RÉVOLUTION FRANÇAISE 1830)

LOUIS BLANC

HISTOIRE DE DIX ANS

1830-1840

ÉDITION COMPLÈTE

AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE INÉDITE DE L'AUTEUR

Illustrations nouvelles de Dünki



PARIS

F^D-H. JEANMAIRE, ÉDITEUR

Ancienne Librairie Martinon

32, RUE DES BONS-ENFANTS

1882

[prospectus]



A
CETTE ÉDITION POPULAIRE
ONT COLLABORÉ :
IMPRIMERIE UNSINGER

Conducteur : E. DEHNÉ; *margeur*, A. DEHNÉ.

Compositeurs : OVAL, LAFRANCE, CORNET, TRICHET, L. DEVILLARD.

Dessins : ADAM, ARY SCHEFFER, DELACROIX, AUBRY, MERCURY, DUNKI, CHAFFRANSKI, DESJOURS, TYNAIRE.

Gravures : DELANGLE, JEANSSON, CARDON, BELLENGER, PRUNAYRE, KEMPLEN, TYNAIRE, FRANÇOIS, GOUTIÈRE.

Clichés ou procédés de : GILLOT, FERNIQUE, FERRY, ROUSSET, BOUDEREAU, MICHEL, COMTE.

Brochure de FOUCHÉ.

1830

27. 28. 29.
JUILLET


AU FEU LE FIGUIER STERILE
E. BAYD



INTRODUCTION

COUP-D'ŒIL SUR LA RESTAURATION

C'est par le souvenir d'une catastrophe que s'ouvrira ce récit. Lorsqu'Alexandre avait poussé à la chute de Napoléon pour couronner le frère de Charles X, il n'avait fait que préparer une chute nouvelle : il était intervenu entre deux désastres.

Dans cette succession non interrompue de calamités, qui se nomme l'histoire, que sont tous ces triomphateurs fameux, que sont tous ces fiers distributeurs d'empire ? Le peu qu'ils pèsent se voit mieux encore à leurs prospérités qu'à leurs revers. Le dix-neuvième siècle nous montre un monarque plus malheureux, plus humilié que Charles X. Et ce monarque, c'est l'empereur Alexandre, sans qui Charles X n'aurait jamais régné.

La puissance de cet empereur était grande, assurément, et formidable. Il avait conduit la paix de capitale en capitale. Il avait gouverné souverainement les congrès et présidé des assemblées de roi. Il lui fut même donné de voir pâlir devant sa fortune celle d'un homme supérieur à César. Eh bien, il semblait qu'il n'eût été élevé si haut que pour mieux donner sa faiblesse en spectacle. Dévoré de mélancolie, il visita de lointains pays sans pouvoir s'éviter, et se mêla, pour étourdir ses vagues douleurs, à toutes les agitations de son temps. A Paris où l'avait poussé le sort des batailles, on le vit surpris et presque effrayé de la grandeur de son destin, et il reprit la route de ses États, tout plein de la tristesse de ses triomphes. Pourquoi cette tristesse était-elle devenue si poignante sur la fin de sa vie ? Qu'avait-il à s'agenouiller le soir au fond des cimetières? Quelles pensées le poursuivaient dans les promenades solitaires de Czarkoë-Selo? La mort tragique de Paul Ier avait-elle laissé dans son esprit troublé quelque ineffaçable image? On le crut. Peut-être ne faisait-il que succomber à ce dégoût de la vie, maladie morale que Dieu envoie aux puissants, pour venger de leurs souffrances physiques les faibles et les petits ! Il était allé déjà depuis quelque temps loin de son pays, qu'il fuyait, lorsqu'un jour, pendant que sa mère priait pour lui dans la cathédrale de Saint-Pétersbourg, on apprit l'arrivée d'un courrier vêtu de noir. Le métropolitain entra dans l'Église portant un Christ couvert d'un crêpe, et on se mit à chanter comme pour les morts. Le fondateur de la Sainte-Alliance, le pacificateur armé de l'Europe,

l'homme par qui avait été terrassé dans Napoléon le double génie de la guerre et de la France, l'empereur Alexandre n'était plus.

Chose bonne à méditer! Des deux hommes qui, à Tilsitt, s'étaient partagé le monde, l'un est mort loin de son pays, dans une contrée sauvage où il s'était réfugié, lassé des humains, de la nature et de lui-même. L'autre, écrasé sous sa toute-puissance, s'est éteint lentement au milieu des mers. Ils s'ingèrent à disposer des peuples, et ne peuvent jusqu'au bout disposer d'eux-mêmes. Ceci est une religieuse leçon d'égalité.

Au reste, les évènements se suivent d'une manière beaucoup plus logique qu'on ne serait tenté de le croire, à voir combien les gouvernements sont instables et les hommes fragiles.

Ainsi, depuis le jour où l'Assemblée Constituante avait enregistré les conquêtes de la bourgeoisie en France, que de variations dans la politique ! Que de changements ! Que de secousses ! Que de modifications inattendues ! Et pourtant, la bourgeoisie, en 1815, reparaît sur la scène, prête à continuer l'œuvre à peine interrompue de 89.

Dans un livre qui doit se lier à celui que je publie en ce moment, et qui servira à l'expliquer, j'ai dit comment la bourgeoisie s'était développée en France. Je l'ai représentée arrivant à la jouissance de la liberté civile par les communes, à l'indépendance religieuse par le parlement, à la richesse par les jurandes et les maitrises, à la puissance politique par les États-Généraux. C'est à cette dernière phase de son développement que se rapporte la Restauration, pendant laquelle se sont préparés les éléments d'un nouveau règne.

Je me bornerai donc ici à montrer :

Que la chute de l'empire et l'avènement de Louis XVIII étaient dans l'intérêt et ont été le fait de la bourgeoisie ;

Que tous les mouvements politiques de la Restauration sont nés des efforts tentés par la bourgeoisie pour asservir la royauté sans la détruire [1].

I

Dans cette magique histoire de Napoléon et du peuple armé, la bourgeoisie semble s'effacer. Cependant, si on y regarde de près, on verra qu'en fait de commerce, d'industrie, de finances, Napoléon a continué l'œuvre de l'Assemblée Constituante. La tyrannie, cachée dans le principe du *laisser faire*, il l'a maintenue et favorisée. Le Code, il l'a fait sortir des vieilles coutumes et des in-folios de Pothier. Il a consacré le principe de la division des propriétés. Il n'a rien fait pour remplacer la commandite du crédit individuel par celle du crédit de l'État. En un mot, il a fortifié tout ce qui sert de base aujourd'hui à la domination bourgeoise.

C'est ce qui l'a perdu.

Car, tandis que son système économique régularisait la domination bourgeoise, il s'essayait dans son système politique à refaire l'aristocratie. Contradiction étrange et funeste! Que lui manquait-il donc à cet homme pour marcher solitairement et sans cortège? Son génie l'avait doué d'une force immense ; l'ascendant personnel qu'il exerçait tenait du prodige. Ses victoires l'avaient entouré d'un prestige tel que n'en eurent jamais un semblable, ni Charlemagne ni Charles-Quint. Il avait fait de la France un soldat, et s'était fait le Dieu de ce soldat... Ne pouvait-il se passer de chambellans et de pages? Mais non. Il ne fut pas donné à Napoléon lui-même d'être empereur à sa manière. Il lui fallut des mousquetaires sous le nom d'aides-de-camp, des hérauts d'armes à blason, des voitures armoriées, une étiquette bien puérile, des généraux-ducs, des héros-barons, de grands-hommes-princes. Il avait tellement peur que son génie ne parût trop roturier, qu'il octroya des lettres d'anoblissement à chacune de ses victoires. La journée de Wagram lui donna pour épouse la fille d'un monarque qu'il avait pu faire attendre dans son antichambre; et lui, ancien sous-lieutenant, beau-frère d'un ancien valet d'écurie, il s'en allait tout fier d'être le mari d'une archiduchesse trouvée, pour ainsi dire, dans les bagages d'une armée en déroute. Mais quand un fils naquit à cet homme sorti du peuple, ce fut bien autre chose, vraiment ! Voici que le bambin est créé roi de Rome ; une maison des *enfants de France* est instituée, et c'est une comtesse, une vraie comtesse, qui devient gouvernante de cet *enfant de France*. Maintenant, gardez-vous de contempler avec dédain ce trône que n'honorait pas suffisamment, j'imagine, le génie d'un parvenu : autour de ce trône se rangent, pour le couvrir de leur splendeur historique, les de Croï, les Just de Noailles, les Albert de Brancas, les de Montmorency, tous ceux enfin que recommande la possession immaculée de vieux parchemins échappés aux vers. Du reste, dans les Tuileries, envahies par cette cohue de nobles donnés pour patrons à la roture du chef, les formules seront plus serviles, l'étiquette plus dégradante qu'elles ne le furent jamais sous les successeurs d'Hugues Capet. Là, tous les mouvements seront réglés conformément au rituel monarchique : le nombre des révérences dues à chacune de leurs majestés sera sévèrement déterminé. Comme tout cela est petit et misérable ! Et pourtant qui oserait refuser à Napoléon le sentiment de la véritable grandeur? Combien de fois ne le vit-on pas monter en quelque sorte, par la majesté de ses manières, de son langage, dans les plus hautes régions de l'épopée ? Mais, empereur, il fut dominé, asservi par le principe en vertu duquel il s'était assis sur un trône. Or, il aurait fallu ou détruire la puissance de la bourgeoisie, ou ménager ses répugnances.

D'ailleurs, pour accomplir son rôle historique, Napoléon avait besoin d'être tout à la fois despote et guerrier. Et la bourgeoisie ne pouvait se développer qu'à la double condition d'avoir la paix et d'être libre.

La paix ! Napoléon l'aurait voulue, mais glorieuse et forte. Lorsqu'au mois de novembre 1813, M. de Saint-Aignan lui apporta, telles que les alliés venaient de les poser à Francfort, les bases d'une pacification générale, est-ce qu'il ne consentit pas à faire taire son orgueil? Elles étaient dures, pourtant, les conditions qu'on lui faisait ! Abandonner l'Espagne, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, c'était bien laisser subsister la France républicaine, mais c'était anéantir la France impériale. N'importe : l'Empereur se résigne. Pour mieux rassurer les esprits, il remplace, au ministère des affaires étrangères, le duc de Bassano par le duc de Vicence, aimé du Czar. Et quand ce sacrifice est accompli, quand le duc de Vicence a écrit aux alliés que Napoléon consent à acheter la paix au prix de tant de conquêtes perdues, les alliés reviennent sur ce

1. Par *bourgeoisie* j'entends l'ensemble des citoyens qui, possédant des instruments de travail ou un capital, travaillent avec des ressources qui leur sont propres, et ne dépendent d'autrui que dans une certaine mesure. Le *peuple* est l'ensemble des citoyens qui, ne possédant pas de capital, dépendent d'autrui complètement, et en ce qui touche aux premières nécessités de la vie.

qu'ils ont eux-mêmes proposé, et ils lancent sur la France trois grandes armées! Quel moment pour accuser Napoléon de tyrannie que celui où de toutes parts le territoire était envahi! Mais qui aurait pu alors arrêter le déchaînement des intérêts? MM. Flaugergues, Raynouard, Gallois, Maine de Biran, Lainé, font revivre contre l'Empereur étonné la vieille opposition des parlements. Il répond à ces attaques par l'établissement de la dictature. Puis, confiant dans son génie et dans la fortune de la France, il se prépare à courir une fois encore au-devant des batailles. Ce fut une nuit solennelle que cette nuit du 23 janvier 1814, dans laquelle Napoléon, après avoir brûlé ses papiers secrets, embrassa sa femme et son fils. Il ne devait plus les revoir!

Que ce départ fut le signal d'un nouvel embrasement du monde, la bourgeoisie pouvait le craindre assurément et s'en effrayer. Mais on ne saurait sans injustice faire retomber sur la tête de Napoléon la responsabilité de ces derniers combats. Les conférences de Châtillon-sur-Seine ne doivent pas être oubliées : c'était la pensée de la paix au milieu de toutes les fureurs de la guerre. Sans doute, Napoléon refusa de laisser réduire la France à ses *anciennes limites*; sans doute il crut de son devoir de défendre l'héritage de la République, aussi longtemps qu'une épée lui resterait dans la main. « Quoi! s'écria-t-il lorsqu'il « reçut de Châtillon le protocole du 7 février, quoi! on « veut que je signe un pareil traité! que je foule aux pieds « mon serment de maintenir l'intégrité du territoire de la « République? Des revers inouïs ont pu m'arracher la « promesse de renoncer aux conquêtes que j'ai faites, mais « que j'abandonne aussi celles qui ont été faites avant « moi; que je viole le dépôt qui m'a été remis avec tant « de confiance; que, pour prix de tant d'efforts, de sang « et de victoires, je laisse la France plus petite que je ne « l'ai trouvée : jamais[1]! » Y avait-il excès d'orgueil en de telles paroles? Qui l'oserait prétendre après avoir lu les bulletins de la prodigieuse campagne de 1814? Car jamais ce soldat inévitable ne s'était montré si terrible. Les alliés écrasés à Champaubert, à Montmirail, à Montereau, à Craonne, c'était assez pour que Napoléon eût le droit de dire en parlant des envahisseurs de la patrie : « Je suis « plus près de Munich qu'ils ne le sont de Paris. » Mais dans cette ville dont les femmes, comme celles de Sparte, n'avaient pas vu depuis bien des siècles la fumée d'un camp ennemi, il y avait une bourgeoisie ardente à la paix; il y avait des banquiers rêvant emprunts au bruit des victoires. Des industriels, des commerçants, tous ceux qui souffraient du duel à mort engagé entre Napoléon et l'Angleterre, tels furent les chefs véritables de la défection qui ouvrit aux étrangers les portes de Paris.

Paris, en 1814, pouvait-il se défendre, ne fut-ce que deux jours de plus? Cette question a été résolue négativement par la plupart de ceux qui ont écrit sur cette sombre époque de notre histoire. Disons quel était l'état des choses[2], au point de vue militaire.

La direction du casernement de Paris et des environs pouvait recevoir vingt mille hommes à deux par lit. Eh bien, en mars 1814, les soldats étaient couchés à trois par lit, et les greniers des bâtiments étaient occupés par des hommes serrés l'un contre l'autre et couchés sur la paille. De sorte que le nombre des soldats alors casernés dans Paris peut être évalué au moins à trente mille.

On aurait pu tirer parti :

1° De plus de deux mille officiers sans emploi qui étaient venus demander du service au ministère;

2° De plusieurs milliers d'hommes très légèrement malades ou convalescents;

3° De tous ces braves faubouriens qui furent, depuis, les fédérés de 1815, lesquels s'offraient pour servir la nombreuse artillerie agglomérée dans Paris (500 bouches à feu approvisionnées de 800 milliers de poudre);

5° Des hommes de bonne volonté faisant partie de la garde nationale;

5° De la garde nationale elle-même dont on pouvait former des réserves apparentes, et qui, en tout état de cause, aurait fait le service intérieur de la ville.

Toutes ces vivantes ressources furent paralysées.

Depuis plusieurs mois Paris était menacé. On avait eu par conséquent tout le temps nécessaire pour organiser le personnel de la défense. D'où vient que, lorsque l'ennemi se présenta devant nos portes, rien ne se trouvait préparé? La masse armée, déjà si nombreuse, qui occupait Paris, devait s'augmenter encore, au moment de la lutte, des corps qui se replieraient sur elle.

On a porté à douze mille le nombre des cavaliers de toutes armes qui étaient alors à Versailles ou dans les environs. Ce chiffre est exagéré, mais ce qui est certain, c'est que lorsque le roi Joseph, fuyant Paris, traversa Versailles, beaucoup de soldats de cavalerie, à pied, en veste et en bonnets de police, accoururent sur son passage, et le saluèrent de leurs cris de dévouement, le prenant pour l'Empereur; ce qui est certain, c'est qu'à Maintenon, un régiment de gardes d'honneur était rangé en bataille dans la plus brillante tenue, et que des lanciers, des chasseurs, venant de leurs cantonnements, se rallièrent à Chartres... Ces troupes étaient braves, dévouées. Quelle main mystérieuse les retint immobiles autour de Paris, au bruit du canon qui décidait du sort de la France? Hélas! elles furent si bien éloignées du combat, qu'on ne put juger du nombre des défenseurs possibles de la capitale, que par ce flot de fuyards qui, durant plusieurs jours, inonda les routes de Blois et de Vendôme!

Quant aux moyens matériels de défense, ils étaient plus puissants encore.

Saint-Denis pouvait être mis à l'abri d'une attaque, au moyen d'inondations obtenues par le simple abaissement des vannes de moulins, et rendues plus efficaces par quelques tranchées.

Le canal de Saint-Denis, large de 20 mètres et profond de 2, fermait la plaine Saint-Denis, et les massifs de ses déblais sur la rive du côté de Paris offraient des épaulements propres à recevoir un grand développement de batteries qui auraient joué en toute sécurité.

Le canal de l'Ourcq large de 6 à 8 mètres, formait un fossé qui, flanqué par les batteries du canal de Saint-Denis, assurait et couvrait la gauche du village de Pantin. En profitant des maisons et de quelques obstacles militaires d'une exécution prompte, il eût été facile de tenir l'espace resserré entre le canal et les escarpements de Romainville, espace protégé par les batteries placées en sûreté en arrière et au-dessous de Romainville.

Ce village est élevé et favorablement situé pour la

1. *Manuscrit de mil huit cent quatorze*, page 110, par le baron Fain.

2. Les renseignements que nous consignons ici sont tirés d'une note qui nous a été communiquée, et qui est écrite de la main même d'un des officiers supérieurs chargés, en 1814, de la défense de Paris.

défense. Le saillant vers l'ennemi en est occupé par un beau et grand château, par l'église et le cimetière, qui éclairent et battent les pentes en avant et toutes les approches de l'ennemi. Trois cents chevaux de frise avaient été préparés pour la défense des rues.

Entre Romainville et Montreuil est un espace de trois quarts de lieue, ouvert, il est vrai, à l'attaque, mais en arrière duquel se trouvent les villages de Belleville, de Bagnolet, de Charonne et le bois de Romainville. L'ennemi, arrêté sous les feux de l'artillerie de ce dernier village, eût été forcé de s'en emparer avant de passer outre.

Montreuil, immense amas de maisons, de murs d'espalier, présente un dédale d'obstacles qu'on aurait pu rendre inaccessibles par des crénèlements et des barrages. Il est, d'ailleurs, protégé par le voisinage de Vincennes.



Le roi Joseph Bonaparte.
(1768-1844)

Enfin, entre le château de Vincennes et la Marne, le bois semé d'abatis et d'obstacles préparables en peu de temps, aurait été tenu sans de grands efforts par des soldats intrépides.

Donc, avec une armée de la force de celle que Paris avait en 1814, et au moyen des précautions que nous venons d'indiquer, la défense de Paris se réduisait à la possession de Romainville.

Ce dispositif fut proposé formellement. On le rejeta, et cela sous prétexte que, pour occuper tout ce développement, *il fallait trente mille hommes*. En vain fut-il répondu et prouvé qu'il était aisé de disposer de *trente mille hommes*; la vérification de ce fait fut obstinément refusée, et l'on se contenta de déployer en avant des différentes barrières un ridicule simulacre d'appareil défensif.

Ce n'est pas tout : la veille de la bataille, un officier supérieur du génie fut envoyé au roi Joseph par le ministre de la guerre. Il était six heures du soir; l'ennemi commençait à paraître à Noisy, au pied des hauteurs de Romainville. Il importait de le prévenir en occupant le village, clef de la position. Et c'est ce que le ministre de la guerre faisait dire à Joseph. Inutile tentative! L'envoyé ne put être admis, malgré ses observations, ses prières, ses instances.

Le lendemain, il n'était déjà plus temps de réparer le mal. L'ennemi avait occupé Romainville pendant la nuit, sans éprouver de résistance, et, dans la matinée, des coups de canon, partis des hauteurs en deçà, apprirent aux défenseurs de la capitale qu'il ne leur restait plus qu'un moyen de salut : il fallait à tout prix reprendre Romainville. Jérôme proposa cet acte de vigueur; il demanda vivement à se mettre à la tête de la garde impériale pour enlever une position de laquelle dépendait le succès de la bataille de Paris : il ne put rien obtenir.

Ce qui suivit on le sait; et dans quelle âme française un tel souvenir aurait-il pu s'éteindre? On sait que le 6e corps, qui ne comptait guère que cinq mille hommes, défendit avec un étonnant héroïsme ce Paris, cœur et cerveau du monde. On sait qu'en chargeant à la baïonnette l'ennemi qui avait déjà envahi la grande rue de Belleville, le duc de Raguse eut son chapeau et ses habits percés de balles. Mais déjà le roi Joseph avait autorisé les maréchaux Mortier et Marmont à capituler; et ce fut le soir, vers cinq heures, dans une pauvre auberge de la Villette, que fut dressé le programme des funérailles de l'Empire.

Ce qui est moins connu, c'est que de retour dans son hôtel, et avant la ratification de la convention fatale dont les bases venaient d'être posées, le duc de Raguse resta quelque temps en proie à une douloureuse hésitation. Or, cette hésitation, qui la vainquit? Des représentants de la banque et du haut commerce. Je n'accuse point ici M. Jacques Laffitte. L'histoire lui doit cette justice que, le lendemain même de la Restauration, il montait à la brèche sur laquelle il est resté pendant quinze années; mais enfin M. Laffitte eut le malheur, dans la soirée du 30 mars 1814, d'accompagner M. Perregaux chez le duc de Raguse; il eut le malheur de paraître dans ce salon vert où le cœur de Marmont s'ouvrit aux exhortations d'une bourgeoisie frappée d'épouvante.

Voilà comment les étrangers entrèrent à Paris. Que la capitale eût été en état de soutenir un long siège, rien de plus douteux, j'en conviens: mais, pour sauver la fortune de la France, que fallait-il? résister deux jours de plus; car, le soir de la bataille, l'ennemi, séparé de ses parcs, avait épuisé ses munitions, et l'Empereur approchait.

Malheureusement, et j'insiste sur ce point, la chute de Napoléon était préparée à Paris de longue main. Le peuple des faubourgs avait inutilement crié aux armes; les hommes qui occupaient alors la scène politique firent distribuer, sur la place de l'Hôtel de Ville, des fusils sans cartouches, et sur celle de la Révolution, des cartouches sans fusils. Napoléon, qui aimait tant le peuple en uniforme, avait horreur du peuple en blouse : il en fut cruellement puni. Il eut contre lui, en 1814, la bourgeoisie qui pouvait tout, et pour lui, la population des faubourgs qui ne pouvait rien. Il tomba pour n'avoir pas voulu être le bras de la démocratie.

Les troupes françaises, dans la soirée du 30 mars, avaient reçu ordre de se replier sur le Château-d'Eau. De là, elles furent dirigées vers la barrière d'Enfer. Lorsqu'à

minuit on fit l'appel, le nombre des présents était de 1,800 hommes! Comment cette poignée de soldats aurait-elle pu, livrée à elle-même, tenir en échec la foule innombrable des assaillants? Il aurait donc fallu que la population civile de Paris s'unît pour la défense de ses foyers? Rien de semblable n'eut lieu. Les hommes en veste, les hommes en haillons, voilà ceux qui se montrèrent prêts à combattre, prêts à mourir. Et ils n'avaient rien à défendre, ceux-là! Mais les banquiers, les manufacturiers, les marchands, les notaires, les propriétaires de maisons, voilà ceux qui applaudirent à l'entrée des alliés. Oui, — et j'écris ceci, la rougeur sur le front, puisqu'enfin c'est de mon pays que je parle, — oui, le nombre fut petit des hommes qui, dans la bourgeoisie, ne songèrent alors qu'à saisir une épée. Depuis, je le sais, la bravoure de la garde nationale, en 1814, a été célébrée en termes pompeux. On a fait de la butte Montmartre le théâtre d'exploits immortels; la barrière de Clichy a fourni à la peinture une page émouvante. Mais l'histoire, qui plane au-dessus des mensonges de parti, et qui juge les nations endormies pour jamais, l'histoire dira qu'en 1814, Paris ne voulut pas se défendre; que la garde nationale, à l'exception de quelques gens de cœur, ne fit pas son devoir; que la bourgeoisie, enfin, à part un petit nombre d'écoliers valeureux et de citoyens dévoués, quoique riches, courut au devant de l'invasion.

Aussi lorsque le colonel Fabvier qui, sur l'ordre du maréchal Marmont, s'était placé aux barrières pour voir défiler l'armée ennemie et juger de sa force, lorsque le colonel Fabvier, le lendemain du 31 mars, alla rendre compte à Napoléon de ce qu'il avait vu, son indignation était si grande que, pour l'exprimer, il cherchait en vain des paroles. Napoléon était en ce moment en arrière d'Essonne. Le colonel Fabvier se présente à lui, des larmes dans les yeux. Il avait à dire à l'Empereur que l'armée ennemie occupait Paris; que cette armée était formidable; qu'elle venait d'être accueillie dans la capitale avec transport; et il aurait pu ajouter que lui, soldat, il avait couru risque d'être massacré en cette qualité par des gardes nationaux, et n'avait dû la vie qu'à la protection d'un officier russe! « Que dit-on de moi, demanda l'Empereur « au colonel? — Sire, je n'ose vous le répéter. — Mais « encore? — On vous injurie de toutes parts. — Que « voulez-vous? reprit Napoléon avec sérénité, ils sont « malheureux : les malheureux sont injustes. » Et pas une parole amère ne sortit de sa bouche.

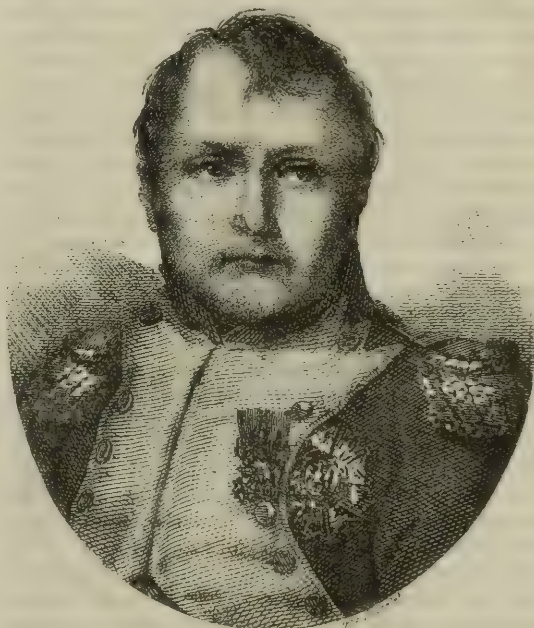
La chute de Napoléon était donc dans les lois du développement de la bourgeoisie. Une nation peut-elle être à la fois essentiellement industrielle et essentiellement guerrière? Il aurait fallu, ou que Napoléon renonçât à son rôle militaire dans le monde, ou qu'il rompît brusquement avec la tradition bourgeoise et industrielle. Vouloir en même temps régner par le glaive et continuer l'Assemblée constituante, c'était une folie. La France ne pouvait pas avoir tout à la fois les destinées de Rome et celles de Carthage : Napoléon succomba et dut succomber sous l'effort de la partie carthaginoise du peuple français.

Mais si le nécessaire développement de la bourgeoisie appelait le renversement de l'Empire, il appelait aussi l'avènement des Bourbons. Pour le prouver, nous avons besoin de rétablir, dans toute la naïveté instructive de ses détails, l'histoire de cet avènement, que tant d'historiens ont altérée.

Transportons-nous à l'époque où les diplomates de la coalition étaient réunis à Châtillon-sur-Marne. Qu'allaient-ils faire du sort de la France? La France était trop indispensable au monde, pour qu'ils pussent songer sérieusement à s'en partager les lambeaux. D'ailleurs, il lui restait encore, dans ses désastres, son Empereur et son désespoir. Mais, à part cette crainte, la France morte avait pour les peuples quelque chose de plus effrayant que la France trop pleine de vie.

Il est des peuples nécessaires.

Les rois étrangers le comprenaient. Aussi avaient-ils eu soin, en mettant le pied sur notre sol, d'affirmer à la face des nations qu'ils venaient faire la guerre, non pas à la France, mais à l'Empereur. Renverser Napoléon,



L'Empereur Napoléon Bonaparte.
(1769-1821.)

affaiblir la France, là se bornait leur audace, sinon leur cupidité.

Et ils sentaient si bien la nécessité de toucher avec respect à une telle proie, qu'ils s'accordaient tous à dire que, pour le choix d'un gouvernement nouveau, la volonté des Français devait être avant tout consultée.

Cette disposition d'esprit était particulièrement celle de l'Empereur Alexandre. Au milieu de ce grand bruit d'armes et de chevaux dont il remplissait l'Europe, il était tombé dans la rêverie. Pendant que, des bords de la Neva aux bords de la Seine, il traînait ses innombrables soldats à travers le monde troublé, la solitude s'était faite autour de son cœur. La fortune, bientôt, lui accorda tant, qu'elle lui rendit le désir impossible, aussi bien que l'espérance; il fut tout puissant et malheureux. Honteux alors d'avoir vaincu dans Napoléon un mortel qu'il savait supérieur à lui, il trouva une jouissance amère à se nier à lui-même sa grandeur. La modération dans le triomphe lui fut donc facile et douce; il était humilié de ce triom-

phe, et l'excès de son bonheur l'avait attristé à jamais.

Plus que tous les princes, ses alliés, Alexandre tenait à entrer en libérateur dans la France asservie; mais ce que voulait la France, qui le pouvait savoir? Sous la main de Napoléon elle était restée muette : comment la deviner?

Au reste, s'il y avait incertitude dans l'esprit des alliés, il y avait aussi incertitude dans l'esprit de leurs complices de l'intérieur. M. de Talleyrand, quoiqu'en aient dit les historiens de la Restauration, ne savait rien, ne complotait rien, ne prévoyait rien. Seulement, il voulait la ruine de Bonaparte, parce qu'il avait cessé d'être employé par lui. Bonaparte l'aurait toujours compté au nombre de ses partisans, s'il se fût toujours borné à le mépriser.

Aussi M. de Talleyrand n'apportait-il aucune passion dans les changements qui se préparaient. Le gouvernement d'une femme ignorante et faible ouvrant une belle perspective à l'égoïsme de cette âme incapable de haine et d'amour; ce qu'il désirait, c'était la régence de Marie-Louise. Pour ce qui est des Bourbons, il y pensait à peine; car peu de temps avant le 31 mars, il disait à la duchesse de Vicence : « A l'Empereur, je préfèrerais tout, *même les Bourbons.* » Du reste, il ne se prononçait pas, et faisant passer sa réserve pour de la profondeur, il vivait, en attendant, de la bêtise humaine. Ce fut tout son génie.

Il y avait alors, à Paris, un homme que n'avaient encore visité ni la renommée, ni la fortune, mais qu'attendait une célébrité orageuse. Plein de pénétration et d'audace, habile surtout à déguiser sous des manières de grand seigneur un esprit naturellement agressif, le baron de Vitrolles aspirait au rétablissement des Bourbons. Il s'en ouvrit au duc d'Alberg avec lequel il était lié, et dont il séduisait par une sorte de pétulance révolutionnaire l'imagination mobile.

Le salon de M. de Talleyrand était sans nouvelles. Ce que pensaient, ce que voulaient les alliés, M. de Talleyrand l'ignorait de la manière la plus complète.

Sur ces entrefaites, il entendit parler du baron de Vitrolles. Le duc d'Alberg le dépeignait comme un homme intelligent et résolu. Il fut question de l'employer auprès des alliés, non pour les disposer en faveur des Bourbons, mais pour sonder leurs sentiments. Ce rôle passif et servile fut le seul que, dans cette occasion, joua M. de Talleyrand. Il avait promis, il est vrai, d'accréditer M. de Vitrolles par quelques lignes écrites de sa main; mais lorsqu'on les lui fit demander, il les refusa, craignant l'avenir.

Le duc d'Alberg avait connu intimement à Munich le comte de Stadion, représentant de l'Autriche au Congrès. Or, à Munich, ces deux personnages avaient noué de tendres retations avec deux jeunes filles dont le duc d'Alberg se rappelait les noms. Ces noms, il les écrivit sur un carnet qui servit de lettres de créances à l'aventureux ambassadeur. Le baron de Vitrolles partit sans avoir vu M. de Talleyrand, sans avoir reçu de lui aucune mission, sans avoir même pu obtenir son aveu. Il se déguisa, prit à Auxerre le nom de Saint-Vincent, et se fit reconnaître du comte de Stadion, au moyen de deux noms, souvenirs d'école et d'amour. Voila de quelle sorte il plait à Dieu de disposer du sort des peuples!

L'Empereur Alexandre etant à Troyes, M. de Vitrolles quitta Châtillon pour se rendre auprès du Czar. Il trouva dans Alexandre un eloignement extrême pour les Bourbons. « Rétablir cette dynastie sur le trône, disait ce « monarque, c'est ouvrir carrière à des vengeances terri« bles. » Ney et Labédoyère ne prouvèrent que trop la vérité de ce pressentiment. — « Et puis, ajoutait-il, « quelles voix s'élèvent en France pour les Bourbons? « Quelques émigrés venant nous dire à l'oreille que leur « pays est royaliste, représentent-ils l'opinion publique? » M. de Vitrolles, qui parlait en son nom, et pas au nom de M. de Talleyrand, combattit avec beaucoup d'habileté les répugnances d'Alexandre. Dans une dernière entrevue qu'ils eurent ensemble, M. de Vitrolles s'écria : « Sire, « vous n'auriez pas perdu tant de soldats dans ce pays, » croyez-moi, si vous aviez fait de la question d'occupation « une question française. — Mais c'est ce que j'ai dit cent « fois, répondit Alexandre avec vivacité. » L'entretien dura trois heures, et quand il finit, Alexandre était gagné à la cause de Louis XVIII.

Ce fut le 31 mars, on le sait, que les alliés entrèrent à Paris. M. de Talleyrand avait fait préparer ses salons pour y recevoir le Czar. « Eh bien, dit Alexandre, en « apercevant son hôte, il paraît que la France appelle les « Bourbons. » Ces mots jetèrent M. de Talleyrand dans une profonde surprise. Mais habitué à composer son visage, il se contint, et se garda bien de contredire ce qu'il croyait de la part de l'empereur, l'expression d'un désir personnel. Dès ce moment, il fut converti à une cause qui lui paraissait être celle de la victoire.

Dans la réunion où devait s'agiter le sort politique des Français, M. de Pradt fut un des premiers à prendre feu pour les Bourbons. Le duc d'Alberg, qui ne pouvait pas être encore dans la confidence du royalisme trop récent de M. de Talleyrand, son modèle, le duc d'Alberg prit la parole en faveur de la régence de Marie-Louise. Tout à coup, remarquant une sorte d'altération sur le visage d'Alexandre, il se trouble, il hésite, et porte les yeux sur M. de Talleyrand, pour interroger son attitude. M. de Talleyrand restait immobile, impénétrable, les regards fixés à terre. Le duc d'Alberg craignit de s'être engagé trop avant, et chacun s'empressa de faire acte de royalisme, pour ne pas compromettre son lendemain.

Cependant quelques royalistes s'étaient réunis au dehors. On dut suppléer au petit nombre par l'agitation. Ce mensonge de l'enthousiasme public fut complet. Les plus hauts personnages du royaume vinrent jouer sur la place Louis XV, et sous les yeux d'Alexandre, une scène d'écoliers en vacances. Alexandre vit la nation dans quelques hommes qui criaient. Il jugea la France du haut des fenêtres d'un hôtel de la rue Saint-Florentin. M. de Montmorency, agitant un mouchoir blanc au bout d'une canne, indiqua un dénoûment à la coalition dans l'embarras. Que dirai-je encore? M. Michaud attendait dans l'antichambre de l'empereur Alexandre; il tenait à la main une proclamation rédigée d'avance : grâce au zèle de quelques royalistes, elle couvrit bientôt tous les murs de Paris. Le peuple apprit, à son grand étonnement, qu'il désirait avec ardeur le retour des Bourbons.

Ainsi, ce retour avait lieu contrairement au vouloir du peuple, à qui les Bourbons, en 1814, étaient inconnus; contrairement aux sympathies d'Alexandre, qui redoutait les périls d'une réactiou; contrairement, enfin, à l'opinion de M. de Talleyrand, qui n'avait cru possible et n'avait désiré que la régence de Marie-Louise.

Au surplus, la royauté nouvelle une fois proclamée, tous ceux qui disposaient de la fortune et des honneurs, s'empressèrent autour d'elle. Napoléon avait avili la pairie

deux fois : par ses prospérités, qui la rendirent servile; et par son malheur, qui la rendit ingrate. Mais, son maître par terre, elle se trouva si faible, qu'elle n'osa pas même prendre l'initiative de son ingratitude; elle se livra au premier fourbe venu; et le sénat devint, aux mains de M. de Talleyrand, une machine à trahisons. Par un châtiment à jamais mémorable de l'orgueil, Napoléon dut en partie sa chute à cette bassesse même qu'il avait créée, qu'il avait entretenue. Il avait compté, pour la force et la durée de son règne, sur l'abaissement des caractères; et sa première défaite le laissa seul sur les débris de sa fortune.

Voilà ce qui fut fait en 1814, Cela fut appelé le rétablissement de la royauté légitime. Quelle triste bouffonnerie ! Et comme on serait tenté, en assistant à de tels spectacles, de ne reconnaître dans l'histoire que l'empire imbécile du hasard! Mais ce sont les occasions et les instruments qui sont petits : les causes sont grandes. Pour ramener les successenrs de Louis XVI dans ce palais qu'il n'avait quitté que pour aller à l'échafaud à travers une prison, aurait-il suffi d'une parade jouée devant un chef de Tartares, si la raison de ce fait, en apparence extraordinaire, n'eût été dans l'essence même des choses? La vérité est que Louis XVI fut continué en 1814, parce que sa mort n'avait été que le signal d'une halte de la bourgeoisie dans l'histoire. Pour que la bourgeoisie, en 1814, pût reprendre cette marche ascendante qu'avaient interrompue le régime de la Terreur et celui de l'Empire, il lui fallait un pouvoir qui eût besoin d'elle, ne pût se passer de son appui et même de son patronage, c'est-à-dire un pouvoir sans force intrinsèque, sans éclat, sans nationalité, sans racines. Ce qui devait rendre la monarchie bourbonnienne désirable à la classe bourgeoise, c'était la faiblesse même d'une semblable monarchie, sa nouveauté surtout; car elle ne datait, celle-là, toute capétienne qu'elle était, que du 21 janvier.

En 1814, assurément, le gros de la bourgeoisie était loin de faire tous ces calculs; aussi mon intention n'est-elle que de prouver une chose; c'est que la Providence les faisait pour elle. Et plus je songe à la petitesse des incidents dont se compose l'épopée de l'Empire vaincu, plus je me persuade que ceux qui ont écrit cette histoire ont pris les occasions pour des causes, et ont expliqué par des riens pompeux ce qui n'admettait d'autre explication légitime que les nécessités de la marche victorieuse de la bourgeoisie dans l'histoire, depuis l'abolition du régime féodal.

Et, par exemple, n'a-t-on pas écrit et n'a-t-on pas feint de croire que, sans la défection du duc de Raguse à Essonne, les destinées de la France auraient pris un autre cours? Qu'on nous permette ici de dégager la logique de l'histoire de quelques faits dont on l'a mal à propos obscurcie [1].

Napoléon était à Fontainebleau, rêvant encore aux moyens de conjurer un dernier malheur, quand le prince de Tarente lui montra une lettre qu'il venait de recevoir décachetée. Elle était du général Beurnonville, membre du gouvernement provisoire. Remise, d'abord, au duc de Raguse, qui l'avait lue, elle contenait de vifs encouragements à la défection. A la lecture de cette lettre, Napoléon sentit redoubler son découragement. On lui parla d'abdiquer en faveur de son fils, sans que l'orgueil de son âme en parût trop profondément blessé. L'immensité de son infortune l'avait interdit, lui que son élévation fabuleuse n'avait pas même étonné. Il rédigea cet acte conditionnel d'abdication, qui est resté gravé dans toute mémoire; et pour discuter les intérêts de son fils, pour négocier une moitié de déchéance, il désigna le maréchal Ney, Caulaincourt et le duc de Raguse. Puis, se ravisant tout à coup : « Marmont, dit-il, est mieux placé à Essonne, « comme soldat, qu'à Paris comme négociateur. Il connaît « les lieux; qu'il reste à l'avant-garde. » Et Macdonald fut nommé à la place de Marmont.

Le duc de Raguse, cependant, avait reçu de Paris un message funeste. Se promenant dans un jardin, à Essonne, avec le colonel Fabvier, il lui demanda ce qu'il pensait des tentatives commencées : « Je pense, répondit « le colonel en montrant un arbre planté au milieu du « jardin, qu'en temps ordinaire il faudrait pendre là le « messager. » Mais ces sentiments n'étaient pas ceux qui animaient l'âme des chefs.

Les trois négociateurs, désignés par Napoléon, passèrent par Essonne en se rendant à Paris. Ils allèrent voir le duc de Raguse et lui apprirent l'objet de leur mission. Marmont fut ému jusqu'au fond du cœur; la confiance que l'Empereur avait en lui l'accablait comme un remords. Il avoua qu'il avait ouvert l'oreille aux propositions de Schwartzemberg; qu'il avait rassemblé ses généraux; qu'il les avait consultés sur les ouvertures des alliés, et que, d'après leur avis, il s'était résolu à donner l'ordre d'un mouvement sur Versailles. « Mais, ajouta-t-il avec un « mouvement passionné, puisque vous êtes chargés des « intérêts du roi de Rome, je me joins à vous, et j'arrête « le mouvement sur Versailles. » Il donna contre-ordre, en effet, et monta dans la voiture qui transportait à Paris les commissaires.

Après une station assez courte au château de Petit-Bourg, où s'était installé le prince de Wurtemberg, qui commandait l'avant-garde ennemie, ils arrivèrent dans ces salons dorés de la rue Saint-Florentin, théâtre de tant de bassesses. Les négociateurs officiels plaidèrent la cause du fils de Napoléon. Mais M. de Talleyrand s'était déjà compromis en faveur de Louis XVIII : il mit en jeu pour faire échouer la négociation, toutes les ressources de l'intrigue.

L'heure fatale allait sonner pour l'empire : Alexandre se résolut enfin à les prononcer, ces paroles qui allaient commencer l'agonie de Napoléon et la sienne. Il avait à peine fini de parler que la porte de l'appartement s'ouvrit; un officier russe parut et prononça, en accompagnant sa voix d'un geste expressif, un mot dont on ne devait que trop tôt connaître le sens mystérieux. Car voici ce qui s'était passé à Essonne depuis le départ de Marmont.

Le général Gourgaud avait été envoyé de Fontainebleau à Essonne; il arrive; il apprend le départ du duc de Raguse, laisse éclater sa douleur en termes violents, et retourne à Fontainebleau. Alors les généraux se rassemblent. Faut-il ordonner un mouvement sur Versailles? Napoléon est-il homme à pardonner à ses généraux d'avoir manqué de foi en son destin? Le général Souham se prononça pour la défection d'une manière formelle. Déjà compromis dans une conspiration que Napoléon avait découverte, il avait un motif particulier de redouter sa colère. Le général Compans demandait qu'on ne précipitât rien, et qu'on attendît au moins le retour de Marmont « Prenez garde, « s'écria le général Bordesoulle, en parlant de l'Empereur, « vous ne connaissez pas le tigre; il aime le sang, il nous

1. Le récit qu'on va lire s'appuie sur des renseignements fournis par le maréchal Macdonald, et mis à ma disposition par M. Aragos

« fera fusiller. » L'ordre de la marche fut donné aux troupes.

Le colonel Fabvier avait reçu du duc de Raguse le commandement des avant-postes placés sur les hauteurs du côté de Paris. Ne comprenant rien au mouvement qui se faisait autour de lui, il traverse le pont d'Essonne, au milieu des troupes d'infanterie qui roulaient en désordre. Autour d'un feu allumé près d'un cabaret, à la gauche du pont, il aperçoit les généraux Souham et Bordesoulle[1]. Il s'avance vers eux, et demande au premier d'un ton respectueux ce que signifie le mouvement imprimé aux troupes : « Je n'ai pas l'habitude, répondit le général Souham, « de rendre compte de mes actes à mes inférieurs. » Et, comme le colonel insistait, il ajouta ces mots caractéristiques : « Marmont s'est mis en sûreté. Je suis de haute « taille, moi, et je n'ai pas envie de me faire raccourcir « par la tête. » Le colonel Fabvier se contint : il désirait qu'on lui permît de se rendre auprès du gouvernement provisoire, et qu'avant son retour on ne décidât rien. On n'eût pas de peine à y consentir, et il partit rapidement pour Paris.



Le colonel Fabvier.
(1782-1855)

Les trois négociateurs étaient chez M. de Talleyrand; le duc de Raguse était chez le maréchal Ney. En voyant entrer le colonel Fabvier, Marmont devint très-pâle, et, sans attendre que le colonel ouvrît la bouche, il s'écria : « Je suis perdu ! — Oui, vous êtes perdu, répondit le colo- « nel Fabvier : vos troupes passent à l'ennemi. » Le duc de Raguse s'appuya contre la cheminée en chancelant, et murmurant d'un air sombre qu'il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de se brûler la cervelle. « Il y en a un « autre, lui dit le colonel Fabvier : c'est de partir et d'ar- « rêter le mouvement. » Le duc de Raguse s'empara de ce mouvement avec vivacité; mais, aussitôt après, il déclara qu'il devait à ses collègues d'en conférer avec eux, et il courut, accompagné du colonel, chez le prince de Talleyrand, où il entra seul. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, que le colonel Fabvier, qui attendait Marmont, le vit reparaître, le visage altéré, mais s'étudiant à maîtriser son trouble. Il ne voulait plus partir : il acceptait la responsabilité d'une défection qui n'était pas son œuvre! Depuis, cette responsabilité terrible n'a cessé de peser sur lui : que n'a-t-il eu le courage d'en rejeter le fardeau? Laisser croire qu'on est coupable, lorsqu'on tire profit de la publique erreur, c'est l'être doublement.

Il résulte de ce récit que ce n'est point par quelques faits accidentels, mais par un ensemble de causes irrésistibles, que s'explique la catastrophe qui atteignit le roi de Rome au sein même des débris de la fortune paternelle.

Et d'abord, au nombre de ces causes, vient se placer la lassitude des généraux qui n'avaient plus de hautes espérances à concevoir. Napoléon avait commis une faute irréparable, en accordant à ses grands officiers des faveurs telles qu'il ne leur restât plus rien à désirer. Lorsqu'ils furent comblés d'honneurs, gorgés de richesses, la fatigue les prit. Et certes, Napoléon ne les avait pas ménagés. Ses victoires étaient des relais; ses armées, des chevaux de rechange qui tombaient sous lui d'épuisement. Combien d'âmes eussent été capables de suffire, comme la sienne, à cette course haletante vers l'inconnu? Ceux d'entre ses généraux devant qui l'horizon des désirs ne pouvait guère plus reculer, avaient donc fini par se décourager; l'amour du repos les avait gagnés. Maisons de campagne, hôtels somptueux, brillants équipages, femmes, plaisirs, faciles honneurs de la paix, voilà ce que venait leur ravir chaque nouveau dessein de l'infatigable guerrier; et ils ne le suivaient plus qu'en murmurant à travers cette Europe que sa pensée agitait.

Depuis longtemps, d'ailleurs, les traditions militaires de la République s'étaient perdues dans l'armée. Déjà, lors de la formation du camp de Boulogne, on avait vu s'introduire dans les rangs, des officiers titrés, des jeunes gens éclos de la corruption du Directoire et qu'adoptait la corruption de l'Empire, soldats sans vigueur que suivait au camp la protection des femmes galantes. La France, toutefois, n'avait pas cessé de se montrer invincible, mais elle avait cessé de vaincre par le concours actif et intelligent des généraux, des officiers, des soldats. A ce concours, dont les victoires républicaines n'étaient qu'une manifestation glorieuse, avait succédé le génie d'un seul. L'armée était devenue comme une colossale et vivante machine de guerre, servie par un bras tout puissant. Les combinaisons d'un mathématicien et la confiance qu'il inspirait à un million d'hommes rompus à la discipline, tous nos triomphes, depuis l'Empire, étaient venus de là : Napoléon avait détruit la personnalité des armées.

Aussi ses premiers généraux l'abandonnant, il se trouva dans la solitude, quoique adoré du soldat. Il ne put ni ne sut descendre les degrés de la hiérarchie pour trouver appui. Il se crut perdu lorsqu'à Fontainebleau il n'aperçut autour de lui que des maréchaux au visage effaré, et qu'il n'entendit sortir de leurs lèvres que cet arrêt prononcé par l'ingratitude : « Abdiquez ! » Abdiquer ! et pour-

1. Il existe une lettre du général Bordesoulle, dans laquelle il déclare que, de concert avec tous les généraux présents à Essonne, un seul excepté, le général Lucotte, il a fait exécuter le mouvement sur Versailles, contrairement aux ordres du duc de Raguse.

quoi? Napoléon n'avait-il pas encore une armée? Ne pouvait-il pas compter encore sur le dévoûment des généraux secondaires, de ceux que l'opulence n'avait pas amollis, que l'intrigue n'avait pas enveloppés, qui n'avaient pas respiré l'air corrupteur des salons de la capitale? Quand les corps de Soult et de Suchet seraient réunis, la partie serait-elle nécessairement perdue avec un joueur tel que Napoléon?

Ces raisonnements, qu'un caporal était en état de faire, c'est à peine si Napoléon les fit. J'admire comment la faiblesse des hommes éclate surtout dans les choses qui témoignent le plus de leur puissance. Napoléon avait toujours exercé autour de lui un si merveilleux ascendant, que le jour où l'on parut douter de son avenir, il en douta comme les autres. Peu habitué à la résistance, la première résistance qu'il éprouva l'étonna au point de le déconcerter et de l'abattre. Il devint irrésolu à l'excès, en expiation de l'abus que, pendant quinze ans, il avait fait de sa volonté.

Voyez-le à Fontainebleau. Son hésitation fait pitié; il ne sait ni vivre ni mourir empereur! Après avoir abdiqué pour lui, reculant toujours, il abdique pour sa race. Mais il n'a pas plutôt remis au duc de Vicence le papier fatal où se trouve condamnée sa dynastie, qu'il se ravise, qu'il se repent; et le voilà qui court après son empire cédé, comme l'enfant après le jouet perdu. Puis, quand il apprend que tout retour est impossible, que le sacrifice est devenu irrévocable, il cherche péniblement à remplacer cette grandeur réelle qui lui échappe par une grandeur factice; il veut être philosophe; il croit se complaire dans ses souvenirs; il s'entretient tout haut avec les morts illustres, et commente les suicides glorieux. Comédie qu'un grand homme se donne à lui-même!

Arrive la dernière nuit qu'il doit passer à Fontainebleau. On les a dévoilés, les mystères de cette nuit! Des bougies s'allument; le docteur Yvan est appelé; le maréchal Bertrand est averti; des sanglots retentissent le long de la galerie sur laquelle s'ouvre l'appartement de l'Empereur. Il est en proie à d'horribles souffrances, dit-on, et depuis, on a raconté qu'il avait essayé de s'empoisonner [1]. Il est possible qu'il ait voulu s'ensevelir dans son orgueil : en cette âme sublime et profonde, l'exaltation se confondait avec la ruse, et le calcul n'excluait pas la poésie.

Au reste, le suicide l'aurait sauvé de l'agonie : car dès 1814 son rôle était fini. En se relevant, il ne pouvait que rendre sa chute plus complète.

Qu'on y réfléchisse, en effet, on restera convaincu que, de toutes les combinaisons politiques possibles en 1814, aucune ne répondait aussi complètement que l'avènement des Bourbons aux vrais intérêts de la bourgeoisie. Le roi de Rome et la régence de Marie-Louise, c'était l'ombre redoutable de l'Empereur assise sur le trône, ou, plutôt, c'était l'Empereur gouvernant encore la France du fond de son exil. Quant au duc d'Orléans, on ne le connaissait pas encore assez, et il fallait quelques années pour que la bourgeoisie apprît à l'apprécier et s'accoutumât à le saluer comme son chef naturel. Seul, Louis XVIII se présentait pour reprendre la monarchie constitutionnelle au point où Louis XVI l'avait laissée; seul il pouvait, ainsi que cela convenait à la bourgeoisie, exercer le pouvoir royal en sous-ordre.

Le retour des Bourbons, patronnés par nos ennemis, plaçait sans doute la France, à l'égard de l'Europe, dans des conditions nécessaires d'infériorité et de dépendance. Mais qu'importait à la haute bourgeoisie cette position subalterne dans notre pays, s'il en devait résulter une paix durable, l'ouverture des ports, l'extension ou l'affermissement des relations commerciales, le règne de l'industrie, enfin? Pour les gagneurs d'argent, l'humiliation était suffisamment couverte par le profit.

N'y avait-il pas, d'ailleurs, un gage de stabilité, bien propre à séduire l'égoïsme d'une société mercantile, dans la restauration de ce dogme de la légitimité qui, momentanément repoussé, avait ouvert carrière aux convulsions de 93 et aux batailles dévorantes de l'Empire?

Mais Louis XVIII ramenait avec lui l'émigration. N'aurait-il pas à payer les dettes de son exil? Les représentants de la noblesse vaincue en 89 ne chercheraient-ils pas à reconquérir leur puissance, à venger les blessures de leur orgueil châtié? La Cour n'allait-elle pas revivre avec tout ce que le cérémonial avait d'offensant pour des plébéiens? Et, chose plus grave encore, les acquéreurs de biens nationaux n'allaient-ils pas être dépouillés? Je discuterai plus bas l'étendue et la valeur de ces craintes; mais quelque importance qu'on veuille leur donner, on peut affirmer que, vue de haut, la Restauration fut par essence un fait bourgeois : elle répondait, je le répète, aux plus chers intérêts, aux plus sérieux instincts de la bourgeoisie.



Le roi Louis XVIII.
(1755-1824.)

Aussi en proclama-t-elle sur-le-champ les principes. Le libéralisme n'est-il pas monté sur le trône avec Louis XVIII? N'est-ce pas le chef de cette dynastie restaurée qui, en créant la charte, a organisé la puissance politique de bourgeoisie?

1. Voir le *Manuscrit de mil huit cent quatorze*, par le baron Fain.

Ici s'ouvre une série d'événements dont il importe de bien étudier le caractère.

Le règne de Louis XVIII commença par la vanité : c'est ainsi que tous les règnes commencent. Et cela doit être. Les rois ne tromperaient personne sur leur grandeur si, par l'éclat factice dont ils s'environnent, ils ne se trompaient d'abord eux-mêmes.

Louis XVIII avait certainement reçu de la destinée des enseignements austères. Cette couronne que la main d'un conquérant barbare plaçait sur la tête du successeur de Louis XIV, elle était teinte d'un sang royal. Louis XVIII n'ignorait pas comment avait été terni l'éclat de son nom. Sa famille, injurieusement proscrite, avait été vue errante par le monde et allant implorer de capitale en capitale une hospitalité pleine de dédains. Lui-même, il s'était fatigué sur les routes de l'exil. Si bien qu'un jour, fuyant à travers l'Allemagne, il avait dû se reposer devant un poteau sur lequel un roi avait fait écrire : « *Ne pourront s'arrêter* « *ici plus d'un quart-d'heure les mendiants et les pros*- « *crits.* » Et pourtant, le premier soin de cet homme, si rudement éprouvé, fut d'enfler son triomphe et de se prouver à lui-même sa puissance. Avant toute chose, il s'occupa de composer fastueusement sa maison. Dans ce palais du haut duquel on apercevait la place où la main du bourreau avait touché Louis XVI, l'ancienne étiquette fut rétablie ; et, pour fournir à la Cour nouvelle un grand-maître, un grand-aumônier, un grand-maître de la garde-robe, un grand-maître des cérémonies, un grand-maréchal-des-logis, les noms les plus illustres et les plus vieux parurent à peine assez vieux et assez illustres.

La haute bourgeoisie fut profondément blessée de ce début ; elle avait tort. Je sais bien que le commandement devrait être modeste. Entre le plus grand et le plus petit des hommes la différence n'est pas telle, que la volonté de l'un puisse légitimement absorber celle de l'autre. L'orgueil n'est permis qu'à celui qui obéit ; quant à celui qui commande, il ne saurait se faire pardonner cet excès d'insolence qu'à force d'humilité. Mais de telles vérités sont trop hautes pour une société ignorante et corrompue. Dans l'impur milieu où s'agitait la bourgeoisie en 1814, demander une royauté modeste, c'était demander une royauté impossible.

Quoi qu'il en soit, si ce premier essai de règne fut malheureux, si Napoléon put sans effort ramener du fond de l'île d'Elbe ses aigles un moment humiliées, cela vint de ce que la royauté ne se fit pas dans les commencements assez réservée et assez petite. Dans les salons de la banque et du haut commerce, on ne lui pardonna pas d'avoir tendu la main aux débris de la gentilhommerie. On ne lui pardonna pas, surtout, d'avoir choisi pour ministres et pour conseillers des hommes tels que MM. de Montesquiou, d'Ambray, Ferrand, personnifications pâles et caduques des idées vaincues. Soupçonneuse comme toutes les puissances nouvelles, la bourgeoisie était implacable dans ses rancunes, absolue dans ses volontés.

Il y parut bien dans la séance d'ouverture du mois de juin. Le discours du monarque fut accueilli favorablement parce qu'il était modéré, soumis, et même un peu triste. Mais quand le garde-des-sceaux vint faire retentir à la tribune les vieilles formules monarchiques, ce fut dans toute l'assemblée un mouvement terrible *Ordonnance de réformation*, avait osé dire M. d'Ambray en parlant de la charte... Et les murmures couvrirent sa voix. Murmures fatidiques ! murmures qui, quinze ans plus tard, devaient, excités par le même mot, se changer en une effroyable tempête ! Ainsi, par une singularité fatale, les quatre syllabes qui, en 1814, commencent la lutte, sont celles qui la finirent en 1830 ! C'est qu'en effet, entre la bourgeoisie et la royauté, la question était, en 1814, ce qu'elle est aujourd'hui, et il s'agissait de savoir qui l'emporterait du principe électif ou du principe héréditaire, de la souveraineté des assemblées ou de celle des couronnes, de la loi ou de l'ordonnance !

Pendant qu'à la surface de la société on posait de la sorte le formidable problème de l'unité dans le pouvoir, Paris était le théâtre des agitations les plus diverses. Les impérialistes conspiraient, préparant je ne sais quelles voies tortueuses et obscures au retour d'un homme qui n'avait qu'à frapper la terre du pied pour en faire jaillir une armée. Fouché fréquentait ces artisans de petits complots, non pour les seconder, comme on l'a cru, mais pour mieux les trahir. Son égoïsme ne l'avait pas trompé : il sentait que la force était du côté des intérêts bourgeois et des idées libérales. Introduire au pouvoir ces intérêts et ces idées, après s'en être constitué le représentant ; offrir, en cette qualité, ses services à la Restauration, et la dominer en la servant, tel était son but. M. de Talleyrand se trouvait alors à Vienne, où il négociait la honte de son pays. Fouché restait donc maître du champ de bataille. Il se mit à l'œuvre, et fit si bien, qu'un jour M. de Montesquiou rassembla plusieurs hommes influents du parti royaliste, pour leur demander s'il ne serait pas utile à la monarchie que le pouvoir fût remis à un ministère libéral. Or, le ministère dont il était question, c'était Fouché qui l'avait préparé. Et savez-vous de quels hommes il avait voulu le composer ? de MM. Laîné, Lally-Tollendal, et même Voyer-d'Argenson. Voilà sur quelle pente on glissait, tant il est vrai que ce qu'il y avait au fond de la situation, c'était le triomphe du libéralisme, comme principes, de la bourgeoisie, comme intérêts.

Tout à coup une nouvelle étrange se répand. On raconte que l'exilé vient de toucher le sol où il fut empereur ; que les villes se soulèvent à son approche ; que les bataillons accourent au-devant de lui avec des cris d'amour ; que la France en armes lui fait cortège. Eh bien ! c'est ici que se peut voir le degré de puissance auquel était parvenue la bourgeoisie. Car enfin, la renommée n'avait pas menti : Napoléon s'avançait porté sur les bras d'une armée en délire ; il s'avançait rapide comme ses aigles dont l'image surmontait l'étendard impérial. Vingt jours, le temps de courir de la Méditerranée à la Seine, il lui fallut à peine cela pour ressaisir l'empire. Il entra dans sa capitale par une porte, tandis que, fuyant par la porte opposée, l'autre royauté se hâtait, morne et tremblante, vers un second et plus humiliant exil. C'est peu. Le lendemain, passant en revue ses légions fidèles, il se faisait de nouveau saluer César ; et quelques jours après, comme pour témoigner de la puissance de cet homme sur le monde, les souverains réunis à Vienne envoyaient l'ordre à leurs armées en retraite de faire volte-face et de regarder vers la France. Le destin pouvait-il plus pour la gloire d'un mortel ? Vain éclat ! triomphe d'un jour ! Il y avait en France une force avec laquelle Napoléon n'avait pas compté et contre laquelle il allait se briser bien vite ! Un moment surprise, la bourgeoisie revient à elle. Le libéralisme se met pour la seconde fois à miner le trône impérial. Il faut que Napoléon consente à l'acte additionnel ; il faut qu'il subisse Fouché

pour ministre et pour surveillant; il faut qu'il tienne l'oreille ouverte à ce bavardage parlementaire dont son âme se fatigue et s'indigne. Mais les concessions sont aussi impuissantes que la dictature contre cette ligue de tous les intérêts mercantiles, appuyée sur un respect hypocrite de la liberté et des droits du peuple. Toute l'Europe fait effort contre Napoléon : il tombe! Et par qui avaient été préparées, je le demande, les suites de Waterloo? Etait-ce par l'aristocratie? Mais elle se cachait alors à Gand ou à Vienne; ceux des nobles qui n'avaient pas quitté leur pays étaient trop heureux de se faire oublier; le baron de Vitrolles gémissait dans les cachots de Vincennes, et quant au marquis de Lafayette, il se défendait depuis longtemps d'être un grand seigneur. Étaient-ce les soldats, les artisans, les ouvriers des faubourgs de Paris, les prolétaires? Mais, nul ne put l'avoir oublié : c'étaient les enfants du peuple, des hommes en veste et en casquette, ou en simple uniforme, qui, après la bataille de Waterloo, s'en allaient tous les jours pousser sous les fenêtres de l'Élysée-Bourbon le cri accoutumé de *Vive l'Empereur!* Et, aux mêmes heures, que se passait-il dans le sein du Corps-Législatif, où étaient venus se résumer les intérêts et les passions de la bourgeoisie? « Qu'il abdique! « qu'il abdique! » voilà ce que pensait l'Assemblée, et ce vœu, qui, là, remplissait tous les cœurs, se trouva bientôt dans toutes les bouches. On ne voulait pas même de Napoléon II, tant on était impatient de rompre avec le passé impérial et de reprendre les traditions de 89!

J'ignore pourquoi les infortunes éclatantes émeuvent si profondément. Pour moi, je l'avoue, ce sont les malheurs vulgaires qui touchent le plus mon cœur. Je plains ceux que la tempête renverse, sans qu'ils aient eu la satisfaction d'y respirer à l'aise et de la braver; je plains ceux qui, doués d'une âme forte, sont morts cependant sans avoir vécu, ceux dont le passant foule, sans y songer, la cendre mêlée à la poussière des chemins. Eh, mon Dieu! il est certaines défaites qui enivrent autant que les victoires! L'orgueil humain se plaît aux grands désastres comme aux grands succès. Tomber de haut est une manière d'être distingué par la fortune. Que Napoléon ait glissé de son piédestal en quelques heures; que dans le palais préparé pour son fils il ait vu s'installer des princes étrangers; qu'on lui ait donné pour dernière patrie un rocher perdu dans l'immensité des mers, et qu'il s'y soit lentement consumé sous l'œil de ses plus cruels ennemis, ce n'est pas de cela qu'il faut le plaindre. Mais que l'abolition promise, espérée, des droits réunis, soit devenue une des causes de sa chute; mais qu'il ait été dompté, lui, guerrier sans égal, par quelques marchands ameutés; mais qu'il n'ait rien pu sur une assemblée de procureurs et d'agioteurs, lui dont on avait dit avec vérité que sa présence produisait sur des armées innombrables le même effet que celle du lion sur les plus intrépides chasseurs, ah! voilà ce qui doit le rendre l'objet d'une compassion éternelle. Les heures qui s'écoulèrent pour lui à l'Élysée-Bourbon, alors qu'il veillait sa veille suprême, furent des heures d'humiliation et d'amertume, telles que jamais homme, peut-être, n'en eut à subir de semblables! Là, et là seulement, je trouve une expiation véritable et suffisante de son orgueil.

La bourgeoisie achevait donc en 1815 l'œuvre commencée en 1814! Mais ses meneurs, éclairés par l'expérience, prirent cette fois leurs précautions et firent leurs réserves. Pour que Louis XVIII, ressaisissant sa couronne, ne cessât pas un seul instant d'être un monarque bourgeois, il importait de placer auprès de lui, comme ministre, un homme voué aux intérêts dominants et assez habile pour gouverner sous le nom du roi. Fouché était merveilleusement propre à jouer ce rôle. Aussi devint-il l'homme nécessaire. On se rappelle qu'après le désastre de Waterloo les Chambres nommèrent une commission de gouvernement. Carnot en fit partie, mais ce fut le duc d'Otrante qui en fut le président. Il est vrai que Carnot aimait le peuple!

Le premier soin de Fouché, devenu maître des affaires, fut de tirer de prison le baron de Vitrolles. Ils eurent une entrevue. M. de Vitrolles voulait sortir de Paris pour aller au-devant du roi; l'accueil qu'il reçut de Fouché le retint. « Je puis, dit M. de Vitrolles au duc d'Otrante, servir uti-« lement ici la cause du roi Louis XVIII, mais, à trois con-« ditions: la première, qu'il ne sera pas attenté à ma vie; « la seconde, que vous me donnerez au moins cinquante « passe-ports pour entretenir des relations avec le roi; la « troisième, que je serai chaque jour admis auprès de « vous. » — « Pour ce qui est de votre tête, répondit Fou-« ché avec cette familiarité pittoresque de langage qu'il « affectait, elle est aux mêmes crochets que la mienne. « Vous aurez cinquante passe-ports; et nous nous verrons « si cela vous convient, non pas une fois, mais deux fois « par jour. » M. de Vitrolles devenait ainsi une sorte d'intermédiaire entre les Bourbons et Fouché : la Restauration d'un côté, la bourgeoisie de l'autre.

Au reste, pendant que Fouché entretenait avec la Cour de Gand des relations actives, il envoyait en Autriche des émissaires chargés d'y plaider la cause du petit roi de Rome, et il écrivait à son collègue du Congrès de Vienne, de sonder la diplomatie sur la candidature du duc d'Orléans, menant ainsi de front tous les complots, et se rendant possible dans toutes les combinaisons.

Les vues de Fouché sur la branche cadette furent adoptées sans peine par M. de Talleyrand. D'adroites insinuations les firent germer dans l'esprit de l'empereur Alexandre; et un jour, en plein Congrès, le czar posa tout-à-coup la question de la sorte: Ne serait-il pas dans l'intérêt de l'Europe que la couronne de France fût placée sur la tête du duc d'Orléans? A cette proposition inattendue, chacun demeura frappé de stupeur. Mais les Cent-Jours n'étaient-ils pas venus prouver la nullité politique des Bourbons aînés?

Entre un 21 janvier et un 20 mars, quelle place resterait pour la tranquillité de l'Europe et la sécurité des rois? On penchait déjà pour le duc d'Orléans, quand l'opposition de lord Clancarty fit échouer le projet. Lord Clancarty s'exprima vivement sur le danger de semblables encouragements donnés à l'ambition des collatéraux. Alors, changeant de plan avec sa dextérité ordinaire, M. de Talleyrand écrivit à Louis XVIII, pour lui dévoiler cette espèce de conspiration diplomatique dont il avait, de sa propre main, noué tous les fils.

Cependant, les princes arrivent à Arnouville. Le baron de Vitrolles court les rejoindre, il est impatient de sonder par lui-même les sentiments des chefs de la coalition Quelle fut sa surprise, quand le duc de Wellington lui dit: « Il y a dans tout ceci une question de choses, la cocarde « tricolore, et une question de personnes, Fouché. » M. de Vitrolles ayant alors rappelé au duc que la cocarde tricolore était le signe d'une révolte contre le roi, et Fouché un régicide : « Eh bien, répliqua le général anglais, on pourrait « peut-être abandonner la question de choses, mais celle

« de personnes, c'est impossible[1]. » Paroles remarquables et bien dignes d'être méditées! Ainsi donc, dans la pensée des alliés, Fouché représentait en France une idée plus puissante que celle qui était exprimée par la cocarde tricolore elle-même! Ah! c'est qu'en effet, la Révolution française avait éveillé deux sortes de passions : les unes, mâles et rayonnantes, altières, dévouées; les autres, égoïstes et mercantiles. Les premières, la cocarde tricolore les représentait; mais après avoir, dans leur explosion merveilleuse ébloui et troublé le monde, elles s'étaient enfin amorties; surexcitées par la République, elles avaient été en quelque sorte épuisées par Napoléon. Les secondes, c'étaient dans Fouché qu'elles se personnifiaient. Or, à celles-ci, malheureusement, appartenait la force.



J. Fouché, duc d'Otrante.
(1763-1820)

Qu'on ne s'étonne pas, après cela, si la nomination de Fouché au ministère de la police devint une des conditions de l'entrée de Louis XVIII à Paris. La bourgeoisie voulait une garantie: on la lui donna. Parmi les royalistes eux-mêmes, plusieurs regardaient cette nomination de Fouché comme un malheur nécessaire, entr'autres le bailli de Crussol, homme d'un royalisme honnête et convaincu.

Ce fut aussi le sentiment de cette nécessité qui détermina Louis XVIII à faire asseoir à son bureau celui qu'il avait maudit comme l'assassin de son frère. On peut juger par ces paroles cyniques qu'il adressait au baron de Vitrolles, après le départ du duc de Wellington et de M. de Talleyrand pour Neuilly, où les attendait le duc d'Otrante : « Je leur ai recommandé de faire pour le mieux, « car je sens bien qu'en acceptant Fouché, je livre mon « pucelage. »

1. Nous pouvons garantir l'authenticité de ces curieux détails.

Au reste, tous ces scandales devaient être couverts par le grand scandale de la seconde entrée des alliés dans Paris. Pour le coup, il n'y eut ni combat livré, ni sang répandu. Paris ne capitulait pas: il s'offrait. Les complices de l'étranger n'avaient pas agi dans l'ombre, cette fois, mais en plein soleil, à la face de tous, dans le palais consacré aux délibérations publiques. Comment peindre l'aspect de Paris durant ces jours horribles? L'orgueil de la France s'était réfugié dans le sein de ses enfants les plus malheureux : les prolétaires furent toute la patrie; mais que pouvaient-ils? C'est tout au plus si au détour des rues désertes, aux angles des carrefours, on rencontrait quelques vieux soldats murmurant des paroles de malédictions. Et, pendant que le long des voies splendides, des boulevards étincelants, les étrangers défilaient par milliers, portant sur le front, non plus, comme en 1814, la surprise et l'admiration, mais la colère, le dédain et l'insulte, une foule de femmes élégantes, attirées aux fenêtres, saluaient avec des cris le passage des vainqueurs, et agitaient des écharpes en signe d'allégresse; les riches préparaient leurs appartements les plus somptueux pour y recevoir les officiers anglais ou prussiens; et les marchands, dans l'ivresse d'une joie cupide, étalaient à l'envi ce qu'ils avaient de plus précieux.

Cette fois, néanmoins, l'irruption des ennemis dans la capitale n'excita pas un enthousiasme aussi général que celui dont la première invasion avait été l'objet. Il faut le dire à la louange d'une portion de la bourgeoisie, elle ne put se défendre d'un sentiment de tristesse et de pudeur. Le spectacle des habitants de la campagne se réfugiant éplorés dans la ville avec leurs effets et leurs troupeaux, disait assez quel changement s'était introduit dans les dispositions des alliés: on les craignait. Et pourtant..... mais non : la postérité ne voudra jamais croire à cet excès d'opprobre, on dansa sur le gazon, à jamais profané, des Tuileries, à quelques pas du pont des Arts, où nos ennemis avaient braqué deux pièces de canon prêtes à faire feu sur nos édifices! Semblables à ces sauvages qui s'entrelacent et tournent autour d'un ennemi vaincu, des Français osèrent nouer autour de la patrie saignante d'abominables farandoles. Les étrangers virent cela ; ils nous méprisèrent.

Ainsi s'ouvrit en France l'ère des intérêts matériels.

Ceux-là, du reste, purent un moment se réjouir dans leur égoïsme, qui avaient supputé ce que rapporterait en argent une humiliation jusqu'alors sans exemple. Car, pour dernier trait d'avilissement, les vaincus se laissèrent gorger d'or par les vainqueurs. Paris se vendit en détail après s'être livré en bloc, et n'eut pas même le mérite d'une infamie désintéressée. « Les marchands décuplaient leurs re« cettes habituelles; tous les jeunes officiers avaient des « maîtresses coûteuses, des loges aux théâtres, des dîners « chez Véry. *C'est de cette année* 1815 *que datent la plu« part des fortunes marchandes de la capitale.* On ne « peut s'imaginer l'immense dépense des chefs des armées « coalisées : le grand-duc Constantin et son frère laissèrent « à Paris 1,500,000 roubles dans l'espace de quarante jours. « Blücher, qui reçut trois millions du gouvernement fran« çais, engagea ses terres et partit ruiné par les maisons « de jeu.[1] » On le voit : Paris recevait largement son salaire : les ennemis de la France étaient prodigues, et les

1. *Histoire de la Restauration par un homme d'État,* 3e vol., p. 64 et 65.

pourvoyeurs de cette cohue enchantée se montraient aussi pressés d'épuiser les bénéfices de son ivresse qu'elle l'était elle-même d'en épuiser les plaisirs et l'insolence! Mais, dans les résultats produits par l'invasion, il y eut cela de singulier, que la France fut brutalement sacrifiée à Paris.

En 1815, la centralisation établie par l'Empire existait dans sa plénitude; tous les instincts, tous les intérêts, toutes les passions de plus de trente millions d'hommes, Paris les concentrait dans leur diversité sans les affaiblir; il les résumait sans les altérer. Déjà, Paris c'était la France. L'invasion mit en relief ce qu'une telle centralisation pouvait avoir d'oppressif : une ville fut enrichie, et tout un royaume mis au pillage. Oui, les campagnes dévastées, une foule de petits propriétaires ruinés, l'agriculture de plusieurs provinces tarie dans sa source, des villes opulentes écrasées sous le poids de contributions arbitraires, tout ce que peut, enfin, et tout ce qu'ose la conquête dans ses plus sauvages emportements, voilà ce que représentaient ces pièces d'or, qu'avec une insouciance remplie d'insulte les étrangers allaient semant dans Paris.

Autre résultat digne de remarque : de même que la France fut impitoyablement rançonnée au profit de la cité-mère, de même le corps de la bourgeoisie finit par être appauvri au profit de quelques heureux capitalistes. Les frais de subsistance des sept cent mille ennemis qui pesaient sur notre sol, l'épouvantable abus des réquisitions, l'augmentation des impôts de toute nature, les emprunts forcés, le milliard, prix de notre délivrance, quelle charge pour les bourgeois! Il est vrai que, pour s'affranchir de cette charge, on dut recourir au crédit; il est vrai que les conditions de l'emprunt contracté avec les banquiers étrangers Baring et Hope, et dont les principaux banquiers parisiens obtinrent un huitième, offraient aux prêteurs l'exorbitant bénéfice d'un intérêt de 20 à 22 0/0; il est vrai que ces premières mesures financières de la Restauration étaient à ce point favorables aux gros capitalistes, que si M. Casimir Périer attaqua dans une brochure le scandale de l'opération, ce fut, entr'autres choses, par ce motif qu'il eût été plus *national* de ne s'adresser qu'à des banquiers français... Au-dessus de la masse de la bourgeoisie pliant sous le faix, la haute bourgeoisie puisait dans la honte publique un surcroît de force et d'opulence. Sous ce rapport, il est clair que l'invasion fut, en quelque sorte, un procédé nouveau mis à la disposition des plus riches pour dépouiller les plus pauvres. Au fond, les étrangers, lorsque plus tard ils repassèrent nos frontières, n'emportèrent peut-être pas une grande quantité d'argent; mais la quantité qu'ils déplacèrent fut énorme. Poussé par le sort des batailles entre les gros capitalistes et les petits industriels, entre les banquiers et les artisans, entre les spéculateurs audacieux et les travailleurs, ils donnèrent aux premiers par l'emprunt, ce qu'ils arrachaient violemment aux seconds par l'impôt.

Ainsi, la bourgeoisie n'était pas encore installée aux affaires, que déjà le principe de mort caché dans son sein était indiqué au philosophe attentif par le premier résultat matériel de l'invasion.

Qu'on médite sur les lignes que je viens de tracer, elles contiennent en germe toute l'histoire sociale de la bourgeoisie : la banque asservissant l'industrie et le commerce; le crédit individuel profitant aux forts, nuisant aux faibles; en un mot, le régime de la concurrence ayant pour inévitable effet de renverser les petites fortunes, de miner les fortunes moyennes; le tout pour aboutir à une véritable féodalité financière, ou, si l'on veut, à une oligarchie de banquiers. Admirable loi de la Providence qui plaçait à côté du crime la menace du châtiment, faisait sortir de l'égoïsme même de la bourgeoisie le commencement de sa dissolution, et confondait avec les honteuses causes de son accroissement l'indication des causes de sa ruine finale!

Mais quels que soient ses vices de naissance, un régime auquel se lient des passions nombreuses, ne s'écroule pas en un jour. C'est trop peu souvent de plusieurs générations pour absorber le venin d'un mauvais principe. Tout régime tyrannique se peut comparer à un abîme qu'il faudrait combler avec des morts. L'opération cruelle s'accomplit lentement, car l'abîme est profond.



Alexandre Ier
Empereur de Russie. (1777-1825)

Donc, et malgré quelques signes, peu apparents d'ailleurs, d'une décadence future, une longue domination était promise, en 1815, à ce régime sans entrailles de la concurrence et de l'individualisme. Seulement, cette domination demandait à être complétée. La puissance de la bourgeoisie avait ses racines dans l'ordre social; il ne lui restait plus qu'à faire invasion dans le domaine politique. L'individualisme en bas appelait le libéralisme en haut.

Aussi, de 1815 à 1830, la bourgeoisie ne s'occupa que de compléter sa domination. Faire tourner à son profit le système électif, s'emparer de la force parlementaire, la rendre souveraine après l'avoir conquise, telle fut, pendant quinze ans, l'œuvre du libéralisme, œuvre qui se résume en ces mots : ASSERVIR LA ROYAUTÉ SANS LA DÉTRUIRE. Ainsi, après le passage de ces révolutionnaires de 93, qui avaient foulé aux pieds la tradition politique avec un héroïsme si farouche, après le règne d'un homme qui, ne

pouvant dater que de lui-même, avait essayé de faire taire à jamais l'antique mugissement des assemblées, voilà que la tradition reparaissait indomptée, et ramenant avec elle la lutte si longtemps soutenue contre la royauté par les États-Généraux et les parlementaires.

Que de nouveautés introduites par le cours naturel des évènements dans cette vieille querelle ! Le champ de bataille s'était transformé ; l'objet du combat n'était plus le même ; le prix de la victoire avait une autre destination, les combattants avaient un autre visage. Qu'importe ? Il y avait dans cette lutte renaissante quelque chose que les évènements n'avaient pu altérer : sa nature même.

II.

Quand on a vu tomber les Bourbons en 1830, on a donné de leur chute bien des explications diverses.

— Ils étaient entrés en France, a-t-on dit, portés sur les flots de l'invasion, dont ils furent comme l'écume. — Ils avaient rendu la France vassale de l'Europe, et la main de leurs ministres ne s'était pas séchée en signant les traités de 1815. — Ils avaient ramené, au sein de la patrie en deuil, des milliers de gentilshommes, race orgueilleuse, et le clergé, caste envahissante. — Ils avaient débuté par des proscriptions, et l'ombre de Michel Ney se dressait contre eux, les accusant d'assassinat. — Ils tenaient le glaive levé sur la tête des acquéreurs de biens nationaux, et leur présence était une menace sans fin.

Tous ces griefs, malheur à qui les déclarerait illégitimes ! Mais suffisent-ils pour expliquer historiquement le rôle de la bourgeoisie en 1830 ? J'affirme que non.

Si Louis XVIII osa ramasser sa couronne sur le champ de bataille de Waterloo, cette terre ensanglantée ; s'il rentra dans Paris au milieu d'un état-major anglais, russe et prussien ; s'il ne rougit pas de reconnaître au prince régent d'Angleterre un droit de suzeraineté morale sur l'héritage de Louis XIV et de Napoléon ; si Wellington fut par lui maréchal de France ; si, pendant qu'aux Tuileries il s'essayait à la royauté, le baron de Muffling, un étranger, fut fait gouverneur de sa capitale ; si le Musée fut mis au pillage par les Prussiens ; si Blücher, dans un accès de rage, put parler impunément de faire sauter nos édifices ; si Alexandre fut regardé comme l'ami du roi de France, parce qu'il s'était contenté de faire retentir sous les pas de son armée les ponts construits en souvenir de nos victoires ; si les alliés, traitant avec ce même roi de France, exigèrent avant toute négociation et obtinrent que l'armée de la Loire fût dissoute, pour que la France n'eût plus qu'à demander merci ; enfin, car elle est bien longue, hélas ! la liste de nos humiliations d'alors, si nos ennemis, par le traité de novembre, acquirent le droit, non-seulement de réduire la France à ses dernières limites, mais de démanteler ses places fortes, d'en bâtir contre elle avec son argent, de surveiller sa politique, d'occuper pendant cinq ans son territoire....., tout cela fut-il le crime du roi seulement, et des princes et des ministres ? Pourquoi les représentants de la bourgeoisie, les membres du Corps-Législatif, avaient-ils refusé à Napoléon vaincu cette épée qu'il demandait comme simple général, pour réparer le désastre de Waterloo, sauver la patrie, ou mourir ? Et pourquoi, aux premières lueurs des bivouacs ennemis, la bourgeoisie parisienne, excitant le peuple si prompt au combat, ne prit-elle pas les armes, rugissante et désespérée comme les glorieux moines de Saragosse ? Mais non : toutes les portes de la ville furent ouvertes ; et il y eut des acclamations de joie dans les rues ; et il y eut des danses dans les jardins publics ; et sur tous les théâtres, pendant plusieurs mois, l'enthousiasme de ceux qui vont au théâtre salua dans Alexandre le demi-dieu de l'invasion ! Je reprends : « Les marchands décuplaient leurs recettes habi« tuelles. C'est de 1815 que datent la plupart des fortunes « marchandes de la capitale. » La preuve que la bourgeoisie, en 1830, n'a pas prétendu châtier dans les Bourbons des princes amenés en France par les étrangers, c'est qu'elle a choisi, pour le mettre sur le trône, Philippe, duc d'Orléans. Ce duc d'Orléans, comment était-il rentré en France ? Ne s'était-il pas trouvé, lui aussi, dans l'arrière-garde de l'invasion ? Justice et vérité pour tous. Si la bourgeoisie, en 1830, avait prétendu faire expier à la royauté 1815, je dis qu'elle se serait vengée sur les Bourbons aînés du crime dont elle s'était elle-même rendue complice. Il n'en fut rien. C'était le peuple qui se souvenait [1].

La bourgeoisie pouvait-elle se soulever avec plus de raison contre la gentilhommerie ? J'ai reconnu qu'en 1814 Louis XVIII avait eu le tort de professer trop ouvertement le culte des noms anciens ; mais ce tort, il s'était hâté de le réparer dès 1815. Sur la première liste ministérielle de cette époque, ne lisons-nous pas, à côté du nom de Talleyrand de Périgord, celui de Pasquier, noblesse de robe, et ceux, moins aristocratiques encore, de Gouvion-Saint-Cyr, de Fouché, de Louis ? M. Decazes, qui fut pendant si longtemps l'âme du gouvernement de la Restauration, devait-il son influence à ses parchemins ? MM. de Villèle, de Corbière, de Peyronnet, qui remplirent de leur existence les années suprêmes de la Restauration, n'étaient-ils pas des hommes à peu près nouveaux ? Que la haute bourgeoisie ait ressenti pour les nobles et les prêtres une répugnance très vive ; qu'elle ait poursuivi les uns de ses passions jalouses, en invoquant l'égalité, et les autres de son scepticisme glacé, en invoquant la liberté de conscience et l'indépendance du pouvoir civil, rien de plus certain. Seulement, elle n'aurait jamais volontairement couru les risques d'une révolution, s'il ne se fût agi pour elle que d'assurer le triomphe de son scepticisme et de sa vanité.

1, Voici dans quels termes M. Villemain, *qui a été ministre depuis* 1830, félicitait l'empereur Alexandre de sa victoire de 1814, et cela en pleine académie, le 21 avril 1814 :

« Quand tous les cœurs sont préoccupés de cette auguste présence, j'ai besoin de demander grâce pour la distraction que je vais donner. Quel contraste d'un si faible intérêt littéraire et d'un semblable auditoire ? Les princes du Nord qui vinrent autrefois assister à ces mêmes séances, prévoyaient-ils qu'un jour leurs descendants y seraient amenés par la guerre ! Voilà les révolutions des empires. Mais sur les âmes généreuses, le pouvoir des arts ne change pas. Devant l'image des arts, les monarques armés s'arrêtent comme les monarques voyageurs. Ils la respectent dans nos monuments, dans le génie de nos écrivains, et dans la vaste renommée de nos savants. L'éloquence, ou plutôt l'histoire, célébrera cette urbanité littéraire, en même temps qu'elle doit raconter cette guerre sans ambition, cette ligue inviolable et désintéressée, ce royal sacrifice des sentiments les plus chers immolés au repos des nations et à une sorte de patriotisme européen. Le vaillant héritier de Frédéric nous a prouvé que les chances des armes ne font pas tomber du trône un véritable roi ; qu'il se relève toujours noblement, soutenu sur les bras de son peuple, et demeure invincible parce qu'il est aimé. La magnanimité d'Alexandre reproduit à nos yeux une de ces âmes antiques passionnées pour la gloire. Sa puissance et sa jeunesse garantissent la longue paix de l'Europe. Son héroïsme, épuré par les lumières de la civilisation moderne, semble digne d'en perpétuer l'empire, digne de renouveler, d'embellir encore l'image du monarque philosophe, présentée par Marc-Aurèle, de montrer enfin sur le trône la sagesse armée d'un pouvoir aussi grand que les vœux qu'elle forme pour le bonheur du monde. »

Pour ce qui est des cruautés tant reprochées à Louis XVIII, on doit reconnaître que c'est principalement aux circonstances qu'elles doivent le caractère qu'elles ont conservé dans l'histoire.

« A neuf heures du matin [1], dit un historien de la Res« tauration, Ney, revêtu d'un frac bleu, monta dans une « voiture de place. Il avait fait demander à M. de Sémon« ville une bouteille de vin de Bordeaux et l'avait bue. Le « grand-référendaire accompagna le maréchal jusqu'au « fiacre. Le curé de Saint-Sulpice était à ses côtés; deux « officiers de gendarmerie sur le devant de la voiture. Le « lugubre cortège traversa le jardin du Luxembourg, du « côté de l'Observatoire. En sortant de la grille, il prit à « gauche, et fit halte cinquante pas plus loin, sous les murs « de l'avenue. La voiture s'étant arrêtée, le maréchal en « descendit lestement, et se tenant à huit pas du mur, il « dit à l'officier : « Est-ce ici, Monsieur? » — « Oui, M. le « maréchal. » Alors Ney ôta son chapeau de la main gau« che, plaça la droite sur son cœur, et s'adressant aux sol« dats, il s'écria : « Mes camarades, tirez sur moi. » L'offi« cier donna le signal du feu, et Ney tomba sans faire « aucun mouvement.

Ce qui frappe surtout dans cette horrible exécution, c'est ce qu'elle a de morne, de peu solennel. La foule n'est pas là, au moment suprême; on l'a trompée : elle est à la plaine de Grenelle. Michel Ney, maréchal de France, prince de la Moscowa, duc d'Elchingen, est fusillé dans un lieu muet, désert, au pied d'un mur, par des soldats qui se cachent, sur l'ordre d'un gouvernement qui a peur de sa propre violence. Ceci explique pourquoi les premières cruautés de la Restauration laissèrent dans les cœurs une trace de feu. Ney avait tourné contre Louis XVIII l'épée qu'en 1814 il avait reçue de lui pour le défendre, cela n'est pas douteux. Il est vrai qu'il était couvert par une capitulation protectrice. Mais le glaive des réactions ne s'arrête pas pour si peu. D'ailleurs, depuis un demi-siècle, tuer ses ennemis n'était pas chose nouvelle. 93 avait lassé le bourreau. Mais les coups que la Révolution avait frappés avaient dans les nécessités d'une situation inouïe leur explication et plus que leur excuse. Le bruit de la hache, en 93, se perdait dans les clameurs du forum et dans la tempête universelle. Ici, rien de semblable. On se recueillait pour tuer, et toute une nation faisait silence autour des bourreaux. Quoi qu'il en soit, si la bourgeoisie s'indigna, son indignation était désintéressée assurément, puisque Ney et Labédoyère mouraient victimes d'une idée combattue et vaincue avec le concours de la bourgeoisie elle-même, puisqu'ils mouraient victimes de l'Empire, puisqu'ils mouraient victimes des Cent-Jours. Napoléon avait fait fusiller le duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes : Louis XVIII rendait à Napoléon assassinat pour assassinat; genre d'émulation bien digne des maîtres de la terre ! Mais c'est tout. Le lendemain de la révolution de juillet, alors qu'elle était toute puissante, la bourgeoisie a-t-elle imposé à son roi la réhabilitation de Ney? et pourquoi ne l'a-t-elle pas fait [1]?

J'arrive à un autre point : l'intérêt des acquéreurs des biens nationaux. La question était plus grave pour la bourgeoisie, car ce n'était plus seulement une affaire de sentiment et d'humanité. Aussi n'eut-on garde d'alarmer sous ce rapport les intérêts. Louis XVIII, qui commit tant de fautes, ne commit pas du moins celle-là. Dans sa déclaration de Saint-Ouen, il affirmait que jamais les acquéreurs de biens nationaux ne seraient inquiétés. Que dis-je ? la Chambre de 1815, tout ivre qu'elle était d'aristocratie, poussa-t-elle jamais jusque là l'audace de ses passions contre-révolutionnaires ? Qu'on se rappelle la loi sur les cris séditieux : cette loi, dans l'article 5, portait peine contre toute parole de nature à effrayer les possesseurs des biens nationaux. « Pourquoi cette mesure, s'écriait à cette « occasion le vicomte de Châteaubriand, en pleine pairie? « Pour imposer un silence que rompraient, au défaut des « hommes, les pierres mêmes qui servent de bornes aux « héritages dont on veut rassurer les possesseurs. » Paroles téméraires, mais dont M. de Châteaubriand, malgré toute son éloquence, ne put faire prévaloir la témérité, même dans un moment où la contre-révolution se montrait hardie jusqu'à l'insolence ! Si donc l'intérêt des acquéreurs de biens nationaux fut si souvent invoqué par la polémique libérale, c'est qu'il fournissait une arme de combat à cette *polémique peu sincère*. Et si l'on m'objecte le *milliard des émigrés*, je répondrai que la bourgeoisie n'avait pas attendu cette déclaration de guerre pour se montrer implacable ; je répondrai encore que cet acte contre-révolutionnaire ne fut résolu qu'après l'election de l'abbé Grégoire, régicide, qu'après l'assassinat du duc de Berri, c'est-à-dire quand la monarchie, *poussée à bout*, se décida enfin à tout oser contre ses ennemis, *voyant bien que ses ennemis oseraient tout contre elle*. D'ailleurs, qu'on le remarque bien, le milliard d'indemnité, s'il condamnait les principes de 89, *n'en était pas moins une garantie offerte aux acquéreurs de biens nationaux*, puisque c'était le prix auquel on mettait leur sécurité Cette indemnité payée, les possesseurs étaient définitivement placés à l'abri de toute poursuite, et ceux qui avaient le plus à se plaindre, c'étaient tous ces pauvres artisans, tous ces ouvriers, tous ces enfants du peuple sur qui l'émigration venait de lever son impôt, quoiqu'ils ne fussent jamais entrés dans le partage de ses dépouilles.

Revenant donc sur ce que j'ai voulu prouver, je répète que la lutte qui, commencée en 1815, devait aboutir à la révolution de 1830, n'était que la continuation, au profit de la bourgeoisie, de la lutte que les États-Généraux, avant 1789, avaient soutenue, quoique sans éclat, sans vigueur, sans continuité, contre le principe monarchique.

La société peut-elle avoir deux têtes? la souveraineté est-elle invisible ? Entre le gouvernement par un roi et le

1. *Histoire de la Restauration par un homme d'État*, tome III, p. 404.

1. Au moment même où j'écris ces lignes, aujourd'hui 7 mars 1841, les journaux annoncent la détermination que le fils du maréchal Ney vient de prendre de siéger dans cette assemblée qui vota, presqu'à l'unanimité, la mort de son père. Dans la lettre explicative des motifs de cette résolution, je lis :

« Le fils du marquis de Strafford ne siégea à la chambre des « lords qu'après avoir obtenu la révocation de l'arrêt qui avait « condamné injustement son père sous le règne de Charles Ier. »

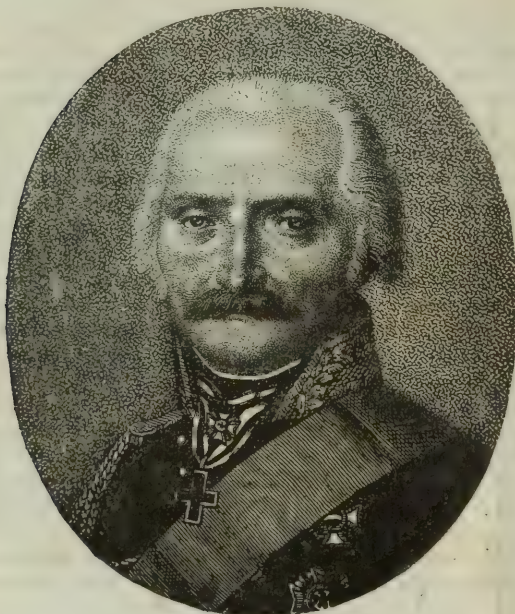
« Moins heureux que lui, ou moins bien servi par les circons« tances et l'état de nos lois, je n'ai pu complètement réussir dans « l'accomplissement d'un devoir religieux que j'ai poursuivi néan« moins sans relâche et par tous les moyens en mon pouvoir depuis « 1831.

« Mes efforts auprès des différents ministères qui se sont succédé « pendant cet espace de temps ont toujours échoué devant des fins « de non-recevoir, tirées soit des lacunes de notre Code en matière « de revision, soit aussi des inconvénients que présenterait pour la « sûreté publique l'évocation de certains souvenirs que les passions « ne manqueraient pas de saisir.....

« Que vous dirai-je? je combats ainsi sans succès depuis dix « ans ! »

Voilà ce que réservait à la mémoire du maréchal Ney le gouvernement de la bourgeoisie.

gouvernement par une assemblée, n'y a-t-il pas un gouffre qui chaque jour tend à se creuser davantage ? Et partout où ce dualisme existe, les peuples ne sont-ils pas condamnés à flotter misérablement entre un 10 août et un 18 brumaire ? Le jour où Louis XVIII s'assit sur le trône, ce problème fut posé devant lui, ainsi qu'il l'avait été, pendant les Cent-Jours, devant Bonaparte. Et comme la force sociale appartenait à la bourgeoisie, c'était naturellement en sa faveur que la question devait se résoudre. Les obstacles que, sous la Restauration, la royauté eut à combattre, les haines sans nombres qui se groupèrent sur son passage, les tempêtes qui l'assaillirent, cette espèce de tremblement de peuple qui, en 1830, la renversa, n'eurent pas de cause plus sérieuse.



Blucher.

Encore s'il eût été possible de créer entre la royauté et la Chambre un pouvoir médiateur ! Mais les droits de substitution ayant été abolis pour jamais, la division des héritages étant devenue un fait inévitable, l'aristocratie ayant été trois fois vaincue, que pouvait une pairie ? Celle de 1815 n'exprimait qu'un entassement de ruine, et n'était en réalité que la vivante histoire d'un quart de siècle de trahisons. On la comptait pour si peu, que Louis XVIII, par exemple la considérait tout simplement comme un moyen « *de mettre une bague au doigt aux gens de sa maison, à la naissance de leur aîné.* » Le fait est que le personnel de la pairie fut remanié en 1815, sans scrupules et sans pudeur. On cassa des pairs de France ; on en créa ; le titre de pair devint un mode de recompense ou un sujet d'encouragement pour la haute domesticité du Château. Et, après cela M. de Talleyrand se crut un grand homme d'État pour avoir fait déclarer une telle pairie héréditaire ! Quelle pauvreté de vues ! Le fils de lord Chesterfield, partant pour visiter les divers Cours de l'Europe, son père lui dit : « Allez, mon fils, allez voir par quels hommes le « monde est gouverné. » Je conçois ce dédain.

Oui, le gouvernement de la Restauration n'était pas encore à l'œuvre que déjà le fait dominant de la situation était la nécessaire rivalité de ces deux pouvoirs : la royauté et la Chambre. Et voyez quelles circonstances annoncent, préparent la lutte! Quand les élections commencent, deux hommes se partagent le pouvoir ministériel, Talleyrand et Fouché : celui-ci, habile, pénétrant, rompu à l'intrigue, possédant la confiance de la bourgeoisie et versé dans l'art de manier les ressorts impurs ; l'autre, aussi dépourvu de valeur intellectuelle que de valeur morale, mais passant pour un grand seigneur sans préjugés, et jouissant d'une immense réputation d'homme d'État, parce que la bassesse a ses triomphes, que tout esprit vulgaire confond avec ceux de l'habileté. Entre ces deux hommes l'antagonisme est flagrant ; chacun le voit, chacun le dit, et il semble que ce soit là l'écueil contre lequel se brisera le ministère. Eh bien ! non ; il va se dissoudre, mais sa dissolution sera le premier témoignage de la puissance des intérêts bourgeois et de la force irrésistible du principe électif.

Ce qui avait rendu Fouché un ministre nécessaire, on le sait. Il ne pouvait conséquemment tomber que pour faire place à un homme capable de représenter comme lui, au pouvoir, les intérêts et les passions de la bourgeoisie. Ceux qui n'ont donné pour cause à la fortune extraordinaire de M. Decazes que l'affection de Louis XVIII, ne me paraissent pas avoir pénétré le fond des choses. M. Decazes était d'origine plébéienne. Aucun lien ne pouvait l'attacher à un régime de grands seigneurs. Il aimait l'argent, il en connaissait le prix ; il aimait le pouvoir, il en devinait les conditions. Sagacité, souplesse, activité, scepticisme, ambition subalterne, il avait, en qualités et en défauts, tout ce qui est nécessaire pour savoir de quel côté se trouve la force et s'y asservir. Le libéralisme, dans ce qu'il avait de plus élevé, ne pouvait trouver une personnification plus vrai. M. Decazes, c'était Fouché amoindri.

Voilà précisément ce qui rendait M. Decazes propre à remplacer Fouché aux yeux de la bourgeoisie. D'un autre côté, il avait dit, en parlant de la marche étonnante de Napoléon sur Paris au 20 mars : « On ne gagne pas la légitimité à la course ; » et, à part cette profession de foi les royalistes le préféraient au duc d'Otrante, parce que lui, du moins, il ne portait pas sur ses habits l'odeur du sang.

M. Decazes fut poussé de la sorte au faîte des honneurs et Fouché tomba du pouvoir, en y laissant un successeur digne de lui. Le goût de Louis XVIII pour le nouveau ministre servit sa fortune, mais ne l'explique pas. M. Decazes était libéral : ce fut sa force. Le temps des favoris était passé, et si M. Decazes n'avait eu d'autre appui que cette royale affection, surprise et entretenue par la flatterie, son influence, comme celle de M. de Blacas, ne se serait jamais étendue au delà du gouvernement de l'antichambre.

Mais à côté de ce fait singulier, l'élévation subite de M. Decazes, se place un fait non moins caractéristique, la la chute du ministère Talleyrand. Pourquoi ce ministère s'écroule-t-il? Parce que les premiers choix électoraux annoncent une Chambre hostile au ministère. M. de Talleyrand craint une opposition trop vive ; il va trouver le roi ; il lui demande si, dans la lutte qui se prépare, le Cabinet doit compter complètement sur l'appui de la couronne. Louis XVIII depuis longtemps jaloux de la réputation du

prince, paraît blessé de l'arrogance de ses frayeurs, et au grand étonnement de toute la Cour, il dissout le ministère, laissant choir aux débiles mains du duc de Richelieu les destinées de la royauté en France. Ne trouvez-vous pas ces



Le maréchal Ney.
(1769-1815).

choses bien remarquables? Un bourgeois, un libéral, M. Decazes, devenant la tête du gouvernement royaliste ; et dès l'origine, le premier ministère de la Restauration renversé par l'approche seule de la Chambre, et en quelque sorte par l'ombre du principe électif : cette victoire remportée la veille de la bataille, tout cela ne vous frappe-t-il pas comme une révélation de cette force dont les quinze années de la Restauration ne devaient être que le développement complet, sous le rapport politique ?

Cette force invincible du principe électif considéré comme moyen de développement au profit de la bourgeoisie, cette force était si bien pressentie par les royalistes les plus intelligents, que quelques-uns d'entre eux firent des efforts incroyables pour soutenir Fouché au pouvoir jusqu'à la réunion des députés; témoin M. de Vitrolles, qui disait sans cesse : « Avant de renvoyer Fouché, attendez la Chambre. »

Mais voici quelque chose de plus significatif encore. Les élections sont terminées ; la Chambre s'assemble. Ceux qui ont médité sur le caractère de toutes les réactions savent bien pourquoi cette Chambre dut se dire exclusivement royaliste. On n'y parlait que du roi ; la fidélité au roi était la vertu de l'époque : à s'en tenir au langage officiel, jamais la France n'avait été plus complètement monarchique, et rien n'égale l'enthousiasme qui éclata dans l'Assemblée, lorsque M. de Vaublanc y prononça ces paroles : « L'immense majorité de la Chambre veut son roi. » Mais quoi ! cette Chambre, si éminemment royaliste, c'est par une vive série d'attaques contre la royauté qu'elle débute. Le premier projet de loi[1] présenté par le garde des sceaux à la Chambre, y est accueilli par de nombreux murmures ; il n'est adopté qu'après des modifications qui le dénaturent d'une manière complète. Consécration éclatante de l'initiative de l'Assemblée ! Et, à dater de ce moment, avec quelle ardeur cette initiative ne cherche-t-elle pas l'occasion de s'exercer ! Qu'il s'agisse de la loi sur la suspension de la liberté individuelle, présentée par M. Decazes, ou de celle présentée sur les juridictions prévôtales par le duc de Feltre, la Chambre se croit appelée, non-seulement à rectifier le travail des ministres, mais à le refaire. Seule, elle occupe la scène politique ; seule, elle gouverne. Depuis la Convention, vit-on assemblée plus violente, plus impérieuse, plus enivrée du sentiment de son droit? Elle apprend que le roi veut faire légaliser l'ordonnance du 24 juillet qui bornait les vengeances royalistes à dix-neuf têtes marquantes abandonnées aux tribunaux, et à trente-huit personnes frappées de bannissement. A cette nouvelle, sa fureur est au comble, et pour que la loi d'amnistie ne soit pas trop indulgente, c'est elle-même qui s'empare de l'initiative, usurpant ainsi la plus personnelle de toutes les prérogatives de la royauté ! Qu'imaginer de plus hautain? Et quel acte de souveraineté plus péremptoire que ce projet de M. de Labourdonnaye, qui proscrivait du même coup tous les maréchaux, tous les généraux, tous les préfets, tous les hauts fonctionnaires, complices du retour de Bonaparte ; qui frappait tous les régicides signataires de l'acte additionnel ; qui excluait à jamais du sol natal tous les membres de la famille Bonaparte; qui mettait le séquestre sur les biens d'un si grand nombre de citoyens ;



Le duc de Wellington.
Maréchal de France (1769-1862)

qui faisait, en un mot, du pouvoir judiciaire une dépendance du pouvoir législatif ! Cette grande usurpation, l'Assemblée la sanctionne cependant sous les yeux du roi qui

1. Le projet de loi sur les cris séditieux.

avait formellement annoncé qu'il ne consentirait pas à la proscription des régicides.

On a dit qu'en cela Louis XVIII n'était pas sincère; qu'au fond il abhorrait les régicides, et ne faisait semblant de les protéger que pour rejeter sur la Chambre tout l'odieux de la proscription. Soit. Mais il s'était prononcé hautement, et ses ministres combattirent, en son nom, les projets de la Chambre avec une extrême vivacité. Qu'on juge de l'effet que devait produire sur l'opinion une lutte aussi violemment déclarée, quelles que fussent d'ailleurs les secrètes pensées et l'hypocrisie des combattants! Un jour, le duc de Richelieu vient dire à la Chambre: « Le « roi s'est fait rendre compte de vos propositions diverses « et de vos utiles délibérations. Le testament de Louis « XVI est toujous présent à sa pensée. » Et en entendant ces mots, la Chambre reste immobile, muette; la menace est sur tous les visages: il faut que le ministère ait recours à de longues négociations pour fléchir l'Assemblée. Elle consent enfin à rejeter les catégories sanglantes de M. de Labourdonnaye, mais elle maintient le bannissement des régicides, après avoir couvert de bravos ce cri factieusement royaliste de M. de Béthisy: « Vive le roi quand « même! » *Quand même!* L'antagonisme des deux principes éclatait jusque dans le royalisme ardent de l'Assemblée.

Ce n'est pas tout: la loi des élections est présentée à la Chambre. Deux systèmes se produisent: l'un créant un collègue électoral par canton, et donnant au roi la faculté d'adjoindre à chaque collège électoral juges de paix, maires, vicaires généraux, proviseurs, curés, etc.; l'autre établissant au profit des riches, l'élection à deux degrés. L'alternative est redoutable. Si le premier système prévaut la royauté a prise sur les élections: elle est mise hors de page. Que le second triomphe, au contraire, c'en est fait: le régime parlementaire n'a plus de contre-poids, le duel inégal de Pym et de Charles Ier, de Robespierre et de Louis XVI, de Lafayette et de Bonaparte, va revivre et continuer; la royauté est sur le chemin des abîmes. Eh bien, c'est le système fatal à la royauté qui trouve faveur dans la Chambre *ultra-royaliste* de 1815. Quel sujet de méditations!

Que cette Chambre ait voulu frapper le ministère, non la royauté; qu'elle ait proclamé l'omnipotence parlementaire par tactique, non par principes; qu'elle ait prétendu faire du pouvoir électif un levier irrésistible, uniquement parce qu'il était alors dans ses mains, c'est possible. Et que prouve cela, sinon que les grands évènements obéissent à des lois par qui sont déjouées les ruses de l'égoïsme et toute la stratégie des passions? Qu'importe à l'histoire ce que la Chambre de 1815 a voulu? il reste ce qu'elle a fait. Or, elle a professé le dogme de la souveraineté absolue des assemblées, et c'est elle qui a posé à son insu, les prémisses du syllogisme dont, après quinze années de luttes, 1830 est venu tirer la conclusion.

C'est pourquoi la révolution de juillet se trouva tout entière dans cette fameuse ordonnance qui frappait de dissolution la *Chambre introuvable*.

Toutefois, par l'ordonnance du 5 septembre, Louis XVIII ne faisait qu'en appeler à des élections nouvelles et à un nouveau mode électoral. Au fond, c'était consacrer en faveur de la royauté ce droit de dissolution, reconnu et pratiqué en Angleterre, droit protecteur des couronnes, et qui, certes, n'avait rien d'exorbitant, puisqu'il n'avait pas empêché le second Stuart de mourir sur un échafaud! Quelle fut cependant l'impression produite par cet acte si éminemment énergique? Ceux qu'on appelait les *ultra-royalistes* furent consternés; ceux qu'on appelait les *libéraux* applaudirent. C'est le contraire qui aurait dû arriver, s'il y avait eu réellement en France des amis de la monarchie d'un côté, et des amis de la liberté de l'autre. Mais non: les ultra-royalistes maudirent l'ordonnance du 5 septembre, parce qu'elle brisait une Chambre dans laquelle ils dominaient, sacrifiant ainsi à un intérêt momentané de position tous les principes de la monarchie. Et les libéraux accueillirent avec transport cette même ordonnance, parce que le pouvoir parlementaire qu'elle frappait ne leur appartenait pas encore, sacrifiant ainsi à un intérêt momentané de position tous les intérêts de la liberté.

C'est qu'en effet, les mots ici ne répondaient pas aux idées. Sous ces dénominations de *libéraux* et de *royalistes* se cachaient des intérêts qui n'étaient en réalité ni ceux de la liberté, ni ceux de la monarchie.

La division véritable qui existait en France était celle-ci. Les uns voulaient que la nation fût agricole; que la grande culture fût rétablie et la grande propriété reconstituée par les substitutions et le droit d'aînesse; que le clergé fût indemnisé sur les forêts de l'État; que la centralisation administrative fût détruite; que le pays enfin fût rendu à ce régime aristocratique dont la bourgeoisie, aidée par les rois, avait bouleversé les fondements. Les autres avaient des idées diamétralement opposées. Les premiers, c'étaient, en général, des gentilshommes, des émigrés, des dignitaires de l'Église, des rejetons d'anciennes familles: ils constituaient ce qu'on aurait dû appeler le parti féodal. Les seconds, c'étaient des fils de parlementaires, des banquiers, des manufacturiers, des commerçants, des acquéreurs de biens nationaux, des médecins, des avocats, la bourgeoisie.

En laissant les mots de côté pour aller au fond des choses, la lutte n'était donc qu'entre des idées féodales et des intérêts bourgeois. Or, les descendants de ceux qui avaient si rudement combattu la centralisation monarchique par Charles-le-Téméraire, le comte de Soissons, Montmorency, Cinq-Mars, n'étaient pas assurément plus royalistes que les fils de ceux qui avaient si fortement ébranlé les trônes par les Jansénistes, la magistrature et les philosophes. Aux yeux du parti féodal comme aux yeux du parti bourgeois, la royauté était un instrument plutôt qu'un principe. Lors donc qu'elle prêta son appui à la bourgeoisie, le parti féodal dut se retrancher derrière le pouvoir parlementaire et parler le langage des libertés publiques. Lorsqu'elle se prêta, au contraire, aux vues et aux passions du parti féodal, ce fut le tour de la bourgeoisie d'attaquer le trône au nom de la liberté. Ainsi s'expliquent les contradictions et les anomalies dont se compose le mouvement politique de la Restauration.

En 1816, la bourgeoisie pouvait presque se dire assise sur le trône à côté de Louis XVIII, dont elle gouvernait l'esprit par M. Decazes. Ceux qu'on appelait ultra-royalistes se mirent donc à user le pouvoir royal, et se firent tous docteurs en libéralisme. Ici c'était M. de Villèle se plaignant de l'influence inconstitutionnelle du roi sur les élections du Pas-de-Calais. Là c'étaient MM. de Castelbajac et de Labourdonnaye prenant, à la tribune, la défense de la liberté de la presse et de la liberté individuelle. Qui ne se souvient de la pétition de Mlle Robert et des débats orageux qu'elle souleva? Comment! on avait osé frapper M. Robert d'une arrestation arbitraire! On était allé jusqu'à

supprimer son journal! Mais qu'allait devenir la presse s'il était loisible au pouvoir de lui porter d'aussi terribles coups? De quels dangers la société n'est-elle pas menacée si on donnait cette élasticité au régime du bon plaisir? Voilà les discours qui retentirent d'un bout de la France à l'autre. Et par qui étaient-ils tenus, ces discours? par les *ultra-royalistes*. Or, il est à noter que l'excessive rigueur déployée contre M. Robert avait sa source dans un pamphlet qu'on disait sorti de ses presses, et dans lequel la majesté royale était traînée dans la boue.

Pendant ce temps, voici le rôle que jouaient les *libéraux*. M. Decazes préparait, présentait à la Chambre, appuyait, et faisait appuyer par ses amis le système de la censure, des arrestations préventives, des lois d'exception. M. Villemain exerçait sur la presse une surveillance inquiète et supprimait des journaux en se jouant. M. Royer-Collard, qui ne passait pas pour ultra-royaliste, se prononçait hautement pour la prééminence du pouvoir royal, et répondait en ces termes à M. de Castelbajac, au sujet de la liberté de la presse : « On ne doit pas méconnaître que là où « il y a des partis, les journaux cessent d'être les organes « des opinions individuelles, mais que, voués aux intérêts « qui s'en emparent, instruments de leur politique, théâtre « de leurs combats, leur liberté n'est que la liberté des « partis déchaînés. »

Vint la loi d'élection du 5 février 1817, qui établissait l'élection départementale à un seul degré et des censitaires à 300 francs. Une statistique publiée par le ministère fit connaître que le nombre des citoyens payant 300 francs d'impôts, y compris la patente, était de 90,878. La loi du 5 février 1817 livrait donc la puissance parlementaire à la bourgeoisie. Aussi les rôles se trouvèrent-ils aussitôt intervertis. En mesure, désormais, de dominer dans le parlement, la bourgeoisie se tourna contre la royauté, dont elle n'avait plus besoin, et se mit à défendre contre elle ces mêmes libertés dont, avant la loi du 5 février, elle avait abandonné la défense au parti féodal. Il fallut révoquer la loi sur les arrestations préventives, il fallut abolir la censure; et le ministère de la police devint si manifestement une sinécure, que M. Decazes dut lui-même, par pudeur, en demander la suppression. Mais plus le principe monarchique s'humiliait devant elle, plus cette bourgeoisie, qui d'abord l'avait si vivement soutenu, redoublait d'exigences. Tandis que les politiques du pavillon Marsan cherchaient à envelopper le roi de leurs intrigues, les écrivains de la bourgeoisie minaient sans relâche les fondements du trône. La polémique de la *Minerve* devenait de plus en plus hostile. On posait déjà devant les électeurs la candidature de citoyens connus, comme M. Voyer-d'Argenson, pour leur austère indépendance. Les élections de 1818 révélèrent toute la portée de ce mouvement; Manuel obtint une double élection dans la Vendée, et la Sarthe envoya sur les bancs de la Chambre le plus illustre des ennemis de la famille royale, M. de Lafayette.

Qu'avait donc fait la Chambre féodale de 1815, en donnant au pouvoir parlementaire tant de force, tant de relief? Elle avait forgé de ses propres mains pour la bourgeoisie un glaive étincelant et acéré. L'histoire, pour peu qu'on la veuille approfondir, se montre remplie de ces hautes leçons. Semblables à certains religieux qui, eux du moins, ont la conscience de leur néant, les partis emploient souvent leur vie à se creuser une fosse. J'aime à voir de quel air certains hommes passent sur la scène du monde : ils s'imaginent faire mouvoir les sociétés, lorsqu'ils ne font que remuer tout autour d'eux leur impuissance; ils se haussent jusqu'à l'immortalité, et volontiers ils usurperaient sur Dieu le lendemain : ambition plaisante! Dieu seul marche au travers des générations qui s'agitent.

Cependant, l'Europe commençait à s'inquiéter de l'état des choses en France. Les souverains étrangers avaient cru fonder la paix dans notre pays en y établissant l'empire de la Charte et le dualisme politique qu'elle consacre. L'erreur était grande. Ils finirent par s'en apercevoir. M. de Richelieu, qui était parti pour le congrès d'Aix-la-Chapelle, en rapporta de vives appréhensions sur l'avenir réservé à la monarchie : il fut queestion de changer le régime électoral. Malheureusement, ce n'était pas dans la loi du 5 février qu'était le danger dont on s'était si fort préoccupé au congrès d'Aix-la-Chapelle. Pour consolider le trône, eu l'élevant au-dessus de tous les orages, il aurait fallu détruire en France, si cela eût été praticable, non pas telle ou telle combinaison électorale, mais le pouvoir électif lui-même. Car en quelques mains qu'on voulût placer ce formidable levier, il était impossible que la royauté résistât longtemps à son action. Déplacer la puissance élective, c'était donner au principe monarchique d'autres ennemis, ce n'était pas le sauver.

Voilà ce que n'avaient compris ni les souverains, ni M. de Richelieu, leur représentant et leur organe dans le conseil des ministres. Au surplus, les tentatives faites par M. de Richelieu pour renverser la loi du 5 février, furent inutiles, et n'eurent, comme on sait, d'autre résultat que de précipiter sa chute. M. Decazes, son collègue et son rival, M. Decazes, dont il avait demandé l'exil, resta au pouvoir en y appelant le général Dessoles. Maintenir la loi d'élection était le but du nouveau ministère, ce qui revenait à ceci : la monarchie choisissait des ministres dont le programme était la destruction de la monarchie.

Sans doute une telle pensée n'était venue à l'esprit de personne. La bourgeoisie elle-même, dans sa course ardente vers la domination absolue, n'avait qu'un sentiment confus de son œuvre, et elle était loin de croire que rendre la royauté dépendante, c'était l'abolir. Mais, je le répète, les hommes sont presque toujours les jouets des choses qu'ils accomplissent. Les sociétés vivent sur un malentendu éternel.

Le ministère Dessoles ne pouvait être et ne fut en effet qu'une suite non interrompue de victoires remportées sur la royauté par la bourgeoisie, armée du pouvoir parlementaire. Et d'abord, le premier acte de la session de 1818 fut le vote d'une récompense nationale pour le service que M. de Richelieu avait, disait-on, rendu à la France, en la délivrant de l'occupation étrangère. Ce qu'il nous coûtait, ce service, je ne veux pas le rappeler. On pouvait dire avec vérité, cette fois, que l'honneur de la France avait sué par tous les pores. *Mais la bourgeoisie avait atteint son but : son opulence s'était accrue dans l'humiliation de la patrie :* M. de Richelieu méritait bien pour cela quelque reconnaissance. Cet homme, néanmoins, avait une âme loyale. Ce fut son malheur d'avoir eu à signer l'abaissement de la France; il n'en est pas moins vrai que le récompenser était un scandale : on ne lui devait que de le plaindre.

Quoi qu'il en soit, le vote de la Chambre dans cette question était un acheminement manifeste à la dictature parlementaire : « Prenez garde! prenez garde! criait-on « des bancs de la droite : tout ceci est anti-monarchique. « Vous imitez les assemblées de la Revolution. » Mais il

est puéril de demander à un pouvoir de se limiter. La Chambre passa outre, et, dans cette carrière, elle ne devait plus s'arrêter.

Pour la gagner, que ne fit-on pas? Le roi rappelait les proscrits. Le ministre de la guerre, M. de Gouvion Saint-Cyr, ouvrait les cadres de l'armée à de vieux officiers. Le ministre de la justice, M. de Serres, écrivait à tous les procureurs-généraux pour leur recommander en termes pressants le respect de la liberté individuelle. Le ministre de l'intérieur, M. Decazes, décrétait que l'industrie serait invitée à exposer périodiquement ses merveilles, inaugurant de la sorte les fêtes du travail là où n'existaient déjà plus les pompes de la monarchie. Que dire encore? Dans un projet de loi sur la responsabilité ministérielle, les représentants de la couronne rendaient hommage à l'omnipotence politique de la bourgeoisie, tandis que, dans un projet de loi qui abolissait la censure préalable et soumettait les journaux au jury, ils reconnaissaient son omnipotence judiciaire. C'était aller, on le voit, au-devant de toutes les exigences. Mais quand deux pouvoirs rivaux sont en présence, c'est trop peu que le plus faible cède : son destin est de succomber. La bourgeoisie demandait toujours plus qu'on ne lui donnait. Le projet de loi sur la responsabilité ministérielle fut trouvé trop vague et incomplet. Celui qui réglait la liberté de la presse fut attaqué avec violence, parce qu'il créait des éditeurs responsables et imposait un cautionnement. Les plaintes de la tribune trouvèrent dans la presse de bruyants et formidables échos. Épouvantée de tout le bruit qui se faisait autour d'elle, la Chambre des pairs avait parlé de modifier la loi du 5 février, et les ministres l'avaient châtiée aussitôt par une promotion de pairs qui, en altérant sa majorité, avait fait entrer dans son sein un grand nombre de bourgeois. Cela même ne suffisait plus. L'effervescence allait croissant. La *Minerve* voulait que le cens d'éligibilité fût détruit. Le *Constitutionnel* demandait avec ironie si deux cents députés représentaient bien fidèlement trente millions d'hommes. M. Bavoux adressait à la jeunesse des Écoles des discours enflammés, et en expliquant les articles 86 et 89 du Code pénal, qui punissent le simple complot contre la vie du roi des mêmes peines que le crime consommé, il disait : « Le « rêve de Marsyas, puni par Denys de Syracuse, comme « crime de lèse-majesté, et la mort de ce gentilhomme « exécuté aux halles pour avoir eu la pensée d'assassiner « Henri III, ne sont-ce pas là des faits légitimés par notre « code actuel, malgré la réprobation constante et univer- « selle de la postérité? » On comprend quel devait être l'effet de semblables paroles sur de jeunes cœurs. Des troubles eurent lieu à l'École de droit, et M. Bavoux fut traduit devant la cour d'assises. Mais la bourgeoisie applaudissait à son courage ; le jury le déclarait non coupable ; et, au sortir de l'audience, les étudiants se pressaient en foule pour le féliciter et l'embrasser.



Pierre Beurnonville.
Maréchal de France.
(1752-1821.)

Les nouvelles du dehors ajoutaient à cette turbulence des esprits si activement entretenue par les écrivains de la bourgeoisie. Les manifestes anti-monarchiques des sociétés allemandes étaient accueillis avec faveur. Le meurtre de Kotzebüe avait des admirateurs. C'était le temps où la voix terrible des réformateurs de Manchester retentissait dans toute l'Europe. Il va sans dire que la presse française donnait le programme de ces innombrables assemblées qui couvraient le sol de la Grande-Bretagne, et on lisait dans les journaux : « Une assemblée a eu lieu à « Smithfield. Henri Hunt, accusé par les adversaires de « la réforme d'avoir reçu de l'argent, a répondu : « Le « duc d'Yorck vient de perdre au jeu la somme que le par- « lement lui a votée comme gardien de son père infirme. « C'est sans doute une preuve de la moralité des hautes « classes de la société. C'est la même moralité qui a porté « lord Sidmouth à donner la charge de *clerk of the pells*, « sinécure de 3,000 livres sterling par an, à son fils, « encore enfant. L'épouse légitime du duc de Sussex, « avec laquelle il a vécu pendant très longtemps, vient « d'être abandonnée par ce prince, et on lui a donné « 2,678 livres sterling, prises sur les taxes tirées de vos « poches, etc., etc. »

Ces accusations virulentes, portées contre l'aristocratie en Angleterre, répondaient en France à des intérêts et à des haines qui en faisaient, dans les salons de la magistrature et de la finance, une application passionnée ; et la royauté recevait le contre-coup de ces attaques.

De son côté, et par une tactique habile, le parti féodal aigrissait la bourgeoisie contre les ministres. M. de Châteaubriand écrivait dans le *Conservateur*, que M. Decazes s'était fait d'abord le persécuteur des révolutionnaires, et qu'il les avait persécutés sans mesure. Le général Donnadieu lançait un pamphlet dans lequel il rejetait sur le favori de Louis XVIII tout l'odieux des évènements de Grenoble en 1816. Il racontait qu'en réponse à une demande en grâce adressée par lui au roi en faveur de sept condamnés, une dépêche télégraphique lui avait transmis l'ordre de *les tuer sur-le-champ*. Il n'était pas jusqu'à la protection manifeste et toute spéciale accordée par le gouvernement au génie industriel, dont on ne lui fit un crime ; et le *Drapeau Blanc* s'émerveillait de tout ce qu'il y avait de délié dans la politique de M. Decazes, faisant coïncider

avec les élections l'exposition des produits de l'industrie : c'était faire entendre à la bourgeoisie qu'on la flattait pour la tromper.

Il faut ajouter que la politique des *ultras* était alors de pousser au jacobinisme par d'insultantes provocations. « Vous voilà donc, disait le *Journal des Débats* aux ad- « versaires du parti féodal, à propos d'une résolution ré- « cente prise par la Diète germanique, vous voilà forcés « de reconnaître que l'Europe entière est *ultra* comme « nous. Vous voilà convaincus que ce que vous appelez « *l'Europe, les peuples, le siècle*, se réduit en dernière « analyse à quelques petits marchands assis sur des balles « de coton et des barriques de sucre dans la rue des *Ra- « massés*, à Rouen, à quelques écoliers imberbes de l'Uni- « versité d'Iéna, en cheveux longs et en veste courte, à « quelques milliers d'honnêtes radicaux illuminés par les « vapeurs de l'eau-de-vie. » Ces petits marchands assis sur des balles de coton voulurent montrer qu'il leur était permis d'oser ; ils élurent M. Grégoire, et semblèrent avoir ainsi jeté aux pieds de leurs ennemis, en manière de défi, la tête sanglante de Louis XVI.

Mais leurs ennemis s'en réjouirent : « Plutôt des élections « jacobines que des élections ministérielles », avait dit le *Drapeau Blanc*. Ce vœu était accompli. La duchesse d'Angoulême redoubla de gémissements et de pleurs ; la parole du comte d'Artois eut le droit de se faire écouter ; Louis XVIII, qui sentait peser sur sa couronne le souvenir du ministère Fouché, recula cette fois devant le fantôme de son frère : dès ce moment l'abolition de la loi du 5 février fut résolue.

Les ministres Dessoles, Louis et Gouvion Saint-Cyr, voulaient le maintien de cette loi : ils durent se retirer du pouvoir, et à la tête du Cabinet nouveau on vit paraître avec étonnement........ M. Decazes ! M. Decazes, qui avait appelé *funeste*, du haut de la tribune de la Chambre des pairs, la proposition Barthélemy ; M. Decazes, qui avait forcé le duc de Richelieu à la retraite pour garantir de toute atteinte ce même système électoral qu'il s'agissait maintenant de détruire. Mais le favori était mal conseillé par son ambition. Lorsqu'on change de drapeau, il faut donner des gages au parti qu'on embrasse : M. Decazes fut obligé de suspendre la liberté individuelle. La loi qui annonçait d'une manière si éclatante la défection du ministre fut flétrie du nom de *loi des suspects*, et le parti auquel il venait de livrer tout son honneur en proie se servit de cette *loi des suspects* pour faire emprisonner les propres amis de celui qui l'avait présentée. Quant au parti libéral, il organisa en faveur des victimes un comité de souscription, dont l'activité devint si redoutable, que les souscriptions purent être et furent considérées comme des enrôlements pour la révolte. Quel profit M. Decazes devait-il tirer de son apostasie ? La bourgeoisie qu'il trahissait l'abandonna, et le parti féodal ne lui sut aucun gré d'un retour involontaire.

Tout-à-coup une nouvelle étrange se répandit. Au moment où il sortait de théâtre, le prince sur qui reposait l'immortalité de la race royale, le duc de Berry, venait d'être saisi par un inconnu, et frappé au flanc d'un coup de poignard.

Lorsque, sous Charles II, en Angleterre, le parti dominant avait voulu perdre les papistes, il avait suscité un audacieux imposteur, nommé Titus Oates, lequel accusa du crime d'un individu tout le parti catholique. Les siècles ont beau passer sur les sociétés, ils n'en emportent pas dans leur cours le vieux limon. Les Titus Oates ne manquèrent pas après l'assassinat du duc de Berry. Ce prince, disaient les ennemis de la bourgeoisie, vient d'être *poignardé par une idée libérale*. Et, comme on n'attendait qu'une occasion pour renverser M. Decazes, ceux qu'on appelait ultra-royalistes le précipitèrent du pouvoir par ce cri : « Vous êtes le complice de Louvel ! » Prétextes menteurs sans doute ! ruses bien connues, de partis se donnant rendez-vous sur le tombeau du prince assassiné, pour s'y combattre en quelque sorte avec son cadavre ! Les vraies causes de la chute de M. Decazes étaient beaucoup moins odieuses et beaucoup plus décisives : il tombait, parce que le jour où il s'était prononcé contre la loi du 5 février, il avait cessé de représenter quelque chose au pouvoir. Et ce n'était pas



Cambronne. (1770-1842.)
Commandant de la Garde à Waterloo.

assez, pour l'y retenir, de la tendresse du roi, à une époque où la royauté n'était plus qu'un vieillard caduc, auquel on disait *sire* en lui parlant.

L'assassinat du duc de Berry ayant été, pour ceux qui se prétendaient les amis des rois et des princes, une spéculation tout à fait heureuse, M. de Richelieu se trouva naturellement porté aux affaires. Ici nous touchons aux pages les plus instructives de l'histoire de la Restauration ; mais avant d'expliquer cette pensée, voyons comment fut remplie la mission politique du nouveau Cabinet.

Cette mission consistait à déplacer la puissance politique par le changement du système électoral. On ne perdit pas de temps, et, dès le mois de mai 1820, la Chambre, assemblée, depuis peu, était saisie d'un projet de loi électorale. *Menacée, la bourgeoisie rassembla toutes ses forces* et prépara une vigoureuse défense. Elle publia des brochures, elle fit gémir ou gronder tous ses journaux à la fois, elle suscita du fond des provinces des pétitions ardentes, elle déclara la Charte en danger. Tous les esprits étaient en éveil : la discussion s'ouvrit dans l'orage.

Il existait alors à Paris une association, véritable club éclos de la franc-maçonnerie, et dont les puérilités solen-

nelles du Grand-Orient ne servaient qu'à masquer l'action politique. Fondé par quatre commis de l'administration de l'octroi, MM. Bazard, Flotard, Buchez et Joubert, ce club, sous le nom de *Loge des Amis de la Vérité*, s'était d'abord recruté dans les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie; puis, sur la proposition de Bazard, il avait appelé à lui un grand nombre de jeunes hommes voués à l'apprentissage du commerce. La *Loge des amis de la Vérité* était ainsi parvenue à se créer dans la jeunesse parisienne une influence puissante, et elle était en mesure de commander à l'agitation.

Cependant, la discussion avait commencé, à la Chambre des députés, au milieu de l'anxiété la plus vive; et quoique fort souffrant, M. de Chauvelin s'était fait transporter au Palais-Bourbon dans un appareil propre à frapper les imaginations. Applaudi par les uns, il fut injurié par les autres. L'occasion était favorable pour exciter le peuple: la *Loge des Amis de la Vérité* s'en empare; les membres qui la composent se répandent dans la capitale pour y souffler l'esprit qui les anime: les Écoles s'ébranlent, et des groupes nombreux d'étudiants viennent se former autour du palais des délibérations, en criant *Vive la Charte!* De leur côté, des militaires, appartenant au parti féodal et vêtus en bourgeois pour la plupart, accoururent armés de cannes. Il y eut une rixe, des désordres: un jeune homme fut tué. Qui ne se rappelle l'impression produite dans Paris par la mort de Lallemand? On lui devait des obsèques touchantes, on les rendit pompeuses. Les troubles se prolongèrent. Toute la garnison fut sur pied. On vit rouler le long des boulevards une foule grondante de jeunes gens auxquels se mêlèrent, dans la rue Saint-Antoine, tous ces ouvriers que la misère tient sans cesse à la disposition de l'imprévu. Ce qui serait arrivé, nul ne le peut dire, si la pluie, qui tombait par torrents, ne fût venue en aide aux charges de cavalerie. Le trouble n'était pas moins grand dans la Chambre. Le père de l'infortuné Lallemand avait écrit une lettre pour venger la mémoire de son fils, que quelques feuilles de la Cour avaient lâchement outragée. M. Laffitte lut cette lettre d'une voix profonde, tandis que, levant les mains au ciel, les députés de son parti criaient: Quelle horreur! Manuel parut à son tour, et appuyé contre le marbre de la tribune, malade, le visage couvert de pâleur, il prononça ce mot terrible: *Assassins!* Durant plusieurs séances, ce ne furent que récits funèbres faits par les députés de la bourgeoisie. M. Demarçay avait vu des dragons charger une foule inoffensive dans la rue de Rivoli, et deux d'entre eux pousser leurs chevaux jusque dans le passage Delorme. Des peintures non moins émouvantes furent faites par M. Casimir Périer. Et pendant ce temps, les journaux publiaient le sombre interrogatoire de Louvel, cet homme étrange qui n'avait frappé un prince que pour éteindre en lui d'un seul coup toute une race de rois, homme à convictions implacables, plus implacables pourtant que son cœur.

Dans l'immense agitation que tout cela faisait naître, les deux partis s'accusèrent réciproquement et avec amertume. Tous deux ils avaient raison, dans une certaine mesure. La bourgeoisie avait droit de s'indigner des excès d'une répression sauvage; mais on pouvait lui reprocher d'avoir été séditieuse elle-même et violente.

Quelques cris de *Vive l'Empereur* avaient été poussés dans les rues: les députés de la gauche prétendirent que ceux qui les avaient poussés étaient des agents de police, et que ceux-là seuls étaient de bons citoyens, qui avaient crié *Vive la Charte!* l'esprit de la bourgeoisie se montrait là tout entier.

Ces tumultes de la place publique, qu'elle protégeait hautement en 1819, nous l'avons vue depuis les flétrir avec passion. Ah! c'est qu'en 1819, elle n'était pas encore à bout de conquêtes!

Quoi qu'il en soit, comme tous les troubles qui n'aboutissent pas à une révolution tournent au profit du pouvoir qui les réprime, la bourgeoisie fut vaincue dans le parlement, faute d'avoir vaincu ses ennemis dans la rue. Quelques-uns de ses meneurs prirent l'épouvante; quelques consciences se laissèrent acheter, et, après d'orageux débats, la loi du 5 février fit place à un système électoral qui donnait au parti féodal une représentation à part. Il avait demandé l'élection à deux degrés: on lui donnait, en établissant dans chaque département un double collège, plus et mieux qu'il n'avait demandé. Grande fut la joie des vainqueurs. Pour ce qui est de la monarchie, elle se trompait si elle se crut sauvée: elle était perdue.

Pour élever le trône au-dessus des orages, c'était trop peu, ai-je dit, de modifier telle ou telle combinaison électorale: il aurait fallu détruire le principe électif lui-même. On va voir la vérité de cette observation.

Le ministère Richelieu venait de remporter sur la bourgeoisie une de ces victoires qui semblent décider du sort des empires. Quelle reconnaissance ne lui devait pas le parti féodal? Que de bénédictions ne devait pas attirer sur la couronne, de la part des royalistes, s'il y en avait eu de sincères, un service aussi éclatant?

D'ailleurs, il venait de naître un fils à la duchesse de Berri, comme pour prouver que la main de Louvel s'était égarée en frappant, et que la Providence se rangeait du côté de la monarchie. Qu'il y ait folie à croire aux dynasties impérissables, quand leur avenir repose sur la tête d'une pauvre petite créature vagissante et frêle, sans doute et certes, depuis que Vienne gardait le fils de Napoléon, il n'était plus permis à personne de mettre en doute la puérilité de la gloire et la fragilité des trônes. Mais tel est l'imbécile orgueil des grands de la terre, que cet orgueil abaisse leur intelligence au-dessous de la plus vulgaire philosophie. Il semblait donc que la naissance du duc de Bordeaux dût entourer la royauté d'un nouveau prestige.

Ajoutez à cela que les ministres mirent tout en œuvre pour gagner l'aristocratie. Il était naturel que, dans le nouveau système, les élections lui assurassent l'avantage; et c'est ce qui avait eu lieu. Les élections de 1820 n'avaient donné à la bourgeoisie qu'un fort petit nombre de représentants, et avaient enfanté une Chambre tout aussi féodale que celle de 1815. M. de Richelieu, pour se rendre cette Chambre favorable, appela aussitôt à lui les hommes qu'elle protégeait. Il mit M. de Corbière à la tête du conseil royal de l'instruction publique, et nomma M. de Villèle ministre sans portefeuille.

Vaines concessions! Les deux principes ne furent pas plutôt en présence qu'ils se combattirent. La Chambre féodale de 1820 ne se montra pas moins hostile au ministre féodal, M. de Richelieu, que ne s'était montrée hostile au ministre bourgeois, M. Decazes, la Chambre bourgeoise de la veille, tant la lutte des deux pouvoirs était chose naturelle, inévitable!

Cette hostilité se révélait déjà dans l'adresse en réponse au discours de la couronne. Après avoir parlé des améliorations qu'elle voulait introduire dans l'ordre social, la

Chambre ajoutait : « Ces améliorations importantes, nous « les poursuivrons avec la modération, *compagne de la « force.* » Ce langage était bien celui d'une assemblée souveraine.

Cependant la session est ouverte. Et quelle voix retentit la première à la tribune ? L'inexorable voix du général Donnadieu, reprochant aux ministres du roi des tentatives honteuses et corruptrices. Encore tout meurtris des suites de cette accusation, les ministres présentent un projet de loi sur les donataires, projet de loi qui préparait l'indemnité des émigrés. Et voilà que toute la fraction aristocratique de la Chambre applaudit à M. Duplessis de Grénedan définissant l'indemnité des donataires *un salaire pour les conspirateurs.* Une loi municipale était attendue avec impatience ; les ministres, en l'élaborant, s'étudient à y faire revivre l'esprit des temps anciens ; livrent tout le pouvoir communal à un nombre très restreint d'électeurs choisis parmi les plus riches. Que leurs idées soient adoptées, une voie est ouverte au retour de la féodalité dans les campagnes. Mais quoi ! ils ont osé attribuer au roi dans les communes urbaines, et à son représentant dans les communes rurales, la nomination du maire et des adjoints ! Crime irrémissible aux yeux des *royalistes* de la Chambre !

Ce fut alors que Louis XVIII laissa échapper ce cri d'une âme blessée : « Je leur abandonnais les droits de ma cou-« ronne ; ils n'en veulent pas, c'est une leçon. » C'était une leçon en effet, et dont la portée était plus grande que Louis XVIII ne pouvait le supposer, car elle avait le sens que voici : partout où le gouvernement d'un roi et celui d'une assemblée seront face à face, il y aura désordre, et la société cheminera entre la dictature et l'anarchie, c'est-à-dire entre deux abîmes.

Voilà où en était la monarchie en France, lorsque survint un événement plus important pour elle que la naissance du duc de Bordeaux. Sur un rocher, du côté de l'Occident, bien loin au milieu des mers, Napoléon était mort ! Le monde s'en émut.

La chute de Napoléon avait été profonde, immense : donc mieux que ses triomphes, elle attestait son génie. A quel vaste cœur, à quelle volonté inexpugnable, à quelle intelligence d'élite l'histoire a-t-elle accordé une impunité absolue ? Quel grand homme n'a pas été ou ne s'est pas cru destiné à l'illustration des revers ? César meurt assassiné dans le Sénat. Sylla s'étonne et s'épouvante de la constance de son bonheur : il abdique. Charles-Quint prend ombrage de sa propre puissance : il se fait moine. La destinée des âmes vraiment fortes n'est pas de rester au faîte jusqu'à la fin, mais de tomber avec éclat. Qu'on me montre un homme qui ait su se créer de nombreux obstacles et d'implacables ennemis : quand les obstacles auront épuisé tout son vouloir et que ses ennemis l'auront foulé aux pieds, je saluerai son génie, et j'admirerai quelle force il lui a fallu pour se former un tel malheur.

La dynastie des Bourbons avait un ennemi de moins. La Cour se trompait cependant, si elle crut pouvoir se réjouir. Napoléon vivant, toute autre candidature que la sienne était impossible. Napoléon mort, les prétendants se pressèrent dans la carrière obscure des conspirations. Il y eut un parti pour Napoléon II, un parti pour Joseph Bonaparte, un parti pour le prince Eugène ; et la couronne fut mise à l'encan par une foule d'ambitions ténébreuses et subalternes. Ce fut alors qu'on vint offrir à Lafayette, de la part du prince Eugène, la somme de cinq millions, pour couvrir les premiers frais d'une révolution en faveur du frère de la reine Hortense. Cette proposition, qui ne fut ni acceptée ni repoussée par Lafayette, donna lieu, plus tard, à son voyage en Amérique, et lui suggéra l'idée des étranges démarches qu'il fit auprès de Joseph.

Mais le plus redoutable ennemi du trône des Bourbons, c'était un principe sous l'effort duquel Napoléon lui-même avait succombé, le principe électif. La session de 1821 acheva ce qu'avait commencé la session de 1820. Au discours de la couronne, les royalistes de la Chambre répondirent par une adresse où se trouvait cette phrase personnellement injurieuse pour le monarque : « Nous nous félici-« tons, Sire, de vos relations constamment amicales avec « les puissances étrangères, dans la juste confiance qu'une « paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices « incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de « la couronne. »

Ainsi, lorsqu'en 1830, la bourgeoisie, dans une adresse à jamais célèbre, opposait au pouvoir royal la souveraineté parlementaire, et cela au risque des plus effroyables tempêtes, elle ne faisait que suivre l'exemple de la Chambre féodale de 1821 !

« Eh quoi ! s'écria M. de Serres, après la lecture du pro-« jet d'adresse, votre président irait dire face à face au roi « que la Chambre a la juste confiance qu'il n'a pas fait de « lâchetés ! C'est un outrage cruel. » Inutile avertissement ! Ce que M. de Serres regardait avec raison comme un outrage, le président de la Chambre l'alla dire, et face à face, au roi irrité, mais impuissant. C'était donc sous la main de ceux qui ne vivent que par les adorations ignorantes de la multitude, que vous deviez vous écrouler, ô vieilles idoles !

Ici le dualisme politique dont on vient de suivre les péripéties va revêtir un nouveau caractère, et pendant quelque temps il aura pour résultat, au lieu de la lutte des deux pouvoirs, le volontaire asservissement de l'un d'eux. Pour faire comprendre ce changement, il est nécessaire d'exposer l'origine, le but et la marche du carbonarisme. Car son influence sur les relations des deux pouvoirs devait être importante et durable.

Le 1er mai 1821, trois jeunes gens, MM. Bazard, Flotard et Buchez, se trouvaient assis devant une table ronde, rue Copeau. Ce fut des méditations de ces trois hommes inconnus, et dans ce quartier, un des plus pauvres de la capitale, que naquit cette charbonnerie qui, quelques mois après, embrasait la France.

Les troubles de juin 1820 avaient eu pour aboutissement la conspiration militaire du 19 août, conspiration étouffée la veille même du combat. Le coup frappé sur les conspirateurs avait retenti dans la *Loge des Amis de la Vérité*, dont les principaux membres se dispersèrent. MM. Joubert et Dugied partirent pour l'Italie. Naples était en pleine révolution. Les deux jeunes Français offrirent leurs services, et ne durent qu'à la protection de cinq membres du parlement napolitain l'honneur de jouer leur tête dans cette entreprise. On sait de quelle sorte avorta cette révolution, et avec quelle triste rapidité l'armée autrichienne dementit les brillantes prédictions du général Foy. M. Dugied revint à Paris, portant sous son habit le ruban tricolore, insigne du grade qu'il avait reçu dans la charbonnerie italienne. M. Flottard apprit de son ami les détails de cette initiation à des pratiques jusque-là ignorées en France. Il en parla au conseil administratif de la *Loge maçonnique des Amis de la Vérité*, et les sept membres dont ce conseil

se composait résolurent de fonder la charbonnerie française après s'être juré l'un à l'autre de garder inviolablement ce redoutable secret. MM. Limpérani et Dugied furent chargés de traduire les règlements que ce dernier avait rapportés de son voyage. Ils étaient merveilleusement appropriés au caractère italien, mais peu propres à devenir en France un code à l'usage des conspirateurs. La pensée qu'ils exprimaient était essentiellement religieuse, mystique même. Les carbonari n'y étaient considérés que comme la partie militante de la franc-maçonnerie, que comme une armée dévouée au Christ, le patriote par excellence. On dut songer à des modifications, et MM. Buchez, Bazard et Flottard, furent choisis pour préparer les bases d'une organisation plus savante.



Le duc de Berry.
(1778-1820.)

La pensée dominante de l'association n'avait rien de précis, rien de déterminé ; les *considérants*, tels que MM. Bazard, Flotard et Buchez les rédigèrent, se réduisaient à ceci : Attendu que force n'est pas droit, et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient. C'était de décréter la souveraineté nationale, sans la définir. Mais plus la formule était vague, mieux elle répondait à la diversité des ressentiments et des haines. On allait donc conspirer sur une échelle immense, avec une immense ardeur, et cela sans idée d'avenir, sans études préalables, au gré de toutes les passions capricieuses !

Mais si la charbonnerie était un jeu puéril comme principe, elle fut comme organisation quelque chose de puissant et de merveilleux. Triste condition des hommes ! leur force éclate dans les moyens, et leur faiblesse dans le résultat.

Il fut convenu qu'autour d'une association-mère, appelée la *haute vente*, on formerait, sous le nom de *ventes centrales*, d'autres associations au-dessous desquels agiraient des *ventes particulières*. On fixa le nombre des membres à vingt par association, pour échapper au Code pénal. La *haute vente* fut originairement composée des sept fondateurs de la charbonnerie : Bazard, Flotard, Buchez, Dugied, Carriol, Joubert et Limpérani. Elle se recrutait elle-même.

Pour former les *ventes centrales*, on adopta le mode suivant : deux membres de la *haute vente* s'adjoignaient un tiers sans lui faire confidence de leur qualité, et ils le nommaient *président* de la vente future, en y prenant eux-mêmes, l'un le titre de *député*, l'autre celui de *censeur*. La mission du *député* étant de correspondre avec l'association supérieure, et celle du *censeur* de contrôler la marche de l'association secondaire, la *haute vente* devenait par ce moyen comme le cerveau de chacune des *ventes* qu'elle créait tout en restant, vis-à-vis d'elles, maîtresse de son secret et de ses actes.

Les *ventes particulières* n'étaient qu'une subdivision administrative ayant pour but d'éviter la complication que les progrès de la charbonnerie pouvaient amener dans les rapports entre la *haute vente* et les députés des *ventes centrales*. Du reste, de même que celles-ci procédaient des sociétés-mères, de même les sociétés inférieures procédaient des sociétés secondaires. Il y avait dans cette combinaison une admirable élasticité : bientôt les *ventes* se multiplièrent à l'infini.

On avait bien prévu l'impossibilité de déjouer complétement les efforts de la police : pour en diminuer l'importance, on convint que les *ventes* agiraient en commun, sans cependant se connaître les unes les autres, et de manière à ce que la police ne pût qu'en pénétrant dans la *haute vente* saisir tout l'ensemble de l'organisation. Il fut conséquemment interdit à tout charbonnier appartenant à une *vente* de chercher à s'introduire dans une autre. Cette interdiction était sanctionnée par la peine de mort.

Les fondateurs de la charbonnerie avaient compté sur l'appui des troupes. De là l'organisation double donnée à la charbonnerie. Chaque vente fut soumise à une hiérarchie militaire, parallèle à la hiérarchie civile. A côté de la *charbonnerie*, de la *haute vente*, des *ventes centrales*, des *ventes particulières*, il y eut la *légion*, les *cohortes*, les *centuries*, les *manipules*. Quand la charbonnerie agissait civilement, la hiérarchie militaire était comme non-avenue ; quand elle agissait militairement, au contraire, la hiérarchie civile disparaissait. Indépendamment de la force qui résultait du jeu de ces deux pouvoirs et de leur gouvernement alternatif, il y avait dans les doubles dénominations qu'ils nécessitaient un moyen de faire perdre à la police les traces de la conspiration.

Les devoirs du charbonnier étaient d'avoir un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus.

Ainsi constituée, la charbonnerie s'étendit en fort peu de temps dans tous les quartiers de la capitale. Elle envahit toutes les écoles. Je ne sais quel feu pénétrant circula dans les veines de la jeunesse. Chacun gardait le secret, chacun se montrait dévoué. Les membres de chaque vente se reconnaissaient à des signes particuliers, et on passait des revues mystérieuses. Des inspecteurs furent chargés, dans plusieurs ventes, de veiller à ce que nul ne se dispensât d'avoir des cartouches et un fusil. Les affiliés

s'exerçaient dans leurs demeures au maniement des armes ; plus d'une fois on fit l'exercice sur un parquet recouvert de paille. Et pendant que cette singulière conspiration s'étendait, protégée par une discrétion sans exemple, le gouvernement s'endormait dans l'ombre!

Les fondateurs de la charbonnerie, on l'a vu, étaient des jeunes gens obscurs, sans position officielle, sans influence reconnue. Quand il fut question pour eux d'agrandir leur œuvre et de jeter sur la France entière le réseau dont ils avaient enveloppé tout Paris, ils se recueillirent et se défièrent d'eux-mêmes. Il existait alors un comité parlementaire dont M. de Lafayette faisait partie. Lié intimement avec le général, M. Bazard demanda un jour à ses amis l'autorisation de lui confier le secret de leurs efforts. Les objections ne pouvaient manquer : pourquoi cette confidence que le caractère facile de Lafayette rendait pleine d'inconvénients et de périls ? S'il consentait à entrer dans la charbonnerie, et à y porter, ainsi que tous, sa tête comme enjeu..., à la bonne heure !... Lafayette, averti, n'hésita pas ; il entra dans la *haute vente*, et parmi ses collègues de la Chambre, les plus hardis le suivirent. Les directeurs de la charbonnerie se trompaient s'ils jugèrent cette adjonction indispensable. Les charbonniers ayant toujours ignoré de quelles mains partait l'impulsion qui leur était donnée, ils n'avaient jamais cru obéir qu'à ces mêmes notabilités libérales, tardivement appelées au partage d'un ténébreux pouvoir. La présence effective de ces hauts personnages dans la *haute vente* n'ajoutait donc rien à l'effet moral qu'avait jusqu'alors produit leur présence supposée. Quant à la portée de ce qu'ils pouvaient et oseraient, c'était le secret de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, leur intervention fut d'abord utile aux progrès de la charbonnerie par les rapports qu'ils entretenaient avec les provinces. Munis de lettres de recommandation, plusieurs jeunes gens allèrent dans les départements organiser la charbonnerie. M. Flotard fut envoyé dans l'Ouest, M. Dugied partit pour la Bourgogne, M. Rouen aîné pour la Bretagne, M. Joubert pour l'Alsace. Considérée dans ses relations avec les départements, la *haute vente* de Paris reçut le nom de *vente suprême ;* et la charbonnerie fut organisée partout comme elle l'était dans la capitale. L'entraînement fut général, irrésistible : sur presque toute la surface de la France, il y eut des complots et des conspirateurs.

Les choses en vinrent au point que, dans les derniers jours de l'année 1821, tout était prêt pour un soulèvement, à la Rochelle, à Poitiers, à Niort, à Colmar, à Neuf-Brisach, à Nantes, à Béfort, à Bordeaux, à Toulouse. Des *ventes* avaient été créées dans un grand nombre de régiments, et les changements mêmes de garnison étaient pour la charbonnerie, un rapide moyen de propagande. Le président de la *vente militaire*, forcé de quitter une ville, recevait la moitié d'une pièce de métal, dont l'autre moitié était envoyée dans la ville où se rendait le régiment, à un membre de *haute vente* ou de *vente centrale.* Grâce à ce mode de communication et de reconnaissance, insaisissable pour la police, les soldats, admis dans la charbonnerie, en devenaient les commis-voyageurs, en emportaient pour ainsi dire la conspiration dans leurs gibernes.

Cependant, l'heure d'éclater était venue : on le pensait du moins. Le personnel de la *vente suprême* s'étant accru plus qu'il ne convenait, on y créa un *comité supérieur* spécialement chargé de tous les préparatifs du combat, mais auquel il fut interdit de prendre, sans l'assentiment de la *vente suprême*, une résolution définitive. Ce comité déploya une activité extraordinaire. Trente-six jeunes gens reçurent l'ordre de partir pour Béfort, où devait être donné le signal de l'insurrection. Ils partirent sans hésitation, quoique bien convaincus qu'ils marchaient à la mort. L'un d'eux ne pouvait quitter Paris sans fuir une affaire d'honneur : il n'hésita pas plus que ses camarades, ajournant un duel pour des combats plus sérieux, et sacrifiant à un devoir patriotique jusqu'à cette réputation de bravoure si chère à de nobles âmes. A mesure que l'heure suprême approchait, les conspirateurs se montraient plus confiants : sur la route de Paris à Béfort, la *Marseillaise*



Duc Decazes.
(1780-1861.)

fut entendue, chant magique qu'on n'entendait plus depuis bien longtemps.

Le sang allait couler : comment ne pas songer aux suites, si la fortune était favorable ? Fidèles à l'esprit de la charbonnerie, les membres de *la vente suprême* ne songeaient à imposer à la France aucune forme particulière de gouvernement. La dynastie des Bourbons elle-même n'était pas proscrite dans leur pensée d'une manière absolue et irrévocable. Mais, en tout état de cause, il fallait pourvoir à cette grande nécessité de toutes les révolutions : un gouvernement provisoire. On adopta les bases de la Constitution de l'an III, et les cinq directeurs désignés furent MM. de Lafayette, Corcelles père, Kœchlin, d'Argenson, Dupont (de l'Eure) ; c'est-à-dire un homme d'épée, un représentant de la garde nationale, un manufacturier, un administrateur, un magistrat.

Manuel jusque-là n'avait prêté à la charbonnerie qu'un

concours inquiet et indécis. Ayant appris qu'on voulait engager sur le théâtre de l'insurrection ceux qui étaient appelés d'avance à en régulariser le succès, il usa de son influence sur quelques-uns d'entre eux, et notamment sur M. de Lafayette, pour les dissuader du voyage de Béfort; soit qu'il jugeât l'entreprise mal conçue ou prématurée, soit qu'en réfléchissant aux choses du lendemain, son âme rigide se fût ouverte à une secrète défiance.

Toujours est-il que de tous les hommes influents dont on attendait la présence sur le théâtre de l'insurrection, un seul se mit en route, le général Lafayette. Mais un devoir de famille qu'il avait toujours rempli religieusement et auquel il ne voulut pas manquer, le retint quelques heures de trop dans sa maison de campagne de Lagrange. Le 1er janvier 1822, à quelques lieues de Béfort, la chaise de poste qui transportait le général et son fils, fut rencontrée par une voiture où se trouvaient MM. Corcelles fils et Bazard. « Eh bien ! quelles nouvelles ? — Tout est fini, « général, tout est perdu. » Lafayette, désespéré, changea de route, pendant que, pressés d'avertir leurs amis de Paris, MM. Corcelles fils et Bazard se faisaient emporter vers la capitale par des chevaux de poste attelés à une charrette. Le froid était de douze degrés ; la neige couvrait les chemins. Bazard, en arrivant à Paris, avait une oreille gelée.

Je ne m'arrêterai pas sur les détails de ce qui venait de se passer à Béfort : ce sergent qui, le soir du 31 décembre, rentrant dans son quartier, aborde son capitaine, lui frappe sur l'épaule, et par la familiarité inaccoutumée de son langage, éveille des soupçons funestes ; le commandant de place, Toustain, averti et convoquant les officiers qu'il retient autour de lui ; le trouble de ceux d'entre eux qui étaient dans le complot ; l'hésitation des soldats conspirateurs en se voyant privés de leurs chefs ; les conjurés se réunissant sur la place en tumulte ; le poste prenant les armes ; la colonne des jeunes gens arrivés la veille dans les faubourgs, se dirigeant vers la place, et coupée en deux par la herse qui se lève au moment décisif ; ce coup de pistolet tiré sur le lieutenant du roi, sur la croix duquel la balle vient s'amortir ; la dispersion des conjurés, parmi lesquels se trouvaient le brave colonel Paillhès, l'impétueux Guinand, Pance, caractère ferme et cœur dévoué ; l'arrestation de plusieurs, les sympathies qu'ils éveillent par leur courage, leur procès, leur ascendant victorieux sur les juges : tout cela forme assurément un des épidodes les plus pathétiques de ce drame de la Restauration si souvent ensanglanté. Mais quelques-uns de ces détails ont été rendus publics [1]. Il en est d'autres moins connus et qui méritent une place dans l'histoire de la bourgeoisie.

La charbonnerie à Béfort était loin d'avoir éprouvé une défaite irréparable. Étouffée sur un point, l'insurrection pouvait éclater sur un autre. M. Flotard avait été envoyé à La Rochelle pour y préparer un mouvement, et cette ville était pleine de conspirateurs. Les trois chefs de bataillon de l'artillerie de marine n'attendaient plus que le signal. On avait des intelligences avec Poitiers et avec la garnison de Niort. Un courageux officier, M. Sofréon, devait mettre au service de la charbonnerie sept cents hommes faisant partie du dépôt colonial établi à l'île d'Oléron et qu'il avait été chargé de conduire au Sénégal. Le chef du dépôt lui-même s'était prêté aux confidences de M. Sofréon, et l'on comptait, sinon sur l'appui de M. Feisthamel, au moins sur sa neutralité. On s'agitait aussi à Nantes, et le général Berton se préparait à marcher sur Saumur.

M. Flotard, qui allait quitter La Rochelle, dînait un jour à table d'hôte à l'hôtel des Ambassadeurs, lorsqu'une conversation s'engagea devant lui sur les choses du moment, entre deux militaires qu'il ne connaissait pas. « Ce « fou de Berton ! disait l'un d'eux, il se croit fort en sû- « reté, il s'imagine conspirer dans l'ombre ; or, le général « Despinois est instruit heure par heure de ses démarches, « et s'apprête à le faire fusiller à la première occasion. » Vivement ému, M. Flotard partit aussitôt pour Nantes, et ne prit la route de Paris qu'après avoir averti le général Berton, et l'avoir dissuadé fortement de son dessein. L'expédition sur Saumur eut lieu cependant ; elle échoua comme on devait s'y attendre, et Berton fut obligé de fuir d'asile en asile.

Il y avait un vice radical dans la charbonnerie. La fougue des fondateurs et la timidité des hommes notables qu'ils s'étaient associés se faisaient perpétuellement obstacle. D'un autre côté, M. de Lafayette s'était livré sans réserve aux jeunes gens, qu'il croyait dominer, et par qui, au contraire, il était dominé complètement. Pour leur plaire, il se tenait à l'écart de ses collègues de la Chambre, se cachait d'eux ; d'où résultaient un secret désaccord, et, dans les plus graves circonstances, d'insurmontables embarras. Ajoutez à cela que, par une politique très habile quand il s'agit d'une conspiration d'un jour, très imprudente quand il s'agit d'une conspiration qui dure, les premiers directeurs de la charbonnerie s'étaient fait un système d'exagérer leurs forces pour les accroître, et avaient fini par semer autour d'eux la défiance.

Ce qui est certain, c'est que les préparatifs faits à La Rochelle appelaient un concours qui fut refusé. De retour à Paris, M. Flotard exposa l'état des choses. Le succès était assuré, disait-il, si un personnage important, connu dans le pays, revêtu d'une autorité officielle, consentait à courir personnellement tous les risques de l'entreprise. Le général Lafayette et M. Flotard s'adressèrent à M. de Beauséjour, auquel des opinions populaires, des manières simples, des antécédents honorables, avaient acquis une grande influence dans La Rochelle et aux environs. M. de Beauséjour refusa de partir, prétextant un rendez-vous d'affaires avec M. de Villèle. La direction de la charbonnerie manquait donc à la fois, et de la force qui naît de la sagesse, et de celle qui résulte de l'audace.

M. de Lafayette, qui puisait une ardeur de jeune homme dans son amour de popularité, secondé d'ailleurs par une âme naturellement généreuse, M. de Lafayette s'offrit pour le voyage de La Rochelle comme il s'était offert pour celui de Béfort, mais son sacrifice ne fut pas accepté, et le colonel Dentzel fut donné à M. Flotard pour l'accompagner.

Ils rejoignirent à La Rochelle le général Berton et ces sergents immortels qu'attendait la place de Grève.

On touchait au 14 mars, jour fixé pour l'explosion du complot. La charbonnerie disposait, par le moyen des officiers et des sous-officiers, de presque toutes les garnisons des villes de l'Ouest. Cinquante-quatre pièces attelées devaient, au moment convenu, appartenir aux conjurés. La Rochelle avait pris depuis quelque temps une physionomie étrange. Les espérances des uns, les doutes des autres, les précautions du pouvoir, les demi-confidences,

1. Voir dans *Paris révolutionnaire* l'intéressant récit de M. Trélat.

les conjectures, tout cela répandait dans la ville une inquiétude qui se mêlait en quelque sorte à l'air que chacun respirait. Quand l'orage s'amoncèle, on voit sous un ciel assombri les horizons qui s'éclairent et se détachent. Il en est de même quand se forment les tempêtes civiles : avant d'éclater, elles illuminent et agrandissent les esprits en les contristant.

Mais il est rare que, dans les entreprises humaines, on tienne compte de ce petit grain de sable dont parle Pascal, et qui, placé quelque part dans le corps de Cromwell, eût changé la face du monde. Le chef militaire du complot, le général Berton, avait dû, en fuyant de Saumur, y laisser son uniforme. Dans les révolutions, rien ne vaut que par les apparences : les conjurés le savaient. Ils firent à La Rochelle, pour se procurer un uniforme de général, des tentatives qui furent vaines, et qui alors n'étaient pas sans danger. Il fallut envoyer à Saumur. Mais l'envoyé ne reparut que dans la soirée du 19 mars. Les sergents Raoulx, Goubin et Pommier, depuis longtemps soupçonnés, avaient été arrêtés dans la matinée et jetés dans une prison sur la route de l'échafaud.

Cependant le 20 mars, à la pointe du jour, trois hommes montaient dans une barque et se dirigeaient vers l'île d'Aix. « La frégate, dit le patron de la barque, n'a pas dû aisé- « ment franchir les passes cette nuit. — De quelle frégate « parlez-vous? s'écrièrent les trois passagers, à peine « maîtres de leur émotion. — De celle qui était destinée « au Sénégal. » A ce coup inattendu, MM. Berton, Dentzel et Flotard se regardèrent en silence. Il ne leur restait plus qu'un espoir.

Dans l'île d'Aix, Berton et Dentzel furent reconnus par le commandant ; mais, loin de les dénoncer, il les accueillit avec amitié ; et comme ils parlaient de pousser leur course jusqu'à l'île d'Oléron, où restaient encore cinq cents hommes : « Gardez-vous-en bien, leur dit le commandant, « vous y seriez fusillés sur place. » Ils apprirent alors que, dans une conversation qui avait eu lieu devant un agent du gouvernement, M. Feisthamel avait demandé à M. Sofréon si le général Berton n'était pas connu de lui. La réponse affirmative de M. Sofréon avait éveillé les plus vives inquiétudes ; de là le départ précipité des troupes formant le dépôt colonial. Le commandant de l'île d'Aix fit brûler sous ses yeux l'uniforme de général qu'avaient apporté les trois conjurés, et leur fournit une barque qui les transporta rapidement à Rochefort. Les tentatives des conspirateurs venaient d'être encore une fois déjouées.

On connaît la suite. La charbonnerie ne fit plus, depuis, que se traîner dans le sang de ses martyrs. Le gouvernement organisa contre elle un vaste et hideux système de provocations. Berton, cœur indomptable, avait refusé l'hospitalité qui l'attendait sur une terre étrangère. Il rentre dans la lice, et, trahi par Wolfel, il meurt sans s'étonner, sans se plaindre, en homme depuis longtemps convaincu que sa vie appartient au bourreau. Parmi ses compagnons d'infortune, deux demandent grâce ; mais Saugé pousse sur l'échafaud le cri de *vive la république*, comme une prophétie vengeresse ; et Caffé, prévenant ses ennemis, s'ouvre les veines et meurt à la manière antique. Quelque temps après l'arrestation de Berton, un lieutenant-colonel qui a conçu le généreux espoir de sauver les accusés de Béfort, l'infortuné Caron, se laisse conduire à un rendez-vous dans la forêt de Brissac. Lâche plagiaire de Wolfel, le sous-officier Thiers se jette dans les bras du colonel, et, par des marques perfides de dévouement, l'amène à révéler ses espérances, tandis que, cachés derrière un buisson, des espions recueillent ces témoignages accusateurs. Caron est condamné au supplice : on lui refuse la douceur amère d'embrasser, avant de dire adieu à la vie, sa femme et ses enfants ; il meurt comme était mort le maréchal Ney. Le courage me manque pour aller plus loin et pour vous suivre jusqu'à cette place de Grève où vos têtes roulèrent, après qu'aux yeux d'une foule attendrie, vos âmes se furent réunies dans un suprême embrassement, ô Bories, et vous, dignes compagnons de ce jeune homme immortel! La Restauration, attaquée, avait certainement le droit de se défendre, mais non de se défendre par le guet-apens ; car c'était faire de la peine de mort un assassinat.

La veille du jour qui, pour lui et ses camarades, devait être le dernier, Bories écrivait à un ami, du fond de son cachot de Bicêtre :

« On nous affame ; on veut nous séparer. Si vous ne « pouvez nous sauver aujourd'hui, il est à désirer que nous « mourions demain. »

Ce vœu mélancolique fut accompli. On avait mis la grâce des prisonniers au prix de quelques révélations ; ils emportèrent noblement dans la tombe le nom de leurs complices.

Comment se défendre ici d'un rapprochement douloureux! Pour sauver ces jeunes gens héroïques qui allaient mourir pour elle, que fit la bourgeoisie? Quoi? soixante mille francs offerts à un concierge dont la place en rapportait annuellement vingt mille, voilà tout ce qui fut tenté! et lorsque la charrette fatale fendait les flots d'une multitude si profondément émue qu'on vit des hommes tomber à genoux et des vieillards se découvrir, la bourgeoisie ne trouva pas moyen de soulever le peuple, elle qui, au mois de juin, avait su déployer, pour la défense de ses intérêts menacés, une si formidable puissance d'agitation! .

Je m'arrête. Après la mort des sergents de la Rochelle, la charbonnerie s'affaiblit et se décompose. Deux partis se forment dans son sein. L'un veut qu'on se prononce nettement pour la république, et il entoure Lafayette ; l'autre ne veut pas qu'un gouvernement quelconque soit imposé à la nation, et il se couvre du nom de Manuel. Ces divisions, sourdes d'abord, s'aigrissent bientôt, s'enveniment et éclatent en accusations réciproques. L'anarchie pénètre la charbonnerie par tous les pores, et à suite s'introduisent les défiances injustes, les haines, l'égoïsme, l'ambition. La période du dévouement passée, celle de l'intrigue commence.

La charbonnerie n'était point descendue dans les profondeurs de la société, elle n'en avait point remué les couches inférieures. Comment se serait-elle longtemps préservée des vices de la bourgeoisie : l'individualisme, la petitesse des idées, la vulgarité des sentiments, l'amour exagéré d'un bien-être tout matériel, la grossièreté des instincts? La charbonnerie avait employé la partie généreuse et saine de la bourgeoisie ; mais après l'avoir fatiguée, usée, mise sous la main des agents provocateurs et du bourreau, que lui restait-il de noble à tenter et que pouvait-elle? Ce fut dans cet état de dépérissement et d'impuissance pour le bien, qu'elle accepta et subit l'empire d'hommes tels que MM. Mérilhou et Barthe. Ce dernier, dans la défense des accusés de Béfort, avait eu de nobles inspirations, mais si on lui attribua les vertus d'un ami du peuple, ce fut le tort de ceux qui le jugèrent.

On a beaucoup parlé, depuis 1830, des scènes dramatiques que la charbonnerie couvrait de son ombre, des serments de haine à la royauté prononcés sur des poignards, et autres formalités sinistres. La vérité de tout cela, c'est que la charbonnnerie ayant pris une grande extension, les *ventes* avaient fini par échapper à toute direction centrale. Il y en avait de républicaines, d'orléanistes, de bonapartistes; quelques-unes conspiraient sans autre but que de conspirer. Les pratiques variaient comme les principes; et au fond d'une association, un moment si terrible, il ne restait plus que le chaos. Le défaut des principes, vice originel de la charbonnerie, se retrouva dans les causes de sa ruine. C'était tout simple.



Duc de Richelieu.
(1766-1822.)

Quant à son influence, elle se manifesta par deux résultats divers.

En montrant au pouvoir combien ses ennemis étaient nombreux et implacables, la charbonnerie le précipita sur cette pente des réactions au bas de laquelle était un abîme.

D'un autre côté, en réagissant d'une égale ardeur et contre la dynastie des Bourbons, qui occupait le trône, et contre le parti féodal, qui dominait dans la Chambre, elle força les deux pouvoirs à se réunir, et amortit pour quelque temps ce qu'il y avait de nécessaire, d'inévitable dans la cause de leur rivalité.

La force que la Restauration déploya sous le ministère Villèle, et les efforts violents qui la perdirent sous le ministère Polignac, n'eurent donc qu'une même source: la charbonnerie.

Voilà pourquoi je me suis étendu sur cet épisode de l'histoire de la Restauration, dont il me semble que, jusqu'ici on n'a pas suffisamment bien étudié le caractère et apprécié l'importance.

Aussi, voyez quelle modification la charbonnerie apporte dans les rapports de la Chambre et de la royauté. Ce n'est plus cette lutte de tous les instants qui date de 1814. La royauté s'humilie, elle cède. Dans les combats que la charbonnerie lui livre au sein de la société, son attitude est fière et ses victoires sont cruelles. Mais, sur la scène politique, elle n'apparaît que languissante et soumise. Il n'y a plus qu'un véritable pouvoir en France : c'est la Chambre; et les ministres du roi sont les commis de ce pouvoir.

Pour première preuve de la justesse de cette observation, je trouve la guerre d'Espagne.

Est-il besoin de rappeler combien furent vives et obstinées les répugnances que le projet d'une expédition en Espagne rencontra dans le Conseil? M. de Villèle, qui était l'âme du ministère, regardait une semblable expédition comme une calamité publique. Louis XVIII ne l'envisageait qu'avec effroi. Et que de motifs pour l'en détourner! Qu'allait-on faire en Espagne? Renverser dans le sang des Espagnols la pierre de la Constitution! Faire passer les Pyrénées à une sorte de 18 brumaire! Pourquoi? pour faire tomber violemment la Péninsule sous le joug d'Antonio Maranon et de ses pareils, hommes terribles qui tenaient un chapelet d'une main et un pistolet de l'autre! et pour qui? pour Ferdinand VII, prince dont M. de Châteaubriand a dit qu'il *était descendu de l'intrépidité de sa tête dans la lâcheté de son cœur*, despote qui ne gardait que dédain aux monarques constitutionnels, à Louis XVIII et à sa Charte! Il fallait de l'argent, d'ailleurs, pour cette expédition. Et M. de Villèle montrait le trésor épuisé, le crédit public ruiné, le libéralisme en émoi, l'industrie en suspens, le commerce éperdu. Etait-ce tout? La charbonnerie avait semé dans l'armée l'esprit de révolte; et de l'autre côté de la Bidassoa, le drapea u ricolore flottait, agité par des mains françaises. Enfin, l'Angleterre grondait; Canning se montrait menaçant, et Louis XVIII craignait de déplaire à Wellington.

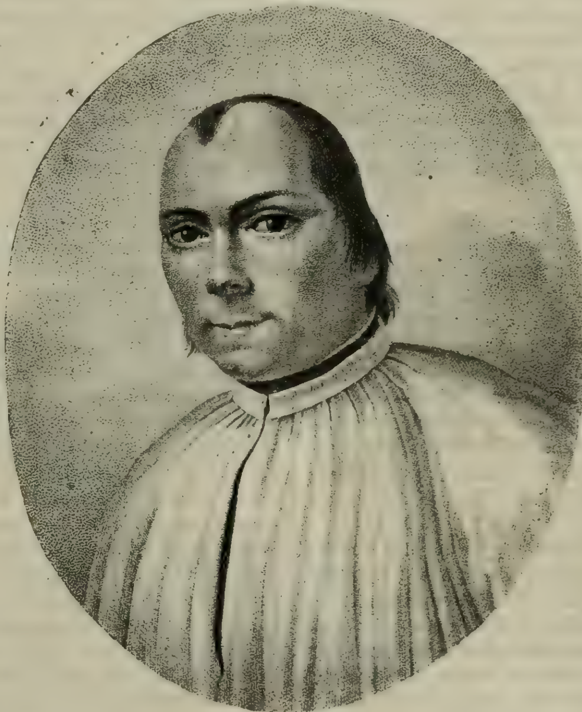
Mais ce que la royauté redoutait, la Chambre l'appelait au contraire de tous ses vœux. Ce que M. de Villèle repoussait, à Paris, comme ministre de Louis XVIII, M. de Montmorency, au Congrès de Vérone, l'adoptait comme homme de confiance de l'aristocratie parlementaire. Ce fut la Chambre qui l'emporta. J'en ai dit la raison. Entre les deux pouvoirs qu'attaquait à la fois une conspiration sans limites, l'accord était devenu nécessaire, c'était au plus faible des deux à se soumettre.

En essayant de résister à la volonté de la Chambre, M. de Villèle ne faisait donc que lutter contre la force des choses; et si en forçant M. de Montmorency à se retirer du ministère, il crut avoir remporté une bien grande victoire, il ne tarda pas à être détrompé. Car cette même souveraineté parlementaire que M. Mathieu de Montmorency représentait alors, elle porta aussitôt aux affaires, pour remplacer le duc Mathieu, le vicomte de Chateaubriand, ce qui rendait la guerre d'Espagne inévitable.

Pour l'éviter, cette guerre, Louis XVIII et M. de Villèle avaient cherché à négocier entre les Cortès et Ferdinand VII une réconciliation qui aurait eu pour base la consécration d'une Charte espagnole faite à l'image de la Charte française, et M. de Villèle avait écrit dans ce sens à M. de Lagarde, notre ambassadeur à Madrid. C'était bien mal juger les nécessités du moment.

Qu'importait au parti religieux et féodal qui dominait, la situation politique de l'Espagne, envisagée au point de vue de la nation espagnole? Le parti féodal désirait la guerre pour lui-même, il la désirait pour que ses ennemis de France fussent convaincus de folie ou frappés de terreur.

Quant à M. de Chateaubriand ses vues étaient plus élevées, son désir était encore plus fougueux, plus absolu. M. de Chateaubriand avait accompagné M. de Montmorency au Congrès de Vérone; il y avait étudié les dispositions des souverains; il savait qu'en se prononçant pour l'intervention en Espagne, l'Autriche et la Prusse ne faisaient que suivre l'impulsion qui leur était imprimée par l'empereur de Russie; il savait que l'empereur de Russie, de son côté, ne demandait cette intervention que par orgueil, et pour que sa main restât dans toutes les affaires de l'Europe. Mais M. de Chateaubriand aurait vu avec un regret mortel des bataillons russes fouler la vieille terre de Charles-Quint. Il voulait faire de la guerre d'Espagne quelque chose de français. Serviteur des Bourbons, le souvenir des traités de 1815 importunait sa poétique fidélité, et il espérait relever la Restauration en lui donnant une épée.



L'abbé Guyon.
Un des supérieurs des Pères de la Foi (Jésuites).

On a flétri la guerre d'Espagne en appelant le principe d'intervention un principe oppresseur. Accusation puérile! Tous les peuples sont frères et toutes les révolutions cosmopolites. Lorsqu'un gouvernement croit représenter une cause juste, qu'il la fasse triompher partout où le triomphe est possible, c'est plus que son droit, c'est son devoir. Mais pouvait-on la croire juste, cette cause de Ferdinand VII? Ah! il y avait alors en Espagne une tyrannie plus à craindre que celle des *Descamisados*, c'était celle des *Serviles*. Des âmes cruelles battaient sous la robe du Franciscain, et plus de tombeaux devaient s'ouvrir au chant du *Veni Creator* qu'aux refrains de la *Tragala*. Souvent, lorsque sous les ordres du duc d'Angoulême, cent mille hommes passaient les Pyrénées, souvent M. de Chateaubriand (il l'a dit depuis) sentit l'effroi pénétrer dans son cœur. Les libéraux avaient fait retentir d'un bout de la France à l'autre d'effrayantes prédictions. Si la confiance était dans la Chambre, la défiance était sur le trône, autour du trône; et des généraux qui accompagnaient le duc d'Angoulême, la plupart étaient partis en hochant la tête, parce qu'ils se rappelaient combien de Français, sous Napoléon, étaient entrés en Espagne, qui n'en étaient pas revenus!

L'expédition réussit néanmoins. Mais sa condamnation se trouva dans son succès même. Que dut penser M. de Chateaubriand lorsqu'il apprit que le poignard des séides de Ferdinand VII menaçait les libérateurs de ce monarque; lorsqu'il lut l'ordonnance d'Andujar; lorsqu'il ne lui fut plus permis de douter que la France s'était fait plus d'ennemis parmi ceux dont elle avait servi la cause que parmi ceux qu'elle avait combattus; lorsqu'il vit, enfin, M. Pozzo di Borgo partir pour Madrid, et Ferdinand VII s'incliner devant l'influence de la Russie, à laquelle il ne devait rien, après avoir repoussé celle de la France, à laquelle il devait tout?

Quoi qu'il en soit, le retour triomphant du duc d'Angoulême frappait la bourgeoisie de consternation. Et cela seul fut remarqué. Or, dans cette guerre entreprise contre le vœu du pouvoir royal, et par l'ascendant du pouvoir parlementaire, n'y avait-il de remarquable que le désappointement d'un parti? Pour quiconque serait allé au fond des choses, n'était-il pas manifeste que le droit de paix et de guerre venait d'être conquis sur la Couronne?

Ce fut pourtant du sein de cette défaite inaperçue, mais réelle du principe monarchique, que M. de Villèle fit sortir l'étrange idee de la septennalité. M. de Villèle ne comprenait donc pas qu'en donnant à la Chambre une existence de sept années, il lui assurait plus de consistance et de relief?

Il est vrai que la Chambre fut dissoute, et qu'une Chambre nouvelle fut appelée à voter la septennalité. Mais, sous l'empire de la loi du double vote et dans l'exaltation produite par le succès de la guerre d'Espagne, l'Assemblée ne pouvait être qu'ultra-féodale. C'est ce qui arriva. Le gouvernement oligarchique, gouvernement qui, n'ayant pas de racine dans la société, devait bien vite s'user par ses excès, mais après avoir asservi la royauté, et l'avoir mise à jamais hors d'état de se relever.

Je ne sais si M. de Villèle avait prévu ce résultat, ou si, l'ayant prévu, il s'en serait beaucoup préoccupé. M. de Villèle n'avait que le génie des petites choses. C'était l'homme d'affaires de la monarchie. Régler des comptes,

préparer des budgets, régenter les banquiers, gouverner les rages de la Bourse, il suffisait à tout cela avec une facilité merveilleuse; et M. de Chateaubriand, sous ce rapport, n'était pas pour lui un collègue incommode; car la petite politique embarrassait M. de Chateaubriand, et il avait ce genre d'incapacité que crée l'habitude des hautes pensées. Mais sa réputation littéraire, le faste de ses dernières et la somptuosité de sa vie, son influence sur la partie élégante de la nation, tout, jusqu'à l'éclat de sa parole de poète et de gentilhomme, offusquait M. de Villèle. M. de Chateaubriand allait un jour prendre la parole, dans la discussion de la septennalité, lorsque son collègue de l'intérieur, M. de Corbière, le pria de lui céder la tribune. Et le lendemain, dimanche de l'Assomption, M. de Chateaubriand, qui se trouvait au château, y reçut des mains de M. Pilorge, son secrétaire, un billet ainsi conçu :

« Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe.

« Le sieur comte de Villèle, président de notre Conseil des ministres, et ministre-secrétaire d'État au département des finances, est chargé *par intérim* du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. »

M. de Villèle ne pouvait pas faire un plus brutal essai de son influence. Après avoir éconduit successivement M. de Montmorency et le duc de Bellune, il compromettait dans la destitution injurieuse d'un homme illustre la dignité de la Couronne. Il resta sans rival dans le Conseil; mais dans la Chambre il avait des maîtres.

Cette domination de la Chambre, une circonstance vint qui la rendit absolue. Le 6 septembre 1824, les princes et plusieurs grands officiers se trouvaient réunis au château et paraissaient dans l'attente. Tout-à-coup, la porte de l'appartement s'ouvrit, et une voix cria : « Le roi, Messieurs. » Ce fut Charles X qui entra : Louis XVIII venait d'expirer.

Louis XVIII s'était ménagé entre les partis, et il s'en félicitait à son heure dernière. Qu'y avait-il gagné? De mourir tranquille, à peu près comme le dernier villageois de son royaume. Pauvre triomphe, et à la portée des plus chétives ambitions! Quel enfantillage dans cette vanité des grands de la terre! Voici un roi qui résiste au choc des factions, faute de puissance pour les vaincre, et de courage pour être vaincu par elles; de concession en concession, il allonge son règne, il allonge sa vie; en échange des plaisirs, non pas donnés, mais promis à ses sens altérés, il livre à une femme le gouvernement de sa propre maison, après avoir abandonné à ses ministres le soin de céder en son nom, à sa place, tout ce qu'il consent à perdre de la royauté; et lorsqu'enfin, vieux, infirme, éreinté, à bout de voluptés amères, consumé de désirs trompeurs, il sent la vie se retirer de lui...., il se redresse sur ce trône qu'il ne peut léguer à son frère que dans la tempête, et, sur le point de mourir, il se vante!

On raconte qu'assis sur le fauteuil où il allait s'éteindre, entouré de hauts personnages, qui pleuraient, et tout pâle de sa mort prochaine, il fit venir le plus jeune, le plus frêle d'entre les princes de sa famille, et qu'alors, les mains étendues sur la tête de l'enfant courbé sous sa bénédiction, il dit : « Que mon frère ménage la couronne de cet enfant. »

Bien vaines étaient ces paroles! On ne ménage pas les couronnes attaquées; on les sauve, ou on les perd.

Eh mon Dieu! qu'avait donc produit cette longue série de fluctuations et d'atermoiements, qui fut le règne de Louis XVIII? Sur la scène politique, des discordes sans fin; et au-dessous, des conspirations, des provocations, des guet-apens, des exécutions militaires, voilà ce qui s'était vu. L'orage avait été partout : dans le parlement, dans la presse, à la Cour, dans les villes, dans les campagnes. Didier, Tolleron, Berton, Bories, quels souvenirs! Ah! il me semble que dans cette molle politique de Louis XVIII le bourreau avait pu manœuvrer à l'aise!

C'est que tout est mortel, venant des rois qu'on attaque. Leur faiblesse est aussi fatale que leur force, et leur épouvante que leur fureur. S'ils veulent s'imposer et qu'ils le puissent, ils écrasent tout. Si, au contraire, ils consentent à céder, ne pouvant céder jusqu'au bout, ils provoquent des agressions contre lesquelles il n'est, au défaut de la guerre civile, que la guillotine. Que dis-je? ce qu'ils cèdent ici sous forme de pouvoir, ils le reprennent ailleurs sous forme de violence. Pour peu que leurs ennemis l'emportent, ils se vengent sur les petits de ce qui leur est enlevé par les grands; et leur faiblesse de la veille cherche une compensation dans leurs cruautés du lendemain. De sorte que leurs concessions, comme leurs exigences, boivent le sang des peuples. Quand Louis XVIII ordonnait qu'on dansât à la Cour à la même heure où le fossoyeur recevait des mains du bourreau les corps sanglants des quatre soldats de la Rochelle, Louis XVIII prenait sa revanche des victoires de la Chambre. Il y avait fête au Château, parce qu'au milieu des humiliations de la royauté, l'atrocité impunie de cette fête ressemblait à de la force. Chassé de partout, l'orgueil du monarque s'était réfugié dans cette fanfaronnade sauvage.

Mais un système de transaction, aboutissant à de telles conséquences, aurait-il longtemps préservé la monarchie de sa ruine? Éluder sans cesse l'antagonisme des deux pouvoirs, était-ce le détruire? et chaque tentative nouvelle pour l'éluder n'allait-elle pas à user le principe monarchique et à l'avilir? « Que mon frère ménage la couronne « de cet enfant. » Eh! comment Charles X l'aurait-il longtemps ménagée, en présence de cette autorité parlementaire, si jalouse, si indomptable? Elle avait changé souvent de possesseurs depuis 1814 : avait-elle changé de nature? Non, non. La Chambre de 1815, toute féodale, n'avait pas plus ménagé le pouvoir royal que la Chambre toute bourgeoise de 1817; et la loi du double vote avait été, comme celle du 5 février, une machine de guerre dirigée contre le trône.

S'il eût été possible que la société vécut, ainsi partagée entre l'autorité d'un roi et celle d'une assemblée, ce phénomène se serait certainement produit sous le règne de Charles X.

Qu'on se reporte, en effet, au moment de la mort de Louis XVIII. Le parti qui alors dominait dans la Chambre, ne voulait-il pas, sur toutes choses, que la grande propriété fût reconstruite; que les corporations religieuses fussent rétablies; qu'une existence indépendante et somptueuse fût rendue aux nobles; que la centralisation fît place au régime des influences locales? Ces tendances si essentiellement contraires à la monarchie, ces tendances qui attaquaient l'œuvre laborieuse commencée par Louis XI et continuée par Louis XIV, c'étaient précisément celles de Charles X. Charles X n'était guère en état de comprendre que la monarchie avait grandi en France par l'abaissement graduel de la noblesse, par l'aliénation des terres féodales, par l'affaiblissement insensible du régime

de primogéniture et de substitution, par le discrédit des dictatures sacerdotales, par la centralisation surtout. Dans son ignorance, il croyait fortifier la monarchie alors qu'il ne faisait que raviver de son mieux la féodalité. Louis XI, pour être roi, avait cessé d'être gentilhomme. Charles X, par ses idées, était beaucoup plus gentilhomme que roi.

Il arriva donc qu'à la mort de Louis XVIII le pouvoir électif et le pouvoir royal se trouvèrent réunis par une étroite communauté de sentiments et de vues.

Aussi, rien de comparable, comme vigueur, à l'impulsion qui fut un moment donnée à la société. Le milliard d'indemnité jeté en pâture aux émigrés, la loi du sacrilége, la loi sur les communautés religieuses, l'élaboration d'un système qui replaçait la propriéte sur ces deux grandes et fortes bases de la féodalité, le droit d'aînesse et le droit de substitution, tout cela formait un ensemble de mesures dont on a bien pu contester l'à-propos et flétrir le caractère, mais dont il est impossible de nier l'éclat et l'audace.

Rien, d'ailleurs, ne fut épargné pour le succès de cette gigantesque entreprise. Les forces combinées du pouvoir législatif et du pouvoir royal avaient besoin d'être appuyées sur une force morale qui tint en échec ce formidable voltairianisme sorti des flancs du XVIIIe siècle. La Congrégation se forme, se discipline, s'étend. Des affiliations mystiques enlacent le pays. Les Jésuites s'emparent, pour les altérer, des sources de l'intelligence humaine, et à Sainte-Anne d'Auray, à Bordeaux, à Billom, à Montrouge, à Saint-Acheul, ils s'attachent à creuser dans les jeunes générations le tombeau des générations précédentes. C'était le siècle pris à rebours, mais avec suite, avec ensemble, avec énergie. Dirai-je ces prédications fantastiques, ces processions troublant les villes et couvrant les campagnes, ces cérémonies expiatoires, le *Miserere* retentissant le long des chemins, le sacre venant renouveler aux yeux des populations l'antique alliance de la royauté féodale et de l'Église.

Ce fut dans le mois de mai 1825 que la main d'un archevêque tint suspendue sur la tête de Charles X la couronne de Charlemagne. Quoi donc! il ne lui fallut que cinq ans pour mourir, à cette dynastie déclarée, dans la cathédrale de Reims, fille de Dieu et immortelle? Oui certes, et on aurait peine à concevoir la rapidité de cette chute, si on n'en cherchait l'explication que dans les résistances de la bourgeoisie.

Ces résistances furent vives, sans doute. La bourgeoisie déchaîna contre la féodalité parlementaire toutes les puissances de la presse; elle créa une popularité éphémère et factice à la Chambre des pairs, toute glorieuse d'avoir rejeté le droit d'aînesse et d'avoir repoussé le projet de loi de M. de Peyronnet contre la presse; elle abaissa la majesté royale aux pieds des pamphlétaires et des chansonniers; elle applaudit avec transport à ces mémoires de M. de Montlosier, qui semaient le scandale autour de l'autel; elle réveilla dans les cours royales, pour l'opposer à la ligue des prêtres, le vieil esprit des parlements; et puis, à son tour, elle voulut frapper les imaginations, avoir ses fêtes. Un jour, on vit des milliers de citoyens rassemblés autour d'une fosse ouverte. Des jeunes gens s'approchèrent, portant un cercueil. Suivait une longue file de voitures dorées. Tout le Paris des riches était là. Les funérailles du général Foy furent la contre-partie des pompes du sacre.

Mais qu'importe! Il manquait à ces mouvements, pour qu'une révolution en sortit, le secours de la misère. Et le peuple, qui la possédait, cette force, que pouvait-il comprendre à de semblables querelles? On se battait au-dessus de lui, non pour lui.

Ce qui explique la rapide décadence du pouvoir royal sous Charles X, c'est qu'il resta ce qu'il était, pendant que le pouvoir électif se transformait insensiblement, ce qui allait ramener entre les deux principes l'inévitable guerre, la guerre fatale.

Et, quant à cette transformation du pouvoir électif, pourquoi s'en étonner? Les adversaires de la domination bourgeoise n'avaient-ils pas eux-mêmes, et à leur insu, adopté les mœurs de la bourgeoisie? N'en avaient-ils pas contracté les vices? L'industrialisme n'avait-il pas fait invasion parmi les preux du dix-neuvième siècle? Je ne veux pas remuer ici tous les scandales financiers de la Restauration; mais qui ne connaît l'histoire des marchés-Ouvrard, et quels noms retentirent dans de tristes débats? Après la guerre d'Espagne, des fortunes colossales s'élèvent subitement : et pourquoi? Parce que les royalistes qui avaient joué à la hausse avaient joué à coup sûr. On sait que la protection des Jésuites était, en ce temps-là, un moyen d'avancement et de fortune; on sait que la Congrégation distribuait les emplois, classait les ambitions, et offrait un but mondain à la ferveur de toute piété mystique. Et le premier ministre du roi, celui qui avait été appelé à conduire en quelque sorte la croisade entreprise contre la bourgeoisie, n'était-ce pas un homme de bourse, M. de Villèle? M. de Villèle, en qui tout était bourgeois : les manières, le langage, les sentiments, les instincts, les aptitudes?

Le parti féodal et religieux portait donc en lui-même les causes de sa ruine. Il parlait de fonder le règne des croyances, et il ne sacrifiait qu'aux intérêts; il s'échauffait contre l'esprit moderne, et il en subissait l'empire. De telles contradictions sont le suicide des partis.

D'ailleurs, et indépendamment de sa force morale, la bourgeoisie possédait, par l'institution de la garde nationale, une force matérielle parfaitement organisée. Exclue du parlement, il était tout naturel qu'elle choisît pour arène la place publique, et fît avec des menaces ce qu'elle ne pouvait faire avec des lois. Une revue imprudente lui fournit l'occasion désirée. Du milieu de ses rangs armés sortirent un jour des cris de haine qui retentirent aux oreilles de Charles X lui-même. Au fond, cette démonstration était peu sérieuse, peu révolutionnaire, du moins. La bourgeoisie avait trop à perdre dans un ébranlement social, pour en courir volontairement les risques. La désarmer était non seulement une puérilité, mais une folie. Dans un pays monarchique, le trône est la première de toutes les propriétés privées, et ne saurait être placé par conséquent sous une sauvegarde plus sûre que celle d'une milice bourgeoise. Mais, apprenant que la majesté royale venait d'être insultée, la duchesse de Berri et la Dauphine firent prévaloir les inspirations de leur dépit sur les conseils de la raison, et la garde nationale licenciée laissa libre la route qui devait bientôt conduire jusqu'au trône le peuple déchaîné.

A tant de périls, M. de Villèle n'avait plus à opposer que la Chambre. Malheureusement pour lui et pour la monarchie, cette féodalité parlementaire, d'abord si ferme dans sa voie, en était venue à chanceler sur elle-même comme un homme ivre. On avait licencié la garde nationale, il fallut dissoudre la Chambre. La tempête soufflait de tous les côtés à la fois.

L'incompatibilité absolue des deux pouvoirs était prouvée, cette fois, d'une manière éclatante et décisive. Ce roi, ces ministres, cette Chambre, n'avaient-ils pas voulu les mêmes choses? N'avaient-ils pas marché de concert à l'accomplissement des plus hardis projets? Ils en étaient pourtant au point de ne pouvoir plus s'entendre! Une nouvelle Chambre fut convoquée, et les élections commencèrent.

M. de Villèle crut que, pour rester ministre, il n'aurait qu'à changer de système. Mais un roi féodal se résignerait-il à mettre sa couronne aux pieds d'une assemblée de robins et de marchands?

On n'a pas oublié quelle fut, durant le cours des élections, l'anxiété des âmes. Une émeute avait éclaté dans Paris, quand il avait été question pour la bourgeoisie de perdre l'instrument politique : une émeute éclata, quand il fut question pour elle de le reconquérir. Le sang coula donc sur le pavé de la rue Saint-Denis. Les deux partis s'accusèrent réciproquement : c'est l'usage. Il paraît en effet que, si la police ne fit pas naître les troubles, elle y poussa. Voyez-vous d'ici les hommes foulés aux pieds des chevaux, ou saignant sous le sabre des gendarmes, pour aider au triomphe de tel candidat de la droite ou de la gauche? cela s'appelle de la politique, l'art de régner, que sais-je? Pour moi, je crois peu, en politique, à l'efficacité de ces machinations. On blasphème Dieu, en faisant dépendre de quelques plates roueries le destin des empires et le lendemain des peuples.

Les élections eurent le résultat prévu. Elles portèrent à la Chambre deux partis : le plus fort des deux était celui des intérêts nouveaux. M. de Villèle aurait consenti à le servir, peut-être; mais, pour se faire accepter, il avait à braver plus de haines qu'il n'en avait dû soulever pour se maintenir. Il tomba, entraînant dans sa chute des collègues qui, comme MM. de Peyronnet et de Corbière, étaient encore plus compromis que lui-même. Or, à quoi se réduisait l'héritage laissé à M. de Martignac?

Le roi s'était hâté de dire à ses nouveaux ministres :

« Le système de M. de Villèle est le mien, » et la Chambre se hâta d'écrire dans son adresse que le système de M. de Villèle était *déplorable.* Toute l'histoire de la Restauration se trouve dans ce simple rapprochement. Comment empêcher la Chambre, qui avait la force, de vouloir l'exercer? Et comment empêcher le chef de l'État de s'écrier, sous l'injure, comme fit Charles X, à la lecture de l'adresse : « Je ne souffrirai pas qu'on jette ma couronne dans la « boue ! » Que restait-il donc à tenter? S'associer complètement au pouvoir électif? M. de Martignac ne le pouvait qu'en déclarant la guerre à la royauté. Servir la royauté selon son vœu? il ne le pouvait qu'en déclarant la guerre à la Chambre. Combiner ces deux sortes d'assujettissement, et pour gouverner, être deux fois esclave? Il l'essaya.

Et, avant tout, il est à remarquer que les circonstances semblaient favoriser le succès de ce rôle conciliateur. A mesure qu'elle était entrée plus avant dans l'exercice du pouvoir, la bourgeoisie avait perdu de sa turbulence. Elle veillait même avec une certaine inquiétude au salut de la royauté depuis qu'elle se sentait en mesure de l'asservir. Les cours royales qui, sous le ministère Villèle, avaient opposé aux procès de tendance des acquittements systématiques, ne gardaient plus aux écrits trop violents que châtiments sévères, et les condamnations successives de MM. Beranger, Cauchois-Lemaire, Fontan, révélèrent l'esprit qui, sous le ministère Martignac, animait la magistrature.

Les circonstances étaient donc favorables à un système de conciliation entre les deux pouvoirs, si cette conciliation n'eût pas été en soi dérisoire et impossible. Aussi, interrogez l'histoire de cette époque. Pour gagner l'opinion dominante, M. de Martignac s'épuise en concessions. Il exclut du ministère, dans la personne de M. de Frayssinous, le parti congréganiste, et il remplace l'évêque d'Hermopolis par l'abbé Feutrier, prêtre mondain qu'on croit libéral; il éteint dans les élections l'influence des agents du roi; il affranchit la presse du joug de l'autorisation royale, et, substituant le monopole financier au monopole politique, il met aux mains des riches l'arme du journalisme; il abolit la censure; il frappe au cœur la puissance des Jésuites; il fait passer de la royauté à la Chambre, dont il reconnaît ainsi la suprématie, le droit d'interpréter les lois... Et la bourgeoisie d'applaudir.

Mais lorsqu'après avoir fait si large la part du pouvoir parlementaire, il veut que tout ne soit pas enlevé au pouvoir royal, les choses changent de face. Il présente aux Chambres deux projets de loi, l'un sur l'organisation communale, l'autre sur l'organisation départementale, et ces deux projets renferment son arrêt de mort. On trouve singulier que les ministres refusent de faire intervenir le principe électif dans la nomination des maires; on soutient, contre les ministres, que la Chambre exerce une initiative souveraine, et peut, par un amendement, supprimer les conseils d'arrondissement établis par une loi. C'en est fait : les ministres ont perdu la majorité. Qui les aurait soutenus? la Cour les enveloppait depuis longtemps de ses intrigues ; le roi, dans le secret de son cœur, avait juré leur perte, et s'était sourdement préparé à leur donner des successeurs. M. de Martignac se retire. M. de Polignac est ministre.

Or, le 2 mars 1830, jour fixé pour la convocation des Chambres, Charles X adressait à l'Assemblée ces paroles solennelles : « Pairs de France, Députés des départements, « je ne doute point de votre concours pour opérer le bien « que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles, que je ne veux pas, que je ne dois pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter « dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans « la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils « ont toujours montré pour leur roi. »

Et que répondait l'Assemblée, dans la fameuse adresse des 221? « La Charte a fait du concours permanent des « vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de « votre peuple, la condition indispensable de la marche « régulière des affaires publiques Sire, notre loyauté, « notre dévoûment nous condamnent à vous dire que ce « concours n'existe pas. »

La Chambre fut dissoute : elle ne devait plus être ramenée sur la scène qu'à travers des barricades, au bruit des cloches sonnant des funérailles inconnues, et par des enfants du peuple couverts de vêtements souillés. Puis, on devait recommencer l'expérience, au risque de faire de nouveau pleurer les mères de ceux qui se dévouent, les mères des pauvres !

Des pauvres! ai-je dit? et c'est la première fois que je prononce ce mot. C'est qu'en effet il ne s'était pas agi d'eux dans ces débats de quinze années. Triomphes de l'Oppo-

sition, défaites ou victoires de la Cour, résistances de la royauté, qu'aviez-vous dont le peuple pût, avec raison, s'attrister ou se réjouir? On avait fait beaucoup de bruit au-dessus de sa tête: pourquoi? On avait marché à la conquête de la liberté d'écrire : était-ce pour lui qui n'écrivait pas! Nobles et riches s'étaient disputé le droit électoral : était-ce pour lui qui vivait au jour le jour? Dans cette tribune qu'avait si longtemps fatiguée la parole des factions, quelles voix avaient retenti pour que le salaire du pauvre fût augmenté, ou pour qu'on diminuât son labeur? Dans ces discussions financières, aliments des haines de parti, avait-on jamais conclu à quelque modification bien profonde dans l'inique répartition des impôts? Quoi! on était à la veille d'une grande crise, après quinze ans de combats livrés au nom de la justice, de la patrie, de la liberté, et le peuple, précipité dans cette crise, n'en devait sortir que pour retrouver la conscription dans le recrutement et les droits réunis dans les contributions indirectes, c'est-à-dire l'éternel fardeau!

Vue dans son ensemble, la Restauration, il faut le dire, offre à l'historien un sujet de méditations douloureuses. Durant cette longue période, si remplie de bruit et d'agitations, le libéralisme remporta souvent des victoires funestes. Le principe d'autorité fut attaqué avec une ardeur excessive et succomba. Le pouvoir, divisé en deux forces perpétuellement occupées à s'entre-détruire, perdit par sa mobilité ses droits au respect de tous. Incapable de diriger la société, puisqu'il portait dans son propre sein la lutte, l'anarchie, et qu'il était en peine de vivre, il accoutuma les esprits à l'empire de la licence. La nation fut presque toujours violentée, jamais conduite. Qu'advint-il de là? Le sentiment de la hiérarchie s'éteignit, le culte de la tradition disparut. Pour arriver jusqu'aux prêtres, dont la tyrannie était devenue intolérable, on passa, en la foulant aux pieds, sur la religion elle-même. Le protestantisme devint le fond des idées et des mœurs; beaucoup l'exagérèrent : il y eut un moment où le dix-huitième siècle sembla revivre tout entier dans le dix-neuvième, et le sarcasme, qui était monté jusqu'aux rois, monta jusqu'à Dieu.

Le monde matériel ne fut pas moins troublé que le monde moral. De même qu'en matière de politique et de religion, la bourgeoisie avait sacrifié presque complètement l'autorité à la liberté, la communauté des croyances à l'indépendance absolue de l'esprit, la fraternité à l'orgueil; de même, en matière d'industrie, elle sacrifia l'association à la concurrence, principe dangereux qui transforme l'émulation en une guerre implacable, consacre tous les abus de la force, tourmente le riche de désirs insatiables, et laisse mourir le pauvre dans l'abandon. Aussi, avec la concurrence devaient se développer rapidement dans la bourgeoisie la soif immodérée des richesses, l'ardeur des spéculations, le matérialisme, en un mot, dans tout ce qu'il a de cruel et de grossier. Augmenter la masse des biens sans tenir compte de leur répartition, tel fut le résumé des doctrines économiques adoptées par le libéralisme. Elles étaient sans entrailles, ces doctrines, elles éloignaient l'intervention de tout pouvoir tutélaire dans l'industrie; elles protégeaient le fort, et laissaient l'existence du faible à la merci du hasard.



Les quatre sergents de La Rochelle.

Qu'on ne s'étonne pas, après cela, si la bourgeoisie oublia ce qu'elle devait à ces hommes du peuple qui l'avaient toujours soutenue. Hélas! ils allaient encore une fois verser pour sa querelle le plus pur de leur sang. Et on verra si la reconnaissance fut égale au service!

De tels résultats sont tristes à constater sans doute, et l'historien qui écrit de semblables lignes a besoin de quelque courage pour imposer silence à son cœur. Quoi! ces luttes dévorantes des hommes entre eux! quoi! ces générations qui l'une l'autre se poussent, en gémissant, vers un but toujours incertain et toujours désiré! quoi! les combats sur terre et sur mer, les débats des assemblées, les intrigues des Cours, les conspirations, les égorgements! quoi! ces agitations sans nombre qui changent la révolte en domination, et en désespoirs mortels les plus hautaines espérances! quoi; tout cela pour aboutir, dans l'histoire des grandes douleurs et des grands crimes, à je ne sais quelles variantes misérables! Dans ces formes qui éternellement varient, qu'ai-je vu jusqu'ici? une tyrannie éternelle. Et dans la diversité des choses, je n'ai découvert que le mensonge obstiné des mots. Étrange et cruel mystère! à quelle fatalité orageuse sommes-nous donc voués? Que d'efforts sans aboutissement! Depuis l'origine des sociétés, que d'énergie perdue sur la terre! Les peuples seraient-ils condamnés à tourner sans relâche dans les ténèbres, semblables à ces chevaux aveugles, créateurs assidus d'un mouvement qu'ils ignorent? Car enfin, que valent les évolutions de l'humanité dans l'histoire? Une déception anticipée, c'est l'espérance. Un commencement

de défaite, nous l'appelons un triomphe. Il y a durée dans les édifices : il y a perpétuité, seulement dans les ruines. Que la tyrannie s'exerce par la superstition, par le glaive ou par l'or; qu'elle se nomme influence du clergé, régime féodal, ou règne de la bourgeoisie, qu'importe à cette mère qui pleure sur le fruit de ses entrailles? qu'importe à ce vieillard qui n'a connu ni le repos ni l'amour, et qui, sur le grabat où il meurt, emploie son dernier soupir à maudire la vie? Esclave, serf ou prolétaire, celui qui souffre depuis le berceau jusqu'à la tombe, trouvera-t-il dans les qualifications changeantes d'une infortune qui ne change point, des motifs suffisants pour absoudre la Providence?

Ah! gardons-nous de toute parole impie. L'ensemble des choses nous échappe : c'est assez pour que le blasphème nous soit interdit. Nous ignorons la conséquence dernière de ce que nous appelons un mal : ne parlons pas d'efforts humains sans résultat. Nous condamnerions peut-être comme absurde le cours des fleuves, si nous ne connaissions pas l'Océan.

Il semble, au reste, que le bien se trouve toujours, au fond des choses, à côté du mal, comme pour le détruire insensiblement et l'absorber. Tout n'est pas à blâmer dans l'œuvre du libéralisme sous la Restauration. Quoiqu'en général égoïste, la bourgeoisie eut ses héros, elle eut ses martyrs; et les dévouements que le libéralisme enfanta, pour n'avoir pas embrassé la société tout entière, ne furent cependant ni sans éclat ni sans grandeur. Manuel, se faisant exclure de la Chambre et *empoigner* par un gendarme jusque sur son banc de législateur, donna un noble exemple de la résistance à l'oppression. Dupont (de l'Eure), Voyer-d'Argenson, Laffitte, l'abbé Grégoire, le général Tarayre, appartinrent au peuple par leurs sympathies. Dans le cercle des intérêts qu'elle représentait, la presse émit des vérités utiles et poursuivit avec courage, à travers des obstacles sans nombre, la conquête de la liberté d'écrire. Liberté bien incomplète, d'ailleurs, car elle ne fut, à tout prendre, que la substitution d'un privilège financier à un privilège politique. Parmi les écrivains de la bourgeoisie, il y eut des hommes de talent et de cœur, MM. Comte, Dunoyer, Bert, Chatelain, Cauchois-Lemaire, honorèrent la profession de journaliste. On peut reprocher à Paul-Louis Courrier d'avoir manqué dans ses pamphlets de ce généreux amour des pauvres qui eût quelquefois donné à son indignation l'éloquence de l'enthousiasme, et à son talent la puissance de la charité ; mais ce fut une véritable gloire pour la bourgeoisie d'avoir salué son défenseur dans Béranger, enfant du peuple, parlant d'une manière sublime le langage du peuple.

Ce qui caractérise la Restauration, c'est que le principe d'autorité y fut combattu sous tous ses aspects. Mais ce qu'il perdit, le principe de liberté le gagna, et d'autant plus sûrement qu'il fut tour à tour invoqué par tous les partis contraires, ses ennemis lorsqu'ils se sentaient vainqueurs, ses protégés lorsqu'ils étaient vaincus. Il y eut aussi, en dépit de ce mouvement général de dissolution que nous avons signalé, un certain ensemble dans les attaques de la bourgeoisie, surtout vers la fin de la Restauration. Le parti libéral, qui n'avait obéi d'abord qu'à d'aveugles instincts, avait fini par se discipliner sous la direction de quelques hommes studieux appelés doctrinaires; et les résultats de ce concert dans la négation et la haine prouvèrent, du moins, ce qu'on pourrait attendre d'un accord fondé sur des idées de fraternité et de dévouement.

Disons tout : le libéralisme, par l'abus même de son principe, prépara une réaction qui contenait en germe le Saint-Simonisme, et d'où sortirent les différentes écoles sociales dont nous aurons à suivre la marche. Les conquêtes qu'il fit faire à l'esprit d'examen et qui n'engendrèrent d'abord qu'une critique systématique, sans portée et sans profondeur, devaient plus tard ouvrir carrière à des études hardies et fécondes. Enfin, si l'impulsion donnée au génie industriel éveilla trop fortement la cupidité dans les âmes, et fit oublier en même temps que les traditions de la grâce et du bon goût, les devoirs les plus impérieux de l'humanité, elle influa favorablement, d'autre part, sur le progrès des sciences qui ont pour objet le bien-être des hommes, et dont l'application n'attend plus, pour améliorer le sort du peuple lui-même, que le changement du milieu impur dans lequel il souffre et s'agite.

Que savons-nous, après tout? Pour que le progrès se réalise, peut-être est-il nécessaire que toutes les chances mauvaises soient épuisées. Or, la vie de l'humanité est bien longue, et le nombre des solutions possibles bien borné. Toute révolution est utile, en ce sens du moins qu'elle absorbe une éventualité funeste. Parce que d'une condition malheureuse les sociétés tombent quelquefois dans une condition pire, ne nous hâtons pas de conclure que le progrès est une chimère. Je me figure un char lancé par des mains prévoyantes : la route, au moment du départ, est belle, large, parfaitement unie ; à mesure que le char avance, la route devient étroite et bourbeuse; mais ne voyez-vous pas que le but se rapproche à mesure qu'avance le char? Aussi bien, il est aisé de découvrir jusque dans la succession des calamités générales, une loi souverainement intelligente et logique. Si tout dépendait du hasard, les évènements seraient plus mêlés, et il serait moins facile d'en suivre la filiation. D'un autre côté, si un génie malfaisant gouvernait le monde, il est probable que, dans les souffrances publiques, la forme serait aussi monotone que le fond, et l'oppression alors serait moins souvent châtiée. Courage donc! Ne voyons, s'il se peut, dans les tyrannies qui s'élèvent, que la punition des tyrannies qui succombent. La domination d'un intérêt exclusif, celui d'un homme ou d'une caste, telle a toujours été jusqu'ici la plaie de l'humanité. Pourquoi le remède ne serait-il pas dans la combinaison de tous les intérêts qui, sainement considérés, ne diffèrent pas l'un de l'autre? Bientôt toutes les théories auront été essayées : toutes, si ce n'est la plus simple et la plus noble, celle de la fraternité. Jusqu'à ce que cette magnifique expérience ait été faite, veillons sur nos croyances, et ne nous désespérons pas, alors même que, dans les décrets de Dieu, le bien ne devrait être, hélas! que l'épuisement du mal!


Règne de Louis Philippe
1830
1848

Paris. — Charles Unsinger, imprimeur, 83, rue du Bac.

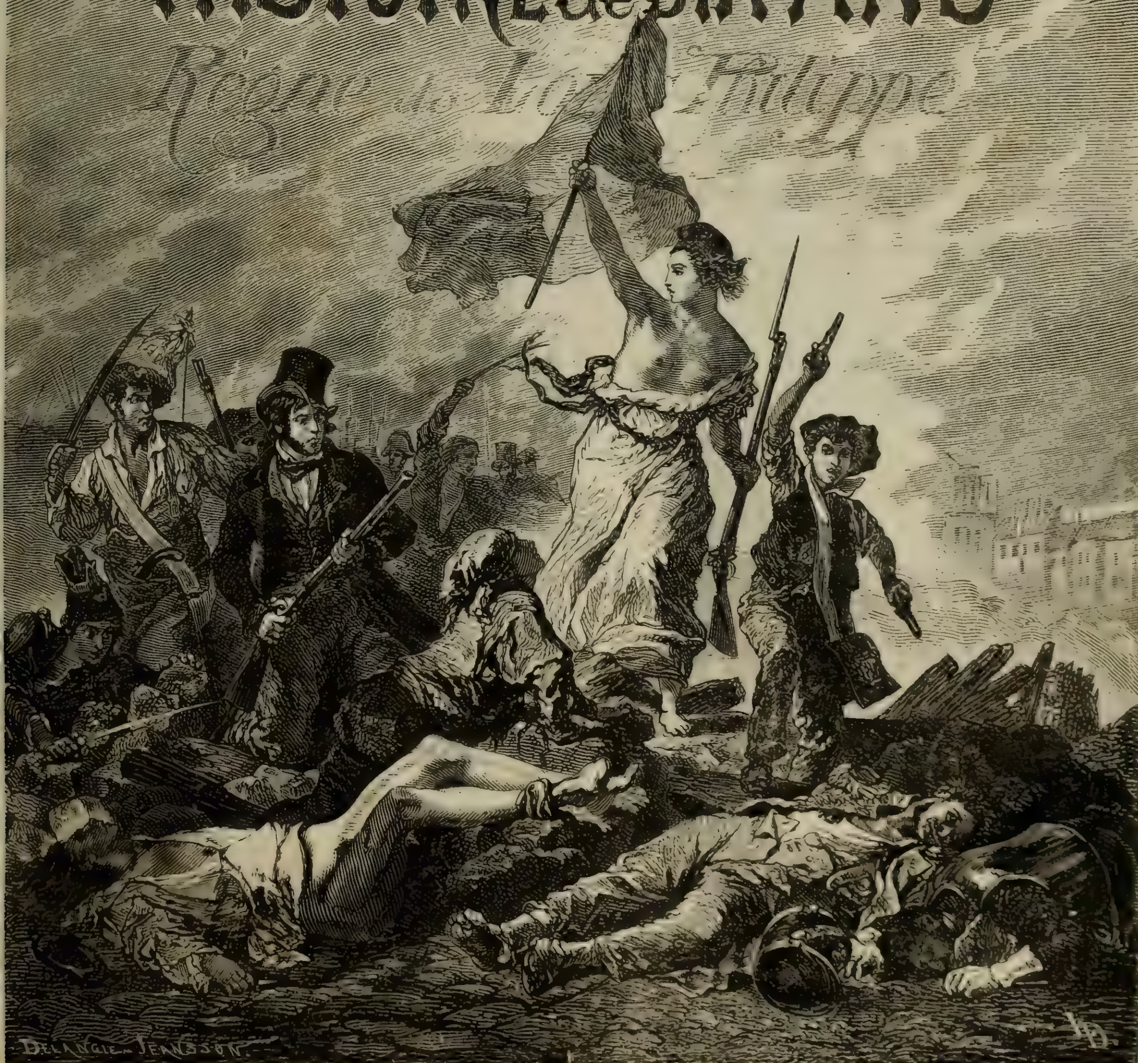
LOUIS BLANC

RÉVOLUTION FRANÇAISE

1830

HISTOIRE de DIX ANS

Règne de Louis-Philippe



AVIS

Nous avons pensé qu'une introduction faite par Louis Blanc *serait la meilleure entrée en matière. Le Maître a bien voulu répondre à notre appel, et ajouter ainsi une magnifique page à l'œuvre que nous publions ; cette page, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la reproduisant telle qu'elle a été écrite.*

C'est donc un autographe que nous sommes heureux de leur offrir.

L'Éditeur.



Louis Blanc (1845)

Le règne de Louis-Philippe a été le règne de la Bourgeoisie:

Dans le monde officiel, elle était toute puissante.

Le régime des censitaires lui livrait sans réserve le pouvoir de faire les lois.

Par la Banque de France, elle disposait souverainement du crédit.

Par l'exploitation des chemins de fer, elle commandait au mouvement de l'industrie, dont on pourrait presque dire que la respiration était à sa merci

La noblesse n'existant plus que de nom, elle ne voyait au dessus d'elle aucune classe avec laquelle elle eût à compter.

Dans la royauté, telle que la Révolution l'avait faite, elle avait précisément ce qu'il lui fallait au sommet de l'Etat, c'est à dire une puissance dépendante d'elle, une puissance en sous-ordre.

Et ce n'était pas la politique

seulement qui était marquée à l'empreinte de la Bourgeoisie : cette empreinte se voyait surtout dans la nature des mœurs qui avaient prévalu parmi les hommes de la classe dirigeante et dans leurs tendances générales. Tout y était donné au goût, au génie, j'allais dire à la maladie des affaires. Gagner de l'argent y était devenu la préoccupation et, presque, la passion suprême. Peut-être Mr. Guizot ne savait-il pas lui-même jusqu'à quel point il résumait avec exactitude les aspirations de ce règne, lorsqu'il prononça son fameux mot : enrichissez vous!

Et, pour que rien ne manquât alors à la domination de la Bourgeoisie, il se trouva qu'elle fut représentée sur le trône par un homme en qui tout était bourgeois : ses goûts, ses habitudes, ses qualités, ses défauts, et jusqu'à son physique.-

Mais, pendant que la Bourgeoisie régnait il se faisait dans les profondeurs de la société

un travail destiné à remplacer la domination d'une classe par la souveraineté de tous.

Ce fut sous le règne de Louis Philippe que le Socialisme prit réellement naissance.

Ce fut sous le règne de Louis Philippe que de généreux et hardis penseurs abordèrent les questions dont l'étude doit conduire tôt ou tard à l'extinction du prolétariat.

Ce fut sous le règne de Louis Philippe que parurent le Saint-Simonisme, le Fouriérisme, et tant d'autres Ecoles vouées à la recherche de nouveautés libératrices.

Ce fut sous le règne de Louis Philippe que le peuple commença à chercher lui même le problème de ses destinées.

Que dire encore? Ce fut sous le règne de Louis Philippe qu'éclata cette grande insurrection lyonnaise dont la devise montrait d'une façon si touchante et si terrible à la fois les misères de l'état social actuel et ses dangers:

"vivre en travaillant, ou mourir en combattant."

L'*histoire de dix ans* est donc sous le double rapport qui vient d'être indiqué, une histoire que le peuple est au plus haut point intéressé à connaître et qu'il lui importe au plus haut point de méditer. D'autant que les événements qui y sont retracés ont amené la Révolution de 1848, la seule qui ait jamais été faite pour lui, les autres hélas! n'ayant jamais été faites que par lui.

C'est pourquoi je me réjouis d'avoir trouvé, après ce long silence et cette nuit épaisse qui, dans la postérité, s'appelleront le Second Empire, un éditeur disposé à mettre à la portée du peuple des pages écrites par un homme qui l'aime.

Louis Blanc

LOUIS BLANC

HISTOIRE

DE

DIX ANS

Ministère Polignac. — Politique extérieure de la Restauration à cette époque. — La Russie à Constantinople et la France sur le Rhin. — Origine de l'expédition d'Alger. — Propositions faites au nom de Méhémet-Ali. — Situation intérieure de la monarchie. — Adresse des 221. — Prorogation des Chambres. — Portrait de Charles X. — Menaces de l'Angleterre. — Attitude du Cabinet des Tuileries. — Tentatives de lord Stuart de Rothsay auprès de MM. de Polignac et d'Haussez. — Préparatifs de l'expédition d'Alger : difficultés suscitées par la bourgeoisie; vive opposition des amiraux. — Brevet de l'amiral Roussin déchiré; hésitations de l'amiral Duperré. — Départ de la flotte : intrigues de l'Angleterre. — Dissolution de la Chambre des députés. — Agitation. — Caractère de l'Opposition libérale : le roi et la loi. — Charles X chez le duc d'Orléans. — Effet produit par la conquête d'Alger. — Le ministre de la marine veut traduire l'amiral Duperré devant un conseil de guerre. — Vues de la Restauration sur Alger. — Allures démagogiques de la royauté; attaques dirigées par des libéraux contre le peuple. — Situation de la bourgeoisie : elle redoute une révolution. — Dispositions de ses chefs. — Portrait de M. Laffitte. — Indifférence politique du peuple. — Division des royalistes en deux partis : les hommes de l'Empire et les émigrés. — Influence du clergé. — Charles X se décide à un coup d'État. — Appréhensions du corps diplomatique. — Les hommes de Bourse et M. de Talleyrand. — Discussion secrète des ordonnances : opinions des divers ministres. — Confidence à Casimir Périer. — Signature des ordonnances.

Depuis l'entrée de M. de Polignac aux affaires, la bourgeoisie vivait dans l'attente d'une révolution, et elle s'agitait, partagée entre la colère et l'épouvante.

La Cour avait tout l'aveuglement du fanatisme, mais elle en déployait l'audace. Des missionnaires s'étaient répandus sur toute la surface de la France, remuant les esprits par de sombres prédications, promenant sous les yeux des femmes les pompes d'une religion redoutable, et élevant sur les places publiques l'image de Jésus crucifié. On méditait des mesures propres à exalter l'esprit militaire. Et la royauté se préparait à tout oser, appuyée qu'elle était sur des soldats et sur des prêtres.

Lorsqu'un roi passe, que ce soit sur la route du trône ou sur celle de l'échafaud, il s'élève presque toujours du sein de la foule quelques clameurs confuses. Ces clameurs, Charles X les avait entendues dans son voyage en Alsace; il les avait interprétées dans le sens de son orgueil : il se crut aimé.

Ce voyage, pourtant, avait été marqué par des scènes de sinistre augure. A Varennes, la famille royale avait dû s'arrêter, pour changer de chevaux, au même endroit d'où fut jadis ramené Louis XVI fuyant sa capitale et

désertant la royauté. Tout à coup, et à l'aspect du relai fatal, la Dauphine éprouve un tressaillement convulsif; elle ordonne à ses gens de passer outre, et laisse pour adieux au peuple rassemblé quelques-unes de ces paroles qui perdent les princes. Plus loin, à Nancy, la famille royale se montre sur un balcon pour saluer la multitude. Des sifflets retentissent. A qui s'adresse l'injure? La Dauphine s'en émeut et fait brusquement fermer les fenêtres, après être rentrée dans ses appartements, frémissante et toute éplorée.

Cependant, considéré dans son ensemble, le voyage d'Alsace n'était pas un trop malheureux essai de popularité, et Charles X en avait rapporté un surcroît de confiance.

Mais avant de dire à quelles extrémités cette confiance devait le pousser, il importe de jeter un coup d'œil sur la politique extérieure de la France à cette époque.

C'était dans un intérêt de dynastie que les traités de 1815 avaient été imposés à la France par les Bourbons. Ce fut dans un intérêt de dynastie que, dès 1829, on parla de les modifier profondément. Car, que les destins d'un peuple suivent les affaires d'une famille, c'est la règle dans les monarchies.

L'honneur de ce projet appartenait en partie à M. de Reyneval : M. de Polignac en fit la base de sa politique extérieure.

Ainsi, en 1830, un grand changement diplomatique se préparait dans le monde. Il s'agissait de rendre le Rhin à la France.

Des négociations avaient commencé à ce sujet entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et celui des Tuileries. Voici quelles en auraient été les bases :

La France et la Russie contractaient une alliance étroite, spécialement dirigée contre l'Angleterre. La France reprenait les provinces rhénanes. Du Hanovre, enlevé à la Grande-Bretagne, on faisait deux parts, destinées, l'une à indemniser la Hollande, l'autre à désintéresser la Prusse, dont on aurait, en outre, arrondi le domaine par l'adjonction d'une partie de la Saxe aux provinces prussiennes de la Silésie. Le roi de Saxe aurait été dédommagé aux dépens de la Pologne. On assurait à l'Autriche la Servie, une partie non possédée par elle de la Dalmatie, et l'une des deux rives du Danube. De son côté, maîtresse de la rive opposée, la Russie dominait la mer Noire, s'installait à Constantinople, sauf à s'élancer de là sur l'Asie.

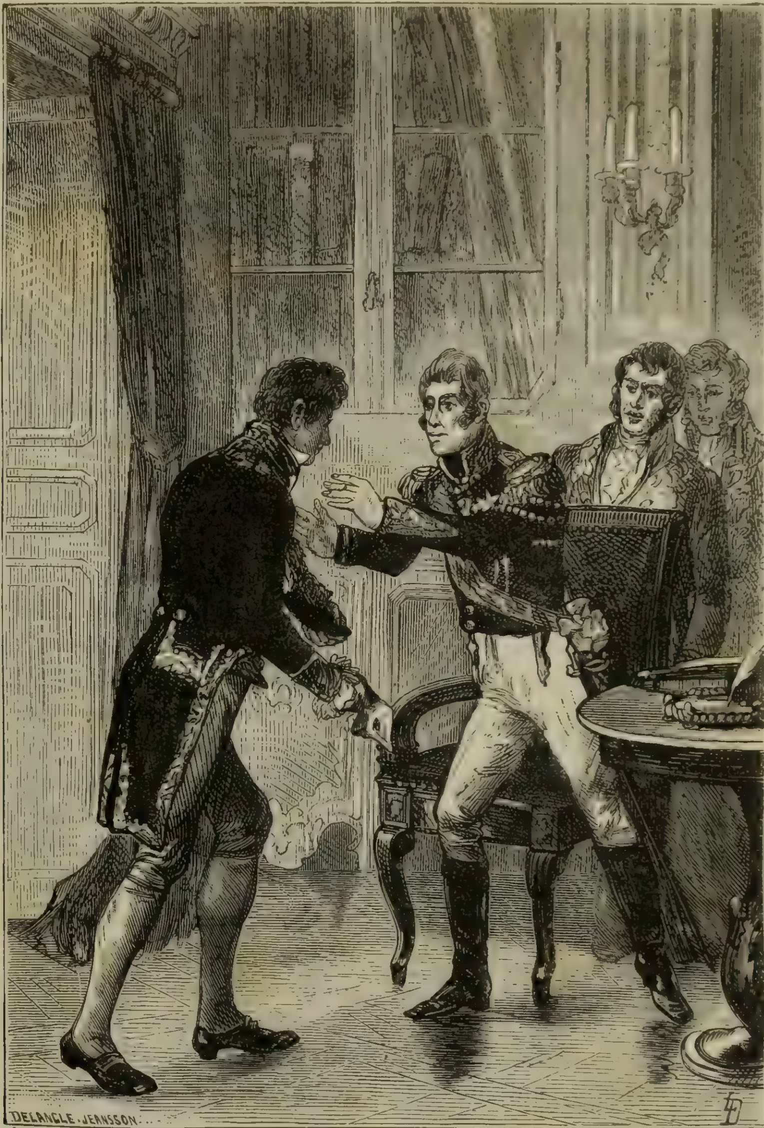
Depuis Pierre I[er], on le sait, la Russie n'avait cessé de convoiter la possession du Bosphore, et son ambition n'avait été que trop bien secondée par la France et par l'Angleterre trompées. C'était à son profit exclusif qu'avait eu lieu le fait d'armes de Navarin. Elle en avait poursuivi les conséquences avec une vivacité menaçante pour nous, et cependant applaudie. Mais elle ne devait pas même s'arrêter au traité d'Andrinople.

Mahmoud avait essayé la réforme de son empire. Vaine tentative! L'originalité des races fait leur force. Mahmoud, en brisant les vieilles traditions, énerva son peuple sans le rajeunir; et l'épuisement de la race jadis si vigoureuse des Osmanlis n'était lui-même qu'un symptôme de la décadence de l'Islamisme.

Déjà le dogme du fatalisme, admis par l'Orient, avait laissé reconnaître à des signes certains sa désastreuse influence. Condamné par ce dogme à rester immobile pendant que le dogme opposé de la liberté humaine versait au sein des nations occidentales d'irrésistibles ardeurs, l'Orient semblait redemander à l'Europe la vie qu'autrefois il lui avait donnée, et il se présentait comme un domaine riche et sans bornes, mais inculte et sans possesseurs.

Y appeler la Russie, c'était lui livrer tout l'avenir.

Quant à la France, la Révolution de 1789 l'avait rendue essentiellement industrielle, et avait donné à son génie nouveau les ailes de la concurrence. Elle ne pouvait plus, par conséquent, contracter que des alliances continentales. Car étendre devant une production toujours croissante un marché toujours plus vaste, courir de comptoirs en comptoirs, conquérir des consommateurs, asservir la mer, glisser en un mot sur la pente qu'avait descendue le génie britannique, telles étaient les



— Non, non, s'écria Charles X avec effusion, aujourd'hui tout le monde s'embrasse (P. 17).

nécessités de la situation que lui avait faite le triomphe de la bourgeoisie. En renonçant à toute alliance avec l'Angleterre, elle ne faisait donc qu'obéir aux lois d'une rivalité inévitable : elle renonçait à l'impossible.

Mais pour la Russie à Constantinople, était-ce donc assez que la France sur le Rhin? Était-il digne d'une nation telle que la nôtre, d'abandonner à un peuple nouveau venu en Europe et encore à demi-barbare, le soin des affaires du monde et le règlement des destinées universelles? Fallait-il fermer à l'activité française la carrière que semblait lui ouvrir le vide immense fait en Orient? Était-ce trop d'une semblable issue pour cette force d'expansion qui, sous la République, avait éclaté en catastrophes immortelles, et, sous l'Empire, en prodigieuses conquêtes? La Russie, placée sur les routes de l'Inde, ne pourrait-elle pas un jour, même comme puissance

maritime, remplacer l'Angleterre et nous causer de mortelles angoisses ? La Restauration ne voyait ni de si haut, ni de si loin. Les traités de 1815 avaient laissé dans les cœurs une trace ardente : on espérait l'effacer en nous rendant le Rhin pour frontière.

Dans cet état de choses, une grave détermination fut prise par Charles X et ses ministres. Le coup d'éventail donné par le dey d'Alger au consul français était jusque-là resté impuni. Encouragé par la faiblesse que revélaient dans le gouvernement français trois ans d'un blocus inutile, le dey d'Alger avait fait canonner le vaisseau d'un parlementaire, et forcé notre consul à Tripoli de quitter son poste en toute hâte. Où s'arrèterait l'outrage? Combien de temps durerait l'impunité? Une expédition contre les pirates d'Afrique fut résolue.

La Russie appuya fortement ce projet. La France lui plaisait campée sur la rive africaine de la Méditerranée, parce qu'elle pouvait y tenir en échec la souveraineté maritime des Anglais dans ces parages.

Sur ces entrefaites, deux hommes d'un esprit aventureux, MM. Drovetti et Liveron, arrivèrent à Paris. Ils se donnèrent aux ministres de Charles X pour les envoyés de Méhémet-Ali. Le pacha d'Égypte, disaient-ils, consentait à courir sus aux pirates, à envahir leur repaire, et à venger sur leur chef les injures de la France.

Ces singulières ouvertures, combattues vivement par MM. de Bourmont, ministre de la guerre, d'Haussez, ministre de la marine, de Guernon-Ranville et Courvoisier, reçurent au contraire du prince de Polignac l'accueil le plus empressé. Il les fit agréer au roi ; et, sans que le Conseil eût été consulté, un traité fut conclu. Il contenait des stipulations étranges : la France s'engageait à fournir à Méhémet-Ali dix millions, des moyens de transport, et quatre vaisseaux de ligne montés par des officiers français.

A la lecture de ce traité, passé sans leur participation, les ministres de la guerre et de la marine éprouvèrent un mécontentement très vif. Ils ne négligèrent rien pour en entraver l'exécution, se réservant d'abandonner le pouvoir si leurs efforts étaient inutiles. Mais les scrupules religieux du roi leur promettaient une victoire aisée ; M. de Bourmont avait dit qu'il ne se résoudrait jamais, pour son compte, à faire servir des officiers chrétiens sous les ordres d'un musulman. Charles X était ébranlé, des influences puissantes sur son cœur le décidèrent : le traité fut révoqué.

Méhémet-Ali, qui en avait déjà connaissance, sans en avoir toutefois reçu communication officielle, ne se montra point blessé. Il désavoua même tout ce qui avait été proposé en son nom. Aussi bien, il avait dû demander au sultan un firman d'autorisation que le sultan lui avait refusé. Alors seulement il fut décidé que la France s'armerait pour la querelle de la France.

L'Angleterre sentit aussitôt se réveiller toutes ses vieilles haines. Elle se montra tour à tour surprise et indignée. Elle demanda des explications, fit entendre des plaintes, eut recours aux menaces.

Le gouvernement français n'en fut ni troublé ni ému. Il était assuré de l'appui de la Russie. L'Autriche et la Prusse lui étaient favorables. Toutes les petites puissances de l'Italie approuvaient le dessein de purger la Méditerranée des pirates qui l'infestaient. Le roi de Sardaigne y voyait l'affranchissement du commerce de ses sujets. La Hollande n'avait pas oublié qu'en 1808, son consul à Alger, M. Frayssinet, avait été mis insolemment à la chaîne par ordre du bey, pour un léger retard dans le paiement du tribut accoutumé. Seule, l'Espagne semblait inquiète des accroissements possibles de notre puissance, qui allait se rapprocher d'elle. Mais on n'avait rien à craindre de l'Espagne : son rôle diplomatique en Europe n'avait cessé de s'amoindrir depuis le jour où Charles-Quint s'était enseveli vivant dans le monastère de Saint-Just.

Charles X avait, d'ailleurs, un intérêt pressant à résister aux injonctions de l'Angleterre. On n'eut pas de peine à lui faire comprendre que les embarras de sa politique intérieure exigeaient une diversion éclatante ;

que la monarchie, qui commençait à chanceler sous les coups répétés du libéralisme, voulait être défendue avec passion, et que l'éclat d'une récente conquête rendrait moins périlleuse une atteinte aux libertés publiques.

La monarchie, en effet, s'était créé en France une situation violente et désespérée. C'était toujours entre le pouvoir du roi et celui de l'Assemblée, cette lutte inévitable et terrible qui s'était terminée au 10 août pour Louis XVI, et pour Napoléon, le lendemain de Waterloo. Quinze ans d'essais divers n'avaient rien changé à cet antagonisme nécessaire entre deux pouvoirs opposés. Le 2 mars, Charles X adressait à la Chambre, nouvellement convoquée, ces paroles solennelles: « Je « ne doute point de votre concours pour opé- « rer le bien que je veux faire. Vous repous- « serez avec mépris les perfides insinuations « que la malveillance cherche à propager. Si « de coupables manœuvres suscitaient à mon « pouvoir des obstacles que je ne dois pas, « que je ne veux pas prévoir, je trouverais « la force de les surmonter dans ma résolu- « tion de maintenir la paix publique, dans la « juste confiance des Français et dans l'a- « mour qu'ils ont toujours montré pour leur « roi. » Et l'Assemblée répondait dans une adresse signée par 221 de ses membres: « La « Charte a fait du concours permanent des « vues politiques de votre gouvernement avec « les vœux de votre peuple la condition in- « dispensable de la marche régulière des af- « faires publiques. Sire, notre loyauté, notre « dévoûment nous condamnent à vous dire « que ce concours n'existe pas. »

La Chambre fut prorogée.

Il avait d'abord été question de la dissoudre immédiatement. C'était l'avis de M. de Montbel, qui aurait désiré que l'ordonnance de dissolution fût suivie d'une proclamation du roi adressée aux électeurs. Cette opinion fut vivement combattue par M. de Guernon-Ranville. Il représenta qu'en faisant ainsi descendre le roi lui-même dans l'arène des partis, on compromettrait gravement la majesté de la Couronne, et qu'une défaite, dans ce cas, serait un ébranlement du principe monarchique. M. de Montbel avait paru compter beaucoup sur l'affection des Français pour Charles X : M. de Guernon-Ranville n'hésita pas à déclarer, en présence du monarque, que son collègue, sous ce rapport, était dans une erreur profonde. « Les Français ont cessé « d'aimer leurs rois, disait-il. Ne le voyez- « vous pas à cette haine implacable qui pour- « suit au pouvoir les hommes les plus consi- « dérables et les plus considérés aussitôt qu'ils « ont été honorés du choix de la Couronne? » Cette rude franchise ne déplut pas à Charles X. L'idée d'une dissolution immédiate fut abandonnée. Mais les choses en étaient à ce point que Charles X ne pouvait plus que se réfugier dans la dictature.

Eh! quelle autre issue restait à la monarchie? Était-il permis à Charles X d'oublier la leçon que semblait lui donner le monument funèbre élevé en face de son palais? Des concessions avaient-elles sauvé Louis XVI? Se voyant menacé, lui aussi, il s'était mis à reculer, il avait reculé jusqu'à la place Louis XV; et, arrivé là, ne pouvant aller plus loin, il s'était arrêté sous la main du bourreau!

Charles X aurait pu abdiquer, il aurait pu déclarer la royauté abolie en France; mais quel autre genre de modération lui était permis? Les concessions n'auraient fait que le conduire plus tard à l'alternative d'abdiquer ou de s'imposer.

N'importe. Sacrifier la nation à ce duel obstiné entre deux pouvoirs inconciliables, marcher au renversement de tous les principes conquis par tant d'années de révolutions, sans autre excuse que l'impossibilité de maintenir la royauté contre la force des choses, c'était un crime envers le peuple et envers Dieu.

Que si Charles X croyait sincèrement à son droit, en couvrant sa couronne de son audace, il lui manqua toujours, pour échapper à la condamnation de l'histoire, d'avoir personnellement appelé sur sa tête les dangers de la révolution qu'il préparait. Ne voulant ni abaisser son trône ni en descendre, il se devait d'y mourir.

Mais par ses vertus aussi bien que par ses défauts, Charles X était au-dessous de son destin. Plein de foi et de loyauté, de grâce et de courtoisie, fidèle à ses amitiés, fidèle à ses serments, il avait tout d'un chevalier, si ce n'est l'enthousiasme et le courage. Seulement, ses manières avaient quelque chose de si royal, que, malgré son défaut de cœur, il conjurait le mépris dans un pays de guerriers. Avec cela il aurait peut-être suffi à son rôle, si, au lieu d'être obligé de porter la monarchie, il eût été, comme ses aïeux, soutenu et porté



Charles X (d'après une gravure du temps signée Guibert).

par elle. Louis XVIII n'était parvenu à mourir dans son lit qu'en faisant de son règne une longue abdication de la royauté. Charles X avait gémi de l'abaissement de son frère, en voyant tout ce qu'il avait abaissé autour de lui. Il espérait refaire ce qui avait été jeté par terre, c'est-à-dire affranchir la Couronne, en présence de parlementaires impatients de domination, faire revivre l'autorité de l'Église au sein d'un peuple qui s'était laissé traîner aux fêtes de l'athéisme; rétablir le prestige de la royauté dans un pays où un roi était mort en place publique, les mains liées derrière le dos; ressusciter enfin l'empire de l'étiquette chez une nation amoureuse, sinon de l'égalité, au moins de ses formes et de ses mensonges. La tâche était immense, elle aurait épuisé le génie d'un grand homme : elle n'étonnait pas Charles X. Il est vrai qu'il en ignorait l'étendue. Il était dominé par les prêtres, et, depuis le jour où, expiant les voluptés de sa jeunesse, il avait communié avec la moitié de l'hostie offerte aux lèvres mourantes de la marquise de Polastron, sa piété s'était empreinte d'exaltation et de mélancolie; mais ce n'en était pas moins une piété naïve, sans profondeur, sans portée, et qui assurait au catholicisme déchu un genre de protection plus fastueux qu'héroïque. Il tenait aux vieilles idées, mais faute d'intelligence pour les juger, et de force pour s'en défendre. Il courait après l'agrandissement de son autorité, mais pour en consacrer le principe beaucoup plus que pour en étendre l'usage. Les petites âmes se complaisent dans la majesté du commandement : seules, les âmes viriles en recherchent la puissance. Le despotisme a sa gloire, puisqu'il a ses orages : Charles X n'était même pas capable de s'élever jusqu'à la tyrannie. Il disait souvent : « On pilerait tous « les princes de la maison de Bourbon dans un « mortier, qu'on n'en tirerait pas un grain de « despotisme. » Il disait vrai. La dictature, que d'autres auraient poursuivie par excès d'activité ou de vouloir, il ne la convoitait, lui, que par paresse. Aussi humain que médiocre, s'il voulait que son pouvoir fût absolu, c'était pour être dispensé de le rendre violent; car il n'y avait en lui rien d'énergique, pas même son fanatisme, et rien de grand, pas même son orgueil.

Quoi qu'il en soit, Charles X avait pris son parti, et, dans sa pensée, la guerre d'Alger se liait de plus en plus aux mesures qui, suivant lui, devaient mettre la royauté hors de page. Les représentations de l'Angleterre furent donc dédaignées. De là une dépêche ministérielle adressée le 12 mars à notre ambassadeur à Londres, M. de Laval.

Cette dépêche était rédigée avec une obscurité soigneusement calculée. Après avoir

dit que l'expédition avait eu d'abord pour but de venger l'injure faite à la France, M. de Polignac parlait du développement plus étendu que les événements avaient ensuite donné aux projets du roi.

Mais que signifiaient ces paroles ambiguës? Lord Stuart fut chargé par le comte d'Aberdeen d'obtenir une réponse moins vague.

Ces instructions, datées du 3 mai, provoquèrent une seconde dépêche, qui répondait en ces termes aux pressantes instances de l'Angleterre :



Dupetit-Thouars.

« Le roi, ne bornant plus ses desseins à « obtenir la réparation des griefs particuliers « de la France, a résolu de faire tourner « au profit de la chrétienté tout entière « l'expédition dont il ordonnait les prépara- « tifs, et il a adopté pour but et pour prix « de ses efforts la destruction définitive de la « piraterie, l'abolition absolue de l'esclavage « des chrétiens, l'abolition du tribut que les « puissances chrétiennes paient à la régence. »

Une autre dépêche, en date du 12 mai, portait que le roi ne poserait les armes qu'après avoir atteint le double but qu'il s'était proposé : savoir, le redressement des griefs, cause immédiate des hostilités; et, en second lieu, le triomphe des intérêts communs à toute la chrétienté. Mais la France se proposait-elle d'occuper Alger à son profit et de s'y établir? Voilà ce que l'Angleterre désirait surtout connaître; et, sur ce point, le Cabinet des Tuileries se renfermait dans une réserve absolue.

L'attitude des ministres français causa une irritation profonde en Angleterre. A Paris, lord Stuart, dans des entretiens semi-diplomatiques, essaya d'intimider successivement le ministre de la marine, M. d'Haussez, et le président du Conseil, M. de Polignac. Le premier repoussa les démarches hautaines de l'ambassadeur anglais avec beaucoup de véhémence[1]. Le second leur opposa une politesse froide et dédaigneuse. Anglais par ses habitudes, par ses amitiés personnelles, par le souvenir de sa jeunesse passée à Londres, par ses manières, et même par son costume, M. de Polignac était, comme homme politique, entièrement dévoué au système de l'alliance russe.

Le sort en fut donc jeté : les préparatifs de guerre se poursuivirent avec ardeur; l'armée de terre fut rapidement organisée; et, dans tous les ports du royaume, la tâche des ouvriers fut doublée ainsi que leur salaire.

Les libéraux, cependant, avaient pris l'alarme. Convaincus que cette fougue militaire de la royauté cachait une pensée funeste, ils mirent en doute les résultats de la guerre, exagérant les obstacles, créant à plaisir des difficultés insurmontables, et mettant tout en œuvre pour effrayer les esprits. Le *Journal des Débats,* surtout, faisait à la politique belliqueuse du Cabinet une opposition im p - cable.

Au ministère de la guerre, on avait entouré M. de Bourmont, dont on cherchait à troubler les pensées par les plus noires pro-

1. Dans la conversation qu'il eut avec l'ambassadeur anglais, M. d'Haussez, irrité du ton tranchant que prenait lord Stuart, laissa échapper ces mots : « Si vous desirez « une reponse diplomatique, M. le president du Conseil « vous la fera. Pour moi, je vous dirai, sauf le langage « officiel, que nous nous f...... de vous. »

phéties. L'eau manquait, assurait-on, dans les environs d'Alger, on n'y trouverait pas de bois pour les fascines; l'armée serait détruite sans avoir même pu combattre. Il y avait alors à Paris un homme qui, fait jadis prisonnier par les Algériens, avait été forcé de vivre quelque temps à bord d'un corsaire, où il remplissait les fonctions d'interprète. C'était M. Arago. Le ministre de la guerre l'interrogea, et il répondit que les environs d'Alger fourniraient de l'eau et du bois en abondance.

Mais, de leur côté, les amiraux déclaraient le débarquement impossible, et irritaient, sans la déconcerter, l'inexpérience du ministre de la marine.

Poussé à bout, le baron d'Haussez résolut de consulter deux capitaines de vaisseau qui, employés au blocus d'Alger, étaient en état de donner sur la question des renseignements exacts. Mandés par lui, MM. Gay de Taradel et Dupetit-Thouars affirmèrent que le débarquement était, non seulement praticable, mais facile; et, appuyé sur leur opinion, M. d'Haussez convoqua les amiraux.

M. Roussin était le seul d'entre eux qui ne se fût pas encore prononcé bien nettement. Quand son tour vint de s'expliquer, il se rangea de l'avis de ses collègues, et combattit sous le rapport maritime le projet de l'expédition. Alors, tirant un papier de sa poche : « Je regrette, Monsieur, dit le ministre de la « marine, que telles soient vos convictions; « car je tiens dans mes mains le brevet qui « vous créait vice-amiral et vous donnait le « commandement de la flotte. » En disant ces mots, le baron d'Haussez mit le papier en lambeaux. Sa résolution était irrévocablement arrêtée. « Pour commander la flotte, disait-il, « le roi, si les amiraux s'abstiennent, est « décidé à descendre jusqu'à un capitaine de « brick, et, s'il le faut, jusqu'à un enseigne. »

Une seconde réunion eut lieu chez le prince de Polignac. L'expédition, contre laquelle l'amiral Jacob avait préparé un discours écrit, ne fut appuyée que par MM. de Taradel, Dupetit-Thouars et Valazé. « Je ne suis pas marin, dit le général Valazé, mais je ne vois « point qu'à aucune époque de l'histoire, les « tentatives du genre de celle qu'on propose « aient échoué par l'impossibilité du débar- « quement. La marine n'a-t-elle fait aucun « progrès? qui oserait le prétendre? » Cette opinion devait naturellement prévaloir dans le Conseil. C'est ce qui arriva.

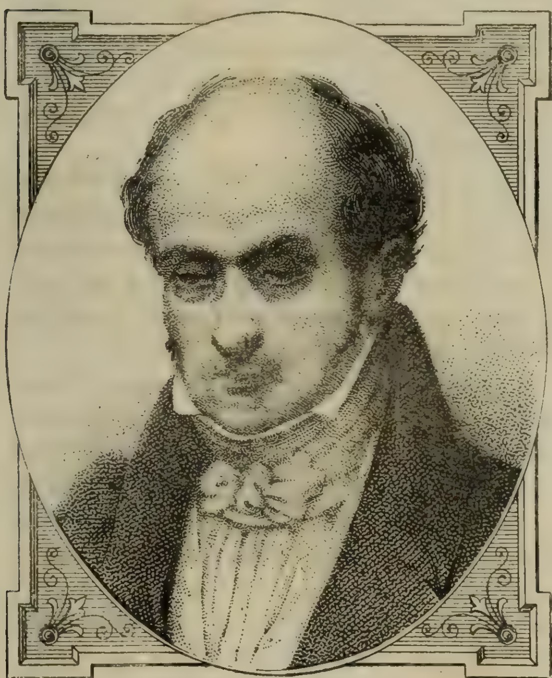
Mais à qui confier la conduite de la flotte? Le général Bourmont, qui prenait le commandement de l'armée de terre, désigna au choix de M. d'Haussez l'amiral Duperré, alors préfet maritime à Brest.

L'amiral Duperré n'eut, d'abord, aucune objection à présenter. Mais, le lendemain, il paraissait avoir perdu toute confiance, soit que des influences dont il ne s'était pas rendu bien compte, eussent victorieusement agi sur lui, soit qu'un examen plus attentif de l'entreprise lui en eût mieux révélé les obstacles et les dangers : il accepta, pourtant, le commandement qui lui était offert. Mais comme son attitude et ses relations inspiraient aux ministres quelque défiance, le général Bourmont emporta secrètement une ordonnance qui lui donnait tout pouvoir et sur l'armée de terre et sur l'armée de mer.

Du reste, les préparatifs étaient immenses, l'appareil était magnifique. L'armée, composée de trois divisions, que commandaient les lieutenants-généraux Berthezène, Loverdo et d'Escars, s'élevait à plus de 37,000 hommes, y compris un régiment de chasseurs et un détachement du corps du génie, sous les ordres du baron Valazé. La flotte comprenait 103 bâtiments de guerre, montés par 27,000 marins, 377 bâtiments de transport, et environ 225 bateaux ou radeaux. L'Angleterre nous ayant menacés, on s'était préparé à repousser vigoureusement ses attaques, le cas échéant. Les marins témoignaient la plus vive ardeur; l'amiral qui les commandait était brave, expérimenté. On comptait, pour le reste, sur la fortune de la France.

Voici tout ce qui tenta l'Angleterre. Sur ses instigations, la Porte, usant de son droit de suzeraineté, résolut d'envoyer à Alger un pacha chargé de saisir le dey, de le faire étrangler, et d'offrir à la France toutes les

satisfactions qu'elle pouvait désirer. C'était enlever tout prétexte à l'expédition. Tahir-Pacha partit donc pour Alger sur une frégate fournie par les Anglais. Mais le ministre de la marine, prévenu à temps, avait ordonné à la croisière française d'interdire au pacha l'entrée du port. La frégate qu'il montait ayant rencontré un petit bâtiment commandé par l'enseigne Dubruel, cet intrépide officier déclara résolument qu'il ne laisserait passer la frégate qu'après s'être fait couler bas. Tahir-Pacha n'osa poursuivre sa route, fut



M. de Chantelauze.

joint par la flotte française, et envoyé à Toulon. Là vinrent aboutir les menaces du Cabinet de Saint-James.

Le 16 mai, jour où la flotte devait appareiller de Toulon, la Chambre, qui n'avait été que prorogée, fut dissoute. La lutte se déclarait de plus en plus : deux ministres qui en prévoyaient le dénoûment, se retirèrent : c'étaient MM. de Chabrol et Courvoisier. Il fallait les remplacer. Or, depuis quelque temps, M. de Chantelauze était désigné au roi comme un homme capable, résolu et entièrement dévoué aux intérêts de la monarchie. Le Dauphin, à son retour de Toulon, avait eu avec lui, avant de se rendre à Paris, un entretien sérieux, et lui avait fait de vives instances. M. de Chantelauze mit à son entrée au pouvoir deux conditions : la première, qu'on appliquerait l'article 14 de la Charte ; la seconde, que M. de Peyronnet aurait place au Conseil. Le portefeuille de l'intérieur fut donc offert à M. de Peyronnet, et lorsque le prince de Polignac lui dit : « Songez que « nous voulons appliquer l'article 14. » M. de Peyronnet répondit : « C'est mon opinion. »

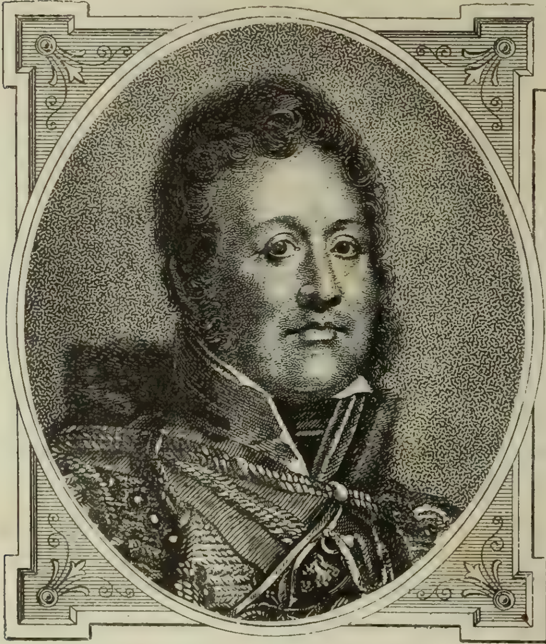
M. Capelle, qui s'était acquis, en matière d'élections, une grande réputation de dextérité, fut aussi appelé à faire partie du Conseil, et comme il n'y avait pas de portefeuille vacant, on créa pour lui le ministère des travaux publics.

La Cour marchait évidemment à un 18 brumaire. La bourgeoisie tremblait à la seule pensée d'un 10 août. Menacés par ces deux sortes de révolutions, également redoutées par eux, les libéraux se réfugièrent dans le privilège électoral dont ils jouissaient. Ils s'armèrent de la légalité, ils invoquèrent la Charte, ils déployèrent, en un mot, cette violence fébrile qui naît des grandes frayeurs. Des associations se formaient partout pour le refus de l'impôt. Des comités électoraux s'étaient établis à Paris. D'ardentes circulaires recommandaient aux électeurs la tactique des ovations. Pour mieux animer les esprits, un banquet fut donné à Paris à plus de six cents électeurs ; deux cent vingt-une couronnes décoraient symboliquement la salle du festin ; et le discours prononcé en cette occasion par M. Odilon Barrot, confondit dans un même hommage le roi et la loi.

Car il est à remarquer que, dans la pensée des libéraux, le trône restait placé au-dessus de tous ces orages. Dans la société *Aide-toi*, dont M. Odilon Barrot faisait partie, on avait très vivement agité la question de savoir si, au banquet des *Vendanges de Bourgogne*, un toast serait porté à la royauté. Mais ceux qui étendaient jusqu'au monarque la haine qu'inspiraient ses ministres, s'étaient trouvés en

minorité, et, avaient dû s'abstenir. Les libéraux réunis aux *Vendanges de Bourgogne* burent à la santé de Charles X.

Et ils ne s'éloignaient pas en cela de l'esprit qui animait les 221, esprit qui, lors de la discussion de l'adresse, s'était clairement révélé dans ces paroles de M. Dupin aîné : « La base fondamentale de l'adresse est un « profond respect pour la personne du roi ; « elle exprime au plus haut degré la vénération pour cette race antique des Bourbons ; « elle présume *la légitimité,* non seulement « comme une vérité légale, mais comme une « nécessité sociale, qui est aujourd'hui, dans « tous les bons esprits, le résultat de l'expérience et de la conviction. »



Louis-Philippe, duc d'Orléans, d'après une gravure du temps (procédé Gillot).

Les rares partisans du duc d'Orléans avaient donc besoin de quelque circonstance éclatante qui permît aux Français de se souvenir de lui. L'arrivée du roi et de la reine de Naples fit naître cette circonstance. On en profita.

Le 31 mai, à neuf heures du soir, le Palais-Royal resplendissait de lumières ; des rangées nombreuses d'orangers embaumaient les galeries qui l'entourent ; et au dehors, dans le jardin gracieusement ouvert à la foule, se pressaient des milliers de spectateurs.

A cette fête splendide où devait figurer, dans la personne d'un grand nombre d'hommes célèbres par leur opposition à la Cour, l'élite de la bourgeoisie, le duc d'Orléans avait invité toute la famille royale et toute la Cour. Charles X, que les assiduités du duc et ses prévenances presque obséquieuses avaient toujours tenu en garde contre les soupçons qui germaient dans l'esprit des courtisans, Charles X se rendit à l'invitation du fils de Philippe-Égalité. Mais de hauts personnages murmuraient de cette démarche, dans laquelle ils affectaient de voir une dérogation à l'étiquette.

Averti de l'approche du roi, le duc d'Orléans l'alla recevoir, accompagné de sa famille, au bas de l'escalier ; et s'inclinant profondément, il témoigna en termes expressifs à son souverain toute la reconnaissance qu'il éprouvait de l'honneur insigne qui lui était fait.

La fête fut d'une somptuosité royale. Trois mille personnes circulaient dans les appartements décorés avec magnificence. Et déjà tous les cœurs étaient au plaisir, lorsqu'un grand bruit se fit entendre dans ce même jardin d'où jadis Saint-Hurugues était parti pour conduire à Versailles la foule irritée, par qui furent accomplies les journées des 5 et 6 octobre. On se presse dans les salons, on se précipite. Des flammes s'élevaient dans le jardin, au pied de la statue d'Apollon. Des lampions remplis de graisse brûlante volaient çà et là, lancés par des mains inconnues. Les femmes fuyaient et poussaient des cris d'effroi. A ce spectacle, les ennemis du duc d'Orléans, invités à sa fête, se regardent les uns les autres avec surprise. Des propos étranges circulent. On raconte que, le matin même, le préfet de police était allé demander au duc l'autorisation de placer dans le jardin quelques soldats pour prévenir des désordres possibles, et que cette autorisation avait été refusée. On interroge des yeux l'attitude du prince, qui au milieu d'un groupe nombreux,



Casimir Périer reçut une lettre de forme triangulaire ; il l'ouvrit avec anxiété en présence de sa famille (P. 25).

semble prononcer de vives paroles, accompagnées de gestes animés.

L'ordre ne tarda pas à être rétabli ; des troupes rassemblées d'avance dans le voisinage furent appelées ; et le bal se termina sans autre accident. Mais indiquer un but à des esprits incertains et leur donner quelque chose à vouloir, c'est créer une force. Une candidature venait d'être posée dans le tumulte d'une fête.

Au milieu des préoccupations universelles, cent coups de canon retentirent dans Paris. Le baron d'Haussez courut aussitôt chez le roi, le cœur plein d'émotion et le visage rayonnant. Charles X s'avança vers lui en étendant les bras, et comme le ministre s'inclinait pour baiser la main du monarque : « Non, non, s'écria Charles X avec effusion, « aujourd'hui, tout le monde s'embrasse. » Alger appartenait à la France.

A cette grande nouvelle, la Cour fit éclater son enthousiasme en l'exagérant. Les libéraux ne montrèrent qu'une joie indécise, et c'est à peine si les principaux meneurs de la bourgeoisie dissimulèrent l'amertume de leurs sentiments. Par un déplorable effet de l'impiété des haines de parti, les conquêtes de l'armée française attristèrent la moitié de la France. L'honneur national venait de s'élever, la rente baissa. Elle avait été en hausse le jour où l'on apprit à Paris le désastre de Waterloo !

Les passions, loin de se calmer, devinrent donc plus ardentes que jamais. Les feuilles libérales avaient fait revivre, pour en accabler M. de Bourmont, un des plus cruels souvenirs d'une époque féconde en perfidies ; elles cherchèrent à détourner toute la gloire de l'expédition sur l'amiral Duperré.

Les royalistes, à leur tour, exhalaient contre lui des plaintes amères, quoique peu bruyantes.

« Le départ de la flotte, se disaient-ils l'un « à l'autre, était fixé au 16 mai : pourquoi « l'amiral a-t-il, sans aucun motif plausible, « différé le départ jusqu'au 25? Et, lorsque « le 30 au matin la flotte n'était plus qu'à « cinq ou six lieues du cap Caxine, pourquoi « l'a-t-il ramenée dans la baie de Palma, « malgré les instances du général Bourmont, « et sans que la force du vent fournît une « légitime excuse à cette détermination su- « bite? Et puis, que ne montrait-il plus de « prévoyance? N'aurait-il pas dû, dans tous « les cas, fixer d'avance et indiquer aux esca- « dres le point où, dispersées, elles pourraient « se réunir? La Méditerranée n'aurait pas vu « plusieurs de nos vaisseaux errer sur ses « flots à l'aventure, et la flotte n'aurait pas « mis huit jours à se rallier dans la baie de « Palma. Ce n'est pas tout encore. A qui la « faute, si, après le débarquement, l'absence « des moyens de transport a trompé l'ardeur « de nos troupes? Sans l'arrivée si tardive du « convoi qui portait les chevaux du train, la « grosse artillerie et le matériel du siège, le « combat de Staouëli n'aurait pas eu lieu, « peut-être, et nous aurions payé de moins « de sang une conquête plus rapide. » Quelques-uns prétendaient, sur la foi de leurs correspondances privées, que, pendant le siège du *Château de l'Empereur*, la flotte avait défilé hors de la portée du canon, et n'avait que très imparfaitement soutenu les efforts de l'armée de terre.

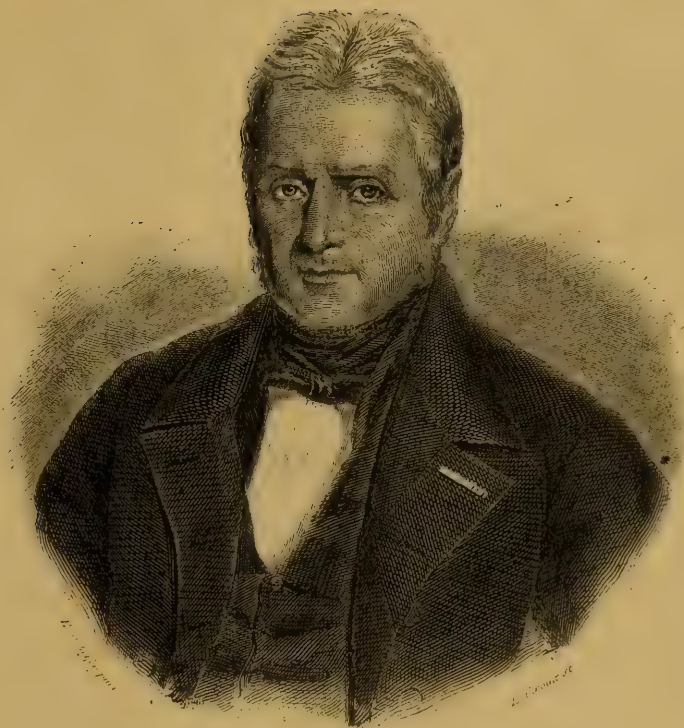
Ces accusations, suspectes d'ailleurs dans la bouche d'adversaires politiques, étaient dirigées moins contre l'amiral que contre ceux à l'influence desquels on le supposait accessible. Quoi qu'il en soit, le baron d'Haussez demanda que M. Duperré fût traduit devant un conseil de guerre. Mais, non content de s'y refuser formellement, Charles X l'éleva à la pairie. Les libéraux se plaignirent, disant que le titre de pair n'équivalait pas à la dignité de maréchal de France, accordée à M. de Bourmont.

Le bruit du *Te Deum* se perdit dans ces clameurs des partis aux prises Elles furent si fortes, que l'on remarqua peu le rapport financier où M. de Chabrol annonçait pour 1831 un excédant de recettes de 3 millions.

Si, lorsqu'il s'était agi de conquérir Alger, la politique du ministère Polignac n'avait pas manqué de vigueur, ses vues, lorsqu'il fut question de mettre à profit la conquête, manquèrent complétement de hardiesse et de portée. D'après l'opinion qui semblait prévaloir dans le Conseil, on se serait borné à raser la ville d'Alger, à occuper Oran comme position militaire, et Bone comme position commerciale. Aussi M. de Bourmont avait-il l'ordre de se renfermer provisoirement dans Alger. Son expédition sur Blidah dépassait les limites de sa mission : considérée à la Cour comme un envahissement de l'esprit militaire, elle y fut désapprouvée. De conquérants de l'Afrique, nous devenions en quelque sorte concierges de la Méditerranée. La puissance des moyens disparaissait dans l'inanité du résultat. Mais la piraterie abolie, et la chrétienté délivrée d'un tribut honteux suffisaient pour la satisfaction de Charles X, sa dévotion n'ayant pas besoin de la conquête d'un monde.

Cependant des rumeurs sourdes commençaient à se répandre. Était-il vrai qu'un charbonnier, parlant au nom des forts de la halle et des ouvriers du port, eût dit au roi : « Sire, le charbonnier est maître chez lui; « soyez maître chez vous! » Les courtisans l'affirmèrent, et commentèrent le mot avec emphase, tandis que les écrivains de la bourgeoisie, tout en le niant, insistaient sur l'abrutissement des classes ouvrières, sur le danger de leur alliance, et dénonçaient avec emportement ce qu'il y avait d'artificieux dans les allures démagogiques de la royauté.

Voici, par exemple, ce que publiait le 22 juillet 1830, le *National*, journal créé dans l'intérêt de la maison d'Orléans : « Un « journal qui n'a pas toute la confiance du « ministère, mais qui partage tous ses sen- « timents, s'écrie, à propos d'une opinion « exprimée par nous ces jours passés : « On



Laffitte

« ne veut point de sabots ni de piques, mais « on veut bien des patentes. Quoi! les pa« tentes sont au-dessus des sabots! Y pense« t-on? » Voilà ce qui caractérise, bien mieux « encore que la petite histoire de l'orateur« charbonnier, la situation désespérée de nos « contre-révolutionnaires. Quand on s'est « mis en opposition avec l'esprit public dans « un pays, quand on ne peut s'entendre ni « avec les Chambres, qui le représentent « légalement, ni avec les organes tout aussi « légaux que lui fournit la presse, ni avec la « magistrature indépendante, qui relève de « la loi seule, il faut bien trouver dans la « nation une autre nation que celle qui lit « les journaux, qui s'anime aux débats des « Chambres, qui dispose des capitaux, com« mande l'industrie et possède le sol. Il faut « descendre dans ces couches inférieures de « la population où l'on ne rencontre plus « d'opinion, où se trouve à peine quelque « discernement politique, et où fourmillent « par milliers des êtres bons, droits, simples, « mais faciles à tromper et à exaspérer, qui « vivent au jour le jour, et luttant à toutes « les heures de leur vie contre le besoin, « n'ont ni le temps ni le repos de corps et « d'esprit nécessaires pour pouvoir songer « quelquefois à la manière dont se gouver« nent les affaires du pays. Voilà la nation « dont il plairait à nos contre-révolution« naires d'entourer la couronne. Et, en effet, « c'est dans les bras de la populace qu'il faut « se jeter quand on ne veut plus de lois. »

On verra comment, trois jours après la publication de cet article, ceux qui traitaient *la populace* avec tant de mépris, se servirent d'elle.

La dissolution de la Chambre avait donné lieu à des élections nouvelles. Là devait être le triomphe des libéraux : là fut aussi leur danger. La royauté avait résolu d'exciter contre eux les fureurs populaires. A ce pouvoir électif, dont ils s'armaient pour la contenir, elle opposait par ses écrivains le suffrage universel. Quelques-uns de ses agents parcouraient les villes du Midi, et cherchaient à y fomenter des émeutes factices. A Montauban, l'élu de la bourgeoisie, M. de Preissac, fut assailli dans sa maison par une bande furieuse qui demandait sa tête en criant : *Vive le roi!* Les meneurs du parti libéral exagérèrent ces actes de violence, ne songeant pas que c'était gagner au parti opposé toutes les âmes sans courage.

Dans la Normandie, on avait vu s'allumer des incendies mystérieux. Ces calamités, nées du hasard ou des haines privées, devinrent bientôt, interprétées par les passions, des combinaisons atroces et comme un essai de terrorisme monarchique. On se rappela les Verdets; on s'entretint avec inquiétude, dans les familles, des scènes qui, en 1815, avaient ensanglanté le Midi. Alors les alarmes redoublèrent, et, parmi les agitateurs opulents, plusieurs commencèrent à se repentir.

La santé du vieux monarque, qu'on avait vue dans les dernières années décliner rapidement, semblait s'être tout à coup ranimée. Il se montrait alerte et triomphant, sans qu'on pût savoir d'une manière bien précise sous quelle influence s'étaient rouvertes en lui les sources épuisées de la vie.

Du reste, la contenance altière du premier ministre, l'air contraint de ses collègues, un redoublement d'arrogance chez les courtisans, quelques paroles imprudentes, recueillies à la dérobée et propagées par la peur, le langage des feuilles publiques plus passionné que jamais, tout cela ouvrait carrière à des conjectures sinistres : les esprits étaient en suspens.

Beaucoup, dans le parti libéral, pressentaient un coup d'État, mais, à part quelques jeunes gens qui prenaient leurs désirs pour de la prévoyance, nul ne pensait que de ce coup d'État dût sortir une révolution prochaine. Dans la journée du 22 juillet, M. Odilon Barrot disait à deux des membres les plus hardis de la société *Aide-toi* : « Vous avez foi « dans une insurrection de place publique? « Eh mon Dieu! si un coup d'État venait à « éclater, vaincus, vous seriez traînés à l'é« chafaud, et le peuple vous regarderait pas« ser. » Les chefs politiques de la bourgeoisie ne comptaient pas sur la protection armée de

la multitude, sans parler de tout ce qu'une protection semblable leur paraissait avoir de violent et d'orageux.

La bourgeoisie, en effet, avait alors trop à risquer pour affronter les chances d'une révolution. Elle jouissait de toutes les ressources du crédit; la majeure partie des capitaux était dans ses mains; son intervention dans le maniement des affaires était importante, sinon décisive. Elle avait donc peu de chose à désirer. Ce qu'elle voulait, elle le demandait avec fougue; mais l'hostilité de son attitude dépassait évidemment la portée de ses prétentions. Une réduction appréciable dans les dépenses publiques, et dans le cens électoral une diminution légère; la suppression des Suisses et de quelques états-majors trop fastueux, une presse moins sévèrement surveillée, le rétablissement de la garde nationale: voilà tout ce que lui paraissait réclamer le soiu de ses intérêts.

Quant à ses passions, elles manquaient trop complétement de grandeur pour la pousser aux extrêmes. La bourgeoisie abhorrait les nobles, parce qu'elle se sentait humiliée par la supériorité de leurs manières et le bon goût de leur vanité; le clergé, parce qu'il aspirait à une domination temporelle et faisait cause commune avec les nobles; le roi, parce qu'il était le protecteur suprême des nobles et du clergé. Mais la vivacité de ces répugnances était tempérée chez elle par une crainte excessive du peuple et par des souvenirs effrayants. Au fond, elle aimait dans la monarchie un obstacle permanent aux aspirations démocratiques : elle aurait voulu asservir la royauté sans la détruire. Ainsi, tourmentée de sentiments contraires, furieuse et tremblante, placée en un mot dans cette alternative, ou de subir un régime de cour, ou de déchaîner le peuple, elle hésitait, se troublait, ne sachant ni se résigner ni agir.

Cependant, quelques esprits inquiets avaient émis des idées singulières. On avait comparé les Bourbons aînés à la famille incorrigible des Stuarts; on avait parlé de Guillaume III; de 1688, date d'une révolution pacifique et pourtant profonde; de la possibilité de chasser une dynastie sans renverser un trône; du meurtre de Charles Ier, inutile jusqu'au moment de l'exil de Jacques II. Ces discours avaient circulé d'abord dans quelques salons. Le *National,* feuille de création nouvelle, les avait divulgués en les appuyant. Mais de telles idées, émises avec réserve par des écrivains habiles, MM. Thiers et Mignet, obtenaient peu de créance dans le public. Ceux-là mêmes qui en essayaient la vertu ne



M. le baron d'Haussez, ministre de la marine.

les présentaient guère que comme des éventualités lointaines.

Il n'y avait pas de vrai parti républicain, à cette époque. Seulement, quelques jeunes hommes, sortis de la Charbonnerie, s'étaient mis à exagérer le libéralisme et professaient pour la royauté une haine qui leur tenait lieu de doctrine. Quoiqu'en petit nombre, ils auraient pu remuer fortement le peuple par leur dévoûment, leur audace et leur mépris de la vie; mais ils manquaient de chef : M. de Lafayette n'était qu'un nom.

Enfin, en dehors de toute opinion systématique, quelques personnages connus voulaient pousser à une révolution, mus par des motifs

ou des instincts divers : MM. Barthe et Mérilhou par habitude de conspiration ; M. de Laborde par chaleur d'âme et légèreté d'esprit ; M. Mauguin pour déployer son activité ; M. de Schonen par exaltation de tête ; MM. Audry de Puyraveau et Labbey de Pompières par principes ; d'autres par tempérament.

Quelques-uns, comme MM. de Broglie et Guizot, sentant l'impuissance du dogmatisme en des jours de colère, redoutaient un mouvement au milieu duquel leur personnalité s'effacerait. Plusieurs, tels que MM. Sébastiani et Dupin, se ménageaient entre la peur et l'espérance. M. de Talleyrand attendait.

Mais, de tous ces hommes, aucun n'était en état d'influer plus puissamment que M. Laffitte, sur le dénoûment d'une révolution, parce qu'il était à la fois riche et populaire. Peu propre à jouer un rôle révolutionnaire sur cette grande scène, la place publique, nul, mieux que lui, ne pouvait diriger une révolution de palais. La finesse de son esprit, son affabilité, sa vanité remplie de grâce et son libéralisme exempt de fiel, lui avaient fait une sorte de royauté de salon dont il soutenait l'éclat sans fatigue, et avec complaisance pour lui-même. Sous la Restauration, il avait, non pas conspiré, mais causé en faveur du duc d'Orléans. C'était assez pour lui. Car il n'avait ni cette persistance passionnée, ni cette ardeur dans la haine et l'amour, double puissance des hommes faits pour commander. Toutefois, et malgré l'indolence de ses désirs, il était capable, dans un moment donné, de beaucoup de fermeté et d'élan, comme les femmes, dont il avait l'habituelle mollesse et la sensibilité nerveuse. Du reste, il prenait volontiers les conseils du poète Béranger, tête froide, volontaire ; et il avait besoin de cet appui, étant l'homme des situations qui durent peu.

Telles étaient les dispositions de la bourgeoisie et de ses chefs. Les sentiments qui animaient le peuple n'avaient pas le même caractère. Tout entier au souvenir de celui qui fut l'Empereur, le peuple ne connaissait pas d'autre culte politique. Il lui était resté des habitudes militaires de l'Empire et de la licence des camps un profond mépris pour les Jésuites et le clergé. Les Bourbons, il les repoussait, mais seulement à cause du scandale de leur avènement, que son orgueil associait à toutes les humiliations de la patrie. Pour lui-même, il demandait peu de chose, parce qu'entretenu depuis longtemps dans l'ignorance complète de ses propres affaires, il était aussi incapable de désirer que de prévoir. Il n'y avait donc entre la bourgeoisie et le peuple ni communauté d'intérêts ni conformité de haines.



M. de Peyronnet (Gravure de Carion).

En s'appuyant sur de semblables données, tenter un coup d'État monarchique n'aurait eu rien de téméraire. Mais il n'y avait, en France, ni un véritable parti royaliste, ni un véritable roi.

J'ai dit ce qu'était Charles X. Autour de ce monarque débile s'agitaient deux partis royalistes. L'un s'appuyait sur le clergé : il se composait d'émigrés, de gentilshommes, et avait pour meneurs le prince de Polignac, le baron de Damas, le cardinal de la Fare. L'autre s'appuyait sur l'armée : il comprenait tous les hommes nouveaux que la Res-

tauration avait attirés, la plupart des généraux de l'Empire, et ceux des anciens nobles qui, successivement gagnés à la cause de tous les pouvoirs, s'étaient offerts au dernier par intérêt ou scepticisme.

Ces deux partis voulaient deux choses également impossibles, quoique opposées. En demandant que les droits de primogéniture et de substitution fussent rétablis, que l'Église fût rendue à son ancienne splendeur, que les dignités fussent accordées aux titres, que la Cour primât le Parlement, le premier posait les conditions naturelles et nécessaires de la monarchie, mais sans tenir compte de l'état de la société. En demandant, au contraire, que le partage des terres fût maintenu, que le clergé se fît modeste, que les servicess même à la Cour, eussent le pas sur les titres, que la puissance élective fût ménagée, le second tenait compte de l'état de la société mais sans comprendre à quelles conditions une monarchie peut vivre et durer.

Cette division des royalistes était devenue de jour en jour plus marquée, et Charles X, par l'éclat de ses préférences, en avait multiplié les dangers. Ceux qui n'avaient pas reçu le baptême de l'émigration, ceux que le roi n'avait pas eus pour amis d'enfance ou compagnons d'exil, trouvaient auprès de lui un accueil bienveillant; mais sa confiance leur était refusée; il leur faisait sentir, à travers les formes d'une politesse exquise, qu'ils n'étaient, après tout, que des *bleus* rentrés en grâce, et qu'ils devaient s'estimer fort heureux qu'on voulût bien employer leur dévoûment. Ces dédains du monarque, qu'il savait adoucir par une extrême délicatesse de procédés, se traduisaient chez les favoris en airs impertinents, et préparaient à la royauté des déceptions mortelles. L'étiquette de la Cour était surtout offensante pour les royalistes qui ne devaient leur illustration qu'à leur épée. Car, au Château, un gentilhomme de pure noblesse était préféré, n'eût-il été que simple sous-lieutenant, à un plébéien maréchal de France. De là, des mécontentements, une désaffection sourde; et, dans les chefs de l'armée, une grande défiance de leur propre autorité. Combien ne devait pas être irritante pour d'anciens soldats comme le duc de Raguse et le général Vincent, cette prédominance absolue de la hiérarchie de Cour sur la hiérarchie militaire? Dans les pays despotiques, ils avaient vu la splendeur des titres s'éclipser à côté de l'éclat des grades : ils s'étonnaient tout à la fois et s'indignaient que, dans un régime constitutionnel, on fît plus de cas d'un parchemin que des plus brillants états de service.

A ces fautes de Charles X, le clergé ajoutait les siennes. Pendant que le bas clergé déconsidérait le pouvoir par ses taquineries, le haut clergé le compromettait par ses intrigues et son orgueil. L'influence des aumôniers dans les régiments y était un sujet de sarcasmes quand elle n'y était pas un encouragement à l'hypocrisie. Lorsqu'il s'était agi d'inaugurer le monument expiatoire élevé à Louis XVI, Charles X devait figurer dans cette cérémonie en habit violet, le violet étant la couleur de deuil pour les rois. Eh bien, le bruit courut parmi les soldats que son intention était de paraître en public revêtu d'un costume d'évêque. Tout cela prêtait au ridicule chez un peuple qui n'est jamais plus frondeur que sous les armes. Du reste, quand on appelle à soi la protection divine, il ne faut pas la faire trop descendre. C'est insulter le suprême arbitre des choses que d'associer la majesté de son nom à des actes sans grandeur. L'alliance conclue par Charles X entre la monarchie et la religion n'élevait pas le trône: aux yeux du peuple, elle rapetissait Dieu.

Voilà dans quel milieu la royauté se trouvait quand elle résolut de briser toutes les résistances légales. Violer la Charte, le roi n'y songeait même pas. Non qu'il la trouvât bonne, mais il l'avait jurée. Or, il était à la fois gentilhomme et dévot [1]. Entre l'accomplissement de ses désirs et le respect de sa

1. « Charles X, croyant son trône et la Charte menacés, « a voulu défendre l'un et l'autre. On ne saurait nier aujourd'hui que l'un et l'autre ne fussent en danger, puisque « la Charte et le trône ont été renversés à la fois. »

(Note manuscrite de M. de Polignac.)

parole, l'article 14 lui semblait offrir une conciliation possible. User du bénéfice de cet article devint bientôt sa plus ardente préoccupation, et mille circonstances la dénoncèrent sans en définir exactement l'objet.

Alors, parmi les royalistes, les plus clairvoyants se montrèrent inquiets. M. de Villèle fit un voyage à Paris pour détourner de la royauté, s'il en était temps encore, le coup qu'il prévoyait. De son côté, M. Beugnot disait : « La monarchie va sombrer sous « voile comme un vaisseau tout armé. » Chaque jour, et de toutes parts, on assiégeait les ministres pour avoir le mot de cette redoutable énigme ; mais ils s'enveloppaient de mystère, et le président du Conseil rassurait les membres du corps diplomatique, lorsque, tremblant pour la paix du monde, ils venaient l'interroger sur les choses du lendemain. Instruit de tout ce qu'il y avait d'extraordinaire à Paris dans la physionomie de la Cour, M. de Metternich s'était ouvert de ses craintes à l'ambassadeur de France, M. de Reyneval, et il avait prononcé ces paroles remarquables : « Je serais beaucoup moins inquiet, si le « prince de Polignac l'était davantage[1]. »

La vérité est que l'attitude de M. de Polignac vis-à-vis des ambassadeurs étrangers avait toujours eu un caractère particulier de défiance et de hauteur. Aussi leurs dispositions étaient-elles peu favorables au dernier ministère. L'expédition d'Afrique avait irrité la jalousie des Anglais, dont lord Stuart représentait en France les craintes et les répugnances. Dans le projet relatif à la cession des provinces du Rhin, on n'avait pas fait à la Prusse une part, suivant elle, assez large, et les relations de M. de Werther avec la Cour en avaient été légèrement altérées. Quant à l'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, il était secrètement irrité contre Charles X, qui, sans blesser les convenances, n'avait jamais pu se résoudre à le traiter autrement que comme un parvenu.

Tout se réunissait donc pour rendre la situation grave et alarmante. Mais Charles X communiquait à M. de Polignac une sécurité qu'il recevait de lui à son tour. Il l'avait pris pour ministre précisément parce qu'il n'avait pas à redouter en lui un contradicteur. Charles X manquait tout à fait de décision ; mais, ainsi que tous les esprits irrésolus, lorsqu'une fois il avait pris un parti, il voulait avec fougue, pour n'être pas obligé de vouloir longtemps.

C'est pourquoi le monarque et le ministre mirent l'un et l'autre à s'aveugler, une folie opiniâtre et impatiente. Malheureux à qui manquait la vigueur de leur témérité, et qui fermaient les yeux devant le péril, capables qu'ils étaient de le braver, mais non de le braver sans s'étourdir !

Quoi qu'il en soit, l'incertitude publique, en se prolongeant, éveilla cet esprit de spéculation propre à la haute bourgeoisie. L'audace des hommes de Bourse trouvait dans les obscurités de la politique un aliment dont elle ne manqua pas de s'emparer. Les banquiers assiégeaient par leurs émissaires toutes les avenues du trône. Des influences de sacristie furent mises en jeu ; des traités furent passés avec certains personnages qui avaient l'oreille des ministres. Un financier qui, sous l'Empire d'abord, puis sous la Restauration, s'était acquis une déplorable réputation de hardiesse et d'habileté, s'engagea, par acte passé devant notaire, à payer cinquante mille francs la communication d'un travail préparatoire des ordonnances qu'on prévoyait. Les cinquante mille francs furent payés, et l'heureux spéculateur se mit à jouer à la baisse. Moins bien informé, et convaincu que la crise n'éclaterait qu'au mois d'août, M. Rothschild, au contraire, jouait à la hausse. Dans la nuit du 25 au 26 juillet, le prince de Talleyrand manda auprès de lui un de ses amis, dont la fortune était fortement engagée dans les affaires de Bourse. Il

1. Nous avons sous les yeux un recueil de notes écrites de la main de M. de Polignac et relatives aux événements de 1830. Nous publierons ces notes au fur et à mesure, alors même que nous serions fondés à croire inexactes les assertions qu'elles contiennent. Car il s'agit ici pour nous d'un devoir de loyauté. Voiçi une de ces notes :

« Les ambassadeurs ne firent aucune représentation. Je « ne les laissais pas s'immiscer dans les affaires intérieures « de la France. »

lui apprit qu'il était allé à Saint-Cloud dans la journée; qu'il avait cherché à entretenir Charles X des appréhensions du roi d'Angleterre, dont il avait reçu confidence; mais que, pour l'éloigner du monarque, tout avait été mis en œuvre par les familiers du Château; qu'il avait dû en conséquence quitter Saint-Cloud, et qu'il croyait, d'après l'accueil qu'il venait de recevoir, à l'imminence d'une catastrophe. « Jouez à la baisse, ajouta-t-il, « on le peut. »

Le 24, en effet, les ministres avaient tenu conseil à Paris, et le sort de la monarchie en France y avait été discuté pour la dernière fois.

Les ministres ne mettaient pas en doute la nécessité d'un coup d'État. La proposition en avait été faite formellement au Conseil par



M. de Bourmont,
général en chef de l'expédition d'Alger.

M. de Chantelauze, dans les premiers jours de juillet[1]. Sortir audacieusement de la légalité était le but que M. de Polignac s'était proposé. MM. d'Haussez et de Chantelauze avaient presque fait de l'adoption des mesures les plus vigoureuses la condition de leur entrée au ministère. Mais, sur l'opportunité du coup d'État, M. de Guernon-Ranville élevait plus que des doutes. « Les élections, « disait-il, ont prononcé contre nous. N'importe. Laissons la Chambre s'assembler. « Si, comme il est probable, elle refuse son « concours, il restera démontré aux yeux des « peuples que c'est elle qui rend le gouvernement impossible. La responsabilité d'un « budget refusé ne saurait peser sur la Couronne. Notre situation alors sera bien plus « favorable, et nous pourrons aviser bien plus « aisément au salut de la monarchie. »



L'amiral Duperré (Procédé Montalti).

M. de Guernon-Ranville avait une facilité oratoire qui lui permettait d'affronter les débats de la Chambre. Ces motifs n'existaient pas pour ses collègues. M. de Peyronnet n'avait rien d'entraînant dans son langage. M. de Chantelauze était animé d'une sorte d'ardeur maladive qui supportait malaisément la discussion. MM. de Polignac, de

1. Tous les ministres furent unanimes sur la nécessité des ordonnances et sur le droit de les rendre. M. de Ranville, seul, désirait qu'on en ajournât l'exécution de quelques semaines. Ce n'était qu'une question de temps.

(*Note manuscrite de M. de Polignac.*)



Lecture du *Moniteur* au Palais-Royal [1]. (P. 27.)

Montbel, Capelle, d'Haussez, n'étaient pas hommes de tribune. Ces considérations avaient prévalu, et on était décidé à prévenir la Chambre, lorsqu'eut lieu, le 24, la réunion des ministres.

La première question qu'on y agita était relative au mode électoral à établir. M. d'Haussez n'approuvait pas le travail préparatoire de M. de Peyronnet. Il pensait que, puisqu'on voulait s'affranchir de la légalité, il fallait le faire plus complètement et plus hardiment; qu'il était tout aussi dangereux et moins profitable d'altérer le système électoral que de le détruire; que les riches, nobles ou bourgeois, étant les soutiens naturels de la royauté, c'était sur eux qu'il convenait de l'appuyer, et qu'en conséquence, le meilleur parti à prendre était d'appeler provisoirement à faire les lois, les plus imposés de chaque département, en nombre égal à celui des députés. Ce projet, dont l'audace était du moins logique, ne fut pas adopté.

Le système électoral de M. de Peyronnet avait aussi été combattu par M. de Guernon-Ranville, qui finit par lui dire : « Autant valait réduire votre ordonnance à quatre « lignes, et régler que les députés seraient « élus par les préfets des départements. »

On passa ensuite à l'examen des forces dont on pouvait disposer. Sous ce rapport, plusieurs ministres n'étaient pas sans avoir conçu de vives inquiétudes. M. de Polignac, au départ de M. de Bourmont, avait ajouté à ses fonctions de président du Conseil celles de ministre de la guerre. Double fardeau,

1. Cette composition, très finement gravée par MM. Delangle et Jausson, a été exécutée d'après la belle lithographie de Victor Adam, l'artiste fécond qui a été, nos lecteurs le savent, le véritable historiographe des journées de 1830. L'œuvre de V. Adam étant très considérable, nous y puiserons, pour illustrer cette édition, la plupart des dessins qui, comme celui-ci, reproduisent des tableaux de notre histoire contemporaine. Nous devons cette facilité à l'obligeant concours de MM. Bulla frères, éditeurs.

bien lourd pour une tête aussi faible! C'est en vain qu'en partant, M. de Bourmont avait recommandé à son collègue de ne rien tenter avant son retour : M. de Polignac avait en lui-même une confiance sans bornes. « Sur « combien d'hommes vous est-il permis de « compter à Paris? lui demanda M. d'Haus- « sez. En avez-vous au moins 28 ou 30,000? « — Mieux que cela, répondit M. de Poli- « gnac, j'en ai 42,000. » Et roulant un papier qu'il tenait à la main, il le jeta au baron d'Haussez, placé de l'autre côté de la table. — « Eh quoi! s'écria le ministre de la ma- « rine, je ne vois ici que 13,000 hommes! « 13,000 hommes sur le papier! Mais cela « veut dire que, pour combattre, il y en au- « rait à peine 7 ou 8,000! Et les 29,000 « qui complètent votre chiffre, où sont-ils? » M. de Polignac assura qu'ils étaient répandus autour de Paris, et qu'au bout de deux heures s'il en était besoin, ils seraient rassemblés dans la capitale.

Ce dialogue fit sur les ministres une impression profonde. Ils allaient jouer les yeux fermés une partie formidable.

Cependant, on était au 25 juillet, et rien de tout à fait certain n'avait encore transpiré. Tel était même le vague des prévisions, que le prince de Condé, ce jour-là, donna au duc d'Orléans une grande fête. Les heures s'écoulèrent dans la joie au château de Saint-Leu. Le soir, il y eut spectacle, et la baronne de Feuchères parut en scène.

Pendant ce temps, un personnage qui entretenait avec la Cour, depuis quelques mois, des relations assidues et secrètes, M. Casimir Périer, reçut dans sa maison du bois de Boulogne une petite lettre de forme triangulaire. Il l'ouvrit avec anxiété en présence de sa famille, et laissa retomber ses bras avec désespoir. Son visage avait pris une teinte livide.

Il était exactement renseigné. Ce jour-là même, les ministres se réunissaient à Saint-Cloud pour y signer des ordonnances qui suspendaient la constitution du pays.

Le Dauphin était présent. Il s'était d'abord prononcé contre les ordonnances, mais son opinion s'était bien vite effacée devant celle du roi. Car le Dauphin tremblait sous l'oeil de son père, et il poussait jusqu'à la puérilité, à l'égard du chef de la famille, ce respect dans lequel Louis XIV voulait que les princes fussent entretenus.

Les ministres se rangèrent en silence autour de la table fatale. Charles X avait le Dauphin à sa droite et le prince de Polignac à sa gauche. Le roi interrogea l'un après l'autre ses serviteurs. M. d'Haussez, quand son tour fut venu de répondre, reproduisit ses observations de la veille. « Refusez-vous? « dit Charles X. — Sire, répondit le ministre, « qu'il me soit permis d'adresser une ques- « tion au roi. Sa Majesté est-elle décidée à « passer outre, dans le cas où ses ministres « se retireraient? — Oui, dit Charles X, d'un « ton ferme. »

Le ministre de la marine prit la plume et signa.

Toutes les signatures ayant été apposées, il y eut un moment solennel et terrible. Une exaltation mêlée d'inquiétude se peignait sur le visage des ministres. Seul, M. de Polignac avait un front radieux. Charles X se promenait dans la salle avec beaucoup de sérénité. Passant à côté de M. d'Haussez, qui levait les yeux d'un air fortement préoccupé : « Que re- « gardez-vous ainsi? lui demanda-t-il. — Sire, « je cherchais s'il n'y avait pas ici, par hasard, « quelque portrait de Strafford. «

II

26 Juillet. — Publication des ordonnances. — Le peuple s'en préoccupe peu. — Stupeur de la bourgeoisie. — Consultation d'avocats. — Sensation produite à la Bourse par les ordonnances; douleur des joueurs à la hausse. — Agitation à l'Institut; désespoir de Marmont. — Conciliabule tenu par les journalistes; ils protestent au nom de la loi. — Incertitudes et frayeurs des députés; attitude de Casimir Périer; son portrait. — L'esprit de résistance s'étend; l'autorité judiciaire engagée dans la lutte. — La bourgeoisie poussée peu à peu à l'insurrection par les plus audacieux ou les plus compromis. — Ébranlement communiqué au peuple.

A Paris, la journée du 26 fut très calme. Au Palais-Royal, cependant, on vit quelques jeunes gens monter sur des chaises, comme autrefois Camille Desmoulins. Ils lisaient le *Moniteur* à voix haute, en appelaient au peuple de la violation de la Charte, et par des gestes ardents, des discours enflammés, cherchaient à exciter dans les autres et dans eux-mêmes un vague besoin d'agitation. Mais on dansait aux environs de la capitale. Le peuple était à ses travaux ou à ses plaisirs. Seule, la bourgeoisie se montrait consternée. Les ordonnances venaient de l'atteindre doublement: dans sa puissance politique en frappant ses législateurs, et dans sa puissance morale, en frappant ses écrivains.

Ce ne fut d'abord, dans toute la partie bourgeoise de la population, qu'une stupeur morne. Banquiers, commerçants, manufacturiers, imprimeurs, hommes de robe, journalistes, s'abordaient avec étonnement. Dans cette soudaine interdiction de la liberté, d'écrire, dans cette altération profonde et hardie du régime électif, dans ce renversement de toutes les lois en vertu d'un article obscur, il y avait une sorte de provocation hautaine dont on fut généralement étourdi. Tant d'audace supposait la force.

Par une assez triste bizarrerie, cette révolution qui devait faire tomber la couronne dans le greffe, commença précisément par une consultation d'avocats. A la première nouvelle des ordonnances, plusieurs journalistes coururent, suivis de quelques jurisconsultes, chez M. Dupin aîné. Ils voulaient savoir s'il n'y aurait pas moyen de publier les journaux sans autorisation, et jusqu'à quel point une semblable audace serait couverte par la protection des juges et par celle des lois. Là, se dessinèrent quelques hommes destinés à un rôle applaudi. A côté de M. de Rémusat, qui montrait une fermeté réfléchie, M. Barthe semblait plongé dans une sorte d'ivresse morale qu'il exhalait en paroles ardentes et juvéniles. Assis un peu à l'écart, M. Odilon Barrot feuilletait un code d'un air distrait, mais son trouble paraissait dans l'altération de son visage. Quant à M. Dupin, habile à cacher sous une affectation de rudesse la pusillanimité de son cœur, il ne refusait pas ses conseils, mais il s'écriait, non sans emportement, qu'il n'était plus député, déclinant de la sorte toute responsabilité politique dans des événements dont l'issue était ignorée.

Cependant les joueurs de Bourse n'avaient pas été les derniers à s'émouvoir. Dans les lignes funestes du *Moniteur* ils avaient lu, ceux-ci des millions perdus, ceux-là des millions gagnés. M. Rothschild apprit, dans l'avenue des Champs-Élysées, en revenant de sa maison de campagne, la nouvelle des ordonnances. Il pâlit: c'était un coup de foudre pour un joueur à la hausse. Nous dirons plus bas à quelle mesure il dut de ne perdre à cette crise que quelques millions. D'autres avaient mieux calculé. Les ordonnances furent pour eux le point de départ d'une série d'opérations fructueuses. La rente 3 pour cent étant subitement descendue de 78 à 72, il y eut des hommes qui purent dater leur fortune de ce jour-là.

A l'Institut, l'émotion fut aussi vive qu'à la Bourse, avec un caractère plus élevé.

M. Arago y vit accourir à lui, l'œil en feu et les traits bouleversés, le maréchal Marmont, duc de Raguse. « Eh bien! s'écriait « impétueusement le maréchal, les ordon- « nances viennent de paraître. Je l'avais bien « dit! Les malheureux, dans quelle horrible « situation ils me placent! Il faudra peut- « être que je tire l'épée pour soutenir des « mesures que je déteste! » Il ne se trompait pas. Il était dans la destinée de cet homme d'être deux fois fatal à son pays.



M. Delaborde.

L'éloge de Fresnel, que M. Arago devait prononcer le 26 juillet, avait attiré à l'Institut un grand concours de monde; mais la nouvelle du jour occupait tous les esprits. M. Arago résolut de ne point prononcer son discours : il en aurait donné pour motif la gravité de la situation. Plusieurs de ses collègues l'engageaient vivement à cet acte de courage. Quelques-uns, et parmi ceux-ci M. Cuvier, homme plus grand par l'intelligence que par le cœur, lui représentaient, au contraire, qu'en de telles circonstances, son silence serait factieux, et qu'il devait à l'ordre public, qu'il se devait à lui-même de ne pas compromettre dans les luttes de parti la majesté de la science. Sur ces entrefaites, M. Villemain parut, et il s'engagea entre lui et M. Cuvier un débat d'une violence extrême. M. Arago se décida enfin à parler, mais il eut soin d'introduire dans l'éloge de Fresnel d'ardentes allusions aux choses du moment. Elles excitèrent dans l'assemblée un sombre enthousiasme.

Les rentes avaient baissé, les paroles de M. Arago étaient applaudies ; la vieille monarchie eut donc contre elle, dès le premier jour, l'argent et la science : de toutes les puissances humaines, la plus vile et la plus noble.

Mais elle avait défié un pouvoir plus formidable encore. Menacés dans leur propriété, dans leur importance politique, dans leur liberté peut-être, les journalistes s'étaient réunis tumultueusement dans les bureaux du *National*. Quel parti prendre? Jeter dans les rues un long cri d'alarme, déployer le drapeau tricolore, soulever les faubourgs, attaquer en un mot la royauté par le glaive : les rédacteurs de la *Tribune* l'auraient osé; mais les écrivains des feuilles libérales ne poussaient pas encore si loin l'ardeur de leurs convictions. Remplis des souvenirs de 93, ils auraient volontiers demandé à une révolution de place publique la protection de leurs intérêts menacés, s'ils n'eussent craint de déchaîner d'irrésistibles tempêtes. D'ailleurs, pouvaient-ils espérer qu'ils associeraient aux ressentiments de la bourgeoisie les passions de la multitude? Les ateliers fourniraient-ils à la cause d'une Chambre où le peuple n'avait pas de représentants, à celle d'une presse qui n'avait pas encore donné un publiciste à la pauvreté, un nombre suffisant de soldats et de martyrs? Parmi les écrivains rassemblés au *National*, quelques-uns venaient de traverser Paris : rien n'y annonçait l'approche des orages populaires. On avait dit : *Le peuple ne remue pas*. Et ce mot était bien propre à glacer les courages.

Aussi ne songea-t-on qu'à protester au nom de la Charte, et la protestation des journalistes, telle que la rédigèrent MM. Thiers,

Chatelain et Cauchois-Lemaire, ne fut, en effet, qu'un intrépide et solennel hommage rendu à l'inviolabilité de la loi. On y opposait au pouvoir dictatorial des ordonnances l'autorité du pacte fondamental ; on y invoquait contre les modifications arbitrairement introduites, soit dans le régime électif, soit dans la constitution de la presse, non seulement les termes de la Charte, mais les décisions des tribunaux et la pratique suivie jusqu'alors par le roi lui-même ; enfin, la violation de la légalité par le gouvernement y était présentée comme la consécration d'une désobéissance qui devenait par là nécessaire, légitime, et en quelque sorte sacrée. C'était combiner dans une juste mesure la prudence et l'énergie. Conçue dans cet esprit, la protestation fut unanimement adoptée.

Mais fallait-il la revêtir des signatures de tous ceux qui y avaient concouru? MM. Baude et Coste, l'un administrateur, l'autre rédacteur en chef du journal le *Temps*, représentèrent que l'influence des journaux tenait en partie au mystère dont les écrivains restaient enveloppés ; que la solennité d'une semblable résistance serait inévitablement atténuée par la désignation de quelques noms obscurs, et qu'il convenait de laisser toute son action à la puissance de l'inconnu. M. Thiers répondit qu'il valait mieux assurer à la protestation ce genre de faveur que mérite et obtient toujours le courage. Cet avis prévalut à cause de son apparente hardiesse. Au fond, partager la responsabilité de la résistance et l'étendre sur tant de têtes, c'était l'affaiblir.

Il faut dire, toutefois, que la plupart des signataires croyaient jouer leur vie, et quelques-uns coururent au-devant de la mort avec une véritable magnanimité. Une députation d'étudiants s'étant présentée, M. de Laborde n'hésita pas à les encourager à la révolte. Mais l'opinion de M. Thiers, de M. Mignet et de la plupart des électeurs influents, était qu'il fallait emprunter à la loi elle-même les moyens de la faire triompher. Parmi ces moyens se trouvait le refus de l'impôt. La Chambre ayant été illégalement dissoute, en refusant l'impôt on ne faisait qu'en appeler à la Charte. Une nouvelle réunion, composée principalement d'électeurs, eut donc lieu au *National*. Il s'agissait d'organiser ce mode



Isidore, baron de Montbel.

d'opposition qui, en Angleterre, avait commencé par la résistance de Hampden pour aboutir au supplice de Charles Ier. Car c'est un des traits caractéristiques de la bourgeoisie française au XIXe siècle d'avoir toujours copié les procédés de l'Angleterre sans les comprendre.

Dans cette réunion s'étaient glissés des hommes ardents ; quelques mesures violentes y furent proposées. M. de Schonen y montrait une exaltation singulière, et ses discours, entrecoupés de sanglots, remuaient

profondément l'assemblée. M. Thiers, de son côté, cherchait à calmer cette effervescence. S'adressant aux plus fougueux, il leur demandait où étaient les canons qu'ils opposeraient à l'artillerie royale, et s'il leur suffirait, pour sauver la liberté, de présenter aux balles des Suisses leurs poitrines découvertes. Mais cette timidité était condamnée, et par ceux qu'animait un enthousiasme sincère, et par ceux qui, craignant de s'être mis trop en avant, ne songeaient plus qu'à brouiller toutes choses, pour se faire oublier et disparaître en quelque sorte derrière le chaos.

Pendant ce temps, quelques députés, réunis chez M. de Laborde, s'y essayaient à l'audace. Le cri *aux armes* avait retenti; « il « s'agit d'un nouveau *Jeu de Paume,* » disait M. Bavoux; et M. Daunou ajoutait qu'il fallait recourir à l'*appel au peuple*. M. Casimir Périer parut tout à coup. Il venait, non pour pousser au mouvement, mais pour l'arrêter, s'il était possible. Il dit que la Chambre avait été dissoute; que, par conséquent il n'y avait plus de députés, depuis que le *Moniteur* avait paru; qu'après tout, les faiseurs de coups d'État invoquaient la Charte, eux aussi, et qu'entre le pouvoir et l'opinion il n'y avait plus de juge; qu'il fallait attendre les événements, laisser à l'indignation publique le temps de se déclarer, ou plutôt, à la royauté trompée, celui de rentrer dans une voie meilleure. Et tout cela, il le disait avec un geste dominateur, avec un accent passionné. En fallait-il davantage pour briser le ressort des âmes dans un moment où l'hésitation pouvait sembler naturelle? Vainement MM. de Schonen, de Laborde et Villemain, qui avaient été envoyés par leurs collègues dans la réunion des électeurs, en rapportèrent-ils de vives exhortations au courage, rien ne fut décidé. Casimir Périer, qui ne cherchait qu'à contenir les esprits, offrit sa maison pour le lendemain. On se sépara.

Quel était donc cet homme qui se présentait ainsi comme médiateur entre les libéraux et le trône, à cette heure solennelle? Casimir Périer avait la taille haute et la démarche assurée. Sa figure, naturellement douce et noble, était sujette à des altérations subites qui la rendaient effrayante. L'ardeur mobile de son regard, l'impétuosité de son geste, son éloquence fiévreuse, les fréquents éclats de sa colère, fougueuse jusqu'à la frénésie, tout semblait revéler en lui un homme né pour exciter des orages. Mais l'élévation manquait à son esprit, et la générosité à son cœur. Il n'avait pas ce dévoûment sans lequel l'art de dominer n'est plus qu'un charlatanisme illustre. Il ne haïssait l'aristocratie que par l'impuissance de s'égaler à elle, et le peuple soulevé n'apparaissait à son imagination malade que comme une horde de barbares courant au pillage à travers le sang. L'amour de l'or possédait son âme et ajoutait à la frayeur que lui inspirait ce peuple, qui se compose de pauvres. Timide avec véhémence, et prompt à écraser sous son humeur tyrannique quiconque la provoquait en paraissant la redouter, il aimait le commandement, parce qu'il promet l'impunité à la violence. Du reste, son énergie ne prenait sa source que dans la ruse, mais la ruse chez lui était merveilleusement servie par un tempérament aigre et bilieux. Aussi apportait-il un immense orgueil à faire de petites choses. D'autant plus hautain en apparence qu'il était plus humble en réalité, son empire au sein de l'abaissement avait quelque chose d'irrésistible; et jamais homme ne fut plus propre que lui à faire prévaloir de pusillanimes desseins; car il ne les conseillait pas, il les imposait.

Casimir Périer aurait donc certainement étouffé la révolution à son berceau, s'il n'avait eu besoin pour cela que de l'appui de ses collègues. Mais ce n'était pas à eux qu'obéissaient ce jour-là les événements.

Je l'ai déjà dit : après avoir cédé à un premier élan, beaucoup craignirent de s'être trop engagés, et, comptant peu sur la clémence royale, ils résolurent de généraliser la résistance et d'intéresser le peuple à leurs périls. C'est ainsi que, dès le 26, le bruit se répandit parmi les bourgeois qu'on avait pris le parti de fermer les ateliers et de pousser les ouvriers sur la place publique. On s'adressa



Casimir-Périer

aussi à l'autorité judiciaire pour la compromettre. On y réussit aisément, les tribunaux se recrutant surtout dans la bourgeoisie, et les gérants du *Courrier Français,* du *Journal du Commerce,* du *Journal de Paris,* obtinrent du président du tribunal de première instance, M. Debelleyme, une ordonnance qui prescrivait aux imprimeurs de prêter leurs presses aux journaux non autorisés.

On a vu de quelle manière l'agitation produite à la surface de la société avait enfanté la protestation des journalistes. Cette protestation, en donnant une formule à la résistance légale, compromit quelques noms. Les existences menacées firent effort pour propager l'esprit de révolte, ce qui revenait à décentraliser le danger. Si bien que peu à peu les couches inférieures de la société furent ébranlées. Quelques pierres lancées contre la voiture de M. de Polignac, dans la soirée du lundi, n'étaient qu'un prélude à de plus audacieuses entreprises. Voilà par quel enchaînement de petites mesures, par quelle filiation de nobles instincts, d'indécisions, de frayeurs, la résistance légale tendait à se transformer en une émeute, qui devait à son tour engendrer une révolution. Révolution étrange assurément! car elle fut amenée par la haute bourgeoisie, qui la redoutait, et accomplie par le peuple, qui s'y jeta presque sans y songer.

Dans la nuit du 26 au 27, voici en quels termes un postillon apprenait à un de ses camarades, sur la route de Fontainebleau, la nouvelle des ordonnances : « Les Parisiens « étaient joliment vexés hier soir. Plus de « Chambre, plus de journaux, plus de liberté « de la presse. — Vrai ! répondit l'autre. Eh « bien, tant mieux ! Moi, pourvu que le pain « soit à deux sous et le vin à quatre, je me « moque du reste. » Sur une feuille où cette anecdote était racontée, nous avons lu, écrite de la main même du prince de Polignac, la note suivante : « C'est qu'une Charte pour le « peuple se réduit, avant tout, à trois choses : « avoir du travail, du pain à bon marché, et « payer peu d'impôts. » M. Polignac se trompait en ceci. Il ne parlait que des intérêts matériels du peuple, peu exigeant, en effet, dans des temps d'ignorance. Or, il aurait fallu tenir compte de ses passions, dans ce qu'elles avaient de plus élevé. Car, pour que le langage du postillon cessât d'être vrai, il suffisait que le drapeau tricolore fût déployé et vînt rappeler aux vieux soldats que la dernière amorce de Waterloo n'était pas encore brûlée.



M. Guernon Ranville.

III

27 JUILLET. — La bourgeoisie soulève le peuple. — La révolution commence par les ouvriers imprimeurs renvoyés de leurs ateliers. — Causes réelles de la colère dn peuple. — Confiance du premier ministre. — Joie des royalistes exagérés. — Exemple de résistance légale. — Nouvelle réunion des députés : vains discours. — Des jeunes gens chargés par des gendarmes, sous les fenêtres de M. Casimir Périer. — Bourgeois et prolétaires confondus dans l'émeute; surprise, hésitation des soldats. — Le Palais-Royal, point de départ de l'insurrection, comme en 89. — Les élèves de l'École polytechnique se préparent au combat. — Un drapeau tricolore déployé. — Aspect sinistre de la ville de Paris dans la soirée du 27. — Les meneurs de la bourgeoisie s'étonnent et s'effraient de l'importance du mouvement imprimé par eux-mêmes. — Réunion d'électeurs. — Les bonapartistes se concertent. — Parmi les hommes de la bourgeoisie, plusieurs ne songent qu'à faire capituler Charles X; et de ce nombre, Casimir Périer; ovation que lui font des hommes du peuple qui le croient révolutionnaire. — Élèves de l'École polytechnique allant frapper à la porte de M. Laffitte. — Distribution de cartouches à Saint-Denis; le 6e régiment de la garde marche sur la capitale.

Le 27, la portion la plus active de la bourgeoisie se mit à l'œuvre, et rien ne fut épargné pour émouvoir le peuple. La *Gazette*, la *Quotidienne,* l'*Universel,* s'étaient soumis aux ordonnances par conviction ou esprit de parti ; le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel,* par frayeur et mercantilisme. Le *Globe,* le *National,* le *Temps,* qui avaient paru, furent répandus avec profusion. L'ordonnance de police qui, la veille, en avait interdit la publication, ne faisait qu'irriter la curiosité. On les jetait par centaines dans les cafés, dans les cabinets de lecture, dans les restaurants. Des journalistes couraient, pour les lire et les commenter, d'atelier en atelier, de boutique en boutique. On vit des hommes d'une mise soignée, de mœurs et de manières élégantes, monter sur des bornes et se faire professeurs de l'émeute, tandis que des étudiants, attirés du fond de leur quartier par ce besoin d'émotions naturel à la jeunesse, parcouraient les rues, armés de cannes, agitant leurs chapeaux et criant : *Vive la Charte!*

Lancés au milieu d'un mouvement qu'ils ne pouvaient comprendre, les hommes du peuple regardaient toutes ces choses avec surprise; mais, cédant peu à peu à l'action de ce fluide qui se dégage de toute agitation forte, ils imitaient les bourgeois, couraient de côté et d'autre d'un air effaré, et criaient à leur tour : *Vive la Charte!*

Parmi les fauteurs de la sédition, il y en eut qui tremblèrent d'avoir trop fait. Ce qui ne devait être qu'une démonstration propre à ramener la royauté en l'effrayant, ne pouvait-il pas devenir un ébranlement au bout duquel seraient le pillage, et la dictature de quelques tribuns, plus redoutable encore que celle d'un roi? Y avait-il prudence à réveiller toutes les passions endormies au fond d'une société sans lien? Quelques maîtres d'ateliers retinrent donc leurs ouvriers. D'autres, plus hardis, les renvoyèrent en leur disant : « Nous n'avons plus de pain à vous donner. » Bientôt les imprimeries furent désertes et les rues inondées.

Là commençait l'alliance révolutionnaire de la bourgeoisie et du peuple. Elle fut rendue plus étroite par la folie de Charles X et de ses ministres.

L'officier général qui devait, pendant la journée du 27 et les journées suivantes, avoir le commandement de Paris, ne put remplir sa mission. Le duc de Raguse fut désigné pour le remplacer. Désignation funeste! car, Paris livré à l'ennemi, nos palais occupés par des barbares, nos musées dévastés, nos places publiques éclairées par le feu des bivouacs, les Cosaques galopant la lance à la main devant nos mères éperdues, et venant renverser l'Empire sur des chevaux marqués aux flancs de l'N impériale, douleurs et hontes de la patrie, tout cela, pour le peuple, se résumait dans un nom, et ce nom, c'était



Il fallut recourir au serrurier chargé de river les fers des forçats (P. 34).
(D'après Victor Adam).

celui du duc de Raguse. En le mettant à la tête de ses défenseurs, la vieille monarchie comblait la mesure de ses fautes; elle faisait elle-même d'une querelle toute bourgeoise la cause du peuple. Comment se serait-il abstenu? Derrière lui, des agitateurs pour lui faire peur de la faim; devant lui, Marmont pour lui rappeler l'Empereur trahi à Waterloo!

Mais l'aveuglement de Charles X et de son premier ministre était immense. Aucune précaution n'avait été prise. Il y avait tout au plus 12,000 soldats à Paris, dont la garnison venait d'être affaiblie; le parquet n'avait pas été prévenu; au ministère de la guerre, M. de Champagny était relégué dans des détails administratifs, et M. de Polignac regrettait de n'avoir pas de capitaux disponibles pour les mettre dans les fonds publics.

Les exagérés du parti royaliste allaient jusqu'à se réjouir de tout ce bruit. Ils avaient dit souvent qu'il fallait faucher dans le champ des factions; que Louis XVI s'était perdu par excès de bonté; que le salut de la monarchie demandait des victimes, et 93 des expiations. Le spectacle qui se passait sous leurs yeux n'était donc pour leur fanatisme que l'indication de l'heure suprême fixée par la Providence. A quoi servirait cette grande secousse donnée à la société, sinon à faire sortir de la foule les têtes qu'il importait de couper. Des mandats d'amener furent lancés contre les signataires de la protestation des journalistes, et l'ordre fut donné de saisir les presses des journaux en révolte.

Le *Temps* était celui de tous qui avait déployé le plus d'énergie. On devait s'y attendre à une invasion. Et en effet, vers midi, un détachement de gendarmerie à cheval vint se ranger en bataille devant la porte. La maison menacée était située dans la rue Richelieu, une des plus passantes de Paris, et les pres-

ses qu'il s'agissait de saisir étaient établies au fond d'une vaste cour. On annonce l'arrivée du commissaire. Aussitôt, M. Baude fait fermer les portes de l'imprimerie et ouvrir à deux battants celle qui donnait sur la rue. Ouvriers, rédacteurs, employés de toute espèce se rangent sur deux files ; M. Baude se place au milieu, tête nue, et l'on attend dans un profond silence. Les passants s'arrêtaient émerveillés; quelques-uns s'inclinaient avec respect; les gendarmes étaient inquiets.

Le commissaire arrive. Forcé de passer au milieu de ces hommes impassibles et muets, il se trouble, pâlit, et parvenu jusqu'à M. Baude, il lui fait connaître avec politesse l'objet de sa mission. « C'est en vertu des « ordonnances, Monsieur, lui dit M. Baude « avec fermeté, que vous venez briser nos « presses. Eh bien ! c'est au nom de la loi « que je vous somme de les respecter. » Le commissaire envoya chercher un serrurier. Les portes de l'imprimerie allaient être enfoncées. M. Baude arrête l'homme du peuple, et prenant un code, il lit à voix haute l'article qui punit le vol avec effraction. Le serrurier se découvre pour rendre hommage à la loi; mais, sur une injonction nouvelle du commissaire, il paraissait prêt à céder, lorsque M. Baude lui dit avec un sang-froid ironique : « Faites ! il ne s'agit pour vous « que des travaux forcés. » En même temps, il en appelle du commissaire à la cour d'assises, et tire de sa poche un portefeuille pour y dresser la liste des témoins. Le portefeuille passe de main en main, et chacun y inscrit son nom. Tout, dans cette scène, était émouvant et singulier : la stature de M. Baude, sa figure rude, son œil perçant voilé par d'épais sourcils, la loi pour laquelle il demandait respect, l'attitude indomptable des spectateurs, la protection des juges absents invoquée à quelques pas d'un détachement de gendarmes, la foule qui s'amoncelait au dehors de minute en minute et grondait. Frappé de terreur, le serrurier se retira au milieu des applaudissements et des bravos. Un autre fut appelé. Il essaya d'exécuter les ordres qu'il avait reçus : on venait de lui dérober ses instruments. Il fallut recourir au serrurier chargé de river les fers des forçats. Ces débats, qui durèrent plusieurs heures et eurent un grand nombre de témoins, empruntaient des circonstances une véritable importance historique. En donnant au peuple l'exemple de la désobéissance combinée avec l'amour des lois, on flattait en lui ce double besoin de sa nature : faire acte d'indépendance et se sentir gouverné.

Des assemblées tumultueuses se tenaient pendant ce temps sur divers points de Paris. Dans celle des électeurs, où se trouvait M. Thiers, on commençait à agiter la question du soulèvement des masses, et M. Féline s'écriait : « Il faut mettre tous nos en « nemis hors la loi, roi et gendarmes. » Mais, préoccupé de l'idée qu'une lutte entre une multitude sans armes et des troupes réglées ne pouvait qu'amener d'affreux malheurs, M. Thiers insistait pour qu'on se bornât à la résistance légale, et surtout, pour « qu'on ne « mêlât pas le nom du roi à ces discussions « brûlantes. »

Ces sentiments étaient ceux de la plupart des députés présents à Paris. Rassemblés dans le salon de M. Casimir Périer, ils y perdaient en discours des heures irréparables. Ce fut vainement que l'assemblée des électeurs leur envoya MM. Mérilhou et Boulay (de la Meurthe) pour échauffer leur zèle. Ce fut vainement que MM. Audry de Puyraveau, Mauguin, Labbey de Pompières, les adjurèrent de protester, à l'exemple des journalistes, contre un coup d'État qui les désarmait. M. Sébastiani ne parlait que d'une lettre au roi; M. Dupin soutenait, comme la veille, qu'il n'y avait plus de députés; et comme la veille, M. Casimir Périer conseillait à ses collègues de s'endormir dans leur défaite et d'ajourner le courage. Tout s'était agité pourtant depuis la veille autour de ces législateurs immobiles. Et ils purent s'en convaincre; car, de leur cénacle, ils entendirent le pas des chevaux retentir sur le pavé; et des jeunes gens qui venaient encourager Casimir Périer, l'applaudir, furent chargés par des gendarmes sous ses fenêtres, et vinrent tomber

sanglants contre les portes fermées de son hôtel.

A sept heures du soir il n'y avait pas eu encore d'engagement bien sérieux. Des pierres avaient été lancées contre les gendarmes sur la place du Palais-Royal. Dans la rue du Lycée, les troupes avaient fait feu après quelque hésitation, et un homme avait été tué. Dans la rue Saint-Honoré, un coup de fusil parti des fenêtres d'un hôtel, et tiré par un étranger, avait provoqué une décharge qui avait tué cet étranger et ses deux domestiques. Enfin, une barricade avait été construite à quelques pas du Théâtre-Français, et les lanciers avaient parcouru, le sabre à la main, les rues voisines, où quelques personnes furent blessées. Ce n'était qu'une insurrection essayée. Mais la physionomie de la ville était lugubre, et Paris ressentait déjà ce frémissement précurseur d'une grande lutte. La foule regorgeait dans les rues, poussée par une curiosité sombre. Quelques boutiques d'armuriers venaient d'être pillées; deux barricades nouvelles coupaient la rue Saint-Honoré, et, pour les détruire, un détachement de la garde accourait du côté de la Madeleine, tandis qu'un bataillon du 15ᵉ léger partait, pour aller à sa rencontre, du marché des Innocents. Des fusils étincelaient d'un bout à l'autre de la rue Saint-Denis, et des cris de *Vive la ligne!* sortaient du sein de ce mugissement populaire, aussi vague et plus profond que celui de la mer. Flattés et menacés tour à tour, les soldats étaient en proie aux plus cruelles incertitudes : ils chassaient devant eux la multitude avec des regards amis et des gestes suppliants. Cela devait être : des femmes élégantes avaient été vues aux fenêtres, criant sur le passage des troupes : « Ne faites pas de mal au peuple » ; et le frac des gens du monde paraissait dans l'émeute à côté de la veste en lambeaux des prolétaires. Ce n'était donc pas ici, comme plus tard à Lyon, une armée d'esclaves modernes conduite au combat par d'autres esclaves. Les chefs, ici, étaient puissants par l'intelligence, par la richesse, par les honneurs. Or, tel est dans toute société en enfance le servilisme des âmes, que le malheur protestant contre l'iniquité y est moins sacré que la puissance soulevée contre qui a osé la méconnaître.

Au reste, l'agitation ne fut pas plus tôt descendue des salons dans les carrefours, qu'elle y rencontra des milliers d'hommes atteints du dégoût de la vie. Et il est à remarquer qu'elle prit naissance au Palais-Royal, c'est-à-dire dans ce quartier tout ruisselant d'or et de pierreries où la civilisation enveloppe ses misères dans ses pompes, quartier des riches et des prostituées. Aussi, ce fut du fond de ces repaires impurs que masquaient d'étincelantes boutiques, qu'on vit sortir, dans la soirée du 27, le regard égaré et le visage en feu, quelques-uns des hommes du *commencement*. Mais au vrai peuple, à celui qui travaille et qui souffre, il devait être donné de remplir tout entière l'histoire de ces combats. Et, de la part de ce peuple, tout ne fut qu'héroïsme, nobles instincts, générosité ignorante et aveugle.

Aux dernières lueurs du jour, *un homme* parut sur le quai de l'École tenant à la main ce *drapeau tricolore* qu'on n'avait pas vu pendant quinze ans. Aucun cri ne fut poussé, aucun mouvement ne se fit dans la foule, rangée le long des parapets du fleuve. Étonnée, silencieuse, et comme recueillie dans ses souvenirs, elle regarda passer, en le suivant longtemps des yeux, cet étendard, évocation inattendue de glorieux fantômes! Quelques vieillards se découvrirent, d'autres versaient des pleurs : tout visage avait pâli!

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à l'École polytechnique, destinée à un rôle si brillant. Un élève, qui s'était vu chassé de l'École pour avoir chanté la *Marseillaise* dans un banquet cinq mois trop tôt, M. Charras, écrivit à un de ses camarades que, selon toute apparence, on en viendrait aux mains, et qu'il fallait pousser au mouvement. Il lui faisait passer en même temps les journaux qui avaient paru dans la matinée. Les simples élèves n'avaient pu sortir en ville, les jours de sortie étant le mercredi et le samedi de chaque semaine; mais les élèves gradés, les sergents et sergents-majors, qui jouis-

saient du privilège de sortir tous les jours, de deux à cinq heures, allèrent parcourir Paris, et, en rentrant, ils racontèrent que la troupe avait chargé, qu'il y avait eu des victimes, que tout semblait se préparer pour une lutte terrible. Vers six heures, en effet, les élèves entendent distinctement le bruit des feux de peloton exécutés de l'autre côté de la Seine. Aussitôt l'effervescence la plus vive se manifeste parmi eux; les études sont



M. de Polignac.

interrompues; les élèves méprisent les menaces d'abord, puis les remontrances des officiers et de l'inspecteur général des études, M. Binet; ils se réunissent dans les salles de billard et se mettent à délibérer sur le parti à prendre. L'agitation était extrême. Enfin, il fut arrêté qu'une députation de quatre élèves serait envoyée auprès de MM. Laffitte, Casimir Périer et Lafayette, pour leur déclarer que l'École était prête à seconder leurs efforts, et, s'il le fallait, à se jeter dans l'insurrection. Les élèves choisis furent MM. Lothon, Berthelin, Pinsonnière et Tourneux. Ils forcèrent la consigne et se rendirent rue des Fossés-du-Temple, chez M. Charras. Là, ils revêtirent des habits bourgeois, parce qu'ils craignaient d'être arrêtés, le pavé n'étant pas libre, et ils prirent tous les cinq la route de l'hôtel Laffitte.

Quel aspect que celui de la ville de Paris au moment où les ténèbres descendirent sur elle! Le long des boulevards, sur la place Louis XV, sur la place Vendôme et sur celle de la Bastille, des Suisses, ou des lanciers, ou des gendarmes d'élite, ou des cuirassiers de la garde, ou des fantassins; des patrouilles se croisant dans tous les sens; à la rue de l'Échelle, à celle des Pyramides, des tentatives de barricades; et, tout autour du Palais-Royal, une fourmilière d'hommes accourus pour humer la révolte; des coups de fusil, rares encore; au pied des colonnes de la Bourse, un corps de garde incendié et inondant la place de clartés sinistres; sous le péristyle du théâtre des Nouveautés, un cadavre qu'on venait d'y jeter après l'avoir promené en criant vengeance; l'obscurité s'épaississant de plus en plus sur la ville par le bris des réverbères; des hommes parcourant la rue Richelieu les bras nus et la torche à la main..... Ah! les meneurs durent s'effrayer alors; car où s'arrêterait le char qu'ils avaient lancé? « Non, s'écriait avec force « M. de Rémusat dans les bureaux du *Globe*, « non, ce n'est pas une révolution que nous « avons prétendu faire : il s'agissait uniquement « d'une résistance légale. » — Ces paroles ayant été vivement relevées par le docteur Paulin, un débat violent s'engage; des exclamations menaçantes font craindre une lutte plus sérieuse.

M. de Rémusat, pourtant, avait fait preuve d'une honorable fermeté, tant qu'il ne s'était agi que d'une protestation constitutionnelle. Mais il s'alarmait de tout ce qui, alors, pouvait être osé.

Car tous ces bourgeois craignaient le peuple encore plus que la Cour. « Songez-y bien, « disait ce soir-là à ses amis du *National* un « manufacturier du faubourg Saint-Marceau, « si vous donnez des armes aux ouvriers, ils « se battront; si vous ne leur en donnez pas, « ils voleront. »



Le drapeau tricolore vint rappeler aux vieux soldats que la dernière amorce de Waterloo n'était pas encore brûlée (P. 31).
(Dessin de Desjours, d'après une lithographie du temps, signée Minet).

On ne leur en donna point, ils en prirent, ne volèrent pas, et ne songèrent qu'à combattre.

Cependant, quelques citoyens, parmi lesquels MM. Thiers, Cauchois-Lemaire, Chevalier, Bastide, Dupont, discutaient chez M. Cadet-Gassicourt les moyens de régulariser la résistance. La maison était située dans la rue Saint-Honoré : on y délibérait au bruit de la fusillade, et il y régnait plus de confusion que d'ardeur. La nécessité de recourir aux formes légales y fut énergiquement proclamée par M. Thiers. Dans l'esprit de la plupart des assistants, le mouvement qui agitait la capitale n'avait pas un autre caractère et ne devait pas avoir une autre issue que celui qui, en 1827, avait éclaté dans la rue Saint-Denis. La réunion elle-même n'avait pour objet que de former dans chaque arrondissement un comité de résistance chargé de correspondre

avec les députés. Mais les révolutions ne se font point avec tant de méthode. Retirés dans un coin de la salle, quelques hommes intrépides, tels que MM. Charles Teste et Anfous, s'impatientaient de ces lenteurs de la discussion ; sans attendre la fin, ils sortirent, et coururent dans la ville se concerter avec leurs amis pour la bataille du lendemain.

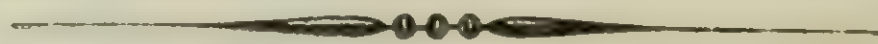
Une autre réunion eut lieu chez le général Gourgaud, dans laquelle se trouvèrent MM. Clavet-Gaubert, ancien aide-de-camp du général Bertrand, M. Dumoulin, le colonel Dufays, le commandant Bacheville, tous hommes de l'Empire. On s'y donna rendez-vous pour le lendemain sur la place des Petits-Pères, non loin du Palais-Royal.

D'autres ne songeaient qu'à faire capituler Charles X, seul moyen, suivant eux, de passer entre ces deux écueils : le despotisme et le pillage. Le baron de Vitrolles reçut la visite du docteur Thibault, qui avait avec le général Gérard d'assez étroites relations. Le but de cette visite était d'engager M. de Vitrolles à une démarche conciliatrice auprès de Charles X, sur l'esprit duquel on connaissait son influence.

Mais une révolution était devenue inévitable. Or, ce peuple, qui allait la faire, en comprenait-il bien le sens, et pouvait-il en pressentir la portée ? Savait-il où étaient ses ennemis ? Savait-il quels hommes il devait prendre pour chefs? Dans cette soirée, une voiture fut arrêtée, rue de Clichy, par une bande d'ouvriers armés de bâtons. « C'est un ministre qui s'enfuit, » crièrent ces ouvriers d'une voix terrible. Dans la voiture se trouvaient Mme Danrémont, ses deux enfants et un inconnu. La portière s'ouvre et l'inconnu s'élance à terre. Il aurait été tué peut-être, car il n'osait livrer le secret de son nom, lorsqu'un passant, l'ayant reconnu, s'écria : Casimir Périer ! A ces mots, l'enthousiasme succède à la menace, et on porte en triomphe comme un des plus implacables adversaires de Charles X celui qui, dans ce moment-même, ne réfléchissait qu'aux moyens de lui sauver une couronne. Car, trop souvent, le peuple ne combat que pour un déplacement de tyrannie, et prend des chefs dont il ne sait que le nom.

A peu près à la même heure, les jeunes gens députés par l'École polytechnique venaient frapper à la porte de l'hôtel Laffitte. On leur répondit que le maître de la maison était couché. Il devait se réveiller le lendemain au bruit d'une révolution; car on descendait une pente qu'il n'était déjà plus possible de remonter.

M. de Polignac, de son côté, prenait ses mesures, et envoyait l'ordre à deux bataillons du 6e régiment de la garde, alors en garnison à Saint-Denis, de marcher sur Paris en toute hâte. Il était nuit quand cet ordre parvint au colonel. Le tambour appela les deux bataillons autour du drapeau ; quinze cartouches par giberne furent distribuées aux soldats; et, s'adressant aux officiers, le colonel leur dit d'une voix profondément émue : « Messieurs, nous allons à Paris. Maintenez l'ordre dans vos compagnies, et, si la garde donne, que chacun fasse son devoir. »



IV

28 JUILLET. — L'insurrection devenue populaire par le déploiement du drapeau tricolore. — On donne au peuple un cri de guerre qui n'est pas le sien. — Des gardes nationaux s'arment pour le maintien de l'ordre. — Députation envoyée par l'École polytechnique à Lafayette. — Dictature militaire confiée au duc de Raguse; son plan de défense. — Frayeurs de la haute bourgeoisie; elle ne croit pas au succès. — Combats sur la place de Grève; héroïsme des combattants. — Barricades. — Physionomie particulière de l'insurrection dans les quartiers riches. — Passage des troupes sur les boulevards; engagements partiels. — Les hommes du peuple qui crient *Vive la Charte!* se battent; ceux qui crient ***Du travail ou du pain!*** ne se battent pas. — Combats dans la rue Saint-Antoine. — Paris devenu un vaste champ de bataille. — Scènes diverses; magnanimité du peuple; hésitation des soldats; intrépidité des enfants et des femmes. — Caractère merveilleux de cette lutte. — Combats dans la rue Saint-Denis. — Les députés se rassemblent; vains discours; protestation froide et timide; députés chargés d'entrer en négociation avec le duc de Raguse. — Démarche de M. Arago auprès du duc de Raguse; étranges incidents. — Cinq députés se présentent au duc de Raguse; inutile tentative. — Fanatisme du prince de Polignac. — Lettres et messager envoyés à Saint-Cloud. — Confusion universelle à Paris. — Nouvelle réunion de députés; vains discours. — Confiance extrême de Charles X; attitude des courtisans. — Le général Vincent propose de conduire le duc de Bordeaux à Paris; la duchesse de Berri approuve ce projet; le secret en est éventé. — Nouvelle réunion de députes, aussi stérile que les précédentes. — Apparition de Lafayette; son entourage. — Occasion offerte à l'audace des hommes nouveaux. — Les troupes, à minuit, évacuent l Hôtel-de-Ville.

Dans la journée du 27, le peuple s'était essayé à l'insurrection, réveillé en sursaut par le bruit de passions qui n'étaient pas les siennes. Lorsque, le 28, il descendit dans la rue, il ne s'était encore rendu compte ni de ses affections, ni de ses haines, mais il souffrait, il avait respiré l'odeur de la poudre : que fallait-il de plus? D'ailleurs, l'amour du péril et le goût des aventures sont naturels à ceux que la misère a longtemps ployés sous sa rude discipline.

Comme c'est par les signes extérieurs des choses que se fondent les pouvoirs humains, c'est aussi par là qu'ils s'écroulent. Le peuple se mit, tout d'abord, à proscrire dans cette société où il se sentait mal à l'aise, ce qu'elle avait de plus élevé, et dans ce qu'elle avait de plus élevé, ce qui était le plus apparent. Il insulta l'idée monarchique dans tout ce qui en était un symbole. Il effaça les enseignes des fournisseurs de la Cour et traîna dans la boue les emblèmes de la royauté.

Tout cela n'était encore que du désordre. Le drapeau tricolore fut déployé. Alors la révolution commença.

Dans ces trois lambeaux d'étoffe, de couleurs diverses, il y avait pour le peuple toute une histoire héroïque et touchante. C'était la France qui allait redevenir la première nation du monde ; c'était l'épopée impériale qui allait recommencer ; qui sait enfin ? c'était l'Empereur qui n'était pas mort. Au poste de la Banque parurent deux hommes de l'Empire : l'un, M. Dumoulin, portait un chapeau à plumes et l'uniforme d'officier d'ordonnance ; l'autre, le commandant Dufays, s'était déguisé en ouvrier ; il avait enveloppé sa tête d'un foulard rouge et noué autour de ses reins un drapeau tricolore. Ils marchaient suivis de deux ou trois cents hommes qui mêlaient le nom de l'Empereur à des vœux de liberté. Mais *vive la Charte!* était le cri des bourgeois. Les hommes du peuple, qui ne connaissaient pas la Charte, firent passer dans ce cri toutes les espérances confuses qu'ils avaient au fond du cœur. Beaucoup moururent pour un mot qu'ils ne comprenaient pas : ceux qui le comprenaient devaient se montrer ensuite pour ensevelir les morts. Des meneurs habiles osèrent même, dès le commencement de la lutte, faire circuler sourdement dans quelques groupes le nom de *Prince noir*. Ils savent combien est irrésistible le pouvoir du mystère, et combien l'ignorance du peuple est poétique.

L'invasion de la mairie des Petits-Pères

fut un des premiers épisodes de la journée du 28. Là s'étaient rendus de grand matin, armés de fusils et prêts pour le combat, MM. Degousée, Higonnet, Laperche. M. Degousée portait l'uniforme de la garde nationale, et beaucoup d'hommes du peuple s'étaient joints, le long des boulevards, à ce groupe de citoyens courageux. Bientôt le poste fut forcé, la mairie occupée, les fusils qu'elle contenait furent distribués au peuple,



M. Degousée.

on battit le rappel. A ce bruit solennel du tambour, annonçant l'émeute, plusieurs bourgeois s'émeuvent, revêtent leurs uniformes de gardes nationaux, et accourent en armes sur la place. Quelques-uns se détachent et vont garder le poste de la Banque, mêlés aux soldats de la ligne; d'autres s'installent à la mairie, pour y veiller à l'ordre public. C'étaient là pour des insurgés d'étranges auxiliaires. Cependant l'agitation se répandait partout, et des coups de fusil retentissaient dans les rues voisines. Quelques-uns de ceux qui s'étaient emparés du poste, veulent en sortir pour aller combattre. Les gardes nationaux les arrêtent, un d'eux s'écrie : « Que faites-vous? l'on va nous « croire hostiles! — C'est bien ainsi que je « l'entends, » répond M. Higonnet avec mépris, et il menace son interlocuteur de le coucher en joue. Ainsi, au sein de cette affreuse mêlée dans laquelle des ouvriers et des enfants allaient se précipiter avec un aveuglement chevaleresque, la plupart des bourgeois n'apportaient que défiance et terreurs. Ils cherchaient l'ordre dans la révolte, et ne voyaient que la conservation de quelques boutiques dans la chute possible d'un trône.

Mais déjà les robustes habitants des faubourgs se levaient en masse, et s'ébranlaient pour inonder le centre de Paris. Des groupes se formaient à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin. A l'entrée du faubourg Saint-Denis, on commençait une barricade avec une grosse charrette de moëllons. Les ouvriers imprimeurs se réunissaient dans le passage Dauphine, où M. Joubert avait transformé en arsenal son magasin de librairie. Sur un autre point, ouvrant à deux battants les portes de sa maison de roulage, M. Audry de Puyraveau appelait à grands cris les combattants et leur distribuait des mousquets. Dans le faubourg Saint-Jacques, les étudiants passaient leurs pistolets à leur ceinture et s'armaient de leurs fusils de chasse. Sur la place de la Bourse parurent, conduites par M. Étienne Arago, deux longues mannes remplies d'armes et d'uniformes impériaux. Elles venaient du théâtre du Vaudeville, où l'on avait joué, quelques jours auparavant, le *Sergent Mathieu,* pièce qui avait exigé l'armement d'une compagnie d'acteurs. M. Charles Teste distribua ces armes et ces uniformes dans sa maison, surnommée *la petite Jacobinière.* Les élèves de l'École polytechnique, de leur côté, avaient, pendant la nuit, forcé les salles d'escrime et enlevé les fleurets dont ils firent sauter les boutons et aiguisèrent les lames sur les dalles des corridors [1]. Ayant

1. Sous la Restauration, les élèves de l'École polytechnique étaient sans armes, à l'exception des sergents qui portaient l'épée.



De chaque fenêtre tombaient des fragments de bouteilles, des tuiles, des meubles. (P. 46). D'après Victor Adam.

appris vers dix heures du matin l'ordonnance qui licenciait l'École, ils en étaient sortis, portant pour la plupart l'uniforme de grande tenue. Des cris de *Vive l'École polytechnique!* les accueillirent dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils répondirent par les cris de *Vive la Liberté! Vive la Charte!* il y en eut un qui, élevant son chapeau en l'air, en arracha la cocarde blanche, la foula aux pieds, et fit retentir ce cri terrible : *A bas les Bourbons!* Cet exemple fut promptement suivi. Mais l'École se dispersa, et les efforts des élèves devinrent à peu près individuels ; il en résulta que beaucoup purent être retenus par leurs familles ou leurs correspondants; de sorte qu'au lieu de deux cent cinquante qui, n'étant point légitimistes, auraient pris part au combat, soixante seulement combattirent.

Vers dix ou onze heures, MM. Charras et Lothon se présentèrent chez Lafayette : on leur dit qu'il était absent. Une autre députation, qui les avait précédés, avait reçu du général cette étrange réponse : « Conseillez à vos camarades de se tenir tranquilles. » Le mouvement était partout, et ceux qui semblaient naturellement appelés à le diriger restaient frappés de stupeur! Chatelain, rédacteur en chef du *Courrier Français,* s'était écrié, en apprenant que le peuple décrochait les armoiries des fournisseurs brevetés et les traînait dans le ruisseau : « Que la partie « serait belle pour le duc d'Orléans, s'il avait » le cœur de la jouer! »

Cependant le duc de Raguse, ayant reçu à huit heures du matin ses lettres de service, se rendit aussitôt chez M. de Polignac. Alors seulement fut remise au maréchal l'ordonnance royale qui le chargeait du commandement de la 1re division militaire. Cette ordonnance aurait dû lui être notifiée la veille ; mais le 27, M. de Polignac avait jugé à pro-

pos de mettre, par arrêté spécial, à la tête des régiments de la garde en garnison à Paris, le commandant de la place. Car, d'un côté, M. de Polignac croyait qu'on viendrait fort aisément à bout de ce qu'il regardait comme une simple émeute ; et, de l'autre, il aurait mieux aimé procurer l'honneur de ce petit triomphe à un homme de son parti qu'au duc de Raguse qui, à la Cour, passait presque pour un libéral.

Quoi qu'il en soit, Paris, le 28, ayant été mis en état de siège, le duc de Raguse se trouva investi, sous la surveillance du premier ministre, d'une véritable dictature militaire. Sa situation était cruelle. En se rangeant du côté des insurgés, il trahissait un roi qui avait compté sur lui ; en faisant prendre le deuil à tant de mères, sans croire même à la justice de sa cause, il commettait une atrocité ; en s'abstenant, il se déshonorait deux fois. De ces trois partis il prit le plus funeste au peuple.

Quoi qu'il en soit, ayant accepté la dictature, il avait un moyen bien simple de dompter l'insurrection : c'était de menacer Paris d'un incendie. Mais il est des hommes qui n'ont ni le courage de la vertu ni celui du crime. Voici quel fut le plan du duc de Raguse :

Les troupes étaient concentrées autour des Tuileries. Il fut décidé qu'elles partiraient de là et se mettraient en marche vers le sud-est, après s'être partagées en deux grandes divisions. De ces deux divisions, la première reçut ordre de gagner, en longeant la Seine, la place de Grève et l'Hôtel-de-Ville. La seconde devait parcourir les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille, et de là tout le faubourg Saint-Antoine. Ainsi, on aurait pu dire que, de ses deux bras immenses jetés du haut des Tuileries et dans la direction générale du sud-est, l'un à droite le long des quais, l'autre à gauche, le long des boulevards, l'armée royale enserrait l'insurrection dans la partie la plus importante et la plus tumultueuse de la ville. Mais il fallait qu'entre ces deux lignes, séparées par toute la largeur du terrain qu'elles enveloppaient, une communication fût ménagée autre part qu'à leur point même de jonction. Deux bataillons de la garde furent donc chargés d'occuper le marché des Innocents, dans la rue Saint-Denis, et de tenir cette rue libre, en la parcourant, l'un vers le nord jusqu'aux boulevards, l'autre vers le midi jusqu'à la Seine.

Les vices de ce plan étaient manifestes. Les troupes pouvaient bien parcourir le sanglant itinéraire qui leur était tracé sur la carte. mais elles n'étaient pas à beaucoup près assez nombreuses pour occuper tant d'espace. Et puis, les engager dans ces rues Saint-Denis et Saint-Antoine. que coupent une infinité de ruelles tortueuses et obscures, c était les exposer à recevoir la mort de toutes parts sans la pouvoir donner.

Mais quel autre plan était praticable ? Comment bloquer, avec quelques milliers d'hommes, cette immense ville de Paris ? Si Charles X, en signant les ordonnances, avait pu prévoir une révolution ; si on avait eu soin de faire provision de vivres pour les troupes, il aurait été possible sans doute de recommencer le 13 vendémiaire ; l'armée royale, se serrant autour du palais des rois, aurait attendu l'insurrection, la baïonnette au bout du fusil et la mèche des canons allumée ; et si les insurgés s'étaient bornés à parcourir la ville, s'emparant des postes, occupant les édifices, brisant les armoiries royales, la bourgeoisie, dans ses terreurs exagérées, n'aurait pas tardé à venir demander pardon à genoux, trop heureuse d'échapper à la crainte du pillage en subissant le despotisme.

Mais les soldats manquaient de vivres, et ils auraient été les premiers désarmés par la faim. Encore une fois, pour un serviteur de Charles X, il n'y avait pas de milieu entre laisser tomber dans l'abîme la couronne de ce vieillard moribond et mettre le feu aux quatre coins de sa capitale. Car il faut bien qu'une société sache, quand elle se soumet au régime des monarchies, qu'il peut en coûter cela pour les sauver !

Les troupes se mirent donc en mouve-

ment, les canons roulèrent sur le pavé, et la guerre civile éclata dans Paris.

Quelle allait être l'issue de cette guerre ? Les savants, les hommes de lettres, presque tous les militaires, prirent en pitié les combattants et leur folie. M. Thiers courut chercher un refuge chez Mme de Courchamp, dans la vallée de Montmorency. Dans les bureaux du *Globe*, M. Cousin parlait du drapeau blanc comme du seul drapeau que la nation pût reconnaître ; et il reprochait à M. Pierre Leroux de compromettre ses amis par l'allure révolutionnaire qu'il faisait prendre au journal. Le rédacteur en chef du *Globe*, M. Dubois, se trouvait absent. Enfin, tout n'était que trouble, incertitudes, confusion, dans les rangs de la haute bourgeoisie.

Il y avait, parmi les écrivains les plus remarquables de ce temps, un homme à la taille élancée, aux mouvements brusques mais nobles, au front fuyant mais pensif. Il avait été soldat. Au premier bruit de la fusillade, il secoua tristement la tête ; puis, il s'en alla par la ville, sans armes et une baguette noire à la main, indifférent aux balles qui sifflaient autour de lui, et bravant la mort sans chercher le succès. Cet homme, destiné à un rôle illustre et malheureux, était peu connu alors : il se nommait Armand Carrel. « Avez-vous seulement un bataillon? » demandait-il sans cesse à ses amis, plus confiants. Dans la matinée du 28, passant sur le boulevard avec M. Étienne Arago, qui témoignait beaucoup d'ardeur : « Tenez, lui dit-il, en lui montrant « un homme du peuple qui cirait ses souliers « avec l'huile d'un réverbère cassé, voilà le « peuple, voilà Paris ! Légèreté......, insou- « ciance......, application à de petits usages « de ce qui représente de grandes choses... » Il se trompait de moitié. Le peuple devait prendre part au combat d'une manière sérieuse : il ne fut indifférent qu'aux résultats de la victoire.

Les deux bataillons de la garde chargés de parcourir la rive droite de la Seine, s'étaient mis en marche sous la conduite du général Talon. Au pont Neuf, ils entraînèrent dans leur mouvement le 15e léger, qu'ils rencontrèrent ; et, quittant la rive droite de la Seine, ils entrèrent, par le milieu du pont, dans l'île de la Cité. Débouchant ensuite sur le quai de l'Horloge, ils gagnèrent l'entrée du pont Notre-Dame, où ils s'arrêtèrent un instant.

L'Hôtel-de-Ville était occupé, depuis la pointe du jour, par quelques jeunes gens intrépides, et beaucoup de citoyens craintifs, qui s'y étaient rendus pour veiller à l'ordre public, y étaient entrés parce que la place était vide, et paraissaient fort effrayés de la fougue de leurs compagnons. Mais sur la place de Grève et dans toutes les rues qui viennent y aboutir, se pressaient des hommes indomptables. Le tocsin sonnait à l'église de Saint-Séverin, et le bourdon de Notre-Dame répondait à ce bruit de deuil par un bruit plus formidable encore. Le tambour retentissait dans la rue Planche-Mibray, qui fait face au pont Notre-Dame, et la foule se précipitait vers le quai.

La garde s'avança sur le pont, et, s'ouvrant tout à coup, démasqua deux pièces d'artillerie. Le bruit du tambour cessa ; sur le pavé de la rue il ne resta que les morts. La garde passa le pont, se déploya sur les quais de Gèvres et Pelletier, laissa un peloton pour garder l'entrée de la rue Planche-Mibray, et se répandit sur la place de Grève, chassant devant elle les Parisiens, qui s'écoulèrent rapidement par toutes les issues de la place, tandis que les défenseurs de l'Hôtel-de-Ville s'échappaient par les portes de derrière en tirant des coups de fusil.

Le 15e léger était resté de l'autre côté du pont, et couvrait le marché aux Fleurs. Immobiles, l'arme au pied, les soldats du 15e assistaient au combat sans y prendre part. Devant eux passaient à tout moment des citoyens en armes, et l'officier se contentait de leur dire, en leur montrant de la pointe de son épée des ouvriers qu'on emportait tout sanglants : « Vous voyez!... de grâce, n'allez « pas de ce côté. » Mais des tirailleurs venus du passage Dauphine et du faubourg Saint-Jacques s'entassaient peu à peu, sans que rien pût les retenir, sur le quai de la Cité. La hauteur du parapet de la Seine les mettait

à l'abri du feu que la garde dirigeait sur eux de la rive droite, et les balles qu'ils lançaient allaient frapper à coup sûr les soldats qui couvraient la place de Grève. Telle était, du reste, l'ardeur des hommes du peuple, que beaucoup d'entre eux s'élancèrent sur le pont suspendu qui conduit à la place, au milieu de laquelle une pièce de canon était en batterie. Plusieurs coups furent tirés à mitraille, et, plusieurs fois de suite, le pont fut horriblement balayé. Un élève de l'École polytechnique, M. Charras, était sur la rive gauche, l'épée à la main. Il hérita du fusil d'un ouvrier qui venait de recevoir, à ses côtés, une balle dans la poitrine; mais les munitions manquaient. Un enfant de quinze ou seize ans s'approcha de M. Charras, et lui montrant un paquet de cartouches : « Nous « partagerons, si vous voulez, mais à condi« tion que vous me prêterez votre fusil, *pour* « *que je tire ma part.* » Le fusil lui est remis, et il court se placer sur le tablier. En ce moment un peleton de gardes royaux s'avança sur le pont. Les insurgés disparurent dans les rues qui débouchent sur le quai, et, au milieu d'eux, l'intrépide enfant. Ce fut sur ce même champ de bataille que fut poussé, par un jeune homme qui portait un drapeau tricolore, ce cri héroïque : « Mes amis, si je « meurs, souvenez-vous que je me nomme « d'Arcole. » Il tomba mort, en effet; mais le pont qui reçut son cadavre a, du moins, gardé son nom.

A quelques pas de ce champ de bataille, des étudiants élevaient des barricades. Puis, c'étaient des tambours de la garde nationale qui couraient çà et là, battant le rappel et la générale. Il y eut dans ce drame fabuleux des épisodes d'une inconcevable grandeur. Au coin du boulevard, vis-à-vis du faubourg Montmartre, un groupe armé, dont faisait partie le célèbre sculpteur David (d'Angers), avait planté une perche surmontée d'un lambeau tricolore et au pied de laquelle gisait un cadavre : des pelotons d'infanterie vinrent défiler devant le trophée glorieux et sinistre. Les soldats étaient mornes, silencieux. Quand passa le dernier peloton, l'officier s'arrêta, salua le mort en abaissant son épée, et les soldats portèrent les armes. Des spectacles singuliers venaient quelquefois se mêler à tout ce qu'un pareil drame avait de terrible. Dans la rue Saint-André-des-Arts, par exemple, on vit une colonne de quinze à vingt hommes conduite par un violon. Les femmes étaient aux croisées, applaudissant à tout homme armé qui passait. A ces encouragements s'en joignaient d'autres d'une nature différente, et particulièrement adressés aux troupes. On répandait de petits imprimés contenant ces mots : *La patrie tient un bâton de maréchal à la disposition du premier colonel qui fera cause commune avec le peuple.* Ainsi tout concourait à augmenter l'énergie de ce mouvement, le plus extraordinaire qui ait jamais emporté la population d'une grande ville.

Mais, dans les quartiers riches, l'insurrection avait un tout autre caractère que dans ceux d'où sortaient les combattants de la place de Grève. Au faubourg Saint-Honoré, ce qui dominait les âmes, c'était l'amour de l'ordre, le désir de la conservation. Ce sentiment avait conduit à la mairie du 1er arrondissement un grand nombre de gardes nationaux : un détachement du 6e de la garde y fut envoyé, sous les ordres de M. Sala; mais pas un coup de fusil ne fut tiré. « Nous « ne sommes ici, criaient les gardes natio« naux, que pour assurer la conservation des « propriétés. » — « C'est dans le même but « que nous venons, » répondit l'officier. L'altercation fut vive. Enfin les gardes nationaux cédèrent, et M. Sala qui, d'après les instructions du général Saint-Hilaire, devait les retenir prisonniers, les renvoya chez eux l'un après l'autre, rassurés et satisfaits. Le bataillon continuant sa marche, une demi-compagnie fut assaillie, devant la Madeleine, par des ouvriers armés de fusils et de pistolets. Ils furent reçus vigoureusement, et pendant que les uns se dispersaient dans les rues voisines, les autres couraient se réfugier dans l'église. Une compagnie les y suivit, à travers les barricades renversées. Les ouvriers montent dans les combles. On les menace de met-



La hauteur du parapet de la Seine les mettait à l'abri du feu (P. 43). D'après une lithographie de l'époque.

tre le feu aux échafaudages, au moyen de la paille semée sur les dalles. Ils descendent, et sont enfermés dans l'église. Deux heures après, un autre détachement accourut, et les mit en liberté. Les soldats qui venaient de se battre à la Madeleine et dans les environs, avaient versé du sang, et ils en avaient perdu. Leur situation était douloureuse, leur tristesse profonde. Et pourtant, quand sonna l'heure de leur repas ordinaire, on les entendit se répandre en plaisanteries sur la surprise et l'impatience de leurs cuisiniers, restés à Saint-Denis. Voilà ce qu'était cette guerre. Le rire y fut continuellement à côté des larmes. Tantôt généreuse et courtoise, tantôt implacable; grave comme sur un champ de bataille, et, par instants, bouffonne comme sur des tréteaux, elle mit en relief dans tout son éclat, mais aussi dans toute sa mobilité, le génie de notre nation.

Au sein de cette immense et confuse mêlée, la plupart des officiers de la garde crurent devoir rester inviolablement fidèles à leur drapeau. Quelques-uns, tels que M. Lemotheux, écrivirent leur démission, bien résolus à ne la notifier qu'après le combat. D'autres comprirent leur devoir d'une manière différente. M. le comte Raoul de la Tour-du-Pin, par exemple, adressa au prince de Polignac la lettre saivante :

« Monseigneur,

« Après une journée de massacres et de désastres, « entreprise contre toutes les lois divines et humaines et « à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain « que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus. J'ai donné dans « ma vie d'assez nombreuses preuves de dévoûment au « roi, pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions « puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de « lui des atrocités qui se commettent en son nom. J'ai donc « l'honneur de vous prier, Monseigneur, de mettre sous « les yeux du roi ma démission de capitaine de sa garde[1]. »

1. « Je n'ai jamais reçu cette lettre : je l'eusse renvoyée « à son auteur. Au moment du danger, on n'accepte la « démission de personne. »

(Note manuscrite de M. de Polignac.)

Cependant, une colonne commandée par M. de Saint-Chamans, et composée de deux bataillons du 1er de la garde, d'un bataillon du 6e et d'environ 150 lanciers, s'était dirigée par les boulevards vers la place de la Bastille, traînant avec elle deux pièces de canon. Elle marcha longtemps sans rencontrer une résistance bien vive, mais, arrivée à la hauteur des portes Saint-Denis et Saint-Martin, elle fut assaillie avec une extrême vigueur. Là, combattaient à la tête d'une foule héroïque et en guenilles, des jeunes gens qui apportaient au milieu du péril la vieille gaîté française, chefs de prolétaires qu'à leur bravoure élégante et à leur ardeur chevaleresque, on eût pris pour les héritiers de cette vaillante noblesse qui vainquit à Fontenoy. Attaquées de toutes parts, les troupes royales s'arrêtèrent et firent feu. Il n'y eut, cette fois, ni morts ni blessés. Les combattants s'en aperçurent et revinrent à la charge avec des éclats de rire qui se mêlèrent au bruit sinistre de la fusillade. On fit avancer les canons : au moment où on allait y mettre le feu, un enfant s'élance, court sur les soldats, et leur tire un coup de pistolet à bout portant. Les troupes royales continuèrent leur marche, mais derrière elles la foule s'amoncelait; les arbres des boulevards tombaient sous la hache, et de solides barricades, construites avec une étonnante rapidité, venaient enlever aux soldats tout espoir de retour. Sur la place de la Bastille, M. de Saint-Chamans rencontra un rassemblement nombreux composé en partie de femmes et d'enfants. « Du travail! du pain! » tels étaient les cris qui sortaient du sein de ce rassemblement. Ceux qui le formaient étaient presque tous sans armes. Chose étrange! Pendant qu'ailleurs le peuple combattait avec des cris dont il ignorait le sens, sur la place de la Bastille il poussait son vrai cri de guerre sans songer à se battre! M. de Saint-Chamans s'avança au milieu des groupes, et distribua tout l'argent qu'il portait sur lui.

Il avait trouvé sur la place un régiment des cuirassiers de la garde, le 50e régiment d'infanterie de ligne et un escadron de gendarmerie. Bien que ces troupes n'eussent pas été mises sous son commandement, M. de Saint-Chamans ordonna aux cuirassiers et au 50e de marcher sur la place de Grève pour maintenir les communications libres entre sa colonne et les soldats envoyés à l'Hôtel-de-Ville. Mais le 50e et les cuirassiers n'ayant pu remplir cette mission, revinrent se mettre en position sur la place de la Bastille.

De son côté, M. de Saint-Chamans s'était engagé dans le faubourg Saint-Antoine, dont il se rendit maître après une heure de combat.

De retour sur la place de la Bastille, il y retrouva le 50e et les cuirassiers. Les chefs lui rendirent compte des obstacles qui avaient empêché l'exécution des ordres reçus; et, d'après leurs rapports, il se décida aussitôt à entrer dans la rue Saint-Antoine, à la tête de cette même colonne qu'il avait amenée du boulevard de la Madeleine. Le trajet fut long et sanglant. Des groupes de tirailleurs invisibles faisaient pleuvoir sur les troupes une grêle de balles, et de chaque fenêtre tombaient des fragments de bouteilles, des tuiles, des meubles. De faibles femmes portaient au haut de leurs maisons de lourds pavés, pour les précipiter ensuite sur la tête des soldats. Le nombre des hommes du peuple qui étaient descendus dans la rue un fusil à la main, n'était pas en réalité bien considérable, mais le nombre de ceux qui prenaient au combat une part indirecte était immense. Au plus fort de la fusillade, on vit dans la rue Culture-Sainte-Catherine, qui aboutit à la rue Saint-Antoine, plusieurs hommes en blouse glisser, suspendus à des cordes, le long des murs de la caserne des pompiers. C'étaient des combattants qui avaient été faits prisonniers, qu'on avait déposés dans la caserne, et que les pompiers renvoyaient de la sorte au combat. Plusieurs coups de canon furent tirés, mais cette situation extrême qui faisait d'une ville un champ de bataille, exaltait les courages et répandait dans l'air une ivresse contagieuse. Des portes s'ouvraient aux hommes du peuple pour les recevoir à l'instant du danger, et se refermaient subitement sur eux; les blessés étaient recueillis avec empressement et soignés par des mains caressantes;



Révolution de 1830. — Combat dans la rue Saint-Antoine

faire de la charpie ou broyer de la poudre était, dans chaque maison, l'occupation des femmes : mères, sœurs ou épouses de ceux qui allaient mourir! Le soleil ne fut jamais si brûlant : il ajoutait à cette fièvre des âmes.

A la hauteur de l'église Saint-Gervais, la colonne de M. de Saint-Chamans vint se heurter à une énorme barricade, qu'escaladèrent vivement les voltigeurs d'avant-garde, mais qu'on ne put démolir malgré de courageux efforts. La cavalerie et l'artillerie se trouvaient donc invinciblement arrêtées. Ce fut alors qu'après avoir brûlé ses dernières cartouches, M. de Saint-Chamans prit par la gauche pour aller passer la Seine au pont d'Austerlitz, gagner l'esplanade des Invalides en suivant les boulevards neufs, et se rendre sur la place Louis XV. Tel était, du reste, l'ordre formel qu'il avait reçu avant son entrée dans la rue Saint-Antoine, ordre consigné dans une dépêche que lui avait remise un individu vêtu en bourgeois.

Pendant ce temps, les soldats qui occupaient la place de Grève se défendaient avec beaucoup de courage et de tristesse. Chaque maison était devenue un château-fort, et on tirait de toutes les fenêtres. Trois hommes s'étaient postés derrière une cheminée, et de là ils faisaient depuis longtemps sur la troupe un feu meurtrier, lorsqu'ils furent enfin découverts. Un canon fut pointé contre cette cheminée fatale, mais avant de l'abattre, le canonnier fit signe à ceux qu'elle protégeait de se retirer. Il n'y avait pas dans les assaillants moins de bravoure et de générosité. Mais qu'attaquaient ceux-ci? Que défendaient ceux-là? D'autres le savaient! Tout à coup, il se fit sur le quai de la Grève un grand bruit d'armes et de chevaux. Un détachement du 50[e], précédé par des cuirassiers, arrivait par les quais pour gagner la place de Grève. On le fit entrer dans la cour de l'Hôtel, et ses cartouches, dont il refusa de faire usage, furent distribuées aux soldats de la garde, défenseurs plus persévérants de la royauté. Un détachement suisse avait été envoyé des Tuileries au secours de l'Hôtel-de-Ville : il entra sur la place de Grève au pas de charge. A l'aspect de ces uniformes rouges, la fureur des insurgés redouble; de chaque ruelle s'élancent des combattants nouveaux; une barricade est occupée par le peuple. Les Suisses soutiennent cette attaque avec vigueur, la garde arrive pour les appuyer, et déjà les Parisiens pliaient, lorsqu'un jeune homme, pour les ranimer, s'avance agitant un drapeau tricolore au bout d'une lance et criant : « Je vais vous apprendre à mourir. » A dix pas de la garde, il tomba percé de balles. Cet engagement fut terrible : les Suisses laissèrent beaucoup des leurs sur le pavé.

La guerre éclatait dans tout Paris en scènes bizarres, héroïques, lamentables. Dans la colonnade du Louvre, en face de Saint-Germain-l'Auxerrois, le marquis d'Autichamp était assis sur une chaise. Accablé d'années et pouvant à peine se soutenir, il animait les Suisses au combat par sa présence, et, les bras croisés, il contemplait ce spectacle de deuil avec une impassibilité stoïque. Sur le boulevard de l'Hôpital, une bande courait attaquer la poudrière d'Ivry, enfonçait les portes à coups de hache et de merlin, inondait la cour, et forçait les employés à lui jeter par les fenêtres des paquets de poudre, que, dans la fougue de leurs préoccupations, les insurgés recevaient la pipe à la bouche, et emportaient rapidement dans leurs bras. Sur un autre point, les détenus pour dettes, au moyen d'une poutre transformée en bélier, brisaient les portes de Sainte-Pélagie, et se joignaient ensuite au poste pour empêcher l'évasion des malfaiteurs. Une rencontre sanglante eut lieu dans la rue des Prouvaires, et présenta le spectacle assez commun dans les guerres civiles, de frères combattant dans des rangs opposés. C'était par toute la ville une sorte d'ivresse morale dont la parole humaine est impuissante à rendre la physionomie. A travers les coups de fusil, le roulement des tambours, les cris, les gémissements, mille bruits étranges se répandaient et venaient ajouter au frémissement universel. Dans quelques quartiers on promena un chapeau à plumes qu'on disait être celui du duc de Raguse.

dont on annonçait la mort. Il y avait quelque chose de surnaturel dans l'audace de certains combattants. Un ouvrier voyant une compagnie du 5e de ligne déboucher sur la place de la Bourse, court droit au capitaine et lui décharge sur la tête une barre de fer. Ce capitaine se nommait Caumann. Il chancelle et son visage se couvre de sang; mais, par un mouvement sublime, il peut encore relever avec son épée les baïonnettes de ses soldats



Le maréchal de Marmont, duc de Raguse. 1774-1852.

qui allaient faire feu sur l'agresseur. A l'intrépidité les hommes du peuple joignaient l'abnégation la plus absolue, et ils se rangeaient de préférence sous les ordres de tout combattant, qu'une mise plus élégante leur indiquait comme appartenant à une condition favorisée. Au reste, les jeunes gens trouvaient à chaque pas, pour guider leur inexpérience, d'anciens militaires échappés aux batailles de l'empire, génération guerrière, que les Bourbons, en 1815, avaient irritée à jamais.

Mais la magnanimité de ce peuple n'était pas moins étonnante que son courage. Dans l'ardeur du combat, s'il arrivait que le riche offrît sa bourse au pauvre, haletant et prêt à défaillir, le pauvre n'acceptait que le nécessaire et courait rendre, jusque sous les balles, le reste de la pièce d'or qu'il avait reçue dans ces jours de brûlante et passagère fraternité. Souvent il se mêlait à ce désintéressement glorieux une poésie, telle que peuvent seuls la comprendre de nobles cœurs battant sous des haillons. Quelques ouvriers défendaient une barricade élevée dans la rue Saint-Joseph. Un bourgeois, qui combattait à leur côté, vit l'un d'eux s'appuyer languissamment contre les pierres de la barricade. Il le crut blessé; car la chemise du jeune homme était ensanglantée, et son visage couvert d'une pâleur mortelle. Le bourgeois se penche sur lui; mais l'ouvrier dit d'une voix faible : « J'ai faim. » Une pièce de cinq francs lui est offerte. Alors, glissant sa main sous sa chemise sanglante, il tire de son sein un lambeau d'étendard royaliste, et dit à celui qui l'avait assisté : « Prenez, Monsieur : voici ce que je vous « donne en échange. »

Et au milieu de tant de scènes lugubres, que d'épisodes consolants! Sur la place des Victoires, où campaient les troupes du général Wall, des femmes du peuple furent vues portant des cruches remplies d'eau et de vin, qu'elles présentaient aux lèvres altérées des soldats. En même temps, le général entrait en négociation avec M. Degousée pour le transport des blessés. On plaçait ces malheureux sur des charrettes, et c'était un chef d'insurgés qui, suivi de quatre fantassins, vêtu d'une blouse, un bonnet de police sur la tête et un fusil à la main, se chargeait de conduire à travers Paris en deuil ce convoi gémissant et funèbre. Guerre inouïe, où tout combattant affrontait la mort deux fois : pour frapper son ennemi d'abord, et ensuite pour le sauver!

Mais c'était au marché des Innocents qu'était le fort de l'action. Le bataillon qui partit de là, pour éclairer jusqu'au boulevard la rue Saint-Denis, ne put qu'avec des efforts incroyables remplir sa triste mission. Arrivé à la cour Batave, il essuya une fusillade meur-



Entrevue des parlementaires avec M. de Raguse. (P. 52). D'après une lithographie de Blanc.

trière, et ne parvint à la porte Saint-Denis qu'après avoir eu près de trente hommes tués ou blessés. Son brave colonel, M. de Pleineselve, avait été blessé : les soldats le portaient sur un brancard. La rue Saint-Denis, à mesure que le bataillon avançait, s'était couverte de barricades : il ne put revenir sur ses pas. Le général Quinsonnas resta donc au marché des Innocents avec un petit nombre d'hommes, et enveloppé par l'insurrection.

Pendant que la lutte s'engageait ainsi sur divers points de Paris, voici ce que faisaient les députés. M. Audry de Puyraveau leur avait donné rendez-vous à midi dans son hôtel. M. Audry était puissant et riche, alors. Depuis, il est tombé dans la pauvreté et dans l'abandon ; il s'est senti frappé à toutes les parties sensibles du cœur, et aujourd'hui même il erre en pays étranger, n'ayant pu trouver où reposer sa tête sur une terre où il avait cru fonder la liberté ! M. Audry se défiait de la fermeté de ses collègues. Avant de leur ouvrir les portes de sa maison, il fit savoir secrètement à plusieurs étudiants et à un grand nombre d'ouvriers qu'une réunion de députés devait avoir lieu chez lui, et que, pour les pousser à une résolution énergique, il fallait leur faire peur. Aussi, en arrivant chez M. Audry de Puyraveau, les députés trouvèrent-ils la cour de l'hôtel remplie d'une foule bruyante et animée. Quelques jeunes gens essayèrent de s'introduire dans la salle de délibération : ce fut en vain ; mais cette salle était au rez-de-chaussée ; les fenêtres étaient ouvertes : il fallut délibérer sous l'œil du peuple. M. Mauguin prit le premier la parole. « C'est une révolution que nous avons « à conduire, dit-il ; entre la garde royale et « le peuple nous avons à choisir. » Ces mots firent tressaillir MM. Sébastiani et Charles Dupin, qui s'écrièrent vivement : « Restons

dans l'ordre légal ! » M. de Lafayette se mit à sourire avec dédain; et, pendant que M. Guizot proposait à ses collègues d'intervenir dans l'insurrection comme médiateurs, on apporta la fausse nouvelle que l'Hôtel-de-Ville venait de tomber au pouvoir du peuple. Ce fut alors qu'au milieu de cette assemblée, en proie à une double terreur, M. Guizot se leva, tenant à la main un projet de protestation conçue en ces termes :

« Les soussignés, régulièrement élus à la « députation par les colléges d'arrondisse-« ments et de départements ci-dessous nom-« més en vertu de l'ordonnance royale du..., « et conformément à la Charte constitution-« nelle et aux lois sur les élections des...., et « se trouvant actuellement à Paris, se regar-« dent comme absolument obligés, par leur « devoir envers le roi et la France, de protes-« ter contre les mesures que les conseillers « de la Couronne, trompant les intentions du « monarque, ont fait naguère prévaloir pour « le renversement du système légal des élec-« tions et la ruine de la liberté de la presse. « Lesdites mesures, contenues dans les or-« donnances de....., sont, aux yeux des sous-« signés, directement contraires à la Charte « constitutionnelle, aux droits constitution-« nels de la Chambre des pairs, au droit pu-« blic des Français, aux attributions et aux « arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'É-« tat dans une confusion qui compromet éga-« lement la paix du présent et la sécurité de « l'avenir. En conséquence, les soussignés, « inviolablement fidèles à leur serment au roi « et à la Charte constitutionnelle, protestent « d'un commun accord, non seulement contre « lesdites mesures, mais contre tous les actes « qui en pourraient être la conséquence. Et, « attendu, d'une part, que la Chambre des « députés, n'ayant pas été constituée, n'a pu « être légalement dissoute ; d'autre part, que « la tentative de former une autre Chambre « des députés, d'après un mode nouveau et « arbitraire, est en contradiction formelle « avec la Charte constitutionnelle et les droits « acquis des électeurs, les soussignés décla-« rent qu'ils se considèrent toujours comme « légalement élus à la députation par les col-« léges d'arrondissements et de départements « dont ils ont obtenu les suffrages, et comme « ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'é-« lections faites selon les principes et les for-« mes voulues par les lois. Et si les soussignés « n'exercent pas effectivement les droits et ne « s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils « tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils « en sont empêchés par une violence maté-« rielle contre laquelle ils ne cesseront de « protester. »

Des flots de sang coulaient dans Paris au moment où M. Guizot donna lecture de cet acte. Il fut diversement accueilli. Les uns, comme MM. de Lafayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, Bérard, Daunou, de Schonen, Mauguin, Bavoux, de Laborde, Labbey de Pompières, avaient peine à comprendre qu'on parlât de fidélité au roi et de conseillers *trompant les intentions du monarque,* au sein d'une ville ravagée et à la lueur de cent combats. Les autres, tels que MM. Charles Dupin et Sébastiani, trouvaient la déclaration téméraire. M. Casimir Périer se faisait remarquer, entre tous, par son agitation convulsive. Il s'approcha de M. Laffitte et lui dit : « Il faut « absolument négocier avec Marmont. Quatre « millions ici ne seraient pas mal employés. » L'idée d'une démarche à faire auprès de Marmont ne tarda pas à se répandre dans l'assemblée. M. Laffitte est chargé de désigner les cinq membres qui doivent composer la députation. Il nomme MM. Casimir Périer, Mauguin, Lobau et Gérard. Une nouvelle réunion est indiquée pour quatre heures chez M. Bérard. La séance est levée, et les cinq commissaires se mettent en marche pour le quartier-général, après s'être rendus préalablement chez M. Laffitte pour s'y concerter. En mettant le pied sur la place du Carrousel, M. Casimir Périer, dans l'excès de son trouble, ne put s'empêcher de dire à M. Laffitte : « Je « crains bien que nous n'allions nous jeter « dans la gueule du loup. »

Les députés furent précédés auprès du duc de Raguse par M. Arago. Ce jour-là même, dans la matinée, M. Arago avait reçu une

lettre de Mme de Boignes. Cette dame le conjurait d'aller trouver Marmont, et d'essayer l'empire qu'il avait sur l'esprit du maréchal, afin de sauver Paris d'un irréparable désastre. M. Arago hésitait : dans les discordes civiles, la haine est si soupçonneuse ! Une noble inspiration le décida. Il fait venir son fils aîné et lui ordonne de le suivre, un père ne pouvant être soupçonné d'avoir voulu faillir en présence de son fils. Ils partent ; ils arrivent à l'état-major à travers les balles. Une salle s'ouvre devant eux. Au milieu, une table de billard sur laquelle M. Laurentie rédigeait un article pour la *Quotidienne*, et dans toute cette enceinte, la plus effroyable confusion. Les aides-de-camp se croisaient en désordre, pâles, couverts de sueur et de poussière. De la pièce occupée par le général en chef, des dépêches partaient à chaque instant ; mille rumeurs orageuses venaient du dehors, mêlées au bruit des coups de fusil ; et, réunis là pêle-mêle, les officiers supérieurs suivaient avec anxiété les péripéties du combat, debout, l'oreille attentive et le visage altéré.

Quand M. Arago se présenta tout à coup avec sa taille colossale, sa tête puissante et son œil ardent, ce fut une agitation terrible. On l'entoure de toutes parts avec des accents de frayeur ou des menaces, comme si on eût vu apparaître en lui quelque soudaine et vivante image du peuple soulevé. Alors un officier polonais, M. Komiérawski, s'approchant de lui rapidement : « Monsieur, si quel-« qu'un porte la main sur vous, je lui fais « tomber le poignet d'un coup de sabre. »

M. Arago est conduit auprès du général en chef. Mais, avant qu'il eût ouvert la bouche, Marmont lui criait d'une voix brève et en étendant le bras :

« Ne me proposez rien qui me déshonore. « — Ce que je viens vous proposer vous « honorerait, au contraire. Je ne vous de-« mande pas de tourner votre épée contre « Charles X ; mais refusez tout commande-« ment, et partez à l'instant même pour « Saint-Cloud.—Comment ! que j'abandonne « le poste où la confiance du roi m'a placé ! « que je lâche pied, moi, soldat, devant des « bourgeois ameutés ! que je fasse dire à « l'Europe que nos braves troupes ont reculé « devant une populace armée de pierres et de « bâtons ! C'est impossible ! c'est impossible ! « vous connaissez mes sentiments. Vous « savez si je les ai approuvées, ces ordon-« nances maudites ! Mais une horrible fata-« lité pèse sur moi : il faut que mon destin « s'accomplisse. — Vous pouvez combattre « cette fatalité. Un moyen vous reste pour « effacer dans la mémoire des Parisiens les « souvenirs de l'invasion... Partez, partez « sans retard ! »

En ce moment, un homme s'élance dans la salle d'attente. Il est en veste et porte une casquette de loutre. A l'aspect de cet inconnu, on se trouble, on veut l'arrêter, et c'est à peine s'il a le temps d'abattre sa casquette d'un revers de main, en s'écriant : « Vous ne « me reconnaissez donc pas ! Je suis l'aide-de-« camp du général Quinsonnas. J'ai coupé « mes moustaches pour pouvoir arriver jus-« qu'ici. » Il demande à parler au duc de Raguse. Il lui annonce que les troupes postées au marché des Innocents ont déjà beaucoup souffert ; qu'un renfort est nécessaire.— « Eh ! n'avez-vous pas du canon ? — « Du « canon, Monsieur le maréchal ! mais on ne « dresse pas les canons en l'air ! Et que « peuvent les canons contre les pavés, les « meubles qui, de chaque fenêtre, tombent « sur la tête des soldats ? »

On apporta en effet dans la salle voisine un lancier qui venait d'être renversé de cheval. Ce malheureux était tout taché de sang, et son uniforme entr'ouvert laissait voir, enfoncés dans sa poitrine, des caractères d'imprimerie qui avaient été employés en guise de balles.

Le duc de Raguse se promenait à grands pas ; les mouvements tumultueux de son cœur passaient rapidement sur son visage. « Des « bataillons, dit-il avec impatience à l'aide-« de-camp ! Je n'ai pas de bataillons à leur « envoyer. Qu'ils se tirent de là comme ils « pourront ! »

L'aide-de-camp sortit, et M. Arago reprenant ses exhortations avec une chaleur crois-

sante. — « Eh bien!... murmurait le duc de « Raguse... ce soir... je verrai... — Ce soir! « mais y songez-vous? Ce soir des milliers « de familles seront en deuil! Ce soir, tout « sera fini! Et quel que soit le sort du com- « bat, votre position sera terrible. Vainqueur, « on ne vous pardonnera jamais tout ce « sang. »

Le maréchal parut ébranlé. Alors, continuant avec plus de force : — « Faut-il tout « vous dire, s'écria M. Arago? J'ai recueilli « dans la foule, sur mon passage, des paroles « sinistres : *On mitraille le peuple ; c'est Mar-* « *mont qui paie ses dettes?...* » A ces mots, Marmont porta la main à la garde de son épée.

On annonça l'arrivée de cinq députés qui venaient parlementer. M. Arago leur céda la place et fut témoin, à l'instant même, d'une scène extraordinaire. Le gouverneur des Tuileries, M. Glandevez, ayant pressé la main à un des cinq négociateurs, M. d'Ambrugeac avait osé dire qu'il s'en plaindrait au roi. Indigné, le général Tromelin pousse droit à lui, l'apostrophe d'une voix tonnante, et se félicite d'avoir enfin trouvé une occasion de faire éclater ce qu'il avait au fond de l'âme. L'explosion de cette colère fut si impétueuse que, si elle avait rencontré quelque résistance, les épées seraient sorties du fourreau, tant il y a d'antipathies ardentes sous cette froide et trompeuse uniformité de la vie des cours!

En se retirant, M. Arago apprit à M. Delarue, aide-de-camp du duc de Raguse, qu'il avait vu sur la place de l'Odéon des soldats disposés à se joindre au peuple. Vivement frappé de cette nouvelle, M. Delarue court la communiquer au prince de Polignac, et revient découragé, en disant : « Il veut que, si « la troupe passe du côté du peuple, on tire « aussi sur la troupe. »

Sur ces entrefaites, arrivèrent les cinq commissaires. Ils furent introduits dans l'appartement du duc de Raguse. Il était seul. M. Laffitte, prenant la parole au nom de ses collègues, conjura le maréchal de faire arrêter l'effusion du sang. Il lui représenta tout ce qu'il y aurait de funeste, non seulement pour la nation, mais pour le trône, dans une violation obstinée de toutes les lois constitutives du pays. Le maréchal répondit qu'il ne lui appartenait pas de juger de l'inconstitutionnalité des ordonnances; qu'il était militaire et devait, sous peine d'infamie, rester au poste où la confiance du roi l'avait placé; que, d'ailleurs, avant de demander la révocation des ordonnances, il fallait faire mettre bas les armes aux Parisiens, et qu'il y allait de son honneur de ne pas céder. En prononçant ces paroles, il interrogeait du geste et du regard les généraux Gérard et Lobau. — « Votre honneur, reprit alors vivement « M. Laffitte! Votre honneur! Monsieur le « maréchal; mais il n'y a pas deux honneurs, « et de tous les crimes, le plus grand est de « verser le sang de ses concitoyens! — Pou- « vez-vous bien me tenir ce langage, Mon- « sieur Laffitte, vous qui me connaissez, dit « le duc de Raguse d'une voix pénétrée? Eh! « que puis-je faire? J'écrirai au roi. »

M. Laffitte ayant alors demandé à Marmont s'il avait quelque espoir dans le succès de cette dernière tentative, Marmont secoua tristement la tête. « Dans ce cas, ajouta « M. Laffitte, je suis décidé à me jeter corps « et biens dans le mouvement. »

Un officier entra et entretint Marmont à voix basse. Tout à coup se retournant vers les négociateurs : « Répugneriez-vous, leur « dit le maréchal, à voir le prince de Poli- « gnac? » Sur leur réponse négative, il sortit, mais rentra presque aussitôt. Le prince refusait de voir les députés. Tel était, en effet, l'indomptable fanatisme de cet homme. Dans la nuit même qui suivit cette journée sanglante, il disait à un officier nommé Blanchard, qui avait une fort belle voix, et qui, le 28, avait fait jouer le canon sur la place de Grève : « Monsieur, j'ai souvent ad- « miré votre voix; mais jamais elle ne m'a « été au cœur comme aujourd'hui! »

Le duc de Raguse, on l'a vu, n'avait accepté qu'en frémissant la mission funeste qui lui avait été imposée. Cependant il avait dû lancer des mandats d'arrestation contre quelques hommes depuis longtemps suspects à la

Cour, tels que MM. Lafayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, Eusèbe de Salverte, Marchais. Il profita de la visite des députés pour retirer ces cruels mandats. Sa loyauté lui servait ici de prétexte. Il écrivit ensuite au roi, comme il l'avait promis. C'était la troisième lettre qu'il adressait à Charles X, depuis la mise en état de siège de la capitale. La première s'était égarée. Dans la seconde il disait : « Sire, ce n'est plus une émeute, « c'est une révolution. L'honneur de la cou« ronne peut encore être sauvé : demain « peut-être il ne serait plus temps. » Dans la troisième, enfin, après avoir rendu compte au roi de la démarche des cinq commissaires, il le pressait de retirer les ordonnances, tout en lui donnant avis que les troupes *pouvaient tenir un mois*. M. de Polignac lut cette lettre, et, s'appuyant sur les assurances qu'elle contenait, il écrivit à son tour à Charles X pour l'encourager à une résistance vigoureuse. La dépêche du maréchal fut portée à Saint-Cloud par M. Komiérawski ; mais il ne partit que quelques instants après le courrier que, de son côté, le prince de Polignac expédiait à Charles X. Aussi les recommandations du maréchal ne firent-elles aucune impression sur l'esprit du roi, qui lui fit répondre par M. Komiérawski de rassembler les troupes autour du palais des Tuileries et d'agir avec des masses.

Mais déjà il n'était plus temps de placer dans de nouvelles dispositions stratégiques le salut de la monarchie. L'insurrection croissait de minute en minute ; tous les quartiers s'ébranlaient. Comment éteindre cet incendie allumé sur mille points divers ? La révolte avait, depuis longtemps, passé la Seine. Le passage Dauphine était une véritable place d'armes d'où sortaient à tout moment des combattants nouveaux. Il régnait là un enthousiasme qui tenait du délire. Armand Carrel, qui déplorait des combats qu'il jugeait inutiles, s'était rendu au milieu de ses amis, pour leur représenter ce qu'il y avait de nécessairement stérile dans leur héroïsme, et, monté sur une table, il était occupé à les haranguer, lorsqu'un pistolet dirigé contre sa poitrine lui montra combien le mouvement était devenu irrésistible. Ces clameurs furieuses retentissaient rue de Grenelle-Saint-Germain, autour de l'hôtel du ministre de la guerre. Effrayée, Mme de Bourmont avait elle-même fait arborer le drapeau tricolore ; M. de Champagny le fit disparaître.

Cet officier supérieur ne négligeait rien depuis deux jours pour s'employer au service de sa cause ; mais on lui laissait tout ignorer



La duchesse de Berri. 1798-1870.

et on ne le consultait pas. C'était d'un homme parfaitement étranger au ministère de la guerre que le prince de Polignac recevait les informations militaires dont il avait besoin ; et tel était l'esprit de vertige qui avait saisi les chefs, qu'on n'avait pas même songé à prévenir les camps de Lunéville et de Saint-Omer. M. de Champagny en fit la proposition expresse. Mais la ligne télégraphique était coupée. Des trois frères, directeurs du télégraphe, deux étaient libéraux, le troisième royaliste. La dépêche fut portée jusqu'à Écouen, à travers les barricades, par un pau-

vre invalide qui avait une jambe de bois. C'était enfin dans la haute sphère, d'où tous les ordres devaient partir, une imprévoyance complète, une confusion inexprimable. Aucune distribution régulière de vivres n'avait encore été faite aux troupes. M. de Champagny, apprenant que la manutention était menacée, en fit sur-le-champ passer l'avis au quartier-général. On y envoya deux compagnies de vétérans qui, à peine arrivées, se laissèrent désarmer. M. de Champagny s'adressa aussitôt à M. de Latour-Maubourg, gouverneur des Invalides, et, avec les approvisionnements particuliers de l'hôtel, on établit à l'École militaire une sorte de manutention nouvelle. Efforts inutiles! Quand il fut question de faire escorter les vivres destinés aux troupes, les communications étaient interrompues, et la faim vint s'ajouter à toutes les souffrances qui, dans cette journée, accablèrent le soldat.

A quatre heures, les députés, comme on en était convenu, se trouvèrent réunis chez M. Bérard. Une vive anxiété se peignait sur tous les visages. M. Laffitte rendit compte de la démarche des commissaires auprès du duc de Raguse. Ainsi donc, la royauté ne se jugeait pas en péril! elle se croyait même en mesure de dicter des conditions. N'était-il pas bien imprudent de braver un pouvoir aussi sûr de lui-même? Des exclamations parties de tous les coins de la salle témoignèrent de l'effroi de l'assemblée. D'un autre côté la persistance des Parisiens dans la révolte, les cris de mort poussés dans la cour même de l'hôtel, l'ardeur bruyante des citoyens qui se pressaient aux portes; le bruit lointain des cloches mêlé aux détonations de la mousqueterie et aux roulements des tambours, tout cela prouvait que ce n'était pas à Saint-Cloud seulement qu'était la force, et que, comme la royauté, le peuple avait ses passions. Quel parti prendre? Celui du courage, disaient M. Bérard et quelques-uns de ses amis. Deux journalistes, MM. Andra et Barbaroux, s'étaient précipités dans la salle, et ils étaient là, faisant honte aux députés de leur faiblesse, les adjurant de se mettre à la tête des insurgés, et de ne pas laisser sans chefs une population armée pour la querelle de la bourgeoisie. M. Coste apportait en même temps une épreuve de la protestation que nous avons rapportée et qu'il avait été chargé d'imprimer; mais, non content de l'avoir purgée de toute expression monarchique, il refusait de la publier, à moins que les députés n'y apposassent leurs signatures. Il fallait se décider. M. Sébastiani eut peur, et sortit accompagné de M. Bertin de Vaux et du général Gérard. Peu à peu l'assemblée se trouva réduite à un fort petit nombre de membres. Pour échapper au danger des signatures réelles, on imagina de faire une liste de noms : c'était laisser à chacun la ressource d'un désaveu; et, comme le moyen ne paraissait pas encore assez rassurant, on proposa de grossir cette liste des noms de tous les députés libéraux absents de Paris. « Voilà « qui est fort bien vu, dit M. Laffitte d'un ton « railleur: si nous sommes vaincus, personne « n'aura signé; si nous sommes vainqueurs, « les signatures ne manqueront pas. » M. Dupin aîné n'assistait point à cette réunion. Son nom fut porté sur la liste, mais rayé par M. Mauguin, qui paraissait craindre de la part de son collègue une réclamation violente en cas d'insuccès. Les députés, en se retirant, eurent à traverser une foule que leur conduite remplissait d'indignation. M. Sébastiani, entre autres, fut poursuivi par cette malédiction populaire qui, deux jours après, se perdait dans des chants de triomphe!

Le général Vincent qui, en compagnie du général Pajol, avait parcouru divers quartiers de cette ville en feu, partit pour Saint-Cloud dans la soirée. Il allait rendre compte à Charles X de ses impressions, et lui apprendre que la situation s'assombrissait de plus en plus; qu'on n'avait reçu de nouvelles ni du comte de Saint-Chamans ni du général Talon; que les troupes étaient sans vivres, qu'elles mouraient de soif, et ne trouvaient sur leur passage que visages menaçants ou portes fermées. Un courtisan que le général Vincent rencontra en route, et auquel il fit

part de ces tristes détails, trouva moyen de le devancer à Saint-Cloud pour l'y démentir d'avance, bien sûr de faire sa cour au monarque en le tenant en garde contre la vérité. Charles X reçut donc avec froideur les renseignements douloureux, mais fidèles, que le général Vincent lui apportait. « Les Pari- « siens sont dans l'anarchie, lui dit-il, « l'anarchie les ramènera nécessairement à « mes pieds. » Semblable en cela à tous les princes, Charles X ne croyait guère qu'au dévoûment de ceux qui consentaient à entrer dans ses illusions. Or, comme en un tel moment, on ne pouvait les caresser sans le trahir, les courtisans le trahissaient dans la crainte de lui déplaire.

Au reste, à mesure que les heures s'écoulaient, l'anxiété des hommes de transactions devenait plus vive. Casimir Périer, surtout, se montrait saisi d'épouvante. Il avait dit à M. Alexandre de Girardin, dans la matinée du 28 : « Ce qui convient le mieux à la « France, ce sont les Bourbons sans les « *ultra*. » Et en effet, il ne songeait alors qu'à garantir le trône de Charles X. D'accord avec lui, M. Alexandre de Girardin courut à Saint-Cloud presser le monarque de rapporter les ordonnances.

Une sourde agitation s'était répandue dans la demeure royale. Personne n'y était à son poste ; le service du château était presque entièrement interrompu, et les gens de la haute domesticité s'esquivaient l'un après l'autre. Toutefois, chez les courtisans les plus exercés, l'inquiétude était tempérée par la crainte d'offenser le maître ; quelques-uns même se montraient pleins de confiance, par un raffinement d'adulation que dénonçait leur pâleur.

Dans la matinée, Mme de Gontaut traversa en courant la salle des gardes ; elle se dirigeait vers l'appartement de Charles X, et, cachant à demi son visage dans ses mains, elle s'écriait : « Sauvez le roi, Messieurs ! « sauvez le roi ! A l'instant, chacun fut sur pied ; les gardes mirent leurs casques en toute hâte ; M. de Damas, qui se promenait dans le parc avec son royal élève, le prit dans ses bras et se mit à gravir rapidement le Trocadéro, suivi par M. Mazas, qui soutenait Mme de Damas consternée. Le cri *aux armes !* poussé mal à propos par un factionnaire, avait suffi pour mettre en émoi tous les habitants du château.

M. de Girardin trouva cependant Charles X parfaitement convaincu du succès, et inébranlable dans son dessein. Mais, pendant qu'il le suppliait de rapporter les ordonnances, la duchesse de Berri parut ; et comme elle parlait avec emportement de la nécessité de sauver par une attitude ferme la majesté royale : « Eh mon Dieu ! Madame, s'écria le premier « veneur, ce ne sont pas mes intérêts que je « défends ici, mais bien les vôtres. Le roi ne « joue pas seulement sa couronne, il joue « celle de monseigneur le Dauphin ; il joue celle de votre fils, Madame ! » Et il continua ses sollicitations. Charles X l'envoya au Dauphin ; mais celui-ci répondit d'un ton sec :

« Je suis le premier sujet du royaume, et, « comme tel, je ne dois pas avoir d'autre « volonté que celle du roi. » Politique des princes, obéissants jusqu'au servilisme, ou traîtres jusqu'à l'assassinat.

D'autres tentatives du même genre furent faites dans cette journée auprès de Charles X. Le baron de Vitrolles parut au château. Il engagea le roi en termes fort pressants à traiter avec les factieux, lui représentant qu'il était bon de céder quelquefois aux circonstances pour mieux se mettre en mesure de les dominer plus tard ; que cette politique avait été celle de Mazarin, et, jusqu'à un certain point, celle de Richelieu lui-même. Charles X ne cacha point la répugnance qu'il éprouverait à ruser avec la révolte. D'ailleurs, il croyait la force de son côté, et il parla du triomphe inévitable de sa volonté avec tant d'assurance, que le baron fut un moment convaincu. Mais, quand le soir il rentra dans Paris, à travers des barricades ensanglantées et au bruit de la fusillade, il jugea que la voix des courtisans, toujours menteuse, endormait le malheureux roi sur les bords d'un abîme. Il revit le docteur Thibault, qui lui remit, non pas précisément de

la part du général Gérard, mais en son nom, un lambeau de papier sur lequel étaient écrits deux noms : ceux de MM. de Mortemart et Gérard. Le baron de Vitrolles se chargea d'aller le lendemain à Saint-Cloud proposer au roi les deux ministres qui venaient d'être désignés. Et telle fut l'origine de ce ministère Mortemart, qui devait être si vite emporté par la tempête.

Pendant que Charles X ne songeait qu'à répandre autour de lui sa sécurité fatale, un



Henri de Bourbon duc de Bordeaux, comte de Chambord, né à Paris, le 29 septembre 1820.

projet hardi se tramait presque sous ses yeux, dans l'appartement de Mme de Gontaut. Convaincu de l'impuissance du vieux monarque à défendre sa dynastie, le général Vincent avait résolu de sauver la royauté sans le roi, à l'insu du roi, et, s'il le fallait, malgré le roi. Il se rendit auprès de Mme de Gontaut et lui exposa que, dans l'état des choses, le sort de la monarchie dépendait d'une résolution héroïque. Il lui proposait donc de conduire à Paris la duchesse de Berri et son fils. On aurait fait une pointe sur Neuilly, on se serait emparé du duc d'Orléans, qu'on aurait engagé de vive force dans les hasards de l'entreprise, puis on serait entré dans Paris par les faubourgs, et la duchesse de Berri, montrant au peuple l'enfant royal, l'aurait confié à la générosité des combattants. Mme de Gontaut approuva ce projet. Malgré ce qu'il avait d'aventureux, ou plutôt à cause de cela même, il séduisait l'imagination mobile de la duchesse de Berri : tout fut convenu pour l'exécution. Mais l'infidélité d'un confident mit Charles X sur la trace du complot, et il échoua.

Cependant l'insurrection embrasait tous les quartiers de la ville, et partout le peuple avait l'avantage. Un bataillon suisse couvrait le quai de l'École. Le duc de Raguse qui, comme nous l'avons dit, avait reçu ordre de concentrer ses troupes autour des Tuileries, envoya dire au lieutenant-colonel, M. de Maillardoz, de se rendre sur-le-champ au marché des Innocents, et d'en ramener le général Quinsonnas, qui y était cerné de toutes parts. M. de Maillardoz partit du quai de l'École à la tête des Suisses, et atteignit par la rue de la Monnaie la pointe Saint-Eustache; mais, au lieu de redescendre au marché des Innocents par la rue Montmartre, il suivit la rue Montorgueil. Erreur fatale ! car il n'était pas arrivé à la rue Mandar que déjà le pavé était jonché de morts ; et quand il fallut entrer dans cette rue, que fermait une énorme barricade, ce fut une horrible boucherie. La barricade fut franchie cependant ; mais le lendemain, sur les pierres dont elle était formée, on voyait étendus les cadavres de plusieurs soldats suisses, et en travers celui d'un de leurs officiers : monument funèbre de l'intrépidité et des vengeances du peuple ! M. de Maillardoz poursuivit sa route, regagna la rue Montmartre et la parcourut, au milieu des coups de fusil, jusqu'au marché des Innocents. Là ses soldats, se réunissant à ceux du général Quinsonnas, descendirent avec eux vers le fleuve, et allèrent prendre position au quai de l'École.

Quant aux troupes qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, elles continuaient à se défendre contre une masse sans cesse renouvelée



Vanneau reçut dans le front une balle qui l'étendit mort (caserne de Babylone). (Page 66.)
D'après N. Martinet.

d'insurgés. Postées aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, elles faisaient de là sur toutes les rues qui l'entourent un feu plongeant et continu. Le nombre des victimes sur ce point était considérable à onze heures du soir, c'est-à-dire au moment où, réunis pour la seconde fois chez M. Audry de Puyraveau, les députés y donnaient le spectacle de leurs incertitudes et de leur impuissance. Dans cette réunion, MM. Laffitte, Lafayette, Mauguin, Audry, de Laborde, Bavoux, Chardel, déployèrent une fermeté honorable. Mais M. Sébastiani s'y montra plus partisan que jamais de l'ordre légal. « Nous négocions, Mes« sieurs, disait-il. Notre rôle ici est celui de « médiateurs, et nous n'avons même plus la « qualité de députés. — Nous conspirons « comme conspire le peuple, et avec lui, » répondait M. Mauguin d'une voix émue, et M. Laffitte rappelait cette menace qu'il avait faite au duc de Raguse : « Si les ordonnances « ne sont pas retirées, je me jette corps et « biens dans le mouvement. » La salle était au rez-de-chaussée, le peuple entendait tout par les fenêtres, que M. Audry de Puyraveau avait fait ouvrir. Ce ne fut bientôt contre le général Sébastiani qu'un cri de colère. Plusieurs combattants s'étaient élancés dans la cour : ils venaient dire combien la lutte avait été meurtrière. Alors, pénétrés de douleur, MM. de Lafayette, Laffitte, Audry de Puyraveau, de Laborde, s'écrièrent tous qu'il fallait diriger les efforts du peuple, s'associer à ses périls, adopter son étendard. M. Guizot restait silencieux et immobile. M. Méchin laissait percer dans l'expression de son visage son mécontentement et son embarras. Quant à M. Sébastiani, il n'eut pas plutôt entendu parler du drapeau tricolore, que, se levant avec les signes de la plus violente anxiété, il

déclara que, pour son compte, il ne pouvait prendre part à de semblables discussions, et qu'il n'y avait de drapeau national que le drapeau blanc. Puis, s'adressant à M. Méchin : « Venez-vous? lui dit-il. » Et ils sortirent. « C'est assez de tant de paroles vaines, « dit M. Audry de Puyraveau, il est temps « d'agir. Montrons-nous au peuple, et en « armes. » De son côté, M. de Lafayette demandait qu'on lui assignât un poste, ajoutant qu'il était résolu à s'y rendre à l'instant même. On se sépara encore une fois sans rien conclure, et en se donnant rendez-vous chez M. Laffitte pour six heures du matin. Mais cette séance pouvait servir à apprécier plus tard certains hommes qu'on vit parmi les triomphateurs.

Lafayette fut accueilli, en sortant, par quelques vives acclamations. L'âge avait affaibli son corps, sans glacer son cœur. Ivre d'ailleurs de popularité, il était prêt au sacrifice de sa vie. Mais son ardeur était continuellement combattue et attiédie par les personnes de son entourage. Dans cette nuit du 28 au 29, il chemina quelque temps à pied, appuyé sur le bras de M. Carbonnel et suivi de M. de Lasteyrie et d'un domestique. Il ouvrait déjà l'oreille aux cris qui, le lendemain, salueraient sans doute son passage, et respirait avec exaltation ces parfums de révolte répandus dans la ville. Arrivé à sa voiture, il allait y monter, lorsqu'un citoyen se présente : « Général, je vais à la cour des « Fontaines, où m'attendent quelques insur- « gés. Je leur parlerai en votre nom; je « leur dirai que la garde nationale est sous « vos ordres. — Y pensez-vous, Monsieur? « s'écrie aussitôt M. Carbonnel, vous voulez « donc faire fusiller le général? » Voilà quelles influences poursuivaient Lafayette au sein d'une crise où il lui était commandé de jouer sa tête. Aussi bien, quelle que soit la puissance des noms connus, elle ne suffit pas toujours; et certes, parmi les combattants de juillet, il y en avait plus d'un capable de comprendre que les agitations populaires permettent tout à l'audace des hommes nouveaux. En effet, tandis que, sur un point de Paris, les plus chauds amis de Lafayette craignaient de voir compromettre ce grand nom, voici la scène caractéristique qui se passait sur un autre point. A la même heure, deux citoyens, MM. Higonnet et Degousée, se promenaient sur la place des Petits-Pères, devenue déserte. Un inconnu les aborde et leur dit : « Le combat recommence demain. « Je suis militaire. Avez-vous besoin d'un « général? — D'un général, répond M. De- « gousée? Pour en faire un en temps de ré- « volution, il suffit d'un tailleur. » Et M. Higonnet ajoute : « Vous voulez être général? « eh bien, prenez un uniforme et courez où « l'on se bat. » Cet inconnu se nommait Dubourg. Il trouva le conseil bon; il le suivit, comme on verra plus bas, et, le lendemain, il fut roi de Paris pendant quelques heures.

Le silence était descendu sur la ville avec la nuit. Quelle journée! Paris n'en avait pas eu de plus terrible, même durant les sauvages querelles des Armagnacs et des Bourguignons. Or, pourquoi tout ce sang versé? On avait crié *Vive la Charte!* mais ce cri avait fait tressaillir au fond de leurs demeures et les députés et la plupart de ceux dont la Charte fondait le pouvoir. On avait crié *Vive la Charte!* mais quels étaient les combattants? c'étaient quelques jeunes bourgeois, hommes de résolution et de cœur, qui ne voyaient dans la Charte qu'un despotisme habilement déguisé : c'étaient des prolétaires à qui la Charte était inconnue, et qui, la connaissant, l'auraient maudite; c'étaient enfin, et surtout, les enfants des rues de Paris, race étourdie et vaillante, héroïque à force d'insouciance, avide d'amusement et par cela même guerrière, parce que les combats sont une manière de jeu. Et comme pour mettre le comble à cette dérision immense et cruelle, le généralissime des troupes royales, le duc de Raguse, condamnait ces ordonnances pour le maintien desquelles il faisait tirer sur le peuple. N'importe, on devait aller jusqu'au bout, car la sottise humaine ne s'épuise pas si vite. On se mit donc, après les massacres du 28, à élever des barricades, en prévision des massacres du 29. Et dans cette nuit sans

repos, combien de mères attendirent un fils qui ne revint pas !

Les troupes, cependant, s'étaient repliées de toutes parts vers les Tuileries. Celles qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, n'ayant plus à minuit que quarante cartouches, s'étaient décidées à la retraite. Les soldats sortirent, emportant ceux de leurs camarades qui avaient été tués ou blessés. Ils marchaient avec défiance, prêtaient l'oreille au moindre bruit, et semblaient soupçonner derrière chaque barricade des assaillants nouveaux. Mais ils ne rencontrèrent pas d'ennemis. Seulement, il y avait sur leur route des morts que l'on heurtait du pied dans les ténèbres.

V

29 JUILLET. — Préparatifs du combat. — Abattement des troupes. — Le général Dubourg à l'Hôtel-de-Ville. — Dépêche de l'ambassadeur de Suède saisie ; dispositions du corps diplomatique. — Terreurs des dignitaires du royaume : ils désirent une transaction ; départ de MM. de Sémonville et d'Argout pour Saint-Cloud. — Le général Vincent à Versailles. — Entrevue de Charles X et de M. de Sémonville. — Combats dans Paris : prise de la caserne de Babylone. — Invasion du Louvre et des Tuileries ; retraite des troupes ; frayeur de M. de Talleyrand. — Le peuple dans le palais des rois ; son désintéressement. — Combat dans la rue de Rohan ; scènes de vengeance ; scènes de générosité. — Tentatives pour tromper le peuple. — Défection de deux régiments. — Panique à l'hôtel Laffitte.— Après la bataille, scènes de fraternité ; combien elles durent. — Les voleurs fusillés sur place : philosophie de ces exécutions. — Aspect de l'hôtel Laffitte ; un complot dans une révolution. — Paris gouverné par un pouvoir imaginaire. — Côté bouffon de ces prodigieux événements. — Commission municipale. — Lafayette à l'Hôtel-de-Ville. — Promenade du général Gérard. — Prévoyance du duc de Choiseul. — Courage mêlé de cruauté. — Les troupes en retraite rencontrées par le Dauphin ; insensibilité de ce prince. — Arrivée des troupes à Saint-Cloud. — Le duc de Mortemart nommé ministre à Saint-Cloud. — Négociations entre le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville et les messagers de Charles X. — La signature de Casimir Périer toute puissante. — Démarche de M. d'Argout auprès de M. Laffitte. — Paroles remarquables du général Pajol. — La famille royale à Saint-Cloud. — Générosité de Charles X à l'égard du duc d'Orléans. — Partie de whist. — Étranges scènes qui précèdent la révocation des ordonnances. — M. de Mortemart arrive à Paris. — Nuit du 29.

Le 29, à la pointe du jour, quelques bourgeois vigilants sortirent de la maison de M. Baude pour parcourir la ville : elle était silencieuse, déserte, et les combats de la veille y avaient laissé des traces sanglantes. Arrivés sur la place de Grève, où gisaient encore quelques cadavres, ils furent frappés du calme lugubre qui y régnait. Ils convinrent alors de se partager les divers quartiers de Paris et d'aller partout répandre la fausse nouvelle qu'un rassemblement immense s'était formé dans l'Hôtel-de-Ville, et qu'on devait partir de là pour marcher sur le Louvre.

Déjà les ouvriers des faubourgs se préparaient à recommencer la lutte, mais des préoccupations d'un autre genre tourmentaient une certaine portion de la bourgeoisie. M. Baude, suivi d'une bande nombreuse avec laquelle il avait visité plusieurs casernes et interrogé la fidélité du soldat, trouva sur la place Royale une compagnie de gardes nationaux rangés en bataille. Il les harangua vivement, leur apprit que les troupes se laissaient partout désarmer, et voulut les entraîner sur ses pas à l'Hôtel-de-Ville. Ils s'y refusèrent obstinément : ils ne s'étaient armés, disaient-ils, que pour sauver leurs maisons du pillage.

Pendant ce temps un citoyen, nommé Galle, perçait la ligne des factionnaires établie sur la place du Carrousel. Il s'avançait guidé par un inconnu auquel les soldats ouvraient passage. Introduit auprès du duc de

Raguse : « Monsieur le maréchal, s'écria-t-il « d'une voix tremblante d'émotion, vos trou« pes tirent du haut de quelques balcons de « la rue Saint-Honoré sur des citoyens inof« fensifs ; ne pouvez-vous faire cesser de « telles atrocités ? — Vous m'insultez, Mon« sieur, en me regardant comme l'auteur de « pareils ordres, répondit le duc de Raguse. « Je viens d'ordonner aux troupes de ne faire « feu que pour se défendre : une proclama« tion va en instruire Paris. — Comment ! « reprit M. Galle, depuis deux jours, Mon« sieur le maréchal, vous faites tirer sur le « peuple, et l'autorité municipale ne s'est « pas encore montrée ! — C'est vrai, dit le « maréchal, en portant la main à son front « avec désespoir, c'est vrai ! » Et appelant son secrétaire : « Que les maires de Paris « soient convoqués d'ici à une heure. — « D'ici à une heure, Monsieur ! mais qui « sait ce qui arrivera d'ici à une heure ? Peut« être n'existerez-vous plus, ni deux cent « mille Parisiens, ni le roi, ni moi qui vous « parle : Ce qu'il faut faire, Monsieur le « maréchal, permettez-moi de vous le dire : « partez à l'instant, arrêtez ces fusillades que « vous entendez d'ici ; allez à Saint-Cloud « dire au roi que nous avons dépavé nos « rues ; que le haut de nos maisons est rem« pli de pavés ; que cent mille des plus braves « soldats ne prendraient point Paris ; que « beaucoup de gens qui entendent la guerre, « moi, tout le premier, vont se mettre à la « tête de la population si des concessions « immenses ne sont pas faites ! »

Le duc de Raguse répondit avec accablement que le roi savait tout, mais qu'il prêterait peut-être l'oreille à une députation, pourvu que ce fût une députation de la *bourgeoisie*[1].

Le duc de Raguse, au sortir de cet entretien, donna ordre aux maires de se réunir. Quatre d'entre eux se rendirent à cet appel. La proclamation dont le maréchal avait parlé était imprimée. On mit en liberté des prisonniers qu'on chargea de la répandre dans le peuple.

Les troupes royales se trouvaient alors refoulées loin des quartiers populeux, dont les innombrables barricades élevées dans la nuit leur fermaient irrévocablement l'accès. Elles n'occupaient plus que le cordon qui s'étend du Louvre aux Champs-Élysées. Des troupes de ligne stationnaient dans le jardin des Tuileries et sur la place Vendôme. La garde couvrait le Carrousel, la place Louis XV, le boulevard de la Madeleine, la cour intérieure du Palais-Royal ; plusieurs postes avaient été établis dans la rue Saint-Honoré ; deux bataillons suisses défendaient le Louvre, et la gueule des canons était tournée, partout, du côté par où la foule pouvait venir.

Les Suisses se montraient inquiets. Un tout autre sentiment animait le reste des troupes. Épuisés par la faim, domptés par la fatigue, fils du peuple, après tout, en qui la honte de céder était combattue par l'horreur de vaincre, tous ces soldats s'affaissaient sur leurs armes, l'âme abattue, le regard fixe et morne. Ces maisons où, derrière chaque fenêtre fermée, ils devinaient un ennemi ; ces rues inondées de soleil et désertes qu'on leur avait fait sillonner et où gisaient tant de leurs camarades morts sous les balles d'assaillants invisibles ; ces hautes barricades ; ce silence ; cette vaste cité où n'étaient plus ni le tumulte ni le repos ; ces cris aigus et rares de *Vive la Charte !* appel sauvage à une légalité que la plupart ignoraient, tout cela déconcertait les plus fermes, et les chefs eux-mêmes hésitaient, troublés jusqu'au fond du cœur.

Le peuple, maître chez lui, quittait par bandes les faubourgs et descendait le long des boulevards en colonnes serrées.

Une scène bizarre se passait en même temps au milieu de Paris. De dix à onze heures, un homme d'une taille moyenne, d'une figure énergique, traversait, en uniforme de général, et suivi par un grand nombre d'hommes armés, le marché des Innocents. C'était de M. Évariste Dumoulin, rédacteur du *Constitutionnel,* que cet homme avait reçus, un uniforme pris chez un fripier ; et

[1] Déposition de M. Galle dans le procès des ministres, tome II, p. 128.

les épaulettes qu'il portait lui avaient été données par l'acteur Perlet : elles venaient du magasin de l'Opéra-Comique. Quel est ce général, demandait-on de toutes parts ? Et quand ceux qui l'entouraient avaient répondu : « c'est le général Dubourg, » vive le général Dubourg ! criait le peuple, devant qui ce nom n'avait jamais retenti. Mais tous alors avaient un immense besoin d'être commandés.

Le cortège se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Le général s'y installa. Quelques instants après, le drapeau tricolore avait cessé de flotter sur l'Hôtel. Un homme entra dans le cabinet où se trouvait M. Dubourg et où plusieurs jeunes gens, rangés autour d'une table, étaient occupés à écrire. « Général, voici le tapissier. « De quelle couleur le drapeau ? — Il nous « faut un drapeau noir, et la France gardera « cette couleur jusqu'à ce qu'elle ait recon- « quis ses libertés. »

M. Baude parut à son tour à l'Hôtel-de-Ville pour y jouir des privilèges de l'audace. Il se fit secrétaire d'un gouvernement idéal, il répandit des proclamations. Un avocat, M. Franque, reçut ordre de courir chez le premier président de la cour royale, M. Séguier, de l'arrêter et de le conduire de force à l'Hôtel-de-Ville. On voulait placer l'insurrection sous le patronage apparent des autorités judiciaires. Ainsi, les deux hommes qui avaient voulu être le pouvoir pendant quelques heures, furent le pouvoir. On obéissait.

A peine installé, M. Baude prit quelques mesures d'urgence. Il fit faire par M. de Villeneuve l'inventaire de la caisse de l'Hôtel-de-Ville, où l'on trouva un peu plus de cinq millions. Il convoqua les syndics de la boulangerie, qui l'informèrent que Paris était approvisionné de pain pour un mois. Il fit prévenir les syndics de la boucherie que durant la crise, le bétail entrerait librement à Paris. Enfin, une commission chargée de correspondre avec l'Hôtel-de-Ville, se forma par ses soins dans chacun des douze arrondissements de la capitale.

Au milieu des soucis de cette puissance si hardiment usurpée, M. Baude reçut la visite de M. Claprote, attaché à l'ambassade de Prusse. Il apprit de lui que l'attitude du peuple parisien pendant ces étonnantes journées avait frappé tous les membres du corps diplomatique non seulement de stupeur, mais encore d'admiration ; que leurs dépêches contenaient l'expression de ce double sentiment, et rendaient probable le maintien de la paix entre l'Europe monarchique et la France révolutionnaire.



Bernadotte. (1764 — 1844.)

Peu de temps après, des ouvriers poussant de grands cris amenèrent à l'Hôtel-de-Ville un homme qu'ils avaient arrêté aux barrières et qu'ils avaient trouvé porteur d'un paquet soigneusement cacheté. On interrogea cet homme : c'était un officier suédois que le comte de Lœwenhielm, ministre de Suède et de Norwége, avait, dans la nuit, expédié au cabinet de Stockholm, avec un rapport sur les événements qui venaient de s'accomplir. M. Baude fit reconduire l'officier chez le comte de Lœvenhielm, auquel il renvoya.

parfaitement intacte, la dépêche trouvée sur le courrier. Touché de tant de courtoisie, le ministre de Suède s'empressa d'en écrire à M. Baude ; mais il ne parut pas à l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'on l'a dit dans le temps, et il ne l'aurait pu faire sans sortir imprudemment de la réserve qui lui était commandée. Car quelques personnages politiques soupçonnaient Bernadotte d'avoir nourri longtemps des espérances ambitieuses ; ils croyaient qu'en le tirant d'un camp pour le placer sur un trône étranger, la fortune lui avait enflé le cœur au point de lui faire rêver la couronne de France. La chute des Bourbons était une catastrophe dont il pouvait essayer de tirer parti. En eut-il la pensée ? Nous l'ignorons. En tous cas, les événements devaient marcher plus vite que son désir.

Il y avait deux gouvernements militaires dans Paris. Auquel des deux allait rester le pouvoir ? Tout espoir de conciliation était alors chimérique. On avait envoyé aux différents postes l'ordre de cesser le feu ; cet ordre n'était point parvenu. Les fourriers des compagnies postées sur la place du Carrousel avaient été chargés de copier la proclamation du maréchal, et l'avaient copiée en effet, les uns sur leurs genoux, les autres sur des tambours ; mais la fusillade n'en continuait pas moins devant la colonnade du Louvre et ailleurs avec une extrême vivacité. Un mois et demi de solde fut alloué à chaque militaire, et la distribution, que rendait possible la proximité du trésor, se fit à l'instant même sur la place du Carrousel. On braqua une pièce de huit à l'entrée de la rue de Rohan. Enfin, des soldats du 6e de la garde, établis dans les maisons qui avoisinent le Palais-Royal, s'y préparèrent à soutenir l'assaut, car la masse des assaillants grossissait, le mugissement de la ville s'étendait de plus en plus, et, dans la rue Richelieu, les barricades, se rapprochant des soldats avec une rapidité surprenante, devenaient des tranchées d'attaque.

L'audace des chefs royalistes ne répondait ni au caractère menaçant des mesures prises, ni à la gravité du péril. Le duc de Raguse refusa formellement aux artilleurs l'autorisation de mettre le feu à la pièce de la rue de Rohan, et un jeune officier du 6e de la garde étant venu lui demander de lancer quelques boulets sur le quai Voltaire : « Eh ! Monsieur, « répondit le maréchal avec colère, vous « voulez donc détruire cette ville de fond en « comble ! »

Quant aux dignitaires du royaume, aux pairs de France, ils n'étaient occupés en ce moment qu'à se lamenter sur leur position compromise, sur leurs biens jetés en pâture à la populace, sur leurs têtes menacées peut-être ! Le peuple était déchaîné : comment le contenir ? Et ils maudissaient à l'envi M. de Polignac. Possesseurs d'une fortune composée des débris de quatre révolutions, heureux pendant quinze ans dans un pays dont leur bonheur résumait les calamités, ils s'étaient attachés à la royauté absolue par calcul, non par conviction. Cela même leur avait permis une prévoyance dont M. de Polignac n'était point capable, parce qu'il était désintéressé comme tous les fanatiques, et loyal dans son aveuglement.

« Nous l'avions bien prédit, se disaient « l'un à l'autre tous ces grands personnages. « Il fallait endormir la bête féroce : on l'a « irritée. Nous voilà sur les bords d'un gouf- « fre. Et pourquoi ? parce qu'on a repoussé « nos sages conseils ; parce que la Cour, do- « minée par l'ascendant fatal d'un insensé, « n'a pas su modérer le mouvement de la « contre-révolution. Qu'allons-nous devenir ? « Qui sait si le retrait des ordonnances ne « suffirait point pour calmer le peuple ? Là « serait notre salut. »

Le grand référendaire de la Cour des pairs, M. de Sémonville, partit donc du Luxembourg pour se rendre à l'état-major : M. d'Argout l'accompagnait. Ils arrivent ; ils trouvent le duc de Raguse inquiet, désespéré. En les voyant entrer, le maréchal passe dans la pièce voisine où les ministres étaient rassemblés, et en sort aussitôt après avec M. de Polignac. M. de Sémonville accabla le prince de reproches amers et violents. Celui-ci répondit avec calme, et se retira.

Furieux d'une résistance qui les laissait livrés au péril, les deux négociateurs monarchiques proposèrent au maréchal d'arrêter les ministres coupables d'avoir risqué, pour la cause du roi, la fortune des serviteurs de la royauté. M. de Peyronnet reparut. Et tentant un dernier effort, MM. de Sémonville et d'Argout partirent pour Saint-Cloud.

Au moment où leur voiture entrait dans la grande allée du jardin des Tuileries, un homme s'élança devant les chevaux, montrant Saint-Cloud d'une main, et de l'autre, une voiture qui suivait. C'était celle de M. de Polignac, et l'homme qui, avec cette éloquence muette, engageait M. de Sémonville à se hâter, était un de ceux qu'il voulait un instant auparavant faire arrêter, M. de Peyronnet[1].

Une grave et récente nouvelle avait jeté la consternation dans ce château de Saint-Cloud vers lequel se dirigeaient les ministres : on y avait appris de grand matin que la ville de Versailles était en pleine insurrection. Le voisinage de Versailles donnait à cet événement un caractère formidable. Encore quelques heures, et la révolte, peut-être, viendrait assiéger la royauté jusque dans son palais. Il était urgent de déployer de la vigueur. Deux compagnies de gardes-du-corps se trouvaient dans la cour du château : on pouvait les faire marcher sur Versailles ; mais pour conduire cette aventureuse expédition, aucun capitaine des gardes ne se présentait. D'un autre côté, faire passer sous les ordres de quelque général de l'Empire un corps auquel des gentilshommes de la plus haute noblesse se croyaient seuls dignes de commander, c'était une bien rude atteinte aux prérogatives de la cour. Dans l'esprit de Charles X, une pareille dérogation à l'étiquette avait presque l'importance d'une bataille perdue. Mais un moment vient où les choses reprennent invinciblement leur niveau naturel et où la logique l'emporte sur les petits arrangements de la vanité humaine. Le général Vincent s'offrit à prendre le commandement des gardes, et dans la circonstance, s'offrir c'était s'imposer. Ses services furent acceptés par le Dauphin : Charles X dissimula son mécontentement ; et le général partit pour Versailles à la tête de deux compagnies de gardes-du-corps soutenues par deux ou trois cents gendarmes. Parvenu au dernier détour de la route, il fit faire halte à sa troupe, et s'avançant tout seul vers la grille, il envoya demander une entrevue aux autorités de la ville. Bientôt il vit venir à lui le secrétaire-général et le maire, suivis d'un nombreux détachement de gardes nationaux. Ce groupe paraissait fort animé, et, chose assez remarquable, le cri qui sortait de toutes les bouches était celui-ci : A la Commune ! A la Commune ! cri révolutionnaire de la bourgeoisie au XII[e] siècle. Le général Vincent qui, dans ce même lieu, en 1814, avait été renversé de cheval en combattant les Cosaques, déploya une grande fermeté mêlée de prudence ; et déjà les esprits commençaient à se calmer, lorsqu'une colonne d'hommes du peuple, armés de fusils ou de pistolets, et les bras nus, se précipita sur la route. Alors les cris recommencèrent. L'agitation devenait terrible : le général Vincent prit le parti de regagner sa troupe. Mais à peine avait-il rejoint les rangs, que les gendarmes l'abandonnèrent pour se ranger du côté du peuple, et il dut ramener les gardes-du-corps sur les hauteurs de Saint-Cloud.

Sur ces entrefaites, les ministres arrivaient au château. La voiture de M. de Polignac entra dans la cour presqu'en même temps que celle de M. de Sémonville. La duchesse de Berri

1 « Ce ne furent ni les sommations du duc de Raguse, « ni celles de M. de Sémonville qui donnèrent lieu, comme « on l'a supposé, au départ des ministres pour Saint-« Cloud. Et cela, par une raison toute simple, c'est qu'ils « n'en firent aucune, n'ayant aucune qualite pour leur en « adresser. Le départ des ministres fut occasionné par « une lettre de Charles X, qui leur faisait connaitre son « intention de réunir son Conseil le lendemain matin. Ma « voiture m'attendait dans la cour des Tuileries longtemps « avant l'arrivée de M. de Sémonville.

« La deposition de M. de Sémonville à la Chambre des « pairs n'est qu'une scène à effet, composée dans le silence « du cabinet. Je déclare ignorer la majeure partie des « choses rapportées par lui et où il me fait agir comme « acteur ; mais chacun a sa manie ! celle de M. de Semon-« ville est de mettre toujours quelque drapeau en scène. »

(*Note manuscrite de M. de Polignac*).

qui, au bruit des roues sur les dalles, avait ouvert sa fenêtre, envoya un salut amical à M. de Polignac seulement. Bientôt après, le grand référendaire, qui s'était rendu chez le duc de Luxembourg, fut appelé auprès du roi. A la porte de l'appartement, il rencontra M. de Polignac qui lui dit, en portant la main à son cou : « Vous venez demander ma tête ? » N'importe. J'ai dit au roi que vous étiez là : » parlez le premier. »

M. de Sémonville croyait trouver le roi dans une grande agitation : il fut frappé du



M. de Sémonville. (1754 — 1839.)

calme de sa physionomie et de la gravité de son maintien. Charles X écouta d'un air incrédule les nouvelles alarmantes qu'on lui apportait. Il chercha même à rassurer M. de Sémonville comme il avait fait la veille à l'égard de M. de Vitrolles. Il dit que toutes les mesures étaient prises pour étouffer l'insurrection ; qu'il comptait sur les soldats ; que la révolte s'userait sur elle-même, parce que le peuple n'avait pas de chefs, et que l'ordre de fusiller les meneurs avait été exécuté. M. de Sémonville fit tous ses efforts pour détromper le roi, mais en vain. « Eh » bien ! Sire, s'écria-t-il enfin, il faut tout » vous dire : si dans une heure les ordon» nances ne sont pas rapportées, plus de roi, » plus de royauté ! — Peut-être bien me don» nerez-vous deux heures, » répondit le roi blessé dans son orgueil. Et il se retirait, lorsque, tombant à genoux, M. de Sémonville le saisit par ses vêtements ; le roi reculant toujours, le vieillard allait se traînant sur le parquet d'une façon lamentable. « La Dau» phine ! songez à la Dauphine ! Sire, » s'écriait-il. Charles X fut ému, mais il resta maître de sa résolution.

Toutefois, les ministres tinrent conseil ; M. de Vitrolles était arrivé à Saint-Cloud, lui aussi, et il avait apporté le carré de papier sur lequel le docteur Thibault avait écrit la veille ces noms inconnus de la plupart des combattants : Mortemart et Gérard.

On discutait à Saint-Cloud un changement de ministère : à Paris on ne combattait déjà plus que pour le renversement de la royauté.

La lutte avait recommencé sur plusieurs points. Des élèves de l'École polytechnique parcouraient le faubourg Saint-Jacques, frappant à toutes les portes d'hôtel garni et criant : « A nous, l'École ! » Un rassemblement s'était formé sur la place de l'Odéon. Il fallait des armes. Une voix s'éleva : A la caserne de la rue de Tournon ! » Un instant après, cette caserne était envahie ; les gendarmes fuyaient, et les premiers occupants jetaient à la foule avide, à travers la porte entrebâillée, sabres, épées, gibernes, fusils et mousquetons. Chaque élève de l'École polytechnique, à mesure qu'il recevait une arme, criait : « Qui veut me suivre ? » Et aussitôt des groupes de vingt, trente ou quarante ouvriers couraient se ranger derrière lui ; le tambour battait et on se mettait en marche. De ces détachements, l'un courut enlever aux Suisses le poste de la place Saint-Thomas-d'Aquin ; un autre alla s'emparer d'un magasin à poudre situé près du Jardin des Plantes ; un troisième, de deux cents à deux cent cinquante hommes, se dirigea sur un dépôt de la garde royale, place de l'Estrapade. Les soldats se montrèrent aux fenêtres, le fusil à la main. On leur cria : « Ne tirez pas, il ne vous sera fait aucun mal. » La colonne avançait



Les Suisses, postés dans la colonnade du Louvre, faisaient un feu épouvantable (Page 67.)

toujours. Profitant de ce moment d'hésitation, un jeune homme nommé d'Hostel, grimpa rapidement à la fenêtre. Il dit à l'officier quelques mots qu'on n'entendit pas; mais à l'instant même, on vit celui-ci ôter son habit et en revêtir le jeune homme qu'il serra dans ses bras. Le poste fut évacué et les armes furent livrées au peuple.

Une scène à peu près semblable eut lieu à quelques pas du Panthéon, à la prison de Montaigu. Le commandant du poste avait rangé sa troupe en bataille dans la rue. Le brasseur Maës, du faubourg Saint-Marceau, était à l'entrée, suivi d'une centaine d'ouvriers et prêt à commencer le feu, lorsqu'un élève de l'École polytechnique, revêtu de son uniforme, arriva en courant. Il prononça quelques paroles sorties du cœur; il n'en fallut pas davantage : l'officier abaissa son épée, et les soldats jurèrent de ne pas tirer sur leurs frères.

En ce moment, la place de l'Odéon se couvrait d'hommes armés. A l'angle de la rue qui débouche au milieu de la place, dans la boutique d'un marchand de vins, un grand nombre d'étudiants et d'ouvriers faisaient des cartouches, sous la direction et d'après les conseils de quelques anciens militaires. Le papier avait d'abord manqué ; mais, aux cris poussés par le peuple, il en tomba d'énormes monceaux de toutes les fenêtres de la place. A chaque minute on apportait des balles d'un atelier improvisé sur la place Saint-Sulpice : on y fondait de l'étain et du plomb. Tout près du péristyle du théâtre de l'Odéon, une charrette supportait deux tonneaux de poudre défoncés. Ces tonneaux venaient de la poudrière du Jardin des Plantes. Deux élèves de l'École polytechnique, MM. Liédot et Millette, y plongeaint incessamment leur chapeaux qu'ils retiraient pleins de poudre.

Pendant la distribution qui se faisait avec une imprudence héroïque, M. Lothon fut nommé par acclamation général en chef de cette petite armée. Mais un inconnu, ayant réclamé le commandement en qualité d'ancien militaire, M. Lothon lui céda gaîment l'autorité. L'inconnu ceignit une écharpe rouge; le tambour battit un ban, et toute la colonne s'ébranla. Elle était composée d'un millier d'hommes.

Trente ou quarante combattants s'en détachèrent pour prendre, sous la conduite de M. Lothon, la route du Pont-Neuf. Ils traversèrent la Seine et allèrent déboucher, par la rue Saint-Thomas du Louvre, sur la place du Palais-Royal. Là ils furent accueillis par un feu très vif et reculèrent. M. Lothon, pour ramener son monde au combat, s'avança tout seul sur la place ; mais il n'avait pas fait vingt pas qu'une balle l'atteignit à la tête et le renversa évanoui sur le pavé. On ne le releva que longtemps après : son chapeau d'uniforme était cribé de balles.

Un autre élève de l'École, M. Baduel, conduisait aux Tuileries un détachement de vingt-cinq ou trente hommes : un coup de mitraille l'étendit par terre presqu'au pied de l'Arc-de-Triomphe.

Le grand rassemblement duquel ces deux bandes s'étaient détachées, se porta sur la caserne, il se divisa en trois colonnes. L'une se présenta par la rue où la façade est située ; l'autre alla droit à la porte d'entrée par une rue qui lui est presque perpendiculaire ; la troisième s'avança par derrière, dans une allée que formaient alors en grande partie des murs de jardin. Cette troisième colonne que commandait M. Charras, et qui était d'environ 200 hommes, ne s'était pas plutôt engagée dans l'allée, que, d'une maison en construction située à droite en entrant, partit une vive fusillade. Trois hommes tombèrent; cinq tambours, qui battaient la charge, prirent la fuite ; un ouvrier, en abattant son arme, tua celui qui marchait devant lui ; le désordre se mit dans la colonne, et elle se replia précipitamment sur elle-même. M. Charras se jeta en avant, son chapeau au bout de son épée, et suivi par un homme du peuple nommé Besnard, qui agitait avec enthousiasme un drapeau tricolore. Le feu des Suisses redoubla ; heureusement, quelques tirailleurs parisiens parurent aux fenêtres des maisons voisines, et se mirent à faire feu à leur tour sur les Suisses avec tant de succès, que ceux-ci, abandonnant la maison en construction, regagnèrent la caserne à travers les jardins. Charras, Cantrez, autre élève de l'École polytechnique, et Besnard, s'avancèrent de nouveau, suivis par quelques ouvriers, et bientôt après, par la masse. Des tirailleurs s'établirent dans les jardins et sur les toits d'une maison voisine de la caserne, qui se trouva ainsi attaquée de toutes parts. Les Suisses avaient garni toutes les fenêtres de matelas et se défendaient en désespérés. Les assaillants, de leur côté, presque tous ouvriers, soutenaient le feu avec l'intrépidité la plus étonnante. A leur tête combattaient trois élèves de l'École : MM. Vanneau, Lacroix et d'Ouvrier. Le premier reçut dans le front une balle qui l'étendit raide mort; les deux autres furent grièvement blessés. Un étudiant, M. Alphonse Moutz, eut la cuisse traversée d'une balle, et mourut cinq jours après de sa blessure. Un professeur de mathémathiques, M. Barbier, fut atteint au bras gauche. D'autres tombèrent, dont les noms sont restés obscurs : ils étaient du peuple, ceux-là !

L'attaque durait depuis trois quarts d'heure, lorsqu'un combattant eut l'idée d'apporter de la paille devant la porte de la caserne. On y mit le feu, et les Suisses prirent la fuite à travers les coups de fusil. Quelques-uns refusèrent noblement et de se sauver et de se rendre : ils furent tués. De ce nombre était le major Dufay. Les tambours battirent le rappel ; la colonne se reforma dans la rue de Sèvres et marcha sur les Tuileries.

Mais déjà le palais des rois était au pouvoir du peuple. Le Louvre, qu'on avait érigé en forteresse, était pris. Voici comment s'était accompli cet événement extraordinaire.

Une grande masse d'assaillants débou-

chant par toutes les ruelles qui avoisinent l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, s'était avancée vers le Louvre, que quelques jeunes gens avaient parlé de prendre musique en tête : bizarrerie poétique ! Les Suisses, postés dans la colonnade, faisaient un feu épouvantable, auquel les Parisiens répondaient avec vigueur.

Le duc de Raguse était pendant ce temps sur la place du Carrousel, disposant tout pour un terrible et dernier combat. On vint lui apprendre que, sur la place Vendôme, les soldats étaient en communication avec le peuple; que leur fidélité chancelait; qu'une défection était à craindre. Aussitôt le maréchal résolut de soustraire les deux régiments au contact du peuple, de les faire filer vers la place Louis XV et les Tuileries, et de les remplacer par des Suisses, ceux-ci n'ayant ni frères ni parents dans le peuple qu'il s'agissait de mitrailler. Il appelle son aide-de-camp, M. de Guise : « Courez vers M. de Salis, et « qu'il m'envoie l'un des deux bataillons « qu'il commande : l'autre suffit pour garder « le Louvre.

Quand cet ordre parvint à M. de Salis, il y avait des Suisses dans la cour du palais; il y en avait dans la colonnade. Ces derniers étaient seuls exposés au feu. M. de Salis, voulant opposer au peuple des troupes fraîches, prit le parti d'envoyer au duc de Raguse le bataillon qui combattait, en mettant à sa place celui qui n'avait pas encore combattu. Mais, par une préoccupation singulière, au lieu de faire monter d'abord dans le Louvre le bataillon qui était dans la cour, il commença par faire descendre celui qui garnissait la colonnade. Le peuple voit le feu des Suisses s'éteindre; il n'aperçoit plus d'ennemis devant lui. Un courageux enfant était déjà monté par un tuyau de décharge et avait planté un drapeau tricolore sur le Louvre. Quelques combattants passent à travers une grille restée ouverte, pénètrent dans les salles abandonnées, courent aux fenêtres donnant sur la cour, et font feu sur les Suisses. Ces mercenaires intrépides s'étonnent, prennent l'alarme : les souvenirs du 10 août, tradition redoutable et sanglante, revivent dans leur esprit effrayé ; ils se précipitent les uns sur les autres et traversent le Carrousel à la course. Pendant ce temps le peuple tire des coups de pistolet dans les serrures, ébranle les portes à coups de hache, et inonde le Louvre de tous côtés, tandis qu'une partie des combattants s'élance à la poursuite des fuyards. Humilié, le rouge au front et la rage dans le cœur, le duc de Raguse essaie de rallier ses soldats; il en ramène quelques-uns dans la cour des Tuileries ; mais le désordre était immense. M. de Guise, qui avait son sabre à la main, le perdit dans cet horrible pêle-mêle, et ne le retrouva que beaucoup plus loin, suspendu à la gourmette d'un cheval de gendarme. Les coups de fusil se succédaient rapidement; les hommes du peuple arrivaient frémissants et animés par le succès. Les Suisses gagnent le pavillon de l'Horloge, le passent en tumulte, se répandent dans le jardin des Tuileries. Leur épouvante se communique aux troupes qu'on y avaient postées, et qui, à leur tour, entraînent les régiments stationnés sur la place Louis XV. Parmi ces soldats en fuite, les uns, dans leur trouble, arrachaient leurs épaulettes, les autres se débarrassaient précipitamment de leur uniforme ; quelques officiers, entraînés par ce flot irrésistible, brisaient leur épée avec désespoir. En un instant, la déroute etait devenue générale, et l'armée du roi battit en retraite à travers les Champs-Élysées.

Au moment où les troupes parcouraient ainsi la ligne qui s'étend du Louvre à l'Arc-de-l'Étoile, une fenêtre s'ouvrit lentement à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin. « Oh ! mon Dieu ! que faites-vous, « Monsieur Keiser, s'écria du fond d'un ap- « partement somptueux, une voix frêle et « sénile ? Vous allez faire piller l'hôtel ! — « Ne craignez rien, répondit M. Keiser, les « troupes battent en retraite, mais le peuple « ne songe qu'à les poursuivre. — Vraiment ! « reprit M. de Talleyrand; » et, faisant quelques pas vers la pendule : « Mettez en note, « ajouta-t-il d'un ton solennel, que le 27 juil-

« let 1830, à midi cinq minutes, la branche « aînée des Bourbons a cessé de régner sur « la France. » C'était sonner un peu prématurément les funérailles de l'ancienne monarchie. Mais prédire les grandes infortunes, pour les trahir ensuite, était la vanité de cette âme sans foi.

Tandis que la foule qui avait envahi le Louvre se précipitait, par la longue galerie du Musée, vers le palais des Tuileries, MM. Thomas, Bastide, Guinard, Joubert, Cauja, y entraient par le guichet du Pont-Royal. En un moment, la demeure royale fut occupée tout entière par les Parisiens, et un drapeau tricolore fut planté par Thomas et Joubert sur le sommet de l'édifice. Un combattant ouvrit au général Bertrand une des grilles du jardin des Tuileries, et le compagnon d'exil de l'Empereur entra en pleurrant dans ces lieux où il n'avait point pénétré depuis 1815.

Dans les salles du palais, le peuple brisa des statues de rois ; des portraits de princes furent déchirés avec la pointe des piques ou des baïonnettes, et quelques ouvriers emportèrent chez eux, pour tout trophée, des lambaux de toile peinte. Dans la salle des maréchaux, les vainqueurs couchèrent en joue certains portraits qui rappelaient des souvenirs de trahison, mais plus d'une tête se découvrit avec respect devant celui de Macdonald, que la fortune croulante de son bienfaiteur avait trouvé fidèle en 1814. Un grand nombre d'ouvriers s'étant installés dans la salle du trône, chacun d'eux s'assit sur le trône à son tour, puis on y plaça un cadavre.

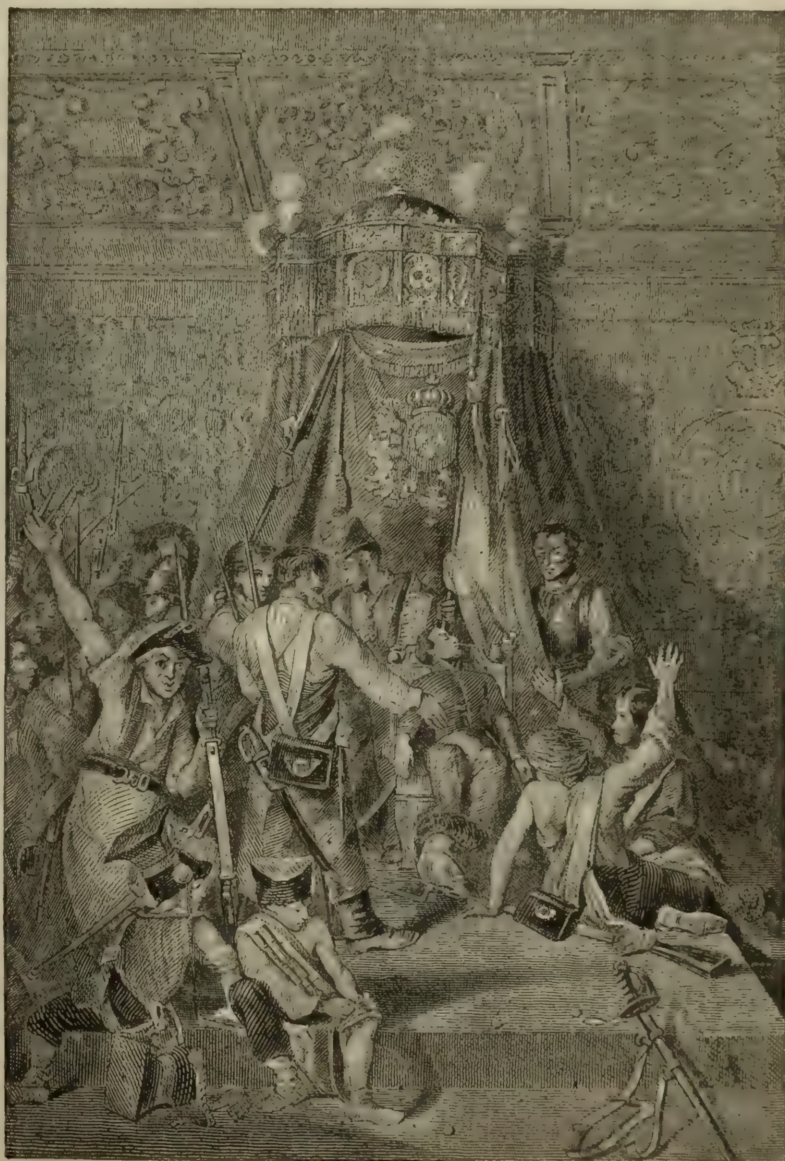
Cette prise de possession présenta, pendant quelques heures, un inconcevable mélange d'héroïsme et d'insouciance, de bouffonnerie et de grandeur. On vit des hommes du peuple passer sur leur chemise ensanglantée des robes à fleurs qui avaient serré la taille des princesses. Ils se promenaient dans cet accoutrement bizarre, raillant ainsi leur propre victoire, entre leur misère de la veille et leur misère du lendemain.

Mais le bruit s'étant répandu que les portes du Louvre et des Tuileries étaient ouvertes à tout le monde, des hommes de conditions diverses y accoururent. Dans ce pêle-mêle, beaucoup de vols élégants furent commis. Les objets qui ont disparu et n'ont pas été retrouvés, étaient en général des livres rares, des éditions de luxe, de chastes pantoufles, une foule de bagatelles charmantes, tout ce qui est de nature à tenter la cupidité des âmes délicates. A part cela, peu de dégâts eurent lieu. L'homme riche allait à l'homme pauvre, et lui disait : « Mon ami, tu as un « fusil, veille sur ces armoires splendides. « — C'est bien, répondait l'homme pau- « vre. » Et il se serait fait tuer plutôt que de manquer à cette consigne. Un jeune homme s'était emparé d'un chapeau royal que garnissaient des ornements d'un grand prix. Des gens du peuple l'aperçoivent et l'arrêtent : « Où allez-vous ainsi ! On ne vole « pas. — C'est un souvenir que j'emporte. « — A la bonne heure ; mais, dans ce cas, la « valeur de l'objet importe peu. » En disant ces paroles, ils prennent le chapeau, le foulent aux pieds et le rendent au jeune homme. Le peuple se surveilla donc parfaitement lui-même. Un ouvrier, nommé Müller, avait été préposé à la garde d'objets précieux par le Conservateur du Musée, M. de Cailleux. Il remplit ses fonctions noblement, avec fatigue, avec péril. Quelques jours après, quand l'ordre fut rétabli, un ouvrier, nommé Müller, se présentait chez M. de Cailleux pour implorer quelque secours. Il était sans ouvrage et avait faim.

Pendant ce temps, la Seine charriait des livres, des chasubles, des rideaux provenant de l'invasion de l'archevêché ; et une bande à laquelle s'étaient mêlés des pompiers, revenait triomphante de la caserne de Babylone, agitant au bout des baïonnettes les habits rouges des Suisses vaincus. Le peuple avait pénétré violemment dans le musée d'artillerie : on vit donc briller, dans cette insurrection du XIXe siècle, le casque de Godefroy de Bouillon, l'arquebuse à mèches de Charles IX, et la lance de François Ier.

Les troupes occupaient encore la cour du Palais-Royal, et des soldats de la garde

étaient rangés en bataille sur la place. Quelques insurgés débouchant par la rue Montesquieu, se précipitèrent courageusement vers la grille qui donne accès dans la cour du Château. L'un d'eux tomba percé d'une balle. Un autre franchit la grille, et se trouva seul au milieu de la garde des Suisses. Mais tel était le caractère étrange de cette guerre que



Chacun d'eux s'assit sur le trône à son tour, puis on y plaça un cadavre. (Page 68.)

dans tout combattant le négociateur se confondait avec l'ennemi : l'homme du peuple, devenu prisonnier, entra aussitôt en pourparlers avec l'officier qui commandait, et la cour du palais fut évacuée.

Dans la précipitation de la retraite, le duc de Raguse avait oublié, rue de Rohan, une compagnie du 3e de la garde. Postés dans la maison d'un chapelier, à quelques pas du Théâtre-Français, les soldats de cette compa-

gnie faisaient feu de toutes les fenêtres sur quelques hommes qui, couverts par les colonnes du péristyle ou par les angles des rues, soutenaient cette lutte ardente avec une inépuisable vigueur. Deux jeunes gens combattaient, côte à côte. L'un d'eux est mortellement frappé. L'autre, qui chargeait son fusil, continue, en disant à ses camarades, d'une voix sourde : « Si je suis tué, vous « relèverez ce malheureux, n'est-ce pas ? « C'est mon frère ! »

Après un combat meurtrier, la maison est emportée ; le capitaine Menuisier est précipité du haut d'un troisième étage ; on égorge plusieurs soldats, et les autres sont conduits prisonniers à la place de la Bourse. Ce fut un des plus terribles épisodes de l'insurrection : ce fut le dernier.

La résistance avait été opiniâtre : elle provoqua des vengeances. Un soldat s'était caché dans une armoire ; il fut découvert par un manufacturier du faubourg Saint-Antoine, qui le perça de sa baïonnette.

Mais si la victoire, chez quelques-uns, se montra implacable, elle fut, chez la plupart, magnanime et pieuse. Un officier nommé Rivaux, s'étant évadé par les toits, s'était glissé dans l'allée d'une maison voisine, d'où il était entré dans la boutique, déserte en ce moment, d'un layetier. Un auvent renversé lui servit de refuge. Tout à coup des éclats de voix retentissent dans l'obscure allée ; la porte de la boutique s'ouvre. « Il est dans « cette maison, » disaient les visiteurs armés qui avaient envahi la salle. Et ils accompagnaient ces mots des plus horribles menaces. Blotti sous l'auvent protecteur, l'officier entendait tout ; chaque parole retentissait à son oreille comme un arrêt de mort, et il écoutait avec effroi le bruit de sa propre respiration. Mais son haleine agitait autour de lui quelques papiers d'emballage et suffisait pour le trahir. Le pied d'un homme vint s'appuyer légèrement sur son bras ; il se crut perdu, il était sauvé. « Que faisons-nous ici? « cria rudement celui qui venait de le « découvrir. Allons visiter la maison. » Il sortit, entraînant ses camarades, et revint un instant après chercher l'officier, qui lui dut la vie, et disparut à la faveur d'un déguisement. Le lieutenant Goyon, après s'être courageusement défendu d'étage en étage, s'était renfermé dans une chambre avec quelques-uns de ces soldats. *Mort à l'officier*, criait de toutes parts la foule irritée des assaillants. « Me voilà ! » répondit-il aussitôt, en ouvrant la porte. Frappé de plusieurs coups, il tombe, le visage inondé de sang ; mais deux des insurgés s'élancent vers lui, le prennent dans leurs bras et l'emportent au péril de leur vie. Un autre officier, nommé Ferrand, eut un sort plus funeste. Ses blessures étaient mortelles : il succomba ; mais ce fut un des insurgés qui veilla sur son agonie, reçut son dernier soupir, et se chargea d'exécuter ses volontés suprêmes. L'histoire des révolutions est remplie de traits semblables. Ils prouvent que les grandes crises, en surexcitant les diverses puissances de l'âme, agrandissent en tous sens la nature humaine.

Deux heures après, un des combattants du Louvre, le docteur Delaberge, regagnait son domicile, lorsqu'il rencontre dans la rue Neuve-des-Capucines un homme qu'il eut de la peine à reconnaître, tant sa figure était blême et ses yeux hagards. M. Casimir Périer court à lui et le conjure de sauver des gendarmes qui s'étaient réfugiés dans l'hôtel des affaires étrangères et contre lesquels on poussait des cris de mort. Le docteur Delaberge pénètre dans l'hôtel ; il était suivi de quelques hommes déterminés. Il trouve, en effet, dans l'office, dix-huit gendarmes qui avaient dépouillé l'uniforme et s'attendaient à être massacrés. Il leur fait revêtir des habits de bourgeois, et tandis qu'il se présentait à la porte qui donne sur le boulevard et tenait la multitude attentive à sa parole, les malheureux s'évadaient par la porte qui s'ouvre sur la rue des Capucines.

Vers le même temps on vit arriver sur la place de la Bourse deux grandes caisses que recouvrait une toile grise. M. Charles Teste, qui occupait alors le palais de la Bourse, les fit découvrir : elles contenaient l'argenterie du Château et les ornements les plus

CORPS ÉTRANGER SOUS LE RÉGNE DE CHARLES X

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



GARDE SUISSE

précieux de la chapelle. Ceux qui escortaient ces richesses, en les protégeant, n'avaient sur le corps que des haillons ensanglantés.

La lutte paraissait finie, et cependant la ville ne s'appartenait pas encore. De la place Vendôme, que couvraient deux régiments de ligne, la garde royale s'étendait jusqu'à la Madeleine, le long de la rue de la Paix et du boulevard des Capucines. Mais un découragement invincible avait gagné les troupes. Quelques soldats avaient pu voir, de la place Vendôme, rouler le flot des fuyards venant du Louvre, dont l'occupation par le peuple n'était déjà plus ignorée dans les rangs. Une défection était imminente. Le général Wall ayant aperçu M. Auguste Billiard, poussa son cheval vers lui et lui dit : « Monsieur, « connaissez vous M. Casimir Périer? Il im« porte de le prévenir sans retard que le roi « désire lui parler. » M. Billiard courut chez Casimir Périer ; il était absent.

La nouvelle d'un armistice conclu entre lui et Charles X se répandait avec rapidité. Des agents inconnus la colportaient dans les groupes et engageaient vivement le peuple à mettre bas les armes. D'autres citoyens conjuraient, au contraire, les insurgés de se méfier de ces discours et de ne quitter le champ de bataille qu'après la victoire. Tel fut notamment le langage que tinrent au peuple, à quelques pas de la rue de la Chaussée-d'Antin, MM. Bérard et Dupin aîné. L'ardeur de ce dernier était extrême et démentait singulièrement l'attitude qu'il avait gardée jusqu'alors, soit que le spectacle des Parisiens victorieux eût enflammé son imagination mobile, soit qu'il voulût se faire pardonner de n'avoir pas cru au succès, en s'y associant d'une manière bruyante. Quoi qu'il en soit, ce furent les excitations belliqueuses qui l'emportèrent; on s'indigna contre ceux qui venaient parler d'accommodement au milieu des victimes de l'obstination royale. Un mouchoir blanc, agité par un homme qui parcourait à cheval le boulevard, mit le comble à la fureur de la multitude. Le commandant Roux et M. Durand, orateurs de la pacification de Paris, se virent bientôt entourés d'une foule ardente qui demandait leur mort. Ils furent sauvés par l'intervention de MM. Gérard et Bérard qui les conduisirent chez M. Laffitte, sous prétexte de les y faire juger.

Pendant ce temps, une colonne d'insurgés entrait dans la rue de la Paix par la rue Neuve-Saint-Augustin. Un courageux citoyen, M. Froussard, la précédait et arrivait en courant, son fusil en bandoulière et un pistolet dans chaque main. Après avoir menacé le général Wall, il s'adressa militairement aux troupes, les conjurant de se rappeler leur origine, et que leurs ennemis, dans cette horrible lutte, c'étaient leurs frères. Profitant de l'hésitation des soldats, plusieurs hommes du peuple s'étaient peu à peu approchés des rangs, et du sein de cette foule animée sortaient mille exhortations énergiques ou touchantes. Bientôt l'entraînement devint irrésistible, et les soldats répandus le long de la rue de la Paix mirent leurs crosses en l'air. Casimir Périer, qui se trouvait alors chez M. Noël, son notaire, dans une maison située à l'angle de la rue de la Paix et de la rue Neuve-Saint-Augustin, aperçoit d'une fenêtre le mouvement de la garde ; il descend rapidement, se fait reconnaître, et au milieu des cris dont on salue sa présence, un capitaine brise son épée.

Casimir Périer comprit bien alors de quel côté penchait décidément la fortune, et il se rendit en toute hâte chez M. Laffitte. A peine était-il arrivé, que M. Auguste Billiard courut à lui : « Je suis chargé de vous dire que « Charles X désire conférer avec vous. » Casimir Périer répondit à cette proposition par un refus hautain. Déjà son âme appartenait au succès.

Beaucoup de personnes marquantes étaient en ce moment réunies chez M. Laffitte. Un grand bruit se fit à la porte de l'hôtel : c'était un sergent, nommé Richemont, qui demandait à entrer ; et, comme on faisait difficulté pour laisser pénétrer un soldat dans des salons où se discutaient de si graves intérêts, Richemont avait tiré son sabre, dont il pré-

sentait la poignée aux laquais, en redoublant d'instances. On l'introduisit enfin. Il venait annoncer que le 53e de ligne était prêt à fraterniser avec le peuple, et que le corps des officiers, à l'exception du colonel et des chefs de bataillon, l'avait député vers le général Gérard pour l'en instruire. Sur l'invitation du général, le colonel Heymès sortit habillé en bourgeois, et se dirigea vers la place Vendôme avec le sergent Richemont. Ils rencontrèrent en chemin le frère de M. Laffitte, qui réunissait quelques gardes nationaux et qui se joignit au cortège. MM. Heymès et Jean-Baptiste Laffitte s'avancent jusqu'au colonel à travers les soldats. Leurs vives paroles circulent dans les rangs ; les officiers applaudissent ; le colonel, qui résistait, est entraîné. Les soldats ne demandent qu'à garder leurs armes et leur drapeau, condition militaire qui ne pouvait leur être refusée ; et le régiment, tambours en tête, se dirige vers l'hôtel Laffitte.

Bientôt la cour de l'hôtel regorgea de soldats. Cinq officiers entrèrent dans le grand salon. M. Laffitte, blessé à la jambe, était étendu dans un fauteuil. Il les reçut avec bienveillance et dignité. « Messieurs, leur « dit-il, gardez vos armes, mais jurez de ne « point les tourner contre le peuple. » Les officiers étendirent la main comme pour un serment. « Pas de serment, Messieurs, reprit « M. Laffitte d'une voix émue, les rois les « ont déshonorés : il suffit de la parole des « braves. » Ces mots furent couverts d'applaudissements, et chacun se livrait aux fortes émotions de cette journée, quand tout à coup une décharge se fit entendre. Comment peindre le tumulte qui alors éclata dans les appartements ? La garde royale était certainement victorieuse ; l'ennemi allait paraître... Et chacun de fuir. On se pousse, on se heurte dans les vestibules ; plusieurs, et M. Méchin entre autres, sautent dans les jardins par les fenêtres du rez-de-chaussée ; deux députés sont trouvés blottis dans les écuries. En un clin d'œil, M. Laffitte avait été abandonné de tous ceux qui assiégeaient son fauteuil. Son neveu, M. Laroche, était seul resté auprès de lui. Sa femme s'était évanouie. Quant à lui, toujours calme, il profitait de ce désordre pour se faire panser la jambe par son neveu. Qu'était-il donc arrivé ? Les soldats du 6e avaient suivi l'exemple de leurs camarades du 53e, et, gagnés à la cause du peuple, ils avaient déchargé leurs fusils en l'air pour le rassurer.

Eh bien ! cet hôtel Laffitte, théâtre de terreurs si ridicules, on devait l'appeler plus tard le quartier-général de la révolution.

La bataille finie, la ville, si longtemps immobile et cachée, s'anima tout à coup et s'agita sur tous les points d'une manière imposante. En quelques instants, une masse innombrable s'était répandue comme une mer dans les rues, sur les places publiques, le long des boulevards. A ce silence lugubre de la veille qu'interrompaient seules les détonations de la mousqueterie succédait, dans ce qu'il a de plus orageux, le mugissement de Paris. Mais comment se faisait-il que la capitale fût libre ? Quelle puissance mystérieuse avait fait plier devant quelques bandes éparses, composées en grande partie d'ouvriers et d'enfants, des troupes si braves, si bien disciplinées ? Il y avait dans un tel événement quelque chose d'inexplicable pour tous, et l'étonnement fut universel.

Quoi qu'il en soit, les premiers moments du triomphe appartinrent à la joie et à la fraternité. Une exaltation sans exemple faisait battre tous les cœurs. L'homme du monde abordait familièrement l'homme du peuple, dont il ne craignait point alors de presser la main. Des gens qui ne s'étaient jamais vus s'embrassaient comme d'anciens amis. Les boutiques s'ouvrirent aux pauvres, ce jour-là. Sur divers points, des blessés passaient portés sur des brancards, et chacun de les saluer avec attendrissement et respect. Confondues dans un même sentiment d'enthousiasme, toutes les classes semblaient avoir déposé leurs vieilles haines, et, à voir la facile générosité des uns, la réserve et la discrétion des autres, on eût dit d'une société rompue à la pratique de la vie commune. Cela dura quelques heures.



On se précipitait sur le passage de ce marquis aimé du peuple. — D'après Victor Adam. (Page 76.)

Le soir, la bourgeoisie veillait en armes à la conservation de ses propriétés. Le sentiment de la fraternité avait fait place brusquement, chez les heureux, à une défiance dans laquelle entrait la crainte du retour des troupes, et, beaucoup plus encore, celle du peuple. On rencontrait partout des postes de garde nationale. Ces patrouilles vigilantes parcouraient la ville en tous sens. Pour aller avec quelque liberté d'un lieu à un autre, il fallait savoir le mot d'ordre. Un grand nombre d'arrestations arbitraires furent opérées. Les bourgeois en uniforme désarmaient les ouvriers en veste, et même les bourgeois sans uniforme. Deux des combattants de la veille, MM. Dupont et Godefroi Cavaignac, furent arrêtés de la sorte, à la Croix-Rouge, et ne durent qu'à leur énergie de rester en possession de leurs fusils.

Au surplus, dès le 28, on avait vu des gardes nationaux faire sentinelle aux portes de la Banque, conjointement avec les troupes de ligne ; et pendant que le peuple se battait, M. Dequevauvilliers s'était rendu à l'état-major pour s'entendre sur le mot d'ordre avec le duc de Raguse, et demander qu'on laissât la garde nationale protéger librement les propriétés.

Les propriétés, au mois de juillet, ne coururent donc pas le moindre risque. Elles auraient été protégées par la prévoyance des bourgeois, alors même qu'elles ne l'auraient pas été par le désintéressement des prolétaires.

Il faut ajouter que ce désintéressement ne manqua pas d'excitation. Pendant les jours qui suivirent la victoire de Paris, les journaux glorifièrent à l'envi l'abnégation des pauvres. L'admiration était unanime et bruyante. On racontait qu'un ouvrier était allé déposer à la préfecture de police un vase en vermeil et n'avait même pas voulu dire

son nom ; qu'un autre avait trouvé sous le guichet du Louvre un sac de trois mille francs, qu'il s'était empressé de remettre à la Commune. On faisait beaucoup valoir ce mot d'un malheureux artisan : « L'égalité « devant la loi, à la bonne heure ; mais l'éga- « lité de fortune, c'est impossible. » Enfin, on ne tarissait pas sur la sagesse de ce peuple qui avait fusillé des voleurs pris en flagrant délit, et on exagérait à dessein le nombre de ces exécutions populaires. Mais on ne disait pas tout. Un homme ayant été arrêté pour avoir dérobé une pièce d'argenterie de très-mince valeur, on le traîna sous une arche du pont d'Arcole. Ce malheureux fondait en larmes et criait : « Quoi ! la mort « pour si peu de chose ! C'est la misère qui « m'a égaré. Grâce ! j'ai une famille. Qu'on « me laisse embrasser, du moins, une der- « nière fois, ma femme et mes enfants. Il n'y « a donc personne parmi vous qui ait souf- « fert de la faim ? Grâce ! Grâce ! » On le fit mettre à genoux et on le fusilla. Cette justice sauvage n'eut rien de spontané de la part de ceux qui en furent les instruments. L'ordre du meurtre était venu de l'Hôtel-de-Ville.

Du reste, tout ce qu'on disait du désintéressement du peuple était vrai, et il n'y avait pas de raison, alors, pour qu'on s'abstînt d'encourager des vertus dont on avait besoin !

A la chute du jour, M. Charras conduisit à l'Hôtel-de-Ville une partie de ceux qui avaient emporté la caserne de Babylone. Il trouva le général Lafayette fort tranquille ; et lui ayant demandé ce qu'il fallait faire des deux cents volontaires qui attendaient sur la place de Grève, il reçut cette réponse : « Qu'ils retournent paisiblement chez eux ; ils doivent avoir besoin de repos. » M. Charras fit observer au général que beaucoup de braves gens ne trouveraient pas de pain chez eux en y rentrant. « Eh bien ! dit-il, qu'on leur donne cent sous par tête. » L'ordre fut transmis aux ouvriers. *Nous ne nous battons pas pour de l'argent*, fut le cri qui s'échappa en même temps de toutes les bouches. Parmi ces hommes, le moins pauvre n'avait pas sur lui pour dix francs de linge et de vêtements.

Tandis que la fusillade s'éteignait dans Paris, et que devant le Louvre on creusait deux grandes fosses, qui furent bénies par un prêtre et surmontées d'une croix avec ces mots : *Aux Français morts pour la liberté*, on s'occupait, à l'hôtel Laffitte, de fonder une dynastie nouvelle.

Ici commence une série d'intrigues, frivoles en apparence, mais qui sont caractéristiques et furent décisives.

Tous les financiers, que le sentiment du danger avait appelés dans ces salons somptueux, étaient troublés et pensifs. Ils croyaient déjà voir leurs hôtels envahis, et, frappés de la force que le peuple venait de déployer, ils comptaient peu sur sa grandeur d'âme.

Le plan de M. Laffitte était arrêté. Il s'approche de M. Oudart : « Hier, je vous ai prié « de vous rendre à Neuilly. A l'avertisse- « ment que je lui faisais donner, le prince a « répondu : *Je vous remercie*. Veuillez re- « tourner auprès de lui. Entre une couronne « et un passeport, qu'il choisisse. Si je réus- « sis, je ne lui ferai point payer ma commis- « sion de banque. Si j'échoue, il me désa- « vouera. »

On affluait de toutes parts vers l'hôtel Laffitte. On voyait se presser dans les appartements, dans les cours, dans les jardins, grands seigneurs, gens de finance, hommes de robe, gardes nationaux. Des curieux étaient montés sur les toits des maisons voisines. C'était un bourdonnement immense dans cette foule animée de passions diverses et sans cesse renouvelée. Des cartouches apportées dans la cour y firent naître un violent tumulte. Les hommes du peuple se les arrachaient, les derniers coups de fusil n'ayant pas encore été tirés. M. Degousée entra tenant un papier à la main. Dès la pointe du jour, cet intrépide citoyen était allé offrir au général Pajol le commandement de la garde nationale. Dans les révolutions le pouvoir appartient à qui s'en empare. Mais le général ayant répondu que l'autorisation des députés lui paraissait nécessaire, M. Degou-

sée avait couru chez le duc de Choiseul, y avait rencontré M. Dupin, et celui-ci, prenant une plume, avait écrit : « Messieurs les dépu- « tés réunis à Paris autorisent le général « Pajol à prendre le commandement des mi- « lices parisiennes. — Milices parisiennes ? « s'écria M. Degousée surpris, et pourquoi « ce mot ? — Parce que la garde nationale « se trouve légalement dissoute », répondit M. Dupin qui, dans cette révolution, ne voulait pas jouer sa tête. Dans cette même matinée, dans ce même hôtel du duc de Choiseul, il avait dit, en entendant parler des succès de l'armée royale, et en présence du chevalier de Pannat : « Les troupes royales l'empor- « tent sur tous les points, et c'est, ma foi, « très-heureux. »

Les députés réunis chez M. Laffitte signèrent l'autorisation écrite que M. Degousée leur présentait ; mais le trouble était dans leur cœur. Donner au peuple armé un chef qui n'était pas député, c'était créer à côté de l'autorité légale une autorité purement insurrectionnelle. Au moment où M. Degousée allait sortir, un député de Melun, M. Baillot, court à lui, demande, comme pour la consulter, l'autorisation compromettante, et ne rend le papier qu'après en avoir subrepticement déchiré les signatures. Car c'est ainsi que la bourgeoisie se préparait au maniement des affaires.

Cependant la foule croissait ; on répandait mille bruits divers ; un homme du peuple vint annoncer que le Louvre était pris ; M. de Lafayette arrivait. M. Audry de Puyraveau s'était rendu chez lui de grand matin pour le presser de prendre le commandement des troupes. M. Audry de Puyraveau fut reçu par M. Carbonnel, qui lui dit : « Mais savez- « vous bien que vous allez faire courir de « grands risques au général », à quoi M. Audry de Puyraveau répondit énergiquement : « Et moi, Monsieur, est-ce que je ne « cours pas de risques depuis deux jours ? » En se rendant chez M. Laffitte, M. Audry de Puyraveau trouva dans la rue d'Artois un grand nombre d'hommes du peuple, à qui M. Mignet criait : « Soyez tranquilles, mes amis, ce soir vous aurez le duc d'Orléans pour roi. »

Chez M. Laffitte, tous n'avaient pas encore un plan aussi nettement tracé, mais tous appelaient de leurs vœux l'établissement d'un pouvoir ; les uns, pour que la révolution fût dirigée ; les autres, et c'était le plus grand nombre, pour qu'elle fût surveillée sévèrement et contenue. Déjà, du reste, la nécessité d'une direction avait été proclamée dans les rues par les combattants eux-mêmes. Plusieurs citoyens s'étaient réunis tumultueusement rue Sainte-Avoye, dans la maison de Garnier-Pagès. Il y avait été arrêté que le général Lafayette, le général Gérard, le duc de Choiseul, seraient invités à prendre en main la force publique. En même temps, par une coïncidence singulière, MM. Charles Teste et Taschereau créaient, dans les bureaux du *National*, un gouvernement provisoire, composé de MM. Lafayette, Gérard et Labbey de Pompières. Sur l'avis du poète Béranger, ce dernier nom fut remplacé par celui du duc de Choiseul. Et une proclamation, que le *Constitutionnel* trompé publia, répandit dans tout Paris la grande nouvelle d'un gouvernement qui n'existait que dans l'esprit de quelques courageux faussaires comptant sur le succès pour se faire absoudre.

Bientôt rien ne se fit dans la capitale qu'en vertu de ce pouvoir imaginaire : la ville la plus intelligente du monde fut gouvernée par un mot.

Des hommes n'ayant reçu leur mandat que d'eux-mêmes, vinrent s'installer à l'Hôtel-de-Ville comme représentants du gouvernement provisoire. En cette qualité, ils parodiaient la majesté du commandement, signaient des ordres, distribuaient des emplois, conféraient des dignités. Le nombre fut grand de ceux qui, sur la foi de je ne sais quelles réminiscences de collège, rêvèrent alors le rôle de Sylla ; et à côté de quelques jeunes gens au courage réfléchi, et désintéressés dans leur audace, on vit paraître des ambitieux de hasard en qui la hardiesse n'était que l'ignorance des obstacles ou le vertige de la vanité.

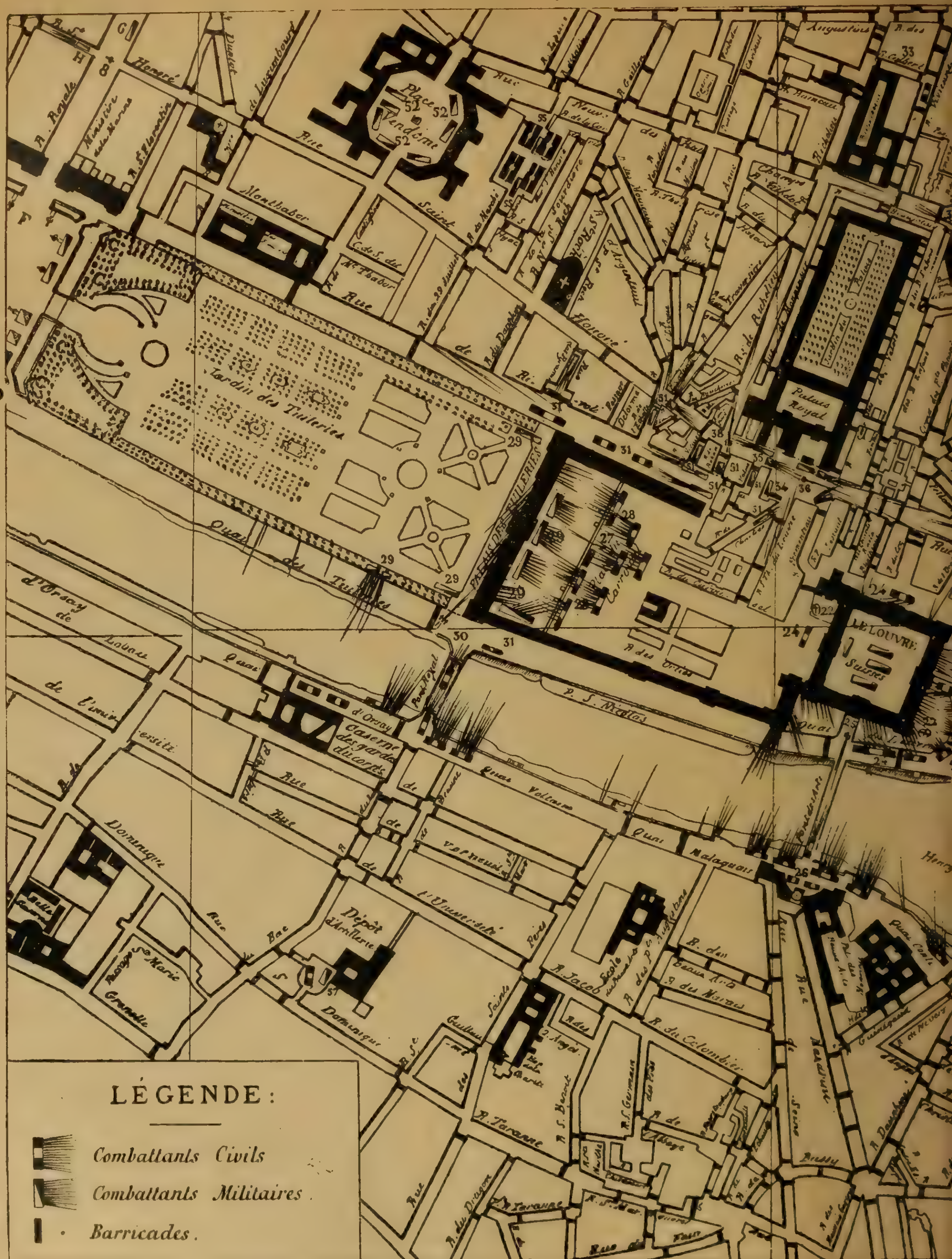
Leur règne fut court, parce qu'il faut pouvoir beaucoup lorsqu'on s'avise de beaucoup oser; mais il fut réel, et donna lieu à des scènes d'une bouffonnerie sans exemple. Dans la salle Saint-Jean, on se partageait à l'amiable l'administration de la France. Des solliciteurs y venaient à tout instant s'incliner devant l'omnipotence des dominateurs du lieu. Là M. Dumoulin exerçait l'empire de son chapeau à plumes et de son brillant uniforme. Il s'était promu au grade de commandant de l'Hôtel-de-Ville, et il en remplit jusqu'à un certain point les fonctions. M. Alexandre de Laborde s'étant présenté, cherchant une place dans la victoire, le commandant de l'Hôtel-de-Ville le nomma préfet de la Seine, au roulement du tambour, et avec un admirable sang-froid. M. de Montalivet, qui était absent de Paris pendant la lutte, vint à son tour à l'Hôtel-de-Ville faire connaître ses espérances. Mais ce fut à M. Baude qu'il s'adressa. Il réclama la direction des ponts et chaussées, déclarant toutefois que, si M. Baude se l'était réservée, il la lui abandonnerait volontiers. M. Baude répondit en homme qui ne se croit ni le droit de donner ni celui de prendre. Ainsi cette étrange révolution était venue montrer, dans l'espace de quelques jours, les divers aspects des choses humaines : héroïsme et petitesse, passions mâles et vanités d'enfants, grandeur et misère, c'est-à-dire tout l'homme.

Pendant ce temps, une députation, dont les deux frères Garnier-Pagès faisaient partie, entrait dans le vestibule de l'hôtel Laffitte. Elle venait offrir le pouvoir aux généraux Lafayette et Gérard. Le second répondit d'une manière évasive ; le premier s'offrit avec une ardeur toute juvénile. Il demanda seulement à faire part de cette proposition à ses collègues, et, s'avançant au milieu d'eux : « Messieurs, dit-il, on me presse de prendre le commandement de Paris. » Mais Lafayette maître de Paris, c'était le peuple maître de la place publique.

M. Bertin de Vaux était présent, homme sans élévation de cœur, mais d'une rare pénétration d'esprit et d'une certaine portée dans le mal. Habile à diriger les autres par le soin qu'il mettait à s'effacer toujours lui-même, son frère avait groupé depuis longtemps autour de lui plusieurs écrivains d'élite, qui s'animaient à leur insu de ses inspirations, et subissaient d'autant mieux sa supériorité, qu'il la leur laissait ignorer. Il était parvenu de la sorte à créer, dans le *Journal des Débats*, une puissance avec laquelle tous les gouvernements s'étaient vus contraints de traiter. M. Bertin de Vaux n'avait pas de passions politiques : l'égoïsme de ses opinions était froid et parfaitement calculé. Trop intelligent pour ne pas comprendre que le changement des formes politiques peu fort bien n'être qu'un mode nouveau de protection accordé aux mêmes intérêts, il avait servi l'un après l'autre tous les gouvernements sans cesser d'être fidèle à ses doctrines, celles de 1789. M. Bertin de Vaux était un des hommes d'État de la bourgeoisie.

Aussi la connaissait-il à merveille. Il savait combien sa force était grande, et jusqu'où elle était capable de pousser le fanatisme de cette passion : l'amour de la propriété. Il savait par conséquent que, pour étouffer la révolution sociale prête à sortir des flancs d'une révolution politique, il n'y avait qu'une chose à faire : réorganiser promptement la garde nationale, ou, en d'autres termes, enrégimenter les propriétaires pour la défense des propriétés. Quand il entendit Lafayette parler de prendre en main le pouvoir, il se mit à jouer l'enthousiasme et s'écria : « Si nous ne pouvons retrouver « Bailly, le vertueux maire de Paris en « 1789, félicitons-nous d'avoir retrouvé « l'illustre chef de la garde nationale. » C'était rappeler adroitement à Lafayette un de ces souvenirs que caresse volontiers la vanité des vieillards. Celui-ci, d'ailleurs, ne voyait pas de bien haut.

Lafayette accepte, il part pour l'Hôtel-de-Ville, ces Tuileries du peuple depuis le 10 août. On se précipitait sur le passage de ce marquis aimé du peuple. On le soulevait pour l'aider à franchir les barricades. Et lui, ap-



PA

Pendant les trois jo

(D'après la carte publiée à cett

Juillet 1830

r MM. Bulla, frères).

puyé d'un côté sur le bras de M. Carbonnel, de l'autre sur celui de M. Audry de Puyraveau, il s'avançait porté par l'acclamation populaire, et souriant à cette ovation qui le ramenait aux vives impressions de sa jeunesse.

Dans la rue Neuve-Saint-Marc il aperçut un jeune homme, M. Étienne Arago, qui portait à son chapeau une cocarde tricolore. Il lui fit dire par M. Poques de l'ôter; et comme le jeune homme en manifestait sa surprise : « Pas encore, mon ami, » dit-il en lui faisant signe de la main. Pourtant des milliers de citoyens portaient déjà des rubans tricolores à leur boutonnière. Mais telle était la stupeur dont cette révolution inopinée avait frappé les plus nobles esprits! Au moment où M. de Lafayette entrait sous la voûte de l'Hôtel-de-Ville, la foule répandue sur la place de Grève poussa au ciel un long cri de joie mêlé à une décharge de mousqueterie. Le colonel Dubourg, prévenu par M. Étienne Arago de l'arrivée de ce personnage, avait répondu : « A tout seigneur tout honneur. » Il alla au devant du vieux général, s'inclina respectueusement devant lui, et une heure après, M. de Lafayette tenait dans ses mains les destinées de la France.

Les députés qui avaient formé chez M. Laffitte un petit conciliabule dans lequel le public n'était pas admis, comprirent combien il leur importait de contrebalancer la puissance d'un homme qui avait reçu du peuple son investiture. Dans ce but, ils choisirent parmi eux, pour lui confier la direction des opérations actives, le général Gérard. Quant à l'organisation du pouvoir civil, fallait-il créer un *gouvernement provisoire,* comme le demandait M. Mauguin, ou seulement une *commission municipale,* comme le proposait M. Guizot? Ce dernier avis prévalut, parce qu'il était le plus timide et ne décidait rien. On recourut au scrutin pour la désignation des membres dont cette commission devait être composée. Les noms qui sortirent du scrutin furent ceux de MM. Casimir Périer, Laffitte, Gérard, Odier, Lobau et Audry de Puyraveau. Ce dernier fut nommé à son insu et n'apprit sa nomination qu'à l'Hôtel-de-Ville. M. Odier refusa et fut remplacé par M. de Schonen. M. Laffitte s'était foulé le pied; mais il avait besoin, d'ailleurs, pour



Le général Dubourg.

l'accomplissement de ses projets, de faire aboutir à son hôtel le fil de tous les événements. Enfin le général Gérard prétexta, pour ne point aller à l'Hôtel-de-Ville, les devoirs militaires qui venaient de lui être imposés. Les députés applaudirent, charmés d'avoir à leur disposition un homme d'épée; et la commission, composée définitivement de MM. Casimir Périer, Lobau, de Schonen, Audry de Puyraveau, se compléta par l'adjonction de M. Mauguin.

A peine formée, la commission municipale publia l'acte suivant, témoignage irrécusable de la défiance qui armait contre le peuple cette bourgeoisie qui allait s'emparer de la direction des affaires.

« Les députés présents à Paris ont dû se « réunir pour remédier aux graves dangers « qui menacent la sûreté des personnes « et des propriétés. Une commission a été

« nommée pour veiller aux intérêts de « tous, en l'absence de toute organisation « régulière. »

Cet acte, si injurieux au peuple, fut la première mesure prise par le premier pouvoir issu de la révolution. C'était beaucoup se hâter.

La commission municipale, toutefois, rendit quelques services; et elle en aurait rendu de bien plus grands, si elle eût consenti à subir l'impulsion que lui voulait donner M. Mauguin. Malheureusement, M. Mauguin n'exerçait sur ses collègues qu'un faible ascendant : il inspirait des craintes au rigide Audry de Puyraveau; M. de Schonen n'éprouvait pour lui aucune sympathie, et le général Lobau se défiait d'une supériorité qu'il ne pouvait subir sans en être amoindri. Un jeune homme actif et intelligent, M. Hippolyte Bonnelier, était entré des premiers à l'Hôtel-de-Ville, où les fonctions de secrétaire lui avaient été confiées par Lafayette. Il fut maintenu à son poste par la commission municipale; mais elle s'adjoignit en même temps, sous le titre de secrétaire, M. Odilon Barrot, que M. Laffitte avait désigné. Cette circonstance n'influa pas médiocrement sur l'attitude du pouvoir nouveau siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Entre M. Mauguin et M. Odilon Barrot, il existait une dissidence d'opinions, rendue plus vive par une rivalité sourde, à laquelle, sans se l'avouer, ils obéissaient l'un et l'autre.

Quoi qu'il en soit. M. Mauguin n'avait pas été plutôt installé à l'Hôtel-de-Ville, qu'il y avait déployé toute son activité. M. Bavoux fut nommé préfet de police, et M. Chardel, directeur des postes. Une proclamation mit sous la protection du peuple les monuments français. Diverses circulaires ayant pour but de pourvoir aux besoins les plus urgents, furent rédigées. M. Mauguin voulait que la commission municipale prît le titre de *gouvernement provisoire*. Le général Lobau s'y opposa de la manière la plus formelle. Sur ces entrefaites, on vint annoncer que beaucoup d'ouvriers manquaient de pain. Il fallait de l'argent. On s'adressa à M. Casimir Périer, qui répondit : « Il est plus de quatre « heures; ma caisse est fermée. »

Pendant toute cette journée du 29, l'hôtel Laffitte ne cessa pas un seul instant d'être le centre des agitations de Paris. On s'y rendait de tous les côtés à la fois; les députations y succédaient aux députations; les hommes du peuple y avaient accès, et dans ce vaste pêle-mêle, pas une violence ne fut commise, pas un objet ne fut dérobé. Les chevaux de M. Laffitte coururent dans toutes les directions, montés par des cavaliers inconnus, et le soir ils étaient tous rentrés à l'écurie. Mais les représentants de la haute bourgeoisie n'en nourrissaient pas moins contre le peuple une défiance profonde.

Le général Pajol, qui était arrivé dans la cour de l'hôtel, en criant : « Je vous apporte « le chapeau de Waterloo », y avait été fort mal accueilli. M. de Lafayette était trop populaire pour ne pas inspirer encore plus d'ombrage. Afin de créer au général Gérard une influence dont on pût se servir au besoin, on le pressait de revêtir l'uniforme, de se montrer à la population, de visiter les barricades. M. Casimir Périer écrivait à l'instituteur de ses enfants : « Venez sans retard à « l'hôtel Laffitte, et amenez-y des chevaux. » M. Gérard hésitait; mais on redoublait d'instances. « Vous voilà bien, vous autres mi- « litaires, lui disait M. Eugène Laffitte pour « l'exciter, vous ne pouvez marcher que « suivis par des pantalons garance. » Enfin le général céda. Il partit pour aller montrer au peuple que les chefs ne lui manqueraient pas après la bataille. Toutefois, il portait encore la cocarde blanche. Il l'ôta, sur les observations de M. Sarrans, mais sans la remplacer par la cocarde de la révolution.

Au reste, soit crainte, soit indifférence ou étourdissement, ceux qui déjà se présentaient comme chefs, ne se montraient nulle part impatients d'arborer les couleurs pour lesquelles le peuple avait combattu. La manière dont le drapeau tricolore fut arboré à l'Hôtel-de-Ville, le 29, mérite d'être rapportée. M. Dumoulin ayant aperçu derrière un meuble un drapeau tricolore roulé et tout couvert

de poussière, témoigna l'intention de le placer à une fenêtre de la salle Saint-Jean, ce qu'il fit, sur un signe d'assentiment de M. Baude. On conduit trop souvent les peuples avec des signes et avec des mots. Mais voilà ce que tous les grands hommes du moment semblaient ignorer : secondé par le vieux colonel Zimmer, son chef d'état-major, brave officier, mais qui avait moins de portée d'esprit que de patriotisme et de zèle, M. de Lafayette laissait flotter la politique aux mains des subalternes.

Un pair de France se hâtait, sur ces entrefaites, vers l'hôtel Laffitte. C'était le duc de Choiseul. Il avait appris qu'il gouvernait la France, et cette nouvelle le glaçait de terreur. Comme nul ne pouvait dire encore ce qui sortirait d'une aussi soudaine commotion, le duc de Choiseul venait prendre M. Laffitte à témoin de son innocence. Il protestait, surtout, contre l'association de son nom à celui de Lafayette, ajoutant qu'il voudrait être seul au pouvoir ou n'être rien. « A ce compte, vous ne serez rien, Monsieur le « duc, » cria une voix. Plus tard, le duc de Choiseul publia une proclamation qui se terminait de la sorte : « Maintenant que la vic- « toire n'est plus incertaine, il est de ma con- « science de déclarer que jamais je n'ai fait « partie du gouvernement provisoire ; que « jamais la proposition ne m'en fut faite. « J'ai accepté en silence tous les dangers à « l'heure du combat : je dois hommage à la « vérité à l'heure de la victoire. » Cela fut admiré.

Cependant l'armée royale, forcée d'abandonner la capitale, avait continué vers Saint-Cloud son mouvement de retraite. Mais chaque bataillon suivait sa route, pour ainsi dire au hasard. Les bataillons suisses, une partie du 3e bataillon de la garde, le 15e léger et des détachements du 1er de la garde, prirent le chemin du Cours-la-Reine et du quai de Chaillot. A Chaillot il y eut encore des victimes. On voyait des enfants paraître inopinément à l'angle des rues, et faire feu sur les troupes, avec une fureur que rien n'expliquait. Là périt un des plus élégants et des plus braves officiers de la garde, M. Lemotheux. Nul n'avait plus énergiquement que lui désapprouvé les ordonnances, et il se préparait à notifier sa démission. Il tomba mort, atteint par une balle que venait de lancer la main d'un insurgé de dix ans. D'autres officiers reçurent des coups mortels ; un d'eux fut sur le point d'être fait prisonnier. Séparé de son régiment, il dut passer la nuit à Chaillot, d'où il s'enfuit déguisé le lendemain. Le désintéressement et la grandeur du but peuvent seuls absoudre ceux qui donnent aux peuples la soif du sang, car elle a quelque chose d'épidémique. La révolution de juillet fut, même pour l'enfance, un encouragement à l'héroïsme, mais aussi une excitation à la cruauté.

Les bataillons qui n'avaient pas suivi le Cours-la-Reine s'étaient ralliés à l'Arc-de-l'Étoile, d'où ils s'étendaient jusqu'à la porte Maillot : ils touchaient à la maison de campagne de Casimir Périer. Un chef de bataillon et quelques officiers furent invités à y entrer. On leur y fit un accueil convenable, et des rafraîchissements leur furent servis. Leur tristesse était amère et profonde. Quels soldats terribles que ces Parisiens ! disait le chef de bataillon, en rappelant les vides que la mort venait de faire dans son régiment. Là, comme à Chaillot, une bande d'enfants vint assaillir quelques soldats à coups de fusil. Ceux-ci, exaspérés, entrèrent, en poursuivant leurs agresseurs, dans une maison où des ouvriers étaient à boire, et par l'effet d'une vengeance égarée, ces ouvriers furent égorgés. Quelques coups de canon, tirés dans la direction de Neuilly, envoyèrent dans le parc des boulets que le duc d'Orléans put peser dans sa main ; un de ces boulets tua un villageois qui passait sur le pont. Ainsi, les malheurs que toute guerre enfante survivaient à la guerre.

Le Dauphin, qui s'était fait substituer au duc de Raguse dans le commandement des troupes, vint les recevoir au bois de Boulogne ; mais il ne trouva pas une seule inspiration dans sa douleur ou plutôt dans sa colère. S'étant approché d'un capitaine, il lui de-

manda combien il avait perdu d'hommes. « Beaucoup, Monseigneur, » répondit le capitaine. Et de grosses larmes roulaient le long de ses joues. « Vous en avez bien assez, « vous en avez bien assez, » reprit d'un air distrait le Dauphin, qui était né prince. Les troupes arrivèrent à Saint-Cloud, mourant de faim, consternées, haletantes. On les fit bivouaquer dans le parc. Le plus grand désordre régnait aux environs du Château. Déjà, dans la cour, les chevaux étaient sellés et chargés. Les élèves de Saint-Cyr accoururent : il y eut de plus, autour de ce trône en péril, quatre pièces de canon, et, pour en faire le service, quelques écoliers. Le duc de Bordeaux dînait. On raconte que M. de Damas ayant fait dégarnir la table, le duc de Bordeaux prit lui-même plusieurs plats d'argent qu'il élevait avec effort au-dessus de sa tête et faisait passer aux gens de service pour qu'ils les descendissent aux soldats. Cela divertit beaucoup le jeune prince : c'était un jeu nouveau pour cet enfant.



Le Dauphin. (1775 — 1844.)

Déjà l'heure des transactions était passée pour Charles X. Ses ennemis avaient obtenu de tels succès, qu'il n'avait plus qu'à rester roi tout à fait ou qu'à cesser tout à fait de l'être. Situation favorable, parce qu'elle était extrême ! Tant que les chances avaient été de son côté, il lui fut permis de céder quelque chose ; mais près d'être abattu, il n'avait qu'un parti à prendre, un seul : combattre jusqu'à la mort, non plus pour la royauté seulement, mais pour la dictature. C'est le parti qu'il aurait pris, si son âme avait été aussi haute que son rang. Et, dans ce cas, ses ennemis, en voulant lui enlever tout, lui eussent donné le pouvoir de tout conserver. Car, pour les cœurs dignes de l'empire, l'excès des revers est une force. Mais le malheur de ce roi fut de laisser germer dans son esprit, qui était vulgaire, des desseins qui furent gigantesques. Il devait rester écrasé sous le poids de tout ce qu'il avait osé.

Le duc de Mortemart était arrivé la veille à Saint-Cloud. C'était un grand seigneur à demi gagné aux principes du libéralisme. Soldat, il avait puisé dans la vie des camps une rondeur de langage et une simplicité de mœurs qui l'éloignaient des habitudes aristocratiques. Il avait servi avec le général Sébastiani, cet ami du duc d'Orléans ; à Waterloo, il avait presque sauvé la vie à un enfant du peuple, le général Mouton ; ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il s'était rendu, auprès du Cabinet des Tuileries, l'organe des recommandations constitutionnelles de l'empereur Nicolas. Pour toutes ces causes, Charles X l'aimait peu. Il le fit venir, cependant. Dans un premier entretien qu'ils avaient eu ensemble, Charles X avait dit, à propos du danger des concessions : « Je n'ai « point oublié comment les événements se « sont passés, il y a quarante ans. Je ne veux « pas, comme mon frère, monter en char- « rette, je veux monter à cheval. » Mais les dispositions du vieux monarque n'étaient déjà plus les mêmes, et il déclara au duc de Mortemart qu'il le nommait premier ministre. Celui-ci s'en défendit avec respect et vivacité. Il alléguait son éloignement naturel pour les affaires, son incapacité, l'amour du repos, une fièvre rapportée des bords du Danube. Charles X insiste, et finit par s'écrier



La partie de whist que Charles X joua dans cette soirée ne tarda pas à être racontée dans la ville. (Page 81.)

impétueusement : « Vous refusez donc de « sauver ma vie et celle de mes ministres ?— « Si c'est là ce que sa majesté me demande... « — Oui, c'est cela même, » interrompit le roi, et, par un mouvement involontaire de défiance, il ajouta : « Heureux encore qu'ils « ne m'imposent que vous ! »

M. de Polignac parut dans la salle où MM. de Vitrolles, de Sémonville et d'Argout attendaient une décision. M. de Polignac ne voulait admettre auprès du roi que M. de Vitrolles ; mais, s'avançant vers le président du Conseil, M. de Sémonville lui prit les mains affectueusement, et il lui disait : « Vous « savez, mon cher prince, quelle est en vous « notre confiance, mais les circonstances « sont graves : il faut absolument que nous « parlions à Charles X. » M. de Vitrolles appuya cette prière, et les trois négociateurs furent introduits auprès du roi. Il y avait dans

tout son maintien une noblesse résignée; mais son visage trahissait cette amertume intérieure que désavoue inutilement la vanité humaine. « Messieurs, leur dit-il, vous l'avez « voulu; partez! Allez dire aux Parisiens « que le roi révoque les ordonnances; mais, « je vous le déclare, je crois ceci fatal aux « intérêts de la France et de la monarchie. »

Les trois négociateurs partirent en calèche pour Paris. Le comte de Girardin les suivait à cheval. Sur la route, M. de Sémonville criait : « Mes amis, les ministres sont à bas; » et il accompagnait ces mots de jurements grossiers, flatteries que, du haut de sa calèche, un grand seigneur croyait adresser au peuple. Ils gagnèrent de la sorte la place de Grève. Dans le trajet, il était arrivé à M. de Vitrolles de sentir ses mains pressées avec effusion par des hommes qui, sachant son nom, l'auraient laissé mort sur la place.

L'Hôtel-de-Ville présentait alors le double aspect d'un club et d'un camp. Là se coudoyaient tous les audacieux; là bivouaquait l'insurrection. A la vue de ces mâles figures, de ces corps robustes sous des habits en lambeaux, de ces fusils, de ces épées, de ces taches de sang, les trois gentilshommes tressaillirent. Quel langage tenir dans ce palais de l'égalité? Ne faudrait-il pas se servir de ce mot *citoyen,* que 93 avait écrit dans son formidable vocabulaire? Ayant rencontré sur les marches de l'hôtel M. Armand Marrast, qu'il ne connaissait point, M. de Sémonville lui dit avec hésitation : « Peut-on parler à « M. de Lafayette... *jeune homme?* » Il couvrait ainsi sous la dignité de son grand âge l'orgueil opiniâtre de son rang.

Les négociateurs furent accueillis avec bienveillance par la commission municipale, au sein de laquelle s'était rendu M. de Lafayette. Cette première tentative de conciliation entre la royauté et la bourgeoisie pouvait avoir des conséquences incalculables. Mais vouloir sauver le trône eût été hasardeux en un tel moment, surtout en un tel lieu. Car la multitude frémissait en bas, et demandait, pour prix du sang, non pas quelque chose de meilleur, mais quelque chose de nouveau.

Cependant, M. Baude ayant annoncé à la foule que Charles X consentait à retirer les ordonnances, un homme du peuple fit retentir ce cri, dont ceux qui l'entendirent ne parurent pas émus : « Vive notre bon roi qui « capitule! »

Introduit dans la commission municipale, M. de Sémonville prit la parole. Sa voix était très faible, soit que la fatigue eût réellement épuisé ses forces, soit qu'il voulût éveiller dans le cœur des commissaires ce genre d'intérêt qui s'attache au dévouement d'un vieillard. Son discours fut habile et suppliant. Il demanda grâce pour la présence du trop fameux baron de Vitrolles. Il recommanda ensuite à la générosité des vainqueurs cette royauté si souvent frappée, et qui s'était laissé désarmer en pleurant. Quoiqu'il n'eût encore été question à Saint-Cloud que de la nomination de MM. de Mortemart et Gérard, il fit entendre que le roi leur donnerait volontiers pour collègue M. Casimir Périer, qu'il montrait de la main; puis, se tournant vers M. de Lafayette, il lui rappela que, quarante ans auparavant, les dangers de Paris les avaient réunis l'un et l'autre dans ce même Hôtel-de-Ville. Tout à coup un messager entre et remet à M. Casimir Périer une lettre du comte Alexandre de Girardin, annonçant que des négociations sont ouvertes. La surprise fut extrême. Que signifiait ce croisement de démarches? La commission serait-elle le jouet de quelque intrigue? M. Casimir Périer était pâle, immobile et muet. Une défiance inquiète se peignait sur l'austère et noble visage de M. Audry de Puyraveau. M. de Vitrolles, placé à côté de M. de Schonen, lui disait en vain, pour l'adoucir, et en lui frappant le genou : « Eh mon Dieu! je « suis plus ami de la Charte que vous; car « c'est moi qui ai inspiré la déclaration de « Saint-Ouen. » M. de Schonen s'était trop engagé pour chercher son pardon ailleurs que dans la chute d'une royauté à qui Ney, en mourant, avait enlevé le droit de grâce. Il fit éclater toute l'agitation de son âme dans ces mots terribles : « Il est trop tard! Le « trône de Charles X s'est écroulé dans le

« sang! » Quant à M. Mauguin, chez qui une nature ardente était tempérée par un esprit calculateur, il ne jugeait pas encore la monarchie perdue, et voulait qu'on ouvrît l'oreille aux négociations. « Avez-vous des « pouvoirs écrits? » demanda-t-il. Cette question imprévue déconcerta M. de Sémonville. Alors, se levant avec impétuosité, et courant à la fenêtre, le loyal M. de Puyraveau s'écria : « Ne parlez plus d'arrangements, ou « je fais monter ici le peuple ! »

Les envoyés de Charles X se retirèrent. Mais M. Casimir Périer conservait encore quelque espérance : il les conjura d'aller trouver M. Laffitte et de tenter en faveur de Charles X un dernier effort. M. de Sémonville, découragé, s'y refusa ; les deux autres y consentirent; et le collègue de M. de Mortemart leur donna un *laisser-passer* dans lequel le nom d'Arnaud fut substitué à celui de Vitrolles, qui pouvait réveiller de dangereux souvenirs. Avec ce chiffon de papier, les deux négociateurs parcoururent librement la ville, où l'on arrêta ce soir-là, comme je l'ai dit, plusieurs jeunes gens qui avaient combattu vaillamment, mais à qui M. Casimir Périer n'avait pas donné de sauf-conduit.

M. d'Argout se présenta seul chez M. Laffitte. La chaleur était étouffante, les fenêtres étaient ouvertes et les appartements remplis de monde. M. d'Argout attira M. Laffitte dans l'embrasure d'une croisée. La voix du négociateur était altérée, et il avait presque les larmes aux yeux en parlant de Charles X. « Les ordonnances sont retirées, dit-il, et « nous avons de nouveaux ministres. — Il « fallait se décider plus tôt, répondit M. Laf- « fitte. Aujourd'hui.... — Les intérêts sont « les mêmes. — Sans doute! mais les situa- « tions sont changées. Un siècle s'est écoulé « depuis vingt-quatre heures! » M. Bertin de Vaux était là. Il crut comprendre qu'il s'agissait d'une transaction, et il s'écria joyeusement : « On pourra donc enfin négocier! » Ces mots, répandus dans la foule qui encombrait l'hôtel, y produisent l'agitation la plus violente. Quelques hommes du peuple étaient étendus, couverts de poussière et brisés par la fatigue, sur les sièges de la salle à manger. Un d'eux ouvre brusquement la porte qui séparait cette salle de l'appartement où se trouvaient MM. d'Argout et Laffitte, fait résonner son fusil sur le parquet, et, d'une voix terrible : « Qui ose ici parler de négocier « avec Charles X? — Plus de Bourbons! « criait-on en même temps dans le vestibule. « — Vous les entendez? dit M. Laffitte. — « Ainsi, vous n'écouteriez aucune proposi- « tion? répondit M. d'Argout. — Votre visite « est-elle officielle? — Officieuse seulement : « mais si elle était officielle? — Alors comme « alors. » M. d'Argout sortit. Le Louvre était pris : la cause de Charles X était perdue.

Ce soir-là, M. Laffitte reçut aussi la visite de M. de Forbin-Janson, qui venait demander un sauf-conduit pour M. de Mortemart, son beau-père. M. de Mortemart fut attendu jusqu'à minuit, il ne vint pas.

M. d'Argout avait pu juger, par le résultat de sa visite, du véritable état des choses; mais en donnant suite à sa médiation, dût-elle être stérile, il ménageait son avenir dans l'un et l'autre parti. Il alla donc retrouver le baron de Vitrolles qui l'attendait en compagnie de M. Langsdorff, et ils reprirent tous trois la route de Saint-Cloud. MM. Charles Laffitte et Savalette les accompagnaient et leur servaient de sauve-garde.

La journée du 29 avait été doublement remarquable. Le peuple y rendit le trône vacant. La bourgeoisie prit ses mesures pour en disposer. D'un côté le labeur, de l'autre la récompense. Alors, comme toujours, des victimes sans nom servirent de piédestal à des ambitieux sans cœur.

Au moment où les ténèbres se répandaient sur Paris, le général Pajol montait tristement la rue de Chabrol. Il se retourne vers M. Degousée, qui l'accompagnait, et lui dit : « Vous meniez au combat des hommes dé- « terminés : pouvez-vous compter sur leur « zèle? — Sans doute. — Assez pour leur « donner l'ordre d'arrêter les députés? — Oh! « pour cela, je n'oserais en répondre. — Dans « ce cas, la révolution est avortée. »

Les alarmes, au château de Saint-Cloud,

avaient cessé depuis quelques heures. Le grand salon donnant du côté de Paris présentait un étonnant spectacle. Le roi était assis avec M. de Duras, gentilhomme de la chambre, M. de Luxembourg, capitaine des gardes, et la duchesse de Berri, à une table de jeu. Le Dauphin, qui se laissait toujours absorber par les petites choses et ne pensait jamais aux grandes, contemplait d'un air méditatif une carte géographique. M. de Mortemart, agité au milieu de tous ces personnages tranquilles, allait à chaque instant sur le balcon, prêtant l'oreille à des bruits lointains.

La partie de whist que Charles X joua dans cette soirée ne tarda pas à être racontée dans la capitale. Elle y excita une grande colère, très raisonnable chez ceux qui ne voulaient plus de royauté, puérile chez ceux qui s'occupaient à faire un autre roi.

Le duc de Luxembourg avait donné ordre à un lieutenant des gardes de se mettre à la tête de quelques cavaliers, et d'éclairer la route de Neuilly. L'officier, de retour, apprit à M. de Luxembourg qu'il avait remarqué un mouvement inaccoutumé dans le parc de Neuilly et aux environs du château. Il ajouta que, s'il y avait été autorisé, il lui eût été facile d'enlever le duc d'Orléans. Charles X, entendant ces derniers mots, dit à l'officier d'un ton sévère : « Si vous aviez fait cela, « Monsieur, je vous aurais hautement désa« voué. »

La nuit était venue, et on allait se séparer, quand le duc de Mortemart s'approcha du Dauphin et le pria de révoquer, au moins pour lui, que le roi envoyait à Paris avec une mission, la consigne qui coupait toute communication entre Paris et Saint-Cloud. « Comment?... la consigne!... « c'est bien... nous verrons... » Le duc de Mortemart ne put pas obtenir une réponse plus précise. Il se retira dans son appartement, plus affligé que surpris, car il sentait peser sur son cœur ces paroles de Charles X : « Heureux qu'ils « ne m'imposent que vous! » Paroles bien amères, adressées à un homme qui croyait jouer sa tête pour le salut de son roi! Mais Charles X ne se fiait qu'à ceux qui avaient un assez grand fond de bassesse pour asservir sans réserve leur pensée à la sienne. C'était peu connaître l'art de régner, qui consiste, non pas à annuler l'initiative du génie d'autrui, mais à se l'approprier, comme firent Louis XIV et Napoléon.

Du reste, et par une de ces contradictions faciles à comprendre dans des journées aussi pleines d'imprévu, Charles X montra autant d'hésitation quand le duc de Mortemart voulut remplir sa mission, qu'il avait mis d'empressement à la lui faire accepter. « Sire, « lui disait son nouveau ministre, le temps presse : il faut que je parte. » Et le roi répondait : « Pas encore, pas encore : j'attends « des nouvelles de Paris. »

Pendant la nuit arrivèrent MM. d'Argout et de Vitrolles. Ils coururent chez M. de Mortemart pour le solliciter à une décision prompte. « Mais comment me faire recon« naître dans la capitale, disait le duc de « Mortemart? Voulez-vous que je m'y pré« sente comme un aventurier politique? Il « me faudrait, au moins, la signature du « roi. » Les nouveaux venus insistèrent. Ils avaient vu Paris dans une de ces situations violentes où il suffit d'une minute pour donner comme pour enlever un empire.

Il fut donc décidé qu'on rédigerait à la hâte des ordonnances révoquant celles du 25; rétablissant la garde nationale, dont le commandement était confié au maréchal Maison; nommant M. Casimir Périer aux finances et le général Gérard à la guerre. Mais tout manquait : encre, plumes, papier; on n'avait pas même de protocole qui pût servir de modèle; on eut beaucoup de peine à sortir de ces petits embarras, fils imperceptibles auxquels Dieu se plaît à suspendre le destin des familles royales! La difficulté s'accrut quand il fallut obtenir la signature de Charles X. Pour parvenir jusqu'à son appartement, il y avait plusieurs lignes de gardes-du-corps à traverser. Le duc de Mortemart mit tout en œuvre pour faire fléchir l'étiquette dans ce moment solennel. Ce fut en vain. Les gardes-du-corps se croyaient



Une barricade.

enchaînés d'autant plus étroitement à leur consigne, que la royauté était en péril. Impatienté, irrité, le duc de Mortemart se fit conduire chez le valet de chambre de service, et, d'un ton extrêmement animé : « Monsieur, « je vous rends responsable de tout ce qui « peut arriver. » Enfin, il fut introduit dans l'appartement de Charles X. Le vieux roi était au lit : il se souleva languissamment : « Ah ! c'est vous, Monsieur le duc ? dit-il d'un « air abattu. » M. de Mortemart lui fit observer qu'il fallait se hâter; que les ordonnances voulaient être signées à l'instant même, et que pour lui, il était prêt à partir. « Attendons encore, répondit Charles X. — Mais, « sire, le comte d'Argout est là. Il vous dira « quelle est à Paris la situation des choses. « — Je ne veux point voir M. d'Argout, dit « Charles X, qui ne l'aimait pas. — Eh bien, « sire, le baron de Vitrolles est avec lui. « Voulez-vous qu'on l'introduise? — Le « baron de Vitrolles? Oui, qu'il entre. » On appela M. de Vitrolles. Il sortait de l'appartement de M. de Polignac. Il avait trouvé le prince à moitié endormi, et comme il lui demandait par quelle inconcevable témérité il avait jeté un aussi orgueilleux défi à l'esprit révolutionnaire, n'ayant à sa disposition que sept mille hommes, « les états en portaient « treize mille, » avait répondu le prince de Polignac.

M. de Vitrolles s'étant approché du lit du roi, Charles X fit signe au duc de Mortemart de se retirer. Le ministre, blessé, dit à voix basse : « Ah ! s'il ne s'agissait pas de sauver « la tête du roi ! » et il sortit.

En apercevant, dans de semblables circonstances, celui qui avait toujours exercé sur son esprit un si puissant empire, Charles X prit un visage sévère : « Comment !

« c'est vous, Monsieur de Vitrolles, qui venez « m'engager à céder devant des sujets rebel- « les! » M. de Vitrolles répondit avec vivacité qu'au point où en étaient les choses, il n'avait pas cru pouvoir donner à son roi une plus grande preuve de dévoûment, et que ce serait le tromper que de chercher à lui adoucir l'amertume de cette situation. « Je vais « plus loin, ajouta-t-il, et je doute que votre « majesté puisse désormais rentrer dans « Paris révolté; je sens que la dignité de « votre couronne en recevrait une rude at- « teinte; mais que faire? Mieux vaudrait « cent fois transporter ailleurs le centre de « cette guerre cruelle. Croyez-vous pouvoir « compter sur la Vendée? Je suis prêt à me « dévouer jusqu'au bout. » Charles X parut un moment réfléchir. « La Vendée! dit-il, « comme répondant à ses propres pensées... « c'est bien difficile!... bien difficile!... »

Le duc de Mortemart fut rappelé. Les dispositions du roi lui parurent tout à fait changées. Son accablement avait fait place à une sorte d'ardeur singulière; il mit presque de l'empressement à signer les ordonnances, s'arrêtant toutefois, dans ses concessions, à certaines limites. Voilà comment la monarchie rendit son épée.

Quand le duc de Mortemart sortit de la chambre du roi, il faisait presque jour. Il rencontra M. de Polignac sur la terrasse. C'était la première fois qu'il le voyait revêtu de l'uniforme d'officier-général. M. de Polignac était vivement ému. Devant eux, Paris se cachait dans un nuage composé de brouillard et de fumée; on entendait par intervalles les coups de feu des avant-postes. Tout à coup M. de Polignac, étendant le bras vers la capitale, s'écria d'un air inspiré : « Quel mal- « heur que mon épée se soit brisée entre « mes mains, j'établissais la Charte sur des « bases indestructibles! » Puis se tournant vers M. de Mortemart : « Ne craignez point « que je fasse ici obstacle à votre mission. « Vous partez pour Paris, moi pour Ver- « sailles. »

Une calèche conduisit M. de Mortemart jusqu'au bois de Boulogne. MM. d'Argout et Mazas l'accompagnaient. Là on refusa de les laisser passer. Le Dauphin, qui la veille avait pris le commandement des troupes et qui voulait à tout prix empêcher les concessions, le Dauphin avait écrit aux chefs des avant-postes pour leur défendre, sous peine de la vie, d'ouvrir passage à quiconque viendrait de Saint-Cloud. Après une discussion fort vive. M. de Martemort obtint de continuer sa route, mais il dut tourner à pied le bois de Boulogne. Craignant d'être arrêté à la barrière de Passy, il fit un long détour pour gagner la capitale. Du Point-du-Jour au pont de Grenelle, il remarqua que tout était solitude et silence. Il entra dans Paris en escaladant un mur dans lequel avait été pratiquée une brèche, par où on faisait passer des vins de contrebande. Sans cravate et sa redingote sur le bras, il marchait mêlé à quelques hommes du peuple, dont il déjouait la surveillance par des propos militaires; et c'est ainsi qu'il arriva sur la place Louis XV. Il était environ huit heures du matin; la ville était muette et toutes les fenêtres étaient fermées; on n'apercevait dans les rues que de tranquilles passants. « C'est le calme de la « force, » dit le duc de Montemart à ceux qui l'accompagnaient.

Les Parisiens avaient employé la nuit à construire des barricades, pour mettre la ville à l'abri de toute attaque. Des lampions, placés aux fenêtres et sur les pierres amoncelées dans les rues. éclairaient les travailleurs, groupés de distance en distance. De quelle condition étaient ces travailleurs? pour qui veillaient-ils auprès de ces monceaux de pierres? et quel était leur espoir? On entendit s'élever, du sein des quartiers reculés, des clameurs étranges, aussitôt suivies d'un long silence. Et les patrouilles de bourgeois s'arrêtaient pour écouter cette voix du peuple dans la nuit. On veillait aussi à l'hôtel Laffitte.

VI

30 JUILLET. — Discussion sur le choix d'un roi. — Influence de M. Laffitte. — Rôle du poete Béranger dans la révolution. — Démarche puérile de MM. Thiers et Mignet. — Obstacle à la candidature du duc d'Orléans. — Le duc de Chartres court risque d'être fusillé. — Lutte entre les républicains et les Orleanistes. — Lettre singulière ecrite du château de Neuilly. — MM. Thiers et Scheffer à Neuilly. — Noble attitude de la duchesse d'Orléans. — Les députés réunis au Palais-Bourbon. — M. de Chateaubriand et les pairs de France. — Déclaration de la Chambre. — Reunion républicaine chez Lointier. — Députation envoyée par cette réunion à l'Hôtel-de-Ville. — Étourdissement de Lafayette. — M. de Sussy à l'Hôtel-de-Ville. — Programme des plus hardis révolutionnaires de cette epoque. — Ce qui alors pouvait être osé. — Le parti bonapartiste. — Anarchie à Saint-Cloud. — Plan de guerre civile proposé à Charles X. — Le duc de Raguse insulté par le Dauphin. — Le triomphe du parti orléaniste compromis par l'absence et les hésitations du duc d'Orléans. — Remarquable exemple de bassesse. — Le duc d'Orléans entre furtivement dans Paris. — Entrevue nocturne du prince avec M. de Mortemart. — Terreur de la duchesse de Berri à Saint-Cloud : fuite de la famille royale. — Tristesse des soldats.

La monarchie était vaincue! le peuple campait sur la place publique : qu'allait-on faire?

Le 30, à la pointe du jour, M. de Glandevès entrait chez M. Laffitte. Voici la conversation qui s'engagea entre ces deux personnages. — Elle était importante et fut solennelle :

« Monsieur, dit au banquier le gouverneur des Tuileries, vous voilà maître de « Paris depuis vingt-quatre heures. Voulez-« vous sauver la monarchie? — Laquelle, « Monsieur? celle de 1789 ou celle de 1814? « — La monarchie constitutionnelle. — Pour « la sauver, il n'est qu'un moyen, c'est de « couronner le duc d'Orléans. — Le duc « d'Orléans, Monsieur! le duc d'Orléans! « mais le connaissez-vous? — Depuis quinze « ans. — Soit. Quels sont les titres du duc « à la couronne? Cet enfant que Vienne a « élevé peut invoquer du moins le souvenir « de la gloire paternelle ; et, il faut bien en « convenir, le passage de Napoléon a laissé « dans la mémoire des hommes une trace « enflammée. Mais quel prestige environne « le duc d'Orléans? Le peuple sait-il seulement son histoire? Et combien de fois « a-t-il entendu prononcer son nom? — J'y « vois un avantage, et non un inconvénient. « Privé de toute puissance sur les imaginations, il en aura d'autant moins de facilité « à sortir des limites dans lesquelles il est « bon que la royauté soit contenue. Et puis « le prince a des vertus privées qui sont « pour moi une suffisante garantie de ses « vertus publiques. Sa vie est exempte des « impuretés scandaleuses qui ont souillé « celle de tant de princes. Il se respecte « dans sa femme; il se fait aimer et craindre « de ses enfants. — Vertus communes et « qui ne sont pas tellement hautes qu'elles « ne puissent être dignement récompensées « que par le don d'une couronne! Ignorez-« vous, d'ailleurs, qu'on l'accuse d'avoir « hautement approuvé les votes homicides « de son père, et de s'être associé, dans les « mauvais jours de notre histoire, à des « projets qui devaient à jamais priver du « trône les héritiers directs du malheureux « Louis XVI, et d'avoir gardé à Londres, « pendant les Cent-Jours, une attitude qui « fit planer sur lui les plus étranges soupçons? Qu'on l'ait calomnié, lorsqu'on l'a « représenté caressant [illegible]es partis depuis « 1815, se faisant restituer son apanage « malgré les lois, jetant l'épouvante parmi « les acquéreurs de biens nationaux, par ses « procès multipliés, humble à la Cour, et, au « dehors, courtisan de tous les brouillons, « c'est possible, c'est probable, si vous le

« voulez. Mais, enfin, ce qui est certain, « c'est que Louis XVIII l'a mis en possession « de vastes domaines ; c'est que Charles X « est personnellement intervenu auprès des « Chambres pour lui assurer, au moyen d'une « sanction légale, un apanage indépendant; « c'est, enfin, qu'on lui a gracieusement ac- « cordé ce titre d'altesse royale qu'il avait si « fort désiré. Comblé de bienfaits par les « aînés, il n'est pas dans une position qui lui



M. de Glandevés.

« permette de recueillir leur héritage, et lui- « même souffrirait-il, s'il le savait, qu'on « attisât en son nom l'incendie qui doit dé- « vorer sa famille? — Ce n'est pas de l'in- « térêt personnel du prince qu'il s'agit ici, « Monsieur le baron ; il s'agit de l'intérêt du « pays menacé par l'anarchie. Je n'examine « pas si la situation du duc d'Orléans est pé- « nible pour son cœur, mais si son avéne- « ment est désirable pour la France. Or, « quel prince est plus libre des préjugés qui « viennent d'entraîner la ruine de Charles X? « Quel prince a fait plus hautement profes- « sion de libéralisme? Et à la combinaison « qui le couronnerait, quelle autre est, selon « vous, préférable? — Si vous croyez Char- « les X coupable, vous reconnaîtrez, du « moins, que le duc de Bordeaux est inno- « cent? Conservons-lui la couronne. On l'é- « lèvera dans de bons principes. Lafayette « veut-il sincèrement la république? — Il la « voudrait, s'il ne craignait un bouleverse- « ment trop profond. — Eh bien! qu'on éta- « blisse un conseil de régence. Vous en feriez « partie avec Lafayette. — Hier encore cela « eût été possible; et si, séparant sa cause de « celle du vieux roi, la duchesse de Berri se « fût présentée, tenant son fils par la main « et portant un drapeau tricolore... — Un « drapeau tricolore! mais c'est pour eux la « représentation symbolique de tous les cri- « mes. Plutôt que de l'adopter, ils se feraient « piler dans un mortier. — Dans ce cas, « Monsieur, que venez-vous me proposer? »

M. de Glandevès sortit. La combinaison qu'il était venu soumettre à M. Laffitte répondait aux secrètes espérances de beaucoup de grands personnages qui n'auraient pas voulu voir briser entièrement la chaîne des traditions. Une seule combinaison pouvait empêcher tout à la fois, et le principe de légitimité de succomber en France, et la royauté d'y provoquer trop ouvertement l'esprit révolutionnaire. C'etait celle qui, tout en respectant le droit divin d'Henri V, aurait confié à la prudence du duc d'Orléans les destinées de la monarchie.

Telle fut, nn moment, la pensée de M. de Talleyrand. M. Laffitte allait plus loin. Surpris de l'influence politique d'un homme en qui il n'avait jamais vu qu'un banquier, le vieux diplomate ne put se défendre d'un certain dépit que, cette nuit-là même, et contrairement à ses habitudes de réserve, il laissa percer de la sorte devant ses intimes : « M. Laffitte me compte vraiment pour trop « peu de chose. »

Mais M. Laffitte s'appuyait alors sur les conseils d'un homme bien supérieur à M. de Talleyrand pour la portée des vues et la finesse de l'esprit. Béranger avait un coup d'œil trop perçant, une sagacité trop inexorable, pour être accessible à l'enthousiasme. Quand il vit que le trône de Charles X chan-



Prise du Carrousel, d'après une lithographie de l'époque.

celait, il se demanda tout de suite où était la puissance. Elle était dans la bourgeoisie, et il en aurait, au besoin, trouvé la preuve en lui-même. Poëte, s'il s'était contenté de célébrer la grandeur du peuple associée aux souvenirs de la gloire impériale, son génie serait resté longtemps ignoré. Mais à côté des strophes où il chantait l'Empereur, il avait publié des couplets contre la sottise des rois légitimes et l'insolence des nobles. Il s'était fait ainsi adopter par la banque et le haut commerce. De là sa fortune littéraire. Du salon sa renommée était descendue dans l'atelier, et sa popularité fut immense. Il ne pouvait donc se faire aucune illusion en 1830 sur la prépondérance de la bourgeoisie. Et comme elle n'avait qu'un chef possible, le successeur du régent; que d'ailleurs Napoléon II n'était pas là, Béranger devint l'âme du parti orléaniste. Il fit peu par lui-même, à la vérité, mais beaucoup par les autres. Il ne se mit guère en évidence; mais, par ses conseils, religieusement écoutés, il agit fortement sur les meneurs de la bourgeoisie. Sans lui, par exemple, il est douteux que M. Laffitte eût mis à réaliser leur commune espérance autant de suite et de fermeté.

Quant aux motifs de cette détermination de Béranger, l'histoire doit-elle les condamner ou les absoudre? Ni l'un ni l'autre.

En soutenant M. Laffitte dans les voies de l'orléanisme, Béranger eut soin de le prémunir contre leur royale créature. Craignant la faiblesse de son ami, le prévoyant poëte lui recommanda de ne se point laisser faire ministre et de se réserver, le cas échéant, pour une révolution nouvelle. Le choix de Béranger ne fut donc ni égoïste ni tout à fait aveugle. Mais on peut lui reprocher de n'avoir pas compris que, dans un mouvement qui mêlait toutes choses, rien n'était impossible avec de l'énergie. Le peuple, jeté

sur la place publique, savait trop peu ce qu'il voulait, pour ne pas donner à ceux qui se seraient mis résolument à sa tête le prix de l'audace intelligente et vertueuse. Les grandes actions, après tout, ne naissent jamais que d'une folie sublime. Malheureusement, ne pas savoir oser est l'écueil des esprits trop pénétrants. Béranger voulut un roi, tout en se défiant de la royauté, parce qu'il vit clairement et promptement qu'il était plus facile de faire une monarchie que d'établir une république. Il était sincère, il était loyal; mais il fut dupe de sa propre clairvoyance.

Le duc d'Orléans eut donc pour lui, dès le lendemain de la victoire du peuple, la puissance des noms et celle des idées : Jacques Laffitte et Béranger

M. de Glandevès venait de quitter M. Laffitte, lorsque celui-ci vit entrer MM. Thiers, Mignet et Larréguy. Le projet d'une proclamation orléaniste fut arrêté. M. Thiers la rédigea, et il fut convenu qu'on la publierait dans le *National*, le *Courrier Français* et le *Commerce*. Pour renverser une dynastie, il avait fallu l'effort de tout un peuple; pour en créer une autre, était-ce donc assez d'un député et de trois journalistes?

Toutefois, l'insouciance du peuple, qui était un encouragement au projet des Orléanistes, pouvait, selon les circonstances, leur opposer un obstacle sérieux. Lorsque, le 30, MM. Thiers et Mignet, suivis de quelques amis, sortirent des bureaux du *National*, se dirigeant vers la place de la Bourse, et distribuant à la foule, en chiffons de papier, le panégyrique du duc d'Orléans, ils durent être frappés de l'étonnement qu'ils excitaient. Sur la place de la Bourse, leur émotion dut redoubler, car des sifflets les y accueillirent.

L'élévation du duc d'Orléans avait naturellement pour contradicteurs les jeunes gens qui, dans la Charbonnerie s'étaient prononcés pour Lafayette contre Manuel. Aussi coururent-ils semer dans Paris leurs défiances et leurs antipathies. Quand M. Pierre Leroux, par exemple, vint annoncer aux combattants du passage Dauphine le complot qui se tramait, ce ne fut qu'un cri de fureur. « S'il en est ainsi, disait-on, la bataille est à « recommencer, et nous allons refondre des « balles. »

Témoin de cette explosion de colère par lui-même excitée, M. Pierre Leroux se rendit précipitamment à l'Hôtel-de-Ville pour avertir M. de Lafayette. Il lui peignit sous de vives couleurs ce qui se passait, lui rappela quelle mission lui imposait dans les circonstances présentes l'impulsion toute républicaine qu'il avait voulu donner à la Charbonnerie, et finit en lui représentant que l'avènement au trône d'un autre Bourbon serait le signal d'une lutte nouvelle et terrible.

Assis dans un vaste fauteuil, l'œil fixe, le corps immobile, M. de Lafayette semblait frappé de stupeur. M. de Boismilon entre tout à coup. Il venait demander la liberté pour le fils aîné du duc d'Orléans qui, ayant abandonné son régiment à Joigny, avait été arrêté par le maire de Montrouge, M. Leullier. « Il faut, au moins, qu'on vous laisse le « temps de délibérer », dit M. Pierre Leroux à Lafayette; et M. de Boismilon étant sorti, M. Pierre Leroux écrivit rapidement l'ordre de maintenir l'arrestation. Il présentait le papier à M. de Lafayette, qui était sur le point de signer, lorsque parut en uniforme de garde national M. Odilon Barrot. Il entraîna dans une autre pièce le vieux général, qui, cédant à de plus timides conseils, envoya M. Comte à Montrouge pour faire mettre le jeune prince en liberté.

D'un autre côté, le bruit de cette arrestation s'était répandu sous le péristyle du théâtre des Nouveautés, où bivouaquait, sous les ordres de M. Étienne Arago, une bande d'hommes violents et audacieux. « C'est un prince! crièrent-ils : allons le fusiller. » Et ils se mirent en marche. Ne pouvant les retenir, leur jeune chef écrivit à M. de Lafayette que la vie du duc de Chartres était en péril, et qu'il n'avait qu'à se hâter s'il voulait la sauver. Lui-même il eut soin de faire faire à ses gens un détour immense. A quelques pas de la barrière du Maine, sous prétexte qu'ils avaient besoin de repos, il les fit coucher dans les fossés du chemin, et cou-

rut prier le chef du poste qui veillait à la barrière, de ne point les laisser sortir en armes quand ils se présenteraient. Puis il poussa jusqu'à Montrouge, où M. Comte était déjà arrivé. Le duc de Chartres se rendit aussitôt, précédé par MM. Baudrand et de Boismilon, à la Croix-de-Berny, où, pour lui faire donner des chevaux de poste, M. Leullier dut faire valoir sa qualité de maire. Ce jeune homme était tout tremblant, bien qu'il ignorât jusqu'à quel point il venait de courir risque de la vie. Car que serait-il arrivé si M. Étienne Arago avait fait pour le perdre tout ce qu'il fit pour le sauver. Et qui peut dire quelle eût été la direction des événements? Le duc d'Orléans aurait-il pu ramasser une couronne dans le sang de son fils? Un quart d'heure gagné, un quart d'heure perdu... c'est donc à cela que tiennent les destinées d'une race! Rude leçon donnée à l'orgueil!

Les Orléanistes ne manquèrent pas de prétendre que le duc de Chartres avait quitté Joigny pour venir mettre son épée au service de l'insurrection. Leurs adversaires affirmaient, au contraire, qu'il était venu prendre les ordres de Charles X. Ce qui est certain, c'est que M. Leullier, qui avait su faire d'une arrestation patriotiqué une hospitalité généreuse, venait de rendre en cette circonstance à la maison d'Orléans un incalculable service, qui fut vite oublié!

Quoi qu'il en soit, entre les républicains et les Orléanistes, la victoire ne pouvait demeurer longtemps douteuse. Ceux-ci avaient l'immense avantage d'un gouvernement tout prêt. M. Laffitte put donc s'emparer impunément de toutes les prérogatives de la souveraineté, et ce fut lui qui envoya Carrel à Rouen pour y diriger la révolution. Ce fut aussi chez lui que les députés se réunirent dans la matinée du 30. Dans cette réunion, présidée momentanément par M. Bérard, en l'absence de M. Laffitte, qu'une foulure au pied avait forcé de s'absenter, on apporta la proclamation suivante, qui, grâce au zèle des Orléanistes, couvrait déjà tous les murs de Paris :

« Charles X ne peut plus rentrer dans « Paris : il a fait couler le sang du peuple.

« La république nous exposerait à d'af- « freuses divisions : elle nous brouillerait « avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué « à la cause de la révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu « contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les cou- « leurs tricolores ; le duc d'Orléans peut seul « les porter encore. Nous n'en voulons point « d'autres.

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas. « Il attend notre vœu. Proclamons ce vœu, « et il acceptera la Charte comme nous l'a- « vons toujours entendue et voulue. C'est « du peuple français qu'il tiendra sa cou- « ronne. »

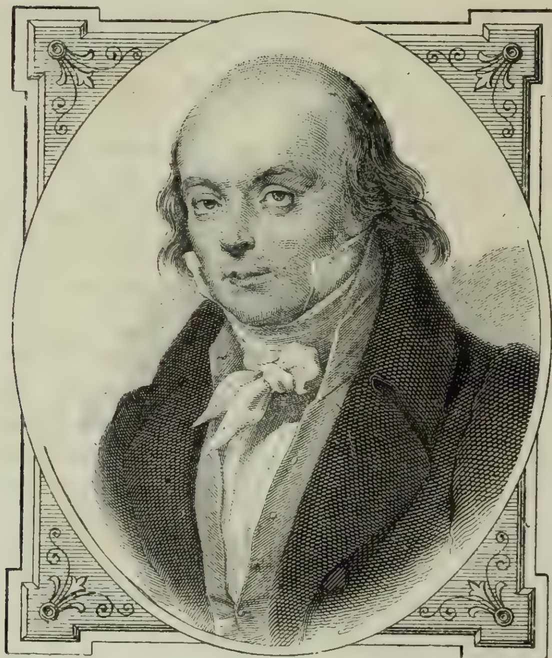
Cette proclamation était dirigée avec beaucoup d'art. On y répétait fréquemment le nom du duc d'Orléans, pour que ce nom, peu connu du peuple, se gravât néanmoins dans son esprit. En y parlant du drapeau tricolore et de Jemmapes à une foule peu soucieuse des formes politiques, on intéressait à l'élévation de l'élu de la bourgeoisie ce sentiment national qu'avaient si puissamment exalté les victoires de la République et de l'Empire. Enfin on invoquait, pour mieux la détruire, la souveraineté du peuple : vieille ruse des ambitieux sans courage!

La lecture d'un pareil manifeste devait naturellement émouvoir l'assemblée. L'éloge du duc d'Orléans passa de bouche en bouche. Que fallait-il de plus pour créer un parti puissant parmi ces hommes? Le duc d'Orléans, c'était la monarchie et un nom!

Le général Dubourg s'étant présenté sur ces entrefaites en habit de général et une cravache à la main, les députés ne virent dans sa visite qu'une insolente témérité. On refusa de l'entendre et même de le recevoir. L'autorité légale s'organisait déjà sur les débris des pouvoirs insurrectionnels, et la domination des hommes tout à fait nouveaux

commençait à pâlir devant la puissance des réputations acquises.

Mais il importait de détourner au profit de la monarchie l'autorité morale de cette révolution, dont la force matérielle était alors sur la place de Grève. Les députés résolurent d'opposer le Palais-Bourbon à l'Hôtel-de-Ville, et, sous prétexte qu'aucune délibération sérieuse ne pouvait avoir lieu dans la maison d'un simple particulier, ils convinrent de se réunir vers le milieu du jour au palais législatif. C'était bien comprendre la situation. Le pouvoir n'a jamais plus de prestige que le lendemain des perturbations violentes et subites ; car, ce qui étonne et embarrasse le plus les hommes rassemblés, c'est de se voir sans maître.



Béranger (1780 — 1857).

Toutefois, on ne pouvait donner la couronne au duc d'Orléans sans savoir jusqu'où irait, au besoin, l'essor de son ambition. On lui avait déjà expédié quelques messages. La lettre suivante[1], écrite au château de Neuilly, le 30 juillet, à trois heures et quart du matin, par un des messagers que M. Laffitte, la veille, avait envoyés au prince, donnera une idée des dispositions où l'on se trouvait à Neuilly :

« Le duc d'Orléans est à Neuilly avec toute « sa famille. Près de lui, à Puteaux, sont les « troupes royales, et il suffirait d'un ordre « émané de la Cour pour l'enlever à la na- « tion, qui peut trouver en lui un gage puis- « sant de sa sécurité future.

« On propose de se rendre chez lui au nom « des autorités constituées, convenablement « accompagnés, et de lui offrir la couronne. « S'il opposait des scrupules de famille ou « de délicatesse, on lui dira que son séjour « à Paris importe à la tranquillité de la capi- « tale et de la France, et qu'on est obligé « de l'y mettre en sûreté. On peut compter « sur l'infaillibilité de cette mesure. On peut « être certain, en outre, que le duc d'Orléans « ne tardera pas à s'associer pleinement aux « vœux de la nation.

Cette note était sans doute destinée à faire connaître aux partisans du duc d'Orléans la marche qu'ils avaient à suivre. Ils devaient lui offrir la couronne, en ayant l'air de lui faire violence, et sous prétexte que sa présence à Paris était nécessaire pour le maintien de l'ordre. Mais on leur faisait savoir d'avance qu'ils n'auraient pas à courir le double péril de l'offre et du refus.

M. Thiers avait reparu à l'hôtel Laffitte. En apprenant qu'on l'avait devancé à Neuilly, il se plaignit avec dépit d'avoir été oublié. « Mais il est tout simple qu'on oublie les « absents, lui dit Béranger d'une voix dou- « cement moqueuse. Au reste, qui vous re- « tient. » M. Thiers fit certifier sa mission par M. Sébastiani, et partit accompagné de M. Scheffer. Il allait au-devant de la fortune.

Arrivés au château de Neuilly, les deux négociateurs furent reçus par la duchesse d'Orléans. Son mari était absent. Pendant que M. Thiers expliquait l'objet du message, un grand trouble parut sur le visage austère de la duchesse ; et, quand elle apprit qu'il

[1] Cette lettre, publiée dans le *Mémorial de l'Hôtel-de-Ville*, est encore entre les mains de M. Hippolyte Bonnelier.

s'agissait de faire passer dans sa maison une couronne arrachée à un vieillard qui s'était toujours montré parent fidèle et ami généreux : « Monsieur, dit-elle en s'adressant à « M. Scheffer avec une émotion pleine de « grandeur, comment avez-vous pu vous « charger d'une semblable mission ? Que « Monsieur l'ait osé, je le conçois : il nous « connaît peu, mais vous qui avez été admis « auprès de nous, qui avez pu nous apprécier..... ah ! nous ne vous pardonnerons « jamais cela ! » Devant d'aussi nobles répugnances, les deux envoyés restaient interdits, lorsque Mme Adélaïde survint, suivie de Mme de Montjoie.

Mme Adélaïde avait trop de virilité dans l'esprit, et au fond de l'âme trop peu de tendresse religieuse, pour se plier à des considérations de famille. Cependant, pénétrée qu'elle était des dangers dont son frère était entouré, elle se hâta de dire : « Qu'on fasse « de mon frère un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, pourvu qu'on « n'en fasse pas un proscrit. » Ces paroles étaient l'expression naïve et fidèle des sentiments du prince en ce moment. Mais ce que M. Thiers venait offrir, c'était une couronne, et Mme Adélaïde n'avait garde de repousser une offre aussi séduisante. Dévouée entièrement au duc son frère, dont elle partageait les vues et sur qui elle exerçait quelque empire, elle avait rêvé pour lui des grandeurs dont elle le jugeait digne. Une seule crainte parut la préoccuper. Qu'allait penser l'Europe? S'asseoir sur ce trône, d'où Louis XVI n'était descendu que pour aller à l'échafaud, n'était-ce pas jeter l'alarme dans toutes les maisons royales, et remettre en question la paix du monde?

M. Thiers répondit que ces craintes n'étaient pas fondées; que l'Angleterre, toute pleine encore du souvenir des Stuarts vaincus, battrait des mains à un dénoûment dont son histoire fournissait l'exemple et le modèle; que, quant aux rois absolus, loin de reprocher au duc d'Orléans d'avoir fixé sur sa tête une couronne suspendue dans l'orage, ils lui sauraient gré d'avoir fait servir son élévation de digue aux passions déchaînées ; qu'il y avait quelque chose de grand à sauver la France; et que, s'il était trop tard pour la légitimité, il était temps encore pour la monarchie; qu'après tout il ne restait plus au duc d'Orléans que le choix des périls, et qu'en l'état des choses, fuir les dangers possible de la royauté, c'était affronter la république et ses inévitables tempêtes.

De telles raisons n'étaient pas de nature à toucher l'âme humble et pieuse de la duchesse d'Orléans, mais elles se firent aisément accepter de Mme Adélaïde. Enfant de Paris, comme elle disait elle-même, elle offrit de se rendre au milieu des Parisiens. On convint que le duc serait prévenu, et M. de Montesquiou lui fut envoyé.



Le duc de Chartres (1810 — 1842).

Il était alors au Raincy, où il s'était réfugié. A la nouvelle des événements qui se préparaient, il monte en voiture; M. de Montesquiou, à cheval, le précédait. Bientôt le bruit des roues semble s'éloigner. M. de Montesquiou tourne la tête : la voiture du

prince regagnait le Raincy de toute la vitesse des chevaux. Effet naturel des incertitudes dont le duc d'Orléans était tourmenté!

L'heure des résolutions décisives était venue pour lui : elle le trouva irrésolu et défaillant. Ne pas courir aux distributeurs de vaine popularité, mais les attirer à soi peu à peu, éviter toute démarche d'éclat en faisant croire néanmoins qu'on s'engage, ne rien refuser, avoir l'air de promettre beaucoup, ménager dans les agitateurs influents les futurs conservateurs d'un régime nouveau, se faire porter par le mouvement des partis sans se laisser entraîner par eux, tel avait été, durant la Restauration, le rôle qu'à la Cour on prêtait à Philippe, duc d'Orléans. Doué de ce genre de courage qui, pris au dépourvu, tient tête à la circonstance, mais non de celui qui envisage sans trouble les lointains périls, il avait passé de longues années à prévoir une catastrophe et à la redouter. Ne voulant à aucun prix être enveloppé dans quelque grand naufrage, et n'étant pas de ces fortes âmes à qui l'infortune est bonne pourvu qu'elle soit illustre, il donna d'abord à la Cour des conseils intéressés, mais sincères. Repoussé, il ne songea plus qu'à se créer dans la famille royale une existence à part. Il temporisait avec son destin. S'emparer des dépouilles des siens, en jouant sa tête dans la partie, était un attentat trop au-dessus de son cœur. Il voulait se préserver de leur chute : voilà tout. Il n'aurait jamais sacrifié à l'imprévu, et n'était capable d'aucune de ces témérités héroïques dont se compose le rôle des ambitieux. Au premier bruit de la révolution qu'il avait prévue, on dut chercher à lui prouver que, pour rester propriétaire, le plus sûr était de devenir roi. Car, en prenant la couronne, il conservait ses domaines.

De retour à Paris, M. Thiers raconta partout avec enthousiasme l'accueil gracieux qu'il avait reçu des princesses, faisant entrer dans le récit de tout ce qui l'avait charmé mille détails puérils, inexacts, peut-être, et jusqu'au verre d'eau que lui avaient offert des mains presque royales. Était-ce un piège tendu à la vanité crédule des bourgeois qui l'écoutaient? ou bien avait-il été dupe lui-même de cette bonhomie protectrice, dernière forme que revêt l'orgueil des grands?

A midi, selon la résolution prise, les députés se réunirent au Palais-Bourbon. M. Laffitte n'ignorait pas combien il importe dans les moments de trouble, de présenter aux esprits un but nettement défini. Pour faire les révolutions il faut savoir bien ce qu'on ne veut pas; mais un moyen sûr de les dominer est de savoir mieux que tout le monde ce que l'on veut. Les hommes initiés à la pensée de M. Laffitte faisaient donc courir le bruit que tout était prêt pour l'installation du duc d'Orléans; que lui seul était en état d'empêcher le retour du despotisme, et de mettre un frein à la démagogie. Ces discours, adroitement répandus, rassuraient les timides, encourageaient les faibles, fixaient les irrésolus, et créaient en réalité la puissance du parti qu'on représentait comme si puissant, le courage de la plupart des hommes se composant de beaucoup de lâcheté.

Nommé président par acclamation, M. Laffitte ouvrit la séance, et M. Bérard annonça la visite du duc de Mortemart. Alors ceux-là durent être saisis d'un profond sentiment d'amertume et de pitié, qui virent de quelle sorte tous ces pâles législateurs attendaient l'arrivée d'un envoyé du roi. D'une part, ils pouvaient entendre les clameurs victorieuses du dehors; de l'autre, leur vieux maître semblait encore les surveiller de Saint-Cloud. Entre ces deux périls, la plupart composaient leur attitude et leur visage, pour ne pas risquer leur fortune du lendemain.

Un seul membre siégeait sur les bancs réservés aux défenseurs de l'antique monarchie : c'était M. Hyde de Neuville. Il se leva, et, d'une voix attristée, il demanda qu'une commission composée de pairs et de députés fût chargée de proposer des mesures propres à concilier tous les intérêts et à mettre en paix toutes les consciences. Cette proposition répondait parfaitement aux incertitudes qui pesaient sur toutes ces âmes chancelantes :

elle fut favorablement accueillie, et on allait procéder à la nomination des commissaires, lorsque le général Gérard annonça que quinze cents Rouennais, en marche pour Paris, venaient d'arriver, amenant plusieurs pièces de canon, qu'on avait placées sur les hauteurs de Montmartre. Ces images de guerre apportées, au milieu de l'Assemblée, y produisent une sorte de frémissement. On se trouble, on s'agite, et au milieu des plus vives préoccupations, les noms suivants sortent de l'urne du scrutin : Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Delessert, Hyde de Neuville.

Le choix de pareils commissaires indiquait assez qu'aux yeux des députés, Charles X n'avait pas encore cessé d'être roi. Les commissaires prirent le chemin du Luxembourg. L'inquiétude de M. Laffitte était visible : il sentait la victoire lui échapper. Tout à coup M. Colin de Sussy entre, tenant à la main les dernières ordonnances de Charles X. Qu'on les eût accueillies, c'en était fait sans doute de la candidature du duc d'Orléans. Aussi la fermeté du président fut-elle inébranlable. M. de Sussy dut se retirer. Mais des dangers d'une autre nature menaçaient la faction orléaniste. Le peuple répandu autour du palais demandait à être admis. Une lettre fut remise au président : ce désir y était énergiquement exprimé. Or, la publicité des séances, en de pareils moments, c'est le forum. M. Laffitte, qui avait voulu que l'assemblée des députés se tînt dans l'enceinte législative, pour que leurs débats eussent un caractère plus solennel, M. Laffitte laissa tomber négligemment ces mots : « Ceci n'est pas une séance, mais « une simple réunion des députés. » Et tout fut dit.

Les pairs de France, de leur côté, s'étaient rendus au palais du Luxembourg. Là, parmi MM. de Broglie, Molé, Pastoret, de Choiseul, de la Roche-Aymon, de Coigny, de Tarente, de Dreux-Brézé, on remarquait le duc de Mortemart, pâle encore d'un long évanouissement ; le vieux marquis de Sémonville, et le poète de toutes les ruines, le vicomte de Chateaubriand. Il était arrivé dans ce palais d'une aristocratie dégénérée, au milieu des acclamations et porté sur les bras d'une jeunesse enthousiaste. Pourtant, il ne venait là que pour sauver d'une atteinte dernière la majesté des choses qui ont longtemps vécu. Assis à l'écart, mélancolique et triomphant, il resta quelque temps muet et comme en proie à toutes les puissances de son âme. Mais bientôt sortant de sa rêverie et s'animant, il exhorta ses collègues à une fidélité intrépide. « Protestons, s'écria-t-il, en faveur « de la monarchie mourante. S'il le faut, « sortons de Paris ; mais, en quelque lieu « que la force nous pousse, sauvons le roi, « Messieurs, et confions-nous à toutes les « bonnes chances du courage. » Puis, comme si l'ovation qu'il venait de recevoir eût jeté quelque trouble dans ses pensées : « Songeons aussi, ajoutait-il avec exaltation, « à la liberté de la presse. Il y va du salut de « la légitimité. Une plume, deux mois ! et je « relève le trône. » Illusions de poète ! Les ambassadeurs de la bourgeoisie entrèrent, demandant pour leur élu la lieutenance générale du royaume ; et du sein de cette assemblée de ducs, peu de voix s'élevèrent en faveur d'une puissance qui était à son déclin. C'est que la bassesse humaine se réfugie volontiers sous l'éclat des hautes positions. Les trahisons les plus illustres sont les plus fréquentes.

Cependant, au Palais-Bourbon, on attendait avec anxiété le retour des commissaires. M. Dupin faisait entrevoir tout ce qu'avait de périlleux la situation violente de Paris. M. Kératry demandait qu'une décision fût prise, et Benjamin Constant, que cette décision fût radicale. Enfin, de l'Hôtel-de-Ville, où mille rumeurs diverses venaient l'assiéger, Lafayette envoyait dire aux députés de ne pas se hâter, et de ne pas livrer sans conditions la couronne. Sur ces entrefaites, les commissaires parurent. Le général Sébastiani rendit compte de la manière dont ils avaient accompli leur mission ; et lui qui, ce jour-là même, avait prononcé ces mots : *Il n'y a de national ici que le drapeau blanc*, il rédigea, de concert avec Benjamin Constant, la déclaration suivante :

« La réunion des députés actuellement à « Paris a pensé qu'il était urgent de prier « S. A. R. le duc d'Orléans de se rendre dans la « capitale pour y exercer les fonctions de « lieutenant-général du royaume, et de lui « exprimer le vœu de conserver la cocarde « tricolore. Elle a de plus senti la nécessité « de s'occuper sans relâche d'assurer à la « France, dans la prochaine session des « Chambres, toutes les garanties indispen-



Marie-Amélie, mariée au duc d'Orléans en 1809 (1782 — 1866).

« sables pour la pleine et entière exécution « de la Charte. »

La lecture de cet acte produisit une grande agitation dans l'Assemblée. Ceux qui, comme M. Laffitte, connaissaient le duc d'Orléans, comptaient trop peu sur sa hardiesse pour ne pas chercher à le compromettre. Ils craignaient qu'une simple invitation ne grossît à ses yeux les périls du moment et qu'*il* n'hésitât plus qu'il ne convient dans ces instants suprêmes où tout dépend d'une décision prompte. Ils auraient voulu qu'en le déclarant lieutenant-général du royaume d'une manière solennelle et péremptoire, la Chambre le poussât dans les voies de la révolution, de telle sorte qu'il ne pût reculer. Lui sachant une ambition plus réfléchie que courageuse, plus ardente qu'active, ils auraient voulu couronner ses espérances tout en le dispensant d'avoir de l'audace. Pour ceux, au contraire, qui n'avaient point de parti pris, exprimer un vœu qui pouvait sembler révolutionnaire, c'était déjà pousser les choses beaucoup trop loin. Au milieu de cette fluctuation des esprits, la voix de M. Laffitte s'éleva pour demander que la déclaration fût signée à cause de son importance. L'agitation redoubla. « Vous n'avez pas le droit de disposer « de la couronne, s'écriait M. Villemain. — « De grâce, disait d'un ton larmoyant le « vieux Charles de Lameth, rappelez-vous la « révolution et le danger des signatures. — « Pour moi, dit M. Delessert, tout ce que je « vote, je le signe. » Enfin les conclusions du rapport furent adoptées, et une députation de douze membres, dont M. Gallot fut nommé président, eut mission de partir pour Neuilly, et d'aller porter au duc d'Orléans les résolutions ou plutôt les vœux de la Chambre.

Il est à remarquer que ni les députés ni leur président n'avaient osé mettre leur signature au bas de la déclaration précitée. Une copie en ayant été envoyée à la commission municipale, M. Mauguin trouva la rédaction adoptée par la Chambre tellement contre-révolutionnaire par le fond et si ambiguë dans la forme, qu'il écrivit sur-le-champ à M. Laffitte qu'une semblable pièce ne pourrait être publiée comme acte du gouvernement que revêtue de la signature des auteurs. Il avait raison.

Car à mesure que le dénouement approchait, les républicains redoublaient d'efforts. Réunis chez le restaurateur Lointier, ils y délibéraient le fusil à la main. Science politique, connaissance des affaires, position, réputation, grande fortune, tout cela leur manquait. C'était leur faiblesse, c'était aussi leur force. Pouvant tout braver, ils pouvaient tout obtenir. Ils avaient des convictions in-



Le peuple prit des armes chez l'armurier Lepage, rue de Richelieu. (D'après V. Adam.)

traitables, parce qu'il faut avoir beaucoup étudié et beaucoup pratiqué la vie pour arriver au doute. Ils éprouvaient d'autant moins d'hésitations qu'ils se rendaient moins compte des obstacles, et, préparés pour la mort, ils l'étaient par cela même pour le commandement..

Le parti orléaniste les redoutait sans oser les combattre à visage découvert. Il avait donc envoyé au milieu d'eux, pour les décourager ou les désunir, quelques-uns de ses plus ardents émissaires. Rien ne fut épargné par MM. Larréguy et Combes-Siéyès pour faire prévaloir dans la réunion Lointier la combinaison qui appelait au trône une dynastie nouvelle, et il faut dire que ces tentatives puisaient une grande force dans l'adhésion de Béranger. Une lutte orageuse ne tarda pas à s'engager. Se voyant disputer par l'intrigue ce qu'ils appelaient leur victoire, les républicains de bonne foi frémissaient d'indignation. Quelques-uns, avec cet excès de défiance propre aux partis en lutte, accusaient déjà sourdement M. Chevalier, le président de l'assemblée, de vouloir prolonger la séance et traîner les choses en longueur pour laisser les passions généreuses se refroidir et s'éteindre. Un orateur orléaniste fut couché en joue par un membre de l'assemblée. Enfin, on décida qu'une commission serait chargée de porter au gouvernement provisoire, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, une adresse qui commençait par ces mots :

« Le peuple hier a reconquis ses droits sa-
« crés au prix de son sang. Le plus précieux
« de ses droits est de choisir librement son
« gouvernement. Il faut empêcher qu'aucune
« proclamation ne soit faite qui désigne un
« chef lorsque la forme même du gouverne-
« ment ne peut être déterminée.

« Il existe une représentation provisoire

« de la nation. Qu'elle reste en permanence « jusqu'à ce que le vœu de la majorité des « Français ait pu être connu, etc. »

M. Hubert fut choisi pour porter cette adresse à l'Hôtel-de-Ville; il partit, en costume de garde national, et accompagné de plusieurs membres de l'assemblée, parmi lesquels étaient Trélat, Teste, Charles Hingray, Bastide, Poubelle, Guinard, tous hommes pleins d'énergie, de désintéressement et d'ardeur. La députation fendit la foule immense répandue sur la place de Grève. Hubert portait l'adresse au bout d'une baïonnette.

Admis auprès du général Lafayette, les républicains l'entourent avec une sorte de déférence grave et même impérieuse. Hubert lit l'adresse d'une voix fortement accentuée. Puis montrant du doigt sur le plafond la trace toute récente des balles, il adjure Lafayette, au nom des souvenirs du combat, de ne pas laisser périr les fruits de la victoire populaire. Il ajoute que Lafayette doit compte au peuple de la puissance que lui donne un nom respecté; que s'abstenir serait faiblesse ou trahison. Et il termine en le pressant de prendre la dictature. C'était trop présumer de son audace. Troublé intérieurement, mais toujours maître de lui, il prononça un long discours où son embarras ne se trahissait que par l'incohérence des pensées et la diffusion des paroles. Il parla des États-Unis, de la première révolution, du rôle qu'il avait joué dans ces grands événements; et bientôt, grâce à lui, la solennité de la proposition qu'on venait lui faire s'effaça dans les détails d'une conversation familière et sans suite. « Pouvons-nous, au moins, compter sur la li« berté de la presse? demanda une voix. — « Qui en doute? répondit en jurant M. de « Laborde. » Alors quelques-uns des assistants racontèrent qu'ils avaient rédigé une proclamation pour laquelle ils n'avaient pu trouver d'imprimeurs, et que ceux à qui ils s'étaient adressés leur avaient montré une défense expresse portant la signature du duc de Broglie. « Prenez garde, Messieurs, disait « avec un sourire incrédule M. de Lafayette « il n'est sorte de moyens qu'on n'emploie « à certaines époques! Que de fois, pendant « notre première révolution, n'a-t-on pas « calomnié ma signature? » Voilà dans quels vains propos M. de Lafayette consumait, à l'Hôtel-de-Ville, les heures précieuses qu'on mettait si bien à profit à l'hôtel Laffitte! Mais un incident extraordinaire vint ranimer les esprits. La porte du cabinet de M. de Lafayette s'ouvre, et on annonce tout bas au général la visite d'un pair de France. « Qu'il « entre. — Mais il désire un entretien parti« culier. — Qu'il entre, vous dis-je. Je suis « ici au milieu de mes amis, et ce qu'on me « demande, ils peuvent l'entendre. » Le pair de France fut introduit. C'était le comte de Sussy. Son visage paraissait abattu, et des larmes roulaient dans ses yeux. Il tendit à M. de Lafayette les ordonnances qu'à la Chambre des députés on avait refusé de recevoir. M. de Lafayette lui adressa sur les liens de parenté qui unissaient les Lafayette aux Mortemart quelques paroles où perçait le républicain-grand-seigneur; et, prenant les papiers qu'on lui présentait, il les étalait comme un jeu de cartes devant ses jeunes amis. On n'en eut pas plutôt appris le contenu, qu'un cri de fureur retentit dans toute la salle. « Nous sommes joués! qu'est-ce à « dire? des ministres nouveaux nommés par « Charles X! Non! non! plus de Bourbons! » Et les républicains présents se regardaient l'un l'autre avec inquiétude. Un d'eux, M. Bastide, s'élance vers M. de Sussy pour le précipiter du haut des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. « Y songes-tu, lui dit Trélat en le retenant, un négociateur! » Alors M. de Lafayette, toujours calme au sein de l'agitation, se retourne vers M. de Sussy avec un geste expressif, et l'engage en souriant à se rendre auprès de la commission municipale. Le général Lobau se présente en ce moment et s'offre à guider le comte. Quelques instants après, inquiets de ce qui va se passer, les membres de la députation républicaine quittent M. de Lafayette pour suivre M. de Sussy. Les uns s'égarent dans l'Hôtel-de-Ville, les autres trouvent la porte du cabinet de la

commission municipale fermée. Ils demandent à entrer : on ne leur répond pas ; indignés, ils ébranlent la porte à coups de crosse. On leur ouvre enfin, et ils aperçoivent le comte de Sussy causant amicalement avec les membres de la commission municipale. Seul, M. Audry de Puyraveau avait une attitude passionnée. « Remportez vos ordon« nances, s'écrie-t-il alors. Nous ne connais« sons plus Charles X. » On entendait en même temps la voix retentissante d'Hubert, lisant pour la seconde fois l'adresse de la réunion Lointier.

M. Odilon Barrot se hâta de prendre la parole au nom de la commission municipale. Il combattit avec mesure et habileté les opinions qui venaient d'être exprimées, et ce fut lui qui, dans cette occasion, prononça ces mots attribués depuis au général Lafayette : « Le duc d'Orléans est la meilleure des ré« publiques. » Pendant qu'il parlait, M. Mauguin laissait éclater sur son visage les signes d'une désapprobation marquée, et plus d'une fois ses gestes témoignèrent de son mécontement.

Le comte de Sussy, découragé, alla demander à M. de Lafayette une lettre pour le duc de Mortemart ; et la députation républicaine se disposait à sortir, lorsque, s'approchant d'Hubert et tirant un papier de sa poche, M. Audry de Puyraveau lui dit avec vivacité : Tenez, voici une proclamation que « la commission municipale avait d'abord « approuvée, et qu'elle ne veut plus mainte« nant publier. Il faut la répandre. » A peine sur la place, Hubert monta sur une borne, et lut à la foule la proclamation qu'il venait de recevoir. Elle était ainsi conçue :

« La France est libre.

« Elle veut une constitution.

« Elle n'accorde au gouvernement provi« soire que le droit de la consulter·

« En attendant qu'elle ait exprimer sa « volonté par de nouvelles élections, respect « aux principes suivants :

« Plus de royauté ;

« Le gouvernement exercé par les seuls « mandataires élus de la nation ;

« Le pouvoir exécutif confié à un prési« dent temporaire ;

« Le concours médiat ou immédiat de « tous les citoyens à l'élection des députés ;

« La liberté des cultes : plus de culte de l'État.

« Les emplois de l'armée de terre et de « mer garantis contre toute destitution ar« bitraire ;

« Établissement des gardes nationales sur « tous les points de la France. La garde de « la constitution leur est confiée ;

« Les principes pour lesquels nous venons « d'exposer notre vie, nous les soutiendrons « au besoin par l'insurrection légale. »

Cette proclamation fixe d'une manière très précise la limite à laquelle s'arrêtaient en 1830 les esprits les plus aventureux, si on excepte pourtant quelques rares disciples de Saint-Simon. Que la religion de l'État fût abolie ; qu'un président fût mis à la place d'un roi ; que le suffrage universel à un degré ou même à deux degrés fût établi : là venait mourir l'audace des plus bruyants novateurs. Mais la société serait-elle plus heureuse quand le droit de la diriger moralement aurait été enlevé à l'État? Le renversement de la royauté suffirait-il pour rendre désormais impossible dans les relations civiles la tyrannie du capitaliste sur le travailleur? Le suffrage universel devait-il être proclamé comme un hommage rendu à un droit métaphysique, ou comme un moyen sûr d'arriver au changement de l'ordre social tout entier? De telles questions étaient trop hautes pour l'époque, et plus d'une tempête devait éclater avant qu'on songeât à les résoudre. En 1830, on ne songeait pas même à les poser.

Quoi qu'il en soit, les républicains avaient, vis-à-vis d'un peuple en mouvement, cet avantage immense que les choses par eux voulues étaient ce qu'il y avait alors de plus net et de plus nouveau. Mais ils manquaient d'organisation, et surtout de chef. Pour juger de l'impulsion que M. de Lafayette était en état de donner aux événements, il suffit de rapprocher des circonstances où elle fut

écrite, la lettre suivante, adressée par lui au duc de Mortemart et remise à M. de Sussy :

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire, avec tous les senti- « ments que votre caractère personnel m'ins- « pire depuis longtemps. M. le comte de « Sussy vous rendra compte de la visite qu'il « a bien voulu me faire; j'ai rempli vos in- « tentions en lisant ce que vous m'adressiez « à beaucoup de personnes qui m'entou- « raient; j'ai engagé M. de Sussy à passer à « la commission, alors peu nombreuse, qui « se trouvait à l'Hôtel-de-Ville. Il a vu « M. Laffitte[1] qui était alors avec plusieurs « de ses collègues, et je remettrai au général « Gérard les papiers dont il m'a chargé; « mais les devoirs qui me retiennent ici « rendent impossible pour moi d'aller vous « chercher. Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville, « j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais « sans utilité pour l'objet de cette conversa- « tion, puisque vos communications ont été « faites à mes collègues. » Il y avait dans cette lettre une sorte de sincérité voilée dont s'accommodent malaisément les passions de parti. Un chef capable d'écrire de telles lignes, dans un tel moment, eût été bien vite calomnié. Poursuivi comme suspect, il eût été bien près d'être frappé comme traître. Les hommes de révolution n'ont pas assez de loisir pour soupçonner longtemps.

Au reste, la carrière était ouverte à toutes les témérités intelligentes. Que n'aurait pu, dans ce désordre, l'apparente folie d'un grand cœur? On parlait bien dans Paris d'un gouvernement provisoire; mais le fait suivant montre quelle était l'inanité de ce pouvoir si bizarrement redouté.

La garde nationale de Saint-Quentin demandait deux élèves de l'École polytechnique pour la commander ; elle avait envoyé, en conséquence, une députation à Lafayette, et lui avait en même temps fait passer l'avis qu'il serait facile d'enlever le régiment caserné à La Fère. Lafayette mande auprès de lui deux élèves de l'École, et les envoie à la commission municipale. Ils arrivent accompagnés de M. Odilon Barrot. Seul, M. Mauguin se promenait dans la salle. Instruit de l'objet de leur visite, il prit une plume, et commença une proclamation qui s'adressait au régiment de La Fère. Mais M. Odilon Barrot ayant interrompu son collègue par ces mots : « Laissez-leur faire cela : ils s'y entendent mieux que nous, » M. Mauguin céda la plume à l'un des jeunes gens. La proclamation faite, le général Lobau se présente : on la lui donne à signer. Il refuse et sort. « Il ne veut rien signer, dit alors M. Mau- « guin : tout à l'heure encore il refusait sa « signature à un ordre concernant l'enlève- « ment d'un dépôt de poudres. — Il recule « donc, répondit un des élèves de l'École « polytechnique ! Mais rien n'est plus dange- « reux en révolution que les hommes qui « reculent. Je vais le faire fusiller. — Y pen- « sez-vous ? répliqua vivement M. Mauguin. « Faire fusiller le général Lobau, un mem- « bre du gouvernement provisoire ! — Lui- « même, reprit le jeune homme en condui- « sant le député à la fenêtre, et en lui « montrant une centaine d'hommes qui « avaient combattu à la caserne de Babylone. « Et je dirais à ces braves gens de fusiller le « bon Dieu, qu'ils le feraient ! » M. Mauguin se mit à sourire, et signa la proclamation en silence.

Ce fut ce jour-là qu'on remit à l'Hôtel-de-Ville un paquet à l'adresse de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart de Rothsay. Parmi les membres de la commission municipale, un seul fut d'avis qu'il fallait prendre connaissance des dépêches. Elles furent renvoyées à lord Stuart sans qu'on eût brisé le cachet.

Tandis que, dans cette arène ouverte aux partis, chacun s'agitait au gré de ses désirs et de ses croyances, c'est à peine si quelques

1. M. de Lafayette commettait ici une erreur. Au reste, le manuscrit, à cet endroit, porte une rature.

voix s'élevaient pour faire retentir le nom de l'Empereur dans une ville qui avait été si longtemps remplie du bruit de ce nom. Deux hommes sans influence, sans réputation militaire, sans passé, MM. Ladvocat et Dumoulin, eurent un moment la pensée de proclamer l'Empire. MM. Thiers et Mignet persuadèrent aisément à l'un que la fortune se livre à qui se hâte. L'autre parut en costume d'officier d'ordonnance dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; mais M. Carbonnel l'ayant prié poliment de passer dans une pièce voisine, il y fut renfermé et retenu prisonnier. Ainsi, d'une part, l'étalage d'un habit brodé ; de l'autre, une espièglerie d'enfant, c'est à cela que devait se réduire la lutte entre le parti d'Orléans et le parti impérial ! Singularité historique dont le secret se trouve dans la trivialité de la plupart des ambitions humaines ! Le fils de Napoléon vivait au loin. Pour ceux qu'animait une vulgaire espérance, attendre, c'était risquer le bénéfice des premières faveurs, toujours plus faciles à obtenir d'un pouvoir qui a besoin de se faire pardonner son avènement. Pourtant, le souvenir de l'Empereur palpitait dans le sein du peuple. Pour couronner dans le premier de sa race l'immortelle victime de Waterloo, que fallait-il ? qu'un vieux général se montrât à cheval dans les rues, et criât en tirant son sabre : VIVE NAPOLÉON II ! Mais non. Le général Gourgaud fit seul quelques tentatives. Le 29 on l'entendit protester, à l'hôtel Laffitte, contre la candidature du duc d'Orléans ; et, dans la nuit du 29 au 30, il réunit chez lui quelques officiers pour aviser aux choses du lendemain. Conspirer en pleine révolution était au moins superflu. Mais il semble que les luttes civiles déconcertent les hommes de guerre. Napoléon, d'ailleurs, avait amoindri toutes les âmes autour de la sienne. Le régime impérial avait allumé dans les plébéiens qu'il éleva si brusquement à la noblesse, une soif ardente de places et de distinctions. Le parti orléaniste se recruta de tous ceux à qui, pour ressusciter l'Empire, il n'eût fallu, peut-être, qu'un éclair de hardiesse, un chef et un cri ! Parmi les généraux dont la fortune se liait aux traditions impériales, le général Subervic fut le seul qui se prononça pour la république dans les salons de M. Laffitte ; seul, du moins, il fut remarqué. Ainsi tout fut dit pour Napoléon. Et quelques temps après, un jeune colonel au service de l'Autriche se mourait au delà du Rhin, frêle représentant d'une dynastie qui vint exhaler en lui son dernier souffle.

A quelques lieues de Paris agité, Saint-Cloud présentait un morne et désolant spectacle. Au visage pâli des soldats, à leur affaissement, il était aisé de deviner ce qui se passait dans leur âme. Beaucoup d'entr'eux avaient laissé à Paris des parents, des amis : quel était leur sort ? car on répandait de temps en temps des nouvelles funèbres ; et de mystérieux émissaires, venus à Saint-Cloud par les voitures publiques, qui traversaient librement le pont de Sèvres, n'épargnaient rien pour pousser les troupes à la désertion. Tantôt c'était Paris qu'on livrait au pillage ; tantôt c'était M. Laffitte qui avait offert 14 millions pour racheter la ville. Au milieu de toutes ces rumeurs absurdes ou mensongères, les soldats se laissaient aller à un sombre découragement. Leur chef, d'ailleurs, ne leur avait-il pas donné l'exemple de l'hésitation ? Et puis, la désorganisation était complète. Le baron Weyler de Navas, chargé de pourvoir à la subsistance des troupes, s'épuisait en vains efforts. Le pain était amené de fort loin, par petites charretées, et on apportait dans les distributions la plus stricte parcimonie. M. de Champagny, de retour de Fleury où il était la veille au soir, voulait qu'on s'emparât d'un grand troupeau de bœufs qu'il avait rencontré sur la route, et qu'on aurait payé en bons. On n'osa pas. On avait osé bien davantage !

Aux embarras de cette situation se joignaient l'incertitude née de l'ignorance des événements et le danger des malentendus. C'est ainsi que la guerre fut sur le point de se ranimer autour de la royauté et parmi ses défenseurs eux-mêmes. Une compagnie de gardes-du-corps couvrait Saint-Cloud du côté

de Ville-d'Avray. Dans les bois situés au delà de ce village campaient les débris d'un régiment de ligne, commandé par le colonel Maussion. Voyant les ravages que la désertion faisait autour de lui, ce colonel rassemble les officiers, les sous-officiers et les soldats restés fidèles; il invoque l'honneur militaire, et, montrant le drapeau, « est-ce « qu'il ne restera personne, s'écrie-t-il, pour « aller rendre ce drapeau à celui qui nous l'a « confié? » A ces mots, tous se mettent en marche. Les gardes-du-corps apprennent ce mouvement. Le bruit s'était déjà répandu parmi eux que la ligne, qui s'était rangée du parti de l'insurrection, n'attendait que le moment de les charger. L'alarme se répand dans leurs cœurs, et y fait place aussitôt à la fureur la plus aveugle. Plusieurs d'entr'eux tirent leurs sabres et s'avancent jusqu'à la porte de Ville-d'Avray. Ils allaient la franchir lorsqu'un sous-lieutenant de la compagnie de Croï, le colonel Lespinasse, s'élance pour les arrêter. Sa voix est méconnue, tant l'irritation est ardente! Il pousse alors son cheval en travers de la route, et déclare qu'on n'avancera qu'en lui passant sur le corps. Pour dissiper le malentendu, quelques mots suffirent; mais la royauté venait de courir peut-être un grand danger.

Marcher sur la capitale, dans cet immense désordre, était bien difficile, impossible peut-être. Cependant, le Dauphin insistait pour qu'on prît ce dernier parti. Le général Champagny, son confident, sollicita de Charles X un entretien particulier dans lequel il développa le plan que voici : le roi se serait rendu à Orléans, où toutes les troupes auraient été concentrées; le maréchal Oudinot et le général Coëtslosquet auraient été chargés du commandement des camps de Lunéville et de Saint-Omer, qu'on supposait déjà en marche; on se serait emparé de cinquante et quelques millions provenant de la Casbah d'Alger, et qui venait d'entrer en rade à Toulon; le général Bourmont, rappelé d'Afrique, en aurait ramené deux régiments, et, à travers les provinces royalistes du Midi, serait venu donner la main aux populations soulevées de l'Ouest. C'était proposer l'embrasement du royaume.

Charles X parcourut avec distraction et mélancolie les papiers que M. de Champagny lui présentait, et après un court silence, « il « faut parler de cela au Dauphin, dit-il. » Mais le son de sa voix et l'expression de son visage démentaient le sens de ces paroles. Que se passait-il dans la tête de ce roi? Il s'en est expliqué plus tard. En cherchant à mettre la monarchie hors de page, Charles X avait cru agir selon son droit. Lorsque, le 28, on était venu lui annoncer que le sang coulait dans Paris, il avait pensé qu'il ne s'agissait que de quelques factieux, dont il suffirait de foudroyer l'audace; mais quand il vit que la résistance était générale, intrépide, persévérante, il se demanda s'il n'avait pas commis quelque erreur qui voulait être expiée. Alors il eut une grande défaillance de cœur; et, saisi de cette lassitude dans l'orgueil, la plus amère de toutes et la plus profonde, il ne songea plus qu'à s'humilier sous la main de Dieu.

Le Dauphin n'avait pas cette dévotion austère et un peu maladive. Aussi ne parlait-il que de rentrer dans Paris, à la tête d'une armée. Il en demanda l'autorisation formelle à son père, qui n'y voulut point consentir. Le Dauphin avait ce genre d'entêtement naturel aux esprits bornés : il se retira dans son appartement, et, livré à un de ces accès de dépit juvénile qui le prenaient quelquefois, il jeta violemment son épée sur le parquet; mais Charles X ne sut rien de cette scène.

L'humeur du Dauphin trouva bientôt une occasion d'éclater. Pour ranimer la confiance du soldat, il avait eu l'idée d'une proclamation. M. de Champagny la rédigea : elle était vive et passionnée. On y félicitait les troupes de leur dévoûment et on les encourageait à la constance. Cette proclamation n'était pas encore publiée, lorsqu'on vint prévenir le Dauphin qu'un officier supérieur désirait l'entretenir : c'était le général Talon, le même qui, l'avant-veille, avait soutenu à l'Hôtel-de-Ville tout l'effort de l'insurrection. En

abordant le prince, le général Talon prit un maintien sévère. Les traits de son visage exprimaient tout à la fois l'indignation et la douleur. Il parla d'une proclamation qu'on venait de lire aux troupes, et dans laquelle, tout en invoquant leur fidélité, on leur apprenait, comme une heureuse nouvelle, le retrait des ordonnances. Il ajouta que, pour lui, il se sentait capable d'un dévoûment à toute épreuve, qu'il l'avait déjà montré, mais qu'il ne souffrirait point qu'on le déshonorât. La surprise du Dauphin fut extrême ; mais quand il sut que la proclamation portait la signature du duc de Raguse, il entra dans la plus violente colère. Il court chez le roi, lui fait part de ce qui se passe, et va par tout le Château chercher le maréchal, qui était dans la salle de billard. Le Dauphin entre brusquement et ordonne au duc de Raguse de le suivre dans une pièce voisine. On attendait avec anxiété le dénoûment de cette entrevue. Tout à coup de grands éclats de voix retentissent; la porte du salon s'ouvre avec force, et, après le maréchal, qui recule à pas précipités, le Dauphin paraît, la tête nue et les yeux hagards. Marmont reculait toujours. Le prince s'élance sur lui et lui arrache son épée, mais avec tant de précipitation que le sang jaillit de ses doigts qui ont serré trop fortement la lame. « A moi, gardes! » s'écrie-t-il alors avec égarement. Les gardes entourent le maréchal, l'arrêtent, et le conduisent dans son appartement, où il est retenu prisonnier. En un instant le bruit de cette arrestation se répand parmi les soldats, mille commentaires sinistres circulent dans les rangs, et le mot trahison y est prononcé à voix haute. Triste et singulière destinée que celle de cet homme, condamné à Paris comme meurtrier, à Saint-Cloud comme traître, et deux fois maudit!

Plus équitable que le Dauphin, Charles X rompit les arrêts du maréchal, le fit venir, et mit tout en usage pour adoucir sa blessure. C'était un touchant spectacle que celui de ce vieux roi, si rudement frappé lui-même, prenant ainsi le rôle de consolateur, et descendant du haut de sa propre infortune pour réparer, à l'égard d'un de ses serviteurs, les torts de son fils! Le duc de Raguse fut vivement ému; mais il ne put se résoudre à pardonner un affront trop cruel. Pour obéir au roi, il alla trouver le Dauphin, lui présenta ses excuses, reçut les siennes; mais quand le prince lui tendit la main en signe de réconciliation, le maréchal fit un pas en arrière, s'inclina profondément, et sortit.

L'heure approchait où toute cette royale famille n'allait plus avoir d'auguste que l'excès même de son abaissement.

Ce jour-là, comme la veille, la maison de M. Laffitte avait été l'hôtellerie de la révolution. On y affluait de tous les points de Paris. Pas un homme d'intrigue qui n'y vînt raconter ses services. Celui-ci avait pris une pièce de canon; celui-là entraîné la défection d'un régiment : tous avaient élevé des barricades. Quelques-uns allèrent jusqu'à Neuilly montrer leur visage et prendre date. Décidément, le parti orléaniste triomphait.

Mais les choses ne tardèrent pas à changer d'aspect. Vers huit heures du soir, la députation chargée d'offrir au duc d'Orléans la lieutenance-générale, se présenta au Palais-Royal. Elle n'y trouva que quelques serviteurs effarés, qui ignoraient la retraite de leur maître ou n'osaient l'indiquer. Il fallut envoyer un message à Neuilly.

Le résultat de cette visite, lorsqu'il fut connu à l'hôtel Laffitte, y causa une sensation profonde. Que signifiait cette absence prolongée du duc en des circonstances aussi graves? Est-ce qu'il avait peur? Est-ce que sa pensée était de répondre par un refus aux avances périlleuses d'une révolution? Tel était le sujet de tous les entretiens. Est-il arrivé? demandait-on à tout moment. M. Laffitte, dont la présence d'esprit ne devait pas se démentir, se portait caution pour le prince, et cherchait à raviver autour de lui une confiance que, peut-être, il ne partageait pas. De son côté, M. Thiers allait de l'un à l'autre portant à tous des paroles d'encouragement et d'espoir. Mais les heures s'écoulaient. Le bruit se répandait qu'on enlevait les meubles du Palais-Royal, déménagement significatif et lugubre! Le mot république, qui n'avait

été que murmuré jusque-là, commençait à être prononcé tout haut; enfin, Béranger,



M. Audry de Puyraveau.

qui s'était rendu à la réunion Lointier pour y faire l'essai de son influence, avait été froidement, disait-on, accueilli par la jeunesse. Alors, par un de ces revirements soudains qui mettent si tristement en relief le côté honteux de la nature humaine, les salons de l'hôtel Laffitte se désemplirent avec rapidité. Chacun trouvait quelque prétexte pour s'esquiver. A onze heures, dans cette étonnante semaine où le sommeil avait fui de tous les yeux, à onze heures, il ne restait plus auprès de M. Laffitte que MM. Adolphe Thibaudeau et Benjamin Constant. Ils allaient se séparer : le duc de Broglie entra, suivi de M. Maurice Duval. Le duc de Broglie craignait qu'on ne voulût le pousser trop avant dans les hasards de la révolution. M. Laffitte n'oublia rien de tout ce qui pouvait donner de l'assurance à ce haut personnage. Mais à peine celui-ci avait-il franchi le seuil de la cour, que, se tournant vers Benjamin Constant, M. Laffitte lui dit : « Eh bien ! « que deviendrons-nous demain? — Nous « serons pendus, » répondit Benjamin Constant, du ton d'un homme à qui il ne reste plus d'émotions fortes. Il ne lui restait plus en effet que celles du jeu.

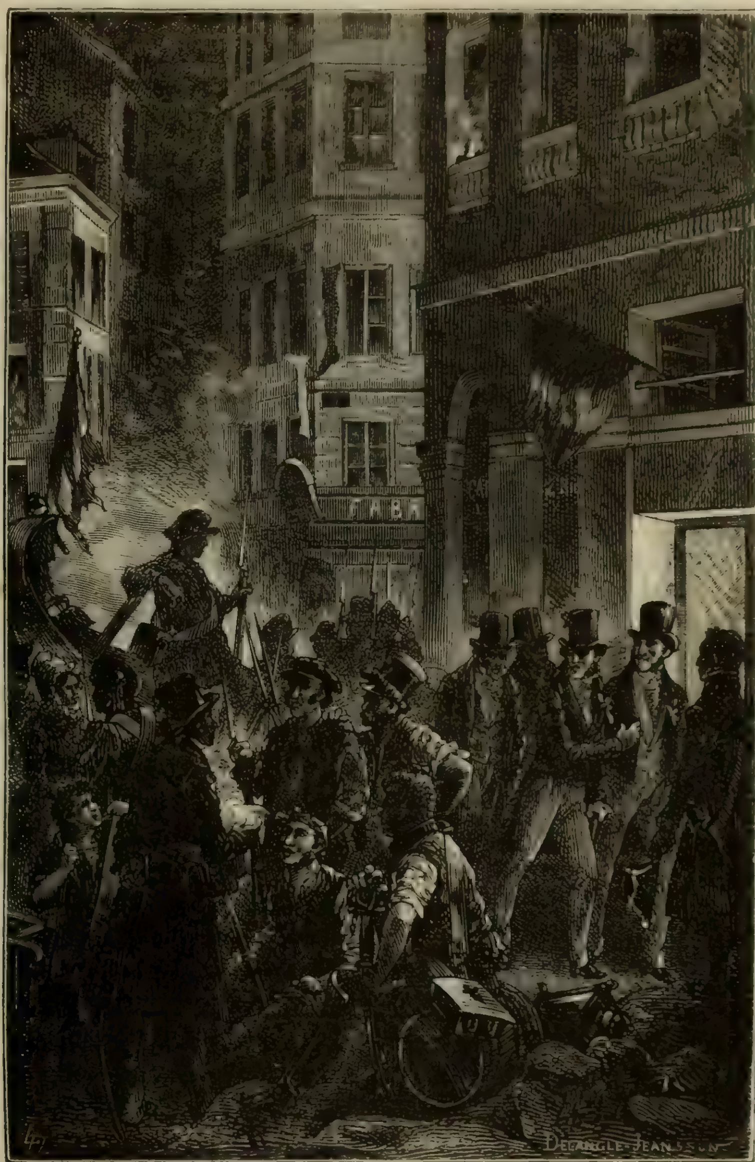
A une heure de la nuit, M. Laffitte reçut la visite du colonel Heymès qui venait de lui annoncer l'arrivée du duc d'Orléans. Il était entré à Paris vers les onze heures du soir, à pied, vêtu en bourgeois, accompagné seulement de trois personnes. Quels sentiments agitaient l'âme de ce prince lorsqu'il s'acheminait dans l'ombre vers son palais, se fatiguant à franchir des barricades, et forcé de répondre par le cri d'un peuple insurgé au *qui vive* inquiet des sentinelles ?

On a vu comment le duc de Mortemart était arrivé à Paris. Il n'y fut pas même l'exécuteur testamentaire de la monarchie. Méconnue dans les bureaux du *Moniteur*, repoussée par la Chambre des députés, insultée à l'Hôtel-de-Ville, son autorité n'avait fait que le charger d'un inutile fardeau. Lui-même,



M. de Schonen, membre de la commission municipale.

d'ailleurs, il était livré à un cruel balancement d'idées. Il n'aimait qu'à demi cette royauté mourante à laquelle pourtant il se



Il est entré furtivement dans son propre palais. (Page 109.)

devait tout entier, puisqu'elle s'était fiée à la loyauté de son cœur. Il était sous le poids de ces tristes pensées lorsqu'il fût invité, de la part du duc d'Orléans, à se rendre au Palais-Royal. Que voulait à un ministre de Charles X ce duc d'Orléans qui, aussitôt après son arrivée, avait envoyé complimenter M. de Lafayette et prévenir M. Laffitte ? Il était nuit. Le duc de Mortemart suivit les pas de l'envoyé, et fut introduit, par les combles du palais, dans un petit cabinet donnant à droite sur la cour et ne faisant point partie des appartements de la famille. Le duc d'Orléans était étendu par terre sur un matelas, en chemise, et le corps à moitié dérobé par une méchante couverture. Son front était baigné de sueur, un feu sombre brillait dans ses yeux, et tout chez lui semblait trahir une extrême fatigue et une singulière exaltation. En voyant entrer le duc de Mortemart, il prit

rapidement la parole. Il s'exprimait avec beaucoup de volubilité et d'ardeur, protestant de son attachement pour la branche aînée, et jurant qu'il ne venait à Paris que pour sauver cette ville de l'anarchie. En ce moment, un grand bruit se fit dans la cour. On y criait : *Vive le duc d'Orléans!* « Vous « l'entendez, Monseigneur, dit le duc de « Mortemart, c'est vous que ces cris dési- « gnent. — Non! non! reprit alors le duc « d'Orléans, avec une énergie croissante. Je « me ferai tuer plutôt que d'accepter la cou- « ronne. » Il prit une plume et il écrivit à Charles X une lettre qu'il remit cachetée à M. de Mortemart, et que celui-ci emporta dans un pli de sa cravate.

Coïncidence étrange! Presque à la même heure où ces choses se passaient à Paris dans le palais du duc d'Orléans, la duchesse de Berri, à Saint-Cloud, se levait précipitamment, agitée de mille terreurs, et courait, à peine vêtue, réveiller le Dauphin pour lui reprocher une obstination qui mettait en péril la vie de deux pauvres enfants. Rien ne saurait rendre le caractère de cette scène nocturne. Troublé, vaincu par les cris d'une mère en larmes, le Dauphin, à son tour, fit dire à Charles X que Saint-Cloud était menacé, qu'il fallait aller porter un peu plus loin la monarchie. Et, quelques moments après, avant le lever du jour, Charles X, la duchesse de Berri et les enfants étaient en route pour Trianon, sous la protection d'une escorte de gardes-du-corps. A Ville-d'Avray, les fugitifs purent voir le mot *royal* effacé sur toutes les enseignes de cabaret. Ce mot, trois jours auparavant, était presque un moyen de fortune pour ces marchands oublieux.

Le Dauphin devait passer la nuit à Saint-Cloud avec les troupes. L'annonce du départ de Charles X avait vivement ému les soldats, et le mouvement fut général. Le 6e de la garde, qui était au point du jour sur le chemin de Ville-d'Avray, fut ramené par un contre-ordre au pont de Saint-Cloud et retourna par la grande avenue, dans l'allée qui, du Fer-à-Cheval, conduit à la lanterne de Diogène. Le 1er régiment occupait la place de Saint-Cloud et la grande avenue. Deux bataillons du 3e des Suisses et des lanciers couvraient Sèvres avec une batterie. L'aspect du camp était sinistre; et d'amères pensées se lisaient sur le front de tous ces serviteurs armés d'une royauté en fuite. Les débris de la cuisine royale, mis à la disposition du soldat, répandirent, au milieu de cette grande tristesse, quelques lueurs de gaîté. Mais pendant que le 1er de la garde et l'artillerie se partageaient en riant ce butin inattendu, les Suisses, placés du côté de Sèvres, abandonnaient leur drapeau, et s'en allaient en semant la route de leurs armes.



VII

31 JUILLET. — La lieutenance générale du royaume offerte au duc d'Orléans; ses hésitations. — Conseil demandé secrètement à M. de Talleyrand. — Déclaration du duc d'Orléans. — Proclamation de la Chambre des députés. — Grande agitation à l'Hôtel-de-Ville. — Menées pour isoler et circonvenir Lafayette. — Républicanisme du duc d'Orléans. — Les députés se rendent au Palais-Royal. — Visite du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville. — Aspect de la place de Grève. — Indignation des républicains. — Exclamation remarquable du général Lobau. — Réception que Lafayette fait au duc d'Orléans; bonhomie de ce prince; rude interpellation que lui adresse le général Dubourg. — Dernière et décisive épreuve. — Tardives appréhensions de M. Laffitte. — Portrait de Lafayette. — La France livrée sans conditions. — Joie puérile de l'abbé Grégoire. — Propositions hardies de Bazard à Lafayette. — Les Orléanistes vainqueurs organisent une émeute contre les républicains. — Quelques républicains conduits chez le duc d'Orléans par M. Thiers. — Étrange dialogue. — Le prince se montre tel qu'il est.

Le 31, dès huit heures du matin, la députation de la Chambre se présenta au Palais-Royal. M. Sébastiani entra dans la pièce où elle attendait, et, passant près de ses collègues sans leur adresser la parole, il alla droit à l'appartement du duc d'Orléans, où il entra sans se faire annoncer. Le duc parut. Le moment était solennel : la députation fit connaître l'objet de sa démarche ; mais l'embarras du prince était visible, et le sourire obséquieux qui errait sur ses lèvres dissimulait mal les agitations de son âme. Il savait que Charles X n'était encore qu'à quelques lieues de Paris ; qu'une armée de douze mille hommes pouvait se mettre en marche à la voix d'un monarque encore debout; il savait aussi que, chez les peuples comme chez les individus, tout effort violent aboutit à la lassitude, et que les réactions sont mortelles à qui n'a su les prévoir. Charles X, d'ailleurs, était un parent qu'il s'agissait de détrôner, et la reine n'avait pas fait taire devant son époux les scrupules d'une conscience alarmée. Le langage du duc d'Orléans se ressentit des difficultés de sa situation. Il s'étudia péniblement à échapper au péril de toute affirmation nette. *Attendre* ayant toujours été sa devise, il hésitait entre l'inconvénient d'accepter trop tôt une couronne et celui de la refuser trop formellement. Il soutint ce jeu aussi longtemps que possible, et il y fut aidé par M. Sébastiani, qui possédait le secret de ses incertitudes. Mais ceux qui ne devinaient pas le prince, cherchaient à se rendre agréables en paraissant lui faire violence. Quelques-uns, avec une brusquerie calculée, lui reprochèrent de favoriser par ses hésitations l'avènement de la république, et de compromettre de la sorte le salut du pays : genre de reproche plus doux au cœur d'un prince qu'une flatterie grossièrement naïve. Enfin, pressé de toutes parts, le duc d'Orléans eut l'air de se laisser vaincre; mais, fidèle jusqu'au bout à son rôle, il demanda quelques instants encore, disant qu'il avait un conseil à prendre, et il rentra dans son cabinet, toujours suivi de M. Sébastiani.

M. de Talleyrand était alors dans son hôtel de la rue Saint-Florentin, occupé à faire sa toilette. Tout à coup la porte s'ouvre : on annonce le général Sébastiani. Il entre et remet à M. de Talleyrand un papier cacheté que celui-ci parcourt avec une légèreté vaniteuse, et rend presque aussitôt en disant : « Qu'il accepte. »

Quelques instants après, le duc d'Orléans rentrait dans la salle où il était attendu, et faisait connaître son acceptation aux députés impatients.

L'acte destiné à apprendre cette acceptation aux Parisiens était conçu en ces termes :

« Habitants de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment « réunis à Paris, ont exprimé le désir que je « me rendisse dans cette capitale pour y « exercer les fonctions de lieutenant-général « du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos « dangers, à me placer au milieu de cette « héroïque population, et à faire tous mes « efforts pour vous préserver de la guerre « civile et de l'anarchie. En rentrant dans la « ville de Paris, je portais avec orgueil ces « couleurs glorieuses que vous avez reprises, « et que j'avais moi-même longtemps por-« tées.

« Les Chambres vont se réunir : elles avi-« seront aux moyens d'assurer le règne des « lois et le maintien des droits de la nation.

« Une Charte sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

Cette proclamation, si habilement rédigée, fut approuvée par tous les membres de la députation, hors M. Bérard. Portée à la Chambre, elle y fut lue au bruit des acclamations. Il fallait profiter de ces transports et engager irrévocablement la Chambre. M. Laffitte prit la parole : « Je ne rappellerai « pas, Messieurs, dit-il, les mesures que « vous avez adoptées et qui ont assuré le sa-« lut du pays, mais je pense qu'il convient « d'en faire l'historique, de tout exposer avec « précision et netteté. » La proposition de M. Laffitte obtint l'assentiment unanime.

Quiconque aurait hésité compromettait son avenir dans le régime nouveau.

Mais que devait contenir la déclaration? Fallait-il y stipuler pour le peuple quelques garanties? tel était l'avis de MM. Eusèbe Salverte, Bérard, Corcelles, Benjamin Constant. M. Augustin Périer prétendit que « ce « n'était point le cas d'entrer dans une dis-« cussion de principes qui serait intermi-« nable. » Ce furent MM. Benjamin Constant, Bérard, Villemain et Guizot qu'on chargea de rédiger le projet. Les deux derniers, comme on l'a vu, n'avaient joué dans les trois jours qu'un rôle de conservateurs; mais, voyant la balance pencher du côté du duc d'Orléans, ils n'en sentaient que mieux le besoin de se faire pardonner leur opinion de la veille. M. Guizot avait préparé d'avance le projet de réponse. C'était le programme de la bourgeoisie, et comme un appendice à la constitution de 1791. Voici les principes pour le triomphe desquels tant d'hommes du peuple étaient morts :

« Français, la France est libre. Le pou-« voir absolu levait son drapeau. L'héroïque « population de Paris l'a abattu. Paris atta-« qué a fait triompher par les armes la cause « sacrée qui venait de triompher en vain « dans les élections. Un pouvoir usurpateur « de nos droits, perturbateur de notre repos, « menaçait à la fois la liberté et l'ordre. « Nous rentrons en possession de l'ordre et « de la liberté. Plus de crainte pour les droits « acquis ; plus de barrière entre nous et les « droits qui nous manquent encore.

« Un gouvernement qui, sans délai, nous « garantisse ces biens, est aujourd'hui le « premier besoin de la patrie. Français, ceux « de vos députés qui se trouvent déjà à Pa-« ris se sont réunis, et, en attendant l'inter-« vention régulière des Chambres, ils ont « invité un Français qui n'a jamais combattu « que pour la France, M. le duc d'Orléans, à « exercer les fonctions de lieutenant-général « du royaume. C'est à leurs yeux le moyen « d'accomplir promptement par la paix le « succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause « nationale et constitutionnelle. Il en a tou-« jours défendu les intérêts et professé les « principes. Il respectera nos droits, car il « tiendra de nous les siens. Nous nous assu-« rerons par des lois toutes les garanties né-« cessaires pour rendre la liberté forte et « durable;

« Le rétablissement de la garde nationale « avec l'intervention des gardes nationaux « dans le choix des officiers;

« L'intervention des citoyens dans la for-« mation des administrations municipale et « départementale;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée « des ministres et des agents secondaires de « l'administration ;

« L'état des militaires légalement assuré ;

« La réélection des députés promus à des « fonctions publiques.

« Nous donnerons à nos institutions, de « concert avec le chef de l'État, les dévelop- « pements dont elles ont besoin.

« Français, le duc d'Orléans lui-même a « déjà parlé, et son langage est celui qui « convient à un pays libre. Les Chambres « vont se réunir, vous dit-il. Elles aviseront « aux moyens d'assurer le règne des lois et « le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Cette proclamation reçut la signature de quatre-vingt-onze députés.

Cependant, la déclaration du duc d'Orléans avait été répandue dans Paris. Elle excita dans quelques quartiers le plus vif mécontentement; un homme qui la portait fut assailli, dans la rue Jean-Jacques-Rousseau, par un groupe menaçant, et ne dut la vie qu'à l'intervention d'un élève de l'École polytechnique. L'impression fut profonde, surtout à l'Hôtel-de-Ville : les républicains, qui s'y étaient établis depuis la veille, et ceux qui couvraient la place de Grève, étaient peu nombreux, mais énergiques et pleins d'enthousiasme. Ils trouvèrent la réponse du prince ambiguë. Ils en parlaient, les uns avec colère, les autres avec mépris, la faisant suivre de commentaires véhéments. Quels sont donc ces dangers que le duc d'Orléans vient partager avec nous? Quel jour est-il entré dans Paris? le 30, après le combat, après la victoire, quand il ne nous restait plus qu'à ensevelir les morts. A quelle heure s'est-il présenté aux barrières? à l'approche de la nuit : il s'est glissé jusqu'à nous dans les ténèbres, il est entré furtivement dans son propre palais. Mais où était-il, que faisait-il le 28, le 29, entre Saint-Cloud menacé et Paris en feu? Ami de la Cour, sa place était à côté de son roi. Ami du peuple, pourquoi n'était-il pas à notre tête, devant l'Hôtel-de-Ville, au marché des Innocents, à la porte Saint-Denis, devant le Louvre, partout où nous avons combattu et où nos frères ont péri ?

D'autres faisaient remarquer avec quelle prévoyance tous les termes de la déclaration avaient été pesés. Le péril n'est pas encore tout à fait passé, disaient-ils, puisque douze mille soldats campent à quelques pas de la capitale. Aussi, que fait le duc d'Orléans ? il ne se prononce nettement ni pour l'un ni pour l'autre parti. On parle, dans la déclaration, des lois violées, mais sans dire par qui elles l'ont été. Le duc y présente son intervention comme une digue opposée à l'anarchie : Charles X pourrait-il s'en plaindre, s'il revenait vainqueur ? La déclaration n'est pas datée : pourquoi cela ? On ajoutait que, si le prince aspirait à la couronne, il devait avoir du moins le courage d'y porter la main, et que c'était se moquer de la révolution que de prétendre ruser avec elle. Il y en avait qui, encore plus animés, allaient jusqu'à dire que le duc d'Orléans n'étant qu'un Bourbon, il devait être enveloppé dans la malédiction qui frappait sa famille, et ils demandaient



Augustin Périer.

ironiquement si être né d'un régicide suffisait pour devenir roi.

A cela les partisans du prince répondaient qu'on devait tenir compte de la situation cruelle d'un homme forcé de voir des parents dans les oppresseurs de son pays ; qu'il se compromettait déjà bien assez aux yeux de la branche aînée, en s'entourant de personnages par qui l'insurrection avait été applaudie ; qu'il n'était pas juste d'oublier que, pendant quinze ans, les salons du prince s'étaient ouverts à tous les adversaires de la congrégation, à toutes les victimes de la tyrannie du Château ; et qu'au lieu d'attaquer avec tant de dureté un homme puissant par sa position et ses richesses, il fallait le placer sur le trône, seul moyen peut-être d'en fermer irrévocablement la route à Charles X.

A ces réflexions et à ces conseils, quelques-uns répliquaient en montrant leurs blessures, leurs mains noires de poudre, leurs vêtements souillés. Une fermentation dangereuse régnait autour de l'Hôtel-de-Ville, et du sein de cette foule épaisse sortait un mugissement prolongé.

Il fallait calmer les esprits. M. Barthe, introduit dans la salle où la commission municipale était rassemblée, y avait fait une vive peinture de ce qu'il venait de voir, un rapport chaleureux de ce qu'il avait entendu, et M. Audry de Puyraveau l'ayant engagé à formuler ses impressions pour le peuple, qui était dans l'attente, il avait rédigé une proclamation qui commençait par ces mots : « Charles X a cessé de régner sur la « France. »

Pendant qu'il écrivait, le général Lobau s'approcha vivement de M. de Schonen, et lui montrant deux pistolets qu'il portait à sa ceinture : « Mon ami, lui dit-il, je sais que « c'est ma mort que je vais signer. De ces « deux pistolets, l'un est pour moi : je vous « laisserai l'autre. »

Mais déjà tout était préparé à l'Hôtel-de-Ville pour la réception du duc d'Orléans. Dès le 27, les représentants du parti orléaniste avaient entouré M. de Lafayette. Lui sachant un esprit facile et une âme naturellement ouverte aux exhortations généreuses, ils avaient organisé autour de lui une surveillance active et inquiète. Le noble vieillard était pour ainsi dire gardé à vue. Un factionnaire, placé à la porte de son cabinet, avait pour consigne de ne laisser parvenir jusqu'à lui que les hommes d'une petite camarilla dont M. Carbonnel était l'âme, M. Joubert, l'homme d'affaires, et M. Odilon Barrot, l'orateur. M. Audry de Puyraveau lui-même n'était accueilli qu'avec défiance dans le sanctuaire, et toutes les fois qu'il y entrait, M. de Lafayette se contentait de lui serrer la main de l'air d'un homme extrêmement occupé. Le jour où la commission s'était installée à l'Hôtel-de-Ville, elle avait été placée dans une pièce située à droite de la grande salle Saint-Jean, non loin d'un couloir qui conduisait au cabinet du commandant-général. Le 30, afin d'isoler complètement M. de Lafayette, on transporta la commission municipale dans une pièce située à l'autre extrémité de l'édifice. MM. de Schonen, Mauguin, Lobau, n'étaient pourtant pas républicains. Ainsi éloigné de tous les hommes à convictions hardies, de tous les jeunes gens dont il aimait les discours enflammés, M. de Lafayette s'était vu soumis, de la part des Orléanistes, à une obsession continuelle. On grossissait à ses yeux les devoirs austères de la dictature et la difficulté de retenir le peuple sur cette pente glissante des républiques. On profitait avec habileté de son horreur, bien connue, pour les coups d'État, et on lui montrait comme conséquence inévitable de la république, proclamée contre le vœu des députés, les tambours battant la charge et les grenadiers entrant au Palais-Bourbon la baïonnette au bout du fusil. Ne voulant ni d'un 18 brumaire ni d'un nouveau Guillaume III, M. de Lafayette hésitait. Il se serait décidé certainement pour la république, s'il n'avait senti autour de lui que des républicains. La démocratie déchaînée lui faisait peur, cependant ; mais son goût pour la popularité l'aurait entraîné. Car ce fut toujours là son plus puissant mobile ; il ne savait pas qu'il est d'une âme vulgaire

d'aimer le peuple avec le désir d'être applaudi par lui. Les grands cœurs se dévouent aux hommes en les dédaignant.

La nouvelle des agitations de l'Hôtel-de-Ville ne tarda pas à pénétrer au Palais-Bourbon. On y apprit, en même temps, que l'intention du prince était d'aller calmer, par une visite à M. de Lafayette, l'effervescence des esprits. M. Bérard fut envoyé au duc pour lui annoncer que les députés voulaient l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville. Le prince s'habillait, quand M. Bérard entra. Il le reçut en déshabillé, soit affectation de popularité, soit trouble d'esprit. Son visage était soucieux. Il parla à M. Bérard, en se faisant aider par lui dans sa toilette, de son éloignement pour les splendeurs de la royauté, de son goût pour la vie privée, et surtout de ce vieux sentiment républicain qui vivait au fond de son cœur et lui criait de refuser une couronne.

Pendant ce temps, la Chambre des députés était en marche pour le Palais-Royal. Et telle était la terreur qu'inspirait à la bourgeoisie ce peuple armé pour sa querelle, que M. Delessert tremblait qu'en parcourant les rues, le cortège ne fût assailli à coups de pierres. On arrive au Palais-Royal. Une foule immense en encombrait les avenues. En abordant celui à qui il venait donner une couronne, M. Laffitte ne paraissait ni sérieux ni ému. Le sourire était sur ses lèvres, et avant de lire la déclaration en sa qualité de président, il se pencha à l'oreille du prince et lui dit en lui montrant sa jambe blessée : « Deux pantoufles, un seul bas ! Dieu si la « *Quotidienne* nous voyait ! elle dirait que « nous faisons un roi sans culottes ! » Que de sang versé le 29 pour renverser un trône ! Le 30 on en élevait un autre avec un mot plaisant. Ce n'est point par son côté tragique que l'histoire nous instruit le plus.

M. Laffitte ayant lu la déclaration de la Chambre, le duc courut à lui les bras ouverts et le serra sur son cœur. Puis il voulut le conduire sur le balcon du palais ; mais M. Laffitte, que l'émotion avait gagné, se tenait modestement en arrière. Le duc lui prit la main, et parut avec lui aux yeux de la foule, du sein de laquelle s'élevèrent des cris mêlés de *Vive le duc d'Orléans ! Vive Laffitte !*

Voilà quelle fut dans la révolution la part de la bourgeoisie. Mais la sanction de l'Hôtel-de-Ville manquait encore à la dynastie nouvelle. Le duc d'Orléans et les députés prirent le chemin de la place de Grève. Lorsqu'ils sortirent du Palais-Royal, les cris de joie et de triomphe étaient assez nombreux. Le duc d'Orléans, à cheval, précédait M. Laffitte, que des Savoyards portaient dans une chaise. Ils étaient obligés de marcher lentement. Mais le duc s'arrêtait d'intervalle en intervalle pour les attendre, et se retournant, la main appuyée sur la croupe de son cheval, il parlait à M. Laffitte avec une bienveillance très démonstrative. Ce que voyant, les bourgeois applaudissaient. « Cela va bien, » disait M. Laffitte. — « Mais oui, répondait le duc « d'Orléans, cela ne va pas mal. » Misères de la grandeur ! A partir du Carrousel, les acclamations avaient été beaucoup moins bruyantes. A mesure qu'on longeait les quais, l'attitude de la population devenait plus grave. Au Pont-Neuf, les cris cessèrent tout à fait. Lorsque le cortège arriva sur la place de Grève, elle présentait un aspect effrayant. Une grande foule la remplissait, et c'étaient partout des visages sinistres. On assurait que dans les rues obscures qui débouchent sur la place de Grève, des hommes étaient apostés pour tuer le duc d'Orléans au passage. Dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, l'indignation était au comble, et quelques personnages importants la partageaient. Le docteur Delaberge étant venu annoncer qu'à quelques pas de là, des jeunes gens paraissaient disposés à tout braver, et que la crainte d'égarer leurs coups sur Benjamin Constant, Laffitte et quelques autres citoyens aimés, était à peine capable de les retenir : « Pour moi, s'écria « le général Lobau, avec un emportement « soldatesque, je ne veux pas plus de celui-« ci que des autres. C'est un Bourbon. » Il est certain que l'invitation adressée la veille au duc d'Orléans par les députés avait excité,



Béranger chez Lointier. (Page 104). — Tiré du *Livre d'or des peuples.*

même parmi les membres de la commission municipale, un mécontentement si vif, que M. Odilon Barrot venait d'être chargé d'aller au-devant du prince pour l'arrêter. Et telle était la fatigue de tous dans ces dévorantes journées, que, pendant qu'on lui amenait un cheval, il s'était endormi sur une borne. On le réveilla et il partit. Que serait-il advenu de cette mission, si elle eût été remplie ? mais le duc d'Orléans déjà était en marche, et tout allait dépendre de la réception qui lui serait faite. Quelques-uns la lui préparaient terrible. Un jeune homme avait juré de l'immoler au moment où il mettrait le pied dans la grande salle. Vain projet ! quand il prit le pistolet destiné à ce dessein, il ne put s'en servir : une main invisible l'avait déchargé.

Ainsi semblaient s'annoncer des événements redoutables. Le duc d'Orléans s'avança lentement à travers les barricades, sans regarder ni à droite ni à gauche, et tout plein d'une émotion contenue. A son apparition sur la place, le tambour avait battu aux champs dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville. A peine le prince eut-il gagné le milieu de la place, que le bruit s'éteignit subitement. Il continua pourtant sa marche ; mais on remarqua, lorsqu'il montait les degrés de l'Hôtel-de-Ville, que son visage était très pâle. M. de Lafayette parut sur le palier du



Le Lieutenant-général à l'Hôtel-de-Ville. (D'après une lithographie de Blanc.)

grand escalier, et reçut son royal visiteur avec la politesse d'un gentilhomme charmé de faire à un prince les honneurs d'une souveraineté toute populaire. Ils entrèrent l'un et l'autre dans la grande salle, où se trouvait rassemblé l'état-major. Quelques élèves de l'École polytechnique attendaient, la tête haute et l'épée nue. Une douleur morne se peignait sur la figure des combattants de la veille, dont quelques-uns versaient des pleurs. M. Laffitte, comme président, devait lire la déclaration de la Chambre ; mais un des députés qui l'accompagnaient s'avança et lui prit le papier des mains, pour en donner lecture. Au moment où le député prononçait ces mots : « Le jury pour les délits de presse, » le duc d'Orléans se pencha vers M. de Lafayette, et lui dit avec bonhomie : « Il n'y aura plus de délit de presse. » La harangue achevée, il répondit, en mettant la main sur son cœur, ces paroles ambiguës, et singulières pour la circonstance : « Comme « Français, je déplore le mal fait au pays et « le sang qui a été versé. Comme prince, je « suis heureux de contribuer au bonheur de « la nation. » Les députés applaudirent. Les maîtres de l'Hôtel-de-Ville frémissaient de colère. Alors le général Dubourg s'avança, et, la main étendue vers la place remplie d'hommes armés, il dit : « Vous connaissez « nos droits ; si vous les oubliez, nous vous « les rappellerons. » Enhardi par la bienveillance de Lafayette, le duc d'Orléans répondit avec une habile fermeté, et comme un homme indigné de voir suspecter son patriotisme. Toutefois, en sortant de l'Hôtel-de-Ville, le prince n'était pas entièrement rassuré. S'étant trouvé pendant quelques instants séparé de sa suite, et ne voyant auprès de lui qu'un jeune homme à cheval, M. Laperche, lequel ne paraissait pas inconnu aux combattants, il lui fit signe d'approcher et de

marcher à ses côtés. Que pouvait-il craindre? C'en était fait : la révolution venait de trouver son dénoûment. Un drapeau tricolore avait été apporté ; le duc d'Orléans et M. de Lafayette avaient paru tous les deux aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville avec ce drapeau magique. On ne criait encore que : Vive Lafayette ! Quand il eut embrassé le duc, on cria aussi : Vive le duc d'Orléans ! Le rôle du peuple était fini : le règne de la bourgeoisie commençait.

Ce jour-là même, et non loin de l'Hôtel-de-Ville, un bateau placé au bas de la Morgue, et surmonté d'un pavillon noir, recevait des cadavres qu'on descendait sur des civières. On rangeait ces cadavres par piles en les couvrant de paille; et, rassemblée le long des parapets de la Seine, la foule regardait en silence.

Le lieutenant-général du royaume regagna son palais par une route, et le banquier son hôtel par une autre.

M. Laffitte a raconté depuis, qu'en revenant de la place de Grève, il avait éprouvé un grand serrement de cœur et comme un regret confus des événements de cette journée. Il est des hommes qui dépensent beaucoup de puissance pour arriver à un résultat vain ; quand leur œuvre est achevée, elle les humilie ; et les excitations de la lutte venant à leur manquer, ils demeurent frappés de la puérilité du triomphe. Un sentiment de ce genre dut s'emparer de M. Laffitte, si, dans ses efforts pour créer une dynastie nouvelle, il avait cru de bonne foi qu'il allait donner à la société des fondements nouveaux. Que si, au contraire, il n'avait eu pour but que de fixer le pouvoir dans la classe moyenne, il eut tort de se repentir même vaguement de ce qu'il venait de faire, car il avait réussi, et, grâce à lui, entre l'ancien régime dissous et la démocratie comprimée, la révolution bourgeoise de 89 allait reprendre son cours.

Quant à M. de Lafayette, il pouvait tout alors et ne décida de rien. Sa vertu fut éclatante et funeste. En lui créant une influence supérieure à sa capacité, elle ne servit qu'à annuler entre ses mains un pouvoir qui, en des mains plus fortes, aurait fait à la France d'autres destinées. M. de Lafayette avait cependant plusieurs des qualités essentielles au commandement. Ses manières présentaient comme son langage un mélange singulier de finesse et de bonhomie, de grâce et d'austérité, de dignité sans morgue et de familiarité sans bassesse. Pour les uns, il était resté grand seigneur, quoiqu'il se fût mêlé à la foule ; pour les autres, il était né homme du peuple, en dépit de son illustre origine. Heureux privilège que celui de conserver tous les avantages d'une haute naissance en se les faisant pardonner ! Ajoutez à cela que M. de Lafayette avait tout à la fois la pénétration des esprits sceptiques et la chaleur d'une âme croyante, c'est-à-dire la double puissance d'entraîner et de contenir. Dans les réunions de la Charbonnerie, il savait parler avec feu. A la Chambre, c'était un discoureur aimable et spirituel. Que lui manquait-il donc? Du génie, et plus que cela, du vouloir. M. de Lafayette ne voulait rien fortement, parce que, ne pouvant diriger les événements, il aurait été affligé de les voir diriger par un autre. En ce sens, M. de Lafayette avait peur de tout le monde, mais surtout de lui-même. Le pouvoir l'enchantait et l'effrayait; il en aurait bravé les périls, mais il en redoutait les embarras. Plein de courage, il manquait absolument d'audace. Capable de subir noblement la violence, non de l'employer avec profit, la seule tête qu'il eût sans épouvante livrée au bourreau, c'était la sienne.

Tant qu'il s'était agi d'un gouvernement de passage, il y avait suffi, il en avait même été charmé. Environné à l'Hôtel-de-Ville d'une petite cour dont le bourdonnement lui plaisait, il jouissait, avec une naïveté un peu enfantine, de la vénération bruyante dont on entourait sa vieillesse. Dans ce cabinet où venaient aboutir toutes les nouvelles, d'où partaient à chaque instant des proclamations, où l'on gouvernait par signatures, on s'agitait beaucoup pour faire peu de chose. Situation qui convient à merveille aux esprits faibles, parce qu'au milieu des agitations stériles,



Lafayette

ils se font plus aisément illusion sur leur effroi de tout ce qui est décisif. Eh bien, cet effroi, M. de Lafayette l'éprouvait au plus haut degré, et il y parut clairement, quand le moment vint de se prononcer. Au danger de faire ce qu'il voulait, il préféra celui de voir faire ce qu'il ne voulait pas. Une couronne était posée devant lui : il ne la refusa point, il ne la donna point, il la laissa prendre.

Toutefois, il ne se rappelait pas sans quelque frayeur les promesses dont il avait bercé ses jeunes amis. Il appréhendait leurs reproches. N'allait-on pas l'accuser d'avoir trahi la cause de la révolution? Lui qui, au sein du carbonarisme, s'était déclaré l'adversaire implacable des royautés; lui qui avait si énergiquement combattu, dans les conciliabules secrets de la Restauration, la candidature du duc d'Orléans, appuyée, disait-on, par Manuel, que répondrait-il aux hommes qui avaient suivi sa bannière, lorsqu'ils lui viendraient demander compte de la république étouffée à son berceau, de leurs illusions détruites, de leur sang versé dans une autre espérance? En proie à toutes ces agitations et tremblant pour sa popularité en péril, il prit le parti d'atténuer par des conditions tardives l'immensité de la concession qu'il venait de faire. La rédaction d'un programme fut débattue entre lui et MM. Joubert et Marchais. Voici la vérité sur ce programme, qui devait être l'objet de tant de controverses.

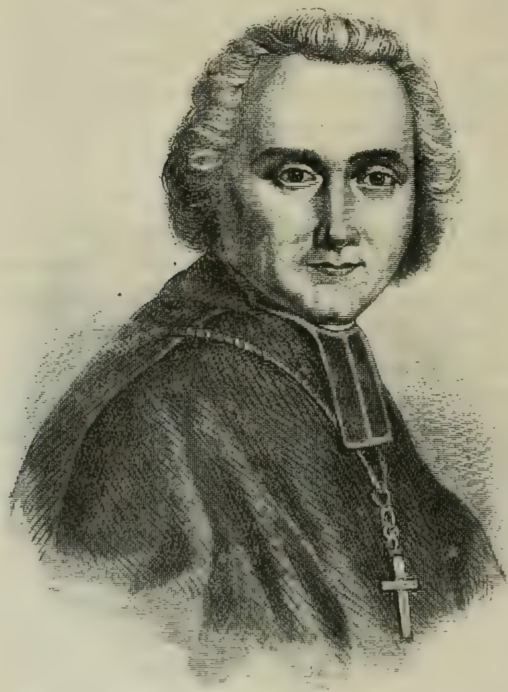
Après une discussion assez approfondie, un acte fut rédigé à l'Hôtel-de-Ville : il contenait le résumé des conditions auxquelles M. de Lafayette consentait à s'humilier sous le pouvoir d'un roi.

M. de Lafayette prit ce papier qui pouvait changer les destinées d'un peuple, et se rendit au Palais-Royal avec l'intention de faire apposer au contrat convenu la signature du duc d'Orléans. Mais, en l'apercevant, le prince accourut vers lui avec de douces paroles. Ils parlèrent de la république, de celle des États-Unis : M. de Lafayette, pour dire qu'elle avait toutes ses sympathies; le duc, pour élever des doutes sur la possibilité d'une application des théories américaines à un pays tel que la France. Le prince ne niait pas cependant qu'il ne fût républicain au fond du cœur, et il tomba d'accord avec M. de Lafayette que le trône qu'il fallait en France « était un trône entouré d'institutions « républicaines. » M. de Lafayette fut si enchanté de ces déclarations, qu'il ne songea pas même à montrer le papier qu'il avait apporté. La parole d'un gentilhomme lui parut une garantie plus forte qu'une signature qu'il n'aurait pu demander sans témoigner pour le duc une défiance injurieuse. Plus tard, il dit à M. Armand Carrel, qui lui reprochait avec amertume sa conduite dans cette fameuse entrevue : « Que voulez-vous, mon ami? à cette époque-là, je le croyais bon et bête. »

Du reste l'éducation politique des esprits, sous la Restauration, avait été fort mal faite. Un trône républicain fut la dernière chimère enfantée par le désir du changement. Il faut ajouter qu'elle séduisit quelques hommes sérieux: car en apprenant par M. Civiale la révolution de juillet et le dénoûment qu'on lui préparait, le vieil abbé Grégoire, qui habitait alors Passy, s'écria, plein d'enthousiasme et en joignant les mains : « Il serait « donc vrai, mon Dieu! nous aurions tout « ensemble la république et un roi !

Les hommes d'une intelligence élevée ne pouvaient guère partager ces transports puérils, et rien ne le prouva mieux qu'une démarche qui fut alors tentée par Bazard auprès de Lafayette. Bazard était un esprit hardi et vigoureux. Nourri de la lecture de Saint-Simon, il avait puisé dans les écrits de ce gentilhomme novateur un impatient et vaste désir de réformes. Admis auprès de M. de Lafayette, il lui exposa ses idées, qui n'allaient pas à moins qu'à remuer la société dans ses fondements. « L'oc« casion est belle, disait Bazard à Lafayette, « et voici que la fortune vous a livré la toute« puissance. Qui vous arrête? Soyez le pou« voir, et que par vous la France soit régé« nérée. » M. de Lafayette écoutait avec un étonnement inexprimable cet homme, plus jeune que lui, mais dont la supériorité intel-

lectuelle le frappait de respect. Jamais d'aussi audacieuses paroles n'avaient retenti à son oreille ; jamais on ne l'avait fait descendre par la pensée en de telles profondeurs. Mais il était trop tôt pour une rénovation sociale ; et M. de Lafayette, qui en comprenait à peine la nécessité, n'était pas fait pour en courir les hasards. Cet entretien fut la seule tentative vraiment philosophique née de l'ébranlement de juillet : elle dut échouer



Le comte Henri Grégoire. (1750-1831.)

comme tout ce qui vient avant l'heure.

Le gouvernement de la bourgeoisie était à peu près constitué. Il ne lui restait plus qu'à s'entourer d'une popularité factice qui lui permît de résister aux orages d'un premier établissement. Des émissaires sont envoyés dans les quartiers les plus populeux. Ils se mêlent à tous les groupes. Avec cette assurance que donne un commencement de succès et qui impose toujours à la multitude, ils vantent le courage du duc d'Orléans, son patriotisme, ses vertus; et, identifiant à sa cause celle de la révolution elle-même, ils dénoncent comme agents de la dynastie chassée ceux qui osent élever la voix contre le prince. Bientôt des proclamations sont partout affichées, où on lit ces mensongères paroles : « Le duc d'Orléans n'est pas un Bourbon, c'est un Valois. » Des manifestes républicains ont paru : on les déchire avec emportement, et on en représente les auteurs comme des hommes avides de pillage. A la *Tribune!* à la *Tribune!* s'écrient quelques voix : et une bande d'hommes en guenilles se dirige vers les bureaux de la feuille républicaine. La salle de rédaction est envahie; les écrivains sont couchés en joue. L'intrépidité de ces jeunes gens les sauva. Debout et calme devant ces furieux qui, de la pointe de leurs baïonnettes, touchaient presque sa poitrine, le rédacteur en chef de la *Tribune*, Auguste Fabre, les tenait en respect par la dignité de son maintien et la fermeté menaçante de son langage. Tant de sang-froid donna le temps à un ami d'aller chercher du secours au poste des Petits-Pères. Mais, sur la place inondée par la foule, quelques forcenés criaient pour exciter le peuple : « Qu'on « fasse descendre ces républicains! nous vou- « lons les fusiller! » On eut quelque peine à les sauver. M. de Lafayette, averti, fit évacuer la place.

A l'Hôtel-de-Ville, le duc d'Orléans venait d'échapper au plus grand danger qu'il pût courir : il avait vu face à face ses plus redoutables adversaires. Alors seulement il eut foi dans lui-même et dans l'avenir de sa race. Une heure avait suffi pour lui prouver que les hommes les plus fougueux ne tarderaient pas à s'user par leur propre violence; que la bassesse, qui a sa contagion comme l'héroïsme, pousserait en foule vers lui les ambitieux et les sceptiques; que la multitude, par incertitude et ignorance, était toute prête pour la servitude avec des mots nouveaux : et enfin qu'il pouvait compter sur l'imbécillité publique. D'ailleurs, M. de Lafayette lui avait communiqué dans un embrassement toute la puissance d'un beau nom et une popularité sans égale. Il avait encore des

ménagements à garder vis-à-vis de Charles X ; il sentit qu'il n'avait plus rien à craindre du parti républicain.

Aussi la soirée de ce jour mémorable fut-elle marquée par une scène dont les moindres détails méritent d'être rapportés. M. Thiers fit prévenir quelques jeunes gens qui, à une intelligence prompte et vive, joignaient une grande bravoure personnelle, que le lieutenant-général du royaume désirait avoir avec eux une entrevue. Ils se réunirent donc dans les bureaux du *National,* et là M. Thiers ne négligea rien pour plier à une révolution de palais ces âmes fortement trempées. Il osa même dire, en montrant M. Thomas : *Voici un beau colonel*, insinuations empruntées à une habileté vulgaire et qui furent repoussées avec dédain.

On se rendit au Palais-Royal. Les visiteurs étaient MM. Boinvilliers, Godefroi Cavaignac, Guinard, Bastide, Thomas et Chevallon. M. Thiers leur servait d'introducteur. Ils attendirent assez longtemps dans la grande salle située entre les deux cours du Palais-Royal, et déjà leur impatience éclatait en menaces, lorsque le lieutenant-général entra d'un air gracieux et le sourire sur les lèvres. La scène se passait aux flambeaux. Le duc exprima poliment à ces Messieurs le plaisir qu'il éprouvait à les recevoir, mais son regard semblait les interroger sur le motif de leur visite. Ils furent étonnés, et M. Boinvilliers, prenant la parole, désigna celui qui était venu, au nom du lieutenant-général lui-même, les inviter à une semblable démarche. M. Thiers parut légèrement embarrassé, et le duc répondit d'une manière équivoque. Ces puérilités servirent de prélude à une conversation grave.

« Demain, dit M. Boinvilliers au prince, « demain vous serez roi. »

A ces mots, le duc d'Orléans fit presqu'un geste d'incrédulité. Il dit qu'il n'avait pas aspiré à la couronne, et qu'il ne la désirait pas, quoique beaucoup de gens le pressassent avec ardeur de l'accepter.

« Mais enfin, continua M. Boinvilliers, « en supposant que vous deveniez roi, quelle « est votre opinion sur les traités de 1815? « Ce n'est pas une révolution *libérale,* prenez-y garde, que celle qui s'est faite dans « la rue, c'est une révolution *nationale*. La « vue du drapeau tricolore, voilà ce qui a « soulevé le peuple, et il serait certainement « plus facile de pousser Paris vers le Rhin « que sur Saint-Cloud. »

Le duc d'Orléans répondit qu'il n'était point partisan des traités de 1815; mais qu'il



Godefroi Cavaignac. (1801-1845.)

importait de garder beaucoup de mesure vis-à-vis des puissances étrangères, et qu'il y avait des sentiments qu'il ne fallait pas exprimer tout haut.

La seconde question que M. Boinvilliers lui adressa était relative à la pairie.

« La pairie, disait M. Boinvilliers, n'a plus « de racines dans la société. Le Code, en « morcelant les héritages, a étouffé l'aristo- « cratie dans son germe, et le principe de « l'hérédité nobiliaire a aujourd'hui fait son « temps. »

Le duc prit la défense de l'hérédité de la pairie, mais avec mollesse. Il la considérait

comme formant la base d'un bon système de garanties politiques. « Du reste, ajouta-t-il, « c'est une question à examiner, et si la pai« rie ne peut exister, *ce n'est pas moi qui « l'édifierai à mes frais.* » Le duc parla ensuite des cours royales et de la nécessité d'en respecter l'organisation, tout en rappelant des procès qu'il avait perdus; il s'éleva contre la république avec beaucoup de fermeté; il avoua qu'il avait été républicain, mais il condamnait ce système, surtout dans son application à la France.

« Monseigneur, lui dit alors M. Bastide « avec une douceur presque ironique, dans « l'intérêt même de la couronne, vous de« vriez convoquer les assemblées primaires. »

Le prince retira sa main, qu'il appuyait négligemment sur le bras de M. Bastide, fit deux pas en arrière, changea de visage, et, s'emparant de la parole avec vivacité, il s'étendit sur la révolution, sur ses excès, sur tant de pages funestes à mettre à côté de quelques pages glorieuses; — et il montrait du doigt deux tableaux représentant la bataille de Jemmapes et celle de Valmy. — Il continuait et attaquait en termes fort clairs le système suivi par la Convention, lorsqu'attachant sur lui un regard dur et fixe qui déjouait le sien, M. Godefroi Cavaignac s'écria rudement : « Monsieur, vous oubliez que mon « père était de la Convention? — Le mien « aussi, Monsieur, répliqua le duc d'Orléans, « et je n'ai jamais connu d'homme plus res« pectable. » Les assistants étaient attentifs à ce débat entre deux fils de régicides. Le duc d'Orléans se plaignit des calomnies répandues contre sa famille, et comme M. Boinvilliers avait manifesté la crainte de voir les carlistes et le clergé encombrer les avenues d'un trône nouveau : « Oh! pour ceux-là, « s'écria le duc énergiquement, ils ont porté « de trop rudes coups à ma maison : une « barrière éternelle nous sépare. » Puis, s'enivrant de sa propre parole et oubliant tout à fait son entrevue avec M. de Mortemart, il parla d'une rivalité, rivalité longue et terrible. « Vous savez ce que sont les hai« nes de famille? Eh bien! celle qui divise « la branche aînée et la branche cadette des « Bourbons ne date pas d'hier : elle remonte « à Philippe, frère de Louis XIV. » Il fit l'éloge du régent : le régent avait été horriblement calomnié; on n'avait pas su tous les services qu'il voulait et pouvait rendre; beaucoup de fautes lui avaient été injustement imputées, etc., etc. Il aborda ainsi bien des sujets divers, s'exprimant sur toute chose longuement, sans éclat, sans profondeur, mais non sans maturité, et avec une facilité d'élocution remarquable. Peut-être cédait-il de la sorte à un entraînement vaniteux. Peut-être aussi était-il bien aise de montrer en quoi son éducation avait différé de celle des autres princes, moins habile en cela, toutefois, que M. de Talleyrand, à qui l'Europe crut du génie, parce qu'il avait passé la moitié de sa vie à parler en monosyllabes, et l'autre moitié à se taire.

Au moment où les républicains allaient sortir, le duc d'Orléans leur dit d'une voix caressante : « Vous reviendrez à moi : vous « verrez ! » Et le mot *jamais* ayant retenti à son oreille, « il ne faut jamais prononcer ce « mot, » ajouta-t-il, en rappelant un aphorisme vulgaire, et comme un homme qui croit peu aux convictions intraitables.

Ces jeunes gens qui, pendant trois jours avaient combattu mêlés au peuple, se retirèrent l'âme oppressée. « Ce n'est qu'*un « Deux-cent-vingt-un*, » dit en sortant M. Bastide.



VIII

Ministère provisoire. — M. Laffitte y entraîne M. Dupont (de l'Eure). — Portrait de M. Guizot. — Fuite de Saint-Cloud. — Mécontentement des troupes. — La famille royale quitte Trianon; elle arrive à Rambouillet. — Séjour de la famille royale à Rambouillet. — Charles X confie au duc d'Orléans les intérêts de son petit-fils. — Anecdote caractéristique. — Sur une lettre affectueuse du duc d'Orléans, Charles X consent à abdiquer, et fait abdiquer le Dauphin. — Les courtisans se pressent autour du duc d'Orléans. — La commission municipale dissoute. — Visite à l'Hôtel-Dieu. — Le général Latour-Foissac apporte au Palais-Royal l'acte d'abdication; on refuse de l'admettre auprès du duc d'Orléans. — Sensibilité de la duchesse d'Orléans. — Le duc d'Orléans repousse l'idée d'une régence; commissaires envoyés à Charles X; scène de famille. — Retour des commissaires; changement dans les dispositions du duc. — Expédition de Rambouillet; son but; sa physionomie; aveuglement de Lafayette. — Le Palais-Bourbon dans la journée du 3 août — Dispositions des troupes à Rambouillet. — Le colonel Poque. — Charles X trompé quitte Rambouillet. — Charles X à Maintenon; il donne ordre à ses troupes de faire leur soumission au lieutenant-général. — Retour de Rambouillet.

La journée du 31 était décisive. La révolution, trahie par les uns, abandonnée par les autres, venait de tirer d'elle-même un pouvoir assez fort pour la détruire. La commission municipale, cependant, était encore debout; mais on eût dit qu'elle était impatiente de se dissoudre. Parmi les membres qui la composaient, un seul, M. Mauguin, s'exprima énergiquement sur la nécessité de continuer le gouvernement populaire de l'Hôtel-de-Ville. Le courageux et loyal Audry de Puyraveau, en cette occasion, fut pris au piège de son propre désintéressement. « Il ne faut pas qu'on puisse nous accuser « d'ambition, disait-il sans cesse, » et il se réunit à MM. de Schonen et Lobau pour briser l'unique instrument de résistance que le duc d'Orléans eût désormais à redouter.

Toutefois, avant de décréter elle-même sa déchéance, la commission municipale se crut obligée de pourvoir à l'administration publique, et elle dressa la liste suivante

Sont nommés commissaires provisoires :

MM. Dupont (de l'Eure), à la justice ;
Le baron Louis, aux finances ;
Le général Gérard, à la guerre ;
De Rigny, à la marine ;
Bignon, aux affaires étrangères;
Guizot, à l'instruction publique.

M. Casimir Périer étant entré dans la salle de délibération, le ministère de l'intérieur lui fut offert par M. Mauguin. A cette offre imprévue, M. Casimir Périer se trouble et balbutie une acceptation. Mais une heure après, il était auprès du secrétaire de la commission municipale, M. Bonnelier, implorant de sa générosité, de sa pitié, presque, la faveur d'un *erratum* au *Moniteur*. Il lui représentait que, ministre de Charles X la veille, il ne pouvait devenir, le lendemain même, celui d'une révolution faite contre Charles X ; et, en disant ces mots, il s'abîmait dans son désespoir. Ainsi cet homme qu'avait toujours possédé un orgueil dont la violence allait quelquefois jusqu'à la folie, était tout à coup devenu humble et suppliant. Il fut fait selon son désir; mais son inquiétude était si grande, que, dans la soirée, il courut s'assurer lui-même au *Moniteur* de la radiation de son nom, qui fut remplacé par celui de M. de Broglie. Casimir Périer, cependant, comme il le prouva bientôt, n'était pas homme à repousser les avances de la fortune. Mais c'était d'un prince nouveau-venu dans la révolution qu'il attendait la réalisation de sa secrète espérance. Ame ardente et pusillanime, que rongeaient et abaissaient à la fois les soucis d'une ambition pleine d'épouvante ! D'autres mirent plus de vigueur à leur abaissement, et se précipitèrent du moins la tête haute vers le pouvoir et la servitude.

Les choix faits par la commission municipale furent ratifiés au Palais-Royal ; mais, au dehors, on les commenta diversement. On trouvait en général fort singulier qu'un pouvoir d'origine révolutionnaire eût désigné, pour représenter la révolution, des hommes tels que l'abbé Louis et M. Guizot. Il est vrai que, pendant les trois jours, le premier s'était posé chez M. Laffitte comme le financier de l'insurrection, avec un laisser-aller qui ne manquait pas de courage : il avait parlé hautement de certaines mesures à prendre pour lever des impôts, au cas où la révolution se prolongerait. Quant au second, sa part dans le mouvement n'était pas de nature à justifier son ambition. Toujours est-il que l'association de leurs noms à celui de M. Dupont (de l'Eure), si connu par ses luttes contre les Bourbons aînés, avait quelque chose de bizarre et d'inexplicable.

M. Dupont (de l'Eure) refusa d'abord. Il ne se sentait aucun goût pour le pouvoir, et sa modestie lui en faisait redouter le fardeau. Ce fut M. Laffitte qui le détermina. M. Laffitte avait été depuis longtemps subjugué par le duc d'Orléans ; mais il s'était plus étroitement dévoué à lui depuis l'important service qu'il venait de lui rendre : d'abord, parce qu'il avait besoin de se grandir le plus possible dans la personne de son royal protégé ; ensuite, parce que c'est une des ruses de notre vanité de nous attacher à ceux qui nous doivent beaucoup, en raison même du bien que nous leur faisons. Mais, comme chez M. Laffitte une extrême finesse d'esprit servait de tempérament naturel à la sensibilité d'un cœur très chatouilleux, il était gagné sans être tout à fait convaincu, et séduit sans être trompé. Il chercha donc à se précautionner contre ses propres entraînements en appelant auprès de lui un homme dont l'amitié fut courageuse et sévère. Il ne pouvait mieux choisir que Dupont (de l'Eure), d'autant qu'aux yeux du peuple, l'adhésion d'un tel homme était, en faveur de M. Laffitte, une garantie, et, quoi qu'il advînt, une excuse.

De là l'insistance qu'il mit à faire accepter à son ami le ministère de la justice. Il le suppliait, lui prenait les mains, qu'il serrait dans les siennes, et invoquait, à l'appui de sa prière, tout ce qui entraîne un homme généreux. M. Dupont (de l'Eure) céda enfin, et consentit à être présenté au lieutenant-général. L'accueil que lui fit le prince fut plein de bonhomie et de cordialité. Le nouveau ministre commença par exprimer la répugnance que lui inspirait la pratique du pouvoir. Il dit qu'il n'était pas homme de Cour ; que ses habitudes, que ses affections, étaient républicaines. Le prince répondit qu'il n'y aurait plus de Cour, et que, pour son compte, il regrettait de ne pouvoir vivre dans un pays républicain comme l'Amérique. Dupont (de l'Eure) ne cacha rien de ses appréhensions, et, durant tout cet entretien, son langage fut celui d'un homme libre.

Mais quelle pouvait être la place d'un citoyen de cette trempe au sein d'une monarchie nouvelle, et au milieu de parvenus s'essayant à la flatterie, aux belles manières, à l'intrigue ? Une raison droite, un bon sens inexorable, des allures franches, une bonté mêlée d'honorable rudesse, une grande application aux affaires, ce ne sont pas là des qualités suffisantes pour dominer les complications qui naissent, dans un milieu corrompu, du croisement des intérêts et du jeu des passions. M. Dupont (de l'Eure) entrait au pouvoir avec des qualités semblables à celles de Roland, mais dans des circonstances bien plus défavorables. Or, on sait que Roland ne pût se faire goûter de Louis XVI, qui était cependant bien propre à apprécier les vertus simples et modestes.

Il y avait d'ailleurs dans ce ministère, à côté de M. Dupont (de l'Eure), M. Guizot, homme sec et hautain, tout entier à son orgueil, passionné sous les dehors du calme. A son front noble, mais triste, à sa lèvre sèchement découpée, à son sourire rempli d'un froid dédain, à un certain affaissement du corps, révélateur des troubles de l'âme, il était aisé de le reconnaître. Nous l'avons vu, depuis, dans les assemblées : on distinguait de loin, entre toutes les autres, sa figure bilieuse et altérée. Provoqué par ses adver-



Guizot

1785-1875



Les Républicains chez le lieutenant-général au Palais-Royal. (Page 117.)

saires, il fixait sur eux un regard prompt à lancer l'insulte, et il relevait sa tête sur sa taille voûtée, avec une indicible expression de colère et d'ironie. Protestant et professeur, son geste péremptoire, son ton dogmatique, lui prêtaient quelque chose d'indomptable. Sa fermeté pourtant était toute dans les apparences : au fond, c'était un esprit sans activité, et dont la volonté manquait de vigueur. La suite même qu'on remarquait dans les écrits de M. Guizot tenait de l'obstination du maître qui ne veut pas se contredire devant ses élèves. On le jugeait cruel ; il ne l'était peut-être que dans ses discours ; mais, par raffinement d'orgueil, il aimait à se compromettre ; et lui, qui volontiers laissait ignorer ses vertus, il avait des vices d'apparat. La versatilité de sa conduite politique n'était, en 1830, un mystère pour personne, et le souvenir de son rôle en 1815

lui avait attiré de vives attaques. Il s'en inquiétait peu : fidèle dans ses amitiés, pour que nul n'eût à se repentir d'avoir compté sur sa fortune, il avait toujours affecté de mépriser ses ennemis, afin qu'on ne le soupçonnât pas de les craindre. Son talent consistait à dissimuler sous la solennité de l'expression et la pompe des formules une extrême pauvreté de vues et des sentiments sans grandeur. Sa parole, cependant, avait de l'autorité ; et son désintéressement, la gravité de sa vie, ses vertus domestiques, l'austérité de ses manières, lui donnaient du relief au milieu d'une société frivole et cupide. Ajoutez à cela qu'il avait, comme Casimir Périer, l'art d'ennoblir les vulgaires desseins et de servir en paraissant régner.

Paris avait soudainement changé de physionomie. Les magasins se rouvraient, les affaires tendaient à reprendre leur cours. Un des derniers actes de la commission municipale fut de proroger de dix jours l'échéance des effets de commerce. La suspension de toutes les relations commerciales, qui avaient pour quelques-uns une cause réelle de ruine, fut pour d'autres un prétexte d'improbité. En agitant les sociétés, on fait toujours monter un peu de limon à la surface.

Le 31, à cinq heures du matin, Charles X arriva à Trianon. Le Dauphin était resté à Saint-Cloud, qu'il ne quitta qu'à midi. Mais, avant de partir, il voulut tenter un dernier effort. Une compagnie était postée à une extrémité du pont de Sèvres, et de l'extrémité opposée partaient de nombreux coups de fusil. Sur l'ordre du Dauphin, le duc de Lévis se rend auprès des troupes pour les engager à la résistance. Le chef de bataillon qui les commandait était immobile à la tête du pont, les bras croisés sur sa poitrine, et comme livré à une méditation profonde. Le duc de Lévis lui adresse la parole : c'est en vain. Instruit de cette scène, le Dauphin arrive au galop, et se met à haranguer les troupes. Pas un mouvement, pas un cri. Désespéré, il pousse son cheval sur le pont ; mais, voyant qu'il n'est pas suivi, il regagne Saint-Cloud, partagé entre la colère et la honte.

La compagnie dont le Dauphin venait d'interroger le zèle était commandée par M. Quartery. Sa défection livra au peuple un pièce de canon et le pont de Sèvres.

A Saint-Cloud, le prince donna l'ordre du départ. Tant d'humiliation avait altéré ses traits et augmenté le désordre de ses idées. En passant devant le front du 6[e] de la garde, il s'arrêta en face du colonel et lui dit : « Eh « bien ! le 3[e] a passé : pouvez-vous compter « sur vos hommes ? » Le colonel répondit avec dignité que chacun remplirait son devoir. Le prince fit quelques pas sans prononcer une parole ; mais apercevant un soldat dont le col était attaché négligemment : « Vous êtes bien mal colleté, lui cria-t-il. » Un mouvement involontaire d'indignation se fit dans les rangs : les soldats pouvaient juger de ce que valent, contemplés de près, tous ces dominateurs de nation !

Le signal de la retraite ayant été donné, l'artillerie et le 1[er] de la garde prirent la route de Villeneuve-l'Étang, pendant que les voltigeurs du 6[e] essayaient d'arrêter à coups de fusil les éclaireurs qui montaient en courant la grande avenue du Château. Cette fuite précipitée, cette fuite sans combat, blessait profondément les troupes restées fidèles. Dans leur dépit, dont le respect adoucissait à peine l'expression, plusieurs grenadiers retournèrent leurs bonnets à poils, comme pour faire face, autant qu'il était en eux, aux insurgés qui les poursuivaient. Les officiers marchaient la tête basse, et quelques-uns versaient des larmes.

A leur arrivée à Versailles, les régiments furent entassés pêle-mêle, partie sur la place d'Armes, partie dans une plaine en avant de la grille du Dragon. Aucune mesure de prévoyance n'avait été prise, et les officiers eurent beaucoup de peine à procurer des vivres à leurs soldats accablés de fatigue et de chagrin. Mais à leur douleur se mêlait déjà la colère, et la désertion commença. Le bivouac durait depuis quelques heures et les troupes n'avaient pas encore été passées en revue. On se demandait avec surprise dans les rangs ce qui retenait les princes si loin de ceux

dont leur présence aurait encouragé la constance et ranimé l'ardeur. Témoins des progrès du mécontentement général, M. Sala et un de ses camarades, tous deux officiers du 6e de la garde, se rendirent aux grilles de Trianon; mais, ayant rencontré en chemin MM. de Guiche et de Ventadour, ils apprirent qu'on allait se mettre en marche. Ils éclatèrent alors, et se plaignirent de l'inconcevable confusion dans laquelle on laissait l'armée royale. « Personne ne commande, disaient-« ils ; c'est tout au plus si quelques généraux « viennent d'un air indifférent se promener « au milieu de nous, avec des épaulettes sur « un habit bourgeois. Les services ne sont « pas régularisés ; rien n'est tenté pour répa-« rer les fautes qui ont jeté partout le décou-« ragement. Que veut-on faire de l'armée ? « qu'on le dise. N'est-il pas temps que la vie « des Cours finisse, et que celle des camps « ait son tour ? » Un ordre de départ fut la seule réponse qu'on fit à ces plaintes militaires.

Bien qu'un nouveau ministère eût été nommé, les anciens ministres n'avaient pas cessé d'accompagner le roi et de délibérer. A Trianon, ils tinrent conseil. M. de Guernon-Ranville fut d'avis que le roi ne pouvait pas rentrer dans Paris avant la soumission des rebelles ; qu'il n'avait plus qu'un parti à prendre : se retirer à Tours, y convoquer sur-le-champ les deux Chambres, tous les généraux, les plus hauts fonctionnaires publics, et les dignitaires du royaume. Selon M. de Guernon-Ranville, c'était le meilleur moyen de désorganiser l'insurrection et d'en déconcerter les chefs. Cette opinion fut adoptée, et, en conséquence, on rédigea plusieurs circulaires. Elles n'attendaient plus que la signature de Charles X, et il se montrait disposé à la donner. Mais il changea tout à coup de résolution, et le fit savoir à ses ministres, qui, désespérés de tant de vacillations, déchirèrent les circulaires, dont le bassin de Trianon reçut les morceaux.

Il est certain que le roi ne pouvait se résoudre à prendre un parti. Le séjour de Trianon le retenait par mille liens, mais il y était environné de périls. Sur les instances de M. de La Rochejacquelin, et sur les avis inquiétants du général Bordesoulle, il se décida enfin à ne pas prolonger davantage cette première halte de la royauté. Le voyage de Rambouillet fut résolu, et les troupes durent se diriger vers Trappes. Elles se mirent en mouvement, après avoir déchiré les gibernes abandonnées par les déserteurs, et jeté dans le canal du parc plusieurs des fusils dont la plaine était jonchée. Le désordre de cette retraite nocturne ne peut se comparer qu'aux suites d'une véritable défaite. Artillerie, infanterie, cavalerie, roulaient pêle-mêle dans les ténèbres, des coups de fusil tirés en l'air ou dans les bois, faisaient craindre à chaque instant quelque attaque nouvelle. C'était plus qu'une retraite, c'était une déroute.

La famille royale, de son côté, avait fait tous ses préparatifs de départ. Il avait été convenu que le général Bordesoulle resterait à Versailles à la tête de sa division ; que le Dauphin irait coucher à Trappes, et enfin que Charles X partirait à cheval par une route, tandis que la duchesse de Berri et ses enfants prendraient en voiture une route différente, de manière, cependant, à le rejoindre au sortir des bois, sur le chemin de Rambouillet.

Avant de quitter Trianon, le roi y entendit la messe dans une grande pièce où se trouvait une chapelle contenue dans une armoire. Quand on vint l'avertir de l'heure du départ, on le trouva plongé dans un recueillement pieux et mélancolique. Il traversa les salles solitaires de ce palais de Louis XIV, marchant avec beaucoup de lenteur et se retournant de distance en distance, comme attendri par quelques souvenirs. Il était minuit, lorsque cette famille condamnée arriva au château de Rambouillet. Il y avait seize ans à peine qu'une catastrophe non moins terrible avait conduit dans ce même château l'impératrice Marie-Louise, fuyant le sort des batailles, fuyant son père, et emportant avec elle par les chemins les dieux pénates de l'Empire. Ces jardins où le jeune Henri allait folâtrer, en attendant l'heure si prochaine de l'exil, le roi de Rome enfant les avait foulés, lui aussi,

avec une égale insouciance et dans une infortune à peu près semblable. Rapprochements dont la singularité est devenue banale! redites éternelles du destin! Les fugitifs descendirent dans la cour, déserte en ce moment et muette. La lune seule éclairait les fenêtres de la tour. Le petit duc de Bordeaux s'était endormi dans les bras de son gouverneur. Charles X, fatigué, laissait tomber sa tête sur sa poitrine, et pleurait. Suffisamment préparé, — il le prouva plus tard — pour une



La Dauphine, duchesse d'Angoulême. (1778-1851.)

ruine complète, il ployait sous les commencements de son malheur.

Le lendemain, les troupes arrivèrent de Trappes. A l'entrée de la forêt de Rambouillet est un petit village nommé le Péray : plusieurs régiments s'y arrêtèrent, d'autres gagnèrent la ville. Le 2e d'infanterie de la garde, campé à gauche et à droite de la route, forma l'arrière-garde avec le 3e et la gendarmerie. Là, quelques précautions furent prises : on se couvrit de postes avancés. Mais un découragement sans remède avait atteint déjà une partie des troupes. La route était à chaque instant sillonnée par des malles-poste et des diligences surmontées du drapeau tricolore; des insurgés passaient à cheval, sous les yeux du soldat, sans que l'ordre de les arrêter fût donné; l'armée enfin, privée de chef, ignorant l'état des choses, incertaine sur ce qu'elle devait faire comme sur ce qui lui était permis de désirer ou de craindre, ne ressemblait plus qu'à une troupe de fugitifs. Un moment vint où toute l'arrière-garde s'ébranla, et parut disposée à reprendre le chemin de Versailles. Averti de ce mouvement, le général de La Rochejacquelin accourt; il fait battre le tambour, il fait prendre les armes, et, s'adressant aux troupes avec une émotion éloquente, il invoque leur honneur, les ramène au souvenir de leur serment et au respect de leur drapeau. *Vive le roi!* crièrent alors les soldats, et cette impulsion donnée à la fidélité militaire fut si vive, qu'un voltigeur du 2e ayant voulu déserter, ses camarades levèrent sur lui leurs sabres.

Une scène d'enthousiasme avait eu lieu dans la matinée : la Dauphine était arrivée de Dijon à Rambouillet, à travers des périls évités au moyen d'un déguisement. Cette princesse avait la voix rude, le front sévère, l'abord glacial; et le malheur qui l'avait prise au berceau, semblait avoir tari en elle toutes les sources de la sensibilité. Les gardes l'aimaient cependant, parce qu'elle avait toujours témoigné aux défenseurs les plus intimes des personnes royales une sollicitude active et prévoyante. Quand elle traversa le camp, ils se précipitèrent sur son passage. Elle les salua en pleurant, et eux, ils agitaient leurs épées avec des cris fidèles. Mais c'était la dernière explosion d'un dévoûment qui, faute d'être encouragé, devait bien vite s'éteindre.

En apercevant cette princesse dont les yeux avaient renfermé tant de larmes, Charles X s'avança, les bras étendus, vers la fille de Louis XVI, et des sanglots se mêlèrent à ces premiers embrassements. « Nous voilà, je l'espère, réunis pour toujours, » dit la Dauphine.

A Rambouillet, château de plaisance, de-

meure somptueuse où tant de princes avaient oublié dans les plaisirs combien il faut que le peuple souffre pour qu'un roi s'amuse; à Rambouillet, où, le 26 juillet, Charles X lui-même était allé se délasser des fatigues de la chasse, pendant que ses ordonnances embrasaient Paris, il y avait tout au plus en ce moment de quoi héberger cette famille en fuite. Pour payer les dépenses de bouche de sa maison militaire, le roi de France en fut réduit à vendre son argenterie. La Dauphine ne put se procurer des vêtements nouveaux, et se plaignit de manquer de linge. Enfin, comme pour mettre le comble à tant d'amertumes, le colonel du 15e léger alla ce jour-là remettre au roi son drapeau. Treize hommes l'accompagnaient : le reste avait déserté.

Les gardes-du-corps s'étaient répandus dans le parc et avaient tué un grand nombre de pièces de gibier dans la faisanderie : ce fut une des plus vives douleurs de Charles X; car son âme n'étant pas assez forte pour son rôle, il tenait plus aux petits avantages de la grandeur qu'à la grandeur elle-même. Le chasseur se retrouvait presque inconsolable dans le roi résigné.

Le 1er août, le duc d'Orléans reçut une ordonnance de Charles X ainsi conçue :

« Le roi, voulant mettre fin aux troubles « qui existent dans la capitale et dans une « autre partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son « cousin le duc d'Orléans, le nomme lieutenant-général du royaume.

« Le roi ayant jugé convenable de retirer « ses ordonnances du 25 juillet, approuve « que les Chambres se réunissent le 3 août, « et il veut espérer qu'elles rétabliront la « tranquillité en France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette dé« claration.

« Si on cherchait à attenter à la vie du roi « et de sa famille, ou à sa liberté, il se dé« fendrait jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1er août.

« CHARLES. »

Ce message parvint au Palais-Royal à sept heures du matin. M. Dupin aîné s'était déjà rendu chez le duc d'Orléans. Tremblant de perdre le bénéfice d'une royale amitié, M. Dupin conseilla au prince de faire au message de Charles X une réponse énergique et propre à séparer nettement la cause de la maison d'Orléans de celle de la branche aînée. Il alla jusqu'à se charger de la rédaction de cette réponse. La lettre qu'il écrivit était rude et sans pitié. Le duc d'Orléans la lut, la mit



Dupont (de l'Eure.) — (1767-1855).

lui-même sous enveloppe, et il présentait à la bougie le morceau de cire qui devait servir à la cacheter, lorsque, paraissant se raviser tout à coup : « Ceci est trop grave, dit-il, « pour que je ne consulte pas ma femme. » Il passe dans une pièce voisine, et reparaît quelques instants après, tenant à la main la même enveloppe, qui fut remise à l'envoyé de Charles X. La lettre que cette enveloppe contenait émut doucement le vieux monarque : elle était affectueuse et pleine de témoignages de fidélité. Charles X en fut si touché que, dès ce moment, toutes ses hésitations s'évanouirent. Charles X n'avait ja-

mais eu pour le duc d'Orléans la même répugnance que beaucoup d'hommes de la Cour. Et il en avait donné récemment une preuve éclatante, en ordonnant au général Trogof de confisquer tous les exemplaires des *Mémoires de Maria Stella*, libelle dirigé contre le duc d'Orléans, et que les courtisans faisaient circuler à Saint-Cloud avec une joie maligne. Il fut donc charmé de trouver dans ce prince le protecteur de son petit-fils, et convaincu que la loyauté du duc d'Orléans était la meilleure garantie de l'avenir royal destiné au duc de Bordeaux, il réalisa sans retard un projet qu'il n'avait encore conçu que vaguement. Non content d'abdiquer la couronne, il usa de l'empire absolu qu'il exerçait sur le Dauphin pour le faire consentir, lui aussi, à une abdication, et il crut au salut de sa dynastie.

Cependant, au sortir de la scène qui vient d'être décrite, le duc d'Orléans donnait audience à tous les hauts personnages qui venaient adorer déjà sa fortune. M. Laffitte, que le prince avait fait prévenir, fut devancé au palais par MM. Casimir Périer, de Broglie, Guizot, Dupin, Sébastiani, Molé, Gérard. Cet empressement étonna un peu M. Laffitte, qui se croyait le droit d'être reçu avant tous les autres. Mais le duc d'Orléans s'avança vivement au devant de lui, et l'entoura de caresses familières, tandis que les assistants, pour plaire au prince, renchérissaient sur les hommages rendus à la puissance du favori. Le duc d'Orléans savait combien les flatteries qui viennent de haut sont irrésistibles. Il connaissait, d'ailleurs, M. Laffitte. Le prenant par le bras, avec une sorte de laisser-aller affectueux, et se retournant vers les intimes : « Messieurs, dit-il, suivez-nous. » Et il entraîna dans l'appartement voisin l'opulent plébéien, charmé, fasciné par ce seul mot qui semblait lui promettre une si large part dans le maniement des affaires publiques. Après quelques paroles destinées sans doute à tempérer par les apparences de la modestie l'éclat d'une subite élévation, le duc d'Orléans raconta d'un air mystérieux le message par lequel Charles X le nommait lieutenant-général du royaume. Il ajouta que ce qu'on en faisait n'était que pour le compromettre aux yeux des révolutionnaires, et qu'à un trait pareil il reconnaissait bien la branche aînée. Il poussa si loin l'amertume de sa plainte, que M. Laffitte prit la défense de Charles X devant celui qui allait s'emparer de sa couronne.

Le duc d'Orléans reçut, dans cette même journée, la commission municipale, qui venait déposer en ses mains tous les pouvoirs de la révolution. Le prince avait été de fort bonne heure instruit de cette démarche par une lettre dont les collègues de M. Mauguin lui avaient dérobé la connaissance, parce qu'ils redoutaient son opposition. Ainsi, chacun se hâtait vers la puissance nouvelle. Le duc d'Orléans accueillit avec beaucoup d'affabilité la députation, à la tête de laquelle était le général Lafayette. Au moment où les commissaires sortaient, un aide-de-camp se pencha à l'oreille de M. Mauguin, et l'introduisit dans un cabinet où M. Guizot rédigeait une réponse à la lettre par laquelle la commission municipale avait résigné ses pouvoirs. M. Guizot fit part à son collègue de la réponse qu'il écrivait pour le compte du lieutenant-général. Le prince y remerciait le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville du patriotisme qu'il avait déployé, acceptait sa démission, mais le priait de rester en permanence en attendant de nouveaux ordres. « Des ordres! s'écria vivement de M. Mauguin. — Ah! ce mot vous paraît trop rude, « reprit M. Guizot. Eh bien ! je vais écrire « *instructions*. » Hommage puéril et dérisoire à une autorité qui était venue proclamer elle-même son néant !

Au reste, pour couvrir ce qu'il pouvait y avoir de dangereux dans cet empressement à désarmer la révolution, les chefs de la bourgeoisie éclataient en démonstrations patriotiques. Les journaux célébraient la grandeur des Parisiens sur le ton de l'épopée. Des souscriptions étaient ouvertes de toutes parts ; adoucissement amer au deuil de tant de familles ! On faisait le compte des morts, on s'intéressait au sort des blessés ; en un

mot, on étourdissait le peuple avec son enthousiasme. Au milieu de ces distractions héroïques et touchantes, les menées des ambitieux paraissaient moins.

Les hôpitaux étaient encombrés de blessés. On résolut au Palais-Royal de leur faire une solennelle visite. La duchesse d'Orléans, Madame Adélaïde, et les princesses Louise, Marie et Clémentine, se rendirent à l'Hôtel-Dieu, accompagnée de MM. Barbé-Marbois, de Berthois, Alexandre de Laborde, Delaberge, Degousée, etc... En entrant dans ces funèbres dortoirs, où tant de souffrances étaient rassemblées, les jeunes princesses éprouvèrent un saisissement douloureux. La duchesse d'Orléans ressentit une vive émotion, à peine tempérée par la gravité naturelle de son maintien. Trop élevée par sa piété au-dessus des choses de ce monde, pour abaisser à un calcul d'intérêt un acte d'humanité, elle adressa de douces paroles aux premiers blessés que le hasard plaça sur son chemin : c'étaient des gardes-royaux. « Est-ce pour consoler nos ennemis que ces « dames viennent ? » murmura d'une voix éteinte un combattant de juillet. Ces paroles avaient frappé l'oreille de M. Degousée, qui donnait le bras à la princesse Clémentine. Il s'approche rapidement de la duchesse d'Orléans et lui dit : « Madame, ceci n'est pas « seulement une visite d'humanité, c'est une « visite politique ; » et il montrait du doigt un lit surmonté d'un drapeau tricolore. Dans ce lit était un jeune homme à qui un boulet avait emporté une jambe. Le feu de la fièvre et celui de l'enthousiasme brillaient dans ses yeux. Madame Adélaïde courut à lui, et, comme elle se répandait en paroles pour le consoler, il dit en levant ses regards vers le drapeau placé sur sa tête : « Voilà ma récom- « pense. — D'où êtes-vous, continua Ma- « dame Adélaïde. — De Randan. — Ah ! « tant mieux. Nous avons là un château : « vous y passerez votre convalescence, n'est- « ce pas ? » Et se tournant vers M. Degousée, la princesse lui demanda à voix basse : « Eh « bien, êtes-vous content ? » Le soir, M. Degousée dîna au Palais-Royal. Au moment où il se retirait, M. de Berthois lui dit : « Vous ne ferez pas votre chemin ici. Vous « dites des vérités utiles, mais vous les dites « trop crûment. »

On sait ce qui avait déterminé Charles X à abdiquer avec tant d'insouciance. Le Dauphin s'était soumis sans murmure aux volontés de son père ; mais il en gémissait à l'écart, et les suites d'une abdication se peignaient à son esprit sous les plus noires couleurs. Toutefois, il aurait cru calomnier la descendance de Louis XIV, en prêtant à un prince de son sang l'intention d'usurper la couronne. Ces sentiments étaient ceux de la Dauphine. Dans un entretien qu'elle eut, dans la journée du 2 août, avec un des plus fidèles serviteurs de son mari, elle ne parut préoccupée que d'une crainte : elle se demandait si, sous les auspices du duc d'Orléans, et au milieu des orages d'une régence, le jeune Henri ne serait pas élevé dans des principes contraires aux traditions de la monarchie et de l'Eglise. De son côté, Charles X, je le répète, ne pensait pas que sa chute pût entraîner celle de son petit-fils, surtout dans une crise que le premier prince du sang était en mesure de dominer. Sa confiance à cet égard était si grande, qu'il manda auprès de lui le général de Latour-Foissac, et lui donna, en présence du baron de Damas, diverses instructions relatives à la rentrée du duc de Bordeaux dans Paris. Il lui prescrivit en même temps de disposer, selon les convenances du moment, des troupes qui se trouvaient encore dans la capitale. Enfin, il lui remit l'acte d'abdication dont on lira plus bas la teneur, en le chargeant de l'aller porter au duc d'Orléans.

Le général de Latour-Foissac partit aussitôt de Rambouillet, et arriva au Palais-Royal dans la soirée du 2 août. Il pénètre dans la demeure du prince, et demande à être introduit. L'aide-de-camp auquel il s'adresse lui répond par un refus formel : le général insiste ; il s'annonce comme un envoyé de Charles X. Nouveau refus de la part de l'aide-de-camp. « Mais, Monsieur, s'écrie le général « de Latour-Foissac, il y va de nos intérêts

« les plus chers : le message dont je suis « chargé est de la plus haute importance. » L'aide-de-camp avait sans doute reçu des ordres positifs, car il demeurait inflexible. Il se contenta de dire à l'envoyé de Charles X qu'il y avait séance le lendemain à la Chambre des députés, et qu'il ajournât son message. L'étonnement de M. Latour-Foissac était au comble. En arrivant au Palais-Royal, il avait remarqué des hommes du peuple couchés jusque sur les marches de l'escalier ; il avait été frappé de la liberté avec laquelle on circulait dans le palais ; et le mouvement qui y régnait lui avait même rappelé de dramatiques souvenirs. Il ne pouvait donc concevoir que là où de simples curieux étaient admis sans façon, il ne pût se faire admettre, lui, messager d'un roi vaincu, mais non encore détrôné, lui qui venait porter l'abdication de ce roi au lieutenant-général du royaume. Il conclut de ce rapprochement bizarre que le duc d'Orléans avait été prévenu de sa visite par de secrets émissaires, et qu'il avait résolu de l'éviter, soit pour ne pas livrer à un envoyé de Charles X le secret de ses desseins qu'aurait trahi peut-être le jeu de sa physionomie, soit pour n'avoir pas à s'enchaîner, devant un intermédiaire officiel, par des engagements trop précis.

Dans l'embarras où le plongeaient ces suppositions, M. de Latour-Foissac prit le parti de se rendre chez le duc de Mortemart et de réclamer ses bons offices. Ils montèrent tous deux en voiture et se dirigèrent vers le Palais-Royal. Le fiacre s'étant arrêté, le duc de Mortemart en descendit seul, reçut la dépêche des mains de M. de Latour-Foissac, et promit de ne la remettre au prince qu'après avoir fait tous ses efforts pour amener l'entrevue désirée. Il reparut quelques instants après. Le duc d'Orléans avait pris la dépêche, et refusait formellement de recevoir celui à qui Charles X l'avait confiée.

Ne pouvant rien obtenir, le général de Latour-Foissac demanda qu'on lui permît, au moins, de voir la duchesse d'Orléans pour laquelle il était chargé de deux lettres, l'une de madame de Gontaut, l'autre de Mademoiselle. Il fut plus heureux cette fois, et grâce à l'intervention du neveu de M. de Mortemart, qui était lié avec le fils du duc d'Orléans, on l'introduisit dans l'appartement de la princesse. A la lecture de la lettre que lui écrivait d'une main novice encore l'enfant dont elle avait tant de fois reçu les caresses, la duchesse d'Orléans se mit à pleurer. Elle ne cacha rien de la douleur que lui causait cette récente et terrible catastrophe mais elle ne s'expliqua point sur les projets de son époux, se bornant à dire que la famille royale pouvait compter sur lui, et qu'il était un honnête homme.

L'acte d'abdication, apporté par M. de Latour-Foissac, était conçu en ces termes :

« Je suis trop profondément peiné des « maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas « cherché un moyen de les prévenir. J'ai « donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de « lieutenant-général du royaume, à faire « proclamer l'avènement de Henri V à la « couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes « les mesures qui vous concernent pour « régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici, je « me borne à faire connaître ces dispositions : « c'est un moyen d'éviter bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions « au corps diplomatique, et vous me ferez « connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant-général de Latour-Foissac de vous remettre cette lettre. « Il a ordre de s'entendre avec vous sur les « arrangements à prendre en faveur des « personnes qui m'ont accompagné, ainsi « que sur les arrangements pour ce qui me « concerne et le reste de ma famille.

« Nous règlerons ensuite les autres me-



Le peuple se rendit en équipage dans la cour du Palais-Royal. (Page 141.)

« sures qui seront la conséquence du chan-
« gement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'as-
« surance des sentiments avec lesquels
« je suis votre affectionné cousin.

« CHARLES. »

Il était singulier que Charles X eût rédigé sous forme de lettre l'acte important qui changeait l'ordre de successibilité à la couronne. Une pareille négligence était remarquable, surtout de la part d'un monarque observateur scrupuleux des lois de l'étiquette. Mais les assurances de dévoûment contenues dans la lettre du duc d'Orléans avaient fermé l'esprit de Charles X à la défiance. La manière même dont l'acte d'abdication fut rédigé en était une preuve solennelle. Le duc d'Orléans, dans cet acte, était considéré comme le protecteur naturel de l'enfance de Henri V, et on le laissait arbitre suprême de toutes les mesures que pouvait commander la fatalité des circonstances.

Quel parti allait prendre le lieutenant-général? Une issue honorable était ouverte à ses désirs, quelque audacieux qu'ils pussent être, et son ambition était trop bourgeoise pour le pousser à d'héroïques ardeurs. En prenant sous sa tutelle la royauté d'un enfant, il conciliait avec les jouissances du pouvoir ce respect du principe de légitimité, qu'il n'était peut-être pas sans périls de violer, et il s'assurait les bénéfices de la monarchie sans en ébranler les fondements. Voilà ce que pensèrent tout d'abord ceux qui croyaient lire dans l'âme du prince, et M. Sébastiani tint un langage conforme à ces sentiments. D'autres étaient convaincus, comme Béranger, que c'était tout risquer que de ne pas précipiter les choses, et qu'il fallait, sous peine d'exciter de nouvelles tempêtes, prendre une résolution qui eût la puissance de tout

ce qui est net et décisif. Au milieu de ces opinions diverses, le prince ne hasardait aucune démarche éclatante, et parlait sans cesse de sa répugnance naturelle pour les soucis d'un aussi grand pouvoir. Mais, en même temps, il s'expliquait avec vivacité sur les inconvénients d'une régence et sur les soupçons auxquels ouvrait naturellement carrière toute situation indécise ; on racontait même qu'il avait dit à ce sujet : « Henri V « n'aurait qu'à avoir une douleur d'en- « trailles, je passerais en Europe pour un « empoisonneur. »

Charles X à Rambouillet se trouvait encore à la tête de plus de 12,000 hommes, et, quoique déchue, cette royauté était gardée par trente-huit bouches à feu. Un tel voisinage ajoutait aux embarras d'une position qui, par elle-même, exigeait déjà tant de réserve. Il était à craindre, d'ailleurs, que la duchesse de Berri ne se résolût à venir confier son fils à la générosité du peuple parisien. On n'ignorait pas, au Palais-Royal, que le conseil en avait été donné à la princesse par la duchesse de Gontaut. Il fallait à tout prix conjurer une semblable démarche et trouver le moyen de forcer Charles X à s'éloigner. Il fut donc convenu que, sous prétexte de le protéger contre les éclats de la colère publique, on lui enverrait des commissaires chargés de hâter son départ et de l'accompagner en lui faisant honneur. Le choix du prince tomba sur MM. de Trévise, Jacqueminot, de Schonen, Odilon Barrot. Mais, comme il était douteux que ces messieurs trouvassent accès auprès de Charles X, on leur adjoignit, sur l'avis de M. Sébastiani, le duc de Coigny, qui devait leur servir d'introducteur, et donner à leur mission un certain caractère de protection respectueuse. Le duc de Trévise allégua, pour refuser, un motif futile ; et, par un singulier retour de la fortune, l'homme qu'on lui donna pour successeur fut le maréchal Maison, le même qui, en 1814, était allé recevoir le frère aîné de ce monarque qu'on chassait maintenant, presque sous les yeux d'un prince de la famille.

Les commissaires choisis pour cette mission se rendirent au Palais-Royal. Le duc d'Orléans leur dit que c'était Charles X lui-même qui réclamait une sauvegarde, et tout en leur donnant ses instructions, il témoigna pour la branche aînée des sentiments pleins de bienveillance. M. de Schonen lui ayant demandé ce qu'ils auraient à faire, si on leur remettait le duc de Bordeaux. « Le « duc de Bordeaux ! s'écria vivement le « prince, mais c'est votre roi ! » La duchesse d'Orléans était présente. Profondément attendrie, elle s'avança vers son époux et se jeta dans ses bras en disant : « Ah ! vous « êtes le plus honnête homme du royaume. »

Le duc d'Orléans avait préparé toutes choses pour l'embarquement et l'exil de la dynastie vaincue. Le général Hulot fut envoyé à Cherbourg, et reçut le commandement des quatre départements qui séparent la capitale de la mer, dans la direction de la Grande-Bretagne. On enjoignit aussi, dès le 2 août, à M. Dumont d'Urville de partir pour le Havre en toute hâte et d'y fréter deux bâtiments de transport.

En même temps on imprimait dans le *Courrier français*, feuille dévouée à l'établissement d'une dynastie nouvelle, un article tendant à prouver l'illégitimité du duc de Bordeaux [1].

[1] Les propositions que M. le duc de Mortemart est venu faire à la Chambre des pairs en faveur du duc de Bordeaux vont ramener l'attention sur une question qui pourra être enfin examinée et discutée librement. Nous nous bornerons à publier aujourd'hui la première pièce insérée dans les journaux anglais du temps ; elle n'a jamais paru en France, sa publication est tout à fait opportune : elle complète les rapprochements qu'on a faits jusqu'ici entre la famille des Stuart et celle des Capet.

Voici la teneur de ce document, intitulé : *Protestation du duc d'Orleans*, et rendu public à Londres en novembre 1820 :

« S. A. R. declare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal daté du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Charles-Ferdinand-Dieudonné est fils légitime de S. A. R. Madame la duchesse de Berri.

« Le duc d'Orleans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et de sa mère : il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berri n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très faible princesse a été l'instrument.

« En attendant qu'il arrive un moment favorable pour

A quatre heures du soir, les commissaires se mirent en route. Il était nuit quand ils atteignirent les avant-postes de l'armée royale. Elle campait dans la forêt à droite et à gauche de la route. A la lueur des feux qui étaient allumés de distance en distance, les commissaires crurent apercevoir des visages menaçants, et virent briller des épées nues. Ils gagnèrent cependant Rambouillet, protégés par le nom du duc de Coigny. Prévenu de leur arrivée, Charles X refusa de les recevoir. Il trouvait étrange qu'on lui envoyât quatre hommes pour le garder au milieu de son armée. Il fit répondre aux commissaires que les usages de sa royale maison ne lui permettaient pas de leur donner audience à pareille heure, mais qu'il leur offrait, pour la nuit, l'hospitalité du château.

Les commissaires retournèrent à Paris en toute hâte, et coururent rendre compte des résultats de leur voyage. Le duc d'Orléans, qui était au lit, alla lui-même ouvrir, et les reçut sans s'être donné la peine de s'habiller. Les deux monarchies étaient ainsi mises en présence : à Rambouillet, le respect de l'étiquette poussé jusqu'à la témérité ; au Palais-Royal, le mépris des formes poussé jusqu'à l'oubli des plus vulgaires convenances. Les commissaires ne manquèrent pas de remarquer le contraste. Ce monarque en caleçon, qui était devant eux, leur parut plus digne que l'autre de commander à un grand peuple, en vertu d'un droit mystérieux. Faibles esprits qui, dans cette religion de l'étiquette, n'avaient vu qu'une monarchie qui s'écroule en un jour, tandis qu'ils auraient pu y voir une monarchie qui se maintient pendant plusieurs siècles! Il faut à l'enfance des sociétés des grelots dont elle s'amuse et qui la puissent étourdir. Des puérilités traditionnelles, voilà de quoi se compose la majesté des rois. Supprimer la sottise humaine, c'est supprimer les empires qui durent.

Le rapport des commissaires trouva le lieutenant-général dans des dispositions bien différentes de celles qu'il avait manifestées la veille à l'égard de sa famille. « Qu'il parte, « s'écriait-il avec véhémence ; il faut abso- « lument qu'il parte : il faut l'effrayer! » Mais, pour l'y contraindre, c'était trop peu d'une pacifique ambassade. On imagina de la soutenir par une démonstration menaçante. Le colonel Jacqueminot se chargea de la provoquer. Une expédition sur Rambouillet avait d'ailleurs cela d'utile qu'elle poussait hors de Paris tous les hommes effervescents. On était au 3 août ; le lieutenant-général se proposait de paraître aux yeux des députés

dévoiler toute cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon Marsan.

« Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça le 20 août dernier le prochain accouchement dans les termes suivants :

« Des personnes qui ont l'honneur d'approcher la prin- « cesse nous assurent que l'accouchement de S. A. R. n'aura « lieu que du 20 au 28 septembre. »

« Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse?

« Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes ; à deux heures et demie la princesse appela ; mais la dame de Vathaire, sa première femme de chambre, était endormie : la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé.

« Alors la scène changea : la dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de la mère.

« Mais comment cet enfant était-il placé?

« Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère et non encore détaché d'elle.

« Le chirurgien Bougon déclare que l'enfant était placé sur sa mère et encore attaché par le cordon ombilical.

« Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

« Madame la duchesse de Reggio fait la déclaration suivante :

« J'ai été informée sur-le-champ que S. A. R. ressentait « les douleurs de l'enfantement ; j'accourus auprès d'elle à « l'instant même, et en entrant dans la chambre je vis « l'enfant sur le lit et non encore détaché de sa mère. »

« Ainsi l'enfant était sur le lit, la duchesse sur le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

« Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier ;

« Remarquez ce que dit madame de Goulard qui, à deux heures et demie, fut informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ et entendit l'enfant crier ;

« Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde-du-corps de Monsieur, qui était en faction à la porte de S. A. R., et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer ;

« Remarquez ce que vit M. Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut in-

dans l'éclat de sa dignité récente : une diversion pouvait être nécessaire. On envoya dans tous les quartiers des hommes qui criaient : « Charles X menace Paris! A Rambouillet! « à Rambouillet! » Au Palais-Royal, on avait fait apporter de chez l'armurier Lepage une grande corbeille remplie de pistolets, que M. de Rumigny distribuait, avec des paquets de poudre, aux élèves de l'École polytechnique. Le rappel battit dans la capitale comme aux jours de grands dangers, et la ville entière s'émut. Il y avait au fond du



Le général Pajol. (1772-1842.)

peuple ce bouillonnement qui se voit au sortir des agitations. L'idée d'une campagne révolutionnaire aux environs de la capitale flattait l'imagination mobile des Parisiens, et semblait leur promettre dans un acte de patriotisme une partie de plaisir. Bientôt tout Paris fut sur pied. On ne rencontrait dans les rues que jeunes gens faisant briller sur leur habit noir des baudriers de gendarmes, qu'ouvriers en veste portant des casques et armés de lances ou de carabines. Pour se procurer des chevaux au manège de Kuntzmann, quelques élèves de l'École polytechnique n'eurent qu'à signer leur nom, en indiquant leur qualité, au bas d'un billet ainsi conçu : « Bon pour un cheval. » C'était un immense désordre. Le patriotisme de ces recrues d'un nouveau genre éclatait en rires bruyants, en paroles touchantes, en confuses clameurs. Les hommes habiles, qui avaient compté sur la frivolité de l'esprit français, purent se féliciter de leur clairvoyance. Ils avaient amené le peuple à parodier sa propre grandeur!

Le commandement de cette expédition fut donné au général Pajol, dont le Palais-Royal se défiait et qu'on était bien aise de compromettre à la fois et d'éloigner. Mais, pour surveiller ses démarches, on le crut du moins, le colonel Jacqueminot dut faire partie de l'expédition et résigna ses fonctions de commissaire.

Quant au général Lafayette, absorbé par une foule de préoccupations futiles, il ne vit dans un mouvement si bien préparé que l'élan volontaire de la population, et il donna ordre qu'on fit passer sous le commandement du général Pajol cinq cents hommes par légion.

vité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes;

« Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes, et le chirurgien Bougon qui arriva quelques instants après;

« Remarquez ce que vit le maréchal Suchet qui était logé par ordre du roi au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que S. A. R. ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical quelques minutes après;

« Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque S. A. R. était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement, mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu;

« Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts. Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène, qui dura au moins vingt minutes? Pourquoi, durant un si long espace de temps affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète d'une fraude grossière et manifeste? N'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et

Mais des craintes très vives le tourmentaient : lancer cette armée de hasard contre des troupes braves, bien disciplinées, combattant en rase campagne, n'était-ce pas l'exposer à une affreuse boucherie? Aussi, en même temps qu'il signait des ordres si imprudents, il envoyait M. Frédéric Degeorge prescrire à la garde nationale d'Arras et à celle d'Amiens de se mettre en marche pour secourir l'armée expéditionnaire qui, disait-il, risquait fort d'être taillée en pièces.

Cependant, vers six heures du matin, une grande foule stationnait aux abords du Palais-Bourbon. On avait annoncé une séance publique. Les hommes qui avaient pris la révolution au sérieux faisaient remarquer avec amertume qu'il n'était pas convenable de donner à l'ouverture des Chambres la date que Charles X avait fixée ; qu'il y avait dans cette continuation du passé quelque chose d'extraordinaire, et qu'on ferait bien de prendre garde aux commencements... Mais ces observations chagrines se perdaient dans l'ivresse d'un si récent triomphe. Enfin, les portes du palais s'ouvrirent, et les députés arrivèrent successivement. A quelques pas de M. Laffitte, qui s'avançait appuyé sur le bras de M. Vassal, M. de Martignac se promenait seul et pensif. MM. Guizot, Dupin, Casimir Périer, Sébastiani, n'avaient rien gardé de leurs terreurs et avaient le visage rayonnant des victorieux. MM. Berryer, Jacquinot de Pampelume, Roger, de Bois-Bertrand, Arthur de la Bourdonnaye, s'entretenaient à l'écart, et leurs figures abattues contrastaient avec la physionomie générale. Les pairs de France parurent à leur tour. Enfin le duc d'Orléans entra, suivi du duc de Nemours, monta lentement l'estrade, et s'assit sur un pliant. Derrière lui était un trône de velours brodé de fleurs de lys d'or et surmonté d'un dais couronné. De toutes parts s'élevèrent des cris et des applaudissements, comme on en fait entendre à l'avènement de



Le général Jacqueminot

tous les princes. Le discours du lieutenant-général fut beaucoup moins réservé que celui qu'il avait prononcé le 31, quand la situation

demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés.

« Et en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme de quelque classe que ce soit était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit les lumières fussent éteintes, que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies, que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât, que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie.

« S. A. R. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront toutes les conséquences dangereuses d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

« Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement une nouvelle usurpation de la part d'un prétendu Henri V ramènerait les mêmes malheurs sur la France et sur l'Europe.

« Fait à Paris, le 30 septembre 1820. »

(*Courrier Français du 2 août 1830.*)

des choses était encore tout à fait incertaine. C'est ainsi qu'il parla de la liberté menacée, et de l'odieuse interprétation donnée à l'article 14. Toutefois il fit allusion, en termes convenables, à certaines infortunes augustes; mais, tout en déclarant qu'il les déplorait, il annonça d'un ton solennel à la Chambre qu'il avait ordonné le dépôt dans les archives de l'acte d'abdication de Charles X et du Dauphin. Pour ce qui était du motif de ce dépôt, la reconnaissance tacite du principe de légitimité, il ne s'en expliqua pas. Ce dépôt devait-il profiter au duc de Bordeaux ou à un autre? Sur ce point, le duc d'Orléans laissait les esprits dans le doute.

En attendant, tout se préparait pour l'expédition de Rambouillet. Une multitude frémissante couvrait la place Louis XV et débordait dans les Champs-Élysées. Fiacres, omnibus, cabriolets, voitures de toute espèce, avaient été mis en réquisition pour transporter le gros de l'armée. On arrêtait les équipages des grands seigneurs, et des hommes du peuple les faisant descendre, montaient à leur place. Avocats, médecins, bourgeois de toutes les professions, jeunes gens de toutes les classes, se coudoyaient dans ce vaste pêle-mêle, d'où sortait un indéfinissable bourdonnement. A trois heures la colonne se mit en marche. Elle se composait de quinze mille hommes environ. A l'avant-garde marchaient le colonel Jacqueminot, George Lafayette, et le général en chef qui, n'ayant pu avoir son équipement que pièce à pièce, avait dû, pour le compléter, emprunter au banquier Rothschild ses épaulettes de consul d'Autriche. Jamais expédition ne fut plus précipitée, plus irréfléchie. A la barrière des Bons-Hommes, le général ayant demandé une carte du pays, il se trouva que personne n'avait songé à se munir de cet indispensable élément de toute opération de guerre. Un aide-de-camp du général Pajol fut envoyé en avant pour se procurer une carte, qu'il obtint à la manufacture de Sèvres, de M. Dumas, membre de l'Institut, sur un *bon* portant la toute-puissante qualification d'élève de l'École polytechnique

Ainsi, des milliers d'hommes entreprenaient une route de quinze lieues, sans direction, sans vivres, sans argent, dans un pays dont le passage des troupes avait épuisé les ressources. Il y avait encore à Versailles, que l'expédition devait traverser, les débris de deux régiments. Était-il prudent de les laisser derrière soi? Cette réflexion, faite par M. Dupoty, fut communiquée au général Pajol par un élève de l'École polytechnique, et ils se rendirent tous les trois à la caserne d'Anjou. Or, telle était la démoralisation des troupes, que la démarche audacieuse de ces trois hommes ne rencontra pas le moindre obstacle. Les soldats offrirent eux-mêmes leurs armes, qui furent sur-le-champ distribuées au peuple, et ils partirent pour Meaux, tandis que le général Pajol, suivi de ses deux lieutenants improvisés, rejoignait la colonne.

Les hommes de l'expédition arrivèrent à trois quarts de lieue de Rambouillet, harassés, affamés, et dans le plus épouvantable désordre. La municipalité de Versailles devait livrer six mille rations : elles n'avaient point été livrées. Pour comble de malheur, la colonne s'était grossie de tous les aventuriers qui venaient la rejoindre à travers champs, et de deux mille volontaires rouennais qui avaient marché au secours de Paris. Rencontrés à Saint-Germain par M. Laperche, que le lieutenant-général lui-même leur avait envoyé, ils avaient rejoint à Trappes les derrières de l'armée dont ils formaient le corps de réserve. A Saint-Cyr, M. Degousée enleva huit pièces de canon appartenant à l'École : c'était toute l'artillerie de l'expédition.

Un peu en avant de Rambouillet, la tête de la colonne fut dépassée par une voiture qui allait avec une extrême vitesse. Cette voiture ramenait à Rambouillet le maréchal Maison et MM. Odilon Barrot et de Schonen. A Coignères, ils trouvèrent les chevaux de poste retenus par le général Boyer et le frère de M. Cadet-Gassicourt. La présence de ces deux voyageurs mystérieux les frappa de surprise, et ce ne fut qu'après avoir donné la consigne de ne laisser passer personne,

que les commissaires continuèrent leur route.

La nuit ayant surpris l'expédition à Coignières, le général Pajol ordonna une halte. Il regardait la défaite comme inévitable en cas d'attaque ; mais il était dans les habitudes de sa vie militaire de jouer avec la fortune et de la braver. Il comptait, d'ailleurs, sur la démoralisation de la garde royale, et on l'entendit répéter, à plusieurs reprises : « Troupes démoralisées, troupes perdues. »

Cependant, quelques jeunes gens qui connaissaient les lieux, vinrent dire au général Excelmans qu'il fallait se porter en avant ; que les tirailleurs trouveraient un abri sûr dans la *Forêt-Verte*, située au delà de Coignières ; qu'ils pourraient de là menacer sérieusement le château de Rambouillet ; que c'en était fait des Parisiens, au contraire, s'ils restaient campés dans une plaine, où il suffirait, pour les mettre en déroute, d'une charge de cavalerie. Sur cet avis, le général Excelmans donna l'ordre à l'avant-garde de continuer son mouvement. Elle avait à peine fait quelques pas, qu'elle rencontra des hommes qui revenaient en toute hâte de Rambouillet et apportaient la nouvelle du départ de Charles X. Ceux qui marchaient au premier rang tirèrent leurs fusils en l'air, en signe de triomphe. Ceux qui suivaient, de leur côté, crurent que le combat s'engageait. L'émotion gagnant de proche en proche, le désordre fut bientôt universel. Pour protéger des troupes naturellement indisciplinables, le général Pajol fit ranger en ligne, de manière à leur servir de rempart, les voitures qui les avaient transportées. On s'aperçut enfin que ce n'était qu'une fausse alerte, et on bivouaqua sur la route.

Comme les vivres manquaient, les uns pillèrent des maisons en passant, les autres se répandirent dans la campagne et en rapportèrent des moutons qu'on fit rôtir au feu des bivouacs.

Mais ces ressources étaient insuffisantes, et le pain, attendu de Versailles, n'arrivait pas. M. Charras partit pour connaître les causes de ce retard. Arrivé à Trappes au milieu de l'arrière-garde, il se fait conduire auprès du général Excelmans, qu'il trouve roulé dans son manteau et couché sous un arbre ; il lui apprend le but de sa mission. Alors, d'un ton où éclatait la colère : « Monsieur, lui dit le général, si à quatre heures du matin les voitures ne sont pas en marche, je vous ordonne de faire fusiller le préfet de Versailles. — Voulez-vous me donner cet ordre par écrit ? — C'est inutile, faites toujours. » M. Charras poursuivit sa route : à la barrière de Versailles, où était un poste de gardes nationaux, il demanda deux hommes qui l'accompagnèrent à la préfecture. Il était une heure du matin : le concierge refusait d'ouvrir ; on le menaça, il eut peur, prit une lampe, et introduisit dans la chambre du préfet, l'élève de l'École polytechnique. « Où sont les dix mille rations de pain qui devaient partir dans la journée, dit le jeune homme en entrant ! » Réveillé en sursaut et frappé de surprise, le préfet répondit qu'il n'était arrivé à Versailles que de la veille, et qu'il avait fait de son mieux. « Votre place, répliqua le messager avec une brusquerie que justifiaient les circonstances, votre place n'est pas au lit, mais là où se confectionnent les rations. » et il exposa l'ordre qu'il avait reçu. Au mot *fusiller,* le préfet sauta rapidement à bas de son lit, en promettant qu'avant une heure les voitures seraient en marche pour Rambouillet. « J'attendrai pour vérifier le fait, dit l'aide-de-camp d'un ton sévère. » La physionomie de la révolution de juillet est tout entière en de semblables scènes, et rien ne montre mieux quel parti aurait pu tirer des forces nées de l'insurrection un homme capable de les diriger. Il faisait grand jour quand l'aide-de-camp du général Pajol le rejoignit à Coignères. La nuit n'avait amené aucun accident fâcheux. Parmi les hommes de l'expédition, beaucoup, accablés de fatigue, s'étaient laissé tomber dans les champs de blé qui bordaient la route et s'y étaient endormis.

De tels ennemis étaient à coup-sûr peu

formidables. Et pourtant, la seule nouvelle de leur voisinage mit tout en rumeur au château de Rambouillet. On y délibérait dans d'inexprimables angoisses. Les uns voulaient qu'on y attendît de pied ferme tous les hasards. Ne pouvait-on espérer de prochains renforts? Fallait-il jouer sur une panique les destinées de la monarchie? Une retraite sur la Loire serait toujours possible; et la Vendée, en désespoir de cause, ne gardait-elle pas à la royauté poursuivie des refuges et des vengeurs? D'autres conseillaient une prompte fuite. Ils représentaient que l'insurrection gagnait au loin les campagnes; que les Parisiens étaient peut-être au nombre de 80,000 hommes; qu'une fois la retraite coupée, il n'y aurait aucun quartier à attendre du vainqueur, et qu'on ne saurait trop tôt soustraire à la fureur des rebelles le frêle, le dernier rejeton de tant de rois.

Aussi bien, la fidélité commençait à se décourager. On racontait, il est vrai, qu'un soldat s'était brûlé la cervelle pour se punir d'un moment de faiblesse, et que l'artillerie ne comptait qu'un seul déserteur. Mais des émissaires envoyés de Paris ne cessaient de souffler la désertion parmi les troupes. La division de grosse cavalerie, commandée par le général Bordesoulle, avait déserté en masse. Déjà quelques officiers parlaient de leur licenciement probable et commençaient à se préoccuper de leur avenir. Ceux, et c'était le plus grand nombre, qui, témoins des malheurs de la famille royale, auraient noblement oublié qu'ils en étaient victimes, remarquaient avec amertume l'absence de plusieurs grands personnages qui n'avaient jamais manqué aux fêtes de la monarchie. Quelques hommes de Cour venaient-ils à passer, dans un costume élégant, au milieu de ces militaires aux vêtements souillés, les murmures redoublaient. Et puis, où était le roi? où était le Dauphin! Quoi! ces princes qui voulaient qu'on mourût pour eux, ne se montraient pas à cheval, l'épée à la main, et disposés, s'il le fallait, à combattre et à mourir? Quelle honte y aurait-il, après tout, à abandonner un monarque qui s'abandonnait lui-même?

A l'effet de ces discours s'ajoutait l'impression produite par la nouvelle, déjà connue, de l'abdication, et par les conjectures que faisaient naître les voyages mystérieux du comte de Girardin. On se demandait s'il n'était pas, entre Charles X et le duc d'Orléans, l'intermédiaire de quelque correspondance secrète. Tout cela servait à augmenter l'hésitation.

Le général Vincent avait désapprouvé les ordonnances; mais il jugeait que ceux qui les avaient faites, se devaient au moins de les soutenir avec vigueur. Sachant ce qui se passait, et que les Parisiens étaient en route pour Rambouillet, il se mit en devoir de prendre l'offensive; mais comme il donnait l'ordre de marcher, le général Bordesoulle vint lui dire, de la part du roi, d'arrêter le mouvement.

Il n'y avait pourtant plus pour la royauté que deux partis à prendre : fuir ou avancer. A dix heures du matin, en effet, le colonel Poque était arrivé aux avant-postes, et on l'avait vu, laissant derrière lui une petite bande d'insurgés qu'il commandait, venir planter un drapeau tricolore dans la grande avenue, à quelque pas d'un peleton de gardes-du-corps. Il s'annonçait comme parlementaire, et il avait envoyé demander une entrevue. Le général Vincent, sous les ordres duquel M. Poque avait été maréchal-des-logis en 1814, se refusa formellement à des pourparlers qu'il croyait dangereux; et, après plusieurs refus successifs, il menaça M. Poque de le faire coucher en joue, s'il ne consentait à se retirer. M. Poque n'avait en ce moment auprès de lui qu'un brigadier de cuirassiers qui s'était rangé du côté de l'insurrection, et qui l'avait suivi. Il engage ce brigadier à se retirer; mais celui-ci refuse, et lui-même il croise les bras avec une froide intrépidité. Feu! crie alors le général Vincent aux Suisses qui bordaient la route. Le cheval du brigadier est tué, et le colonel Poque reçoit une balle à la cheville du pied gauche. On le fit transporter aux communs du château.



Ah ! vous voici, Messieurs, dit Lafayette. (Page 143.)

En apprenant cette nouvelle, Charles X témoigna la plus vive émotion. Il envoya exprimer ses regrets au colonel par le général Trogoff, et le fit soigner par son propre chirurgien. Madame Gontaut, de son côté, rendit visite au blessé, et se chargea d'écrire à la mère du colonel Poque, au fond des Pyrénées, pour la rassurer sur l'état de son fils. Qu'on juge de l'impression que des scènes de cette nature devaient laisser dans l'esprit du soldat !

Telle était la situation de la famille royale et des troupes, lorsque les Parisiens s'étaient mis en marche pour Rambouillet. Ce fut à l'issue de son dîner que Charles X fut instruit de leur approche. Les courtisans diparurent l'un après l'autre, et quelques-uns avec une précipitation si honteuse, qu'ils oublièrent leurs chapeaux à plumes blanches. MM. Maison, de Schonen, Odilon Barrot, arrivèrent à neuf heures. On les introduisit au chateau, après leur avoir fait par-

courir lentement le parc, afin qu'ils pussent juger par eux-mêmes des forces dont Charles X était encore en etat de disposer.

Charles X les reçut avec une brusquerie qui n'était point dans ses habitudes. Sa sérénité ne l'avait point abandonné, tant que l'orage n'avait grondé que sur sa tête et sur celle de son fils. Sa dévotion, je l'ai dit, lui faisait regarder son malheur comme un châtiment que lui infligeait la Providence. Mais quel crime avait commis cet enfant qu'on voulait offrir en holocauste à des rancunes déjà si largement satisfaites? Les exigences naturelles de la victoire se peignaient dans cet esprit exalté comme des violences impies. Toujours confiant, d'ailleurs, dans les dispositions qu'il supposait au duc d'Orléans, il ne pouvait comprendre dans quel but on troublait son repos. « Que « me voulez-vous, Messieurs, dit-il en apercevant les commissaires? Tout est réglé « maintenant, et je me suis entendu avec « mon lieutenant-général. — Mais, sire, ré« pondit le maréchal Maison, c'est précisé« ment lui qui nous envoie, pour prévenir « votre majesté que le peuple de Paris « marche sur Rambouillet, et pour la sup« plier de ne point s'exposer aux suites d'une « attaque furieuse. » Charles X, se croyant alors trompé, laissa éclater son ressentiment avec violence, et le maréchal Maison, qui s'était présenté le premier, fut si intimidé, qu'il alla se placer derrière M. de Schonen ; M. Odilon Barrot prit la parole avec assurance. Il parla des horreurs de la guerre civile, du danger de braver des passions encore incandescentes. Et comme Charles X insistait sur les droits du duc de Bordeaux, formellement réservés par l'acte d'abdication, l'orateur lui représenta d'une voix caressante que ce n'était pas dans le sang qu'il fallait placer le trône de Henri V. — « Et soixante « mille hommes menacent Rambouillet, « ajouta le maréchal Maison. » A ces mots, le roi, qui marchait à grands pas, s'arrête, et fait signe au maréchal Maison qu'il désire l'entretenir en particulier. Après quelques moments d'hésitation, le maréchal y consent. Alors, le regardant fixement : « Monsieur, « lui dit le roi, je crois à votre loyauté ; je « suis prêt à me fier à votre parole : est-il « vrai que l'armée parisienne qui s'avance « soit composée de soixante mille hommes? « — Oui, sire. » Charles X n'hésita plus.

On avait lu aux troupes la lettre du roi à son altesse le duc d'Orléans. Le duc de Luxembourg publia un ordre du jour pour apprendre aux gardes que leur position sous Henri V serait la même que sous Charles X, tant le vieux monarque avait de peine à se persuader qu'il pût avoir un successeur dans le lieutenant-général! Il le croyait si peu, qu'il chargea M. de Girardin d'aller prendre à Paris six cent mille francs sur le trésor, et, comme il lui était revenu qu'on craignait qu'il n'emportât les diamants de la couronne, il repoussa cette supposition avec beaucoup de véhémence et de dignité. Pourquoi d'ailleurs aurait-il emporté les diamants qu'il savait faire partie de l'héritage de son petit-fils?

Le départ ayant été résolu sur l'avis du duc de Raguse lui-même, Charles X se mit en route pour Maintenon avec sa famille. Des chasseurs de la ligne, des hussards et des lanciers formaient l'avant-garde ; puis, précédées et suivies par les gardes-du-coprs, venaient les voitures renfermant : la première le petit-fils, et la seconde l'aïeul, un enfant et un vieillard : toute la monarchie. Quatre régiments d'infanterie de la garde, les gendarmes des chasses et l'artillerie légère, composaient le corps d'armée. Un régiment de dragons fermait la marche de ce cortège, qui déjà était un convoi funèbre. Sur la route se trouvaient plusieurs châteaux. Nul d'entre leurs possesseurs ne parut pour saluer celui par qui les grands avaient été comblés de bienfaits. Au jour du malheur, les pauvres seuls se souviennent!

Les commissaires qui étaient restés à l'hôtel Saint-Martin, à Rambouillet, pour y donner quelques ordres, rejoignirent Charles X au château de Maintenon, où la famille royale reçut une hospitalité touchante. Dans la nuit qu'il fallut passer au château, la

duchesse de Gontaut dit à M. de Schonen avec un sourire triste : « J'ai bien envie de « laisser cet enfant sur vos genoux, » et elle lui montrait le duc de Bordeaux. « Je ne le « prendrais pas, Madame ! répondit-il. » Quel mystère cachait donc cette réponse, et que s'était-il passé depuis que le duc d'Orléans avait dit à ce même M. de Schonen : « Cet enfant, c'est votre roi ! »

Les commissaires obtinrent de Charles X qu'il congédiât sa garde, et ne conservât comme escorte jusqu'à Cherbourg, lieu fixé pour son embarquement, que sa maison militaire. Alors fut rédigé cet ordre du jour, dont les termes méritent d'être pesés :

« Aussitôt après le départ du roi, tous les « régiments d'infanterie et de la gendarmerie « se mettront en marche sur Chartres, où ils « recevront tous les vivres qui leur seront « nécessaires. MM. les chefs de corps, après « avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit avec la plus « vive douleur, obligée de se séparer d'eux ; « qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le « souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les « privations dont elles ont été accablées pendant ces circonstances malheureuses.

« Le roi transmet pour la dernière fois ses « ordres aux braves troupes de la garde qui « l'ont accompagné : c'est de se rendre à « Paris, où elles feront leur soumission au « lieutenant-général du royaume, qui a pris « toutes les mesures pour leur sûreté et leur « bien-être à venir. »

Cette dernière phrase était remarquable ; elle semblait prouver qu'entre Charles X et le duc d'Orléans, il existait des rapports tels, que le premier de ces deux princes avait droit de compter entièrement sur le second. C'est ce que conclurent de l'ordre du jour plusieurs officiers, qui crurent posséder alors le secret des continuels messages de M. Alexandre de Girardin. Ils pensèrent que Charles X ne s'en serait pas reposé avec autant d'abandon sur le lieutenant-général du soin de leur bien-être et de leur avenir, s'il n'avait eu pour cela des raisons sérieuses. Plus tard, leur surprise fut grande, lorsqu'ils apprirent que la garde était licenciée.

Ce fut le 4 août, vers dix heures du matin, que la famille royale quitta le château de Maintenon. La duchesse de Noailles parut sur le seuil en pleurant. La Dauphine donnait sa main à baiser aux officiers, et leur disait d'une voix entrecoupée de sanglots : « Mes amis, soyez heureux ! » Les commissaires étaient partis pour Dreux, afin d'y préparer des logements. Pour faire ses derniers adieux aux exilés, la garde se mit en bataille sur la route. Quand Charles X passa, le tambour battit comme pour un roi qui passe, et les drapeaux s'inclinèrent.

Instruit du départ de Charles X, le général Pajol donna l'ordre de la retraite. Cet ordre fut mal accueilli. Des républicains qui faisaient partie de l'expédition eurent un moment la pensée de rassembler dans cette foule trois cents hommes parmi les plus braves et les plus résolus. Ils se seraient mis à leur tête, et seraient rentrés dans Paris en criant à la trahison. L'occasion était favorable pour un coup de main : l'ivresse des âmes, l'incertitude des évènements, la réunion sur un même point de tout ce que la capitale contenait d'esprits remuants, d'existences inoccupées et amoureuses de l'imprévu, que d'éléments de succès offerts à l'audace ! Mais ce projet n'eut pas de suite. Ceux qui l'avaient conçu ne purent ni se réunir ni se concerter. Et puis, même parmi les plus défiants, cette opinion s'était accréditée, qu'on descendait une pente sur laquelle les traîtres eux-mêmes seraient irrésistiblement entraînés, et qu'enrayer une semblable révolution était impossible.

Quoi qu'il en soit, un grand nombre de volontaires, irrités de leurs fatigues, devenues stériles, refusèrent d'obéir à l'ordre de retraite, et coururent à Rambouillet, où le général en chef fut forcé de les suivre pour empêcher le désordre. Ils se mirent à parcourir les rues, ivres de joie et tirant au hasard des coups de fusil qui célébraient leur facile triomphe. Un des leurs, placé en faction à la Verrerie, tomba

frappé par une balle égarée. Mêlé à ces vainqueurs en débandade, M. Degousée, qui avait essayé de les rallier sur la route, fut poussé par le flot jusque dans le château de Rambouillet, où son premier soin fut de s'assurer des diamants de la couronne, dont la valeur s'élevait à 80 millions. Le fourgon qui les renfermait, laissé dans une cour des communs, avait été scellé en présence des commissaires, et le dernier dépositaire de ce trésor, le maire de Rambouillet, en avait remis les clés au maréchal Maison. En présence des fonctionnaires de la ville et de plusieurs officiers, M. Degousée reçut le fourgon et en donna décharge. Mais, craignant qu'on ne brisât les voitures de l'ex-roi, il imagina de les faire servir à ramener les plus turbulents de l'expédition. En un moment, les carrosses dorés aux armes royales furent remplis d'hommes du peuple qui donnaient issue par les portières à la longueur des pipes et des baïonnettes.



Duc de Luxembourg
(Charles-Emmanuel-Montmorency-Luxembourg)
Pair de France.
Capitaine des Gardes du corps du roi (4me compagnie.)

En attendant, le général Pajol, resté à Coignières, fit prévenir les paysans de l'endroit qu'ils n'avaient qu'à présenter, avec certification du maire, l'état des réquisitions irrégulières frappées sur eux, et qu'ils seraient indemnisés sur-le-champ. Sur cet avis, un grand nombre de villageois accoururent. La caisse de l'expédition pourvut à toutes les exigences. Un ami du général Lafayette, M. Cassan, venait d'être improvisé payeur-général. Les indemnités furent payées. Bientôt parut une voiture que surmontait un petit drapeau tricolore sur lequel on avait écrit en lettres noires : *Diamants de la couronne*. Le signal fut donné alors, et on se remit en route.

C'était un épisode tout nouveau dans la vieille histoire des fragiles grandeurs de ce monde, que le spectacle de cette multitude bruyante et débraillée, s'entassant à plaisir dans les magnifiques voitures du sacre attelées de huit chevaux, et se faisant reconduire avec des guides de soie par les cochers de la Cour. Ces heureux ouvriers, que la misère attendait au sein de leur famille, firent dans Paris une pompeuse et triomphale entrée, suivis de tout le service des écuries du Château. Cortége héroïque et grotesque, bien propre à faire réfléchir le philosophe, mais que la foule insouciante saluait au passage par des éclats de rire, des refrains joyeux et des bravos !

Le peuple se rendit donc en équipage dans la cour du Palais-Royal. Ce fut là qu'on mit pied à terre, et tous criaient, sous les fenêtres du prince : « Tenez ! voilà vos voitures ! » Des sentinelles veillaient à chaque porte du palais, ouvriers au visage noirci, aux bras nus. Les uns avaient des fusils, les autres des piques. La duchesse d'Orléans était fort effrayée de ce spectacle qui rappelait les scènes de la première révolution Mais le duc s'était armé de courage, et le sourire ne cessa d'animer ses lèvres. Charles X fuyait avec sa famille laissant le trône vacant. Encore quelques vaines formalités à remplir, et le lieutenant-général devenait roi.

IX

Le duc d'Orléans ménage soigneusement la Chambre. — Ses prédilections. — Intrigues. — Deux partis dans la bourgeoisie. — Les Orléanistes abusent de leur victoire. — Aveuglement de Lafayette. — Complot avorté. — Les droits de la Chambre mis en question. — Prudence du lieutenant-général; bassesse des courtisans. — Projet de M. Bérard. Les places envahies; nuées de solliciteurs; défections. — La révolution s'étend par toute la France. — Détails sur le mouvement révolutionnaire de Lyon. — Séance du 6 août. — Cris tumultueux. — Constitution refaite en quelques heures. — Entrevue de MM. Arago et Châteaubriand; discours de ce dernier à la Chambre des pairs. — Rôle subalterne de la Pairie. — Séance du 9 août. — Détrésse des ouvriers. — On ne fait rien pour l'adoucir. — Protection accordée aux hommes de Bourse.

Le parti légitimiste était consterné. Le parti républicain venait de perdre une occasion dernière d'agiter les esprits. Le duc d'Orléans n'avait donc plus à redouter d'autre influence que celle de M. de Lafayette. On décida que l'emploi de commandant-général des gardes nationales du royaume serait donné plus tard à ce vieillard redouté. C'était lui livrer la dictature, s'il eut été capable de la porter.

Mais on le connaissait. En luî confiant un pouvoir qui, entre ses mains, ne devait être qu'une autorité d'étalage, on flattait sa vanité dans une juste mesure, on associait sa popularité aux premiers actes du gouvernement; et, d'un autre côté, en embarrassant sa vie de mille détails sans importance, on trouverait moyen de l'écarter des grandes affaires, et on le confinait dans la politique, peu sérieuse, des proclamations et des ordres du jour.

Pour ce qui est de la Chambre des députés, le duc d'Orléans la savait disposée à devancer jusqu'à ses moindres désirs, et déjà il y avait eu autour de lui émulation de flatterie. Mais il sentait la nécessité d'ennoblir et de légitimer lui-même par un respect apparent le seul pouvoir dont sa royauté naissante attendît et voulût accepter la consécration. Pour que le peuple ne fît aucune difficulté de s'incliner devant la volonté d'une Chambre qui n'avait plus de mandat, le prince traitait l'Assemblée avec une déférence démonstrative. Il semblait s'humilier sous la toute-puissance de ses décisions. Lorsque, suivant l'usage de la monarchie, on vint lui présenter la liste des cinq candidats à la présidence de la Chambre, il choisit sur cette liste celui qui avait obtenu le plus de voix, M. Casimir Périer; et, pourtant, il répétait volontiers que nul ne méritait plus que M. Laffitte les premiers hommages de la reconnaissance publique. Il alla plus loin, et s'expliqua très-nettement sur le droit que devait avoir désormais la Chambre de nommer son président sans l'intervention du monarque. Ainsi le duc d'Orléans relevait comme pouvoir politique l'Assemblée dont les membres, pris un à un, s'asservissaient à l'envi au mouvement ascendant de sa fortune.

Du reste, les préférences du prince commençaient à se déclarer. Il avait peu de goût pour MM. Guizot et de Broglie, dont il redoutait l'esprit altier et dont les manières sèches lui déplaisaient. Mais entre lui et ces deux hommes il y avait une parenté de doctrines qui faisait taire des répugnances purement personnelles. Le duc avait pour M. Laffitte un penchant beaucoup plus prononcé. Il aimait son caractère facile ; il prêtait à ses longues et spirituelles histoires une oreille complaisante ; et, très-verbeux lui-même, il recherchait dans M. Laffitte un auditeur toujours bienveillant. Il espérait, d'ailleurs, en faire un instrument aveugle de ses desseins. Malheureusement, M. Laffitte avait des droits

à la reconnaissance de la Cour, chose que les princes ne pardonnent pas. Sa popularité était trop grande pour un rôle de familier; et, sous ce rapport, le général Sébastiani convenait mieux au prince.

Au point où en étaient les affaires, le ministère le plus important était celui des relations extérieures, car déjà le duc d'Orléans n'avait plus d'autre souci que celui de fléchir l'Europe. M. Bignon avait été chargé, comme on l'a vu, des affaires étrangères. Le général Sébastiani, qui convoitait secrètement son héritage, insinua que les souverains étrangers entreraient difficilement en rapport avec l'historien de la diplomatie impériale ; toutefois, n'osant se produire trop tôt, il fit donner le portefeuille des affaires étrangères au maréchal Jourdan, à qui son grand âge et ses blessures ne permettaient pas de le conserver longtemps. M. Bignon fut relégué provisoirement au ministère de l'instruction publique. M. Girod (de l'Ain), de son côté, obtint de remplacer M. Bavoux à la préfecture de police.

Au milieu de ces intrigues, l'austère Dupont (de l'Eure) se trouvait déplacé et mal à l'aise. Séduit par la bonhomie du prince, il le croyait impatient du joug de ses nouveaux courtisans ; il n'en luttait pas moins péniblement contre le dégoût que le pouvoir lui inspirait. Et puis, les chefs de ce qu'on appela plus tard l'école doctrinaire, dominaient déjà sourdement dans le Conseil. Il fut aisé de le reconnaître au fameux erratum du *Moniteur,* où à ces mots: « Une Charte sera désormais une vérité, » étaient substitués ceux-ci : « La Charte sera désormais une vérité. »

Au fond, parmi les chefs de la bourgeoisie victorieuse, les dissidences étaient plus vives dans leur manifestation que sérieuses par leur objet. Le maintien de l'ordre social fondé sur la concurrence, la liberté de l'industrie, celle du commerce, et, dans de certaines limites, celle de la presse, l'empire de la banque, la consécration des inégalités de fortune, la concentration de la puissance politique dans la classe moyenne plus ou moins sévèrement circonscrite, voilà ce qu'ils voulaient tous d'une commune ardeur.

Seulement les uns, tels que MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte, Gérard, Benjamin Constant, Eusèbe Salverte, Demarçay, auraient désiré qu'on se laissât aller plus volontiers sur la pente des idées libérales ; que le pouvoir monarchique fût plus limité; que le cens électoral fût réduit; que la liberté individuelle fût plus respectée, et la puissance de la presse abandonnée avec moins de défiance à son élasticité naturelle : en un mot, ils demandaient l'affaiblissement du pouvoir au profit de l'opinion, et semblaient considérer le respect de tout ce qui est individuel comme la meilleure des garanties sociales.

Les autres, tels que MM. de Broglie et Guizot, croyaient à la nécessité de modérer sans cesse, en le surveillant, le mouvement des esprits; ils se défiaient de l'opinion, ne songeaient qu'à fortifier le principe d'autorité en augmentant les prérogatives de la couronne, et regardaient une trop grande liberté laissée au génie individuel comme une cause de trouble et une source de dangers pour la société tout entière.

Les premiers, par instinct, voulaient la domination de la bourgeoisie plus complète; les seconds, par calcul, la voulaient plus durable.

De là, dans les premiers une répugnance très marquée pour tout ce qui tenait au principe que la Restauration avait cherché à faire prévaloir; et, dans les seconds, une tendance manifeste à emprunter à la Restauration certaines formes conservatrices.

Ces deux partis se dessinèrent dès le lendemain de la révolution. MM. de Broglie et Guizot, qui en cela répondaient à la pensée intime du duc d'Orléans, affectaient de croire que la révolution s'était faite uniquement pour obtenir l'exécution stricte de la Charte. Mais leurs adversaires eurent le dessus, et M. Bérard se mit à réviser la constitution.

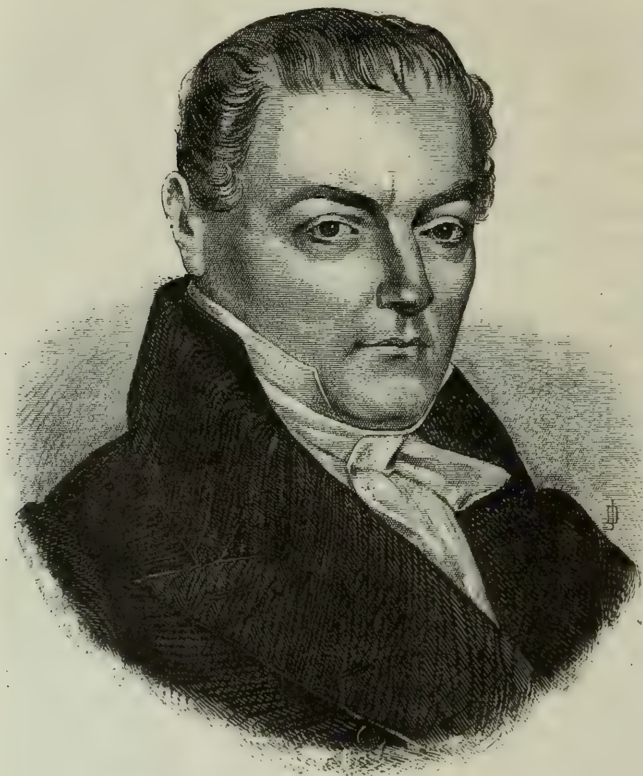
L'Hôtel-de-Ville appartenait définitivement aux Orléanistes. Le succès avait enflé leur audace, et leur violence, depuis le 31, ne connaissait plus de bornes. Tous ceux qui

avaient élevé la voix contre le duc d'Orléans, étaient dénoncés comme ennemis du bien public. Le général Dubourg, surtout, était accusé avec une véhémence calculée. Le colonel Rumigny, aide-de-camp du lieutenant-général, faisait passer M. Dubourg pour un ancien émigré, un agent de Charles X, un traître. Après la scène du 31 à l'Hôtel-de-Ville, le général Dubourg avait compris que sa place n'était plus là : il s'était retiré. Il voulut reparaître deux jours aprés ; des mesures étaient prises pour le repousser. A peine eut-il atteint la première marche du second escalier, qu'il se vit assailli par des furieux, et courut risque d'être assassiné.

M. de Lafayette lui-même était prêt à céder au courant et avait perdu contenance. Il avait fait écrire sur les drapeaux de la garde nationale ces trois mots : *Liberté*, *Égalité*, *Ordre public*. M. Girod (de l'Ain) le vint trouver de la part du duc d'Orléans, et le supplia de faire effacer ce mot *Égalité,* qui rappelait, disait-il, de si lamentables souvenirs. M. de Lafayette hésitait, mais M. Girod (de l'Ain) s'écria : « C'est un fils qui vous prie au nom « de la mémoire de son père. » D'autres drapeaux furent commandés.

Les républicains, cependant, conservaient encore quelque espérance. Ils savaient de quelles haines jalouses la bourgeoisie poursuivait la pairie héréditaire. Faire décréter sur la place publique l'abolition de la chambre des pairs était une tentative hardie, mais réalisable. Or, cela fait, que resterait-il du régime politique de la Restauration ? Des députés incertains de la légitimité de leur mandat, au milieu des débris d'une royauté vaincue, maudite, foulée aux pieds. Les républicains résolurent donc de faire de l'abolition de la pairie une question de coup de main. Considéré dans ses effets immédiats, leur projet avait quelque chose de puéril et même de ridicule. On devait, de divers points de Paris, se réunir sur la place de l'Hôtel-de-Ville, partir de là pour le palais du Luxembourg en poussant des cris propres à exciter le peuple, envahir le palais, jeter les banquettes par les fenêtres, et sceller les portes. Quelque peu sérieuse que fût en elle-même une démonstration de ce genre, elle pouvait avoir d'immenses résultats dans un moment où le peuple bivaquait encore sur les places, dans un moment où la force publique n'était pas encore en action, et où nul pouvoir ne fonctionnait régulièrement. Mais ce qui donnait à cette démonstration une importance véritable, c'est qu'elle s'appuyait sur l'adhésion, formellement promise, d'un grand personnage que les républicains voulaient compromettre sans retour, et pousser au pouvoir à travers l'émeute. Or, voici ce qui arriva. Dans la nuit du 4 au 5 août, M. Charles Teste reçut la visite de M. Marchais, qui lui apportait une lettre par laquelle le général Lafayette les mandait l'un et l'autre à l'Hôtel-de-Ville. Ils s'y rendent sans retard, et sont admis dans l'appartement du général. Le jour commençait à poindre, mais la clarté d'une lampe mourante vacillait encore dans la salle. Sur un lit recouvert de basin blanc, Lafayette était étendu les mains croisées sur la poitrine, et profondément endormi. MM. Charles Teste et Marchais s'assirent en silence au chevet du vieillard, et respectèrent longtemps son sommeil. Mais Charles Teste avait trouvé singulier les termes de la lettre de Lafayette, et il était impatient d'une explication. Il lui posa légèrement la main sur le front et le réveilla. — « Ah ! vous voici, Messieurs, dit « Lafayette, en ouvrant les yeux ; je vous « mandais pour vous dire que le projet con-« venu est impossible. — Impossible ! « s'écria avec emportement Charles Teste, « nature loyale, mais ardente et soupçon-« neuse. — Que voulez-vous ? reprit La-« fayette, on est venu me conjurer de ne « pas livrer Paris aux hasards d'une révolu-« tion nouvelle. Je l'ai promis, et sur l'hon-« neur. — Mais c'est sur l'honneur aussi que « vous nous avez promis de ne pas laisser la « révolution se perdre dans une intrigue, ré-« pliqua Charles Teste, surpris et déses-« péré. » Il n'insista pas, et bientôt les républicains apprirent qu'ils ne devaient plus compter sur Lafayette.

Ainsi s'étendait peu à peu et se fortifiait, en se dégageant de tous les obstacles, une puissance qui n'avait pourtant pas ses racines au cœur même de la révolution. Néanmoins, quelques ménagements étaient imposés par la situation des esprits aux plus âpres ambitions. Le mot *royal,* qui, pendant les trois jours, avait été effacé partout, n'avait encore reparu nulle part. Les avocats à la cour royale ne s'intitulaient qu'avocats à la cour d'appel. Parmi ceux qui auraient voulu voir couronner le duc d'Orléans, les uns se réjouissaient à l'idée qu'il allait devenir roi en étendant la main sur la couronne; d'autres, moins initiés à la connaissance du passé, craignaient qu'il ne fût arrêté par d'intimes scrupules.



M. Bavoux.

Du reste, les droits de la chambre des députés étaient discutés dans les journaux, dans les salons, et jusque dans la rue. Un jeune avocat, qui, à un cœur généreux, joignait un esprit droit et mûri par l'étude, M. Camille Roussel, écrivait dans une brochure qui fit sensation : « La Charte de Louis XVIII « n'existe plus, Charles X l'a déchirée. Les « cartouches de ses soldats et les nôtres en ont « dispersé les lambeaux. La nation fran- « çaise est rentrée dans le plein exercice de « sa souveraineté. Elle seule peut et doit dé- « libérer sur la forme et la nature de son « gouvernement. Mais trente mil- « lions d'hommes ne peuvent « délibérer que par des manda- « taires; quels seront ces man- « dataires? Les Chambres ac- « tuelles ne sauraient exercer le « pouvoir législatif en vertu de « la Charte parce que cette Charte, « n'existe plus; que, d'ailleurs, « elle exige le concours du roi, « et que nous n'avons plus de « roi. » La brochure se terminait en ces termes : « Les Chambres « peuvent s'occuper immédiate- « ment de tracer le mode suivant « lequel la nation sera consultée « sur le choix de ses mandataires : « ce doit être là le principal, on « peut même dire l'unique objet « de leurs délibérations. Sur toute « autre matière, leurs décisions, « quelque sages qu'elles puissent « être, ne sauraient avoir qu'un « caractère provisoire.... Il serait « à désirer que la réponse au « discours du lieutenant-général « contînt une déclaration positive « à cet égard : cette assurance calmerait « beaucoup d'inquiétudes, et apaiserait des « mécontentements prêts à éclater. »

Cet écrit posait nettement la question et révélait l'état des esprits dans toute la portion saine de la bourgeoisie.

Le lieutenant-général ne s'y trompait pas : aussi apportait-il dans toute sa conduite une prudence consommée. Toutes ses paroles respiraient un libéralisme intelligent. S'il parlait de la liste civile, c'était pour se plaindre de tout ce que le chiffre jusqu'alors assigné avait d'écrasant pour le peuple. M. Laf-

fitte était dans un enchantement inexprimable. M. Dupont (de l'Eure) lui-même sentait ses


Labbey de Pompières (G. X.) — 1751-1831

défiances se dissiper insensiblement. Il voyait bien que la révolution allait à la dérive; mais le poids de son chagrin retombait tout entier sur les doctrinaires, ses collègues, et, le 4 août, M. Bérard lui avait entendu dire : « Nous sommes envahis par une faction « aristocratico-doctrinaire, qui emploie tous « ses efforts à faire avorter les germes de li- « berté semés par la révolution. Je n'ai d'es- « poir que dans la loyauté du duc d'Orléans, « qui me paraît animé des meilleures inten- « tions, mais qui n'a pas toujours le degré « de lumières que l'on pourrait désirer. »

Le lieutenant-général, en effet, ne se montrait ni impatient, ni avide de domination. Il semblait attendre qu'on vînt à lui, soit qu'il voulût faire bien sentir à la bourgeoisie, dont le triomphe était lié à son élévation, combien sa personne lui était nécessaire, soit qu'il ne fût pas fâché de se présenter à sa famille et à l'Europe comme une victime du bien public.

De leur côté, les courtisans ne paraissaient pas craindre de perdre sa faveur, en faisant violence à son patriotisme. La responsabilité de toutes les mesures jugées utiles, ils l'assumaient avec une sorte d'intrépidité bruyante, et mettaient beaucoup de soin à compromettre leur popularité, pour mieux ménager celle du prince, bien convaincus d'ailleurs que ce dévoûment ne resterait pas sans récompense, quoiqu'il eût cessé d'être périlleux.

Leur zèle à cet égard allait si loin, que, dès le 3 août, le droit avait été accordé aux ducs de Chartres et de Nemours d'assister aux séances de la Chambre des pairs. Cette distinction, créée en faveur d'un jeune homme et d'un enfant, dût paraître et parut extraordinaire le lendemain d'une révolution faite contre les privilèges de naissance. Mais, comme le lieutenant général n'avait jamais fait mystère de son dédain pour ces enfantillages monarchiques; comme son langage et ses manières avaient été jusque-là d'un honnête plébéien; comme enfin il était en France le premier prince qui eût mis ses enfants au collège, les esprits peu clair-


Broglie (C. V. de) — 1785-1870

voyants purent croire que c'était contre son gré qu'avait lieu l'admission des ducs de

Chartres et de Nemours à la Chambre des pairs.

Sa conduite, du reste, éloignait toute défiance. Jamais prince n'était allé au-devant de la popularité avec plus de bonhomie, plus d'abandon. Combien d'hommes du peuple, en ce temps-là, purent se vanter d'avoir pressé de leurs mains calleuses la main du prince, vivement offerte aux passants! Ne l'avait-on pas vu, dans la rue Saint-Honoré, porter à ses lèvres un verre présenté par un ouvrier? Le peuple qui n'aime pas qu'on descende pour lui plaire, était faiblement touché peut-être de ces démonstrations; mais elles fournissaient un texte inépuisable d'éloges à ceux qui avaient besoin d'éblouir les esprits par le prestige des nouveautés.

Aussi l'admiration pour le duc ne trouvait-elle, dans le cercle de son entourage, ni sceptique ni contradicteur. Si on lui attribuait quelques légers défauts, c'était pour y chercher un motif de plus de joie et d'espérance; si on parlait de ses habitudes un peu parcimonieuses, c'était pour montrer quelle économie allait s'introduire dans l'administration de l'État. Les actes mêmes qui auraient pu effaroucher les âmes soupçonneuses tournaient à sa gloire. On se plaignait hautement des sacrifices que lui imposaient des ministres qui ne le valaient pas; de sorte que l'éclat de son libéralisme était rehaussé par les fautes apparentes de ses courtisans.

Pendant ce temps, M. Bérard se préparait à présenter à la Chambre une proposition dans laquelle on remarquait ce passage :

« Le rétablissement de la garde nationale, « avec l'intervention des gardes nationaux « dans le choix des officiers; l'intervention « des citoyens dans la formation des adminis- « trations départementales et municipales; « la responsabilité des agents secondaires « de l'administration; l'état des militaires « légalement fixé : la réélection des députés « promus à des fonctions publiques, nous sont « déjà assurés.

« L'opinion réclame, en outre, non plus « une vaine tolérance de tous les cultes, « mais leur égalité la plus complète devant « la loi : l'expulsion des troupes étrangères « de l'armée nationale : l'initiative des lois « également attribuée aux trois pouvoirs ; la « suppression du double vote électoral; l'âge « et le cens convenablements réduits ; enfin, « la reconstitution totale de la pairie, dont « les bases ont été successivement viciées « par des ministres prévaricateurs.

« Nous sommes les élus du peuple, Mes- « sieurs ; il nous a confié la défense de ses « intérêts et l'expression de ses besoins; ses « plus chers intérêts, sont la liberté et le « repos. Il a conquis sa liberté sur la tyran- « nie ; c'est à nous d'assurer son repos, et « nous ne le pouvons qu'en lui donnant un « gouvernement stable et juste. »

A ces conditions, M. Bérard proposait à ses collègues de proclamer le duc d'Orléans roi des Français, et de le proclamer immédiatement. La proposition de M. Bérard fut portée au Conseil par M. Dupont (de l'Eure) : elle ne parut pas suffisamment monarchique à la partie doctrinaire du Cabinet. Des regards plus pénétrants que ceux de MM. Guizot et de Broglie y découvrirent un défaut plus grave : elle contenait un exposé de principes dont elle ne fixait pas l'application, et qui devaient être ultérieurement discutés. N'y avait-il pas là un danger sérieux pour une monarchie qui, au fond, ne voulait pas trop différer des autres monarchies? Laisser dans le vague le pacte constitutionnel, c'était ouvrir carrière à des controverses sans fin, et introduire l'esprit révolutionnaire dans les commencements d'un règne. Ne valait-il pas mieux profiter de l'étourdissement public pour clore la révolution, et gagner à la course, en même temps que la couronne, tout ce qui pouvait servir à la consolider et à l'abriter? Voilà ce que le duc d'Orléans comprit, et il confia à MM. Guizot et de Broglie le soin de substituer un pacte définitif à une proposition indécise. Du reste, comme on se défiait de M. Bérard à cause de l'attitude énergique qu'il avait prise dans la révolution, et qu'on doutait de son obéissance, on l'écarta deux fois de suite du Conseil, où cependant on lui avait promis de l'appeler,

pour qu'il pût discuter son travail. Déjà l'on n'acceptait plus que des dévoûments sans réserve.

Aussi bien, les flatteurs accouraient en foule autour du trône nouveau. Chacun de vanter ses services de la veille, en y ajoutant la promesse des services du lendemain. Il y eut pendant quelques jours, dans toutes les avenues du pouvoir, une fièvre d'avidité, un débordement de vanteries et de bassesses dont il serait difficile de donner une idée. Seuls, les hommes qui avaient payé de leur personne dans la révolution montraient une dignité modeste. Douze ou quinze croix ayant été offertes à l'école polytechnique, les élèves, réunis dans un amphithéâtre, délibérèrent sur ce qu'il y avait à répondre à cette offre, et décidèrent à l'unanimité que les croix seraient refusées. Ils arrêtèrent aussi que ceux d'entr'eux qui auraient des habits bourgeois dépouilleraient l'uniforme, afin qu'on ne les confondît pas avec les traîneurs de sabres et les gens de parade.

A mesure qu'on s'éloignait de la révolution, Paris devenait un immense foyer d'intrigues. Les places étaient courues avec une ardeur dont rien n'arrêtait le cynisme. Les voitures publiques versaient à Paris, chaque jour et à chaque heure du jour, une foule de solliciteurs venus du fond des provinces pour se partager les premières faveurs. C'était partout une cohue hideuse. Toute l'écume de la société flottait à sa surface. Parmi ceux qui, sous la Restauration, avaient occupé les emplois, beaucoup crurent pouvoir sans honte les défendre contre les candidats arrivés par le coche. De tous côtés, les défections se négocièrent en présence des pétitions qui affluaient de tous côtés. On entendit alors nombre de royalistes crier anathème à M. de Polignac, et dénoncer violemment, pour se ménager la ressource d'une trahison, ce qu'ils appelaient la folie des ordonnances. Elles avaient paru moins folles à ces royalistes indignés, le jour où on les publia. Un fait très remarquable, et que fit connaître le dépouillement de la correspondance au ministère de l'intérieur, c'est que presque tous les préfets s'étaient prononcés pour les ordonnances. Un seul avait déclaré qu'il ne les mettrait pas à exécution : c'était M. de Lascours, préfet des Ardennes, qui donna sa démission sur-le-champ. M. Alban de Villeneuve, préfet du Nord, s'était soumis aux ordonnances, tout en témoignant son regret de voir la royauté engagée dans une telle voie. MM. Sers, préfet du Puy-de-Dôme, Rogniat, préfet de la Moselle, Lezay-Marnésia, préfet de Loir-et-Cher, n'avaient pas dissimulé les dangers qui pouvaient naître de la suspension de la Charte. Préfet depuis la création des préfectures, M. de Jessaint n'avait fait aucune observation. Les ministres de Charles X, on le voit, n'avaient pas eu tout à fait tort de compter sur l'appui des fonctionnaires publics et des membres influents du parti de la Cour. Mais aux yeux de quiconque ne s'était attaché aux anciens ministres que par intérêt, leur défaite fut leur premier crime !

La révolution qui venait de s'accomplir était l'œuvre de la France entière. Paris n'en avait été, à tout prendre, que le théâtre. Aussi s'était-elle propagée avec une extrême rapidité dans tous les départements. Partout le drapeau tricolore fut salué avec amour. L'explosion fut électrique et unanime. « On se bat à Paris, » criait-on sur tous les points de la France, le jour où les communications de la capitale avec les provinces se trouvèrent coupées. C'était la conséquence naturelle de cette forte centralisation que l'Empire avait établie et dont la Restauration avait recueilli l'héritage.

Nous n'entrerons pas dans les détails des innombrables soulèvements partiels qui ne furent que le contre-coup de l'insurrection de Paris. Tous ces épisodes d'une grande épopée se ressemblent : ils présentent la même physionomie, ils renferment les mêmes enseignements. Seule, l'insurrection lyonnaise arrêtera quelques instants nos regards, parce que nous aurons plus tard à montrer la révolution de 1830 se prolongeant dans l'histoire de Lyon, ville infortunée que devait deux fois ébranler et ensanglanter la guerre civile.

De toutes les cités de France, aucune n'é-

tait, peut-être, mieux préparée que Lyon à résister énergiquement aux ordonnances. En 1816 et 1817, elle avait été le foyer des conspirations orléanistes et bonapartistes. Les âmes y avaient gardé, en trait de feu, le souvenir des cruautés de la cour prévôtale, alors que la guillotine fonctionnait aux cris de vive Henri IV. De 1820 à 1823, la Charbonnerie avait poussé à Lyon des racines profondes. La classe commerçante y était libérale ; et des instincts démocratiques, mêlés de bonapartisme, y dominaient dans la classe ouvrière, accrue d'un grand nomble de vieux soldats, que le licenciement de l'armée de la Loire avait rendus aux travaux de l'industrie. L'ovation décernée en 1829 à Lafayette, revenant d'Amérique, prouvait de quelle indignation le ministère Polignac avait pénétré cette ville persévérante et brave. Sa résistance aux ordonnances pouvait donc être prévue à coup sûr. Et en effet, elle n'attendit pas, pour se soulever, la nouvelle de la victoire des Parisiens.

Ce fut le 29 que les journaux apportèrent à Lyon les ordonnances. Quelques heures après, tous les travaux étaient suspendus comme par enchantement; les citoyens encombraient les places et les rues : des groupes désarmés, mais menaçants, faisaient en quelque sorte le siège des autorités civiles et militaires, sans qu'un régiment de cavalerie, chargé de les refouler, pût parvenir à les dissiper d'une manière définitive. Une assemblée nombreuse se réunit aux Broteaux, sous l'influence de quelques anciens membres de Vente. Mais là, comme à Paris, les premiers chefs se montrèrent au-dessous de leur rôle et des circonstances. Se couvrant, dans leur révolte, de la protection des formes légales, ils invoquaient la Charte, protestaient de leur respect pour les Bourbons trompés, parlaient d'une pétition collective, et de s'entendre avec l'autorité pour le rétablissement de la garde nationale urbaine sur les anciens cadres. Dans ce but, une commission fut nommée, ou, plutôt, se nomma elle-même. Les principaux membres de cette commission étaient MM. Mornand, Duplan, aujourd'hui conseiller à la cour de cassation, et Prunelle, qui, plus tard, devait être maire de Lyon.

Ces choses se passaient le 30. Mais le parti de la résistance comptait beaucoup d'hommes énergiques qu'irritait l'attitude incertaine et molle de la commission. Ils convinrent donc de se rassembler en armes, le lendemain 31 juillet, sur le quai de Retz, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville, et de se nommer des chefs sur le terrain. A six heures, les premiers hommes armés parurent aux applaudissements de la multitude.

La nouvelle d'une bataille livrée dans les rues de Paris circulait déjà confusément au milieu des groupes. Les diligences n'étaient point arrivées la veille. Le préfet et le général gardaient sur les communications que leur pouvait apporter le télégraphe, le plus morne silence. A huit heures, M. Morin, rédacteur en chef du libéral de Lyon, accourut au quai de Retz. Il avait refusé de se soumettre, ses presses avaient été saisies, et il venait demander secours aux insurgés. Quelques hommes armés furent mis à sa disposition, et il fit paraître sa feuille, qui contenait une prostestation vigoureuse contre les ordonnances.

Cependant, le nombre des citoyens prêts à combattre grossissait à chaque instant. Par malheur, les armes étaient rares. Des marchands regrattiers vendirent à des prix fabuleux des fusils rouillés, de vieux sabres sans fourreau. Le commandement des insurgés fut déféré au capitaine Zindel, homme de résolution et ardent patriote. D'autres officiers furent élus par acclamation. La foule épaisse et menaçante se tenait évidemment aux ordres de l'insurrection.

MM. Debrosses et Paultre de Lamotte, le premier préfet, le second commandant de la division militaire, étaient dans une situation dont chaque minute augmentait les périls. Les nouvelles de Paris étaient sombres, la fidélité des troupes, douteuse, et on savait que plusieurs bourgeois influents étaient liés d'opinion et d'amitié avec des officiers du 10e et du 47e de ligne qui, joints à un régi-

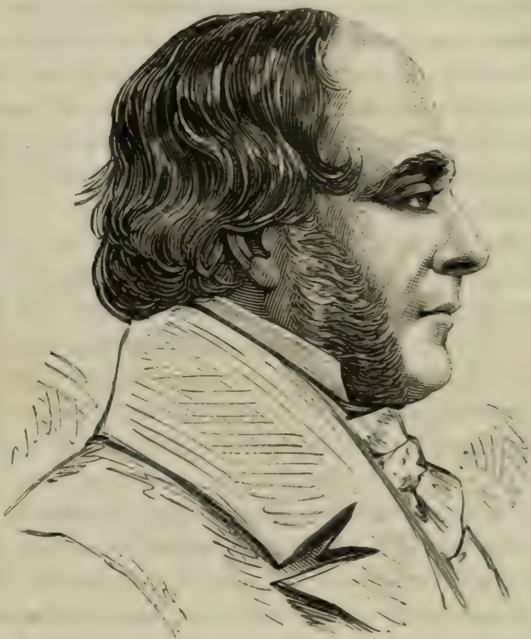
ment de chasseurs et à quelque artillerie, composaient la garnison.

Dans ces circonstances critiques, M. Debrosses déploya un courage qui contrastait singulièrement avec la frayeur dont les royalistes lyonnais semblaient saisis. Une proclamation qui sommait les insurgés de se dissoudre, sous peine d'être passés par les armes, fut affichée sur les murs de Lyon. Par une faiblesse étrange, la commission élue la veille, appuya cette démarche audacieuse, promettant d'intervenir auprès du pouvoir pour obtenir une organisation régulière de la garde nationale.

Ces deux proclamations furent accueillies avec un égal dédain; et un membre de la commission, M. Thomas Tissot, étant venu engager les pelotons stationnés sur le quai de Retz à se dissiper, il fut repoussé avec colère.

Les autorités s'étaient concentrés à l'Hôtel-de-Ville avec la garnison. L'arsenal et la préfecture étaient soigneusement gardés. Des ordres, dont quelques-uns furent interceptés, pressaient vivement les garnisons de Clermont, du Puy, de Montbrison et de Vienne, d'arriver à Lyon à marches forcées. Un coup de fusil partit : on crut la lutte commencée. Alors, le lieutenant de M. Zindel, M. Prévost, se présente seul sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, pénètre dans les appartements et somme les autorités à confier à un nombre égal de gardes nationaux et de soldats le poste de l'Hôtel-de-Ville. On refuse, on exige des concessions. Prévost tire aussitôt sa montre, et la déposant sur la table du Conseil : « Vous n'avez, dit-il, que « cinq minutes pour accepter ce que je vous « propose. Si, ce temps expiré, je ne suis pas « de retour auprès de mes camarades, ils « ont ordre d'attaquer. »

Il disait vrai : les préparatifs de l'attaque se faisaient partout; le régiment de chasseurs, qui se portait sur l'Hôtel-de-Ville, ne pouvait percer les rangs serrés du peuple; déjà les pavés étaient arrachés, déjà les voitures servaient de barricades ; la ligne avait chargé ses armes. Le traité que Prévost proposait fut repoussé par le préfet; mais le général et les conseillers municipaux l'acceptèrent. Les gardes nationaux furent en conséquence introduits à l'Hôtel-de-Ville, où on laissa un poste de soldats. Les bataillons regagnèrent leurs casernes, pendant que la foule criait vive la Charte! à bas les Bourbons! acclamations auxquelles d'anciens soldats mêlèrent le cri accoutumé de vive l'Empereur! L'arsenal fut rendu, les télégraphes furent occupés, la garde nationale s'organisa dans tous les quartiers. La cocarde tricolore fut portée en face des soldats portant encore la cocarde blanche. C'était une victoire complète; celle de Paris ne fut connue que le lendemain.



Bérard (A. S. L.) — 1783-1859

Il y avait cela de remarquable dans la résistance lyonnaise que, bien qu'elle n'eût pas été déterminée par les événements de Paris, elle fut impétueuse, irrésistible; et on triompha ici sans coup férir, par le seul effet de l'attitude imposante du peuple. La résistance ne fut ni moins prompte, ni moins vive dans un grand nombre de villes. Il y eut un combat à Nantes; Rouen et le Havre en-

voyèrent des auxiliaires aux insurgés parisiens. A Arras, le rédacteur en chef du *Propagateur*, M. Frédéric Degeorge, publia courageusement son journal le 27, malgré l'opposition du commissaire de police, et tint l'autorité en échec pendant trois jours. Au reste, une partie du 1er régiment du génie, en garnison à Arras, était disposée à se ranger du côté du peuple, pour lequel se déclaraient déjà hautement le capitaine Cavaignac, ainsi que les lieutenants Lebleu et Odier. L'ardeur de quelques soldats était même si grande que, dans la nuit du 30 au 31, une centaine d'entre eux sortirent de la ville et marchèrent sur Paris, sous la conduite d'un fourrier.

Le 6 août, M. Guizot remit à M. Bérard un papier écrit de la main de M. de Broglie, et qui contenait un projet de modification à la Charte, beaucoup plus restreint que celui que M. Bérard avait conçu. L'acte d'abdication de Charles X y était présenté comme un des motifs déterminants d'appeler le duc d'Orléans au trône, ce qui était donner à la dynastie nouvelle le baptême de la légitimité ; l'abaissement du cens électoral et du cens d'éligibilité n'y était point admis ; enfin les garanties les mieux précisées dans le projet de M. Bérard s'effaçaient, dans celui des deux ministres, sous le vague des expressions. M. Bérard, sans s'arrêter à des modifications aussi insuffissantes, résolut de ne présenter que son propre travail à la Chambre.

La séance du 6 août s'ouvrit sous la présidence de M. Laffitte, qui remplaçait au fauteuil M. Casimir Périer. M. Bérard n'eut pas plus tôt lu sa proposition que des applaudissements retentirent. Ceux même qui n'approuvaient pas son projet y voyaient le bénéfice d'un danger couru par un autre. Mais M. Demarçay s'était levé pour protester contre des modifications dont il niait la portée. Sur l'observation de M. Villemain, la Chambre nomma une commission chargée d'examiner le projet. Tout-à-coup on annonce que des groupes menaçants encombrent les avenues du Palais-Bourbon. M. Kératry demande une séance de nuit, à cause de la gravité des circonstances. Et, en effet, on entendait les cris tumultueux du dehors : « A bas l'hérédité! la Chambre nous trahit! » Les députés sont en proie à une vive anxiété, ils sortent, ils rentrent tour à tour, profondément émus : la plupart entourent Lafayette, Benjamin Constant, Labbey de Pompières, en appelant à leur popularité, dont ils implorent à mains jointes la protection. M. Girod (de l'Ain) sort, et rencontrant sur les marches du péristyle M. Lhéritier (de l'Ain) : « Vous connaissez Montebello, lui dit-il ? — Oui. — « C'était un brave. Eh bien, *sa fille est mon gendre*. » Car tel était le trouble de tous ces législateurs! Ils promettent que le peuple sera consulté. On fait circuler dans les tribunes une protestation contre ce qu'on appelle des fauteurs de désordre, et on obtient contre les républicains qui s'agitent au dehors la signature de quelques jeunes gens abusés. Benjamin Constant, Labbey de Pompières, se présentent successivement sous le péristyle du palais. Lafayette paraît à son tour. A sa vue le tumulte s'apaise, mais les plus ardents continuaient à crier : « A bas l'hérédité! » Et M. de Lafayette de dire d'une voix suppliante : « Mes amis, mes bons « amis, nous veillons sur vos intérêts. Nous « reconnaissons que nous sommes ici sans « mandat. Mais, retirez-vous, je vous en « conjure. » C'était la seconde fois que M. de Lafayette livrait la révolution à la royauté.

La Chambre attendait avec impatience le rapport de la commission. Tous ces députés sentaient qu'ils ne représentaient pas la nation, que leur mandat était expiré, qu'il n'y avait pas de raison pour que leur autorité survécût à la ruine de toutes les institutions dont elle dépendait. Il fallait donc empêcher à tout prix le peuple de se reconnaître ; il fallait profiter de l'étourdissement général, devancer les objections, prévenir à force de promptitude et de hardiesse toutes les résistances. La couronne une fois posée sur la tête du duc d'Orléans, la situation une fois fixée, qu'importeraient de tardives protestations ? Le nouveau régime aurait en sa

faveur, à défaut de la considération du droit, celle du fait, et on savait bien qu'un peuple n'essaie pas tous les jours d'une révolution.

Aussi la Chambre accueillit-elle avec un empressement extrême la communication officielle qui lui fut faite par M. Guizot, de l'acte d'abdication. Quelques députés, et M. Mauguin entr'autres, se récrièrent, à la vérité, sur la nullité d'un pareil acte, disant que la déchéance de Charles X avait été prononcée par la victoire, et que c'était non pas en vertu d'une abdication, mais en vertu de la volonté populaire que le duc d'Orléans devait devenir roi. Vains efforts ! Le peuple faisait peur. Le dépôt aux archives fut ordonné.

A neuf heures et demie du soir, M. Dupin, qui n'avait eu que deux heures pour rédiger son rapport, vint en faire la lecture. Il était tard. Les députés étaient accablés de fatigue. Mais on voulait commencer la discussion immédiatement. MM. Benjamin Constant et Salverte s'élevèrent avec tant de force contre le scandale d'une telle précipitation, que la Chambre, par pudeur, ajourna la discussion au lendemain.

Le lendemain, dès huit heures, on vit arriver les députés au Palais-Bourbon. Les journalistes étaient absents, les tribunes désertes. Cela tenait à ce que la veille on avait fixé à dix heures le commencement de la séance. Or, pendant la nuit, les meneurs de la bourgeoisie avaient fait distribuer aux députés une convocation extraordinaire qui avançait l'ouverture de la séance, tant on redoutait les regards du public !

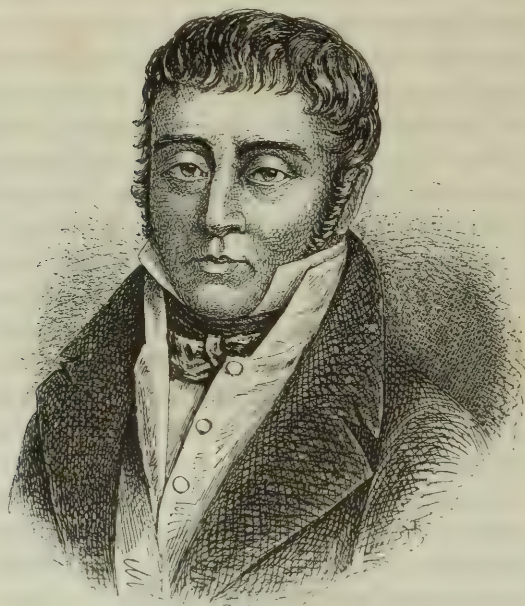
La délibération allait commencer. M. Demarçay se lève avec indignation : que signifie cette souveraineté furtive que la Chambre s'arroge ? Qu'est-ce que ce roi qu'on prétend faire en cachette ? L'usurpation paraissait, surtout, flagrante à M. de Cormenin, dont l'inexorable logique devait, plus tard, porter des coups terribles à la dynastie nouvelle. Enfin la discussion est ouverte sur le rapport de M. Dupin, relatif à la proposition Bérard. MM. de Conny et Hyde de Neuville expriment de courageux regrets sur la famille déchue, sur cette race de rois si souvent et si rudement frappée. Le dernier produit une impression profonde sur l'Assemblée, lorsque, parlant d'une aussi terrible catastrophe et des insensés qui l'ont amenée, il ajoute : « Je ne trahirai point le malheur de ceux « que j'ai servis depuis mon enfance. Je ne « puis rien contre un torrent, mais du moins « j'adresse des vœux au ciel pour le bonheur « et les libertés de la patrie ! » MM. Benjamin Constant et de Laborde répondent avec mesure à ces deux discours, tout en repoussant d'une manière énergique le principe de la légitimité. M. Berryer reconnaît à la Chambre le droit de modifier la constitution, mais non celui de changer la dynastie. « L'intérêt premier, répond M. Villemain, « est à la fois que le trône soit occupé et « que les libertés publiques soient garan- « ties. » M. Villemain, le 30, avait déclaré solennellement qu'il ne se croyait pas le droit de disposer de la suprême puissance. Mais la force, qui se déplace, conserve toujours des adorateurs !

La première partie de la proposition Bérard, modifiée par la commission, fut adoptée en ces termes, qui expliquent parfaitement la politique du duc d'Orléans et de la bourgeoisie dans cette première période de leur commune domination :

« La Chambre des députés prenant en « considération l'impérieuse nécessité qui « résulte des événements des 26, 27, 28 et « 29 juillet, et de la situation générale où la « France s'est trouvée placée à la suite de « la violation de la Charte constitutionnelle ; « considérant en outre que, par suite de « cette violation et de la résistance héroïque « des citoyens de Paris, le roi Charles X, « S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et tous « les membres de la branche aînée de la « maison royale sortent en ce moment du « territoire français, déclare que le trône « est vacant en fait et en droit, et qu'il est « indispensablement besoin d'y pourvoir. »

Cette rédaction était fort bien calculée. L'élévation du duc d'Orléans y était présentée comme le résultat forcé d'événements

auxquels il avait bien pu lui-même ne prendre aucune part. Charles X n'était pas chassé du royaume, il en sortait ; et le duc d'Orléans ne montait sur le trône que parce que le trône se trouvait vacant. Ainsi, tout ce que les cabinets étrangers auraient pu voir de révolutionnaire dans la prise de possession du duc d'Orléans, s'effaçait naturellement à



Kératry (A. H. de) — 1769-1859

leurs yeux. Ce prince n'était plus un usurpateur, c'était le continuateur inévitable des traditions d'ordre et de paix garanties par la forme monarchique. Le duc d'Orléans avait voulu faire croire à l'Europe qu'il respectait dans Charles X un membre de la famille des rois inviolables, lorsqu'il envoyait à Rambouillet des commissaires chargés de le protéger contre des passions par lui-même excitées. Rien n'était plus propre à remplir les vues du prince que la déclaration qu'on vient de lire. Elle fut adoptée presque sans opposition.

Il ne restait plus qu'à stipuler les conditions de l'établissement nouveau, pour masquer l'usurpation vis-à-vis du peuple, comme on venait de le faire vis-à-vis de l'Europe. Le second paragraphe de la proposition supprimait le préambule de la Charte. M. Persil s'écrie, à cette occasion, que c'est dans le peuple seul qu'est la souveraineté ; qu'il faut proclamer ce principe, qu'il faut l'écrire, afin que nul à l'avenir ne se puisse dire roi par la grâce d'en haut. Et il propose que, sous le titre de souveraineté, on insère dans la Charte ces deux articles de la Constitution de 1791 :

« La souveraineté appartient à la nation ;
« elle est inaliénable et imprescriptible. —
« La nation ne peut exercer ses droits que
« par délégation. »

Cette proposition n'a pas de suite.

On répond à M. Persil que sa pensée se trouve exprimée dans le second paragraphe de la commission, ainsi conçu :

« La Chambre des députés déclare que,
« selon le vœu et dans l'intérêt du peuple
« français, le préambule de la Charte est sup-
« primé comme blessant la dignité de la na-
« tion, et paraissant octroyer aux Français
« des droits qui leur appartiennent essentiel-
« lement.

Ce paragraphe est voté ; mais les hommes habiles du parti se réservaient d'en faire disparaître l'hommage rendu à la souveraineté du peuple, ce qui eut lieu réellement lors de l'impression de la Charte nouvelle. Supercherie grossière que, dans le conflit des hommes et la confusion des choses, personne ne remarqua !

L'Assemblée passe à la révision de quelques articles de la Charte, qu'elle examine en hâte. La suppression de l'article 6, qui déclarait la religion catholique religion de l'État, soulève cependant une vive contestation. Les uns veulent, avec la commission, que la religion catholique soit déclarée la religion de la majorité des Français. Cette constatation, que Benjamin Constant trouve puérile et oiseuse, est demandée ardemment par M. Charles Dupin, qui y voit un acte de haute politique, et invoque en faveur de son opinion, le fanatisme, si facile à alarmer, des populations du midi. M. Viennet s'élève contre le préjugé qui flétrit les Israélites : il



Le duc se lève et prononce la formule du serment (P. 158.)
(D'après Victor Adam).

voudrait que les ministres de tous les cultes fussent rétribués par l'État. Des balancements de la Chambre sort enfin l'article suivant :

« Les ministres de la religion catholique, « apostolique et romaine, professée par la « majorité des Français, et ceux des autres « cultes chrétiens, reçoivent des traitements « du trésor public. »

Cette rédaction indécise ne devait satisfaifaire ni les catholiques, ni les protestants, ni les Français des autres cultes : les premiers, parce que leur religion n'était plus celle de l'État ; les seconds, parce que la loi constatait injurieusement leur minorité ; les autres, parce que la loi ne désignant que les cultes chrétiens, paraissait n'accorder qu'à ceux-ci le bénéfice d'un patronage public. Étrange compromis entre le principe de l'unité morale et la libre manifestation de toutes les croyances, le pontificat du souverain et la loi athée !

La Chambre déclare ensuite la censure à jamais abolie, étendant de la sorte sur l'avenir son omnipotence.

Quelques instants sont consacrés à l'examen de l'article 14. On le supprime. Vain obstacle opposé à l'audace qui possède la force !

A mesure que la Chambre avance dans ce travail de révision hâtive, elle semble oublier les récents combats. Ses souvenirs se raniment pourtant, lorsque le colonel Jacqueminot propose d'exclure les troupes étrangères du service de l'État. Mais la peur du progrès, aussi décisive que celle des Suisses, lui fait rejeter tout ce qui tend à l'affaiblissement des privilèges. C'est ainsi qu'elle n'admet d'éligibles qu'à trente ans, et d'électeurs qu'à vingt-cinq. Toutefois, elle déclare nulles les nominations et créations de pairs faites sous le règne de Charles X, mais en réservant l'examen de la grave question de

l'hérédité. Le même sentiment d'hésitation lui fait repousser, avant tout développement, la proposition de M. Duris-Dufresne, qui soumet la magistrature à une institution nouvelle. Cette mesure, reproduite sous une autre forme par M. de Brigode, est enfin discutée. Mais en vain MM. de Brigode et Salverte invoquent-ils à l'appui du projet l'exemple de Napoléon et de Louis XVIII ; en vain rappellent-ils que, depuis quelques années, les nominations de magistrats n'ont eu pour but que d'asservir la justice à la politique ; en vain M. Mauguin s'écrit-il qu'il faut réorganiser toute chose ; que la révolution, partie du sommet, doit descendre jusqu'à la base, sous peine de nouvelles et plus terribles commotions ; effrayée par M. Villemain, rappelée par M. Dupin aîné aux idées de conservation, et saisie d'un soudain respect pour les positions de la veille, la Chambre conserve à la magistrature son existence et son inamovibilité.

Cependant le temps s'écoule, l'heure est avancée : il faut, dans la journée même, proclamer un roi. On décide qu'il sera pourvu plus tard, et par des lois séparées, aux objets qui suivent : — application du jury aux délits politiques ; responsabilité des ministres ; — réélection des députés fonctionnaires ; — vote annuel du contingent de l'armée ; — garde nationale ; — état des officiers de terre et de mer ; — institutions départementales et municipales ; — instruction publique et liberté d'enseignement ; — fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

Au moment où la Chambre va conférer la couronne, M. Fleury (de l'Orne) demande que les colléges électoraux soient convoqués, et donnent un mandat spécial pour l'élection d'un roi. Allons donc ! s'écrie avec humeur Casimir Périer, et M. Laffitte s'empresse de lire le dernier paragraphe, qui invite Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, à prendre le titre de roi des Français, moyennant l'acceptation de la Charte modifiée.

Ce paragraphe est adopté à une grande majorité. Trente membres de la droite s'abstiennent. M. de Corcelles veut qu'on soumette, du moins, l'élection du duc d'Orléans à l'acceptation du peuple : tous gardent le silence.

La Chambre est sur le point de procéder au scrutin secret sur l'ensemble de la proposition, lorsque le vénérable Labbey de Pompières demande que les votants écrivent leurs noms sur un registre. M. Bérard appuie la motion, mais beaucoup n'ont pas le courage d'un public aveu. Le don de la couronne de France est voté comme un simple article du règlement.

Seul de tous les députés de l'opposition, M. de Cormenin s'abstint de voter. Suivant lui, consulter le peuple était indispensable, puisqu'on adoptait le principe de la souveraineté du peuple. Il s'était donc rendu à la Chambre comme spectateur, non comme législateur. Déjà dans la séance du 30, il avait repoussé, par un noble scrupule, le titre de commissaire des travaux publics, que lui apportait un message de l'Hôtel-de-Ville. Plus tard il avait refusé son concours à la nomination d'un lieutenant-général. Maintenant, tandis que tous ses collègues, les uns par aveuglement, les autres par calcul, s'abandonnaient au flot des circonstances, immobile sur son banc, l'inflexible logicien protestait une fois encore contre une usurpation sans exemple.

Quelques jours après, il publia sa démission en ces termes : « Je n'ai pas reçu « du peuple un mandat constituant, et je « n'ai pas encore sa ratification. Placé entre « ces deux extrémités, je suis absolument « sans pouvoir pour faire un roi, une Charte, « un serment. Je prie la Chambre d'agréer « ma démission. Puisse ma patrie être tou- « jours glorieuse et libre ! » Les carlistes poussèrent un cri de joie ; et, pour atténuer l'effet de cette démission, quelques orléanistes répandirent le bruit que M. de Cormenin était un carliste déguisé. Mais la calomnie devait passer : la protestation resta.

Voici quel fut le résultat du scrutin d'où sortit une royauté :

Nombre des votants :	252
Boules blanches,	219
Boules noires,	33

L'appel nominal n'était pas terminé, que M. Dupin se présentait, montrant un ruban tricolore à sa boutonnière ; et l'on votait par acclamation que la France reprendrait ses couleurs.

Peu d'instants après, les habitants de la rue Saint-Honoré regardaient passer avec surprise quelques bourgeois qui se dirigeaient, quatre à quatre, vers le Palais-Royal. Ces bourgeois allaient apprendre au duc d'Orléans qu'il était roi.

Le lieutenant-général reçut les députés, entouré de sa famille ; et M. Laffitte ayant lu la déclaration, le prince répondit d'un ton modeste et pénétré :

« Je reçois avec une profonde émotion la « déclaration que vous me présentez. Je la « regarde comme l'expression de la volonté « nationale, et elle me paraît conforme aux « principes politiques que j'ai professés toute « ma vie.

« Rempli de souvenirs qui m'ont toujours « fait désirer de n'être jamais appelé au « trône, exempt d'ambition, et habitué à la « vie paisible que je menais dans ma famille, « je ne puis vous cacher tous les sentiments « qui agitent mon cœur dans cette grande « conjoncture ; mais il en est un qui les « domine tous : c'est l'amour de mon pays. « Je sens ce qu'il me prescrit, et je le « ferai. »

En disant ces mots, il se jeta dans les bras de M. Laffitte, et parut avec lui et M. de Lafayette sur le balcon, pour saluer la foule, qui applaudit toujours aux spectacles inusités.

Au moment où ils sortaient du Palais-Royal, MM. de Lafayette et Benjamin Constant rencontrèrent un combattant de la veille, M. Pagnerre. « Ah ! qu'avez-vous « fait ? » s'écria-t-il, en les voyant. Mais Benjamin Constant s'approcha du jeune homme, et, l'embrassant : « Ne craignez rien, lui dit-il, nous avons pris des garanties. »

Ainsi, en moins de sept heures, 219 députés qui, dans les temps ordinaires, n'auraient formé qu'une majorité de deux voix, avaient modifié la constitution, prononcé la déchéance d'une dynastie, érigé une dynastie nouvelle. Et ces députés avaient été élus sous l'empire d'une Charte qu'ils refaisaient à leur gré, sous le règne d'un homme dont ils proscrivaient la famille. Et tout cela venait de s'accomplir en vertu du principe de la souveraineté du peuple.

On s'était si avidement emparé du prétexte de la nécessité présente et de la raison d'État, qu'on n'avait songé à la Chambre des pairs que pour lui faire une sorte de communication qui ressemblait plus à un acte volontaire de convenance qu'à une formalité indispensable. Et sans s'inquiéter de son adhésion, sans l'attendre, la Chambre des députés, ainsi qu'on l'a vu, était allée porter sa déclaration au Palais-Royal, comme un pacte définitif, comme l'arrêt d'une volonté sans contrôle. La pairie ne s'étant formée que de toutes les défections éclatantes dont trente ans de secousses politiques avaient fourni l'occasion et donné au monde le scandale, on l'avait jugée toute prête pour une nouvelle servitude.

Mais il y avait alors, parmi les pairs, un homme dont on connaissait, au Palais-Royal, la loyauté chevaleresque et l'âme fidèle. Le bruit avait couru que M. de Châteaubriand préparait un discours accusateur et terrible ; qu'il allait y donner, envers tous, l'exemple du courage, protester une dernière fois pour la monarchie vaincue, dénoncer enfin les amis qui l'avaient égarée et les parents qui l'avaient trahie.

Cette nouvelle était parvenue au Palais-Royal, où elle avait jeté la plus grande inquiétude. Il fallait à tout prix conjurer un tel danger. Mme Adélaïde fit savoir à M. François Arago que le duc d'Orléans désirait avoir avec lui un entretien secret. M. Arago ne put parvenir jusqu'au prince, soit par l'effet de circonstances fortuites, soit que le duc d'Orléans craignit de se compromettre personnellement dans une négociation aussi délicate. Mme Adélaïde leva la difficulté. Elle vit M. Arago et lui déclara qu'on lui saurait un gré infini d'aller trouver M. de Château-

briand pour le supplier de renoncer à son discours. A cette condition, M. de Châteaubriand était assuré d'avoir sa place dans le ministère. M. Arago se rendit chez l'illustre poète. Il lui exposa que la France venait d'être remuée dans ses profondeurs ; qu'il importait de ne la point livrer aux hasards



Adélaïde (L. M. E. Princesse) — 1778-1847

des réactions trop promptes ; que le duc d'Orléans, devenu roi, pouvait beaucoup pour les libertés publiques, et qu'il était digne d'un homme tel que le vicomte de Châteaubriand de ne pas se faire, au début d'un règne, l'orateur des agitations. Il finit en disant qu'un meilleur moyen s'offrait à lui de servir utilement son pays, et qu'on n'hésiterait pas à lui donner un portefeuille, celui de l'instruction publique, par exemple. Châteaubriand secoua tristement la tête. Il répondit que de tout ce qu'il venait d'entendre, ce qui touchait le plus son cœur, c'était l'intérêt de la France si profondément troublée ; qu'il n'attendait rien et ne voulait rien accepter d'un régime élevé sur la ruine de ses espérances ; mais que, puisque son discours pouvait jeter dans son pays des semences de haines, il en adoucirait les formes. Cette négociation singulière avait lieu la veille du 7 août.

Le lendemain, la Chambre des pairs s'étant rassemblée à neuf heures et demie du soir, le président lut la déclaration de la Chambre des députés, après quoi le vicomte de Châteaubriand se leva et s'exprima en ces termes au milieu du plus profond silence :

« Messieurs, la déclaration apportée à cette « Chambre est beaucoup moins compliquée « pour moi que pour ceux de MM. les pairs « qui professent une opinion différente de la « mienne. Un fait, dans cette déclaration, « domine, à mes yeux, tous les autres, ou « plutôt les détruit. Si nous étions dans un « ordre de choses régulier, j'examinerais « sans doute avec soin les changements « qu'on prétend opérer dans la Charte. Plu- « sieurs de ces changements ont été par « moi-même proposés. Je m'étonne seule- « ment qu'on ait pu entretenir la Chambre « de cette mesure réactionnaire, touchant les « pairs de la création de Charles X. Je ne « suis pas suspect de faiblesse pour les *four-* « *nées*, et vous savez que j'en ai combattu « même la menace : mais nous rendre les « juges de nos collègues, mais rayer du ta- « bleau des pairs qui l'on voudra, toutes les « fois qu'on sera le plus fort, cela ressemble « trop à la proscription. Veut-on détruire la « pairie ? Soit. Mieux vaut perdre la vie que « de la demander. »

Après ces paroles qui faisaient honte à l'Assemblée de sa patience dans l'abaissement, l'orateur cherche quelle forme de gouvernement est désormais applicable à la France. La république ne lui paraît pas possible ; mais la monarchie l'est-elle aux conditions qu'on lui fait ? « La monarchie, s'é- « crie-t-il, sera débordée et emportée par le « torrent des lois démocratiques, ou le mo- « narque par le mouvement des factions. »

Avant de passer à la solution la meilleure, selon lui, du problème formidable posé de-

vant la France, M. de Châteaubriand rend hommage à l'héroïsme du peuple de Paris.

« Jamais, dit-il, défense ne fut plus juste, « plus héroïque que celle du peuple de Paris. « Il ne s'est point soulevé contre la loi, mais « pour la loi ; tant qu'on a respecté le pacte « social, le peuple est demeuré paisible. Mais « lorsqu'après avoir menti jusqu'à la dernière



Chateaubriand (Fr. R. de) — 1768-1848

« heure, on a tout-à-coup sonné la servitude ; « quand la conspiration de la bêtise et de « l'hypocrisie a soudainement éclaté ; quand « une terreur de Châteaù, organisée par des « eunuques, a cru pouvoir remplacer la ter- « reur de la République et le joug de fer de « l'Empire, alors ce peuple s'est armé de son « intelligence et de son courage. Il s'est « trouvé que ces boutiquiers respiraient assez « facilement la fumée de la poudre, et qu'il « fallait plus de quatre soldats et un caporal « pour les réduire. Un siècle n'aurait pas au- « tant mûri un peuple que les trois derniers « soleils qui viennent de briller sur la « France. »

L'orateur parle ensuite du duc de Bordeaux. N'aurait-on pu respecter en lui ce principe de légitimité si nécessaire à l'existence des monarchies? Le duc d'Orléans aurait servi de tuteur à l'enfant royal. Il l'aurait conduit, en qualité de régent, jusqu'à l'époque de sa majorité ; et une pareille combinaison, en maintenant l'inviolabilité du dogme monarchique, aurait, peut-être, épargné à la France de périlleux ébranlements.

Faisant sur lui-même un retour amer : « Inutile Cassandre, s'écrie-t-il, j'ai assez « fatigué le trône et la pairie de mes aver- « tissements dédaignés. Il ne me reste plus « qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage « que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au « malheur toutes les sortes de puissance, « excepté celle de me délier de mes serments « de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie « uniforme. Après tout ce que j'ai fait, dit « et écrit pour les Bourbons, je serais le der- « nier des misérables si je les reniais au « moment où, pour la troisième et dernière « fois, ils s'acheminent vers l'exil. »

Enfin, après avoir foudroyé la lâcheté de tous ces ardents royalistes qui, par leurs exploits projetés, ont fait chasser les descendants d'Henri IV à coups de fourches, et qu'il montre accroupis maintenant sous la cocarde tricolore : « Quelles que soient, dit- « il en terminant, les destinées qui atten- « dent M. le lieutenant-général, je ne serai « jamais son ennemi, s'il fait le bonheur de « ma patrie. Je ne demande à conserver que « la liberté de ma conscience et le droit d'al- « ler mourir partout où je trouverai indé- « pendance et repos. »

Ces plaintes éloquentes tombaient sur des cœurs glacés. La pairie ne discuta que la mesure qui tendait à la décimer. Mais l'atteinte portée à sa dignité par l'autre Chambre la trouvait tellement insensible, que, sur la question de savoir si elle serait aussi outrageusement mutilée, elle déclara s'en rapporter à la haute prudence du prince. Elle ajoutait elle-même à son humiliation par cette éclatante flatterie. Une députation fut nommée pour aller porter au Palais-Royal les félicitations de ce premier corps de l'État. Elle s'avança vers le prince, respectueuse et calme sous l'injure. Le prince fit à ces grands sei-

gneurs une réponse banale. La pairie était déjà morte en France.

Il ne restait plus qu'à donner à la transmission de la couronne la sanction des formes et ce genre de légitimité que l'imbécillité publique attache au prestige d'un cérémonial imposant. Tout fut donc préparé le lundi, 9 août, pour une séance royale. On éleva, au Palais-Bourbon, un trône ombragé de drapeaux tricolores et surmonté d'un dais en velours cramoisi. Devant le trône, trois pliants étaient disposés pour le lieutenant-général et ses deux fils aînés. Une table recouverte de velours, où se trouvaient l'écritoire et la plume devant servir à la signature du contrat, séparait du trône le pliant destiné au prince, emblème de l'intervalle qu'il avait à franchir pour atteindre à la royauté. Le duc d'Orléans fit son entrée au son de la *Marseillaise* et au bruit du canon des Invalides. Quand il eut pris place, il se couvrit, et invita les membres des deux Chambres à s'asseoir, changeant ainsi, dans un objet frivole, ce qui touche le plus les hommes, le cérémonial d'usage. Car ses prédécesseurs ne s'adressaient qu'à la Chambre des pairs, et faisaient dire à la Chambre des députés, par l'organe du chancelier : « Messieurs, le roi vous permet de vous asseoir. » Le prince invita M. Casimir Périer, président de la Chambre des députés, à lire la déclaration du 7 août. M. Périer fit cette lecture d'une voix ferme, insistant sur plusieurs passages, sur celui-ci, par exemple, *le trône est vacant en fait et en droit.* Au dernier article, Casimir Périer ayant dit : « Appelle au trône S. A. R. Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, » le lieutenant-général, qui suivait la lecture avec la plus sévère attention, reprit vivement : « Louis-Philippe. » Le baron Pasquier ayant lu, à son tour, l'acte d'adhésion de la pairie, les deux actes furent remis au lieutenant-général, qui les transmit à M. Dupont (de l'Eure), remplissant les fonctions de garde-des-sceaux.

Le lieutenant-général lut son acceptation en ces termes :

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés, « j'ai lu avec une grande attention la décla-« ration de la Chambre des députés et l'acte « d'adhésion de la Chambre des pairs. J'en « ai pesé et médité toutes les expressions.

« J'accepte, sans restriction ni réserve, les « clauses et engagements que renferme cette « déclaration, et le titre de roi des Français « qu'elle me confère, et je suis prêt à en ju-« rer l'observation. »

Le duc se lève alors, ôte son gant, se découvre, et prononce la formule du serment que lui remet Dupont (de l'Eure) :

« En présence de Dieu, je jure d'observer « fidèlement la Charte constitutionnelle, avec « les modifications exprimées dans la décla-« ration ; de ne gouverner que par les lois et « selon les lois ; de faire rendre bonne et ex-« acte justice à chacun selon son droit, et « d'agir en toute chose dans la seule vue de « l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peu-« ple français. »

Au milieu des cris de *Vive le roi!* qui accueillent ces paroles, Louis-Philippe signe les trois originaux de la Charte et de son serment, qui doivent être déposés aux archives du royaume et dans celles des deux Chambres. En ce moment, les quatre maréchaux déploient les attributs de la royauté : le sceptre, la couronne, l'épée et la main de justice. On enlève le pliant sur lequel le prince s'est assis, et le nouveau roi monte alors sur le trône, se couvre, et fait signe qu'il va parler :

« Je viens, dit-il, de consacrer un grand « acte. Je sens profondément toute l'étendue « des devoirs qu'il m'impose. J'ai la con-« science que je les remplirai. C'est avec « pleine conviction que j'ai accepté le pacte « d'alliance qui m'était proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occu-« per le trône auquel le vœu national vient « de m'appeler ; mais la France, attaquée « dans ses libertés, voyait l'ordre public en « péril ; la violation de la Charte avait tout « ébranlé ; il fallait rétablir l'action des lois, « et c'est aux Chambres qu'il appartenait d'y « pourvoir. Vous l'avez fait, Messieurs : les « sages modifications que nous venons de « faire à la Charte garantissent la sécurité « de l'avenir, et la France, je l'espère, sera

« heureuse au dedans, respectée au dehors, « et la paix de l'Europe de plus en plus as- « surée. »

Le duc d'Orléans était roi. Il fut appelé Louis-Philippe I[er]. On n'avait voulu donner à ce continuateur incertain des trente-cinq Capets ni le nom de Philippe V, qui était un engagement pris avec le passé, ni le nom de Philippe I[er], qui semblait ouvrir au peuple un avenir nouveau. Au titre de *roi de France* fut substitué celui de *roi des Français*, ces innovations dans les mots paraissant propres à donner le change à la multitude.

Cependant, un effroyable malaise commençait à s'introduire, parmi les classes ouvrières. Ces hommes qui avaient crié *Vive la Charte*, et qui, pendant trois jours, s'étaient si vaillamment battus pour elle, s'étonnaient du surcroît de douleur que leur apportait le triomphe. En créant le 31 juillet une garde nationale mobile, et en arrêtant que le soldat recevrait une solde de trente sous par jour, la commission municipale et Lafayette n'avaient pu avoir en vue qu'une mesure provisoire, qui d'ailleurs resta sans effet.

Grâce à des combinaisons habiles, à des promesses décevantes, à quelques distributions d'argent faites à propos, on avait obtenu sans peine du peuple qu'il se laissât disperser et désarmer. On afficha ensuite une proclamation qui commençait par ces mots : « Braves ouvriers, rentrez dans vos ateliers. » Les malheureux y rentrèrent, et n'y trouvèrent plus d'ouvrage.

Par une conséquence trop facile à prévoir, les capitaux se cachaient; toutes les relations industrielles se trouvaient interrompues : chaque coup de fusil tiré pendant les trois jours avait préparé une faillite. La banque de France, quoique instituée pour parer aux grandes crises, mesurait ses escomptes sur ses craintes avec une prudence cruelle, et la sentinelle accoutumée veillait pour la protection de ces caves toutes remplies d'or, dans une ville toute remplie de pauvres.

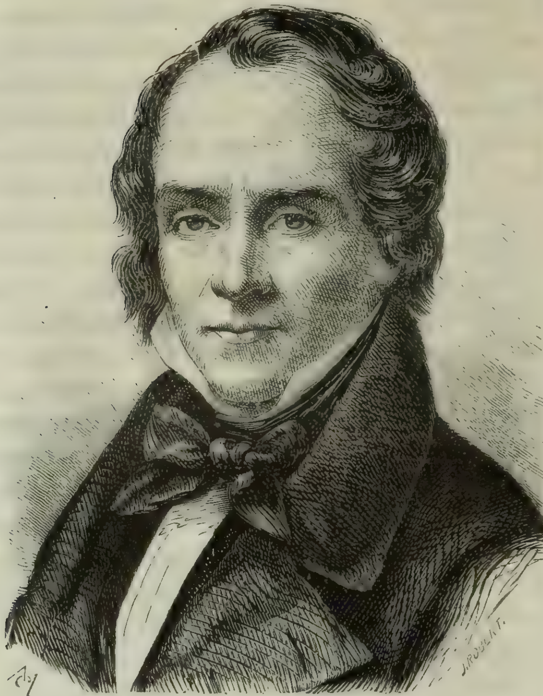
Chaque jour ajoutait à la détresse du peuple, attestée par des faits innombrables. De toutes les imprimeries de la capitale, la plus considérable employait, quand la révolution éclata, environ deux cents ouvriers, qui gagnaient régulièrement par jour de quatre à six francs. Après la révolution, les ateliers furent fermés pendant huit ou dix jours, au bout desquels on y rappela dix ou douze ouvriers, et six mois après, on n'y en comptait encore que vingt-cinq ; et ils gagnaient, ceux-là, non plus quatre, cinq ou six francs, mais vingt-cinq ou trente sous par jour. L'imprimerie, pourtant, semblait devoir moins souffrir que les autres professions des résultats de la crise. Qu'on juge par là de l'immensité des désastres ! Dans le quartier des Gravillers, une maison située rue Chapon, n° 28, et louée à deux cents ouvriers de professions diverses, rapportait au moment de la révolution dix-sept mille francs. Le revenu tomba subitement à dix mille, et il n'est aujourd'hui encore, après plus de dix ans, que de quatorze mille francs.

Pour adoucir ces maux, voici quels moyens furent mis en usage. On chantait sur les théâtres une *Marseillaise* nouvelle, composée par M. Casimir Delavigne. On célébrait dans un langage pompeux les héros morts pour la liberté. Le journal du duc d'Orléans, le *National*, s'était écrié : « Vous avez été toujours « les plus braves et les plus héroïques des « hommes. Honneur à vous, braves Pari- « siens ! » Et non moins enthousiastes que les journalistes, les magistrats de la cité renchérissaient sur ces éloges. « Qui peut se « flatter, disait dans une proclamation aux « habitants de Paris, M. Alexandre de La- « borde, de mériter le rang de premier « magistrat d'une population dont la con- « duite héroïque vient de sauver la liberté « et la civilisation ? » En effet, le pain manquait dans beaucoup de familles, et plus d'une mère en pleurs fut aperçue cherchant un cadavre sur les froides dalles de la Morgue.

Toutefois, comme des souscriptions s'ouvraient de toutes parts en faveur des victimes de juillet (c'est ainsi qu'on appelait les morts ou les blessés), ceux qui avaient péri furent, en cela, du moins, utiles à leurs femmes et

à leurs enfants. Beaucoup de ceux qui avaient survécu furent moins heureux.

Pendant ce temps on s'occupait au Château de réviser la Charte, c'est à dire, de rétablir la garde nationale, dont il devait être facile d'exclure le peuple, en faisant d'un uniforme coûteux une condition nécessaire d'admission ; d'affranchir plus complètement la presse qui, jusque-là, n'avait guère étudié



Casimir Delavigne. — 1773-1843

les intérêts du peuple ; d'étendre à un plus grand nombre de citoyens le pouvoir de faire des lois ; d'accorder aux législateurs de la bourgeoisie le droit d'initiative ; de reprendre, enfin, par l'égalité des cultes et la défaite de la noblesse, les traditions de 89.

Mais répartir plus équitablement les impôts, alléger les charges qui écrasent le pauvre, abolir ces contributions indirectes de la Restauration, nées des droits réunis de l'Empire, aviser aux moyens de porter remède à la mobilité homicide des salaires, fonder des ateliers pour les combattants de la veille, devenus le lendemain des ouvriers sans travail....., rien de tout cela ne parut digne d'être mis en discussion ; rien de tout cela n'exista, même sous forme de promesse.

En revanche, on étendit sur les joueurs de Bourse une sollicitude remarquable. Les ordonnances de Charles X étaient venues subitement favoriser les spéculateurs à la baisse. Or, quelques-uns d'entr'eux, comme on l'a vu, avaient été mis dans le secret des ordonnances et avaient joué à coup sûr. Les spéculateurs à la hausse se prévalaient de cette circonstance pour demander que la liquidation des primes n'eût lieu que le 9 août. Les banquiers qui avaient joué à la hausse, et qui étaient en état d'agir sur la Bourse avec des millions, comptaient profiter du délai accordé pour raffermir les cours par des achats convenablement calculés. Mais l'accorder ce délai, c'était consacrer une injustice. Car, en premier lieu, on rendait tous les joueurs à la baisse victimes d'une perfidie que tous n'avaient pas commise ; et, ensuite on méconnaissait arbitrairement, au profit des uns, au détriment des autres, le caractère essentiellement aléatoire des opérations de Bourse. N'importe. Les joueurs à la hausse étaient du côté des vainqueurs : l'arrêté qu'ils désiraient fut pris par le commissaire au département des finances, et l'opulence compromise en des marchés honteux, en des spéculations illicites, obtint une protection qu'attendirent en vain des ouvriers réduits au désespoir, et offrant leur travail pour un peu de pain.

Pour cette Charte qu'on révisait, le sang des pauvres avait coulé à flots, et le gouvernement n'ignorait point la grandeur du sacrifice, lorsque le 5 août, il faisait publier par le *Moniteur*, journal officiel, l'article suivant :

« Les renseignements qui ont été donnés
« dans divers journaux sur le nombre des
« blessés et des morts étaient inexacts ; nous
« croyons devoir donner les suivants, trans-
« mis hier, 4 août, à l'Académie royale de
« médecine, par les divers chirurgiens, ou
« médecins des hôpitaux :

« *Hôtel-Dieu*. Il est entré près de cinq cents



Des femmes, des vieillards, des enfants accoururent sur le passage des fugitifs. (P. 164.)

« blessés, appartenant pour la plus grande « partie aux citoyens, puisqu'on ne comptait « que vingt-cinq militaires sur ces cinq cents « blessés. Il en est mort trente-huit le pre- « mier jour, douze le deuxième et huit le « troisième.

« *Hôpital de la Charité*. Il est entré environ « cent blessés, dont quarante sont morts. « On espère sauver un grand nombre des « autres.

« *Hôpital Beaujon*. On avait annoncé qu'il « existait six cents blessés dans cet hôpital. « Il n'y en a été porté que quatre-vingts. « Huit ou dix ont été amputés. On comptait « hier de quinze à seize morts.

« *Hôpital du Gros-Caillou*. On a reçu deux « cents blessés Un grand nombre d'amputa- « tions ont été faites. Il n'est mort aucun « malade. Ce fait, qui semblait extraordinaire « à l'Académie, a été confirmé par les asser- « tions de MM. Larrey et Ladibert.

« *Hôpital du Val-de-Grâce*. On n'y a reçu « que vingt blessés environ. Des enquêtes « faites portent le nombre des morts et des « blessés, pendant les journées des 27 et « 28, de 1,600 à 1,700. Il est probable que « le nombre est plus considérable, mais on « n'a pu avoir de renseignements sur les « blessés reçus dans les ambulances ou qui « se sont fait reconduire chez eux. Il n'est « question ici que des hôpitaux. »

Voilà pour les morts; j'ai dit quelle part avait été faite aux vivants.

Les difficultés étaient grandes, sans doute. Après une révolution comme celle qui venait de s'accomplir, quelque rapide qu'eût été la victoire, on ne pouvait se flatter de faire revivre le crédit par ordonnance, de calmer les terreurs du commerce par des articles de journaux, et de ranimer par des proclamations la confiance éteinte. Mais la Convention avait montré, sans même parler ici de

ses provocations à l'Europe et de ses fureurs immortelles, quels prodiges peuvent sortir d'un enthousiasme véritable. Si ceux qui s'emparèrent du mouvement des affaires en 1830 avaient fait, pour retirer le peuple de la route des abîmes, des efforts persévérants et courageux, leurs efforts, eussent-ils été stériles, suffiraient pour les absoudre aux yeux de l'histoire. Mais rien ne fut tenté : au-dessous de la Charte revisée et du couronnement d'un roi, il n'y eut plus que le règne d'un fatalisme brutal.

On se prépara toutefois à prêter trente millions au commerce. Mais il n'était pas loisible au gouvernement de distribuer au hasard le revenu public. On prêta donc sur gages à ceux qui possédaient; par conséquent, on prêta à des banquiers connus, à des manufacturiers opulents. La crise n'en pesa pas moins de tout son poids sur les plus pauvres.

L'histoire ne présente rien de comparable à l'impuissance dont l'administration fit preuve dans les premiers jours qui suivirent la révolution, impuissance pour le bien, non pour le mal.

Quelques citoyens avaient eu l'idée de fonder à Saint-Denis un grand établissement d'imprimerie, avec l'aide et sous le patronage de l'État. Ils en firent la proposition au ministère de l'intérieur; ils auraient réimprimé spécialement les œuvres révolutionnaires, les écrits de Rousseau, de Voltaire, des encyclopédistes, et leurs ateliers auraient servi d'asile à beaucoup d'ouvriers voués au vagabondage et à la misère. Cette proposition fut repoussée, par le motif que de pareils livres n'auraient point d'écoulement, puisqu'ils étaient des armes dont les libéraux n'avaient plus besoin après la bataille. Réponse profonde et qui vaut la peine qu'on la médite!

Au reste, il y avait un moyen plus sûr d'employer beaucoup d'ouvriers sans travail : les arsenaux ne contenaient que neuf cent mille fusils, et il en fallait trois millions pour armer la garde nationale dans tout le royaume. Des sollicitations journalières venaient stimuler le zèle du ministère de l'intérieur; il recourut à son tour au ministère de la guerre. Eh bien! cinq cent mille fusils seulement furent livrés. En vain la fabrication de ceux qui manquaient fut-elle réclamée vivement et à plusieurs reprises; en vain fut-il demandé, au nom de tous les ouvriers en fer et en bois, qu'un grand atelier de fabrication fût ouvert à Paris; en vain des propositions satisfaisantes furent-elles transmises aux bureaux de la guerre, de diverses parties du royaume et notamment de Saint-Étienne, toutes ces tentatives se brisèrent contre une inertie invincible : elles n'eurent pour résultat que d'éveiller l'esprit de spéculation. On verra, dans la suite de cette histoire, à quelle date remonte cet achat de fusils fait plus tard en Angleterre, et qui devait produire tant de scandale.

Cependant, on fit exécuter quelques travaux au Champ-de-Mars, mesure qui, sans prouver la sollicitude du pouvoir pour les pauvres, servait, du moins, à masquer son indifférence.

Malheur à ceux qui se jettent au hasard dans les révolutions et qui courent au combat en poussant des cris inconnus!

X

Fuite de Charles X et de sa famille; départ.

Pendant qu'on disposait à Paris du trône de ses ancêtres, Charles X s'agenouillait dans la cathédrale d'Argentan. La nouvelle de l'avénement de Louis-Philippe avait déjà circulé dans cette ville. Quand la famille proscrite en sortit, les habitants se pressèrent sur son passage pour surprendre le secret de ses émotions. A côté de la duchesse de Berri, qui effaçait par son étourderie la majesté de son malheur, on remarquait la fille si souvent éprouvée de Louis XVI : son visage était livide; ses yeux, qui avaient tant pleuré, avaient perdu leur regard. Une aussi terrible catastrophe avait rouvert dans son cœur toutes les anciennes blessures. Souvent on la vit, durant ce lugubre voyage, descendre de voiture et s'arrêter au bord du chemin, comme pour ne pas quitter trop tôt ce royaume trois fois fatal à sa famille. Les commissaires la craignaient à cause de la brusquerie de ses mouvements et de l'amertume profonde de son langage; mais ils étaient frappés de respect par l'immensité d'une douleur qui datait de la tour du Temple. Le dauphin ne souffrait pas, faute de penser.

Charles X avait une attitude calme. Indifférent pour lui-même, il ne s'occupait que des gens de sa suite : égoïste en cela pourtant, car les rois ont cet orgueil de s'aimer dans leurs serviteurs. Du reste, sa conduite était pleine de contradictions apparentes. L'aspect de la dauphine en pleurs, de ses courtisans éperdus, de deux enfants qui s'amusaient, avec l'ignorance de leur âge, de ces nouveautés introduites dans leur existence, tout cela le trouvait, sinon impassible, du moins résigné; mais il suffisait, pour lui causer une irritation puérile, de la vue d'un lambeau tricolore, ou d'un léger manquement à l'étiquette. Dans la petite ville de Laigle, il avait fallu faire fabriquer une table carrée, selon les usages de Cour, pour le dîner de ce monarque à qui échappait un empire. Il montrait ainsi, réunis en sa personne, cet excès de grandeur et cet excès de petitesse que donne la pratique de la royauté; et, portant avec courage l'ensemble de son infortune, il n'en pouvait patiemment tolérer les détails. Il aurait voulu qu'on lui fît du moins une misère pompeuse.

A Maintenon, il avait consenti sans trop d'efforts au licenciement de son armée. A Dreux, il s'était vu enlever sans se plaindre l'artillerie de la garde, dont on n'avait conservé que deux pièces de canon. Il avait cédé enfin, tant qu'il ne s'était agi que de perdre la réalité de la puissance; mais quand on voulut lui en disputer les dehors, il sentit renaître en lui l'orgueil de son sang; résigné à l'exil, pourvu qu'il eût l'air d'emporter avec lui l'éclat de sa race et les lambeaux de la monarchie.

Il se plaignait surtout de l'impatience des commissaires, et il trouvait injuste qu'on l'empêchât de voyager avec lenteur; car, après tout, il y avait dans ce voyage le regret de la patrie perdue et des tombes paternelles abandonnées. Peut-être aussi conservait-il au fond du cœur quelque confuse espérance : la Vendée n'était pas loin de la route.

Mais on lui créa bientôt d'autres sujets de souci.

Le 10 août, un nouveau commissaire arrivait à Falaise : c'était M. de La Pommeraye, député du Calvados. En apprenant que M. de

La Pommeraye avait pour mission de hâter la marche du cortége et de lui faire prendre la route de Caen, Charles X fut extrêmement troublé. N'était-ce pas asssez qu'un prince de sa famille lui eût enlevé sa couronne? Pourquoi enviait-on ainsi à un vieillard cette unique et amère douceur de s'attarder un peu sur une terre où il était né, et qui, sans



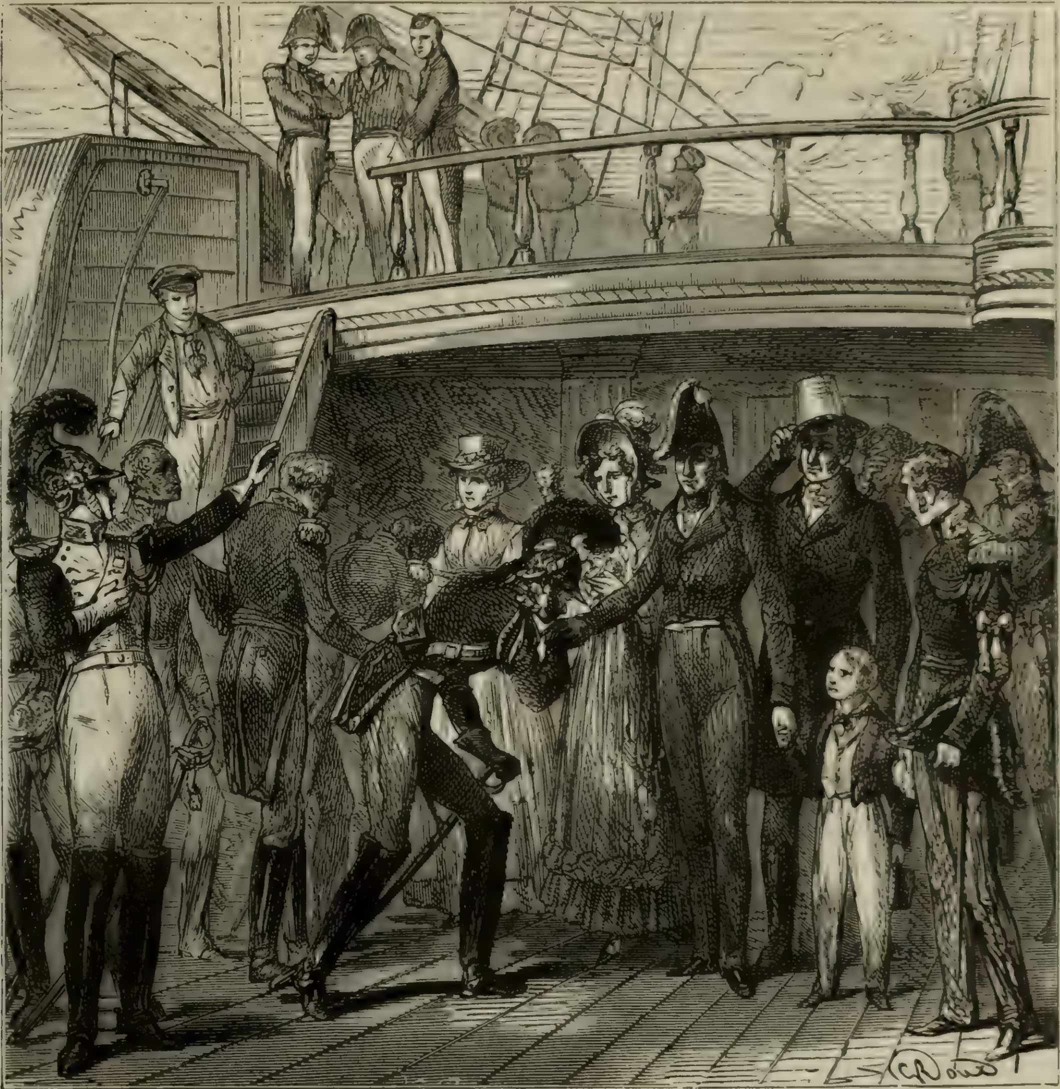
Le prince de Croÿ

doute, ne renfermerait pas ses dépouilles mortelles? Il résolut de résister cette fois. Une petite auberge s'élevait sur la route, à quelque distance de Falaise. Ce fut le lieu que le roi choisit ponr sa première entrevue avec M. de La Pommeraye. Il accueillit l'envoyé du Palais-Royal avec une politesse froide, et se montra inébranlable dans ses résolutions. Il fallut prendre, selon sa volonté, la route de Condé-sur-Noireau. Mais, quant à la lenteur du voyage, la résistance de Charles X avait été prévue, et tout était préparé pour la dompter.

Dès le 10 août, le général Gérard, ministre de la guerre, avait écrit au commandant de Cherbourg qu'il eût à organiser une colonne mobile pour se porter au-devant de l'escorte et, s'il en était besoin, agir avec vigueur. Les hommes du Palais-Royal étaient pressés d'arriver au dénoûment de ce grand drame. Le ministre de la guerre donnait donc au général Hulot les pouvoirs les plus étendus; il plaçait sous son autorité le préfet maritime de Cherbourg. Mais le général Hulot, qui n'ignorait pas dans quel but on l'avait envoyé à Cherbourg, n'avait pas attendu, pour agir, la dépêche du ministre de la guerre, et lorsqu'elle lui parvint, les mesures qu'elle prescrivait étaient déjà en pleine exécution. Envoyé de Cherbourg, au-devant du cortége, le colonel Trobriant avait rapporté à son général que les commissaires étaient sans autorité sur l'escorte et que tout y dépendait de la volonté du duc de Raguse. D'un autre côté, les commissaires écrivaient au général Hulot : « Nous avons appris avec « plaisir que vous faisiez avec des troupes et « de l'artillerie un mouvement vers nous. « Vous ne vous reploierez avec vos troupes « sur Cherbourg que lorsque nous nous se« rons concertés. » Excité par le rapport du colonel Trobriant, par l'invitation des commissaires, par les rumeurs alarmantes qu'on répandait à dessein de toutes parts, le général Hulot n'hésita plus. Il ne faisait que devancer les ordres du ministre.

Pendant que les mesures étaient prises pour soulever la population, le cortége s'acheminait vers Saint-Lô. Le second Stuart traversant l'île de Wight, après la perte d'une couronne et à la veille du supplice, une jeune fille lui vint offrir une fleur. Ce genre de consolation ne manqua pas au frère de Louis XVI. Au Val-de-Vire, des femmes, des vieillards, des enfants, sortis de la maison de Chênedollé, accoururent sur le chemin, tenant des branches de lys qu'ils donnerent aux fugitifs. Famille d'un poète saluant celle d'un roi sur la route de l'exil! Le roi traversait le département de la Manche; le préfet, M. d'Estourmel, courut au-devant de lui pour le recevoir, comme il eût pu le faire en d'autres temps, et après des adieux publics où éclatait la fidélité au malheur.

On arriva ainsi à Saint-Lô. Là, Charles X apprit qu'une foule menaçante et armée,



Les officiers furent admis à baiser la main des princes et des princesses (P. 167.)

commandée par le général Hulot, l'attendait à Carentan. Les gardes nationaux soulevés n'étaient guère qu'au nombre de 400, et n'avaient que deux canons hors d'état de servir. Mais, comme on n'avait d'autre but que d'effrayer les fugitifs, on exagéra le péril. Charles X crut la vie de son petit-fils menacée, et, fatigué de cette lutte dans la douleur, il s'abandonna tout entier.

Les commissaires qui avaient écrit au général Hulot pour presser son arrivée, lui écrivirent alors, par l'intermédiaire du général Maison, pour presser son départ. Pour mieux calmer un mouvement qui n'était plus nécessaire, M. de la Pommeraye prit les devants, et ses exhortations déterminèrent à une prompte retraite la plupart des gardes nationaux rassemblés à Carentan. Le général Hulot partit lui-même de cette ville de grand matin, il ne restait plus de ce soulèvement artificiel qu'une agitation peu dangereuse. Le but se trouvait atteint : aucune violence n'avait été commise, ce qui eut indigné l'Europe, et, cependant, on avait

assez effrayé Charles X pour le forcer à une fuite précipitée. Dès ce moment, en effet, il se hâta vers son exil éternel.

Tout réussissait à ce duc d'Orléans.

Le voyage de Cherbourg fut triste et solennel jusqu'au bout. Les deux princesses marchaient à pied les jours de gai soleil. Leur mise était fort négligée, parce que les gens de leur service n'avaient pu emporter ni linge ni vêtements. L'aspect des populations traversées par le cortège avait quelque chose de grave et de recueilli. Quelques officiers parurent sur la route, s'inclinant devant ces grandeurs humiliées. Près de Carentan, deux se présentèrent. « Messieurs, leur dit le roi, » gardez ces bons sentiments pour cet » enfant, qui seul peut vous sauver tous. » Et il montrait à la portière d'une voiture qui suivait, une petite tête blonde. Mais le temps approchait où Dieu ne laisserait plus peser le destin des empires sur des têtes fragiles.

Le 14 août, à deux heures, Charles X entrait à Valognes. Il écrivit de là au roi d'Angleterre pour lui demander un asile. On lui devait bien l'hospitalité que Louis XIV avait accordée à Jacques II.

A Valognes, les officiers des gardes-du-corps allèrent, avec les douze plus anciens gardes de chaque compagnie, remettre au roi leurs étendards. Ce fut une cérémonie pleine de larmes et d'enseignements. Le roi toucha la soie des drapeaux et dit : « J'espère que mon fils vous les rendra. » Avant de quitter Valognes, il parut avec sa famille sur le perron de l'hôtel où il était descendu. Il portait un simple frac bleu, avec des boutons de métal, sans plaque ni rubans. Il voulut parler à la foule qui remplissait la cour : les paroles expirèrent sur ses lèvres. On se sépara en silence.

Du haut de la côte qui conduit à Cherbourg, les exilés aperçurent la mer. La colonne fit une halte. Tout-à-coup un mouvement singulier éclate dans les rangs. Des cavaliers qui avaient devancé l'escorte reviennent au galop, apportant des nouvelles sinistres. En effet une grande foule, composée en partie des hommes du port et de quelques centaines de pionniers rendus libres, accourait au-devant du cortége avec un bruit semblable à celui des flots. Bientôt la tête de la colonne se trouva face-à-face avec cette multitude grondante. Le prince de Croÿ montait un cheval blanc ; des plumes s'agitaient sur son chapeau de général, qu'ornait la cocarde royaliste ; un large ruban bleu se détachait sur les broderies de son habit, et sa figure n'était pas sans quelque ressemblance avec celle du roi. C'est Charles X, crièrent des hommes du peuple trompés ; et ils s'élancèrent vers le prince en poussant des cris. D'autres entraient en même temps dans la colonne, heurtant les chevaux, et fixant leurs regards avec menace sur le pâle visage des cavaliers. En proie à d'inexprimables angoisses, les officiers des gardes ne songeaient qu'à éviter une lutte, et écartaient les assaillants avec une inquiétude presque suppliante. Charles X et son fils étaient descendus de voiture précipitamment, et ils s'avançaient à cheval, enveloppés de soldats fidèles, mais émus.

On gagna Cherbourg. Le cri de la révolution retentissait dans les rues à de rares intervalles ; mais des drapeaux tricolores flottaient à presque toutes les fenêtres, et une foule immense, venue des campagnes voisines, se précipitait vers le port. A l'entrée de la ville, les officiers du 64ᵉ baissèrent leurs épées devant les exilés qui passaient.

Deux vaisseaux avaient été préparés pour recevoir le roi, sa famille, et les personnes de leur suite. C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*, sous le commandement du capitaine Dumont-Durville. Ces vaisseaux avaient une origine républicaine, ils étaient américains, et ils appartenaient à des Bonaparte. Les peuples aiment à remarquer ces contrastes, qui sont la poésie de l'histoire.

Le port de Cherbourg est séparé de la ville par une vaste grille circulaire. La porte en fut confiée à quelques grenadiers, et le dernier peloton des gardes ne l'eût pas plutôt franchie, qu'elle se referma brusquement sur la foule. Ce fut alors un étrange et douloureux spectacle. Derrière les gardes, rangés

en bataille sur la jetée, des milliers de têtes se collaient à la grille, animées par la curiosité, la compassion ou la colère. Devant, c'était la mer, la mer, avec l'idée toujours présente des abîmes et le souvenir des naufrages !

Les voitures étant arrivées à un petit pont recouvert d'une étoffe bleue, toute la famille royale mit pied à terre. M. de Larochejacquelein soutenait la Dauphine éperdue. Appuyée sur le bras de M. de Charette, la duchesse de Berri montrait plus d'indignation que d'abattement, et son attitude trahissait l'ardeur de son sang napolitain. Charles X était toujours calme : il veillait sur son cœur.

M. de Damas, qui craignait pour le duc de Bordeaux, le prit dans ses bras, et le porta sur le navire en l'entourant avec une inquiétude visible. Mais l'enfant ne voulait point partir, et on eut quelque peine à vaincre sa répugnance. Comme toutes ces infortunes se ressemblent ! En 1814, à Rambouillet, et après que Joseph l'eût résolue, cette fuite qui livrait l'Empire, on raconte que le petit roi de Rome, à l'heure du départ, se mit soudainement à pleurer. Pour l'apaiser, sa gouvernante l'accablait de caresses et lui promettait des jouets nouveaux ; mais il continuait de pleurer et se roulait par terre en poussant des cris aigus. Pauvre enfant ! cette fuite lui valait la perte d'une couronne d'abord, puis, après quelques années d'une adolescence flétrie, une mort mystérieuse au-delà du Rhin.

Avant de s'embarquer, Charles X remit à M. Odilon Barrot, qui lui en avait exprimé le désir, un écrit dans lequel il certifiait les égards dont il avait été l'objet de la part des cnmmissaires. La dauphine, de son côté, donna comme témoignage de gratitude à M. Odilon Barrot une feuille de papier portant ces deux mots : MARIE-THÉRÈSE.

Le roi recommanda ensuite à la générosité des vainqueurs les pensionnaires de la liste civile. Les gardes s'attendaient tous à recevoir les adieux de la famille royale : cette espérance était vaine. Les officiers furent admis à baiser la main des princes et des princesses ; mais les soldats ne furent point passés en revue. Car tel est l'orgueil des maîtres de la terre, alors même que la main de Dieu les frappe et les humilie ! Le bienfait leur est facile, parce qu'il atteste leur supériorité ; mais la reconnaissance leur pèse, en leur rappelant qu'ils ont besoin des autres hommes.

Des sanglots, cependant, retentissaient le long du rivage. Un jeune homme, nommé Bonnechose, s'élança sur le pont, courut au monarque, et, tombant à ses genoux qu'il tenait étroitement embrassés, il versait des larmes amères et s'écriait : « O mon roi ! « ô mon roi ! je ne veux pas vous abandonner. » La grâce qu'il demandait ne lui fut pas accordée ; et, quelque temps après, il se fit tuer dans la Vendée pour la cause de ceux dont il n'avait pu partager l'exil.

Enfin, il fallut partir. Debout sur le pont, le vieux roi dit adieu à la France. Et, remorqué par un bateau à vapeur, le *Great-Britain* déploya ses voiles, tandis que les gardes remontaient en silence la côte de Cherbourg. Quelques spectateurs, atttardés sur la rive, suivaient de l'œil la fuite de ce navire sur les flots, lorsqu'ils le virent se retourner tout à coup et reprendre avec vitesse la route du port. Etait-ce l'effet de quelque ordre violent donné par Charles X à l'équipage? On l'aurait pu craindre ; mais tout avait été soigneusement prévu : un brick, commandé par le capitaine Thibault, avait reçu l'ordre d'escorter le *Great-Britain*, et de le couler bas pour peu que Charles X eût essayé d'agir en maître. Cette prévoyance inexorable ne fut pas justifiée par l'événement. Le vaisseau ne revenait que pour chercher des provisions de bouche, oubliées dans ce désastre de plusieurs générations de rois.

Quand tout fut prêt pour le départ, le cri du commandant se fit entendre. C'était vers l'Angleterre que les Bourbons allaient voguer, en repassant peut-être par le sillon qu'avait jadis creusé dans l'Océan le navire des Stuarts vaincus. Le ciel n'annonçait pas la tempête : le vent souffla dans les voiles, et le vaisseau disparut sur la mer.

XI

Tableau de la situation générale en Europe en 1830

Un peuple déchainé, victorieux et maître de lui ; trois générations de rois fuyant sur les mers ; la bourgeoisie apaisant la foule, l'éconduisant, se donnant un chef ; les nations qui s'agitent trompées dans leur espoir et regardant du côté de la France, immobile sous un roi nouveau ; l'esprit révolutionnaire flatté d'abord, comprimé ensuite, et finissant par éclater en efforts prodigieux ou en scènes terribles ; des complots, des égorgements, trois cents républicains livrant bataille dans Paris à toute une armée ; la propriété attaquée par de hardis sectaires ; Lyon soulevé deux fois et inondé de sang ; la duchesse de Berri ressuscitant le fanatisme de la Vendée et flétrie par ceux de sa famille ; des procès inouïs ; le choléra ; au dehors, la paix incertaine, quoique poursuivie avec une obstination ruineuse ; l'Afrique dévastée au hasard, l'Orient abandonné ; au dedans, nulle sécurité ; toutes les révoltes de l'intelligence et des essais fameux ; l'anarchie industrielle à son comble ; le scandale des spéculations aboutissant à la ruine ; le pouvoir décrié ; cinq tentatives de régicide ; le peuple sourdement poussé à de vastes désirs ; des sociétés secrètes ; les riches alarmés, irrités, et à l'impatience du mal joignant la peur d'en sortir..... Tel est le tableau que présente l'histoire des dix dernières années.

Sous le rapport purement politique, elle se partage en trois grandes périodes :

Dans la première, qui s'étend depuis l'établissement de la dynastie d'Orléans jusqu'à la chute du ministère Laffitte, le pouvoir se montre inquiet, faible, chancelant ; il ne vit que de concessions trompeuses, il ne se développe qu'au moyen de la ruse. Rapprochées par des intérêts communs, par de communes espérances, la bourgeoisie et la royauté se prêtent un mutuel appui : le principe parlementaire et le principe monarchique s'allient momentanément. C'est l'époque de fondation.

La seconde période embrasse le ministère de M. Casimir Périer, continué par le ministère de MM. Thiers et Guizot. Le pouvoir, attaqué violemment, se défend avec violence. Entre la bourgeoisie et la royauté des dangers communs resserrent l'alliance déjà conclue : le principe parlementaire et le principe monarchique semblent se confondre. C'est l'époque de lutte.

Dans la troisième et dernière période, les vices du régime se manifestent. Le pouvoir, cessant d'être menacé d'une manière sérieuse, s'affaisse sur lui-même d'abord, puis se divise. La bourgeoisie et la royauté commencent à se séparer. La Chambre devient factieuse, et le ministère corrupteur. La rivalité des deux principes se déploie avec tous ses inconvénients, tous ses dangers. C'est l'époque de décadence.

Mais, avant de raconter les détails de ce grand drame, il importe de montrer dans quel état la révolution de juillet surprenait l'Europe.

La révolution de juillet produisit dans le monde un tressaillement universel. Les peuples que les traités de 1815 avaient asservis, s'agitèrent. L'apparition du drapeau tricolore



Arrivée à Holyrood.
Au lieu d'un prince ce fut un concierge qui parut. (Page 171.)

flottant sur l'hôtel du consulat de France en Varsovie, fit battre d'espoir le cœur fidèle des Polonais, nos anciens frères d'armes. A Bruxelles, à Liège, à Anvers, on se demanda enfin en vertu de quel droit deux millions de Hollandais commandaient à quatre millions de Belges. Les provinces rhénanes qui, sans parler notre langue, voulaient garder nos lois, désirèrent nous appartenir, par orgueil. Une fermentation redoutable se manifesta au sein des universités allemandes, jusqu'alors tourmentées par de vagues aspirations vers la liberté. Mais rien de comparable au mouvement dont l'Italie se sentit animée. Jusque dans les États-Romains l'enthousiasme fut immense. La foule se pressait dans les rues, sur les places, dans les lieux publics, autour des voyageurs français; on leur faisait lire à voix haute les journaux de leur pays; et lorsqu'ils avaient raconté de cette sorte à la foule avide et recueillie quelques-uns des prodigieux événements dont les bords de la Seine venaient d'être le théâtre, des applaudissements unanimes retentissaient, mêlés à des cris et à des sanglots. Il est presque littéralement vrai que, durant plusieurs jours, les Italiens ne cessèrent de regarder du côté des Alpes, croyant à toute heure en voir descendre les Français. La révolution de 1830 empruntait de l'éloignement je ne sais quel caractère merveilleux; et le peuple de France revivait aux yeux de l'Europe étonnée, dans les gigantesque proportions que lui avaient données la République, et après la République, l'Empire.

En Angleterre l'émotion fut profonde. Les journaux y célébrèrent à l'envi l'héroïsme des Parisiens, et de toutes parts on y ouvrit des souscriptions en faveur des blessés. Ces démonstrations n'étaient sincères et désintéressées que de la part des radicaux. Les whigs éclatèrent en joyeux transports, parce que, dans leurs espérances, ils avaient toujours associé au mouvement qui les porterait aux affaires, le triomphe du libéralisme français. Mais les tories, chose étrange en apparence, les tories eux-mêmes se montrèrent insensibles au malheur qui frappait une famille royale, et le ministère Wellington sembla sourire à une crise qui, pourtant, devait entraîner sa chute.

C'est qu'il y avait ici, pour les tories, une question plus haute que toutes les questions de parti : celle de la suprématie de l'Angleterre en Europe. L'aristocratie anglaise, comme toutes les aristocraties, apporte dans l'accomplissement de ses desseins beaucoup de clairvoyance et de suite. Elle savait que sous Charles X, il avait été question de livrer aux Français la rive gauche du Rhin, et aux Russes, Constantinople. Elle savait aussi que le duc d'Orléans était Anglais par goût et par inclination, comme il l'avait écrit lui-même [1].

Aussi vit-on tous les partis en Angleterre se réunir, sinon pour célébrer la victoire remportée en France sur la monarchie, au moins pour insulter au monarque vaincu. Lorsque le navire qui portait Charles X et sa famille entra dans la rade de Portsmouth, les Anglais accoururent en foule sur le port avec la cocarde tricolore. En même temps on montrait dérisoirement au peuple, dans les rues de Portsmouth, des vues du *Great-Britain*, et on tapissait les murs de la ville de placards offensants pour les exilés. Sur un de ces placards on avait écrit : « Quel est « le véritable sentiment des Anglais pour « l'*individu infortuné* qui a violé les lois qu'il « avait juré de maintenir? — Horreur et mé- « pris. » Le duc de Raguse étant débarqué après avoir fait ses adieux à la famille royale, la douane déploya envers lui une rigueur puérilement exagérée ; et il ne se fut pas plutôt avancé sur le rivage qu'une multitude furieuse entoura sa voiture en proférant des menaces. Charles X n'ayant pu descendre à Portsmouth, le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll* allèrent mouiller à Cowes. Eh bien, des Anglais venaient à bord, se placer en face des princes déchus ; et, le chapeau sur la tête, les bras croisés, ils se mettaient à les contempler avec une curiosité ironique et si insultante, que le capitaine dut, sur la prière de Charles X, interdire l'entrée du navire.

Loin de s'opposer à ces démonstrations, aussi dépourvues de bonne foi que de dignité, le gouvernement anglais les encourageait, et il y ajouta le mensonge de ses propres dédains. Charles X avait demandé la permission de débarquer en Angleterre. Les ministres tories lui firent répondre qu'il n'était autorisé à toucher le sol anglais qu'en se dépouillant de son titre de roi. Pour trouver asile chez une nation qui avait toujours mis son orgueil à paraître hospitalière, Charles X fut obligé de prendre le nom de comte de Ponthieu.

Le baron d'Haussez, qui avait précédé son vieux maître sur cette terre ennemie, et qui n'y avait reçu de lord Wellington qu'un accueil grossier, le baron d'Haussez suivit Charles X dans la demeure assignée à son exil. Le château d'Holyrood était dans un état de délabrement complet. On n'avait rien fait pour le rendre habitable ; les fauteuils y étaient encore couverts de la pous-

1. Le 28 juillet 1804, le duc d'Orléans écrivait de Twikenam, à l'évêque de Landaff, au sujet de l'oraison funèbre du duc d'Enghien, prononcée à Londres :

« Mon cher Milord, j'étais certain que votre âme élevée » éprouverait une juste indignation à l'occasion du meur- » tre atroce de mon infortuné cousin : sa mère était ma » tante ; lui-même, après mon frère, était mon plus proche » parent..... Son sort est un avertissement pour tous ; il » nous indique que l'usurpateur corse ne sera jamais tran- » quille tant qu'il n'aura pas effacé notre famille entière de » la liste des vivants. Cela me fait ressentir plus vivement » que je ne le faisais, quoique cela ne soit guère possible, » le bienfait de la généreuse protection qui nous est ac- » cordée par votre nation magnanime. J'ai quitté ma pa- » trie de si bonne heure, que j'ai à peine les habitudes » d'un Français, et je puis dire avec vérité que je suis » attaché à l'Angleterre, non-seulement par la reconnais- » sance, mais aussi par goût et par inclination. »

sière dont le temps les avait chargés ; les tapisseries y tombaient en lambeaux ; tout y rappelait le côté mélancolique et sombre de l'histoire des Stuarts.

Dans un pays gouverné alors par des tories, fils de Jacobites, comment Charles X n'aurait-il pas songé à la généreuse et magnifique hospitalité que Jacques II avait jadis trouvée à Saint-Germain ? Mais à Holyrood aucun monarque ne vint, comme à Saint-Germain, au bas du grand escalier, recevoir le visiteur attendu. Au lieu d'un prince, ce fut un concierge qui parut les clefs dans la main, et montrant d'un air dur des appartements solitaires. A la place de cette cassette remplie d'or qu'avait offerte au dernier des Stuarts la munificence de Louis XIV, on ne voyait sur la table que des papiers couverts de caractères à peine lisibles : assignations de créanciers, arrêts de saisie, qui, dans un royaume inhospitalier, attendaient déjà les fugitifs. Pas un soldat n'avait été ajouté au poste de la principale entrée, et la sentinelle ne présentait pas les armes, quand passait ce vieillard qui avait été un roi.

En prodiguant ou en laissant prodiguer l'outrage aux cheveux blancs d'un prince coupable, mais infortuné, l'aristocratie anglaise avait un double but : elle voulait, d'une part, se venger des préférences de Charles X pour la Russie ; et, de l'autre, elle espérait attirer à son alliance la France nouvelle qui lui faisait peur.

Tout entière à l'orgueil de son triomphe, et peu initiée aux mystères de la diplomatie britannique, la bourgeoisie française ne pénétra point le sens de cette politique artificieuse et profonde ; elle prit pour un hommage désintéressé ce qui n'était qu'un calcul d'égoïsme et une forme hypocrite donnée à des haines immortelles.

Quoi qu'il en soit, les mêmes motifs qui portaient l'Angleterre à se réjouir jetèrent le deuil à la Cour de Saint-Pétersbourg. La Russie était trop éloignée du centre des idées modernes, et trop durement façonnée à l'esclavage, pour que l'empereur Nicolas redoutât beaucoup la contagion de l'exemple donné par la France. L'esprit de propagande ne pouvait guère l'effrayer que relativement à la Pologne. Mais la révolution de juillet venait couper court à une alliance qui promettait aux Russes, sur les confins de l'Asie et de l'Europe, une position qui les aurait rendus souverains arbitres des destinées du monde. Voilà ce que l'Empereur Nicolas ne put voir sans un amer dépit. L'obstacle inattendu opposé à sa politique extérieure le touchait plus vivement que l'atteinte portée à l'inviolabilité des races royales. Il dissimula néanmoins la nature de ses ressentiments, fidèle en cela aux traditions de la Russie qui, depuis un demi-siècle, n'avait cessé de mettre en avant les questions de droit et de principes, pour masquer ses intrigues diplomatiques ou ses projets d'agrandissements.

Pour ce qui est de l'Autriche et de la Prusse, toute distinction entre la politique de principes et la politique d'intérêt y eût été puérile ; car, que le dogme de la souveraineté du peuple fût admis en Allemagne, c'en était fait du despotisme de la diète, despotisme dont la Prusse et l'Autriche se partageaient le honteux bénéfice. La cour de Vienne, surtout, était intéressée à repousser ce brûlant appel à la liberté, qui devait si aisément trouver des échos en Italie et devenir un appel à l'indépendance.

Tels étaient les sentiments contraires que la révolution de juillet devait faire naître. Mais leur manifestation fut précédée par une sorte de stupeur étrange, immense. Rien de pareil ne s'était encore vu dans l'histoire. Les puissances les plus hautaines se montraient atterées. On eût dit que désormais les nations n'allaient plus vivre qu'avec le secours et par la permission de la France. Le lendemain de l'Europe était soudain devenu un mystère formidable.

Pour comprendre combien le rôle de la France alors pouvait être fécond et glorieux, il faut connaître quelle était, au moment de la révolution de 1830, la situation générale de l'Europe.

La Turquie était une proie préparée pour les Russes. En montant sur le trône, Mah-

moud avait trouvé les provinces de son empire livrées au gouvernement anarchiqne des pachas, et l'autorité des sultans avilie sous le joug des ulémas et des janissaires. Bien décidé à briser cette triple tyrannie, il l'avait attaquée par d'audacieuses réformes, mais en sacrifiant au désir de l'abattre l'indépendance et l'intégrité de la Turquie.



Mahmoud. — 1785-1839

C'est ainsi qu'en 1812, pour marcher plus librement à la destruction de ses ennemis intérieurs, il avait signé le honteux traité de Buckarest, qui abandonnait à la Russie les bouches du Danube. Plus tard, la Grèce s'étant soulevée, il y avait envoyé, par faibles détachements et de manière à les faire exterminer, les plus braves d'entre les janissaires, attisant de ses propres mains une révolte qu'il aurait pu étouffer, et faisant égorger les plus braves défenseurs de la maison d'Osman par ses cruels ennemis. Politique inexorable, dont la journée du 15 juin 1826 devait assurer le triomphe en faisant couler à flots dans Constantinople le sang des janissaires! Mais c'est par des victoires semblables que périssent les empires. Les Puissances chrétiennes étant intervenues en faveur de la Grèce par le traité du 28 juillet 1827 et par le combat de Navarin, Mahmoud chercha vainement autour de lui une armée; il se vit réduit à prêcher contre la Russie une croisade qui attirait sur lui la tempête, sans lui fournir les moyens de la conjurer; la milice nouvelle, favorisée d'abord par la fortune, ne put cependant fermer aux Russes le passage des Balkans, et le traité d'Andrinople, arraché à l'épouvante du réformateur, vengea les janissaires en donnant à la Russie victorieuse une plus large part des dépouilles de la Turquie.

Ainsi, Mahmoud, en 1830, se trouvait avoir accru son pouvoir en détruisant son peuple; et à chaque réforme conquise sur les ennemis du dedans répondait une perte de territoire consentie au profit des ennemis du dehors. La caserne des janissaires était brûlée, mais la Grèce affranchie; le divan était arraché à la domination des ulémas, mais, dans les traités de 1815, le cabinet de Saint-Pétersbourg avait fait rayer le nom de la Turquie, comme celui d'un royaume à partager. Les Turcs portaient un costume européen et faisaient l'exercice à l'européenne, mais, déjà vassale de cette civilisation dont elle semblait n'avoir adopté les traditions que pour en subir la souveraineté, Constantinople entendait les Russes frapper à ses portes. Mahmoud n'était plus que le chef tout-puissant d'un empire réduit à l'impuissance. Des efforts prodigieux n'avaient pu le conduire qu'à régner en dictateur sur des ruines faites par lui-même.

La Russie touchait donc au but de son ambition, qui était grande, car elle ne se bornait pas à la conquête de la Turquie. Faire de la mer Noire un lac intérieur, tenir en échec dans la Méditerranée les flottes de l'Angleterre et de la France, dominer l'Adriatique, ranger sous sa dépendance l'Egypte, la Grèce et les îles, se frayer enfin une route jusqu'aux possessions anglaises de l'Inde, voilà le plan gigantesque que la Russie avait tracé; et,

pour le réaliser, qu'avait-elle à faire? Occuper le détroit des Dardanelles.

D'ailleurs, la possession du Bosphore lui était indispensable pour compléter son système de défense. Protégée, au nord, contre ses ennemis, par la longueur des chemins, les neiges et le désert, elle n'avait qu'un point vulnérable, au midi. Or, pour toucher à ce point, placé au centre de ses possessions, ne fallait-il pas traverser le détroit des Dardanelles? Que ce détroit lui appartînt, c'en était assez pour qu'elle fût inattaquable. Présente partout, et partout inaccessible, elle pressait alors de toutes parts l'Europe occidentale sans pouvoir être elle-même directement menacée ou atteinte. L'occupation du Bosphore, pour elle, c'était l'empire du monde.

Aussi n'avait-elle cessé, depuis soixante ans, de fixer ses regards sur ce point de la carte. Conduite sur les bords de la mer Noire, en 1774, par le traité de Kaïnardjé; mise en possession du Kouban et de la Crimée, en 1774, par le traité de Constantinople; maîtresse, en 1812, par la paix de Buckarest, des rives du Pruth et de la Bessarabie, elle venait de couronner, par le traité d'Andrinople, toutes ses victoires diplomatiques, lorsqu'éclata la révolution de juillet.

En vertu du traité d'Andrinople, la Russie acquérait le delta formé par les embouchures du Danube, plusieurs positions militaires et deux cents lieues de côtes; elle isolait de la Porte les principautés, par l'établissement d'une quarantaine; elle s'assurait le droit d'intervenir administrativement dans les affaires de la Turquie; elle imposait à ses ennemis un tribut onéreux; et, comme gage du paiement, elle se faisait livrer la forteresse de Silistrie.

On dut comprendre enfin pourquoi le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait encouragé l'insurrection des Grecs, excité le sentimentalisme religieux et philosophique des libéraux de l'Occident, et provoqué contre la sublime Porte l'excommunication diplomatique si niaisement formulée dans le traité du 6 juillet par la France et l'Angleterre. Le guet-apens de Navarin portait ses fruits. La Russie en recueillait les bénéfices; ses alliés, trompés par elle, en partageaient la honte.

Le traité d'Andrinople, cependant, ne produisit pas en Europe la sensation qu'il devait produire.

On a vu dans le premier volume de cette



George IV. — 1762-1830

histoire combien la politique du ministère Polignac était favorable aux vues de la Russie sur Constantinople.

La Prusse était trop éloignée du Bosphore pour ne pas se croire désintéressée dans la question. Sans compter qu'elle avait alors des sujets plus pressants de préoccupation; car les provinces rhénanes repoussaient la substitution du code prussien au code français, avec une énergie que le voisinage de la France rendait très alarmante pour le Cabinet de Berlin. On peut juger de la situation morale de ce Cabinet par le cri que le roi de Prusse laissa échapper à la nouvelle des événements de Paris : « Si les Français ne vont » que jusqu'au Rhin, je ne bouge pas. »

Quant à l'Autriche, elle aurait dû suivre avec anxiété les accroissements de la Russie.

qui la menaçait, et sur les bords du Danube, et sur l'Adriatique. Mais gouvernée par M. de Metternich, homme d'État sans initiative et sans portée, elle ne se préoccupait alors que des dangers que faisait courir à sa suprématie l'ambition de la Prusse en Allemagne et l'esprit révolutionnaire en Italie.

L'Angleterre elle-même, ordinairement si habile, si attentive aux mouvements généraux de l'Europe, l'Angleterre semblait avoir oublié ces paroles de lord Chatam : « Avec » un homme qui ne voit pas les intérêts de » l'Angleterre dans la conservation de l'em» pire ottoman, je n'ai pas à discuter. » Et, en effet, l'influence de l'Angleterre dans la Méditerranée, considérablement affaiblie ; l'importance de ses possessions du Levant détruite ; ses projets de communication avec l'Inde par la Turquie anéantis à jamais ; la perte, à peu près inévitable, d'un débouché ouvert à l'exportation annuelle de trente millions de produits anglais, tels devaient être tôt ou tard, pour la Grande-Bretagne, les résultats de la domination des Russes à Constantinople.

D'aussi graves considérations n'avaient point échappé sans doute à la pénétration des diplomates de Saint-James. Mais les embarras intérieurs de l'Angleterre expliquaient son apathie. George IV venait d'y mourir, au plus fort de la lutte engagée entre deux partis divisés sur des questions accessoires, mais également ennemis du peuple et de la liberté du monde. Frère de George IV, le duc de Clarence lui succédait. Par une hypocrisie commune à tous les héritiers présomptifs, il avait pris rang parmi les whigs, étant prince : devenu roi, il se montrait tory.

L'Angleterre, cependant, avait épuisé le succès de ses crimes. Dans les campagnes, et d'après de solennels témoignages, la misère était à son comble. La plupart des fermiers payaient leurs fermages sur leur capital ; beaucoup, chassés de leur exploitation par la pauvreté, erraient tendant la main à la charité du passant ; des laboureurs avaient été vus dans plusieurs districts se chargeant eux-mêmes du transport de leurs denrées, et s'attelant comme des bêtes de somme à leurs propres charrettes. Les villes présentaient le spectacle d'une détresse encore plus profonde. Au fond d'ateliers infects, dans une horrible confusion des âges et des sexes, pourrissait une population hâve, chétive, infirme et prématurément flétrie. Le travail était excessif, le salaire insuffisant. « Vos seigneuries, « s'était écrié le comte Stanhope, à la Cham« bre des lords[1], ne frémissent-elles pas en « pensant au nombre des ouvriers, incapa« bles de gagner plus de trois ou quatre « deniers par jour ? » De Birmingham, où les salaires, selon la déclaration du même lord, avaient été réduits des trois quarts[2], de Birmingham s'étaient élevées, au commencement de 1830, des clameurs désespérées que George IV put entendre retentir autour de son lit de mort. Au sein de la classe opulente et cruelle, superposée à ce peuple d'affamés, mêmes signes de décadence. La taxe des pauvres, portée dans certaines paroisses à 40 schellings par acre, menaçait d'un fardeau toujours croissant les propriétaires autour de qui elle faisait pulluler la pauvreté. Les bénéfices de l'exportation avaient sensiblement diminué, symptôme grave pour une nation qui troubla et gouverna si longtemps le monde avec l'or dont elle le dépouillait ! Dans le budget présenté en 1830 par M. Goulburn, chancelier de l'échiquier, on trouve ce rapprochement remarquable : nécessité d'alléger le poids des taxes et déficit[3].

Agriculture, industrie, commerce, finances, tout dépérissait donc en Angleterre. Et, pendant ce temps, l'Irlande, dont les maux ne pouvaient plus s'accroître et dont l'émancipation récente des catholiques n'avait pas calmé la colère, l'Irlande s'agitait sur son fumier sanglant, et commençait sa vengeance contre ses oppresseurs en leur envoyant O' Connell.

Quel remède à cette situation terrible ? On

1. Chambre des Communes. Séances du 20-25 février 1830.
2. Id.
3. Chambre des Communes. Séance du 26 mars 1830.

fit la proposition d'une enquête. Mais il aurait fallu avouer, à la face de l'Europe, que la politique anglaise n'avait jamais été qu'une criminelle bévue ; qu'après avoir bouleversé maints royaumes, fomenté mille révoltes, violé les traités, ravagé des provinces, incendié des villes, asservi insolemment les mers, et tout cela pour trouver des consommateurs aux produits anglais, cette politique n'aboutissait qu'à l'impuissance. Il est certain qu'en prenant pour système de substituer son activité à celle de tous les peuples, rendus tributaires de son industrie, l'Angleterre n'avait point aperçu qu'elle finirait par les appauvrir, et serait elle-même ruinée, le jour où elle les aurait mis dans l'impossibilité de solder leurs échanges. Elle n'avait pas songé non plus que, pour convaincre son système de folie, il suffirait que quelques grandes nations fussent tentées de l'imiter. Voilà ce qu'une enquête aurait clairement révélé. Or, les ministres torys, en possession du pouvoir, ne voulaient point prononcer contre le génie de la vieille Angleterre une aussi éclatante condamnation. Et leurs adversaires, profitant de cet embarras pour les accuser d'incapacité, se préparaient à les renverser en demandant tout à la fois et la réforme électorale et une enquête.

Ainsi déchirée intérieurement, la Grande-Bretagne voyait, au-dehors, son influence paralysée et ses destinées compromises. Également menacée par la marche victorieuse de la Russie vers les Indes et par les acquisitions de la France sur les bords de la Méditerranée, elle n'avait guère plus, pour faire face à ces deux dangers, que les artifices, bien connus, de sa diplomatie. Car le peuple, écrasé d'impôts, exigeait des économies ; M. Hume avait excité de vives sympathies dans les classes pauvres en proposant à la Chambre des Communes la réduction des dépenses consacrées à l'armée et à la marine[1] ; l'Irlande, enfin, occupait des troupes considérables, plus que jamais nécessaires pour maintenir dans cet infortuné pays une tyrannie sans exemple et sans nom.

1. Chambre des Communes. Séance du 15 février 1830.

Tout semblait donc se réunir pour faire de la Russie la plus puissante nation du monde. Malheureusement pour elle, ses forces réelles étaient loin de répondre à l'habileté de ses diplomates et à la grandeur de ses desseins. Sa dernière guerre avec les Turcs avait épuisé ses ressources ; formidable en apparence, elle avait, plus que toute autre nation, besoin de la paix pour suivre ses intrigues, et son empire était facile à ébranler, quoique colossal, parce qu'il manquait de proportions et d'assiette.

A ces complications, nées de la situation respective des puissances principales, s'ajoutaient les agitations des puissances secondaires, réduites pour la plupart à mener en Europe une existence précaire et tourmentée.

En épousant Marie-Christine de Bourbon, Ferdinand VII avait profondément irrité le parti des moines qui aimait, dans l'infant don Carlos, un prince plus méchant, plus grossièrement dévôt, plus fanatique enfin que le monarque lui-même. Déjà coupable aux yeux des apostoliques, pour avoir introduit à la Cour de Madrid les modes nouvelles, le goût des plaisirs et les fêtes, Christine leur devint odieuse, quand ils apprirent qu'elle était grosse. Car, si un fils naissait à la reine, don Carlos perdait l'espoir d'une couronne. Mais, bientôt, les partisans de l'infant eurent un plus grave motif de colère : Christine pouvait accoucher d'une fille, et, dans ce cas, en vertu du droit salique apporté en Espagne par le Bourbon Philippe V, don Carlos était appelé à succéder à Ferdinand VII, son frère. Pour détourner d'elle ce malheur, la reine obtint de son époux l'abolition de la loi salique, et, le 5 avril, une *Pragmatique sanction*, attribuée à Charles IV par le décret royal, apprit à l'Espagne qu'elle pourrait désormais, comme sous l'Empire du droit goth, être gouvernée par des femmes. De là, chez les apostoliques, un redoublement de fureur, et, chez leurs adversaires, l'enivrement du triomphe. La question, du reste, fournissait matière à controverse. Ferdinand VII, selon les parti-

sans de don Carlos, n'avait pas qualité pour abolir par simple ordonnance cette loi salique que Philippe V avait introduite en Espagne avec l'assentiment des Cortès de 1713. De leur côté, les partisans de la reine répondaient que la *Pragmatique-sanction* n'était pas une simple ordonnance; qu'elle n'était qu'une exhibition de la pragmatique de Charles IV, portée à la requête des Cortès de 1789. La guerre, on le voit, était au fond d'un débat semblable. Et la France qui, plus que toutes les autres nations de l'Europe, était intéressée dans la querelle, la France avait à prendre un parti. Or, au point de vue monarchique, le ministère Polignac devait naturellement appuyer les prétentions de don Carlos, parce qu'une fois le droit salique aboli en Espagne, il suffisait d'un mariage pour y faire revivre l'ancienne influence de l'Autriche. En conséquence, la politique des derniers ministres de Charles X secondait les vues de don Carlos et de ses partisans.

Quoi qu'il en soit, la haine jurée à Christine par les apostoliques était de nature à servir les projets du parti démocratique. Ce parti se cachait, à la vérité. Il se taisait; et tous ceux qui auraient pu lui servir de chefs avaient été livrés à l'exil ou au bourreau. Mais le souvenir de la constitution de 1812, et des Cortès de 1820 n'en vivait pas moins dans le cœur des Espagnols. Ce souvenir était même la seule force réelle qui existât en Espagne, où le despotisme avait dévoré ses ressources par excès. Au fond, le maintien du régime établi n'intéressait guère que le clergé. Des nobles embarrassés de leurs priviléges, un peuple misérable et mécontent, pas de bourgeoisie, les ambitions tournées exclusivement vers le maniement des affaires publiques, peu d'industrie, point de commerce, et, par conséquent, aucun des vices qu'enfante la passion du gain, aucun des obstacles qu'il oppose aux révolutions, même les plus légitimes, que de chances pour le parti démocratique, si la France eût jugé à propos de le seconder!

Comme l'Espagne, le Portugal touchait à une guerre de succession. Devenu empereur du Brésil, le jour où les Brésiliens avaient secoué la domination portugaise, don Pedro, à la mort de Jean VI, son père, s'était vu dans l'obligation d'opter entre les deux couronnes. Il avait gardé celle du Brésil, et abdiqué en faveur de dona Maria, sa fille, celle du Portugal. Mais son frère, don Miguel, nommé par lui-même régent du Portugal, ne s'était pas fait scrupule d'usurper le trône. Dona Charlotte Joachime, épouse de l'imbécile et malheureux Jean VI, avait depuis longtemps enseigné à l'infant la pratique du crime et l'art des trahisons. Les leçons maternelles avaient profité à don Miguel; et, en 1830, Lisbonne tremblait sous la main de ce prince, maniaque tout plein de caprices sauvages, tyran que la soif du sang brûlait, mais qui était soutenu par les nobles dont il défendait les priviléges, par le clergé dont il maintenait la domination, et par cette foule de mendiants que les moines en Portugal avaient jusqu'alors nourrie, corrompue et tenue en laisse.

Toutefois, la reconnaissance de don Miguel était en suspens dans toutes les Cours de l'Europe. La France penchait pour don Pedro, sans sortir néanmoins de l'expectative. L'Angleterre ne se prononçait pas davantage, bien que son intérêt dans la question fut immédiat et pressant, à cause du joug commercial qu'elle avait appesanti sur le Portugal. A la vérité, se décider était périlleux et difficile pour l'Angleterre : Don Miguel restant sur le trône, il était à craindre que ses principes politiques ne lui fissent rechercher l'alliance des rois absolus, et que la Cour de Lisbonne n'acceptât le patronage de celle de Madrid, comme semblaient déjà l'annoncer les secours fournis au parti miguéliste par les Espagnols. D'un autre côté, don Pedro, avec les idées de gloire qui le tourmentaient, ne serait-il pas tenté de faire sortir son pays du vasselage industriel dans lequel l'avaient tenu si longtemps les marchands de Londres? Lord Ponsomby avait été envoyé à Rio Janeiro pour sonder l'empereur relativement au maintien du traité qui consacrait ce honteux vasselage, et la réponse



Les garçons bouchers avaient parcouru la ville (page 182).

de l'empereur du Brésil n'avait pas été satisfaisante. C'en était assez pour que l'Angleterre l'abandonnât, alors même qu'elle aurait oublié avec quelle ardeur, dans la révolution de 1820, les constitutionnels, partisans de don Pedro, avaient renversé à Lisbonne, la tyrannie de Lord Béresford.

Si tel était l'état de trouble et de malaise dans lequel vivaient les nations indépendantes ou réputées indépendantes, on peut juger quelles tempêtes couvaient dans leur sein les nations victimes du traité de 1815.

L'Italie frémissait sous la domination de l'Autriche, dont ses princes n'étaient guère que les préfets, domination d'autant plus abhorrée, qu'elle s'exerçait au moyen de la diplomatie. Privés du droit de parcourir librement leur pays, de celui de publier leurs opinions; attaqués dans leur liberté individuelle, espionnés dans leurs familles, exposés, au moindre mouvement, à voir briller, depuis Rome jusqu'à Ancône, depuis Turin jusqu'à Naples, l'odieux uniforme des garnisons autrichiennes, les Italiens attendaient avec une impatience croissante le moment de secouer leurs chaînes. Ces chaînes, cependant, étaient beaucoup plus lourdes pour les hommes éclairés que pour le reste de la nation, dont le sort matériel n'était pas, au fond, très malheureux. Mais, en Italie, il n'existe pas à proprement parler de classes, si ce n'est en Piémont, où la société se trouve constituée hiérarchiquement. La bourgeoisie italienne sentait, par conséquent, qu'elle entraînerait sans peine, à sa suite ce peuple, dont rien ne la séparait et dont elle ne formait que l'élite. Il est certain que l'amour de l'indépendance italienne existait partout, même dans les couches inférieures de la société, sinon à l'état d'opinion, au moins à l'état d'instinct et de sentiment. Il était même des contrées de l'Italie, la Romagne, par exemple, où ce sentiment

existait chez la multitude avec un rare degré d'énergie. A Gènes, chacun se souvenait encore du jour où, les Autrichiens ayant voulu forcer les habitants à contribuer à l'enlèvement d'un mortier, un enfant cria : *la rompo, je la brise*, cri fameux qui souleva le peuple et fit chasser de la ville, après trois jours de lutte héroïque, une multitude d'étrangers. L'indépendance de l'Italie était donc au fond de toutes les âmes. Et, d'un autre côté, ceux qui étaient naturellement appelés à se mettre à la tête du mouvement ne cherchaient la conquête de l'indépendance que dans le triomphe de l'unité. De fait, quoique l'Italie fut morcelée, et que le souvenir des luttes fédératives du moyen-âge n'y fut peut-être pas encore tout à fait éteint, Palerme et Naples étaient les deux seules villes entre lesquelles régnât une inimitié profonde. Gênes elle-même, qui se rappelait combien elle avait été jadis florissante, et qui ne pliait qu'avec colère sous la suprématie de Turin, Gênes ne poussait pas si loin la jalousie qu'on ne l'eût vue, lors de l'insurection de 1821, ouvrir avec empressement ses portes aux émigrés piémontais, les recueillir, leur offrir de l'argent et les sauver. C'étaient là pour des patriotes italiens des motifs suffisants d'espérance. Que la France leur prêtât son concours, qu'elle empêchât les Autrichiens de franchir les Alpes, et l'Italie était libre. Rome, alors, aurait ouvert aisément ses portes à l'insurrection partie de Bologne ; le pape, dépouillé de son pouvoir temporel, aurait conservé intacte sa puissance spirituelle ; l'Italie, enfin, se serait politiquement constituée, après avoir écrit sur son étendard ce mot magique : *Unité*. Tels étaient les projets des patriotes italiens. Quant au chef qu'ils se donneraient, comme, à leurs yeux, la question de nationalité était la plus importante et la première à résoudre, ils ne pouvaient se montrer bien difficiles sur le choix. Et c'est ce qui explique les rapports qui s'étaient établis entre Menotti et le duc de Modène, prince artificieux, cruel, enclin au despotisme, mais animé d'une volonté forte, et capable de se jeter dans une conspiration, si elle avait dû avoir pour résultat de le couronner roi d'Italie.

La Belgique n'était pas moins agitée que l'Italie, bien que sa situation fût différente. Au point de vue matériel, jamais elle n'avait été plus heureuse que depuis sa réunion à la Hollande. Les colonies hollandaises fournissaient à ses produits d'importants et nécessaires débouchés. Le monarque qui la gouvernait était d'ailleurs une bonne tête, et l'un des souverains sans contredit les plus remarquables de l'Europe. Profondément versé dans la science économique, ayant le goût des spéculations, parce qu'il en avait le génie, Guillaume avait donné à l'industrie hollando-belge une impulsion sinon très morale, au moins très vive. Parmi les plus riches négociants de son royaume, les uns étaient ses associés, les autres ses débiteurs ; et c'était par lui, à ses risques et périls, en quelque sorte, qu'avait été fondée la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de Bruxelles. Mais Guillaume avait le cœur trop hollandais. Il se souvenait trop bien qu'en 1815 la Belgique n'avait été unie à la Hollande que comme un *accroissement de territoire*. De là des préférences injurieuses, et, dans la distribution des emplois, une partialité révoltante. Grief extrêmement grave, puisqu'il armait contre la Hollande la partie la plus remuante et la plus éclairée de la population belge. Ajoutez à cela que les deux peuples ne parlaient pas la même langue, ne professaient pas la même religion, n'avaient pas les mêmes mœurs ; que quatre millons de belges ne comptaient pas plus de représentants aux états-généraux que deux millions de Hollandais ; que Guillaume avait prétendu introduire dans les actes publics et dans les plaidoiries l'usage d'une langue uniforme ; qu'enfin, par l'établissement du collège philosophique de Louvain, il avait soulevé contre lui les puissances du clergé de Belgique, puissance jalouse et qui ne sut jamais pardonner. De cet état de choses devait naître naturellement l'alliance des libéraux et des catholiques ; cette alliance, en 1830, était aussi étroite que possible, et devenait de jour en jour plus menaçante

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



LIGNE

pour La Haye. Cependant, telle était la prospérité matérielle des Belges, que leur irritation n'allait pas jusqu'à désirer le renversement violent de la dynastie. Une séparation administrative aurait suffi à leurs vœux. Beaucoup même se seraient tenus pour satisfaits du renvoi du ministre de la justice, van Maanen, instrument trop fidèle des volontés injustes de son maître. Mais il en eût été bien autrement si la Belgique eût pu se créer une situation qui, tout en brisant le lien qui l'attachait à la Hollande, lui eût offert les avantages qu'elle retirait de son union avec ce dernier pays. Pour conclure avec la Belgique le pacte d'une féconde et honorable fraternité, la France n'avait qu'à lui tendre les bras.

La situation de la Pologne renfermait, comme celle de la Belgique, des germes nombreux de révolution. Orgueilleuse et guerrière, la noblesse polonaise n'avait subi qu'en frémissant le joug des traités de 1815, et plus d'une fois elle avait essayé de le briser. Le major Lukasinski, fauteur d'une conspiration qu'on avait découverte, était descendu dans les cachots pour y mourir; mais le souvenir de ce glorieux conspirateur vivait dans le cœur de tout véritable Polonais, et son nom était parmi la jeunesse l'objet d'un culte héroïque. Lors du couronnement de Nicolas à Varsovie, un complot fut au moment d'éclater: il n'échoua que par la pusillanimité de quelques membres de la diète. Vainement le prince Lubecki, ministre de l'empereur, avait-il donné à l'industrie en Pologne un essort prodigieux, vainement le grand duc Constantin était-il parvenu à y organiser une superbe et savante armée, la Pologne voulait devenir indépendante, et supportait impatiemment la tyrannie farouche du grand duc, prince bizarre qui, par ses qualités aussi bien que par ses vices, ressemblait à un de ces chefs barbares dont l'effort renversa l'empire romain. Ce n'est pas que la révolution qui semblait se préparer n'eût à surmonter de rudes obstacles. Abrutis par le servage héréditaire, servage qui, depuis Napoléon, n'existait plus de droit, mais existait toujours de fait, les polonais ressentaient faiblement l'orgueil de l'indépendance, leur cœur n'ayant jamais battu pour la liberté. Et pour ce qui est des nobles, ceux-là seuls parmi eux s'élançaient avec ardeur vers un avenir inconnu, qui, réduits à la possession de vains privilèges, végétaient dans la misère; car chez les nobles qui à l'autorité du nom, joignaient celle de la fortune, la haine du joug étranger était combattue par la crainte de l'anarchie. D'ailleurs, à côté de cette noblesse, timide quoique sincère dans son patriotisme, veillait l'aristocratie polonaise, c'est-à-dire cette classe de nobles félons qui avaient accepté de la Russie les titres de ducs, de comtes, de barons, de princes, titres formellement réprouvés par la constitution originaire et les traditions du pays. Malgré tout cela, une révolution en Pologne était facile à prévoir, et des événements semblables à ceux du mois de juillet 1830 devaient la rendre inévitable.

Ainsi donc, et pour nous résumer, la Russie engagée dans des projets trop vastes pour ses ressources; la Prusse en lutte avec les provinces rhénanes; l'Autriche menacée par l'esprit de liberté en Allemagne, et par l'esprit d'indépendance en Italie; l'Angleterre incertaine, inquiète et impuissante; le Portugal et l'Espagne, à la veille d'une guerre de succession; l'Italie, la Belgique, la Pologne, maudissant les traités de 1815 et prêtes à se soulever au premier signal, voilà quel était l'état de l'Europe, quand la révolution de 1830 vint la surprendre et l'éblouir.

De semblables données permettaient aux Français une ambition sans limites, et tout pouvoir, digne de les gouverner, allait évidemment par eux gouverner le monde. Les événements appelaient notre patronage à Constantinople, et nous donnaient, avec l'empire des sultans raffermi, le moyen de sauver la Pologne. L'uniforme de nos soldats, brillant sur le sommet des Alpes, suffisait pour l'indépendance de l'Italie. Nous pouvions offrir aux Belges, pour prix d'une fraternelle union, la substitution du drapeau tricolore à l'odieux drapeau de la maison d'Orange, et

nos marchés, non moins opulents que ceux des colonies hollandaises. En nous déclarant avec énergie pour don Pedro, nous forçions les Anglais à contracter avec don Miguel une alliance exécrable, et nous sapions à Lisbonne leur domination déshonorée. Nous emparer moralement de l'Espagne était facile, car nous n'avions pour cela qu'à pousser contre deux factions monarchiques, ardentes à s'entre-détruire, les réfugiés espagnols invoquant le magique souvenir des Cortès de 1820.

C'était assurément un merveilleux concours de circonstances que celui qui faisait dépendre à ce point de l'agrandissement de la France le salut de toutes les nations opprimées. La noblesse du but se confondait ici avec l'importance matérielle du résultat; et il y avait à vouloir rassurer les rois de l'Europe, à les craindre, non-seulement égoïsme, mais puérilité, petitesse de vues et débilité d'esprit.

Et puis, rien n'était préparé à l'intérieur pour les vastes réformes et les hautes entreprises. Il fallait donc trouver au dehors une issue à cette exubérance de vie que la révolution venait de créer dans la société française. Fermer à tant de passions inoccupées la carrière utile et glorieuse que leur ouvrait le destin, c'était les réduire à user en complots et en agitations une activité sans aliment. Il n'y avait que des hommes profondément médiocres qui pussent ne pas comprendre qu'éviter à tout prix la guerre étrangère, c'était préparer les éléments d'une guerre civile. Le sceptre nous était offert, et, pour le repousser, il pouvait nous en coûter beaucoup plus que pour le saisir.

Mais trois choses s'opposaient à l'adoption d'une forte politique : la forme de gouvernement adoptée, le caractère personnel du nouveau roi, les instincts et les intérêts de la classe dominante.

Pour qu'un gouvernement agisse puissamment au dehors, il faut qu'au dedans son action soit libre. Il n'est donné qu'aux aristocraties bien assises, comme l'aristocratie anglaise, ou aux royautés absolues, comme celle de Louis XIV, ou aux démocraties vigoureusement constituées, comme celle de la Convention, de concevoir et de mener à fin de grandes entreprises. La monarchie représentative, telle qu'on venait de la voir sortir du sein de la révolution, laissait subsister, au haut de la société, deux pouvoirs rivaux, c'est-à-dire ennemis, et n'ayant par cela même de force que pour s'entre-détruire. De là une cause de mobilité incompatible avec l'esprit de suite et l'inflexibilité systématique qu'exige l'accomplissement des vastes desseins. En limitant le pouvoir royal, en soumettant à un contrôle jaloux tous les détails de son existence, en lui donnant une assemblée turbulente à subir, à combattre ou à corrompre, la forme constitutionnelle créait au chef de l'État une situation difficile ; elle le poussait à sacrifier tout au désir de conserver la couronne. Un prince qui tient le sceptre en réserve pour son fils, ne saurait avoir à un degré suffisant l'abnégation et l'audace. Alors même qu'il ne serait pas égoïste comme homme, il l'est comme père de famille; et tel est le vice des pouvoirs héréditaires. Mais combien cet inconvénient n'est-il pas plus grave, lorsque le trône est pour ainsi dire lancé dans une perpétuelle tempête ?

Aussi bien, Louis-Philippe, par caractère et par position, n'était que le premier bourgeois de son royaume. Or, la bourgeoisie n'était nullement tentée par l'éclat des aventures héroïques. Composée en partie de banquiers, de marchands, d'industriels, de rentiers, de propriétaires paisibles et prompts à s'alarmer, elle appartient presque tout entière à la peur de l'imprévu. La grandeur de la France, pour elle, c'était la guerre ; et dans la guerre elle ne voyait que l'interruption des relations commerciales, la chute de telle ou telle industrie, des débouchés perdus, des faillites, des banqueroutes. Ils n'avaient pas changé, les hommes qui, en 1814 d'abord, puis en 1815, criaient : *A bas Napoléon* ! tandis que l'ennemi frappait aux portes de la capitale.

Les obstacles qui s'opposaient à l'adoption

d'une politique française et franchement révolutionnaire, n'existaient donc pas en Europe : ils existaient en France.

Cependant, et même sans sortir de la sphère étroite dans laquelle l'établissement d'une monarchie constitutionnelle renfermait la révolution de juillet, la dynastie nouvelle pouvait, si elle eût été bien inspirée, se créer en Europe un rôle indépendant et original. Louis-Philippe pouvait dire aux puissances : « Au nom de la France bourgeoise dont je « suis le représentant, j'adhère aux arrange« ments territoriaux stipulés par les traités « de 1815, et je repousse toute idée de con« quête. Je m'engage, en outre, à opposer « une digue permanente aux entraînements « révolutionnaires. Mais, pour que je rem« plisse cette double mission, il importe que « les principes en vertu desquels je suis de« venu roi et qui sont ceux de la bourgeoisie, « acquièrent en Europe de la force et de l'au« torité. Je ne saurais enchaîner la France « démocratique et conquérante qu'avec le « secours de l'Europe constitutionnelle. Ma « cause étant inséparable de celle de la « bourgeoisie, je ne saurais compter long« temps sur ses sympathies, à l'intérieur, « qu'en faisant triompher, au dehors, ses « doctrines et ses intérêts. En proclamant « tous les gouvernements solidaires l'un de « l'autre, la Sainte-Alliance a posé un prin« cipe juste, dont il ne reste plus qu'à faire « une application conforme au cours naturel « des événements et des idées. Le régime « constitutionnel existe en Angleterre ; il « vient de prévaloir en France ; il peut aisé« ment être introduit en Espagne, en Portu« gal, en Italie, en Belgique ; il veut être « perfectionné en Allemagne. Eh bien ! au « nom de la France bourgeoise qui m'a cou« ronné, j'offre mon appui à la bourgeoisie « dans tous les pays de l'Europe, et je mets « au prix de l'adoption du principe constitu« tionnel l'alliance de la France et la paix du « monde. »

Ce langage n'aurait certainement répondu ni à toutes les nobles passions ni à tous les intérêts légitimes ; mais c'était le seul qu'au point de vue monarchique et bourgeois on pût tenir avec décence et habileté. La guerre venant à éclater dans cette hypothèse, la royauté trouvait appui au dedans et au dehors ; elle détournait à son profit la popularité attachée à une attitude énergique ; et, loin de prêter le flanc à l'esprit démocratique, elle lui enlevait ses propres procédés pour les combattre.



Ferdinand VII, 1784-1833.

Rien de tout cela ne fut compris par le Cabinet du Palais-Royal. La médiocrité des hommes chargés des destinées de la France fut le plus humiliant et le premier de ses malheurs.

Ces développements étaient nécessaires pour donner la clé des arrangements diplomatiques que nous aurons à raconter. Pour montrer combien la diplomatie de la France fut inhabile et désastreuse, il fallait dire quelle immense, quelle glorieuse carrière s'ouvrait devant elle, si la fortune eût placé en de fortes mains le pouvoir devenu vacant.

XII

Avènement de la bourgeoisie. — Misère et mécontentement du peuple. — Vains témoignages d'allégresse et d'orgueil. — Popularité du nouveau roi. — Le prince de Condé à Saint-Leu. — Lettres inédites du duc d'Orléans. — Testament en faveur du duc d'Aumale. — Histoire de la mort mystérieuse du prince de Condé. — Sensation profonde que cette nouvelle produit sur le peuple.

La bourgeoisie triomphait. Elle venait de placer sur le trône un prince qui relevait d'elle seule. Les ministres étaient des hommes dont elle avait créé la puissance et la renommée. La Charte, modifiée, n'était plus qu'une constitution faite à son usage. Le pouvoir législatif lui appartenait par droit d'occupation, et pour le garder en l'absence de toute autorité constituante, il lui avait suffi de croire un moment à sa force.

Voulant achever son œuvre, elle n'avait plus que peu de chose à tenter.

Au moyen du serment rendu obligatoire, elle poussa les légitimistes sincères à une démission qui la laissait maîtresse du parlement.

Au moyen des destitutions imposées aux différents ministres, elle fit invasion dans les emplois publics et s'empara de l'administration.

Au moyen de la garde nationale, organisée ave une activité merveilleuse, elle se mit en mesure de régner sur la place publique.

Cependant, vers la fin du mois d'août, un spectacle étrange était donné à la capitale. On vit défiler le long des quais et des boulevards plusieurs milliers d'artisans, réunis en corps de métier. Ils s'avançaient lentement et en bon ordre ; ils n'avaient point d'armes ; leur maintien était grave ; et pas un cri ne sortait du sein de leur foule attristée. Ils se dirigèrent de la sorte vers l'hôtel du préfet de police. Ils allaient demander justice pour eux, pitié pour leurs femmes et pour leurs enfants ; car la révolution qu'ils avaient faite leur était funeste !

Déjà, dans la soirée du 13 août, une réunion nombreuse de garçons bouchers avait parcouru la ville, silencieusement et à la lueur des flambeaux.

Bientôt une extrême agitation se manifesta parmi le peuple. Des malheureux, couverts de vêtements souillés, et tels que Paris les avait vus naguère courant à la mort, se rassemblaient tumultueusement sur les places publiques. Des attroupements se formaient à la porte des ministères, sur la place de Grève, sur celle du Palais-Royal, partout où siégeaient la puissance et le plaisir. Là les douleurs du pauvre s'exhalaient tour à tour en récriminations fougueuses et en plaintes touchantes. Les uns gémissaient de la brusque suspension des travaux, les autres, de la diminution des salaires. Quelques-uns dénonçaient avec indignation la préférence qu'obtenaient sur eux, dans certains ateliers, des ouvriers, appartenant à une autre patrie. Tous maudissaient l'influence meurtrière des machines. Avons-nous donc combattu pour si peu, s'écriaient-ils ? Plus malheureux le lendemain que la veille, quelle destinée est la nôtre, et que vient-on nous parler de notre victoire? On nous appelle le peuple souverain, et nous n'avons pas même la propriété de nos bras? nous venons de sauver la patrie, on le proclame, et nos familles languissent autour de nous, réduites au désespoir ou à l'aumône.

Ainsi se révélaient déjà de terribles malentendus. Toute puissante dans l'ordre social par la propriété du sol, par la jouissance des capitaux, par le crédit, la bourgeoisie n'aspirait plus qu'à l'affermissement de sa do-

mination dans l'ordre politique. Le peuple, au contraire, trop ignorant encore pour désirer le partage du pouvoir, frémissait sous le joug d'un ordre social où tout n'était pour lui qu'oppression.

Il est certain que la révolution de juillet avait rendu plus vives les souffrances de la classe ouvrière. Le parti vaincu se composait d'hommes opulents; sa défaite avait ébranlé toutes les professions qu'alimentent des habitudes de luxe. L'avenir, d'ailleurs, était incertain, la guerre possible; et l'enthousiasme affecté par les hommes politiques ne faisait que couvrir la défiance qui serrait le cœur des riches. De là des désastres irréparables, et, dans les hommes du peuple, un sentiment d'amertume auquel s'ajoutait le dépit des espérances trompées.

Les premières mesures prises par le pouvoir n'étaient pas de nature à calmer cette effervescence. Le projet de loi présenté par le maréchal Gérard pour assurer l'état des officiers, consacrait un principe assurément fort juste; toutefois cette sollicitude hâtive témoignée à l'armée pouvait paraître menaçante au début d'un règne. Quant au projet de M. Guizot, relatif à la réélection des députés promus à des fonctions publiques, il tendait à réaliser une réforme puérile pour la circonstance.

Les grandes situations veulent de grandes entreprises. Mais la bourgeoisie étant arrivée au terme de ses vœux, sa politique était d'empêcher l'éveil des désirs nouveaux; elle devait chercher à rapetisser toute chose, parce que c'était le plus sûr pour contenir les esprits.

C'est à cette politique sans élévation que sacrifiait M. Guizot, lorsque, demandant à la Chambre un crédit de cinq millions applicables à des travaux publics, il disait : « L'ébran- « lement ne peut cesser en un jour, et la ru- « meur est forte encore après le péril. Le « bon sens du peuple le reconnaît, et demande « au travail un refuge contre de nouvelles « agitations. »

Plus tard, M. Guizot devait formuler la même pensée avec une précision cruelle, en s'écriant : « *Le travail est un frein.* »

Quoi qu'il en soit, les troubles allaient croissant dans la capitale; ils commençaient même à se répandre au dehors. A Rouen, les ouvriers réclamèrent une augmentation de salaire ou une diminution de travail. Dans plusieurs lieux, la perception des impôts fut arrêtée par d'énergiques résistances. Dans le seul mois d'août, sur 13 millions que devaient produire les contributions indirectes, le trésor éprouva une perte de 2 millions. Enfin, l'impôt sur les boissons fut repoussé avec tant de vivacité, que les Chambres furent forcées d'adopter provisoirement un projet de loi qui substituait, au gré du débitant, *l'abonnement* à *l'exercice*.

Or, pendant que le peuple souffrait et s'agitait, la bourgeoisie continuait à s'enivrer de son propre triomphe. Les théâtres retentissaient de chants patriotiques. Une commission avait été nommée pour la distribution des récompenses nationales : était-ce assez pour tant de périls, de maux affrontés? Des députations, accourues de tous les points de la France, venaient apporter au pied du monarque ces hommages, les mêmes pour chaque prince. Louis-Philippe recevait les félicitations avec une bonhommie qui fournissait à ses partisans l'occasion cherchée par leur zèle. Les poètes célébraient à l'envi les vertus du roi, en les associant à l'héroïsme du peuple. Un banquet de 400 couverts fut donné par la ville au général Lafayette. Les familles qui manquaient de pain voyaient tout cela; elles en murmuraient, peut-être; mais les murmures du pauvre, dans une société imparfaite, s'éteignent sans échos lorsqu'une triste fatalité ne les transforme pas en cris de guerre.

Au reste, rien n'était négligé pour ôter aux plaintes du peuple le caractère de sincérité que leur donnaient les événements. Dans un petit écrit adressé aux ouvriers, M. Charles Dupin engageait les artisans, qu'il appelait ses amis, à se mettre en garde contre les investigations perfides. Les feuilles libérales allaient plus loin encore : elles représentaient comme des espions ou des for-

çats libérés tous ceux qui, dans les ateliers, se prononçaient violemment contre l'emploi des machines. Pour jeter la division parmi le peuple, et l'enchaîner par l'incertitude, on fit imprimer et on publia, en l'attribuant à des ouvriers, dont toutefois on ne faisait pas connaître les noms, une protestation



Don Carlos, 1785-1855.

amère et virulente contre les désordres redoutés.

Détruire les machines eût été sans aucun doute, de la part des ouvriers, une violence sauvage, dont ils auraient souffert les premiers ; on faisait bien de le leur dire. Et pourtant, si les machines produisent à la longue des avantages incontestables, il suffit des maux accidentels qui naissent de leur brusque intervention dans l'industrie pour accuser les vices de l'ordre social. L'anathème était donc naturel chez de pauvres ouvriers, victime d'une concurrence homicide. Les flétrir du nom de repris de justice, c'était descendre à des manœuvres déloyales. Mais les intérêts qu'on menace sont implacables, et tout leur est bon pour se défendre.

Ici, on doit le reconnaître, le danger était grave. Aussi les journaux légitimistes ne tinrent-ils pas un langage différent de celui des autres feuilles. Les hommes du parti vaincu n'auraient pas été fâchés de voir la Révolution se dévorer elle-même ; la perte de leurs propriétés, cependant, était un sacrifice qu'ils ne voulaient pas faire au triomphe de leurs rancunes.

Dans l'exaltation des premiers moments, les chefs de la bourgeoisie avaient prononcé des mots d'une grande portée ; ils avaient parlé de la souveraineté du peuple. Ils ne tardèrent pas à craindre que son orgueil n'eût été trop fortement excité. Le détourner de toute espérance hautaine, par une habile atténuation de ses services, et faire à la bourgeoisie dans la gloire du combat une part qui servît à expliquer celle qu'elle prenait dans le triomphe, telle devint bientôt la plus vive préoccupation des Orléanistes.

« La population ouvrière de Paris, disait » le *National,* dans son numéro du 18 août » 1830, n'est pas le peuple ; elle n'est, comme » les artistes, comme les marchands, etc.... » qu'une partie du peuple. »

Enlever ainsi au mot peuple sa signification ordinaire n'eût été qu'une fantaisie frivole, si la définition nouvelle qu'on en donnait n'eût caché des intentions profondes. En réalité, on voulait faire disparaître ce qu'il y avait eu d'éclatant et d'original dans la prise de possession de la place publique par la multitude. Et, d'un autre côté, cette communauté d'intérêts qu'on introduisait dans le langage, sans la faire passer dans la vie sociale, avait pour but, ou de désarmer, ou de calomnier le mécontentement populaire.

La revue de la garde nationale, au 29 août, vint faire trêve à ces défiances et à ces luttes. Une tente avait été dressée pour le roi au Champ-de-Mars, que couvrait une foule immense d'hommes armés. Le général Lafayette distribua des drapeaux aux diverses légions et reçut leur serment au nom du

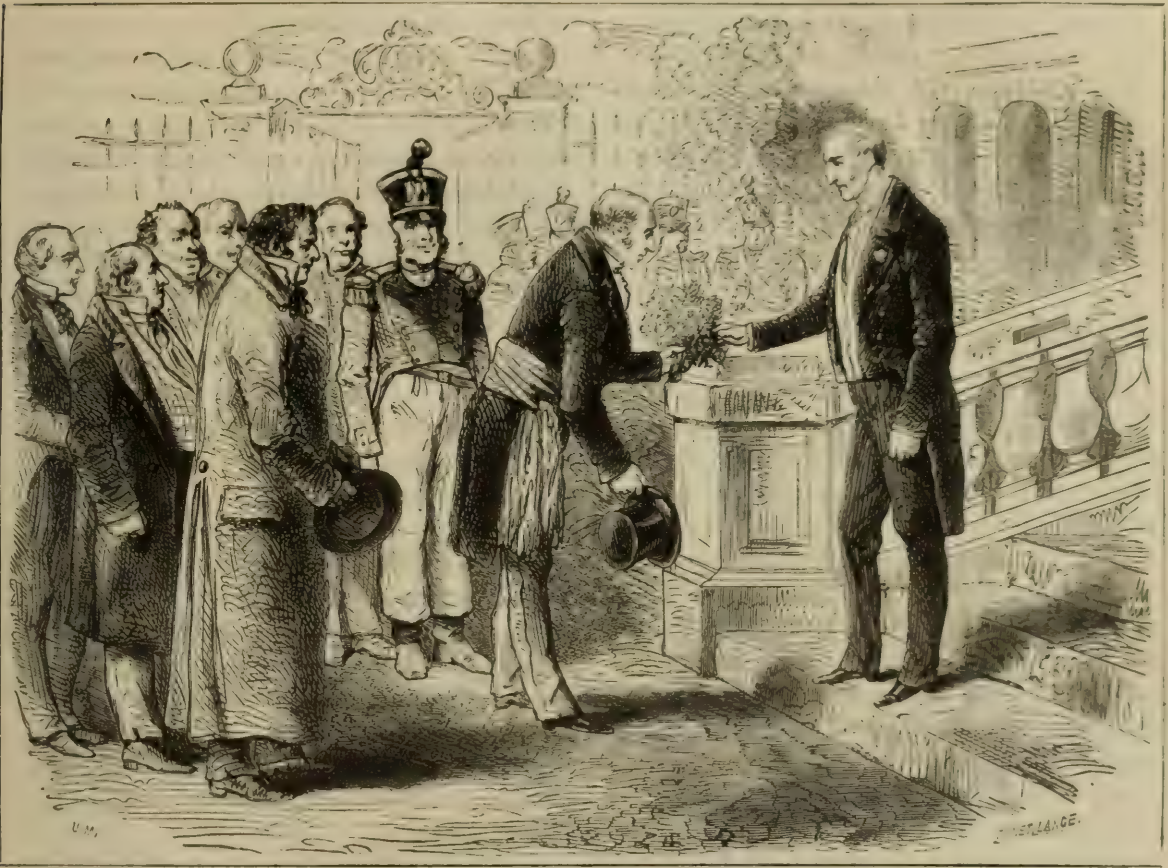


Louis-Philippe Ier

Roi des Français

1773 - 1850

(Acier reporté typographiquement).



Il accueillit les autorités avec un visage gracieux[1]. (Page 192.)
(Collection de H. Lebrun.)

roi. Le soleil brillait du plus vif éclat. La tenue des légions était magnifique. L'enthousiasme dont la Révolution de Juillet avait rempli les âmes, et qui n'était pas encore éteint, s'échappa, durant tout ce jour de fête, en acclamations passionnées et en chants de triomphe. La joie du nouveau monarque dut être profonde, car sa popularité paraissait alors immense et presque égale à celle de Lafayette.

Mais, en ce temps-là même, on entendit parler d'un événement tragique et mystérieux qui devait marquer à jamais dans les commencements de ce règne.

1. Cette gravure est tirée de la collection des *Causes Célèbres*, publiée par H. Lebrun.

Mentionner cet événement suffirait, s'il n'avait dû produire dans le peuple qu'un intérêt frivole de curiosité ou qu'une émotion passagère. Mais il eut d'abord cela de remarquable qu'à côté des désastres de la grandeur, punie dans le successeur de Louis XIV, il vint montrer, dans le dernier des Condé, les misères de la grandeur déchue. Puis il ouvrit carrière à des débats dont le retentissement fit diversion à ces acclamations joyeuses que la bassesse humaine pousse autour des trônes nouveaux, et il éveilla des soupçons terribles, des soupçons étranges, dont nous verrons, dans les luttes ultérieures, reparaître la trace envenimée. C'est pourquoi j'ai pensé que les détails en

un tel récit ne seraient ni fastidieux ni superflus.[1]

Quand la Révolution de Juillet éclata, le duc de Bourbon, prince de Condé, vivait tranquille dans ses domaines, également étranger aux soucis de la politique et à ses périls. Mais à la nouvelle des malheurs qui le frappaient dans sa famille, un grand trouble s'empara de son esprit. Il tremblait pour Charles X, il trembla pour lui-même; et à ses craintes, à ses douleurs, s'ajoutèrent bientôt toutes les angoisses de l'incertitude. Accablé d'ans et d'infirmités, avait-il le droit d'attendre, sans le précipiter par un dévoûment inutile, l'accomplissement de sa destinée? Ou bien devait-il, se ranimant au souvenir des combats et des haines de sa jeunesse, aller rejoindre son infortuné maître et lui offrir, sinon les secours, du moins les consolations d'une fidélité sans peur? La place d'un Condé est auprès du roi à l'heure du danger, murmuraient autour du prince ses plus ardents serviteurs : et à de moins fougueux encouragements M. de Choulot répondait : « Est-ce que le prince de Condé, » en 1793, quand il courut aux armes, prit » les conseils du duc d'Orléans ? »

Mais le faible vieillard appartenait alors tout entier à une femme dont l'origine était obscure, dont le nom de famille était incertain, qui jadis avait paru, disait-on, sur les planches du théâtre de Covent-Garden, qui depuis, liée à un étranger d'une prodigue opulence, avait vécu, à Turnham-Green, du salaire d'un attachement illégitime, qui, enfin devenue toute puissante sur le cœur du duc de Bourbon, s'était laissé marier au baron de Feuchères, loyal soldat, dont la bonne foi trompée servit à couvrir pendant quelque temps le scandale d'adultères amours. Or, par un enchaînement de faits qu'il n'est pas inutile de rapporter, les intérêts de cette femme se trouvaient étroitement liés à ceux de la maison d'Orléans.

Douée d'esprit, de grâce et de beauté, insinuante à la fois et impérieuse, tendre et altière tour à tour, Mme de Feuchères avait obtenu de son ascendant sur le duc de Bourbon le don testamentaire des domaines de Saint-Leu et de Boissy, en 1824, et, en 1825, diverses sommes s'élevant au chiffre d'un million. Elle désira plus encore. Au revenu de Boissy et de Saint-Leu, dont on lui avait abandonné la jouissance anticipée, il fallut bientôt ajouter celui de la forêt d'Enghien; et cela même ne devait pas épuiser les désirs de la baronne. Mais une inquiétude la poursuivait sans doute dans l'exercice de son pouvoir souverain. Elle avait à craindre que la mort de son bienfaiteur ne la laissât exposée aux attaques des héritiers du prince, dépouillés pour elle, aux procès que la captation provoque, aux clameurs de l'opinion, peut-être. Situation délicate qui a fait croire aux ennemis de Mme de Feuchères qu'en faisant adopter le duc d'Aumale par le duc de Bourbon, elle n'avait eu en vue que de se ménager le patronage d'une maison puissante.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1827, et en réponse à une lettre où la baronne faisait l'offre de ses services, la duchesse d'Orléans lui écrivait : « Je suis bien sensible, Madame, à ce que vous me dites de votre sollicitude d'amener ce résultat que vous envisagez comme devant remplir les vœux de M. le duc de Bourbon; et croyez que, si j'ai le bonheur que mon fils devienne son fils adoptif, vous trouverez en nous dans tous les temps et dans toutes les circonstances, pour vous et pour tous les vôtres, cet appui que vous voulez bien me demander, et dont la reconnaissance d'une mère vous est un sûr garant. »

Il dut en couter beaucoup à une femme aussi pieuse que la duchesse d'Orléans, d'associer au succès de sollicitations équivoques ses espérances maternelles. Elle y consentit pourtant; mais la dignité de son caractère se retrouvait dans une autre phrase de sa lettre:

1. Le récit qu'on va lire ne s'appuie pas seulement sur une confrontation attentive des divers témoignages fournis par une longue enquête judiciaire, il s'appuie aussi sur des documents officiels et des papiers authentiques qu'on a bien voulu nous communiquer.

Nous avons cru devoir relater des circonstances peu importantes en apparence, parce qu'en réalité elles ont une signification grave et peuvent servir à la solution d'un aussi important et aussi triste problème.

« Nous avons cru devoir nous abstenir de « toute démarche qui pourrait avoir l'appa- « rence de provoquer un choix ou de vou- « loir le prévenir. »

Il paraît que cette réserve fut considérée par le duc d'Orléans comme un scrupule dont il était permis de s'affranchir. Le 2 mai 1829, apprenant de madame de Feuchères que dans une lettre pressante et passionnée, elle avait proposé à son amant l'adoption du duc d'Aumale, il n'hésita pas à s'adresser lui-même directement au duc de Bourbon. Il lui faisait connaître en termes pleins de convenance et de mesure, combien il était touché de la démarche de Mme de Feuchères, et combien il serait fier de voir porter par un de ses enfants le nom glorieux des Condé[1].

A ce coup inattendu, le duc de Bourbon tomba dans une anxiété profonde. Quoiqu'il eût toujours apporté dans ses relations avec la famille d'Orléans une politesse exquise, qui même en certaines occasions avait emprunté à l'amitié quelques unes de ses formules, il fréquentait le moins possible le duc d'Orléans, recevait avec hésitation ses rares visites, et ne lui écrivait guère que pour s'entendre avec lui sur les puérilités du cérémonial, puérilités auxquelles le duc d'Orléans, tout bourgeois qu'on l'ait vu depuis, attachait une importance excessive. Ce jeune duc d'Aumale dont on lui parlait, le duc de Bourbon l'avait accepté pour filleul, mais sans le vouloir pour héritier. Laisser l'héritage des Condé à une famille qu'avaient eue à leur tête les ennemis de la noblesse et de la monarchie, paraissait à l'ancien chef de l'émi-

1. Nous avons entre les mains un dossier de toutes les lettres adressées par le duc d'Orléans au prince de Condé, lettres non publiées. On y trouve à chaque page la preuve des préoccupations éminemment aristocratiques du duc d'Orléans. En voici un exemple entre mille :

« Neuilly, 1er octobre 1820.

» Comme je sais, monsieur, que vous désirez savoir d'avance ce que j'apprends sur les cérémonies auxquelles nous sommes invités, je m'empresse de vous informer de ce que M. de Brezé est venu me dire hier au soir, relativement au *Te Deum* qui doit être chanté mardi à Notre-Dame, en actions de grâces de la naissance du duc de Bordeaux. Il m'a dit que le roi n'y serait pas, mais que S. M. serait censée y être, que par conséquent son fauteuil serait placé au centre de nos pliants qui seraient tous sur la même ligne, avec un carreau devant chaque; qu'il avait ordonné que les neuf pliants fussent pareils ainsi que les carreaux et de la même étoffe ; que Monsieur mènerait dans sa voiture M. le duc d'Angoulême, vous et moi, et que nos voitures précèderaient immédiatement les leurs dans le cortège. *D'après cela*, j'ai dit à M. de Brezé que j'irais à la cérémonie, et je serai mardi matin à dix heures chez Monsieur pour l'y accompagner. Je serai en grand uniforme, en bottes avec le cordon bleu sur l'habit, et M. de Brézé doit nous faire savoir si les voitures du cortège seront à huit chevaux ou à deux, afin que nos attelages *soient pareils à ceux de nos aînés*. S'il ne me faisait rien dire, je mettrais la *mienne à huit chevaux*. Madame la duchesse d'Angoulême mènera de même toutes les princesses, qui seront par conséquent cinq dans la voiture.

» Je profite avec plaisir, Monsieur, etc.

» L.-PH. D'ORLÉANS. »

A cette lettre, nous en joindrons une autre qui offre un intérêt tout particulier en ce qu'elle se rattache à l'élévation du duc d'Orléans au rang d'*Altesse royale*; on y retrouve aussi la trace des bontés qu'avait le Roi Charles X pour tous les membres de sa famille et en particulier pour le duc d'Orléans.

« Neuilly, ce mardi 21 septembre 1824.

» Je m'empresse, monsieur, de vous faire part que le Roi m'ayant fait dire hier au soir de me trouver chez lui aujourd'hui à midi, je suis arrivé chez S. M. peu d'instants avant qu'il n'en sortît pour aller à la messe. Dès que j'ai été introduit dans son cabinet, j'ai commencé par le remercier de ses bontés, et j'ai ajouté que nous avions *été particulièrement sensibles à celle qu'il avait eue pour nous avant-hier, à l'occasion du goupillon.* « Oui, a-t-il » repris, j'ai voulu que cela fût ainsi, parce que je trouve » que cela devait être, et justement je voulais vous dire » que je vous accorde le titre d'altesse royale. » Le roi nous l'accorde *à tous*, ai-je repris en hésitant ; « oui, *à* » *tous*, m'a-t-il dit, cela n'est pas d'accord avec nos an» ciens usages, mais je trouve que dans l'état actuel des » choses et de l'Europe, cela doit être ainsi, et c'est *pour* » *tous*. » Après cela, notre conversation a continué et il m'a dit aussi qu'il voulait me parler pour la cérémonie de Saint-Denis, qu'il espérait que nous trouverions convenable que M. le Dauphin fût dans un *fauteuil* et nous sur des *chaises à dos*. Je lui ai répondu que, quant à moi, cela me paraissait très convenable, que M. le Dauphin étant *nécessairement* appelé à succéder à la couronne, j'entendais qu'il devait avoir une prééminence sur ceux qui n'y étaient appelés qu'*éventuellement*, que si monsieur le Dauphin avait des fils, je l'entendrais de même pour son fils aîné, mais je croyais devoir avouer au roi que je ne pouvais l'entendre que pour la ligne directe, mais non pas pour les enfants cadets ; que ceux là me paraissaient absolument dans la même position que nous, que je n'avais jamais conçu la distinction de famille royale et de prince du sang, et que je ne concevais pas davantage qu'il dût y avoir entre nous d'autre prééminence et d'autre distinction que celle de l'aînesse et du pas qui en découle. Le roi a paru trouver cela assez juste, mais sans m'exprimer positivement son approbation entière. Il m'a dit que le feu Roi avait pris sur tout cela un *travers* qu'il avait été fâché de lui voir, mais que nous n'étions qu'une famille, que nous n'avions qu'un intérêt commun, qu'il voulait que nous le regardassions comme un père, et que nous soyons toujours bien unis. Je lui ai demandé quels seraient les moments où nous pourrions lui faire notre cour sans l'importuner. Il m'a dit : « toujours, en vous pré» sentant chez moi et me le faisant demander, et si j'étais » occupé et que je ne pusse pas vous recevoir en ce mo-

gration armée une forfaiture et presque une impiété. Il ne pouvait avoir oublié que, transportant sa Cour dans une assembée de régicides, un d'Orléans avait voté la mort de Louis XVI, et qu'un autre d'Orléans avait combattu sous les drapeaux de Dumouriez. Mais, d'une part, comment refuser sans insulte ce qu'on lui supposait si bien le désir de donner? Et de l'autre, comment affronter les emportements de madame de Feuchères par l'entremise de laquelle lui arrivaient les remerciments anticipés? D'ailleurs, l'artificieuse baronne avait eu soin de lui écrire : « Le roi « et la famille royale désirent que vous fas- « siez choix d'un prince de votre famille « pour hériter un jour de votre nom et de « votre fortune. On croit que c'est moi seule « qui mets obstacle à ce vœu.... Je vous prie « de faire cesser cette cruelle position en « adoptant un héritier.... Vous assurez par « là, *my dearest friend*, la bienveillance de « la famille royale et un avenir moins mal- « heureux à votre pauvre Sophie. »

Le duc de Bourbon était peu capable de résister à des intercessions de ce genre. Mais celles-ci avaient quelque chose de si despotique et de si brusque, qu'il ne put contenir son indignation. Il se plaignit durement à madame de Feuchères de ce que, sans avoir pris son avis, sans avoir interrogé ses intentions, elle avait entamé avec le duc d'Orléans une affaire aussi importante. La baronne laissa passer l'orage, et le jour même elle écrivait au prince que le duc d'Orléans était sur le point de partir pour Londres, qu'elle l'attendait à déjeûner, que l'occasion était bonne pour une entrevue, et qu'on « pourrait n'y rien dire de positif. »

Ainsi pressé de toutes parts, circonvenu, harcelé, et se voyant enlever jusqu'à la possibilité de se recueillir, de se reconnaître, le duc de Bourbon céda : l'entrevue désirée eut lieu. Toutefois, aucune décision ne fut prise. Seulement, le duc d'Orléans jugeait déjà ses espérances si fondées, qu'il chargea secrètement un de ses hommes d'affaires, M. Dupin, de préparer, en faveur du duc d'Aumale, un projet de testament [1]. Ce projet, offert à la signature du prince, auquel on épargnait ainsi les embarras de la rédaction, devait faciliter la réalisation d'un plan savamment conçu.

Cependant la baronne redoublait d'instances. De son côté, le vieux prince laissait éclater ses répugnances en colères lamentables. Depuis que cette préoccupation fatale était entrée dans sa pensée, le repos l'avait fui ; son sang, disait-il, s'était enflammé, et

» ment, vous me le pardonneriez. Au reste, a-t-il ajouté, » on me tourmente pour reprendre le déjeûner et probablement je le reprendrai quand je serai aux Tuileries ; » alors, ce sera à dix heures et demie, comme du temps » du feu Roi; mais en outre, je vous verrai toujours quand » vous voudrez. »

» Monsieur le Dauphin nous mènera à Saint-Denis, dans sa voiture, les nôtres marchant devant. Il sera rendu jeudi matin aux Tuileries, à neuf heures et demie, et compte nous y trouver. Ceci m'a été dit de la part du roi par le comte de Damas qu'il m'a envoyé comme je m'en allais. J'ai oublié de lui demander le costume, mais je présume l'habit de deuil et le manteau. D'ailleurs, je n'ai encore rien reçu de M. de Brézé, qui pourtant nous préviendra sûrement.

» Nous nous proposons d'aller demain à Saint-Cloud, entre onze heures et midi, remercier le roi de sa bonté de nous accorder le titre d'altesse royale, et quoiqu'il ne m'ait pas chargé de vous en instruire, cependant il est trop naturel que je me sois empressé de vous le dire pour que vous n'alliez pas aussi l'en remercier, et sur ce, monsieur, permettez-moi de vous embrasser de tout mon cœur, et veuillez recevoir l'expression de ma bien sincère amitié,

» Votre bien affectionné cousin.

« L.-PH. D'ORLÉANS. »

1. Voici textuellement la lettre que M. Dupin écrivait au duc d'Orléans à ce sujet :

« Monseigneur,

» Voici le projet que V. A. R, m'avait chargé, avant son départ pour Londres, de préparer et de rédiger.

» Pour observer fidèlement le secret que V. A. R. m'avait imposé, je vous envoie ma seconde minute, écrite de ma main, n'ayant pas voulu la confier à une main étrangère ;

» Le même motif de discrétion absolue m'a empêché d'en conférer avec d'autres jurisconsultes que j'aurais aimé à consulter, mais que V. A. R. sera toujours à même d'interroger quand il lui plaira, si elle le juge convenable.

» Réduit à mes seules forces, j'ai fait de mon mieux; j'ai cherché à assurer pleinement les nobles volontés de S. A. R. M. le duc de Bourbon, et pour qu'elles ne fussent en aucun cas illusoires ni susceptibles d'être attaquées par des tiers toujours disposés à faire un procès en pareil cas, j'ai joint à la disposition relative à l'adoption, celle d'une institution formelle d'héritier, que *j'ai jugée convenable* * à la solidité de l'acte entier.

» J'ai l'honneur, etc,

» DUPIN, aîné. »

* Souligné l'original.



La reine venait rassurer et consoler son noble parent[1], p. 191.

il passait des nuits sans sommeil. Plus d'une fois, d'indiscrètes confidences trahirent, devant d'obscurs témoins, l'agitation de son âme, et on entendit retentir souvent dans la silencieuse retraite de Chantilly, le bruit de tristes querelles. «Ma mort est la seule chose » qu'on ait en vue » s'écriait un jour, dans un accès de désespoir, ce pâle représentant d'une race illustre. Un autre jour, il s'oublia au point de dire à M. de Surval : « Une fois « qu'ils auront obtenu ce qu'ils désirent, mes « jours peuvent courir des risques. » Enfin, par une de ces ruses bizarres que puisent dans l'excès de leurs irrésolutions les esprits sans vigueur et sans ressort, il résolut, pour échapper aux poursuites de madame de Feuchères, d'invoquer la générosité du duc d'Orléans lui-même. « L'affaire qui nous « occupe, Monsieur, lui écrivait-il le 20 août « 1829, entamée à mon insu et un peu légè« rement par madame de Feuchères, m'est « infiniment pénible, vous avez pu le remar« quer. » Et il suppliait son parent d'intervenir auprès de la baronne pour qu'elle abandonnât ses projets sur le duc d'Aumale, auquel, du reste, il promettait un témoignage public et certain de son affection.

Le duc d'Orléans répondit à cet appel singulier ; il se rendit sur-le-champ auprès de madame de Feuchères, et, en présence d'un témoin qu'elle avait eu la précaution de faire appeler, il la pria de discontinuer ses instances. La baronne se montra inflexible. De sorte que le duc d'Orléans, sans que la cause de son fils se trouvât compromise, eut auprès du duc de Bourbon tout le mérite d'une

1. Cette gravure est tirée de la collection des *Causes Célèbres*, publiée par H. Lebrun.

démarche honorable et d'un désintéressement peu ordinaire.

Cette situation était trop violente pour ne pas aboutir à quelque scène terrible. Dans la soirée du 29 août 1829, le duc de Bourbon se trouvait à Paris, dans la salle de billard du palais, lorsque, du salon, qu'un simple couloir séparait de cette salle, M. de Surval entendit de grands éclats de voix. On l'appelle, il accourt, et trouve le prince dans un état de colère effrayant. La douleur crispait son visage et il avait l'œil en feu. « Mais « voyez donc dans quel état se met sans rai- « son Monseigneur, dit madame de Feuchè- « res : tâchez de l'apaiser. » — « Oui, « Madame, s'écria aussitôt le vieillard, c'est « une chose épouvantable, atroce, que de « me mettre ainsi le couteau sur la gorge « pour me faire faire un acte pour lequel « vous me connaissez tant de répugnance. » Et saisissant la main de madame de Feuchères, il ajouta, en accompagnant ces paroles d'un geste expressif : « Eh bien, enfoncez-le » donc tout de suite, ce couteau, enfoncez- » le ! »

Le lendemain, 30 août 1829, le duc de Bourbon rédigeait et signait, hors de la présence de madame de Feuchères, un testament par lequel il créait le duc d'Aumale son légataire universel, et assurait à la baronne, soit en terres soit en argent, un legs d'environ dix millions.

Tels étaient les liens qui, au moment de la révolution de juillet, existaient entre madame de Feuchères et le prince dont cette révolution faisait un roi [1].

Asservi comme il l'était, le duc de Bourbon ne pouvait guère refuser son adhésion à l'établissement de la dynastie nouvelle. Mais toutes ses affections appartenaient au monarque déchu. Il se demandait avec terreur quel allait être le sort de cette famille si brusquement précipitée du trône dans l'exil : au seul nom de Charles X, il fondait en larmes : il avait renoncé à tout divertissement, et ce cri de douleur s'échappa souvent de ses lèvres : « Ah ! c'est trop de voir deux révolutions. J'ai assez vécu. » Il redoutait, d'ailleurs, des orages semblables qu'il avait vus fondre dans sa jeunesse, sur les rois et les nobles. Des brigands n'allaient-ils pas se répandre dans les campagnes, piller les châteaux ? Il ordonna donc qu'on prît des mesures pour la protection de ses domaines, et, pendant les premiers jours qui suivirent la révolution, ses chevaux restèrent tout sellés et tout prêts pour la fuite.

Ces appréhensions durèrent peu. Le calme, partout rétabli, ne tarda pas à rassurer le duc de Bourbon, et la nouvelle de l'embarquement des exilés vint dissiper ses dernières alarmes. Mais sa mélancolie survivait aux causes qui l'avaient d'abord expliquée. Ses serviteurs le remarquèrent ; quelques-uns crurent s'apercevoir que les rapports du prince avec madame de Feuchères étaient singulièrement altérés. En effet, le nom de cette femme, prononcé devant lui, parut quelquefois lui causer un sentiment pénible. Sa tendresse pour elle, quoique toujours prévoyante et prodigue, était empreinte d'une sorte de terreur. On observa que, contrairement à une ancienne habitude, il ne s'astreignait plus à rompre en présence de la baronne le cachet des lettres qu'il recevait. Enfin, il s'ouvrit à M. de Choulot, son capitaine des chasses, et Manoury, son valet de chambre de confiance, de son projet d'entreprendre un

1. Voici une lettre que le duc d'Orléans écrivait, de Randan, à madame de Feuchères, le 27 octobre 1829, pour lui donner des nouvelles du duc d'Aumale :

« Notre petit d'Aumale a été un peu souffrant, sans qu'il y ait jamais eu lieu d'avoir aucune inquiétude. Mais il a eu de la fièvre par suite d'une courbature, et nous croyons, d'un refroidissement. Nous avons fait venir de Clermont, M. Lavort, qui est le chef de l'école de médecine et du grand hôpital, et qui est fort habile. Il nous a confirmé dans l'opinion que ce n'était absolument rien.... En effet, la fièvre l'a quitté depuis deux jours... On peut le regarder comme entièrement remis de cette indisposition passagère, et à son retour, il sera sûrement en état d'aller voir son bon parrain, quand il voudra bien le lui permettre.

» Recevez, madame, l'assurance bien sincère de tous les sentiments que vous me connaissez pour vous et sur lesquels j'espère que vous comptez à jamais.

« Signé, L.-PH. D'ORLÉANS.

« Madame la duchesse d'Orléans et ma sœur me chargent de tous leurs compliments pour vous, et nous vous prions tous de présenter les nôtres à M. le duc de Bourbon. »

lointain voyage, projet qui concordait avec la demande faite par le prince à M. le baron de Surval, son intendant, d'un million en billets de banque. Quant aux motifs de cette résolution, le duc de Bourbon n'en fit à personne la confidence, mais il recommanda le secret sur le voyage lui-même, et, surtout, qu'on se cachât soigneusement de madame de Feuchères.

La baronne, de son côté, n'était pas sans inquiétude sur l'exécution du testament. Elle aurait voulu que les dispositions testamentaires consenties en sa faveur fussent converties en donation, et, comme les droits d'enregistrement dans ce cas auraient fait sortir de la caisse du prince une somme trop considérable, M. de Surval avait proposé de vendre à madame Adélaïde, sœur du roi, le domaine de Saint-Leu, qui entrait dans le legs de madame de Feuchères.

Cependant, les préparatifs de fuite essayés par le duc de Bourbon trompèrent son attente. Manoury devait se procurer un passe-port, prendre une voiture, et aller attendre son maître à Moiselles : cette combinaison échoua par l'impossibilité de la faire réussir sans l'ébruiter. Mais le prince n'en persista pas moins à vouloir quitter Saint-Leu.

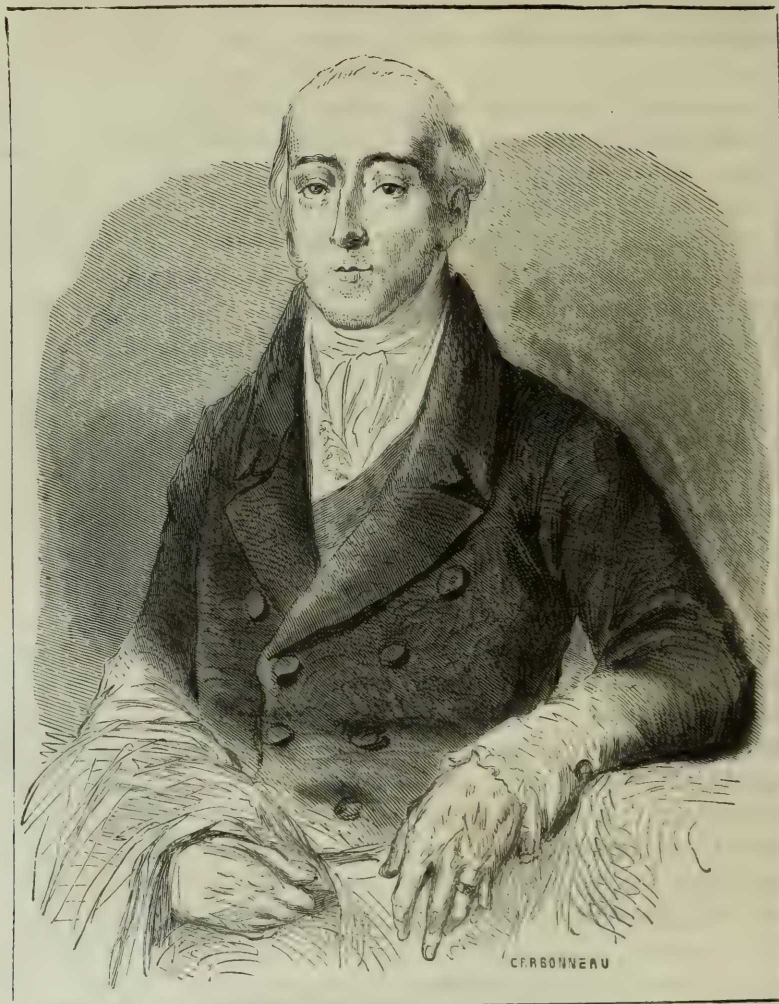
De tristes rumeurs s'étaient en même temps répandues dans le château. On racontait que, dans la matinée du 14 août, le duc de Bourbon avait été trouvé l'œil en sang ; qu'il s'était empressé d'en expliquer la cause à Manoury, en disant : « je me suis heurté à la table de nuit » ; que celui-ci ayant pris la liberté de répondre : « la table a moins de hauteur que le lit », le duc avait gardé le silence avec embarras ; que, quelques instants après, Manoury, en étendant un tapis dans la chambre de toilette, avait aperçu sous la porte de l'escalier dérobé une lettre qui, portée au prince, l'avait extrêmement troublé ; qu'il avait alors prononcé ces mots : « Je ne suis « pas bon menteur, j'avais dit que je m'étais « fait mal en dormant : la vérité est qu'en « ouvrant la porte, je suis tombé de côté sur « la hanche, et ma tempe a porté sur l'angle « du panneau. » Les haines dont se compose la vie des Cours sont ingénieuses et implacables lorsqu'elles s'arment du soupçon. Des faits, peut-être sans importance, recevaient une interprétation sinistre, qu'autorisaient l'attitude du prince et ses défiances apparentes. C'est ainsi qu'après l'accident du 11 août, il témoignait à Manoury le désir de le voir coucher à la porte de sa chambre. Et, sur l'observation de Manoury que cela pourrait paraître bizarre et qu'il était plus naturel de donner cet ordre à Lecomte, valet de chambre de service : « Oh non, répondit le « duc de Bourbon, il n'y a qu'à laisser cela. » Lecomte avait été introduit au château par madame de Feuchères.

Quelques jours après, le duc de Bourbon reçut la visite de la reine, qui lui apportait la plaque de la Légion-d'Honneur. La reine venait rassurer et consoler son noble parent. Il en parut satisfait et reconnaissant. Mais, dans la nuit même qui suivit cette entrevue, un cavalier se dirigeait vers le château, par la route du parc, moins sonore que celle des cours. Ce cavalier était M. de Choulot. Il était attendu, et fut introduit avec précaution dans la chambre à coucher du prince. « Mon parti est pris, dit le duc de Bourbon « en l'apercevant. La reine m'a aujourd'hui « même apporté la plaque de la Légion- « d'Honneur. On veut que je figure à la « Chambre des pairs. C'est impossible. » Le départ alors fut définitivement arrêté.

Mais comment couvrir l'éclat d'une semblable fuite ? M. de Choulot avait appris que, dans un petit village situé à deux lieues de Saint-Leu, entre la forêt de Montmorency et celle de l'Ile-d'Adam, une voiture stationnait depuis quelques jours, par l'ordre de la baronne, et que cette voiture devait à un signal convenu, prendre la route de l'Angleterre. Ce renseignement suggéra à M. de Choulot le plan que voici : il y avait au château un vieux valet de chambre nommé Leclerc, qui n'était pas sans ressembler au duc de Bourbon ; on devait faire revêtir au domestique l'habit du maître et le conduire, dans la voiture même du prince, jusqu'au village en question. Là, il serait monté dans la voiture

préparée par madame de Feuchères; et pendant qu'on l'aurait poursuivi sur la route du Hâvre, le vrai duc de Bourbon se serait impunément dirigé vers la Suisse.

conserver encore. Aussi se montra-t-il parfaitement calme. Il accueillit les autorités avec un visage gracieux et des paroles bienveillantes.



Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé.
(13 août 1756 — 26 août 1830.)

La fête de Saint-Louis arriva au milieu de ces préparatifs. Les habitants de Saint-Leu, qui aimaient le duc de Bourbon, lui donnèrent, dans la journée du 25, des témoignages d'affection dont il fut extrêmement touché, et qui auraient suffi à dissiper ses inquiétudes politiques, s'il avait pu en

Toutefois, en entendant jouer sous ses fenêtres un air qui lui rappelait de combien de démonstrations affectueuses on l'avait aussi entourée, cette famille royale entraînée maintenant vers de lointains pays, il s'attendrit tout à coup, et s'écria d'une voix émue : Ah! quelle fête!



Il fit à ses gens un signe amical qui les surprit. (Page 194.)

Ce jour-là même, madame de Feuchères se fit délivrer par le banquier Rotschild une traite d'un demi-million sur l'Angleterre, soit que des motifs étrangers à ses liaisons avec le prince la rappelassent à Londres, soit que quelques nuages se fussent élevés entre elle et le duc de Bourbon[1].

1. Nous avons la preuve écrite de ce fait important, et tellement ignoré jusqu'ici, qu'on n'en trouve aucune trace dans le dossier de l'instruction, dont nous avons attentivement compulsé toutes les pièces.

Toujours est-il que le lendemain, vers huit heures et demie du matin, une scène violente eut lieu entre le prince et madame de Feuchères. On entendit le duc de Bourbon prononcer avec force le nom de M. de Choulot ; et quand la baronne fut sortie, Manoury trouva son maître assis devant la croisée de l'est, sur un petit canapé, en proie à une agitation terrible et demandant de l'eau de Cologne. A la suite

de cet incident, le duc de Bourbon expédia un courrier à M. de Choulot, pour lui enjoindre d'accourir à Saint-Leu, où l'attendait une communication importante.

Le reste de la journée ne présenta rien d'extraordinaire. Le duc de Bourbon ayant reçu la visite de M. de Cossé-Brissac, le retint à dîner et l'engagea même à passer la nuit au château. Il causa non sans tristesse, des événements du jour, voulut signer sur-le-champ des pétitions que le général Lambot lui présentait en lui faisant observer qu'elles pouvaient n'être signées que le lendemain, et recommanda qu'on ne s'entretînt pas à table, devant les gens, de ce qui se passait à Paris. Le dîner fut gai. Seulement, M. de Cossé-Brissac ayant parlé de quelques caricatures publiées depuis la déchéance de Charles X, le duc de Bourbon en parut affecté, et, se penchant vers madame de Feuchères: « Dites-lui donc de se taire. » A neuf heures, le jeu commença. Car, depuis trois jours, le prince avait repris ses habitudes de plaisir. Il fit sa partie de whist avec madame de Feuchères, MM. de Lavillegontier et de Préjean; critiqua un coup, montra plus de gaîté qu'à l'ordinaire, perdit de l'argent et s'abstint de payer en disant : à demain.

Il devait partir le 31 août, et telle était son impatience de quitter Saint-Leu, qu'il avait recommandé à Dubois, son architecte, de préparer son appartement à Chantilly, en toute hâte, et dût-on y passer la nuit. S'étant levé après le jeu, et traversant le vestibule pour se rendre à sa chambre à coucher, il fit à ses gens un signe amical qui les surprit, parce qu'il ressemblait à un signe d'adieu. Était-ce un des adieux funèbres par où s'échappe la pensée d'une mort prochaine? Était-ce l'indication mélancolique du projet de voyage et d'exil?

Arrivé dans sa chambre à coucher, où l'avaient suivi le chevalier Bonnie, son chirurgien, et Lecomte, son valet de chambre de service, le duc de Bourbon garda le silence pendant qu'on le pansait et qu'on le déshabillait. Mais cette circonstance ne fut remarquée ni par Lecomte, ni par M. Bonnie, car elle n'avait rien de contraire aux habitudes du prince. « A quelle heure Monseigneur « veut-il que j'entre demain matin, demanda « le valet de chambre, au moment de se re- « tirer? — A huit heures, répondit le prince « avec sa tranquillité ordinaire. »

La chambre à coucher du duc de Bourbon était liée par un petit passage à un salon d'attente. Le salon s'ouvrait d'une part sur un cabinet de toilette touchant au grand corridor du château, de l'autre sur un escalier dérobé aboutissant au palier où étaient situés l'appartement de madame de Feuchères et celui de madame de Flassans, sa nièce. Par le palier d'en bas, l'escalier dérobé conduisait le long d'un corridor, jusqu'au vestibule du château; et, par un palier supérieur, celui de l'entresol, il communiquait à un second corridor, dans lequel se trouvaient disposées les chambres de l'abbé Briant, secrétaire de la baronne de Feuchères, de la veuve Lachassine, sa femme de chambre, et des époux Dupré, particulièrement attachés à son service. La chambre de ces derniers était placée immédiatement au-dessous de celle du prince, de sorte qu'ils pouvaient entendre aisément jusqu'au son des paroles prononcées sur leur tête.

Dans cette nuit du 26 au 27, les gardes-chasse firent dans le parc les rondes accoutumées. Lecomte avait fermé la porte du cabinet de toilette et emporté la clef : précaution indispensable, parce qu'il arrivait fort souvent au prince de laisser ouvert le verrou de sa chambre à coucher. Mme de Flassans veilla jusqu'à deux heures du matin, occupée à écrire : aucun bruit ne la vint troubler. Les époux Dupré n'entendirent rien non plus. Et le calme le plus profond régna toute la nuit dans le château.

Le lendemain, à huit heures, selon l'ordre reçu la veille, Lecomte vient frapper à la porte de son maître. Il la trouve fermée, et le prince ne répond pas. Le valet de chambre se retire, revient quelques instants après avec M. Bonnie, frappe encore. Pas de réponse. Inquiets, ils descendent alors l'un et l'autre

chez Mme de Feuchères. « J'y vais monter « bien vite, s'écrie-t-elle : quand il entendra « ma voix, il me répondra. » Et elle s'élance hors de son appartement, à moitié vêtue. Arrivée à la porte avec M. Bonnie et Lecomte: « Ouvrez, Monseigneur ; ouvrez ! c'est moi ! » Toujours le même silence. Mais déjà l'alarme s'était partout répandue. Les valets de chambre Manoury et Louis Leclerc, l'abbé Briant, M. Méry-Lafontaine, étaient accourus. Au moyen d'une masse en fer apportée par un des gens de service, Manoury heurte la porte violemment, brise le vantail du bas, et pénètre dans la chambre avec Lecomte et Bonnie. Les volets étaient fermés, l'obscurité était grande. Pourtant, une bougie brûlait dans l'âtre du foyer, mais derrière un garde-feu en tôle qui en dirigeait vers le plafond la clarté douteuse. A cette faible lueur, la tête du prince fut entrevue, collée contre le volet de la croisée du nord. On eut dit d'un homme qui écoute. La croisée du levant, ouverte par Manoury, ne tarda pas à éclairer un affreux spectacle. Le duc de Bourbon était pendu ou, plutôt, accroché à l'espagnolette de la fenêtre. La porte fut ouverte ; chacun se précipita. On n'arrêta sur le seuil que Mme de Feuchères, qui se laissa tomber en gémissant sur un fauteuil du cabinet de toilette. En même temps un grand bruit se faisait dans les cours du château. C'est monseigneur qui est mort ! criaient les domestiques effarés. Entendant courir sous ses fenêtres, l'aumônier du prince se hâte vers le lieu de cette scène étrange, et il aperçoit, dans le salon d'attente, M. de Préjean, debout contre la porte vitrée, le visage altéré, les yeux pleins de larmes, et, tout près, Mme de Feuchères assise, paraissant prêter l'oreille aux consolations de M. Bonnie et étendant les mains vers ceux qui entraient. Manoury s'avance alors vers l'aumônier, l'entraîne dans la chambre mortuaire, et lui dit en lui montrant le corps : Voilà Monseigneur !

Le duc de Bourbon était attaché à l'espagnolette de la croisée du nord, par deux mouchoirs passés l'un dans l'autre : le premier formant un anneau aplati et allongé, le second un ovale dont la base supportait la mâchoire inférieure et qui avait son sommet derrière la tête, sur le haut. Le mouchoir de compression ne faisait pas nœud coulant ; il ne pressait pas la trachée artère, laissait la nuque à découvert, et se trouvait tellement lâche, qu'entre ses plis et la tête quelques-uns des assistants purent aisément passer les doigts. La tête du mort penchait sur sa poitrine, son visage était pâle. La langue ne sortait pas de la bouche et poussait seulement les lèvres, les mains étaient fermées, les genoux ployés ; et, par leur extrémité, les pieds portaient sur le tapis ; de sorte que, dans les souffrances aiguës qui naissent des derniers efforts de la vie, le prince n'aurait eu, pour échapper à la mort, qu'à se dresser sur les pieds en s'appuyant contre les volets de la fenêtre. Cette disposition et ces apparences du corps combattaient puissamment l'hypothèse du suicide. Elles frappèrent de surprise la plupart des assistants.

Vinrent les autorités : le maire de Saint-Leu d'abord, qui fit constater l'état du corps ; ensuite le juge de paix d'Enghien, qui le fit détacher et transporter sur le lit ; plus tard, le juge d'instruction de Pontoise, par qui fut dressé l'état des lieux. De son côté, le roi, instruit vers les onze heures et demie de l'événement, avait envoyé à Saint-Leu M. Guillaume, son secrétaire, MM. de Rumigny, Pasquier, de Sémonville et Cauchy. Quoique héritier du sang, Louis de Rohan ne fut point prévenu et n'apprit que par les journaux la mort du prince dont un testament ignoré lui avait enlevé l'héritage.

Les divers procès-verbaux rédigés dans cette journée conclurent tous, à travers beaucoup d'inexactitudes, que devait relever une enquête ultérieure, au suicide par strangulation. Et, en effet, le verrou fermé intérieurement paraissait rendre inadmissible l'hypothèse d'un assassinat. Ce fut donc sous l'empire d'une préoccupation exclusive qu'on agit dans les premiers moments, et cette préoccupation était si forte, que, dans l'impossibilité d'expliquer autrement la mort

volontaire du duc de Bourbon, M. Bonnie crut devoir mettre au nombre des moyens de suicide une chaise qu'il déclara plus tard, devant la justice, n'avoir pu servir à ce triste usage, à cause de la distance où elle se trouvait du corps. Cette chaise, il l'avait poussée du pied en pénétrant dans la chambre, et il supposait dans son procès-verbal que le prince y était monté pour se donner la mort.

Cependant, et même avant qu'on eût appris combien il était facile de ramener du dehors un verrou dans sa gâche, la supposition du suicide allait s'affaiblissant peu à peu dans tous les esprits. L'âge du prince, la trempe peu énergique de son caractère, ses sentiments religieux bien connus, l'horreur qu'il avait en mille circonstances témoignée à la seule pensée de la mort, son opinion sur le suicide, qu'il regardait comme une action lâche, la sérénité de ses derniers jours, tout cela déjouait les conjectures que la fermeture du verrou avait d'abord fait naître. On trouva sur la cheminée la montre de chasse du prince remontée par lui la veille comme à l'ordinaire et, sous le traversin, un mouchoir avec un nœud semblable à ceux qu'il avait coutume de faire, en se couchant, pour se rappeler les choses du lendemain. Le corps, d'ailleurs, n'était-il pas dans un état de suspension incomplète ? Le valet de pied Romanzo, qui avait voyagé en Turquie et en Egypte, et son camarade, l'Irlandais Fife, avaient vu beaucoup de pendus : ils déclaraient que la figure de ces malheureux était non blafarde, mais noirâtre ; qu'ils avaient les yeux ouverts, la conjonctive injectée de sang, et la langue hors de la bouche : signes en tout contraires à ceux que présentait le corps du duc de Bourbon. Quand on détacha le cadavre, ce fut Romanzo qui défit le nœud de l'espagnolette, et il n'y parvint qu'avec beaucoup de peine, tant ce nœud était artistement fait et serré avec force. Or, parmi les serviteurs du prince, nul n'ignorait que sa maladresse était extrême : qu'il ne pouvait nouer les cordons de ses souliers, qu'il faisait lui-même, à la vérité, la rosette de sa cravate, mais non sans que son valet de chambre fût obligé d'en ramener par devant les deux bouts, qu'il avait reçu un coup de sabre à la main droite, et avait eu la clavicule gauche cassée, ce qui l'empêchait d'élever sa main gauche au niveau de sa tête, qu'enfin, il ne pouvait faire ce qu'on appelle en terme de chasse le *coup du roi* qu'en se renversant en arrière. En admettant même que la chaise dérangée par M. Bonnie eût été à la portée du prince, conformément à la déclaration de M. Bonnie dans le procès-verbal et contrairement à ses affirmations subséquentes devant la justice, ceux-là se montraient peu convaincus qui savaient combien le vieillard montait difficilement les escaliers, et qu'il avait besoin pour cela du double appui de la rampe et de sa canne.

Les doutes résultant de toutes ces circonstances étaient fortifiés par certaines singularités qui n'avaient pu échapper à l'attention des plus intimes serviteurs du prince. Les pantouffles, dont le prince se servait rarement, restaient presque toujours au pied de la chaise où on le déshabillait : était-ce la main du vieillard qui, dans cette nuit fatale, les avait rangées au pied du lit ? Le prince ne sortait de son lit qu'en tournant en quelque sorte sur lui-même, et il pesait tellement sur le bord en dormant, qu'on avait dû plier en quatre la couverture, du côté de la chambre, pour prévenir une chute : pourquoi donc avait-on trouvé le milieu du lit affaissé, et les bords, au contraire, relevés ? L'usage constant de la femme et des frotteurs qui faisaient le lit, était de le pousser au fond de l'alcôve, et il n'avait pas été dérogé à cet usage le 26 au soir : qui donc avait éloigné le lit du fond de l'alcôve d'un pied et demi environ ? Il y avait sur la cheminée, lorsqu'on était entré dans la chambre, deux bougies éteintes et non consumées, par qui avaient-elles pu être éteintes? Par le prince? Pour faire les préparatifs si compliqués de sa mort, il s'était donc volontairement plongé dans les ténèbres !

Quant à madame de Feuchères, elle appuyait l'idée du suicide. Elle semblait croire que l'accident du 11 août n'était qu'un essai manqué. Elle tremblait qu'on ne s'entretînt des projets de voyage conçus par le duc de



Le duc de Bourbon était attaché à l'espagnolette de la fenêtre. (Page 195.)

Bourbon, et entendant Manoury qui s'en expliquait librement: « Prenez garde, lui dit-« elle! de pareils discours pourraient vous « compromettre auprès du roi.» L'abbé Briant de son côté, repoussait avec une remarquable insistance toute autre supposition que celle du suicide. Il parlait de l'esprit affaibli du prince, de l'altération manifeste de ses facultés dans les derniers jours de sa vie, disant qu'il s'était donné la mort dans un accès de délire.

Déjà, du reste, éclataient dans toute leur triste naïveté, ces préoccupations cupides qui s'éveillent autour de chaque cercueil, et accusent le vice des institutions que subit, en les adorant, l'ignorance des sociétés. Auprès de ce corps glacé, unique débris d'une race vantée, en présence de cette mort qui n'avait pas encore un nom, au milieu de ces murmures confus, de ces larmes..... l'héritage de la victime était déjà convoité, et l'idée du testament planait sur cette grande scène de deuil. Les papiers du défunt étaient devenus l'objet d'une recherche pleine d'anxiété « Tout ici appartient à madame de Feuchères, » disait l'abbé Briant, et il recommandait à M. Dauvert, chef de l'argenterie, de veiller soigneusement sur cette partie d'un trésor qui allait être désormais celui de la baronne. Madame de Feuchères paraissait aussi fort

inquiète au sujet des papiers du prince ; mais elle donnait à son inquiétude un noble motif, en exprimant le désir de trouver au bas de quelque lettre d'adieu le nom de l'homme qui l'avait tant aimée.

Mais il semblait étrange à tous les serviteurs du duc de Bourbon que, sur le point d'accomplir un dessein si funeste, il n'eût laissé aucune indication écrite de son désespoir, aucun souvenir de ses heures suprêmes, aucune marque d'affection pour ceux dont il s'était plu toujours à récompenser le zèle. C'était là une sorte de suicide moral non moins inexplicable que tout le reste. Une découverte inattendue vint mettre le comble à tant d'incertitudes.

Vers le soir du 27, M. Guillaume, secrétaire du roi, aperçut, en passant devant la cheminée de la chambre mortuaire, des fragments de papier qui brillaient sur le fond noir du foyer. Il s'approche, et sur ces fragments, que soutenaient des cendres de papiers brulés, il lit ces mots : *roi.... Vincennes.... infortuné fils....* M. le procureur général Bernard était arrivé le lendemain à Saint-Leu ; on lui remit ces fragments, avec d'autres que le valet de chambre Lecomte avait recueillis. « La vérité est là, » s'écria aussitôt le procureur général ; et, à l'aide des personnes présentes, il réunit les fragments de manière à recomposer les deux écrits que voici :

Saint-Leu appartient au roi
Philippe
ne pillés, ni ne brûlés
le château ni le village
ne faites de mal à personne
ni à mes amis, ni à mes
gens. On vous a égarés
sur mon compte, je n'ai

urir en aiant
cœur le peuple
et l'espoir du
bonheur de ma patrie.

Saint-Leu et ses dépend
appartiennent à votre roi
Philippe : ne pillés ni ne brûlés
le le village
ne mal à personne
ni es amis, ni à mes gens.
On vous a égarés sur mon compte, je n'ai qu'à mourir en souhaitant bonheur et prospérité au peuple français et à ma patrie.

Adieu pour toujours,

L.-H.-J. de Bourbon,
Prince de Condé.

P.-S. — Je demande à être enterré à Vincennes, près de mon infortuné fils.

Dans ces recommandations bizarres beaucoup aimèrent à voir une preuve de suicide ; mais les plus défiants ne pouvaient concevoir que ce fussent là les adieux d'un prince prêt à quitter la vie. Dans leur pensée, la crainte du pillage de Saint-Leu était inconciliable avec ce dégoût de toutes choses que le suicide révèle. Il était peu croyable que cette crainte eût possédé l'âme du duc de Bourbon dans la nuit du 26 au 27 août, c'est-à-dire après cette fête de Saint-Louis où il avait reçu tant de témoignages d'amour; après la visite de la reine, visite si douce, si rassurante, et lorsqu'il ne restait plus rien des récentes agitations. On ne s'expliquait pas davantage pourquoi le duc de Bourbon attribuait, dans cet écrit, la propriété de Saint-Leu à Louis-Philippe, auquel il savait bien que Saint-Leu n'appartenait pas. On était surpris, que le prince, ayant saisi la plume au milieu des apprêts d'un suicide, n'eût rien dit de précis sur son fatal projet, et n'eût point prévu à quels affreux soupçons le vague de ses paroles allait exposer ses serviteurs. Dans la manière même dont les deux écrits avaient été découverts, on crut trouver quelque chose d'inconcevable. Ces papiers que le secrétaire de Louis-Philippe et Lecomte avaient si aisément aperçus dans la soirée du 27, par quel singulier hasard avaient-ils échappé, dans la matinée du même jour aux recherches de M. de Choulot, de Manoury, de Romanzo, et de tous ceux qui avaient, comme eux, visité la cheminée avec le plus grand soin ? Fallait-il supposer que, dans le but d'accréditer l'opinion du suicide, une main furtive avait semé ces fragments dans le foyer, longtemps après la mort du prince? On les avait découverts sur des cendres de papiers brûlés : comment le

duc de Bourbon, ayant des papiers à anéantir, eût brûlé les uns et déchiré les autres? Ces singularités conduisaient à penser que l'écrit découvert se rapportait à une date antérieure à l'événement, et n'était qu'un projet de proclamation rédigé par le prince dans les premiers jours du mois d'août, alors que l'orage révolutionnaire grondait encore. On ne tarda pas à apprendre qu'en effet, aux premiers jours de la tourmente de juillet, le duc de Bourbon avait eu l'idée d'une proclamation, et, dès lors, la seconde hypothése acquit l'autorité d'une croyance,

Ainsi s'épaississaient, à chaque pas, les ténèbres qui enveloppaient cette mort imprévue. Pour faire l'autopsie du cadavre, on avait envoyé à Saint-Leu M. Marc, médecin ordinaire du roi, M. Pasquier et M. Marjolin. Ils conclurent au suicide. Mais pour détruire tous les soupçons, ce ne fut pas assez de cet arrêt de la science que des médecins se hâtèrent, d'ailleurs, au nom de la science, de discuter et de combattre.

Il arriva donc que deux partis se formèrent. Ceux qui croyaient au suicide pouvaient alléguer en faveur de leur opinion : les procès-verbaux ; la mélancolie du duc de Bourbon depuis 1830 ; ses terreurs de royaliste, de vieillard opulent et de gentilhomme ; les déchirements de son âme incertaine au milieu des querelles politiques dont avait naguère retenti sa maison ; l'acte de bienfaisance qu'il avait, le 26, confié aux soins de Manoury, par la crainte de ne pouvoir l'accomplir lui-même ; ses adieux muets aux gens de service dans la soirée qui pour lui fut la dernière ; l'état du corps qui ne présentait d'autres traces de violence que certaines excoriations, suffisamment explicables dans l'hypothèse du suicide ; l'état des vêtements sur lesquels on n'a remarqué ni désordre ni souillure ; le verrou fermé intérieurement ; les difficultés matérielles de l'assassinat, l'impossibilité de dire avec quelque apparence de certitude : voici les assassins ! A ces présomptions, les défenseurs de la mémoire du mort répliquèrent par des scènes d'un effet puissant. L'un d'eux, M. Méry-Lafontaine, se suspendit à l'espagnolette fatale, dans une position semblable à celle où avait été trouvé le prince ; et cette tentative fut sans danger. On essaya, au moyen d'un ruban fort mince, de ramener du dehors un verrou dans sa gâche, et l'expérience eût un plein succès. Il n'en fallut pas davantage. Les soupçons, timides jusque-là, se formulèrent avec une audace violente. Des noms furent prononcés... Le testament avait été lu ; les haines qui déjà se dressaient contre madame de Feuchères s'accrurent par l'assurance acquise qu'elle n'avait laissé place que pour elle dans les souvenirs reconnaissants du testateur. Des propos accusateurs circulèrent. On raconta que dans la chapelle ardente où était exposée la victime, Lecomte s'était écrié, vaincu par son émotion : « J'ai « un poids sur le cœur. » M. Bonnie, contrairement aux assertions formelles de ce même Lecomte, affirmait que dans la matinée du 27, le verrou de l'escalier dérobé n'était point fermé, et que pour cacher cette circonstance terrible, madame de Feuchères s'était rendue à la chambre mortuaire par la route la plus longue, celle du grand escalier !

Le 4 septembre, le cœur du duc de Bourbon fut porté à Chantilly. L'abbé Pélier, aumônier du prince, assistait au service funèbre. Il parut portant le cœur de la victime dans une boite de vermeil, et prêt à prononcer les paroles de suprême adieu. Un silence morne régnait dans l'assemblée. Chacun était dans l'attente. L'impression fut profonde, immense, lorsque d'une voix solennelle l'orateur sacré laissa tomber ces mots : « Le prince est innocent de sa mort « devant Dieu. »

La religion présida aux funérailles qui se firent avec beaucoup de pompe et où figurèrent plusieurs des fils du roi. Le corps ayant été porté à Saint-Denis, le clergé épiscopal le vint recevoir à la porte de l'abbaye ; et de la basilique, dont l'hymme ordinaire des morts fit retentir les voûtes, les prières de l'Église accompagnèrent le cercueil dans le caveau qui garde la poussière des rois.

Tel fut cet événement. Madame de Feuchères quitta précipitamment Saint-Leu, et se rendit au Palais-Bourbon, poursuivie par d'étranges pensées. Durant quinze nuits, elle fit coucher l'abbé Briant dans sa bibiothèque, et madame de Flassans dans sa propre chambre, comme si elle eût craint que quelque image funèbre ne vînt se lever devant elle dans la solitude des nuits. Mais bientôt, revenue de son émotion, elle se montra confiante et résolue. Depuis longtemps elle jouait à la bourse, sur un capital énorme : elle dônna suite à ses opérations, et, dans l'espace de quelques mois, elle se trouvait avoir gagné des sommes considérables.

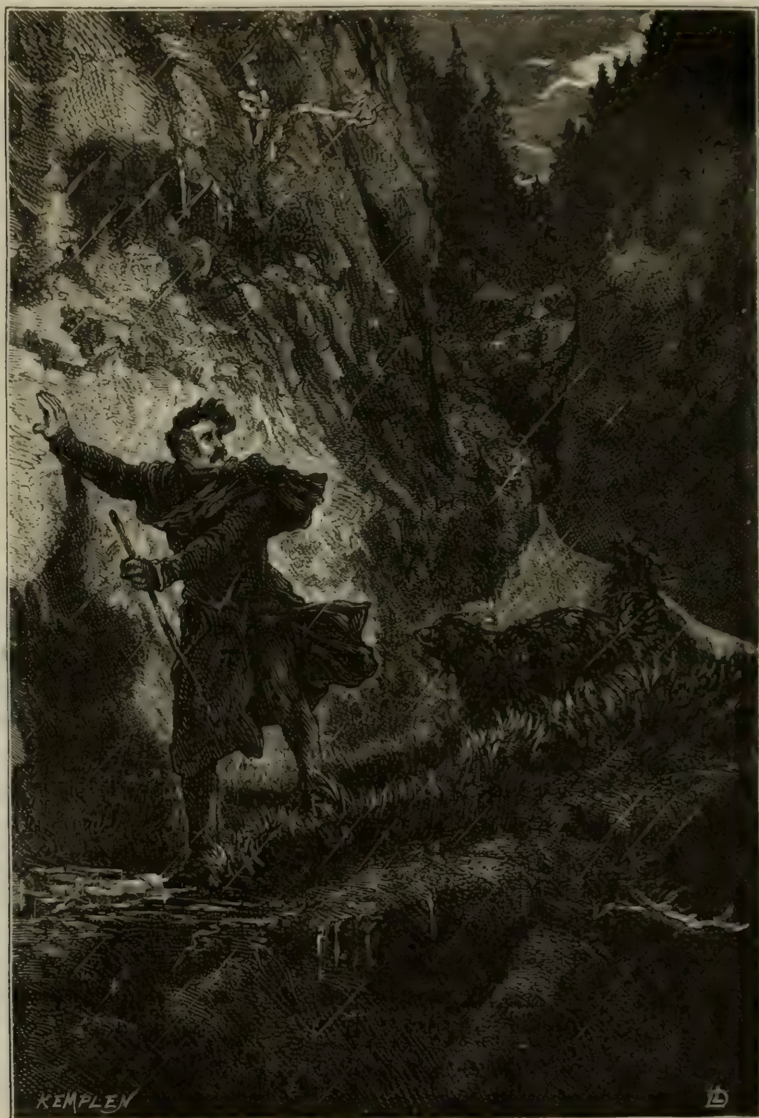
Cependant des murmures sinistres commençaient à s'élever de toutes parts; les princes de Rohan préparaient tout, et pour un procès civil, et pour un procès criminel. A Saint-Leu, à Chantilly, l'opinion du suicide ne rencontrait guère plus que des incrédules; à Paris, on se livrait aux conjectures les plus hardies, dans les salons, dans les ateliers, partout. Un nom auguste, mêlé à celui de madame de Feuchères, fournit aux passions de parti une arme qu'elles saisirent avidement. On mit une sagacité cruelle à remarquer que, dès le 27, la Cour avait pris possession par ses affidés du théâtre de l'événement; que l'aumônier du duc de Bourbon, quoique sur les lieux, n'avait pas été invité à coopérer à la rédaction des procès-verbaux; que le médecin du prince, M. Guérin, n'avait pas été appelé à l'autopsie, confiée à trois médecins dont deux, MM. Marc et Pasquier, entretenaient avec la Cour les plus étroites relations. On demandait avec un étonnement railleur dans quel but M. de Broglie avait empêché qu'on insérât au *Moniteur* le discours prononcé par l'abbé Pélier à Chantilly. On établissait un rapprochement injurieux entre la catastrophe qui faisait disparaître les Condé de l'histoire, et la prospérité croissante de la maison d'Orléans. Enfin, on ajoutait à tout cela mille exagérations puériles ou folles, car la haine compromet toujours ses succès par sa violence. D'un autre côté, l'ardeur avec laquelle certains courtisans cherchaient à accréditer l'opinion du suicide, tournait au détriment de leur idole, tant il y a, aussi, d'aveuglement dans la bassesse !

Pour étouffer des bruits dont l'injure osait monter jusqu'au gouvernement, un moyen décisif s'offrait au roi. Répudier une succession à ce point ténébreuse n'eût certes pas été au-dessus de son pouvoir ; et par là il eût honoré son avènement et humilié ses ennemis. Mais Louis-Philippe envisageait autrement les intérêts de sa naissante royauté. On l'avait vu, à la veille d'occuper le trône, faire passer hâtivement sur la tête de ses enfants, ses biens qu'il ne voulait pas, selon l'antique loi de la monarchie, réunir au domaine de l'Etat. C'était assez dire que, sous son règne, le mépris de l'argent ne serait point la vertu dominante. Il songea donc uniquement, bien que le plus riche des souverains de l'Europe, à faire régir d'une manière fructueuse les nouveaux domaines de son fils.

De là, pour les hommes du pouvoir, la nécessité d'assurer à madame de Feuchères une protection dont nous aurons à raconter les scandales. La baronne fut invitée à la Cour, et y reçut un accueil dont, le lendemain, tout Paris s'entretenait avec stupeur. Les cris de l'opinion rendant une enquête inévitable, une instruction fut commencée à Pontoise dans le mois de septembre, mais rien ne fut négligé pour assoupir l'affaire. Le conseiller-rapporteur, M. de la Huproie, se montrait résolu à trouver la vérité ; on le mit soudainement à la retraite, et la place de juge qu'il désirait depuis longtemps pour son gendre lui fut accordée. Le dossier passa en d'autres mains.

On verra dans la suite quel parti surent tirer de tant de circonstances sujettes à controverse l'éloquence de M. Hennequin et les ressentiments du parti légitimiste.

La Cour cessa bientôt d'être inquiète de tout le bruit qu'on faisait autour d'elle : une chose la tourmentait, cependant. Elle n'ignorait pas qu'il y avait, depuis longtemps, dans la maison de Condé, un secret dont deux personnes étaient toujours dépositaires. Ce secret avait été confié par le duc de Bourbon,



Il passa deux jours à gravir les montagnes. (Page 207.)

lors de son séjour à Londres, à sir William Gordon, écuyer du prince régent, et au duc de la Châtre. Après leur mort, M. de Choulot avait reçu les confidences du prince, qui, à la suite d'une chute de cheval réputée dangereuse, avait laissé voir à Manoury le fond de ses pensées. On n'a jamais su et on ne sait encore rien de ce secret, sinon qu'il est important et redoutable.

Quant au peuple, aucune des leçons que renfermait cette histoire ne fut perdue pour lui, et il en garda un immortel levain de défiance. Car le peuple croit volontiers aux crimes extraordinaires. Victime, d'ailleurs, des excès de l'orgueil et des emportements de la force, il lui est donné de se plaire à ces grands spectacles de la puissance abattue ou avilie et des vieilles races mortes, spectacles que Dieu lui envoie pour le relever et le venger.

XII

Politique extérieure. — Lettre de Louis-Philippe à l'empereur Nicolas. — Dispositions des divers cabinets de l'Europe. — Joie des Anglais. — Le roi d'Espagne ne reconnaît pas Louis-Philippe; mot de Louis-Philippe sur Ferdinand VII; moyens employés pour amener la reconnaissance du cabinet de Madrid; les réfugiés espagnols poussés sur les Pyrénées, abandonnés ensuite. — Le gouvernement des clubs. — Emeute à Bruxelles. — Dispositions de la bourgeoisie belge. — Le prince d'Orange à Bruxelles; son portrait. — Vues du Palais-Royal sur la Belgique. — Politique des marchands. — Nomination irrégulière de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres; son portrait; funestes effets de son influence; son incapacité. — Réponse de Nicolas à Louis-Philippe. — Révolution en Belgique. La Belgique intéressée à se réunir à la France; efforts du Palais-Royal pour empêcher ce résultat; deux partis à Bruxelles, les patriotes et les Orangistes. — Bombardement d'Anvers. Exclusion des Nassau. — Scènes d'enthousiasme à Paris. — Bataillon envoyé en Belgique par les Amis du Peuple.

Pendant que la bourgeoisie et la royauté, momentanément unies, consolidaient leur domination, les souverains étrangers revenaient peu à peu de leur frayeur.

La première pensée du nouveau pouvoir avait été de se faire reconnaître. Il résolut donc de fonder sa politique sur le maintien des traités de 1815. C'était se préparer à une situation terrible. Ne faudrait-il pas, d'une part, s'asservir aux étrangers pour leur plaire, et de l'autre avilir la nation pour la calmer? Le Cabinet du Palais-Royal n'entrevit point ces conséquences, ou, s'il les entrevit, il les brava.

Le 19 août 1830, Louis-Philippe écrivit à l'empereur de Russie pour lui notifier son avénement. Sa lettre[1], dont toutes les expressions paraissaient pesées avec soin, indiquait, à travers les formes d'une obséquiosité craintive, quelle allait être, au dehors, l'attitude du gouvernement. Pour rassurer l'Europe sur les suites de la révolution de juillet, Louis-Philippe ne la montrait que comme une résistance malheureuse, mais inévitable, à d'imprudentes agressions. Lui-même il se donnait pour le modérateur des victorieux, et le protecteur naturel des vaincus, flattant ainsi, dans ce qu'elles pouvaient avoir de plus absolu, les doctrines monarchiques du Czar. Dans le même but, l'auteur de la lettre protestait de son respect pour le souverain déchu, que, même après sa chute, il désignait par ces mots : *le roi Charles X*; hommage rendu au principe de la légitimité! Ce qu'il y avait de compromettant à faire l'éloge de la Charte, Louis-Philippe l'atténuait en rappelant qu'elle était un fruit de l'invasion et un bienfait de l'empereur Alexandre. Enfin, il faisait dépendre adroitement de l'appui que la Sainte-Alliance lui prêterait, la conservation de la paix en Europe; et quoiqu'entièrement dévoué à l'Angleterre, comme on le verra plus tard, il laissait espérer à Nicolas que la *catastrophe* arrivée à Paris n'aurait point pour résultat de briser l'alliance projetée par le ministère Polignac entre la France et la Russie.

L'histoire que nous allons écrire était d'avance, et tout entière, contenue dans cette lettre.

L'empereur Nicolas ne s'était pas attendu sans doute, de la part du gouvernement français, à ces marques de soumission. Car, à la première nouvelle de la révolution de juillet, il s'était mis en mesure de faire la guerre à la France; il envoya le feld-maréchal Diébitch à Berlin, pour y décider le roi de Prusse à une alliance offensive; il donna l'ordre aux troupes russes de se tenir prêtes pour une campagne prochaine; il fit écrire au prince de

1. Voir aux documents historiques.

Lubecki, ministre des finances en Pologne, qu'il eût à rechercher sans délai tous les fonds nécessaires pour la mobilisation de l'armée.

Le prince de Lubecki répondit que la Pologne possédait huit millions de florins dans son trésor, et un million d'écus à Berlin; qu'elle était prête par conséquent à entreprendre les préparatifs de guerre voulus par les circonstances [1].

D'un autre côté, le grand-duc Constantin engagea le consul de France en Pologne à prêter serment à Louis-Philippe. Ce consul était dévoué à la branche ainée des Bourbons, et le Cabinet de St-Pétersbourg craignait de le voir remplacé par un agent des idées qui venaient de triompher à Paris.

Voilà dans quelles dispositions la lettre précitée trouva l'empereur de Russie; elle flatta son orgueil sans fléchir son ressentiment. Il ne se donna pas même la peine de dissimuler ses dédains, et l'envoyé du Palais-Royal fut accueilli par le chef d'un peuple encore à demi-barbare avec une hauteur dont le gouvernement de la Restauration lui-même n'aurait pas souffert l'injure.

L'attitude de l'Autriche ne fut pas à beaucoup près aussi hostile, parce que ses intérêts diplomatiques étaient différents. Le cabinet de Vienne n'était pas, comme celui de St-Pétersbourg, intéressé à la destruction de l'Angleterre. Il importait peu à l'Autriche que le roi de France eût le cœur anglais, pourvu qu'il se montrât disposé à enchaîner l'esprit révolutionnaire, et à préserver de tout ébranlement le système européen, inauguré en 1815. Louis-Philippe promettait tout cela. Son avénement devait donc être salué avec joie par les souverains qui, en 1815, s'étaient partagé les dépouilles de la France, en s'appropriant les peuples secondaires, bétail humain, distribué selon la loi de leurs caprices. Sous ce rapport, la Russie elle-même devait naturellement applaudir à l'avénement de Louis-Philippe; et c'est ce qu'elle eût fait, si ses vues sur Constantinople ne lui eussent créé dans la question un motif particulier de dépit et de haine.

M. de Metternich, d'ailleurs, faisait consister sa politique à éviter toute grande secousse. Amoureux du repos par égoïsme, il l'était aussi par incapacité. Ceux-là seuls affrontent les orages qui se sentent la force de les maîtriser. M. de Metternich voulait jouir sans trouble d'une réputation facilement usurpée, et dont la moindre complication eût mis à nu le mensonge. Il ne se borna pas à recevoir d'une manière encourageante les assurances données par Louis-Philippe, il pressa vivement le roi de Prusse de ne point faire attendre son adhésion; et, en effet, ce fut par Berlin qu'arriva la reconnaissance de l'Autriche: celle de la Prusse y était jointe.

Le roi des Pays-Bas n'avait pas hésité à reconnaître Louis-Philippe. Trop heureux de voir sur le trône de France un prince qui renonçait pour son pays à la rive gauche du Rhin et à la Belgique!

Pour ce qui est de l'Angleterre, elle considérait le dénoûment des trois journées comme un des événements des plus heureux de son histoire. Grâce à l'élévation du duc d'Orléans, c'était au profit des Anglais que la révolution de juillet venait de s'accomplir. Aussi Guillaume IV fit-il au général Baudrand l'accueil le plus empressé.

La joie que ces petits succès de famille causèrent au Palais-Royal ne fut pas tout à fait sans mélange. Un prince d'Italie, le duc de Modène, refusa de reconnaître Louis-Philippe, et l'Espagne publia contre le gouvernement de juillet un manifeste injurieux.

Le refus du duc de Modène était singulier. Les rapports de ce prince avec le duc d'Orléans, avant la révolution de 1830, n'avaient jamais eu rien qui pût faire présager une hostilité aussi violemment déclarée. Le duc de Modène, qu'on disait conspirateur, aurait dû bien plutôt s'associer à une révolution sur laquelle comptaient depuis si longtemps tous ceux qui conspiraient pour l'indépendance de l'Italie. L'insolence bizarre de son refus, et l'impunité, plus bizarre encore, que lui

1. Documents tirés du portefeuille du grand duc Constantin, et produits par Lafayette à la séance du 22 mars 1831.

accorda le Cabinet du Palais-Royal, donnèrent lieu à des soupçons offensants. On avait parlé de M. Misley comme d'un agent mystérieux envoyé d'Italie au duc d'Orléans dans l'intérêt de l'indépendance italienne. Quelques esprits défiants pensèrent que, par son accession aux traités de 1815, Louis-Philippe déconcertait des espérances qu'il avait fait concevoir ; que le duc de Modène en était profondément irrité, et que son refus était la manifestation énergique d'un mécontentement dont il lui était impossible de révéler à l'Europe le secret.

On s'expliquait mieux le manifeste publié, au nom de Ferdinand VII, par M. Calomarde. L'Espagne n'ayant pas été partie prenante aux traités de Vienne, Louis-Philippe, en adhérant à ces traités, n'effaçait pas suffisamment aux yeux d'un monarque absolu, la tache de son usurpation.

Ne pouvant gagner le gouvernement espagnol, le Palais-Royal résolut de l'effrayer.

La nouvelle de la révolution de 1830 avait attiré à Paris, de tous les points de l'Europe, les plus illustres victimes de la tyrannie de Ferdinand VII. Réunis par une infortune semblable et par de communes espérances, MM. Mendizabal, Isturiz, Calatraval, San Miguel, le duc de Rivas, Martinez de la Rosa, le comte de Toréno, etc....., avaient formé, à Paris, une espèce de junte, dont le but avoué était de révolutionner l'Espagne. Pour seconder cette réunion, les patriotes français en formèrent une seconde sous le nom de *comité espagnol*. Ce comité, qui se composait de MM. Dupont, Viardot, Marchais, Schœlcher, Chevallon, Etienne Arago, Gauja, Loëve-Weimar, Garnier Pagès, se mit à l'œuvre avec beaucoup d'ardeur. Une souscription fut ouverte, et on recueillit des sommes considérables. Le colonel Pinto était entre les patriotes des deux nations l'intermédiaire principal. Un banquier, M. Calvo, prit en main les intérêts financiers de l'émigration espagnole. Il fut question d'ouvrir un emprunt. Fonder une caisse, enrôler les réfugiés, les envoyer aux Pyrénées, c'est à cela que s'employa l'activité du *comité espagnol.*

Bientôt la protection du gouvernement lui fut assurée. Seul, parmi les ministres, le général Sébastiani se montrait opposé à une intervention, même indirecte. M. Dupont étant allé le trouver pour l'inviter à s'associer aux efforts du comité, il répondit que le premier devoir du gouvernement français était d'éviter un conflit européen ; que la nouvelle royauté ne pouvait, sans se compromettre, assister les révolutionnaires espagnols ; que, pour son compte, il était bien décidé à combattre, dans le conseil, toute mesure ayant pour objet d'encourager leurs démarches ; que, comme homme, néanmoins, mais en cette qualité seulement, il ne refusait point de venir en aide à des infortunes qui le touchaient. « Mais alors, s'écria M. Dupont, « entre vous et nous, c'est la guerre, Mon« sieur. — Eh bien, c'est la guerre, reprit « froidement le ministre. »

M. Guizot manifesta des sentiments bien opposés. Il répondit à M. Louis Viardot, réclamant au nom des réfugiés l'appui du ministère : « Dites à ceux qui vous envoient « que la France a commis un crime politique « en 1823, qu'elle doit à l'Espagne une écla« tante réparation, et que cette réparation « sera donnée. »

Mais le comité sentait bien de quel poids serait dans la balance du succès l'adhésion personnelle du roi. Une audience lui fut donc demandée par MM. Dupont, Marchais et Loëve-Weimar. Au jour fixé, ces messieurs se présentèrent au Palais-Royal, où M. Odilon Barrot leur servit d'introducteur. Le roi les accueillit avec une grâce parfaite. Il reconnut que la France était menacée d'une guerre sur les bords du Rhin : que l'orage pouvant à toute heure gronder sur elle du côté du nord, il importait qu'au midi elle fût mise à l'abri de toute attaque. Il avoua que la protection promise par Ferdinand VII aux carlistes du midi lui paraissait alarmante, et qu'il était par conséquent d'un haut intérêt politique de leur enlever les Pyrénées. Il ajouta qu'il n'ignorait point que cette politique le poussait à combattre des intérêts de famille. « Mais en « ce qui concerne Ferdinand VII, continua-

« t-il, on peut le pendre si on veut : c'est le « plus grand coquin qui ait jamais existé. » Les représentants du comité voyant le roi dans de semblables dispositions, crurent le moment venu de lui parler des projets des réfugiés espagnols. Ces projets consistaient à offrir la couronne d'Espagne au duc de Nemours en lui donnant pour épouse Dona Maria, ce qui aurait fait prévaloir dans l'Espagne et le Portugal réunis l'influence française et les traditions de la politique de Louis XIV. Une pareille proposition était peu acceptable, à cause de la haine que se portent l'un à l'autre le peuple espagnol et le peuple portugais. Ce ne fut point, toutefois, par ce motif que le roi la repoussa. Il s'exprima sans détour sur le danger de céder à une tentation de ce genre. Il voyait dans l'offre d'une couronne pour un de ses fils quelque chose de singulièrement hasardé, et ne voulait point se compromettre aux yeux de l'Europe. Quant aux secours d'argent qui lui étaient demandés, il s'abstint également de les promettre et de les refuser. Mais, quelques jours après, il mit à la disposition de M. de Lafayette cent mille francs tirés de la cassette royale, et destinés à soutenir les tentatives des révolutionnaires espagnols. Soixante mille francs furent portés à Bayonne par M. Chevallon, et M. Dupont fut chargé d'aller en remettre quarante mille à Marseille, au colonel Moreno, qui devait les faire passer au général Torrijos.

Devenus de la part du gouvernement français l'objet d'une protection aussi directe, les réfugiés espagnols s'élancèrent, le cœur plein d'espoir, à la conquête de leur patrie. Chaque jour, des bandes de trente, quarante, cinquante hommes, partaient pour les Pyrénées, tambour battant et enseignes déployées. Des feuilles de route étaient distribuées aux volontaires par M. Girod (de l'Ain), préfet de police. L'impériale des voitures publiques était toujours retenue d'avance pour les proscrits. Enfin, comme on rassemblait des fusils de toutes parts et que l'ambassadeur d'Espagne, M. d'Ofalia, s'en plaignait, on fit de secrets dépôts d'armes avec l'assentiment de MM. Montalivet et Guizot.

Le général Mina était à Paris, se disposant à courir aux Pyrénées. Le maréchal Gérard eut une entrevue avec ce célèbre chef de partisans, lui prodigua les témoignages de la plus vive sympathie, et promit à sa cause l'appui du gouvernement français.



M. le comte de Toreno (1786-1843).

« Mais il importe, lui dit-il, de ne rien brus« quer. Partez pour Bayonne sans retard, « et jurez-moi de vous abstenir de toute en« treprise, jusqu'à ce que la France se soit « nettement posée à l'égard de l'Europe. » Mina ne pouvait suspecter la loyauté du maréchal Gérard : il promit, et partit pour Bayonne sans faire confidence à qui que ce fut de ses espérances et de ses projets. Arrivé à Bayonne, il tint parole. Mais son inaction, dans des circonstances où le succès dépendait tout entier de la promptitude et de l'audace, ne tarda pas à faire planer sur lui les plus cruels soupçons. Les réfugiés espagnols formaient alors deux camps : d'un côté,

les partisans de la France ; de l'autre, ceux de l'Angleterre. Mina est accusé de trahison par quelques-uns de ses compatriotes : on le croit vendu aux Anglais. Enchaîné par sa parole, il ne peut ni agir ni se défendre. La défiance, si naturelle aux cœurs souffrants, se glisse parmi les réfugiés, les divise, pousse ceux-ci à une précipitation dangereuse, glace l'ardeur de ceux-là. Bientôt aux malheurs de ces divisions vient se joindre, pour les réfugiés, un malheur plus grand encore. Ferdinand VII, frappé d'épouvante, avait fait connaître les conditions de l'appui qu'il consentait à prêter à Louis-Philippe. C'est ce qu'attendait le Cabinet du Palais-Royal. Il défendit tout à coup les départs, suspendit les secours, se mit en mesure de dissiper les rassemblements, imposa aux autorités l'obligation d'une surveillance active, et fit voler jusqu'à Bayonne, sur l'aile du télégraphe, des ordres inhospitaliers.

Ce fut alors que, cédant au conseil de son désespoir, le colonel Valdès franchit la Bidassoa. Le 13 octobre, à la tête d'un petit nombre de braves, il touchait le sol sacré de son pays aux cris mille fois répétés de : Vive la constitution ! et sans autre garantie de succès que la justice de sa cause et son épée. La fortune lui fut d'abord favorable : autour de son drapeau, qui était celui d'un proscrit, quelques généreux Espagnols accoururent. Mais de douloureux mécomptes lui étaient réservés. Un autre chef de bande, le général Chapalangarra, était entré en Espagne avec cette conviction fatale que, pour soulever la contrée, il lui suffirait de se montrer ; et à ceux qui lui représentaient les dangers d'une aussi grande confiance, il avait répondu : « Les » balles me respectent trop pour m'atteindre. » D'ailleurs, qu'importe ? je montrerai du » moins comment sait mourir un soldat de la » liberté. » En effet, ayant aperçu un poste de royalistes, il s'avança seul sur la route après avoir défendu aux siens de faire feu, et prononça quelques paroles amies. On lui répondit par une décharge : il tomba mort. Ses compagnons, trop faibles pour résister, reculèrent jusqu'à une auberge où était établi un poste de cent hommes que les royalistes avaient fait reconnaître par un espion déguisé en marchand de gâteaux. Ce poste, vivement attaqué, se défendit avec vigueur. Là combattaient pour la cause de l'Espagne huit volontaires parisiens, dont quatre se firent tuer ; les quatre autres, après s'être battus vaillamment, parvinrent à se sauver à la nage. La troupe de Chapalangarra fut décimée et se dispersa. Premier échec qui n'était que le signal d'un grand désastre ! Privé d'un appui sur lequel il avait compté, et accablé par des forces supérieures, Valdès s'était concentré à Véra, où il ne pouvait manquer d'être cerné et de périr. La nouvelle en arrive jusqu'à Mina, qui se décide alors à quitter Bayonne pour courir au secours de son frère d'armes. Il rassemble ses compagnons, trompe la surveillance de l'autorité, oppose la bonne volonté de quelques patriotes français aux douaniers qui veulent arrêter les caisses de médicaments qu'il emporte avec lui, et passe enfin la frontière après bien des obstacles et des périls. Une mésintelligence profonde existait entre Mina et Valdès. Le premier ne voulait que réduire Ferdinand VII à des concessions libérales ; le second voulait le détrôner. Mais, en s'apercevant, les deux chefs se tendirent la main, sacrifiant leurs répugnances à la patrie, qui les appelait sur le même champ de bataille. Valdès restant à Véra, Mina courut à Irun, dont il se rendit maître. Malheureusement les chefs espagnols n'avaient pu prévoir, en commençant leur entreprise, tous les dangers qui les attendaient.

Il avait été convenu qu'au moment où Mina entrerait en Espagne par la Navarre, le général Placensia y entrerait par l'Aragon, de manière à tenir en échec les troupes de cette dernière province. Mais, sur l'ordre du gouvernement français, des armes envoyées au général Placensia furent saisies, cinq cents fusils et six mille cartouches rassemblés par les soins du général Vigo, furent confisqués à Maulian, et pareille confiscation eut lieu à Bagnères, chez le géral Gurrea : car le gouvernement français mettait à faire échouer

les efforts des patriotes espagnols autant d'ardeur qu'il en avait mis d'abord à les exciter. D'un autre côté, on informait soigneusement le gouvernement espagnol de toutes les mesures prises en France. Le capitaine-général de l'Aragon apprit donc que cette province n'était pas menacée, et reçut ordre de réunir ses troupes à celles de la Navarre. Toute résistance devenait par là inutile. Mina qui, après la prise d'Irun, avait occupé les hauteurs d'Oyarzun, fut averti que Valdès, à Véra, allait se trouver enveloppé. Il lui envoya aussitôt ses cavaliers et un petit nombre de fantassins commandés par les généraux Lopez-Banos et Butron. Avec ce renfort, Valdès disputa le terrain pied à pied : c'était lutter contre l'impossible. Il dut repasser la frontière, suivi de ceux de ses compagnons qui n'avaient point péri dans cette lutte inégale. Hélas ! à ces malheureux le sol de France ne fut pas moins fatal que celui de leur pays. Là où ils croyaient trouver un asile, beaucoup ne devaient trouver qu'un tombeau. Par une violation du droit des gens qui n'eut d'égal à son audace que le scandale de son impunité, les royalistes poursuivirent leurs ennemis jusque sur le territoire français et y fusillèrent leurs prisonniers. Plein de douleur et d'indignation, un aide-de-camp de Valdès ne voulut point conserver la vie dans cette France qu'il avait cependant aimée : il rentra en Espagne pour y mourir.

Il ne restait plus à Mina qu'une petite troupe. Il essaya de regagner la frontière. Pressé de toutes parts, poursuivi sans relâche, traqué par d'énormes chiens des Pyrénées lancés sur sa trace, il passa deux jours à gravir les montagnes, forcé bien souvent de se cacher au fond des ravins et jusque dans des fentes de rocher. Il arriva enfin à Lorda, maison située à une lieue en deçà de la frontière française. Il avait fait trente-huit lieues en quarante-deux heures ; ses mains, ses pieds étaient en sang, et les blessures qu'il avait autrefois reçues dans les guerres de l'indépendance s'étaient rouvertes. De ses compagnons, plusieurs tombèrent aux mains des carabiniers royaux et furent massacrés. On en fusilla quelques-uns sur la place d'Irun, aux cris de : *Vive le roi absolu!*

L'âme cruelle de Frédéric VII s'était rassasiée de vengeance : il cessa de menacer le Cabinet du Palais-Royal. Mais, dès ce moment, la France fut maudite par tous les patriotes espagnols, et il fut manifeste que, si jamais l'Espagne devenait démocratique, elle deviendrait anglaise. Or, le triomphe de la démocratie en Espagne étant inévitable, le gouvernement français venait de relever cette barrière des Pyrénées qu'avait abaissée le génie de Louis XIV.

Pendant qu'au midi la France perdait l'Espagne, la fortune semblait lui ouvrir au nord la voie des conquêtes pacifiques.

Il existait en France, à cette époque, deux gouvernements, celui de Louis-Philippe et celui des clubs : le premier, calculateur et réservé ; le second, actif, passionné, bruyant, et ami de l'imprévu. Le parti qui, à Paris, parlait de propagande, voulant qu'on poussât la France jusqu'au Rhin et qu'on étendît la main sur la Belgique, était en général composé d'hommes jeunes, étrangers aux affaires, peu riches, et par conséquent sans consistance dans une société tournée au mercantilisme. Néanmoins, ce parti était mieux conseillé par son ardeur que le parti contraire ne l'était par ses craintes. Grâce aux embarras de l'Europe, la prudence consistait ici à tout oser, et les plus téméraires en apparence étaient en réalité les plus sages, car la paix était également au fond de l'un et de l'autre système. Seulement, la France l'imposait à l'Europe en secouant les traités de 1815, tandis qu'en y adhérant, elle était forcée de l'implorer. Et en imposant la paix, elle en dictait les conditions ; en l'implorant, elle s'abaissait à les subir.

Malheureusement la politique propagandiste manquait d'interprètes puissants par leur position sociale. A l'exception du général Lamarque, du général de Richemont, et de M. Mauguin qui entretenait avec les partisans de la France en Belgique une correspondance assidue, aucun homme haut placé ne se présentait pour résister avec vigueur

aux tendances ultra-pacifiques de la Cour. La plupart des vieux généraux de l'empire n'aspiraient plus qu'à éteindre dans les douceurs du repos les restes de leur vie agitée. Quelques-uns d'entr'eux voyaient dans l'adoption d'une politique voulue par les nouveaux dispensateurs de la fortune, une voie plus facile ouverte à leur ambition. Dans la



Metternich (1773-1859).

sphère où s'agitaient les questions diplomatiques, la France industrielle était tout, la France guerrière n'était plus rien.

Toutefois, le parti propagandiste mit à profit l'état d'hésitation où la révolution de juillet venait de plonger la France, et l'affaiblissement momentané de tous les pouvoirs. Plusieurs de ses émissaires partirent pour la Belgique. Ils y échauffèrent les esprits et y jetèrent parmi le peuple la semence des passions dont ils étaient animés eux-mêmes, si bien que dans la nuit du 25 au 26 août 1830, ce cri avait retenti dans les rues de Bruxelles : *Imitons les Parisiens !* Le mouvement qui, alors, emporta quelques jeunes gens, au sortir d'une représentation de la *Muette,* n'eut d'abord que le caractère d'une émeute. La maison d'un journaliste ministériel, mise au pillage ; le drapeau tricolore déployé ; quelques boutiques d'armuriers envahies ; les vitres de la cour d'assises brisées, l'hôtel du ministre de la justice, Van Maanen, incendié aux cris de joie de la multitude : là semblaient devoir se borner les vengeances de la nation belge contre la Hollande. C'était une protestation violente plutôt qu'un essai de révolution.

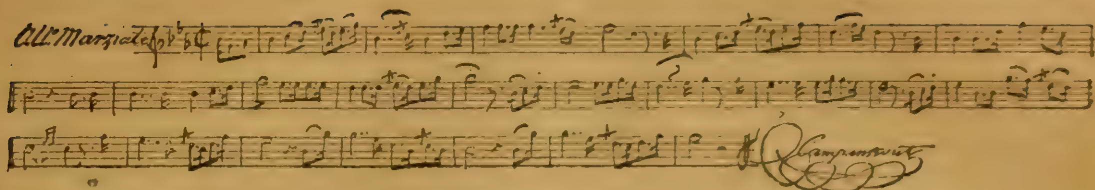
Et en effet, presque tous les industriels de la Belgique étaient unis à la Hollande par le lien de leurs intérêts privés : les plus hardis ne désiraient guère qu'une séparation administrative, avec le prince d'Orange pour roi. Le peuple était disposé à vouloir davantage, non par suite d'une appréciation bien nette de ses intérêts, mais parce qu'il était entretenu dans des sentiments de haine et de révolte par le clergé catholique.

Cette divergence de sentiments se manifesta dès le lendemain de l'émeute du 25 août. La première pensée de la bourgeoisie appartint au rétablissement et au maintien de l'ordre. On s'empressa d'envoyer à La Haye une députation chargée de présenter au roi Guillaume une adresse respectueuse qui se terminait par ces mots : « Pleins de con-
« fiance dans la bonté de votre majesté et
« dans sa justice, les citoyens de Bruxelles
« n'ont député vers vous leurs concitoyens
« que pour acquérir la douce certitude que
« les maux dont on se plaint seront aussitôt
« réparés que connus. Les s.-s. sont con-
« vaincus qu'un des meilleurs moyens de
« parvenir à ce but si désiré sera la prompte
« convocation des états-généraux.

« Bruxelles, ce 28 août 1830. »

Il est certain que la bourgeoisie belge, considérée dans ce qui constituait sa principale force, c'est-à-dire les industriels et les commerçants, était beaucoup plus portée à craindre une révolution complète qu'à la désirer ; d'abord, parce qu'une semblable révolution aurait créé naturellement à la Belgique une situation violente et l'aurait précipitée dans

La Brabançonne.



Qui l'aurait cru!... de l'arbitraire
Consacrant les affreux projets,
Sur nous de l'airain militaire
Un Prince a lancé les boulets.
C'en est fait! oui, Belges, tout change;
Avec Nassau plus d'indigne traité
La mitraille a brisé l'orange
Sur l'arbre de la liberté.

Trop généreuse en sa colère,
La Belgique, vengeant ses droits,
D'un Roi, qu'elle appelait son père,
N'implorait que de justes lois;
Mais lui, dans sa fureur étrange,
Par le canon que son fils a pointé,
Au sang belge a noyé l'orange
Sous l'arbre de la liberté!

Fiers Brabançons, peuple de braves,
Qu'on voit combattre sans fléchir,
Du sceptre honteux des bataves,
Tes balles sauront t'affranchir.
Sur Bruxelle, aux pieds de l'archange,
Ton saint drapeau pour jamais est planté;
Et, fier de verdir sans l'orange,
Croît l'arbre de la liberté.

Et vous, objets de nobles larmes,
Braves, morts au feu des canons,
Avant que la patrie en armes
Ait pu connaître au moins vos noms,
Sous l'humble terre où l'on vous range,
Dormez, martyrs, bataillon indompté;
Dormez en paix, loin de l'orange
Sous l'arbre de la liberté.

C. Rodenbach, L. Jenneval.

Reçu la somme de trente trois florins, quatre cents, produit de la vente de la Brabançonne, aux bénéfices des pauvres.

Bruxelles ce 17 7bre 1830

A. Jenneval

Reçu des mains de M. Jorez, imprimeur de la susdite.

A. Jenneval

Fac-similé d'un des manuscrits du chant national Belge et du reçu de Jenneval (*Bibliothèque Royale de Bruxelles*)



Van Campenhout, auteur de la musique de la *Brabançonne* (Chant National Belge). (1779-1841).

un avenir plein d'orages: ensuite, parce qu'une secousse aussi profonde n'était point nécessaire pour amener le redressement des griefs dont on se plaignait. Dans la deuxième chambre, 55 députés représentaient le nord, 55 députés représentaient le midi : quelques voix de plus acquises à la représentation méridionale suffisaient donc pour renverser les bases de l'union et faire passer de La Haye à Bruxelles le sceptre des Pays-Bas.

Mais la journée du 25 août venait de placer les évènements sur une pente où il eût été bien difficile de les arrêter. Une vive fermentation régnait dans le peuple ; un appât nouveau venait d'être offert à des ambitions mé-

1. La *Brabançonne* fut chantée la première fois le 25 septembre 1830. Le ténor Lafeuillade en fut l'interprète, Jenneval l'auteur des paroles, et Campenhout en composa la musique. Nos lecteurs recevront dans une livraison un *facsimilé* d'un manuscrit de ce chant, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. (*N. de l'E.*)

contentes; le drapeau brabançon flottait à Bruxelles; le mouvement insurrectionnel de cette ville embrassait Liége, Louvain, Namur : et, comme pour rendre la rupture inévitable, les feuilles hollandaises demandaient avec emportement qu'on châtiât les *rebelles*.

Ce fut au milieu de cette anxiété générale, le 31 août 1830, que le prince d'Orange et le prince Frédéric arrivèrent à Vilvorde, à la tête de leurs troupes. Une commission est aussitôt nommée à Bruxelles pour offrir aux princes d'entrer dans la ville. Ils y consentent à condition que le drapeau brabançon fera place aux couleurs de la maison d'Orange. A cette nouvelle, la ville de Bruxelles s'émeut; on dépave les rues, on abat des arbres, on prépare des barricades. Une nouvelle députation part pour Vilvorde, à travers les flots d'une multitude en émoi. A onze heures du soir, les députés étaient de retour à Bruxelles: et, à minuit, on lisait dans les corps de gardes bourgeois, au milieu d'acclamations ardentes, une proclamation ainsi conçue :

« S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui, avec son état-major seulement « et sans troupes; il demande que la garde « bourgeoise aille au-devant de lui. Les dé« putés se sont engagés à la garantie de sa « personne et à la liberté qu'il aurait d'en« trer en ville avec la garde bourgeoise ou « de se retirer, s'il le juge convenable. »

Le lendemain, 1er septembre, le prince d'Orange fit son entrée à Bruxelles. La garde bourgeoise s'était avancée au-devant de lui, marchant en ordre de bataille pour ainsi dire, et livrant aux airs avec orgueil les couleurs brabançonnes. Au pont de Laëken, le prince d'Orange atteignit la tête de la colonne. Il n'était accompagné que de quelques aides de camp. Une foule innombrable se pressait sur la route qu'il avait à parcourir. A son approche, le tambour battit aux champs, et les gardes lui présentèrent les armes. Il put même juger aux cris de : *Vive le prince!* qui retentissaient de distance en distance, qu'il n'entrait pas dans une ville ennemie. Mais lorsqu'il aperçut dans les rues d'énormes barricades et tout le sinistre appareil d'une cité en péril, il se sentit prêt à défaillir et pâlit. D'ailleurs, à mesure qu'il avançait, la voix du peuple dominait de plus en plus celle de la bourgeoisie et portait à son cœur épouvanté ces cris de guerre : *Vive la liberté! A bas Van Maanen!* Pour se rendre à son palais, il voulait suivre la rue de la Madeleine ; on cria de toutes parts : *A l'Hôtel-de-Ville!* Profondément troublé, il continua sa route avec une extrême vitesse et comme en fuyant. Sur la place de la Justice, où il parut seul, ses aides-de-camp ne l'ayant pu suivre, une sentinelle donna l'alarme, et le poste, accourant, croisa sur lui la baïonnette. Ainsi la fièvre révolutionnaire avait déjà gagné Bruxelles, et le prince se trouvait engagé dans une entreprise dont le dénoûment pouvait devenir terrible. Il abrégea le plus qu'il put son séjour dans une ville où déjà flottait partout le drapeau fatal à sa maison. Mais plusieurs députations s'étaient succédé auprès de lui ; il avait reçu la visite de presque tous les notables de Bruxelles, et une commission nommée pour aviser aux mesures à prendre dans la circonstance avait enfin prononcé le mot *séparation*. Ce mot laissait au prince d'Orange l'espoir d'une couronne. « A ce prix, dit-il dans une « réunion où la question devait se décider, « vous me serez fidèles? — Oui! oui! répon« dirent avec enthousiasme les assistants. — « Et vous ne vous réunirez pas aux Français? « — Jamais! » Ce fut alors entre le prince et ceux qui l'entouraient un échange de paroles passionnées. L'émotion de l'assemblée était au comble, et on raconte que le prince d'Orange fondait en larmes. Le 4 septembre il quitta Bruxelles où il ne devait plus rentrer.

Le prince d'Orange était un homme spirituel, chevaleresque, français par les manières et le langage. Il ne courait point bassement après la popularité : il l'appelait naturellement à lui. Mais son amour pour le jeu et la vivacité de ses goûts libertins avaient fourni à ses ennemis des armes dont ils se servirent avec une haine infatigable. C'est ainsi qu'on l'accusa non sans quelque vraisemblance, d'avoir soustrait les diamants de

sa femme pour payer ses dettes. Son père ne l'aimait pas. Homme d'affaires, rien ne rapprochait Guillaume d'un homme de plaisir, dont il n'approuvait pas les penchants et dont la capacité lui faisait ombrage. A son fils aîné, Guillaume préférait le prince Frédéric qui justifiait par une extrême médiocrité la tendresse paternelle, toujours défiante chez un roi. Or, ce fut comme on le verra plus bas, la main du prince Frédéric qui brisa le dernier lien entre la Belgique et la Hollande.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ces événements produisit en France une sensation profonde. Bien qu'il n'y eût aucune comparaison à établir entre la situation de la France et celle de la Belgique, les Parisiens se plurent à voir dans la révolution qui venait de commencer à Bruxelles, l'ascendant de l'exemple héroïque donné au monde par le peuple de Paris.

D'autres pensées agitaient la Cour. Le roi ayant eu, à cette époque, un entretien particulier avec deux Belges qui se trouvaient en France, il ne leur dissimula point ses sympathies ; il parla de Guillaume comme d'un prince sage, libéral, et parut affligé de l'ébranlement imprimé au trône d'un monarque qui avait mis à le reconnaître tant de grâces et d'empressement. Devant ses ministres, devant MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte surtout, Louis-Philippe ne pouvait guère montrer les mêmes dispositions. Mais, avec son parti pris de ne déplaire en rien à l'Europe monarchique, comment aurait-il vu éclater sans effroi un mouvement qui le poussait à prendre une décision anti-européenne ou une décision anti-française? Car ne pas tendre les bras à la Belgique, prête à se détacher de la Hollande, c'était donner aux espérances que la révolution de juillet avait éveillées dans le peuple français un démenti bien brusque, un démenti dangereux peut-être. Et, d'un autre côté, accepter les avances de la fortune, c'était irriter à jamais l'Angleterre qui, depuis Édouard III, n'avait cessé d'agir contre l'établissement de l'influence française en Belgique.

Ce n'est pas que la réunion des deux pays, même au plus fort de l'enthousiasme excité par la révolution de juillet, se fût opérée sans obstacle. Le clergé belge, qui exerçait sur le peuple un empire absolu, détestait dans la nation française une société devenue sceptique et livrée à toutes les hardiesses de l'esprit d'examen ; les nobles n'éprouvaient que répugnance pour un pays tout couvert des ruines de l'aristocratie ; et quant aux industriels, ils étaient en général orangistes. Malgré tout cela, attirer la Belgique à nous n'eût pas été au-dessus des efforts d'une diplomatie habile. Entre le parti catholique et le parti libéral il existait en germe des divisions qui devaient éclater plus tard et dont on pouvait profiter. L'hostilité des nobles ne s'appuyait pas sur des forces assez réelles pour qu'il fût imprudent de la dédaigner. Le penchant des industriels pour le prince d'Orange n'ayant d'autre principe que leur égoïsme mercantile, on leur aurait fait comprendre sans peine tout ce qu'ils allaient gagner à voir nos marchés s'ouvrir à leurs produits. La séparation de la Hollande et de la Belgique, combinée avec la royauté du prince d'Orange, ne pouvait être pour les Belges qu'une dépendance déguisée, et laissait perpétuellement suspendue sur leurs têtes la menace du joug hollandais. La Belgique, après tout, n'avait-elle pas été française ? N'était-ce pas la langue des Français que parlait toute la partie influente et éclairée de la nation belge ? Les provinces Wallonnes n'étaient-elles pas françaises par le cœur? Si Bruxelles craignait de déchoir en devenant simple chef-lieu de département, n'était-il pas possible de la gagner en stipulant qu'elle deviendrait la résidence d'un prince français et la capitale d'une division administrative de la France?

Voilà ce que pensaient les hommes que touchait la grandeur de leur pays. Mais ils avaient à combattre des intérêts puissants et obstinés. Parmi les industriels français, beaucoup redoutaient, dans le cas d'une réunion, la concurrence des fabricants de la Belgique, préférant de la sorte, à l'intérêt national

l'intérêt de leur fortune. M. Casimir Périer, possesseur des mines d'Anzin, aurait perdu beaucoup d'argent par la libre introduction des houilles belges. Ainsi, la France, pays de guerriers, n'avait pu renoncer à son génie sans perdre sa virilité, et elle s'était vue condamnée à l'impuissance le jour où elle avait consenti à être gouvernée par des marchands.

Ces circonstances répondaient trop bien à la politique du Château, pour qu'elle ne les mît point à profit. Le samedi, 4 septembre 1830, le roi soumit au Conseil une question de la plus haute gravité : la nomination du





Médaille commémorative de la représentation de la *Muette* (26 août 1830).

prince de Talleyrand à l'ambassade de Londres. M. Laffitte déclara qu'un tel choix lui semblait extrêmement dangereux, parce qu'il était impopulaire. M. Dupont (de l'Eure) se prononça d'une manière plus formelle encore. M. Molé, dont la politique était plutôt russe qu'anglaise, aurait volontiers repoussé un choix qui condamnait brusquement la France à l'alliance de l'Angleterre. M. Bignon appuyait les répugnances de MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Le roi interrompit, en conséquence, le cours des délibérations.

Le lendemain, 5 septembre, M. de Talleyrand, qui se trouvait à dîner chez M. Laffitte, lui dit : « Je vous remercie de vos paroles « d'hier. Je sais tout ; le roi m'a tout raconté. « — Vous savez alors, répondit M. Laffitte, « en quels termes j'ai parlé de votre capacité. « — Passons. — J'ai ajouté que je vous « croyais incapable de manquer à votre pa- « role. — C'est de cela que je vous remer- « cie. — Il est vrai que j'ai parlé aussi de « votre impopularité. » M. de Talleyrand ne répliqua que par un sourire. Les convives l'imitèrent. Et quelques heures après, M. Laffitte apprit de la bouche du roi que M. de Talleyrand était ambassadeur à Londres.

Aucune protestation ne s'éleva de la part du Conseil. Pourtant, la décision qui venait d'être prise engageait irrévocablement la France dans une politique toute nouvelle. Nommer M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres, c'était non-seulement lier la diplomatie française au maintien des traités de 1815, mais encore renoncer à l'alliance de la Russie pour embrasser celle de l'Angleterre.

La nomination de M. de Talleyrand aurait dû émouvoir profondément les âmes, s'il n'y avait eu alors, partout, éblouissement et vertige. Qui pouvait avoir oublié qu'avant 1814 la France était la première nation du monde ; que le Rhin commençait et finissait sur son domaine ; que l'Allemagne avait été façonnée pour elle et par elle ; que



Louis-Alexandre-Hippolyte de Chez, dit Jenneval,
Auteur des paroles de la *Brabançonne*, né en 1803, mort en combattant à Lierre (1830).

l'Italie reconnaissait ses lois; que la capitale du catholicisme lui appartenait; que l'Espagne obéissait à son influence; qu'elle était plus grande, enfin, que n'avait osé la rêver tout l'orgueil de Louis XIV? Or, chez M. de Talleyrand s'étaient ouvertes les négociations de Paris, préliminaires à jamais honteux des honteux traités de Vienne; chez M. de Talleyrand les ennemis de la France avaient eu raison, en deux traits de plume, du génie militaire de la République, continué par le génie militaire de Bonaparte. C'était là qu'on avait décidé qu'il serait donné un million à M. de Metternich, un million à M. de Nesselrode, et six cent mille francs à chacun des négociateurs subalternes, pour indemniser les diplomates étrangers du soin qu'ils prenaient de nous dépouiller. Singuliers titres pour devenir l'ambassadeur d'une révolution qui, dans la pensée du peuple, n'était qu'une protestation contre Waterloo et ses suites!

La vie de M. de Talleyrand, du reste, n'était ignorée de personne. Il s'était élevé par la protection des courtisanes qui déshonorèrent les derniers jours de la monar-

chie et contribuèrent à la perdre. Il était devenu évêque d'Autun, la veille du jour où la puissance de l'Église allait s'écrouler. Grand seigneur, on l'avait vu, au fameux anniversaire du 14 juillet, monter sur l'autel de la Patrie, comme pontife de la révolution par qui mourait cette aristocratie dont il était membre. Il avait eu sa part de pouvoir, lorsque le 18 fructidor était venu frapper ses protecteurs. Il avait gagné le portefeuille des affaires étrangères à la révolution du 18 brumaire, dirigée contre Barras, son ami. En 1814, il s'était proclamé chef du gouvernement provisoire, pendant qu'à Fontainebleau, Napoléon, son bienfaiteur, méditait sur les ruines de l'empire. Et maintenant que la dynastie à laquelle il avait offert son patronage en 1814, prenait à son tour la route de l'exil, il reparaissait sur la scène, pour y saluer encore une fois la fortune.

Cela même le désignait à l'admiration des froids ambitieux et des sceptiques que le cours de la révolution de juillet venait, en s'égarant, de porter aux affaires. C'est le propre des petites âmes et des petits esprits de croire habile l'homme qui réussit dans son égoïsme. Mais M. de Talleyrand ne fut pas même habile en ce sens, d'une manière absolue. Écarté des affaires sous la République, disgracié sous l'Empire, exilé presque de la Cour sous la Restauration, il ne sut se maintenir sous aucun des régimes dont son improbité banale avait favorisé le triomphe.

Quant à l'autre habileté, celle qui consiste à exécuter de vastes desseins avec de faibles ressources, M. de Talleyrand ne la posséda jamais. Et les diplomates étrangers n'en pouvaient douter, eux qui, à Vienne, avaient été témoins de son incapacité. Car tandis que, dans le congrès, M. de Nesselrode assurait, par l'inféodation de la Pologne à la Russie, l'influence de son maître sur le midi; tandis que M. de Hardemberg arrondissait la Prusse en Allemagne; tandis que M. de Metternich agrandissait l'Autriche en Italie; tandis que les lords Cartlereagh, Cathcart et Stewart environnaient la France de barrières propres à étouffer l'essor de son génie, M. de Talleyrand ne songeait qu'à chasser Murat du trône de Naples. Aussi, quoique les rivalités des puissances offrissent des complications dont il était aisé de tirer profit, M. de Talleyrand n'avait su rien obtenir, rien empêcher. Le roi de Saxe avait été dépouillé à cause de son amour pour les Français ; le Danemarck avait été châtié de sa loyauté aussi noble que constante; en un mot, les bases de ces traités, si funestes à la France, avaient été arrêtées à Vienne telles qu'on les avait précédemment posées à Paris. Parmi les souverains étrangers, l'empereur Alexandre était le seul qui se fût montré disposé à la modération dans la victoire: M. de Talleyrand sut faire du Czar un des plus dangereux ennemis de la France.

Il ne faut donc pas s'étonner de la joie que produisit à Londres la nomination d'un semblable ambassadeur. M. de Talleyrand était pour l'Angleterre un jouet et un instrument. Eût-il été autre chose, les Anglais le connaissaient trop pour le craindre.

Fouché, qui avait déployé toute l'audace du mal, en avait eu, du moins, tout le génie. M. de Talleyrand, au contraire, était un esprit médiocre. Seulement, il avait cet avantage qu'il connaissait toutes les formes et tous les degrés de la bassesse de l'homme, l'ayant expérimentée sur lui-même. S'il faisait des actions viles, c'était tantôt avec une légèreté moqueuse, tantôt avec des airs méprisants, toujours avec l'aisance d'un gentilhomme. Il eût volontiers fait passer la vertu pour une preuve de mauvaise éducation, pour une marque de roture ; et il était regardé comme le protecteur de chacun des pouvoirs auxquels il s'était livré, tant il apportait de fatuité dans ses trahisons et savait donner d'importance à son déshonneur? Quelques bons mots, popularisés par ses courtisans, quelques méchancetés heureuses, lui avaient acquis une réputation de salon qui effrayait. On ne songeait pas qu'on redoutait en lui non-seulement l'esprit qu'il avait, mais encore l'esprit qu'on lui avait prêté. Il parlait peu lorsqu'il voulait poser, avait l'art de faire attendre son avis, et le donnait avec une concision étudiée, laissant croire ainsi

qu'il pensait beaucoup. Il n'était pas jusqu'aux dehors de cet homme qui ne profitassent au mensonge de son rôle. Quoi qu'il fut pied-bot comme lord Byron, il y avait dans toute sa personne une sorte de grâce impertinente que nul ne pouvait égaler. Habile, d'ailleurs, à ne se point troubler, il troublait les autres par l'insolence polie de ses manières, l'impassibilité de son visage, le perpétuel sourire de ses yeux à demi-clos et leur douceur profondément ironique. Mais tout cela n'aurait pas suffi pour sa renommée, si l'Europe coalisée contre nous n'eût voulu rendre influent l'homme qu'elle avait choisi pour abaisser et ruiner la France. M. de Talleyrand eut la niaiserie de s'y tromper; il ne comprit pas que nos ennemis lui avaient fait une illustration proportionnée à nos infortunes. Homme à peine digne de pitié! Car sa réputation s'accrut de chaque opprobre éclatant, et sa prospérité résuma tous les désastres de son pays.

Le discours de M. de Talleyrand dans son audience de présentation au roi d'Angleterre fut tel que pouvaient le désirer les Anglais, et ce jour-là furent posés les fondements de l'alliance anglo-française, alliance impossible à établir d'une manière durable entre deux peuples régis depuis 1789 par les mêmes lois économiques, et poussés par le principe de concurrence à se répandre également au-dehors, à convoiter d'une égale ardeur la conquête de débouchés nouveaux, la domination industrielle du globe, l'empire des mers! Cette impossibilité, que l'esprit étroit de M. de Talleyrand était incapable de pressentir, n'échappa certainement pas à la sagacité des hommes d'Etat de l'Angleterre: mais, habitués à dissimuler leurs sentiments, ils acceptèrent avec transport l'offre d'une alliance que la détresse de leur pays leur rendait momentanément nécessaire.

Le profit en était pour eux, tout le danger pour la France. L'empereur de Russie considéra la nomination de M. de Talleyrand comme une sorte de déclaration de guerre. Il ne lui était plus permis de douter du changement qui allait s'introduire, sous Louis-Philippe, dans la diplomatie de l'Europe, relativement à la question d'Orient. Toutefois, comme il n'était pas encore prêt pour la guerre, il crut devoir temporiser avec sa haine, dont la lettre suivante, toute méprisante qu'elle était, ne présentait encore qu'une expression adoucie :

« J'ai reçu des mains du général Athalin « la lettre dont il a été porteur. Des événe- « ments à jamais déplorables ont placé votre « majesté dans une cruelle alternative. Elle « a pris une détermination qui lui a paru la « seule propre à sauver la France des plus « grandes calamités, et je ne me prononcerai « pas sur les considérations qui ont guidé « votre majesté, mais je forme des vœux « pour que la Providence divine veuille bé- « nir ses intentions et les efforts qu'elle va « faire pour le bonheur du peuple français. « De concert avec mes alliés, je me plais à « accueillir le désir que votre majesté a « exprimé d'entretenir des relations de paix « et d'amitié avec tous les États de l'Europe. « Tant qu'elles seront basées sur les traités « existants et sur la ferme volonté de res- « pecter les droits et obligations, ainsi que « l'état de possession territoriale, qu'ils ont « consacrés, l'Europe y trouvera une garan- « tie de la paix, si nécessaire au repos de la « France elle-même. Appelé conjointement « avec mes alliés à cultiver avec la France, « sous son gouvernement, ces relations con- « servatrices, j'y apporterai pour ma part « toute la sollicitude qu'elles réclament, et « les dispositions dont j'aime à offrir à votre « majesté l'assurance, en retour des senti- « ments qu'elle m'a exprimés. Je la prie « d'agréer en même temps, etc., etc.

« Nicolas. »

Le ton dédaigneux de cette lettre, ses réticences pleines de menaces, l'omission insultante de ces mots *monsieur mon frère*, que Louis-Philippe avait eu grand soin d'employer, tout cela fut un coup de foudre pour le Palais-Royal. Il ne se découragea point cependant, et ne songea plus qu'à mériter par de nouveaux efforts, surtout dans la question belge, la bienveillance des Cours.

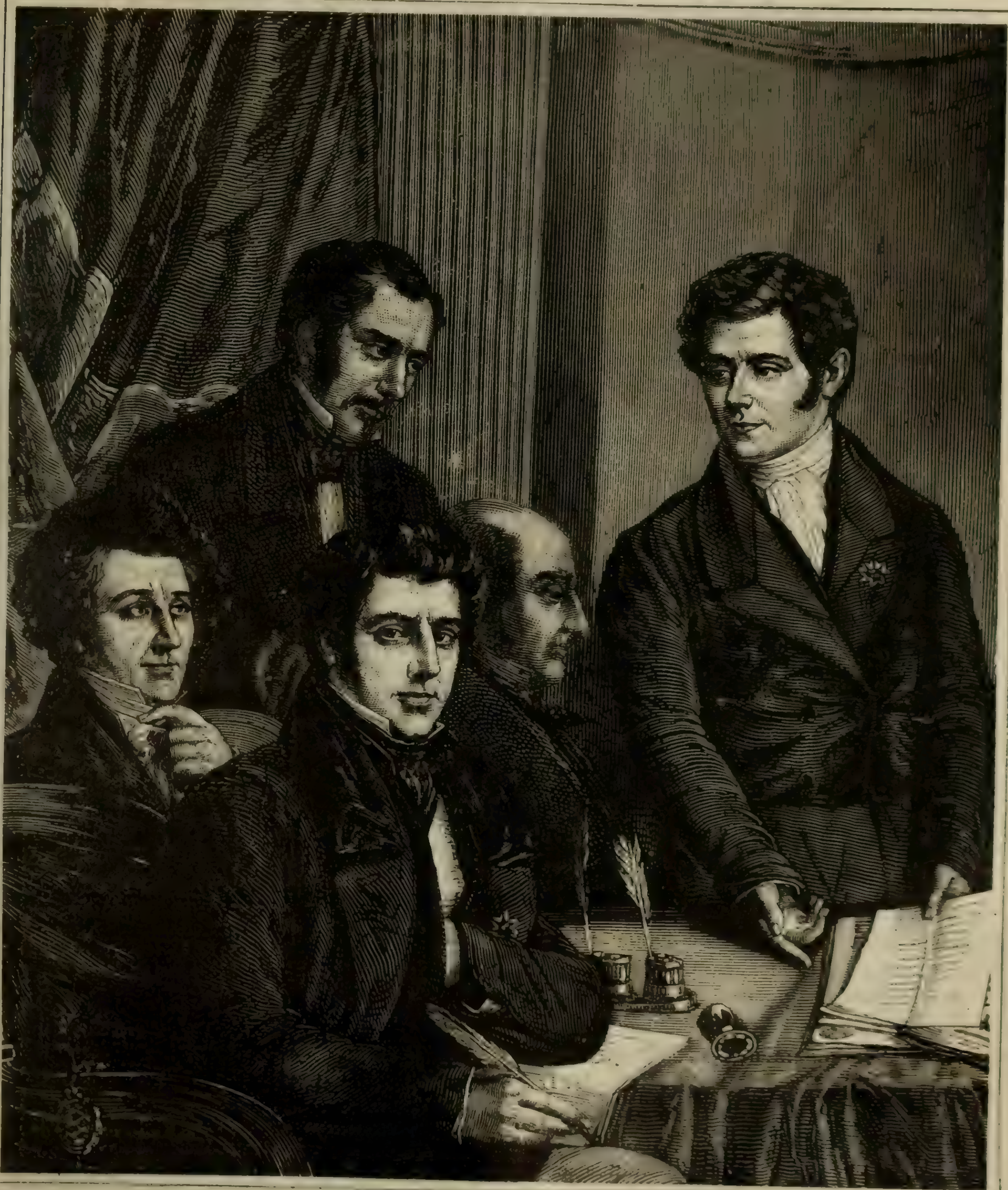
Depuis que le prince d'Orange avait quitté Bruxelles, tout y était en proie à la plus horrible confusion. Un fantôme de gouvernement y était apparu ; mais, comme la Belgique n'avait pas encore poussé contre la dynastie de Nassau son irrévocable cri de guerre, nul pouvoir belge n'osait ni se croire ni se dire légitime. Le peuple qui partout se plaît aux situations violentes, parce qu'elles rompent la monotonie de ses douleurs, et que souffrir détourne de craindre, le peuple s'agitait et appelait les hasards. La haine irréfléchie, longtemps couvée dans son sein sous l'ardente excitation du clergé catholique, éclatait contre la Hollande avec une fougue qui troublait tout. Des rassemblements se formaient sur les places publiques de Bruxelles ; on demandait des armes de tous côtés; on enrôlait des volontaires. Aux agitations de la capitale s'ajoutaient, pour les rendre plus terribles, celles de Liége, de Mons, de Gand, de Namur. Le désordre, comme il arrive toujours, avait enfanté ses orateurs, ses héros, et l'anarchie était entretenue non-seulement par tous les ambitieux obscurs qui triomphaient des incertitudes du lendemain, mais encore par les Orangistes, qui voulaient effrayer la partie opulente de la nation et la réduire à merci.

Il faut être malheureux ou ignorant pour oser. Voyant sur sa tête un roi irrité, à ses pieds une multitude grondante, la bourgeoisie belge tremblait : elle s'efforçait d'apaiser le roi par des députations et des adresses presque suppliantes ; elle opposait à la multitude ses sections armées ; mais, épuisée par ce double effort, elle soupirait après la fin de la crise : séparation administrative et maintien de la dynastie des Nassau, voilà ce qu'elle voulait.

Les états-généraux avaient été convoqués à La Haye. Guillaume ouvrit la session par un discours où le désir de la paix se traduisait en paroles altières. Les Belges y étaient considérés comme des rebelles, et le roi annonçait sa volonté bien arrêtée de ne rien accorder à l'esprit de faction. Cependant la séparation des deux royaumes étant indiquée dans ce discours comme le terme de toutes les divisions, les députés belges se joignirent aux députés hollandais pour remercier Guillaume : et l'adresse en réponse au discours d'ouverture fut votée par les états-généraux à une grande majorité.

Mais un appel trop véhément avait été fait aux passions des deux peuples pour qu'une transaction fût possible. A La Haye, on ne parlait plus des belges qu'avec colère ou mépris. Les députés des provinces méridionales y furent insultés, et ne tardèrent pas à comprendre qu'ils se trouvaient en pays ennemi. La discussion de l'adresse envenima la querelle. Des orateurs hollandais émirent le vœu de recourir aux armes. Langage imprudent qui retentit d'un bout à l'autre de la Belgique ! De part et d'autre on se hâtait vers le dénoûment. Déjà le *Courrier des Pays-Bas*, à Bruxelles, tonnait contre la pusillanimité des députés belges envoyés aux états-généraux. On répandait des bruits pleins d'alarmes. On s'attendait à chaque instant à voir s'ébranter les troupes commandées par le prince Frédéric. Les faits particuliers empruntaient des circonstances une gravité sinistre. Tantôt c'était un soldat belge qui, blessé dans une rixe par un soldat hollandais, avait été transporté dans les rues de Mons sur une civière, aux yeux du peuple indigné ; tantôt c'était un jeune homme sur qui une sentinelle avait fait feu, à Liége, et qui était tombé sanglant dans les bras de son frère. L'occasion était favorable pour la France. La bourgeoisie belge se sentait entraînée loin des Nassau par un mouvement irrésistible. Elle glissait entre deux abîmes : l'anarchie d'un côté, la guerre de l'autre. Et, seul, le gouvernement français semblait pouvoir, tout en la sauvant des orages de l'anarchie, détourner d'elle les périls de la guerre.

Nul doute que, dans cette occurrence, la Belgique ne fût devenue française, si le Cabinet du Palais-Royal se fût proposé pour but la grandeur de la France. Mais les progrès de la révolution en Belgique étaient pour le gouvernement français un sujet d'effroi, non d'espoir. Louis-Philippe craignait éga-



Alex. Gendebien. Jolly. Charles Rogier. De Potter. Sylvain Van de Weyer

RÉVOLUTION DE BELGIQUE. — Le Gouvernement Provisoire.
(D'après le tableau de Picque de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles.)

lement et d'avoir à refuser la Belgique, parce que c'était braver Paris, et d'avoir à la prendre, parce que c'était offenser Londres. Les agents du Palais-Royal en Belgique travaillaient donc à glacer le mouvement, loin de l'exciter. Quant à Lafayette, il aurait pu aisément déjouer ces tristes efforts. Malheureusement, son activité se dépensait en vains discours. D'ailleurs, la réunion de la Belgique à la France avait quelque chose dont souffrait son désintéressement puéril. Il aurait désiré voir la Belgique se constituer en république, sans croire, toutefois, que la France dût, par une intervention directe, aider à ce résultat. Dans une entrevue avec M. de Potter, qui se trouvait alors à Paris, il lui avait demandé une note sur l'état de la Belgique; et tout s'était borné là.

On voit combien était critique la situation de la bourgeoisie belge ainsi abandonnée à ses terreurs. Un fait, peu important en lui-même, vint mettre en relief le trouble qui la possédait. Comme on parlait sans cesse à Bruxelles de la prochaine apparition des troupes du prince Frédéric, quelques volontaires résolurent de se lancer en éclaireurs sur la route de Vilvorde. Ils partent, et craignant que la diligence qui les suit ne donne, en les dépassant, avis de leur marche, ils la forcent à rebrousser chemin. Arrivés à Terwueren, ils désarment quelques maréchaussées, et regagnent Bruxelles sans autre accident. A cette nouvelle, grande rumeur à l'Hôtel-de-Ville, l'audace des volontaires est fortement blâmée dans une proclamation. Le peuple s'irrite à son tour, crie à la trahison, se précipite sur l'Hôtel-de-Ville, y prend les armes, attaque plusieurs postes. La garde bourgeoise fait feu sur un rassemblement d'ouvriers : trois hommes tombent dangereusement frappés. L'effroi est dans la ville. Et, le lendemain, une proclamation du prince Frédéric apprenait aux Belges que les troupes hollandaises s'avançaient *sur la demande des meilleurs citoyens et pour décharger la garde bourgeoise d'un service pénible.*

En effet, des dragons hollandais ne tardèrent à paraître sur la chaussée de Schaërbeck. Aussitôt le tocsin sonne à Sainte-Gudule. On bat la générale. Femmes, enfants, vieillards, travaillent aux barricades. Il y eut en ce moment un de ces éclairs d'enthousiasme que produit quelquefois l'approche des grands dangers. Les citoyens s'embrassaient dans les rues et se promettaient de mourir plutôt que de subir le joug. Des volontaires liégeois étaient accourus à Bruxelles; mêlés aux habitants de cette ville, ils se portent au-devant de l'ennemi, et se précipitent avec ardeur sur les cavaliers hollandais, dont quelques-uns sont tués presqu'à bout portant.

Le 23 septembre, les troupes hollandaises, au nombre de neuf ou dix mille, se représentèrent, et vers huit heures du soir, elles pénétraient dans la ville par les portes de Shaërbeck et de Louvain. Il faut croire qu'à l'aspect de cette cité frémissante et prête au combat, qu'au glas du tocsin se mêlant aux détonations de la mousqueterie, les Hollandais furent saisis de vertige. Car, au lieu de marcher droit sur des barricades imparfaitement construites, de s'emparer des postes importants, de dominer toute la ville, ils se dirigèrent vers le parc où ils se retranchèrent avec leur artillerie. Là ils furent assaillis pendant trois jours par les tirailleurs belges, maîtres de la place Royale et postés dans les maisons voisines. Pendant trois jours, les braconniers wallons, connus par leur adresse, ne cessèrent de porter la mort dans les rangs de l'armée ennemie, dont l'artillerie ne cessa de foudroyer la ville. Les Hollandais abandonnèrent enfin Bruxelles, emportant leurs morts dans des charriots, et laissant pour souvenir de leur passage, le parc ravagé comme un champ de bataille, le pavé couvert de cadavres, et la cendre des maisons qu'avait dévorées le feu des obusiers.

Un coup mortel venait d'être porté à la famille des Nassau. Impitoyables et vaincus, leur crime était double. L'horreur produite par leur tentative avortée s'accrut bientôt de celle qu'inspirèrent les plus sombres récits. Les Hollandais, disait-on, avaient commis des atrocités ; ils avaient pillé plusieurs hô-

tels de la place d'Orange, après avoir assommé les propriétaires à coups de crosse; on les y avait vus tirer par les soupiraux des caves sur de pauvres paysans inoffensifs; ils avaient traîné l'aubergiste du Pavillon-Royal à la queue d'un cheval, envahi brutalement des pensionnats de jeunes filles, incendié seize maisons entre la porte de Schaërbeck et celle de Louvain. On citait un belge nommé Hauregard, auquel ils avaient coupé les bras et les jambes, et dont ils avaient jeté le tronc sanglant dans un fossé. Le prince Frédéric était représenté animant ses soldats au carnage, et disant à ses artilleurs, avec le sourire sur les lèvres: « Courage, mes enfants! bombardez cette méchante ville. Je vous en garantis le pillage. » Vrais ou supposés, ces affreux détails étaient avidement accueillis par la haine, toujours crédule, et ils rendaient une réconciliation désormais bien difficile.

Il ne restait donc plus à la Belgique que deux partis à prendre: se déclarer indépendante, ou se jeter entre les bras de la France.

De ces deux partis, le premier paraissait bien hasardeux. En se détachant violemment de la Hollande, la Belgique brisait les traités de 1815. Le souffrirait-on en Europe? Et, si on ne le souffrait pas, comment les Belges, privés de l'assistance des Français, maintiendraient-ils leur indépendance? La guerre semblait imminente. Du sein même des négociations, pour peu que la France eût nourri des espérances de conquête, un orage universel pouvait sortir. Que deviendrait alors la Belgique? Ne serait-elle pas, ce qu'elle avait été déjà si souvent, l'arène sanglante où les nations du premier ordre viendraient se disputer l'empire du monde? Ne devait-elle pas se donner, pour n'être pas conquise? Voilà ce que pensaient les hommes qui, tels que MM. Gendebien et Séron, avaient une âme inaccessible aux mesquines jalousies, et préféraient, pour leur patrie, l'éclat d'une existence forte, régulière, respectée, au frivole avantage d'une nationalité impuissante, condamnée à un rôle éternellement subalterne, ne vivant que des embarras de la diplomatie européenne, et soumise, dans tous les cas, au premier caprice des batailles. Ces considérations s'appuyaient sur des intérêts pressants. Privée tout à coup des riches débouchés que lui fournissaient les colonies hollandaises, la Belgique ne pouvait se donner à la France, sans que la France se donnât à la Belgique. La réunion des deux pays n'avait rien du caractère d'une conquête, et n'aurait fait, en décuplant leur puissance, que sceller entre eux un noble pacte de fraternité. Il fallait, d'ailleurs, un gouvernement à la Belgique déclarée indépendante. Nouvelle source de difficultés. Car, république, l'Europe pesait sur elle et l'écrasait; monarchie, la diplomatie l'asservissait, en lui imposant un roi. Enfin, comme si la fortune eût voulu montrer tout ce que pouvait cacher de tempêtes cette indépendance si difficile à fixer, la Belgique, depuis son affranchissement, était accablée de toutes sortes de maux. Des pensées redoutables étaient éveillées dans le peuple par les encouragements que donne à l'audace tout changement de règne, et par l'espoir de la licence impunie. Des hordes de malfaiteurs parcouraient les campagnes; on avait dévalisé des voyageurs, dépouillé de riches négociants, dévasté des fabriques; les propriétés étaient menacées; l'anarchie gagnait de proche en proche. Et pour faire face aux dangers de cette situation, il n'y avait qu'un gouvernement qui s'était créé lui-même, gouvernement d'hommes nouveaux que sa nécessité rendait possible, non populaire, et qui était sans force parce qu'il était sans prestige.

Ainsi tout semblait inviter la Belgique à devenir française. Il y allait des plus chers intérêts de la France, et ce dénoûment était inévitable, si, pour l'empêcher, le Cabinet du Palais-Royal n'eût déployé une activité sans égale.

Parmi les personnages influents de la Belgique nouvelle, les uns étaient des républicains qui, comme M. de Potter, ne voulaient point faire partie d'un peuple retombé sous le joug monarchique. Les autres étaient, comme MM. Van de Weyer et Nothomb, des

hommes à demi sceptiques, impatients de leur précédente obscurité, sans esprit de système, et faisant volontiers consister la capacité des affaires dans une froide soumission aux décrets de la force. Ces derniers, le gouvernement français les aurait mis sans peine dans les intérêts de la France, n'ayant pour cela qu'à leur prouver sa puissance et à leur promettre un rôle. Il agissait dans un sens opposé, et les eut naturellement contre lui : c'était là ce qu'il voulait.

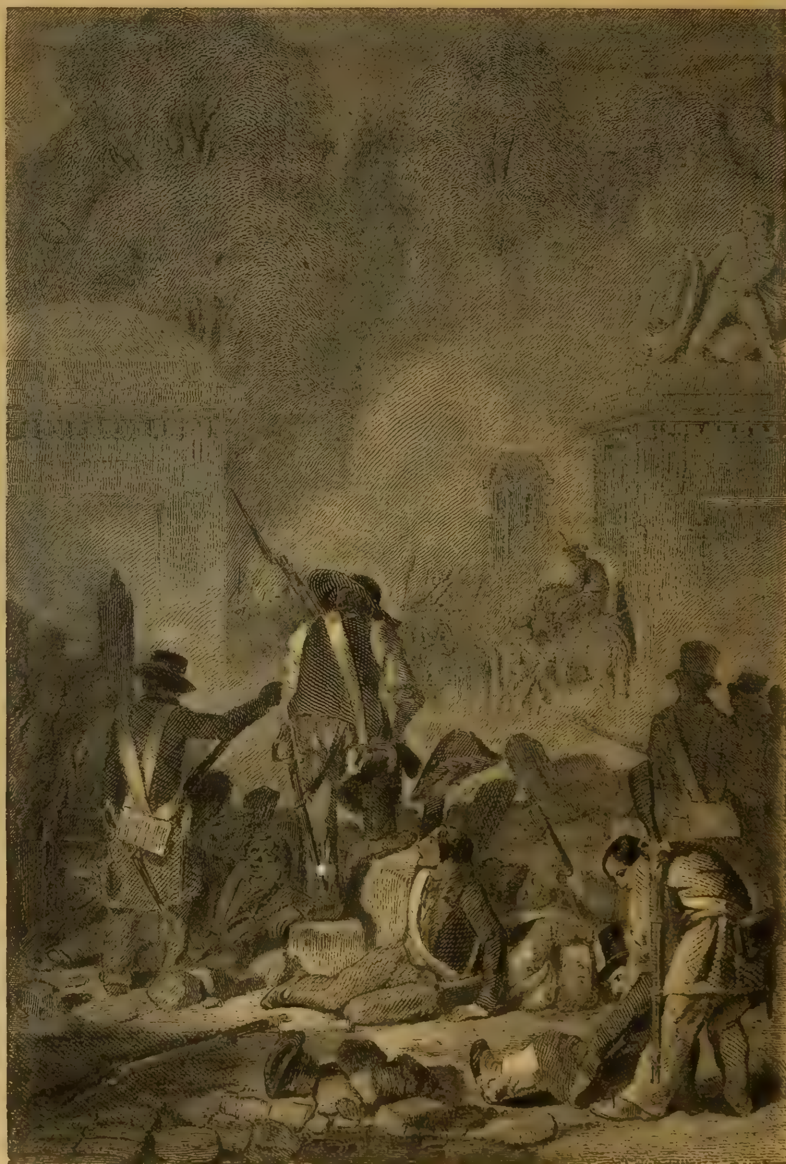
Grâce à cette conduite, inouïe certainement dans les fastes de la diplomatie, un véritable parti français ne put se former en Belgique, bien que de ce côté se trouvassent en même temps la logique des faits, les ap-



Révolution de Belgique. — Combat dans l'intérieur du parc.
(D'après une lithographie de l'époque.)

parentes décisions du sort, la grandeur et l'avenir des deux peuples. La lutte s'engagea donc à Bruxelles entre les *patriotes*, partisans chaleureux d'une nationalité belge, et les Orangistes, qui avaient contribué à combattre la suprématie hollandaise, mais qui, ne croyant pas à la possibilité d'une Belgique indépendante, désiraient le maintien de la dynastie des Nassau, avec des institutions modifiées. Les hommes de finances, beaucoup d'industriels, la plupart des anciens employés du royaume des Pays-Bas, formaient le parti orangiste. Le parti patriote comprenait les catholiques, les jeunes libéraux, et s'appuyait sur les sympathies populaires. Les Orangistes étaient plus riches, plus prévoyants; les patriotes plus actifs, plus nombreux et plus passionnés. Entre ces deux opinions rivales flottaient les hommes qui, préoccupés de leur fortune particulière, se tenaient à la disposition des vainqueurs.

Nous avons dit qu'un gouvernement provisoire s'était établi à Bruxelles, le lendemain de la révolution de septembre. Il se composait de MM. le baron E. d'Hoogvorst, Charles Rogier, Jolly, de Coppyn, Van der Linden, Nicolaï, Félix de Mérode, Gendebien, Van de Weyer. Quatre jours après son installation, il s'était adjoint M. de Potter. N'osant décider lui-même aucune des grandes questions que la révolution venait de poser, ce gouvernement de passage se hâta de convoquer le congrès, auquel il réservait le droit de fixer le destin de la Belgique. Seulement, il



Révolution Belge

PRISE DU PARC

publia une proclamation ambiguë dans laquelle il déclarait que la Belgique constituerait un État indépendant. Une commission fut ensuite chargée par lui de rédiger un projet de constitution. Tous les membres de cette commission, à l'exception de M. Tielemans, se prononcèrent pour la monarchie, et la rédaction du projet fut confiée à MM. Devaux et Nothomb. Quand celui-ci en donna lecture au gouvernement provisoire : « Ce n'était pas la peine, dit M. de Potter « avec amertume, de verser tant de sang « pour si peu de chose. »

Cependant Guillaume avait appelé aux armes ses sujets fidèles, et les Prussiens se disposaient à le seconder, quand M. Molé



Révolution de Belgique. — Palais du Roi.
(D'après une lithographie de l'époque.)

leur déclara que, s'ils mettaient le pied sur le territoire belge, une armée française y paraîtrait aussitôt. Il n'en fallut pas davantage pour intimider la Prusse. Le succès de cette honorable fermeté aurait dû prouver au Cabinet du Palais-Royal combien une politique courageuse était alors facile, profitable, et même prudente.

Peu confiant dans ses propres forces, Guillaume eut recours au gouvernement anglais. Le royaume des Pays-Bas étant une création diplomatique, Guillaume en appelait naturellement à la diplomatie. Dans une note remise à lord Aberdeen par M. Falck, et datée du 5 octobre 1830, il était dit :

« Comme l'assistance des alliés du roi « pourra seule rétablir la tranquillité dans « les provinces méridionales des Pays-Bas, « j'ai reçu l'ordre de demander qu'il plaise à « sa majesté britannique de commander à « cette fin l'envoi immédiat du nombre né- « cessaire de troupes dans les provinces mé- « ridionales des Pays-Bas, dont l'arrivée « retardée pourrait compromettre gravè- « ment les intérêts de ces provinces et ceux « de l'Europe entière. En m'acquittant, par « la présente, des intentions de mon gou- « vernement, j'ai l'honneur d'informer Votre « Excellence qu'une semblable communica- « tion est adressée à la Prusse, à l'Autri- « che, et à la Russie, qui, ayant également « signé les huit articles constitutifs du « royaume des Pays-Bas, sont appelées, « ainsi que l'Angleterre, à soutenir le

« royaume des Pays-Bas et l'état actuel de « l'Europe. »

Dans sa réponse en date du 17 octobre, lord Aberdeen refusait comme tardif l'envoi des troupes, mais il annonçait la prochaine réunion des plénipotentiaires des cinq Cours.

Cette réunion eut lieu, en effet : la Prusse y était représentée par le comte de Bulow, la Grande-Bretagne par lord Aberdeen, la Russie par le comte Matuszewic. Elle prit le nom de *Conférence,* et n'était qu'une continuation du *Congrès de Vienne*. Aussi, ce fut avec un étonnement inexprimable que l'Europe y vit la France représentée par M. de Talleyrand. Car nous devenions par là complices de toutes les mesures prises par nos ennemis contre nous-mêmes. La Conférence se tint à Londres, comme pour mieux prouver que c'était à l'Angleterre qu'appartenait le droit de régler le sort du monde.

Le prince d'Orange, de l'aveu de son père, avait établi à Anvers une espèce de contre-gouvernement. Il fit répandre une proclamation dans laquelle il reconnaissait l'indépendance de la Belgique. Or, l'incertitude des esprits était si grande encore dans ce pays, que l'effet de la proclamation du prince y fut prodigieux. Le gouvernement provisoire affecta de la dédaigner, mais la cause du prince d'Orange était loin d'être perdue. « Des actes populaires, dirent à un envoyé du prince MM. Van de Weyer et Félix de Mérode, pourraient peut-être *détourner une solidarité qui pèse sur tous les membres de la maison de Nassau.* »

Un évènement grave vint simplifier la situation. Dans la nuit du 27 au 28 octobre, on entendit à Bruxelles comme un bruit lointain et formidable. Les membres du gouvernement provisoire avaient établi leur siège dans l'ancien palais des états-généraux. Du haut du péristyle ils aperçurent à l'horizon une lueur sanglante, semblable à celle d'un vaste incendie. C'était la ville d'Anvers que le prince d'Orange avait abandonnée et que le général Chassé faisait bombarder. L'indignation des Belges fut extrême. Coupable ou non du bombardement d'Anvers, le prince d'Orange resta chargé du crime d'avoir livré aux flammes la plus florissante cité de la Belgique, et la seule qui se fût jusque-là montrée fidèle à la Hollande.

Le moment approchait où la Belgique allait se trouver complètement affranchie. Les Hollandais avaient été chassés de ville en ville, de poste en poste. Dans un des nombreux engagements qui eurent lieu, le comte Frédéric de Mérode fut mortellement blessé. Les feuilles belges publièrent les détails de son agonie : ils étaient touchants et de nature à produire en France une grande impression. Sur le point d'expirer, le comte Frédéric se tourna vers un de ses amis, et dit d'une voix éteinte : « Lui aussi est un brave. Dans les « journées de juillet, officier de cuirassiers, « il n'a pas voulu tirer l'épée contre ses frè- « res. » Et il rendit le dernier soupir.

Ces nouvelles firent éclater à Paris des scènes d'enthousiasme. Les sociétés populaires, surtout, se livrèrent à l'orgueil. On ouvrit des souscriptions en faveur des blessés de septembre. Les clubs envoyèrent à Bruxelles leurs émissaires. La *Société des Amis du Peuple* leva un bataillon à ses frais, et le fit partir en lui donnant un nom, un chef, un étendard.

XIV

MM. de Polignac, de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze, au donjon de Vincennes. — On nomme des commissaires pour les interroger. — Singulières dissidences. — Vues de M. Mauguin; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres; leur attitude; singulière assurance du prince de Polignac. — On prépare tout pour sauver les accusés. — Le roi laisse éclater son horreur pour la peine de mort. — Débats parlementaires sur l'abolition de cette peine. — Indignation croissante du peuple; émeute de Vincennes. — Mot du roi sur Pétion. — Violentes déclamations et perfides manœuvres. — Proclamation de M. Odilon Barrot; on veut l'exclure des affaires; scène étrange entre le roi et M. Dupont (de l'Eure). — Les doctrinaires sortent du Conseil. — Pourquoi. — Nouveau ministère; M. Laffitte, président du Conseil; son système peu différent de celui des doctrinaires; définition des doctrinaires. — Résultats désastreux de deux mois de règne. — Parti qu'on cherche à tirer du procès des ex-ministres.

Cependant un drame terrible se préparait. Trois des anciens ministres de Charles X, MM. de Peyronnet, de Guernon-Ranville et Chantelauze, venaient d'être conduits de Tours à Paris. On leur fit prendre la route de Vincennes, où le prince de Polignac ne tarda pas à les rejoindre.

Les prisonniers avaient été renfermés d'abord dans le pavillon de la Reine, chacun dans une pièce séparée. On envoya l'ordre de les transférer au donjon.

M. de Polignac fut appelé le premier à faire ce pénible trajet. Il y avait plusieurs cours à traverser ; et un grand nombre de gardes nationaux, mêlés aux soldats de la garnison, accouraient pour jouir du spectacle de la force abattue, spectacle qui charme les hommes. M. de Polignac parut. Il s'avançait, entre deux grenadiers, d'un pas lent et la tête nue. Ses vêtements étaient en désordre, la fatigue altérait ses traits; mais le feu d'une croyance irritée par le malheur brillait encore dans son regard. En montant l'escalier du donjon, il se montra ému : il s'arrêta, la main appuyée sur le fusil d'un grenadier. Le gouverneur du château l'accompagnait. Après des vicissitudes sans nombre, la fortune ramenait M. de Polignac dans ce triste donjon où il avait jadis expié les haines de sa jeunesse contre l'Empire. Châtié alors pour s'être mis en révolte contre le pouvoir, il l'était aujourd'hui pour en avoir abusé.

M. de Peyronnet, que devaient suivre ses deux autres collègues, parut à son tour. Il avait le chapeau sur la tête ; sa démarche était hautaine, et la foule remarquait sans colère cette fierté que l'excès de la conviction ne justifiait pas en lui, lorsqu'un cri se fit entendre. « A genoux, criait un inconnu, « qui couchait en joue l'ancien ministre ; à « genoux, le misérable qui a fait tirer sur le « peuple, et qu'il demande pardon. » On apaisa l'indignation de cet homme ; mais il y avait pour le pouvoir, dans de semblables scènes, un avertissement terrible.

Pour interroger les coupables, la Chambre avait à nommer des commissaires. Elle désigna MM. Bérenger, Madier de Montjau et Mauguin. Ils apportaient dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions des qualités diverses : M. Bérenger, beaucoup de sang-froid et de gravité ; M. Madier de Montjau, un grand fonds de tolérance combiné avec une certaine sévérité de maintien ; M. Mauguin, au contraire, sous les manières aimables de l'homme du monde, l'inflexibilité d'un tribun.

La première question qui divisa les trois commissaires (et elle n'était vaine qu'en parence) fut celle du cérémonial. Devaient-ils entourer d'un appareil fastueux l'accomplissement de leur mission ? Ainsi le voulait M. Mauguin. Convaincu que c'est par les signes extérieurs des choses qu'on agit puissamment sur la multitude, et peut-être aussi animé par un secret désir de paraître, il de-

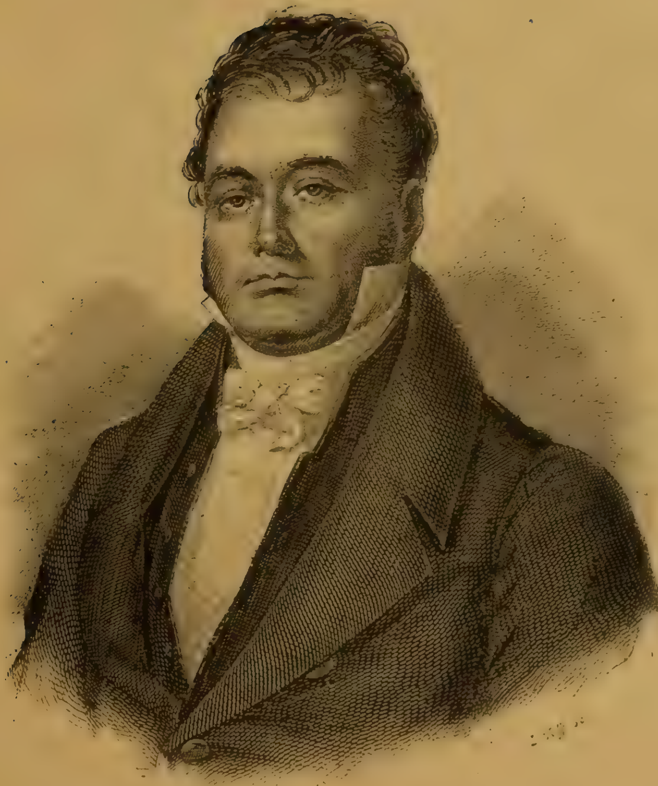
mandait que le voyage de Paris à Vincennes se fît avec pompe; que la Chambre, dans ses manifestations, empruntât à la majesté royale les importantes puérilités par où elle brille; que chaque commissaire, par exemple, eût sa voiture; que tout un escadron fît cortège à ceux qui allaient représenter la justice du peuple.

Ceci, du reste, se rattachait, dans la pensée de M. Mauguin, à des vues hardies de domination. Il n'avait cédé qu'en frémissant le pouvoir révolutionnaire dont il s'était vu investi à l'Hôtel-de-Ville. N'ayant pu faire disparaître la Chambre dans la Révolution, il aurait voulu introduire la révolution dans la Chambre, engager ses collègues dans des mesures d'éclat, les compromettre; mais, tout en les soumettant aux exigences de la popularité, leur en communiquer la force. Lui-même il jouissait alors sur l'opinion d'un crédit qu'il s'exagérait peut-être, mais dont il était homme à faire un vigoureux emploi.

Malheureusement, M. Mauguin n'exerçait aucun empire sur ceux qui le connaissaient bien. Il avait beaucoup d'esprit, et manquait de tact. Supérieur à presque tous ses collègues par l'intelligence, il le leur laissait trop apercevoir. La médiocrité, dans aucun cas, ne pardonne au talent, mais elle le respecte lorsqu'il s'efface, et alors, elle se résigne à le subir. M. Mauguin perdait le fruit des facultés les plus éminentes par un légitime mais indiscret contentement de lui-même. Il éloignait la confiance, avec tout ce qui ordinairement la captive. La mobilité de ses impressions passait pour du scepticisme. La bienveillance naturelle de son regard était altérée par une finesse qui en détruisait l'effet. La grâce de ses manières se faisait aisément remarquer, mais n'attirait pas; et il y avait jusque dans l'aménité de son langage je ne sais quoi de protecteur dont on se sentait blessé. S'il était donné à un homme de commander aux évènements, c'eût été presque un malheur public que cette impuissance de M. Mauguin à jouer le premier rôle. Car, mieux que personne, il comprenait tout ce que peuvent, au sortir d'une crise, les témérités intelligentes, quand l'amour du peuple les conseille. Il savait que la vraie liberté ne peut se fonder qu'au moyen du pouvoir exercé avec confiance, avec intrépidité, avec audace, et que les grands périls rendent les grandes choses possibles en les rendant nécessaires. Mais il lui manquait, pour dominer, certaines vertus, et plus que cela, certains vices. Avec assez de talent pour se faire beaucoup d'envieux, il n'avait pas assez de caractère pour se créer des ennemis. Or, dans la mêlée des partis, l'importance d'un homme politique dépend de la violence des animosités qu'il soulève. Quand le pouvoir est au prix d'une lutte, c'est la haine qui désigne les candidats.

Membre de la commission municipale, M. Mauguin avait eu d'excellentes idées, qui avaient échoué à cause de la défiance qu'il inspirait à ses collègues. Membre de la commission d'accusation dans le procès des ministres, il inspira la même défiance, il rencontra les même obstacles. Dans son projet de jeter de l'éclat, d'agrandir le rôle de la Chambre, d'exprimer aux yeux de tous sa souveraineté, MM. Madier de Montjau et Bérenger ne voulurent voir qu'un étroit calcul d'ambition personnelle. Sans combattre ouvertement les vues de leur collègue, ils s'appliquèrent à les déjouer.

Le jour où les commissaires devaient se rendre à Vincennes étant venu, M. Mauguin fut très surpris de n'apercevoir que cinq ou six gendarmes pour former l'escorte, et de deux voitures au lieu de huit. Il en témoigna son mécontentement avec vivacité : il était trop tard. M. Madier de Montjau poussait si loin, dans cette occasion, le goût de la modestie, qu'il avait écrit secrètement au général Daumesnil, gouverneur de Vincennes, pour le prier de faire aux commissaires un accueil extrêmement simple. Cependant, quand ils entrèrent dans le château, ils trouvèrent toute la garnison rangée en bataille : on leur présenta les armes; le tambour battit aux champs; et, lorsque M. Madier de



Mauguin

1785 — 1854

(Acier reporté typographiquement).



La revue du 29 août 1830. (Page 184.)
D'après Victor Adam.

Montjau, prenant à part le gouverneur, lui demanda pourquoi il ne s'était point conformé aux instructions reçues : « Je m'en « serais bien gardé, répondit le général Dau- « mesnil. La souveraineté aujourd'hui n'est- « elle pas la Chambre ? » Mot qui explique bien la répugnance avec laquelle les hauts personnages voyaient alors tout ce qui pouvait donner à la souveraineté parlementaire trop de relief et de prestige !

L'interrogatoire des anciens ministres fut solennel, et plus grave que sévère. Seul, M. Mauguin donna des signes de sensibilité. Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour des Français réfugiés en Espagne. Il avait connu M. de Guernon-Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze. Quand ce dernier, pâle, malade, atterré, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main et fondit en larmes. M. de Chantelauze, en effet, paraissait plier sous le poids de son infortune. M. de Peyronnet, au contraire, déployait une assurance qui n'était pas exempte de bravade. Il expliquait sa coopération aux ordonnances par son dévoûment absolu pour un roi qui l'avait comblé de bienfaits. Le courage de M. de Guernon-Ranville était mêlé de mauvaise humeur. Quant à M. de Polignac, son attitude étonnait au plus haut point les commissaires. Calme et presque souriant, il avait l'air de regarder tout ce qui se passait comme une comédie de mauvais goût. « La responsabilité des ministres,



La revue du 29 août 1830. (Page 184.)
D'après Victor Adam.

Montjau, prenant à part le gouverneur, lui demanda pourquoi il ne s'était point conformé aux instructions reçues : « Je m'en « serais bien gardé, répondit le général Dau- « mesnil. La souveraineté aujourd'hui n'est- « elle pas la Chambre ? » Mot qui explique bien la répugnance avec laquelle les hauts personnages voyaient alors tout ce qui pouvait donner à la souveraineté parlementaire trop de relief et de prestige !

L'interrogatoire des anciens ministres fut solennel, et plus grave que sévère. Seul, M. Mauguin donna des signes de sensibilité. Il avait jadis obtenu de M. de Peyronnet une amnistie pour des Français réfugiés en Espagne. Il avait connu M. de Guernon-Ranville, et plus intimement encore M. de Chantelauze. Quand ce dernier, pâle, malade, atterré, se présenta tout à coup à lui, il ne put s'empêcher de lui tendre la main et fondit en larmes. M. de Chantelauze, en effet, paraissait plier sous le poids de son infortune. M. de Peyronnet, au contraire, déployait une assurance qui n'était pas exempte de bravade. Il expliquait sa coopération aux ordonnances par son dévoûment absolu pour un roi qui l'avait comblé de bienfaits. Le courage de M. de Guernon-Ranville était mêlé de mauvaise humeur. Quant à M. de Polignac, son attitude étonnait au plus haut point les commissaires. Calme et presque souriant, il avait l'air de regarder tout ce qui se passait comme une comédie de mauvais goût. « La responsabilité des ministres,

« disait-il, n'est qu'un corollaire de l'inviolabilité royale. On n'a pas respecté l'inviolabilité de Charles X, donc ses ministres ont « cessé d'être responsables. » C'était dire à la victoire de fléchir sous des subtilités de légiste. Mais, à l'abri de ces conséquences d'une fiction qui n'avait sauvé ni Charles Ier ni Strafford, M. de Polignac se croyait inattaquable. « Quand me mettra-t-on en liberté ? » répétait-il sans cesse. On entendait pourtant retentir autour de la prison des clameurs sinistres.

Les commissaires eurent soin de tempérer par beaucoup d'égards l'austérité de leur mission. Ils coupaient court aux réponses des anciens ministres lorsqu'elles devenaient compromettantes. Les interrogatoires firent place très souvent à des entretiens pendant lesquels les accusés purent oublier l'amertume de leur position. On apportait des rafraîchissements, la conversation s'égarait sur des sujets frivoles, et l'image de l'échafaud disparaissait. Les prisonniers s'étaient plaints d'avoir été mis au secret : cette plainte fut accueillie avec faveur. M. Mauguin, surtout, se montrait disposé à adoucir le sort des coupables. M. de Polignac lui dut de recevoir la visite de la duchesse de Guiche.

Cependant Louis-Philippe était vivement préoccupé du danger que pouvaient courir les derniers ministres de Charles X. Les livrer au bourreau, c'était donner à la révolution un gage sanglant, au risque d'aigrir encore davantage le cœur des rois.

La Convention avait frappé Louis XVI froidement, sans haine, sans colère, comme on frappe un principe. Politique terrible, mais profonde ! Sachant bien ce qu'elle devait attendre des ressentiments soulevés contre elle, la Convention les voulut inexorables, furieux, pour qu'à la France, poussée au travers des tempêtes, il ne restât plus qu'un moyen de salut, le plus puissant de tous : le désespoir.

Louis-Philippe, dès le lendemain de son avénement, avait adopté une politique tout opposée. Il l'annonçait à l'Europe en sauvant M. de Polignac et ses collègues. Proposer aux Chambres l'abolition de la peine de mort, préparer de la sorte les esprits à l'indulgence, et confier le jugement aux pairs de France, amis pour la plupart des anciens ministres, tel fut le plan arrêté au Château.

Depuis la révolution, le cours de la justice criminelle était en partie suspendu. Bien qu'il y eût dans les prisons des hommes condamnés au dernier supplice, le mouvement de la guillotine avait été arrêté sur toute la surface de la France. Le rigide Dupont (de l'Eure) s'affligeait de cette dérogation à la règle : il ne comprenait pas que la loi pût rester en interdit. Mais, toutes les fois qu'il était question de l'échafaud, le roi témoignait une sensibilité extrême. Les ministres ayant un jour décidé qu'un recours en grâce serait rejeté (il s'agissait d'un parricide), M. Laffitte entendit le fils de Philippe-Égalité s'écrier : « Mon père est mort sur l'échafaud. » Et en prononçant ces paroles, le roi avait le visage baigné de larmes.

Le système jugé le plus propre à sauver les anciens ministres n'ayant rencontré aucune opposition dans le Conseil, le roi s'en réjouit comme d'une victoire due à son ascendant personnel, et il espéra tout de la condescendance de ses ministres.

L'abolition de la peine de mort avait été proposée dans la séance du 17 août, par M. Victor de Tracy. Dans la séance du 6 octobre, M. Bérenger avait lu sur cette proposition un rapport qui concluait à l'ajournement. Deux jours après, la discussion s'ouvrit. Après M. de Tracy, qui demandait que sa proposition fut acceptée, ou, du moins, examinée sans retard, M. de Kératry se leva : et, comme il importait d'intéresser au salut des ministres prisonniers la générosité du peuple, encore assez puissant pour être ménagé : « Je l'atteste devant vous, Messieurs, « s'écria impétueusement l'orateur, s'il était « possible de rassembler dans cette enceinte « les parents et les amis des courageuses « victimes de juillet, et de leur demander : « voulez-vous du sang pour du sang ? Parlez ! « Le jury silencieux agiterait sa tête en signe

« de refus, et retournerait, avec sa noble « douleur, vers ses foyers déserts ! Que si je « me trompais, j'adjurerais les mânes des « nobles victimes elles-mêmes ; en pensée, « je les appellerais à réformer une sentence « aussi peu digne d'elles : car je sais que les « braves qui risquent leur vie pour une sainte « cause, ne versent du sang que pendant la « mêlée. » A ces mots, des applaudissements retentissent dans l'assemblée. M. de Kératry continue : il demande que la commission dont on a entendu le rapport soit chargée de rédiger un projet d'adresse au roi, et que l'abolition de la peine de mort pour crimes politiques soit confiée à l'initiative du monarque.

M. de Lafayette se lève à son tour au milieu de l'assemblée attentive : « On vous a « proposé l'ajournement, dit-il. Sans doute « ceux qui l'ont demandé n'ont pas eu le « malheur de voir traîner sur les échafauds « leur famille, leurs amis, les premiers ci-« toyens de la France : ils n'ont pas eu le « malheur de voir des infortunés immolés « sous prétexte de Fayétisme. » L'assemblée couvre d'applaudissements la voix respectée de Lafayette. La proposition d'une adresse au roi ayant pour objet la suppression de la peine de mort dans certains cas, est appuyée par le garde-des-sceaux, et le renvoi à la commission adopté unanimement par la Chambre.

Or, telle était l'impatience des législateurs que la séance suspendue fut reprise à huit heures du soir. Le travail de la commission était déjà prêt. Le projet d'adresse, lu par M. Bérenger, se terminait par ces mots :

« Sire, la Chambre appelle sur cette ré-« forme la prompte initiative de votre ma-« jesté. Trop de gloire y est attaché, trop « d'avantages doivent en résulter pour que « la nation veuille la devoir à d'autres qu'à « son roi. »

En donnant à Louis-Philippe cette haute marque de déférence, les députés servaient admirablement sa politique. Ils prouvaient à l'Europe que la chute d'une dynastie n'avait rien ôté, en France, à la force du principe monarchique. Et d'un autre côté, en subordonnant le salut des conseillers de Charles X à la volonté de son successeur, ils fournissaient à celui-ci l'occasion de s'en faire honneur auprès des souverains étrangers. Qu'elle eût compris ou qu'elle ignorât la portée de ce projet d'adresse, la Chambre l'accueillit avec transport. Seul, l'austère Eusèbe Salverte crut devoir protester. « Ainsi donc, à en croire « la voix trompeuse de l'humanité, il fau-« drait dire à de grands coupables : Vous « avez voulu faire tomber nos têtes, con-« servez les vôtres. Allez dans les pays « étrangers jouir des richesses que vous « avez amassées : le temps suivra son vol, « les passions seront amorties, les douleurs « publiques et particulières apaisées ; on ne « lira plus sur nos murailles l'histoire de « nos troubles qu'avaient gravée les balles « et la mitraille. Alors la compassion publi-« que s'élèvera sur la longueur de votre exil ; « elle demandera qu'on y mette un terme, « et pour la troisième, pour la quatrième « fois peut-être, vous ramènerez votre pays « sur le bord de l'abîme, où vous réussirez, « peut-être, à le précipiter. » En parlant des grands coupables qui allaient profiter de la philanthropie de la Chambre, M. Eusèbe Salverte venait de déchirer le voile : la sensation fut vive dans l'assemblée ; mais elle avait pris son parti. Le projet fut voté à une immense majorité.

Le roi répondit à la députation qui lui présentait l'adresse : « Le vœu que vous expri-« mez était depuis longtemps dans mon « cœur. » Et, le lendemain, pour atténuer l'effet que pouvait produire sur le peuple l'espèce d'impunité promise aux signataires des ordonnances, M. Guizot parut à la tribune, et dit d'une voix émue : « Messieurs, « il tardait au roi comme à vous de sanc-« tionner par une mesure législative le grand « acte de reconnaissance nationale que la « patrie doit aux victimes de notre révolu-« tion. J'ai l'honneur de vous le présenter. « Messieurs, nos trois grandes journées ont « coûté à plus de 500 orphelins leurs pères, « à plus de 500 veuves leurs maris, à plus

« de 300 vieillards l'affection et l'appui de « leurs enfants. 311 citoyens resteront mu- « tilés et incapables de reprendre leurs tra- « vaux. 3,564 blessés auront eu à supporter « une incapacité temporaire. »

Dans le projet de loi qui faisait suite à cet inventaire funèbre, le gouvernement proposait d'accorder aux veuves des citoyens morts



Général Daumesnil, dit la Jambe de Bois[1].
(1777-1832.)

dans les trois journées une pension annuelle et viagère de 500 francs. Leurs enfants devaient, jusqu'à l'âge de sept ans, toucher une somme de 250 fr. par année, et le bienfait d'une éducation gratuite leur était promis. L'hôtel des Invalides était ouvert aux blessés.

Ainsi le gouvernement venait dire: Honneur aux victimes! Point d'échafauds pour les coupables! Il y avait là certainement quelque chose de chevaleresque et d'élevé, bien propre à toucher un peuple tel que le nôtre. D'ailleurs, par un sentiment de magnanimité, facile à exalter, en France surtout, les blessés de juillet étaient devenus les protecteurs naturels des captifs de Vincennes. Plusieurs de ces courageux citoyens avaient signé une pétition contre la peine de mort. Quelques-uns d'entr'eux étaient venus à la Chambre appuyer par leur présence la proposition de M. de Tracy, et on avait remarqué avec attendrissement l'intérêt qu'ils semblaient prendre à la discussion.

Le gouvernement s'était donc applaudi d'avance du résultat de son habileté. Mais le vice de toute politique tortueuse est de conduire en éludant quelques petits obstacles, à des complications sans issue. La plupart des écrivains de la bourgeoisie eurent beau s'étendre sur l'éclat dont une politique clémente allait entourer la révolution, le peuple ne prit point le change. Le bruit s'étant répandu qu'il était question d'abolir la peine de mort, et que les ministres captifs seraient jugés par la Cour des pairs, de toutes parts les âmes s'émurent. Les discours les plus menaçants circulaient dans les ateliers:

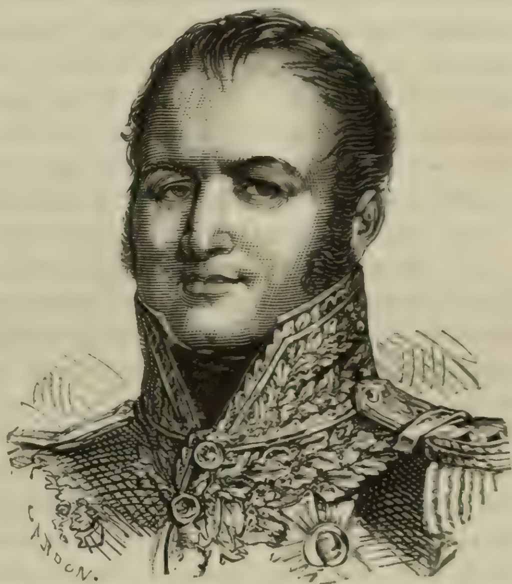
Voilà donc où on en voulait venir! L'échafaud pour les crimes obscurs : pour les crimes illustres l'impunité! Qu'un malheureux soit poussé au meurtre par l'excès de la misère, qu'il cède aux affreux conseils du désespoir, nul ne viendra disputer sa tête au bourreau: on rougirait de la compassion qu'on accorderait à son crime, qui, avant d'être un crime, était un malheur. Mais que des nobles, que des riches, que des hommes chargés du destin des empires, sacrifient des milliers d'êtres humains à leur orgueil, mettent une ville en feu, forcent des frères à s'entrégorger et des familles à gémir éternellement: quand l'heure de la vengeance sera venue, on ne parlera que de clémence, on glorifiera le pardon, et la loi perdra tout à coup sa rigueur! On veut, dit-on, que la révolution soit pure; qu'elle brille par la générosité comme elle a brillé par le désintéressement et le courage? Eh bien, que le soin de juger les ministres de Charles X soit confié non pas à la Chambre des pairs où ils ont leurs parents, leurs amis, leurs alliés, leurs complices, peut-être, mais à un jury national spécialement formé pour cette fonction re-

1. Il perdit la jambe gauche à Wagram.

doutable; et que ce jury les condamne, les condamne à mourir, parce que s'ils ne méritent pas un pareil châtiment, ils n'en méritent aucun. Puis, quand cette condamnation sera prononcée, qu'on en appelle à la clémence du peuple, et qu'il exerce par pétition le droit de grâce. Il s'est montré, Dieu merci! assez grand, lorsque, maître absolu de la place publique, il a su se contenir, et que les propriétés des riches ont eu pour protecteurs des hommes à qui on ne cède pas toujours pour leur sommeil les degrés d'une église ou le pavé des rues. Mais non. Cette générosité du peuple qu'on loue par des paroles vaines, en réalité on la calomnie, ou, plutôt, on la redoute. On craint que le peuple ne fasse de sa victoire un usage trop glorieux; que sa souveraineté ne se manifeste par la vertu après s'être manifestée par la force. Si c'est dans l'intérêt de la révolution qu'on veut sauver les ministres, qu'on s'adresse donc, pour leur pardonner, à ceux qui l'ont faite, cette révolution, et non pas à ceux qui l'ont subie.

Ces discours semaient partout l'agitation. Le peuple se sentait insulté en quelque sorte dans sa dignité. En chargeant du soin de son honneur un pouvoir impopulaire et veilli, on paraissait lui témoigner une dé fiance dont il s'indignait, après tant de preuves de modération. Le sentiment de l'égalité n'était pas moins blessé chez lui par cet apparent concert de tous les pouvoirs en faveur d'hommes appartenant aux classes qui fournissent à ces pouvoirs des candidats ou des soutiens.

Cette fermentation croissait de jour en jour. Bientôt des placards séditieux sont affichés dans divers quartiers; des menaces couvrent les palissades du Luxembourg. Le 18 octobre, tandis que des bandes partent du Panthéon, et que d'autres parcourent la rue Saint-Honoré en chantant la *Parisienne*, une colonne se dirige sur le Palais-Royal, agitant un drapeau sur lequel on lit ce vœu : *mort aux ministres!* Les grilles du jardin sont aussitôt fermées; la garde nationale accourt. Repoussée, la foule prend le chemin de Vincennes : le cri de *mort aux ministres!* remplissait les airs. Le général Daumesnil sort du château pour arrêter ces bandes irritées; il les menace, si elles osent passer outre, de faire sauter le donjon. Elles se replient, mais reviennent sur le Palais-Royal, précédées par un tambour et redoublant de clameurs. Le Conseil des ministres



Maréchal Gérard (Eugène-Maurice).
(1773-1852.)

s'était assemblé. Le roi se promenait sur la terrasse avec M. Odilon Barrot. Vive Barrot! criait-on de la place. Alors, se retournant vers le préfet de la Seine : « J'ai aussi en-« tendu crier : vive Pétion! autrefois, » dit le prince avec un sourire douteux.

La garde fit bonne contenance; l'émeute se dissipa. Il en était resté, toutefois, dans la capitale, une vague inquiétude qui présageait de nouveaux orages.

Le lendemain, le roi, en uniforme de garde national, descendait, accompagné de son fils aîné, des généraux Lafayette et Gérard, dans la cour du Palais-Royal, pour y remercier de leur vigilance les bourgeois armés, qu'il appelait ses camarades. Ces

démarches d'éclat associaient de plus en plus à la cause de la royauté celle de la bourgeoisie, mais le peuple en prenait ombrage : il s'accoutumait à confondre dans la même défiance tout ce qui est pouvoir et richesse.

Les outrages, d'ailleurs, ne lui étaient pas épargnés par beaucoup de ces libéraux de la Restauration, dont il avait si vaillamment soutenu la querelle. Ils appelaient la tentative sur Vincennes un *deux septembre* commencé contre quatre hommes. Ils déclamaient sur l'ivresse du sang plus irrésistible que celle du vin, et maudissaient les agitations, oubliant déjà celles qu'au mois de juillet ils avaient provoquées, encouragées, applaudies. « Pendant trois ans, s'é« criait le *Journal des Débats*, la démocratie « s'est repue de massacres ; pendant trois « ans, elle a léché le sang de la guillotine. » Puis il rappelait comment cette même démocratie avait dû, pliant sous le pied d'un soldat, cuver dans l'esclavage les orgies de la liberté.

Ceux qui avaient perdu le sentiment de la reconnaissance, sans en avoir encore tout à fait perdu la pudeur, mettaient au-dessus du plaisir d'insulter le peuple, l'avantage de le diviser. Par une tactique trop connue pour être habile, ils félicitaient les combattants de juillet, le véritable peuple, de ne garder que mépris aux agitateurs, supposant ainsi la distinction qu'ils voulaient créer.

D'autres rejetaient le mal sur les sociétés populaires, foyers ardents, disaient-ils, où venaient se tremper toutes les passions sans emploi. Mais, dans les troubles qu'excita le procès des ministres, les sociétés populaires ne jouèrent aucun rôle. Les hommes dont elles se composaient étaient eux-mêmes divisés sur la question de la peine de mort. Dans la *Société des Amis du Peuple*, par exemple, un avocat ayant un jour invité l'assemblée à une démonstration menaçante pour les prisonniers de Vincennes, un des membres les plus influents du club, M. Roche, avait protesté contre de telles tendances avec une vivacité extrême, et l'assemblée s'était séparée sans rien conclure.

Quand l'anarchie est dans la nation, il est difficile qu'elle ne soit pas aussi dans le pouvoir. Le ministère effrayé avait annoncé par le *Moniteur* que l'abolition universelle et immédiate de la peine de mort ne lui paraissait pas possible, et que même pour la restreindre aux seuls cas où la nécessité la rendait légitime, il fallait du temps et un long travail. Et, dans cet intervalle, le préfet de la Seine adressait au peuple une proclamation qui, tout en frappant d'un blâme énergique les fauteurs de troubles, qualifiait d'inopportune l'adresse présentée au roi par la Chambre.

Cette proclamation produisit, à la Cour, une irritation profonde. On y supportait depuis longtemps M. Odilon Barrot avec une impatience mal déguisée. Non que son libéralisme différât, par le fond des choses, de celui de MM. de Broglie et Guizot; mais on ne lui pouvait pardonner sa probité dédaigneuse, ses prétentions à l'indépendance, surtout son mépris pour les courtisans. Sa destitution fut résolue.

M. Odilon Barrot avait pour ami le général Lafayette. M. Dupont (de l'Eure) le jugeait presque indispensable. M. Laffitte lui-même lui prêtait contre les doctrinaires un appui sincère et non timide. Lorsqu'on parla sérieusement, au Château, de remplacer le préfet de la Seine, le garde-des-sceaux se montra prêt à offrir sa démission. Il en fut de même du général Lafayette.

La situation était critique. Il en coûtait au roi de fléchir. D'un autre côté, au plus fort du bouillonnement populaire, se séparer de deux hommes qui seuls pouvaient protéger moralement le trône nouveau, c'était courir de terribles hasards. M. Sébastiani intervint. Sa vie et sa pensée appartenaient également au roi : il offrit de s'employer auprès de M. Odilon Barrot pour l'amener à une démission volontaire. Mais Dupont (de l'Eure) et Lafayette se prononcèrent avec force contre le but de cette démarche et le résultat que M. Sébastiani en espérait. Le soir il y eut Conseil.

Entre le garde-des-sceaux et ses collègues

régnait déjà cette froideur qui annonce des divisions arrivées à leur extrême limite. Le roi était attendu. Il paraît, et M. Dupont (de l'Eure) remarque avec surprise la satisfaction qui éclate sur son visage. Louis-Philippe annonce en effet que la retraite du préfet de la Seine est décidée, que M. de Lafayette y consent. «M. de Lafayette! sire, dit alors Dupont « (de l'Eure). Votre majesté se trompe assu- « rément. — Je l'ai entendu, monsieur. — « Permettez-moi, sire, de croire à une er- « reur de votre part. M. de Lafayette m'a « tenu à moi un langage différent, et je ne « crois pas le général capable de se contre- « dire à ce point. » Le visage du roi était en feu. « Au reste, continue le garde-des- « sceaux d'un ton ferme, ne parlons que de « ce qui me concerne. Puisque M. Odilon « Barrot se retire, je réitère à votre majesté « la prière d'accepter ma démission. — Mais « vous m'avez dit ce matin tout le contraire. « — Moi, sire ! j'affirme cette fois que vous « êtes dans l'erreur. — Quoi ! monsieur, « vous me donnez un démenti? Tout le « monde saura que vous m'avez manqué. — « Sire, répondit M. Dupont (de l'Eure) avec « dignité, quand le roi aura dit oui et que « Dupont (de l'Eure) dira non, je ne sais au- « quel des deux la France croira. »

Cette scène étrange avait jeté les ministres dans un trouble inexprimable. L'émotion du roi était au comble. Le garde-des-sceaux s'était levé, il allait sortir. Le duc d'Orléans, présent au Conseil, s'avance aussitôt vers M. Dupont (de l'Eure), lui prend les mains, et le conduisant au roi : « M. Dupont est un « honnête homme, mon père. Il ne peut y « avoir en tout ceci qu'un malentendu. » Le roi attendri embrassa son ministre, qui, touché à son tour, consentit à garder un pouvoir dont la possession n'était pas encore sans danger.

Quant à MM. de Broglie, Guizot, Molé, Casimir Périer, Dupin et Bignon, ils sentirent bien que l'exercice du pouvoir tel qu'ils l'entendaient, serait paralysé dans leurs mains aussi longtemps qu'ils auraient M. de Lafayette pour supérieur, M. Dupont (de l'Eure) pour collègue, et M. Odilon Barrot pour subordonné. Ils prirent donc la résolution d'abandonner momentanément les affaires.

Le roi aurait voulu conserver tous ses ministres : ceux-ci, parce que leur popularité lui permettait d'affronter un procès ; ceux-là, parce qu'ils entraient dans ses sentiments et prêtaient à ses vues un concours sans conditions. Il s'adressa, pour ramener l'harmonie dans le Conseil, au dévoûment de M. Laffitte, sur lequel il exerçait à cette époque un invincible empire. M. Laffitte, en effet, mit tout en œuvre pour réconcilier M. Dupont (de l'Eure) et les doctrinaires. Mais ses efforts échouèrent devant l'inflexibilité de l'un et la fierté jalouse des autres. Il fallut former un nouveau Cabinet.

Les difficultés étaient grandes. L'émeute grondait sourdement ; il s'était répandu pour ainsi dire dans l'air cette agitation fébrile d'où sortent les révolutions ; nul n'osait prévoir à quel prix les évènements allaient mettre le salut des captifs de Vincennes. Quand le pouvoir ne consiste plus que dans l'honneur de tomber de haut, les candidats sont rares. Les portefeuilles étaient refusés presqu'avant d'avoir été offerts. Il y eut un moment où Louis-Philippe put craindre que la solitude ne se fît autour de son trône.

De fait, ce trône paraissait alors suspendu sur un précipice. A la joie renaissante des vaincus on pouvait juger de la profondeur des calamités publiques. Leurs journaux avaient fait le compte des banqueroutes récentes avec une exactitude impitoyable. Ils avaient demandé ironiquement pourquoi la plus forte maison de Bordeaux suspendait ses paiements ; pourquoi M. Vassal était réduit à une semblable extrémité, lui qui avait battu des mains à la révolution ; pourquoi le crédit de M. Laffitte lui-même commençait à chanceler.

Venaient ensuite les républicains, dont les accusations avaient bien plus de portée encore. Le premier besoin du peuple était de vivre. Eh bien, au-dessus de ce peuple qui manquait de pain, que voyait-on ? Des mi-

nistres occupés à distribuer des places. Il était temps de mettre un terme au scandale de cette indifférence. Et ils rappelaient que dans le département du Tarn, que dans celui de Seine-et-Oise, des émeutes venaient d'éclater, qu'au dernier marché de Corbeil, les âmes avaient été agitées par la crainte de la disette; que, dans près de cinquante départements, la perception des impôts indirects était nulle ou violente; qu'à Bordeaux il avait fallu braquer des canons pour contenir la multitude.

Étourdis de ces attaques qui empruntaient à de tristes réalités une force irrésistible, les partisans de l'établissement nouveau n'osaient creuser la situation, de peur d'y trouver les germes d'une révolution sociale. Ils levaient alors les yeux vers le pouvoir et parlaient de changer les hommes, alors que, pour guérir les plaies de la nation, il aurait fallu vouloir avec courage, avec désintéressement, que les choses fussent changées. Mais plus la nécessité d'un gouvernement vigoureux et doué d'initiative était flagrante, plus les ambitions hésitaient.

Ainsi, l'enthousiasme éteint, le peuple mécontent et insulté, le commerce languissant, le travail, cette vie du pauvre, tari dans sa source, les partis en délire se combattant sur des ruines, la garde nationale appelée garde prétorienne par tous ceux qu'elle avait exclus de son sein et qu'elle menaçait, la nation incertaine sur le parti qu'on devait tirer de l'échafaud, la Chambre morigénée en public par un magistrat que blâmait lui-même la majorité des ministres, la hiérarchie détruite, le pouvoir flottant à l'aventure : voilà quelle situation singulière et formidable venaient de créer deux mois de règne : l'impuissance dans le chaos.

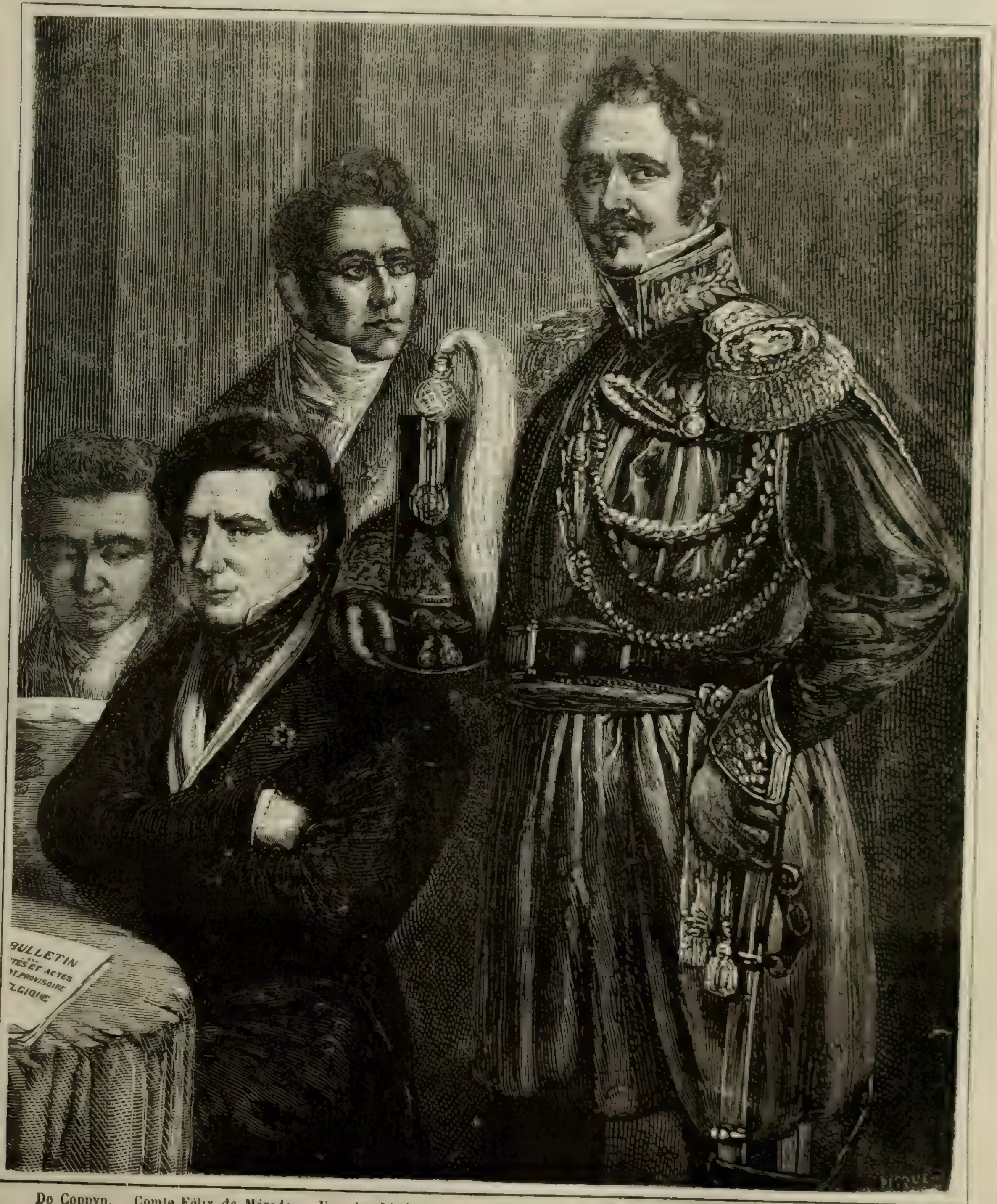
Ici encore, M. Laffitte offrit au roi l'appui d'un dévoûment à toute épreuve. Il se chargea de combiner les éléments d'un ministère, et il était sincère dans les témoignages d'affection qu'il donnait au roi, car loin de fatiguer son zèle, la confiance avec laquelle on l'invoquait le touchait jusqu'aux larmes. Grâce à lui, le ministère devint possible. Le 2 novembre, la liste suivante fut arrêtée: MM. Laffitte, président du Conseil et ministre des finances; Maison, ministre des affaires étrangères; Dupont (de l'Eure), de la justice; Montalivet, de l'intérieur; Gérard, de la guerre; Sébastiani, de la marine; Mérilhou, de l'instruction publique.

Le roi, qui, depuis deux jours, faisait de vains efforts pour cacher son trouble, partagé par sa famille, le roi laissa éclater toute sa joie. MM. Sébastiani et Montalivet étaient dévoués non-seulement à sa fortune, non-seulement à sa politique, mais à sa personne. Il pouvait tout sur les généraux Gérard et Maison parce que leur intelligence était bornée, et sur M. Mérilhou parce que son cœur était vulgaire. On sait sous quelle magique influence vivait alors M. Laffitte. Seul, M. Dupont (de l'Eure) était un surveillant incommode; mais, pour se débarrasser de sa vertu, lorsqu'il aurait cessé d'être nécessaire, la Cour comptait sur le dégoût que lui inspirait le pouvoir.

Il s'était introduit depuis longtemps dans le langage politique un mot que chacun employait, bien que personne n'eût été en état de le définir, pas même ceux à qui on l'appliquait. On avait appelé *doctrinaires* M. de Broglie, M. Guizot, et leurs amis. Cette appellation, qui leur donnait l'importance d'une secte, avait flatté leur orgueil, et ils l'avaient adoptée, tandis que leurs ennemis s'en servaient pour exciter contre eux les plus vives répugnances. Car c'est avec des mots vides de sens qu'on séduit ou qu'on irrite les hommes.

Au fond, les doctrinaires ne faisaient point école. Leur philosophie était celle que le 18e siècle avait prêchée. En économie politique, ils n'allaient pas au-delà de ces étroites et cruelles maximes de laissez-faire, de concurrence illimitée, de crédit individuel, dont Jean-Baptiste Say avait fait habilement prévaloir la formule. Leur politique était tout entière dans ce constitutionalisme anglais essayé par l'Assemblée constituante, appliqué dans la Charte de Louis XVIII, et popularisé par Benjamin Constant. Ils n'a-

Révolution de Belgique.



De Coppyn. Comte Félix de Mérode. Van der Linden. Baron d'Hoogvorst

Le Gouvernement provisoire.
(D'après le tableau de Picqué de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles).

vaient donc apporté dans la société rien de nouveau. Ils ne reconnaissaient d'autres principes que ceux qui avaient fondé en France la prépondérance de la bourgeoisie, principes qui leur étaient communs avec MM. Laffitte, Dupont (de l'Eure), Lafayette, et tous ceux dont on faisait leurs adversaires.

Il y avait bien entre eux et ces prétendus adversaires de leurs doctrines, une différence ; mais elle n'avait rien de fondamental, et les partis la grossissaient outre mesure, moins par calcul que par ignorance. Avec une égale appréhension de tout ce qui eût été de nature à altérer les traditions de 1789, les uns, comme M Laffitte, les croyaient assez fortes pour qu'on pût sans danger s'abandonner au mouvement des esprits et des choses; les autres, au contraire, avaient la prétention de glacer ce mouvement. On différait dans l'appréciation des moyens; mais il n'y avait ni opposition dans le but, ni diversité dans les principes.

Il est même permis d'affirmer qu'en adoptant une politique de temporisation et de défiance, les doctrinaires répondaient beaucoup mieux à ce sentiment conservateur que la bourgeoisie allait pousser jusqu'à la frénésie. L'impopularité des doctrinaires dans la classe moyenne, dont ils représentaient si bien les intérêts et les passions, ne pouvait donc tenir à la nature de leur politique; elle naquit de leurs défauts personnels, de leur morgue. C'était l'orgueil qui, chez eux, faisait école.

Aussi la nouvelle de leur défaite fut-elle accueillie avec faveur par la plupart des journaux, la presse ne pouvant vivre que de mouvement et de liberté. Mais, à la Chambre, gardienne jalouse des intérêts de la bourgeoisie, l'impression fut tout à fait inverse, et l'on y saisit avec empressement l'occasion de se déclarer.

La lutte commença presque le lendemain de l'avènement du nouveau ministère, au sujet d'une proposition de M. Bavoux, relative aux journaux et écrits périodiques. M. de Tracy demandait que le cautionnement des journaux fût supprimé : M. Guizot déclara que, selon lui, le cautionnement devait être maintenu, parce qu'il était « une « garantie destinée à prouver que les « hommes qui entreprennent un journal « font partie d'une certaine classe de la « société. » Ce langage, inconcevable dans un moment où le souvenir du rôle joué par le peuple en juillet palpitait encore, est applaudi par la majorité de la Chambre. L'amendement de M. de Tracy est rejeté. En vain M. Bavoux demande que le cautionnement soit réduit au quart; en vain M. Barthe propose à ses collègues de supprimer le droit de timbre établi par l'ordonnance de 1816 sur les journaux ; toutes ces propositions sont repoussées avec une sorte de colère systématique. La Chambre se déclarait en guerre ouverte avec la presse; et, pendant ce temps, ceux des membres du ministère qui venaient de succomber préparaient leur vengeance.

L'effet produit par cette discussion fut remarquable. La presse, attaquée directement, se déchaîna contre les députés, et, le 9 novembre, l'assemblée se réunit au milieu d'une agitation générale.

On s'attendait à des paroles ardentes. Cette attente ne fut pas trompée. M. Guizot avait paru à la tribune : il commença en ces termes : « Messieurs, je viens repousser « quelques allégations générales qui s'a-« dressent, non pas à la question qui nous « occupe, mais à l'ensemble de la situation, « et encore à la conduite que j'ai été appelé « à tenir pendant que j'avais l'honneur de « siéger dans les conseils du roi. » Écoutez! écoutez! murmure-t-on dans les diverses parties de la salle. Alors, avec tout le fiel de son âme blessée, M. Guizot accuse ses adversaires de n'avoir pas compris le sens de la révolution de juillet. « Quel est le carac-« tère de cette révolution, dit-il? Elle a « changé une dynastie. Elle en a cherché le « remplaçant aussi près d'elle qu'il était « possible, et c'est l'instinct public qui a « poussé le pays à restreindre ce change-« ment dans les plus étroites limites. » A ces mots, un mouvement d'indignation

s'empare de l'extrême gauche. Le reste de l'assemblée est calme et semble approuver les paroles de l'orateur. Désignant, sans les nommer, ses collègues de la veille, M. Guizot leur reproche d'avoir voulu faire sortir de la révolution des institutions nouvelles. « Eh « bien, mes amis et moi nous nous sommes « refusés à continuer la révolution de la « sorte. » A la sensation produite par ces paroles, l'orateur put juger qu'il exprimait les passions de l'assemblée. Aussi, lorsqu'il ajouta : « Nous croyons avoir été fidèles, « non seulement au caractère primitif de la « révolution, mais à l'opinion réelle et « sincère et aux intérêts de la France... » Oui, oui, s'écria-t-on de toutes parts.

« J'honore la république, messieurs, con- « tinue l'orateur, c'est une forme de « gouvernement qui repose sur de nobles « principes, qui élève dans l'âme de nobles « sentiments, des pensées généreuses. Et « s'il m'était permis de le dire, je répèterais « ici les paroles que Tacite met dans la « bouche du vieux Galba : *Si la république « pouvait être rétablie, nous étions dignes « qu'elle commençât par nous.* Mais la France « n'est pas républicaine ; il faudrait faire « violence à ses convictions pour y intro- « duire cette forme de gouvernement..... « Je respecte les théories, parce qu'elles sont « le travail de la raison humaine ; les pas- « sions, je les honore, parce qu'elles jouent « un grand et beau rôle dans l'humanité ; « mais ce n'est pas avec des forces de cette « nature que l'on fonde les gouverne- « ments..... »

Quand M. Guizot descendit de la tribune, l'émotion était profonde. Un grand nombre de députés arrêtaient l'orateur au passage pour le féliciter et lui presser les mains. Immobiles sur leurs bancs, les nouveaux ministres assistaient en silence à cette insultante ovation.

M. Odilon Barrot se leva. Il était nouveau à la Chambre. Il déclara que, selon lui, le gouvernement devait s'appuyer sur la classe moyenne, parce que c'était « la classe « moyenne qui constituait vraiment la na- « tion. » Ces doctrines différaient peu de celles que M. Guizot et ses amis voulaient faire triompher. Mais les antipathies personnelles et les ambitions sans portée trouvaient un aliment dans ces vaines disputes, pour lesquelles se passionnait ce nombreux public qui ne voit, des choses humaines, que la couleur et la surface.

Le lendemain, 10 novembre, M. Laffitte, président du Conseil, prononçait à la tribune les paroles suivantes : « Membre de l'an- « cienne et de la nouvelle administration, « nous avons à nous expliquer sur nos inten- « tions et notre conduite, nous serons court « et précis....Tout le monde, dans le Conseil, « savait et croyait que la liberté doit être ac- « compagnée de l'ordre, que l'exécution con- « tinue des lois jusqu'à leur réformation est « indispensable, sous peine de confusion. « Tout le monde était plein des expériences « que la révolution de 1789 a léguées au « monde. Tout le monde savait que la révo- « lution de 1830 devait être maintenue dans « une certaine mesure, qu'il fallait lui con- « cilier l'Europe, en joignant à la dignité une « modération soutenue ; il y avait accord sur « tous ces points, parce qu'il n'y avait dans « le Conseil que des hommes de sens et de « prudence. Mais il y avait dissentiment sur « la manière d'apprécier et de diriger la ré- « volution de 1830 ; on ne croyait pas géné- « ralement qu'elle dût sitôt dégénérer en » anarchie, qu'il fallût sitôt se précautionner « contre elle, lui montrer de la défiance et « de l'hostilité ; mais, sauf cette disposition « générale, aucune dissidence fondamentale « de système ne séparait les membres du « dernier Cabinet. »

Cette déclaration était parfaitement sincère, plus sincère, peut-être, que ne le pensait M. Laffitte lui-même. Eh bien ! personne n'y crut. Les partisans les plus fougueux du nouveau Cabinet reprochèrent à M. Laffitte d'avoir trop ménagé ses anciens collègues, d'avoir établi entre leurs doctrines et les siennes une parenté évidemment impossible.

C'était dans ce cercle de malentendus que tournait la politique. La bourgeoisie victo-

rieuse mettait un plaisir frivole à se diviser. On se battait avec des mots, comme pour mieux oublier que les semences d'une guerre sérieuse étaient au fond des choses. Quant au peuple, environné de ténèbres, il écoutait dans le lointain, sans en être irrité, mais sans le comprendre, tout ce bruit de batailles imaginaires. Que les ministres de Charles X n'obtinssent pas le privilège de l'impunité, voilà ce qui absorbait toutes ses pensées.

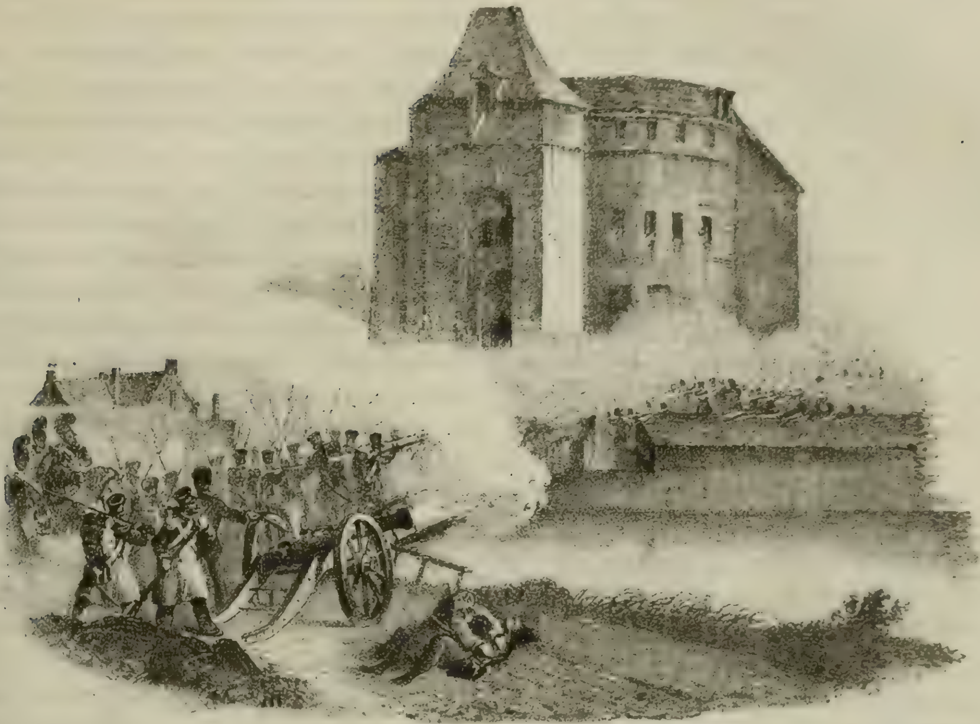
On ne l'ignorait pas à la Cour ; et Dupont (de l'Eure) y était traité avec des ménagements infinis. On n'y avait pas oublié, cependant, qu'en prenant possession du ministère, il avait refusé les vingt mille francs de frais d'installation que le baron Louis le pressait d'accepter. Refus bien naturel, puisque ce genre d'allocation n'ayant pas été voté par la Chambre, passer outre c'était se rendre concussionnaire. Mais les collègues de M. Dupont (de l'Eure) avaient regardé comme une offense ces scrupules qu'ils ne partageaient pas. Depuis, le patriotisme de l'intègre ministre était devenu de jour en jour plus ombrageux. Inexorable dans sa vertu, il avait imposé au roi des fonctionnaires que le roi ne connaissait que par des procès perdus contre eux. Inaccessible à toute considération personnelle, et même aux séductions de l'amitié, on l'avait vu naguère, en pleine Chambre, se lever contre une mesure dont M. Laffitte venait de se déclarer partisan [1]. Eh bien, malgré tout cela, M. Dupont (de l'Eure) était comblé de prévenances. On déjouait sa rudesse à force de douceur, et l'on apportait le plus grand soin à tourner son puritanisme.

Pour gagner M. de Lafayette, il avait fallu moins d'efforts, sa vanité le faisant esclave de quiconque paraissait fléchir sous sa toute-puissance ou, seulement, la reconnaître. Cette vanité, du reste, s'alliait si bien chez lui à de généreux instincts, qu'on était sûr de le dominer lorsqu'au désir de lui plaire on rapportait une action honorable. Aussi lui avait-on accordé avec empressement la grâce de plusieurs citoyens frappés par la politique de la Restauration. Ce fut un beau jour pour le vieux général que celui où il vit s'ouvrir, au Château, les portes de l'appartement du roi, après que l'huissier de service eût annoncé d'une voix solennelle : *Messieurs les condamnés politiques !* On conçoit combien il était aisé de tirer parti de ces nobles enfantillages de M. de Lafayette. La part qu'il prendrait au salut des captifs de Vincennes ne fut pas un seul instant douteuse. Il avait, d'ailleurs, un motif particulier pour désirer que la vie des ministres de Charles X fût épargnée. M. de Polignac l'avait proscrit ; et, par une ruse légitime de son amour-propre, il voulait se venger de son ennemi en le sauvant.

Ainsi assurée du concours de Dupont (de l'Eure) et de Lafayette, la Cour vit approcher avec moins d'effroi le moment fatal. On allait jusqu'à penser qu'il était bon peut-être qu'une occasion fût offerte aux passions populaires de s'épuiser en éclatant. La révolution de juillet avait donné à la multitude un vague besoin d'agitation qui ne pouvait s'éteindre de lui-même. N'était-il pas à craindre que le peuple ne portât son énergie sur des objets plus sérieux, au lieu de la mettre tout entière à demander quatre têtes, vœu sans puissance parce qu'il était sans générosité ?

Pour ce qui est de l'impression que des troubles de cette nature allaient produire en Europe, on pensait, à la Cour, que l'essentiel était moins de les prévenir que de les dompter. Plus la sédition serait violente, plus la répression devait être méritoire aux yeux des rois. Car on aurait fait acte de courage, de force. Et, comme on va le voir par la conduite qui fut tenue à l'égard de la Belgique, c'était au désir de se concilier la bienveillance des Anglais que se rapportaient toutes les pensées de la Cour.

1. M. Laffitte demandait, dans un intérêt purement financier, que l'impôt du timbre continuât à peser sur les journaux.



Révolution de Belgique. — Porte de Hall, à Bruxelles.
(D'après une lithographie du temps.)

XV

Politique extérieure de la France; son principe. — Nouveau *Congrès de Vienne.* — M. Gendebien à Paris. — Interpellation de M. Mauguin aux ministres; discours de M. Bignon; émotion qu'il produit. — Congrès belge: sa physionomie; indépendance de la Belgique proclamée. — Protocole du 20 décembre; protestation de M. Falk; protestation du roi Guillaume. — Question du Luxembourg; rôle de M. de Talleyrand à Londres. — M. Laffitte éprouve de l'éloignement pour le roi; à quelle occasion; lettre singulière. — Communication ministérielle aux Chambres; détails caractéristiques. — Le principe de non-intervention proclamé solennellement par le président du Conseil; sensation en Europe. — Conjuration en Pologne; Wysocki, Zaliwski et leurs compagnons; le grand-duc, son portrait, sa sécurité. — Nuit du 29 novembre à Varsovie. — Chlopicki au pouvoir; sa profonde incapacité. — Fuite de Constantin. — Enthousiasme des Polonais : les Clubs. — Frayeurs de Chlopicki; sa violence dans la faiblesse; il s'empare de la dictature. — Royauté future de Czartoryski. — Les doctrinaires de Varsovie. — Lubecki part pour Saint-Pétersbourg. — Ce que la France pouvait pour la Pologne, et ses sympathies. — Entrevue étrange entre M. Biernacki et le consul de France à Varsovie, M. Durand. — La Pologne abandonnée.

Le 2 novembre, jour fixé pour l'installation de son nouveau parlement, le roi de la Grande-Bretagne, après s'être félicité du dénoûment de la révolution de Paris, s'exprimait en ces termes sur la révolution de Bruxelles : « J'ai appris avec un profond « regret la situation des affaires des Pays-« Bas. Je déplore que l'administration « éclairée du roi n'ait pu préserver ses do-« maines de la révolte. »

Deux jours après, M. Van de Weyer étant arrivé à Londres, avec une mission de ses collègues, lord Abredeen et lord Wellington lui déclarèrent successivement que l'Angleterre était bien résolue à ne souffrir ni directement ni indirectement l'accession de

la Belgique à la France. En prenant ce ton impérieux et menaçant, les nobles lords n'ignoraient pas que leur pays, épuisé, était hors d'état de faire la guerre. Ils comptaient donc sur la pusillanimité de notre gouvernement, sur son ignorance des faits, et, principalement, sur le désir manifesté par Louis-Philippe de gagner les bonnes grâces de l'Europe monarchique. Ils ne se trompaient pas.

On a vu dans le chapitre précédent quelles causes avaient amené la formation du ministère du 2 novembre. M. Dupont (de l'Eure) en était le personnage, sinon le plus influent, au moins le plus nécessaire, et il avait une âme toute française. Malheureusement, il était absorbé, ainsi que M. Laffitte, par le soin des intérêts du dedans. On lui cachait, d'ailleurs, beaucoup de choses. Le maréchal Maison, ministre des affaires étrangères, prêtait son nom à des actes dont il comprenait peu la portée. De sorte que la politique extérieure était exclusivement dirigée par la Cour.

Le principe de non-intervention fut, dès les premiers jours du nouveau règne, adopté comme fondement de cette politique. C'était un principe étroit, peu généreux. L'empereur Alexandre avait été mieux inspiré lorsqu'il avait pris pour point de départ dans le traité de la Sainte-Alliance, la solidarité des peuples et celle des rois. Si l'intention était odieuse, si l'application fut oppressive, la pensée était grande. Mais prendre cette devise égoïste : *Chacun chez soi, chacun pour soi,* la France ne le pouvait sans faire violence à son génie, sans abdiquer son rôle de haute tutelle à l'égard des peuples malheureux.

Cependant, à l'exception de M. Molé, qui n'aurait pas voulu que la France s'enchaînât à l'avance par l'adoption, hautement avouée, d'un principe invariable, tous les personnages importants dans le gouvernement nouveau se déclarèrent pour le principe de non-intervention. Sur ce point, MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte pensaient comme M. Sébastiani, et Lafayette comme Louis-Philippe. Seulement, les uns croyaient que, le principe une fois admis, on le ferait respecter dans toutes ses applications, et, par exemple, que si l'Italie se soulevait, on empêcherait les Autrichiens de fondre sur elle. Les autres y mettaient moins de scrupule, et se réservaient d'agir suivant les circonstances. De là la participation du Cabinet français aux actes de la conférence de Londres. Cette participation ne constituait-elle pas une flagrante violation du principe solennellement proclamé par la France? N'était-ce pas en vertu de la loi diplomatique inaugurée en 1815 que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, s'arrogeaient le droit de disposer souverainement du sort de la Belgique? Chose étrange ! On vivait alors en un tel tourbillon d'événements et d'idées, que ce fut à peine si on remarqua cet éclatant démenti donné par le Cabinet du Palais-Royal à ses propres déclarations !

Quoi qu'il en soit, la Conférence de Londres s'était mise à l'œuvre. Dans son premier protocole, en date du 4 novembre 1830, elle proposa la cessation des hostilités entre la Belgique et la Hollande, en assignant à ce dernier pays, comme *ligne de l'armistice*, les limites qu'il avait avant le traité de Paris du 30 mai 1814. L'acte de la Conférence fut apporté à Bruxelles le 7 novembre par MM. Cartwright et Bresson. Il fallait que le gouvernement provisoire se décidât. La situation était délicate. Adhérer à ce premier protocole c'était reconnaître au nouveau congrès de Vienne une compétence qu'il ne serait plus ensuite possible de décliner; c'était rendre la Belgique vassale des cinq Puissances. Mais que pouvait faire le gouvernement belge? Consulter les ministres français? Ils répondaient : « Gardez-vous d'attaquer la Hollande, la Prusse accourrait pour « la secourir. Et alors quelle situation serait « la nôtre? Nous serions forcés ou de vous désavouer, ce qui nous serait pénible, ou de « tirer l'épée pour vous, avec vous, ce qui « n'entre pas dans nos desseins. » Effrayé par ce langage, le gouvernement belge adhéra au protocole n° 1, subissant ainsi,

dans ce qu'elle avait de plus arrogant, cette dictature européenne dont les usurpations avaient la France pour victime et le gouvernement français pour complice.

Les Belges, amis de la France, n'étaient pourtant pas encore tout à fait découragés. M. Gendebien fut envoyé à Paris pour savoir si, dans le cas où les Belges adopteraient la forme monarchique, Louis-Philippe consentirait à leur donner pour roi le second de ses fils. L'Angleterre s'était prononcée : on répondit à M. Gendebien que la Belgique ne devait compter ni sur la réunion ni sur un prince français. En même temps on opposait toutes sortes d'entraves aux volontaires Parisiens armés pour la cause de la Belgique, et on envoyait à un négociant de Valenciennes l'ordre de refuser les fusils destinés au *bataillon des amis du peuple*. Tout cela était trop bizarre pour ne point provoquer des explications. M. Mauguin annonça que le 13 novembre il interpellerait les ministres.

Le jour fixé arrive. Il était attendu avec impatience. M. Mauguin monte à la tribune, au milieu d'un silence universel. Il montre d'abord l'Europe partagée entre deux principes : la France toute seule d'un côté, mais traînant le monde à sa suite, lui communiquant son repos, ou l'agitant quand elle s'agite. Passant aux choses du moment, il relève avec surprise et amertume ces mots du dernier discours prononcé par le roi d'Angleterre : *Je suis déterminé avec mes alliés à maintenir les traités généraux en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi.* — « Quels sont ces traités ? s'écrie « l'orateur. Ceux de 1814 ? Mais ils assurent « la possession de la Belgique à la maison « d'Orange. Nous voilà conduits logiquement « à prendre le parti du Hollandais contre le « Belge... Triste position où nous a placés « une politique imprévoyante : ou compro- « mettre la paix de l'Europe, ou combattre « nos voisins les plus chers. » Après avoir fait allusion, avec une indignation contenue, à la conduite du gouvernement à l'égard des réfugiés espagnols, et manifesté quelques craintes sur les vues de l'administration relativement à la conservation d'Alger, « som- « mes-nous enchaînés par les traités de 1814, « dit M. Mauguin en se résumant ? que fai- « sons, que ferons-nous dans la question « belge ? Quelle est notre position à l'égard « de l'Espagne ? Est-il vrai que les Français « ne jouissent plus dans la péninsule de la « protection qui leur est due ? Est-il vrai que « l'armée espagnole ait violé notre terri- « toire ? Enfin, que veut-on faire de la partie « de l'Afrique que notre jeune armée a con- « quise ? »

Une longue interruption succède à ces apostrophes hardies. Les députés se lèvent de leurs bancs. Des groupes tumultueux se forment dans l'hémicycle. Le maréchal Maison veut répondre : il s'embarrasse dans le vague de ses réticences et balbutie.

S'emparant à son tour de la tribune, avec l'autorité que lui donnent ses antécédents diplomatiques, M. Bignon se demande d'abord quelles sont les chances pour la guerre, quelles sont les chances pour la paix. « Au- « rons-nous la guerre ? immédiatement non. « L'aurons-nous dans trois mois, dans six « mois ? là est l'incertitude ; hâtons-nous de « dire qu'il dépend de nous en grande partie « de ne l'avoir pas, ou, si elle est inévitable, « de n'avoir pas à la craindre. » Ensuite, comme M. Mauguin, M. Bignon attaque le discours du roi d'Angleterre. Rappelant la qualification de *révolte* appliquée aux événements de la Belgique, « quel gouvernement « sait mieux que le gouvernement anglais, « qu'un mouvement traité d'abord de *révolte* « reçoit de la fortune, quand elle le seconde, « le titre de glorieuse révolution ? Qui le sait « mieux que la maison d'Hanovre, dont l'élé- « vation au trône d'Angleterre n'a pas eu « d'autre origine ! » Parlant de la Conférence de Londres « de quel droit, continue l'ora- « teur, ose-t-on prétendre régler à Paris ou « à Londres ce qui convient au bon gouver- « nement d'une autre contrée ? On se propose « de *pourvoir à la sécurité des autres États* ? « Messieurs, n'est-ce pas *cette sécurité des* « *autres États* qu'on invoquait à Troppau, à

« Laybach, à Vérone ? N'est-ce pas au nom « de cette sécurité des autres États que des « armées d'exécution ont été lancées tour à « tour sur le Piémont, sur Naples et sur l'Es- « pagne ? Notre gouvernement a proclamé le « principe de non-intervention. Quel est donc « l'objet des délibérations dont on parle ? « N'est-ce pas déjà un oubli, une violation « du principe consacré qu'un concert à éta- « blir sur les bases posées par le gouverne- « ment anglais ? » A ces mots, un mouvement se fait dans l'assemblée. L'orateur poursuit d'une voix de plus en plus émue. Il compare le droit qu'on voudrait s'arroger d'imposer à la Belgique affranchie le joug d'une volonté étrangère, au droit exécrable qui, en divers



Révolution de Belgique.
(D'après une lithographie du temps.)

pays, a couvert l'Europe de proscrits et dressé des échafauds à Turin, à Madrid et à Naples. Il combat en passant les prétentions de la Belgique sur le duché de Luxembourg, mais il demande que, dans les limites de la justice, la souveraineté du peuple belge soit inviolablement respectée. Et puis, l'Europe doit compter sur la modération de la France. « Supposez, en effet, Messieurs, ajoute l'ora- « teur, qu'à la place du roi sage qui nous « gouverne, la révolution du 30 juillet eût « enfanté une république, ou porté au pou- « voir un prince, un soldat heureux, plus « jaloux de grandeur pour lui-même que de « bonheur pour la France, qui eût empêché « un chef téméraire de république ou de mo- « narchie, le jour où le tocsin de la guerre a « sonné dans la Belgique, de s'y précipiter à « la tête de troupes proclamant la liberté du « genre humain, de jeter d'autres détache- « ments sur les provinces du Rhin, qui ont « été des départements français, d'exciter ou « plutôt de seconder le mouvement des peu- « ples contre leurs souverains actuels, en leur « promettant des constitutions libres ? Sans « doute, c'eût été livrer la France à de ter- « ribles hasards ! mais enfin la fortune cou- « ronne souvent l'audace ; et qui sait, si à « l'heure où je parle, la France, poussée par « un chef entreprenant dans la voie des con- « quêtes, et ressaisissant un territoire à sa « portée, qui eût été empressé de se réunir à « elle, ne serait pas déjà en état, avec son « nom et ses millions de gardes nationales, « de braver les vains efforts de l'Europe der- « rière son triple rempart du Rhin, des Alpes « et des Pyrénées. »

L'assemblée était haletante, mais quand



La Cour du Louvre pendant le procès des Ministres.

l'orateur prononça ces mots : « Si une guerre « défensive était nécessaire, toute notre jeu- « nesse studieuse aurait bientôt quitté les « livres pour le mousquet, et s'empresserait « de payer sa dette à la patrie. » Oui ! oui ! cria-t-on des tribunes publiques ; les applaudissements retentissaient avec violence : la France guerrière s'était un moment réveillée.

Le caractère modéré de M. Bignon, son âge, les emplois élevés qu'il avait occupés, sa position *la veille* encore officielle, son expérience des hommes et des affaires, tout contribuait à rendre imposant le viril enthousiasme de son discours. Les éloges obligés qu'il donnait au monarque n'étaient pas de nature à atténuer la portée des souvenirs de gloire réchauffés par sa parole. La France eut une heure de tressaillement, et pour la dernière fois l'Europe ressentit un grand trouble.

Trois jours avant ces débats, le congrès belge s'était rassemblé. Jamais situation ne fut plus solennelle. Ces députés, réunis pour résoudre les plus graves questions qui puissent agiter le cœur des hommes, comment se sépareraient-ils? Peut-être au bruit d'une révolution ; peut-être au milieu de quelque vaste embrasement du monde ! Car il suffisait du voisinage de la France pour assurer à la Belgique, royaume de quatre millions d'âmes, le pouvoir de tenir tous les rois attentifs au moindre de ses mouvements. La diversité des passions et des intérêts, les engagements pris ou les espérances secrètement conçues, le patriotisme exalté des uns, les calculs ambitieux des autres, donnaient à l'assemblée nouvellement élue une physionomie tout à fait étrange. On y remarquait l'abbé de Haërn, prêtre républicain ; M. Séron, d'une honnêteté rude et singulière ; l'impétueux M. de Robaulx ; M. Van de Weyer, apprenti diplomate et parodiste de M. de Talleyrand ; M. Lebeau qu'attendaient des triomphes de tribune ; M. Nothomb, qui s'essayait aux affaires; M. Gendebien, que la France était fière de compter au nombre de ses partisans. La première séance du congrès fut remplie par un discours de M. de Potter, dont les derniers mots étaient : « Au nom « du peuple belge, le congrès national est « installé ! » Les députés applaudirent avec transport à cette déclaration de leur souveraineté toute révolutionnaire. Sur l'estrade où se trouvait autrefois le trône, il n'y avait qu'un modeste bureau. Deux drapeaux tricolores flottaient au-dessus, en signe de victoire. Les armes de l'ancien royaume des Pays-Bas avaient fait place au lion belge, portant la lance surmontée du chapeau de la liberté. Pour qui sait à quelles puissances puériles obéit le cœur humain, cet appareil était déjà une chance de succès promise aux partisans de l'indépendance.

En effet, le 18 novembre, le congrès, à l'unanimité, proclama l'indépendance de la Belgique, sauf les relations du Luxembourg avec la confédération germanique. Cette décision, pourtant, était loin de répondre à tous les intérêts, à toutes les sympathies. De tous les points des provinces wallonnes on avait envoyé au congrès des pétitions réclamant la réunion; mais que pouvaient les partisans de la réunion à la France, lorsqu'ils avaient contre eux le gouvernement français lui-même?

A dater de ce jour, la Belgique passa sans retour sous le joug de la diplomatie. Son indépendance rendait son esclavage inévitable. Le congrès ayant déclaré qu'il continuait au gouvernement provisoire les hautes fonctions dont les circonstances l'avaient investi, M. de Potter donna sa démission, ne voulant tenir son autorité que du peuple, et sentant bien que le congrès allait subir les plus tristes influences. En même temps, on créait un comité diplomatique composé de MM. Van de Weyer, de Celles, Destriveaux et Nothomb, ce qui était livrer la Belgique en proie à M. de Talleyrand et aux Anglais.

Vassale de la diplomatie, la Belgique ne pouvait évidemment se constituer en république. Aussi avait-on prévu d'avance le résultat de la discussion relative à la forme du gouvernement. Et pourtant, l'abbé de Haërn disait un mot profond lorsque, dans cette discussion, il s'écriait : « Le roi est inviola- « ble, le peuple est inviolable aussi. Que « deviendront ces deux inviolabilités en pré- « sence l'une de l'autre ? » Question terrible, qu'une révolution venait de trancher à Paris dans le sang et les ruines! mais rien n'est plus intolérant que les intérêts transformés en passions. L'abbé de Haërn fut écouté avec impatience. M. de Robaulx, plaidant après lui la cause de la république, excita dans l'assemblée des mouvements de fureur. Enfin, la république n'obtint que 13 voix, dans ce pays qui avait fait une si douloureuse et si longue expérience des vices de la monarchie.

Pendant que la Belgique proclamait son indépendance, la Conférence de Londres, dans son protocole du 20 décembre, déclarait le royaume des Pays-Bas dissous. Le protocole, signé par M. de Talleyrand, comme par les autres plénipotentiaires, se terminait par

des mots où perçait une défiance injurieuse pour le peuple français : « La Conférence « s'occupera de discuter et de concerter les « nouveaux arrangements les plus propres à « combiner l'indépendance future de la Bel- « gique avec les stipulations des traités, avec « les intérêts et la sécurité des autres Puis- « sances, et avec l'équilibre européen. »

M. Falk protesta au nom du roi des Pays-Bas, qui ajouta une protestation personnelle à celle de son ambassadeur : « Le roi des « Pays-Bas, disait Guillaumé, a appris avec « une douleur profonde la détermination prise « à l'égard de la Belgique par MM. les pléni- « potentiaires d'Autriche, de France, de la « Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, « réunis en conférence à Londres..... Si le « traité de Paris de 1814 mit la Belgique à la « disposition des hauts alliés, ceux-ci, du mo- « ment où ils eurent fixé le sort des provinces « belges, renoncèrent, d'après la loi des na- « tions, à la faculté de revenir sur leur ou- « vrage, et la dissolution des liens formés « entre la Hollande et la Belgique sous la « souveraineté de la maison de Nassau se « trouva exclue de leurs attributions. L'ac- « croissement de territoire assigné aux pro- « vinces unies fut d'ailleurs acquis à titre « onéreux, moyennant le sacrifice de plu- « sieurs de leurs colonies, la dépense exigée « pour fortifier divers endroits des provinces « méridionales du royaume, et autres charges « pécuniaires. La Conférence se réunit, il est « vrai, sur le désir du roi, mais cette circon- « stance n'attribuait point à la Conférence le « droit de donner à ses protocoles une direc- « tion opposée à l'objet pour lequel son as- « sistance avait été demandée, et au lieu de « coopérer au rétablissement de l'ordre dans « les Pays-Bas, de les faire tendre au dé- « membrement du royaume. »

Au point de vue des traités de 1815 et de la Sainte-Alliance, qu'y avait-il à répondre à cette protestation de Guillaume ? Il était donc prouvé, à la face du monde, que les Puissances signataires au traité de Vienne manquaient à leurs propres principes, foulaient aux pieds leur œuvre propre, au gré des intérêts du moment, et n'aspiraient, en mettant en avant tous ces grands mots d'équilibre européen et de paix générale, qu'à exercer sur l'Europe une sorte de haut brigandage !

Tout défavorable qu'il était à Guillaume, le protocole du 20 décembre n'en fut pas mieux accueilli à Bruxelles, parce qu'il y était dit : « Ces arrangements ne peuvent « affecter en rien les droits que le roi des « Pays-Bas et la Confédération germanique « exercent sur le grand duché de Luxem- « bourg. » En enlevant à la Belgique la province du Luxembourg, qui se considérait comme belge, avait toujours été réputée partie intégrante des provinces méridionales des Pays-Bas, et n'avait été créée grand duché en 1815 que par suite d'un échange fictif, la Conférence réduisait la Belgique à un état d'impuissance absolue. Le Comité diplomatique dut se résigner à une acceptation conditionnelle. Vaine déférence ! Les diplomates de Londres répondirent par une note où il était dit : « Les Puissances ne sauraient re- « connaître à aucun État un droit qu'elles se « refusent à elles-mêmes (le droit de s'agran- « dir). » C'était, en deux lignes, railler la France et dépouiller la Belgique. M. de Talleyrand signait tout cela.

Au reste, et malgré le mystère dont on s'étudiait à les envelopper, les manœuvres des Cours n'étaient pas si secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public. On s'en alarmait à Paris, et les alarmes des patriotes étaient partagées, dans le sein même du Conseil, par MM. Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Sentant bien qu'on se cachait d'eux, leurs appréhensions en étaient devenues plus vives. Déjà, d'ailleurs, M. Laffitte commençait à ressentir pour le roi un éloignement qui n'était plus combattu que par le souvenir d'une longue amitié, et nous en dirons la cause, parce qu'elle montre de quelles petites circonstances dépendent les destinées d'un peuple dans les pays monarchiques.

Le roi avait acheté la forêt de Breteuil à M. Laffitte, dont la révolution de juillet avait embarrassé les affaires. Mais il importait au crédit de M. Laffitte que le plus grand secret

couvrît cette vente, qui, une fois ébruitée, pouvait éveiller les soupçons sur ses embar-



Dombrowski.

ras financiers, alarmer les créanciers de sa maison, et l'exposer à des remboursements précipités. Il avait donc été convenu que l'acte de vente ne serait point enregistré.

Cependant, quelques banquiers dont l'élévation de M. Laffitte excitait l'envie, avaient formé le dessein de le perdre. Poussé par eux, un conseiller intime de Louis-Philippe lui représenta que, dans la situation menacée où se trouvait M. Laffitte, traiter avec lui sans précautions était une imprudence ; que M. Laffitte avait trop de justesse dans l'esprit pour exiger que son royal acheteur abandonnât le soin de ses intérêts, en renonçant à la formalité protectrice de l'enregistrement.

Quoi qu'il en soit, le 18 novembre, M. Laffitte reçut de Louis-Philippe la lettre suivante :

« Mon cher M. Laffitte,

« D'après ce que m'a dit un ami commun, dont je ne « vous dis rien de plus, vous devez bien savoir pourquoi « j'ai profité de l'insistance de M. Jamet, à qui le secret « de l'acquisition a été confié, non par moi, mais chez « vous, pour faire enregistrer le sous seing-privé le plus « secrètement possible. »

A la lecture de cette lettre, la surprise et la douleur de M. Laffitte furent au comble. Il cherchait en vain quel pouvait être cet ami commun qui avait conseillé au roi de faire courir au plus fidèle de ses sujets, à son ministre de prédilection, à un homme dont la main lui avait donné une couronne, les risques d'une ruine complète. Se rappelant les conditions auxquelles la vente s'était faite, il avait peine à s'expliquer leur violation subite. Il y avait pour lui, banquier rompu à la pratique des affaires, quelque chose d'inintelligible dans cette conciliation que le roi jugeait possible entre l'enregistrement et le secret. Devait-il, en ami blessé qui se venge, abandonner le ministère ? Il repoussa cette pensée. Sa retraite, entraînant celle de Dupont (de l'Eure), qui aurait sans doute saisi cette occasion avec joie, lui parut une détermination trop grave pour qu'il lui fût permis de la prendre sous l'influence d'un sentiment personnel. Il poussa la délicatesse jusqu'à se taire sur cette blessure de son cœur. Mais, dès ce moment, son affection pour le roi devint plus vigilante.

Aussi ne tarda-t-il pas à comprendre que l'excès de sa confiance le compromettait en compromettant son pays, et il résolut, d'accord en cela avec M. Dupont (de l'Eure), de prendre enfin position vis-à-vis de la France par une démarche éclatante. M. Thiers fut chargé de rédiger un discours que le président du Conseil devait lire à la Chambre et où serait clairement expliquée la politique du Cabinet. Ce discours fut lu en Conseil. On y faisait parler à la France un langage digne d'elle. Pendant la lecture, le roi, qui était présent, donnait les signes du plus ardent enthousiasme, se promenant à grands pas, et appuyant de la voix et du geste tous les passages belliqueux. Les deux dernières pages lui parurent seules trop passionnées. Au moment où le Conseil allait se séparer, le roi demanda le discours comme pour le relire, non sans répéter combien il en ap-

prouvait l'esprit et la lettre. Le lendemain, l'étonnement de M. Laffitte fut extrême lors-



Wysocki.

qu'on lui remit, de la part du roi, le manuscrit chargé de ratures. M. Dupont (de l'Eure) en fut particulièrement affligé. Suivi de M. Thiers, il se rendit auprès du roi pour lui déclarer que, si les ratures n'étaient point annulées, il offrait sa démission. Le procès des ministres de Charles X n'était pas encore arrivé à son dénoûment : le roi céda, et il fut convenu que le discours serait prononcé tel qu'on l'avait accepté dans le Conseil.

Le bruit s'était répandu qu'une communication ministérielle allait être faite aux Chambres. Le 1er décembre, une grande affluence de spectateurs encombrait les avenues du Palais-Bourbon. Plusieurs membres du corps diplomatique s'étaient rendus à la Chambre. M. Laffitte parut à la tribune. Après avoir parlé des craintes de guerre qui s'étaient propagées, des rapports d'amitié qui existaient depuis la révolution entre le Cabinet du Palais-Royal et les autres Cabinets; après avoir représenté le trône de Louis-Philippe élevé par la modération puissante de la France et salué aussitôt par la modération éclairée de l'Europe, « la France, dit le président du Conseil, ne permettra pas que le « principe de non-intervention soit violé. « Mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que « l'on compromette une paix qui aurait pu « être conservée. Si la guerre devient inévi- « table, il faut qu'il soit prouvé, à la face du « monde, que nous ne l'avons pas voulue, et « que nous ne l'avons faite que parce qu'on « nous mettait entre la guerre et l'abandon de « nos principes. Nous n'en serons que plus « forts quand à la puissance de nos armes « nous joindrons la conviction de notre bon « droit. Nous continuerons donc à négocier, « et tout nous fait espérer que ces négocia- « tions seront heureuses. Mais, en négociant, « nous armerons. » Des cris d'approbation s'élevèrent. Alors, reprenant avec plus d'énergie : « Sous très peu de temps, continua « le ministre, nous aurons, outre nos places « fortes approvisionnées et défendues, cinq « cent mille hommes en bataille, bien armés, « bien organisés, bien commandés. Un mil-



Zaliwki.

« lion de gardes nationaux les appuieront, « et le roi, s'il en était besoin, se mettrait à

« la tête de la nation. » Ici, les applaudissements couvrirent la voix de l'orateur. « Nous « marcherions serrés, forts de notre droit et « de la puissance de nos principes. Si les « tempêtes éclataient à la vue des trois cou- « leurs et se faisaient nos auxiliaires, nous « n'en serions pas comptables à l'univers. »

L'enthousiasme excité par ce discours guerrier fut immense. Dans la tribune des diplomates étrangers, on crut remarquer des visages émus. M. Laffitte put se féliciter de sa popularité si noblement reconquise. Il avait dit à la Chambre : « Nous avons pour « faire la guerre un budget suffisant ; car « nous pouvons disposer d'un revenu qui re- « présente un capital d'emprunt de 14 à « 1,500 millions. » Le parti national était au comble de la joie. Il ne savait pas qu'on tient faiblement compte, en diplomatie, des discours qui ne s'adressent qu'à la multitude. Quelques jours après cette séance mémorable, M. Laffitte reçut de M. de Talleyrand une lettre relative à des intérêts privés, mais dans laquelle le diplomate avait glissé ces mots d'une insolence polie : « On a beau- « coup aimé ici le discours prononcé par « M. Laffitte. Il m'a été utile. » C'était la première lettre que le président du Conseil recevait de notre ambassadeur à Londres, depuis leur commune entrée aux affaires. M. de Talleyrand ne correspondait qu'avec le roi.

Tel était l'état des choses lorsqu'on apprit qu'une révolution embrasait Varsovie, révolution profonde, dont les détails méritent d'être connus, car elle tendait à renverser pour jamais les traités de 1815, et à faire passer définitivement aux mains de la France le sceptre de l'Occident.

Depuis longtemps une vive fermentation régnait en Pologne. La franc-maçonnerie politique, fondée par le généreux Dombrowiski, avait fait en quelques années des progrès rapides. A l'ombre des affiliations philosophiques et littéraires, elle avait gagné la bouillante jeunesse des universités ; par la camaraderie militaire, elle avait envahi l'armée, et, par le compagnonnage, le peuple. C'était surtout à Varsovie, et dans la corporation des savetiers de la vieille ville, que vivait l'esprit révolutionnaire. Or, après la révolution de juillet, cette agitation avait pris un caractère étrange, et s'était partout répandue. Bientôt, il se fit entre l'université de Cracovie et celle de Wilna un redoutable échange de sentiments courageux et d'espérances hardies. Dans toute l'étendue des palatinats, les esprits obéissaient à l'empire d'une inquiétude vague, mystérieuse, et par cela même plus ardente. Les nobles ruinés, si nombreux en Pologne, s'armaient pour des luttes inconnues ; l'attente était universelle, profonde ; et des bords de la Vistule à ceux du Niémen, on taillait des bois de lances.

Mais au centre de ce vaste mouvement, s'était formée une conjuration dont le but était précis, dont les moyens étaient habilement combinés. Les conjurés appartenaient à l'école des porte-enseignes, comptaient parmi eux plusieurs officiers de la garnison de Varsovie, et avaient à leur tête deux jeunes sous-lieutenants, Wysocki et Zaliwski : le premier, puissant sur la jeunesse par la fermeté de son caractère, la pureté de son âme, la dignité de sa vie ; le second, par la fougue de ses allures, son activité, sa persévérance, son audace. Zaliwski, nageur renommé, dirigeait l'école de natation du Marymont, près de Varsovie : là se réunissaient les conjurés. Il fut convenu qu'on éclaterait vers la fin de février 1831. Tout à coup arrive un édit impérial qui ordonne que l'armée polonaise soit mise sur le pied de guerre. A cette nouvelle, la Pologne tout entière s'émut. Nul n'y avait oublié cette longue et glorieuse fraternité d'armes qui rendait une guerre à jamais impossible entre les compatriotes de Poniatowski et ceux de Napoléon. L'ordre donné aux Polonais de se tenir prêts à marcher contre la France comblait, à l'égard de la Russie, la mesure de leurs ressentiments. L'avant-garde, comme le dit plus tard M. de Lafayette, résolut de se retourner contre le corps de bataille. Les conjurés, sentant la nécessité de se hâter, décidèrent qu'on agi-

rait dans la nuit du 29 novembre. Des émissaires furent envoyés dans chaque palatinat. On prépara prudemment les ouvriers de Varsovie à se soulever au premier signal. Enfin, l'appui des généraux patriotes pouvant être décisif, on sonda leurs dispositions. Mais ils ne répondirent qu'avec une extrême réserve : leur fortune était déjà faite. Les destins de la Pologne restèrent donc abandonnés au courage de quelques écoliers ayant à leur tête quelques sous-lieutenants.

Cependant, l'empereur Nicolas faisait contre l'Occident des préparatifs formidables ; il entassait dans la place de Modlin des munitions de guerre qui semblaient annoncer une longue lutte ; et ses soldats, appelés sur le Bug, n'attendaient plus qu'un ordre parti de Saint-Pétersbourg pour fondre sur la France en poussant la Pologne devant eux. Les indiscrétions calculées du ministre des finances Lubecki, et les forfanteries du général Krasinski, ne prouvaient que trop la réalité des projets de la Cour de Saint-Pétersbourg.

Dès ce moment, Varsovie prit un aspect singulièrement sinistre. La police redoubla d'efforts. Le sombre génie de Rosniecki par qui elle était dirigée déploya des ressources inattendues. Tout fut inutile. De jeunes conspirateurs, arrêtés presque au hasard, furent enfin plongés dans les cachots des Carmes : ils surent y garder, au milieu des tortures, le secret de leurs compagnons. La fureur de Rosniecki était au comble ; les courtisans du Czarewicz, saisis d'effroi, sentaient bien que le glaive d'ennemis invisibles était levé sur eux. Seul, Constantin se montrait inaccessible à la défiance, par une bizarre dérogation aux habitudes de son despotisme soupçonneux.

Au reste, le grand-duc était un de ces êtres inexplicables qui, déjouant l'observation, déconcertent également l'amour et la haine. Sa taille, admirablement dessinée d'ailleurs, était athlétique, sa figure effrayante ; et pourtant, de ses yeux, enfoncés sous de longs sourcils fauves, jaillissaient des éclairs de bienveillance qui en tempéraient l'expression sauvage. Féroce par humeur, sensible par excès, il avait étonné les hommes en renonçant au trône des Czars pour épouser une jeune polonaise qu'il aimait, et dont il se mit à subir l'empire, soumis comme un enfant, respectueux comme un chevalier. Savant et lettré, il ne gardait que mépris aux gens de lettres et à la science, se servant de ses propres lumières pour les railler, et parlant du génie de l'Occident, dont il semblait posséder les trésors, tantôt avec la légèreté d'un grand seigneur, tantôt avec le dédain brutal d'un barbare. Aussi se plaisait-il aux exercices militaires, aux manœuvres des camps, aux scènes de corps-de-garde ; et, quoiqu'il s'emportât quelquefois jusqu'à frapper des officiers, jusqu'à leur cracher au visage, il aimait l'armée polonaise, dont il était fier, l'ayant lui-même façonnée à la discipline. Il avait surtout pour le 4[e] régiment de ligne une espèce de tendresse farouche, qui souvent se traduisit en bouffonneries soldatesques ou en caprices de basse familiarité. Quels motifs purent endormir la vigilante tyrannie d'un tel homme, au milieu des préparatifs d'un complot dont le secret se lisait sur tant de visages ? Nul ne l'a deviné, nul ne l'a dit.

Le 29 novembre arriva. Il était convenu entre les conjurés que le signal de l'insurrection serait donné : au midi, par l'incendie de la brasserie de Solec ; et au nord, par celui de quelques maisons voisines de l'arsenal.

Les troupes russes se composaient d'un corps de Volhyniens, d'un corps de Lithuaniens, commandés par le général polonais Zymirski, et de trois régiments de cavalerie. Les gardes volhyniennes et lithuaniennes campaient au nord de Varsovie, dans le voisinage de l'arsenal. Les cavaliers occupaient, au midi, les casernes de Lazienki, voisines de l'école des porte-enseignes et du Belvéder, résidence de Constantin. Ce fut donc principalement sur l'arsenal et le Belvéder que dut se porter l'attention des conjurés.

En effet, vers six heures du soir, dix-huit jeunes gens sortent de l'école des porte-enseignes, fondent sur la demeure du grand-duc, terrassent les sentinelles, et pénètrent,

la baïonnette au bout du fusil, les uns dans les appartements, les autres dans les jardins. L'alarme se répand; les valets effarés courent çà et là; le général Gendre et le vice-président de police, Lubowiski, essaient de s'enfuir et tombent percés de coups. Le grand-duc, couché sur un lit de repos, n'a que le temps de jeter un manteau sur ses épaules nues, et se dérobe par miracle aux vengeances des assaillants, tandis qu'à genoux, dans une salle du rez-de-chaussée, la belle duchesse de Lowicz prie pour les jours du prince qui l'a préférée à un empire. Furieux d'avoir manqué leur victime, les dix-huit conjurés courent rejoindre leurs camarades, et tous, sous la conduite de Wysocki, ils se dirigent vers les casernes de la cavalerie, qu'ils espèrent surprendre. Les cuirassiers russes étaient déjà rangés en bataille. L'aventureuse phalange se précipite alors vers la grande rue du *Nouveau-Monde*, où l'attendent, à la tête de leurs compagnies, les sous-lieutenants engagés dans le complot. Mais, partout règne un profond silence. Solec, qui devait être en flammes, n'a jeté qu'une faible et passagère lueur. Les jeunes gens s'étonnent; ils craignent une trahison, et leurs angoisses redoublent à la vue d'un escadron de lanciers qui s'est mis à leur poursuite. Les écuries de Radziwill étaient sur leur passage : ils s'y retranchent, au nombre de 200, et après une lutte vigoureuse, parviennent à repousser les lanciers. Au même instant, les décharges de mousqueterie retentissent au loin; un incendie brille au nord. C'est le signal convenu entre Wysocki et Zaliwski. Pleins d'enthousiasme et d'espérance, les porte-enseignes poussent en avant, rencontrent à l'entrée du *Nouveau-Monde* un régiment de hussards, l'enfoncent; et, entonnant l'hymne national : *Non, Pologne, tu n'es pas sans défenseurs*, ils s'élancent vers le centre de la ville.

L'insurrection en avait gagné la partie septentrionale. Enlevé par deux sous-lieutenants, un bataillon du 4[e] de ligne se dirigeait vers l'arsenal, dont les avenues se trouvaient déjà occupées par les grenadiers du 5[e] qui, à la voix du jeune Lipowski, avaient prononcé le serment de mourir pour la cause de la Pologne indépendante. De son côté, l'infanterie russe s'était ébranlée; et pendant que le général Zymirski, se décidant pour la neutralité, conduisait les Lithuaniens au Champ-de-Mars, de manière à les isoler, deux bataillons volhyniens se précipitaient, en poussant d'horribles imprécations, l'un à la rencontre du 4[e] de ligne, l'autre à la rencontre des grenadiers de Lipowski. Il y eut là un double combat, un combat terrible, dont l'embrasement des maisons de Nowolipie éclairait les désastres. Mais, du fond de la vieille ville, la foule roulait en colonnes mugissantes, et les élèves de l'école d'artillerie, gagnés à la cause de l'indépendance, arrivaient sur le champ de bataille avec deux pièces de canon. Les Volhyniens plièrent enfin et se retirèrent en désordre vers le Champ-de-Mars abandonnant l'arsenal, dont les portes furent aussitôt enfoncées, et qui livra au peuple plus de cinquante mille fusils.

L'insurrection fut partout, alors. Le cri aux armes ! aux armes ! avait fait place à des chants de victoire. Les grenadiers jetaient au vent leurs plumets noirs. Les ouvriers, en armes, parcouraient les rues dans une exaltation qui tenait du délire. Les soldats russes abandonnaient leurs postes de toutes parts et cherchaient dans ce pêle-mêle immense à rejoindre leurs corps. Une invincible terreur s'était répandue dans les demeures des riches, et surtout dans les boutiques de la rue des Franciscains, quartier des juifs. La plupart des généraux se cachaient. Chlopicki, dont le nom était déjà dans toutes les bouches, et qui devait jouer si inglorieusement le plus glorieux des rôles, Chlopicki n'osait sortir du palais du primat, où il s'était retiré. Quant aux ministres du grand-duc, rassemblés au palais de la Banque, ils y délibéraient dans la plus vive agitation.

Au centre de la ville, cependant, la garde à cheval polonaise, commandée par le général Kurnatwski, s'était prononcée en faveur du grand-duc, et elle chassait le peuple devant elle, lorsque les sapeurs accourant à la hâte,



Révolution de Pologne

NUIT DU 29 NOVEMBRE 1830

(Acier reporté typographiquement).

la refoulèrent au fond du faubourg de Cracovie. Le grand-duc n'avait plus qu'un



Chlopicki.

parti à prendre : celui de fondre sur la ville à la tête de ses trois régiments de cavalerie, dont les soldats de Kurnatwski formaient l'avant-garde. Mais cette soudaine tempête semblait l'avoir frappé de vertige. Dans ce camp où il s'était rendu, fuyant son palais ensanglanté, il errait devant le front des troupes, en proie à un désespoir violent et stupide. C'en étaitfait de son règne. Le jour se leva sur Varsovie indépendante.

La nuit mémorable du 29 novembre venait de couvrir de son ombre des scènes héroïques, mais aussi de tristes massacres. Plusieurs généraux polonais y furent égorgés, et, entre autres, le vieux Stanislas Potocki. Il haranguait les grenadiers et cherchait à les détacher de la cause de l'insurrection, quand la multitude indignée se précipita sur lui, le renversa de cheval, et ne le laissa aux mains des gendarmes que frappé mortellement. Le ministre Hauke fut tué d'un coup de pistolet. Les généraux Trembicki et Siemiontowski éprouvèrent un sort non moins funeste. L'insurrection avait surpris ce dernier jouant aux cartes, dans sa maison, avec le général Skrzynecki, si célèbre depuis. Au bruit de la fusillade, il sortit, voulut rappeler avec insulte aux soldats leurs serments de fidélité, et alla tomber mort non loin de la statue de Kopernik.

De tous ceux qui avaient préparé l'insurrection, un seul n'y put figurer. Au milieu de sa patrie en feu, Lelewel eut la douleur d'être retenu au chevet de son père agonisant, dont cette nuit-là même il reçut le dernier soupir.

Le lendemain, 30 novembre, le cri de l'indépendance sortait de toutes les bouches; l'aigle-blanc disparaissaitpartout de la façade des monuments publics ; l'ancien conseil administratif s'adjoignit en toute hâte des citoyens populaires ; on foulait avec transport ces rues teintes de sang : on pleurait de joie et d'orgueil : Varsovie était libre ! Et pendant ce temps, rassemblée aux portes du palais des finances, une multitude innombrable criait : Chlopicki ! nous voulons Chlopicki ! On le cherchait partout, et en vain :



Général Pac (Louis-Michel).

il se cachait. Le général Pac dut prendre, en attendant, le commandement des troupes.

Chlopicki était un général élevé à l'école de Napoléon; il avait servi avec éclat en Espagne, sous le maréchal Suchet; plus tard, il avait opposé aux caprices du grand-duc Constantin une résistance altière : c'étaient ses seuls titres à tant de popularité. Mais les hommes du peuple sont aisément touchés par les apparences de la force, et Chlopicki leur plaisait par sa haute stature, son visage martial, la brusquerie impérieuse de son geste et son ton bref. Malheureusement, ces dehors cachaient l'esprit le plus médiocre, le moins propre aux révolutions. Soldat borné, Chlopicki ne croyait qu'à la puissance grossière du nombre combiné avec la discipline, il niait les victoires possibles de l'audace, et souriait avec mépris quand on lui parlait de ce que peuvent les croyances vives, l'ardeur des longs ressentiments, l'enthousiasme de la liberté, l'élan des masses. Aux premiers bruits de cette révolution qui le voulait pour chef, il prit un compas, et mesurant sur la carte l'étendue de l'empire des czars, il secoua la tête en disant : « Si la Pologne ose résister, elle est perdue ! »

Il accepta donc le commandement pour négocier, non pour combattre ; pour fléchir l'empereur, non pour délivrer la Pologne. Et il y fut aidé par le prince Lubecki, homme sans foi, mais habile, qui n'eut pas de peine à dominer complètement le vieux général, et se servit de lui pour se maintenir pendant quelques jours entre deux trahisons.

Le grand-duc Constantin campait à peu de distance de Varsovie, à la tête d'un corps d'environ huit mille hommes. Anéantir ce corps était facile; l'attaquer était nécessaire, car toute révolution qui a peur d'aller trop loin est une révolution avortée. Chlopicki aima mieux parlementer. Faute énorme au début d'une révolte, faute irréparable ! Une députation composée du comte Ladislas Ostrowski, des princes Lubecki et Czartoryski, et du républicain Lelewel, se rendit au village de Wierzbna, où elle trouva le grand-duc entouré de ses principaux officiers. Constantin était à côté de la duchesse de Lowicz. A l'aspect des députés, il se leva comme pour leur faire honneur, prompt à dissimuler sa colère. Mais, quoique polonaise et d'un caractère naturellement très-doux, la duchesse de Lowicz ne put contenir sa douleur, qui s'échappa en plaintes amères. Lubecki répondit avec le calme d'un sceptique qui subit la loi des faits sans amour et sans haine. Ostrowski fut digne, Lelewel ironique et inflexible. Quant aux résultats de l'entrevue, ils devaient être nuls. Le grand-duc, en consentant à la rentrée des gardes polonaises dans Varsovie, ne faisait que céder à la force des choses ; et il trahissait la vérité en donnant à entendre que, si on respectait sa retraite, les Polonais n'auraient pas à redouter les vengeances de son retour.

Ce fut à la suite de cette entrevue que les gardes polonaises, qui avaient suivi l'étendard du Czarewicz, rentrèrent dans Varsovie, ainsi que les patriotiques brigades des généraux Skrzynecki et Szembeck. Ce spectacle avait quelque chose d'imposant et de terrible. Au milieu des Polonais, encore frémissants de leur glorieuse victoire, marchaient, tête baissée, ceux qu'un moment d'erreur avait enlevés à la défense de leur patrie. On remarquait parmi les généraux trop fidèles à la cause du grand-duc, Zymirski dont le sang versé plus tard sur le champ de bataille devait expier la faute, et Krasinski, l'un des plus orgueilleux suppôts de la tyrannie russe. Lorsque ce dernier parut sur la place de la Banque, une clameur menaçante retentit, et mille bras, prêts à frapper, se levèrent sur sa tête. Lui, tombant à genoux, il demandait grâce. Chlopicki accourut et le sauva.

Il ne restait plus à Constantin d'autre parti à prendre que celui d'une prompte fuite. Il donna l'ordre de la retraite. Ses soldats, saisis de stupeur et d'effroi, marchaient en silence, tournant de temps en temps les yeux vers cette voluptueuse cité de Varsovie où plusieurs d'entre eux laissaient, pour ne plus les revoir peut-être, leurs femmes et leurs enfants.

La fièvre héroïque qui, pendant les premiers jours, anima la capitale de la Pologne, n'a rien d'analogue dans l'histoire. *En Lithuanie!* avait-on dit. Et le peuple, avec son admirable instinct, le peuple répétait : *En Lithuanie!* Un club patriotique, que présidait Bronikowski, entretenait par des discours véhéments l'ardeur révolutionnaire. Les plus hardis, et par cela même les plus intelligents, disaient que la révolution ne pouvait être sauvée qu'à force de vigueur; qu'il fallait attaquer pour n'avoir pas à se défendre ; que Chlopicki, en laissant échapper le grand-duc, s'était placé sur la pente des trahisons ; que, pour faire trembler la Russie, dénuée de ressources financières, affaiblie par ses dernières guerres contre les Turcs, et ravagée par la peste, il suffisait de lui ôter le temps de se reconnaître, en poussant droit au Niémen et en soufflant la propagande comme un vaste incendie dans toutes les provinces polonaises. Le peuple applaudissait à l'énergie de ces convictions, et, les regards fixés sur la France, il ne demandait qu'à tirer l'épée, sûr de vaincre. L'élan fut prodigieux. On fit d'incalculables sacrifices. Les moines venaient offrir aux greniers publics une partie de leurs rations. Les femmes donnaient au trésor leurs boucles d'oreilles et leurs bijoux. Les citoyens riches levaient à leurs frais des escadrons. Jamais pareils dangers n'enfantèrent pareilles ressources.

Témoins de ce mouvement, Lubecki crut un moment à la possibilité du succès, et voulant savoir ce dont pouvait être capable ce Chlopicki qu'il avait d'abord effrayé, il lui parla de porter la guerre en Lithuanie, si la guerre lui semblait inévitable. Mais, comme tous les esprits étroits, Chlopicki avait fini par prendre pour des inspirations qui lui étaient propres toutes les frayeurs qu'on avait su lui inspirer, et il apportait à taxer de folie toute mesure énergique l'inexorable violence de son caractère. Irrité de l'immense désordre qui éclatait autour de lui et dont le côté sublime lui échappait, il ne pouvait regarder sans colère cette multitude armée qui roulait sous ses fenêtres en chantant des hymnes de guerre et de liberté. Les hommages mêmes dont on l'entourait, les cris où se mêlait le culte de son nom, lui causaient une impatience brutale. Il ne tarda pas à prendre son parti. Au gouvernement mixte formé dans la nuit du 29 novembre avait succédé un septemvirat dont le prince Czartoryski et le républicain Lelewel faisaient partie. Chlopicki ordonne un jour une revue des troupes au Champ-de-Mars, se rend au palais du gouvernement, entre tout à coup dans la salle des délibérations, annonce à ses collègues, d'une voix ferme et avec un geste dominateur, qu'il s'empare de la dictature, et court aussitôt se faire proclamer dictateur par les soldats. La fermeture des clubs, l'intimidation des patriotes sincères, le ralentissement des efforts patriotiques, le réveil de l'aristocratie et ses menées, telles furent les conséquences immédiates de cet autre 18 brumaire. Puis, pour donner le change à l'opinion, détourner les esprits d'une guerre offensive, et employer, en l'absorbant, l'activité populaire dont il redoutait les manifestations, le dictateur fit travailler aux fortifications de la ville. Le zèle qu'on déploya dans ces travaux fut admirable ; mais on s'accoutumait de la sorte à voir la Pologne dans Varsovie. Or, elle ne pouvait se défendre qu'à la condition d'être partout où il y aurait place pour un champ de bataille et pour un camp.

Chose étrange ! la popularité du dictateur résista longtemps à ses fautes. Le peuple, avec une obstination de confiance sans exemple dans les fastes de la sottise humaine, ne cessait d'appeler Chlopicki le sauveur de la patrie. La Diète, convoquée dès les premiers jours de l'insurrection, s'étant rassemblée sur ces entrefaites, et Chlopicki ayant voulu, dans un accès d'humeur, déposer la dictature, il fallut presque le supplier de la reprendre. On se contentait de placer au-dessus de la dévorante autorité qu'on lui livrait une délégation de surveillance.

Le dictateur brûlait de faire sa paix avec

l'empereur de Russie. De son côté, le prince Lubecki avait compris que, faute de se précipiter, la révolution allait périr. Calculateur égoïste, impassible, il s'offrit pour négociateur, sans autre but que d'aller reprendre sa place dans la faveur du maître ; et, accompagné de M. Jezierski, il se mit en route pour Saint-Pétersbourg.



Czartoryski.

Son départ abandonnait Varsovie à l'empire de la médiocrité. Comme il arrive toujours, les héros du 29 novembre, Wysocky, Zaliwski, avaient vu finir leur rôle avec le danger ; et l'effervescence du peuple n'était pas encore calmée, que déjà l'aristocratie [1] nouait ses intrigues, se disciplinait, envahissait les affaires par la diplomatie. Le prince Czartoryski se laissa porter à la tête de ce mouvement par inertie autant que par vanité. Quelques hommes entreprenants eurent pour lui de l'ambition ; ils lui créèrent une royauté dans leurs discours artificieux. On le nomma ministre des affaires étrangères ; mais le véritable ministre fut le comte Malachowski, aristocrate actif, intelligent, résolu.

Ainsi, pendant que Chlopicki s'étudiait à glacer au dedans l'esprit révolutionnaire, la révolution allait être représentée, au dehors, par Czartorysky, prince honnête, loyal, mais bercé dans les préjugés aristocratiques, et encore tout plein des souvenirs de l'amitié d'Alexandre. Et comme si ce n'était pas assez de tant d'ennemis, la démocratie polonaise avait encore à combattre le parti constitutionnel, guidé par Vincent Nemoiowski, traducteur des œuvres de Benjamin Constant, dont il avait popularisé en Pologne les stériles doctrines.

Le soulèvement de Varsovie connu à Paris y fut applaudi avec ivresse. L'héroïsme des Polonais fut célébré sur tous les théâtres ; on s'abordait dans les rues avec ces mots : La Pologne est libre. Ce fut en France une fête nationale, une seconde révolution de Juillet. Appui à nos frères de Pologne ! disait-on de toutes parts.

De fait, si le sens des détails que nous venons de rapporter a été bien saisi, on comprendra combien la France pouvait aisément et efficacement aider la révolution polonaise. Le gouvernement n'avait besoin ni de faire marcher une armée au secours de Varsovie, ni même de parler à l'empereur le langage de la menace ; il eût suffi, pour sauver la Pologne, d'y envoyer, en même temps que quelques généraux français, des agents chargés sous main d'appuyer, au nom de la France, le parti démocratique, seul capable de tenir tête aux circonstances par sa hardiesse et son élan. Ce parti, alors, reprenait le dessus ; les intrigues de l'aristocratie étaient déjouées ; la Pologne soulevée s'armait de la propagande, arme des audacieux ; on s'élançait vers la Lithuanie, et Chlopicki tombait, à moins que se voyant encouragé par la France il n'eût changé de système, et déployé, pour fortifier, pour étendre la révolution, l'énergie sincère qu'il mit à en paralyser les ressources et à en comprimer la fougue.

Mais tels n'étaient pas les dessins du Palais-Royal. Si la Cour parut d'abord s'associer

1. En Pologne, *aristocratie* et *noblesse* sont deux choses fort distinctes : il ne faut pas l'oublier. Voir ce que nous avons dit à cet égard au 1er chapitre.



L'armée polonaise.

aux sympathies de la France, ce fut uniquement parce qu'il y aurait eu danger à les braver. L'attitude prise en public, on se hâta de la démentir dans les instructions secrètes adressées aux agents extérieurs.

Quelques temps après le 29 novembre, un membre de la diète eut une entrevue avec le consul français. « Que devons-nous attendre des sympathies du gouvernement de « juillet ? demanda M. Biernacki. — Rien, « répondit froidement le consul. — Mais si « la fortune nous secondait, si nos succès « venaient prouver à l'Europe tout ce qu'il « y a d'énergique dans notre vouloir et de « sérieux dans notre affranchissement ? — « Je vous répète, monsieur, que vous n'avez « à espérer du Cabinet que je représente ni « encouragement ni appui. — Vous chargez-« vous, au moins, d'être notre intermédiaire « auprès de votre gouvernement ? — Non, « monsieur. — De lui faire tenir nos dépê-« ches ? — Elles seront ouvertes et lues par « l'Autriche. — Que doit donc, selon vous, « faire la Pologne ? — Se soumettre. » — M. Biernacki se retira plein de surprise et d'indignation.

Ainsi se vérifiait déjà, pour la Pologne grâce à l'égoïsme des gouvernements, cette populaire et touchante formule de son désespoir : « Dieu est trop haut et la France « trop loin. »

Ce que les Polonais pouvaient, si tout appui, même indirect, ne leur eût manqué, on en jugera par les prodiges de leur longue lutte, éternel sujet d'admiration pour le monde, et, pour la France, éternel sujet de douleur !

XVI

La Cour des pairs constituée en cour de justice. — Essai d'omnipotence judiciaire. — Les ministres sont amenés à Paris; attitude calme du peuple; précautions injurieuses. — Mort de Benjamin Constant; ses funérailles; son extrême misère dans les derniers jours de sa vie; son portrait. — Interrogatoire des ex-ministres devant la Cour des pairs; leur attitude; dispositions formidables. — Scène émouvante jouée par M. de Sémonville. — Réquisitoire. — Discours touchant de M. de Martignac. — M. de Peyronnet devant ses juges. — Triomphe oratoire de M. Sauzet. — Indignation dans le peuple. — Audience du 20 décembre; le Luxembourg assiégé par la multitude, émoi à la Chambre des députés. — Éléments pour une révolution : bonapartistes, légitimistes, républicains. — Artillerie de la garde nationale; manœuvres pour la diviser. — Dispositions et aspect de la Cour. — Étranges défiances du Château; le préfet de police suspect. — Proclamation menaçante de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. — Mission de M. Madier de Montjau. — Le peuple soulevé; les accusés précipitamment ramenés à Vincennes; frayeur des juges : arrêt. — Nuit du 21 décembre dans la cour du Louvre. — Agitation du lendemain; promenade d'étudiants; Lafayette apaise la foule; il compromet sa popularité. — Destitution de Lafayette; Dupont (de l'Eure) se retire des affaires. — La révolution est close.

La Chambre des pairs s'était constituée en cour de justice, et quatre pairs de France, MM. Pasquier, de Bastard, Séguier et Pontécoulant, avaient été chargés de l'instruction de la procédure relative aux prisonniers de Vincennes.

Ce fut sur un de ses membres, le comte Florian de Kergorlay, que la Chambre haute fit l'essai de son omnipotence judiciaire. Traduit devant elle pour avoir publiquement reproché aux députés leur usurpation du pouvoir souverain, au roi nouveau l'illégitimité de son avénement, à la pairie mutilée la violation de sa foi, ce fougueux gentilhomme fut condamné à 500 francs d'amende et à six mois d'emprisonnement.

Discuter la royauté, c'est la détruire; dans l'affaire du comte de Kergorlay, M. Persil, procureur-général près la cour royale, n'avait eu à opposer à la légitimité prétendue de Charles X que la souveraineté d'un peuple qu'on n'avait pas même consulté. Tous les raisonnements du magistrat accusateur étaient venus aboutir à la théorie du consentement tacite. Or, on lui pouvait répondre que le consentement tacite vaut comme énonciation d'un fait, non comme fondement du droit qui dépendrait alors d'une hypothèse insolente; que ce consentement résulte presque toujours de l'impossibilité où est le peuple de s'entendre pour protester; que c'est un vieux sophisme à l'usage de toutes les tyrannies; que Tibère avait pour lui le consentement tacite des Romains, quand, au premier froncement de ses sourcils, les plus illustres personnages avalaient du poison ou s'ouvraient les veines, sans que le peuple cessât d'être indifférent et le sénat muet; qu'enfin, et pour ne pas remonter si haut, la Restauration elle-même aurait pu, durant quinze années, faire de ce consentement tacite la consécration de ses fureurs.

Le procès de M. de Kergorlay posait, on le voit, des questions redoutables. Les partisans de la monarchie prirent l'épouvante. Le 25 novembre, un projet de loi fut présenté à la Chambre : il interdisait *toute attaque contre l'ordre de successibilité au trône et contre les droits que le roi tient du vœu de la nation.* On se hâta d'adopter ce projet, qui partait d'une supposition pour mettre à l'abri de l'examen la majesté d'un homme, dans un pays où on laissait en prise la majesté de Dieu. M. Guizot avait appuyé la proposition, chose étrange de la part d'un publiciste qui avait proclamé dans ses écrits la souveraineté de la raison, et qui était protestant!

Le 10 décembre, à huit heures du matin, les ex-ministres étaient transférés du château

de Vincennes à la prison du Petit-Luxembourg. Des précautions extraordinaires avaient été prises. Le bois de Vincennes était rempli de soldats. Sur l'ordre qui leur fut communiqué, MM. de Polignac, de Peyronnet et de Guernon-Ranville, montèrent sur-le-champ dans la voiture qui les attendait. Mais M. de Chantelauze était au lit, en proie à de vives souffrances : quand on essaya de le soulever, il poussa des cris aigus ; sa translation ne put avoir lieu que dans la soirée. L'escorte des prisonniers se composait de deux piquets de la garde nationale à cheval amenés pendant la nuit par le général Carbonnel, d'un escadron de chasseurs commandé par le général Fabvier, et d'un détachement de canonniers fourni par la garnison de Vincennes. Le ministre de l'intérieur était à cheval. Après avoir suivi la rue du faubourg Saint-Antoine jusqu'à la Bastille, et après avoir traversé le pont d'Austerlitz, les boulevards Neufs, la rue d'Enfer, le cortège entra au Luxembourg par la grille de l'Observatoire. Du fond de leur voiture, les derniers ministres de la Restauration virent la place où avait coulé le sang du maréchal Ney.

Depuis quelque temps la colère du peuple semblait apaisée. On avait bien vu quelques groupes errer silencieusement autour du palais du Luxembourg, mais les murs de la capitale n'étaient plus couverts de placards vengeurs, et on n'entendait plus des cris de mort sortir du sein des carrefours. Comment expliquer en effet qu'un peuple qui, au mois de juillet, s'était montré si magnanime et si fier de sa magnanimité, eût mis à demander quatre têtes une obstination aussi cruelle? Ce n'était pas contre lui, d'ailleurs, que les ordonnances avaient été dirigées. S'il l'avait cru lorsqu'il était descendu armé sur la place publique, on avait assez fait pour le détromper. Aussi, le *Journal des Débats* disait-il au sujet de la translation des ex-ministres : « Durant ce long trajet à travers « un faubourg si populeux, et qui a pris « une part si active aux journées de juillet, « aucun rassemblement ne s'est formé, au- « cun cri ne s'est fait entendre ; chacun « vaquait à ses travaux comme de coutume ; « on eût dit que la curiosité même avait fait « place à un sentiment profond des conve- « nances. »

Mais tandis qu'on rendait ainsi justice au peuple en paroles, les défiances du pouvoir se trahissaient dans des mesures dont l'excessive prudence pouvait être considérée par la multitude ou comme un complot, ou comme une injure. On faisait exécuter des travaux militaires aux environs de la capitale. Au Château, disait-on, l'ordre avait été donné de préparer des fourgons dans la prévision d'une fuite. Le général Lafayette, déjà commandant en chef des gardes nationales du royaume, était investi du commandement des troupes de ligne. Son chef d'état-major avait mission de se concerter avec le général Fabvier. Enfin, par une proclamation du 8 décembre, il avait été défendu à tous les gardes nationaux de Paris et de la banlieue de quitter leur uniforme, à partir du 14, sous quelque prétexte que ce pût être.

Il dut arriver alors ce qui était arrivé déjà lors de la discussion de la peine de mort : la multitude se sentit provoquée, elle s'irrita ; et, comme elle souffrait, ses passions se portèrent sur le premier objet qui leur était offert, avec une impétuosité d'autant plus terrible qu'elle était irréfléchie.

C'est un grave et douloureux sujet de méditation que la folie des pensées qui agitent les hommes. Le peuple se livrait tout entier à des préoccupations stériles, et il laissait passer sans y prendre garde une discussion où ses intérêts les plus chers étaient engagés ! Combien de fois, dans leur détresse, les ouvriers n'avaient-ils pas maudit l'inique répartition des impôts ? Depuis l'établissement des droits-réunis, pas une famille indigente qui n'eût protesté avec l'accent du désespoir contre cette violence journalière faite à la pauvreté. Or, c'est à peine si on sut dans les faubourgs qu'un projet de loi autorisant la perception des contributions existantes venait d'être présenté à la Chambre : que l'abolition des impôts indirects

y avait trouvé fort peu de partisans et beaucoup d'adversaires; que M. Charles Dupin y avait parlé d'alléger les charges de la propriété, et de rejeter le poids principal de l'impôt sur les contributions indirectes, c'est-à-dire sur le vin et le tabac, seules jouissances du pauvre, sur le sel, seul assaisonnement de ses mets; que ces doctrines allaient être celles du régime nouveau, comme elles avaient été celles de la Restauration, celles de l'Empire; que le peuple, en un mot, devait s'estimer très heureux que la Chambre, en considération des résistances toutes récentes éprouvées par le fisc, voulût bien supprimer le droit d'entrée sur les boissons dans les villes au-dessous de 4,000 âmes, et réduire le droit de la vente en détail.

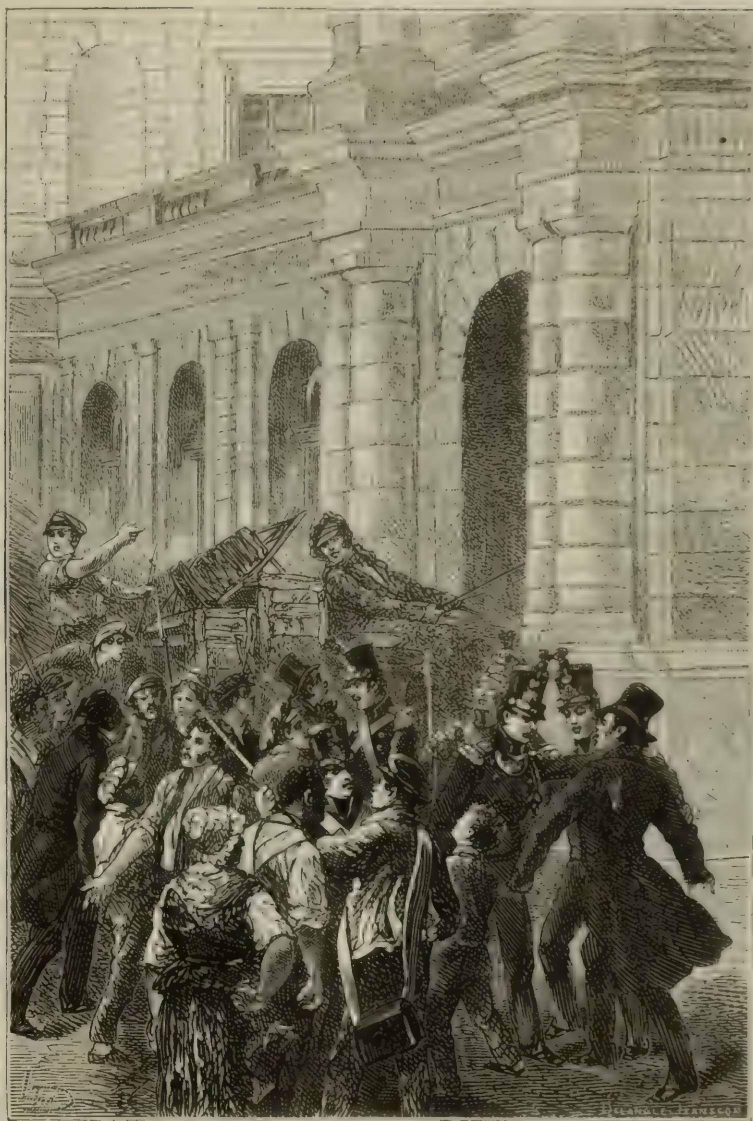
Ces choses n'intéressaient que le peuple : on en parla peu. La discussion n'avait pas même rempli une séance. La foule, si prompte à se passionner pour des chimères, allait reprendre sans murmure l'ancien fardeau.

Sur ces entrefaites, une grande nouvelle se répandit : Benjamin Constant venait de mourir.

Pour accompagner au séjour suprême la dépouille mortelle d'un homme qui avait bien mérité du libéralisme, la ville entière fut debout. Ministres, généraux, députés, pairs de France, jeunes gens des écoles, tous avaient pris le deuil, tous étaient là faisant honneur à un souvenir. Le peuple aussi était accouru à cette fête funéraire, comme il accourt à toutes les fêtes. Un escadron de cavalerie ouvrait la marche. Les six premières légions de la garde nationale précédaient le cercueil, que chargaient des couronnes de laurier : les six dernières légions le suivaient. Des jeunes gens s'étaient attelés au corbillard. Autour marchaient en silence et la tête nue, M. Delaberge, qui conduisait le convoi, et les dignitaires du royaume. Les crêpes flottant au bout des drapeaux, les tambours voilés, des milliers de fronts découverts, les compatriotes du défunt portant écrit sur leurs bras le mot *Alsace*, qui semblait les associer au triomphe de cette poussière, la présence au milieu du cortège d'un détachement de vieux soldats mutilés, tout cela formait un spectacle plein de tristesse et de grandeur. Le convoi s'étendit le long des boulevards avec une lenteur extrême. On eût dit de loin une mer immense, presque immobile. Une harmonie sourde, dominée par le son lugubre du tam-tam, annonçait l'approche des restes vénérés. Des visages émus se montrèrent à toutes les fenêtres; et on laissa glisser sur le cercueil des lauriers ou des fleurs. Mais autour du mort s'agitaient les passions et les projets des vivants. Lorsque le corbillard sortit du temple où l'on s'était arrêté pour prier, il se fit un grand bruit et un grand tumulte. Au Panthéon ! au Panthéon ! crièrent des voix ardentes. Le préfet de la Seine intervint. « Force restera à la loi », dit-il. Formule terrible qui, plus tard, retentit sur un autre cercueil, d'où se leva la guerre civile! On reprit la route du cimetière. Des étudiants coururent faire sur la place du Panthéon l'essai d'une apothéose. Le temps était humide et sombre, la nuit descendait sur la ville : on s'avança au milieu des tombeaux à la lueur des torches. Lafayette s'était détaché de la foule épaisse des assistants pour les paroles d'adieu. On le vit tout à coup chanceler sur le bord de la fosse qui venait de recevoir son ami, et où il fut sur le point de tomber lui-même. Tout fut dit alors, et cette multitude s'écoula dans les ténèbres.

Benjamin Constant était mort de misère, presque de faim.

C'était un homme d'une intelligence singulièrement vigoureuse, d'un tempérament débile et d'un cœur froid. La rectitude de son jugement le conduisait à la haine de l'injustice, et par l'esprit il pouvait s'élever jusqu'à la passion; mais il déployait rarement de l'énergie, parce qu'elle ne lui était nécessaire ni pour flétrir un abus, ni pour frapper mortellement un ennemi. Habile à tourner les difficultés, possédant toutes les ressources du langage, familier avec les artifices les plus subtils de la pensée, il distillait sans effort le venin caché dans sa bonhomie, se jouant avec une égale complai-



Au Luxembourg. (Page 266).

sance de ses adversaires et des obstacles. Il avait montré dans *Adolphe* l'art du romancier; dans son livre sur la religion, la science de l'homme d'État; et la souplesse de son talent semblait l'avoir déterminé dans le choix de ses doctrines. Le régime constitutionnel ne vit que de fictions, de balancements, et, par les complications qu'il fait naître, il donne aux natures déliées l'avantage sur les âmes fortes et simples. Il avait dû par cela même séduire Benjamin Constant. Et en effet, par ses idées, par ses sentiments, par le tour de son esprit, par la légèreté de ses mœurs, par son culte pour Voltaire, par ses habitudes frondeuses, il appartenait à cette école anglaise et protestante dont Mounier fut l'orateur, Necker le financier, madame de Staël l'héroïne, et dont l'empereur Alexandre, élevé par le général Laharpe, devint un adepte. Les doctrines de

cette école, Benjamin Constant sut les formuler avec une incomparable vigueur de style. Mais il y avait chez lui, en dépit de son professorat de libéralisme, un grand fonds d'indifférence, et une mobilité sceptique, souvent trahie par des contradictions éclatantes. Un régime violent l'aurait annulé. Car, n'ayant ni l'ardeur qui avait rendu Danton populaire, ni les convictions qui avaient fait Robespierre tout puissant, il n'avait pas non plus cette déplorable sérénité que Barère puisait dans son aptitude à servir tous les partis. La place de Benjamin Constant était donc marquée dans le système représentatif, où il paraissait appelé à jouer toujours un rôle d'opposition, à cause de son goût pour la popularité et de ses sympathies pour la jeunesse.

Tel était l'homme à qui l'on venait de rendre des honneurs si extraordinaires que M. Mirabeau, mort dans toute sa gloire, n'en avait pas obtenu de plus grands. Du reste, comme à Mirabeau, on put lui reprocher de n'avoir pas su repousser jusqu'au bout les largesses de la Cour. Mais il ne se vendit point : son âme eût été incapable d'une action vile. Seulement, un penchant trop vif pour le jeu, joint à cette ignorance des affaires, naturelle aux penseurs, l'avait précipité dans une détresse dont il dut subir toute l'amertume. Bien qu'il possédât à Paris plusieurs maisons et qu'il fût entouré des apparences de la richesse, tel était quelquefois son dénûment qu'un jour un ami le surprit déjeûnant avec un peu de pain durci qu'il trempait dans l'eau. Les détails de cette misère au sein de laquelle s'éteignit sa vieillesse, étaient si poignants, que nul de ses amis n'osa, quand il fut mort, en révéler le secret. On se contenta de parler des chagrins qui avaient assombri la fin de sa carrière ; on rappela les paroles mélancoliques qu'il avait prononcées à la tribune, le jour où il y avait paru pour la dernière fois.

Quoi qu'il en soit, dans ces pompeuses funérailles, le libéralisme venait de se célébrer lui-même. On étonne le peuple avec ces grands spectacles, étalage de force. Toute solennité est un moyen de gouvernement.

Le jour du procès était arrivé. Interrogé sur le genre de châtiment que, suivant lui, on devait infliger aux accusés, M. Mauguin avait répondu : la mort. Cette réponse fut bientôt connue à la Cour ; et la Chambre, qui se défiait de la fougue tribunitienne de M. Mauguin, saisit cette occasion pour lui substituer M. Persil, lorsqu'il fut question de transformer les juges-instructeurs en accusateurs publics. Au reste, le rapport présenté le 29 novembre par M. de Bastard indiquait assez clairement les vues de la pairie. « Le code pénal est hors du procès, » avait dit le rapporteur, et il avait eu soin d'attribuer à la Cour des pairs une omnipotence judiciaire qui, en la plaçant au-dessus des lois, lui permettait la clémence.

Ce fut le 15 décembre que les débats s'ouvrirent. Dès neuf heures du matin la foule avait envahi la salle d'audience. Un huissier parut tenant à la main une petite baguette surmontée d'une boule d'ivoire, dont il frappa trois coups. Les juges entrèrent. On se montrait du doigt, du haut des tribunes, ceux d'entre eux qui avaient porté contre le maréchal Ney ce fameux arrêt de mort qui fut un assassinat. Le greffier de la Cour fut remarqué, lui aussi : c'était le même qui avait lu au prince de la Moskowa la fatale sentence. Michel Ney semblait ainsi se venger de ses juges et des Bourbons.

Les accusés furent introduits à leur tour. Leur contenance ne parut ni arrogante ni timide. M. de Chantelauze, qui était malade, avait le visage couvert de pâleur. A côté du prince de Polignac, qu'on distinguait à je ne sais quelle sérénité candide, M. de Peyronnet ne cessa pas un seul instant de se montrer maître de lui. Et, comme s'il eût été indifférent à ces derniers accidents d'une infortune à peu près épuisée, M. de Guernon-Ranville ouvrit une brochure qu'il se mit à lire attentivement.

Les interrogatoires furent tels qu'on devait s'y attendre. M. Pasquier, homme de Cour, combina ses questions de telle sorte qu'il fût possible aux accusés de se justifier

en rejetant sur Charles X la responsabilité de tous les désastres. Mais ils se gardèrent du piège tendu à leur honneur pour protéger leur vie ; et les réponses qui sortirent de leur bouche furent comme un dernier témoignage de fidélité envers leur maître absent et malheureux.

Aux interrogatoires succédèrent les dépositions. C'était la révolution qui allait passer vivante sous les yeux des ministres de Charles X pour leur demander compte du sang versé. Il y eut là, pour eux, des moments terribles. Les témoins étaient nombreux. L'un disait comment la lutte s'était engagée, et combien de familles, dès le premier jour, avaient été plongées dans le deuil. Un autre rappelait des scènes étranges, formidables : le peuple ivre d'héroïsme et de colère, les cavaliers courant éperdus par la ville, les soldats tombant çà et là sous les balles parties de chaque angle des rues, les pavés pleuvant du haut des maisons sous l'effort des enfants et des femmes, la guerre partout enfin, et Paris s'agitant au sein du chaos. Un troisième décrivait en vives paroles le fanatisme tranquille du prince de Polignac au plus fort du carnage, et le criminel étourdissement de Marmont. Un père vint raconter comment, sorti de sa demeure où il laissait son fils plein de vie, il n'y était rentré que pour voir ce fils tout sanglant et le pleurer.

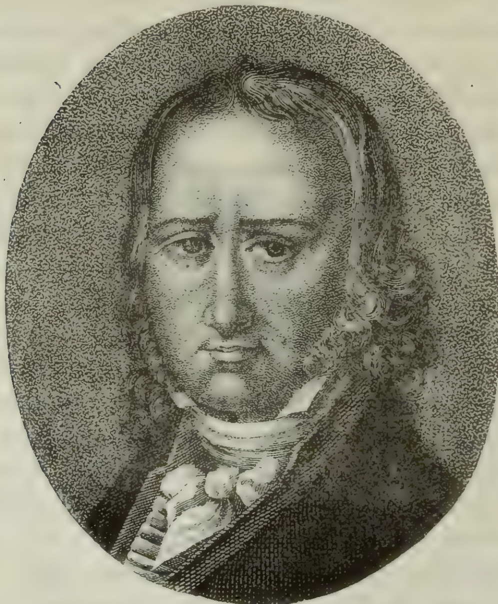
De tous ces témoignages accusateurs, le plus accablant fut celui de M. Arago, rapportant ce mot insensé de M. de Polignac : *Si la troupe se joint au peuple, eh bien ! il faut tirer aussi sur la troupe*. M. de Martignac, défenseur du prince, avait cherché à répandre sur ce fait quelques nuages ; M. Arago le prit à part et lui dit tout bas : « Je vous « demande respect pour mon témoignage « et celui de M. Delarue, qui le confirme. « Au nom de votre client, ne me forçez pas « à faire connaître toute la vérité ; elle « serait un arrêt de mort. Savez-vous bien « que M. de Polignac disait le 28 à M. Blanchard, connu pour la beauté de sa voix, et « qui venait de faire tirer le canon sur la « place de Grève : *votre voix jamais ne m'a « été au cœur comme aujourd'hui.* — Est-il « possible ? s'écria M. de Martignac consterné. — Et savez-vous que voyant la « douleur où tant de scènes affreuses jetaient le général Tromelin, il lui dit : *Que « craignez-vous ? Les révoltés une fois réunis « sur la place Vendôme, ils sont perdus. Je « les paierais pour faire ce qu'ils font.* » M. de Martignac cacha sa figure dans ses mains, et M. Arago, qui ne voulait point la mort des accusés, promit de ne pas ajouter à sa déposition ces redoutables confidences.

Depuis quelques jours le bruit s'était répandu que M. de Sémonville avait à révéler beaucoup de choses significatives et singulières. La curiosité était vivement excitée. Elle redoubla lorsqu'il fut appelé à la barre. Il s'avança d'un pas chancelant, affaissé sur lui-même, et comme écrasé sous le poids de ses souvenirs. Sa figure, qui portait les traces de la vieillesse, avait en ce moment une expression particulière d'exaltation et de souffrance. A demi-agenouillé sur la chaise qui devait lui servir d'appui, il fit entendre une voix languissante et faible. Il avait à raconter la démarche qui, dans la journée du 28, l'avait d'abord conduit au Conseil des ministres, ensuite à Saint-Cloud. Arrivé au moment où Charles X l'avait reçu, il s'arrête tout à coup, invinciblement ému. L'assemblée était en suspens. « Je ne sais si je dois continuer, dit-il ». Mais sur l'ordre du président, il reprend son récit. Il représente Charles X résistant d'abord à toute transaction, puis s'attendrissant au souvenir de la fille infortunée de Louis XVI, baissant la tête sur sa poitrine, se résignant avec angoisse à l'humiliation de rendre l'épée de la monarchie. La sensation produite par ce tableau fut profonde, des larmes coulèrent ; ceux qui connaissaient M. de Sémonville ne virent dans son récit et dans son attitude, qu'une scène habilement préparée.

La discussion allait s'engager entre l'accusation et la défense, mais on n'y apportait de part et d'autre ni dignité ni bonne foi.

En reprochant aux ministres de Charles X la violation de la Charte et en partant de là pour les maudire, les accusateurs manquaient déjà évidemment à la vérité, car c'était en vertu de l'article 14 de la Charte que le ministère Polignac avait suspendu la constitution du pays.

De leur côté, en invoquant cet article, les


Benjamin Constant. — 1767-1830

accusés adoptaient un système de défense bien peu loyal, car, lorsque les lois cachent dans leur texte le renversement de toutes les libertés, le mépris du peuple, le despotisme, la guerre civile, ne pas toucher à ces lois devient un devoir, et les exécuter, c'est un crime.

Si donc il n'y avait eu dans l'enceinte où allait se dérouler ce grand spectacle que des âmes viriles, les accusateurs se seraient contentés de dire : « Vous avez voulu le despo-« tisme. Pour y arriver, vous avez tout osé. « Par vous, des milliers de citoyens ont péri. « Vous avez fait sortir du sein des institu-« tions la haine, le carnage, tous les déchi-« rements, tous les malheurs. Quelle loi « peut autoriser de tels forfaits? et s'il est « une loi qui les autorise, qui vous absoudra « du crime de l'avoir appliquée? Vous avez « compté sur le glaive; vaincus, subissez la « loi du glaive : préparez-vous à mourir! »

Et à ce langage, les accusés avaient-ils autre chose à répondre que ceci : « Ce « que nous avons fait, nous avons cru le « devoir faire pour le salut de la monar-« chie. C'était une partie dans laquelle il « était tout simple que chacun de nous ap-« portât sa tête comme enjeu. Vous êtes « vainqueurs; et nous savons qu'il est puéril « de raisonner contre la force : si l'échafaud « nous attend, nous sommes prêts. »

Mais il est rare que, dans les pays monarchiques, les partis s'élèvent à ce degré de franchise et de courage. Ici les accusés ne comprirent pas que l'échafaud seul pouvait les amnistier en mêlant leur sang à celui qu'il avaient fait répandre. Et quant aux accusateurs, leur but étant de faire croire que la révolution s'était opérée seulement pour le maintien de la Charte, ils s'attachèrent à ne parler que de la constitution violée.

Ce fut sur cette violation prétendue que M. Persil fit reposer tout le système de l'accusation; et il s'égara de la sorte dans un dédale de contradictions, de subtilités, de sophismes.

Pour prouver que les ministres de Charles X n'étaient pas sortis des termes de la Charte, on avait cité l'article 14, qui donnait au roi le droit de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'État. M. Persil refusa de reconnaître l'autorité de cet article, et il le combattit au moyen de l'article suivant, qui dispose que le pouvoir législatif s'exerce collectivement par le roi et les Chambres. L'argumentation était évidemment vicieuse, puisque l'article 14 se rapportait aux circonstances exceptionnelles, et l'article suivant aux cas ordinaires. On n'aurait donc pu reprocher aux ministres que d'avoir perfidement apprécié les nécessités du moment, d'en avoir exagéré les périls pour dominer à l'aise, d'avoir donné mensongèrement pour prétexte à leur au-

dace la sûreté de l'État, qui n'était point compromise, ou même, sans aller si loin, d'avoir commis une de ces erreurs qui, en politique, sont des crimes. Mais avec ce système on renonçait à la politique adoptée par la Cour depuis 1830. Si on consentait à ne point considérer les ordonnances comme une violation du texte même de la Charte, on risquait d'enlever à la révolution ce faux caractère de légalité qu'il était dans les vues de la politique nouvelle d'opposer aux élans généreux, aux espérances hardies, à tous les projets des novateurs. Toutefois, et par une inconséquence bien extraordinaire, M. Persil, après avoir nié d'une manière absolue la portée de l'article 14, ne craignit pas de s'écrier : « Ce n'est pas que nous allions « jusqu'à prétendre que, s'il se présentait « quelque grand danger, le roi n'eût pas le « droit de s'emparer momentanément de « tous les pouvoirs de l'État ; mais nous di- « sons que ce ne serait pas en vertu de l'ar- « ticle 14, qui suppose l'usage des moyens « légaux, mais en vertu de la nécessité, « qui ne reconnaît ni temps, ni lieux, ni « conditions. » Paroles remarquables qui révélaient dans les hommes du régime nouveau l'intention de mettre en réserve pour eux-mêmes cette dictature de circonstance dont ils accusaient leurs adversaires de s'être emparés !

On avait dit encore, pour prouver que la Charte couvrait les accusés : « D'après la « constitution, le roi est inviolable, et les « ministres sont responsables. » L'inviolabilité de Charles X a-t-elle été respectée ? N'a-t-on pas frappé sa vieillesse d'un exil éternel ? Ne l'a-t-on pas châtié jusque dans son petit-fils, qui était innocent ? N'a-t-on pas à jamais proscrit sa race ? La responsabilité des ministres a donc été détournée, rejetée sur la tête de leur maître, qui l'a par ses malheurs absorbée tout entière. A cela M. Persil répondit que, sans l'intervention des ministres, sans leur signature, l'impuissance du monarque eût fait taire sa volonté. « Qu'importe après cela, « ajouta-il, le sort réservé au roi et à sa dy- « nastie ? Le droit est ici d'accord avec la « morale la plus vulgaire. L'un et l'autre ne « permettent pas de confondre ce qui est « distinct, ni d'absoudre des coupables ou « des complices, parce que l'auteur principal « du fait imputé à crime aura subi la peine « due à sa témérité. » Au point de vue de la morale, M. Persil avait raison sans doute ; mais il avait tort au point de vue de la Charte, qui déclare le roi et ses ministres inégalement responsables, lorsqu'ils ont été coupables également. Mais quoi ! cette Charte, M. Persil ne la dénonçait-il pas au monde comme une œuvre d'iniquité en affirmant, à la face de tous, que la communauté du crime entraîne celle du châtiment ?

Une autre difficulté se présentait. La Charte consacrait bien, à la vérité, la responsabilité des ministres pour fait de trahison ou de concussion ; mais elle remettait à des lois ultérieures, qui n'existaient pas encore en 1830, le soin de spécifier cette nature de délits et d'en déterminer la poursuite. Comment suppléer au silence de la constitution ? Le rapporteur de la Chambre des pairs avait résolu la question en proposant de conférer à la pairie, devenue cour de justice, le double pouvoir de définir le crime et de créer la peine. Mais c'eût été pousser la révolution hors de la Charte, ce que redoutaient pardessus tout les plus clairvoyants défenseurs du Château. M. Persil s'éleva donc avec vivacité contre cette doctrine.

Toutefois, comprenant lui-même combien était fragile l'échafaudage de l'accusation, il prit soin de masquer sous la rudesse de son langage la pauvreté de sa logique. Les mots perfidie et lâcheté sortaient à chaque instant de sa bouche : il fut amer, provocateur, implacable. Orateur des rancunes de la bourgeoisie, il jouissait avec un emportement sauvage de la satisfaction d'écraser les représentants vaincus de cette aristocratie naguère si dédaigneuse et si arrogante.

Pendant le réquisitoire de M. Persil, M. de Polignac n'avait rien perdu de son calme. M. de Peyronnet, au contraire, lançait sur son accusateur des regards pleins de colère ;

et les mouvements brusques qui souvent lui échappèrent trahissaient en lui la révolte de l'orgueil blessé. Il se lève enfin à son tour, et il prouve qu'on a fait entrer dans l'acte d'accusation dressé contre lui une circulaire antérieure d'un mois à son entrée aux affaires. M. Persil se trouble, il balbutie des explications insuffisantes. Alors, d'une voix lente et solennelle : « Monsieur, lui dit l'accusé, « vous provoquez de grands châtiments : « la vérité est pour nous un droit, pour vous « un devoir. » Cet incident, peu sérieux en lui-même, fit néanmoins sur l'assemblée une vive impression. Les uns étaient surpris, les autres indignés des avantages qu'assurait aux coupables l'inconsistance des accusateurs.

Au sein de ces émotions diverses, M. de Martignac prit la parole pour la défense de M. de Polignac, son client. Il y avait quelque chose de touchant dans la situation respective de M. de Martignac et d'un des accusés, M. de Peyronnet. Ainsi que l'orateur le dit en commençant, ils étaient nés dans la même ville, la même année. Au collège, au barreau, dans la magistrature, ils avaient suivi des destinées parallèles. « Eh bien ! ajouta le « défenseur, « après avoir passé au travers « des grandeurs humaines, nous nous re- « trouvons encore : moi, comme autrefois, « prêtant à un accusé le secours de ma pa- « role ; lui, captif, poursuivi, obligé de dé- « fendre sa vie et sa mémoire menacées. « Cette longue confraternité que tant d'évè- « nements avaient respectée, les tristes effets « des dissentiments politiques l'interrompi- « rent un moment. Cette enceinte où nous « sommes a vu quelquefois nos débats em- « preints d'amertume ; mais de tous ces « souvenirs, celui de l'ancienne amitié « s'est retrouvé seul au donjon de Vin- « cennes ! »

La plaidoirie de M. de Martignac fut, selon le caractère de son talent, remplie d'une éloquence persuasive et douce. Il s'attacha d'abord à démontrer que la dynastie de Charles X, en tombant, avait mis à l'abri de toute résponsabilité les quatre ministres, vivants débris de ce naufrage. Il demanda où étaient les garanties que la Charte leur avaient promises, où étaient les lois de sang applicables aux crimes qu'on leur imputait. Et quels étaient ces crimes? Ils avaient violé la Charte? Mais l'article 14 était-il tellement clair qu'on fût sans excuse pour l'avoir interprété au profit du trône ébranlé, au profit de cette antique monarchie des Bourbons encore une fois poussée dans les tempêtes?

Passant ensuite au souvenir de la guerre civile si audacieusement provoquée, puis attisée, M. de Martignac en avoua d'une voix gémissante toute l'horreur ; mais, pour laver son client de l'affreux reproche de l'avoir voulue, il rappela tout ce qui, dans la vie de M. de Polignac, appartenait aux inspirations de la bonté, montrant jusque dans ses plus grandes fautes la tendresse téméraire de son cœur. On demandait, pourtant, la tête de cet homme. Pourquoi? qu'ajouter à cette vengeance qui avait mis entre la France et une dynastie qu'elle repoussait les vastes mers et les évènements plus vastes que les mers ? Ces trois couronnes brisées dans trois jours, ce drapeau de huit siècles déchiré en une heure, n'était-ce point là des trophées suffisants? A quoi bon rendre la force cruelle? N'y aurait-il aucun danger à accoutumer les yeux à l'appareil des supplices? « Vous jetez « les fondements d'un trône nouveau, s'é- « cria M. de Martignac en terminant, ne lui « donnez pas pour appui une terre détrem- « pée avec du sang et des larmes. Le coup « que vous frapperiez ouvrirait un abîme, « et ces quatre têtes ne le combleraient « pas! »

Le lendemain, 19 décembre, M. de Peyronnet ayant demandé la parole, un mouvement singulier se fit dans l'auditoire. On s'attendait à des paroles hautaines ; cette attente fut trompée ; le discours de M. de Peyronnet était un appel à l'indulgence de l'opinion publique et des juges. Il raconta sa vie avec une modeste approbation de lui-même. Jeune, il avait employé l'ardeur des vives années à consoler des douleurs cuisantes et à protéger les malheureux. Mêlé plus tard

aux affaires publiques, il y avait apporté, en même temps qu'une conviction ferme, une âme ouverte à la pitié. C'était par lui qu'avaient été provoquées et obtenues, sous la Restauration, les deux amnisties; c'était lui qui avait détourné de la tête du général Pailhès, d'Olanier, de Fradin, le glaive, déjà levé, des vengeances royalistes. Aujourd'hui, placé par le sort à quelques pas de l'échafaud, il lui était permis de rappeler que plus de trois cents condamnés lui avaient dû la liberté ou la vie. Dans sa carrière politique, sa conscience ne lui montrait rien qu'il fût de son intérêt de taire ou de son devoir de désavouer. La loi du sacrilège, loi sanguinaire, il ne l'avait présentée qu'entraîné par le flot irrésistible des préjugés et des préoccupations de l'époque. La loi sur la presse, qui, sous le nom de loi d'amour, avait été flétrie, il ne l'avait livrée aux débats que défigurée, et son dévoûment seul lui avait fait affronter la responsabilité d'une conception qui n'était pas la sienne. S'était-il enrichi dans les affaires publiques ? Non : il en était sorti avec des dettes; la munificence royale avait pourvu à l'établissement de ses enfants; et il avait le droit de répéter après Runderland : « J'ai occupé un poste d'un « grand éclat, sans pouvoir et sans avanta- « ges, pendant que j'y étais, et pour ma ruine « à présent que j'en suis dehors. » M. de Peyronnet lut ensuite un travail que, vers la fin du mois d'avril, il avait publié sur ce qui constitue l'illégitimité des coups d'Etat; et, témoin des malheurs nés de celui auquel il avait concouru, il s'écria : « Le sang a « coulé : voilà le souvenir qui pèse à mon « cœur. Un malheureux, frappé comme moi, « n'a guère plus que des larmes, et l'on doit « peut être lui tenir compte de celles qu'il « ne garde pas pour lui-même. »

Ce discours rendait à peu près superflue la plaidoirie de M. Hennequin, qui ne fit, en effet, que reproduire, sous une forme nouvelle et ingénieuse, les considérations déjà développées par son collègue et par son client.

L'auditoire, d'ailleurs, était impatient d'entendre le défenseur de M. de Chantelauze, jeune avocat du barreau de Lyon, qu'avait précédé à Paris une grande réputation de libéralisme et d'éloquence. Dès le début de M. de Sauzet, l'attention de tous fut captivée. La taille haute de l'orateur, sa figure pâle et fatiguée, les paroles à la fois pathétiques et brillantes qui sortaient pressées de sa bouche et semblaient poussées par la conviction du triomphe, le continuel balancement de son corps, attribué à l'élan d'une émotion malaisément contenue, tout cela frappait cette partie frivole du public qu'on gouverne avec des mots et qu'on entraîne par les apparences.

Après avoir passé rapidement sur ce qu'il y avait de personnel à M. de Chantelauze dans cet important procès, M. Sauzet proclama sans détour le dogme de la nécessité humaine. Il dit que la nécessité était l'interprétation vivante des chartes : qu'une société ne pouvant jamais se commander à elle-même le suicide, il était des crises où il la fallait bouleverser, sous peine de la détruire; que l'article 14, par conséquent, régissait le monde, et se trouvait écrit dans la nature des choses, lorsqu'il ne l'était pas dans les constitutions; que les peuples, après tout, avaient leur article 14 comme les rois, les révolutions n'étant que la contre-partie des coups d'État. Il n'y avait donc qu'une question à examiner : les ordonnances avaient-elles été rédigées sous la loi de cette nécessité souveraine? Ici le doute était impossible. La dynastie des Bourbons aînés aurait pu se maintenir, sans doute, par des concessions habilement ménagées, si la source de ses périls n'avait été qu'à la surface de la société, si elle avait eu seulement à lutter contre l'hostilité des libéraux du parlement ou l'orgueil irrité des électeurs, si elle n'avait eu à se défendre que contre quelques trames obscures, si elle n'avait été forcée pour son salut qu'à faire un peu plus large la part de la liberté. Mais non : la dynastie de Charles X était fille de l'invasion. Voilà ce qui l'environnait d'abîmes, voilà ce qui faisait pulluler autour d'elle des

ennemis indomptables, et ne lui laissait d'alternative qu'entre le despotisme et le suicide. On ne pouvait nier que le lendemain de la révolution, la bourgeoisie n'eût tout à coup changé d'allures, passant du culte de la liberté à celui du pouvoir, entourant le trône avec amour et repoussant avec une sombre vigilance toutes les hardiesses de l'esprit. Ce n'était donc ni l'ordre ancien, ni le principe monarchique, ni les conséquences de ce principe qu'on avait entendu frapper dans Charles X, mais bien plutôt l'œuvre insolente des ennemis de la France, un moment vainqueurs. Dès lors, comment la dynastie de Charles X aurait-elle pu désarmer ce sentiment de nationalité si violemment soulevé contre elle, sentiment d'ailleurs bien fort dans notre pays, puisqu'il avait jadis vaincu jusqu'au fanatisme de la ligue et déjoué le machiavélisme de l'espagnol Philippe II ? De là l'orateur concluait qu'entre la royauté et la nation, la lutte, sous Charles X, avait eu tous les caractères de la fatalité. S'imposer devenait ainsi une nécessité : si ce fût un crime, ne le pas commettre était au-dessus des forces humaines. Et Charles X s'embarquant à Cherbourg, suivi de sa famille en pleurs, laissait-il quelque chose à ajouter à l'expiation ?

Tel fut, quant au fond des idées, le système de défense présenté par M. Sauzet. L'orateur avait dit vrai quand il avait représenté la révolution comme une revanche de Waterloo; mais il avait prêté aux chefs de la bourgeoisie des sentiments qui ne s'étaient guère trouvés en réalité que dans le peuple. Vive la Charte ! avait-on crié au-dessus des hommes en haillons, cri qu'ils avaient répété sans le bien comprendre; mais c'était chez eux qu'elle avait éclaté, cette haine généreuse du drapeau blanc, devenue implacable. C'était de leur sein qu'étaient sortis, durant les trois jours, ceux qu'on avait vus tomber à genoux devant l'étendard tricolore ou en couvrir de baisers et de pleurs les lambeaux sacrés. Pour ce qui est du dogme de la fatalité, proclamé avec tant de succès par l'orateur, il n'était certes pas nouveau, ce dogme, car l'Europe tressaillait encore au souvenir de l'application héroïque et sanglante qu'il avait reçue sous le comité de salut public.

Quoi qu'il en soit, l'effet produit fut immense. Les pairs quittaient leurs places et se précipitaient au-devant de l'orateur pour le féliciter. Parmi les plus empressés était le duc de Fitz-James. Dans les tribunes, où l'on avait entendu à diverses reprises des applaudissements retentir, l'émotion était au comble.

Les journaux répandirent au-dehors les détails de ce triomphe, en y applaudissant. L'indignation, alors, ne connut plus de bornes chez tous ceux qui avaient pris la révolution au sérieux. Quoi ! ce procès devenait pour les défenseurs le sujet d'une joûte oratoire, et, pour les accusés, une occasion d'apothéose ! Quoi ! la défense était transformée en panégyrique, et on n'avait remué tous ces souvenirs de deuil que pour faire du tombeau des victimes un piédestal aux hommes contre qui le sang versé criait vengeance ! Les esprits droits se révoltaient à l'idée d'une pareille insulte faite aux ressentiments les plus légitimes.

Si, comme l'avait affirmé M. Sauzet, Charles X se trouvait placé entre la nécessité d'abdiquer et celle de s'imposer, que n'avait-il su se décider pour l'abdication ? Au lieu de sacrifier le peuple à son orgueil, que n'avait-il sacrifié son orgueil au peuple ? La fatalité de sa situation pouvait bien le condamner à déposer la couronne, mais non l'absoudre des moyens violents pris pour la conserver. Il n'avait donc pas fait seulement violence à la nation, il avait voulu faire violence au destin, double attentat dont maître et serviteurs avaient affronté volontairement les suites. La fatalité, d'ailleurs, n'excuse rien ou elle excuse tout. Les convictions ? Elles servent à l'homme devant Dieu; mais si la justice devait se désarmer devant elles, l'impunité serait assurée à tous les crimes, et le meurtrier, par exemple, n'aurait, pour établir son innocence, qu'à prouver la sincérité de sa haine. Voilà ce que l'instinct du peuple, supérieur à tous les raisonnements,



Révolution de Pologne.
Le Grand Duc jeta un manteau sur ses épaules nues. (Page 248.)

avait à opposer aux sophismes pompeux des rhéteurs.

M. Sauzet reprit et acheva, dans l'audience du 29, sa plaidoirie que, la veille, la fatigue avait suspendue. M. Crémieux lui succéda, et laissa voir, en élevant le bras, l'uniforme du garde national caché sous la robe de l'avocat. L'inquiétude, au reste, était sur tous les visages, et les juges faisaient, pour cacher leur préoccupation, des efforts qui la rendaient plus alarmante. M. Crémieux avait commencé sa plaidoirie par ces mots : « Il « faut que je parle, et j'écoute encore. » Son discours, d'abord substantiel et logique, s'était insensiblement élevé à une poésie touchante et vague..... Tout à coup sa voix s'éteint : il chancelle : on le transporte évanoui dans la salle voisine. Toute l'assemblée est debout. On croit entendre un bruit sinistre...., c'est le tambour qui annonce l'insurrection.

La foule, en effet, inonde les abords du

palais, s'amoncelle aux grilles, et pousse des clameurs terribles. Sur ces entrefaites, un chariot de l'imprimerie royale entre dans la principale cour du palais, et ouvre ainsi accès à la multitude qui se précipite en grondant. La garde du Luxembourg s'avance pour la contenir. Des cavaliers partent au galop, pour aller avertir le général Lafayette. Des menaces de pillage ont été habilement semées parmi les commerçants. Au son du tambour qui les appelle, des milliers d'hommes sortent des boutiques, le fusil à la main. Sur la rive gauche de la Seine, tout semble se préparer pour la guerre civile.

La confusion était dans l'intérieur du palais. M. Bérenger y avait repris contre les accusés le réquisitoire de M. Persil, mais sans sortir de la discussion froide et subtile des fictions constitutionnelles. L'assemblée était évidemment distraite. Du fond d'un cabinet où il s'était retiré pour rédiger quelques notes, un journaliste, M. Briffault, faisait passer à ses camarades, sur de petits bulletins, les nouvelles qu'il recevait du dehors. Ces bulletins sont jetés dans le parquet de la cour. La frayeur exagérant le péril, les assistants se disent l'un à l'autre à voix basse que dix mille hommes vont escalader le palais. Les juges tremblent sur leurs sièges. La séance est un moment suspendue. C'est en vain que le commandant en second du Luxembourg, M. Lavocat, cherche à calmer cette terreur ; c'est en vain qu'il répond du maintien de l'ordre, et représente la garde nationale accourant de toutes parts ; M. Pasquier dans son trouble, entend tout le contraire de ce qu'on lui dit, et, rentrant dans la salle d'audience : « Messieurs, « la séance est levée ; M. le commandant de « la garde me prévient qu'il ne serait pas « prudent de tenir une séance de nuit. »

La Chambre des députés s'est réunie de son côté, et l'inquiétude n'y est pas moins grande. M. Laffitte essaie d'y rassurer les esprits, en attribuant les mouvements de la capitale à des agitateurs peu nombreux ; mais à peine est-il descendu de la tribune, que les députés l'entourent avec des signes de douleur et d'effroi. M. Dupin aîné s'écrie que puisque la réprésentation nationale est menacée et qu'on parle d'envahir la demeure royale, il faut de la fermeté, et que céder une fois, c'est se résigner d'avance à céder toujours. « Séparons le peuple de ceux « qui veulent l'égarer », ajoute M. Odilon Barrot dans un discours vivement applaudi. Le président se lève à son tour pour inviter la Chambre à reprendre avec calme le cours de ses délibérations. Mais l'agitation était extrême, et nul n'osait arrêter sa pensée sur les orages prévus pour le lendemain.

Il y avait à Paris, à cette époque, un bravo nommé Fieschi, espèce de scélérat bel esprit, âme basse, cruelle et audacieuse à l'excès. Cet homme, qui n'appartenait à aucun parti, et mêlait une exaltation grossière à une cupidité sans bornes, était cependant né en Corse, pays habité par une noble race, par une race aussi loyale qu'intrépide. Il avait rassemblé autour de lui quelques misérables dignes de lui servir de soldats, et ils se tenaient prêts pour un coup de main.

Du reste, et en dehors de ces factieux de hasard, recrues de l'émeute, trois partis pouvaient descendre dans l'arène : les légitimistes, les bonapartistes et les républicains.

Les premiers étaient peu redoutables, à cause de leurs grandes richesses. Leur intérêt politique était que le gouvernement nouveau fût renversé ; mais leur intérêt social demandait qu'il ne s'écroulât point sous l'effort d'un peuple déchaîné. Exposés à voir leurs fortunes englouties dans la tempête s'ils avaient l'imprudence de l'exciter, ils étaient dans une position singulièrement fausse et contradictoire : conservateurs et factieux à la fois, amis du désordre pourvu qu'il consentît à expirer au seuil de leurs opulentes demeures, révolutionnaires tout pleins de la haine des révolutions, forcés, en un mot, de pousser à l'anarchie avec le désir de ne pas réussir trop complètement.

Quant au parti bonapartiste, composé d'hommes graves, il avait des racines partout, dans le peuple, dans l'administration, dans l'armée, jusque dans la pairie. Mais il

avait un drapeau plutôt qu'un principe. C'était là l'invincible cause de son impuissance. Ceux, d'ailleurs, qui étaient naturellement appelés à le guider, avaient déjà une position faite, qu'il leur importait de ménager. C'étaient des généraux de l'Empire, vieux pour la plupart, plus propres aux batailles qu'aux insurrections, et en qui la passion de l'imprévu se trouvait amortie sinon épuisée. Ajoutez à cela que le gouvernement leur avait laissé peu de chose à désirer.

Le parti le plus redoutable était donc le parti républicain. Faible et presque imperceptible au mois de juillet, il s'était depuis rapidement accru. Ses chefs manquaient encore d'expérience ; mais ignorer les obstacles donne souvent la puissance de les vaincre. Si les républicains n'avaient pas toute la science qui se puise dans la pratique des affaires, ils avaient en revanche toute l'énergie et tout le dévoûment qu'on y perd. Il y avait aussi dans leur position cela de favorable qu'ils descendaient la pente de la révolution au lieu de la remonter. Ils agissaient sur le peuple par la générosité de leurs sentiments, et sur les écoles par l'impétuosité de leurs allures. Ils dominaient dans les associations patriotiques. Le goût de la popularité, dont ils étaient les dispensateurs, leur asservissait des personnages influents. Ils tenaient le pouvoir en échec par leur audace, et ils avaient su se créer dans la garde nationale elle-même une position forte. Sentant bien qu'ils s'annuleraient en se dispersant, ils s'étaient fait inscrire de préférence sur les cadres de l'artillerie nationale. Des quatre batteries qui la formaient, MM. Bastide et Thomas commandaient la troisième ; la deuxième, sous les ordres de MM. Guinard et Cavaignac, leur appartenait tout entière ; et ils s'étaient ménagé les moyens d'entraîner les deux autres, bien que, pour combattre leur influence, le duc d'Orléans fût entré dans la première.

Lors du procès des ministres, une association d'hommes tout à fait nouveaux, entreprenants toutefois et résolus, avait pris naissance au sein de l'école de médecine. Des ouvertures furent faites à la *Société des Amis du Peuple*. Marcher sur le Palais-Bourbon, s'emparer de la personne des députés, proclamer la dictature, tel était le plan proposé. C'était un dix-huit brumaire, moins Bonaparte et des noms connus. De telles propositions eussent été ridicules si l'anarchie, qui était partout, n'eût rendu réalisables les projets en apparence les plus téméraires. Celui-ci ne trouva dans la *Société des Amis du Peuple* qu'un accueil ironique. Le fait est qu'aucun parti n'avait alors assez de consistance pour prendre l'initiative d'une seconde révolution. Cette initiative ne pouvait venir que du peuple, dans le cas où l'irritation produite par le procès des ministres le pousserait à un soulèvement semblable à celui de juillet. Suivre le mouvement, le seconder ; mettre à la disposition de la multitude, s'il le fallait, des armes et des canons ; surtout préparer le lendemain....., les plus hardis ne pouvaient sans extravagance oser davantage. Les républicains ne conspiraient donc pas, ils se tenaient prêts.

Quoi qu'il en soit, ils étaient devenus l'objet d'une surveillance active, qu'appuyait un système persévérant d'insinuations malveillantes et de calomnies. Comme leur influence était grande dans l'artillerie de la garde nationale, dissoudre ce corps était depuis quelque temps un des plus ardents désirs de la Cour. Et loin de combattre ce projet, le comte de Pernety, colonel de l'artillerie, ne songeait déjà qu'aux moyens de le réaliser promptement. Le 19 décembre, le général Lafayette, apprenant de M. de Montalivet, frère du ministre de l'intérieur, qu'un complot était formé dans le but d'enlever les pièces de canon, avait envoyé M. Francis de Corcelles en prévenir M. Godrefroy Cavaignac et ses amis. Ceux-ci, qui entendaient parler depuis quelques jours d'une conspiration bonapartiste, avaient promis de prendre leurs mesures ; et dans la journée même, M. Cavaignac, au Louvre, avait jeté sur une table d'écarté un paquet de cartouches, que les artilleurs de la 2e batterie s'étaient partagé. A cette nouvelle, les hommes du Châ-

teau éprouvent ou feignent d'éprouver une frayeur extrême. On répand les suppositions les plus odieuses, les plus gratuites, parmi ceux des artilleurs qui n'ont pas des opinions républicaines; on les amène à convenir entre eux d'un signe particulier de reconnaissance; des promesses d'argent sont faites; de l'argent est distribué; enfin, un ancien militaire, nommé Bicheron, s'engage, dans un entretien avec le général Rumigny, à former une bande d'hommes déterminés pour enclouer les pièces au premier mouvement.

Le roi, au milieu de cette tourmente, conformait aux besoins de sa politique la manifestation de ses espérances ou de ses craintes. Il témoignait des appréhensions à ceux dont trop de sécurité aurait endormi le zèle, et montrait au contraire beaucoup d'assurance devant ceux qui, plus spécialement compromis, pouvaient redouter le dénoûment. Ainsi, tandis qu'il écrivait lettres sur lettres à M. Laffitte, pour lui apprendre qu'un complot se formait dans l'artillerie ; qu'il s'agissait pour les conspirateurs de livrer les canons au peuple ; que la situation était grave; il avait avec M. Madier de Montjau des conversations où il apportait un visage souriant et des paroles confiantes. L'effervescence populaire dont on lui parlait paraissait lui causer peu de souci; il affectait même de s'en réjouir, et, dans son langage qu'il aimait à faire descendre aux formes d'une familiarité pittoresque, il comparait les élans du peuple à certains mouvements auxquels les maquignons reconnaissent la vigueur d'un étalon.

Cela ne l'empêchait pas de tout préparer pour une répression prompte. Au fond, il était peut-être bien aise de se poser devant l'Europe comme un roi conservateur, lui qui jusque-là n'avait été, à l'égard des autres monarques, que le représentant couronné d'une révolte heureuse.

Une seule chose l'inquiétait : il se croyait mal secondé. Toute révolution éveille chez les subalternes l'esprit d'aventure, et crée par conséquent, chez les ambitieux que la fortune a salués, une certaine disposition à ne voir partout que trahison et complots. Une défiance excessive régnait à la Cour de Louis-Philippe ; et le besoin de contrôle qui en résultait, avait fait naître plusieurs polices diverses dont les rapports se croisaient, se contredisaient les uns les autres, et rendaient tout incertain. C'étaient à chaque instant des récits absurdes ou mensongers et mille dénonciations n'ayant d'autre motif que la nécessité, pour les dénonciateurs, de gagner leur salaire en prouvant leur importance. C'est ainsi que le général Fabvier avait été désigné à la Cour comme un homme qui nourrissait des projet dangereux. On lui avait, cependant, confié le soin de veiller sur la vie des ministres de Charles X, peut-être pour déconcerter, en lui imposant des obligations d'honneur, les pensées inquiètes qu'on lui supposait.

M. Taschereau, secrétaire général de la préfecture de la Seine, était aussi soupçonné de connivence avec les républicains. Il fut appelé au Château, demanda qu'on le confrontât avec ses accusateurs, et offrit sa démission. On la refusa : on attendait que la crise fût passée.

Mais nul n'inspirait plus de défiance que M. Treilhard, préfet de police. Et cette défiance allait si loin, qu'un jour, sans l'intervention officieuse de M. Laffitte, le préfet de police aurait été arrêté jusque sur les marches du Palais-Royal.

Il est vrai que M. Treilhard concourait, comme fonctionnaire, au succès d'une politique dont il ne pénétrait pas le sens caché. Dans la proclamation qu'il publia le 20 décembre, on remarquait ce passage : « Citoyens, vous ne pouvez l'ignorer, nos ennemis ont, dès longtemps, marqué l'issue de ce procès comme l'écueil où l'ordre public viendrait se briser. Déjà ils avaient compté sur les rigueurs de l'hiver ; mais votre patience a trompé leur coupable espoir, comme votre courage les avait confondus en juillet. » Rien n'était plus propre que ces paroles à retenir le peuple soulevé. Mais elles ne pouvaient guère obtenir l'approbation de la Cour, qui, toujours préoccupée

des nécessités de la politique extérieure, tenait bien plus à remporter une victoire sur les républicains qu'à compléter celle qu'on avait remportée, en juillet, avec leur concours. Pour les hommes habiles du régime nouveau, l'essentiel était de dompter ce qu'ils appelaient l'anarchie, ou plutôt, de paraître la dompter. Or, cette politique était mal servie par des magistrats qui, comme M. Treilhard, rejetaient de préférence sur les vaincus de juillet, c'est-à-dire sur les anciens conservateurs, la responsabilité des troubles.

M. Odilon Barrot, de son côté, avait publié une proclamation, et elle contenait des menaces. « Je déclare, disait le préfet de la « Seine, que le premier acte d'agression « serait considéré comme un crime ; s'il se « rencontrait au milieu de nous un homme « assez coupable pour attenter à la vie de « ses concitoyens, qu'il ne se considère pas « comme soumis aux chances d'un combat, « il sera simplement un meurtrier, et jugé « comme tel par la cour d'assises, selon la « rigueur des lois. » C'était invoquer contre les agresseurs, hommes du peuple, cette inflexible sévérité de la loi, dont, en ce moment même, il était question de préserver les agresseurs du mois de juillet, ministres et grands seigneurs. Un tel langage aurait donc pu trouver grâce auprès des courtisans ; mais ils ne pardonnaient pas à M. Odilon Barrot d'avoir dit dans la même proclamation : « Sorti de vos rangs, en parfaite « sympathie d'opinions et de sentiments avec « vous, ce que vous éprouvez, je l'éprouve. « Je ne suis étranger ni à votre impatience « de voir se réaliser, au milieu de nous, des « institutions promises, ni à vos justes « ressentiments, ni au besoin populaire « d'une grande réparation, mais la réparation que notre généreuse nation avait « le droit d'exiger est-elle donc seu« lement dans le sang de quelques mal« heureux ? » M. Odilon Barrot parlait de promesses dont il attendait l'exécution. C'était assez pour qu'à la Cour on le considérât presque comme un factieux. Et pourtant, il résistait à la fougue de quelques-uns des hommes qui l'entouraient. « Le moment est « favorable, lui disait-on, pour faire des « conditions et réclamer des garanties. La « royauté nouvelle a besoin de nous. Met« tons un prix à notre concours. La politique « le commande, et les intérêts de la liberté « l'exigent. » Ce langage était particulièrement celui de M. Taschereau, esprit net et pratique. Mais la loyauté de M. Odilon Barrot était excessivement timide. Novice dans les affaires, et tremblant de violer les lois



J. B. S. Gaye, vicomte de Martignac.
(1776-1832.)

de la discipline administrative, il chancelait entre ses devoirs de fonctionnaire public et ses convictions de citoyen.

Ainsi, l'anarchie était dans le pouvoir aussi bien que dans la société.

La garde municipale, dont les rangs s'étaient ouverts à un grand nombre de combattants de Juillet, paraissait peu disposée à s'armer contre le peuple. On n'avait plus de gendarmes. Les soldats, on leur avait trop répété en juillet que tirer sur le peuple est un crime, pour qu'on pût compter sans

réserve sur leur appui. La Cour devait donc attendre avec impatience le terme de la crise.

On y touchait. Il ne restait plus que quelques formalités à remplir. Quoique membre de la commission d'accusation, M. Madier de Montjau avait pris parti pour la clémence : on le savait. Quant aux pairs, leur décision n'était pas douteuse. Seulement, il fallait leur rendre facile l'accomplissement de leur rôle ; il fallait, par des éloges habilement calculés, donner au jugement qu'on espérait l'éclat d'une décision souveraine, exceptionnelle, sans appel. C'est ce que M. Madier de Montjau comprit parfaitement. Devant la Cour des pairs, il représentait un des trois pouvoirs de l'État. Il pensa que son langage pouvait avoir quelque influence sur l'opinion publique, et il résolut de faire en termes solennels l'apologie des juges, pour montrer quel respect était dû à l'arrêt qu'ils allaient rendre.

Le roi fut mis dans la confidence de ce projet, et il en ressentit une satisfaction inexprimable. Il prit les mains de M. Madier, les serra dans les siennes avec effusion, et lui prodigua, en paroles flatteuses, les marques de sa royale reconnaissance.

La journée du 21 décembre devait être décisive. Aussi le gouvernement avait-il pris des mesures formidables. La rue de Tournon, la rue de Seine, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, étaient remplies d'hommes armés, ainsi que les places Saint-Michel, de l'Odéon et de l'École-de-Médecine. Six cents hommes de la garde nationale de la banlieue et deux escadrons de lanciers avaient été placés à la porte du Luxembourg, du côté de l'Observatoire. Deux bataillons de ligne couvraient la grande avenue. Le jardin était occupé par la garde nationale. En un mot, tous les abords du palais avaient été rendus inaccessibles à la multitude, et plus de trente mille baïonnettes brillaient sur la rive gauche de la Seine. Autour de cette armée bourdonnait une foule immense.

L'audience ayant commencé, les accusés furent introduits. Les nombreux spectateurs qui remplissaient les tribunes étudiaient avec curiosité sur le visage des anciens ministres l'impression des scènes dont ils étaient l'occasion et le sujet. Ils ne parurent pas plus émus que les jours précédents. On remarqua même que M. de Chantelauze avait perdu de sa langueur. M. Madier de Montjau s'avança. Il était fort souffrant. Il refusa néanmoins de parler assis. Dans son discours, il sut masquer avec beaucoup d'art par la véhémence des attaques l'indulgence des conclusions. Il reprocha énergiquement à la défense d'avoir été fière, provocatrice, agressive ; d'avoir dénaturé le caractère des évènements de juillet en les faisant considérer comme l'inévitable résultat des vices de la Charte et la preuve d'une incompatibilité absolue entre la dynastie de Charles X et la nation. A l'énumération des obstacles sans nombre qui, selon les défenseurs, n'avaient laissé à la royauté d'autre ressource qu'un coup d'État, il opposa le tableau animé des tentatives dont la Restauration s'était gratuitement rendue coupable envers la liberté. Il se déclara surpris et presque indigné que les défenseurs n'eussent témoigné, au nom de leurs clients, d'autre regret que celui de la bataille perdue. Quand il en vint à l'histoire des malheurs nés de la violation des lois, il raconta cette histoire telle qu'elle était : tragique et sanglante. Mais, à mesure qu'il approchait des conclusions, son langage devenait moins sévère et sa pensée moins précise. Il termina par ces paroles significatives : « Ce n'est pas seulement par votre position, « messieurs, que vous êtes élevés au-dessus « de toutes les magistratures, c'est encore « plus par cette sagesse et cette expérience « politique à laquelle rien ne peut suppléer « dans une telle cause et au milieu de si « vives passions. Aussi, messieurs, quel que « soit votre arrêt, il subjuguera notre con- « viction. Nous nous plaisons à vous offrir « l'hommage solennel de cette respectueuse « confiance qui est le plus beau de vos « droits, et que nous avons regardé comme « le premier de nos devoirs. » M. de Mar-

tignac répliqua d'une manière touchante, et retomba épuisé sur son siège. M. Sauzet garda le silence par fatigue. MM. Hennequin et Crémieux ajoutèrent quelques paroles à l'improvisation de M. de Martignac. Alors, M. Bérenger se levant au nom des trois commissaires, dit d'une voix grave : « Pairs de France, notre mission est finie, « la vôtre commence. L'instruction est sous « vos yeux. Le livre de la loi y est aussi. « Le pays attend, il espère, il obtiendra « bonne et sévère justice. » A ces mots, le président ordonne qu'il en sera délibéré. Les accusés se retirent, et le public s'écoule profondément préoccupé.

Une voiture attendait les ministres à la porte du guichet du petit Luxembourg. Elle les reçut tous les quatre, et s'avança d'abord lentement à travers la garde nationale. Mais parvenue à l'extrémité de la rue Madame, où l'attendait une escorte de deux cents chevaux commandée par le général Fabvier, elle prit avec une extrême vitesse la route de Vincennes. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, et le lieutenant-colonel Lavocat galopaient à la portière. Il était aisé de plonger dans cette voiture, simplement fermée de glaces, et l'on craignait tout de la colère du peuple. On n'eut garde de traverser Paris, et l'on gagna rapidement les boulevards extérieurs en évitant le faubourg Saint-Antoine.

La nouvelle de cette fuite, répandue dans Paris, y produisit une sensation extraordinaire. Le bruit avait couru d'abord que les ministres venaient d'être frappés d'une condamnation capitale, et l'on avait vu, sur la place Saint-Michel, la garde nationale en témoigner sa joie. Mais lorsqu'à l'annonce d'une condamnation a succédé celle d'une fuite, l'indignation s'empare de toutes les âmes. La foule, s'avançant en colonnes serrées, cherche à se faire jour au travers des bataillons qui environnent le palais.

La garde nationale tient ferme, et les baïonnettes sont croisées. Le peuple irrité crie de toutes parts : *Mort aux ministres !* s'enivre de ses propres clameurs, et ne voit plus dans ces soldats-citoyens qu'on lui oppose qu'une garde prétorienne. Eux-mêmes, pour la plupart, ils sont en proie aux sentiments les plus divers. La protection accordée aux accusés les exaspère ; la crainte du pillage les possède. Un rassemblement d'hommes, armés de gourdins, s'est formé sur la place du Panthéon. M. François Arago accourt à la tête d'une compagnie. Il veut haranguer la foule, mais elle ne lui répond que par ces cris : *Au Luxembourg ! Au Luxembourg ! Mort aux ministres !* M. Arago cherche à calmer les plus ardents. « Nous sommes de la même « opinion, leur dit-il. — Ceux-là, crie une « voix, ne sont pas de la même opinion, « dont l'habit n'est pas de la même étoffe. » La querelle s'échauffe ; M. Arago reçoit un coup violent dans la poitrine, et ne parvient qu'à force d'énergie et de patience à contenir les groupes de plus en plus menaçants. Sur un autre point, le général Lafayette se présente, plein de confiance dans l'autorité de son nom. Il engage les groupes à se dissiper : c'est en vain. « Je ne recon« nais pas ici, dit-il, les combattants de « juillet. — Je le crois bien, lui répond un « homme du peuple, vous n'étiez pas parmi « eux.»

Cependant un coup de canon retentit. Il apprenait au roi que les captifs de Vincennes étaient en sûreté. Les républicains, réunis dans la rue Dauphine, croient entendre le signal, et ils se précipitent vers le quai, en criant : *aux armes !* Une grande masse de peuple les suivait, et ils comptaient sur les pièces de canon, dont leurs camarades disposaient dans la cour du Louvre. Mais les grilles en avaient été fermées, et toute communication était coupée entre les artilleurs et le peuple.

Aucun engagement n'avait encore eu lieu. Seulement, des rixes avaient éclaté. Le comte de Sussy, colonel de la onzième légion, avait été frappé, au sortir du palais du Luxembourg, de deux coups de maillet dans la poitrine ; le sergent Dehay reçut un coup de couteau ; un garde national, dans la rue

Tirechappe, fut frappé d'un stylet ; on tira un coup de pistolet entre le quai des Augustins et le Pont-Neuf, et des blessures furent faites avec des fleurets démouchetés. Mais là se bornèrent les accidents de cette grande bataille à laquelle on s'attendait.

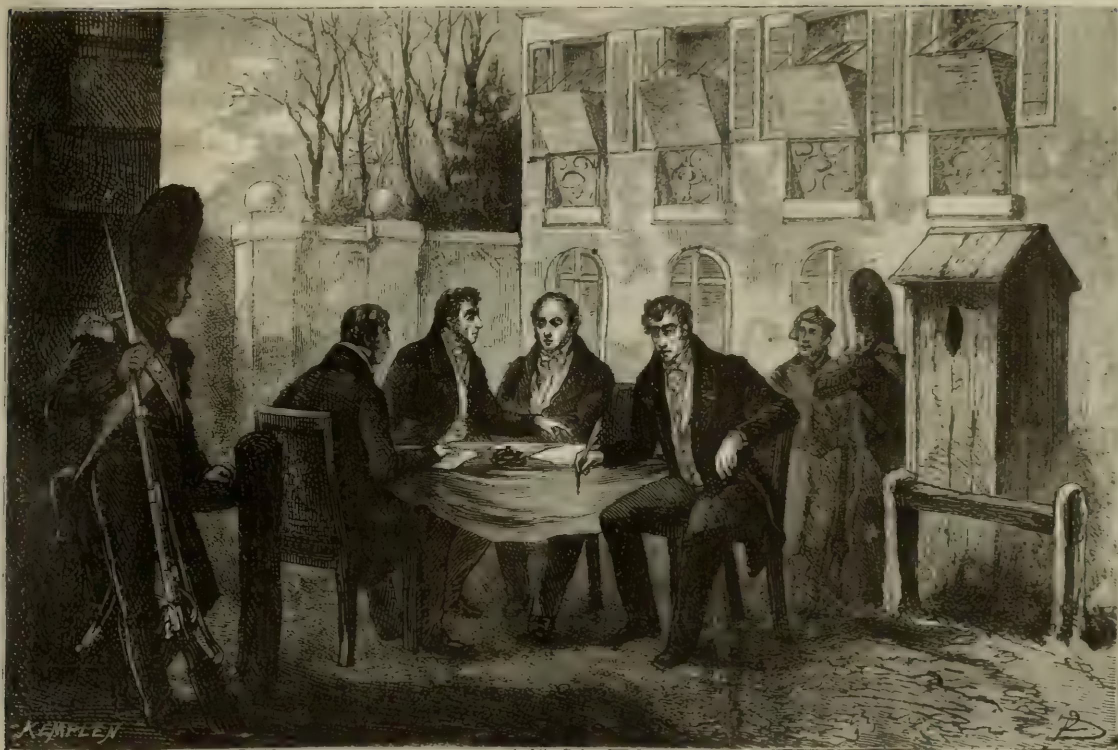
Ainsi, une foule innombrable venait de descendre sur la place publique ; la colère était dans les cœurs ; des cris de vengeance remplissaient les airs ; les partis s'agitaient, sinon pour diriger les passions de la multitude, au moins pour en mettre à profit l'explosion ; et c'est à peine si, durant plusieurs heures d'attente mortelle, quelques gouttes de sang avaient coulé.

L'histoire n'offre peut-être pas de plus étonnant spectacle. Pour le comprendre, il faut se rappeler qu'en France les destinées du peuple avaient toujours été subordonnées à celles de la bourgeoisie. Toujours, si ce n'est en 1793, époque exceptionnelle, époque sublime, effroyable et sans nom, les hommes du peuple avaient combattu pour le compte de la bourgeoisie et à sa suite. La révolution de juillet elle-même n'avait été que l'effet de cette alliance tacite et sans conditions. Ici, pour la première fois, les deux puissances se rencontraient face à face, et elles s'arrêtaient, étonnées de se trouver ennemies.



A. L. M. Hennequin.
(1784-1840.)

Cependant la nuit est venue. Des feux s'allument dans les rues et sur les places. La garde nationale bivouaque comme sur un champ de bataille. Soit crainte, soit prévoyance, la plupart des habitants de ce quartier, devenu un camp, placent des lampions à leurs fenêtres. Réunis dans la galerie de Rubens, les pairs délibèrent. La délibération devrait durer plusieurs jours, si les formes ordinaires étaient suivies ; mais les moments sont précieux ; les juges, du haut des croisées du palais, peuvent voir briller de nombreux faisceaux d'armes : il faut absolument que l'arrêt soit prêt dans la soirée. Soutenus par ce point d'honneur, hypocrisie de la crainte, ils ont tous été fidèles à l'appel ; mais à mesure que le dénoûment approche, le courage les abandonne. Au moment où l'arrêt va être prononcé, ils se précipitent en tumulte vers la porte de la salle. « C'est indécent, s'écrie « M. Pasquier. Qu'on ferme les portes : l'au« dience n'est que suspendue. » Inutile avertissement ! l'effroi est parmi les juges. Ils prennent des déguisements divers et se dérobent par de secrètes issues. A dix heures, M. Pasquier entre dans la salle d'audience. Elle est presqu'entièrement déserte. Juges, accusés, spectateurs, tous ont disparu. Le lustre à demi éteint ne jette plus sur les



Les Ministres prisonniers au Petit-Luxembourg.
(D'après une gravure du temps.)

banquettes vides qu'une clarté douteuse. C'est au milieu de la solitude et des ténèbres que M. Pasquier prononce l'arrêt qui condamne tous les accusés à la prison perpétuelle, et frappe le prince de Polignac de mort civile [1].

En marge de cet arrêt, la main d'un haut personnage avait écrit au crayon : « *Tâcher* « *d'indiquer d'une manière plus précise que* « *le roi Charles X est le seul auteur des mal-* « *heurs qui, pendant trois jours, ont désolé* « *Paris* [2]. »

Ce fut à Vincennes que les accusés apprirent leur condamnation. Après la lecture de l'arrêt, M. de Chantelauze dit à M. de Guernon-Ranville : « Eh bien, mon cher, nous « aurons le temps de faire des parties d'échecs. » M. de Chantelauze avait trop d'esprit pour prendre à la lettre sa condamnation et celle de ses collègues. Plus naïf dans sa loyauté, M. de Polignac parut vivement affecté. Loin de savoir gré à la Cour des pairs de tant d'indulgence, il se considérait comme une victime innocente de la fureur des haines de parti.

L'arrêt ne fut pas plutôt connu à Paris, que tout s'y agita d'une manière terrible. La Cour était au comble de la joie. Elle ne connaissait pas tous ses dangers. L'indignation était passée du peuple à la garde nationale, qui se voyait jouée. Nous nous sommes armés, disait-on dans les rangs, pour maintenir l'ordre, pour faire respecter la loi ; mais non pour protéger des coupables et faciliter

1. Voir aux documents historiques.
2. Ce fait singulier a été révélé par M. Briffault, qui a tenu entre ses mains la minute de l'arrêt, immédiatement après le prononcé.

à la pairie le moyen de condamner la révolution de juillet en épargnant à ceux qui l'ont provoquée un châtiment trop mérité. Et en disant ces mots, les uns jetaient leurs fusils, les autres brisaient leurs sabres jusque sur les bornes du palais. Les gardes rentrèrent dans leurs foyers, sous l'impression des plus sinistres pressentiments. La ville était illuminée, et les familles passèrent la nuit dans d'horribles angoisses, car on prévoyait la guerre civile pour le lendemain.

L'intérieur du Louvre avait, surtout, un aspect menaçant. Pour contenir les artilleurs de la 2e batterie que les gens du roi soupçonnaient de vouloir livrer les pièces au peuple, on avait fait entrer dans la cour, par la rue du Coq-Saint-Honoré, des troupes qui furent placées dans la partie latérale gauche, et qui étaient munies de cartouches. Ces précautions ayant paru insuffisantes, on fit aussi venir dans la cour du Louvre des compagnies de la garde nationale, et M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, envoya des caisses de cartouches au commandant du Louvre, M. Carrel. De leur côté, les artilleurs républicains avaient leurs mousquetons chargés. Pleins de colère, de bravoure et de générosité, ils se tenaient prêts à faire le sacrifice de leur vie. Mais la division n'existait pas seulement entre la garde nationale et l'artillerie, elle existait au sein de l'artillerie elle-même. La deuxième batterie était républicaine, ainsi qu'une partie de la troisième : quant à la première et à la quatrième, elles étaient en général dévouées au gouvernement et à la dynastie. La veille, le commandant Barré était allé prendre les ordres du colonel. « L'on sait, lui avait dit M. de Pernety, « que le peuple doit marcher sur nos pièces, « pour tenter de les enlever. Il faut les gerber, les enclouer, en ôter les S, si le peuple pénètre dans le Louvre. — Gerber les « pièces, les enclouer, avait répondu M. Barré, ce serait insulter l'artillerie ; mais on « peut enlever les S. » Et il s'était chargé de cette mission. Il l'accomplit, en effet, dans la soirée du 21. Tout à coup le capitaine Bastide arrive dans la cour, et s'avançant vers la 3e batterie, il lui ordonne de sortir du carré. Elle s'ébranle à cet ordre. Alors, le commandant Barré s'approche du capitaine, et lui dit vivement : « Qui commande ici ? « Est-ce vous ou moi ? — Je ne vous connais « pas, répond M. Bastide avec énergie ; et, « si vous ne remettez à l'instant les S que « vous avez fait enlever, je me porte à « quelque extrémité. » La situation était critique : quelques mots de plus et le sang allait couler. Déjà des canonniers de la 4e batterie menaçaient M. Bastide ; ceux de la 3e, le sabre à la main, se disposaient à le défendre : le commandant Barré fit rapporter les S, et courut remettre son commandement au colonel, qui refusa de le recevoir. A tout instant, la lutte pouvait s'engager. Une proclamation républicaine, rédigée par le maréchal-des-logis-chef de la 2e batterie, et lue sur une table du corps-de-garde par un artilleur, fut déchirée par un autre : on pensa en venir aux mains. Les propos les plus étranges circulaient. Les allées et venues de quelques officiers recevaient une interprétation inquiétante. Le soupçon était dans les esprits ; et, à la lueur des feux, brillant dans la cour, sur la neige amoncelée, on lisait la défiance sur tous les visages. Des hommes couverts de manteaux parurent vers le milieu de la nuit ; ils traversèrent en silence les rangs de la garde nationale, et allèrent se mêler aux artilleurs. C'était le fils aîné du roi, suivi de quelques courtisans. Il était venu sans doute juger par lui-même de la disposition des esprits et animer par sa présence ceux qu'il croyait fidèles à la fortune de son père.

Le 22 décembre, les journaux ayant propagé dans tous les quartiers de la capitale l'arrêt rendu par la Cour des pairs, l'agitation recommença, et avec un caractère bien plus alarmant encore que la veille. Un drapeau noir fut déployé sur la place du Panthéon. Autour du Palais-Royal, autour du palais du Luxembourg, la foule s'entassait en poussant des clameurs confuses. Le tambour appelait partout la garde nationale sous les armes. Mais elle était épuisée de veilles,

de fatigues, et mécontente. Dans ce danger, on eut recours aux écoles. Leur popularité était fort grande depuis le mois de juillet, et, en cette occasion, le gouvernement pouvait compter sur leur appui. Imbus des doctrines peu savantes du libéralisme, et animés d'une générosité de sentiments, qui ne laissait guère place aux calculs d'une politique profonde, les étudiants n'avaient vu, pour la plupart, que le côté chevaleresque de la question soumise à la France. D'ailleurs, on avait parlé de pillage, et ils pensaient qu'il serait beau, de leur part, après avoir en juillet défendu la liberté, de se précipiter de nouveau dans la rue pour défendre l'ordre! On conçoit tout ce que devait avoir d'attrayant pour de jeunes hommes ce rôle modérateur qui semblait ajouter à leur importance et attribuer à leur jeunesse les vertus de l'âge mûr. Ils se réunirent donc, firent une adresse qu'ils publièrent avec l'autorisation expresse du préfet de la Seine, se formèrent en bataillons civils, et, mêlés à la 12e légion, se mirent à parcourir la ville, demandant respect pour la loi, prêchant le calme, et invitant la multitude à rentrer dans ses foyers. Les élèves de l'École polytechnique avaient revêtu ce magnifique uniforme que, cinq mois auparavant, les hommes du peuple couraient saluer avec enthousiasme. Les élèves des autres écoles, pour se faire reconnaître, portaient leurs cartes à leurs chapeaux. Suivaient dix ou douze mille ouvriers qui, comprenant à peine les intentions des jeunes gens qui leur servaient d'avant-garde, faisaient retentir l'air de provocations et de menaces. Ainsi avaient reparu dans le Paris moderne ces processions de puissants écoliers par où s'était jadis manifestée l'anarchie du moyen âge. Car, jusque dans cette mission de paix adoptée par les étudiants, il y avait un principe de désordre.

La Cour le sentait bien sans doute ; mais sa politique étant alors une politique d'expédients, elle ne repoussait rien de ce qui pouvait lui faire gagner du temps, et conduire sa destinée jusqu'au lendemain.

Aussi, lorsque la députation des écoles vint au Palais-Royal, le roi l'accueillit avec beaucoup de grâce, et la renvoya charmée de la simplicité affectueuse de ses manières.

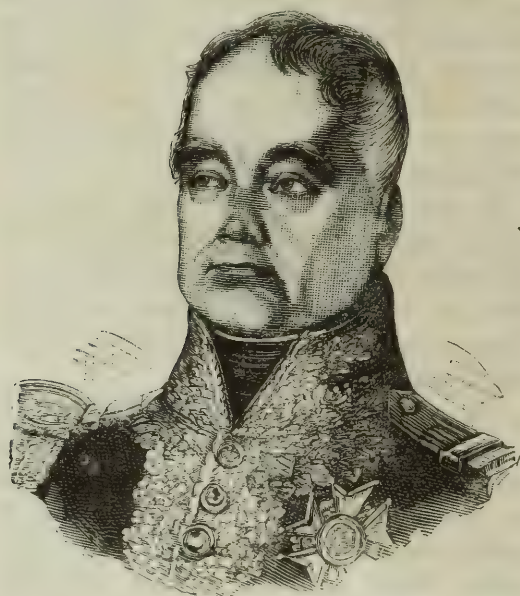
Dans toute civilisation fausse ou imparfaite, le peuple, pour marcher au combat, a besoin d'avoir des chefs qui ne soient pas sortis de ses rangs. Les positions supérieures ont beau peser sur lui, il est dans sa nature, après en avoir envié l'éclat, d'en subir volontiers l'empire. Au mois de décembre, la foule n'attendait peut-être que des chefs en habit bourgeois. Comme il ne s'en présentait point, et qu'elle trouvait au contraire pour contradicteurs tous ceux qui portaient un costume différent du sien, elle fut aussitôt déconcertée et se dissipa, son plus sérieux embarras étant de n'avoir à compter que sur elle-même.

Le soir, tout était rentré dans l'ordre, selon le langage des dominateurs du jour. La ville était illuminée comme la veille ; mais, chez les heureux, les sombres préoccupations avaient fait place à une sorte de joie fanfaronne et grossière.

Entre le péril qui cesse et la sécurité qui commence, il est un court moment où l'on peut se donner le mérite du courage sans en courir les mauvaises chances. Le roi avait, pour saisir ce moment, un tact admirable. Dans la soirée du 22 décembre, accompagné de six laquais portant des flambeaux et d'un grand nombre de courtisans, il descendit dans la cour de son palais, où se pressaient quelques centaines de curieux. Et le *Journal des Débats* ne manqua pas de dire, en racontant cette démarche : « Son peuple le voyait, le touchait, et semblait lui demander pardon de tous les « excès commis en son nom. » Avant la révolution de 1830, les formules de l'adulation n'étaient certainement pas plus serviles; mais les hommes qui, comme MM. de Lafayette, Odilon Barrot, Dupont (de l'Eure), s'indignaient du langage des nouveaux courtisans, comprenaient mal les nécessités de la monarchie qu'ils avaient voulue.

Le lendemain, 23 décembre, M. Dupin aîné proposait à la Chambre des députés de

voter des remercîments à la garde nationale de Paris ; et M. Laffitte, président du Conseil, demandait qu'on votât aussi des remercîments à la jeunesse des écoles. Mais on avait publié, au nom des étudiants, des proclamations qui exprimaient le vœu de voir la liberté garantie quand l'ordre aurait été rétabli. Les députés du centre laissèrent percer le mécontentement que leur inspiraient ces conditions mises par la jeunesse à son concours. La proposition de M. Laffitte fut



Général Georges Mouton, comte de Lobau.
(1770-1838.)

accueillie, cependant. Mais les étudiants, irrités, réclamèrent hautement la responsabilité des proclamations blâmées par le centre ; et rappelant ce qu'ils avaient fait au mois de juillet pour cette liberté qu'on leur marchandait, disaient-ils, et qu'ils avaient payée argent comptant, ils repoussèrent avec dédain les remercîments de la Chambre.

La Cour s'émut faiblement de cette opposition tardive, et donna ordre à ses journaux de traiter en écoliers mutins ceux dont, la veille, elle avait artificieusement glorifié la sagesse.

Pour ce qui est de M. de Lafayette, que dire de son rôle dans ces récentes commotions ? Candide comme un enfant, quoique vieilli au milieu des luttes politiques, nul n'avait autant que lui contribué à un dénouement qui devait être le tombeau de ses plus chères espérances. Vainement quelques-uns de ses amis l'avaient-ils supplié de regarder au fond des choses, de se défier de la Cour, de ne pas attendre, pour dicter des conditions, que le trône pût se passer de son appui; à ces exhortations et à ces prières il n'avait cessé de répondre que son plus pressant devoir était d'empêcher la révolution de juillet de se déshonorer; qu'il serait toujours temps pour lui de venir en aide à la liberté en péril, et qu'il répugnait à sa loyauté d'abuser, à l'égard de la Cour, du besoin qu'elle avait de lui. Jamais l'aveuglement ne fut poussé si loin, mais il est juste de reconnaître qu'il s'y mêla une pensée généreuse. M. de Lafayette n'ignorait pas le coup qu'il allait porter de ses propres mains à sa popularité, et pour un homme tel que lui, le sacrifice était immense. Ce sacrifice, cependant, il le fit sans hésitation et avec une sérénité touchante. Dans son ordre du jour du 19 décembre, il avait dit que ses frères d'armes le retrouveraient ce qu'il fut à dix-neuf ans : « l'homme de la liberté et de « l'ordre public, aimant sa popularité « beaucoup plus que sa vie, mais décidé à « sacrifier l'une et l'autre plutôt que de « manquer à un devoir ou de souffrir un « crime. » Avec une intelligence plus élevée, M. de Lafayette aurait compris qu'un homme politique n'a pas le droit de renoncer légèrement à sa popularité ; que c'est une force dont il est tenu de rendre compte à son pays ; qu'il se doit de la ménager, dans l'intérêt public ; et que, s'il y a bassesse d'âme à se la proposer pour but, il y a faiblesse d'esprit, quand on la possède, à ne la point considérer comme un instrument.

L'imprudence de M. de Lafayette était donc inexcusable ; il en fut cruellement puni. Le 24 décembre, alors que la ville

encore émue, quoique calmée, attestait la grandeur du service qu'il venait de rendre à la royauté, le titre de commandant général des gardes nationales du royaume fut aboli par la Chambre des députés. On destituait Lafayette. Plusieurs amendements avaient été présentés pour faire consacrer en sa faveur une exception à la règle : ils furent tous rejetés l'un après l'autre. Le ministère vint à son tour proposer qu'on laissât le roi libre de conférer à M. de Lafayette, par une ordonnance nouvelle, le *commandement honoraire*. Proposition dérisoire par laquelle le gouvernement semblait, en la voulant justifier, confesser son ingratitude!

Il est certain que l'autorité dont on dépouillait M. de Lafayette était exorbitante. Son ami, M. Eusèbe Salverte, l'avait hautement déclaré à la tribune. Lui-même, il avait avoué autrefois que le commandement irresponsable de toute la bourgeoisie armée du royaume ne pouvait être confié à un simple citoyen, sans danger pour les libertés publiques. Mais il était singulier qu'on ne se fût aperçu des inconvénients de son pouvoir que le lendemain du jour où il venait d'en faire, à ses risques et périls, un usage aussi profitable aux Chambres, au ministère, à la royauté.

Il y avait dans ce rapprochement quelque chose de bizarre à la fois et d'odieux. Pourquoi, d'ailleurs, pendant tout le cours du procès des ministres, avait-on laissé croire à Lafayette que son commandement ne finirait qu'avec sa vie? Pourquoi avait-on mis tant de soin à résoudre la question de cette sorte, et dans la première commission nommée pour l'examen du projet de loi sur la garde nationale, et dans le Conseil du roi auquel fut porté le projet que cette commission venait d'élaborer? On avait donc trompé le vieux général? On n'avait donc si longtemps caressé son amour-propre, que pour le compromettre au service d'une politique qui n'était pas la sienne, sauf à le destituer après l'avoir compromis! Voilà ce que pensèrent, ce que dirent à haute voix tous les amis de M. de Lafayette, et ce qu'on répéta bientôt partout dans le public.

M. de Lafayette était absent de la Chambre au moment du vote dont il avait été l'objet. Pour le frapper, on ne l'avait ni averti ni attendu. Quand il apprit la résolution de ses collègues, il se sentit blessé jusqu'au fond du cœur, et, comme la destitution qui l'atteignait n'était pas directe et littérale, il envoya sur-le-champ au roi sa démission. Gentilhomme même dans son dépit, il n'eut garde de laisser percer dans sa lettre au monarque la profondeur de ses ressentiments. Peut-être aussi était-il bien aise de mettre à une dernière épreuve l'affection que lui devait Louis-Philippe.

Voici la réponse que le roi lui adressa le lendemain, 25 :

« Je reçois à l'instant, mon cher général,
« votre lettre qui m'a peiné autant que
« surpris par la décision que vous prenez. Je
« n'ai pas encore eu le temps de lire les
« journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure : alors je serai libre,
« c'est-à-dire entre quatre et cinq que
« j'espère vous voir et vous faire revenir
« sur votre détermination. »

Cette lettre parut inexplicable à M. de Lafayette. Il savait que le roi prenait une part active aux affaires publiques ; qu'aucune mesure importante n'était adoptée par ses ministres, sans qu'il l'eût connue et approuvée. Que signifiait donc cette phrase : *Je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux?* Le roi se disait surpris de la décision du général ! Mais cette décision, de sa part, n'avait rien de spontané : elle n'était que le résultat nécessaire de sa soumission aux volontés de la Chambre. A cause de ces obscurités, la lettre de Louis-Philippe, au lieu de calmer M. de Lafayette, ne fit qu'ajouter à son irritation.

Aussi bien, il était entouré d'hommes qui cherchaient à aigrir en lui le sentiment de son injure : les uns par dévouement à sa personne, les autres par flatterie, quelques-uns par patriotisme et pour l'engager irrévocablement dans la cause du peuple.

Il se rendit, pourtant, au Palais-Royal. Louis-Philippe le reçut avec les plus vifs témoignages d'affection, marqua son regret des défiances de la Chambre, et blâma la maladresse de ses ministres. Mais, écartant de l'entretien tout ce qui lui était personnel, le général parla de la liberté menacée, de la révolution mal comprise, du gouvernement égaré dans de fausses voies. C'était rompre définitivement avec la Cour.

L'attitude de M. de Lafayette prouvait assez qu'il avait pris son parti, et qu'il résisterait d'autant plus qu'on ferait plus d'efforts pour le ramener. Le président du Conseil, le ministre de l'intérieur, un aide-de-camp du roi, M. de Laborde, M. de Schonen, allèrent successivement le presser de garder, non le commandemant des gardes nationales du royaume, mais celui de la garde nationale de Paris. « Songez-y-bien ! lui dit « M. Laffitte, aujourd'hui, et en uniforme, « vous êtes le premier citoyen du royaume. « Demain, confondu avec la foule, vous ne « seriez plus, en combattant le pouvoir, que « le premier des anarchistes. »

Ainsi qu'on l'avait dû prévoir, ces tentatives furent vaines ; mais elles semblaient rejeter tous les torts de la rupture sur l'obstination et l'orgueil de Lafayette. Ses ennemis en profitèrent pour le calomnier ; sa destitution ne fut plus qu'une démission toute volontaire, fruit d'une humeur chagrine, et on triompha doublement, à la Cour, et de sa retraite et de la couleur qu'on était parvenu à lui donner.

Le 26 décembre la proclamation suivante fut publiée :

« Braves gardes nationaux, mes chers « compatriotes,

« Vous partagerez mes regrets, en apprenant que le général Lafayette a cru de« voir donner sa démission. Je me flattais « de le voir plus longtemps à votre tête, ani« mant votre zèle par son exemple et par le « souvenir des grands services qu'il a ren« dus à la cause de la liberté. Sa retraite « m'est d'autant plus sensible, qu'il y a « quelques jours encore, ce digne général « prenait une part glorieuse au maintien de « l'ordre public, que vous avez si noblement « et si efficacement protégé pendant les « dernières agitations. Aussi ai-je la conso« lation de penser que je n'ai rien négligé « pour épargner à la garde nationale ce qui « sera pour elle un sujet de vifs regrets, « et pour moi-même une véritable peine. »

« Louis-Philippe. »

L'effet moral que produisit sur l'opinion la retraite de Lafayette trompa les espérances de la Cour. La surprise fut universelle.

M. Dupont (de l'Eure), indigné, se démit aussitôt de ses fonctions de ministre de la justice. On désirait cette démission : elle fut acceptée avec empressement, M. Dupont (de l'Eure) n'étant plus nécessaire.

Le coup qui venait d'être frappé était le signal d'un mouvement contre-révolutionnaire qu'on se proposait de pousser aux extrêmes.

Au reste, les services de M. de Lafayette étaient trop connus pour qu'on les lui pardonnât. Tel est le vice des monarchies que, si on les sert d'une manière éclatante, on les menace. Le reproche d'ingratitude est frivole, adressé à la personne des rois : c'est au principe même de la royauté qu'il convient de l'adresser. Tout roi qui se montrerait reconnaissant à l'égard d'un sujet, citoyen illustre, créerait par là au trône une position subalterne.

Le commandement de la garde nationale de Paris fut conféré au général Lobau. M. Treilhard fut remplacé à la préfecture de police par M. Baude. On accepta la démission de M. Taschereau qui, offerte déjà par lui, avait été refusée. Seul de tous les hommes dont on redoutait le caractère indépendant, M. Odilon Barrot fut conservé. On avait dit de lui au Château : « Il ne sera plus à crain« dre lorsqu'il n'aura plus au-dessus de lui « M. de Lafayette, et au-dessous de lui « M. Taschereau. »

Ainsi se dénoua ce procès qui avait si

fortement tenu en éveil toutes les passions et fait courir à la monarchie nouvelle de si grands risques. Il servit à mettre en relief la fougue et la puissance des intérêts bourgeois. Il prouvait clairement deux choses : la première, que le peuple n'était encore ni assez éclairé, ni assez sûr de lui-même pour avoir une volonté ; la seconde, qu'on pouvait tout obtenir de la bourgeoisie, en s'adressant à ses instincts de conservation et en lui faisant peur. L'épreuve était donc complète, et d'autant plus heureuse pour la Cour, qu'on allait dire désormais aux ambassadeurs étrangers : « Ecrivez à vos souverains que « l'esprit révolutionnaire est vaincu. »

Ce résultat fut vanté comme le fruit d'une politique habile. Il n'avait rien pourtant dont le pouvoir fût en droit de se faire honneur. Pour paraître en armes dans les rues et contenir le peuple, la bourgeoisie n'avait eu qu'à suivre l'impulsion de ses craintes. Et quant à la multitude, il était naturel qu'abandonnée à elle-même, elle se retirât du champ de bataille par ignorance, étonnement et lassitude.

C'est une politique assurément très vulgaire et à la portée des intelligences les plus médiocres, que celle qui consiste à flatter la force et à se mettre à sa suite : c'est ce que le pouvoir venait de faire en s'effaçant derrière les baïonnettes de la bourgeoisie. La situation de Paris avait été violente sans doute ; mais, à cause de sa violence même, il était impossible qu'elle fût de longue durée ; et les passions de la foule, alors même qu'elles n'auraient pas trouvé dans celles de la classe moyenne une résistance aussi vive, se seraient éteintes faute d'aliment, faute de direction, surtout. De quoi le gouvernement pouvait-il tirer vanité ? Manier les entraînements populaires avec vigueur, s'en servir en les dominant, les diriger sans les affaiblir, voilà ce qui est difficile et glorieux, voilà où se reconnaît l'art de gouverner les hommes. Mais tout pouvoir qui ne s'étudie qu'à amortir les élans du peuple, prouve qu'il se sent incapable de les féconder : il avoue de la sorte son impuissance ; et dans sa conservation matérielle je ne vois plus que la honte de son abdication morale.

Après la révolution de juillet qui laissait tant de problèmes à résoudre et fournissait tant de passions à employer, quelle gloire pour celui qui, poussé au pouvoir par la tempête, aurait saisi, au sortir de la crise, cette société frémissante, et, loin de l'arrêter, l'aurait guidée en l'apaisant !

XVII

Belgique : candidatures du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg. — Démenti donné à M. Sébastiani dans le congrès belge. — La Belgique protestant contre la politique de la France; enthousiasme des Belges pour le duc de Leuchtemberg. — M. Bresson et lord Ponsomby à Bruxelles. — Envoi de M. de Lœvestine en Belgique; il promet l'acceptation de la couronne pour le duc de Nemours, et engage sa parole d'honneur. — Le duc de Nemours est élu par le congrès et la candidature du duc de Leuchtemberg écartée. — Le roi des Français refuse la couronne offerte à son fils. — Joie des Anglais; situation critique de l'Angleterre à cette époque. — La Belgique à jamais irritée. — Pologne : manifeste polonais. — M. de Mortemart nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg; étranges circonstances de cette nomination; lettres de MM. de Nesselrode et Pozzo di Borgo. — Chlopicki dépose la dictature, à Varsovie; Radzivill nommé généralissime de l'armée polonaise; la diète prononce la déchéance de la maison de Romanoff; sensation produite en France par ces nouvelles. — Accablement de l'empereur Nicolas; il craint la guerre; il craint son frère. — Entrée de Diébitch en Pologne. — Bataille de Grochow.

Il n'y avait alors en Belgique que deux candidatures sérieuses : celle du duc de Nemours et celle du duc de Leuchtemberg. L'un et l'autre convenaient à la France. Roi des Belges, le duc de Nemours était un lien naturel entre les deux pays. Le duc de Leuchtemberg, fils d'Eugène Beauharnais, était d'un sang cher à la nation française : roi des Belges, il pouvait un jour demander à la France une plus brillante couronne, et lui offrir en échange un beau royaume.

Mais l'intérêt de la France ici ne se combinait pas avec celui de la dynastie de Louis-Philippe. Consentir au couronnement du duc de Nemours, c'était offenser l'Angleterre, qu'on désirait avant tout ménager. Consentir au couronnement du duc de Leuchtemberg, c'était courir les risques du voisinage d'un Bonaparte.

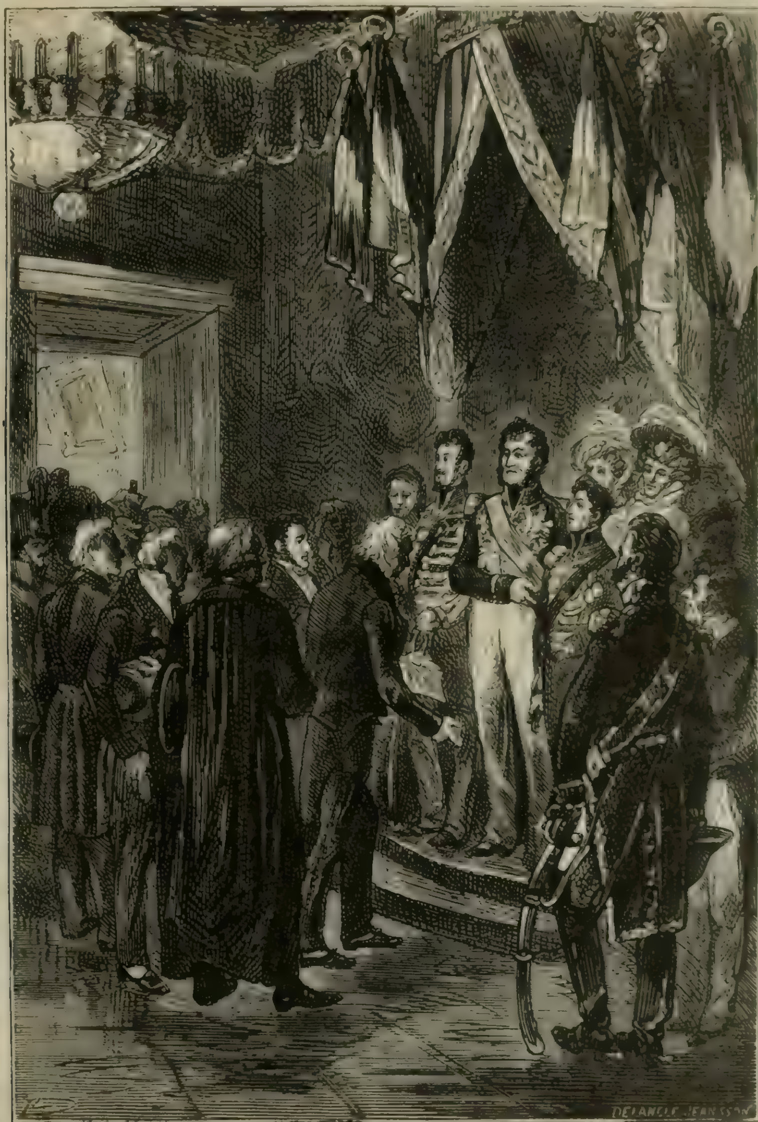
Aussi M. Sébastiani n'hésita-t-il pas à déclarer à M. Firmin Rogier, au nom de Louis-Philippe, 1° que la réunion était impossible, parce qu'elle était contraire à la volonté des Anglais ; 2° que le prince Othon de Bavière était le roi qui convenait le mieux à la Belgique ; 3° que le roi des Français n'accorderait jamais une de ses filles au fils d'Eugène Beauharnais, et que les Belges, en couronnant ce prince, s'exposaient à être privés de la puissante amitié de la France.

M. Firmin Rogier fit connaître cette réponse au comité diplomatique par deux lettres adressées au comte de Celles, lettres confidentielles, mais dont le congrès exigea la lecture. La seconde de ces lettres contenait le passage suivant :

« Je crus devoir demander à M. Sébastiani si ses paro-
« les avaient un caractère *officiel* qui me permît de les
« rapporter. « Oui, sans doute, reprit-il, et vous allez en
« juger. » Alors, faisant appeler son secrétaire, il lui dicta,
« pour M. Bresson, une lettre que j'expédie avec cette dé-
« pêche, et dans laquelle les intentions du gouvernement
« français relativement au projet de réunion, à la candi-
« dature du duc de Nemours, et à celle du duc de Leuch-
« temberg, sont clairement et formellement exprimées.
« M. Bresson est, je crois, autorisé à vous communiquer
« cette lettre, qui, d'ailleurs, ne renferme pas autre chose
« que ce que je vous écris aujourd'hui. C'est sans doute
« avec intention que M. Sébastiani l'a dictée devant moi
« à voix haute. »

La publicité inattendue donnée à ces étranges détails jeta le trouble au Palais-Royal. M. Sébastiani se vit réduit à contester dans le *Moniteur* la fidélité du récit de M. Firmin Rogier, qui, à son tour, opposa un démenti formel au démenti de M. Sébastiani. Devant le scandale de ces affirmations contraires l'opinion publique hésitait, lorsque tous les doutes furent éclaircis, en faveur de M. Rogier, par la lettre suivante adressée au comte d'Aërschot, président du comité diplomatique :

« M. le comte, le congrès national ayant, dans sa pru-
« dence, jugé convenable de consulter le gouvernement de



Le roi refusa la couronne offerte à son fils. (Page 284.)

« S. M. le roi des Français, dont les sentiments d'intérêt « et de bienveillance envers la Belgique lui sont connus, « je m'empresse de vous donner communication d'une dé- « pêche que je viens de recevoir de M. le comte Sebas- « tiani. Agreez, etc.

« Bruxelles, 23 janvier 1831.

« Signé : Bresson. »

La dépêche adressée par M. Sébastiani à M. Bresson était datée du 11 janvier 1831, et commençait ainsi :

« Monsieur, la situation de la Belgique a fixé de nou- « veau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr « examen de toutes les questions politiques qui s'y ratta- « chent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une ma- « nière précise les intentions du gouvernement du roi. Il ne « consentira point à la réunion de la Belgique à la France; « il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Ne- « mours, alors même qu'elle lui serait offerte par le Con- « grès. Le gouvernement de S. M. verrait dans le choix « de M. le duc de Leuchtemberg une combinaison de na- « ture à troubler la tranquillité de la France. Nous n'a- « vons point le projet de porter la plus légère atteinte à « la liberté des Belges dans l'élection de leur souverain; « mais nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la « manière la plus formelle, que nous ne reconnaîtrions « point l'élection de M. Leuchtemberg. Sans doute, de « leur côté, les Puissances seraient peu disposées à cette

« reconnaissance. Quant à nous, nous ne serions déter-
« terminés dans notre refus que par la raison d'État, à « laquelle tout doit céder lorsqu'elle ne blesse les droits « de personne, etc.

Cette dépêche qui, comme les lettres précédentes, fut lue au Congrès, était celle dont M. Firmin Rogier avait parlé et que M. Sébastiani avait dictée devant lui à voix haute. Tous les membres du Congrès furent frappés de stupeur. Ils se demandaient avec indignation s'il était permis de se jouer à ce point d'un peuple ami. Se rappelant les dénégations hautaines de M. Sébastiani, les uns en admiraient l'audace, les autres cherchaient à les expliquer par ce genre d'abnégation absolue, propre aux courtisans. Tous se soulevaient contre les prétentions d'un gouvernement qui, né de la liberté, voulait la détruire chez les autres peuples. « Je de-« mande, s'écria M. Deveaux, je demande « l'impression de la pièce que vous venez « d'entendre, pour que l'Europe entière, et « surtout la nation française, sachent com-« ment le gouvernement français entend la « liberté des peuples. Je demande l'impres-« sion, afin que M. Sébastiani, qui a osé nier « les communications officieuses faites à « notre envoyé, ne puisse pas nier les com-« munications officielles. »

Comme il arrive presque toujours, en commettant une injustice, le gouvernement français venait de commettre une faute. Son penchant, bien connu pour la paix, rendait ses menaces vaines, sans les rendre moins irritantes. La force du parti de Leuchtemberg s'en accrut. Ce qui n'avait été jusque-là pour la Belgique qu'une affaire de calcul devenait une question d'honneur, et les injonctions blessantes du cabinet du Palais-Royal faisaient naturellement passer du côté des Leuchtembergistes toute l'autorité des sentiments généreux, toute la puissance des entraînements patriotiques. Déjà le protocole du 9 janvier, par lequel la Conférence enjoignait aux Belges de renoncer à leur entreprise sur Maëstricht, et au roi de Hollande de rétablir la libre navigation de l'Escaut, avait excité dans le Congrès le plus terrible orage, et n'avait été accepté qu'au milieu d'un frémissement universel, comme on accepte les lois de la violence. Or, si les Belges s'indignaient des prétentions de la diplomatie, avec quel surcroît de douleur et de colère ne devaient-ils pas voir ces prétentions dépassées par celles de la France, dont ils n'avaient attendu qu'amitié, secours et protection ! Bientôt l'éloge du fils d'Eugène vola de bouche en bouche. Son buste fut couronné au spectacle, en présence de tout un peuple qui faisait retentir l'air de ses acclamations, tandis que les partisans de la France n'osaient plus élever la voix, honteux qu'ils étaient du rôle impopulaire que venait de leur imposer le gouvernement français.

Ce résultat, si facile à prévoir, jeta la consternation au Palais-Royal ; on y mande M. de Lœvestine. C'était un homme loyal; de mœurs militaires; et on le savait très estimé en Belgique où il avait longtemps vécu. M. de Lœvestine reçut des instructions secrètes, et partit pour Bruxelles.

M. Bresson, qui y avait été envoyé par la Conférence de Londres, y était sans influence. Lord Ponsomby, au contraire, y jouissait, comme représentant de la Grande-Bretagne, d'une autorité fort grande, et dont il faisait le plus triste usage. Lord Ponsomby était un diplomate très versé dans la science des petits moyens et des roueries vulgaires. Ajoutant ses propres passions à celles de son pays, et animé contre la France d'une haine qu'il affichait avec une légèreté arrogante, il avait embrassé la cause du prince d'Orange, dont il se disait parent par sa femme. Et cette cause, il la servait avec autant de puérilité que d'ardeur, lançant ses domestiques dans tous les lieux publics pour y semer des propos factieux, et ne dédaignant pas lui-même d'aller de boutique en boutique faire l'apologie du fils aîné de Guillaume, ou exciter contre le nouvel état de choses et ses désordres, l'âme sordide des marchands. Mais les membres les plus notables du Congrès n'en couraient pas moins chaque jour adorer, dans lord Ponsomby, le victorieux ascendant de l'Angleterre. Il était entouré, surtout, par ceux des Belges qui,

se piquant d'être des hommes politiques, comptaient, pour leur fortune, sur les bonnes grâces de la diplomatie. Plus d'une fois il fit fermer sa porte à MM. Van de Weyer et Nothomb, dont il goûtait fort peu l'érudition diplomatique, relativement au grand duché de Luxembourg, et que, dans les épanchements de l'intimité, il appelait des pédants.

M. de Lœvestine vint en aide à l'influence expirante de M. Bresson, et tout ce qu'ils purent imaginer pour ruiner la candidature du duc de Leuchtemberg, ils le mirent en œuvre, aidés, du reste, en cela par lord Ponsomby; car l'Angleterre ne voulait pas pour roi des Belges d'un prince qui aurait pu devenir roi des Français.

En dépit de tous ces efforts, le parti du duc de Leuchtemberg allait se fortifiant chaque jour, parce que les habiles refusaient de compromettre leur avenir en se prononçant contre un candidat sans concurrent. M. de Lœvestine écrivit donc au Palais-Royal que l'élection du fils d'Eugène était assurée, si on ne lui opposait pas formellement le duc de Nemours.

Cette lettre fut envoyée aussitôt à M. de Talleyrand. Il répondit que l'Angleterre ne voulait à aucun prix du duc de Nemours. Il fallait se décider pourtant. Les minutes étaient précieuses. Sur l'invitation de M. de Lœvestine, M. Bresson fit un voyage à Paris, et en rapporta l'autorisation expresse de promettre que la couronne, si elle était offerte au duc de Nemours, serait acceptée pour lui par son père.

Dès ce moment, les difficultés s'aplanirent devant M. de Lœvestine. L'acceptation, présentée comme certaine, attirait les ambitions par l'appât d'un succès facile. Les amis de la France reprirent courage, et une fraction du parti orangiste se réunit à eux en haine des patriotes. Il restait, toutefois, dans beaucoup d'esprits une défiance invincible. « Prenez garde, disaient les partisans « du duc de Leuchtemberg et les républi- « cains, on vous trompe. M. de Lœvestine « est un honnête homme sans doute ; mais « ne serait-il pas l'instrument aveugle de « quelque intrigue ? Il affirme officieuse- « ment que le duc de Nemours nous serait « accordé, mais les dépêches officielles de « M. Sébastiani n'annoncent-elles pas le « contraire? Et n'est-ce pas le comble de « l'imprudence que d'ajouter aux déclara- « tions d'un particulier plus de foi qu'à des « documents diplomatiques ? » Cette objecjection avait été prévue. On fit écrire, de Paris, à tous les membres du Congrès, des lettres signées par les plus hauts personnages, et qui toutes avaient pour but de confirmer le témoignage de M. de Lœvestine. Lui-même, dans sa candeur, il n'hésita pas à déclarer, devant les membres du gouvernement provisoire, que sa mission était autorisée ; et, comme on balançait encore, il engagea sa parole, sa parole d'honneur.

Ce fut sous l'influence de ces menées que s'ouvrit la discussion relative au choix d'un souverain. Elle fut vive et passionnée. La crainte et l'espoir agitaient les âmes tour à tour. On savait que, de cette urne placée devant l'assemblée, pouvaient sortir, non-seulement la prospérité ou le malheur de la Belgique, mais un changement profond dans les destinées de l'Europe. Les orateurs qui appuyèrent le plus vivement la candidature du duc de Nemours, furent MM. de Mérode, Charles Rogier, Charles de Brouckère. On remarqua parmi eux M. Van de Weyer qui, devenu le représentant de la diplomatie en Belgique, semblait devoir garder le silence. Le duc de Leuchtemberg eut pour lui MM. de Stassart, Jottrand, de Gerlache, de Rhodès et M. Lebeau, dont la parole remua puissamment l'assemblée.

Pendant ces débats, lord Ponsomby continuait à miner, au profit du prince d'Orange l'influence du parti français, un moment ressuscitée, soit qu'il ignorât le secret de la politique dont ce parti était le jouet, soit que, dans l'exagération de ses haines, il enviât à la France l'honneur d'un vote favorable, quoique stérile. Un mouvement orangiste qui éclata dans la ville de Gand fut attribué à l'ambassadeur anglais, et aussitôt réprimé.

Ce qui est certain, c'est que le jour même où le Congrès allait se décider, lord Ponsomby faisait traduire par un de ses secrétaires, M. Oury, un *memorandum* dirigé contre l'élection du duc de Nemours, et qu'il se disposait à aller lire à l'assemblé.

M. Bresson, de son côté, pour faire pencher la balance en faveur du prince français,



Duc de Nemours.

donnait communication au Congrès d'une lettre de M. Sébastiani. Il était dit que le gouvernement de Louis-Philippe n'adhérait pas au protocole du 20 janvier, et qu'il considérait le consentement libre des deux États comme nécessaire pour la solution de toutes les difficultés entre la Hollande et la Belgique. Cette déclaration était trompeuse, ainsi que la suite le prouva ; mais l'effet n'en fut pas moins décisif. On crut encore une fois aux sympathies du gouvernement français.

Des messagers allaient et venaient sans cesse du palais des représentants à l'hôtel de lord Ponsomby, qui brûlait d'impatience et se plaignait amèrement des retards de son traducteur. Enfin, le travail était près d'être terminé, et la voiture de l'ambassadeur anglais l'attendait, lorsqu'on vint lui apprendre que c'en était fait, et qu'à un second tour de scrutin, l'assemblée, à la majorité d'une voix, venait de proclamer le duc de Nemours, roi des Belges.

Cette décision fut accueillie avec le plus vif enthousiasme. Elle arrachait la Belgique aux convulsions de l'anarchie. La ville fut illuminée. Des acclamations joyeuses se mêlèrent, dans tous les quartiers, au bruit du canon. Les partisans du duc de Leuchtemberg s'associèrent à la joie de ce triomphe, les uns par désintéressement et par loyauté, les autres parce qu'ils avaient à se faire pardonner un vote hostile au candidat victorieux.

Les Belges ne se doutaient pas que, dans le temps même où, par ces démonstrations touchantes, ils témoignaient de leurs sympathies pour la France, M. de Talleyrand signait, à Londres, le protocole du 7 février, protocole où se trouvaient démenties les dernières assertions de M. Sébastiani sur la liberté de la Belgique, protocole qui excluait du trône de Belgique tout prince français.

La Conférence fut obéie. L'opinion des ministres à Paris était pour l'acceptation, et cette opinion trouvait dans le fils aîné de Louis-Philippe un appui énergique. Mais une volonté plus forte planait sur la France. A l'élection du duc de Nemours, M. Sébastiani fut chargé de répondre par un refus. Et telle était la dépêche, que le jeune homme qui servait de secrétaire au ministre, refusa de la transcrire, par un courageux sentiment d'orgueil et de pudeur.

La députation, qui devait offrir la couronne au duc de Nemours, était déjà en route pour Paris. Le roi des Français la reçut avec affabilité, et refusa formellement la couronne offerte à son fils. Il motivait son refus sur son peu d'ambition, sur la nécessité de conserver la paix.

Toute la partie saine de la nation française fut consternée. Les Anglais furent transportés de joie.

Pour comprendre combien le refus de Louis-Philippe dut être agréable à l'Angle-

terre, il suffit de considérer quelle était alors la situation de ce royaume. Ses finances étaient si obérées, qu'une suppression de deux cent dix places dans la trésorerie avait été résolue, et que, dans ce pays tout monarchique, on se préparait à faire subir à la liste civile une réduction offensante pour la royauté. La misère des classes ouvrières avait atteint cette limite funeste où commence le désespoir. La récolte des pommes de terre venait de manquer en Irlande, où le peuple ne mange pas de pain, et les propriétaires tremblaient au sein de leur opulence oppressive ; car on ne voyait plus dans les campagnes qu'une errante et pâle multitude de pauvres. Puis, O'Connel s'était levé, du milieu de tant de ruines, orateur violent, cœur indomptabe et orageux, homme tout puissant par l'excès de ses haines, par l'excès de son audace, demi-dieu d'un peuple d'affamés. « Le rappel de l'union ! » avait-il crié, d'une voix qui faisait tressaillir tous les Irlandais ; et ce cri semblait présager les horreurs d'une espèce de guerre civile. A cette agitation d'esclaves à jamais irrités répondait, en Angleterre, celle des partis se débattant dans une mêlée furieuse. Le ministère de lord Wellington, renversé, triomphait déjà de l'épuisement convulsif qu'il léguait au ministère de lord Grey. Ici les tories, ardents à la vengeance ; là les whigs, absorbés par le soin de se faire absoudre de leur bonheur ; au-dessous, les radicaux insultant à la défaite des premiers, menaçant les seconds de leur appui, entraînant le peuple à leur suite ; et pour prétexte à ces déchirements, la réforme électorale, fatal problème, sacrifice fait à l'inconnu, première atteinte portée par le génie des innovations modernes à cette aristocratie anglaise par qui vivait l'Angleterre.

De là pour les Anglais impossibilité absolue de faire la guerre, d'y songer même. De sorte qu'en attirant à elle la Belgique, la France leur eût infligé la double humiliation de leur impuissance constatée et de leurs menaces punies. Aussi s'empressèrent-ils de bénir la fortune. Plus que jamais M. de Talleyrand put se croire un homme de génie : il était populaire à Londres.

Quant aux Belges, menacés par M. Bresson, trompés par M. Sébastiani, trompés au moyen de M. de Lœvestine, humiliés, rebutés, ils accusèrent la France de tous les maux où ils se voyaient replongés, et séparant peu,



Eugène de Beauharnais.
Prince de Leuchtemberg.

comme il arrive souvent, la nation française du gouvernement qui la représentait, ils lui jurèrent dès ce moment la même haine qui animait déjà contre elle l'âme de tout fidèle Espagnol.

Pendant ce temps, une horrible tempête se formait au nord et menaçait la Pologne éperdue. Investi du souverain pouvoir, Chlopicki ne l'avait exercé, comme on l'a vu, que pour arrêter la marche ascendante de la révolution. Plein de respect pour la majesté du Czar, il continuait à se considérer comme son lieutenant, et c'était dans la crainte de rendre les négociations impossibles qu'il retardait l'organisation de l'armée. Les chauds patriotes murmuraient de cette obstination à temporiser, et la popularité du dictateur en

souffrait. Il multiplia ses ennemis en faisant arrêter momentanément le républicain Lelewel et en refusant de sanctionner la rédaction du manifeste polonais. Ce manifeste, depuis si fameux, était pourtant rédigé avec beaucoup de dignité et de modération. Les droits et les malheurs de la Pologne y étaient exposés sur un ton de tristesse magnanime dont tous les peuples de l'Europe furent touchés. Mais le dictateur était une âme sans poésie et un esprit sans portée. Il défendit l'impression du manifeste : on fut réduit à le lithographier clandestinement. Il se terminait par ces mots :

« Convaincus que notre liberté et notre indépendance, « loin d'avoir jamais été hostiles vis-à-vis des États limi- « trophes, ont, au contraire servi, dans tous les temps, « d'équilibre et de bouclier à l'Europe, et peuvent lui être « plus utiles que jamais, nous comparaissons devant les sou- « verains et les nations, avec la certitude que la voix de la « politique et de l'humanité se feront également entendre « en notre faveur..... Si la providence a destiné cette terre « à un asservissement perpétuel, et si, dans cette dernière « lutte, la liberté de la Pologne doit succomber sous les « ruines de ses villes et les cadavres de ses défenseurs, « notre ennemi ne règnera que sur des déserts ; et tout « bon Polonais emportera en mourant cette consolation « qu'il a, du moins, par ce combat à mort, mis à couvert « pour un moment la liberté de l'Europe menacée. »

Ce grand et mélancolique appel s'adressait particulièrement à la France. Tournée du côté de l'Occident, la Pologne invoquait le génie tutélaire de ce peuple français qui jadis était allé sauver les chrétiens de Terre-Sainte ; qui avait rempli de la valeur de ses chevaliers toute l'histoire du moyen âge ; qui, à la veille d'une révolution profonde et mémorable, avait envoyé les plus nobles d'entre ses enfants au secours de la jeune liberté du Nouveau-Monde ; qui, sur la fin du XVIII[e] siècle, avait, pour propager une doctrine de fraternité, inondé de son sang les champs de bataille et les échafauds ; qui, sous l'Empire, enfin, s'était consumé en efforts mortels, pour ouvrir aux nations les plus faibles les libres routes de l'Océan. Peuple d'ardents soldats et d'aventuriers généreux ! Mais, par un bizarre concours de fatalités historiques, sur ces soldats et ces aventuriers pesait un gouvernement de froids calculateurs. Dans le moment même où, des bords de la Vistule, tous les bras étaient tendus vers nous, le Cabinet du Palais-Royal laissait mettre à sa réconciliation avec la Cour de Russie les conditions les plus humiliantes et les plus dures.

Dans sa haine pour la maison d'Orléans, l'empereur Nicolas avait envoyé un ordre de rappel à son ambassadeur en France, M. Pozzo di Borgo. Cette nouvelle consterna le Château. Mais on y était instruit de l'estime et de l'affection que l'empereur de Russie portait au duc de Mortemart. Nul doute que la paix ne fût obtenue, si on employait un semblable intermédiaire. Nicolas le désignait comme le seul qu'il fût disposé à recevoir favorablement. On sonda les dispositions du duc de Mortemart. Il ne voulait point partir pour Saint-Pétersbourg, et on dut employer, pour l'y déterminer, les sollicitations les plus pressantes. Il s'obstinait dans son refus, lorsqu'une lettre du comte de Nesselrode vint lui apprendre que son acceptation serait agréable à l'empereur. M. Pozzo di Borgo, de son côté, lui écrivait : « Après votre nomination *et son insertion au* « *Moniteur,* je présenterai immédiatement « mes lettres de créance [1]. »

1. Nous avons sous les yeux les originaux des lettres de MM. Nesselrode et Pozzo di Borgo, lettres précieuses et inédites que M. de Mortemart veut bien nous communiquer, et que voici :

« L'empereur me charge, mon cher duc, de vous témoigner de sa part combien la mission qui doit vous ramener en Russie lui est personnellement agréable. Dans cette circonstance il a daigné se rappeler, qu'en prenant congé, vous lui avez donné l'assurance que si jamais l'occasion se présentait de rendre un service spécial à l'union entre la Russie et la France, vous seriez prêt à revenir auprès de sa Majesté, afin de consacrer tous vos efforts pour obtenir un résultat aussi conforme aux intérêts des deux Empires, qu'il sera d'accord avec les intentions et les vœux de l'empereur.

« Vous venez de prouver, mon cher duc, que vous tenez à remplir votre promesse. Sa Majesté se plaît à vous le dire, Elle aimera encore davantage à vous le répéter de vive voix. Je n'ajouterai rien de plus aujourd'hui, car vous connaissez trop bien les sentiments de l'empereur à votre égard, pour ne pas être sûr de la satisfaction avec laquelle sa Majesté verra de nouveau auprès d'elle un compagnon d'armes de la guerre de Turquie, qu'elle se plaît à honorer de son estime et de sa confiance.

« Permettez-moi, en mon particulier, de vous exprimer le plaisir bien sincère que j'aurais à renouer avec vous, mon cher duc, des relations auxquelles j'ai toujours attaché tant de prix.

La crainte de voir une guerre s'allumer entre la Russie et la France, si on n'obtempérait pas au désir de l'Empereur, vainquit les répugnances du duc de Mortemart. Nommé ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg par le gouvernement français, après l'avoir été en quelque sorte par le gouvernement russe, il se mit en route. Ses instructions étaient de nouer aussi étroitement que possible l'alliance des deux Cabinets, sur les bases posées par les traités de Vienne, et, à l'égard de la Pologne, d'implorer la clémence de l'empereur.

M. Sébastiani feignait de croire que la Pologne n'attendait que pitié de celui qui avait été si longtemps son maître. Il savait, cependant, par Wolycki, agent polonais, que la mission pacifique de Lubecki et de Jezierski auprès du Czar n'était due qu'aux hésitations personnelles du dictateur de Varsovie. Quant à la Pologne, Wolycki n'avait pas caché au ministre qu'elle n'attendait rien que de son épée.

A son passage par Berlin, le duc de Mortemart rencontra un agent diplomatique de la Pologne, qui lui fit part d'une proposition soumise à la Diète et relative à la déchéance de la maison de Romanoff. Tremblant à la vue des dangers que la Pologne appelait sur elle, et persuadé que, le gouvernement français l'abandonnant, elle allait s'abîmer dans une impossible résistance, M. de Mortemart s'attacha vivement à déconseiller toute mesure violente. Il était trop tard : la Pologne en était déjà venue au point de ne plus écouter que son désespoir.

D'ailleurs, la réponse de Nicolas, si longtemps attendue, était arrivée à Varsovie le 15 janvier 1831.

Le Czar y encourageait la fidélité du dictateur par d'adroites flatteries, mais il entendait que la Pologne se rendît à discrétion. Chlopicki paraissait disposé à obéir; la Diète, au contraire, voulait courir les chances d'une guerre à mort. Une rupture éclata donc, le 19 janvier, entre la Diète et Chlopicki; et celui-ci déposa la dictature, après une scène terrible où il s'était emporté jusqu'à frapper les portes de la botte et du poing. Czartoryski essaya vainement de l'apaiser ; vainement il le supplia d'accepter, du moins, le commandement de l'armée. « Non, non, s'écria-t-il, je serais un « *gredin* si j'acceptais. » A cette nouvelle, les soldats montrèrent une affliction profonde; les hommes du mouvement cherchèrent à ameuter le peuple contre l'ex-dictateur, et quelques-uns allèrent jusqu'à l'accuser de trahison. Lui, sûr de sa vertu, il affichait son mépris pour de tels soupçons, et il se promenait sans uniforme dans les rues de Varsovie, tranquille et respecté.

Il fallait un généralissime ; on jeta les yeux sur le prince Michel Radziwill, excellent Polonais, mais timide par modestie, et incapable par irrésolution. On le choisit à cause de sa parenté avec la maison de Prusse et du bon effet que produirait sur les Puissances un aussi grand nom. Chlopicki, d'ailleurs, en le désignant au choix de la Diète, s'engageait à l'aider de ses conseils. Cela fait, on s'occupa, dans la séance du 25 janvier, de la proposition du nonce Roman Soltyk, tendant à ce que la Pologne fût déclarée indépendante, et la maison de Romanoff à jamais exclue du trône. Czartoryski avait tout mis en œuvre pour faire retirer cette motion qui l'épouvantait. Il avait vu Soltyk ; il lui avait représenté les chances

» Recevez-en l'assurance, ainsi que celle de ma haute considération et de ma sincère amitié.

« Signé : NESSELRODE.

« Saint-Pétersbourg, ce 11 décembre 1830. »

« Mon cher duc,

« Un courrier qui m'est arrivé cette nuit apporte la nouvelle que l'empereur vous recevra avec la plus vive satifaction, vous en trouverez une preuve de plus dans la lettre ci-jointe pour vous du comte de Nesselrode. Je viens de communiquer ces heureux renseignements au général Sebastiani qui est allé en rendre compte au roi. Après votre nomination et son insertion au *Moniteur*, je présenterai immédiatement mes lettres de créance. Gardez en attendant tout cela pour vous seul. Parlez-en cependant avec le roi et le ministre, et hâtez ce qui doit précéder votre départ.

« Agréez mes compliments bien sincères et tous mes sentiments.

« Votre très-dévoué,

« Signé : POZZO DI BORGO.

« Jeudi 7 janvier.

de la guerre, et que tout espoir d'accommodement serait fermé sans retour; il avait voulu le toucher par des considérations de famille ou le séduire en caressant sa vanité. Soltyk était resté inébranlable.

Cependant la Diète est incertaine; elle hésite devant ce grand acte qui ne lui laissera plus d'autre force que l'héroïsme. L'un des négociateurs envoyés à Saint-Pétersbourg, Jesierski, parle de son entrevue avec le Czar, puis il lit à la Diète le mémoire qu'il avait remis à Nicolas, et que l'empereur lui avait fait rendre chargé de notes écrites de sa main. Une de ces notes était ainsi conçue : « Je suis roi de Pologne, *je la roulerai.* Le « premier coup de canon tiré par les Polo- « nais anéantira la Pologne. » La lecture de cette note fait courir un frémissement dans l'assemblée : on en lit d'autres où les auteurs de la révolution sont injuriés, traités de misérables, etc. Alors un membre se présente à la tribune, et frappant sur la poignée de son sabre, il demande s'il est permis à un souverain d'insulter des gens de cœur. L'assemblée est immobile : elle regarde l'orateur en silence. Antoine Ostrowski se lève pour soutenir la motion, et il rappelle vivement les paroles de son père à Alexandre, en lui remettant la Charte : « Ce pacte est sacré. « Malheur à qui le violera ! » Wolowski veut parler à son tour ; mais déjà l'émotion a gagné tous les cœurs; au silence a succédé une agitation formidable. Tout à coup on entend la voix tonnante de Ledochowski qui s'écrie : *Il n'y a plus de Nicolas !* En ce moment tous les nonces sont debout, et tous répètent ce cri terrible : *Plus de Nicolas ! Plus d'empereur !* A cette nouvelle que les nonces coururent répandre dans la ville, une clameur immense s'éleva du sein du peuple. Le soir Varsovie fut illuminée. Il y régnait un enthousiasme lugubre et cette grande ardeur mêlée d'un grand trouble qui s'empare d'une nation, quand elle a le pressentiment de sa fin.

De tels événements étaient du plus haut intérêt pour la France ; elle s'en montra fière à la fois et inquiète. De toutes parts s'élevaient des accents de sympathie pour nos anciens compagnons d'armes ; chaque jour de nouvelles luttes s'engageaient pour eux à la Chambre. M. Mauguin interpellait vivement le ministère; il lui demandait s'il voulait soutenir ou abandonner la Pologne, si la France pouvait concevoir quelque espérance pour ce peuple qu'elle avait toujours aimé.

« La Pologne a des droits à l'amitié de la « France, répondait M. Sébastiani ; seule, « elle nous est restée fidèle aux jours de « l'adversité. Ses douleurs retentissent au « fond de nos âmes ; mais que pouvons-nous « pour elle ? Quatre cents lieues nous sépa- « rent de ce peuple infortuné. Faut-il tenter, « les armes à la main, la conquête de tout « le nord de l'Europe ? Ce sont les campa- « gnes de Napoléon qu'on nous propose. » Mais Lamarque, Bignon, répondaient avec beaucoup de chaleur et d'éloquence. Ils rappelaient, indignés, ce partage de la Pologne qui fut le plus grand attentat du XVIIIe siècle. Tous deux soutenaient que les droits de la Pologne découlaient des traités de 1815, qui avaient promis à ce peuple une organisation distincte, une *nationalité*, et dans lesquels Alexandre s'était engagé à le gouverner comme *État uni*. Ils prouvaient que le Czar n'était que le roi constitutionnel de la Pologne. « Irons-nous braver le colosse du « nord, s'écriait le général Lamarque ? mais « ce colosse redoutable chez lui, où les fri- « mas le protègent, ne saurait longtemps se « mouvoir sans le secours des Anglais. Aban- « donné à lui-même, il connaît ses points « vulnérables. Un langage ferme, d'habiles « négociations pourraient le ramener à la « justice, à la modération. Ces vertus ne « sont pas étrangères au jeune conquérant « qui a franchi les Balkans. Il sait, d'ail- « leurs, que la Suède songe encore à la « Finlande ; que la Turquie est toujours « prête à repasser le Danube ; que la Perse « reviendrait bientôt sur l'Araxe ; que les « Circassiens, les peuplades belliqueuses du « Caucase, les Tartares qui frémissent sous « le joug, invoquent le moment de courir « aux armes ; et que si l'Angleterre et la

« France voulaient intervenir ensemble, « quelques vaisseaux de ligne, quelques



Skrzynecki.

« frégates, franchissant les Dardanelles et « le Bosphore pour entrer dans la mer-Noire, « porteraient la terreur sur ses rivages, et « détruiraient Sébastopol et son escadre, « Odessa et ses magasins. »

Ces discours étaient applaudis avec enthousiasme. Ils entretenaient, ils enflammaient l'opinion, et à force de désirer le salut de la Pologne, on finissait par l'espérer. Mais avoir de son côté la justice, n'est, pour les peuples comme pour les individus, qu'une médiocre chance de triomphe !

Et pourtant, la puissance de la Russie était en réalité beaucoup moins formidable qu'en apparence ; et les orateurs de l'Opposition, tels que MM. Lamarque, Bignon, Mauguin, ignoraient eux-mêmes jusqu'à quel point la généreuse politique conseillée par eux était une politique savante, une politique d'affaires. Le Czar connaissait trop bien les ressources de son empire pour n'avoir pas conçu, des choses qui se passaient en Pologne, une immense effroi. Tant qu'il avait vu la Pologne s'agenouiller devant sa colère dans la personne de Chlopicki, il avait déployé cet orgueil démesuré propre aux despotes, et c'était alors qu'il avait écrit ces mots sauvages : « Je la roulerai. » Mais quand il apprit que les Polonais en appelaient à Dieu et à leur épée ; que la dictature de Chlopicki ne pouvait l'emporter sur la révolution, et que la déchéance de la maison de Romanoff était prononcée, il tomba tout à coup dans le plus étrange abattement. M. de Mortemart, dont la voiture avait été arrêtée par les neiges entre Kœnigsberg et Memel, et qui n'était arrivé à Saint-Pétersbourg qu'après les résolutions énergiques prises par la Diète de Varsovie, M. de Mortemart fut surpris de la tristesse de l'empereur. Nicolas s'ouvrit à l'ambassadeur français des concessions qu'il eût été dans son désir de faire à la Pologne insurgée. Entr'autres avantages, il lui aurait assuré celui de n'être gouvernée à l'avenir que par un Polonais, que lui, Czar, aurait choisi sur une liste de



Malachowski.

trois candidats présentés par la Diète. Quel bonheur pour la Pologne, si, par une média-

tion énergique et même menaçante, le Cabinet du Palais-Royal eût tiré parti de ce qu'il y avait, en de pareilles dispositions, de favorable pour les Polonais !

Aussi bien, l'empereur Nicolas était le moins guerrier de tous les princes de son temps. Manœuvres, revues, parades, il aimait tout cela, et pouvait être vanté comme le premier caporal de l'Europe. Mais la vue d'un champ de bataille l'accablait. Il craignait aussi l'issue que les bouleversements de l'Europe auraient ouverte aux ambitions haineuses qui veillaient dans sa propre famille. Car Constantin, par l'insolence de son attitude, et, quelquefois, par la hauteur de ses refus, semblait reprocher au Czar le bienfait d'une couronne cédée. Une vive dissidence était venue, lors de la guerre de Turquie, ajouter à l'aigreur des rapports qui existaient entre les deux frères : le grand-duc n'avait pas voulu détacher de l'armée polonaise des régiments qu'on lui demandait, mais dont il avait besoin, dans l'excès de sa bizarrerie, pour son amusement et ses parades.

Ce fut dans les premiers jours de février que le feld-maréchal Diébitch Sabalkanski entra en Pologne avec 120,000 Russes et 400 pièces de canon. La révolution polonaise n'avait à opposer à cette invasion formidable que 35,000 hommes d'infanterie, 10,000 cavaliers et 136 bouches à feu. Le reste de ses forces, s'élevant à 15,000 hommes, était dispersé dans les garnisons de Praga, de Modlin et de Zamosc.

L'armée de Diébitch avait passé sur la glace les marais de la haute Narew, et elle se trouvait resserrée entre la Narew et le Bug, marchant vers le confluent de ces deux fleuves; mais une nuit de dégel ayant tout à coup amolli les terres et entr'ouvert les glaces, le feld-maréchal changea brusquement son plan de campagne et résolut de transporter sa ligne d'opération sur la rive gauche du Bug, laissant en arrière toute son aile droite, composée de 25,000 grenadiers sous les ordres du prince Szachoskoï. Chlopiki a deviné ce grand mouvement. Il propose d'aller passer le Bug et de tomber sur les colonnes russes à mesure qu'elles arriveront, ou bien de se tenir sur la rive gauche, de culbuter l'ennemi dans la débâcle du fleuve, et d'en défendre le passage de manière à renfermer Diébitch entre deux larges courants qui allaient devenir infranchissables. D'autres pensaient à brûler Varsovie; on aurait déplacé le théâtre de la guerre; on serait allé joindre les Lithuaniens en révolte; on aurait poussé, au besoin, jusqu'à Constantinople, et de là, soulevant la Turquie, on aurait tenu en échec ce grand empire du Czar, embarrassé de son étendue. Hardiment exécuté, ce plan pouvait sauver la Pologne; mais Radziwill ne songea qu'à ramasser toutes ses troupes autour de la capitale et à livrer sous Praga une bataille décisive. Intelligence timide, il ne savait pas que les peuples en révolution se sauvent par les moyens qui feraient périr les peuples régulièrement gouvernés.

Le 19 février, l'armée polonaise se déployait sur toute la ligne qui s'étend des marais de Zastaw à Kavenczyn. Chlopicki, généralissime de fait, comptait choisir son champ de bataile entre Grochow et *le bois d'aunes* ; mais à peine le comte Pahlen a-t-il débouché à la tête de 30,000 hommes, de la forêt de Milosna, que le général Szembec fond sur lui, à la hauteur de Wawer, suivi de près par la division Zimirski. Au lieu d'un simple engagement, c'est un combat acharné qui se livre sur la lisière de la forêt. Attaqués à l'arme blanche, les Russes sont repoussés dans le bois et n'en sortent que pour y être refoulés encore, jusqu'à ce que, Rosen arrivant à leur secours avec trente pièces de canon, les agresseurs sont forcés de se replier sur Grochow, favorisés dans leur retraite par le général Krukowiecki.

Le lendemain, 20 février, l'armée polonaise, qui n'avait perdu qu'un quart de mille de terrain, s'appuyait à droite sur la Vistule, à gauche sur le bois d'aunes. Derrière elle était Varsovie qui lui offrait un asile; mais il était effrayant de penser qu'en cas de revers, une armée de 45,000 hommes n'aurait

qu'un seul pont pour opérer sa retraite. La victoire était pour la Pologne une nécessité.

Diébitch veut emporter le bois d'aunes qui est la clef du champ de bataille. Là se trouvent Skrynecki et la brigade de Gielgud qui occupe la lisière du bois. Rosen s'y porte avec six régiments d'infanterie, soutenus par trente-six pièces de canon qui couronnent les mamelons de Dombrowa-Gora. La lutte s'engage corps à corps, à la baïonnette. Les grenadiers de Rosen entrés dans le bois en sont trois fois repoussés et la lisière se couvre de morts. Arrive pour les soutenir la cavalerie du comte Witt, mais l'artillerie polonaise se développe en croissant, l'écrase de son double feu, la met en fuite, et la sépare par une ligne de sang des grenadiers russes qui ne peuvent plus ni reculer ni avancer.

Surpris, furieux de voir ses troupes décimées par un ennemi aussi inférieur en nombre, Diébitch mit fin au combat, et résolut d'attendre l'arrivée du prince Szachoskoï qu'il avait laissé en arrière. La plaine était jonchée de cadavres; il y avait des régiments russes que la mitraille avait réduits au chiffre d'un bataillon; les deux armées conclurent une trêve de trois heures pour enterrer leurs morts; mais, épuisées de fatigue, après un carnage de trente-six heures, elles prolongèrent la trêve pendant trois jours. Le prince Szachoskoï, dont le généralissime n'avait pas su arrêter la marche, arriva le 23 février à Nieporent, après avoir passé la Narew sans obstacle.

Le 25 au matin, le soleil trouva les deux armées rangées en bataille. Quarante-cinq mille Polonais faisaient face à plus de cent mille Russes. Le silence régnait dans les deux camps. Rassemblés dans une masure, les généraux polonais tiennent conseil; mais la partie est trop inégale, et le découragement est dans leurs cœurs. Chlopicki, désesrant du salut de son pays, pleure de rage. Cependant, les divisionnaires sont à leurs postes. Skrzynecki occupe le centre avec sa division renforcée par les faucheurs. Szembec est à la droite, tenant Grochow et s'appuyant sur les marais de la Vistule. A l'aile gauche, Zimirski est en possession du bois d'aunes.

A neuf heures du matin, la bataille s'engage sur toute la ligne. Diébitch veut s'emparer à tout prix du bois d'aunes, qui est la clef de la position. Chlopicki envoie l'ordre de le défendre jusqu'à la dernière extrémité. La division de Zimirski s'y bat à outrance et lui-même y est frappé mortellement. Alors, à force de soldats, à force de canons, le feld-maréchal se rend maître du bois, y loge son artillerie, et attaque la seconde ligne des Polonais, commandée par Skrzynecki. Ce général reçoit l'ordre de repousser les Russes et de reprendre le bois d'aunes. Chlopicki lui vient en aide et tous deux se mettant à la tête des grenadiers, s'avançent au pas de charge, la baïonnette haut, fondent sur la droite du bois, et en chassent les Lithuaniens qui se replient en désordre, communiquant leur frayeur à toute l'armée. C'est le moment de lancer sur eux la cavalerie. Chlopicki envoie dire au général Lubienski de charger, mais celui-ci refuse d'obéir. Désespéré, Chlopicki se jette dans les rangs ennemis, et répond aux aides-decamp qui viennent prendre ses ordres : « Allez en demander à Radziwill; pour moi, « je ne cherche que la mort. » Bientôt il est renversé de cheval par un éclat d'obus, et on l'emporte mystérieusement du champ de bataille : mais la nouvelle de sa blessure se propage dans l'armée et y répand la consternation.

Cependant, le feld-maréchal met en mouvement toutes ses réserves; le prince Szachoskoï, qui a été battu toute la matinée à Bialolenka, a trompé la vieille expérience de Kruckowiecki, lui a masqué ses manœuvres, et, lui laissant son arrière-garde pour occuper ses triomphes, il a enfin opéré sa jonction avec Diébitch. Entouré, foudroyé par une batterie de 40 pièces qui le prend en écharpe, Skrzynecki bat en retraite et abandonne le bois. Diébitch appelle alors ses 15,000 hommes de cavalerie qui s'élan-

cent dans la plaine, poussant devant eux 58 pièces volantes. On distingue dans la masse les fameux cuirassiers du prince Albert, les mêmes qui, en 1814, étaient entrés dans Paris en tête des alliés. L'infanterie polonaise s'est reformée et présente un nouveau front qui demeure impénétrable aux hulans; mais chargée par une nuée de hussards, la division Szembec fléchit et se replie en bon ordre sur Praga, pendant qu'un bataillon de recrues s'enfuit lâchement sur les glaces de la Vistule, et va porter la terreur dans Varsovie. En ce moment tous les yeux se tournent vers le nord, d'où on s'attend à voir venir la division de Krukowiecki victorieuse à Bialolenka : Krukowiecki reste immobile, comme Grouchy à Waterloo! Pour comble de malheur, les avenues de Praga sont encombrées; les paysans effarés s'y pressent en foule; les morts et les mourants sont entassés pêle-mêle; toutes les issues sont obstruées par des équipages de luxe qui ont servi au transport des blessés et qu'inonde le sang plébéien. Le désordre est immense, la nuit est venue, l'air est plein de fumée et retentit de gémissements. Pour démasquer les batteries de la tête du pont, Malachowski met le feu aux édifices de Praga, et les flammes de l'incendie viennent éclairer cette scène de désastre, cette Bérésina de la Pologne. Les femmes et les enfants de Varsovie poussent des cris de désespoir; mais du fond de la vieille ville accourent des ouvriers armés de haches; en un instant ils renversent les obstacles, enlèvent les décombres, et les barrières sont libres. Alors l'infanterie se remet en ligne et arrête les cavaliers russes par un feu nourri. Les cuirassiers d'Albert, franchissant les intervalles des carrés, ont poussé imprudemment jusqu'à la seconde ligne des Polonais. Engagés dans la boue, leurs pesants escadrons sont bientôt cernés de toutes parts. Sillonnée par les fusées à la congrève, chargée avec furie par les lanciers blancs, toute cette fière cavalerie du prince Albert est anéantie, et l'on entend les *hourras* des faucheurs qui viennent abattre tout ce qui a échappé aux lances et aux baïonnettes. Ainsi la France est vengée, et c'est de la main des Polonais que périt écrasée l'ancienne avant-garde de l'invasion. Terrible journée où périrent cinq mille Polonais et qui coûta aux Russes l'élite de leurs officiers et plus de dix mille hommes mis hors de combat!

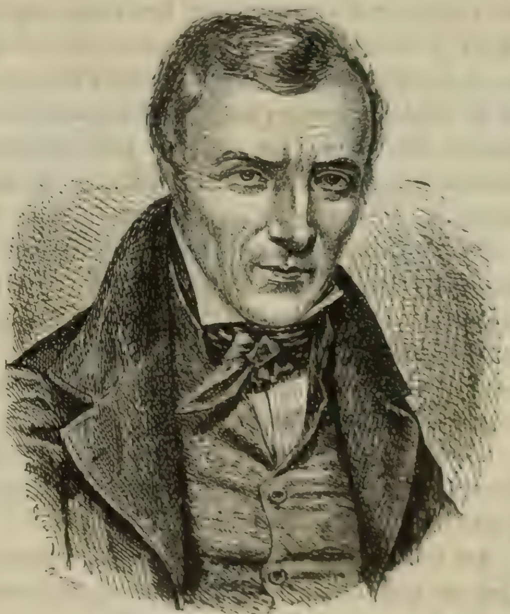
La nuit est close, la canonnade a cessé. Skrzynecki et Szembec veulent poursuivre la victoire un instant ressaisie. Ils proposent au généralissime de tomber sur les Russes, à la faveur des ténèbres. Radziwill craint que l'unique pont de Praga ne soit emporté par les glaces : il ordonne la retraite et passe sur la rive gauche de la Vistule, tandis que Diébitch fait rentrer son armée dans la forêt.

XIII

Définition du système politique de la France. — Budget de 1831. — Situation intellectuelle et morale de la société : Saint-Simoniens; républicains-démocrates; Église française. — M. de Lamennais; son caractère; ses doctrines; procès de l'*Avenir*. — Travaux législatifs : loi sur le jury; loi municipale; conditions du pouvoir mal comprises. — Agitations. — Service funèbre à Saint-Germain-l'Auxerrois; l'église envahie; inertie singulière du pouvoir; ses véritables causes; mot du roi. — Pillage de l'archevêché. — La cathédrale sauvée. — Aspect de Paris dans les saturnales du mardi-gras. — Scènes législatives. — La Bourse complice de l'émeute; ordre d'arrestation lancé contre M. Ouvrard. — Fleurs de lys effacées; croix abattue. — Le roi sacrifie ses armoiries. — Troubles dans Paris. Portrait de M. Dupin. — Loi électorale; ses vices. — Loi sur la garde nationale. — Révolution d'Italie; son importance; son caractère. — Le fils aîné du roi confident des conspirateurs italiens. — Le duc de Modène complice douteux de Menotti. — Nuit du 3 février à Modène. — L'insurrection se propage dans toute l'Italie. — Rome menacée; une lettre du Palais-Royal; on abandonne les insurgés après les avoir encouragés. — Retraite de M. Laffitte; causes réelles de cette retraite. — Jugement sur le ministère de M. Laffitte.

Au milieu de ces évènements qui tenaient l'Europe attentive, le roi des Français s'occupait de consolider sa dynastie et poursuivait avec sérénité l'accomplissement de ses desseins. Voyant les chefs de la bourgeoisie se presser autour de son trône, par frayeur, ignorance et petitesse de vues, il avait cessé de leur rendre flatterie pour flatterie. Il apportait moins de réserve dans ses manières; son langage devenait de jour en jour plus conforme à ses sentiments. La popularité qu'on avait si ardemment cherchée d'abord, non par goût comme Lafayette, mais par calcul, on paraissait maintenant la compter pour peu de chose. On commençait même à laisser volontiers percer dans les discours les principes d'une politique jusqu'alors à demi-cachée dans les actes.

A cette époque, des députations étaient envoyées au roi, de tous les points du royaume. Celle de la ville de Gaillac ayant dit à Louis-Philippe : « Au dehors, la « France veut être indépendante de l'étran- « ger; au dedans, elle veut l'être des fac- « tions », il répondit : « Si les besoins de la « patrie me mettaient dans le cas d'appeler « les gardes nationaux et tous les citoyens à « défendre notre indépendance contre une « agression étrangère, je ferais cet appel « avec une entière confiance, mais j'espère « que cette nécessité n'existera pas. Nous ne « devons pas seulement chérir la paix, nous « devons encore éviter tout ce qui pourrait « provoquer la guerre. Quant à la politique « intérieure, nous chercherons, ajouta-t-il,



H. F. Robert de Lamennais.
1782-1854.

« à nous tenir dans un juste milieu. » Le mot du système venait d'être prononcé.

Ces paroles du roi retentirent dans la France entière. Quelques-uns pensèrent que le monarque n'était pas fâché de se faire honneur auprès des Cabinets étrangers de

son courage à braver les entraînements populaires. Tous remarquèrent la précision inaccoutumée de son langage.

Restait à savoir de quelle manière on refoulerait les passions actives qui demandaient à la révolution un aliment et une issue. Dans la situation violente où se trouvait la société française, il lui fallait, à défaut d'un gouvernement guerrier, un gouvernement novateur. Or, le pouvoir enfanté au hasard par les trois journées ne vivait que de la haine des innovations et de la crainte d'une guerre. On devait donc s'attendre à quelque explosion terrible ; et dans l'impuissance de la prévenir, on prépara les moyens de la réprimer. On parla d'acheter des armes, d'approvisionner les places fortes, de lever des troupes, de renforcer les garnisons. Les préparatifs de guerre ne s'étaient jamais faits avec tant d'ardeur que depuis qu'il y avait parti pris de laisser dans le fourreau l'épée de la France. Le gouvernement, en effet, avait besoin, ou de soldats contre l'Europe, ou de soldats contre l'émeute. La garde nationale elle-même ne suffisait plus aux défiances du pouvoir et à l'impunité de ses fautes.

Mais les armements devaient entraîner des dépenses considérables. Le budget de 1831, présenté par M. Laffitte, vint tout à coup montrer la profondeur de l'abîme. Ce budget ne s'élevait pas à moins de un milliard cent soixante-sept millions.

C'étaient trois cents millions ajoutés au fardeau que, sous la Restauration, avait porté le pays.

Au fond, il n'y avait là rien d'effrayant. Car ce qui importe, dans les impôts, c'est moins leur quotité que leur emploi ; et puisqu'en concentrant les capitaux on centuple leur puissance, entre les mains d'un pouvoir intelligent et probe, les impôts les plus forts sont les plus féconds. Mais, pendant quinze ans, le libéralisme avait combattu sans relâche le principe d'autorité, et les doctrines libérales avaient germé dans les esprits, appuyées qu'elles étaient par le spectacle d'un pouvoir follement prodigue. Le chiffre du budget fut en conséquence accueilli avec crainte, avec mécontentement. Les égoïstes regrettaient la chimère du gouvernement à bon marché. Les jeunes gens se plaignaient d'une paix aussi coûteuse qu'une guerre, et que pour l'inaction les charges fussent les mêmes que pour la gloire.

Les légitimistes, de leur côté, insistaient sur le ridicule de tant de déceptions. Ils gémissaient triomphalement : d'une part, sur les dépenses devenues plus considérables ; de l'autre, sur les recettes diminuées. Ils rappelaient avec un orgueil mêlé de pitié que, dans les sept premiers mois de 1830, les recettes avaient offert un excédant ; que dans les cinq derniers mois, au contraire, le déficit avait été : en août de 5,651,000 f. ; en septembre, de 6,881,000 ; en octobre, de 5,454,000 ; en novembre, de 1,041,000 ; en décembre, de 12,377,000. Puis, ajoutant au chiffre de tous ces déficits celui des 30,000,000 prêtés au commerce, et celui de 54,000,000, surcroît présumé des dépenses de 1830, ils sommaient le génie révolutionnaire de présenter son bilan, et montraient au seuil même de l'année qui s'ouvrait un déficit de plus de cent millions, gouffre immense que, suivant eux, la révolution seule avait creusé.

Les intérêts moraux de la société paraissaient encore plus compromis que ses intérêts matériels. Tout n'était plus que trouble et confusion dans le domaine des intelligences. L'esprit d'examen ne connaissait plus de bornes à ses envahissements, et mettait à s'égarer je ne sais quel étrange raffinement d'audace. Mêlant à des vérités hardies des erreurs cyniques, les Saint-Simoniens ébranlaient, dans le *Globe*, toutes les vieilles bases de l'ordre social. Que l'industrie fût règlementée au gré d'un pouvoir issu en quelque sorte de lui-même et juge de sa propre légitimité ; que la production fût concentrée à l'excès et que ses bénéfices fussent répartis proportionnellement aux mérites ; que la transmission des biens fût anéantie comme celle des emplois ; que le mariage, légalisation de l'adultère, fît place à la souveraineté des penchants et à l'éman-

cipation du plaisir; que l'empire de la société fût substitué à celui de la famille : voilà les doctrines qu'élaboraient alors des jeunes gens mystiques et sensuels, mais pleins de talent, de verve et d'ardeur. Leur morale, ils la résumaient dans ces mots : « A chacun « suivant sa capacité, à chaque capacité « suivant ses œuvres ; » et témoins indignés des vices d'un ordre social où les récompenses étaient presqu'en raison inverse des services, ils se félicitaient de l'apparente sagesse de leur formule, en attendant qu'une école plus exaltée vînt proclamer les lois d'une morale supérieure, et faire aboutir la diversité des aptitudes, non pas à l'inégalité des droits, mais à l'inégalité des devoirs.

Ces brûlantes investigations se poursuivaient, du reste, au milieu de mille anxiétés stériles et de combats furieux quoique singulièrement frivoles. Les libéraux, vainqueurs, s'étaient divisés en deux camps, celui du *mouvement* et celui de la *résistance*, mots sonores qui ne répondaient guère qu'à des instincts, mots vagues au moyen desquels les combattants se faisaient illusion sur l'incertitude de leur but et le vide de leurs croyances.

Puis venaient, à côté d'un petit nombre de républicains-démocrates prenant déjà pour devise l'abolition du prolétariat, les républicains-bourgeois, logiciens du libéralisme, et qui se contentaient de crier à leur amis de la veille : l'œuvre de destruction n'est pas complète ; pourquoi la royauté debout quand tout le reste est par terre ? Enfin, et pour que rien ne manquât à cette guerre pleine de bruit et de ténèbres, on avait vu descendre dans la lice des hommes qui invoquaient l'Empire au nom de la liberté.

Dans ce vaste tourbillon où roulaient les intérêts et les idées, il était difficile que la religion ne fût pas emportée, elle aussi. Des réformes religieuses étaient tentées : les unes futiles, les autres sérieuses. Un prêtre, nommé Châtel, s'était avisé d'indroduire la langue usuelle dans la liturgie, schisme sans portée, sans intelligence, parce qu'il dépouillait de tout mystère, c'est-à-dire de toute poésie, la prière qui, du fond des âmes simples, monte jusqu'à Dieu.

Mais, parmi les réformateurs religieux de l'époque, il y en avait un qui remplissait le siècle de son nom. Tandis que, dans le *Globe*, les Saint-Simoniens parlaient de régénérer la société, M. de Lamennais, avec bien plus d'autorité, de science, et non moins d'éclat, parlait dans l'*Avenir* de régénérer l'Église. Déplorant les écarts de l'illustre Bossuet, et attaquant dans le Gallicanisme une doctrine qui n'avait jamais donné qu'à la tyrannie des rois ce qu'elle prétendait enlever à la haute tutelle des papes, M. de Lamennais et son disciple l'abbé Lacordaire demandaient que l'Église devînt indépendante de l'État ; que l'influence du pouvoir cessât de peser sur la juridiction et l'enseignement ecclésiastiques ; que le clergé relevât plus directement du Saint-Siége ; que les prêtres fussent payés par les fidèles ; mais en même temps ils déclaraient exécrable cette maxime des Gallicans qu'un prince une fois établi peut tout se permettre impunément, comme si la tyrannie ne devait avoir d'autre remède que la volonté du tyran même ; ils applaudissaient d'avance à toutes les révolutions nées d'une juste résistance à la force brutale ; en un mot, ils s'avouaient partisans de la souveraineté du peuple, s'appuyant en cela de l'autorité de saint Thomas, et sans s'inquiéter si la souveaineté du peuple en politique ne conduisait point à la souveraineté des fidèles en religion. On voit tout ce qu'il y avait d'heureuse témérité en ces prédications. C'était l'ultramontanisme appelé au secours de la liberté ; c'était le despotisme des rois immolé, par l'ordre de Dieu, à ces deux grandes puissances, le pape et le peuple. L'*Avenir* fut saisi, défendu avec éloquence par M. Janvier, approuvé dans ses doctrines par le ministère public, et acquitté. Triomphe qui ne faisait qu'ouvrir à M. de Lamennais la carrière des persécutions !

Mais que pouvait la persécution sur un homme de cette trempe ? Pour savoir ce qu'il était capable de souffrir par l'âme et par la pensée, il suffisait de voir combien

son corps était débile, combien sa voix était faible, combien était malade et sillonné son visage, où une fermeté indomptable se révélait, pourtant, dans l'énergique dessin de la bouche et la flamme du regard. Doué d'une sensibilité composée en quelque sorte de violence et de tendresse, plein de fougue et de charité tout à la fois, ardent et résigné



C. Bachasson de Montalivet.
1801-1880.

tour à tour, chez lui le tribun s'élevait jusqu'à l'apôtre, et le soldat jusqu'au martyr. Variable, d'ailleurs, dans ses convictions, à force de dévoûment et de sincérité, il apportait dans sa passion pour le vrai ce genre de despotisme que donne l'habitude des méditations solitaires, et, sans ménagements pour les erreurs, y compris les siennes, il était prêt à tout oser contre les autres et contre lui-même.

Au sein de cette agitation et en présence de tels adversaires, le pouvoir se rapetissait de jour en jour. Au lieu de se mettre à la tête du mouvement qui emportait les esprits, pour le régler et pour le diriger, seul moyen d'en prévenir les dangers sans en étouffer la sève, il n'opposait aux idées naissantes que des taquineries ou de l'indifférence. Le ministère de l'intérieur, occupé par M. de Montalivet, était absorbé tout entier par des intrigues de Cour, des détails d'administration ou de petite police. Nulle direction venue d'en haut, nulle initiative vigoureuse. L'autorité ne comptait plus que comme obstacle, et de là son discrédit. Car c'est le sort des gouvernements nés d'une révolution de n'être respectés qu'à la condition de prouver leur importance et de suppléer par l'éclat de leurs services au prestige d'une origine indépendante.

Les Chambres, cependant, poursuivaient leurs travaux. Une loi fut portée [1], qui disposait qu'à l'avenir le nombre des conseillers ou juges dans les cours d'assises, serait réduit de cinq à trois ; que la décision du jury se formerait contre l'accusé à la majorité de plus de sept voix, et que certains articles du code d'instruction criminelle seraient abrogés comme attentatoires à la souveraineté du jury. Suivant l'esprit de l'institution du jury, les jurés, on le sait, sont appelés à déclarer si le délit existe, et c'est aux juges d'appliquer la peine. Eh bien, d'après le code d'instruction criminelle, les juges du droit devaient participer, dans un cas déterminé, à la déclaration du fait. Et ainsi se trouvait altérée, sinon détruite, entre les juges du droit et les juges du fait, une distinction fondamentale. En la faisant revivre, les Chambres opéraient une réforme utile quoique partielle.

Déjà, grâce aux actives et persévérantes sollicitations de M. Patorni, avocat, une ordonnance du 12 novembre 1830, contresignée Dupont (de l'Eure), avait rétabli le jury en Corse, où il avait été suspendu par Bonaparte.

C'était trop peu de ces concessions pour relever le pouvoir de son impopularité. Elle s'accrut, lorsqu'on vit les Chambres adopter

1. Loi relative à la composition des cours d'assises et aux déclarations du jury. — Adoptée provisoirement par la Chambre des députés, le 11 janvier 1831 ; amendée par la Chambre des pairs le 11 février 1831, et définitivement adoptée le 26 février 1831.



Pillage de l'archevêché. (Page 304.)
D'après Victor Adam.

avec empressement une loi [1] qui transformait en impôt de quotité la contribution personnelle, jusque-là rangée au nombre des impôts de répartition [2]. Sans doute le temps avait introduit dans la répartition des contingents de graves abus, de choquantes inégalités et on pouvait citer à l'appui de la loi nouvelle, tel département riche où la contribution personnelle était seulement dans le rapport de 94 centimes par tête d'individu, tandis qu'elle était, pour un département beaucoup plus pauvre, dans le rapport de 1 fr. 87 c. Mais substituer, dans l'assiette et le recouvrement de l'impôt personnel, l'intervention directe, inexorable, des agents du fisc, aux arrangements fraternels des contribuables associés, n'était-ce pas enlever aux malheureux le bénéfice d'une protection nécessaire, rendre la perception dure, difficile, aléatoire surtout? Et s'il était vrai que les départements fussent trop chargés relativement, pourquoi ne pas procéder à une répartition plus équitable, et modifier l'application du système sans en ruiner brusquement le principe? Voilà ce qu'on opposait à la loi; et, comme son but avoué était d'augmenter les recettes, on maudissait dans cette innovation la tyrannie

1. Loi sur l'impôt direct votée par la Chambre des députés, le 26 janvier 1831, et adoptée définitivement le 17 mars 1831.

2. L'impôt de répartition est celui dont l'autorité législative fixe d'avance le chiffre, et qu'elle répartit entre les départements. L'autorité départementale répartit à son tour le contingent qui lui est échu, entre les arrondissements; l'autorité d'arrondissement entre les communes, et les communes entre les individus.

Pour l'impôt de quotité, pas de contingents fixés d'avance; chaque individu se trouve immédiatement en contact avec le fisc, qui lève sur lui l'impôt conformément aux conditions établies par la loi.

Dans l'impôt de répartition, qui est un véritable abonnement avec les localités, le fisc ne peut pas toucher plus que la somme fixée, mais il ne peut pas toucher moins.

Dans l'impôt de quotité, au contraire, il a les embarras de la perception, et il en court, bonnes ou mauvaises, toutes les chances.

déguisée du fisc et une attaque à l'existence du pauvre.

De plus hautes discussions occupèrent bientôt l'attention publique.

La centralisation, établie par la Convention et portée par Napoléon à ses plus extrêmes limites, avait fait pendant un quart de siècle la force et la gloire de la France. A l'unité les Montagnards avaient dû d'épouvanter et de vaincre l'Europe. De l'unité venaient tous les prodiges de la grande aventure impériale. Et pourtant, le jour où il avait cessé d'être nécessaire que la France fût un soldat, l'excès de la centralisation était devenu pour la nation une cause d'énervement. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, la plupart des communes de France végétaient dans un état, à peine croyable, d'ignorance, d'égoïsme, de misère et de langueur. Plus d'esprit de corps, plus de passions collectives, plus de traditions. Le sang s'était retiré de toutes les parties du corps social pour refluer vers le cœur, où il bouillonnait. Et qu'en était-il résulté? Une ardeur merveilleuse aboutissant à l'impuissance et au scepticisme ; la concentration de toutes les forces devenue celle de toutes les ambitions ; le désir de briller poussé jusqu'à l'effronterie ; pour un peu de rayonnement une absorption immense, et les intelligences les plus originales perverties par la manie de l'imitation, l'amour du gain, le despotisme de la mode ou l'impatience du succès : la concurrence et ses fraudes, le charlatanisme et ses opprobres, des excitations sans nombre, mais pour le mal plus que pour le bien ; des ressources incalculables, mais plus propres à entretenir des illusions folles qu'à satisfaire de légitimes espérances ; la civilisation, enfin, épuisant ses mensonges et ses miracles pour rendre l'homme coupable et malheureux, telle était, sous l'influence d'une centralisation mal comprise, la vie de la capitale. La France autour de Paris, c'était le vide autour du chaos.

Quant aux causes de cette situation, elles dataient déjà de loin. Environnée de complots, d'embûches et de trahisons, n'apercevant qu'ennemis au dedans, au dehors, autour d'elle, à ses pieds, la Convention avait dû tout connaître et tout régler. Aussi l'avait-on vue supprimer la Commune, pénétrer dans les familles par ses agents, et, s'emparant de la vie des citoyens, leur donner son propre souffle à respirer. Non contente de faire aboutir à elle les intérêts généraux, ce qui constitue la centralisation politique, régime de force, elle avait concentré en ses mains la direction de tous les intérêts locaux, ce qui constitue la centralisation administrative, régime d'étouffement.

Puis était venu Napoléon ; et il n'avait eu garde de séparer les deux systèmes, parce qu'il avait besoin, comme la Convention, d'une dictature dévorante, les hommes n'étant plus que des chiffres dans les calculs de son génie.

Napoléon enchaîné, la France, qui se mouvait dans lui, avait soudain perdu tout mouvement, considérée dans son ensemble. Mais, comme Paris restait le centre de toutes les affaires, même des plus petites, il avait gardé du passage de l'empire une agitation désordonnée. Ainsi, la centralisation politique, qui est un bien, était morte ; la centralisation administrative, qui est un mal, survivait. On avait eu, par conséquent, au lieu du despotisme en grand, le despotisme en petit. Une autorité féconde en ses excès avait fait place à une tyrannie paperassière, stérile, et un gouvernement d'hommes d'État se trouvait avoir légué la première nation du monde à un gouvernement de commis.

Le problème à résoudre consistait donc à établir la centralisation politique sur de larges bases et à détruire, au contraire, la centralisation administrative. En d'autres termes, il fallait : 1° conférer à l'État le droit d'agir souverainement dans toutes les grandes choses ; de diriger moralement les esprits par le culte, par l'éducation, par les fêtes, par les spectacles ; de se mettre à la tête de l'industrie, et de lui imposer des lois ; d'établir le crédit public par la suppression des banques individuelles ; d'entreprendre, exclusivement à toute compagnie particulière,

le creusement des canaux, la construction des chemins de fer, l'exploitation des mines, etc.; 2° conférer à la commune le droit de pourvoir sinon en dehors de toute surveillance, du moins par elle-même, à la réparation de l'église et de l'hôtel-de-ville, à l'entretien du cimetière, à l'embellissement de la cité : en un mot, à tous les intérêts d'une nature spéciale.

Malheureusement, les Chambres qui abordaient cet important problème étaient incapables non-seulement de le résoudre, mais de le bien poser. Déjà, en décrétant dans la Charte l'égalité des cultes, la liberté de l'enseignement, la concurrence industrielle, elles avaient anéanti la véritable centralisation politique et dépouillé l'État de ses plus naturelles, de ses plus hautes, de ses plus nécessaires prérogatives. Pour achever cette œuvre de folie, il ne leur restait plus qu'à fortifier la centralisation administrative, en ôtant à la commune toute liberté d'action, tout principe de vie. C'est ce qu'elles firent dans la loi sur l'organisation municipale.

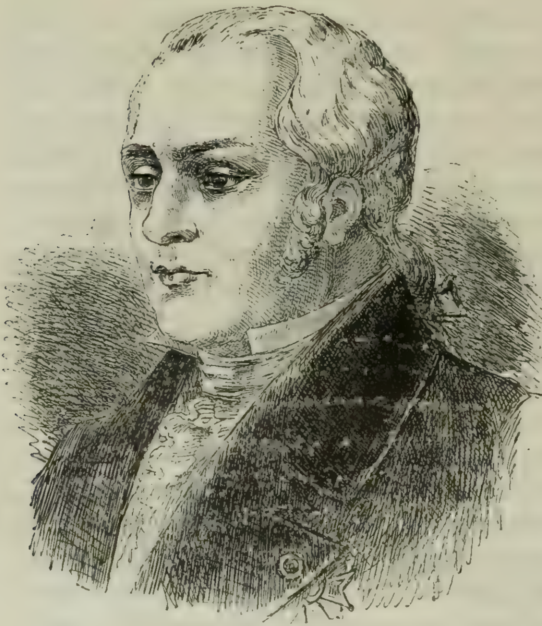
Dans la Chambre des députés, la discussion fut laborieuse, confuse. Les uns, et c'était le plus grand nombre, voulaient qu'à l'égard du pouvoir central la commune fût placée dans une dépendance complète. Ils demandaient, en conséquence, que le maire et les adjoints fussent nommés par le roi dans les villes considérables, et, dans les villes de moindre importance, par le préfet. Quant à la formation du conseil municipal, ils n'osaient trop ouvertement repousser le principe électif, mais ils n'en admettaient qu'une application très restreinte. Les autres soutenaient que la commune ne serait fortement organisée que lorsque tous les habitants seraient appelés à élire le maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

L'opinion de ces derniers était évidemment conforme aux vrais principes de gouvernement; mais ils posaient mal la question. Au lieu de représenter la commune dans ses rapports avec la société tout entière, ils la défendirent au point de vue du droit individuel. Au lieu de prouver qu'il suffisait de la constituer vigoureusement, pour qu'en faisant ses propres affaires elle fit celles de l'État, ils partirent, comme leurs adversaires, de cette supposition qu'entre la commune et l'État il existait une hostilité naturelle. Supposition gratuite et absurde dans la bouche des orateurs de la minorité ! Car prévoir une lutte et demander que la commune fût mise en mesure de la soutenir énergiquement, c'était se donner le tort de vouloir l'organisation de l'anarchie.

Comme on devait s'y attendre, un vote déplorable sortit des ténèbres de cette longue discussion. Voici ce qui fut décidé (1) : Les conseillers municipaux devaient être élus par une assemblée d'électeurs, composée des citoyens les plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune, en nombre égal au dixième de la population dans les communes de mille âmes et au-dessous. Ce nombre devait s'accroître : de cinq par cent habitants, en sus de mille jusqu'à cinq mille; de quatre par cent habitants, en sus de cinq mille jusqu'à quinze mille; de trois par cent habitants, au-dessus de quinze mille. On adjoignait à cette assemblée d'électeurs, uniquement recommandés par leur fortune, certains citoyens censés plus capables que les autres, tels que médecins, avocats, notaires, juges, avoués, officiers de la garde nationale, fonctionnaires jouissant d'une pension de retraite, etc., lesquels, néanmoins, ne pourraient exercer leurs droits d'électeurs qu'en vertu de leur domicile réel établi dans la commune depuis un laps de temps déterminé. Élus pour six ans, et composés de membres ne pouvant avoir moins de 25 ans accomplis, les conseils municipaux devaient être, tous les trois ans, renouvelés par moitié. Pour ce qui est du maire et des adjoints, ils devaient être choisis parmi les conseillers municipaux; mais leur nomination était attribuée : au roi, dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les communes

1. Loi sur l'organisation municipale votée par la Chambre des députés, le 17 février 1831, adoptée sans modification par la Chambre des pairs le 1er mars 1831, et définitivement adoptée le 4.

de trois mille habitants et au-dessus ; au préfet, dans les communes moins considérables. Nommés pour trois ans, les maires et les adjoints pouvaient être suspendus par arrêté du préfet et révoqués par ordonnance du roi. Enfin, c'était au préfet et au sous-préfet qu'était confié le droit de prescrire toute convocation extraordinaire du conseil municipal, qui était réduit, dans ce cas, à ne



De Mortemart.

s'occuper que de objets pour lesquels on le convoquait spécialement.

Cette loi, hérissée de détails dont je supprime l'inutile et fastidieuse énumération, souleva d'universelles clameurs. Une assemblée de notables élue par une autre assemblée de notables et dirigée par des agents ministériels, voilà quelle était l'économie de la nouvelle loi ; c'est-à-dire qu'elle appuyait le pouvoir ministériel sur près de trente-quatre mille petites oligarchies bourgeoises. Tous les démocrates s'émurent : Quoi ! s'écriaient-ils, ce sont là les voies dans lesquelles on ose engager la révolution ! La France va donc passer sous le joug des notabilités d'impôts et des notabilités de places ! Que signifient ces capacités municipales qui se révèlent par la cote des contributions ou par un diplôme de licencié ? Un avoué sait mieux qu'un laboureur dépouiller un dossier ; mais sait-il mieux qu'un laboureur ce qui concerne le partage des communaux, par exemple, ou les coupes de bois ? Quel insolent arbitraire dans toutes ces classifications ! On est déclaré notable quand on connaît le code de procédure ou qu'on a étudié la médecine ; on ne l'est pas quand on possède l'architecture, ou la botanique, ou l'astronomie ! Quelles seront, d'ailleurs, les attributions des conseils municipaux ? Puisqu'on s'avise de classer arbitrairement les capacités, au moins devrait-on nous apprendre sur quels objets leur activité s'exercera. Mais non. Les attributions seront réglées plus tard. De sorte qu'au lieu de créer le pouvoir pour la fonction, on crée la fonction pour le pouvoir ! Aussi bien, faire du droit électoral un monopole, c'est forger un instrument de tyrannie. Mieux vaut briser le principe électif que le corrompre. Si les riches dominent dans les conseils municipaux, on aura organisé une protection pour les intérêts qui ont le moins besoin d'être protégés. L'absurdité est manifeste, l'iniquité flagrante.

Les réclamations des légitimistes n'étaient pas moins vives. Sur cette liste de notabilités présumées où le législateur venait de mettre des sous-lieutenants en retraite, ils cherchaient en vain le curé, et s'étonnaient que, dans leur aristocratique dédain pour la *canaille*, les libéraux eussent frappé de la même exclusion le pasteur du village et le maréchal-ferrant. Invoquant les souvenirs de l'ancien régime, ils montraient les vignerons, les perruquiers, les laboureurs, appelés par l'édit de mai 1766 à prendre part aux affaires de la commune ; et le libéralisme des législateurs du jour leur faisait regretter celui du contrôleur-général Laverdy, mort pourtant dans la tempête révolutionnaire.

A ces critiques dont chaque parti faisait tourner la logique au profit de ses espéran-

ces ou de ses haines, se joignaient celles de quelques hommes graves qui, portant leurs regards au delà du présent, voyaient dans cette ardeur aveugle de la bourgeoisie à tout envahir, le germe de sa ruine et le signal des plus affligeants désordres. La loi qui venait d'être votée préparait, en effet, l'anéantissement de la commune, et cet anéantissement fut consommé, comme on le verra plus tard, par la loi sur les attributions municipales.

Ainsi, dès ses premiers pas dans la carrière législative, le gouvernement de la bourgeoisie était convaincu d'égoïsme et d'imprévoyance. Car, chose étrange! pendant qu'on s'ingéniait si péniblement pour régulariser les fléaux de la centralisation administrative, les derniers vestiges de la centralisation politique avaient disparu. L'impulsion odieuse, mais hardie et persévérante, que les congréganistes, sous la Restauration, avaient donnée à la société, faisait place à des oscillations infinies. Les libéraux, à peine vainqueurs, avaient eu hâte de réaliser leur fameuse théorie de l'athéisme dans la loi, sans songer que tout ce qu'on retranche, dans l'État, à la souveraineté de Dieu, on l'ajoute à la souveraineté du bourreau. L'égalité des cultes (1), consécration nécessaire des plus grossiers charlatanismes, faisait insensiblement passer, des esprits dans les consciences, le trouble qui naît de toute commotion violente; et la liberté de l'enseignement, proclamée avec faste, préparait aux générations à venir le triste héritage des divisions et des haines dont la vie de la génération présente était tourmentée. Aux pompes du catholicisme, si puissantes sur le peuple qu'on gouverne par l'âme et par les sens, nulles fêtes n'avaient été substituées. Le théâtre restait exploité par des particuliers. Le chant des processions ne dominait plus, même aux jours solennels, le bruit de la rue; et rien ne remplaçait cet appel mystique aux émotions populaires, énergique moyen de gouvernement. La société, en un mot, ne vivait plus que sur les ruines qu'elle venait de faire.

Au reste, le mal n'avait pas sa source



L'abbé Paravey.
Vicaire à Saint-Germain l'Auxerrois.

seulement dans les débordements de la controverse et dans la sceptique indifférence des pouvoirs nouveaux. La Restauration avait si témérairement invoqué les choses saintes à l'appui des misérables vanités de ce monde, elle avait tellement compromis dans sa querelle la majesté divine, et tellement accoutumé le peuple à maudire Dieu dans le prêtre, que l'impiété avait revêtu le caractère d'une résistance légitime à l'oppression. L'orgueil des hauts dignitaires de l'Église, l'arrogance et l'astuce des jésuites, le fanatisme calculé de la congrégation, les intrigues de sacristie, n'avaient fait qu'exal-

1. Il ne faut pas confondre la liberté de conscience avec l'égalité des cultes. La conscience est un sanctuaire que nul pouvoir humain n'a le droit de violer; mais il y a loin de ce respect pour le culte individuel et domestique à la suppression de toute *Religion de l'Etat*. L'État se doit de diriger les intérêts moraux de la société comme il dirige ses intérêts matériels. S'il se declare indifferent, il abdique.

ter ce sentiment d'indépendance que le siècle de Voltaire nous avait légué.

Un évènement inattendu vint mettre en relief ce qu'une situation semblable recélait de désordres. Depuis quelque temps les légitimistes semblaient renaître à la confiance. Leur langage devenait de jour en jour plus hautain. Ils parlaient déjà du retour d'Henri V avec une assurance pleine d'insulte, et le changement qu'on remarquait dans l'attitude de Louis-Philippe recevait de leurs présompteux désirs l'interprétation la plus singulière. L'empereur de Russie ayant demandé, comme on l'a vu, qu'on lui envoyât M. de Mortemart pour ambassadeur, et le Palais-Royal n'ayant pas osé désobéir, les légitimistes répandirent le bruit que Louis-Philippe se proposait de rendre la couronne à Henri V, et que le duc de Mortemart était envoyé à Nicolas pour l'instruire de ce dessein. En même temps, des démonstrations factieuses avaient lieu sur divers points. A Rodez, on arrachait pendant la nuit un arbre de liberté ; à Collioure, on déployait le drapeau blanc ; il était question de gardes nationaux sur qui s'était levée, à Nîmes, la canne de quelques verdets ressuscités. Ces faits peu importants par eux-mêmes puisaient dans les allures générales du parti vaincu je ne sais quelle signification alarmante. Le clergé, d'ailleurs, commençait à se montrer remuant, et il était clair pour tous que les carlistes allaient faire, à la première occasion, quelque audacieux essai de leurs forces.

On touchait au 14 février, anniversaire de la mort du duc de Berri. La *Gazette de France* et la *Qotidienne* annoncèrent que, ce jour-là, un service funèbre serait célébré à l'église Saint-Roch. Le ministre de l'intérieur en écrivit au préfet de police. Le ministre des cultes, à son tour, fit savoir à l'archevêque de Paris que la cérémonie projetée pouvait devenir une provocation à l'émeute. Le curé de Saint-Roch crut donc devoir s'abstenir. Il n'en fut pas de même du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, vieillard qui avait accompagné à l'échafaud Marie-Antoinette. Le 14 février, des hommes, placés sur les marches de l'église Saint-Roch, distribuaient aux arrivants des cartes destinées à leur apprendre que le rendez-vous était à Saint-Germain-l'Auxerrois. D'un autre côté, un grand nombre de brillants équipages encombraient déjà les avenues de cette église. Couvrant sous la solennité d'un deuil public la satisfaction d'une vengeance essayée, une foule élégante envahit le temple, et le service funèbre commença. A quelques pas de là dormaient dans leurs tombeaux ceux qui, au mois de juillet, étaient tombés devant le Louvre. On fit une quête dans l'église au profit des soldats de la garde royale blessés dans les trois jours. La cérémonie s'achevait en silence lorsque, s'avançant vers le catafalque qui s'élevait au milieu de l'église, un jeune homme y attacha une lithographie représentant le duc de Bordeaux. Une couronne d'immortelles fut placée au-dessus de ce portrait, et des militaires y vinrent fixer leurs décorations.

Cependant, des divers quartiers de Paris étaient accourus sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois des agitateurs qu'attirait la nouvelle d'un complot de sacristie, et qu'avait suivis la foule, toujours avide de bruit. On apprend ce qui se passe dans l'église ; le récit en vole de bouche en bouche, commenté d'une manière injurieuse, ou habilement exagéré. Bientôt des imprécations retentissent ; la multitude devient de minute en minute plus animée et plus épaisse. Averti, le préfet de police accourt sur la place, il trouve la cérémonie achevée et les fidèles dispersés ; mais le tumulte croissait : M. Baude fait ranger des gardes municipaux devant le portail et fermer la grille. Un pâle jeune homme, vêtu de noir et aux cheveux flottants, était en ce moment sur la place, muet, immobile, et paraissait contempler avec ironie le spectacle de cette multitude. Au jésuite ! crie une voix. Aussitôt un hourra terrible s'élève. On entoure le jeune homme, on le saisit, on l'enlève : il va être précipité dans la Seine, et déjà il se débat avec angoisse sur le parapet du fleuve. Le

préfet de police s'élance pour le sauver, suivi de quelques hommes. Une lutte s'engage. Elle dura plus d'une heure, et Paris resta sans préfet de police pendant que la foule, roulant le long des quais comme une avalanche, et débouchant de toutes les rues, venait se heurter, avec mille cris confus, contre les portes, les grilles et les murs de la vieille église.

C'était le gouvernement de la bourgeoisie que les carlistes venaient de menacer. Aussi cette émeute n'avait-elle pas la physionomie exclusivement populaire du mouvement insurrectionnel de décembre. Des bourgeois en habit noir et en gants jaunes y figuraient à l'avant-garde. L'impiété rieuse de la jeunesse des écoles s'y mariait à la rude licence du peuple. Les autorités elles-mêmes encourageaient au mal par l'affectation de leur indifférence et le scandale de leur apathie. Ce fut sur l'ordre d'un magistrat de la cité qu'on abattit la croix qui surmontait l'église. Les troupes semblaient se cacher. Tout pouvoir était absent. La garde nationale, si ardente à protéger la boutique, laissait libre la route qui allait conduire la multitude à la dévastation d'un temple.

Il ne tarda pas à être envahi, ce temple, et de honteuses saturnales y révélèrent le désordre moral qu'avait jeté dans les esprits le long combat soutenu, pendant quinze ans, par l'incrédulité contre l'hypocrisie. Abattre l'autel, briser la chaire, mettre en pièces balustrades et confessionnaux, renverser chaque saint de son piédestal, déchirer les tableaux pieux, fouler aux pieds les riches tentures, tout cela fut l'œuvre d'un moment. On riait, on hurlait, on se provoquait mutuellement à des hardiesses cyniques. Quelques-uns blasphémaient Dieu : tous lançaient anathème aux prêtres. La sacristie, prise d'assaut, avait livré à des vandales bouffons ses plus opulentes dépouilles, et des hommes furent vus dansant en habits sacerdotaux. Une petite troupe de gardes nationaux, commandée par deux citoyens nommés Clavaux et Boissière, représentait seule, dans un aussi triste et bruyant pêle-mêle, ce principe d'ordre si brutalement violé, cette fois, par la bourgeoisie. Du reste, pas un vol ne fut commis, pas un acte d'improbité ne fut remarqué. Une aigle dorée fut trouvée dans les débris et fidèlement portée au gouverneur des Tuileries. Au milieu d'une société cupide et sans foi, le désintéressement n'avait pas cessé d'être la vertu des pauvres.

Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois avait été précédé par l'invasion du presbytère. On le dévasta, mais le peuple s'arrêta, plein de respect, sur le seuil d'un appartement situé au même étage que celui du curé. Cet appartement était habité par l'abbé Paravey, le même qui, au mois de juillet, avait béni le cimetière du Louvre et prié pour ceux qui étaient morts en combattant.

Sur ces entrefaites, le préfet de police, après avoir sauvé le faux jésuite, s'était rendu au Palais-Royal, le cœur plein d'émotion et les vêtements en désordre. Il trouva le roi parfaitement calme. De fait, les évènements de la journée ne pouvaient qu'être favorables au maintien de la nouvelle dynastie. Ils montraient aux carlistes combien vaines étaient leurs espérances ; et au clergé, de combien de périls le menaçait son alliance obstinée avec un trône abattu. D'autre part, la violence impunie de ce mouvement était une indication donnée aux Cabinets étrangers des difficultés insurmontables que rencontrerait en France le rétablissement de la monarchie légitime.

Toutefois, le roi crut devoir retenir à dîner le préfet de police et se fit adresser ainsi directement tous les rapports de la soirée. Parmi ces rapports, les uns annonçaient que le lendemain l'archevêché serait envahi ; les autres, qu'une attaque serait tentée sur le Palais-Royal, d'après des instructions parties du sein des sociétés secrètes. « Il faut « faire la part du feu, dit le roi à M. Baude ; « ne songez qu'au Palais-Royal. » En conséquence, le préfet de police, à peine de retour à son hôtel, écrivit au commandant de la place de disposer autour de la demeure du prince toutes les

troupes de la garnison, et de n'ordonner aucun mouvement, quoi qu'il pût advenir.

Pendant la nuit du 14, quelques coups de fusil furent tirés ; on désarma deux ou trois postes, et une bande d'hommes violents fit, sur la maison de M. Dupin aîné, une tentative que la force publique eut à peine le temps de venir réprimer. Tout présageait donc un orage pour le lendemain.

Et en effet, dès que le jour parut, des groupes menaçants se formèrent aux environs du Palais-Royal ; mais toutes les avenues en étaient soigneusement gardées. Aucune mesure, au contraire, n'avait été prise pour protéger la demeure de l'archevêque. Des agitateurs mystérieux se mêlent au peuple. Habiles à manier ses ressentiments, ils le détournent du Palais-Royal, et l'entraînent à l'archevêché. Le rappel avait été battu mollement dans la matinée, et la garde nationale, ses chefs absents, ne s'était point rassemblée. Cependant, un détachement de la 12ᵉ légion, commandé par M. François Arago, descendait du Panthéon à la Cité. Au petit pont, l'adjudant du bataillon, le comte de Clonard, atteignit, par un mouvement involontaire, en agitant son sabre, un homme du peuple. Le malheureux tombe mortellement blessé. On s'empresse autour de lui ; on le porte sanglant au milieu de la foule répandue sur la place du parvis, et tous de s'écrier : « Vengeance ! vengeance sur l'assassin ! » Le comte de Clonard avait disparu dans le tumulte. M. Arago fit porter le mourant à l'Hôtel-Dieu, où il l'accompagna ; mais à peine eut-il reparu qu'on l'entoura, en l'accusant du meurtre. Entraîné vers le fleuve où on le voulait précipiter, il ne dut son salut qu'à son esprit d'à-propos et à sa fermeté. La colère du peuple, un moment apaisée, pouvait se rallumer à la plus légère provocation. Quand M. Arago et ses compagnons d'armes arrivèrent à l'entrée du jardin, là où se trouvaient les écuries, les assaillants étaient déjà en pleine possession de l'archevêché, dont ils achevaient la démolition avec une sorte de frénésie. Une masse d'hommes robustes, s'attachant à la grille, l'avait pliée en deux par un soudain et puissant effort. En un clin d'œil les appartements avaient été envahis, les lustres mis en pièces, les portraits déchirés, les marbres brisés, les tables et les fauteuils rompus, les boiseries arrachées ; de vastes pans de murs s'écroulaient tout à coup comme poussés par une force magique ; les glaces volaient en éclat ; on voyait tournoyer en l'air et tomber dans le jardin, lancés de toutes les fenêtres, livres rares, manuscrits précieux, riches crucifix, missels, chasubles, soutanes, ornements de toute espèce. Piller, personne n'y songeait ; mais l'ardeur de détruire s'était, ainsi qu'une fatale ivresse, emparée de tous les esprits. Plusieurs compagnies de la 9ᵉ légion, commandées par M. de Schonen, avaient pénétré dans l'archevêché ; mais, isolés les uns des autres par le flot irrésistible des démolisseurs, les gardes nationaux erraient çà et là, par petits groupes, au milieu des décombres, et ne faisaient qu'assister l'arme au bras à cette immense destruction. Du reste, là, comme la veille à Saint-Germain-l'Auxerrois, c'étaient les bourgeois qui avaient imprimé le mouvement et qui donnaient l'exemple. Ce qui fut perdu pour l'art et pour la science, dans ce jour de folie, est incalculable. Jamais dévastation n'avait été plus extraordinaire, plus complète, plus rapide, plus joyeusement insensée ; car toutes ces choses s'accomplissaient au milieu d'une effroyable tempête de bravos, de rires, d'exclamations burlesques ou de cris furieux.

Trop faible pour lutter contre les démolisseurs, M. Arago envoya le frère de M. de Montalivet demander du renfort au commandant-général de la garde nationale de Paris. L'envoyé ne reparut pas ; il écrivit que les secours allaient arriver : ils furent vainement attendus. La surprise de M. Arago était extrême : il s'expliquait malaisément que le pouvoir se fît complice de l'émeute. Des ouvriers étaient occupés à abattre la croix de la cathédrale ; il voulut les en empêcher : ils répondirent qu'ils ne faisaient qu'obéir à l'autorité, et montrèrent un ordre signé du maire de l'arrondissement.

Du sac de l'archevêché à celui de la cathédrale il n'y avait qu'un pas. Le peuple menaçait de forcer les portes de Notre-Dame, où s'étaient réfugiés quelques gardes nationaux commandés par M. de Schonen. M. Arago laisse sa compagnie dans la rue de l'Archevêché, s'avance vers le parvis de Notre-Dame, à travers la foule, qu'il dominait de toute la tête, et, élevant la main : « Vous voyez cette « croix qui s'ébranle sous les coups répétés « des démolisseurs ; « l'éloignement la « fait paraître pe« tite : en réalité, « elle est énorme. « Attendrez-vous « qu'elle tombe, et « avec elle, cette « lourde balustrade « en fer, qu'entraî« nera certainement « le poids de sa « chute ? Retirez« vous donc, ou, je « vous le jure, ce « soir plus d'un fils « pleurera son père « et plus d'une « femme son mari. » En disant ces mots, M. Arago prend la fuite comme frappé d'épouvante. La foule, effrayée, se précipite, tandis que, prévenus de ce qu'ils avaient à faire, les gardes nationaux s'élancent sur la place et s'établissent à toutes les issues. La cathédrale était sauvée.



Adolphe Thiers.
D'après une lithographie du temps.

Mais, à l'archevêché, les démolisseurs poursuivaient leur œuvre avec une fureur croissante. Témoin de cette lugubre comédie, M. Arago frémissait de son impuissance, et comme savant et comme citoyen. Convaincu enfin qu'il y avait parti pris, de la part du pouvoir, de favoriser l'émeute, il allait donner ordre à son bataillon d'avancer, décidé à tout plutôt qu'à une résignation grossière, lorsqu'on vint l'avertir que quelques personnages marquants, mêlés aux gardes nationaux, les engageaient à laisser faire. On lui cita particulièrement M. Thiers, sous-secrétaire d'État au ministère des finances. Il l'aperçut en effet se promenant devant ces ruines avec un visage satisfait et le sourire sur les lèvres.

Vers trois heures, une légion de la garde nationale parut, mais pour parader seulement autour de l'édifice ; et comme M. Arago invitait le commandant, M. Talabot, à entrer dans l'archevêché pour que l'émeute fût du moins chassée du théâtre de ses dévastations : « J'ai ordre, « répondit M. Talabot, de paraître ici et de m'en retourner. »

Rien de plus étrange que l'aspect de Paris durant cette journée. Partout les croix chancelaient au dôme des églises ; partout les fleurs de lys étaient effacées. La Seine charriait des monceaux de papiers, des étoles, des matelas, des linges blancs figurant des hommes qui se noient. Penchés sur leurs bateaux, des pêcheurs recueillaient çà et là les débris du catholicisme insulté ; et de tous côtés on se pressait vers les ponts pour jouir de ce spectacle. Le peuple avait envahi, au Palais de Justice, la Salle des Pas-Perdus, et il allait renverser la statue de Malesherbes, la prenant pour la statue d'un

Saint. « C'est un ami du peuple ! » s'écria en s'élançant avec courage au-devant de la foule un jeune magistrat, M. Hortensius Saint-Albin. Et l'image du vénérable Malesherbes fut respectée. On était en plein carnaval : aux émotions de l'émeute se mêlaient toutes les extravagances du mardi-gras; le pavé des quartiers opulents résonnait sous la roue des équipages; les masques couraient tumultueusement par la ville. Le soir, tout Paris fut illuminé. Sur le point où l'archevêché s'élevait la veille, il n'y avait plus que des ruines.

Quelques jours après, et quand l'étourdissement public fut passé, les partis, avec leur mauvaise foi ordinaire, commencèrent à s'accuser réciproquement. Les légitimistes reprochaient au pouvoir d'avoir lui-même présidé au soulèvement, dont, à les entendre, une cérémonie toute pieuse avait été le prétexte hypocrite. Les libéraux de l'Opposition dénonçaient, non pas la complicité du pouvoir, mais sa faiblesse, fruit de ses divisions. Les hommes du Château, de leur côté, honteux de la nature de leur triomphe, affectaient contre les carlistes une indignation douloureuse, sur laquelle renchérissaient mensongèrement ceux qui étaient le plus intimement initiés à la politique occulte de la Cour. « Vous n'êtes pas « seulement coupables de nos folies, s'écriait « le *Journal des Débats* avec une feinte « colère et en s'adressant aux légitimistes, « vous êtes coupables des folies des autres. « Quand Guillaume monta sur le trône « d'Angleterre, le parlement écossais s'as- « sembla en convention à Edimbourg. « Voyant l'assemblée décidée à couronner « Guillaume, le comte de Dundée sortit de « la salle. Un de ses amis courut après « lui : « Où allez-vous ? » lui dit-il. Le « comte alors ôtant son chapeau et levant « les yeux au ciel : « *Où me conduira l'om- « bre de Montrose.* » Voilà de la franchise « et de l'honneur!.... Et vous aussi, vous « avez, pour vous conduire, des ombres « généreuses; allez où vous conduiront les « mânes des Cathelineau et des La Rochejac- « quelein; faites-la guerre civile ! cela vaut « mieux que de machiner d'obscurs com- « plots. »

A ces déclamations stériles de la presse se joignirent celles de la tribune, plus stériles encore et plus haineuses. Violemment interpellé sur sa conduite, M. Baude ne répondit que par de longues divagations, aimant mieux sans doute se sacrifier que révéler des secrets qui eussent rejeté sur d'autres têtes une responsabilité pleine de scandale et de péril. Les interpellations n'avaient point épargné le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet : il se défendit en imputant tout le mal à la négligence du préfet de la Seine, qui, à son tour, se plaignit de n'avoir été ni consulté ni prévenu, et d'avoir été si complètement mis à l'écart par M. de Montalivet, que les journaux seuls lui avaient appris les instructions adressées aux maires pendant l'émeute. Alors fut joué devant la Chambre attentive un drame triste et singulier. Pendant qu'à la tribune où il s'était élancé pour la seconde fois, M. de Montalivet, le corps frémissant et l'œil en feu, insultait avec arrogance aux *susceptibilités d'étiquette* qui armaient contre lui son *inférieur*, M. Odillon Barrot, de sa place, jetait en quelque sorte sa démission au ministre, d'un air à la fois dédaigneux et irrité. Durant plusieurs jours, les débats continuèrent entre les meneurs de la bourgeoisie sur un ton d'aigreur où éclatait l'anarchie que portaient dans leurs flancs toutes les puissances nouvelles. M. Dupin aîné et M. de Lafayette, M. Guizot et M. Laffitte, vinrent successivement se reprocher les uns aux autres les malheurs d'une situation qu'ils s'accordaient tous également à représenter sombre, incertaine et terrible.

L'arbitraire n'est qu'une forme de l'anarchie. Pour donner le change au public le pouvoir déploya une violence étourdie. Il fit arrêter, sans cause sérieuse, des républicains, des légitimistes, et fournit de la sorte à ses ennemis l'occasion de se dire persécutés. Conduite téméraire! car rien ne



Dupin, l'aîné

1783-1865

(Acier reporté typographiquement

révolte plus que la faiblesse qui s'emporte au-delà des droits mêmes de la force ! L'arrestation de M. Ouvrard eût probablement soulevé des récriminations moins vives. On racontait que ce financier célèbre jouait à la Bourse pour son compte et pour celui de M. de Talleyrand, qui, de Londres, assurait-on, lui faisait secrètement passer toutes les nouvelles. Il poussait fortement à la baisse depuis 1830, et on lui supposait un intérêt direct dans toutes les agitations. A ceux auprès de qui cette opinion s'était accréditée, la coopération d'un joueur aux troubles de février paraissait chose fort naturelle, la haine du crucifix et l'outrage à Dieu pouvant être, selon les temps, une très-heureuse spéculation à la baisse ! Ce qui est certain, c'est que, sur un rapport du préfet de police, un ordre d'arrestation fut lancé contre M. Ouvrard. Mais il sut échapper aux poursuites.

Cependant, les croix étaient partout abattues sous les yeux de l'autorité. Et elle laissait faire, méconnaissant ce qu'il y a de philosophique dans cette majesté d'un gibet que le monde avait adoré comme un sublime et touchant symbole du dévoûment.

Il est vrai que, dans la pensée des démolisseurs, la proscription des croix se liait à celle des fleurs de lys. Mais si, de la part des novateurs audacieux, la guerre aux fleurs de lys était concevable, elle l'était beaucoup moins de la part des hommes qui avaient la prétention d'opposer aux envahissements de l'esprit moderne le prestige des traditions monarchiques. La Cour n'en consentit pas moins à renier cet emblème. Doublement infidèle à des souvenirs de famille et à des souvenirs de monarchie, elle souffrit que l'émeute vînt injurieusement vérifier l'armure de Condé et raturer le bouclier de Duguesclin. Une ordonnance parut au *Moniteur*, qui donnait au *sceau de l'État* une physionomie plus bourgeoise. Les voitures du roi sortirent du palais avec des armoiries grattées, et le successeur des Capets fit disparaître les fleurs de lys qui ornaient les balcons en fer de sa demeure.

Ces actes de condescendance avaient pour but de plaire à la bourgeoisie, qui en parut réellement flattée; mais ils furent désapprouvés par ceux des meneurs qui, dans une politique d'expédients, ne voyaient qu'une politique sans dignité. M. Chambolle, secrétaire de la présidence à la Chambre des députés, étant allé voir sur ces entrefaites M. Casimir Périer : « Eh bien, « lui dit M. Périer, avec un emportement dont les convenances nous forçent « de modérer l'expression, le roi sacrifie ses « armoiries? C'était le lendemain de la « révolution qu'il fallait s'y résoudre, et je « le lui conseillais, moi! Mais non. Il ne « voulait pas alors qu'on les effaçât, ces « fleurs de lys auxquelles il tient plus encore « que les aînés. Maintenant, l'émeute passe « ses fenêtres, et le voilà qui jette son « écusson dans le ruisseau ! »

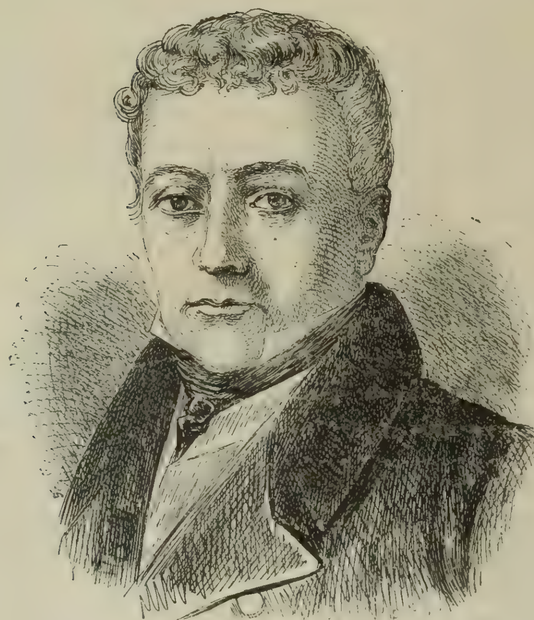
Depuis le 15 février, Paris vivait d'une vie brûlante, dont plusieurs mouvements tumultueux révélèrent l'ardeur sans l'épuiser. Dans un de ces mouvements, excité par la fausse nouvelle que les Polonais venaient d'être battus, l'ambassadeur de Russie fut insulté et les vitres de son hôtel furent brisées à coup de pierres. Mais des démonstrations plus dignes de la France témoignèrent de ses sympathies pour la Pologne : un grand nombre d'étudiants, sur l'appel de M. Allier, parcoururent la ville, tristes, silencieux et recueillis : ils portaient un drapeau tricolore entouré d'un crêpe, et l'allèrent déposer sur les fosses creusées au pied du Louvre. Vers le même temps, de pauvres ouvriers se rassemblèrent aux environs du Palais-Royal. Ils ne descendaient dans la rue, ceux-là, ni pour abattre les croix et dégrader des monuments, ni pour faire asseoir le carnaval sur l'autel; ils criaient seulement : *de l'ouvrage et du pain !* On marcha sur eux la baïonnette au bout du fusil.

Quant au roi, il ne manquait jamais, le lendemain des émotions populaires, de se montrer sur les places publiques, accompagné de ses enfants : il accoutumait ainsi les esprits à confondre le rétablissement de

l'ordre avec la conservation de sa personne et de sa race.

Au reste, la Cour avait, pour détourner d'elle les colères de l'Opposition, non-seulement l'obscurité qui couvrait encore une partie de sa politique, mais l'impopularité croissante de la Chambre, et surtout l'impopularité des hommes qui la dirigeaient.

De ces hommes, le plus influent était



M. Ouvrard.

M. Dupin aîné. Composée de bourgeois peu délicats par l'esprit et par les mœurs, la majorité de la Chambre aimait dans M. Dupin aîné un geste impatient, des mouvements brusques, une rusticité pleine de fiel, une figure expressive et dure, une éloquence dont rien ne modérait l'âpreté, une certaine façon aussi étroite que pittoresque de présenter les questions, un heureux bon sens, l'art enfin de relever par une saillie décisive ou un tour vif des idées triviales et des sentiments vulgaires. M. Dupin avait les qualités et les défauts qui réussissent dans une assemblée d'hommes de robe et de marchands. Car son goût pour l'argent se traduisait en principes d'économie; il parlait avec turbulence de protéger l'ordre, et professait avec colère une fausse théorie de modération. Dévoué au roi sans scrupule, il apportait dans son rôle de courtisan une rudesse qui en masquait l'humilité. Les esprits superficiels prenaient aisément pour de l'indépendance les accès de ce dévoûment boudeur, et les services que M. Dupin rendait à la Cour n'en étaient que plus précieux. C'était l'orateur qui convenait le mieux à la politique du Château, parce qu'il en suivait à merveille les phases changeantes, grâce à une mobilité d'opinion excessive et à des aptitudes d'avocat. A la Chambre, M. Dupin soutenait les prérogatives de la représentation avec une hauteur, une susceptibilité de zèle, qui rappelaient la fougue des anciens parlementaires. Mais, au lieu de défendre, comme eux, les priviléges du parlement contre le roi, M. Dupin les défendait contre le peuple. Au surplus, il semblait avoir hérité de toute la haine des vieilles magistratures pour la noblesse d'épée et le sacerdoce. A part la rigidité de la conscience et l'esprit de suite, M. Dupin était un janséniste en politique.

Une assemblée, personnifiée par un tel homme, était l'expression vraie du gros de la bourgeoisie: et l'on conçoit combien elle devait être odieuse à tous ceux dont la révolution de juillet avait exalté le cœur et agrandi les désirs. Aussi tonnait-on contre elle de toutes parts. On lui reprochait d'être restée à la tête des affaires au nom d'un principe qui la rendait illégitime; d'avoir fait survivre son importance aux circonstances qu'elle donnait pour prétexte à son usurpation. On lui reprochait sa répugnance pour les véritables artisans d'une révolution dont elle profitait, son égoïsme, son orgueil, peu justifié par sa capacité, son dédain pour le peuple, dont elle négligeait les intérêts et refusait d'interroger la volonté. Bientôt la dissolution de la Chambre devint le sujet de toutes les conversations et le champ de bataille de tous les partis.

Plus que personne le président du Conseil, M. Laffitte, était intéressé à ce que la Chambre fût promptement dissoute. Isolé dans le ministère depuis la retraite de M. Dupont (de l'Eure), entouré de collègues qui parlaient de résistance quand il parlait de mouvement, sans influence sur les affaires de l'intérieur que M. de Montalivet lui-même ne réglait qu'en sous ordre, sans influence sur les affaires de l'extérieur qui obéissaient à une impulsion si aveuglément secondée par M. Sébastiani, sans autre consolation que les éclairs d'une popularité prête à s'éteindre, M. Laffitte assistait avec une mélancolie secrète à la ruine de ses espérances. Les témoignages d'une auguste amitié ne suffisaient plus à son âme devenue soupçonneuse, et il serait volontiers rentré dans la vie privée où le rappelait le soin de sa fortune, s'il n'eût été retenu par cette croyance que son pays avait encore besoin de lui, dernière et touchante illusion d'un patriotisme trop facile !

Mais cette illusion même allait pour jamais s'évanouir. M. Laffitte, je l'ai dit, ne différait pas essentiellement par ses opinions de la majorité de la Chambre. Cependant, il avait de plus qu'elle un honorable penchant à se rapprocher du peuple, à servir timidement sa cause, à mériter son estime. Voilà ce qu'on ne lui pardonnait pas. Beaucoup, d'ailleurs, croyaient flatter le roi, en combattant un homme auquel le roi devait tant de reconnaissance.

La Chambre et le ministère se trouvaient donc également menacés dans leur existence, et il fallait pourvoir d'avance aux nécessités de la crise prévue. Dans les salons, dans les journaux, à la Bourse, dans tous les lieux publics, on ne parlait plus que de la Chambre à dissoudre et du mode suivant lequel une Chambre nouvelle serait formée. La question était solennelle : on n'en pouvait soulever de plus grave. Entre la domination du peuple par le suffrage universel et le règne de la bourgeoisie par un monopole électoral basé sur la fortune, il s'agissait de décider. Les partis comprirent qu'ils touchaient à un moment suprême, et de toutes parts ce cri fut poussé : *la réforme électorale !*

Logiciens rigoureux et interprètes fidèles du principe de la souveraineté du peuple, les républicains demandaient pour tout citoyen le droit de suffrage : ils représentaient quelle force et quel éclat puiserait dans son origine même une assemblée dont la légitimité résulterait de la volonté de tout un peuple; la loi devant être faite pour tous, ils avaient peine à



F. H. B. Comte Sebastiani.
1775-1851.

concevoir qu'elle ne fût pas faite par tous ; ils montraient l'autorité législative devenant, si on la concentrait aux mains des riches, une massue avec laquelle ils écraseraient les pauvres, et ils adjuraient la nation de prendre garde à la tyrannie de la loi, plus dangereuse que celle de l'homme, parce qu'elle dure davantage et qu'elle étend son joug sur plus de têtes à la fois. La tyrannie de l'homme, en effet, est capricieuse comme toute passion individuelle ; elle a des moments d'intermittence, quelquefois de prudents retours. Sa durée, d'ailleurs, se peut

mesurer et définir. Où finit Vitellius, Vespasien commence. La tyrannie de la loi, au contraire, emprunte à la solennité de certaines formes sacramentelles un caractère de force, de fixité, qui la rend plus imposante, moins facile à détruire, et fait dépendre sa disparition non d'un accident particulier, mais d'une secousse sociale.

Plaidée vivement par les républicains, la cause du suffrage universel l'était avec non moins d'ardeur par les légitimistes. Mais comme les vues étaient différentes, les modes d'application proposés n'étaient pas les mêmes. Les légitimistes voulaient l'élection à deux degrés, bien convaincus qu'elle livrerait le gouvernement de la société aux grandes influences locales, le peuple des campagnes étant soumis à l'ascendant de la fortune par ses besoins, et à celui du clergé par son ignorance.

La bourgeoisie, dans ce qui constituait sa puissance politique, se défendit avec moins de sincérité que de passion. Les écrivains voués au triomphe définitif de ses intérêts n'hésitèrent pas à refuser au peuple cette aptitude électorale que lui avait pourtant reconnue Montesquieu, le premier publiciste de la monarchie constitutionnelle; ils exagérèrent les difficultés matérielles que présenterait l'application du suffrage universel, et, faisant revivre les plus sinistres souvenirs de la terreur, sans tenir compte des circonstances exceptionnelles qui en avaient fait tantôt un moyen de salut, tantôt un encouragement à l'héroïsme, ils insistèrent sur ce que la domination de la multitude a de tumultueux, de sauvage et, presque toujours, de sanglant.

Ainsi apparaissait dans tout son jour l'énorme malentendu qui, au mois de juillet 1830, avait réuni dans de communes colères la bourgeoisie et le peuple. Plus on avançait, plus il devenait manifeste qu'en 1830 la bourgeoisie n'avait cherché qu'à maintenir ses propres privilèges contre la ligue du trône, de la noblesse et du clergé ; de sorte que la révolution récente n'avait même pas été un déplacement d'oppression.

Sous la Restauration, il avait fallu payer 300 fr. de contributions directes pour être électeur et 1,000 fr. pour être éligible : c'était ce système que les libéraux voulaient encore faire prévaloir. Seulement, les libéraux du *mouvement* demandaient que le cens fût abaissé un peu plus ; ceux de la *résistance* qu'il le fût un peu moins. Débat d'une évidente frivolité !

Le projet de loi, si impatiemment attendu, fut enfin présenté. Le ministre vint proposer à la Chambre : 1° d'abaisser de 1,000 à 500 fr. le cens de l'éligibilité ; 2° de doubler le nombre des électeurs en accordant un nombre invariable d'électeurs à chaque département, nombre que les plus imposés seraient appelés à former. Un semblable système ne portait aucune atteinte aux privilèges politiques de la bourgeoisie, tels que la Charte de 1814 les avait consacrés : il ne faisait que les mettre en rapport avec le changement apporté, depuis lors, dans la distribution des fortunes territoriales par le morcellement non interrompu des héritages. Cependant la majorité de la Chambre en prit alarme. Avec l'aveuglement naturel aux intérêts égoïstes, elle se crut menacée dans la libre jouissance du monopole, et une commission nommée par elle conclut au maintien de l'ancienne loi électorale, à cela près que le cens d'éligibilité serait réduit de 1,000 à 750, et le cens électoral, de 300 à 240 fr.

Ce projet de réforme répondait aux sentiments de la majorité de la Chambre, précisément parce qu'il était dérisoire. Mais n'y avait-il point péril à l'adopter? car la controverse provoquée par la loi d'élection était devenue extrêmement aigre et violente. En parlant du travail de la commission, la *Gazette de France* disait : « Avant la révolution, 300 fr.; après, 240. Différence en faveur de la révolution, 60 fr. » — Et les légitimistes, commentant ce mot avec d'amères railleries, insultaient à la stérilité des insurrections populaires. Plus sincères que les légitimistes, les républicains ne montraient pas moins d'ardeur, et la doctrine du suf-

frage universel, qu'ils prêchaient, gagnait les esprits rigoureux tout en émouvant les âmes désintéressées, parce que c'était une doctrine simple, décisive, logique, sans ambages, sans réticences, et propre à exalter la plus active passion de l'homme : l'amour de l'égalité. Braver cette passion était chanceux : il y avait à transiger avec elle, à la flatter par d'apparentes concessions, prudence et habileté. L'opinion qui fixait à 200 fr. le cens électoral avait donc prévalu dans la presse : elle ne tarda pas à prévaloir dans la Chambre. M. de Lafayette lui donna publiquement son adhésion, sans dissimuler ses sympathies pour un système beaucoup plus large, et M. de Sade la formula en amendement, dans la séance du 25 février. Ce jour-là plusieurs membres de la majorité étaient absents. La minorité, gagnée à la proposition de M. de Sade, voulait en conséquence clore la discussion pour brusquer le vote. Alors, par un de ces petits subterfuges dont l'histoire parlementaire de la bourgeoisie ne devait fournir que trop d'exemples, M. Benjamin Delessert, qui occupait le fauteuil du président, se couvrit et leva arbitrairement la séance. Mais les ruses de ce genre tournent d'ordinaire contre qui les emploie. L'Opposition n'en devint que plus animée ; les journaux du mouvement redoublèrent d'énergie, et, le lendemain, le chiffre de 200 fr. fut voté par une majorité formée de la gauche de l'assemblée, de la droite, et d'une fraction du centre intimidée par la presse. La réduction du cens d'éligibilité à 500 fr. fut une seconde victoire des libéraux du *mouvement* sur ceux de la *résistance*. Mais là se bornèrent les concessions de la majorité. Le ministère avait demandé qu'on adjoignît aux censitaires un certain nombre de citoyens dont la profession semblait prouver la capacité. Non contente de restreindre outre mesure le cercle de ces adjonctions et de frapper d'une exclusion injurieuse les professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, les notaires, les avocats, les avoués, les juges, etc., elle n'admit au nombre des électeurs les officiers jouissant de 1200 fr. de retraite, les membres et les correspondants de l'Institut, qu'à la condition qu'ils paieraient 100 fr. de contributions directes, c'est-à-dire le demi-cens. Cette dernière disposition, adoptée sur la proposition de M. J. de La Rochefoucauld, paraissait ridicule et fut jugée telle par l'opinion publique ; mais elle avait une signification claire, sérieuse, profonde. La France désormais ne pouvait plus se faire illusion sur la nature du joug qu'on lui préparait. Condamner l'intelligence à céder le pas à la fortune, et placer dans la possession de quelques arpents de terre acquis souvent ou par succession, ou par fraude, ou par procès injustes, ou par agiotage, les garanties de moralité, de lumières, qu'on réclamait pour l'exercice de la souveraineté, c'était dire assez ouvertement sur quelle pente on allait pousser la nation. L'amour de l'argent était dans les mœurs : la tyrannie de l'argent passait dans les institutions, et la transformation de la société en devenait la décadence. Les esprits honnêtes durent avoir de tristes pressentiments, car une domination d'un genre tout nouveau allait peser sur le peuple sans le consoler en l'éblouissant. Or, pour une grande nation, un despotisme qui l'écrase vaut mieux qu'un despotisme qui l'humilie.

Du reste, les législateurs de la bourgeoisie avaient oublié qu'ils vivaient dans un pays où la concurrence allait abaissant de plus en plus le niveau des fortunes immobilières, et où le code civil consacrait le morcellement indéfini des héritages. Ils n'avaient pas compris que plus le sol serait divisé, moins il y aurait de propriétaires en état de payer le cens de 200 fr. Quoi de plus chimérique que de vouloir immobiliser la puissance politique en lui donnant pour base la propriété, là où la propriété était devenue excessivement mobile ? Telle qu'on venait de l'adopter, la loi électorale (1) établissait donc entre les institutions politiques de la France et ses institutions civiles une contradiction cho-

1. Adoptée par la Chambre des députés le 9 mars 1831, et par la Chambre des pairs le 15 avril suivant.

quante, et de véritables hommes d'État auraient prévu que le cens détruirait le code, si, tôt ou tard, le code ne détruisait pas le cens.

Quoi qu'il en soit, la puissance politique de la bourgeoisie était fondée, au moins pour un certain temps. Quant à sa puissance matérielle, la loi sur la garde nationale y avait déjà pourvu (1). Cette loi commençait par des mots caractéristiques. « La garde nationale est instituée pour défendre la « royauté constitutionnelle. » Elle permettait de placer dans le cadre de réserve ceux auxquels le service ordinaire serait onéreux, et elle mettait à la charge du garde national l'équipement, qu'une ordonnance ultérieure devait régler. Combinaisons habiles, et dont l'ensemble tendait à exclure des rangs de l'armée civile la nombreuse classe des prolétaires, qui faisaient peur aux heureux.

Après des précautions semblables, la Chambre n'opposa plus qu'une faible résistance aux partis divers qui poussaient à une dissolution. A peu près certaine d'être réélue, le désintéressement lui était facile. Mais, avant de se séparer, elle eut la joie d'assister à la chute du ministère Laffitte, chute dont les circonstances méritent d'être rapportées en détail.

Nous avons dit quelle secousse en 1830 avait été donnée au monde. Nulle part l'impression n'avait été plus vive qu'en Italie. De tous côtés les patriotes italiens s'agitèrent. L'un d'eux, le célèbre et infortuné Menotti, était depuis longtemps l'ami de François VI, duc de Modène, et ils avaient formé ensemble des projets dont le but était, pour celui-ci, l'acquisition d'une couronne, pour celui-là, l'indépendance de l'Italie. On a cru que leurs communes espérances s'appuyaient sur des engagements secrets pris en France par de hauts personnages.

Une conversation que, par l'entremise de M. Misley, le duc de Modène eut avec M. Camillo Manzini au mois d'octobre, dans un secret réduit du palais ducal, pourra donner une idée des sentiments de ce prince. Le duc accueillit le conspirateur avec une affabilité extrême. « Vous pouvez, « lui dit-il, m'ouvrir toute votre âme : ma « parole d'honneur, que je vous donne ici, « vous met à l'abri de tout danger. » M. Manzini répondit que sa confiance était entière ; que la facilité avec laquelle il s'était prêté à une semblable entrevue en était la preuve, puisque nul n'ignorait que ses principes étaient républicains. « C'est à cause de ces « principes et de la manière dont vous les « avez soutenus, interrompit le prince, que « vous *possédez toute mon estime.* » Et l'entretien l'amenant à parler des libéraux italiens en général, il déclara que le *rôle qu'il avait été forcé de prendre en Italie* lui interdisait l'espoir de voir se rallier à lui les libéraux, ceux de la Romagne, surtout, qui, bien injustement, lui attribuaient tous leurs maux. M. Manzini s'efforça de persuader au duc que, dans les comités formés en France et en Angleterre pour la réalisation du projet, et même parmi les chefs romagnols, on n'attendait plus que des preuves de la loyauté de ses intentions. Mais le duc de Modène paraissait craindre qu'après s'être servi de lui comme d'un instrument, les patriotes italiens, au lieu de le couronner roi constitutionnel, ne fissent tourner la révolution à la république. Il termina l'entretien en chargeant M. Manzini de ses remercîments pour tous les braves patriotes qui l'avaient investi de leur confiance. Il leur souhaitait bonne chance dans leur entreprise hasardeuse, et désirait « qu'une occasion s'offrît à lui de « montrer qu'il était, lui aussi, bon Italien, « et prêt à tout sacrifice pour le véritable bien « de son pays. Agissez avec prudence, dit-il « à M. Manzini en le congédiant, et venez « me voir avant votre départ pour Paris. »

Ainsi le duc de Modène encourageait secrètement l'insurrection, sans néanmoins s'engager, et de façon à se ménager toutes les chances, selon l'usage des princes.

Menotti n'était pas tout-à-fait dupe de cette tactique ; mais le nom du duc lui était utile soit pour donner plus d'importance à

1. 6 janvier 1831.



Menotti! répondit un homme qui se laissait couler le long du mur. (Page 3[illegible].)

ses projets, soit pour séduire par l'appât d'une haute complicité les patriotes douteux. Il entretenait donc avec le duc de Modène des relations fréquentes, exagérait à dessein le profit d'une telle amitié politique, et donnait ainsi une sorte de caractère officiel à ce recrutement de conspirateurs qui était alors la grande occupation de sa vie [1].

Mais dans la partie bizarre que jouaient l'un contre l'autre ces deux hommes, le duc de

1. On nous a communiqué la correspondance secrète de Menotti. Voici ce qu'il écrivait le 29 décembre 1830, à M. Misley, alors à Paris :

« Mon frère t'aura appris mon retour de Florence. J'ai eu un long entretien avec....., et nous avons très bien disposé tout. A mon retour, je suis allé chez le duc pour le tenir toujours dans la même position. Il a été content de moi et moi de lui. J'espère être parvenu à lui faire faire quelques grâces pour la nouvelle année ; mais je ne crois rien tant que je ne verrai. — Tout est tranquille ici, et tout se dispose pour le mieux. — Il y aura un comité cen-

Modène apportait une dissimulation abominable et profonde. Tandis que Menotti faisait auprès de ses amis les plus défiants, de courageux efforts pour défendre la sincérité du prince mise sans cesse en question, celui-ci ne songeait qu'à interroger les évènements. Également prêt à se mettre à la tête des conspirateurs, s'ils étaient les plus forts, ou à devenir, dans le cas contraire, le plus cruel de leurs ennemis, il attendait que la France se prononçât.

Les principaux chefs de l'opposition en France ne faisaient pas mystère de leurs sympathies pour la cause de l'Italie, et le principe de non-intervention, proclamé par M. Laffitte, à la face du monde, devait paraître inviolable. Mais derrière la politique ostensible de la France n'y avait-il pas une politique secrète, dont les vues étaient opposées aux déclarations les plus solennelles des ministres français? Des communications ténébreuses n'engageaient-elles pas le Cabinet du Palais-Royal envers la Cour de Vienne? Le duc de Modène l'apprit ou le crut, car ses dispositions changèrent tout-à-coup, et ce changement se prouva par les plus indignes manœuvres [1].

Menotti et ses amis ne se découragèrent pas, cependant. A vrai dire, ils pouvaient bien compter jusqu'à un certain point sur l'adhésion instinctive du peuple, mais non sur sa coopération active. Car ils n'avaient guère étudié les besoins de ce peuple, qui était heureux matériellement, et ils n'avaient noué avec lui aucun de ces rapports qui servent de fondement à une grande influence. D'un autre côté, l'Autriche seule était en état de comprimer leurs efforts, et pour eux, par conséquent, toute la question était de savoir si la France serait fidèle à ce principe de non-intervention qu'elle avait si bruyamment adopté.

Dans le discours du 1er décembre, que nous avons déjà cité, M. Laffitte, on l'a vu, s'était écrié : « La France ne permettra pas « que le principe de non-intervention soit « violé. » Quelques jours après, M. Dupin, dont on connaissait les relations avec la Cour, s'était exprimé en ces termes à la tribune, au milieu des applaudissements de l'assemblée. « La France, en se renfermant « dans son froid égoïsme, aurait dit qu'elle « n'interviendrait pas, cela pouvait être une « lâcheté, mais dire qu'elle ne souffrira pas « qu'on intervienne, c'est la plus noble atti- « tude que puisse prendre un peuple fort et « généreux [1]. »

« La non-intervention, avait dit à son « tour du haut de la tribune de la Chambre « des pairs, le maréchal Soult, ministre de « la guerre, la non-intervention est dé- « sormais notre principe. Nous le respec- « terons religieusement sans doute, mais à « la condition essentielle qu'il sera respecté « par les autres[2]. »

Des déclarations aussi claires parurent suffisantes pour des jeunes gens sans expérience et peu versés dans l'art funeste des mensonges politiques. Aussi bien, M. de Lafayette, trompé lui-même, affirmait à

tral à Bologne. — Sans un centre il était impossible de bien marcher, et moi seul, d'ailleurs, je ne pouvais suffire à tout. — La Romagne est toujours dans la plus grande fermentation, mais elle ne bougera pas. — Les Piémontais sont-ils définitivement d'accord avec nous? Adieu. J'attends impatiemment de tes nouvelles. »

Autre lettre de Menotti, en date du 2 janvier 1831 :

« . . . .

« Le seul élément dont nous manquons, c'est de l'argent, et avec de l'argent, croyez que nous pourrions effectuer le mouvement quand nous voudrions. — Les vieux libéraux, qui en ont, n'en veulent pas donner. N'importe. Cela ne nous découragera pas ni ne ralentira notre activité. — Le duc est toujours décidé à laisser faire Aussi nous vivons comme dans une république. On dit que Maxilien (frère du duc) viendra ici; je ne le crois pas. — En Italie tout est tranquille. — La France interviendra-t-elle au cas où les Autrichens passeraient le Pô? Voilà ce que nous voulons absolument savoir. Organisez-vous le mieux que vous pourrez. — Il nous faut le Piémont. — Faites décider à l'Union. Adieu. »

1. Le 7 janvier 1831, Menotti écrivait à M. Misley :

« J'arrive à l'instant de Bologne. Il faut te dire que le duc est un véritable coquin *(birbante)*. J'ai couru le danger d'être tué hier. Le duc a fait répandre par les sanfédistes (secte anti-libérale) le bruit que moi et toi sommes des agents stipendiés pour former des centres et les dénoncer. Cela avait été si bien cru à Bologne qu'on a manqué de m'assassiner. Le fait est qu'en huit jours toute la Romagne avait changé de face, mais elle reviendra à moi..... Maintenant que je sais que je suis tenu pour un agent du duc, je me règlerai avec tant de prudence que je parviendrai à mon but sans manquer à mes promesses. ... Adieu. »

1. Séance du 6 décembre 1830.

2. Séance du 8 décembre 1830.

M. Misley que le principe de non-intervention serait courageusement maintenu, et qu'à la Cour il en avait reçu l'assurance. Enfin, le fils aîné du roi des Français, le duc d'Orléans, paraissait si bien disposé pour les conspirateurs italiens, qu'il était initié à leurs secrets, et que, dès le mois de novembre 1830, il avait désigné à M. Viardot le jour où l'insurrection de Modène devait éclater (1).

C'était une révolution profonde et propre à changer la face du catholicisme, que cette révolution d'Italie qui tendait à rayer le pape de la liste des souverains temporels, tout en lui laissant le titre de chef suprême et inviolable de l'Église. Car la décadence du catholicisme, l'altération de son principe, la chute de ses traditions, l'alliance adultère de la Cour de Rome avec les tyrannies originairement combattues par elle, tout cela était le fruit de cette puissance temporelle des papes, définitivement consacrée par Alexandre VI, agrandie par l'épée de Jules II, et maintenue, depuis, à force d'intrigues, d'iniquités, de scandales. Devenus princes au même titre et de la même sorte que les princes de la terre, les papes avaient dû naturellement subir le joug des intérêts mondains. Et c'est ainsi que la papauté, jadis tutrice des peuples, s'était peu à peu rendue complice de leurs tyrans. Enlever son pouvoir temporel au Saint-Siège, c'était fortifier, en l'épurant, son pouvoir spirituel; c'était le forcer à reprendre la tutelle du monde.

Sous ce rapport, l'insurrection de la Romagne contre le pape avait un caractère essentiellement démocratique et universel, un caractère français par conséquent. L'appuyer était donc pour la France et un devoir de sympathie et une affaire de haute politique.

Mais le Cabinet du Palais-Royal avait des vues moins élevées, et nourrissait des projets dont les patriotes italiens ne pouvaient pénétrer le sens caché. Ils résolurent d'agir.

Il fut décidé que le signal de la révolution partirait de Modène, qu'il serait donné dans la maison même de Menotti. Le complot devait éclater le 7 février; mais des indices trop certains étaient venus prouver aux conspirateurs qu'on était sur la trace de leurs projets. Il y avait parmi eux un citoyen nommé Ricci, bon Italien, mais servant dans les gardes du duc de Modène, et fils d'un homme désigné d'avance aux ressentiments des conspirateurs. On raconte que, tremblant pour la vie de son père, Ricci l'alla trouver quelques jours avant l'explosion du complot, pour le supplier de s'absenter de Modène dans la journée du 7 février. Surpris des instances de son fils, cet homme conçut des soupçons qu'il s'empressa de communiquer au prince. Ricci fut mandé au palais, accablé de menaces; et on croit que, si les aveux ne trahirent le nom d'aucun de ses amis, ils compromirent du moins le succès du hardi projet qu'ils avaient formé. Plus tard, du reste, les rancunes mal éteintes du duc fournirent au malheureux jeune homme l'honneur d'une noble expiation.

Quoi qu'il en soit, jugeant que le complot était éventé, à certaines mesures inusitées et notamment à celle qui ordonnait au brave général Zucchi de quitter Modène, Menotti et ses compagnons résolurent de précipiter le dénoûment.

Le 3 février, une agitation inaccoutumée régnait à Modène. Tandis que, d'une part, les conjurés faisaient leurs préparatifs en toute hâte et avec une héroïque témérité, de l'autre, le duc de Modène donnait des ordres empressés, fortifiait son palais et consignait les troupes dans les casernes. A huit heures, les conjurés se trouvaient réunis dans la maison de Menotti, au nombre de quarante environ. Parmi les complices, il y en avait beaucoup, ceux de la campagne surtout, qu'on n'avait pas eu le temps de prévenir. Mais, confiants dans leur courage et dans la fortune de leur pays, ces généreux Italiens

1. Le 19 janvier 1831, Menotti ecrivait à M. Misley :
« Avant-hier, j'ai vu l'ami....... par son entremise j'espère un credit de 9,000 francs qui est garanti sur hypothèque. — C'est très bien que d'Orleans nous protège, et c'est aussi avec le plus grand plaisir que j'apprends la bonne intelligence qui existe entre toi et Lafayette, etc. »

se disposaient, les uns à envahir le palais ducal, les autres à marcher aux quatre portes de la ville, pour s'en emparer, lorsque les rues qui entouraient la maison de Menotti se remplirent de soldats. Les conjurés n'occupant que le premier étage, et le rez-de-chaussée étant habité par une paisible famille, composée en grande partie de femmes et d'enfants, la porte principale de la maison de Menotti était restée ouverte. Des dragons et



Marie-Louise. (1791-1847.)

des pionniers pénètrent dans la cour, montent au premier étage, et essaient d'enfoncer la porte de l'appartement qui renferme les conjurés. « Que faire ? s'écrie l'un deux. » Menotti prend un pistolet et le décharge. En un instant la porte est, des deux côtés, criblée de balles. Courant aux fenêtres, quelques-uns des conjurés font feu sur les troupes postées dans la rue, et le combat s'engage. C'était un drame terrible et singulier. Au bruit de la fusillade se mêlaient, partant à la fois et du rez-de-chaussée et du deuxième étage, des cris affreux poussés par des femmes, par des enfants. Les dragons jugeant à la résistance opiniâtre qu'on leur opposait qu'ils avaient affaire à de nombreux ennemis, reculèrent enfin, et descendirent en désordre l'escalier taché de leur sang.

Soudain, le bruit de la fusillade s'éteignit; les soldats se glissèrent dans l'ombre des portiques : autour de la maison tout fit silence. Alors, dans l'exaltation de cette victoire étrange, les conjurés se mirent à table, joyeux et mélancoliques tour à tour, et ils burent à la délivrance de leur pays, en attendant la mort. Un moment l'espoir se ranima dans leur âme. Ayant entendu au loin de vagues clameurs, ils crurent que les portes de la ville étaient forcées par les gens de la campagne, leurs complices, et ils montèrent tous au haut de la maison, pour voir venir leurs libérateurs. Ils se trompaient : ces clameurs lointaines étaient poussées par quelques soldats du tyran, et célébraient d'avanceut son facile triomphe. Tout-à-coup une voix retentit dans la rue : « Qui vive ! « crie une sentinelle. — Menotti ! répondit « un homme qui se laissait couler le long « du mur, suspendu à une corde; je vais « parler au duc. » A ces paroles succède un coup de feu, et Menotti est ramassé sanglant sur le pavé. Pendant ce temps, une scène touchante se passait dans le palais ducal. On avait conseillé au prince de faire sauter l'asile des conjurés; mais le ministre Scozia, dont la famille habitait la maison menacée, s'était jetée au pied du prince, et il le conjurait avec larmes de ne pas envelopper dans la même vengeance les coupables et les innocents. Le duc envoya pourtant du canon contre les conjurés; et ceux-ci, pour ne pas compromettre plus longtemps la vie des familles qui, étrangères à leurs desseins, se trouvaient associées à leurs périls, coururent se remettre aux mains des soldats. On les traîna au palais en les accablant d'injures et de mauvais traitements. Plusieurs d'entr'eux furent grièvement blessés. M. Ruffini (1) reçut deux coups de baïonnette.

La journée du 4 février fut pour la ville de Modène une journée de deuil. Mais le len-

1. C'est de M. Ruffini lui-même que nous tenons quelques-uns des détails qui précèdent.

demain on y apprenait qu'une insurrection venait d'éclater à Bologne, et le duc de Modène, après avoir fait brûler ses papiers secrets, prenait tout tremblant la route de Mantoue, suivi de l'infortuné Menotti : il devait plus tard s'assurer de la discrétion du conspiratenr en le livrant au bourreau.

De Bologne, la révolution s'étendit rapidement dans toute la Romagne. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que déjà le drapeau tricolore était arboré à Pérouse, à Spoleti, à Foligno, à Terni ; l'insurrection embrassait la province de l'Ombrie, celle de Tracimène ; le cardinal Benvenuti, légat *à latere*, tombait à Cosimo au pouvoir des insurgés ; Ancône se rendait sans coup-férir aux braves colonels Sercognani et Armandi ; enfin, Marie-Louise fuyait ses états que l'incendie avait gagnés. Bientôt l'étendard glorieux de la jeunesse italienne flotta sur les hauteurs d'Ottricoli, à quinze lieues de Rome, et la terreur fut au Vatican.

Malheureusement, le peuple applaudissait à la révolution sans se passionner pour elle. A demi satisfait de sa destinée dont la honte n'était pas de nature à frapper ses regards, il était plus disposé à saluer au passage ses libérateurs qu'à se faire parmi eux un rôle actif et violent. Les chefs manquaient, d'ailleurs. Pas d'unité, nulle direction. A Bologne, à Modène, à Parme, à Reggio, on avait vu s'improviser autant de gouvernements, non rivaux, mais divers, et auxquels un respect fatal du principe de non-intervention enlevait jusqu'à la pensée de combiner leurs efforts. Propager l'insurrection en Toscane, il n'y fallait pas songer, le peuple étant gouverné dans ce pays avec une sagesse paternelle et jouissant d'une prospérité sans égale.

Dans un tel état de choses et au milieu de tant d'obstacles, l'audace restait aux patriotes italiens comme chance de succès. Il y avait péril et non pas folie à marcher sur Rome : c'est ce que plusieurs proposèrent. Mais le gouvernement de Bologne hésitait : il consulta le colonel Armandi qui se trouvait alors à Ancône, et n'avait pas encore été nommé ministre de la guerre. Le colonel répondit avec l'autorité qu'il puisait dans sa vieille expérience militaire, que les dispositions du peuple, qui vit à Rome sous l'entière dépendance de la cour pontificale, défendaient une expédition de ce genre ; qu'il était impossible de la tenter heureusement avec une poignée d'hommes inhabiles à la guerre et mal armés ; que c'était nuire à la révolution italienne que de courir aussi aveuglément les risques d'un premier revers, alors qu'il s'agissait de hasarder une petite troupe dans une plaine immense, où la nature du terrain ne permettait ni de marcher de poste en poste ni de camper avec sûreté. Cette opinion prévalut.

Au reste, Rome venait subitement de changer d'aspect. Dans les premiers jours de l'insurrection, le Vatican s'était montré en proie aux plus vives alarmes, et on y avait fait des préparatifs de fuite. Soudain des nouvelles arrivent, venant de France, et aussitôt la cour pontificale renaît à l'espoir, à l'orgueil ; des proclamations menaçantes partent de la ville éternelle ; les Transtéverins sont en armes. « Bonnes nou-
« velles ! écrit le colonel Ravinetti dans
« une proclamation adressée aux troupes
« papales. Le roi de France, par un cour-
« rier exprès, donne au Saint-Père l'assu-
« rance de sa protection et de son interven-
« tion pour maintenir les États-Pontificaux
« sous le gouvernement du Saint-Siège. »
En effet[1], Louis-Philippe, à la première nouvelle de l'insurrection de Bologne, s'était empressé d'écrire au Saint-Père pour lui témoigner son intérêt et sa sollicitude. Fidèle de son côté à la politique de son maître, M. Sébastiani avait donné en France des ordres pressants pour empêcher le départ de tous les réfugiés italiens qu'appelaient en Italie les espérances et les dangers de leurs frères.

A cette époque, pourtant, la cause de l'indépendance italienne éveillait en France

1. Voir aux documents historiques.

des sympathies aussi énergiques que généreuses, et une circonstance particulière y rendait plus vive la haine que portaient au gouvernement autrichien les partisans sincères de la révolution de juillet. Un jeune Italien, d'une figure douce et altérée par de cruelles souffrances, était arrivé à Paris. Il se nommait Maroncelli. Les noirs cachots de Spielberg avaient longtemps pesé sur lui, et le récit des tortures qu'il avait endurées était affrenx. Victime innocente de la tyrannie d'un gouvernement soupçonneux, il s'était vu traîner dans un pays étranger où on lui avait donné pour prison une basse-fosse humide et sombre, pour nourriture du pain noir trempé dans de l'eau chaude, pour lit une planche nue, pour vêtement l'habit des galériens. Sa jambe gauche, engagée dans un anneau de fer auquel pendait une chaîne du poids de vingt livres, s'était gonflée au point qu'une amputation était devenue nécessaire, de sorte qu'il suffisait de sa présence pour dénoncer la barbarie de ses bourreaux. La publicité donnée à ces détails, dans un moment où tous les cœurs battaient pour l'Italie, produisit une impression universelle et profonde.

Or, le même jour, on apprenait à Paris que M. d'Appony venait d'annoncer au Cabinet du Palais-Royal une intervention des Autrichiens dans le duché de Modène. L'Autriche fondait sa prétention sur le droit de réversibilité que lui avait reconnu l'acte du congrès de Vienne; vain prétexte! un droit éventuel de réversibilité pouvait-il enlever au duché de Modène ce caractère d'*État indépendant* que lui avaient donné les stipulations du congrès de Vienne, et que le gouvernement français s'était engagé à faire respecter, lorsqu'il avait proclamé le principe de non-intervention? M. Laffitte déclara en plein Conseil qu'avec de telles prétentions, si l'Autriche persistait, il n'y avait qu'une réponse possible, la guerre. Tous les ministres applaudirent. M. Sébastiani lui-même, ministre des affaires étrangères, s'engagea à répondre en ce sens.

En effet, le maréchal Maison, ambassadeur de France à Vienne, fut chargé de présenter à l'Autriche une déclaration qui lui interdisait, en termes formels, l'entrée des États-Romains. A cette espèce d'*ultimatum* au bout duquel était la guerre, l'Autriche répondit, non-seulement avec fermeté, mais avec insulte. Gardien de l'honneur de son gouvernement, et convaincu que la France ne pouvait sans s'avilir laisser fouler aux pieds un principe qu'il avait mission de faire respecter, le maréchal fit sur le champ connaître au Cabinet du Palais-Royal la réponse du ministre autrichien. En même temps il écrivit au général Guilleminot, ambassadeur de France à Constantinople, que c'en était fait de la paix du monde: que la France était forcée décidément à tirer l'épée pour soutenir l'honneur d'une déclaration repoussée avec menace; que les moments étaient précieux, et qu'il fallait se hâter de chercher des ennemis à la Russie.

Le général Guilleminot ne pouvait hésiter. Depuis la Révolution de juillet, la situation de l'ambassade française à Constantinople était difficile. Au moment de la Révolution qui avait précipité Charles X de son trône, la Russie avait pour ministre plénipotentiaire auprès de la Porte M. de Ribeaupierre. C'était un de ces Russes aux manières élégantes, et un homme de salon avant tout; mais cela ne l'empêcha pas de laisser éclater contre le régime qui venait de prévaloir en France une haine dont la bienséance ne modéra pas toujours les emportements. Soumis à l'ascendant de la Russie, le Divan s'était d'abord opposé à la substitution du drapeau tricolore au drapeau blanc: le général Guilleminot envoya son gendre, le comte Roger, au plénipotentiaire pour demander des explications. Lorsque M. Roger entra, M. de Ribeaupierre était à table, entouré de ses officiers. Ne pouvant contenir l'explosion de ses répugnances, il se mit à attaquer violemment la révolution de France et ses suites. Homme de cœur et tout dévoué à son pays, M. Roger répliqua avec vivacité, comparant à ces mouvements séditieux qui,

en Russie, n'aboutissaient qu'à des assassinats, ce glorieux évènement de juillet qui avait élevé la France dans l'estime du monde.

Quoique fort animée, cette scène n'eut pas de conséquences fâcheuses. Les obstacles qui s'opposaient au changement du pavillon français furent même écartés. Mais une hostilité sourde n'avait pas cessé d'exister entre les deux ambassadeurs.

Le général Guilleminot ne fut donc ni surpris ni affligé de la dépêche du maréchal Maison.

Des négociations habilement conduites pouvaient créer, soit dans le Caucase, soit en Perse, des moyens efficaces de diversion, et sauver la Pologne ; mais l'essentiel était d'amener la Turquie à se déclarer contre les Russes, au premier coup de canon.

Dans ce but, des ouvertures furent faites au Divan, et tout fut secrètement préparé, dans la prévision d'une guerre imminente.

Pendant ce temps, la dépêche adressée au Palais-Royal par le maréchal Maison arrivait à Paris.

Elle était ainsi conçue :

« Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, nous « avons laissé la France mettre en avant le « principe de la non-intervention, mais il « est temps qu'elle sache que nous n'enten- « dons pas le reconnaître en ce qui con- « cerne l'Italie. Nous porterons nos armes « partout où s'étendra l'insurrection. Si « cette intervention doit amener la guerre, « eh bien, vienne la guerre! Nous aimons « mieux en courir les chances que d'être « exposés à périr au milieu des émeutes. »

Le maréchal Maison ajoutait que, pour prévenir les dangers dont la France était menacée, il fallait sans retard prendre l'initiative de la guerre et jeter une armée dans le Piémont.

Cette dépêche, commentée dans le public avec une ardeur passionnée, avait été remise le 4 à M. Sébastiani.

Le président du Conseil, M. Laffitte, ne la connut que le 8, par hasard pour ainsi dire, et en la lisant dans le *National*.

On l'avait donc cachée pendant quatre jours au président du Conseil ! La surprise de M. Laffitte fut grande. Il demanda des explications. M. Sébastiani ne sut alléguer pour sa justification que des motifs dont la puérilité était offensante, et M. Laffitte résolut de déposer un pouvoir dont on ne lui avait laissé que les périls. Pourtant, toujours dupe de lui-même, il ne put s'avouer qu'à la dernière extrémité une déception aussi amère. Il voulut une fois encore interroger la reconnaissance du prince auquel il avait donné la couronne, et il se plaignit à lui douloureusement de ce qui venait de se passer, mêlant à l'expression de ses griefs personnels la critique adoucie d'une politique qui l'avait eu pour instrument sans l'avoir tout à fait pour approbateur.

Le roi répondit à M. Laffitte avec cette familiarité naïve qui lui était ordinaire : il consola doucement l'ami, et parut pénétré du désir de conserver le ministre. Puis, comme s'il eût été entièrement étranger à cette politique dont M. Laffitte blâmait la direction, il l'engagea à s'en expliquer avec ses collègues. C'est ce que fit M. Laffitte dans une réunion qui eut lieu le 9 mars.

Mais déjà tout était préparé pour un changement de Cabinet. M. Casimir Périer jugeait que son heure était venue, et M. Bouvier-Dumolard avait sur ce point reçu ses confidences. M. Laffitte fut accueilli froidement par ses collègues. Il comprit bien alors tout ce qu'il avait livré en livrant son pays, et il se retira des affaires, le cœur à jamais blessé.

Ainsi tomba ce ministère qu'une révolution avait enfanté. La dépêche cachée au président du Conseil fut le prétexte et non la cause de sa retraite. M. Laffitte tomba parce que les services qu'il pouvait rendre à la nouvelle dynastie étaient épuisés.

Et comment se serait-il maintenu ? D'une part, si ses sentiments le portaient vers le peuple, ses opinions l'en éloignaient ; de l'autre, l'amitié d'un roi était pour sa

sensibilité une épreuve trop dangereuse.

M. Laffitte avait une haute capacité financière, un esprit pénétrant, une facilité d'élocution remarquable, une bienveillance remplie de grâce et d'élévation. Il joignait, chose rare, à la science des affaires des connaissances littéraires fort étendues. Dans un autre milieu et sous d'autres influences, il aurait pu rendre les plus grands services à son pays. Mais, partagé entre le soin de cultiver sa popularité et celui de ménager son crédit, il devait manquer également de vigueur et pour le bien et pour le mal. C'est ce qui arriva. Il fut irrésolu dans un moment où les intérêts avaient hâte de se classer et les passions de se produire. Il fut condamné à n'agir que par autrui alors qu'il fallait dompter en la sauvant, une société incertaine, tourmentée, et au sein de laquelle durait encore le frémissement des luttes de la veille. Le nom de M. Laffitte était respecté : on le compromit. Son influence était décisive : on la fit servir au triomphe des plus regrettables desseins. Et voilà comment son ministère marqua, dans l'histoire de son pays, comme une période malheureuse.



Lettre d'une publication de l'époque
sur les journées de juillet.

Ce fut, en effet, durant cette période que s'établit, par l'abandon successif de toutes les nations opprimées, le système diplomatique qui tendait à faire descendre la France au rang des Puissances secondaires, pour faire accepter par les Puissances principales la dynastie de Louis-Philippe. Ce fut



Bientôt parurent des dragons et des gendarmes envoyés à leur poursuite. (Page 225.)

aussi dans cet intervalle que la bourgeoisie se mit en mesure de commander aux affaires.

Par la loi sur les municipalités, elle paralysa du même coup dans les communes l'action du peuple et le règne des grandes influences locales.

Par la loi sur les élections, elle s'empara exclusivement du pouvoir.

Par la loi sur la garde nationale, elle se réserva la domination de la place publique.

Dirigée par des meneurs sans entrailles, dont ses instincts servaient merveilleusement les calculs, elle s'arma contre l'insurrection, au 21 décembre, pour contenir les républicains, et elle encouragea l'émeute, au 14 février, pour effrayer les légitimistes : ennemie et amie de l'ordre tour à tour, selon les besoins du moment.

Ce que l'égoïsme d'une pareille conduite devait avoir de fatal, et aux intérêts de la classe asservie, et à ceux de la classe dominante elle-même, on le verra par la suite de cette histoire. Mais d'aussi hardis envahissements n'eussent jamais été possibles, au sortir d'une révolution faite par le peuple, s'il n'y avait eu aux affaires des hommes dont la réputation fût de nature à donner le change aux mécontents et à dérouter l'opinion. Ces hommes furent, à des titres divers et avec une part inégale de responsabilité, MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure) et Laffitte. Grâce à leur honorable mais impuissant triumvirat, beaucoup prirent pour une transition nécessaire ce qui n'était au fond qu'un déplacement de tyrannie.

Les chefs du parti républicain ne s'y trompèrent pas ; mais ils n'avaient été jusque-là ni assez forts pour s'imposer, ni assez écoutés pour faire prévaloir la sagesse de leurs défiances.

XIX

Seconde phase du gouvernement de la bourgeoisie. — Casimir Périer premier ministre; son ascendant sur la Chambre; ses rapports avec le roi; son programme. — Séance du 18 mars. — L'Italie abandonnée; les réfugiés italiens persécutés à Lyon et à Marseille. — Les Autrichiens envahissent l'Italie. — Piége tendu au gouvernement de Bologne; il fait désarmer les Modenais. — Mission confiée à M. Hubert; M. Hubert à Paris. — Les Autrichiens à Bologne. — Convention d'Ancône. — Vengeance et perfidie du Vatican. — Comment le gouvernement français est jugé en Italie. — Rappel du général Guilleminot; véritables motifs de ce rappel. — Violences de Casimir Périer. — Histoire des sociétés populaires; *Société des Amis du Peuple.* — Progrès du parti républicain; son but; sa physionomie; son premier procès. — Décoration de juillet: troubles. — Éloignement de Casimir Périer pour le roi. — Le roi s'absente de la capitale; son passage à Metz. — Menaces adressées au maréchal Soult par Casimir Périer. — Dissolution de la Chambre.

Continuer la politique de la ruse était désormais impossible. A quoi bon, d'ailleurs? Toute la force que peut contenir le mensonge des concessions nécessaires, le régime nouveau la possédait : il était fondé, il ne s'agissait plus que de le défendre. Le cours naturel des choses appelait donc au pouvoir un ministre violent. M. Laffitte se retirait de la scène : M. Casimir Périer y monta.

Il arrivait aux affaires avec une colère immense, un orgueil sans bornes et je ne sais quelle impatience farouche d'écraser ses ennemis. Banquier opulent et toujours en éveil, le bruit des factions lui avait causé de mortelles alarmes et il brûlait de s'en venger. Tant que la situation était restée incertaine, il avait épié le pouvoir avec anxiété, et ne s'était point senti la hardiesse d'y porter la main. Mais lorsqu'il crut voir que le peuple s'ignorait; que la puissance des partis ne répondait pas à leur fougue; que les ressources de l'esprit de révolte étaient incomplètes, éparses; que la résistance ne serait ni efficace, ni durable, contre tous ces éléments réunis de domination, les capitaux, le crédit, l'organisation, les positions acquises, la discipline...., il prit son parti impétueusement, et ne songea plus qu'à prouver à la bourgeoisie tout ce qu'elle pouvait, par l'excès de ce qu'il allait tenter pour elle, en la traînant à sa suite; car il manquait de courage, non de vigueur; et s'il tremblait devant l'humiliation d'une défaite possible, devant les dangers d'une lutte inégale, il n'était pas homme, du moins, à perdre les avantages de la force par défaut de résolution et de nerf.

Bien convaincu, du reste, que dans les intérêts de la classe moyenne, c'étaient les siens propres qu'il venait sauver, il apportait dans le combat sa personnalité tout entière. Le trône, il le voulait sauver aussi, et il accourait pour le défendre, mais sans illusions, sans dévoûment, sans amour, et tout simplement parce qu'il coûvait dans la royauté une institution protectrice de la banque.

Président de la Chambre, il avait déjà montré, en maintes occasions, combien intraitable était son égoïsme et sauvage son orgueil. Un jour, par exemple, tandis que l'émeute grondait, il arrive au Palais-Bourbon qu'il trouve entouré de soldats. Aussitôt son regard s'enflamme, il va droit aux questeurs, et d'une voix tonnante : « Des soldats, messieurs? Et en vertu de quels ordres? — « C'est, répondent les questeurs, le ministre..... — Quel ministre? Vous n'avez « d'ordres à recevoir ici que de moi. » Et M. de Bondy lui faisant observer que la police de la Chambre entrait dans les attributions de la questure : « la police de la Chambre ! « monsieur, s'écria-t-il avec insulte, dites « la police des corridors. » Voilà ce qu'était

cet homme. Il fit croire à tous qu'il était né pour le commandement, à force de fierté, de brusquerie et de dédain. Il est juste d'ajouter qu'il atteignit quelquefois à la grandeur, et que, s'il lui arriva de prendre pour instruments des êtres méprisables, ce ne fut jamais sans les accabler de son mépris. Premier ministre, il mit le pied sur la législature, comme il l'avait mis, président de la Chambre, sur le ministère ; et il en vint au point de ne plus vivre que dans son despotisme et dans ses rancunes, dur à ses serviteurs autant qu'implacable pour ses adversaires, conspuant les hommes de Cour, parlant en maître à ses collègues, et n'accordant au roi lui-même qu'une coopération hautaine et un respect amer.

Le lendemain du jour où il avait saisi le pouvoir, s'étant rendu au Château, il fut frappé de n'y rencontrer que des visages où se peignaient le mécontentement et la défiance. Les courtisans chuchotaient, sur son passage, d'une manière injurieuse ; on le suivait avec des regards de haine. Il arrive dans le salon où l'attendait la famille royale. Le roi est souriant, la reine polie et grave ; mais madame Adélaïde affecte un maintien glacé, et le duc d'Orléans laisse percer dans son attitude la répugnance que le nouveau ministre lui inspire. A cette vue, Casimir Périer frémit ; et, le front pâle, les lèvres contractées par la fureur, il s'approche du monarque, et lui demande quelques moments d'entretien secret. Ils passent dans une pièce voisine ; alors Casimir Périer, d'une voix brusque : « Sire, je vous donne ma démission. » Le roi se récrie, interdit et troublé. Mais Casimir Périer continuant : « Des ennemis dans les clubs, des ennemis « à la Cour, c'est trop, sire, c'est trop. Faire « face à tant de haines à la fois est impossi- « ble. » Le roi l'écoutait avec anxiété. Il sentait bien qu'un pareil ministre serait un instrument indocile, si même il n'aspirait à l'empire. Et d'un autre côté, quel moyen de repousser les brûlants services de cet homme ; comment affronter l'éclat de son inimitié, et le scandale de sa démission qu'on apprendrait avec la nouvelle de son avénement ? Le roi, se répandant en paroles bienveillantes, essaya d'adoucir Casimir Périer. Le trouvant inflexible, il appelle sa sœur et son fils, leur dit l'irritation de son ministre, ce qu'il est convenable de faire pour le calmer. Casimir Périer attendait, jouissant déjà de son triomphe. Il consentit à rester ministre ; mais il ne quitta le palais que satisfait et vengé.

Les collègues de M. Casimir Périer furent : au ministère de la guerre, le maréchal Soult ; aux affaires étrangères, M. Sébastiani ; aux finances, le baron Louis ; à la justice, M. Barthe ; à l'instruction publique et aux cultes, M. de Montalivet ; au commerce et aux travaux publics, M. d'Argout ; à la marine, M. de Rigny. De ces ministres, aucun n'était en état de lutter contre l'ascendant du président du Conseil. Seul le maréchal Soult avait assez d'importance pour l'oser impunément. Mais il paraissait disposé à renoncer à la suprématie dans le Cabinet, pourvu que, dans la sphère de son autorité, on le laissât librement exercer son adroit despotisme et accroître sa fortune. Car, à côté d'une science militaire incontestable et des plus hautes qualités de l'administrateur, il y avait dans ce soldat heureux tous les défauts des anciens chef de barbares qui envahirent les Gaules : la rudesse, l'avidité, la ruse.

Assuré de son empire, Casimir Périer ne songea plus qu'à en faire l'épreuve sur la Chambre, où, depuis l'émeute de février, le parti de la résistance ne montrait qu'indécision et frayeur. Casimir Périer se présenta au Palais-Bourbon le 18 mars. Quand il parut à la Tribune, ému et impérieux, il y eut un moment d'attente solennelle. On sentait bien que le ministère d'un tel homme ne pouvant être qu'un long duel, son programme allait être un défi. On ne se trompait pas. Il commença par nier avec une franchise pleine de fiel que le principe de la révolution de juillet fût un principe d'insurrection. Il annonça hautement sa résolution de briser les partis, de faire faire silence autour du pouvoir. Les peuples insurgés à notre exemple, il les

abandonnait à leur destinée. Ainsi, avec l'Europe monarchique, une paix obstinée; avec la France démocratique, une guerre à mort, voilà ce qu'il venait promettre.

« Le sang français n'appartient qu'à la France! » s'était-il écrié au milieu de son discours. Parole impie! blasphème de l'ignorance et de l'incapacité! le génie de la France ayant toujours été dans son cosmopolitisme, et le dévoûment lui ayant été imposé par



Vice-amiral de Rigny. (1783-1835.)

Dieu comme un élément de sa puissance, comme une condition de sa vie.

Pourtant, la majorité de la Chambre applaudit avec transport. C'est en vain que le général Lafayette vient opposer à ce programme de l'égoïsme en délire, un touchant appel à tous les sentiments généreux; c'est en vain qu'il commande au gouvernement le respect de ses promesses, la fidélité, l'honneur; c'est en vain qu'il montre les Italiens soulevés sur la foi de nos déclarations, et les Polonais armés pour notre querelle. La majorité reste immobile, froide, silencieuse. La Pologne, continue le vieux général, c'est l'avant-garde qui s'est retournée contre le corps de bataille. Et il lit des lettres trouvées dans le portefeuille de Constantin, douloureux témoignages des dangers qui menaçaient l'Occident, lorsque la Pologne, se jetant au devant du Czar, s'était offerte en holocauste. Des applaudissements partent des bancs de la gauche. Alors, laissant tomber sur les ministres un regard accusateur: « Est-il vrai, demande « Lafayette, que le gouvernement a déclaré « qu'il ne consentirait jamais à l'entrée des « Autrichiens dans les pays actuellement « insurgés de l'Italie? » A cette foudroyante apostrophe, tous les yeux se portent sur M. Sébastiani. « Entre ne pas consentir et « faire la guerre, répond le ministre em« barrassé, il y a une grande différence. — « Et moi, reprend l'orateur avec force, je « dis qu'après une déclaration officielle, lais« ser violer l'honneur de cette déclaration « en se contentant de dire: « Non, je n'y « consens pas, » est incompatible avec la « dignité, avec l'honneur du peuple fran« çais. » Une extrême agitation suivit cette lutte parlementaire, et elle eut un retentissement qui se prolongea longtemps dans toute l'Europe.

Casimir Périer ne pouvait plus douter de son ascendant sur la Chambre: il s'élança, la tête haute, dans la voie qu'il s'était tracée; mais il avait peu à s'inquiéter de la partie diplomatique de son système. Une volonté supérieure à la sienne avait déjà tout réglé, et l'abandon de l'Italie, par exemple, était résolu.

Dans les derniers jours de février, un grand nombre de réfugiés italiens s'étaient réunis à Lyon. Une expédition en Savoie fut concertée entre eux et activement préparée. Les uns devaient marcher sur Grenoble, où les attendaient avec impatience des patriotes français. Les autres devaient se rassembler à Tenay et pénétrer dans la Maurienne. L'accueil qu'ils avaient reçu à Lyon avait singulièrement exalté leurs espérances. De toutes parts leur venaient des marques de sympathies et des excitations puissantes. Des compagnies de volontaires se formaient

pour les escorter. Le préfet de Lyon lui-même, M. Paulze d'Yvoi, leur prêtait une noble assistance, croyant répondre en cela aux vues du gouvernement. Une dépêche ministérielle ne tarda pas à le détromper. On lui enjoignait de dissoudre les rassemblements d'Italiens, d'empêcher leur départ, de faire, en un mot, avorter leur projet. M. Paulze d'Yvoi fut saisi de surprise et de douleur. Opposer une résistance brutale à l'accomplissement des desseins qu'il avait approuvés sans détour, persécuter des proscrits qu'il avait encouragés, il ne put s'y résoudre, et il partit précipitamment pour une tournée administrative, laissant à un conseiller de préfecture le triste honneur d'une mission dont sa générosité ne voulait pas. Cependant, les sympathies de la population lyonnaise pour les exilés devenaient de plus en plus vives dans leurs manifestations. On les pressait de partir, de partir en masse ; et un courageux citoyen, M. Baune, offrait de mettre à leur disposition deux bataillons de la garde nationale. Ils ne crurent pas devoir profiter de ces offres. Leurs chefs, qui correspondaient à Paris avec plusieurs personnes considérables, et notamment avec la princesse Beljioioso, parurent craindre de se hâter et de donner trop d'éclat à leur tentative. Peut-être avaient-ils peur, en acceptant une coopération trop bruyante, de mécontenter le gouvernement, dont, après tant de promesses indirectes, il leur était malaisé de suspecter la bonne foi. Les réfugiés hésitèrent donc, et ne sortirent enfin de Lyon que par petites bandes. Un lieu de réunion avait été fixé d'avance. Mais au moment où quelques-uns d'entre eux allaient toucher la frontière, entre Maximieux et le pont de Chazet, ils entendirent retentir derrière eux des pas de chevaux. Bientôt parurent des dragons et des gendarmes, envoyés à leur poursuite, et commandés par M. Carrelet, loyal officier qui n'épargna rien pour adoucir la rigueur de sa mission. Résister était impossible : les malheureux réfugiés rentrèrent à Lyon, le désespoir dans l'âme.

Quelques jours après, MM. Misley et Linati arrivèrent à Marseille, prêts à s'embarquer pour l'Italie. Ils avaient frété un navire, et possédaient douze cents fusils, deux pièces de canon, des munitions. A eux s'étaient joints plusieurs Italiens qu'appelait à son secours la patrie menacée : le comte Grilenzoni (de Reggio), l'avocat Mantovani (de Pavie), le lieutenant Mori (de Faënza), le docteur Franceschini. Le jour de l'embarquement était arrivé, lorsqu'une dépêche



M. Baune.

télégraphique vint tout à coup porter au préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, l'ordre d'arrêter les proscrits. Aussitôt défense de mettre à la voile leur fut signifiée, et l'on mit sous le séquestre le bâtiment qu'ils avaient frété. De semblables violences furent exercées à l'égard de M. Visconti (de Milan) et de l'illustre général Guillaume Pépé, qui, depuis son arrivée à Marseille, s'était vu sans cesse enveloppé d'espions, ainsi que les officiers attachés à sa fortune.

Et pendant ce temps, les Autrichiens envahissaient insolemment l'Italie ; une bande de jeunes patriotes, armés pour la plupart de fusils de chasse, courait à Novi se faire

accabler par le nombre; Marie-Louise était rétablie dans son duché; le duc de Modène, entouré de baïonnettes étrangères, entrait dans cette ville où, en témoignage de sa perfidie, allait couler le sang de Menotti, devenu sa victime pour n'avoir pas voulu devenir son meurtrier; enfin, les insurgés de Modène se dirigeaient sur Bologne, apportant à leurs frères des légations, le secours de leurs armes et d'un ressentiment immortel.

Ce fut alors qu'apparut clairement le piége tendu aux Italiens par le principe de non-intervention. Après l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, le gouvernement de Bologne avait envoyé le comte Bianchetti à Florence, avec mission d'y sonder, sur les dispositions de l'Angleterre et de la France, les représentants de ces deux pays. La réponse avait été favorable; les cœurs étaient remplis d'espérance et de joie. Convaincu que la parole donnée au monde par un ministre du roi des Français était inviolable, mais que, pour avoir droit à la protection du principe de non-intervention, les Italiens devaient le respecter les premiers, le gouvernement de Bologne ferma les yeux sur l'intervention de l'Autriche à Modène, et, quand les Modenais commandés par le noble général Zucchi se présentèrent, il les désarma. Il alla plus loin encore. Trompant la tendresse inquiète de leurs parents, Napoléon et Louis Bonaparte, fils du comte de Saint-Leu, s'étaient jetés vivement dans l'insurrection et avaient déployé aux avant-postes un brillant courage: ils furent rappelés en toute hâte par le général Armandi, tant on mettait de soin à conjurer le mauvais vouloir de la diplomatie et à délivrer le Palais-Royal de tout sujet d'alarmes!

On préparait, du reste, avec vigueur, les moyens de défense. Mais comment le gouvernement de Bologne, livré à lui-même, aurait-il résisté à l'Autriche? Sept mille hommes, dont un tiers seulement se composait de soldats de ligne, de gendarmes et de douaniers, voilà tout ce qu'avaient à opposer aux forces de l'invasion les chefs de l'insurrection italienne. Les armes manquaient, d'ailleurs. Il n'existait, dans toute l'étendue des provinces insurgées, que six mille cinq cents fusils. Les piques que le général Grabinski avait fait fabriquer ne pouvaient servir efficacement contre l'ennemi. La Toscane avait refusé de laisser passer quatre cents fusils et quatre cents sabres, achetés à Livourne. Le sort de l'Italie flottait donc au gré de tous les hasards, ou, plutôt, il dépendait de la France. Le gouvernement de Bologne avait prié lord Normanby d'agir en faveur des patriotes italiens auprès du Cabinet de Londres; on confia la même mission auprès du Cabinet de Paris à M. Hubert, officier de l'état-major général de la confédération suisse. C'était un touchant spectacle que celui de la faiblesse appelant ainsi la force au secours du droit violé. Car enfin, en vertu de quel principe l'Autriche envoyait-elle ses armées au-delà des Alpes terminer une querelle qui n'était pas la sienne? Elle n'avait pas même ici, comme à Modène, un prétexte dont elle pût couvrir ses violences. Sa conduite, sauvage et inhumaine à l'égard de l'Italie, était en outre, à l'égard de la France, pleine d'orgueil et d'insulte, puisque le Cabinet de Vienne, en foulant aux pieds le principe de non-intervention, ne se donnait même plus la peine d'atténuer par le mensonge de ses prétentions l'insolence de ses dédains. M. Hubert se rendit à Paris. Il y plaida la cause confiée à sa loyauté, avec beaucoup d'énergie et de noblesse. Le gouvernement français ne devait-il pas, au moins, s'offrir comme médiateur entre le Saint-Siège et les provinces insurgées? L'insurrection italienne avait eu des motifs incontestablement légitimes. Éteindre l'embrasement de l'Italie, en y faisant triompher la justice et en la sauvant des ravages d'une invasion brutale, quel rôle plus digne d'un pays tel que la France? Une politique généreuse et fière était, d'ailleurs, de toutes les politiques la plus sûre, la plus prudente. Faire bénir le nom français par le midi de l'Europe ne

pouvait être d'un médiocre avantage. Où sont les alliés naturels d'un peuple en révolution, si ce n'est dans les contrées où le souffle de l'esprit révolutionnaire a passé? Mais on avait hâte, au Palais-Royal, de faire tomber les agitations produites par la grande secousse de 1830. L'intérêt dynastique dominait tous les calculs de la sagesse aussi bien que tous les conseils du devoir. M. Hubert fut reçu poliment par MM. Casimir Périer et Sébastiani, et ne put rien obtenir. Non content d'empêcher les Italiens qui se trouvaient sur notre sol d'aller au secours de leur patrie, le gouvernement français laissait les Autrichiens fondre sur Bologne. C'était aider nos ennemis à violer contre nos amis le principe proclamé par nous-mêmes.

Le 21 mars, les Autrichiens entrèrent à Bologne. Le gouvernement provisoire courut se réfugier à Ancône, dernier asile ouvert à la liberté italienne. Mais la place n'était pas tenable. Démantelée en 1815 par les Autrichiens, qui avaient seulement conservé la vieille enceinte, après en avoir fait sauter les saillants, elle n'était protégée que par une citadelle étroite et à demi-ruinée. Le général Geppert, qui s'avançait pour la réduire, était le même qui en 1815 l'avait occupée. Elle était à la veille d'être attaquée par terre et par mer; et la nombreuse armée qui la menaçait traînait à sa suite, outre un matériel considérable, un équipage à la congrève. La garnison ne se composait que de huit cents hommes de troupes de ligne, d'une compagnie de canonniers et de quelques centaines de volontaires. Le général Armandi, ministre de la guerre, essaya néanmoins des préparatifs de défense. Le général Busi, qui commandait sous lui, donna ordre de monter à la pointe du môle une batterie qui donnait un double rang de feu sur l'entrée du port. L'ennemi approchait : bientôt tout fut confusion dans la ville. Ici, c'étaient des commerçants furieux de leurs périls; là, c'étaient les patriotes enthousiastes qui demandaient à grands cris l'emploi des moyens décisifs. Les uns, avec cet emportement naturel aux partis dans le malheur, reprochaient au gouvernement provisoire sa mollesse, ses illusions, et de n'avoir pas su compromettre la révolution pour la sauver, de n'avoir pas cru assez fermement au salut de l'Italie. Les autres parlaient de pousser les choses à l'extrême et de transporter la résistance dans les montagnes de l'Apennin, inaccessibles à des troupes régulières. Au milieu de ce mouvement, MM. Vicini, Armandi, Orioli, Silvani, Bianchetti, Sarti, Zonolini, Sturani, Mamiani, qui composaient le gouvernement provisoire, se décidèrent à résigner leur pouvoir et nommèrent un triumvirat. Mais ce triumvirat n'eut pas le temps d'entrer en fonctions. La nouvelle du traité conclu le 3 mars entre la cour de Rome et celle de Vienne étant venue dissiper l'espoir que les plus confiants avaient placé dans la loyauté du gouvernement de France, le général Armandi va trouver ses collègues, leur expose tout ce que la situation a d'inévitable, tout ce qu'une lutte inégale entraînerait de désastres, et leur propose de traiter avec le Saint-Siége. Cette opinon prévaut. Une députation composée de MM. Armandi, Bianchetti, Sturani et Silvani, se rend auprès du cardinal Benvenuti, prisonnier du gouvernement provisoire depuis les premiers jours de la révolution; et c'est avec leur captif, devenu tout à coup le représentant diplomatique du Pape, que les chefs de l'insurrection arrêtent les bases du traité par qui l'insurrection était clause. Dans la convention d'Ancône, le cardinal Benvenuti accordait aux insurgés amnistie pleine et entière, il engageait à l'exécution fidèle de la convention sa parole sacrée, et il prenait le titre de légat *à latere*. Ces garanties parurent suffisantes à tous les membres du gouvernement provisoire, un seul excepté, le comte Mamiani : il refusa sa signature. Le lendemain 27 mars, Ancône appartenait à l'autorité du Pape.

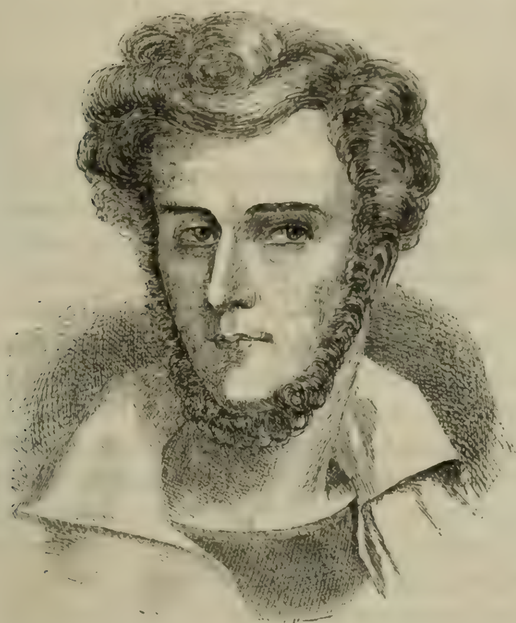
La capitulation ne fut pas plutôt connue à Rome, qu'on y prit la résolution de la déclarer nulle. Mais on dissimula, pour mieux frapper les victimes désignées aux vengeances pontificales. Les patriotes, trompés,

se livrèrent de toutes parts. La colonne commandée par le général Sercognani déposa les armes dans les forts de Spoleto et de Pérouse. Alors seulement éclata la perfidie des rancunes du Vatican. Le cardinal Benvenuti avait mis un honorable scrupule à tenir sa parole : les engagements pris par lui furent considérés comme non avenus. De sanglants édits jetèrent la consternation dans les États du Pape. Les personnes, les biens, tout fut frappé avec une rage aveugle, avec un inconcevable mépris de la foi des traités. Et, comme si ce n'était pas assez de la part indirecte de responsabilité que ces horreurs faisaient peser sur le gouvernement français, le nom de son ambassadeur à Rome fut mêlé aux phrases cruelles des proclamations du cardinal Bernetti, sans qu'un démenti de cet ambassadeur vînt couvrir l'honneur de la France. Quant à l'Autriche, elle sut rendre son triomphe plus sauvage encore que son agression n'avait été inique. Quatre-vingt-dix-huit Italiens s'étaient embarqués sur un navire pontifical, avec le consentement formel du légat, et munis de papiers en règle visés par le consul de France. Ces infortunés furent capturés dans la mer Adriatique par les Autrichiens, et plongés comme des malfaiteurs dans les cachots de Venise. De quel crime s'étaient-ils rendus coupables envers l'Autriche ? faisaient-ils la guerre à cette Puissance? l'avaient-ils offensée? Voilà ce qu'on se demanda bientôt avec indignation, mais à voix basse, dans toute l'étendue de l'Italie, redevenue silencieuse et morne. On pensait aussi au jeune Napoléon Bonaparte, subitement enlevé par une maladie mystérieuse au moment où son apparition sur la scène politique était venue donner des ombrages à l'implacable diplomatie des Cabinets. De son côté, le duc de Modène livrait Menotti au bourreau, et son ambition déçue se consolait par le sang versé. Le monde assistait avec étonnement à ce spectacle lugubre, et l'on regardait du côté de la France.

Mais le rôle providentiel de ce grand peuple semblait épuisé. Sa diplomatie, semblable à celle des plus faibles nations, s'usait en condescendances et n'osait pas même s'élever aux artifices. Nous avons laissé le général Guilleminot préparant tout à Constantinople pour une guerre prévue. Soldat, cet homme nourrissait un sentiment très vif de la dignité de son pays. L'embrasement de l'Europe si on le rendait nécessaire, ne lui paraissait pas une calamité beaucoup plus terrible que le déshonneur immortel d'un peuple dont l'inviolabilité importait à la liberté du monde. Le 19 mars, l'ambassadeur français avait remis au Divan une note dans laquelle il engageait la Turquie, non pas à se déclarer précipitamment en hostilité avec les Russes, mais à se tenir prête pour les combats. Le langage de la note était à la fois habile et noble. On faisait observer à la Turquie que, pour secouer un vasselage qui lui pesait, l'occasion était favorable; que dans une conflagration générale sa neutralité serait sa perte, et que prendre résolument un parti la sauverait du danger de fournir, au moyen de son territoire partagé, les indemnités de la guerre finie. Dans la situation où elle se trouvait, il fallait donc que la Turquie armât son escadre, fît trêve à son ressentiment contre le pacha de Bagdad, ordonnât au grand-visir d'en finir avec les Albanais et d'augmenter ses troupes.

Cette communication fut accueillie par le Divan avec faveur, mais non sans trouble. On lui proposait des résolutions hardies. Accoutumé à chercher auprès de l'internonce autrichien un appui ou des conseils, il se voyait poussé hors de toutes ses habitudes diplomatiques. Dans ses perplexités, il crut devoir s'adresser à lord Gordon, ambassadeur anglais, et il lui fit part des ouvertures du général Guilleminot. La démarche du Divan était justifiée par les marques de sympathie que se donnaient réciproquement à Constantinople, depuis la révolution de 1830, les Français et les Anglais. Naguère encore, une vaste tente avait été dressée, et, dans un repas somptueux, les deux peuples avaient fraternisé. Malheureusement, lord Gordon était tory et anglais dans l'âme. Son inten-

tion fut-elle de trahir la France ? Ou bien, ne fit-il qu'obéir aux habitudes de la diplo-



Ciro Menotti.

matie anglaise ? Quoi qu'il en soit, une dépêche adressée par lui à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne fut mise sous les yeux de M. de Metternich, qui écrivit à Paris pour se plaindre et menacer.

Les ambassadeurs étrangers se rassemblent aussitôt chez M. Sébastiani. Le ministre, vivement interpellé par eux sur la conduite de notre ambassadeur, conduite si peu conforme aux assurances pacifiques qu'on leur donnait, le ministre déclare que le général Guilleminot a désobéi aux instructions qu'on lui avait envoyées; il se joint aux ambassadeurs étrangers pour blâmer l'ardeur jalouse avec laquelle un représentant de la France a servi les intérêts de son honneur; et, pour mieux prouver la sincérité de son indignation, il prend le parti de frapper le général Guilleminot d'une destitution éclatante et brutale.

La stupeur du général, quand il reçut son ordre de rappel, fut à peine égalée par sa colère. Une destitution ! et pourquoi ? S'il avait cru le gouvernement français capable de faire respecter ses plus solennelles déclarations; s'il l'avait jugé assez soigneux de sa dignité pour ne pas revenir sur un ultimatum; s'il avait ressenti, comme le maréchal Maison, l'injure dans laquelle le maréchal Maison avait vu l'imminence de la guerre..... ; étaient-ce donc là des crimes irrémissibles? C'est aux gouvernements nouveaux, surtout, qu'est imposé le devoir de ne point faiblir : un ambassadeur français était-il donc si coupable d'avoir compris que, souvent, la fermeté n'es que le côté noble de la prudence ? Le général Guilleminot revint à Paris, le cœur ulcéré. Mais il ne sut ni obtenir justice ni tirer vengeance d'un gouvernement qui n'était fort que contre la France et contre lui-même.

Ces choses furent donc tenues dans l'ombre. Aussi bien, l'importance des négociations diplomatiques disparaissait au milieu des préoccupations que la politique intérieure du nouveau cabinet avait enfantées. Ca-



General G. Pépe. (1783-1855.)

simir Périer tenait la France en haleine et la remplissait du bruit de ses violences. Il

s'était absorbé, d'abord, dans le soin de raffermir le pouvoir. Jusqu'à lui, les fonctionnaires avaient ménagé l'opinion : il leur enseigna le mépris de la popularité et les rangea sous une discipline sévère. Des attroupements menaçaient la tranquillité de la capitale : il arracha aux frayeurs de la Chambre une loi qui, après trois sommations, prescrivait le feu (1). Une association nationale, dont les patriotes de Metz avaient fourni le plan et donné l'exemple, s'était formée à Paris, dans le but avoué de rendre à jamais impossible le retour des Bourbons, mais en réalité pour tenir la contre-révolution en échec ; et cette association publiait des listes qui se couvraient de signatures, elle avait une caisse qu'alimentaient une foule de cotisations mensuelles, elle dominait dans la presse, elle élevait à côté du gouvernement un gouvernement rival : Casimir Périer courut au parlement la dénoncer comme factieuse, il la combattit par une circulaire véhémente, destitua les fonctionnaires dont elle avait obtenu l'adhésion, et lui opposa, d'après un projet financier exposé par M. Henri Rodrigues, une association de tous les citoyens amis du pouvoir, ligue de prêteurs dont il se déclarait en quelque sorte le chef. Appeler trente mille individus à réaliser un emprunt de cent vingt millions, en prenant chacun, et au pair, une inscription de deux cents francs de rente, tel était le système proposé par M. Henri Rodrigues. Il tendait manifestement à éloigner des emprunts l'intervention ruineuse des banquiers, à ébranler leur souveraineté avide, et, sous ce rapport, il devait déplaire à Casimir Périer. Mais c'était, dans la situation critique où l'on se trouvait, un puissant moyen de lutte : à ce point de vue Casimir Périer l'adopta, se réservant d'y renoncer, quand serait produit l'effet moral qu'il en attendait. L'emprunt de cent vingt millions ne tarda pas, en effet, à être adjugé à une compagnie de banquiers. Les souscriptions n'avaient pas atteint le chiffre de vingt-un mille francs.

1. Loi sur les attroupements adoptée par la Chambre des députés le 2 avril 1831, et par la Chambre des pairs le 9 avril de la même année.

Circonstance heureuse pour cette oligarchie financière dont le président du Conseil était l'âme !

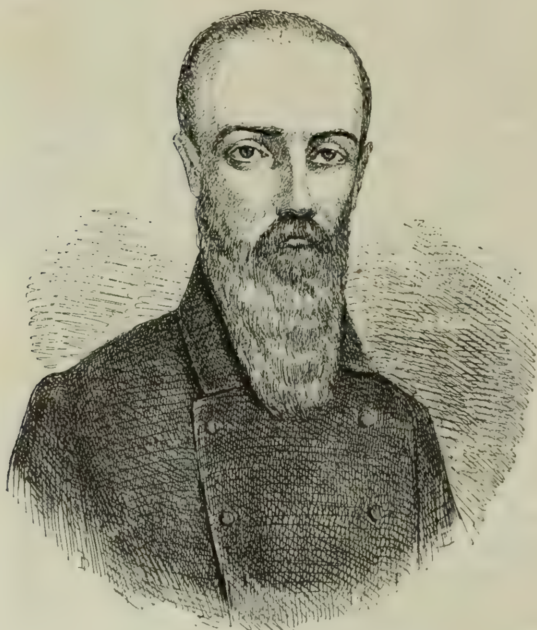
Au reste, Casimir Périer, à cette époque, vivait tout entier dans le désir d'abattre le parti républicain. Au fond, la puissance de ce parti était devenue formidable, et tout avait contribué à la servir. Dès le lendemain de la révolution de juillet, un grand nombre de sociétés politiques s'étaient formées. L'*association des Écoles,* dirigée par deux hommes d'un patriotisme énergique, MM. Eugène Lhéritier et Marc Dufraisse, demandait avec fougue la destruction de l'Université. Un étudiant, nommé Sambuc, avait fondé dans le quartier latin la *Société de l'ordre et des progrès,* véritable complot ayant pour but de rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté : chaque membre de cette association devait avoir chez lui un fusil en état et cinquante cartouches. Avec un caractère moins agressif, et à l'abri des formes légales, l'*Union* poursuivait à peu près le même but ; tandis qu'à côté d'elle, et sous la présidence de M. Cauchois-Lemaire, qui avait posé avec tant d'éclat devant la royauté mourante de Charles X la candidature du duc d'Orléans, la *Société constitutionnelle* poussait à l'abolition de la pairie héréditaire, à la suppression des monopoles, à une meilleure répartition de l'impôt et à une réforme électorale prudemment limitée. La *Société Aide-toi*, si célèbre sous la Restauration, subsistait encore et n'avait rien perdu de son empire sur l'opinion, grâce à l'activité merveilleuse de MM. André Marchais et Garnier-Pagès. Toutefois, l'esprit qui l'animait n'était plus tout à fait le même, et le parti républicain y dominait depuis qu'elle ne renfermait plus dans son sein, ni M. de Broglie, ni M. Guizot, ni aucun de ceux qui ne l'avaient traversée que pour arriver au succès.

Mais de toutes les sociétés populaires la plus active sans contredit et la plus importante était celle des *Amis du peuple*. Peu de

temps après la révolution de juillet, on avait vu des membres de la *Loge des Amis de la Vérité*, dont M. Cahaigne était alors *vénérable*, descendre sur la place publique, déployer leurs symboliques bannières, et entraîner une multitude émue, sur cette place de Grève où coula le sang précieux des quatre sergents de La Rochelle. Cette cérémonie fut solennelle et touchante. M. Buchez y prononça un discours dont chaque mot était un ressouvenir. Mais la *Loge des Amis de la Vérité* venait de rendre pour la dernière fois témoignage d'elle-même. Embarrassée de ses formes mystiques, qui répondaient peu aux sentiments de la plupart de ses membres, elle alla bientôt se fondre dans la *Société des Amis du Peuple*, société hardie, bruyante, que composaient tous ces héroïques jeunes gens qui avaient guidé, en juillet, les coups du peuple, et à laquelle il fut donné de faire revivre un instant les traditions du club des Jacobins. Dans les premiers mois de la révolution de juillet, les séances de la *Société des Amis du Peuple* avaient été publiques. Elles se tenaient au manége Pellier, dans une vaste salle où la foule toujours très-nombreuse des auditeurs, n'était séparée des membres de la société que par une mince balustrade. Là étaient accourus tout d'abord, pour s'essayer à la vie publique, et ceux qu'emportait l'élan d'une conviction sincère, et ceux qui, impatients de tout rôle obscur, brûlaient d'agrandir leurs destinée. Là, au milieu de beaucoup d'accusations déclamatoires et de propos frivoles, s'étaient produits des discours sérieux, des plaintes éloquentes, et quelquefois des projets d'une savante audace. MM. Guizot, de Broglie, en ce temps-là, siégeaient encore, dans le ministère, à côté de MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure). Les doctrinaires prennent soudain l'alarme. M. Guizot propose contre les sociétés populaires des mesures de rigueur. M. Dupont (de l'Eure combat les inspirations de cette politique violente. Mais pendant ce temps des agents subalternes du pouvoir sont parvenus à ameuter contre la *Société des Amis du Peuple* les marchands craintifs de la rue Montmartre. Le 25 septembre 1830, la société se trouvant réunie au manége Pellier, un grand bruit éclate au dehors. Un capitaine de la garde nationale est introduit, et, d'un ton respectueux : « Messieurs, dit-« il, je n'ai aucun ordre à vous donner. Mais « votre séance est l'occasion d'un rassem-« blement de deux mille personnes dans la « rue Montmartre; peut-être feriez-vous « bien de l'ajourner. — J'appuie cette pro-« position, crie une voix. » Un officier d'état-major entrant alors dans l'assemblée, la conjure de se séparer. Il se présente, dit-il, au nom du général Lafayette. La *Société* délibère. Il faut résister, disent les uns. Montrons-nous amis de l'ordre sans pourtant laisser prescrire nos droits, répondent les autres. Enfin, le second de ces deux avis l'emportant, la société décide que sa prochaine séance aura lieu sur convocation à domicile, et les membres se séparent en silence, au milieu d'une grande foule diversement agitée.

Il y avait donc longtemps que la *Société des Amis du Peuple* n'existait plus *comme assemblée publique,* lorsque Casimir Périer monta au pouvoir; mais elle était loin d'avoir perdu son influence. Nous avons dit dans un précédent chapitre qu'elle avait armé à ses frais un bataillon, et l'avait envoyé au secours de la Belgique. Un de ceux qui partirent alors comme chefs sous ce populaire drapeau ne devait plus revoir son pays ! Il se nommait Caunes, et avait rédigé à Paris un journal intitulé le *Moniteur des faubourgs*. L'indépendance de la Belgique le compta bientôt au nombre de ses martyrs. Fidèlement secondée par l'intelligence de M. Félix Avril, son secrétaire, et membre du comité, la *Société des Amis du Peuple* entretenait avec les départements des relations assidues, ralliait les combattants épars, soutenait les convictions chancelantes, et tenait sans cesse le gouvernement en échec par une série de vives publications; attaques d'autant plus redoutables qu'on ne savait y répondre que par les pamphlets impurs de

la police, ou par des calomnies. Car le ministère public osait à peine provoquer à une lutte judiciaire, devant la magistrature de Charles X, conservée, des hommes que la révolution de juillet avait entourés d'une sorte d'auréole et qui touchaient la multitude par leur courage. « Messieurs, avait dit « un jour[1], en plein tribunal, le président « de la *Société des Amis du Peuple*, M. « Hubert, traduit pour un placard où la



Hubert.

« Chambre était offensée, c'est un étrange « spectacle que de voir citer devant vous, « deux mois après la révolution de juillet, « des hommes qui n'ont pas été étrangers « aux succès de nos grandes journées. Que « ceux qui n'ont pas reculé devant cette « funeste anomalie en portent la peine! « Quant à moi, je n'aurai pas l'inexcusable « faiblesse de vous accepter pour juges et « de me défendre devant vous..... Juges de « Charles X, récusez-vous : le peuple vous « a dépouillés de la toge en rendant la li- « berté à vos victimes, et vous-mêmes avez « sanctionné sa sentence en fuyant lors- « qu'ils se battait. Voyez les rubans tricolo- « res dont nous sommes parés : il y a deux « mois encore, vous les eussiez flétris com- « me des insignes de sédition. Comment « osez-vous, avec la même confiance, juger « ceux qui les ont portés au mépris de vos « vengeances? Comment osez-vous affron- « ter, sur vos siéges, dont les fleurs de lys « ont été arrachées, ceux qui ont chassé « l'idole à laquelle ont été sacrifiés tant de « proscrits ? » Tel était le langage de ces hommes audacieux. Les juges auraient tremblé d'avoir à leur infliger des condamnations sévères, et le peuple applaudissait à leur fierté.

Les agitations, quand elles naissent d'un naturel ébranlement du peuple, tournent presque toujours au profit des partis extrêmes. Républicaines et constitutionnelles, toutes les sociétés populaires avaient également ajouté à la force du parti républicain, et il était déjà d'un grand poids dans la balance des destinées nationales, lorsque Casimir Périer jura sa ruine. Ce parti avait des représentants distingués et même illustres dans le Parlement, à l'Institut, dans la presse, dans l'armée, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie. Mais c'est surtout comme parti militant que le parti républicain mérite d'être envisagé dans cette période de notre histoire.

Une grande, une sérieuse pensée occupait les chefs de la milice républicaine et allait remplir leur vie. Ils voulaient renouer cette chaîne des idées modernes que l'Empire avait si brutalement brisée. Ils voulaient faire rentrer dans l'histoire cette merveilleuse époque de notre première révolution, sur laquelle étaient passés les coups d'État du général Bonaparte. Leur gloire, on le verra, fut d'accomplir ce dessein profond par le sacrifice absolu de leurs personnes. Service incalculable, qui suffirait pour marquer à jamais leur place dans le récit des plus fécondes vicissitudes de la société française!

Du reste, c'étaient, pour la plupart, des hommes brillants, spirituels, d'une bravoure

1. Audience du 2 octobre 1830.

chevaleresque, et qui reproduisaient plus fidèlement que le parti légitimiste lui-même, l'ancien type national. Parmi eux s'étaient réfugiés, dans une société que le mercantilisme avait envahie, ces traditions de légèreté moqueuse et de turbulence intelligente, ce goût des aventures, cette impétuosité dans le dévoûment, cette gaîté dans le péril, ce besoin d'agir, ces vives façons de traiter les choses sérieuses, qui constituaient autrefois les caractères saillants de la nation. Ainsi, par un contraste bizarre, la préoccupation des choses de l'avenir se voyait précisément chez ceux dont les qualités personnelles rappelaient le mieux le côté brillant du passé.

Mais ces qualités, qui n'excluaient assurément aucun genre d'aptitude politique, étaient loin de répondre aux tendances grossières et matérialistes de la classe dominante. Le parti républicain, d'ailleurs, était difficile à conduire. S'il avait les vertus de tout ce qui est fort et viril, il avait, en revanche, des vices graves : une exubérance d'ardeur, de l'étourderie dans le courage, une aveugle foi dans l'efficacité des coups de main, un secret penchant à se défier des hommes supérieurs, l'intolérance, l'indiscipline. Ces vices, une habile direction les eût fait sans peine servir à l'accomplissement des plus vastes desseins. Malheureusement les chefs du parti se trouvaient dans un milieu où tout leur était obstacle. Repoussés par le gros de la bourgeoisie qui les traitait de rêveurs dangereux, sans action sur l'ensemble des affaires, privés de la consistance que donnent les positions acquises, incessamment menacés par le pouvoir ou calomniés par la police, il ne leur fut loisible ni de régler leur marche, ni de combiner savamment leurs efforts, ni d'enrégimenter l'armée frémissante qui s'offrait à eux, ni de choisir leurs alliés. Dans un parti qui a déclaré la guerre et au gouvernement établi et à toutes les tyrannies acceptées, les défections sont d'autant plus à craindre qu'elles sont bien moins souvent punies que récompensées. De là, pour les chefs du parti républicain, la nécessité de ménager, dans chaque auxiliaire de la veille, l'ennemi possible du lendemain. Il fallait transiger avec des préjugés qu'on déplorait, se laisser porter trop loin par les passions de la masse, pour ne pas les avoir contre soi ; il fallait être faible par calcul, et, devant des entraînements dont on était affligé, céder une portion du commandement sous peine de le perdre tout entier. Situation difficile dont naissaient naturellement les embarras et les dangers ! Il


Dr Trelat.

est certain que ce ne fut pas toujours sur la fraction la plus sûre du peuple que le parti républicain s'appuya. Il lui arriva même de voir se glisser dans ses rangs des citoyens indignes d'y figurer, et qui étendirent sur lui une solidarité funeste.

Que le parti fût circonspect dans ses choix, réservé dans ses alliances, c'est ce qu'auraient voulu quelques hommes qui, comme MM. Charles Fortoul et Charles Teste, unissaient aux plus hautes vertus civiques un naturel soupçonneux et cette amère science de la perversité que donnent les longues luttes. Mais à tout système d'épuration

s'opposaient, chez la plupart, et le désir de battre puissamment en brèche un pouvoir détesté, et l'impatience d'arriver au but.

Quoi qu'il en soit, et avant d'entrer d'une manière irrévocable dans l'ardente carrière ouverte à leur courage, ces hommes hardis résolurent de confesser hautement leur foi. L'occasion en fut bientôt fournie à quelques-uns d'entre eux. A la suite des troubles de décembre, dix-neuf citoyens avaient été arrêtés, parmi lesquels MM. Trélat, Cavaignac et Guinard, tous trois jeunes encore, mais mûris par l'épreuve des persécutions. Lors du procès des ministres de Charles X, deux d'entre eux, MM. Guinard et Cavaignac, commandaient la deuxième batterie, dont M. Trélat faisait partie en qualité de simple artilleur. Et on les accusait d'avoir voulu substituer violemment la république à la monarchie. Sous le poids de cette accusation, seize citoyens [1] comparaissaient avec eux devant la cour d'assises dans les premiers jours d'avril. Des étudiants, des ouvriers, des hommes de toutes les conditions les attendaient aux portes de la salle d'audience. De nombreux détachements de gardes municipaux occupaient et l'intérieur et les abords du Palais-de-Justice. Les cours situées sous les voûtes étaient remplies de cavaliers. Quand les accusés parurent, mille bras s'agitèrent pour les saluer au passage; ils étaient accompagnés de leurs avocats, républicains comme eux : MM^es^ Marie, Dupont, Boussy, Plocque, Boinvilliers, Rittiez, Michel (de Bourges); et on remarquait avec sympathie la sérénité empreinte sur ces visages à la fois si nobles et si fiers. Sur le bureau étaient déposées des carabines, des pistolets et quelques paquets de cartouches.

Après une courte allocution du président, M. Hardoin, qui crut devoir recommander le calme aux acteurs du drame judiciaire qui allait se dérouler, les interrogatoires commencèrent. Mais il était aisé de juger à l'attitude des prévenus combien ils comptaient sur l'ascendant de leur patriotisme et de leur intrépidité. Loin de songer à se défendre, ils attaquèrent, tour à tour amers et véhéments, ironiques et passionnés. Les débats durèrent plusieurs jours, et l'émotion du peuple allait croissant. On s'était armé contre les accusés d'un prétendu projet de complot formé, disait-on, sous le Pont-des-Arts : le ridicule de cette accusation fut mis en relief avec beaucoup de bonheur par un des témoins, M. Degousée. M. de Lafayette fut appelé, lui aussi, à la barre comme témoin; et, à son aspect, toute l'assemblée se leva par un mouvement spontané de respect et d'affection. Le vieux général venait protéger de sa présence et de son témoignage les prévenus, qu'il connaissait presque tous et qui, tous, lui envoyaient de leurs places, des gestes et des regards amis.

Ce procès donna lieu à des scènes d'un grand intérêt. Dans l'audience du 7 Avril, le président ayant reproché à un des accusés, M. Pécheux d'Herbinville, d'avoir eu des armes à sa disposition et d'en avoir distribué : « Oui, répondit-il avec chaleur, j'ai « eu des armes, beaucoup d'armes, et je « vais vous dire comment je les ai eues. » Alors, rappelant la part qu'il avait prise aux combats des trois journées, il dit comment, suivi de ses camarades, il avait désarmé des postes, soutenu de glorieuses luttes, et comment il avait, quoique peu riche, équipé à ses frais des gardes nationaux. Il restait encore au sein du peuple quelque chose de l'ardeur que la révolution de juillet y avait excitée; on s'animait à de tels récits : les paroles du jeune homme furent accueillies avec exaltation. Lui-même, en terminant sa courte défense, il avait le visage rayonnant d'enthousiasme et les yeux pleins de larmes.

Tout cela rendait les plaidoiries presque superflues. Cependant, MM^es^ Bethmont, Rouen, Marie, Rittiez, Boussy, Plocque, Michel (de Bourges), prirent successivement la parole, et jamais cause n'avait été plaidée avec une éloquence plus mâle, plus altière.

1. C'étaient MM. Sambuc, Francfort, Audry, Pénard, Rouhier, Chaparre, Gourdin, Guilley, Chauvin, Pecheux d'Herbinville, Lebastard, Alexandre et Charles Garnier, Danton, Lenoble, Pointis.

MM. Trélat, Cavaignac et Guinard furent aussi entendus. Un talent grave, une admirable sévérité de mœurs, une conviction dont l'énergie se mêlait à beaucoup de tendresse et de charité, distinguaient M. Trélat dans le parti auquel il appartenait. Médecin, il avait plus d'une fois visité les réduits sombres où languit le peuple des grandes villes; plus d'une fois, il était allé s'asseoir au chevet du pauvre, gémissant et abandonné: il fit une pathétique peinture des souffrances dont il avait été le témoin; il rappela des promesses solennelles qu'on n'avait point tenues, de grands services qu'on avait oubliés.

Godefroy Cavaignac se leva ensuite. Quoique doué d'une organisation d'artiste, qui se révélait par la grâce originale de ses manières, l'imprévu de ses écrits, et une conversation d'où jaillissaient mille étincelles, Godefroy Cavaignac se plaisait aux études approfondies et avait donné à sa vie une direction, avant tout, sérieuse. Fils du conventionnel de ce nom, il veillait avec un soin jaloux sur l'honneur de souvenirs si cruellement calomniés pendant la Restauration et l'Empire.

« Mon père, dit-il en commençant, fut un « de ceux qui, dans le sein de la Convention « nationale, proclamèrent la République, « à la face de l'Europe, alors victorieuse. Il « la défendit aux armées. C'est pour cela « qu'il est mort dans l'exil, après douze « années de proscription; et, tandis que la « Restauration elle-même était forcée de « laisser à la France les fruits de cette révo- « lution qu'il avait servie, tandis qu'elle « comblait de ses faveurs les hommes que « la République avait créés, mon père et ses « collègues souffraient seuls pour la grande « cause que tant d'autres trahissaient. Der- « nier hommage de leur vieillesse impuis- « sante à la patrie que leur jeunesse avait si « vigoureusement défendue! Cette cause, « Messieurs, se lie donc à tous mes senti- « ments comme fils; les principes qu'elle « embrassait sont mon héritage. L'étude a « fortifié cette direction donnée naturelle- « ment à mes idées politiques; et aujour- « d'hui que l'occcasion s'offre enfin à moi « de prononcer un mot que tant d'autres « proscrivent, je le déclare sans affectation « comme sans crainte, de cœur et de convic- « tion: je suis républicain. »

Après ce noble début, Godefroy Cavaignac repoussa avec une singulière élévation de pensée tous les reproches adressés au parti républicain. On l'accusait de conspirer! Accusation futile! Depuis qu'on faisait des révolutions, les conjurations étaient trop peu de chose. Le parti républicain était trop sûr de l'avenir pour manquer de patience et ne se point reposer sur la fortune des peuples. Il aimait bien mieux laisser la monarchie conspirer pour lui par un entassement d'inévitables fautes et d'iniquités fatales. Pourquoi le parti républicain se presserait-il? Lui était permis d'ignorer qu'il existait dans la société un dissolvant si énergique de tous les moyens de pouvoir, que le pouvoir était à refondre tout entier? Ne savait-il pas qu'en présence des besoins immenses et nouveaux qui tourmentaient le monde, un Dieu même trouverait plus difficile de le gouverner que de le refaire? On évoquait contre les républicains les souvenirs sanglants de 93! Mais les gens sensés, ceux qui jugent l'histoire par ses résultats, n'avaient pas oublié sans doute que la Convention avait défendu le sol, étendu la France jusqu'à ses limites naturelles, fécondé le germe de toutes les grandes pensées politiques, et que, de tous les gouvernements tour à tour poussés sur la scène dans l'espace de trente-six ans, seul le gouvernement de la Convention s'était retiré parce qu'il l'avait voulu, triomphant, et abdiquant au bruit du canon de vendémiaire! Des ambitieux déçus, disait-on en parlant des républicains! C'étaient les ambitieux repus qui disaient cela. Passant à des considérations d'une autre nature, Cavaignac montra ce qu'il y avait de réfléchi, de pratique, dans l'opinion républicaine, trop éclairée pour antidater son programme et pour vivre des réminiscences de Rome ou d'Athènes. Il combattit la monarchie, consi-

dérée dans son action nécessaire, non sur la France, mais sur les nations de second ordre. Grâce au Ciel ! La France portait en elle de quoi surmonter les plus déplorables épreuves; mais qu'allaient devenir les peuples naturellement placés sous son égide, et qu'il était dans les nécessités de la monarchie de sacrifier? « La révolution, cria Cavignac en « terminant, c'est la nation tout entière « moins ceux qui l'exploitent; c'est notre « patrie remplissant cette mission d'affran- « chissement qui lui a été confiée par la pro- « vidence des peuples; c'est toute la France « qui a fait son devoir envers eux. Pour « nous, Messieurs, nous avons fait notre « devoir envers elle, et elle nous trouvera « toutes les fois qu'elle aura besoin de nous: « quoi qu'elle nous demande, elle l'ob- « tiendra. » Une explosion d'applaudissements couvrit ces dernières paroles. Et l'impression ne fut pas moindre après le discours de M. Guinard, un de ces jeunes gens à la taille élevée, au front noble, qui montraient réunies en eux les fortes vertus du républicain et l'élégance du gentilhomme.

Comme on l'espérait, les prévenus furent acquittés. Ce ne furent alors qu'acclamations, pleurs d'enthousiasme et mouvements passionnés. Les spectateurs se mêlant aux accusés, on voulut reconduire ceux-ci en triomphe. MM. Guinard et Cavaignac et les élèves des écoles parvinrent à se soustraire à l'ovation qu'on leur préparait. L'adjudant Guilley fut reconnu et porté à bras jusqu'à sa demeure, malgré ses exhortations et ses efforts. Plus de trois mille personnes couvraient la place du Palais-de-Justice et le Quai-aux-Fleurs.

MM. Trélat et d'Herbinville étaient montés en voiture avec trois de leurs amis, MM. Achille Roche, Avril et Lhéritier. La voiture partit avec vitesse, mais une foule impatiente la suivait. Bientôt des fleurs pleuvent de tous côtés. On arrête les chevaux on les dételle. M. Trélat et ses amis essaient en vain de rappeler la multitude à ce sentiment de réserve qui convient à un peuple libre; on les traîne à la course jusqu'à la porte de M. Trélat, à travers des applaudissements et des cris de joie. Le soir, un grand nombre de maisons furent illuminées dans Paris. Le triomphe était complet.

Le procès que les républicains venaient de gagner n'annonçait qu'une partie de l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Ils n'avaient touché, dans leur déclaration de principes, qu'aux questions purement politiques et nationales; ils n'avaient point abordé celles qu'indique, en les résumant, ce mot redoutable et profond, le prolétariat. Mais il était facile de prévoir qu'ils ne resteraient étrangers à l'examen d'aucun des problèmes sociaux dont la solution importait au peuple. La suite de cette histoire montrera combien fut hardie et féconde l'intervention du parti républicain dans l'élaboration des doctrines par qui devaient être à jamais discrédités les vices fondamentaux des sociétés modernes. En attendant, c'était une grande victoire que celle qu'ils venaient de remporter. Les destinées de la monarchie en France venaient d'être remises en question aux yeux des souverains étrangers, et la consternation fut grande au Château.

Le lendemain, 16 avril, Paris fut sur pied. D'une part, la population s'entassait sur tous les points; de l'autre, gardes nationaux, cavaliers et fantassins se mettaient en mouvement. La lutte, toutefois, ne s'engagea point.

Casimir Périer avait espéré, par un fastueux déploiement de force, intimider du moins le parti républicain. Mais ce parti, conduit par des hommes dont l'audace grandissait par le péril même, redoubla de fougue et sut bientôt trouver l'occasion d'agiter puissamment les esprits. La décoration instituée par la loi du 13 décembre 1830 allait être remise aux plus valeureux combattants de juillet : il fut décidé, à la Cour, que la croix de juillet porterait pour légende : *Donnée par le roi*, et entraînerait la formalité du serment. A cette nouvelle, les républicains se réunissent, s'organisent pour la résistance, puis courent répandre partout la colère qui les anime. On osait donc faire



Le cheval d'un jeune homme vint heurter le roi. (Page 339.)

revivre l'ancien droit monarchique : tout par le roi, pour le roi ! La révolution de juillet n'existait donc plus que par le bon plaisir d'un prince, sans qui elle s'était faite, que nul n'y avait vu figurer et qui n'aurait pu y figurer que comme le premier des rebelles ! A quoi songeait-on de transformer en hochet de cour ce qui ne devait être qu'un impérissable témoignage de l'impuissance du despotisme et de la fragilité des trônes ? Que signifiait ce serment qui associait des sentiments serviles au souvenir d'un évènement par où avait éclaté la souveraineté du peuple, du peuple en armes ? On s'excite ainsi mutuellement, on s'encourage à l'énergie. Des pétitions véhémentes circulent de main en main. Des protestations sont rédigées. On donne des banquets publics, joyeux essais de révolte. Plusieurs des citoyens qu'attend la décoration, se montrent hardi-

ment un ruban bleu à la boutonnière, comparaissent devant le jury, sont acquittés. Réunis au passage du Saumon au nombre de près de douze cents, sous la présidence de M. Garnier-Pagès, les décorés jurent de n'admettre ni l'obligation du serment ni la légende. Bientôt tout Paris est en émoi. Le chant de la *Marseillaise* retentit le long des boulevards que parcourent des bandes d'hommes exaltés. La place Vendôme est au pouvoir du peuple, et, pour le disperser, on n'ose employer que des pompes à incendie, le meurtre pouvant donner aux troubles l'importance d'une insurrection.

Le lendemain, jour de l'Ascension, le calme était sur la place publique, mais non dans les cœurs. L'ébranlement de la veille recevait partout des commentaires moitié plaisants, moitié sinistres. Les ridicules moyens de répression mis en œuvre par le maréchal Lobau pour dissiper la multitude, donnèrent lieu à un nombre infini de caricatures où la majesté royale elle-même fut livrée en proie à la gaîté française. La Cour s'effraie; l'idée de la légende est abandonnée; les maires sont chargés de distribuer les médailles : le pouvoir s'avouait vaincu.

De tels faits avaient une signification profonde. Il était clair que, dans cette circonstance, les meneurs de la classe moyenne s'étaient abstenus. C'est qu'en effet la cause de la royauté ici ne se confondait pas avec celle de la bourgeoisie. Au fond, quoique le roi n'eût pris en juillet 1830 aucune initiative, quoique la fortune l'eût salué vainqueur sans l'avoir fait combattant, il était dans les conditions du régime monarchique, qu'on lui attribuât l'honneur de toutes les belles actions faites sans lui. Au point de vue de la monarchie, cela était non-seulement admissible, mais nécessaire. Si la bourgeoisie ne le comprit pas, c'est, je l'ai dit, parce qu'elle n'avait cessé de poursuivre la réalisation de cette frivole utopie : une royauté en sous-ordre, une royauté qui fût un instrument plutôt qu'un principe.

Cette erreur était celle de Casimir Périer. Et par là s'explique la mollesse que, contrairement aux habitudes de sa politique, il venait de montrer. Peut-être aussi ressentait-il une satisfaction secrète du coup qui atteignait la personne du roi. Car il avait pour ce prince une aversion qu'il ne prenait pas soin de dissimuler, parlant de lui en termes qui excluaient également toute modération et toute décence, et paraissant n'être son ministre que pour être plus à portée de se faire son détracteur.

Le roi, de son côté, regrettait chaque jour davantage M. Laffitte, dont il se rappelait, non sans quelques retours amers, les manières affectueuses, la bonté d'âme, le langage persuasif et les services modestes. Forcé de subir Casimir Périer, il apportait dans ses relations avec cet homme indomptable une contrainte que ne masquait pas toujours suffisamment sa prudence profonde. Casimir Périer, d'ailleurs, jetait plus d'éclat qu'il ne convient dans une monarchie où tout doit se rapporter au monarque. Il occupait trop de place dans les haines.

Soit que le roi voulût ramener à lui l'attention publique trop longtemps distraite, soit qu'il fût bien aise d'interroger par lui-même les sentiments de la France, il résolut tout à coup de s'éloigner de la capitale. Après avoir, dans un premier voyage, parcouru la Normandie, il se dirigea vers les départements de l'est. Il ne manqua pas d'aller visiter le champ de bataille de Valmy. Là il parut s'arrêter avec complaisance sur l'emplacement des batteries qu'il avait jadis commandées en avant et à l'ouest du moulin. Arrivé au pied de la pyramide qui consacre la mémoire de Kellermann, il y trouva un vieux soldat qui, à la bataille de Valmy, avait eu un bras emporté par un boulet de canon. Le roi détacha aussitôt le ruban qu'il portait à sa boutonnière et en décora le soldat, comme avait coutume de faire Bonaparte. C'est la règle dans les monarchies d'accorder une importance capitale à ces imperceptibles épisodes d'un drame immense. Les feuilles de la Cour faisaient grand bruit des moindres détails du voyage entrepris par l'ancien compagnon d'armes

de Dumouriez. On s'attachait beaucoup à occuper la France de son roi.

Au reste, le passage du cortége provoqua partout les manifestations de ce banal enthousiasme, enfantillage éternel éternellement pris au sérieux ! A Metz, cependant, la réception faite au roi fut presque impérieuse. C'était dans cette ville qu'avait été rédigé par le maire, M. Bouchotte, par M. Charpentier, président de la cour royale, par M. Voirhaye, avocat-général, et par M. Dornez, le premier plan d'association nationale. La destitution dont M. Casimir Périer avait frappé, à ce sujet, MM. Bouchotte et Voirhaye avait accru l'irritation des patriotes, parmi lesquels comptaient la plupart des conseillers municipaux, tous les officiers supérieurs de la garde nationale et plusieurs militaires de la garnison. Le roi répondit sèchement au corps municipal qui, dans son allocution, s'était élevé contre l'hérédité de la pairie. La garde nationale ayant voulu exprimer, par l'organe de M. Voirhaye, la même opinion, le roi interrompit avec impatience l'orateur, et lui arrachant l'adresse : « La garde nationale, dit-il, ne doit pas « s'occuper de questions politiques. Cela ne « la regarde pas. — Sire, reprit M. Voir- « haye, ce n'est pas un avis qu'elle donne, « c'est un vœu qu'elle exprime. — La garde « nationale n'a point de vœu à former ; les « délibérations lui sont interdites ; je ne « veux pas en entendre davantage. »

Cette sortie imprévue produisit dans la ville de Metz la plus vive sensation. Les officiers supérieurs de la garde nationale ayant été invités à la table du roi, un seul se rendit à l'invitation. Louis-Philippe ne prolongea pas son séjour à Metz. Il en sortit à cheval, par une pluie battante. A quelque distance de la ville, le cheval d'un jeune homme mêlé au cortége étant venu heurter violemment sa tête à la jambe du roi, il y eut un moment d'anxiété générale. On avait craint une tentative dirigée contre les jours de Louis-Philippe.

Ce fut pendant ce voyage que Casimir Périer, dont une circonstance particulière avait excité le mécontentement, écrivit au maréchal Soult, qui accompagnait le roi : « Si cela continue, je vous brise comme verre. »

Le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, le projet formé de planter un arbre de la liberté donna lieu, dans Paris, à des scènes tumultueuses. Un jeune homme, nommé Désirabode, s'était élancé un pistolet à la main à la rencontre du magistrat qui, suivi d'un détachement de gardes nationaux, voulait s'opposer à cette démonstration populaire. Ce jeune homme fut entouré par les gardes et tomba percé de plusieurs coups de baïonnettes. On n'eut pas à déplorer d'autre malheur, et les rassemblements se dissipèrent, après avoir fait redouter un moment quelque grande catastrophe.

La Chambre des députés avait été prorogée le 20 avril ; le 3 mai, elle fut dissoute. On a vu sur quelles bases elle avait assis la domination de la bourgeoisie. Casimir Périer lui imposait irrésistiblement la loi de son orgueil, il avait obtenu d'elle près de treize cents millions par provisoire, et se tenait d'autant plus assuré de la conduire, qu'elle lui obéissait sans l'aimer. Mais on pensa que cela même la rendait importune au roi, qui, d'ailleurs, couronné par elle, lui devait une reconnaisance dont il était, peut-être, secrètement offensé.

X X

Chambre nouvelle. — M. Odilon Barrot et M. Mauguin. — Préoccupations de la France : évènements extérieurs. — Comment la France pouvait intervenir en Pologne. — Victoire de Dwernicki. — Skrzynecki nommé généralissime : choix funeste.— Combat de Waver et de Dembewilkie ; bataille d'Iganie. — Invasion du choléra ; envoi de médecins français en Pologne. — L'Europe épouvantée. — L'Autriche viole le principe de non-intervention : Dwernicki désarmé. — Mouvements des armées russe et polonaise ; bataille d'Ostrolenka. — Arrivée d'Orloff au camp de Pultusk ; mort subite de Diébitch. — Mort de Constantin. — Rumeurs. — La princesse de Lowicz. — Un couronnement à Moscou. — La France insultée par don Miguel ; expédition du Tage. — L'amiral Roussin. — Histoire de la Conférence de Londres.

Parmi les hommes nouveaux que semblait appeler à la tribune la session qui allait s'ouvrir, on remarquait : le général Lamarque, orateur méridional, dont la parole vive, abondante, colorée, se ressentait toujours du ressouvenir des batailles et des réminiscences de l'antique, homme d'Etat d'une mince portée, mais représentant chaleureux de ce militarisme impérial dont le patriotisme était resté monarchique par l'habitude de la discipline ; M. François Arago, si célèbre dans les annales de la science, et dont le nom avait tant de retentissement en Europe ; M. Duvergier de Hauranne, appartenant à cette famille d'où était sorti le fondateur de Port-Royal janséniste ; M. Thiers enfin et M. Garnier-Pagès qu'attendaient des destinées si diverses, et qui, l'un et l'autre, devaient occuper une place importante dans l'histoire de leur pays.

L'Opposition se présentait sans chef réel et reconnu. M. Odilon Barrot, cependant, en était déjà le membre le plus influent. Loyauté, tenue, désintéressement, désir du bien, il avait toutes les vertus de l'homme privé. Mais son patriotisme avait quelque chose de languissant ; son honnêteté était timide, et sa sincérité ingénue. Ce qui aurait dû être sa volonté n'était que son désir. Ses inspirations étaient plutôt louables que magnanimes, et il ne se montrait capable ni d'audace, ni de passion. On le disait peu instruit, peu versé dans la science des affaires. Et comme il n'avait ni la sécheresse des esprits pratiques, ni la fougue des âmes qu'emportent leurs élans ; traité de rêveur par les uns, de calculateur par les autres, il perdait à la fois tous ses avantages. Orateur, il résumait volontiers les discussions, et ne les précisait pas ; ou bien, il généralisait le débat sans l'agrandir. Mais son éloquence laissait une trace durable, parce qu'elle était toujours saine, élevée, et forte. D'ailleurs, malgré sa figure sombre, sa lèvre légèrement dédaigneuse, la raideur apparente de son maintien, il y avait chez lui une naïveté d'impressions, une ignorance du mal, une noblesse de cœur et de caractère, qui lui donnaient une grande puissance d'attraction sinon d'entraînement. On oubliait de lui porter envie.

M. Mauguin était, dans l'Opposition, le naturel émule de M. Odilon Barrot, et autant le second était circonspect, stérile en ressources et ami des ménagements, autant le premier était prompt à l'attaque, impétueux et inventif. Mais, avec plus d'initiative et plus de feu que son rival, M. Mauguin avait moins de consistance. Sa vigueur même devait tôt ou tard éloigner de lui la plupart des membres de l'Opposition qui tremblaient qu'on ne les conduisît trop loin ; car les plus énergiques, devant la Chambre, avaient besoin de croire que le régime constitutionnel pouvait être amélioré sans être

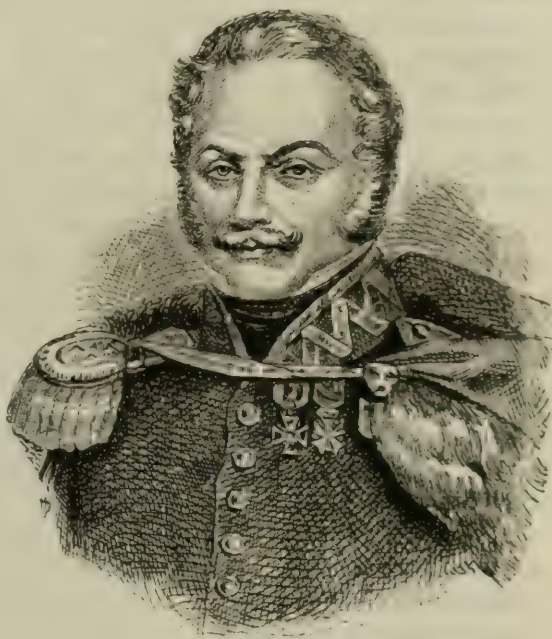
affaibli. Genre d'illusion que M. Odilon Barrot poussait plus loin que personne, non par insuffisance mais par candeur!

Quoi qu'il en soit, ce fut à M. Mauguin qu'appartint le premier rôle, tant que dura le mouvement révolutionnaire des peuples. Il se fit, à la Chambre, le centre du parti militaire; et nous le verrons, soutenu par le général Lamarque, porter au pouvoir des coups terribles. Nul, d'ailleurs, ne suivait plus assidûment que M. Mauguin, sur la carte d'Europe, les expéditions lointaines et les marches savantes; nul ne se plaisait davantage à pénétrer les intrigues des Cours, à dévoiler les artifices de la diplomatie; nul ne remuait plus le monde en pensée.

Or, à cette époque, la France vivait plus de la vie des autres nations que de la sienne propre. Les évènements qui agitaient alors la Pologne, le Portugal, la Belgique, occupaient les esprits d'une manière à peu près exclusive, et sur ces évènements allaient rouler tous les débats de la session qui était à la veille de s'ouvrir. Nous vivions surtout en Pologne. Glorieux privilège de ce noble pays de France, d'avoir pour histoire celle de tous les peuples qu'on opprime!

Depuis la bataille de Grochow, les débordements de la Vistule avaient suspendu la guerre; mais, dans le courant de février, le général Dwernicki, commandant l'aile droite des Polonais, àvait tenu la campagne à la tête d'un petit corps de 3.000 chevaux. Entouré des républicains de l'armée, cet homme héroïque fit des prodiges. Poussant l'audace jusqu'au génie et prompt comme la foudre, avec 3.000 soldats il sut en épouvanter et en disperser 20.000. Le 14 février, il avait battu Ceismar dans les vallons de Sieroczyn. Le 17, il avait passé la Vistule, il avait couru à la rencontre du général Kreutz dans le palatinat de Sandomir, et, l'atteignant sous la forêt de Nowawies, il l'avait mis en fuite. Le 2 mars, il le rejoignit à Pulawy, et y écrasait les dragons du prince de Wurtemberg. Partout victorieux, il alla s'établir à Zamosc, où le réléguaient des ordres jaloux.

Il était question à Varsovie de remplacer Radziwill, chef impuissant à qui personne n'osait plus faire un crime de son incapacité, depuis qu'il se l'était reprochée lui même avec une modestie qu'ennoblissait son malheur. Quel successeur allait-on lui donner? Le comte Pac, ancien aide-de-camp de Napoléon, le grand mathématicien Prondzynski, Krukowiecki, tels étaient les rivaux opposés à Skrzynecki, encore tout rayonnant de sa



Joseph Dwernicki.

gloire récente. Les républicains présentaient Dwernicki; mais, appuyé sur le parti des aristocrates de Varsovie, et recommandé à la Diète par Chlopicki, dont les blessures rachetaient les fautes, Skrzynecki l'emporta.

Si le gouvernement français avait eu pour la Pologne les mêmes sympathies que la France, il aurait rendu à la cause polonaise un incalculable service, en soutenant de son influence le parti démocratique et en travaillant à faire échouer l'élection de Skrzynecki. Nul genre d'intervention ne pouvait valoir celui-là. Car, ce qu'il fallait, pour le triomphe de la Pologne, en de telles cir-

constances, c'était un gouvernement de furieux. Il est des temps où la sagesse ordinaire perd les empires. Ce que Chlopicki avait commencé, Skrzynecki le continua[1].

C'était un homme d'un esprit délié, rompu à toutes les roueries des cercles diplomatiques, ne prisant que les manières polies, les titres nobiliaires et les beaux dehors. Il étalait avec complaisance le luxe de sa charge, passait des revues en calèche, et s'entourait d'une jeunesse dorée qui avait adopté, pour lui plaire, des airs parisiens et le langage des hauts salons. Imbu de ce jésuitisme qui, sous la Restauration française, s'était glissé dans toutes les Cours de l'Europe, Skrzynecki fréquentait les églises et affectait de parler du ciel dans tous ses discours, même dans ses proclamations à l'armée. Un tel homme, congréganiste en épaulettes, et négociateur obstiné, n'était pas évidemment le chef qui convenait à une révolution armée, quoiqu'il eût de la bravoure, du coup d'œil, la science militaire, et qu'il fût aiguillonné par l'ambition.

Aprés un mois de repos et des tentatives d'arrangement avec Diébitch, le généralissime résolut de reprendre les hostilités. Mais il garda le plus profond secret sur ses desseins. Dans la nuit du 30 mars, pendant que Varsovie estplongée dans le sommeil, Skrzynecki rassemble ses troupes en silence; le pont de Praga était couvert de paille, on le passe sans bruit. La division du général Rybinski, soutenue par une brigade de cavalerie, marche sur Zomki, et arrive inaperçue à la pointe du jour sur les flancs de Geismar, qui occupait dans la forêt de Waver une forte position. Un brouillard épais couvrait la montagne, et les Russes, croyant l'ennemi éloigné, étaient endormis dans leur camp. Avant de commencer l'attaque, Rybinski détache le colonel Ramoniro avec une partie de sa division dans le bois. Celui-ci, par un détour, va se porter en arrière des retranchements russes, de manière à leur couper la retraite. Assailli à l'improviste de front et de flanc, l'ennemi n'a pas le temps de se reconnaître, car à peine l'infanterie de Rybinski a-t-elle commencé le feu que les lanciers débouchant des barrières de Grochow tombent sur les avant-postes de Geismar et les culbutent. Le désordre est dans ses rangs, et c'est en vain qu'il essaie de rallier ses bataillons. Les Russes veulent s'enfuir par la chaussée de Minsk, mais ils rencontrent Ramorino qui les charge à la baïonnette, surpris et épouvantés. Alors la déroute est complète, le corps de Geismar est à moitié détruit ou fait prisonnier, et le général russe, avec les débris de sa troupe, s'enfuit à travers le bois jusqu'à Dembewilkie.

Là se trouvait la division de Rosen, forte de 15,000 hommes, dans une position appuyée sur des bois, et protégée par un terrain bourbeux, impraticable à la cavalerie et aux canons. Mais il est encore jour, et bien qu'il ne puisse aborder Rosen que par le terrain étroit de la route, le généralissime donne ordre qu'on s'empare du village de Dembewilkie situé dans une clairière sur les flancs de la chaussée qu'il domine. Foudroyés par l'artillerie russe à laquelle ils ne peuvent répondre, le 4e et le 8e de ligne s'avancent hardiment, essuyant un feu terrible et des charges qui ne les font pas reculer. Deux pièces sont enfin amenées à force de bras, et vers le soir, le 4e de ligne entre dans le village au pas de charge. Arrivent alors par le défilé la cavalerie du général Skarzynski et les escadrons de Posen, qui, dépassant le village, vont charger le centre de l'ennemi, et renversent son infanterie et ses hulans. Les Russes abandonnent

1. Nous ne saurions trop insister sur ce point de vue. Quand l'Opposition, en 1831, reprochait si vivement au gouvernement français sa conduite à l'égard de la Pologne, l'Opposition plaidait une excellente cause; mais elle la plaida par de mauvaises raisons, et cela parce qu'elle ignorait ce qui se passait à Varsovie, où nous avions un consul dévoué aux Russes. Soutenir, dès le prinipe, par ses agents, le parti des *exaltés*, voilà ce qu'aurait dû faire M. Sébastiani et ce qu'il était raisonnable d'exiger de lui. En demandant plus, on s'égara dans des déclamations, trop faciles à réfuter. Ce qui est certain, c'est que la Pologne a été perdue par son aristocratie, patriote sans doute, mais inintelligente. Quand une révolution pareille a éclaté, ceux-là seuls qui ne craignent pas de l'exagérer la sauvent.

le champ de bataille, laissent 2,000 hommes sur la place, douze pièces de canon, des armes innombrables et 6,000 prisonniers. Les Polonais n'avaient perdu que 300 hommes. Le lendemain, Lubienski poursuivit Rosen au grand trot, à travers les villes de Minsk et de Kaluszyn, et porta jusqu'à onze mille le nombre des prisonniers. Inhabile à profiter de ses avantages, et ne sachant pas suppléer au nombre par l'audace des entreprises, Skrzynecki fut accusé d'indécision, et, en effet, il ne comprit pas le parti qu'il pouvait tirer de l'enthousiasme des Polonais victorieux et du découragement des Russes, que semblait lui livrer l'incapacité de Diébitch. Les troupes russes étaient tellement démoralisées par les revers imprévus qu'elles avaient essuyés, que le 10 avril, ayant été attaquées au village d'Iganie par le général Prondzynski, elles se débandèrent ; et l'on vit l'élite de l'infanterie russe, ceux que l'empereur appelait *les lions de Warna*, depuis la guerre de Turquie, mettre bas les armes et jeter les aigles qu'ils arrachaient de leurs schakos, pour s'enfuir ou se rendre.

La victoire d'Iganie, où l'on prit aux Russes 2,500 hommes et quelques pièces de canon, n'eut pas le résultat qu'on en pouvait espérer, à cause des lenteurs que mit le généralissime à exécuter le mouvement convenu. A chaque instant, Prondzynski s'attendait à le voir arriver de Siedlce par Bohimie, d'après le plan qu'avaient arrêté entre eux les deux généraux. C'en était fait du corps de Rosen, si, au lieu de perdre un temps précieux à réparer les ponts du Kostrzyn, Skrzynecki eût débouché plus tôt de la forêt : il eût coupé la retraite des Russes et détruit tout un corps d'armée.

Mais déjà un fléau plus terrible que la guerre allait fondre sur les Polonais. Venu des Grandes-Indes, le choléra-morbus s'était mis en marche pour dévaster le monde. Au nord, il s'était avancé dans la Sibérie ; au sud, il avait étendu ses ravages jusque sur les côtes de la Nouvelle-Hollande ; à l'est, il avait franchi la grande muraille de la Chine pour aller se déclarer à Pékin : à l'ouest, traversant la mer Caspienne, il avait infecté Tiflis et la Nouvelle-Géorgie, passé le Caucase, envahi l'empire russe, éclaté à Moskou ; et l'armée de Diébitch le portait dans son sein. Ce fut à la bataille d'Iganie que les Polonais contractèrent cette maladie épouvantable ; elle commença par les régiments le plus engagés, et bientôt elle se communiqua au reste des troupes. On eût dit que la mort des champs de bataille ne suffisait plus à l'animosité de ces combats.

Informé de la contagion qui s'avançait, notre gouvernement s'en émut ; il semblait que la peur du fléau le fît sortir de cette indifférence où le laissaient les dangers de la Pologne. Le 19 mai, sur la demande de M. d'Argout, ministre du commerce, une commission de médecins français fut désignée par l'Académie royale de médecine pour aller étudier en Pologne le choléra-morbus[1]. Cette commission, présidée par M. Londe, arriva au mois de Juin à Varsovie. Elle y trouva ce qu'on nomme la basse classe, entassée, comme partout, dans les quartiers de la vieille ville, quartiers sales, mals pavés, couverts d'eau croupissante ; le peuple y vivait dans un air humide et insalubre, se nourrissant de pain noir, de viandes malsaines, de fruits acides et non mûrs. Ce fut sur cette classe, la plus malheureuse, que le choléra sévit d'abord, et sévit le plus longtemps, car la fortune s'attaque de préférence à ceux qu'elle a déjà frappés. Le reste de la Pologne présentait le même spectacle. C'était dans les lieux où règne la misère, où l'hygiène est impossible, où sont agglomérées les familles, toujours nombreuses, des pauvres, que la maladie était le plus terrible. Le paysan polonais la voyait pourtant sans frayeur et la supportait sans se plaindre. L'éducation du despotisme l'a endurci à toutes les fatigues de la vie, et rendu insoucieux de ses maux ; vêtu d'une espèce de blouse bleue, serrée par une ceinture, les

1. Elle se composait de MM. Charles Londe, Casimir Alibert, Boudard, Dalmas, Dubled et Sandras.

pieds nus dans des chaussures déchirées, il s'en va aux champs, dès l'aurore, muni d'une pipe et d'un peu d'eau-de-vie de grain ; et il vit ainsi, misérable et résigné.

Le premier soin des médecins français fut de rechercher si le choléra était contagieux, c'est-à-dire s'il tenait à un virus communicable. Pour cela, ils essayèrent de s'inoculer la maladie, et avec ce courage qui a de tout temps honoré la science, ils s'imprégnèrent du sang des cholériques, ou des autres fluides émanés de leurs cadavres ; mais aucun d'eux n'en souffrit. Et comme le choléra n'atteignait ni les médecins qui assistaient les malades, ni les infirmiers qui les soignaient, ni aucun de ceux que la charité conduisait dans les hôpitaux, ils conclurent de ces faits que le fléau n'était pas contagieux.

L'opinion contraire prévalut cependant parmi le peuple. On disait que le choléra avait été importé à Dantzig par des navires venant de Russie ; on faisait remarquer que l'armée polonaise l'avait gagné en se mêlant à l'ennemi, et que le choléra se déclarait dans les villes précisément aussitôt après le passage des Russes. Les médecins français furent obligés eux-mêmes de reconnaître que les mouvements de troupes, la présence sur un point d'une grande masse d'hommes traînant avec eux une atmosphère spéciale, pouvaient avoir une influence que n'avait point un cholérique isolé. Ces hardies hypothèses, dont s'emparait la passion, avaient augmenté la fureur des Polonais, qui accusaient les Russes d'avoir pris pour allié un mal inconnu.

Vraie ou fausse, cette opinion se répandit en Europe, et la France l'accueillit avidement. On réclama, au nom de l'humanité, la fin d'une guerre impie, entreprise par l'orgueil d'un seul homme. On s'indignait de l'appui que la Prusse avait prêté à l'armée russe, tandis que l'Autriche paraissait observer du moins une neutralité honorable. Les journaux du gouvernement français demandaient avec ironie si les Puissances voulaient répondre à la propagande des principes par la propagande des contagions ; et le *Journal des Débats* s'écriait : « Qui se « rapellera que le roi de Prusse est le beau-« père de l'empereur Nicolas, le jour où le « fléau marchera sur Berlin, comme il mar-« che déjà sur Vienne ? Ce sont là des liens « de famille qui coûtent trop cher aux « peuples. »

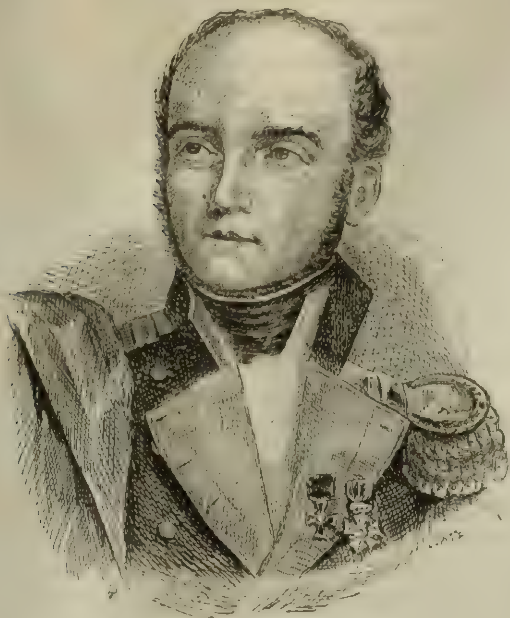
Mais les Puissances fermaient l'oreille à ces cris arrachés par la peur. Déjà l'Autriche, comme si elle eût voulu démentir les sympathies qu'on lui supposait pour la Pologne, avait saisi l'occasion que lui offraient les évènements que nous allons raconter.



Mathias Rybinski.
Dernier commandant en chef de l'armée polonaise.

Depuis que Dwernicki occupait Zamosc, la noblesse de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine, encouragée par son voisinage, préparait une vaste insurrection, dont la pensée généreuse allait jusqu'à l'affranchissement des serfs. Pousser à ce grand mouvement, le régulariser, soutenir le patriotisme de ces contrées couvertes de forêts et habitées par de rudes chasseurs, c'était là

ce que Dwernicki devait accomplir avec sa petite troupe, si faible, qu'on paraissait, en



Joseph Bem.

lui donnant de pareils ordres, avoir conjuré sa perte.

Quoi qu'il en soit, résolu de passer à travers les trois armées qui le menaçaient, Dwernicki sort de Zamosc le 3 avril, et arrive le 16 à Boremel, où l'atteint bientôt le corps de Rudiger. Là se livre un de ces combats que la furie polonaise rend seule explicable. Laissant son infanterie dans le village, Dwernicki, à la tète de deux mille lanciers républicains, fond sur les 9,000 hommes de Rudiger; en deux charges il le met en déroute et lui prend huit pièces de canon. Le lendemain, Dwernicki se dirigeait vers la Podolie, poursuivi par Rudiger qui venait d'opérer sa jonction avec Kaysaroff. Au midi, le général Roth s'avançait pour lui barrer le passage. A Kolodno, le général polonais apprit qu'on voulait le couper des frontières de Galicie. Il pousse à Lulince, mais, dans la nuit du 25 avril, Rudiger violant le territoire autrichien, ordonne à un détachement de se porter en arrière des Polonais. Le 27 au matin, quand fut dissipé le brouillard qui avait masqué les manœuvres des Russes, Dwernicki se vit enveloppé par 25,000 hommes. Alors, il franchit la frontière, mais les troupes autrichiennes, qui avaient toléré la violation de leur territoire par les Russes, l'environnèrent et le forcèrent de mettre bas les armes. Les populations que traversa ce petit corps, quand on l'emmena prisonnier, l'accueillirent avec enthousiasme; les dames de Presbourg arrachant les boutons de l'uniforme de Dwernicki, les portaient suspendus à leur cou par des chaînes d'or.

Le désastre de Dwernicki fit manquer l'insurrection des provinces méridionales. Celle des Lithuaniens attira dès lors toute l'attention des Polonais.

Après la bataille d'Iganie, Shrzynecki perdit un temps précieux. Il pouvait, avec toutes ses forces réunies, se porter successivement sur chacun des grands corps de



Vincent Matuszewicz.

l'armée russe, qui étaient toujours fort éloignés l'un de l'autre, et les battre séparé-

ment, grâce à la double supériorité de la valeur et du nombre.

La garde russe était cantonnée entre le Bug et la Narew, à vingt lieues au nord du quartier-général de Diébitch. Elle occupait le terrain qui s'étend de Lomza à Zambrow, et Diébitch ne pouvait la joindre qu'en passant le Bug. Cette garde, forte de 20,000 hommes, était commandée par le grand-duc Michel et renfermait toute la noblesse russe. La détruire, c'eût été frapper au cœur l'empereur de Russie, et l'exposer à la haine des grandes familles, déjà mécontentes. Ce corps était donc celui que le généralissime polonais devait attaquer de préférence, d'autant plus qu'en allant lui livrer bataille, on pouvait jeter des secours dans la Lithuanie insurgée.

Skrzynecki avait perdu un mois en tergiversations : il résolut enfin d'agir. Le 12 mai, il quitta son camp de Kaluszyn et marcha sur Sérock, ville située au confluent du Bug et de la Narew. Il avait avec lui 46,000 hommes et cent pièces de canon [1]. Pour masquer à Diébitch ce grand mouvement, il laissa le général Uminski à Kaluszyn avec un rideau de troupes.

Arrivé à Sérokc le 14, sans que rien eût transpiré de ses desseins, ni dans l'armée russe, ni dans Varsovie même, Skrzynecki divisa son armée en deux colonnes, et se jetant dans le terrain compris entre les deux fleuves, il marcha sur les gardes, ayant le Bug à sa droite et la Narew à sa gauche. L'une de ces colonnes, sous les ordres de Lubienski, se dirigea du côté de Nur, pour observer Diébitch et l'empêcher de passer le Bug. L'autre colonne, sous les ordres de Skrzynecki lui-même, marchait sur Lomza pour y surprendre les gardes, menaçant à sa gauche Ostrolenka, petite ville située sur la rive gauche de la Narew, et environnée de dunes et de marécages.

Cette ville était occupée par une division de 7,000 hommes, sous le commandement de Sacken, qui était ainsi séparé de la garde russe par toute la distance d'Ostrolenka à Lomza.

Au lieu de dépasser le corps de Sacken, qu'on aurait écrasé plus tard dans son isolement et que maintenait une division polonaise précédemment envoyée sur la rive droite, Skrzynecki fit la faute de détacher contre Sacken le général Gielgud, ce qui était du même coup affaiblir l'armée polonaise et forcer les Russes de Sacken à rejoindre les gardes en se repliant sur Lomza. Déjà, du reste, les gardes, profitant de la lenteur de Skrzynecki, avaient gagné une marche et mis le fleuve entre elles et l'ennemi.

L'expédition contre les gardes était donc manquée par défaut de vigueur et d'audace. De son côté, Diébitch est enfin averti de ces grands mouvements. Il pourrait, par une diversion formidable, marcher sur Varsovie : il aime mieux aller secourir les gardes. Il sort brusquement de son camp de Siedlce, et aussi prompt cette fois qu'il était lent d'ordinaire, il s'avance verg le Bug, passe le fleuve au-dessus de Nur, et court attaquer Lubienski dans la plaine. Lubienski, à la tête de ses 10,000 hommes, soutient bravement le choc jusqu'au soir. Enveloppé par la cavalerie du comte Witt, il refuse de se rendre, il ouvre les colonnes ennemies à la baïonnette, pendant que les faucheurs abattent les cuirassiers russes, et, se sauvant au milieu des ténèbres, il va rejoindre le généralissime. Celui-ci entendant le canon du côté de Nur, se retirait déjà sur Ostrolenka ; et, dans la nuit du 25 mai, il passait la Narew sur les deux ponts de cette ville, avec le gros de son armée et toute son artillerie, évitant une bataille, mais laissant, par une préoccupation inexpliquée, le corps de Lubienski isolé sur la rive gauche.

Cependant, revenus de leur frayeur et trouvant libre le terrain compris entre les deux fleuves, les gardes avaient opéré leur jonction avec Diébitch : et, le 26 mars au matin, toute l'armée russe s'avançait sur Ostrolenka.

En avant de la ville s'étend une plaine où

1. Ses forces s'étaient beaucoup accrues depuis le commencement de la guerre. Elles s'élevaient en tout, dans ce moment, à 86,000 hommes environ.

se trouvent, comme nous l'avons dit, des dunes, des marécages et quelques mamelons boisés. C'est dans cette plaine que se déployait, en attendant les Russes, la cavalerie de Lubienski, derrière la division d'infanterie du général Kaminski.

A neuf heures du matin, la grande armée russe arrivait en masse dans la plaine, déroulée en éventail et flanquée par des nuées de Cosaques. L'affaire fut engagée par les troupes du général Berg, que l'infanterie de Kaminski reçut vigoureusement. Mais les Russes menaçant de tout envelopper par leur nombre, il fallut céder le terrain. La cavalerie se replia la première sur Ostrolenka et le général Pac lui ordonna de passer sur la rive droite. Suivait l'infanterie de Kaminski. Placé à l'arrière-garde, le 4ᵉ de ligne reculait lentement, et, s'arrêtant par intervalles pour repousser la cavalerie russe qui l'inondait, il faisait feu de tous ses fronts et regagnait Ostrolenka, tandis que les troupes dont il protégeait la retraite, se précipitaient à travers la ville vers les deux ponts, pour aller rejoindre le gros de l'armée polonaise qui campait, dans la plus parfaite sécurité, sur la rive droite.

Mais les Russes entraient par divers points sur les traces de l'arrière-garde. Le désordre commençait. Des barricades inachevées obstruaient les rues; des obus éclataient de toutes parts, et les maisons d'Ostrolenka étaient en flammes : on se battait au milieu de l'incendie. Pendant qu'on débouche par toutes les issues vers les ponts, les grenadiers d'Astrakan, déjà logés dans les maisons voisines du fleuve, tirent à bout portant sur les bataillons en retraite. Mêlés aux Polonais, les Russes encombrent les avenues, et dressent leurs batteries sur la rive.

Resté seul dans la ville, le 4ᵉ de ligne avait à se faire jour à travers cette foule amoncelée. Il épaissit ses rangs, et poussant des *hourras*, il charge cette masse d'hommes à la baïonnette, en fait une boucherie sans nom et se fraie un passage. Le pont est couvert de morts. La Narew, ensanglantée, ne charrie plus que des cadavres ou des mourants.

Il est onze heures du matin. A la suite du 4ᵉ de ligne, les grenadiers d'Astrakan et de Souwaroff se jettent pêle-mêle sur les ponts fléchis et délabrés. Les canonniers polonais, qui ont plusieurs fois balayé le passage, ont été tués un par un par des tirailleurs, et sont étendus morts à leurs places. C'est autour de leurs pièces que s'engage le combat sur la rive droite. Les Russes sont protégés par le feu de quatre-vingts pièces de canon qu'ils ont rangées en fer à cheval sur la rive gauche, grâce à la concavité du fleuve. Tout à coup arrive au milieu des Polonais le généralissime éperdu. Tranquille tout à l'heure dans son quartier-général, il croyait entendre le bruit d'un simple engagement. Les troupes assises autour de leurs bivouacs n'avaient pas mangé depuis trente heures. En apprenant que l'armée russe envahit la rive droite, on s'assemble en tumulte; les bataillons se précipitent au-devant de l'ennemi sans ordre, sans ensemble. Désespéré, Skrzynecki courait ventre à terre d'une colonne à l'autre en criant : *A moi Rybinski! à moi Malachowski! En avant! en avant tous!*... Lui-même, son habit troué de balles, il s'élance vers le pont par où débouchent à chaque instant de nouvelles masses, et prenant successivement ses bataillons, il les engouffre un à un dans la mêlée. Les généraux donnent l'exemple; Langermann, Pac, Muchowski, Prondzynski exécutent des charges furieuses, mais inutiles : l'artillerie polonaise n'a bientôt plus de munitions; la seule batterie du colonel Bem porte la mort dans les rangs ennemis. On se bat corps à corps, à coups de sabre et de faulx. Une sorte de délire s'empare des Polonais; on voit des centaines d'officiers se ruer au premier rang, l'épée à la main, en chantant la *Varsovienne*. Les lanciers veulent charger à leur tour, et le généralissime les pousse à bride abattue; mais leurs chevaux vont s'enfoncer jusqu'au poitrail dans un terrain vaseux, et ils sont exterminés sans combattre.

La nuit tombait, le champ de bataille n'était plus qu'un immense cimetière. Skrzynecki était parvenu à empêcher l'armée russe

de passer tout entière sur la rive droite. Il restait maître du terrain. Mais il lui en avait coûté 7,000 hommes. Les généraux Kicki et Kaminski étaient morts, 270 officiers avaient péri. Les Russes repassèrent la Narew dans la nuit, ayant perdu plus de 10,000 hommes. Le généralissime polonais ordonna la retraite sur Varsovie, et, montant en voiture avec Prondzynski, il répétait d'un air



Princesse de Lowicz.
Née comtesse Grudzinska.

sombre ces fameuses paroles de Kosciusko : *Finis Poloniæ !*

Retiré dans le camp de Pultusk, où le choléra l'avait suivi, et accablé de ses pertes, Diébitch était tombé dans une mélancolie profonde. Ne doutant plus que la faveur du maître ne se fût retirée de lui, il cherchait dans l'ivresse l'oubli de ses anxiétés, de ses humiliations. Tout à coup on apprit que le comte Orloff était arrivé au camp. L'envoyé de l'empereur portait un nom sinistre. Orloff comptait deux assassinats de princes dans ses traditions de famille. Chacun vit dans l'apparition soudaine de cet homme l'annonce d'un mystérieux arrêt de mort.

Le comte et le feld-maréchal eurent une entrevue, s'assirent à la même table, et le 11 juin, le général Toll prenait le commandement de l'armée russe. Diébitch venait de mourir au milieu d'horribles souffrances. Succombait-il à la peste, ou à cette haine des grands de la terre, fléau redoutable aussi? Les peuples crurent à un empoisonnement.

De Pultusk, le comte Orloff se rendit à Minsk où se trouvait le grand-duc. Ils eurent une entrevue, s'assirent à la même table, et Constantin mourut.

La princesse de Lowicz aimait son époux, tigre qu'elle avait dompté. Ne lui voyant partout que des ennemis, elle l'avait entouré d'une tendresse vigilante et courageuse, avec cette admirable puissance de dévouement qui rend précieux aux femmes ce qui est fragile ou menacé. Constantin mort, elle ne se sentit ni la force ni le désir de lui survivre; et comme elle perdait le but de son existence, elle s'éteignit dans une douleur pieuse, muette et calme.

Il y eut bien des larmes versées sur le tombeau de cette Polonaise si belle et si tendre. La noblesse de ses amours et leur bienfaisante influence n'étaient un secret pour personne. Quant à Constantin, la malédiction publique, qui n'avait cessé de peser sur sa vie, n'épargna point sa mémoire. Malédiction si terrible qu'elle étouffa jusqu'à cet intérêt qu'inspirent les hautes victimes ! Car, comme celle de Diébitch, la mort du grand-duc fut attribuée à quelque noir forfait. Et, ce forfait, il faut le dire, un étrange concours de circonstances le rendait vraisemblable aux yeux de la masse qui croit volontiers à l'excès du mal.

Nicolas, cependant, et le comte Orloff, son favori, étaient des hommes que ceux qui les connaissaient bien jugeaient incapables d'une perfidie. On avait peine, d'ailleurs, à concilier l'affreuse idée d'un fraticide avec les souvenirs qui se rattachaient au couronnement de l'empereur, souvenirs auxquels on nous pardonnera de remonter ici; parce qu'ils peuvent servir à l'éclaircissement d'un pro-

blème qui, en 1831, a occupé toute l'Europe [1].

Quoique Constantin eût renoncé à la couronne des czars du vivant même d'Alexandre, Nicolas n'avait point osé, quand il apprit que l'aîné de la famille venait d'expirer, monter sur un trône dont la route ne lui était ouverte que par une renonciation douteuse. Constantin, à cette époque, était en Pologne. Nicolas lui envoya un aide-de-camp, nommé Sabouroff, avec mission de lui apporter la nouvelle de la mort d'Alexandre, et de le saluer empereur. En s'entendant traiter de majesté par l'envoyé de Nicolas, Constantin entra dans une fureur épouvantable. Partagé entre le désir de régner et celui de ne point trahir sa promesse, il ordonna qu'on le laissât seul. La princesse de Lowicz elle-même ne put lui parler dans ce moment solennel, ni l'approcher; mais, de loin, elle lui fit signe et joignit ses mains d'une façon suppliante. Renfermé dans son appartement, Constantin en sortit deux heures après. Les meubles brisés, les glaces en pièces, attestaient la manière dont s'étaient épuisés les transports de cette âme sauvage. Maintenant il montrait un visage tranquille. Il marcha vers la princesse de Lowicz, tout entière à ses perplexités, et lui dit : « Rassurez-vous, madame ; vous ne régnerez pas ».

Sabouroff revint dans la capitale des czars. Sûr de l'assentiment de son frère, et vainqueur d'une conspiration qui mit la famille des Romanoff à deux doigts de sa perte, Nicolas se voyait décidément empereur. Il ordonna les préparatifs de son couronnement. Mais, pour qu'il ne restât aucun doute sur sa légitimité dans l'esprit des vieux Russes dont son frère reproduisait plus fidèlement que lui la physionomie et le caractère, il aurait fallu que Constantin vînt à Moscou répondre par sa présence à tous les soupçons. Nicolas l'attendit pendant longtemps avec anxiété. Enfin, la veille du jour d'abord fixé pour le couronnement de l'empereur, Constantin descendait de voiture, accompagné d'un seul aide-de-camp. Nicolas s'avança radieux et attendri; mais sa surprise fut extrême, lorsqu'il entendit le grand-duc déclarer d'un ton sec qu'il venait uniquement pour assister à la cérémonie et que le soir même il retournerait en Pologne. Pour comble d'embarras, Nicolas dut apprendre à son frère que les préparatifs n'étant pas achevés le couronnement n'aurait lieu qu'au bout de



Le Grand Duc Constantin. — 1779-1831.

huit ou dix jours. A cette nouvelle, Constantin laissa éclater son mécontentement avec une franchise grossière, mais en assurant toutefois qu'il se résignerait. Pendant ce temps, le bruit de l'arrivée de Constantin s'était répandu dans Moscou; et les vieux Russes, les hommes à barbe, accourant sur les places, faisaient retentir son nom avec un sombre enthousiasme. Dévoré de soucis, Nicolas ne savait comment adoucir l'humeur farouche de ce frère, qui l'outrageait tout en lui donnant une couronne.

Pour charmer les loisirs de Constantin, il ordonna de grandes manœuvres militaires qui, chaque jour, les conduisaient l'un et

1. Les détails que nous allons donner sur le couronnement de l'empereur Nicolas nous ont été fournis par un témoin oculaire attaché au corps diplomatique.

l'autre hors de Moscou. Mais à peine étaient-ils sortis de la ville, que Constantin se séparait brutalement de l'empereur, entraînant à sa suite le flot de la population, et ne laissant au czar, ému et humilié, d'autre escorte que celle du corps diplomatique. Les choses en étaient là, lorsque Constantin apprit par hasard que, dans l'église où la cérémonie se préparait, Nicolas avait ordonné qu'en face de son trône et à côté de celui de l'impératrice-mère, on en élevât un pour son frère aîné. Dès ce moment, on crut remarquer une altération profonde sur le visage et dans les manières de Constantin. La veille du couronnement, l'empereur était descendu sur la place du Kremlin pour voir, comme à l'ordinaire, défiler la parade ; il arriva que le bataillon qui devait être passé en revue faisait partie du régiment dont Constantin était le chef. Le titre de chef d'un régiment en Russie étant purement honoraire et pouvant être donné même à des princesses, il n'y avait pas d'obligation pour le grand-duc d'aller prendre rang. L'émotion fut donc universelle, quand on le vit se placer derrière le maréchal Sacken et à la droite du premier grenadier de la seconde ligne. Le bataillon s'ébranla. Sur les gradins disposés pour la prochaine cérémonie s'agitait une foule inquiète de spectateurs. A l'extrémité de la place du Kremlin, l'empereur attendait, immobile, veillant sur lui-même, mais le cœur plein de trouble. Constantin traversa toute la place, conservant son rang et emboîtant le pas. Arrivé devant celui qu'il faisait empereur, il élevait respectueusement la main pour le salut militaire : Nicolas lui saisit le bras, et Constantin se courbant pour baiser la main de son frère, devenu son maître, l'empereur l'attira vivement sur sa poitrine : ils confondirent leurs embrassements. Alors, beaucoup se mirent à verser des larmes, et le peuple, touché de la grandeur de ce spectacle, poussa des acclamations qui se prolongèrent longtemps dans la place du Kremlin. Le lendemain, dans l'église, le grand-duc laissait vide le trône préparé pour lui, et allait se ranger modestement à côté du grand-duc Michel. Jamais investiture n'avait été plus touchante et plus héroïque.

On conçoit quel démenti devait donner à l'hypothèse d'un lâche assassinat le souvenir de semblables scènes, chez ceux qui en avaient gardé l'impression. D'un autre côté, il y avait plusieurs années déjà que ces choses s'étaient passées, et, depuis, les relations des deux frères n'avaient pas été sans nuages. Il importe d'ajouter que, dans la guerre de Pologne, la conduite de Constantin avait présenté quelque chose d'inexplicable. On raconte que, loin de contribuer aux succès des Russes, il se réjouissait de leurs revers, et ne s'en cachait pas, soit que le rôle subalterne qu'on lui avait assigné dans cette campagne eût irrité son orgueil outre mesure, soit qu'il fût bien aise de montrer ce que pouvaient dans les combats ces guerriers polonais qu'il se vantait d'avoir formés à l'art de la guerre, et qu'il continuait à appeler ses enfants.

Quelqu'éloigné que fût de la France le théâtre de ces évènements, la nation française les suivait avec une attention passionnée, dont elle se laissait à peine distraire par le ressentiment de ses propres injures. Des faits graves, cependant, et qui la touchaient de près, avaient lieu en Portugal. Don Miguel y régnait, adoré par les mendiants que nourrissaient ses largesses, mais abhorré par tout le reste de la nation, jouet de ses caprices sanguinaires. Don Pédro, son frère, abdiquant devant des troubles factices, par lui-même excités, quittait le Brésil pour venir défendre en Europe la cause de Dona Maria contre l'usurpateur de la couronne de Portugal. Ainsi menacé, et ne pouvant parvenir à se faire reconnaître ni par l'Angleterre ni par la France, Don Miguel vivait dans un état continuel de fureur, étendant de plus en plus sa tyrannie, et se vengeant, sur les étrangers, de la haine universelle qu'il inspirait. Déjà, plusieurs fois, des Français, établis à Lisbonne, avaient eu à gémir des persécutions de ce prince féroce. Un étudiant de l'université de Coïmbre, M. Bonhomme,

et un négociant, M. Sauvinet, sujets tous deux de la France, furent plus particulièrement victimes d'une oppression qui ne connaissait pas de bornes à ses excès. Livrés à des commissions spéciales, où le bourreau se cachait dans le juge, le premier fut condamné, pour un délit imaginaire, à être flagellé sur la place publique à Lisbonne ; et le second, accusé parce que, dans un jour d'émeute, une fusée volante était partie de son jardin, ouvert à tout le monde, fut condamné à la déportation sur les plages brûlantes de l'Afrique. Le consul de France se plaignit : on dédaigna ses plaintes, et il dut s'embarquer.

Le capitaine de vaisseau français Rabaudy reçut ordre aussitôt de conduire devant le Tage une division légère de quelques frégates. Il était chargé de demander pour les Français de Lisbonne, réparation et indemnité, et, sur le refus du gouvernement portugais, de bloquer l'entrée du Tage. Mais la colère de Don Miguel grandissant avec ses périls, la sentence rendue contre M. Bonhomme fut insolemment exécutée.

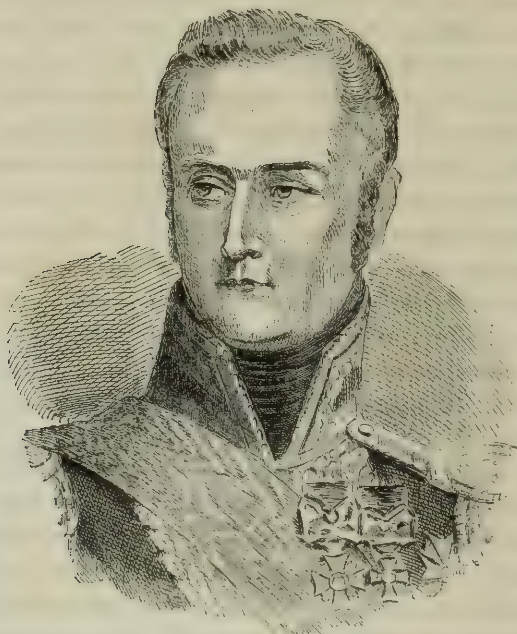
Toute hésitation était interdite au gouvernement français. L'Angleterre, d'ailleurs, outragée à son tour par Don Miguel, laissait libre la route qui conduisait jusqu'à lui. M. de Rabaudy se mit en devoir de poursuivre la croisière portugaise qui bloquait Terceira, occupée par quelques partisans de Don Pédro. En même temps, le contre-amiral Roussin partait de Brest sur le vaisseau le *Suffren*, pour aller se mettre à la tête d'une escadre qui, de Toulon, devait le rejoindre au cap de Sainte-Marie. Le 24 juin, l'amiral Roussin arrivait en vue du cap la Roque; le lendemain, il communiquait avec M. de Rabaudy, qui venait d'expédier à Brest sa seizième prise portugaise ; et le 6 juillet, il avait connaissance de l'escadre qu'on lui amenait de Toulon. Cette escadre se composait de cinq vaisseaux, de deux frégates et de deux corvettes-avisos. Elle était sous le pavillon du contre-amiral Hugon, ayant sous ses ordres les capitaines de vaisseau Maillard-Liscourt, Forsans, Moulac, de La Susse, Le Blanc, de Chateauville, Casy, et les capitaines de frégate Jouglas et Delofre. Ralliée avec le vaisseau le *Suffren* et la *Melpomène*, commandés par les capitaines de vaisseau Trotel et de Rabaudy, et avec les avisos l'*Eglé*, le *Hussard*, l'*Endymion*, sous le commandement de MM. Raffy, Thoulon, Nonay, elle présentait un aspect magnifique et témoignait hautement de la puissance maritime de la France.

Le 7 juillet, l'amiral Roussin appela l'escadre au mouillage, entretint les capitaines des détails de l'exécution, leur remit les notes de Franzini sur l'entrée du Tage, et prépara tout pour frapper un coup décisif. Mais avant de s'engager dans une entreprise qui pouvait aboutir à la destruction d'une ville de 280,000 âmes, il crut devoir tenter pour la paix un dernier effort, et il écrivit en ce sens au vicomte de Santarem, ministre des affaires étrangères. Le vicomte ayant répondu que le gouvernement portugais rejetait les demandes de la France, l'amiral Roussin prit définitivement le parti de forcer l'entrée du Tage.

Les vents étaient peu favorables, et les pêcheurs qu'on avait engagés à suivre l'escadre, les déclaraient trop courts. D'un autre côté, l'entreprise était hasardeuse. Une escadre portugaise, forte de huit bâtiments, était embossée en travers du fleuve; des corps de troupes étaient, depuis Bélem, échelonnés le long du rivage; et des forts nombreux, bien approvisionnés, menaçaient les assaillants. Mais, dans l'escadre française, soldats et matelots étaient transportés d'enthousiasme. L'Europe avait depuis longtemps adopté cette opinion que le Tage était inexpugnable du côté de la mer ; et c'était pour nos intrépides marins un motif de plus d'impatience. Le 11 juillet, les vents se levèrent à huit heures ; à dix heures, l'escadre appareilla ; et, à une heure et demie après midi, elle donnait à pleine voile dans le Tage, en gouvernant entre les forts Saint-Julien et Bugio.

Les corvettes, placées à la droite de la ligne, devaient combattre exclusivement la

tour de Bugio; et celle de Saint-Julien devait supporter le feu des vaisseaux. L'amiral Roussin avait craint qu'en franchissant ces deux forts, les vaisseaux n'éprouvassent assez d'avaries pour qu'il leur fût impossible de continuer leur route; dans ce cas, l'escadre devait mouiller par le travers du *Paco d'Arcos* ; dans le cas contraire, elle devait aller s'embosser devant l'escadre por tugaise et les quais de Lisbonne.



L'amiral baron Roussin (A. R).
1781-1854.

Les deux premiers forts de l'entrée ayant ouvert leur feu, l'escadre française continua sa route pendant dix minutes sans riposter. Arrivés à environ 500 toises de Saint-Julien, les vaisseaux tirèrent, et aussitôt un nuage de sable et de pierre attesta la précision de leurs coups. En même temps, les frégates et les corvettes éteignaient la tour de Bugio. Il en fut de même pour tous les autres forts. Leurs feux, mal dirigés, ne causèrent presque pas de dommage à l'escadre française, dont les équipages, à mesure qu'ils passaient devant l'ennemi, faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

A quatre heures, le *Suffren*, chef de file, rangeait le fort de Bélem à 60 toises. Bientôt, le *Trident*, l'*Alger*, l'*Algésiras*, se portèrent, ainsi que les corvettes et les frégates, sur l'escadre portugaise embossée entre la ville et la pointe du Pontal. Primant de vitesse la plupart de ces bâtiments, la *Pallas* tira les premières volées. Le pavillon portugais disparut.

A cinq heures, toute l'escadre française était mouillée à 300 toises des quais de Lisbonne, où régnait le plus profond silence.

L'amiral Roussin écrivit aussitôt au vicomte de Santarem la lettre suivante, qu'il remit au capitaine de corvette Olivier :

« Monsieur le ministre,

« Vous voyez si je tiens mes promesses : je vous ai fait « pressentir hier que je forcerais les passages du Tage. « Me voici devant Lisbonne. Tous vos forts sont derrière « moi, et je n'ai plus en face que le palais du gouverne- « ment. Ne provoquons pas de scandale. La France, tou- « jours généreuse, vous offre les mêmes conditions qu'a- « vant la victoire. Je me réserve seulement, en en recueil- « lant les fruits, d'y ajouter des indemnités pour les « victimes de la guerre.

« J'ai l'honneur de vous demander une réponse immé- « diate.

« Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de ma « haute considération,

« Le contre-amiral commandant l'escadre française du « Tage,

« BARON ROUSSIN.

Le vicomte de Santarem ayant répondu qu'il adhérait aux propositions formulées dans la lettre du 8, adhésion équivoque qui tendait à esquiver les conditions nouvelles contenues dans la lettre du 11, l'amiral Roussin adressa au ministre portugais la liste complète des propositions de la France. Elles consistaient dans l'annulation des sentences rendues contre les citoyens français ; dans la fixation d'une indemnité pour chacun de ceux d'entre eux qui avaient à se plaindre du gouvernement portugais; dans la destitution du chef de la police du royaume; dans une indemnité de huit cent mille francs au gouverment français pour les frais de l'expédition; dans l'affiche de ces faits sur les murs de toutes les rues où l'étudiant de l'université de Coïmbre avait été ignomi nieusement promené. A ces conditions,

l'amiral Roussin ajoutait celle d'une indemnité à fixer contradictoirement pour dommages occasionnés au commerce français, et il déclarait propriété française les bâtiments portugais qui avaient amené leur pavillon sous le feu de son escadre.

Le vicomte de Santarem essayant de traîner les choses en longueur, et paraissant désirer que les négociations eussent lieu non sur le vaisseau de l'amiral, comme celui-ci l'exigeait, mais au palais de Bélem, l'amiral Roussin écrivit le 13 juillet au vicomte :

« Monsieur le ministre,

« Vous me poussez à bout, et j'ai l'honneur de vous pré-
« venir que cela ne peut vous réussir. Je m'en réfère à
« ma lettre de ce jour, et je vous confirme l'assurance que



Château-fort de Bélem. (1831).

« si, demain à midi, je n'ai pas terminé la convention dont
« vous avez accepté les bases, je reprendrai les hostilités
« contre Lisbonne..... J'attends votre Excellence, ou la
« personne autorisée qu'elle désignera, aujourd'hui ou de-
« main jusqu'à midi. Je la recevrai à mon bord et non
« ailleurs.

« J'ai l'honneur de vous exprimer l'assurance de ma
« haute considération,

« Le contre-amiral, commandant l'escadre française du
« Tage,

« Baron Roussin.

Le 14, les négociations étaient terminées à bord du vaisseau de l'amiral; la France était vengée; et, quelque temps après, la flotte portugaise, que don Miguel n'avait pas voulu racheter au prix d'un certain nombre de prisonniers politiques portugais, dont l'amiral Roussin demandait généreusement la délivrance, la flotte portugaise était envoyée prisonnière à Brest.

Cette éclatante expédition n'eut en France qu'un médiocre retentissement. Presque toujours aveuglée par les haines de parti sur la nationalité, l'Opposition mesura ses éloges avec une prudence avare, et le gouvernement lui-même ne parla qu'avec une satisfaction contenue d'un succès qui semblait honorer sa fermeté, mais dont il craignait que l'Angleterre ne prît ombrage. Elle s'en émut

en effet. Des discours injustes, des discours jaloux furent prononcés dans le parlement. Pitt, en mourant, avait légué à ses successeurs tout le fiel de son génie.

L'Angleterre, pourtant, était alors assez puissante par nos fautes pour ne pas nous envier un moment d'orgueil. Car le triomphe de notre marine devant Lisbonne était cruellement compensé, à Londres et à Bruxelles, par les défaites de notre diplomatie.

Mais, pour bien comprendre jusqu'à quel point elle fut vaincue et humiliée, il est indispensable de récapituler, en les rapprochant, les actes successifs de la Conférence de Londres, actes protégés, d'ailleurs, par une déplorable obscurité, et dont l'enchaînement forme ce qu'on pourrait appeler la haute comédie de l'histoire.

Dans son protocole n° 1, celui du 4 novembre 1830, la Conférence de Londres s'était bornée à proposer la cessation des hostilités entre la Hollande et la Belgique. Ce protocole était rédigé avec modération. Les cinq grandes Puissances semblaient n'y assigner à leur intervention que le caractère d'une mission toute philanthropique ; elles ne s'y réservaient d'autre droit que celui de « *faciliter* la solution des questions politiques. »

La Belgique n'aurait pu refuser son adhésion à un acte de cette nature, sans se montrer résolue à procéder, à l'égard de la Hollande, par voie de violence et de conquête. Aussi le protocole du 4 novembre fut-il accepté par tous les membres du gouvernement provisoire de Belgique, sans en excepter M. de Potter.

Cependant, comme ce protocole contenait, sur la *ligne de l'armistice,* une phrase ambiguë et d'où pouvaient sortir les plus terribles orages, le gouvernement eut soin de déclarer dans son acte d'adhésion que « *par la ligne proposée il entendait les limites qui, conformément à l'article 2 de la loi fondamentale des Pays-Bas, séparaient les provinces septentrionales des provinces méridionales, y compris la rive gauche de l'Escaut.* » Cette réserve était fort claire ; elle prouvait que les Belges ne donnaient au protocole qu'une adhésion *conditionnelle,* et qu'ils ne reconnaissaient pas à la Conférence le droit de régler à sa guise sur quelles bases reposerait le système de délimitation des deux pays qu'une révolution venait de séparer.

Mais la diplomatie a des ressources qui lui sont propres. De retour à Londres, les deux commissaires de la Conférence, MM. Cartwright et Bresson, déclarèrent que l'importante réserve mentionnée plus haut n'avait été acceptée par eux que comme une *simple observation.* Ils donnèrent même à entendre que cette réserve n'était que l'expression d'une manière de voir particulière à M. Tielemans, chargé par le gouvernement provisoire de conférer avec eux.

Dans une négociation où il ne parlait qu'en qualité de mandataire, M. Tielemans pouvait-il avoir présenté comme son *opinion personnelle* une clause d'où dépendait l'avenir de son pays? Le supposer était ridicule. Ce fut pourtant de cette supposition que la Conférence partit pour annoncer dans son protocole du 17 novembre, qu'il y avait eu, de la part de la Belgique, *adhésion pure et simple* au protocole n° 1. D'où les cinq Puissances tiraient cette conclusion étrange, qu'à elles seules appartenait désormais le droit de régler le sort de la Belgique, et qu'en consentant à la suspension d'armes, ce dernier pays s'était *engagé* non-seulement envers la Hollande, mais envers les cinq grandes Cours.

De sorte qu'il avait suffi d'une allégation sans preuves, d'une puérile équivoque, pour élever ce qui n'était d'abord qu'une médiation philanthropique à l'importance d'un arbitrage n'admettant ni résistance ni appel. Voilà pourtant à quelles petites ruses d'écolier se réduit l'habileté de tous ces grands esprits dont le commun des hommes salue avec ébahissement la profondeur et la portée !

Quoi qu'il en soit, l'usurpation était proclamée : il ne restait plus qu'à la mettre en action. C'est ce que fit la Conférence dans son protocole du 20 décembre, qui déclara

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



LANCIERS

le royaume uni des Pays-Bas dissous, et provoqua, de la part du roi Guillaume, une protestation que nous avons rapportée.

Mais sur quelles bases s'opèrerait cette séparation qu'on venait de consacrer diplomatiquement? Et quelles seraient les limites respectives des deux pays?

En ce qui concernait la division territoriale, trois points étaient en litige.

Le roi de Hollande rappelait que, dans les négociations du congrès de Vienne, il avait reçu le grand-duché de Luxembourg en compensation des pays de Nassau qu'il avait cédés. Il réclamait conséquemment cette province au nom de la maison de Nassau et au nom de la confédération germanique. Mais à cela les Belges pouvaient répondre et répondaient que, dans l'ancien droit public le Luxembourg n'avait jamais eu de rapports particuliers avec l'Allemagne; que, depuis son acquisition par le troisième duc de Bourgogne jusqu'à la conquête française, il n'avait pas cessé d'être réputé partie intégrante des provinces méridionales des Pays-Bas; et que ses rapports avec l'Allemagne ne dataient que de 1815, époque à laquelle il avait été fictivement donné en échange des pays de Nassau. Or, Guillaume avait annulé lui-même cette fiction, en réunissant de la manière la plus complète au royaume des Pays-Bas le grand-duché de Luxembourg, et en indemnisant, *sur les biens de l'État,* le prince Frédéric son fils, auquel la réunion enlevait la souveraineté future du grand-duché. Ces raisons étaient concluantes et puisaient une force irrésistible dans l'enthousiasme avec lequel les habitants du Luxembourg s'étaient associés à la révolution belge.

Le second objet du litige concernait le Limbourg. En regardant comme non avenues les conquêtes faites sur la Hollande, de 1790 à 1813, et en supposant qu'à l'époque de 1813, elle se fût reconstituée à titre de peuple ancien, nul doute que, diplomatiquement, la Hollande n'eût droit à une partie du Limbourg. Car elle y possédait, en 1790, la ville de Venloo et 53 villages, et elle y partageait avec le prince-évêque de Liège la souveraineté de la ville de Maëstricht. Mais de semblables déductions devaient-elles prévaloir sur la volonté des habitants du Limbourg qui s'étaient associés à la révolution, et qui voulaient être belges?

La troisième question était relative à la possession de la rive gauche de l'Escaut. Ici les prétentions de la Belgique n'étaient fondées ni sur les traités, ni sur un énergique et incontestable assentiment de la population; seulement, les Belges avaient à invoquer en leur faveur toutes les lois des convenances, car il était manifeste que, privée de la possession de la rive gauche de l'Escaut, la Belgique allait rester découverte de ce côté; sans compter que la libre navigation du fleuve, en ce cas, devenait une stipulation tout à fait illusoire. D'ailleurs, si on laissait les Hollandais maîtres de la rive gauche, c'est-à-dire de toutes les écluses construites pour l'écoulement des eaux de la Flandre ci-devant autrichienne, qui empêcherait Guillaume d'inonder à volonté le sol dont se composerait le territoire belge?

A ces trois questions territoriales s'ajoutait une question financière. Quelle devait être, dans le paiement des dettes contractées par les deux pays réunis, la part afférente à chacun des deux pays séparés? Fallait-il, dans le partage de ces dettes, avoir égard, oui ou non, à leur origine?

Telles étaient les difficultés qu'en vertu de son omnipotence usurpée, la Conférence avait à trancher. Et elle n'hésita pas à le faire dans un sens contraire aux plus chers intérêts de la Belgique.

En effet, dans son protocole du 20 janvier 1831, elle décida: 1° « que les limites de la « Hollande comprendraient tous les terri- « toires, places, villes et lieux qui apparte- « naient à la ci-devant république des « provinces-unies des Pays-Bas en l'année « 1790, » ce qui était résoudre implicitement en faveur de la Hollande la question du Limbourg; 2° « que le grand duché de « Luxembourg, possédé à un titre particu- « lier par les princes de la maison de Nas-

« sau, faisait et continuerait à faire partie « de la confédération germanique. »

Quelques jours après, dans le protocole du 27 janvier, la Conférence achevait la ruine de la Belgique, en lui refusant implicitement la possession de la rive gauche de l'Escaut, et en faisant la proposition qu'on mît à la charge des Belges les 16/31 des dettes du royaume prises en masse et sans acception d'origine.



Bresson. — 1798-1847.

Reconnaissant alors une compétence qu'il avait d'abord niée, Guillaume adhéra aux *bases de séparation* posées dans les protocoles des 20 et 27 janvier.

La Belgique, au contraire, protesta. Vaine résistance ! Les diplomates de Londres répondirent que les arrangements arrêtés par eux étaient « DES ARRANGEMENTS FONDA- « MENTAUX ET IRRÉVOCABLES, [1] » déclaration qu'ils renouvelaient, deux mois plus tard, en y ajoutant des menaces ! [1]

Jusqu'ici, on le voit, la Conférence s'était montrée toujours hostile aux Belges ; mais voilà que tout à coup sa politique change d'aspect. Dans son protocole du 21 mai 1831, elle ne craint pas de faire pressentir qu'une modification profonde va être apportée aux *bases de séparation* des 20 et 27 janvier, *arrangements fondamentaux,* pourtant, *et irrévocables.* « Les cinq Puissances, est-il « dit dans le protocole du 21 mai, promettent « d'entamer avec le roi des Pays-Bas une « négociation dont le but sera d'assurer, « s'il est possible, à la Belgique, moyennant « de justes compensations, la possesion du « Luxembourg. »

C'est que, durant le cours des négociations, des faits graves s'étaient passés : le Congrès belge, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, avait été, de la part du Palais-Royal, le jouet d'une intrigue ; la couronne offerte au duc de Nemours et refusée par Louis-Philippe avait valu aux Belges la régence de M. Surlet de Chokier, régence nécessairement orageuse et anarchique ; enfin, le gouvernement français s'était aliéné à jamais la Belgique, en s'associant à la pensée des protocoles qui la dépouillaient, après avoir formellement annoncé, lorsqu'il s'était agi de faire échouer une candidature rivale, que la pensée de ces protocoles n'était pas la sienne, et qu'à ses yeux la Conférence de Londres n'était qu'une simple médiation [2].

1. Protocole du 17 février 1831, signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicy.

M. Nothomb a écrit sur la révolution belge un livre où il a fait preuve de sagacite et de talent. Malheureusement, il y a beaucoup de diplomatie dans cet ouvrage, qui n'est au fond qu'une justification embarrassee des actes de la Conférence de Londres. M. Nothomb cite dans son livre une partie du protocole du 19 février, mais il n'a garde d'en citer la partie la plus importante, c'est-à-dire celle où les cinq Puissances parlent de leurs *arrangements fondamentaux et irrévocables.* L'omission est significative ! M. Nothomb a été obligé, pour n'avoir pas à condamner la Conference, de tronquer l'histoire.

1. Protocole n° 22, 17 avril.

2. Le 1er fevrier 1831, M. Sebastiani écrivait à M. Bresson la lettre suivrnte :

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas en- « core communiqué au gouvernement belge le protocole « du 27 du mois de janvier, vous vous opposerez a cette « communication, parce que le gouvernement du roi n'a « point adhéré à ses dispositions. Dans la question des « dettes, comme dans celle de la fixation *de l'étendue et « des limites* des territoires belge et hollandais, nous « avons entendu que le concours et le consentement libre « des deux Etats étaient necessaires. La Conference de

Ainsi humiliée, rebutée et trompée, la Belgique avait fini par se détacher de la France, pour se rapprocher de l'Angleterre. Et alors, grâce au victorieux ascendant des Anglais sur la Conférence, la Belgique n'avait trouvé que des soutiens dans ses ennemis de la veille.

Le triomphe de l'influence anglaise fut tel qu'on en vint bientôt à regarder un prince anglais, Léopold de Saxe-Cobourg, comme le seul souverain possible de la Belgique. Et, pour précipiter son élection, la Conférence rédigea le fameux protocole connu sous le nom de *Traité des* 18 *articles*.

Ce protocole était aussi favorable à la Belgique que ceux des 20 et 27 janvier lui étaient funestes. Les cinq Puissances décidaient, cette fois, que la question du Luxembourg était distincte de la question hollando-belge, et que, durant le litige, les Belges garderaient le Grand-Duché qu'ils occupaient. Les cinq Cours assuraient en outre à la Belgique toutes les garanties qui lui faisaient désirer la possession de la rive gauche de l'Escaut. Il était spécifié que la Belgique aurait droit, dans la ville de Maëstricht, à la part de souveraineté qui, en 1790, n'appartenait pas à la Hollande. Enfin, le principe du partage des dettes, d'après leur origine, était formellement adopté.

La Conférence ne pouvait pas renier plus complètement son œuvre; elle ne pouvait pas renverser d'une manière plus brutale les bases posées par elle même dans les protocoles des 20 et 27 janvier, et par elles déclarées deux fois irrévocables.

Mais la Conférence mettait une condition à ses largesses : l'élection du prince Léopold. La volonté de l'Angleterre fut faite : le 4 juin, Léopold était proclamé roi des Belges. Parmi ceux qui votèrent contre le candidat de la Conférence, nous devons citer M. Frison, qui motiva son vote en ces termes : « Je refuse mon vote au prince de « Saxe-Cobourg,.... parce que ce prince ne « peut accepter qu'aux conditions imposées « par les protocoles ; parce qu'il est hostile, « je ne dis pas au gouvernement français, « mais à la France, et que je regarde toute « combinaison anti-française, comme un « malheur pour mon pays. » Le traité des 18 articles n'avait pas, du reste, trouvé à Bruxelles un accueil favorable, et avait fourni matière, dans le Congrès, à une discussion très brillante et très animée.



Léopold Ier, roi des Belges.
1790-1865.

« Londres est une médiation, et l'intention du roi est « qu'elle n'en perde jamais le caractère.

« Agréez, etc.

« Signé : Horace SÉBASTIANI. »

Cette lettre, communiquée au Congrès pendant qu'il discutait les deux candidatures rivales du duc de Nemours et du duc de Leuchtemberg, contribua à faire tomber la seconde.

Le danger dynastique passé, voici en quels termes le gouvernement, dans le protocole du 17 avril, n° 21, adhéra au protocole du 26 janvier, dont celui du 27 n'était que le complément financier :

« Le plénipotentiaire français déclare officiellement, « d'ordre exprès du roi son maître :

« Que la France adhère au protocole du 20 janvier 1831; « qu'elle approuve entièrement *les limites indiquées* « dans cet acte pour la Belgique ; qu'elle ne reconnaîtra « le souverain de la Belgique qu'autant qu'il aura pleinement accédé à toutes les conditions et clauses du protocole fondamental du 20 janvier 1831. »

Cela s'appelle de l'habileté !

Du rapide exposé que nous venons de faire, résultent les deux grands faits que voici :

Tant que l'influence française se maintient à Bruxelles, la Conférence se montre systématiquement hostile à la Belgique et travaille à la rendre petite et faible.

Le jour où l'influence anglaise prévaut à Bruxelles, la Conférence change brusquement de politique, n'hésite pas à donner à ses propres affirmations un démenti éclatant, et ne songe plus qu'à fortifier la Belgique, en haine de la France.

Le rôle de M. de Talleyrand à Londres fut donc d'une insignifiance parfaite. Il signa des protocoles qui affaiblissaient la Belgique quand elle nous tendait les bras, et il en signa d'autres qui la rendaient forte au moment même où elle se séparait de nous.

Et quel motif forçait si impérieusement l'ambassadeur français à cet inconcevable abandon de tous les intérêts de son pays? Lorsqu'il fut question de fortifier la Belgique contre nous, ne pouvait-il pas dire :

En repoussant la Belgique qui s'offrait, et en refusant la couronne votée pour le fils de Louis-Philippe, le gouvernement français a donné une preuve incontestable de modération. Nous demandons que l'Europe en convienne. Dans les protocoles du 20 et du 27 janvier, la Conférence a voulu rendre la Belgique petite et faible. Elle l'a voulu à tort ou à raison ; mais enfin elle a, sur ce point, déclaré sa volonté immuable. Elle ne saurait aujourd'hui revenir sur cette déclaration sans mentir à l'Europe dont elle a la prétention de fixer les destins. Que s'est-il donc passé, depuis le 20 janvier, qui ait pu rendre subitement inégal et funeste ce qui alors était reconnu juste et utile? Si vous ne vous êtes rapprochés de la Belgique que parce que la Belgique s'est éloignée de nous, vous voilà forcés de reconnaître que le lien qui vous rassemble ici est dans votre commune haine pour la France; que le respect des droits acquis, que la foi des traités, sont des prétextes dont se couvrent la terreur qui vous arme contre nous et les longs ressentiments que nous vous avons inspirés. Eh bien, s'il en est ainsi, souffrez que nous ne vous aidions pas dans l'œuvre de notre propre ruine. Au sein du Congrès de Vienne, la France, vaincue, avait peut-être à subir la loi du plus fort. Dans la Conférence de Londres, la France ne vient pas figurer, Dieu merci, en expiation de ses revers, et elle tient dans sa main, ne l'oubliez pas, cette clef de l'outre des tempêtes dont parlait Canning.

A un pareil discours qu'auraient pu répondre les diplomates étrangers ? Il fallait que les directeurs de la politique française fussent des hommes bien médiocres pour ne pas comprendre que si la dynastie de Louis-Philippe avait des raisons pour craindre la guerre, les Puissances étrangères en avaient de bien plus pressantes encore pour la craindre et pour l'éviter. Les représentants du Palais-Royal, s'ils eussent été doués de quelque intelligence, n'auraient-ils pu tirer parti de la frayeur de nos ennemis, comme nos ennemis surent tirer parti de la frayeur qu'éprouvaient les Français partisans de la dynastie nouvelle ?

Renoncer à cette haute et généreuse politique qui aurait pour jamais cimenté l'union de la France et de la Belgique, était assurément quelque chose de misérable; mais la politique de l'égoïsme dynastique une fois adoptée, il eût été facile de la rendre moins ruineuse.

En effet, après l'élection du duc de Nemours, annulée par le refus du roi des Français, la Belgique n'avait pas cessé d'être un grand embarras européen. Il fut sérieusement question, alors, de la partager.

D'après le plan proposé, la France aurait obtenu la partie méridionale de ce pays, dont la partie septentrionale aurait été rendue à la Hollande; la Prusse aurait pris pied sur les deux rives de la Meuse et de la Moselle, et Anvers aurait été livré à l'Angleterre. L'empereur de Russie, nous sommes en droit de l'affirmer, se prêtait volontiers à la réalisation de ce plan, auquel applaudissait le duc de Mortemart. Nicolas était bien

aise de détourner, du côté des Pays-Bas, l'ambition de la France, qui, dans cette hypothèse, n'aurait plus menacé que les Anglais. Quant à l'Autriche, dont la haine des révolutions absorbait toutes les pensées, elle aurait vu sans déplaisir les Belges châtiés de leur récente insurrection.

Encore une fois, il eût été peu digne du génie de la nation française d'accepter une part dans les bénéfices d'une spoliation semblable. Mais, au point de vue égoïste de ceux qui nous gouvernaient, cette politique aurait eu, du moins, les apparences de l'habileté, car on offrait par là un aliment à l'humeur inquiète du peuple français; on consolait la France de ses revers de 1815, en modifiant, à son profit, les traités de Vienne, et l'on déconcertait l'enthousiasme belliqueux de l'Opposition.

Rien de tout cela ne fut compris par le Cabinet du Palais-Royal. Sa politique, dénuée de courage et de générosité, le fut encore plus d'intelligence. Elle laissa lord Ponsomby machiner tout à son aise en Belgique des conspirations orangistes, sans autre but que de pousser la Belgique aux bras des Anglais; elle le laissa flatter et menacer le Congrès tour à tour pour le détacher de nous, mission dont le succès devait nous couvrir de confusion; enfin, après avoir forcé Louis-Philippe à refuser, pour son fils, une couronne qu'il désirait cependant avec ardeur, elle dépouilla la dynastie qu'une révolution immortelle venait de créer, non-seulement de toute popularité en France mais encore de toute autorité morale en Europe.

Pour ce qui est de M. de Talleyrand, la vérité est qu'il fut insuffisant et subalterne; que ses collègues de la Conférence se servirent de sa réputation contre lui-même, le soumirent à leurs dessins en paraissant charmés de ses bons mots, et se jouèrent de lui comme d'un enfant. Enseignement grave, et qui montre qu'une politique manque toujours d'habileté, qui manque d'élévation et de droiture!



XXI

Attente générale. — Discours de la couronne. — Lutte dernière entre M. Laffitte et M. Casimir Périer. — Les assertions du discours de la couronne démenties dans le Parlement anglais. — Mensonge de l'alliance anglaise : outrages à la France. — Note du 19 avril 1831 publiée : sensation dans le public. — Scène préparée à la Chambre des Pairs. — Anniversaire de la révolution; fausse nouvelle répandue ; explosion du sentiment national. – Intervention d'une armée française en Belgique : caractère de cette intervention; sa moralité; ses résultats.—Courageuse attitude du roi de Hollande vis-à-vis des cinq grandes Cours; il maintient la paix à son profit en n'ayant pas peur de la guerre. — Évacuation de la Belgique par l'armée française sur l'ordre de la Conférence; le lion de Waterloo toujours debout. — Scandales financiers, marchés fameux.

On touchait en France à un moment solennel. Un débat d'une portée immense allait s'ouvrir, peut-être. La Pologne aux abois et menaçant d'entraîner dans sa chute la vieille prépondérance de l'Occident; la papauté remise violemment en possession de sa souveraineté temporelle et redevenue par là complice de toutes les tyrannies terrestres; quatre Puissances s'ingéniant pour refaire, au détriment d'une seule, l'équilibre eubourgeoisie mettait un emportement extraordinaire à demander ce que, dans son ignorance, elle regardait comme le complément de sa victoire.

Le 23 juillet, le roi se rendit au Palais-Bourbon. Les membres de la pairie s'y étaient modestement réunis aux communes. Le temps était donc passé où les séances royales se tenaient au Luxembourg, sinon au Louvre.

L'entrée du roi dans l'enceinte législative fut saluée par des acclamations ; mais lorsque, contrairement aux usages, un hérault cria : « La reine ! » on fit silence dans cette assemblée de bourgeois ombrageux.

Le discours du roi fut remarquable par un certain ton de hauteur qui révélait la présence de Casimir Périer aux affaires. L'opinion républicaine était insultée dans ce discours. L'étendue de la misère publique y était constatée, sans autre embarras que celui d'une froide admiration pour la patience du peuple. Quand aux événements

ropéen dérangé par la Belgique affranchie ; la France enfin laissant flotter aux mains de quelques hommes orgueilleux et impuissants la tutelle du monde agité : voilà quels intérêts se trouvaient en jeu et sur quelles questions il s'agissait de prononcer.

Aussi jamais assemblée nouvelle ne parut sur la scène au milieu d'une attente plus formidable et de pareils soucis. Il ne fallait pas de médiocres passions pour une aussi grande querelle.

A la préoccupation des choses du dehors se joignait, d'ailleurs, dans tous les esprits, l'impatience de voir résoudre ce périlleux problème posé devant la nation : l'hérédité de la pairie doit-elle être maintenue ?

N'accorder qu'au chef de l'État le privilége de l'hérédité politique, c'était évidemment isoler la monarchie, lui retirer ses appuis naturels, et, en lui créant, au faîte de la société, une situation tout exceptionnelle, la condamner à une vie précaire, toujours menaçante ou toujours menacée. Mais, dans ce dernier coup porté à la féodalité, dans cette dernière humiliation infligée à une aristocratie expirante, dans cet abaissement de la royauté qu'on allait réduire à ne plus exister que par grâce, il y avait quelque chose de singulièrement flatteur pour l'orgueil de la classe dominante. L'abolition de l'hérédité de la pairie était donc devenue, dans un grand nombre de colléges électoraux, l'objet d'un mandat impératif, et la

bourgeoisie mettait un emportement extraordinaire à demander ce que, dans son ignorance, elle regardait comme le complément de sa victoire.

Le 23 juillet, le roi se rendit au Palais-Bourbon. Les membres de la pairie s'y étaient modestement réunis aux communes. Le temps était donc passé où les séances royales se tenaient au Luxembourg, sinon au Louvre.



Pozzo di Borgo. (1764-1842.)

L'entrée du roi dans l'enceinte législative fut saluée par des acclamations ; mais lorsque, contrairement aux usages, un hérault cria : « La reine ! » on fit silence dans cette assemblée de bourgeois ombrageux.

Le discours du roi fut remarquable par un certain ton de hauteur qui révélait la présence de Casimir Périer aux affaires. L'opinion républicaine était insultée dans ce discours. L'étendue de la misère publique y était constatée, sans autre embarras que celui d'une froide admiration pour la patience du peuple. Quant aux évènements extérieurs, la harangue annonçait que le royaume des Pays-Bas, tel qu'il existait en 1815, avait cessé d'exister ; que les places élevées, non pour protéger la Belgique, mais pour menacer la France, seraient démolies ; qu'au Midi, nos vaisseaux avaient forcé l'entrée du Tage, et que le drapeau tricolore flottait sous les murs de Lisbonne. Mais ces nouvelles étaient suivies d'un paragraphe décourageant et lugubre : « Après avoir offert « ma médiation en faveur de la Pologne, di- « sait le roi, j'ai provoqué celle des autres « puisances, » laissant voir par là que la médiation offerte avait été repoussée. Du reste, pas un mot d'espoir pour la malheureuse Pologne. Le gouvernement se contentait de reconnaître que le courage des Polonais avait réveillé les vieilles affections de la France, et il rappelait que la nationalité de la Pologne avait résisté au temps et à ses vicissitudes.

On observa que pendant que le roi parlait, Casimir Périer suivait sur un manuscrit la lecture du discours convenu. Vérification publique dont l'inconvenance attestait le déclin du principe monarchique.

Quoi qu'il en soit, le discours royal fut favorablement accueilli dans l'assemblée et au dehors. L'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, n'avait pas assisté à la séance avec les autres membres du corps diplomatique. Et cette absence, concertée ou non, servait le ministère. Mais, le soir même de la séance, une nouvelle semée dans Paris vint faire diversion aux commentaires politiques. On apprit que, revenant d'Angleterre avec la baronne de Feuchères, sa tante, M. de Flassans, à Calais, avait été frappé de mort subite. Cet accident, qui n'avait en lui même aucune importance, produisit cependant une sensation profonde, soit par l'issue qu'il ouvrait aux investigations de la curiosité, soit par l'aliment offert aux interprétations cruelles de l'esprit de parti.

Il fallait nommer le président de la Chambre. L'opposition fixa son choix sur M. Laffitte. Membre de l'ancien Cabinet, son

triomphe aurait écrasé ses successeurs. Casimir Périer le comprit, et, comptant sur le besoin que la bourgeoisie avait de ses emportements, il déclara que la nomination de M. Laffitte serait le signal de la dissolution du ministère.

L'Opposition redoubla d'efforts, et la guerre déclarée à Casimir Périer par les journaux de la gauche fut poussée avec une étonnante vigueur. Ils firent observer que le discours de la Couronne s'était bien gardé de spécifier les places qui, en Belgique, devaient être démolies, ce qui réduisait à une équivoque sans dignité une promesse fastueuse; ils insistèrent sur la faiblesse de don Miguel, possesseur provisoire d'un trône contesté, souverain d'un royaume secondaire, prince isolé en Europe; et rapprochant avec amertume l'entrée de nos vaisseaux dans le Tage, de l'abandon de cette Pologne dont on glorifiait l'héroïsme, mais dont on n'osait pas *reconnaître* la nationalité, ils accusèrent le ministère du 13 mars de n'avoir montré de la fermeté que là où n'était pas le péril, et d'avoir couvert sa pusillanimité par son arrogance.

En même temps arrivait à Paris le compte-rendu des séances du Parlement anglais[1], séances qui donnaient au discours de la Couronne d'inexorables démentis. Interpellé par lord Aberdeen sur le projet de destruction de forteresses « qui avaient eu pour objet, « dit lord Aberdeen, non-seulement de dé« fendre les Pays-Bas, mais *de contenir la* « *France*, » lord Grey, chef du ministère anglais, avait répondu que « la chose était « encore en discussion; que, dans un pro« tocole dont la France avait été exclue « pour des raisons évidentes, » il avait été convenu, à la vérité, qu'une partie des forteresses serait démantelée, mais que, dans ce même protocole, les *Quatre Puissances* s'étaient réservé le droit « de décider lesquelles seraient démantelées. » Et à cette réponse, si injurieuse pour la France, lord Wellington avait ajouté ces mots, plus injurieux encore : « Je vois avec plaisir que « quatre Puissances seulement ont concouru « à l'arrangement, et que la France a été « exclue des délibérations. Je regrette que « le noble comte n'ait point d'explications « à donner au sujet du Portugal. J'avoue que « je me suis senti humilié, quand j'ai su que « le drapeau tricolore flottait sous les murs « de Lisbonne. » (Applaudissements prolongés dans le Parlement.)

De telles paroles mettaient à nu tout le mensonge de l'alliance anglaise. Le sentiment national se souleva contre un pouvoir qui savait si peu faire respecter la France et se faire respecter lui-même. Une circulaire, adressée par les représentants des grandes Puissances aux consuls de leurs nations respectives dans l'État de l'Église, fut publiée à la même époque par la *Gazette d'Augsbourg*, et mit le comble à la douleur dont toute la partie saine du peuple français était pénétrée. La circulaire portait : « Les représen« tants des Puissances ont jugé convenable de « témoigner à sa Sainteté le vif intérêt que « leurs Cours respectives prennent au main« tien de la tranquillité publique dans les « États de l'Église : *sentiments qui ont été* « *déjà exprimés par le gouvernement français* « *dans une note de son envoyé à Rome*, *le* « 19 *avril de cette année*[1]. » Le gouvernement français n'avait donc pas craint, au plus fort des vengeances pontificales, de se joindre aux autres Cours pour condamner ces malheureux patriotes italiens qui ne s'étaient insurgés, pourtant, qu'à l'exemple de la France, sur la foi de ses déclarations, et, pendant quelque temps, avec son concours!

Ce fut sur ces entrefaites que M. de Sémonville, grand référendaire, eut l'idée d'étaler dans l'enceinte de la pairie les drapeaux pris à Ulm par l'armée française en 1805, et cachés jusqu'alors dans un secret et inviolable asile. Le jour où se fit cette exhibition inattendue, le fils aîné du roi était à son banc de pair : « Prince, lui dit M. de « Sémonville, à vous désormais le droit de

1. Séance du 27 juillet 1831.

1. Circulaire en date du 9 juillet 1831.

« tirer l'épée pour défendre ces trophées. » Le jeune homme répondit d'une manière convenable. Mais cette scène ne put trouver grâce aux yeux d'un peuple intelligent et moqueur. On fit ressortir ce qu'avait de puéril et même de ridicule cette démonstration épique rapprochée de tant de faits d'où jaillissait la preuve que la France allait s'amoindrissant de jour en jour.

L'Opposition préludait ainsi aux prochains combats de tribune, lorsqu'arriva l'anniversaire de la révolution de juillet. Ce fut une fête touchante par l'enthousiasme mêlé de tristesse et d'inquiétude qui sembla, d'abord, devoir la caractériser. Mais, dans la journée du 29, le bruit s'étant répandu, bruit menteur, que les Polonais avaient remporté une victoire signalée, il y eut tout à coup dans Paris une explosion de joie qui n'a peut-être pas d'exemple dans les annales des fêtes humaines. Ce peuple, que ses propres succès devant Lisbonne avaient à peine ému, se livra, lorsqu'il crut la Pologne victorieuse, à d'indescriptibles transports. On courait par les rues en agitant des drapeaux tricolores et en pleurant; il y en eut que l'on vit dansant sur les places comme des insensés; sublime folie! D'autres chantaient en chœur : « *La victoire est à nous!* »

Ce réveil de l'esprit révolutionnaire devait naturellement influer sur les premières décisions de la Chambre. M. Girod (de l'Ain), que le ministère avait opposé à M. Laffitte, ne l'emporta que de cinq voix sur le candidat de l'Opposition. C'était un bien faible avantage pour le ministère; mais M. Laffitte était un si grand nom, les services par lui rendus à la royauté étaient si notables, son concurrent était si obscur, que l'Opposition s'étonna et s'indigna de n'avoir pu que balancer la victoire. M. Chambolle, secrétaire de la présidence, donna sur-le-champ sa démission, par un honorable scrupule de patriotisme. La popularité de M. Laffitte avait repris tout son éclat; on dénonça comme ennemis de la révolution de juillet tous ceux qui se déclaraient contre lui, et M. Dupont (de l'Eure), à une majorité de dix voix, fut élevé à la vice-présidence. Irrité de cet échec imprévu, Casimir Périer courut remettre au roi son portefeuille. MM. Sébastiani, Louis et Montalivet l'imitèrent. Le Cabinet était dissous.

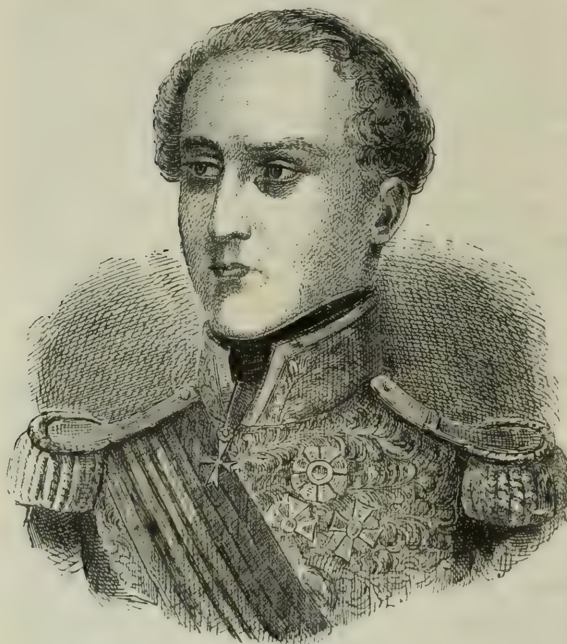
Mais le 4 août, vers deux heures, un supplément au *Moniteur* fut tout à coup publié. Il annonçait que, se décidant à tirer l'épée contre la Belgique, le roi de Hollande avait repris les hostilités sur toute la ligne. Le ministère se reconstitua aussitôt.

A la première nouvelle de l'orage qui allait fondre sur lui, Léopold avait écrit au roi des Français pour lui demander du secours : le Cabinet du Palais-Royal arrêta qu'une armée de 50,000 hommes marcherait vers la frontière sous les ordres du maréchal Gérard. Cette décision fut annoncée au public dans les termes suivants : « Le roi ayant reconnu « l'indépendance du royaume de Belgique « et sa neutralité, de concert avec l'Angle- « terre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, « et, les circonstances étant pressantes, « obtempère à la demande du roi des Belges. « Il fera respecter les engagements pris « d'un commun accord avec les grandes « Puissances. »

Le gouvernement français, après avoir laissé violer partout le principe de non-intervention, en était venu de la sorte à le violer directement lui-même. Et il avait soin de déclarer que, s'il intervenait en Belgique, ce n'était point pour y soutenir le principe révolutionnaire, mais bien pour faire respecter les volontés du conseil amphyctionique séant à Londres. Puis, craignant que ce ne fût pas assez de cette humilité éclatante, il donna ordre sans retard à M. de Talleyrand de demander l'agrément de la Conférence, en faisant valoir le motif d'urgence qui avait forcé le Cabinet du Palais-Royal à devancer l'autorisation des quatre grandes Cours[1].

1. Protocole nº 31 : « Dans la réunion du 6 août, lord Palmerston informa la Conférence que le gouvernement « britannique avait donné à une division de la flotte l'ordre de se rassembler aux Dunes. Le prince de Talley- « rand annonça que, sur la demande du roi des Belges.

L'indignation fut profonde dans toute la Hollande, quand on y apprit que les Français intervenaient dans la querelle, au nom de la Conférence. Car cette couleur donnée à l'intervention la rendait manifestement inique. La conduite de Guillaume, en cette circonstance, avait été peu loyale à l'égard de la Belgique, sans doute, puisqu'il procédait contre elle par voie de surprise ; mais, au point de vue de la diplomatie, il était



Don Miguel.

dans son droit. Aucun traité ne le liait aux Belges, qui, pour lui, n'étaient que des rebelles. Et envers la Conférence quelles étaient ses obligations? Il n'avait consenti à une suspension d'armes que comme à une mesure préliminaire, devant conduire à un armistice qui n'avait pas été conclu, à des arrangements qui ne s'étaient pas effectués. Son adhésion aux protocoles du 20 et du 27 janvier aurait pu seule l'engager, si les cinq Puissances, après avoir déclaré ce pacte irrévocable, ne l'avaient anéanti elles-mêmes pour le remplacer par le traité des 18 articles. Or, Guillaume avait hautement protesté contre les 18 articles, et c'était lui qui pouvait avec raison reprocher à la Conférence une violation d'engagements précis et formels. Les Hollandais étaient donc fondés à trouver l'intervention française empreinte de violence et d'injustice, dès que notre armée, au lieu de s'avancer au nom du principe révolutionnaire attaqué ou d'un intérêt français compromis, ne se présentait plus que comme la gendarmerie de la Sainte-Alliance.

Quant aux Belges, devenus nos ennemis depuis que leurs avances avaient été repoussées, et qu'en les flattant de l'espoir d'une indépendance absolue on leur avait créé des intérêts opposés aux nôtres, ils ne virent dans le secours que leur apportaient les Français qu'un outrage à leur honneur. Sommes-nous donc, disaient-ils, si méprisables aux yeux des Français qu'ils nous jugent incapables de nous défendre sans leur appui? Bientôt il n'y eut plus, sur ce point, qu'une voix à Bruxelles. L'opinion y somma impérieusement le pouvoir de respecter l'article 121 de la constitution belge, portant : « Aucune troupe *étrangère* ne peut « occuper ou traverser le territoire qu'en « vertu d'une loi. » Le gouvernement belge dut céder et le maréchal Gérard suspendre sa marche.

Ainsi, par une inconcevable accumulation de fautes, le Cabinet du Palais-Royal démentait directement sa politique avouée, se confessait vassal de la Conférence, exposait l'armée à un rôle ridicule, faisait maudire la France enfin, et par la Hollande à laquelle il déclarait une guerre injuste, et par la Belgique dont il irritait imprudemment la jalousie.

Les Hollandais, cependant, avaient envahi la Belgique, divisés en trois corps qui s'avançaient avec rapidité en s'allongeant de

« le gouvernement français s'était décidé à faire marcher « une armée au secours de la Belgique. La Conférence « déclara que l'entrée des troupes françaises en Belgique « serait regardée comme ayant eu lieu, *non dans une intention particulière à la France, mais pour un objet vers lequel les délibérations communes seraient dirigés.* »

Maëstricht à Bréda. A cette invasion la Belgique avait à opposer deux petites armées, celle de la Meuse et celle de l'Escaut, dont il importait d'opérer au plus vite la jonction. Le 8 août, Léopold se réunit à l'armée de l'Escaut, près d'Arschot, où il attendait l'armée de la Meuse. Là, fermant l'oreille à des conseils dictés par une jalousie mesquine et téméraire, il écrivit au maréchal Gérard de se hâter. Le 10, il donnait le signal de l'attaque de Montaigu, lorsqu'on vint l'avertir que l'armée de la Meuse, attaquée sur la route de Hasselt à Tongres, s'était débandée sans combattre, que la déroute était complète, et qu'il était lui-même exposé à être coupé. Il rétrograda aussitôt sur Louvain. Les Hollandais l'ayant attaqué le 22 en avant de cette ville, le forcèrent à la retraite et bloquèrent Louvain, qui ne tarda pas à se rendre.

La Belgique était à deux doigts de sa perte. Mais déjà les Français entraient à Bruxelles, et, sur un ordre de son père, le prince d'Orange ramenait en Hollande ses troupes victorieuses. Guillaume n'avait pas encore fait tous les préparatifs nécessaires, et il lui suffisait, pour le moment, d'avoir montré à la Conférence ce qu'il était capable de tenter et d'accomplir.

Bien supérieur en intelligence à ceux qui dirigeaient alors la politique française, Guillaume avait parfaitement compris que l'accord apparent des grandes Puissances cachait des dissidences profondes ; que, réunies, elles affichaient des prétentions dictatoriales auxquelles leurs forces étaient loin de répondre ; qu'il n'y avait, pour les faire fléchir, qu'à les braver, et qu'il était facile de leur faire la loi, pour peu qu'on les menaçât de mettre le feu à la mine creusée sous l'Europe entière. La justesse de ces vues fut prouvée par l'évènement. Pour soutenir l'honneur de sa devise : *Je maintiendrai*, le roi de Hollande s'était prescrit une persévérance et une audace dont le succès devait égaler la grandeur, et il lui fut donné, comme on le verra, non-seulement de tenir à lui seul en échec les cinq grandes Cours, mais de les forcer à se départir encore une fois de leur volonté hautement exprimée.

Eh bien, ce système d'intimidation que sut employer avec tant de bonheur, et sans exposer la paix générale, le souverain d'un petit peuple de deux millions d'âmes, le gouvernement français, composé d'hommes sans portée, ne songea pas même à l'essayer, quoiqu'il eût sous la main une nation de trente-trois millions d'hommes, une



Guillaume de Hollande.
Roi des Pays-Bas. (1772-1843.)

jeunesse exubérante et une irrésistible masse de soldats tout pleins des souvenirs de la Révolution et de l'Empire.

Le 13 août, le maréchal Soult, ministre de la guerre, annonçait à la Chambre des députés « que l'armée française attendrait, « pour évacuer la Belgique, que les ques- « tions pour lesquelles elle s'était mise en « mouvement fussent décidées. » Mais la Conférence en avait ordonné autrement [1].

1. Protocole n° 31 : « La Conférence déclara que l'ex- « tension à donner aux opérations des troupes françaises « et la durée de leur séjour en Belgique seraient fixées « d'un commun accord, qu'elles ne franchiraient pas les « anciennes frontières de la Hollande que leurs opéra- « tions se borneraient à la rive gauche de la Meuse, » etc.

Et l'armée française revint de sa promenade militaire sans avoir même joui de la satisfaction d'abattre, en passant, le lion de Waterloo.

Cependant, l'adresse en réponse au discours du trône avait été soumise aux délibérations de la Chambre des députés, et, le 9 août, les débats avaient commencé.

Attaqué sur tout l'ensemble de sa politique, le ministère plaida sa cause beaucoup mieux qu'on ne s'y était attendu. Quels étaient, dit-il, les griefs de l'Opposition ? Né d'une tempête qui semblait devoir pousser les nations vers le chaos, le gouvernement français avait cherché à tout apaiser autour de lui et en lui : n'y avait-il donc aucune grandeur dans cette haute modération ? Au farouche plaisir de bouleverser l'univers, était-il donc si coupable d'avoir préféré la gloire de le sauver du double fléau de la démocratie et de la conquête ? On reprochait au gouvernement d'avoir abandonné l'Italie aux Autrichiens, la Belgique aux Anglais, la Pologne aux Russes ? Reproches déclamatoires et frivoles ! Ce qu'il était raisonnablement permis de tenter en faveur de l'Italie, est-ce qu'on ne l'avait pas tenté ? Les ministres du 13 mars, en arrivant aux affaires, n'avaient-ils pas trouvé l'invasion autrichienne dans l'héritage des embarras que leur avait légué le cabinet précédent ? Ils avaient demandé, ils avaient obtenu l'évacuation des États-Romains : pouvait-on vouloir davantage ?

Si nos frontières n'avaient pas été reculées jusqu'au Rhin, si la Belgique n'avait pas été réunie à la France, si le roi, faisant violence à ses affections de famille, n'avait point accepté la couronne offerte à son fils, c'est que des considérations majeures s'étaient opposées à tout cela. Fallait-il, sans autre but que de s'agrandir, s'exposer à allumer en Europe un immense incendie ? Fallait-il, dans l'espoir d'une conquête douteuse, armer contre nous le peuple anglais, seul allié puissant que la révolution de juillet nous eût donné ? Fallait-il, menaçant du réveil de notre ambition tant de peuples sur qui pesait encore le souvenir de Napoléon et de ses batailles, leur laisser croire qu'elle allait recommencer, cette longue humiliation de l'Europe qui dura quinze ans ? La France se trouverait-elle amoindrie lorsqu'elle se montrerait à la fois désintéressée et formidable ? Il y avait de la naïveté, après tout, à s'imaginer que les Belges devinssent Anglais, parce qu'un prince anglais leur avait été proposé pour roi ; comme si les intérêts des peuples, leurs affections, leur existence matérielle et morale, pouvaient dépendre du lieu où il avait plu à la fortune de placer la patrie de leurs souverains !

Quant à la Pologne, son courage était admirable sans doute et ses malheurs étaient dignes d'une éternelle pitié ; mais enfin, comment lui venir en aide ? Séparée de nous par toute la largeur du continent, par quatre cents lieues, sa position géographique nous condamnait à des douleurs stériles, à des vœux sans autorité ! Faire marcher une armée à son secours, c'eût été reprendre au point où elles étaient venues fatalement échouer, les gigantesqees entreprises de Napoléon. Et pourqoui ? Pour forcer l'Autriche et la Prusse à conclure aussitôt avec les Russes une mortelle alliance, de manière à ce que nos soldats ne trouvassent plus à Varsovie, en y arrivant, qu'un emplacement désert et des tombeaux ! Reconstituer la Pologne ? Napoléon lui-même, à Tilsitt, n'y avait pas suffi, tout Napoléon qu'il était, et quoiqu'il eût sous lui cinq cent mille soldats invincibles. Or, ce que n'avait pu cet homme prodigieux qui avait coutume, en se jouant, de partager l'Europe avec son épée, les ministres de 1831 l'auraient-ils impunément essayé avec une armée incomplète, mal organisée encore, et composée de conscrits ? *Reconnaître* la nationalité polonaise n'eût été qu'une forfanterie imprudente, dès que les

« dans aucune hypothèse, elles n'arriveraient ni à Maëstricht ni à Venloo.

Protocole nos 32, 33 et 34 : « La Conference s'est approprie la mesure prise spontanement par la France. Il lui a éte rendu compte de la marche et de la retraite de l'armee française. »

moyens de soutenir cette déclaration manquaient.

Le gouvernement avait donc fait tout ce qu'il était possible de faire, en offrant sa médiation et en provoquant celle des autres Puissances. Aussi bien, il était temps que l'Opposition s'expliquât. Une guerre universelle, une guerre à mort, était-ce là le but de ses désirs? Dans ce cas, il était bon qu'on l'avertît que la question n'était plus entre la guerre et la paix, mais entre la guerre et la liberté, car il n'est pas loisible à un peuple lancé en de telles entreprises de s'arrêter et de se régler. Les combats et le tumulte au dehors appellent au dedans un repos absolu et le silence. Le despotisme est la nécessaire contre-partie de la victoire. Napoléon le prouva, et, avant lui, la Convention l'avait prouvé par des actes qui ne s'effaceront jamais de la mémoire des hommes. « Avez-« vous fait un pacte avec la victoire? deman-« dait-on un jour dans la terrible assemblée? « — Non, répondit Bazire, le Montagnard, « mais nous avons fait un pacte avec la « mort. » La mort bientôt le vint sommer de tenir sa promesse: un an s'était à peine écoulé, que la tête de Bazire bondissait du haut d'un échafaud. Que si l'Opposition ne pâlissait pas devant l'emploi de semblables ressources et au seul souvenir de ces exemples fameux, qu'elle eût donc le courage de l'avouer!

Telles furent, en substance, les raisons que développèrent avec beaucoup de talent MM. Casimir Périer, Thiers et Sébastiani, orateurs déjà connus, auxquels deux hommes nouveaux, MM. Duvergier de Hauranne fils et Charles de Rémusat, prêtèrent, dans cette occasion, une assistance pleine d'éclat et de vigueur.

Mais à cette apologie du ministère, l'Opposition répondait par des arguments redoutables. Oui, disait-elle, nous vous accusons d'avoir compromis l'intérêt de la France, qui est dans son honneur, et l'avenir de la civilisation, qui est dans la grandeur de la France. Rappelez-vous ce que nous étions il y a un an, et voyez ce que nous sommes! De quel prestige, en 1830, n'étions-nous pas entourés? Aux yeux des nations étonnées et des rois frappés d'épouvante, nous avions bien véritablement ressaisi, et pour de plus vastes dessins encore, le sceptre échappé des mains de Napoléon. Jamais situation plus éblouissante ne fut faite à un peuple par le destin; et nous n'avions nul besoin de bouleverser l'univers pour le changer, car il était livré à notre merci. Aujourd'hui, que pouvons-nous en Europe et qu'y faisons-nous? Savoir être juste quand on est fort, est d'une haute modération; mais, quand on est fort, tolérer l'injustice est une marque de pusillanimité. Or, les Autrichiens foulant aux pieds l'Italie sans autre droit que celui du despotisme qui ne veut pas qu'on l'inquiète; la Conférence découpant les nationalités, sans égard pour les traditions, les intérêts, les affections des peuples, et tout simplement selon la convenance de quatre rois; les Russes courant exterminer un peuple généreux, pour le punir de n'avoir pu trouver leur domination tolérable..... Voilà ce que vous avez permis. Vous avez laissé le régime grossier de la force s'établir partout, autour de vous, pour le malheur éternel de ceux qui avaient compté sur notre appui et qui nous aimaient. Vous prétendez qu'en arrivant aux affaires, vous avez trouvé l'invasion autrichienne déjà commencée?

Qui ne sait que le ministère Laffitte est tombé en menaçant l'Autriche; et que vous, au contraire, vous n'êtes montés au pouvoir que dédaignés et menacés par elle? L'évacuation des États-Romains, vous l'avez demandée au mois de Mars, et obtenue au mois de Juillet c'est-à-dire après le supplice de Menotti et de ses compagnons, après le rétablissement de Marie-Louise à Parme, après l'occupation brutale de Ferrare, après la convention d'Ancône, après les confiscations, les proscriptions, les emprisonnements, lorsque l'Autriche en un mot n'avait plus rien à faire en Italie! Vous avez ainsi, et sans parler du côté odieux de cette tolérance, consacré vous-mêmes la domination de l'Autriche sur la péninsule italique, do-

mination jugée de tout temps si contraire aux intérêts français, domination que durant trois cents ans nos pères ont combattue, et qui, en 1629, faisait courir aux armes jusqu'au faible Louis XIII. Faut-il vous suivre en Belgique ? Il ne s'agissait pas de la conquérir ; il s'agissait de l'accepter. Et certes, notre folie a été grande de faire violence aux Belges pour les empêcher de disposer d'eux-mêmes en notre



Le prince d'Orange.
(F. G. L)

faveur. Mais, dites-vous, l'Angleterre nous aurait retiré son amitié. Si elle met un tel prix à son amitié, sa haine nous serait moins funeste. Vous, cependant, vous avez abandonné la Belgique, et vous l'avez abandonnée en l'irritant. Que le prince Léopold soit sujet de l'Angleterre, ce n'est pas ce qui nous afflige. Mais son élection a eu cela d'incontestablement funeste qu'elle a démontré la supériorité de la diplomatie britannique, et forcé les Belges à ne plus croire ni à notre habileté ni à notre prépondérance. Voilà le mal. Les suites, on les peut déjà prédire.

Les Anglais viennent d'acquérir au nord de nos frontières une tête de pont pour la guerre ; et puis, Birmingham, Manchester sont à nos portes. On nous promet, il est vrai, que les forteresses jadis élevées contre nous seront démolies. Démolies ? quand il nous était si avantageux de les laisser debout en les faisant nôtres ! Au surplus, le comte Gray a réfuté, sur ce point, le discours de la couronne : réfutez donc les explications offensantes du comte Grey. Pour ce qui est de la Pologne, était-il possible, oui ou non, de la secourir autrement que les armes à la main ? Vous avez offert votre méditation : a-t-elle été acceptée ? Voilà ce qu'il fallait nous apprendre. Chose étrange ! vous avez consenti à faire partie d'un congrès pour terminer un conflit resserré entre la Belgique et la Hollande, et vous n'avez pas su provoquer un congrès pour substituer les négociations à une guerre affreuse.

Pourquoi une Conférence, après l'insurrection de Bruxelles ? Pourquoi pas une Conférence après l'insurrection de Varsovie ? Serait-ce que, dans le premier cas, la ligue se formait contre nous, tandis que, dans le second, elle se serait formée contre la Russie ? Encore si vous aviez reconnu la nationalité polonaise ! Car, à moins que la France, gouvernée par vous, ne soit tout à coup devenue la risée des nations, nous devons admettre qu'il y a quelque autorité dans son vouloir, énergiquement manifesté. Quel effet n'auraient pas produit dans la Lithuanie, dans la Volhynie, dans la Podolie, dans la Gallicie, dans la Hongrie, ces mots solennellement prononcés par la France : nous reconnaissons la nationalité polonaise ? Il n'était donc pas nécessaire, pour sauver un peuple ami, de donner quatre cents lieues à parcourir à nos armées. Et quant à la crainte de pousser dans la mêlée l'Autriche et la Prusse, cette crainte eût été sans fondement, si le gouvernement français avait eu le courage d'embrasser, au point de vue français, tout l'ensemble du système européen. Car alors l'Autriche aurait eu sa Pologne en Ita-



Varsovie.

lie, et la Prusse sa Pologne sur la rive gauche du Rhin. Qu'importe, après tout, l'intervention armée de la Prusse et de l'Autriche? Ces deux Puissances n'interviennent-elles pas aujourd'hui d'une manière, hélas ! presqu'aussi décisive? La Prusse ne fournit-elle pas aux Moscovites des armes, des vivres, des munitions, tandis que la Pologne n'a, pour se défendre contre ses innombrables ennemis, que son courage et les vœux, méprisés, de la France?

De toutes ces attaques dirigées contre le pouvoir avec ensemble, avec éloquence, mais non sans quelques déclamations, par le général Lamarque, par le maréchal Clauzel, par MM. Mauguin, Bignon, Larabit, aucune assurément ne portait à faux; et l'Opposition prouvait fort bien que la conduite du ministère avait été contraire aux intérêts de la France. Mais lorsque les ministres lui demandaient : « Qu'auriez-vous « fait à notre place? Souscrivez-vous à un « embrasement universel? Quels sont vos « plans? », l'Opposition hésitait, se troublait, répondait vaguement, ou ne répondait pas.

Et il y avait à cela plusieurs causes, dont la principale était dans le caractère incertain des doctrines de l'Opposition parlementaire. Monarchique et bourgeoise, libérale plutôt que révolutionnaire, elle n'aurait pas voulu voir le trône disparaître dans une soudaine tempête, la bourgeoisie se mettre de nouveau à l'écart, et le peuple s'emparer encore une fois du premier rôle. Or, elle sentait bien, au fond, quoiqu'elle n'osât guère se l'avouer, qu'une démocratie fortement constituée était seule capable de déchirer les

traités de 1815 et de refaire l'Europe ; qu'il y avait impossibilité de suffire à une telle besogne, sans une volonté de fer, sans des passions vigoureuses ; et que la question ne serait jamais résolue dans le sens de notre orgueil, tant qu'elle resterait compliquée d'un intérêt dynastique. Sans doute on aurait pu dire aux rois : « Dans l'espace de moins de cinquante ans, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, se sont agrandies d'une manière démesurée. Seule, la France s'est amoindrie ; et aujourd'hui, après ces trois témoignages solennels de puissance, la Convention. L'Empereur, la Révolution de juillet, la France se trouve plus petite qu'elle ne l'était sous Louis XV. Il nous est bien permis de nous en étonner dans un moment où il est prouvé qu'il suffit à la France d'un effort de trois jours pour donner une secousse au monde. D'ailleurs, le désintéressement d'un peuple tel que le nôtre consiste, non pas à renoncer à la force, mais à l'employer avec dévoûment ; et il nous est commandé de veiller sur notre puissance, parce qu'elle ne nous appartient pas et qu'elle appartient à l'humanité. » Mais pour soutenir ce langage, il devenait indispensable de se préparer à une lutte sérieuse ; et en supposant que les peuples fussent précipités en armes dans une mêlée universelle, comment maintenir en France cet équilibre des pouvoirs, ces fictions, toutes ces puérilités systématiques qui ôtent à l'État l'unité, c'est-à-dire la force ? Il aurait donc fallu en revenir à ce mélange d'impétuosité et de discipline, à cet enthousiasme réglé, d'où sortirent les triomphes de notre première révolution. Et c'était là ce que redoutaient par-dessus tout des hommes élevés à l'école du libéralisme, école tout à la fois anarchique et timide.

Avec une connaissance plus exacte des faits, l'Opposition n'aurait pas été arrêtée par cette crainte des nécessités héroïques. Car les Puissances tremblaient à l'idée d'un bouleversement, parce qu'elles avaient peu de ressources contre beaucoup d'obstacles. Et que pouvaient-elles gagner à une guerre ? Elles avaient tout à y perdre ! D'ailleurs, le temps des coalitions militaires était passé. Le cours des évènements avait amené entre l'Autriche et la Prusse, entre la Russie et l'Angleterre, une hostilité de position et des divergences d'intérêt qui eussent fait d'une ligue armée le plus grand embarras de l'Europe. Tout était donc possible pour la France, avec elle et par elle. Voilà ce que l'Opposition aurait dû démontrer. Malheureusement, elle jugeait mal, faute de renseignements, la situation des divers États. Croyant la guerre possible, probable même, et la craignant, elle n'en prononçait pas moins des discours belliqueux. La contradiction était manifeste, et il était naturel que le ministère en tirât avantage !

De tous les systèmes, le pire était sans contredit celui des ministres, et plus encore au point de vue de la pratique qu'au point de vue de la théorie. Mais, du moins, il était suivi, précis et complet, ce qui lui donnait les apparences d'une politique d'affaires, tandis que le système de l'Opposition n'avait que celles d'une politique de sentiment. Inévitable effet de toute doctrine vacillante ! Le régime constitutionnel et bourgeois condamnait la France, par sa nature même, à n'avoir en Europe qu'une position subalterne et petite. Le gouvernement le comprit et s'y résigna. L'Opposition refusa obstinément de le comprendre, ne voulant point s'y résigner.

La discussion durait déjà depuis plusieurs jours, lorsqu'une proposition de M. Bignon vint tout à coup imprimer aux débats la plus étrange violence. M. Bignon demandait que le paragraphe de l'adresse relatif à la Pologne fût rédigé en ces termes : « Dans les « paroles touchantes de votre majesté sur « les malheurs de la Pologne, la Chambre « aime à trouver une *certitude* qui lui est « chère : la nationalité polonaise ne périra « pas. » M. Bodin voulait qu'au mot *certitude* on substituât cette expression bien moins hardie : *ferme espérance*, et les ministres, prétendant que l'adoption du mot *certitude* était une déclaration de guerre à

l'Europe, se montraient prêts à déposer leurs portefeuilles sur la tribune. Dans la séance du 15 août, la proposition de M. Bignon est soumise aux délibérations de la Chambre. Attaquée faiblement par M. Dupin, elle est soutenue avec énergie par son auteur, par le général Lamarque et par M. de Tracy. M. Girod (de l'Ain), président de la Chambre, la met aux voix. Mais les dispositions de la Chambre ne paraissent pas douteuses. « Sauvons la Pologne ! » Ce mot est dans toutes les bouches. Soudain, s'élançant de sa place, Casimir Périer court à la tribune. Mais la discussion est fermée, et le règlement n'accorde au ministre que le droit de parler sur la position de la question. De tous côtés on le lui reppelle avec des cris. Lui, furieux, il affirme qu'il parlera, sans s'expliquer davantage. Alors s'élève de tous les points de la salle le plus violent tumulte. L'émotion a gagné toute l'assemblée. Députés, spectateurs, tous sont debout. Le président agite en vain sa sonnette, dont le bruit est couvert par de confuses clameurs. La Gauche et la Droite poussent incessamment à la tribune des orateurs qui la disputent au ministre, toujours impérieux, toujours menaçant. Le président se couvre enfin, et l'assemblée se sépare au milieu d'un désordre sans dignité, et, jusque-là, sans exemple.

Le lendemain, l'aspect de la Chambre était morne. On eût dit qu'elle se sentait épuisée. La conduite de Casimir Périer y fut expliquée par ses amis et par lui-même dans un sens peu favorable à son orgueil; mais les ministres avaient fait pour changer la majorité, dans l'intervalle des deux séances, des efforts extraordinaires, et la chance avait évidemment tourné ; M. Bignon ayant consenti, par une concession malheureuse, à substituer le mot *assurance* au mot *certitude*, l'Opposition se divisa, et la première de ces deux expressions prévalut, quoique le ministère eût déclaré qu'il ne se croirait pas engagé. La question était résolue. Le système du gouvernement l'emportait.

Dans le cours de la discussion, M. Guizot avait trouvé moyen de parler avec insulte du parti républicain, et il avait été applaudi. M. Odilon Barrot, de son côté, n'avait pu parvenir à faire consacrer dans l'adresse une distinction qui séparait de la cause de l'émeute celle de la république. Le ministère sortait donc vainqueur de cette longue lutte parlementaire. L'opinion publique, il est vrai, se prononça contre lui, mais pas avec assez d'autorité pour l'abattre.

Toutefois, et au milieu de la joie de ce triomphe, un coup terrible venait d'être porté à Casimir Périer; et ses ennemis en l'accusant de concussion, allaient faire naître l'occasion d'un scandale immense. Heureux l'historien si, dans le tableau qu'il trace de la vie des peuples, il lui était donné de pouvoir toujours se maintenir dans les hautes régions de la pensée! Mais, pour qui veut connaître les mœurs d'une époque et avoir le triste secret des sociétés en décadence, il y a souvent dans de vulgaires détails quelque chose de plus caractéristique que dans le récit des batailles, des intrigues diplomatiques et des grands débats.

On se rappelle que, le lendemain de la révolution de juillet, toute la nation réclamait des armes. Aussi le premier soin du ministère Laffitte avait-il été de rechercher les moyens les plus prompts et les plus efficaces de pourvoir à l'armement du pays. C'était aussi l'objet de toutes les préoccupations de Lafayette, qui déclarait sans détour que, si l'on ne pouvait pas trouver en France un nombre assez considérable de fusils, il fallait s'adresser aux fabriques étrangères. Des offres particulières étaient faites au gouvernement par des manufacturiers français. Mais ces offres, quoique nombreuses, ne paraissaient pas suffisantes, et l'on avait, d'ailleurs, à se défier de l'impulsion déréglée que l'ébranlement inattendu de l'Europe avait pu donner à l'audace des spéculateurs.

Dans cette situation, un seul parti était à prendre. La révolution venait d'enlever à une foule d'ouvriers tout moyen de travail et, par conséquent, d'existence ; il fallait former, pour la fabrication des armes, au

nom et sous la direction du gouvernement, de grands ateliers propres à employer vingt-cinq ou trente mille ouvriers. C'est ce qu'avaient proposé des hommes d'un patriotisme aussi éclairé que sincère, et le projet fut vivement appuyé par M. Dupont (de l'Eure), alors ministre.

La pensée était à la fois sage et hardie. En occupant des hommes qui manquaient de pain, on les arrachait à des tentations dangereuses; on ôtait à la révolution de juillet ce douloureux caractère de déception qu'elle avait naturellement revêtu aux yeux du peuple. On coupait court à l'esprit de spéculation et à ses essais de rapine ; enfin, on attribuait hautement à l'État, et dans les circonstances les plus favorables à une semblable innovation, ce droit d'initiative industrielle sans lequel il n'y a plus, au fond de la société, que tiraillements anarchiques, tyrannies partielles, délaissement du pauvre, spoliations légales et impunies.

Mais les chefs de la bourgeoisie victorieuse étaient des banquiers, de grands capitalistes, des hommes d'affaires, des coureurs d'aventures commerciales. On craignit d'entrer dans un système dont le principe menaçait tant de prétentions individuelles, et qui visait à la ruine de ce lâche despotisme : la liberté de l'industrie. Le projet proposé fut donc repoussé en toute hâte ; on exagéra les difficultés matérielles de l'application ; il aurait fallu former des ouvriers! c'était impossible. En un mot, la spéculation resta maîtresse du terrain.

De tous ceux sur qui pesait l'amitié du premier ministre, nul n'en subissait plus humblement l'empire que M. Gisquet, homme d'esprit, plein d'activité, et qui, dans la révolution de juillet, avait déployé une fermeté honorable. Juge au tribunal de commerce, M. Gisquet avait coopéré, au sein de Paris en feu, à la rédaction d'un jugement courageux que M. Ganneron prononça le 27 juillet contre les ordonnances et pour la Charte. Recommandé par ce souvenir et appuyé par Casimir Périer, M. Gisquet reçut mission, le 2 octobre 1830, d'aller négocier à Londres, pour le compte du département de la guerre, l'achat de trois cent mille fusils. Il partit comme agent du gouvernement, et la lettre qui l'autorisait portait ces mots : « Il vous sera alloué une commission sur le prix de cette acquisition, et vos frais de voyage[1]. » Ainsi M. Gisquet était un mandataire salarié du gouvernement; il partait investi d'un caractère public.

Cependant, arrivé en Angleterre, il se crut en droit de passer avec MM. Wheeler, Iron et Fairfax, fabricants de fusils à Birmingham, un marché provisoire dans lequel il stipulait en son propre et privé nom.

La Tour de Londres contenait un grand nombre de vieux fusils. Les fabricants de Birmingham proposèrent à M. Gisquet de les acheter, pour son compte, au gouvernement anglais, en se réservant à eux-mêmes un tiers des bénéfices nets réalisés sur l'opération.

Cette dernière clause était inadmissible. M. Gisquet, n'étant qu'un mandataire, n'avait ni bénéfices à faire dans l'opération, ni bénéfices à partager. Il consentit, néanmoins, à traiter sur ces bases. Il fut même convenu que, si le tiers réservé aux fabricants de Birmingham ne produisait pas une somme de cent cinquante mille francs, le partage du gain aurait lieu par moitié.

M. Gisquet ne demandait, pour une acceptation définitive, qu'un délai de quinze jours ; et, dans cet acte singulier, il avait eu soin de faire insérer une clause qui interdisait à MM. Wheeler, Iron et Fairfax, la faculté de faire, sans son autorisation spéciale, aucun marché semblable avec quelque Puissance étrangère que ce pût être ; soit qu'il fût animé en cela d'une intention patriotique, soit qu'il voulût se ménager le moyen d'imposer ses plans au gouvernement français.

Par suite des arrangements convenus, les manufacturiers de Birmingham s'adressè-

1. On lit dans les Mémoires de M. Gisquet (tome I, p. 176 : « Aucune commission, aucun avantage ne m'étaient promis. Je remplissais là une mission gratuite et « toute de dévoûment ! ! »

rent au ministère britannique. Ils lui offrirent de remplacer, au bout d'un certain temps, par des fusils neufs qu'ils s'engageaient à confectionner avec les matériaux existants dans les arsenaux, les vieux fusils contenus dans la Tour de Londres. Le ministère anglais accueillit cette requête avec empressement. Il y trouvait le double avantage d'échanger contre des armes neuves des armes en mauvais état, et de rendre quelque activité à des ateliers devenus, depuis la fin des guerres de l'Empire, pauvres et languissants.

Le 17 octobre 1830, M. Gisquet était de retour à Paris. La veille, sa maison avait été obligée de suspendre ses paiements ; le lendemain, elle se releva. .

Le maréchal Gérard, ministre de la guerre à cette époque, lut le marché et refusa de le ratifier. Son successeur, le maréchal Soult, montra aussi beaucoup d'hésitation ; et l'affaire resta sans conclusion pendant près d'un mois.

Dans cet intervalle, M. Gisquet n'avait cessé de presser le ministre de la guerre. Mais, interrogé sur le prix des fusils qu'il devait livrer, il l'avait fixé à 34 francs 94 centimes, y compris l'emballage et le transport. Or, ce chiffre paraissait exorbitant d'une part ; et d'autre part, beaucoup de négociants soumissionnaient à des conditions moins onéreuses pour le trésor. Le 27 novembre 1830, un négociant nommé Vandermeck fit au gouvernement français, par l'entremise du maréchal Gérard, la proposition écrite de lui fournir la quantité voulue de fusils au prix de 26 francs, y compris l'emballage et le transport. Il offrait des fusils de modèle anglais et de première qualité. M. Gisquet, averti le 8 décembre de cette proposition, en fut extrêmement troublé. Il avait associé à ses espérances M. Rothschild. Un billet qu'il reçut de ce banquier mit fin à ses inquiétudes en lui annonçant un rendez-vous pour le lendemain chez le ministre de la guerre. Ce fut dans cette audience que M. Gisquet, spéculateur maintenant et non plus mandataire, conclut avec le maréchal Soult un marché dont les prix, rapprochés de ceux de M. Vandermeck, constituaient pour le trésor une perte d'à peu près deux millions cinq cent mille francs.

De fâcheuses rumeurs ne tardèrent pas à se répandre. Les soumissionnaires repoussés se plaignirent. Pourquoi cette préférence accordée à M. Gisquet, et si ruineuse pour le trésor? M. Gisquet avait-il, pour fixer le choix du ministre, des connaissances spé-



Bignon. (1771-1841.)

ciales? Était-il, avait-il été officier d'artillerie? Présentait-il, du moins, comme négociant, les garanties convenables? Quel motif mystérieux avait pu faire confier à un homme d'affaires, dont la maison paraissait en déconfiture, une opération qui exigeait et des connaissances particulières et une solvabilité incontestable? Bientôt les plus graves soupçons se mêlèrent à ces discours pour les envenimer. On fit remarquer que M. Casimir Périer était lié commercialement à M. Gisquet par une commandite de 250 mille francs, remontant à 1825, et par une autre commandite de 950 mille francs, da-

tant du 2 juillet 1830. On supposa que M. Casimir Périer avait voulu sauver ses intérêts compromis dans les chances d'une faillite prévue. On ne manqua pas de rappeler, à ce sujet, que la maison de M. Gisquet venait de suspendre ses paiements, lorsqu'elle les reprit tout à coup, M. Gisquet ayant rapporté de Londres un projet de marché qui semblait devoir relever sa fortune. Mais les rumeurs devinrent bien plus menaçantes encore, quand on apprit que les fusils achetés si cher étaient de mauvaise qualité; qu'ils étaient d'un usage fort incommode, et très-lourds; enfin, que le travail des pièces accessoires y était moins perfectionné que dans les fusils de nos fabriques[1].

Le ministre de la guerre avait, il est vrai, institué une commission composée de douze officiers d'artillerie pour vérifier, à Calais, les armes venues d'Angleterre, et cette commission remplit ses devoirs avec une loyale sévérité. Mais, sur les deux cent mille fusils livrés par M. Gisquet, cent dix mille avaient été fournis par les fabricants, et quatre-vingt-dix mille provenaient de la Tour de Londres. Or, diverses circonstances faisaient penser que les fusils de la dernière espèce, et c'étaient les plus mauvais, n'avaient été soumis à aucun examen[2].

Il y avait dans tout cela un ensemble de présomptions graves, et il n'était pas sans importance d'éclaircir un tel mystère, lorsque tout semblait annoncer déjà l'altération du caractère national et les progrès du mercantilisme en France. Il fut question de porter l'affaire au Parlement; mais les soupçons grossissant de jour en jour, une feuille républicaine, la *Tribune*, résolut de donner le signal de l'attaque, et le 9 juillet 1831, elle publia un article où se trouvaient ces mots : « N'est-il pas vrai que, pour les mar- « chés de fusils et de draps, M. Casimir « Périer et le maréchal Soult ont reçu cha- « cun un *pot-de-vin* qui serait de plus d'un « million ? »

M. Armand Marrast était l'auteur de cet article. Écrivain plein de sève, d'esprit et de vigueur, il avait déployé dans cette énergique accusation toutes les qualités de son talent. La sensation fut grande; et des poursuites dirigées contre le journal aboutirent à un procès fameux. Les personnages les plus considérables de l'État : MM. de Lafayette, Dupont (de l'Eure), Lamarque, Guizot, de Corcelles, Laffitte, de Bricqueville, y comparurent comme témoins. MM. Casimir Périer et Gisquet y furent défendus avec beaucoup de souplesse et d'habileté par MM. Dupin jeune et Lavaux, mais ils eurent à soutenir les puissantes attaques du défenseur de la *Tribune*, M. Michel (de Bourges), orateur irrésistible et sauvage, dont une seconde révolution de 92 aurait fait un autre Danton. M. Armand Marrast prit aussi la parole dans cette lutte célèbre, et y défendit avec une éloquence entraînante les droits de la presse. « Quoi ! s'écria-t-il, en parlant de « ces dépositaires du pouvoir qui en vou- « draient goûter les douceurs sans en sup- « porter la responsabilité, quoi ! ils auront à « leur disposition l'armée, l'argent, toutes « les forces nationales; d'un signe ils fe- « ront mouvoir tous les fonctionnaires ; ils « agiront sur les destinées du pays par des « moyens si puissants ; au moindre mouve- « ment de leur pensée ils auront, pour écra- « ser ceux qui les combattent, et les par- « quets, et les huissiers, et les gendarmes, « et cet immese fléau de la police ! Et quand « ils se présentent à nous avec tout ce cor- « tége, nous n'aurions pas, nous, simples « écrivains, le droit de les questionner, de « nous défier d'un pouvoir si menaçant, de « croire à des abus si faciles ? Nous ne pour-

1. M. Gisquet reconnait lui-même ceci dans ses Mémoires (tome I, p. 186).

2. On lit en marge d'un rapport adressé au maréchal Soult par les officiers d'artillerie : « Il sera necessaire « d'éprouver tous les canons des fusils, sans exception, « *qui ne proviendront pas de la Tour de Londres.* «

Et M. Gisquet, voulant prouver dans ses Memoires que la vérification s'est faite avec sévérite, dit (tome I, p. 185) : « En definitive, sur les cent dix mille fusils fournis par les « fabricants, trente-cinq mille avaient eté mis à l'ecart « pour des réparations ou améliorations jugées néces- « saires. »

Pourquoi M. Gisquet ne parle-t-il ici que des *cent dix mille fusils fournis par les fabricants?* Les *quatre-vingt-dix mille provenant de la Tour de Londres* ont-ils ete examinés ?

« rions pas répéter ces rumeurs de l'opinion, « qui a un instinct si droit et si sûr?..... « Notre devoir est plus élevé. La liberté vit « de défiances. Prenez le pouvoir, si vous « voulez ; mais sachez que, dès ce moment, « vous tombez sous l'empire de la publicité, « vous, votre présent, votre passé, tous vos « actes connus, tous vos actes même proje- « tés..... Et honte à l'écrivain timide qui « déserte ses devoirs, parce que quelque « danger s'y attache ! »

Dans sa vive et chaleureuse improvisation, M. Armand Marrast avait donné au système des garanties publiques un développement que M. Dupin jeune se hâta de déclarer dangereux. Selon lui, la diffamation, même à l'égard d'un fonctionnaire, n'était pas permise, lorsqu'elle ne s'appuyait que sur des présomptions, fussent-elles fortes, que sur des témoignages, fussent-ils honorables. Et, dans ce cas, il ne devait pas plus être loisible aux écrivains d'accuser sous forme dubitative que sous forme affirmative, le premier mode n'étant qu'un artifice de langage.

Dans le cours de ces débats, M. Bascans, gérant de la *Tribune*, produisit une lettre d'un des premiers fabricants d'armes de Londres, M. Beckwith, celui précisément auquel M. Gisquet avait confié l'inspection des fusils. L'incident était curieux. M. Bascans, quelques jours avant le procès, s'était rendu à Londres ; il s'était présenté à Beckwith comme chargé de faire un armement considérable, et avait prié le fabricant de lui faire connaître ses prix par une lettre qui pût être communiquée aux personnes intéressées dans l'entreprise. C'était cette lettre que M. Bascans mettait sous les yeux du tribunal, et on y lisait : « Un fusil avec sa « baïonnette, et de la même qualité sous « tous les rapports que les fusils fournis à « M. Gisquet par le gouvernement britanni- « que, vous coûtera 26 fr. 50 c. [1]. » On ne tint nul compte de cette lettre, quelque significative qu'elle fût. En soutenant la théorie des *attaques personnelles*, M. Armand Marrast avait attribué à la presse un droit d'investigation qui devait effrayer, à une époque de décadence. Il fut condamné à trois mille francs d'amende et à six mois d'emprisonnement. Mais l'opinion publique, sans accuser les juges de partialité, parut peu disposée à confirmer le jugement, et les mots *fusils-Gisquet* demeurèrent dans l'inexorable grammaire de la polémique comme une expression flétrissante.

Dans ce procès, des questions importantes venaient d'être posées, et résolues en sens divers. Il en était une, cependant, sur laquelle nulle opposition ne s'était manifestée. La loi qui, dans les attaques dirigées contre un citoyen non fonctionnaire, interdit la preuve judiciaire des faits allégués, cette loi avait éte citée et n'avait pas été combattue. L'esprit du siècle était là tout entier. Sans doute, ce seraient des mœurs odieuses que célles qui, offrant une prime au scandale, jetteraient la vie privée des citoyens en pâture aux délateurs, comme cela se pratiquait à Rome. Il faut donc que des peines soient portées contre la calomnie, et que ces peines soient terribles. Mais défendre aux citoyens la dénonciation des actes dont ils ont la preuve, et ne pas leur permettre, quand ils ont démasqué le vice, d'appeler à leur aide la vérité, c'est insulter à la raison ; c'est accorder au relâchement des mœurs, à l'abaissement des caractères, le bénéfice d'un patronage public et anticipé; c'est encourager légalement la mauvaise foi, l'esprit d'intrigue, les fraudes habiles, et enlever à la sécurité de la société tout entière ce qu'on donne à celle de l'individu. D'ailleurs, l'homme et le fonctionnaire ne sauraient former deux êtres distincts. Le juge qui joue à la Bourse se fera tôt ou tard acheter ses jugements. Le député qui a de grands besoins, nés de grands vices, se fera tôt ou tard acheter son vote. Je plains un pays dont les lois et les mœurs sont telles que la popularité d'un Mirabeau n'y soit pas impossible.

1. Elle était déposée au greffe de la cour royale.

XXII

Dispositions des diverses puissances à l'égard de la Pologne : vues secrètes de l'Autriche. — M. Walewski à Londres et M. Zalushi à Bruxelles. — Contraste entre la politique du Cabinet de Saint-James et la politique du Palais-Royal. — Guerre de Pologne. — Paskéwitch ; nouveau plan de campagne. — Mouvements de l'armée russe ; funeste indécision de Skrzynecki ; causes de cette indécision ; dépêches de M. Sébastiani ; lettres de M. Flahaut. — Scènes anarchiques dans Varsovie. — Triomphe de Dembenski ; on le nomme généralissime. — Nuit du 15 août. — Krukowiecki, dictateur. — Nouveau généralissime ; conseil de guerre ; Ramorino est envoyé sur la rive droite. — Bataille de Varsovie. — Négociations ; assaut ; capitulation de Praga. — Chute de la Pologne. — Paris se soulève. — Orages parlementaires. — Effet produit en Europe par la prise de Varsovie. — Traité des 24 articles dirigé contre la France. — Situation générale de l'Europe à la fin d'octobre 1831.

Pendant que la France se laissait distraire par ces tristes débats, la Pologne se préparait à étonner et à passionner encore une fois les hommes par le spectacle de son agonie. Mais avant de dire combien cette agonie fut douloureuse et solennelle, il importe de faire connaître quelles étaient, à l'égard de ce peuple infortuné, les dispositions des diverses Puissances de l'Europe.

En apprenant l'insurrection de Varsovie, l'Autriche avait été d'abord saisie d'un grand effroi. Gouvernée par la politique des traités de Vienne, et maîtresse de la Gallicie, elle se sentait doublement menacée. Cependant la résistance des Polonais étant devenue opiniâtre et formidable, l'Autriche dut se demander si la reconstitution d'une Pologne indépendante ne vaudrait pas mieux pour le peuple autrichien que la continuation d'une lutte, dont la Gallicie devait si profondément s'émouvoir et dont les suites étaient incalculables.

Il est certain que la reconstitution de la Pologne comme État indépendant était dans les véritables intérêts de l'Autriche, alors même qu'elle eût perdu la Gallicie. Car, depuis le fameux acte de partage, les choses avaient complètement changé d'aspect. La Russie, penchant vers le sud-ouest, n'avait cessé d'entraîner par son poids tout ce qui s'était trouvé sur son passage. Sa marche le long de la mer Noire et ses progrès en Turquie étaient de nature à éveiller toute la sollicitude de l'Autriche qui se voyait sur le point d'être tournée et enveloppée. Dans cette situation, que pouvait-elle désirer de plus avantageux pour elle que la formation d'un royaume qui, du sud-est au nord-ouest, aurait couvert et garanti ses frontières.

Soit qu'elle eût été touchée de ces considérations, soit qu'elle cédât à des motifs moins élevés, la Cour de Vienne ne tarda pas à séparer, dans cette question, sa politique de celle des autres Cabinets[1]. Toutefois, fidèle à ses habitudes de circonspection, elle eut soin de donner à ses agents des instructions telles qu'il lui fût possible, au besoin, de les désavouer Le consul d'Autriche n'avait point quitté Varsovie. Il fit entendre au gouvernement polonais que l'Autriche n'était pas éloignée de donner les mains au rétablissement de la nationalité polonaise, et même d'y contribuer par l'abandon de la Gallicie, mais à ces deux conditions : la première, que la Pologne accepterait pour roi un prince autrichien ; la seconde, que la proposition en serait faite conjointement par la France et l'Angleterre.

Par suite de ces communications, M. Wa-

1. Les faits que nous consignons ici n'ont été ni racontés, ni même indiqués par aucun des historiens de la révolution de Pologne. Mais nous n'avançons rien que nous ne l'ayons puisé à bonne source.



Les Héroïnes de la Révolution Polonaise de 1830-1831.
1 La princesse Oginska, née Plater. — 2 Émilie Sczaniecka. — 3 Émilie Plater. — 4 Claudine Potocka.
5 Antoinette Tomaszewska. — 6 Clémentine Hofman, née Tanska. — 7 Marie Raszanowicz.

lewski fut chargé d'aller sonder les dispositions du Cabinet des Tuileries et du Cabinet de Saint-James. Il arrivait à Paris dans les premiers jours du mois de mars, c'est-à-dire au moment où le ministère de M. Laffitte faisait place à celui de M. Casimir Périer. Le Palais-Royal ne repoussa pas les ouvertures de l'Autriche, seulement il déclara qu'il ne pouvait qu'unir son adhésion à celle de l'Angleterre, si le projet se trouvait du goût des Anglais. M. Walewski se rendit donc à Londres. Mais la réponse du Cabinet britannique fut bien différente de celle du cabinet français. Lord Palmerston avoua sans détour que la France était l'unique objet des défiances et des craintes de l'Angleterre; que sa majesté britannique entretenait avec Saint-Pétersbourg des relations amicales qu'elle n'avait nulle envie de rompre ; et qu'elle ne consentirait jamais à unir ses efforts à ceux du roi des Français dans un but hostile ou désagréable à la Russie.

On peut juger par là de la niaiserie du rôle que jouaient dans le monde diplomatique, et les directeurs de la politique française, et M. de Talleyrand, leur représentant à Londres. Mais l'aveuglement de nos hommes d'État, au sujet de l'alliance anglaise, devait aller jusqu'à la folie.

La cause de la Pologne, sous le rapport diplomatique, semblait perdue sans retour, lorsque fut mis sur le tapis ce fameux traité des 18 articles dont nous avons déjà raconté l'origine. Quoique favorable à la Belgique, ce traité, comme on l'a vu, avait été fort mal accueilli à Bruxelles. Que le congrès belge l'eût repoussé, l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg était compromise, et la prévision de ce résultat jetait le Cabinet de Saint-James dans la plus grande perplexité.

Sur ces entrefaites, M. de Mérode ayant vu à Londres M. Walewski, et lui ayant fait part de la sympathie qu'inspiraient aux catholiques belges la cause des Polonais et leur courage, M. Walewski conçut l'espoir de servir utilement son pays. M. de Mérode ne paraissait pas douter que le parti catholique ne votât, dans le congrès, pour l'acceptation des 18 articles, si, à cette condition, l'Angleterre promettait d'intervenir, conjointement avec la France, en faveur de la Pologne. Lord Palmerston, interrogé à cet égard, refusa de s'engager d'une manière formelle, mais il insinua que l'acceptation des 18 articles serait, peut-être, un éminent service rendu à la Pologne. Quant à M. de Talleyrand, il adopta chaudement le projet, et promit de présenter en ce sens une note au gouvernement britannique. Sur cette assurance, un envoyé polonais, M. Zaluski, partit de Londres pour Bruxelles, et ses démarches contribuèrent beaucoup, en effet, à l'acceptation des 18 articles[1].

Mais l'Angleterre avait obtenu ce qu'elle désirait, et ne s'était pas engagée. Aussi, lorsque M. de Talleyrand lui présenta la note convenue, elle répondit par un refus dont la forme polie ne couvrait qu'imparfaitement l'insolence[2]. Ici encore, M. de Talleyrand venait d'être joué.

1. Nous avons sous les yeux deux lettres écrites à M. Walewski par M. Zaluski. Voici ce que nous y lisons :

« Bruxelles, 8 juillet 1831.

« Mon cher Walewski,

« Les discussions au congrès ne sont pas encore terminées, mais l'acceptation des propositions de la Conférence n'est plus douteuse..... Il faut que je vous fasse remarquer que la considération de la question polonaise a surtout puissamment contribué à ramener beaucoup de membres du congrès de l'opinion contraire à l'acceptation des propositions. Les adversaires de cette mesure avaient un côté généreux à exploiter, qui était l'abandon de Venloo; on leur a opposé aussi un côté généreux, en leur représentant les vrais intérêts de la Pologne, etc..... »

« Bruxelles, le 10 juillet 1831.

« Mon cher Walewski,

« Je vous ai annoncé hier l'acceptation, par le congrès, des 18 articles. Aujourd'hui, je crois devoir vous prévenir que la considération de la question polonaise a grandement contribué à amener ce résultat, de l'aveu de quantité de membres du congrès. Je tâche maintenant de tirer parti de cette circonstance pour obtenir une reconnaissance de notre gouvernement national par le nouveau roi. M. Lebeau, qui se charge de cette lettre, veut nous aider de tous ses moyens, etc..... »

2. Voici la note de lord Palmerston, dont nous avons eu communication :

« Le soussigné, etc., etc., en réponse à la note que lui a présentée l'ambassadeur de France à l'effet d'engager le gouvernement britannique à intervenir, de concert avec la

Et il s'attendait si peu à ce résultat, qu'avec une étourderie impardonnable chez un vieillard, il s'était hâté d'écrire au Palais-Royal que des négociations s'entamaient en faveur de la Pologne. M. Sébastiani crut cela : il s'empressa d'en prévenir la légation polonaise à Paris, et un courrier fut aussitôt expédié à Varsovie, avec une mission conforme au caractère pacifique de cette nouvelle. Plus tard, l'Opposition s'appuya sur ce fait et sur les conséquences désastreuses qui en découlèrent, pour accuser le ministère de perfidie. L'accusation était injuste : le ministère, cette fois, n'était coupable que d'incapacité.

Ainsi, les Polonais avaient contre eux toutes les puissances : la Russie s'épuisait, pour les exterminer, en efforts gigantesques ; l'Autriche les abandonnait par timidité; la Prusse aidait à les accabler; l'Angleterre voulait les voir périr, pour qu'il fût prouvé à l'Europe combien peu valait l'amitié de la France; la France enfin, gouvernée par une politique sans élévation et sans intelligence, était devenue un instrument dont se servait contre eux une diplomatie implacable dans son égoïsme.

Cependant, du fond de la Russie accouraient incessamment des masses nouvelles. L'armée russe, forte de soixante-dix mille hommes et de trois cents pièces de canon, avait passé sous le commandement du feld-maréchal Paskéwitch d'Érivan, vainqueur des Perses. Renonçant à attaquer par la rive droite Varsovie, que défendaient de ce côté le faubourg de Praga et le fleuve, cet homme hardi forma le projet de transporter sa ligne d'opération de l'autre côté de la Vistule. Son plan était de marcher vers la frontière prussienne, où l'attendaient des secours de tout genre; de traverser la Vistule à Oziek, et de revenir sur Varsovie pour l'attaquer par la rive gauche.

Après avoir coulé à Varsovie, la Vistule continue son cours vers le nord, pendant cinq lieues, c'est-à-dire jusqu'à Modlin, place fortifiée que les Polonais occupaient. A Modlin, le fleuve fait un coude et se détourne brusquement vers l'ouest. En cet endroit le Bug et la Narew réunis viennent se jeter par une seule embouchure dans la Vistule. Modlin était donc une forteresse du haut de laquelle les Polonais allaient dominer le nouveau théâtre de la guerre. Mais la résolution du feld-maréchal était bien arrêtée, et le 4 juillet l'armée russe s'ébranla. Divisée en quatre colonnes, elle devait exécuter une marche de flanc en tournant autour de Modlin comme autour d'un pivot, et la colonne la plus rapprochée de Modlin avait ordre de s'avancer avec lenteur, pour que celle qui se trouvait à l'extrémité du rayon eût le temps d'accomplir son mouvement. Cette marche était au plus haut point dangereuse et téméraire. Les soldats avaient à parcourir un terrain défoncé par les pluies, coupé de rivières et de torrents. Fatiguées par des chemins difficiles, embarrassées de

France, dans les affaires de Pologne par une médiation qui aurait pour but d'arrêter l'effusion du sang et de procurer à la Pologne une existence politique et nationale.

« A l'honneur d'informer S. E. le prince de Talleyrand que, malgré tous les desirs que pourrait avoir le roi de la Grande-Bretagne de concourir avec le roi des Français à toute démardhe qui pourrait consolider la paix en Europe, surtout à celle qui aurait pour effet de faire cesser la guerre d'extermination dont la Pologne est aujourd'hui le théâtre, S. M. se voit forcée de déclarer :

« Qu'une médiation tout officieuse, vu l'état actuel des événements, ne pourrait pas manquer d'être refusée par la Russie, d'autant plus que le Cabinet de Saint-Pétersbourg vient de rejeter les offres de ce genre qui lui ont eté faites par la France; que par conséquent l'intervention des deux Cours, pour être effective, devrait avoir lieu de manière à être appuyée en cas de refus.

« Le roi d'Angleterre ne croit devoir adopter aucunement cette dernière alternative ; l'influence que peut avoir la guerre sur la tranquillité des autres États, n'est pas telle qu'elle doive nécessiter ces démarches, et les relations franches et amicales qui existent entre la Cour de Saint-Petersbourg et S. M. ne lui permettent pas de les entreprendre. S. M. B. se voit donc forcée de decliner *(to declin)* la proposition que vient de lui transmettre S. E. le prince de Talleyrand par sa note du 20 juin, jugeant que le temps n'est pas encore venu de pouvoir l'entreprendre avec succès contre le gré d'un souverain dont les droits sont incontestables.

« Pourtant, S. M. charge le soussigné de témoigner à S. E. l'ambassadeur de France combien son cœur souffre de voir tous les ravages qui ont lieu en Pologne, et de lui assurer qu'elle fera tout ce que ses relations amicales avec la Russie lui permettront, pour y mettre fin, et que déjà des instructions ont eté donnees à l'ambassadeur de S. M. à Saint-Petersbourg pour declarer qu'elle tiendra à ce que l'existence politique de la Pologne établie en 1815 ainsi que ses institutions nationales lui soient conservees.

« Signe : PALMERSTON. »

leurs équipages, de leurs nombreuses pièces de canon, et de l'immense attirail que suppose un approvisionnement pour vingt jours, poursuivies en outre par le choléra, qui jonchait la route de malades et de mourants, les divisions se traînaient péniblement, haletantes, rompues, dispersées. Qu'une armée de quarante mille hommes, débouchant de Modlin, se fût abattue sur ces masses en désordre, c'en était fait peut-être de Paskéwitch, et la Pologne était sauvée. Un corps de Polonais, envoyé en reconnaissance, prouva combien ce résultat était probable, par la confusion qu'il jeta dans l'armée russe, en culbuttant les cosaques d'Ataman.



Paskéwitch. (1782-1856.)

Mais, tranquille sur la rive gauche, Skrzynecki s'occupait à faire dire des messes dans son camp. La bataille! la bataille! criaient les soldats avec transport, toutes les fois que le généralissime passait devant le front des troupes; lui, opiniâtre, inflexible, il souriait ou haussait les épaules. Quel mystère cachait cette conduite? Le héros de Dobre, de Grochow, de Waver et de Dembewilkie voulait-il attirer les Russes sur la rive gauche, dans l'espoir d'écraser sous les murs de Varsovie le feld-maréchal, coupé alors de toutes communications avec la Russie et perdu dans les désastres d'une retraite impossible? Mais saisir la victoire qui s'offrait valait toujours mieux que l'attendre; la vouloir complète, c'était la rendre incertaine. Ainsi pensaient les généraux, les soldats; et il s'élevait de ce camp forcé au repos une clameur immense et sinistre. Car Paskéwitch pendant ce temps passait le fleuve sur des ponts dont la Prusse avait préparé à Thorn tous les matériaux, et son armée s'avançait, compacte, pour engloutir Varsovie.

Le déchaînement bientôt devint universel. Skrzynecki n'avait pas compris qu'il y avait une révolution dans cette guerre; qu'il fallait au plus vite pousser la Pologne sur l'ennemi, ne fût-ce que pour la sauver d'elle-même; que le général ici devait être un homme d'État, et que tout retard portait l'anarchie. Un homme et le système de l'audace, voilà ce qui a manqué évidemment à cette malheureuse Pologne. Il eût suffi, pour sa délivrance, que la France lui envoyât un chef qui, étranger à toutes les préventions, à toutes les jalousies locales, eût su faire prévaloir à Varsovie l'autorité du nom français, réduire à l'impuissance les aristocrates négociateurs, et assurer la prépondérance

au parti démocratique, seul capable de porter aux Russes les grands coups et de demander le triomphe au désespoir! Mais non: quatre généraux français, MM. Excelmans, Hulot, Lallemand, Grouchy, se présentaient: ils durent renoncer à leur projet, la Prusse ne laissant point passer de volontaires, et la France n'osant pas ce que la Prusse avait osé / Les avertissements indirects de M. Sébastiani, les lettres de notre ministre à Berlin, M. de Flahaut qui, comme M. Sébastiani, poussait à la temporisation, les menées infatigables du parti qui, en Pologne, redoutait le principe révolutionnaire plus encore que les Russes, telles sont les circonstances qui expliquent l'indécision de Skrzynecki sans l'absoudre.

Car les suites furent terribles. Un pouvoir démocratique et fort manquant à Varsovie, cette ville était tombée dans tous les excès d'une démagogie sans frein. La proposition faite par le généralissime de confier le pouvoir à un seul n'avait servi qu'à enfanter des discussions brûlantes. L'insuccès de l'expédition de Jankowski dans le palatinat de Lublin, attribué à de lâches perfidies, rendit nécessaires des arrestations précipitées. Les passions inoccupées, en face du péril et au milieu du trouble, s'employaient naturellement à augmenter le trouble et le péril. Ici, c'étaient des bandes irritées qui parcouraient la ville en demandant la mort des traîtres; là, c'étaient des agitateurs qu'enflammait sourdement pour le compte de son ambition, le vieux Krukowiecki, habile à jouer la grossièreté et l'audace. Pour empêcher le peuple de massacrer le général Hurtig, il fallut que le père de Roman Soltyk, vieilli dans les cachots du czar, se traînât presque mourant sur un balcon du haut duquel il exhorta la multitude à la clémence. Mais ces journées de deuil eurent aussi leur grandeur. S'élevant tout à coup dans cet orage qui grondait autour d'elle la Diète déclara la patrie en danger. La proclamation qu'elle adressa au peuple avait quelque chose de sublime: « Au nom « de Dieu et de « la liberté, au « nom de la na« tion placée « entre la vie « et la mort, au « nom des rois « et des héros vos ancêtres qui sont tombés « sur les champs de bataille pour la foi et « l'indépendance de l'Europe, au nom des « générations futures, qui demanderont « compte à vos ombres de leur servitude, « prêtres du Christ, bourgeois, cultiva« teurs, vous tous, levez-vous en masse! » Et à cette évocation, tous, en effet, se levèrent en masse. Un cri de désespoir, solennel, formidable, retentit dans toutes les campagnes. Les prêtres arborèrent le crucifix;


Dembinski. (1791-1864.)

les enfants, les vieillards s'armèrent, et les paysans accoururent, brandissant leurs faux et oubliant leurs moissons.

Ce fut au milieu de cette exaltation universelle que parut Dembinski, ramenant du fond de la Lithuanie où il était allé semer l'insurrection, les débris de sa petite armée. L'expédition commandée par Gielgud avait été malheureuse ; soupçonné de trahison, Gielgud y avait été tué d'un coup de pistolet par son aide-de-camp ; mais là, comme partout, les Polonais avaient fait des prodiges ; on y avait vu une jeune fille de vingt ans, la comtesse Plater, se mettre à la tête d'un détachement d'insurgés, et le conduire à l'ennemi. Quant à Dembinski, forcé de céder au nombre, il avait, immortalisant sa retraite, passé onze rivières, fait deux cents dix lieues de France en vingt jours, traversé de vastes forêts désertes, et il ramenait, pour un dernier combat, ses escadrons épuisés et en guenilles. L'accueil qu'il reçut ne se peut décrire. On entourait son cheval ; on lui baisait les pieds et les mains ; on déchirait son uniforme dont la foule, les yeux en pleurs, se partageait les lambeaux. Paskéwitch avançait toujours. Sur les injonctions formelles de la Diète, Skrzynecki avait promis de combattre et ne tenait point sa promesse : Dembinski lui fut donné provisoirement pour successeur par une commission envoyée au camp ; mais, ami de Skrzynecki et, comme lui, entouré par le parti des diplomates, il déclara qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur. Il n'en fallut pas davantage pour le perdre dans les esprits ardents. Tant d'agitations aboutirent à la nuit du 15 août. La journée que suivit cette nuit sanglante avait été consacrée tout entière à la mémoire de Napoléon, dont on célébrait la fête. Le buste de l'empereur y fut promené en triomphe par des enfants du peuple. Des hommes qu'on n'avait jamais vus y parurent revêtus d'uniformes impériaux. Un éclair de joie avait brillé dans Varsovie. Mais soudain la nouvelle se répand que les Russes sont aux portes de la ville ; on assure même que Dembinski s'avance pour la réduire ; le canon retentit du côté du faubourg de Jérusalem. Le soir, le *club de la Redoute* s'assemblait en tumulte, et la nuit n'était pas plutôt descendue sur la ville que des groupes sinistres, harangués à la lueur des réverbères, couraient à la prison d'Etat et y massacraient les généraux accusés de trahison. On égorgea aussi d'autres prisonniers enfermés à Wola, mais dont la plupart étaient des malheureux oubliés par la justice, pourvoyeurs d'infâmes débauches et couverts de crimes que la plume se refuse à retracer ! Krukowiecki, auteur présumé de ces meurtres[1], crime d'un petit nombre, s'en servit pour saisir le pouvoir. Il courut au palais du gouvernement, et nommé gouverneur de la ville, il dissipa les attroupements d'un signe de sa cravache. Tout rentra dans le silence, il ne restait plus à la Pologne qu'un malheur à subir !

Le lendemain, les quintumvirs, humiliés, accablés de leur impuissance, donnèrent leur démission. La Diète, changeant la forme du gouvernement, décréta que le pouvoir serait confié à un président qui se choisirait six ministres et aurait le droit de nommer le généralissime. Krukowiecki fut élu à une grande majorité. Le premier soin du nouveau dictateur fut de destituer Dembinski et de nommer en sa place le général Malachowski, vieillard octogénaire et plein de patriotisme, qui avait déjà refusé le commandement en montrant sa tête blanchie.

Pendant ce temps, Paskéwitch avançait toujours. L'armée polonaise était ramassée sous les remparts de Varsovie, et le feld-maréchal n'était plus qu'à un mille de la capitale. Rudiger venait de passer la Vistule avec 13,000 hommes et 40 pièces de canon et

1. Le général a publie une explication de sa conduite. Toutefois, MM. Roman Soltyk et Louis Mieroslawski, qui ont écrit l'un et l'autre, avec des qualites et des opinions diverses, mais tous deux avec beaucoup de cœur et de talent, l'histoire de la révolution de Pologne, s'accordent à représenter Krukowiecki comme l'auteur de la nuit du 15 août. Cette opinion parait être aussi celle de M. Marie Brzozowski, exact et loyal historien des opérations militaires, et elle concorde avec les renseignements particuliers que nous avons recueillis.

il allait compléter l'investissement de Varsovie par sa jonction avec Paskéwitch.

Le 19 août, Krukowiecki assembla un conseil de guerre, et de tous les partis que l'on pouvait prendre, on négligea celui qui était à la fois le plus hardi et le seul praticable, celui que le dictateur lui-même conseillait, qui était de livrer bataille sous les murs de Varsovie avec l'ensemble des forces dont le gouvernement disposait. Uminski proposa de détacher une moitié de l'armée sur la rive droite de la Vistule, dans la Podlachie, pour approvisionner la capitale et la rendre capable d'une longue défense. Dembinski voulait que toute l'armée abandonnât Varsovie pour se transporter en Lithuanie en écrasant sur son passage les petits corps de Rosen et de Golowin. Ces deux derniers plans n'étaient évidemment admissibles qu'après la mise à exécution du premier. Car lorsqu'on aurait livré bataille, il serait temps, en cas de défaite, de se retrancher dans la ville, de l'approvisionner par la rive droite, d'armer le peuple, de barricader les rues et de recommencer l'immormortelle défense de Saragosse. Quant à la proposition de Dembinski, elle n'était bonne qu'en dernière analyse et comme parti extrême. Ce fut le plan d'Uminski qu'on adopta, plan funeste, car il divisait une armée déjà trop faible, pour aviser quinze jours trop tôt au ravitaillement d'une ville dont le plus grand danger pour le moment n'était pas la famine, mais l'assaut.

On envoya donc Ramorino avec 20,000 hommes et 42 pièces de canon, dans la Podlachie, Lubienski avec un détachement de 4,000 hommes, dans le palatinat de Plock, et il ne resta pour défendre la capitale que 35,000 hommes. En apprenant que l'armée polonaise se divisait, Paskéwitch se décida à tenter l'assaut et il en fixa le jour au 6 septembre. Ses forces venaient de s'accroître d'une nouvelle armée de 30,000 hommes que le général Kreutz avait amenée. Ainsi la capitale de la Pologne était menacée sur divers points par une masse totale de 120,000 hommes et de 386 pièces de canon. L'effectif de l'armée polonaise était de 80,000 hommes environ et de 144 pièces de canon, mais il n'y avait dans Varsovie que 35,000 hommes et 136 bouches à feu. La ville était défendue sur la rive gauche par trois lignes de fortifications demi-circulaires dont la plus grande étendue n'occupait pas moins de cinq lieues. Les saillies principales étaient Wola, Pariz et Marymont, reliées ensemble par des lunettes. Cet immense développement eût exigé une armée triple de celle des Polonais ; certains points trop peu garnis devaient facilement tomber aux mains de Paskéwitch, de sorte qu'on avait bâti des forts pour l'ennemi, et que les ouvrages qui auraient dû arrêter l'assiégeant, devenaient pour lui une chance de plus de succès. Pour comble de malheur, les points les mieux fortifiés étaient précisément ceux que les Russes ne pouvaient attaquer. Krukowiecki avait songé à mobiliser le peuple des faubourgs, et Zaliwski était parvenu à organiser une garde urbaine de plus de 20,000 hommes dont les cadres avaient été formés avec les officiers sans emploi ; mais Chrzanowski, en faisant peur d'une autre nuit du 15 août, obtint la dissolution de cette redoutable milice. Tout se réunissait donc pour entraîner la chute de Varsovie, et chaque pas que faisait la Pologne vers sa ruine, correspondait à l'affaiblissement de l'élément démocratique.

Avant de commencer l'attaque, Paskéwitch voulut tenter un arrangement, et le général Berg se présenta aux avant-postes où il eut une entrevue avec Prondzynski ; mais le conseil des ministres et Krukowiecki lui-même ayant déclaré qu'on ne traiterait que sur les bases du manifeste, ce qui équivalait à une rupture, le feld-maréchal ordonna l'attaque pour le lendemain 6 septembre, et il y prépara ses troupes en leur faisant distribuer d'énormes rations d'eau-de-vie. Car les Russes sont de bons soldats, durs à la fatigue et obéissants jusqu'à la mort ; mais ils manquent de cet élan nécessaire à un aussi terrible assaut.

A la pointe du jour, les Russes ouvrent un

feu de deux cents pièces de canon. Au moment où, à leur droite, Murawief et Strantmann attaquent Uminski, les colonnes de Kreutz et de Luders débouchent du centre, se jettent sur les retranchements à gauche de Wola et enlèvent deux redoutes ; mais comme elles s'emparent de la batterie 54, le lieutenant Gordon met le feu aux poudres et se fait sauter avec l'ennemi. Wola est alors attaqué de revers par les troupes victorieuses et de front par les généraux du corps de Pahlen qui précipitent à l'assaut leurs soldats ivres, après avoir battu les remparts avec cent quinze pièces de gros calibre. Assaillie sur tous les points à la fois, la garnison de Wola, trop faible, se ramasse et se retranche dans l'église, où son vieux commandant, Sowinski, lui fait jurer sur le crucifix de ne pas se rendre. Bientôt ils sont forcés, mis à mort, et Sowinski tombe percé de coups sur l'autel.

Maîtres de Wola, les Russes y logent de l'artillerie, et ils en sortent vers midi, sous le feu de cent pièces qui les protègent, pour attaquer la seconde ligne. Cette ligne, appuyée sur le faubourg de Czyste, était couverte en cet endroit par 40 pièces de canon sous les ordres du nonce Roman-Soltyk [1], et du général Bem, cet artilleur incomparable qui avait été si fatal à Diébitch dans la journée d'Ostrolenka. En voyant les Russes déboucher du fort, le général Bem aligne ses pièces de campagne, fait un feu terrible, renverse infanterie et cavalerie et nettoie tout le terrain jusqu'aux retranchements de Wola, que Soltyck inonde d'obus et de projectiles. Le généralissime Malachowski saisit ce moment, pousse deux bataillons du 4[e] de ligne pour reprendre Wola, et une lutte acharnée s'engage aux pieds de ce fort hérissé de canons, défendu par une infanterie double en nombre. Quatre bataillons de grenadiers viennent la renforcer encore. Trois fois ces masses fondent sur les deux bataillons polonais ; chaque fois elles sont ramenées sur le fort par une de ces charges à la baïonnette qui ont immortalisé le 4[e] de ligne. L'ennemi se voit forcé d'envoyer contre eux les escadrons de Chilkoff, et les deux bataillons, n'étant pas soutenus, se replient en bon ordre sur le faubourg de Czyste. Les Russes étaient maîtres de la première ligne dont ils occupaient les points culminants.

A minuit, le dictateur Krukowiecki s'enferma avec quelques intimes, et sans en faire part à ses ministres, il écrivit au feld-maréchal pour lui demander un entretien. Sur la réponse affirmative de Paskéwitch, il se rendit secrètement à Wola avec le général Prondzynski. Là eurent lieu de longues négociations. Un armistice de huit heures fut conclu.

Le 7 septembre, les ministres, en apprenant la démarche de Krukowiecki, donnèrent leur démission. A dix heures du matin, la Diète se réunit. Le général Prondzynski s'y présenta, et après avoir obtenu du maréchal des nonces la permission de parler, il rendit compte de l'entrevue que le dictateur et lui venaient d'avoir, dans le camp russe, avec Paskéwitch et le grand-duc Michel. Ses explications furent écoutées à huis-clos [1]. Il commença par faire un tableau sinistre de la situation : « Ce matin, dit-il, j'ai vu l'armée « russe en bataille aux pieds de nos murs, « à une demi-portée de canon : elle est dans « un état parfait et plus nombreuse que « nous ne le supposions. En ce moment « notre position est telle que, par la perte de « Wola et des redoutes extérieures, nous « pouvons à peine soutenir pendant quel- « ques heures l'attaque de l'ennemi. » Après ce début, Prondzynski, comme s'il eût voulu porter la terreur dans l'assemblée, parla du

1. Le même qui a écrit l'histoire de la Révolution de Pologne.

1. Nous avons entre les mains le manuscrit d'une traduction faite en Allemagne des procès-verbaux inédits des séances de la Diète dans la journée de l'assaut de Varsovie. Ce manuscrit précieux nous a mis à même de bien connaître la physionomie de ces mémorables scènes. Ces procès-verbaux ayant été imprimés, étaient sur le point d'être mis au jour, lorsque des agents russes achetèrent à l'éditeur allemand tous les exemplaires et les détruisirent jusqu'au dernier. C'est sur un exemplaire d'épreuves, sauvé par bonheur, qu'a été faite la traduction dont nous possédons le manuscrit.



Sowinski tomba percé de coups sur l'autel. (Page 384.)

prochain assaut et peignit avec de sombres couleurs toutes les horreurs d'une invasion armée dans Varsovie : le berceau de la nationalité mis à feu et à sang, les propriétés livrées en proie à un peuple déchaîné, et à des soldats en déroute. Les nonces l'écoutaient avec stupeur, et paraissaient surpris de la singularité de ce discours. « Les con« ditions que nous offre Paskéwitch, pour« suivit le général, ne sont pas telles que « nous les eussions proposées nous-mêmes. « Le maréchal est d'un caractère bouillant : « Toll est avec lui : tous les deux sont de « vrais Russes, ils s'impatientent à la moin« dre opposition du général Krukowiecki. « Ils insistent sur leurs conditions, qui « n'ont pas l'entier assentiment du grand« duc Michel. J'ai beaucoup parlé au duc

« pendant que le président s'entretenait « avec Paskéwitch et Toll ; le langage du « général Krukowiecki a été digne de la « nation, peut-être même un peu plus fier « que ne le comportait la circonstance. » Il expose, enfin, les conditions de la capitulation, qui étaient le retour du royaume de Pologne sous le sceptre de l'empereur Nicolas, moyennant une amnistie pleine et entière, sur laquelle il restait à s'entendre. Le maréchal de la Diète demande à Prondzynski jusqu'à quelle heure doit durer l'armistice ? — Jusqu'à une heure après-midi, répond le général. — L'assemblée conserve une attitude calme. Le nonce Worcell se lève et dit : « La patrie a été déjà plusieurs fois sauvée, « cela peut arriver encore. Nous seuls pou- « vons signer sa sentence de mort. Quicon- « que veut la signer, doit sortir de cette « enceinte. » Precizewski lui succède ; il invoque le Dieu tout-puissant, et montrant son sabre : « Jamais, dit-il, ma main ne « s'est sentie plus habile à le manier. — « Rassemblons les généraux, dit Niemo- « jowski, chargeons du commandement ce- « lui qui aura le plus de foi dans notre « cause, et ne donnons pas par un trait de « plume un démenti solennel à nos protes- « tations. » Le palatin Ostrowski appuie cette motion, et il ajoute : « Il faut armer « les habitants de Varsovie, et nous présen- « ter avec eux sur les remparts. Nous tien- « drons l'ennemi en respect jusqu'à ce que « nous ayons entouré la ville de retranche- « ments, ce qui pourra se faire cette nuit « même. »

Le général Prondzynski demande alors la parole ; mais on refuse de l'entendre, et le maréchal de la Diète, Ostrowski, déclare qu'il lèvera plutôt la séance et quittera le fauteuil. Szaniecki s'écrie aussitôt : « Sor- « tons de Varsovie, quand les Russes y en- « treront. Allons chercher dans notre pays « une autre capitale, et si toutes nos villes « sont occupées par l'ennemi, dispersons- « nous dans le monde plutôt que de nous « déshonorer. » Un vieillard se présente à la tribune : « C'est la dernière fois, dit-il, « que je prends la parole, et je finirai sans « doute en Sibérie ; mais j'ai l'espoir que « toutes les provinces de l'empire russe se « soulèveront. Moi, vieillard, je ne verrai « pas ce temps ; vous, messieurs, qui êtes « encore jeunes, gravez bien dans votre « cœur que la Pologne ne doit avoir d'au- « tres limites que le Dniéper et la Dwina. » Godebski, Zienkowicz et Lelewel combattent avec énergie toute transaction. Un aide-de-camp de Krukowiecki entre dans la salle et vient rappeler à l'assemblée qu'il est une heure. La Diète continue sa délibération. Wolowski presse, conjure ses collègues de quitter la capitale pour le salut de la Pologne, et d'accorder aux présidents des deux Chambres le droit de convoquer la Diète dans tel lieu de l'Europe qu'ils jugeront convenable. Pendant ce temps, Godebski a rédigé des proclamations brûlantes qu'il lit à l'assemblée, la priant d'ajourner les délibérations et de marcher à l'ennemi. Tout à coup le bruit du canon d'alarme fait trembler les vitres du palais. C'est le signal de l'assaut. Tous les nonces se lèvent et poussent ensemble ce cri terrible : *Aux remparts ! aux remparts !*

Le combat venait de s'engager par une canonnade où les Russes apportaient la supériorité numérique de leurs canons, et les Polonais la supériorité de leurs pointeurs. 350 pièces tonnaient à la fois. Pour faciliter la principale attaque dirigée par les corps de Kreutz et de Pahlen contre le faubourg de Czyste, Muravieff reçut ordre de marcher sur Uminski qui tenait la gauche des Polonais, du côté des barrières de Jérusalem. La batterie 73 du colonel Przedpelski, placée sur une lunette saillante, prenait d'écharpe l'artillerie russe qui battait Czyste, démontait les pièces ennemies et emportait tout dans ses volées. Muravieff veut forcer cette artillerie d'abandonner sa position. Deux colonnes d'infanterie, que le général Witt commande en personne, s'avancent sur les deux flancs de la chaussée de Raszyn qui mène à la porte de Jérusalem. Les grenadiers polonais, sans attendre l'ennemi, se

précipitent sur les colonnes déjà rompues par la mitraille et en font un grand carnage. Comme elles se rallient, Uminski les fait charger de flanc par les lanciers bleus et les escadrons de Sandomir, qui les rejettent sur leurs batteries. Mais une brigade de cavalerie de la garde russe accourt les dégager et repousse les Polonais jusqu'à leurs lignes, où elle se laisse emporter imprudemment. Les feux polonais l'écrasent, et il ne reste de deux régiments russes que 30 chevaux. De nouvelles masses de cuirassiers veulent enlever la batterie 73 le canon les décime et ils se replient au galop.

Tandis que cette redoutable batterie est occupée de sa propre défense, Kreutz et Pahlen remplacent leurs pièces démontées, et recommencent l'attaque de Czyste, qui était le point saillant de la seconde ligne. Leurs colonnes marchent résolument sur le terrain que leur artillerie a balayé, et elles enlèvent deux batteries. Assaillie de tous côtés par les troupes de Pahlen qui se glissent le long des maisons et des clôtures de jardins, la 23e batterie, commandée par le colonel Romanski, soutient une lutte désespérée. Romanski se fait tuer. C'était, avec Bem, le plus habile artilleur des deux armées.

Il était cinq heures du soir. Une grêle d'obus avait mis le feu au faubourg de Czyste, et les flammes de l'incendie éclairaient des rues jonchées de morts. Les jardins et les enclos devenaient le théâtre de combats partiels, où l'on se battait presque d'homme à homme. Le 4e de ligne, retranché dans le cimetière, s'y défend avec fureur, mais il est bientôt refoulé sous le mur d'octroi par l'incendie qui le gagne. Le général Nabakoff et les grenadiers que Szachoskoï conduit lui-même, s'avancent jusqu'à la barrière de Wola, cherchent un passage à travers les flammes, et s'engagent dans un dédale de ruelles, de fossés et de parapets. Arrivés au carrefour, ils sont à trois reprises balayés par quatre pièces de canon braquées au fond de l'allée.

Ce combat meurtrier se prolongea bien avant dans la nuit. Ce jour-là, le peuple de Varsovie fut désarmé et l'on dissipa les attroupements ! Les rues de la ville étaient silencieuses et désertes : tous les regards se tournaient vers Praga d'où l'on espérait, à chaque instant, voir revenir les 20,000 hommes de Ramorino, si cruellement en retard. A neuf heures du soir, l'armée reçut la nouvelle de la capitulation, avec l'ordre de se retirer sur Praga.

Voici comment s'était opérée cette capitulation mémorable de Varsovie. La Diète avait tenu à quatre heures une seconde séance. Krukowiecki lui avait envoyé sa démission, mais tant qu'elle n'était pas acceptée, il se croyait maître de négocier. Après une discussion violente, l'assemblée, privée de ses plus énergiques membres, présents aux remparts, refuse la démission du président et l'autorise à traiter. A cinq heures, Prondzynski, envoyé pour la troisième fois dans le camp russe, en ramenait le général Berg à travers l'incendie et le combat. Enfermé avec ce général, Krukowiecki opposa, dit-on, de la fermeté à ses exigences. On l'entendit qui disait en frappant sur la table : « S'il en est ainsi, je rappelle Ramorino, « j'arme les faubourgs, et je m'enterre sous « les ruines de Varsovie. » Le rusé Moscovite laissa passer l'orage et ne sortit qu'en emportant la lettre suivante :

« Sire.

« Chargé dans ce moment même de parler à V. M. I. et R., au nom de la nation polonaise, je m'adresse, par son Exc. Mgr. le comte Paskéwitch d'Erivan, à votre cœur paternel.

« En se soumettant sans aucune condition à V. M. notre roi, la nation polonaise sait qu'elle seule est à même de faire oublier le passé et de guerir les plaies profondes qui ont laceré ma patrie.

« Varsovie, le 7 septembre, à six heures du soir.

« Signé : le Comte KRUKOWIECKI, president du gouvernement. »

Tout à coup, au milieu des nonces réunis au palais du gouvernement, apparaît le généralissime Malachowski, haletant et noir de poudre. Le vieillard les harangue, les conjure avec l'accent du désespoir de rompre toute transaction et de mourir. Les nonces se précipitent vers la grille du palais.

Krukowiecki avait donné ordre de la fermer. Le maréchal Ostrowski se fait reconnaître des soldats, marche au dictateur, le somme d'abdiquer de nouveau et rapporte sa démission au sein de la Diète, qui nomme par acclamations Bonaventure Niemojowski, président du gouvernement.

A onze heures du soir, les généraux Berg et Prondzynski reviennent demander à Krukowiecki les ratifications. On leur ap-



Ostrowski.
Maréchal de la Diète.

prend que le gouvernement est changé. Introduit au Palais, Berg trouve les nonces en frac et armés de sabres. Il déclare ne vouloir traiter qu'avec le général Kruckowiechi. On va le chercher dans Praga et on l'amène à trois heures du matin. A la vue du général Berg, Krukowiecki jette son bonnet par terre en criant : « Je ne suis plus « rien; je ne suis qu'un simple parti« culier. » Puis il se répand en injures contre Ostrowski. « Voilà le maréchal des « Chambres entre nos mains, dit-il, trem« blant de rage, au général Berg ; c'est lui « qui par son exaltation insensée a nourri le « coupable orgueil de la nation. Vous res« terez ici, Monsieur ! » Mais le maréchal avec calme : « Je ne réponds pas à de vaines « menaces; elles n'ont aucune influence « sur moi ; je suis ici en sûreté, puisque j'y « vois des Polonais. » Et il ajoute : « Vous « n'avez pas de mandat pour traiter au nom « de la nation. » Le général Berg ayant dit alors qu'il demandait la permission d'ajouter foi aux déclarations de l'honorable général Krukowiecki, Dembinski s'écria avec emportement que le maréchal de la Diète avait la confiance de la nation, et que personne ne souffrirait qu'il fût offensé. « Qu'il signe « donc avec moi, répliqua l'ex-président, et « qu'il m'autorise à conclure au nom de la « Diète. — « Non, non, » répondit Ostrowski ; et il repoussait un écrit en langue française qu'on lui présentait à signer. Alors Krukowiecki, entrant en fureur : « Vous êtes arrêté, Monsieur le maré« chal ! — Arrêté, reprit froidement Os« trowski !... Crois-tu obtenir de moi par « la force une signature honteuse? Quand « il y aurait ici cent mille baïonnettes mos« covites, je ne m'écarterais pas de mes de« voirs. » Et il se retira tranquillement avec les plus hardis patriotes. Pressé par les généraux qui l'entouraient et entraîné par le découragement de tous, Malachowski signa à contre-cœur la capitulation qui livrait Varsovie ainsi que le pont et la tête de pont de Praga. Les Russes accordèrent en échange aux Polonais un armistice de 48 heures pour évacuer Varsovie avec armes, munitions et effets d'habillement. Mais tandis que l'armée se retirait sur Modlin, emmenant avec elle la Diète, dont la plupart des nonces étaient à pied, les Russes, une fois en possession de Praga, violèrent audacieusement la capitulation en s'opposant à la sortie des effets militaires. Au lieu de rejoindre l'armée principale, Ramorino crut devoir prendre une autre route : il dut entrer en Gallicie, et y déposa les armes. Le dernier généralissime des Polonais, Rybinski marcha sur la Basse-Vistule, et se vit forcé de se réfugier en Prusse ! Au moment de mettre



Lelewel
1786–1861

les pieds sur cette frontière, Dembinski fit tout à coup volte-face avec l'arrière-garde,



Bonaventure Niémojowski.

et il eut la gloire de brûler contre les Russes la dernière cartouche de la Pologne.

Le 15 septembre, la nouvelle de ce désastre fut annoncée à la France par quelques lignes, cruellement concises, du *Moniteur*. Ce ne fut d'abord, comme il arrive dans les grandes douleurs, qu'une sorte de surprise morne, et il y eut un accablement universel. Des mille préoccupations de la veille, pas une ne survivait : les débats sur les grades des Cent-Jours, l'abolition de la pairie héréditaire, le rapport de M. Bérenger sur cette question importante, les admirables pamphlets qu'elle avait inspirés à M. de Cormenin, tout avait été oublié; une seule pensée remplissait les esprits : la Pologne! un seul mot sortait de toutes les bouches : la Pologne! Les affaires furent suspendues; le soir, les théâtres furent fermés. La population, et ce sera dans les siècles à venir l'éternel honneur de ce pays, la population s'en allait par les rues, consternée, silencieuse et comme affaissée sous le poids d'une irréparable humiliation. Nous avions tous cessé de gémir sur nos propres malheurs, en songeant à ce peuple de vaillants hommes, qui périssait à quatre cents lieues de nous : et tous, nous nous étonnions de cet acharnement inouï de la fortune qui même après 1830 et ses prodiges, envoyait à la France une autre journée de Waterloo!

Le lendemain, l'abattement s'était changé en rage. Sur tous les points de Paris se formaient des groupes d'où la fureur publique s'exhalait en imprécations et en menaces. Des boutiques d'armuriers pillées, des barricades essayées, donnèrent, durant quelques jours, à la capitale, l'aspect d'une ville en révolution. Ce n'étaient, sur les places, le long des quais, le long des boulevards, que fantassins et cavaliers attendant un signal funeste. Au rappel qu'on battait dans tous les quartiers se mêlait la voix perçante des crieurs publics, moniteurs ambulants que suivait le peuple ému. La foule s'était hâtée



Vincent Niemojowski.

vers ce jardin du Palais-Royal qui, depuis 1789, se trouvait sur le chemin de toutes les

révolutions, et la famille d'Orléans, du haut de sa demeure, eût pu voir repasser sous ses yeux les scènes qui, à son profit, perdirent la branche aînée. Mais les soldats, cette fois, n'arrivèrent pas trop tard : on dispersa la multitude, on ferma les grilles précipitamment, et des malheureux allèrent tomber sur la place frappés au hasard par l'épée des sergents de ville. Pendant ce temps, une voiture, vivement poursuivie, traversait avec vitesse la place Vendôme. Cette voiture s'arrêta tout à coup, et deux hommes en descendirent : c'étaient MM. Sébastiani et Casimir Périer. On les avait reconnus au sortir de l'hôtel des affaires étrangères, et le peuple était très animé contre eux : la fermeté de leur contenance le désarma. Ainsi croissaient les colères, les périls, les alarmes ; et cette explosion du sentiment public, même en ce qu'elle avait d'exagéré et de juvénile, accusait l'insuffisance de ces ministres à petites vues, qui se font passer pour des hommes pratiques, en négligeant dans leurs calculs tout le côté sympathique de la nature humaine ; esprits étroits, incapables de comprendre que dans les élans du cœur se trouve le plus puissant levier de la politique.

Aussi accueillait-on avec empressement tous les écrits provocateurs qu'on répandait à profusion. La douleur était devenue révolte, et l'on récitait partout, avec l'enthousiasme de l'indignation, ce dithyrambe de la *Némésis*, feuille hebdomadaire écrite en vers :

Noble cœur ! Varsovie ! elle est morte pour nous,
Morte un fusil en main, sans fléchir le genoux,
Morte en nous maudissant à son heure dernière,
Morte en baignant de pleurs l'aigle de sa bannière,
Sans avoir entendu notre cri de pitié,
Sans un mot de la France, un adieu d'amitié !
Cachons-nous, cachons-nous ; nous sommes des infâmes ;
Que tardons-nous? prenons la quenouille des femmes ;
Jetons bas nos fusils, nos guerriers oripeaux,
Nos plumets citadins, nos ceintures de peaux.
Le courage à nos cœurs ne vient que par saccades.
Ne parlons plus de gloire et de nos barricades ;
Que le teint de la honte embrase notre front.
Vous voulez voir venir les Russes... Ils viendront !

Ce fut au milieu de cette effervescence que s'ouvrit la séance du 19 septembre. Dans celle du 16, M. Mauguin, quoique malade, avait annoncé qu'il interpellerait le ministère, et il accourait pour accomplir sa menace. Impétueux et pressant, il accabla les ministres de questions posées avec netteté. Pourquoi avait-on souffert la scandaleuse et barbare intervention de la Prusse en faveur de la Russie? Pourquoi, du moins, n'avait-on pas agi pour sauver la Pologne, de la même manière que les Prussiens pour la perdre? Pourquoi M. Sébastiani avait-il enlevé à la France, par le rappel du général Guilleminot, l'appui de la Turquie, et le moyen d'envoyer une flotte dans la mer Noire? Pourquoi s'était-on hâté de donner aux affaires belges une solution anti-française, au lieu de tenir, ainsi que l'avait dit M. Bignon, la Belgique en disponibilité et de la faire servir de rançon à la Pologne? Comment, malgré les déclarations formelles du ministre de la guerre, notre armée avait-elle sitôt évacué la Belgique? Etait-il vrai que, sans égard pour la dignité de la France, un courrier envoyé à Varsovie par le gouvernement français eût été, sous de futiles prétextes, arrêté dans le duché de Posen? Était-il vrai, et M. de Lafayette croyait en avoir la preuve, qu'on eût enchaîné les Polonais dans une inaction à jamais funeste, en leur laissant faussement espérer qu'on négociait pour eux et que, dans deux mois, ils rentreraient, grâce à la diplomatie, dans la grande famille des peuples libres? Et M. Mauguin sommait les ministres de fournir sur tout cela des explications précises, de produire des pièces, de prouver autrement que par des allégations vagues, sinon le mérite, au moins la loyauté de leur politique.

M. Sébastiani répondit que la Prusse s'étant bornée à fournir aux Russes des secours d'argent, de vivres et de munitions, une intervention pareille n'était pas un cas de guerre ; que le général Guilleminot avait été rappelé parce qu'en cherchant à exciter la Turquie contre les Russes, il avait eu le triple tort de compromettre le système de

la paix, de désobéir à ses instructions [1], et de *parler à un cadavre ;* que, par la Belgique déclarée neutre, les intérêts de la France étaient suffisamment garantis, cette neutralité ne pouvant être violée qu'à notre profit, à cause du voisinage ; que l'évacuation de ces contrées par nos troupes avait été, à l'égard de la Conférence, une question de bonne foi [2] ; que le courrier arrêté dans le duché de Posen, ne l'avait été que par mesure sanitaire ; qu'enfin, en ce qui touchait les prétendus conseils donnés par le gouvernement français à la Pologne, pour qu'elle abandonnât tout système de guerre offensive, avec l'espoir d'être reconnue dans deux mois, « le gouvernement n'avait jamais « rien dit de semblable. [3] »

Cette réponse dans laquelle, d'ailleurs, on présentait les faits d'une manière inexacte, était d'une faiblesse déplorable. Dire que, par amour pour la paix, on avait permis à la Prusse une intervention indirecte, qu'on s'interdisait à soi-même à Constantinople, c'était avouer hautement l'infériorité de notre politique, et encourager les ennemis de la France à tout oser contre elle. Quant à la neutralité des Belges, il était au moins singulier de prétendre qu'on avait bien fait de la déclarer inviolable, parce que nous pourrions plus aisément que les autres la violer.

Au point où en était la discussion, et après les longs débats de l'adresse, tous les arguments semblaient épuisés ; et le général Lamarque ne put, en effet, que donner à des redites la forme pompeuse de son éloquence. Mais M. Thiers trouva moyen de rajeunir la discussion en développant des considérations inattendues. S'adressant d'abord à ceux qui, pour demander la guerre, partaient de ce point de vue qu'elle était inévitable, il prouva, ce qui était vrai, qu'il n'y avait chez les Puissances ni désir d'entreprendre la guerre, ni pouvoir de la faire. Répondant ensuite à ceux qui, comme M. Bignon, auraient voulu voir le salut de la Pologne résulter de nos négociations habilement conduites, il examina si la reconstitution de la Pologne était possible. La Pologne, selon lui, n'étant qu'une vaste plaine, dépourvue de frontières solides, songer à la refaire eût été chimérique. La République avait-elle pu rien de semblable, avec ses quatorze armées? Le Cabinet de Versailles, qui avait fait une Amérique, avait-il fait une Pologne? Napoléon lui-même ne s'était-il pas arrêté devant cette impossibilité douloureuse, mais fatale ? Le grand Frédéric n'aurait jamais songé à ce fameux partage pour lequel il s'associa si habilement la politique intéressée de Catherine et de Kaunitz, s'il n'eût reconnu l'impuissance de la Pologne à couvrir l'Europe.

Ce discours fit une impression profonde sur l'assemblée. M. de Lafayette y répondit avec beaucoup de grâce et d'esprit, mariant dans une juste mesure l'urbanité à l'ironie et opposant à l'érudition un peu étourdie du jeune orateur qui l'avait précédé à la tri-

1. Le général Guilleminot n'avait pu désobéir à ses instructions, n'en ayant pas reçu. La vérité est, et ceci fut démontré plus tard, que ces instructions dont parle ici M. Sebastiani, ne furent envoyées à M. Guilleminot qu'avec son ordre de rappel, et en *duplicata*. Or, le *primata*, chose étrange, n'était point parvenu à Constantinople!

2. M. Sébastiani ajoutait en propres termes :

« Que vous avait dit le ministre de la guerre? Que l'armée française ne sortirait de la Belgique qu'après que l'assurance de l'indépendance de la Belgique nous serait donnée. Nous l'avons obtenue. »

(Voir le *Moniteur* du 20 septembre 1831.)

Or, voici en quels termes s'était exprimé le maréchal Soult :

« L'armée hollandaise a reçu l'ordre de se replier devant « nos troupes. Cependant, nos troupes ne rentrent point « pour cela. Car il faut que l'exécution ait répondu à la « disposition et que nous ayons la certitude qu'il n'y aura « pas de retour, avant que nos troupes rentrent en « France. »

(*Moniteur* du 14 août 1831.)

Il s'agissait donc non pas de l'assurance de l'indépendance belge, mais de la certitude que les Hollandais ne retourneraient point en Belgique. Car, quant à l'indépendance de la Belgique, est-ce que M. Sébastiani ignorait, lui, ministre des affaires étrangères, que cette indépendance avait été reconnue bien avant l'invasion des Hollandais?

3. Le général Lafayette ayant, sur ce point, demandé des explications à la légation polonaise, voici la réponse qu'il reçut :

« Nous nous empressons de vous assurer :

« Que c'est M. le ministre des affaires étrangères qui « nous a engagés, le 7 juillet, à envoyer un messager à « Varsovie, auquel il a donné les frais de route ; que le « but de cet envoi était, comme nous l'a dit S. Exc. M. le « comte Sebastiani, de porter notre gouvernement à tenir « encore deux mois, parce que c'était le temps nécessaire « pour les négociations. »

bune, ses souvenirs personnels et son expérience de vieillard.

Mais la partie importante du discours de M. Thiers était à peine abordée dans celui de M. de Lafayette, bien que cet arrêt prononcé contre la nationalité polonaise fût une donnée politique sans fondement et sans grandeur. En montrant la Pologne dépourvue de frontières, M. Thiers n'avait pas pris garde qu'il la montrait, non point telle que l'avait voulue la nature, mais telle que l'avaient faite des combinaisons perfides et le sacrilége abus de la force. Est-ce que, de la mer Noire au golfe de Livonie, de Kherson à Riga, le Dniéper, continué par la Dwina, ne tracerait pas une ligne de frontières capable de protéger la Pologne ressuscitée ? Nul doute que la Pologne, constituée comme elle aurait dû l'être, avec deux grands fleuves pour limites, et s'appuyant au littoral de la Baltique, ne fût une barrière contre la Russie, et ne l'empêchât de déborder sur l'Occident. Napoléon l'avait bien compris ; et ne s'arrêtant pas à cette petite idée que la Pologne ne serait jamais, à l'égard de la France, qu'une avant-garde trop éloignée du corps de bataille, il avait mis au nombre des projets les plus chers à son ambition celui de créer une autre France sur les bords de la Vistule, France assez forte pour résister par elle-même et pour attendre. Et s'il n'avait pas réalisé ce plan à Tilsitt, c'est qu'il nourrissait déjà au fond de sa grande âme le dessein de l'aller réaliser à Moscou. Quant à la république, elle n'avait pas eu trop de ses quatorze armées pour vivre malgré l'Europe. Le crime de Frédéric, de Catherine et de Kaunitz n'avait été, après tout, qu'un crime stupide. La dernière guerre de Pologne le disait assez; et les flots de sang répandus par suite de ce partage, la terreur profonde avec laquelle il avait fallu en surveiller les abominables résultats, l'incertitude qu'il jetait dans l'avenir des trois Puissances co-partageantes, tout cela prouvait suffisamment qu'il ne saurait y avoir de forfaits impunis et de brigandages intelligents; que le succés des spoliations les plus savantes disparaît, considéré dans le temps et dans l'espace; que toujours, enfin, le crime est puéril. Et puis, l'audace était peu commune de déclarer impossible une nationalité qui deux fois avait sauvé la chrétienté, et qu'il eût été plus juste assurément de déclarer immortelle ? A combien d'épreuves, en effet, n'avait-elle pas résisté ? Combien de fois, se relevant alors qu'on la croyait anéantie, n'avait-elle pas convaincu d'impuissance, et la guerre, et les égorgements, et les trahisons, et les ruses infernales de la diplomatie ? Que fallait-il donc pour démontrer la vitalité de la Pologne, si on ne comptait pour rien les efforts que la cinquième partie de cette Pologne venait de faire, leur durée et leur énergie véritablement prodigieuse ?

Le discours de M. Thiers n'était donc, en réalité, qu'un brillant jeu d'esprit, sans parler de l'énorme contradiction qu'il contenait et que personne alors, dans la Chambre, ne se mit en devoir de relever. Car il y avait une singulière imprudence à soutenir, d'une part, que la guerre, vu les dispositions et les ressources des diverses Puissances, n'était nullement à craindre ; et, de l'autre, que le gouvernement avait eu raison de sacrifier tout au désir de l'éviter.

L'émeute continuait à gronder dans Paris, et la polémique, dans les journaux, prenait un ton d'aigreur extraordinaire. En annonçant à la Chambre, dans la séance du 16 septembre, que Varsovie était au pouvoir des Russes, M. Sébastiani s'était servi de cette expression malheureuse : *l'ordre règne à Varsovie* ; dans la séance du 19, il lui était échappé de dire que 1815 ne revivrait pas si la France était *sage* : ces mots volèrent bientôt de bouche en bouche, commentés par la haine. D'un autre côté, tout concourait à augmenter la fatigue et l'irritation des troupes, forcées depuis plusieurs jours de bivouaquer sur les places. Deux députés, MM. Audry de Puyraveau et Laboissière, ne purent, au sortir d'une séance, franchir la ligne des soldats répandus autour du Palais-Bourbon, et, même après avoir fait connaître leur qualité, ils se virent en butte à des



Bologne. (1832.)

menaces grossières. Il était difficile que la Chambre ne ressentît pas le contre-coup de ces animosités. « M. Mauguin veut une émeute! » avaient dit les partisans du ministère; et lui, avec son audace accoutumée, il avait renvoyé cette accusation au Pouvoir. Les deux partis manquaient de preuves positives, et s'exposaient avec une égale témérité au danger d'être injustes; mais les grandes passions se contentent des apparences.

Le 21 septembre, Casimir Périer se montre tout à coup à la tribune. Il cherche des yeux dans la salle M. Mauguin qu'il voudrait accabler de sa colère, et, ne l'apercevant point, il se plaint de son absence. Il engage le combat, pourtant, et repousse avec indignation le reproche d'avoir favorisé l'émeute, reproche qu'il traite de lâche calomnie. M. Mauguin était entré au moment où finissaient ces vives récriminations. Il monte à la tribune à son tour, et, s'emparant du rôle agressif, il dit ce qu'ont fait les

ministres pour exciter les révolutions que maintenant ils désavouent. Étalant sur le marbre passeports et feuilles de route: « Voilà, s'écrie-t-il, voilà les preuves écrites de l'appui que prêtait à la révolution espagnole, il y a quelques mois, un des plus fervents soutiens du ministère, M. Guizot. » Puis, prenant un à un les membres du Cabinet, il demande avec emportement ce qu'ils représentent au pouvoir. L'un, M. d'Argout, était négociateur ostensible de Charles X à l'Hôtel-de-Ville, pendant les trois jours; l'autre, M. Casimir Périer, avait obstinément refusé sa signature à l'acte de déchéance; tous enfin avaient, en juillet, défendu la légalité, tandis que le peuple se battait. Et quel était, au dehors, le représentant de ce Cabinet ? M. de Talleyrand, le même qui avait servi de parrain à la légitimité ; le même qui, en 1814, avait signé l'abaissement et la ruine de son pays. C'est donc la Restauration, la Restauration tout entière, qui est au Pouvoir, continue M. Mauguin : là est le mal, là est le danger, et l'on vient nous faire peur de la République !

Pendant cet implacable réquisitoire, interrompu à chaque instant par des acclamations, des applaudissements, des murmures, de brusques démentis, Casimir Périer se livrait sur son banc à des mouvements de rage. En lui reprochant certaines visites mystérieuses qu'il avait faites à l'hôtel de Hollande, rue de la Paix, M. Mauguin lui avait imprudemment offert l'occasion de se faire honneur à lui-même de sa générosité. Il raconta donc, avec une éloquente vivacité, qu'une malheureuse femme qui portait un nom glorieux entre tous dans l'histoire de notre pays, était venue en France avec son fils malade, fuyant l'Italie et bravant les lois cruelles qui la bannissaient du sol où Napoléon avait régné. Il raconta que cette femme s'était adressée au Palais-Royal ; qu'elle lui avait demandé, pour quelques jours, une hospitalité qui ne fût pas un danger. Et il avoua que le ministère n'avait pas eu le courage de se montrer inflexible ; que c'était là son crime. L'aveu était noble et toucha l'assemblée. Mais l'orateur était incapable de se modérer. Il voulut s'armer de l'invective contre son ennemi ; et alors commença entre ces deux hommes le long duel parlementaire qui dévora la vie de Casimir Périer et le précipita au tombeau. Car M. Mauguin avait sur Casimir Périer la supériorité du dédain sur la violence. Aux fureurs de son adversaire il répondait tantôt avec une politesse ironique, tantôt par un sourire glacé, toujours accusateur, mais toujours méprisant et maître de lui.

Ces luttes produisirent dans Paris une forte sensation. Le soir de la séance du 21 et le lendemain, il ne fut bruit que des attaques de M. Mauguin. Mais cette popularité même offusqua, dans la Chambre, ceux de ses collègues que leurs opinions rapprochaient de lui. Il avait réclamé une enquête ; le ministère demandait l'ordre du jour : l'ordre du jour fut voté. Dans un discours grave et mesuré que prononça à ce sujet M. Odilon Barrot, on crut apercevoir quelques allusions sévères, et l'intention de détourner la Gauche des voies où semblait vouloir l'entrainer la fougue de M. Mauguin. M. Laurence avait aussi interpellé les ministres sur les affaires intérieures : ces interpellations aboutirent à un nouvel ordre du jour. Il n'avait fallu qu'une semaine pour faire succéder la fatigue à l'exaltation, et dans le Parlement et au dehors.

La chute de la Pologne et la stérile effervescence de Paris achevaient la ruine du principe révolutionnaire en Europe. Il y parut par l'attitude nouvelle que prit la Conférence dans les démêlés de la Belgique et de la Hollande. Guillaume avait bravé ouvertement les diplomates de Londres : au mépris de leurs ordres, il avait envahi la Belgique, et ne s'était retiré que devant les baïonnettes françaises ; plus tard, interrogé sur ses desseins par les émissaires de la Conférence, il répondait avec hauteur qu'il n'avait point à faire connaître ses intentions. Il était donc naturel que la Conférence se rangeât, contre lui, du parti de ses adversaires. Ce fut le contraire qui arriva : d'abord, comme

je l'ai dit, parce que le meilleur moyen de faire fléchir les Puissances était de leur tenir tête, ensuite parce que les derniers évènements faisaient passer, du principe révolutionnaire au principe opposé, toute l'autorité morale. De là le traité connu sous le nom de *traité des 24 articles*.

Par cet acte, la Conférence défaisait encore son œuvre, et, cette fois, au profit de la Hollande. Mais il faut remarquer que, dans ce nouveau revirement, dans cette scandaleuse annulation du *traité des 18 articles*, les choses furent combinées de manière à ce que l'intérêt français restât sacrifié. Voici, en effet, quelles furent les bases du traité des 24 articles, signé le 15 octobre 1831.

Quant au partage des dettes entre la Hollande et la Belgique, la Conférence décida que celles qui avaient été contractées pendant la communauté, et elles s'élevaient à 10, 100, 000 florins, seraient divisées en deux portions égales, de telle sorte que la part de la Belgique fût de 5,050,000 florins. La Conférence mit aussi à la charge de ce dernier pays les dettes belges antérieures à la réunion, et qui formaient une somme de 2,750,000 florins, somme à laquelle elle ajouta 600,000 florins, comme indemnité des sacrifices imposés à la Hollande par la séparation. Cette décision était assez équitable ; car si, d'un côté, les Belges pouvaient contester l'origine des dettes antérieures à la réunion, et, par exemple, celle de la dette *austro-belge*, née d'une extension arbitraire donnée par Guillaume aux traités de Paris et de Lunéville, d'un autre côté, il est clair qu'on ne traitait pas la Belgique avec défaveur en suivant la proportion des impôts et non celle de la population, dans le partage des dettes contractées en commun. Restait l'indemnité de 600 mille florins. Or, ce n'était pas trop pour des avantages de commerce, tels que le transit libre vers l'Allemagne à travers le Limbourg, la liberté de l'Escaut, et la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin.

La question commerciale et financière n'était donc pas résolue, à tout prendre, au détriment de la Belgique. Il en fut autrement de la question territoriale, parce qu'ici la Conférence avait pour principal but de faire revivre, contre la France, la pensée qui, au Congrès de Vienne, avait déterminé la formation du royaume des Pays-Bas.

Pour cela, il y avait trois choses à faire, la séparation des deux pays étant maintenue : 1° déclarer la Belgique neutre, et lui donner la partie septentrionale du Luxembourg, de manière à ce que la frontière française, depuis Longwi jusqu'à Givet, fût emprisonnée par la neutralité belge ; 2° assurer au roi de Hollande une partie assez considérable du Luxembourg, pour qu'il restât membre de la confédération germanique ; 3° donner à la Hollande, non-seulement ce qu'elle possédait, en 1790, dans le Limbourg, c'est-à-dire la moitié de Maëstricht, Venloo et 53 villages ; mais encore tout le territoire qui pouvait lui permettre, en s'étendant le long de la Meuse, d'acquérir une consistance continentale et de former contre la France une forte barrière.

Eh bien, tout cela fut décidé par le *traité des 24 articles*, et la décision fut prise à l'unanimité ! La signature de M. de Talleyrand, depuis le commencement de ce siècle, n'avait manqué à aucun des actes funestes à notre pays.

Ici se termine, dans ce qu'il avait eu de plus important, de plus héroïque et de plus orageux, le mouvement européen que la révolution de 1830 avait enfanté. Au plus vaste bouillonnement dont il soit fait mention dans l'histoire des agitations humaines, succédaient le calme de l'épuisement et un silence universel.

Victime de son propre gouvernement, la France n'avait plus d'autre spectacle que celui de la joie qu'inspiraient aux Puissances ennemies de sa gloire leurs succès inattendus.

La Prusse, en effet, voyait rentrer paisiblement sous l'empire de ses lois les provinces rhénanes où le nom de la France n'éveillait plus d'écho.

L'Autriche était rassurée et satisfaite. En

provoquant les insurrections de Modène, de Parme, de Bologne, la révolution de juillet n'avait servi qu'à fournir au Cabinet de Vienne l'occasion de faire consacrer d'une manière éclatante ses prétentions sur l'Italie.

L'Angleterre avait tenu, durant toute l'année, le sceptre de la diplomatie et avait fait tourner à son profit cette révolution belge que la fortune semblait avoir envoyée à la France comme un dédommagement des revers de 1815. Le bill de réforme, adopté par la Chambre des communes, venait d'être rejeté par la Chambre des lords; mais l'indignation que ce rejet avait excitée dans toute l'Angleterre assurait une prochaine victoire à l'aristocratie des Whigs, aristocratie non moins hostile que celle des Tories au peuple, à la France et à la liberté du monde, mais plus habile à voiler ses haines et à colorer les calculs de son égoïsme.

La Russie venait de perdre, dans la dernière campagne, un nombre considérable de soldats; mais elle ne portait plus dans son sein, comme un foyer de rébellion, la Pologne vivante. D'ailleurs, sa domination à Constantinople, loin de s'être affaiblie, s'était fortifiée par le concours de nos fautes et des circonstances. Car, dépeuplée par la peste, troublée par une sorte de guerre religieuse, menacée par les révoltes des pachas de Bagdad et de Scutari, la Turquie penchait de plus en plus vers sa ruine. Aux réformes de Mahmoud, les vrais croyants répondaient par des incendies; naguère encore, l'embrasement du faubourg de Péra avait attesté la haine qui animait contre les Giaours les adorateurs du prophète. Et pendant ce temps, le réformateur de l'Égypte, Méhémet-Ali, premier sujet du Sultan, son émule, son ennemi secret, Méhémet-Ali équipait une flotte de 22 bâtiments, levait une armée de trente mille hommes, et, couvrant de ses rancunes contre le pacha d'Acre, les projets de son ambition, se préparait à fondre sur la Syrie, avec ou sans l'autorisation de la Porte, que bravait son orgueil. Jamais la Turquie n'avait été plus impérieusement soumise au joug d'une protection étrangère. Or, le rappel du général Guilleminot lui avait montré combien était inévitable pour elle le protectorat des Russes, et Constantinople était à leur merci.

Telles étaient pour les grandes Puissances, ennemies de notre pays, les conséquences de la révolution de juillet, et elles jouissaient avec étonnement de leur inconcevable prospérité.

Pour ce qui est des peuples que devait protéger la France, ils étaient rayés de la carte ou réduits en servitude. La patrie des Polonais n'existait plus que sur la terre étrangère. On ne parlait plus de l'Italie. Le parti apostolique, en Espagne, l'emportait sur la reine, aiguillonnait la férocité de Ferdinand, et se vengeait des tentatives de Torrijos par des cruautés sans nom. Une insurrection, étouffée dans le sang, et les succès du comte de Villaflor, heureux champion de dona Maria, avaient mis le comble, en exaspérant don Miguel, aux infortunes de la nation portugaise. La Belgique, enfin, la Belgique elle-même désormais languissante et mutilée, se courbait sous la dictature de la Conférence, tandis que le roi de Hollande prononçait des discours remplis de menaces et semblait appeler une seconde fois son peuple aux armes.

Et pour tout cela, il avait suffi d'une année; tout cela était l'œuvre de quelques hommes sans génie, sans grandeur, sans prestige, sans habileté, n'ayant d'autre prévoyance que la peur du lendemain et d'autre profondeur que celle du mal voulu avec persévérance. Ainsi, l'égoïsme restait triomphant; en face des monarchies promptes à se concerter, les peuples soulevés n'avaient pu ni se rapprocher ni s'unir; et le problème de la solidarité humaine, posé devant le monde sous deux formes différentes, venait d'être résolu dans un sens misérable. Pour surcroît de douleur, le choléra s'était étendu sur l'Europe et la dévastait.

Quant à la France, coupable d'avoir manqué à sa mission et d'avoir souffert qu'on fît violence à son génie, elle allait être plus rudement frappée qu'aucune autre nation.



Modène. (1832.)

Dans leur amour pour la paix, qui répondait aux sentiments de la classe dominante et à ses intérêts, compris d'une manière étroite et frivole, les ministres français avaient violé les notions les plus élémentaires de la science politique et les règles de la plus vulgaire prudence. Au lieu de conserver la paix, en inspirant aux puissances la peur de la guerre, ils avaient donné lieu à nos ennemis de nous imposer leurs volontés en nous faisant peur à nous-mêmes. Le vice de cette politique venait d'être clairement démontré par Guillaume qui, nous l'avons déjà dit, eut la gloire de dicter presque les conditions de la paix, en se montrant résolu à ne les point subir. De la conduite du gouvernement français il devait résulter et il résulta que la voix de la France perdit toute autorité dans les conseils de l'Europe, et que notre diplomatie tomba sous le joug de cette inexorable fatalité d'abaissement que créent des concessions inhabiles. Il n'était pas jusqu'à nos conquêtes en Afrique qui ne dussent être pour nous, comme la suite de cette histoire le montrera, une source de fautes et de calamités.

Il y avait, du reste, une singulière petitesse de vues à croire qu'on obtiendrait, au prix des faiblesses, le repos intérieur. Quand les passions d'un peuple sont fortement éveillées, il faut, si on ne sait pas les employer, se résigner à les combattre. Aussi allait-on voir la France seule agitée au milieu des peuples redevenus immobiles. Par une juste et mémorable expiation, elle était condamnée à troubler, pendant longtemps encore, ce morne silence qu'elle avait laissé s'établir autour d'elle ; et les passions généreuses,

qui partout étaient refoulées, allaient en quelque sorte refluer sur elle, pour se convertir en tumulte et en guerre civile. Je raconterai ces malheurs, ces désordres ; et j'ai le désir sincère de ne pas mêler une amertume trop grande à ce récit des souffrances et des humiliations de mon pays ; car les devoirs de l'historien sont austères, et l'on exige de lui qu'il commande le calme à son cœur.

XXII

Le parti légitimiste. — Causes de la faiblesse de ce parti. — M. de Chateaubriand. — M. Berryer. — Complots de salons. — La Vendée ; aspect de ce pays ; ses dispositions. — Fautes de l'administration. — Les réfractaires vendéens ; germes de guerre civile. — La duchesse de Berri ; son caractère ; ses espérances ; ses projets ; elle quitte l'Écosse. — Situation des principales villes du Midi. — Divisions dans le parti royaliste. — La bourgeoisie cherche à compléter sa victoire ; l'hérédité de la pairie est mise en question ; elle est abolie. — Anarchie universelle. — Loi sur le bannissement de la branche aînée des Bourbons. — Atteinte irréparable portée en France au principe monarchique.

Le gouvernement français avait, au-dehors, accompli son œuvre, et la France n'avait plus qu'à subir les péripéties du rôle obscur qui venait de lui être assigné dans le monde. Mais par l'abaissement systématique de leur diplomatie, les ministres avaient préparé, à l'intérieur, les éléments d'une lutte terrible. D'ailleurs, la constitution, encore incomplète, avait à traverser les orages d'un débat public ; et chacun sentait que le plus sérieux embarras du gouvernement allait être de se constituer et de vivre.

Les légitimistes avaient mis toute une année à revenir de leur stupeur. Mais les incertitudes du Pouvoir, ses faux ménagements, ses fureurs étourdies, les douleurs croissantes du peuple, et son mécontentement, exalté par l'orgueil d'une récente victoire, la France plus que jamais humiliée, l'Europe enfin rendue intraitable par l'excès même des concessions, tout semblait encourager le parti vaincu à ressaisir le gouvernement de la société, de nouveau livrée aux hasards. Ce parti était riche d'ailleurs, et soutenu par les prêtres, sans parler de l'appui que promettaient à son audace les fanatiques du Midi, l'épée des gentilshommes de l'Ouest, et les paysans de la Vendée, race indomptable et fidèle.

Mais les légitimistes n'avaient pas de chefs.

M. de Chateaubriand était tombé dans un dégoût mortel des hommes et de son siècle. En proie à cette exaltation fébrile et à ce vide éternel du cœur, maladie des organisations d'élite, il en était venu à trouver pesant le fardeau de sa destinée, si enviée pourtant et si glorieuse. Il nous a été donné souvent de le voir dans cette dernière phase de sa vie, et nous avons été frappé, surtout, de ce qu'il y avait en lui de mélancolique et de souffrant. Son regard était d'une bienveillance amère. Il souriait avec peine et avait le sourire triste. Sa voix émue et profonde annonçait une âme troublée, et ses discours étaient pleins de découragement. Rien n'existait plus, en effet, de ce qui avait été pour lui un désir, un espoir ou une croyance ; et, après le grand naufrage auquel il avait survécu, il cherchait en vain dans ce qui n'avait pas encore succombé, un aliment à son enthousiasme ou des inspirations pour son génie. La noblesse détruite, la monarchie abaissée, la religion flétrie, la liberté perdue, ne laissaient que désenchantement dans son existence de chevalier, de gentilhomme et de poète. Des spectacles éclatants, des affections illustres, ou, du moins, des inimitiés qui élèvent, voilà ce qu'il aurait fallu à ce cœur tourmenté ; et tout cela lui manquait. De tant de scènes, terribles ou héroïques, auxquelles on avait traîné, devant lui, le monde saisi d'étonnement et d'épouvante, que restait-il ? quelques souvenirs insultés. Il est des époques où l'orgueil des hommes forts trouve à se satisfaire au sein même de la douleur, où l'on éprouve une sorte de joie frémissante à courir après le

danger, où l'on peut enfin se sauver du désespoir par la haine. Pour M. de Chateaubriand, ces époques avaient été la Révolution et l'Empire. Mais, depuis, le siècle était devenu étroit et grossier ; de froides combinaisons y succédaient aux élans généreux ; les graves soucis du commandement s'y perdaient en un stérile tracas d'affaires ; les sympathies y étaient soumises au calcul, les répugnances condamnées à la fourberie ; et tout se trouvait à tel point rapetissé, qu'il n'y avait même plus moyen d'éprouver de ces haines dont on s'honore. Après la victoire remportée en juillet sur la monarchie et sur la noblesse, quel rôle pouvait être réservé à M. de Chateaubriand ? Celui d'homme de parti ? Il y était impropre, appartenant à cette classe de natures délicates, que rebutent les minces détails, qu'une activité banale fatigue, qui ne sont portées qu'aux grands sacrifices, ne consentent à combattre que les grands obstacles, et ne savent se résigner ni à employer des instruments vils, ni à ruser avec les passions humaines. Ce genre d'incapacité, les amis de M. de Chateaubriand le reconnaissaient en lui. Ses ennemis allaient plus loin : ils lui refusaient toutes les qualités de l'homme politique, et ils rappelaient quelles avaient été les manifestations de sa vie active : son faste et ses préoccupations littéraires dans l'exercice du pouvoir, son indolence, un peu hautaine, au milieu des intrigues de Cour ; les ambassades rêvées par lui comme autant de pieux pélerinages ; son dédain pour les soins vulgaires ; son goût excessif pour les choses d'éclat ; ses prodigalités ; sa fortune même jetée au vent avec la philosophie d'un barde et la magnifique insouciance d'un grand seigneur. Il est certain que M. de Chateaubriand aurait envisagé volontiers le commandement par son côté poétique. Il aurait voulu monter au faîte de la société, pour y jouir d'une perspective plus étendue et plus lumineuse, pour y charmer les hommes en associant à leurs agitations les efforts de sa pensée, pour y composer, en quelque sorte, de vivants poèmes. Eh qu'importe ? Ceux-là seuls agissent fortement sur les peuples, qui portent en eux de quoi s'élever au-dessus des pensées communes. Napoléon ne l'ignorait pas, lui dont la lecture d'Ossian avait toujours enchanté les loisirs rapides, et qui avait dû à la poésie de ses conceptions, de ses actes, de son langage, une si grande partie de cet ascendant prodigieux qui, mieux que ses victoires, témoigna de la grandeur de sa mission terrestre. Ce n'étaient donc pas les qualités de l'homme politique qui faisaient faute à M. de Chateaubriand ; c'étaient celles de l'homme de parti. Car rien n'égale l'égoïsme des partis, si ce n'est leur ingratitude. Ceux que leurs passions choisissent pour chefs, il les veulent pour esclaves ; et quand on croit qu'ils se donnent, ils s'imposent. Les partisans les plus obstinés de l'ancienne monarchie ne pouvaient pardonner à M. de Chateaubriand d'avoir été un moment ébloui par la gloire de Bonaparte, et d'avoir attendu, pour s'armer contre lui d'un ressentiment immortel, le meurtre du duc d'Enghien ; ils ne pouvaient lui pardonner la presse défendue et la révolution de juillet admirée. Ainsi, on reprochait à un homme dont l'imagination était portée au merveilleux, dont la nature était riche et complexe, dont l'âme s'ouvrait aisément à toutes les nobles impressions, de n'être pas resté insensible aux fascinations de la gloire et aux pompes de la liberté ! Mais, encore une fois, les partis ont leur despotisme qu'on ne brave pas impunément ; il faut, pour les conduire, au défaut d'une ambition servile, un fanatisme ignorant et aveugle. Si on cherche à les éclairer, on les éloigne ; si on leur demande d'être justes, on leur devient suspect ; si on les sert malgré eux, on les irrite. Telles étaient les causes générales qui reléguaient M. de Chateaubriand, dans une oisiveté nécessaire. Triste siècle que celui où l'on est forcé d'expliquer le silence du génie et l'impuissance de la force !

Quant à M. Berryer, quel parti ne se serait glorifié de l'avoir pour chef ? Une nature à la fois expansive et attirante ; une activité



Les chefs légitimistes se réunirent à la Fetellière. (Page 408.

infatigable ; une pénétration sans pareille ; une facilité singulière à se plier aux situations les plus embarrassantes ; un esprit plein de ressources et d'expédients ; une séduction de langage et de manières qui désarmait les inimitiés les plus violentes.... que d'éléments de succès ! Jamais, d'ailleurs, il n'était arrivé à un homme de commander à ce point aux émotions d'une assemblée et d'exercer plus complètement la magie de la parole. Orateur, M. Berryer rappela plus d'une fois Mirabeau. Et pourtant, M. Berryer ne pouvait rien pour le parti légitimiste auquel appartenait son talent : d'abord, parce que sa foi dans l'avenir des monarchies n'était pas bien vive ; ensuite parce que c'était à un sentiment et à une organisation d'artiste que tenaient ses facultés les plus précieuses. Plébéien par l'origine et par l'éducation, il s'était révélé dans un moment où l'aristocratie en France ressaisissait le Pouvoir. Il s'était montré à elle comme un soutien presque nécessaire, et elle l'avait adopté, bien résolue à ne se livrer à lui qu'en

l'absorbant. Humilité intelligente, propre à toutes les aristocraties, et qui, en Angleterre, a placé une race née pour l'orgueil sous les ordres de sir Robert Peel, fils d'un fabricant de coton, créé baronnet par Pitt; sous les ordres de lord Lyndurst, fils d'un peintre; sous les ordres de lord Wellington, représentant de la race irlandaise et bourgeoise des Welleslay! Une fois admis et recherché dans un monde où tout n'était que grâce, parfums, harmonie, visages souriants, douces paroles, vie élégante et passionnée, M. Berryer s'était sans doute laissé prendre à d'invincibles amorces. Il avait couru après l'éclat d'une opinion qui était celle des salons somptueux. Cette opinion avait fourni de brillantes inspirations à son éloquence, elle lui avait valu le succès, elle lui avait promis le plaisir, et il s'était insensiblement engagé d'une manière irrévocable, charmé de pouvoir ainsi mêler à l'entraînement des affaires le goût des dissipations. Car c'était un de ces hommes qui ont hâte de se dépenser. Voilà, du moins, de quelle sorte M. Berryer était jugé par ses adversaires. Et comment expliquer autrement qu'un enfant du peuple, clairvoyant et hardi, aux mâles allures, aux instincts démocratiques, se fût enchaîné au service d'une monarchie dont il déplorait en vain les fautes, et d'une noblesse dont il lui était impossible de partager les préjugés opiniâtres? Aussi M. Berryer s'était-il créé dans son parti une situation à part, faisant ouvertement profession de tolérance, accueillant avec une prévenance délicate les républicains, dont quelques-uns se félicitaient de l'avoir pour ami, se rendant accessible, agréable ou utile à tous, et ne craignant pas, lorsqu'il paraissait à la tribune, de rendre hommage à tout ce qui avait eu de la grandeur, soit que son éloquence fût tentée par le souvenir des luttes de la nationalité, soit que l'image de la république sauvant la France vînt tout à coup arracher à son enthousiasme un de ces cris puissants qui font frissonner les assemblées. Et il n'était jamais plus beau que lorsque, secouant les chaînes de son parti et parlant en tribun, de la nationalité trahie ou du peuple humilié, il se livrait, éperdu, au démon qui le dominait. Il était admirable alors : son œil s'enflammait; sa tête, rejetée en arrière, lui donnait un air audacieux et superbe; sa voix sonore trouvait des accents inattendus; son geste dessinait merveilleusement sa parole, tour à tour majestueuse et terrible.... Il y avait un moment où l'assemblée se levait avec transport. Et le lendemain, le parti sur qui rejaillissait la gloire de l'orateur, osait à peine blâmer tout bas son imprudence et ses écarts.

Mais le rôle de M. Berryer n'allait pas au delà de ces triomphes éphémères. Quand il était monté sur la scène on n'accourait que pour l'écouter, que pour être ému. Orateur étrange qui n'exerçait aucune influence décisive, quoiqu'environné de prestige, et qui, dans sa stérile omnipotence, agitait autour de lui les passions des hommes, sans les conduire!

M. de Villèle semblait se tenir à l'écart, MM. de Fitz-James, Hyde de Neuville, de Martignac, de Noailles, jouissaient d'une considération inutile, et laissaient flotter, pour ainsi dire, à l'aventure, les destinées de leur parti. Mais il y avait à la faiblesse de ce parti une cause encore plus profonde : il manquait de passions. La victoire lui était d'avance refusée, parce qu'une révolution ne lui était point nécessaire et parce qu'elle eût été, dans tous les cas, peu désirable pour les chefs. Qu'avaient-ils à espérer de mieux que ce qu'ils possédaient, eux dont le régime nouveau protégeait l'opulence, respectait les titres, ménageait les souvenirs, et tendait par égoïsme à s'approprier les traditions? Pour des hommes qui, comme M. Berryer, avaient trouvé jusque dans la défaite tant de biens qui attachent à la vie : les jouissances du luxe, le crédit, la renommée, les applaudissements.... la possession même du Pouvoir, Pouvoir toujours orageux et toujours maudit, valait-elle qu'on affrontât, pour l'obtenir, tout ce que contient de hasards ce mot effrayant : l'inconnu? Les ré-

volutions se font avec des haines fortes et de violents désirs; les légitimistes n'avaient guère que des haines.

Il y avait parmi eux, toutefois, des jeunes gens qu'animait un ressentiment fougueux. « Où étiez-vous pendant les trois « journées? » leur avait-on crié avec ironie, et ils brûlaient de protester, l'épée à la main, contre une victoire dont la portée les irritait moins que l'injure. Leurs dispositions belliqueuses étaient du reste encouragées par les femmes de l'ancienne Cour, femmes charmantes et vaines qui auraient voulu gouverner l'État avec un éventail, et qui se plaignaient avec dépit d'avoir été détrônées par des bourgeoises. Ce fut dans ce jeu de passions factices, ce fut dans je ne sais quel tourbillon de propos frivoles qu'on prépara l'embrasement de la France. Beaucoup ne voyaient qu'un roman de chevalerie dans ce qui allait être la guerre civile. Car tel est l'orgueil cruel des grands, qu'il faut que les malheurs mêmes du peuple servent à leurs amusements sacrilèges!

On connaît l'histoire de la Vendée sous la République; on sait de quels prodiges furent capables, soutenus par la foi et l'amour, les soldats-paysans de Cathelineau, de la Rochejacquelein et de Lescure. C'était naturellement vers cette contrée, si célèbre dans les fastes des dévoûments royalistes, que devaient se tourner les regards de ceux qui s'apprêtaient à tenter le sort des armes.

Les départements de l'Ouest, Bretagne et Vendée, réunissent en effet toutes les conditions géographiques de la guerre civile. Le pays est coupé de chemins de traverse et de sentiers où des soldats ne sauraient s'égarer sans périr. Les routes sont encaissées entre des talus couronnés de haies derrière lesquelles accourent aux jours de trouble, une foule d'ennemis invisibles, silencieux, inévitables. Le sol, inégal et agreste, y ménage à une bande de partisans déterminés des ressources innombrables. Ici, ce sont des bois; là, plus près de la mer, des canaux et des marécages dissimulés par d'épaisses touffes d'ajoncs; ailleurs, d'immenses plaines couvertes de genêts presque à hauteur d'homme. Les clôtures qui, à des distances rapprochées, séparent les métairies, ne présentent qu'une issue masquée soigneusement, et dont les habitants connaissent seuls la place; ce qui leur offre un moyen facile de fondre à l'improviste sur leurs ennemis, de les accabler et de disparaître.

Voilà quel pays la Convention avait eu à soumettre. Il était habité alors par des hommes simples, énergiques et pieux, vivant du produit de leurs troupeaux. Ce produit, qu'ils partageaient avec leurs seigneurs, dont ils avaient toujours chéri l'autorité paternelle, suffisait à leurs besoins comme à leurs désirs. La parole du prêtre charmait leur ignorance, un peu superstitieuse et naïve. Au milieu de leurs genêts et de leurs bruyères, ils ne savaient rien de tout le bruit qu'avait fait autour d'eux un siècle moqueur; et le culte des traditions, entretenu par l'esprit de famille et les récits des veillées, n'avait encore reçu parmi eux aucune atteinte, que déjà tout n'était plus que ruines dans le reste de la France, secouée fortement et transformée. La révolution, obéissant à la fatalité de son rôle, résolut de faire entrer la Vendée dans ce grand travail d'unité dont nous ne connaissons que les violences, et dont l'avenir montrera les bienfaits. Ce qu'il advint alors, on s'en souvient. Ces paysans, à qui l'obligation du service militaire faisait horreur, déployèrent pour la défense de leurs coutumes un héroïsme guerrier qui n'eut d'égal que celui des *bleus*, qu'ils avaient à combattre. Ils coururent chez des gentilshommes qu'ils arrachèrent de leurs châteaux et mirent à leur tête, tandis que, de leur côté, ceux-ci partageaient le commandement avec un garde-chasse et prenaient pour chef suprême un voiturier! Puis la guerre commença : guerre sans exemple, où l'on vit des paysans rassemblés en tumulte faire face à des armées nombreuses, vaillantes, disciplinées, et remplies de ce sombre enthousiasme qui fut si longtemps la terreur de l'Europe. Ainsi, la puissance des traditions devait éclater au

sein d'une époque à jamais illustrée par les témoignages d'une puissance contraire ; et ce ne fut pas certainement un des spectacles les moins touchants et les moins philosophiques de ce siècle, que celui de tant de pauvres métayers courant sur les canons républicains en faisant le signe de la croix, ou, après quelque victoire bien disputée, tombant à genoux sur le champ de bataille, au milieu de leurs frères morts, pour rendre grâce au Dieu que leurs pères avaient adoré.

Mais ceux-là jugèrent mal la Vendée qui, pour savoir ce qu'on pouvait attendre d'elle en 1831, se bornèrent à interroger son passé.



Château d'Holy-Rood.
Dessin de Danki, d'après une pièce authentique.

C'est trop peu de quelque trente ans d'intervalle pour le renouvellement d'une lutte aussi fabuleuse que celle qui commença par Cathelineau et finit par Georges Cadoudal. Ce Georges, fils d'un meunier, si brave, si dévot et si loyal, mais si inflexible dans son vouloir et si terrible dans ses vengeances, ce Georges avait exténué l'Ouest par la chouannerie, dont il fut le héros et le martyr. Lui mort, Napoléon sut désarmer la Vendée à force de bienfaits, et il la soumit irrésistiblement à l'ascendant de son génie. Dispersés dans le monde par les victoires de l'Empire, ceux des Vendéens qu'épargnèrent tant de meurtrières batailles, étaient revenus dans leurs foyers comme missionnaires des idées nouvelles. La Vendée avait été aussi sollicitée au changement par les progrès du commerce et la vente des biens nationaux, qui avaient introduit dans ces contrées une classe d'hommes n'ayant d'autre passion que celle du repos et d'autre religion que l'intérêt. Quant à la Restauration, son ingratitude continua l'œuvre commencée par le système cosmopolite et conquérant de Bonaparte. Méconnus, outragés, en butte à des calomnies ardemment propagées par les gens de Cour, les fils de tant de royalistes, morts pour les Bourbons, purent apprendre durant quinze ans dans les angoisses de la misère, ce que valent tous ces rois et tous ces princes, égoïstes impitoyables, pour qui le dévoûment d'un sujet n'est que le revenu d'un domaine.

Cependant, et à tout prendre, une insurrection était encore possible en Vendée. L'esprit mercantile n'y régnait que dans les villes et le long des grandes routes; il n'avait

que faiblement pénétré dans les campagnes, où s'était maintenue la double influence de la noblesse et du clergé. Et cette influence, un genre de mécontentement particulier à la province la rendait très-dangereuse. Les réfractaires, fort nombreux dans l'Ouest, s'étaient vus poursuivis depuis 1830 avec une rigueur légitime sans doute, mais qu'on ne pardonne qu'aux gouvernements vigoureux. De là des ferments de haine et de révolte. Les jeunes paysans désignés par le sort s'enfuyaient dans les bois, s'imposaient une vie dure et vagabonde, mettaient en commun leurs ressentiments, et s'accoutumaient à devenir implacables.

Une tolérance habilement calculée aurait pu conjurer tout danger. Mais les agents du gouvernement n'envoyaient à Paris que des rapports empreints d'une exagération ridicule. Accueillis dans l'Ouest avec un froid dédain par le parti légitimiste, qui laissait leurs salons déserts, et raillait leur importance bourgeoise, ils couvraient du prétexte du bien public les blessures de leur amour-propre, s'abaissaient à des persécutions mesquines, provoquaient de la part du pouvoir des mesures brutales, et attisaient de leurs mains l'incendie qu'ils auraient dû éteindre. Les visites domiciliaires, en chassant les gentilshommes de leurs châteaux, fournirent des chefs à une insurrection à laquelle avaient déjà fourni de nombreux soldats les perquisitions qui chassaient les paysans de leurs chaumières. Ainsi se formèrent les bandes.

Alors se levèrent les Delaunay, les Diot, les Mathurin Mandar, aventuriers sans peur qui, armés d'un fusil, munis d'une gourde et suivis de quelques compagnons lestes et braves, se mirent à affronter soldats, gendarmes, gardes civiques, et à battre la campagne, tantôt se glissant sur la lisière des bois, tantôt disparaissant derrière les hauts genêts, redoutés dans les villes, mais recueillis fraternellement dans les métairies isolées.

Le brigandage était au bout de ces soulèvements partiels. Des hommes pervers ne tardèrent pas à se mêler aux bandes royalistes, qu'ils compromirent par leurs excès et enveloppèrent dans leur déshonneur. Le gouvernement, de son côté, avait soin de confondre dans un même anathème et les chouans véritables et les hideux auxiliaires que, plus d'une fois cependant, il leur était arrivé non-seulement de désavouer, mais de punir. Bientôt, la renommée grossissant le mal et multipliant les désordres, on répand partout des nouvelles sinistres ; les récits les plus lamentables volent de bouche en bouche : au cri de vengeance, parti de tous les grands centres de population, les gardes nationaux se rassemblent, prennent les armes ; les patriotes eux-mêmes, quoique ennemis du gouvernement, se rapprochent de lui, par le besoin d'être protégés. « Mort aux brigands ! » tel est le mot d'ordre de tous les bourgeois, saisis d'épouvante et de colère ; et en effet, tous les chouans qu'on peut surprendre, on les égorge : sanglantes exécutions, dont les représailles, plus sanglantes encore, viennent augmenter l'horreur ! C'en est fait : les passions sont de toutes parts déchaînées, on entre dans la guerre civile.

Ce fut dans ces circonstances funestes que la duchesse de Berri résolut de quitter l'Écosse et de venir animer par sa présence les partisans de son fils. Il y avait là certainement une pensée impie. Car enfin, ce n'était ni pour accomplir quelque vaste projet de rénovation sociale, ni même pour améliorer par quelques réformes le sort des peuples, que Marie-Caroline s'élançait dans la carrière des conspirations ; et elle aurait pu se demander s'il était bien juste d'aller plonger la France dans un long deuil, sans autre but que de la rendre au duc de Bordeaux, comme on ferait d'un champ à son propriétaire dépossédé. Mais avec les préjugés dont on avait bercé son enfance, il était difficile que la duchesse de Berri comprît ce qu'il y avait de criminel en son dessein. D'ailleurs, le rôle de Jeanne d'Albert souriait à son imagination napolitaine. Traverser les mers, à la tête de paladins fidèles ; arriver sur une

terre de chevaliers, à travers les périls et les aventures d'un voyage inattendu ; passer, à la faveur de mille déguisements divers, au milieu de tant d'ennemis en éveil ; errer, mère courageuse et reine proscrite, de village en village et de château en château ; connaître ainsi par leur côté romanesque toutes les extrémités des choses humaines ; et, à la suite d'une conspiration victorieuse, relever en France le vieil étendard de la monarchie : tout cela était bien propre à séduire une femme jeune et vive, hardie par ignorance des obstacles, héroïque au besoin par légèreté, capable de tout supporter hors l'ennui, et prompte à s'absoudre, par les sophismes de l'amour maternel, des entraînements d'une nature inquiète.

A Lulworth, où il avait séjourné pendant quelque temps avant de se rendre à Holy-Rood, Charles X avait rédigé et signé un acte qui confirmait les abdications de Rambouillet. Mais, trop rudement éprouvé pour s'abandonner désormais sans prudence à l'empire des illusions, il n'approuvait qu'à demi les projets belliqueux de sa bru, devenue, aux yeux de la famille, la mère d'un roi mineur. Il tremblait à la vue de cette frêle princesse courant jouer la partie dernière de la royauté contre ce génie des révolutions modernes dont lui, vieillard échappé à tant de naufrages, il avait subi si complètement l'écrasante fatalité. Il ne refusa pas néanmoins son autorisation à l'entreprise de cette audacieuse mère de Henri V, et même il la nomma régente ; mais, dans sa sollicitude plus craintive qu'éclairée, il plaça auprès de Marie-Caroline le duc de Blacas, auquel il remit des papiers mystérieux contenant des ordres relatifs à l'exercice de la régence.

Était-ce par l'Ouest ou par le Midi que la duchesse de Berri aborderait la France ? Cette question fut bien vite résolue. Les royalistes que la Vendée avait envoyés à Holy-Rood, n'y avaient apporté qu'un dévoûment calme et réservé ; les envoyés du Midi, au contraire, se prononçaient avec une ardeur passionnée : il fut conséquemment décidé que la duchesse irait d'abord s'établir en Italie pour y combiner en sûreté toutes ses mesures, et la ville de Marseille fut choisie d'avance comme point de débarquement.

Marie-Caroline partit donc, se dirigeant vers la Hollande ; le Rhin la conduisit jusqu'à Mayence, et elle gagna Gênes, après avoir traversé le Tyrol et Milan. Elle voyageait sous le nom de comtesse de Sagana. L'hospitalité que lui accorda le roi de Sardaigne, Charles Albert, fut timide, prudente, telle enfin que la prescrivaient les exigences de la politique. Il feignit d'être trompé par l'*incognito* de la princesse, et attendit, pour la prier de quitter ses États, les plaintes du Palais-Royal, averti par le consul français. Mais il adoucit ce que cette injonction avait de blessant, par de secrètes prévenances et les plus vifs témoignages de sympathie. Il fit mieux encore ; et pour aider à la réalisation d'une entreprise dont tous ses vœux appelaient le succès, bien qu'il n'osât pas l'avouer, il mit à la disposition de la duchesse un million qu'il dut emprunter à un seigneur de sa cour, sous prétexte de payer des dettes de jeunesse.

La duchesse de Berri se rendit, de Gênes, dans les États du duc de Modène, qui la reçut avec beaucoup de grâce, et lui offrit pour résidence son palais de Massa, situé à une lieue de la mer. Là vinrent se nouer tous les fils de la conspiration légitimiste qui menaçait la France.

Mais ces menées ne pouvaient être si obscures qu'il n'en transpirât quelque chose. Casimir Périer en prit alarme, et un émissaire fut envoyé par lui dans les provinces méridionales, pour sonder leurs dispositions.

Or, voici quelle était, à cette époque, la situation des principales villes du Midi.

Bordeaux comptait près de vingt-deux mille ouvriers sans travail, que la faim mettait au service de la révolte. Les soies grèges et ouvrées de Nîmes avaient subi une énorme dépréciation ; et, dans cette ville plus que dans toute autre, les crises industrielles sont dangereuses, parce que les passions y ont une ardeur entretenue par les

longues rivalités des protestants et des catholiques. Avignon souffrait d'une baisse considérable dans le prix de la garance, et les légitimistes pouvaient y fonder, sur les habitudes vénales d'une certaine partie de la population, les plus sérieuses espérances. Montpellier, cité pour ainsi dire agricole et qui fait une grande consommation de vin, Montpellier se plaignait amèrement du chiffre élevé des octrois; les souvenirs de la restauration n'y avaient, en général, aucun caractère odieux; et le peuple, que le libéralisme n'y avait pas converti à ses doctrines, se demandait quelle modification heureuse avait apportée à son sort cette révolution faite au nom des idées libérales. Lyon était alors en proie à des souffrances intolérables. Les passions politiques avaient peu d'empire dans cette capitale du Midi; mais les nombreux ouvriers en soie qu'elle contient étaient tombés dans une détresse d'où devait sortir quelque effroyable catastrophe. Il n'en était pas ainsi de Marseille, où le peuple jouissait d'une prospérité que le voisinage d'Alger, fécondé par la paix, semblait sur le point d'accroître; toutefois, la multitude y était sourdement sollicitée à l'insurrection, et par le clergé, dont les fautes n'avaient pas détruit l'ascendant, et par la noblesse qui, quoique déchue, n'avait pas encore perdu toute son influence sur les bords de la Méditerranée.

Dans un tel état de choses, l'entreprise de la duchesse de Berri était plutôt hasardeuse que folle. Lorsqu'en un pays sur lequel ont passé les révolutions, le peuple est malheureux et désabusé, la carrière est naturellement ouverte aux prétendants; et là où le Pouvoir ne se montre pas tutélaire, il est tout simple qu'il soit au concours.

Mais les chances du parti légitimiste eussent-elles été plus grandes, il n'aurait pu en tirer profit, parce qu'il portait la division dans son sein.

Qu'attendons-nous, disaient les chevaliers de la duchesse de Berri, qu'attendons-nous pour jeter le gant à cette révolution qui nous a frappés et qui nous insulte? La France souffre, l'Europe menace. Entre les passions républicaines qui grondent au pied de son trône usurpé, et les Puissances qui le veulent pour vassal ou le tiennent pour ennemi, le chef de la maison d'Orléans ne s'appuie que sur l'assentiment d'une bourgeoisie sceptique, jalouse à l'excès de sa prépondérance, bourgeoisie que ne rattachent à son roi de hasard, ni le lien sacré des traditions, ni celui des dévoûments héréditaires et qui nous saluera comme ses maîtres le jour où, devenus vainqueurs, nous lui promettrons le repos, la sécurité, et des garanties contre toute secousse nouvelle. Pour livrer bataille, le moment pourrait-il être plus favorable? Les divers partis, nés de la révolution, se mesurent des yeux et sont prêts à s'entre-dévorer; les ambitions se précipitent: les intérêts se heurtent l'un et l'autre dans une confusion croissante; le commerce, si prospère il y a trois ou quatre ans, n'est plus qu'une immense banqueroute; la faim nous répond du concours des ouvriers; l'invasion, si elle touche à nos frontières, nous donne la patrie tout à la fois à gouverner et à défendre; qu'attendons-nous?

D'autres pensaient, au contraire, dans le parti légitimiste, que se hâter, c'était tout perdre; qu'il valait mieux laisser les embarras se multiplier autour du trône nouveau, et l'usurpation abuser de ses apparentes victoires, victoires de Pyrrhus par où elle devait inévitablement périr. Ils représentaient que les gouvernements se font à eux-mêmes leurs destinées, qu'on ne les tue pas, et que, lorsqu'ils méritent de mourir, ils se suicident; que, pour arriver au succès, la voie des luttes parlementaires était la plus courte et la plus sûre; qu'en tirant l'épée, on risquait de rallier, par le sentiment d'un danger commun, tous les ennemis, maintenant divisés, de l'ancienne dynastie; que de la guerre civile naîtraient des ressentiments terribles, et qu'il était d'une politique imprudente de relever dans le sang le trône de Henri V; qu'au surplus, les chances heureuses n'étaient pas ce qu'elles paraissaient à de jeunes imaginations; que le

Midi flottait entre des inspirations diverses; que la Vendée tenue en échec par cinquante mille soldats, n'avait plus, pour se soulever, les mêmes motifs qu'en 1792; qu'enfin, il ne fallait pas jouer sur un coup de dé l'avenir de la monarchie.

Ce langage était, en général, celui des hommes qui, comme M. de Pastoret, jouissaient d'une grande fortune ou qui avaient à ménager, comme MM. de Chateaubriand et Hyde de Neuville, une considération depuis longtemps acquise; ou qui craignaient, comme M. Berryer, de compromettre un rôle brillant. L'attitude qu'ils voulaient faire prendre au parti était évidemment conseillée par la prudence, et la loyauté de la plupart d'entre eux était incontestable; mais il y a toujours dans la sagesse humaine un certain fonds d'égoïsme, et nous portons tous au dedans de nous une tyrannie mystérieuse qui, à notre insu, dicte notre langage et gouverne nos actions. Il s'était donc formé à Paris des comités royalistes ayant pour but spécial de maîtriser la fougue des royalistes de la province, comités composés des personnages les plus marquants du parti, et dont la *Gazette de France*, dirigée par MM. de Genoude et de Lourdoueix, appuyait avec talent la politique expectante.

Cependant, M. de Charette était arrivé dans la Vendée, pour s'y mettre à la tête de l'insurrection, en vertu des pouvoirs que lui avait donnés la duchesse de Berri. Son premier soin fut de convoquer à la Fétellière, près de Rémouillé, les chefs dont le concours lui était nécessaire.

La réunion eut lieu le 12 septembre 1831. Quatorze chefs composaient cette assemblée, et elle avait invité à ses délibérations la comtesse Auguste de la Rochejacquelein. La discussion fut longue et animée. M. de Charette fit d'abord connaître l'ordre qu'il avait reçu de Massa, ordre conçu en termes contradictoires, ou du moins controversables; car, d'une part, il n'appelait la Vendée à prendre les armes qu'en cas de succès dans le Midi, de république proclamée ou d'invasion étrangère; et, de l'autre, il laissait les officiers généraux juges de l'opportunité du soulèvement. M. de Charette aurait désiré que la Vendée n'attendît point, pour lever l'étendard de la guerre, les succès de Madame dans le Midi. Il opina pour que le mouvement eût lieu simultanément dans le Midi et dans l'Ouest. C'était aussi l'avis de la comtesse Auguste de La Rochejacquelein, et elle s'en expliqua avec cette éloquence de sentiment particulière aux femmes. Mais ce fut l'opinion la moins audacieuse qui prévalut: une majorité de neuf contre cinq décida que l'Ouest ne se déclarerait qu'après la soumission des provinces méridionales, à moins que la France ne fût envahie ou que que Paris ne proclamât la république.

Mais, pendant que la noblesse débattait ainsi les moyens de ramener l'ancien régime, la bourgeoisie se préparait à compléter sa victoire par l'abolition de la pairie héréditaire et la proscription légale de la race des Bourbons aînés.

La situation était critique. Les forces qui devaient servir à la dominer étaient mal réglées, mal définies. La Chambre des députés n'avait, aux yeux de la nation, ni le prestige d'une autorité glorieusement usurpée ni le poids d'une autorité incontestablement légitime. La Chambre des pairs était décriée, impuissante; et il n'était plus question partout que de lui enlever le seul mode d'existence qui pût la rendre possible, l'hérédité.

La royauté enfin, solitaire et inquiète au sommet d'une société mouvante, manquait de splendeur aussi bien que d'entourage et de point d'appui.

Ce fut l'erreur de Louis XI, et, plus encore, celle de Louis XIV, de croire que la royauté se peut maintenir lorsqu'elle n'a point pour base une aristocratie puissante. A une royauté qui ne fait point partie d'un corps aristocratique il faut, ou un glaive pour frapper toujours, ou de l'or pour corrompre sans cesse : oppressive si elle est absolue, corruptrice si elle est tempérée. Mais en de tels moyens de gouvernement il n'y a aucune chance de durée, parce que celui qui

les emploie dégrade son autorité en la défendant, et ne peut l'agrandir sans l'épuiser.

Le régime constitutionnel que des sophistes ignorants avaient fait prévaloir en France, renfermait donc un problème insoluble. Car vouloir une royauté vivante à côté d'une aristocratie morte, c'était vouloir que la tête vécut séparée du corps, c'est-à-dire l'impossible. Voilà pourtant ce que la bourgeoisie demandait, et son illusion était si complète, qu'elle prenait ombrage même d'une pairie héréditaire, et qu'après avoir anéanti la féodalité, elle en poursuivait jusqu'au fantôme.



A.-J. Eusèbe Baconnière de Salverte.
(1771-1839.)

Il est vrai que, parmi les meneurs de la bourgeoisie, quelques-uns, et notamment MM. Casimir Périer, Royer-Collard, Guizot, Thiers, n'adoptaient pas, au sujet de l'hérédité de la pairie, l'opinion générale, mais leurs répugnances étaient trop inconséquentes pour avoir du crédit. Ils avouaient qu'on avait détruit avec raison le régime féodal : comment auraient-ils prouvé la nécessité de conserver le signe, eux qui souscrivaient à la destruction de la chose représentée?

Quoi qu'il en soit, la révision de l'article 23 de la Charte, relatif à la constitution de la pairie, était de toutes parts réclamée avec empire, et l'anxiété était universelle. Le gouvernement dut se prononcer enfin, et Casimir Périer communiqua au Parlement un projet de loi où, après avoir beaucoup insisté sur les avantages de l'hérédité, sur sa nécessité même, il concluait en ces termes : « Nous vous proposons de déclarer « que la pairie cesse d'être héréditaire. »

Cette conclusion, précédée de considérations qui avaient pour but avoué de la combattre, ne faisait pas honneur au caractère de Casimir Périer ; elle montrait combien peu de courage véritable il y avait chez cet homme si hautain. Dédaigner les ovations populaires, lorsqu'on a pour dédommagement les flatteries de la classe la plus riche, la plus éclairée, la plus importante dans l'État, ce n'est là qu'un mince sacrifice, et dont se montrent capables les natures les plus vulgaires ; mais le propre des âmes fortes est de résister, par amour pour le vrai, aux attraits de la popularité, quand c'est l'élite supposée du peuple qui la dispense. Assez orgueilleux pour braver les lointaines rumeurs de la place publique, Casimir Périer n'avait pas le cœur assez haut pour affronter les ressentiments de la bourgeoisie.

La Chambre des députés ayant nommé une commission pour examiner le projet qui lui était soumis, M. Bérenger présenta le 19 septembre un rapport où la question était savamment discutée ; et, le 30 septembre, les débats s'ouvrirent.

Mais le premier problème à résoudre était celui-ci : la Chambre des députés, en décidant du sort de la pairie, agissait-elle comme pouvoir constituant et souverain? ou bien, la pairie serait-elle appelée à ratifier la haute sentence dont elle allait être l'objet?

La difficulté était inextricable au point de vue du droit et de la logique, parce qu'après la révolution de juillet, le Pouvoir nouveau s'était constitué en violation de tous les principes. Demander à la pairie elle-même si elle consentait à perdre la plus précieuse de ses prérogatives, c'était faire naître entre les trois Pouvoirs l'occasion d'un effroyable con-

flit et exposer l'État à une secousse. Se passer de l'assentiment de la Chambre des pairs, c'était attribuer à la Chambre des députés le caractère d'assemblée constituante : le pouvait-on ? M. de Cormenin prouva le contraire avec une singulière vigueur de style et de pensée, dans un pamphlet fameux. On y lisait : « Les constitutions doivent précéder « les lois : donc les congrès doivent précé- « der les Chambres. Qui nomme les con- « grès? Le peuple. Qui nomme les Chambres? « Les électeurs. Voilà les vrais principes : « passons à leur application. Le peuple, en « France, a-t-il nommé un congrès? Non. « Un congrès a-t-il fait la Charte? Non. Qui « donc l'a faite? Quelques députés. Qui leur « en avait donné mandat? Quelques élec- « teurs. Et les électeurs, qui les avait eux- « mêmes nommés? Le peuple? Non. Et qui « représentaient-ils? Le peuple? Non. Si un « congrès national était nécessaire pour or- « ganiser la Charte, un congrès national « n'est-il pas nécessaire pour organiser une « fraction de la Charte? Si la Chambre de « 1830 a excusé son usurpation sur la sou- « veraineté du peuple par la nécessité des « circonstances, la Chambre de 1831 peut- « elle alléguer la même nécessité? Et si elle « ne le peut pas, nous ne demanderons « point quel droit lui reste, mais quel pré- « texte. En vain dirait-on que les électeurs « lui ont donné mandat. Un mandat législa- « tif? oui; mais un mandat constituant? « non. Peut-on donner ce qu'on n'a pas? « Les électeurs sont-ils le peuple? Cent « mille citoyens sont-ils 33 millions « d'hommes? »

Publié dans le *Courrier Français* et dans le *National*, ce pamphlet remua puissamment les esprits, et en répondant à M. de Cormenin, dans le *Journal des Débats*, MM. Devaux et Kératry ne firent que provoquer de la part d'un aussi redoutable athlète des répliques par qui l'opinion publique fut profondément ébranlée.

Les orateurs qui se déclaraient adversaires de l'hérédité de la pairie étaient MM. Thouvenel, Lherbette, Audry de Puyraveau, Marchal, de Brigode, Tardieu, Daunou, Bignon, Viennet, Eusèbe de Salverte, le maréchal Clauzel, les généraux Lafayette et Thiard, Odilon Barrot, de Rémusat. Ceux qui se présentaient pour défendre la pairie héréditaire étaient MM. Thiers, Guizot, Berryer, Kératry, Jars, Royer-Collard. La discussion dura plusieurs jours; elle fut animée, brillante, et pourtant au-dessous du sujet, le plus vaste qui puisse occuper l'attention des hommes.

De quelle façon qu'on veuille envisager la pairie, disaient les adversaires de l'hérédité, on verra que l'hérédité est inutile, dangereuse, funeste. Considérerons-nous, en effet, la pairie comme une Chambre législative? Dans ce cas, gardons qu'elle ne soit envahie par des hommes sans élévation de caractère, ou sans patriotisme, ou sans talent. Il n'est pas de fonction plus haute que celle de faire des lois, il n'en est pas de plus difficile, de plus importante. Quelle serait notre folie de nous fier au hasard du soin de nous donner des législateurs? Par quelle criminelle et puérile imprudence irions-nous, repoussant d'avance les citoyens qui n'auraient d'autre recommandation que leur mérite, confier à une assemblée de premiers-venus le droit de régler nos destinées? Une royauté héréditaire se conçoit, parce qu'auprès du roi le plus idiot, veillera toujours l'intelligence d'un ministre responsable. L'Angleterre n'a jamais été gouvernée avec plus de force et de grandeur que sous l'administration de Pitt, ministre d'un monarque atteint de folie; mais quel remède à l'insuffisance d'une assemblée que les circonstances viendraient prendre au dépourvu? Considérerons-nous la pairie comme Pouvoir modérateur? Hâtons-nous, s'il en est ainsi, d'abolir l'hérédité qui, en assurant à la pairie une existence originale, en lui donnant à défendre un intérêt spécial, lui soufflera les passions les plus dangereuses. L'orgueil de l'homme trouve une plus grande jouissance dans la faculté d'imprimer le mouvement que dans celle de l'arrêter; car l'action suppose la liberté, c'est-à-dire la force, tandis

que la résistance suppose la nécessité, c'est-à-dire la faiblesse. Or, ce qui est vrai d'un individu l'est à plus forte raison d'une assemblée ; et il est dans la nature de tout Pouvoir modérateur de sortir de ses attributions, d'employer, pour agir, les armes qu'il a reçues pour résister. Tenons pour certain qu'un Pouvoir réduit au rôle de modérateur dédaigne toujours sa mission. Fort, il s'empare du mouvement ; faible, il le suit. Qu'ajouter, sur ce point, aux leçons que nous donne le Long-Parlement ? La Chambre des lords put-elle ralentir la course des Communes ? Elle voulait sauver Strafford, elle le condamna ; elle voulait garder au milieu d'elle les évêques-législateurs, elle vota leur exclusion ; elle désirait la paix, elle vota la guerre civile. Que prétendent ceux qui, pour modérer le mouvement qui emporte les sociétés, imaginent de placer face à face une Chambre héréditaire et une Chambre élective ? Mais c'est mettre en quelque sorte une aristocratie au sein d'une république. Ah ! rappelons-nous plutôt l'ancien combat entre les patriciens et les plébéiens, entre les sénatus-consultes qui rédigeaient en forme de loi l'usurpation, et les plébiscites qui rédigeaient en forme de loi la violence, combat qui mit si longtemps en feu l'empire romain. Et vainement serait-on rassuré contre l'imminence d'un tel désastre par l'existence d'une royauté médiatrice. Entre une royauté héréditaire et une pairie héréditaire l'intérêt est commun devant une assemblée élective. Ce ne sera, tout au plus, que la guerre de deux contre un, et nous n'aurons abouti qu'à une complication du désordre. Que si, au contraire, on suppose à la pairie héréditaire une volonté qui lui soit propre, quel moyen de faire fléchir cette volonté, lorsque, bravant à la fois, et la Chambre élective et le trône, elle se montrera obstinément rebelle à des innovations jugées nécessaires ? Aura-t-on recours à une promotion de pairs ? Alors plus de considération, plus d'indépendance pour elle. Elle ne modère rien, elle obéit. Considèrerons-nous enfin la pairie comme corps représentatif ? Mais à quel ordre d'intérêts peut correspondre aujourd'hui, dans la société telle que les révolutions l'ont faite, le principe de l'hérédité politique ? Est-ce que les fiefs n'ont pas été abolis ? Est-ce que la féodalité n'est pas morte ? Est-ce que la noblesse, qui consiste, non pas même dans la transmission des fonctions, mais seulement dans celle du titre, est-ce que la noblesse n'est pas à jamais discréditée ? Où chercher, en France, les vestiges d'une classe supérieure qui, comme en Angleterre, se soit unie au peuple contre l'oppression du trône, et ait acquis de la sorte un titre à la reconnaissance des générations à venir ? Où trouver, en France, quelque chose qui ressemble aux rapports de patron à client, de propriétaire à tenancier ? L'hérédité de la pairie a donc le tort, et de ne représenter dans le pays aucun intérêt, et d'y rappeler cet odieux ensemble de privilèges contre lequel on a vu en 1789 la nation se lever en masse. Dans ce moment même, n'est-ce rien que cette immense réprobation qui frappe la pairie héréditaire ? Et que veut-on de plus pour prouver qu'elle est en désaccord manifeste avec les tendances, les progrès, les mœurs de la société ? Si la pairie héréditaire avait eu ses racines dans la nation, aurait-elle si souvent donné le spectacle de son impuissance ? Qu'a-t-elle fait pour Napoléon vaincu à Waterloo ? Qu'a-t-elle fait pour Louis XVIII menacé par l'exilé de l'île d'Elbe ? Qu'a-t-elle fait le 29 juillet, pour Charles X ? Qu'a-t-elle pu pour la liberté ? Qu'a-t-elle pu, le lendemain du 9 août, pour sa dignité et pour elle-même ?

Nous reconnaissons, répondaient les partisans de l'hérédité, que, comme Chambre législative et judiciaire, la pairie doit renfermer dans son sein des hommes éclairés. Mais comment ne voit-on pas que destiner les plus hautes fonctions du pays à un certain nombre de grandes familles, c'est fonder une véritable école d'hommes d'État ? Fils de lord Chatam, Pitt à quinze ans suivait les séances du Parlement pour se mettre en état de remplacer son père, et, à vingt-trois ans, Pitt gouvernait son pays. Il n'est pas

nécessaire, d'ailleurs, qu'une Chambre des pairs se compose toute entière d'hommes éminents ; et l'avantage en est bien moindre que le danger, parce qu'alors chacun prétend à tout faire et à tout conduire. Les Chambres vraiment agissantes sont celles qui se composent de quelques hommes supérieurs et d'un grand nombre d'hommes sensés. Et pour ce qui est de la puissance d'une assemblée, elle résulte, non du mérite personnel de ses membres, mais de la valeur de son principe. Le principe de l'hérédité est-il fécond en résultats utiles ou funestes ? C'est là tout ce qu'il importe d'examiner. Eh bien, l'hérédité a d'abord cela d'utile qu'elle assigne à un des Pouvoirs de l'État un rôle nécessairement modérateur. La tentation d'usurper ne vient guère qu'à ceux qui ont beaucoup à désirer, et elle viendrait à une pairie non héréditaire, parce que celle-ci aurait précisément l'hérédité à conquérir ; mais quel autre désir que celui de conserver peut avoir une pairie que l'hérédité élève au-dessus de toute ambition ? On demande si, ayant la volonté de défendre les idées conservatrices, elle en aura la force ? Oui, car elle aura pour elle le prestige d'une position indépendante, l'autorité morale des traditions dont elle sera gardienne, l'esprit de corps, toujours si puissant, et surtout, l'esprit de famille. On la montre menaçante si elle se dérobe au contact de la royauté, ou asservie si les ministres peuvent, par une promotion de pairs, briser sa majorité devenue systématiquement hostile ? Mais le droit des promotions n'est un danger que lorsqu'il devient un abus, et on a pour garantie contre cet abus l'intérêt bien entendu de la royauté elle-même. Que la pairie héréditaire soit maudite par l'opinion publique comme un débris des anciens privilèges, c'est possible : ce que nous soutenons, c'est qu'ici l'opinion publique est victime d'un entraînement irréfléchi, que nous, législateurs, nous serions coupables ou de flatter ou de suivre. Qu'est-ce que le privilège ? une violation permanente du droit. Et le droit ? l'utilité publique reconnue et consacrée. Définir autrement le droit, ce serait en faire une vaine abstraction métaphysique, un mot vide de sens. Or, non-seulement il est utile que l'hérédité de la pairie soit maintenue, mais cela est nécessaire, car ainsi le veulent les conditions vitales de toute société. Il y a dans le monde mille intérêts divers, ils peuvent tous se réduire à deux, qui sont : le mouvement et la durée. Si le premier règne sans contre-poids, la société se précipite ; si le second domine solitairement, la société languit et s'use par son existence même. De là la nécessité d'un Pouvoir multiple. Aussi bien, chaque forme de gouvernement a des avantages qui lui sont inhérents et qu'il est bon de lui emprunter. Les monarchies se distinguent par l'énergie de la volonté, les aristocraties par l'esprit de suite, les démocraties par la grandeur des passions. Séparées, ces trois formes ne sont que des ébauches, dont chacune est destinée à périr par ce qui lui manque. Réunies et combinées, elles constituent un gouvernement à la fois sage et vigoureux, un gouvernement complet.

Telles étaient les raisons données de part et d'autre. Mais, adversaires et partisans de l'hérédité de la pairie, tous avaient également tort : les uns, parce qu'ils méconnaissaient une des conditions essentielles du régime constitutionnel ; les autres, parce qu'ils n'apercevaient pas le vice radical du régime constitutionnel lui-même.

Aux premiers l'on pouvait répondre : « Vous êtes-vous bien rendu compte du sens et de la portée de votre doctrine ? L'hérédité de la pairie détruite, que deviendra l'hérédité du trône ? Quoi ! vous ne comprenez pas que la royauté a besoin, pour vivre, d'avoir autour d'elle une classe qui ait le même intérêt, ou, si vous voulez, le même privilège à défendre ? Ce que vous aurez déclaré odieux dans une assemblée, le paraîtra-t-il moins dans un homme ? Ce que vous aurez refusé à ceux qui font la loi, l'accordera-t-on longtemps à celui qui la fait et qui l'exécute ? Qu'importe la responsabilité des ministres ? Cette responsabilité,

on le sait bien, n'est qu'une chimère. Quand la lutte est engagée, vainqueur, le roi sauve ses ministres; vaincu, il est entraîné dans leur chute. Charles X, monarque inviolable, vit aujourd'hui dans l'exil, et le châtiment de ses ministres n'a pu suffire aux vengeances du peuple soulevé? Laissons donc là ces fictions vaines, bonnes tout au plus à amuser la crédulité d'une foule ignorante : elles ne protègent un Pouvoir qu'autant qu'il n'a que faire d'être protégé! Au surplus, l'inviolabilité royale, en supposant



Édouard de Fitz James. (1776-1838.)

qu'on la respecte, n'est-elle pas un privilège, et le plus bizarre de tous, le moins facile à justifier par les règles ordinaires de la logique? Lorsque vous aurez admis en principe que la transmission des fonctions politiques est une atteinte brutale à la justice, à l'égalité, à la raison, ne sentez-vous pas que la royauté sera sur les bords d'un abîme, puisque vous l'aurez réduite à n'être plus qu'une exception au principe par vous reconnu sacré, suprême, fondamental?

« Sachez-le bien : la république est au bout de votre système. Et ce n'est pas tout : cette pairie que vous ne voulez pas héréditaire, où en chercherez-vous la source? Dans l'élection? Vos pairs ne seraient plus que des doublures de députés. Dans la nomination royale? Vos pairs ne seraient plus que des chambellans. Dans le choix du monarque restreint par une liste de notabilités? Vous auriez alors, non plus seulement l'aristocratie des fonctions, mais, ce qui est bien plus juste et bien plus désastreux, celle des fonctionnaires. Dans une combinaison de l'élection et de la nomination royale au moyen d'un système de candidatures? Votre Chambre des pairs, rendue de la sorte hermaphrodite, réfléchirait précisément les passions rivales entre lesquelles son rôle est d'intervenir; elle présenterait le vivant résumé des deux éléments de lutte dont il s'agit de comprimer le développement funeste. Ainsi, sans hérédité, pas de pairie possible. La république est une seule Chambre, voilà, logiquement, les résultats de votre système : c'est la destruction de tout le régime constitutionnel. »

Aux seconds et particulièrement à M. Thiers, l'on pouvait répondre : « Vous êtes conséquents, vous, mais uniquement dans vos erreurs. Vous dites qu'il y a dans le monde deux intérêts opposés : le mouvement et la durée. Mais si, au lieu d'être un fait purement transitoire, un fait accusateur de l'enfance des peuples, ce dualisme devait être considéré comme une donnée essentielle et permanente de l'existence des sociétés, qu'en faudrait-il conclure? Que toute société porterait dans ses flancs le germe d'une lutte immortelle et dévorante; que la guerre, et une guerre sans trêve, serait la loi du monde; que, condamnés à subir alternativement le triomphe de l'un des deux intérêts opposés, les peuples se verraient tour à tour ou frappés de stupeur ou emportés dans un tourbillon de feu, victimes d'une fatalité également ennemie et de toute sécurité complète et de tout progrès assuré! Vous avez beau, pour concilier ces deux intérêts, faire intervenir un Pouvoir que vous

appelez la royauté, ce Pouvoir, d'après la loi par vous même indiquée, ne saurait avoir un intérêt qui ne rentre dans l'un des deux autres. L'intervention de la royauté ne saurait qu'accroître, en la rendant plus odieuse, la force de l'intérêt conservateur. Ce n'est pas là une médiation, c'est une complication de la lutte. Et maintenant, si de l'existence des deux intérêts que vous croyez voir se disputant, en vertu des lois de la nature humaine, l'empire de la société, vous concluez à la nécessité de deux principes se disputant la possession du Pouvoir, que faites-vous ? Vous transportez de l'ordre social dans l'ordre politique tous les fléaux contre lesquels doit s'armer le législateur. La vérité est, que les sociétés n'ont, aux yeux du philosophe et de l'homme d'État, qu'un intérêt qui se peut définir ainsi : la durée dans le mouvement. C'est nier le progrès, c'est blasphémer Dieu, c'est livrer d'avance le monde au gouvernement imbécile du hasard que de transformer en loi de l'humanité ce qui n'est qu'un phénomène résultant des vices d'une civilisation encore imparfaite. L'existence simultanée, au sein des nations, de deux intérêts en lutte, c'est un fait, mais c'est un mal : observez-le, mais que ce ne soit pas pour le régulariser, que ce soit pour le détruire. Quant aux avantages propres à chaque forme de gouvernement, ces avantages sont de telle nature que les mettre en présence, en leur conservant leur caractère, c'est les neutraliser l'un par l'autre, et traverser le désordre pour arriver à l'impuissance. Les monarchies ne se distinguent par l'énergie féconde de la volonté que là où cette volonté n'est pas à chaque instant discutée, combattue, paralysée. La grandeur des passions, dans les démocraties, dégénère bien vite en violences, quand on leur oppose des obstacles permanents et des entêtements systématiques. Et que devient cet esprit de suite inhérent aux aristocraties, lorsqu'à côté du culte des traditions les institutions en consacrent le mépris ? Votre régime constitutionnel se contente de rapprocher des éléments qu'il importerait de fondre. De même qu'il ne doit y avoir dans la société qu'un intérêt, il ne doit y avoir dans le Pouvoir qu'un principe ; et pour amener le premier de ces deux résultats, il faut commencer par consacrer le second. Si l'Angleterre a tenu l'univers en haleine et a pu le conquérir par ses marchands, d'une manière plus complète encore, plus insolente et plus durable, que Rome ne l'avait fait par ses soldats, cela vient de ce qu'il n'y a de vivant en Angleterre qu'un principe : le principe aristocratique. Car l'aristocratie dans cette île, possède le sol, commandite l'industrie, dirige la couronne ; elle domine dans la Chambre des communes par la vénalité qu'elle a eu soin d'introduire dasn les mœurs, et qui fait des suffrages populaires autant de mensonges à son usage. De sorte qu'en Angleterre, la Chambre des communes, celle des lords, et la royauté, ne sont en réalité que des manifestations diverses d'un même principe : trois fonctions et non pas trois Pouvoirs. Oui, l'unité dans le Pouvoir : tout est là, s'il est organisé conformément aux notions de la prudence et de la justice, tout : le mouvement, l'ordre, la durée. Établir un Pouvoir multiple, c'est organiser l'anarchie, c'est réglementer le chaos. »

Voilà ce qui aurait dû être dit. La discussion était donc bien incomplète ; mais en lui donnant toute l'importance qu'elle méritait, peut-être avait-on craint de fournir à l'esprit d'examen des armes trop redoutables. Et, par exemple, ceux qui demandaient avec tant d'ardeur l'abolition de l'hérédité dans l'ordre politique avaient-ils compris qu'au nom des mêmes principes, on leur demanderait un jour l'abolition de l'hérédité dans l'ordre social ? Car quel argument employer contre la transmission des fonctions publiques, qui ne soit applicable à celle de la richesse, dans un pays où la richesse donne exclusivement droit aux plus hautes fonctions, et où l'on n'est député que lorsqu'on est riche ?

De toutes ces conséquences hardies, aucune ne fut sérieusement pesée par des législateurs qui étaient, avant tout, des hommes de parti. La Chambre des députés

vota donc, à la majorité de 386 voix contre 40, l'abolition de l'hérédité de la pairie et le système de la nomination des pairs par le roi sur une liste légale de notables et de fonctionnaires. La bourgeoisie fut satisfaite. Mais sa ruine était cachée dans son triomphe.

Bientôt il ne fut plus permis à personne d'ignorer combien étaient graves les embarras de la situation. Pour acquérir force de loi, la décision que la Chambre des députés venait de prendre avait besoin d'être promulguée. Or, ici se présentait de nouveau cette question épineuse : La Chambre des députés portant la main sur le pacte fondamental exerçait-elle un pouvoir constituant ou seulement un pouvoir législatif? Sa décision était-elle souveraine et sans appel, ou soumise à la ratification de la pairie?

Dans l'un et l'autre cas, les objections et les difficultés se présentaient en foule.

Si la Chambre des députés prétendait à la souveraineté d'une assemblée constituante, on pouvait lui demander quels étaient ses titres, quel était son mandat? Lorsqu'au 9 août 1830, elle avait en quelques heures refait une Charte et fondé une dynastie, elle avait eu, du moins, un prétexte : la nécessité du moment, et la raison d'État, ce sophisme de toutes les usurpations. Mais, au mois de novembre 1831, lui était-il donc loisible de tirer de son propre caprice le droit de changer les bases d'un régime d'où lui venait sa légitimité, de reconstituer un gouvernement dont elle n'était elle-même qu'une partie? Que si elle faisait remonter ce prétendu droit au 9 août 1830 et au moment où il avait été décidé que l'article 23 de la Charte serait révisé, la pairie, à dater de ce moment, s'était donc trouvée en quelque sorte suspendue! Mais alors par quelle bizarre inconséquence avait-on souffert qu'elle continuât à siéger? Pourquoi son concours si souvent invoqué comme indispensable? N'avait-on soumis à ses délibérations et à son vote, pendant quinze mois, tous les projets de loi présentés, que par manière de plaisanterie? La Chambre des députés n'avait donc pas à exercer le pouvoir constituant.

Or, si, d'un autre côté, elle ne se considérait que comme Chambre législative, d'où vient qu'elle avait osé en 1830 ce qu'elle n'osait pas en 1831? Elle avait créé arbitrairement un roi, et elle se reconnaissait impuissante à refaire arbitrairement une pairie! L'excuse de la nécessité, alléguée pour justifier le couronnement de Louis-Philippe, n'était pas même une excuse suffisante; car, si le lendemain d'une révolution, les circonstances autorisent l'établissement d'un Pouvoir provisoire, elles ne sauraient autoriser celui d'un Pouvoir définitif, et le droit de la nation reste quand le péril est passé.

Le choix n'était donc possible qu'entre deux partis également dangereux et mauvais. On convint que la pairie serait appelée à prononcer elle-même sur son sort. Mais que faire si, se refusant à un suicide manifeste, elle votait pour le maintien de l'hérédité? Comment contenir, dans cette hypothèse, tant de passions prêtes à se déchaîner? Du conflit des deux Chambres qu'allait-on voir sortir? Une révolution, peut-être! Etourdis par les clameurs qui de toutes parts s'élevaient autour d'eux, effrayés, chancelants, éperdus, les ministres résolurent de prévenir à tout prix l'orage qu'ils pressentaient; et le 19 novembre parut une ordonnance royale portant création de trente-six pairs.

Le but de cette mesure était manifeste : les ministres voulaient acquérir dans la Chambre des pairs une majorité favorable à l'abolition de l'hérédité. Cependant, la nouvelle de l'ordonnance souleva les esprits d'une manière terrible. Les adversaires de l'hérédité, loin de se réjouir d'un coup d'État qui leur assurait la victoire, se répandirent en imprécations contre le ministère. Il y eut chez le restaurateur Lointier des réunions menaçantes de députés appartenant à l'Opposition, et ils rédigèrent une protestation que M. Dupont de l'Eure fut chargé de déposer sur le bureau de la Chambre. La polémique, dans les journaux, devint aigre et passionnée. Les ennemis du gouvernement prétendaient qu'en soumettant à une revi-

sion l'article 23 de la Charte, la Chambre de 1830 avait suspendu le droit de promotion que cet article contenait; que l'ordonnance du 20 novembre n'était conséquemment qu'un coup d'Etat dans tout ce que l'acception du mot présente de plus tyrannique et de plus insolent; qu'on insultait à la nation en rendant juges de ses répugnances ceux qui en étaient l'objet; qu'au lieu de se jeter en dehors de la légalité pour prévenir des résistances trop faciles à prévoir, le ministère aurait mieux fait de ne les point enhardir, ces résistances si funestes, en plaidant la cause de l'aristocratie au moment même où il la sacrifiait sans courage, en vantant l'hérédité au moment même où il proposait de la détruire, en refusant enfin aux députés, maintenant qu'il sagissait d'abolir un privilège odieux, ce pouvoir constituant qu'on n'avait eu garde de leur contester, lorsqu'il s'était agi de pousser sous le joug d'une dynastie nouvelle le peuple victorieux, mais incertain et lassé.

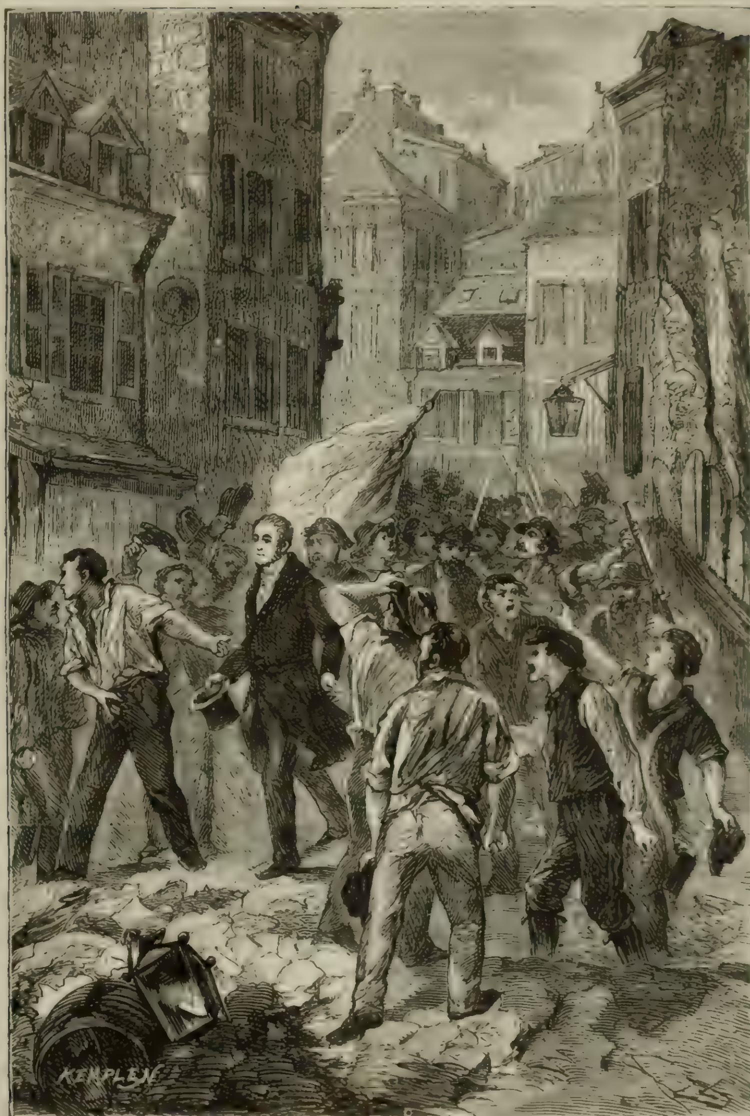
Il y avait dans la logique de ces plaintes quelque chose de déloyal. Car, après tout, le moyen que l'Opposition repoussait avec tant d'emportement était peut-être le seul qui pût conduire sans secousses au but qu'elle brûlait d'atteindre. Mais Casimir Périer donna raison à ses ennemis lorsque, s'étant rendu le 22 novembre à la Chambre des pairs, il ne craignit pas de caractériser en ces termes l'ordonnance du 20 novembre: « Il ne s'agit pas ici d'une simple question « de majorité, car il y a toujours dans cette « Chambre une majorité toute acquise à une « détermination patriotique; c'est plutôt « une respectueuse précaution contre votre « générosité personnelle, qui aurait im« primé à la résolution de la Chambre plus « encore le caractère d'un acte de dévoûment « que celui d'un acte purement législatif. » De sorte qu'une mesure présentée ailleurs comme un moyen de désarmer l'égoïsme de la pairie, était présentée ici comme un pur hommage rendu a sa générosité. Triste manége qui n'avait pas même le mérite d'un mensonge habile! Manége honteux, où se trouvaient également compromises et la probité du ministre et la dignité de l'homme!

Ainsi, le désordre était dans les esprits et dans les affaires; le ministère courait tête baissée, et par la route des coups d'Etat, au renversement d'une institution qu'il jugeait nécessaire; la royauté concourait, sans le vouloir, à la ruine d'une pairie qui, sans le vouloir, avait concouru à l'enfantement de cette royauté; l'Opposition se plaignait d'être trop bien servie; ceux qui reprochaient à la Chambre des députés d'avoir eu en 1830 toute l'audace de l'usurpation, lui reprochaient, par une inconséquence singulière, d'en éprouver aujourd'hui les scrupules... Que dire encore? Tout n'était plus, soit dans le camp de l'Opposition, soit dans celui du ministère, que vœux incohérents, mesures contradictoires, violations de principes, erreurs de jugement ou mauvaise foi, ténèbres, confusion: le gouvernement de la société flottait entre l'anarchie et le vertige.

Quoi qu'il en soit, la création des trente-six pairs, en modifiant la majorité de la pairie, la condamnait au suicide: la loi qui abolissait l'hérédité de la Chambre des pairs et consacrait le système de la nomination par le roi dans un cercle de notabilités, cette loi destructive du régime constitutionnel, fut votée au palais du Luxembourg telle qu'on l'avait votée au Palais-Bourbon, et à une majorité de trente-quatre voix [1]. Treize pairs, parmi lesquels M. de Fitz-James, donnèrent aussitôt leur démission.

Mais le libéralisme exigeait plus encore. Reproduisant une proposition déjà présentée par M. Baude, le colonel Bricqueville demanda que tout membre de la branche aînée des Bourbons fût déclaré banni à perpétuité du territoire français; que cette loi eût pour sanction la peine de mort et que la vente des biens appartenant à la famille proscrite fût rendue obligatoire dans un laps de temps déterminé.

1. Loi sur l'abolition de la pairie adoptée par la Chambre des députés le 18 octobre 1831, et par la Chambre des pairs, le 28 décembre de la même année.



M. Bouvier-Dumolard remis en liberté.
(Affaires de Lyon.)

On doit cette justice à la bourgeoisie que la proposition du colonel Bricqueville ne rencontra point parmi elle un sentiment unanime. Plusieurs comprirent que, quoique proposée par un homme loyal, une pareille loi était impie, parce qu'elle usurpait sur Dieu le lendemain; qu'elle était inique, parce qu'elle frappait toute une race pour le crime d'un seul; qu'elle était anti-sociale, parce qu'elle enchaînait à des ressentiments qui peuvent passer, le peuple qui dure; qu'elle était inutile, parce que le délit de conspiration avait été prévu et qu'il y avait bien assez de sang dans nos codes; qu'elle était impolitique, parce que la concurrence entre rois garde un châtiment assuré à la tyrannie et protège la liberté; qu'enfin elle allait contre son but, parce que le danger enflamme l'ambition,

ennoblit jusqu'aux désirs illégitimes, et fait, chez un peuple généreux, du titre de proscrit un passeport de prétendant.

Convenait-il, d'ailleurs, de déployer tant d'acharnement contre une dynastie vaincue, dans un pays qu'on voulait façonner au joug d'une dynastie nouvelle ? C'est ce que, dans la séance du 15 novembre, M. Pagès (de l'Ariège) fit ressortir d'une manière saisissante : « La France, disent les courtisans, « est renommée entre les nations par son « amour pour ses princes. L'histoire tient « un autre langage, et la vérité dément la « flatterie. C'est par l'assassinat du dernier « Valois que le premier Bourbon monte « sur le trône. Henri IV meurt cruellement « assassiné. Durant leur minorité, Louis « XIII et Louis XIV, chassés par la révolte, « trouvent à peine un abri pour cacher leur « tête : le fer se fait jour jusqu'à la poitrine « de Louis XV. Louis XVI meurt sur l'écha- « faud. Louis XVII s'éteint dans les fers. Il « y a du sang bourbon dans les fossés de « Vincennes, il y en a sur le seuil de l'Opéra. « Louis XVIII est proscrit à deux reprises. « Charles X a pris trois fois la route de « l'exil. Et ce n'est pas dans un pays qui « a vu de si près toutes les misères de la « royauté, qu'il est permis sous un gouver- « nement monarchique, d'ajouter à ce faste « d'oppression, et d'inscrire dans les actes « du législateur une tyrannie qui ne se « trouva point dans la colère du peuple. »

Au discours de M. Pagès (de l'Ariège), rempli d'un bout à l'autre de considérations de ce genre, saines et élevées, M. Eusèbe Salverte ne sut opposer qu'une logique étroite et impitoyable. L'assemblée, néanmoins, était en suspens, lorsque M. de Martignac parut à la tribune. Il portait sur son visage l'empreinte de la mort, dont on croyait déjà le germe dans son sein ; et, en le voyant prêt à défendre son vieux maître exilé, on se rappelait les efforts qu'il avait faits pour prévenir cette chute et cet exil. « Messieurs, dit-il d'une voix affaiblie et « pénétrante, le bannissement est dans nos « lois une peine infamante prononcée par le « juge après mûr examen ; et l'on vous pro- « pose de la prononcer d'avance contre les « générations nées et à naître, sans exa- « men, par anticipation, sans savoir quel « sera celui que vous condamnez !... Un de « vos orateurs disait naguère à cette tribune : « En France, la proscription absout. » Eh « bien, ce mot profond et vrai a jugé votre « loi ! Ainsi, un prétendant arrivera en « France, on avertira l'autorité du danger « que peut courir la sécurité publique. Mais « qu'un proscrit, condamné d'avance, y « vienne, où trouverez-vous un homme qui « ira frapper sur l'épaule du bourreau, en « lui disant : « Regarde cette tête royale, « reconnais-la et fais-la tomber ? » Ce n'est « pas en France que vous trouverez cet « homme. » A ces mots, l'orateur s'arrêta, vaincu par son émotion, que partageait toute l'assemblée. Puis, reprenant, il raconta qu'au temps où il avait eu le malheur d'être ministre, un régicide, un proscrit, ayant été découvert sur cette terre de France où il lui était interdit de paraître, le ministère, loin de le faire arrêter, s'empressa de protéger sa retraite. « Le vieillard, continua M. de « Martignac, fut soigné, car il était malade ; « il reçut des secours, car il en avait be- « soin ; il fut conduit avec les égards dus à « sa vieillesse et à son malheur, jusqu'à la « frontière. Je rendis compte ensuite de ce « que j'avais fait ; et je fus approuvé alors « comme je le serais par vous aujourd'hui. » Oui ! oui ! s'écria-t on de tous les points de la salle, et la sensation fut profonde quand l'orateur ajouta : « Que serait-ce donc s'il « avait été question de la peine de mort ? Je « crois en vérité que je ne vous en aurais « pas parlé ! » Nobles paroles dont M. de Martignac compléta l'effet par cette vive image : « Qu'un de ces proscrits que votre « proposition punit, soit conduit en France « et qu'il y cherche un asile ; qu'il aille « frapper à la porte de l'auteur même de la « proposition, que cette porte s'ouvre, que « le proscrit se nomme, qu'il entre, et moi « je lui réponds d'avance de sa sûreté. »

La question était décidée par d'aussi gé-

néreuses raisons : de la proposition qui lui était soumise, la Chambre écarta toute sanction pénale. Plus conséquente avec elle-même, l'assemblée aurait repousséla proposition, au lieu de la mutiler. Que signifie une loi qui n'est que la déclaration d'un fait? Mais le ministère se plut à regarder cette déclaration comme une sorte de consécration nouvelle de la dynastie de Louis-Philippe. Ce fut cette considération que M. Guizot fit valoir, et ce fut dans ce sens que la majorité vota. Car les gouvernements sont tous aveugles et vains de la même manière; tous ils affichent la prétention d'être immortels, comme s'il y avait autre chose qu'une succession de désastres dans la succession des âges, comme s'il n'y avait pas une chute dans tout avènement, et l'idée présente de la mort dans chaque phénomène de la vie. Il s'était cru immortel aussi, ce gouvernement républicain qui avait fait étouffer par le roulement des tambours les paroles suprêmes d'un roi condamné comme le dernier représentant de la royauté en France. Il avait cru, à son tour, sa dynastie immortelle, ce Napoléon, qui, pour se survivre, avait fait entrer dans son lit la fille des Césars germaniques, orgueil insensé qui l'abaissa et le perdit! Et la Restauration, n'avait-elle pas écrit sur sa bannière ce mot, éternellement trompeur, de *perpétuité*, qu'on imprimait aujourd'hui dans le *Moniteur* de Louis-Philippe? A deux pas de ce palais où l'on osait parler d'une race à jamais proscrite et d'une autre race à jamais triomphante, s'élevait un palais qui, depuis cinquante ans, n'était qu'une hôtellerie à l'usage des royautés qui arrivent et qui s'en vont. On le savait, n'importe : la Chambre vota cette flatterie monstrueuse : « La branche aînée « des Bourbons est bannie à perpétuité. » Et les rois de prendre cela au sérieux! L'histoire est pleine de ces exemples.

Dans le cours de la discussion, M. Berryer avait demandé, au nom de l'union des partis, qu'on abrogeât la loi portée en 1816 contre Napoléon et sa famille, bannis aussi à perpétuité. Mais la Chambre n'abrogea, de cette loi de 1816, que la sanction pénale qu'y avaient attachée des hommes, proscrits eux-mêmes depuis!

Voilà sous quel jour se montraient les Pouvoirs nouveaux. On avait fait une royauté, et on lui retirait son seul appui naturel, une pairie héréditaire! On avait déclaré cette royauté inviolable, et l'on s'étudiait à la flatter en vouant à l'exécration des siècles à venir l'autre royauté, inviolable aussi! On plaçait sur la colonne Vendôme la statue de Napoléon, et l'on défendait à la mer de venir jeter sur les plages de France quelque membre errant de la famille de Bonaparte! On voulait continuer au peuple une éducation monarchique, et du haut de la société, on le conviait à cette longue haine des rois, dont les républiques s'honorent! Nul ne sait jusqu'où peut conduire la démence de l'orgueil, lorsqu'il a pris place dans les conseils des souverains.



XXIV

Lyon. — Situation déplorable des ouvriers en soie : état de la fabrique lyonnaise. — Les ouvriers demandent un tarif; le préfet de Lyon intervient; débats; fixation d'un tarif. — Colère de la majorité des fabricants. — Provocations adressées aux tisseurs. — Revue sur la place de Bellecour; menaces; tout se prépare pour une insurrection. — Fatales dissidences entre le général Roguet et M. Bouvier-Dumolard; aveuglement des autorités. — Topographie de Lyon. — Rassemblement à la Croix-Rousse. — Insurrection. — Toute la ville est en feu. — M. Bouvier-Dumolard et le général Ordonneau sont faits prisonniers; générosité des tisseurs. — Véritable caractère de la lutte. — Combats du 22; barricades; incendies; la politique prend place dans l'insurrection. — Les ouvriers partout victorieux : les troupes se retirent par la barrière Saint-Clair. — Les chefs des ouvriers à l'Hôtel-de-Ville; ils partagent le pouvoir avec des hommes de parti. — Adroites manœuvres. — On sème la division entre les insurgés politiques et les ouvriers. — Le peuple embarrassé de sa victoire. — Pauvres veillant en armes sur les hôtels des riches. — Philosophie des évènements. — Arrivée du duc d'Orléans et du maréchal Soult à Lyon. — Conclusion.

Pendant que Paris était livré à ces agitations, Lyon couvait la guerre civile. Mais à Lyon, ce n'étaient pas, comme à Paris, des questions politiques qui entretenaient le trouble dans les esprits et passionnaient les âmes : le mal y avait des racines plus profondes. Dans le faubourg de la Croix-Rousse une population immense végétait, vouée à un travail pénible et à peu près stérile pour elle. Les ouvriers en soie de Lyon n'étaient pas seulement courbés sous le joug de la misère, ils étaient victimes des plus injustes mépris. Ceux qu'ils enrichissaient feignaient de les regarder comme une race inférieure et avilie ; l'horrible tribut que levaient sur leur jeunesse et sur leur santé l'habitation malsaine et les fatigues excessives de l'atelier, ne faisait que fournir une arme nouvelle au dédain, et la désignation injurieuse de *canuts* résumait toutes les formes de leur malheur. Quelles pensées devaient occuper la veille ardente de ces proscrits de la civilisation moderne, lorsque, souvent, au milieu de la nuit, à la lueur d'une lampe brûlant dans un réduit infect, leurs métiers battaient pour l'oisif paisiblement endormi ? Et cependant, leur révolte devait naître, non de leur volonté, mais de la fatalité des circonstances, comme si la misère trouvait en elle-même son aliment et le principe de sa durée !

Pour se faire une idée juste du drame sanglant que nous allons décrire, il faut bien connaître l'organisation de la fabrique lyonnaise. Elle était en 1831 ce qu'elle est encore aujourd'hui. L'industrie des soieries occupait de trente à quarante mille ouvriers compagnons. Au-dessus de cette classe vivant au jour le jour, n'ayant ni capital, ni crédit, ni résidence fixe, se trouvait celle des chefs d'atelier, dont le nombre s'élevait à huit ou dix mille, et qui, propriétaires chacun de quatre ou cinq métiers, employaient les compagnons pourvus par eux des instruments de travail, moyennant la retenue de la moitié du salaire payé par le fabricant. Les fabricants, au nombre de huit cents environ, formaient une troisième classe, placée entre les chefs d'atelier et ceux qui, sous le nom de commissionnaires, étaient chargés de fournir la matière première, agents parasites, et véritables sangsues de l'industrie lyonnaise. Ainsi les commissionnaires pesaient sur les fabricants, qui, à leur tour, opprimaient les chefs d'atelier ; et ceux-ci étaient forcés d'appesantir sur les compagnons le joug qu'ils subissaient eux-mêmes. De là une oppression de tous les instants ; de là, au sein de la classe soumise au fardeau de toutes ces tyrannies superposées l'une à l'autre, ces haines sourdes qui fermentent dans les

cœurs et finissent par s'en échapper en cris de colère.

Toutefois, la prospérité de la fabrique lyonnaise avait pendant longtemps conjuré le danger. Tant que le travail ne leur avait pas été imposé à des conditions homicides, les ouvriers lyonnais s'étaient contentés du modique salaire qui les faisait vivre. Mais des circonstances étrangères et antérieures à la révolution de juillet vinrent porter atteinte à la fabrication lyonnaise. De nombreux métiers de soierie s'étaient établis à Zurich, à Bâle, à Berne, à Cologne; et l'Angleterre de son côté s'affranchissait peu à peu du tribut industriel qu'elle avait longtemps payé à la ville de Lyon. A cette cause



La misère à Lyon.

Dessin de Desjours, d'après une lithographie de l'époque.

de ruine pour les ouvriers s'en joignit une plus active encore. Depuis 1824, le nombre des fabricants lyonnais s'était accru dans une proportion très-forte, et aux effets de la concurrence étrangère qui, après tout, ne portait guère que sur les étoffes unies, étaient venus s'ajouter les désastres d'une concurrence intérieure poussée jusqu'à ses dernières limites. Quelques fabricants continuèrent à s'enrichir; mais la plupart, voyant diminuer leurs bénéfices, rejetèrent leurs pertes sur les chefs d'atelier, qui firent porter aux compagnons une partie du fardeau qui les accablait. De quatre ou six francs, le salaire de l'ouvrier intelligent et laborieux tomba insensiblement à quarante, trente-cinq, vingt-cinq sous; en novembre 1831, l'ouvrier employé à la fabrication des étoffes unies ne gagnait plus que 18 sous pour un travail de 18 heures par jour. Ainsi l'oppression avait descendu tous les degrés de l'échelle industrielle. Quand ils se virent disputer jusqu'au pain de leur femme et de leurs enfants, les malheureux compagnons se mirent à pousser des cris de détresse. La situation des chefs d'atelier eux-mêmes était devenue cruelle; l'abaissement du prix des façons ne leur permettait plus de supporter la charge d'un loyer élevé et les pertes résultant, soit de nombreux chômages, soit du

montage, trop souvent renouvelé, des métiers. La plainte devint générale; chefs d'atelier et compagnons associèrent leurs douleurs ; et du fond de ce quartier de la misère appelé la Croix-Rousse, on entendit s'élever une clameur confuse d'abord, mais bientôt solennelle, formidable, immense.

Lyon avait depuis quelque temps pour préfet un homme habile à flatter et à manier les passions populaires. M. Bouvier-Dumolard comprit tout de suite qu'il n'y avait pas de milieu possible, au point où en étaient les choses, entre exterminer la population ouvrière et satisfaire à ses légitimes exigences. Il prit ce dernier parti. Malheureusement, son autorité à Lyon était mal assise et chancelante. Il était secondé mollement par l'administration municipale, pouvoir défiant sous les coups duquel avait déjà succombé son prédécesseur, M. Paulze d'Ivoy ; et, ce qui était plus grave, il avait dans le lieutenant-général Roguet un ennemi personnel. Le comte Roguet était un brave soldat, mais il n'était que cela. Les plaintes de la population ouvrière de Lyon n'étaient dans sa pensée que l'explosion d'un mécontentement factieux, et cette disposition d'esprit, jointe à ses répugnances particulières, le rendait peu propre à appuyer les vues de l'autorité civile. Malgré toutes ces difficultés, M. Bouvier-Dumolard se mit à l'œuvre. Il chercha d'abord à gagner la confiance des ouvriers en se présentant comme le champion de leurs intérêts. Ils demandaient la fixation d'un tarif au minimum; cette demande était juste : il prit ses mesures pour la faire triompher. Le 11 octobre 1831, le conseil des prud'hommes avait rédigé la déclaration suivante :

« Considérant qu'il est de notoriété pu-
« blique que beaucoup de fabricants paient
« réellement des façons trop minimes, il est
« utile qu'un tarif au minimum soit fixé
« pour le prix des façons. »

Bien que ce conseil des prud'hommes, par le plus bizarre intervertissement des pouvoirs, se fût assemblé à la provocation du lieutenant-général Roguet, M. Bouvier-Dumolard résolut de donner suite à une délibération qui entrait parfaitement dans ses vues; et le 15, il réunissait sous sa présidence la chambre de commerce, les maires de Lyon et ceux des trois villes-faubourgs. Il fut décidé dans cette séance que les bases d'un tarif seraient discutées contradictoirement entre vingt-deux ouvriers, dont douze avaient été déjà délégués par leurs camarades, et vingt-deux fabricants que la Chambre de commerce désigna.

Rien n'était assurément plus conforme aux lois de la justice et de l'humanité. En supposant même que cette mesure n'eût pas été légale ; en supposant qu'elle n'eût pas été autorisée en 1789 par l'Assemblée constituante, en 1793 sous la Convention, en 1811 sous l'Empire, n'était-elle pas impérieusement commandée par l'état des choses? Plusieurs milliers d'ouvriers pouvaient, par l'excès de leur misère, tout ce qu'il peut y avoir de tyrannie au fond de cette prétendue liberté de transactions que les fabricants invoquaient; plusieurs milliers d'ouvriers menaçaient Lyon de leur désespoir : fallait-il s'abstenir, entre les lois de l'humanité violées et la guerre civile devenue inévitable? Le pouvoir qui, en de telles circonstances, ne sait pas être arbitraire, doit abdiquer. On est indigne de commander aux hommes quand, pour les sauver, on n'est pas capable d'oser beaucoup, et même de jouer sa tête.

M. Bouvier-Dumolard aurait donc pu et dû fixer lui même le tarif : il n'eut pas tant de hardiesse et il se contenta de mettre les deux partis en présence. Mais telle était alors l'étrange fausseté des notions qui s'étaient répandues dans le public, sur les droits du commerce et sur la liberté des transactions, que la conduite du préfet, toute timide et légale qu'elle était, fut vivement blâmée par les fabricants et considérée comme un abus de pouvoir. Les ouvriers, à leur tour, virent presque un bienfait dans ce qui n'était qu'une stricte et nécessaire exécution des lois de la justice.

Le 21 octobre, une nouvelle assemblée fut

convoquée à l'hôtel de la préfecture. Les vingt-deux fabricants que la Chambre de commerce avait désignés s'y trouvèrent en présence de douze délégués de la classe ouvrière. Mais les fabricants firent observer qu'ayant été nommés d'office, ils ne pouvaient engager leurs confrères. Les délégués des ouvriers, de leur côté, devaient faire porter leur nombre à vingt-deux. Une troisième réunion fut alors indiquée, pour que les fabricants eussent le temps de nommer des fondés de pouvoir. La crise, cependant, devenait de plus en plus menaçante; de nombreux rassemblements d'ouvriers se formaient chaque soir sur les places publiques; des orateurs populaires allaient parcourant les groupes, faisant ressortir ce que cachaient de cruel tant de lenteurs, demandant avec véhémence si, pour rendre justice à l'ouvrier, on voulait attendre que la faim l'eût rendu tout à fait incapable même de se plaindre. Le 25 octobre avait été fixé pour la discussion définitive du tarif. Ce jour-là, dès dix heures du matin, un spectacle étrange et touchant fut donné à la ville de Lyon. Une multitude immense descendit en bon ordre et silencieusement des hauteurs de la Croix-Rousse, traversa la ville et couvrit les places de Bellecour et de la préfecture. C'était la foule affamée des travailleurs qui venait apprendre son sort. Ils restèrent là quelque temps sans pousser un cri, sans proférer une menace : leurs mains n'étaient armées ni de fusils, ni d'épées, ni même de bâtons; seulement, un drapeau tricolore flottait au-dessus de leurs têtes, et leurs chefs portaient une petite baguette pour se faire reconnaître et maintenir la discipline.

Quelque pacifique que fut cette démonstration, M. Bouvier-Dumolard craignit qu'elle n'ouvrît carrière aux calomnies; il descendit en costume au milieu des ouvriers, leur représentant qu'il ne fallait pas que le tarif eût l'air d'avoir été conquis par la violence, et finit en déclarant que la séance ne serait ouverte que lorsqu'ils se seraient retirés. Des cris de *Vive le Préfet* retentirent, et ce peuple de pauvres regagna son quartier à pas lents en bon ordre, à travers l'autre peuple muet d'étonnement.

Entre les délégués de l'une et l'autre partie, la discussion s'engagea sur les abus criants qui s'étaient introduits dans la fabrique, mais particulièrement sur la rédaction du tarif; et telle fut la modération des ouvriers, que les *lancés*, que douze jours auparavant, on consentait à payer huit sous, furent réduits d'un huitième au profit des fabricants. Le tarif fut signé de part et d'autre, on chargea le Conseil des prud'hommes d'en surveiller l'exécution, et un jour par semaine fut fixé pour entendre les plaintes auxquelles la mauvaise foi pourrait donner lieu.

A cette grande nouvelle, la ville de Lyon fut profondément émue. Les ouvriers tressaillirent de joie; le soir, ils illuminèrent leurs maisons, et témoignèrent leur enthousiasme par des danses et des chants qui se prolongèrent bien avant dans la nuit.

Du reste, ils étaient si peu disposés à donner suite à ce premier succès, que leurs vingt-deux délégués offrirent leur démission. Mais M. Bouvier-Dumolard les engagea vivement à la retirer, soit que son dessein fût d'opposer au mauvais vouloir des fabricants une barrière permanente; soit que, redoutant quelque prochaine catastrophe, il voulût se ménager dans la classe ouvrière elle-même des moyens d'influence.

Quoi qu'il en soit, l'agitation alors passa du camp des ouvriers à celui des maîtres. Il y avait parmi les fabricants des hommes honnêtes et éclairés. Ceux-là se réjouirent sincèrement du tarif : ils le regardaient comme un frein nécessaire mis à l'avidité de quelques grands spéculateurs et comme un moyen sûr de modérer les mouvements désastreux de la concurrence. Mais ce sentiment était celui du petit nombre, et la nouvelle de l'établissement d'un tarif ne fut pas plutôt connue que la colère de la plupart des fabricants se répandit en récriminations et en menaces : « C'est une tyrannie intolérable, « s'écriaient-ils avec emportement ! On « parle du consentement de nos délégués?

« mais il a été arraché par la peur. De qui, « d'ailleurs, tenaient-ils leurs pouvoirs, ces « délégués? d'une assemblée à laquelle beau- « coup d'entre nous avaient refusé de se « rendre. Qu'est-ce, après tout, que ce tarif « sinon une atteinte audacieuse portée à la « liberté des transactions? Et où serait dé- « sormais notre sécurité, s'il devenait loisible « au pouvoir d'intervenir dans l'industrie et « de prêter un complaisant appui aux exi- « gences turbulentes des ouvriers. » Ils s'échauffaient ainsi l'un l'autre par des discours passionnés. Quelques-uns refusèrent d'exécuter le tarif: le Conseil des prud'hommes les condamna. L'irritation devenait de jour en jour plus vive. Enfin, vers le 10 du mois de novembre, cent quatre fabricants se réunirent et signèrent un mémoire où ils protestaient énergiquement contre le tarif, et se plaignaient des exigences injustes des ouvriers, qui ne demandaient, disaient-ils, des salaires exagérés que *parce qu'ils s'étaient créé des besoins factices*. Des rumeurs menaçantes circulèrent alors dans la ville; M. Bouvier-Dumolard lui-même fut intimidé; et, le 17 novembre, on lut dans le Conseil des prud'hommes une lettre de lui, dans laquelle il était dit que, le tarif n'ayant jamais eu force de loi, il n'était obligatoire pour personne et pouvait tout au plus, comme engagement d'honneur, servir de base aux transactions entre le fabricant et l'ouvrier.

D'un autre côté, on faisait courir le bruit que le ministre du commerce, à Paris, ayant rassemblé chez lui les députés du Rhône, avait improuvé devant eux et l'établissement du tarif et la conduite du préfet. En même temps on employait toutes sortes de moyens pour pousser l'autorité civile à des mesures de rigueur. Le lieutenant-général Roguet voulait qu'on affichât la loi sur les rassemblements, pour empêcher les ouvriers de faire une manifestation semblable à celle du 25 octobre. La troupe de ligne resta casernée pendant huit jours, la moitié des hommes dormant tout habillés. Enfin, les postes furent doublés par des gardes nationaux pris dans la 1re légion, qui se composait spécialement de fabricants.

Il n'en fallait pas tant pour faire prendre l'alarme aux ouvriers. Les infractions au tarif étaient de plus en plus nombreuses; revenant sur ses premières décisions, le Conseil des prud'hommes refusait de punir les violateurs de la foi promise: dans cette extrémité, les malheureux tisseurs résolurent de cesser tout travail pendant une semaine; ils devaient, durant tout ce temps, se promener par la ville avec calme et décence, et ils convinrent qu'ils salueraient affectueusement au passage tous ceux des fabricants qui s'étaient montrés généreux et amis de la justice.

Mais cette modération même était de nature à enfler l'orgueil de leurs ennemis. Des provocations hautaines leur furent adressées. Un fabricant reçut un jour les ouvriers avec ses pistolets sur la table. Un autre alla jusqu'à prononcer ces paroles: « S'ils n'ont pas « de pain dans le ventre, nous y mettrons « des baïonnettes. » L'orage approchait: il était inévitable.

Le dimanche, 20 novembre, une revue de la garde nationale devait avoir lieu sur la place Bellecour pour la réception du général Ordonneau. Cette revue mit en jeu, en les rapprochant, tous les éléments de discorde qui existaient au fond de la population lyonnaise.

Tous les gardes nationaux de Lyon, à cette époque, n'avaient pas le même uniforme. Les uns, c'étaient les plus riches, s'étaient équipés le lendemain même de la révolution de juillet et portaient l'uniforme de la Restauration. Les autres, c'étaient les plus pauvres, c'est-à-dire des chefs d'atelier, portaient l'uniforme tel qu'il avait été décrit par la dernière loi sur la garde nationale. Cette différence de costume donna lieu, de la part des premiers, à des remarques insultantes. Les seconds répondirent par des menaces.

Tout semblait donc annoncer une bataille pour le lendemain. Le soir on rencontra dans les rues des visages préoccupés ou



Le général Roguet établit une batterie sur le pont Saint-Clair. (Page 429.)

sinistres; on eût dit que la haine était dans l'air que chacun respirait. M. Bouvier-Dumolard voulut se rendre, accompagné des maires, commandants militaires et chefs de la garde nationale, chez le lieutenant-général Roguet, pour y concerter les mesures à prendre. Mais, comme on l'a vu, le lieutenant-général n'aimait pas le préfet; il refusa sèchement de le recevoir. Refus lamentable! Mais dans des sociétés telles que la nôtre, la vie de plusieurs milliers d'hommes peut dépendre de cela. Dans l'assemblée qui se tint à la préfecture, en l'absence du lieutenant-général, il fut décidé que les cinq portes qui conduisent de Lyon à la Croix-Rousse seraient occupées dès la pointe du jour; qu'un bataillon de la garde nationale de la Croix-Rousse et trois cents hommes de la ligne se réuniraient à sept heures du matin sur la place de ce faubourg pour empêcher les rassemblements de se former; que quatre bataillons de la garde nationale de Lyon et un de la Guillotière s'assembleraient à la même heure sur leurs places respectives.

Grâce à la faiblesse ou à l'aveuglement des autorités, aucune de ces dispositions ne fut exécutée. Le maire de la Croix-Rousse était tombé dans une sécurité fatale: et quant au général Roguet, il répondait en ces termes à la notification des mesures prises par l'assemblée :

« Monsieur le Préfet,

« Il etait inutile de m'ecrire et de m'envoyer une réquisition sur les disposition à prendre pour la journee de demain; tout ce dont vous me parlez etait de à arrete entre MM. les maires de Lyon, de la Croix-Rousse et moi. A cet egard, comme dans ma determination bien prononcée de maintenir la tranquillité dans Lyon, vous pouvez être sans inquietude. »

Le lieutenant-général se faisait sur sa force de bien étranges illusions. La garnison lyonnaise n'allait pas à trois mille hommes:

elle se composait du 66e de ligne, de trois escadrons de dragons, d'un bataillon du 13e et de quelques compagnies du génie. Encore ne pouvait-on compter sur le 66e de ligne, qui avait été formé après la révolution de juillet avec les débris de la garde royale mêlés à des citoyens qui s'étaient battus contre Charles X. M. Bouvier-Dumolard en avait écrit au ministre en termes pressants; mais le ministre absorbé par des intrigues de portefeuille et de Parlement, n'avait pas cru devoir faire droit à ces réclamations, non plus qu'à celles qui portaient sur la mésintelligence de l'autorité militaire et de l'autorité civile. Cette imprévoyance fut, hélas! expiée par d'autres que par ceux qui en étaient coupables: après la journée du 20 novembre, beaucoup s'endormirent à Lyon, pour qui cette nuit-là fut la dernière!

Pour bien comprendre l'affreux combat qui allait se livrer, il est nécessaire de connaître le champ de bataille. La ville de Lyon, comme on sait, s'allonge entre deux fleuves, le Rhône, qui coule à l'est, et la Saône, qui coule à l'Ouest. Au nord, et sur une hauteur d'où l'on domine la ville de Lyon, est la ville de la Croix-Rousse, que les ouvriers en soie occupent presque tout entière. Entre Lyon et la Croix-Rousse, sur un point plus élevé que la Croix-Rousse elle-même, est situé un plateau duquel descendent vers Lyon deux longues voies, l'une à gauche, la Grand'Côte, l'autre à droite, la montée des Carmélites. Ces deux voies principales sont réunies à leur extrémité inférieure par la rue des Capucins, qu'habitent les fabricants, qui ont ainsi les ouvriers sur leurs têtes. Au nord, sur la rive occidentale du Rhône et le long des flancs de la Croix-Rousse, s'étendent les faubourgs de Saint-Clair et de Bresse. A l'est et au midi sont les quartiers des Brotteaux et de la Guillotière, que le Rhône sépare de Lyon; à l'Ouest se trouve le faubourg de Saint-Just, et, au midi, entre les deux fleuves, la presqu'île de Perrache. Les Brotteaux et la Guillotière communiquent avec Lyon par trois ponts jetés sur le Rhône, le pont de la Guillotière, le pont Morand et le pont Lafayette.

Cette topographie de Lyon, le lieutenant-général Roguet ne la connaissait que très-imparfaitement. Il était malade, d'ailleurs, et il lui eût été bien difficile de prévenir l'insurrection.

Le lundi 21 novembre, de sept à huit heures du matin, les ouvriers en soie, au nombre de trois ou quatre cents, se rassemblèrent à la Croix-Rousse.

Ils avaient à leur tête un de leurs syndics et étaient armés de bâtons. Leur but n'était en aucune sorte de livrer bataille aux fabricants. Ils voulaient seulement, que, jusqu'à ce que le tarif fut reconnu, tout métier cessât de battre, et quelques-uns d'entre eux allèrent parcourir les ateliers pour en éloigner ceux de leurs compagnons qui travaillaient encore. Sur ces entrefaites, cinquante ou soixante gardes nationaux se présentèrent, et l'officier qui les commandait s'étant écrié: « Mes amis, il faut balayer cette canaille-« là », ils s'avancèrent la baïonnette en avant. Indignés, les ouvriers s'élançent, entourent le peloton, désarment les uns et mettent les autres en fuite. Bientôt les groupes devinrent plus nombreux, mais aucune pensée hostile ne les animait. On y parlait seulement de recommencer, dans les rues de Lyon, la manifestation pacifique du 25 octobre. Dans ce but, les tisseurs se tenant par le bras et marchant quatre à quatre, se mirent à descendre la Grand'Côte. Les grenadiers de la 1re légion, spécialement composée de fabricants, montèrent résolument à la rencontre de la colonne. Leur colère était au comble, et plusieurs tiraient de leurs poches des paquets de cartouches qu'on se distribuait dans les rangs. Vers le milieu de la Grand'Côte, les deux troupes se trouvèrent face à face; les grenadiers firent feu, et huit ouvriers tombèrent grièvement blessés. Aussitôt la colonne dont ils faisaient partie se replie en désordre, remonte la Grand'Côte en poussant des cris de désespoir, et se répand dans la Croix-Rousse comme une mer furieuse. En un

instant, une immense clameur s'élève; chaque maison vomit des combattants armés de bâtons, de pelles, de pierres, de fourches; quelques-uns avaient des fusils. Les plus ardents courent de côté et d'autre en criant : « Aux armes ! on assassine nos frères ! » Des barricades se forment dans chaque rue, élevées par la main des enfants et des femmes; deux pièces de canon appartenant à la garde nationale de la Croix-Rousse sont au pouvoir des insurgés, qui se mettent en marche sur Lyon, précédés par des tambours, et déployant dans les airs un drapeau noir avec ces mots profonds, touchants et sinistres : VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT! Il était près de onze heures. M. Bouvier-Dumolard s'était rendu à l'Hôtel-de-Ville, situé sur la place des Terreaux, non loin du quartier des Capucins. On y apporte le lieutenant-général Roguet, que ses souffrances empêchaient de marcher. « Général, lui dit le préfet avec véhé-« mence, je vous somme de faire délivrer « des cartouches. — Vous n'avez point « d'ordres à me donner, répond le comte Ro-« guet, je sais ce que j'ai à faire. »

A onze heures et demie les cartouches furent distribuées, et le préfet parut avec le général Ordonneau à la tête d'une colonne composée de gardes nationaux et de troupes de ligne. Déjà une forte barricade avait été élevée à l'extrémité supérieure de la Grand' Côte. La colonne commandée par le préfet et le général Ordonneau se mit à gravir cette montée, qui est très-rapide et que bordent des maisons occupées toutes par des ouvriers. Tout à coup une grêle de tuiles, de pierres et de balles tombe sur la colonne; le préfet est atteint par un caillou ; plusieurs hommes sont frappés autour de lui, et la colonne recule. La garde-nationale de la Croix-Rousse s'était réunie aux ouvriers. Deux officiers demandent à parlementer avec le préfet. Il les suit, franchit avec eux la barricade et monte au balcon de la mairie de la Croix-Rousse pour haranguer le peuple rassemblé tumultueusement sous les fenêtres. De temps en temps ses paroles étaient interrompues par ce cri terrible, sorti du sein des groupes : DU TRAVAIL OU LA MORT!

Les choses en étaient là et les hostilités paraissaient suspendues, lorsque sur trois points différents la fusillade recommença. Le canon grondait. « Vengeance! ven-« geance! Nous sommes trahis », s'écrièrent les ouvriers. Alors une bande irritée entoura le préfet, lui arracha son épée, et le traîna, au milieu des sabres levés sur sa tête, dans une maison où il fut retenu prisonnier. Le général Ordonneau, qui l'avait rejoint, fut saisi de son côté et conduit chez l'ouvrier Bernard, qui lui sauva le vie.

Pendant ce temps, on battait la générale dans différents quartiers. Les quais, les places, les rues, se couvraient de gardes nationaux et de soldats. Toutefois la guerre civile, ce jour-là, ne devait pas gagner l'intérieur de la ville.

Un escadron de dragons, appuyé par une batterie des artilleurs de la garde nationale, gravit à travers une vive fusillade la rue des Carmélites et s'établit sur le plateau. Mais, du haut des toits de la Croix-Rousse, les ouvriers plongeaient sur les artilleurs et les cavaliers. Le sol fut bientôt jonché de morts ou de blessés. Cependant, le combat continuait, et le bataillon de garde nationale placé sous le commandement de M. Prévost, résistait avec beaucoup de vigueur, lorsqu'on apporta un écrit du général Ordonneau, qui enjoignait à ce bataillon de battre en retraite. Le commandant Prévost ignorait la captivité du général : il obéit.

Pendant ce temps, des hommes armés entouraient M. Bouvier-Dumolard, retenu prisonnier, et le sommaient énergiquement de signer des ordres pour la délivrance de quarante mille cartouches et de cinq cents gargousses. Il s'y refusa: mais autour de lui régnait une agitation formidable. On avait jeté sous ses fenêtres quatre cadavres, et ce cri avait été poussé : « Voilà quatre vic-« times ; il en en faut une cinquième pour « les venger! » Ces paroles exprimaient un sentiment que tous les ouvriers ne partageaient pas. Plusieurs d'entre eux et La-

combe, un de leurs chefs, entourèrent le préfet de prévenances. Ils lui offrirent même de le faire évader sous un déguisement à travers des jardins. Une semblable tentative n'était pas pour lui sans honte et sans périls. Vers la fin du jour, il se présenta aux ouvriers et leur dit : « Ecoutez-moi : si vous « croyez un seul instant que j'aie trahi vos « intérêts, retenez-moi en otage ; mais si « vous n'avez rien à me reprocher, laissez-« moi retourner à mon administration, et « vous verrez qne je ne cesserai d'agir en « bon père. » Emus par ce discours, les uns voulaient qu'on lui rendît la liberté ; les autres, plus soupçonneux, repoussaient tant de générosité comme une imprudence. Enfin, vers huit heures du soir, il fut relâché, et descendit à Lyon au milieu d'une foule dans laquelle on murmurait les mots de trahison, couverts, du reste, par des cris de *Vive le préfet ! Vive le père des ouvriers!*

M. Bouvier-Dumolard trouva dans la salle de l'Hôtel-de-Ville le lieutenant-général Roguet, auquel il tendit la main. Réconciliation franche, mais tardive et stérile ! Le plateau avait été abandonné par les artilleurs et les dragons ; on n'entendait plus que quelques coups de fusils tirés par intervalles ; mais le général Ordonneau, qui ne devait recouvrer sa liberté que dans la nuit, était encore au pouvoir des insurgés, et les tisseurs veillaient en armes à la Croix-Rousse, autour des feux qu'ils y avaient allumés, pleurant leurs frères morts et songeant aux vengeances du lendemain.

Arrêtons-nous un instant pour noter une des plus déplorables singularités de cette journée fatale. On a vu quelles causes avaient poussé les ouvriers à l'insurrection : aucune passion politique n'avait armé leurs bras, et ils comprenaient peu à cette époque que leur sort pût dépendre d'une modification radicale dans les formes du gouvernement. Les hommes politiques, de leur côté, n'étaient préoccupés que du désir de renverser le Pouvoir, et ne songeaient guère à donner à l'ordre social des bases nouvelles. Il n'y avait donc aucun lien réel entre la classe ouvrière et la partie la plus vive, la plus généreuse, de la bourgeoisie. A Lyon, comme sur tous les points de la France, il y avait alors beaucoup de républicains, mais peu de vrais démocrates. Il arriva donc que plusieurs républicains s'armèrent contre les ouvriers. Par une erreur excusable sans doute, mais funeste, ils crurent qu'il s'agissait de sauver Lyon du pillage, et ils mirent à soutenir la lutte beaucoup de vigueur et de bravoure. Plusieurs furent blessés, d'autres tués, et, parmi ceux-ci, M. Schirmer, un des plus honorables fabricants de Lyon. Cependant, le mardi, on vit aussi des républicains se ranger du côté des ouvriers. De sorte que les hommes étroitement liés d'opinion et d'amitié se trouvèrent, sans le savoir, ceux-ci dans un camp, ceux-là dans un autre. Malentendus trop fréquents et qui fournissent à l'histoire des guerres civiles ses plus affreux épisodes !

Le mardi 22, le lieutenant-général Roguet fit afficher une proclamation qui avait été imprimée pendant la nuit. Cette proclamation n'eut d'autre effet que d'échauffer davantage les esprits ; elle fut déchirée partout avec insulte. Le tocsin de Saint-Paul sonna comme aux jours des grands désastres, la générale battit dans tous les quartiers, et l'insurrection recommença.

Le 40e de ligne était arrivé de Trévoux à deux heures de la nuit. On en détacha quelques soldats, qui, réunis à deux compagnies du 13e, furent chargés de monter la côte des Carmélites et de s'emparer du plateau de la Croix-Rousse. Mais les ouvriers de la rue Tholosan et des rues adjacentes se portèrent avec fureur à la rencontre de ce détachement et le forcèrent à mettre bas les armes. Les voies qui conduisent de la Croix-Rousse à Lyon se trouvaient ainsi parfaitement libres : l'immense population des ouvriers en soie se précipite sur la ville et l'inonde de tous les côtés, se répandant sur les quais, sur les places, dans les rues, partout, et y portant les passions dont elle était animée. Mais déjà le bruit des cloches d'alarme, le retentissement du canon, l'odeur de la pou-

dre, cette vue du sang, toujours si contagieuse, avaient propagé en tous lieux l'esprit de révolte. Tout autour de Lyon, livré à d'irrésistibles ardeurs, on vit se soulever presqu'au même instant les quartiers des Broteaux, de la Guillotière et de Saint-Just. Le comte Roguet, voulant empêcher la population ouvrière des Broteaux de fondre sur Lyon par le pont Morand et le pont Lafayette, fit établir une batterie sur le pont Saint-Clair. Et, pendant que les boulets, passant par-dessus le Rhône, ravageaient ce malheureux quartier, des fabricants postés à toutes les fenêtres des maisons qui bordent le quai du Rhône, dirigeaient de là sur les Broteaux un feu continuel et meurtrier. La lutte, au reste, était devenue générale. La ville était couverte de barricades. Tous les postes avaient été désarmés l'un après l'autre ; dans la galerie de l'Argue, un républicain, Drigeard-Desgarnier, avait distribué gratuitement au peuple les fusils de chasse de son magasin ; trois boutiques d'armuriers avaient été enfoncées ; une partie de la garde nationale s'était rangée du côté des insurgés et les avait munis de cartouches ; enfin, les ouvriers qui avaient commencé le combat avec des bâtons, ne se battaient plus qu'avec des fusils. Au Jardin des Plantes, une poignée d'insurgés repoussa plusieurs compagnies. Une bande de femmes et d'enfants força la caserne du Bon-Pasteur, et les troupes ne se maintenaient qu'avec peine dans la rue de l'Annonciade, dominée par la place Rouville et par la maison Brunet, dont les insurgés s'étaient rendus maîtres.

Cependant, Lacombe, homme résolu et très-influent dans les faubourgs, se dirigeait vers le pont Lafayette, à la tête d'une colonne nombreuse, composée des habitants de Saint-Georges. Avant d'y arriver, il y envoya des parlementaires qui furent reçus à coups de fusil. Il se disposait à l'attaque, lorsqu'on vint lui apprendre que les soldats de la ligne casernés aux Carmes-Déchaussés menaçaient de prendre sa troupe par derrière. Il change aussitôt de dessein, court à la caserne, s'en empare, et se dirige vers la place des Célestins, où déjà s'était formé un rassemblement tumultueux. Là se trouvait un jeune homme intrépide, Michel-Ange Périer. Il portait la décoration de juillet à sa boutonnière. A la vue de ce signe auquel se liaient tant de souvenirs, on entoure Périer avec enthousiasme, on l'embrasse, et un ouvrier lui présente une carabine en disant : « Vous avez combattu en juillet pour la « cause du peuple : eh bien ! vous combat« trez encore aujourd'hui pour cette cause. » Michel-Ange Périer prend vivement la carabine et répond : « Oui, mes amis, encore « aujourd'hui je défendrai la cause du peu« ple ; c'est la vôtre, c'est la mienne, c'est « celle de tous. Vive la république ! » Vive la république ! répétèrent avec force un grand nombre de voix. Et le cortége se mit en marche vers l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi, par la nature même des choses, la politique avait pris place dans l'insurrection, qui, à partir de ce moment, présenta un double caractère. Mais, pour renverser un Pouvoir qui avait ses racines dans la bourgeoisie, toute puissante alors, il eût fallu des idées, machines de guerre plus formidables que les canons.

Arrivé au coin de la rue Neuve, la colonne partie de la place des Célestins se trouva face à face avec un détachement de la ligne, stationné sur la place du Plâtre. Le chemin le plus court pour arriver à l'Hôtel-de-Ville était la rue Sirène. Mais s'y engager, c'était provoquer un affreux carnage. Michel-Ange Périer s'avança vers l'officier qui commandait le détachement, et revenant vers les siens, il monta sur une barricade et les engagea énergiquement à éviter une effusion de sang inutile. La colonne prit alors la rue Neuve et alla déboucher sur le quai de Retz. Des balles pleuvaient sur elle de chaque fenêtre ; des dragons arrivaient au grand galop. Ils furent reçus à coups de fusil ; mais la colonne s'étant rompue pour leur ouvrir passage, plusieurs de ceux qui la composaient se précipitèrent en désordre dans une petite promenade plantée d'arbres,

et séparée du quai par un parapet. On combattit sur ce point et tout le long du Rhône avec un acharnement extrême. Du pont Morand où il s'était placé, un nègre, nommé Stanislas, abattait un dragon ou un artilleur presqu'à chaque coup qu'il tirait, et sa joie éclatait aussitôt en gestes expressifs et en cris sauvages. Un coup de feu renversa Michel-Ange Périer au moment où, sur le quai, et un genou en terre, il ajustait un garde national posté à une fenêtre. Péclet, son ami, reçut deux balles dans le bras. On les emporta tout sanglants. L'insurrection perdait en eux les seuls hommes qui pussent, au moins pour quelques jours, lui imprimer une direction politique.

Déjà, du reste, la victoire se déclarait partout pour les ouvriers. La plupart des gardes nationaux sur qui les fabricants avaient compté se retiraient frappés de découragement et de stupeur. Quant aux soldats de ligne, ils opposaient aux insurgés une résistance molle et indécise. Encore tout pleins des souvenirs de 1830, ils mettaient en usage contre les libéraux les leçons que les libéraux leur avaient données. On avait dit aux soldats de 1830 que verser le sang des citoyens était le plus grand des crimes ; on avait battu des mains à la défection du 50e de ligne, le 29 juillet. Les soldats en 1831 pouvaient-ils avoir oublié tout cela ? Ils pensèrent que si le peuple parisien avait eu raison de se soulever en 1830 pour le maintien d'une Charte qui ne le regardait pas, le peuple lyonnais avait bien plus raison encore de se soulever en 1831 pour le maintien d'un tarif qui l'empêchait de mourir de faim. Aussi la cause des ouvriers trouva-t-elle dans les troupes elles-mêmes une sympathie secrète qui favorisa le triomphe de l'insurrection.

A sept heures du soir, tout était fini. Ne pouvant plus se maintenir à la poudrière de Serin qu'il avait défendue pendant toute la journée au moyen de deux pièces de canons, le capitaine Peloux encloua ses deux pièces, fit jeter dans la Saône une grande quantité de poudre et battit en retraite. Enfin, aux approches de la nuit, les troupes se trouvaient refoulées sur la place des Terreaux, et l'autorité n'occupait plus à Lyon qu'un seul point où on la cernait de toutes parts, l'Hôtel-de-Ville. Dans cette extrémité, le comte Roguet, le préfet et les représentants de la municipalité lyonnaise tinrent conseil. La retraite fut décidée. Il était minuit. On entendait encore le mugissement de la ville soulevée ; et, sur divers points, les corps-de-garde et les pavillons de l'octroi auxquels on avait mis le feu pendant le combat, achevaient de brûler dans les ténèbres. On rédigea la déclaration suivante :

« Aujourd'hui, vingt-deux novembre mil huit cent trente-un, à minuit,

« Les autorités soussignées étant réunies à l'Hôtel-de-Ville; présents le lieutenant-général comte Roguet, commandant supérieur des 7e et 19e divisions militaires; de Fleury, maréchal-de-camp du génie; vicomte de Saint-Geniès, maréchal-de-camp, commandant le département du Rhône; Bouvier-Dumolard, conseiller d'État, préfet du Rhône; Duplan, procureur général près la cour royale; de Boisset, premier adjoint faisant fonctions de maire; Gros, adjoint de la mairie; Gautier, conseiller municipal, faisant fonctions d'adjoint;

« Considérant qu'après deux jours de combats opiniâtres, dans lesquels trop de sang français a malheureusement coulé, la troupe de ligne a été refoulée sur l'Hôtel-de-Ville où elle est cernée par une multitude immense en armes ; que cette troupe, fatiguée, ayant éprouvé des pertes considérables, dépourvue de munitions et de vivres qu'il est devenu impossible de lui procurer, paraît disposée, d'après la déclaration de ses chefs, à ne pas continuer une inutile résistance; que plusieurs postes importants même ont passé dans les rangs des assaillants;

« Que la garde nationale, forte de quinze mille hommes, n'en présente plus que cent sous les armes; que, dans cette position extrême, MM. les généraux reconnaissent unanimement qu'ils essaieraient en vain de continuer la défense de l'Hôtel-de-Ville;

« Que cette défense prolongée aurait les infaillibles résultats de porter les assaillants au dernier degré de l'exaspération et d'exposer les assiégés et la ville entière aux plus déplorables catastrophes;

« Après en avoir mûrement délibéré dans plusieurs séances, reconnaissent à l'unanimité,

« Que, pour arrêter l'effusion du sang et prévenir le sac de la ville, le seul parti à prendre dans cette grave circonstance, est de quitter la position de l'Hôtel-de-Ville pour en occuper une plus avantageuse en dehors des murs, de manière à conserver des rapports avec les autorités locales; le conseil émet le vœu, également à l'unanimité, que M. le préfet reste à son poste.

« Fait en séance, à l'Hôtel-de-Ville, en double minute.

« *Signé :* DUMOLARD, comte ROGUET, vicomte SAINT-GENIÈS, FLEURY, DUPLAN, BOISSET, GROS, GAUTIER.

On donna donc le signal de la retraite. Le général Roguet, qui était fort souffrant, fut hissé sur son cheval à force de bras. Les

troupes qu'il commandait se composaient du 66e et de plusieurs bataillons du 40e et du 13e. Suivaient quelques détachements de la garde nationale, traînant après eux des pièces de canon. Un poste d'ouvriers était établi à la barrière Saint-Clair, sur le chemin des troupes en retraite. En approchant de cette barrière, et au premier sifflement des balles, le général Roguet dit à ceux qui l'accompagnaient: « Voilà que je respire; « l'odeur de la poudre me rend à la vie ; je « suis bien mieux ici que dans les salons de « l'Hôtel-de-Ville. » Puis il donna l'ordre d'enfoncer les barricades à coups de canon. La nuit était sereine, et la lune faisait étinceler le fer des baïonnettes. Toutes les cloches sonnaient. Le cri *aux armes!* répété de bouche en bouche le long des faubourgs, y produisit comme un soudain embrasement. Les fenêtres se garnirent d'insurgés. Forcés de ramper sous le feu des assaillants, à travers d'innombrables barricades que l'artillerie ne suffisait pas à renverser, les troupes arrivèrent enfin à Montessuy, attristées, haletantes, traînant leurs canons et portant leurs blessés. Le général Fleury avait reçu une balle, et vu tomber à ses pieds son aide-de-camp mortellement frappé. La lutte fut sanglante dans ce faubourg, mais la guerre civile venait d'y atteindre ses dernières victimes, et d'y pousser son dernier cri.

Cependant, l'autorité qui avait son siége à l'Hôtel-de-Ville, hésitait épouvantée. Autour du quartier des Terreaux s'élevait une rumeur orageuse. Le préfet et les membres de la municipalité lyonnaise résolurent de se retirer, à leur tour, et de se rendre à l'hôtel de la préfecture où ils rédigèrent la déclaration suivante, qui n'a jamais été publiée, et qui était comme le testament du pouvoir à l'agonie :

« Cejourd'hui mercredi, vingt-trois novembre mil huit cent trente-un, deux heures du matin ;

« Nous, soussignés, réunis à l'hôtel de la préfecture, déclarons et certifions les faits suivants :

« 1° Qu'à la suite des évènements funestes qui ont eu lieu dans la ville pendant les journées des 21 et 22 de ce mois, toutes les forces militaires de toute arme, celles de la gendarmerie et de la garde nationale, sous le commandement du lieutenant-général comte Roguet, ont été forcées, afin d'éviter l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile, d'évacuer à deux heures l'Hôtel-de-Ville, l'arsenal et la poudrière, positions qu'elles occupaient encore, et de se retirer hors de la ville par le faubourg Saint-Clair ;

« 2° Que, nous ci-dessus dénommés, avons été contraints également de laisser occuper le poste de l'Hôtel-de-Ville par les troupes de l'insurrection qui étaient maîtresses sur tous les points ;

« 3° Qu'en ce moment, la désorganisation la plus complète règne dans la ville, que l'insurrection domine tous les pouvoirs, et que les lois, les magistrats sont sans force.

« Fait à l'Hôtel de la préfecture, les heure, jour et an susdits.

« *Signé :* DUMOLARD, BOISSET, E. GAUTIER. DUPLAN. »

Les signataires de cette triste déclaration n'avaient pas plutôt abandonné l'Hôtel-de-Ville, que les insurgés s'y présentèrent. Les portes leur en furent ouvertes par l'acteur Quériau ; quelques aventuriers s'y établirent avec quelques chefs de section, sous le titre d'état-major provisoire. Le gouvernement de Lyon se trouva alors partagé entre Lachapelle, Frédéric, Charpentier, chefs des ouvriers et Pérénon, Rosset, Garnier, Dervieux, Filhol, hommes que la population ouvrière ne connaissait pas, mais qui prenaient dans la victoire du peuple la place qui appartient, aux jours de trouble, à quiconque est audacieux.

Qu'allait faire ce pouvoir insurrectionnel? Lachapelle, Frédéric et Charpentier, n'avaient guère vu dans la lutte qu'une question de tarif. Pérénon, Rosset, Garnier, Dervieux, Filhol, n'y avaient vu, de leur côté, qu'une forte secousse politique. Ceux-là voulaient que le sort matériel du peuple fût amélioré ; ceux-ci, que la monarchie fît place à la république. Quant à l'influence que le changement de pouvoir peut exercer sur l'ordre des combinaisons sociales, personne alors ne s'en rendait compte. Pérénon appartenait par ses croyances à la cause du principe qui avait succombé en juillet 1830. Rosset était un vieillard à qui l'habitude des conspirations avait donné une sorte d'énergie fébrile que l'âge n'avait pas eu la puissance d'amortir. Garnier n'avait pas de religion politique. Dervieux et Filhol étaient des esprits effervescents et sans portée. Voilà pourtant dans quelles mains la

fortune plaçait les destinées de l'insurrection lyonnaise.

Le peuple, pour qui obéir est la plus forte de toutes les nécessités, le peuple fut frappé de stupéfaction dès qu'il se vit sans maîtres. Il eut peur de sa propre souveraineté, et ne songea plus dès lors qu'à relever ceux qu'il avait abattus, pour leur rendre une autorité dont il ne pouvait porter le fardeau.

L'adjoint du maire, M. Boisset, étant retourné de bonne heure à l'Hôtel-de-Ville, M. Gautier et le commissaire central, M. Prat, ne tardèrent pas à s'y rendre. De son côté, M. Bouvier-Dumolard comprit que le meilleur moyen d'arracher aux ouvriers les fruits de leur victoire était de les y employer eux-mêmes. Il envoya chercher Lacombe au milieu de la nuit. Au moment où l'envoyé du préfet arriva, Lacombe était à la tête d'une bande d'hommes armés et assiégeait le poste de l'arsenal. Il répondit qu'il n'irait à la préfecture qu'après la prise du poste, et il tint parole. M. Dumolard reçut ce chef d'insurgés avec de grands témoignages d'estime et de confiance; il flatta sa vanité, et n'eut pas de peine à prendre sur lui l'ascendant que donnent sur une âme façonnée à l'obéissance, l'habitude du commandement et le prestige de l'autorité, même vaincue.

Lacombe fut nommé par le préfet gouverneur de l'Hôtel-de-Ville; et, enivré de ses nouvelles grandeurs, il s'y rendit, non pour diriger l'insurrection, mais pour la contenir.

De la part de Lachapelle, de Frédéric et de Charpentier, la résistance ne pouvait pas être bien vive; mais Pérénon et Garnier n'étaient pas disposés à perdre le pouvoir qu'ils avaient reçu du hasard et de leur audace. Ils composèrent et firent publier, avec l'approbation de Rosset, de Dervieux et de Filhol, une proclamation violente, mais qui portait la trace des opinions légitimistes de Pérénon; elle fut affichée sur tous les murs de la ville. Pour lui donner plus de poids, les auteurs l'avaient fait suivre de ces noms connus et aimés de la population ouvrière: *Lacombe*, *Lachapelle*, *Frédéric*, *Charpentier*.

De son côté, Rosset courait chez M. Dumolard et le sommait résolument de lui remettre l'autorité. Mais M. Dumolard s'était déjà entendu avec les ouvriers les plus influents; il avait essayé la trempe de ces esprits sans culture; et il savait déjà jusqu'où peuvent aller chez une race longtemps asservie l'étourdissement et l'embarras du triomphe. Il répondit avec fermeté.

Toutefois, de plus graves dangers menaçaient son pouvoir. Des hommes aux vêtements déchirés, à l'œil ardent, marchaient vers l'hôtel de la préfecture. Ils y entrent et pénètrent dans les appartements du préfet, le chapeau sur la tête et le fusil à la main. Il apportaient la proclamation que Pérénon avait rédigée et demandaient avec menaces le désarmement de la première légion. M. Dumolard fit bonne contenance, et s'entoura aussitôt des ouvriers influents qu'il avait convoqués le matin même. Là, dans un discours à la fois véhément et pathétique, il eut l'art de leur persuader à eux, chefs naturels d'une armée de prolétaires, victorieuse et encore frémissante, que des institutions politiques sous l'empire desquelles rien ne les protégeait contre la faim, méritaient néanmoins tout leur respect et tout leur amour. Ils crurent cela, sans doute; car ils signèrent à l'instant même la protestation suivante, témoignage immortel de l'imprévoyance et de la légèreté des peuples:

« Lyonnais,

« Nous, soussignés, chefs de sections, protestons tous hautement contre le placard tendant à méconnaître l'autorité légitime, qui vient d'être publié et affiché avec les signatures de *Lacombe*, syndic; *Charpentier*, *Frédéric*, *Lachapelle*.

« Nous invitons tous les bons ouvriers à se réunir à nous, ainsi que toutes les classes de la société qui sont amies de la paix et de l'union qui doit exister entre tous les vrais Français.

« Lyon, le 23 novembre 1831.

« *Signé* : ROVERDINO, BOUVERY, FALCONNET, BLANCHET, BERTHELIER, BIOLLAY, CARRIER, BONARD, LABORY, BRET, B. JACOB, CHARNIER, NIEL, BUFFARD, PIGAUD, FARGET.

Les efforts du préfet étaient, d'ailleurs, merveilleusement secondés par l'action de



Affaires de Lyon.

l'autorité municipale. MM. Boisset et Gautier s'étaient de bonne heure établis à l'Hôtel-de-Ville, pour y faire peu à peu accepter leur influence. Adroits courtisans d'une souveraineté qu'ils ne caressaient que pour la détruire, ils fraternisaient avec les ouvriers, et n'épargnaient rien pour désigner à leurs soupçons les hommes politiques qui prétendaient au partage du pouvoir insurrectionnel. Ils disaient qu'il était au moins étrange que Pérénon et ses complices eussent placé au bas d'une protestation factieuse la signa-

ture de braves et loyaux ouvriers, sur lesquels on appelait ainsi, dans un intérêt égoïste, un blâme flétrissant, et peut-être d'inexorables vengeances ; qu'il y avait là tout à la fois un faux et une trahison, et que les signataires se devaient de protester avec vigueur.

Animés par ces discours, Lacombe, Frédéric, Charpentier, Lachapelle se plaignirent, en effet, avec beaucoup d'amertume, de l'usage qu'on avait fait de leurs noms, et des débats orageux s'élevèrent dans l'Hôtel-de-Ville. Vers la fin du jour, un affreux désordre y régnait. Rosset, qui était allé chercher des partisans, s'y présente tout à coup à la tête d'une bande d'hommes armés. Il éclate en menaces contre l'ancienne autorité municipale, que représentait seul en ce moment M. Étienne Gautier. Puis, s'adressant aux chefs des ouvriers, il leur reproche d'abandonner la cause du peuple qui leur était confiée. Le maire et le préfet ne sont plus rien, s'écrie Dervieux à son tour : le peuple seul commande aujourd'hui : il a droit de choisir ses chefs. Debout sur un fauteuil, M. Étienne Gautier cherchait à dominer cette scène tumultueuse, et adjurait la foule de rester fidèle à l'autorité légale, lorsque Filhol s'élance le visage enflammé et le pistolet à la main, menaçant Lacombe de lui brûler la cervelle. Le moment était décisif ; mais les hommes qui aspiraient à diriger le mouvement politique n'avaient pour jouer ce rôle ni une consistance assez grande ni une intelligence assez élevée. Peu connus des ouvriers, ils parlaient un langage nouveau que sa violence seule aurait pu faire agréer de la foule, sans les préventions qu'on avait habilement répandues parmi elle, par l'intermédiaire même des chefs de l'insurrection. Rosset, Filhol et Dervieux, échouèrent donc complètement dans leurs efforts. Ils se retirèrent la rage dans le cœur, et Dervieux, en quittant l'Hôtel-de-Ville, dit amèrement à la foule : « Malheureux ! vous ne « voulez pas nous entendre : vous vous en « repentirez ; mais il ne sera plus temps ! » Une journée avait suffi pour faire tomber le peuple vainqueur sous l'ascendant des meneurs de la bourgeoisie vaincue.

Jamais, du reste, la ville de Lyon n'avait été mieux gardée que dans cette étonnante journée du 23 novembre. La première pensée des ouvriers, maîtres de la ville, fut de se distribuer dans les quartiers les plus opulents pour y maintenir l'ordre et y faire respecter les propriétés. On vit des hommes en guenilles veiller, l'arme au bras et avec une activité inquiète, aux portes de l'hôtel de la Monnaie et de la recette générale ; on vit de pauvres ouvriers faire sentinelle autour des maisons d'où les fabricants étaient sortis pour les charger. Par un raffinement de générosité fort remarquable, les vainqueurs entourèrent d'une protection spéciale les riches hôtels de ceux des fabricants qui s'étaient montrés les plus impitoyables. On alluma cependant un grand brasier devant le café de la Perle et devant la maison Oriol, d'où les fabricants avaient tiré sur le quartier des Broteaux pendant toute la journée du 22. Les meubles et les marchandises que ces maisons renfermaient furent précipités dans les flammes. Là se bornèrent les vengeances populaires. Mais rien ne fut dérobé, et le peuple fusilla sur place deux hommes qui s'enfuyaient avec des paquets sous le bras. Ceux des ouvriers qui ne passèrent pas la journée à garder les propriétés des fabricants, s'employèrent à effacer les sanglants vestiges du combat. Les uns faisaient le service d'infirmiers dans les salles de l'Hôtel-de-Ville où avaient été établies des ambulances ; les autres s'occupaient à faire des brancards et à transporter à l'Hôtel-Dieu les blessés, qui bientôt s'y trouvèrent réunis au nombre de trois cents ; d'autres, enfin, s'en allaient cherchant par la ville les cadavres de leurs amis disparus. Besogne poignante et qui, pour beaucoup, fut inutile, un grand nombre de victimes ayant été jetées dans les deux fleuves !

Pendant que les ouvriers se livraient à ces soins pieux, les bourgeois, revenus de leur stupeur, songeaient au lendemain et prenaient leurs mesures. Déguisés en ouvriers,

ils allèrent, quand la nuit fut venue, se mêler à tous les postes, de sorte que, pour se faire reconnaître et obéir, les anciennes autorités n'eurent plus qu'à se montrer. Le soir, en effet, à la lueur des torches, M. Dumolard sortit de l'hôtel de la préfecture. Il se présenta successivement à tous les postes, suivi de quelques hommes dévoués. A chaque halte, des bourgeois en veste et en casquette venaient grossir son cortège, qui se composait de près de six cents hommes, lorsqu'il parvint à l'Hôtel-de-Ville.

A dater de ce moment, les vieilles formes imposées à cette société malade et inepte reprirent tout leur empire. L'autorité continua néanmoins à s'adjoindre quelques ouvriers, et entr'autres, un grillageur, nommé Buisson : il fallait amuser le peuple pendant quelques jours. On ouvrit aussi une souscription en faveur des ouvriers, et plusieurs personnages importants souscrivirent pour de fortes sommes, qui ne devaient jamais être versées.

Enfin, le 3 décembre, à midi, une proclamation de la mairie annonça l'arrivée du prince royal et du maréchal Soult. Ils entrèrent à Lyon par le faubourg de Vaise, à la tête d'une nombreuse armée qui s'avançait dans un appareil formidable, tambour battant et mèche allumée. Le maréchal Soult avait rencontré au camp de Reilleux, où le général Roguet était allé l'attendre, les troupes qui s'étaient trouvées à Lyon lors du soulèvement du peuple. Ministre de Louis-Philippe, devenu roi parce qu'en 1830 les troupes de Charles X avaient refusé de tirer sur le peuple, le maréchal Soult reprocha durement aux soldats du général Roguet la mollesse de leur résistance. Les soldats l'écoutaient avec étonnement.

A Lyon, il déploya une sévérité plus menaçante encore. Le désarmement des ouvriers fut opéré, la garde nationale licencée, la ville de Lyon traitée en ville conquise. Et, comme pour faire sentir au peuple, jusqu'à quel point on méconnaissait tout ce qu'il y avait eu de louable dans sa générosité et de rassurant dans son abdication volontaire, on mit à Lyon une garnison de vingt-mille hommes, et on y entoura peu à peu la Croix-Rousse d'une ceinture de forts hérissés de canons.

Il n'y avait plus de raison pour que le tarif fût exécuté ! Non content de lui refuser sa sanction, le gouvernement destitua M. Dumolard pour la part qu'il avait prise à cet acte de justice, oubliant ainsi les incontestables services que ce préfet avait rendus à la cause du roi. M. Dumolard était malade quand le prince royal fit son entrée à Lyon. Le 6 décembre, il lui fut enjoint par le maréchal Soult de quitter la ville, *dût-il n'aller qu'à deux lieues pour y attendre d'être en meilleur état de santé.* Il sortit donc de cette cité qu'il avait conservée à l'autorité royale, chassé comme un malfaiteur, le corps souffrant, l'âme ulcérée, dans une saison rigoureuse, et, ainsi qu'il l'a écrit lui-même, laissant dans l'abandon une famille consternée, composée de trois générations de femmes, dont une mère de 82 ans et des enfants en bas âge. Il avait pris part à la fixation du tarif !

La nouvelle de l'insurrection lyonnaise n'avait pas tardé à se répandre dans toute la France, qu'elle remplit de tristesse et d'anxiété. Ce n'était, en effet, ni au nom d'Henri V ou de Napoléon II, ni pour le compte de la République, que les ouvriers de Lyon s'étaient soulevés. L'insurrection, cette fois, avait un caractère et une portée bien autrement formidables. Car c'était la démonstration sanglante des vices économiques du régime industriel inauguré en 1789 ; c'était la révélation de tout ce que renferme de lâche et d'hypocrite cette prétendue liberté des transactions qui laisse le pauvre à la merci du riche, et promet une victoire aisée à la cupidité qui sait attendre sur la faim qui n'attend pas. *Vivre en travaillant ou mourir en combattant !* Jamais plus déchirante et plus terrible devise n'avait été écrite sur un étendard, à la veille d'un combat ; elle montrait dans l'insurrection des infortunés ouvriers de la Croix-Rousse, une véritable guerre servile ; et, à

la puissance que venaient de déployer ces esclaves des temps modernes, esclaves auxquels pourtant avait manqué un Spartacus, il était facile de deviner quelles tempêtes le 19e siècle portait dans ses flancs.

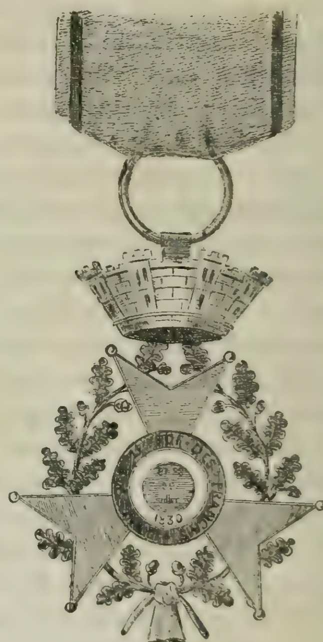
Eh bien ! tel était l'aveuglement, telle était l'ignorance des hommes placés alors à la tête de la société, qu'ils furent rassurés et satisfaits en apprenant que l'insurrection *n'était point politique*. « Ce n'est rien, s'é- « crièrent à l'envi tous les organes du gou- « vernement, c'est une simple lutte entre « les fabricants et les ouvriers. » Et le *Journal des Débats* publia ces lignes sauvages : « Assuré de la paix au-dehors, *entouré d'une « puissante armée* réunie sous le drapeau « tricolore, le gouvernement ne peut crain- « dre d'autres conséquences de la révolte « que des malheurs particuliers, bien fu- « nestes sans doute, mais qui seront abrégés « et diminués par la *rigueur de la répression « légale*. »

M. Casimir Périer, de son côté, en rendant compte à la Chambre de tant de désastres, déclara que les « évènements étaient « graves, mais que les mesures ordonnées « par le gouvernement y répondraient par « leur force, par leur rapidité, par leur en- « semble[1]. »

Quant à la Chambre, elle crut assez faire pour la guérison du mal immense dont l'insurrection lyonnaise était le symptôme, en présentant au roi, sur la proposition de M. Augustin Giraud, une adresse ainsi conçue :

« Sire, nous avons entendu avec reconnaissance, en même temps qu'avec douleur, les communications franches et complètes que nous ont apportées les ministres de Votre Majesté, sur les troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon. Nous applaudissons au patriotique élan qui a porté le prince votre fils à se présenter au milieu des Français dont le sang coule, pour arrêter l'effusion. Nous nous empressons d'exposer à V. M. le vœu unanime des députés de la France, pour que son gouvernement oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois. La sûreté des personnes a été violemment attaquée ; la propriété a été menacée dans son principe ; la liberté de l'industrie a été menacée de destruction ; la voix des magistrats n'a pas été écoutée. Il faut que de tels attentats soient énergiquement réprimés. La France entière est blessée par cette atteinte portée aux droits de tous dans la personne de quelques citoyens : elle leur doit une éclatante protection. Les mesures déjà prises par le gouvernement de Votre Majesté nous donnent la confiance que le retour de l'ordre ne se fera pas longtemps attendre. La ferme union des gardes nationales et des troupes de ligne rassure tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur l'harmonie des Pouvoirs. Nous sommes heureux, Sire, de vous offrir au nom de la France le concours de ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir les principes sacrés sur lesquels repose l'existence même de la nation, maintenir l'œuvre glorieuse de la révolution de juillet, et assurer partout force et justice à la loi. »

Une adresse à peu près semblable fut votée par la Chambre des pairs. Et le roi, de la sorte, eut occasion d'exprimer la joie que lui causait l'union des Pouvoirs !



Croix de Juillet.

Ainsi, des canons pour remédier aux maux de la concurrence ; des forteresses pour réduire une foule de malheureux offrant leur travail sans autre condition que de ne pas mourir de faim ; des soldats, pauvres armés pour contenir des pauvres sans armes..... ministres, députés, pairs de France, ne paraissaient pas connaître de meilleurs moyens de gouvernement.

L'Opposition elle-même parla, dans ces circonstances funestes, comme si à ses yeux,

1. Séance du 25 novembre 1831.

l'établissement de l'ordre n'eût été qu'une affaire de gendarmerie. Dans les violents débats auxquels l'insurrection donna naissance au sein du Parlement, il ne fut question ni de la fixation d'un minimum de salaire, ni de la nécessité de faire intervenir l'État dans les choses de l'industrie, ni de modifications à apporter au régime oppresseur du *laissez-faire*, ni, en un mot, de procédés scientifiques propres à prévenir, ne fût-ce que provisoirement, le réveil d'une lutte à jamais lamentable. Non, M. Mauguin demanda que les épithètes *franches et complètes* fussent rayées de l'adresse; M. Casimir Périer demanda le contraire. M. Casimir Périer appela injurieusement M. Mauguin *un individu*; M. Mauguin mit en relief l'impertinence de M. Casimir Périer. Là-dessus il se fit un grand tumulte; il y eut un grand scandale; toutes les passions de parti se heurtèrent dans une confuse mêlée. Puis, à un mois de là, le président du Conseil vint dresser à la tribune l'acte d'accusation du préfet du Rhône, lequel, pâle de colère, saisit le moment où le président du Conseil sortait de la salle des délibérations, pour le menacer et lui donner les plus humiliants démentis. Ce fut tout.

Le gouvernement, d'ailleurs, avait à cette époque d'autres sujets de préoccupation. Le jour approchait où la liste civile allait être fixée pour toute la durée du nouveau règne, et l'on faisait courir dans le public la liste des dépenses royales jugées nécessaires par les ministres. Cette liste portait au chiffre de dix-huit millions le tribut annuel que la royauté devait lever sur le peuple.

Les ouvriers de Lyon une fois réduits à se renfermer silencieusement dans leur misère et dans leurs angoisses, les amis de l'ordre triomphèrent. La retraite du peuple sur le Mont-Aventin avait eu du moins pour résultat l'établissement des tribuns.

XXV

Tableau de la Société : vices du régime industriel. — Désordre moral, anarchie dans la constitution du Pouvoir. — Tentatives d'innovation. — Origine du Saint-Simonisme ; son caractère ; sa physionomie ; son influence ; son histoire jusqu'à la séparation de MM. Bazard et Enfantin.

C'est la véritable histoire de notre siècle que l'histoire de ses idées. Les menées de la diplomatie, les intrigues des Cours, les bruyants débats, les luttes de la place publique, tout cela n'est que l'agitation des sociétés. Leur vie est ailleurs. Elle est dans le développement mystérieux des tendances générales, elle est dans cette sourde élaboration de doctrines qui prépare les révolutions. Car il y a toujours une cause profonde à tant d'évènements qui, lorsqu'ils éclatent, nous paraissent nés de l'occasion ou du hasard.

L'insurrection de Lyon avait pris les ministres au dépourvu. Esclaves de la routine politique, incapables d'initiative, étrangers au mouvement intellectuel qui se faisait autour d'eux, accoutumés enfin à ne voir l'existence de la société que dans les frivoles querelles où se dépensait toute leur ardeur, les ministres cessèrent de comprendre la portée du soulèvement des tisseurs le jour où l'on cessa d'en entendre le bruit. Mais, au-dessous de ce Pouvoir si obstinément retranché dans son imprévoyance et son égoïsme, des hommes pleins d'intelligence et de hardiesse étudiaient les problèmes qu'il laissait sans solution, s'emparaient du rôle qu'il dédaignait dans son impuissance et cherchaient à gouverner par la pensée une nation qu'il ne savait, lui, gouverner que par des soldats.

Or, jamais société n'avait été plus remplie de désordres que celle qu'abandonnaient ainsi au hasard les hommes chargés officiellement de la conduire.

Lutte des producteurs entre eux pour la conquête du marché, des travailleurs entre eux pour la conquête de l'emploi, du fabricant contre l'ouvrier pour la fixation du salaire ; lutte du pauvre contre la machine destinée à le faire mourir de faim en le remplaçant : tel était, sous le nom de CONCURRENCE, le fait caractéristique de la situation envisagée au point de vue industriel. Aussi, que de désastres ! Les gros capitaux donnant la victoire dans les guerres industrielles, comme les gros bataillons dans les autres guerres, et le LAISSEZ-FAIRE aboutissant de la sorte aux plus odieux monopoles ; les grandes exploitations ruinant les petites, le commerce en grand ruinant le petit commerce ; l'usure s'emparant peu à peu du sol, féodalité moderne pire que l'ancienne ; et la propriété foncière grevée de plus d'un milliard ; les artisans, qui s'appartiennent, faisant place aux ouvriers, qui ne s'appartiennent pas ; les capitaux s'engouffrant, sous l'impulsion d'une avidité honteuse, dans les placements aventureux ; tous les intérêts armés les uns contre les autres : les propriétaires de vignes contre les propriétaires de bois, les fabricants de sucre de betteraves contre les colonies, les ports de mer contre les fabriques de l'intérieur, les provinces du Midi contre celles du Nord, Bordeaux contre Paris : ici, des marchés qui s'engorgent, désespoir du capitaliste ; là, des ateliers qui se ferment, désespoir de l'homme de main-d'œuvre ; le commerce devenu un trafic de ruses permises et de mensonges convenus ; la nation marchant à la reconstitution de la propriété féodale par

l'usure, et à l'établissement d'une oligarchie financière par le crédit; toutes les découvertes de la science transformées en moyens d'oppression, toutes les conquêtes du génie de l'homme sur la nature transformées en armes de combat, et la tyrannie multipliée en quelque sorte par le progrès même; le prolétaire, valet d'une manivelle, ou, en cas de crise, cherchant son pain entre la révolte et l'aumône; le père du pauvre allant, à soixante ans mourir à l'hôpital, et la fille du pauvre, forcée de se prostituer à seize ans pour vivre, et le fils du pauvre réduit à respirer, à sept ans, l'air empesté des filatures pour ajouter au salaire de la famille; la couche du journalier, imprévoyant par misère, devenue horriblement féconde, et le prolétariat menaçant le royaume d'une inondation de mendiants. Voilà quel tableau présentait alors la société.

D'un autre côté, plus de croyances communes, nul attachement aux traditions, l'esprit d'examen niant toute chose sans rien affirmer, et pour religion l'amour du gain. La nation étant ainsi tournée au mercantilisme, il était naturel qu'on y fît du mariage une spéculation, un objet de négoce, une manière d'entreprise industrielle, un moyen d'achalandage pour quelque boutique. Et comme le mariage, quoique contracté de cette façon hideuse, avait été déclaré indissoluble par la loi, la faculté du divorce était, à Paris et dans les grandes villes, suppléée presque toujours par l'adultère. Aux désordres nés, dans la famille, de la fragilité du lien conjugal, se joignaient les scandaleux débats qu'enfante la cupidité entretenue par le désir d'hériter; et chaque jour les feuilles judiciaires étalaient aux yeux du public le triste spectacle de frères se disputant par lambeaux l'héritage paternel, ou même de fils s'armant contre leur mère, devant des juges à qui l'habitude de ces odieuses luttes avait fini par en masquer l'horreur. Au sein des classes laborieuses, la dissolution de la famille avait une origine différente, mais un caractère encore plus déplorable. Dans le registre de la prostitution, la misère figurait comme l'aliment principal de la débauche. Le mariage étant, pour le prolétaire, un accroissement de charges et le libertinage un étourdissement de la douleur, la pauvreté ne faisait que s'accoupler avec la pauvreté; de sorte qu'on était dans une voie où la misère engendrait le concubinage et le concubinage l'infanticide. Autre calamité : s'il arrivait au pauvre de se marier, il était bientôt forcé de ne chercher dans la paternité qu'un supplément de salaire, et d'envoyer dans des manufactures où la santé du corps se perd par l'excès du travail, et la santé de l'âme par le contact des sexes, ses enfants à peine arrivés à l'âge où l'on a le plus besoin d'air, de mouvement et de liberté. Aussi voyait-on se presser chaque jour, dès cinq heures du matin, à l'entrée de toute filature, une foule de malheureux enfants, pâles, chétifs, rabougris, à l'œil terne, aux joues livides, et marchant le dos voûté comme des vieillards. Car le régime social, fondé sur la concurrence, se montrait à ce point cruel et insensé qu'il avait pour effet, non-seulement d'étouffer l'intelligence des fils du pauvre et de dépraver leur cœur, mais encore de tarir ou d'emprisonner en eux les sources de la vie. Et le moment approchait où M. Charles Dupin viendrait faire à la tribune de la Chambre des pairs cette déclaration solennelle : « Sur 10,000 jeunes gens appelés au « service de la guerre, les dix départements « les plus manufacturiers de France en « présentent 8,980 infirmes ou difformes, « tandis que les départements agricoles n'en « présentent que 4,029. » Il est inutile d'ajouter que, dans une société où une oppression semblable était possible, la charité n'était qu'un mot et la religion qu'un souvenir.

Et le mal était dans le Pouvoir aussi bien que dans la société. La royauté, autorité héréditaire que menaçait sans cesse une autorité élective, s'absorbait forcément et tout entière dans le soin de sa défense. La Chambre des pairs, soumise à la nomination royale, ne comptait plus dans le mécanisme constitutionnel que comme superfétation ou

comme embarras. La Chambre des députés était condamnée à vivre sans initiative: d'abord, parce que représentant une seule classe, la classe dominante, elle ne pouvait avoir le désir de réformer les abus dont elle-même profitait ; ensuite, parce que composée en partie de fonctionnaires, elle se traînait sous la dépendance des ministres, auxquels une distribution corruptrice des emplois asservissait la majorité.

Ainsi, et pour résumer la situation sous ses trois aspects principaux: dans l'ordre social, la concurrence ; dans l'ordre moral, le scepticisme ; dans l'ordre politique, l'anarchie ; tels étaient les traits caractéristiques du règne de la bourgeoisie en France.

D'aussi grands maux appelaient d'énergiques remèdes: on n'avait su en trouver aucun qui ne fût une aggravation du mal.

On établissait des *tours* pour empêcher les mères de tuer l'enfant qu'elles ne pouvaient nourrir ; mais les *tours* devenaient un encouragement à la débauche, et le nombre des enfants trouvés qui, le 1er janvier 1784, n'avait été que de 40,000, s'élevait en 1834 à 130,000.

On construisait des pénitenciers pour y apprendre la vertu à ceux qui avaient reçu de la misère l'éducation du crime; mais c'était un système bien imprévoyant que celui qui montrait au criminel une sollicitude sur laquelle le pauvre n'avait pas droit de compter, que celui qui attendait le meurtre avant de moraliser le meurtrier, que celui qui à deux pas de l'atelier où il laissait les enfants se corrompre, élevait la prison où devaient être catéchisés des scélérats en cheveux blancs.

On fondait des caisses d'épargne pour solliciter l'ouvrier à l'économie ; mais dans un milieu où la première de toutes les maximes était celle-ci : « chacun pour soi, chacun « chez soi, » l'institution des caisses d'épargne n'était bonne qu'à rendre le pauvre égoïste, qu'à briser dans le peuple ce lien sacré que noue entre les êtres qui souffrent la communauté des souffrances. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose de dérisoire à recommander au travailleur des économies que lui interdisait fatalement sa misère. Au 31 décembre 1830, sur 163,196 livrets, 74,835 appartenaient à des déposants non-ouvriers, et, pour la plupart, domestiques.

On promettait à la banque de France le renouvellement de son privilège ; mais cette banque, qui prélevait sur la production des bénéfices exorbitants, n'acceptait pas le papier du pauvre ; elle forçait le petit commerçant à traverser, pour arriver jusqu'à elle, les hideux réduits de l'usure ; elle ne justifiait enfin que par l'appui qu'elle prêtait aux plus forts contre les plus faibles, l'avare jouissance du plus précieux des monopoles.

De ce triste état de choses devaient naturellement sortir des tentatives d'innovation. C'est ce qui arriva.

Nous exposerons plus tard, et au moment où elle fut manifestée avec éclat, la théorie qu'élaborait déjà depuis longtemps, dans l'ombre et la solitude, Charles Fourier, homme de génie qui devait mourir pauvre et ignoré. Mais à l'époque où nous sommes arrivé, les idées de ce penseur persévérant n'étaient connues que d'un fort petit nombre d'adeptes ; et la scène était occupée tout entière par l'école saint-simonienne.

Il fut donné à cette école de réhabiliter le principe d'autorité, au milieu des triomphes du libéralisme ; de proclamer la nécessité d'une religion sociale, alors que la loi elle-même était devenue athée ; de demander l'organisation de l'industrie et l'association des intérêts, au plus fort des succès mensongers de la concurrence. Avec une intrépidité sans égale, avec une vigueur soutenue par un talent élevé et de fortes études, cette école mit à nu toutes les plaies du siècle, elle ébranla mille préjugés, elle remua des idées profondes, elle ouvrit à l'intelligence une carrière vaste et nouvelle. L'influence qu'elle exerça fut grande et dure encore. Il importe donc de dire ce que furent les saint-simoniens, ce qu'ils accomplirent, ce qu'ils apportèrent à une société troublée, de vérités ou d'erreurs, et à quelle source furent



Vue de la cathédrale de Lyon.

puisées, de quelle manière se développèrent ces doctrines qui devaient être tour à tour un objet d'étonnement, de risée et de colère.

Le fondateur de l'école saint-simonienne était mort depuis cinq ans lorsque la révolution de juillet éclata. Il appartenait à une des plus nobles maisons de France, il était l'héritier et du nom et des armes de ce fameux duc de Saint-Simon, l'historien du règne de Louis XIV, le dernier de nos véritables grands seigneurs; et pourtant, il venait attaquer tous les privilèges de naissance et affirmer que la guerre est impie. Car c'était un homme puissant par l'indépendance de l'esprit et l'audace du cœur. Convaincu, du reste, qu'avant de composer un code pour l'humanité, il faut avoir attentivement analysé les hommes et les choses, il passa la première moitié de sa vie à étudier la société sous tous ses aspects, n'hésitant devant aucune expérience, pratiquant en observateur le vice aussi bien que la vertu, tirant une leçon de chacune de ses chutes, faisant de ses folies la matière de ses études, prompt à dissiper en prodigalités calculées une fortune acquise par des spéculations, pauvre à l'excès au sortir d'une studieuse opulence, vivant d'une misérable place de copiste dans le temps même où il gouvernait le monde en pensée, sage pour quelques-uns, pour la plupart insensé, ardent jusqu'à l'exaltation, puis découragé jusqu'à l'essai du suicide, réduit enfin à mendier, lui qui avait si souvent réuni à sa table, pour les juger, les artistes les plus brillants et les savants les plus célèbres. Telle fut la vie de Saint-Simon : voici quels en furent les résultats intellectuels.

Ainsi que tous les réformateurs, Saint-Simon partit du principe de la perfectibilité humaine. Mais comme l'histoire lui montrait l'humanité dans une perpétuelle alternative de despotisme et d'anarchie, de repos et de secousses, il distingua dans la vie des peuples deux sortes d'époques : celles où règne un système, bon ou mauvais, mais coordonné dans ses diverses parties et généralement accepté, et celles que caractérisent les efforts faits pour passer du régime existant à un régime nouveau. Les premières, Saint-Simon les appelait *époques organiques;* aux secondes il donnait le nom *d'époques critiques.* Il voyait, par exemple, une époque organique dans le paganisme jusqu'à Socrate, et une autre époque organique dans le christianisme jusqu'à Luther.

Après avoir divisé la société en travailleurs et en oisifs, avec cette conviction que l'avenir appartenait exclusivement aux premiers, Saint-Simon s'était demandé quelle était la classification la plus exacte à introduire parmi les travailleurs. L'homme sent, il pense, il agit: Saint-Simon en avait conclu que tout l'ensemble du travail humain peut être fait par ceux qui parlent aux *sentiments* de l'humanité, par ceux qui cultivent son *intelligence*, et par ceux qui mettent en œuvre son *activité.* De là, trois fonctions sociales qui consistent à. *émouvoir* les hommes, à les *éclairer*, à les *enrichir.* De là aussi, trois classes de travailleurs: les *artistes*, les *savants*, les *industriels.*

Restait à trouver le lien de ces trois ordres de fonctions sociales: la loi du progrès.

La première révolution française avait vivement frappé Saint-Simon, et il avait bien vu qu'elle n'était que la révolution de Luther continuée et agrandie. La ruine de la papauté ou, ce qui revient au même, la déchéance du pouvoir spirituel européen lui était donc apparue comme l'expression la plus générale et la plus vive de l'œuvre révolutionnaire. Or, l'union que l'Eglise avait établie entre les peuples pouvait-elle demeurer brisée à jamais? Était-il possible que le gouvernement de l'esprit restât vacant, sans que la marche de l'humanité fût suspendue? Un vide immense venait de se faire dans le monde: ce vide, il le fallait remplir. Mais comment? Par qui et sur quelles bases reconstituer le pouvoir spirituel?

Dans un premier ouvrage, intitulé *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains,* Saint-Simon s'adressa aux savants. Le projet qu'il proposa était d'une bizarrerie extrême ; il contenait des idées que l'auteur devait repousser plus tard, et notamment celle de l'élection : ce n'était pas encore une doctrine, c'était une ébauche. D'après ce projet, une souscription aurait été ouverte devant le tombeau de Newton. Tous auraient été appelés à souscrire, riches et pauvres, hommes et femmes, chacun selon sa fortune et son vouloir ; et chaque souscripteur aurait nommé trois mathématiciens, trois physiciens, trois chimistes, trois physiologistes, trois littérateurs, trois peintres, trois musiciens.

Le produit de la souscription aurait été partagé entre les savants et les artistes désignés par le plus grand nombre de suffrages. Les vingt-un élus de l'humanité, réunis sous le nom de *Conseil de Newton*, et présidés par un mathématicien, auraient formé le gouvernement spirituel chargé de diriger vers un but commun les diverses nations du globe.

Ce projet qui n'avait de remarquable que sa singularité, n'était de nature ni à être goûté, ni à être compris. Il était incomplet, d'ailleurs. Il ne créait aucune connexité permanente et nécessaire entre la *science* et l'*industrie*, entre les découvertes de l'esprit et leur application, entre la théorie et la pratique. D'un autre côté, Saint-Simon ne tarda pas à remarquer que le corps des *savants* n'était plus qu'un corps sans chaleur et presque sans vie, qu'en toute occasion il recevait l'impulsion au lieu de la donner ; tandis que l'industrie, au contraire, grandissait avec rapidité, animait la société de son souffle, prenait en toute chose une initiative hardie, se montrait assez forte pour tenir en échec la souveraineté brutale

du glaive et contrebalancer le génie de Napoléon.

Il résolut donc de s'adresser aux *industriels*, et dans tous les écrits qui marquèrent cette seconde période de sa vie intellectuelle, l'industrie occupa la place que, dans ses précédents ouvrages, il avait assignée à la science. Prenant pour devise « tout par et pour l'industrie », il déclara que le temps était venu d'arracher à l'oisiveté sa couronne, que le temps était venu d'inaugurer le règne du travail. Le roi, il en faisait le chef des industriels ; il voulait que les ministres fussent tout simplement des industriels éclairés, choisis pour préparer le budget et le féconder ; il demandait que l'assiette des impôts, qui donnent le droit électoral, fût établie de manière à substituer l'influence du cultivateur à celle du propriétaire oisif, c'est-à-dire l'homme qui paie la rente à celui qui la reçoit ; il proposait, en un mot, plusieurs moyens qui, tous, tendaient à faire passer la puissance politique, des mains du militaire, du légiste, du rentier, aux mains de l'industriel.

Ce n'était là évidemment qu'une théorie de circonstance, d'une valeur contestable, et qui ne révélait, après tout, que le côté politique des vues du réformateur. Car comment l'*industrie*, abandonnée à elle-même, aurait-elle pourvu aux besoins *moraux* et *intellectuels* de l'humanité ?

Saint-Simon fit alors appel aux *artistes*. Mais cette fois, reprenant toutes les idées que jusque-là il avait émises successivement et isolément, il les rassembla, les coordonna, et en fit, sous le nom de NOUVEAU CHRISTIANISME, la conception dont il devait léguer à quelques disciples aimés l'éclatant et laborieux héritage.

Jésus-Christ avait dit aux hommes : aimez-vous les uns les autres comme des frères. Précepte admirable et touchant, mais formulé d'une manière vague, ainsi qu'il convenait à une époque où l'humanité se divisait en maîtres et en esclaves. L'esclavage détruit en partie, la pensée du Christ devait, suivant Saint-Simon, se traduire par cette belle et généreuse formule : l'amélioration physique et morale la plus rapide possible du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. C'était donc pour réaliser ce but qu'un pouvoir spirituel avait été institué, qu'il y avait eu dans le monde un vicaire du Christ, un Pape.

Mais pour faire prévaloir sa sublime doctrine, le Christ avait dû ménager César, qui possédait la force. Voilà pourquoi il avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. « Rendez à César ce qui appartient à César. » Ainsi était né du sein même de la régénération chrétienne ce grand dualisme qui caractérise l'histoire du moyen-âge : le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, l'Église et l'État, le Pape et l'Empereur. La direction des intérêts matériels de l'humanité s'était trouvée de la sorte en dehors des attributions de l'Église. Aussi l'avait-on vue resserrer dans le cercle des disputes théologiques l'exercice du pouvoir spirituel qui lui était confié, consacrant toutes les ressources de sa science à l'analyse de dogmes sans application matérielle possible, négligeant tout le côté physique de l'amélioration des peuples, prêchant même le mépris de la chair, et ne contribuant au soulagement de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre que par ces mots : « La souffrance est sainte » mots qui versent dans l'existence la plus tourmentée toutes les joies de l'espérance, et qui consolent les damnés de la terre, en leur montrant le ciel.

C'était beaucoup, cependant, que cette influence du pouvoir spirituel, même restreinte à cette utilité indirecte ; ce fut assez tant que le pouvoir temporel ne se déploya que par la conquête et par la guerre. Mais le jour vint où l'activité du pouvoir temporel, au lieu de se développer exclusivement par la guerre, se développa par l'industrie. Et ce jour là, l'Église fut naturellement ébranlée jusque dans ses fondements. Car il fallait une science particulière à l'industrie. Et qu'arriva-t-il ? qu'un laïque, Képler, prépara Newton ; qu'un laïque, Guttemberg, inventa l'imprimerie ; que des laïques, les

Médicis, frayèrent au commerce des voies nouvelles ; que le progrès des mathématiques, de la physique, de la physiologie, de l'astronomie, furent dus en partie à des laïques. Il y eut donc à côté de la science théologique ou sacrée une science pratique ou profane ; il s'éleva en face du pouvoir spirituel exercé par l'Église un autre pouvoir spirituel exercé par l'Etat. Un poids nouveau tombait dans un des plateaux de cette grande balance suspendue pendant tout le cours du moyen-âge entre le Pape et l'Empereur : ce fut du côté de l'Empereur qu'elle pencha. Luther parut, l'ancien pouvoir spirituel fut à peu près dissous.

Le Pape, en effet, devenait hérétique, du moment que, dans la voie qui conduit à l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse, il se trouvait dépassé par le pouvoir temporel. Mais Luther était hérétique, de son côté, en faisant rétrograder la religion chrétienne jusqu'à son point de départ, en la rendant justiciable de César ; il était hérétique en bannissant du culte de l'Église réformée l'influence des arts, qui répondent à un des trois modes de la vie humaine, le sentiment.

Ainsi, pour Saint-Simon, le pouvoir RELIGIEUX eût été celui qui, embrassant l'humanité en tout ce qui la constitue, l'aurait conduite vers le but chrétien, c'est-à-dire vers l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse : par le *sentiment*, en employant les *artistes ;* par la *raison*, en employant les *savants ;* par les *actes,* en employant les *industriels*. En ce sens, la papauté avait été un pouvoir spirituel, mais non pas un pouvoir religieux. Le pape avait été jusqu'à Léon X le chef des savants plutôt que le chef des prêtres. La religion était encore à fonder, et elle ne devait l'être que lorsqu'on aurait trouvé un système propre à faire concourir à un même but, sous l'impulsion d'un pouvoir doué tout à la fois d'un *sentiment* exquis, d'une *science* profonde, d'une *activité* infatigable, les *artistes*, les *savants* et les *industriels*. Telles étaient, selon Saint-Simon, les bases du *Nouveau Christianisme*.

On serait tenté de ne voir dans ces travaux qu'une ingénieuse terminologie, s'ils n'avaient donné naissance, comme nous l'expliquerons, à une doctrine féconde en conséquences pratiques, et dont l'exposition eut quelque chose de formidable.

Saint-Simon sentait bien l'importance de sa conception ; car il mourut plein de foi et d'espérance, laissant pour adieux aux rares disciples qui entouraient son lit de mort des paroles où perçait le légitime orgueil de cette âme prête à s'envoler : « le fruit est « mûr ; vous le cueillerez. »

Saint-Simon avait eu M. Augustin Thierry pour secrétaire, et M. Auguste Comte pour disciple ; mais l'héritier de sa doctrine fut M. Olinde Rodrigues. Un journal intitulé le *Producteur,* qui parut peu de temps après la mort de Saint-Simon, en 1825, et dont la direction fut confiée à M. Cerclet, devint le centre autour duquel M. Olinde Rodrigues rassembla, pour les initier à la doctrine de son maître, les hommes qui pouvaient la prêcher avec le plus de talent et de succès. Le *Producteur*, cependant, ne fut pas un journal saint-simonien. Rédigé par MM. Olinde Rodrigues, Enfantin, Bazard, Buchez, Auguste Comte, Armand Carrel, écrivains d'un grand mérite, mais qui n'obéissaient pas tous à une foi commune, il n'eut d'autre effet que d'étonner et de troubler le libéralisme par la nouveauté de certains aperçus et l'imprévu des solutions qu'il trouva aux problèmes que présentait alors l'industrie.

Quoi qu'il en soit, la doctrine s'élaborait entre MM. Olinde Rodrigues, Enfantin et Bazard. Ils attirèrent à eux des élèves de l'école polytechnique, des littérateurs distingués, des orateurs, des artistes ; et bientôt une école se forma. Au moment où la révolution de juillet éclata, l'école saint-simonienne était constituée ; elle reconnaissait pour chefs MM. Enfantin et Bazard, auxquels M. Olinde Rodrigues avait notablement cédé la suprématie. Voici quel fut le développement donné par les disciples aux idées du maître.

· Acceptant la division de l'humanité en *artistes,* en *savants* et en *industriels,* les saint-simoniens s'attachèrent d'abord à vérifier par la méthode historique la loi du progrès, qui faisait l'objet de leurs croyances.

Pour ce qui est de l'ordre des *sentiments*, ils remarquèrent que l'humanité allait, dans l'histoire, de la haine à l'amour et de l'antagonisme à l'association. Le vaincu, en effet, n'avait-il pas commencé par être exterminé par le vainqueur? Le vainqueur, plus tard, ne s'était-il pas contenté de réduire le vaincu en esclavage? Le serf n'avait-il pas succédé à l'esclave, et l'homme libre au serf? D'un autre côté, la famille avait grandi jusqu'à la cité, la cité jusqu'au royaume, le royaume jusqu'à la fédération, si bien que, de progrès en progrès, un grand nombre de peuples s'étaient unis sous la loi du catholicisme. L'humanité marchait donc vers le principe de l'association universelle, fondée sur l'amour.

Étudiée au point de vue des faits qui concernent la *science*, l'histoire n'offrait pas des enseignements moins précieux. La civilisation, en se développant, n'avait pas cessé d'accroître l'importance de l'homme intelligent, au détriment de l'homme fort. Et quelle magnifique leçon donnée au monde que le spectacle de l'Eglise organisée autrement que l'Etat! Ici, un pouvoir spirituel se faisant accepter par le raisonnement et basé sur le mérite; là, un pouvoir temporel s'imposant par la conquête et basé sur la naissance. Par qui aurait été représenté dans le moyen-âge le principe de l'hérédité? Par l'Empereur. Et le principe contraire? Par le Pape. Or, jusqu'à Léon X qui s'entoura d'une cour comme un prince temporel, qui vendit les indulgences pour payer les frais de toilette de sa sœur, qui se transforma en César, laquelle de ces deux Puissances, l'Eglise et l'Etat, éclipsa et domina l'autre? N'y avait-il aucune conclusion profonde à tirer de l'exemple du moine élu, sortant de l'obscurité de son cloître pour monter sur le trône pontifical, et, le lendemain, donnant à baiser au plus fier d'entre les souverains héréditaires, la poussière de ses sandales? L'humanité marchait donc vers une organisation dans laquelle on donnerait à chacun suivant sa capacité, et à chaque capacité suivant ses œuvres.

En ce qui touche à l'*industrie*, la loi du progrès était manifeste. Les habitudes industrielles n'avaient cessé de gagner du terrain, et les habitudes guerrières d'en perdre. Après s'être armé pour ravager des provinces, on s'était armé pour établir des comptoirs. Si la guerre n'était pas encore bannie de l'histoire, le but du moins n'en était plus le même. Les conquêtes de Rome avaient fait place aux conquêtes de l'Angleterre. Les soldats reculaient de jour en jour devant les marchands. Et Napoléon lui-même, l'homme des batailles, Napoléon avait donné le commerce et la paix pour but à l'ambition de ses armées. Donc l'humanité marchait vers l'organisation de l'industrie.



Saint-Simon.
(1760-1825.)

Comme conséquences de ces investigations historiques, on trouvait ces trois formules :

Association universelle fondée sur l'amour; et, par conséquent, plus de concurrence.

A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres; et, par conséquent, plus d'héritage.

Organisation de l'industrie; et, par conséquent, plus de guerre.

De semblables doctrines tendaient à ébranler tout l'ordre social existant. On s'en émut. Elles manquaient pourtant de logique, de grandeur et d'audace.

En prêchant l'association universelle des hommes, fondée sur l'amour; en demandant que l'industrie fût organisée régulièrement et qu'elle établît son empire sur les ruines d'un régime de désordre et de guerre, les saint-simoniens montraient une intelligence parfaite des lois qui, dans l'avenir, doivent régir l'humanité. Mais ils renversaient d'une main l'édifice qu'ils élevaient de l'autre, dans cette formule fameuse : *A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*. Formule équitable et sage en apparence, mais en réalité subversive et inique![1]

Que l'inégalité, mère de la tyrannie, se produise dans le monde, au nom des succès de l'esprit ou bien au nom des victoires de la force, qu'importe? Dans l'un et l'autre cas, la charité disparaît, l'égoïsme triomphe, et le principe de la fraternité humaine est foulé aux pieds. Examinez la famille : le père, dans le partage des fruits qu'il distribue à ses enfants, prend-il en considération la différence des services qu'ils rendent ou celle des besoins qu'ils éprouvent? Lui-même, lui qui porte tout le fardeau de l'association domestique, ne retranche-t-il pas volontiers de ses jouissances pour satisfaire les exigences d'un fils malade, pour accroître le bien-être d'un fils ignorant et débile? Voilà la charité en action. Que l'État se modèle sur la famille. Hors de là il n'y a que violences et injustice. Rétribuer chacun selon sa capacité? Eh, que faire alors des idiots? Que faire des infirmes? Que faire du vieillard frappé d'une incurable impuissance? Les laisser mourir de faim? Il le faut, si on affirme que la société ne doit à ceux qui la composent qu'en raison de ce qu'elle reçoit d'eux. La logique saint-simonienne était donc homicide?... Non, elle était seulement inconséquente. Car elle admettait des hospices pour les incapables et Bicêtre pour les fous. Prétendre qu'il est convenable qu'un homme s'adjuge, en vertu de sa supériorité intellectuelle, une plus large part des biens terrestres, c'est s'interdire le droit de maudire l'homme fort qui, aux époques de barbarie, asservissait les hommes faibles en vertu de sa supériorité physique : c'est tout simplement transformer la tyrannie. Les saint-simoniens, il est vrai, posaient en principe qu'il est bon de stimuler le talent par la récompense, et c'était dans l'utilité sociale qu'ils croyaient puiser la justification de leur formule. Mais est-il nécessaire que la récompense soit matérielle, qu'elle s'évalue en richesses? Il est pour l'homme, grâce au ciel, d'autres et de plus énergiques mobiles. Avec un morceau de ruban qu'il promettait d'attacher à la boutonnière des plus braves, Napoléon a fait voler au-devant de la mort une armée d'un million d'hommes. Le mot *gloire*, bien ou mal compris, a fait à l'univers ses destinées. Par quelle fatalité désastreuse, ce qui a suffi lorsqu'il s'agissait de détruire, ne suffirait-il pas, quand c'est de produire qu'il s'agit? Est-ce que les grands hommes n'ont pas toujours cherché et trouvé leur principale récompense dans l'exercice même de leurs hautes facultés? Si la société eût voulu récompenser dignement Newton, elle y eût été impuissante : il n'y avait pour Newton d'autre récompense équitable et suffisante que la joie qu'il dut ressentir quand son génie eut découvert les lois qui gouvernent les mondes. Il y a deux choses dans l'homme : des besoins et des facultés. Par les besoins, l'homme est passif; par les fa-

1. Nous devons dire ici que, parmi les saint-simoniens, quelques-uns entendaient la formule que nous critiquons, en ce sens que « le plus capable doit être le plus haut placé » dans la hiérarchie » ce qui est souverainement raisonnable. Mais la formule exprime davantage; elle exprime que « le plus capable doit aussi être le mieux rétribué. » Or, c'est le sens le plus étendu qui a prévalu et dans l'école et dans son organe officiel, le *Globe*.

cultés, il est actif. Par les besoins, il appelle ses semblables à son secours ; par les facultés, il se met au service de ses semblables. Les besoins sont l'indication que Dieu donne à la société de ce qu'elle doit à l'individu. Les facultés sont l'indication que Dieu donne à l'individu de ce qu'il doit à la société. Donc, il est dû davantage à celui qui a le plus de besoins[1], et il est permis d'exiger davantage de celui qui a le plus de facultés. Donc, d'après la loi divine écrite dans l'organisation de chaque homme, une intelligence plus grande suppose une action plus utile, mais non pas une rétribution plus considérable; et l'inégalité des aptitudes ne saurait légitimement aboutir qu'à l'inégalité des devoirs[2]. La hiérarchie par capacités est nécessaire et féconde; la rétribution par capacités est plus que funeste, elle est impie.

Ainsi, le mode de répartition proposé par les saint-simoniens était en contradiction formelle avec le noble but par eux-mêmes indiqué : l'association universelle fondée sur l'amour. Ce n'est pas tout. Lorsqu'on leur demandait qui serait juge des capacités et de quelle manière ils entendaient la constitution du pouvoir, ils répondaient sans hésiter : « La loi, aux époques critiques, « n'est qu'une lettre morte, et c'est à cette « lettre morte qu'on obéit ; mais il faut aux « époques organiques une loi qui se con- « fonde avec le législateur, une loi vivante. « Celui-là gouvernera qui se sentira le plus « capable et saura se faire accepter pour « tel. » De sorte qu'ils avaient en vue un despotisme personnel et pacifique ayant sa source dans l'adhésion toute volontaire des gouvernés; ce qui pouvait être exprimé par cette formule : le chef sera le plus aimant et le plus aimé. Or, moins inconséquents dans leurs doctrines, les saint-simoniens auraient compris que, dans un système où la richesse sociale n'est pas distribuée d'une façon purement fraternelle, et où la science économique n'est point calquée sur les règles de la famille, le pouvoir du plus aimant et du plus aimé est chimérique et impossible. Car, charger le pouvoir de répartir inégalement les fruits du travail social, c'est l'exposer à des critiques amères et lui préparer des obstacles sans nombre; lui attribuer le droit d'avoir des préférences, c'est lui faire des ennemis. L'exercice de l'autorité personnelle rendue tôt ou tard odieuse, la haine s'introduisant dans l'association à la suite de la jalousie et l'anarchie à la suite de la haine, c'étaient là les conséquences inévitables du classement des capacités, pour peu qu'on le fît correspondre à l'inégalité des parts. Et, arrivé là, que devenait le système? Il fallait ou qu'il se maintînt par la contrainte, ou qu'il s'écroulât.

On verra un peu plus bas comment de cette erreur fondamentale : *A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres*, découlèrent d'autres erreurs, qui commencèrent par la transformation du saint-simonisme et finirent par sa ruine. Mais, avant d'aborder la seconde phase de l'existence de l'école saint-simonienne, il importe de dire quelques mots de son rôle extérieur et de l'action qu'elle exerça sur la société.

La révolution de juillet avait imprimé au saint-simonisme une impulsion singulièrement énergique. Ce qui n'avait été d'abord qu'une école était maintenant une famille. Unissant à l'autorité d'une instruction solide et aux grâces de l'esprit la passion du prosélytisme, hommes du monde et sectaires, les premiers adeptes s'étaient répandus dans toutes les directions, promettant aux

1. L'homme a des besoins physiques, dont la nature elle-même assigne la limite. Il a des besoins moraux qui, dans une association régulière et progressive, trouveraient à se satisfaire et à se développer collectivement. Quant aux besoins purement factices, que crée une civilisation vicieuse et corrompue, et d'où peuvent naître des exigences extravagantes, ils ne constitueraient, dans une association régulière, que des maladies individuelles que la société se devrait, non pas d'alimenter, mais de guérir.

2. Comment faire passer ce principe dans l'application ? Une semblable exposition ne saurait entrer dans le cadre de cet ouvrage. Nous avons dû nous borner à montrer le côté vulnérable des innovations saint-simoniennes. Encore la nature de notre livre ne comportait-elle pas une critique détaillée du saint-simonisme, dont nous n'avons dit que ce qui pouvait le mieux en faire apprécier la signification sociale et la véritable portée.

orateurs un théâtre sonore, tentant les poètes et les artistes par l'appât d'une renommée facile, prouvant aux savants que la science du libéralisme était fausse et vide, sans portée comme sans entrailles, parlant aux femmes de beaux-arts, d'amour et de vraie liberté. Le succès de ces tentatives avait été rapide ; après les conquêtes individuelles, on avait pu songer aux conquêtes collectives. La hiérarchie était fondée : le Collège d'abord, puis le deuxième degré, puis le troisième degré. Le *Globe*, que la retraite des doctrinaires qui le rédigeaient avait laissé aux mains de M. Pierre Leroux, penseur éminent et grand écrivain, le *Globe* était devenu le journal quotidien de l'école, déjà en possession de l'*Organisateur*.

Il avait fallu de l'argent : les dons affluèrent. M. d'Eichtal avait fourni une somme considérable. A une lettre de Bazard-Enfantin, M. Henri Fournel, qui se trouvait alors au Creuzot, avait répondu sur-le-champ par l'offre de sa fortune, et la réponse portait : Henri et Cécile Fournel, pour leur enfant. Dans une société envahie par le plus grossier mercantilisme, c'était une chose merveilleuse et touchante que cet élan. La plupart des journaux, à cette époque, n'étaient que des spéculations : le *Globe* fut distribué gratuitement.

Mais c'eût été trop peu pour le zèle dont les adeptes se sentaient animés : aux modestes conférences qui, avant la révolution de juillet, s'étaient tenues rue Taranne, succédèrent les prédications bruyantes de la rue Taitbout. Là, des hommes pleins d'éloquence, comme MM. Barrault, Charton, Laurent, Abel Transon, venaient exercer la souveraineté de la parole. Rien de plus curieux que le spectacle de ces assemblées. Autour d'une vaste salle, sous un toit de verre, tournaient trois étages de loges. Devant un amphithéâtre dont une foule empressée couvrait dès midi, tous les dimanches, les banquettes rouges, se plaçaient, sur trois rangs, des hommes sérieux et jeunes, vêtus de bleu, et parmi lesquels figuraient quelques dames en robes blanches et en écharpes violettes. Bientôt paraissaient, conduisant le prédicateur, les deux Pères suprêmes, MM. Bazard et Enfantin. A leur aspect, les disciples se levaient avec attendrissement; il se faisait parmi les spectateurs un grand silence plein de recueillement ou d'ironie, et l'orateur commençait. Beaucoup l'écoutaient d'abord avec le sourire sur les lèvres et la raillerie dans les yeux ; mais, quand il avait parlé, c'était dans toute l'assemblée un étonnement mêlé d'admiration ; les plus sceptiques ne pouvaient se défendre d'une longue préoccupation ou d'une émotion secrète.

Et tout tendait à rendre cette propagande active, irrésistible. La famille, établie rue Monsigny, était comme un brûlant foyer qui avait la double vertu d'attirer et de rayonner. La doctrine s'y développait au bruit des fêtes et sous le regard inspirateur des femmes. Abandonnant leurs occupations, leurs rêves de fortune, leurs affections d'enfance, ingénieurs, artistes, médecins, avocats, poètes, étaient accourus pour associer leurs plus généreuses espérances; les uns avaient apporté leurs livres, les autres leurs meubles ; les repas avaient lieu en commun ; on s'essayait au culte de la fraternité. Le nom de Pères fut donné aux membres de chaque degré supérieur par ceux des degrés inférieurs, et les dames qui faisaient partie de cette colonie intellectuelle reçurent les doux noms de mères, de sœurs ou de filles. Là venaient aboutir les rapports de plus en plus nombreux qu'établissait entre les novateurs de Paris et ceux de la province une correspondance assidue; et de ce point partaient, pour aller semer dans la France entière la parole saint-simonienne, des missionnaires qui laissaient partout la trace de leur passage : dans les salons, dans les châteaux, dans les hôtelleries, dans les chaumières, salués par ceux-ci avec enthousiasme, hués par ceux-là ; mais infatigables dans leur ardeur. C'est ainsi que MM. Jean Reynaud et Pierre Leroux avaient été envoyés à Lyon, qu'ils enflammèrent, et qui



Les Saint-Simoniens. (D'après un document authentique.)
Charles Duveyrier. Barrault. Michel Chevalier.

devait garder de leur présence un souvenir impérissable.

Cet énergique mouvement n'obéissait pas, néanmoins, aux lois d'une inflexible unité. Sur la manière dont les questions devaient être posées, tous étaient d'accord; mais ils ne s'étendaient pas tous sur la manière dont elles devaient être définitivement résolues. La diversité éclatait surtout dans les missions, où, loin des regards des chefs, chaque prédicateur se trouvait livré à ses propres inspirations. Chez les uns, c'était, comme chez M. Margerin, le mysticisme qui dominait; d'autres, comme M. Jean Reynaud, étaient pleins du génie révolutionnaire, du sentiment démocratique.

Le même défaut d'unité se remarque dans les publications saint-simoniennes, comparées entre elles, *l'Exposition*, par M. Bazard; les *Lettres sur la religion et la politique*, par M. Eugène Rodrigues; les *Cinq discours* de M. Abel Transon; la *Note* de M. Olinde Rodrigues sur le mariage et le divorce; les leçons de M. Péreire sur l'industrie des finances; les *Trois familles*, par M. E. Barrault; les écrits de MM. Pierre Leroux, Jean Reynaud, Charton, Margerin, Cazeaux, Stéphane Flachat, Charles Duveyrier, Enfantin, sur la métaphysique, les arts, l'économie politique; tous ces travaux sont loin de former un corps de doctrine homogène, complet, et témoignent seulement d'une longue, savante et courageuse élaboration.

Quoi qu'il en soit, tous les efforts divers, le *Globe* les résumait en les popularisant. Dirigé par M. Michel Chevalier, homme doué de peu d'initiative, mais merveilleusement habile à vulgariser les idées qu'il acceptait, le *Globe* s'était placé, pour juger la société qui passait sous ses yeux, à un point de vue très-élevé, et la guerre qu'il fit aux institutions le plus en vogue fut aussi

fougueuse qu'inexorable, quoique pleine de ménagements philosophiques pour les hommes et pour les partis. Parmi les attaques que le saint-simonisme dirigea contre un ordre social qu'il déclarait vicieux, les plus hardies sans contre dit furent celles qui eurent pour objet l'héritage.

L'humanité s'acheminait, selon les saint-simoniens, vers un état où les individus seraient classés en raison de leur capacité, et rétribués selon leurs œuvres. La propriété, telle qu'elle existait, devait donc être abolie, puisqu'elle fournissait à une certaine classe d'hommes la faculté de vivre du travail d'autrui, puisqu'elle consacrait la division de la société en travailleurs et en oisifs, puisqu'enfin, au mépris de toutes les notions de l'équité, elle entretenait l'exploitation de ceux qui consomment peu et produisent beaucoup, par ceux qui consomment beaucoup et produisent peu, ou, même, ne produisent rien. Mais le droit d'héritage n'était pas seulement injuste, suivant les saint-simoniens il était ruineux; il n'était pas condamné seulement par l'équité, il l'était encore, il l'était surtout par la science. De quoi se compose, en effet, la richesse? de fonds de terre, de capitaux. Que sont les capitaux relativement à la production? des instruments de travail. Que sont les capitalistes? les dépositaires de ces instruments.

Et quelle est, par conséquent, la fonction sociale des capitalistes? de distribuer les instruments de travail aux travailleurs. Or, cette fonction, la plus importante de toutes, exige une connaissance approfondie du mécanisme industriel, une entente parfaite des lois qui règlent les rapports de la production et de la consommation. Donc elle ne saurait être confiée, sans d'immenses dangers, aux privilégiés de la naissance, qui ne sont que les élus du hasard. L'héritage, d'ailleurs, était condamné non moins invinciblement par la force des choses. L'esclavage, propriété de l'homme par l'homme, n'avait-il pas été aboli? N'avait-on pas fait ensuite justice du servage qui n'était que la propriété de l'homme par l'homme modifiée? Aux droits de primogéniture et de substitution, limite assignée au droit de transmettre, n'avait-on pas substitué le partage égal entre les enfants, autre limite assignée au même droit! La nature du droit de propriété, son caractère, son étendue, ses effets, tout cela était donc soumis aux volontés du législateur, à l'empire des mouvements généraux qui emportent les sociétés, et il ne s'agissait plus que de descendre jusqu'au bout la pente où les sociétés avaient été manifestement placées par l'histoire. Si on admettait la loi du progrès, il fallait bien admettre comme corollaire, le perfectionnement graduel de l'industrie. Dès lors, toute la question se réduisait à savoir s'il est, oui ou non, de l'intérêt de l'industrie que le loyer des terres et des instruments de travail coûte moins cher de jour en jour. Mais la question pouvait-elle paraître douteuse? Que les oisifs désirassent la baisse des salaires et la hausse de l'intérêt, des loyers, des fermages, c'était tout simple; mais les travailleurs devaient précisément désirer le contraire. Le développement du travail entraînait donc la baisse continue de l'intérêt, des loyers, des fermages. Cela posé, les saint-simoniens se demandaient ce que feraient les propriétaires quand la baisse serait devenue telle, qu'il ne leur serait plus loisible de vivre uniquement de l'intérêt, du loyer, des fermages? Force leur serait de travailler. Mais le propriétaire-travailleur venant à mourir, le fils pourrait bien n'avoir ni les mêmes goûts, ni la même aptitude que le père. L'artiste, par exemple, fils d'un propriétaire-cultivateur, et mis dans l'impossibilité de vivre de la rente des terres patrimoniales, l'artiste se trouverait dans l'alternative ou de se ruiner en cultivant mal et à contre-cœur ses domaines, ou de les vendre pour se livrer à la profession la plus conforme à sa capacité. Et des phénomènes sociaux du même genre se produisant dans toute l'étendue de la société, n'était-il pas évident qu'il y aurait lieu à une liquidation générale que l'État seul serait en mesure de régulariser,

et dont les propriétaires eux-mêmes seraient intéressés à lui confier le soin?

On voit avec quelle franchise les saint-simoniens abordaient les problèmes les plus délicats. Et à ceux qui, dans cette question particulière de la propriété, leur reprochaient de détruire avec le droit d'héritage le stimulant qui résulte, pour le père, de l'espoir d'enrichir son fils, à ceux-là ils répondaient que ce stimulant n'avait point existé pour la plupart des travailleurs dont s'honorait l'humanité; qu'il n'avait existé ni pour les papes, ni pour les moines, ni pour une foule d'hommes intelligents et actifs qui avaient rangé sous la règle austère du célibat une vie que le travail devait immortaliser.

Ils auraient pu répondre d'une manière encore bien plus péremptoire si, au lieu d'adopter cette formule : *A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres,* ils eussent adopté celle qu'on puise aux sources les plus pures de la morale évangélique. Le jour, en effet, où la doctrine du devoir serait reconnue comme le fondement de la morale sociale, le père n'aurait plus besoin de parer par sa prévoyance à l'imprévoyance de l'État; il n'aurait plus besoin d'assurer d'avance à son fils, dans la société, cette position de capitaliste, la seule qui soit aujourd'hui garantie; et l'activité de chacun aurait d'autres mobiles, quand la société serait une grande famille où une place serait marquée pour tous les hommes de bonne volonté, selon cette parole de l'Évangile, la plus belle, la plus féconde, la plus touchante qui ait jamais été prononcée : Paix aux hommes de bonne volonté!

Malheureusement, les saint-simoniens qui, comme hommes de pratique, allaient beaucoup trop loin, n'allaient pas assez loin comme hommes de théorie. Pour leur siècle, ils voulaient trop; ils ne voulaient pas assez pour la justice et la vérité.

Cependant, une division sourde régnait au cœur même de la famille saint-simonienne. Les principes étaient posés; il restait à les vérifier par l'application. Cette application périlleuse, fallait-il l'essayer? Fallait-il passer de la théorie à la pratique, après avoir complété la théorie? Ici, les avis se partagèrent dans le Collège. « Tous les « problèmes, disaient les uns, ne sont pas « encore résolus, bien qu'ils soient posés; « restons unis, mais que ce soit seulement « pour continuer notre œuvre d'élaboration « et de propagande. Quand nous aurons « gagné à notre cause la société qui nous « entoure, elle fera sa révolution. Gardons-« nous de créer une petite société au milieu « de la grande. Soyons apôtres et n'aspirons « pas à devenir gouvernants. — Nous avons « suffisamment dogmatisé, répondaient les « autres; l'essentiel maintenant est de « réaliser. Prêchons d'exemple, organisons « des travaux, constituons un gouvernement « à l'usage de nos idées, sortons de l'état « purement apostolique. » Ainsi pensaient Bazard et Enfantin : leur opinion dut naturellement l'emporter. On songea donc à établir des ateliers; on recruta des adhérents parmi les prolétaires; on en appela plusieurs dont les enfants furent adoptés avec des formes solennelles; on se partagea ambitieusement la capitale et les provinces, si bien que le saint-simonisme eût sa géographie, les deux Pères suprêmes prirent le nom de Papes, appellation qui révélait une pensée d'orgueil en même temps qu'elle trahissait un plagiat téméraire; enfin, la question ne fut plus de composer d'un nombre choisi d'hommes d'élite une synagogue respectable, mais de réunir des forces, dont le *Globe,* chaque matin, publiait l'emphatique recensement. De cette tendance nouvelle naquirent des illusions à peine croyables. On osa tourner ses regards vers les Tuileries : Louis-Philippe fut sommé par lettres de céder la place à MM. Bazard et Enfantin. Le saint-simonisme qui avait d'abord été une école, puis une famille, devenait un gouvernement, et un gouvernement destiné à remplacer l'autorité du catholicisme.

Dans tout cela, Bazard, qui s'était longtemps nourri des idées de M. de Maistre, ne voyait guère qu'une conclusion politique;

mais Enfantin ne visait pas à moins qu'à embrasser dans toute leur étendue les nombreux problèmes soulevés par la doctrine, en fondant une religion.

Cette diversité de vues dans les deux chefs de la doctrine se compliquait d'une profonde opposition de caractère et d'organisation. L'âme de Bazard était mâle; son esprit, timide à force de réflexion, n'admettait volontiers que des idées nettes; mêlé aux luttes politiques de la Restauration, il avait gardé de sa vie de carbonaro des instincts révolutionnaires, des haines vigoureuses, le désir de prendre place dans les affaires, le goût des théories aisément applicables. Enfantin, au contraire, joignait à quelque chose de féminin dans les sentiments un esprit hardi et aventureux; à la lenteur méthodique de Bazard, il opposait une impatiente, une inépuisable initiative; mais ce que Bazard cherchait dans le maniement des ressources présentes, dans l'emploi des ressorts politiques, et ce qu'il aurait attendu, au besoin, de la force, Enfantin voulait l'obtenir par l'ascendant de l'audace intellectuelle et par les victoires pacifiques de la séduction. Le premier se sentait tribun, le second se sentait apôtre. Le premier se serait volontiers renfermé dans l'emploi de la logique et de la science; le second tendait à faire accepter sa domination en ajoutant au raisonnement le mysticisme. L'organisation d'Enfantin était donc plus complète. Ajoutez à cela qu'il était d'une beauté rare, d'une sérénité incomparable, et qu'il possédait l'art de justifier par la dialectique la plus serrée les plus surprenants paradoxes.

Tant que l'école s'était contentée de développer la partie dogmatique du saint-simonisme, l'action de Bazard avait été prépondérante; il avait même contraint son collègue à signer avec lui, en faveur de l'institution du mariage, une déclaration publique que désavouait intérieurement Enfantin. Mais Bazard était lancé dans une carrière où il lui était interdit de s'arrêter. Quelle était, en effet, la pensée de Saint-Simon? Que la solution du grand problème consistait à trouver un lien RELIGIEUX entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ou bien, entre la science et l'industrie. De sorte qu'en proclamant la nécessité d'organiser l'industrie conformément aux lois de l'association, et en affirmant le principe du classement des capacités, les saint-simoniens se trouvaient n'avoir accompli qu'une moitié de la tâche. Il fallait aller plus avant; il fallait, suivant l'impulsion donnée par les lettres éloquentes d'Eugène Rodrigues, pousser jusqu'à la partie religieuse du saint-simonisme, et, avant toute chose, décider si la société a un avenir religieux.

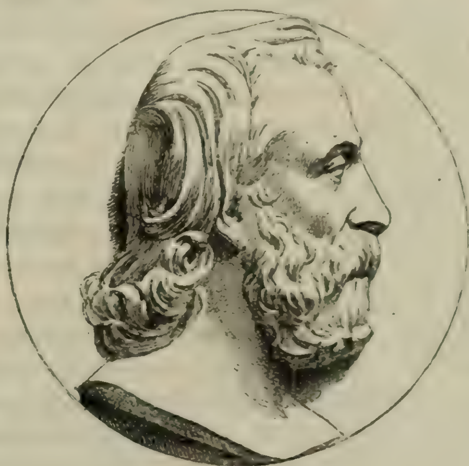
Sur ce point, Bazard et Enfantin s'accordèrent. Tous deux ils reconnurent que le développement religieux de l'humanité avait compris trois états généraux : le *fétichisme*, dans lequel l'homme déifie la nature en chacune de ses productions visibles; le *polythéisme*, dans lequel l'homme s'élève à des abstractions qu'il déifie; le *monothéisme*, dans lequel il rapporte toute la création à une seule cause, extérieure à l'univers. Ils reconnurent dans la succession de ces trois états-généraux la preuve d'un progrès facile à constater. Car, dans le *fétichisme*, la crainte est à peu près le seul sentiment qui unisse l'homme à la Divinité, telle qu'il la conçoit. Dans le *polythéisme*, l'amour vient se mêler à la crainte, quoique, dans cet état religieux, le type du juste soit encore celui que l'on peint comme craignant les dieux. Dans le *monothéisme*, enfin, dont le judaïsme et le christianisme forment les deux phases, l'amour tend de plus en plus à l'emporter sur la crainte dans les sentiments de l'homme à l'égard de la Divinité. Le progrès de l'idée religieuse n'est pas moins sensible, sous le rapport de sa valeur sociale. Car, après le *fétichisme*, qui correspond au culte isolé de la *famille*, vient le *polythéisme*, qui ne consacre que le culte de la *cité*; et, après le *monothéisme* des Juifs, qui ne proclame l'unité de Dieu qu'en ajoutant ceci : « Dieu a élu « un seul peuple », vient le monothéisme des chrétiens, qui proclame tout à la fois et

l'unité de Dieu et l'unité de la famille humaine.

De là Bazard et Enfantin concluaient également que, malgré le scepticisme dont ils étaient entourés, maladie accidentelle dont il n'y avait pas lieu de s'étonner dans une époque critique, l'humanité marchait à un avenir religieux, dont le panthéisme devait être l'âme.

Après cette profession de foi, Bazard voulut se recueillir, mais il n'était plus temps: Enfantin était là, logicien pressant, inexorable. Puisque l'humanité avait un avenir religieux, s'occuper de cet avenir était un devoir. Or, quelle avait été à cet égard la pensée de Saint-Simon? Bazard ne pouvait l'ignorer, l'ayant exposée lui-même et développée. Oui, suivant les écrits de Bazard lui-même, le christianisme avait adopté, avec les dogmes du péché originel, de la chute des anges, du paradis et de l'enfer, l'antique théorie de la lutte de deux principes; le *bien* et le *mal*. Et Bazard n'avait pas nié que le principe du mal le christianisme ne l'eût vu dans la *matière*, comme le démontraient surabondamment, et la préférence accordée au célibat sur le mariage, et l'ordre donné aux hommes de mortifier leur chair, et le peu de soin que l'Église avait mis à diriger l'activité matérielle de l'humanité et ce dogme fameux: « La souffrance est sainte. » Voilà ce qu'Enfantin rappelait à Bazard, et il le sommait de tirer toutes les conséquences de cette déclaration qui leur était commune: « L'as-« pect le plus frappant, le plus neuf, sinon « le plus important, du progrès que l'huma-« nité est aujourd'hui appelée à faire, « consiste dans la RÉHABILITATION DE LA « MATIÈRE, mode de l'existence universelle « que le christianisme a frappé de sa répro-« bation. »

D'après Enfantin, ces conséquences étaient: que les *artistes*, comme interprètes du principe *amour*, devaient servir de lien entre les *savants* et les *industriels*, et exercer de la sorte un sacerdoce dont le but serait d'établir l'harmonie entre l'*esprit* et la *matière*, placés depuis si longtemps en état d'hostilité; que le PRÊTRE devait se proposer d'inspirer et de diriger les deux natures, en favorisant et en régularisant l'essor des *appétits sensuels* aussi bien que celui des appétits *intellectuels*; qu'il importait au bonheur de l'humanité que les *êtres à affections profondes* ne fussent pas séparés par une barrière infranchissable des *êtres à affections vives*, et que c'était à faire tomber cette barrière que la mission du PRÊTRE devait consister. Concluant de l'harmonie à établir entre l'esprit et la matière à l'égalité de l'esprit et de la beauté, de l'homme et de la femme, Enfantin proclamait comme une nécessité religieuse l'affranchissement de la femme et sa participation au pouvoir suprême, ce qui aurait constitué le COUPLE PRÊTRE.



Le père Enfantin.
(1796-1864.)

Le COUPLE PRÊTRE aurait eu pour mission « d'imposer la puissance de son amour aux « êtres qu'un esprit aventureux ou que des « sens brûlants égarent, en recevant d'eux « l'hommage d'une mystérieuse et pudique « tendresse ou le culte d'un ardent amour. « Connaissant tout le charme de la pudeur, « et aussi toute la grâce de la volupté, il « aurait maîtrisé l'esprit des uns et les sens « des autres. » — « Dans notre monde cri-« tique, ajoutait Enfantin, nous avons « oublié cette divine influence de la dame

« du moyen-âge ou de la vierge chrétienne « sur la vie du page et du chevalier; nous « ne savons plus ce que pouvaient com- « mander de dévoûment sans espoir, une « écharpe, un regard, et à peine un sourire; « mais nous ignorons surtout la puissance « d'une vertueuse caresse, d'un religieux « baiser, d'une sainte volupté. Il n'en est « point pour nous. Notre chair est plus « souillée encore que notre esprit, et cette « idée épouvante un monde qui ignore « encore le pouvoir social, religieux et « moral que l'avenir réserve à la beauté. »

Ainsi, les relations de l'époux et de l'épouse n'auraient pas été exclusives de l'intervention intime du Prêtre. Enfantin, d'ailleurs, ne condamnait pas l'inconstance d'une manière radicale. Il voyait bien deux vices, et dans l'indifférence, qui est la facilité de passer d'une affection à une autre, et dans la jalousie, amour exclusif pour un seul être, amour dévorant, qui craint toute approche, qu'un regard trouble et qu'un soupçon désespère; mais sous ces deux vices, dont les types étaient à ses yeux Don Juan et Othello, Enfantin entrevoyait deux vertus. La facilité de passer d'une affection inférieure à une affection supérieure, sans s'abstraire dans la première, sans s'y abîmer, et en la considérant au contraire comme un premier élément de progrès, cette facilité lui paraissait d'une belle et sainte nature, pourvu qu'elle ne dégénérât pas en oubli, en vain caprice ou en ingratitude. De même il se sentait pénétré de respect pour cet amour profond, qui se donne sans réserve, et de deux existences n'en fait qu'une, pour les rattacher toutes deux, plus fortes l'une par l'autre, à l'œuvre sociale. *Harmoniser* ces deux natures en leur donnant satisfaction et en leur imposant une règle, telle eût été la mission du couple sacerdotal.

Il n'est pas inutile d'observer ici à quelles conclusions monstrueuses peut conduire l'application d'un faux principe. Le principe *à chacun suivant sa capacité*, *etc.*, était, avons-nous dit, un obstacle à l'exercice pacifique du pouvoir personnel ou du sacerdoce. Enfantin le comprit. Il voulut rendre le pouvoir possible en le rendant attrayant, et il fut amené à en faire le plus dangereux moyen de corruption qu'ait jamais rêvé l'imagination des voluptueux.

Quant à la limite qu'il serait convenable de poser à l'influence du prêtre et de la prêtresse sur les fidèles, Enfantin avouait son incompétence, la loi morale ne pouvant être trouvée, selon lui, par l'homme seul, et ne devant être formulée avec autorité que lorsque la femme aurait parlé.

Cette conception extravagante appartenait tout entière à Enfantin et n'appartenait qu'à lui. Saint-Simon n'avait jamais rien proposé de semblable. Les seuls mots qu'il eût écrits au sujet des femmes étaient ceux qu'on lit dans les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains:* « Les femmes seront admises « à souscrire, elles pourront être nommées. » Le disciple était donc beaucoup plus novateur que le maître; car la doctrine du disciple soumettait le mariage à l'exercice d'un droit sacerdotal qui aurait enlevé aux enfants la connaissance de leur père. C'était le sensualisme employé comme moyen de gouvernement; c'était la réhabilitation de l'amant par le confesseur.

Devant cet enchaînement d'étranges déductions, Bazard recula, frappé d'effroi. Il tenait aux traditions relatives à la constitution de la famille. Il avait une femme qu'il aimait tendrement, et, ayant eu occasion de marier une de ses filles, il avait voulu, sans tenir compte des reproches d'Enfantin, que le mariage se fît dans les formes ordinaire. Il résista donc, et longtemps, à des provocations dont toute son âme était troublée. Mais, avec cette sérénité qui ne l'abandonna jamais, Enfantin poursuivait la réalisation de son dessein. Non content d'enlacer Bazard de ses sophismes dans des discussions que la plupart des saint-simoniens ignoraient, il s'étudia longuement à s'attacher des disciples fidèles. Sa figure radieuse, ses manières nobles, la connaissance qu'il avait du langage qu'il faut parler aux êtres sensibles et passionnés, tout cela l'entourait d'un

véritable prestige. Avec un étonnant mélange de bonne foi et de ruse, il ruina insensiblement dans l'esprit de quelques-uns les croyances qu'il s'était promis de déraciner. Pour mieux leur prouver de quelles illusions ils étaient victimes, il sut par le seul effet de son ascendant pénétrer dans le secret des ménages; il engagea des femmes à une confession publique, et se fit faire des confidences redoutables, dont il usa de façon à prouver le mérite de ses théories, prêt à se justifier du choix des moyens par la sincérité du but.

Alors il se passa dans la rue Monsigny, au milieu de cette société française devenue si sceptique et si railleuse, des scènes tellement extraordinaires, que, pour en trouver de semblables, il faudrait interroger l'histoire des Anabaptistes. Ceux qui, dans le Collège, repoussaient les doctrines d'Enfantin, se sentaient transportés tout à coup au bord d'un abime immense, qu'ils n'avaient pas soupçonné; ils se demandaient avec terreur si leur vie jusque-là n'avait été qu'un rêve; ils éprouvaient une douleur sans nom en se trouvant, pour jamais peut-être, séparés de celui que, dans les élans d'une tendresse infinie, ils avaient si longtemps appelé leur père. Pour les autres, c'était un redoublement de ferveur inexprimable, une exaltation qui allait jusqu'au délire. Souvent, dans une salle dont les portes avaient été closes soigneusement et dont les murs étaient fidèles, les discussions durèrent des jours entiers, des nuits entières, sans interruption, sans distraction, sans repos. Il arriva quelquefois à des jeunes gens moins capables que leurs compagnons de résister à ces luttes dévorantes, de chanceler et de s'évanouir : on enlevait les corps sans que pour cela la discussion s'arrêtât. Un jour, M. Cazaux eut une heure d'extase, et se mit à prophétiser. Un autre jour, M. Olinde Rodrigues fut comme frappé d'apoplexie, parce que, demandant à chacun des membres s'il n'était pas vrai que l'Esprit-Saint fût en lui, Rodrigues, M. Reynaud ne lui avait répondu que par des paroles d'incrédulité; la crise fut extrêmement violente, et le docteur Fuster, pour sauver le malade, dut recourir à une rétractation formelle de M. Reynaud, que cet accident avait rempli d'affliction et d'inquiétude. Tel est, même sur des hommes d'un esprit sérieux, d'une intelligence saine et élevée, le bizarre pouvoir des croyances arrivées à un certain degré d'exaltation; et l'on peut juger par la singularité de ces phénomènes, de la puissance du mouvement que le saint-simonisme avait créé.

Quoique le secret des débats qui agitaient le Collège fût bien gardé, il était impossible que le reste de la famille n'en reçût pas indirectement l'impression. A la démarche affaissée des membres du Collège, à leur visage qui portait l'empreinte des longues insomnies, à leurs lèvres décolorées, au désordre de leur langage, au mystère dont ils s'entouraient, les membres du deuxième degré avaient compris qu'un drame terrible se jouait; l'anxiété était devenue générale. Mais quel terme à ces divisions?

On essaya d'une combinaison hiérarchique qui aurait empêché les deux chefs de se rencontrer à chaque instant sur le même terrain. A la division ternaire de la société en artistes, savants et industriels, correspondaient ces trois termes : *religion* ou direction des sentiments, *dogme* ou enseignement de la science, *culte* ou gouvernement des intérêts matériels. Enfantin fut nommé chef de la religion; Bazard, chef du dogme; Olinde Rodrigues, chef du culte. Vaine tentative! Le schisme était devenu inévitable.

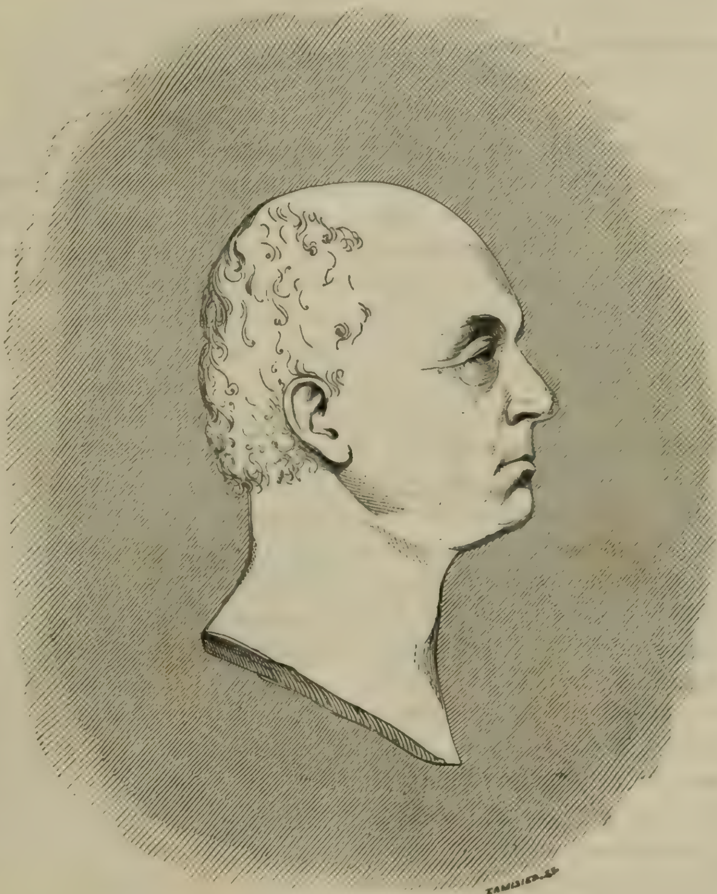
Dans un entretien auquel peu d'adeptes assistèrent, Bazard et Enfantin se mesurèrent une dernière fois. La discussion fut brûlante. Les affections personnelles de Bazard donnaient pour lui à cette lutte quelque chose de déchirant. Il sentait bien qu'il y allait de tout son bonheur. Il se débattit longtemps avec angoisse contre un homme qui l'accablait de son calme impitoyable. Enfin, vaincu, ne sachant plus où se fixer entre l'erreur qui voulait s'imposer à lui et la vérité qui lui échappait, épuisé, désespéré, on le vit tout à coup, après une nuit

entière passée dans ce duel terrible, tomber comme s'il eût été atteint mortellement. Et pendant qu'on s'empressait autour de lui, Enfantin disait avec une émotion contenue : « Non, il n'est pas possible qu'il meure « ainsi : il lui reste encore de trop grandes « choses à accomplir. » On releva Bazard sans connaissance, et l'on parvint à le rappeler à la vie. Mais les sources de la joie étaient taries en lui pour jamais. Il ne fit plus, depuis, que languir, et à quelque temps de là, il mourut.

Immédiatement après la déclaration du schisme, le 19 novembre 1831, il y eut une réunion générale de la famille. Enfantin y parut en qualité de PÈRE SUPRÊME. Mais dans l'assemblée s'étaient rendus plusieurs saint-simoniens qui, sans se rallier à la bannière de Bazard, étaient bien résolus à abandonner celle d'Enfantin, et parmi lesquels on comptait MM. Pierre Leroux, Jean Reynaud, Charton, Jules Lechevalier, Carnot, Fournel, Abel Transon. Enfantin prit la parole, et, après avoir dit les causes de la sourde mésintelligence qui existait depuis longtemps entre Bazard et lui, il exposa ses idées sur la *réhabilitation de la chair,* sur le divorce considéré comme aspiration à un amour plus noble, sur les fonctions réservées au prêtre saint-simonien, soit homme, soit femme, sur la nécessité enfin de rendre la femme l'égale de l'homme dans l'État aussi bien que dans la famille, et dans le temple aussi bien que dans l'État. « Toutefois, ajou- « tait-il, ce n'est point une loi que je vous « donne, une doctrine, un enseignement à « faire ; c'est seulement l'opinion d'un hom- « me que j'exprime......... La loi morale de « l'avenir ne peut être révélée sans la fem- « me. Jusque-là, je déclare que tout acte « qui, aujourd'hui, dans le sein de la doc- « trine, serait de nature à être réprouvé « par les mœurs et par les idées morales du « monde qui nous entoure, serait un acte « d'immoralité, car il serait funeste à la doc- « trine en général ; et, pour moi, personnel- « nellement, je le regarderais comme la « preuve de désaffection la plus grande « qu'un de mes enfants puisse me don- « ner. » Mais c'était trop peu d'une semblable réserve pour atténuer, aux yeux des dissidents, le danger des insinuations d'Enfantin. L'interrompant avec vivacité, M. Pierre Leroux proteste au nom du Collége et annonce qu'il va se retirer. M. Jules Lechevalier déclare que puisque, d'après les aveux d'Enfantin lui même, la morale de la doctrine n'est pas encore trouvée, il n'est pas possible de songer à constituer la famille saint-simonienne et que tout reste à l'état d'élaboration.

Abel Transon se plaint avec tristesse de l'abus que le Père-Suprême a cru devoir faire, dans l'intérêt de la doctrine, des confessions particulières qu'il a eu la puissance de provoquer. « Le Père Enfantin, s'écrie à « son tour M. Reynaud, croit évidemment « que la femme viendra légitimer ce qu'il a « le premier annoncé, et c'est pourquoi il « marche la tête levée. Moi, j'ai foi que la « femme lui écrasera la tête, mais il faut « attendre que la femme se lève..... Nous « avons amené des hommes à la doctrine ; « c'est une responsabilité énorme pour nous. « Je crains l'influence du Père Enfantin sur « ces hommes, je resterai à côté de lui, pour « le leur montrer tel qu'il est. » C'était l'attaque la plus rude qui, jusque-là, eût été dirigée contre Enfantin. « Reynaud, répon- « dit-il sans s'émouvoir, Reynaud lui seul « conçoit la mission de haut protestantisme. « Il me sait grand, il me voit grand ; il veut « protester là où l'on doit protester, à côté. « C'est là que Bazard devrait être, au-dessus « de Reynaud. » A ces mots succède un échange de paroles amères entre ceux qui attaquent les idées d'Enfantin et ceux qui les défendent. Une dame, faisant partie de la famille, ayant dit qu'elle repoussait comme immorales les idées émises par Enfantin : oui, oui ! crièrent plusieurs femmes du haut des tribunes. M. Fournel se prononce contre le Père-Suprême : « Votre doctrine, dit « M. Carnot, est la réglementation de l'adultère. » « Le vice est réhabilité », ajoute M. Dugied. De leur côté, les partisans d'En-

fantin s'attachent à répondre à toutes les attaques. M. Michel Chevalier s'étonne que, des abus qui ont pu se glisser dans le gouvernement saint-simonien, on vienne conclure à une séparation. M. Duveyrier exprime la conviction que pas un des actes d'Enfantin n'a été un acte individuel, un acte d'égoïsme; et que les défauts dont avaient souffert les saint-simoniens tenaient précisément à ce qu'il n'y avait pas encore parmi eux cette loi de convenance, de pudeur, de fidélité, que la femme était plus particulièrement propre à apporter. « Je vous déclare, dit « M. Talabot, en montrant Enfantin, que « cet homme est le chef de l'humanité. » Et s'adressant à M. Transon, M. Barrault s'écrie d'une voix émue : « Ce n'est pas sans « une vive douleur que j'ai vu Transon, le por- « te bannière de la doctrine, à côté duquel j'ai « marché, se séparer de nous. Non, Transon, « ta place est auprès du Père-Enfantin, au- « près de moi. Tu ne saurais nous quitter, « car tu es religieux. Tu ne suivras pas « Jules, car Jules a dit que la doctrine est à « l'état de faillite, de liquidation. Tu vou- « drais nous quitter! Non, tu ne le pourrais « pas : tu aimes les ouvriers, les enfants des « pauvres, ceux qui souffrent. »


Jean Reynaud. (1806-1863.)
(Dessin de Mme J. Reynaud, 1863).

Au milieu de ces débats, Enfantin n'avait pas cessé un seul instant de se montrer maître de lui, répondant à toutes les accusations avec beaucoup de sang-froid et d'orgueil : il congédia, enfin, l'assemblée par ces mots qu'il prononça d'une manière solennelle :

« Quoique « ce qui se « passe maintenant soit « pour tous « d'une grande utilité, je « désire qu'on « en finisse au « plus tôt. « Nous recommencerons « lundi, mais « si nous continuions à batailler ainsi, « les ouvriers « mourraient « de faim, et « les enfants « que nous avons adoptés seraient « délaissés. « Le fait évident, c'est qu'il y a des hommes qui doi- « vent momentanément se tenir à l'écart et « se reposer. »

Quelques jours après, la famille se réunissait de nouveau. L'insurrection de Lyon avait éclaté dans l'intervalle, et l'assemblée était en proie à une préoccupation douloureuse. Un fauteuil laissé vide à côté de celui du Père-Suprême, indiquait symboliquement l'absence de la femme. M. Olinde

Rodrigues s'était placé, comme chef du culte, à la droite d'Enfantin. S'étant levé, il rappela d'abord comment de juif il était devenu saint-simonien. Puis, d'une voix forte : « Rothschild, Laffitte, Aguado, dit-il, n'ont « rien entrepris d'aussi grand que ce que je « vais entreprendre. Tous, ils sont venus, « après la guerre, donner au vaincu le crédit « nécessaire pour satisfaire le vainqueur. Ils « ont fait une grande chose ; et moi le pre- « mier je l'ai senti et publié, grâce à Saint- « Simon, il y a sept ans. Mais ils ont es- « compté l'avenir des Restaurations politi- « ques, et déjà pour eux, cet avenir a des « bornes..... Leur mission va finir ; la mienne « commence. » Il exposa ensuite les bases du projet qui devait, selon lui, inaugurer la puissance morale de l'argent. L'association financière des saint-simoniens aurait eu pour objet : 1° de travailler, par un ensemble de mesures exclusivement pacifiques, à l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ; 2° d'organiser des maisons d'éducation où les enfants des saint-simoniens auraient été élevés, sans distinction de fortune ou de naissance ; 3° de fonder des maisons d'associations industrielles, pour les travailleurs devenus saint-simoniens ; 4° de subvenir transitoirement aux besoins de ces associations ; 5° de propager la doctrine, de manière à remplacer l'anarchie industrielle par l'association religieuse des travailleurs. L'acte passé devant notaire devait être signé par tous les membres de la famille, dont les biens réunis formaient le fonds social, et qui tous répondaient des engagements contractés envers les tiers.

Après la lecture de ce plan, M. Barrault traça un tableau rapide des souffrances de la société et des services que lui avait déjà rendus le saint-simonisme ; il trouva, pour rappeler l'insurrection des malheureux tisseurs lyonnais, des accents pleins de douleurs, pleins d'éloquence ; et de cet affreux épisode de la guerre civile appelée liberté de l'indusdustrie, il tira la double conclusion qu'une réforme était nécessaire et que c'était par les voies du saint-simonisme qu'il y fallait marcher.

M. Barrault avait fini son discours, et Enfantin s'était déjà levé pour sortir de l'enceinte, lorsque M. Reynaud fit signe qu'il désirait parler. Son geste était véhément et son visage extrêmement animé. « L'argent, « s'écria-t-il, ne peut avoir de puissance mo- « rale, puisque vous, Père Enfantin, d'après « les termes posés par vous, vous détruisez « la morale ancienne sans avoir la morale « nouvelle. » La plus vive agitation règne alors dans l'assemblée. Interpellant M. Reynaud, M. Laurent lui demande si, lorsqu'il était allé prêcher une ère nouvelle à la population souffrante de Lyon, il n'y avait pas pour lui de morale saint-simonienne. M. Talabot ajoute que la morale de l'apostolat est dans l'émancipation des êtres exploités. M. Henri Baud demande la parole et s'écrie avec enthousiasme : « Mon père est un pro- « létaire qui a triomphé du hasard de la « naissance et qui a amassé des richesses « par la force de ses bras. Quand la parole « de Saint-Simon se fit entendre à moi, je « sentis que pour ennoblir mon privilége je « devais l'employer à l'abolition de tous les « priviléges : je suis devenu prolétaire. C'est « ainsi que la famille du sang me punit « d'avoir voulu pratiquer ma foi religieuse. « Eh bien ! toutes les rigueurs de la famille « du sang ne triompheront pas de mon « amour pour elle, et je la forcerai par mes « œuvres à me rendre sa tendresse. Rey- « naud, j'ai souvent entendu sortir de ta bou- « che ces mots puissants : « *La voix du peu-* « *ple est la voix de Dieu.* » Que demandent « donc ces hommes qui peuplent la plus « industrielle de nos cités ? Quel cri se fait « entendre sous cet étendard de mort, au « milieu de la mitraille ? Reynaud, Reynaud, « ils demandent du pain, et l'argent qui le « donne est une puissance morale..... Prolé- « taires qui m'écoutez, ma main a souvent « touché vos mains endurcies par le travail, « et elle a senti que vous répondiez à ses « étreintes. Rassurez-vous donc ! Dieu n'a « pas permis qu'un homme pût se placer en

« présence des hommes avec cette face calme « et sereine, avec cette grandeur et cette « beauté, pour qu'il s'en servît afin de les « séduire et de les perdre..... Et vous, fem- « mes, celle qui m'a porté dans ses entrailles « n'est pas là pour m'entendre ; faites place « pour moi dans votre cœur à un amour de « mère, afin que si vous voyez celle dont « Dieu m'a fait naître, vous apaisiez les tour- « ments de cette stérilité qu'elle s'est faite. « Dites-lui, pour la toucher, les douleurs que « doit soffrir un fils comme moi privé de ses « embrassements, de sa parole, de sa vue. » A ces mots l'assemblée se lève avec transport. Plusieurs membres de la famille courent à Enfantin et se jettent dans ses bras. C'était la dernière scène engendrée par le schisme.

Les membres les plus importants du saint-simonisme avaient été jusque-là, après Bazard et Enfantin : MM. Pierre Leroux, homme de lettres ; Reynaud, Transon, Cazeaux, Michel Chevalier, Lambert, Fournel, tous ingénieurs des mines et qui tous étaient sortis avec honneur de l'école polytechnique ; d'Eichtal, fils d'un banquier juif ; Péreire, industriel ; Duveyrier, avocat ; Margerin, lieutenant d'artillerie ; Barrault, ex-professeur de rhétorique à Sorèze ; Laurent, auteur d'une réfutation de Montgaillard, et de qui M. Sainte-Beuve disait, en parlant de sa nature de tribun, qu'il l'avait vu marcher sur la crête de la Montagne ; Jules Lechevalier, homme de lettres ; Carnot, fils du célèbre membre du comité de salut public ; Dugied, fondateur du carbonarisme sous la Restauration ; Olinde Rodrigues, l'héritier des doctrines de Saint-Simon ; et enfin Mme Bazard. De ces dix-huit personnes, MM. Barrault, Duveyrier, Lambert, Fournel, Michel Chevalier et d'Eicthal, furent les seuls qui restèrent fidèles à Enfantin ; car MM. Laurent et Rodrigues, qui l'avaient d'abord suivi, ne tardèrent pas à se séparer de lui. Enfantin sentait bien que l'ancien Collége lui échappait, mais il avait pris son parti. Pour relever le courage de ses disciples qu'effrayait leur isolement, il leur persuada qu'à une période nouvelle il fallait des hommes nouveaux ; et, soutenu par ce fanatisme calculé qui faisait sa force, il se précipita dans la carrière où il devait s'égarer sans retour.

Le saint-simonisme était donc transformé. Nous le retrouverons plus tard s'entourant d'une pompe singulière, étalant aux yeux de la population des innovations de costume plus propres à la frapper que des innovations d'idées, pratiquant dans la retraite une sorte de fraternité bizarre, et finissant par s'effacer, entre les persécutions d'un pouvoir ignorant et les huées d'une multitude railleuse [1].

1. Au moment où nous écrivons (1844), les saint-simoniens sont dispersés dans des carrières diverses. M. Lambert a fait un voyage en Égypte d'où il n'est pas encore revenu. M. Duveyrier fait des vaudevilles. M. Michel Chevalier est au conseil d'État. M. Carnot est député. M. Cazeaux dirige la compagnie de défrichement des Landes et se distingue comme industriel. MM. Transon et Dugied sont rentrés avec éclat dans le giron du catholicisme. M. Margerin est professeur dans une des universités catholiques de Belgique. M. Péreire est attaché à la haute administration de l'un des chemins de fer de Versailles, dont il a été l'agent principal. M. Laurent est dans la magistrature assise, et a écrit une histoire populaire de Napoléon. M. Olinde Rodrigues, homme d'esprit et d'action, s'occupe de finances. Madame Bazard est rentrée dans le sein du catholicisme avec son gendre, M. de Saint-Chéron, rédacteur de l'*Univers religieux*. MM. Jean Reynaud et Pierre Leroux, deux puissants philosophes, ont continué à poursuivre dans leurs travaux le double but de leurs anciennes études : la religion et l'humanité. M. Barrault s'est fait homme de lettres et journaliste. M. Enfantin a été nommé membre de la commission scientifique envoyée en Afrique, et vient de publier un livre remarquable sur la colonisation de l'Algérie.

XXVI

Progrès du parti républicain; Armand Carrel et Garnier-Pagès. — Liste civile; prétentions de la Cour; pamphlets de M. de Cormenin. — Procès au sujet de la mort du duc de Bourbon. — Audace de la Presse républicaine; persécutions; déclaration courageuse d'Armand Carrel. — Conspiration des tours de Notre-Dame. — Conspiration de la rue des Prouvaires. — Exaspération de Casimir Périer; ses rapports avec le roi; scène de fureur. — Expédition d'Ancône. — Esprit de l'administration sous Casimir Périer. — Troubles de Grenoble; l'autorité locale vaincue; débats parlementaires. — Lutte systématique entre les deux Chambres. — Vote du budget. — Clôture de la session.

L'année 1832 s'ouvrit pour le roi, par les félicitations et les flatteries d'usage. Et pourtant, jamais la royauté en France n'avait été plus sérieusement menacée. La révolution que les saint-simoniens cherchaient à introduire dans l'ordre social, le parti républicain la poursuivait, dans l'ordre politique, avec beaucoup de fougue et de succès. Le 2 janvier, Armand Carrel se prononça pour la république dans le *National,* et, quelques jours après, Garnier-Pagès entra comme républicain à la Chambre.

Un seul député se leva pour protester contre l'admission de ce nouvel élu : ce fut Casimir Périer. Éclairé par sa haine, il devinait quels ennemis se dressaient devant lui, et ce que pourraient pour la ruine de ses espérances, deux hommes tels que MM. Armand Carrel et Garnier-Pagès.

Armand Carrel avait dans toute sa personne quelque chose de chevaleresque. Le balancement de sa démarche, son geste bref, ses habitudes d'élégance virile, son goût pour les exercices du corps, et aussi une certaine âpreté qu'accusaient les lignes heurtées de son visage et l'énergie de son regard, tout cela était plus du militaire que de l'écrivain. Officier sous la Restauration, conspirateur à Béfort, armé en Espagne contre le drapeau blanc, traîné, plus tard, devant trois conseils de guerre, 1830 l'avait trouvé journaliste. Mais l'homme d'épée survivait en lui. Que de fois, dans la cour de l'hôtel Colbert, ne l'avons nous pas vu entrer à cheval, dans une tenue sévère, et la cravache à la main? Quoique plein de douceur et d'abandon dans l'intimité, il apparaissait, dans la vie publique, dominateur et absolu. Écrivain, il avait dans son style moins d'éclat que de relief, moins de mouvement que de nerf; mais il maniait d'une façon inimitable l'arme du mépris; il ne critiquait pas ses adversaires, il les châtiait; et comme il était toujours prêt à répondre par le sacrifice de sa vie aux ressentiments éveillés par sa parole, il régnait en maître dans le domaine de la polémique, dédaigneux, formidable et respecté. Il était né chef de parti : chef d'école, il n'aurait pu l'être. Il manquait de ce fanatisme froid qui naît des études opiniâtres et fait les novateurs. Voltairien avant tout, il ne paraissait pas avoir souci de marquer sa place dans l'histoire par l'initiative de la pensée. Mais quand la vérité brillait à ses yeux, une vérité jusqu'alors méconnue par lui, il se rendait aussitôt; car chez lui l'amour du progrès était irrésistible et la modestie pleine de courage. Incapable, toutefois, d'immoler à un vain désir de popularité ce qu'il y avait de modéré dans ses opinions et d'un peu aristocratique dans ses allures, son ascendant sur son parti n'était que celui d'un esprit altier, d'un talent reconnu et loyal. Il possédait au plus haut point le commandement; il passionnait ses amis : c'était un caractère. A ses ennemis il inspirait une crainte mêlée de confiance; ils sentaient qu'au jour d'une réaction prévue, leur sau-



Garnier-Pagès

1801–1841

(Acier reporté typographiquement).

vegarde serait dans la modération de cet homme et dans sa générosité impérieuse. De fait, les systèmes de violence lui répugnaient; les théories américaines lui plaisaient par tout ce qu'elles accordent à la liberté individuelle et à la dignité de la nature humaine. Il fut longtemps girondin par sentiment; et il lui en coûta beaucoup pour s'incliner devant la majesté de cette dictature révolutionnaire, l'effroi, la gloire, le désespoir et le salut de la France. Bien que l'Empire l'eût tenté par ses côtés glorieux, il se révoltait contre les insolences de la force organisée, et trouvait une sorte de jouissance hautaine à flétrir la brutalité des militaires de Cour, que, dans son langage énergique, il appelait « des traîneurs de sabre. » Malheureusement, il croyait trop aux prodiges de la discipline, lui qui, néanmoins, avait été encore plus conspirateur que soldat. Un peuple soulevé peut-il l'emporter sur un régiment fidèle au drapeau? C'est ce qu'Armand Carrel, même après la révolution de Juillet, refusa toujours de croire. D'un autre côté, le besoin de l'action le tourmentait; il aurait voulu renverser tout ce qui était obstacle à l'agrandissement des destinées de son pays, confondues avec les siennes dans sa haute et légitime ambition. La guerre écrite qu'il avait déclarée au pouvoir ne servait, malgré les périls qu'elle portait avec elle, qu'à consoler son courage et qu'à tromper l'inquiétude de ses désirs. Forcé souvent d'éteindre dans ses amis le feu dont il était lui-même consumé, il s'exaltait et se décourageait tour à tour dans cette lutte intérieure, et il s'irritait de sa propre sagesse, que sa passion condamnait. En proie à ces incertitudes amères, il lui arriva quelquefois d'improuver des mouvements qui eussent réussi peut-être, secondés par lui. Il est vrai que, quand la bataille qu'il avait déconseillée était perdue, il embrassait la cause des vaincus, sans restriction, sans réticences : contradiction héroïque, qui est l'inévitable faiblesse des grands cœurs!

Doué d'un genre de supériorité non moins réel, mais différent, Garnier-Pagès se distinguait surtout par sa finesse, par sa pénétration, par sa prudence honnête et calme, par une habileté singulière à mettre aux prises les partis adverses, de manière à les ruiner l'un par l'autre, en obtenant l'estime et les applaudissements de chacun d'eux. Garnier-Pagès ne s'était pas laissé insensiblement gagner comme Armand Carrel à la cause de la république; dès ses premiers pas dans la carrière des affaires, et même avant 1830, il



Armand Carrel. (1800-1836.)

s'était déclaré républicain. Sa jeunesse avait été laborieuse; au sein d'une famille atteinte par d'honorables malheurs, il avait souffert beaucoup, et pour lui, et pour un frère dont la destinée devait à jamais rester unie à la sienne, sous les lois de la plus touchante amitié. « Occupe-toi du soin de notre for« tune, avait dit à l'autre l'aîné des deux « frères; moi, je travaillerai à la gloire de « notre nom » ; et ils étaient entrés de la sorte dans le monde, forts de leur mutuel dévoûment. Les rigueurs du sort ne sont fatales qu'aux natures faibles. Garnier-Pagès

apportait dans la carrière politique tout ce que l'adversité donne aux natures d'élite : l'habitude de l'observation, la sérénité dans la lutte, une saine appréciation des obstacles, la connaissance des hommes, le sens pratique des choses. Or, ces qualités sont précisément celles que réclame, dans le régime constitutionnel, l'exercice du pouvoir ; elles auraient appelé au ministère un ambitieux en sous-ordre : elles ne servirent qu'à créer à Garnier-Pagès, dans l'Opposition, un rôle important et original. Affable et insinuant, son esprit vif, sa simplicité, sa grâce familière, son langage dont une naïveté de bon goût tempérait la malice, lui valurent bientôt dans le Parlement une influence que semblait lui refuser d'avance la hardiesse solitaire de ses opinions. Il est certain qu'il possédait au plus haut degré l'art d'amener ses adversaires à l'aimer dans ses croyances. Quand il parlait à la Chambre, c'était sur tous les bancs une attention pleine de bienveillance. Et en effet, nul ne méritait mieux que lui d'être écouté. Tantôt, dans un langage simple et facile, mais d'une admirable clarté, il traitait les plus obscures questions d'économie politique ou de finances ; tantôt, armé d'une éloquence agressive et fine, il déconcertait les ministres par des interpellations inattendues, humiliait la Cour par des révélations dont chacun s'étonnait, châtiait les interrupteurs par la promptitude de ses réparties, et forçait toutes les factions d'une Chambre monarchique à le désirer sur la brèche et à honorer en lui la république. Au milieu des préventions perfidement répandues contre l'opinion radicale parmi ceux qui la jugeaient sans la connaître, Garnier-Pagès eut été difficile à remplacer. Car il servait avec grâce un parti représenté comme farouche. Il se montrait ennemi de toute violence à des esprits pour qui l'idée de la république était inséparable de celle de l'échafaud, et il confondait par sa science des affaires ces prétendus hommes pratiques qui affectent de regarder comme de pures utopies tout ce qui s'élève au-dessus du niveau de leur intelligence.

Ainsi, l'opinion républicaine avait acquis une puissance réelle. Dans le Parlement, il fallait désormais compter avec elle ; dans la presse, elle était représentée avec éclat, non plus seulement par la *Tribune*, la *Révolution* et le *Mouvement*, mais encore par le *National*. Enfin, elle avait dans M. de Cormenin, brillant émule du fameux Paul-Louis Courier, un auxiliaire qui faisait trembler la Cour.

D'autre part, la royauté perdait chaque jour du prestige qu'elle devait à son origine plébéienne. Lorsqu'un homme est trop haut placé au-dessus des autres hommes, la tête lui tourne : c'est là le vice fondamental de la royauté ; et s'il arrive à un roi de ne pas chanceler sous le poids de sa fortune, ce qu'il conserverait par sa modération, ses courtisans le compromettent par la témérité de leur bassesse. Au moment même où retentissait à Paris le cri de douleur poussé à Lyon par quarante mille ouvriers affamés, la Cour ne songeait qu'à gorger la royauté de richesses.

Le roi lui-même, soit qu'il eût cédé en cela aux conseils trompeurs d'un entourage avide de ses largesses, soit qu'il eût appris depuis un an ce que coûtent les frais de représentation d'une monarchie, le roi lui-même semblait prêt à faire aux exigences de sa nouvelle position le sacrifice de ces habitudes bourgeoises, de ces goûts simples, qui avaient été, sous la Restauration, l'objet d'une admiration presque universelle. Il y avait bien encore des hommes qui l'auraient voulu voir, devenu roi, tel qu'il leur était apparu n'étant que prince ; il y avait des hommes qui, comme M. Dupont (de l'Eure) ou M. Bavoux, se rappelaient avec espérance les paroles qu'ils lui avaient entendu prononcer dans les premiers jours de son avènement : « Il ne doit plus y « avoir de Cour.... Que faut-il à un roi ci- « toyen ? Six millions de liste civile, tout au « plus. » Mais tant de désintéressement n'avait pas tardé à paraître ingénu à ceux qui comprenaient les nécessités d'une monarchie. On avait donc composé — M. Laffitte, à cette époque, était encore ministre — une liste qui

ne portait pas à moins de 20 millions le chiffre des dépenses obligées du roi. Cet état des besoins de la liste civile fut communiqué par Louis-Philippe à M. Laffitte, qui ne craignit pas de témoigner sa surprise. Selon lui, c'était assez, c'était trop peut-être de 18 millions ; et comment vaincre, d'ailleurs, l'inflexible austérité de M. Dupont (de l'Eure)? On insista. Une commission avait été nommée par la Chambre pour examiner le budget royal ; elle se composait de MM. Thouvenel, Duvergier de Hauranne, Anisson-Duperron, Étienne, Rémusat, Génin, Jacques Lefèbre et Cormenin. Ce fut à cette commission que la note dont nous venons de parler et qu'on n'avait pas osé communiquer au Conseil des ministres fut remise par M. Thiers, chargé de cette mission délicate. L'étonnement des mandataires de la Chambre fut extrême : ils refusaient de croire que des prétentions aussi exorbitantes fussent celles d'un monarque qu'ils avaient connu duc d'Orléans. A la Chambre, lorsqu'on y lut l'étrange note, l'impression ne fut pas moins fâcheuse. Il fallait à tout prix réparer le tort d'une démarche imprudente.

Dans cette extrémité, le roi eut recours au dévoûment infatigable de M. Laffitte, son ministre de prédilection. Il fut convenu entre eux que le roi écrirait une lettre dans laquelle il se plaindrait du zèle irréfléchi des courtisans et se déclarerait étranger à la fixation d'un chiffre évidemment impopulaire ; que cette lettre, adressée à M. Laffitte, serait censée toute confidentielle ; mais que, par une habile indiscrétion, M. Laffitte aurait soin de la lire aux membres de la commission comme une preuve irrécusable du désintéressement de Louis-Philippe, désintéressement auquel on supposerait que des serviteurs maladroits avaient voulu faire violence. Les choses eurent lieu selon ce petit arrangement : la popularité du roi se vit sauvée d'une première atteinte ; et, pour faire adopter par la Chambre un chiffre qu'on désavouait sans y renoncer, on attendit des circonstances plus favorables.

Ces circonstances furent, ainsi que nous l'avons raconté, l'issue non sanglante du procès des ministres de Charles X, la chute de M. Laffitte et son remplacement par M. Casimir Périer. La Cour alors se dépouilla de tout scrupule. La Chambre, renouvelée, avait nommé une commission moins sévère : on ne parla plus que de doter magnifiquement la couronne. Pour ne pas effrayer prématurément les députés économes des deniers de l'État, les ministres laissèrent en blanc, dans le projet, le chiffre de la liste civile ; mais sous main ils poussaient à l'adoption d'un chiffre très élevé, et la liste qui courait dans le public menaçait le royaume d'un fardeau de 18 millions 533,500 francs. C'était donner à Louis-Philippe un traitement trente-sept fois plus considérable que celui qu'avait obtenu en France Bonaparte, premier consul, et cent quarante-huit fois plus considérable que celui qui suffit en Amérique au président de la florissante république des États-Unis.

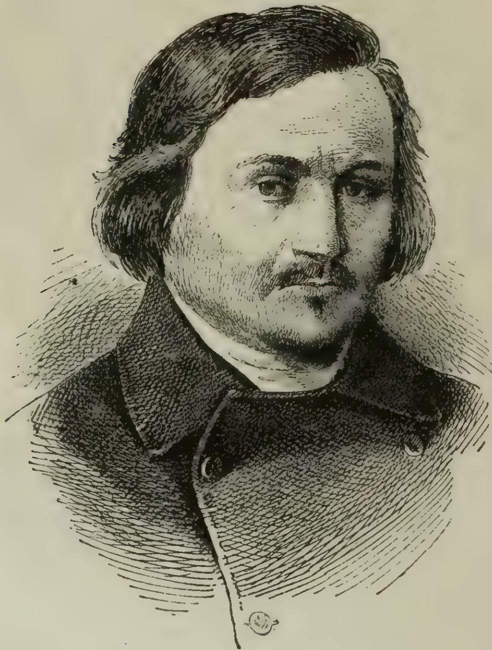
Dans le même temps, un bureau de bienfaisance faisait publier ce qui suit : « 24,000 « personnes inscrites sur les contrôles du « 12e arrondissement de Paris, manquent de « pain et de vêtements. Beaucoup sollicitent « quelques bottes de paille pour se cou- « cher [1]. »

Mais c'eût été trop peu qu'une liste civile de 18 millions, au gré des gens de Cour. Ils voulaient qu'en outre on assurât au roi, comme dotation immobilière de sa couronne : le Louvre, les Tuileries, l'Élysée-Bourbon, les châteaux, maisons, bâtiments, manufactures, terres, prés, corps de ferme, bois et forêts, composant les domaines de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Fontainebleau, Compiègne, Pau, la manufacture de Sèvres, celle des Gobelins et de Beauvais ; le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, la forêt de Sénart, sans parler d'une riche dotation mobilière comprenant diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts.

1. Circulaire du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement. 1er janvier 1832.

Quant à l'apanage d'Orléans, les courtisans étaient d'avis que les biens composant cet apanage devaient être réunis à la dotation immobilière, oubliant ainsi que les apanages n'avaient jamais été que la constitution alimentaire des branches cadettes, et qu'il était de leur essence de s'éteindre quand la branche cadette arrivait au trône.

Restait à résoudre une question délicate : indépendamment des grandes richesses qu'il



Pierre Leroux. (1798-1871.)

allait posséder comme roi, Louis-Philippe aurait-il comme simple citoyen un domaine privé ? D'après l'édit d'Henri IV, la constitution de 1791 et la loi du 8 novembre 1814, tout prince appelé au trône doit confondre ses biens personnels avec le domaine de l'État. C'était un usage respectable que celui-là et d'un sens profond ; car il semblait élever le roi à la dignité de père du peuple. Mais Louis-Philippe n'en avait pas jugé ainsi, et, la veille de son avènement, le 6 août 1830, il avait eu soin de disposer de ses biens personnels en faveur de sa famille.

Le résumé des prétentions de la Cour était donc celui-ci : une liste civile de 18 millions, 4 millions de revenu en terres et en forêts, onze palais magnifiques, un mobilier somptueux, 2 millions 594,912 francs d'apanage, et le domaine privé.

Telles furent les bases proposées. La commission les adopta en réduisant à 12 ou à 14 millions le chiffre de la liste civile, et M. de Schonen présenta le rapport à la Chambre.

La stupeur fut grande dans le public. La théorie des libéraux constitutionnels sur les gouvernements à bon marché recevait un démenti brutal et inattendu. La polémique devint enflammée. On avait sous les yeux le compte détaillé des dépenses royales : l'esprit français en fit le sujet de mille commentaires, les uns plaisants, les autres injurieux. Ici, l'on fait remarquer que l'entretien de la chapelle allait coûter dix fois plus que sous Charles X, quoique Louis-Philippe en usât dix fois moins. Là, on s'étonnait que 80,000 francs de remèdes par an fussent jugés nécessaires à un roi dont la santé, grâce au ciel, était excellente ; Louis XVIII, goutteux et cassé, se soignait à moins. 4 millions 268,000 francs paraissaient une somme quelque peu exagérée, dès qu'on l'affectait aux menus-plaisirs d'un roi qui n'était pas sans se piquer de philosophie. On s'expliquait malaisément l'importance des trois cents chevaux à mille écus par tête, qui figuraient dans le compte ; pourquoi traiter chacun de ces chevaux comme un conseiller de cour royale et deux fois mieux qu'un membre de l'institut ? 200,000 fr. de livrée ! on trouvait que c'était beaucoup pour des galons ; car enfin, il était possible avec cette somme de rétribuer pour leurs fonctions annuelles cent procureurs du roi, ou d'augmenter d'un cinquième la subvention accordée à l'instruction primaire, ou de défrayer, à huit sous par jours, treize cent quatre-vingts pauvres prisonniers. « Quoi ! » s'écriait le *Globe saint-simonien* dans un article à la fois spirituel et sensé, « quoi ! on « affecte au service personnel du roi 3 mil- « lions 772,500 fr.; et ce roi, chef d'une na- « tion devenue industrielle, d'une bourgeoi- « sie pacifique, n'est entouré que d'hommes



Conspiration des tours Notre-Dame. (Page 470.)

« ceignant l'épée et chaussant l'éperon ! »

Mais ce fut M. de Cormenin qui porta au projet de loi les coups les plus sensibles. Dans une série de lettres pleines de logique, de raison, d'éloquence, de fine ironie, il rappela que quand le héros d'Italie, le conquérant fabuleux de l'Egypte, le pacificateur de la Vendée, vint siéger sur le trône consulaire, les trois consuls ne coûtaient à la France, frais de table et de maison réunis, qu'un million cinquante mille francs, et qu'on ne demandait pas alors au peuple français, terreur de Pitt et admiration du monde, 1 million 200.000 fr., seulement pour échauffer les *fourneaux souterrains de la Bouche*. Il prouva que la liste civile de Charles X, de Charles X lui-même, n'allait pas au-delà de 11 millions 210.865 fr., pour peu qu'on en retranchât les dettes et avances remboursables, les frais de la maison militaire, et tous les services que la révolution de juillet avait annulés, tels que ceux de grand écuyer, de grand veneur, de pages, de grand maître de cérémonies, etc... Il montra que pour la royauté le meilleur moyen de se faire respecter était de se rendre utile ; que de recommander la liste civile comme une caisse de prévoyance ouverte aux malheureux était un sophisme misérable, attendu que c'est le peuple, le menu peuple, qui paie la liste civile, et qu'il est dérisoire de prendre aux pauvres leur argent pour leur faire du bien ; que le prince, irresponsable, ne saurait être un distributeur plus intelligent des deniers publics que des ministres dont la responsabilité garantit la gestion ; qu'une grosse liste civile n'était bonne qu'à entretenir la paresse des mendiants brodés qui pullulent autour des trônes ; que ce qui enrichit une nation n'est pas ce qu'on lui ôte, mais ce qu'on lui laisse ; qu'il était absurde

de voir dans l'opulence exagérée du roi une ressource pour le commerce, comme si on créait la richesse en la déplaçant, et comme s'il était juste de chercher toute la nation dans les marchands de la rue Saint-Denis, au lieu de la chercher dans les contribuables réunis : paysans de la Basse-Bretagne, pâtres des Alpes, herbagers de la Normandie, laboureurs du Languedoc, ouvriers de Lyon, de Bordeaux et de Marseille ; que les arts, enfin, vivent moins des encouragements fastueux d'un prince qui en les protégeant les abaisse, que des hautes inspirations de la religion, de la gloire et de la liberté.

La sensation produite par les pamphlets de M. de Cornemin fut universelle et durable. Aussi les débats, à la Chambre, remplirent-ils plusieurs séances, débats opiniâtres par qui la majesté royale fut irrévocablement compromise, et qui prouvèrent bien que, pour la fraction libérale de la bourgeoisie, la royauté était un instrument et non pas un principe. « Si le luxe est banni des palais du « roi, avait dit M. de Montalivet, il le sera « bientôt des maisons des *sujets.* » A ce mot de *sujet*, un frémissement d'indignation parcourt l'assemblée. « Les hommes qui font « des rois, s'écrie impétueusement M. de « Marschal, ne sont pas des sujets. » Les cris *à l'ordre le ministre!* retentissent de toutes parts. MM. Cabet, de Ludre, Clerc-Lasalle, Laboissière, interpellent M. de Montalivet avec vivacité. « Faites votre devoir, « crie-t-on au président : il faut que le mi- « nistre soit rappelé à l'ordre. La nation est « outragée ! — Tenez bon, Messieurs, dit à « son tour aux députés du centre le garde- « des-sceaux, dont le trouble égale la colère. » La confusion est au comble. Le ministre, appuyé contre le marbre de la tribune, affecte une contenance altière. Le président est debout et il agite la sonnette ; mais impuissant à surmonter le tumulte, il se couvre enfin. On déclare la séance suspendue, et les députés se retirent en désordre dans les bureaux. Le lendemain, la presse dynastique presque tout entière tonnait contre l'injure adressée par M. de Montalivet à la nation, et la majorité de la Chambre ayant voté l'ordre du jour sur cet incident, M. Odilon Barrot, suivi de cent quatre députés, se rendait dans la salle des conférences pour y rédiger une protestation formelle contre un mot inconciliable, disait-il, avec le principe de la souveraineté nationale. Rien n'était plus propre à faire apprécier exactement les dispositions d'une grande partie de la classe dominante à l'égard de la royauté. La Chambre, cependant, finit par accorder à la couronne tout ce qu'on demandait pour elle : dotation immobilière, dotation mobilière, domaine privé ; elle déclara même acquises à la liste civile les sommes que le roi avait touchées jusqu'alors, et qui lui avaient été payées sur le pied de 18 millions ; un douaire fut attribué à la reine, en cas de décès de son époux ; et la dotation annuelle de l'héritier présomptif fut fixée à un million.

Le triomphe semblait éclatant pour la Cour. Mais les débats qui avaient eu lieu dans la presse, les redoutables lettres de M. de Cormenin, les longues discussions dont la Chambre avait retenti, le blâme sévère dont un ancien ministre, M. Dupont (de l'Eure), avait publiquement frappé des prétentions qu'il jugeait scandaleuses, le mécontement manifesté par une grande partie de la bourgeoisie, et 107 boules noires trouvées dans l'urne du scrutin, tout cela laissait la Cour sous le coup d'une véritable défaite. Ceux qui adoptaient le principe monarchique avaient tort de refuser au monarque une existence fastueuse. Qui veut un roi, doit savoir le subir.

D'autres affronts attendaient le principe monarchique. Tandis qu'on discutait injurieusement, à la Chambre et dans la presse, les demandes pécuniaires de la Cour, le nom du monarque, par une triste coïncidence, retentissait devant les tribunaux, associé au nom de la baronne de Feuchères. La famille de Rohan avait attaqué la validité du testament qui nommait le duc d'Aumale légataire universel du dernier des Condé, et tous les esprits étaient attentifs u dénouement de cette lutte judiciaire. Jamais procès n'excita

une curiosité plus inquiète, ne souleva plus de passions, n'introduisit plus avant dans les mystères et les souillures de la vie des princes, la foule, toujours avide de scandale. Alors fut à demi tiré le voile qui couvrait des détails hideux. Dans une plaidoirie, remplie de faits accusateurs, Me Hennequin déroula le tableau des violences et des artifices qui avaient empoisonné les derniers jours du duc de Bourbon et vaincu sa faiblesse. Il trouva dans les sentiments bien connus du malheureux prince, rapprochés de la teneur du testament, les preuves de la captation; et dans l'impossibilité du suicide, celles de l'assassinat. Il n'hésita pas devant le respect dû à certains noms; il appela les investigations de tous sur des questions brûlantes; il fut éloquent, et, dans sa modération, implacable. Bientôt le peuple, avec son impétuosité ordinaire, ne chercha plus qu'un crime dans la fin de ce Condé dont on venait se disputer devant lui les dépouilles sanglantes.

Me Hennequin reçut, à cette époque, d'hommes qui lui étaient parfaitement inconnus, une quantité innombrable de lettres. Les uns lui écrivaient pour lui soumettre quelque argument nouveau; les autres, pour lui reprocher quelque circonstance importante, oubliée ou affaiblie; tous, pour le féliciter et l'encourager. Me Lavaux, avocat de la baronne de Feuchères, et Me Dupin jeune, avocat du duc d'Aumale, déployèrent tous deux un grand talent pour la défense. Mais on remarqua, malheureusement, qu'à des faits précis et articulés avec netteté, ils répondaient, tantôt par des explications tortueuses, tantôt par des récriminations vagues, d'où ils ne surent pas toujours bannir l'injure; et l'on se tint en garde contre l'habileté de Me Dupin jeune, faisant considérer le procès comme une trame ourdie par les légitimistes, comme une ruse de la haine envenimée des partis, en un mot comme un essai de vengeance dont tous les partisans de la révolution de 1830 devaient faire justice. L'intérêt des légitimistes dans le procès était manifeste; mais, pour combattre des faits confirmés par une masse importante de témoignages, il fallait autre chose qu'un appel véhément aux souvenirs du mois de juillet. Les Rohan perdirent leur procès devant les juges, et à tort ou à raison, ils le gagnèrent devant l'opinion publique.

Une circonstance imprévue vint ajouter à l'ardeur des impressions diverses produites par ces débats. Me Dupin jeune, dans sa plaidoirie, avait rappelé avec éloges la jeunesse de Louis-Philippe. Le journal *La Tribune* répondit par un article amer, où l'on rappelait la vie de Louis-Philippe d'Orléans, sa proclamation de Tarragone, le commandement en chef de l'armée de Catalogne que lui avait donné la junte gouvernementale de Cadix, et le retrait de ce commandement sur les instances du duc de Wellington.

M. Germain Sarrut qui avait eu l'audace de signer cet article, fut mandé devant le juge d'instruction, M. Thomas. Or, à peine M. Sarrut était-il entré dans le cabinet du juge, que des gardes municipaux furent appelés pour se saisir de sa personne. « Je « change votre mandat de comparution en « un mandat de dépôt, » dit le juge d'instruction à M. Sarrut.

L'écrivain arrêté en appela aussitôt à l'opinion publique. Mais le gouvernement voyait dans la presse une puissance ennemie dont il fallait à tout prix avoir raison : il frappa sur elle à coups redoublés. Des saisies presque simultanées atteignirent la plupart des feuilles publiques. La *Tribune* haletait sous le poids des procès sans cesse renaissants qui lui étaient intentés : désespérant de la dompter, le ministère jura de la détruire. Le spirituel gérant de la *Caricature*, M. Philippon, et l'auteur de la poétique *Némésis*, M. Barthélemy, furent poursuivis également, sans qu'on pût parvenir à briser le crayon de l'un et la plume de l'autre. Traînée devant les tribunaux, la *Société des Amis du Peuple* fut condamnée à l'amende et à la prison dans la personne de MM. Raspail, Bonnias, Gervais, Thouret et Blanqui, mais après des scènes d'audience où avaient éclaté le dédain des accusés pour les juges et leur ferme résolution de ne ja-

mais fléchir. La haine ainsi se montrait partout, avide de bruit et d'action, persévérante, infatigable.

Casimir Périer s'irritait de tant de résistance et s'en étonnait. Car il n'avait choisi ou accepté pour instruments que des hommes dont les passions étaient les siennes et dont il avait fait des serviteurs frémissants de sa politique. M. Persil, magistrat bilieux et plein d'un courage farouche, était à la tête du parquet. MM. Vivien et Saulnier, écartés successivement de la préfecture de police, avaient fait place à M. Gisquet, que Casimir Périer faisait trembler en l'employant et qu'il traitait comme un homme dont la personne lui aurait appartenu tout entière. Pour tout dire, l'autorité, véritablement assiégée, avait été fortifiée comme une place de guerre, et l'administration n'était plus en quelque sorte qu'une armée en campagne.

Les torts, il faut le dire, ne furent pas toujours du côté du Pouvoir. Souvent, les partis attaquèrent avec déloyauté des actes utiles, nécessaires même; souvent la magistrature fut insultée sans motif par des hommes qui prenaient de la turbulence pour du courage, et une adresse triviale pour de la dignité. La guerre était dans l'État, et toutes les armes paraissaient bonnes à la haine.

Malgré cela, nul doute que Casimir Périer, ferme et résolu comme il l'était, n'eût fini par assurer à la domination bourgeoise une existence tranquille, si l'étendue de ses idées avait répondu à l'énergie de ses passions. Mais, incapable de concevoir de grands desseins, d'éblouir les esprits par de grands résultats, il rendait le Pouvoir violent sans le rendre fort, il tenait les partis en haleine sans les contraindre au respect, et voulant tout réduire au silence, il troublait tout. Sa politique ne pouvant être ni cruelle, à cause des mœurs, ni absolue, à cause des lois, elle paraissait d'autant plus mesquine qu'elle se montrait plus arrogante. C'est un pouvoir malhabile que celui qui affiche des prétentions plus étendues que ses ressources. Ce fut, sous Casimir Périer, le tort du gouvernement. Il en résulta que l'audace des partis ne fit que s'accroître, et bientôt la légalité ne suffisant plus pour les contenir, il fallut recourir, soit à des actes arbitraires, soit à des expédients peu honorables. Déjà au dernier anniversaire de la prise de la Bastille, on avait vu des jeunes gens qui voulaient planter un arbre de la Liberté, tomber sous le gourdin d'ouvriers qu'un obscur agent de la police avait enrégimentés en bandes d'assommeurs, en leur promettant trois francs par jour. Ce guet-apens avait été dénoncé à la tribune par MM. Mauguin et Odilon Barrot, et M. Casimir Périer avait repoussé avec beaucoup de hauteur le reproche d'avoir commandé de tels excès. Mais si le gouvernement, comme il est probable, n'avait point trempé dans cette odieuse machination, œuvre d'un fanatisme subalterne et bas, on pouvait au moins l'accuser de n'avoir pas poursuivi les auteurs du désordre, de n'avoir pas ordonné une enquête sévère, et même d'avoir souffert que le *Moniteur* fit officiellement l'éloge du zèle que les assommeurs avaient déployé contre l'émeute.

Du reste, l'arbitraire grandissait de jour en jour; les mandats de dépôt lancés contre les écrivains se multipliaient; sur les indices les plus frivoles, on enlevait la nuit chez eux des hommes qui, souvent, étaient chargés d'une famille que leur profession nourrissait; enfermés préventivement, mis au secret, ces malheureux, après une longue réclusion, paraissaient enfin devant le tribunal, qui tantôt les déclarait innocents, tantôt les condamnait, non pour le délit imaginaire, prétexte de leur arrestation, mais pour les paroles outrageantes échappées au ressentiment d'une détention injuste et prolongée. La presse s'était élevée presque unanimement contre des abus aussi graves: ses plaintes furent dédaignées. Armand Carrel prit alors une détermination qui honorera éternellement sa mémoire. Dans un article signé, il prouva qu'en matière d'impression et de publication d'écrits, le cas

de flagrant délit n'existait que lorsqu'un appel à la révolte, à une levée de boucliers prochaine, immédiate, contre le gouvernement, s'imprime dans un lieu connu à l'avance par les agents de l'autorité; que le flagrant délit, excepté en cas de révolution, n'était pas possible pour la presse périodique; qu'il n'y avait pas un seul des écrivains arrêtés depuis un mois sur un mandat de dépôt, de qui l'on fût en droit de dire qu'il avait été surpris en flagrant délit ; que le Pouvoir par conséquent, s'était rendu coupable à leur égard d'une tyrannie à laquelle chacun se devait d'opposer son énergie personnelle. L'article se terminait par cette intrépide déclaration :

« Il ne sera pas dit qu'un régime qui in-« tenterait les absurbes, les innombrables « procès dont rougissent nos tribunaux, « qui permettrait la confiscation de détail « exercée sur notre propriété par la poste « et le parquet; un régime sous lequel les « écrivains seraient flétris, en attendant ju-« gement, par leur accouplement avec des « escrocs, ou tués à petit bruit par les « miasmes pestilentiels de Sainte-Pélagie, « pourra s'enrichir encore d'un arbitraire « illimité qui s'intitulerait la *jurisprudence* « *du flagrant délit*. Un tel régime ne s'appel-« lera pas, de notre consentement, la liberté « de la presse. Une usurpation si mons-« trueuse ne prendra pas. Nous serions cou-« pables de la souffrir, et il faut que ce mi-« nistère sache qu'un seul homme de cœur, « ayant la loi pour lui, peut jouer à chances « égales sa vie contre celle non-seulement « de sept ou huit ministres, mais contre « tous les intérêts, grands ou petits, qui se « seraient attachés imprudemment à la des-« tinée d'un tel ministère. C'est peu que la « vie d'un homme tué furtivement au coin « de la rue, dans le désordre d'une émeute; « mais c'est beaucoup que la vie d'un hom-« me d'honneur qui serait massacré chez « lui par les sbires de M. Périer, en résis-« tant au nom de la loi. Son sang crierait « vengeance. Que le ministère ose risquer « cet enjeu, et peut-être il ne gagnera pas « la partie. Le mandat de dépôt, sous le pré-« texte de flagrant délit, ne peut être décerné « légalement contre les écrivains de la presse « périodique; et tout écrivain, pénétré de sa « dignité de citoyen, opposera la loi à l'illé-« galité, et la force à la force. C'est un de-« voir ; advienne que pourra.

« ARMAND CARREL. »

Ce langage, si ferme et si noble, excita dans la presse le plus vif enthousiasme. M. Cauchois-Lemaire, qui, à la veille de la révolution de 1830, avait si hardiment invité le duc d'Orléans à ramasser la couronne, M. Cauchois-Lemaire condamna en termes éloquents le système sur lequel on cherchait à faire reposer la dynastie nouvelle ; presque tous les journaux applaudirent ; le *Journal des Débats* lui-même se prononça, quoique timidement, contre une jurisprudence si généralement réprouvée. L'humiliation de Casimir Périer était au comble : il fit saisir le *National*, et des poursuites furent aussi dirigées contre deux journaux qui s'étaient énergiquement associés à sa déclaration : le *Mouvement*, rédigé par M. Achille Roche, et la *Révolution* de 1830, rédigée par MM. Charles Reybaud et Antony Thouret. C'était oser trop peu ; mais les ministres savaient bien qu'Armand Carrel était homme à recevoir, ses pistolets sur la table, tout agent d'un système violateur des lois : ils ne relevèrent pas le gant que leur avait jeté un des plus fiers représentants de l'opinion républicaine.

A ces luttes qui remplirent les premiers mois de l'année 1832, se mêlèrent des tentatives étranges et des complots. Le 4 janvier, vers cinq heures du soir, on entendit tout à coup le tintement du bourdon de Notre-Dame. Le gardien des tours n'en avait donné l'entrée qu'à un fort petit nombre de personnes qui s'étaient présentées deux à deux ; inquiet, il s'élance dans l'escalier ; mais à peine a-t-il franchi vingt marches au-dessus de la première galerie, qu'une clameur retentit, suivie aussitôt d'un coup

de pistolet. Le gardien redescend avec la précipitation de la frayeur, pour prévenir l'autorité. Bientôt des soldats accourent. En même temps, sur l'ordre du préfet de police, averti d'avance, des sergents de ville se dirigeaient vers la cathédrale en toute hâte. Les tours furent envahies, visitées, et, après trois autres décharges qui n'atteignirent personne, on s'empara de six individus, presque tous de la première jeunesse, et tous de la plus humble condition. Un d'eux, nommé Migne, n'était qu'un enfant. Il pleurait, se lamentait, protestait de son innocence et promettait de tout avouer. Comme on l'interrogeait, un incendie s'alluma dans la tour du nord. On parvint à l'éteindre, quoique les flammes s'élevassent déjà à une grande hauteur. Migne déclarait que sept personnes s'étaient introduites dans les tours : on continua donc les recherches, qui longtemps se prolongèrent sans fruit. A neuf heures du soir, plusieurs gardes municipaux s'étant réunis près d'une croisée prenant jour sur la galerie de la Vierge, ils crurent apercevoir à une croisée supérieure une tête d'homme qu'éclairait un flambeau. Ils s'élancent dans le clocher et trouvent que le feu vient de prendre aux poutres. La soirée était froide, le vent soufflait avec force : découvert plus tard, l'incendie peut-être n'aurait été maîtrisé qu'avec peine. Les agents de la force publique redoublèrent d'activité dans leurs perquisitions. Ils étaient fort irrités, et quelques uns disaient : *il faut le tuer*. Soudain, un homme vint s'offrir à eux sur la plate-forme. Il présentait sa poitrine et cria qu'il se rendait. Interrogé sur sa profession, il répondit *émeutier*. Il se nommait Considère.

Le but de ces singuliers conspirateurs était, en sonnant le tocsin, de donner le signal de la révolte à divers groupes de mécontents répandus dans la capitale, et qui se tenaient prêts à marcher.

Les individus arrêtés furent mis en prison et jugés deux mois après. Leur tentative n'avait eu rien de sérieux ; mais leur procès eut beaucoup d'importance, à cause de la lumière qu'il jeta sur les manœuvres de la police. Il résulta, en effet, soit des détails de l'instruction et des interrogatoires, soit de la déposition des témoins, que la police avait été instruite du complot plusieurs jours à l'avance, et par une lettre du général Darriule, confident des dénonciations d'un agent obscur nommé Mathis, et par les révélations d'un galérien nommé Pernot. Or, aucune précaution n'avait été prise pour empêcher l'exécution du complot, quoiqu'il eût suffi pour cela de fermer les portes des tours. Il paraissait même incontestable que M. Carlier, chef de la police municipale, avait dit au gardien Gilbert de ne concevoir aucune inquiétude. D'autres circonstances bizarres furent mises en relief par ce procès. Ainsi, la nouvelle de la conspiration avait été annoncée au journal anglais le *Times*, par une lettre de Paris datée du 3 janvier. Avant même que les agents de la force publique eussent pénétré dans les tours, il avait été question parmi eux d'une barricade, élevée réellement par les accusés. Au moment de l'arrestation de Considère, un sergent lui avait flairé les mains pour s'assurer si elles ne sentaient pas l'essence ; d'où l'on pouvait conclure que ce fait particulier d'une bouteille d'essence portée dans les tours n'était pas même ignoré de la police. Enfin, le 4 janvier, comme pour faciliter l'exécution du complot, le sonneur avait quitté la tour sans permission, dès dix heures du matin, et sa femme, contrairement à une habitude jusqu'alors inviolable, sa femme s'était abstenue ce jour-là d'aller le remplacer.

Les défenseurs des accusés s'emparèrent de ces circonstances pour détourner sur l'autorité l'accusation qui pesait sur leurs clients. Ils reprochèrent à la police la préférence que, suivant de honteuses traditions, elle accordait au système qui consiste à réprimer sur celui qui consiste à prévenir. Ils s'emportèrent contre cette politique de ruse qui, en poussant elle-même aux troubles par de sourdes menées et des agents ténébreux, a pour but de rendre toute opposition odieuse et de rallier au gouvernement,

par la peur, tous les intérêts amis du repos.

Ces attaques étaient fondées, dans le cas particulier dont il s'agissait, car il est certain que la police pouvait ici, sans inconvénient, sans difficulté et sans bruit, faire avorter des projets dont la portée d'ailleurs était nulle. Mais il est juste de reconnaître que, dans une société corrompue et sous l'empire d'institutions vicieuses, un système de pure prévention laisserait souvent l'autorité désarmée devant ses ennemis. Avertir les conspirateurs qu'on les surveille et que leur plan est connu, la police ne le pourrait sans les solliciter par cela même à prendre de meilleures mesures, et sans se mettre à leur merci. Les faire arrêter quand il n'y a pas encore eu commencement d'exécution, elle ne le pourrait sans s'exposer à des erreurs funestes, et sans encourir le reproche d'avoir déployé contre des citoyens soupçonnés à la légère, un arbitraire impatient et brutal. Mais, dans l'affaire des tours de Notre-Dame, la police n'était pas seulement accusée d'une tolérance artificieuse, on lui demandait compte aussi du rôle provocateur joué par un de ses agents. Dans une éloquente et vive plaidoirie, M. Dupont raconta comment Pernot avait abusé de l'ignorance et de la misère de deux jeunes gens pour les exciter à la révolte. Il le montra faisant parade de sa haine pour le gouvernement, parlant de la capitale prête à se soulever au bruit du tocsin, donnant à lire à un ouvrier des articles factieux, y ajoutant de perfides commentaires, et mettant tout en œuvre pour égarer les malheureux qu'il se proposait de trahir.

Tels furent les faits soumis par l'avocat au jugement de l'opinion. Déjà, du reste, dans le cours des interrogatoires, le système flétri par M. Dupont avait été avoué en partie. Appelé devant les juges, le chef de la police municipale n'avait pas craint de dire : « J'ai trouvé le moyen de désorganiser les « sociétés secrètes : c'est en signalant « comme des mouchards, les plus exaltés, « qui ont été ainsi battus sur les quais par « des hommes de leur parti. »

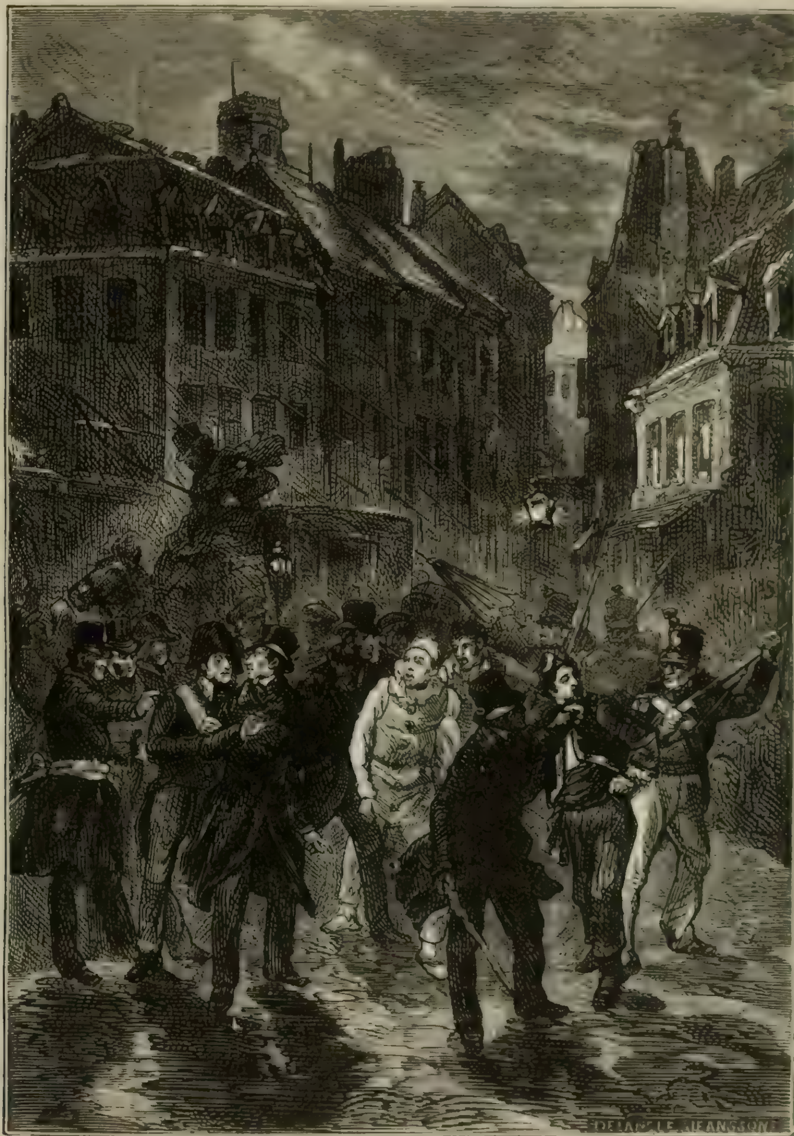
Il était impossible que des déclarations de ce genre ne fissent pas sur le jury une impression profonde. Cinq des accusés furent acquittés ; trois autres furent déclarés coupables, mais seulement pour délit de non révélation ; et si on les condamna à la prison, ce fut moins à cause du complot qu'à cause de leur attitude hautaine devant les juges. De tristes enseignements jaillissaient de cette affaire : la force d'un gouvernement se mesure à la moralité des moyens qu'il emploie pour se défendre.

Une conspiration bien autrement grave menaçait, à la même époque, tous les Pouvoirs constitués. Nous avons dit les ambitieuses espérances que la duchesse de Berri nourrissait au sein de son exil. Pour frayer au fils de cette princesse une route au trône, c'eût été trop peu, sans doute, d'une prise d'armes dans la Vendée, et d'un soulèvement dans les provinces du Midi. Il importait que Paris s'armât pour la querelle des Bourbons aînés. Quelques secours distribués au nom de la duchesse de Berri à des ouvriers malheureux et à d'anciens serviteurs de la royauté proscrite en juillet, fournirent l'idée d'une conspiration, en montrant ce qu'il était permis d'attendre de la reconnaissance du peuple et de sa misère. Un médecin, homme de tête et de résolution, prit l'initiative. Sa profession le mettait en rapport avec un grand nombre d'hommes que la révolution de 1830 avait ruinés ou trompés : il essaya sur eux la domination des bienfaits, et quand il vit tout ce que recèle en ses flancs de désordres possibles, de révoltes en germe, une société souffrante et sans foi, il s'ouvrit à quelques amis. Un plan fut arrêté. Douze chefs furent désignés pour les douze arrondissements de Paris. Chaque chef dut transmettre l'impulsion partie du centre à quatre lieutenants commandant chacun une brigade de dix hommes, et tout membre d'une brigade fut destiné à l'enrôlement de conspirateurs secondaires, qu'on devait employer au triomphe des desseins ignorés de la plupart d'entre eux. Le pouvoir du parti légitimiste étant

dans son opulence, l'argent devint le nerf de cette conspiration. Une caisse se forma du produit de diverses souscriptions et de sommes assez considérables apportées d'Italie par un agent de la duchesse de Berri, lequel était attaché à la maison du maréchal Bourmont. Alors commença la mise en œuvre d'un vaste système d'embauchage. L'argent, toutefois, servait moins à salarier régulièrement les recrues de la révolte, qu'à donner aux recruteurs le moyen de s'aboucher avec les gens du peuple, dans les parties de plaisir favorables aux demi-confidences et aux vulgaires séductions. Il est à remarquer que beaucoup de pauvres ouvriers entrèrent dans la conspiration, sans avoir reçu d'autres avances que celles que leur profonde détresse rendait strictement indispensables ou qui servaient à les indemniser de la suspension de leurs travaux. Toujours est-il qu'on distribua des secours de nature à faire ressortir les scandales de l'abandon dans lequel vivait le pauvre. Mais, tout en adoucissant des misères sans espoir, on tenta, par l'appât des promesses, des âmes douées d'une ambition grossière, et en peu de temps on eut une petite armée à mettre en campagne. La chute de Charles X avait entraîné le licenciement de la garde royale et le changement d'un nombreux domestique : la conspiration se recruta de plusieurs officiers et sous-officiers de la garde, de presque tous ceux qui avaient occupé dans l'ancienne maison royale des emplois subalternes, brusquement supprimés ; et à ceux-ci s'associèrent, par pur attachement à la dynastie déchue, des serviteurs encore en fonctions. Parmi les gendarmes des chasses et les gardes forestiers, beaucoup se laissèrent gagner. On parvint même à se ménager des intelligences dans la quatrième compagnie de sous-officiers vétérans, dans un régiment de ligne caserné à Courbevoie, et dans un régiment de dragons caserné à Paris, rue du Petit-Musc. Un maréchal de France, bien connu pour son dévoûment au principe de la légitimité, et quatre maréchaux-de-camp, composaient en quelque sorte l'état-major de cette conspiration, dans laquelle ne craignit pas d'entrer un général bonapartiste. « Renversons le gou« vernement, avait-il dit, nous laisserons « ensuite à la nation le soin de décider en« tre le successeur de Charles X et celui de « l'empereur. »

Ainsi appuyée, la conspiration s'étendit avec une extrême rapidité. Une active propagande avait lieu non-seulement à Paris, mais dans les communes environnantes : à Saint-Germain, à Meudon, à Clamart, à Versailles, à Vincennes. Il était difficile que des indiscrétions ne fussent pas commises, que la police ne finît pas par pénétrer, au moyen de ses agents, dans un complot dont les ramifications étaient si nombreuses. Cependant, grâce aux divisions et subdivisions multipliées qu'admettait le plan d'organisation adopté, l'autorité ne put obtenir que des renseignements très-vagues, très-incomplets, et qui laissaient en dehors de son action les personnages qu'il lui aurait importé surtout de connaître et d'atteindre. D'ailleurs, plusieurs agents de police s'étaient sincèrement dévoués à la réussite du complot, ce qui donnait aux conjurés le moyen de contre-miner les manœuvres dirigées contre eux. Ajoutez à cela que, pour prévenir les révélations, on avait fait courir le bruit qu'un coup de poignard attendait tout révélateur reconnu pour tel.

Quoi qu'il en soit, dans un pêle-mêle de conspirateurs dont quelques-uns occupaient une position sociale fort élevée, les hommes appartenant aux conditions les plus obscures se distinguèrent par leur fidélité, leur résolution et le désintéressement de leur zèle. Parmi ces derniers se trouvait un bottier, nommé Louis Poncelet. Irrité des suites d'une révolution dont le peuple avait si peu profité, il était prêt à se battre pour la légitimité, après s'être battu vaillamment contre elle en 1830. En toute situation difficile, l'inégalité des rangs disparaît pour faire place à l'inégalité des courages : Poncelet ne tarda pas à acquérir, dans la conspiration, l'importance que le péril assigne à



Conspiration de la rue des Prouvaires. (Page 475.)

l'audace. Il fut admis auprès du maréchal de France sur qui l'on comptait pour le lendemain d'un succès, et le maréchal lui dit : « Quand vous monterez à l'Hôtel-de-Ville, « je serai à cheval, soyez-en sûr, et je n'hé« siterai pas à me mettre à la tête du gou« vernement provisoire. »

Cependant, la nouvelle s'était répandue que, dans la nuit du 1er au 2 février, un grand bal devait avoir lieu à la Cour. L'occasion était bonne pour les conjurés ; car ils comptaient des complices jusque dans la domesticité du château, ils étaient en possession de cinq clefs ouvrant les grilles du jardin des Tuileries, et l'entrée du Louvre leur était promise. Il fut donc convenu que, dans la nuit désignée, les uns se réuniraient par détachements sur divers points de la ca-

pitale, pour partir de là, au signal convenu, et marcher vers le château, tandis que, se glissant dans l'ombre des ruelles qui conduisent au Louvre, les autres pénètreraient dans la galerie des tableaux, feraient irruption dans la salle de bal, et, grâce au désordre de cette attaque imprévue, s'empareraient de la famille royale. Des *marrons*, espèces de petites bombes, auraient été lancés au milieu des voitures stationnant aux portes du palais ; des *chevalets*, morceaux de bois garnis de pointes de fer, auraient été semés sous les pieds des chevaux ; enfin, on se croyait en droit d'espérer que des pièces d'artifice seraient disposées dans la salle de spectacle, de manière à pouvoir, en mettant le feu à la charpente, augmenter la confusion. Ce plan fut définitivement arrêté par les principaux chefs, dans la rue Taranne ; et Poncelet fut spécialement chargé de l'attaque du Louvre.

Mais une intrigue s'ourdissait au sein du complot, et les fruits de la victoire espérée devenaient déjà l'objet de préoccupations jalouses. L'agent qui s'était donné pour le fondé de pouvoirs de la duchesse de Berri, aurait voulu écarter le maréchal de France dont nous avons parlé, et faire proclamer par les conjurés le nom d'un autre maréchal à la personne duquel il était particulièrement attaché. Poncelet reçut des ouvertures en ce sens ; et les offres les plus brillantes furent faites : pour lui, s'il survivait à l'entreprise, et s'il succombait, pour ses enfants. Mais il repoussa ces insinuations avec beaucoup de fermeté, ne voulant point retirer sa confiance à un personnage qu'il en avait jugé digne. Dès ce moment, toute unité de direction disparut, et là où la conspiration devait trouver appui, elle ne trouva plus qu'empêchements. Avant le jour fixé pour l'explosion du complot, Poncelet s'était adressé à un certain Dermenon pour avoir des fusils. Des arrangements furent arrêtés, un rendez-vous fut pris pour le lendemain. Mais le 1er février, ceux des conjurés qui s'étaient proposé de faire échouer ou ajourner le complot, attirèrent Poncelet dans un conciliabule où ils surent le retenir, sous différents prétextes. Dermenon, qui avait eu vent d'une conspiration carliste, fut saisi d'une grande inquiétude en ne voyant point paraître Poncelet au rendez-vous. Il craignit d'avoir été victime d'un espion, il parla de la négociation suspecte dans laquelle il était engagé, au fabricant d'armes qui devait lui fournir les fusils promis ; et celui-ci l'entraîna chez le préfet de police. M. Gisquet, qui, trompé par quelques-uns de ses agents, avait déjà été dupe plusieurs fois des faux avis que les conspirateurs lui faisaient parvenir, M. Gisquet se montra d'abord fort incrédule et attendit des renseignements plus complets.

Tel était l'état des choses, quand l'heure fatale sonna pour les conjurés. Les diverses brigades se réunirent, comme il avait été convenu, dans leurs quartiers respectifs. Elles comprenaient de deux mille cinq cents à trois mille hommes. Il y avait des groupes à l'Observatoire, à la barrière de l'Étoile, à celle du Roule, aux Champs-Élysées, à la Bastille, au faubourg Saint-Antoine, le long du canal Saint-Martin, et dans le voisinage de plusieurs magasins d'armes, dont le plan avait été dressé et qu'on s'était ménagé les moyens d'envahir sans peine. Un assez grand nombre de gardes forestiers étaient aux barrières, armés chacun d'un fusil à deux coups. De son côté, Poncelet s'était rendu chez un restaurateur de la rue des Prouvaires, et lui avait commandé un repas de plusieurs couverts pour la nuit, en lui remettant un billet de mille francs. Chez ce restaurateur devaient se réunir seulement les principaux conjurés. Aussi la surprise de Poncelet fut-elle extrême lorsqu'il vit accourir à lui successivement beaucoup de conjurés dont la place était ailleurs. « Tout est perdu, lui disait « l'un : on a donné contre-ordre. — L'ar- « gent que j'attendais, disait l'autre, ne « m'est point parvenu ; ma troupe ne saurait « sans danger stationner sur la place ou « dans la rue, en attendant le signal. — Le « chef dont j'avais annoncé la présence à « mes hommes, disait un troisième, ne s'est « pas encore présenté. Ils s'impatientent et

« me prennent pour un traître : que faire? » Poncelet comprit bien par qui allait avorter le complot ; mais comment reculer? A onze heures du soir, une centaine de conjurés étaient rassemblés dans la rue des Prouvaires. La réunion comptait des hommes déterminés ; et les factionnaires veillaient à la porte du restaurant. Mais la police avait reçu des détails plus précis sur le marché conclu avec Dermenon, elle savait que 6,000 francs lui avaient été remis, et M. Gisquet lui avait donné l'ordre de livrer un certain nombre d'armes. En effet, vers minuit et demi, un fiacre contenant dix-sept fusils s'arrêtait devant le restaurant de la rue des Prouvaires. Les armes furent distribuées. Un instant après, Poncelet, qui était sorti, rentra ayant deux pistolets à sa ceinture. Une grande exaltation régnait parmi les conjurés, et l'on approchait du moment décisif, lorsque tout à coup la rue se remplit de gardes municipaux et de sergents de ville. La maison fut entourée, envahie. Le chef des conjurés s'avança, et voyant un sergent de ville porter la main sur la garde de son épée, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Ses complices ne purent faire usage de leurs fusils, qui n'étaient pas en état de servir. Il fallut fuir. Un des conjurés tomba percé d'un coup de baïonnette, les autres furent arrêtés. On trouva dans la maison, outre les fusils, des balles, des cartouches, et trois des clefs destinées à ouvrir les grilles des Tuileries. Poncelet fut fouillé ; il avait 140 fr. en argent dans sa poche et 7,000 fr. en billets de banque dans la doublure de ses bottes. Il avait distribué 1,800 fr. le 1er février, et avait eu, durant les cinq jours précédents, le maniement de sommes énormes.

Quant aux détachements répandus dans la capitale, la plupart s'étaient depuis longtemps dispersés, soit par suite du contre-ordre reçu, soit par impatience, défiance et fatigue. Comme les conjurés avaient surpris le mot d'ordre et avaient fait savoir à la police qu'ils se proposaient de lancer dans Paris de fausses patrouilles, l'intervention de la garde nationale était redoutée : on se contenta d'envoyer sur quatre points des gardes municipaux et des sergents de ville. Mais les rassemblements se dissipèrent à leur approche, sans tenter une lutte que les contre-ordres, les malentendus et les défections avaient rendue impossible.

Les voitures qui, cette nuit-là, se croisèrent dans Paris en grand nombre, furent toutes visitées par ordre de la police, dont les agents arrêtèrent non-seulement les hommes qu'ils surprirent armés de pistolets ou d'épées, mais encore des citoyens qui regagnaient leur demeure après quelque innocente partie de plaisir, et des jeunes gens sortant du bal et chaussés en danseurs. Confondus avec les coupables, les innocents furent traînés au dépôt de la préfecture, au milieu des injures, des coups, et à travers une nuée d'espions animés de cette colère basse, propre aux passions que ne règle point l'intelligence.

Paris, à son réveil, fut fort étonné d'apprendre les événements de la nuit. Ils n'avaient pas été annoncés par ces rumeurs sourdes qui, d'ordinaire, préparent les esprits aux faits dont on garde le souvenir. Aussi tous les partis s'accordèrent-ils à considérer la conspiration de la rue des Prouvaires comme une tentative folle. Les républicains en prirent occasion de railler les illusions d'une aristocratie qui faisait survivre si obstinément son orgueil à ses ressources. Les partisans du régime en vigueur insultèrent de plus belle à la faiblesse de leurs ennemis. Les légitimistes eux-mêmes s'empressèrent de couvrir de leurs dédains la témérité de conspirateurs qui, n'ayant pas réussi, avaient pour contempteurs tous ceux que, dans le cas contraire, ils auraient eus pour complices. Quant à la police, elle ne manqua pas de se faire honneur de sa prévoyance. Elle n'avait pourtant presque rien su du complot ; elle n'en avait pénétré ni l'origine, ni l'organisation secrète ; elle n'en connaissait pas les chefs, et elle en appréciait mal l'importance. Des révélations ultérieures lui apprirent, il est vrai, des

choses qu'elle ignorait complètement lors de l'arrestation de Poncelet et de ses camarades; mais les secrets les plus importants avaient été si bien gardés, que la plupart des meneurs échappèrent aux poursuites de la justice. Et ceux qui, plus tard, furent condamnés, le furent sur des preuves tout à fait incomplètes, ou même, comme M. Charbonnier de la Guesnerie, sur des témoignages peu honorables, combattus par des attestations du plus grand poids. Des noms considérables retentirent dans ce procès, tels que ceux du duc de Bellune, du général Montholon, du duc de Rivière, du baron de Mestre, des comtes de Fourmont, de Brulard et de Floirac, de la comtesse de Sérionne. L'attitude des accusés, dans le procès, fut énergique. Poncelet s'y fit remarquer, entre tous, par la loyauté de ses réponses, habile à ne point compromettre ses complices et peu occupé de ses propres périls[1].

Un évènement extérieur, aussi grave qu'inattendu, vint faire diversion à ces querelles intestines. On a vu dans le volume qui précéde, comment l'Autriche, au mépris de nos déclarations, avait envahi l'Italie, et comment la Romagne était retombée sous le joug de la Cour de Rome. La douleur des Italiens s'était d'abord renfermée dans un morne silence. Mais la révolte était dans les cœurs, et le premier cri de guerre, parti de Bologne, pouvait replonger la diplomatie dans les embarras d'où elle n'était sortie qu'avec tant de peine. Pour assurer la tranquillité dans les États du Pape, les grandes Puissances comprirent qu'il était indispensable de céder, dans une certaine mesure, aux justes désirs des populations.

Rien de plus triste, en effet, que la situation de l'Italie centrale à cette époque: une théocratie non soutenue par la foi et réduite à s'imposer par la force; l'autorité aux mains de prélats ignorants, corrompus, et ne se croyant pas même tenus à ce genre d'hypocrisie qui est la pudeur du vice; nulle stabilité dans les lois; le trésor public en quelque sorte au pillage ; les impôts changés ou accrus selon le caprice du souverain ; les honneurs refusés à la science; le génie industriel privé d'excitations et d'aliment; nul respect pour la liberté de l'esprit, pour la dignité de l'homme : pas de vie publique, en un mot.

Dans cet état de choses, les cinq grandes Puissances, sur l'invitation de la France et de l'Autriche, avaient cru devoir interposer entre le Pape et ses sujets leur médiation pacifique. Par une note en date du 21 mai 1831, elles avaient fait connaître au Saint-Siége que le meilleur moyen de rétablir la tranquillité en Italie et d'épargner à l'Europe le danger de commotions nouvelles, était d'introduire dans les États-Romains quelques-unes des réformes si impatiemment attendues. Que le principe de l'élection populaire fût admis comme base des assemblées communales et provinciales; qu'une junte centrale fût chargée de la révision de toutes les branches administratives; qu'on admît les laïques à toutes les charges de l'État; qu'un conseil d'État fût institué et qu'on eût soin de le composer des citoyens les plus notables: telles étaient les mesures conseillées au pape dans la note présentée par les ambassadeurs de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie.

Grégoire XVI répondit à cette note par un édit où il se bornait à déclarer que désormais la nomination des conseils appartiendrait au chef de chaque province; qu'aucune proposition ne pourrait être mise en délibération dans le conseil sans avoir été préalablement soumise à l'autorité supérieure, et qu'il dépendrait toujours du délégué de la province d'approuver ou non le procès-verbal des séances. Le même édit portait que les séculiers seraient exclus du gouvernement des légations, et que chaque province pourrait être déclarée légation. Ainsi, Grégoire XVI repoussait et le principe de l'élection populaire, et l'institution d'un conseil d'État, et la participation des laïques à la gestion des affaires. C'était éluder, sur tous

1. Voir aux pièces justificatives.

les points, les conclusions du mémorandum des Puissances.

Le mécontentement de la population fut d'autant plus vif qu'elle s'était abandonnée à l'espérance. Dans la Romagne, l'indignation se montra si menaçante, que les prolégats n'osèrent pas publier l'édit dans leurs provinces. Mais ce qui mit le comble à l'exaspération des esprits, ce fut, d'une part, l'accroissement des impôts; de l'autre, la publication de cinq règlements qui, sous prétexte d'améliorer la procédure civile et criminelle, consacraient, entre autres abus, les empiétements du tribunal ecclésiastique sur le tribunal civil, sanctifiaient tous les privilèges des tribunaux ecclésiastiques, établissaient par disposition spéciale qu'à égalité de délit les prêtres devaient être condamnés à une peine moins forte, conservaient enfin cette ancienne et sauvage tyrannie : le tribunal de l'inquisition.

Toutefois, l'ordre, maintenu sévèrement par la garde civique, n'avait pas encore été troublé, lorsqu'on apprit que des troupes soldées se mettaient en mouvement pour occuper les provinces. Ces troupes se composaient en grande partie de brigands réunis aux environs de Rome. La nouvelle de leur entrée à Rimini et des excès auxquels ils s'y étaient livrés ne tarda pas à se répandre. On parlait en même temps d'une conspiration ourdie par des prêtres et ayant pour but le meurtre des principaux chefs du parti libéral. Frappé à la fois de colère et de frayeur, le peuple prit les armes, tandis que des députés partaient de Bologne en toute hâte pour aller demander au pape la retraite des soldats.

Les députés furent d'abord accueillis favorablement, et leur retour ramena l'espoir dans l'âme des malheureux Italiens. Des pétitions circulèrent, signées par les hommes les plus recommandables, et signalant les abus des nouveaux règlements, dont l'exécution fut conséquemment suspendue par les autorités de chaque légation. D'un autre côté, le cardinal Bernetti avait écrit que des députés seraient admis à exposer les vœux des populations; et les prolégats de Bologne, de Ravenne, de Forli, avaient eux-mêmes indiqué d'après quelles règles l'élection devait être faite. Mais tout à coup la scène change. La Cour de Rome fait savoir qu'elle désapprouve hautement toutes ces démarches; qu'aucune députation ne sera reçue; que les institutions concédées par le Pape sont excellentes; qu'il faut qu'on s'y soumette. Un emprunt réalisé avec l'aide de l'Autriche expliquait ce langage impérieux qu'allait appuyer un corps de cinq mille bandits.

Le 10 janvier 1832, le cardinal Bernetti notifia aux quatre représentants d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie, la résolution prise par Sa Sainteté d'envoyer ses troupes dans les légations et de dissoudre les gardes civiques. L'Angleterre réprouva hautement la conduite du Pape[1]. Les autres Puissances, au contraire, s'accordèrent, dans leurs réponses, à glorifier la sagesse du souverain pontife, et à blâmer les Romagnols, abandonnés à sa vengeance comme ingrats et rebelles. « S'il arrivait, disait « l'ambassadeur de France, M. de Saint-« Aulaire, que, dans leur mission toute pa-« cifique, les troupes exécutant les ordres de « leur souverain rencontrassent une résis-« tance coupable, et que quelques factieux « osassent commencer une guerre civile « aussi insensée dans son but que funeste « dans ses résultats, le soussigné ne fait « nulle difficulté de déclarer que ces hom-« mes seraient considérées comme les plus « dangereux ennemis de la paix générale par « le gouvernement français. » Le langage des ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie ne fut pas moins significatif : tous ils promirent au souverain pontife l'appui de leurs Cours, dans le cas où ses ordres ne rencontreraient pas « une soumission immé-« diate et sans conditions. »

A la lecture de ces réponses publiées dans le journal officiel de Rome, les Romagnols surpris et désespérés, s'animent à la résis-

1. Voir aux pièces justificatives.

tance. Quelques-uns parlaient encore de céder à la force, mais la plupart n'écoutaient déjà plus que les conseils de leur indignation. Ils faisaient remarquer que, non contents de les vouloir opprimer, leurs ennemis les calomniaient. Ne les avait-on pas appelés, jusque dans la note du représentant de la France, de la France de juillet, des insensés, des factieux? Et pourquoi? Ce n'était pas probablement parce qu'ils avaient refusé de porter la cocarde pontificale : aucun ordre de Rome, à cet égard, ne leur était parvenu; et puis, pour quelle raison une garde, qui n'est ni soldée ni enrôlée par le Pape, serait-elle soumise à l'obligation de porter sa livrée? N'avait-on pas osé dire de la garde civique, gardienne si zélée de l'ordre public et des propriétés, qu'elle s'était érigée en corps délibérant, qu'elle avait prêché la désobéissance l'épée à la main, qu'elle avait pillé les caisses publiques? Qu'attendre d'un Pouvoir qui procédait ainsi par le mensonge, comme si ce n'était pas assez pour lui de recruter ses armées dans les prisons de Civita Castellana, du fort Saint-Ange et de Saint-Leo? Si la liberté italienne était destinée à périr, il ne fallait pas, du moins, qu'elle mourût sans avoir trouvé de défenseurs. Était-il possible, d'ailleurs, que la France souscrivît au pacte qu'on signait en son nom, pacte odieux que n'avait pas voulu signer le représentant de l'Angleterre? Les actes se joignant à ces imprécations, les gardes civiques prirent les armes.

Le cardinal Albani avait été nommé commissaire extraordinaire, et il avait chargé un officier autrichien, le baron Marchal, de diriger les opérations militaires. Les troupes pontificales, qui s'étaient portées à Rimini, s'ébranlèrent; de leur côté, les gardes civiques étaient en marche : la rencontre eût lieu dans la plaine de Césène. De moitié inférieurs en nombre, dépourvus de cavalerie, et n'ayant que trois pièces de campagne, les Romagnols soutinrent le combat avec vigueur, mais la partie était trop inégale : après une résistance opiniâtre, ils durent céder le terrain ; et, dans l'espoir d'amener l'ennemi à disséminer ses forces, ils évacuèrent Césène et Forli. Alors se passèrent, dans le berceau de la chrétienté et au nom du chef miséricordieux des fidèles, des scènes dignes de la barbarie des anciens âges. Les papalins se précipitèrent sur Césène comme des forcenés, saccagèrent le faubourg, envahirent un couvent où ils commirent des horreurs. Ayant pénétré dans l'église de Saint-Etienne-du Mont, ils profanèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les saintes hosties, poursuivirent jusque dans un souterrain de l'église un malheureux qui fut égorgé tenant un crucifix dans ses bras. De là, se répandant sur la ville, ils se firent un jeu du pillage et du meurtre, ne justifiant que trop bien le langage de ceux qui s'étaient écriés à l'approche d'une telle invasion : la Cour de Rome nous livre à des brigands.

Le lendemain, les magistrats de Forli étaient députés au cardinal Albani pour lui offrir l'entrée de la ville. Les pontificaux, en effet, occupèrent Forli, sans qu'on leur opposât la moindre résistance. Les habitants s'étudièrent même à leur faire bon accueil, espérant adoucir par là ces hommes farouches. Mais une rixe s'étant élevée par hasard entre un soldat et un homme du peuple, celui-ci fut tué. Aussitôt un cri terrible s'élève de la place où les papalins étaient rangés en bataille : Tue! Tue! Pille! Pille! Ce fut une affreuse boucherie. Le cardinal Albani, qui était attendu dans la soirée, arriva quand le carnage fumait encore. Il fit son entrée à Forli, au milieu des plaintes des mourants et à travers des rues jonchées de cadavres. Puis, dans une proclamation publiée le jour suivant, cet exécrable massacre prit le nom de *triste accident*, et, pour indemniser tant de pauvres familles plongées dans le deuil, le cardinal n'eut pas honte de proposer une somme de 1.500 fr. à prendre sur la caisse de la ville[1].

1. De semblables abominations ne seraient pas croyables, au 19e siècle, si les faits ne reposaient ici sur des témoignages irrécusables. On peut voir, à ce sujet, une excellente brochure de M. le comte Mamiani intitulée : *Précis politique sur les derniers événements des Etats-Romains.*

Comment peindre la fureur qui, à ces nouvelles funestes, s'empara des Romagnols? Les gémissements des victimes de Forli et de Césène éveillèrent dans toute l'Italie un écho formidable ; et, malheureusement, le nom du gouvernement français se trouvait au fond de chaque cri de malédiction ou d'angoisse.

Le cardinal Albani n'osa pas marcher sur Bologne sans autre armée que celle qui venait de se signaler par de tels exploits. Le secours des Autrichiens fut pour la seconde fois invoqué. Leur intervention était, depuis longtemps, chose convenue entre la Cour de Vienne et la Cour de Rome. Ils fondirent donc sur Bologne, au nombre de six mille, traînant au milieu d'eux les papalins, devenus l'objet d'une haine si universelle et si juste. La plus sévère discipline avait été prescrite aux troupes autrichiennes : elle fut strictement observée. De sorte que les Autrichiens parurent presque des amis à ceux qu'ils venaient de repousser dans la servitude. On fit honneur de ce résultat à la dextérité de M. de Metternich ; on lui attribua l'intention d'accoutumer les Italiens à la domination autrichienne. Mais sa politique fut soudainement déjouée par une mesure qu'on était loin d'attendre du gouvernement français.

Depuis quelque temps, Casimir Périer avait l'œil fixé sur les affaires d'Italie. Non qu'il fût touché de l'oppression qui pesait sur les États du Pape, mais l'ambition de la cour de Vienne l'inquiétait : il aurait voulu prouver au prince de Metternich que, pour mettre le pied en Italie, les Français n'avaient nul besoin de traverser le Piémont, surtout quand l'alliance anglaise leur permettait de tenir librement la mer. Déjà, dès le commencement du mois de février, M. Ditmer avait été envoyé secrètement dans les états de l'Eglise, pour y sonder les dispositions des esprits et y étudier le véritable caractère des évènements. Il n'était pas encore de retour à Paris, lorsqu'on y apprit que les Autrichiens avaient fait leur entrée à Bologne.

Casimir-Périer prit sur le champ son parti, au risque de déplaire au roi et de jeter l'alarme au sein de la diplomatie.

Dans les premiers jours de février 1832, le capitaine de vaisseau Gallois reçut l'ordre de prendre le commandement d'une division navale composée du vaisseau le *Suffren*, des frégates l'*Arthémise* et la *Victoire*, et d'un brick ; il dut embarquer sur ces bâtiments le 66e de ligne, commandé par ce même colonel Combe qu'attendait en Afrique une mort si glorieuse. La mission du commandant Gallois était de se présenter devant Ancône et d'y attendre un délégué de M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Rome. Dans le cas où ce délégué ne lui apporterait pas un ordre de débarquement, le commandant Gallois devait transporter le 66e à Oran et revenir lui-même à Toulon.

En même temps, le général Cubières, commandant en chef de l'expédition, dut partir pour Rome en passant par Livourne, afin de s'entendre avec le Pape sur l'occupation d'Ancône par les Français. L'escadre ayant à tourner toute l'Italie, on calculait que le général Cubières aurait eu le temps de voir le souverain pontife, de lui communiquer ses instructions, d'obtenir son assentiment, et d'arriver à Ancône, avant que le capitaine Gallois et le colonel Combe y eussent paru. Or, il advint que, d'une part, le général Cubières fut retardé dans son voyage par les vents contraires, et, de l'autre, que l'escadre fit sa traversée avec une célérité tout à fait imprévue. Aussi le général Cubières trouva-t-il, en arrivant à Rome, M. de Saint-Aulaire en proie au plus grand trouble. Le Pape venait de tomber dans un violent accès de colère, et le cardinal Betti s'était écrié : « Non, depuis les Sarrasins, « rien de semblable n'avait été tenté contre « le Saint-Père ! » On savait, depuis quelques heures, la nouvelle de l'occupation d'Ancône.

Cette audacieuse occupation avait eu lieu dans la nuit du 22 au 23 février 1832. Le commandant Gallois était un homme de résolution et de coup-d'œil, qui, dès l'en-

fance, s'était toujours montré amoureux de l'impossible et prêt à l'oser. Ne trouvant pas à Ancône le délégué de M. de Saint-Aulaire, il prit hardiment sous sa responsabilité personnelle le parti le plus conforme à l'honneur du drapeau, il fit tout préparer pour le débarquement et pour l'assaut, et prévint le colonel Combe qu'il aurait à s'emparer d'Ancône soit par voie d'accommodement, soit par les moyens militaires. Le colonel, après avoir hésité un instant à obéir, sans doute à cause de l'égalité des grades, descendit à terre dans la nuit, et gagna la ville au pas de course. Les portes étaient fermées ; sur le refus des pontificaux de les ouvrir, les sapeurs du 66e en enfoncent une à coups de hache; le commandant Gallois escalade les remparts avec son équipage, et bientôt les Français, se répandant de toutes parts, désarment les postes, mettent aux arrêts le colonel Lazzarini, qui était tranquillement endormi, et se rendent maîtres de la ville. Le lendemain, à midi, toutes les troupes étaient débarquées, et le colonel Combe, à la tête d'un bataillon, s'avançait sur la citadelle. Les Français se livraient à l'espoir d'un combat avec leur fougue ordinaire et brûlaient de monter à l'assaut. Mais les troupes pontificales cédèrent, et, après quelques pourparlers, les Français furent reçus dans la forteresse, sur laquelle flotta aussitôt le drapeau tricolore, si cher aux Italiens[1].

Ce jour fut pour les habitants d'Ancône un jour de fête et de triomphe. En peu d'instants, les trois couleurs brillèrent sur toutes les places. Vive la liberté ! criaient les Français, et ce cri était répété par les patriotes italiens avec attendrissement et avec orgueil. Le gouverneur de la province et le commandant de la place, faits d'abord prisonniers, furent relâchés ensuite et sortirent d'Ancône. Les prisons d'Etat furent ouvertes, la liberté fut rendue à Marco Zaoli de Faenza et à Angelo Angelotti d'Acquaviva. Le soir, le théâtre retentissait de chants patriotiques, et la ville était illuminée. Dans tous les lieux publics, les habitants fraternisaient avec les soldats. Dans un des principaux cafés d'Ancône, un officier d'état-major monta sur un banc, et tenant l'épée nue, il dit que le 66e n'était qu'une avant-garde envoyée par la France pour annoncer l'affranchissement du pays. A ces mots, d'unanimes applaudissements éclatèrent, et l'on vit, comme à l'époque de

1. Le commandant Gallois raconte lui-même son expédition dans une lettre adressée par lui à son frère le colonel Gallois, qui, après avoir noblement combattu dans la campagne de Pologne, était alors à Vienne, sollicitant auprès de M. de Metternich, avec l'appui du maréchal Maison, la translation en France des officiers et soldats du corps de Ramorino. Voici la lettre autographe du capitaine Gallois, depuis contre-amiral :

« Ancône, 8 mars 1832

« Mon cher Auguste,

« Tandis que tu me crois à Toulon, je t'écris d'Ancône où je viens de conduire, avec une célérité remarquable (14 jours), une division de deux frégates et d'un vaisseau de 90 canons, transportant le 66e régiment de ligne. J'avais ordre d'attendre ici un délégué de M. Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Rome ; mais cet envoyé ne s'étant pas présenté, j'ai jugé convenable de débarquer sans lui, ce qui s'est opéré dans la nuit, en escaladant le rempart, et brisant une des portes de la marine. Il faisait beau voir ton frère, à trois heures du matin, allant, avec une compagnie de grenadiers, prendre dans son lit le légat du pape, qui paraissait plus fâché d'être dérangé de son sommeil que de la prise de sa ville, dont il ne se doutait pas, le priant, du reste, d'excuser la *liberté grande.* Le désarmement des postes de la ville s'est fait sans résistance, et pas une amorce n'a été brûlée. La forteresse a été prise par capitulation. Le secret a été si bien gardé, que nous étions à cinq lieues d'Ancône, que personne ne savait encore où nous allions, pas même le colonel du 66e, qui a prétendu plus tard que l'expédition était sous ses ordres, quoiqu'il m'écrivît : au *commandant des forces françaises.* Ce conflit d'amour-propre a manqué nous faire couper la gorge; mais enfin, le général Cubières, arrivé de Rome pour prendre le commandement supérieur, nous a un peu rapatriés.

« Je n'ai point encore de nouvelles de France. J'ai écrit, par estafette, par M. Bertin de Vaux fils, qui est auprès de M. Sebastiani, et je lui ai remis une dépêche télégraphique qu'il doit faire transmettre à Paris par le télégraphe de Lyon. Je pense que le gouvernement me saura gré de lui avoir donné l'initiative sans responsabilité, car il peut me désavouer, ou accepter l'opération et ses conséquences.

« Les habitants de toute la Romagne nous aiment beaucoup et désirent que le gouvernement papal s'amende un peu. Il est temps que ces malheureux peuples respirent avec un peu de liberté, car jusqu'à ce jour ils ont été opprimés sans relâche.

« Je crois que tu dois être guéri de tes honorables blessures, mon cher ami, et que j'aurai au moins le bonheur de te savoir en France, si je n'ai pas celui de t'embrasser.

« Ton frère qui t'aime,

« GALLOIS.

« *Commandant la division navale à Ancône.* »



Les troubles de Grenoble. (Page 484.)

la révolution de juillet, des citoyens verser des pleurs d'enthousiasme.

Toute l'Europe s'émut de cet évènement. Le Pape exhala son ressentiment dans une protestation amère. L'ambassadeur d'Autriche en France, M. d'Appony, demanda des explications. Le général Grabowski, commandant les troupes autrichiennes à Bologne, publia une proclamation dans laquelle il disait que les Français étaient certainement venus à Ancône, guidés par les mêmes motifs que les Autrichiens. En Angleterre, les ministres furent vivement interpellés sur la tolérance de leur politique par les chefs du torysme, interprètes infatigables de tous les soucis d'une haine jalouse.

Il semble que cette inquiétude universelle aurait dû devenir, en France, pour Casimir Périer, une cause de popularité. Il n'en fut rien. Ses ennemis rejetèrent tout l'honneur du coup de main sur le capitaine Gallois et le colonel Combe, qui n'étaient parvenus à faire briller dans tout son jour la hardiesse française qu'en outrepassant leurs pouvoirs, et ils reprochèrent au ministère de n'avoir envoyé nos soldats en Italie que pour les y faire servir de sbires au despotisme pontifical, comme le prouvaient et le langage bien connu de M. de Saint-Aulaire, et sa réponse à la note-circulaire du cardinal Bernetti, et le voyage du général Cubières à Rome alors que sa place était à la tête de l'escadre, et, tout récemment encore, la proclamation du commandant des Autrichiens campés à Bologne. Les plus modérés d'entre les adversaires du ministre trouvaient sa conduite étourdie jusqu'à l'extravagance ou, plutôt, inexplicable. Ils y voyaient un sujet d'humiliation et de colère pour le souverain pontife, de mécontentement pour l'Autriche, d'alarme pour l'Angleterre, et se

demandaient quels avantages on pouvait attendre d'une expédition de ce genre. Forcer les Autrichiens à évacuer l'Italie? Mais il aurait fallu pour cela plus de douze ou quinze cents hommes. Protéger la liberté des peuples contre les entreprises du Saint-Siège? Mais le gouvernement français avait pris manifestement parti pour le Pape, de concert avec l'Autriche, la Prusse et la Russie. Sous tous ces rapports, l'expédition paraissait sans but, et il n'en restait plus alors que l'irrégularité et le danger.

L'attitude hostile prise par la cour de Rome vint donner de l'autorité à ces reproches de l'Opposition. Le général Cubières eut beau annoncer aux habitants d'Ancône, dès son arrivée dans cette ville, que sa mission était de nature à resserrer les liens d'amitié qui existaient entre la France et les États de l'Église, le Pape fit évacuer la ville par ses troupes, et donna ordre qu'on transportât ailleurs le gouvernement de la province. Nous dirons plus bas à quelles tristes conditions le cabinet des Tuileries obtint du Pape l'autorisation de prolonger le séjour des Français à Ancône, et quel rôle y fut imposé à nos soldats. La vérité est que l'occupation, prise à son origine, avait eu un résultat utile : celui de mâter les vues ambitieuses de la cour de Vienne, en lui montrant qu'on n'entendait pas qu'elle changeât en droit de conquête sa sollicitude pour le souverain pontife.

Quoi qu'il en soit, le redoublement d'attaques auquel l'exposaient, même les mesures dont il espérait le mieux, avait jeté Casimir Périer dans un état d'exaspération qui le rendait pour tous les siens un objet de compassion ou de terreur. Tantôt abattu et se traînant à peine, tantôt exalté jusqu'au délire, il semblait n'avoir plus de vie que pour la haine. Rien n'avait pu apaiser la soif de despotisme qui était en lui : ni l'humilité de ses collègues qu'il faisait mouvoir d'un signe, ni son empire sur la Chambre, dont sa voix soulevait et calmait tour à tour les passions, ni l'insolence des courtisans par lui seul enchaînée, ni les égards du roi lui-même, forcé de subir en silence l'injure de son dévoûment. Ainsi martyr de son orgueil, il lui arriva souvent de donner à ceux qui l'approchaient des spectacles singuliers et terribles. Une nuit, mandé par lui secrètement, M. le docteur de Laberge accourt au ministère de l'intérieur. Casimir Périer était au lit. Des bougies brûlaient dans l'appartement du ministre et éclairaient son visage profondément altéré. « Lisez, dit-il à « M. de Laberge, en lui tendant un cahier; « voici ma réponse aux attaques dirigées « hier contre moi par M. Laffitte. Lisez, et « donnez-moi votre avis. » M. De Laberge trouva le discours empreint d'une animosité blâmable, s'en expliqua franchement, et fut prié par le ministre d'adoucir ce que pouvaient avoir de trop acerbe des expressions échappées à la colère. Tout à coup la porte s'ouvre, un officier de dragons paraît, apportant une lettre du roi; Casimir Périer saisit la lettre, la lit rapidement, la froisse, la roule entre ses mains, et la jetant loin de lui avec violence : « Il n'y a pas de réponse, « crie-t-il à l'officier qui se retire interdit. « — On croit le président du conseil fou, « dit M. de Laberge; voici un homme qui « pourra le certifier. » Casimir Périer ne s'offensa point de la rudesse de ces paroles, et se tournant vers M. de Laberge, dont il honorait le patriotisme et la franchise : « Si « vous saviez ce que contient cette lettre! « Ramassez-la et lisez. — Dieu m'en garde! « répondit le docteur, qui connaissait l'esprit soupçonneux du ministre; dans l'état « d'irritation où vous êtes, vous pourriez « confier ce secret à d'autres, et m'en imputer ensuite la violation. » Alors Casimir Périer parla des chagrins amers et mystérieux dont sa vie politique était semée : « La Chambre ignore, dit-il, à qui « j'ai affaire! » et après quelques instants de silence : « Que n'ai-je des épaulettes! — « Eh! qu'avez-vous besoin d'épaulettes? « s'écria M. de Laberge? » A ces mots, Casimir Périer se dresse sur son séant, la lèvre pâle, l'œil enflammé, repousse vivement la couverture de son lit, et montrant

ses jambes amaigries, dont ses doigts déchiraient la peau : « Eh ! ne voyez-vous pas « que je ne suis plus qu'un cadavre ? »

Il était impossible que la politique de Casimir Périer ne se ressentît pas de cet étrange état d'exaltation. Et, comme les subalternes se plaisent toujours à outrer les défauts de leurs supérieurs, le Pouvoir avait revêtu, à tous les degrés, un déplorable caractère de haine et de brutalité. Des troubles attristèrent successivement les villes d'Alais, de Nîmes, de Clermont, de Carcassonne. Mais plus les populations se montraient mécontentes, plus l'autorité se montrait impitoyable. Le 11 mars 1832, une mascarade réprésentant le budget et les deux *crédits supplémentaires*, sortit de Grenoble par la porte de France, se dirigeant vers l'Esplanade où le général Saint-Clair passait en ce moment la revue de la garnison. Cette mascarade était interdite par les règlements, mais fondée sur un ancien usage ; elle ne se composait, d'ailleurs, que de dix ou douze jeunes gens dont la plupart étaient seulement déguisés. Après s'être répandus gaiement sur la route de Saint-Martin, ils se disposaient à rentrer dans la ville, suivis d'une foule nombreuse, lorsqu'ils aperçurent, rangés devant la porte, des grenadiers qui leur barraient le passage. Grenoble avait pour préfet M. Maurice Duval, administrateur d'un caractère absolu, élevé à l'école de l'Empire, et fanfaron d'impopularité. Quelques jeunes étourdis parcourant la ville avec des emblêmes politiques, lui avaient paru sans doute une éclatante occasion de faire étalage de force ; car, sans convoquer la garde nationale, sans avertir le maire, il s'était adressé aux commissaires de police et avait requis le lieutenant-général Saint-Clair de se tenir prêt à faire prendre les armes aux soldats. Sur son ordre, transmis au commissaire de police Vidal, les grenadiers s'étaient mis en mouvement pour empêcher la rentrée des masques. Ceux-ci insistant, les soldats croisent la baïonnette. Pressée entre les soldats, les chevaux et les voitures, la foule s'irrite ; des cris retentissent ; quelques pierres sont lancées, et pour éviter une collision, l'adjudant de la place fait fermer la porte. Mais, au dehors, la foule s'entassait et grondait. Le colonel Bosonier de Lespinasse accourt, ordonne que la porte soit ouverte, et la multitude se précipitant dans la ville, les masques disparaissent.

Le préfet se montra fort irrité de ce dénoûment. Un bal masqué était annoncé pour la soirée : il fut prohibé. Le maire combattit en vain une mesure qui, coupant court à des plaisirs promis et attendus, pouvait enfanter un dangereux tumulte. M. Duval persista ; et le bruit ne tarda pas à se répandre qu'il avait dit au maire : « Si le peuple jette « des pierres aux soldats, les soldats lui « jetteront des balles. » Vraies ou supposées, ces paroles n'étaient point démenties par l'attitude ordinaire de M. Maurice Duval. On y crut : cependant, rien ne faisait présager de prochains malheurs. Le soir, au spectacle, quelques voix s'élevèrent pour réclamer contre la prohibition du bal masqué ; mais la tranquillité publique ne fut pas autrement troublée.

Le lendemain, même calme dans la ville. Seulement, on annonçait pour le soir un charivari dont M. Duval était destiné à recevoir l'outrage. Il en fut informé dans la matinée, et il écrivit au maire de Grenoble de réunir un bataillon de la garde nationale. Le bataillon devait se réunir à six heures. Or, par une singularité qui est restée sans explication, la lettre du préfet ne fut remise à la mairie qu'entre quatre heures et demie et cinq heures : elle arrivait trop tard, la convocation ne put avoir lieu.

Le commandant de la place, M. Bosonier de Lespinasse, s'était rendu chez le général Saint-Clair pour prendre ses instructions. « Je n'en ai pas à vous donner, lui avait ré« pondu le général. » Plus tard, vers quatre heures, le commandant reçoit l'ordre écrit de consigner les troupes. Inquiet, il court de nouveau chez le général, et lui demande quels ordres il faut transmettre aux soldats. Le général ne répondit rien.

A huit heures du soir environ, un rassem-

blement dans lequel se trouvaient des enfants et des femmes, se forma devant l'hôtel de la préfecture. La foule criait *à bas le préfet!* cri auquel se mêlaient des rires et des huées. Il y avait là certainement un désordre qu'il était dans le droit et du devoir de l'autorité de ne point tolérer. Mais, pour le faire cesser, il eût suffi d'une simple sommation, du genre de celles que la loi prescrit. Car, pas une arme ne brillait dans les groupes, et les dispositions du peuple étaient si peu hostiles, que pour lui faire évacuer la cour dans laquelle il s'était répandu, on n'eut besoin que d'y envoyer cinq soldats. Refoulés dans la rue et grossis à chaque instant par le flot des passants et des curieux, les groupes continuèrent à crier : *à bas le préfet!* sans essayer toutefois de violer la consigne, et sans changer leur gaieté en menace. Ils commençaient même à se disperser, lorsque l'arrestation brutale d'un jeune homme par un agent de police vint donner au tumulte un aliment inattendu.

Cependant, les commissaires de police Vidal et Jourdan étant venus annoncer au préfet que le bataillon de la garde nationale convoqué par lui ne s'est point rassemblé, M. Duval leur enjoint de se rendre à la caserne, d'y prendre chacun une compagnie, et de *cerner* les perturbateurs. Ordres funestes qui ne furent que trop bien compris ! Au moment où, resserrée dans la rue qui la contenait, la foule réclamait à grands cris le prisonnier qui s'était endormi dans le corps-de-garde, parce qu'il était ivre, et que le premier adjoint du maire allait faire élargir, deux compagnies marchaient vers l'hôtel de la préfecture par deux routes diverses, et de manière à ne laisser à la multitude, soudainement attaquée, aucun moyen de se dissiper, ni aucune issue pour s'enfuir.

Les soldats marchaient par files et s'avançaient en silence, les tambours portant leur caisse sur le dos. Ici, à travers la place Saint-André, les grenadiers, conduits par le commissaire de police Vidal ; là, le long de la rue du Quai, les voltigeurs conduits par le commissaire de police Jourdan. Tout à coup, du côté de la place Saint-André, un cri terrible se fait entendre : « Soldats, en avant ! » Le commissaire de police a disparu, aucune sommation n'est faite ; les grenadiers entrent dans la rue au pas de charge et la baïonnette croisée. Saisie d'étonnement et d'épouvante; la foule se précipite du côté opposé ; mais à l'instant même paraissent, à dix pas d'elle, les voltigeurs qui s'avancent rapidement et que le commissaire de police Jourdan ne peut parvenir à arrêter. « Cernez et piquez », tel est l'ordre féroce qui s'échappe de la bouche d'un officier. Les soldats s'élancent, se déployant, des deux côtés, sur toute la largeur de la rue, et perçant de leurs baïonnettes les malheureux qu'ils peuvent atteindre. Ce fut bientôt un spectacle abominable et déchirant. Des femmes sont renversées et foulées aux pieds, des enfants qui fuient sont frappés par derrière. Les cris *grâce ! au secours ! on m'assassine !* se font entendre de toutes parts. Les uns cherchent à se glisser le long des maisons, mais ils vont se heurter aux fusils du troisième rang, plantés dans le mur ; les autres se pressent contre les fenêtres d'un cabinet littéraire où un asile leur est promis, mais ils ne peuvent tous échapper au danger. Un conseiller à la cour royale de Grenoble, M. Marion, n'a que le temps de se jeter dans l'allée du magasin Bailly, où il trouve un homme dont la chemise est couverte de sang. Un jeune homme veut protéger une femme, il a le bras percé d'outre en outre. Un ébéniste, nommé Guibert, se voyant entouré, dit au grenadier qui marchait sur lui : « Je ne fais pas de bruit ; ne me frappez pas. » Il reçoit aussitôt un coup de baïonnette dans l'aîne, et poursuivi par deux autres grenadiers, il va tomber sans connaissance aux pieds de la statue de Bayard !

Un long et morne silence suivit cette sanglante agression. Toutes les places, toutes les rues, avaient été occupées militairement, et l'indignation se renferma d'abord dans les cœurs.

Mais, le lendemain, Grenoble présentait l'aspect le plus sinistre. Dès la pointe du jour, les habitants étaient sortis de leurs

maisons: bientôt une foule immense inonda la ville. Sur tous les visages se peignaient à la fois l'inquiétude et la colère. On disait le nom de chaque blessé, le nombre et la gravité des blessures; on racontait avec exaltation, dans leurs plus affreux détails, les événements de la veille, et de toutes les bouches sortaient des paroles de malédiction.

Il n'y avait donc plus de sécurité pour les citoyens, s'il était permis à un préfet, au protecteur naturel de la cité, de faire succéder à la licence d'une partie de plaisir les horreurs d'une guerre civile! Mais quoi! il n'y avait pas eu de guerre ici : des hommes pour la plupart inoffensifs, des passants, des curieux, s'étaient vus entourés, chargés, sans qu'on les eût avertis, sans qu'on leur eût même laissé le moyen de se disperser. Par quelle fatalité avait-on adressé à la garde nationale un appel si tardif? On voulait donc faire intervenir les troupes? Au moins, aurait-on du prévenir le commandant de place: pourquoi lui avait-on laissé ignorer des mouvements qu'il devait, en sa qualité, connaître et commander? Pourquoi, enfin, les sommations, rigoureusement prescrites par la loi, n'avaient-elles pas été faites? Et, l'eussent-elles été, à quoi, hélas! auraient-elles servi, puisque l'ordre avait été donné, non de dissiper le rassemblement, mais de le cerner?

A ces imprécations qui rejetaient sur M. Maurice Duval toute la responsabilité du sang versé, la plupart mêlaient le nom du 35e de ligne, trop fidèle exécuteur d'ordres barbares; mais ceux qui appréciaient les choses avec plus de calme, voyaient dans les soldats des malheureux plus à plaindre qu'à blâmer. Ils faisaient remarquer que les exigences de la discipline militaire sont absolues, impitoyables; qu'il est facile d'égarer des hommes rompus à une obéissance passive; que tant de malheurs provenaient plutôt d'un système qui, pour se défendre, préférait à la garde nationale spécialement chargée du maintien de l'ordre, des bataillons dont les baïonnettes ne devraient jamais être tournées que contre l'ennemi: qu'il n'était pas juste, d'ailleurs, de rendre tous les soldats responsables d'excès qui n'avaient été, qui n'avaient pu être que le crime de quelques-uns.

Augmentée par ces discours, la colère publique allait croissant, et elle était partagée par les autorités elles-mêmes. Le procureur général, M. Moyne, ne se cachait pas pour exprimer son indignation. Une enquête était réclamée de toutes parts: la cour royale évoqua l'affaire. En même temps, sur la réquisition du préfet, qu'avaient devancée leurs propres inspirations, les conseillers municipaux convoquaient la garde nationale, et le rappel battait dans tous les quartiers. Des jeunes gens non incorporés à la garde couraient çà et là demandant des armes. Plusieurs d'entre eux, tous républicains, se réunissent sur la place Saint-André, se donnent pour chef M. Vasseur, connu pour sa résolution, pour son courage, et s'organisent en compagnie franche. L'autorité municipale avait publié une proclamation conciliante et noble: on y applaudit avec transport. Une autre proclamation du préfet, conçue en termes violents, est arrachée avec insulte, et quelques exemplaires qui passent de main en main, ne servent qu'à exaspérer davantage les esprits. Tout semblait annoncer une lutte terrible. Des voltigeurs paraissent soudain sous la voûte de l'Hôtel-de-Ville, et on reconnaît en eux quelques-uns des soldats de la veille! La mesure des imprudences était comblée; dans toute la ville s'éleva ce cri menaçant: « Nous ne voulons plus du préfet: nous ne « voulons plus du 35e de ligne! »

Déjà les principaux membres du conseil municipal, MM. Ducrux, Buisson et Aribert, s'étaient rendus chez le préfet, qu'entouraient le lieutenant-général Saint-Clair et ses officiers d'état-major. Le but de cette visite était d'obtenir la remise des postes que le 35e ne pouvait plus occuper qu'au risque d'une effroyable collision. Pas de concession! disait le préfet, aveuglé par le fanatisme du pouvoir. Mais le lieutenant-

général Saint-Clair comprit bien qu'un refus de sa part serait le signal de la guerre civile, et il consentit à remettre à la garde nationale tous les postes de moins de douze hommes, y compris celui qui veillait à la porte de son hôtel. Quelques instants après, on entend un grand bruit dans la cour de la préfecture. La foule s'y est précipitée et frappe la porte à coups redoublés. « Que signifie cela, demande « le général? Cela signifie, répond le préfet, « que sous peu vous et moi serons jetés par « la fenêtre. »

Ils passèrent alors l'un et l'autre dans la salle de la mairie, où s'étaient rassemblés un grand nombre de gardes nationaux. Là, on fit savoir au général que ses concessions étaient insuffisantes; que, pour éviter une collision, il était urgent de faire occuper par la garde nationale tous les postes, à l'exception de trois portes de la ville, que pourraient occuper conjointement la garde nationale, l'artillerie de la ligne et les sapeurs du génie. Le général dut se rendre aux instances de tant de citoyens réunis, parlant au nom de l'humanité, et, comme la cour était remplie d'une multitude impatiente, il fut invité à descendre au milieu d'elle pour la calmer. Le tumulte était immense. A la vue du général, un jeune homme nommé Huchet s'avance et prend rapidement la parole. Blessé la veille, il avait le bras en écharpe, et se montrait fort animé. Il rappela en termes passionnés des malheurs dont lui-même était victime; il représenta les malheurs, plus grands encore, qu'engendrerait une obstination téméraire et que pouvait seul conjurer le renvoi du 35e de ligne. La multitude répondit par une acclamation bruyante. La compagnie franche stationnait à quelques pas de là; son chef arrive, il aperçoit Huchet, blessé; il court à lui et l'embrasse aux applaudissements de tous. On insistait pour le renvoi du 35e; un jeune homme s'avance vers M. Saint-Clair, et le déclare prisonnier. Le général est aussitôt conduit à son hôtel; la compagnie franche s'y présente, et des factionnaires sont placés à toutes les portes.

La situation était critique. Provoquée par une violation sanglante de la loi, et ne paraissant elle-même qu'un tumultueux triomphe de la légalité, l'insurrection allait devenir maîtresse de la ville. M. Jules Bastide ayant marché droit à la citadelle, accompagné d'un artilleur : « Qui êtes-vous? lui demanda « le factionnaire. — C'est le commandant de « la place, répondit l'artilleur. » On présenta les armes à M. Jules Bastide, il entra, prit possession de la citadelle et fit sortir une batterie sur la place. Les habitants des campagnes voisines commençaient à se porter sur Grenoble, dont ils épousaient la querelle. Des citoyens en armes cherchaient le préfet, qui, gagné par la frayeur, se tenait caché dans son appartement et s'était, disait-on, réfugié dans une armoire. Le tocsin pouvait sonner, et déjà des hommes hardis parlaient de constituer un gouvernement provisoire, projet d'une exécution facile et sûre; car, en de telles circonstances, qui a l'audace du commandement en acquiert le prestige et en exerce les droits.

Quoi qu'il en soit, les moins ardents s'alarmèrent. Les membres de la compagnie franche, malgré la modération qu'ils avaient déployée, parurent des auxiliaires dangereux à tous les hommes timides. Deux compagnies de la garde nationale marchèrent donc à l'hôtel du gouvernement, où elles relevèrent le poste des jeunes gens, après quelques pourparlers entre les deux chefs.

De son côté, le lieutenant-général Saint-Clair s'était décidé à envoyer au lieutenant-général Hulot, qui commandait, à Lyon, la division militaire, une députation chargée de demander le renvoi du 35e. Cette mission fut confiée à M. Julien Bertrand et à M. Jules Bastide, qui, arrivé le 13 au matin à Grenoble, avait joué dans tous ces évènements un rôle important et honorable. M. Bress, aide-de-camp du général Saint-Clair, leur fut adjoint, et ils partirent, autorisés par le conseil municipal.

Pendant ce temps, le préfet s'échappait de son hôtel pour aller chercher refuge dans une des casernes, et la garde nationale se

faisait délivrer des cartouches par la municipalité. La soirée et la nuit du 13 furent calmes, mais solennelles. Un seul pouvoir était debout, le pouvoir municipal. La bourgeoisie était en possession des arsenaux et de la poudrière. Consigné dans ses casernes, le 35e s'étonnait du silence lugubre dont il était entouré. Toute la population était sous les armes et attendait.

Le 14, pendant que les envoyés des montagnes descendaient à Grenoble, et que des cavaliers partaient en toute hâte de cette ville pour porter dans les communes environnantes les exhortations pacifiques de la municipalité, le 6e régiment de ligne, un régiment de dragons et une demi-batterie d'artillerie partaient de Lyon et se dirigeaient sur Grenoble.

On commençait à concevoir quelque inquiétude sur le sort de MM. Jules Bastide et Julien Bertrand, représentants d'une ville soulevée. MM. Ducruy et Repellin, l'un premier adjoint, l'autre conseiller municipal, se mirent en route pour Lyon, avec mission d'éclairer le général Hulot sur le véritable caractère des évènements. En arrivant, ils apprirent que MM. Bastide et Bertrand avaient été accueillis favorablement par le général; que les réclamations de la ville de Grenoble avaient été chaudement appuyées par le préfet de Lyon, M. Gasparin, et que le général d'Uzer avait reçu l'ordre d'entrer à Grenoble en pacificateur, d'y faire effectuer le départ du 35e, mais seulement après sa réinstallation dans tous les postes. Les conseillers municipaux firent ressortir tout ce que cette réinstallation avait de dangereux. Fallait-il flétrir la garde nationale? Était-il prudent de mettre de nouveau face à face des soldats et des gardes entre lesquels existait la plus ardente inimitié? Le général Hulot fut touché de ces considérations, et modifiant ses premières instructions, il décida que le 35e de ligne ferait sortir un de ses bataillons, lequel se placerait à la porte de France; que cette porte ainsi occupée, le 6e de ligne destiné à tenir garnison à la place du 35e ferait son entrée, se rangerait en bataille sur la place d'armes et relèverait tous les postes; qu'immédiatement après, le 35e quitterait Grenoble.

Ces instructions furent ponctuellement suivies. Le 16 mars 1832, les soldats du 35e sortirent de cette ville où ils laissaient de si douloureux souvenirs; ils sortirent au travers d'une population morne, silencieuse, et commandant à sa colère.

A la nouvelle des évènements qui venaient de se passer dans sa ville natale, Casimir Périer donna un libre cours à sa fureur. Une défaite de l'autorité était pour son orgueil une humiliation impossible à dévorer. Le 19 mars, et sans attendre que les faits eussent été au moins éclaircis, le *Moniteur* publia un article où il était dit : que le 35e, dont le concours avait été légalement requis, avait fait son devoir avec sagesse et dévoûment; que colonel, officiers et soldats méritaient des éloges; que toutes sortes d'outrages avaient été adressés aux soldats qui s'étaient trouvés de la sorte dans le cas de légitime défense, que de graves blessures avaient été reçues par des militaires, et qu'on avait perfidement exagéré le nombre de celles qu'avaient reçues les perturbateurs.

Ces étranges inexactitudes, qu'attendait, comme on le verra plus bas, un invincible et victorieux démenti, avaient pour effet de calomnier les victimes. MM. Félix Réal et Duboys-Aimé, députés des arrondissements de Grenoble, protestèrent contre des allégations aussi imprudentes que mensongères, dans une lettre dont le *Moniteur* retarda l'insertion; et dans la séance du 20 mars, M. Duboys-Aymé se leva pour interpeller à ce sujet le ministère. Les passions étaient vivement excitées, et la lutte qui s'engagea fut terrible. Dans un discours plein d'émotion et de fermeté, Garnier-Pagès repoussa le blâme dont on osait frapper une ville qu'on avait ensanglantée; il demanda si les sommations avaient été faites, et, déclara que, dans le cas contraire, des citoyens ayant été égorgés.... à ces mots, il s'élève des clameurs; Casimir Périer s'emporte et bondit sur son banc; toute l'as-

semblée s'agite en sens divers. Mais Garnier-Pagès, reprenant : « Oui, dit-il, s'il n'y a pas « eu de sommations préalables, nul doute « que le petit nombre d'hommes qui ont « porté les armes contre des citoyens, les « ont égorgés. » Une longue interruption succède à ces déclarations énergiques.

M. Dupin aîné prend ensuite la parole. Il s'étonne que l'émeute trouve jusque dans le sein du parlement des défenseurs et des



Jules Bastide.

apologistes. Insultés, attaqués, sur le point de se voir désarmés, les soldats pouvaient-ils ne pas se défendre ? Et quels étaient les hommes dont on plaidait si chaleureusement la cause, au profit de qui on lançait sans preuves contre le gouvernement une accusation atroce ? C'étaient des hommes qui, dans une criminelle mascarade, avaient figuré l'assassinat du roi ; c'étaient des factieux réunis comme par miracle, comme par un coup de sifflet. Et on appelait population une escouade qui s'était jetée entre la garde nationale et la troupe. M. Dupin finissait en exprimant l'espoir que le jury ne se laisserait pas intimider, que la cour royale de Grenoble vengerait la société offensée, et qu'on rendrait justice à la justice.

Renchérissant sur les assertions audacieuses de ce discours, auquel M. Odilon Barrot venait de répondre avec beaucoup de sens, de mesure et de dignité, Casimir Périer affirma qu'on avait crié sous les fenêtres de M. Duval : *A bas le gouvernement! Vive la République!* et il adressa hautement à la garde nationale de Grenoble le reproche de n'avoir pas répondu à la convocation qui plaçait l'ordre sous son égide.

En lisant dans le *Moniteur* le compte-rendu de la séance du 20 mars, la population de Grenoble se sentit calomniée et se répandit en plaintes amères. Une enquête fut ouverte ; une protestation appuyant l'œuvre de la municipalité et démentant les accusations du président du conseil, fut couverte en peu de temps de deux mille cent soixante-six signatures ; le conseil municipal prépara un rapport destiné à faire connaître la vérité à la France ; enfin, M. Maurice Duval lui-même fut obligé de reconnaître publiquement qu'il avait été induit en erreur, et qu'on n'avait poussé devant la porte de son hôtel aucun des cris séditieux dont Casimir Périer avait entretenu la Chambre.

Mais la colère des ministres croissait avec leur confusion. Une ordonnance prononça la dissolution de la garde nationale de Grenoble, et en prescrivit le désarmement. Le lieutenant-général Saint-Clair, qui, pour éviter l'effusion du sang, avait autorisé la remise des postes à la garde nationale, fut brutalement destitué. On mit en disponibilité le commandant de la place, M. Lespinasse. Le colonel d'artillerie Chantron fut admonesté et remplacé. Le lieutenant-général Hulot qui avait donné l'ordre de faire partir de Grenoble le 35e, dut partir pour Metz, où les honneurs du commandement couvrirent mal sa disgrâce. D'un autre côté, M. Maurice Duval fut élevé dans la faveur du maître. Et, pour mieux marquer que la puissance des baïonnettes allait devenir dominante, le maréchal Soult, ministre de la

guerre, publia un ordre du jour adressé à l'armée, manifeste hautain qui commençait par des témoignages de satisfaction donnés au 35[e] de la part du roi, et qui se terminait par ces mots, étonnants chez un peuple libre : « Soldats ! le roi et la France vous « remercient! »

Il était temps que la voix de la vérité fût opposée aux inspirations de la violence. Dans un rapport, remarquable par la précision des énoncés et la modération du langage, l'administration municipale de Grenoble prouva péremptoirement que la mascarade du 11 mars ne figurait en rien l'assassinat du roi ; que la garde nationale avait éte convoquée trop tardivement pour pouvoir se rassembler (1) ; qu'aucun cri hostile au gouvernement ou au roi, n'avait été poussé sous les fenêtres du préfet ; — le préfet en était lui-même convenu ; — que le commandant de place n'avait pas été averti (2) ; que M. Duval avait bien réellement donné aux commissaires de police l'ordre de CERNER le rassemblement (3) ; qu'aucune sommation légale n'avait été faite (1) ; qu'un seul militaire du 35[e] était entré à l'hôpital, quatre jours après les évènements du 12, et pour inflammation, suite d'un coup de pied (2) ; que le lieu du rassemblement n'offrait pas de pierres qu'on pût jeter aux soldats ; que, parmi les blessures faites aux citoyens, quatorze avaient été reçues par derrière (3) ; que les évènements du 13 étaient le résultat inévitable de l'exaspération des esprits, causée par une flagrante violation des lois ; que la conduite, soit de l'autorité municipale, soit de la garde nationale de Grenoble, avait été non-seulement sans reproche, mais digne de la reconnaissance des citoyens.

Par ce faux point d'honneur commun à tous les gouvernements qui veulent faire prévaloir dans un pays le culte de la force, le ministère jura de réduire ses adversaires, ne les pouvant convaincre, et il eut recours aux mesures les plus acerbes. Alors parut tout ce qu'il y a de naturellement servile au fond de la plupart des ambitions humaines. Pour être fort, il suffit de le paraître : les hommes pusillanimes coururent à ceux qui disposaient des baïonnettes et parlaient le langage de la dictature : l'enquête commencée contre les agresseurs fut poursuivie contre la population attaquée. Comme il était impossible de mettre en cause toute la garde nationale de Grenoble, et qu'on voulait se donner la satisfaction d'un triomphe judiciaire, on choisit, pour les faire juger, les deux frères Vasseur, MM. Bastide, Gauthier, Dubost et Huchet. Un d'eux, M. Bastide, était étranger à la ville ; un autre, M. Huchet, était une des victimes de la funeste journée du 12. De leur côté, tremblant de

1. « Je soussigné, employé à la mairie de Grenoble, cer- « tifie que la lettre adressée par M. le préfet de l'Isère à « M. le maire de Grenoble, le 12 mars courant, contenant « l'ordre de convoquer un bataillon de la garde nationale, « n'est parvenue à la mairie qu'entre 4 heures et demie « et 5 heures du soir. En foi de quoi j'ai signé le présent.
« Grenoble, le 15 mars 1832.
« LABORNE. »
(*Extrait du rapport de la municipalité de Grenoble.*)

2. « C'est avec la plus vive peine que je vois que nombre « de mes compatriotes croient que j'ai été chargé du mou- « vement des troupes, dans la nuit du 12 de ce mois ; je « puis attester sur l'honneur qu'aucun avis, qu'aucun « ordre ne m'a été donné pour faire agir les troupes, et « que, par conséquent, je n'ai pu rien prévoir, ni rien « prévenir. L'autorité n'a-t-elle pas eu confiance en moi? « Je l'ignore. Maintenant, que mes compatriotes me jugent.
« Votre dévoué compatriote,
« Le commandant de la place,
« LESPINASSE. »

3. « M. le préfet nous ordonna de nous rendre à la « caserne ; de prendre, mon collègue et moi, une compa- « gnie chacun, de *cerner* et d'arrêter les perturbateurs. »
(*Extrait du rapport du 12 au 13 mars 1832, du commissaire de police Jourdan.*)

« M. le préfet nous dit d'aller prendre la troupe de « ligne. Mon collègue et moi, nous sommes allés à la « caserne de Bonne, nous avons demandé une compagnie « chacun, puis, nous nous sommes séparés ; mon collègue « a passé par le quai d'Orléans et moi par la Grande-Rue, « pour *cerner* l'attroupement. »
(*Extrait du rapport du 12 au 13 mars 1832, du commissaire de police Vidal.*)

1. « Les voltigeurs, guidés je ne sais par quel sentiment, « et aussi prompts que l'éclair, croisent la baïonnette et « refoulent l'attroupement, qui cherchait sans doute à se « frayer un passage, et cela, sans commandement, de leur « propre mouvement, sans attendre les sommations, et « malgré mes représentations et mes cris de relever leurs « armes. »
(*Rapport du commissaire de police Jourdan.*)

2. Hôpital général de Grenoble. (Salle militaire.) Rapport de MM. Fournier et C. Silvy.

3. Rapport de MM. Romain Bally et Joseph Breton, docteurs en médecine.

déplaire aux dépositaires de la force, aux dispensateurs de la fortune, des fonctionnaires publics, qui avaient d'abord pris parti pour la ville de Grenoble, se prononcèrent contre elle, à l'aspect des étendards flottants et au bruit des bataillons en marche.

Dans son ordre du jour à l'armée, le maréchal Soult avait dit : « Sa Majesté n'a « point approuvé que le 35e fût retiré de « Grenoble. » Le lieutenant-général Delort, chargé du commandement supérieur de la 7e division, se fit précéder à Grenoble par une proclamation menaçante ; et dans cette ville de 24,000 âmes qu'occupaient 8,000 hommes de toutes armes, le 35e rentra, tambours battant, musique en tête, canons au centre et mèche allumée.

Pleins d'une douleur contenue, mais exempts de crainte, les habitants assistaient à cette entrée sinistre et triomphale. Quelques-uns souriaient de pitié à la vue de cet appareil militaire. Un citoyen s'approcha d'un des canonniers qui portait la mèche, et lui dit en tendant son cigare : « Un peu de feu, camarade, s'il vous plaît. »

Quelques jours après, un évènement qui empruntait des circonstances une imposante solennité, tenait la ville de Grenoble attentive. Il avait été convenu qu'un combat singulier aurait lieu entre un jeune homme de la ville, nommé Gauthier, et un officier du 35e. A l'heure du duel, toute la population se porta sur le lieu de la rencontre. Un détachement de dragons avait été commandé pour tenir la multitude à distance. D'autres cavaliers et des trompettes furent échelonnés de façon à protéger le champ clos où allait se prononcer, comme au moyen âge, le *jugement de Dieu*. Les deux adversaires entrèrent en lice. Rien ne saurait peindre l'émotion, l'anxiété des spectateurs. Car ce n'était pas une querelle particulière qui allait se vider, et l'altération des visages disait assez que dans l'issue de ce duel était engagée la cause d'une ville entière. Le combat avait lieu au sabre. Quoique inhabile à manier cette arme, Gauthier fondit résolument sur son adversaire, évita le sabre levé sur sa tête, et d'un coup de pointe étendit le militaire à ses pieds.

Pendant deux mois, des duels presque quotidiens mirent aux prises les militaires du 35e et les habitants. Et toujours ce fut aux habitants que demeura l'avantage du combat : circonstance à laquelle les croyances populaires se plurent à attacher une signification toute providentielle ! Le 9 mai, à la suite d'un nouveau duel et à l'occasion d'un drapeau blanc arboré par un officier du 35e et arraché à celui-ci par un habitant, la querelle devint générale à l'esplanade de la porte de France. Malgré l'intervention conciliante des dragons et de quelques officiers, des soldats et des citoyens furent blessés. L'irritation était aussi grande que dans les journées des 11 et 12 mars : le général Delort fut obligé de consigner, comme l'avait fait le général Saint-Clair, le 35e dans ses casernes, dont des soldats des autres régiments durent garder les avenues. La municipalité écrivit sur le champ au ministère une lettre énergique, déclarant que si le 35e n'était pas immédiatement éloigné, elle était déterminée à donner sa démission. Il fallait un terme à cette cruelle situation. Le 20 mai, le 35e quitta Grenoble pour la seconde et dernière fois.

Le sang du citoyen versé par la main du soldat ; une généreuse citée plongée dans le deuil, poussée ensuite jusqu'aux confins de la révolte ; l'autorité vaincue, et réduite à se dédommager de la perte de sa force morale par l'étalage grossier de sa force matérielle ; une armée loyale et brave détournée violemment de sa mission ; la haine semée entre des citoyens et des militaires, faits pour s'aimer et tous enfants de la même patrie, voilà par quels résultats la politique de Casimir Périer se recommandait à l'admiration des hommes !

Et à cette humiliante anarchie se joignaient les péripéties d'une lutte opiniâtre entre les deux premiers corps de l'État. Voyant que l'indissolubilité du mariage, combinée avec la séparation de corps, n'était que l'adultère légalisé, la Chambre des dé-

putés, sur la proposition de M. de Schonen, avait voté le rétablissement du divorce : la Chambre des pairs le repoussa. La Chambre des députés avait voulu abroger, comme injurieuse à la nation, la fête expiatoire du 21 janvier : la Chambre des pairs regarda cette abrogation comme attentatoire à la royauté ; et après des tiraillements pleins de périls, la question, ajournée, laissa dans le doute si le principe monarchique vaut que, pour un roi mis à mort, tout un peuple subisse l'outrage d'une expiation sans fin.

Cette rivalité des Pouvoirs, qui accusait si formellement le vice du régime constitutionnel, tendait à rendre impossibles toutes les grandes choses. Aussi, depuis quelques mois, la Chambre des députés se tenait-elle pour ainsi dire renfermée dans la discussion du budget, sur laquelle, du reste, un vol fameux appelait l'attention publique. Le caissier général du trésor, M. Kœsner, avait disparu, laissant dans la caisse qui lui était confiée un déficit de plusieurs millions. Indépendamment du désordre que semblait révéler dans la comptabilité ce déficit, dont le public ignora longtemps le véritable chiffre, il découvrait une des plus hideuses plaies de la civilisation moderne. Car M. Kœsner, doué de qualités recommandables et connu pour sa bienfaisance, n'avait été entraîné à l'abîme que par la manie des opérations de Bourse. La Bourse, on le sait, n'est pas seulement un hospice ouvert aux capitaux sans emploi, elle est aussi le repaire de l'agiotage. L'occasion était belle pour examiner quelle influence la Bourse exerce sur le mouvement des capitaux, de quelle nature est l'élan qu'elle imprime à l'esprit de spéculation, s'il est bon de la tolérer et s'il n'appartient pas, du moins, à un gouvernement digne de ce nom, d'intervenir activement, et sous sa responsabilité, là où les fureurs du jeu sont si fécondes en malheurs, en fraudes, en succès odieux et en scandales. Nous exposerons dans le cours de cet ouvrage l'état des finances du royaume sans négliger l'étude des importants problèmes qu'un pareil exposé soulève. Ces problèmes, la Chambre aurait dû les résoudre ; mais détruire les abus était au-dessus du courage d'une assemblée dans laquelle siégeaient tant d'hommes, dont ces abus mêmes avaient fait la fortune et constituaient la puissance. La Chambre vota donc le budget après une discussion aussi stérile que laborieuse. Le budget des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice de 1832 s'élevait à 1 milliard 106 millions 618,270 fr. Le dernier budget de la Restauration ne s'était élevé qu'au chiffre de 983 millions 185,597 francs ! Le vote des lois de finances était attendu comme le terme des travaux de la Chambre. Le 21 avril, parut la proclamation royale qui déclarait close la session de 1831. Cette session n'avait fait qu'ajouter les débats irritants de la tribune aux troubles de la place publique, et la Chambre se séparait après avoir traversé une période de complots.

XXVII

Le choléra-morbus. — Mort de Cuvier. — Mort de Casimir Périer. — Jugement sur le ministère de Casimir Périer.

De plus grandes calamités menaçaient la France : le choléra-morbus approchait.

Depuis la fin du mois d'août 1817 jusqu'au commencement du mois d'avril 1832, le choléra, né dans le Delta du Gange, avait au loin et dans toutes les directions porté ses affreux ravages. Il s'était étendu jusqu'à l'île de Timor, vers le sud ; jusqu'à Pékin, vers l'orient ; jusqu'aux frontières de Sibérie, vers le nord. Au nord-ouest il avait envahi Moscou, Saint-Pétersbourg, et suivi la ligne qui s'étend de Dantzig à Olmutz. Attaché aux Russes, il avait paru avec eux sur les champs de bataille de la Pologne, plus meurtrier que la guerre elle-même. Il s'était répandu parmi les Polonais, immédiatement après la bataille d'Iganie. Puis on l'avait vu fondre en Bohême, en Gallicie, en Hongrie, en Autriche, moissonnant les peuples, franchissant en peu de jours d'énormes distances, allant par bonds d'un royaume à l'autre, mais revenant sur ses pas comme pour ramasser et frapper les victimes oubliées. Au mois de février 1832, il avait passé par dessus l'Europe occidentale et il occupait Londres.

Dès ce moment, Paris vécut dans une attente muette et formidable. Nous mesurions d'avance avec angoisse le dernier pas, le pas inévitable que l'épidémie allait faire vers nous. Cependant, il y avait quelque chose de rassurant en apparence dans les circonstances atmosphériques. Le ciel était clair ; un vent sec soufflait du nord-est avec persévérance ; le baromètre n'était pas descendu au-dessous de 28°, et rien n'annonçait une surcharge électrique. Mais l'attente ne fut pas longue. Le 26 mars 1832, la fatale maladie avait atteint dans la rue Mazarine sa première victime. Presqu'aussitôt, elle se déclara dans plusieurs quartiers : au faubourg Saint-Antoine, au faubourg Saint-Honoré, au faubourg Saint-Jacques. Le 29 mars, les passants ne s'abordaient plus qu'avec ces mots : le choléra-morbus est à Paris !

Dans les premiers moments, la terreur parut moindre que le danger. La peste venait surprendre les Parisiens au milieu de la fête de la mi-carême ; et l'intrépide gaieté du caractère français sembla d'abord braver le fléau. Dans les rues, sur les boulevards, les masques circulèrent comme de coutume. La foule des promeneurs était nombreuse. On se montrait du doigt, suspendues devant les magasins d'estampes, des caricatures dont le choléra-morbus avait fourni le sujet. Le soir, les théâtres se remplirent de spectateurs. Il y eut des jeunes gens qui, par un raffinement d'audace, se livrèrent à des excès inaccoutumés. « Puisque nous devons mourir « demain, disaient-ils, épuisons aujourd'hui « les joies de la vie. » La plupart de ceux-là passèrent du bal masqué à l'Hôtel-Dieu, et succombèrent le lendemain avant le coucher du soleil.

Du reste, le courage des plus téméraires ne tarda pas à céder aux horreurs de la maladie et de tout ce qu'on en racontait. Car le malade était cadavre, avant même d'avoir perdu la vie. Sa face maigrissait avec une promptitude extraordinaire. On comptait ses muscles sous sa peau, devenue subitement noire, bleuâtre. Ses yeux étaient excavés, secs, réduits de moitié, et comme retirés à l'aide d'un fil vers la nuque et dans l'intérieur du

crâne. La respiration du malade était froide, sa bouche blanche et humide, son pouls d'une faiblesse extrême. Sa parole était un souffle.

Des étourdissements, des bourdonnements d'oreille, des vomissements répétés, un sentiment étrange de prostration et en quelque sorte de vacuité générale, le froid gagnant tout le corps par les extrémités, des dérangements d'estomac excessifs, des crampes violentes dans les membres, une respiration pénible, une angoisse inexprimable dans la région précordiale, la peau couverte d'une moiteur glacée, tels étaient les principaux symptômes du mal. Abandonné à lui-même, il lui fallait trois jours à peine pour anéantir les malheureux dont il avait pris possession ; souvent, deux ou trois heures lui suffisaient.

On reconnaissait en général cinq périodes dans le choléra : celle du choléra léger ou *cholérine*, celle de l'invasion du mal, celle du *choléra algide ou bleu*, la *période de réaction*, et enfin la *période typhoïde*. Dans la troisième de ces périodes, la plus terrible de toutes, on voyait les malades bondir, se pelotonner sur leur lit, et quelquefois se coucher à plat sur le ventre en gémissant d'une façon lamentable, ou jeter leurs membres à droite et à gauche, en accusant des douleurs très vives le long de la colonne vertébrale. La sensation du froid que l'on éprouvait en touchant le malade, dans la *période bleue*, se pouvait comparer à celle qu'on ressent lorsqu'on applique les mains sur une grenouille. L'altération de la face, les crampes du dos, des mollets, des avant-bras, les rides profondes, le rétrécissement de la peau des doigts, l'absence du pouls radial, la froideur de l'haleine, étaient autant de signes auxquels on reconnaissait la *période bleue*. Dans la période suivante, lorsqu'elle était forte, le pouls reparaissait, la fièvre s'emparait du malade, ses yeux s'injectaient, sa face s'animait, se colorait, et il courait risque d'être emporté par des accidents cérébaux. Dans la *période typhoïde*, les narines et la langue étaient sèches, les yeux chassieux : il y avait prostration, rêvasseries, délire.

Sous le coup de cette effroyable maladie, l'administration prit des mesures d'urgence. On s'occupa de l'assainissement de la ville. On songea enfin à faire entrer un peu d'air et de lumière dans ces quartiers fangeux où l'on avait sans remords laissé vivre et mourir le pauvre, quand tous n'étaient pas encore menacés. Le nombre des bornes-fontaines fut augmenté ; les ruelles les plus étroites, les plus infectes, furent pavées et



Grégoire XVI.

fermées ; des travaux rapides nettoyèrent les immondices de l'île Louviers ; des ambulances s'élevèrent ; sur la décision prise par la commission centrale de salubrité, on créa dans chaque quartier un bureau de secours, auquel furent attachés des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des gardes-malades, et dans lequel on eut soin de réunir divers ustensiles, des médicaments et des brancards. Les prisons ne furent pas oubliées et M. Gisquet fit distribuer aux détenus des aliments plus abondants et des vêtements plus chauds.

En même temps, on publiait une instruction concernant la conduite à tenir pour se

préserver du choléra. On y recommandait aux citoyens de se maintenir dans une grande tranquillité d'âme, d'éviter les émotions fortes et la fatigue, de s'abstenir de tout excès, de favoriser et d'agrandir dans leurs demeures l'action bienfaisante de la lumière, de faire usage de bains tempérés et de ceintures de flanelle, de ne manger que des mets d'une digestion facile, de se mettre en garde contre tout refroidissement subit, et de ne pas coucher en trop grand nombre dans la même pièce. Prescriptions fort sages sans doute, mais dérisoires pour cette portion du peuple à laquelle une civilisation inique mesure avec tant d'avarice le pain, le gîte, le vêtement et le repos !

Ajoutez à cela que les mesures prises n'étaient pas de nature à mettre l'autorité à l'abri de tout reproche d'imprévoyance. MM. Londe, Alibert, Dalmaz, Sandras, Dubled, Boudard, membres de la commission médicale envoyée en Pologne pour y étudier le choléra, ne furent appelés par l'administration que sur les réclamations qui s'élevèrent dans quelques feuilles publiques. Les bureaux de secours, qui auraient dû être organisés à l'avance, ne s'établirent que successivement au plus fort du trouble causé par l'invasion de la maladie. On remarqua que le bienfait des travaux de salubrité avait manqué aux 11e et 12e arrondissements. Le charnier des Innocents, foyer d'une infection continuelle, n'avait pas cessé de rester ouvert tout le jour et une partie de la nuit. Le coin des rues Saint-Denis et de la Féronnerie était obstrué par les étaux des marchands de poisson. Dans plusieurs mairies, on ne trouva pour constater les décès, ni assez d'employés, ni assez de registres. Enfin, l'hôpital temporaire du Grenier d'abondance ne devait recevoir les cholériques que longtemps après l'apparition du fléau.

Il s'attaqua d'abord aux classes pauvres, et les feuilles de la Cour s'empressèrent de constater les prédilections de la peste, en enregistrant les noms et les professions des victimes, soit pour dissiper les craintes des heureux, soit pour flatter leur orgueil. Toujours est-il que ce furent des hommes en veste ou en haillons qui ouvrirent cette horrible marche de Paris vers la mort.

Dans chaque hôpital, on avait affecté exclusivement deux salles au traitement des cholériques, une pour les hommes, une pour les femmes ; et il avait été décidé qu'au lieu de confier la direction du service à un seul homme, on le distribuerait par portions égales entre tous les médecins et tous les chirurgiens de l'établissement. De là un immense désordre et des spectacles pleins de terreur. Les services se croisaient en tous sens dans la même salle ; les médecins n'étant d'accord ni sur la nature ni sur les causes de la maladie, les mêmes infirmiers avaient à faire exécuter pour des cas identiques des ordres tout à fait contraires ; le malade qu'on traitait avec du punch, voyait administrer de la glace au malade gisant sur le grabat voisin ; et ne se considérant plus que comme une matière à expériences, il mourait la rage dans le cœur. Il mourait, d'ailleurs, loin des soins et des consolations de l'amitié ; car, pour éviter l'encombrement on avait interdit au public l'entrée des hôpitaux ; et des soldats, veillant aux portes, repoussaient la foule plaintive des amis et des mères.

Cependant, peu de jours s'étaient écoulés, et déjà le mal était monté jusqu'aux riches. L'épouvante alors devint universelle et dépassa même le péril ; chacun fut ou se crut malade. La plus légère indisposition prenait, dans les imaginations effrayées, les proportions du choléra. Les médecins à grande clientèle n'eurent plus un instant de repos ; on assiégeait leurs maisons à toute heure, et il arriva que plusieurs ayant tardé à ouvrir aux visiteurs nocturnes, leur porte fut enfoncée. De sorte que le malheur des cholériques fournis par la pauvreté s'aggrava de tous les secours et de tout le temps que dérobaient à leurs souffrances réelles des symptômes imaginaires et les hallucinations de l'opulence troublée.

Et ce qui rendait l'épidémie plus effrayante encore, c'étaient la bizarrerie de ses effets et sa nature mystérieuse. Était-elle contagieuse ?

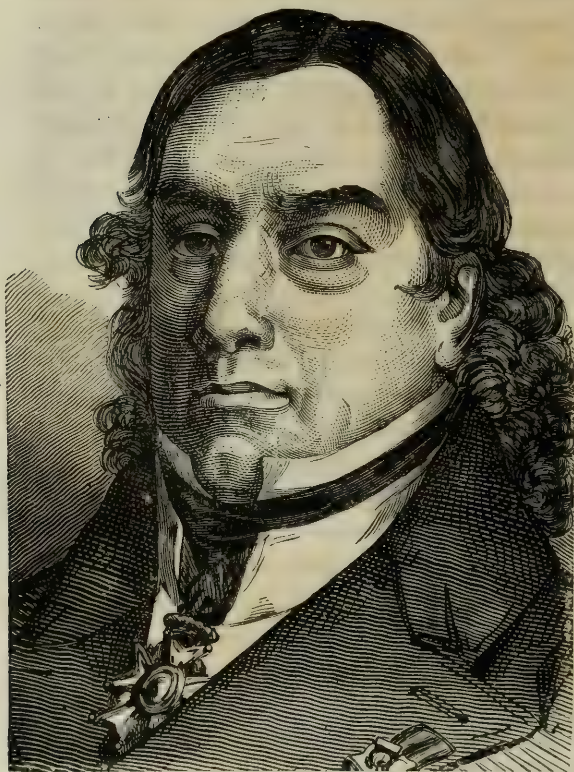
On le crut d'abord ; mais l'opinion contraire ne tarda pas à prévaloir, les médecins, les infirmiers, les gardes-malades, n'ayant payé qu'un léger tribut à la maladie. Quelques praticiens distingués persistèrent, néanmoins, à affirmer qu'ils avaient vu des cas de contagion ; et peut-être pourrait-on concilier ces assertions contradictoires, en faisant observer que les maladies qui sont contagieuses ne l'étant toutes ni de la même façon ni au même degré, le choléra possédait probablement une action contagieuse extrêmement faible, et à laquelle ne cédaient qu'un très-petit nombre de personnes, particulièrement prédisposées à la subir. Mais où était le véritable siége du choléra? Quel était son mode de propagation? Quelles lois avaient réglé son passage à travers le monde? Quelles limites probables à assigner à sa durée? Par quels moyens le combattre ? Il n'y avait sur tout cela dans les meilleurs esprits que ténèbres et incertitude. Il fut un moment question de tirer des coups de canon dans les rues pour ébranler l'atmosphère, le doute suggérant l'emploi des moyens les plus bizarres. Mais le choléra résultait-il d'une altération de l'air? Un membre de la commission centrale de salubrité, M. Julia de Fontenelle, s'occupa de recueillir ce fluide sur divers points de la capitale, et l'analyse qu'il fit de l'air en démontra la pureté. Les observations générales tendaient à prouver et tout le monde paraissait convaincu que la misère, les habitations malsaines, la malpropreté, les écarts de régime, la débauche, la faiblesse de complexion, la terreur étaient autant de prédispositions au choléra.

Cependant, on eût dit que le fléau se plaisait à déconcerter la science humaine et à déjouer l'expérience. Des hommes robustes et sains, des femmes brillantes de jeunesse et de santé, succombaient misérablement, tandis qu'à côté d'eux étaient épargnés de faibles vieillards, des êtres infirmes et usés, des hypocondriaques. Des hommes insouciants ou courageux eurent un sort funeste, auquel échappèrent des personnes livrées à tous les tourments de la peur. A Passy, où l'air est si pur, le nombre des décès s'éleva à vingt-six par mille habitants, tandis qu'il y eut à peine seize morts par mille habitants dans l'atmosphère empestée de Montfaucon. Parmi les communes rurales, si quelques villages, remarquables par leur salubrité, tels que Châtenay, Vitry, le Plessis-Piquet, Rosny, Sceaux, Châtillon, eurent peu ou point de cholériques, d'autres qui se trouvaient dans les mêmes conditions de bonne tenue et d'édilité, tels que Saint-Ouen, Fontenay-sous-Bois, Asnières, Puteaux, Suresnes, comptèrent de trente-cinq à cinquante-cinq morts sur mille habitants. Certaines professions, jugées mortelles, se trouvèrent privilégiées. C'est ainsi que, parmi des ouvriers employés à disséquer des animaux en putréfaction, pas un ne fut sérieusement menacé. Tantôt, ravageant l'étage supérieur et l'étage inférieur d'une maison, le fléau laissait intact l'étage intermédiaire; tantôt, s'abattant sur toute la longueur d'une rue, il en respectait un côté, et remplissait l'autre de morts ou de mourants. Fléau capricieux, insaisissable, inexpliqué, que n'avaient pu arrêter les cordons sanitaires et les quarantaines, qui avait dominé les températures les plus opposées, résisté aux influences atmosphériques les plus diverses, et qui ajoutait à l'horreur de ses ravages celle du mystère dont il marchait enveloppé !

Un fait dominant ressortait, néanmoins, de toutes ces poignantes singularités : lorsqu'on en vint à dresser la statistique de l'épidémie, il se trouva que dans les quartiers de la place Vendôme, des Tuileries et de la Chaussée-d'Antin, la mortalité avait été de huit à neuf sur mille, tandis qu'elle avait été de cinquante-deux et cinquante-trois sur mille, dans les quartiers de l'Hôtel-de-Ville et de la Cité, qui sont ceux de la misère.

Quoi qu'il en soit, bientôt l'image de la désolation fut partout. Ici, c'étaient des cholériques qu'on transportait à l'hôpital sur des matelas ou sur des brancards; là, c'étaient des passants qui, préoccupés des calamités de la veille ou de celles du lendemain, s'en allaient muets et pâles comme des

fantômes, et presque tous vêtus de noir. Les corbillards ne suffisant plus, on en avait commandé de nouveaux, dont la construction occupait sept cents ouvriers: mais la besogne n'allait pas assez vite, les morts attendaient. Alors on voulut faire travailler les ouvriers pendant la nuit; ils répondirent: « Nous aimons mieux la vie que votre haute paie. » On imagina de faire transporter les

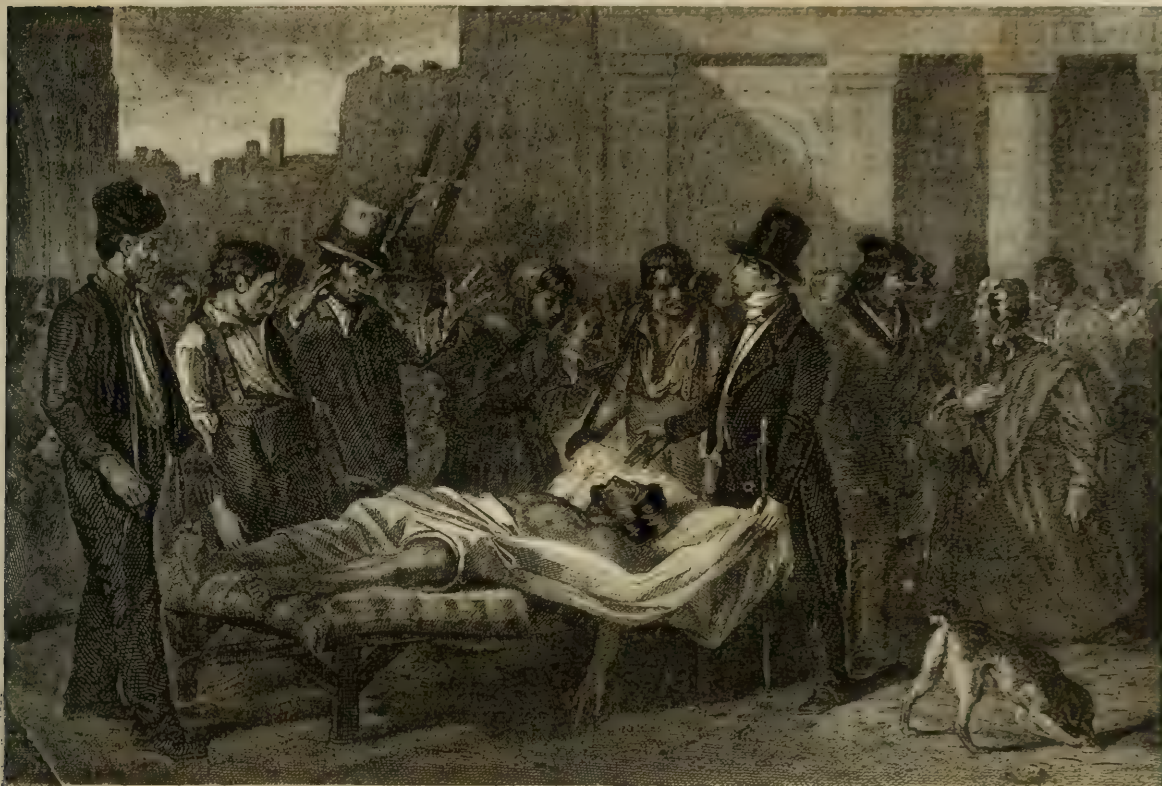


Le baron Larrey. (1766-1842.)

cadavres par les fourgons d'artillerie; mais ce bruit de chaînes dans les ténèbres agitait douloureusement le sommeil de la cité; d'ailleurs, les secousses imprimées à ces voitures non suspendues déclouaient les planches des cercueils, et les corps s'en échappaient, maculant le pavé de leurs entrailles découvertes. Il fallut consacrer à la collecte des trépassés de vastes tapissières qu'on peignit de la couleur du deuil. Elles roulaient de porte en porte pour réclamer les morts que chaque maison avait à leur livrer, puis elles se remettaient en route, laissant apercevoir sous leurs draperies funèbres, que le vent soulevait, des bières entassées et tellement lourdes, mal assurées, que le passant tremblait de les voir se rompre, et répandre sur la voie publique leur chargement sépulcral. Mais c'était la nuit, surtout, qui était sinistre; car les plus nombreux ravages de la maladie avaient lieu ordinairement de minuit à deux heures. Les débris de feux allumés, dans le douteux espoir de purifier l'atmosphère, les lanternes brûlant à la porte des bureaux de secours, ces courses inquiètes à travers l'obscurité pour des motifs trop connus, les cris étouffés qui, partant du fond des maisons, montaient dans le silence des rues solitaires, tout cela était d'un effet terrible.

Pour fournir temporairement des voitures aux médecins et aux élèves appelés au nom des malades, la préfecture de police eut à dépenser, en moins d'un mois, la somme de 19.915 fr. Les procès politiques suivant leur cours, plus d'une fois le personnel des audiences fut changé du jour au lendemain: on annonçait que tel juré, tel défenseur, tel prévenu était mort pendant la nuit. La confusion s'étant introduite aux municipalités, M. Taboureau, maître des requêtes, fut chargé de rétablir les tables négligées; et, dans certains hôpitaux, l'affluence des moribonds devint si considérable, qu'on cessa de les inscrire: on se contentait de marquer leur arrivée par des raies faites sur le mur.

Mais d'aussi grands maux ne furent pas sans trouver quelque adoucissement dans la charité publique. Les aliments substantiels ayant été indiqués comme préservatifs, le duc d'Orléans faisait distribuer depuis trois mois, aux indigents, quatre ou cinq mille rations de riz par jour, si bien que, pour beaucoup de pauvres, l'approche du choléra avait presque été un bienfait! Le choléra une fois entré à Paris, les actes de générosité se multiplièrent, par un phénomène assez nouveau dans les annales de la peste. Ainsi, dans cette ville où tant de luxe a coutume d'insulter à tant de misère, où l'on calomnie si volontiers la souffrance pour se dispenser de lui tendre la main, dans ce



Le médecin soulève la couverture et dit au peuple : « Voici un cholérique. » (Page 500.)

Paris sans âme, il y eut tout à coup je ne sais quel impétueux élan de philanthropie. Les bureaux de bienfaisance redoublèrent de sollicitude. Des souscriptions furent ouvertes partout et remplies avec empressement. La manufacture des glaces de Saint-Gobain fit don à la capitale de 12.000 kilogrammes de chlorure. On peut citer des traits touchants d'abnégation et de zèle. Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, par exemple, vivait retiré à la campagne depuis la dévastation de son église; à la nouvelle du choléra, il revint à Paris en toute hâte, malgré son grand âge, pour aller reprendre sa place dans son presbytère et porter les secours de la religion aux agonisants. Les élèves de l'école de médecine offraient de toutesparts leurs services. Plusieurs femmes du peuple se présentèrent pour remplir gratuitement l'office d'infirmières. On apportait aux maires du linge, des chaussons, des couvertures, desceintures de flanelle. Peut-être le dévoûment avait-il sa source, chez plusieurs, dans une frayeur superstitieuse, dans un secret espoir de conjurer la destinée. Peut-être aussi de semblables crises, quand elles ne tournent pas à l'endurcissement des cœurs, ont-elles pour effet de commander la fraternité aux hommes, en leur rappelant leur égalité devant la mort.

Le fléau enfanta, d'ailleurs, en même temps que des actes louables, des actions viles et odieuses. La passion du gain sema sans pudeur dans ce vaste champ de désolation. Les préparations chlorurées montèrent à un prix excessif. Comptant sur l'ordinaire crédulité de la peur, des spéculateurs cyniques commencèrent à prôner et à répandre

des remèdes insignifiants ou nuisibles, et ce genre de vol fut poussé si loin, que le gouvernement dut se réserver la surveillance provisoire des annonces. Comme les actions honorables cherchent volontiers le grand jour, celles-là seules furent rendues publiques, mais l'intérieur des familles montrait assez tout ce que, dans une société telle que la nôtre, le passage d'une épidémie peut remuer d'impuretés et de limon. Car, les uns se félicitaient à voix basse de voir diminuer une foule au milieu de laquelle ils se sentaient étouffés, et ils s'élançaient en espérance vers ces emplois dont les avenues jusqu'alors avaient été encombrées. Les autres, avec cette cupidité dont le venin se mêle aux affections de famille sous l'empire de la loi des héritages, les autres étendaient déjà la main sur une fortune depuis longtemps convoitée. Les symptômes de l'empoisonnement ayant avec ceux du choléra une ressemblance funeste, on assure que plus d'un crime fut commis, dont l'horreur ne pouvait que se perdre dans l'immensité d'un tel désastre.

On doit cette justice au roi et à sa famille, qu'ils n'allèrent pas chercher au loin un refuge contre le danger. Mais la plupart des gens riches fuyaient, les députés fuyaient, les pairs de France fuyaient. Les messageries royales emportaient de Paris, à elles seules, plus de sept cents personnes par jour. Quand les diligences regorgeaient de pâles voyageurs, on partait dans des voitures de place, on partit ensuite dans des charrettes. Et en vain criait-on à tant de hauts fonctionnaires, que leur place était là où il y avait un si grand nombre de malheureux à rassurer et à secourir !

Aussi le peuple tomba-t-il, en se voyant abandonné, dans le plus violent désespoir. Des proclamations furieuses circulèrent. Les douleurs, mal contenues jusque-là, s'exhalèrent en discours tout remplis de révolte. Ainsi donc, les riches fuyaient, emportant avec eux le travail, le pain, la vie de l'ouvrier! Entre le choléra et la faim, qu'allait devenir le peuple? Quoi ! pendant que les moribonds s'entassaient dans les hôpitaux, pendant que l'étroite et malsaine demeure du pauvre se remplissait de malades, pendant qu'une portion du peuple en était réduite à n'avoir d'autre asile que le pavé des rues infectes, on laissait vides des maisons spacieuses et salubres ! Quoi ! il y avait dans Paris des milliers de prolétaires sans abri, et des milliers d'hôtels sans habitants!

Une mesure, fatale dans la circonstance, fit sortir un soulèvement de ces imprécations. Un nouveau système avait été adopté pour l'enlèvement des boues, et l'entrepreneur avait reçu l'autorisation d'enlever les immondices dans la soirée, c'est-à-dire avant que les chiffonniers eussent eu le temps d'y ramasser ces objets où l'indigence sait trouver encore quelques vestiges d'utilité. C'était porter atteinte aux moyens d'existence de plus de dix-huit cents personnes, non compris les boueurs, privés de leur bénéfice par une mesure qui laissait les anciens tombereaux sans emploi. Des attroupements nombreux couvrent les rues et les places. On s'empare des tomberaux de forme nouvelle, on les lance à la rivière ou on les brûle. Les agents de la force publique accourent: des luttes s'engagent. Mais voilà que tout à coup un bruit sinistre se répand parmi ce peuple en émoi. On raconte qu'un complot infernal a été formé ; que le choléra n'est point à Paris ; que des scélérats s'en vont partout jetant du poison dans les aliments, dans le vin, dans l'eau des fontaines. Le peuple ouvre l'oreille à ces discours, charmé, dans l'excès de ses maux, de trouver devant lui, au lieu d'un fléau qui échappe à toute vengeance, des ennemis vivants et saisissables. Puis, au milieu des groupes que la passion aveugle, se glissent ceux qui ont coutume de pousser au désordre parce qu'ils s'y plaisent, et ceux qui l'excitent pour en profiter. L'anxiété gagne de proche en proche : il n'est bientôt plus question dans Paris que d'empoisonnements et d'empoisonneurs.

Cette fable serait peut-être tombée d'elle-même, ou du moins, elle ne serait pas

devenue la source de tant d'assassinats, si, dans le but de satisfaire des haines politiques ou pour faire preuve de vigilance, le préfet de police, M. Gisquet, n'eût publié une circulaire dans laquelle on lisait ces mots d'une inconcevable imprudence : « Je suis « informé que, pour accréditer d'atroces « suppositions, des misérables ont conçu le « projet de parcourir les cabarets et les « étaux des bouchers, avec des fioles et des « paquets de poison, soit pour en jeter dans « les fontaines ou les brocs, et sur la viande, « soit même pour en faire le simulacre et se « faire arrêter en flagrant délit par des com- « plices qui, après les avoir signalés comme « attachés à la police, favoriseraient leur éva- « sion, et mettraient tout en œuvre pour « démontrer la réalité de l'odieuse accusa- « tion portée contre l'autorité. »

Il n'en fallut pas davantage pour confirmer le peuple dans ses soupçons. Alors fut, pour un instant, soulevé le voile qui dérobe aux yeux du riche le fond hideux de l'état social dont il veut jouir ; alors, au travers de cette société mise en mouvement dans toute son étendue, on put entrevoir ce que la civilisation moderne recèle en ses abîmes. De l'ombre de ces quartiers où la misère se laisse oublier, sortirent soudain, pour inonder la capitale, des masses d'hommes aux bras nus, au visage sombre, au regard plein de haine. Que cherchaient-ils? Que demandaient-ils? Nul le disait. Seulement, ils exploraient la ville d'un œil défiant, et s'agitaient avec des murmures farouches. Les meurtres ne tardèrent pas. Passait-on muni d'une fiole ou d'un paquet, on était suspect. Un jeune homme fut massacré rue du Ponceau, pour s'être penché à la porte d'un marchand de vin, dans le but de savoir l'heure; un autre eut le même sort, près du passage du Caire, pour un motif à peu près semblable; un troisième fut mis en lambeaux, dans le faubourg Saint-Germain, pour avoir regardé dans un puits; un juif périt, parce que, marchandant du poisson à la halle, il s'était mis à rire d'une manière étrange, et qu'on avait trouvé sur lui, en le fouillant, un petit sachet de poudre blanche, laquelle n'était autre chose que du camphre ; sur la place de Grève, un malheureux fut arraché du poste de l'Hôtel-de-Ville, où il avait cherché asile, on l'égorgea, et ses restes sanglants, un charbonnier les fit déchirer par son chien. Scènes affreuses qui sont le crime de la société, partout où règne un injuste partage des jouissances et des lumières.

Et mille circonstances déplorables se réunissaient pour entretenir le peuple dans l'erreur. On aperçut dans plusieurs rues, de longues traînées de vin et de vinaigre ; des dragées colorées furent semées dans différents quartiers ; des mains inconnues glissèrent pendant la nuit sous les portes cochères des morceaux de viande ; on parlait de gâteaux empoisonnés donnés, sur divers points, à de petites filles. Comment tout cela n'aurait-il pas agi sur l'imagination du peuple, surtout après la publication d'une circulaire où une conspiration d'empoisonneurs était officiellement dénoncée par la police ?

Car une sorte de vertige semblait s'être emparé de tous les esprits. Douze mille francs, offerts aux cholériques par M. de Chateaubriand, au nom de la duchesse de Berri, furent refusés durement par le préfet de la Seine ; calcul aussi injuste que mesquin, espèce de coup d'État contre la charité ! Jamais plus de fiel n'était entré dans les récriminations des partis ; jamais les passions politiques n'avaient paru plus prêtes pour le combat. Ici, des jeunes gens étaient impitoyablement chargés sur la place Vendôme, pour avoir couronné d'immortelles les aigles impériales ; là, une bande courait attaquer Sainte-Pélagie, et les prisonniers se soulevaient, pendant que, de leur côté, les agents de la force publique pénétraient dans la prison, faisaient feu, et renversaient mort un infortuné détenu, nommé Jacobéus. Puis souvent, avec une animosité égale, avec une égale injustice, les partis se renvoyaient mutuellement la responsabilité de tous les maux. Après avoir accusé les « éternels ennemis de l'ordre »

— injure officielle, — d'empoisonner le peuple pour se ménager le moyen de calomnier le gouvernement, la police fut accusée à son tour d'avoir excité l'émeute de Sainte-Pélagie, pour avoir occasion de l'étouffer dans le sang; et de ces accusations, parties des des deux camps, on ne saurait dire laquelle était la plus absurde, la plus inique.

Mais là ne se bornèrent pas les désordres. Le peuple, qui croyait aux empoisonnements, se mit à maudire les médecins. Il se rassemblait en tumulte à la porte des hôpitaux, et se répandait en plaintes ou en menaces. Un jour, on transportait un cholérique à l'Hôtel-Dieu, et la foule, en le voyant passer, se précipitait en tumulte. Le médecin qui accompagnait le malade s'avance alors, soulève la couverture qui cachait la victime, et montrant au peuple, qui recule d'épouvante, cette face livide, ces yeux éteints, cette bouche béante : « Vous ne croyez pas au choléra, dit-il, eh bien, voici un cholérique! » Pour passer par de pareilles épreuves, il fallait une singulière force d'âme; mais le courage ne manqua pas aux médecins, dont la conduite fut en général digne d'éloge et quelquefois d'admiration. Exposés aux coups d'une colère aveugle, ils la bravèrent avec le même sang-froid qu'ils mettaient à affronter la maladie, et l'on en vit qui, pour éviter le risque d'être arrêtés et retardés dans leurs visites aux malades, traversèrent la ville en veste et en casquette, comme de simples ouvriers.

Malheureusement les avis différaient d'une manière extraordinaire sur la nature du traitement à employer. M. Magendie prescrivait du punch dans une infusion de camomille. La base du traitement de M. Récamier consistait dans les affusions d'eau froide. Le médecin en chef de l'hôpital temporaire des Greniers d'abondance, M. Rostan, faisait plonger le malade dans un bain à 32 degrés Réaumur, au sortir du bain, une saignée au bras était pratiquée et des sangsues étaient appliquées sur la région épigastrique; M. Rostan prescrivait en même temps une infusion aromatique de mélisse, de menthe ou de camomille. Le président de la commission envoyée en Pologne, M. Londe, consultait les inspirations de l'organisme et pratiquait la médecine du symptôme; M. Gerdy employait, dans la *période algide*, trois vésicatoires le long de la colonne vertébrale, au cou, au dos et aux lombes; des sinapismes à l'épigastre et aux membres; l'eau de Seltz. Dans la *période de réaction*, il eut recours aux saignées, mais rarement. MM. Touzet et Coster proposaient la méthode de l'oxigénation du sang. M. Andral administrait à ses malades une potion d'acétate composée d'ammoniaque, de sulfate de quinine, d'éther sulfurique et de camphre, et faisait opérer des frictions sur les membres avec la teinture de cantharides. Le traitement anti-phlogistique avait été adopté par M. Bouillaud, qui, comme moyen auxiliaire, employait les excitants de la peau et les opiacés. M. Gendrin faisait usage de l'opium à forte dose. Application de ventouses scarifiées à l'épigastre, extraction de deux ou trois onces de sang, plus ou moins, suivant l'âge, la force du malade et l'état du pouls, frictions avec de la flanelle, décoction de têtes de pavots, fumigations, tels étaient les éléments du traitement de M. Dupuytren. Dans un mémoire publié sur le choléra-morbus, M. le baron Larrey indiquait comme les meilleurs topiques, les ventouses scarifiées, les vésicatoires volants, composés de cantharides et de camphre, les frictions sèches avec de la laine, les onctions avec les huiles aromatiques. En sa qualité de premier médecin du quartier-général de l'armée polonaise, M. Wolowski avait fait sur le choléra des études approfondies : il en distinguait de deux sortes, le choléra asthénique et le choléra inflammatoire, et il combattait le premier par l'eau de menthe poivrée très chaude, par l'opium à haute dose, par des frictions avec de la flanelle, par des synapismes et des ventouses sèches, appliqués sur les extrémités, sur le ventre et sur l'estomac; contre le second il avait recours aux saignées, à l'usage d'une potion composée, dans des proportions déterminées, de salep, d'eau commune



Georges Cuvier

1769-1832

et de laurier cerise, et aussi à l'application de ventouses mouchetées sur le ventre, la poitrine et l'épine dorsale. Cette énumération, qu'il serait inutile et fastidieux de prolonger, suffit pour montrer combien les médecins étaient loin de s'entendre sur le choix des meilleurs moyens curatifs à employer.

Il y avait alors parmi eux un homme hardi et puissant, qui, continuateur de Bichat, n'avait pas aspiré à moins qu'à introduire une révolution complète dans la médecine. Convaincu que le fondement de la science médicale ne saurait être ailleurs que dans la connaissance du corps humain et du jeu de ses organes, dans la physiologie, il voulait qu'au lieu de juger seulement les maladies par leurs effets, on les étudiât dans leurs cause, et cette cause, il croyait l'avoir trouvée dans une altération du tube intestinal et de l'estomac. Son principe était celui-ci : toutes les fois qu'il y a désordre dans les fonctions de la vie, il y a lésion matérielle dans un organe. Partant de là, il rapportait tout à l'inflammation de l'intestin, repoussait comme dangereux et funeste au plus haut point l'usage des stimulants à l'intérieur, ne les admettait dans certains cas que pour l'extérieur, et faisait consister principalement l'art de guérir dans la méthode anti-phlogistique, c'est-à-dire dans un judicieux emploi des débilitants et des saignées.

Ce système avait déjà fait grand bruit dans le monde médical, où il était devenu entre M. Broussais et M. Chomel, le sujet de luttes passionnées, lorsque le choléra fit invasion en France. M. Broussais étudia cette terrible épidémie sous l'empire des idées qu'il était impatient de faire prévaloir, et remarquant que dans la plupart des cas, l'estomac, l'intestin grêle ou le gros intestin, offraient, depuis le degré le plus simple jusqu'au degré le plus composé, des traces manifestes d'inflammation, il n'hésita pas à condamner les boissons chaudes, les substances irritantes, ne les jugeant propres qu'à attiser le feu intérieur dont les malades étaient consumés.

Les sangsues et la glace[1] lui parurent les seules armes que la science pût opposer efficacement au fléau, et c'est ce qu'il essaya de démontrer dans des leçons publiques qui, faites en présence de la peste, produisirent à Paris une émotion profonde.

Pendant les quinze premiers jours de son invasion, l'épidémie avait suivi une progression croissante et rapide ; arrivée à son plus haut point de violence, elle sembla s'arrêter pendant cinq ou six jours, après quoi elle entra dans sa période de décroissance. Mais, le 17 juin, elle se ranima tout à coup, et cette recrudescence fut marquée journellement par 226 décès, maximum bien inférieur, du reste, à celui de la première période qui, suivant les calculs les plus modérés, avait été par jour de 800, et, suivant la pluralité des témoignages, de 13 ou 1400. Dans le seul mois d'avril, plus de 12,700 personnes succombèrent. Il résulte d'un savant raport fait par M. Benoiston de Chateauneuf, Chevallier, Devaux, Millot, Parent-Duchatelet, Petit, Pontonnier, Trébuchet, Villermé et Villot, que, pendant la durée totale de l'épidémie, qui fut de cent quatre-vingt-neuf jours, les morts atteints du choléra s'élevèrent à 18,402 ; mais il ne s'agit ici que des décès qui ont pu être administrativement constatés ; or, on conçoit qu'au sein de la confusion toutes les déclarations n'aient pas été faites, et qu'il y ait eu beaucoup d'omissions involontaires. Aussi le chiffre officiel a-t-il paru généralement bien au-dessous du chiffre réel.

Au surplus, le choléra n'était pas resté renfermé dans Paris, il avait gagné plusieurs départements : l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loiret, la Marne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Seine-et-Marne, la Seine-Inférieure, la Somme ; mais le bulletin sanitaire de tous ces départements réunis ne présentait, au 20 avril qu'un chiffre de 904 malades, sur lesquels 405 morts. C'était une mortalité peu considérable, eu égard à celle qui avait

1. La glace cependant est un tonique.

désolé la capitale. Toutefois, quelques communes situées sur les bords de la Seine furent cruellement ravagées : dans le département de l'Aube, le petit village de Courteron perdit 96 habitants, sur une population de 500 âmes ; et plusieurs exemples de ce genre servirent à confirmer cette observation, déjà faite, que le choléra trouvait un puissant véhicule dans le cours des eaux.

Enfin, la maladie s'apaisa, mais non sans avoir étendu sur le domaine de la politique son invincible influence.

Il avait été décidé, à la cour, que le duc d'Orléans visiterait les hôpitaux. Casimir Périer accompagna le prince ; et cette démarche était un acte incontestable de courage, de la part d'un homme qui portait en lui depuis longtemps un germe funeste, dont les nerfs étaient irritables à l'excès, et que l'idée seule d'un cadavre faisait tressaillir. Le fait est que Casimir Périer garda de sa visite aux cholériques une impression ineffaçable, et ne cessa, depuis ce jour, de pencher de plus en plus vers le tombeau. On le sut, et par suite de cette importance exagérée que dans toute monarchie on attribue à l'action individuelle, les souffrances de Casimir Périer devinrent l'objet de toutes les préoccupations. Les partis se donnèrent, pour ainsi dire, rendez-vous autour de son lit de douleur ; on mit en discussion son agonie ; ses ennemis firent tout haut le compte des minutes qu'il avait encore à vivre ; quelques-uns même semblèrent regretter qu'une mort sans éclat vint reléguer le châtiment d'un tel homme dans l'histoire.

Et lui, pendant ce temps, il ajoutait à ses maux physiques les tourments de sa pensée, averti qu'il était du déclin de son ascendant. Car la volonté patiente du roi avait fini par lasser l'impétuosité du ministre. Casimir Périer, dans les derniers temps, s'était vu souvent contraint de plier sous un pouvoir supérieur au sien ; et chez lui, les blessures de l'orgueil étaient les plus cuisantes. Alors, il s'étudia plus que jamais à couvrir ses humiliations secrètes par le faste et l'arrogance de son dévoûment ; alors, plus que jamais, il se plut à dénigrer le maître. Mais, pour une nature aussi altière, le dénigrement n'était pas une vengeance suffisante. D'ailleurs, Casimir Périer sentait bien que, si l'anarchie continuait, ce ne serait pas sans le dévorer, que si, au contraire, l'autorité parvenait à s'affermir, la cour le briserait comme un instrument dont on cesse d'avoir besoin.

Ce n'est pas qu'entre le monarque et lui, la dissidence portât sur des questions de principe ou de système. Au fond, leur politique était la même. Mais chacun d'eux cherchait à s'en attribuer tout l'honneur aux yeux de la bourgeoisie. Le roi voulait gouverner ; Casimir Périer voulait que le roi se contentât de régner. D'un autre côté, le roi jugeait volontiers les choses humaines au point de vue du résultat, tandis que son ministre n'était pas indifférent à la pompe des moyens, et attribuait beaucoup d'importance aux formes. Casimir Périer n'aurait pas souffert, par exemple, qu'on blessât en paroles l'honneur de la France, cet honneur qu'il n'avait pourtant jugé compromis ni par nos défaites diplomatiques à Londres, ni par l'atteinte portée dans Varsovie à nos sympathies les plus chères.

Une scène qui précéda de peu de jours la mort de Casimir Périer donnera une idée de sa susceptibilité, dans laquelle, à l'inconséquence et à l'emportement, se mêlait une certaine grandeur. C'était dans une des crises de sa maladie. Un de ses amis, M. Milleret, ancien député sous la Restauration, était allé lui rendre visite. Il trouva le président du conseil en conférence avec l'ambassadeur de Russie, et fut retenu dans le salon d'attente. Bientôt de grands éclats de voix retentissent, la porte s'ouvre, et M. Pozzo-di-Borgo sort de l'appartement, avec tous les signes de la plus vive émotion. Le ministre était plus agité encore, sa bouche écumait, et M. Milleret apprit de lui, à l'instant, que l'ambassadeur de Russie ayant osé se servir de cette expression hautaine : « L'empereur, mon maître, ne veut « pas... », il lui avait répondu : « Dites à

« votre maître que la France n'a pas d'ordres « à recevoir, et que, Casimir Périer vivant, « elle ne prendra conseil, pour agir, que « d'elle-même et de son honneur. » En prononçant ces mots, Casimir Périer avait le visage extrêmement animé. Il retomba épuisé sur son fauteuil; et comme M. Milleret essayait de le calmer, il fut pris d'un attendrissement soudain, et s'écria en montrant sur sa personne les empreintes déjà visibles de la mort: « Ah! je suis perdu! Ils m'ont tué! »

La maladie du président du conseil s'aggravant de jour en jour, il fallait lui choisir un successeur temporaire: M. de Montalivet fut chargé par intérim du ministère de l'intérieur. L'ordonnance rendue à ce sujet était en date du 17 avril; le 16 mai Casimir Périer n'était plus. Le roi écrivit à la famille en termes convenables, et il dit à un de ses intimes: « Casimir Périer est mort: est-ce « un bien, est-ce un mal? l'avenir nous « l'apprendra. »

Le jour même où Casimir Périer mourut on ensevelissait Georges Cuvier, victime d'une maladie qui n'était point le choléra-morbus. Georges Cuvier fut l'honneur de son pays, l'honneur de son siècle, et il y aura place, à la fin de cet ouvrage, pour l'exposition de ses travaux immortels. Ses funérailles, cependant, n'eurent pas l'éclat de celles que les passions politiques avaient préparées au président du conseil. Plusieurs personnages considérables, parmi lesquels M. Royer-Collard, prononcèrent des discours pleins de tristesse sur la tombe de Casimir Périer. Une souscription fut ouverte dans le but d'élever un monument à sa mémoire. La douleur fut profonde, surtout parmi les commerçants, dont plusieurs fermèrent leurs boutiques le jour du convoi, en signe de deuil. La Bourse, cet impassible pouvoir, la Bourse s'émut.

Telle fut la fin de Casimir Périer. Il avait vu dans la Société, non pas des hommes à diriger, mais des ennemis à détruire; car c'était un ministre à grandes haines et à petites vues, vigoureux d'âme et malade. Homme d'affaires et banquier, il voulut la paix; mais les Puissances la voulaient aussi, et avec d'autant plus de fougue, qu'elles voyaient le génie des révolutions tout prêt à suivre l'itinéraire des armées. Voilà ce que Casimir Périer ne comprit pas: sa peur l'empêcha de profiter de la peur d'autrui, et il contraignit la France à subir les conditions du repos européen, alors qu'il lui eût été loisible de les dicter, comme le prouva bien l'aventure impunie d'Ancône, aventure dans laquelle il s'engagea avec une énergie de volonté que ne purent vaincre ni l'opinion de MM. Sébastiani et de Rigny, ni celle du roi lui-même. Malheureusement l'expédition d'Ancône était une violation brusque et suffisamment motivée de tous les principes de la politique jusqu'alors suivie. Or, cette politique avait eu pour résultats l'occupation de Varsovie par les Russes, la première entrée des Autrichiens à Bologne, l'anéantissement de notre influence en Belgique, l'abaissement continu de la France, l'atonie du monde. Alors grondèrent au dedans les forces vives que la révolution de 1830 avait éveillées et qui étaient impatientes d'une issue. On aurait pu leur donner satisfaction en prenant l'initiative des vastes réformes que réclamait un état social livré à tous les désordres de la concurrence; mais Casimir Périer était puissant, il était riche, et la nécessité d'un changement lui échappait. D'ailleurs eût-il possédé le désintéressement d'un réformateur, il n'en avait ni la science, ni l'audace, ni le génie: il fut donc condamné à fouler aux pieds des forces qu'il était incapable de discipliner et de conduire. C'est ce qu'il essaya, aux applaudissements de la bourgeoisie, et certes, nul n'était plus propre que lui à cette œuvre de haine. Lutter convenait à son tempérament et le dispensait d'avoir des idées. Du reste, sa politique, qui avait eu pour point de départ l'égoïsme, avait fini par devenir sincère en devenant fanatique, et il mit à la défendre une ardeur qui revêtit quelquefois les apparences de l'héroïsme. Mais l'adoucissement des mœurs refusait une arme à sa violence:

l'échafaud lui manquait. Casimir Périer se fit beaucoup haïr et fort peu redouter ; au lieu de gouverner le royaume, il le troubla ; il créa bien plus d'obstacles qu'il ne parvint à en surmonter ; et son énergie, désarmée, ne servit qu'à irriter ses ennemis jusqu'au délire. Après avoir de la sorte enfanté le mal, Casimir Périer ne sut lui opposer que des remèdes d'empirique, et il jeta la société dans un état de surexcitation d'où elle ne devait sortir que pour tomber, de secousse en secousse, dans l'épuisement et la léthargie. Aussi Casimir Périer mourut-il désespéré du néant de ses victoires misérables, l'âme bourrelée d'inquiétudes, l'esprit tout plein du souvenir de deux villes ensanglantées, convaincu enfin que son ministère allait être continué par le chaos, et laissant en effet pour héritage à son pays deux guerres civiles.

XXVIII

Division du parti légitimiste : Paris, Massa, Holy-Rood. — Secrètes conférences de Lucques. — Lettre de M. de Kergorlay à Charles X. — Dispositions des petites Cours d'Italie à l'égard de la duchesse de Berri. — Mésintelligence entre Massa et Holy-Rood. — M. de Blacas éloigné. — Détail de la conspiration royaliste. — Politique de l'Autriche : le prince de Metternich opposé aux projets de la duchesse de Berri. — Instructions adressées au représentant de la duchesse de Berri en Espagne. — Relations diplomatiques de cette princesse avec le cabinet de la Haye, avec celui de Saint-Pétersbourg. — Situation de la Vendée. — Constitutions et ordonnances préparées à Massa. — La duchesse de Berri s'embarque secrètement. — Sa traversée sur le Carlo-Alberto. — Tentative d'insurrection à Marseille. — Voyage de la duchesse de Berri à travers la France. — Prise du Carlo-Alberto. — Mlle Lebeschu. — La duchesse de Berri en Vendée ; division intestine. — La prise d'armes ordonnée ; contre-ordre ; engagements partiels ; visite à la Chaslière. — Combat du Chêne, siége de la Pénissière. — L'insurrection étouffée. — La duchesse de Berri à Nantes.

Nous avons laissé la duchesse de Berri méditant à Massa le hardi projet de relever le trône de son fils ; mais les forces du parti légitimiste ne répondaient pas à l'audace d'un tel dessein.



M. F. de Kergorlay. (1769-1856.)

Le parti légitimiste, en effet, était alors en proie à de graves dissentiments, et il se partageait en trois fractions bien distinctes :

La première ne voulait marcher au rétablissement de Henri V que par les voies légales et parlementaires. Son centre était Paris, son organe la *Gazette de France*, et elle avait pour principaux représentants le duc de Bellune, le vicomte de Chateaubriand.

La seconde n'attendait rien que de l'intervention armée des Puissances. Elle dominait à Holy-Rood, et recevait son impulsion du duc de Blacas.

La troisième repoussait comme impopulaire et funeste l'intervention de l'étranger ; mais elle rejetait en même temps tout système d'opposition légale, et comptant sur les ressources des royalistes à l'intérieur,



Delaunay mourant fut transporté par les siens dans un buisson d'aubépine.

(Page 512.)

elle n'aspirait qu'à soulever les provinces. Les yeux fixés sur Massa, elle applaudissait aux sentiments aventureux de Marie-Caroline, et avait pour chef le maréchal Bourmont, le comte de Kergorlay, le duc d'Escars, le vicomte de Saint-Priest.

Cette division du parti rendait le rôle de Marie-Caroline très difficile et très périlleux, car elle avait de la sorte à lutter, non seulement contre la prudence timide des notabilités légitimistes de la capitale, mais encore contre le mauvais vouloir des grandes Cours qu'irritait le désir affiché par la princesse de se rendre indépendante de leur appui.

Dès son arrivée à Massa, Marie-Caroline avait pu entrevoir les difficultés de son entreprise. Nous avons dit que le duc de Blacas lui avait été donné comme mentor politique. L'attachement qu'elle témoignait à M. de Mesnard, son premier écuyer, et à M. de Brissac, son chevalier d'honneur, fit ombrage au favori de Charles X, et ces messieurs ne tardèrent pas à apprendre qu'on cherchait à les éloigner. M. de Brissac, dans sa droiture, n'en voulut rien croire; mais M. de Mesnard, moins incrédule, engagea la duchesse à s'entourer de conseillers capables de ruiner auprès d'elle l'influence de M. de Blacas. Le maréchal Bourmont était arrivé à Massa, ainsi que MM. de Pastoret, d'Escars, de Kergorlay. Ils surent de la duchesse de Berri qu'elle n'avait qu'une connaissance très imparfaite des pouvoirs que M. de Blacas avait reçus de Charles X; ils contraignirent le favori à les montrer; et leur étonnement fut au comble lorsqu'ils virent que ces pouvoirs, tout en accordant à la mère de Henri V le titre de régente, en conféraient à M. de Blacas toutes les fonctions et toute l'autorité. Des conférences secrètes eurent lieu à Lucques. M. de Kergorlay y combattit avec beaucoup d'énergie le droit que s'arrogeait Charles X de disposer de la régence après une abdication volontaire et formelle. MM. de Bourmont et d'Escars se rangèrent de l'avis de M. de Kergorlay. M. de Pastoret, dont ces ardents débats alarmaient la modération, se contenta de faire remarquer que l'acte relatif à la régence était de plusieurs mois postérieur à l'abdication et conséquemment irrégulier. Seul, M. Billot soutint les prétentions de M. de Blacas, sur la demande duquel on l'avait mandé à Massa. Au sortir de ces discussions brûlantes, M. de Kergorlay écrivit à Charles X, pour lui exprimer sa conviction, une lettre pleine à la fois de respect et de fermeté[1]. Quant à M. de Blacas, il sortait vaincu des conférences de Lucques. M. de Metternich eut beau l'appuyer chaudement auprès de la duchesse de Berri, elle n'attendit plus qu'une occasion pour l'éloigner.

1. A SA MAJESTÉ CHARLES X.

Sire,

J'ai assisté ici à quelques conférences qui ont été tenues dans les intérêts de Henri V et de la France, en présence de la mère de son jeune roi. Dans une de ces conférences, il a été donné lecture de deux déclarations : l'une en date du 24 août 1830, l'autre postérieure, par lesquelles Votre Majesté annonce son intention de nommer Madame régante, et de régler les conditions de cette régence.

Personne ne saurait avoir appris avec plus de douleur que moi, le malheureux acte du 2 août 1830, par lequel Votre Majesté abdiqua la couronne de France. Cet acte, par sa nature, ne semblait pas rétractable; il ne fut pas d'ailleurs rétracté après l'arrivée de Votre Majesté sur la terre étrangère. Il ne resta à vos fidèles sujets qu'à se résigner. Ils comprirent que Votre Majesté n'ayant soumis à aucune réserve ce dernier acte de volonté souveraine, avait abdiqué à la fois toutes les fonctions de la royauté. J'émis donc, dans la conference dont je viens de parler, l'opinion que Votre Majesté, en abdiquant la couronne, n'avait pu conserver ni le pouvoir de nommer à la régence, ni celui d'en régler les conditions.

Il est vrai que Votre Majesté, par l'acte même de son abdication, nomma monseigneur le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et l'on peut dire aussi que cette nomination funeste ne fut pas contestée. Je ne me propose pas d'examiner ici si elle devait l'être : les exemples, au reste, que les dispositions testamentaires de nos rois, relatives à la régence, n'aient pas été suivies après leur mort, ne manquent pas dans notre histoire. Mais quand on admettrait comme incontestable la validité de la nomination d'un lieutenant-général du royaume contenue dans l'acte même d'abdication, il ne résulterait pas de là que l'on pût soutenir la validité de nouvelles dispositions du roi, relatives à la régence, qui porteraient une date postérieure à celle de son abdication. A la vérité, Monseigneur le duc d'Orléans s'étant, par le crime de son usurpation, rendu à jamais indigne de la lieutenance-générale du royaume que Votre Majesté lui avait confiée, on pourrait concevoir qu'au moment même où le roi aurait appris cette indignité, il eût cru devoir se reporter à l'époque, antérieure de peu de jours, à laquelle il avait fait cette nomination, et suppleer à son annulation necessaire, en lui en substituant une nouvelle, sans prendre en considération quelques jours écoulés dans l'intervalle; mais la fiction par laquelle on se reporterait à un temps écoulé depuis peu de jours ne peut s'étendre avec la moindre vraisemblance à un delai de plus d'un an, et il faut bien qu'après un silence si prolongé, la realité remplace la fiction.

La realité est que, l'abdication d'un roi étant sa renonciation volontaire à l'exercice des fonctions royales, il a renoncé en abdiquant à tout exercice ultérieur de la fonction royale de disposer de la regence. La renonciation de monseigneur le Dauphin à ses droits à la couronne de France en faveur de son neveu, equivaut pendant la duree de la vie de Henri V, à son abdication complète, et doit en conséquence avoir, relativement à la régence actuelle, les mêmes effets.

Que si, de l'examen de la validite, on passe à celui de l'opportunité, je crois ne devoir pas reculer devant le douloureux devoir de dire que, dans la disposition actuelle des esprits en France, la publication d'ordonnances par lesquelles Votre Majesté confererait la regence et en reglerait les conditions, aurait un effet funeste. Le public n'y verrait qu'un effort pour associer le nouveau regne au systeme qui a perdu le règne precedent.

Ce systeme avait perdu Jacques II, en Angleterre : il consiste dans la supposition d'un pouvoir constituant,

A l'embarras de ces démêlés intérieurs se joignait, pour la princesse, celui des frayeurs diplomatiques que sa présence inspirait. Parmi les petits princes d'Italie, les ducs de Modène et de Lucques étaient les seuls qui eussent offert à la mère du duc de Bordeaux une hospitalité courageuse et franche. Le roi de Sardaigne lui écrivait des lettres affectueuses, lui donnait des conseils utiles, mais tout cela dans l'ombre. Le grand-duc de Toscane lui refusa l'autorisation d'aller à Pise prendre les bains. Enfin, elle fut au moment de se voir fermer les portes de la ville même où régnait son frère. « Si la du« chesse de Berri, avait dit le général Sébas« tiani, prétend faire de Naples le théâtre « de ses intrigues, la France a des soldats, « elle a des vaisseaux, et Toulon n'est pas « loin de Naples. » Ces paroles, transmises par le prince de Castelcicala au gouvernement napolitain, lui causèrent les plus vives alarmes. Il n'ignorait pas que la Cour de France, si facile sur tout le reste, ne manquerait pas sur une question purement dynastique, et vis-à-vis d'une petite Puissance, de se montrer intraitable. Sur ces entrefaites, le roi de Naples étant revenu de Sicile, quelques-uns de ses conseillers, et entr'autres le ministre de la guerre Fardella, lui firent peur du Cabinet des Tuileries, et il résolut de refuser à sa sœur l'entrée de son royaume, ce qui serait arrivé si le prince Cassaro n'eût fait sentir à sa majesté sicilienne tout ce qu'il y aurait dans un pareil refus de déshonorant et de lâche. Il fut donc loisible à Marie-Caroline d'aller revoir Naples. A Rome, le pape l'accueillit avec beaucoup de bonté ; mais le comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche, et, à son exemple, les ambassadeurs de Prusse et de Russie, s'abstinrent de paraître chez elle, négligence affectée à laquelle son orgueil de princesse et de mère fut extrêmement sensible ! A Naples, elle trouva dans son frère une bien-

fondé sur le droit divin, qui unirait en soi la triple faculté d'octroyer une Charte, de la jurer, et de la retirer ensuite. Je sais bien que Votre Majesté n'a voulu ni cru violer la Charte, et que, se fondant sur l'ambiguïté de l'article 14, elle a cru demeurer fidèle à la Charte même en adoptant l'interprétation de cet article qui lui a semblé la meilleure. Je crois que ses ministres en ont adopté avec la même sincérité la même interprétation ; mais je sais aussi que cette interprétation n'a été adoptée que par une bien petite partie de la nation, et qu'elle a paru, au plus grand nombre des Français, trop paradoxale, et contradictoire avec le principe même de la Charte, ainsi qu'avec l'adage connu, exprimé dans nos anciennes coutumes par ces paroles concises : DONNER ET TENIR NE VAUT.

J'ai souvent eu occasion, et notamment dans les Cent-Jours, de m'expliquer publiquement sur la préférence à donner aux Constitutions octroyées ou aux Constitutions extorquées. J'ai toujours exprimé, avec autant de force que j'en ai été capable, mon indignation contre l'ignoble système des Constitutions extorquées, et j'ai toujours ajouté, avec la même chaleur, que les Constitutions octroyées reposent sur la base la plus sûre de toutes les garanties, l'honneur royal.

La malheureuse controverse sur l'interprétation de l'article 14 a gravement altéré, dans la généralité des esprits, la sûreté de cette garantie. Je n'ai pas cessé, depuis la dernière révolution, d'être convaincu que le seul obstacle qui s'oppose au rétablissement de Henri V sur le trône de ses pères, par acclamation, est la difficulté de persuader à la nation que ni lui ni sa mère n'adopteront jamais le système qui attribue à un roi un pouvoir constituant également capable d'octroyer une Charte, de la jurer, et de la retirer ensuite.

Les diverses considérations, fondées sur notre droit public et sur l'utilité de l'État, que je viens d'exposer, m'ont déterminé à émettre, dans les conférences auxquelles j'ai assisté ici, l'opinion que la mère de Henri V devait se proclamer elle-même régente du royaume en vertu de son droit, que personne ne lui pouvait contester, sauf à accepter, si les états-généraux du royaume lui en faisaient la demande, telles limitations à ses fonctions de régente qui, d'accord entre elle et eux, seraient jugées convenables. J'ai cité à l'appui de mon opinion, que Madame devait et aurait dû depuis longtemps se proclamer elle-même régente, à l'exemple de Louis XVIII, qui se proclama régent pendant la minorité de Louis XVII, aussitôt après la mort de Louis XVI. Plusieurs personnes sans doute, et j'étais du nombre, n'approuvèrent pas M. le comte de Provence d'avoir, en prenant le titre de régent, enfreint les droits de la reine-mère captive, et pensaient qu'il eût agi plus convenablement s'il eût pris seulement le titre de lieutenant-général du royaume ; mais s'il s'éleva des contestations sur la convenance du titre qu'il prenait, il ne s'en éleva aucune sur son droit à le prendre par sa propre autorité : il fut approuvé grandement et unanimement de n'avoir pas attendu son retour en France pour proclamer son droit et son devoir, comme premier héritier du trône, de pourvoir autant qu'il était en lui au gouvernement de l'État, soit pendant la durée de la captivité de la reine, soit après la malheureuse issue de cette captivité.

J'ai cru d'autant plus de mon devoir d'exposer respectueusement à Votre Majesté l'opinion que j'ai émise relativement à la régence, qu'il a été refusé aux membres de la conférence de dresser procès-verbal des opinions qu'ils ont émises à ce sujet.

Je suis, Sire,

De Votre Majesté,

Avec la vénération profonde que je lui portais quand j'osais me compter au nombre de ses plus fidèles sujets,

Le plus humble, le plus obéissant et le dévoué serviteur,

Le comte F. DE KERGORLAY.

Des bains de Lucques, le 29 septembre 1831.

veillance démonstrative, mais avare et stérile ; et, après un séjour que rendaient cher à son cœur quelques souvenirs de jeunesse, elle reprit la route de Massa où M. de Saint-Priest, qu'elle avait rencontré à Naples, s'empressa de la suivre et où elle s'absorba tout entière dans les soucis de son ambition maternelle.

Mais ce qui se passait à Massa n'était pas vu sans peine à Holy-Rood, comme on en put juger par diverses missives du baron de Damas et par une lettre de Charles X à sa bru. Dans cette lettre, le vieux roi disait que la place de Madame était à Holy-Rood auprès de ses enfants ; il y annonçait sa résolution de rappeler M. de Blacas, en attendant qu'il intimât à la duchesse de Berri elle-même *l'ordre de revenir*. Et cependant, c'était du mois de mars 1831 que datait l'élévation de la duchesse de Berri à la régence [1].

D'un autre côté, la petite Cour de Massa était informée des tentatives faites auprès de la Conférence de Londres par les conseillers de Charles X ; on savait que le baron de Damas était parti d'Édimbourg pour aller plaider devant les membres de la Conférence, et au nom de Charles X, la cause du jeune Henri. Dans cette situation, le maréchal Bourmont aurait désiré que la Cour de Massa ne négligeât point de se faire représenter à Londres par un agent chargé d'y neutraliser, en ce qu'elles pouvaient avoir de fâcheux, les démarches des envoyés d'Holy-Rood. La mission était délicate, et il avait été question de la confier à M. de Saint-Priest, ancien ambassadeur à Madrid, homme habile et modéré. Mais M. de Saint-Priest pensa qu'avant d'accréditer des ambassadeurs auprès des Puissances, il était nécessaire que la duchesse de Berri fît régulariser sa position et définir clairement son autorité.

En tout état de cause, éloigner M. de Blacas était indispensable. Après de longues tergiversations qui, chez la princesse, avaient leur source dans la crainte de déplaire à Charles X, on s'arrêta au parti que voici : La duchesse de Berri, dans une lettre ferme et mesurée, représenta au duc de Blacas qu'il y avait d'immenses inconvénients dans la coexistence de deux centres d'action placés, l'un en Écosse, l'autre en Italie ; que la plus grande unité devait présider aux efforts des royalistes, et que, pour ce qui la concernait, elle était inébranlablement décidée à rester au poste que lui assignaient les plus chers intérêts de son fils. Elle finissait en demandant au duc de Blacas, comme un service d'ami, de partir pour l'Écosse et d'y porter toutes ces considérations à la connaissance de Charles X. Le duc se soumit, et quelque temps après il était en route pour Edimbourg.

Ainsi délivrée d'une tutelle importune, Marie-Caroline poursuivit son entreprise avec une suite et une vigueur surprenantes chez une femme, et en présence d'aussi nombreux obstacles. Les correspondances avec le Midi et la Vendée redoublèrent d'activité. Le duc d'Escars parcourait les provinces méridionales dont il devait prendre le commandement ; des proclamations et des ordonnances furent préparées [1] ; un acte daté de

1. Voici la teneur de l'acte qui fut confié à M. Feuillant : « Le comte de..... que nous avons nommé chef de l'autorité civile dans les provinces de l'Ouest, se concertera « avec les principaux chefs militaires, pour rédiger et « publier au moment de la prise d'armes, une proclamation en faveur de Henri V, dans laquelle on annoncera « que Madame, duchesse de Berri, sera régente du royaume « pendant la minorité du roi son fils. Car telle est notre « volonté.

« *Signé* : CHARLES.

« *Edimbourg*, 8 *mars* 1831.

1. PROCLAMATION DE S. A. R. RÉGENTE DU ROYAUME.

Une funeste révolution a violemment séparé de la France la famille de ses rois ; cette révolution s'est faite sans vous ; elle s'est faite contre vous : fidèles au devoir et à l'honneur, vous vous êtes soumis par nécessité ; vos cœurs n'ont pas adhéré à l'usurpation.

Soldats, les intérêts de la patrie me ramènent au milieu de vous, la petite fille de Henri IV vient demander votre appui. Elle le demande au nom des malheurs de la France, au nom de vos familles désolées ; c'est à votre amour, à celui de tous les bons Français, des Français seuls que Henri V veut devoir sa couronne. Française et mère, je vous confie l'avenir de la France et les droits de mon fils. Le gouvernement usurpateur vous appelle maintenant à sa défense, et naguère encore il vous insultait..... Vous ne l'aurez pas oublié, soldats de l'armee d'Espagne ; c'est lui qui a detruit les monuments éleves à vos victoires ; soldats de nos lésions d'Afrique, la monarchie legitime vous préparait des arcs de triomphe et des recompenses, la révolution a méconnu vos services et vous a poursuivis de ses

Massa, établit à Paris un gouvernement provisoire, dont M. de Chateaubriand, M. de Kergorlay, le duc de Bellune, M. de Latour-Maubourg, devaient faire partie, et dont M. de Floirac fut nommé secrétaire [1]; enfin, on ouvrit avec certains chefs du parti bonapartiste une négociation qui mérite d'être rapportée avec quelques développements, parce qu'elle montre quelles étaient à cette époque les secrètes pensées de l'Autriche.

La première nouvelle de la révolution de juillet avait douloureusement affecté le prince de Metternich. Mais, quand cette nouvelle lui parvint, il se trouvait à Carlsbad, avec le comte de Nesselrode. Or, le comte



M. de Pastoret. (1756-1840.)

de Nesselrode ayant, par une interprétation erronée des sentiments de son maître, émis l'opinion que la Russie reconnaîtrait, à l'exemple de l'Angleterre, le gouvernement français, le prince de Metternich trembla que l'Autriche n'eût à soutenir toute seule le choc de la révolution française. Il ne tarda pas à être détrompé par le comte Orloff, envoyé de Saint-Pétersbourg pour s'entendre

calomnies; ils ne sont pas Français ces hommes qu'importune la gloire de leurs exploits, séparez-vous de leur cause avilie, ralliez-vous au drapeau blanc, c'est celui de vos pères, c'est le vôtre; c'est le signe glorieux qui a conquis ou su conserver nos plus belles provinces, qui est honoré dans toutes les parties du monde et respecté sur toutes les mers; vous l'avez planté naguères aux colonnes d'Hercule, sur les ruines d'Athènes, sur les remparts d'Alger.

La France et l'Europe s'apprêtent à le saluer de nouveau comme un gage de sécurité, comme l'étendard de l'honneur et du courage. Soldats, vos droits seront reconnus, la noble profession des armes reprendra son rang, votre avancement, vos avantages justement acquis vous seront rendus ou conservés. Henri V vient récompenser le mérite et le dévoûment, reconnaître tous les services et rechercher toutes les capacités honorables.

Je me place avec confiance au milieu de vous : vous aurez des armes contre les ennemis de l'État, vous n'en avez point contre vos frères, contre la fille de vos souverains, contre un enfant que vous avez vu naitre, l'héritier légitime de trente-cinq rois : accourez-donc, que l'amour de la patrie vous rallie à la mère de Henri V, vous me trouverez à la tête des braves qui s'avancent l'arme au bras au milieu de la patrie reconnaissante; accourez tous vous mêler aux populations fidèles qui se pressent audevant de nos pas, et comme elle, répétez avec transport ce cri si cher à la France :

VIVE LE ROI! VIVE HENRI V!

Donné le 1832,

Pour le Roi, la régente du royaume,

MARIE-CAROLINE.

(*Pièces relatives au procès des passagers du Carlo-Alberto à Montbrison.*)

1. ORDONNANCE POUR L'ORGANISATION D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE A PARIS.

« Nous, Marie-Caroline, régente du royaume,

« Considérant la gravité des circonstances et les dangers « qui menaceraient la France, si, dans ce moment de « crise, les droits et les intérêts de tous ne se trouvaient « placés sous la sauvegarde de l'autorité légitime qui peut « seule mettre un terme aux maux de la patrie; pénétrée « de la nécessité où nous sommes d'organiser dans Paris « un gouvernement provisoire qui puisse, en notre absence « et au nom de notre bien-aimé fils Henri V, prendre les « mesures les plus propres à assurer le rétablissement « de l'ordre et de la tranquillité;

« Désirant en même temps que ces importantes fonc« tions ne soient confiées qu'à des hommes recomman« dables par leur amour pour le bien public;

« Agissant, enfin, en vertu de nos pouvoirs comme ré« gente du royaume,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. A dater de la publication de la présente « ordonnance, un gouvernement provisoire est institué « dans Paris, à l'effet d'y faire reconnaître et proclamer « l'autorité de notre bien-aimé fils Henri V, et de l'exercer « en son nom, pendant notre absence.

« Art. 2. Le marquis de Pastoret, le duc de Bellune, le « vicomte de Chateaubriand et le comte de Kergolay, sont « nommés membres du gouvernement provisoire : en l'ab« sence de l'un d'eux, les autres membres sont autorisés « à pourvoir à son remplacement.

« Art. 3. Le comte de Floirac est nommé secrétaire du « gouvernement provisoire, et en exercera les fonctions, « sous la direction des membres dudit gouvernement.

« *Fait à Massa, le 5 février* 1832.

« La régente du royaume. »

avec le cabinet autrichien. Mais il n'était plus temps. Il avait donc tenu à fort peu de chose que Louis-Philippe ne fût pas reconnu par l'Autriche, et en donnant son audience de congé au général Belliard, le prince de Metternich n'avait pas craint de lui dire : « L'empereur abhorre ce qui vient de se « passer en France. Son sentiment profond « est que l'ordre actuel ne peut pas durer. « Il est également convaincu que le chef du « nouveau gouvernement et ses ministres « ne doutent pas de cette vérité. Dès-lors, ils « devront se livrer avec anxiété à la recher- « che des moyens de se soutenir le plus « longtemps possible, et ces moyens, ils ne « les pourront trouver qu'en revenant aux « règles et aux principes sur lesquels « reposent tous les gouvernements. » Ainsi, l'Autriche n'avait reconnu le gouvernement français que dans l'espérance d'arriver par lui à l'anéantissement du principe révolutionnaire. Voyant le Cabinet des Tuileries marcher vers ce but avec persévérance, et n'ayant plus de doute sur la résolution prise par Louis-Philippe de maintenir intacts les traités de 1815, le Cabinet autrichien en était venu à considérer comme un gage de sécurité pour l'Europe monarchique l'affermissement de Louis-Philippe sur le trône. Le principe de l'usurpation n'avait pas cessé d'être maudit à Vienne, mais on s'y félicitait de la sagesse de celui qu'on y appelait l'usurpateur. De là, le refus d'appuyer toute entreprise tentée contre le gouvernement français. Tenir des prétendants en réserve pour en menacer au besoin Louis-Philippe, et imposer à ces prétendants, à travers mille égards hypocrites, une inaction soigneusement calculée, tel était le double aspect de la politique autrichienne à l'égard de la dynastie d'Orléans.

Diverses circonstances, si elles n'avaient été jusqu'ici tenues dans l'ombre, auraient découvert le fond de cette politique.

Il y avait alors en Suisse un général de l'Empire. Ennemi du gouvernement qui avait prévalu en France, ce général fit passer sous les yeux du prince de Metternich, par l'intermédiaire de M. de Bombelles, diverses propositions ayant trait au rétablissement du duc de Reichstadt et suivies d'un projet de constitution impériale. Mais, non content de fermer l'oreille à ces propositions, le prince de Metternich en donna communication à un correspondant de la duchesse de Berri, et ce fut là le point de départ de la négociation dont nous avons parlé. La cour de Massa n'hésita pas à se mettre en rapport avec quelques bonapartistes, dans le dessein qui leur était commun de renverser Louis-Philippe. Mais il était difficile qu'on s'entendît : les uns ne voulaient rien tenter qu'avec le drapeau tricolore; la Cour de Massa ne pouvait renoncer au drapeau blanc. Les pourparlers aboutirent à la note suivante :

« Par estime pour les sentiments que « vous nous avez exprimés, nous vous ac- « ceptons et nous vous donnons entière « liberté d'agir avec les vôtres pour le but « convenu et expliqué dans la note du 19 « novembre, par laquelle déclarant que « nous ne pouvions transiger sur la couleur « du drapeau, nous avons promis et promet- « tons d'accueillir tous ceux qui, dans l'in- « térêt de la France, combattraient pour « replacer Henri V sur le trône, et de recon- « naître leurs services.

« Marie-Caroline. »

Un pareil langage n'était nullement conforme aux sentiments de ceux des bonapartistes auxquels on l'adressait. Un d'eux s'en expliqua en termes énergiques : « Les « blancs, dit-il, voudront toujours molle- « ment les bleus. Ceci en est une nouvelle « preuve. »

Pendant ce temps, M. de Metternich faisait écrire à la duchesse de Berri que sa présence à Massa était dangereuse ; que le gouvernement français avait l'œil sur toutes ses démarches ; qu'elle devait craindre de nuire à la cause de son fils par la témérité de ses projets ; que ce serait compromettre cette cause à coup sûr que de fournir à ses ennemis l'occasion de s'emparer d'un ôtage pré-

cieux, etc..... Toute la politique de M. de Metternich était dans ces conseils, dont la prudence déguisait mal l'égoïsme.

La duchesse de Berri n'avait donc pas à compter sur le Cabinet de Vienne. Elle espérait mieux de celui de Madrid, où elle avait, dans la reine Christine, un puissant appui; mais M. de Saint-Priest n'eut pas de peine à lui faire comprendre que le gouvernement espagnol était trop faible pour que son intervention pût être efficace ; que le mérite du résultat ne compenserait pas ici l'odieux du principe ; qu'il fallait, avant tout, éviter la honte et le péril d'une troisième invasion ; que pour servir utilement la cause, la légion organisée à Valladolid devait être composée de soldats français et commandée par des officiers français ; qu'il importait, en un mot, qu'aucun Espagnol ne franchît la frontière. Cet avis prévalut, et M. de Saint-Priest fut autorisé à écrire dans ce sens au représentant de la petite cour de Massa, en Espagne. Voici en quels termes étaient conçues ces instructions :

« Deux choses dans vos rapports ont particulièrement fixé mon attention : ce que vous dites de la légion étrangère et du refus de laisser entrer MADAME en Espagne.

« Relativement au premier point, il est très-essentiel que vous vous assuriez positivement de la force de ce corps et de sa composition. S'il est en effet formé de Français, et s'il compte au moins quelques centaines d'hommes, il pourrait être très-utile, dans le cas où MADAME réussirait à opérer un grand mouvement dans le Midi, mais il faudrait pour cela que le gouvernement espagnol permît qu'il fût rapproché des frontières, de manière à pouvoir opérer par la vallée de l'Ariège.... Toutefois, en vous indiquant combien cette coopération serait désirable, MADAME ne s'en dissimule pas les difficultés. Il est douteux, d'une part, que le gouvernement espagnol vous accorde cette autorisation, et de l'autre, il faudrait, pour que cette diversion fût utile, que ce corps fût réellement composé de Français et n'agît que sous votre commandement et sous la cocarde blanche. L'intention de MADAME n'est point en effet de recourir à une intervention étrangère. Elle désire et elle espère pouvoir l'éviter, et si elle avait des secours de ce genre à demander, ce serait à d'autres Puissances que l'Espagne qu'elle s'adresserait. Il ne faut donc pas qu'un soldat espagnol passe la frontière. Veuillez ne point perdre cela de vue. Toutes vos démarches doivent se borner à obtenir un meilleur emploi de la légion étrangère et un asile en cas de revers. »

M. de Saint-Priest aurait voulu davantage. Il pensait avec raison que, puisqu'on renonçait à demander à l'étranger des secours de troupes, il était au moins inutile d'entretenir avec les Puissances des relations diplomatiques quelconques. Mais cette opinion n'était celle ni du roi de Sardaigne ni du maréchal Bourmont. Un fils du maréchal fut donc envoyé au prince d'Orange, et M. de Choulot à l'empereur de Russie.

M. de Bourmont fils était chargé de faire connaître au prince royal de Hollande les projets et les espérances de la duchesse de Berri, qui, instruite des difficultés soulevées par la question belge, comptait sur une diversion propre à attirer vers la frontière du nord les troupes de Louis-Philippe. Le prince d'Orange parut très-étonné de la confiance que la duchesse de Berri avait dans les forces du parti légitimiste, et l'on ne put lui arracher que ces mots : « Pour nous, nous sommes prêts. »

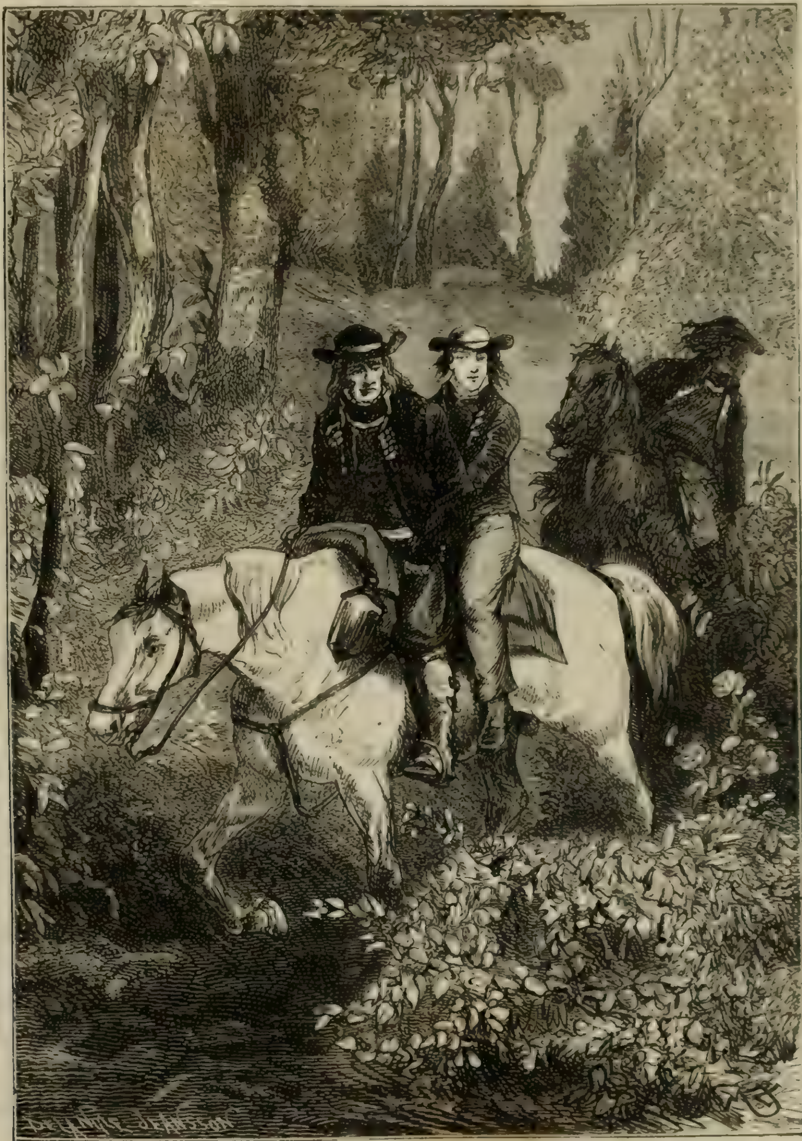
Quant à M. de Choulot, il ne dut qu'à son énergique persistance d'être admis auprès de l'empereur de Russie. Les plus minutieuses précautions avaient été prises pour dérober au corps diplomatique le secret de cette entrevue. L'empereur accueillit d'abord M. de Choulot avec quelque froideur; mais quand il sut quelles étaient les idées et les ressources de la duchesse de Berri, il se montra moins réservé, promit l'appui moral qu'on lui demandait, et s'ouvrit librement de ses griefs contre Louis-Philippe, ajoutant qu'il avait les mains liées par la timidité du cabinet de Berlin, non moins que par les oscillations de l'Autriche.

Telles étaient, par rapport au parti légitimiste, les dispositions des monarchies absolutistes du continent. On risquait de les irriter en agissant en dehors de leur influence; on risquait, en subissant cette influence, de déshonorer la cause de Henri V. Funeste alternative qui, pour la mère du prétendant,

se compliquait, à l'intérieur, de mille obstacles et de mille dangers. Le dénoûment de la conspiration de la rue des Prouvaires avait, en effet, découragé les royalistes et compromis quelques-uns d'entre eux. Le rôle joué dans cette affaire par un homme attaché au maréchal Bourmont, était devenu la source des plus fâcheux malentendus et avait profondément offensé le duc de Bellune. M. de Chateaubriand avait demandé, sans pouvoir l'obtenir d'une manière précise, l'autorisation de se rendre auprès de Madame en Italie, où il savait qu'on pouvait lui garder rancune de certaines phrases contenues dans ses derniers écrits, de celle, par exemple, où il déclarait qu'il irait combattre l'étranger, dût l'étranger ramener Henri V dans ses bras. De leur côté, les comités royalistes de Paris ne négligeaient rien pour entraver le mouvement; le Midi était incertain; les rapports concernant l'état de la Vendée étaient contradictoires, et annonçaient parmi les divers chefs de corps des opinions divergentes : ceux-ci repoussant, comme M. de Charette, toute intervention de l'étranger; ceux-là jugeant, comme M. de Coislin, « que le jour viendrait, peut-être, « si on avait la patience d'attendre, où l'on « pourrait tout faire par la France et rien « par l'étranger, ce qui serait sans doute « beaucoup mieux; mais que ce jour n'était « pas encore venu. »

Du reste, ces dissidences n'empêchaient pas qu'on ne fît secrètement dans l'Ouest les préparatifs d'une insurrection prochaine; et si dans certaines contrées les démarches étaient fausses, les mesures mal prises, dans d'autres l'organisation était vraiment redoutable. C'est ainsi que, dans le seul pays situé entre la Sarthe et la Mayenne, on était parvenu en peu de temps à former vingt-six compagnies de cinquante hommes chacune, bien pourvues de fusils, disposant de vingt mille cartouches, et n'attendant plus que le signal.

Il fallait un terme à cette situation, car elle portait dans ses flancs tous les désordres; et les scènes qui en résultaient avaient quelque chose de terrible. La prise d'armes n'avait pas encore été ordonnée que déjà, dans ce pays désolé, la guerre civile apparaissait partout avec son escorte ordinaire de meurtres et de perfidies. Rendus furieux par le danger, les partisans du régime nouveau étaient sans pitié pour leurs ennemis; les visites domiciliaires se multipliaient à l'infini et portaient la terreur au sein des familles; la chasse aux chouans se faisait avec une activité passionnée. Mais ils s'étaient eux-mêmes rendus coupables des plus criminelles agressions, et ils exerçaient maintenant d'horribles représailles : ici, c'étaient des gendarmes qu'ils tuaient au coin d'un bois ou au détour d'un chemin; là, des diligences qu'ils arrêtaient sur la grande route; plus loin, des fonctionnaires qu'ils forçaient à livrer des vivres ou des armes. Les monuments de Quiberon et de Savenay dégradés, la statue de Cathelineau mutilée par ordre de l'autorité, les insultes adressées à la colonne du garde-chasse Stofflet dans la cour du château de Maulevrier, le désarmement des chaumières, tout cela avait envenimé les ressentiments, devenus cruels et inexorables. Il serait trop long ici d'énumérer les crimes qui, dans cette mêlée des passions, furent commis et couverts d'une impunité fatale. Non loin d'Ancenis, un jeune réfractaire, nommé Bernard, fut assassiné par des gendarmes au moment où il tendait des collets pour prendre des perdrix. Un autre réfractaire, de la bande de Diot, fut trouvé travaillant au champ de son père; on pouvait l'arrêter, on l'égorgea. Un habitant de Saint-Julien fut pendu à un arbre par un officier qui le soupçonnait de faire des guètres pour les chouans. Des épisodes touchants se mèlent au récit de ces atrocités. Un chef de bande, Delaunay, ayant été atteint d'une maladie mortelle, on l'avait transporté dans une ferme où il recevait les secours de la religion, lorsqu'on vint annoncer l'approche des soldats. Les paysans se hâtèrent d'envelopper le mourant dans une couverture, et l'allèrent déposer au milieu d'un champ de genêts, dans un épais



Déguisée, elle montait en croupe de M. de la Roche Saint-André. (Page 518.)

buisson d'aubépine. Il y rendit le dernier soupir après une longue agonie solitaire. C'était un vieillard, et son testament commençait par ces mots : « Mes très chers enfants, je vous laisse, en remplacement « de ma fortune, le zèle qui l'a anéantie. »

Les choses en étaient à ce point qu'il fallait, ou que la duchesse de Berri renonçât définitivement à son entreprise, ou qu'elle courût sans retard en France tenter la fortune. Elle prit le second parti. Le lendemain de la lutte avait été prévu, et voici d'une manière sommaire les bases du régime que Marie-Caroline se proposait de faire prévaloir, dans la prévision d'une victoire complète.

On aurait fait revivre, en les modifiant, l'institution des états-généraux et des assem-

blées provinciales. Les états-généraux se seraient composés de deux chambres. On aurait créé dans toutes les provinces des pairs qui, siégeant dans les assemblées provinciales, auraient député un certain nombre d'entre eux pour former la première chambre des états-généraux. On avait proposé d'appeler ces pairs *Barons des États*, dénomination conforme aux anciens usages, et qui, aux yeux de Marie-Caroline, avait le mérite de rappeler les barons de Sicile. Les *Barons des États* auraient été choisis par le roi parmi les notables de la province, avec cette restriction que la dignité aurait été conférée de droit à certaines fonctions, la question de l'hérédité étant d'ailleurs réservée. Les évêques, les premiers présidents de cour royale, auraient siégé de droit aux assemblées provinciales. Seulement, la baronie aurait été attachée à la place et non pas à la personne. Lors de la convocation des états-généraux, un tiers ou un quart des barons de province auraient été désignés par le sort, et à tour de rôle, pour former la première Chambre des états-généraux, et le privilège d'y siéger de droit aurait été conféré aux maréchaux de France, aux cardinaux, aux archevêques, aux présidents des cours de cassation et des comptes, aux titulaires des grandes charges de la couronne, réduites à quatre. Pour la composition des assemblées provinciales, on adoptait le principe de l'élection à divers degrés. Un gouverneur choisi par le roi, et ayant sous ses ordres l'intendant général et le commandant des troupes, aurait présidé l'assemblée provinciale, et l'aurait maintenue, au besoin, dans le cercle de ses attributions. Ce n'étaient là que des données générales, il est vrai. Une fois en France, la duchesse de Berri devait confier à des personnages éminents le soin de coordonner les diverses parties de la constitution nouvelle. Mais, aux yeux des conseillers de Marie-Caroline, le point essentiel était d'arriver, sans trop affaiblir le lien commun, à la décentralisation.

Il fut en même temps proposé et à peu près décidé que la garde royale serait rétablie; que les deux régiments suisses seraient supprimés et remplacés par deux nouveaux régiments d'infanterie; que le génie et la marine seraient admis à participer aux avantages de la garde; qu'on réduirait à une seule les quatre compagnies des gardes-du-corps, et qu'on formerait, pour le service intérieur du palais, un bataillon de gardes-du-corps à pied, lequel serait recruté parmi les caporaux et les sous-officiers de l'infanterie de la garde. Des réformes devaient être introduites dans la maison du roi. Il fut établi en principe que les places de gentilhomme de la chambre et d'écuyer seraient gratuites; que les pages ne seraient plus élevés aux frais du roi; que les subventions aux théâtre seraient supprimées; que les artistes attachés au cabinet du roi ne seraient plus rétribués; que le nombre des personnes chargées des différents services serait réduit de moitié; qu'au lieu d'une liste civile votée à chaque changement de règne on obtiendrait des états-généraux une dotation fixe, composée, à part les domaines et les forêts, de dix ou douze millions de rentes appartenant au roi, mais inaliénables, et prises sur les rachats de la caisse d'amortissement. Pour populariser l'avènement de Henri V, on aurait supprimé les impôts sur le vin et sur le sel[1], sauf à les remplacer plus tard par des impôts moins abhorrés. En principe, on déclarait nuls tous les actes du gouvernement de Louis-Philippe considérés comme des actes d'usurpation, mais en se réservant de faire subir au principe toutes les modifi-

1. ORDONNANCE SUR LES VINS ET SUR LE SEL.

Henri par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut :

Considerant que depuis plusieurs années il s'est élevé des réclamations sur le mode de perception de l'impôt sur les vins, et sur l'inegalité des charges qui en resulte pour les contribuables, voulant faire cesser ces entraves également nuisibles au commerce et à la consommation; prenant aussi en considération les plaintes non moins justes sur l'énormité des droits mis à l'extraction des sels, et voulant donner à cette branche d'industrie tous les développements dont elle est susceptible, en ouvrant de nouveaux debouchés à cette denrée :

De l'avis de notre mère bien aimée, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Sont abolis, a compter de ce jour, les droits

cations jugées nécessaires. Quant aux biens personnels de Louis-Philippe, ils devaient être mis sous le séquestre, jusqu'à ce que les états-généraux eussent prononcé.

Pour ce qui est des mesures de vengeance et de réaction, l'opinion dominante à Massa était qu'il fallait soigneusement les éviter. La duchesse de Berri s'étant un jour permis à ce sujet un geste qui était celui du ressentiment, M. de Kergorlay lui saisit le bras avec vivacité, en lui disant : « Je vous sup- « plie, Madame, de ne plus faire un pareil « geste. »

Le sort en était jeté : le départ avait été fixé au 24 avril. On ne négligea rien pour s'entourer du mystère indispensable. Dès le 22, la duchesse avait prévenu par une lettre le duc de Modène. On prétexta un voyage à Florence, mais une partie de ceux qui devaient s'embarquer avec la princesse se rendirent secrètement à Livourne. Le 24, à la nuit tombante, une voiture, sortie du palais ducal, et attelée de quatre chevaux de poste, s'arrêtait non loin de la porte de Massa, à un endroit où l'ombre du mur est très épaisse. Cette voiture renfermait la duchesse de Berri, Mme de Podenas, Mlle Lebeschu et M. de Brissac. Profitant du moment où le postillon n'était occupé que de ses chevaux, un valet de pied ouvrit la portière ; la femme de chambre de Mme de Podenas monta dans la voiture, Marie-Caroline en descendit avec Mlle Lebeschu et M. de Brissac; puis la portière se ferma, et les chevaux prirent la route de Florence, sans que le postillon se fût douté de rien, et pendant que la princesse, se glissant le long du mur, se hâtait vers le lieu de l'embarquement. A onze heures du soir, la duchesse de Berri et ses compagnons se trouvaient tous réunis sur la plage. Le major des troupes, qu'il avait fallu mettre dans la confidence ainsi que le chef de la police, fit apporter un fanal et recommanda le plus grand silence, car tout était perdu si l'on eût réveillé les soldats et les douaniers qui dormaient dans les environs.

On attendait pour s'embarquer le *Carlo-Alberto*, petit bateau à vapeur acheté en 1831 pour le compte de Marie-Caroline, et que devait conduire près de Massa, au jour et à l'heure convenus, M. Adolphe Sala, ancien officier de la garde. Il y avait deux mois à peine que ce même navire avait transporté de Livourne à Gènes les membres fugitifs du gouvernement révolutionnaire de Bologne. L'attente fut longue et inquiète. Enfin, une faible lumière brilla au loin, c'était le *Carlo-Alberto* qui approchait. Les matelots avaient cru faire route pour l'Espagne, et le capitaine génois fut très surpris, lorsque M. Sala le prévint qu'il fallait se rapprocher de la côte, près de Massa, pour embarquer des passagers en retard. Il s'y refusa d'abord, n'osant braver la rigueur des lois sanitaires; mais il avait à bord des jeunes gens déterminés, dont il dut subir la loi. Ce fut un vif sujet de joie pour les compagnons de Marie-Caroline que la présence du bâtiment désiré. On réveilla la princesse qui s'était endormie sur le sable, enveloppée dans son manteau; et à trois heures du matin, la duchesse de Berri, Mlle Lebeschu, le maréchal Bourmont et son fils Adolphe, MM. de Saint-Priest, de Mesnard et de Brissac, se réunissaient sur le pont du *Carlo-Alberto*, à MM. de Kergorlay père et fils, Charles de Bourmont, deLhuy, Sabatier et Sala.

Durant la traversée, la duchesse de Berri fut toujours calme, toujours souriante. Se souvenant trop bien de la lettre foudroyante de Charette sur la fuite du comte d'Artois en vue des côtes de Bretagne, elle était manifestement dominée par la pensée de laver les Bourbons de ce reproche de pusillanimité si souvent encouru par eux. C'était aussi la pensée de MM. de Bourmont, de Kergorlay et de Saint-Priest : ils sentaient bien qu'ici, à

perçus à la circulation des vins et à la vente en détail (vulgairement connus sous le nom de droits réunis).

Art. 2. A compter du 1er janvier 1833, l'impôt existant à l'extraction des sels sera réduit à dix francs par quintal métrique.

Donné à le 1832.

Pour le Roi, la régente du Royaume.

MARIE CAROLINE.

(*Pièces relatives au procès des passagers du Carlo-Alberto, à Montbrison.*)

côté d'un trône à reconquérir, il y avait en quelque sorte une affaire d'honneur à vider ; mais ils ne se dissimulaient pas la gravité de l'entreprise, et ils avaient besoin, pour espérer, de croire aux promesses du hasard. M. Florian de Kergorlay, cependant, apportait beaucoup de confiance dans son dévoûment, et il s'inquiétait de la réserve dans laquelle son impatience croyait voir le désir secret de faire échouer ou retarder l'aventure.

La traversée se fit sans encombre, grâce à l'aveuglement et à l'impéritie de la police de Paris. En vue d'Antibes, le *Carlo-Alberto* passa tout près d'un bâtiment de la croisière française, sans attirer son attention, et, après avoir traversé le golfe d'Hyères, il s'approcha tellement de Toulon que les passagers pouvaient compter les sabords des frégates en rade. La navigation, du reste, fut beaucoup plus lente qu'elle n'aurait dû l'être, d'abord parce qu'on fit la faute de gouverner trop au large et de ne point profiter des courants qui, près des côtes, auraient rendu plus rapide la marche du navire ; ensuite parce que, faute d'une provision de charbon suffisante, on fut obligé de relâcher à Nice. Ce fut le 28 seulement, vers minuit, que le *Carlo-Alberto* aperçut le *Phare de Planier*, aux environs duquel était fixé le rendez-vous. A deux heures du matin, deux lanternes furent hissées, l'une au mât de misaine, l'autre au mât d'artimon ; et la barque attendue ne tarda pas à répondre à ce signal. Aussitôt, et pour déjouer toute surveillance, MM. de Kergorlay, de Bourmont, de Mesnard, de Brissac, qui devaient accompagner à terre Marie-Caroline, revêtirent des costumes de pêcheurs. Le vent du midi s'était levé, le ciel se couvrait de nuages, la mer était houleuse, et le voisinage d'un bâtiment croiseur, chargé de surveiller la côte de Carry, ajoutait un péril de plus à tous les périls de la tempête. Cependant, conduite par M. Spitalier, la barque approche, le mot d'ordre est échangé. Tel était le ballottement causé par l'agitation de la mer, que la barque fut lancée violemment contre le tambour d'une des roues du *Carlo-Alberto*, et l'on eût dit qu'à tout instant elle allait disparaître sous les flots. Le transbordement ne s'opéra donc pas sans difficulté. Marie-Caroline s'y montra intrépide et alerte, et ce fut avec une inquiétude mêlée d'orgueil que ceux de ses chevaliers qui restaient à bord, la virent s'éloigner sur un frêle esquif à travers les ténèbres d'une nuit sinistre.

La côte avait été reconnue longtemps à l'avance. Marie-Caroline aborda sans accident. Mais pour parvenir jusqu'à la chaumière où on lui avait préparé un asile, il y avait à gravir des rochers que n'escaladaient pas sans crainte les contrebandiers les plus hardis. La princesse parcourut gaîment ce chemin difficile, préparée qu'elle était à tous les dangers, pourvu qu'elle arrivât au triomphe.

Pendant ce temps, un singulier concours de circonstances répandait à Marseille le bruit du débarquement de la duchesse de Berri. Dans la soirée du 28, un de ses plus dévoués partisans, inquiet du retard dont nous avons dit les causes, avait loué au patron Tarteiron un bateau dans lequel il déposa des filets et des fusils pour faire croire à une partie de pêche et de chasse. Ce bateau, sorti du port de Marseille, se porta vers les îles de Riou dans la direction du *Phare de Planier*. L'inconnu qui l'avait loué donnait des signes non équivoques d'anxiété ; il demanda de la lumière pour lire un papier et regarda sa montre. Mais bientôt un autre bateau pêcheur ayant paru, il y eut échange de paroles mystérieuses, et la barque de Tarteiron reçut tout à coup l'ordre de regagner la côte. Or, par un fâcheux hasard, les gens de cette barque entrèrent, pour se sécher, dans le même cabaret que ceux qui venaient de débarquer la duchesse de Berri. Des mots imprudents furent prononcés, on but à la santé de la princesse, et en peu de temps, l'autorité fut informée par la rumeur publique d'une nouvelle qu'il eût été si important de cacher.

Aussitôt tout fut préparé dans la prévision d'un soulèvement, et, pendant la nuit du 29 au 30 avril, tous les postes furent doublés à

Marseille. Les conjurés, de leur côté, se voyaient forcés de précipiter le dénoûment. Le 30, vers cinq heures du matin, un appel fut fait à trois ou quatre cents pêcheurs réunis sur l'esplanade de la Tourette, qui domine la mer et la rade. Ils répondirent par des cris confus, mais aucun d'eux ne se mit en mouvement. Armés de sabres ou de pistolets, quelques-uns des conjurés parcouraient les groupes, cherchant à les exciter. Ce fut en vain. Plusieurs barques qui se trouvaient dans le port s'éloignèrent à la hâte. Une sommation menaçante adressée à la consigne n'eut d'autre effet que d'amener le douanier à abaisser le drapeau tricolore, qui fut mis en pièces. Le tocsin sonnait à l'église de Saint-Laurent, et déjà le drapeau de la légitimité flottait sur le clocher. Pendant ce temps, la foule grossissait, mais elle se composait surtout de femmes. Sur presque tous les visages on ne lisait que la curiosité, l'indifférence ou le soupçon. « C'est un mouvement ordonné « par la police » murmuraient quelques voix. Les conjurés commençaient à se décourager.

Après avoir fait quelques pas sur le port, ils prirent le parti de remonter le quartier Saint-Jean. Les portes, les fenêtres, se fermaient de toutes parts sur leur passage, et les personnes mêmes qui les encourageaient par leurs cris s'abstenaient de les suivre. Ils comprirent alors que le mouvement était manqué et résolurent de se disperser. Mais en ce moment la tête du rassemblement parut vis-à-vis du palais de justice. Un peloton du 13e de ligne y était de garde, sous les ordres du sous-lieutenant Chazal. Cet officier aperçoit une petite troupe arrivant en désordre et, au premier rang, un jeune homme qui agitait un mouchoir au bout d'un sarment. Il ordonne à ses soldats de se former, se porte lui-même en avant, et tandis que le rassemblement se dispersait, on arrêtait MM. de Candole, de Bermond et de Lachau, qui s'étaient trouvés séparés de leurs compagnons. A une heure, un billet fut remis à la duchesse de Berri, dans sa retraite ; il ne contenait que cet avertisement laconique : « Le mouvement a manqué, il faut sortir de « France. »

La duchesse de Berri fut attristée, mais non pas abattue. Elle voulait d'abord gagner l'Espagne pour se rendre de là en Vendée. On lui représenta que la tempête grondait encore ; qu'aucune barque ne pouvait en un pareil moment se risquer sur les flots ; que, d'ailleurs, l'éveil ayant été donné, le rivage était couvert de douaniers attentifs. Elle résolut alors de parvenir dans la Vendée en traversant la France, et rien ne fut capable d'ébranler sur ce point la résolution. A Massa, elle avait eu un songe dans lequel le duc de Berri lui était apparu et lui avait dit : « J'approuve vos projets ; mais vous ne réus- « sirez pas dans le Midi ; vous n'aurez du « succès qu'en Vendée. » Ce songe avait produit sur elle une impression profonde que les derniers évènements n'étaient pas de nature à affaiblir. Elle quitta donc son asile, s'égara dans les bois, fut obligée de passer la nuit dans une misérable hutte dont il fallut enfoncer la porte, et alla enfin se réfugier chez un républicain, auquel elle se présenta en disant : « Je suis la duchesse de Berri. » Le républicain offrit une hospitalité discrète et généreuse à cette mère fugitive d'un prétendant. Le 2 mai, à cinq heures du soir, elle entrait dans le château de M. de Bonrecueil, un de ses partisans les plus zélés, et, dans la soirée du 4, elle était en route pour l'Ouest avec MM. de Mesnard, de Villeneuve et de Lorge, dans une calèche attelée de chevaux de poste. Elle avait laissé pour adieux à ses amis ces trois mots : « Messieurs, en Ven- « dée ! »

Cependant, le 3 mai, dans la soirée, les passagers du *Carlo-Alberto* aperçurent à l'horizon une longue colonne de fumée. Bientôt ils virent paraître un bateau à vapeur, le *Sphynx*, qui s'avançait rapidement. Une de ses embarcations se détacha, et deux officiers montèrent à bord du *Carlo-Alberto*. MM. de Saint-Priest, Adolphe de Bourmont, de Kergorlay fils, Sala, et Mlle Lebeschu, étaient à table sur le pont. Ils firent bonne contenance pendant que l'un des deux officiers exami-

nait les papiers du bord. Mais sur l'objet d'une visite semblable, toute illusion était évidemment interdite. Le *Sphynx* remorqua le *Carlo-Alberto* jusqu'à Toulon. En quelques instants, le bruit courut dans toute la ville que la duchesse de Berri était prise. N'osant pas se rendre sur le *Carlo-Alberto* pour s'en assurer, l'amiral Rosamel y envoya le lieutenant Sarlat. Celui-ci demanda donc à être introduit auprès de la dame qui était à bord. A l'aspect de Mlle Lebeschu, qui avait pris le nom de Rose Staglieno, M. Sarlat ne put se défendre d'un certain trouble ; ce fut à peine s'il prit le temps de la considérer avec attention, et il se retira convaincu que la duchesse de Berri était à bord du *Carlo-Alberto*. La nouvelle en fut immédiatement transmise à Paris par le télégraphe, et le *Carlo-Alberto* fut dirigé sur Ajaccio. Il y resta jusqu'au 8 mai, sous le coup de la surveillance la plus active. Le 8, quatre des passagers suspects furent transférés à bord du *Nageur*, et conduits à Marseille, où on les plaça sous mandat de dépôt après les avoir interrogés. Quant à la fausse duchesse de Berri, on se disposait à lui faire prendre, sur la *Bellone*, la route d'Holy-Rood, lorsqu'un aide de camp du roi, M. d'Houdetot, qui était accouru de Toulon pour voir la princesse, découvrit l'erreur et sauva ainsi le gouvernement du ridicule d'une mystification complète.

Mais déjà l'erreur propagée par le télégraphe avait porté ses fruits ; et tandis qu'à Paris on s'occupait de la dame voilée du *Carlo-Alberto*, tandis qu'on y discutait avec une vivacité sans égale la question de savoir si on ferait peser sur la duchesse de Berri, factieuse et prisonnière, le niveau de l'égalité, la princesse traversait la France en chaise de poste, passant inaperçue au milieu des gendarmes, présentant ici M. de Lorge comme son mari, le faisant passer ailleurs pour son domestique, et s'amusant de toutes ces ruses, de tous ces périls.

C'est ainsi qu'elle arriva au château de Plassac, près de Saintes, et là fut rédigé l'ordre qui fixait au 24 mai la prise d'armes.

Un avocat de Nantes, M. Guilbourg, partit porteur de cet ordre, et la duchesse de Berri ne tarda pas à le suivre. Le 17 mai à neuf heures du matin, elle arrivait au château de la Preuille, près de Montaigu. Une substitution semblable à celle qui avait eu lieu à Massa trompa le postillon, qui partit pour Nantes sans savoir qu'il laissait derrière lui la guerre civile.

Quelques jours après, la duchesse de Berri montait en croupe de M. de la Roche Saint-André ; et, suivie de M. de Mesnard, elle se rendait aux Mesliers, métairie qui allait lui servir d'asile. Elle avait revêtu le costume des jeunes paysans de la Vendée, une perruque noire cachait ses cheveux blonds, et elle avait nom *Petit Pierre*. Heureuse si la fortune ne l'eût condamnée qu'aux privations et aux accidents d'un pèlerinage dont la singularité même charmait son cœur !

Mais de graves soucis l'attendaient. Car tous les chefs vendéens ne partageaient pas l'ardeur dont se sentaient animés MM. de Charette, de Bordigné, de Pontfarcy, de la Roche-Macé, Gaullier, de Tilly, Clinchamp. A côté de ceux qui croyaient tout possible à leur enthousiasme et à leur audace, il y avait ceux qui jugeaient la Vendée incapable de prendre avec succès l'initiative de la révolte. Ces derniers étaient soutenus par les comités de Paris et avaient pour principaux représentants dans l'ouest, MM. de Goulaine, de la Roche Saint-André, de Goyon, de Tinguy.

Le soir du 21 mai, la duchesse de Berri eut, aux Mesliers, avec ces chefs qu'elle avait mandés auprès d'elle, un entretien dont elle devait conserver longtemps l'impression. En présence de M. de la Roche Saint-André, qui gardait le silence, pour ne pas rendre amère à la duchesse de Berri l'hospitalité qu'il lui offrait, MM. de Goulaine, de Goyon et de Tinguy rappelèrent que, d'après les engagements pris à la Fételière, la Vendée ne devait prendre les armes qu'en cas d'invasion étrangère, de république proclamée, ou d'insurrection dans le Midi. Aucune de ces conditions ne s'étant réalisée, ajoutèrent-ils, le découragement a germé dans les esprits, et les paysans ne se lèveront pas. A cette décla-

ration inattendue, la duchesse de Berri laissa éclater tout son trouble, elle exposa les divers motifs qu'elle avait de compter sur le dévoûment actif de la Vendée, et combattit d'une voix émue des opinions qui lui défendaient l'espérance. Mais les trois chefs vendéens se montrant inébranlables : « Eh bien, « s'écria-t-elle, je vous demande une déclaration écrite. » Ils la promirent, et tinrent parole.

Voici ce qui se passait pendant ce temps parmi les légitimistes de Paris. Une lutte sourde et obstinée y existait entre le parti du mouvement et celui de la résistance. La conspiration ourdie au sein du premier avait survécu à l'échec de la rue des Prouvaires, qui en fut la révélation, non le dénoûment. Depuis la nuit du 2 février, les conspirateurs avaient mis plus de discrétion dans leurs démarches, plus de réserve dans le choix de leurs auxiliaires. Essayant l'application d'un plan uniforme, ils avaient partagé leurs adhérents à Paris, en cinq grandes divisions, dont la cinquième se composait principalement des gardes-forestiers du département. Une sixième division avait son centre à Versailles et comprenait un assez grand nombre de Suisses de la garde. Mais l'organisation était loin d'être régulière; les sommes d'argent distribuées avaient provoqué des mécontentements égoïstes, ou fait naître des exigences jalouses, avec lesquelles on ne pouvait se dispenser d'entrer en compromis; les sacrifices pécuniaires devenaient de jour en jour plus considérables et de jour en jour plus insuffisants; bien que la police fût très-mal informée, il ne lui avait fallu que quelques arrestations faites au hasard, pour troubler la direction; enfin, et c'était là pour les conspirateurs un obstacle à peu près invincible, l'idée d'un mouvement hardi était improuvée et combattue par les personnages les plus notables du parti. Les membres du gouvernement provisoire n'agissaient pas, n'en ayant ni la faculté ni le désir; car le seul qui, parmi eux, fut animé d'un zèle impatient, avait été arrêté, et son successeur était un ancien ministre de la Restauration, homme modéré, quoique plein de dévoûment. Et à ceux qui condamnaient toute tentative insurrectionnelle par sagesse et prévoyance, se joignaient ceux que possédait la peur ou que l'égoïsme conseillait. De là, l'avortement d'une insurrection préparée pour le 9 avril. Toutes les mesures étaient prises, les ordres donnés, lorsque, la veille de l'exécution, le mouvement avait été soudain arrêté par un contre-ordre. Une seule brigade, à laquelle ce contre-ordre n'était point parvenu, et qui se composait de trente-cinq hommes, se trouvait réunie le 9 avril au point désigné. Louis-Philippe passa au milieu d'elle, en voiture, sans escorte, et ne se doutant guère que la mort était à dix pas de lui.

C'était au plus fort des embarras et des tiraillements de cette situation indécise, que les légitimistes de Paris avaient reçu la nouvelle de l'arrivée de Marie-Caroline en Vendée. Aussitôt les Chateaubriand, les Fitz-James, les Bellune, les Hyde de Neuville, les Pastoret, prirent l'alarme, et M. Berryer fut député par eux à la princesse pour la détourner de son dessein.

Conduit secrètement aux Mesliers, il trouva la mère de celui qu'il appelait son roi, dans une chambre triste et dépouillée. Enveloppée d'un châle écossais, la duchesse de Berri était couchée sur un lit de pauvre apparence. Près d'elle était une table couverte de papiers et supportant deux paires de pistolets. Là, en présence de MM. de Charette et de Mesnard, M. Berryer supplia la princesse de quitter la Vendée, et, pour l'y décider, il employa toutes les ressources de son éloquente parole. Mais céder la victoire avant le combat; s'enfuir obscurément d'un pays où semblaient l'avoir appelée les ombres de Cathelineau, de Bonchamps, de d'Elbée, de Lescure; abandonner, sans même avoir essayé de la fortune, ceux qui s'étaient compromis pour la querelle de son fils; souffrir enfin que l'Europe mît en doute si la légitimité avait succombé à force de peur ou à force d'impuissance... la duchesse de Berri ne s'y pouvait résoudre, et quelques mots violents

échappés à son dépit, le feu de son regard, l'altération de ses traits, montraient assez combien la prudence coûtait à sa nature passionnée. Elle céda pourtant, après une résistance très animée, très opiniâtre, et il fut convenu qu'elle sortirait de France, à l'aide d'un passe-port que M. Berryer mettait à sa disposition.

Mais, le lendemain, M. de la Roche Saint-André lui ayant apporté une lettre cachetée de cire rouge, timbrée de Toulon, et à l'adresse de *Bernard*, nom qu'elle portait dans le Midi : « Oh, mon Dieu ! s'écria-t-elle en y « jetant les yeux, tout le Midi est en feu ! « Non, non, je ne partirai pas ! » Était-ce une ruse de sa part ? Était-ce une fausse nouvelle que certains partisans du mouvement lui faisaient parvenir pour la retenir en Vendée [1] ? Quoi qu'il en soit, elle écrivit sur-le-champ à M. Berryer que sa résolution de la veille était changée, et elle se hâta d'adresser au baron de Charette une lettre qui se terminait par ces mots : « Mon cher ami, ne « donnez pas votre démission, puisque *Petit* « *Pierre* ne donne pas la sienne. »

Mais, par une fatalité qu'expliquent suffisamment les divisions du parti royaliste, le maréchal Bourmont, arrivé à Nantes le 19 mai, avait jugé intempestive la prise d'armes ordonnée par la duchesse de Berri, et un contre-ordre venait d'être expédié aux différents chefs. Il est vrai que, dans une entrevue subséquente du maréchal et de la princesse, la prise d'armes fut de nouveau ordonnée, et fixée à la nuit du 3 au 4 juin. Vain retour ! le contre-ordre avait tout désorganisé ; il avait porté parmi les insurgés l'incertitude, la défiance, le découragement, la confusion. Ceux qui n'eurent pas le temps de le recevoir commencèrent leur mouvement et furent écrasés, n'étant pas appuyés par ceux qui l'avaient reçu. Dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, quelques désarmements furent opérés et n'aboutirent qu'à des arrestations. A Chemiré-le-Gaudin, à Chanay, à la Gravelle, à la Gaudinière, les chouans et les soldats en vinrent aux mains avec un courage égal, avec des succès divers ; mais chacun de ces engagements partiels ne servit qu'à épuiser l'insurrection. Informé d'ailleurs de la présence de la duchesse de Berri en Vendée, par le rapport d'un officier que le fils de M. de Coislin avait mis dans la confidence croyant le gagner, le général Solignac concentrait toutes ses forces. Une visite faite par le général Dermoncourt au château de la Chaslière porta le dernier coup au parti royaliste. Un grenadier ayant trouvé dans un cellier une bouteille remplie de papiers, ces papiers furent examinés : ils contenaient le plan de la conspiration. Pour comble de malheur, quand la duchesse de Berri apprit cet évènement, il n'était plus temps de révoquer efficacement le second ordre qui appelait les Vendéens à l'insurrection. On devine les suites. Les rassemblements qui se formèrent étaient incomplets : on les dispersa. Les insurgés qui se levèrent en armes n'étaient pas assez nombreux : leurs efforts furent perdus. A Riaillé, M. de la Roche-Macé, à la tête de sa division, exécuta une brillante charge à la baïonnette ; mais il ne put tenir la campagne. Au combat du Chêne, les royalistes, sous les ordres de M. de Charette, se battirent bravement, mais ils durent céder au nombre, et ils eurent à pleurer, entre autres victimes de ces luttes funestes, MM. d'Hanache, de Trégomain et de Bonrecueil. Ce dernier avait eu la jambe traversée

1. Le fait dont il s'agit ici, et qui repose sur le double témoignage de MM. de Goulaine et de la Roche Saint-André, a été consigné dans un ouvrage de M. Johanet, intitulée la *Vendée à trois époques*. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une brochure publiée par M. de Charette en réponse au livre de M. de Johanet : « Je ne « dis pas que M. de la Roche Saint-André n'ait remis à « son altesse royale une lettre timbrée de Toulon ; mais je « nie positivement qu'elle fût fausse, et qu'elle portât avec « elle le caractère de gravité que nos antagonistes, pour « ne pas dire nos accusateurs publics, veulent lui donner. « Il est fort possible que MADAME ait reçu, pendant mon « absence, une lettre de Toulon : ses amis lui écrivaient « souvent, et lui laissaient l'espérance d'une insurrection « très-prochaine ; mais aucun n'avait mission de lui annoncer que les provinces méridionales fussent en feu. « Non, monsieur, la détermination prise par Madame de « rester en Vendée ne peut être due au contenu de cette « dépêche : autrement, elle eût pris soin d'en informer « tous ses amis. »

(*Quelques mots sur les évènements de la Vendée en* 1832, *par* le baron de Charette, *page* 56.)

d'une balle; après s'être traîné sanglant de porte en porte, dans un village où l'hospi-



Cathelineau.

talité fut partout refusée à son agonie, il tomba aux mains des soldats, et mourut entouré de visages ennemis.

Parmi les faits d'armes qui eurent lieu dans cette triste période des guerres de parti, le siège soutenu au château de la Pénissière mérite qu'on le signale. Là, quarante-cinq Vendéens soutinrent les attaques d'une troupe nombreuse, avec tant de constance et de vigueur, qu'il fallut recourir contre eux à l'incendie. Or, la flamme était sur leurs têtes, la flamme était sous leurs pieds, qu'ils combattaient encore au son de deux clairons et au cri de *Vive Henri V*! Six d'entre eux seulement furent tués, les autres firent retraite en se défendant et ne laissèrent aux assiégeants que des ruines fumantes et des morts.

Mais la guerre civile ne se prolonge pas dans un pays sans y exciter les passions jusqu'à la fureur. De lamentables excès furent commis par les chouans, d'une part; et de l'autre, par les agents de l'autorité. Le fils du célèbre Cathelineau fut tué à bout portant par un officier, au moment où, découvert dans une cachette avec deux de ses amis, MM. Moricet et de Civrac, il se présentait en criant : « Nous sommes désarmés, ne tirez pas. » Un château appartenant à M. de la Roberie fut envahi, dévasté; on massacra le fermier et sa femme; et une fille de M. de la Roberie, âgée de 16 ans, fut tuée d'un coup de fusil. Surpris par des gardes nationaux, M. Charles de Bascher avait été grièvement blessé dans sa fuite, et on le conduisit prisonnier à Aigrefeuille; mais comme il perdait beaucoup de sang et ne pouvait marcher assez vite, on le fusilla sur la route, sans lui accorder le quart d'heure qu'il implorait pour recommander son âme à Dieu.

Quant à la duchesse de Berri, elle avait quitté sa retraite des Mesliers, et elle fuyait d'asile en asile, tantôt s'égarant dans les bois pendant la nuit, tantôt traversant des marais sur les épaules de son guide, ou bien passant quelques heures de mortelle attente dans un fossé couvert de broussailles, pendant que les soldats lancés à sa poursuite



Stylite de Kersabiec.

erraient furieux dans les environs. Éviter longtemps les dangers de cette vie errante

était évidemment impossible. Chaque jour d'importantes arrestations venaient consterner les légitimistes ; les têtes les plus hautes du parti n'étaient plus à l'abri des coups du gouvernement qui avait tout l'orgueil de la force. Après avoir déclaré en état de siège les arrondissements de Laval, Château-Gontier et Vitré, ce gouvernement, par une mesure aussi arbitraire que violente, venait de mettre en état de siège quatre départements, ceux de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres. Et en même temps, comme pour montrer aux légitimistes que la dynastie qu'ils attaquaient ne manquerait pas d'appui au dehors, le *Moniteur* annonçait l'entrevue du roi des Français et du roi des Belges à Compiègne, et le mariage prochain de la princesse Louise d'Orléans avec Léopold. Le moment était donc venu pour la duchesse de Berri de ne plus songer qu'à sauver ses jours et sa liberté. Nantes était hostile à sa cause : il était peu probable que le gouvernement pensât à diriger de ce côté sa surveillance. Ce fut ce motif qui poussa la princesse à choisir la ville de Nantes pour refuge. Elle y entra vêtue en paysanne, et accompagnée de Mlle Eulalie de Kersabiec, que protégeait un déguisement semblable. Plus tard, nous la retrouverons dans l'asile où un misérable devait la livrer à ses bourreaux.

Ainsi fut étouffé le soulèvement de l'Ouest. Coïncidant avec une insurrection républicaine, nul doute qu'il n'eût mis la dynastie d'Orléans à deux doigts de sa perte, s'il y avait eu accord entre les chefs. Mais, dans ce cas, que serait-il arrivé? Le parti légitimiste aurait-il profité de la victoire? Pour faire revivre l'aristocratie, une aristocratie ayant son symbole dans la royauté et ses bases dans une constitution nouvelle de la propriété territoriale ; pour substituer le système de l'élection indirecte à celui de l'élection directe, et les états-généraux aux modernes assemblées ; pour détruire, au profit des grandes influences locales, la centralisation politique fondée par la Convention et la centralisation administrative fondée par l'Empire, aurait-il donc suffi que la mère du duc de Bordeaux se présentât tenant d'une main un drapeau blanc, et de l'autre les ordonnances préparées à Massa, ordonnances qui, ramenant la France à 1788, tendaient à supprimer dans notre histoire quarante ans de révolutions et de combats ? Et sur quelles forces se serait appuyée cette Restauration un moment victorieuse ? Sur les intérêts matériels? ils constituaient la puissance de la bourgeoisie, par qui la légitimité s'était vue renversée. Sur les passions guerrières? dans un pays où la république et Napoléon avaient passé, la guerre n'était plus possible qu'avec le drapeau tricolore. Les légitimistes armés n'auraient donc pu arriver, même par le succès, qu'aux satisfactions d'une revanche éphémère : ils auraient préparé leur troisième défaite. Eussent-ils voulu transiger avec les passions et les idées de la révolution, on peut mettre en doute s'ils en auraient eu la faculté. Il est bien vrai que les jeunes gens du parti, n'ayant point pris part à l'émigration, étaient prêts à en secouer les préjugés ; mais ces jeunes gens, que leur âge éloignait des affaires, l'auraient-ils emporté sur les hommes mûrs et les vieillards? Les souvenirs de l'émigration étaient-ils à ce point condamnés par le gros du parti, que leur influence n'eût point pesé sur les commencements d'un règne? Dans tous les cas, les partisans de Henri V ne pouvaient réussir qu'à force de dévoûment et d'enthousiasme. Or, la duchesse de Berri, si prodigue de son courage, ne fut pas sans doute longtemps à comprendre que, chez une nation conquise par la passion du repos et le génie du calcul, le temps était passé des entraînements chevaleresques, des folies qui réussissent et des entreprises dont on cherche moins le profit que l'éclat. Acceptée et voulue comme garantie de certains intérêts continuellement en émoi, la monarchie n'existait plus en France ni comme principe, ni comme symbole.

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



CARABINIERS

XXIX

Compte-rendu. — Mort du général Lamarque. — Ses funérailles. — Situation des divers partis. — Insurrection des 5 et 6 juin. — Cloître Saint-Méry. — État de siège.

Les légitimistes venaient de pousser leur cri de guerre dans la Vendée : les républicains allaient pousser le leur à Paris. Or, à ce mouvement de colère qui emportait les partis extrêmes, répondaient, chez les hommes les plus modérés de l'Opposition, une vague impatience et un sentiment profond d'inquiétude. M. Laffitte aurait voulu, ressaisissant le pouvoir à l'aide d'une majorité parlementaire, faire triompher les inspirations d'une politique clémente. Donner définitivement la monarchie pour tutrice à la liberté, tel était le rêve de M. Odilon Barrot et de tous les députés qui, marchant à sa suite, représentaient, dans ce qu'il y avait de plus étroit mais de plus honnête, le libéralisme de la Restauration. Quant aux députés radicaux, quoique impatients du joug de la royauté, ils ne croyaient pas le moment encore venu de tirer le glaive, et ils n'aspiraient qu'à devenir le centre d'une ligue qui, par eux excitée, aurait fait insensiblement capituler la monarchie. Ainsi, l'ébranlement imprimé aux esprits était devenu général, et tous les mécontents sentaient la nécessité d'associer leurs ressentiments, leurs espérances, dans un éclatant et suprême effort.

Ce fut sous l'empire de ces dispositions que, dans le courant du mois de mai, M. Laffitte convoqua chez lui tous les députés de l'Opposition présents à Paris. Ils se réunirent au nombre de quarante environ ; et M. Laffitte proposa une adresse au roi. Mais M. Garnier-Pagès combattit cette proposition par des raisons décisives. Était-il raisonnablement permis d'espérer que la royauté s'avouerait coupable ? Pourquoi se donner le tort d'une démarche inutile ? Pourquoi s'exposer à une humiliation trop prévue ? Il n'y avait qu'un tribunal auquel l'Opposition pût s'adresser avec dignité : le tribunal de la nation. Ces motifs furent goûtés. Sur la proposition de M. Charles Comte, on décida que l'Opposition présenterait ses griefs au pays sous forme de compte-rendu ; on nomma une commission composée de MM. de Lafayette, de Cormenin, Laffitte, Odilon Barrot, Mauguin, Charles Comte ; et cette commission chargea MM. de Cormenin et Odilon Barrot de rédiger chacun séparément un projet de compte-rendu. Entre les deux rédacteurs choisis l'accord était difficile. Le manifeste de M. de Cormenin parut trop hardi aux députés de l'Opposition dynastique ; dans celui de M. Odilon Barrot, M. Garnier-Pagès releva certaines expressions qui semblaient enchaîner à la monarchie l'avenir de la France. Il fallut fondre les deux projets. MM. de Cormenin et Barrot partirent pour Saint-Cloud, et ce fut dans le parc, à quelques pas du château d'où Charles X était sorti vaincu, que fut préparée contre son successeur cette protestation devenue si célèbre. Assis au pied d'un arbre, M. de Cormenin tenait la plume ; mais, à l'indécision du style et à sa couleur un peu terne, on put juger que ce n'était pas l'étincelant et vigoureux auteur des *Lettres sur la liste civile* qui avait le plus contribué à la rédaction du compte-rendu.

Quoi qu'il en soit, l'effet produit fut très remarquable. Les griefs de l'Opposition étaient exposés avec mesure et gravité ; on reprochait aux ministres leur tendance à s'engager dans les voies fatales où la Restauration s'était égarée sans retour : ce n'é-

tait pas une menace, mais c'était un avertissement austère et solennel[1]. Les écrivains de cour répondirent à ce manifeste par de froides railleries, et la polémique soulevée à ce sujet occupait tous les esprits, quand les journaux annoncèrent tout à coup que le géral Lamarque venait de mourir.

La popularité du général Lamarque donnait à sa mort une importance particulière. Napoléon expirant l'avait nommé maréchal de France ; les officiers des Cent-Jours avaient eu en lui un zélé défenseur et les réfugiés un protecteur persévérant ; son nom était gravé dans l'âme de tout Polonais fidèle ; la Vendée gardait de son passage un souvenir ami ; le parti démocratique l'avait compté au nombre de ses adorateurs..... que fallait-il de plus ? Tribun et soldat, il possédait ce mélange de qualités qu'adore la partie vive du peuple français, la partie turbulente et guerrière. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose d'héroïque dans ce qu'on racontait de son agonie. Sentant la vie se retirer de lui, on l'avait vu recueillir en quelque sorte toutes ses forces dans une préoccupation amère des maux et des humiliations de son pays. A l'un il disait : « Je meurs avec le « regret de n'avoir pas vengé la France des « infâmes traités de 1815. » A un autre : « Ce duc de Wellington ! je suis sûr que je « l'aurais battu ! » Il se fit apporter l'épée que les officiers des Cent-Jours lui avaient donnée, et l'embrassa avec exaltation, ne voulant plus s'en séparer. Puis, comme il parlait de sa fin prochaine, et qu'on cherchait à détourner de lui cette pensée funeste : « Qu'importe, s'écria-t-il, que je meure, « pourvu que la patrie vive ? » Et le mot patrie fut le dernier qui s'échappa de ces lèvres éloquentes, glacées pour jamais.

Le 5 juin, date mémorable, était le jour fixé pour les funérailles. Celles de Casimir Périer ayant fourni au gouvernement l'occasion d'un dénombrement injurieux, les partis, à leur tour, brûlaient de se compter.

Ceux des légitimistes qui étaient en conspiration permanente préparaient tout depuis longtemps pour une insurrection ; mais, comme ils rencontraient dans leur propre parti une résistance inflexible et hautaine, ils avaient fini par renoncer au périlleux honneur de l'initiative, et ils se bornaient à exciter par de secrets émissaires l'ardeur des sections républicaines où ils avaient pu pénétrer, prenant à leur solde des ouvriers malheureux, multipliant les démarches, prodiguant les promesses, distribuant des cartouches et des pistolets. Deux contre-maîtres qu'ils avaient séduits, devaient leur ouvrir, quand il en serait temps, les portes d'une fabrique d'armes, et ils disposaient de quelques bandes d'hommes résolus qui furent d'avance distribuées sur divers points du boulevard : à la Madeleine, au Château-d'Eau, sur la place de la Bastille, c'est-à-dire sur toute la ligne du convoi.

Pour ce qui est du parti bonapartiste, il se livrait, à cette époque, aux démarches les plus actives. Quoique soumis à une surveillance assidue, le duc de Reichstadt avait trouvé moyen d'entrer en communication avec quelques-uns de ses partisans, auprès desquels il était représenté par le prince Louis-Bonaparte ; et pendant que Joseph quittait l'Amérique pour revenir en Europe, un corps de troupes, gagné tout entier à la cause du fils de Napoléon, se disposait à le recevoir à la frontière. Nul doute que, dans un pareil état de choses le parti bonapartiste n'eût pu faire tourner à son profit le soulèvement de la nation, s'il n'eût porté dans ses propres flancs la lutte et l'anarchie. Car, non moins divisé que le parti légitimiste, il comprenait trois fractions séparées par de graves dissidences : les *impérialistes*, admirateurs aveugles de la monarchie napoléonienne ; ceux qui aimaient surtout dans Napoléon le soldat victorieux, et enfin, ceux qui, amis de l'égalité par sentiment, ne réservaient au duc de Reichstadt que le titre de *chef du pouvoir exécutif*, et résumaient leurs désirs dans ces mots : la république avec un nom. Ces derniers formaient la fraction sans contredit la plus intelligente et la plus géné-

1. Voir aux documents historiques, nº 3.

reuse du parti ; mais compromis à tout instant par l'imprudence des hommes d'action, ils étaient en outre combattus par une aristocratie militaire, à demi ralliée au gouvernement nouveau, et qui, à l'exception de quelques généraux d'un caractère élevé, n'avait gardé du régime impérial qu'un grossier mélange de servilisme et d'orgueil.

Restaient les républicains, doués presque tous d'une résolution extraordinaire et d'une bravoure impétueuse ; mais ils manquaient de centre, de mot d'ordre, de direction. Les associations que ce parti renfermait dans son sein étaient indépendantes l'une de l'autre, et obéissaient à des impulsions, sinon contraires, au moins divergentes. La *Société des Amis du Peuple* avait vu naître à côté d'elle la *Société des Droits de l'Homme*, si fameuse depuis ; et en dehors de cette dernière, s'agitaient la *Société Gauloise* et le *Comité Organisateur des Municipalités*. Une grande hésitation résulta de ce défaut d'ensemble. Rien, d'ailleurs, n'était préparé pour une insurrection républicaine ; et bien que la *Société Gauloise* annonçât, par quelques-uns de ses membres, l'intention d'engager le combat, le parti se tenait dans l'expectative. Toutefois, dans la soirée du 4 juin, quelques membres de la *Société des Amis du Peuple* se réunirent au boulevard Bonne-Nouvelle, pour aviser aux choses du lendemain. Là il fut décidé, après d'assez vifs débats, qu'on ne commencerait pas l'attaque, mais qu'une collision paraissant inévitable, on se disposerait à soutenir la lutte avec vigueur. On se ménagea des communications le long du boulevard, et un citoyen dont le nom rappelait de grands souvenirs révolutionnaires, se chargea, quoique désapprouvant l'insurrection, de rassembler, au-delà du pont d'Austerlitz, un certain nombre d'ouvriers intrépides, avec lesquels il pouvait, en cas de trouble, soulever le faubourg Saint-Marceau.

Le 5, de bonne heure, tout Paris fut en mouvement. Ceux qui devaient composer le cortége s'étaient hâtés vers les lieux de rendez-vous d'avance indiqués, et, dès neuf heures du matin, une foule impatiente se précipitait vers la maison mortuaire. On voyait rouler pêle-mêle le long de la rue Saint-Honoré gardes en uniforme, ouvriers, artilleurs, étudiants, anciens soldats ; sur la place Louis XV les élèves en droit et en médecine, mêlés aux membres de la *Société des Amis du Peuple*, se formaient en pelotons et se choisissaient des chefs ; cent bannières de forme et de couleur diverses flottaient dans les airs ; ceux-ci portaient des flammes tricolores,



Le général Lamarque. (1770-1832.)

ceux-là des rameaux de verdure, quelques-uns montraient leurs armes avec menace. Mais un même sentiment perçait à travers cette infinie variété d'attitudes et de mouvements. Chose étrange ! de toutes parts on se rendait à des funérailles, et c'étaient des pensées de guerre qui éclataient dans tous ces regards inquiets, sur tous ces visages pâles d'émotion. Les rumeurs les plus alarmantes circulaient ; on se parlait à voix basse dans certains groupes, tandis que du milieu des groupes voisins sortaient des clameurs confuses ; et tous de supposer un vaste complot, les uns parce qu'ils le désiraient, les autres parce qu'ils en avaient peur. Car, chacun sentait bien de quelle maladie était travaillée

la société française, société si pleine en effet de trouble et de désordre, qu'il suffisait, hélas ! d'en rapprocher tous les éléments pour faire jaillir de leur contact une effroyable catastrophe !

Aussi le gouvernement avait-il eu soin de faire de Paris un champ de bataille. Quatre escadrons de caribiniers occupèrent la place Louis XV ; un autre couvrit, avec un bataillon du 3e léger, la place de Grève ; le 12e léger attendait le convoi sur la place de la Bastille ; il y avait des soldats dans la cour du Louvre ; il y en avait dans le quartier des étudiants ; la garde municipale était échelonnée sur toute la ligne qui s'étend de la préfecture de police au Panthéon, et un détachement de cette garde protégeait le Jardin des Plantes, non loin de la caserne des Célestins, où le 6e régiment de dragons tout entier se tenait prêt à monter à cheval. Le reste des troupes avait été consigné dans les casernes, et des ordres avaient été donnés pour faire venir au besoin des régiments auxiliaires de Ruel, de Courbevoie et de Saint-Denis. De sorte qu'à cette révolte qui n'était encore que dans l'air, le gouvernement avait à opposer une armée soldée d'au moins vingt-quatre mille hommes (1).

Le cortège se mit en marche. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par le général Lafayette, le maréchal Clauzel, M. Laffitte et M. Mauguin. Des jeunes gens traînaient le char funèbre, que suivaient des proscrits venus de tous les points de cette Europe, esclave des rois. Deux bataillons seulement composaient les troupes d'escorte, mais les gardes nationaux faisaient partie du convoi, au nombre d'environ dix mille, ayant tous le sabre au côté. Les artilleurs de la garde nationale s'étaient munis de cartouches, ils avaient leurs mousquetons chargés, et, parmi les membres des sociétés populaires, beaucoup portaient à demi-cachés sous leurs habits, des pistolets ou des poignards. Le temps, incertain et pluvieux, semblait ajouter à cette tristesse, mêlée de colère ou d'effroi, qui pénétrait toutes les âmes. Arrivé à la hauteur de la rue de la Paix, le cortége est tout à coup détourné de sa route, et entraîné autour de la colonne Vendôme par quelques jeunes gens enthousiastes. La frayeur gagne le poste de l'état-major, rangé en bataille sur la place ; il rentre précipitamment ; les portes se ferment. « On insulte aux mânes de Lamarque ! », crient aussitôt des milliers de voix, et il faut que les soldats sortent du poste pour rendre les honneurs militaires au cercueil qui passe. Ce fut le premier épisode de cette fatale journée ; et, aux cris de *Vive la République !* poussés avec force devant l'hôtel des affaires étrangères, il fut aisé de prévoir ce qui se préparait.

Le cortège avait repris sa marche le long du boulevard, dont une multitude innombrable couvrait les allées latérales, et il s'avançait à pas lents, dans une attitude sombre et formidable, lorsqu'au cercle de la rue de Grammont, le duc de Fitz-James parut, affectant une contenance altière, et le chapeau sur la tête. A cette vue, on s'indigne, on s'emporte ; des sommations violentes partent du milieu de la foule émue ; et le duc de Fitz-James est forcé à une prompte retraite par les pierres, qui, lancées de toutes parts, font voler en éclats les vitres de l'hôtel. Dès lors, l'agitation ne fit plus qu'aller croissant : née de l'ensemble des circonstances, mille accidents servirent à l'alimenter. Ici, un agent de police tombait frappé au visage ; là, sur l'observation d'une femme, on renversait dans la boue l'image du coq gaulois, surmontant un étendard populaire, et à cet emblème, foulé aux pieds, l'on substituait une branche de saule. Les moins fougueux s'irritaient de la présence des sergents de ville, placés de distance en distance

1. Les troupes appelées à concourir à l'action se peuvent évaluer ainsi : Il y avait six régiments de ligne et trois régiments d'infanterie légère à 2,000 hommes. . . 18,000
Huit régiments de cavalerie, à 500 hommes. . . 4,000
Garde municipale à pied et à cheval. 2,000
24.000

Indépendamment de ces forces, 30,000 soldats étaient échelonnés dans les environs de Paris, et le gouvernement pouvait compter sur le concours de 6,000 gardes nationaux environ !

sur les flancs du convoi. Un de ces malheureux, blessé grièvement, fut obligé de chercher asile dans les rangs des artilleurs : ils lui sauvèrent la vie ; un autre fut sur le point d'être immolé à la porte Saint-Denis, par un officier des invalides qui avait mis l'épée à la main. Ainsi tout concourait à rendre inévitables les malheurs prévus. Ces honneurs funèbres, où la douleur avait moins de part que l'espérance et la haine; cette population immense entassée sur les balcons, se pressant aux fenêtres, montée sur les arbres et jusque sur les toits ; ces drapeaux italiens, polonais, allemands, espagnols, qui rappelaient tant de tyrannies victorieuses et tant d'affronts impunis ; ces préparatifs de combat trop manifestes ; les précautions même d'un pouvoir réduit à avoir peur du passage d'un mort ; les hymnes révolutionnaires montant dans les airs au milieu des cris menaçants, des sons lugubres du tam-tam et du roulement des tambours voilés, tout cela disposait les esprits à une exaltation pleine de périls, tout cela ne laissait aux passions qu'une sanglante issue. Déjà, témoins du morne enthousiasme qui se communiquait de proche en proche dans cette masse confuse et pressée, plusieurs jugeaient la partie perdue pour le gouvernement de Louis-Philippe. Dans un peloton d'étudiants, une voix ayant crié : « Mais « enfin, où nous mène-t-on? — A la répu« blique, répondit un décoré de juillet qui « conduisait le peloton ; et tenez pour cer« tain que nous souperons ce soir aux Tui« leries. » La révolution de juillet elle-même, à son origine, n'avait présenté rien d'aussi imposant et d'aussi terrible. L'idée d'un combat était tellement présente à tous les esprits, qu'on arrachait en passant, pour s'en faire une arme au besoin, les pieux et les branches d'arbres. Le gouvernement flottait donc au hasard, en dépit des mesures prises ; car la fidélité des troupes était chancelante, et l'on n'ignorait pas que l'épée de beaucoup d'officiers appartenait à la cause de la République ou à celle de l'Empire. Il est certain que, lorsque le cortège atteignit la place de la Bastille, un officier du 12e léger s'avança vers le chef du premier peloton d'étudiants et lui dit : « Je suis républicain : « vous pouvez compter sur nous », et l'on vit plusieurs sous-officiers répondre par des signes d'assentiment à l'invitation de fraterniser avec le peuple. Cependant le bruit s'était répandu que les élèves de l'École polytechnique avaient été consignés ; on avait ajouté qu'ils avaient demandé vainement qu'un seul de leurs camarades sortît pour aller tenir un des cordons du corbillard. Soudain ils paraissent, au nombre de soixante environ, la plupart tête nue et les habits en désordre. Forçant la consigne, ils avaient renversé le général Tholosé, qui voulait s'opposer à leur sortie, et ils accouraient, prêts à se jeter dans l'insurrection. Des salves d'applaudissements, des cris de : Vive l'École ! Vive la République ! saluèrent la présence d'un uniforme depuis 1830 si cher au peuple, et la musique du régiment qui précédait le corbillard joua spontanément la *Marseillaise*. Le cortège avait traversé la place de la Bastille, il avait parcouru tout le boulevard Bourdon, entre le canal Saint-Martin et les Greniers d'abondance, et, passant le petit pont situé à l'extrémité du canal, il couvrait l'emplacement compris entre ce pont et celui d'Austerlitz : ce fut là qu'on fit halte.

Une estrade avait été préparée pour les discours d'adieu. Ceux que prononcèrent le général Lafayette, le maréchal Clauzel, M. Mauguin, les généraux étrangers Saldanha et Sercognani, furent, comme il convenait, tristes, graves et solennels. Mais aux paroles calmes ne tardèrent pas à succéder les harangues les plus véhémentes, et l'effervescence populaire s'en accrut. Des hommes, vêtus élégamment, couraient çà et là dans la foule et cherchaient à l'exciter par de fausses nouvelles, disant qu'on se battait à l'Hôtel-de-Ville, ou qu'un général venait de se déclarer contre Louis-Philippe, ou que les troupes, enfin soulevées, allaient marcher sur les Tuileries; les artilleurs de la garde nationale se concertaient; des cris de Vive

la République! se faisaient entendre... Tout à coup un inconnu arrive, monté sur un cheval qu'il fait mouvoir avec peine au milieu de la cohue immense. La figure de cet homme est sinistre, il est vêtu de noir, et tient à la main un drapeau rouge surmonté d'un bonnet phrygien. C'était le souvenir de 93 qu'on faisait revivre aux yeux de la bourgeoisie. L'indignation fut grande, surtout chez les républicains, dont cette apparition effrayante tendait à calomnier les doctrines. Un même cri de réprobation partit de toutes les bouches, et pourtant quelques-uns applaudirent, soit par l'effet d'un fanatisme imbécile, soit avec l'intention perfide de rendre odieuse la cause de la république. Le général Excelmans était dans le cortège. « Pas de drapeau rouge, s'écria-t-il « avec force; nous ne voulons que le dra- « peau tricolore : c'est celui de la gloire et « de la liberté ! » Alors deux hommes suspects s'élancèrent vers lui, criant qu'il fallait le précipiter dans le canal. Il quitta la mêlée, rencontra le comte de Flahault, et se rendit avec lui en toute hâte aux Tuileries. Craignant, comme le général Excelmans, que le parti qui poussait au mouvement ne fût celui d'un jacobinisme sanguinaire, beaucoup de citoyens ne songèrent plus qu'à s'armer contre l'insurrection. Le drapeau rouge avait produit son effet : celui qui le portait disparut, et dès ce moment les républicains durent renoncer à l'espoir d'entraîner sur leurs pas le gros de la bourgeoisie.

Tandis que ces choses se passaient près du pont d'Austerlitz, et à l'extrémité de la rue Contrescarpe qui longe le canal Saint-Martin, des scènes non moins vives avaient lieu sur le boulevard Bourdon, situé de l'autre côté de ce canal; et, pendant que les rues voisines du Grenier d'abondance se remplissaient d'hommes audacieux, incertains s'il valait mieux hâter l'heure du combat ou l'attendre, une colonne de dragons sortie de la caserne des Célestins débouchait sur le quai Morland, et se dirigeait vers le pont d'Austerlitz. Il importe de remarquer que ce fut sur un avis du préfet de police, M. Gisquet, et non sur l'ordre du général Pajol, commandant la première division militaire, que ce mouvement s'exécuta. Du reste, les dragons ne semblaient animés d'aucun sentiment hostile; ils avaient leurs pistolets dans les fontes, et leurs fusils au porte-crosse. Ils s'avancèrent rapidement et s'arrêtèrent à deux cents pas du pont. Une multitude frémissante leur faisait face; sur leur flanc gauche régnaient des palissades; à leur droite s'élevait, sur la Seine, l'île Louviers. Le tumulte, d'ailleurs, était au comble. Une voiture se présenta, traînée par des jeunes gens qui, après y avoir fait monter M. de Lafayette, le conduisaient en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. L'escadron ouvrit ses rangs pour livrer passage au général, et un instant après plusieurs coups de fusil retentirent. En vain le commandant des dragons, M. Desolliers, déploya-t-il en cette circonstance une modération courageuse, on demandait de toutes parts que les soldats rendissent leurs armes, on leur lançait des pierres du haut d'un toit voisin, et les plus animés se glissaient jusque sous le poitrail des chevaux, couchant en joue les dragons, dont deux furent blessés. Si plus de sang ne coula pas sur ce point, ce fut grâce à l'énergique intervention de MM. Dufour, Devauchelles, Soubiranne et Larabit. Ce dernier, député de l'Opposition, jouissait d'une réputation méritée d'honneur et de civisme : ses efforts contribuèrent puissamment à prévenir, sur ce théâtre des évènements, une collision qui, ailleurs, ne pouvait déjà plus être évitée.

Prévenu par un sous-officier déguisé de la situation critique des dragons du quai Morland, le colonel était sorti de la caserne à la tête d'un second détachement, et il se dirigeait, au bruit des fanfares, vers la place de l'Arsenal, pour aller rejoindre le premier détachement, par le boulevard Bourdon, de manière à tourner les insurgés. Mais à peine avait-il fait vingt pas hors de la caserne qu'une décharge renversa quelques soldats. Les dragons alors prirent le galop, et, traversant la place de l'Arsenal, vinrent charger



Le drapeau rouge. (Page 528, col. 1.)

sur le boulevard Bourdon. Le commandant Cholet y fut blessé à mort.

Cependant, du sein de la foule répandue autour du pont d'Austerlitz, dans la rue Contrescarpe, un cri s'élève : voici les dragons! Ils arrivaient en effet au grand galop, balayant tout sur leur passage. A cette vue, chacun de s'indigner : indignation légitime! car le point sur lequel les dragons avaient été provoqués était bien éloigné du théâtre où la charge les conduisait et où ils ne rencontraient plus devant eux que des milliers de citoyens inoffensifs. Une barricade est construite à la hâte ; ceux qui n'ont pas de fusils arrachent des pieux pour se défendre ; un jeune homme, frère d'un savant illustre, s'est écrié en élevant un drapeau tricolore : « Qui m'aime me suive » ; et plusieurs gardes nationaux tirent leurs sabres. Ils couraient furieux au-devant des ca-

valiers, lorsqu'à l'entrée du petit pont du canal, ceux-ci s'arrêtèrent, étonnés et comme interdits. L'insurrection en ce moment était flagrante. Un feu meurtrier partait de l'Arsenal, du pavillon Sully, du Grenier d'abondance. Le colonel des dragons avait eu son cheval tué sous lui, le lieutenant-colonel était blessé, une balle atteignit le capitaine Bricqueville. L'ordre de tourner bride fut alors donné aux dragons, qui se replièrent sur les rues de la Cerisaie et du Petit-Musc.

Les soldats de l'escorte ont disparu. On n'aperçoit plus dans tout ce quartier que citoyens se précipitant les uns sur les autres, saisis d'effroi ou transportés de fureur, et criant : aux armes! aux armes! Au delà du pont d'Austerlitz, les jeunes gens qui accompagnent les dépouilles du général Lamarque et veulent les conduire au Panthéon, attaquent la cavalerie municipale placée aux environs du Jardin des Plantes. Elle résiste avec énergie ; mais poussée vivement dans la direction de la barrière d'Enfer, elle ne doit qu'à l'appui de deux escadrons de carabiniers de rester maîtresse du convoi. Déjà Paris est en feu. Les républicains se sont répandus dans toutes les directions, coupant les rues de barricades, désarmant les postes, sommant les troupes qu'ils rencontrent de se réunir à eux, les attaquant si elles refusent, menaçant les poudrières et les arsenaux, arrêtant les tambours qui battent le rappel, enfonçant les caisses; partout en petit nombre, mais se multipliant par leur audace et partout présents à la fois. Rien de comparable à la rapidité de cette invasion : trois heures après le commencement de l'attaque, la moitié de la ville était au pouvoir des insurgés.

Sur la rive gauche de la Seine, deux cents hommes avaient investi la caserne des vétérans. Leur chef, artilleur de la garde nationale, escalade la caserne; arrivé dans la cour, où les soldats sont rangés en bataille, il s'aperçoit qu'il n'est pas suivi, redouble de hardiesse, court au commandant et lui demande son épée. « J'ai vingt ans de service, « répond l'officier : on ne m'arrachera mon « épée qu'avec la vie. — Gardez votre épée. « Mais entendez-vous la fusillade? C'est à « nous qu'est la force, et je commande ici. » Le jeune homme s'empare en effet du commandement, et déjà les soldats mettaient bas les armes, quand sept ou huit insurgés s'élancent dans la caserne, au milieu du plus effroyable désordre. Les vétérans se croient sur le point d'être massacrés, ils se mettent en défense, et repoussant les assaillants dont la plupart n'étaient armés que de pistolets ou de bâtons. Deux détachements de gardes municipaux accouraient de Sainte-Pélagie, par deux routes différentes, pour délivrer la caserne. Le premier essuie dans la rue d'Orléans un feu très-vif et perd son capitaine, M. Turpin. Le second commandé par le lieutenant Sénancourt, gagne la caserne qu'il dégage; mais bientôt, apprenant que Sainte-Pélagie est menacée, les gardes municipaux y retournent à pas précipités emmenant avec eux les vétérans. Non loin de là, et sur la place Maubert, où un poste venait d'être en partie égorgé, un engagement avait eu lieu entre les insurgés et un peloton de cavalerie, soutenu par des fantassins; la poudrière des Deux-Moulins était emportée, et toute la ligne des barrières appartenait à la révolte.

Sur la rive droite, les progrès de l'insurrection n'étaient pas moins rapides. Les républicains s'étaient rendus maîtres de l'Arsenal ; ils avaient enlevé le poste de la Galiote et celui du Château-d'Eau ; ils dominaient tous les quartiers du Marais ; la mairie du 8ᵉ arrondissement était en leur pouvoir ; la fabrique d'armes de la rue Popincourt, envahie avec succès, leur avait livré douze cents fusils; ils s'étaient avancés jusqu'à la place des Victoires, et se préparaient à assaillir la Banque, l'hôtel des postes, la caserne des Petits-Pères. Mais ils s'étaient surtout attachés à rendre inabordables la rue Saint-Martin et les rues circonvoisines, voulant y établir le quartier-général de l'insurrection, et ne se doutant guère que ce jour-là même MM. Thiers, Mignet, D'Haubersaërt, et autres personnages dévoués au gouverne-

ment de Louis-Philippe, se trouvaient réunis à table dans le restaurant du *Rocher de Cancale,* à cinquante pas du camp où des républicains se fortifiaient, bien résolus à proclamer victorieusement la république ou à mourir.

Tels étaient à six heures du soir environ, les avantages remportés par les insurgés, et tout dans ce moment semblait leur promettre la victoire. La classe ouvrière, il est vrai, ne s'était pas encore ébranlée en masse : déçus par cette révolution de juillet qui leur avait ouvert une perspective si belle et n'avait fait qu'aggraver leurs maux, les hommes du peuple hésitaient à recommencer l'expérience ; mais l'insurrection n'aurait pu se prolonger sans les attirer invinciblement dans son tourbillon, rien n'étant plus naturel que le pacte de la misère avec l'imprévu. Quant aux soldats, ils étaient en proie à une démoralisation manifeste ; car le souvenir de 1830 revivait en traits de flammes dans leur esprit incertain ; ils croyaient entendre les cris de reconnaissance et d'enthousiasme qui avaient accueilli au 29 juillet la défection du 53[e] de ligne ; et l'uniforme de la garde nationale, qu'ils voyaient briller dans les groupes d'insurgés, les frappait de stupeur et de respect. Dans la rue Culture-Sainte-Catherine, les sapeurs-pompiers démontèrent et cachèrent leurs fusils pour n'avoir pas à s'en servir contre une colonne qui venait s'emparer de la caserne. De leur côté, les gardes nationaux se réunissaient en petit nombre, et, quoique l'ensemble de la bourgeoisie fût opposée au mouvement, le rappel, dans beaucoup de quartiers, ne faisait qu'éveiller ce sentiment d'angoisse particulier aux guerres civiles. Et même parmi ceux qui descendaient dans la rue pour y combattre l'insurrection, les plus généreux avaient peine à se défendre de cette sympathie impérieuse qu'inspirent les grands courages. Il y en eut, dans cette soirée, des preuves singulières. Huit insurgés revenant de la place Maubert se présentent, au déclin du jour, à un des ponts de la cité qu'occupe tout un bataillon de garde nationale. Ils réclament avec autorité le droit d'aller rejoindre leurs amis, combattants de l'autre rive ; et comme on hésite à leur livrer passage, ils s'avancent résolument sur le pont la baïonnette en avant. Les gardes nationaux se rangèrent pour laisser passer ces huit hommes, admirant et déplorant leur folie héroïque. Voilà ce qu'étaient les insurgés, et l'on peut juger par ce trait de la puissance qu'ils tiraient de leur bravoure.

Aussi le gouvernement était-il dans un cruel état d'inquiétude. Pour rendre un peu de confiance aux soldats, sur lesquels on n'osait compter, on avait résolu de confondre leur action avec celle de la milice bourgeoise, et l'on avait concentré aux mains du maréchal Lobau, commandant en chef de la garde nationale, la direction de toutes les forces militaires de la capitale. Une réunion de généraux et de ministres eut lieu à l'état-major. Le maréchal Soult y parut, laissant voir sur son visage les traces d'une préoccupation étrange. Que décider ? Recommencerait-on cette guerre de ruelles et de carrefours qui avait été si fatale en 1830 au duc de Raguse et à la monarchie ? Un des assistants fut d'avis que le meilleur parti à prendre était de donner aux troupes l'ordre de la retraite ; on les aurait rassemblées en masse au champ de Mars, sauf à rentrer plus tard dans Paris l'épée à la main. Mais cette opinion fut très-énergiquement réfutée par le préfet de police. M. Gisquet, qui déploya, dans ces évènements, une remarquable fermeté. La discussion se prolongea au milieu des incertitudes, des imprécations inutiles, des vains projets, et l'on se sépara sans conclure, tant les têtes étaient troublées !

Il fallait agir, pourtant, car les moments étaient précieux. Or, le danger apparaissait à tous dans des proportions si formidables, que l'on expédia de tous côtés des ordres appelant dans la ville les soldats répandus dans les environs, bien que Paris regorgeât de troupes. Un bataillon du 12[e] léger partit de Saint-Denis ; le 14[e] léger accourut de Courbevoie, après s'être mis en marche pour Saint-Cloud, que le roi venait de quitter ; la

batterie de l'École militaire fut dirigée sur le Carrousel; des munitions considérables furent apportées de Vincennes. En même temps, un bataillon du 3e léger et un détachement de la 6e légion étaient chargés d'éclairer le boulevard, qu'occupaient déjà, vers la porte Saint-Martin, deux escadrons de carabiniers, et où le général Schramm s'était établi avec quatre compagnies à l'entrée de la rue de Cléry. A six heures du soir, les dragons parvinrent à se rendre maîtres de la place des Victoires, et, appuyé par quelques compagnies d'infanterie, un détachement de garde nationale, que commandait M. Delessert, assura le départ des courriers.

Mais ce n'étaient là que de faibles succès, en comparaison de ceux qu'obtenaient alors les insurgés sur mille points divers. Ils enlevèrent successivement, et en faisant essuyer à la garde municipale des pertes considérables, les postes de la Lingerie, de la Bastille, du marché Saint-Martin, des Blancs-Manteaux. A huit heures, ils construisaient une barricade près du petit pont de l'Hôtel-Dieu, faisaient reculer un détachement du 25e de ligne, forçaient un détachement de garde municipale à battre en retraite par le quai aux Fleurs, et enveloppaient de toutes parts la préfecture de police.

La nouvelle de ces évènements répandit la consternation au Château. On y eut en vain cherché cette affluence de visiteurs qui se voit autour des trônes, quand l'éclat des fêtes les entoure et que la force y est assise. La peur avait glacé les dévoûments les plus fastueux. Observation banale, en vérité, et presque superflue dans l'histoire des monarchies! Les employés des ministères avaient caché les papiers importants, et déjà l'on ne songeait plus aux Tuileries qu'à des préparatifs de fuite. On y craignait surtout que le général Lafayette et le maréchal Clauzel ne se jetassent dans le mouvement. Que n'auraient pu la popularité de l'un et la renommée de l'autre? La dynastie d'Orléans était perdue alors.

Le maréchal Soult, ministre de la guerre, partageait ces appréhensions. Depuis les récits qui avaient couru autrefois sur les intrigues de ses partisans et sur son désir secret d'être couronné roi de Portugal, on lui prêtait une ambition sans limites. Sa gloire militaire, sa science administrative, son activité infatigable, les brillantes destinées de Bernadotte, son émule, tout laissait supposer qu'il y avait place dans son âme pour les plus vastes desseins. On le savait, d'ailleurs, incapable de désintéressement dans ses affections politiques, incapable de constance dans ses choix; et lui qui s'était donné successivement à Bonaparte, à la Restauration, aux d'Orléans, il avait perdu le droit de faire croire à sa fidélité envers le dernier maître. Dans la circonstance, il fut en butte à de graves soupçons. On remarqua son attitude embarrassée pendant la lutte, la mollesse de sa résistance, l'injonction adressée par lui aux chefs de corps de ne se défendre qu'à la dernière extrémité, injonction qui démentait la rudesse de son caractère. Ce fut lui qui donna le conseil d'abandonner Paris, chose extraordinaire assurément. Enfin, l'on raconte, — mais le fait n'est nullement prouvé, — que, dans la nuit du 5 au 6, il eut, avec certains membres bien connus du parti républicain, une entrevue mystérieuse et importante. Ce qui ne saurait être contesté, c'est que, dans la soirée du 5 juin, on vit paraître au *National* un jeune homme, nommé Guibert[1], qui souvent s'était présenté comme le protégé du ministre de la guerre. Ce jeune homme était allé sonder les dispositions du général Subervic, et il se disait autorisé à provoquer une entrevue entre Armand Carrel et le maréchal Clauzel. Carrel le suivit en effet chez le maréchal; mais il trouva celui-ci très froid, très prudent, et manifestement dominé par la crainte de se livrer. A son tour, il se tint sur la réserve, et de cet entretien il résulta pour lui, ainsi que pour le maréchal, la conviction, erronée peut-être, mais profonde, que le ministre de la guerre avait voulu pénétrer leurs secrets, afin de s'associer à l'insurrection pour peu

1. Le même qui, depuis, fut assassiné rue Louis-le-Grand.

qu'elle eût des chances, ou de se ménager, dans le cas contraire, les moyens les plus sûrs de la déjouer.

Mais si l'hésitation était grande chez ceux qu'on attaquait, elle n'était pas moindre chez ceux que leur position appelait à diriger l'attaque. Deux élèves de l'École polytechnique avaient compté sur M. Mauguin : ils le surprirent troublé au plus haut point, et ne purent lui arracher que des paroles pleines de découragement. Le maréchal Clauzel ne se sentait pas plus résolu : il répondit à un artilleur qui le pressait, au nom du parti, de tirer l'épée : « Je me joins à vous, si vous « êtes assurés du concours d'un régiment. « — Eh ! monsieur, répliqua brusquement « l'artilleur, si, à l'heure où je vous parle, « un régiment était à nos ordres, nous n'au- « rions pas besoin de vous. » Seul, parmi les personnages qui avaient un long passé à compromettre et une fortune considérable à risquer, seul M. de Lafayette s'offrit tout entier. De la voiture où on l'avait placé pour le conduire à l'Hôtel-de-Ville, tentative avortée, le noble vieillard avait entendu un de ceux qui le traînaient dire à son voisin, par manière de plaisanterie : « Si nous jetions « le général dans la Seine, comment le gou- « vernement repousserait-il le soupçon de « l'avoir sacrifié ? » Et lui, faisant allusion à ces mots cruels, il disait avec cette grâce qui jamais ne l'abandonna : « Mais ce n'était « pas une si mauvaise idée ! » Puis, comme on réclamait son concours, il s'écria, malade et fatigué qu'il était : « Mes amis, trouvez « un endroit où l'on puisse placer une chaise « et je vous y suivrai. » Abreuvé de dégoûts, jouet d'une ingratitude qu'il rappelait sans cesse, plus que jamais irrité des outrages dont la Cour poursuivait sa vieillesse, il sentait en lui des haines vigoureuses, qui, se mariant à son patriotisme et à son courage, le rendaient impatient de se venger. Mais il manquait absolument d'initiative, et ses amis n'osaient prendre sur eux de disposer d'une vie aussi précieuse. Sa popularité fut donc encore une fois inutile à son parti et à lui-même.

On aurait pu, il est vrai, s'emparer de sa réputation ; et il est à croire qu'une proclamation créant un gouvernement provisoire, et répandue, le 6 au matin, à plusieurs milliers d'exemplaires, aurait eu un résultat décisif. Car, dans ce cas, la révolution de 1830 revivait avec des circonstances semblables. Beaucoup de personnages marquants se laissaient entraîner par le grand nom de



Sarrut.

Lafayette ; la moitié de la garde nationale passait du côté de son ancien chef ; les troupes restaient indécises ; et, commencée par des gens de cœur, l'insurrection, en prenant de la consistance, attirait à elle tous les égoïstes, tous les ambitieux, tous les lâches. Mais au-dessus de ceux qui se battaient, rien ne fut tenté, rien ne fut osé. Les bureaux de la *Tribune* avaient été envahis par des agents de police mêlés à un détachement de gardes nationaux, et l'on avait mis les scellés sur les presses, malgré les protestations de MM. Sarrut et Boussi. Une mesure semblable frappa la *Quotidienne*, et aurait at-

teint le *National*, si ses bureaux n'eussent été situés précisément dans le voisinage des barricades. Ce fut donc au *National*, où s'étaient rendues quelques personnes étrangères au parti, que se réunirent, le 5 juin, vers huit heures du soir, plusieurs des républicains les plus influents. Là fut agitée, au milieu de mille rumeurs confuses, la question d'un soulèvement général. Pour beaucoup, la question n'était pas douteuse. L'élan était imprimé au parti : que tardait-on à le seconder ? La révolution de 1830 n'avait pas commencé sous des auspices plus favorables. Tel ne fut pas l'avis d'Armand Carrel. De la part d'un homme réputé brave entre tous, et en présence d'un parti non moins soupçonneux que bouillant, une déclaration pareille demandait une fermeté de caractère peu commune. Mais il est permis d'affirmer qu'Armand Carrel, dans cette occasion, se pressa trop de juger en militaire ce qu'il avait à juger en conspirateur. Or, les principes qui assurent la victoire à une armée en campagne ne sont pas ceux qui décident du succès d'un soulèvement populaire. L'audace, qui fut le procédé de Danton et même son génie, l'audace est la prudence des partis en lutte. Car, en révolution, la confiance a tous les profits du hasard.

La réunion du *National* n'ayant abouti qu'à mettre en relief des dissidences funestes, les plus ardents se mirent en marche pour gagner le coin de la rue Ménilmontant, où ils se croyaient attendus par de nombreux amis, et où ils étaient résolus à se fortifier, ne doutant pas que la guerre ne recommençât le lendemain.

Mais déjà la face des choses commençait à changer. Le défaut de direction menaçait de tout compromettre. Dans le salon de M. Laffitte, quelques députés de l'Opposition étaient occupés à se répandre en vains discours, et donnaient des signes d'effroi que condamnait la sérénité de M. Laffitte, toujours calme dans le péril. Les ministres allaient être informés par leurs émissaires de l'inaction de Lafayette et des hésitations du maréchal Clauzel. Des mandats d'arrêt étaient lancés contre MM. Cabet, Laboissière et Garnier-Pagès. Les divers corps de l'armée immense qui pesait sur Paris, commençaient à ne plus croire à une seconde révolution de juillet, en entendant les cris de *Vive la troupe!* qu'avaient soin de pousser, en défilant devant eux, les bataillons bourgeois envoyés contre les insurgés. Ceux-ci, d'autre part, se décourageaient, se dispersaient, en apprenant que les chefs étaient peu disposés à jouer cette sanglante partie, et que l'autorité des noms manquerait, peut-être, à la révolte. Pour multiplier les défections et contenir le peuple, des agents de police firent partout circuler le bruit que l'insurrection était carliste. Hardi mensonge qui, repoussé par les uns, fut accueilli par les autres sans défiance, et enflamma de colère la garde nationale de la banlieue, que le gouvernement poussa dans Paris rugissante et trompée.

D'un autre côté, parmi les plus hauts personnages de la Cour, les dignitaires, les députés ministériels, les généraux, la terreur était extrême. C'était M. Thiers qui, dans la soirée du 5 juin, semblait présider à tous les préparatifs de la défense. Entouré pendant quelque temps, à l'état-major de la garde nationale, de MM. Bérenger, Kératry, Madier-Montjau, Voysin de Gartempe, il faisait distribuer des cartouches et envoyait dire aux députés de se réunir en toute hâte, heureux de l'occasion que lui offrait la fortune de s'essayer à un rôle nouveau. Treize députés seulement se rendirent à l'état-major, y compris ceux que nous avons plus haut désignés, et tous ils attendaient avec impatience l'arrivée du roi, ne sachant s'ils allaient lire dans ses regards l'espoir du triomphe ou l'appréhension d'une défaite. Il arriva enfin de Saint-Cloud, après avoir donné à sa famille l'ordre de le suivre. L'état de Paris effraya la reine outre mesure; elle jugeait la situation plus grave encore qu'en 1830, opinion que n'était pas loin de partager Mme Adélaïde elle-même, connue pour la fermeté de son caractère. La question du départ fut agitée; mais il y avait à imiter l'exemple de Charles X un danger qui ne

pouvait échapper à la pénétration de Louis-Philippe. S'il eut des craintes, il en garda le secret devant ceux qui allaient chercher auprès de lui un encouragement à l'espérance. Il les accueillit comme il convenait dans le moment, c'est-à-dire avec un visage rassuré, avec des paroles reconnaissantes; et il parut ne pas s'apercevoir de la solitude que créait autour de lui la fortune incertaine.

L'insurrection, cependant, campait au milieu de la capitale. Deux barricades coupaient la rue Saint-Martin: l'une au nord, à la hauteur de la rue Maubué; l'autre, beaucoup plus forte, au midi, à la hauteur de la rue St-Méry, et à quelques pas de la vieille église de ce nom. Dans l'espace compris entre les deux remparts, au coin de la rue Saint-Méry et faisant face à la rue Aubry-le-Boucher, s'élevait la maison n° 30, dont cent dix insurgés environ occupaient le rez-de-chaussée et les abords, et qui leur devait servir tout à la fois de quartier-général, de citadelle, d'ambulance. La position était bien choisie: si on l'abordait de front par la rue Aubry-le-Boucher, on tombait sous le feu parti des croisées du quartier-général; si on l'attaquait de revers, il fallait affronter les combattants postés dans l'intérieur des barricades, hommes exercés qui donnaient la mort d'une main sûre, et qu'animait un courage extraordinaire. Dans la soirée du 5 juin, une colonne de gardes nationaux qui éclairait la rue Saint-Martin vint se heurter à la barricade. « Qui vive? crie la sentinelle. « — Amis. — Êtes-vous républicains? — « Oui. » L'air fut ébranlé par de joyeuses acclamations; et un insurgé nommé Rossignol s'avança pour conférer avec le chef de la colonne; mais, à l'instant même, des gardes nationaux s'élançaient sur la barricade en criant: « Ah! brigands, nous vous tenons enfin »; et de son côté le capitaine se disposait à faire prisonnier le parlementaire. Alors celui-ci se retourne vers les siens, et, quoiqu'un tel commandement semblât l'exposer à une mort inévitable, il s'écrie avec intrépidité: « Feu! mes amis. » Une décharge partit de l'intérieur des barricades et renversa cinq hommes. Les assaillants ayant fait feu à leur tour, un des chefs de la barricade reçut une balle dans les reins; mais la colonne dut reculer et se dispersa. A cette première rencontre succédèrent deux attaques qui furent repoussées avec beaucoup de vigueur. Et ce n'étaient là que les préludes d'une lutte terrible. Les insurgés s'y préparèrent avec un sang-froid surprenant. Tandis que, sous les ordres d'un décoré de juillet nommé Jeanne, les uns s'établissaient au poste de la rue, les autres, installés dans la maison n° 30 et réunis dans la loge du concierge, attendaient avec impatience le moment de l'assaut, et abrégeaient par de gais discours ces heures formidables. Ceux qui n'avaient pas d'armes coulaient des balles dans une douzaine de moules avec les gouttières de plomb arrachées aux toits. Ces étranges préparatifs étaient présidés par quelques vieillards, anciens soldats, qui animaient leurs compagnons de la voix et du geste. Des enfants chargeaient les armes et se servaient, en guise de bourre, des affiches qu'ils avaient déchirées le long des murs. Plus tard, quand cette ressource vint à manquer, les insurgés, pour bourrer leurs fusils, déchirèrent leurs chemises. Ils attendirent ainsi, environnés de silence et d'obscurité, s'agitant seuls au milieu de cette grande cité devenue immobile, et sachant bien pour la plupart qu'ils ne verraient pas le soleil du lendemain. Tout à coup des pas pressés retentirent sur le pavé de la rue, et un bruit d'armes se fit entendre. C'était un détachement d'infanterie qui arrivait par le bas de la rue Saint-Martin. Il était deux heures et demie du matin, et la barricade en ce moment se trouvait presque déserte. Mais déjà quelques insurgés étaient montés au troisième étage et frappaient à coups redoublés les portes d'un appartement qui donnait sur la rue. On leur ouvrit, et à leurs yeux parurent deux jeunes femmes qui, tremblantes, éplorées, demandaient qu'on leur fît grâce de la vie. « Ne craignez rien, répon- « dirent en souriant les républicains, nous « ne venons ici que comme ennemis du roi;

« et si vos meubles sont endommagés par les « balles, le gouvernement provisoire vous « indemnisera. » Ceux qui avaient des fusils s'embusquèrent à l'angle des croisées; les autres se tinrent prêts à faire rouler sur la tête du soldat des moellons et des pavés. Aussi, les troupes ne purent-elles que traverser à la hâte les barricades, où leur passage laissa pour tout vestige une longue traînée de sang. Bientôt après, avertis que, dans la cour de la maison par eux occupée, il y avait une boutique d'armurier, les républicains s'en firent ouvrir l'entrée. Cette boutique contenait une cinquantaine de fusils de chasse. La distribution en fut faite au milieu du plus vif enthousiasme; mais la fraternité qui régnait entre les combattants ne les empêcha point de se disputer ces armes, trop rares, avec toute la jalousie du courage. Sur ces entrefaites, on annonce l'approche de la garde municipale. Alors les insurgés descendent en masse dans la rue, laissent approcher la garde municipale à la portée du pistolet, et la repoussent trois fois de suite au cri de vive la République! Leur exaltation était immense et semblait croître avec leurs dangers. Un enfant de douze ans qui combattait parmi eux ayant été cruellement blessé à la tête, Jeanne ne put, malgré les sollicitations les plus pressantes, lui faire quitter la barricade. Du reste ce bouillant courage s'alliait, chez les combattants de Saint-Méry, à un sentiment profond d'humanité. Après chaque engagement, ils sautaient par-dessus la barricade, prenaient les blessés dans leurs bras, et les portaient à l'ambulance, où leurs ennemis n'étaient plus que leurs frères.

Non loin de là, une autre troupe d'insurgés gardait une barricade construite à l'entrée du passage du Saumon, et dont les approches étaient défendues par des sentinelles vigilantes, échelonnées le long de la rue Montmartre. Là aussi des combats opiniâtres marquèrent une nuit à jamais déplorable, car le maréchal Lobau avait ordonné aux soldats de fouiller ce quartier de manière à ce qu'il fût libre à la pointe du jour; et, de leur côté, les républicains étaient décidés à n'en sortir vivants, que s'ils en sortaient vainqueurs. Longtemps ils se maintinrent au poste choisi, s'enflammant par des exhortations mutuelles, inaccessibles au découragement, supérieurs à la crainte. Un café, situé à l'angle de la rue Montmartre et du passage [1], recevait les mourants; et, du haut des fenêtres voisines, qui s'ouvraient de minute en minute et se refermaient avec précipitation, des mains inconnues jetaient des cartouches aux républicains. Mais ils n'étaient qu'une poignée. Pressés par des forces considérables et qui se renouvelaient sans cesse, tout homme qui tombait dans leurs rangs était pour eux une perte irréparable. A quatre heures du matin, une plus longue résistance était devenue absolument impossible. Le café était rempli de blessés; sur la table de billard, inondée de son sang, gisait un élève de l'École polytechnique, et, derrière la barricade, on comptait moins de combattants que de cadavres. Un dernier assaut termina la lutte sur ce point. Quelques insurgés, en très petit nombre, s'échappèrent comme par miracle; les autres se firent tuer sur la brèche.

Le poste du petit pont de l'Hôtel-de-Dieu avait été, dans la soirée du 5, le théâtre d'une lutte acharnée. Dix-sept insurgés, qui l'occupaient pendant la nuit, s'étant laissé surprendre par une nombreuse colonne de garde nationale, quinze de ces malheureux furent mis en pièces et jetés dans la Seine; deux furent atteints dans les rues voisines et égorgés. Quant aux républicains réunis à la rue Ménilmontant, après avoir fait le coup de feu toute la nuit, ils durent battre en retraite aux approches du jour, à cause de leur petit nombre et parce que la position était trop faible pour qu'il fût possible de la défendre.

Le 6 juin, il n'y avait plus d'insurgés que sur la place de la Bastille, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et dans les rues Saint-Martin, Saint-Méry, Aubry-le-Boucher,

1. Ce café n'existe plus.

Planche-Mibray et des Arcis. Or, pour vaincre l'insurrection ainsi refoulée dans deux quartiers, le gouvernement s'épuisait en efforts prodigieux. Dès six heures du matin, la place Louis XV était encombrée par l'artillerie; deux bataillons accouraient de Saint-Cloud pour se joindre à ceux dont la capitale était inondée; enfin, un régiment d'infanterie et trois régiments de cavalerie entraient à Paris, venant de Versailles et traînant du canon.

Mais tout cela ne suffisait pas encore pour rassurer entièrement la Cour. Les Tuileries avaient à peu près le même aspect que la veille. On y comptait les hommes marquants qui étaient venus offrir leurs services, et il régnait sur le visage des personnes présentes je ne sais quel air de contrainte. Quand on fut pour distribuer les commandements des diverses brigades, la plupart des chefs se trouvaient absents. Un général, connu pour son énergie, le général Excelmans, refusa de servir sous les ordres du général Pajol, son égal, regardant l'invitation qu'on lui adressait à cet égard comme une insulte à ses épaulettes; et entre lui et le maréchal Soult, il s'éleva, dans la galerie de Diane, une altercation très-vive, dont la famille royale put entendre les éclats. Le roi montrait beaucoup de sérénité. Rompu à l'art de veiller sur lui-même, il apportait une aisance parfaite dans ses manières et dans ses discours, soit qu'il voulût répandre autour de lui la confiance, soit qu'il comprît que la révolte touchait à sa fin. L'incendie, néanmoins, pouvait à tout instant se rallumer. Dans cette même matinée, M. Marchais passant sous les fenêtres du maréchal Lobau : « Eh bien, lui cria ce dernier, d'un ton moi-« tié plaisant, moitié sérieux, de vous ou « de nous, qui s'en va? »

Les députés de l'Opposition s'étaient, dans l'intervalle, réunis chez M. Laffitte, et l'on y délibérait sous l'empire de la colère ou de la peur. La plupart de ces hommes pusillanimes avaient pâli au seul nom de la république, et déjà devant eux s'étaient dressés tous les noirs fantômes, effroi de leur souvenir. Mais, grâce au ciel! ils n'entendaient plus que les derniers cris de la révolte expirante, et furieux de leur frayeur désormais évanouie, ils disaient : « Que tardons-nous? le moment est venu pour chacun d'exprimer tout haut sa pensée. Plus de milieu de possible entre adopter l'insurrection et rompre avec elle. Détournons de nous une solidarité fatale, et qu'une solennelle manifestation témoigne de notre éloignement pour les fauteurs de l'insurrection, pour leurs actes, pour leurs doctrines. » Mais cette opinion trouva dans l'assemblée des contradicteurs énergiques. Convenait-il aux auteurs de la loi de s'armer du réquisitoire? Et dans quel moment! Était-ce donc lorsque le sang versé fumait encore, lorsque tous les esprits étaient en fermentation et que la moindre étincelle y pouvait porter l'embrasement; était-ce au bruit de la fusillade, qu'il fallait fulminer l'arrêt des insurgés? Vainqueurs, l'histoire seule les auraient jugés; vaincus, l'excès de leur malheur était là pour les sauver de l'insulte. Ce fut l'avis des plus généreux, de M. de Bryas entre autres. M. de



Le maréchal Clauzel. (1772-1842.)

Bryas avait un fils à l'École polytechnique, où la révolte avait trouvé plus d'un intrépide auxiliaire. Père et citoyen, il combattit avec une louable véhémence l'idée d'une manifestation qui eût été, en effet, sans avantage et sans dignité. Il fut ensuite question d'envoyer au roi des commissaires chargés de lui montrer dans la politique suivie depuis 1830 la source de tous les désordres. On objecta que la démarche était inutile; que le roi avait, comme Charles X, comme tous les rois, une volonté immuable; qu'il y avait folie à en douter; et que les députés de l'Opposition se devaient de ne pas affronter les dédains d'une camarilla, gonflée en ce moment de haine et d'orgueil. Le mot république ayant retenti au milieu de ces débats, et plusieurs ayant demandé qu'à la critique des actes du gouvernement on associât une franche réprobation de ces principes terribles qui avaient 93 pour date, et pour symbole le drapeau rouge, M. de Lafayette prit la parole. Il ne descendit pas à repousser des rapprochements aussi frivoles qu'injustes, et il se déclara, sans détour, républicain. Ces mots qu'une malveillance habile s'était plu à lui attribuer : « Le duc « d'Orléans est la meilleure des républiques, » il affirma que jamais sa bouche ne les avait prononcés. Et, rappelant, avec une noble désapprobation de lui-même, les journées de juillet, éternel enseignement des peuples, sa confiance trompée, ses illusions misérablement détruites, son aveuglement châtié, il rejeta tout ce qui, dans une monarchie, pouvait ressembler à l'espérance. Mais ce vieillard courageux et sincère parlait à des hommes que la monarchie retenait à son service par d'invincibles séductions. Les députés nommèrent trois commissaires : M. François Arago, le maréchal Clauzel, M. Laffitte. Le maréchal ayant refusé, M. Odilon Barrot prit sa place dans la commission. Sur ces entrefaites, on avait apporté la nouvelle de l'insurrection vaincue, et les députés se séparèrent, jugeant leur rôle fini.

En sortant, M. Arago rencontra dans la cour M. Savary et M. Alexandre Dumas, un savant et un poète. Très-animés l'un et l'autre, ils n'eurent pas plutôt appris ce qui venait d'avoir lieu chez M. Laffitte, qu'ils éclatèrent en discours pleins d'emportement et d'amertume, disant que Paris, pour se soulever, n'avait attendu qu'un signal, et qu'ils s'étaient rendus bien coupables envers leur pays, ces députés si prompts à désavouer les efforts du peuple, si ardents à lui envier de plus hautes destinées, dignes assurément de la grandeur de son ouvrage.

De fait, l'insurrection n'était pas étouffée. Il est vrai qu'un détachement de lanciers avait dégagé la porte Saint-Martin; que trois colonnes, sous la direction du général Schramm, avaient emporté l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et que le boulevard était libre depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Mais le tocsin sonnait à l'église Saint-Méry, les combattants du cloître tenaient encore, et malheur aux bataillons qui, s'engouffrant dans la rue Saint-Martin, osaient attaquer de trop près ces hommes indomptables. Car jamais place d'armes ne fut mieux défendue. Lorsque, vigoureusement repoussées, les troupes se repliaient en désordre, les républicains franchissaient la ligne des barricades, couraient dépouiller les morts de leurs gibernes, et renouvelaient ainsi leurs munitions épuisées. Placée aux fenêtres d'un café voisin, une jeune fille[1], dont l'amant était dans les barricades, avertissait, par des signes intelligents, de l'arrivée des soldats; ou bien, elle entourait les blessés de soins pieux, et venait offrir du bouillon aux combattants qu'allaient trahir leurs forces défaillantes. Les blessés ne trouvèrent pas une ressource moins précieuse dans l'active charité d'une autre femme, épouse de l'armurier dont les combattants avaient envahi le magasin. Il était impossible, pourtant, qu'une pareille lutte se prolongeât, parce que chaque nouvelle attaque laissait dans les rangs des insurgés des vides qui ne se remplissaient point. Jusque-là, ils avaient

1. Elle a figuré depuis au procès des vingt-deux et a été acquittée.

cru que leur audace, à force de bonheur, deviendrait contagieuse; que, de tous les points de Paris, l'insurrection répondrait au redoutable appel de leurs décharges, et que, s'ils devaient succomber, leurs corps, du moins, n'appartiendraient qu'à la république. Un moment, leur confiance fut entière : deux inconnus leur amenèrent un petit baril de poudre; et on vint leur annoncer que des amis étaient en marche pour les secourir. Mais cet espoir ne tarda pas à leur manquer. Vainement ils prêtent l'oreille, c'est à peine si le vent leur apporte les rumeurs ordinaires de la cité; leurs voix s'éteignent sans écho : Paris autour d'eux fait silence. Un soldat du 62ᵉ, nommé Vigouroux, dirigeait les combattants postés aux fenêtres : « Nous « sommes perdus, dit-il à ses compagnons, « du ton d'un homme qui a fait le sacrifice « de sa vie; s'il en est, parmi vous, qui aient « autre chose à faire ici qu'à y mourir, il en « est temps; qu'ils se retirent. » Chacun demeura ferme à son poste. Pour la plupart, race insouciante et belliqueuse, il y avait dans un tel combat une sorte d'étourdissement généreux dont ils ne voulaient point perdre l'émotion; et quant à ceux qui obéissaient à des convictions réfléchies, ils pensaient que, si la république était condamnée à périr, il importait que, de sa défaite, il restât dans l'esprit de tous d'ineffaçables impressions et un souvenir immortel.

Vers le milieu du jour, un détachement d'infanterie s'étant présenté par la rue Aubry-le-Boucher, un sergent cria d'une voix forte qu'il désirait parlementer. Un des insurgés s'avance aussitôt, son espingole à la main. « Si je suis tué, avait-il dit, ce ne sera « qu'un soldat de moins, et vous me vengerez. » Il échangea quelques paroles avec un lieutenant, et, de retour vers ses compagnons, il leur apprit que les soldats demandaient seulement à traverser les barricades, promettant de ne pas tirer un seul coup de fusil. Mais Jeanne craignit un piège, et s'avançant à son tour : « Vous ne passerez « dit-il, au milieu de nous, qu'après avoir « posé les armes. » Puis, étendant la main vers les barricades, il ajouta qu'elles étaient inviolables, gardées par des hommes qui avaient juré de ne les abandonner qu'inondées de leur sang. Et en achevant ces mots, il adjurait les soldats, au nom de la patrie en deuil, de se souvenir qu'enfants du peuple ils devaient leurs bras et leur vie au triomphe de sa liberté. Le commandant répondit avec émotion qu'il ne s'écarterait pas de ses devoirs; mais il donna l'ordre de la retraite, et les soldats se retirèrent à pas lents, au cri de *Vive la ligne!* parti du fond des barricades.

Quelques instants après, la garde nationale de la banlieue de Paris déboucha par le bas de la rue Saint-Martin. Ivres de vin et de colère, quelques-uns se hâtaient, remplissant l'air d'imprécations, et croyant marcher à une victoire facile. Accueillie par un feu roulant, la garde s'arrête, recule. Exposés à des coups d'une précision surprenante, les premiers rangs sont culbutés en un clin d'œil, tandis que, de toutes les fenêtres du quartier-général, la mort s'abat au milieu de la colonne. Alors une frayeur inexprimable s'empare des assaillants, ils prennent la fuite, gagnent les quais et se dispersent dans toutes les directions, jetant au loin, les uns leurs shakos, d'autres leurs armes.

Ainsi, au milieu de cette cité de plus d'un million d'habitants, dans le quartier le plus populeux de Paris, à la face du soleil, on vit soixante citoyens défier un gouvernement, tenir en échec une armée, parlementer, livrer bataille. Et pendant ce temps, ceux qui auraient voulu leur porter secours, restaient condamnés au tourment de leur impuissance. Plusieurs furent aperçus autour de ces quartiers funestes. La tête baissée, l'air morne et des pleurs dans les yeux, ils erraient livrés au deuil muet de leur âme, et quelquefois ils s'arrêtaient avec angoisse pour écouter le bruit de la fusillade et les sons inégaux du tocsin. Car la fortune leur refusait l'occasion d'un dévoûment utile à leurs amis. Il est, dans la mêlée des passions politiques, une heure suprême où se fixe le sort des empires. Cette heure précieuse, dé-

cisive, les républicains l'avait perdue ; et maintenant ils rencontraient sur leur chemin, non-seulement les hommes qu'animaient contre eux de loyales inimitiés, mais encore cette immense foule, cette foule inexorablo d'êtres vils pour qui la défaite est un crime et le malheur une proie. D'ailleurs, nul centre où les républicains désormais se pussent ralliér, nul chef pour les conduire : partout des soldats, partout des traîtres, des ennemis partout! Et telle était déjà la confiance inspirée aux indifférents par cet étalage de forces, que les affaires avaient repris leurs cours. Ici le commerce, ses préoccupations exclusives; ses calculs, là, le pavé tout couvert du sang de la veille, les maisons tendues de noir, la fusillade, le tocsin, des mourants sur des civières, et, enfin, des prisonniers chancelant sous les coups, moins redoutés que l'insulte. Car qui les aurait oubliées ces scènes de colère et d'acharnement ? Sur la place de Grève, remplie le 6 juin de gardes nationaux et de soldats, il y eut des actes de férocité que l'historien de ces jours néfastes se refuse absolument à décrire; et c'est une consolation pour son cœur attristé de pouvoir au moins rendre hommage à la noble conduite du général Tiburce Sébastiani, par qui fut réprimé l'excès de ces lâches fureurs.

A midi, le roi sortait du château des Tuileries, accompagné des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce, et il passait en revue les troupes réunies sur la place Louis XV et dans les Champs-Elysées. De là il se rendit par les boulevards jusqu'à la Bastille, parcourut le faubourg Saint-Antoine, et longeant les quais, rentra dans son palais par le Louvre. Quoique la révolte en ce moment fût presqu'entièrement vaincue, la longue promenade du roi était un acte de courage; et la garde nationale qui, rangée sur la route, le saluait de ses acclamations, ignorait elle-même jusqu'à quel point, dans plusieurs quartiers, la mort s'était trouvée près de lui. Sur le quai, par exemple, et non loin de la place de Grève, une jeune femme le coucha en joue du haut d'une fenêtre, et elle ne s'abstint de tirer que parce que la pesanteur de l'arme faisait trembler sa main. Le roi, dans cette occasion, n'hésita donc pas à payer de sa personne, montrant à tous un visage calme et souriant, adressant des paroles de consolation aux gardes nationaux qu'il rencontrait blessés, s'avançant vers les groupes silencieux ou hostiles, écartant même ceux de l'escorte qui, soit affectation de zèle, soit sollicitude sincère, cherchaient à le couvrir de leur corps.

Trois heures sonnèrent lorsqu'une calèche découverte, dans laquelle se trouvaient MM. Arago, Odilon Barrot et Laffitte, entra dans la cour des Tuileries. Un inconnu s'étant alors élancé à la tête du cheval, le saisit par la bride en s'écriant : « Prenez garde, Mes-« sieurs ! M. Guizot sort de l'appartement du « roi : vos jours ne sont pas en sûreté. » Plus surpris qu'effrayés de cette rencontre inattendue, les trois commissaires se firent annoncer. Une longue intimité avait permis à M. Laffite d'étudier le monarque, et, sur le seuil de l'appartement royal, il dit à ses collègues : « Tenons-nous bien : il va essayer « de nous faire rire ».

Admis auprès du roi, les députés lui exposèrent que la victoire qu'il allait remporter, était légale et ne devait pas être cruelle ; que le moment était favorable pour réparer les fautes commises, pour calmer l'irritation devenue générale, et qu'il y aurait sagesse à donner le triomphe des lois pour point de départ à un changement de système, reconnu nécessaire; que la popularité du roi ébranlée, les haines politiques portées à un degré de violence inouï, la guerre civile dans l'Ouest, la guerre civile dans Paris, montraient assez combien était condamnable le système du 13 mars; que de ce système étaient découlés, comme autant de conséquences inévitables, les malheurs de Grenoble, le désarmement non motivé de la garde nationale dans plusieurs villes, des mesures de rigueur sans exemple, l'obligation de livrer quatre départements aux rigueurs de l'état de siège ; qu'au tort de cette politique, furibonde à l'intérieur, se joignait



Odilon Barrot

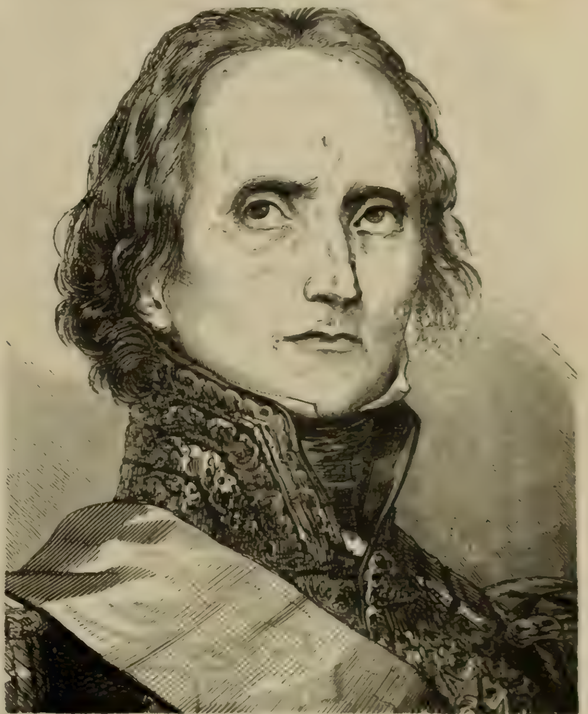
1791–1873

(Acier reporté typographiquement).

celui d'une politique dénuée, au dehors, de franchise, d'énergie et de dignité.

La réponse du roi fut telle qu'on devait la prévoir. Si le sang coulait, la faute en était aux factieux, qui seraient châtiés, mais sans que le cours régulier de la justice fût interrompu. Si le roi de France n'avait pas la popularité du duc d'Orléans, il ne fallait pas s'en étonner après tant de calomnies et d'outrages, fruit des haines de l'esprit de parti. Les rigueurs déployées étaient un moyen de gouvernement que rendaient indispensable des attaques sans cesse renaissantes. Le compte-rendu, après tout, n'était qu'un exposé des griefs imaginaires, qu'un tissu d'accusations injustes, comme celle où l'on reprochait au roi d'être insatiable de richesses. Quant à la politique extérieure, elle avait été ce que permettaient nos intérêts et nos ressources ; le langage de M. de Saint-Aulaire, blâmable peut-être en apparence, se justifiait par le résultat; l'affaire de la Belgique était finie, et si l'on ne pouvait voir aussi clair dans celle d'Italie, cela tenait à la difficulté de rendre un pape raisonnable.

Des incidents curieux marquèrent cette entrevue. Dès les premiers mots, un bruit sinistre s'étant fait entendre : « C'est le canon, « dit le roi, qu'on a fait avancer pour forcer, « sans perdre trop de monde, le cloître Saint-« Méry. » En prenant la parole, M. Arago s'était nettement expliqué sur sa résolution de n'accepter du gouvernement aucun emploi. M. Odilon Barrot ayant commencé une déclaration à peu près semblable, le roi l'interrompit et lui dit en lui frappant le genou d'un geste amical : « M. Barrot, je n'accepte « pas votre renonciation ». Comme on reprochait à sa politique des ménagements singuliers à l'égard des légitimistes : « Je « me suis toujours rappelé, répondit-il, le « le mot de Kersaint : Charles Ier eut la tête « tranchée, et l'Angleterre vit son fils re-« monter sur le trône ; Jacques II ne fut « que banni et sa race s'est éteinte sur le « continent ». Mais ce qui domina dans le langage du roi, ce fut la crainte qu'on n'attribuât à Casimir Périer l'honneur du système suivi jusqu'alors. Cet honneur, il le revendiqua pour lui tout entier, avec insistance, à plusieurs reprises, et dans l'intention manifeste de faire passer son ancien ministre pour l'instrument docile d'un esprit supérieur. Il appuya beaucoup aussi sur l'inébranlable consistance de sa volonté, volonté qui n'avait fléchi qu'une fois, lorsqu'il s'était agi d'abandonner les fleurs de lys, propriété de la branche cadette aussi



Le maréchal Soult. (1769-1851.)

bien que de la branche aînée. Enfin, parmi les paroles échappées à une improvisation abondante, les députés remarquèrent celles-ci, un peu hasardées dans la bouche d'un roi diplomate : « Chez toutes les nations de « l'Europe, l'élément des révolutions existe, « et toutes n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Or-« léans pour les terminer. »

A l'issue de cet entretien, voici en quels termes Louis-Philippe s'exprima sur les trois commissaires, devant quelques-uns de ses familiers qui l'attendaient dans une pièce voisine : « M. Odilon Barrot a été sentencieux « et doux, M. Laffitte solennel, M. Arago « extrêmement vif. »

Cependant, autour de Saint-Méry, les attaques succédaient aux attaques. Pressés avec acharnement, cernés, réduits presque de moitié, et n'ayant qu'une centaine de cartouches, les insurgés déployaient une intrépidité devenue l'objet d'un étonnement universel. Un vieillard, au front chauve, à la barbe grise, tomba mort dans l'intérieur des barricades, au moment où il élevait un drapeau tricolore en conviant ses compagnons à un effort désespéré. Près de lui, un jeune homme, qui battait la charge, eut la main gauche fracassée par une balle ; on voulut le transporter à l'ambulance : « Quand ils se« ront partis », dit-il, et il continua de la main droite. Un des combattants de la rue se plaignant de la faim et demandant qu'on fît apporter des vivres : « Des vivres ! répon« dit Jeanne : il est trois heures, et à quatre « heures nous serons morts ! » Il fallut recourir à l'artillerie : il fallut former le siège de ces quelques monceaux de pierres défendues par une poignée d'hommes. Deux pièces de canon, placées en avant de Saint-Nicolas-des-Champs, furent pointées contre la petite barricade du nord, dont les boulets, dans leur volée, emportaient des pans entiers. On fit avancer en même temps une pièce de canon par la rue Aubry-le-Boucher, de manière à réduire la maison n° 30. Les insurgés n'en firent pas moins bonne contenance. Seulement, ils clouèrent des matelas devant les glaces, émus qu'ils étaient par le désespoir des deux femmes dont ils avaient envahi la demeure. Enfin, vers quatre heures, les barricades furent attaquées de tous les côtés à la fois : par des gardes nationaux et des soldats venant du haut de la rue Saint-Martin ; par un bataillon du 42e de ligne débouchant de la rue de la Verrerie ; par une colonne du 1er de ligne, lancé, sous les ordres du général Laidet, dans le prolongement de la rue des Arcis. Les républicains espéraient qu'en forçant encore une fois les assaillants à la retraite, ils auraient des morts à dépouiller de leurs cartouches : mais les soldats arrivant de toutes parts avec beaucoup d'impétuosité et de résolution, toute résistance devenait impossible. Alors, de ceux qui combattaient dans la rue, les uns, sur les pas de Jeanne, percèrent audacieusement à la baïonnette une première ligne de soldats, et firent retraite, après avoir perdu seulement trois hommes, par la rue Maubuée ; les autres se précipitèrent, pour s'y défendre, dans la maison n° 30, dont la porte refermée sur eux était intérieurement soutenue par plusieurs piles de pavés. Or, tel était l'acharnement de quelques-uns des insurgés, qu'un des panneaux inférieurs de cette porte ayant été enfoncé, un jeune homme, qui était tombé mourant dans la cour, se mit à ramper jusqu'à l'ouverture pour décharger sur les soldats son dernier coup de pistolet. Un instant après, la maison était envahie et ne retentissait plus que de cris furieux ou de gémissements. Poursuivis de chambre en chambre, dix-sept insurgés périrent, tués à coups de baïonnette. Un de ceux qui s'étaient battus au troisième étage, où les assaillants allaient paraître, donna ordre à ses compagnons de couper l'escalier ; mais, comme il était déjà trop tard, et que les fusils résonnaient sur les marches : « Le baril de poudre ! s'écria-t-il, et faisons sauter la maison. » Le baril de poudre avait disparu. Les combattans du troisième étage parvinrent alors à grimper sur les toits et pénétrèrent par une fenêtre dans la maison n° 48 de la rue Saint-Méry. Ce fut là qu'on les découvrit, car on fouillait toutes les maisons voisines des barricades, et ils eussent été infailliblement égorgés si, avec cette générosité naturelle au caractère français, le capitaine Billet, du 48e, n'eût protégé leur vie. « Faites des prisonniers, dit-il noble« ment à ses soldats, et non des victimes. »

Chacun croyait le combat fini, et déjà des milliers de curieux entouraient les abords de la maison n° 30, lorsque d'une boucherie attenante et donnant sur la rue Saint-Méry, partit tout à coup une nouvelle décharge. Étonnés, les soldats qui se trouvaient à l'entrée de la rue Saint-Méry refluent dans la rue Saint-Martin : les curieux prennent la fuite. Profitant alors du tumulte, cinq ou six

insurgés s'élancent hors de la boucherie, où ils s'étaient réfugiés, et se perdent dans les flots de cette foule agitée.

Il ne restait plus dans la maison que deux insurgés vivants. Un officier de la garde nationale que les combattants avaient fait prisonnier s'était enfui, avant la prise de la maison, déguisé en femme; mais les deux insurgés n'eurent pas même le temps d'essayer de ce moyen d'évasion. Cachés l'un et l'autre sous un lit, dans l'appartement où ils avaient combattu, ils furent condamnés au supplice d'entendre les imprécations du soldat vainqueur se mêler aux derniers râlements de leurs compagnons égorgés. Eux-mêmes, plus d'une fois, ils se sentent effleurés par la pointe des baïonnettes cherchant quelques victimes oubliées. Enfin, convaincus que les soldats prolongeraient leur séjour dans la maison, parcourue en tous sens, et las sans doute d'une prudence que désavouaient leur fierté et leur audace, ils prirent le parti de quitter leur asile, bien décidés, s'il le fallait, à vendre chèrement leur vie. Mais un médecin de l'Hôtel-de-Dieu survint qui les sauva. De leurs mouchoirs, trempés dans une vaste mare de sang, ils s'enveloppèrent la tête, et, conduits par le médecin, qui réclamait pour eux le respect dû à des blessés, ils passèrent impunément à travers les lignes des soldats.

Cette victoire fut célébrée par des transports qui ne furent exempts ni de cruauté ni de scandale. Il y avait eu du côté de la garde nationale des actes éclatants de courage, et l'adjudant Bellier, tué sur la barricade de la rue Saint-Martin, prouvait qu'en France la bravoure est de tous les partis; mais comme il arrive toujours, ce furent les moins braves qui troublèrent la ville de leurs chants de triomphe. Presque désert dans la matinée du 6, le Château fut encombré, dans la soirée du même jour, par la foule des visiteurs. Chacun revenait de la campagne, chacun se désolait d'avoir manqué l'heure du dévoûment.

Le lendemain, un calme profond régnait dans la plupart des quartiers de Paris; toutes les boutiques y étaient ouvertes : les citoyens y vaquaient à leurs travaux accoutumés. Il y avait toutefois dans cette ville distraite, un point où se reconnaissaient les traces de la guerre civile, un point vers lequel couraient des mères en pleurs : la Morgue.

La résistance des insurgés de Saint-Méry avait été opiniâtre et presque inconcevable. Aussi, plusieurs ont-ils cru que le gouvernement l'avait favorisée, pour agrandir sa victoire et rattacher plus étroitement à sa cause, par l'épouvante, la majorité de la bourgeoisie. Il est certain que deux traîtres combattaient dans les barricades. Mais outre que le calcul supposé est complètement invraisemblable à force d'atrocité et d'infamie, comment admettre que des hommes sensés eussent pu juger habile une aussi misérable combinaison? Un gouvernement ne saurait être intéressé à faire croire que, pour mettre en question son existence, il suffit de cent hommes élevés par leur enthousiasme au-dessus de la mort.

Quoi qu'il en soit, les ministres tirèrent parti de leur victoire avec une impatience farouche. Du sein des familles que l'insurrection venait de plonger dans le deuil, il s'échappait des cris de malédiction, triste encouragement aux rigueurs. Un mandat d'arrêt avait été lancé contre le rédacteur en chef du *National*, Armand Carrel; plusieurs journaux furent saisis; le domicile des citoyens les plus honorables fut brutalement violé; les arrestations devinrent si nombreuses, que, pour transporter les prisonniers, on dut mettre les voitures publiques en réquisition. Et de quelles couleurs peindre l'aspect hideux que présentèrent, durant ces heures consacrées à la vengeance, les cours de la préfecture de police? A peine un prisonnier paraissait-il, qu'on voyait ces êtres impurs que la civilisation charge du soin de protéger la morale, se précipiter vers le malheureux avec des hurlements sauvages et l'accabler de coups impunis. L'exemple, au reste, venait des chefs. Une ordonnance de M. Gisquet, préfet de police, enjoignit aux

médecins et chirurgiens de dénoncer les blessés qui réclameraient leurs secours. Mais cette indigne prescription fut annulée par le mépris public.

Le roi s'était fait honneur, devant MM. Arago, Odilon Barrot et Laffitte, de ses projets de modération; il avait promis que le cours de la justice régulière ne serait pas interrompu. Et cependant, à côté de trois ordonnances qui prononçaient la dissolution de l'École polytechnique, de l'École vétérinaire d'Alfort, et de l'artillerie de la garde nationale parisienne, le *Moniteur* publia une ordonnance qui mettait la capitale en état de siège, coup d'État inopportun dû à l'initiative étourdie de M. Thiers!

L'opinion gronda aussitôt. La cour royale de Paris eut beau, sur les réquisitions du procureur-général Persil, se déclarer incompétente pour tout ce qui touchait aux troubles des 5 et 6 juin, les conseils de guerre, établis en permanence dans la capitale, ne firent que paraître sur la scène. Saisie du pourvoi d'un jeune peintre nommé Geoffroy, qu'un de ces conseils de guerre avait condamné à mort, la cour de cassation décida, sur la plaidoirie de M. Odilon Barrot et contrairement aux conclusions de M. Voysin de Gartempe fils, avocat-général, que le conseil de guerre de la première division militaire avait commis un excès de pouvoir; que les règles de la compétence avaient été violées; qu'on avait forfait à la Charte [1].

Une approbation universelle, immense, accueillit cet arrêt mémorable, devant la majesté duquel le gouvernement dut s'incliner, quoiqu'il se reconnût par là coupable du même attentat que la révolution de juillet avait fait expier à Charles X.

Ce fut, par conséquent, devant le jury que comparurent tous les vaincus du mois de juin. Et alors se firent jour ces grands caractères, ces natures d'élite, qui, dans les temps calmes et les civilisations imparfaites, restent à jamais comprimés sous un inflexible niveau. C'est ainsi que, dans un des procès auxquels donna lieu l'insurrection, on remarqua l'attitude courageuse et noble, l'éloquence simple et mâle d'un tailleur nommé Prospert.

On a vu de quelle manière Jeanne était sorti des barricades. Depuis, la police n'avait cessé d'avoir l'œil sur lui, avertie qu'elle était de ses moindres démarches par un traître dont elle soldait probablement le déshonneur. Mais, comme Jeanne était en rapport avec plusieurs sociétés politiques, on lui laissait une liberté compromettante pour ses amis et pour lui-même. On l'arrêta enfin, et il fut traîné devant ses juges. C'était un de ces hommes que créent les circonstances. Plus passionné dans ses sentiments que scrupuleux dans sa conduite, et trop esclave de ses besoins pour avoir mené une jeunesse irréprochable, Jeanne portait en lui ce fonds de poésie et de sensibilité qui fait les héros d'un jour. Il s'était montré généreux et brave au plus haut point dans les barricades : après avoir étonné ses ennemis, il étonna ses juges. Voici son interrogatoire :

« Le 5 du mois de juin, vous assistiez au convoi? — Oui, Monsieur. — Sur les cinq heures, n'étiez-vous pas au carrefour Saint-Méry? — Oui, avec l'arme que j'étais allé prendre chez moi. — Vous avez travaillé à la barricade? — Oui. Deux gardes nationaux avaient été tués près de moi sur le boulevard; on avait tiré sur nous sans provocation : je courus à mes armes. — N'avez-vous pas, le premier, commandé le feu? — Non, une balle venait de m'atteindre au milieu des reins et m'avait renversé. Je me suis levé toutefois, et j'ai tiré un coup de fusil, un seul, car ils avaient fui. — N'êtes-vous pas resté toute la nuit derrière la barricade? — Oui, et je faisais feu. — Ne distribuiez-vous pas des cartouches? — Oui, quand il en était besoin. — Le lendemain, vous avez tiré toute la journée? — Toute la journée. — N'êtes-vous pas un de ceux qui tiraient, des croisées de la maison n° 30, à la fin de l'attaque? — Oui. Quand on se rendit maître de la barricade, nous n'avions plus de cartouches; sans cela nous y serions restés! Nous nous

1. Voir aux pièces justificatives, n° 4.

sommes retirés en traversant à la baïonnette la troupe de ligne. »

Vingt-un accusés avaient comparu devant les juges : seize furent déclarés non coupables et acquittés. De ce nombre était la jeune fille dont nous avons parlé. N'ayant pas entendu prononcer, à côté du sien, le nom de celui des prévenus qui allait devenir son époux, et craignant pour lui un sort funeste, elle sortit de l'audience, toute pâle, toute tremblante, et en maudissant l'indulgence qui lui rendait la liberté. Les cinq autres accusés ayant été ensuite introduits, la Cour se retira pour délibérer. Jamais procès n'avait attiré une foule plus considérable, n'avait excité un intérêt plus puissant. On remarquait, surtout, la fermeté de la mère de Jeanne, qui, fière de son fils, ne cessait de l'encourager. Au moment où la Cour allait rentrer en séance, on vit la sœur de M. Rossignol se précipiter tout à coup au banc des accusés et tomber entre les bras de son frère, en s'écriant : les lâches ! ils m'enlèvent mon frère ! Des armes ! Rendez-moi mon frère ! On l'emporta évanouie, et ce fut au milieu de l'agitation produite par cette scène que fut prononcé l'arrêt qui condamnait Jeanne à la déportation ; Rossignol, à huit années de réclusion ; Goujon et Vigouroux, à six années de la même peine ; Ronjon, à dix ans de travaux forcés sans exposition, et Fourcade, à cinq ans de prison [1].

Tel fut le dénoûment de cette crise, la plus extraordinaire peut-être dont il soit fait mention dans l'histoire. Que serait-il advenu si la république l'eût emporté ? Il faut le reconnaître, l'Europe était revenue de la stupéfaction immense où 1830 l'avait plongée, elle possédait le secret de nos divisions inévitables, elle savait combien passagères sont nos ardeurs, et ce ne pouvait plus être désormais pour nous une affaire de coup de main, que cet empire du monde ! Et, d'autre part, combinée avec la domination d'une classe toute carthaginoise, une monarchie, fille de l'esprit de révolte, avait couvé, depuis deux ans, beaucoup de mauvais instincts et de passions turbulentes : ici, un égoïsme sans entrailles, une cupidité sans scrupule, un désir de conservation fanatique et lâche ; là, et parallèlement aux aspirations les plus louables, aux entraînements les plus généreux, l'envie, le goût du désordre, la haine des hommes injustes plutôt que celle de l'injustice, et, sous prétexte de détruire la tyrannie, l'espoir impatient de la déplacer. Un gouvernement républicain aurait donc eu tout à la fois la société à refondre, les partis à modérer, le peuple à satisfaire et à contenir, la classe opulente à soumettre sans la dépouiller, l'Europe à vaincre, l'Europe sur ses gardes, vigilante, armée. Or, pour suffire à une situation semblable, quelles étaient les forces du parti républicain ? Parti de minorité, il était en butte à des préventions, injustes, pour la plupart, mais opiniâtres ; il se laissait plus volontiers gouverner par ses sentiments que par ses idées ; son chef nominal, M. de Lafayette, avait besoin et avait peur d'être dépassé ; et quant à ses véritables chefs, outre qu'ils auraient eu à compter avec les rivalités du dedans et les haines du

1. Voici les noms des vingt-deux accusés : Leclerc, Jules Jouanne, Jeanne, Rossignol, Goujon, Jean Vigouroux, Fradelle, Falcy, Ronjon, Fourcade, Métiger, Bouley, Conilleau, Duminerey, Mulette, Maris, Renouf, Coiffu, Grimbert, Gentillon, Fournier, Louise-Antoinette Alexandre.

Nous avons sous les yeux, écrite de la main même de la mère de Jeanne, une lettre que, pendant le procès, elle adressait à son fils ; la voici :

« Ta mère va t'entendre aujourd'hui et tout le reste de la plaidoirie. Tu n'as encore rien emprunté à personne de ce que tu as prononcé ; la personne qui étudie un discours ne peut se pénétrer de l'émotion que ressent au fond du cœur celle qui ne parle que d'après ses convictions. Je rends la plus grande justice aux bonnes intentions de M. P. et autres. La crainte de te voir échouer les fait douter de tes moyens, mais moi je les connais !... du moins j'en connais assez pour savoir ce dont tu es capable !... Une injuste défiance de toi-même, dans ce moment suprême, serait une tache à une si belle réputation ; défends ton bon droit, fais connaître autant qu'il sera en ton pouvoir que tu étais dans le cas de légitime défense, sois simple et généreux, ménage tes ennemis le plus qu'il te sera possible, mets le comble à mon bonheur. Que j'entende l'opinion publique dire : il a été aussi grand dans sa défaite que brave dans le péril. Que ton âme s'élève à la hauteur de tes actions ; ah ! si tu savais combien je suis fière de t'avoir donné le jour ! ne crains pas de faiblesse de ma part, ta grande âme a le don d'élever la mienne.

« Adieu ! quoique séparée de toi, mon cœur ne te quitte pas »

dehors, ils n'avaient pas encore fait sur l'état social des études assez approfondies pour puiser dans la régénération de la société les éléments de leur influence et leurs moyens de gouvernement. Donc, au point où deux ans de règne avaient conduit les choses, et à n'interroger que les apparences, le despotisme en 1832 était plus probable que la liberté, et il eût été, ce semble, plus facile de recommencer Bonaparte que Washington. Mais quoi! n'est-il jamais arrivé aux révolutions de tirer de leur propre fonds les ressources qui leur conviennent? En général, on ne tient pas assez compte de tout ce que les sociétés mal organisées recèlent d'idées prêtes à éclore, de tout ce qu'elles renferment de grands hommes sans emploi. Cet homme qui a vécu et qui meurt sous un habit de paysan ou de soldat, c'était mieux que Cromwell, peut-être! D'ailleurs, quelque orageuses qu'eussent pu être les destinées faites à notre pays par la république, jamais, du moins, elles ne nous auraient amené à ce qu'il nous était réservé de voir : l'abaissement des caractères, l'indifférence dans le mal et la honte, l'altération du génie national, la mort enfin par épuisement et pourriture.

XXX

Mort du duc de Reichstadt. — Les Saint-Simoniens à Ménilmontant; leurs pratiques; réhabilitation de la domesticité. — Procès du 27 août. — Importance capitale de ce procès. — Incidents. — Débats. — Dissolution de la famille saint-simonienne. — Intrigues pour la formation du ministère du 11 octobre. — Ministère du 11 octobre. — Portrait de M. Thiers. — Arrestation de la duchesse de Berri à Nantes. — Affaire du coup de pistolet. — Luttes parlementaires.

La défaite des républicains avait enflé le cœur de leurs ennemis. Lorsqu'un parti est vainqueur, il est rare qu'il ne se hâte pas d'épuiser son triomphe : autant la terreur de la Cour avait été profonde, autant sa joie se montrait insultante et emportée. Déjà beaucoup cherchaient à masquer sous les dehors du fanatisme la honte de leur bassesse, et, prosternés devant une dynastie née de la veille, ils l'eussent volontiers proclamée impérissable. Or, il arriva que, dans ce temps-là même, le duc de Reischtadt mourut.

Par une belle et calme journée, on vit s'avancer, à travers une foule muette, dans cette capitale de l'Autriche où Napoléon avait jadis fait entrer ses aigles, un cercueil que précédaient une voiture et quelques cavaliers. Des hommes marchaient à côté, portant des torches. Quand on fut arrivé à l'église, le commissaire de la Cour, suivant un usage remarquable du pays, se mit à décliner le nom et le rang du défunt ; puis, frappant à la porte, il sollicita l'entrée du temple. Les princes et les princesses de la maison d'Au-

triche attendaient le mort et l'accompagnèrent dans le caveau où allait pour jamais descendre la fortune de l'Empire.

La mort du fils de Napoléon ne causa aucun étonnement parmi les peuples. On le savait d'une santé très languissante. D'ailleurs, on avait parlé d'empoisonnement, et ceux qui croient tout possible à la frayeur ou à l'ambition des princes, ceux-là disaient: Il porte un trop grand nom pour vivre!

Quoi qu'il en soit de ces bruits, inépuisable aliment de la crédulité populaire, les hommes dévoués à la maison d'Orléans se trompaient, s'ils ne virent dans la mort du duc de Reischtadt que l'éclipse d'un prétendant. Car cette mort ne faisait que signaler la fatalité d'une loi terrible, en cours d'exécution dans ce pays. Pour trouver un successeur à Louis XIV, il avait fallu descendre jusqu'à son arrière-petit-fils. Il y avait eu la mort d'un héritier présomptif entre Louis XV et Louis XVI. Un autre héritier présomptif, Louis XVII, avait cessé de vivre presque sans qu'on le sût. Le duc de Berri était tombé sanglant à la porte d'un spectacle. Le duc de Bordeaux venait de faire le fatal voyage de Cherbourg, et maintenant, c'était sur l'héritier présomptif de Napoléon lui-même que s'accomplissait l'arrêt inexorable que Dieu, depuis plus d'un demi-siècle, semblait avoir prononcé contre l'orgueil des dynasties qui se prétendent immortelles. Je n'achève pas par respect pour un deuil qui dure encore; mais la mort du duc de Reichstadt ne devait point fermer la série...

Un des premiers actes qui révélèrent l'empressement du Pouvoir à tirer parti de sa victoire fut la suspension violente du culte saint-simonien.

Depuis que Bazard et Enfantin s'étaient séparés, un nouveau schisme avait affligé la famille saint-simonienne. Nous avons exposé les idées d'Enfantin sur la mission du couple-prêtre relativement au mariage. Ces idées, M. Olinde Rodrigues ne les partageait point. Il admettait bien le divorce dans certains cas et après certaines épreuves; mais, tant que le mariage subsistait, il le voulait sacré, inviolable, et indépendant de l'autorité du prêtre en tout ce qui concerne l'intimité du cœur ou des sens. D'autre part, M. Olinde Rodrigues était loin de s'en remettre d'une manière absolue à la décision de la femme qui, la première, viendrait s'asseoir sur le trône pontifical. Il ne niait pas qu'à la prêtresse il n'appartînt de révéler le code de la pudeur, la loi des convenances; mais cette

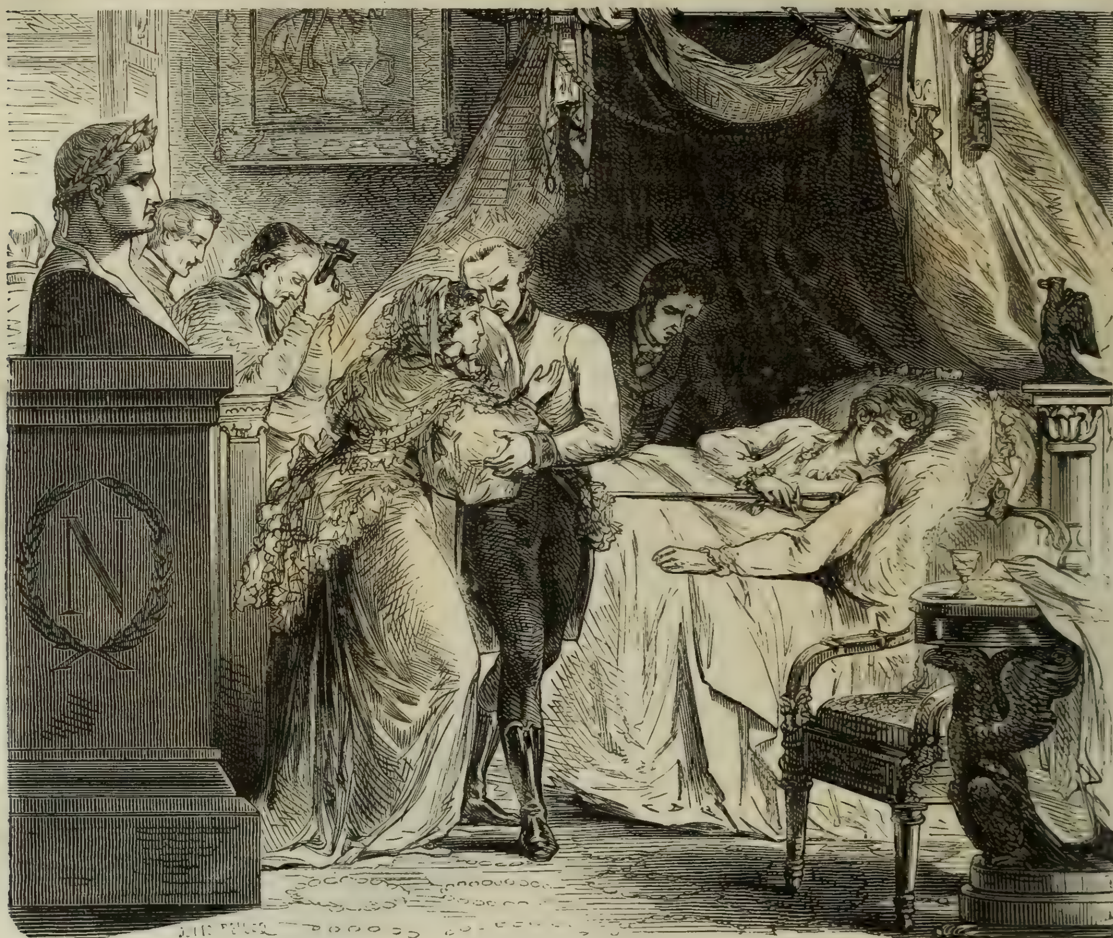


Le duc de Reichstadt.

(D'après un portrait autrichien, avec la signature du prince.)

loi, suivant lui, devait satisfaire à des conditions rigoureuses; il demandait que l'enfant pût toujours reconnaître son père, et il repoussait d'avance, comme inconciliable avec l'essence du mariage, toute formule conduisant à une profanation quelconque de l'*intimité* des époux.

De tels dissentiments étaient trop graves pour ne pas amener une rupture. Elle eut lieu avec beaucoup de retentissement et d'é-



Mort du duc de Reichstadt.

clat. Olinde Rodrigues appela les saint-simoniens à lui comme à l'héritier direct des doctrines du maître, ce fut en vain. Alors l'emprunt qu'il avait émis se trouva naturellement discrédité, les embarras financiers s'accumulèrent. Bientôt la famille de la rue Monsigny dut se dissoudre.

Dans cette crise, le calme d'Enfantin ne se démendit pas. Il possédait à Ménilmontant, au point culminant de la côte, une maison et un jardin : il résolut d'en faire un lieu de retraite, d'étude et de travaux, pour lui et pour ses plus fidèles disciples. Le 20 avril 1832, il annonçait en ces termes sa nouvelle détermination et la cessation du *Globe:* «Chers « enfants, ce jour où je parle est grand de« puis dix-huit siècles dans le monde. En ce « jour est mort le divin libérateur des es« claves. Pour en consacrer l'anniversaire, « que notre sainte retraite commence, et « que, du milieu de nous, la dernière « trace du servage, la domesticité dispa« raisse. »

Quarante disciples suivirent Enfantin à Ménilmontant; et là commença pour eux, combinée toutefois avec un sentiment profond de la hiérarchie, la pratique de la vie commune. Poètes, musiciens, artistes, ingénieurs, officiers du génie, tous ils se livrèrent gaîment, à tour de rôle, aux travaux les plus

rudes et les plus grossiers. Ils réparèrent la maison, balayèrent et frottèrent les salles communes, les appartements, les cours, défrichèrent des terrains incultes ; couvrirent les allées du sable extrait d'une mine qu'ils avaient creusée péniblement. Pour prouver que leurs idées sur la nature du mariage et l'émancipation des femmes n'étaient point le calcul d'un égoïsme voluptueux, ils s'étaient imposé la loi du célibat. Le matin et le soir ils nourrissaient leur esprit de la parole du Père, ou bien ils cherchaient dans la vie d'un des Saints du christianisme, lue en commun, des exemples, des encouragements, des préceptes. Des hymnes, dont un deux, M. Félicien David, avait composé la musique, servaient à exalter leurs âmes en charmant leurs travaux. A cinq heures, le cor annonçait le dîner. Alors les ouvriers disposaient leurs outils en faisceaux, rangeaient les brouettes autour de l'ellipse du jardin, et prenaient place après avoir chanté en chœur *la prière d'avant le repas*. Voilà ce que le public fut admis à contempler. Spectacles dont une nation moqueuse a bien pu ne remarquer que la singularité tour à tour emphatique et naïve, mais qui ne manquaient assurément ni de portée, ni de grandeur. Car, dans ces pratiques, toutes de circonstance, les apôtres de Ménilmontant allaient fort au-delà de leurs propres théories, et ils semaient autour d'eux, sans le savoir, des doctrines qui un jour devaient faire oublier les leurs !

Ce fut le 6 juin, au bruit du canon tiré de Saint-Méry, et non loin du sanglant théâtre d'où s'élevaient les cris des combattants, ce fut le 6 juin que, pour la première fois, la famille saint-simonienne ouvrit les portes de sa retraite. A une heure et demie, elle était réunie en cercle devant la maison, et, en dehors d'un second cercle formé par ceux que les hôtes de Ménilmontant appelaient la famille extérieure, se formait un petit groupe d'assistants qu'attirait la curiosité. Une cérémonie bizarre, en effet, devait avoir lieu ce jour-là : la *prise d'habit*.

En adoptant un costume distinctif, les saint-simoniens avaient pour but non-seulement de constater leur originalité comme secte, mais encore de conserver quelque influence sur une société qu'il ne leur était plus loisible d'émouvoir par des publications quotidiennes ou d'infatigables prédications. C'était d'ailleurs une excellente épreuve à faire subir aux convictions de chacun d'eux ; car il fallait un courage tout viril et une croyance singulièrement audacieuse, pour revêtir les insignes d'un apostolat qu'allaient sans doute attendre au passage l'incrédulité, l'ironie et l'insulte.

Il avait donc été décidé qu'on prendrait un costume particulier. M. Edmond Talabot en avait fait le dessin et surveillé l'exécution. Rien de plus élégant, de plus simple et de plus commode que cet uniforme : un juste-au-corps bleu qui s'ouvrait par devant sur un gilet dont l'ouverture était cachée, une ceinture de cuir, un pantalon blanc, une toque rouge, voilà ce qui le composait ; le cou était nu, et l'on devoit porter la barbe longue, à la manière des Orientaux.

La cérémonie de la prise d'habit fut le sujet de scènes étranges, mais qui donnent une idée assez juste de la seconde phase du saint-simonisme. Le Père Enfantin, qui, depuis trois jours, s'était absenté, parut à deux heures, le 6 juin, aux yeux de la famille qui l'attendait avec émotion et recueillement. A sa vue, il y eut parmi les fidèles comme un élan soudain d'admiration et d'amour, et tous se mirent à chanter en chœur :

> Salut, Père, salut.
> Salut et gloire à Dieu !

Et lui, pendant ce temps, il s'avançait d'un pas lent et majestueux, la tête nue, la figure rayonnante. Il avait confié la direction de la communauté pendant son absence à MM. Michel Chevalier, Fournel et Barrault. Ce dernier prit la parole pour rendre compte au Père de tout ce qui s'était passé. Enfantin s'exprima ensuite en ces termes : « Pendant « mon absence, je me suis occupé avec « Bouffard et Hoart de la division de notre

« apostolat en deux branches, apostolat ré-
« gulier et apostolat séculier, comme le chrétien distinguait son clergé. J'ai chargé Bouffard et Hoart de suivre tous nos intérêts passés avec le monde que nous quittons. Aujourd'hui même, j'ai donné à Bouffard le pouvoir de disposer pleinement de ce que, selon la loi du monde, je possède ; je ne veux plus et ne peux plus signer un acte en ce monde, et les hommes qui marcheront à côté de moi, portant le même habit que moi, n'en signeront pas davantage : tous nous serons libres des entraves du monde ; nous aurons renoncé à ce que les chrétiens appellent Satan et ses pompes, afin d'être mieux préparés à gagner notre pain de chaque jour nous-mêmes, afin d'être dignes de recevoir, comme le peuple, le SALAIRE. »

Ces mots expriment très-bien quelle était alors la grande préoccupation des hôtes de Ménilmontant. Ils voulaient, eux qui s'étaient livrés aux exercices les plus subtils de l'esprit, réhabiliter le travail du corps ; et cela revenait à professer dans la pratique ce qu'ils avaient reconnu dans la théorie, l'égalité de l'intelligence et de la chair rapprochées et réunies par le sentiment ou la religion.

Après avoir parlé, le Père Enfantin, assisté d'un de ses disciples, revêtit l'habit apostolique. Puis, aidant à son tour celui qui l'avait assisté : « Ce gilet, dit-il, est le symbole de la fraternité ; on ne peut le revêtir à moins d'être assisté par un de ses frères. S'il a l'inconvénient de rendre un aide indispensable, il a l'avantage de rappeler chaque fois au sentiment de l'association. » A l'exemple du Père, les apôtres de Ménilmontant s'empressèrent de revêtir l'habit. Quelques-uns cependant déclarèrent qu'ils ne se sentaient pas encore pour cela toute la force nécessaire. Au moment d'accomplir cet acte de renonciation au monde, à ses idées, à ses plaisirs, M. Moïse Retouret s'exprima ainsi en s'adressant au Père Enfantin : « Je vous ai dit un jour que je voyais en vous la majesté d'un empereur, et pas assez pour ma faiblesse la bonté d'un Messie. Vous m'apparaissiez formidable. Aujourd'hui j'ai senti profondément tout ce qu'il y a de tendresse et de douceur en vous. Père, je suis prêt. »

Que tout cela se soit produit au 19e siècle, en France, à Paris, là même où le souffle de Voltaire avait passé, là où rien n'existait plus qui ne rappelât le règne du sarcasme triomphant et la longue domination du libéralisme, les esprits légers peuvent n'y voir que la matière d'un piquant contraste, mais le philosophe y découvre autre chose. Comprimé à l'excès, le sentiment religieux et démocratique réagissait enfin, et cette réaction ne devait pas être stérile, bien qu'elle s'annonçât au milieu de circonstances bizarres, sous les formes d'un mysticisme trop ingénu, et avec une solennité dont l'exagération avait quelque chose de puéril. Et ce qui rend le fait plus extraordinaire, plus digne d'être enregistré, c'est que les fidèles ici étaient presque tous des hommes instruits, studieux, spirituels, éloquents, et fort habiles eux-mêmes à saisir les ridicules d'une société dont ils avaient dénoncé les injustices avec tant de force, de hardiesse, et quelquefois de bon sens.

Toujours est-il que le gouvernement jugea les saint-simoniens trop dangereux pour les laisser jouir des derniers bénéfices de sa tolérance. Depuis quelques mois, on instruisait contre eux. Après les avoir longtemps tenus sous le coup d'un procès scandaleux, après avoir fait plus d'une fois briller les baïonnettes au milieu de leurs paisibles cérémonies, le gouvernement se décida enfin à les traîner devant les tribunaux. Le 27 août, le Père Enfantin et MM. Michel Chevalier, Barrault, Duveyrier, Olinde Rodrigues, furent appelés à comparaître devant la cour d'assises. On les accusait : 1° du délit prévu par l'article 291 du Code pénal, lequel interdit les réunions de plus de vingt personnes ; 2° du délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs. Voulant donner à ce procès le plus d'éclat possible, Enfantin fit assigner comme témoins, non-seulement tous les membres de la famille de

Ménilmontant, mais encore quelques-uns de ceux qui, en dehors de cette étroite communauté, professaient les doctrines saint-simoniennes. Le jour étant venu, les disciples de Saint-Simon se rangèrent dans un ordre symétrique, M. Michel Chevalier fit sonner le départ, et la petite colonie se mit en marche.

La grandeur des questions qui allaient être débattues et le talent des accusés donnaient à la lutte judiciaire qui se préparait plus d'importance que n'en ont la plupart des combats diplomatiques ou parlementaires. Mais ce n'était pas à cause de cela que la curiosité publique était vivement excitée ; ce que les Parisiens recherchaient, du spectacle promis à leur impatience, c'était moins sa signification véritable que sa singularité : on s'attendait à une mise en scène divertissante et neuve. Aussi la foule se pressait-elle sur le passage des saint-simoniens.

Lorsqu'ils entrèrent dans la salle, tous les yeux se fixèrent sur Enfantin. Il portait un habit semblable à ceux de la famille, mais d'une couleur plus claire, et ces mots : LE PÈRE, étaient inscrits sur sa poitrine. Deux femmes, Mes Aglaé Saint-Hilaire et Cécile Fournel étaient derrière lui. Debout, à l'extrémité supérieure du banc des prévenus, il promenait lentement ses regards sur l'assemblée, et les assistants remarquaient avec surprise la vénération profonde dont ses enfants l'entouraient. Les interrogatoires firent d'abord connaître au public la jeunesse des accusés. M. Barrault avait trente-trois ans, M. Duveyrier vingt-neuf, M. Michel Chevalier vingt-six ; le Père lui-même n'était âgé que de trente-six ans. Cependant, lorsque le président, M. Naudin, lui demanda : « Ne vous « qualifiez-vous pas Père de l'humanité? Ne « professez-vous pas que vous êtes la Loi « vivante? », il répondit avec beaucoup de sang-froid et d'assurance : « Oui, Monsieur. » Il se passa alors une scène tout-à-fait nouvelle dans les fastes judiciaires. Le premier témoin appelé, M. Moïse Retouret, ayant été sommé de prêter serment, il se tourna du côté d'Enfantin et dit : « Père, puis-je prêter « serment? » Enfantin répondit que non, et le président ordonna au témoin de se retirer. Tous les témoins appartenant à la famille comparurent, tous reçurent sommation de prêter serment, tous déclarèrent qu'ils ne le pouvaient sans l'autorisation du Père suprême.

L'avocat général, M. Delapalme, commença son réquisitoire. Après un rapide exposé de l'origine et des progrès du saint-simonisme, il essaya de flétrir, dans les pratiques saint-simoniennes, une sorte de fétichisme où le mensonge se mêlait à la niaiserie. Il montra le Père Enfantin comme un homme en qui l'amour de la célébrité était devenu de l'extravagance. Il reprocha aigrement à l'association saint-simonienne l'appel qu'elle avait adressé aux capitalistes et sa fastueuse mendicité. Il affirma qu'une pareille association n'avait rien de commun avec une société religieuse, parce qu'elle n'avait ni dogme, ni culte, ni cérémonie, et qu'elle se gardait bien de reléguer son action hors du monde matériel, ce qui est le caractère distinctif de toute religion. De là cette conséquence que les saint-simoniens n'avaient nullement à invoquer le principe de la liberté des cultes, et s'étaient rendus coupables, en se réunissant au nombre de plus de vingt personnes, d'une violation flagrante de l'article 291 du Code pénal. Passant à la prévention d'outrage à la morale publique, l'avocat-général demanda s'il n'y avait rien de contraire aux bonnes mœurs dans une doctrine qui glorifiait l'inconstance, qui tendait par la réhabilitation de la chair à élever sur les ruines de la pudeur le règne du plaisir, qui soumettait le mariage à l'exercice d'un droit qui rappelai le *droit du seigneur*, qui confiait enfin au Prêtre la mission de régulariser, de développer et les appétits intellectuels et les appétits charnels. « Mais, Messieurs, continua l'avocat-général, ces doc« trines perverses n'ont point passé sans « obstacle. Quand le Père Enfantin a pro« mulgué ces doctrines, une femme s'est « trouvée là, qui a senti son âme pure se « révolter contre ses conceptions hideuses :

« et elle, faible, timide, elle s'est levée, elle « a protesté avec énergie. »

Au moment où l'avocat-général prononçait ces mots, Mme Cécile Fournel (c'était elle que le ministère public venait de désigner à son insu), Mme Cécile Fournel se lève vivement et s'écrie : « Je suis ici pour protester contre « le rôle que... Taisez-vous, s'écrie à son « tour le président. » Et, comme Mme Fournel déclarait que, mieux éclairée, elle avait reconnu la moralité de la doctrine. « Si vous « parlez encore, lui dit le président avec co- « lère, je vous ferai mettre à la porte. » Une semblable menace publiquement adressée par un magistrat à une femme causa parmi les auditeurs un étonnement pénible, et ce fut sous cette impression qu'ils attendirent la défense des accusés.

M. Olinde Rodrigues, on l'a vu, avait fait scission ; il n'avait pas suivi Enfantin à Ménilmontant, il n'avait pas revêtu l'habit apostolique. Sa position dans le procès était donc toute particulière. Aussi se borna-t-il à venger la mémoire de Saint-Simon, son maître, de quelques attaques imprudemment hasardées par l'avocat-général, et il le fit en termes clairs, précis, incisifs. MM. Michel Chevalier, Duveyrier, Barrault, et leurs conseils, MM. Simon, Lambert, d'Eichtal, prirent ensuite la parole :

On déniait à la société saint-simonienne le caractère religieux ? On lui reprochait d'avoir remplacé par des hommages superstitieux rendus à un homme, le culte dû à la divinité? il y avait dans une telle accusation ou une bien grande ignorance ou une bien grande injustice. Qu'avait dit, en effet, le Père Enfantin? Il avait dit : DIEU EST TOUT CE QUI EST, donc plus de guerre entre les deux principes, l'esprit et le corps, l'intelligence et la chair ; NUL DE NOUS N'EST HORS DIEU, MAIS NUL DE NOUS N'EST DIEU, donc plus d'esclaves, plus de réprouvés, plus d'adoration servile de l'homme à l'égard de l'homme, plus d'exploitation despotique ; CHACUN DE NOUS VIT DE LA VIE DE DIEU, ET TOUS NOUS COMMUNIONS EN LUI, donc plus d'antagonisme entre l'individu et la société, entre l'intérêt et le devoir. Harmonie, égalité, fraternité : voilà les trois vastes idées sociales qu'embrassait la définition donnée par Enfantin de la divinité, et l'on accusait les saint-simoniens de n'être pas une société religieuse, de n'avoir sur Dieu d'autres notions que celles d'un panthéisme confus! Quant à leurs cérémonies, le gouvernement n'était guère excusable de les ignorer, lui qui avait envoyé à Ménilmontant, pour s'en instruire, et ses commissaires de police, et ses gendarmes et ses soldats.

Il est vrai que les saint-simoniens s'occupaient tout autant de l'ordre temporel que de l'ordre spirituel. Mais comment l'avocat-général avait-il osé prétendre que le propre de toute religion est de laisser en dehors de son influence les intérêts sociaux et politiques de l'humanité? Est-ce que la religion des Indous, celle des Égyptiens, celle des Guèbres, celle des Hébreux, celle des Druides, celle des adorateurs d'Odin, est-ce que le fétichisme africain, est-ce que l'Islamisme n'avaient pas embrassé la morale et la politique, n'avaient pas réglé les relations de peuple à peuple, de caste à caste, d'individu à individu? Le catholicisme lui-même n'avait-il pas fait de la politique, en changeant la condition des femmes et en poussant les sociétés à détruire l'esclavage? Les beaux temps du christianisme ne s'étaient-ils pas composés d'une série de tentatives sur l'ordre temporel, sur César? Et l'avocat-général ignorait-il d'aventure ce mot d'un savant historien : « Le « royaume de France est un royaume fait « par des évêques » ? Après cela, que prétendait-on quand on reprochait aux saint-simoniens d'avoir demandé de l'argent? De l'argent! il en avait fallu aux premiers chrétiens, eux qui, suivant les Actes des Apôtres, « mettaient en commun tout ce « qu'ils possédaient, vendant leurs terres et « leurs biens pour les distribuer à tous, « selon le besoin que chacun en avait. » De l'argent! il en avait fallu aux diacres de la primitive église, chargés spécialement de recueillir les dons des fidèles ; il en avait fallu à la religion chrétienne depuis saint Paul,



La famille reprit la route de Ménilmontant à travers une foule immense.

(Page 556, col. 2.)

depuis Jésus; il lui en fallait encore, témoin le budget, où on la voyait figurer tous les ans. Les saint-simoniens étaient donc des hommes religieux, et certes ils l'avaient prouvé, lorsqu'à la face d'une société égoïste, sceptique, moqueuse, préoccupée de ses intérêts matériels, ils avaient abandonné, pour obéir à leur foi, famille, carrière, habitudes chéries, espérances de fortune, vues d'avenir; lorsqu'à la face d'une société qui ne garde à la vie du prolétaire que dédains et mépris, ils s'étaient volontairement assujettis aux travaux les plus répugnants et les plus durs; lorsqu'enfin ils étaient venus affronter les railleries de la multitude; revêtus d'un costume distinctif, et offrant à l'injure leur nom écrit sur leur poitrine.

Puis, quels étaient les hommes qui osaient dénier à la famille saint-simonienne un caractère religieux? Des hommes qui, faisant profession ouverte d'indifférence en matière de religion, avaient mis l'athéisme dans la loi; des hommes qui avaient fait disparaître de l'enceinte de ce même tribunal où ils siégaient, la majesté de Jésus crucifié; des hommes qui couvraient d'une toile verte l'image de leur Dieu, ainsi qu'une chose mauvaise à voir! Du reste, et à supposer qu'on ne voulût pas reconnaître dans la famille saint-simonienne une société religieuse, quels désordres avait-on à lui imputer.

pour que toute la rigueur de l'article 291 lui fût devenue applicable? Les saint-simoniens n'avaient cessé de déclarer la guerre impie et de protester contre l'esprit de révolte. S'ils avaient décrit les maux du peuple, ce n'avait été que pour en indiquer le remède; et dans le temps même où le gouvernement ne savait qu'envoyer contre l'insurrection lyonnaise des canons et des soldats, ils avaient demandé, eux, à l'étude et à la science la guérison des plaies sociales que révélaient ces troubles mortels. Restait le reproche d'immoralité. Or, qu'y avait-il d'immoral à demander que les relations entre époux fussent soumises à un règlement nouveau qui leur ôtât ce caractère d'exclusion, et conséquemment de violence ou de ruse que leur imprimait la loi chrétienne? Aurait-on aboli le mariage, quand l'homme et la femme le plus capables de diriger l'humanité, quand le prêtre et la prêtresse auraient été investis du droit de consacrer par leur sanction les peines et les plaisirs de l'hymen? Que voyait-on de monstrueux à ce que, dans un sacerdoce obéi volontairement, l'empire de la beauté se trouvât associé au pouvoir de l'intelligence? Cet empire de la beauté, après tout, il était absolu, irrésistible; et ceux-là le subissaient en secret qui affectaient en public de nier sa légitimité. Car enfin, même sous l'influence de la loi chrétienne, la société s'était bien donné de garde de proscrire les joies de la chair; le peuple, on le savait du reste, allait plus volontiers au bal qu'au sermon; et les députés, personnages graves, venaient de voter moins de huit cent mille francs aux évêques, et près d'un million à l'Opéra. Mais quoi! cet Opéra n'était-il pas un temple élevé au culte de la beauté?

Au milieu des parfums s'exhalant de la chevelure dénouée de ses danseuses, sous la pluie de lumière tombant de son lustre, devant ces gracieuses phalanges de femmes légères passant au travers des riches peintures et des sons d'une musique enivrante, les sens manquaient-ils d'excitations fortes, la chair manquait-elle d'adorateurs? La loi chrétienne n'était donc pas observée. Eh! comment aurait-elle pu l'être? En disant anathème à la chair, le christianisme l'avait poussée à la révolte, et à une révolte pleine d'affreux désordres. Quel spectacle, en effet, présentait au moraliste cette société au nom de laquelle on accusait les saint-simoniens d'immoralité? Sur vingt-neuf mille enfants nés dans Paris, près de dix-mille avaient été conçus dans des embrassements illégitimes; les collèges étaient infectés de vices par qui les enfants étiolés devenaient vieux avant d'avoir atteint l'adolescence; les amours étaient souillées d'un horrible venin qui empoisonnait jusqu'aux mamelles des nourrices; on ne pouvait faire un pas dans les rues sans s'y heurter au libertinage patenté, et naguère encore, au Palais-Royal, dans le même palais qui abritait la reine et sa jeune famille, la prostitution avait son sanctuaire impur. Que parlait-on de la famille dans une société où l'adultère était enseigné sur tous les théâtres, chanté par tous les poètes, représenté avec charme par tous les artistes, paré dans tous les romans des grâces de l'imagination et couvert par la sainteté de l'amour? On avait cru flétrir le saint-simonisme en prononçant ce mot : *le droit du seigneur. Le droit du seigneur!* il existait dans la société que les saint-simoniens voulaient régénérer, et c'était *le droit du plus riche!* Car, dans cette société, il était amplement pourvu aux plaisirs des *honnêtes gens*, et il y avait, à côté de l'armée des fils du peuple, chair à canon jetée à l'agression étrangère, l'armée des filles du peuple, malheureuses que la pauvreté condamnait au plaisir comme à une corvée infâme, chair banale et vénale livrée d'avance à l'assouvissement de tous les appétits matériels. Ainsi, le vice avec l'hypocrisie, ou le vice avec l'impudeur et la faim; au défaut de la corruption poétisée, la corruption patentée; en haut l'adultère, en bas la prostitution.

Tel fut, au fond et en raccourci, le système de défense présenté par les prévenus, dans l'audience du 27 août. Ils venaient de soule-

ver des questions d'une portée incalculable. Mais la société qu'ils attaquaient voulait être obéie et non discutée. Pendant qu'ils parlaient, il arriva plus d'une fois aux juges de donner des marques d'impatience, et un sourire railleur ne cessa d'errer sur les lèvres de l'avocat-général, heureux de pouvoir échapper par l'affectation du dédain au trouble et à l'embarras de son impuissance.

Le lendemain, 28 août, Enfantin prit la parole à son tour. Il s'exprimait avec gravité, avec lenteur, et s'arrêtait de temps en temps pour fixer ses regards, tantôt sur le président et les deux conseillers, tantôt sur l'avocat-général, tantôt sur l'auditoire. La Cour ne tarda pas à s'en montrer fort irritée, et comme le président demandait à l'accusé s'il avait besoin de se recueillir : « J'ai be« soin, répondit-il, de voir qui m'entoure et « d'être vu. Je sais tout ce que donnent de « puissance le recueillement et la solitude ; « mais je sais aussi que le recueillement « n'est pas la seule manière de s'inspirer, et « d'ailleurs je désire apprendre à M. l'avo« cat-général l'influence de la chair, de la « forme, des sens, et pour cela lui faire sen« tir celle du regard. » Puis, sans s'arrêter à l'impression produite par ces paroles, où à une pensée sérieuse se mêlait une sorte de bouffonnerie tout-à-fait imprévue, Enfantin continua : « On trouve mauvaise, immorale, « et pleine de fatuité, cette pensée que j'ai « émise, savoir : que le prêtre devait être « beau, telle est, en effet, notre foi. Le « prêtre doit être beau, sage et bon : bonté, « sagesse et beauté résument très-nettement « notre dogme. Eh bien, l'église chrétienne « elle-même qui réprouvait la chair, qui re« gardait la beauté comme l'arme privilégiée « de Satan, n'aurait toutefois jamais or« donné prêtre un homme difforme ou mu« tilé. Et, à notre époque, lorsque dans l'ar« mée il s'agit de former un corps qui « représente dignement, noblement, qui « puisse inspirer par la seule vue le respect, « l'admiration ou la crainte, certes, quelque « indifférent qu'on prétende être pour la « beauté, on est loin de la négliger. Ne dit« on pas que, pour être dans les carabiniers, « il faut être bel homme : pourquoi ne sau« rait-on le dire des prêtres sans blesser les « oreilles de M. l'avocat-général ? Il est vrai, « la mission du soldat n'est pas la même que « celle de notre sacerdoce : l'un donne la « mort, l'autre la vie. Mais je ne vois pas « que ce soit un argument contre ce que « j'avance. » La comparaison ne manquait ni de justesse ni d'esprit ; mais l'accusé s'étudiant de nouveau à déconcerter le tribunal par la fixité de son regard, le président déclara tout à coup la séance suspendue, et dit à Enfantin : « Nous ne sommes pas ici pour « attendre le résultat de vos contempla« tions. » Alors, se tournant vers les siens avec le plus inaltérable sang-froid : « Encore, « dit le Père, une justification de leur in« compétence ! Ils nient la puissance morale « des sens, et ils ne comprennent pas que « par mon seul regard j'ai pu leur faire per« dre le calme qui convenait à leur rôle. » A la reprise de l'audience, Enfantin annonça que, puisque c'était un discours qu'on attendait de lui, il allait parler, et après avoir tracé un tableau énergique de tous les désordres engendrés par l'anathème que le christianisme avait lancé contre la chair : « Vous qui nous accusez, s'écria-t-il, si vous « voulez vraiment nous juger, il faut que « vous présentiez un remède meilleur que le « nôtre. Or, je ne vois, d'une part, que les « *Madelonnettes*, les *Filles repentantes*, la « *Salpêtrière ;* de l'autre, que la *Force* ou « *Sainte-Pélagie*..... Quant à nous, voici nos « remèdes : sanctification de la beauté et « réhabilitation de la chair ; direction et « règle des appétits physiques ; réorganisa« tion de la propriété : car la misère du tra« vailleur et la richesse de l'oisif sont les « causes matérielles de l'adultère et de la « prostitution. Mais voyez : lorsque nous « venons dire que la misère héréditaire et « l'oisiveté héréditaire, résultats de la cons« titution actuelle de la propriété, qui est « fondée sur le droit de naissance, doivent « cesser, on nous accuse de vouloir boule« verser l'État. Nous avons beau dire que

« cette transformation de la propriété ne « peut se faire que progressivement, pacifiquement, volontairement ; qu'elle peut « se faire beaucoup mieux que ne s'est opérée la destruction des droits féodaux, avec « tous les systèmes d'indemnité imaginables, et avec plus de lenteur même que « vous n'en mettez dans les expropriations « pour cause d'utilité publique, on n'écoute « pas, on condamne, nous sommes des perturbateurs ! Sans nous lasser, nous montrons que cette transformation est appelée « par tous les besoins actuels et futurs de la « société ; qu'elle est signalée d'une manière « palpable par la création du Code de commerce et par toutes les habitudes industrielles qui favorisent la mobilisation de « la propriété, sa transmission de la main « oisive ou peu capable à la main laborieuse « et capable, nous montrons cela ; et vous « vous écriez que notre association est dangereuse ! Il faut bien cependant substituer « à un ordre mauvais un ordre bon, car le « but de la société n'est pas seulement de « *maintenir*, elle veut s'améliorer, *progresser*. « C'est ce que nous voulons faire également « en morale..... Il est vraiment remarquable « que ce soient précisément les hommes qui « exercent le plus absolu despotisme à l'égard de la beauté et de la femme, qui nous « accusent avec le plus de violence de vouloir rétablir dans le monde un despotisme « abrutissant. Ils disent que notre sacerdoce « abusera de sa puissance. Mais cette objection peut être élevée contre toute autorité. « Le chef d'une société, par cela seul qu'il « est chef, a du pouvoir, c'est une vérité de « définition. Or, quelle est la garantie contre « l'abus du pouvoir ? Nous n'en connaissons « qu'une, savoir que la puissance soit acquise à la capacité et non à la naissance. « Tant que le principe de la transmission du « pouvoir politique et de la richesse sera « celui de la naissance, nous aurons droit de « dire que tous vos systèmes de garanties « engendrent ou maintiennent le plus abrutissant despotisme, puisqu'ils confèrent « fortuitement la puissance. » A ces développements l'accusé ajouta diverses explications, celles-ci d'une bizarrerie extrême, bizarrerie naïve ou calculée, celles-là pleines de sens, de sagacité et de finesse. On lui avait refusé le droit de choisir deux femmes pour conseils : il s'en plaignit et en témoigna sa surprise ; car, disait-il, quel est celui de nous qui oserait se prétendre plus capable que sa sœur ou sa mère de parler sur la morale ?

Au discours d'Enfantin succédèrent de vifs débats entre l'avocat-général d'une part, et de l'autre MM. Duveyrier, Barrault, Michel Chevalier. Ce dernier émut fortement l'assemblée, lorsque, rappelant ce mot de Robespierre : « La Convention ne permettra « pas qu'on persécute les ministres paisibles « des diverses religions, » il s'écria : « Vous « savez, Messieurs, si nous sommes des « hommes paisibles ; nous vous demandons la tolérance de Robespierre. » Mais depuis longtemps déjà la cause des prévenus était perdue. Enfantin, Duveyrier, Michel Chevalier, furent condamnés à un an de prison et à cent francs d'amende chacun ; Rodrigues et Barrault à cinquante francs d'amende seulement. La famille avait écouté l'arrêt avec le plus grand calme ; elle reprit la route de Ménilmontant, à travers une foule immense qui s'étendait du Palais de Justice à l'Hôtel-de-Ville. La plupart regardaient passer les saint-simoniens avec un étonnement muet ; quelques-uns murmuraient le nom du Père ; d'autres poussaient des cris injurieux.

Les condamnés se pourvurent en cassation ; mais le rejet du pourvoi et l'emprisonnement d'Enfantin devinrent bientôt le signal de la dispersion de la famille. Elle ne fut pas dissoute, néanmoins. Elle avait profité de l'intervalle qui s'écoula entre le jugement de la cour d'assises et le rejet du pourvoi en cassation, pour envoyer dans diverses parties de la France des missionnaires revêtus de l'habit apostolique ; et l'épreuve qu'elle venait de traverser semblait avoir accru son ardeur. Dispersée et plus tard absorbée par le milieu social qu'elle avait si hardiment



Adolphe Thiers

Né à Marseille en 1797 mort à Saint-Germain, près Paris, en 1877

(Acier reporté typographiquement).

combattu, elle continua en quelque sorte son existence collective, grâce au lien mystérieux des sentiments et des idées. Or, cette parenté indestructible fut le résultat de la réunion des saint-simoniens à Ménilmontant. Jusqu'alors, et quoiqu'ils eussent déjà donné à leur association le nom de *Famille*, ils n'avaient formé qu'une école : ce fut dans la maison d'Enfantin que commença pour eux la famille. Dans la rue Monsigny, bruyant laboratoire de leur doctrine, ils n'avaient eu ni le temps ni le repos nécessaires pour s'étudier mutuellement comme individus : c'est ce qu'ils firent à Ménilmontant, au milieu du silence et de la solitude. Après leur séparation, les uns restèrent en France, où ils embrassèrent différentes carrières ; les autres partirent pour l'Orient, qui, remué alors de fond en comble par d'audacieux essais de réforme, semblait appeler les conquêtes de l'intelligence.

Que si on cherche de bonne foi quelle a été l'action du saint-simonisme sur la société française, on verra que cette action est loin d'avoir été stérile. La bourgeoisie, à la vérité, était trop solidement assise, quand les saint-simoniens parurent, pour laisser entamer les principes en vertu desquels sa domination s'était établie ; elle n'accepta donc et ne garda de l'influence des saint-simoniens que ce qui convenait à ses instincts et à ses intérêts, c'est-à-dire un penchant plus prononcé pour les études économiques, une meilleure entente des travaux publics, une manière moins étroite d'envisager l'importance de l'industrie. Quant aux idées des saint-simoniens sur la réhabilitation du principe d'autorité, sur le crédit de l'État, sur l'abolition de tous les privilèges de naissance, sur la destruction du prolétariat, et, dans la seconde phase du saint-simonisme, sur la mission religieuse du pouvoir combiné avec l'émancipation des femmes, la bourgeoisie ne pouvait admettre de pareils systèmes, sans prononcer sa propre déchéance. Aussi les repoussa-t-elle avec un emportement sincère et un mépris simulé, mais ils ne périrent point tout à fait pour cela, et ils restèrent comme en dépôt dans les esprits d'élite, où ils devaient germer et subir de fécondes modifications.

La session approchait. Le ministère, composé d'hommes sans autorité et d'un talent médiocre, pourrait-il se maintenir devant la Chambre et la dominer?

La victoire du mois de juin avait, comme on l'a vu, exalté les ministres à un point extraordinaire. Ils croyaient affermi pour longtemps leur pouvoir qu'un choc aussi rude n'était point parvenu à renverser. Le roi, de son côté, désirait avec ardeur conserver dans son Conseil des hommes qu'asservissaient à ses volontés leur insuffisance et le caractère peu élevé de leur dévoûment. Mais le langage des députés, qui commençaient à se réunir dans la capitale, fit évanouir les espérances de la Cour; et bientôt il devint manifeste qu'un Cabinet placé sous la dépendance absolue du roi trouverait dans la Chambre une résistance invincible. Le vice des combinaisons sur lesquelles se fonde le régime constitutionnel apparaissait ainsi dans tout son jour, et les destins de la nation allaient flotter entre deux pouvoirs aspirant l'un et l'autre à la souveraineté, et que la seule rivalité de leurs prétentions rendait d'avance ennemis.

Les trois hommes appelés par leur talent à tenir le sceptre de la majorité parlementaire étaient alors MM. Thiers, Guizot et Dupin aîné. Parmi ces trois candidats il fallait choisir un premier ministre.

Les sympathies du roi étaient pour M. Dupin, qu'il avait engagé depuis longtemps au service de ses intérêts privés, dont il connaissait les secrètes faiblesses, et dont il n'avait pas à redouter le puritanisme. Ce fut donc à M. Dupin aîné qu'on s'adressa d'abord. La négociation fut longue, et elle était au moment de se conclure, lorsque tout à coup le bruit se répandit qu'une scène extrêmement vive avait eu lieu entre le monarque et le sujet. La nouvelle était fondée : ils s'étaient séparés très mécontents l'un de l'autre ; soit que M. Dupin, comme quelques-uns l'ont pensé, n'eût pas consenti à se sou-

mettre à la théorie du gouvernement personnel, soit qu'à propos d'une question de moindre importance, le roi se fût offensé de la brusquerie que M. Dupin apportait quelquefois dans ses manières et dans ses discours.

Restaient M. Guizot et M. Thiers. Mais le premier était d'une impopularité dont les inconvénients étaient sentis même par ceux dont il avait le plus chaudement défendu les intérêts; et quant au second, quoiqu'il eût déployé un grand talent, il n'avait pas encore assez de consistance pour qu'on le mît à la tête des affaires.

Dans cet embarras, le roi jeta les yeux sur M. de Broglie. Le nom de ce personnage, sa clientèle, la noblesse de son caractère, la considération dont il jouissait, étaient en effet de nature à donner du relief à un Cabinet dont il aurait fait partie; et, sous son égide, M. Thiers aurait pu rendre à la monarchie de très utiles services.

Cette combinaison parut excellente à la plupart des membres influents de la majorité parlementaire. Mais le roi goûtait peu M. de Broglie, homme à principes inflexibles, d'une volonté ferme, d'une vertu raide, se faisant honneur de sa persistance dans les mêmes idées, et repoussant comme contraire à la dignité humaine, toute politique d'expédients, susceptible d'ailleurs et irritable.

Différer, pourtant, était périlleux. M. de Rémusat eut mission d'aller trouver M. de Broglie à sa maison de campagne, et de lui proposer un portefeuille, avec M. Thiers pour collègue.

M. de Broglie hésita d'abord, et finit par déclarer qu'il n'entrerait dans le cabinet qu'à la condition d'y être suivi par M. Guizot. En vain lui fit-on observer que M. Guizot avait soulevé contre lui l'opinion publique; que, dans la situation des esprits, les services de cet homme seraient funestes à la monarchie; que c'était ainsi qu'en jugeaient les députés les plus dévoués au trône, et, par exemple, MM. Jacques Lefèvre, Fulchiron, Jaqueminot; que, s'il convenait quelquefois de se mettre au-dessus des clameurs de la presse, au moins se devait-on de ménager les répugnances du parlement... M. de Broglie se montra inébranlable. Il fallut subir ses conditions. Et le 11 octobre, le *Moniteur* publiait la fameuse ordonnance qui appelait: *aux affaires étrangères*, M. de Broglie: à l'*intérieur*, M. Thiers; à l'*instruction publique*, M. Guizot; *aux finances*, M. Hamann. Le maréchal Soult garda le portefeuille de la guerre avec le titre de président du conseil, et M. Barthe fut ministre de la justice.

Voilà comment fut formé ce ministère du 11 octobre, qui devait continuer le combat terrible engagé par Casimir Périer, et dont l'existence ne fut qu'une longue tempête.

A ne considérer que l'importance personnelle ou le talent de ceux qui le composaient, le ministère dans lequel M. Thiers entrait à côté du duc de Broglie et de M. Guizot, était sans contredit le plus fort qu'on pût créer pour la circonstance. Mais cela même était pour le roi un sujet d'affliction. Convaincu avec raison que, dans un pays tel que la France, où l'esprit d'examen avait fait de si rapides conquêtes, où les grandes positions n'étaient plus entourées de leur ancien prestige, où l'on n'obéissait volontiers qu'à une autorité active et vigoureuse, une royauté fainéante tomberait tôt ou tard dans le mépris et finirait par n'être plus considérée que comme une superfluité coûteuse, le roi voulait tout à la fois régner et gouverner. Or, il sentait bien qu'une alliance intime entre des ministres aussi importants que MM. de Broglie, Guizot et Thiers, le condamnerait à un rôle passif. Les empêcher de faire faisceau était dans les nécessités de sa position; et les divisions qui, dans la suite, armèrent l'un contre l'autre M. Thiers et M. Guizot, furent l'ouvrage de la Cour. Avec une remarquable habileté, elle s'étudia, dès l'abord, à verser dans l'âme de ces deux hommes, dupes tous deux de leurs passions, le venin d'une ambition jalouse. M. Thiers s'était élevé d'une condition fort obscure, et jusque dans ses grandeurs nouvelles il était poursuivi par la fatalité de certaines circons-

tances de famille, qui, sans atteindre sa considération personnelle, pouvaient néanmoins jeter plus d'un obstacle dans sa carrière. M. de Talleyrand pensa qu'il n'en serait que plus propre à remplir en sous-ordre les fonctions de premier ministre. On résolut donc de mettre à profit contre M. Thiers les difficultés de sa position et les torts du hasard. On lui fit entendre qu'il lui était permis d'aspirer à tout et qu'il était digne par son talent d'occuper dans l'État la première place au-dessous du trône; mais qu'il avait besoin pour cela du plus haut de tous les patronages, et qu'il serait perdu le jour où la main du roi cesserait de le soutenir.

Ce qu'il fallait à la Cour, c'était un président du conseil qui consentît à s'effacer de la manière la plus complète, et qui fût doué néanmoins d'une capacité assez grande, d'un talent oratoire assez distingué, pour exercer dans le parlement une influence durable. Il était arrivé souvent à Louis-Philippe d'exprimer son regret de ne pouvoir prendre part aux délibérations de la Chambre, desquelles sa dignité de roi l'excluait et dont il semblait croire que sa parole, en plus d'une occasion, aurait modifié le résultat. La Cour aurait donc voulu qu'avec le titre de président du conseil, M. Thiers ne fût en réalité que l'orateur de la couronne. De sourdes manœuvres furent pratiquées en vue de ce dénoûment, et comme M. Guizot se trouvait naturellement sur le chemin de la présidence, on n'eût pas de peine à semer dans le conseil les germes de cette mésintelligence qui devait éclater plus tard et rendre le gouvernement parlementaire tout à fait impossible.

Nul, du reste, n'était plus propre que M. Thiers à conduire la bourgeoisie. Son esprit délié, sa figure fine mais bienveillante, le sans-façon de ses manières, son caquetage, la grâce nonchalante avec laquelle il faisait, au besoin, bon marché de son importance, tout cela rendait sa supériorité légère et en assurait d'autant mieux l'empire : tout cela le servait auprès d'une classe qui veut des chefs d'un abord facile et d'un mérite complaisant. Il s'était élevé de fort bas, et c'était un titre à la faveur des parvenus qui saluaient en lui la légitimité de leur propre fortune. Et puis, quelle fécondité d'expédients! quelle vivacité d'intelligence! quelle aptitude à tout comprendre, à tout expliquer! M. Thiers était journaliste, homme de lettres, financier : il se fût fait, le cas échéant, général d'armée. Et même, en dépit de la direction de ses études, il enviait par-dessus tout le rôle de l'homme de guerre. Dans son histoire de la *Révolution française*, il avait affecté de grandes connaissances stratégiques, et il n'eût aimé rien tant que de monter à cheval, de passer des troupes en revue, de se mettre auprès du soldat en quête de popularité. Éloquent, il ne l'était pas; et sa petite taille lui donnait, à la tribune, un désavantage marqué. Mais il exposait les affaires avec tant de lucidité; il parlait avec tant d'abandon de son amour pour son pays; sa pantomime était si expressive; sa voix aigre et impuissante empruntait de la fatigue quelque chose de si touchant, qu'il arrivait au succès par ses défauts mêmes: l'absence de noblesse, la diffusion, l'excès de négligence, la trivialité. Dans une assemblée, personne ne savait mieux que lui se faire médiocre. Ses idées étaient manifestement tournées vers l'Empire. Il voulait le pouvoir actif et respecté, il le méprisait scrupuleux. Les principes, il les dédaignait avec étourderie, quelquefois avec impertinence; car, en politique, il ne reconnaissait d'autre divinité que la force, et il l'adorait dans ses manifestations les plus opposées, pourvu, toutefois, qu'elle ne se présentât point sous les traits du rigorisme. Il l'aimait indifféremment comme moyen de tyrannie et comme instrument de révolte; il l'avait admirée dans Bonaparte, il l'avait admirée dans l'impétueux Danton, il l'eût admirée jusque dans Robespierre, si dans Robespierre il ne l'eût trouvée unie à l'austérité. Du reste, pas de tenue dans la conduite, peu de profondeur dans les sentiments, plus d'inquiétude que d'activité, plus de turbulence que d'audace, de la suffisance quelquefois, et de l'élévation dans l'esprit s'il en avait eu davantage dans le

cœur. Sous beaucoup de rapports, M. Thiers était un Danton en miniature. Il avait néanmoins beaucoup plus de probité qu'on ne lui en supposait, et ses ennemis lui adressaient à cet égard des accusations injustes.

Mais, homme d'imagination, aimant les arts avec une passion enfantine, dévoré de besoins frivoles, capable d'oublier les affaires d'Etat pour la découverte d'un bas-relief de Jean Goujon, fougueux dans ses fantaisies, pressé de jouir, il donnait aisément prise à la calomnie. Quoiqu'il n'eût pas de fiel, comme particulier, il répugnait bien moins que M. Guizot, comme ministre, aux mesures violentes. Il est vrai qu'il n'avait pas, ainsi que M. Guizot, un despotisme de parade : il eût volontiers fait peur à ses ennemis sans éprouver le désir de s'en vanter, l'essentiel étant pour lui de mettre en œuvre le système d'intimidation que M. Guizot mettait en formules. Car l'un brûlait d'agir, l'autre de paraître. Quelquefois, après avoir combattu, dans le conseil, des desseins funestes, M. Guizot courait en faire l'apologie à la tribune, et y prononçait des mots implacables, de ces mots qui restent. Il n'en était pas de même de M. Thiers, corrupteur infatigable de la presse, habile à ruser avec l'opinion, et courtisan heureux de cette portion de la bourgeoisie qui se piquait de libéralisme et d'orgueil national. Quoi qu'il en soit, M. Thiers n'avait ni l'amour de l'humanité, ni l'intelligence de ses progrès possibles ; ne devinant rien au-delà de l'horizon, il n'avait nul souci du peuple, ne l'admirait que sur les champs de bataille où il court se faire décimer, et ne le jugeait bon qu'à servir de matière aux combinaisons de ces spéculateurs insolents qui, sous le nom d'hommes d'Etat, jouent entre eux les dépouilles du monde.

Les ministres du 11 octobre trouvaient en arrivant aux affaires deux grands actes à accomplir : il fallait que le trône nouveau fût consolidé par l'arrestation de la duchesse de Berri, et la paix générale assurée par la soumission du roi Guillaume.

Depuis que l'insurrection vendéenne étouffée avait réduit la duchesse à chercher un refuge dans la ville de Nantes, les provinces de l'Ouest étaient restées silencieuses, immobiles; et pourtant les frayeurs du Pouvoir ne s'étaient point calmées. Trompés par de faux rapports, jouets des impressions les plus diverses, se croyant toujours sur le point d'être trahis par ceux qu'ils avaient choisis pour instruments, les ministres n'avaient su jamais adopter, à l'égard de la Vendée, une politique nette et suivie. L'insurrection vendéenne avait été combattue, en dehors de la direction du Pouvoir, par suite d'inspirations qui ne venaient pas de lui, et sous la responsabilité personnelle des généraux chargés de la pacification de l'Ouest. Cette pacification s'étant accomplie sous le commandement du lieutenant-général Solignac, il était naturel que le Pouvoir lui en gardât quelque reconnaissance. Cependant, le lendemain même de sa victoire sur la chouannerie, le lieutenant-général Solignac voyait arriver à Nantes, investi d'un commandement supérieur au sien, le lieutenant-général Bonnet, sous les ordres duquel il avait une fois déjà refusé de servir. Et cette mesure venait frapper le général Solignac, alors que s'éteignaient les dernières rumeurs de la Vendée, où il ne restait plus guère que des morts à ensevelir et des prisonniers à juger. Il y avait là, pour un vétéran distingué des guerres de l'Empire, pour un homme signalé par des services récents, une injure dont la convenance des formes et une hypocrite affectation d'éloges ne suffisaient point pour adoucir l'amertume. A ce trait, le général Solignac crut reconnaître la haine que le maréchal Soult lui avait vouée; il protesta, écrivit au ministre de la guerre une lettre véhémente, fit monter ses plaintes jusqu'au trône. Et elles avaient d'autant plus d'autorité, que le général était en droit de rappeler de quelles précautions offensantes on avait entouré son commandement. Car, tandis qu'il faisait la guerre aux Vendéens, plusieurs des autorités placées sous lui correspondaient avec un aide-de camp de Louis-Philippe, M. de Rumigny,



Maison de M[lles] Duguigny. (Page 562, col. 2.)
Chambre dans laquelle la duchesse de Berri fût arrêtée.
Citadelle de Blaye.

envoyé dans le Morbihan pour y exercer, au nom de la Cour, une influence occulte, que servait à Nantes, d'une manière plus directe, la contre-police de M. Carlier. Voilà ce qu'avait été, à l'égard de la Vendée, la politique du ministère : politique dépourvue d'initiative, de décision, de franchise, de loyauté.

Au reste, le général Bonnet n'occupa qu'en passant le poste qui venait de lui être assigné, et il ne tarda pas à être remplacé lui-même par le lieutenant-général d'Erlon.

Ce fut sous le gouvernement militaire de ce dernier, et peu de jours avant la formation du ministère du 11 octobre qu'eut lieu, devant la cour d'assises de Blois, le procès de Caqueray fils, de Sortant, de Condé, de Cresson et autres chouans, au nombre de vingt-deux. La plupart furent acquittés, quelques-uns condamnés à la détention. La

modération de ce jugement était remarquable, au sortir d'une guerre civile qui avait soulevé de si violentes passions ; mais, outre que les accusés avaient été fort éloquemment défendus par M. Janvier, homme d'un talent élevé et du caractère le plus généreux, les dépositions avaient jeté une vive lumière sur la situation de la Vendée et sur la nature du soulèvement. Au milieu de tant d'exagérations et de mensonges répandus par l'esprit de parti, ce ne fut pas sans surprise et sans émotion qu'on entendit un des témoins, capitaine du 41e, dire la vérité sur ceux qu'il avait combattus comme sur ceux qu'il avait servis. Ce loyal officier se nommait Galleran, il déclara que l'opinion avait été égarée par les récits des journaux et les rapports des agents du pouvoir ; qu'on avait fait sonner bien haut des victoires purement imaginaires, et dénoncé à l'indignation publique des faits mensongèrement présentés ; que les paysans vendéens étaient en général de braves gens, animés d'un vrai patriotisme, et républicains, sinon par leurs idées politiques, du moins par leurs mœurs, leurs habitudes, leur vie intérieure ; que les prétendues distributions d'argent faites aux chouans se bornaient à des sommes de 10, de 20 sous, données aux plus pauvres ; que le seul système à employer vis-à-vis de tels hommes et dans un tel pays, était un système de modération et d'équité. Mais à ces déclarations le témoin en ajouta d'autres où les bandes étaient formellement accusées de brigandage. « Les bandes, dit-il, ne mani- « festaient leur présence que par des exac- « tions de toute espèce ; elles n'entraient « chez le métayer que le fusil à la main, et « ne se faisaient servir qu'à coups de crosse ; « elles répandaient adroitement que la ligne « était avec elles et avait ordre de ne les « point arrêter. Aussi avaient-elles acquis par « la terreur une telle influence, que les mé- « tayers maltraités n'osaient ouvrir la bouche, « et que les pères ou les enfants des indivi- « dus cruellement assassinés n'osaient don- « ner des renseignements à la justice.... En « général, les bandes ne faisaient pas de « mal aux soldats. Un de mes soldats, le « jeune Valleret, fut pris dans une battue. « — N'es-tu pas, lui dirent les chouans, un « de ceux qui nous ont envoyé des balles ce « matin ? — « Oui, répondit Valleret, j'ai « fait mon devoir ». Et ils le laissèrent aller. « Il n'en était pas de même pour les gen- « darmes et les gardes nationaux. Les « bandes ne leur faisaient pas de quartier. »

Au procès des vingt-deux Vendéens succéda celui de M. Berryer. Mais la politique qui traînait l'illustre orateur sur le banc des accusés n'avait fait, en réalité, que lui fournir l'occasion d'un éclatant triomphe. Lors qu'il parut devant le tribunal, jurés et spectateurs se levèrent par un mouvement spontané. Plusieurs avocats étaient venus s'asseoir à côté du prévenu. Le président leur ayant fait observer que là n'était pas leur place, un d'eux, M. Vallon, répondit : « Le banc des accusés est aujourd'hui telle- « ment honoré, que nous avions cru nous « honorer nous-mêmes en y prenant place. » Quelques paroles nobles et émouvantes suffirent à M. Berryer pour repousser l'accusation, que le ministère s'empressa d'abandonner. Il était bien étrange, en effet, qu'on eût arrêté comme instigateur de la guerre civile celui qui en avait combattu la pensée, en présence de la duchesse de Berri, avec tant d'énergie, d'entraînement et d'éloquence.

Réfugiée à Nantes dans la maison des demoiselles Duguigny, Marie-Caroline nourrissait au sein de ses douleurs et de ses périls des espérances hautaines. Du fond de son asile, protégé par la fidélité la plus vigilante et la plus discrète, elle entretenait avec quelques-uns de ses partisans une correspondance active, et se tenait prête à tirer parti des évènements. Parmi les lettres qu'elle écrivit durant son séjour à Nantes, il en est une qui mérite d'être rapportée ; elle était adressée à la reine des Français.

La voici :

« Quelles que soient les conséquences qui peuvent « résulter pour moi de la position dans laquelle je « me suis mise en remplissant mes devoirs de mère, « je ne vous parlerai jamais de mon intérêt, madame.

« Mais des braves se sont compromis pour la cause « de mon fils, je ne saurais me refuser à tenter pour « les sauver ce qui peut honorablement se faire.

« Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa re- « ligion me sont connus, d'employer tout son credit « pour interesser en leur faveur. Le porteur de cette « lettre donnera des détails sur leur situation; il dira « que les juges qu'on leur donne sont des hommes « contre lesquels ils se sont battus.

« Malgré la différence actuelle de nos situations, « un volcan est aussi sous vos pas, madame, vous le « savez. J'ai connu vos terreurs, bien naturelles, à « une époque où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas « été insensible. Dieu seul connaît ce qu'il nous des- « tine, et peut-être un jour me saurez-vous gré « d'avoir pris confiance dans votre bonté et de vous « avoir fourni l'occasion d'en faire usage envers mes « amis malheureux. Croyez à ma reconnaissance.

« Je vous souhaite le bonheur, madame. Car j'ai « trop bonne opinion de vous pour croire qu'il soit « possible que vous soyez heureuse dans votre si- « tuation.

« Marie-Caroline »

Cette lettre, si touchante et si digne, fut portée à Saint-Cloud par un officier royaliste et remise décachetée à M. de Montalivet qui en donna connaissance à la reine. L'officier attendait la réponse au bas de l'escalier. On lui rendit la lettre, en lui disant que la reine ne pouvait la recevoir. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne pouvait y répondre. Malheureuse reine, qu'on avait pour jamais condamnée au supplice d'étouffer la voix de son cœur, et pour qui le plus terrible des anathèmes se cachait dans une prière affectueuse, dans un vœu de parente et d'amie!

Déjà près de cinq mois s'étaient écoulés depuis l'entrée de la duchesse de Berri à Nantes, et le lieu de sa retraite était encore un secret; soit qu'à force de prudence, elle fût parvenue à déjouer tous les efforts de ses ennemis, soit que le gouvernement eût apporté dans ses poursuites une mollesse calculée. Car la duchesse de Berri, prisonnière, était un embarras et un danger. Son impunité, en effet, désignait Louis-Philippe au mépris des peuples, sa mort le vouait à l'exécration des rois. Rendre la princesse à la liberté, c'était la rendre aux complots et à la guerre civile; la faire juger, c'était mettre en action le principe d'égalité devant la loi, principe fatal aux monarchies. Qui, d'ailleurs, la jugerait dans un pays qu'on voulait monarchique, cette mère d'un enfant, devenu roi par l'abdication de son aïeul? La Pairie? Devant une telle responsabilité elle aurait évidemment reculé d'épouvante. Un jury? Quelques hommes pris au hasard auraient donc pu, en montrant la justice désarmée devant la royauté de la veille, condamner par cela seul, comme coupable d'usurpation et de félonie, la royauté du lendemain! Invoquer, dans de semblables circonstances, le principe de la souveraineté du peuple, on ne le pouvait sans attacher en quelque sorte le mineur au pied du trône. Frapper dans la duchesse de Berri le crime de la révolte, on ne le pouvait sans rappeler sous quel effort avait succombé la plus fondamentale des lois de la monarchie, l'inviolabilité de Charles X.

C'étaient là des considérations d'une haute haute importance. Elles durent prévaloir tant que la guerre étrangère ne fût pas imminente. Mais bientôt l'on crut toucher au moment où l'Europe devait s'embraser. Guillaume, avec un orgueil croissant, bravait les décisions de la Conférence, remplissait le Nord du bruit de ses préparatifs militaires, et du haut de la citadelle d'Anvers occupée par ses soldats, menaçait de réduire en cendres la seconde ville de la Belgique. Alors la présence de la duchesse de Berri en France prit un caractère de gravité vraiment formidable. Il était permis de prévoir qu'au premier coup de canon tiré sur la frontière, les royalistes du Midi et de la Vendée, pour la seconde fois se lèveraient en armes; qu'on aurait devant soi la guerre, derrière soi l'anarchie; que le nom du prince d'Orange et le nom de Henri V se mêleraient dans les mêmes vœux, dans le même cri; et que, pressée entre deux tentatives de restauration, la dynastie de Louis-Philippe serait étouffée au berceau. S'emparer de la duchesse de Berri devenait dès lors la plus impérieuse des nécessités du moment. Mais pour conduire le gouvernement jusqu'à la mère de Henri V, il fallait trouver

un traître : on ne put le trouver, sur cette noble terre de France, que dans un juif, un renégat.

Admis, pour avoir renié son Dieu, dans la confiance du pape, et dans celle de la duchesse de Berri, pour avoir su masquer la noirceur de son âme, ce misérable s'était offert depuis longtemps à M. de Montalivet, lorsque le ministère du 11 octobre se forma. M. de Montalivet laissa au nouveau ministre de l'intérieur l'hypocrisie de Deutz à employer. On savait la duchesse de Berri à Nantes : Deutz se chargea de découvrir l'adresse de la princesse; et, pour tirer parti plus sûrement des services de cet homme, on nomma préfet de la Loire-Inférieure M. Maurice Duval, le même dont l'administration avait pesé si cruellement sur Grenoble.

Deutz[1] était loin d'avoir auprès de la mère du duc de Bordeaux l'influence dont il s'est vanté depuis. Mais il avait accompagné de Londres en Italie Mmes de Bourmont; il avait vu la princesse en passant à Massa pour se rendre à Rome; il l'avait revue, après le voyage à Rome, et, grâce aux recommandations du Saint-Père, il avait été chargé de remettre des missives importantes à la reine d'Espagne et à don Miguel. Il avait donc été naturellement initié de la sorte à de graves secrets, dont la révélation devait peu coûter à son âme perfide et lâche. Il est vrai que, lorsqu'au mois d'avril il avait quitté Massa, M. de Choulot l'avait contraint à s'arrêter à une lieue environ de la ville, dans une vallée plantée d'oliviers, et lui avait fait prêter là un serment solennel et redoutable[2]; mais que valent les serments? L'honneur les rend superflus, la bassesse les viole. Deutz trahissait le parti légitimiste, par correspondance, depuis près de cinq mois, lorsqu'il fut envoyé mystérieusement à Nantes par M. Thiers. Comme on se défiait de lui, on lui avait donné pour l'accompagner, le commissaire de police Joly, celui qui, sous la Restauration, avait arrêté Louvel. Arrivé à Nantes, Deutz se présente à quelques légitimistes influents, il parle de dépêches pressantes à communiquer, il sollicite avec instance la grâce d'être admis auprès de Madame, dont son unique but était de découvrir l'asile. Mais déjà certains bruits alarmants avaient couru sur le compte de ce juif; et, d'ailleurs, il était à craindre que la police, qui surveillait les démarches de tous les étrangers, ne parvînt sur les traces de celui-ci jusqu'à Marie-Caroline. Deutz redoubla de prières, et ce ne fut pas en vain. Le 30 octobre, la duchesse de Berri disait au frère des demoiselles Duguigny : « Demain au « soir, à six heures, vous vous rendrez *à* « *l'hôtel de France*. Vous y demanderez M. « Gonzague. Vous l'aborderez par ces mots : « Monsieur, vous arrivez d'Espagne. Voici « la moitié d'une carte découpée, M. Gon- « zague a l'autre moitié. Vous le reconnaî- « trez à ce signe et me l'amènerez. » Le lendemain, en effet, à l'heure dite, M. Duguigny se rendit à l'Hôtel de France, reconnut Deutz par le moyen de la carte partagée, et s'offrit à lui pour guide. Pendant qu'ils descendaient tous deux la rue Jean-Jacques et suivaient la route qui conduit du port Maillard à la rue Haute-du-Château, Deutz paraissait inquiet, il aurait voulu savoir d'une manière précise dans quelle maison il allait être reçu. « Dans une maison, lui dit M. Du- « guigny, où Madame ne se rend que pour « vous donner audience et qu'elle quittera « aussitôt après. » A quelques pas de la maison, M. Duguigny fit observer à Deutz que l'une des deux domestiques de Madame, Marie Boissy n'était pas très discrète, quoique d'une fidélité à toute épreuve ; que devant elle par conséquent il fallait se tenir sur la réserve. Aussi Deutz s'empressa-t-il

1. Le récit qu'on va lire présente, sur l'arréstation de la duchesse de Berri, certains détails qui s'écartent de ceux qui ont été déjà publiés, mais qui viennent d'une source authentique. Notre récit s'appuie sur des notes fournies au général Dermoncourt, postérieurement à la publication de son livre *la Vendée et Madame*. Ces notes qui rectifient quelques inexactitudes échappées à M. Dermoncourt, il a bien voulu lui-même nous les transmettre.

2. C'est ce que Deutz raconte lui-même dans une brochure qu'il a publiée touchant sa trahison; et, sur ce point, il est permis de l'en croire, puisqu'il s'accuse. Car, du reste, sa brochure est remplie de mensonges cyniques.

de demander, à l'aspect de la domestique qui vint ouvrir la porte : « Est-ce de celle-là « que vous m'avez parlé? » Et sur la réponse affirmative de M. Duguigny, il ajouta : « Et « l'autre, est-ce qu'elle est discrète? » Introduit par son guide, Deutz fut reçu dans une chambre où se trouvaient les deux demoiselles Duguigny, Mlle Stylite de Kersabiec et M. Guibourg. M. Duguigny affecta de demander si Madame était arrivée, et on lui répondit qu'on le croyait, parce qu'on avait entendu du bruit dans la pièce voisine. A l'instant même, M. de Mesnard entrait. Ne le reconnaissant pas, bien qu'il l'eût vu en Italie, Deutz se trouble, recule, et s'écrie avec un accent d'effroi : « Qu'est-ce « donc? Où suis-« je? » Le malheureux se rappelait sans doute le serment prêté entre les mains de M. de Choulot! La duchesse de Berri parut à son tour, et s'adressant à Deutz, elle lui demanda d'un ton affectueux des nouvelles de sa santé. Deutz ne put répondre qu'en s'inclinant; puis, sans avoir prononcé une seule parole, il suivit la duchesse de Berri et M. de Mesnard dans la mansarde qu'il désigna plus tard à la police sous le nom de salon de réception. L'entrevue se prolongea jusqu'à huit heures et demie du soir. Deutz s'y ménagea des prétextes pour demander un second entretien, car il croyait la duchesse de Berri dans une maison tierce. et il n'en douta plus lorsqu'il vit la princesse chercher son châle et son chapeau, comme pour sortir. Dans ce moment, M. Duguigny s'étant présenté pour prendre les ordres de Madame : « Si vous avez, dit-il à Deutz, « quelque chose à faire parvenir à S. A. R., « je m'en charge. Vous me « trouverez *place de la Préfecture*, n° 2. « au troisième « étage. Mais. « auparavant, « et de peur de « surprise, tâ-« chons de nous « bien reconnaî-« tre! » Regardé en face, Deutz fut déconcerté, fit un mouvement convulsif, et dit en balbutiant : « Avez-« vous remarqué combien « j'étais troublé « en arrivant « ici? C'est une « chose extra-« ordinaire. » Alors, montrant à Deutz M. Duguigny, la duchesse de Berri dit : « C'est un bon Breton, celui-là, d'un « dévoûment absolu et sans bornes. »



Deutz.

Réduit à solliciter une nouvelle entrevue, Deutz, pour l'obtenir, eut recours à une religieuse en qui la duchesse de Berri avait beaucoup de confiance, et dont il sut, par d'odieux mensonges, abuser la crédulité.

Cette seconde entrevue fut fixée au 6 novembre. Or, ce jour-là, Deutz, pour donner encore plus de prix à ses perfidies, Deutz

alla trouver le maréchal Bourmont, lui apprit que le soir même il devait voir la duchesse chez Mlles Duguigny et le pressa fortement d'y venir. La police aurait pu s'emparer du maréchal pendant la visite de Deutz; mais c'eût été compromettre le succès d'une arrestation bien plus importante. Et voilà pourquoi Deutz aurait voulu entraîner le maréchal chez la duchesse de Berri. Quoi qu'il en soit, M. de Bourmont fut assez heureux pour échapper à ce piège. Dans la soirée, il sortait de Nantes, accablé de chagrin, en proie à une fièvre ardente, et soutenu sur le bras d'un ami.

Cependant, l'heure fatale allait sonner pour la duchesse de Berri; car, cette fois, toutes les mesures avaient été prises. Des troupes, sous le commandement du général Dermoncourt, avaient été chargées de l'investissement du quartier. Deutz est introduit auprès de la duchesse de Berri, sa bienfaitrice. Le visage de ce misérable est calme; ses paroles ne respirent que le dévoûment et le respect.

Cependant un jeune homme entre, et remet à la princesse une lettre dans laquelle on lui annonce qu'elle est trahie. Elle se retourne alors vers Deutz, lui fait part de la nouvelle reçue, l'interroge du sourire. Lui, maîtrisant son trouble, il répond par des protestations plus vives de gratitude, de fidélité. Mais à peine s'est-il retiré que des baïonnettes brillent de toutes parts; des commissaires de police se précipitent dans la maison, le pistolet à la main. Avertie de l'approche des troupes, la duchesse de Berri n'a que le temps de se réfugier, avec Mlle Stylite de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg, dans une petite cachette pratiquée à l'extrémité de la chambre de la duchesse, cachette formée par l'angle du mur et dont la plaque de la cheminée masquait l'entrée. Ne trouvant dans la maison que les deux demoiselles Duguigny, Mme de Charette et Mlle Céleste de Kersabiec, qui toutes quatre font bonne contenance, les commissaires de police, et M. Maurice Duval à leur tête, se livrent aux perquisitions les plus minutieuses. Des sapeurs et des maçons ont été appelés: on ouvre les meubles ou on les enfonce; on sonde les murs à coups de hache, de marteau ou de merlin. La nuit était venue, et l'œuvre de démolition continuait. Dans l'étroit espace où ils étaient emprisonnés, la duchesse et ses compagnons n'avaient, pour respirer, qu'une mince ouverture à laquelle il fallait que chacun d'eux vînt successivement coller sa bouche. Du feu allumé dans la cheminée à diverses reprises transformait la cachette en une fournaise ardente, et il y eut un moment où les madriers l'ébranlèrent au point que ceux qu'elle étouffait dans un cercle invincible tremblèrent d'y avoir trouvé leur tombeau. Il fut décidé, au dehors, que la maison serait occupée militairement jusqu'à ce qu'on eût découvert la princesse, et cette décision, entendue de la cachette, y porta le désespoir. L'agonie des reclus durait depuis seize heures, lorsque deux gendarmes qui occupaient la chambre, allumèrent un grand feu avec des tourbes et des journaux. Il fallut se rendre alors: Mlle Stylite de Kersabiec cria: « Nous allons sortir, ôtez le feu » et, d'un coup de pied, M. Guibourg fit tomber la plaque devenue rouge. Le feu fut à l'instant dispersé par les gendarmes, et tandis que, sur le foyer brûlant, la duchesse de Berri se traînait pâle, chancelante, épuisée de fatigue et d'émotion, le général Dermoncourt, averti, montait accompagné du substitut du procureur du roi, M. Baudot, et de quelques officiers. En apercevant le général, la duchesse de Berri lui dit, comme il l'a raconté lui-même; « Général, je me remets à votre loyauté. — « Madame, répondit le gé-
« néral Dermoncourt, vous êtes sous la
« sauve-garde de l'honneur français. » Et, conformant sa conduite à ses paroles, le général traita en effet la prisonnière avec tous les égards dus à une femme, à une femme malheureuse surtout. Libre et armée, la mère du duc de Bordeaux avait trouvé dans le général Dermoncourt un ennemi actif, redoutable; vaincue et captive, elle ne trouva plus dans lui qu'un ennemi plein de courtoisie et de générosité. Quant à M. Maurice

Duval, qui dans la guerre de la Vendée n'avait pas eu, ainsi que le général Dermoncourt, à payer de sa personne, il ne se fit remarquer, en cette occasion, que par une grossière affectation de rudesse.

Deutz, pendant plusieurs heures, fut gardé à vue par M. Lenormand, commissaire central de police. Le traître était dans un état déplorable, il se frappait la tête contre les murs, s'arrachait les cheveux, et demandait des armes pour s'ôter la vie.

Le 8 novembre 1832, à huit heures du matin, la duchesse de Berri s'embarquait, à l'embouchure de la Loire, avec M. de Mesnard et M[lle] de Kersabiec, sur un petit brick de guerre ayant à bord le capitaine Leblanc, et commandé par M. Mollien. Le signal fut donné, et celle qui, venue en France comme régente, portait maintenant tous ses effets renfermés dans un mouchoir de poche, la bru de Charles X, la nièce de la reine des Français, fut conduite prisonnière vers la citadelle de Blaye, d'où l'on devait faire sortir, sous le règne d'un Bourbon, le déshonneur de la famille !

Parmi les faits qui se rapportent au drame de Nantes, il en est de fort curieux que nous avons cru néanmoins devoir omettre, parce qu'ils ont été consignés déjà dans divers ouvrages[1]; mais il se rattache à l'arrestation de la duchesse de Berri un fait très grave qui est resté inconnu. Il vaut la peine qu'on le raconte avec quelques développements, et nous sommes obligé à reprendre les choses d'un peu plus haut.

En 1831, la Bourse de Paris avait été le théâtre d'une lutte acharnée et mémorable. M. Ouvrard était un spéculateur puissant, que jamais ne parurent ni décourager ni troubler, même quand elles venaient de l'abattre, les tempêtes soulevées par ses combinaisons. M. Ouvrard eût volontiers bouleversé la Bourse, par une sorte d'instinct poétique, et à peu près comme les conquérants se plaisent à manier et à remanier le monde : pour le bruit, pour l'éclat, pour la grandeur des émotions. Pressentant bien les fortes secousses que les journées de juillet allaient donner à tous les peuples, il s'était mis, après 1830, à jouer à la baisse[1] sur les plus vastes proportions. Ébranlé déjà par les révolutions successives qui remuaient alors de fond en comble le sol de la vieille Europe, le crédit public en France menaçait de succomber ; et la rente, continuellement offerte par Ouvrard, allait s'avilissant de plus en plus. Le 6 avril 1831, les fonds français se trouvaient avoir atteint leur minimum de baisse : le 3 p. 0/0 fut coté à 47,50 ; le 5 p. 0/0 à 76,50, et plusieurs agents de change qui avaient spéculé à la hausse disparurent. Cependant, un emprunt de 120 millions venait d'être annoncé, et il devait être adjugé le 19 avril. Or, Ouvrard, qui avait été l'âme ou le conducteur de la plupart des opérations à la baisse, Ouvrard semblait dominer la Bourse. D'ailleurs, l'imminence de la guerre paralysait les efforts et des banquiers intéressés à la hausse, et du ministre qui avait besoin de crédit, et des receveurs-généraux, dont la liquidation menaçait d'être désastreuse, pour peu que la dépréciation continuât. Il fallait donc à tout prix arrêter ce mouvement, relever les fonds, couper court aux opérations des baissiers. Les banquiers se concertèrent, le ministre des finances appela auprès de lui les receveurs-généraux, et il fut arrêté qu'on aurait recours aux escomptes sur les rentes françaises. Pour réaliser le moyen de faire ces escomptes, on convint, assure-t-on, que la maison Rothschild d'une part, que les receveurs-généraux d'autre part, créeraient pour vingt millions de valeurs de crédit environ ;

1. Voir : *la Vendée et Madame*, par le général Dermoncourt ; les *Mémoires de la duchesse de Berri*, par MM. Germain Sarrut et Saint-Edme ; *Madame, Nantes*, etc., par M. Guibourg.

1. On sait que jouer à la baisse, c'est vendre des rentes quand elles coûtent cher, pour les racheter quand elles coûtent meilleur marché, de façon à gagner le montant de l'indifférence.

On sait aussi qu'entre joueurs la vente et le rachat sont deux opérations qui se sous-entendent. Supposons, par exemple, que les rentes 3 p. 0/0 soient à 70, c'est-à-dire coûtent 70 fr. Le joueur à la baisse, qui espère les voir descendre à 65 ou 60, en vendra un certain nombre, sans en posséder en réalité une seule. Le moment de la liquidation venu, si la rente est en effet descendue à 65 ou 60, il se fera tout simplement payer, par l'intermédiaire de

que la Banque de France escompterait[1] ces valeurs, qu'avec les capitaux fournis par elle, la maison Rothschild et les receveurs-généraux prendraient livraison des rentes escomptées à la Bourse et les déposeraient de rechef à la Banque, qui leur avancerait de nouveaux fonds pour continuer leurs opérations. Il est certain que les 9, 11 et 12 avril, on annonçait à la Bourse des escomptes considérables, des escomptes s'élevant à plus de 900,000 fr. de rentes 3 p. 0/0, et à plus de 500,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. Ce fut un véritable coup de théâtre. Les fonds remontèrent avec une rapidité extraordinaire de 48 et 80 à 58 et 89 ; si bien que les spéculateurs qui avaient joué à la baisse furent, comme les agents de change associés à leurs opérations, ou forcés de s'arrêter ou poussés dans l'abîme. C'était tout simple. Les escomptes obligeaient les vendeurs de rentes fin du mois à livrer ces rentes sans délai aux acheteurs qui apportaient leurs écus pour payer. Mais les vendeurs ne pouvant remplir la condition qui leur était imposée de la sorte, que par des achats empressés, la hausse était inévitable. Tel fut l'effet de ces escomptes, que dans tout le mois d'avril, le 3 p. 0/0 se releva de 47 à 62 ou 63, et le 5 p. 0/0 de 75 à 90. Et pourtant, la menace d'une guerre européenne était encore si présente aux esprits que l'emprunt de 120 millions n'avait pas trouvé de soumissionnaire à 84 fr., minimum fixé par le ministre, et que la souscription à l'emprunt national avait produit une somme très-minime relativement aux besoins.

La défaite de M. Ouvrard était complète, mais il n'était pas homme à renoncer aux spéculations hardies. En 1832, son activité fut de nouveau sollicitée par l'entreprise de la duchesse de Berri. Une Restauration en France exigeait un grand déploiement de ressources financières. M. Ouvrard, qui était en Hollande, proposa au roi Guillaume et à Marie-Caroline, un projet d'emprunt fondé sur la combinaison que voici :

Une maison de banque anglaise, attachée à la cause des tories et rivale de Rothschild, aurait émis, au nom de Henri V, 6 millions de rente 3 0/0. Le 3 0/0 étant alors à 60, l'emprunt aurait produit 120 millions. Ce capital aurait été employé à acheter aux diverses Puissances de l'Europe, en rentes 5 0/0, de quoi payer les 6 millions de rentes 3 0/0 émises. Or, le 5 0/0 étant à 90, pour obtenir 6 millions en rentes 5 0/0, il aurait suffi d'un capital de 108 millions. De sorte que, sur les 120 millions produits par l'emprunt, 12 millions seraient restés à la disposition de Henri V[1]. L'opération offrait donc deux avantages : 1° un bénéfice de 12 millions ; 2° une garantie solide assurée aux prêteurs, puisqu'elle reposait, non sur le Crédit d'une seule Puissance, mais sur celui de toutes les Puissances prises ensemble. Cela posé, deux hypothèses se présentaient : ou bien la rente 3 0/0 émise au nom de Henri V se serait soutenue, ou bien elle se serait affaissée.

l'agent de change, le montant de l'indifférence : 5 fr. dans le premier cas, 10 dans le second.

Et, si au lieu d'être en baisse, la rente se trouve en hausse, ce sera au joueur à la baisse à payer la différence résultant de la hausse.

Jouer à la hausse, c'est calculer sur des éventualités heureuses, c'est acheter de la rente. Jouer à la baisse, c'est calculer sur des éventualités fâcheuses, c'est vendre de la rente.

Nous avons dit qu'entre le vendeur et l'acheteur, la vente et l'achat se sous-entendent, de sorte que tout se réduit à gagner ou à perdre la différence résultant de la baisse ou de la hausse. Cependant, l'acheteur a le droit, en offrant le prix des rentes au vendeur, d'exiger de celui-ci la remise des titres des rentes vendues. C'est ce qui s'appelle, en termes de Bourse, *escompter*. Pour comprendre quel intérêt on peut avoir à escompter, il ne faut pas perdre de vue que, quand la rente est beaucoup demandée, elle éprouve par cela seul un mouvement de hausse; que lorsqu'au contraire elle est beaucoup offerte, elle éprouve un mouvement de baisse. Exiger de celui qui vous a vendu des rentes qu'il n'avait pas, la remise des titres, c'est le forcer à s'en procurer réellement, à en demander ; c'est conséquemment pousser à la hausse. L'escompte, à la Bourse, est un moyen de faire hausser la rente.

2. Il faut avoir soin de ne pas confondre les escomptes à la Bourse avec les escomptes ordinaires, les escomptes de la Banque.

1. Ce bénéfice de 12 millions résulte, on le voit, de ce qu'on vend 6 millions de rentes à un prix plus élevé que celui auquel on les achète. Rendons ceci sensible par un exemple. Si une rente de 3 fr. coûte 60 fr., cinq rentes de 3 fr. ou 15 fr. de rente, coûteront cinq fois 60 fr. ou 3000 fr. Si une rente de 5 fr. coûte 90 fr., trois rentes de 5 fr. ou 15 fr. de rente, coûteront trois fois 90 ou 270 fr. Donc, en vendant 15 fr. de rente dans le premier système, en même temps qu'on les achète dans le second, on recevra une somme de 300 fr. et on n'en déboursera qu'une de 270, ce qui constituera 30 fr. de bénéfice.



Arrestation de la duchesse de Berri

7 Novembre 1832



Le coup de pistolet. (Page 571.)

Dans le premier cas, le crédit du prétendant était fondé, et l'on pouvait faire des 12 millions l'usage le plus convenable pour le succès de la cause. Dans le second cas, force était, à la vérité, d'employer l'argent en caisse à relever la rente 3 0/0 par des achats habilements calculés ; mais ici éclatait tout ce qu'il y avait d'ingénieux dans la combinaison. Car, qu'aurait prouvé l'affaissement de la rente 3 0/0 ? Que l'Europe était à l'abri de commotions nouvelles ; que les entreprises de la légitimité n'étaient pas de nature à menacer d'une réaction prochaine le repos des peuples. Et c'étaient là, pour les rentes 5 0/0, acquises par Henri V, des motifs évidents de hausse. Ainsi, les rentes émises ne pouvaient baisser sans que les rentes acquises ne montassent. D'où il suit qu'en vendant celles-ci très cher pour racheter celles-là fort bon marché, la caisse de la légitimité devait, même dans l'hypothèse la moins favorable, réaliser des bénéfices énormes. C'était faire en grand l'opération que les habitués de la Bourse font en petit, sous le nom d'*arbitrage*.

Un vaste plan fut construit sur ce projet financier. Le roi de Hollande n'ignorait pas de quelle importance était pour lui une diversion en Vendée, et il allait volontiers au-devant de toutes les combinaisons propres à faire retomber la Belgique en son pouvoir. Dès le mois de juin, un agent avait été envoyé au prince d'Orange pour lui annoncer que s'il recommençait les hostilités, le roi de Sardaigne était décidé, soutenu ou non par l'Autriche, à se déclarer contre la France. Mais cette ouverture n'avait pas eu de suite à cause de la politique timide de la Prusse qui fit savoir au roi de Hollande qu'elle l'abandonnerait, s'il lui arrivait de

prendre l'initiative de la guerre. Depuis, la situation de l'Europe s'était compliquée encore davantage; de sourdes divisions s'étaient introduites au sein de la Conférence de Londres; la Russie, la Prusse, l'Autriche, paraissaient disposées à se séparer de la politique suivie par les cabinets des Tuileries et de Saint-James. Le fil des négociations légitimistes fut renoué. La famille royale exilée de France aurait quitté l'Angleterre et se serait réfugiée dans les états du roi de Hollande. Venloo aurait été assigné pour résidence à Henri V. On avait lieu de compter sur la coopération de quelques généraux, à demi détachés de la cause de Louis-Philippe. On savait qu'à un signal convenu, un lieutenant-général devait faire passer sa division sous le drapeau blanc. Le partage de la Belgique entre la Hollande et la France aurait été annoncé comme un des avantages résultant du triomphe de la légitimité. Enfin, on se promettait beaucoup de la réalisation du projet d'emprunt, dont nous avons indiqué le mécanisme. Mais, pendant la dernière période du séjour de la duchesse de Berri à Nantes, tant de brillantes espérances commençaient à s'évanouir : elles furent tout à fait détruites par l'arrestation de la duchesse de Berri.

Le roi venait de mettre momentanément à couvert sa dynastie ; il ne se doutait pas qu'un grand danger allait menacer ses jours. La joie fanfaronne et cruelle déployée à la suite des journées de juin, les vaincus livrés au gourdin des sergents de ville, les prisons encombrées de suspects, Paris placé inconstitutionnellement et violemment sous la juridiction des conseils de guerre, l'infâme édit de 1666 ressuscité tout a coup et les médecins sommés de descendre au rôle de délateurs, l'atteinte récente portée au droit d'association par la dispersion du club des *Amis du Peuple*, tout cela irrita au plus haut point les ennemis du gouvernement. Jusqu'alors les plus fanatiques n'avaient juré que par l'insurrection. L'insurrection venant à leur manquer, le sentiment de leur impuissance les précipita dans l'excès de l'audace, et ils concentrèrent sur une seule tête toute la haine dont ils étaient animés.

Croire possible le succès d'un assassinat, même consommé, et accorder cet honneur à un homme qu'on fasse tenir dans sa vie le salut d'un peuple, il n'est point assurément d'erreur plus profonde, il n'en est point de plus funeste. Les destins d'une nation ne dépendent pas de si peu ! Quand le mal existe, c'est qu'il est dans les choses : là seulement il le faudrait poursuivre. Si un homme le représente, en faisant disparaître cet homme, on ne détruit pas la personnification, on la renouvelle. César assassiné renaquit plus terrible dans Octave. Mais comment de semblables idées auraient-elles été universellement admises dans un pays où l'on apprenait aux enfants à honorer le courage d'Armodius et d'Aristogiton, où la mémoire de Brutus était l'objet d'un culte classique, où l'attentat de nivôse, essayé par les grands et dans leur intérêt, n'avait été blâmé que faute d'avoir réussi, où chacun était admis à traduire devant sa raison la société tout entière. et où cette doctrine de l'individualisme avait fait des progrès si rapides, qu'elle se produisait partout : dans la morale, par l'athéïsme de la loi et la confusion des cultes ; dans la politique, par le fractionnement extraordinaire des partis, dans l'éducation, par l'anarchie de l'enseignement; dans l'industrie, par la concurrence ; dans le pouvoir, par les encouragements prodigués depuis plus d'un demi-siècle à l'insurrection ? Le libéralisme avait produit pendant quinze ans cette fausse et pernicieuse théorie que les gouvernements ne doivent pas être chargés de la direction morale des esprits : les conséquences ne s'étaient pas fait attendre. Sous l'empire d'une loi athée et d'une morale abandonnée à tous les caprices de la controverse, chacun en était venu à n'accepter, de la légitimité de ses actes, d'autre juge que lui-même.

Tel était donc l'état de la société lorsque, pour la première fois depuis 1830, quelques jeunes gens, aveuglés par leur colère, se mirent à agiter de vagues projets d'attentat.

Exalté comme un acte de courage, la promenade triomphale de Louis-Philippe dans la journée du 6 juin ne leur avait paru, à eux, qu'une bravade. Ils se demandèrent s'ils n'immoleraient pas une grande victime aux mânes de ceux dont les dalles de la Morgue avaient reçu les cadavres. Bientôt le bruit court que la route de Paris à Neuilly avait été éclairée en mainte occasion par des conjurés, dont le hasard des circonstances ou l'active surveillance exercée sur la route avaient seuls arrêté le bras.

Ce fut sous l'impression de ces rumeurs sinistres que le roi dut se préparer à ouvrir la session de 1833. Le 19 novembre, jour fixé pour la séance royale, tout l'espace compris entre les Tuileries et le Palais-Bourbon se couvrit de troupes. Deux voitures contenant, l'une la reine et ses filles, l'autre les ministres, se dirigèrent vers la Chambre; Suivait le cortège, qui s'avançait avec lenteur au milieu d'une double haie de gardes nationaux et de soldats. Le roi était à cheval, en tête de l'escorte. Il arrivait sur le Pont-Royal, lorsque soudain, à quelques pas de lui, une détonation d'arme à feu se fit entendre. Il tressaillit, se courba rapidement sur le pommeau de la selle, comme s'il eût été blessé; puis, tournant vers l'endroit d'où le coup était parti, des yeux hagards et un visage altéré, il prononça quelques mots qui se perdirent dans un long murmure de surprise et d'effroi. Il eut toutefois la force de lever en l'air son chapeau pour saluer la foule, et il rassura son escorte au sein de laquelle il s'était replié. La consternation y était générale. Cette première tentative n'était-elle pas le signal ou le prélude d'une agression plus terrible? Le cortége parut un moment disposé à rebrousser chemin. Cependant, après deux ou trois minutes d'hésitation, pendant lesquelles le général Pajol, le colonel Raffé, et d'autres officiers supérieurs avaient recueilli à la hâte des renseignements erronés mais rassurants, on se remit en route. Le coup avait été tiré si près de la troupe de ligne formant la haie, que, personne n'ayant été atteint, on attribua d'abord toute cette alerte à l'explosion fortuite de l'arme d'un soldat; opinion qui, un instant accréditée dans les groupes et parmi les agents de l'autorité, contribua sans doute à l'évasion du coupable, et de ses complices s'il en existait.

Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour. Une jeune femme, élégamment vêtue, avait chancelé, s'était évanouie, et, dans le cercle de curieux formé autour d'elle, on avait trouvé un pistolet récemment déchargé. Bientôt, à quelques pas de là, sur le milieu de la chaussée, que la foule avait envahie après le passage du cortége, un second pistolet entièrement semblable au premier, mais chargé et amorcé, fut remis aux agents de la force publique.

Ayant repris ses sens, la femme dont nous avons parlé raconta d'un ton plein de terreur qu'un jeune homme était venu se placer devant elle; qu'il avait tiré de sa poche un pistolet, et que, pour mieux ajuster le roi, il s'était fait un point d'appui de l'épaule d'un soldat. Elle ajouta qu'elle s'était alors efforcée de saisir le bras du jeune homme, mais qu'il l'avait repoussée d'un coup violent dans la poitrine, et que la brusquerie de ce mouvement avait dérangé la direction de l'arme meurtrière. Mlle Boury, c'était son nom, donna, sur le lieu même, le signalement du coupable et les renseignements les plus précis. On la conduisit ensuite aux Tuileries, où, après avoir subi un nouvel interrogatoire, elle fut présentée à de hauts personnages qui la comblèrent de félicitations et de caresses. On s'enquit de sa position, qui était assez modeste, et l'on apprit qu'elle était venue de Bergues à Paris pour solliciter la survivance d'une direction de poste. Elle n'en fut pas moins entourée de soins délicats; l'hôtellerie où elle était descendue ne fut pas jugée digne de recevoir une femme devenue à ce point importante dans l'État; les journaux de la Cour ne parlèrent plus de Mlle Boury qu'avec respect, et affectèrent de l'appeler exclusivement: « La jeune personne qui a sauvé le roi. »

Lui, cependant, il était arrivé au Palais-

Bourbon, où la nouvelle du danger couru ne l'avait point précédé. Aussi, n'y eut-il rien d'insolite dans la réception que les députés firent au monarque; les uns poussant des cris, les autres restant silencieux et immobiles selon la diversité des opinions ou des sentiments. Louis-Philippe lut avec une émotion, dont une grande partie de l'assemblée ignorait encore la cause, le discours préparé par les ministres. Ce discours respirait la menace. Le gouvernement s'y félicitait de sa double victoire sur les factions, promettait de les accabler, s'exprimait en termes fort vagues sur la paix de l'Europe, et en termes décisifs sur l'impossibilité d'alléger les charges publiques. Nul doute qu'un pareil langage n'eût été froidement accueilli si, avant la fin de la séance, la nouvelle ne se fût répandue que Louis-Philippe venait d'échapper à la mort. Aussitôt toutes les opinions se réunirent dans une même pensée de réprobation; et, le soir, les députés se rendirent en grand nombre au Château; ceux-ci, parce qu'ils étaient pénétrés réellement d'indignation et de douleur, ceux-là, parce qu'ils ne voulaient point perdre cette occasion particulière de flatter. « Eh bien! dit le roi à « M. Dupin, ils ont donc tiré sur moi? — « Sire, répondit M. Dupin, ils ont tiré sur eux. » Mot profond, mais qui calomniait tout un parti!

Et en effet, cet attentat n'était l'œuvre d'aucun parti, et les républicains en repoussèrent la solidarité avec une énergie hautaine et sincère. N'importe : on vit se reproduire la polémique sans bonne foi, sans dignité, sans pudeur, que l'assassinat du duc de Berri avait soulevée sous la Restauration. Du fanatisme de quelques hommes les courtisans conclurent à celui d'une opinion, dont la logique était ainsi condamnée comme homicide. Sous la Restauration, les feuilles de la Cour avaient dit : « Le poignard de Louvel « est une idée libérale. » Sous Louis-Philippe, il se trouva des hommes qui dirent : « La « vie du roi vient d'être menacée par une idée républicaine. » Car le mensonge est l'arme éternelle des partis.

Du reste, en cette querelle, l'injustice se trouva aussi du côté des journaux de l'Opposition. A des insinuations odieuses quelques-uns d'entre eux opposèrent des hypothèses invraisemblables, et la police fut accusée gravement d'avoir joué, pour ranimer en faveur de la monarchie l'enthousiasme éteint, la comédie d'un assassinat.

Quoi qu'il en soit, l'instruction se poursuivit avec activité. La police, qui n'avait pu arrêter personne sur le Pont-Royal, fit de nombreuses arrestations à domicile. On assure que plusieurs mandats d'arrêt avaient été préparés dès la veille, dans la prévision des troubles qu'annonçait la fermentation des sociétés populaires.

Le 14 novembre, cinq jours avant la séance royale, deux individus faisant partie de la *Société des Droits de l'Homme*, les sieurs Collet et Cautineau, s'étaient présentés à la préfecture de police et y avaient révélé un prétendu complot formé entre les citoyens Bergeron, Billard et Girou. Pour se mettre à l'abri de tout soupçon et de toute vengeance, autant que pour donner à la police un gage de leur sincérité, les deux délateurs demandèrent à être mis en état d'arrestation. Billard, le seul qu'ils eussent désigné clairement, le seul dont ils eussent pu indiquer la demeure, fut arrêté sur-le-champ. Girou ne tomba aux mains des agents de l'autorité que le lendemain de l'attentat, et Bergeron que cinq jours après, quoiqu'il ait été établi par l'instruction que ce dernier n'avait pas interrompu l'exercice de ses fonctions dans l'institution à laquelle il était attaché.

Pendant que Bergeron était conduit de son domicile à la préfecture de police, une voiture de poste, escortée par la gendarmerie, amenait de Chauny dans la capitale le docteur Benoist, républicain avoué. Une dénonciation imputée à la jalousie d'un confrère, avait signalé M. Benoist comme s'étant rendu à Paris la veille de l'ouverture des Chambres, et l'ayant quitté précipitamment le lendemain. Par une étrange coïncidence, Benoist était l'ami intime de

Bergeron, et il fut constaté qu'ils avaient passé ensemble une partie de la journée du 19.

Le prévenu Girou avait été mis en présence de Mlle Boury, qui, sans le reconnaître positivement, lui trouvait quelque ressemblance avec le coupable. Bientôt cette demoiselle fut appelée, ainsi que les autres témoins, à une confrontation à laquelle figuraient quatre suspects, Bergeron, Benoist, Girou et Lambert. Celui-ci, ouvrier influent par son intelligence et son courage, fut rendu à la liberté, parce qu'aucun des signalements donnés ne se rapportait à lui. Il en fut de même de Girou, quelque temps après. A travers beaucoup de contradictions et d'incertitudes, les principales charges pesèrent sur Bergeron; mais ces charges n'allaient pas au delà du doute : pas de témoignage affirmatif, nulle reconnaissance formelle.

Bergeron, à peine âgé de vingt-un ans, était un jeune homme d'une exaltation froide, de mœurs douces, d'un caractère bienveillant quoique ferme et résolu. Son attitude devant les juges ne fut ni arrogante ni timide. Il ne dissimula point son républicanisme, avoua sa participation aux combats des 5 et 6 juin, et se déclara prêt à reprendre un fusil pour peu qu'il y eût dans une insurrection nouvelle des chances de succès. Le magistrat instructeur lui ayant demandé : « Avez-vous dit que le roi mé« ritait d'être fusillé? » Bergeron répondit avec calme : « Je ne me rappelle pas l'avoir « dit, mais je le pense. »

Cette audacieuse franchise semblait donner plus de poids aux dénégations formelles qu'il opposait à l'accusation. Interrogé sur l'emploi de son temps dans la journée du 19, il allégua son *alibi* au moment de l'attentat, et de nombreux témoignages vinrent confirmer ses déclarations.

L'instruction touchait à son terme; les incertitudes du palais étaient au comble, et une *ordonnance de non-lieu* paraissait imminente, lorsqu'un incident imprévu raviva l'accusation. Une femme, d'une moralité équivoque, signala tout à coup à la justice, comme pouvant donner des renseignements précieux, un camarade de collège de Bergeron, nommé Janety. Janety prétendit que, se trouvant le 19 sur le quai Voltaire avec les sieurs Planel et Benoist, il avait rencontré Bergeron et lui avait entendu dire qu'il venait de tirer sur Louis-Philippe, qu'il avait déployé beaucoup de sang-froid et s'était soustrait à une arrestation par sa présence d'esprit. Mais Planel, Benoist et plusieurs autres personnes démentirent les principales circonstances du récit de Janety. Quelques-uns de ses parents, son frère lui-même, affirmèrent qu'il était naturellement porté à l'exagération et au mensonge. Bergeron et Benoist furent néanmoins renvoyés devant la cour d'assises, le premier comme auteur, le second comme complice de l'attentat du Palais-Royal.

Plus tard, les débats s'étant ouverts sous la présidence de Duboys (d'Angers), dont les journaux remarquèrent la partialité, involontaire sans doute, cent trente témoins furent entendus. Parmi eux figurait Mlle Boury, qui, après avoir été l'héroïne du drame, était descendue au rôle de simple comparse. Tant qu'on avait espéré obtenir d'elle des aveux accusateurs, on l'avait environnée d'hommages, accablée d'éloges : le jour où son témoignage consciencieux, invariable, désintéressé, put être invoqué en faveur des prévenus, on oublia l'immense service qu'elle avait très-vraisemblablement rendu au roi, pour ne songer qu'à sa franchise importune. Les témoins, jaloux de ressaisir l'importance dont elle les avait frustrés, s'accordèrent, sur les interpellations encourageantes du procureur-général et du président, à lui contester la part de gloire qu'elle s'attribuait. Il y en eut qui allèrent jusqu'à nier sa présence sur le lieu de l'attentat. Bergeron déjoua cette manœuvre en faisant observer que, la première, Mlle Boury avait donné le signalement du coupable, et que la plupart des dépositions faites après la sienne s'étaient rapportées à ce signalement; d'où il fallait conclure

qu'elle avait dit l'exacte vérité, à moins qu'on ne lui supposât un rare talent de devination.

L'accusation fut abandonnée à l'égard de Benoist, et soutenue avec un acharnement extrême contre Bergeron, par le procureur-général, M. Persil, et son substitut, M. Franck-Carré. Mais l'accusé et Me Joly, son habile défenseur, la repoussèrent avec autant de bonheur que d'énergie, et ne tardèrent même pas à prendre l'offensive. Après huit jours de débats orageux, qui se terminèrent, du côté de Bergeron, par une profession de foi républicaine, très noble et très fière, le jury prononça un verdict d'acquittement. Des acclamations joyeuses se firent entendre et se prolongèrent sur le quai de l'Horloge, que couvrait une foule impatiente et que sillonnaient de nombreux soldats.

Armand Carrel, qui avait suivi les débats assidûment, rendit compte de ses impressions, dans le *National*, de la manière suivante :

« Le jeune Bergeron a débité avec émotion « et naturel une courte défense noblement « écrite et fermement sentie, ce qui prouvera « aux gens qui se connaissent en hommes, « que celui-ci n'est point un homme ordi- « naire. C'est le résultat de presque tous les « procès politiques intentés jusqu'ici à l'opi- « nion républicaine. Ils n'ont rendu d'autre « service au pouvoir que de mettre en relief « des caractères d'une forte trempe et des « talents pleins d'espérance. Tel est le jeune « accusé dont le jury a prononcé aujourd'hui « l'acquittement. »

Ce qu'Armand Carrel disait ici à propos du procès intenté à Bergeron était également applicable à un procès antérieur, qui n'avait eu ni moins de retentissement ni moins d'importance. Vers la fin de l'année, plusieurs membres de la *Société des Amis du Peuple*, MM. Rittiez, Caunes, Achille Roche, Berrier-Fontaine, Godefroi Cavaignac, Gabour, Desjardins, Félix Avril, Bonnias, Carré, Despréaux, Plagniol, Plocque, Trélat, Raspail, avaient été appelés à comparaître devant la cour d'assises de la Seine pour avoir pris part, *un an auparavant*, à des réunions composées de plus de vingt personnes. L'accusation s'appuyait sur l'article 291, et on allait décider si, dans un pays prétendu libre, le droit d'association serait maintenu ou aboli.

Après une brillante improvisation de M. Rittiez, M. Godefroi Cavaignac prit la parole. Il commença d'abord par défendre, avec une simple et forte éloquence, le droit d'association. Puis, s'adressant à ceux qui affectaient de ne voir dans la république qu'une pensée de désorganisation et d'anarchie, il s'écria :

« Nous sommes, dites-vous, les ennemis « de la société comme du gouvernement..... « Mais j'ai déjà répondu. Ce que nous haïs- « sons dans la société, ce sont ses vices ; « nous sommes les véritables amis de l'ordre « social, car nous voulons qu'il soit corrigé, « et nous croyons qu'il est susceptible de « l'être. Vous qui dites qu'il est bon, vous « le flattez ; vous le calomniez, vous qui « dites qu'il restera toujours vicieux. Aussi « bien, je pourrais, cette fois encore, de- « mander où donc est cette organisation que « nous voulons détruire : religion, science, « travail, qu'y a-t-il de constitué dans la so- « ciété actuelle ?

« La religion ? interrogez un prêtre, M. de « Lamennais. La science ? interrogez Ras- « pail. Quelle organisation scientifique y a- « t-il dans un pays où manque l'enseigne- « ment populaire ?

« Quant au travail, demandez à tous ceux « qui le pratiquent s'il est organisé. Souve- « nez-vous de Lyon ; examinez tout ce qui « dit, tout ce qui se fait, parce que les lois « organiques du travail font défaut. Étrange « calomnie ! nous sommes des désorganisa- « teurs dans une société où l'organisation « manque, et où nous voulons qu'elle se « fonde enfin !

« Est-ce en religion ? Nous sommes pour « la liberté absolue de conscience. Nous ne « voulons pas de prêtres qui, sous quelque « nom que ce soit, gouvernent les affaires « du monde. Nous n'adoptons pas non plus « une foi qui met tout au ciel, qui réduit

« l'égalité à l'égalité devant Dieu, à cette « égalité posthume que le paganisme pro- « clamait aussi bien que le catholicisme.

« La religion, comme nous l'entendons, « nous, ce sont les droits sacrés de l'huma- « nité. Il ne s'agit plus de présenter au crime « un épouvantail après la mort, au malheu- « reux une consolation de l'autre côté du « tombeau, il faut fonder en ce monde la « morale et le bien-être, c'est-à-dire l'éga- « lité ; il faut que le titre d'homme vaille, à « tous ceux qui le portent, un même respect « religieux pour leurs droits, une pieuse « sympathie pour leurs besoins. Notre reli- « gion, à nous, c'est celle qui changera « d'affreuses prisons en hospices péniten- « tiaires, et qui, au nom de l'inviolabilité « humaine, abolira la peine de mort.

« La science, nous demandons qu'elle « soit organisée de manière à faciliter le tra- « vail, multiplier la production, la richesse, « le bien-être, propager l'enseignement, « défendre les hommes contre les fléaux qui « les attaquent. Nous demandons qu'elle « soit organisée de façon que, quand un « homme comme Broussais se portera can- « didat, il soit élu ; qu'il ait pour électeurs « des hommes qui ne l'écartent point : car « l'élection bien organisée est à son tour la « loi organisatrice par excellence. Autant « en dirons-nous pour les lettres et pour « les arts : utilité sociale, gloire, liberté, « concours, élection.

« Quant au travail, nous demandons qu'il « ne soit plus subordonné à l'intérêt des « avides et des oisifs. Nous demandons que « le travailleur ne soit pas exploité par les « capitaux, que la main-d'œuvre ne soit pas « son seul gain ; qu'il trouve dans l'établis- « sement des banques publiques, dans la « propagation de l'enseignement et des mé- « thodes, dans la sagesse de la justice et « l'assiette de l'impôt, dans la multiplicité « des voies de communication, dans la puis- « sance même de l'association, les moyens « de faciliter sa tâche, d'affranchir son acti- « vité, de récompenser son industrie et son « courage. Nous demandons surtout que le « travail soit le premier des titres à l'exer- « cice des droits politiques, car les sociétés « vivent par le travail et non par la pro- « priété.

« A ce mot, messieurs, je m'arrête : j'ai « besoin de prolonger encore mes explica- « tions, car on nous accuse de doctrines « hostiles aux propriétaires, et d'ailleurs je « dois ajouter que, dans la société française, « et au milieu de ce défaut d'organisation « et de vie que j'ai signalé partout, la pro- « priété se présente puissante, organisée. « Notre première révolution l'a constituée « sur des bases nouvelles, imparfaites, mais « fondées sur un principe utile : celui de la « division.

« Cette division, elle l'a opérée seulement « en limitant le droit de transmettre, par « l'égalité des partages et l'interdiction des « substitutions. Ce n'était pas l'unique « moyen ; par exemple, il eût fallu aussi « étendre le droit d'hérédité, c'est-à-dire que « la division de la propriété se fût accrue et « perfectionnée, si l'on eût, dans chaque hé- « ritage d'une certaine valeur, affecté une « sorte de légitime à un fonds commun à ré- « partir entre les prolétaires.

« Qu'on ne se récrie pas, messieurs, car le « fisc ne fait pas autre chose en prélevant « les droits de succession. Seulement, c'est « lui qui en profite, et nous aimerions mieux « que ce fût la main féconde des travail- « leurs.

« Mais, quoi qu'il en soit, il y a puissance « et organisation de la propriété en France. « Le principe de la division y a été intro- « duit, et il a multiplié les propriétaires, « multipliés déjà par la vente des biens na- « tionaux ; et cette possession, fractionnée, « divisible, récente, a donné à la propriété « une constitution à la fois vivante et perfec- « tible.

« Quant à nous, nous ne l'avons pas atta- « quée : le sentiment de la propriété compte « parmi les sentiments naturels à l'homme « mais c'est justement pour cela, c'est juste- « ment parce que l'homme veut posséder, « parce qu'il ne faut pas méconnaître ce

« penchant, que nous demandons qu'il soit « satisfait chez le plus grand nombre « d'hommes possible, au lieu de n'être gra- « tifié que chez quelques-uns et de consti- « tuer une exception.

« Il n'y aurait plus de grandes fortunes, « il n'y aurait plus d'excessive pauvreté. En « politique et en morale, ce serait un bien. « On prétend que l'accumulation des capi- « taux est nécessaire à certains cas de la « production. Mais on aura toujours un assez « grand capitaliste : le budget. D'ailleurs, « qui suppléera à la division des capitaux ? « encore l'association.

« Nous ne contestons pas le droit de la « propriété ; seulement nous mettons au- « dessus celui que la société conserve de le « régler suivant le plus grand avantage « commun. Nous n'étendons pas le droit « d'user et d'abuser au détriment de l'état « social. Le gouvernement lui-même ne « soumet-il pas aux Chambres une loi sur « l'expropriation forcée pour cause d'utilité « publique, demandant à la loi de prémunir « l'intérêt général contre les prétentions « abusives du droit individuel de propriété ?

« Ce que nous lui contestons, messieurs, « c'est le monopole des droits politiques, et « ne croyez pas que ce soit seulement pour « les revendiquer en faveur des capacités. « Selon nous, quiconque est utile est capa- « ble; tout service entraîne un droit; à tout « travail un bénéfice et une garantie; car « c'est au travail surtout que le bénéfice est « dû, et que la garantie est nécessaire.

« Pourquoi donc la propriété seule aurait- « elle des droits politiques? Et puis, ces « droits ne seront-ils pas eux-mêmes une « propriété? Ne peut-on rien posséder que « terre ou maison ? Ne sera-ce pas aussi une « propriété que cette instruction, premier « élément de travail et d'industrie, que la « société est tenue de distribuer à chacun « de ses membres ? ce titre de citoyen, réa- « lisé enfin par les garanties, l'assistance et « la protection qu'elle doit à tous ? »

Ces explications de M. Godefroi Cavaignac indiquent d'une manière assez exacte jusqu'où allaient et où s'arrêtaient, vers la fin de 1832, les opinions de la plupart des républicains. Le discours de l'accusé se terminait en ces termes :

« Sur le sol que nous exploitons, vous « n'avez pas le droit d'empêcher que nous « fondions notre commune. La loi, dites- « vous? mais elle parle ici le langage de la « force, et ce langage n'est pas à notre por- « tée. « Tu me cites, disait un protestant à « un inquisiteur, tu me cites une loi qui « nous défend de nous réunir : comment « veux-tu que j'exécute une telle loi ? je ne « la comprends pas. »

« Non, nous ne la comprenons pas, et « lorsque du présent nous revenons vers le « passé, tout ceci nous semble un rêve. Hier « encore je parcourais les tables du *Moni-* « *teur*, j'y trouvais indiquées ces journées « fameuses, ces grands travaux, ces guerres « gigantesques, toute la vaste entreprise du « peuple français pour la conquête de ses « droits. Je suivais cette trace lumineuse « que le génie de la liberté a jetée sur les « quarante années, nos contemporaines, et « sur les évènements qui, d'un pôle à l'autre, « ont ébranlé la terre, ne laissant debout « que la fortune des nations. Je voyais ce « génie libérateur songeant à tous les peu- « ples, faisant de leur cause sa cause, et pour « les soutenir, choisissant la France, l'ar- « mant, l'inspirant, lui soufflant au cœur « une énergie incroyable, et remplaçant « dans ses veines tout ce sang qu'elle a pro- « digué.

« Je voyais nos triomphes, puis nos revers, « dignes encore de nous, montrant tous les « bras de l'Europe tendus pour nous renver- « ser; puis, sous les Bourbons, la liberté « fournissant à la tyrannie de sanglants sa- « crifices ; puis enfin les jours de juillet, qui « au droit sacré du peuple ajoutèrent le droit « du plus fort.

« Je pourrais compter peut-être tant de « victoires et de désastres, tant de puissants « travaux; je pourrais recueillir ces leçons « que la France a données au monde ; mais « que trouverais-je pour résultat de ces ensei-

« gnements, de ces efforts? Rien que des « hommes comme ceux qui nous gouver- « nent; rien que des lois comme celles qu'on « vous demande d'appliquer.

« En être encore à l'article 291, certes, « c'est une énigme inconcevable, désespé- « rante, messieurs..., s'il ne se trouvait des « citoyens pour le violer, des jurés pour les « en absoudre. »

M. Godefroi Cavaignac n'avait pas trop auguré de l'opinion des jurés auxquels il s'adressait. La défense ayant été complétée par quelques graves et énergiques paroles de MM. Plocque, Desjardins, Carré, Gaussuron-Despréaux, la clôture des débats fut prononcée, et M. Fenet, chef du jury, donna lecture de la déclaration suivante :

Y a-t-il eu association de plus de vingt personnes? Oui. — Cette association était-elle périodique? Oui. — Était-elle autorisée par le gouvernement? Non. — Les prévenus sont-ils coupables? Non.

Ainsi, le même fait que la cour de cassation avait jugé coupable, lorsqu'elle avait rejeté le pourvoi des saint-simoniens, le jury venait de le déclarer innocent! Ainsi, l'article 291, confirmé par une magistrature émanant du Pouvoir, venait d'être implicitement aboli par une magistrature sortie de la nation! Et, pour qu'il ne restât aucun nuage sur la pensée qui avait dicté son verdict, le jury eut soin de déclarer formellement, par l'organe de son chef, que « dans sa cons- « cience il avait jugé non coupable le fait « d'association de plus de vingt personnes.» Malgré cette protestation solennelle, le président de la cour d'assises, tout en prononçant l'acquittement des prévenus, déclara la *Société des Amis du Peuple* dissoute. C'était l'anarchie poussée jusqu'à sa dernière limite : c'était la justice dans le chaos.

Tandis que les républicains profitaient de la persécution même à laquelle ils étaient en butte, pour soulever, pour débattre les plus hautes questions de l'ordre politique et de l'ordre social, les deux Chambres retentissaient de stériles récriminations.

Au palais du Luxembourg, le gouvernement avait dans M. le marquis de Dreux-Brézé un adversaire brillant et opiniâtre. Mais comme M. de Dreux-Brézé ne parlait jamais qu'au nom de la Restauration et qu'il était l'orateur d'une puissance vaincue, ses paroles n'éveillaient pas dans la société de nombreux échos. D'ailleurs, la pairie ayant perdu depuis longtemps toute consistance, les luttes qui pouvaient naître dans son sein occupaient faiblement l'attention publique.



Dreux-Brezé (1793-1845.)

La Chambre des députés fut donc le principal théâtre des combats que se livrèrent, à propos du discours de la Couronne, le parti du ministère et celui de l'Opposition.

Pour se défendre, le Pouvoir avait eu recours à des mesures d'une évidente brutalité; il avait abusé des procès de presse, il avait violé en mainte occasion, avec une étourderie cruelle, le domicile des citoyens; il avait, par le déploiement intempestif de ses forces et la protection accordée aux fureurs des agents subalternes, jeté à l'esprit de révolte des défis de nature à changer le désordre en émeute et l'émeute en insurrection; vain-

queur sur la place publique, il s'était armé de la dictature pour ses vengeances, alors que la légalité suffisait à sa justice : ce fut sur cet ensemble d'actes attentatoires à la liberté que l'Opposition attaqua le ministère par l'organe de MM. Thouvenel, de Sade, Havin, Eusèbe Salverte.

A ces attaques les défenseurs du gouvernement répliquèrent, les uns, comme M. Roul, avec un emportement injurieux, les autres, comme M. Duvergier de Hauranne, avec une conviction calme et raisonnée : qu'un système de demi-mesures eût inévitablement perdu l'État au milieu de tant de passions furieuses et dans ce choc de toutes les factions ; qu'on encourageait la révolte en refusant aux ministres les moyens de lui écraser la tête ; que ce n'était pas trop de toute l'énergie déployée jusqu'alors pour abattre cette audace des partis, qui de l'insurrection se réfugiait dans l'assassinat ; que l'Opposition mentait à ses propres principes, lorsqu'après avoir réclamé à grands cris l'application de l'état de siége aux provinces de l'Ouest, elle trouvait mauvais que l'état de siége fût appliqué à la capitale, livrée, comme l'Ouest, à tous les dangers, à toutes les horreurs de la guerre civile. Ensuite, prenant l'offensive, le parti ministériel reprochait à l'Opposition d'avoir poussé à l'anarchie par la publication de son fameux *compte-rendu*. Que ne donnait-elle plutôt à ce gouvernement dont elle avait semé la route d'obstacles, des conseils utiles et modérés? Que n'apprenait-elle aux ministres, en termes plus clairs et plus précis, cet art précieux de bien gouverner, dont elle semblait se vanter de posséder seul le secret? « Qu'auriez-vous fait à notre place? criait M. Thiers à ses adversaires. Comment auriez-vous surmonté tant de difficultés, conjuré tant de périls! Voyons, indiquez-nous vos procédés; initiez-nous aux mystères de votre sagesse! »

M. Odilon Barrot n'eut pas de peine à montrer combien étaient peu sérieuses de pareilles sommations. Mais lorsqu'il rappela, d'un ton amer et avec un geste animé: la Chambre du double vote maintenue, l'hérédité de la pairie disputée à l'opinion, l'abaissement du cens électoral contesté, la capacité en quelque sorte proscrite par la loi électorale ; lorsqu'il condamna hautement, dans les allures du gouvernement nouveau, les traditions de celui qui avait péri dans une tempête ; lorsqu'il affirma que la royauté voulue en juillet n'était pas une royauté s'appuyant sur des intérêts de famille, de caste, d'aristocratie, et vivant sous le patronage de l'étranger; lorsqu'enfin il accusa les ministres de n'avoir su continuer la Restauration, M. Odilon Barrot fit, à son insu, le procès de la monarchie considérée dans son principe. Car une royauté ne saurait puiser dans son propre fonds ses moyens d'existence. Etablie sur le plus exorbitant de tous les priviléges, il faut qu'elle ait à côté d'elle un corps privilégié qui la défende. On la détruit si on l'isole, on la rend superflue et onéreuse si on ne lui donne pas, comme en Angleterre, une aristocratie à représenter. Toute royauté qui n'est pas un symbole est nécessairement une tyrannie, par cette raison bien simple qu'un Pouvoir qui ne tire pas sa raison d'être du milieu dans lequel il vit, ne se conserve qu'à la condition de s'imposer. L'Opposition demandait conséquemment l'impossible en demandant une royauté qui, selon l'expression de M. Odilon Barrot, « répondît à ce « sentiment d'égalité qui était dans la société « française. » Jamais doctrines politiques n'avaient reposé sur des données plus contradictoires, sur une utopie plus monstrueuse.

Mais tel était l'aveuglement inconcevable de tous les libéraux honnêtes! Bercés dans des sentiments monarchiques, et toujours préoccupés de cette crainte que la permanence de l'échafaud ne succédât à l'hérédité du trône abolie, ils disaient : « Conservons le régime monarchique. » Puis, entraînés par le torrent des idées révolutionnaires et irrésistiblement soumis à l'empire du principe d'égalité, ils ajoutaient: « Qu'il n'y ait dans ce régime « monarchique ni distinctions injustes, ni « fictions honteuses, ni priviléges, » ce qui revenait à demander que la monarchie existât

en dehors des seules conditions qui la puissent rendre possible.

Le parti ministériel, sans avoir raison, avait du moins sur ses adversaires de la Gauche dynastique l'avantage d'être conséquent dans ses erreurs. Aussi sa victoire fut-elle complète. Dans les premières séances, M. Dupin aîné l'avait emporté sur M. Laffitte pour la présidence; et, pour la vice-présidence, M. Bérenger avait obtenu plus de voix que M. Dupont (de l'Eure). L'adhésion donnée au discours de la Couronne par l'adresse, telle qu'on la vota, rendit le triomphe du ministère incontestable. La rédaction de cette adresse ne laissait pas même percer le doute timide que la Chambre des pairs avait exprimé sur la question de l'état de siége. Il est vrai que la Chambre des députés manifestait ce désir, que la politique suivie par les ministres se tînt également éloignée des souvenirs de la Restauration et des doctrines de la République. Étrange chimère que poursuivent encore les constitutionnels de nos jours!

Quant on veut la monarchie, il faut la vouloir avec tout ce qui la constitue, il faut la vouloir entière. La proclamer indispensable, quand on lui conteste la faculté d'agir, et jusqu'aux moyens d'éblouir à force d'éclat, c'est de toutes les imprudences la plus dangereuse et la moins pardonnable. Car, tout ce qu'on ne lui accorde pas, un Pouvoir proclamé *indispensable* le désire; et tout ce qu'il désire, il essaie tôt ou tard de l'enlever, soit par corruption, soit par violence.



TABLE DES MATIÈRES

CLASSEMENT DES GRAVURES HORS TEXTE

PORTRAITS

SUJETS DIVERS

TYPES MILITAIRES

Ces dernières gravures seront encartées gratuitement dans les premières livraisons de l'*Histoire de Huit Ans*.

*La table générale des gravures comprenant environ 400 portraits et 200 sujets divers se trouvera à la fin de l'*Histoire de Huit Ans. *Les gravures ayant déja paru dans l'*Histoire de Dix Ans *et ne figurant pas sur son classement se trouveront sur celui de l'*Histoire de Huit Ans, *à laquelle elles appartiennent.*

ERRATA

Chapitre XII, page 202, *Lisez* chapitre XIII.
Chapitre XIII, page 293, *Lisez* chapitre XVIII.
Chapitre XXII, page 399, *Lisez* chapitre XXIII.


Règne de Louis Philippe
1830

Paris. — Charles UNSINGER, imprimeur, 83, rue du Bac.

RÉVOLUTION FRANÇAISE (1830)

LOUIS BLANC

HISTOIRE DE DIX ANS

1830-1840

ÉDITION COMPLÈTE

AUGMENTÉE D'UNE PREFACE INEDITE DE L'AUTEUR

Illustrations nouvelles de Dünki



PARIS

FD-H. JEANMAIRE, ÉDITEUR

Ancienne Librairie Martinon

32, RUE DES BONS-ENFANTS

—

1882



ARMAND CARREL

D'APRÈS LE MÉDAILLON DE DAVID D'ANGERS



Louis Blanc



Hôtel de Ville d'Anvers.

XXXI

Politique extérieure. – Question des forteresses belges; la France humiliée par l'Angleterre. — Résistance fondée de Guillaume au traité des 24 articles. — Politique de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. — Échange des ratifications; ratifications sous réserves; indignation des Belges. — Étrange et honteuse complication d'intrigues. — La France s'armant pour faire prévaloir un traité dirigé contre elle. — Les ministres du 11 octobre en opposition avec le roi; mot de M. de Talleyrand. — L'armée française à la frontière; perfidie du Cabinet de Saint-James; mot du duc de Wellington. — Le maréchal Gérard fait un voyage à Paris; il offre sa démission; pourquoi; causes secrètes de son retour au quartier-général. — Convention du 22 octobre. — Les Français entrent en Belgique. — Exclusion injurieuse dont la diplomatie frappe les Belges; motifs de cette exclusion, tous puisés dans la haine des Puissances contre nous. — Le Cabinet des Tuileries consent à l'exclusion des Belges et les menace : malheurs qui en résultent. – Siége et prise d'Anvers. — Admirable conduite de l'armée française; service important rendu à la France par le maréchal Gérard. — Résumé de l'histoire de la Conférence.

Déchirée au dedans, la France était devenue au dehors le jouet de la diplomatie. Aidée de M. de Talleyrand, la Conférence de Londres poursuivait contre nous l'œuvre de défiance et de haine qui, depuis deux ans, absorbait toute son activité. Pour reprendre le fil de ces funestes intrigues, il importe de remonter un peu le cours des évènements.

Le 23 juillet 1831, le roi des Français, en ouvrant la session, avait annoncé aux Chambres, du ton de l'orgueil satisfait, que la Conférence de Londres consentait à la démo-

lition des forteresses élevées, par suite des traités de 1815, dans le royaume des Pays-Bas, pour humilier et contenir la France. C'était une heureuse nouvelle : les ministres en prirent occasion de vanter l'excellence de leur politique; les feuilles de la Cour s'applaudirent de cette réparation accordée à notre honneur; et la nation put avoir un moment de fierté... Elle ne connaissait pas le fond des choses.

Dans la séance du 28 juillet 1831, sir Robert Peel ayant interpellé le ministère anglais sur la question des forteresses belges, lord Palmerston répondit en propres termes : « La négociation à intervenir n'aura lieu « qu'entre les quatre Puissances et la Bel- « gique. La France en est exclue. »

Ainsi, la France allait être exclue brutalement d'un traité qui touchait son honneur! Ainsi, on l'avait admise dans le conseil amphyctionique des souverains, tant qu'il s'était agi de favoriser les vues des grandes monarchies européennes ; et maintenant qu'il s'agissait de son intérêt le plus cher, de son orgueil blessé, on la repoussait; et M. de Talleyrand, au nom du gouvernement français, se résignait à subir cet outrage, le plus sanglant de tous!

Lord Palmerston avait dit vrai : le 14 décembre 1831, les plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, signèrent une convention définitive dont l'article 1er portait : « En « conséquence des changements que l'indé- « pendance et la neutralité de la Belgique « ont apportés dans la situation militaire de « ce pays, ainsi que dans les moyens dont il « pourra disposer pour sa défense, les hautes « parties contractantes conviennent de faire « démolir, parmi les places fortes élevées, « réparées ou étendues dans la Belgique, « depuis 1815, en tout ou en partie, aux frais « des Cours d'Autriche, de la Grande-Bre- « tagne, de Prusse et de Russie, celles dont « l'entretien ne constituerait désormais « qu'une charge inutile. D'après ce principe, « tous les ouvrages de fortication des places « de Menin, Ath, Mons, Philippeville et « Marienbourg, seront démolis, dans les dé- « lais fixés par les articles ci-dessous[1]. »

De sorte que cette démolition était décidée 1° parce qu'elle débarrassait les Puissances d'une charge reconnue désormais unutile; 2° parce que le caractère de Puissance *indépendante et neutre* atttribué à la Belgique, suffisait évidemment à la sécurité de l'Europe liguée contre nous. Et pour qu'aucun doute ne restât dans les esprits sur le sens de cette convention, les ministres anglais eurent soin,



Talleyrand.
(1754-1838)

dans le parlement, d'ajouter à l'injure du texte, l'injure du commentaire. Jamais assurément, même sous Louis XV, la politique du gouvernement français n'avait été moins française. Il est vrai que, plus tard, la fille aînée du roi Louis Philippe épousa le roi Léopold!

Cependant les démêlés entre la Hollande et la Belgique étaient toujours le principal sujet des préoccupations de la Conférence. Elle n'ignorait pas que du dénoûment de

1. Cette convention ne porte pas la signature de M. de Talleyrand, qui avait consenti à notre *exclusion!* Les signataires sont MM. Palmerston, Esterhazy, Wessemberg, Bulow, Lieven, Matuszewicz, Goblet.

cette longue querelle allait dépendre la paix générale.

On se rappelle le traité des 24 articles : il avait résolu les question commerciale et financière en faveur de la Belgique, et la question territoriale en faveur de la Hollande.

C'est qu'en effet, ce traité n'était dirigé ni contre la Hollande, ni contre la Belgique : il était dirigé contre la France. Ne pouvant rayer de l'histoire les révolutions de juillet et de septembre, les monarchies européennes avaient voulu faire revivre, sous une autre forme, la pensée qui présida en 1815 à la formation du royaume des Pays-Bas ; et c'était pour nous opposer, au nord, une double barrière, qu'après avoir proclamé la neutralité belge, elles accordaient au roi de Hollande, non-seulement une partie du Luxembourg et la rive gauche de l'Escaut,



Frédéric-Guillaume III.
Roi de Prusse (1770-1840).

mais encore une partie du Limbourg et Maëstricht, en un mot un établissement solide le long de la Meuse.

La France, cette fois, n'était pas *exclue* des délibérations, elle se trouvait donc naturellement soumise à l'humiliation de garan-



Lord Palmerston.
(1784-1865)

tir, conjointement avec les quatre grandes Cours, l'exécution d'un traité qui avait pour but de la tenir en tutelle [1].

L'obligation lui en fut imposée par le traité du 15 novembre 1831 qui reproduisait les 24 articles, en les plaçant sous la garantie des cinq puissances signataires, et qui pres-

1. Plus on réfléchit à l'insolence de cette combinaison, plus on s'étonne qu'elle ait obtenu l'adhésion de nos ministres et la signature de notre ambassadeur. On le voit : ce que nous avons dit de la médiocrité de M. de Talleyrand s'appuie sur les preuves les plus positives, car ces preuves sont des documents officiels. Nous mettons les défenseurs de M. de Talleyrand au défi de citer un seul des protocoles de la Conférence de Londres qui n'ait été rédigé dans un esprit manifestement hostile à la France et, par conséquent, aux idées de civilisation que la France représente. Si donc, on refuse de voir dans cette série de protocoles un irrécusable témoignage de l'incapacité de celui qui les a subis ou acceptés, il faut admettre que M. de Talleyrand s'est rendu coupable envers son pays d'une de ces trahisons que rend invraisemblables, sinon l'excès de leur bassesse, du moins l'excès de leur effronterie.

écrivait que le traité serait ratifié dans le délai de deux mois.

Le traité des 24 articles donna lieu, dans la Chambre des représentants en Belgique, aux débats les plus passionnés. Il fut accepté, néanmoins, comme on accepte la loi du plus fort. Aussi la ratification de la Belgique fut-elle pure et simple. Il en fut de même des ratifications de la France et de l'Angleterre; mais, sur l'ordre formel du roi Guillaume, les plénipotentiaires hollandais à Londres protestèrent contre les décisions dictatoriales de la Conférence.

Dans leur note du 14 décembre 1834, les plénipotentiaires hollandais, MM. Falck et Van Zuylen-Van Nyevell, commencèrent à reprocher à la Conférence de s'être mise en opposition avec le protocole d'Aix-la-Chapelle[1]. Ce protocole avait déclaré « que, dans « le cas où un congrès de souverains ou de « plénipotentiaires aurait pour but des « objets se rattachant d'une manière spéciale « aux autres intérêts de l'Europe, ce con- « grès n'aurait lieu que sous la réserve « expresse des souverains d'y participer di- « rectement ou par leurs plénipotentiaires. » Or, qu'avait fait la Conférence? Elle avait, d'abord, admis l'ambassadeur du roi de Hollande à prendre part aux délibérations communes; puis, et après quelques réunions, changeant tout à coup de système, elle avait mis à l'écart les représentants de la Hollande, s'était contentée de recevoir d'eux des communications écrites. Était-ce là cette participation voulue par le protocole d'Aix-la-Chapelle? Les plénipotentiaires hollandais se plaignaient ensuite, comme d'une atteinte flagrante portée à l'indépendance de leur souverain, comme d'une violation du Code des peuples, de certaines clauses du traité qui ne tendaient pas moins qu'à donner à des étrangers droit d'inspection sur une rivière de Hollande, qu'à faire exercer le droit de pêche par des sujets étrangers, qu'à confirmer aux Hollandais, comme si c'était chose douteuse, le droit de naviguer dans leur propres rivières, etc.... En résumé, les signataires de la protestation revendiquaient le cours de l'Escaut, à partir d'Anvers; repoussaient la participation des Belges à la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin; déclaraient n'adhérer au partage des dettes que sous la condition d'une capitalisation, et en appelaient du traité des 24 articles à celui qui, le 27 janvier 1834, avait fixé les bases de séparation[1].

Au point de vue des règles et des lois de la diplomatie, rien n'était plus raisonnable, plus fondé, que cette protestation de la Hollande. La Conférence y répondit par des sophismes sans dignité[2]. Pour ce qui était du protocole d'Aix-la-Chapelle, elle prétendit « qu'il ne contenait rien de relatif à la *forme* des délibérations, » subtilité vraiment misérable! car, en attribuant aux souverains intéressés le droit de participer au congrès directement ou par leurs plénipotentiaires, le protocole en question avait eu évidemment pour but de ne laisser aucun intérêt sans garantie. La Conférence ajoutait que les 24 articles ne présentaient que le développement des bases de séparation. Et ici encore, la Conférence trahissait la vérité; car, par exemple, le traité des 24 articles partageait le Luxembourg entre la Belgique et la Hollande, moyennant une indemnité territoriale accordée à la dernière, tandis que dans le traité des *bases de séparation*, il était dit expressément, article 2 : « La Bel- « gique sera formée de tout le reste des « territoires qui avaient reçu la dénomina- « tion de royaume des Pays-Bas, dans le « traité de l'année 1831, sauf le grand duché « de Luxembourg, qui, possédé à un titre « différent par les princes de la maison de « Nassau, fait et continuera à faire partie de « la Confédération germanique. » Il est vrai que l'article 4 avait prévu le cas où, les

1. En date du 15 novembre 1815.

1. Note adressée à la Conférence par Falck et Van Zuylen Van Nyevell, le 14 décembre 1831.

2. Réponse de la Conférence de Londres aux plénipotentiaires hollandais, signée par MM. Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz, et datée du 4 janvier 1831.

deux pays possédant des enclaves dans leurs territoires respectifs, il y aurait lieu à des arrangements propres à leur assurer une entière coutiguïté de possessions; mais dès que ces arrangements dont la portée, du reste, n'avait pas été prévue, aboutissaient à un remaniement absolu des bases adoptées, que signifiait ce mot hypocrite de *développement* opposé par la Conférence aux réclamations du roi Guillaume[1].

Quoi qu'il en soit, l'énergique résistance de ce prince eut pour premier résultat de plonger dans une longue hésitation la Russie, la Prusse et l'Autriche. Jusque-là ces trois Puissances avaient combiné leur action avec celle de l'Angleterre, parce que, pour elles comme pour l'Angleterre, la pensée cachée au fond de tous ces débats était une pensée hostile à la France. Mais, pour obéir à la commune haine, pour nous créer au Nord des obstacles suffisants, il avait fallu sacrifier en partie les intérêts du roi de Hollande, les sacrifier au nom du principe révolutionnaire. Et, sur ce point, la Russie, l'Autriche et la Prusse, commençaient nécessairement à se séparer de la Grande-Bretagne. Pour celles-ci, la question était bien simple : elle consistait tout entière à contenir la France. Pour celle-là, au contraire, la question était complexe : elle consistait à contenir la France, sans toutefois donner trop complètement raison au principe révolutionnaire, en souffrant que, par suite des journées de septembre, on abaissât outre-mesure cette royauté hollandaise que les traités de 1815 avaient enfantée, que le principe de la légitimité protégeait, et qui faisait partie de la famille inviolable des monarchies européennes.

Les protestations du roi Guillaume avaient donc pour les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, une signification, une importance qu'elles ne pouvaient avoir pour le Cabinet de Saint-James. De là le retard apporté à l'échange des ratifications de la part du roi de Prusse, des empereurs de Russie et d'Autriche. Fidèles à l'esprit de la Sainte-Alliance, ces trois souverains auraient désiré que, par un asquiescement volontaire au traité des 24 articles, le roi Guillaume leur permît de se mettre en garde contre la France, tout en leur épargnant la nécessité de violer d'une manière ouverte et brutale les lois de la franc-maçonnerie monarchique.

Dans cet embarras, l'empereur de Russie prit le parti d'envoyer à La Haye le comte Alexis Orloff, avec mission d'obtenir du roi de Hollande l'acquiescement souhaité.

Le comte Orloff ayant vu ses instances repoussées, quitta La Haye, en faisant connaître à l'Europe, par une déclaration officielle, que l'empereur de Russie n'entendait point s'associer à l'emploi de moyens coercitifs ayant pour but de contraindre le roi des Pays-Bas, par la force des armes, à souscrire aux vingt-quatre articles; mais qu'il considérait ces articles comme renfermant les seules bases sur lesquelles pût s'effectuer la séparation de la Belgique d'avec la Hollande (sauf les amendements admissibles dans un traité final entre les deux pays). Le comte Orloff déclarait, de plus, au nom de son maître, que dans le cas où la neutralité belge serait menacée militairement par la Hollande, l'empereur de Russie se réservait de se concerter avec ses alliés pour le rétablissement de cette neutralité et le maintien de la paix générale.

L'Autriche et la Prusse ayant adhéré à cette déclaration, leurs plénipotentiaires effectuèrent l'échange des ratifications le 18 avril, et les plénipotentiaires de Russie, le 4 mai. On approchait du dénoûment : on n'y touchait pas encore. Les ratifications prussienne et autrichienne n'étaient en effet données que sous la réserve des droits de la confédération germanique, relativement à la cession et à l'échange d'une partie du grand-duché du Luxembourg ; et, quant à la Rus-

1. Nous avons rassemblé aux documents historiques, n° 5, les traités des *bases de séparation*, celui des 18 articles et celui des 24 articles. Nous renvoyons le lecteur à ces documents précieux. Il pourra lire dans le simple rapprochement des textes l'histoire des variations, des intrigues, des usurpations de ce qu'on nomme la diplomatie.

sie, sa ratification n'était que partielle ; elle contenait ces mots : « sauf les modifications « à apporter aux articles 9, 12 et 13, dans « un arrangement définitif entre la Hollande « et la Belgique ».

La Belgique avait compté sur une ratification pure et simple de la part de la Russie, et le plénipotentiaire belge n'avait été aucunement autorisé à accepter une ratification partielle. C'est ce que fit pourtant M. Van de Weyer, qui, par là, outre-passait ses pouvoirs, et jetait son pays dans l'alternative, ou de se résigner à des *ratifications sous réserves* qui semblaient tout remettre en question, ou de les restituer, au risque de rompre avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, et de jouer imprudemment la nationalité de la Belgique.

Aussi l'indignation fut-elle grande à Bruxelles. L'anathème y fut lancé de toutes parts, et contre la diplomatie, qui condamnait depuis si longtemps la Belgique à un provisoire mortel, et contre le ministère belge, qui avait engagé l'avenir du pays dans ces voies tortueuses ; et contre le gouvernement français, qui n'avait encore su que ramper tristement à la suite de la Conférence. L'irritation des Belges n'était que trop légitime. Placés par les fluctuations de la diplomatie entre le déshonneur et la ruine, ils voyaient déjà leur industrie paralysée, leur commerce tari dans sa source, leur crédit perdu, leur nationalité flottant au gré de tous les caprices ou au souffle de tous les hasards. Les Orangistes, d'ailleurs, mettaient à profit les désordres nés de tant d'incertitudes, pour tenter les esprits faibles, calomnier la révolution, et rejeter sur le principe de la révolte la responsabilité des maux croissants de la patrie. L'enlèvement de M. Thorn, membre du sénat belge, par une bande audacieuse, et l'incarcération de ce personnage dans une prison de Luxembourg, furent un aliment de plus aux passions qui fomentaient partout. Un même cri s'éleva de tous les points de la Belgique : il faut en finir !

Mais la diplomatie ne présentait d'égal au scandale de ses usurpations que celui de son impuissance, et elle tenait l'anarchie suspendue sur cette Europe dont elle prétendait régler les destins. Aux complications résultant des réserves de la Russie, vinrent s'ajouter celles dont le germe était contenu dans le protocole du 4 mai, lequel déclarait, d'une part, que l'état de possession territoriale était fixé irrévocablement ; d'autre part, qu'il existait des difficultés donnant lieu à une négociation nouvelle. Le traité du 15 novembre 1831 n'était donc définitif, ni en ce qui concernait le partage de la dette, ni sous le rapport des avantages commerciaux accordés à la Belgique : on le déclarait par acte séparé.

Dans une note du 11 mai, le ministère belge s'exprima en ces termes : « Si le roi « des Belges pouvait se montrer disposé à « ouvrir des négociations sur les points qui « y sont sujets, ce ne pourrait être qu'après « que le traité aurait reçu un commencement « d'exécution dans toutes les parties à l'abri « de controverse ; ce commencement d'exé- « cution consisterait au moins dans l'éva- « cuation du territoire belge ; jusque-là sa « majesté ne prendra part à aucune négocia « tion. » Le plénipotentiaire belge, M. Van de Weyer, reçut ordre de mettre sous les yeux de la Conférence la note qu'on vient de lire ; il n'en fit rien. C'était la seconde fois qu'il manquait aux devoirs de sa position ; on en conçut des soupçons étranges. Il ne perdit pas néanmoins son titre de plénipotentiaire, mais le général Goblet lui fut adjoint et partit pour Londres.

Au point où en étaient les choses, la Belgique demandait tout simplement que le principe de l'évacuation préalable fût posé. La Conférence y consentit d'abord ; et elle décida, par une note du 11 juin, que l'évacuation réciproque s'effectuerait le 20 juillet ; puis, voyant que les plénipotentiaires hollandais persistaient dans leur attitude, elle annula implicitement sa décision, et déclara, le 11 juillet, « que l'évacuation aurait lieu « quinze jours après l'échange des ratifica- « tions de la nouvelle convention, » ce qui revenait à effacer la limite précédemment posée.

Ce fut alors que la Hollande, sans s'expliquer sur le dernier mot de ses prétentions, offrit d'ouvrir avec la Belgique une négociation directe. Elle espérait, de la sorte, mettre de son côté les apparences, bien convaincue que la Belgique ne renoncerait pas aussi facilement que la Conférence à la condition de l'évacuation préalable.

Voici donc quelles étaient, dans ce vaste imbroglio de plates intrigues, les situations respectives :

La question territoriale ayant été résolue contre la France, la Conférence, sur ce point, maintenait son arbitrage, mais elle l'abandonnait sur les deux autres points, celui de la navigation fluviale et celui de la dette ; et elle consentait à ce que, sous ce double rapport, la Hollande et la Belgique réglassent elles-mêmes leurs différends. Or, ces négociations directes, la Hollande demandait qu'elles s'ouvrissent avant l'évacuation ; la Belgique voulait qu'elles ne s'ouvrissent qu'après. Là était le nœud de la difficulté.

Il était, du reste, bien évident que, dans l'offre qu'elle faisait de négocier directement avec la Belgique, la Hollande n'était pas de bonne foi. Elle s'attendait, de la part des Belges, à cette réponse : « Évacuez notre « territoire ; jusque-là nous repoussons toute « proposition d'arrangement ; » et, dans ce cas, elle reprenait le dessus aux yeux de la Conférence, qui, par ses propositions du 11 juillet, avait fait si bon marché du principe de l'évacuation préalable.

Les diplomates belges s'aperçurent du piège, et opposèrent l'artifice à l'artifice. MM. Van de Weyer et Goblet rédigèrent, de concert avec lord Palmerston, des propositions qu'ils communiquèrent à la Conférence, et ils résolurent d'offrir à la Hollande de traiter sur ces bases, qu'ils savaient parfaitement ne devoir pas être acceptées par Guillaume. De sorte que toute cette guerre diplomatique consistait dans les efforts faits par chacune des deux parties pour rejeter sur la partie adverse les torts d'un refus. Car c'est à ce frivole commerce de tromperies, c'est à ce croisement de ruses honteuses que se réduit, dans les monarchies, le génie des hommes d'État !

Quoi qu'il en soit, la politique belge venait de prendre un nouvel aspect, puisqu'en apparence le principe de l'évacuation préalable était abandonné. M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères de Belgique, se retira par pudeur, non par conviction ; et le général Goblet fut appelé à terminer, comme premier ministre à Bruxelles, ce qu'il avait commencé comme plénipotentiaire à Londres.



Général Saint-Cyr Nugues.

Aussi, le 20 septembre 1832, M. Van de Weyer signifiait-il à la Conférence qu'il était prêt à entrer en négociation directe avec la Hollande, et qu'il était muni pour cela de pleins pouvoirs.

Prise au mot, la Hollande recula, ainsi qu'on l'avait prévu. Dans un manifeste véhément, le plénipotentiaire hollandais, M. Van Zuylen Van Nyevell, réclama de la Conférence la signature du traité de séparation, sur le pied de notes que la Hollande avait présentées les 30 juin et 26 juillet, lesquelles

n'étaient que la reproduction, légèrement modifiée, des prétentions opiniâtres du roi Guillaume.

La diplomatie belge avait atteint son but, qui était d'armer la Conférence contre la Hollande : un interrogatoire écrit et verbal que la Conférence fit subir au plénipotentiaire hollandais, acheva de prouver que le Cabinet de La Haye repoussait les 24 articles dans leur ensemble, et ne voulait pas même de ces arrangements territoriaux que rendait si précieux à la diplomatie européenne la pensée anti-française qui les avait dictés.

Il ne fut plus question alors pour les grandes Puissances que de prendre des mesures coercitives contre la Hollande.

Mais de quelle espèce seraient ces mesures? Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, exprimèrent le désir qu'on mît l'état des choses sous les yeux de leurs Cours, en les engageant à user une dernière fois de leur influence auprès du roi des Pays-Bas pour l'amener à une conciliation. Puis, considérant que les distances qui séparent Vienne et Saint-Pétersbourg de Londres entraîneraient de trop longs délais, les plénipotentiaires proposèrent qu'on s'en tînt aux décisions du Cabinet de Berlin. Au fond l'Autriche, la Prusse et la Russie n'adoptaient qu'à contre-cœur l'emploi de mesures coercitives, et déclaraient, dans tous les cas, ne pouvoir s'associer qu'à des mesures pécuniaires. Mais des moyens de cette nature ne parurent suffisants ni au plénipotentiaire français ni au plénipotentiaire britannique.

Le protocole du 1er octobre 1832 fut rédigé pour constater ces dissentiments, et la Conférence termina ses travaux. Elle avait commencé par l'usurpation, elle finissait par l'anarchie [1].

La Russie, la Prusse et l'Autriche avaient refusé hautement de s'associer à des mesures militaires contre le roi de Hollande. Mais si elles ne s'engageaient pas à le combattre, elles ne s'engageaient pas non plus à le soutenir, et laissaient ainsi le champ libre aux résolutions de la France et de l'Angleterre.

Or, ces deux dernières Puissances n'avaient pas attendu la note du 1er octobre pour menacer Guillaume de leurs préparatifs. Le duc d'Orléans était allé s'entendre, à Bruxelles, avec le roi Léopold, sur l'entrée possible de nos troupes en Belgique. Une flotte française se rassemblait à Cherbourg, une flotte anglaise à Spithead; et, dès la fin de septembre, cinquante mille Français, sous les ordres du maréchal Gérard, faisaient face aux frontières du nord, prêts à les franchir au premier signal.

La Belgique, de son côté, était à bout de patience. Par deux sommations, dont l'une fut notifiée à la France le 5 octobre, et l'autre à l'Angleterre le 8 du même mois, le général Goblet réclama l'exécution, par la voie des armes, du traité des 24 articles.

Ce fut sur ces entrefaites que s'installa, ainsi que nous l'avons raconté, le ministère du 11 octobre. Nous avons dit que ce ministère avait voulu inaugurer son avènement par deux grands résultats : l'arrestation de la duchesse de Berri, et la prise de la citadelle d'Anvers qu'occupaient les troupes du roi Guillaume.

Le traité des 24 articles ayant été spécialement dirigé contre la France, ce n'était certes pas à nous qu'il convenait de l'aller imposer au roi de Hollande, l'épée à la main. Demander à la France de soutenir au prix de son or, au prix du sang de ses enfants, l'ensemble des mesures décrétées contre elle-même, c'était préparer à l'Europe le plus triste spectacle qui lui eût jamais été donné. Mais, pour nos ministres, l'essentiel était d'éblouir les esprits, de donner à un Pouvoir naissant l'éclat d'une grande entreprise. Au fond, le véritable sens du traité des 24 articles n'était connu en France de presque personne. Le ministère avait donc lieu d'espérer qu'une expédition en Belgique satisferait l'humeur belliqueuse de la nation française; qu'on ne verrait dans cette expédition qu'un appui prêté au principe révolutionnaire,

1. Au bas du protocole du 1er octobre, on lit la signature de M. de Mareuil au lieu de celle de M. de Talleyrand. C'est que M. de Talleyrand, à cette époque, était à Paris, ou sa presence devait influer sur la formation du ministère du 11 octobre.

qu'une preuve de fermeté et de décision de la part du Pouvoir. Et c'était là un calcul d'une justesse incontestable. Car, comme la marche des Cabinets était enveloppée de mystère et que les actes de la Conférence étaient pour la masse du peuple une lettre morte, l'opinion en France s'échauffait au hasard, et les attaques de l'Opposition portaient à faux.

D'autre part, on doit reconnaître qu'il n'était pas sans intérêt pour la France de prouver que la paix n'avait point énervé son courage ; qu'elle était en état de faire revivre, dans un moment donné, des souvenirs héroïques; qu'en un mot, elle n'avait pas cessé d'être un peuple de guerriers. Ainsi, quoique honteuse et insensée au point de vue diplomatique, l'expédition projetée présentait, au point de vue militaire, un assez notable avantage.

Cet avantage parut tel aux ministres du 11 octobre, qu'ils doutèrent un moment de l'adhésion des Anglais. M. de Talleyrand était revenu de Londres : on lui demanda si une expédition contre la citadelle d'Anvers obtiendrait l'assentiment du Cabinet de Saint-James, dans le cas où la France s'engagerait à ne pas prolonger au-delà du temps nécessaire l'occupation du territoire belge par l'armée française. M. de Talleyrand fit cette réponse singulière et peu convenable : « Si « la convention était signée Louis-Philippe, « les Anglais n'y adhèreraient pas : ils le fe- « ront, si elle est signée de Broglie. »

Les ministres ne crurent pas devoir attendre l'autorisation diplomatique du Cabinet de Saint-James, et il fut décidé que l'expédition aurait lieu avec ou sans l'autorisation des Anglais. Mais, à cette nouvelle, le roi ne put dissimuler son mécontentement. Blesser l'Angleterre, il ne pouvait s'y résoudre, faisant consister toute sa politique dans l'art des ménagements et des concessions. Il essaya en conséquence de faire revenir ses ministres sur la mesure par eux arrêtée : ils offrirent alors leur démission. Le roi parut céder ; et c'est ce qui explique le mouvement de troupes qui se fit à cette époque, alors qu'aucun protocole n'autorisait encore les Français, au nom de la diplomatie, à se porter sur la frontière.

Mais l'importance était moins de s'en approcher que de la franchir, et la Cour ne manqua pas, sur ce dernier point, de multiplier les obstacles. Car le cabinet de Saint-James ne demandait pas mieux que de traîner les choses en longueur, espérant que les Français, s'ils entreprenaient le siége d'Anvers dans une saison avancée, seraient forcés de le lever honteusement. Voilà quelles préoccupations perfides couvrait cette alliance anglaise, tant vantée ! Et on ne l'ignorait pas aux Tuileries ; on y avait appris que dans plusieurs salons le duc de Wellington s'était laissé aller jusqu'à dire : « Il arrivera « au maréchal Gérard devant la citadelle « d'Anvers, ce qui m'est arrivé devant Bur- « gos. »

Aussi, rien n'égalait l'impatience du maréchal Gérard. Mais en vain se plaignait-il amèrement, dans son quartier-général de Valenciennes, d'un retard qui ne pouvait se prolonger sans rendre notre armée la risée de l'Europe, et sans nous exposer aux plus cruels revers ; en vain écrivait-il au ministre de la guerre que le camp retentissait de murmures ; que les officiers frémissaient de leur inaction ; que les soldats, qui avaient d'abord refusé les congés, commençaient maintenant à les redemander ; que le service enfin était compromis par cette conviction, de plus en plus profonde, qu'on ne se battrait pas... l'ordre du départ se faisait attendre. Car ne fallait-il pas obtenir la permission des Anglais ? Et pendant ce temps, le trésor était en voie de s'obérer, l'attente de la guerre entraînant des frais presqu'aussi considérables que la guerre elle-même. Rapprochées de l'extrême frontière, les troupes y étaient entassées au milieu des cantonnements de l'artillerie et de la cavalerie, qui occupaient beaucoup de place ; et la portion du corps de réserve que le maréchal Soult avait fait entrer dans le département du Nord, y était déjà soumise aux inconvénients qui résultent de l'agglomération des masses, tels que le

renchérissement des denrées. La saison, d'ailleurs, était devenue mauvaise, le choléra sévissait dans le pays, et la santé du soldat exigeait des mesures de faveur. Les corps réclamèrent à l'envi les allocations du pied de rassemblement, ce qui dut leur être accordé dans toute l'étendue de la 16e division militaire.

Une plus longue attente était donc à la fois dérisoire et ruineuse. Aussi bon citoyen que bon capitaine, le maréchal Gérard ne pouvait s'expliquer tant d'hésitation ; il pensait que, puisqu'on déclarait la guerre à la Hollande, il fallait la lui faire promptement et franchement. Selon lui, attaquer Bréda et Bois-le-Duc valait mieux que de s'arrêter au siége de la citadelle d'Anvers et du fort Lillo. Il disait avec raison que, si les Puissances signataires du traité du 15 novembre en souhaitaient sincèrement l'exécution, elles ne pouvaient s'opposer à ce qu'on prît pour le faire exécuter des mesures vigoureuses et décisives. Du reste, ces dispositions étaient aussi celles du général Saint-Cyr Nugues et du général Haxo, officiers d'un mérite éminent, que tourmentait le désir des entreprises hardies, et qui eussent volontiers tracé le plan d'invasion de la Hollande, où ils auraient été bien aises de recommencer Pichegru.

Mais telles n'étaient point les vues de la Cour des Tuileries. Par des motifs que nous expliquerons plus bas, elle entendait: 1° que les Français assiégeassent la citadelle d'Anvers, sans la coopération des Belges ; 2° que, dans le cas où notre armée aurait à repousser une attaque de la part des Hollandais, elle s'abstînt de les poursuivre jusque sur leur territoire.

Le maréchal Gérard avait l'âme trop haute et l'esprit trop juste pour souscrire à des conditions de ce genre. Dans plusieurs lettres, noblement pensées, il fit remarquer au roi les inconvénients du rôle qu'on prétendait imposer à l'armée française. Il reçut, pour toute réponse, l'invitation de se rendre à Paris, où dans une conversation de deux heures, on espérait plus avancer les affaires que par une longue correspondance. Le maréchal Gérard quitta donc son quartier-général de Valenciennes et se mit en route pour la capitale. Sa ferme résolution était de résigner le commandement de l'armée, si, en cas d'attaque de la part des Hollandais, il était condamné à s'arrêter respectueusement sur la limite de leur territoire. On lui envoya, pour le faire revenir sur sa détermination, M. d'Argout et M. Thiers. Mais l'habileté de ce dernier et sa faconde persuasive échouèrent devant la volonté du maréchal, que défendait contre de semblables attaques l'élévation de ses sentiments.

Le conseil s'était rassemblé le lendemain, les ministres ne purent se résoudre ni à recevoir la démission du maréchal Gérard, ni à se mettre au-dessus des injonctions de la diplomatie. Il fut décidé en conséquence qu'on ne changerait rien aux arrangements diplomatiques, et que le maréchal Gérard obéirait à la loi des circonstances, sauf à être plus tard désavoué. Maître de ses résolutions, le maréchal regagna son quartier-général.

Le 22 octobre, par une convention conclue à Londres entre le prince de Talleyrand et lord Palmerston, on arrêta : « Que les deux « puissances, — la France et l'Angleterre, « — procéderaient à l'exécution du traité du « 15 novembre, conformément à leurs enga- « gements : que l'évacuation territoriale for- « merait un commencement d'exécution ; « que les gouvernements de Belgique et de « Hollande seraient requis d'opérer récipro- « quement cette évacuation pour le 12 no- « vembre ; que la force serait employée « contre celui de ces gouvernements qui « n'aurait pas donné son consentement pour « le 2 novembre ; que notamment, en cas de « refus de la Hollande, l'embargo serait mis « sur les vaisseaux hollandais, et que, le « 15 novembre, une armée française entre- « rait en Belgique pour faire le siége de la « citadelle d'Anvers. »

Le roi de Hollande, comme on s'y attendait, ne répondit que par un refus à la sommation des deux Puissances ; et, le 4 no-

vembre, ce refus était connu à Valenciennes. On allait donc franchir la frontière ! La joie des soldats fut immense. Le maréchal Gérard donna des ordres au général Neigre pour qu'on hâtât le transport de l'équipage de siége et pour qu'on opérât à Douai, à Lille, à Valenciennes, le chargement des bateaux destinés à porter notre grosse artillerie et ses nombreuses munitions ; le général Haxo fit partir un officier déguisé pour Anvers, avec mission d'en reconnaître exactement la citadelle ; enfin, on pressa de toutes parts les préparatifs, et l'armée attendit avec exaltation l'heure d'entrer en Belgique.

Mais le siége de la citadelle d'Anvers allait soulever des difficultés inattendues. Louis-Philippe tenait particulièrement à ce que les Belges fussent exclus de toute coopération au siége. La diplomatie l'exigeait. Et voici quels étaient les motifs de la diplomatie.

L'Angleterre ne voulait pas que les Français et les Belges combattissent ensemble et sous de fraternels drapeaux, de peur que la Belgique ne fût ramenée par l'affection et la reconnaissance au désir qu'elle avait déjà éprouvé de devenir française. L'Angleterre savait que, si les Belges étaient forcés d'assister l'arme au bras à la prise de la citadelle d'Anvers par une armée française, jamais ils ne nous pardonneraient cette humiliation. Ainsi, le cabinet de Saint-James trouvait moyen de nous rendre odieux par l'excès même de notre générosité, et il nous créait des ennemis irréconciliables dans ceux que nous allions secourir !

Pour ce qui est des Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, leurs motifs étaient différents, quoique empreints, vis-à-vis de nous, d'un caractère non moins manifeste de défiance et d'hostilité. La Russie, l'Autriche et la Prusse, ne pouvaient se dissimuler que, dans la querelle engagée entre la Hollande et la Belgique, celle-ci représentait le principe révolutionnaire, puisque sa nationalité rajeunie datait des journées de septembre. Or, souffrir que les Français et les Belges tirassent ensemblent l'épée contre le roi de Hollande, c'eût été annoncer clairement au monde que le principe révolutionnaire l'emportait ; que l'autorité morale de la révolution de juillet pesait plus que le principe du droit divin, plus que les traités de Vienne, dans la balance des délibérations diplomatiques. L'alliance militaire des Français et des Belges, c'était un coup mortel porté à la Sainte-Alliance, c'était la révolution de 1830 couvrant de sa force et de sa majesté l'atteinte portée en septembre aux traités de 1815. Et voilà précisément ce que ne ne voulaient pas l'Autriche, la Russie et la Prusse. Elles imposaient au Cabinet des Tuileries l'obligation de combattre à côté des Belges, chez eux, et sans eux, pour qu'il fût bien constaté que, si notre armée entrait en campagne, ce n'était pas dans un intérêt belge ou français, c'est-à-dire révolutionnaire, mais dans un intérêt, au contraire, diplomatique et anti-français ! Réduire notre armée à ne paraître et à n'être en réalité qus la gendarmerie de la Conférence, tel était l'unique but de l'inaction humiliante à laquelle la diplomatie condamnait les Belges, dans une querelle qui était la leur cependant, et dans laquelle nous n'aurions dû figurer, nous, que comme leurs alliés et leurs amis.

Quelque artificieux que fût un pareil plan, on s'explique qu'il ait été conçu par les ennemis de la France ; mais que le gouvernement français ait contribué de tout son pouvoir à faire réussir des combinaisons aussi ouvertement dirigées contre nos intérêts et notre honneur, c'est ce que la postérité, sans doute, aura de la peine à croire. Nous-même, sans les révélations douloureuses que nous a fournies une enquête longue et opiniâtre, nous-même nous n'aurions jamais jugé de tels attentats possibles ; et il est certain que la France ne les aurait pas soufferts, sans les ténèbres dans lesquelles la diplomatie ensevelissait la honte de ses artifices.

Il faut ajouter que rien n'était plus propre à compromettre le succès du siége projeté, que l'inaction imposée aux Belges. Car, pour rafraîchir la garnison de la citadelle d'Anvers, pour la renforcer en temps opportun, et la mettre en état d'opposer aux Français une

longue résistance, les Hollandais n'avaient qu'à couper la digue de l'Escaut près du fort Sainte-Marie et celle du Blockersdick. On n'ignorait pas que tel était leur dessein; que, pour l'accomplir, ils avaient préparé des bâtiments sur lesquels étaient embarqués des outils à pionniers; et il était probable que cette entreprise sur les digues serait tentée au premier bruit de la marche des Français. Aussi le général Evain, ministre de la guerre en Belgique, avait-il pris ses mesures en conséquence. Il s'agissait donc de savoir si, en contraignant les Belges à laisser paisiblement couper les digues on assurerait à l'ennemi qu'on allait combattre des avantages qu'on pouvait, en laissant agir les Belges, lui ravir si facilement. Que ferait-on d'ailleurs si, comme on devait le prévoir, la Belgique se révoltait contre le rôle dont on prétendait lui imposer l'opprobre? En vertu de quel droit lui défendre de revendiquer elle-même son bien, de reprendre à ses risques et périls son territoire usurpé? Et dans le cas où elle refuserait de se soumettre à des conditions vraiment dégradantes, emploierait-on les armes pour la réduire? Les Français, accueillis par elle comme des alliés, se changerait donc pour elle en ennemis, en oppresseurs! Et que serait-ce si, la flotte et la flottille hollandaises venant à engager leurs feux avec ceux de la place d'Anvers, le général Chassé, commandant la citadelle, se mettait à bombarder la ville? Par quel insolent et criminel abus de la force empêcherait-on les Belges, attaqués, de se défendre? Irait-on jusqu'à dire à des hommes tenant à la main une épée : « On ravage vos cités, on jette l'épouvante parmi vos mères et vos femmes, on envoie la mort dans vos maisons croûlantes... n'importe! Tout ceci ne regarde que nous! »

Voilà pourtant à quelles conséquences odieuses et ridicules pouvait conduire le parti pris d'exclure les Belges de toutes nos opérations militaires. Mais ainsi l'ordonnait la diplomatie, et le Cabinet des Tuileries ne voulait à aucun prix la braver ou lui déplaire.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce qui se préparait s'étant répandue en Belgique, le gouvernement français y devint, plus encore que les Cabinets étrangers, l'objet de malédictions violentes. De toutes parts on s'indignait contre un appui dans lequel l'orgueil d'une nationalité naissante ne voyait plus qu'un affront sanglant. Les habitants, qui l'année précédente s'étaient offerts de bonne grâce à héberger les troupes françaises, rédigèrent pétitions sur pétitons, pour demander qu'on les exemptât de la charge dont les menaçait la nourriture des officiers; et les réclamations à cet égard devinrent si nombreuses, si vives, si hautaines, que le ministre de la guerre en Belgique, le général Evain, reconnut bientôt la nécessité de les admettre. Entre lui, cependant, et M. Laneuville, intendant de l'armée française, il avait été stipulé, le 18 octobre, des clauses dont le texte était formel. N'importe! Le mauvais vouloir des habitants se manifestait avec tant de fougue, tant d'animosité, qu'on fut obligé d'en subir jusqu'au bout l'injure. Pour sortir d'embarras et assurer la subsistance des officiers français, M. Laneuville dut proposer au maréchal Soult d'allouer aux officiers des traitements supplémentaires, comme on l'avait fait, en pareil cas, dans les expéditions d'Espagne, de Morée, d'Alger, d'Ancône. Et ce n'était encore là que le prélude des obstacles qu'allait susciter aux Français le ressentiment du peuple belge!

Le roi Léopold lui-même éprouvait un secret dépit de l'impuissance à laquelle on faisait descendre son armée, et des dangers dont les combinaisons diplomatiques entouraient sa popularité encore si incertaine. Quant à ses ministres, leur responsabilité étant plus directe, leur dépit était plus amer. Dans diverses lettres écrites soit au général St-Cyr Nugues, chef d'état-major de l'armée française, soit au général Haxo, le ministre de la guerre en Belgique s'expliqua très nettement sur l'impossibilité de laisser les Belges l'arme au bras. Léopold tenait un langage à peu près semblable dans sa correspondance privée avec Louis-Philippe. Et le problème devenait de plus en plus insoluble.

Le gouvernement français se résolut enfin à quelques concessions. Il fut convenu que les Belges occuperaient la ville d'Anvers par une division de 6.000 hommes, et qu'on leur confierait exclusivement la garde et la défense de toutes les batteries établies sur la rive droite. Mais c'était trop peu pour le gouvernement belge qui ne pouvait consentir à ce que les Français fussent seuls chargés de l'investissement de la citadelle.

Le 13 novembre, à dix heures et demie du matin, un courrier extraordinaire apporta au maréchal Gérard, de la part du maréchal Soult, l'ordre de se rendre en toute hâte auprès de Léopold, pour conclure avec ce prince la convention militaire qui devait précéder l'entrée des Français en Belgique. Ce fut le surlendemain qu'ils passèrent la frontière, et le 17 novembre, à une heure, les ducs d'Orléans et de Nemours traversaient Bruxelles à la tête du 20e régiment d'infanterie légère et du 1er régiment de lanciers.

D'après l'article 2 de la convention passée entre le gouvernement belge et le maréchal Gérard, les postes belges établis dans la ville d'Anvers, faisant face à la citadelle, devaient être entièrement relevés par nos troupes. Cependant le maréchal Gérard apprit, au moment de partir pour Malines, qu'il était question de ne pas exécuter l'article 2. Il se rendit aussitôt chez le roi Léopold, lui représenta combien les difficultés soulevées étaient fâcheuses dans la circonstance, lui promit de ménager les susceptibilités légitimes de l'armée belge, et obtint enfin, après une longue instance, que le chef d'état-major de l'armée belge, prendrait, le lendemain même, la route d'Anvers pour y arrêter les formes du remplacement. Mais la journée ne s'était pas écoulée, que déjà Léopold était revenu sur sa détermination. Ses ministres s'opposaient de la manière la plus absolue, à l'entrée de l'armée française dans la ville d'Anvers, et offraient leur démission dans le cas où leurs répugnances ne seraient pas respectées. L'article 1er de la convention interdisait à l'armée française l'occupation de toute place forte en Belgique, et, bien que les articles 2 et 3 fussent conçus en termes forts clairs, les ministres de Léopold se prévalaient de l'article 1er, interprété sans bonne foi, pour éluder l'ensemble des mesures convenues. Menacés dans la chambre des représentants par un parti redoutable, peut-être ne cherchaient-ils qu'un motif populaire pour colorer leur chute. Mais, dans la crise où se trouvait la Belgique, renouveler le cabinet n'était pas chose facile; et, pressé par le maréchal Gérard d'un côté, par ses ministres de l'autre, Léopold était en proie à la plus vive anxiété.

Ainsi, grâce à la politique tortueuse, anti-française, adoptée par le Cabinet des Tuileries, les obstacles se multipliaient à chaque pas, et le sort de l'expédition semblait à tout instant sur le point d'être compromis.

Dans cette extrémité, le maréchal Gérard, en quittant Bruxelles, envoya son aide-de-camp, M. de Sarcey, à Paris, pour prendre les instructions du maréchal Soult, et savoir si, les Belges s'obstinant dans leur refus, on enlèverait leurs postes de vive force. Car c'était à cette incroyable violence que les Français risquaient de se voir amener par la haute sagesse de M. de Talleyrand et du cabinet des Tuileries! Il est certain que, malgré les observations de M. de Latour-Maubourg, la défense de laisser entrer les Français dans la ville d'Anvers fut faite formellement par le gouvernement belge et annoncée d'une manière officielle au général St-Cyr Nugues, par le général Evain. Que faire? On répondit de Paris au maréchal Gérard, d'agir avec vigueur, s'il en était besoin! Heureusement, la fortune nous épargna cette iniquité. Les ministres de Léopold, dans l'intervalle, avaient un peu rabattu de leurs prétentions; le général Desprez était allé proposer des arrangements au maréchal Gérard, et, à la suite d'une conférence très animée, le colonel Buzen, commandant supérieur de la place d'Anvers, avait signé avec le général St-Cyr Nugues

une convention militaire portant : 1° que les Français occuperaient la lunette de Montebello, qui leur était indispensable pour le siège ; 2° qu'ils pourraient faire entrer dans la ville, pour occuper la première ligne des barricades devant l'esplanade de la citadelle, 500 hommes qu'on relèverait toutes les vingt-quatre heures.

Tels furent nos premiers rapports avec nos alliés, qui, dès ce moment, devinrent nos ennemis secrets, mais implacables. Les vues de l'Angleterre étaient remplies !

Les résultats de la désastreuse politique des Tuileries ne tardèrent pas à peser sur l'armée française. On eût dit que les Belges prenaient à tâche de faire échouer l'expédition. En arrivant dans la campagne d'Anvers, le maréchal Gérard s'aperçut qu'aucune des promesses du général Evain n'était accomplie. A peine put-on faire face à la nécessité des premières distributions. Les habitants cachaient leurs denrées, soit pour nuire à l'armée française, soit parce qu'on ne les payait qu'au moyen de récépissés qu'ils jugeaient sans valeur. Hommes et chevaux couraient risque de mourir de faim. Le maréchal Gérard se vit contraint d'étendre la division Achard, la brigade du prince et celle du général Lavœstine, de retenir vers Malines et Contik la division Jamin, et la brigade Simoneau, et d'envoyer la division Sébastiani à Saint-Nicolas, qui présentait heureusement quelques ressources. Il fallait pourtant sortir de cette situation cruelle. Sur l'avis ouvert par l'intendant de l'armée, le maréchal Gérard écrivit au gouverneur de la province d'Anvers, que les clauses stipulées le 18 octobre n'avaient pas été exécutées par le gouvernement belge ; que cette inexécution pouvait avoir des suites terribles ; que les défiances mal fondées des habitants mettaient en péril et l'armée et la province ; que, dans cet état de choses, le meilleur parti à prendre était de faire opérer par chaque commune, sur des points désignés, des versements de denrées, lesquelles seraient payées argent comptant, et aux prix fixés par les clauses du 18 octobre. La mesure proposée eut tout le succès désirable. Mais il s'en était fallu de bien peu que les Français ne fussent placés dans l'alternative ou de souffrir de la plus horrible disette ou de traiter la province en pays conquis.

Nous nous sommes étendu longuement sur ces détails, inconnus jusqu'ici, parce qu'ils prouvent que si la politique du Cabinet des Tuileries manquait de dignité et de grandeur, elle manquait en même temps d'habileté et de prévoyance. Car la sourde inimitié des Belges, les obstacles qu'ils se plurent à créer autour de nous, les extrémités auxquelles ils ne craignirent pas de nous pousser, tout cela fut chez eux l'effet d'un ressentiment légitime, tout cela naquit de l'exclusion injuste et offensante dont notre gouvernement les frappait, au nom et dans l'intérêt des ennemis de la France.

Le 29 novembre, à huit heures du soir, la tranchée fut ouverte sous la citadelle d'Anvers. Poussée avec cette vivacité intelligente qui caractérise le soldat français, l'opération eut le plus heureux résultat, et ce fut le lendemain seulement que les assiégés eurent connaissance de nos travaux. Au petit jour, le maréchal Gérard envoya vers le général Chassé, le colonel Auvray, sous-chef de l'état-major général de l'armée, avec ordre de remettre au commandant de la citadelle la sommation suivante :

Au général Chassé, commandant la citadelle d'Anvers,

« Monsieur le général,

« Je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831, qui garantit à S. M. le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

« Les opérations du siège seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle. Je suis donc en droit



Prise d'Anvers

DÉCEMBRE 1832

d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. J'en fais occuper une partie, dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer au feu de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

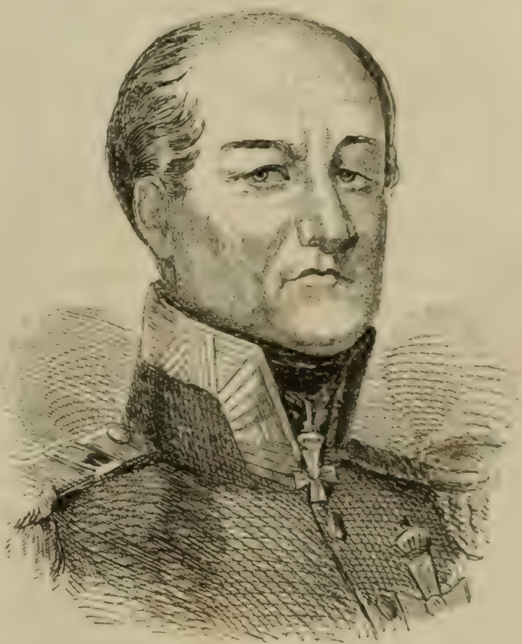
« Si, malgré ces considérations, vous tirez sur la la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et du fort, ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qai en seront la suite.

« J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer en négociation avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

« Recevez, etc. »

Le général Chassé ayant répondu qu'il était résolu à se défendre, le siége commença. L'ardeur et la gaîté du soldat étaient au comble. Mais ce n'était pas l'ennemi seulement que nous avions à combattre, c'était la saison; et les Anglais avaient calculé juste. Il fallut établir la tranchée sur un terrain qui, très mou de sa nature, était en outre délayé par les pluies. En certains endroits, on enfonçait de deux pieds dans la boue. Cet état de choses exigeait des travaux préparatoires considérables : le général Neigre fit acheter à Anvers 300 madriers, qui, avec un grand nombre de fascines, devaient rendre la tranchée plus abordable; et, grâce à des efforts inouïs, toutes les batteries reçurent leur armement dans la nuit du 2 au 3 décembre, à l'exception pourtant de celles de gauche portant les n°s 7 et 8. Les pièces destinées à ces deux dernières batteries ne purent être conduites que la nuit suivante, encore fut-on obligé, au lieu de prendre la voie ordinaire de la tranchée, de couper la tranchée elle-même, de sortir de la parallèle, et de faire entrer les pièces par la campagne en passant sous le feu de la citadelle. L'emploi d'un tel moyen était extrêmement périlleux: il fut néanmoins couronné d'un plein succès, et les travaux admirables qui, sous la direction du général Neigre, furent exécutés pour l'armement complet de nos batteries, prouvèrent qu'il n'était rien qu'on ne pût attendre de l'intelligence et de l'activité des artilleurs français.

Le 4 décembre à onze heures, le feu contre la citadelle commença, nourri par 82 pièces qui bientôt furent portées à 104, dont la moitié lançait des projectiles creux. Les Hollandais avaient faiblement défendu les ap-



Le général Baron Chassé.
(1765-1849.)

proches de la citadelle; mais le 4 décembre, leur feu devint beaucoup plus vif que les jours précédents, et alors commença, de leur part, cette résistance opiniâtre qui devait honorer leur défaite et notre triomphe. Dans la nuit du 5 au 6, ils dégarnirent de ses pièces, pour les placer devant le bastion de Tolède et la lunette de Kiel, cette partie de la face de leurs ouvrages qui regardait la ville, et leur feu devint de plus en plus meurtrier.

D'un autre côté, le général Chassé tenait continuellement suspendue sur Anvers la menace d'un bombardement. Aussi cette ville

présentait-elle le spectacle le plus lamentable. Partout des canons, des barricades, l'image de la guerre ; partout la terreur. Les habitants se croyaient chaque jour à la veille de voir leur cité réduite en cendres, et ceux que l'excès de leurs appréhensions ne poussait pas à un départ précipité, cachaient dans les caves leur argent, leurs meubles, leurs effets les plus précieux. Pour conjurer des calamités qui paraissaient imminentes, le maréchal Gérard invoqua tour à tour, dans ses lettres au général Chassé, les lois de la guerre, les droits de l'humanité, les exemples fournis par l'histoire; puisqu'il se résignait à n'attaquer la citadelle que du côté de la campagne, n'était-il pas en droit d'exiger que la citadelle épargnât la ville? Mais le général Chassé demandait que les Français s'abstinssent de faire concourir à leurs opérations, même les ouvrages extérieurs, même le fort de Montebello. Or, souscrire à une condition semblable c'eût été compromettre follement le succès du siége. De sorte que la menace subsistait toujours, quoique les Hollandais n'osassent jamais l'exécuter. L'auraient-ils pu sans violer les lois de la guerre? Ce qui est hors de doute, c'est qu'il eût suffi de deux ou trois bombes lancées sur Anvers, pour renverser l'échafaudage de ruses si laborieusement élevé par la diplomatie. Car, dans ce cas, une plus longue inaction de la part des Belges devenait impossible, et leurs efforts unis aux nôtres imprimaient à la lutte un caractère tout opposé à celui qu'avaient prétendu lui donner les combinaisons diplomatiques. Cette simple remarque peut faire apprécier à leur juste valeur les hommes d'État de la Conférence, et M. de Talleyrand leur complice.

Quoi qu'il en soit, réduit à l'attaque extérieure, le maréchal Gérard comprit qu'il était indispensable d'isoler la citadelle en lui fermant l'Escaut. Le général Sébastiani occupait les digues de la rive gauche du Bas-Escaut, et le général Achard la rive droite. Les Français armèrent le fort Sainte-Marie et se mirent en devoir d'armer le fort Saint-Philippe, de manière à dominer le cours du fleuve. La flotte hollandaise s'avança pour troubler les opérations de l'armée assiégeante, et après de vaines sommations, commença une canonnade qui fut sans effet, nos postes étant couverts par les digues. Le 8 décembre une frégate, une corvette et douze canonnières hollandaises se présentèrent au fort Frédéric, occupé par un détachement du 22ᵉ. Sommation d'évacuer le fort fut aussitôt faite au capitaine, et, sur son refus, les Hollandais, à la faveur d'un feu très nourri, firent des préparatifs de débarquement. Mais ces tentatives furent vaillamment repoussées par quatre compagnies du 22ᵉ. L'armement du fort Philippe ne tarda pas à avoir lieu ; deux mortiers furent placés en permanence au fort Lacroix, qui ne cessait d'inquiéter le feu de la flotte ; et le maréchal Gérard prit toutes les mesures convenables pour isoler la citadelle et empêcher la rupture des digues.

En même temps, nos postes de la rive gauche et de la rive droite s'approchaient des forts Liefkenskoëk et Lillo ; mais ces points ayant été mis en parfait état de défense, et se trouvant d'ailleurs entourés au loin d'inondations qu'on ne traversait que sur un défilé, on ne pouvait songer ni à les assiéger ni à les surprendre.

Cependant, les attaques dirigées par les Français contre le corps de la citadelle, étaient poussées avec une ardeur merveilleuse. Malheureusement, la pleine lune, en ramenant un temps plus sec, venait donner pendant la nuit trop de clarté pour des travaux faits à petite portée de mousqueterie. Sans compter que la garnison se défendait vigoureusement et accablait nos travailleurs d'une grêle de boulets, d'obus, de bombes ordinaires et de petites bombes dites à la Coëhorn. Mais le feu des batteries françaises fut dirigé avec tant de constance et de précision que les Hollandais se virent contraints de chercher abri dans les casemates. Bientôt les communications d'un bastion à l'autre ne se firent plus que sous terre ; et, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaire au service des batteries, on ne vit plus personne circuler dans l'intérieur de la citadelle.

Le 13 décembre, le siége se trouvait déjà fort avancé. Le progrès des travaux du génie, devant la lunette Saint-Laurent, avait permis d'établir un radeau sur le fossé, à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe, près du saillant. Le travail, retardé pendant les deux premières nuits par l'extrême dureté de la maçonnerie, avait été repris avec constance et touchait à son terme. Le feu de nos batteries et celui de la mousqueterie furent entretenus dès le matin, de manière à occuper l'attention de l'ennemi; et le maréchal-de-camp Georges, qui était de tranchée avec le 65e régiment d'infanterie, reçut le dispositif de l'attaque pour le soir. Le génie avait construit trois nouveaux radeaux pour les joindre au premier; et, pour faire un pont qui, au moment de l'explosion de la mine, conduisît nos soldats jusqu'à la brèche, on avait entrepris de combler avec des fascines garnies de pierres le reste de la largeur du fossé. Ces travaux exigeaient une grande précision de détails : ils ne furent achevés que très avant dans la nuit; et l'on put craindre qu'après être entrés dans la lunette, nous n'eussions pas le temps d'y faire, à la faveur des ténèbres, un établissement solide. Cependant, l'entreprise conduite par le général Haxo eut tout le succès qu'il était permis d'attendre de cet habile officier. Le 14, à cinq heures du matin, la mine sautait, ouvrant aux Français une brèche très accessible. L'ordre d'aller la reconnaître en montant sur le sommet fut donné au lieutenant-colonel Vaillant et au garde du génie Négrier. A leur retour, et sur leur rapport, trois compagnies d'élite du 65e se mettent en mouvement; la 2e de grenadiers, commandée par le lieutenant Duverger, et la 3e de voltigeurs, commandée par le capitaine Courant, se portent en silence sur les radeaux et les décombres du rempart, pendant que, sous la conduite de l'adjudant de tranchée Carles, du 61e, vingt-cinq grenadiers tournent la lunette par la face droite, munis d'échelles, et se dirigent à la gorge, pour escalader ou pour franchir la barrière. En même temps une autre compagnie de voltigeurs, celle du capitaine Montigny, débouche par la droite, afin d'attaquer aussi la lunette à la gorge et de fermer toute retraite à la garnison. On a recommandé aux soldats de ne pas tirer : ils marchent à la baïonnette, couronnent la brèche, et s'élancent avec la plus grande intrépidité sur la garnison hollandaise, qui, surprise, enveloppée, met bas les armes, après une courte résistance. Quelques soldats hollandais parviennent à s'échapper, d'autres sont tués ou blessés, soixante sont faits prisonniers.

Ce premier revers n'abattit point le courage des assiégés, mais l'armée assiégeante n'avait cessé de regarder son triomphe comme inévitable. Toutefois, les difficultés à vaincre étaient considérables et de diverse nature. Une pluie presque continuelle vint contrarier les travaux, et, dans la nuit du 17 au 18, elle tomba si abondamment que nos tranchées n'étaient plus que des ruisseaux de boue. A ces obstacles prévus s'en joignaient d'autres auxquels les Français ne devaient guère s'attendre. Trente mortiers offerts par le roi Léopold, avec des canonniers pour les servir, et cinq mille bombes que le général Evain avait proposé de faire diriger sur Berchem, voilà tout ce qu'avait valu à l'armée assiégeante la bonne volonté du gouvernement belge. Or, le plus sérieux embarras de l'armée était le défaut de vivres, et surtout de fourrages. Sous ce rapport, les inquiétudes du maréchal Gérard étaient fort vives. Dans une lettre pressante, il pria le roi Léopold d'ordonner que le fournisseur belge fût autorisé à livrer aux Français, suivant prix convenu, cent vingt mille rations qu'il avait dans ses magasins. M. de Laneuville et le général St-Cyr Nugues écrivirent dans le même sens au général Evain. Pour toute réponse, celui-ci exprima le désir qu'on attendît le résultat d'adjudications qui devaient être faites par l'intendant. Ces adjudications eurent lieu, en effet, et ne produisirent rien, tant les prix que proposaient les adjudicataires étaient élevés! Que dire encore? Le roi Léopold demandait avec instance qu'une partie de notre cavalerie, placée aux avant-

postes, fût rappelée au-delà de la Ruppel. C'était demander que notre corps d'observation s'affaiblît en présence de l'armée hollandaise, dont on pouvait craindre que l'immobilité ne masquât des projets funestes. Et pourtant, sur l'ordre du maréchal Soult, les vœux du roi Léopold furent satisfaits. Le général Gentil Saint-Alphonse, qui était à Grammont, dut ramener en France, avant la fin de la campagne, sa division de cuirassiers. Ce n'est pas que Léopold n'eût pour l'armée les dispositions les plus bienveillantes; mais autour de lui grondaient les ressentiments implacables éveillés dans l'âme des Belges par cette politique du Cabinet des Tuileries, qui pour eux avait été pleine de tyrannie et d'insulte. Les Français reçurent bien, sans doute, quelques témoignages particuliers de sympathie ; à Anvers, par exemple, un ancien militaire qui avait combattu sous notre drapeau, M. de Retz, offrit généreusement de consacrer sa maison aux blessés de notre armée. Mais il n'en est pas moins vrai que nous eûmes tout à la fois contre nous, en Belgique, et ceux que nous allions combattre et ceux que nous allions secourir !

Il faut ajouter que, plus d'une fois le maréchal Soult, ministre de la guerre, ne craignit pas de susciter à nos généraux des contrariétés sans excuse. Dans son désir de faire tomber toutes les attaques dirigées contre lui et de répondre aux erreurs propagées par les feuilles publiques, il se plaignait sans motif, tantôt du laconisme des rapports, tantôt de la lenteur des opérations; ou bien, ouvrant l'oreille à des récits mensongers, il s'exposait à blesser profondément des hommes d'un dévoûment inattaquable. C'est ainsi qu'il envoya le général Gourgaud sous les murs d'Anvers pour s'assurer si le général Neigre avait fait les approvisionnements de poudre nécessaires. La correspondance du général Neigre ne laissait aucun doute à cet égard, et il fut prouvé que la provision était plus que suffisante. Justement irrité, le général Neigre offrit d'abord sa démission, mais, sur les représentations du général en chef, il resta au poste d'honneur que, depuis le commencement du siège, il avait si bien occupé.

Au milieu de tant d'obstacles et de tiraillements, le maréchal Gérard déployait une fermeté admirable et une prudence consommée ; les travaux avançaient rapidement ; et, dirigé avec la plus grande justesse, le feu des Français avait fait de l'intérieur de la citadelle un immense amas de décombres. Gravement malade, le général Chassé ne s'était presque point montré à la garnison : c'était le général Favange qui soutenait tout l'effort du siège. Mais le moment arriva où il fallut céder. Depuis plusieurs jours, les souffrances de la garnison étaient au comble ; les Français ayant mis à sec les fossés de la citadelle, les Hollandais ne pouvaient plus se procurer l'eau nécessaire ; deux puits qui leur restaient furent détruits par les bombes des assiégeants ; pas un bâtiment qui ne tombât en ruines ; l'hôpital casematé menaçait de s'écrouler et d'écraser dans sa chute tous les blessés qu'on y disputait à la mort ; enfin, la garnison, entassée dans les poternes, sentait ses forces entièrement épuisées. Telle était, décrite par le général Chassé lui-même, la situation des troupes hollandaises, lorsque les Français se préparèrent à livrer l'assaut. Ils venaient de faire à la face gauche du bastion n° 2, une brèche énorme qui avait comblé près de la moitié du fossé, la descente était effectuée, et pour rendre l'assaut praticable, il n'y avait plus qu'à faire éclater la mine... Jugeant à l'impétuosité et au courage qu'avaient jusqu'alors montrés les Français que leur attaque serait furieuse, irrésistible, le général Chassé envoya deux officiers supérieurs, chargés de traiter en son nom, avec le commandant en chef de l'armée française. Après de vifs débats, une capitulation fut arrêtée pour l'évacuation de la citadelle d'Anvers ainsi que des forts qui en dépendent, et le chef d'escadron Lafontaine apporta cette capitulation à Paris. L'article 2 était ainsi conçu : « La garnison sera prison-« nière de guerre, mais reconduite à la fron-« tière, où ses armes lui seront rendues, « aussitôt que S. M. le roi de Hollande aura

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



GÉNIE

« ordonné la remise des forts de Lillo et de « Liefkenskoëk. »

Le jour même où la citadelle d'Anvers tombait au pouvoir des Français, la digue de Doël, occupée par la division du général Tiburce Sébastiani, était menacée par la garnison du fort de Liefkenskoëk et par l'escadre hollandaise. Tandis que, descendant la rivière, cette escadre venait se placer vis-à-vis la digue, des barques chargées d'hommes et d'artillerie sortaient de Liefkenskoëk, s'avançaient sur l'inondation et déposaient les troupes de débarquement sur la digue, près du point où elle se réunit à celle par qui l'inondation est contenue. Les Hollandais étaient au nombre de deux mille. Aux premiers coups de fusil, les Français qui n'étaient pas plus de six cents, se précipitent sur le point attaqué, conduits par le général Sébastiani en personne, abordent l'ennemi à la baïonnette, le culbutent, courent à la digue en battant la charge. Ébranlés par cette vigoureuse attaque, les Hollandais regagnent en désordre leurs embarcations. En vain le feu d'une escadre nombreuse les protège, les uns tombent sous la baïonnette de nos soldats, les autres se jettent à la nage et périssent dans les flots ; les plus heureux rentrent dans le fort, dont un feu à mitraille va défendre les approches. Dans cet engagement rapide, qui assurait notre position à Doël, et où le général Tiburce Sébastiani s'était également distingué par sa présence d'esprit et sa bravoure, les Français n'avaient eu qu'une soixantaine d'hommes tués ou blessés. Ils s'y étaient montrés pleins d'enthousiasme, et tous, ils criaient à l'envi : *en avant! en avant!* La joie des habitants du village fut extrême : ils accoururent pour embrasser nos soldats et leur offrir de l'eau-de-vie et du pain.

Le dernier épisode de cette campagne mérite d'être rapporté. Entre la citadelle d'Anvers et la Tête-de-Flandres, il y avait une flottille de plusieurs canonnières, au moyen de laquelle communiquaient les deux parties de la garnison hollandaise. En proposant, le 23 au matin, la capitulation, le général Chassé s'était intitulé *commandant de la citadelle d'Anvers, de la Tête-de-Flandres, et de l'escadre néerlandaise stationnée sur l'Escaut, devant cette place.* Or, son projet contenait un article portant qu'il serait loisible à la flottille de descendre le fleuve pour se retirer. Cet article fut rejeté dans le contre-projet, et les Français exigèrent la remise de la flottille. Mais, dans le conseil de défense, la prétention des vainqueurs devint l'objet d'une discussion fort animée. Le capitaine Koopman, de la marine hollandaise, demanda que le mot *flottille* fût effacé de la capitulation, et déclara que, ne reconnaissant point d'autorité qui pût le forcer à se rendre, il saurait bien échapper à l'ennemi ou périr. En effet, dans la nuit même, il brûla une partie de ses bâtiments et tenta de soustraire le reste à la vigilance des Français. Mais ses efforts échouèrent : un seul bâtiment parvint à passer et alla se faire prendre à Saint-Philippe : les autres durent remonter vers la citadelle et furent coulés. Le personnel de la marine hollandaise s'était renfermé dans la Tête-de-Flandres : quand la capitulation fut exécutée dans la citadelle, il déclara s'y soumettre. Mais le maréchal Gérard signifia au capitaine Koopman qu'il n'avait pas à invoquer le bénéfice d'une capitulation méconnue par lui-même. Les marins furent donc laissés sur la rive gauche sans armes ni bagages ; on désarma les officiers, et le capitaine Koopman se vit traité comme prisonnier à discrétion.

Quant au général Chassé et à ses soldats, leur sort, aux termes de la capitulation, allait dépendre de la décision que Guillaume prendrait relativement à la remise des forts de Liefkenskoëk et de Lillo. L'incertitude sur ce point ne fut pas de longue durée. Le capitaine Passy et M. de Tallenay, envoyés par le maréchal Gérard au roi de Hollande, n'avaient pu franchir la frontière, l'autorité locale s'y étant formellement opposée. Seul, l'officier hollandais qui les accompagnait poussa jusqu'à La Haye. Mais Guillaume se tenait en garde contre tout découragement : il témoigna la satisfaction que lui causait

l'énergique résistance du général Chassé, et il refusa nettement de remettre aux Français les forts qui dépendaient de la citadelle.

Ce refus condamnait la garnison à rester prisonnière ; on offrit au général Chassé et à ses soldats de les renvoyer en Hollande et de leur rendre leurs armes à la frontière, s'ils s'engageaient à ne point servir contre la France et ses alliés, tant que les arrangements à intervenir entre la Belgique et la Hollande ne seraient point terminés. Le général Chassé répondit en son nom et au nom de ses compagnons d'armes, qu'il n'était pas autorisé à souscrire à un semblable engagement.

Tel fut ce siège mémorable entre tous ceux qu'a mentionnés l'histoire. Les soldats français, quoiqu'appartenant pour la plupart à une génération que les guerres n'avaient point encore éprouvée, y furent admirables d'ardeur, de discipline, d'intrépidité. Généraux, officiers, soldats, y firent leur devoir, mieux que leur devoir même; et, secondé puissamment par les généraux Saint-Cyr Nugues, Haxo, Neigre, le maréchal Gérard, sur qui pesait plus particulièrement l'entreprise, y rendit à son pays un service inestimable.

Le duc d'Orléans, on l'a vu, avait suivi l'armée ; il sut payer bravement de sa personne. Obéissant à une inspiration malheureuse, le maréchal Soult demandait qu'on retirât l'héritier présomptif de la couronne du service périlleux de la tranchée, pour l'envoyer en observation; le maréchal Gérard s'y opposa, jugeant qu'il convenait mal à un prince de fuir le danger, ce dont le duc d'Orléans lui marqua beaucoup de reconnaissance.

Ainsi, nul dans l'armée n'était resté au-dessous de son rôle ; et désormais, il demeurait démontré, aux yeux de l'Europe, que l'irruption d'un grossier mercantilisme n'avait pas encore effacé entièrement les caractères distinctifs de notre vieille nationalité ! il restait démontré que les batailles de l'Empire n'avaient pas tari la source de ce sang généreux qui, à tant d'époques diverses, coula pour les peuples opprimés! Car c'est la gloire éternelle de la nation française d'avoir constamment représenté, au milieu de la fluctuation des choses humaines, le principe du dévoûment. Que la mission formidable qu'elle se donna vers la fin du XVIIIe siècle eût laissé en Europe une longue impression d'épouvante, on le conçoit; et pourtant ce ne fut pas pour elle seule qu'elle agit, lorsque, furieuse et sublime, elle se mit à secouer les trônes et à prêcher la liberté universelle, sans que rien fût capable de l'arrêter, ni la ligue de toutes les monarchies, ni l'Angleterre épuisant contre nous son opulence et sa haine, ni les passions les plus fougueuses déchaînées sur la face entière du globe, ni enfin cette nécessité terrible de pourvoir au salut commun à force de frapper et de vaincre !

Voilà ce que n'auraient jamais dû oublier ceux qui, après la révolution de juillet, nous accusaient de nourrir un pernicieux esprit de conquête; et voilà ce qui rendait odieusement hypocrites les défiances de la diplomatie dont le Cabinet des Tuileries n'eut pas honte, dans la campagne d'Anvers, d'accepter, de subir l'affront. Car, si le siège de la citadelle d'Anvers fut, sous le rapport militaire, un événement glorieux, il ne fut, sous le rapport diplomatique, qu'une mystification cruelle. Il n'eut, en effet, pour but que de nous employer nous-mêmes au triomphe des inimitiés dont nous étions l'objet ; il éleva entre le peuple belge et nous une insurmontable barrière; par les conditions que la diplomatie nous imposa, il perdit cette apparence de campagne révolutionnaire qu'il eût été si important de lui conserver; en un mot, accompli sous l'œil des soldats prussiens, immobiles le long de la Meuse, il fit des soldats de la France les instruments d'un intérêt tout dynastique et d'une pensée qui remontait aux traités de 1815.

La Conférence devait être satisfaite ! Résumons son histoire.

La Belgique avait fait un effort violent pour se séparer de la Hollande. C'était plus qu'une manifestation de l'esprit révolution-

naire, c'était l'affaiblissement des garanties que les monarchies européennes avaient prises contre la France, lorsqu'en 1815 elles avaient formé le royaume des Pays-Bas. Elles se liguèrent donc une fois encore, sollicitées par la terreur immense que nous leur inspirions, et ce fut à Londres que leurs plénipotentiaires se donnèrent rendez-vous, comme si l'Angleterre eût mérité cette préférence à cause de la profondeur de ses ressentiments[1]. Chose inconcevable! Dans cette cette ligue la France fut représentée, et représentée par M. de Talleyrand. Les délibérations commencèrent. Rétablir le royaume des Pays-Bas, on ne l'aurait pu sans insulter ouvertement à la révolution de juillet, et elle avait trop ému les hommes pour qu'on lui jetât de tels défis. La diplomatie ne songea donc qu'à creuser un abîme entre la Belgique et la France. La première de ces deux nations semblait invinciblement attirée vers la seconde par la communauté des mœurs, par l'identité du langage, par la conformité des intérêts, par la religion, par les souvenirs; la Conférence se hâta de déclarer la Belgique nation neutre et indépendante. La Belgique se montrait amie de la France, jusque-là qu'elle demandait à être gouvernée par un prince français : la Conférence exigea de Louis-Philippe qu'il refusât la couronne offerte à son fils ; et pour que la France n'eût dans ces Belges, dont elle possédait les sympathies, que des alliés impuissants, elle eut soin, par les protocoles des 20 et 27 janvier 1831, d'attacher à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande des conditions de nature à ruiner la Belgique.

Mais l'opinion à Bruxelles ne tarda pas à nous devenir défavorable et presque hostile, parce que le refus du duc de Nemours était tout à la fois pour les Belges une injure et un malheur. L'Angleterre alors proposa Léopold. Il fut agréé par le gouvernement français, accepté par la Belgique ; et la Conférence récompensa les Belges de ce commencement de haine qu'ils nous témoignaient en substituant aux protocoles des 20 et 27 janvier, déclarés cependant irrévocables, le traité des 18 articles, qui était de nature à ruiner la Hollande. Opprimé à son tour, Guillaume reprocha énergiquement à ses frères de la Sainte-Alliance l'appui qu'ils prêtaient au principe révolutionnaire inauguré par les journées de septembre ; il fit plus, il tira l'épée, attaqua la Belgique par surprise, et se présenta seul à l'Europe comme le soutien de la cause des rois. Alors, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, réclamèrent dans le congrès de Londres, en faveur du principe monarchique, une part de cette influence que jusque-là l'Angleterre avait exercée tout entière sous l'unique inspiration de son horreur pour la France. Le traité des 24 articles fut conséquemment substitué à celui des 18 articles. Or, les démêlés de la Hollande et de la Belgique portaient sur trois points : l'un concernant la démarcation des territoires respectifs, les deux autres concernant certains droits de navigation et le partage de la dette. La navigation et la dette n'étaient que des questions belges et hollandaises : la Conférence, après de longs débats, convia les deux parties à terminer leur querelle par une négociation directe, se reconnaissant ainsi incompétente. Mais elle se garda bien d'en faire autant par rapport à la question territoriale, qu'elle s'empressa de déclarer à l'abri de toute controverse, et cela parce que le traité des 24 articles avait résolu cette question dans la vue toute spéciale de nuire à la France.

Si le peuple français n'eût été qu'un peuple d'aventuriers sans foi ni loi, digne d'être mis au ban de l'humanité, les autres peuples en se liguant contre lui eussent fait acte de cosmopolitisme et de justice : il faudrait les en louer. L'Europe marche à pas pressés vers un régime où toutes les causes qui in-

1. Il est en Angleterre, nous le savons, un parti qui professe pour notre pays une estime sincère et d'honorables sympathies. Celui-là nous est cher et ne saurait être compris dans nos attaques. Malheureusement, l'Angleterre n'a été jusqu'ici representée dans ses relations exterieures que par les tories ou les whigs, ennemis systematiques de la France et de tous les peuples.

téressent les hommes réunis devront être portées devant un tribunal suprême, un tribunal amphyctionique : rien n'est plus désirable, et rien ne serait plus auguste. Mais où la Conférence avait-elle puisé son droit? Dans le pouvoir du glaive. Que représentaient ses membres? Une civilisation caduque, fille des erreurs les plus grossières et des plus barbares préjugés. Et que voulait-elle maintenir, cette Conférence? Une œuvre de spoliation générale, le système des traités de Vienne. Et contre qui se trouvait-elle armée? Contre le peuple initiateur et dévoué par excellence. Donc, c'est un des crimes les plus éclatants qu'il soit donné à l'histoire d'enregistrer que cette prise de possession des affaires de l'Europe par la Conférence, dans les années 1831 et 1832. A quelque patrie qu'appartiennent les amis de l'humanité, il faut qu'ils sachent que le principe du cosmopolitisme ne peut que gagner à l'affermissement, à l'agrandissement de cette nationalité française, si essentiellement communicative et désintéressée. Les monarchies européennes, siégeant à la Conférence, ne s'y trompèrent point, elles brûlaient de nous ravir notre force, parce que la force de la France importe à la liberté du monde.

XXXII

La duchesse de Berri à Blaye. — Séance du 5 janvier. — Soupçons. — Duels. — Déclaration du 22 février. — M. Bugeaud remplace M. Chousserie à Blaye. — M. Deneux dans la prison. — Persécutions; espionnage. — Le roi et M. Ménière. — Voyage secret de M. de Choulot; il pénètre dans la prison. — Retour de M. de Choulot à Paris; son entrevue avec le roi. — Nuit du 9 mai. — Voyage de Marie-Caroline à Palerme. — Situation du parti legitimiste. — La cour de Prague. — Politique de l'Autriche. — Entrevue de Charles X et de Marie-Caroline à Léoben.

La citadelle de Blaye s'élève sur la rive droite de la Gironde et domine une ville d'un aspect misérable et morne. Quelques rues formées par des casernes, une place d'armes, des magasins pour l'artillerie et le génie, voilà de quoi se compose l'intérieur de cette citadelle. Le sommet en est couronné par un vieux château que Roland construisit, dit une légende populaire, et où son corps fut déposé après la défaite de Roncevaux. Autour règne une terrasse qui n'a que dix ou douze pieds de large et qui est de niveau avec le mur de revêtement. Du haut de cet espèce de parapet, sablé dans la plus grande partie de son étendue et coupé de distance en distance par des embrasures qu'on passe sur des planches, le regard domine un immense horizon. A l'ouest, c'est le fleuve qui a dans cet endroit la majesté mélancolique de la mer; du nord à l'est et au sud, ce sont des coteaux couverts de vignes, de maisons de plaisance, de moulins, de fabriques. Le

séjour de la citadelle est froid; les brises y sont dangereuses : les phtisiques y meurent vite.

Ce fut là que le gouvernement fit conduire la duchesse de Berri; et toutes les mesures furent prises pour l'y retenir longtemps prisonnière. La place fut armée comme si l'ennemi eût campé aux portes. Les canons, montés sur leurs affûts et braqués, étaient munis de tout le matériel que réclamait leur service. Les portes Dauphine et Royale, les seules qui existent, furent rendues inabordables; et non loin de la citadelle, la corvette *la Capricieuse* vint jeter l'ancre dans les eaux de la Gironde, et former avec deux péniches une ligne de défense du côté du fleuve. Partout des factionnaires vigilants, partout le bruit et l'appareil des armes. La garnison, composée de plus de neuf cents hommes fut consignée, et le service se fit aussi sévèrement que dans une ville assiégée. Le matin, à six heures, un coup de canon, tiré de la citadelle, et répété par la corvette, commandait l'ouverture des portes; puis, les tambours battaient la diane, et d'intervallle en intervalle divers roulements se faisaient entendre, annonçant les devoirs de la vie militaire. Le soir, à six heures, un autre coup de canon retentissait, et l'on fermait les portes jusqu'au lendemain. La maison où la princesse était détenue fut entourée d'une double rangée de palissades, hautes de dix ou douze pieds; on grilla les conduits des cheminées; les croisées des appartements furent garnis de forts barreaux de fer, et la princesse ainsi que ses compagnons volontaires de captivité reçurent la défense, l'heure de la retraite une fois passée, de venir, à travers ces barreaux, respirer l'air du soir.

Ainsi soumise à une contrainte que la vivacité de son esprit lui rendait plus dure encore, et précipitée dans une prison où elle n'avait même plus les amers plaisirs de l'incertitude et les distractions de la lutte, Marie-Caroline sentit que son courage était moindre que son malheur. Son isolement, le visage composé de ses gardiens, l'aspect de la guerre autour de sa demeure nouvelle, les clameurs du soldat tour à tour joyeuses et menaçantes, et dans le silence de la nuit le qui-vive inquiet des sentinelles, tout cela la remplissait de trouble : sa captivité bientôt l'accabla.

Pour en partager les rigueurs, M. de Mesnard et Mlle Stylite de Kersabiec s'étaient d'abord présentés; mais réclamés presqu'aussitôt par les tribunaux de Montbrison et de Nantes, ils durent laisser à M. de Brissac et



M. le comte de Mesnard.
(1769-1842)

à Mme d'Hautefort l'héritage de leur dévoûment. Quoiqu'estimés par la princesse, M. de Brissac et Mme d'Hautefort avaient une trop faible part dans sa confiance pour qu'elle s'ouvrît à eux de ses résolutions les plus graves; ils n'eurent point, par conséquent, à la guider par leurs conseils, mais ils contribuèrent à calmer son cœur.

Ses souffrances, toutefois, ne furent pas sans adoucissement, au moins dans les premiers jours. Le colonel Chousserie avait une âme généreuse : il sut tempérer par sa courtoisie ce que l'accomplissement de son devoir présentait de rigoureux. D'ailleurs, on igno-

rait encore jusqu'à quel point la mère du duc de Bordeaux s'était rendue coupable, et elle recevait dans sa prison les preuves les plus consolantes de fidélité. De Genève, M. de Chateaubriand lui écrivit :

« Madame,

« Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans un pareil moment pour vous supplier de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie : je désirerais ardemment être choisi par vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre personnel à la haute faveur que je sollicite auprès de vos grandeurs nouvelles ; mais j'ose la demander en mémoire d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien : je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon frère eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le même jour, à la même heure, pour la même cause et sur le même échafaud.

« Chateaubriand. »

Avant de quitter Nantes, et peu de temps après son arrestation, la duchesse de Berri avait déjà reçu d'autres témoignages de dévoûment, plus obscurs sans doute, mais non moins émouvants. Les demoiselles Duguïgny ayant demandé la grâce de passer une journée auprès de celle qui avait eu un asile dans leur maison, Charlotte Moreau joignit à leur lettre les lignes suivantes : « Si madame n'en trouve pas indigne une pauvre « femme de chambre qui l'a servie de tout « son cœur, je sollicite la même grâce que « mes maîtresses. »

Mais le moment approchait où tout allait manquer à la duchesse de Berri, même la fidélité de ses partisans les plus fanatiques. Et cet abandon fut mérité : car il suivit la divulgation d'un secret terrible, divulgation dont le scandale ne fut pas une trop sévère expiation de l'attentat que la duchesse de Berri avait commis, lorsque, faisant du peuple son patrimoine, elle était venue déchaîner sur la France la guerre civile.

Cependant, la joie régnait à la Cour. On paraissait y avoir oublié que la duchesse de Berri était la nièce de la reine, et qu'au temps de sa prospérité, la mère du duc de Bordeaux avait toujours prodigué aux enfants de Louis-Philippe les marques de la plus tendre affection. Mais les liens du sang sont bien fragiles pour qui gagne à les rompre tout ce que promet à l'orgueil de l'homme l'exercice de l'autorité souveraine : les d'Orléans allèrent à l'Opéra le soir du jour où ils apprirent l'arrestation de leur parente.

Toutefois, cette satisfaction qu'on déguisait avec si peu de soin était empoisonnée par un vif sentiment d'inquiétude. Car le parti révolutionnaire réclamait avec ardeur la mise en jugement de la captive. Or, qu'elle fût acquittée, Louis-Philippe était signalé aux peuples comme un usurpateur; qu'elle fût frappée, au contraire, d'une peine proportionnée à son attentat, Louis-Philippe était placé dans l'alternative ou d'annuler despotiquement la condamnation, ou d'attirer sur lui, en la respectant, l'immortelle malédiction de toutes les têtes couronnées. Plus sûr de sa légitimité, le gouvernement n'aurait point redouté la première de ces chances ; plus indépendant à l'égard des rois, il n'aurait point redouté la seconde. Mais comme il n'osait ni appuyer son droit sur la volonté du peuple, ni secouer le patronage des grandes Cours, tout lui faisait ombrage, tout lui était obstacle; une défaite l'eût anéanti : sa victoire l'embarrassait.

L'embarras était grand, surtout pour M. Thiers, plus particulièrement responsable des suites. Il avait certainement déployé, dans l'arrestation de la princesse, une résolution extraordinaire [1], et rien ne lui avait

1. Voici quels furent les premiers rapports de M. Thiers et de Deutz.

M. Thiers reçut un jour une lettre par laquelle un inconnu le priait de se rendre, dans la soirée, aux Champs-Elysées, lui promettant des communications de la plus haute importance. M. Thiers mande le chef de la police, lui montre la lettre et lui demande conseil. Celui-ci représenta au ministre qu'un pareil rendez-vous était trop bizarre pour ne pas cacher un piège, et qu'il fallait s'abstenir. Mais dominé par un instinct qui le poussait impérieusement à tenter l'aventure, M. Thiers ne tint aucun compte des représentations provoquées par lui-même, et, l'heure du rendez-vous venue, il se dirigea vers les Champs-Elysées, des pistolets dans ses poches. Arrivé au lieu désigné, il aperçut un homme qui paraissait en proie à un trouble mêlé de terreur. Il s'approche, l'aborde : cet homme était Deutz. Là commencèrent les confidences dont un crime devait être le résultat. La nuit suivante, et grâce à quel-

coûté, jusque-là qu'il était devenu l'instigateur d'un fourbe dont il épuisa la bassesse. Mais faire courir à sa prisonnière les risques d'une condamnation capitale, il n'y aurait jamais consenti. Déjà, et avant que la duchesse de Berri eût été arrêtée, Deutz ayant écrit de Nantes : « Voulez-vous que je vous « livre M. de Bourmont? » M. Thiers avait repoussé cette offre honteuse, pour éviter au gouvernement le souci de faire fusiller un maréchal de France [1].

Il fallait se décider, pourtant. Car le sang versé dans l'Ouest criait vengeance, des clameurs redoutables s'élevaient du sein des familles que la guerre civile avait plongées dans le deuil, et les vainqueurs du mois de juillet, les libéraux sincères, les républicains, demandaient avec emportement qu'un grand exemple fût donné et que justice fût faite. Or, les légitimistes, de leur côté, faisaient retentir partout les éclats d'un enthousiasme monarchique qui servait à masquer leur abattement. La *Gazette de France* et la *Quotidienne* publiaient, chaque jour, et des adresses pour glorifier le courage de la mère de Henri V, et des protestations contre le guet-à-pens dont elle avait été victime ; un grand nombre de gentilshommes firent connaître le projet qu'ils avaient formé de lui faire par souscription une liste civile ; enfin, M. de Chateaubriand, dans une brochure devenue célèbre, osa s'écrier : « Madame, votre fils est mon roi. » Ces mots volèrent bientôt de bouche en bouche, dans le parti royaliste, et des centaines de jeunes gens, fils de nobles, traversèrent processionnellement Paris pour aller féliciter l'écrivain.

Depuis quelque temps, les pétitions relatives à la duchesse de Berri affluaient à la Chambre. Les ministres y furent appelés, le 5 janvier, pour rendre compte de leurs desseins. L'assemblée était pleine de mouvement et de passions. Ici, l'on accusait, les ministres d'avoir nourri le criminel espoir de désarmer la justice du pays ; là, on leur contestait le droit de punir; corollaire du droit de régner. M. Sapey avait été chargé de faire un rapport sur les pétitions : il conclut à laisser les ministres prendre, à l'égard de la prisonnière, les mesures qu'ils jugeraient les meilleures, sauf à en répondre devant les Chambres et devant le pays.

Pour appuyer ces conclusions, M. de Broglie paraît à la tribune. Il soutient que la famille des Bourbons aînés se trouve naturellement placée en dehors du droit commun; que le gouvernement n'a d'autres règles à suivre, contre la duchesse de Berri, que les lois de la guerre ; qu'on doit se borner à détenir cette princesse comme on détient un prisonnier dont il faut enchaîner la haine, ou un fou dont la liberté serait dangereuse; que la raison d'État l'exige ; que la tranquillité des citoyens est à ce prix ; que le principe de l'égalité devant la loi n'est pas applicable dans la circonstance, la duchesse de Berri n'étant pas française par origine et ne l'étant plus par alliance. A ces mots, des exclamations violentes s'élèvent des bancs de la droite. M. de Broglie continue. « Après tout, « s'écrie-t-il, ce principe, quelque tutélaire « qu'il soit, n'est pas plus sacré que tant « d'autres que vous avez fait fléchir. Est-il « plus sacré que celui de l'irresponsabilité « royale qui a fléchi pourtant lorsque vous « avez déposé Charles X? » Passant ensuite aux désordres qu'on affrontait en faisant comparaître la duchesse de Berri devant des juges designés par le hasard : « Croyez- « vous, ajoute-t-il, que ce sera assez de

ques mesures ordonnées par le chef de la police, Deutz était secrètement introduit au ministère de l'interieur. « Vous allez avoir une grande fortune » lui dit M. Thiers. A ces mots, le juif éprouva une émotion si forte que ses jambes tremblèrent et que son visage s'altera profondément. Le marché de la trahison fut conclu sans peine.

1. Au reste, M. Thiers ne resta pas chargé longtemps, comme ministre de l'intérieur, des mesures à prendre relativement à la duchesse de Berri Il existait entre lui et M. d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics, une mésintelligence profonde. Possédé par le goût des affaires, M. d'Argout avait ajouté à ses attributions la direction des communes et des gardes nationales, ce qui faisait du ministère de l'intérieur ce qu'avait été, sous l'Empire, la ministère de la police. M. Thiers s'en plaignit : « Je ne veux pas être, disait-il, le Fouché de ce » régime. » Après de longs débats, il fut convenu que M. d'Argout aurait le ministère de l'intérieur avec la direction des gardes nationales et des communes, et que M. Thiers passerait aux travaux publics. Ce fut conséquemment M. d'Argout qui eut à suivre spécialement l'affaire de Blaye.

« toutes les forces dont le gouvernement dis-
« pose, pour protéger, selon le vent qui souf-
« flera, tantôt la tête des juges, tantôt celle
« des accusés? Vous avez vu le jugement
« des ministres, vous avez vu pendant dix
« jours la ville de Paris toute entière sous
« les armes, la capitale du royaume dans
« l'attitude et l'anxiété d'une ville de guerre
« qui a subi un assaut? eh bien, vous n'avez
« rien vu. Vous avez vu les troubles du
« mois de juin? eh bien, vous n'avez rien
« vu. »

Plusieurs orateurs de la gauche se présentent pour répondre à M. de Broglie. M. de Ludre annonce qu'il votera le renvoi des pétitions au garde des sceaux, avec cette clause: « Pour faire exécuter les lois du royaume. » M. de Bricqueville rappelle que, lors de sa proposition relative au bannissement de la branche aînée, le gouvernement déclarait le code pénal applicable à ceux des membres de la famille déchue qui tenteraient la guerre civile; et il s'étonne qu'on mette aujourd'hui à sortir du droit commun l'empressement qu'à une époque encore si récente on mettait à y rester. « On parle, s'écrie M. Cabet, du « péril qu'il y aurait à soumettre la duchesse « de Berri à la juridiction ordinaire: le « gouvernement est-il donc si mal affermi « qu'il ne puisse subir une pareille épreuve? »

Alors, et pour mieux combattre la dynastie dont ils étaient les serviteurs aveugles, M. Berryer se rangea résolument du parti des ministres. Comme eux, il reconnut que traîner la duchesse de Berri devant des juges serait une faute et un danger; comme eux, il affirma qu'elle vivait dans une sphère où ne pouvait l'atteindre le glaive de la loi commune. Au point de vue monarchique, la mère d'un roi légitime n'étant liée par aucun devoir de soumission nécessaire à un prince que l'insurrection seule avait couronné, la duchesse de Berri s'était mise, à l'égard de Louis-Philippe, non pas en état de révolte, mais en état de guerre. Il y avait à statuer sur une défaite, non sur un délit, question de politique, non de justice; et c'était conséquemment au pouvoir exécutif à voir ce qu'en une telle occurence il lui était permis d'oser.

M. Thiers comprit la portée fatale de cette adhésion: il essaya de donner le change aux esprits. Convaincu que c'était surtout à la pusillanimité de l'assemblée qu'il fallait faire appel pour arriver au succès, il se complut à dérouler devant elle je ne sais quel tableau sinistre: les juges tremblant sur leurs siéges, les accusateurs interdits, l'accusée triomphant de l'impossibilité où seraient ses ennemis d'apporter contre elle des preuves matérielles et décisives, les passions excitées en sens divers et prêtes à s'entrechoquer, les scènes du procès des ministres se renouvelant, plus graves encore, plus épouvantables, et le gouvernement forcé, s'il faisait venir l'accusée, de Blaye à Paris, « d'échelon- « ner sur la route 80 ou 100 mille hommes. »

Effrayée par cette évocation de vains fantômes, la Chambre abandonna aux ministres le soin de décider, sous leur responsabilité, mais selon leurs caprices, du sort de la duchesse de Berri.

Ainsi, de l'urne même où les lois prennent naissance, on faisait sortir l'arbitraire et toutes ses témérités; la légalité, si ardemment soutenue par Casimir Périer, faisait place à la raison d'état, hypocrisie du despotisme; les intérêts de la politique, qui changent et passent, se substituaient aux droits de la justice, qui sont éternels; le jury, dont on avait proclamé si fastueusement la sainteté, on le dénonçait maintenant comme un pouvoir accessible aux faux ménagements, à la corruption, à la peur; le principe de l'égalité devant la loi, inscrit dans la charte sans réserve, on le sacrifiait à un genre d'inviolabilité qu'on n'avait pas respecté lorsqu'il s'était agi de prendre une couronne, et qu'on respectait quand il n'était plus question que de venger la société offensée; enfin, et par une contradiction monstrueuse, un gouvernement qui se disait appuyé sur les vœux de la nation se déclarait trop faible pour affronter les suites d'un procès, et paraissait craindre que ce ne fut pas assez d'une armée sur le passage d'une femme

deux fois vaincue et prisonnière! C'était du vertige.

Aussi les légitimistes furent-ils saisis de joie; et pendant que le parti républicain s'abandonnait, contre le pouvoir, aux transports d'une sombre colère, eux, relevant la tête, ils se répandirent, sur les discours de MM. Thiers et de Broglie, en commentaires pleins de fiel et d'orgueil; ils appelèrent la séance du 5 janvier *la séance aux aveux;* le parti légitimiste n'était donc pas mort, comme on l'avait tant dit et répété, puisque, pour le contenir, suivant la déclaration des ministres, il ne fallait pas moins de cent mille soldats! Et ils adressaient à M. de Broglie des félicitations railleuses sur le service qu'il venait de rendre à la cause des bonnes doctrines, ne lui reprochant autre chose que son inconséquence, et comparant ce pouvoir, qu'on voyait vivre du passé qu'il insultait, au vautour qui vit de la proie qu'il défigure.

Le parti ministériel était engagé dans une impasse: il se défendit avec embarras; et, comme sa confusion lui donnait les apparences de la faiblesse, l'audace de ses adversaires s'en accrut.

Tel était l'état des esprits, lorsque tout-à-coup des rumeurs étranges se répandent. Un amour mystérieux, une imprudence sans excuse, voilà ce qu'on raconte de la duchesse de Berri, et l'on parle d'un scandale inévitable. Repoussées par les légitimistes comme autant de calomnies impures, ces rumeurs sont propagées sourdement par ceux dont elles ont charmé la curiosité ou qui en recherchent l'ignoble profit. Plus volontiers que partout ailleurs, on s'en entretient au château, quoiqu'à mots couverts. Les courtisans se montraient crédules par flatterie. La reine s'étant quelquefois échappée en plaintes, moitié sévères, moitié affectueuses, sur la légèreté de sa nièce, les courtisans se plurent à leur donner, dans la circonstance, une interprétation cruelle, par cette persuasion que le roi l'aurait pour agréable. Lui, en effet, soit politique, soit indifférence réelle, il laissait un libre cours à la licence de propos dont l'injure, pourtant, semblait devoir rejaillir sur sa famille. Et non-seulement il toléra le bruit qu'on faisait autour de lui du déshonneur présumé de sa nièce, mais il ne craignit pas de mêler à ce qu'on en disait ses propres conjectures et tous les détails piquants que lui fournissait sa mémoire sur les intrigues de l'ancienne Cour.

Les soupçons allaient grandissant : un accident survint qui était de nature à les confirmer. Dans la nuit du 16 au 17 janvier, la prisonnière avait été atteinte de vomissements; et une dépêche télégraphique en apporta aussitôt la nouvelle aux Tuileries. La duchesse de Berri depuis son entrée à Blaye, n'avait eu d'autre médecin que M. Gintrac; mais c'était un homme plein de savoir et de probité, dont elle estimait le caractère et dont les soins lui étaient chers. Le gouvernement aurait donc pu s'en reposer sur M. Gintrac de la santé de Marie-Caroline, d'autant plus que cette princesse avait déjà refusé de recevoir le docteur Barthez, chargé auprès d'elle d'une mission médicale, tout



M. de Bricqueville.
(1785-1844)

officielle. Les ministres en décidèrent autrement. Pour mettre leur responsabilité à l'abri, et peut-être aussi pour éclaircir un mystère dont pouvait tirer parti une politique implacable, ils résolurent d'envoyer deux médecins à Blaye, en leur donnant pour instructions patentes d'examiner ce qu'avait d'inquiétant la situation de la prisonnière, et les meilleurs moyens de guérison. Les deux médecins choisis partirent dans la nuit du 21 au 22 janvier : c'étaient MM. Orfila et Auvity. En annonçant leur départ, la presse ministérielle, par une insinuation grossière, indiqua qu'ils étaient appelés à résoudre un cas de *médecine légale*.

L'émotion fut profonde dans le public. Quant aux légitimistes, ils affectèrent de grandes terreurs. M. Auvity, sous la Restauration, avait donné des soins à Marie-Caroline, il était donc naturel que les ministres l'eussent désigné; mais, ce qui ouvrait carrière à des suppositions sinistres, c'était le choix fait par eux de M. Orfila, habile dans l'art de découvrir les traces du poison. « Vienne une fatale nouvelle! écri- « vait une feuille dévouée à la mère du duc « de Bordeaux; vienne une fatale nouvelle ! « et, sur notre foi, nous jurons qu'on ne « demandera pas où sont les royalistes. « Une vie ne peut être payée que par une « autre vie. » Au fond, rien n'était moins sincère que toutes ces craintes et toutes ces menaces. Le roi et ses ministres avaient, à ce que la duchesse de Berri ne mourût pas en prison, un intérêt qu'il était aussi absurbe qu'injuste de méconnaître. Et les supposer indifférents à la conservation des jours de la prisonnière, c'était les calomnier avec une maladresse gratuite. Mais telle est la logique des passions de parti : offensé dans la personne de celle qu'il avait placée sur le trône élevé par ses illusions, le parti royaliste rendait aux défenseurs de la dynastie nouvelle outrage pour outrage, et répondait à des soupçons bassement propagés par des accusations folles.

Le 24 janvier, MM. Orfila et Auvity arrivèrent à Blaye; le 25, ils furent admis auprès de la princesse, en même temps que MM. Gintrac et Barthez; et, le même jour, les quatre docteurs signèrent un rapport constatant les résultats de leur visite. Il y était dit que la princesse, née de parents phtisiques, présentait les symptômes du mal héréditaire; qu'elle était sujette aux affections inflammatoires; que, souvent, après ses promenades sur les remparts, elle avait eu à souffrir d'une petite toux sèche dont le caractère était alarmant: que sa santé réclamait des précautions sérieuses, et qu'elle devait, notamment, s'imposer l'obligation de ne sortir que vers le milieu du jour, en recherchant les endroits abrités, surtout dans une citadelle où le froid se faisait vivement sentir et qu'avoisinait un fleuve fréquemment couvert d'épais brouillards[1].

Livrés au *Moniteur*, de semblables détails auraient démenti les bruits injurieux répandus depuis quelque temps, et, en montrant que le séjour de Blaye n'était pas sans danger, ils auraient forcé le gouvernement, ou à mettre la princesse en liberté, ou à lui assigner une autre prison. Il le comprit, et s'empressa d'enfouir le rapport dans les archives du ministère de l'intérieur, convaincu que la duchesse de Berri était grosse, et résolu à ne point perdre d'avance le bénéfice d'une révélation qui devait accabler le parti légitimiste. Et il fallait que la Cour fût bien fortement tentée par l'appât de ce honteux bénéfice; car, plutôt que d'y renoncer, elle affronta les suites d'un accident qui, commenté par les haines de parti, éternellement injustes, pouvait devenir contre elle le texte des plus effroyables imputations. Mais ces sortes de folie sont communes à tous les pouvoirs impatients du succès. Le gouvernement n'était plus qu'un joueur désespéré : il jouait contre la chance de profiter d'un scandale, celle de rester écrasé sous le poids d'une calomnie.

Aussi vivait-il dans un état continuel d'in-

1. Voir aux documents historiques, nº 1.

quiétude, interrogeant d'un œil avide chaque bulletin venu de Blaye, attentif à écarter de la prisonnière toute contrariété inutile, soigneux enfin d'une santé que l'égoïsme de sa politique lui faisait paraître doublement précieuse. Mais plus sa sollicitude était active, plus les légitimistes redoublaient contre lui de violence, affirmant que la citadelle de Blaye avait été donnée à la mère de Henri V pour prison tout à la fois et pour tombeau. Il fallait répondre à ces accusations sans cesse renouvelées; le ministère obtint de MM. Orfila et Auvity un nouveau rapport qui, bien différent du premier, tendait à prouver la salubrité de la forteresse de Blaye[1]. Le premier rapport avait été signé par MM. Orfila, Auvity, Gintrac, Barthez; le second ne portait que les signatures de MM. Orfila et Auvity. Le premier avait été tenu dans l'ombre; le second fut publié avec beaucoup d'empressement et d'éclat!

Mais le succès ne couronna point ces tristes supercheries d'un pouvoir qui, attaqué sans bonne foi, se défendait sans loyauté. Fier de la puissance que leur avaient supposée, dans la *séance aux aveux*, les déclarations insensées de MM. de Broglie et Thiers, les royalistes se montraient le front haut, plus menaçants dans leur attitude, plus arrogants par leur langage que lorsque la duchesse de Berri conduisait au combat les bandes soulevées de l'Ouest. Le *Corsaire*, feuille satirique appartenant à l'opinion républicaine, ayant fait un jour allusion aux doutes que caressait la malignité publique, le rédacteur, M. Eugène Briffault, fut appelé en duel par un royaliste et blessé. Une nouvelle attaque fut suivie, de la part des rédacteurs du *Revenant*, d'une nouvelle provocation à laquelle le *Corsaire* répondit, cette fois, par une énergique invocation de respect dû à la liberté d'écrire. Mais recourir contre le parti républicain à des voies d'intimidation, c'était montrer qu'on le connaissait bien peu. Composé d'hommes pleins de bravoure, de fougue et d'audace, la force de ce parti était précisément dans son ardeur à braver la mort. Il ne se vit pas plutôt menacé, qu'il éclata d'une manière terrible. Le *National* et la *Tribune*, qui n'avaient jusqu'alors parlé de la duchesse de Berri, malheureuse et captive qu'avec une générosité chevaleresque, le *National* et la *Tribune* adressèrent aux légitimistes un défi solennel et hautain. Avec cette supériorité de dédain qui le caractérisait, Armand Carrel écrivit : « Il paraît que voilà le moment venu « de prouver la fameuse alliance carlo-ré« publicaine. Qu'à cela ne tienne : que Mes« sieurs les cavaliers servants disent combien « ils sont, qu'on se voie une fois, et qu'il « n'en soit plus question : nous n'irons pas « chercher les gens du juste milieu pour « aide. » Une déclaration du même genre parut dans la *Tribune*. Aussitôt les sociétés populaires, les écoles, tout s'ébranla. Les bureaux des deux feuilles républicaines sont envahis par une foule frémissante. Chacun demande à s'inscrire, chacun réclame pour lui l'honneur du premier combat. Une liste de douze noms avait été déposée par les légitimistes au *National* et à la *Tribune*, et, sur cette liste, Armand Carrel avait choisi le nom de M. Roux-Laborie. Mais, en matière de combat, les républicains n'acceptaient pas de représentant, et tous insistaient pour que la lutte eût un caractère de généralité plus conforme à la vivacité de la colère qui les animait. Ils opposèrent donc, et au *National* et à la *Tribune*, douze noms aux douze qui leur avaient été présentés, déclarant qu'ils voulaient, non pas d'un combat collectif, d'une affaire de champ-clos, ce qui eût été impraticable, mais d'un combat divisé en douze rencontres, à des heures et dans des lieux différents. Après plusieurs pourparlers et correspondances, les légitimistes refusèrent de souscrire à ces conditions.

La lettre suivante, adressée au *Revenant*, par MM. Godefroi Cavaignac, Marrast et Garderin, donnera une idée de cette lutte singulière où semblait revivre l'esprit du moyen-âge.

1. Voir aux documents historiques, n° 2.

« Nous vous envoyons une première liste de douze personnes. Nous demandons, non pas douze duels simultanés, mais douze duels successifs, dans des temps et lieux dont nous conviendrons facilement. Point d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne. Entre votre parti et le nôtre, désormais la guerre est engagée par un combat. Plus de trêve, que l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre. »

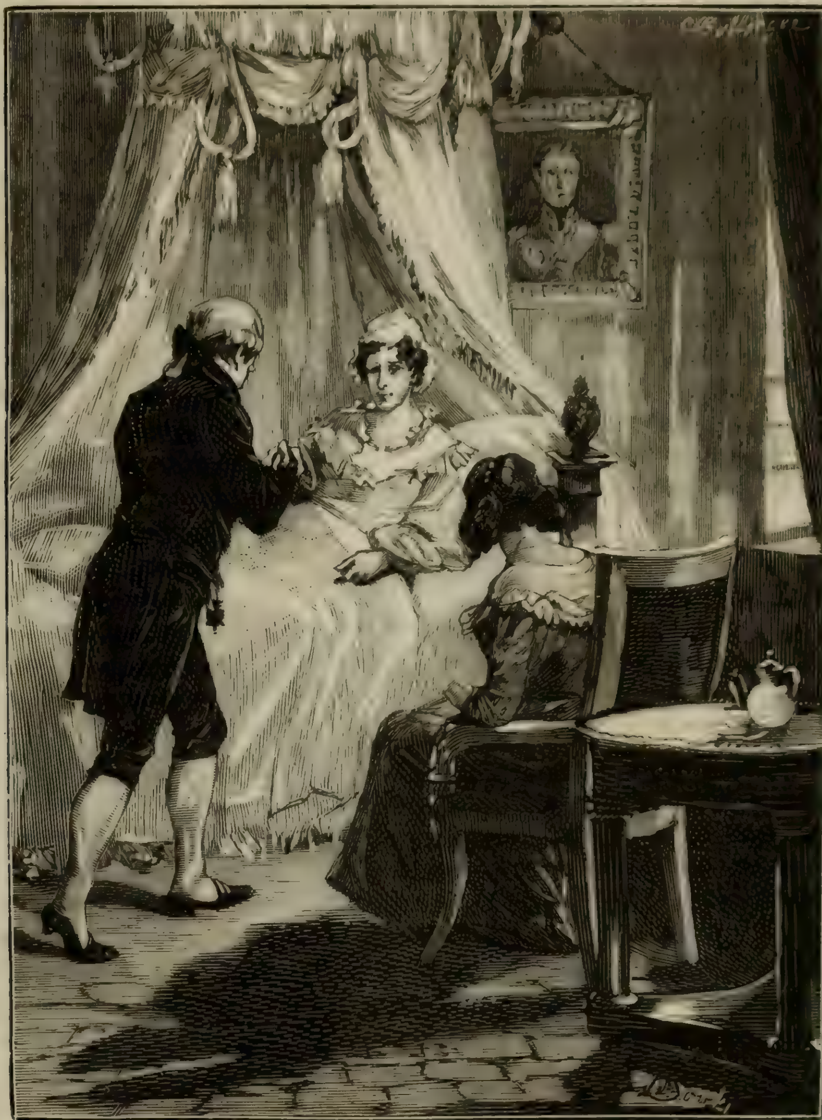
A l'âpreté de ce langage, on peut juger à quel point, le parti républicain avait dû être surpris qu'on l'eût osé menacer. Parmi les royalistes, les hommes éclairés sentirent qu'une grande faute venait d'être commise, et ils employèrent tous leurs efforts à étouffer cette déplorable querelle. Par suite d'une décision prise dans une assemblée composée de leurs notabilités, les légitimistes déclarèrent qu'ils ne pouvaient consentir à généraliser le débat. Tardive sagesse, insuffisante à tout réparer! Le 2 février, en effet, MM. Armand Carrel et Roux-Laborie se rendaient sur le terrain. Le combat eut lieu à l'épée et dura trois minutes. Déjà Carrel avait atteint deux fois son adversaire au bras; mais, en se précipitant, il alla chercher le fer et reçut dans le bas-ventre une blessure profonde. La nouvelle s'en répandit avec la rapidité de l'éclair, et devint aussitôt le sujet de tous les entretiens. Dans les écoles, dans les journaux, à la Bourse, au théâtre, on ne parlait plus que du courage d'Armand Carrel, de son dévoûment, du danger que couraient ses jours. M. Dupin, M. de Chateaubriand lui-même, allèrent s'informer de son état. M. Thiers, dont il avait été en d'autres temps le collaborateur, envoya auprès de lui son secrétaire. On refusait de l'introduire. Qu'il entre, dit Carrel, et s'adressant au visiteur : « J'ai une grâce « à demander à M. Thiers : je désire vive- « ment que M. Roux-Laborie ne soit pas in- « quiété. »

Mais, ainsi qu'on devait s'y attendre, à l'intérêt qui de toutes parts se manifestait pour le magnanime écrivain, se joignait un cri de malédiction contre le pouvoir. Voilà donc, disaient les libéraux sincères, voilà le fruit des affirmations de M. Thiers et du duc de Broglie! Que le sang versé retombe sur eux! Sans l'importance qu'ils ont donnée follement à une femme vaincue, sans la force morale dont ils l'ont investie en la plaçant au-dessus des lois, sans le ridicule aveu des terreurs que le parti légitimiste leur inspire, jamais ce parti n'en serait venu à déployer un tel excès de hardiesse. Et, sous le coup de ces reproches, les partisans du ministère se trouvaient humiliés, confondus; car l'insulte adressée à la révolution de juillet était flagrante et ne pouvait être niée. Quant aux républicains, ils continuaient à se réunir tumultueusement: mais la vengeance était chez eux un sentiment plein de noblesse. Dans l'emportement de leur indignation, des hommes du peuple s'étaient dirigés sur la *Gazette de France*, dont ils voulaient briser les presses : ils furent retenus par un républicain, M. Ferdinand Flocon, lequel harangua cette multitude furieuse et lui fit honte de sa violence. Toutefois, dans les bureaux de la *Tribune*, on arrêta la publication du manifeste suivant, qui eut pour effet de mettre un terme aux réunions légitimistes dont divers points de la capitale avaient été jusqu'alors le théâtre, manifeste véhément et bizarre où se révèle l'esprit de l'époque, et qui montre tout ce qu'il y avait alors d'incapacité dans le pouvoir, d'impuissanee dans les lois, d'orgueil dans les partis, d'anarchie dans la situation :

« Messieurs, vous ne voulez pas qu'on parle mal de la duchesse de Berri. Vous dites que c'est une femme, une femme malheureuse et captive, une mère privée de ses enfants; vous dites qu'on doit des égards au sexe, à la faiblesse, au malheur. Vous vous portez ses champions.

« Et nous, ayant pris part à la révolution de juillet, nous vous déclarons que nous ne souffrirons plus que vous l'insultiez dans vos journaux.

« Nous pensions que le soin de la défendre pouvait encore être laissé à ceux qui en ont profité. Il n'en est plus ainsi : la révolution de juillet est un principe. Les hommes qui l'ont usurpée vous permettent de l'attaquer. Eh bien! la révolution de juillet est opprimée et persécutée chaque jour dans la personne de ceux qui l'ont faite. Elle a peuplé les prisons de ses



Ce bon M. Deneux! j'étais bien sûre qu'il viendrait près de moi. (Page 612, col. 2.

amis et de ses représentants. Les registres des géoles sont criblés des noms des défenseurs de la liberté. Si donc vous réclamez le privilége du malheur et de l'oppression, il nous appartient autant et plus qu'à vous.

« Nous, nous étions là au jour du combat, nous vous avons cherchés et nous ne vous avons pas trouvés. Et aujourd'hui vous vous montrez. Vous osez nous défendre de parler de votre dame.

« Eh bien, notre dame à nous, c'est la liberté. C'est la révolution de juillet. Et nous vous défendons d'en parler en bien ou en mal.

« Vous avez formé au sein de la capitale des réunions dont le but avoué était de manifester votre sympathie pour une cause que la nation repousse. La capitale, étonnée de votre audace, a vainement attendu la répression légale de tant d'effronterie. Nous vous défendons de faire de pareils rassemblements à l'avenir.

« Et puisque le pouvoir vous approuve, car il vous tolère, nous vous déclarons qu'à la première occasion, aussitôt que vous aurez l'insolence d'annoncer une réunion publique de légitimistes, nous ferons ce que depuis longtemps le pouvoir aurait dû faire : nous vous disperserons par la force.

« P. C. C. Ferdinand Flocon. »

Le gouvernement ne pouvait rester neutre plus longtemps : il intervint par la police. Les chefs furent surveillés, on opéra quelques arrestations. MM. de Calvimont, Albert Berthier, Théodore Anne, qui devaient se battre contre MM. Marrast, d'Hervas, Achille Grégoire durent céder aux mesures prises par le pouvoir pour les en empêcher. C'eût été trop peu, néanmoins, pour arrêter le mal, si les légitimistes n'eussent reconnu qu'on les avait engagés dans une mauvaise voie. La *Gazette de France*, le *Courrier de l'Europe*, la *Quotidienne*, organes de la légitimité, marquèrent hautement, au nom de leur parti, le regret de ce qui s'était passé. Armand Carrel, dont on avait cru la vie en danger, ne tarda pas à être rendu au journal qu'il dirigeait avec tant d'éclat. Enfin, les républicains revinrent, à l'égard des royalistes, à un langage moins offensant et à une contenance plus calme. Mais comme leurs ressentiments n'étaient pas encore tout à fait apaisés, ils signèrent en grand nombre une pétition tendant à faire juger la duchesse de Berri; et ceux d'entre eux qui s'abstenaient depuis longtemps de porter les insignes de la révolution de 1830, que la trahison, disaient-ils, avait profanés, ceux-là mirent une sorte d'affectation à ne plus paraître en public que le ruban de juillet à la boutonnière.

Le ministère, cependant, préparait en silence les moyens de mettre à profit la situation que la duchesse de Berri lui avait faite. Le gouverneur de la citadelle de Blaye s'était opposé à ce que la police fût introduite dans le fort. Soldat, il ne voulait commander qu'à des soldats. Cette noblesse de caractère déplut. Parce qu'il était homme d'honneur, M. Chousserie cessa de paraître suffisamment dévoué : on lui donna pour successeur le général Bugeaud. C'était un militaire doué comme tel de qualités éminentes, possédant en de certaines matières, une instruction solide, remarquable par une sorte de bon sens grotesque, moins méchant que bizarre, sensible même par accès, mais emporté, brutal, dépourvu de tact, impatient du joug des procédés délicats, et animé d'un zèle de subalterne dont il savait à peine relever l'humilité, par son arrogance, sa franchise et ses airs fanfarons. L'arrivée d'un tel homme fut un coup de foudre pour la prisonnière. Elle devina sans peine ce qu'il était à travers les égards qu'il essaya sincèrement de s'imposer, et elle eut peur de lui.

Le commissaire de police Joly avait été aussi envoyé à la citadelle. Il fut logé dans l'enceinte, au-dessous de l'appartement occupé par la princesse. Plus tard, on découvrit, creusés dans le plafond de la chambre assignée à ce commissaire de police, deux sortes d'entonnoirs revêtus de plâtre et allant s'appuyer à une plaque de tôle fort mince, placée un peu en avant du salon dans lequel avaient coutume de se réunir la duchesse de Berri, madame d'Hautefort et M. de Brissac. Était-ce un procédé d'espionnage? Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne tarda pas à obtenir les renseignements les plus précis. Mais il fallait en pouvoir faire usage. Ce fut la prisonnière elle même qui en fournit le moyen aux ministres. Le 22 février 1833, elle déposait entre les mains du général Bugeaud la déclaration suivante :

« Pressée par les circonstances et par les « mesures ordonnées par le gouvernement, « quoique j'eusse les motifs les plus graves « pour tenir mon mariage secret, je crois « devoir à moi-même, ainsi qu'à mes en- « fants, de déclarer m'être mariée secrète- « ment pendant mon séjour en Italie.

« MARIE-CAROLINE. »

Or, voici ce que la princesse écrivait à M. de Mesnard, au sujet de la déclaration qu'on vient de lire :

« Je crois que je vais mourir en vous di- « sant ce qui suit; mais il le faut : des vexa- « tions, l'ordre de me laisser seule avec des « espions, la certitude de ne sortir qu'au « mois de septembre, ont pu seuls me déci- « der à la déclaration de mon mariage se- « cret [1]. »

1. Lettre citée dans la biographie des contemporains, par MM. Sarrut et Saint-Edme.

Comment admettre, en effet, que la duchesse de Berri eût pris spontanément la résolution de signer un acte qui la dépouillait de son titre de régente et de sa dignité de mère, un acte qui, rendu public, abaissait la cause de la légitimité, couvrait les royalistes de confusion, et donnait pour dénoûment à une guerre civile les témérités d'un amour secret? Marie-Caroline ne fit donc que céder, suivant les termes de la déclaration, « aux « mesures ordonnées par le gouvernement.» Au reste, la résignation était impossible à sa nature ardente, et elle n'avait pas l'âme assez forte pour se sacrifier à son parti en dominant son malheur. Peut-être n'aurait-on eu besoin que de faire luire à ses yeux l'espoir de la liberté! Toujours est-il qu'elle ne consulta, dans cette occasion, ni madame d'Hautefort ni M. de Brissac, comme si elle eût craint qu'on l'empêchât de courir à sa perte.

La déclaration était du 22. Le 26, la reine en put lire le texte dans le *Moniteur*. Ainsi, Marie-Caroline voyait sa vie intime livrée, sous le gouvernement de ceux de ses proches qu'elle avait le plus aimés [1], aux commentaires insultants de la multitude. Ainsi, elle avait compté en vain sur cette solidarité d'honneur qui règne entre parents, même dans les conditions obscures, et qui, protégeant les familles, les sauve du scandale par le secret.

Mais cette révélation des faiblesses d'une femme n'était pas seulement honteuse, elle était impolitique; car l'avantage momentané que les ministres pouvaient retirer de la déconsidération du parti légitimiste était loin de racheter le tort durable qu'ils faisaient au principe monarchique par l'avilissement d'une maison de rois.

Aussi bien, l'effet trompa les prévisions du pouvoir. Aux yeux de tous les gens honnêtes, le scandale de la faute avouée fut comme couvert par celui de la publicité qu'on lui donnait. Les républicains ne s'élevèrent que contre l'atteinte portée par le pouvoir à la sainteté des liens du sang, aussi généreux à l'égard de la princesse captive qu'ils venaient de se montrer terribles à son parti. Pour ce qui est des légitimistes, ils nièrent l'authenticité de la déclaration, et prétendirent que la duchesse de Berri venait d'être indignement calomniée à la face de l'Europe.

Les ministres durent comprendre alors à quelles nécessités misérables ils s'étaient eux-mêmes condamnés. Accusés de fraude et d'imposture, il ne leur restait plus, pour se disculper, qu'à prouver par acte authentique la grossesse de la duchesse de Berri. Et comment l'obtenir, cette preuve, sans descendre à tout ce que la persécution peut présenter de plus tyrannique et de plus vil? Il leur était loisible, il est vrai, de laisser la prisonnière accoucher à Blaye; ils auraient pris les mesures convenables pour que l'accouchement fût bien constaté, et c'était un moyen de fermer la bouche aux incrédules ou à ceux qui affectaient de l'être. Mais que de chances à courir en prenant ce parti! Sans parler de ce qu'il y avait d'ignoble à entourer d'espions une femme captive, et à faire surprendre par des gens de police le moment où elle deviendrait mère, qui pouvait répondre qu'elle ne parvînt pas à déjouer, quand l'heure fatale serait venue, la surveillance de ses gardiens? Qu'arriverait-il, d'ailleurs, si elle mourait en couches, ou si elle succombait aux tortures morales résultant pour elle d'une investigation pleine d'insulte? Le pouvoir permettrait-il qu'on préparât contre lui une accusation d'assassinat? Ces craintes, de la part des ministres, étaient d'autant plus naturelles, que, depuis quelque temps, la santé de la prisonnière s'altérait d'une manière visible. Dès le 1er mars, un rapport avait été rédigé à Blaye par cinq médecins, et l'on y disait [1] :

« Il importera de procurer à madame la « duchesse de Berri la faculté de se rapprocher le plus tôt possible de son pays natal.

1. Est-il besoin de rappeler ici ce mot, si connu, de la duchesse de Berri : « J'ai toujours aimé ces bons d'Orléans »?

1. Voir aux documents historiques, n° 3.

« dont la température paraît devoir être plus « favorable à sa santé ; et si cette décision « salutaire était prise, il serait à désirer « qu'elle fût exécutée avant le terme de la « grossesse présumée, dans la crainte qu'a- « près l'accouchement, les symptômes de « l'affection pulmonaire ne fissent des pro- « grès trop rapides pour permettre un voyage « quelconque. Ce conseil doit avoir d'autant « plus de poids, que l'état moral de la du- « chesse de Berri ne peut aujourd'hui que « recevoir des impressions de plus en plus « fâcheuses par l'effet d'une détention pro- « longée. »

La conclusion était claire, et il est à remarquer que, parmi les signataires de ce rapport : MM. Canihac, Grateloup, Bourges, Gintrac, se trouvait M. Ménière, que le gouvernement lui-même avait donné pour médecin à la princesse, sur la présentation de M. Orfila.

Les ministres avaient donc de puissants motifs pour ne pas prolonger la captivité de la duchesse de Berri jusqu'au moment qui suivrait ses couches ; et, d'un autre côté, ils ne voulaient point la mettre en liberté avant d'avoir obtenu, de sa grossesse, une preuve éclatante, authentique, qu'ils pussent victorieusement opposer aux dénégations du parti légitimiste.

Les choses en étaient là lorsque l'accoucheur de la duchesse de Berri, M. Deneux, demanda l'autorisation de se rendre à Blaye. Il y fut décidé par des considérations que son parti n'approuva point et qui étaient cependant honorables. Il pensa que, si sa demande était rejetée, le fait de la grossesse serait démenti par ce refus ; que si, au contraire, elle était admise, sa mission équivaudrait à un désaveu formel de la protestation attribuée jadis à Louis-Philippe contre la légitimité du duc de Bordeaux. On se rappelle à quels doutes avait donné lieu la naissance du duc de Bordeaux ; ces doutes, après la révolution de juillet, avaient été habilement accrus et envenimés par les partisans de Louis-Philippe ; on avait même parlé d'une enquête. M. Deneux crut, non sans raison, qu'en allant faire à Blaye, par ordre du gouvernement nouveau, ce qu'il avait fait aux Tuileries le 29 septembre 1820, il mettait les courtisans dans l'impossibilité de combattre l'autorité de son premier témoignage.

Voulant détruire à tout prix l'accusation de mensonge qui pesait sur eux, les ministres avaient intérêt à faire certifier la grossesse de la prisonnière par des hommes de son propre parti. Or, le dévoûment de M. Deneux à la mère de Henri V était connu, et sa qualité d'accoucheur donnait à sa présence à Blaye une signification sur laquelle il était impossible qu'on se méprît. Sa démarche fut donc favorablement accueillie par le conseil, et ce fut pour les légitimistes un nouveau sujet d'affliction et de colère. Il partit, arriva le 24 mars à Blaye, et admis le lendemain dans la citadelle, il fut introduit dans l'appartement de la princesse. Elle était couchée, avait le visage amaigri, le teint jaunâtre, les joues caves. Apercevant M. Deneux, elle lui tendit la main, et dit avec une grâce mêlée de tristesse : « Ce bon M. Deneux ! « J'étais bien sûre qu'il viendrait près de « moi. » Vivement ému, le vieillard se précipita au pied du lit avec des sanglots et fut sur le point de s'évanouir. Quand il fut revenu de son trouble, la princesse lui dit : « Mon bon M. Deneux, pour moi vous avez « quitté votre femme, abandonné vos af- « faires, compromis votre clientèle : je ne « saurais accepter un tel sacrifice. » Et comme il ne répondait que par l'expression d'un dévoûment sans bornes : « Mais, pour- « suivit-elle en découvrant le fond de sa « pensée, vous ne savez donc pas qu'en res- « tant auprès de moi vous ferez involontai- « rement obstacle à ma mise en liberté ? » Elle voyait, en effet, dans l'arrivée de M. Deneux, la preuve que les ministres avaient l'intention de lui laisser atteindre en prison le terme de sa grossesse. Mais M. Deneux lui représenta que, s'il revenait à Paris, les journaux légitimistes nieraient plus obstinément que jamais la déclaration du 22 février, ce qui mettrait le gouvernement dans la nécessité de plus en plus impérieuse de les

confondre par une preuve positive, au risque de lui imposer, à elle, une plus longue captivité. Elle parut frappée de cette observation; et, dans un second entretien qui eut lieu le 28 mars, elle déclara à M. Deneux qu'elle acceptait sa présence et ses soins.

Ce jour-là commença pour M. Deneux une vie de sollicitude, d'abnégation. Tout entier au désir de rappeler sa malade au repos et à la liberté, il ne craignit pas d'attirer sur sa tête la réprobation de son parti, dont il fallait, pour servir la mère de Henri V, déjouer les calculs et braver les passions. Car ici l'intérêt de la princesse et celui du parti légitimiste étaient manifestement opposés. Pour faire tomber devant elle les portes de sa prison, Marie-Caroline n'avait qu'un moyen, qui était de mettre en lumière la vérité, vérité redoutable que le parti légitimiste aurait voulu couvrir d'un voile éternel, dût la mère de Henri V rester plus longtemps victime de l'importance du secret !

Mais ce n'était pas d'un simple aveu que les ministres avaient besoin ; cet aveu, il avait été fait le 22 février et publié le 26 : ce que le gouvernement exigeait, c'était une constatation publique, appuyée sur des témoignages officiels, telle enfin que toute controverse devînt impossible. Or, cette constatation, la duchesse de Berri éprouvait à la permettre une répugnance invincible, d'abord par pudeur, ensuite parce que, déjà trompée, elle ne croyait pas qu'on lui accordât la liberté pour prix du sacrifice qu'on osait lui demander.

Voici quel fut, à ce sujet, le plan soumis au général Bugeaud par M. Deneux : un certain nombre de personnes notables de Blaye et de Bordeaux auraient été désignées par le gouvernement pour recevoir, de la part de médecins accoucheurs choisis en nombre égal par le gouvernement et la princesse, une déclaration constatant la grossesse. L'acte dressé, la princesse se serait embarquée en présence des mêmes personnes, et l'acte n'aurait été envoyé à Paris que lorsque le bâtiment se serait trouvé loin des parages de Blaye. Ce plan portait l'empreinte d'une défiance dont les ministres n'avaient que trop mérité l'injure. Le général Bugeaud parut néanmoins disposé à l'adopter; il répondit à M. Deneux qu'il allait rédiger des propositions qui seraient mises sous les yeux de la duchesse de Berri et des ministres. Et il ajouta que si, les conditions une fois acceptées, le gouvernement s'avisait de manquer à sa parole, il s'emparerait, lui Bugeaud, de



Mlle Lebeschu.

la corvette la *Capricieuse*, et conduirait Madame en Sicile de sa pleine autorité.

Si la duchesse de Berri avait pu croire un instant à la sincérité des promesses de ses ennemis, elle aurait cédé peut-être : mais elle était convaincue que c'était en pure perte qu'elle autoriserait une constatation dont l'outrageante solennité était si propre, d'ailleurs, à la remplir d'effroi. Une conversation qu'elle eut sur ce point avec M. Deneux donnera une idée des tourments auxquels était en proie cette malheureuse femme. « J'aime mieux, disait-elle à son médecin, « accoucher à Blaye que consentir à la cons- « tatation qu'on me demande. Si je fais

« constater mon état, on ne manquera pas « de publier le résultat dans les journaux, « et je resterai ici, tandis que la déclaration « faite au moment de l'accouchement ne se- « ra pas rendue publique. — Oh! pour cela, « j'ose affirmer que Madame se trompe. — « Comment! Monsieur Deneux, vous croyez « que les ministres oseraient la publier? — « Je ne le mets pas en doute, Madame. — « Mais ce serait une infamie qui n'aurait pas « de nom. — Ils le feront, Madame, soyez-en « sûre. — Eh bien, s'ils le font, je divulgue- « rai ce qui devait rester caché, je dirai le « nom de mon époux; mais, comme les lois « françaises m'y obligent pour légitimer mon « enfant, l'odieux de cette révélation retom- « bera tout entier sur mes ennemis; tandis « que, si je faisais constater ma grossesse, « c'est moi seule qu'on accuserait, et l'on ne « manquerait pas de dire que j'ai voulu ob- « tenir ma liberté avant d'accoucher, l'obte- « nir à tout prix, parce que mon enfant « n'était pas légitime. »

Ces considérations la décidèrent, et elle écrivit au général Bugeaud pour lui annoncer son refus.

Peu de temps après, une dépêche télégraphique mandait M. Ménière à Paris. Là, ce médecin fut appelé dans la salle du conseil, et il rendit compte devant les ministres assemblés de tout ce qu'il savait sur l'état des choses à Blaye. D'après ces renseignements, il fut décidé d'une manière définitive qu'on ferait accoucher la princesse dans sa prison. Le roi désira ensuite entretenir M. Ménière en particulier. Il se montra péniblement affecté de la rigueur déployée contre une nièce de sa femme, et se représenta comme la victime des nécessités du régime constitutionnel. Puis, prévoyant sur quels points pouvaient rouler les conversations de la princesse et de M. Ménière, il indiqua longuement à celui-ci le langage qu'il aurait à tenir, et se complut à lui tracer son rôle.

Marie-Caroline n'avait plus d'autre chance de salut qu'une évasion habilement préparée. L'idée en vint à quelques-uns de ses partisans, et M. de Choulot fut désigné, à son insu, comme le chef de la conspiration. Il s'était rendu digne de ce périlleux honneur par sa hardiesse dans le dévoûment, par les sacrifices de tout genre qu'il avait faits à la cause de la légitimité, et notamment par les fréquents voyages qu'il avait entrepris pour cette cause, et où il avait compromis une partie de sa fortune. Il était alors à Paris, et il revenait de Prague, d'où il rapportait, pour la duchesse de Berri, des lettres, des portraits et des paroles de consolation. Désespérant de pénétrer par la ruse dans la citadelle de Blaye, il s'adressa d'abord au ministre de la guerre, ne cachant rien de ce qu'il avait fait pour la duchesse de Berri lorsqu'elle était encore libre et armée. « Vous « vous êtes conduit en vrai chevalier fran- « çais », dit à M. de Choulot le maréchal Soult; mais il ajouta que, pour être admis auprès de la princesse, une autorisation du roi lui-même ne serait pas suffisante; que c'était là une question d'État, et que les ministres avaient à en délibérer. Le lendemain, M. de Choulot apprit que sa demande était repoussée. Il ne se rebuta point, écrivit au roi une lettre dans laquelle il redoublait d'instances, et confiant dans les ressources de son audace, il partit pour Blaye. Il se présente au général Bugeaud, invoque auprès de lui des motifs d'humanité, des motifs d'honneur, et parvient enfin à se faire ouvrir les portes de la prison. Il trouva la duchesse de Berri très abattue, et rejetant

1. Voici sa lettre :

« Je ne puis que vous savoir gré, général, des motifs qui « vous ont dicté les propositions que vous m'avez sou- « mises. A la première lecture, je m'étais décidée à répondre « négativement. En y réfléchissant, je n'ai point changé « d'idée. Je ne ferai décidément aucune demande au « gouvernement. S'il croit devoir mettre des conditions à « ma liberté, si nécessaire à ma santé, *tout à fait dé- « truite*, qu'il me les fasse connaître par écrit. Si elles « sont compatibles avec ma dignité, je jugerai si je puis « les accepter. En toute occurrence, je ne puis oublier, « général, que vous avez en toute occasion su allier le « respect et les égards dus à l'infortune aux devoirs qui « vous étaient imposés. J'aime à vous en témoigner ma « reconnaissance. »

« MARIE-CAROLINE »

Quelques jours après, la duchesse de Berri ayant communiqué cette lettre à M. Deneux, et celui-ci en témoignant sa surprise, la princesse lui dit : « Il faut savoir caresser « le lion pour n'en être pas griffé. »

sur les souffrances prolongées de sa captivité le tort de la déclaration arrachée à sa faiblesse. L'entrevue fut courte : M. Bugeaud n'avait assigné à la visite qu'une durée de douze ou quinze minutes. Avant de prendre congé de la prisonnière, M. de Choulot, qui avait formé le projet de la sauver, lui demanda un objet qui pût être un signe de reconnaissance entre les mains de la personne qu'il aurait, peut-être, plus tard à lui envoyer. Alors, la duchesse de Berri ouvrant un tiroir, lui dit : « Tenez, voici les joyaux « de la couronne », et elle lui montrait, parmi quelques objets de fort peu de prix, une chaînette formant anneau. M. de Choulot prit la chaînette, et à peine était-il sorti que, cédant à un sentiment d'orgueil bien naturel chez une mère, la princesse appela le général Bugeaud pour lui montrer les portraits du jeune Henri et de sa sœur. Après une courte apparition dans la chambre de sa prisonnière, le général revint auprès de M. de Choulot, et, par un manque de tact inconcevable, il l'interrogea sur la grossesse de la duchesse de Berri. M. de Choulot répondit, comme on devait s'y attendre, qu'il n'était point venu dans la citadelle pour faire des constatations de ce genre et qu'il n'avait rien remarqué. A ces mots, la figure du général s'enflamme. Il ne cherchait que des témoignages dont les légitimistes n'eussent pas droit de suspecter la sincérité : il avait compté sur celui de M. de Choulot. Trompé dans son attente, il eut peine à retenir sa colère, et il envoya son aide-de-camp, M. de Saint-Arnauld, chez la princesse, pour la prier de se faire voir à M. de Choulot, debout et marchant. Quelque offensante que fût cette proposition, la duchesse de Berri n'osa pas la repousser. L'épreuve n'eut pas lieu, cependant, grâce à la fermeté de M. de Choulot; mais il eut à soutenir, de la part du général, et surtout de la part de l'aide-de-camp, des reproches d'une extrême vivacité. Il s'en émut faiblement, et regagna Paris en toute hâte, impatient de réaliser son projet. Il avait bien vu, dès son entrée à Blaye, que faire évader la duchesse de Berri, soit par force, soit par artifice, était absolument impossible, à moins que Louis-Philippe ne consentît lui-même à y prêter les mains secrètement. Son premier soin, à Paris, fut donc d'écrire au roi qu'il rapportait de Blaye la pensée de la princesse et qu'il sollicitait une audience. Il l'obtint aussitôt et fut reçu aux Tuileries dans le cabinet du baron Fain. Mais, sur le point de voir M. de Choulot face à face, le roi avait subitement changé de résolution. Soit embarras, soit frayeur, il n'osait paraître au rendez-vous assigné.

M. de Choulot attendit longtemps avec une visible impatience. Pressé par lui, le baron Fain sort pour aller prévenir le Monarque, et revient proposer à M. de Choulot de l'introduire auprès de la reine. Celui-ci refuse, et, sur de nouvelles instances, Louis-Philippe se décide enfin à affronter une entrevue qui aurait dû être pour lui si pleine d'émotions. M. de Choulot commença sur un ton respectueux et calme; mais s'animant peu à peu, il déclara au roi que l'homme qu'il voyait devant lui était lié à la branche aînée par des sentiments indestructibles d'amour et de fidélité. « C'est là, répondit le « roi, un langage que peut entendre un mo- « narque citoyen. » M. de Choulot tenait entre ses mains, en parlant, des cannes qu'il avait coutume de porter pour se soutenir, depuis une chute qu'il avait faite à la chasse. Il remarqua que le roi fixait sur ces cannes un regard qui trahissait d'étranges alarmes, et il se désarma en souriant. Revenant alors au sujet de sa visite, il exposa au roi de quel intérêt il était pour lui de ne pas laisser la duchesse de Berri dans une situation de nature à avoir des suites terribles; il lui peignit la princesse succombant à des maux dont la cause, ignorée de l'Europe, s'associerait aux plus noirs soupçons. Louis-Philippe ne parut pas inaccessible aux craintes qu'on cherchait à éveiller dans son âme; il reconnut que la duchesse de Berri venant à mourir en prison, on pourrait tirer contre lui de ce fatal événement le même parti qu'on avait tirer de la mort du duc de Bourbon. Mais se prêter à l'évasion de la duchesse lui

paraissait contraire aux plus chers intérêts de sa race. « Il faut, dit-il à plusieurs re-« prises, il faut des garanties à mon gouver-« nement. » Il se montra, néanmoins, disposé à laisser agir M. de Choulot sans mettre obstacle à ses desseins. Seulement, il lui demanda de rester à Paris pendant quelques jours et d'attendre. Durant tout le cours de cet entretien, une pensée avait manifestement dominé le roi : le souvenir du duc de Bourbon, dont il avait en quelque sorte devant lui le représentant. Aussi revint-il souvent sur les accusations dont la mort de ce prince avait fourni le texte aux passions de parti. Il s'écria même : « Eh, mon Dieu ! « cette malheureuse succession, nous n'en « avons pas encore touché un sou ! »

M. de Choulot crut, d'après la conclusion de l'entrevue qui vient d'être racontée, qu'il convenait d'attendre. Il ne se doutait pas que le retard paralyserait les efforts de son dévoûment ! [1]

Rien ne fut changé, en effet, aux mesures dont la sévérité avait si cruellement pesé jusqu'alors sur la duchesse de Berri. Isolée, inquiète, troublée intérieurement des rumeurs de son parti, dont il lui semblait quelquefois entendre comme un écho lointain, elle désirait qu'on lui donnât pour conseils M. Hennequin et M. de Chateaubriand : elle en fit la demande[2]. On parut disposé à satisfaire à ses désirs, mais on y mit, pour condition, qu'elle fît prendre à ces Messieurs l'engagement d'affirmer sa grossesse. C'était lui imposer une loi aussi dure qu'inconvenante : elle refusa de s'y soumettre ; et sa demande, transmise à Paris par le télégraphe, fut rejetée. En même temps on chargeait le général Bugeaud de lui faire connaître certaines particularités tendant à lui rendre son parti odieux. Ce parti, disait une dépêche ministérielle qu'on eut soin de lui communiquer le 18 avril, la sacrifiait indignement ; les légitimistes désiraient sa mort, pour s'en faire contre le pouvoir un moyen de calomnie ; vivante, elle n'était plus pour eux qu'un embarras ; des lettres venues de Prague annonçaient que tout le monde y était déchaîné contre elle, et qu'au rang de ses ennemis les plus implacables figuraient M. de Blacas et l'abbé de Latil.

Ces confidences, pleines d'artifice, avaient un but manifeste. En montrant à la duchesse de Berri que ses partisans l'abandonnaient, que sa famille même s'armait contre elle, on espérait l'amener par le désespoir à permettre que sa grossesse fût constatée ; que risquait-elle à mécontenter un parti dont on exagérait si habilement à ses yeux l'ingratitude ? Mais on ne put vaincre sa répugnance. MM. Orfila et Auvity lui avaient été envoyés pour la seconde fois avec MM. Andral fils et Fouquier : elle ne voulut pas les recevoir. M. Dubois, qui habitait Blaye depuis six semaines dans l'espoir de se faire admettre, M. Dubois lui écrivit en vain une lettre presque suppliante. Malheur à lui s'il ose paraître devant moi, s'écria-t-elle d'un air qui respirait la menace ! Car elle éprouvait pour M. Dubois une sorte d'horreur qu'elle ne prenait aucun soin de dissimuler.

Pour dompter l'obstination de la prisonnière, le gouvernement n'avait rien négligé : M. Auvity était allé jusqu'à presser M. de Mesnard d'employer son crédit auprès d'elle pour la faire consentir à une constatation,

1. On assure que M. de Choulot se propose de publier ce qui s'est passé en cette occasion plus complètement que ne nous a permis de le faire une discrétion dont nous avons dû respecter les motifs.

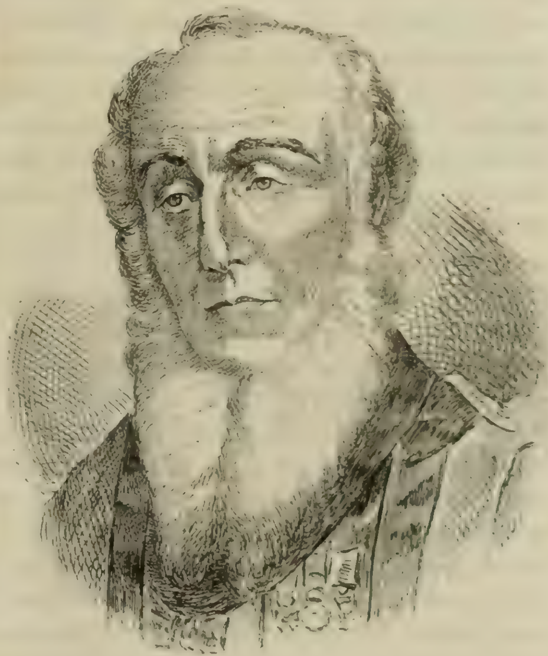
2. Voici la lettre qu'elle écrivit, à ce sujet, au général Bugeaud.

« J'ai voulu réfléchir pendant plusieurs jours, M. le « général, à nos diverses conversations. Je me suis con-« vaincue que, malgré mon vif désir de ma mise en liberté, « je ne pouvais me décider à faire au gouvernement « aucune proposition, sans m'être consultée avec quelques-« uns de mes amis ; je me réduirai à deux ; mais, bien « entendu, j'aurai la possibilité de les voir sans témoins. « Si le ministre y consent, j'écrirai à M. le vicomte de « Chateaubriand et à M. Hennequin, pour leur demander « de se rendre près de moi à Blaye. J'ai tout lieu d'espérer « que les propositions que je serai dans le cas de leur « soumettre auront leur approbation. Le gouvernement, « dans cette hypothèse, en recevrait communication. Je « vous prie de faire connaître mon désir au président du « conseil. Ma demande vous prouvera, général, que j'ai su « apprécier vos bonnes intentions à mon égard. Je ne « cesserai de vous en conserver une véritable reconnais-« sance.

Marie-Caroline. »

dont sa mise en liberté serait le prix. Toutes les tentatives ayant échoué, et la princesse préférant à la honte de céder le malheur d'accoucher dans la citadelle, on ne songea plus qu'aux moyens de rendre inévitable l'appareil dont on se proposait d'entourer son accouchement. Mais ne préviendrait-elle pas les solennités formidables auxquelles on la condamnait, en se faisant avorter? C'est ce que le gouvernement craignait, outrageant la prisonnière par ces suppositions, aussi absurdes que cruelles. La vérité est que, loin d'avoir ouvert son esprit à une telle pensée, elle manifesta l'intention de nourrir son enfant. Or, comme elle n'avait nourri ni le duc de Bordeaux ni la princesse Louise, il était facile de prévoir que ce rapprochement, fait à Prague et dans le monde, donnerait lieu à de fâcheuses interprétations. Aussi Mme d'Hautefort n'hésita-t-elle pas à combattre le désir de Marie-Caroline. Représentations et prières, tout fut inutile. MM. Gintrac, Ménière et Deneux ayant déclaré que la princesse devait nourrir son enfant, dans l'intérêt même de sa santé, elle en témoigna une grande joie, et demanda qu'on fît venir de Paris en toute hâte les objets nécessaires. Elle ne pouvait donner aux craintes qui la calomniaient un démenti plus formel : n'importe, on s'abaissa, pour prévenir un délit imaginaire, à des précautions dont l'apparente sagesse n'était que folie et qu'insulte. Bien que les croisées fussent garnies de barreaux, et fermées, dans leur partie inférieure, par des demi-persiennes parfaitement fixées, il fut question d'y placer des treillis de fer, de peur sans doute qu'en faisant passer l'enfant à travers les barreaux, on ne détruisît la preuve matérielle de la grossesse. Le génie de l'espionnage alla plus loin... Mais il faut s'arrêter ici : quand la politique ose tout, tout raconter est impossible; et, dans ce cas, le silence n'est que la pudeur de l'histoire.

La duchesse de Berri pouvait mesurer enfin la portée de son malheur. Vouée à des humiliations sans exemple et le cœur abreuvé d'amertume, il ne lui restait plus rien à expier. Dans les premiers temps de sa captivité elle avait eu du moins quelques consolations, et il ne lui avait pas été interdit de donner le change à ses chagrins. Elle se prenait à oublier la rigueur de sa destinée lorsque, du haut du rempart assigné à ses promenades, elle suivait de l'œil le bateau à vapeur qui, chaque matin, va de Bordeaux à Blaye ; ou bien, lorsque dans la plaine qui, à certains jours, réunit les habitants de ces



Le docteur Deneux.
(1767-1846.)

deux villes, elle apercevait un salut de fidélité ou reconnaissait au passage un courtisan de son infortune présente. Mais, depuis le commencement du mois d'avril, elle avait vu s'éteindre même ces rapides lueurs de joie. Livrée à de lentes souffrances, elle ne sortait presque plus de son appartement, et vivait toute entière dans les soins dont l'entouraient ses compagnons de captivité. Heureuse encore si, dans son abaissement, elle n'avait pas eu à lutter sans cesse contre les exigences ou l'emportement de ses gardiens!

Le 24 avril, le général Bugeaud entra chez elle tenant à la main un rouleau de papier.

C'était une sorte de procès-verbal de ce qui devait se passer au moment de l'accouchement. On y désignait comme devant assister à la naissance de l'enfant, le sous-préfet de Blaye, le maire, un de ses adjoints, le président du tribunal, le procureur du roi, le juge de paix, le commandant de la garde nationale, MM. Dubois et Ménière. Le procès-verbal portait que tous ces témoins entreraient dans la chambre à coucher, au début du travail de l'enfantement, qu'ils constateraient l'identité de la princesse, qu'ils lui demanderaient si elle était bien la duchesse de Berri, si elle était grosse, si elle se sentait près d'accoucher; qu'on ferait mention de ses réponses ou de son silence; que les témoins visiteraient ensuite la chambre, les cabinets, les armoires, les secrétaires, les tiroirs des commodes et jusqu'au lit de la princesse, pour voir s'il n'y avait pas d'enfant nouveau né dans l'appartement; que, dans le même but, on vérifierait s'il n'y avait auprès de la duchesse de Berri aucune femme grosse et sur le point d'accoucher; que, dans le cas où elle crierait pendant le travail, il serait fait mention de ses cris, aussi bien que des vagissements de l'enfant au moment de sa naissance. Marie-Caroline n'eut pas plutôt entendu l'énumération de ces formalités, qu'elle fut saisie de douleur et d'indignation ; mais le général ayant ajouté que les précautions ne pouvaient se borner là, et que, pour être instruit du début du travail, on serait obligé de placer deux gardiens dans le salon contigu à la chambre à coucher : « Retirez-vous, Monsieur, » s'écrie la princesse transportée de fureur; et, du salon où elle se trouvait, se précipitant dans sa chambre, elle en ferme la porte avec violence. M. Deneux fut appelé aussitôt. La princesse était au lit, en proie à une agitation extrême; elle avait les muscles de la face, du col et de la poitrine contractés, la respiration pénible, les lèvres gonflées et violettes; les mouvements du cœur tumultueux : l'enfant ne donnait plus signe de vie.

De semblables scènes pouvant amener une fausse couche et engager d'une manière terrible la responsabilité des ministres, le général Bugeaud ne négligea rien pour adoucir Marie-Caroline, et il y réussit; car, chez elle, les impressions étaient plus vives que profondes. Mais ce système de ménagements nécessaires n'alla point jusqu'à l'annulation du procès-verbal, et l'acceptation en fut laborieusement négociée.

Quoique placé par le gouvernement auprès de Marie Caroline, M. Ménière désapprouvait complètement le projet de procès-verbal. Il en écrivit à M. d'Argout, et donna de sa désapprobation des motifs aussi honorables que décisifs. Quel pouvait être le but d'un acte de cette nature? De convaincre les incrédules? Mais les dénégations du parti légitimiste étaient systématiques ; comment douter qu'il ne fût résolu à nier même l'évidence? D'ailleurs, la tâche imposée aux témoins, sans parler de son inconvenance, n'était-elle pas impossible à remplir? M. Deneux, homme d'honneur, et responsable des suites de l'accouchement, ne protégerait-il pas sa malade contre la désastreuse influence que devait exercer sur elle, au milieu des émotions d'un pareil moment, la vue de huit ou dix personnes étrangères, inconnues, chargées d'une mission outrageante et inquisitoriale?

De sorte que, chez un peuple renommé pour sa générosité et sa courtoisie, l'accouchement d'une pauvre femme, vaincue, prisonnière, abandonnée, malade, était devenu la grande affaire du moment, le sujet d'une correspondance ministérielle très active, une question d'état, enfin ! Que dis-je? on traita de cet accouchement, comme on traite entre Puissances belligérantes d'une province à partager ou de la paix à conclure !

Après de longues négociations, Marie-Caroline consentit : 1° à faire prévenir le général Bugeaud, dès qu'elle ressentirait les douleurs de l'enfantement; 2° à répondre affirmativement à la question suivante : « Êtes-vous la duchesse de Berri? » 3° si les témoins n'arrivaient qu'après l'accouchement, à les recevoir quand M. Deneux le jugerait convenable.

Pour prix de ces concessions, Marie-Caro-

line exigeait : 1° que, sous aucun prétexte, M. Dubois n'entrât dans sa chambre ; 2° qu'on lui promît de la mettre en liberté, aussitôt que M. Deneux la trouverait en état de supporter les fatigues du voyage ; 3° que la promesse fût délibérée, arrêtée en conseil et signée par cinq ministres au moins ; 4° que l'original ou une copie signée des ministres fût confiée au général et conservée par lui ; 5° qu'on lui remît à elle-même une copie de cette promesse, certifiée conforme à l'original.

Cette dernière clause donna lieu à divers pourparlers, à la suite desquels les conditions furent acceptées de part et d'autre et transmises au gouvernement par dépêche télégraphique. Que le lecteur nous pardonne ces détails : il est douloureux, mais il est utile de les transcrire... Voilà comment les dynasties se font la guerre!

L'affaire du procès-verbal terminée, il ne restait plus qu'à prendre des mesures pour que les témoins ne fussent pas prévenus trop tard du moment précis de l'accouchement. M. Deneux avait été logé dans la chambre occupée jadis par le commissaire de police Joly, c'est-à-dire au-dessous de l'appartement de Marie-Caroline. Or, le 1er mai on vint, de la part du général Bugeaud, intimer à M. Deneux l'ordre de déloger. En vain, pour éluder une injonction dont il devinait trop bien le motif secret, allégua-t-il le respect dû à son âge, à ses habitudes, il fallut céder : on s'empara de sa chambre et l'on y plaça une échelle qui montait jusque sous le lit de la captive. De son côté, le général Bugeaud crut devoir faire chambrée avec les gardiens du premier étage, lesquels étaient au nombre de quatre : deux officiers, MM. Fayoux et Salabelle, et deux sous-officiers, MM. Boudier et Willemot.

Mais cela même ne suffisant pas pour ôter au gouverneur de Blaye la crainte d'être pris au dépourvu, il imagina de faire coucher dans le salon contigu à la chambre de Marie-Caroline, les portes restant ouvertes, deux gardiens qui, au moindre mouvement, à la première plainte de la princesse, devaient courir à son lit et donner le signal. Ce projet, dont Marie-Caroline fut menacée, n'avait peut-être pour but que de la faire consentir à laisser coucher dans le salon, au lieu de deux gardiens, le médecin que le gouvernement lui avait donné, M. Ménière. Elle y consentit, en effet, lorsqu'il eût été convenu que le salon serait occupé à la fois par M. Ménière et M. Deneux. On songea aussi à faire passer la nuit dans la citadelle à toutes les personnes désignées comme témoins, et il est probable qu'elles seraient entrées dans la citadelle le 8 au soir, si, jusqu'au 10, le maire et le juge de paix n'eussent été retenus hors de la ville par des affaires urgentes. Mais les circonstances devaient déjouer, dans ce qu'elle avait de plus minutieux, la prévoyance des gardiens.

On était arrivé à la nuit du 9 mai, et rien n'annonçait que cette nuit dût être marquée par l'événement attendu. MM. Deneux et Ménière se livraient au repos, ne croyant pas que leur ministère fût au moment d'être invoqué, et toute la citadelle semblait endormie. Tout à coup la porte de la chambre de Marie-Caroline s'ouvre, Mme Hansler s'élance dans le salon à demi vêtue : « Venez, venez, M. Deneux, Madame accouche. » Il était trois heures du matin environ. En un instant chacun fut sur pied. M. Ménière va frapper à la porte du corridor et appelle vivement le général. Celui-ci, averti, se précipite vers la porte d'entrée de l'enceinte en palissades, pour prévenir à son tour M. Dubois. L'ordre est donné de tirer le canon pour appeler dans la citadelle les témoins logés dans la ville. Déjà MM. Deneux et Ménière s'empressaient autour de Marie-Caroline. Bientôt, arrivent dans le salon, le général Bugeaud, M. Delort, commandant de la place, M. Dubois, et les officiers de service. Des messagers circulent de toutes parts dans la citadelle, se croisent sur les remparts, courent à la porte Dauphine. Trois coups de canon retentissent. « Qu'est-ce « donc ? », s'écrie la princesse avec inquiétude. On la rassure et on la supplie de veiller sur ses souffrances, d'attendre encore ... Et

la princesse de répondre à ces prières doublement cruelles : « Mais ne croyez-vous pas « que ce retard ne soit fatal à mon enfant? » « M. Dubois s'était approché de la chambre à coucher. M. Ménière se plaça aussitôt de façon à empêcher que Marie-Caroline ne l'aperçût. En même temps Mme Hansler lui disait tout bas, mais avec beaucoup de vivacité : « Retirez-vous, Monsieur, retirez-« vous donc. » Ce fut pendant cette scène



Le docteur Antoine Dubois.
(1756-1837.)

que M. Deneux opéra la délivrance; et il reçut, immédiatement après, des mains de la princesse, la déclaration qu'il devait faire aux témoins. Marie-Caroline témoigna le désir de voir Mme d'Hautefort, qu'on alla prévenir sur le champ; puis, ayant aperçu M. Bugeaud dans le salon, elle dit à M. Ménière : « Il peut entrer, si cela lui plaît. » Le général s'approcha, et elle lui tendit la main : « J'ai appelé dès que j'ai senti la première « douleur. J'ai fait tout ce que j'ai pu et je « crois que tout ira bien. » Paroles qui expriment d'une manière poignante l'état de soumission et de contrainte dans lequel avait jusqu'alors vécu cette princesse infortunée! Alors, et par un mouvement louable de sensibilité, le général lui lut une dépêche ministérielle qu'il avait reçue la veille et dont il savait que la lecture serait douce à son cœur. Elle le remercia avec effusion, et, comme il se retirait : « Général, vous avez « deux filles; eh bien, en voici une troi-« sième. » Déjà elle avait dit à M. Ménière, en parlant du personnage mystérieux qui, dans ce moment, régnait sans doute sur sa pensée : « Il sera heureux : il désirait tant « une fille! »

Pendant ce temps, les témoins étaient arrivés. Tout étant disposé pour les recevoir, le général Bugeaud en fut prévenu. Mme d'Hautefort se trouvait en ce moment auprès de la princesse, et à l'attitude de cette dame, à l'impatience de ses mouvements, à l'altération de son visage, on voyait assez tout ce qu'avait de douloureux pour elle cette mise en scène d'un drame odieux. Telle était son agitation, que, les témoins tardant à paraître, elle s'avança vers la porte et dit d'une voix impérieuse : « Mais, messieurs, madame « vous attend. » Les témoins entrèrent, graves, et dominés par une secrète émotion. M. le président Pastoureau fit à la princesse les questions relatées au procès-verbal[1]. Elle y répondit sans hésitation; et l'on se rendit dans le salon pour dresser l'acte. Cette formalité remplie, M. Deneux fut sommé par le président de dire quelle était la personne qu'il venait d'accoucher. Il y eut un moment de silence. Était-ce la déclaration d'un mariage légitime qu'on allait entendre? La curiosité se peignait dans tous les regards et l'attente était solennelle. M. Deneux fit la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher madame la du-« chesse de Berri, ici présente, épouse en

1. Voir aux documents historiques, no 4, cet étrange procès-verbal. Il fut rédigé avec plus d'empressement que de soin, et il contient quelques inexactitudes. On y donne à entendre, par exemple, que ce fut dans la chambre de la princesse et en sa présence que M. Deneux fit la fameuse déclaration. Or, cette déclaration fut faite, non dans la chambre à coucher, mais dans le salon, circonstance dont le parti légitimiste, s'il eût persisté dans ses dénégations, aurait pu exagérer l'importance.

« légitime mariage du comte Hector Luchesi « Palli, des princes del Campo Franco, gen- « tilhomme de la chambre du roi des Deux- « Siciles, domicilié à Palerme. »

L'effet produit par ces paroles fut profond et divers, selon les sentiments de sympathie ou de haine dont les assistants étaient animés. Ceux qui avaient compté sur le scandale d'un aveu mêlé de réticences nécessaires, ceux-là se montrèrent troublés et interdits. Une satisfaction généreuse brilla, au contraire, sur le front de ceux qui, sans être du parti de la prisonnière, respectaient en elle les droits de la défaite, de la faiblesse et du malheur.

Le gouvernement apprit sa victoire par le télégraphe, mais il ne se contenta pas des renseignements que lui apportait la voie officielle. Aussitôt après l'accouchement, M. Deneux s'était hâté d'écrire à sa femme une lettre qu'il avait cachetée après l'avoir communiquée au général Bugeaud. Le gouvernement rompit le cachet de cette lettre, en remit une copie à Mme Deneux, et garda l'original, qu'il fit circuler dans les deux Chambres ! Car, une fois sur la pente de l'arbitraire, un pouvoir ne s'arrête plus.

Bien que la duchesse de Berri eût légitimé son enfant, par la désignation de son époux, les partisans de la dynastie nouvelle mirent une indécente ardeur à se réjouir de l'événement dont le ministère avait si bien préparé le scandale. Les républicains se contentèrent de témoigner le mépris que leur inspirait ce vil triomphe.

Quant aux légitimistes, ils étaient consternés. Quelques-uns d'entre eux, cependant, s'obstinèrent dans une incrédulité qui leur était chère, et ils ne craignirent pas de dénoncer l'acte dont leurs ennemis se prévalaient, comme le dénoûment d'une intrigue qui avait commencé par la violence et finissait par le mensonge. N'était-ce pas une chose inouïe dans l'histoire du genre humain que de tenir en secret une princesse et de la faire accoucher dans une sorte d'esclavage ? Pouvait-il y avoir état civil pour un enfant et certitude matérielle de sa naissance, lorsque la mère, plongée arbitrairement dans les fers et privée même de la protection de ses juges, se trouvait dans une situation que les lois désavouaient et qui faisaient peser sur elle une invincible tyrannie? Séparée de ses amis, arrachée à ses conseils, morte au monde, à la loi, à la société, Marie-Caroline avait-elle pu valablement témoigner contre elle-même, et cela au milieu de ses accusateurs, de ses gardiens, des hommes qui



Le vicomte de Conny.

avaient juré sa perte? S'il fallait croire au procès-verbal, pourquoi donc M. de Brissac et Mme d'Hautefort avaient-ils refusé formellement de le signer? Voilà ce que disaient les plus passionnés parmi les légitimistes. Ils allèrent plus loin, et une plainte *pour cause de présomption légale de supposition d'enfant* fut adressée aux procureurs-généraux près les Cours royales de Paris et de Bordeaux, par le comte et le vicomte de Kergorlay, le baron de Ludre, le comte de Floirac, le baron de Mengin-Foudragon, le vicomte Félix de Conny, MM. de Verneuil, de Mauduit et Battur. Des adhésions nombreuses vinrent bientôt fortifier cette plainte, et, dans une

lettre remplie d'indignation, M. Florian de Kergorlay reprocha au président du conseil de s'être rendu coupable de diffamation calomnieuse et de séquestration arbitraire. La lettre se terminait par ces mots : « La présomption légale du crime de supposition « d'enfant est acquise à l'histoire. »

Mais la duchesse de Berri avait trop complètement cédé aux exigences de ses gardiens pour que de semblables protestations eussent quelque autorité : on n'y vit généralement que la dernière clameur d'un parti au désespoir. Aussi bien, le gros du parti avait déjà perdu toute illusion, et il ne lui restait plus qu'à subir en silence cette dure loi de la vérité.

Bien fous sont les princes qui s'imaginent qu'on adore en eux autre chose que leur fortune. Marie-Caroline ne tarda pas à en faire l'expérience. Beaucoup de ses fidèles, sans cesser de la défendre en public, ne lui montrèrent plus en secret qu'éloignement, froideur et dédain. Tel qui lui aurait pardonné un crime heureux, la jugea impardonnable, parce qu'elle avait commis une faiblesse compromettante. Aux reproches que lui adressaient sincèrement, dans son parti, des hommes rigides mais honorables, se mêla le blâme de ceux chez qui le stoïcisme n'était que le masque de l'égoïsme trompé ou de l'ambition déçue. De tous les maux que Marie-Caroline avait eu à souffrir depuis plusieurs mois, celui-là fut sans contredit le plus cuisant. Il est certain que, lorsque, rendue à la liberté, elle se disposait à partir pour Palerme, le nombre fut petit des personnes qui s'offrirent pour l'accompagner. Quelques dames donnèrent même à entendre que le rôle qu'elles auraient envié auprès de la régente de France, ne pouvait guère leur convenir auprès de la comtesse Luchesi Palli. Marie-Caroline avait témoigné le désir d'être accompagnée à Palerme par M. de Mesnard. Peu de temps avant son départ de Blaye, on lui remit une lettre de son premier écuyer. A peine y a t-elle jeté les yeux que son front se voile de tristesse. Une plainte amère lui échappa, dit-on, et elle fut tout un jour à se remettre de son trouble. La lettre était froidement respectueuse, et M. de Mesnard y disait que, pour accompagner la princesse, il attendrait ses ordres. Pourtant, nul parmi les légitimistes n'était plus que M. de Mesnard dévoué aux intérêts et docile aux volontés de Marie-Caroline. Mais l'influence des mécontentements du parti avait peut-être fini par le gagner lui-même; peut-être aussi pensait-il que la dernière déclaration de la mère de Henri V n'était pas suffisamment expliquée par l'oppression dont elle avait été victime. Quoi qu'il en soit, il se rendit à Blaye, quand le moment fut venu, prêt à suivre dans des contrées lointaines celle dont il avait servi tour-à-tour la grandeur et l'abaissement.

La princesse de Beauffremont donna au parti royaliste, dans cette circonstance, un grand exemple de courage et de générosité. Entourée dans ce parti d'une juste considération et connue pour n'avoir jamais recherché les positions de Cour, elle accourut à Blaye, résolue à ne se séparer de Marie-Caroline que lorsqu'on aurait reçu à Prague cette mère du duc de Bordeaux, que tout le monde maintenant semblait abandonner.

Ce fut le 8 juin que Marie-Caroline quitta sa prison. Ce voyage devait avoir une haute importance historique; et il faut absolument en connaître les détails si l'on veut analyser la situation du parti légitimiste, soit en France, soit à l'étranger. A Blaye, les préparatifs du départ étaient poussés, depuis quelque temps, avec beaucoup d'activité. Le 8, un bateau à vapeur vint mouiller devant la citadelle. Il devait conduire la princesse jusqu'à la rade de Richard, où l'attendait la corvette l'Agate. Des ordres sévères avaient été donnés par le général Bugeaud pour qu'aucune manifestation populaire ne troublât la solennité de l'embarquement. Quelques personnages de marque s'étaient rendus à bord du bateau à vapeur pour y recevoir Marie-Caroline. C'étaient le prince et la princesse de Beauffremont, le marquis et la marquise de Dampierre, le vicomte de Mesnard, le marquis de Barbançois, le comte Louis de

Calvimont. A bord se trouvait aussi l'abbé Sabatier, qui venait d'être nommé aumônier de la princesse.

A neuf heures et demie, le général Bugeaud alla prévenir Marie-Caroline que l'heure du départ était arrivée. Il la trouva posant devant un peintre envoyé de Bordeaux par M. Gintrac, qui avait voulu garder le portrait de la prisonnière de Blaye. Marie-Caroline sortit, conduite par le général. A côté d'elle marchait la nourrice portant cette petite princesse qu'une prison avait vu naître et qu'attendait une mort prématurée. Suivaient M. de Mesnard donnant le bras à Mme d'Hautefort, M. Deneux, M. de Saint-Arnault, aide-de-camp du général, Mlle Lebeschu et Mme Hansler. Au seuil de la porte Dauphine, Marie-Caroline ayant aperçu les deux filles du gouverneur et leur mère, elle se pencha vers les enfants pour les embrasser; puis, se tournant vers Mme Bugeaud, qu'elle savait douée d'un noble caractère et d'une âme compatissante: « J'espère, lui dit-« elle, que dans peu vous reverrez votre « mari bien portant. » Au delà de la porte Dauphine, la foule s'entassait impatiente. Quand Marie-Caroline parut, un grand silence se fit parmi le peuple; mais à peine s'était-elle éloignée de quelques pas, qu'on entendit comme un bruit confus de voix, de chuchottements, de murmures, sans qu'on pût savoir ni quel sentiment dominait cette multitude, ni à qui s'adressaient certaines rumeurs menaçantes sorties de son sein.

A dix heures, l'ancre était levée et le *Bordelais* voguait vers la mer. Deux barques furent aperçues qui suivaient le bateau à vapeur. Elles étaient montées par des personnes dévouées à Marie-Caroline, comme le montraient bien les bras levés en signe d'adieu et les mouchoirs blancs agités en l'air. Au large! cria d'une voix rude le commandant du *Bordelais*. Mais, à l'instant même, de l'une des embarcations partit un paquet dont un cri désignait la destination, et qui alla tomber à quelque distance du général Bugeaud. C'était un fichu vert sur lequel était le portrait de Henri V. Le général Bugeaud, qui s'irritait des plus petites choses, laissa éclater une indignation puérile. Mais son autorité n'avait plus rien dont Marie-Caroline eût sujet de s'alarmer. Aussi sut-elle se dédommager, à l'égard de M. Bugeaud, d'une trop longue dissimulation; et le général ne trouva plus chez elle et chez les personnes de sa suite, durant tout le voyage, que l'expression d'un ressentiment contenu avec effort.

Vers le milieu du jour, la corvette l'*Agate* signala le bateau à vapeur le *Bordelais* qui, descendant la Gironde, se dirigeait sur la rade de Richard. Le transbordement se fit sans difficulté. Les personnes qui devaient accompagner Marie-Caroline jusqu'à Palerme étaient le prince et la princesse de Beauffremont, M. de Mesnard, M. Deneux, M. Ménière, le général Bugeaud et son aide-de-camp, puis, pour le service de la princesse, Mlle Lebeschu et Mme Hansler. Des affaires urgentes avaient rappelé au sein de sa famille M. de Brissac, et le voyage avait été interdit à la comtesse d'Hautefort, à qui sa santé ne permettait pas d'en affronter impunément les fatigues. Au moment de se séparer, et pour toujours peut-être, d'une princesse dont elle avait si longtemps partagé la captivité, Mme d'Hautefort avait peine à cacher les déchirements de son cœur; son visage était inondé de larmes, et ces émotions d'une tendresse inquiète paraissaient toucher vivement Marie-Caroline.

Le 9 juin, l'*Agate* s'éloignait du sol de France. En vue de Palerme, la corvette salua la terre par une salve de vingt-un coups de canon, et aussitôt l'on entendit gronder toutes les batteries du port. L'*Agate* ayant jeté l'ancre, une foule d'embarcations furent lancées à la mer. Plusieurs d'entre elles portaient des musiciens; et des couplets sur la princesse, *sempre tormentata*, se mêlèrent au bruit de la rame agitant les flots. D'après l'étiquette de la cour de Sicile, le vice-roi ne se peut déplacer que pour recevoir le roi lui-même. Le comte de Syracuse, frère du roi de Naples, envoya donc à Marie-Caroline, pour la complimenter et s'entendre

avec elle sur l'instant du débarquement, le duc de San Martino, ministre de l'intérieur. Le comte Luchesi Palli se présenta ensuite. Il fut admis dans la chambre de Marie-Caroline, où il resta près d'une heure. Puis, ils montèrent l'un et l'autre sur le pont et s'y promenèrent, objets d'une curiosité que le respect tempérait à peine. Avant de débarquer, la princesse reçut en audience de cérémonie le commandant Turpin et son état-major; elle remercia le commandant avec beaucoup d'effusion de la conduite à la fois courtoise et loyale qu'il avait tenue, et elle ne voulut pas quitter la corvette sans avoir donné à l'équipage une gratification de vingt jours de solde, munificence qui, sous un prince économe, donna lieu, de la part des marins, à des rapprochements joyeux et caustiques.

Quant au général Bugeaud, Marie-Caroline avait su, par une vengeance bien permise, lui faire peur des dangers qui l'attendaient sur le rivage. Aussi n'osa-t-il pas mettre pied à terre, et il s'embarqua sur le brick l'*Actéon,* que le gouvernement avait envoyé à Palerme, sous le commandement du capitaine Nonay, avec mission d'attendre l'arrivée de l'*Agate,* et de rapporter en France la nouvelle du débarquement.

Marie-Caroline était libre enfin, mais elle ne touchait pas au terme de ses maux. Sa déclaration du mois de mai avait fait perdre contenance au parti légitimiste et mis en lumière les éléments de discorde qu'il recélait. Les uns crurent ou feignirent de croire que la duchesse de Berri, par son nouveau mariage, venait de renoncer aux droits de sa royale maternité. Les autres se prévalurent des malheurs que la guerre de Vendée avait enfantés, pour affirmer que jamais la princesse n'avait été investie des pouvoirs de régente. Quelques-uns pensèrent que le mariage morganatique de Marie-Caroline avec le comte Luchesi-Palli ne pouvait enlever à une mère toute influence sur les destinées de son fils. A Prague, on n'avait jamais regardé comme sérieuse la double abdication de Rambouillet : le roi de France, c'était toujours Charles X; et, après lui, celui qu'on aurait salué roi sous le nom de Louis XIX, c'était le Dauphin. Il y en avait même qui, trouvant valable l'abdication de Charles X, déclaraient nulle celle qu'il avait, à Rambouillet, imposée à son fils. Quelque ridicules que fussent ces prétentions, le mariage de Marie-Caroline les ranima et leur donna, aux yeux de certains royalistes, une autorité qu'elles n'avaient pas eue jusqu'alors. De sorte que le parti légitimiste en vint à se partager en trois catégories : les Carlistes, les Dauphinistes, les Henriquinquistes.

Dans cette situation, Marie-Caroline désirait ardemment trois choses : 1° qu'on lui confiât la tutelle de son fils; 2° qu'on lui accordât l'autorisation de se rendre à Prague auprès de ses enfants; 3° qu'on modifiât le système d'éducation adopté pour le duc de Bordeaux, qui était élevé dans les principes de l'ancien régime. Or, dès le mois de mai, M. de Chateaubriand, pour obtenir ces trois choses, avait fait le voyage de Prague; mais son intervention avait été sans résultat. Charles X prétendait que, d'après la loi française, Marie-Caroline ne pouvait rester tutrice; il voyait de grandes difficultés à ce que la princesse se rendît à Prague avant qu'on eût réglé les conditions de son mariage, tant à l'égard du père de son mari qu'à l'égard du roi de Naples son frère, et il exigeait qu'elle ne vînt embrasser ses enfants qu'après avoir séjourné quelque temps en Sicile avec le comte Luchesi Palli; enfin, il paraissait décidé à ne rien changer à l'éducation du duc de Bordeaux et à subir jusqu'au bout l'influence de MM. de Blacas, de Damas et de Latil.

De fait, Marie-Caroline ne fut pas plutôt en Sicile, qu'elle s'y vit retenue en quelque sorte comme prisonnière. Pour aller à Naples auprès du roi son frère, il lui fallut pour ainsi dire entrer en négociation; et, si l'interdiction fut enfin levée, ce fut grâce au zèle infatigable de M. de Choulot. De Naples, la princesse, devenue Mme Luchesi Palli, partit pour Rome, où le pape lui fit l'accueil le plus empressé; puis, elle gagna Florence. Là, elle retrouva quelques personnes d'un dé-

voûment éprouvé : M. et Mme de Podenas, M. d'Haussez, Mlle de Fauveau. Son parti était pris. Elle voulait, quoiqu'il advint, se rapprocher de la frontière autrichienne, entraînée qu'elle était vers ses enfants par un désir qui ne calculait pas les obstacles. Car les esprits à Prague étaient fortement aigris contre elle. On lui reprochait son expédition en Vendée hautement désapprouvée par M. de Blacas et tentée sans l'assentiment de l'Autriche; on lui reprochait sa folle confiance, sa précipitation, son orgueilleuse ardeur à devenir l'unique centre du parti royaliste, et, par dessus tout, les égarements qui l'avaient perdue. Voilà ce qui perçait dans les discours, mais dans les replis de la pensée se cachaient des motifs de mécontentement plus décisifs peut-être : la duchesse de Berri, en courant la carrière des périls, avait trop effacé derrière son audace les autres membres de la famille : c'était son crime.

Au reste, on aurait pu avec raison l'accuser d'avoir manqué à Blaye de courage et d'énergie. Si, comme elle en avait le droit, elle eût opposé aux exigences de ses gardiens une force d'inertie invincible, nul doute que ses ennemis n'eussent été plongés dans le plus honteux embarras. Mais, encore une fois, ce qui la rendait coupable aux yeux des courtisans du roi déchu, c'était la gloire rêvée bien plus que les fautes commises. M. de la Ferronays était parti de Naples pour Prague, espérant adoucir l'âme du vieux roi. Mais Marie-Caroline n'était pas condamnée seulement par les jalousies dont nous venons de dire le secret, elle était condamnée aussi par la politique cauteleuse de l'Autriche, dont elle avait bravé l'ascendant, et qui cherchait à faire du duc de Bordeaux ce qu'elle avait fait du duc de Reichstadt, mort depuis quelques mois : c'est-à-dire une menace perpétuellement suspendue sur la tête du gouvernement français.

Aussi, Marie-Caroline attendait-elle en vain des passe-ports pour l'Allemagne. En même temps ses amis étaient traqués par la police autrichienne, presque comme les chouans l'avaient été dans la Vendée par la police de Louis-Philippe. Le 29 septembre marquant l'époque de la majorité[1] du duc de Bordeaux, plusieurs jeunes royalistes étaient partis de Paris pour Prague, afin de saluer leur nouveau roi : quelques-uns parvinrent à franchir la frontière; les autres furent arrêtés par les autorités autrichiennes, faute d'une autorisation *signée Blacas.*

Marie-Caroline comptait les jours, les heures, avec une douloureuse impatience.



M. le duc de Blacas.
(1770-1839.)

Enfin, M. de Montbel arriva : il apportait à la princesse la permission de pousser plus avant, mais à condition qu'elle montrerait son contrat de mariage. Marie-Caroline envoya M. de Montbel à Rome, où le contrat était déposé, et, sans plus attendre, elle entra par Ferrare sur le territoire autrichien. M. de Chateaubriand y était accouru : elle le pria de se rendre à Prague pour obtenir la révocation des défenses qu'on faisait peser sur elle, et, aussi, pour décider Charles X à consentir à une déclaration de majorité. La

1. Le duc de Bordeaux touchait à sa 13e année; il allait donc être majeur pour les légitimistes, les rois de France ayant été déclarés majeurs à 13 ans.

princesse continuait à avancer; mais, arrêtée à Padoue, elle n'obtint qu'à grand'peine la faveur d'aller attendre à Venise, où s'étaient réunis MM. de Charette, Barbançois et quelques autres Vendéens, le résultat de la mission que M. de Chateaubriand avait acceptée.

Ce fut le 25 septembre que l'illustre écrivain arriva au terme de son voyage. Mme de Beauffremont l'avait précédé de quelques heures. Charles X habitait, en ce moment, le château de Butschierad, situé à peu de distance de Prague. Mais la Dauphine, la sœur du duc de Bordeaux et Mme de Gontaut avaient quitté Butschierad pour se rendre au Rhadschinn. Car il était décidé que, pour empêcher la duchesse de Berri de venir jusqu'à Prague, la famille royale irait au-devant d'elle jusqu'à Léoben. M. de Chateaubriand eut, à ce sujet, une entrevue avec la Dauphine, et il lui exprima tout son étonnement du parti auquel on s'était arrêté : Quoi! on irait au-devant de Marie-Caroline pour lui conduire ses enfants, les lui faire embrasser rapidement dans une auberge, et, ensuite, les séparer d'elle à jamais! La Dauphine répondit avec émotion que, si telle était la volonté du roi et qu'il persistât, il faudrait bien obéir. M. de Chateaubriand passa chez Mme de Gontaut. Elle faisait les apprêts du voyage et se lamentait : « On nous enlève, on nous « mène je ne sais vers quel but. Sauvez-« nous! » La sœur du duc de Bordeaux était souffrante et gardait le lit. Introduit dans la chambre de la jeune malade, M. de Chateaubriand ne la vit point, les fenêtres étant fermées, mais elle lui tendit dans l'ombre sa main, qui était brûlante, en le priant aussi de les sauver tous.

Le soir même, M. de Chateaubriand se rendit à Butschierad. Il trouva dans le salon, près d'une table de jeu préparée, le duc de Blacas et M. O'Egherthy. « Le roi, lui dit « M. de Blacas, a été pris d'un violent accès « de fièvre, il est couché. » Et, apercevant sur le visage de M. de Chateaubriand un léger signe d'incrédulité, M. de Blacas ouvrit avec précaution la porte qui séparait le salon de la chambre à coucher de Charles X. M. de Chateaubriand s'avança, mais il n'entendit que la respiration élevée du roi, comme celle d'un homme qui dort d'un sommeil pénible. Alors, il exposa au duc de Blacas, devant M. O'Egherty, le but de sa mission, s'étendit sur ce qu'avait d'insultant pour Marie-Caroline le voyage à Léoben, et sur ce que présentait d'avantageux la déclaration de majorité. M. de Blacas fit à tout cela quelques objections, mais sans insister. « Au surplus, ajouta-t-il, le roi étant ma-« lade, il est vraisemblable qu'il ne partira « pas demain : vous pourrez vous entendre « avec lui. »

M. de Chateaubriand revint à Prague; et le lendemain, il était de bonne heure à Butschierad. Charles X, encore malade, reçut gracieusement son noble visiteur, le fit asseoir auprès de son lit, l'écouta d'une oreille attentive et bienveillante, mais sans se départir de la résolution qui éloignait de Prague Marie-Caroline. Relativement à la déclaration de majorité, il montra une volonté moins ferme, et pria M. de Chateaubriand, après avoir fait un brouillon de l'acte, d'en causer avec M. de Blacas. Il prit ensuite une lettre que la duchesse de Berri lui écrivait, la lut d'un air préoccupé, puis, la jetant sur son lit : « De quel droit, s'écria-t-il, la du-« chesse de Berri prétend-elle me dicter ce « que j'ai à faire? Quelle autorité a-t-elle « pour parler? Elle n'est plus rien, elle n'est « plus rien, elle n'est plus que Mme Luchesi « Palli. Le Code la dépouille de la tutelle « comme mariée en secondes noces. » M. de Chateaubriand répondit qu'il restait à Marie-Caroline les droits qu'elle tenait de son courage, de ses malheurs, de tout ce qu'elle avait bravé, de tout ce qu'elle avait souffert pour la cause de son fils. Là se borna l'entretien. M. de Chateaubriand se hâta de rédiger l'acte de déclaration de majorité; mais cet acte ayant été porté à Charles X par M. de Blacas, on fit savoir à l'auteur que son projet, qu'on trouvait d'ailleurs fort convenable, devait être envoyé à Vienne, parce qu'on s'était malheureusement engagé à ne

rien faire à la majorité de Henri V. « Il est « dur, Madame, écrivait à ce sujet M. de « Chateaubriand en s'adressant à Marie-« Caroline, il est dur d'avoir à parler de « l'Autriche quand il s'agit de la France. « Que diraient nos ennemis, s'ils nous « voyaient nous disputant une royauté sans « royaume, un sceptre qui n'est aujourd'hui « que le bâton sur lequel nous appuyons nos « pas dans le pélerinage de l'exil ? » Il écrivait encore, après avoir rendu compte des résultats de son voyage : « Si jamais, Ma-« dame, vous devenez maîtresse du sort de « votre fils, si vous persistiez à croire que « ce dépôt précieux pourrait être confié à « mes mains fidèles, je serais aussi honoré « qu'heureux de lui consacrer le reste de « ma vie. Mais je ne pourrais me charger « d'une aussi effrayante responsabilité qu'à « condition d'être, sous vos conseils, en-« tièrement libre dans mes choix et mes « idées, et placé d'abord sur un sol indé-« pendant, hors du cercle des monarchies « absolues. »

L'éducation du duc de Bordeaux était, en effet, pour les royalistes, un sujet d'ardentes préoccupations ; et c'est ce qui explique l'intervention de MM. de Chateaubriand, de la Ferronays, de Saint-Priest et autres personnages marquants, qui s'étaient groupés autour de Marie-Caroline. On n'était guère capable de comprendre à Prague les sentiments exprimés avec tant de noblesse par M. de Chateaubriand dans les lignes que nous venons de citer. L'auteur du *Génie du christianisme* fut éloigné du fils : il n'avait rien obtenu pour la mère.

Après un séjour assez long à Venise et bien des difficultés, Marie-Caroline reçut des passe-ports pour l'Allemagne. Mais on voulait qu'elle y parût en fugitive et dans un état presque complet d'abandon. Le nombre des passe-ports lui fut mesuré avec une défiance avare. Quand elle quitta Venise pour aller à Léoben, quatre personnes seulement l'accompagnaient : M. et Mme de Saint-Priest, MM. Podenas et Sala. En humiliant Marie-Caroline, Charles X ne voyait pas que c'était la légitimité même qu'il exposait à la risée de l'Europe. Mais les hommes seraient trop malheureux, si leur obstination à servir n'était pas quelquefois égalée par la folie de ceux qu'ils servent.

A Léoben, l'entrevue fut froide et réservée. Charles X était entouré de MM. de Blacas, de Damas, de Montbel. Marie-Caroline parla de son fils, de l'éducation, de la majorité : on eut l'air de ne pas la comprendre. Quelques jeunes français, échappés de Prague, MM. de Bruc, Walsh, de Seran, étaient parvenus à traverser la ville : on feignit de croire que la duchesse de Berri avait l'intention de faire enlever ses enfants. La séparation de la famille eut lieu au bout de quelques jours. Le général Latour-Maubourg avait été choisi d'un commun accord pour diriger l'éducation du duc de Bordeaux. Ce fut tout. Le rôle politique de Marie-Caroline venait de cesser.

Tels furent ces événements. La branche aînée y perdit ce qui lui restait encore d'autorité morale en ce pays de France, si fatal pourtant aux monarchies ; et l'on vit clairement alors combien pitoyable est la démence des partis qui, associant leur destinée à celle d'une famille, consentent à jouer leur avenir sur l'entêtement d'un vieillard ou les amours d'une jeune femme. Mais il plut à Dieu de ne pas borner à cela les enseignements réservés à notre siècle. Par une merveilleuse dispensation de la Providence, de ces deux dynasties en lutte, la nouvelle ne put fouler aux pieds l'ancienne sans s'amoindrir elle-même et s'abaisser. Car il existe entre toutes les couronnes une solidarité impossible à méconnaître ; et le prestige, puissance créée par la bêtise des peuples, est, aux mains des grands de la terre, un trésor commun qui diminue pour tous quand il semble ne diminuer que pour un seul. Il fallait une médiocrité bien profonde et une singulière petitesse de vues pour ne pas comprendre que livrer en proie aux sarcasmes de la foule Marie-Caroline, fille, sœur, nièce et mère de roi, c'était faire monter l'insulte jusqu'au principe même sur lequel reposent les mo-

D'APRÈS UNE GRAVURE DE L'ÉPOQUE



Mme la duchesse de Berri en Vendée. (1798-1870.)
(Deuxième portrait)

narchies. Le culte de la royauté va s'affaiblissant en Europe depuis qu'on avilit les princes, non depuis qu'on les tue; et l'on ne fonde pas une dynastie en enseignant aux peuples, du haut d'un trône, le mépris des races royales.

XXXIII

Corruption des mœurs. — La *Tribune* attaque la *Chambre* et est appelée à la barre de l'assemblée; plaidoiries, jugement. — La fête expiatoire du 21 janvier abolie. — Travaux législatifs : organisation départementale, instruction primaire, expropriation pour cause d'utilité publique. — Troubles dans Paris. — M. Rodde sur la place de la Bourse. — Coalitions d'ouvriers. — Société des *Droits de l'Homme*; son manifeste; sensation produite par cette publication. — Procès des 27. — Acquittement de MM. Charles Teste et Voyer-d'Argenson.

L'année 1833 ne fut pas remplie tout entière par les événements que nous venons de raconter; et, tandis que, frappées de vertige, les royautés semblaient s'abaisser sous la main de Dieu, leurs ennemis croissaient en nombre, en énergie et en audace.

Deux forces rivales étaient en présence : ici, une assemblée élective, là, un chef héréditaire. Le régime constitutionnel avait par conséquent installé l'anarchie dans les régions du pouvoir. La société avait deux têtes. Qu'en était-il résulté? Que l'autorité, vacillant sous des efforts contraires, n'avait cessé de pencher, tantôt du côté du trône, tantôt du côté de la Chambre; et, qu'au-dessous, la nation, partagée entre la crainte de l'oppression et celle du désordre, était devenue le prix d'un combat.

Fixer le pouvoir était donc indispensable; mais, pour cela, il fallait que la royauté se soumît au parlement ou le soumît. Elle essaya de le soumettre. Le système des faveurs fut adopté pour corrompre la Chambre, et l'on s'occupa de l'entourer de forteresses pour arriver plus tard à la dompter. Et, en effet, pour parer aux vices d'un régime, chef-d'œuvre de la folie humaine, ce n'était pas trop de ces deux moyens combinés : la ruse et la violence.

Le 1er avril 1833, le journal la *Tribune* publiait les lignes que voici :

« La Chambre s'est occupée aujourd'hui « des fortifications de Paris... On s'est imaginé de construire, non pas des fortifications protectrices de la capitale, mais des « casernes fortifiées qui serviraient, au besoin, à s'en rendre maître. Tout a concouru à ce système. Vincennes est devenu « une espèce de château féodal encombré de « casemates, garni de souterrains, et bien « moins propre au combat qu'à la peur, lieu « d'asile pour la couardise aux abois, sorte « de terrier où toute une famille pourrait se « mettre à l'abri du fer et du feu. Puis on a « jeté autour de Paris une ceinture qui permettra au despotisme de l'enserrer, qui « pressera la capitale, la bouclera pour ainsi « dire sur les reins; et, sous le vain prétexte « d'un camp retranché, donnera les positions les plus fortes à une garnison de « 60 mille hommes qui menaceront incessamment et les Chambres et la presse, et « tout ce qui aura quelque influence sur la « marche des affaires. C'est là qu'on est arrivé. La Chambre veut aujourd'hui qu'on « ne puisse fortifier Paris que moyennant « l'autorisation législative. Ne dirait-on pas, « à voir ce sérieux des mandataires, que ce « mot a une valeur? Comme s'ils ne voteront pas tout ce qui leur sera demandé! O « le bon billet de la Châtre que nous donne « cette Chambre prostituée!... »

Dans un second article plein d'amertume et d'ironie, la *Tribune* accusait plusieurs députés et entr'autres M. Viennet, d'entretenir avec M. Gérin, caissier des fonds secrets, des relations dont l'honneur eût été moindre que le profit.

Le coup porta : la *Tribune* y comptait. Le lendemain même du jour où les articles avaient paru, M. Viennet les dénonçait à la Chambre. L'assemblée prit feu : une commission fut nommée, et M. Persil ayant présenté un rapport qui concluait à ce que les coupables fussent traduits à la barre de l'assemblée, le 8 avril, la discussion commença.

Soutenues par MM. Petit, Pataille, de Rémusat, Dumon, Jaubert, Duvergier de Hauranne, les conclusions du rapport de M. Persil furent vivement combattues par MM. Gaëtan de la Rochefoucauld, Laurence, Salverte, Gauthier de Rumilly, les généraux Bertrand et Lafayette, Thouvenel, Garnier-Pagès.

Les premiers affirmaient que la Chambre se devait de ne point souffrir qu'on outrageât en elle la majesté de la nation; qu'en frappant de ses propres mains ceux qui se déclaraient si ouvertement ses ennemis, elle agissait comme corps politique, non comme autorité judiciaire ; qu'elle avait sous les yeux l'exemple de l'Angleterre, l'exemple des États-Unis, où le parlement avait usé plus d'une fois du droit de châtier les auteurs d'écrits diffamatoires; qu'au surplus, les lois du 23 mars 1822 et du 8 octobre 1830 rendaient l'assemblée juge des insultes qu'on faisait monter jusqu'à elle.

Les seconds répondaient par des raisons empreintes de sagesse et de dignité. Une assemblée de législateurs devait-elle se commettre dans la mêlée des partis, au lieu de se maintenir avec calme et sérénité au-dessus des orages de la polémique? Que pouvait gagner un corps politique à fouler aux pieds ce principe éternel de morale, qui veut que nul ne soit à la fois accusateur, juge et partie? La Chambre serait-elle réputée plus vertueuse, quand elle se serait en quelque sorte délivré à elle-même un brevet de vertu? S'il était vrai qu'en l'outrageant on eût outragé la nation, que ne laissait-elle aux tribunaux ordinaires, à la justice du pays, le soin de punir un tel attentat? Pour faire respecter l'inviolabilité du législateur, un arrêt valait mieux apparemment qu'une vengeance! Et les orateurs de la minorité rappelaient le *Journal du Commerce* traîné sous la *Restauration*, à la barre d'une assemblée qui, en satisfaisant sa haine, n'avait fait que se dégrader; et montrant du doigt M. Barthe, assis au banc des ministres, ils ajoutaient, par un rapprochement aussi terrible qu'inattendu : « Voilà l'homme que le *Journal du Commerce* eut alors pour défenseur. » M. Garnier-Pagès cita ce trait du grand Frédéric qui, apercevant du haut des fenêtres de son palais un groupe d'hommes occupés à lire une affiche où il était insulté, ordonna que l'affiche fût placée plus bas pour qu'on pût mieux la lire. Il invoqua aussi, pour prouver la puérilité de certaines vengeances, le souvenir de Shéridan, qui, condamné par le parlement anglais à faire amende honorable et forcé de se mettre à genoux, dit en se relevant et en s'essuyant le genou : « Je n'ai jamais vu de chambre aussi sale. »

Mais il y avait parti pris de la part de la majorité, dont M. Persil, avec son âpreté ordinaire, s'était fait le champion et l'orateur. Comme il parlait, un éclat de rire se fait entendre aux extrémités de la Chambre. « Vos rires sont scandaleux, » s'écrie M. Persil avec colère et l'œil fixé sur les derniers bancs de la gauche. « Vous êtes un in« solent, » réplique M. Dupont (de l'Eure). Il s'élève à ces mots un effroyable tumulte. Plusieurs députés sont debout. Le président rappelle à l'ordre Dupont (de l'Eure). Qu'on nous y rappelle tous! s'écrient à l'envi la plupart des membres de l'Opposition. Alors, d'une voix ferme : « Messieurs, dit Dupont « (de l'Eure), je professe la plus grande to« lérance pour toutes les opinions, mais je « réclame le même droit pour les miennes. « Je déclare donc à M. Persil que toutes les « fois que, se tournant vers moi, il traitera « de scandaleux mon rire ou mes paroles, « quand je n'ai ni ri, ni parlé, je dirai qu'il « est un insolent. » Ce fut sous l'impression de ces débats violents que le scrutin s'ouvrit. Avant et après l'appel nominal, quarante-cinq membres déclarèrent qu'ils étaient résolus à se récuser ou à s'abstenir [1]. De ce nombre, M. Viennet, qui avait fait l'office

1. Ce furent MM. Anglade, d'Argenson, Audry de Puyraveau, Auguis, Bastide d'Isard, Bavoux, Bérard, Bertrand, Boudet, Briqueville, Chaigneau, Corcelles, Coulmann, Demarcay, Dubois-Aymé, Dulong, Dupont (de l'Eure), Duris-Dufresne, Garnier-Pagès, Girardin, Havin, Joly, Laboissière, le général Lafayette, George Lafayette, Larabit, Lenouvel, Leprévost, Levaillant, de Ludre, Laguette-Mornay, Luminais, Renouvier, Roussilhe, Senne, Tardieu, Teste, Viennet.

d'accusateur, et M. Teste, contre lequel la *Tribune* avait dirigé de récentes et vives attaques.

Deux cent cinq voix décidèrent contre quatre-vingt-douze, que le journal serait cité à la barre de la Chambre. Il y comparut, le 16 avril, dans la personne de M. Lionne, son gérant, et de deux de ses rédacteurs : MM. Armand Marrast et Godefroi Cavaignac. La foule des spectateurs était immense. Immobiles sur leurs bancs, les députés gardaient un silence glacial et semblaient composer leurs visages. Les républicains entrèrent, le front haut, le sourire du dédain sur les lèvres. Qu'ils courussent au-devant d'une condamnation, ils ne l'ignoraient point; mais ils trouvaient à la braver par une profession de foi pleine d'éclat, une jouissance légitime et hautaine. Un bureau avait été disposé dans l'intérieur d'une balustrade circulaire adossée aux bancs de l'extrême gauche : ce fut là que le prévenu et ses défenseurs prirent place.

M. Godefroi Cavaignac commença en ces termes : « Messieurs, nous comparaissons « devant vous, mais nous ne vous recon- « naissons pas le droit de nous juger. » Il continua sur ce ton, comme un homme convaincu de la sainteté de sa cause et de la supériorité de ses doctrines. Il ne se défendit point, il attaqua; pressant et hardi, mais grave dans ses colères et modeste dans son audace. Il reconnut, d'abord, qu'en politique, être jugé par ses ennemis, était une chance commune à tous les partis en lutte, ce qui rendait les prétentions de la Chambre naturelles, et ce qui les aurait rendues légitimes si cette Chambre eût véritablement représenté la souveraineté du peuple. Mais une assemblée, fille du monopole, pouvait-elle avoir l'omnipotence d'une assemblée issue du suffrage de tous les citoyens? Au privilège qui les faisait représentants de 200,000 électeurs dans une nation de 33,000,000 d'hommes, les députés pouvaient-ils joindre le privilège de l'inviolabilité? Après tout, que reprochait-on à la *Tribune?* D'avoir dit que la Chambre laisserait construire des forts autour de Paris, vendue et prostituée qu'elle était? Mais des fonds n'avaient-ils pas été alloués l'année précédente pour le commencement des travaux? Preuve trop évidente de l'état de vassalité dans lequel la Chambre vivait à l'égard du pouvoir exécutif! Car enfin, quoi de plus étrange que de de voir une assemblée fournir elle-même à une autorité rivale des moyens de dictature, des instruments de tyrannie? Des législateurs s'entourant de l'appareil des armes, consentant à siéger sous le feu de citadelles bâties à grands frais, la chose était nouvelle assurément et digne de remarque! Ils n'avaient pas compris de la sorte la liberté des délibérations parlementaires, les auteurs de toutes les constitutions antérieures à l'an VIII, eux qui avaient décrit autour de la capitale un cercle qu'il n'était permis à aucun soldat de franchir, eux qui avaient assuré au pouvoir législatif la possession d'un territoire sacré, où la puissance morale de la loi reposait dans toute sa force! Après de vives attaques contre le projet d'embastiller la capitale, M. Cavaignac se mit à suivre à travers l'histoire du dix-neuvième siècle les progrès de ce système de réaction, qui s'était produit : jusqu'au 18 brumaire, contre les hommes; sous l'Empire, contre les idées; sous la Restauration, contre les sentiments et les intérêts du peuple; depuis, contre les garanties publiques. Le procès même intenté à la *Tribune*, paraissait à l'orateur républicain la suite d'un vaste plan de conspiration contre-révolutionnaire plutôt qu'un acte de vengeance provoqué par une injure. « Quoi! ce procès « pour vous dans un temps où la société est « en proie à un procès, par ma foi, bien « autre; quand elle plie jusque dans son « axe, quand on ne sait à quel orbite doit « aboutir ce monde dérouté! Quoi! dans « cette tempête qui gronde autour de vous, « vous entendez le cri d'un journaliste! Ces « soldats retenus autour de vous, quand, de « Francfort à Constantinople, on sent de « quoi remuer les rois et les peuples, quand « l'Allemagne fermente sous cet esprit hé- « réditaire qui fatigua Charles-Quint et

« ruina Napoléon! Ainsi, l'Europe s'échauffe « au retour de l'incendie que 1830 avait at- « tisé dans son centre, l'esprit révolution- « naire se meut de nouveau contre cette loi « de sainte-alliance qui ne peut plus désor- « mais exister qu'entre peuples, une étin- « celle de juillet retombe sur le foyer de la « grande famille européenne; et, cepen- « dant, vous, vous jugez! Distraction im- « possible, aveuglement incroyable, si l'on



Le général comte Bertrand.
(1773-1844.)

« n'y cherche que celui de la passion! Non, « vous ne ferez pas croire que votre colère « contre nous soit l'unique mobile de ce « procès; non, lorsqu'il n'y a pas un som- « meil qui ne puisse être interrompu par un « courrier, vous ne nous persuaderez pas « que vous vous endormiez à l'aide d'une « audience. Vous êtes dans une mauvaise « voie, mais vous y marchez, et ce procès « termine votre session, parce qu'il com- « mence ce qu'une autre doit exécuter. » Par ces paroles, on le voit, M. Cavaignac agrandissait le débat; il rattachait à un long et détestable complot contre les libertés publiques, ce qu'on aurait pu prendre pour un simple élan de colère de la part de quelques députés blessés dans leur orgueil; en un mot, de la cause de la *Tribune*, il faisait celle de la nation tout entière.

Après lui, M. Marrast prit la parole, et, dans un discours agressif, mordant, plein d'impétuosité, de verve, de couleur, il traça l'histoire de la corruption telle que le régime constitutionnel l'avait enfantée, telle qu'il la rendait nécessaire. Cette histoire, M. Marrast la résumait en ces termes : « La Cham- « bre qui consentit aux tribunaux d'excep- « tion et aux cours prévôtales; la Chambre « qui toléra les conspirations de police; la « Chambre qui laissa violer la Charte impu- « nément; la Chambre qui prodigua les tré- « sors de l'État aux intérêts dont elle profi- « ta la première; la Chambre qui abandonna « la sûreté individuelle des citoyens à l'ar- « bitraire des ministres; la Chambre qui « poursuivit à outrance la liberté des opi- « nions.... qu'étaient-elles? quel nom leur « donner? La Chambre qui accrut incessam- « ment les traitements des fonctionnaires, « qui les livra ensuite pieds et poings liés à « l'administration; la Chambre qui entassa « emprunt sur emprunt, qui prodigua les « fonds secrets, qui maintint tous les privi- « lèges, qui éleva des autels aux basses pas- » sions de l'avidité, qui encouragea l'agio- « tage par l'amortissement, qui fit tout gra- « viter vers le centre impur de la Bourse, « qui jeta honneur, dignité nationale, trésor « public à la voirie des loups-cerviers; tou- « tes ces Chambres, messieurs..... prosti- « tuées! prostituées! » S'attaquant à la corruption du jour, « ce n'est, poursuivait M. « Marrast, un secret pour personne que ces « spéculations heureuses dont on a tant « abusé l'année dernière pour les jeux de « Bourse! Tout le monde se rappelle ces « nouvelles connues de la veille et publiées « seulement le lendemain, après que d'im- « portantes opérations avaient pu être con- « sommées. La Chambre y était-elle étran- « gère? Sans doute. Et pourtant, on affichait « dans l'intérieur des séances la cote des « fonds, comme pendant à l'ordre du jour!

« Vos intentions doivent être excellentes, « messieurs, et cependant, vous avez voté « dans deux ans plus de fonds secrets que la « Restauration n'en a demandé pendant les « six dernières années. Vous êtes parfaite- « ment indifférents à la prime des sucres; « cependant cette prime s'est accrue, depuis « 1830, de 7 millions à 19; et, chose étrange, « le tiers à peu près de cette somme est par- « tagé entre six grandes maisons, au nom- « bre desquelles marchent en première ligne « celle de certains membres que vous hono- « rez de toute votre considération, et no- « tamment celle d'un ministre. Et en effet, « dans les ordonnances de primes pour 1832 « on voit figurer : la maison Périer frères, « pour 900,000 f.; la maison Delessert, pour « 600,000 f.; la maison Humann, pour « 600,000 f.; la maison Fould, pour 600,000 f.; « la maison Santerre, pour 800,000 f.; la « maison Durand, de Marseille, pour un « million. » Après avoir ainsi accumulé faits sur faits, accusations sur accusations; après avoir rappelé que la *Tribune* ne paraissait à la barre de l'assemblée que sur la dénonciation d'un homme qui avait eu le courage de « vanter publiquement les bienfaits « de la *clé d'or* et les charmes des fonds se- « crets. » M. Marrast avait atteint le terme de sa brûlante plaidoirie : il finit en s'écriant : « Si c'est une guerre contre la *Tribune* seule, « elle est puérile; si c'est une guerre contre « la presse, vous y périrez. »

Malgré la réserve qu'elle s'était commandée, l'assemblée ne put se défendre d'une sourde agitation. Au moment où allait être rendu ce vote qui était un jugement, M. Cavaignac se leva et dit : « La Chambre sait « que M. Lionne est traduit devant elle par « suite d'une fiction : plus vous élèverez l'a- « mende qui frappera le journal, plus vous « diminuerez la peine de la prison, qui ne « frapperait que M. Lionne, lequel ne peut « être considéré comme le vrai coupable. « Voici comment je voterais, et je pense « que la Chambre votera ainsi : forte amende, « faible prison. » Alors les défenseurs et le prévenu se retirèrent; six tables furent placées dans l'enceinte circulaire pour le dépouillement du scrutin; et, l'appel nominal terminé, chaque membre alla déposer son vote dans l'urne, au milieu d'une confusion extrême. Le résultat était prévu. 204 voix sur 304 condamnèrent le gérant de la *Tribune* à trois ans de prison et dix mille francs d'amende.

Mais la vengeance ne se fit pas attendre. Il y avait à la Chambre 122 députés fonctionnaires, lesquels touchaient annuellement, en traitements légaux, plus de deux millions, et cela pour des fonctions qu'ils ne pouvaient remplir, témoin M. d'Estourmel, député du Nord et ministre à la Colombie : la *Tribune* mit vivement en relief ce fait monstrueux et montra que les 122 députés recevaient, en traitements qu'ils ne gagnaient point, la subsistance de plus de huit mille citoyens pauvres. Le droit sur les fers, fontes et aciers, provenant des pays étrangers, avait été, pour l'année, de 2 millions 380,000 francs, impôt énorme et désastreux levé sur l'agriculture et sur toutes les industries, pour qui le fer est un élément néces-



Le baron Louis. (1755-1837.)

saire de production : la *Tribune* affirma que cet impôt n'était maintenu que parce qu'il profitait à vingt-six députés ministériels, sans compter deux ministres, associés de M. Decazes dans l'exploitation des forges nouvelles de l'Aveyron. L'accusation monta plus haut encore. Au nom de la loi violée, au nom de l'intérêt public sacrifié à des scrupules de courtisan, le ministre des finances fut sommé de faire rentrer dans les coffres de l'État une somme de 3 millions 503,607 francs, que, depuis trop longtemps, la liste civile devait au trésor. On rappela qu'au mépris des traditions les plus inviolables de la monarchie, Louis-Philippe, le 6 août 1830, n'avait pas craint de faire donation à ses enfants de ses biens, qu'il voulait soustraire au domaine de l'État, et l'on s'étonnait que le droit d'enregistrement, payable d'*avance* aux termes de la loi, ne se trouvât pas, après trois ans, payé d'une manière intégrale. Le souvenir de la forêt de Breteuil, vendue au roi par M. Laffitte, fut aussi évoqué. Mais on dirigea contre le roi, à ce sujet, une accusation aussi injuste que mensongère : on prétendit que, pour frauder l'enregistrement, il n'avait porté qu'à 6 millions, dans l'acte de vente, ce qui en réalité lui en avait coûté 10. L'allégation était fausse[1] : elle passa pour vraie dans l'esprit des hommes prévenus ; les attaques redoublèrent de vivacité ; plus que jamais on parla de Kœsner, de ce vide de plusieurs millions qu'il avait laissé dans le trésor, et du mystère dans lequel on avait permis que cette honteuse affaire restât ensevelie ; on se demanda s'il était possible qu'à l'insu du baron Louis, ministre des finances, M. Kœsner eût risqué l'argent de tous dans les impurs tripotages de la Bourse et entretenu avec les agents de change des relations patentes, cyniques, journalières ; on alla jusqu'à étendre, plus qu'il n'était permis de le faire ouvertement, une responsabilité que M. Martin (Nord) avait concentrée tout entière sur la tête de M. Kœsner, dans un rapport qui fut le commencement de sa fortune politique. Enfin, l'on fit revivre tout ce qui, depuis 1830, se liait à des manœuvres de corruption, à des scandales de cupidité.

Un événement imprévu vint ajouter à ce débordement d'accusations. Un jour, sur la façade de la maison qui avait servi de quartier général à la révolution de juillet, ces mots parurent aux yeux du passant étonné : mise en vente de l'hôtel Laffitte. Il était donc ruiné, celui qui avait couronné roi le duc d'Orléans, celui qui, pour en venir là, n'avait pas hésité à jouer dans les péripéties d'une crise inévitable une existence si longtemps digne d'envie, celui qui, plus tard, pour consolider son ouvrage, avait consenti à tenir les rênes du gouvernement au milieu de la tempête, abandonnant ainsi le soin de ses propres affaires et faisant à sa royale créature le double sacrifice de sa popularité engagée dans les combats de la rue et de ses intérêts financiers mis en quelque sorte à la merci du hasard ! Tel fut le cri qui s'échappa soudain de toutes les bouches, lorsqu'on sut que peu de temps après l'avènement de Louis-Philippe et à quelques pas du château des Tuileries, des affiches portaient : mise en vente de l'hôtel Laffitte ! Les ennemis du roi en prirent texte pour l'accuser d'ingratitude, et ils le firent avec cette joie secrète et cette indignation bruyante qu'on puise dans les torts ou les imprudences d'un ennemi. De leur côté, les partisans de Louis-Philippe s'évertuèrent, pour mieux absoudre le monarque, à noircir son ancien ami, auquel ils déclarèrent, dès ce moment, une odieuse guerre de mensonges. Ils prétendirent que, lorsque la révolution de juillet éclata, la maison Laffitte chancelait sur ses bases mal assurées ; que l'origine des embarras de M. Laffitte était dans les spéculations qu'il avait faites sur le 3 p. °/₀ ; que, loin de s'être montré ingrat à l'égard de M. Laffitte, le roi lui avait tendu à plusieurs reprises une main secourable, comme le disaient assez, et la forêt de Breteuil achetée dix millions bien qu'elle n'en valût pas huit, et un prêt de six millions fait à M. Laffitte par la Banque, sous la caution du roi, qui avait déjà dû s'exécuter dans trois

1. Nous nous sommes fait montrer l'acte de vente.

paiements successifs pour une portion de la somme garantie. Rien n'était plus faux que ces assertions[1]; et pourtant, un article qui avait pour but de les répandre fut rédigé à Paris, envoyé à Marseille pour qu'on en soupçonnât moins facilement la source, et publié dans le *Garde National*. M. Laffitte fut blessé jusqu'au fond du cœur, mais il sut

1. Il est temps que, sur ce débat célèbre, la vérité soit enfin connue. Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Quelque ébranlement qu'eût imprimé au crédit commercial de M. Laffitte cette révolution à laquelle il n'avait su trouver qu'un dénoûment dynastique, sa maison était trop solidement assise pour ne pas résister au choc qui alors renversa tant de fortunes. Mais c'était trop peu d'avoir créé une royauté, il importait de la soutenir. Nous avons raconté les agitations qui remplirent les premiers jours de la révolution. L'émeute allait frapper à toute heure aux portes du Palais-Royal. Sur les places publiques, dans les rues, on n'entendait que le bruit du rappel se mêlant aux clameurs d'une foule en délire. L'atmosphère, s'il est permis de s'exprimer ainsi, était chargée de passions; et les courriers lancés sur toutes les routes de l'Europe n'apportaient pas une nouvelle qui ne contînt un soulèvement. Le premier ministère allait tomber d'impuissance et de peur; le sol tremblait de toutes parts autour du trône nouveau; la famille royale était éplorée; le roi croyait entendre déjà sonner l'heure de sa chute, si voisine de son avènement : on eut recours à M. Laffitte.

L'empressement grossier qu'on mit plus tard à envahir le pouvoir, on le mettait alors à s'en éloigner. Mais M. Laffitte avait des raisons particulières pour fuir le tourbillon des affaires publiques : sa maison avait besoin de son activité, de ses soins; ses associés le pressaient de renoncer à des grandeurs au fond desquelles devait, selon toute apparence, se trouver sa ruine. M. Laffitte, à cette époque, était président de la chambre des députés; et, quoique ministre sans portefeuille, nul, parmi les membres du conseil, n'était plus occupé que lui. Il voulut entrer dans la vie privée. Le roi, auquel il était encore nécessaire, n'épargna rien pour le retenir; et ce fut alors qu'eut lieu la vente de la forêt de Breteuil. Le prix en fut fixé à dix millions; mais afin que le roi, dans tous les cas, ne s'engageât point au delà de ce qui était raisonnable, on stipula dans l'acte que l'acheteur aurait le droit de faire expertiser la forêt, droit que le vendeur ne se réservait pas à lui-même.

S'il y eut là un service rendu à M. Laffitte, ce service fut chèrement payé. Car il ne servit qu'à engager M. Laffitte plus avant dans les affaires publiques. La présidence effective du conseil lui fut offerte; il refusa d'abord. Résistance vaine! Il y avait quelque chose d'irrésistible dans les supplications du roi. — Pourquoi lui avait-on donné une couronne, si l'on avait entendu le livrer ensuite sans défense à tant de haines conjurées? M. Laffitte, qui avait tant fait pour lui, refuserait-il de lui donner, au moment du péril, sa popularité pour rempart? Nul ne consentait à être ministre; nul ne pouvait apporter à la royauté, en affaires, une force morale assez grande. Le roi des Français n'avait donc plus qu'à descendre de son trône solitaire, de son trône ébranlé! Fallait-il « qu'il se retirât à Neuilly ou qu'il se précipitât dans la Seine? » — M. Laffitte céda, se vit traité comme un sauveur par le monarque, par madame Adélaïde, par toute la famille royale; et le ministère du 3 novembre s'installa.

Cependant les affaires privées de M. Laffitte ne tardèrent pas, comme il l'avait prévu, à souffrir de son rôle ministériel. D'ailleurs, une circonstance imprévue le poussait à quitter la scène politique. Lors de la vente de la forêt de Breteuil, il avait été convenu verbalement, entre le roi et M. Laffitte, que l'acte ne serait point enregistré. Nous avons raconté comment fut violée cette clause importante du contrat. L'enregistrement ébruita la vente : on crut la maison Laffitte embarrassée. Les demandes de remboursement affluèrent; et, pressé de toutes parts, M. Laffitte dut emprunter sept millions à la Banque de France. La crise qui troublait le monde commercial et qui, par les motifs que nous venons de dire, pesait plus spécialement sur la maison Laffitte, avait rendu cette ressource insuffisante. M. Laffitte résolut de nouveau d'abandonner son portefeuille. Mais M. Casimir Périer, qui se réservait pour des temps moins orageux, M. Casimir Périer intervint. Invoquant tour à tour l'intérêt du monarque et celui de la France, il conjura M. Laffitte de rester au timon des affaires. « La Banque, lui dit-il, vous prêtera encore six « millions, et le roi vous servira de caution. » M. Casimir Périer savait, en effet, par les associés de M. Laffitte, que, pour se soutenir, sa maison n'avait pas besoin d'une somme plus considérable. M. Laffitte repoussa longtemps et avec beaucoup de fermeté, les avances qui lui étaient faites; mais le roi l'avait mandé au château : il dut s'y rendre. Il était nuit. M. Laffitte trouva le roi au moment de se coucher, sur deux matelas que supportait un canapé. Louis-Philippe reçut son ministre avec cette affectation de familiarité qui lui était ordinaire, et il le supplia si affectueusement d'accepter la garantie offerte, que M. Laffitte finit par y consentir. Les deux amis se séparèrent après s'être tendrement embrassés. Le lendemain tout était conclu : la Banque prêtait six millions à M. Laffitte, et le roi s'engageait comme caution envers la Banque. Le traité portait que la garantie, s'il devenait nécessaire de l'invoquer, se diviserait en cinq paiements annuels, dont les quatre premiers seraient de treize cent mille francs, et le dernier de huit cent mille. Du reste, le roi, dans tout ceci, ne sortait pas des bornes prescrites par la prudence; car, M. Laffitte avait remis à la Banque une masse de bonnes valeurs qui, réalisées, dépassaient de beaucoup les sommes qui constituaient l'emprunt. Quoi qu'il en soit, la première échéance étant venue, et la Banque s'étant adressée au roi, il paya trois cent mille francs, mais sur quatre cent mille qu'il devait à M. Laffitte pour la forge de Bonneville. La Banque ne put obtenir davantage. Elle insista : un procès eut lieu, et la liste civile soutint, par M. Dupin, que la caution du roi étant pure et simple, la Banque devait commencer par discuter le débiteur principal. Ces conclusions étaient rigoureuses à l'égard de M. Laffitte, mais enfin elles étaient légales. La Banque perdit son procès et se vit amenée, par décision judiciaire, à poursuivre M. Laffitte. Elle aurait voulu s'épargner un tel éclat; et, comme les valeurs que M. Laffitte lui avait remises formaient à ses yeux une garantie à peu près sûre, elle proposa au roi de le décharger de sa caution de six millions, s'il consentait à la remplacer par une de deux millions seulement, laquelle ne porterait pas intérêt et ne devait être invoquée qu'au bout de dix ans. Cette offre, qu'il était si peu dangereux d'accepter, fut néanmoins refusée formellement. La Banque revint à M. Laffitte : il lui était impossible de payer; il mit son hôtel en vente! Il est vrai que, deux ans après, un arrangement étant survenu entre la Banque, la maison Laffitte et le roi, celui-ci donna, pour se libérer de la garantie, une somme de douze cent mille francs. Mais M. Laffitte ne pouvait y voir, ni un don royal, ni un dédommagement des énormes sacrifices que lui avaient coûtés quelques mois de ministère.

se renfermer dans une réserve pleine de calme et de dignité.

Pour ce qui est de ses amis, leur sollicitude éclata d'une manière touchante. M. Guillemot, rédacteur en chef du *Commerce*, avait émis l'idée d'une souscription : cette idée fut acceptée par le public avec une sorte d'enthousiasme ; des listes nombreuses remplirent les colonnes des feuilles publiques ; un comité se forma dans le sein de la chambre pour recueillir les souscriptions ; et l'on nomma M. Nitot trésorier. Cet élan inquiéta la Cour. Car, aux yeux des uns, M. Laffitte ruiné représentait la révolution de juillet trahie ; et, chez d'autres, le dévoûment à M. Laffitte n'était que de la haine à l'égard du roi. Dans la plupart des journaux de l'Opposition, le mot *ingratitude* avait été prononcé, sans égard pour la majesté royale. Pour faire tomber cette accusation, les hommes du château s'adressèrent à M. Laffitte lui-même. Ils lui firent savoir qu'ils étaient prêts à souscrire et à faire souscrire pour lui tous leurs amis, si, dans une lettre publique, il consentait à se déclarer entièrement étranger aux attaques dirigées contre le monarque. C'était lui demander la déclaration de ce qui était vrai. Il n'hésita point, et fit même plus qu'on n'attendait de sa loyauté. Passant noblement sous silence les grands services qu'il avait rendus au roi, pour ne parler que des services, très controversables, que le roi lui avait rendus, il adressa aux hommes du château une lettre dans laquelle il se reconnaissait l'obligé de Louis-Philippe. Mais, sur ces entrefaites, un député de Marseille, M. Reynard, lui ayant apporté l'article du *Garde National*, mentionné plus haut, il retira aussitôt sa déclaration, ne voulant pas qu'on ajoutât à ses biens ce qu'on espérait enlever à son honneur. Il en résulta que la Cour ne souscrivit point. Lui, cependant, il resta debout sur les débris de sa fortune, après avoir appris, par une expérience amère, ce que gagnent à faire des rois les hommes du peuple.

Pendant que ces choses se passaient, le parlement approchait du terme de ses travaux. Il y avait dépensé une ardeur plus fastueuse que féconde. Des propositions sans nombre avaient soulevé d'inutiles débats ; et, par leurs fréquentes collisions, les deux Chambres avaient montré combien sont embarrassés les rouages du mécanisme constitutionnel.

L'abolition du deuil anniversaire du 21 janvier avait, surtout, donné lieu à ces sortes de tiraillements dont le scandale n'est jamais moindre que le danger. La Chambre élective ne voyait dans la fête expiatoire du 21 janvier qu'un outrage à la nation ; la Chambre des pairs n'y voyait qu'un hommage au principe de l'inviolabilité des rois. Après une lutte aussi vive que prolongée, les deux pouvoirs rivaux firent sortir de leur commune impuissance une loi conçue en ces termes : « La loi du 19 janvier 1816, relative à l'an« niversaire du jour funeste et à jamais dé« plorable du 21 janvier 1793, est abrogée. » Loi pusillanime qui laissait dans le doute si ces législateurs inconséquents avaient entendu adopter la révolution ou la proscrire ! Placés devant l'échafaud sanglant de Louis XVI, ils n'osaient continuer la réhabilitation de la victime, et ils s'en dédommageaient en calomniant le bourreau !

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de faire parcourir au lecteur le dédale des discussions sans issue qui remplirent les deux sessions de l'année 1833. Mais il importe de s'arrêter à trois décisions législatives qui eurent des conséquences graves, et où l'esprit de la bourgeoisie se montre profondément empreint.

On sait en quoi consiste, dans ce pays, la hiérarchie politique et administrative. Dans l'État, un roi, et, à côté, un parlement qui vote l'impôt ; dans le département, un préfet, et, à côté, un conseil général qui répartit l'impôt entre les arrondissements ; dans l'arrondissement, un sous-préfet, et, à côté, un conseil d'arrondissement qui répartit l'impôt entre les communes ; dans la commune, un maire, et, à côté, un conseil municipal qui répartit l'impôt entre les citoyens... Tels sont les principaux ressorts du gouvernement.

Ainsi, la société française est traversée en quelque sorte par deux grandes institutions parallèles : l'institution monarchique, personnifiée dans le roi, les préfets, les sous-préfets, les maires, et l'institution élective, représentée par la Chambre, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux.

Ces deux institutions sont-elles de nature à vivre perpétuellement face à face? Est-il possible qu'elles se développent sans se heurter, et qu'elles se heurtent sans enfanter des troubles mortels? Y a-t-il sagesse à établir, à chaque degré de la hiérarchie, la lutte du pouvoir électif et du pouvoir monarchique, lutte dont les péripéties sont marquées dans notre histoire par ces dates célèbres : le 21 janvier, le 10 août, le 18 brumaire, le 29 juillet 1830, sans parler de cette autre date, la plus célèbre de toutes, qui répond au désastre de Waterloo? Voilà ce qu'aurait dû examiner, avant toute chose, une Chambre ayant à faire une loi sur l'organisation départementale.

Mais les représentants de la bourgeoisie étaient incapables de s'élever à d'aussi hautes pensées. Supprimer le principe électif, ils ne le pouvaient pas, regardant l'élection comme la base de leur puissance; toucher au principe monarchique, ils ne le voulaient à aucun prix, regardant la monarchie comme un privilège protecteur de leurs privilèges.

Aussi laissa-t-on complètement dans l'ombre la face la plus importante du problème. Dans les débats qui s'ouvrirent sur l'organisation départementale, nul ne sut ou n'osa protester contre cette prise de possession de la société par l'anarchie. L'antagonisme de deux principes, essentiellement rivaux, et se disputant l'ordre social comme une proie, ne parut pas un mal assez profond pour qu'on le discutât : on s'abstint même d'en parler.

La discussion roula presque tout entière sur la question de savoir si les conseils d'arrondissement seraient supprimés et feraient place à des conseils cantonnaux.

C'est ce que demandaient MM. Bérard, Lherbette, de Rambuteau, Odilon Barrot. — Des relations journalières, nécessaires, ont créé, disaient-ils, l'être collectif qu'on appelle la commune; des rapports de voisinage ont créé l'être collectif qu'on appelle le canton. Le canton, qui n'est que la réunion de plusieurs communes contiguës ou très rapprochées, placées dans des situations analogues, ayant des besoins presque identiques, le canton a, comme la commune, une existence qui lui est propre, des intérêts auxquels il faut une représentation. Pourquoi donc refuser un conseil au canton, lorsqu'on en donne un à l'arrondissement, qui n'est qu'une agrégation de cantons séparés l'un de l'autre par la diversité des intérêts et des besoins? Le canton est une circonscription réelle, indiquée par la nature même des choses. L'arrondissement est une circonscription arbitraire, factice, qui n'existe que sur le papier. Si les fonctions des sous-préfets étaient assimilées à celle des préfets, on concevrait qu'on plaçât un conseil auprès de ceux-là comme on en place un auprès de ceux-ci. Mais les sous-préfets ne sont bons tout au plus qu'à instruire les affaires; ils ne décident rien, ils ne font que préparer les décisions : ce sont des instruments administratifs, non des autorités. Et, dès lors, quel rôle assigner vis-à-vis d'eux à un conseil d'arrondissement? Aussi l'inutilité de ces conseils est-elle manifestement prouvée par l'inanité de leurs fonctions. A part la répartition de l'impôt entre les communes, opération dont la nécessité diminue de jour en jour par les corrections apportées aux inégalités primitives, et qui, d'ailleurs, serait tout aussi bien faite par des conseils cantonnaux, à part cette répartition, de quelle utilité sont les conseils d'arrondissement? Ils donnent des avis, ils émettent des vœux, sorte d'attribution puérile et qui ne sert qu'à compromettre la majesté du principe électif! Que des conseils cantonnaux fussent institués, et l'on ne tarderait pas à en comprendre l'importance. Au conseil cantonnal, par exemple, toutes les communes seraient directement représentées et l'on pourrait en conséquence lui confier le soin de régler les différends qui quelquefois les divisent, sur-

tout en ce qui concerne les chemins vicinaux. Un conseil d'arrondissement est un centre trop éloigné des divers points de la circonférence pour que sa juridiction s'exerçât sans condamner les citoyens à des déplacements considérables et onéreux. Il n'en serait pas de même du conseil cantonnal, dont les membres ne seraient presque jamais obligés de rompre trop brusquement avec les habitudes du foyer domestique, et auxquels il serait possible d'imposer, sans les accabler de fatigue, une activité proportionnée aux besoins.

A cette argumentation qui manquait d'ampleur, mais non pas de justesse, les orateurs adverses et, à leur tête, M. Mauguin, répondaient : que la suppression des conseils d'arrondissement aurait pour effet de ralentir l'action administrative; que ce résultat, fâcheux en toute circonstance, le deviendrait surtout en temps de crise et en temps de guerre; que si les conseils d'arrondissement n'avaient pas des attributions suffisantes, il fallait les pourvoir un peu mieux au lieu de songer à les détruire; que l'arrondissement étant déjà une criconscription politique par le système électoral, une circonscription judiciaire par le tribunal civil, une circonscription administrative par la sous-préfecture, il était tout simple d'y placer le centre des délibérations relatives aux intérêts de localité; qu'en un mot, ce qu'il fallait craindre surtout et éviter, c'était l'affaiblissement du pouvoir central, l'énervement de l'administration.

M. Mauguin, on le voit, opposait au système des conseils cantonnaux le grand principe de l'unité dans le pouvoir. Mais en cela il confondait deux choses essentiellement distinctes; il oubliait que la centralisation n'est utile, féconde, nécessaire même, qu'en matière d'intérêts généraux, c'est-à-dire en matière de religion, d'enseignement, de direction morale par les fêtes ou les spectacles, d'industrie, de travaux publics; qu'elle est au contraire étouffante et funeste, appliquée aux intérêts d'une nature spéciale, aux intérêts locaux. Nous avons eu ailleurs occasion de le remarquer : la centralisation politique, c'est la force; la centralisation administrative, c'est tôt ou tard le despotisme. Malheur au pays où la liberté politique ne se lie pas intimement avec la liberté municipale ! Car c'est par l'exercice régulier et continu de sa puissance sur tous les points du sol que le peuple s'entretient dans le sentiment de sa dignité. En perdant l'usage fréquent de ses facultés, il arrive à perdre la conscience de sa force, et de l'indifférence il tombe dans l'hébétement. Là où une autorité centrale se fait dépositaire, même des intérêts locaux, la vie publique, violemment refoulée au même lieu, y devient confuse et tumultueuse, tandis que partout ailleurs elle est inerte. Le cœur de la société bat trop vite; et les membres, desquels s'est retiré tout le sang, restent sans vigueur et glacés.

Quand, sous Dioclétien, le pouvoir central des empereurs se fut infiltré dans l'administration, quand les fonctionnaires accourus de Rome eurent fait intervenir la volonté impériale dans toutes les mesures locales : la construction d'une fontaine, l'affranchissement d'un esclave, la nomination d'un magistrat local, l'empire se précipita vers sa ruine. Ne trouvant plus dans le libre exercice de leur pouvoir la compensation de leurs charges, les *curiales* cherchèrent à se perdre dans les rangs du clergé ou de l'armée. Mouvement fatal de dissolution qui livra aux barbares, venus du nord, la société romaine, énervée, désarmée, déjà morte. Voilà ce qu'auraient dû se rappeler et M. Mauguin et le gouvernement dont il appuyait en cette occasion les doctrines. Et certes, ils n'auraient pas demandé que, sous la main d'un pouvoir central chargé d'une besogne impossible, la société demeurât complètement passive; ils n'auraient pas demandé qu'autour de Paris, en proie à tous les désordres d'une vie surabondante, la France s'abîmât dans l'impuissance et la langueur, s'ils avaient visité la plupart de nos communes, et tant de pâles cités, où à des aspirations brûlantes, à des élans de patriotisme et d'orgueil, à une vie mêlée de gran-

des joies et de nobles douleurs, l'excès de la centralisation administrative a fini par substituer cette symétrie, ce calme, cette stabilité morne, qui ne sont autre chose que la régularité dans l'oppression, le silence dans l'abaissement, l'immobilité dans la servitude !

Quoi qu'il en soit, la Chambre des députés, en se déclarant pour le maintien des conseils d'arrondissement, donna raison au principe de la centralisation administrative. Mais ce même principe, elle se hâta de l'abandonner en décidant qu'il y aurait : 1° dans le conseil général autant de membres que l'on compterait de cantons dans le département ; 2° dans le conseil d'arrondissement, autant de membres que l'on compterait de cantons dans l'arrondissement.

Portée à la Chambre des pairs, la loi y subit des modifications importantes, mais qui, cependant, n'attaquaient point l'ensemble du système. En donnant à chaque canton un représentant au conseil général, la Chambre élective avait voulu que le nombre des conseillers ne pût dépasser 60 : la Chambre des pairs fixa le chiffre 30 pour maximum. Fidèle aux traditions de ce libéralisme inquiet que le 18e siècle avait porté dans ses flancs, la Chambre élective, sur la motion de M. Comte, vivement appuyée par M. Dupin aîné, avait exclu les prêtres de la catégorie des éligibles : la Chambre des pairs condamna cette exclusion, en dépit du jansénisme obstiné de MM. de Montlosier et Rœderer. La Chambre élective avait décidé qu'on appellerait à l'élection des membres des conseils, les citoyens inscrits sur la liste du jury, les électeurs politiques et, en outre, un citoyen sur deux cents, pris parmi les plus imposés : pour resserrer encore davantage le monopole, la Chambre des pairs décida que le droit d'élire ne serait attribué qu'aux citoyens portés sur la liste électorale et sur celle du jury, sauf à leur adjoindre les plus imposés dans les cantons qui n'auraient pas cinquante habitants inscrits sur ces listes. Quant au droit d'éligibilité, les deux Chambres en attachèrent l'exercice au paiement d'un cens de 200 francs pour le conseil général et de 150 francs pour le conseil d'arrondissement.

Les modifications de la pairie ayant été adoptées par la Chambre des députés, la loi fut votée définitivement le 10 juin 1833. Elle consacrait, dans ce qu'il a de plus vicieux, le système de la centralisation administrative ; elle maintenait dans les conseils d'arrondissement un rouage inutile, une autorité sans attributions ; enfin, elle consacrait, jusque dans la sphère des délibérations locales, ce monopole électoral, instrument d'oppression aux mains d'une bourgeoisie qui avait accaparé la fortune de la France, et n'avait proclamé la souveraineté du peuple que pour mieux la détruire.

Mais cette impuissance de la bourgeoisie à gouverner la société d'une manière équitable et forte, devait ressortir bien plus clairement encore de la loi sur l'instruction primaire. Ici tout était à créer. Pour l'enseignement des fils du pauvre, la Convention avait conçu des plans dignes de son audace et aussi vastes que son génie ; mais elle n'avait pas eu le temps de les réaliser, ayant le monde à étonner, à vaincre et à convertir. A l'Empire, impatient de combler le gouffre où les générations disparaissent englouties, à l'Empire il n'avait fallu qu'une pépinière de soldats. Plus tard, sous la Restauration, partagée entre le fanatisme et l'hypocrisie, l'obscurantisme était devenu moyen de gouvernement et la propagation des lumières révolte. Ce n'était donc pas de réformer qu'il s'agissait après 1830, il s'agissait de fonder. Malheureusement, les hommes manquaient à l'œuvre. Et c'est ce que prouva bien le projet de loi présenté par M. Guizot sur l'instruction primaire.

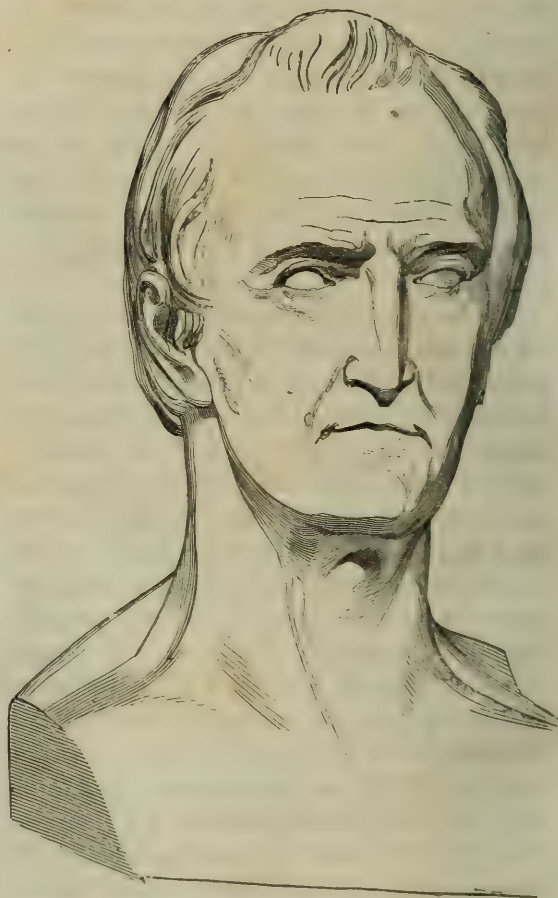
Ce projet portait que l'instruction primaire comprendrait des écoles élémentaires et des écoles supérieures ; que, dans les premières on enseignerait aux enfants des principes de religion et de morale, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ; que, dans les secondes on ensei-

gnerait les éléments de la géométrie, le dessin linéaire, l'arpentage, des principes de science physique et d'histoire naturelle, le chant, des éléments d'histoire et de géographie ; que tout individu âgé de dix-huit ans pourrait ouvrir une école primaire, sans autres conditions qu'un certificat de moralité et de capacité délivré par le maire, sur l'attestation de trois conseillers municipaux ; qu'indépendamment des écoles privées toute commune serait tenue d'entretenir une école publique ; que l'école primaire publique serait placée sous la surveillance d'un comité local et d'un comité d'arrondissement ; qu'on n'y admettrait gratuitement que les enfants désignés par les conseils municipaux comme incapables de payer la rétribution ; que l'instituteur aurait pour minimum d'appointements : dans les écoles élémentaires, deux cents francs par an, et dans les écoles supérieures quatre cents, plus une rétribution mensuelle déterminée par le conseil municipal ; qu'il serait établi, en faveur des instituteurs primaires communaux, une caisse d'épargne formée par une retenue annuelle du vingtième de leur traitement.

Ce projet fut accueilli avec acclamation. Il trahissait pourtant une extrême pauvreté de vues.

L'éducation ne saurait être nationale qu'à la condition d'être une dette de la part de l'État, un devoir de la part du citoyen. Il faut donc qu'elle soit tout à la fois gratuite et obligatoire. Obligatoire, on n'aurait pu la rendre telle en France sans toucher à l'organisation du travail, parce que, sous l'influence d'un régime aussi insensé que barbare, le travailleur pauvre en était réduit presque partout à considérer ses enfants comme un supplément de salaire et avait trop besoin de leurs services pour avoir souci de leur instruction. Forcer le père à mourir de faim, pour instruire le fils, n'eût été qu'une dérision cruelle. Mais cela même aurait dû faire sentir combien toute réforme partielle est absurde, et qu'il n'y a d'amélioration véritable que celle qui se lie à un ensemble de réformes constituant une rénovation sociale, profonde, hardie et complète. M. Guizot n'était pas en état de le comprendre.

Son projet renfermait un autre vice. Lorsqu'un pouvoir à un but, il se doit d'y pousser la société avec unité de vues, avec suite, avec vigueur. En matière d'enseignement, la centralisation ne saurait être trop forte.



Lakanal. (1762-1845.)

Permettre, dans un pays déchiré par les factions, la folle concurrence des écoles privées, c'est inoculer aux générations nouvelles le venin des discordes civiles, c'est donner aux partis rivaux le moyen de se continuer, de se perpétuer au milieu d'une confusion croissante d'opinions et de principes, c'est semer dans le chaos. Sacerdoce sublime quand l'État y pourvoit, l'éducation du peuple n'est plus, quand elle est abandonnée au

caprice individuel, qu'une spéculation pleine de dangers ; et ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement n'est que la gestation de l'anarchie. Sous ce rapport, l'œuvre de M. Guizot était d'une portée funeste. Mais elle avait d'autres défauts non moins graves quoique moins éclatants.

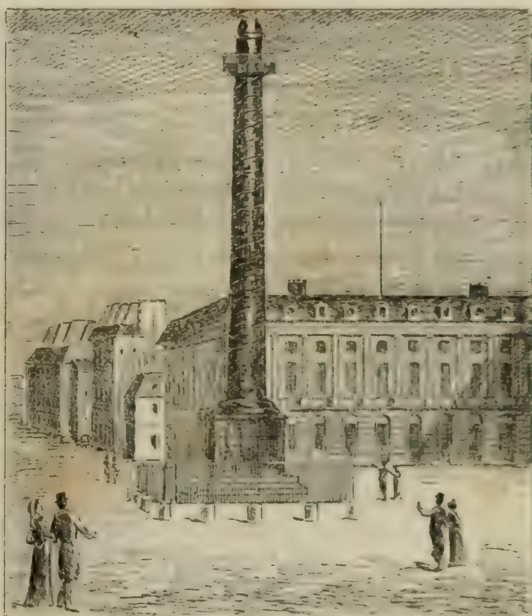
En créant aux instituteurs communaux une existence précaire et misérable, le gouvernement appelait des hommes sans mérite et sans consistance à une des plus hautes fonctions de l'État. Encore n'avait-on songé à offrir à ces instituteurs aucune perspective.

Or, qu'attendre d'hommes isolés, parqués, pour ainsi dire, dans leurs bourgs ou dans leurs villages, confinés à jamais dans leur misère, n'appartenant à aucune association hiérarchique, et n'ayant en conséquence ni l'orgueil fécond que donne l'esprit de corps, ni les excitations qui se puisent dans l'espoir de l'avancement ! Comment ces hommes auraient-ils pu lutter, dans la carrière de l'enseignement, contre les Frères de l'École chrétienne, association compacte, persévérante, et soutenue par le clergé ?

Le travail de M. Guizot était donc sans valeur. Combien n'était pas plus élevé, plus profond, plus digne d'un homme d'État le rapport que Lakanal avait présenté à la Convention, le 26 juin 1793, rapport qui contenait des dispositions semblables à celles-ci : « Tout citoyen pourra ouvrir des cours particuliers, mais il y aura auprès du corps législatif une commission centrale chargée de veiller, sur toute la face de la république, à l'uniformité de l'enseignement. — A certains jours de l'année, les enfants et leur instituteur iront, sous la conduite d'un magistrat, visiter les hôpitaux et les prisons.

Ces jours-là ils suppléeront dans leurs travaux domestiques les citoyens pauvres qui seraient atteints d'infirmité ou de maladie. L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions et à toutes les fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : « *Celui qui instruit est un second père, etc., etc...* » Grandes pensées qui suffisent pour révéler une grande époque[1] !

Mais, depuis que le gouvernement de ce noble pays de France était tombé aux mains d'une oligarchie de financiers et de marchands, tout s'était étrangement rapetissé. Aussi le projet de M. Guizot fut-il favorablement accueilli. Adopté presque sans restrictions par les commissions des deux Chambres, il n'eut à subir dans le parlement que



La colonne Vendôme et la rue Castiglione avant l'érection de la statue, d'après une estampe du temps.

des attaques plus violentes qu'approfondies. M. Salverte demandait qu'au programme de l'instruction primaire on ajoutât la connaissance des droits et des devoirs du citoyen : cette proposition, si patriotique et si sensée, fut rejetée comme inutile. Et, qui le croirait? dans un débat duquel dépendait si étroitement l'avenir du peuple, on ne s'émut que pour savoir si, dans le comité local de sur-

1. Le rapport de Lakanal n'était, au reste, qu'une ébauche lorsqu'il fut présenté à la Convention. C'était un travail qui avait évidemment besoin d'être complété. Ainsi, le chiffre des appointements de l'instituteur est laissé en blanc, et l'on ne s'y prononce pas sur cette question importante; l'instruction primaire est-elle obligatoire?

veillance, le curé serait admis à côté du maire et des habitants notables. Résolue contre le clergé par la Chambre élective, et en sa faveur par la Chambre des pairs, la question allait jeter dans le parlement un nouveau brandon de discorde, lorsqu'enfin la Chambre élective céda. La discussion fut close alors, et l'on vota définitivement l'adoption d'un système qu'on n'avait pas même pris la peine d'étudier. Puis l'on aborda, sans l'avoir étudiée davantage, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'extension abusive du droit de propriété a couvert la terre de révolutions et de crimes. L'abolition de l'esclavage sur une grande partie du globe, l'affranchissement des serfs, la chute de toutes les tyrannies féodales, la suppression des lois de substitution et de primogéniture, ont tour à tour témoigné de l'impatience du monde à porter le joug de la force victorieuse, mensongèrement transformée en domination légitime. Qu'est-ce que l'histoire, sinon le récit de la longue et violente révolte du genre humain contre le droit, mal défini et mal réglé, de celui qui « le premier ayant enclos un terrain, s'avisa « de dire : *ceci est à moi*, et trouva des gens « assez simples pour le croire »!

Mais à de certains abus il faut un jour pour naître, plusieurs siècles pour mourir. En dépit de tous ces formidables essais de rénovation auxquels la France avait été soumise, en dépit de ce dogme de la fraternité humaine emprunté à la législation sublime de l'évangile, et proclamé hautement par le 19e siècle, au plus fort d'une tempête sans exemple et sans nom, le droit de propriété n'avait pas cessé d'être un despotisme absorbant et jaloux. Ce despotisme, il avait vu fléchir devant lui, en mainte occasion, Napoléon lui-même ; la Restauration l'avait respecté jusqu'au scandale ; et le mal était devenu si grand, après la révolution de juillet, qu'aucune entreprise de route, de canal, de chemin de fer, n'était plus possible en France, tant on y méconnaissait ce principe posé par l'immortel auteur du contrat social : « Le droit que chacun a sur son propre fonds est subordonné au droit que la « communauté a sur tous. »

Vaincre, la loi à la main, des résistances aussi aveugles qu'obstinées, était donc devenu indispensable. Le gouvernement dut s'y résoudre. Jusque-là, deux systèmes avaient été successivement en vigueur et n'avaient eu que des résultats déplorables. En attribuant au conseil de préfecture le droit de statuer sur l'indemnité due au citoyen exproprié, la loi du 16 septembre 1807 avait mis trop complètement à la merci de l'administration l'intérêt privé. La loi du 8 mars 1810, au contraire, en remplaçant la juridiction de l'autorité administrative par celle de l'autorité judiciaire, avait pourvu d'une manière insuffisante à l'intérêt général. Il fallait sortir de ces deux voies également dangereuses, et faire du nouveau.

Doués d'une intelligence plus ferme, les ministres n'auraient pu réfléchir sur la matière, sans s'apercevoir qu'il y avait une grande lacune dans la constitution du pays, et qu'il était urgent de créer, non seulement pour le cas particulier dont on avait à s'occuper, mais pour tous les autres cas analogues, une autorité chargée de tenir la balance entre l'administration et les citoyens. Les tribunaux ont pour mission de régler les différends des citoyens entre eux, et non les différends qui s'élèvent entre un citoyen et l'administration ; le conseil d'État, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'est qu'une sorte de bureau consultatif, placé immédiatement sous la dépendance des ministres : que faire donc, en présence des difficultés qui peuvent naître, soit de l'interprétation, soit de l'exécution des lois? Si l'administration s'abstient, le pouvoir abdique ; si elle prononce dans sa propre cause, la loi disparaît sous une interprétation capricieuse, le despotisme est fondé.

Voilà ce qui aurait dû frapper le gouvernement. Il aurait dû comprendre que, lorsqu'entre les ministres, représentants supposés de l'intérêt général, et les citoyens, représentants de l'intérêt privé, il n'existe aucune autorité spécialement investie du

droit de statuer sur l'interprétation et l'exécution de la loi, il arrive toujours de deux choses l'une, ou que le pouvoir reste atteint de paralysie, ou que la liberté succombe.

Ces importantes vérités ne furent pas même entrevues. Dans le projet de loi qu'il présenta aux Chambres, le gouvernement proposa de substituer, et à la juridiction administrative consacrée par la loi du 16 septembre 1807, et à la juridiction judiciaire reconnue par la loi du 8 mars 1810, l'autorité d'un jury composé des principaux propriétaires de la contrée où l'expropriation aurait été jugée nécessaire. Système pitoyable qui conviait des propriétaires à exagérer, au gré de leur avidité commune, le prix des propriétés dont l'État avait besoin ! Système inique, anti-social, qui, dans tout conflit entre l'intérêt privé et l'intérêt général, abandonnait la décision aux représentants naturels de l'intérêt privé [1] !

Ce n'est pas tout : comme s'ils eussent craint de ne pas avoir assez complètement sacrifié l'Etat à l'égoïsme individuel, les ministres eurent soin d'embarrasser l'expropriation pour cause d'utilité publique de formes si lentes, si minutieuses, si compliquées, qu'elles devaient en mainte occasion apporter un obstacle invincible à l'exécution des travaux publics.

Et cependant le projet fut adopté par les deux Chambres, après une discussion qui montra combien était dépourvue de grandeur et d'équité la domination de la bourgeoisie. Il était dit, par exemple, dans le projet, que, lorsque l'exécution de travaux exécutés sur une partie de la propriété serait de nature à augmenter la valeur des autres parties, cette augmentation entrerait en ligne de compte dans l'évaluation de l'indemnité. Rien de plus juste assurément; car, puisqu'on tenait compte des dépréciations, pourquoi n'aurait-on pas tenu compte de la plus-value ? Eh bien, ce principe de la plus-value, M. Molé osa, dans la Chambre des pairs, l'appeler un principe redoutable, odieux ; et pour prouver qu'il était injuste, M. Villemain fit remarquer qu'il rendait les propriétaires spéculateurs malgré eux, et leur offrait comme paiement une chance de profit dont ils pouvaient, à la rigueur, ne pas se soucier ! On doit cette justice au gouvernement qu'il ne négligea rien pour défendre le principe en question contre d'aussi grossiers sophismes. Vains efforts ! Il fut décidé que la prise en considération de la plus-value, au lieu d'être impérative, serait simplement facultative de la part des jurés-propriétaires. C'était l'annuler.

La loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique fut adoptée définitivement le 20 juin 1833 ; elle comblait la mesure des usurpations de la bourgeoisie. « Les lois, a « dit Rousseau dans le *Contrat social*, sont « toujours utiles à ceux qui possèdent, et « nuisibles à ceux qui n'ont rien ; d'où il « suit que l'état social n'est avantageux aux « hommes qu'autant qu'ils ont tous quel- « que chose, et qu'aucun d'eux n'a rien de « trop. »

La session de 1833 finissait à peine : soudain l'alarme est semée dans les esprits. On raconte que des travaux, depuis longtemps redoutés, sont poursuivis avec une ardeur menaçante ; que, malgré l'opinion, malgré la Chambre, le pouvoir élève autour de la capitale des forts qui serviront à la contenir ou à la détruire. A cette nouvelle étrange, Paris tout entier s'agite ; les journaux de l'Opposition, d'un commun accord, s'indignent et protestent ; le *National* rappelle la *Restauration*, ses noirs projets, le système des fortifications proposé en 1826 par M. de Clermont-Tonnerre. On touchait à l'anniversaire des trois journées : chacun crut toucher à la révolte. Intimidé, le ministère fit déclarer par tous ses organes que les inquiétudes de la population étaient mal fondées, et le *Moniteur* annonça officiellement la suspension des travaux.

1. Ce système absurde a porté les fruits qu'on en devait attendre. Depuis, on a vu des jurys de propriétaires condamner l'État à payer aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique, une indemnité beaucoup plus considérable que celle que ces propriétaires dépossédés avaient eux-mêmes demandée ! Ce fait dispense de tout commentaire.

Ces déclarations avaient été accueillies avec défiance; elles suffirent néanmoins et conjurèrent l'orage. Le gouvernement, d'ailleurs, tenait en réserve, pour la fête prochaine, un coup de théâtre dont il savait bien que l'effet serait irrésistible sur une race de soldats. Le 29 juillet, tandis que, chantant, par mégarde sans doute, l'hymne de la liberté reconquise, la foule se pressait vers la place Vendôme, un voile se détacha tout-à-coup du haut de la spirale de bronze, et la statue de l'homme impérial fut aperçue debout sur la colonne formée de la matière de ses victoires. D'immenses acclamations s'élevèrent. En un instant, tous ces hommes avaient oublié leurs misères présentes et leur indignation de la veille. Car les peuples ont, comme les enfants, des colères qu'on apaise avec des hochets.

Quoi qu'il en soit, la polémique soulevée par le projet d'embastiller Paris ne tarda pas à prendre un autre cours. Mais le gouvernement n'avait pas cessé de couver cette idée fatale, que nous verrons plus tard se reproduire et prévaloir. Toutes les fois que la force n'existe pas dans le pouvoir par l'unité, il faut qu'elle s'y introduise par la violence.

Déjà, en effet, la monarchie semblait avoir épuisé ses ressources. Un de ses partisans les plus téméraires, M. Viennet, venait de prononcer, du haut de la tribune, ces mots d'une franchise grossière : *la légalité actuelle nous tue;* l'administration, de toutes parts, se plaignait de l'impuissance de ses caprices, et la société vacillait éperdue entre l'arbitraire et l'esprit de révolte.

L'ardeur des passions populaires était entretenue, à cette époque, par les *crieurs publics*, agents actifs des feuilles démocratiques et moniteurs ambulants de l'insurrection. Mais, devant eux, la loi était muette et le pouvoir désarmé. Le préfet de police, M. Gisquet, eut recours au despotisme. Le droit de timbre, d'après la législation existante, ne devait peser que sur les journaux et sur les papiers-nouvelles : M. Gisquet l'étendit aux brochures et fit arrêter tout distributeur rebelle à l'établissement de cet impôt forcé. Assignée devant les tribunaux, la police fut condamnée par eux de la manière la plus humiliante et la plus formelle; mais elle se crut assez forte pour braver la justice, et les arrestations continuèrent.

Alors se passa, au centre de Paris, une scène plus émouvante que celle par laquelle Hampden avait ouvert la révolution d'Angleterre.

Parmi les journaux consacrés, en 1833, à la propagande des idées démocratiques, le *Populaire* et le *Bon Sens* étaient particulièrement menacés par le nouveau système de persécutions que la police avait adopté. Rédigé avec beaucoup de hardiesse et de verdeur par M. Cabet, le *Populaire* agissait puissamment sur la partie vive de la nation. Le *Bon Sens* était plus timide, mais il se distinguait entre tous les journaux, par l'appel incessant et direct qu'il faisait à l'intelligence du peuple. Non content de publier presque chaque jour et à plusieurs milliers d'exemplaires les brochures qu'il jugeait utiles à la cause du prolétariat, le *Bon Sens* s'était imposé la loi d'admettre, dans des colonnes réservées sous le titre de *Tribune des Prolétaires*, les œuvres sorties de la plume des ouvriers. Beaucoup d'entre eux parurent dans cette arène intellectuelle, et il se trouva que des tailleurs, des cordonniers, des ébénistes, cachaient des hommes d'Etat, des philosophes, des poètes. Il devenait ainsi manifeste que le régime inauguré en 1789 n'avait pas enfanté la liberté véritable, puisque tant de facultés précieuses étaient restées sans emploi, puisque tant d'aptitudes avaient été déplacées et les fonctions sociales distribuées au gré du hasard, puisque des hommes d'élite s'étaient vus plongés vivants dans le tombeau des ateliers modernes, puisqu'enfin la société, victime d'un système d'exclusion et d'étouffement, avait été condamnée à perdre des trésors d'intelligence et de poésie enfouis à jamais dans le sein du peuple! Telle était la démonstration glorieuse qu'avait entreprise le *Bon Sens*, sous la direction de MM. Cauchois-Lemaire et Rodde.



Inauguration de la statue de la colonne Vendôme

D'APRÈS LEILLOT



M. Rodde sur la place de la Bourse (1).

Un patriotisme réfléchi et plein de réserve, beaucoup de fermeté dans la modération et d'urbanité dans les attaques, un esprit fin et délicat, un style sculpté avec soin, un talent composé de bon goût, d'ironie subtile et d'atticisme, voilà par quelles qualités se faisait remarquer M. Cauchois-Lemaire.

M. Rodde, au contraire, était un homme d'une impétuosité sans égale, et n'ayant jamais su l'art des ménagements. Il ne connaissait pas la peur et la comprenait à peine. Son style était brutal, quoique ennobli souvent par la passion; sa sensibilité, violente et sauvage, éclatait tour à tour en élans de tendresse, de générosité, et en invincibles transports de colère. Du reste, par une sorte de contradiction bizarre, il était aussi modéré dans ses opinions que fougueux dans ses sentiments. Ennemi de toutes les idées trop hardies et de tous les partis extrêmes, il

1. Gravure tirée de la Biographie de Louis Blanc. (Roy, éditeur.)

s'était toujours tenu un peu à l'écart des républicains, bien qu'il combattît leurs adversaires avec une énergie indomptable; timide par l'esprit, audacieux par le cœur.

A un homme de cette trempe, l'affaire des crieurs publics offrait une occasion admirable de se montrer tout entier. Apprenant que, malgré les décisions de la justice et en violation des lois, la police faisait arrêter les distributeurs, M. Rodde écrivit à tous les journaux, le 8 octobre 1833, que, le dimanche suivant, à deux heures après midi, il irait sur la place de la Bourse distribuer les brochures dont on avait arbitrairement saisi plusieurs exemplaires. Sa résolution était prise, et il la faisait connaître à tous ; il allait défendre son droit jusqu'à la mort.

A cette nouvelle, plusieurs amis de M. Rodde courent chez lui pour le détourner de son dessein. On lui représente qu'après avoir bravé avec tant d'insolence l'autorité de la magistrature, la police osera tout ; que la résistance annoncée ne peut avoir qu'une issue sanglante ; qu'il sera inévitablement meurtrier, puis victime, et qu'il va mettre Paris en feu. C'était l'avis de la plupart, l'avis d'Armand Carrel lui-même.

Cependant, au jour indiqué, une foule immense stationnait, dès midi, sur la place de la Bourse. Quelques élèves de l'École polytechnique et un grand nombre de gardes nationaux en costume parcouraient la place d'un air inquiet. Jamais attente n'avait été plus solennelle. Les fenêtres étaient garnies de spectateurs. Comment allait finir cette lutte étrange? Déjà le bruit courait, dans certains groupes, que M. Rodde ne paraîtrait pas, lorsque tout à coup, à deux heures précises, un grand mouvement se fit dans la foule, et l'on vit, au milieu du peuple ému, s'avancer un homme à la taille athlétique, à la démarche hautaine, au regard enflammé. Deux pistolets étaient dans la boîte que portait cet homme, et il avait le costume des crieurs publics : une blouse amaranthe et un chapeau verni sur lequel on lisait ces mots : *Publications patriotiques*. L'air fut ébranlé de mille cris : Vive le défenseur de la liberté! Vive M. Rodde! Respect à la loi! Les chapeaux étaient levés en l'air, les mouchoirs étaient agités aux fenêtres ; des gardes nationaux se pressaient autour de l'intrépide distributeur, prêts à le défendre ou à le venger. Mais le pouvoir avait eu peur de sa propre violence. La distribution se fit sans obstacle. Ayant de la sorte accompli sa promesse, M. Rodde voulut se retirer. Il l'essaya en vain. Entouré, entraîné, porté par la multitude, il dut chercher refuge dans la maison Lointier. Un instant après il paraissait sur le balcon et conjurait le peuple de se montrer, en cette circonstance, digne et capable de la liberté. A la nuit tombante, la foule avait disparu. Un calme profond régnait dans Paris ; et l'on n'entendait plus, sur la place de la Bourse et aux environs, que le pas mesuré des patrouilles vigilantes.

Mais à cette société où tout n'était que haine, oppression et désordre, chaque jour apportait un sujet nouveau d'inquiétude. Vers la fin du mois d'octobre, des coalitions d'ouvriers s'étaient formées sur tous les points du royaume, et l'on passait de l'anarchie politique à l'anarchie sociale. A Lyon, les ouvriers charrons et les ouvriers tireurs d'or cessèrent leurs travaux. A Caen, les ouvriers menuisiers s'ameutèrent, réclamant une réduction du temps de travail. Au Mans, les ouvriers tailleurs avaient déserté leurs ateliers ; les maîtres appelèrent des ouvriers étrangers et prirent des arrangements avec eux. Plus heureux que leurs frères du Mans, les porcelainiers de Limoges parvinrent à faire adopter leur tarif. Mais ce fut à Paris, surtout, que ce mouvement de la classe laborieuse éclata d'une manière poignante et redoutable. Les ouvriers bijoutiers demandaient une diminution d'une heure dans la journée de travail. Le 20 octobre, ils se réunirent, au nombre de douze ou quinze cents, à la barrière des Amandiers ; et là ils décidèrent qu'ils formeraient une association de secours mutuels ; qu'ils se grouperaient en *divisions* de vingt membres dont chacune choisirait un délégué, et que les délégués réunis nommeraient une commission de cinq

membres chargée de traiter avec les fabricants. Le 27 octobre, une réunion d'ouvriers cordonniers eut lieu à la barrière du Maine, et une commission fut nommée pour proposer et débattre une augmentation de salaire. Les garçons boulangers, dont le travail est si rude et la vie si courte, avaient aussi élevé la voix pour que l'existence leur fût mesurée avec moins de cruauté et d'avarice ; ils consentirent, néanmoins, à travailler au taux de l'ancien tarif pendant tout le temps nécessaire à l'établissement d'un tarif nouveau, et les syndics de la boulangerie furent choisis comme arbitres. Enfin, et pour terminer cette lamentable énumération, le 28 octobre, une assemblée de plus de trois mille tailleurs, réunie à la Rotonde, barrière du Maine, décidait ce qui suit :

« Considérant que, par une circulaire en « date du 28 octobre courant, les maîtres-« tailleurs ont été invités à se réunir entre « eux pour s'entendre contre les ouvriers ; « que, par suite de cette coalition autorisée « par la police, plusieurs ateliers de maîtres-« tailleurs ont été fermés, l'assemblée arrête « les mesures ci-après : 1° la société philan-« thropique des ouvriers tailleurs vote à l'u-« nanimité qu'elle met à la disposition de « son conseil les fonds de la société, pour « créer un établissement de travail ; 2° l'éta-« blissement ne vendra, strictement, que le « prix courant de la marchandise, prise de « première main ; 3° le conseil de la société « philanthropique réglera les intérêts de l'é-« tablissement, et des mesures seront prises « pour en faire l'ouverture avant la fin de la « semaine ; 4° les ouvriers sont organisés « par compagnie de vingt pour la distribu-« tion des secours qui leur sont nécessaires ; « dans chaque compagnie, les ouvriers de « cette corporation provisoire se nourriront « à l'instar des militaires. Les ouvriers tra-« vaillant chez les maîtres dont l'ouvrage ne « peut éprouver aucune augmentation, s'en-« gagent volontairement à apporter leurs « dons, par versement fixe, pour les ouvriers « sans travail. »

Ainsi, le principe inhumain de la concurrence portait ses fruits ! Ainsi, sous le gouvernement imbécile du *laissez-faire et du laissez-passer*, la guerre commençait entre le maître et l'ouvrier, guerre petite à son origine, mais d'une portée sublime et formidable ; car elle devait avoir pour résultat final de compléter les victoires de l'Évangile, par l'abolition du prolétariat, seconde forme de l'esclavage.

Cette portée des coalitions, les ministres avaient la vue trop courte pour l'apercevoir. Dans les symptômes d'une prochaine révolte du monde, dans les premiers tressaillements d'une race proclamée libre et pourtant asservie, leur ignorance ne vit que quelques tentatives factieuses, et un vaste système d'arrestations s'organisa.

Une association républicaine s'était formée pour la défense de la liberté individuelle et de la liberté de la presse ; et cette association comprenait divers comités [1]. Le comité d'enquête fut chargé de recueillir tous les faits relatifs aux arrestations ; et ces faits furent exposés, dans un rapport aussi poignant qu'énergique, par M. Pagnerre, l'un des secrétaires du comité d'enquête. Le rapport reçut une publicité considérable, souleva une polémique ardente... Mais on dissipa les réunions d'ouvriers par la force ; on contint les mécontents par la menace. De pauvres journaliers furent traités en malfaiteurs ; les prisons se remplirent, et les ministres crurent avoir pourvu suffisamment au salut de la civilisation menacée !

Mais ce qui échappait à la sagacité du gouvernement, ses ennemis le mettaient en relief avec un zèle infatigable, tantôt découvrant les plaies, tantôt cherchant les remèdes.

Déjà au mois de février 1833, un grand citoyen, M. Charles Teste, avait publié un projet de constitution qui avait pour bases

1. Ces comités se composaient de MM. Lafayette, Garnier Pagès, Cormenin, Voyer d'Argenson, Joly, Audry de Puyraveau, Cabet, députés ; A. Carrel, A. Marrast Guinard, J. Bernard, Pagnerre, Dupont, Marie, Boussi, Rittiez, Audriat, Boissaye, Conseil, Desjardins, G. Cavaignac, Marchais, Fenet, E. Arago.

les deux articles que voici : « Tous les biens « mobiliers ou immobiliers renfermés dans « le territoire national, ou possédés ailleurs « par les membres de la société, appartien- « nent au peuple qui, seul, peut en régler la « répartition. — Le travail est une dette que « tout citoyen valide doit à la société ; l'oisi- « veté doit être flétrie comme un larcin et « comme une source intarissable de mau- « vaises mœurs. » Toutes les dispositions du projet portaient l'empreinte de ce courageux et noble puritanisme. C'est ainsi que M. Charles Teste établissait des comités de réformateurs chargés de veiller sur les mœurs publiques et de faire dépendre de l'accomplissement des devoirs d'honnête homme l'exercice des droits de citoyen. Mais de semblables dispositions n'étaient de nature ni à être acceptées, ni à être comprises, au milieu d'une civilisation profondément corrompue. Et M. Charles Teste lui-même était si loin de se faire illusion sur l'état des esprits, que, pour ménager le voltérianisme de plusieurs de ses amis, il s'était abstenu de donner pour fondement à sa constitution le sentiment religieux, qu'il savait être la source de toute poésie, de toute force et de toute grandeur.

Il fallait pourtant que cette civilisation égarée retrouvât son chemin ; car elle marchait évidemment vers quelque horrible catastrophe. Dans des écrits où malheureusement l'autorité de la science était affaiblie par les couleurs trop vives de la passion et de la haine, les républicains établirent que, depuis plusieurs siècles, le prix des objets de subsistance s'était accru dans une proportion beaucoup plus forte que le taux des salaires ; que le peuple n'avait gagné à l'abolition du servage qu'un sentiment de dignité qui lui rendait plus amer son asservissement réel ; que le mouvement de la population, dans les hôpitaux, avait pris un développement monstrueux ; que, dans l'espace de moins d'un demi-siècle, et sous l'influence du régime des *tours* rendu nécessaire par l'accroissement des infanticides, le rapport des enfants trouvés à la population avait plus que triplé ; que, dans l'espace de dix ans, le nombre des détenus pour dettes avait suivi la même progression ; que, de 1811 à 1833, le nombre des faillites avait quintuplé ; que, de 1809 à 1831, les engagements du mont-de-piété s'étaient accrus de 70 pour cent ; que la consommation annuelle de la viande, qui, d'après Lavoisier, était de 40 livres par personne en 1789 ; et, d'après Sauvepain, de 14 livres 3/4 en 1806 ; et, d'après Chaptal, de 11 livres 1/3 en 1812, avait fini par tomber au-dessous de 8 livres, chiffre de cette consommation en 1826 ; et que le peuple descendait ainsi, par une pente irrésistible, vers l'extrême misère, c'est-à-dire, vers les bouleversements ou la mort.

Sur ces entrefaites, la *Société des Droits de l'Homme* publia un manifeste brûlant. Faible d'abord, elle avait pris possession de la France rapidement et avec empire. En 1833, sa puissance, à Paris, reposait sur l'ardeur de plus de trois mille sectionnaires, orateurs de club ou combattants ; et elle agitait la province par une foule de sociétés qui, sur les principaux points du royaume, s'étaient formées en son nom et à son image. Entretenir l'élan imprimé au peuple en 1830, alimenter l'enthousiasme, préparer les moyens d'attaque en élaborant les idées nouvelles, tenir en haleine l'opinion et souffler sans cesse aux âmes atteintes de langueur la colère, le courage, l'espérance, tel était son but, et elle y avait marché la tête haute, avec une énergie, avec un vouloir extraordinaires. Souscriptions en faveur des prisonniers politiques ou des journaux condamnés, prédications populaires, voyages, correspondances, tout était mis en œuvre. De sorte que la révolte avait, au milieu même de l'État, son gouvernement, son administration, ses divisions géographiques, son armée.

C'était un grand désordre, sans doute ; mais il y avait là, du moins, un élément de vitalité, un principe de force. Des idées de dévoûment s'associaient à ces projets de rébellion ; dans cette lutte de tous les instants, le sentiment de la fraternité s'exaltait, on s'y exerçait à jouer avec le péril, on y vivait

enfin d'une vie pleine de sève. *La Société des Droits de l'Homme* était nécessaire en ce sens qu'elle réagissait contre l'action énervante qui, sous une oligarchie de gens d'affaires, tendait à précipiter la nation dans les sordides anxiétés de l'égoïsme et l'hébêtement de la peur. La France était poussée par le régime victorieux dans des voies si impures, que l'agitation y était devenue indispensable pour ajourner l'abaissement des caractères : l'anarchie faisait contrepoids.

Vers le milieu de l'année, d'assez graves dissidences avaient partagé en deux camps la *Societé des Droits de l'Homme;* les uns voulaient rompre brusquement avec les préjugés qu'il s'agissait de détruire et les tyrannies qu'on avait juré de renverser; les autres recommandaient, comme plus sûres, les voies de la persuasion, les voies indirectes. Après de longs balancements, les deux partis se rapprochèrent; un comité central fut nommé en vue d'une direction plus décidée; et dans ce comité, composé de MM. Voyer-d'Argenson, Guinard, Berrier-Fontaine, Lebon, Vignerte, Godefroi Cavaignac, Kersausie, Audry de Puyraveau, Beaumont, Desjardins et Titot, on arrêta qu'une solennelle déclaration de principes serait publiée et adressée à tous les journaux patriotiques, à toutes les associations, à tous les réfugiés politiques.

Le programme de la *Société des Droits de l'Homme* demandait : un pouvoir central, électif, temporaire, responsable, doué d'une grande force et agissant avec unité; — la souveraineté du peuple mise en action par le suffrage universel; — la liberté des communes, restreinte par le droit accordé au gouvernement de surveiller au moyen de ses délégués les votes et la compétence des corps municipaux; — un système d'éducation publique tendant à élever les générations dans une communauté d'idées, compatible avec le progrès; — l'organisation du crédit de l'État; — l'institution du jury généralisée; — l'émancipation de la classe ouvrière, par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'association; — une fédération de l'Europe, fondée sur la communauté des principes d'où découle la souveraineté du peuple, sur la liberté absolue du commerce et sur une entière égalité de rapports.

Ces vues étaient développées et justifiées dans un exposé aussi lumineux qu'incisif. Puis, venait la *Déclaration des Droits de l'Homme*, telle que l'avait présentée à la Convention Maximilien Robespierre [1].



Maximilien Robespierre.

(1759-1794.)

L'évocation de ce nom fameux et terrible fit scandale. De fait, il y avait eu deux hommes dans Robespierre : le philosophe et le

1. Voici le texte de cette déclaration dont tant de gens parlent sans la connaitre :

Art. 1er. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le developpement de toutes ses facultes.

2. Les principaux droits de l'homme sont ceux de *pourvoir a la conservation de l'existence* et de la *liberté*.

3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la difference de leur forces physiques et morales.

L'egalité des lois est etablie par la nature; la societe, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force, qui la rend illusoire.

4. La liberte est le pouvoir qui appartient à l'homme

tribun. Comme philosophe, il n'avait pas été certainement aussi hardi que Jean-Jacques Rousseau, que Mably, que Fénelon. Mais, comme tribun, il avait amassé contre lui un trésor de vengeances; supérieur par le dévoûment à ces guerriers de l'ancienne Rome qui se dévouaient aux dieux infernaux, lui, dans un but héroïque et avec une magnanimité farouche, il avait voué son nom à l'exécration des siècles à venir, il avait été de ceux qui disaient : « Périssent nos mémoi- « res, plutôt que les idées qui feront le salut

d'exercer, à son gré, toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde.

5. Le droit de s'assembler paisiblement, le droit ds manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

6. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer, à son gré, de *la portion du bien qui lui est garantie par la loi*.

7. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

8. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de ses semblables.

9. Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

10. La société est obligée de pourvoir à la substance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

12. Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

12. Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune.

13. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

14. *Le peuple est souverain*; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.

Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

15. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

16. La loi doit être égale pour tous.

17. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

18. Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique; elle n'est point une loi.

19. Dans tout état libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple *bon* et le magistrat *corruptible*, est vicieuse.

20. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple, qui doit concourir à la volonté générale. Chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

21. Tous les bons citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

22. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

23. Pour que ces droits ne soient point illusoires, et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

24. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

25. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle, et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul; le respect même de la loi défend de s'y soumettre; et, si on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

26. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu; ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en font l'objet; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

27. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

28. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Il y a oppression contre chaque membre du corps social, lorsque le corps social est opprimé.

29. Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

30. Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

31. Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression, est le dernier raffinement de la tyrannie.

32. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

33. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

34. Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

35. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même état.

36. Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

37. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme des brigands rebelles.

38. Les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont

« du monde » ; et il s'était rendu responsable du chaos, jusqu'au jour où, voulant retenir la révolution qui se noyait dans le sang, il disparut entraîné par elle. Vaincu dont l'histoire fut écrite par les vainqueurs. Robespierre avait laissé une mémoire maudite : en essayant de la réhabiliter, la *Société des Droits de l'Homme* commettait une imprudence et multipliait les obstacles à vaincre.

La publication du manifeste fut donc accueillie avec des sentiments divers mais également passionnés. De presque toutes les villes importantes du royaume, de tous les quartiers de Paris, la *Société des Droits de l'Homme* reçut des adresses d'adhésion. Et, d'un autre côté, les écrivains de la Cour, les publicistes de la bourgeoisie, se répandirent contre le manifeste en malédictions et en injures. La *Déclaration des Droits de l'Homme* portait, article 6 : « La propriété est le droit « qu'a chaque citoyen de jouir à son gré de « la portion de bien qui lui est garantie par « la loi. » Cette définition si juste[1] devint le sujet de commentaires empoisonnés. « Vous l'avouez donc enfin, s'écrièrent avec « un effroi simulé les partisans de la monar- « chie, ce qu'il vous faut, c'est le partage « des biens. Continuateurs de Robespierre, « c'est la loi agraire que vous demandez! »

Les mots de loi agraire, de partage de biens, retentirent bientôt en France, du nord au midi, de l'est à l'ouest ; et, pour donner plus de solennité à l'accusation, M. Dupin aîné lut à l'audience de rentrée de la Cour de Cassation, un discours dans lequel il présentait la république comme menaçant « de « mettre chaque propriétaire à la portion « congrue. »

Jamais calomnie plus téméraire n'avait été lancée contre un parti dans un langage plus grossier. Pour toute réponse, les feuilles républicaines rappelèrent en quels termes Robespierre avait développé devant la Convention la définition donnée par lui au droit de propriété :

« Je vous proposerai d'abord quelques ar- « ticles nécessaires pour compléter vos théo- « ries sur *la propriété!*..... Que ce mot n'a- « larme personne ; âmes de boue qui n'esti- « mez que l'or, je ne veux point toucher à

des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.

1. Cette définition est d'une telle exactitude, qu'on ne conçoit pas qu'elle ait pu être attaquée, surtout par des légistes comme M. Dupin, car :

1° La loi civile pourrait ne pas admettre le droit successif, mais elle l'accepte ; en l'acceptant, elle le crée, et se réserve le droit de le modifier, en consultant les intérêts politiques et économiques de la société.

Mais, soit que la loi ordonne l'égalité absolue dans les partages entre les enfants ou les héritiers d'un citoyen, soit qu'elle autorise dans la succession un prélèvement quelconque appelé du nom de *majorat* ou de tout autre nom, et que le partage du reste de la succession soit soumis à la règle générale de l'égalité, toujours est-il que, dans une hérédité donnée, chacun reçoit une part, une portion de biens, portion que la loi lui garantit. Le droit de propriété de l'héritier qui vient d'appréhender sa part dans une succession, ne peut donc se traduire autrement que par ces mots : Le droit de jouir de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. Tout autre traduction ne serait pas exacte.

La définition du droit de propriété, telle qu'elle est donnée par la déclaration de Robespierre, est donc seule conciliable avec les modifications que les lois de succession apportent à chaque propriété après la mort de chaque citoyen.

2° Le droit naturel pur, tel qu'il est conçu *à priori* par ses professeurs, serait inconciliable avec tout état social. Aussi, les philosophes de cette école disent-ils que, dans l'état de société, l'homme fait le sacrifice d'une *portion* de sa liberté, pour que l'autre *portion* lui soit garantie. Dès lors la liberté sociale devrait être rationnellement définie ainsi : *la portion de liberté garantie par la loi.*

Le droit absolu de propriété serait, comme la liberté absolue, incompatible avec l'état de société. Aussi, l'homme social est obligé de faire le sacrifice d'une portion de sa propriété, comme il fait le sacrifice d'une portion de sa liberté, pour que l'autre portion de sa propriété lui soit garantie. Dès lors, le droit de propriété, dans l'état de société, ne doit être défini rationnellement qu'en ces termes : *le droit de jouir de la portion de biens garantie par la loi.*

3° La définition se justifie bien mieux, lorsque l'on considère la propriété sous son aspect véritablement utile à l'homme.

Le droit de propriété réellement utile à un homme, ce n'est pas le droit de se dire propriétaire de telle terre ou de tel capital, mais c'est la jouissance libre et garantie des *revenus* et des *fruits* de cette terre ou de ce capital. Un exemple va rendre la pensée sensible : si la loi garantissait votre droit de propriété sur une terre, mais si, en même temps, elle frappait le revenu d'un impôt qui l'absorbât, la loi ne vous garantirait qu'un droit de propriété vague et inutile, un parchemin. La propriété utile consiste donc principalement dans la jouissance et la libre disposition du revenu.

Mais jamais personne n'a mis en doute, je pense, que la société n'eût le droit de prélever une portion annuelle du revenu sous le nom d'impôt ou de contribution. Dès lors la société ne laisse aux propriétaires, ne garantit aux propriétaires qu'une *portion* du revenu, c'est-à-dire de la propriété utile.

La propriété est donc encore, même pour les partisans du droit naturel, le droit de jouir de la *portion* de biens, de la *portion* de revenus garantie par la loi.

« vos trésors, quelque impure qu'en soit la « source. Vous devez savoir que cette loi « agraire, dont vous avez tant parlé, n'est « qu'un fantôme créé par les fripons pour « épouvanter les imbéciles..... Il s'agit bien « plus de rendre la pauvreté honorable que « de proscrire l'opulence ; la chaumière de « Fabricius n'a rien à envier au palais de « Crassus : j'aimerais bien autant, pour mon « compte, être l'un des fils d'Aristide, élevé



Voyer d'Argenson.
(1771-1842.)

« dans le Prytanée aux dépens de la répu« blique, que l'héritier présomptif de Xer« cès, né dans la fange des Cours, pour oc« cuper un trône décoré de l'avilissement du « peuple, et brillant de la misère publique. « Posons de bonne foi les principes du droit « de propriété : il le faut d'autant plus qu'il « n'en est point que les vices des hommes « aient cherché à envelopper de nuages plus « épais. Demandez à ce marchand de chair « humaine ce que c'est que la propriété..... « Il vous dira, en montrant cette longue « bière qu'il appelle un navire, où il a en« caissé et serré des hommes qui paraissent « vivants : Voilà mes propriétés ; je les ai « achetées tant par tête. Interrogez le gen« tilhomme qui avait des terres, des vas« saux, et qui croit l'univers bouleversé de« puis qu'il n'en a plus.... Il vous donnera « de la propriété des idées à peu près sem« blables. Interrogez les augustes membres « de la dynastie capétienne..... ils vous di« ront que la plus sacrée de toutes les pro« priétés est sans contredit le droit hérédi« taire dont ils ont joui de toute antiquité, « d'opprimer, d'avilir et de s'assurer légale« ment et monarchiquement les vingt-cinq « millions d'hommes qui habitaient le terri« toire de la France, sous leur bon plai« sir. »

Au reste, la définition qui, présentée sous le nom de Robespierre, semblait si menaçante à M. Dupin, elle appartenait à Mirabeau, comme le fit très bien observer Armand Carrel. « Qu'est-ce que la propriété, « avait dit Mirabeau, soutenant, contre l'abbé « Maury, dans l'Assemblée Constituante, « que les biens du clergé devaient être dé« clarés biens nationaux? La propriété est « *un bien acquis en vertu des lois.* » Et l'abbé Maury avait répondu : « Si notre propriété « est légitime depuis quatorze siècles, elle « doit l'être à jamais : car une propriété est « nécessairement inamovible, et il y a con« tradiction entre ces deux termes : pro« priété et amovibilité. »

Sieyès, à son tour, avait prononcé, en défendant les dîmes du clergé, ces paroles célèbres : « Les dîmes sont placées dans la « classe des propriétés légitimes, bien que « nuisibles à la chose publique. Vous voulez « être libres et vous ne savez pas être jus« tes. »

On le voit, en attaquant le caractère social donné à la propriété par la *Déclaration des Droits de l'Homme ;* en affirmant, après l'abbé Maury, après Sieyès, que la propriété n'est qu'*un droit inhérent à l'individu*, M. Dupin ne prenait pas garde qu'il condamnait, et la révolution de 1789, et les travaux de l'Assemblée Constituante, et tout ce qui avait amené le triomphe de cette bourgeoisie dont

il se portait, lui, M. Dupin, l'avocat et le champion! Car enfin, s'il était vrai que la loi ne dût pas, même dans l'intérêt et pour le salut de la société, limiter, régler, restreindre dans son extension inique et exagérée ce *droit inhérent à l'individu*; s'il était vrai, selon l'affirmation monstrueuse et impie de Sieyès, qu'une « propriété pût être légi-« time, quoique nuisible à la chose publi-« que »; la bourgeoisie s'était donc rendue coupable d'une affreuse spoliation, lorsqu'en 1789 elle avait aboli les droits féodaux, les jurandes, les banalités, les dîmes, les substitutions; lorsqu'elle avait mis législativement des bornes à la faculté des donations entre vifs et testamentaires; lorsqu'elle avait décrété le partage égal des héritages; lorsque naguère encore, ses représentants avaient fait une loi sur l'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE!

Ainsi éclatait la mauvaise foi des dominateurs du jour. Opresseurs, fils d'opprimés, ils reniaient dans l'ivresse de leur fortune le principe même de leur élévation, et ils ne rougissaient pas de s'armer contre le prolétariat d'une doctrine qu'ils avaient déclarée infâme lorsque la noblesse s'en était servie contre eux. Enseignement grave et qui donne à la publication du manifeste de la *Société des Droits de l'Homme* une véritable importance historique!

Mais, sous un autre aspect, l'importance de cette publication ne fut pas moindre; et il en résulta, au sein du parti démocratique, des débats du plus haut intérêt.

Le manifeste ne se prononçait qu'avec réserve sur la liberté de la presse et la liberté, individuelle; et l'on y insistait beaucoup, au contraire, sur la nécessité d'organiser vigoureusement le pouvoir. Une fraction notable du parti républicain en prit ombrage. La *Tribune* appuya le manifeste sans l'adopter entièrement; et il fut critiqué, comme n'ayant pas assez tenu compte du principe de liberté, par trois hommes d'un patriotisme éprouvé et d'un talent incontestable: M. Armand Carrel, rédacteur du *National;* M. Anselme Pététin, rédacteur du *Précurseur de Lyon;* et M. Martin Maillefer, rédacteur du *Peuple souverain de Marseille*. De quel côté se trouvait la vérité?

Qu'on suppose deux hommes prêts à se mettre en route: l'un, bien portant, alerte, vigoureux; l'autre, malade et blessé. Avant la révolution de 1789, le pouvoir, au lieu de tendre la main au second, ne songeait qu'à faire marcher le premier plus à l'aise encore et plus vite. En 1789, ce fut autre chose: le



M. Vignerte.

pouvoir fut enchaîné, et l'on dit aux deux hommes: « La route est libre: vos droits sont égaux; marchez.» Et cependant le faible pouvait répondre: « Mais qu'importe que la route soit déblayée? Ne voyez-vous pas que je suis malade; que le sang coule de mes propres blessures; que le poids de mon propre corps m'épuise et que mes pieds nus se meurtrissent sur les cailloux du chemin? Qu'aucune protection spéciale ne soit accordée à mon voisin, il peut s'en passer, car il est ingambe et fort; mais moi?... Que me parlez-vous des droits égaux? C'est une raillerie cruelle! »

Voilà le langage qu'en 1789 auraient pu tenir les prolétaires. Ne trouvaient-ils pas en effet la bourgeoisie en possession de tous les instruments de travail, en possession du sol, du numéraire, du crédit, des ressources que donne la culture de l'intelligence? Quant à eux, n'ayant ni propriétés, ni capitaux, ni avances, ni éducation, ne pouvant économiser sur le labeur de la veille de quoi subir sans danger le chômage du lendemain, quel prix devaient-ils attacher au don de la liberté, définie métaphysiquement et considérée comme un droit? Que leur importait le droit d'écrire et de discuter, à eux qui n'en avaient ni la faculté, ni le loisir? Que leur importait le droit de vivre à l'abri des vexations du roi ou des courtisans, à eux qui échappaient à ces vexations par leur obscurité même et leur misère? Que leur importait le droit d'être athée à eux qui, pour ne pas maudire la vie, avaient besoin de croire à Dieu? Que leur importait le droit de s'élever en faisant fortune, à eux qui manquaient des instruments nécessaires pour s'enrichir? La liberté politique, la liberté de conscience, la liberté d'industrie, conquêtes si profitables à la bourgeoisie, n'étaient donc pour eux que des conquêtes imaginaires, dérisoires, puisqu'ayant le *droit* d'en profiter, ils n'en avaient pas la *faculté*.

C'est ce qui ne tarda pas à être compris. Sous la Convention, des penseurs audacieux purent se lever et dire : pour qui donc la révolution a-t-elle été faite? Est-ce pour cette foule gémissante des prolétaires qui a si puissamment aidé la bourgeoisie à renverser la Bastille, à vaincre les Suisses, à dompter l'Europe des rois, à sauver la France révolutionnaire? On les a d'abord appelés *esclaves*, puis *vilains;* aujourd'hui on les appelle *pauvres:* en changeant de qualification leur condition a-t-elle changé de nature? De droit, ils sont libres; de fait, ils sont esclaves.

La conséquence était facile à tirer. Au lieu de cette liberté, nouveau moyen d'oppression fourni à ceux qui étaient en état d'en faire usage et qui pour les autres n'était qu'un leurre, les vrais amis du peuple voulurent un gouvernement tutélaire et fort, afin que sa force servît à protéger les faibles, et changeât le *droit* en *faculté*. De là cette admirable et auguste définition: « La liberté « est le *pouvoir* qui appartient à l'homme « d'exercer à son gré toutes ses facultés; « elle a la justice pour règle, les droits d'au- « trui pour bornes, la nature pour principe « et la loi pour sauve-garde [1]. »

Après 1830, l'état social étant ce qu'on l'avait fait en 1789, le problème restait évidemment tel que l'auteur de la définition précédente l'avait posé : la grande question était toujours de rendre les prolétaires *libres de fait*, ce qui revenait à leur donner des moyens de développement, des instruments de travail? Or, qui leur donnerait tout cela sinon un gouvernement démocratique assez fort pour faire prévaloir l'association sur la concurrence, et la commandite du crédit de l'Etat sur celle du crédit individuel?

C'était donc à la réhabilitation du principe d'autorité que les démocrates devaient s'employer de préférence, ou, si l'on veut, ils devaient se préoccuper beaucoup moins de chercher des garanties aux libertés existantes que d'appeler le peuple à en faire usage.

Ces doctrines étaient celles de la *Société des Droits de l'Homme;* c'étaient les bonnes, et elles survécurent dans le parti aux attaques dirigées contre elles par des hommes droits et sincères, mais qu'aveuglaient les traditions de cette école libérale qui avait fait du mot *droit* une déception sans exemple, et du mot *liberté* la plus lâche tyrannie qui fût jamais.

Quoi qu'il en soit, l'émotion produite par le manifeste se révéla non-seulement par une polémique ardente, mais par des scènes d'un caractère étrange. Le gouvernement aurait voulu faire exclure de la Chambre

1. Qu'on rapproche de cette définition celle-ci donnée par M. Dupin aîné (consultation contre les Jésuites) : « La « liberté est le droit de faire tout ce que la loi ne défend « pas. »

Quelle niaiserie! Et si la tyrannie est dans la loi elle-même.

comme *indignes*, deux députés, signataires du manifeste: MM. Voyer-d'Argenson et Audry de Puyraveau. Ils furent, en effet, dénoncés du haut de la tribune. Mais, par l'énergie de leur langage, par la fermeté de leur attitude, ils continrent les haines soulevées contre eux; et le parti auquel ils appartenaient fut si peu intimidé par ce déchaînement des passions ennemies, qu'un autre député, M. De Ludre, se hâta de faire connaître, par la voie des journaux, l'adhésion qu'il avait donnée au manifeste.

Le procès intenté quelque temps après à vingt-sept membres de la *Société des Droits de l'Homme,* montra mieux encore combien la lutte était implacable, combien les cœurs étaient ulcérés. Les vingt-sept comparaissaient devant la Cour d'Assises, sous la prévention d'avoir formé, lors du dernier anniversaire des trois journées, un complot contre la sûreté de l'État. Les témoins entendus, M. Delapalme commence son réquisitoire. Il discute les faits généraux de l'accusation, et bientôt, examinant les doctrines des prévenus, il leur reproche d'avoir demandé la loi agraire. L'injustice de cette accusation était flagrante, et, après les débats qui duraient depuis si longtemps, rien ne pouvait servir d'excuse à une pareille calomnie. Un frémissement d'indignation parcourut le banc des prévenus, et, se levant tout-à-coup, un témoin s'écrie d'une voix forte: « Tu en as menti, misérable! » A ces mots, une confusion inexprimable règne dans l'assemblée. On demande le coupable. « C'est moi, dit M. Vignerte. » Et les accusés de s'écrier: « C'est bien, Vignerte! Il a raison, « nous pensons comme lui. Accusez-nous, « frappez-nous, mais ne nous calomniez « pas. » M. Vigerte est conduit au pied de la Cour ainsi qu'un autre membre de son parti, M. Petit-Jean. Le président à celui-ci: « Est-ce vous qui avez interrompu M. l'avo- « cat général? — Non. — Pourquoi vous a- « t-on arrêté? — Parce que je pense comme « M. Vignerte. Ce qu'a dit l'accusateur pu- « blic est faux. Nous avons nos bras pour « travailler et nous ne voulons de la pro- « priété de personne. » Se tournant alors vers M. Vignerte: « Est-ce vous, lui dit le « président, qui avez prononcé ces paroles: « Vous en avez menti! — J'ai dit: Tu en as « menti, misérable! — Qu'avez-vous à ré- « pondre pour votre justification. — Je ne « me justifie pas. » La Cour délibère, et, après quelques minutes, séance tenante, condamne Vignerte à trois ans de prison. Défendus avec beaucoup d'éloquence et d'énergie par MM. Dupont, Moulin, Pinart et Michel (de Bourges), les accusés furent déclarés non coupables par le jury. Mais la Cour, dont cette décision enchaînait la sévérité à l'égard des prévenus, la Cour, sur les réquisitoires de M. Delapalme, frappa les avocats comme ayant outragé le ministère public; et MM. Dupont, Pinart, Michel (de Bourges) furent suspendus de l'exercice de leur profession: le premier pour une année, les deux autres pour six mois.

Le même jour, MM. Voyer-d'Argenson et Charles Teste étaient acquittés. On les avait traînés devant les tribunaux pour avoir publié une brochure qui respirait l'amour du peuple et le sentiment de la charité évangélique.

Voilà dans quel déplorable état de trouble vivait la société. Heureuse encore si elle n'avait pas été condamnée à un plus sombre destin! Car, à tant de convulsions qui, du moins, annonçaient la vie, devaient succéder un abattement honteux et un lourd sommeil semblable à la mort.



XXXIV

Politique extérieure. — Question d'Orient. — Progrès alarmants de la Russie. — Situation de l'empire ottoman sous Mahmoud. — Situation de l'Egypte sous Méhémet-Ali. — Impossibilité de maintenir, soit par le Sultan, soit par le Pacha, l'intégrité de l'empire ottoman. — Système qu'il aurait fallu suivre après 1830. — Fautes du gouvernement français. — La Syrie conquise par Ibrahim. — Efforts de M. de Varennes pour écarter la Russie de Constantinople. — Arrivée à Contantinople de l'amiral Roussin; sa politique. — L'ambassadeur français à Constantinople protége Mahmoud; le consul français à Alexandrie favorise Méhémet-Ali. — Une escadre russe entre dans le Bosphore. — Sommation hautaine adressée à Méhémet-Ali par l'amiral Roussin. — Refus de Méhémet-Ali.— Note diplomatique. — Affaire de Smyrne. — Arrangement de Kutaya. — Ibrahim évacue l'Asie-Mineure. — Départ des Russes. — Traité d'Unkiar-Shelessi; son véritable caractère. — Le droit de visite. — La politique française à l'égard du Portugal. — Lutte de don Miguel et de don Pédro. — Mort du roi d'Espagne. — Le gouvernement français reconnaît la reine d'Espagne; pourquoi. — Discussions dans le conseil : le maréchal Soult et le roi. — Effet produit en Espagne par la nouvelle des dispositions du cabinet des Tuileries. — Coup-d'œil général sur la politique extérieure du gouvernement français en 1833.

La France, en 1833, a été appelée par les événements sur divers points de la scène du monde : en Orient, en Portugal, en Espagne.

Pour donner une idée plus nette de sa politique extérieure, sous le règne de Louis-Philippe Ier, peut-être était-il bon d'en séparer le moins possible les épisodes : c'est ce que nous avons fait. La même pensée ayant présidé à tous les actes de la France, soit à Lisbonne et à Madrid, soit à Constantinople, nous avons cru qu'il convenait de les rapprocher pour qu'on en pût mieux saisir l'enchaînement, le véritable caractère et l'ensemble.

Mais de toutes les questions de politique extérieure, posées en 1833 devant l'Europe, aucune ne l'a émue plus profondément, aucune n'était de nature à exercer sur la destinée des divers états une influence plus décisive, que la question orientale. C'est donc par celle-là que nous commencerons, en la prenant à son origine et en lui consacrant tous les développements que réclame son importance.

Dans le premier chapitre du second volume de cette histoire, nous avons dit quelles avaient été, depuis un demi-siècle, les étapes de la marche des Russes vers Constantinople, marche inévitable et fatale dont Pierre-le-Grand avait conçu la pensée, et Catherine donné le signal. Nous avons dit que, conduits sur les bords de la mer Noire, en 1774, par la paix de Kaidnardji, puis dans le Kouban et la Crimée par le traité de Constantinople, puis sur les rives du Pruth et en Bessarabie par la paix signée à Bukarest en 1812; enfin, dans le Delta formé par les embouchures du Danube et sur un littoral de de deux cents lieues par le fameux traité d'Antrinople, les Russes, en 1830, frappaient aux portes du sérail. Pour se les faire ouvrir, pour dominer définitivement la mer Noire du haut du Bosphore et surveiller la Méditerranée du haut des Dardanelles, ils n'avaient presque qu'à vouloir; et une seule considération les pouvait arrêter : la crainte de voir se dresser contre eux toute l'Europe occidentale, saisie avec raison de colère et d'épouvante.

Car, pour ce qui est de l'empire ottoman, il ne lui restait plus qu'un souffle de vie. Le sultan Mahmoud, par des réformes accomplies avec plus d'audace que d'intelligence, avait tari sans les renouveler toutes les vieilles sources de la puissance ottomane;

il avait abaissé la domination, si longtemps vénérée, des ulémas, sans remplacer par le dogme de la liberté humaine celui du fatalisme qu'il semblait renier; il avait exterminé l'aristocratie militaire du janissariat, pour recruter ensuite une armée dans je ne sais quelle cohue de soldats de hasard, parodistes étonnés et pesants des manœuvres européennes; à ces pachas considérables et permanents, féodalité assise qui faisait quelquefois trembler le sultan, mais qui était une grande force quand elle n'était pas un obstacle, il avait substitué une foule de tyrans de passage, féodalité ambulante qu'il prenait pour l'unité, et qui n'était, à vrai dire, que le despotisme du maître multiplié par le nombre de ses agents. Religion, armée, administration, tout était changé, rien n'était créé, Mahmoud n'avait réussi qu'à faire le vide autour de lui, et sa toute-puissance n'était plus que dans l'impuissance irrémédiable de son peuple. D'ailleurs, pour garder la Turquie, les Turcs manquaient. Sur une population de près de 17 millions d'habitants, on aurait à peine compté 7 millions de Turcs, le reste se composant de Grecs, d'Arméniens, d'Arabes, de Juifs, etc....., races que n'unissaient ni le lien des traditions historiques, ni celui de la religion, ni celui d'une langue commune; races qui ne se touchaient que par la servitude; races conquises, opprimées, acquises d'avance à la révolte, portant dans leur sein la guerre civile, et éparses sur une étendue de terrain de 86 mille lieues carrées. Un tel empire était évidemment à conquérir ou à partager. De quoi se composait-il, en effet ? de la Moldavie et de la Valachie? mais déjà le protectorat russe les couvrait ; de la Bulgarie? mais elle n'attendait plus qu'une occasion pour se soulever; de la Serbie ? mais, entièrement chrétienne et fière d'une insurrection victorieuse, elle voulait vivre sous la domination d'un prince particulier ; de l'île de Chypre ? mais elle ne contenait qu'une centaine de Turcs, perdus dans une population de trente mille Grecs cypriotes ; de la Syrie ? mais elle se partageait entre des populations essentiellement diverses : ici, dans les villes du littoral, des chrétiens ; là, dans la partie méridionale confinant au désert, des Arabes ; dans les montagnes, les Druses, peuple idolâtre ; sur le Liban, les Maronites, peuple catholique..... Restait donc Constantinople, mise d'avance à la merci de toute flotte russe, partie de Sébastopol. Ajoutez à cela que, pour rendre plus courte encore l'agonie de cet empire si peu



Mehémet-Ali (...? ⁀ 1849.)

compacte, un homme s'élevait en Égypte qui nourrissait l'impatient désir de le démembrer, homme à la fois prudent et hardi, magnanime et rusé, soldat parvenu, dont les veines étaient remplies de ce sang qui donne la soif des conquêtes, novateur en despotisme, apprenti-missionnaire de la civilisation en Orient, trop artificieux pour nier son maître, mais trop orgueilleux, trop grand et trop fort pour le subir. Une révolte de Méhémet-Ali contre la Porte, en fallait-il davantage pour jeter aux pieds des Russes la Turquie épuisée et mourante ?

Voilà sous quel aspect l'Orient se présen-

tait, quand la révolution de juillet vint tout à coup remettre en question le partage insolent qu'avaient fait de l'Europe les traités de 1815.

Pour bien faire comprendre jusqu'à quel point fut inepte et insensée la politique du gouvernement français à l'égard de l'Orient, il est absolument nécessaire de bien poser la question et d'examiner, avant d'entrer dans le récit de ce qui a été fait, ce que la France aurait pu faire.

« Maintien de l'intégrité de l'empire ottoman » étaient des mots en usage depuis longtemps dans la grammaire des chancelleries de l'Europe.

Toutes les Puissances, en effet, et notamment la France, l'Angleterre et l'Autriche, avaient intérêt à protéger l'inviolabilité de Constantinople, à lui conserver, vis-à-vis des Russes, son surnom de *Stamboul la bien gardée*.

La possession du détroit des Dardanelles par la Russie, à moins de compensations énormes stipulées en notre faveur, eût à jamais mis obstacle aux vues de la France sur la Méditerranée, champ de bataille où doit tôt ou tard se vider la grande querelle de notre suprématie intellectuelle et morale.

La position géographique de l'Autriche lui commandait de ne point se laisser trop complètement envelopper par la Russie. C'était déjà un grave danger pour le cabinet autrichien que l'établissement russe, fondé aux embouchures du Danube, en vertu du traité d'Andrinople, puisque cet établissement compromettait, et la navigation intérieure de l'Autriche, et ses communications avec la mer Noire. Les Russes une fois en possession des principautés situées au sud du territoire autrichien, combien n'eût pas été dangereux pour la Cour de Vienne leur contact avec les colons militaires de l'Illyrie, gardiens de la frontière hongroise? Les Russes une fois en possession de Constantinople et des Dardanelles, combien le voisinage de leurs vaisseaux n'eût-il pas été embarrassant pour la marine marchande de l'Autriche, qui exploite le commerce de l'Adriatique ?

Quant à l'Angleterre, nous l'avons dit au commencement du second volume, elle eût perdu, à l'occupation de Constantinople par les Russes, une partie de son influence dans la Méditerranée, ses moyens de communication avec l'Inde par la Turquie, une partie de l'importance de ses possessions du Levant, et un débouché ouvert à l'exportation annuelle de trente millions de produits anglais. D'où ces paroles de lord Chatam, déjà citées par nous : « Avec un homme qui ne voit pas « les intérêts de l'Angleterre dans la conser- « vation de l'empire ottoman, je n'ai pas « à discuter. »

L'Europe occidentale avait donc pour mot d'ordre, en 1830, le « maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. » Mais cette intégrité pouvait-elle être maintenue? Et s'il était bon qu'elle le fût, pourquoi la France et l'Angleterre avaient-elles si longtemps souffert l'ambition militante de la Russie? Pourquoi avaient-elles poussé l'aveuglement jusqu'à la favoriser? Pourquoi les avait-on vues se réunir à la Russie pour anéantir, dans le guet-à-pens de Navarin, la marine turque, et accélérer par l'émancipation de la Grèce le démembrement définitif de l'empire ottoman ? Pourquoi enfin avaient-elles si vivement applaudi aux victoires qui avaient poussé les Moscovites au pied des Balkans et dicté ce traité d'Andrinople, testament imposé à la race turque? Chose étrange! c'était après avoir toléré, secondé la marche triomphante des Russes vers Constantinople, que l'Europe occidentale s'apercevait de la nécessité de conserver entre les mains du sultan la double clef de la Méditerranée et de la mer Noire! Ceux-là mêmes qui avaient appuyé l'épée russe sur le flanc de la Turquie, demandaient à la Turquie de vivre, pour que l'équilibre européen ne fût pas trop violemment rompu ! L'inconséquence était monstrueuse.

L'équilibre de l'Europe par l'intégrité de l'empire ottoman n'était donc plus qu'un vain mot. Le vent du nord qui, dans ces parages, souffle huit mois de l'année sur douze, poussait irrésistiblement les Russes

vers Constantinople. Le *statu quo* oriental ne retardait leur conquête que pour mieux l'assurer[1].

Mais si l'empire ottoman ne pouvait être sauvé par le *statu quo*, n'aurait-on pu le sauver par une révolution ? Si l'élément turc était sans vigueur, n'aurait-on pu chercher une vie nouvelle dans l'élément arabe ? Si la Turquie était impossible par Mahmoud, ne fallait-il pas essayer de la rendre possible par Méhémet-Ali ? Tel est le système qui, comme nous le verrons par la suite de cette histoire, obtint en France le plus de faveur. Et pourtant il était chimérique aussi.

Méhémet-Ali avait, sans nul doute, accompli de grandes choses. Il avait extirpé, en l'absorbant dans sa famille, la domination des Mameluks, sujets du sultan ; il avait fait de son pachalick d'Egypte une souveraineté presqu'indépendante ; il avait tiré en quelque sorte du néant une armée instruite et disciplinée à la façon des armées d'Europe ; dans un pays qui manque de chanvre, de fer, de bois de construction, il était parvenu, au moyen de ses trésors, à créer une marine ; l'Égypte, à sa voix, s'était couverte d'ateliers et d'établissements dirigés par des Européens et surtout par des Français ; en un mot, il avait su mettre au service de sa puissance orientale l'expérience, la science, l'industrie et les arts de l'Occident. Puis, au dessous de sa gloire, brillait celle de son fils Ibrahim, guerrier terrible et intelligent, plein de confiance dans le sort des batailles, plein de foi dans le génie paternel, bras de cette Egypte dont Méhémet-Ali était le cœur et la tête.

Il y avait là, certes, de quoi éblouir, et il était naturel que la France, dont Méhémet-Ali aimait à se dire le protégé et l'élève, ne vît en lui qu'un continuateur de l'œuvre commencée sur les bords du Nil par le vainqueur des Pyramides, que le vicaire oriental de Napoléon ; il était naturel qu'elle cherchât à consolider son influence au Caire et à Alexandrie, pour étendre le long des rives méridionales de la Méditerranée cette souveraineté nouvelle dont la prise d'Alger venait de fixer le point de départ et le centre.

Cependant, pour peu que la France eût approfondi la situation, elle aurait vu que les créations de Méhémet-Ali reposaient sur la plus odieuse, la plus dévorante tyrannie qui fût jamais ; que, pour recruter une armée, il avait recours à la *presse* des jeunes gens, et n'avait pu traîner les malheureux fellahs sous ses étendards que les mains liées derrière le dos et la chaîne au cou ; qu'il avait dû, pour se former un trésor, non-seulement établir, en matière d'impôts, un abominable système de solidarité, mais encore se substituer, lui tout seul, à la nation égyptienne tout entière, se rendant ainsi l'unique propriétaire, l'unique industriel, l'unique commerçant de l'Egypte, monopole gigantesque qui avait fait du gouvernement un chaos, de l'administration un pillage organisé, et de chaque cultivateur égyptien une machine souffrante surveillée par un soldat. La splendeur dont Méhémet-Ali se montrait entouré ne cachait donc que misère et ruines. A force de pressurer, d'exténuer la population, il en avait extrait de quoi jeter un vif éclat ; mais il se trouvait avoir escompté, au profit de quelques années, les ressources de plusieurs générations successives. Toute la virilité d'une race s'était épuisée à faire paraître grande la vie d'un seul homme. Méhémet-Ali n'était beaucoup en Egypte que parce qu'il y était tout. Derrière lui, par conséquent, que pouvait-il y avoir ? rien.

A supposer que la civilisation, telle que Méhémet-Ali l'avait entendue et pratiquée, méritât les encouragements de la France, comment l'empire ottoman aurait-il pu re-

1. Le seul moyen, pour la France, de raffermir, en 1830, l'empire des sultans, eût été de tirer l'epée contre les Russes, en armant Constantinople et en prêtant appui à Varsovie soulevée. Mais si on ne voulait pas du système qui eût opposé à la ligue de toutes les Puissances principales, la France s'appuyant sur toutes les Puissances secondaires, système plein de périls mais plein de grandeur, l'unique parti à prendre pour détruire les traités de Vienne et conserver à la France le rang qui lui convient, était celui que nous proposons dans ce chapitre.

vivre par l'intervention d'un pareil homme? Se révolter contre le sultan, envahir la Syrie par Ibrahim, la soumettre, courir sur Constantinople l'épée à la main, il le pouvait assurément, et la suite le prouva. Mais, arrivé au seuil du sérail, aurait-il osé le franchir pour aller s'asseoir sur le trône de son maître abattu? Il lui eût été impossible d'en concevoir la pensée. L'eût-il osé, son entreprise serait-elle restée impunie? Un



Ibrahim. (1792-1850.)

soldat macédonien aurait-il pu ceindre le sabre d'Osman, dans un pays où le respect du sang d'Osman est la religion même? S'il se fût présenté comme le vengeur des vrais croyants, comme le préservateur armé de la religion musulmane, outragée par les réformes de Mahmoud, détrôner le sultan eût été permis peut-être à son audace ; mais le remplacer?...... Ceux qui connaissent l'Orient ont toujours jugé cette hypothèse inadmissible. Et, même en l'admettant, qu'aurait donc apporté à l'empire ottoman l'usurpation de Méhémet-Ali? Turc jusqu'au fond de l'âme, il savait mieux que personne combien peu valait ce prétendu élément arabe dont on a tant parlé depuis. Cette race arabe, qu'il méprisait, qu'il avait trouvée abrutie par la mollesse et la misère, qu'il avait abrutie encore davantage par la misère et l'excès du travail ; cette race arabe qu'il ne triturait depuis si longtemps que comme la matière inerte de sa gloire, et qui n'avait jamais fourni un colonel à ses armées, croit-on qu'il en eût fait, au détriment des Turcs, la race dominante, et qu'il eût tenté par elle de régénérer l'empire? Il y a folie à l'imaginer. Et puis, de quelle manière cette régénération se serait-elle accomplie? Est-ce que, sous Méhémet-Ali comme sous Mahmoud, il n'y aurait pas eu en Turquie une masse confuse de populations diverses, ennemies, tendant par un effort continuel à se disjoindre et à s'affranchir? Méhémet-Ali aurait-il empêché les Maronites du Liban d'être catholiques, et les Druses d'être idolâtres? Aurait-il enlevé aux Grecs, aux Juifs, aux Arméniens, leur caractère de Grecs, de Juifs, d'Arméniens? Par quel excès de tyrannie, par quel procédé d'administration en serait-il venu à substituer l'unité à cette diversité fatale que les populations avaient sucée avec le lait et qui coulait dans leur sang? Le peuple conquérant, le peuple turc n'ayant cessé de s'appauvrir et de se démoraliser, pendant que les différents peuples conquis croissaient en importance et en richesses, le seul moyen d'unité qui eût existé en Turquie, la violence combinée avec la force, avait évidemment péri, et il avait péri pour Méhémet-Ali aussi bien que pour Mahmoud. Méhémet-Ali, à Constantinople, n'eût donc été, quoiqu'on en ait pu dire, qu'un homme plein de vie à la tête d'un empire mort.

L'empire ottoman ne pouvant subsister, venait la question du partage. Mais ce partage aurait-il pu se faire sans injustice? Oui. Car, où les Turcs avaient-ils puisé leurs droits de souveraineté sur les provinces occupées par eux? dans la conquête. Or, la conquête ne se légitime qu'en effaçant ses violences par ses bienfaits. Lorsque le peuple conquérant n'a pas su s'assimiler les

races conquises en leur faisant aimer sa civilisation ou en acceptant la leur, sa domination reste à l'état de tyrannie : forte, qu'on la subisse, ce sera bien; faible, qu'on la renverse, ce sera mieux. Les Turcs avaient-ils cherché à effacer entre eux et les populations subjuguées la ligne de démarcation tracée par la victoire? Loin de là : ils n'avaient songé qu'à rendre permanente la brutalité originaire de leur conquête, refusant aux peuples qu'ils avaient soumis l'égalité des droits civils et politiques, les traitant d'infidèles, les foulant aux pieds comme des vaincus. C'en était assez pour justifier l'intervention de l'Europe occidentale, d'autant que l'Europe était chrétienne, et qu'en dépossédant les sectateurs de Mahomet, elle affranchissait en Orient les adorateurs du Christ.

La dépossession des Turcs était en outre réclamée par le plus profond et le plus sacré des intérêts de la civilisation. En effet, 17 millions d'hommes épars sur 86 mille lieues carrées, voilà ce qu'était la Turquie d'Europe et d'Asie. 97 millions d'hommes resserrés dans un espace de moins de 86 mille lieues carrées, voilà ce qu'étaient la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique et la Suisse réunies. De sorte que, sous l'influence du fatalisme, des mœurs auxquels il s'associe et des vices qu'il couve, de magnifiques contrées étaient devenues presque désertes, tandis que sous l'influence d'un régime de liberté trop absolu, l'Europe en était venue à plier sous le poids d'une population exubérante. L'indication était suffisamment claire, et présentait tous les caractères d'un fait providentiel: nul doute que le vide fait en Orient ne demandât à être comblé par le trop-plein des populations occidentales.

Dans cette situation, la France aurait eu devant elle une voie toute tracée, si sa politique n'avait pas été embarrassée et rapetissée par les préoccupations égoïstes d'un intérêt dynastique. Avec l'aide de la Russie, et au moyen de l'Orient partagé, nous pouvions anéantir à jamais les traités de 1815 et refaire la carte géographique de l'Europe.

Mais aux dépens de quelles nations? La réponse était fournie par notre histoire.

La vieille politique de la France, on le sait, a toujours eu pour but l'abaissement de la maison d'Autriche. Henri IV tomba sous le poignard de Ravaillac, au moment même où



Porte d'une maison en Égypte.

il allait se mettre, contre l'Autriche, à la tête de toute l'Allemagne protestante. La *guerre de trente ans*, soutenue contre Ferdinand II par l'héroïque Gustave-Adolphe, appuyé sur l'électeur de Saxe et les luthériens allemands, fut le chef-d'œuvre de la politique de Richelieu. Et Louis XIV essaya de porter le dernier coup à la puissance autrichienne, en plaçant son petit-fils sur le trône de Charles Quint. De fait, il y avait pour la France un

intérêt vital à ce qu'on ne lui enlevât pas, au midi, la liberté de ses mouvements; et tel était le danger dont la menaçait l'Autriche, se rendant nécessaire au pape, pesant sur l'Italie et donnant la main à l'Espagne.

Plus tard, Napoléon ne fit que reprendre et exagérer la politique de Henri IV et de Richelieu, lorsqu'il se déclara le protecteur de la confédération germanique. C'était toujours l'Allemagne opposée à l'Autriche. Seulement, il aurait fallu opposer à l'Autriche une Allemagne indépendante et non pas une Allemagne en tutelle.

Au reste, ce ne fut là qu'un des aspects de la politique de Napoléon, et personne n'ignore qu'à l'abaissement de l'Autriche se liait dans sa pensée la ruine de l'Angleterre. Son esprit était trop élevé, sa vue trop perçante, pour qu'il ne comprît pas quel principe de concurrence introduit depuis 1789 dans notre ordre social, nous commandait impérieusement d'étendre de plus en plus nos marchés, de conquérir au loin des comptoirs, de devenir une grande puissance maritime enfin, et, par conséquent, d'arracher aux Anglais la dictature des mers. Napoléon a dit dans ses mémoires : « Le principal but « de l'expédition en Orient était d'abaisser « la puissance anglaise. C'est du Nil que « devait partir l'armée qui allait donner de « nouvelles destinées aux Indes. L'Egypte « devait remplacer Saint-Domingue et les « Antilles, et concilier la liberté des noirs « avec l'intérêt de nos manufactures. La « conquête de cette province entraînait la « perte de tous les établissements anglais « en Amérique et dans la presqu'île du « Gange. Les Français, une fois maîtres « des ports d'Italie, de Corfou, de Malte et « d'Alexandrie, la Méditerranée devenait « un lac français. »

Eh bien, par un merveilleux concours de circonstances, en admettant que l'empire ottoman ne pût échapper à un partage, et que l'occupation de Constantinople par les Russes fût inévitable, les deux seules Puissances intéressées à nous repouser de l'Orient et à nous exclure de tout partage, étaient précisément celles qu'avaient poursuivies la politique de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de Napoléon : l'Angleterre et l'Autriche.

Nous n'aurions pu, en effet, aider les Russes à s'installer à Constantinople, qu'autant qu'ils nous auraient aidés à nous établir en Syrie et en Egypte, en vertu d'un échange qui, leur donnant la mer Noire, nous eût donné la Méditerranée. Or, il était impossible que l'Autriche consentît à notre prépondérance dans la Méditerranée, à cause de ses intérêts en Italie; et quant, à l'Angleterre, elle savait bien qu'elle serait perdue le jour où, devenus maîtres du cours de l'Euphrate et de l'Isthme de Suez, nous pourrions lui fermer la porte de son domaine indien.

La France, après 1830, était donc naturellement amenée à tenir à la Russie le langage que voici :

« La révolution de juillet qui vient de s'accomplir est plus que le dénoûment d'une lutte politique engagée entre la Chambre et la royauté, c'est l'explosion du sentiment national refoulé outre mesure par les traités de 1815. Nous sommes résolus à secouer le joug de ces traités et à refaire l'équilibre européen. Nous le pouvons en associant nos intérêts aux vôtres, après avoir cherché le lien qui les unit. Vous penchez vers l'Asie, cela est évident; vous voulez cette moitié de l'empire du monde : quel est l'ennemi qui vous la dispute? L'Angleterre. Il vous faut la mer Noire tout entière et Constantinople : quelles sont les Puissances qui, de ce côté, gênent votre marche et enchaînent votre ambition? L'Angleterre et l'Autriche. Contre elles, nous vous offrons notre appui, mais aux conditions suivantes : à vous Constantinople et ses dépendances; à nous l'Egypte, qui attend des maîtres, et la Syrie, où notre domination a été préparée par un protectorat religieux de trois siècles. Mais, dans un tel partage du monde, la Pologne appartient à l'Occident qu'elle couvre. Nous stipulons pour elle; et songez qu'il y règne un esprit d'indépendance que vous n'y étoufferez que

par l'extermination des habitants; songez que vous avez là non pas un royaume à exploiter, mais un foyer de haine et de révolte à surveiller sans cesse; songez enfin que, dans une guerre générale, la Pologne soulevée deviendrait le plus grand de vos périls, le plus insurmontable de vos embarras, et qu'il faudrait des flots de sang pour conserver une conquête qui importe peu, après tout, à votre domination asiatique. »

Une alliance franco-russe basée sur des données semblables eût-elle paru acceptable à la Russie? Cela n'est pas douteux. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre ce que serait Constantinople aux mains de la Russie. Pour Constantinople, Alexandre laissait l'Europe à Napoléon; et Napoléon ferma l'oreille à d'aussi brillantes avances, jugeant d'un prix inestimable la possession du Bosphore![1]

D'un autre côté, l'alliance franco-russe appelait l'accession de la Prusse; et en abandonnant à la Prusse une part des dépouilles de l'Autriche, nous étions autorisés à revendiquer la ligne du Rhin, en même temps que nous secondions le mouvement qui pousse l'Allemagne vers l'unité et tend à lui donner Berlin pour capitale.

1. Mais n'y aurait-il pas eu là pour l'ensemble des intérêts européens représentés par la France un danger immense? Oui, si nous n'avions pas eu soin de stipuler pour nous des compensations propres à garantir à jamais notre indépendance. Et voilà pourquoi ce n'eût pas été trop de l'Egypte, de la Syrie et de la ligne du Rhin, en échange de Constantinople.

Ces conditions admises, le danger disparaissait. D'autant que la pente de la Russie est vers l'Asie, suivant l'expression de M. Lamartine.

M. de Lamartine est de tous nos hommes d'Etat celui qui a vu le plus clair dans la question d'Orient. Il ne pouvait échapper à cette haute et noble intelligence que la chute de l'empire ottoman était le signal de la régenération du monde oriental par le monde occidental. Seulement, et sur ce point nous ne pouvons être d'accord avec lui, il aurait voulu le protectorat de la Russie à Constantinople, celui de la France en Syrie, et celui de l'Angleterre en Egypte. Ce serait donner la Mediterranee aux Anglais et leur laisser les Indes. Nous maintiendrions-nous en Syrie, resserrés entre les Russes et les Anglais? Et combien petite serait la compensation que nous réserverait un système qui livrerait aux premiers Constantinople et aux seconds Alexandrie! Car, ce que M. de Lamartine appelle un protectorat se changerait bien vite en souveraineté. La France réduite au protectorat orageux de la Syrie! Mais, pour Constantinople abandonnée aux Russes, Napoleon trouvait que l'Egypte elle-même, devenue française, n'eût pas été un dedommagement suffisant!

Ainsi donc, et pour nous résumer : En présence de l'empire ottoman condamné à une mort inévitable, la politique de la France révolutionnaire, faisant suite à celle de Henri IV, de Richelieu et de Napoléon, consistait à contracter avec la Russie et la Prusse, contre l'Angleterre et l'Autriche, une alliance d'intérêts ayant pour résultats voulus et prévus : l'établissement définitif des Russes à Constantinople et la consécration de leur prépondérance en Asie; l'établissement de la France en Syrie et en Egypte et la consécration de sa prépondérance sur la Méditerranée devenue un lac français; la reconstitution du royaume de Pologne, avec adjonction de la Galicie; l'agrandissement de la Prusse aux dépens de l'Autriche, pour prix de la ligne du Rhin cédée à la France; et, comme conséquence nécessaire de la ruine de l'Autriche, l'indépendance de l'Italie.

Ce plan, tout en fournissant pour la guerre des ressources incalculables, revenait à faire de la France la protectrice de toutes les Puissances secondaires injustement opprimées, et de la Russie elle-même l'instrument intéressé de leur affranchissement. Combattre l'Angleterre, n'était-ce pas sauver l'Irlande et venger le Portugal? Combattre l'Autriche, n'était-ce pas relever la nationalité italienne? Obtenir la ligne du Rhin, n'était-ce pas substituer, pour les Belges, une association toute fraternelle à un asservissement odieux? Amener la Russie à accepter, pour la Pologne rendue à l'indépendance, les plus magnifiques dédommagements, n'était-ce pas du même coup pourvoir à la sécurité de l'Europe et remplir le devoir de reconnaissance qui nous était imposé?

Donc, ici, la guerre d'intérêts se trouvait associée, par la seule force des choses à la guerre de principes[1].

1. On objectera peut-être au système que nous venons d'exposer qu'il eût été fort étrange de préférer, après la révolution de juillet, l'alliance d'un despote à celle d'une monarchie constitutionnelle, et d'une monarchie constitutionnelle par qui cette révolution avait été ardemment applaudie. Certes, plus que personne nous estimons et admirons, pour peu qu'on le sépare de son gouvernement, ce grand peuple de l'Angleterre. Mais, franchement, nous ne voyons pas pourquoi nous sympathiserions avec le

Il est à remarquer aussi, — et nous insistons sur ce point, — que le plan qui vient d'être exposé n'aurait eu rien de forcé, rien d'arbitraire. Car il découlait du mouvement naturel des peuples et il se combinait avec les tendances générales dans chaque partie de l'Europe. N'y avait-il pas, en effet, tendance logique et presque irrésistible : de la France à s'étendre sur la Méditerranée, de la Russie à occuper Constantinople, de la Prusse à donner une tête à l'Allemagne reconstituée, de la Belgique à se séparer de la Hollande, de la Pologne à reprendre sa nationalité, de l'Italie à proclamer son indépendance?

Mais hélas! les destinées de notre pays se trouvèrent égarés après 1830, aux mains d'hommes sans portée, sans vues, sans élévation d'esprit, sans force d'âme. Ces hommes qui se croyaient pratiques parce qu'ils étaient médiocres, et habiles parce qu'ils n'osaient rien de grand, ne virent pas que la question d'Orient renfermait le sort du monde; il leur échappa que si la France ne profitait point, pour rendre l'Egypte française, du désir violent et victorieux qui poussait les Russes à Constantinople, les Anglais, tôt ou tard, feraient ce que nous avions négligé, s'établiraient à Alexandrie, prendraient la Méditerranée en échange de la mer Noire abandonnée à la Russie, et nous feraient tomber de la sorte au rang des Puissances secondaires.

Puisque le Cabinet des Tuileries ne voulait que le *statu quo*, puisqu'il prenait pour point de départ l'intégrité de l'empire ottoman, au moins aurait-il dû mettre de la suite à faire prévaloir cette idée. Eh bien, il ne sut même pas rester conséquent avec lui-même. On se rappelle avec quelle colère insensée le général Sébastiani destitua le général Guilleminot, parce que cet ambassadeur avait activement travaillé à miner l'influence des Russes en Turquie; on se rappelle ces paroles prononcées à la tribune par le ministre des affaires étrangères : « L'empire ottoman n'est « plus qu'un cadavre. » Voilà quelle conduite, quel langage tenaient, à la face de l'Europe, ceux qui avaient pris pour point de départ de leur politique la conservation de la Turquie, le *statu quo* oriental! La postérité croira difficilement à un tel excès d'imprévoyance. Mais le récit des faits subséquents va montrer jusqu'où le gouvernement français sut aller dans cette carrière de fautes et de folies.

Vers la fin de 1831, Méhémet-Ali avait envoyé Ibrahim à Saint-Jean-d'Acre pour en faire le siège. Le pacha d'Acre, Abdallah, était un homme pétri de présomption et de ruse. Révolté contre la Porte et menacé de sa vengeance, il avait accepté auprès d'elle le patronage artificieux du pacha d'Égypte, et s'était lié à sa fortune par des engagements qu'il viola. Mais le ressentiment de Méhémet-Ali n'était que le prétexte de cette guerre. Elle avait une cause plus profonde. Méhémet-Ali convoitait la Syrie, annexe presqu'indispensable de l'Égypte. Il la convoitait pour s'agrandir, et aussi pour se défendre. Car le sultan le redoutait, l'enviait; et l'homme le plus puissant de l'empire après Mahmoud, Khosrew-Pacha, que Méhémet-Ali avait supplanté en Égypte, brûlait de l'anéantir. En butte à de sourdes machinations et enlacé par l'intrigue, un coup de poignard pouvait

régime constitutionnel anglais, qui consacre la plus exécrable tyrannie qui ait jamais existé. Quel lien politique y a-t-il entre une nation qui, comme la nôtre, a consenti, pour extirper le régime aristocratique, à passer par toutes les convulsions de la plus formidable anarchie, à s'épuiser par une guerre sans exemple et sans nom, à se noyer à demi dans le sang de l'Europe et dans son propre sang.... et une nation qui, comme la nation anglaise, ne vit que des excès et des usurpations permanentes de l'aristocratie? Avons-nous sitôt oublié que c'est contre les principes de notre immortelle révolution que l'Angleterre a poussé tout le continent dont elle seule salariait la colère?

Et quant à l'accueil fait en Angleterre à la révolution de juillet, depuis quand de pareilles manifestations sont-elles décisives aux yeux d'un homme d'État? Lorsque la question belge s'est présentée, la sympathie des Anglais pour notre révolution les a-t-elle empêchés de faire obstacle à nos prétentions même les plus légitimes? Et n'ont-ils pas tout mis en œuvre pour faire revivre, à notre détriment, autant qu'il était possible, la pensée de défiance et de haine qui, en 1815, avait présidé à la formation des Pays-Bas?

S'imaginer que la Russie eût repoussé une alliance d'intérêts, éminemment favorable pour elle, et cela par zèle monarchique, alors surtout qu'elle avait si peu de chose à craindre de la propagande de nos idées, c'est une véritable puérilité.



Une place à Constantinople.

avoir raison de sa gloire. Il le savait; et le sultan, dont il recevait les ordres en s'inclinant jusqu'à terre, il le tenait pour son plus irréconciliable ennemi. Ibrahim arriva donc devant ces murs de Saint-Jean-d'Acre qui, franchis par Napoléon, lui eussent valu la conquête de l'Asie et la domination du globe. Abdallah opposa aux Égyptiens une longue résistance, succomba enfin, et fut traîné captif en Égypte, où Méhémet-Ali, qui n'avait pas besoin de lui pour esclave, se plut à le traiter en souverain déchu. La Porte s'était émue. Elle envoie contre Ibrahim Husseïn-Pacha, l'exterminateur des janissaires. Ibrahim invoque le dieu de son père, marche contre les Turcs, les taille en pièces à Homs, achève de les disperser à Beylan et parle en maître aux Syriens frappés d'admiration. L'épouvante règne au sérail. Mahmoud s'adresse alors, pour sauver la Syrie, pour sauver peut-être Constantinople, au vainqueur de Missolonghi, à Reschid-Méhémet, grand-visir, et le premier entre tous les hommes de guerre de l'empire. Reschid-Méhémet part à la tête d'une armée nombreuse, bien résolu à ne point courir les chances d'une bataille rangée, et préparant tout pour cette guerre irrégulière dont il avait le génie. Mais il laisse derrière lui Kosrew-Pacha, qui, jaloux du grand-visir et impatient de sa chute, entrave, en sa qualité de séraskier, tous les plans de Reschid Méhémet et lui fait imposer par le sultan la nécessité d'une action d'éclat. La France s'étant arrêtée à l'idée de

maintenir intact, pour mieux l'opposer aux Russes, l'empire de Mahomet II, elle aurait dû faire des vœux pour Reschid-Méhémet : elle fit des vœux pour Ibrahim. La rencontre eut lieu à Koniah, le 21 décembre 1832. D'un côté, dix mille Égyptiens, de l'autre soixante mille Turcs, et, entre les deux armées, un brouillard épais. Les Turcs engagèrent l'action par une vive canonnade qui, perçant le brouillard et jetant sur le champ de bataille des lueurs rapides, révéla leurs positions au regard perçant d'Ibrahim. Les deux armées se choquèrent presque dans les ténèbres, et la déroute des Turcs fut complète. Le grand-visir, que des cavaliers égyptiens avaient rencontré courant, tout effaré, sur le champ de bataille, et jouant sa vie en soldat, le grand-visir était prisonnier. Il se croyait perdu : par une bizarrerie qu'expliquent les mœurs orientales, Ibrahim le salua comme son chef, but dans la coupe dont Reschid-Méhémet hésitait à approcher ses lèvres, craignant qu'on y eût mis un breuvage empoisonné, et lui donna toutes les apparences du commandement dont il gardait la réalité. La bataille de Koniah décidait tout. Ibrahim n'eut qu'à étendre la main sur la Syrie. Il pouvait plus encore. Qu'il criât : en avant ! et Constantinople était à lui.

Telle était, au commencement de l'année 1833, la situation des choses en Orient. Pour peu qu'Ibrahim tardât à détrôner Mahmoud, les véritables vainqueurs à Koniah, c'étaient les Russes. Ne venait-on pas de leur fournir l'occasion d'aller, comme protecteurs du sultan, dresser leurs tentes sur les rives du Bosphore ? Et en effet, à la première nouvelle du désastre de Koniah, Mahmoud, glacé d'effroi, s'était tourné vers Sébastopol. Qui le croirait? En présence de ces graves complications, si lentement préparées, le Cabinet des Tuileries se trouva pris au dépourvu. Il n'avait pas d'ambassadeur auprès de la Porte ; et son chargé d'affaires, M. de Varennes, était sans instructions.

Il fallait pourtant que le gouvernement français prît un parti ; et, puisqu'à tort ou à raison il jugeait possible l'inviolabilité de Constantinople, il devait, ou se prononcer avec énergie contre Méhémet-Ali, ou encourager résolûment Ibrahim à compléter le succès de sa révolte. Car, dans le premier cas, l'intervention égoïste des Russes cessait d'être nécessaire ; et, dans le second, Ibrahim triomphant était donné pour défenseur à Constantinople.

Rien de tout cela ne fut compris, et M. de Varennes resta livré à ses inspirations personnelles. Son rôle était difficile. Il avait à écarter de Constantinople les Russes qui étaient impatients de s'y montrer et que les terreurs du sultan y appelaient. Et comment atteindre ce résultat, si l'on n'arrêtait pas Ibrahim ? Or, M. de Varennes pouvait bien employer auprès du conquérant de la Syrie et auprès de Méhémet-Ali, la voie des conseils et des sollicitations ; mais, pour réussir, il aurait fallu être en mesure de parler avec autorité, de menacer si les prières ne suffisaient pas. Et c'est ce que l'imprévoyance du cabinet des Tuileries mettait M. de Varennes dans l'impossibilité de faire. Il parvint néanmoins à contrebalancer pendant quelque temps l'influence russe, et la manière dont il mit à profit les circonstances témoigna d'une grande dextérité.

La Russie s'était hâtée d'offrir au sultan le concours de cinq vaisseaux et de sept frégates, et elle avait envoyé à Mahmoud le général Mourawieff, chargé de disposer tout pour l'intervention et de pousser jusqu'à Alexandrie. Le général Mourawieff eut le tort de trop faire sentir aux Turcs l'injure de sa présence. Il parcourut les casernes, il affecta avec les soldats turcs le ton du commandement. C'était souffler sur des cendres, mais sur des cendres encore brûlantes. Il se trouva que les sujets avaient le cœur moins servile que leur maître. Une agitation alarmante se déclara dans la capitale. Le pacha d'Égypte, du moins, n'aurait pas humilié à ce point devant l'aigle noir à deux têtes la majesté du croissant ! Voilà ce que beaucoup pensèrent ; et Méhémet-Ali compta dans le divan plus d'un partisan caché. Mahmoud, d'ailleurs, semblait prendre je ne sais

quel téméraire plaisir à braver son peuple. Au moment même où il lui donnait le spectacle d'un abaissement sans exemple, il se livrait avec des chrétiennes à de profanes amours et, plus hardi de jour en jour, il insultait aux vieilles croyances en se plongeant dans l'ivresse. On eût dit qu'il voulait s'étourdir sur sa faiblesse à l'égard de l'étranger, en redoublant d'audace à l'égard de la nation; sortes de dédommagements naturels aux âmes qui se partagent entre la pusillanimité et l'orgueil!

M. de Varennes s'empara de toutes les ressources que lui offrait ce concours de circonstances. Il réchauffa ce qu'il y avait encore de patriotisme dans le divan; il entretint dans des sympathies toutes françaises le reis-effendi, dont il possédait l'amitié et qui était l'ennemi secret des Russes; enfin, il fut servi dans sa lutte contre M. de Bouteniеff, ministre plénipotentiaire de Russie, par la mort d'Antoine Franchini, drogman fameux dont les services étaient fort utiles au Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Méhémet-Ali avait fait savoir qu'il n'était pas éloigné de traiter avec la Porte : M. de Varennes profita de cette ouverture pour pousser à un arrangement direct, et, soutenu par le reis-effendi, par les secrètes dispositions du divan, par les mécontentements de Constantinople, par le nom de la France, qui n'avait pas encore tout à fait perdu à cette époque le respect du monde, il décida le sultan à faire partir pour l'Égypte Halil-Pacha. Les propositions portées par Halil à Méhémet-Ali consistaient dans la cession des petits pachaliks de Seyde, de Jérusalem, de Naplouse et de Tripoli. Cette démarche mettait la Russie en dehors des affaires turques. Aussi le général Mourawieff s'élança-t-il sur les traces du négociateur, le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne voulant à aucun prix que l'empire ottoman s'accoutumât à pourvoir lui-même à son salut!

Jusque-là l'influence française avait gagné du terrain. Mais la médiation de la France n'avait été acceptée et ne pouvait l'être qu'à une condition : c'est qu'Ibrahim serait sommé de retirer la menace qu'il tenait perpétuellement suspendue sur Constantinople. Ici commençait pour nous la difficulté, parce qu'encore une fois le gouvernement français n'avait rien prévu, rien préparé pour une solution. M. de Varennes avait bien, il est vrai, pris l'engagement d'écrire à Ibrahim et à Méhémet-Ali pour que les Égyptiens suspendissent leur marche; mais le pacha d'Égypte et son fils s'étaient avancés si loin qu'il leur était impossible de s'arrêter devant des prières que n'appuyait pas l'appareil de la force. Là était l'écueil. Ibrahim se contenta de répondre qu'il ne pouvait qu'exécuter les ordres de son père, et, sous prétexte qu'à Koniah son armée manquait de vivres, il annonça qu'il allait se porter en avant. Il eut soin en même temps de donner la liberté au grand-visir, qu'il chargea de demander pour lui au sultan la permission d'arriver jusqu'à Brousse; acte dérisoire de soumission qui, partout ailleurs qu'en Orient, eût été une ironie insolente et grossière!

Le mouvement d'Ibrahim renversait l'œuvre de M. de Varennes. Plus effrayé que jamais, le sultan sollicita d'une manière furtive les secours de la Russie, entraîné qu'il était vers cette dépendance honteuse, non seulement par ses inquiétudes, mais encore par les intrigues d'Achmet-Pacha, instrument de l'ambition étrangère. Il importe de noter ici, comme une preuve de l'hostilité sourde qui animait contre les Russes plusieurs des plus hauts personnages de l'empire, que ce fut par un membre même du divan que M. de Varennes fût mystérieusement instruit des démarches nouvelles de Mahmoud. Il se mit aussitôt en mesure de les combattre, et, cette fois encore, les circonstances lui vinrent en aide.

La négociation ouverte à Alexandrie était terminée. Méhémet-Ali avait accueilli le général Mourawieff avec politesse, mais sans s'incliner devant sa médiation. Quant aux propositions du sultan, il les avait nettement repoussées. Il demandait toute la Syrie et le pachalik d'Adana. Halil accepta ces condi-

tions, sauf la sanction du divan, et Méhémet-Ali envoya ordre à son fils de s'arrêter à Kutaya.

Le retour du général Mourawieff à Constantinople où il venait répandre la nouvelle de la paix prochaine, et la halte d'Ibrahim, changèrent encore une fois la face des choses. Les secours russes furent contremandés.

Sur ces entrefaites, l'amiral Roussin arriva, comme ambassadeur, à Constantinople. Il y apportait d'autres idées que M. de Varennes. Toute la politique de M. de Varennes avait consisté à écarter la Russie des rives du Bosphore, sans entrer précisément dans la question turco-égyptienne. L'amiral Roussin arrivait en Turquie avec des vues plus complètes; il y arrivait résolu à la défendre tout à la fois contre la Russie et contre Méhémet-Ali. C'était renoncer aux bénéfices que la France attendait de la consolidation de son influence en Egypte; mais, outre que les éléments de cette influence avaient été fort mal analysés, le système de l'amiral Roussin avait l'avantage d'être net et logique. Puisqu'on ne parlait même pas de reconstituer par Méhémet-Ali l'unité de la Turquie et qu'on la regardait, maintenue dans son intégrité, comme une digue opposée aux Russes, comme un boulevard nécessaire de l'Europe occidentale, il fallait évidemment refouler Méhémet-Ali en Egypte: d'abord pour enlever tout prétexte aux Russes d'intervenir, et ensuite pour empêcher l'irrémédiable affaiblissement de l'empire, coupé en deux.

Malheureusement, l'amiral Roussin ne devait être en Turquie que le représentant de ses propres idées. Par une insouciance vraiment inouïe dans les fastes de la diplomatie, pendant que le gouvernement français envoyait à Constantinople un ambassadeur pénétré de la nécessité de protéger Mahmoud contre Méhémet-Ali, ce même gouvernement avait pour consul général à Alexandrie un homme convaincu de la nécessité d'agrandir Méhémet-Ali aux dépens de Mahmoud. Jamais plus pitoyable anarchie ne s'était introduite dans les relations extérieures d'un grand peuple. Les conséquences ne se firent pas attendre.

L'amiral Roussin était entré à Constantinople le 17 février 1833. Son premier soin fut de demander au reis-effendi une entrevue que, malgré la solennité du Bairam, il obtint sans peine. La rudesse du marin s'alliait chez lui à la dignité de l'ambassadeur: il exigea impérieusement que les secours russes fussent contremandés, et on lui donna sur ce point toutes les assurances convenables.

Mais la Russie avait pris ses mesures pour ne pas recevoir à temps les contre-ordres, et le 20 février, trois jours après l'arrivée de l'ambassadeur français, une escadre russe de dix bâtiments de guerre entrait dans le Bosphore.

L'ambassadeur français déclara aussitôt que, si l'escadre n'était pas renvoyée, il suspendait le déchargement de ses bagages. La Porte répondit qu'elle s'empresserait de renvoyer les Russes, si, de son côté, l'amiral Roussin sauvait Constantinople d'Ibrahim. Il s'y engagea par écrit le 21 février, prit sur lui de conclure la paix aux conditions que Halil avait portées à Alexandrie, et, fidèle à sa promesse, il écrivit à Méhémet-Ali, pour le sommer de se contenter des pachalicks de Seyde, de Tripoli, de Jérusalem, de Naplouse, une lettre pressante et hautaine.

Rien n'est plus offensant et plus téméraire que l'impuissance qui menace. L'amiral Roussin avait, pour toute flotte, le navire qui l'avait amené, et le consul de France à Alexandrie, M. Mimaut, secondait de son mieux les vues du pacha d'Egypte. Enhardi par la faiblesse réelle de la France à Constantinople, faiblesse que dissimulait mal l'orgueil de notre attitude, et encouragé par l'étrange désaccord qui régnait entre les représentants du Cabinet des Tuileries, Méhémet-Ali n'hésita pas à résister à notre ambassadeur. Dans une réponse mesurée, mais ferme, il lui fit savoir qu'il n'était pas le moins du monde disposé à perdre le fruit de ses conquêtes. En même temps il soumettait à l'attention des chancelleries de l'Eu-

rope une note dans laquelle il s'attachait à prouver que, sous l'administration anarchique du sultan, la Syrie n'était qu'une plaie creusée dans les flancs de l'empire ; que la Syrie ne pouvait redevenir prospère et forte que par l'action d'un gouvernement régulier, tel qu'était le gouvernement égyptien; que c'était par conséquent bien mal servir les intérêts de l'empire ottoman, dont il était, lui Méhémet-Ali, le soutien le plus sincère, que de vouloir relever entre la Syrie et l'Egypte une barrière désormais impossible. Ce n'était là qu'un sophisme, mais il effaçait les projets ambitieux du pacha sous des apparences de modération et de sagesse qui devaient naturellement plaire à l'Europe, et qui ôtaient tout caractère de vaine bravade au refus dont l'amiral Roussin venait d'affronter l'humiliation.

Cette humiliation était grande et ne fut pas tout-à-fait compensée par l'heureux succès de l'énergie que l'ambassadeur français déploya dans l'affaire de Smyrne. Pour faire passer cette ville sous le pouvoir égyptien, il avait suffi d'un homme qui s'y était présenté au nom d'Ibrahim. L'amiral Roussin envoya sur le champ au consul de France à Smyrne l'ordre d'abaisser son pavillon ; et la présence de quelques vaisseaux arrivés inopinément de l'Archipel, sous le commandement du contre-amiral Hugon, décida du rétablissement des autorités turques.

Cependant, les Russes n'avaient pas encore ployé leurs tentes, insolemment dressées au pied de la montagne du Géant. Lors de l'engagement du 21 février, le reis-effendi avait bien fait passer à M. de Boutenieff une note ayant pour but le renvoi de l'escadre russe, mais M. de Boutenieff avait refusé de recevoir cette note, sous prétexte qu'elle était inconvenante, et elle ne lui avait pas été de nouveau présentée. D'un autre côté, Ibrahim n'avait pas remis l'épée dans le fourreau, et il parlait toujours d'aller faire boire son cheval dans les eaux de Scutari.

De sorte qu'il n'y avait du nouveau dans la situation, depuis l'arrivée de l'amiral Roussin, que le déclin de notre influence, et auprès de la Porte, et en Egypte ; en Egypte, parce que l'ambassadeur français avait pris parti contre Méhémet-Ali sans l'intimider; auprès de la Porte, parce que le refus de Méhémet-Ali avait décrédité notre intervention, et aussi parce que, dans sa première entrevue avec le sultan, l'amiral Roussin avait eu l'idée plus généreuse qu'opportune de plaider la cause des populations malheureuses de l'Orient. Les ennemis de l'influence française n'avaient pas manqué d'en prendre texte pour effrayer Mahmoud sur ce qu'avait de fatalement révolutionnaire notre politique; et, dans l'esprit d'un réformateur despote, cette mauvaise impression n'avait pu être entièrement effacée par la protection manifeste et sincère dont l'amiral Roussin couvrait la Porte.

Pourtant, comme il fallait en finir, ce fut à la médiation française qu'on eut recours. M. de Varennes n'était plus, depuis la nomination de l'amiral Roussin, que premier secrétaire d'ambassade. Réchid-Bey, depuis Réchid-Pacha, et le prince Vogoridès s'adressèrent à lui, au nom du sultan. Le sultan désirait qu'accompagné de Réchid-Pacha, M. de Varennes se rendît à Kutaya pour y négocier la paix avec Ibrahim. Au point où en étaient les choses, remettre sur le tapis les conditions que l'amiral Roussin avait essayé vainement d'imposer à Méhémet-Ali, c'eût été tout à la fois une faute et une puérilité. La paix ne pouvait plus se conclure qu'au profit de Méhémet-Ali, et la France ne pouvait intervenir dans la négociation qu'en donnant un démenti à la politique adoptée d'abord par son ambassadeur. N'importe, il fallait à tout prix délivrer Constantinople du voisinage des Russes : on ne crut pas acheter leur départ trop cher par la plus éclatante, la plus malheureuse des contradictions. Réchid-Bey et M. de Varennes se mirent en route. M. de Varennes avait reçu de l'amiral Roussin une lettre qui contenait quelques indications sur la marche à suivre : il la parcourut d'un regard distrait et indifférent, bien décidé à ne prendre conseil que de lui-même.

Ainsi, le nom de la France allait être engagé dans la conclusion d'une paix dont la portée était immense, d'une paix qui n'était pas moins que l'arrangement provisoire du monde ; et rien n'avait été réglé par le gouvernement français qui, tout entier à ses préoccupations égoïstes et à ses passions d'un jour, ne savait même pas de quelle manière on allait mettre en jeu sa responsabilité et dans quelle route on allait précipiter sa politique !

Arrivés à quelques lieues de Kutaya, M. de Varennes et Réchid-Bey s'arrêtèrent dans un petit village et tinrent conseil. Quelles bases donneraient-ils à la négociation ? Réchid-Bey aurait voulu qu'on ne proposât d'abord à Ibrahim que la cession des quatre pachaliks de Seyde, de Jérusalem, de Tripoli et de Naplouse, sauf à accorder davantage dans le cours des débats. Mais M. de Varennes répondit qu'il était imprudent et dérisoire d'assigner pour point de départ à la négociation des offres déjà refusées si péremptoirement, et qu'on ne pouvait se dispenser d'offrir à Ibrahim la Syrie. Réchid-Bey n'insista pas. Il avoua même à M. de Varennes que lorsqu'il avait pris congé du sultan, Mahmoud lui avait dit : « Entendez-vous avec M. de « Varennes et arrangez cette affaire comme « vous pourrez. » D'où le négociateur français conclut que le sultan voulait sortir à tout prix de la cruelle situation à laquelle il était depuis si longtemps enchaîné. Du reste, cette facilité de Mahmoud n'avait rien de surprenant. Car, comme presque tous les princes investis d'une autorité théocratique, le sultan ne faisait à son serviteur aucune concession qu'il n'eût l'arrière-pensée de lui retirer, à la première occasion favorable. Sa résignation n'était que l'hypocrisie de sa faiblesse.

Quant à Ibrahim, calme et confiant dans sa force, il attendait, sans témoigner aucune impatience, la sanction de ses victoires. Prévenu de l'approche des négociateurs, il leur envoya courtoisement une escorte. M. de Varennes, qui voyageait à cheval, avait devancé Réchid-Bey, qu'une maladie passagère mais douloureuse condamnait à se faire porter en litière. Cette circonstance, futile en soi, mit en relief l'audacieux mépris qu'affectaient pour le gouvernement turc Ibrahim et ses partisans. M. de Varennes ayant le premier rencontré les gens de l'escorte, il eut beaucoup de peine à les décider à attendre Réchid-Bey : « C'est pour vous, semblaient- « ils dire, et non pour lui, que nous sommes « venus. »

A Kutaya, la ligne de démarcation fut tracée par Ibrahim d'une manière bien plus blessante encore pour l'envoyé turc. M. de Varennes fut admis seul devant le vainqueur de Koniah, qu'il trouva déjeunant et se livrant sans scrupule à l'usage de la boisson si rigoureusement proscrite par Mahomet. Ibrahim accueillit le négociateur français avec une sorte de grâce sauvage. Pour lui faire honneur, il avait ordonné qu'on célébrât sa visite par la *Marseillaise*, qu'exécuta en effet une musique barbare, et dont les paroles furent ensuite grossièrement chantées par des Arabes, qui s'évertuaient à imiter de leur mieux les consonnances françaises. Le langage d'Ibrahim ne démentit pas la politique qu'indiquaient ses adroites prévenances. Le fils de Méhémet-Ali s'étendit sur les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il nourrissait pour le peuple de Napoléon. « Les Egyptiens, dit-il à plusieurs reprises, « sont les enfants des Français. » Tout au contraire, il se montra fort animé contre les les Russes, et, avec cet esprit de vanterie qui le caractérisait, il manifesta le désir de mesurer ses forces contre eux. Il parla du sultan, de ses tentatives de réforme, de sa soumission à la Russie, de son gouvernement, avec un singulier mélange de compassion et d'insulte. Son père, c'était son dieu. Seulement, il lui reprochait, mais sur le ton du plus profond respect, d'avoir employé une partie des trésors de l'Egypte à construire une flotte qui, quoiqu'on fît, ne serait jamais en état de tenir la mer contre la marine européenne. « L'Egypte, disait-il avec raison, « ne saurait être une puissance maritime, « puisque tous les éléments d'une véritable

« force navale lui manquent. L'intérieur des « terres, voilà notre vrai champ de bataille. » M. de Varennes étant entré en matière sur l'objet de son voyage à Kutaya, Ibrahim commença par couper court à toute discussion, en déclarant qu'il n'était que l'exécuteur docile des ordres de son père. Or, Méhémet-Ali demandait plus que la Syrie; il demandait le pachalik de Diarbékir, les districts d'Itchyla et d'Alaya, et, surtout le pachalik d'Adana, c'est-à-dire un pied dans l'Asie-Mineure. De telles prétentions étaient exorbitantes : M. de Varennes les combattit avec fermeté. Mais Ibrahim lui opposa une obstination qui semblait invincible.

Découragé et irrité, le négociateur français fut au moment de rompre la négociation et de quitter Kutaya : les prières de Réchid-Bey le retinrent. De son côté, Ibrahim consentit enfin : 1° à renoncer aux districts d'Itchyla et d'Alaya; 2° à remettre à des arrangements ultérieurs le sort du pachalik de Diarbékir. Relativement à la cession d'Adana, il fut intraitable. Ce pachalik était comme une porte ouverte sur l'Asie-Mineure, il complétait le système de défense de la Syrie, et, de plus, il produisait en abondance des bois de construction, ressource précieuse pour les chantiers de Méhémet-Ali.

Dans une dernière conférence, M. de Varennes employa tout, jusqu'à la menace, pour faire céder Ibrahim. Il avait remarqué, dans le cours des précédentes discussions, que le mot *protocole*, prononcé devant le fils de Méhémet-Ali, suffisait pour le faire tressaillir : il s'attacha donc à lui mettre sous les yeux, comme conséquence inévitable de son obstination à abuser de la victoire, les protocoles de l'Europe occidentale coalisée contre l'ambition du pacha d'Egypte; il fit plus : il lui rappela Navarin! Pendant que M. de Varennes parlait, Ibrahim faisait des efforts visibles pour mettre un frein à sa colère : le sang lui était monté au visage; il avait l'œil en feu; et toute son attitude trahissait la violence des sentiments dont il était agité. Il parvint néanmoins à se contenir, mais il demeura inébranlable; et, sur le dernier point en discussion, M. de Varennes dut fléchir.

Ibrahim ne tarda pas à lui envoyer de riches présents. Le négociateur français était trop mécontent de son œuvre pour les accepter; il répondit : « On croirait que je vous ai vendu la paix. » Il craignait, en effet, que les conditions accordées à Ibrahim ne parussent exagérées à la diplomatie européenne et n'amenassent des complications funestes.

Dans le temps même où l'on concluait à Kutaya l'arrangement qui rendait l'intervention russe inutile, cette intervention prenait des proportions de plus en plus effrayantes. Un corps d'armée, évalué à 24,000 hommes, se mettait en mouvement, et une division de l'escadre d'Odessa venait jeter 5,000 hommes de débarquement sur la côte d'Asie, vis-à-vis de Bujukdéré et de Thérapia. Il y avait dans un tel luxe de secours superflus une rare insolence. Le sultan les reçut néanmoins avec une affectation de gratitude qui, moins mensongère, n'en eût pas été moins honteuse. Il combla les officiers de marques d'estime et afficha pour la tenue des troupes une admiration bruyante, les flattant par des comparaisons injurieuses pour ses propres soldats, et, jusque dans les plus petites choses, sacrifiant sa dignité impériale au désir de plaire à ses dangereux protecteurs. C'est ainsi qu'après avoir fait promettre son portrait à M. de Varennes, ce qui est considéré en Turquie comme une haute faveur, il n'hésita pas, l'arrangement de Kutaya une fois conclu, à revenir sur sa promesse, de peur de mécontenter la Russie, qui feignait d'être irritée de l'importance des concessions obtenues par Ibrahim. Instruit de ce manque de parole et de ce que Mahmoud avait l'intention de faire pour en adoucir l'injure, M. de Varennes refusa d'avance tout dédommagement et répondit : « Je vois bien que « décidément, la Turquie n'est plus qu'une « province turque. »

Et en effet, le 5 Mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où la grande querelle de Méhémet-Ali et de Mahmoud se terminait d'une

manière définitive par la solution de quelques difficultés relatives à la cession d'Adana, le comte Orloff arrivait à Constantinople, muni de pouvoirs extraordinaires. Etait-ce un défi ? L'empereur Nicolas avait-il voulu nous faire peur de son ascendant oriental? On eut malaisément assigné une cause sérieuse à une mission d'une solennité aussi tardive; car, déjà Ibrahim se disposait à évacuer l'Asie-Mineure. Le 24 Mai, il abandonna Kutaya,



Le général Mourawieff.

et, avant le mois de Juillet, il avait laissé le Taurus derrière lui.

Les Russes se décidèrent alors à délivrer Constantinople du poids de leur présence : il ne leur restait même plus l'ombre d'un prétexte. Toutefois, ils ne lâchèrent leur proie qu'après avoir obtenu de la condescendance du sultan un traité[1] qui, valable pour huit années, nouait entre la Russie et la Turquie une alliance défensive, et fermait aux vaisseaux de toutes les nations autres que la nation russe, le détroit des Dardanelles.

1. Voir aux documents historiques.

L'Europe prit ombrage de ce traité sans en avoir saisi la signification véritable. Au fond, les Russes n'avaient nul besoin — leur récente expédition le prouvait du reste — qu'une stipulation diplomatique leur conférât le droit d'occuper le Bosphore quand bon leur semblerait. Ce droit, ils le puisaient dans leurs précédentes conquêtes, dans leur prépondérance, dans leur voisinage, dans leur force. Le traité d'Unkiar-Skelessi n'avait donc que la valeur d'une bravade, mais d'une bravade habile; car elle parlait vivement à l'imagination des Turcs, et elle accoutumait l'Europe à trouver naturelle la suzeraineté de Saint-Pétersbourg sur Constantinople.

On peut voir maintenant combien fut fatale aux intérêts de la France la manière dont s'engagea cette question d'Orient, source de tant d'orages. Nous ne saurions trop le répéter : dès qu'à tort ou à raison, le gouvernement français adoptait pour principe l'intégrité de l'empire ottoman et son maintien sous un prince légitime, il y avait folie ou mauvaise foi à permettre que Méhémet-Ali s'agrandît aux dépens de la Porte. La politique de l'amiral Roussin était, par conséquent, dans le système auquel on se résignait, et la plus loyale et la plus sage. Malheureusement, cette politique oscilla et se démentit d'une façon déplorable, grâce à l'inconsistance du gouvernement français et au désordre diplomatique qui en fut le fruit. Entre le système que représentaient les mesures arrêtées en faveur de Mahmoud le 21 février par l'amiral Roussin, et les conditions consenties plus tard à Kutaya en faveur de Méhémet-Ali, il y a un abîme. Or, de ces deux systèmes, le premier, qui avorta, ébranlait notre crédit auprès du pacha d'Egypte; le second, qui prévalut, ruinait notre influence auprès du sultan. Le premier tendait à nous aliéner Alexandrie, le second Constantinople. Il est vrai que c'était à notre médiation que Méhémet-Ali semblait devoir le couronnement de ses conquêtes; mais quel mérite une pareille médiation pouvait-elle avoir à ses yeux, après nos sommations me-

naçantes et sa déclaration formelle qu'il ne cèderait pas?

Quant au résultat matériel des négociations, et en laissant de côté leurs conséquences morales, il faisait évidemment les affaires, non de la France, mais des Russes. Car, livrer à Méhémet-Ali toute la Syrie et les portes de l'Asie-Mineure, c'était couper en deux l'empire Ottoman, c'était l'affaiblir, c'était rendre la dépendance de Mahmoud à l'égard de l'empereur Nicolas plus nécessaire et plus complète, c'était avancer pour Constantinople, et sans compensations pour nous, l'heure fatale de la servitude. Si, malgré tout cela, le cabinet de Saint-Pétersbourg se montra contraire aux prétentions de Méhémet-Ali et mécontent des avantages qu'on faisait, c'est qu'il entrait dans la politique russe de *protéger* Mahmoud. D'ailleurs, de quel prétexte la puissance moscovite auraitelle couvert son irruption dans le Bosphore, si elle n'y avait paru en qualité de protectrice ?

Ainsi se termina notre première campagne diplomatique en Orient. La suite, comme on le verra, répondit au début !

Vers la même époque, le cabinet des Tuileries contractait envers celui de Saint-James un engagement qui passa presqu'inaperçu alors, enseveli qu'il était dans l'ombre des chancelleries, mais qui devait, quelques années plus tard, réveiller en France des haines mal éteintes et y soulever de formidables débats.

Nul n'ignore en quoi consiste la traite, cet infâme recrutement d'esclaves, ce hideux commerce de chair humaine, que Mirabeau flétrissait si énergiquement lorsqu'il donnait aux vaisseaux négriers le nom de *bières ambulantes*. Le 16 pluviôse an II (1794), la Convention française avait eu la gloire d'abolir, par une convention qu'annula Bonaparte, non seulement l'esclavage, mais la traite, qui perpétue l'esclavage au moyen du vol des nègres africains. L'exemple fut suivi par l'Angleterre : en 1808, le parlement anglais, à une très forte majorité, proscrivit la traite. Il ne faisait en cela que compléter la politique à laquelle les nègres des colonies anglaises avaient dû leur liberté. On a cru et on a dit, dans presque tous les pays de l'Europe, qu'en décrétant l'abolition de l'esclavage, le gouvernement anglais avait caché sous le manteau de la philanthropie les calculs d'un égoïsme profond ; qu'il avait voulu, par l'émancipation des nègres, ruiner la culture du sucre des Antilles, pour assurer à son sucre indien la possession du marché de l'univers. Les combinaisons machiavéliques, sur lesquelles l'aristocratie anglaise a fondé sa domination et le maintien de l'esclavage dans les Indes-Orientales, autorisent l'hypothèse, mais ne suffisent pas pour permettre l'affirmation. Attribuer avec légèreté à des motifs sordides les actes qu'expliquent naturellement des raisons puisées à ces grandes sources du cœur qui ne sont jamais tout-à-fait taries, c'est tenir en trop petite estime et soi-même et l'humanité. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que c'est la nation anglaise, et non le gouvernement anglais qui l'a poussé enfin, ce cri d'émancipation, l'un des plus


Welberforce. (1759-1833.)

solennels et des plus puissants qui aient jamais retenti dans le monde. Sans les efforts des quakers et des diverses sectes religieuses de l'Angleterre, sans leurs prédications et le mouvement imprimé à l'opinion publique, la résistance opposée à l'immortelle motion de Welberforce n'eût peut-être pas été vaincue. Quoi qu'il en soit, après avoir proclamé l'émancipation des esclaves dans ses propres colonies, le gouvernement anglais se trouvait amené à vouloir que l'émancipation eût lieu dans les colonies étrangères, et la question d'humanité devenait ainsi pour lui une question d'intérêt. Aussi n'avait-il cessé de poursuivre l'abolition de l'esclavage et la destruction de la traite, avec cette persévérance qui caractérise les Anglais. Après la révolution de 1830, l'occasion lui parut bonne pour faire servir la France à l'accomplissement de ses desseins; et, le 30 novembre 1831, le comte Horace Sébastiani et le vicomte Granville signaient, au nom de leurs Cours respectives, un traité ayant pour objet la répression de la traite des noirs.

Ce traité portait que, dans des parages qu'il déterminait en les spécifiant, chacune des deux nations aurait le droit de visiter les navires de commerce de l'autre; que le nombre des bâtiments à investir de ce droit serait fixé, chaque année, par une convention spéciale; qu'il pourrait n'être pas le même pour l'une et l'autre nation, mais que, dans aucun cas, le nombre des croiseurs de l'une ne devrait être de plus du double de celui des croiseurs de l'autre; que les navires capturés pour s'être livrés à la traite, ou comme soupçonnés d'être armés en vue de ce barbare trafic, seraient, ainsi que leurs équipages, remis sans délai à la juridiction de la nation à laquelle ils appartiendraient, sauf à n'être jugés que d'après les lois de leurs pays respectifs.

Rien de plus sacré, rien de plus auguste que le but avoué de ce traité. L'Europe ne saurait tolérer, sans s'avilir, un commerce de marchandises humaines. Il lui est commandé de flétrir les négriers comme des misérables, de les poursuivre et de les châtier comme des assassins. S'il a été admis par toutes les nations civilisées qu'en temps de guerre on pourrait visiter les vaisseaux neutres soupçonnés de porter des armes à l'ennemi, pourquoi ne serait-il pas admis qu'en temps de paix on pourra visiter les navires soupçonnés de porter à la servitude sa pâture vivante? Si le pirate, qui vole de l'or, n'est point protégé par le pavillon dont il cherche à couvrir ses rapines, pourquoi n'en serait-il pas de même du négrier, qui fait métier de voler des hommes? Malheureusement, le traité passé à ce sujet entre la France et l'Angleterre tendait à la réalisation d'un bon principe par un moyen détestable. Pour avoir raison de la traite, il aurait fallu en appeler, contre une telle infamie, à une croisade de toutes les Puissances, unies cette fois par le double lien de la religion et de l'humanité; il aurait fallu pourvoir à l'établissement d'une flottille neutre, commissionnée, non par telle ou telle nation en particulier, mais par l'Europe[1]. Et en effet, pour rendre inefficace la convention du droit de visite, ne suffisait-il pas qu'une seule nation refusât son concours, l'Amérique, par exemple, qui se déshonore en tolérant l'esclavage, elle qui se dit républicaine. L'Amérique ne fournissait-elle pas aux négriers un moyen infaillible de se soustraire à toute poursuite en arborant le pavillon américain? Le traité signé entre MM. Sébastiani et Granville était donc attaquable sous ce rapport. Il avait, de plus, l'inconvénient grave de donner aux Anglais, tyrans bien connus, tyrans incorrigibles des solitudes de la mer, le prétexte de vexer notre marine, d'entraver notre commerce, d'humilier nos matelots, de contrôler nos mouvements avec insulte, et

1. Cette solution, lorsque plus tard le droit de visite fut debattu, cette solution a ete celle de tous les esprits sincères et elevés. Mais hélas! C'est sur la difficulté d'exécution que les adversaires de la mesure ont triomphe! Les souverains s'entendent aisement et n'ont pas de peine à former des congrès, lorsqu'il s'agit pour eux de tyranniser les peuples avec ensemble ou de se les partager ainsi qu'un vil bétail; mais il parait qu'entre ces mêmes souverains l'union devient très difficile, lorsqu'il ne s'agit plus que d'arracher à quelques brigands des milliers de pauvres victimes!....

tout cela au nom de la philanthropie, artificieusement invoquée. Il est vrai, que le droit étant réciproque, la voie des représailles nous restait ouverte; mais, outre que le traité rétrécissait devant nous cette voie en autorisant l'Angleterre à entretenir deux fois plus de croiseurs que la France, tout système de représailles mène à la guerre,et la témérité est grande de déposer au fond d'une alliance le germe d'inévitables discordes[1].

Et pourtant, ce fut ce traité, si mal conçu et si dangereux, que le gouvernement français, en 1833, consentit à confirmer et à étendre. S'il avait pu rester un doute sur les arrière-pensées de l'Angleterre, il aurait été levé par les clauses de la *convention supplémentaire* que signèrent à Paris, le 22 mars 1833, le vicomte Granville et le duc de Broglie, notre ministre des affaires étrangères. Car la *convention supplémentaire* ne se bornait pas, comme on l'a prétendu depuis, à développer les principes posés et à résoudre les difficultés qui s'étaient présentées dans l'exécution du traité primitif; elle tendait à en modifier la nature et les effets. C'est ainsi qu'il était stipulé dans l'article 6 que tout bâtiment de commerce des deux nations serait présumé de plein droit s'être livré à la traite des noirs ou avoir été armé pour ce trafic, si l'on trouvait à son bord : des écoutilles en treillis et non en planches ordinaires ou des planches en réserve propres à établir un pont volant, ou des chaînes et des menottes, ou une plus grande provision d'eau que les besoins d'un bâtiment marchand n'en exigent, ou trop de gamelles et de bidons, ou trop de riz, de farine, de manioc du Brésil, de blé des Indes....[2]

Considérer comme indices de crimes, des chaînes et des menottes, on le pouvait assurément; mais permettre d'avance qu'un navire fût détourné de sa destination, enlevé à son commerce, traîné dans un port pour y subir les lenteurs et les désagréments d'un procès, parce qu'il aurait plu à un étranger de trouver à bord un peu trop de farine ou de riz, n'était-ce pas donner au droit de visite une extension dérisoire et propre à en changer le caractère? N'était-ce pas exposer la marine marchande à des exactions de toute espèce, contre lesquelles il n'y aurait de recours que dans des représailles brutales? Il était fort étrange que le cabinet des Tuileries, si passionné pour la paix, l'eût mise ainsi à la merci de tous les hasards! Il était étrange qu'il la fît dépendre de l'injustice ou de la grossièreté du premier marin venu! Et en faut-il davantage pour indiquer combien était impérieuse, à cette époque, l'influence de l'Angleterre aux Tuileries?

L'attitude des ministres français vis-à-vis du Portugal ne révélait pas moins clairement le fond de leur politique, toute de condescendance et de peur. Depuis longtemps, le Portugal était troublé par la lutte de deux frères. don Pédro et don Miguel; et l'un et l'autre, avec un acharnement implacable, ils poursuivaient la victoire : une couronne en était le prix. Après de nombreuses vicissitudes, le père de dona Maria s'était rendu maître de Porto, et don Miguel l'y assiégeait. Porto n'était qu'un point bien petit sur la carte, et cependant l'Europe entière avait l'œil fixé sur ce point, d'où pouvaient jaillir les premières étincelles d'un embrasement général. Contempteur déclaré des chartes modernes, et franchement despote, don Miguel avait les sympathies des Puissances ultra-monarchiques du Continent, il en recevait des encouragements, des secours; et il s'appuyait, en outre, sur le peuple, dont l'ignorance fait si aisément pacte avec le despotisme. dans tout pays où la superstition a passé. Don Pédro apportait au Portugal une charte à la façon des Anglais: il invoquait, par conséquent, à l'appui des droits de dona Maria, sa fille, la Grande-Bretagne et la France.

Le gouvernement français fit des vœux pour don Pédro, et n'osa faire davantage. Appelé à Porto pour y soutenir de ses talents militaires et de sa vieille expérience la cause constitutionnelle, le général Solignac n'a-

1. Voilà ce que n'a peut-être pas suffisamment pesé M. Schœlcher, le plus noble assurément et le plus sérieux de tous les défenseurs de ce traité du droit de visite, devenu si célèbre.
2. Voir aux documents historiques.

vait trouvé dans le cabinet des Tuileries que réserve et froideur. Aucune somme d'argent ne fut mise, même en secret, à sa disposition; on voulut bien couvrir d'une tolérance timide les démarches auxquelles il se livrait pour rassembler autour de lui des compagnons de guerre, mais on eut soin de se ménager le moyen de désavouer toute participation officielle au mouvement. La duchesse de Bragance, qui était alors à Paris, et qui eût



Le général Solignac.
(1773-?...)

volontiers mis ses diamants en gages pour obtenir des secours efficaces, dut se résigner à cette situation d'esprit où l'espérance tient moins de place que l'inquiétude; enfin, le général Solignac n'eut à jeter dans la balance que le poids de son nom et de son épée.

Il faut le dire, la conduite du cabinet de Saint-James fut ici plus pusillanime encore et bien plus incertaine que celle du cabinet des Tuileries. Dirigée en 1833 par le comte Grey et les whigs, que le triomphe de la réforme avait portés aux affaires, la politique anglaise semblait avoir perdu sa clairvoyance et sa vigueur ordinaires. Les wigs ne pouvaient ignorer de quelle haine don Miguel était animé contre eux; ils s'exposaient donc, en ne prêtant point à don Pédro un appui décisif, au danger de voir un prince ennemi s'installer définitivement sur le trône du Portugal, royaume qu'ils regardaient, depuis le traité de Méthuen, comme une colonie anglaise. Au reste, lord Wellington et lord Aberdeen, prédécesseurs du comte Grey et de lord Palmerston, n'avaient pas eu, à l'égard du Portugal, une politique moins inconsistante. Car ils avaient flétri et soutenu don Miguel tour à tour. Tantôt c'était lord Aberdeen faisant tomber, du haut de la tribune anglaise, sur la cruauté et la lâcheté de don Miguel, un retentissant anathème : tantôt, c'était lord Wellington ordonnant aux croisières anglaises de foudroyer le navire monté par le général Saldanha et quelques autres partisans de don Pédro. Ordre barbare qui a fait dire que l'Angleterre avait tenu en réserve, pour le service de don Miguel, des boulets dérobés au bombardement de Copenhague!

Dans cet état de choses, don Pédro ne s'abandonna pas lui-même. Guidé par le général Solignac, et puissamment secondé par les aventuriers intrépides que lui avait fournis ce sol de France, nid de soldats, il soutint le siège de Porto avec une remarquable constance. Mais ses efforts tendaient à l'épuiser; appuyé, au sud du Douro, sur un corps de 6,000 hommes, don Miguel comptait, au nord, 17,000 combattants, et c'est à peine si le nombre des assiégés s'élevait à 13,000 ; la famine avait sévi dans Porto ; le choléra y avait marqué son passage; la patience des habitants menaçait de se lasser; pas de main assez forte pour tenir longtemps les liens de la discipline, dans une garnison composée de tant d'hommes appartenant à des nations diverses; Sartorius, commandant de la flotte de don Pédro, s'était mis en pleine révolte, s'était éloigné de la côte, et il avait fallu l'apaiser d'abord, le remplacer ensuite.... Que de raisons pour qu'on se résolût à précipiter le dénoûment! Ce fut l'avis du général Solignac. Dans un conseil de guerre

assemblé en vue de quelque décision énergique et définitive, il proposa d'aller droit à l'ennemi, de lui passer sur le ventre et de paraître à Lisbonne l'épée à la main. Toutes ses dispositions étaient prises, il avait étudié le terrain, pesé de part et d'autre les courages, et répondait de la victoire. La majorité du conseil en décida autrement : on pensa qu'il valait mieux envoyer dans les Algarves qui ne demandaient qu'un signal pour se soulever, un corps de 4,000 hommes, tandis que don Pédro attendrait dans la place le résultat de cette diversion. Le général Solignac avait vu germer autour de lui de sourdes hostilités; il ne possédait pas, quoique major-général de l'armée, toute la force qui lui eût été nécessaire; dans le dernier conseil de guerre, il avait eu le chagrin d'entendre son propre aide-de-camp, M. Duverger, combattre son opinion : il se démit du commandement et quitta Porto, craignant bien que le père de dona Maria ne perdît la partie, faute d'audace et de nerf.

Mais de nouvelles et heureuses circonstances étaient venues en aide à la fortune de don Pédro. Le duc de Palmella qui, comme instrument des Anglais, était au Portugal ce que M. de Talleyrand était à la France et M. Van de Weyer à la Belgique, le duc de Palmella s'était occupé de réunir en Angleterre, pour le compte de la cause constitutionnelle, des ressources financières. Le succès couronna ses démarches comme il avait, une fois déjà, couronné celles que, dans le même but et dans le même pays, avait faites M. Mendizabal. L'argent obtenu servit à des levées de volontaires, et des marins anglais se montrèrent à Porto, commandés par le capitaine Napier, véritable homme de mer. A partir de ce moment, tout ne fut pour don Pédro que triomphe et prospérité. Les couleurs de dona Maria ne tardèrent pas à flotter sur le royaume des Algarves, que le duc de Terceire venait de soumettre en courant. Avec trois frégates, une corvette, un brick, un petit schooner, Napier avait rencontré, à la hauteur du cap Saint-Vincent, la flotte miguéliste, composée de deux vaisseaux de ligne, de deux frégates, de trois corvettes, de deux bricks et d'un chebec. Malgré l'inégalité des forces, Napier n'hésita pas à présenter le combat. Il attaque la flotte ennemie avec une impétuosité irrésistible, la disperse, s'en empare. La marine de don Miguel anéantie, une consternation profonde se répand dans son armée. Le duc de Terceire hâte le pas vers la capitale, emporte la ville de Sétubal, et taille en pièces un corps



M. Mendizabal.

de six mille miguélistes, dont le chef, Telles Jordao, reste sur la place. Le duc de Cadaval, gouverneur de la capitale, s'enfuit plein d'épouvante ; Lisbonne ouvre ses portes ; la population se presse au devant du vainqueur, avec ces cris confus qui saluent toutes les victoires ; et, à la tête de quinze cents hommes, le duc de Terceire prend possession de la ville au nom de dona Maria. C'était le 24 juillet 1833. Le lendemain 26, M. de Bourmont, arrivé depuis quelques jours au camp de don Miguel, livrait à la ville de Porto un assaut furieux et inutile. Des flots de sang y coulèrent, les tranchées furent

comblées de morts. Mais M. de Bourmont dut rentrer dans son camp l'âme navrée: bien que la lutte pût se prolonger longtemps encore, tout semblait présager la chute de don Miguel, et les légitimistes français le voyaient déjà emportant avec lui le dernier lambeau des monarchies.

La nouvelle de ces événements fut doublement agréable à Louis-Philippe: ils servaient ses intérêts dynastiques sans l'avoir compromis aux yeux des Puissances continentales. Mais l'Espagne lui préparait de graves inquiétudes.

A voir les brusques péripéties, les revirements soudains qui rendaient si changeante, dans ce pays, la physionomie de la politique, on se fut volontiers persuadé que le sort de la nation y dépendait du temps que son vieux roi malade mettrait à mourir. Et rien ne paraissait mieux le prouver que la scène extraordinaire dont le palais de la Grandja, l'année précédente, avait été le théâtre. Ferdinand VII était sur le point d'expirer. Un ancien domestique, devenu successivement ministre et favori du roi d'Espagne, M. Calomarde, s'empare du chevet de l'agonisant. Gagné par les apostoliques, il épie le moment où la raison déjà si faible de Ferdinand s'affaisse et succombe, le moment où autour de lui les ténèbres s'épaississent..... Il le presse alors, il le domine, il arrache à sa main défaillante la révocation de la pragmatique qui laissait à la jeune Isabelle, au détriment de Don Carlos, l'héritage de la couronne d'Espagne. Cela fait, on répand que Ferdinand est mort, que don Carlos lui succède. Aussitôt le peuple de s'agiter, les ambitieux de composer leur attitude, les libéraux de craindre, et les apostoliques d'insulter à leurs ennemis abattus. Dans son inexpérience et dans son trouble, Christine ne savait ni ce qu'on devait faire, ni ce qu'on pouvait oser. Tout-à-coup, du midi de l'Espagne, accourt l'infante Louise Charlotte. Aussi indignée que Christine et plus résolue, elle paraît inopinément au palais de la Granja, pousse à Calomarde, l'apostrophe en termes violents, le menace; et même on raconte qu'elle porte la main sur lui. De sorte qu'autour du lit sur lequel gisait, dans tout le néant de son humaine grandeur, un monarque à demi-éteint, parents, ministres, serviteurs, s'étaient réunis en tumulte pour se disputer les bénéfices de son agonie! Genre de spectacle bien digne du régime des monarchies pures! Vint un coup de théâtre: Ferdinand n'était pas mort! On devine le reste. Ce fut le tour des apostoliques de trembler, et des libéraux de se montrer insultants. Ferdinand peu à peu sembla se ranimer, la pragmatique fut remise en honneur et Calomarde envoyé en exil, Christine reprit la direction des affaires.

Mais en même temps, M. Zéa-Bermudez était appelé au pouvoir. Or, son système se réduisait aux deux points que voici: 1° maintien du régime absolu combiné avec certaines réformes administratives; 2° consécration des droits d'Isabelle. En effet, quelques améliorations secondaires furent tentées, et les Cortès *par états* convoquées à Madrid pour y prêter à Isabelle II, déclarée princesse des Asturies, le serment de fidélité. Vouloir le despotisme, c'était armer contre soi les partisans de la jeune reine, qui tous voulaient une constitution; reconnaître Isabelle, c'était armer contre soi les partisans du despotisme, qui tous s'étaient rangés sous la bannière de don Carlos. Rien n'était donc plus impolitique et moins durable que le système de M. Zéa. Les conséquences en furent d'une incroyable bizarrerie. Quoique la querelle de Don Carlos et d'Isabelle en Espagne, celle de don Miguel et de dona Maria en Portugal, celle de Louis Philippe et du duc de Bordeaux en France, ne découlassent point des mêmes causes et n'eussent point la même nature, il existait néanmoins entre don Carlos, don Miguel, le duc de Bordeaux d'une part, et de l'autre, Isabelle, dona Maria, Louis-Philippe, un lien politique fortement noué. C'est ce que M. Zéa fut conduit à méconnaître. Comme sujet d'Isabelle, il avait à combattre don Carlos: comme fauteur du despotisme, il

eut à soutenir don Miguel par qui don Carlos était encouragé et secouru. Jamais résultats plus contradictoires ne dénoncèrent la fausseté d'un système politique. N'importe : ce système tenait tant de place dans les convictions de M. Zéa, qu'il mit à en poursuivre le succès avec une fermeté calme et noble dont auraient pu s'honorer les plus grands ministres. L'Angleterre lui ayant adressé des représentations assez vives sur la forme qu'il donnait à ses sympathies pour don Miguel, il n'hésita pas à répondre avec hauteur, déclarant que, si les Anglais entraient en Portugal au nom de don Pédro, lui, au nom de don Miguel, il y ferait entrer sur-le-champ les Espagnols.

Voilà sur quels principes reposait la politique de l'Espagne, lorsque, le 29 septembre 1833, Ferdinand VII rendit le dernier soupir. Sa vie n'avait été qu'un tissu de basses bouffonneries associées à des instincts de cruautés. Son imbécillité sanguinaire l'avait fait tour à tour esclave de son entourage et tyran de son peuple. Il mourait, léguant à sa jeune femme une régence orageuse ; à sa fille, encore enfant, une royauté en litige ; à son pays, la guerre civile.

La mort du roi d'Espagne ne fut pas plutôt connue à Paris, que le Conseil s'assembla. Reconnaîtrait-on la jeune Isabelle ?

C'était renverser l'œuvre accomplie par Louis XIV, lorsqu'il avait fait passer les Pyrénées, non seulement à son petit-fils, mais encore à ce droit salique, si essentiellement français. Or, le maintien du droit salique en Espagne était du plus haut intérêt pour la France, puisqu'il écartait d'elle tous les périls d'un mariage qui auraient pu rendre l'Espagne anglaise, ou faire revivre à Madrid l'influence autrichienne. Convenait-il de rendre possible quelque autre Charles-Quint ? Y avait-il prudence à tenir ouverte aux Anglais, pour qu'ils vinssent nous attaquer par terre, la porte des Pyrénées ? Nous menacer en débarquant sur nos côtes, l'Angleterre ne le peut sans courir risque d'être jetée à la mer ; mais, du côté des Pyrénées, ses agressions sont bien plus sûres pour elle, bien plus dangereuses pour nous. Au point de vue national, il importait donc d'empêcher, en prenant parti pour don Carlos, qu'une femme n'appelât un beau jour sur le trône d'Espagne un prince étranger, et ne nous privât ainsi d'une alliance indispensable.

D'un autre côté, l'on avait à répondre : d'abord, que cette éventualité d'un mariage pouvait tourner en notre faveur aussi et plus aisément qu'en faveur d'une Puissance étrangère ; ensuite, que soutenir en Espagne les droits de la branche masculine, c'était couronner, dans don Carlos, le plus cruel ennemi de la maison d'Orléans et de sa royauté de fraîche date.

La première considération touchait faiblement Louis-Philippe : il avait trop peur du Continent pour nourrir l'espoir de marier un de ses fils à la jeune Isabelle ; mais l'idée que le triomphe de don Carlos était un acheminement au retour du duc de Bordeaux, avait suffi pour le décider, sa politique étant tout entière dans sa passion dynastique. L'opinion du roi fut celle de ses ministres. La reconnaissance de la reine d'Espagne obtint leur adhésion unanime, bien qu'un partisan de don Miguel, M. Zéa, eût été conservé au ministère par Christine. Et M. Mignet reçut mission d'aller porter è Madrid cette importante nouvelle.

M. Thiers commençait à exercer dans le Conseil, même pour les questions qui ne concernaient pas son département, l'influence à laquelle l'appelaient son aptitude universelle, sa nature insinuante, son activité et l'incontestable supériorité de son talent. Le roi l'aimait, d'ailleurs, parce que lui trouvant un esprit léger et un caractère facile, il se flattait de le dominer. M. Thiers mit donc à profit les circonstances pour engager la politique du Cabinet dans les voies où il se proposait de la conduire, conformément à des vues que nous aurons occasion plus tard d'exposer et de développer. Il fit entendre à ses collègues et au roi que reconnaître la reine d'Espagne impliquait l'obligation de la secourir au besoin ; qu'il était

digne d'un pays tel que la France de donner à son assentiment la valeur d'un bienfait et l'autorité d'un haut patronage ; qu'il ne fallait pas se laisser prendre au dépourvu par la tempête qui se formait au-dessus des Pyrénées et pouvait fondre, du haut des montagnes, sur nos provinces du midi ; qu'en un mot il était utile, nécessaire même de lever un corps d'observation de 50.000 hommes.

Quoique systématiquement opposé à tous les actes de vigueur, le roi approuva le projet. Il jugeait que lever un corps de 50.000 hommes, ce n'était pas s'imposer l'engagement de l'envoyer à l'ennemi ; et c'en était assez pour le décider. Car le roi manquait complètement de prévoyance. Doué d'une sûreté de jugement peu commune, lorsqu'il ne s'agissait que de statuer sur les choses du quart d'heure, sur les accidents isolés de la politique, il était incapable d'apprécier les évènements dans leur ensemble et de saisir leur enchaînement logique. La faculté de généraliser lui était étrangère à un point extraordinaire. Souvent il lui arrivait d'admettre le principe, sauf à éluder ensuite la tyrannie des conséquences par de pénibles détours ou des artifices dangereux. Sa politique, pour tout dire, était un provisoire éternel. La proposition que lui faisait M. Thiers n'ayant rien d'impérieux, rien d'actuellement décisif, il n'hésita pas à l'admettre, faute d'en apercevoir la portée et les résultats lointains. Il convient d'ajouter qu'en thèse générale Louis-Philippe, qui avait pris racine dans la paix, se prêtait cependant, et très volontiers, à toute mesure ayant pour but l'agmentation de l'armée. « Qu'il est beau, disait-il un jour à un de « ses ministres qui lui montrait le chiffre « des troupes disponibles, qu'il est beau « d'avoir sous la main des forces aussi con- « sidérables, et de ne s'en point servir ! » Mot qui eût pu paraître philosophique et profond, si, en France, la garde nationale eût été seule employée à contenir les mécontents !

Après avoir obtenu l'agrément du roi pour la levée des 50.000 hommes, M. Thiers n'eut pas de peine à obtenir l'assentiment du maréchal Soult, ministre de la guerre. Il déplaisait au maréchal, pour lequel il n'avait, de son côté, aucune sympathie, mais il lui prêtait, devant les Chambres, avec une complaisance si utile, le secours de sa brillante parole, qu'il avait fini par s'imposer à lui.

Il n'y avait plus à gagner que M. Humann, ministre des finances ; et ici la résistance fut opiniâtre. M. Humann faisait consister le génie d'un grand financier dans l'art des petites économies ; et, de toutes les dépenses, celles qui lui répugnaient le plus étaient celles qui avaient trait à l'augmentation de l'armée. Aussi eut-il soin d'objecter que les fonds manquaient pour la mesure proposée ; qu'il y aurait lieu, par conséquent, à une demande de crédit qu'on n'était pas sûr de voir accueillie avec faveur ; qu'on s'exposait gratuitement à des orages parlementaires dont on ignorait les suites ; que, pour son compte, il ne se souciait nullement de jouer sa responsabilité sur un coup de dé. M. Thiers insista, il représenta que la cause de Christine était la cause de la révolution de juillet elle-même, il se fit fort d'en convaincre la Chambre, et l'emporta enfin.

Les débats duraient depuis plusieurs jours : le Conseil s'assembla une dernière fois pour arrêter d'une manière définitive la mesure en discussion. Quel fut l'étonnement du roi et de M. Thiers, quand tout-à-coup le maréchal Soult s'écria, en parlant des nouvelles troupes qu'il s'agissait de lever : « Je n'en ai pas besoin ! » Cette sortie à laquelle personne ne s'attendait, émut vivement le roi, qui, à ce qu'on raconte, s'emporta jusqu'à dire : « Monsieur le maréchal, vous faites « du gâchis. — Le maréchal Soult ne fait « pas de gâchis », répliqua le ministre, en proie à un ressentiment contenu. Et il sortit brusquement. Le changement imprévu qui s'était manifesté dans son opinion fut attribué par certains de ses collègues à des préventions que lui aurait bassement suggérées un agent subalterne. Cet agent lui aurait



La Garde montante. — (Cour des Tuileries)

D'APRÈS [illegible]EILLOT

fait croire qu'on n'avait mis la mesure sur le tapis que pour le compromettre devant les Chambres et le laisser tomber sous le coup d'un vote improbateur. Rien n'était plus invraisemblable. Quoiqu'il en soit, la démission du maréchal Soult paraissant imminente, le roi lui écrivit, pour le calmer, une lettre convenable. Lui, recevant le message avec humeur, il se contenta de répondre qu'il verrait ce qu'il avait à faire. Il fallait songer à lui donner un successeur : on jeta les yeux sur le maréchal Maison. Mais cédant bientôt à des conseils autres que ceux de la colère, le vieux ministre de la guerre remit à temps le pied dans les affaires publiques ; et la bonne harmonie rentra au sein du Conseil.

Telle se présente au jugement de l'histoire la politique extérieure suivie en 1833 par le gouvernement français. En Orient, elle fut incertaine, irréfléchie, aveugle, pleine de contradictions. Vis-à-vis de l'Angleterre, elle se résuma dans un engagement d'une témérité rare. Absolument nulle à l'égard du Portugal, elle prit à l'égard de l'Espagne un caractère de décision qu'il faudrait louer, si l'on y eût donné suite. Au fond, l'année 1833 ne fut marquée ni par le nombre ni par l'éclat des évènements. Mais beaucoup de solutions y furent préparées, et la Providence y posa devant les passions des hommes plus d'un problème important et redoutable.

XXXV

Expédition de Savoie. — Association de la *Jeune Italie;* ses principes; son organisation; son but. — Mazzini et Ramorino. — Rapports de Mazzini avec les républicains français, sages appréhensions de Buonarotti : son portrait. — Entrevue de Mazzini et de Ramorino à Genève; plan adopté. — Mouvement sur la Savoie : comment il échoue. Influence de cet échec sur l'attitude du gouvernement français. — Une lutte terrible se prépare entre le pouvoir et le parti républicain. — Poursuites contre M. Cabet. — Mort tragique de Dulong. — Loi contre les crieurs publics : scènes d'horreur. — Loi contre les associations; une grande bataille se prépare. — Affaire des 25 millions. — Démission du duc de Broglie. — Intrigues secrètes. — Remaniement ministériel. — Symptômes avant-coureurs d'une révolution.

Nous entrons dans une époque remplie de tempêtes. Réduit en 1833 à une sorte de sommeil agité, l'esprit révolutionnaire allait se réveiller à Lyon, impétueux et terrible.

Ce fut en Savoie qu'il éclata d'abord. Il avait eu son point de départ à Genève, et il devait s'étendre sur l'Italie tout entière pour en changer la face. Ces premiers mouvements ne présentent donc pas, à proprement parler, une physionomie française ; mais ils émanaient de la révolution de 1830 : ils étaient de nature à influer puissamment sur

le cours de ses destinées ; ils se liaient d'une manière intime aux mouvements de l'esprit français ; ils tenaient en éveil, au milieu de la France attentive, de nobles sympathies et des espérances qui ne demandaient qu'à être encouragées ; enfin, ils se combinaient avec les efforts du parti démocratique dans le Jura, à Lyon, et à Grenoble. Sous tous ces rapports, ils valent que nous leur consacrions quelques pages ; d'autant qu'ils ont été jusqu'ici imparfaitement connus et mal appréciés.

De conspirateur, Charles Albert était devenu roi de Sardaigne. Ses trahisons n'étaient un mystère pour aucun de ses anciens complices. Et cependant, quand elle vit un des siens sur un trône, la vieille charbonnerie ne put se défendre d'un tressaillement d'orgueil et d'espoir. Le monarque ne tiendrait-il pas quelques-unes des promesses du prince? Plusieurs le crurent, et une lettre fut publiée qui lui rappelait son passé. Charles Albert y répondit par des poursuites, par des menaces de proscription. Les patriotes italiens comprirent alors qu'un prince qui les avait eus pour confidents ne pouvait plus être que leur ennemi. L'association, connue sous le nom de *la Jeune Italie,* s'organisa.

A la différence du carbonarisme qui avait été sceptique et libéral, *la Jeune Italie* fut profondément religieuse et démocratique. Elle avait pour fondateur et pour chef M. Mazzini, pour but l'indépendance et l'unité de l'Italie, pour symbole une branche de cyprès, pour devise ces mots : *Maintenant et toujours* (ora e semprè), pour moyens l'insurrection et la propagande, l'épée du conspirateur et la plume du journaliste. Ses principes, *la Jeune Italie* les répandait par un journal établi à Marseille ; sa campagne révolutionnaire, elle la préparait par des comités mystérieux formés dans la Lombardie, dans la Toscane, dans les États du pape, et en dernier lieu à Naples. La conspiration recruta bientôt dans la jeunesse italienne des soldats nombreux et dévoués ; elle prit racine dans l'armée et, plus particulièrement, dans le corps d'artillerie. Quelques hommes de diverses provinces devaient composer le gouvernement insurrectionnel, pouvoir d'exception qui aurait duré autant que l'insurrection elle-même, c'est-à-dire jusqu'au jour où l'Autriche n'aurait plus possédé un pouce de terrain en Italie. Ce jour-là un congrès national, né du suffrage universel à deux degrés, se serait rassemblé à Rome, et devant lui se seraient anéanties toutes les autorités issues de l'orage. Au mouvement intérieur devaient correspondre des tentatives venues du dehors. On adoptait le système de la *guerre par bandes*, parce que c'était celui qui, selon l'opinion de Mazzini, se conciliait le mieux avec les inspirations du patriotisme, parce qu'il consacrait par une multitude de faits d'armes chaque pierre de la patrie, parce qu'il n'étouffait pas sous le poids de la régularité militaire la spontanéité des vertueux élans, parce qu'enfin, comme l'avait dit Napoléon, ce n'était point par la charge en douze temps qu'on défendait les Thermopyles.

Une idée fausse domina, malheureusement, toutes ces combinaisons. Le sentiment national s'était attiédi en Italie, même parmi les patriotes les plus sincères, par l'habitude où étaient les Italiens depuis 1830 de tourner les yeux vers la France et de n'espérer qu'en elle. Mazzini et ses compagnons voulurent réagir contre cette tendance, mais ils la combattirent avec excès. Victimes d'une honorable illusion, ils s'imaginèrent qu'en Italie, où le peuple n'a pas la puissance de l'extrême misère, un appel à l'indépendance suffirait pour faire sortir de terre des bataillons de citoyens ; ils crurent que l'Italie, énervée par un long esclavage que le bien-être matériel dissimulait, trouverait néanmoins en elle la vigueur nécessaire pour substituer son initiative révolutionnaire à celle de la France, et conduire vers la démocratie la marche du monde. L'erreur était grande et devint funeste. Les chefs de la conspiration se virent arrêtés à chaque pas par l'inexpérience, la méfiance, le défaut d'énergie, l'incertitude, fruits amers de quatre siècles d'espionnage et de servitude. Le gouvernement sarde n'i-

gnorait pas qu'on l'entourait d'embûches, et il veillait. Une circonstance, insignifiante en soi, le mit sur la voie du complot. Deux sous-officiers artilleurs, dont l'un avait reçu de l'autre des ouvertures, se prirent de querelle au sujet d'une femme et tirèrent le sabre. On les arrêta et, au moment de l'arrestation, l'un d'eux murmura des paroles de vengeance qui étaient un commencement de révélation. Le gouvernement fit faire aussitôt des perquisitions dans les sacs des artilleurs. Quelques fragments d'imprimés, une liste de noms sont trouvés : les arrestations commencent. La terreur est à Gênes, à Turin, à Chambéry. Pour obtenir des révélations, on ose tout : les amis sont, par de mensongères promesses, sollicités à trahir leurs amis ; on fait servir d'encouragement à l'infamie des dénonciations la tendresse alarmée des sœurs, des épouses, des mères. L'espionnage habite les cachots. Un sergent-sapeur, nommé Miglio, venait d'être arrêté ; on lui donne pour compagnon d'infortune un inconnu qui se dit son complice et prétend avoir conservé avec ses parents des moyens de communication : l'infortuné Miglio tombe dans le piége. Il s'ouvre une veine et écrit avec son sang à des êtres qui lui étaient chers, une lettre qu'il remit à son compagnon. Elle figura au procès et fit traîner Miglio à la mort. L'affreux pouvoir des tortures morales avait été essayé sur un doux et noble jeune homme, M. Jacopo Ruffini : il résista, silencieux dans son mépris, calme dans sa colère ; et, la nuit venue, d'un clou arraché à la porte de sa prison, il brisa le lien qui attachait à l'enveloppe mortelle son âme généreuse et indignée. En peu de temps les prisons avaient été remplies, et un grand nombre de victimes furent livrées au bourreau.

La Jeune Italie était frappée cruellement ; elle n'était ni vaincue ni dissoute. Dans le courant de l'année 1833, Mazzini se rendit à Genève où il organisa une expédition qui, traversant la Savoie, devait envahir le territoire italien. Mais, chef de la conspiration, l'insuccès des tentatives précédentes pesait sur lui. On lui adjoignit le général Ramorino, qui, par sa famille, tenait à la Savoie, et qui, depuis la guerre de Pologne, était le héros de la jeunesse italienne. Mazzini eut des doutes. Il se défiait des renommées rapides, il rappela que *la Jeune Italie* s'était vouée au culte des principes et non pas à celui des noms. Mais le général lui était imposé pai les comités de l'intérieur et par les donneurs de fonds, presque tous réfugiés italiens. Il craignait d'ailleurs qu'on ne l'accusât d'avoir, dans son nouveau complice, repoussé un rival. Il l'appela donc à Genève, après avoir envoyé auprès de lui deux émissaires chargés de l'étudier. Dans la première entrevue des deux chefs il fut convenu que le territoire italien serait envahi par deux colonnes : l'une, partie de Lyon, l'autre de Genève. Le général Ramorino se chargea de celle de Lyon, où il croyait avoir de grands moyens d'influence. Une somme de 40.000 francs fut mise à sa disposition et il partit. Mazzini lui avait recommandé, en qualité de secrétaire, un jeune Modenais par qui ses démarches devaient être secrètement surveillées.

Mazzani organisa la conspiration en Savoie avec une prodigieuse activité. Il se mit en rapport avec les Polonais, avec les Allemands, avec les carabiniers suisses ; il acheta des fusils, étudia le plan de la prochaine campagne, et, dans des lettres ardentes, poussa les démocrates de Paris à tenter une diversion. Il fit plus : pour les y décider, il leur montra l'Italie frémissante et déjà victorieuse, de sorte qu'il exagérait les chances de succès pour les accroître et supposait le triomphe pour l'obtenir. Ce qu'on désire avec violence, on le croit sans peine : les chefs du parti républicain à Paris se préparèrent à seconder énergiquement l'expédition de Savoie. Mais elle avait été condamnée, comme téméraire et entachée d'alliage aristocratique, par le patriarche de la Charbonnerie nouvelle, par Buonarotti.

Qu'on nous permette de ne pas poursuivre, sans avoir peint cet homme si peu connu, et qui est cependant une des plus grandes figures de notre époque.

Né à Pise, Buonarotti descendait de Michel-Ange. La gravité de son maintien, l'autorité de sa parole, toujours onctueuse quoique sévère, son visage noblement altéré par l'habitude des méditations et une longue pratique de la vie, son vaste front, son regard plein de pensées, le fier dessin de ses lèvres accoutumées à la prudence, tout le rendait semblable aux sages de l'ancienne Grèce. Il en avait la vertu, la pénétration et la bonté.



Mazzini. (1808-1872.)

Son austérité même était d'une douceur infinie. Admirable de sérénité, comme tous les hommes dont la conscience est pure, la mort avait passé près de lui sans l'émouvoir, et l'énergie de son âme l'élevait au-dessus des angoisses de la misère. Seulement, il y avait chez lui un peu de cette mélancolie auguste qu'inspire au vrai philosophe le spectacle des choses humaines. Quant à ses opinions, elles étaient d'origine céleste, puisqu'elles tendaient à ramener parmi les hommes le culte de la fraternité évangélique ; mais elles devaient être difficilement comprises dans un siècle abruti par l'excès de la corruption. Car il est des vérités qui, bien que fort simples, sont d'une nature tellement sublime que, pour les embrasser, l'intelligence de la tête ne suffit pas : il y faut celle du cœur, sans laquelle il n'y aura jamais, même dans les esprits d'élite, que force apparente et trompeuses lueurs. Buonarotti aimait donc le peuple, mais il l'aimait d'un amour profond, et non de cet amour emporté qui, produit par l'effervescence de la jeunesse, aigri plus tard par les déceptions de l'âge mûr, finit par s'imprégner de fiel, souvent dégénère en ambition, et va se perdre dans les violences d'une démagogie sans principe. Buonarotti aimait le peuple, il n'avait cessé de conspirer pour lui, mais avec la défiance d'un observateur expérimenté et le calme d'un philosophe, étudiant les hommes avant de se livrer à eux, armé d'une clairvoyance qui touchait au soupçon, circonspect dans le choix de ses alliés, et tenant à leur nombre beaucoup moins qu'à la sincérité de leur dévoûment. Témoin de notre première révolution, dont il fut sur le point d'être martyr, camarade de lit de Bonaparte pendant sa jeunesse, il avait deviné le nouveau César, et n'ignorait point par quelle pente on va de la liberté au despotisme, des agitations du forum à la discipline des camps. Il savait aussi que, souvent, aux meilleures causes, ceux qui les servent nuisent plus que ceux qui les combattent. Qu'avec de pareilles façons de voir, Buonarotti ne soit pas devenu, en France, où il s'était fixé, le centre d'un parti bruyant, et n'ai fait que traverser, presqu'inaperçu, la scène politique, on le conçoit. Et toutefois, son action était loin d'être sans puissance. Pauvre, et réduit pour vivre à donner quelques leçons de musique, du fond de son obscurité il gouvernait de généreux esprits, faisait mouvoir bien des ressorts cachés, entretenait avec la démocratie du dehors des relations assidues, et, dans la sphère où s'exerçait son ascendant, se-



Les volontaires arrêtés à Genève. (Page 686, col. 2.)

condé par Voyer-d'Argenson et Charles Teste, tenait les rênes de la propagande, soit qu'il fallût accélérer le mouvement ou le ralentir. Il refusa son approbation à la campagne révolutionnaire qu'on préparait à Genève, pour deux motifs : connaissant l'Italie, et instruit par ses correspondants de sa situation réelle, il ne voyait dans l'expédition de Savoie qu'une aventure sans issue; et, d'un autre côté, il se défiait de certains hommes qu'on devait employer au succès de cette expédition. La vérité est que, parmi les complices de Mazzini, tous n'étaient pas guidés comme lui par de saintes croyances et par l'amour de l'humanité. Or, Buonarotti pensait que la vérité veut avoir pour défenseurs des soldats dignes d'elle, et que ceux-là seuls méritent de servir le peuple, qui

peuvent lui faire honneur par leur vertu.

Cependant, Ramorino avait quitté Lyon et s'était rendu à Paris. Il fit savoir à Mazzini que ses démarches rencontraient des obstacles imprévus. Il demandait un mois pour les préparatifs. Plus tard, il en demanda un second, puis un troisième. L'impatience de Mazzini s'irritait de ces retards. Car le secret allait s'éventant; les agents de police affluaient à Genève; quelques réfugiés, qui ne vivaient que sur l'hospitalité économe des patriotes suisses, menaçaient de partir; l'ambassade française faisait offrir aux Polonais venus de Besançon des secours et les frais de voyage, s'ils consentaient à rentrer en France; le soupçon veillait au seuil de la conspiration, où avaient pénétré déjà le découragement et la fatigue..... Il fallait agir. Pressé par les émissaires de Mazzini, le général Ramorino déclare enfin que rien n'est organisé à Lyon, qu'il se trouve assailli de difficultés insurmontables, et il rend 10,000 fr. sur les 40,000 qui lui avaient été comptés. On entrait dans le mois de janvier 1834, et le mouvement qui devait éclater en octobre 1833 n'était pas encore commencé.

Inquiet et l'âme en proie aux plus douloureuses défiances, Mazzini résolut de hâter le dénoûment. Il fixa le jour de l'action, et en écrivit à Ramorino. Le général était attendu le 20 janvier : il n'arriva que le 31 au soir, suivi de deux généraux, d'un aide-de-camp et d'un médecin. Entre lui et Mazzini, l'entrevue fut triste et comme troublée par de noirs pressentiments. Mazzini proposa d'assigner pour base aux opérations la prise de Saint-Julien, où se trouvaient réunis les agents des diverses provinces de la Savoie, et où le signal de l'insurrection devait être donné. L'insurrection une fois déclarée, Mazzini pensait qu'il lui serait facile, à supposer qu'il ne se trompât point dans ses défiances, de déjouer le mauvais vouloir de Ramorino. Qu'il eût deviné ou non cette arrière-pensée, le général accepta le plan proposé. L'expédition devait se composer de deux colonnes. On arrêta que les insurgés de la première iraient, de Genève, se réunir à Carouge sur la frontière; et que, partant de Nyon, où était un dépôt d'armes, ceux de la seconde traverseraient le lac pour aller rejoindre leurs compagnons sur la route de Saint-Julien. Le commandement de la seconde colonne fut confié par le général Ramorino au Polonais Grabski, brave soldat, mais à qui manquait l'expérience de ces sortes d'expéditions.

Le gouvernement de Genève ne pouvait ignorer la tentative, et il avait pris des mesures pour la faire avorter. Le contingent était sous les armes; le bruit du tambour retentissait de toutes parts; des gendarmes stationnaient aux portes de l'*Hôtel de la Navigation;* les barques des bateliers avaient été saisies. Mais les insurgés furent protégés par les sympathies de la population et même par celles du contingent. En arrêtant les hommes de l'expédition, les officiers versaient des larmes, et ils se hâtaient de relâcher leurs prisonniers, sur l'invitation des citoyens. L'autorité fut donc frappée d'impuissance, et la première colonne commença son mouvement sous d'heureux auspices.

Il n'en fut pas ainsi de la seconde. Deux barques étaient parties de Nyon, l'une portant les hommes, l'autre les armes. Une barque du gouvernement passa entre les deux; les armes furent saisies, les hommes arrêtés et conduits sur le territoire génevois.

Alors, soit que le plan primitivement convenu lui parût défectueux, soit que pour l'exécuter il jugeât indispensable la coopération de la colonne de Nyon, le général Ramorino changea tout-à-coup l'itinéraire de la petite troupe placée sous ses ordres. Au lieu de s'avancer sur Saint-Julien, il se mit à longer le lac. On marcha assez longtemps vers un but ignoré de tous. Le froid était extrêmement vif. Pas un soldat ne paraissait. Composée, les Polonais exceptés, de jeunes gens propres à un coup de main, mais peu habitués à faire de longues routes, la colonne se traînait d'un pas pénible. Tous les visages portaient l'empreinte d'une morne préoccupation, et l'on se communiquait de proche en proche des doutes cruels. La co-

lonne passa dans plusieurs bourgades où nul cri d'enthousiasme ne se fit entendre, et où elle ne rencontra que des regards étonnés. Par suite de ses travaux antérieurs, Mazzini était tombé dans un état extraordinaire de lassitude, et la douleur de voir le succès lui échapper se joignant à ses maux, une fièvre ardente l'avait saisi. Il marchait douloureusement, appesanti par la fatigue de plusieurs nuits sans sommeil. Il avait déjà demandé plusieurs fois à Ramorino quelle route on suivait, pourquoi on n'allait pas à Saint-Julien, pourquoi on ne se dirigeait pas sur Bonneville; et, à tort ou à raison, les réponses de Ramorino l'avaient alarmé, lui paraissant évasives. Il l'alla trouver une dernière fois au bivouac de Carra. Le général était couché près du feu, dans son manteau. Mazzini lui dit dans l'égarement de la fièvre, qu'il fallait aller du côté où il y avait espoir de se battre; que si vaincre était impossible, il fallait du moins prouver à l'Italie que les patriotes restaient fidèles à leurs engagements et savaient mourir. Ramorino répondit que courir au-devant de dangers stériles serait plus qu'une imprudence, et qu'il y aurait folie à faire moissonner, sans utilité pour la cause commune, la fleur de la jeunesse italienne. Mazzini le regardait d'un œil hagard, le visage altéré et le cœur plein de trouble. En ce moment des coups de feu retentissent. Ramorino se lève précipitamment. Mazzini court au faisceau et saisit sa carabine en remerciant Dieu de leur envoyer l'ennemi. Mais il avait le délire. Ses compagnons lui apparurent comme des spectres. Il chancela, tomba sans connaissance ; et lorsqu'il rouvrit les yeux, il se trouvait en Suisse, où on l'avait transporté sur une charrette. Les coups de feu n'étaient qu'une fausse alerte. Mais Ramorino avait perdu toute foi dans le succès. Il déclara sans détour à ses compagnons que la tentative était, pour le moment, avortée, et qu'on n'avait plus qu'à regagner la frontière. Le corps fut dissous.

Cette expédition, si déplorable par la complète inanité de ses résultats, fut suivie de récriminations non moins déplorables, ainsi qu'il arrive toujours dans les entreprises avortées. Ramorino fut accusé de trahison, mais l'accusation ne fut point démontrée, les faits allégués contre lui pouvant recevoir une interprétation différente de celle que leur donnait le soupçon aigri par le malheur. A son tour Ramorino se déclara trahi, sans avoir fourni l'ombre d'une preuve et contre toute espèce de vraisemblance.

Les hommes sont faillibles, les idées justes sont immortelles. Mazzini et ses compagnons le comprenaient, et ils surent se garder de tout découragement pusillanime. Mais un regret dut leur rester, celui d'avoir jeté sur la cause qu'ils défendaient une défaveur momentanée. Car l'orgueil de leurs ennemis s'en accrut; l'Autriche, la Russie, la Prusse, s'unirent à la Sardaigne dans un commun anathème contre les partisans d'une Italie indépendante, et la Suisse, terre de liberté, suprême asile ouvert à l'infortune des proscrits, la Suisse se vit condamnée, après une glorieuse résistance, à mesurer désormais plus prudemment les bienfaits de son hospitalité. Il est inutile d'ajouter qu'en France le gouvernement redoubla d'audace, bien convaincu que, de longtemps, le parti démocratique ne trouverait au dehors un efficace et sérieux appui.

Bientôt tout sembla se préparer pour un lamentable dénoûment. Dans des articles passionnés, le *Journal des Débats*, organe de la Cour, soufflait au ministère les plus sinistres desseins, et à la bourgeoisie toutes les passions de la guerre civile. A l'entendre, pour sauver la société aux abois, il aurait fallu anéantir la presse populaire, mettre hors la loi la République, frapper au cœur le droit d'association, et couvrir la personne royale d'un bouclier impénétrable à jamais. C'était encourager la résistance à se faire violente et désespérée, c'était ouvrir devant le pays une carrière de sang. Mais les hommes du pouvoir s'agitaient dans leur impatience. Troublés de rencontrer à chaque pas devant eux le parti républicain, poursuivis sans relâche de son qui-vive éternel, et

comme il arrive souvent, de l'excès de la peur précipités dans le vertige de l'audace, ils brûlaient de savoir au juste ce que renfermaient pour eux de périls les profondeurs de cette société qu'ils étaient aussi incapables de calmer que de conduire. Les républicains, de leur côté, sentaient l'imminence d'une agression et ne cherchaient plus qu'à s'assurer l'honneur de l'initiative. La lutte commença donc. On intenta au *National*, feuille républicaine, un procès fondé sur des chicanes grossières, et qui ne tendait rien moins qu'à le ruiner en lui enlevant son titre. On attaqua le *Populaire* dans la personne de son rédacteur en chef, M. Cabet, qui, quoique membre de la Chambre, se vit traîné devant le jury, en vertu d'une autorisation obtenue sans peine des rancunes de la majorité. Le Parlement était une arène et la discussion des affaires publiques un échange de menaces.

Dans la séance du 26 janvier, M. Larabit dénonçait la dictature militaire du maréchal Soult qui, dans une lettre aux officiers d'artillerie de Strasbourg, avait prétendu interdire aux officiers toute réclamation, même légale. Des murmures s'élèvent, et le général Bugeaud s'écrie : « Il faut obéir d'abord, » et M. Dulong de répliquer vivement : « Faut-« il obéir jusqu'à se faire geôlier? » Le général Bugeaud s'approche alors de M. Dulong, et, séance tenante, obtient une explication dont il se montre satisfait; car elle mettait également à couvert et la dignité de l'offenseur et l'honneur de l'offensé. Mais les passions d'un parti sont plus difficiles à apaiser que le ressentiment d'un individu. Parmi les amis de M. Bugeaud, plusieurs affichèrent l'inconcevable prétention de ressentir son injure plus profondément que lui-même. On remarqua surtout, à son indignation bruyante, à sa pantomime animée, à ses promenades inquiètes le long des bancs du centre, le général Rumigny, aide-de-camp du roi.

Au milieu du tumulte, M. Dulong avait prononcé, en l'appliquant au genre d'obéissance muette et servile exigée par le ministre, le mot *ignominie*. Le *Journal des Débats* s'empare de ce mot, et lui assignant dans le *compte-rendu* de la séance une place fatale, il reproduit en ces termes l'apostrophe de M. Dulong : « Faut-il obéir jusqu'à se faire « geôlier, jusqu'à l'ignominie? » A quelles intentions rapporter cette inexactitude cruelle? Pourquoi, seul entre tous les journaux, le *Journal des Débats* aggravait-il une apostrophe qui pouvait aboutir à un combat? Ce qui est certain, c'est qu'après avoir jeté les yeux sur ces funestes lignes, le général Bugeaud dut écrire à M. Dulong pour lui demander des explications nouvelles. « Je me « mets à votre disposition, répondit celui-ci « au général : mes deux témoins sont le gé-« néral Bachelu et le colonel Desaix. » Les témoins des deux adversaires se réunirent, et il fut convenu que M. Dulong adresserait au *Journal des Débats* une lettre dans laquelle il démentirait la seconde partie de l'apostrophe si mensongèrement amplifiée, et ne laisserait peser que sur M. Bugeaud homme public, le poids de la première. Rien de plus convenable, de plus conforme à la vérité, de plus digne. La lettre fut envoyée au *Journal des Débats*, où elle devait être publiée le lendemain, 28. Mais quelles ne furent pas la surprise et l'indignation de M. Dulong, lorsque, dans le bulletin ministériel du 27, il lut : « Le *Journal des Débats* a rapporté « hier une expression outrageante adressée « par M. Dulong à l'honorable général Bu-« geaud. Aujourd'hui on disait, à la Cham-« bre, que l'honorable général *en a demandé* « raison, et qu'il *a exigé* de M. Dulong une « lettre qui paraîtra demain dans le *Journal* « *des Débats*. » Ainsi, le système des provocations qu'une feuille ministérielle avait commencé, une autre feuille ministérielle semblait le poursuivre! Ainsi, l'on avait altéré, en l'aggravant, la portée de l'apostrophe, et maintenant on altérait le caractère des explications dont elle avait fourni le sujet! Quelle invisible main préparait donc à la querelle un dénoûment funèbre? Comment le *Bulletin ministériel du soir* avait-il eu connaissance d'une lettre confiée à la discrétion



Enterrement de Dulong. (Page 691, col. 2.)

du *Journal des Débats*, à son honneur? La communication venait-elle directement des témoins du général Bugeaud, ou bien n'était-ce qu'un écho lointain des hâbleries de quelques courtisans, traîneurs de sabre? Voilà ce qu'on commença de toutes parts à se demander, et dans beaucoup d'esprits s'éveilla un soupçon étrange, un soupçon terrible.

Quant à M. Dulong, il n'avait plus à suivre que les inspirations de son courage. Il s'empresse d'interdire l'insertion de la lettre qu'on donnait comme ayant été *exigée* de lui, et, le premier arrangement étant abandonné, il choisit pour nouveaux témoins deux députés, MM. Georges Lafayette et César Bacot.

Le 28, à trois heures de l'après-midi, ces messieurs se trouvaient au domicile de M. Dulong, avec Armand Carrel, que son noble cœur poussait à intervenir dans la querelle pour l'apaiser, lorsque le général Bugeaud se présenta. Un convenable désir de conci-

liation éclatait sur son visage et dans ses paroles. Armand Carrel eut avec lui un entretien dans lequel il puisa l'espoir que tout pouvait se terminer par une note qui, soigneuse de la dignité de M. Dulong, satisferait dans M. Bugeaud l'homme privé, sans impliquer aucun désaveu du blâme encouru par l'employé du gouvernement.

A huit heures du soir, seconde réunion. Les témoins du général Bugeaud, MM. de Rumigny et Lamy, y parurent cette fois ; et l'on remarqua que les dispositions du général n'étaient plus les mêmes. M. de Rumigny repoussa l'intervention d'Armand Carrel, comme représentant de la presse opposante ; et il fut le premier à réclamer la publication de la lettre, bien que les lignes insolentes du bulletin ministériel l'eussent rendue manifestement impossible. A cette lettre, les témoins de M. Dulong voulaient qu'on substituât une note dont on ne pût pas dire qu'elle avait été *exigée*. La proposition fut repoussée obstinément. Un rendez-vous est pris pour le lendemain. On fixe pour théâtre du combat le bois de Boulogne. L'arme convenue est le pistolet. Dulong était un bon citoyen et le meilleur des hommes. Le dévoûment de ses amis pour sa personne était tel que savent l'inspirer les natures choisies. On s'émut autour de lui du danger qu'allait lui faire une exclamation dictée par un sentiment généreux. Mais lui, calme et souriant, il encourageait ses amis. Le 29, il se mit en route avec ses témoins pour le bois de Boulogne. Il était gai, ayant pensé à tout ce qui lui était cher, et tout préparé en vue de l'heure suprême.

La rencontre eut lieu à dix heures. Les adversaires avaient été placés à quarante pas l'un de l'autre, et devaient se rapprocher en s'ajustant. A peine ont-ils fait chacun deux ou trois pas, que le général Bugeaud tire son coup de pistolet. Atteint à un pouce au-dessus de l'œil gauche, le malheureux Dulong tombe sans proférer une parole. Le soir, on dansa au château. A six heures du matin, le blessé était mort.

A cette nouvelle, la consternation règne dans toute une moitié de Paris : pour beaucoup, l'issue du duel de la veille a la gravité d'un malheur public. De sombres rumeurs se mêlent d'abord aux regrets par où se révèle le deuil des âmes. Bientôt un cri s'élève, cri puissant et accusateur : on a voulu la mort de l'infortuné Dulong, on l'a préparée, on a rendu la lutte inévitable, on a fait de tout cela une vengeance de château ! L'indignation s'accroît de chaque détail donné par les feuilles de l'Opposition. M. de Rumigny est dénoncé comme l'instrument d'un complot de camarilla. La majesté royale elle-même est traînée devant le tribunal de l'opinion.

Une circonstance particulière servit ces attaques. Lorsque les témoins de la victime étaient allés réclamer l'original de la lettre restée aux mains du général de Rumigny, celui-ci avait répondu verbalement, puis attesté dans une déclaration écrite et signée, qu'il n'avait plus cette lettre ; qu'il avait promis à M. Dulong, sur le terrain, de l'anéantir après le combat ; et qu'il l'avait, en effet, brûlée en présence du roi. Il n'était pas vraisemblable qu'au lieu d'exiger la remise immédiate d'une lettre dont il allait si fatalement payer la restitution, M. Dulong eût laissé aux témoins de son adversaire le soin de la détruire. C'est ce qu'Armand Carrel fit très bien ressortir dans un article qui portait sa signature et l'énergique empreinte de son talent. Que signifiait donc cette accumulation de mystères ? Et comment le nom du roi se trouvait-il mêlé à une querelle qu'on n'avait su étouffer que dans le sang ?

La Cour était mise en demeure de se défendre. Un article rédigé au château, et par un écrivain dévoué à la famille royale, fut publié dans le *Journal des Débats*. On y repoussait l'attaque avec beaucoup de véhémence, et tous ceux dont le *Journal des Débats* représentait l'opinion politique applaudirent. Quelle apparence que le roi se fût fait le provocateur invisible d'un duel ! Quelle apparence que le plus honnête homme du royaume, le plus intéressé à la conci-

liation des esprits, qu'un prince ennemi du duel, de la peine de mort, de tous les pré-jugés qui coûtent du sang, fût descendu, pour faire couler le sang, au rôle d'entremetteur d'intrigues ! M. Bugeaud, qui était un soldat et un homme violent, avait-il besoin qu'on lui apprît à ressentir une offense ? Et, lorsque son ressentiment s'expliquait d'une manière si naturelle, on s'acharnait à imaginer une trame aussi absurde qu'odieuse! M. de Rumigny était intervenu : eh, qu'y avait-il là de surprenant? M. de Rumigny n'était-il pas l'ami du général Bugeaud, son collègue, son compagnon d'armes ? M. de Rumigny, de service au château le jour du duel, ne pouvait s'absenter sans la permission du roi : son tort était de l'avoir fait ; mais une infraction disciplinaire de l'aide-de-camp était-elle imputable au monarque ? Le roi n'avait rien su du duel que lorsqu'il n'y avait déjà plus qu'à en déplorer l'issue ; et la supposition contraire était une création monstrueuse de cet esprit de parti, si habile à souiller toute chose de son venin.

A cela les adversaires du château répondirent que, dans l'ex-gouverneur de Blaye, c'était l'oncle de la duchesse de Berri qui avait dû se sentir outragé ; que le roi n'était point, par conséquent, aussi désintéressé dans la question qu'on voulait bien le dire ; que des éloges n'étaient point des raisons, surtout sous une plume de courtisan ; que cette prétendue horreur du roi pour le duel ne l'avait point porté, après tout, à empêcher celui dont les apprêts se faisaient sous ses yeux, quoiqu'il eût suffi pour cela d'un mot de lui soit à son aide-de-camp, soit au général Bugeaud ; qu'au surplus, c'était par des faits et non par des invectives qu'il fallait ruiner des attaques fondées sur des faits articulés d'nne manière précise et nette. Et ils rapprochaient toutes les circonstances de cette déplorable affaire : l'apostrophe de M. Dulong immédiatement suivie d'une explication dont le général Bugeaud avait paru satisfait ; la querelle, empoisonnée ensuite par une version inexacte du *Journal des Débats* ; un arrangement convenu, et aussitôt après brisé par les commentaires irritants du bulletin ministériel ; les dispositions du général Bugeaud conciliantes le matin, assombries le soir et changées en aigreur ; l'intervention toute pacifique d'Armand Carrel repoussée par M. de Rumigny abandonnant indûment son poste au château pour aller remplir un office que pouvait remplir aussi bien tout autre ami du général Bugeaud ; la remise de la lettre différée jusqu'après le combat, comme si l'on se fût réservé d'en faire usage, au besoin, contre Dulong vainqueur ; la lettre brûlée, plus tard, devant le roi ; la fête du soir non contremandée, quoique rien dans la circonstance n'eût été plus convenable ; surtout s'il était vrai, comme le *Journal des Débats* l'affirmait, qu'on eût appris le dénoûment de la querelle avec une vive affliction !

Nous avons dû adoucir la physionomie de cette polémique, qui monta au dernier dégré de violence et d'emportement. Ce que nous venons d'en rapporter suffit pour indiquer quelle était alors l'effervescence des esprits, et ce que les partis pouvaient oser.

Le meilleur ami de Dulong, son parent, Dupont (de l'Eure), n'était pas à Paris dans la cruelle journée. Les députés de l'Opposition lui écrivirent une lettre collective pour s'associer à la douleur qui l'attendait. Elle fut poignante. Ne se sentant pas la force de rentrer dans une enceinte où la mort venait de marquer une place vide à jamais, et trop convaincu, d'ailleurs, qu'on n'arrêterait pas de sitôt la France sur la pente où elle se précipitait les yeux fermés, le vénérable Dupont (de l'Eure) donna sa démission de député, voulant gémir dans la retraite sur les maux de son pays et sur ses propres maux.

Les funérailles de Dulong furent, comme sa mort, un véritable évènement politique. Une foule innombrable suivit, le long des boulevards, le char funeraire. Le gouvernement craignait une insurrection : il mit sur pied les troupes dont il disposait, et fit couper le convoi par des mouvements de cavalerie et d'infanterie. Autour de la fosse où sur l'homme de bien allait peser l'invincible

sommeil, ses amis se rangèrent avec un profond sentiment d'angoisse : et MM. Salverte, Tardieu, Cabet, Langlois, Armand Carrel, Dupont (avocat), vinrent tour-à-tour prononcer le discours d'adieu. M. Dupont fit entendre, en terminant, ces belles paroles : « Nous vivons dans un de ces temps de cor- « ruption où l'homme de conscience, s'il ne « veut pas mentir à la vérité, doit avoir une « épée au service de sa pensée. Dulong avait « compris la triste époque où il vivait. Sa « vie ne lui appartenait pas plus que la nôtre « ne nous appartient. Sa vie appartenait à la « vérité ; et quand la vérité lui a demandé « sa vie, il a exécuté le pacte, il a donné sa « vie. »

Paris était encore sous l'impression de ce tragique évènement, lorsque des scènes où l'ignominie se mêle à l'atrocité le remplirent tout à coup de douleur et de honte.

Une loi venait d'être rendue qui soumettait à la formalité d'une autorisation préalable accordée par la police, tout écrit vendu, distribué, crié sur la voie publique. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque la vérité nous le commande? Les crieurs lancés sur les places et dans les rues par les ennemis du pouvoir ne furent souvent que des colporteurs de scandale, que les hérauts d'armes de l'émeute ; dans les libelles qu'ils distribuaient, la mauvaise foi des attaques le disputa plus d'une fois à la grossièreté du langage et à je ne sais quelle flagornerie démagogique.

Or, flatter le peuple est une lâcheté, le tromper est un crime. Que le gouvernement fût intervenu pour mettre fin à un tel désordre, il le devait. Mais lui qui s'était accoutumé à repousser le dénigrement par le dénigrement et le mensonge par le mensonge, lui qui jamais n'avait hésité à faire ou à laisser plaider sa cause devant les passants par les libellistes les plus abjects, de quel front livrait-il aux salariés des fonds secrets l'exclusive domination de la voie publique ? Car enfin, c'était créer le monopole de la calomnie ; c'était mettre au-dessus du pouvoir répressif de la magistrature le pouvoir préventif de la police, et, dans la grande question de l'ordre à défendre, abaisser le juge devant l'espion !

Des troubles étaient prévus : ils éclatèrent. L'exécution de la loi sur les crieurs publics était un véritable arrêt de mort prononcé contre certaines feuilles spécialement destinées au peuple ; et elles ne voulurent pas disparaître sans avoir au moins témoigné tout haut de leur colère et de leur courage. Le dimanche 23 février, une distribution générale de ces feuilles devant avoir lieu sur la place de la Bourse, une foule immense s'y était rassemblée, foule inoffensive, peu bruyante, composée presque entièrement de curieux, mais grossie à chaque minute par le flot des promeneurs. Tout à coup les grilles du palais de la Bourse s'ouvrent, et sur la place s'élancent, à la suite de quelques sergents de ville en uniforme, des agents de police portant pour la déshonorer la blouse du travailleur, et armés de gourdins. Animés d'une fureur imbécile et basse, ces misérables fondent en rugissant sur la population, qui recule étonnée ; ils frappent sans choix, ils frappent au hasard, ajoutant l'insulte à la cruauté, et se vengeant de l'horreur qu'ils inspirent par des brutalités sans nom. Alors chacun de se précipiter. La rue Neuve-Vivienne est encombrée de fuyards qui remplissent l'air de leurs cris. Des femmes sont renversées et foulées aux pieds ; des enfants tombent sous le bâton et teignent le pavé de leur sang ; des promeneurs paisibles se sont vus assaillis par des forcenés qui les terrassent, les meurtrissent de coups, trépignent sur eux ; un commissaire de police veut arrêter le cours de ces abominations : son autorité est méconnue ; il insiste : on le menace. Et M. d'Argout, M. d'Argout lui-même est sur le théâtre où se joue le drame. On fait avancer de la cavalerie ; mais à l'aspect de leurs hideux auxiliaires, les cavaliers rougissent de honte ; et c'est d'un geste bienveillant, c'est avec des regards amis qu'ils poussent devant eux la multitude.

L'indignation, à Paris, fut universelle. Au nombre des blessés se trouvaient beaucoup

de citoyens attachés au gouvernement; chaque classe de la société, chaque opinion, avait fourni des victimes; la population tout entière se sentit humiliée; par pudeur, le *Journal des Débats* garda le silence; et M. Salverte, montant à la tribune, somma le ministre de rendre compte au pays de ce vil guet-à-pens. M. d'Argout, qui ne manquait ni de fermeté ni d'esprit, resta écrasé, pourtant, sous le poids de l'accusation. Il déclara que c'était pour mieux distinguer l'innocent du coupable qu'on employait des agents de police déguisés; et ici les citoyens avaient été frappés indistinctement! Il prétendit que c'était pour éviter les charges sanglantes de la cavalerie qu'on recourait aux brigades de la police; et les agents de M. Gisquet, armés de bâtons, venaient de déployer une rage qui suppléait à tout ce que peut avoir de plus funeste l'emploi des baïonnettes! La justification était dérisoire; et d'ailleurs, le ministre laissait intact le reproche qu'on lui adressait d'avoir mis l'arbitraire à la place des lois. Malheureusement, les ennemis du pouvoir servirent sa cause, en cette occasion, par des exagérations sans probité et des récits infidèles. C'était offrir à la majorité un prétexte pour amnistier le ministre : elle en profita. On s'empara des faits dont la fausseté était démontrée, pour obscurcir les faits incontestables; et un bill d'indemnité sortit du sein des ricanements les plus odieux qui aient jamais porté atteinte à la dignité d'une assemblée. Le gouvernement était donc absous par la Chambre; mais il avait été et resta condamné par l'opinion.

Au reste, tout cela ne faisait qu'annoncer de plus grandes calamités. Une loi, depuis longtemps attendue par les uns et redoutée par les autres, la loi contre les associations fut enfin présentée. Elle aggravait ce fameux article 291 du Code pénal, légué à la Restauration par le despotisme de l'Empire, et contre lequel avait si violemment protesté le libéralisme conduit au combat par MM. de Broglie et Guizot. L'article 291 se bornait à proscrire toute association de plus de vingt personnes, non autorisée : la loi nouvelle étendait les dispositions de l'ancienne à toute association partagée en sections de moins de vingt personnes. L'article 291 n'atteignait que les réunions périodiques : la loi nouvelle ne tenait nul compte de la périodicité. L'article 291 ne menaçait que les chefs des associations contrevenantes : la loi nouvelle pesait sur tous les associés sans distinction. Enfin, par une éclatante dérogation à la Charte, les infractions à la loi nouvelle et à



M. Dulong. (1792-1834.)

l'article 291 étaient déférées, non au jury, mais aux tribunaux correctionnels.

Ce fut le 11 mars que s'engagea cette discussion célèbre qui devait aboutir à une guerre civile. Pas un cœur qui ne fût rempli de trouble, pas un visage qui ne portât les traces d'une vive anxiété. Il était impossible, on le savait, qu'à une loi semblable, si elle était votée, la *Société des droits de l'Homme* ne répondît point par des coups de fusil. Aussi M. de Ludre excita-t-il dans l'assemblée plus d'émotion que d'étonnement, lorsqu'il laissa tomber du haut de la tribune ces

paroles audacieuses et terribles : « La *Société* « *des Droits de l'Homme* ne fera pas d'é- « meutes ; mais si elle n'était décidée à at- « tendre que la volonté de la France se « manifeste, le nombre et le courage de ses « membres lui permettraient peut-être de « livrer une bataille... » Voilà par quelle déclaration les débats s'ouvrirent ! Ils portèrent d'abord sur des attaques personnelles. On se montrait, assis au banc ministériel, trois hommes dont l'un (M. de Broglie) avait ouvert son hôtel, sous la Restauration, à la *Société des Amis de la Presse*, dont l'autre (M. Guizot) avait dirigé la *Société aide-toi le Ciel t'aidera*, dont un troisième (M. Barthe) avait fait partie de l'associatin des *carbonari*. Le rapprochement fut fait par tous les spectateurs ; et M. Pagès (de l'Ariège) en accabla les ministres, M. Guizot, surtout. Et M. Guizot ne sut répondre que par l'apologie des intentions et des vues qui animaient la *Société aide-toi,* alors qu'il en était membre. Pitoyable pétition de principes, banalité indigne d'un esprit sérieux ! Il le sentait bien lui-même sans doute ; car, humilié dans son orgueil, il fit effort pour se relever par l'excès de la passion. Pâle, la tête haute, le corps frémissant, le bras étendu, on le vit jeter au parti républicain l'insulte pour défi. Prompt à se dédommager par l'insolence de l'attaque de son impuissance à se défendre, il fut superbe de forfanterie et de dédain. « L'homme s'agite, et Dieu le mène, » dit-il en rappelant un mot de Bossuet ; et selon lui, c'était dans les voies où marchaient les ministres, que Dieu menait la France.

Plusieurs orateurs prirent la parole dans la discussion générale : ceux-ci, comme MM. Kératry, Fulchiron, Viennet, Hervé, pour appuyer le projet de loi ; ceux-là, pour le combattre, comme MM. Portalis, Salverte, Garnier-Pagès, Bignon, de Sade, Mérilhou. Un amendement, présenté par M. Bérenger, servit à préciser les débats.

M. Bérenger aurait voulu que le droit d'association fût reconnu en principe, et que l'exercice en fût réglé par l'autorité. Il demandait donc que les associations pussent se former sans autorisation préalable et en se bornant à déclarer à l'autorité les formes de leur constitution et leur but ; mais le maire de la commune aurait eu le droit d'assister aux réunions, d'ordonner la séparation des membres si cela devenait utile ; et, quant à l'autorité, elle aurait dissous les associations jugées dangereuses, à la charge de rendre compte de ses motifs devant les Chambres. Ainsi, l'amendement de M. Bérenger substituait le système répressif au système préventif, consacré par le projet du gouvernement.

Soutenu par son auteur avec beaucoup de sagesse et d'autorité, l'amendement trouva dans M. Odilon Barrot un éloquent soutien. Quoi ! on faisait cet outrage à la civilisation, à la raison humaine, de déclarer anéanti par une loi un droit sans lequel nulle société n'existerait, un droit qui est, de toutes les nécessités, la plus impérieuse, la plus inéluctable ! Quoi ! cet article 291, né de la dictature impériale, et qui, sous la Restauration, avait paru si étouffant, il ne suffisait plus après une révolution faite au nom et pour le compte de la liberté ! Le gouvernement demandait à vivre ? Pour vivre, avait-il besoin de tuer le principe générateur de la société elle-même ? La nécessité de régulariser le droit impliquait-elle la nécessité de le nier, et fallait-il, à l'exemple de certains sauvages, couper l'arbre pour cueillir le fruit ? Soumettre à une autorisation préalable du gouvernement le droit d'association ! Mais c'était livrer au pouvoir une immensité d'arbitraire devant laquelle tout disparaissait ou pouvait disparaître : et la Charte, et les garanties qu'elle stipule, et le droit électoral, et la liberté de la presse. Car, lorsque des citoyens cherchent à s'entendre sur le candidat qui mérite le mieux leurs suffrages, il y a évidemment association. Lorsque des citoyens, pour créer un journal, pour le rédiger ou en surveiller la rédaction, mettent en commun leurs pensées, combinent leurs efforts, il y a évidemment association. Des électeurs de l'Opposition se réunissant pour élire un député, seraient-ils soumis au bon

plaisir ministériel? Plus de droit électoral. Le joug de l'autorisation préalable serait-il imposé à des écrivains se groupant autour d'un journal? Plus de presse libre. Le projet du gouvernement, dans la généralité de ses termes, était donc d'une insolence inouïe. Il était, en outre, d'une application impossible. Au moins, sous l'empire de l'article 291, le corps du délit n'était pas chose insaisissable : le fait matériel d'une réunion de plus de vingt personnes, la circonstance de la périodicité, la concentration des menaces de la loi sur un nombre déterminé de têtes, tout cela fournissait des éléments de poursuite. Mais ici quels seraient les matériaux de l'accusation? Poursuivrait-on le délit sous cette infinie variété de formes qu'il lui est si facile d'affecter? Le frapperait-on dans la personne d'un nombre illimité de coupables? Le projet du gouvernement, brutal en théorie, était, au point de vue de la pratique, tout à fait puéril et insensé.

Dans un discours plein de mesure et de finesse, M. Thiers répondit que tout droit, dans une société civilisée, demandait à être réglé législativement; que la nécessité de l'autorisation préalable pesant sur les sociétés anonymes, par exemple, et sur les sociétés de bienfaisance, il était étrange qu'on prétendît en affranchir les sociétés politiques, foyers de discordes et écoles de sédition ; que la force du gouvernement, dans un pays de trente-deux millions d'hommes, résultait, non pas de son empire sur quelques milliers de fonctionnaires et sur deux ou trois cent mille soldats, mais de la faculté qu'il avait de faire pénétrer partout sa volonté, d'agir avec ensemble au moyen d'une hiérarchie savamment constituée, d'être, en un mot, partout présent à la fois ; que laisser à de simples individus une faculté aussi précieuse, c'était déplacer le pouvoir à leur profit et leur communiquer toute la force du gouvernement ; qu'il y avait là un danger incalculable ; que l'État était perdu, pour peu qu'on laissât la régularité s'introduire dans la révolte, pour peu qu'on permît à l'anarchie de se discipliner; que la loi contre les associations était, par conséquent, une loi de salut; que, quant à l'amendement de M. Bérenger, il mettait entre les mains du pouvoir une arme chimérique, puisque toute association dissoute se reconstituerait aussitôt sous un autre nom, et morte comme *Société des Droits de l'Homme*, revivrait comme *Société des Amis du Peuple;* que, pour ce qui était de l'abus possible de la loi, les esprits devaient se rassurer; le gouvernement n'ayant aucun intérêt à interdire les associations industrielles, scientifiques, littéraires, religieuses, ou de bienfaisance, et n'étant intéressé qu'à la disparition des sociétés politiques, camps retranchés de tous les factieux.

Ce discours que M. Thiers termina par un retour habile et vif sur la politique de l'Empire et sur celle de la Restauration, comparées à la politique du règne de Louis-Philippe, produisit dans l'assemblée l'impression la plus profonde. L'amendement fut rejeté. M. Thiers n'avait certainement pas tort de montrer dans la *Société des Droits de l'Homme* une armée qui, secouant la guerre sur la nation, pouvait d'un instant à l'autre changer pour la France le cours apparent de la destinée. Sans la loi contre les associations, non telle que l'entendait l'Opposition dynastique, mais telle que le gouvernement la demandait, c'en était fait de la monarchie constitutionnelle ; rien de plus certain, et ceux qui en doutaient, comme MM. Bignon, Bérenger, Odilon Barrot, ne savaient pas combien il y aurait eu dans la démocratie organisée, de puissance et de vigueur. Oui, M. Thiers avait raison de dire : Tout cet arbitraire, il nous le faut, ou nous sommes perdus. Mais cet aveu même était une condamnation sans appel du système représenté par l'orateur. Quel régime, en effet, que celui qui, pour se maintenir, avait besoin d'aussi dévorantes ressources ! Quel régime que celui qu'on déclarait d'avance dissous, si l'on ne se hâtait d'y mettre à la merci de sept ou huit hommes, à la merci de leurs caprices, le plus nécessaire et le plus sacré de tous les droits ! La faiblesse et l'illégiti

mité d'un pouvoir se mesurent à l'étendue des ressources qu'il épuise. Il est indigne de vivre, si les intérêts qu'il arme contre lui sont assez nombreux et assez forts pour que le contact de la liberté lui soit mortel ; et s'il ne lui est donné d'exister qu'à la condition d'absorber toute la sève d'un peuple, pourquoi donc existerait-il ?

On le voit, pour combattre efficacement la loi, il aurait fallu porter hardiment la main sur les fondements du système qui avait rendu cette loi si monstrueusement nécessaire. C'est ce que l'opposition dynastique n'osa pas. Aussi le triomphe du ministère fut-il complet. Divers amendements furent présentés par MM. Taillandier, Corcelles, Anglade, Glais-Bizoin, de la Roche-Foucauld, Dubois (de la Loire-Inférieure), Teulon, Roger, Charamaule. Ils avaient tous pour but d'atténuer la portée funeste du projet : ils furent successivement rejetés par une majorité systématique; et les associations n'eurent plus d'autre légitimité que celles que devait leur donner le bon plaisir des ministres, même celles qui auraient été fondées en vue de l'industrie, ou de la science, ou des lettres, ou de la religion, ou de la charité. Ainsi le voulurent 246 boules sur 400. Mais, du moins, la civilisation ne fut pas à ce point outragée sans avoir eu d'énergiques défenseurs. M. Glais-Bizoin s'attira l'honneur du rappel à l'ordre ; M. Berryer s'écria dans un de ces moments d'émotion qui faisaient si puissamment rayonner son visage et vibrer sa voix : « Il est quelque « chose de plus hideux que le cynisme révo- « lutionnaire, c'est le cynisme des aposta- « sies » ; enfin, M. Pagès (de l'Ariége) fit entendre la protestation suivante, dont la loi contre les associations devait à jamais porter le stigmate : « Si un Français, homme de « bien, veut l'association pour propager et « affermir le Christianisme, je suis son « homme, malgré vos ministres et votre loi. « Si un Français, homme de bien, veut une « plus grande diffusion des lumières qui « préparent la moralité de l'avenir et le bon- « heur de l'humanité, je suis son homme « malgré vos ministres et votre loi. Esclave « de toutes les lois justes, ennemi de toutes « les lois iniques, entre les persécuteurs et « les victimes je ne balancerai jamais. Je ne « connais pas de pouvoir humain qui puisse « me faire apostasier Dieu, l'humanité, la « France. Pour obéir à ma conscience, je « désobéirai à votre loi. »

Parmi les députés qui votèrent avec le gouvernement, il y en eut un qui ne le fit qu'après avoir déclaré tout haut qu'il entendait voter la loi présentée, uniquement comme loi d'urgence, comme *loi d'inquiétude publique*. Ce député était nouveau venu aux affaires; mais il lui avait suffi de deux discours pour faire saluer en lui un des princes de la parole. Chacun, depuis longtemps, en connaissait la moitié. Ce député était M. de Lamartine.

Dans M. de Lamartine, l'homme extérieur appartenait tout entier à la classe aristocratique : car il avait les traits fins, les formes allongées, une dignité facile, une magnificence de gentilhomme, et cette élégance sans effort qui se compose de riens exquis. Seulement, le commerce de la poésie l'ayant accoutumé à la pompe du discours, il ne parlait point la langue des salons, langue vive et légère et d'une futilité charmante. Qu'un pareil homme fût démocrate, quelques-uns s'en étonneront. Rien de plus vrai, pourtant. Et si la démocratie n'avait pas eu son premier culte, c'est qu'elle ne lui était apparue que dans la poussière soulevée par un demi-siècle de combats ; c'est qu'il l'avait vue sanglante, en guenilles, toujours prête à pactiser avec la mort, ne sachant enfin ni se commander à elle-même ni faire durer ses triomphes. Comment un tel spectacle n'aurait-il pas ému outre mesure le poète des rêveries, poète si calme et si doux, qu'il fut presque une lyre? Comment tant d'hymnes chantés à la destruction n'auraient-ils pas jeté quelque trouble dans cette âme harmonieuse? Mais sur les hommes supérieurs le mensonge des dehors n'exerce que passagèrement son influence. Sans peine ils aperçoivent la marche des grandes idées à travers

les manifestations, souvent pleines de désordre, qui, tout en les obscurcissant, les annoncent. Ce n'est point, d'ailleurs, pour les vertus qu'il possède qu'on peut aimer le peuple: on doit l'aimer vicieux et grossier, on doit l'aimer pour les vertus qu'il n'a pas, et qu'il aurait certainement si on ne lui eût ravi sa part d'éducation et mesuré d'une manière inique son droit au bonheur. M. de Lamartine était chrétien par les entrailles: ce sentiment de justice envers le peuple n'avait donc rien de trop élevé pour lui. Et puis, comme tous les esprits véritablement doués de force et de grandeur, il était homme à comprendre que ceux-là seuls méritent l'empire, qui sont soulevés et portés par l'acclamation publique; qu'il y a folie dans la consécration de tout privilège qui donne pour pasteurs aux peuples les élus du hasard, et que l'impiété est grande de livrer le gouvernement des choses humaines à la sottise ou à la bassesse. Malheureusement. M. de Lamartine avait une mobilité d'impressions qui mettait en garde contre lui les cœurs soupçonneux. On le désirait ardemment pour allié; l'avait-on acquis? on tremblait de le perdre. Sa magnanimité même dans l'aveu d'une erreur et son intrépidité dans le changement avait donné à sa politique une couleur indécise: il s'en trouvait glorieusement amoindri. D'un autre côté, pas plus qu'à M. de Chateaubriand, le rôle de chef de parti ne semblait lui convenir. Non qu'il négligeât le côté pratique des choses: il s'en préoccupait au contraire, et même avec une sorte d'anxiété un peu puérile, comme s'il eût craint qu'il ne lui échappât quelque chose des faveurs de la renommée, et que la poésie ne restât exposée en sa personne au dédain des gens d'affaires. Mais être chef d'un parti, c'est en dépendre à l'excès. Et lorsque le commandement n'est plus qu'une forme hautaine de l'obéissance, il y faut une abnégation de soi, de ses pensées, et, quelquefois, un servilisme d'ambition, dont les hommes d'inspiration sont incapables. Tribun, M. de Lamartine ne pouvait l'être. A la Chambre, on ne lui vit jamais ni cette haine du regard, ni ce geste accusateur, ni ce tressaillement du corps et ces emportements soudains, qui répandent la passion, qui la provoquent, et agissent sur une assemblée comme les vents d'orage sur les flots de la mer. Son geste était solennel; ses paroles, toutes de pourpre et d'or, tombaient de ses lèvres avec une lenteur cadencée: c'était avec une dignité froide que sa haute taille se balançait; et, s'il est permis de



M. Barthe. (1785-1865.)

s'exprimer ainsi, le battement de cœur de son éloquence était trop constamment tranquille et trop égal. Mais il est une gloire qui appartient sans contestation à M. de Lamartine. A une époque où beaucoup de républicains en étaient encore à renfermer le salut du peuple dans la substitution d'un consul à un roi, lui, légitimiste converti de la veille, il annonçait déjà la réforme sociale. Les anciens, nul ne l'ignore, avaient décoré les poètes du nom de *Vates*, qui signifie prophète. M. de Lamartine fut donc un poète dans la plus noble acception du mot. Car, un jour, secouant avec courage

les préjugés d'une moitié de sa vie, et déserteur du pouvoir, c'est-à-dire de la force, il devait tenir les hommes attentifs au bruit de son illustre défection, et montrer la route lumineuse qui s'ouvrira devant les générations à venir.

En votant la loi contre les associations, M. de Lamartine avait cédé à la crainte de voir les sociétés politiques livrer bataille au gouvernement et entasser ruines sur ruines. Il ne comprit pas que cette bataille, si fort redoutée par lui, la loi qu'il votait en allait donner le signal. Dès ce moment, en effet, tous les glaives se trouvèrent, en quelque sorte, à moitié tirés du fourreau, et d'un bout de la France à l'autre, ce ne furent plus que préparatifs de guerre.

Or, l'imminence d'une crise n'avait jamais trouvé le pouvoir en proie à plus de divisions. La guerre aux portefeuilles était poursuivie avec ardeur, en attendant qu'une guerre plus terrible éclatât. Enveloppés d'intrigues, deux membres du Cabinet étaient à la veille de succomber, et le duc de Broglie, en butte à une animosité persévérante et sévère, allait lui-même sortir du Conseil.

Une demande de vingt-cinq millions adressée au gouvernement français par le gouvernement des États-Unis fut, non pas la cause, mais l'occasion de la retraite du duc de Broglie. La France devait-elle réellement vingt-cinq millions aux États-Unis? Quelle était l'origine de la créance américaine? Jusqu'à quel point les prétentions de l'Amérique à notre égard étaient-elles fondées? Voilà ce que la Chambre eut à examiner. Nous ne nous arrêterons pas ici aux discussions qui s'élevèrent alors dans le parlement, nous réservant d'exposer la question en 1835, époque où elle fut remise sur le tapis. Nous nous bornerons à dire que les premiers débats soulevés eurent pour résultat le rejet absolu de la réclamation.

Le ministère, dans son désir excessif de maintenir la paix, n'avait rien négligé pour amener la Chambre à voter en faveur de l'Amérique. Et cependant, il arriva que les familiers du château laissèrent tomber dans l'urne des boules noires.

Le fait était assurément fort extraordinaire; car on ne pouvait mettre en doute l'importance que le roi attachait à l'acceptation du traité. Aussi les amis de M. de Broglie ne virent-ils dans ce résultat que le triomphe d'une intrigue; ils demeurèrent convaincus que, M. de Broglie pesant au roi, on avait voulu le faire renverser par la majorité. Pour cela, il est vrai, la Cour avait dû se résigner à un rejet qui lui était pénible; mais la démission de M. de Broglie était au bout. Or, repoussé une fois, le traité pouvait être présenté de nouveau; tandis qu'une fois donnée, la démission pouvait être définitive. Aux yeux des gens de cour, le bénéfice du calcul en dépassait l'inconvénient.

Ce qui est certain, c'est que la Cour n'avait pas compté vainement sur la susceptibilité de M. de Broglie. Au sortir même de la séance où il venait d'être vaincu, il alla sur-le-champ offrir au roi sa démission.

Le roi comprenait peu les scrupules parlementaires et il s'en moquait volontiers. Apporter de l'amour-propre dans les affaires lui paraissait au plus haut point dangereux et niais. Suivant lui, en faisant de toutes les questions importantes des questions de Cabinet, on élevait la puissance du parlement sur les ruines de la prérogative royale. Cette manière de voir, M. de Broglie était loin de la partager, mais il ne l'ignorait pas. Il devait donc naturellement s'attendre à voir le roi hésiter devant l'offre d'une aussi brusque démission. Ce fut le contraire qui advint. M. de Broglie sortit du ministère dès qu'il en manifesta l'intention. Les efforts que le roi tenta pour le retenir se réduisirent à ces banales objections dont la politesse fait une loi. M. de Broglie ne pouvait s'y tromper, Louis-Philippe ayant un jeu de physionomie dont les ministres s'étaient accoutumés à surprendre le secret.

Que la retraite du duc de Broglie, en cette occasion, ait été, au château, le sujet d'une joie très vive, rien de moins douteux.

D'abord, nous l'avons dit, le roi n'aimait pas la personne de M. de Broglie. Il lui trouvait de la raideur, de la persistance dans les idées, une dignité incommode, une âme trop en garde contre l'influence des petites séductions; il supportait impatiemment un ministre avec lequel il osait à peine être familier, et qui était homme, dans tous les cas, à déjouer les calculs de la familiarité royale. D'un autre côté, M. de Broglie avait, aux yeux des courtisans, le tort de mettre la main aux affaires, et cela dans un département où le roi s'alarmait de tout contrôle. Enfin, la retraite du ministre des affaires étrangères ne faisait que commander l'exécution d'un projet couvé depuis longtemps avec complaisance. Unis étroitement, le duc de Broglie, M. Guizot et M. Thiers auraient formé, dans le Conseil, une force contre laquelle se serait trop souvent brisée la politique personnelle du monarque. Il avait donc fallu semer entre eux de sourdes défiances, les armer l'un contre l'autre par un ténébreux et persévérant appel à des sentiments de rivalité. Jusqu'alors le but n'avait été atteint que très imparfaitement. L'amitié de M. Guizot et du duc de Broglie était restée sans nuages; et si l'intimité de leur alliance inspirait à M. Thiers quelque inquiétude, il n'en était pas encore venu à croire une séparation profitable pour lui. Mais M. de Broglie sortant du conseil, tout changeait. M. Guizot et M. Thiers se trouvaient face à face, sans lien qui les rapprochât, et avec des caractères différents, des tendances diverses, des talents rivaux, des prétentions égales. Situation qu'il était facile de faire tourner au profit du gouvernement personnel!

Il y avait à remplacer le duc de Broglie comme ministre des affaires étrangères. La présidence resta au maréchal Soult, parce que son illustration militaire était de nature à imposer à l'opinion, et parce que, dans l'intérieur du Conseil, son importance politique n'était point assez grande pour éveiller la jalousie. Quant au portefeuille des affaires étrangères, on l'offrit à M. de Rigny, mais on eut beaucoup de peine à le lui faire accepter. Marin, il se sentait à l'aise dans le ministère de la marine, où sa capacité n'était pas trop au-dessous de sa tâche. Se maintiendrait-il au poste où on l'appelait? Le fil des intrigues diplomatiques ne se romprait-il pas pas entre ses doigts à chaque instant? Et comment repousserait-il, à la Chambre, des attaques portant sur tout l'ensemble de la politique européenne? Le sentiment de son insuffisance le troublait. Il refusa longtemps et ne se rendit enfin que sur l'espoir de trouver pour appui l'expérience de M. de Broglie et ses conseils. L'amiral Roussin, alors en mission, fut délégué pour le ministère de la marine; et, sur son refus, lorsqu'on en fut informé, l'amiral Jacob entra dans le ministère.

D'autres changements se préparaient. M. d'Argout, homme très instruit, très laborieux, et qui possédait la passion de ces sortes d'affaires qui se font avec des chiffres, M. d'Argout n'avait jeté aucun éclat sur le ministère de l'intérieur, et s'était desservi lui-même dans l'esprit de ses collègues. M. Thiers, au contraire, quoique relégué dans le ministère du commerce, avait partout fait sentir son action et accepter son influence. Ses amis auraient donc volontiers demandé pour lui un portefeuille politique. Mais il tenait sa position pour bonne et n'en voulait point sortir. Peu lui importait que son portefeuille ne fût que secondaire, sa personnalité en ressortait mieux, et il lui suffisait de pouvoir, devant les Chambres, faire sur le domaine de ses collègues de brillantes apparitions. Il se laissa néanmoins entraîner, surtout par M. Bertin-de-Vaux, que le *Journal des Débats* rendait tout-puissant, et qui regardait l'occupation du ministère de l'intérieur par M. Thiers comme une chose presqu'indispensable. Il se forma, conséquemment, au sein du Conseil, une espèce de complot ayant pour but l'exclusion de M. d'Argout. M. Barthe entra dans ce complot, sans se douter qu'il était, lui aussi, l'objet des menées les plus malveillantes. Car on le disait usé, et M. Bertin-de-Vaux poussait secrètement au ministère de la justice.

M. Persil, magistrat plein de fiel, mais courageux, et qu'avait en quelque sorte marqué au front le ressentiment des partis. Nous ne forcerons pas l'histoire à descendre aux détails honteux de la stratégie qui devait aboutir au remaniement du Cabinet. Il nous suffira de dire qu'un jour, pendant qu'à la Chambre, M. Barthe, assis au banc des ministres, savourait tranquillement les douceurs d'un pouvoir dont il se croyait sûr, M. Dupin aîné fut prévenu qu'on l'attendait au dehors pour une communication importante. On venait lui offrir le ministère de la justice, dans l'espérance qu'il le refuserait, et parce qu'on n'aurait pas osé, avant de s'être adressé à lui, s'adresser à M. Persil. Il refusa. Le jour même, M. Barthe apprenait, de la bouche d'un de ses amis, la trame ourdie contre lui par ses collègues. Indigné, il résolut de donner cours sur le champ à sa colère, et, le Conseil s'étant assemblé dans la soirée, il éclata. Ce fut le terme de la crise. MM. d'Argout et Barthe furent remplacés par MM. Thiers et Persil. Les renvoyer sans dédommagement eût été une imprudence : M. Barthe reçut la présidence de la Cour des Comptes qu'il fallut retirer à M. Barbé-Marbois, dont, aussi bien, l'austérité avait déplu dans la fameuse affaire Kesner; et le duc de Gaëte dut céder à M. d'Argout les magnifiques fonctions de gouverneur de la Banque de France. Le ministère du commerce, que M. Thiers abandonnait, échut à M. Duchatel, un des plus habiles défenseurs du traité des 25 millions. Preuve manifeste qu'on se proposait de revenir à la pensée de ce traité onéreux, et que ce n'était pas à la souveraineté de la Chambre qu'on avait sacrifié M. de Broglie avec tant d'empressement!

Mais, tandis que le pouvoir flottait au gré de ces intrigues, la nation bouillonnait au-dessous, et les intérêts qu'avait si directement menacés la loi contre les associations se préparaient de toutes parts à un vigoureux effort. Des réunions avaient lieu à Paris, tantôt chez le général Lafayette, tantôt chez un de ses amis les plus dévoués. La question du combat y fut posée. Que faire si, foulant aux pieds les principes les plus inviolables, le pouvoir en venait à porter la main sur la liberté, d'une manière agressive et violente? Opposerait-on la force à la force? « Comment hésiter? disaient quelques-uns. Le gouvernement commence l'attaque. Il ira jusqu'au bout. Il osera tout contre nous si nous n'osons rien contre lui. Reculons, nous sommes perdus. » La plupart, et à leur tête, M. Garnier-Pagès, objectaient l'énormité de l'entreprise, l'insuffisance des préparatifs, l'indocilité des courages à manier, le défaut d'organisation, le nombre des troupes contre lesquelles on aurait à lutter, l'impossibilité absolue de jeter dans l'insurrection le gros de la bourgeoisie. Un avis singulier fut ouvert par un savant qu'avaient fait remarquer dans le parti républicain la sauvagerie de son humeur et son caractère ombrageux à l'excès, mais en même temps sa haute intelligence et son désintéressement poussé jusqu'à l'héroïsme. Voici ce qu'il proposait : partant de ce point de vue qu'il y a dans le martyre une incalculable puissance d'entraînement, un certain nombre de républicains auraient fait pacte avec la mort; et, renfermés dans une maison, y auraient défendu jusqu'au dernier soupir le principe attaqué. Ce n'étaient pas, du reste, les personnages les plus marquants du parti que l'auteur de la proposition appelait à remplir un rôle dans le drame dont il donnait le plan : « Ceux-là, disait-il, se réserveront pour l'assaut; nous serons, nous, les fascines qui servent à combler le fossé. » D'aussi étranges idées ne pouvaient être et ne furent accueillies que par l'étonnement. Chacun se demanda si elles étaient sérieuses; et, depuis, plusieurs ont pensé que celui qui les avait émises n'avait eu pour but que d'essayer le dévoûment de quelques hommes suspects à sa nature soupçonneuse.

Cependant, le comité de la *Société des Droits de l'Homme* redoublait d'activité. Par d'infatigables correspondances, il hâtait dans les provinces le travail d'organisation com-

mencé. Par de hardis manifestes, il tenait en haleine dans la capitale les cent soixante-trois sections dont il gouvernait l'ardeur. On fit des cartouches ; on commanda des achats de fusils; on se mit en rapport avec les soldats en garnison à Versailles et à Vincennes; les commissaires d'arrondissement furent chargés de faire connaître au comité les ressources des divers quartiers de Paris, et sur quels hommes il était permis de compter. Mais l'argent manquait; le dévoûment ne se trouva pas, en général, au niveau de l'agitation ; et la revue des forces disponibles de l'insurrection fut loin de répondre aux espérances conçues.

Parallèlement à la *Société des Droits de l'Homme*, marchait l'*Association pour la défense de la Liberté de la Presse*. Le général Lafayette en était le patron; MM. Marchais et Étienne Arago en étaient les secrétaires. Elle avait pour but avoué de protéger la liberté d'écrire, soit en resserrant le lien des divers journaux républicains, soit en assurant aux œuvres des citoyens pauvres le bénéfice de la publicité, soit en organisant par toute la France des souscriptions destinées à couvrir les amendes. Mais, quelque pacifique que fût la nature de son institution, elle favorisait le mouvement par la fougue personnelle de ses membres, par ses affiliations dans les provinces, par son empressement à faire circuler les nouvelles propres à ébranler les esprits. Malheureusement, entre elle et la *Société des Droits de l'Homme*, il existait une sorte de rivalité sourde, dont il était à craindre que, dans une occasion décisive, l'ennemi commun ne profitât.

Dans les départements, la situation n'était ni moins menaçante ni moins compliquée. Nous dirons dans le chapitre suivant quel était l'état de la ville de Lyon. Le département des Pyrénées-Orientales, patrie de l'illustre François Arago, obéissait à l'action d'un comité central, établi à Perpignan, et correspondant avec le comité de *Défense pour la Liberté de la Presse* établi à Paris. Le parti républicain dominait dans le Jura, et, dirigé par un neveu du général Bachelu, il se montrait tout-puissant dans la ville d'Arbois. A Dijon, à Clermont-Ferrand, à Châlons-sur-Saône, à Saint-Étienne, à Besançon, à Grenoble, les éléments de résistance étaient nombreux. A Épinal, où M. Mathieu, avocat, exerçait une grande influence, la Charbonnerie et la *Société des Droits de l'Homme* faisaient chaque jour de nouvelles et importantes conquêtes. A Lunéville, un maréchal-des-logis-chef au 9[e] régiment de cuirassiers, M. Thomas, avait formé l'audacieux projet d'enlever les quatre régiments de cuirassiers qui se trouvaient à Lunéville depuis la dissolution du camp de manœuvres formé en 1833. Entreprenant, dévoué, plein d'intelligence et de courage, M. Thomas s'était assuré le concours de plusieurs de ses camarades, s'étaient mis en rapport avec les républicains de Nancy, avait donné avis de ses desseins au comité parisien de la *Société des Droits de l'Homme*, et n'attendait que le moment d'agir.

Si tous ces mouvements eussent été coordonnés, et soumis à une vigoureuse impulsion, à une impulsion commune, nul doute que le gouvernement n'eût été renversé. Mais les chefs n'avaient pu donner à l'organisation ni le temps ni le soin nécessaires, entraînés qu'ils étaient dans un tourbillon de feu.

C'était de la *Société des Droits de l'Homme* de Paris qu'aurait dû naturellement partir le signal. Or, elle était elle-même, depuis quelque temps, minée par de fâcheuses divisions. Au milieu d'elle s'étaient glissés des jeunes gens remplis de passions brûlantes, et qui frémissaient sous le joug du comité, qu'ils accusaient de tiédeur parce que son énergie n'excluait pas les conseils de la prudence. Se tenir prêt pour la bataille si le pouvoir la rendait inévitable, telle était la politique du comité : eux, ils jugeaient que c'était trop peu de s'armer pour la défensive et qu'il fallait attaquer. Le comité pensait que, pour avoir raison des iniquités contre lesquelles on protestait, heurter de front et brutalement la bourgeoisie n'était pas indispensable : eux, ils repoussaient

comme douteuse toute politique de ménagements. Par suite de ces dissidences, un second comité avait été formé sous le nom de *Comité d'Action*, et il en était résulté, parmi les sectionnaires, une lutte qu'entretenait avec soin la police, partout présente par ses agents. Après des tiraillements funestes, l'ancien comité l'emporta; mais la fusion ne s'opéra point sans avoir amené, comme il arrive presque toujours, des concessions dont profita la fraction des audacieux.

La *Société des Droits de l'Homme,* au surplus, était loin d'embrasser le parti républicain tout entier. Le journal la *Tribune*, quoique rédigé avec une véhémence extraordinaire, était indépendant de la *Société*, dont M. Armand Marrast ne faisait point partie. Il en était de même de MM. Armand Carrel à Paris, Anselme Petetin à Lyon, Martin Maillefer à Marseille; et ces trois derniers éprouvaient pour toute tentative hasardée une répugnance dont ils ne se cachaient pas. Naturellement ennemi des allures démagogiques et accoutumé à ce qu'il y a de régulier dans la discipline militaire, Armand Carrel assistait avec un trouble secret au spectacle de ces passions déréglées dans leur force et toujours à la veille de dépasser leur propre but. Et cependant, il avait la vue trop perçante pour ne pas apercevoir tous les éléments de puissance cachés à demi dans un tel désordre. Si les exagérations de certains hommes l'alarmaient, il y avait, en revanche, dans la vigueur de leur essor, quelque chose qui plaisait à son courage et remplissait d'émotion son âme passionnée. Souvent il fut sur le point de rompre en public avec eux; mais au moment de les attaquer dans le *National*, son organe, il s'arrêtait tout à coup, hésitait, puis renonçait à son dessein, ne voulant pas donner à l'ennemi commun la joie de triompher de la désunion des républicains, et préférant, après tout, le tumulte à l'égoïsme, une colère irréfléchie à une basse insolence, les fautes des rebelles enfin à la sagesse menteuse des oppresseurs.

A cette diversité dans la manière d'apprécier l'énergie du mouvement à imprimer au parti républicain, se joignaient des dissidences d'opinion fort sérieuses. M. Godefroi Cavaignac dans le *Comité de la Société des Droits de l'Homme*, M. Armand Marrast dans le journal la *Tribune*, professaient, sur le principe d'autorité, par exemple, et sur la centralisation, des idées que ne partageaient entièrement, comme nous l'avons déjà dit, ni M. Armand Carrel, ni M. Anselme Petetin, ni M. Martin Maillefer. Armand Carrel, toutefois, chancelait dans son opinion, qu'il finit par abandonner avec cette intrépide bonne foi qui le caractérisait; mais une conviction plus tenace animait MM. Maillefer et Petetin, que touchait faiblement la nécessité de fortifier et de centraliser le pouvoir après l'avoir rendu tutélaire, et qui se préoccupaient beaucoup plus des moyens d'assurer à la liberté de l'individu des garanties solides et de tenir Paris en respect.

Si le parti républicain s'était senti le moins fort, s'il n'avait pas cru toucher à la réalisation de ses espérances, peut-être aurait-il apporté moins de ferveur dans la lutte intellectuelle par laquelle il était intérieurement agité. Mais il y avait alors dans ce parti une résolution de vaincre si impérieuse et une si grande exubérance de vie, qu'on se jugeait à la veille de saisir le pouvoir, et de passer ainsi de la théorie à la pratique, du gouvernement des passions à celui des intérêts. Car il est à noter que, dans le sein même de la *Société des Droits de l'Homme*, et au plus fort de son effervescence, on voyait s'accomplir un travail d'organisation pacifique très actif et ayant pour but de subordonner les emportements de la révolte aux procédés de la science. Il fallait donc s'entendre sur la manière dont la nation devait être excitée, dirigée, administrée, défendue; il fallait tout-à-la-fois se disposer à combattre et à étudier, pourvoir aux nécessités du moment et méditer sur les choses du lendemain : double cause d'enthousiasme, mais aussi de division et de fièvre!

Ajoutez à cela que, quoiqu'il y eût beau-

coup de charbonniers dans la *Société des Droits de l'Homme*, la direction de cette société et celle de la Charbonnerie n'allaient pas tout-à-fait de conserve. La *Société des Droits de l'Homme* avait dans le vieux Buonarroti un juge bien plus sévère qu'Armand Carrel, et bien plus imposant. Directeur suprême des mouvements mystérieux de la Charbonnerie, Buonarroti n'avait nulle confiance dans une conspiration qui déroulait sa trame en plein jour, qui publiait chaque matin le nom de ses chefs, qui se recrutait à la face du soleil. Il avait raison, au point de vue du combat. Une association hostile au pouvoir ne saurait réussir dans ses projets, même quand elle n'est pas secrète, qu'à la condition d'être conduite par un gouvernement inconnu. Le fait est que la *Société des Droits de l'Homme* avait tous les inconvénients des *sociétés secrètes* sans en avoir les avantages. Bonne pour une œuvre de propagande, il était impossible qu'à la veille d'une bataille elle ne fût pas désorganisée par le seul fait de l'arrestation des chefs. Ceux qui la fondèrent avaient donc commis, en isolant leur action de celle de la Charbonnerie, une faute qui allait être expiée cruellement. Car c'était du fond d'un cachot que la plupart des chefs allaient entendre le premier appel aux armes.

XXXVI

Aspect militaire de Lyon; progrès du parti républicain dans cette ville. — Banquet de six mille couverts préparé; la *Glaneuse* défendue par M. Dupont; voyage de M. Godefroi Cavaignac à Lyon; formation du *Comité invisible*; la Charbonnerie désorganisée; *Société du Progrès*; établissement de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme*; son développement. — Le *Mutuellisme;* lutte des mutuellistes contre les fabricants; suspension des travaux; la ville de Lyon consternée. — Les fabricants et le pouvoir intéressés à offrir la bataille, les ouvriers et les républicains à l'ajourner. — Situation des mutuellistes à l'égard du parti républicain. — Le comité lyonnais se sent entraîné. — M. Albert part pour Paris avec une mission secrète. — Débats violents dans l'intérieur de la *Société lyonnaise des Droits de l'Homme*; le comité résiste aux exagérés et l'emporte. — M. Albert à Paris; ses rapports avec MM. Cavaignac et Guinard, avec M. Garnier-Pagès, avec M. Cabet; MM. Armand Carrel et Cavaignac sur le point de partir pour Lyon; offres de Lafayette malade; les républicains poussent les mutuellistes à la reprise des travaux. — Loi contre les associations connue à Lyon. — Protestation des ouvriers. — Formation du *Comité d'ensemble*. — Tout se prépare pour une lutte terrible. — Journée du 7 avril. — Le pouvoir s'attend à une insurrection, il ne fait rien pour la prévenir. — Journée du 9 avril; occupation militaire de la ville; les sections séparées les unes des autres et cherchant en vain des armes. — Combats, incendies, assassinats. — La ville de Lyon pleine de terreur et dévastée. — Physionomie de ces affreux évènements; leur véritable caractère. — Massacres dans le faubourg de Vaise. — Suites violentes de la guerre civile. — Massacres dans la rue Transnonain à Paris. — Les vaincus et les vainqueurs. — Préléminaires du monstrueux procès d'avril. — Conclusion.

Notre récit nous amène au 9 avril 1834; mais, pour avoir la clef des évènements dont cette date sanglante marque la place dans l'histoire de Lyon, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

A Lyon, depuis longtemps, l'effervescence était extrême, et tout concourait à y faire renaître, plus vaste et plus terrible, cette tempête de novembre dont la France sentait encore le frémissement.

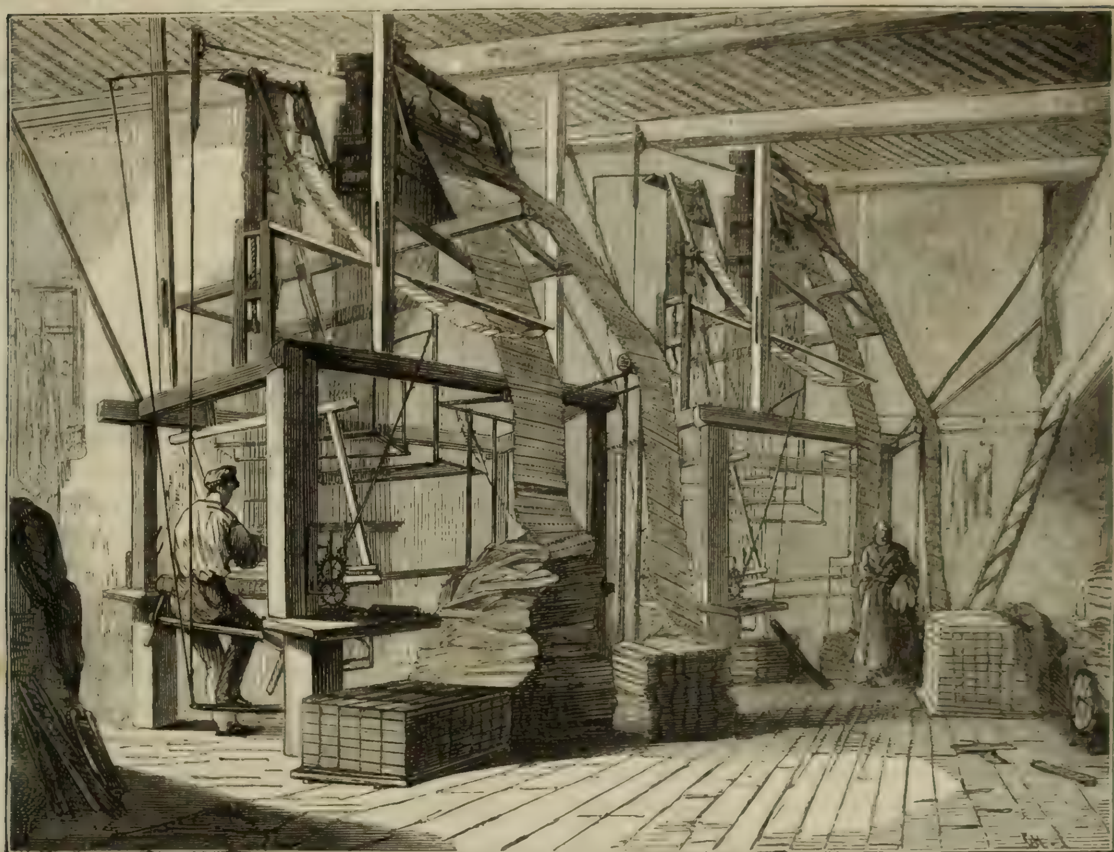
L'insurrection de novembre avait pris le gouvernement au dépourvu. Aussi n'avait-il rien négligé, après sa défaite, pour en effacer la honte. Le chiffre de la garnison fut enflé outre mesure; des troupes, répandues dans toutes les villes environnantes, se tinrent

prêtes à marcher au premier signal ; la garde nationale fut brusquement désarmée ; des fortifications s'élevèrent autour de la cité, et les canons qui devaient la contenir ou la détruire, ne se trouvaient séparés de l'Hôtel-de-Ville, situé dans le quartier le plus central et le plus riche, que par une distance de 1,500 à 2,000 mètres ; l'administration de la guerre acheta par surprise et restaura une grande muraille qui devait servir à isoler la Croix-Rousse, berceau de l'insurrection de novembre ; le pouvoir se ménagea des points fortifiés jusque dans l'intérieur ; en un mot, Lyon devint un champ de bataille préparé pour des combats prévus et inévitables. En même temps, l'autorité militaire semblait se complaire dans un étalage de forces aussi menaçant que fastueux. Souvent, il arriva aux Lyonnais de trouver, en s'éveillant, les places couvertes de soldats en armes. Il n'y avait dans toutes les âmes que trouble, terreur ou colère.

De son côté, le parti républicain, à Lyon, s'était accru et constitué. Il y marchait la tête haute et y prenait possession de la popularité, avec sa fougue ordinaire. A côté du *Précurseur*, feuille républicaine rédigée avec beaucoup de talent par M. Petetin, mais dans des idées de décentralisation et dépourvues de hardiesse, on avait vu s'établir la *Glaneuse*, journal audacieux, dont l'existence financière pesait sur M. Albert, qui mettait à la disposition du parti ses relations et sa fortune.

Au mois d'avril 1833, deux procès intentés à la fois à la *Glaneuse* devinrent l'occasion d'une revue solennelle des forces de la démocratie. Un avocat du barreau de Paris, M. Dupont, est appelé à Lyon pour y prêter à la feuille attaquée l'appui de sa parole puissante. M. Garnier-Pagès, auquel les républicains lyonnais avaient déjà donné, l'année précédente, un banquet de 2,000 couverts, M. Garnier-Pagès va se mettre en route. M. Philippon, gérant d'un journal satirique fort célèbre, M. Saint-Romme, avocat renommé dans le département de l'Isère, M. Trélat, représentant des républicains de l'Auvergne, accoururent au rendez-vous. Quinze députations sont envoyées par les départements voisins. On s'occupe activement des préparatifs d'un banquet pour lequel on a compté sur deux mille souscripteurs : il s'en présente six mille. Le banquet est fixé au 5 mai (1833), et l'on ne néglige rien de ce qui doit donner à cette manifestation un caractère imposant.

Le pouvoir s'alarma. Les hommes qui, sous la Restauration, avaient décerné à Lafayette, au nom du libéralisme persécuté, une ovation toute révolutionnaire, ces mêmes hommes jurèrent que le banquet projeté n'aurait pas lieu, dût la guerre civile reprendre l'œuvre de destruction commencée en novembre ! L'interdiction se formula dans un arrêté qui ne s'appuyait sur aucun texte de loi. Les commissaires du banquet déclarèrent l'arrêté illégal et poursuivirent leurs préparatifs. Mais tout à coup une agitation d'une nature mystérieuse éclate. Des visages inconnus et sinistres paraissent sur les places, des clameurs imbéciles retentissent, et la ville est inondée de fausses circulaires, les unes calomniant la faiblesse de la commission du banquet, les autres calomniant son audace. La police avait-elle excité ce mouvement ? Les commissaires en restèrent convaincus ; et bien décidés à ne pas franchir les limites de la loi, ils ajournèrent le banquet au 12 mai, après avoir fait rédiger, par quatre avocats du barreau lyonnais, une consultation dans laquelle l'illégalité de l'arrêté préfectoral était démontrée. On veut la signifier au préfet par huissier : pas d'officier ministériel qui ose se charger de la signification. On se pourvoit auprès du procureur du roi, M. Chegaray : il répond que tout huissier qui signera l'exploit sera destitué. Les voies légales étaient épuisées ; la police avait fait prévenir le propriétaire du jardin désigné pour le banquet, que sa propriété serait militairement occupée ; des milliers de soldats allaient être mis sur pied ; il ne restait donc plus aux commissaires que l'appel aux armes ! Ils reculèrent devant l'effusion du sang.



Atelier de canuts. (Lyon

Mais à l'attitude des républicains, à l'énergie de leurs protestations, à leur orgueil indompté, à l'importance des ressources qu'il avait fallu déployer contre eux, on pouvait juger déjà de leur empire.

Quelques jours après, le gérant de la *Glaneuse* était appelé devant le jury. Lyon garde encore le souvenir des plaidoieries de M. Dupont. Tout ce que la raison a de plus élevé, la logique de plus pressant, l'ironie de plus incisif, l'éloquence du cœur de plus passionné, M. Dupont le déploya dans cette cause célèbre. Mais ce qui était au fond du débat, c'était la guerre, toujours la guerre. Acquittée par le premier verdict, la *Glaneuse* avait été condamnée par le second. La peine fut terrible : quinze mois d'emprisonnement et cinq mille francs d'amende ! Et comme si c'eût été trop peu d'une pareille condamnation, on l'aggrava en appliquant au condamné un règlement de prison fait pour la lie des criminels. Des gendarmes saisirent l'écrivain ; et, de brigade en brigade, il fut traîné à Clairvaux, au milieu de dix-huit cents voleurs. Et les hommes qui présidaient à l'accomplissement de telles vengeances étaient les mêmes qui avaient crié anathème à la *Restauration*, pour sa conduite à l'égard de MM. Magalon et Fontan !

Ainsi s'accumulaient les causes d'irritation et de révolte. Mais la désunion s'était glissée parmi les démocrates lyonnais. La Charbonnerie, à Lyon, manquait d'une organisation solide. Plusieurs Charbonniers, par une singulière ignorance de ce qui constitue la force des sociétés secrètes, se plaignaient du mystère dont les membres de la haute-vente nationale restaient enveloppés,

et ils ne dissimulaient pas leur répugnance à suivre aveuglément une impulsion dont on leur dérobait avec tant de soin l'origine. Deux Lyonnais, MM. Martin et Bertholon, ayant été élus présidents de vente, on demanda au dicastère de les initier au secret de la constitution de la vente nationale : il parut promettre et ne voulut ou ne sut pas se décider. De fâcheux tiraillements s'en suivirent. Les dissidents nomment des commissaires, on prépare un règlement nouveau, une reconstitution est imminente.

Ceci se passait au mois de juillet (1833). M. Cavaignac, qui était d'avis qu'il fallait lutter contre le pouvoir, au grand jour, à la face du soleil, M. Cavaignac arriva inopinément à Lyon. Il s'aboucha aussitôt avec les démocrates les plus influents, s'enquit de l'état de l'opinion; et une assemblée se tint, en sa présence, dans les bureaux du *Précurseur*, sous la présidence de M. Jules Séguin. Après un examen approfondi des ressources dont le parti disposait, on reconnut qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, à une levée de boucliers; qu'on devait se borner à une propagande énergique; que, même en admettant le cas d'une insurrection commencée à Paris, Lyon ne pourrait efficacement s'y associer qu'avec l'adhésion volontaire et spontanée des ouvriers; qu'il importait, par conséquent, de prendre racine dans le peuple; qu'en attendant, et dans la prévision d'une crise, il était bon de créer un pouvoir représentant toutes les forces vives de la cité destiné à centraliser l'action du parti, soit qu'il fût conduit à soutenir la lutte, soit qu'il fallût assurer au peuple les avantages de la victoire. C'était donc tout à la fois un comité de résistance et une municipalité provisoire qu'il s'agissait d'instituer. Mais, pour investir ce comité d'une puissance suffisante, on convint d'un mode d'élection propre à enlever autant que possible aux électeurs la connaissance des membres élus. Chacun fit son bulletin, et, l'assemblée s'étant séparée, le président dépouilla seul le scrutin, dont il ne communiqua le résultat qu'aux élus. On sut leurs noms plus tard. C'étaient MM. Jules Séguin, Lortet, Bertholon, Baune, Charassin, Poujol, Jules Favre, Michel-Ange Périer, Antide Martin, Rivière cadet.

M. Cavaignac choisit pour correspondants MM. Bertholon et Martin, leur donna les noms de tous les affiliés de province avec lesquels des relations actives devaient être publiquement entretenues, et reprit la route de Paris.

L'heure semblait approcher où les républicains domineraient dans Lyon. En vain leur ascendant y était-il combattu avec énergie: ils tendaient de plus en plus à s'imposer par leur courage. Le 29 juillet (1833), dans une revue des troupes de la garnison, des gardes nationaux ayant protesté hautement contre les bastilles, et une voix partie du cortége du lieutenant-général Aymar ayant crié : « Il y a ici des Autrichiens, » deux républicains, MM. Jules Séguin et Baune, courent chez le lieutenant-général Aymar, qu'entourait son état-major, lui demandent des explications, et obtiennent un désaveu public.

La force du parti avait, toutefois, besoin de direction. Le comité formé par suite du voyage de M. Cavaignac, et qu'on appelait le *Comité invisible*, n'agissait pas et paraissait vouloir s'abstenir. Quant à la Charbonnerie dissidente dont nous avons déjà parlé, elle s'était mise à l'œuvre; mais certaines divisions produites par des antipathies personnelles, la lassitude, la difficulté d'organiser une société secrète sans en resserrer le cadre, tout avait concouru à rendre stériles les efforts tentés. Des principaux débris de la Charbonnerie il se forma, sous le nom de *Société du Progrès*, une association qui eut une existence semi-publique d'abord, puis tout à fait publique, et dont M. Lagrange fut l'âme.

La *Société des Droits de l'Homme* vint ensuite, et elle se modela sur celle de Paris. Née au mois d'octobre (1833), elle commença par élire un comité composé de cinq membres : MM. Martin, Bertholon, Baune, Hugon et Poujol. Le 25 décembre (1833), une réunion générale des sectionnaires ayant eu lieu, le

règlement fut adopté ; on nomma deux nouveaux chefs, MM. Albert et Sylvain Court; et la *Société* se trouva définitivement constituée.

A dater de ce moment, l'influence du parti républicain s'étendit avec une rapidité extraordinaire. Dans les derniers mois de l'année 1833, la *Société des Droits de l'Homme* enveloppait la ville de Lyon ; et, rayonnant sur les départements voisins, elle avait créé des centres correspondants partout où elle avait fait l'essai de sa redoutable et irrésistible propagande, c'est-à-dire dans les villes les plus importantes de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, de la Loire, du Jura, de Saône-et-Loire. Là, sa domination était si absolue et la parole de ses représentants si respectueusement obéie, qu'à Romans, par exemple, M. Baune couvrit de sa protection et sauva de la colère du peuple le préfet de la Drôme, accouru avec des gendarmes pour l'arrêter. On se ferait malaisément une idée de la vie brûlante que menait, à cette époque, la ville de Lyon. A certains jours, des clameurs étranges y montaient dans les airs, et l'on voyait alors s'entasser sur les places publiques une population menaçante et hâve, espèce de marée montante qui semblait prête à tout engloutir. Les soldats étaient épuisés de corvées et de veilles, les cavaliers toujours sur le point de monter à cheval. Tantôt c'étaient des chanteurs dont il fallait étouffer la voix, parce que l'accent en avait paru terrible, dans ces jours de trouble universel; tantôt c'étaient, comme à Paris, les crieurs publics qu'on essayait d'arrêter, au milieu d'une foule en délire. Dans le mois de janvier, l'autorité engagea contre les crieurs une lutte ardente, et fut vaincue. Entre le préfet et le maire de Lyon, entre M. Gasparin et M. Prunelle, l'animosité était au comble : un arrêté du second déjoua les mesures despotiques conseillées par le premier. Protégés par le pouvoir municipal et par la loi, les crieurs publics purent distribuer librement tous les écrits dont la saisie n'avait pas été judiciairement proscrite, et les publications politiques inondèrent la ville.

Tel était, au commencement de l'année 1834, l'état des choses à Lyon et dans les contrées qui l'avoisinent. Le mutuellisme alors entra dans l'arène et compliqua la situation.

Le mutuellisme[1] était l'association des ouvriers en soie, chefs d'atelier; elle était purement industrielle, et son origine remontait à 1828. Ses statuts excluaient de la manière la plus formelle toute discussion des choses religieuses et politiques. Fondé d'abord dans un but de mutuelle assistance entre ouvriers, le mutuellisme se divisait en loges de moins de vingt personnes. Onze loges nommant chacune deux délégués formaient ainsi une loge *centrale* ; et c'était à un conseil composé des *présidents des centrales* qu'appartenait la direction. Le pouvoir des *présidents des centrales* s'était maintenu jusqu'à la fin de 1833; à cette époque il fut ébranlé. L'association voulait agrandir son action ; elle voulait faire servir la force qu'elle puisait dans l'union de ses membres à empêcher la décroissance du salaire ; elle voulait créer un contre-poids à l'hypocrite tyrannie que, dans la lutte du pauvre contre le riche, on ose appeler la *liberté des transactions*. Mais à l'accomplissement de ces vues nouvelles il fallait un pouvoir nouveau. Les *présidents des centrales* furent destitués, et leur autorité passa aux mains d'un conseil exécutif, qui n'était lui-même, du reste, que l'instrument de l'association, constituée démocratiquement et décidant de tout par voie élective.

Cependant, la situation de l'ouvrier empirait. Par un funeste et trop fréquent effet de la concurrence, les commandes avaient diminué. Le mouvement de la fabrique lyonnaise, dans les premiers mois de l'année 1834, se trouvait notablement ralenti. Et jamais, contraste déplorable ! la joie du riche n'avait plus bruyamment éclaté. Les bals se succédaient avec une rapidité où entrait une sorte d'étalage provocateur. Lyon retentissait du bruit des fêtes. Le pauvre en tres-

1. Voir aux documents historiques, le Règlement du Mutuellisme.

saillit, et dans son cœur la colère prit sourdement place à côté du désespoir. La crise était donc devenue imminente : une réduction de vingt-cinq centimes par aune sur le prix des peluches la précipita. Réduction peu considérable en elle-même, mais qui portait sur un salaire déjà insuffisant, et qui, ouvrant carrière à des empiétements plus funestes, n'était qu'une première application de la loi du plus fort! Les ouvriers en peluches invoquèrent l'appui de leurs frères des autres catégories ; et alors, obéissant au principe de solidarité, la société mutuelliste mit en question la suspension générale des métiers.

Envisagée dans ses résultats matériels, la mesure était désastreuse; considérée dans son principe moral, elle avait quelque chose de singulièrement élevé. Quoi de plus touchant que de voir cinquante mille ouvriers suspendre tout à coup les travaux qui les faisaient vivre et se résigner aux privations les plus dures, pour garantir de toute atteinte douze cents de leurs frères les plus malheureux! Aussi bien, une détermination semblable, s'il eût été possible aux ouvriers de la soutenir, avait une incalculable portée. Par rapport à la classe ouvrière, c'était la théorie de l'association appliquée sur une grande échelle et au prix de sacrifices qui en rendaient l'effet plus imposant. Par rapport à la bourgeoisie, c'était une démonstration terrible, mais péremptoire, des vices d'un régime industriel qui, fondé sur un antagonisme de tous les instants, ne vit que par le perpétuel triomphe du fort sur le faible, et entretient une hostilité flagrante entre ces deux éléments de la production : le capital et le travail.

Voilà ce que comprirent parfaitement les chefs de la majorité. 1,297 voix, sur 2,341, votèrent la suspension des travaux. Et, comme un grand nombre d'ouvriers ne faisaient point partie de l'association, elle envoya dans les divers quartiers de la ville des émissaires chargés de soumettre toute la fabrique lyonnaise au niveau de la loi commune. Quelques ouvriers voulurent résister : on les menaça. Violence blâmable, et qui donnait à une cause juste les couleurs de l'injustice ! L'interdit avait été prononcé dans la journée du 12 février : deux jours après, vingt mille métiers à Lyon avaient cessé de battre !

Comment peindre la consternation qui, à cette nouvelle, régna dans la ville! On eût dit que, devant les imaginations frappées d'épouvante, le fantôme sanglant de novembre venait tout à coup de se dresser. Ce n'étaient plus partout que visages inquiets ou menaçants. On s'interrogeait du regard avec anxiété. Sur toutes les poitrines pesait cet air lourd qui annonce l'approche d'un orage. Chaque jour, la place des Terreaux et les environs se couvraient de rassemblements dont l'aspect était moins animé que sombre ; chaque jour, les rues étaient sillonnées d'émigrants. Car, la frayeur les ayant gagnés, plusieurs fabricants avaient coupé court à leurs affaires, fermé leurs maisons, et se hâtaient vers la campagne pour y chercher un asile.

D'autres restèrent; et ceux-là, loin de prendre l'alarme, commencèrent à s'exciter réciproquement à de sauvages ardeurs, disant que l'heure d'en finir était venue pour eux ; qu'ils avaient, depuis novembre, une revanche à prendre ; que c'était dans le souvenir d'une déplorable victoire qu'était le germe de l'insolence déployée par les mutuellistes, et qu'il était urgent de leur donner enfin une *vigoureuse leçon*. Tels furent les propres termes dont se servit le *Courrier de Lyon*, organe passionné de l'aristocratie industrielle de la ville.

Et ces dispositions ne s'accordaient que trop bien avec celles de l'autorité. Le gouvernement n'ignorait pas que le parti républicain se livrait alors à un immense travail d'organisation. Il voyait la *Société des Droits de l'Homme* s'étendre, s'enhardir, se discipliner, jeter son inévitable réseau jusque sur les villes de second et de troisième ordre ; il prévoyait que la promulgation de la loi contre les associations deviendrait le signal d'une résistance qui, se produisant sur tous

les points du royaume à la fois, avec ensemble, et sur l'ordre parti de la capitale, mettrait le royaume en feu et la monarchie à deux doigts de sa perte. De là son empressement à courir au devant d'une crise qui avait tous les caractères de la fatalité. Puisqu'éviter la bataille était impossible, mieux valait la livrer lorsqu'on avait encore le choix des circonstances, du moment, des armes, du terrain. Puisqu'il fallait ou terrasser le parti républicain ou périr sous ses coups, mieux valait l'attaquer au milieu des embarras d'une organisation inachevée et avant qu'il eût pris son mot d'ordre dans toute la France et terminé ses préparatifs. Comme champ de bataille, Lyon convenait beaucoup mieux que Paris au gouvernement, la centralisation ayant donné à Paris le privilège de remporter seul, en temps de révolution, des victoires décisives.

Ainsi, les fabricants et le pouvoir avaient également intérêt à accélérer le dénouement : les premiers, pour asseoir d'une manière définitive leur situation et venger leur orgueil humilié ; le second, pour ôter à ses ennemis le temps de faire leurs dispositions et de régler leur ordre de bataille.

Mais ce que le pouvoir et les fabricants étaient intéressés à vouloir, les mutuellistes et les républicains devaient le craindre.

Les mutuellistes n'étaient, en général, ni assez instruits, ni assez pénétrés de l'importance des formes politiques, pour appeler de leurs vœux une lutte où ils auraient eu le gouvernement pour ennemi. Que la question du salaire fût résolue en leur faveur, ils ne désiraient rien de plus.

Pour ce qui est de la *Société des Droits de l'Homme*, les membres dont elle était composée brûlaient de combattre, et ils ne s'en cachaient pas; mais les plus intelligents tremblaient qu'on ne les forçât à accepter trop tôt le combat, et ils voulaient attendre, pour s'armer, d'abord que l'organisation départementale fût achevée, et ensuite que la promulgation de la loi contre les associations vînt généraliser l'attaque.

Les faits prouvèrent que telle était la situation morale des esprits en présence. Les mutuellistes firent des ouvertures d'accommodement : elles furent repoussées avec un froid dédain. « Tenez bon, avait-on dit aux « fabricants, il faudra bien que les ouvriers « cèdent quand la faim les pressera; et s'ils « en viennent à une révolte ce sera la der- « nière. Car nous avons sous la main des « canons et des milliers de baïonnettes. » Repoussés par les maîtres, les mutuellistes invoquèrent la médiation de l'autorité : M. Gasparin répondit que le pouvoir n'avait pas charge d'intervenir dans les querelles du monde industriel, les transactions entre le capitaliste et le travailleur devant rester libres. De sorte qu'on osait parler de la liberté des transactions, au moment même ou l'on se reposait, pour la soumission de l'ouvrier, sur le despotisme de la faim!

Alors se passèrent des scènes lamentables. Parmi les ouvriers en soie, il y en eut qui, quoiqu'en état de supporter le chômage, se lassèrent d'une situation dont ils n'apercevaient que la stérilité présente; il y en eut qui, trop pauvres pour résister à l'oisiveté, ne purent se résigner à voir autour d'eux leurs femmes éplorées et leurs enfants privés de pain. La division s'introduisit dans la société mutuelliste : les uns demandant qu'on reprît les travaux, les autres s'y opposant; des rixes s'en suivirent. Et, sous le regard triomphant des maîtres, les ouvriers allaient épuisant leurs forces dans leurs débats.

Si les chefs du parti républicain, à Lyon, eussent voulu réellement descendre sur la place publique, ils l'eussent fait alors. L'occasion paraissait si favorable ! La *Société des Droits de l'Homme*, qui comptait dans ses rangs un assez grand nombre de mutuellistes, n'aurait-elle pas amené l'explosion en poussant au maintien de la suspension des métiers? Or, elle fit précisément le contraire, et ce fut l'occasion des plus violents orages dans l'intérieur des sections. Excités perfidement par des agents de police déguisés en sectionnaires, quelques républicains emportés s'étonnent de l'inaction des chefs, dans

un moment qui semble si propice. Qu'attendent-ils? Et quoi! pour attirer au parti la masse des ouvriers en soie, pour marcher avec elle en avant, on ne profite pas de la détresse de ces ouvriers, de leur désespoir! Ces discours se répandent bientôt partout; des gens suspects les enveniment ; on égare la crédulité de certains sectionnaires plus ardents qu'éclairés, et les membres du comité, accusés tout haut de trahison, sont placés sous la menace du poignard.

Mais ils avaient, pour résister au torrent, des motifs invincibles. Devancer à Lyon le mouvement de Paris et celui des provinces, c'était tout compromettre. Puis les armes manquaient, le montant des cotisations mensuelles imposées aux sectionnaires ne suffisant pas même à couvrir les frais des publications innombrables sorties, depuis plusieurs mois, des presses de la *Société*. Au moins aurait-il fallu pouvoir compter avec certitude sur l'appui insurrectionnel des ouvriers en soie, qui formaient à Lyon le fond de la population ouvrière. Et cet appui, jusqu'alors, n'avait jamais été ni offert ni promis.

Nous avons dit qu'un assez grand nombre de mutuellistes étaient entrés dans la *Société des droits de l'Homme;* mais ils n'y étaient entrés que comme individus. Car, quant à la société mutuelliste prise dans son ensemble et dans sa direction, il est certain qu'à l'époque dont il s'agit, elle était dominée par un étroit esprit de corporation. Avant tout, elle tenait à conserver sa physionomie industrielle, son originalité, et ce qui lui faisait, dans la classe ouvrière, une situation à part. Nul doute qu'il n'y eût dans son sein des hommes élevés au-dessus des intérêts de corps par la force de leur intelligence et la générosité de leurs désirs; mais ces hommes ne constituaient pas la majorité, dont on aurait pu résumer ainsi les espérances : augmentation du salaire des ouvriers en soie. C'était tout simple, hélas! Qui s'était chargé d'instruire cette partie du peuple, de lui donner des notions de morale, de le nourrir des préceptes de la charité, de lui enseigner les immortels rudiments de l'évangile? Et, d'un autre côté, comment se serait-elle livrée avec une entière confiance à une association politique dans laquelle à des citoyens intelligents et courageux se trouvaient mêlés tant d'ambitieux impatients, de démagogues pleins d'ignorance, de gens sans aveu et d'agitateurs sans but? A Lyon, d'ailleurs, l'influence du clergé sur une portion de la classe des ouvriers en soie avait toujours été assez grande. Or, voici dans quel sens était dirigée cette influence, qui s'exerçait sourdement et à petit bruit par les femmes. Ne voyant dans les fabricants que des libéraux et des sceptiques, le clergé n'avait eu garde d'attiédir le sentiment de révolte qui armait contre eux les ouvriers; mais en même temps il poussait ceux-ci à se défier du parti républicain tout en profitant de ses sympathies. Et c'était bien là, en effet, à l'égard de la *Société des droits de l'Homme*, l'attitude des meneurs du mutuellisme. Car, tandis qu'ils se laissaient taxer de républicanisme, et s'aidaient, contre les fabricants, des prédications populaires de la *Glaneuse*, ils n'épargnaient rien pour amortir dans les loges la propagande républicaine, et, dans leurs ordres du jour, ils ne cessaient de recommander aux leurs l'observation des articles règlementaires qui portaient interdiction de la politique.

Ajoutez à cela que les *Sociétés* pullulaient dans la ville : ici la *Société du Progrès*, dirigée par MM. Lagrange et Léon Favre, là celle de la *Liberté de la Presse*, plus loin celle des *Indépendants et celle des Hommes libres*. Il est vrai que ces diverses associations se composaient en partie des mêmes hommes, ce qui en atténuait la divergence. Mais, si elles tendaient à un but commun, elles y marchaient à pas inégaux. Le comité rencontrait aussi un obstacle sérieux dans le penchant des Lyonnais pour les idées de décentralisation, idées qui étaient celles du rédacteur du *Précurseur,* M. Petetin, et que partageait, du moins sous le rapport philosophique, un des membres les plus respectés et les plus recommandables du parti, M. Lor-

tet. Que faire donc? en un tel chaos d'incertitudes, de quel côté diriger le gouvernail? L'écueil était partout, partout la tempête.

Et cependant, s'arrêter était impossible. La fermentation devenait d'heure en heure plus impérieuse. Mille étincelles jaillissaient chaque jour du choc de tant de passions en contact. L'on entendait rugir déjà la foule des impatients, qu'échauffaient, qu'enflammaient les véritables traîtres... Le comité ne se sentit pas assez fort pour porter le poids d'une situation semblable. Les rênes lui échappaient : il résolut de se faire appuyer directement par la capitale, et M. Albert partit.

M. Albert avait pour mission d'exposer l'état des choses au comité parisien, de prendre en quelque sorte le mot d'ordre, et de ramener à Lyon M. Godefroi Cavaignac ou M. Guinard, que leur énergie rendaient très populaires, et que le comité lyonnais jugeait seuls capables, soit de contenir avec autorité, s'il en était besoin, ceux qui se laissaient emporter par une ardeur aveugle et sauvage, soit, si la fatalité l'emportait, de donner au mouvement une impulsion assez vigoureuse pour le pousser jusqu'au succès. On avait recommandé à M. Albert de n'aller trouver ni Armand Carrel ni Garnier Pagès : le premier, parce qu'il ne faisait point partie de la *Société des droits de l'Homme;* le second, parce qu'il paraissait trop modéré.

Ce ne fut pas sans difficulté que le comité des *Droits de l'Homme* parvint, en attendant le retour de M. Albert, à dominer l'effervescence. Un jour, M. Martin apprend que plusieurs chefs de section tiennent, dans la rue Tupin, un conciliabule tumultueux; que la prudence des chefs y est traitée hautement de trahison, et qu'on y parle de secouer leur autorité. Aussitôt M. Martin se réunit à M. Hugon, et ils se rendent en toute hâte au lieu désigné. Quarante sectionnaires environ s'y étaient donné rendez-vous, et leur fureur éclatait sur leur visage. Au milieu d'eux, un chef de section, nommé Marcet, se faisait remarquer par l'exaltation de ses discours. Les membres du comité demandent qu'on se forme en assemblée. Une salle de concert reçoit tous les assistants, on ferme les portes, et M. Martin monte sur une espèce de tribune, pour haranguer les plus fougueux d'entre les sectionnaires. Il leur représente que rien n'est prêt pour un combat sérieux; que provoquer la lutte serait précipiter la ruine du parti; que la patience aussi est du courage; qu'il faut craindre de briser par une impatience brutale les relations déjà nouées entre le comité de Lyon et ceux des villes voisines. Il leur apprend ensuite le voyage de M. Albert, et leur donne lecture de plusieurs lettres arrivées la veille, dont une signée *Maximilien*. Elle était admirable d'énergie et de sagesse. La prudence et la modération y étaient recommandées comme les vertus les plus nécessaires aux républicains. M. Martin n'eut garde d'en faire connaître l'auteur, c'était Buonarroti. Le même esprit régnait dans une chaleureuse adhésion de M. Ménand, ancien procureur du roi à Châlons-sur-Saône, et dans les autres lettres, qui toutes promettaient, pour les circonstances ordinaires, un concours actif mais réfléchi. Un pareil langage ne répondait guère aux passions de l'assemblée. MM. Bertholon et Baune surviennent. Et, comme le mécontentement des plus indociles s'exhalait en menaces, M. Baune prend la parole à son tour. Il déclare que le comité ne fléchira pas; que les chefs de section en révolte seront cassés; et qu'on saura leur répondre, s'il le faut, selon l'usage des gens de cœur lorsqu'ils sont offensés. L'énergie du comité le sauva; et la plupart des chefs de section se laissèrent ramener. Poussés par Mercet, qui plus tard fut reconnu pour un agent de police, quelques-uns persistèrent dans leurs aveugles projets, et parvinrent à ameuter, dans la soirée, cinq ou six cents hommes qu'ils traînèrent par la ville en chantant la *Marseille*. Heureusement, l'autorité s'abstint de sévir, et ils se dispersèrent.

Cependant, M. Albert était arrivé à Paris. Se conformant aux instructions qu'il avait

reçues, il se rendit d'abord au comité de la *Société des Droits de l'Homme*, et fit part aux membres qui le composaient de l'objet de son voyage. Mais MM. Cavaignac et Guinard étaient retenus à Paris par des devoirs pressants et ne voulaient point se séparer l'un de l'autre. M. Albert demanda conseil à M. Cabet, qui avait beaucoup d'ascendant sur le peuple des faubourgs. L'entretien eut lieu pendant la nuit dans les bureaux du

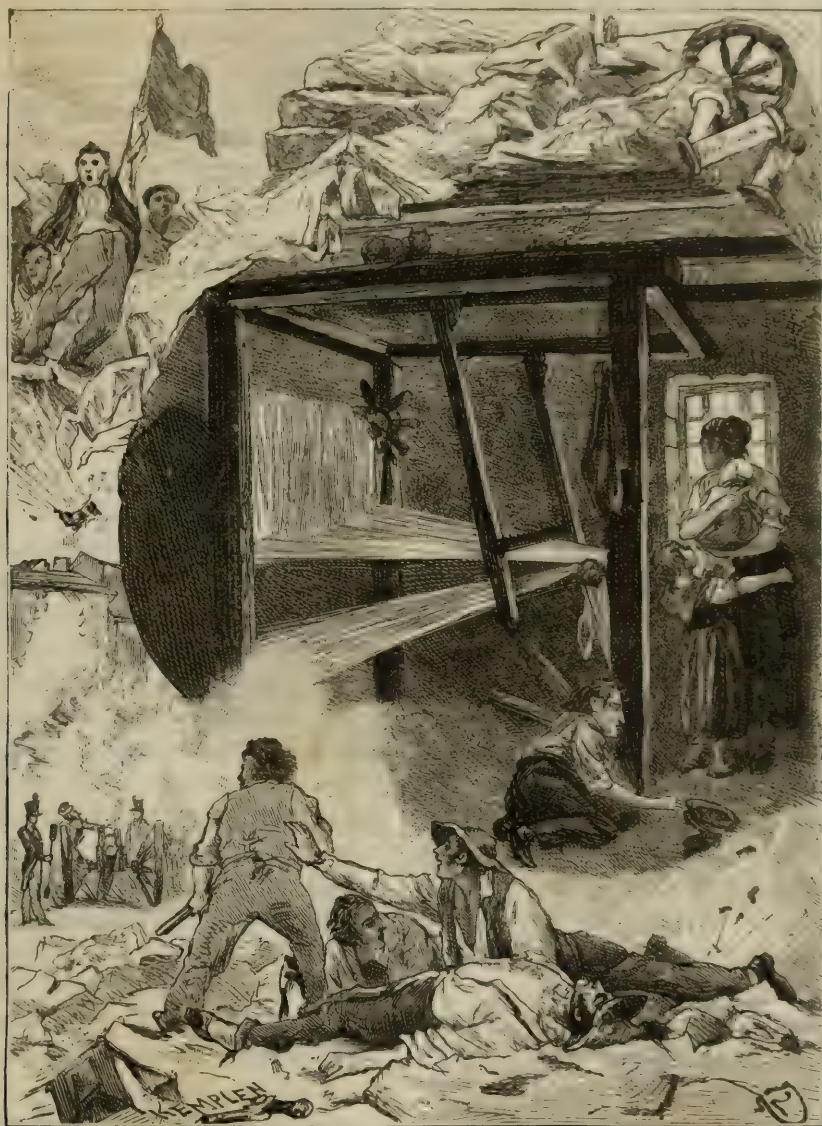


Alexandre Martin dit Albert (1815).

Populaire. M. Cabet s'y montra partisan d'une résistance exclusivement légale; il n'hésita pas à affirmer que tenter la fortune des armes serait une insigne, une irréparable folie; et, pour mieux exprimer combien profonde était sur ce point sa conviction, il s'écria : « Il faut plutôt se battre « pour qu'on ne se batte pas. » M. Garnier-Pagès que, sur une invitation de lui très pressante, M. Albert s'était décidé à aller voir, M. Garnier-Pagès tenait le même langage. Mais ce que M. Albert venait chercher à Paris, ce n'était pas seulement la condamnation du mouvement, c'était un homme assez vigoureux et assez populaire pour en comprimer la fougue. L'anxiété de l'envoyé lyonnais fut donc extrême; et il se disposait à repartir, lorsque, par l'intermédiaire de M. Marchais, Armand Carrel lui fit demander une entrevue. « Si personne, dit Carrel, ne « consent à vous accompagner à Lyon, moi « je m'offre. — Y pensez-vous, répondit M. « Albert, étonné de cette proposition inat« tendue ? Quel accueil espérez-vous qu'on « vous fasse dans notre ville ? Savez-vous « bien que je n'ai pu accepter un entretien « avec vous qu'en dépassant mes instruc« tions ? — Et si j'allais à Lyon, reprit Ar« mand Carrel, avec Godefroi Cavaignac ! « — A la bonne heure ; et veuille Dieu qu'il « en soit ainsi ! »

Quelques nuages avaient passé sur l'amitié de MM. Cavaignac et Carrel. Ils se virent néanmoins; et, comme ils étaient animés tous deux des sentiments les plus élevés, ils n'eurent pas de peine à s'entendre. Le voyage fut résolu. On désirait que M. de Lafayette en fît partie, à cause de son nom et des souvenirs qu'il avait laissés dans la population lyonnaise; mais il était alors gravement malade. « J'éprouve, dit-il, « un vif regret de ne pouvoir m'associer en « personne aux dangers d'une aussi coura« geuse et honorable entreprise; mais je « donnerai à ces messieurs des lettres qui « leur seront utiles, et je les autorise à se « présenter comme mes lieutenants. »

Tout était convenu, M. Albert devait devancer ses amis, et déjà une chaise de poste l'attendait, quand tout à coup l'on apprit à Paris que la ville de Lyon s'était calmée et que le conseil exécutif des mutuellistes venait d'ordonner la reprise des travaux. Cette nouvelle enlevait au voyage, sinon son utilité, au moins son urgence : on y renonça, et M. Albert se contenta d'une lettre qui portait en substance : « Abstenez-vous de toute provocation. Paris n'a pas besoin, comme Lyon, d'être contenu, il aurait plutôt besoin d'être excité. Cependant, si le pouvoir vous attaquait et vous réduisait à la nécessité de vous défendre, Paris vous soutiendrait. »



Lyon était en pleine guerre civivile. (Page 717, col. 1.)

La situation morale des chefs du parti républicain se révèle tout entière dans ces détails. S'ils n'entendaient pas permettre que le gouvernement portât la main sur des libertés qu'en 1830 on avait crues pour jamais conquises, ils ne prétendaient pas non plus tirer le glaive sans nécessité et au gré de passions folles ou coupables. Et rien, du reste, ne le prouve mieux que ce qui s'était passé à Lyon pendant le voyage de M. Albert à Paris. Plusieurs républicains lyonnais, jouissant parmi leurs concitoyens d'une considération méritée, avaient été les premiers à intervenir comme médiateurs entre les fabricants et les mutuellistes. Une lettre qui invitait ces derniers, en termes nobles et pressants, à reprendre les travaux interrompus, fut signée par MM. d'Épouilly, Léon Favre, Lortet, Michel-Ange Périer..... De leur côté, MM. Baune et Jules Séguin

coururent d'atelier en atelier, pour y prêcher la résignation et le calme. Le conseil exécutif des mutuellistes y était déjà disposé; mais, simple instrument de transmission, il n'avait aucun ordre à donner. Grâce aux suggestions des républicains, il passa outre, ordonna la reprise des travaux, fut obéi. Le 22 février (1834), tous les métiers battaient à Lyon comme à l'ordinaire.

Ainsi le calme était rentré dans la ville. Mais on y apprit bientôt la loi contre les associations, et le peuple fut violemment rejeté dans la révolte. Une clameur terrible s'élève du sein de tous les corps d'état; les mutuellistes se voient directement menacés, ils s'assemblent en tumulte. Une protestation est publiée par l'*Echo de la Fabrique*. Elle portait deux mille cinq cent quarante signatures, et se terminait par ces mots : « Les « mutuellistes déclarent qu'ils ne courbe- « ront jamais la tête sous un joug aussi « abrutissant; ils déclarent que leurs réu- « nions ne seront point suspendues. S'ap- « puyant sur le droit le plus inviolable, « celui de vivre en travaillant, ils sauront « résister, avec toute l'énergie qui carac- « térise des hommes libres, à toute tentative « brutale, et ne reculeront devant aucun « sacrifice pour la défense d'un droit qu'au- « cune puissance humaine ne saurait leur « ravir. »

De son côté, le pouvoir semblait appeler sur Lyon la guerre civile. Tant qu'avait duré le chômage, aucun ouvrier n'avait été arrêté. Après la reprise des travaux, et au moment où l'on s'y attendait le moins, six mutuellistes sont emprisonnés comme chefs de la coalition. Aussitôt, à la Croix-Rousse, à Saint-Just, à Saint-Georges, on s'indigne, on s'encourage à la résistance. « Nous aussi, « écrivent au procureur du roi vingt chefs « d'atelier, nous aussi nous étions membres « du conseil exécutif. Nous demandons à « partager le sort de nos camarades. »

La loi contre les associations pesait sur les sociétés industrielles aussi bien que sur les sociétés politiques : le projet de résistance est universel. Mutuellistes, tailleurs, cordonniers, chapeliers, ouvriers de toute espèce, membres de la *Société des Droits de l'Homme*, tous sont devenus soldats de la même cause. Plus d'hésitation, plus de défiance. On poussera le cri de *Vive la République!* et l'on combattra. C'est Girard, un des meneurs du conseil exécutif des mutuellistes, qui a pris l'initiative. Les divers corps d'état délèguent plusieurs de leurs membres pour donner à de communs ressentiments une direction commune, et l'on forme un *comité d'ensemble*.

La Société des Droits de l'Homme ne pouvait y être représentée qu'en s'y absorbant; c'est ce qui arriva. Car, rien ne saurait peindre l'enthousiasme farouche dont les corps d'état étaient animés. Accusant leur comité central de mollesse et de langueur, ils brûlaient d'en venir aux mains. « Pre- « nez garde! disaient à MM. Baune, Martin « et Albert, des mutuellistes influents : si « vos sections ne descendent pas dans la « rue, nous y descendrons sans elles. » Et lorsqu'une voix disait : « Mais les armes « nous manquent; « mille voix répondaient : « Les soldats en ont. Et comme en juillet, « comme en novembre, les soldats refuse- « ront de tuer leurs frères. » Lancé dans cet irrésistible tourbillon, le comité des *Droits de l'Homme* ne savait s'il fallait pousser le char ou le retenir. Dévoré tout à la fois de colère et d'inquiétude, l'inexorable rapidité des évènements l'accablait. Il portait d'ailleurs en lui-même un principe de faiblesse. Entre MM. Albert, Martin et Hugon, il existait une parenté d'idées et de sentiments dans laquelle n'entrait pas entièrement M. Baune. Quant à M. Bertholon, entraîné dans un court voyage, son retour à Lyon devait être devancé par la lutte; et M. Poujol était mourant. Aussi le comité aurait-il envisagé la situation avec plus d'effroi que d'espoir, sans la confiance que lui inspirait l'attitude des troupes. Et il est certain que l'esprit de révolte leur avait été soufflé avec une efficacité redoutable. Le comité des *Droits de l'Homme* entretenait des intelligences dans presque tous les régiments,

dans le corps d'artillerie surtout; et les relations étaient si étroites, que M. Baune en était venu à savoir, heure par heure, la direction et le but des mouvements militaires.

Tel était l'état des choses et des esprits lorsqu'arriva le 5 avril, jour du jugement des mutuellistes arrêtés. Pour glorifier la conduite de leurs chefs et peut-être effrayer les juges, un grand nombre de mutuellistes se sont rendus sur la place Saint-Jean, où est situé le tribunal correctionnel. Du reste, ce n'est encore qu'une démonstration, et il est convenu qu'on se gardera soigneusement des agents provocateurs. Mais la présence d'un témoin accusé de mensonge et l'insolence d'un gendarme imprudent ont suffi pour soulever la multitude. Le procureur du roi accourt : on l'insulte, on le heurte ; le gendarme est poursuivi avec menace, et des soldats paraissant, « A bas les baïonnettes ! » s'écrient les ouvriers. Les soldats se rendirent à cette sommation, et quelques-uns allèrent jusqu'à fraterniser avec le peuple sur la place Saint-Jean et dans la cour du palais.

Ce jour-là même, un mutuelliste était mort; et, le lendemain, huit mille ouvriers, accompagnant la dépouille mortelle de l'inconnu, traversèrent lentement la ville, que leur deuil épouvanta.

Dès ce moment, la menace brille dans tous les regards, le mot combat est dans toutes les bouches. Exaltés par les résultats de la journée du 5 et par le déploiement de leurs forces dans celle du 6, les ouvriers se croient déjà maîtres de la ville. La cause des mutuellistes a été renvoyée au mercredi, 9 avril : c'est le 9 que la bataille s'engagera; et, dans Lyon, personne n'en doute. Le comité d'ensemble s'est réuni, pendant la nuit, pour agiter la question fatale, et l'on y a conclu à la résistance; on n'attaquera pas, mais on se tiendra prêt à repousser l'attaque. Les sections seront en permanence. On adopte pour mot d'ordre : *Association, résistance et courage*. M. Lagrange, qui a jugé la lutte intempestive, est appelé cependant à la diriger au besoin, et on lui donne, ainsi qu'à M. Baune et à quelques autres, le commandement d'une insurrection moins préparée que prévue. Aussi, nul plan bien arrêté, nul ordre de bataille. Sur la manière dont le choc sera soutenu, sur l'occupation des points militaires, sur les communications entre les divers postes, sur la partie stratégique de l'insurrection enfin, si provoquée elle éclate, incertitude complète. Dans un moment aussi critique, il était permis aux membres du comité de faire l'essai de leur influence : ils en appellent à une élection nouvelle, et, réélus à l'unanimité, ils se trouvent définitivement chargés de la responsabilité capitale d'un complot. Ce fut alors que M. Martin rédigea une proclamation qui devait être lue le lendemain. Elle respirait la colère, et pourtant ce n'était pas un appel aux armes. Malheureusement, l'effervescence des esprits croissait d'heure en heure... Hélas! à l'entrée de cette route environnée de ténèbres et dans laquelle on va se heurter, peut-être, à tant de cadavres, combien voudraient s'arrêter! Combien se sentent troublés, troublés jusqu'au fond du cœur! Mais règle-t-on les tempêtes, quand elles vous portent dans leurs flancs?

Seul, le pouvoir aurait étouffé ou, du moins, éloigné la crise, s'il l'avait voulu : tout concourt à prouver qu'il ne le voulut pas! En vain le président du tribunal, M. Pic, demande-t-il que l'affaire des mutuellistes soit transférée à un autre tribunal, droit que la loi a mis en réserve pour certaines circonstances graves : la demande de M. Pic est repoussée. Pour frapper un grand coup à Lyon, pour y terrasser la république, l'occasion n'avait jamais été plus favorable et l'on s'était mis en état d'en profiter. Quinze bataillons, quatre compagnies, sept escadrons, dix batteries d'artillerie, deux compagnies du génie, c'est-à-dire près de dix mille hommes, voilà sur quelles forces le pouvoir était appuyé, sans compter les secours que devaient envoyer, durant le combat, les garnisons les plus voisines. Dans la journé du 8 avril, le rédacteur en chef du *Précurseur*, M. Petetin, était allé trouver le

préfet, pour apprendre ce qu'annonçaient de sinistre des préparatifs dont toute son âme était émue. M. Petetin avait constamment repoussé l'idée d'une insurrection, même éloignée : on y touchait, et son anxiété était immense. M. Gasparin le reçut avec politesse, et ne se cacha nullement à lui des ressources militaires sur lesquelles reposait la confiance du pouvoir.

A quelques heures de là, dans la soirée, MM. Gasparin, Duplan, Chégaray, le lieutenant-général Aymar et quelques officiers de l'état-major se réunirent. Le général Aymar était d'avis qu'on fît occuper la place Saint-Jean par les troupes, de manière à interdire les approches du tribunal. Et que de sang épargné si cette sage opinion eût prévalu! Mais M. Chégaray s'empressa de la combattre et l'emporta. Or, il est à remarquer que, dans le cours des évènements, l'autorité militaire se montra constamment portée aux mesures les moins violentes, et constamment dominée par l'autorité civile, dont MM. Gasparin et Chégaray personnifiaient l'implacable vouloir.

Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 8 au 9, les derniers ordres furent portés aux différents corps répandus dans la ville, et le jour se leva sur une cité devenue un camp.

Les troupes ont été disposées de manière à couper la révolte dès le commencement de l'action; et, pour que tout déserteur puisse être fusillé sur place, on leur a fait prendre leurs drapeaux. Le lieutenant-général est sur la place de Bellecour, le général Fleury à la Croix-Rousse, le général Buchet à l'archevêché, le colonel Dietmann à l'hôtel-de-ville. Chaque soldat a reçu trois paquets de cartouches, et les armes sont chargées. Le 7e léger (c'est une compagnie de ce régiment qui a figuré dans les fraternelles scènes du 5 avril), le 7e léger est en grande tenue et stationne du côté de la place Saint-Jean. La cathédrale, qui confine à cette place, regorge de troupes, et des baïonnettes brillent entre les gothiques moulures de l'édifice sacré. Ainsi gardée, la ville présente une horrible physionomie. L'agitation y règne, mais une agitation muette, indéfinissable. Dans le même lieu se succèdent, d'un moment à l'autre, d'étranges mouvements de foule et la solitude.

Dès la pointe du jour, trois hommes s'étaient rencontrés sur le quai Saint-Antoine. C'étaient MM. Baune, Albert et Limage. Le premier, quoique malade, allait visiter les quartiers du centre. Le second se rendait au lieu où le comité avait coutume de tenir ses séances. Le troisième se préparait à obéir. Ils n'avaient eu qu'à regarder autour d'eux pour comprendre que le sort en était jeté. Ils se séparèrent en se serrant la main avec une émotion convulsive. « Nous « ne nous reverrons sans doute plus, dirent- « ils. » Avant la fin de la journée, l'un d'eux, M. Limage, était mort.

Il est dix heures et demie environ. Un moment couverte de monde, la place Saint-Jean est subitement devenue déserte. Le peuple reflue dans les rues circonvoisines, et quelques enfants s'y essaient à former des barricades, sous l'œil de la foule qui les regarde en silence. Dans l'intérieur du tribunal, en face des mutuellistes arrêtés, les juges sont sur leurs siéges, s'efforçant de composer leur attitude, luttant contre leur préocupation, et ne prêtant qu'une oreille distraite à la plaidoirie de M. Jules Favre. Tout-à-coup, une détonation retentit. M. Jules Favre s'arrête. Avocats, juges, accusés, assistants, tous ont pâli, tous sont debout. Bientôt, dans la cour du tribunal on apporte un homme couvert de sang. « C'est, « disent ceux qui l'accompagnent, c'est un « insurgé qu'un gendarme vient de tuer faisant une barricade. » Et ils s'empressent autour du blessé. Mais quelle est leur surprise, lorsque, sous ses vêtements entr'ouverts, ils aperçoivent la ceinture de l'agent de police! Ce malheureux se nommait Faivre, et il ne tarda pas à rendre l'âme. Ainsi, c'était du sein des troupes qu'était parti le premier coup de feu, et c'était la police qui fournissait la première victime!

Le signal venait d'être donné. Les soldats du 7e s'élancent sur la place. Refoulés dans

les rues adjacentes, les ouvriers s'y entassent en fuyant; ceux-ci cherchent à regagner leurs quartiers; ceux-là s'arrêtent au détour des rues pour les fermer par des barricades; d'autres, dans l'indécision de leur colère, courent çà et là, éperdus et muets. Dans la maison où se sont réunis MM. Martin, Albert, Hugon et Sylvaincourt, un chef de section est accouru, disant : « Nous ne pouvons plus « retenir nos hommes. Ils s'agitent furieux; « ils veulent combattre. » Une voix s'écrie alors : « Eh bien, qu'ils descendent sur la « place publique. » Au point où en étaient les choses, l'importance d'un pareil ordre était nulle. Loin d'avoir donné le signal du mouvement, le comité s'était vu emporté par lui. Mais enfin, si le pouvoir eût voulu et cru prévenir l'insurrection par l'arrestation des membres du comité, rien ne lui eût été plus facile que de les faire arrêter. Car il avait été prévenu, dès le matin, de leur réunion, il en connaissait le lieu, et le chemin était libre jusqu'à eux. Quels motifs mystérieux portèrent M. Gasparin à s'abstenir? Faut-il croire qu'il fut retenu par la crainte de commettre un acte arbitraire, alors qu'il s'agissait d'une guerre civile à conjurer dans une ville qu'on inondait de soldats?

Une consigne, d'ailleurs, avait été donnée qui n'indiquait pas de grands scrupules de légalité : « Feu sur quiconque paraîtra dans « les rues, » avait-on dit aux soldats. Consigne terrible, qui ne fut pas générale, il est vrai, mais qui, là où elle fut observée, produisit d'inconcevables scènes d'épouvante et d'horreur! Qui le croirait? Pour que des juges et des avocats pussent sortir, même en robes, du tribunal où les avait appelés l'affaire des mutuellistes, et cela sans s'exposer à devenir victimes de l'affreuse consigne, il fallut qu'un officier supérieur vînt les avertir, et qu'un ordre tout spécial protégeât leur retraite!

Déjà, en effet, Lyon était en pleine guerre civile. Stationnées sur les principaux quais, sur les principales places, et comme animées par un courant électrique, les troupes faisaient feu de toutes parts. Le canon grondait sur la place Louis-le-Grand. La mitraillade avait commencé, renversant sur le pavé hommes, femmes, enfants.

Comment résister à une attaque aussi violente? Car les communications ont été coupées par les soldats, et le plus grand nombre des sectionnaires, des ouvriers, se trouvent isolés, parqués dans leurs quartiers respectifs, sans pouvoir ni se concerter ni se réunir. Quant à ceux des insurgés auxquels



M. Lagrange.

est parvenu l'ordre du combat et qui sont descendus sur la place publique, ils sont sans armes pour la plupart. Ils ont compté sur des dépôts de fusils : pure illusion! Ils ont espéré que l'insurrection entraînerait l'armée : et toutes les mesures ont été prises pour que le soldat échappe au contact du citoyen; et c'est de loin, c'est à coups de canons que la révolte est combattue. Ils ont cru à une organisation; et ils n'aperçoivent autour d'eux qu'un effroyable désordre. Ils cherchent des yeux les chefs; et beaucoup de chefs sont absents. Alors presque tous se retirent découragés et la malédiction sur les lèvres; les plus déespérés se décident à res-

ter à leur poste pour y mourir, la défaite ayant précédé le combat.

Et toutefois, dans cette confusion immense, on est parvenu à former à la hâte six centres d'action, mais sans rapport entre eux : un dans les quartiers Saint-Jean, Saint-Paul et Saint-Georges ; un dans le quartier des Cordeliers; un dans la rue Neyret et les rues adjacentes; un dans le clos Casaty, compris entre la grande côte et la côte Saint-Sébastien ; un à la Croix-Rousse ; un autre enfin à la Guillotière.

La fusillade continuant, des engagements avaient eu lieu sur divers points. Quelques insurgés barricadent le pont du Change, et quatre compagnies envoyées de ce côté sont forcées à la retraite. Dans la rue de Saint-Pierre-le-Vieux, on tirait sur les troupes du haut d'une maison : un pétard la fait sauter. La préfecture, menacée par un petit groupe d'insurgés, est dégagée rapidement, et les soldats refoulent l'insurrection jusqu'à l'entrée de la rue Mercière et du passage de l'Argue. Là, les républicains font volte face. Maîtres du passage, ils y soutiennent le choc pendant quelque temps. Mais une pièce de canon chargée à mitraille s'avance. Le coup part. Les vitraux sont criblés, les lustres réduits en poussière, les magasins enfoncés. Le passage ainsi rendu libre, les soldats s'y élancent. Au bout de la galerie, une barricade a été élevée : elle est défendue avec acharnement. Enfin, les insurgés sont repoussés. Ils étaient six ! Pendant ce temps, les troupes gagnent les deux rues Mercière, et elles établissent une communication permanente entre la place Bellecour et la place des Terreaux, après avoir fait sauter une maison dans la rue de l'Hôpital, où s'allume, chassé par le vent du nord, un violent incendie.

La journée touche à sa fin. Le silence est descendu sur la ville ; silence morne et presque plus effrayant que le tumulte. Emprisonnés dans leurs maisons, les habitants des quartiers exposés au feu vivent dans une douloureuse ignorance et de ce qui les entoure et de ce qui les attend. La nuit vint : elle n'était qu'une halte dans la guerre civile.

Le lendemain, 10 avril (1834), les premières heures du jour furent assez calmes, mais, une fois commencée, la lutte devint furieuse. Quelle journée ! Les soldats occupaient les grandes lignes, ils remplissaient les forts, ils couvraient presque toutes les places, ils se pressaient sur tous les ponts; et de leurs canons, de leurs fusils, tournés vers les rues qui conduisent à l'un et l'autre fleuve, ils défendaient invinciblement au peuple l'approche de ces quais où ne régnait plus qu'une solitude funèbre et où le passage du peuple n'était plus marqué, depuis la veille, que par de longues traînées de sang. L'artillerie grondait sur Lyon comme sur un champ de bataille ; les obus volaient sur divers points, lançant au hasard l'incendie.

Et ce jour là, néanmoins, l'insurrection gagna du terrain. Serpentant sur les hauteurs dont la Saône baigne le penchant, elle les couronna, et bientôt, éclatant partout à la fois, elle enveloppa la ville. Le faubourg de Vaise s'était ébranlé déjà, et des soldats disciplinaires, se soulevant, agrandissaient la révolte commencée. La caserne des Bernardines opposait son front menaçant, inébranlable, aux fortifications mouvantes dont la Croix-Rousse se hérissait de toutes parts. De son côté, la Guillotière était parcourue et tenue en haleine par des bandes d'insurgés. Le tocsin sonnait aux Cordeliers et à Saint-Nizier. Le drapeau noir flottait sur l'église de Saint-Polycarpe et sur l'hôpital des fous. Alors, ce fut un affreux spectacle. Des pétards font sauter les maisons dont les fenêtres sont garnies d'insurgés. C'est à coups de canon qu'on attaque les barricades, qu'on les renverse. Les bombes pleuvent sur le faubourg de la Guillotière ; et dans le quartier livré à leurs ravages, on voit des malheureux se hâter le long des toits, fuyant, éperdus, et la fusillade qui s'approche et leurs demeures embrasées. Au cœur de la ville, même désolation. Ici, le collége prend feu, et deux fois éteint par les écoliers, l'incendie



Deuxième insurrection de Lyon.
(10 AVRIL 1834.)

se rallume dans le combat. Là, aux environs de l'Hôtel-de-Ville, soldats et insurgés se poursuivent à coups de fusil sur le faîte glissant des maisons. Plus loin, les deux pavillons du pont Lafayette, un moment au pouvoir de l'insurrection, vont s'écrouler sous les boulets, tandis qu'atteint par un obus, un bateau de foin descend tout en flammes du haut de la Saône et va se heurter au pont de Chazourne, dont il consume trois arches dans son passage brûlant.

Et toutefois, l'armée se montre aussi prudente qu'implacable. L'ordre a été donné aux soldats d'éviter les quartiers sinueux, de ne s'avancer que pas à pas, en laissant toujours entre eux et les insurgés la longueur d'une rue et en opposant barricade à barricade; soit qu'on voulût, comme quelques-uns l'ont pensé, faire durer le combat pour enfler le triomphe, soit que les chefs militaires se fussent exagéré la force matérielle de l'insurrection.

Dans cette dernière hypothèse, leur erreur fut profonde; car le nombre était petit des républicains en armes! Disséminés par petits groupes de dix, de vingt ou trente hommes, sur une immense étendue, commandés par des chefs de passage, sans communication entre eux, sans plan arrêté, pris à l'improviste enfin, et n'ayant la plupart, pour combattre, que le sabre ou le pistolet, ils devaient puiser leur force dans leur audace, et leur audace dans la grandeur même du péril. Sur un point seulement l'insurrection occupait une position favorable : c'était au centre de la ville, sur la place des Cordeliers. Les républicains s'étaient emparés de l'église, ils en avaient fait leur quartier-général, et l'environnant de barricades, ils en rendaient les approches mortelles. Rien de plus émouvant et de plus étrange que l'aspect de ce temple devenu le siége d'une révolte désespérée.

Dans une des nefs, des ouvriers fabriquaient de la poudre, pendant que, rangés autour d'un grand feu, d'autres s'occupaient à fondre des balles. Une chapelle avait été transformée en ambulance. On y apportait les blessés, dont des prêtres pieux venaient adoucir ou encourager la souffrance, et qu'entourait de soins charitables une jeune fille conduite au milieu de ces scènes de deuil par le plus fort de tous les dévoûments, celui de l'amour. Là commandait un homme à la taille élevée, à l'œil noir, au visage plein d'énergie et de fierté. Son nom était Lagrange. Et jamais chef n'exerça plus souverainement son empire. Prompt à parer à tous les dangers, il courait de barricade en barricade, animait ses compagnons de la voix et du geste, posait et faisait relever les sentinelles, envoyait des renforts sur les points menacés, et couvrait d'une protection magnanime le quartier même où la guerre civile lui avait fatalement assigné son poste. Un agent de police, nommé Corteys, s'était glissé parmi les insurgés. On le découvrit, et on allait le fusiller : Lagrange s'y oppose; et comme des paroles de soupçon retentissaient, lui, pour toute réponse, il dépasse les limites du camp, se promène tranquille devant le front des troupes, essuie une décharge qui ne l'atteint pas, et revient absous de sa générosité par son courage. Tel était l'esprit qui animait l'insurrection : Carrier et Gauthier à la Croix-Rousse, Réverchon à Vaise, Despinasse à la Guillotière, tous surent, par leur modération et leur humanité, honorer la cause qu'ils défendaient au péril de leur vie.

Cependant la lutte continue, laissant la victoire incertaine et multipliant, d'heure en heure, les désastres. Une interruption si prolongée des relations de chaque jour est venue ajouter des angoisses nouvelles à la détresse permanente du peuple; et, dans quelques quartiers reculés, des citoyens s'en vont faisant des quêtes et criant d'une voix lamentable : « Du pain pour les pauvres ouvriers! » Mais ailleurs, dans le voisinage des troupes, tout est désert; et si la fusillade s'arrête tout à coup, si l'appel lointain des cloches vient à s'interrompre, si les caissons cessent un instant de rouler sur le pavé, ce qui succède à ces bruits de destruction, c'est un silence de mort, un effroyable silence! Pas un cri ne s'échappe du fond des mai-

sons, fermées et muettes comme des tombeaux; car, par toute croisée qui s'ouvre, la mort pénètre. La circulation a été interdite d'une manière absolue, mesure extrême qui fait de chaque passant un rebelle; et quiconque franchit le seuil de sa porte devient un point de mire pour les soldats. Des femmes, des enfants, des vieillards, furent tués sans pitié au détour des rues. Un frère fut renversé par une balle sur le cadavre de son frère qu'il avait vu tomber et qu'il relevait en pleurant. Aussi l'intérieur de beaucoup de maisons présenta-t-il bientôt un spectacle presque aussi triste que celui du dehors. Dans les unes, le pain manquait; dans d'autres, on tremblait pour les jours d'un père ou d'un époux absent, tué peut-être, et qu'on n'avait pas même le pouvoir d'aller chercher au milieu des victimes; dans d'autres enfin, c'étaient des malades condamnés à gémir sans secours, ou bien des morts qui attendaient la sépulture.

La terreur était sans bornes, et, dans certains quartiers, la colère du soldat inexorable. Et même, ainsi qu'il arrive toujours, ceux-là combattaient l'insurrection avec le plus d'emportement qui, dans l'armée, avaient entretenu avec les insurgés des relations dangereuses.

Du côté de la place Sathonay, à l'entrée de la rue Saint-Marcel, une barricade avait été construite, et les soldats envoyés pour l'enlever paraissaient hésiter. Le colonel Mounier se jette en avant, tombe mort, et la barricade est franchie. Mais aussitôt la troupe monte dans des maisons qu'on vient de désigner à sa vengeance, et elle se répand de toutes parts, saisie d'une rage aveugle. Un honorable citoyen, M. Joseph Rémond, était assis paisiblement à son foyer : on le tue. Non loin de là, l'appartement de M. Baune est envahi. La veille, M. Baune s'était traîné malade par la ville; puis, l'excès de la souffrance l'ayant ramené dans sa demeure, il y était resté enchaîné à son lit par une paralysie aiguë. Il avait auprès de lui sa femme et le plus jeune de ses enfants, quand les soldats parurent. Et, comme ils couraient l'égorger, lui, se redressant à demi et rassemblant ses forces, il s'écria : « Républicain, c'est sur la place publique que je « dois être fusillé. Vous ne m'égorgerez pas » devant ma femme et mon fils ! » Déjà, en effet, pour le protéger, l'officier s'avançait, le cœur attendri et l'œil humide. Mais qu'aurait pu sa voix sur des hommes que leur fureur égarait? Heureusement, on attendait de M. Baune des révélations importantes : l'ordre de le garder prisonnier arriva, et l'on se contenta de le conduire à l'Hôtel-de-Ville, les soldats l'accablant d'injures, et lui leur opposant des paroles hautaines ou un froid dédain.

Le sang enivre, qui l'ignore? et il n'est pas d'atrocités auxquelles ne se puissent porter des natures incultes, partout où s'élève la vapeur du sang. Il y en eut, dans cette journée du 10 avril, d'épouvantables exemples. Sur le pont Tilsitt, des grenadiers furent vus entraînant un prisonnier qu'ils avaient résolu de précipiter dans la Saône. Mais la victime avait saisi un des meurtriers par le corps et elle le tenait étroitement embrassé. Un coup part. Le malheureux roule sur le pavé. Alors, s'éloignant de quelques pas, tous les soldats font feu à la fois sur son agonie. Ils soulèvent ensuite le cadavre, le balancent, avec des rires affreux, au-dessus du parapet, et le lancent dans l'eau. Des baliveaux qui sortaient de la rivière accrochèrent le corps, et les grenadiers continuèrent à le cribler de balles, s'en servant comme d'une cible.

Ce ne fut pas, du reste, le crime de tous que cette exécrable férocité. Il y eut des points où, retenues prisonnières par les troupes qui bivouaquaient dans les rues, des femmes d'insurgés furent traitées non-seulement avec égard, mais avec générosité, et partagèrent le pain du soldat. Un insurgé venait de tirer à bout portant sur un officier; il le manque, se découvre la poitrine et dit : « A ton tour ! » Alors, par une admirable inspiration de générosité : « Je n'ai pas cou-« tume de tirer de si près sur un homme « sans défense, répond l'officier. Va-t-



La conspiration de Lunéville. (Page 726, col. 1.)

en[1].» L'histoire des guerres civiles est pleine de pareils contrastes.

Pendant ce temps, la dévastation de Lyon suivait son cours; l'armée foudroyait la ville comme si chaque maison eût été une forteresse occupée par des milliers d'ennemis. Or, les insurgés en armes étaient à peine trois cents, et, trop convaincus de leur impuissance, ils étaient les premiers à s'étonner de la prolongation de la lutte. Les plus ardents parmi les ouvriers étaient descendus dans l'intérieur de Lyon, attirés par le procès des mutuellistes, et ils n'avaient pu, regagnant leurs faubourgs, y donner le signal du combat! A la Croix-Rousse, que décon-

1. Nous empruntons cette anecdote à une brochure publiée par M. Sala, sous ce titre : *Les Ouvriers lyonnais en* 1834, brochure dans laquelle l'auteur, homme de talent, a fait preuve à l'égard des républicains, quoique lui-même légitimiste, d'un esprit de justice tout à fait digne d'éloges.

M. Sala fut arrêté le 12 avril, à Lyon, en même temps que M. de Bourmont fils ; mais ils ne tardèrent pas à être relâchés l'un et l'autre.

certait son isolement, M. Carrier ne commandait qu'à un fort petit nombre d'hommes. Au faubourg de Vaise, M. Reverchon avait fait de vains efforts pour rassembler les éléments d'une résistance suffisante, et s'était retiré dans l'espoir de soulever les campagnes. Dans le faubourg de la Guillotière, l'insurrection allait céder aux prières et aux larmes des habitants. Des hommes hardis étaient allés parcourir les communes voisines, y cherchant des fusils, et n'avaient pu réussir à s'en procurer, même à force d'audace. Des insurrections qui devaient éclater à Saint-Étienne, à Grenoble, à Vienne, point de nouvelles. Enfin, il n'était pas jusqu'à la modération des insurgés qui ne tournât contre eux. Si, pénétrant dans les maisons à leur merci, ils eussent exigé qu'on leur livrât des armes, on leur en eût livré : ils demandaient sans menace, et n'éprouvaient que des refus. L'insurrection, d'ailleurs, flottait au gré du hasard, la direction ayant échappé aux mains de ceux qui étaient naturellement appelés à en supporter le fardeau, et la dispersion du comité des *Droits de l'Homme* étant complète; car MM. Hugon, Martin et Sylvaincourt s'étaient trouvés, dès l'origine, éloignés des divers centres d'action, et M. Baune attendait dans les cachots de l'hôtel-de-ville ce qu'il plairait à ses ennemis de décider de son sort. Quant à M. Albert, séparé des siens lui aussi, et trop connu pour se montrer à Lyon impunément, il avait d'abord cherché refuge chez un de ses amis, dans la maison même que M. Chégaray habitait; puis, déguisé en prêtre, et des pistolets sous sa robe d'emprunt, il s'était risqué dans la ville, poussé par une inquiétude, hélas! trop légitime.

Ainsi, pour éteindre l'insurrection, le soir du 10 avril, il suffisait en quelque sorte de souffler sur elle. Et cependant, chose remarquable! l'autorité militaire mit en délibération et résolut l'évacuation de la cité. Mais l'autorité civile connaissait trop bien par ses agents le secret de la situation, pour ne pas faire révoquer l'ordre, déjà donné, de la retraite; et il fut décidé que l'armée continuerait à camper dans les ruines sanglantes qu'elle venait de faire.

Pour la seconde fois depuis le commencement des troubles, la nuit venait de suspendre les hostilités. Le temps était triste et chargé de neige. Autour de grands feux, les soldats veillaient, la flamme éclairant de ses reflets leurs regards empreints de défiance et leurs visages pâlis par la fatigue. On voyait çà et là, couchés sur la paille et bivouaquant aussi, des enfants et des femmes qu'on avait arrêtés au passage, prisonniers dont tout le crime était d'avoir dépassé le seuil de leurs demeures. Lyon était plongé dans un silence sans repos et qu'interrompaient seulement, d'intervalle en intervalle, quelques coups de fusils tirés dans le lointain. Tout-à-coup, parmi les troupes postées dans le quartier Saint-Jean, le bruit circule qu'on va passer de l'autre côté de la Saône, et que les chefs jugent indispensable la concentration de leurs forces. Le quartier Saint-Jean était habité par plusieurs fonctionnaires, et, entr'autres, par M. Duplan, homme modéré, qui, dans l'exercice d'un ministère rigoureux, avait su s'attirer jusqu'à l'estime de ses adversaires, et qui, à cause de cela sans doute, n'avait pas été initié aussi complètement que M. Chégaray, son inférieur, aux instructions mystérieuses reçues de Paris. Averti, pendant la nuit, qu'on allait abandonner le quartier Saint-Jean et que l'heure était venue de se mettre en sûreté, il courut à la préfecture, moins effrayé que surpris. Il y trouve, étendu tout habillé sur un matelas, le général Buchet, et lui témoigne son étonnement. Quel irréparable échec avaient donc éprouvé les troupes, qu'il fallût sitôt les concentrer entre les deux fleuves, et laisser en proie à l'insurrection la rive occidentale de la Saône? Pourquoi encourager les insurgés de Saint-Just et de Saint Georges par un mouvement de recul? Eh quoi! n'y avait-il aucun danger à permettre aux factieux de s'emparer de la cathédrale, de s'y fortifier, de la transformer en citadelle? Une fois qu'ils y seraient établis, emploierait-on l'artillerie pour les en chas-

ser, et ruinerait-on de fond en comble ce magnifique monument de l'art catholique! M. Duplan insistait particulièrement sur la nécessité de sauver les archives du tribunal. Il demande enfin à être introduit auprès de M. Aymar. Mais le général Buchet : « Je vais « le trouver et lui faire part de vos observa- « tions. Attendez-moi. » Quelques instants après, le général reparut. L'ordre était révoqué.

On a dit, — et c'est moins contre le lieutenant-général Aymar que contre M. Gasparin que l'inculpation a été dirigée, — on a dit que, pour ajouter à l'importance de sa victoire, le pouvoir avait prolongé volontairement le combat; que, résolu à terrifier Lyon et la France, il n'avait point empêché, le pouvant, des calamités superflues; que c'était pour rendre les républicains odieux aux propriétaires, qu'il avait déclaré la guerre aux maisons, abusé de l'incendie, imposé aux soldats une prudence féconde en désastres, et donné aux moyens de défense les proportions de sa haine plutôt que celles du péril. Quelque invraisemblables que soient, par leur gravité même, de pareilles accusations, qu'il n'est presque jamais possible d'appuyer sur une démonstration officielle, les faits, on doit le reconnaître, ne sont pas de nature à les démentir. Il est certain que la Croix-Rousse eût été bien plus promptement apaisée sans les excitations perfides d'un nommé Picot, fourbe qui se cherchait des complices pour les aller trahir et dont l'impunité fit scandale. Il est également certain que, dans la caserne du *Bon-Pasteur*, abandonnée par les troupes sans aucun motif apparent, les insurgés trouvèrent une cinquantaine de fusils, dont il semblait qu'on leur eût ménagé la conquête. Mais quoi! dans la nuit du 10 au 11, le fort Saint-Irénée, que l'insurrection ne menaçait pas, fut évacué comme l'avait été, dans la journée, la caserne du *Bon-Pasteur*, et l'on y laissa deux pièces de canons si mal enclouées, que, le lendemain, les insurgés purent, après un travail de quelques minutes, les transporter à Fourvières, d'où ils se mirent à tirer sur la place Bellecour.... avec des morceaux de fer et de la poudre séchée au soleil!

Quoi qu'il en soit, la lutte s'était ranimée le 11, avec les mêmes circonstances et le même caractère. Mais le 12, il devint tout-à-fait manifeste que, pour dominer la ville, l'armée n'avait plus qu'à le vouloir. Alors seulement, on se décide à un vigoureux effort; et tandis qu'on occupe la Guillotière, qui n'était pas défendue, le faubourg de Vaise, qui ne l'était guère davantage, est impétueusement envahi. Là furent commis des actes de barbarie dont notre plume hésite à retracer l'image. Un coup de fusil ayant été tiré, rue Projetée, devant la maison du cabaretier Chagner, les soldats s'élancent dans cette maison, décidés à faire main-basse sur tous ceux qui l'habitent. Un vieillard de 74 ans, nommé Meunier, était au lit; on lui tire dessus, et de si près, que le feu prend aux couvertures; il respirait encore, on l'achève d'un coup de hache. Claude Combe, qui veillait au chevet de son frère mourant, est traîné dans la rue et fusillé. Jean-Claude Passinge précipité par la fenêtre, est assommé sur le pavé à coups de crosse. Les soldats égorgent Prost et Lauvergnat, après les avoir liés dos à dos, en souvenir sans doute des hideux mariages d'une autre époque. Un homme paisible, nommé Dieudonné, fut trouvé dans sa chambre, tenant dans ses bras son fils âgé de cinq ans. A l'aspect des soldats furieux, le pauvre enfant criait : « Ne tuez point papa! » Mais le père, violemment séparé de son fils, est poussé au pied de l'escalier. L'officier donnant le signal du meurtre : « Laissez, lui dit un soldat, « laissez cet homme pour élever son enfant. » Il achevait à peine, que déjà l'officier avait plongé son épée dans la poitrine du malheureux père de famille. Abrégeons, abrégeons cette énumération lamentable, et n'épuisons pas le courage qu'il nous faut pour parcourir la route sanglante qui commence à Lyon dans le faubourg de Vaise et doit finir à Paris dans la rue Transnonain. Seize victimes innocentes faites dans l'espace de quelques minutes, seize assassinats, tels furent les ef-

fets de la direction imprimée au mouvement répressif.

Il ne restait plus qu'à emporter le quartier des Cordeliers. Deux compagnies, soutenues par du canon, attaquent les barricades, et, après une lutte acharnée, les enlèvent. Les insurgés occupaient encore l'église des Cordeliers: les portes s'ébranlent, elles sont enfoncées... Quel spectacle! un sergent, noir de poudre, est là qui anime les siens au carnage et commande le feu. Une décharge terrible fait résonner ces voûtes accoutumées au bruit des cantiques pieux. C'est en vain que des prêtres, ministres d'un Dieu de miséricorde, demandent grâce pour les vaincus; il n'y a pas de pitié dans les guerres civiles. Parmi les insurgés, ceux-ci s'abritent derrière les colonnes, ceux-là s'enfoncent dans l'ombre des chapelles latérales; d'autres font monter vers le ciel des hymnes de liberté, des chants lugubres, et semblent vouloir se bercer dans les bras de la mort. Il y en eut un qui, debout sur les marches les plus élevées de l'autel, les bras croisés sur sa poitrine, le visage rayonnant et le regard plein d'un amer délire, s'écria: « Voici le moment de mourir pour la pa-« trie! » L'âme de ce jeune homme avait déjà pris son vol éternel, quand, percé de coups, son corps tomba au pied de l'autel du sacrifice. Bientôt des flaques de sang couvrirent les dalles du temple, et l'on y compta onze cadavres.

Le jour suivant, les derniers débris de l'insurrection disparurent des hauteurs, et une proclamation en informa les habitants. La ville de Lyon était pacifiée!

Ainsi, le faubourg de Vaise venait d'avoir ses journés de septembre! Que dis-je? l'horreur venait presque d'en être surpassée; car enfin, lorsqu'au mois de septembre l'ordre fut donné de massacrer les prisonniers, Paris entendait gronder à ses portes le canon des envahisseurs de la France, Paris se croyait perdu s'il ne se compromettait sans retour, Paris était fou de désespoir, et des voix puissantes avaient fait retentir à son oreille ces mots qui contiennent toutes les vertus et tous les excès: « La patrie est en danger! » Mais ici quel pouvait être, — je ne dis pas l'excuse, il n'en est point pour de tels forfaits, — quel pouvait être le prétexte de tant de lâches assassinats? Est-ce que l'insurrection dans le faubourg de Vaise, n'était pas domptée? Est-ce que le danger n'était pas évanoui? Est-ce que la mesure des maux n'avait pas été comblée? Est-ce qu'il était possible de faire croire, même aux plus fanatiques, que, pour illustrer le triomphe, pour le féconder, on avait eu besoin de tout ce sang innocent? Ah! sans doute, ce n'était pas des autorités, soit civile, soit militaire, qu'émanait l'ordre de le répandre. Mais pourquoi l'autorité, avertie depuis par la clameur publique, se montra-t-elle immobile, muette et comme indifférente? Pourquoi ne mit-elle pas au nombre de ses devoirs les plus sacrés celui de commander une enquête? Heureusement, Dieu n'a pas permis que des évènements aussi horribles fussent dérobés au jugement de l'histoire. Des certificats ont été dressés avec un soin scrupuleux, ils ont été légalisés, et ils forment un réquisitoire impérissable [1].

Pour ce qui est des insurgés, il est une justice que ne sauraient leur refuser même les passions de leurs ennemis; c'est qu'ils furent tous d'une modération et d'une générosité rares, couvrant d'un égal respect les personnes et les propriétés, protégeant les faibles, épargnant la vie des vaincus, et se gardant bien de mettre la dévastation au nombre de leurs moyens de défense et d'attaque. Au moment d'incendier la caserne des Minimes, ils s'en abstinrent, un habitant leur ayant dit, ce qui était faux d'ailleurs, qu'ils allaient détruire une propriété particulière. Les représentants du pouvoir, on l'a vu, ne s'étaient pas laissé arrêter par des scrupules de ce genre?

Aussi, le sang qui rougissait les pavés de Lyon n'était pas encore lavé, que déjà la propriété y demandait à grands cris l'indem-

1. Voir aux documents.

nité de ses pertes. Des commissaires furent nommés, et, à l'appui des réclamations qu'ils devaient soumettre au gouvernement, on rédigea une note dont les lignes suivantes feront connaître l'esprit : « Le gouverne-« ment ne voudra pas que le triomphe de « l'ordre coûte des larmes et des regrets. Il « sait que le temps, qui efface insensible-« ment la douleur que causent *les pertes* « *personnelles les plus chères*, est impuissant « à faire oublier les *pertes de fortune*, *les dé-* « *vastations matérielles*. » Voilà ce qu'était devenue la classe la plus importante de la société, sur une terre de chevaliers et de poètes!

Du reste, il était constaté, dans la note, que la garde nationale, à Lyon, se trouvant dissoute, la ville avait été placée, pour sa défense, sous une juridiction purement militaire; que l'isolement des citoyens y avait été complet, et la circulation rigoureusement interdite; qu'il avait été défendu, sous peine de mort, aux habitants, d'entr'ouvrir leurs portes ou leurs fenêtres; qu'en un mot, la garnison avait suppléé à sa force numérique, par la dévastation et l'incendie.

Pendant que le mouvement de Lyon s'éteignait, une insurrection militaire se préparait à Lunéville. Enlever les trois régiments de cuirassiers en garnison dans cette ville, courir le sabre à la main sur Nancy et sur Metz, y soulever le peuple au cri de vive la république! et pousser droit à Paris en faisant rouler devant soi le flot sans cesse grossissant des populations et des troupes révoltées, tel était le dessein qu'avaient formé les sous-officiers Thomas, Bernard, Tricotel, de Regnier, Lapotaire, Birth, Caillé, Stiller, tous hommes de résolution et de courage. Le 12 avril (1834), jour où la guerre civile brûlait à Lyon ses dernières amorces, tout était disposé, à Lunéville, pour l'exécution du complot. Les sous-officiers correspondaient avec Epinal; ils avaient des intelligences dans Nancy; le comité des *Droits de l'Homme* était prévenu de leurs projets; et Thomas avait usé avec succès de l'influence que lui assurait sur les soldats l'étendue et la fermeté de son esprit. enflammant les uns de sa colère, ouvrant aux autres la perspective d'un avenir plein d'éclat, semant autour de lui l'enthousiasme républicain, parlant à tous enfin de patrie. de gloire et de liberté. Mais il était difficile que rien ne transpirât d'un pareil secret, et il paraît que, depuis quelque temps, la trace du complot était suivie. Le 13, Guary, ex-maréchal-des-logis au 7e de dragons, est



M. Reverchon.

inopinément arrêté à Epinal. Des révélations importantes lui sont arrachées. L'autorité militaire, à Lunéville, en reçoit avis, et Thomas se voit mandé chez le général Gusler. On connaissait sa fermeté, son ascendant sur ses camarades, et l'on doutait de la fidélité des régiments. On se contenta donc d'adresser à celui qu'on aurait pu faire arrêter comme conspirateur, des représentations dont on eut soin d'adoucir la sévérité. Thomas répondit sans faiblesse, sans imprudence. Mais son parti était pris. Convaincu sans doute que tant de ménagements cachaient un piège, et qu'on n'attendait pour

sévir, qu'une occasion moins défavorable, il résolut de précipiter le dénoûment. Le 16 au matin, le *National* et la *Tribune* ayant apporté à Lunéville la nouvelle erronée que la garnison de Belfort venait de proclamer la république, Thomas, Bernard et Tricotel se réunissent. On décide qu'il faut agir; et Tricotel en tenue de casque et sabre, part sur-le-champ pour Nancy, où Stiller, son camarade, doit le mettre en rapport avec un des principaux chefs du parti républicain. Aussitôt, un mouvement inaccoutumé agite les quartiers des trois régiments; le bruit se répand qu'on va se diriger sur Paris. Avertis de se tenir prêts à monter à cheval, les soldats font leurs porte-manteaux, placent les selles sur les lits, s'approvisionnent d'eau-de-vie et achètent des pierres à feu. Déjà les conspirateurs ne se cachent plus de leur dessein. Rencontrant un cuirassier occupé à nettoyer la poignée de son sabre : « Mieux « vaut, lui dit de Regnier, en aiguiser la « lame. » En même temps, par les soins de Thomas et de Bernard, tous les sous-officiers ont été invités à se rendre au Champ-de-Mars, après l'appel. A huit heures du soir, maréchaux-des-logis-chefs, maréchaux-des-logis, fourriers, s'acheminaient mystérieusement vers le rendez-vous convenu, marchant dans les rues par groupes de trois ou quatre. Bientôt, dans une grande carrière de sable située à l'extrémité du Champ-de-Mars, ils se trouvèrent réunis au nombre d'environ quatre-vingts. Thomas les fit ranger par régiments, et prenant la parole, il leur exposa les motifs du complot, le plan qu'il fallait suivre, les ressources dont on disposait, les chances de succès, la nécessité d'agir avec audace et promptitude. Vivement soutenue par Bernard, cette allocution excite dans l'assemblée un sombre enthousiasme. Le 10ᵉ régiment paraissant hésiter : « Nous met- « trons le feu au quartier du 10ᵉ, » crie une voix. Le sort en est jeté. On se sépare, en disant : A minuit !

Mais quelle est la surprise des sous-officiers, lorsqu'en rentrant dans leurs quartiers, ils aperçoivent les officiers en armes et des piquets qui, de toutes parts, se rassemblent, commandés par des capitaines. Plus de doute : on est trahi. Un traître, en effet, était allé raconter au général Gusler la scène du Champ-de-Mars, et les sous-officiers venaient d'être devancés. Plusieurs furent arrêtés et dirigés sur Nancy avec escorte de gendarmerie. Au moment où ils passaient devant le quartier du 4ᵉ régiment : « A che- « val, s'écria le maréchal-des-logis Lapotai- « re. Laisserons-nous enlever nos camara- « des? » Mais l'occasion était perdue, perdue sans retour. Cinquante cuirassiers, qui avaient pris la route de Nancy pour délivrer Bernard, se laissèrent ramener à Lunéville. et l'insurrection y fut de la sorte étouffée dans son berceau.

Nous passerons rapidement sur les agitations qui, dans diverses parties de la France, furent comme le contre-coup de la secousse immense imprimée au peuple de Lyon. Elles ne servirent qu'à montrer combien était encore incomplète l'organisation du parti républicain, et jusqu'à quel point le gouvernement l'avait gagné de vitesse. Des promenades menaçantes, des clameurs, des attroupements tumultueux, des sentinelles désarmées, de fausses nouvelles répandues, c'est à cela que se réduisirent les troubles de Saint-Etienne, de Grenoble, de Clermont-Ferrand, de Vienne, de Châlons-sur-Saône, de Marseille. Dans le département des Pyrénées-Orientales, un soulèvement terrible fut à la veille d'éclater et aurait éclaté certainement si la tempête qui grondait partout s'était moins promptement dissipée. Il y eut aussi quelque chose de fort alarmant pour le pouvoir dans l'attitude d'Arbois. Maîtres de la ville, les républicains se disposaient déjà à en défendre vigoureusement les approches, et leur résistance aurait eu des suites redoutables, pour peu qu'elle eût été soutenue. Il n'en fut rien, et le mouvement tomba de lui-même.

Il est temps de dire quelle était, au milieu de cet ébranlement universel, la situation de Paris. Suivant une vieille et déplorable habitude de mauvaise foi, chaque parti avait



Massacre de la rue Transnonain.

14 avril 1834)

donné aux événements de Lyon, avant qu'on en connût l'issue, la couleur de ses espérances ou de ses craintes; et tandis que les ennemis du pouvoir exagéraient la gravité du péril pour encourager les esprits à la révolte, le *Moniteur*, renchérissant sur les plus grossiers mensonges, le *Moniteur* osait, dans son numéro du 12, publier ce qui suit : « A quatre heures, mercredi » (mercredi, c'était le 9), « l'action était finie. Quelques « coups de fusil retentissaient çà et là dans « les petites rues du centre de la ville. Les « troupes étaient au repos. »

Mais ce jour-là 12 avril (1834), M. Thiers courut démentir à la tribune les triomphantes assertions de la feuille officielle, et, soit imprudence, soit calcul, il s'écria que le lieutenant-général Aymar occupait à Lyon une position *inexpugnable*, ce qui supposait que l'insurrection avait l'offensive. Si le mot fut dit pour épouvanter la classe bourgeoise et l'associer par la peur aux mesures sinistres qu'on méditait, il eut un succès incontestable. Jamais assemblée n'avait éprouvé un tel saisissement. Les efforts mêmes de M. Thiers pour en atténuer l'impression produite, ne firent, selon l'usage, que la rendre plus profonde. On s'interrogeait du regard; on échangeait de mutuelles angoisses : c'était Catilina aux portes de Rome.

Bientôt le mot fatal vole au dehors de bouche en bouche, et quelques membres du comité des *Droits de l'Homme* apprennent de M. Marchais le résultat de la séance. L'hésitation leur était-elle permise? Ne s'étaient-ils pas engagés à venir en aide aux Lyonnais par une diversion énergique. Et devaient-ils s'abstenir, alors qu'un concours inexorable de circonstances les sollicitait, les poussait à tenter la fortune des armes? Ils ne pensèrent pas qu'il fût de leur honneur de reculer. Une proclamation est rédigée à la hâte. Mais en supprimant avec violence la *Tribune*, M. Thiers venait d'anéantir le Moniteur de l'insurrection; un arrêté brutal dépouillait de son brevet d'imprimeur M. Mie, déjà éprouvé par de courageux sacrifices à la cause républicaine; M. Marrast était forcé de se soustraire à un mandat d'arrêt lancé contre lui; et, dans Paris, pas un imprimeur qui ne fût glacé d'effroi. Il fallut porter la proclamation au *National*; et elle y eut paru le lendemain, si Armand Carrel eût moins écouté les défiances qu'avait toujours nourries son âme aussi incertaine qu'héroïque. De sorte qu'on touchait à une crise, et la pensée insurrectionnelle manquait d'organe dans un pays où il n'est donné qu'à la presse de déchaîner les révolutions qui réussissent!

Autre cause d'impuissance pour le parti républicain; la direction de la *Société des Droits de l'Homme* avait un caractère public, et c'était là, nous l'avons dit, un vice capital, à la veille d'un combat. Il est vrai que, dans la prévision du sort qui menaçait les chefs, on avait eu soin d'établir un comité secret; mais son action eût-elle été mieux déterminée, son importance n'était pas suffisamment reconnue. Il arriva donc que, pour frapper l'insurrection à la tête, le gouvernement n'eut qu'à faire opérer à propos un certain nombre d'arrestations. Or, la témérité de ses ennemis servant sa politique, il atteignit presque tous ceux qu'il lui importait d'atteindre.

Cependant, l'ordre a été donné à plusieurs sectionnaires de descendre sur la place publique, d'y rester dans une attitude prudente, puis de disparaître. Il ne s'agit pas, leur a-t-on dit, de commencer l'attaque; il s'agit de répandre dans l'air une agitation qui indique quelles sont les dispositions du peuple. Cet ordre fut mal compris ou mal exécuté. Le dimanche 13, dans les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, aux Ours, Maubuée, Transtonain, Grenier-Saint-Lazare, des barricades furent construites par une poignée d'hommes exaltés, dont il paraît que des agents de police aiguillonnaient perfidement l'ardeur[1].

Du reste, partout le bruit et l'appareil des armes, le monotone retentissement du rap-

1. On verra plus bas, dans le *procès d'avril*, la preuve de cette assertion.

pel, les promenades circonspectes des patrouilles, et les cavaliers courant par la ville, porteurs de messages redoutés. Car le gouvernement avait cru devoir déployer toutes ses ressources; et c'était avec une armée de 40,000 hommes, c'était avec le secours de la garde nationale de la banlieue convoquée, c'était avec 36 pièces de canon braquées dans différents quartiers, que les généraux Tourton, Bugeaud, Rumigny et de Lascours, se disposaient à soutenir le combat.

L'attaque commença vers sept heures du soir, et avec le deuil de plus d'une famille! Un officier d'état-major de la garde nationale, M. Baillot fils, portait des ordres à la mairie du 12e arrondissement, et quatre chasseurs l'accompagnaient : une balle le blessa mortellement. M. Chapuis, colonel de la quatrième légion, fut atteint au bras d'une grave blessure. Des soldats, des insurgés tombèrent pour ne plus se relever; toutefois la lutte fut courte. A neuf heures, le feu s'éteignait, et l'on remettait au jour suivant la prise, désormais inévitable, des barricades qui coupaient encore les rues Transnonain, Beaubourg et Montmorency.

Ajouterons-nous qu'en ce moment le comité des *Droits de l'Homme* n'existait plus de fait ; que, victime d'une violation de domicile inattendue, la plupart des chefs expiaient déjà dans les cachots leur trop aveugle confiance ; que l'ordre du combat donné par ceux qui restaient libres ne put parvenir aux sections, les commissaires d'arrondissement qui devaient le transmettre se trouvant ou arrêtés ou dispersés? Ainsi, grâce aux malentendus, au défaut de discipline, à la suppression de la *Tribune*, à l'indécision du *National*, à l'ardeur inconsidérée de quelques-uns, à l'audace exagérée qui en livra d'autres aux coups d'un arbitraire bien facile à prévoir, et grâce aussi à des manœuvres de police soutenues par de vraies mesures dictatoriales, une immense force s'était évanouie en un clin d'œil, et il étai devenu impossible même de rassembler dans un commun effort les membres de cette *Société des Droits de l'Homme* qui avait cru porter et avait porté, en effet, une révolution dans ses flancs!

On devine la suite. Le pouvoir vainquit aisément une armée absente du champ de bataille. Le 14, dans la matinée, il eut la gloire de faire balayer en courant l'inutile amas de pierres qui obstruait quelques rues de la capitale. Et plût à Dieu que rien n'eût souillé l'ivresse de ce facile triomphe! Mais non : il était dit que la maison n° 12 de la rue Transnonain serait le théâtre de scènes plus abominables encore que celles du faubourg de Vaise ; il était dit qu'au 19e siècle, en plein Paris, au centre d'une ville qu'on nomme la capitale du monde civilisé, le rétablissement de l'ordre irait se perdre dans les horreurs d'une guerre de sauvages, et fournirait matière à une besogne d'assassins.

Le lecteur aura-t-il le courage de lire jusqu'au bout des détails que nous avons à peine ici la force de transcrire, nous à qui le le devoir en est si rigoureusement imposé? Les faits relatifs au massacre qui eut lieu dans la rue Transnonain, *le quatorze avril mil huit cent trente-quatre*, ces faits ont été recueillis par M. Charles Breffort, frère d'une des victimes; ils ont été consignés dans un mémoire que M. Ledru-Rollin a revêtu de l'autorité de son nom, et qui n'est pas assez connu ; ils ont provoqué une enquête ; ils ont donné lieu à une instruction judiciaire : voici quelques pages extraites de ce dossier sanglant :

« Mme d'Aubigny. — A cinq heures la troupe est « arrivée par la rue de Montmorency; elle a fait un « feu nourri et *s'est emparé de la barricade*.

« Peu après, un autre peloton de voltigeurs est sur- « venu par la rue Transnonain, sapeurs en avant; ils « cherchaient, mais vainement, à briser la porte de « notre maison, dont la solidité est extrême.

« C'est la ligne! s'est-on écrié dans la maison; *ah!* « *voilà nos libérateurs, nous sommes sauvés!* »

« M. Guitard, mon mari et moi, nous descendons « en toute hâte pour ouvrir. Plus leste que ces deux « messieurs, je me jette à la loge de la portière, je « tire le cordon, la porte s'ouvre. Les soldats se pré- « cipitent dans l'allée, font un demi tour à droite, « frappent mon mari et M. Guitard, au moment où « ceux-ci arrivaient à la dernière marche de l'esca- « lier. Ils tombent sous une grêle de balles. L'explo-

sion est telle, que les vitres de la loge, d'où je n'avais pas eu le temps de sortir, volent en éclats. J'eus alors un instant de vertige; il ne me quitta que pour me laisser voir le corps inanimé de mon mari étendu près de celui de M. Guitard, dont la tête était presque séparée du cou par les nombreux coups de fusils qui l'avaient atteint. Rapides comme la foudre, des soldats, un officier en tête, franchissent le second étage. Une première porte pleine, à deux battants, a cédé à leurs efforts, une porte vitrée résiste encore. Un vieillard se présente, qui l'ouvre : c'est M. Breffort père. « Nous sommes, dit-il à l'officier, des gens tranquilles, sans armes; ne nous assassinez pas. » Ces paroles expirent sur ses lèvres; il est percé de trois coups de baïonnettes; il pousse des cris. « Gredin, dit l'officier, si tu ne te tais pas, je te fais achever. » Annette Besson s'élance d'une pièce voisine pour voler à son secours. Un soldat fait volte-face vers elle, lui plonge sa baïonnette au-dessous de la mâchoire, et, dans cette position, lui lâche un coup de fusil dont l'explosion lance des fragments de la tête jusqu'aux parois du mur. Un jeune homme, Henri Larivière, la suivait. Il est tiré de si près, lui, que le feu prend à ses vêtements, que le plomb pénètre jusqu'à une grande profondeur dans le poumon. Il n'est cependant que blessé mortellement : alors un coup de baïonnette divise transversalement la peau du front et montre le crâne à découvert : alors aussi il est frappé en vingt places différentes. Et déjà la pièce n'était plus qu'une mare de sang; et M. Breffort père, qui, malgré ses blessures, avait eu la force de se réfugier dans une alcôve, était poursuivi par des soldats; et Mme Bonneville, le couvrant de son corps, les pieds dans ce sang, les mains vers le ciel, leur criait : « Toute ma famille est étendue à mes pieds; il n'y a plus personne à tuer, il n'y a plus que moi! » et cinq coups de baïonnette perçaient ses mains. Au quatrième, les soldats qui venaient de tuer M. Lepère et M. Robiquet disaient à leurs femmes : « Mes pauvres petites femmes, vous êtes bien à plaindre ainsi que vos maris. Mais nous sommes commandés, nous sommes forcés d'obéir aux ordres, nous sommes aussi malheureux que vous. » ANNETTE VACHÉ. — A dix heures et demie du soir, Louis Breffort revint près de moi se coucher. Notre nuit fut agitée. A cinq heures du matin, M. de Larivière, qui avait passé la nuit au deuxième, chez M. Breffort père, monta nous souhaiter le bonjour; il nous dit qu'il avait très mal dormi, et qu'il avait entendu crier toute la nuit. Une voix appela Louis d'en bas : c'était son père. M. de Larivière descendit dire qu'il allait venir. Louis était en train de s'habiller; j'étais à peine vêtue moi-même, quand, entendant un grand bruit dans l'escalier, la curiosité m'attira jusqu'au quatrième. « Où vas-tu? » me crient des soldats. Frappée de stupeur, je ne réponds pas. « Ouvre ton châle. » J'ouvre mon châle; on tire un coup de fusil sur moi, on me manque. « Arrête! » me crie-t-on encore, et on tire un second coup de fusil sur moi; je pousse un cri perçant, et arrive avec peine jusqu'à la porte de Louis. « Es-tu blessée? me dit-il en la fermant sur moi. — Je ne crois pas; ils m'ont tirée de si près qu'ils ne m'auraient pas manquée; je pense qu'il n'y a pas de balles dans leurs fusils, qu'il n'y a que de la poudre.



Le général Bugeaud de la Piconnerie (1).

— Comment, pas de balles! mais ton châle en est percé en plusieurs endroits. — Ah mon Dieu! ils vont nous tuer. Louis, Louis! cachons-nous. Tiens, tiens, essayons de monter sur le toit : nous nous aiderons l'un l'autre. — Non, dit Louis, on ne tue pas le monde comme ça; je vais leur parler. » Déjà les soldats frappaient dans la porte. Louis la leur ouvre. « Messieurs, s'écrie-t-il, que voulez-vous? Ne nous tuez pas : je suis avec ma femme, nous venons de nous lever. Faites perquisition, vous verrez que je ne suis point un malfaiteur. » Un soldat l'ajuste. Louis tombe de son haut la face contre terre, il pousse un long cri! « Ah!... » Le soldat lui donne deux ou trois coups de crosse sur la tête, du pied le retourne sur le dos pour s'assurer qu'il était bien mort. Je me jette sur le corps de mon amant. « Louis, Louis! ah! si tu m'en-

1. Nous donnerons, dans l'*Histoire de huit ans* un portrait du même personnage devenu maréchal de France.

« tends!... » Un soldat me renverse sur le carreau. « Quand je me relevai, les soldats avaient disparu. « Je prêtai l'oreille : j'entendis de nouveaux pas, on « revenait dans la chambre. J'eus peur, je me fourrai « sous les matelas. « Est-ce qu'il n'y a plus personne « à tuer ici? disait une voix. Cherche donc sous les « matelas.— Non, répondait une autre, je viens d'exa- « miner; il n'y en avait qu'un, tu le sais, va, il est « bien mort. » Mme Hu. — Dès la veille, nous avions « été jusqu'à seize personnes, hommes et femmes, « dans le cabinet occupé par Mme Bouton. Nous nous « y étions retirés dès que les insurgés menacèrent « d'envahir la maison, car eux seuls nous inquiétaient. « Nous ne pensions guère à avoir à redouter quelque « chose de la troupe. Nous étions absolument les uns « sur les autres. M. Bouton nous avait tant de fois « parlé de ses campagnes, des dangers qu'il avait « courus, que nous nous croyions plus en sûreté vers « lui; cela était si naturel!.. Nous étions encore « treize, quand les troupes cherchent à briser la « porte. A ce moment, nous n'avions plus de sang « dans les veines. Mme Godefroy était le plus près de « la porte. Elle tenait un enfant de quinze mois sur « ses bras; après elle venait M. Hû, mon mari, por- « tant également notre enfant dans les siens. Mme Go- « defroy ne voulait pas ouvrir. « Ouvrez, ouvrez, dit « mon mari, que ces messieurs voient (il présente un « enfant en avant) : nous sommes, vous le voyez, « avec notre famille, mes amis, mes frères! Nous « sommes ici tous pères et mères pacifiques. J'ai un « frère qui est soldat aussi sous les drapeaux en Al- « ger. » Mme Godefroy est poussée dans le corridor. « M. Hû, frappé à mort, tombe avec son fils sur le « côté droit. L'enfant a le bras fracassé d'une balle. « Une inspiration de mère, ajouta Mme Hû, me le fit « arracher des bras de mon mari, et en me jetant en « arrière, je tombai évanouie dans un grillage placé « derrière moi. A ce moment, mon mari, déjà à terre, « est frappé dans le dos de vingt-deux coups de fusil « et de baïonnette. — On peut encore voir ses vête- « ments, ils sont tellement déchirés qu'ils ne pré- « sentent plus que des lambeaux raidis par le sang. « M. Thierry est tué; Loisillon, fils de la portière, « succombe sous les coups. Plusieurs personnes tom- « bent blessées. Loisillon pousse un cri d'agonie. « Ah! gredin, tu n'es pas encore fini! » disent les « soldats. Ils se baissent et l'achèvent. C'est alors « qu'ils aperçoivent M. Bouton, accroupi sous une « table. Comme ils n'avaient plus de fusils chargés, « ils le lardent à coups de baïonnette. Le train était « tel que je crois encore l'entendre. Ensuite, il est « entré d'autres soldats qui ont tiré sur lui. »

Hâtons-nous de dire que, parmi les soldats employés à cette œuvre sans nom, il y en eut qui, par les plus nobles inspirations de la générosité aux abois, s'étudièrent à déjouer la barbarie de leurs camarades. Quant aux égorgeurs, qu'ils aient agi par ordre, et dans l'intime convictiun que d'une croisée de la maison n° 12 on avait tiré sur eux, c'est ce qu'ont prouvé de nombreux témoignages, c'est ce qu'il serait affreux d'être obligé de mettre en doute, c'est ce que nous voulons croire et croyons profondément; mais, pour châtier une agression dont on ignore l'auteur, entasser au hasard meurtre sur meurtre, confondre dans une même immolation l'innocent et le coupable, courir sus à des femmes et à des enfants et à des vieillards, supprimer le juge au profit du bourreau, et, là où dans les guerres les plus impies on n'ose faire que des prisonniers, faire des victimes... Ah ! je sens que l'indignation prend le dessus, et il faut s'arrêter. Temps malheureux, auquel on ne peut se reporter sans avoir à refouler avec effort l'amertume intérieure qui déborde, et dont l'historien ne saurait retracer gravement le souvenir qu'en étouffant, pour ainsi dire, à deux mains toutes les révoltes de son cœur !

Le 14 avril (1834), le carnage de la rue Transnonain fumant encore, les dignitaires du royaume allèrent féliciter le roi, et M. Guizot parut à la tribune pour insulter, de là, des ennemis abattus. Le 15, M. Persil, garde des sceaux, présenta au vote de la Chambre des députés une loi draconienne contre les détenteurs d'armes de guerre. Le même jour, une ordonnance, qui violait la Charte, transforma la Chambre des pairs en Cour de justice ; et quatorze millions de crédits extraordinaires furent demandés pour maintenir l'effectif de l'armée à 360,000 hommes et 65,000 chevaux. Demande étrange assurément ! Un pouvoir qui se disait si fermement appuyé sur les intérêts et la volonté du peuple avait-il besoin de tant de soldats pour le contenir? Mais les ministres se pressaient de mettre à profit l'étourdissement public. Affectant des terreurs que ne justifiait plus le danger, ils entouraient la royauté du mensonge de leur sollicitude, l'entretenaient dans le désir d'usurper la dictature, et lui

donnaient, le cas échéant, la nation à fouler aux pieds.

L'impulsion une fois imprimée, la réaction devint furieuse, par les empressements même de la bassesse. Dans l'entraînement du succès et de leurs passions, les vainqueurs avaient résolu de lier à l'idée d'un vaste complot tous les mouvements enfantés par le mois d'avril. Faute immense, et qui mettait parfaitement en relief la médiocrité des hommes placés à la tête des affaires ! Car, en réunissant devant la Chambre des pairs constituée en Cour de justice, pour les faire juger solennellement, tant d'ennemis qui, disséminés dans les divers tribunaux du royaume, pouvaient être détruits à petit bruit, on leur donnait une importance sans égale ; et, des cendres de la guerre civile, remuées d'une main imprudente, on s'exposait à faire sortir des calamités nouvelles. Mais la colère conseille mal ceux qu'elle possède. On entassa donc poursuites sur poursuites ; et les prisons, bientôt, regorgèrent de républicains.

Le pouvoir, toutefois, ne s'emporta pas au point d'oublier que certains ménagements lui étaient commandés par la politique. M. Voyer d'Argenson, par exemple, dut à sa haute position et à ses brillantes alliances de n'être pas impliqué dans un complot dont on rejetait la responsabilité sur un si grand nombre de ses amis. La condamnation aux frais devant être solidaire, on avait lieu de craindre qu'elle n'engloutît la fortune de M. Voyer d'Argenson. Or, il avait pour gendre M. de Lascours, pair de France, qu'on ne voulait pas frapper dans la fortune de son beau-père ! Ce fut aussi pour s'épargner l'embarras de faire descendre sur un banc d'accusés l'illustre Lafayette, qu'on s'empressa de mettre hors de cause les membres les plus compromis de l'*association pour la liberté de la presse*, et, entre autres, MM. André Marchais et Etienne Arago.

La mort, du reste, ne tarda pas à délivrer le pouvoir des terreurs que lui inspirait celui qui, le 31 juillet 1830, avait donné à Louis-Philippe, sur le perron de l'hôtel-de-ville, l'investiture de la royauté. Le 20 mai (1834), Lafayette rendait le dernier soupir. Ses moments suprêmes furent remplis d'amertume ; et l'ingratitude dont on avait payé ses services étant devenue le poison lent de sa vieillesse, des paroles de malédiction marquèrent ses adieux à la vie. On lui fit des funérailles, magnifiques par le deuil des âmes et l'abattement des visages. Le parti républicain perdait en M. de Lafayette ce qui lui eût été presque plus utile qu'un chef : il perdait un nom.

Tout réussissait, on le voit, à la dynastie d'Orléans : Il ne manquait plus aux serviteurs de cette dynastie que de savoir se modérer : ils n'en eurent pas la force. Nous avons dit avec quel empressement ils avaient profité d'une heure de triomphe pour se faire autoriser à lever, en pleine paix, une armée suffisante pour la guerre. La pensée du règne était là.

Et la bourgeoisie, puissance rivale de la royauté, la bourgeoisie applaudissait avec une ardeur imbécile, ne voyant pas qu'elle contribuait à miner sa propre domination. Moins profondément aveuglée, elle aurait compris qu'au service d'un homme, des soldats deviennent tôt ou tard des satellites ; que, si on les appelle aujourd'hui à préserver l'ordre, on les appellera demain à protéger la tyrannie ; qu'il n'y a plus de liberté, plus de garanties, plus de distinction possible entre une résistance légitime et une rébellion coupable, partout où la répression frappe sans avoir le droit de raisonner ; que le pouvoir parlementaire cesse d'être indépendant, lorsqu'à sa milice, qui est la garde nationale, le pouvoir exécutif substitue la sienne, qui est l'armée ; qu'en un mot, l'intervention des gens de guerre dans les débats intérieurs est inconciliable avec la prépondérance politique d'une classe appuyée sur l'industrie.

XXXVII

Situation de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg. — Dédain de l'empereur Nicolas pour Louis-Philippe. — Le maréchal Maison ; sa franchise militaire. — Comment il fait sa position en Russie et obtient les bonnes grâces de l'empereur. — L'ambassade française à Madrid. — Portrait de M. Martinez de la Rosa ; il succède à M. Zéa-Bermudez ; son système. — Pourquoi il se déclare contre Don Miguel. — Origine et véritable caractère du traité de la *quadruple-alliance*. — La négociation s'entame et se poursuit, en dehors de M. de Talleyrand, qui n'en est informé qu'au dernier moment et par hasard. — Articles supplémentaires. — Erreur singulière de l'opinion sur la signification du traité de la *quadruple-alliance*, sur sa portée, sur son auteur ; nouvelle preuve de l'infériorité diplomatique de M. de Talleyrand.

Détournons les yeux de ce tableau lugubre, et voyons comment la France était représentée au dehors, tandis que, de ses propres mains, elle se déchirait ainsi les entrailles.

Le représentant du cabinet des Tuileries à Saint-Pétersbourg était alors le maréchal Maison, qui, dès le commencement de l'année 1833, avait été donné pour successeur au maréchal Mortier. L'ambassade du maréchal Mortier à Saint-Pétersbourg n'avait été qu'une suite de mystifications cruelles. Tout en comblant l'homme de guerre d'égards et de prévenances, l'empereur Nicolas s'était étudié à humilier le diplomate, affectant de l'entretenir en toute occasion de Napoléon, de ses projets, de ses batailles, et ne lui parlant pas plus de Louis-Philippe que s'il se fût agi d'un prince entièrement étranger à la vie politique de l'Europe et à la famille des souverains. Le maréchal Maison ne voulut pas de ce rôle. Avant d'accepter l'ambassade de Russie, il demanda si son titre serait respecté à l'égal de sa personne, et il ne partit pour Saint-Pétersbourg qu'après avoir obtenu à cet égard de M. Pozzo-di-Borgho les assurances les plus formelles. Son passage à Berlin fut marqué par diverses circonstances significatives ; il en est une qui mérite d'être rapportée. Le maréchal Maison, lorsqu'il était question d'un événement accompli, se vantait assez volontiers de l'avoir prévu : un jour qu'il avait cédé à l'empire de cette habitude devant les princes de Prusse : « Eh « bien ! Monsieur le maréchal, lui dit en « raillant le plus jeune d'entre eux, puisque « vous savez si bien les choses de l'avenir, « qu'arrivera-t-il dans cinq ans d'ici ? — Monseigneur, répondit le maréchal en se redressant et de l'air d'un vieux soldat qui s'adresse à un jeune homme, nous verrons « dans cinq ans ce que nous avons déjà vu : « beaucoup de manifestations malveillantes, « mais pas une action. » Ce trait peint le maréchal. A Vienne, il s'était montré ferme, presque hautain, et, par un mélange convenable d'urbanité et de fierté, il avait déconcerté plus d'une fois la princesse de Metternich qui, ne l'aimant pas, s'était plu à lui déclarer une guerre de paroles. Rude et violent comme un soldat, mais doué de la finesse du paysan, il ne fut pas plutôt à Saint-Pétersbourg qu'il prit le parti d'y faire sa position par des allures indépendantes et un langage plein de rondeur. Sa première entrevue avec l'empereur se passa sous de favorables auspices. Nombre de seigneurs et d'officiers russes attendaient dans une pièce voisine avec les deux aides-de-camp du maréchal, MM. Delarue et Chasseloup-Laubat. Or, quoique le premier eût déjà fait un voyage en Russie, et qu'il s'y fût lié d'amitié avec plusieurs personnes de la Cour, aucune d'elles n'allait vers lui, aucune n'eût osé le reconnaître avant d'avoir interrogé les regards de l'empereur. Le maître parut, et il fit bon visage aux deux aides-de-camp, s'avança vers M. Delarue, qu'il avait connu aide-de-camp du duc de Raguse, et, l'attirant dans l'embrasure d'une



Réception du maréchal Maison à Saint-Pétersbourg.

croisée, l'entretint en particulier avec une bienveillance démonstrative. Quelques instants après, M. Delarue était l'objet des témoignages de sympathie les plus empressés; chacun l'entourait, l'accablait de questions; on se souvenait de l'avoir vu, et qu'on l'avait pour ami. Ces scènes, dont la puérilité même est si féconde en réflexions, annonçaient que l'ambassade française allait avoir, à Saint-Pétersbourg, une meilleure attitude. Et, en effet, à dater de ce jour, le rôle du maréchal Maison ne fit plus que s'agrandir. Certaines particularités y contribuèrent qui semblaient devoir produire un résultat opposé. Un jour, dans un grand dîner donné par l'ambassadeur français, la conversation étant tombée sur les premières guerres de notre révolution, le maréchal trouva le moyen de rappeler incidemment et sans affectation qu'il était fils d'un paysan d'Épinay. On devine

quel effet devaient produire sur une aristocratie nourrie de vanités futiles, de tels aveux faits avec une aisance parfaite et la fierté d'un plébéien sûr de lui-même. L'empereur ne tarda pas à savoir ce qui s'était passé, et son estime pour le maréchal s'en accrut. Les défauts mêmes de notre ambassadeur le servirent. Il avait gardé de la vie des camps une liberté de mœurs qu'il n'avait nul souci de voiler, et l'âge n'avait pas éteint chez lui tous les feux de la jeunesse. A Saint-Pétersbourg, une passion de théâtre l'ayant vaincu, il dédaigna de s'en cacher. L'imprudence était grande ; car Nicolas, soigneux de sa dignité, affectait une austérité imposante. Cependant les façons du maréchal ne lui déplurent pas, et il lui sut gré de sa franchise toute militaire. Bientôt entre l'empereur et le maréchal Maison, il s'établit une intimité de propos hardis dont la faveur n'avait jamais été accordée à aucun courtisan russe, quelqu'eût été son crédit. Il est un châtiment de l'orgueil qui fait partie de l'orgueil même : l'ennui ; et les plus fiers souverains sont à ce point esclaves de leur propre majesté que, pour se sentir un peu libres, ils sont quelquefois obligés de descendre. Soit tolérance exceptionnelle, soit fatigue du rang suprême, l'empereur en était venu à ouvrir aux témérités du maréchal Maison une oreille complaisante ; et celui-ci profita comme ambassadeur de tout ce qu'il avait su se faire permettre comme soldat.

Il y avait alors parmi les personnages les plus influents de la Cour de Russie, non pas précisément deux partis opposés, mais deux tendances diverses. Les uns, tels que le maréchal Paskewitch, le prince Wolkonski, le ministre de la guerre Tchernichef, apportaient dans leurs préoccupations nationales un esprit exclusif et violent : c'étaient de vrais Russes. Les autres, tels que MM. de Nesselrode, Orloff et Bekendorf, auraient désiré qu'en toute chose on tînt compte de l'état de l'Europe, et qu'on fît, autant que possible, cause commune avec elle. C'étaient les Russes adoucis et polis par le contact de la diplomatie des différentes Cours. Nicolas penchait du côté des premiers : les seconds trouvaient un auxiliaire dans l'ambassadeur français; et, comme son importance secondait leurs vues, loin de s'étudier à l'amoindrir, ils s'efforçaient de la rendre plus grande encore par une déférence calculée aux opinions du maréchal.

La situation de l'ambassade française à Madrid était beaucoup moins difficile à maintenir.

M. Zéa-Bermudez ne dirigeait plus les affaires d'Espagne : il était tombé devant la réprobation dont avaient publiquement frappé son système deux capitaines généraux, Llander et Quesada.

Lorsque cet événement eut lieu, M. Martinez de la Rosa vivait à peu de distance de Madrid, caché dans l'ombre d'une retraite studieuse, et, du soin de ses loisirs littéraires, suivant d'un œil inquiet les destinées de son pays. Poète, il n'était pas sans avoir marqué dans la politique, où il apporta cette élégance d'esprit, cette haine des brutalités de la force, que donne le culte honnête des muses. Admirable de probité, mais timide ; amant de la liberté, pourvu qu'on lui permît de la traiter avec défiance ; convaincu jusqu'au courage, mais non jusqu'à l'audace ; dépourvu enfin de ce degré de hardiesse qui, dans les temps d'orage, est de la clairvoyance aussi, le feu d'une imagination méridionale ne suppléait pas suffisamment chez lui à l'énergie absente des passions populaires, et la vivacité de ses sentiments ne servait qu'à colorer la trop grande modération de ses idées. C'était un de ces hommes qui ont tout juste la force nécessaire pour commencer les révolutions, qu'il est donné à d'autres, qui souvent valent mieux qu'eux, de gouverner, de précipiter ou de clore.

M. Martinez de la Rosa fut désigné à Christine comme le successeur naturel de M. Zéa. Mais on ignorait sa demeure : il fallut le chercher dans tout Madrid ; et ce fut seulement au bout de deux jours qu'on put le tirer de son obscurité volontaire pour le faire monter sur une des scènes les plus agitées de l'Europe. Les Espagnols s'atten-

daient à l'inauguration du régime constitutionnel : le nouveau ministre ne trompa point leur attente. Sous le titre de *statut royal*, il publia une espèce de contrefaçon laborieuse et forcée de cette charte française qui n'était elle-même qu'une copie maladroite de la constitution maladroite britannique. Chose bizarre ! La France, dont le sol est couvert des ruines de l'aristocratie, avait emprunté les bases fondamentales de sa constitution politique à l'Angleterre, que l'aristocratie possède et pénètre ; et voilà que le même emprunt était fait à la France, où la bourgeoisie industrielle n'est rien ! Pour condamner l'œuvre de M. Martinez de la Rosa, ce double rapprochement suffit. Aussi le *statut royal* ne fut-il adopté qu'après avoir subi les plus rudes attaques. Une opposition non moins vive se déclara contre le décret qui organisait les milices. On reprocha au ministère espagnol d'avoir restreint aux communes de 700 feux le droit de posséder une milice ; on lui reprocha d'avoir fermé aux citoyens les plus pauvres les rangs de cette armée nationale, exclusion offensante pour le peuple, et qui semblait livrer la révolution sans défense au carlisme redoublant de vigueur et multipliant ses coups. Le reproche était juste, quoiqu'empreint d'exagération. Le gouvernement des tempêtes n'appartient pas à ceux qu'elles font pâlir. Les révolutions ne se sauvent que par l'emploi de toutes leurs ressources ; trop de circonspection les compromet, la défiance les perd. Quant aux accusations que M. Martinez de la Rosa encourut pour avoir voulu mettre un frein à la licence des journaux, elles manquaient de bonne foi ou d'intelligence. La liberté de la presse est la force dans la paix ; c'est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le mouvement des sociétés au repos. En temps de guerre civile et au milieu du choc des factions armées, la liberté absolue de la presse est le commencement de l'impuissance, parce qu'elle est l'aliment de l'anarchie. Quoi qu'il en soit, les tendances qui révélaient les mesures prises par le ministère espagnol étaient évidemment de nature à créer entre lui et le cabinet des Tuileries une communauté d'intérêts de plus en plus étroite. Mais, quoique ami de la France, M. Martinez de la Rosa ne pouvait la savoir si près de lui sans prendre ombrage de sa force et sans redouter son ascendant. L'Angleterre, plus éloignée, l'attirait davantage, par cela seul qu'elle avait moins de prise sur l'indépendance espagnole. De là les relations qui devaient aboutir au traité de la quadruple alliance.

Que, dans la querelle qui troublait le Portugal, le droit fût du côté de dona Maria ou du côté de don Miguel, M. Martinez de la Roza s'en inquiétait peu. Il ne haïssait, il n'avait juré de combattre énergiquement, dans le fils puîné de la moderne Agrippine, que le protecteur de don Carlos, sujet félon et prince rebelle. Mais c'en était assez pour qu'il prît, contre don Miguel, les mesures les plus vigoureuses. Ainsi, la politique de l'Espagne à l'égard du Portugal s'était subitement transformée. Favorisé par M. Zéa, don Miguel allait être poursuivi sans relâche par le nouveau ministre d'Espagne. Et il y eut cela d'étrange dans le soudain revirement qui venait de s'opérer, que les mêmes instruments servirent à l'accomplissement des desseins les plus contraires. M. Zéa-Bermudez avait rassemblé une armée espagnole qu'il se proposait de pousser contre don Miguel ; et comme l'ambassadeur anglais l'y engageait avec insistance, à son tour il invoqua la coopération d'une armée anglaise. L'ambassadeur répondit que le cabinet de Saint-James se trouvait dans l'impossibilité de prendre une détermination aussi grave ; que son influence sur le parlement était trop combattue, son existence trop incertaine, pour qu'il risquât une telle partie. « Eh bien, « dit M. Martinez de la Rosa, que l'Angle-« terre au moins nous fournisse de l'argent ; « car nos caisses sont vides. — Cela même, « répondit l'ambassadeur anglais, mon gou-« vernement le voudrait en vain. » Blessé, M. Martinez de la Rosa déclare alors que l'Espagne interviendra seule, mais quand elle voudra et comme elle voudra. La si-

tuation était pressante : l'ordre de franchir la frontière fut expédié à Rodil, et le marquis de Miraflores eut mission d'en instruire le cabinet de Saint-James.

Les Anglais étaient trop jaloux de leur séculaire et dévorant patronage sur le Portugal, pour souffrir que, sans eux, on mît la main dans les affaires de ce pays. De son côté, l'Espagne n'ignorait pas quelle force morale donnerait à son entreprise l'adhésion des Anglais, consacrée solennellement par un traité. Ce double intérêt fixa le point de départ d'une négociation diplomatique entre les deux Puissances, négociation dans laquelle fut naturellement admis l'envoyé extraordinaire de don Pédro, et qui aboutit à la rédaction d'un traité dit *de la triple alliance.* Il y était stipulé : 1° que don Pédro emploierait tous les moyens en son pouvoir pour forcer l'infant don Carlos à se retirer des états du Portugal; 2° que Christine *ayant reçu de graves et justes* motifs de plainte contre l'infant don Miguel, par *l'appui qu'il avait accordé au prétendant à la couronne d'Espagne*, ferait entrer sur le territoire portugais un corps de troupes espagnoles dont le nombre serait déterminé plus tard, lesquelles seraient entretenues entièrement aux frais de l'Espagne, et rentreraient dans leurs foyers aussitôt après l'expulsion de don Miguel et don Carlos; 3° enfin, que l'Angleterre assurerait aux opérations le concours d'une force navale[1].

Le caractère de ce traité était manifeste : l'Angleterre y conservait à l'égard du Portugal une attitude de protection dérivant d'une sorte de suzeraineté qu'elle n'avait garde de laisser prescrire; et l'Espagne y poursuivait dans don Miguel, non pas l'usurpateur de la couronne du Portugal, mais l'allié de don Carlos. On avait donc éludé les questions de légitimité et de constitution aussi soigneusement que possible. Les négociateurs avaient même poussé la prévoyance jusqu'à stipuler, en faveur des deux infants, aussitôt après leur retraite des états qu'ils troublaient, un « revenu convenable à leur naissance et à leur rang[1]. » Il n'y avait rien là, on le voit, qui ressemblât à une alliance expresse des monarchies constitutionnelles contre les monarchies absolues. L'idée fondamentale du traité de *la triple alliance* était, — on ne saurait trop le faire remarquer, — *de régulariser l'entrée des Espagnols dans le Portugal;* et elle n'était que cela!

Il est vrai que, pour éviter des complications faciles à prévoir, on n'avait pas jugé à propos de prévenir du traité l'Autriche, la Russie, la Prusse ; mais il est à noter qu'on n'en avait pas non plus prévenu la France. M. de Talleyrand n'avait été ni appelé, ni consulté, ni sondé, ni averti ! Ce fut par hasard qu'il fut instruit de la négociation presqu'au moment où elle allait être ébruitée. Il fit alors des démarches pour y entrer, craignant, d'une part, que l'absence de sa signature dans un traité où figuraient trois Puissances constitutionnelles, ne trahît aux yeux de l'Europe le secret du rôle subalterne qu'il jouait à Londres, et ravi, d'autre part, de l'occasion qui s'offrait à lui de faire cause commune avec la Grande-Bretagne. Lord Palmerston, le marquis de Miraflores et M. de Moraes Sarmento avaient cru pouvoir se passer de M. de Talleyrand ; mais dès qu'il s'empressait auprès d'eux, ils n'avaient aucune raison sérieuse pour le repousser, d'autant que l'adhésion de la France fortifiait la cause d'Isabelle et celle de dona Maria.

Ils accordèrent donc à M. de Talleyrand la faveur qu'il demandait. Sa signature qu'il offrait, fut acceptée ; le traité de la *triple alliance* prit le nom de traité de la *quadruple alliance* (22 avril 1834) ; et l'on y inséra un quatrième article conçu en ces termes :

« Dans le cas où la coopération de la « France serait jugée nécessaire par les « hautes parties contractantes pour atteindre « complètement le but du traité, sa majesté « le roi des Français s'engage à faire, à cet « égard, ce qui serait arrêté de commun

1. Voir aux documents historiques.

1. Voir aux documents historiques.



Entrevue de M. Dupin et de M. Persil. (Page 745, col. 1.)
(Ministère des Trois jours.)

« accord, entre elle et ses trois augustes al-
« liés. »

Ainsi, la coopération de la France n'était envisagée que comme une éventualité lointaine, subordonnée à des circonstances variables et à des décisions ultérieures qu'il faudrait prendre en commun. Un engagement semblable avait le tort d'être très vague, et, comme la suite le prouvera, très compromettant; mais, en revanche, le nom de M. Talleyrand avait la gloire de figurer à côté de lord Palmerston, au bas d'un traité décoré d'un titre pompeux.

Cependant, Rodil était entré en Portugal vers le milieu du mois d'avril (1834). Le 16 mai, il remporta la victoire d'Asseicerra, que la capitulation d'Evora suivit de près et qui eut pour conséquence dernière l'embarquement de don Miguel et de don Carlos. Ce dernier serait tombé aux mains des Espagnols, sans la protection des Anglais, qui le sauvèrent. Réfugié à Londres où il trouva dans le parti aristocratique des encouragements et des secours, il ne tarda pas à en sortir furtivement, traversa *incognito* toute la France, passa les Pyrénées, et, se montrant tout à coup à ses partisans étonnés, leur rendit la confiance et l'espoir. Plus menacé que jamais, le gouvernement espagnol dut songer à étendre à l'Espagne le bénéfice du traité de la *quadruple alliance*. Mais, cette fois, l'Angleterre se montra extrêmement froide et réservée, car il ne s'agissait plus pour elle de protéger un royaume soumis à son influence immédiate. De son côté, le cabinet des Tuileries tremblait de s'engager dans une politique trop aventureuse. Ce ne fut donc pas sans difficulté que M. Martinez

de la Rosa obtint de ces deux Puissances des articles additionnels portant : Que la première fournirait à l'Espagne des secours en armes et en munitions ; et que la seconde veillerait à ce que des secours semblables ne fussent pas envoyés du territoire français, aux insurgés espagnols [1].

Telle est la véritable histoire du fameux traité de la quadruple alliance. Des hommes qui n'en connaissaient même pas les clauses se prirent à en exagérer l'importance jusqu'au ridicule. A les entendre, ce n'était pas moins qu'une vaste et durable confédération des monarchies constitutionnelles dans un but vraiment européen ; un contrepoids venait d'être trouvé à la sainte-alliance, à la vieille politique du Continent ; l'ère de la diplomatie moderne venait de s'ouvrir. Si bien que, grâce aux commentaires de plusieurs gazetiers mal informés, grâce aux hâbleries de quelques diplomates à la suite, des proportions imposantes furent données à un traité de circonstance, qui ne réglait que des intérêts passagers, et qui n'avait évidemment ni portée, ni avenir. Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que M. de Talleyrand atteignit, du coup, aux dernières limites de sa renommée. Dans une œuvre qui était loin d'être la sienne, on ne manqua pas de voir le résultat de ses profondes méditations, le couronnement des travaux de sa vie diplomatique. Or, on lui avait fait dans la négociation une part si humble, si tardive, si conforme, en un mot, à sa médiocrité, que Louis-Philippe eut un moment le dessein d'en témoigner son humeur à M. de Miraflores, quand il fut question de décerner aux signataires du traité les distinctions honorifiques d'usage !

Au reste, cette alliance anglaise dont on lui attribuait, avec une emphase aussi niaise que mensongère, le mérite d'avoir formé les nœuds, M. de Talleyrand ne la prenait pas tellement à cœur qu'il ne fût disposé à la sacrifier aux premiers mouvements de son orgueil offensé ; et nous le verrons, dans la suite, fouler lui-même aux pieds ses prétendus titres à l'immortalité, tout simplement pour tirer vengeance de lord Palmerston qui s'était plu à le faire attendre une heure dans son antichambre !

1. Voir aux documents historiques.

XXXVIII

Élections du mois de juin 1834. — Secrètes dissidences dans le cabinet. — Lutte sourde entre le maréchal Soult et M. Guizot. — Divisions dans le Conseil au sujet de M. Decazes et du duc de Bassano. — M. Thiers abandonne le maréchal Soult. — Le roi, M. Guizot et M. Thiers au château d'Eu ; le roi consent à la retraite du maréchal Soult et à son remplacement par le maréchal Gerard. — M. de Sémonville sacrifié au duc de Decazes. — Debats dans le Conseil sur la question de l'amnistie. — Dissidence entre M. Thiers et le marécha Gerard. — Le Conseil se prononce contre l'amnistie ; pourquoi. — Retraite du maréchal Gérard. — Crise ministerielle : intrigues diverses. — Combinaison proposée par M. Thiers. — Le roi la repousse, en haine de M. de Broglie. — Dissolution du Cabinet. — Scènes etranges qui en sont la suite. — Ministère des trois jours. — De quelle manière il tombe ; jugement qu'en porte le roi. — Le ministère précedent revit sous la présidence du maréchal Mortier. — Interpellations à la Chambre. — Ordre du jour motivé.

La Chambre des députés avait été dissoute au moment où la session venait d'expirer, et on avait dû procéder à des élections nouvelles. Or, le résultat n'en pouvait être dou-

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



ZOUAVE ET SPAHI

teux. Vaincu de la veille, le parti républicain n'obtint dans le corps électoral qu'un petit nombre de suffrages. Le gouvernement, au contraire, entrait en lice soutenu par l'éclat de sa récente victoire : il eut pour lui tous les flatteurs du succès, race vile, partout très nombreuse, mais qui se distingue dans les monarchies par l'effronterie de la bassesse.

Au reste, ce gouvernement, si fort en apparence, portait en lui des causes actives de dissolution. Et peut-être le lecteur nous saura-t-il gré de mettre au grand jour quelques scènes d'intérieur, bien propres à montrer tout ce que renferme de mesquin et de misérable la vie secrète des monarchies. Rien de plus triste et, souvent, rien de plus instructif que l'histoire de la puissance en déshabillé.

Dans le maréchal Soult, M. Guizot, d'accord en cela avec M. de Broglie, ne voyait qu'un soldat brutal, fier d'un renom que sa capacité ne justifiait pas, affectant un orgueil toujours mêlé de ruse, et grevant le budget outre mesure par les dispendieux caprices de son administration. De son côté, le maréchal Soult professait pour M. Guizot, M. de Broglie et les doctrinaires, le genre de dédain naturel à l'homme d'épée : il s'irritait de leur morgue, de leur talent surtout. Dans la lutte sourde, née de ces antipathies, M. Thiers avait été longtemps, non pas l'allié du maréchal, mais son défenseur officieux. Car M. Thiers, tout plein des souvenirs de l'Empire, ne put jamais se défendre d'un certain respect pour l'uniforme. Malheureusement, le maréchal Soult avait le goût des subalternes, il aimait à s'entourer de courtisans obscurs. Et ceux-ci, pour se donner auprès de lui une importance, s'étudiaient à l'isoler dans le Conseil, en l'aigrissant contre tous ses collègues. Il en résulta, de sa part, une défiance qui enveloppa bientôt M. Thiers lui-même. Si bien qu'en peu de temps il se forma, dans le Cabinet, une sorte de ligue sous laquelle il était impossible que le maréchal ne succombât point tôt ou tard. Telles furent les véritables causes de sa chute : voici quelle en fut l'occasion.

Les esprits étaient fort occupés alors des affaires d'Afrique [1]. Notre conquête s'y traînait péniblement depuis 1830 et ne s'y installait pas. Le courage des soldats s'y fatiguait à poursuivre, dans des expéditions sans nombre et sans fruit, des cavaliers rapides, maîtres de l'espace et gardiens insaisissables d'un sol brûlant. Il nous en coûtait beaucoup d'or, et le plus pur de ce sang généreux qui a toujours bouillonné dans les veines de la France. D'ardentes préoccupations s'ensuivirent. On se demanda si le mal ne venait pas de la fréquence excessive des excursions, et, par conséquent, de la prédominance de l'esprit militaire en Afrique. On se demanda s'il ne serait pas bon, pour asseoir enfin notre conquête à Alger, d'y envoyer un gouverneur civil duquel relèveraient les généraux. Cette opinion se fortifia, s'étendit, s'empara de la Chambre après avoir envahi la presse. Elle servait indirectement les vues ou, plutôt, les répugnances des doctrinaires, à l'égard de l'Afrique. « Alger, « disait M. de Broglie, est une loge à l'Opé- « ra. La France est assez riche assurément « pour avoir une loge à l'Opéra ; mais celle- « là lui coûte trop cher. » Or, depuis que M. de Broglie était sorti du Conseil, ses degoûts y étaient représentés par M. Guizot, son ami. Quant à M. Thiers, l'occupation de l'Afrique répondait à tous ses instincts de nationalité, elle caressait ce qu'il y avait en lui du viel orgueil impérial ; mais sur les avantages d'un gouvernement civil, son esprit flottait indécis. L'affaire est portée au Conseil. Le maréchal Soult croit voir l'armée insultée en sa personne ; il résiste, et s'apercevant que sa résistance ne triomphera pas, il la fait porter sur le choix du gouverneur.

MM. Thiers et Guizot avaient jeté les yeux sur M. Decazes, qui leur était recommandé par son importance politique, par son expérience dans le maniement des hommes, par

1. Si nous n'avons pas encore parle de nos expeditions en Algerie, c'est parce qu'il nous a paru convenable, pour eviter la confusion des faits, de rejeter à la fin de l'ouvrage l'histoire de la France à Alger depuis la conquête. Aussi bien, cette histoire forme par sa nature un tableau tout à fait a part.

les services qu'il avait rendus, sous la Restauration, à l'opposition des quinze ans, et aussi par ses embarras de fortune. Mais M. Decazes avait pour ennemi déclaré, dans la Chambre des pairs, M. de Sémonville, familier du maréchal Soult, qu'il dominait. M. de Sémonville détourna de M. Decazes, pour le diriger sur le duc de Bassano, le choix du ministre de la guerre. Qu'on juge de la surprise de MM. Thiers et Guizot lorsque le duc de Bassano leur fut proposé ! Aucune anthipathie personnelle ne les éloignait de ce personnage, mais sa capacité leur était plus que suspecte. Le maréchal insistant pour le duc de Bassano, ils insistèrent plus que jamais pour M. Decazes ; et le Conseil resta ouvertement divisé.

Le roi, qui ne voyait pas jour à faire tourner au profit de son gouvernement personnel un débat où le maréchal Soult était d'un côté, MM. Guizot et Thiers de l'autre, le roi, pour amortir la querelle, imagina de faire un voyage au château d'Eu, sa retraite de prédilection. Les noms de MM. Decazes et de Bassano cessèrent en effet d'être prononcés ; mais, si le conflit n'existait plus, l'aigreur survivait. Impatient de se débarrasser du ministre de la guerre, M. Guizot pressa M. Thiers de s'unir à lui dans ce but, lui représentant que le maréchal était, dans le Conseil, une cause permanente de division ; à la Chambre, un embarras. Et M. Thiers d'hésiter. « Un maréchal de France est à ménager » disait-il d'un air pensif. Il consentit, néanmoins, à se prêter, au moins passivement, aux répugnances de son collègue ; et ce fut avec son assentiment que M. Guizot partit pour le château d'Eu, où le roi l'avait devancé.

Le roi tenait au maréchal Soult, d'abord parce qu'il le jugeait seul propre à appuyer fortement le trône sur l'armée. D'ailleurs, il s'agissait d'offenser un homme qui avait marqué dans la guerre, même à une époque où Napoléon rendait tout obscur autour de sa gloire ; et Louis-Philippe avait coutume de dire en parlant du maréchal Soult : « Il me couvre. »

Par tous ces motifs, les démarches de M. Guizot étaient hasardeuses. Le roi veut s'en expliquer avec M. Thiers ; et, sur un courrier qu'on lui dépêche en toute hâte, le ministre de l'intérieur se rend auprès de son collègue et auprès du roi. La discussion fut longue ; mais M. Thiers s'étant fait fort de décider le maréchal Gérard à entrer dans le Cabinet, si, préalablement, le maréchal Soult en était exclu, le roi céda. Le président du Conseil fut donc censé avoir donné volontairement sa démission. M. de Sémonville fut châtié à son tour ; et les ministres vainqueurs trouvèrent plaisant de lui donner pour successeur dans la dignité de grand-référendaire de la Chambre des pairs ce même M. Decazes qu'avait retenu à Paris son imprudente inimitié.

Les journaux de l'Opposition s'épuisèrent en vaines conjectures sur les causes de la retraite du maréchal Soult, retraite dont on n'avait eu garde de livrer le secret aux commentaires de la malignité des partis. Interrogée par la polémique, la presse ministérielle motiva sans scrupule la démission du vieux guerrier sur le dépérissement de sa santé, résultat de ses fatigues. La vérité est qu'il fut renversé par ses collègues. Sa haine contre les doctrinaires s'en accrut ; et M. Thiers, sur lequel il avait un instant compté, lui étant devenu particulièrement odieux, des propos pleins de fiel témoignèrent de son ressentiment.

M. Thiers n'avait pas trop présumé de son influence sur le maréchal Gérard. Il finit par l'entraîner dans le Conseil, où l'attendait la place de son ancien compagnon d'armes. On était au 18 juillet 1834. Le maréchal Gérard ne se sentait aucun goût pour le pouvoir : il se décida par l'espoir d'honorer son passage aux affaires en faisant décréter une amnistie générale. M. Thiers lui laissa entrevoir que ses désirs à ce sujet pourraient être réalisés ; mais aucun engagement positif ne fut pris et il n'y eut pas de délai assigné. Or, ici commence une série de complications plus curieuses encore et plus instructives que celles dont nous venons d'esquisser la physionomie.

On a vu de quelle manière, obéissant à une colère imbécile, le ministère avait été amené à charger la pairie de cet effrayant fardeau : le procès d'avril. Cette faute, une des plus grossières qu'un gouvernement ait jamais commises, éclatait déjà dans ses conséquences. Les tentatives faites en 1834 sur divers points du royaume n'étant considérées que comme les épisodes d'un même complot, il avait fallu donner à l'accusation des proportions colossales. Il avait fallu, pour rassembler les matériaux du procès, déployer un faste d'inquisition vraiment sans exemples. On entassa poursuites sur poursuites, arrestations sur arrestations. Deux mille personnes furent appréhendées, quatre mille témoins interrogés, dix-sept mille pièces mises sous les yeux des commissaires-instructeurs !

Décréter l'amnistie en de telles circonstances, c'eût été faire acte tout à la fois de sagesse et de générosité. Aussi l'idée n'en fut pas plutôt émise qu'elle s'empara irrésistiblement de l'opinion. La presse y puisa son thème favori ; elle prit place dans les entretiens de salon ; elle occupa les loisirs de l'atelier; si elle éveilla parmi les captifs quelques sentiments de fierté rebelle, d'autre part elle agita d'une douce espérance leurs enfants, leurs femmes et leurs mères ; enfin, les amis les plus modérés du gouvernement crurent le moment venu pour lui de renoncer avec honneur à un procès impossible et de cacher dans l'éclat de sa clémence ce qu'avaient eu de téméraire les inspirations de sa haine.

Mais c'est la maladie des gouvernements faibles de se méprendre éternellement sur la nature et les caractères de la force. La force ! rien ne la prouve mieux que le pouvoir de se montrer clément avec impunité ; et ceux-là font de leur faiblesse un aveu bien humiliant, qui se déclarent hors d'état d'être généreux sans péril.

Voilà ce que seul comprit, dans le Conseil, le maréchal Gérard ; et, chose singulière ! son principal adversaire ne fut pas M. Guizot, ce fut M. Thiers. M. Thiers était loin d'être cruel, pourtant; et il avait assez de largeur dans l'esprit pour savoir qu'en fait de répressions violentes, tout ce qui n'est pas absolument nécessaire est nuisible. Mais il s'était abandonné aux entraînements d'un amour-propre qui ne fut pas exempt d'enfantillage. Parce que la presse demandait l'amnistie avec hauteur, parce que les républicains en danger dédaignaient fièrement de la demander, il s'était persuadé qu'il y aurait à l'accorder manque d'énergie, manque de courage ; et quoiqu'il n'aimât point à courir après l'impopularité, à la façon de M. Guizot, c'est-à-dire fastueusement et avec l'affectation du dédain, il s'oublia, cette fois, jusqu'à savourer plus complaisamment que M. Guizot lui même, les jouissances de l'impopularité bravée. Le roi, d'ailleurs, repoussait l'amnistie. Or, comme il était convenable que, dans une question aussi délicate, le roi s'effaçât le plus possible, M. Thiers se plaisait à « le couvrir. »

Le maréchal Gérard, de son côté, avait noblement lié son existence ministérielle à l'adoption de l'amnistie, et les encouragements ne lui manquaient pas. Il s'était formé depuis peu, à la Chambre, au sein de la majorité, une petite ligue de prétendants, connu sous le nom de *tiers-parti*, et qu'on aurait mieux fait de nommer parti de l'intrigue. Ennemi de la gauche par ses idées, et des ministres par son ambition, le tiers-parti s'usait à faire sournoisement la guerre aux portefeuilles. Il poussa le maréchal Gérard à tenir bon, convaincu que diviser le Cabinet c'était le dissoudre.

L'allure des journaux fut en général plus franche ; et le maréchal Gérard, soutenu par la presse, compta au nombre de ses partisans les plus résolus le *Constitutionnel*, feuille qui exprimait les sentiments d'une portion notable de la bourgeoisie. Directeur du *Constitutionnel*, M. de Saint-Albin y publia, sur la mesure en discussion, une lettre vive, chaleureuse, qu'il signa, et qui tranchait avec le ton ordinaire, de la polémique. Il cita ces belles paroles d'un empereur romain : « Je « ne voudrais pas qu'on me crût tant d'en-

« nemis. » Il rappela en quels termes le *Vieux Cordelier* avait protesté contre le *Vœ Victis* révolutionnaire; et il évoquait, pour la bénir, la mémoire de Camille Desmoulins, s'écriant à deux pas de l'échafaud, et au risque d'y monter pour avoir voulu l'abattre: « Instituons un comité de clémence.»

Cependant, le maréchal Gérard se lassait et s'indignait d'une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. A bout de patience, il fit rédiger sous ses yeux, par M. Linguet, une note ayant pour but d'amener le Conseil à se prononcer. Les avantages de l'amnistie étaient développés dans cette note avec un sens profond, et le maréchal Gérard y ouvrait son âme tout entière. Il n'hésitat pas à y déclarer qu'il échangerait volontiers contre l'honneur d'avoir consolé tant de pauvres mères, une partie du renom guerrier qu'il avait acquis sur les champs de bataille, au prix de son sang. La note se terminait par le récit d'une anecdote caractéristique et touchante. Après la victoire de Marengo, Bonaparte demandant à ses officiers à quelles causes ils attribuaient ses succès, les uns parlèrent de son habileté dans la direction des affaires du dedans, les autres de ses batailles gagnées; mais lui : « Tout m'a « réussi, répliqua-t-il, parce que je suis « pour tout le monde une vivante amnistie. »

La leçon était frappante et les circonstances la rendaient solennelle. Car enfin, l'amnistie n'était-elle pas impérieusement commandée, même par cette politique qui se fait gloire d'être sans entrailles? Y avait-il prudence à remuer les cendres de la guerre civile, à faire discuter devant le peuple attentif la révolte du pauvre contre le riche, à indiquer de quelle sorte on ébranle la fidélité militaire, à souffler sur tant de haines mal éteintes? Et quelle folie de conduire la foule dans cette rue Transnonain toute remplie d'assassinats, devant ce fatal et trop célèbre numéro 12?

Inutiles considérations! On voulait paraître fort; on tremblait de se montrer pusillanime. Et puis, s'il faut tout dire, on enviait au président du Conseil l'honneur d'avoir fait prévaloir un système que l'opinion n'attribuait qu'à lui seul. L'amnistie décrétée, les amis du maréchal n'auraient-ils pas crié partout: « M. Gérard l'emporte « enfin; il a vaincu ses collègues, il a vaincu « le roi!» Là se trouve, pour quiconque sait le cœur humain, la véritable cause, la cause philosophique du rejet de l'amnistie. Car, quant aux raisons par lesquelles on la combattit, rien de moins sérieux. On osa prétendre que, au point de vue de la constitution, le roi ne pouvait pas faire, *avant* la condamnation, ce qu'il pouvait faire *après* par l'usage du droit de grâce; argutie qui ne méritait pas d'être réfutée! chicane de procureur opposée à des vues d'homme d'état! On fit semblant de craindre l'indignation de la magistrature souveraine, si on lui arrachait ses justiciables; de la garde nationale, si on dérobait à ses rancunes ceux qui avaient troublé son repos; sophisme qui calomniait la France! Les motifs réels, on eut soin de les taire : nous les avons exposés. Le projet d'amnistie fut donc repoussé définitivement, et le maréchal Gérard sortit du ministère.

Cette retraite ouvrant la brèche aux ambitieux, les plus pressés coururent à l'assaut du pouvoir; et les antichambres du château, les couloirs du Palais-Bourbon, les bureaux des ministères, les salons politiques, devinrent autant de foyers d'intrigues. Le tiers-parti était en émoi. Déjà les subalternes dressaient de nouvelles listes, et composaient le ministère de leur désir. Plus circonspects, les chefs faisaient effort pour se défendre d'une impatience cynique; mais ils jouissaient du mouvement dont ils étaient le centre, et, avec toute la joie de l'orgueil vengé, MM. Dupin aîné, Passy, Sauzet, se laissaient porter par le flot de tant d'agitations diverses. Alors se produisirent, sur la dernière adresse votée par la Chambre, des commentaires ayant pour résultat inévitable et prévu, d'offenser les ministres, de les piquer au jeu, de pousser leur orgueil à quelque éclat téméraire, et de jeter des nuages sur l'appui qu'ils devaient désormais

attendre de la majorité. L'adresse avait parlé de réconciliation des partis devenue désirable : n'était-ce pas crier aux ministres que leur politique avait été follement cruelle? L'adresse avait recommandé à la Couronne le choix *d'agents éclairés et fidèles :* nul doute qu'il n'y eût là une allusion blessante! L'adresse avait manifesté l'espoir que le budget serait ramené à de moins funestes proportions : comment ne pas deviner la pensée de blâme cachée au fond de cette leçon d'économie? Ces discours échauffent les esprits, enflamment les ambitions, et tout semble se préparer pour un changement.

Les ministres ne s'émurent pas. Dans l'enivrement où les avaient plongés leurs victoires récentes, ils souriaient des prétentions du tiers-parti et de sa turbulente faiblesse. Ils se persuadaient volontiers qu'une fois au pouvoir, le tiers-parti fléchirait sous un aussi lourd fardeau et ne tarderait pas à tomber au bruit de la risée publique. Telle était même à cet égard leur conviction, qu'ils résolurent d'abandonner momentanément leurs portefeuilles. « Qu'on prenne nos rivaux à l'essai, se disaient-ils ; la bourgeoisie, conviée au spectacle de leur impuissance, n'en sentira que mieux ce qu'ils valent, et combien est légitime notre droit à la conduire. D'ailleurs, l'opposition de ces hommes nous fatigue, elle nous harcelle de plus en plus; elle finirait par nous créer des obstacles sérieux. Réduisons-la au silence par une retraite qui, mettant au grand jour l'infériorité de nos adversaires, ne servira qu'à nous faire rentrer au pouvoir d'une manière triomphale. »

Ce projet devait plaire à M. Guizot, dont il remuait l'âme dédaigneuse. M. Thiers, de son côté, soupirait après quelques jours de repos. Car il se lassait aisément du pouvoir, précisément parce qu'il était dans sa nature de l'exercer avec beaucoup d'ardeur. Le Cabinet allait donc se dissoudre. Mais, parmi les ministres, il y en avait un qui n'entrait pas dans le plan de ses collègues : c'était M. Persil, garde-des-sceaux, ministre de la veille : il lui coûtait de faire, après une carrière si courte et sur un espoir incertain, le sacrifice de son ambition. Aussi sa résistance fut elle opiniâtre, et lorsque ses collègues offrirent leur démission, il s'engagea entre lui et M. Thiers, en présence du roi, un débat d'une violence extrême.

La crise ministérielle, comme il arrive souvent, se traîna pendant plusieurs jours de péripéties en péripéties. Bien que le ministère, ainsi que nous venons de le dire, couvât avec complaisance l'idée de couvrir le tiers-parti de ridicule en lui faisant place, on essaya diverses combinaisons en vue du maintien du Cabinet. Mais à qui en confier la direction? C'était là, sans contredit, la plus grande des difficultés. M. Thiers était trop jeune, à cette époque, il était trop nouveau dans les affaires pour qu'on songeât à l'élever à la présidence du Conseil. M. Guizot, à cause de son importance et de son âge, aurait pu prétendre à cette dignité; mais il était doctrinaire. Or, quoique cette qualification n'eût pas de vrai sens politique, quoiqu'elle exprimât une manière d'être plutôt qu'une manière de penser, il s'y attachait je ne sais quelle vernis d'impopularité tout à fait indélébile. Aussi n'était-il question de la présidence, ni pour M. Guizot, ni pour M. Thiers. Et dès lors quel parti prendre? Ils ne saluaient dans personne la supériorité du talent, ils n'auraient accepté que celle du nom : il fallait donc trouver un personnage à la suite duquel ils pussent marcher sans trop sacrifier leur orgueil. Mais le maréchal Gérard se retirait, le maréchal Soult venait de tomber sous leurs coups, M. de Broglie était odieux au roi : que faire? Restait M. Molé. On conçut un moment l'espoir de l'attirer, et on parla de lui donner le portefeuille des affaires étrangères. Nouvel embarras! Ce portefeuille, M. de Rigny ne l'avait accepté provisoirement que pour laisser entr'ouverte devant M. de Broglie la porte du Conseil. C'eût été rendre impossible pour bien longtemps le retour de M. de Broglie que de faire occuper par M. Molé le département des relations extérieures. M. Guizot n'y pouvait consentir.

Au surplus, lui-même, pendant ce temps, il était comme un point de mire pour les ambitieux du parlement et pour les familiers du château. Tous ils avaient entouré M. Thiers, et tantôt l'irritant par des rapports infidèles, tantôt le flattant à l'excès pour éveiller en lui la jalousie, tous ils le pressaient de rompre avec les doctrinaires. Quel autre moyen avait-il d'asseoir inébranlablement sa fortune politique? Et quel faux point d'honneur le poussait à subordonner sa destinée à l'ambition de quelques hommes gonflés de leur propre mérite et chargés de haines? Tel était, surtout, le langage des courtisans, habiles à servir les secrètes pensées du roi. Car le roi désirait avec passion l'affaiblissement du Cabinet. M. Guizot et M. Thiers, en s'unissant, faisaient trop complètement contre-poids à la volonté royale. On voulait les diviser, les subjuguer l'un par l'autre ; et le roi comprenait qu'il ne gouvernerait à l'aise que le jour où, entre les hommes les plus influents et les plus capables, le dissentiment serait devenu assez profond pour lui fournir des ministères de rechange. Il serait peu digne de l'histoire d'entrer dans le détail de toutes les manœuvres ténébreuses employées au triomphe du système de la Cour. Ce que nous venons d'en rapporter suffit pour montrer par quelle pente inévitable le régime représentatif arrivait à n'être plus qu'une plate comédie.

M. Thiers, comme on le verra, finit par être dupe de ces manèges ; mais, dans l'occasion dont il s'agit, on lui doit cette justice qu'il y sut échapper. Il alla même, dans sa résistance, beaucoup plus loin qu'on ne croyait; et de son union avec M. Guizot, résulta la combinaison que voici :

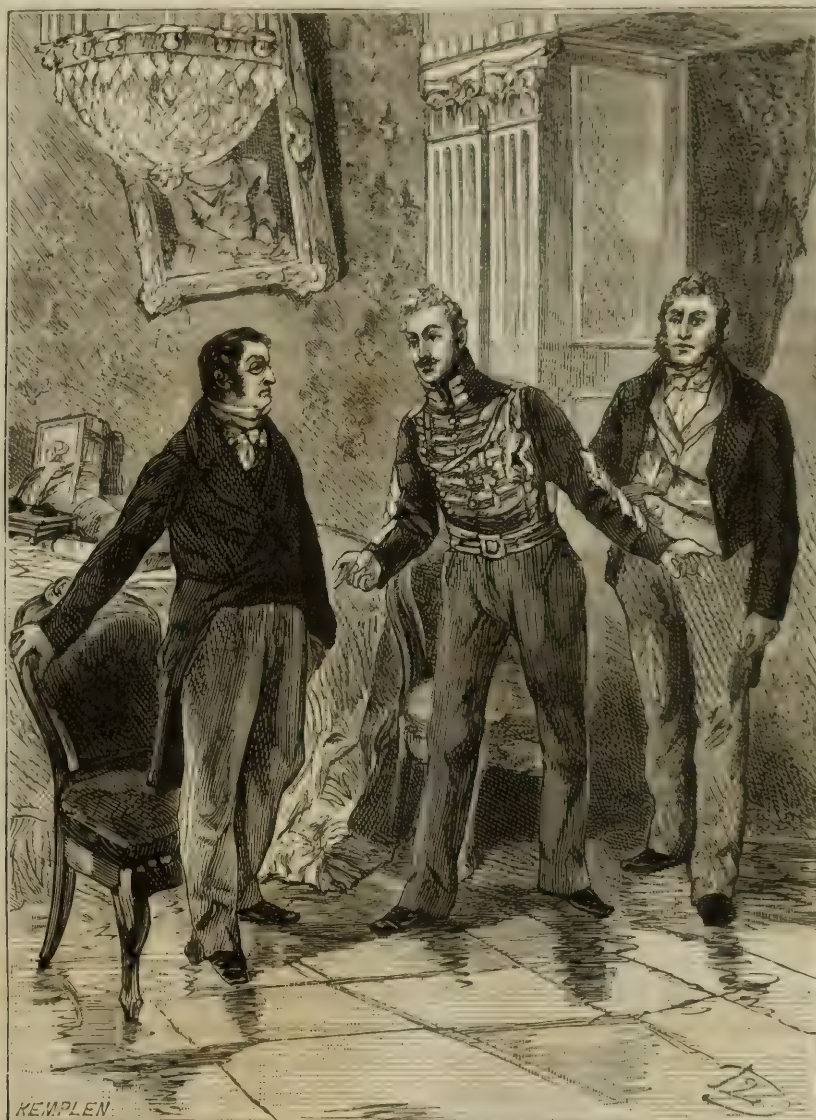
M. Thiers, on l'a vu, n'avait repoussé l'amnistie que pour ne pas jouer, à l'égard de l'opinion et du maréchal Gérard, le rôle de vaincu. Il pensa qu'il n'y aurait aucun inconvénient à rappeler le maréchal dans le Conseil en cédant sur la question d'amnistie, si d'une part on couvrait ce qu'il y avait de pusillanime dans une telle concession par une mesure qui bravât les partis, et si, d'autre part, on modifiait les formes et le mode de l'amnistie accordée, de manière à ce qu'elle ne passât plus pour l'œuvre exclusive du maréchal et ne pût devenir pour lui une matière à triomphes. Pour atteindre ce double but, M. Thiers avait imaginé : 1° de faire entrer M. de Broglie dans le Cabinet; 2° de faire émaner de la Chambre, au lieu de la faire émaner du roi, l'amnistie tant désirée.

Ce n'est pas que la présence du duc de Broglie dans le Conseil n'inspirât à M. Thiers une secrète inquiétude ; mais il y voyait, et un défi à l'opinion, et une force contre le roi. M. Guizot et lui s'accordèrent donc pour faire tenir au maréchal Gérard, qui était alors à la campagne, une note portant en substance :

« L'amnistie sera accordée par une loi.— La composition du ministère sera celle-ci : le maréchal Gérard, à la *guerre ;* M. Guizot, à l'*instruction publique ;* M. Thiers, à l'*intérieur ;* M. de Rigny, à la *marine ;* M. Humann, aux *finances ;* M. Persil, à la *justice ;* M. Duchâtelet, au *commerce*. — M. de Broglie consent à être présidé par le maréchal Gérard. — Le roi éprouve pour M. de Broglie la plus grande répugnance : on la fera céder. »

Le maréchal Gérard refusa de se prêter à une combinaison dont il devinait bien le sens caché ; mais elle allait se heurter à un obstacle bien plus sérieux encore. Lorsqu'on en vint à exposer au roi le plan convenu, son mécontentement fit explosion. L'amnistie et M. de Broglie, c'était trop de moitié. MM. Guizot et Thiers insistent; le mot démission est prononcé. Alors, d'une voix dont il ne savait pas gouverner l'émotion : « Eh bien, soit, Messieurs, dit le roi, j'aviserai. » Et le Cabinet se trouva dissous.

Quelques heures après, les ministres sortants se réunissaient à table chez M. de Rigny, où l'on eût dit qu'ils s'étaient rendus pour fêter leur retraite. Confiant dans sa jeunesse, dans son talent, dans sa fortune, dans le besoin qu'on aurait tôt ou tard des ressources variées de son esprit, M. Thiers était tout entier à la joie de se sentir délivré d'une situation épineuse. M. Guizot, lui aussi, avait



M. Thiers chez le duc d'Orléans. (Page 746, col. 2.)

la figure épanouie, incapable qu'il était de laisser percer le regret du pouvoir, à supposer qu'il en fût atteint. Remplis du sentiment de leur supériorité, les ministres sortants n'imaginaient pas qu'il fût possible de les remplacer, et ils jouissaient intérieurement des embarras qui allaient assaillir la royauté. Les heures du repas s'écoulèrent en joyeux propos, d'où la politique était bannie. Une joie décente, mais ironique au fond, rayonnait dans les discours, dans les regards de tous les convives. Seul, M. Persil était silencieux et sombre. En sortant, il s'ouvrit à M. Thiers de la surprise que lui causait une conduite qui semblait narguer le monarque. Bientôt, par lui, — ce fut, du moins, l'opinion de ses collègues, — la scène du dîner s'ébruita au château, et, suivant l'usage, le récit, en passant de bouche en bouche, s'altéra, se grossit, fut envenimé jusqu'à devenir, pour la famille royale, le sujet d'une indignation bruyante. A son tour, M. de Rigny

ouvrit son cœur à un ressentiment profond; et ayant rencontré M. Persil aux Tuileries, il affecta de lui tourner le dos d'une manière injurieuse. Les choses en étaient venues au point qu'un duel s'en serait suivi peut-être, si on ne se fût empressé d'étouffer la querelle.

Pour la formation d'un nouveau Cabinet, le roi s'adressa naturellement à M. Persil. Le goût de M. Persil pour le pouvoir et son dévoûment personnel pour Louis-Philippe lui interdisaient toute hésitation. Il courut pendant la nuit chez M. Dupin aîné. Celui-ci refusa d'entrer dans un ministère évidemment appelé à jouer une partie incertaine, mais pressé par M. Persil d'aider le roi de ses conseils, il prit l'almanach royal, parcourut des yeux la liste des pairs et celle des députés, marqua quelques noms... Ce fut là l'origine burlesque du *ministère des trois jours*.

Le lendemain, pour enchaîner au Cabinet nouveau M. Dupin aîné, on offrit à son frère, M. Charles Dupin, le portefeuille de la marine. M. Passy, désigné pour le portefeuille des finances, était à Gisors. Sur la prière de M. Persil, M. Teste partit pour Gisors, d'où il ramena M. Passy dans la nuit du 9 au 10 novembre. M. Passy ne témoignait nulle envie d'entrer au pouvoir; mais le garde des sceaux en fit valoir à ses yeux l'urgence en termes si énergiques et si vifs, qu'il se sentit ébranlé. Il désira, toutefois, conférer de cette acceptation périlleuse avec M. Calmon son ami. On se rendit, en conséquence, chez M. Calmon, et de là chez M. Dupin aîné, qui, à la vue de M. Passy, s'écria en se jetant presque à son cou : « Eh bien, vous ac« ceptez? On ne dira pas, maintenant, que « nous sommes des hermaphrodites! » Mot qui révèle la véritable nature des sentiments que toutes ces agitations frivoles mettaient en jeu!

Ce fut le 10 novembre (1834) que les ordonnances furent envoyées au *Moniteur*. On y lisait : « « *Président du Conseil* et ministre de l'*intérieur*, le duc de Bassano; ministre des *affaires étrangères*, M. Bresson; ministre des *finances*, M. Passy; ministre de la *marine*, M. Charles Dupin; ministre de la *guerre* et, par intérim, des *affaires étrangères*, le lieutenant-général Bernard; ministre du *commerce* et, par intérim, de l'*instruction publique*, M. Teste. » M. Persil conservait le portefeuille de la *justice et des cultes*.

On se ferait malaisément une idée de la satisfaction que le roi ressentit après cet enfantement bizarre. Il allait donc tout à la fois jouir de l'éclat des vieilles royautés et de leur puissance! Il était donc parvenu à briser les liens dans lesquels l'avait tenu garotté cette insolente maxime *le roi règne et ne gouverne pas!* C'était sa victoire d'Austerlitz, à lui. Malheureusement, l'opinion publique abrégea pour la Cour les douceurs du triomphe. Le *Moniteur* n'eut pas plutôt fait connaître les noms des nouveaux ministres, qu'on entendit retentir partout comme un immense éclat de rire. Bien que le Cabinet du 10 novembre renfermât des hommes d'un mérite incontestable, la moquerie fut universelle, la moquerie fut sans pitié.

Dès le second jour, un émissaire était envoyé par le duc d'Orléans à M. Thiers, qu'on priait avec instance de se rendre au château. Il hésita, craignant qu'on ne le soupçonnât de vouloir rentrer au ministère par une intrigue. Pressé, il céde. Le duc d'Orléans l'attendait avec impatience. Il lui demande s'il ne consentirait pas à se charger de la formation d'un ministère, et, sur sa réponse négative, s'il n'aurait pas, dans tous les cas, pour agréable de voir le roi. M. Thiers commençait à s'expliquer sur les inconvénients d'une pareille entrevue dans de pareilles circonstances, lorsque le duc d'Orléans l'interrompit en lui montrant du doigt une porte qui s'ouvrait. Le roi parut. Il avait le sourire sur les lèvres, et s'avançant d'un air dégagé vers M. Thiers : « Eh bien! lui dit-il, me « voilà battu, mais avec de bien méchants « soldats, il faut en convenir. Oh! quels « hommes! »

Et, en effet, les nouveaux ministres venaient de lâcher pied devant la risée publique; les uns par crainte du ridicule et par conviction de leur impuissance; les au-

tres, et M. Passy à leur tête, par dégoût des honneurs serviles auxquels on prétendait les condamner.

Invité à reprendre son portefeuille, M. Thiers ne voulut consentir à rien sans s'être entendu avec M. Guizot. Le maréchal Gérard désirant rester en dehors des affaires, on n'avait pas eu à remettre sur le tapis la question de l'amnistie. Quant à M. de Broglie, l'imposer au roi eût été bien dur. Le dévoûment du maréchal Mortier trancha toutes les difficultés. Homme de cœur, mais d'une incapacité parlementaire sur laquelle il ne se faisait pas illusion, il accepta la présidence du Conseil, qu'on lui offrait comme rôle de parade. Il fut un moment question d'éliminer M. Persil, qui avait, aux yeux de ses collègues, le triple tort d'avoir fait cause commune contre eux avec le roi, de s'être beaucoup agité pour la formation du *ministère de trois jours*, et d'y avoir accepté lui-même une place. La vengeance était facile : on y renonça ; et l'amiral Duperré, ayant été appelé au département de la marine, le ministère se trouva reconstitué. Celui du 10 novembre n'avait fait que traverser la chambre du Conseil. Il devait rester dans l'histoire sous le nom de *ministère de trois jours*.

Mais ce n'était pas assez pour MM. Thiers et Guizot d'avoir vaincu le roi, il leur plut de faire consacrer solennellement par la Chambre leur victoire. Interpellés sur les causes de la dernière crise, ils échappèrent par le vague de leur rhétorique au danger de mettre en discussion la majesté royale ; mais, en dépit des efforts du tiers-parti, en dépit d'un discours où M. Sauzet les accusa hautement d'insulter à la couronne en soumettant les choix du roi au contrôle et à l'approbation du parlement, ils obtinrent de la majorité un ordre du jour pleinement approbatif. De sorte que, par eux, la Chambre mettait en quelque sorte le pied sur la plus précieuse des prérogatives royales !

Ainsi se révélaient, après quatre ans de règne, les mille impossibilités du régime constitutionnel. Efforts de la royauté pour asservir les ministres en les divisant, coalition des ministres pour mettre obstacle au gouvernement personnel, ligue de tous les ambitieux subalternes du parlement en vue de quelques portefeuilles à conquérir, lutte obstinée de la Couronne contre la Chambre et de la Chambre contre la Couronne..... l'anarchie éclatait partout, elle éclatait sous toutes les formes. Anarchie ridicule si on ne la considère que dans ses manifestations épisodiques, mais qui, étudiée dans ses causes.



Mortier, duc de Trevise. (1768-1835.)

fournit les plus graves sujets de méditation à l'homme d'État et au philosophe ! Comment, en effet, un ministère absorbé par de telles intrigues, par de telles misères, aurait-il eu la volonté ou le loisir de chercher au désordre social d'autres remèdes que la mitraillade et l'incendie ? Impuissant à prévenir, par l'emploi de procédés scientifiques, la révolte des intérêts, le soulèvement des passions, il fallait bien qu'il eût recours à des procédés sauvages ; et il était, hélas ! dans la nature des choses que les risibles scènes qui se jouaient aux Tuileries, eussent pour corollaires les égorgements de la rue Transnonain et les assassinats du faubourg de Vaise

XXXIX

Essai de terrorisme monarchique. — Etat des prisons. — Scènes de violence. — Procès d'Armand Carrel devant la Chambre des Pairs.

Pour lever le voile sur les intrigues de Cour, nous avons un moment interrompu le récit des actes violents auxquels la dévastation de Lyon avait ouvert carrière. Il faut reprendre au point où nous l'avons laissé, ce fatal récit.

Depuis le mois d'avril, Lyon était au régime de la terreur. Le pouvoir y avait abandonné à ses agents les plus vils le soin de déshonorer sa victoire. La police y régnait. Quand un gouvernement triomphe et paraît tout-puissant, les âmes dégradées courent à l'envi s'atteler à son char. Alors il arrive que ceux-là mêmes qui, le voyant chanceler, étaient prêts à se déclarer ses ennemis, deviennent tout-à-coup ses complaisants, les adulateurs de sa force, et se font, avec un emportement féroce, les ministres de ses vengeances. Cet appui de la bassesse ne manqua pas au parti des victorieux. D'un autre côté, l'esprit militaire venait de recevoir, sur les ruines fumantes de Lyon, une impulsion désastreuse. Parmi les officiers, quelques-uns gémissaient à l'écart de la rigueur du devoir accompli et fuyaient avec noblesse l'occasion de réveiller des souvenirs lamentables ; mais d'autres, épuisant le succès par leur insolence, menaçaient de leur épée les écrivains de l'Opposition, traitaient les vaincus de bandits, se pavanaient sur les places publiques et dans les rues, le front haut, l'œil ardent et la bouche pleine d'orgueilleux défis. Il est vrai que, pour entretenir l'animosité du soldat, rien n'était épargné. La police descendit à des manœuvres sans nom. Souvent, des coups de fusil retentirent dans le silence des nuits ; souvent, des tentatives furent faites pour désarmer des sentinelles. Et, le lendemain, les organes du pouvoir ne manquaient pas de dire que c'étaient là les dernières et sauvages convulsions de la révolte aux abois. Heureusement, la Providence ne permit point que jusqu'au bout la calomnie décidât de la moralité des partis. Un soir, en se défendant contre un inconnu qui s'était élancé sur lui pour le désarmer, un factionnaire perça l'agresseur de sa baïonnette. L'inconnu fut emporté sanglant. C'était le même à qui Lagrange avait sauvé la vie sur la place des Cordeliers ; c'était le misérable qui avait vendu son sauveur ; c'était Corteys, agent de police !

Du reste, l'essai de terrorisme monarchique commencé à Lyon s'était étendu à la France entière. La *commission des neuf* se montrait implacable. Liberté individuelle, inviolabilité du foyer domestique, tout était foulé aux pieds. Malheur au citoyen dont la maison avait été désignée ! En son absence, à quelque heure que ce fût, et sur les plus frivoles indices, sa demeure était envahie par des nuées d'agents. Enfoncer les portes, briser les serrures, forcer les meubles, fouiller dans les papiers de famille, livrer à l'impure curiosité d'espions grossiers les plus naïfs épanchements de la pensée et les doux secrets du cœur, tout cela n'était qu'un jeu. A Lyon, à Rouen, à Niort, dans le département de Saône-et-Loire, les visites domiciliaires se firent avec un faste incroyable de violence et d'oppression. A Paris, on avait signalé à la police la maison d'un citoyen nommé Pichonnier. Lui absent, des sergents de ville

accourent, et l'on procède aux perquisitions les plus minutieuses. En ce moment, un ami de la maison, M. Mugner, se présente. On l'interroge. Il répond qu'il est venu rendre visite à son ami. On redouble de questions, et comme il hésite étonné, on se jette sur lui et on le traîne en prison. Il y resta au secret pendant plusieurs jours, en attendant qu'on voulût bien reconnaître son innocence. Il avait une femme et deux enfants que son travail nourrissait !

Il serait trop long de citer tous les faits du même genre que nous avons recueillis. Jamais l'arbitraire n'avait à ce point multiplié ses coups. Et que dire du mode suivi pour les arrestations et les translations ? Victimes de conjectures vraies ou fausses, les malheureux contre qui la *commission des neuf* lançait la foudre de ses mandats, étaient aussitôt dirigés sur Paris, la chaîne au cou ; et il y en eut qui, plongés dans des cachots, sur une paille humide et infecte, s'y virent condamnés au supplice de coucher côte à côte avec des voleurs et des assassins. Arrêté à Lyon pour avoir dit que jamais il ne tournerait ses armes contre les hommes du peuple, un soldat du 57e fut traîné jusqu'à Périgueux, attaché à la queue d'un cheval. Un membre de la *Société des Droits de l'Homme*, M. Poujol, était au lit où le retenaient, depuis quelque temps, des souffrances cruelles, lorsque les agents chargés de son arrestation se présentèrent. « Je ne réponds pas de la vie de « mon malade pendant le transport à la prison, » s'écria le médecin saisi d'effroi. Efforts inutiles ! M. Poujol fut conduit à la prison de Roanne, étendu sur un brancard.

On juge de ce que devait être, au plus fort d'une telle réaction et de ses emportements, le régime des prisons. Un détenu politique, vaincu par l'excès de ses maux, se laissa mourir de faim. Un autre fut tué d'un coup de fusil par un factionnaire, au moment où il s'aprochait des barreaux de sa fenêtre, pour lire une lettre qu'il venait de recevoir de sa famille. Quinze jours d'emprisonnement, c'est à cela que se réduisit la punition du meurtrier ! Encore si le glaive qui les menaçait n'était pas resté si longtemps suspendu sur la tête des prisonniers ! Mais de quelle amertume ne devait pas être gonflé le cœur de ceux qui, certains d'être reconnus innocents quand le jour de la justice se lèverait pour eux, étaient réduits, en attendant, à souffrir toutes les tortures de la plus longue détention *préventive* qui fût jamais ! Et combien aisément l'amertume devait se changer en désespoir chez ceux qui, uniques soutiens de leur famille, pensaient, du fond de leurs cachots, à un vieux père malade, à une femme exténuée de travail et de veilles, à de pauvres enfants privés de pain ! Il faut que nous citions ici une lettre qu'écrivait à M. Pasquier, en septembre 1834, un malheureux ouvrier nommé Durdan. Elle est digne assurément d'avoir une place dans l'histoire ; c'est un chef-d'œuvre d'éloquence vraie et d'indignation contenue :

« Monsieur le baron, depuis six semaines, je vous « ai écrit deux lettres auxquelles vous n'avez pas ré« pondu... Il y a cinq mois que je suis en prison, com« me prévenu de complot ; je n'ai pas besoin de vous « dire qu'il n'y a pas de charges contre moi : vous le « savez bien. Avant mon arrestation, ma femme et « mes enfants vivaient de mon travail. Depuis que je « suis en prison, ils manquent de tout. Ils sont tom« bés rapidement dans la misère la plus profonde, « parce que mes économies sont bien peu de chose, « parce que la femme d'un ouvrier, qui a trois en« fants à soigner, ne peut pas gagner même du pain. « Mais tout cela ne regarde pas la Cour des pairs et « la touche peu. Je le savais bien et j'attendais sans « me plaindre. Il y a six semaines, deux de mes en« fants furent attaqués de la petite vérole. Ma femme, « épuisée par les privations et les fatigues, fut bien« tôt hors d'état de les soigner, et tomba malade au« près d'eux. Plongés dans le dénuement le plus « affreux, ils n'avaient pas un seul appui. Je vous « écrivis alors. Je vous demandai à sortir une demi« journée pour leur assurer quelques ressources, « pour leur trouver au moins un protecteur parmi « mes amis... Vous ne me répondîtes même pas. Que « pouvaient vous faire à vous, M. le baron, le déses« poir d'un ouvrier, la misère et la ruine de sa famille ? « Est-ce que ces gens-là doivent avoir des affections, « des familles ? Le 27 juillet, mon fils mourut ; et la « malheureuse mère, sans secours, sans conseils, « ignorant les formalités à remplir, fut trois jours « sans pouvoir le faire enterrer. Je restai une semaine « sans recevoir de nouvelles, et ma position devint

« intolérable quand je sus que les menus objets du « ménage avaient été vendus à mesure des besoins. « Je vous écrivis de nouveau. Je vous demandais en- « core à sortir pour vendre mon métier, ma commode « et mon lit : c'est tout ce qui me reste pour empê- « cher ma femme et mes filles de mourir de faim. A « cette seconde lettre vous n'avez pas répondu plus « qu'à la première. En voici une troisième. Je l'ai « faite aussi modérée que possible. Vous devez vous « apercevoir que je n'ai pas dit tout ce que j'ai sur « le cœur. Je ne voudrais pas vous indisposer contre « moi, monsieur le baron, surtout au moment où je « vous demande une faveur. Je vous demande à sor- « tir quelques heures, non pas sur parole, vous ne « croyez pas à ces choses-là, mais escorté de gendar- « mes, pour assurer un toit et du pain à ce qui me « reste de ma famille. Je ne sais ce que vous décide- « rez, monsieur le baron, mais je sais que rien ne « pourra changer les sentiments que je vous ai « voués.

« Sainte-Pélagie. Septembre 1834.

« DURDAN, *ouvrier passementier*. »

Dans une société régie par des institutions philosophiques, nul doute que l'emploi de geolier ne dût être honoré à l'égal des fonctions les plus respectables, et qu'on ne dût appeler à le remplir des hommes d'un noble caractère et d'une vertu éprouvée. Car, quels trésors de modération, de dignité, de fermeté calme et de tolérance n'exige pas l'exercice d'une fonction qui consiste à veiller sur des esprits chagrins ou ulcérés, et à contenir dans de justes bornes le regret de la liberté perdue? Mais dans la société, telle que l'avait faite le gouvernement de la bourgeoisie, la peine n'était pas seulement une affaire de sécurité, c'était une affaire de vengeance. Aussi n'employait-on, en général, au service des prisons, que des êtres durs, sans éducation, sans pitié, accoutumés à ne voir dans un prisonnier qu'un ennemi, et mettant volontiers leur amour-propre à outrer la haine.

Nous devons, toutefois, à la vérité de reconnaître que ce ne fut guère que pendant les premiers jours de la réaction qu'on parut se plaire à appesantir sur les détenus politiques de Sainte-Pélagie le fardeau de la captivité. L'ordre qui condamnait les plus compromis à l'effroyable supplice du *secret*, une fois levé, le séjour de la prison devint pour tous fort tolérable. Le directeur de Sainte-Pélagie, M. Prat, était un homme qui semblait tenir en réserve pour les prisonniers ordinaires tout ce qu'il y avait en lui de finesse, de sévérité, et qui ne manquait, à l'égard des prisonniers politiques, ni de laisser-aller ni d'indulgence. On l'effrayait aisément en lui montrant l'émeute en perspective ; car l'appel aux baïonnettes lui répugnait. D'ailleurs, il subissait l'ascendant de certains détenus ; et M. Armand Marrast, entr'autres, avait pris sur lui un empire dont rien n'égalait le spirituel et plaisant despotisme. M. Gisquet lui-même, quoique préfet de police, n'était pas sans adoucir, quand l'occasion s'en présentait, le sort des détenus. Ceux d'entre eux qui avaient besoin, pour des affaires urgentes, de quelques heures de liberté, obtinrent de lui, plus d'une fois, la permission de sortir sans escorte ; et toutes les lettres adressées à des personnages considérables ne restèrent pas sans réponse, comme celle que nous avons citée plus haut.

Malheureusement, la modération des agents supérieurs disparaissait souvent, pour ne laisser place qu'à la brutalité des subalternes, et les prisonniers étaient alors victimes des traitements les plus odieux. Souvent aussi, pour des fautes très légères, on infligeait aux prisonniers des punitions vraiment barbares. Onze jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas encore atteint sa vingtième année, furent un jour transférés de la prison de Sainte-Pélagie à celle de la Force, pour avoir violé la défense qui leur interdisait le chant dans la *cour du bâtiment neuf*. Or, comme leurs camarades le firent remarquer dans une lettre rendue publique, jeter ces enfants dans une école de crime et de prostitution, c'était leur donner pour compagnons de chambrée des assassins, des voleurs, des êtres immondes ; c'était les exposer à des propositions infâmes, presque toujours appuyées par la violence.

Un second ordre de transfèrement donné vers la fin du mois de septembre provoqua des scènes révoltantes. Quelques prisonniers ayant été réintégrés de la Force à Sainte-



Le Marché des Innocents. (Au fond : la Halle aux Draps.)

DESSIN DE DAUBIGNY

Pélagie, leur retour avait excité dans cette dernière prison une joie mêlée de turbulence. On s'était promené bras dessus bras dessous en chantant la *Marseillaise*; le soir venu, on avait allumé dans chaque cour des poignées de paille et on s'était mis à danser autour des feux; enfin, l'agitation continuant le lendemain, on avait forcé les deux guichets qui, de la cour du milieu, conduisent dans celle de la dette et dans celle du bâtiment neuf. Un tel désordre pouvait être réprimé; mais, outre qu'il ne s'y mêlait aucune idée de révolte, l'autorité semblait s'y être associée elle-même en accordant, la veille, aux prisonniers le droit de rester libres jusqu'à dix heures du soir, et en décidant, sur leur demande, que, pendant la nuit, les portes des corridors resteraient fermées. Quel fut donc l'étonnement des détenus lorsque réunis, le matin, dans la cour du milieu où ils se promenaient paisiblement, ils entendirent tout à coup un cri d'alerte, et aperçurent des officiers de police, des sergents de ville et des gardes municipaux qui venaient se ranger en bataille devant eux! La résistance eût-elle été possible, personne n'y songeait. Mais cette apparition de baïonnettes ne faisait qu'annoncer l'ordre de transfèrement et la présence de l'inspecteur Olivier Dufresne. En vain M. Guinard essaya-t-il de demander, au nom de ses camarades, quelques explications. L'ordre fatal ne tarda pas à être donné et devint le signal de brutalités inouïes. Seul en face des exécuteurs de la police, chaque prisonnier est arraché de sa cellule, meurtri de coups, précipité dans les escaliers, et poussé dans la cour à coups de crosse et de bâton. Indigné, M. Guinard avait déclaré qu'il n'ouvrirait sa porte qu'au directeur : la porte est enfoncée. Plusieurs agents de ville fondent sur le prisonnier en écumant de rage. Protégé par sa vigueur et son intrépidité, il résiste longtemps; mais enfin, accablé par le nombre, il est terrassé, chargé de liens et porté dans un fiacre qui l'attendait au sortir de la prison. Parmi ses compagnons, les uns sont saisis par les cheveux, les autres poursuivis à la baïonnette. Toute la prison retentit de ce cri : A l'assassin! M. Landolphe était retenu au lit, depuis deux mois, par une maladie grave. On l'arrache de son lit et on le force à traverser la cour, pâle, décharné, les vêtements en lambeaux, le sang lui sortant des narines et de la bouche. A cette vue, le compagnon de captivité de M. Landolphe et son médecin, M. Berrier-Fontaine, court au commissaire Lenoir : « Monsieur, voulez-« vous donc vous rendre responsable d'un « assassinat? Landolphe n'est pas en état de « supporter le transfert. Moi, médecin, je « vous le déclare. » M. Landolphe n'en fut pas moins transféré, et M. Berrier-Fontaine eut le même sort, pour avoir voulu protéger son malade.

Il était impossible que de pareilles scènes demeurassent ensevelies dans l'ombre des prisons. Livrées à la publicité, dans toute l'horreur de leurs détails, elles ajoutaient à la fermentation des esprits, donnaient lieu à des commentaires enflammés, quelquefois à des exagérations systématiques; et tous les partis apprenaient ainsi à devenir implacables. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'à cette époque le langage de la presse républicaine se soit emporté jusqu'à l'invective.

Un coup d'état avait, après les évènements d'avril, supprimé le journal la *Tribune*, et le *National* avait été en butte, depuis, à des persécutions sans nombre. Quatre de ses gérants, parmi lesquels Armand Carrel, s'étaient vus successivement frappés dans leur liberté. Et cependant, loin de faiblir, le *National* prenait une attitude plus menaçante de jour en jour. Le 10 décembre (1834) il publiait, au sujet de la compétence de la Cour des pairs, l'article suivant :

« Il y aurait un beau chapitre à faire sur les raisons qui devaient déterminer l'incompétence de la Chambre des pairs à l'égard des prévenus d'avril. Ces raisons seraient tirées surtout du ressentiment présumé que doit nourrir contre l'opinion à laquelle appartiennent les prévenus d'avril, tous hommes de juillet, une Chambre que la révolution de juillet a traitée elle-même en prévenue ; qu'elle a dépouillée

de son hérédité, privée de ses plus importantes prérogatives; qu'elle a traduite à la barre de la démocratie; qu'elle en a renvoyée à demi-convaincue de complicité avec la Restauration, et qu'elle fait trembler tous les jours encore en lui redemandant le maréchal Ney, juridiquement assassiné par ses émigrés, ses hommes de Gand, et ses renégats de la révolution, parvenus de l'ordre militaire et civil. »

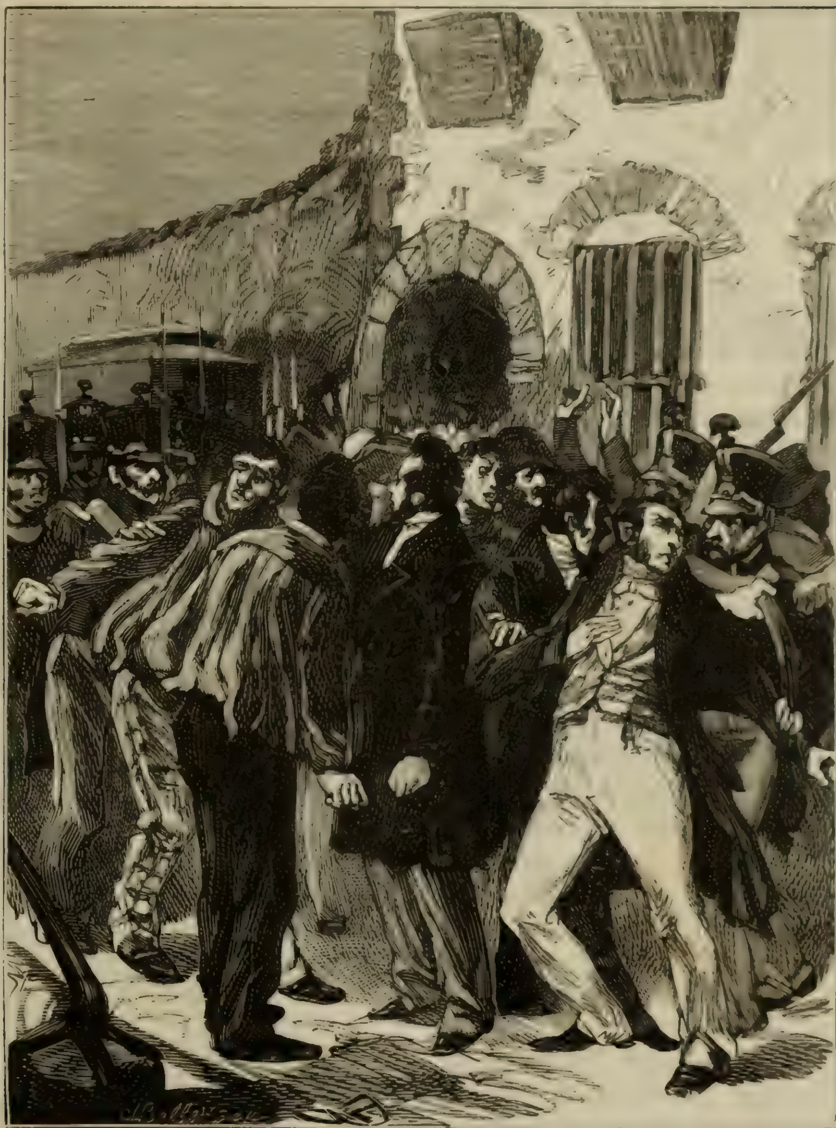
« Non, aux yeux de l'éternelle justice, aux yeux de la postérité, au témoignage de leur propre conscience, les vieux sénateurs de Bonaparte, ses maréchaux tarés, les procureurs-généraux, les ennoblis de la Restauration, ses trois ou quatre générations de ministres tombés sous la haine et le mépris public et couverts de notre sang, tout cela rajeuni de quelques notabilités jetées là par la royauté du 7 août, à la condition de n'y jamais parler que pour approuver; tout cet ensemble de servilités d'origines si diverses n'est pas compétent à prononcer sur la culpabilité d'hommes accusés d'avoir voulu forcer les conséquences de la révolution de juillet. Tel n'a pas été le sentiment de la commission de la Chambre des pairs chargée de présenter le rapport dont nous avons déjà publié plusieurs extraits plus étonnants les uns que les autres. Le chapitre par lequel nous allons terminer nos citations a pour objet d'établir la compétence de la Chambre. On attribue ce travail à M. Portalis, ancien ministre de la résistance sous Charles X. Nous demanderons permission à M. Portalis d'en rougir pour lui. (*Suit l'extrait du rapport.*)

« On pense bien que nous ne pouvons pas laisser passer ce ramas d'hérésies constitutionnelles, de violations de tous les principes de droit criminel admis chez les peuples civilisés, ces sophismes niais, ces vieilleries de justice prévôtale, ces âneries de Bridoison, conseiller de chambre étoilée, sans les accabler de l'inexprimable dégoût que tous les cœurs honnêtes, que tous les esprits éclairés éprouveront à une telle lecture. Il n'est pas besoin d'indiquer l'objection de sens commun, de vérité, de pudeur qui naît à chaque phrase de cette indigne rapsodie. Mais l'étendue de ce document qui caractérise si bien l'abjecte apostasie appelée pompeusement à la tribune législative *système de résistance*, nous oblige à renvoyer nos observations à un prochain numéro. Nous ne disons ici que notre impression première, et nous la mettrons de côté pour introduire dans la plus pénible, la plus irritante des réfutations, le calme qu'il ne faut jamais perdre, même en face de la plus basse iniquité. »

Cet article était injurieux à l'excès et sortait même par là des habitudes littéraires du *National*. La Chambre des pairs s'en offensa, et, sur la proposition de M. Philippe de Ségur, vainement repoussée par MM. Dubouchage, de Lanjuinais, Pontécoulant, et Excelmans, elle traduisit le journal à sa barre, dans la personne du gérant, M. Rouen. M. Rouen ayant aussitôt demandé à être assisté dans sa défense par Armand Carrel, alors prisonnier, l'autorisation qu'il réclamait lui fut accordée; et, le 15 décembre, ils parurent l'un et l'autre devant la Chambre des pairs.

M. Rouen ne prononça que quelques paroles, pleines, d'ailleurs, de modération et de noblesse. Puis Armand Carrel se leva. Sa physionomie trahissait tout ce qu'il y avait d'émotion dans ses pensées, et sa contenance exprimait une sorte d'urbanité virile et légèrement dédaigneuse. Il commença en ces termes : « Je ne sais, Messieurs les « pairs, si vous vous étonnez d'être nos « juges; nous nous demandons, quant à « nous, par quel renversement de principes, « par quelle suite de changements inaperçus « nous sommes devenus vos justiciables.... « Qu'il soit resté dans un coin obscur du « code de la presse, sans que personne s'en « doutât, l'attribution si tentante pour les « deux Chambres de se faire justice elles-« mêmes des écarts d'une discussion libre, « nous ne le nions pas. Oui, cela est écrit, « comme sont écrites quarante mille lois de « vengeance par lesquelles les partis se sont « décimés les uns les autres pendant vingt « ans, et qu'on n'a pas cru devoir nommé-« ment abolir, parce qu'on pensait qu'elles « n'oseraient plus affronter les regards d'une « nation policée et libre. Nous ne pouvons « reprocher qu'à nous-mêmes, hommes de la « révolution de juillet, l'oubli qui a laissé « aux pouvoirs nouveaux de telles armes. « Nous apprenons à nos dépens que la li-« berté ne se défend pas par les mœurs de « la paix et par l'opinion publique, si avancée « qu'elle soit; mais par la clarté, la force, la « parfaite harmonie des garanties qu'on a « su obtenir avant de déposer les armes.

« La révolution de juillet a été fort louée « de son extrême mansuétude, et ce n'est « pas nous qui l'en blâmerons; car si nous « lui avons imprimé l'audace au moment



Chaque prisonnier est meurtri de coups. (Page 751, col. 1.)

« de la lutte, nous lui avons aussi prêché « l'humanité. Mais la postérité lui reprochera « son incroyable ingénuité de confiance. A « peine était-elle sauvée de la baïonnette « des Suisses, qu'elle tombait dans la mé- « salliance qui l'étouffe aujourd'hui. Nous « avons eu notre part dans ces fautes du « courage inexpérimenté et nous en portons « la peine. C'est que la Restauration ne « nous avait formés qu'à la haine, et la « nature demi-théocratique de ses moyens « d'oppression nous avait confinés dans les « redites de l'incrédulité voltairienne. C'était « presque là toute notre éducation libérale ; « nous avions des haines plébéiennes et « philosophiques, presque point d'opinions « politiques arrêtées ; nous savions comment « on peut reconquérir la liberté perdue, « nous ne savions pas assez comment on se « préserve de la perdre de nouveau ; aussi

« ne nous reste-t-il de nos conquêtes de « juillet qu'un emblème, le drapeau trico- « lore, qu'un mot, la souveraineté nationale, « et un immortel exemple à nous rappeler « pour ne désespérer jamais d'une grande « et sainte cause.

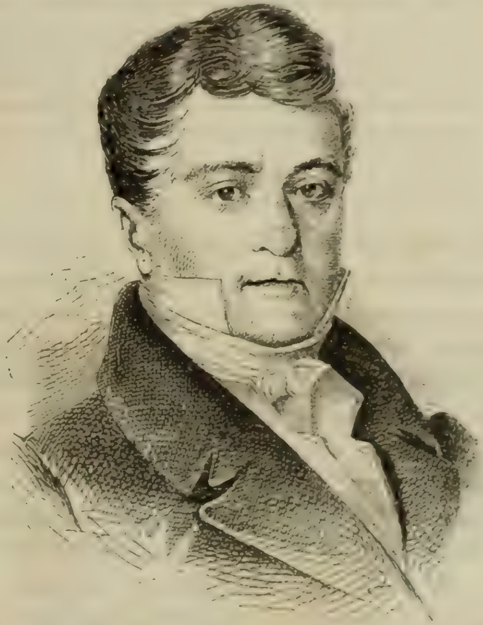
« Imprudents et jeunes que nous étions « le lendemain de la victoire! Nous avions « les yeux fixés devant nous, et nous ne « songions pas à garantir notre point de « départ; nous nous avancions à la con- « quête de réformes nouvelles, nous nous « précipitions à la conquête d'un avenir « glorieux et inconnu, et lorsqu'on nous « signalait les doctrines et les hommes de « la Restauration sortant de la boue san- « glante dans laquelle nous les avions ense- « velis et se reformant en bataillons sur nos « derrières, nous haussions les épaules de « pitié. Quand on nous montrait les archives « de police, le grimoire procédurier des « vieux parlements, les décrets du comité « de salut public et d'inquisition impériale, « sur lesquels travaillaient jour et nuit les « légistes du nouvel ordre de choses; quand « on nous disait : Il y a dans cette montagne « de paperasses de quoi étouffer toutes les « libertés du genre humain, tous les droits « de la pensée, toutes les généreuses inspi- « rations du cœur, nous n'avions qu'une « réponse, réponse juste d'abord, mais de- « venue triviale à force d'avoir été démentie « par les faits, nous disions : Ils n'oseront « pas!.... le peuple n'a pas donné sa dé- « mission; l'opinion publique est éveillée; « la révolution de juillet n'est pas si an- « cienne : ils n'oseront pas!....

« Ils ont osé! car le génie praticien est « assuré de corrompre tout ce qu'il touche, « de découvrir, quand il lui plaît, contre « chaque droit du pays, un droit du gou- « vernement plus ancien et plus impres- « criptible. C'est ainsi que nous avons vu « l'état de siège dans Paris, les écrivains « politiques livrés à la juridiction des ser- « gents d'infanterie, la liberté individuelle « adjugée aux caprices du dernier des agents « de la force publique, la sainteté du do- « micile universellement violée d'abord, » puis ensanglantée, le secret des corres- « pondances devenu la matière première du « réquisitoire, l'association, le principe « d'union, de mutuelle protection entre « tous les citoyens d'une même classe ou « d'une même opinion politique, devenu « crime de haute trahison contre l'Etat; « c'est ainsi que nous nous sommes vus « nous-mêmes dépouillés de nos droits « d'écrivains et de citoyens, frappés dans « notre liberté et dans notre fortune, pour « avoir voulu conserver l'existence du jour- « nal d'où partit le premier appel en faveur « de la dynastie d'Orléans.... (j'en demande « pardon pour mon compte à la liberté et à « mon pays).... »

Passant aux injures récentes dont la Chambre des pairs entendait tirer vengeance, Armand Carrel rappela que déjà en février 1830, un de ses anciens collaborateurs, M. Mignet, n'avait pas craint de dire de la pairie qu'elle était « *la retraite des députés* « *émérites*, *le prix de toutes les complaisances*, « *l'hôpital de tous les blessés au pouvoir.* » Il citait ensuite ces paroles par lesquelles un autre de ses anciens collaborateurs au *National*, M. Thiers, avait flétri la Chambre des pairs en 1830 : « *MM. les pairs n'ont évidem-* « *ment d'autre soin que d'observer la fortune*, « *pour voir de quel côté elle se décidera à* « *passer... Il faut de la vigueur avec tous ces* « *poltrons.*» Suivant l'orateur, la violence de ces attaques, émanées de M. Mignet, maintenant conseiller d'Etat, et de M. Thiers, maintenant ministre, n'avait jamais été, depuis, dépassée. « Pour nous, ajouta-t-il, nous n'a- « vons pas cherché les occasions de renou- « veler ces hostilités qu'on nous reproche « aujourd'hui comme systématiques. Ces « occasions, on nous les a données à souhait, « en s'obstinant à maintenir les hypocrites « douleurs du 21 janvier, à rejeter les droits « des militaires des cent-jours, à repousser « la loi du divorce, deux fois inutilement « votée par la Chambre élective, et, ce qui a « paru le comble du mauvais vouloir, en « opposant une inébranlable fin de non-re-

« cevoir à la révision du procès du maréchal « Ney. » A ce nom, une légère agitation se manifeste dans l'assemblée. Le public des tribunes redouble d'attention. Chacun reste comme en suspens. « Ici je m'arrête, continue « Armand Carrel, par respect pour une glo- « rieuse et lamentable mémoire. Je n'ai pas « mission de dire s'il était plus facile de lé- « galiser la sentence de mort que la révision « d'une procédure inique. Les temps ont pro- « noncé. Aujourd'hui le juge a plus besoin de « réhabilitation que la victime.... » Le président, debout et alarmé : « Défenseur, vous « parlez devant la Chambre des pairs. Vos ex- « pressions, prenez-y garde, pourraient être « considérées comme une offense. » Alors, avec un admirable accent de fierté, de courage, de reproche, d'indignation : « Si « parmi les pairs qui ont voté la mort du « maréchal Ney, dit Armand Carrel, si parmi « les pairs qui siègent dans cette enceinte, « il en est un qui se trouve blessé de mes « paroles, qu'il fasse une proposition contre « moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y « comparaîtrai. Je serai fier d'être le pre- « mier homme de la génération de 1830 qui « viendra protester ici, au nom de la France « indignée, contre cet abominable assas- « sinat. » Les auditeurs s'étaient levés, dans les tribunes, saisis d'un transport d'enthousiasme; les pairs étaient consternés. « Dé- « fenseur, s'écrie M. Pasquier, je vous « retire la parole. » Mais, au moment même, d'une voix sortie des plus intimes profondeurs de l'âme, le général Excelmans s'écrie, à son tour : « Je partage l'opinion du dé- « fenseur. Oui, la condamnation du maré- « chal Ney a été un assassinat juridique. Je « le dis, moi ! » Des applaudissements répétés se font entendre. La séance est suspendue. Un trouble inexprimable domine les juges de 1815. L'ombre de Michel Ney était dans la salle! Armand Carrel avait repris la parole au milieu de l'anxiété générale. Mais le nom terrible revenait à chaque instant sur ses lèvres. Interrompu encore une fois par le président, il dit : « Je considère la défense « comme impossible. »

M. Rouen ayant été déclaré coupable à la majorité de 138 contre 15, les pairs allaient voter sur l'application de la peine. Pour toute faveur, M. Armand Carrel demanda à la Chambre d'appliquer à M. Rouen le minimum de la peine et de réserver, si elle voulait être sévère, toute sa sévérité pour le journal. Une condamnation à dix mille francs d'amende et à deux ans de prison, telle fut la réponse de la pairie, jugeant dans sa propre cause.



Duc Pasquier. (1767-1862.)

De tous les faits importants et déplorables qui avaient marqué l'année 1834, celui-là fut le dernier.

XL

Le ministère du 11 octobre sourdement miné; intrigues de Cour. — Signification de la brochure Rœderer. — Politique de M. Duvergier de Hauranne et de ses amis; vices de cette politique. — Secrètes menées pour l'établissement du gouvernement personnel. — Embarras ministériels. — Le parti parlementaire pousse M. de Broglie à la présidence; résistance de M. Thiers. — Reconstitution du Cabinet du 11 octobre sous la présidence de M. de Broglie. — Désappointement de la Cour. — Le traité des 25 millions remis sur le tapis. — Message insolent du président Jackson. — M. Serrurier est rappelé. — Dépêches ministérielles combattues par une mission secrète. — Attitude du Congrès américain. -- Débats relatifs au traité. — Il est voté par les deux Chambres.

En votant l'ordre du jour motivé, la Chambre avait voulu affermir pour longtemps le ministère du 11 octobre. Et, pourtant, l'année 1835 commençait à peine, que déjà ce ministère menaçait ruine. La majorité qui l'avait si énergiquement soutenu était travaillée par de sourdes menées. Le tiers-parti comptait dans ses rangs des hommes qui, comme MM. Sauzet et Passy ne manquaient ni de talent ni de consistance. Or cette ligue, dont M. Dupin aîné était l'âme, s'agitait en tous sens, complotait dans le demi-jour des couloirs, brouillait les affaires, harcelait le Cabinet par de continuelles taquineries et tenait l'Opposition en haleine par l'appui flottant qu'elle prêtait à ses attaques.

Mais ce qui compromettait le plus l'existence du ministère, c'était la haine que lui avait jurée le Château. On y trouvait impertinente à l'excès la prétention de gouverner affichée par MM. Thiers et Guizot. Il fallait donc que le roi se résignât à un rôle d'automate; qu'il consentît à parader pour le compte de quelques meneurs! Il fallait que, laissant revivre la tradition des rois fainéants, il couvât, pour ainsi dire, sous sa majesté endormie l'ambition des modernes maires du palais! Le roi, dans ses ministres, devait avoir des serviteurs, non des maîtres. Si, au lieu d'appartenir à la royauté, les ministres appartenaient à la majorité parlementaire, à quoi bon la royauté? La souveraineté passait alors dans la Chambre. C'était la république, plus un mensonge et une liste civile de douze millions!

Une brochure de M. Rœderer, publiée sur ces entrefaites, vint mettre à nu les pensées de la Cour. Selon M. Rœderer, un ministère parlementaire était une hérésie; le roi, aux termes de la Charte, ayant le droit de choisir ses ministres, sa volonté devait être la leur: le roi était le président-né du Conseil, son seul président effectif et légitime.

La brochure de M. Rœderer avait été lue au château, chez madame Adélaïde, au milieu des plus vifs témoignages d'enthousiasme. Elle ne reçut pas le même accueil du public. Les républicains se faisant juges du camp, se préparèrent, le sourire sur les lèvres, à assister à un combat qui révélait si clairement l'absurdité du régime constitutionnel; les partisans de la fameuse maxime *le roi règne et ne gouverne pas* se répandirent en plaintes amères. M. Fonfrède, que le roi n'avait pas encore gagné en lui accordant l'honneur de correspondre directement avec lui, M. Fonfrède attaqua la brochure Rœderer avec une verdeur de style peu commune; la Chambre, enfin, s'émut profondément de l'atteinte dont on osait menacer sa prérogative.

Aux avant-postes du parti parlementaire marchait M. Duvergier de Hauranne, homme remarquable par une grande netteté d'idées, un penchant marqué pour la lutte, une éloquence substantielle, et une finesse d'esprit

qu'ennoblissait l'élévation de son cœur. Né dans une famille qui avait donné l'abbé de Saint-Cyran au jansénisme, M. Duvergier de Hauranne avait des qualités qui rappelaient parfaitement son origine. Ennemi des gens de Cour, l'indépendance des vieux parlements à l'égard de la Couronne, et leur dédain à l'égard du peuple, revivaient en lui également. Du reste, il s'obstinait plus que personne dans des illusions vraiment étranges. Il aurait désiré que la France constitutionnelle se posât devant l'étranger dans une attitude courageuse sans provocation, prudente sans faiblesse; et il ne s'apercevait pas qu'un gouvernement ne saurait faire acte de puissance à l'extérieur, lorsque, partagé au-dedans entre deux forces rivales, il il en est réduit à s'user rien que pour vivre victime d'une oscillation sans fin! Il aurait désiré, précisément pour obvier aux inconvénients de ce dualisme, source intarissable d'anarchie, que la majorité des Chambres gouvernât par le moyen des ministres, à l'ombre d'une royauté au repos; et il ne s'apercevait pas que demander à un roi de prendre sa majesté au rabais, c'est lui demander l'impossible.

Entre le parti parlementaire et le parti de la Cour, le débat était celui-ci :

Le premier disait, avec M. Duvergier de Hauranne : « Puisque les ministres ne sau-« raient gouverner sans majorité parlemen-« taire, les ministres que nous voulons, la « royauté les doit vouloir. Sans cela, que « serait la Chambre ? Une machine à voter « les impôts. » — Et le second s'écriait, avec M. Rœderer : « Quoi ! le roi *nommerait* les « ministres, lorsqu'en réalité ce serait par « la Chambre qu'ils seraient *choisis et do-« minés?* Mais, à ce compte, que serait la « royauté? Une machine à signer des ordon-« nances, une griffe? »

Les deux partis avaient raison l'un contre l'autre. Tous deux ils avaient tort aux yeux de la raison; et cette lutte même prouvait jusqu'à quel point le régime constitutionnel est vicieux. Tout gouvernement qui n'est pas fondé sur le principe de l'unité, est condamné à vivre dans l'anarchie et à mourir dans la corruption. Or, l'unité par la monarchie avait cessé d'être possible le jour où s'était produit le régime des assemblées électives et permanentes; le jour où l'on avait isolé le trône en lui retirant le nécessaire appui d'une aristocratie territoriale; le jour où l'hérédité de la couronne n'avait plus été maintenue que comme un fait exceptionnel, toute hérédité politique ayant été proscrite, même celle qui faisait la force de la pairie. L'unité par la monarchie avait cessé d'être possible le jour où la bourgeoisie était venue hériter des dépouilles du régime féodal. Et, à dater de cette époque, il n'y avait eu logiquement et régulièrement de possible que l'unité par le parlement, c'est-à-dire par la république.[1]

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que, par essence et par intérêt, la bourgeoisie française aurait dû être républicaine. Il était tout simple, en effet, que, maîtresse absolue de l'ordre social par ses richesses, son activité intellectuelle et son industrie, elle cherchât à dominer souverainement, dans l'ordre politique, par des représentants tirés de son sein. Qu'elle eût concentré dans ses mains

1. En faisant l'homme, Dieu n'a pas entendu qu'il fût permis au bras de contrôler les décisions de la tête. La tête veut, le bras exécute. Comment conçoit-on que l'homme pût agir, si, lorsque la tête veut une chose, le bras en voulait une autre? Voilà pourtant le régime constitutionnel! A moins que le roi n'y soit, selon l'expression de Bonaparte, *un cochon à l'engrais*, ce qu'un roi ne voudra jamais, s'il est intelligent, et ce qu'on ne voudra jamais pour lui, s'il est idiot. On cite toujours à ce propos l'exemple de l'Angleterre, et l'on ne prend pas garde qu'en Angleterre la royauté peut vivre uniquement comme symbole, parce qu'en effet elle y exprime la puissance *héréditaire* de la classe dominante, parce qu'elle y est bien réellement le symbole de la transmission du pouvoir politique en vertu du droit de naissance. Mais où est l'aristocratie en France? L'hérédité du pouvoir politique y a été si formellement condamnée, qu'on n'a pas même voulu d'une pairie héréditaire. Qu'on nous dise donc comment la royauté pourrait vivre uniquement comme symbole dans un pays où ce qu'elle est appelée à exprimer n'existe plus?

Nous ne saurions trop insister sur un point de vue que nous avons émis au commencement du troisième volume de cet ouvrage, et que nous croyons nouveau. En Angleterre, malgré les apparences, il y a unité dans le pouvoir, et c'est ce qui fait sa force. En Angleterre, la chambre des communes, celle des lords et la royauté ne sont, au fond, que trois manifestations diverses d'une puissance unique: la puissance de l'aristocratie; CE SONT TROIS FONCTIONS ET NON TROIS POUVOIRS.

la puissance élective pour se préserver du débordement des passions populaires, c'était là certainement un calcul concevable, quoiqu'entaché d'égoïsme et d'injustice. Mais comment fut-elle amenée d'une part à se dessaisir de son autorité politique, au profit d'un roi? Quels motifs la poussèrent à placer en face d'un principe électif, fondement de sa puissance, un principe opposé, rival, ennemi : le principe héréditaire ? Par quelle inconséquence mystérieuse en vint-elle, après avoir renversé l'édifice aristocratique, à en reconstruire le sommet, qui est la royauté, de manière à s'en faire à elle-même un abri ? Je ne crois pas que, parmi les contradictions nombreuses qui marquent l'histoire de l'esprit humain, on en puisse citer une qui ait été plus éclatante. Une bourgeoisie monarchique est un non-sens.

Et voilà précisément pourquoi les publicistes de la bourgeoisie française avaient imaginé le procédé qu'ils formulèrent en ces termes : *le roi règne et ne gouverne pas*. De sorte qu'ils auraient voulu la monarchie sans aucune des conditions de la monarchie ; de sorte qu'ils déclaraient la royauté nécessaire, pourvu qu'elle se maintînt à l'état de statue immobile dans sa niche; de sorte qu'ils admettaient dans le roi le chef de l'Etat, pourvu qu'il ne fût que le serviteur muet du parlement! Pitoyable illusion ! Que peuvent contre la force des choses, des procédés de sophiste et des artifices de rhéteur? Le moment approchait où la bourgeoisie, qui avait désiré un roi pour esclave, en aurait un pour maître.

M. Duvergier de Hauranne et ses amis le pressentirent bien ; pour conjurer le danger, il aurait fallu qu'ils renonçassent à des fictions vaines, et ils n'eurent pas le courage d'avoir de la logique. Ils continuèrent donc à plaider la cause de la royauté, tout en cherchant des moyens de la contenir, de l'asservir. Provoqués par la brochure Rœderer, ils résolurent d'y répondre en fortifiant le Cabinet, et ils ne parlèrent plus que de faire rentrer le duc de Broglie au Conseil, entourant ainsi de leurs prédilections l'homme que le roi aimait le moins et craignait le plus.

La rentrée du duc de Broglie aux affaires était, du reste, favorisée par la complète nullité du maréchal Mortier, qui n'était guère autre chose qu'un mannequin respecté. L'interpellait-on, à la Chambre? Il se dressait de toute la hauteur de sa taille gigantesque, promenait sur l'assemblée des regards pleins d'une anxiété douloureuse, ouvrait la bouche, et ne pouvait que balbutier. Il y avait là, pour le Cabinet, une cause de défaveur et presque de ridicule. Le maréchal Mortier le sentait lui-même. Brave soldat et homme d'honneur, sa dignité en souffrait cruellement, et il était bien décidé à ne pas pousser plus loin le sacrifice arraché, en novembre, à son zèle monarchique.

Ainsi privé de chef, le ministère allait à l'aventure, d'autant que M. Thiers et M. Guizot s'abstenaient également de surveiller l'ensemble, contenus qu'ils étaient, l'un à l'égard de l'autre, par une rivalité prompte à s'émouvoir.

Sur ces entrefaites, la Russie adressa au Cabinet des Tuileries des réclamations pécuniaires entièrement dénuées de fondement. Repousser, à ce sujet, toute négociation eût été peu diplomatique: on consentit à négocier, sauf à ne pas plier sous d'injustes exigences. Mais l'affaire ne tarda pas à être ébruitée ; la presse opposante y chercha une occasion d'attaque et de scandale. Déjà fort excitée par les débats qu'avait soulevés la créance américaine, l'opinion prit feu; et M. Isambert annonça qu'il interpellerait les ministres.

La menace s'adressait particulièrement à M. de Rigny, ministre des affaires étrangères. Or, M. de Rigny n'était guère qu'un élégant introducteur de la diplomatie. Il figurait beaucoup mieux dans un salon qu'à la tribune. Et la question sur laquelle des explications allaient être demandées était assez difficile à éclaircir. L'appui de M. Thiers, dont on connaissait le talent flexible, fut donc invoqué. Les éléments de l'affaire lui furent soumis par M. Desages, homme ins-

truit, appliqué, versé depuis longtemps dans la connaissance des choses diplomatiques, et qui avait, au ministère des relations extérieures, le gouvernement des bureaux. M. Thiers n'eut garde de s'abstenir. Le portefeuille des affaires étrangères le tentait, sans qu'il eût encore osé se l'avouer à lui-même; et le roi, qui avait des vues que nous exposerons plus loin, le roi se plaisait à lui dire : « Au moins vous savez, vous, votre « carte de géographie. » Le fait est que, dans la discussion provoquée par les interpellations de M. Isambert, M. Thiers occupa la tribune avec beaucoup d'éclat, et soutint contre MM. Isambert et Odilon-Barrot une lutte où M. de Rigny ne parut que dans un rôle secondaire et une attitude embarrassée. Les débats n'amenèrent aucune décision. Seulement, ils venaient de révéler dans M. Thiers des aptitudes toutes nouvelles. Ses amis s'empressèrent d'enfler son succès ; et M. de Rigny, que de tels éloges humiliaient, en conçut un dépit qu'aigrissait en lui le sentiment de son insuffisance.

Les passions de parti et les circonstances semblaient donc concourir à poser la candidature du duc de Broglie. Mais elle était repoussée par le roi et par M. Thiers. Le roi ne pouvait supporter l'idée de trouver sans cesse en face de lui un personnage sans souplesse. M. Thiers craignait la force que M. de Broglie allait apporter à M. Guizot dans le Conseil, il craignait qu'à côté de ces deux hommes sa part d'influence ne devînt trop petite. Il fallut essayer de diverses combinaisons. Des démarches furent faites auprès de M. Molé, qui ne se crut pas en état d'affronter les rancunes qu'éveillerait son avénement. Des pourparlers eurent lieu, qui avaient pour but de faire accepter un portefeuille à M. de Montalivet, dont le roi prisait le dévoûment, d'une façon toute particulière; mais M. de Montalivet tremblait d'avoir à prendre place dans un Cabinet qui, n'ayant pas pour membres MM. Thiers et Guizot, risquait de les avoir pour adversaires.

Au milieu de toutes ces tentatives, M. Thiers montrait le plus parfait détachement du pouvoir. Accepter le duc de Broglie pour collègue lui paraissait un inconvénient, un péril; il s'y refusait. Mais il s'offrait de se retirer, et il l'offrait avec une bonne grâce, avec des dehors d'insouciance, dont la sincérité était suspecte au roi. Les choses traînaient en longueur. Le 20 février, le maréchal Mortier avait donné sa démission de président du Conseil et de ministre de la guerre. Il était temps de prendre un parti. Afin de dissiper les ombrages de M. Thiers, on lui proposa un portefeuille pour M. Mignet, son meilleur ami. C'était lui donner deux voix dans le Cabinet. Mais M. Mignet préféra le calme de sa vie littéraire aux orages de la politique. Et ce refus blessa le roi. Car, en présence du pouvoir offert, c'est une supériorité que le dédain.

Pendant que tout cela se passait dans l'ombre qui protège d'ordinaire ces sortes d'intrigues, on se perdait, au dehors, en conjectures. La crise se prolongeant, la curiosité publique était devenue impérieuse ; la presse était aux écoutes ; la Chambre, échauffée par le tiers-parti, s'irritait d'un si long interrègne. Ce fut au milieu de cette agitation des esprits qu'arriva le 11 mars (1835), jour fixé pour les interpellations de M. de Sade, annoncées dès le 7. La séance fut très animée, très orageuse; mais les ministres, ainsi qu'on devait s'y attendre, éludèrent toute explication. Quelques paroles solennelles de MM. de Sade et Odilon-Barrot sur le discrédit dont des crises semblables frappaient le régime constitutionnel, une vigoureuse sortie de M. Mauguin contre le mystère dont le pouvoir s'enveloppait, des allusions pleines de sel et de bon goût dirigées par M. Garnier-Pagès contre le personnage auguste dont le nom n'était prononcé par personne, quoiqu'il fût dans la pensée de chacun, voilà tout ce que produisit la discussion.

Mais à l'accueil qui lui fut fait par la majorité, M. Thiers put juger du mécontentement qu'excitaient ses refus. Dans la matinée, une nouvelle tentative essayée auprès de lui par MM. Guizot et Duchâtel avait complètement échoué, et l'on blâmait généralement

cette obstination dont l'injure pesait sur un homme considérable. Car M. Thiers s'était donné bien de garde d'avouer le véritable motif de sa conduite. S'il se refusait à une combinaison dans laquelle sa place aurait été marquée à côté du duc de Broglie, c'était uniquement, disait-il, parce que M. de Broglie n'était populaire ni dans le pays ni dans les Chambres, et pouvait conséquemment créer au Cabinet qui accepterait sa présidence de trop nombreuses difficultés. Le prétexte était bien choisi, et l'impopularité de M. de Broglie incontestable. .

Il fallait un terme à une situation aussi singulière. M. Thiers était sorti de la séance du 11 mars, préoccupé, rêveur, et déjà ébranlé à demi. Le soir, les députés de la majorité se réunirent chez M. Fulchiron, et l'on y décida qu'on enverrait au ministre de l'intérieur une députation chargée de lui faire connaître que l'appui de la Chambre était acquis au duc de Broglie, devenu président du Conseil. Cette démarche mit fin à la crise. M. Thiers se rendit enfin; M. Delarue fut envoyé au maréchal Maison, ambassadeur en Russie, pour le rappeler, et lui offrir le portefeuille de la guerre, qu'on confia, par intérim, à M. de Rigny, dépossédé; le Cabinet, à la veille de se dissoudre, se raffermit sous la présidence de M. de Broglie, au grand déplaisir du roi; et la Cour, consternée, ne songea plus qu'aux moyens d'empoisonner les fruits d'une victoire qu'elle ne regardait pas comme définitive.

C'était, on s'en souvient, le rejet du traité des 25 millions qui avait fait sortir du Cabinet le duc de Broglie. Sa rentrée aux affaires tendait naturellement à remettre la question sur le tapis. Mais des circonstances funestes étaient venues compliquer singulièrement cette question, si délicate par elle-même et si épineuse. Aussi bien il s'y associait, disait-on, d'ignobles manœuvres d'agiotage, et mille bruits en couraient dans le public.

Aussitôt après le rejet, le roi s'était hâté de faire savoir à M. Livingston, ministre des Etats-Unis à Paris, que l'Amérique ne devait pas considérer comme définitif le vote de la Chambre des députés ; que le traité serait présenté de nouveau, et que son acceptation ultérieure ne pouvait être mise en doute; que la bourgeoisie ne consentirait jamais, pour le vain plaisir de persister dans son refus, à courir les chances d'une guerre fatale au commerce; que, quant à lui, roi des Français, il prenait, et en qualité de roi, et en qualité d'homme, l'engagement formel de mettre tout en œuvre pour obtenir la prompte exécution du traité. Un pareil langage était, pour M. Livingston, une indication très claire de la marche qu'il avait à suivre. Fort de l'assentiment personnel du roi, et convaincu, d'après ce qu'il entendait, que, pour avoir raison de la Chambre, il suffisait de l'effrayer, il en écrivit à son gouvernement et lui conseilla le langage de la menace.

Ainsi prévenu de l'attitude qu'il convenait de prendre, le président des Etats-Unis n'avait pas manqué de se livrer à des emportements injurieux pour la France, et il avait adresé au congrès, le 1er décembre (1834) un message où il s'exprimait en ces termes :

« Puisque la France, en violation des engagements pris par son ministre qui réside ici, a tellement ajourné ses résolutions, qu'elles ne seront probablement pas connues assez à temps pour être communiquées à ce congrès, je demande qu'une loi soit adoptée, autorisant des représailles sur les propriétés françaises, pour le cas où, dans la plus prochaine session des Chambres françaises, il ne serait pas voté de loi pour le paiement de la dette... Si le gouvernement français continuait à se refuser à un acte dont la justice est reconnue, et s'il voyait dans nos représailles l'occasion d'hostilités contre les États-Unis, il ne ferait qu'ajouter la violence à l'injustice, et il s'exposerait à la juste censure des nations civilisées et au jugement du ciel. »

Jamais la nation française, illustre et respectée entre toutes les nations du monde, n'avait été traitée avec un tel excès d'insolence. Le message du général Jackson ne fut pas plus tôt connu à Paris, qu'il y en-



Lecture de la brochure de M. Rœderer. (Page 756, col. 2.)

flamma les esprits d'indignation et de colère. Quoi ! c'était la menace et l'insulte à la bouche, c'était presque l'épée à la main, qu'on osait demander à la France le paiement d'une dette dont la légitimité n'était pas démontrée ! Que le gouvernement américain eût oublié si vite à quels généreux auxiliaires l'Amérique avait dû jadis la conquête de son indépendance et l'établissement de sa nationalité, il y avait lieu de s'en étonner ; mais qu'on ajoutât la provocation à l'ingratitude, et qu'on s'avisât de nous faire peur, et qu'on en vînt jusqu'à nous assigner à bref délai, cela était-il concevable ? La plupart des organes de l'opinion prirent feu, et l'on put croire un moment à l'imminence de la guerre.

Mais M. Livingston n'avait été que trop bien éclairé par ses entretiens avec le roi. Au-dessus de la nation frémissante et toute

pleine du désir de venger la dignité nationale, il y avait des hommes dont l'âme appartenait à l'amour du gain. C'étaient les mêmes qui avaient fait refuser la Belgique, à cause des mines d'Anzin et des draps d'Elbeuf ! Ils encombraient les avenues du pouvoir, ils formaient la majorité parlementaire, et ils allaient, une fois encore, courber l'honneur de la France sous le joug de leur égoïsme mercantile. On doit, néanmoins, reconnaître qu'un aussi honteux mouvement de peur et de recul n'emporta pas tous les membres de la majorité sans exception. Il y en eut qui, quoique approbateurs du traité, furent d'avis, avec M. Duvergier de Hauranne, que céder devant une menace serait une honte, une calamité publique. Malheureusement, leurs conseils se perdirent dans le tumulte des intérêts particuliers en émoi.

Quant aux ministres, partagés entre la crainte d'allumer la guerre et celle de laisser tomber trop bas le nom de la France, ils avaient pris le parti : 1° de demander de nouveau à la Chambre le crédit nécessaire au paiement de la dette américaine ; 2° de rappeler immédiatement M. Serrurier envoyé français aux Etats-Unis, et d'offrir ses passeports à M. Livingston, ministre américain à Paris. Les dépêches adressées à M. Serrurier se ressentirent de la double inquiétude qui assiégeait le ministère. Les termes en avaient été pesés avec une prudence minutieuse, et cependant ils n'étaient pas tout à fait dépourvus de fermeté. Le roi s'en alarma ; le ministère refusa de fléchir. Et alors, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'hommes graves, de personnages initiés, par leur position, aux plus secrets détails de la politique, il se passa des choses d'une nature étrange.

Sur le brick le d'*Assas*, qui portait en Amérique les dépêches du gouvernement français, un mystérieux émissaire s'embarqua. Il était chargé d'une mission particulière, indépendante des instructions ministérielles, et qui avait même pour but d'en détruire l'effet. On s'était bien gardé de mettre M. Serrurier dans la confidence. Aussi dut-il être extrêmement surpris de l'accueil fait par le gouvernement américain aux dépêches venues de France. Quelque émouvant que fût leur contenu, on les reçut avec une indifférence railleuse qui prouvait que, sous main, on venait d'être averti qu'il n'y avait pas à les prendre au sérieux. Et en effet, à dater de ce moment, les dispositions du gouvernement américain parurent notablement modifiées, comme s'il eût appris qu'il suffisait d'avoir fait étinceler de loin le glaive, et qu'il était bon de ne pas envenimer la querelle en poussant plus loin la menace.

Le congrès, sans désavouer les paroles du général Jackson, avait cru devoir attendre, pour s'y associer avec éclat, le résultat des efforts que ferait le roi des Français pour assurer la pleine et entière exécution du traité ; et tel avait été, en propres termes le langage tenu dans le Sénat par M. Clay, président du comité diplomatique. Après l'arrivée du brick le d'*Assas*, et malgré la réception outrageante faite par la multitude aux officiers français, malgré la couleur hostile adoptée par la presse américaine, le général Jackson se montra beaucoup moins disposé à tirer l'épée du fourreau. Changement d'attitude qui fut officiellement révélé à la France par une note de M. Livingston, qu'approuva, au nom du président des Etats-Unis, M. Forsith, secrétaire d'Etat de l'Union pour les affaires étrangères !

Il ne restait plus qu'à obtenir de la Chambre un vote si laborieusement préparé. Depuis longtemps déjà les journaux discutaient les titres de la créance américaine. Et il n'était pas jusqu'à son origine qui n'eût soulevé d'ardents débats. Car elle remontait à une époque éloignée et se liait à des circonstances enveloppées de nuages. On sait que, par décrets lancés de Berlin et de Milan, Napoléon, en 1806 et 1807, avait mis l'Angleterre au ban des Puissances maritimes, et frappé de confiscation tout navire convaincu d'avoir été en relation avec le gouvernement, le territoire ou le commerce

britannique. Les Américains prétendaient avoir souffert de l'application de ces décrets; ils avaient réclamé une indemnité, et un traité signé, en 1831, par M. Horace Sébastiani, la leur avait accordée, en la fixant à la somme de 25 millions, qu'il s'agissait maintenant de faire voter à la Chambre.

La polémique fut très vive. Les partisans du traité faisaient observer que la demande des Américains était juste; qu'admise en principe par l'Empire, elle avait été éludée, mais non repoussée par la Restauration; qu'en se montrant fidèle à des engagements sacrés, la France de 1830 s'élèverait dans l'estime du monde; qu'il n'y avait pas lieu à s'arrêter au langage hautain du général Jackson, ce langage ayant été désavoué par le congrès; que le traité de 1831 était un acte consommé, et que la nation française ne pouvait se dispenser de faire honneur à la signature de son roi; que ce traité, d'ailleurs, n'était pas sans compensation, puisque les Américains s'engageaient, de leur côté à se libérer d'une somme de 1,500,000 francs réclamée par la France: et qu'ils consentaient à admettre nos vins dans les ports de l'Union, à droits réduits pendant dix ans; qu'il y avait folie à perdre, pour une affaire d'argent, l'amitié d'un peuple généreux; que nos refus entraîneraient peut-être une guerre qui, sans parler du sang répandu, nous coûterait bien au-delà de la somme exigée; que, même en admettant une moins sombre hypothèse, nous fermerions à nos vins et à nos soieries un débouché important, et jetterions sur la place publique, à la disposition de l'émeute, une foule d'ouvriers sans travail et sans pain.

Aucune de ces raisons ne touchait les adversaires du traité. On mettait en avant la légitimité de la réclamation? Mais on considérait donc comme illégitimes les décrets impériaux qui en étaient la source? Or, les décrets de 1806 et 1807, plus particulièrement dirigés en 1810 contre l'Union, n'avaient-ils pas eu pour but de la contraindre à remplir des devoirs de neutralité que lui faisaient violer, et la soif de l'or, et une condescendance dont l'Angleterre ne pouvait jouir sans que la France eût droit d'en être offensée? Les décrets de 1806 et 1807 n'avaient-ils pas un caractère tout européen, dans leur tendance à purger l'Océan de la tyrannie du pavillon de Saint-Georges? Ne résumaient-ils pas la grande croisade que Napoléon avait entreprise pour reconquérir, au profit des nations civilisées, la liberté des mers? Et qu'étaient, après tout, ces pertes que les spéculateurs américains prétendaient avoir éprouvées, à côté des bénéfices énormes puisés dans une audacieuse violation des traités? Si l'empire n'avait pas refusé d'admettre en principe la créance américaine, c'est qu'on était en 1814; c'est que l'Empire, accablé, ne voulait pas multiplier le nombre de ses ennemis; c'est qu'enfin l'Amérique avait ce titre à la reconnaissance de Napoléon, qu'elle pesait alors sur l'Angleterre. Et quant à la Restauration, invinciblement retranchée dans ses fins de non-recevoir, n'avait-elle pas bien prouvé le cas qu'elle faisait des réclamations des États-Unis? Sans doute il était du devoir et de l'honneur d'un peuple de remplir ses engagements; mais le soin de sa dignité lui commandait impérieusement de ne pas payer ce qu'il ne devait pas, surtout lorsque, pour l'y contraindre, on lui montrait la pointe d'une épée. Et il n'était pas vrai que le congrès eût désavoué les insolentes paroles du président des États-Unis: le congrès s'était borné à ajourner l'expression de ses sentiments, dans l'espoir que le roi des Français l'emporterait sur la Chambre française. On osait citer le traité de 1831 comme ayant engagé la nation d'une manière irrévocable? Comme si ce traité lui-même n'était pas une atteinte cynique portée au principe fondamental du régime constitutionnel! Le droit du parlement avait-il été réservé? Non. La nation n'avait donc pas donné sa signature. Dire que les États-Unis, en échange des 25 millions qu'ils nous demandaient, ne refuseraient pas de nous payer 1 million 500 mille francs, c'était vraiment se moquer. La réduction de droits promise à nos vins constituait

un avantage réel; mais pourquoi ne rappelait-on pas à ce sujet, le traité par lequel la France avait cédé en 1803 la Louisiane aux États-Unis, et les stipulations consenties en notre faveur par l'article 8, et leur violation! Car, enfin, l'Amérique était notre débitrice, loin d'être notre créancière. Et en effet, sur la somme de 260 millions à laquelle la Louisiane fut estimée, 80 millions seulement nous avaient été payés par les États-Unis, de sorte que les avantages stipulés pour la France, et dont elle s'était vue indignement frustrée, représentaient une somme de 180 millions; il nous était loisible d'en réclamer, à notre tour, le remboursement. La guerre! on ne devait pas la désirer; mais il n'était pas dans les habitudes du peuple français de la craindre, et c'est par la lâcheté qu'on l'attire. Le marché américain! Un peuple aussi intelligent en affaires que celui des États-Unis n'aurait garde de repousser nos produits, sachant bien que par là il avilirait les siens. L'émeute! Si, pour la déchaîner dans nos villes, l'étranger n'avait qu'à nous infliger l'humiliation de ses exigences injustes ou de ses menaces, nous serions le plus misérable et le dernier des peuples.

Tels furent, en substance, les arguments présentés de part et d'autre, soit dans la presse, soit dans la chambre des députés, où la discussion s'ouvrit le 9 avril (1835). Elle donna lieu, entre le duc de Fitz-James et M. Thiers, à une joûte oratoire d'un grand éclat. Soutenu avec chaleur par MM. de Broglie, président du Conseil, Ducos, Tesnières, Jay, Anisson, de Tracy, Dumon, de Lamartine, Réalier-Dumas, le projet fut attaqué puissamment par MM. Desabes, Glaiz-Bizoin, Charamaule, Lacrosse, Auguis, Isambert, Mauguin. Mais nul ne lui porta des coups plus terribles que M. Berryer. Il nous semble le voir encore, tantôt penché sur la tribune et les deux bras étendus sur l'assemblée, il forçait ses adversaires à subir la domination de sa parole; tantôt saisissant d'une main les documents fournis à l'appui du traité, et de l'autre marquant, pour ainsi dire sur le marbre, chaque erreur de chiffres, chaque mensonge d'appréciation, chaque double-emploi, il faisait passer devant les yeux de l'assistance éblouie je ne sais quelle arithmétique vivante. Jamais Mirabeau, fulminant contre la banqueroute, n'avait paru plus véhément, plus indigné, et n'avait exercé d'une façon plus souveraine le pouvoir de l'éloquence. Tout fut inutile. Le 18 avril (1735), 289 voix contre 137 votaient l'adoption du traité. Il fut adopté aussi, deux mois après, par la Chambre des pairs, malgré les énergiques attaques du duc de Noailles. La gravité du vote, en ce qui concernait l'honneur de la France, ne se trouvait atténuée que par un amendement de MM. Valazé et Legrand, lequel avait prévalu, et portait qu'il ne serait fait aucun paiement, que lorsque le gouvernement français aurait reçu des explications suffisantes sur le message du président Jackson.



XLI

Procès d'avril. — La Chambre des pairs constituée en Cour de justice. — Congrès républicain convoqué à Paris. — Luttes intellectuelles dans l'intérieur des prisons. — Réunions des défenseurs; leur physionomie. — Visite à M. Pasquier. — Droit de libre défense violé; protestation du barreau de Paris et de la plupart des barreaux de France — Sympathies qu'excitent les détenus. — Dissidence entre ceux de Paris et ceux de Lyon. — Entrevue à Sainte-Pélagie des deux comités de défense; ses résultats. — Vifs débats entre la majorité des défenseurs et M. Jules Favre. — MM. Jules Favre, Michel (de Bourges) et Dupont. — Ouverture des débats devant la Cour des pairs. — Protestations des accusés; scènes étranges. — Le jugement sur pièces proposé. — Lettre des défenseurs. — La Chambre engagée dans la lutte; MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau incriminés. — Portrait de M. de Cormenin. — Débats parlementaires. — M. Audry de Puyraveau livré à la Cour des pairs par la Chambre élective; son attitude. — Division dans le camp des défenseurs; MM. Dupont et Armand Carrel. — Procès des défenseurs; son caractère; incidents; discours de MM. Trélat et Michel (de Bourges); condamnations. — La Chambre des pairs s'abandonnant à toutes les conséquences de l'arbitraire; arrêt de disjonction; évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie. — Continuation du procès des accusés d'avril. — Révélations poignantes. — Plaidorie de M. Jules Favre. — Condamnations des accusés des diverses catégories. — Le parti républicain.

Lorsqu'un gouvernement a le désir et le pouvoir de tout oser, s'il parle de justice en ne suivant que les inspirations de sa haine, et s'il invoque la sainteté des lois en les foulant aux pieds, il y a dans le mensonge d'une telle attitude quelque chose qui attriste la conscience des gens de bien. Et pourtant, l'homme d'État qui aime le peuple y puise un sujet d'orgueil et d'espérance. Car, c'est un hommage profond rendu à la liberté, que cette pusillanimité de la force; et il est beau de voir les victorieux mentir au sentiment de leur propre triomphe, et manquer, même devant la certitude de leur impunité, du courage de leur violence.

C'était sur une simple ordonnance du roi que la Chambre des pairs, saisie du procès d'avril, s'était constituée en cour de justice.

Or, la Charte avait été violée par là de la manière la plus audacieuse. La Charte avait dit, en effet : « *Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.* » Et comme pour enlever d'avance à la tyrannie la ressource des interprétations perfides, les législateurs avaient ajouté : « *Il ne pourra en conséquence être créé des commissions et tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.* » Qu'imaginer de plus formel?

Il est vrai qu'une exception au principe se trouvait consacrée dans l'article 28, ainsi conçu : « La Chambre des pairs connaît des « crimes de haute trahison et des attentats « à la sûreté de l'État qui seront (QUI SERONT) « définis par la loi. » Mais cette loi qui devait définir l'attentat, et sans laquelle l'article 28 était comme non-avenu, cette loi n'avait pas encore été faite. La haute juridiction de la Chambre des pairs ne pouvait donc entrer en exercice que par un cynique renversement des lois fondamentales du royaume.

A ce raisonnement, appuyé sur des textes positifs et confirmé d'ailleurs par un arrêt mémorable [1], il n'y avait absolument rien à

1. En 1815, M. de Lavalette avait été condamné à mort par la Cour d'assises du département de la Seine. Il se pourvut en cassation, se fondant, en son pourvoi, sur l'incompétence de la Cour d'assises, et prétendant que, vu les hautes fonctions dont on l'accusait d'avoir abusé *contre la sûreté de l'État*, il devait, aux termes de la Charte, être jugé par les pairs du royaume.

Voici le dispositif de l'arrêt par lequel la Cour de cassation rejeta le pourvoi de M. de Lavalette, le 15 décembre 1815 :

« Attendu que le demandeur a été mis en accusation et renvoyé devant la Cour d'assises de la Seine comme complice d'un attentat contre la sûreté de l'État; que l'article 33 (devenu l'article 28 de la Charte de 1830) de la Charte constitutionnelle n'attribue pas à la Chambre des Pairs indistinctement la connaissance de tous les attentats contre la sûreté de l'État; qu'il restreint cette attribution aux attentats contre la sûreté de l'État *qui seront définis par la*

opposer. La Chambre des pairs, cependant, ne craignit pas de passer outre. En vain M. Dubouchage protesta-t-il noblement contre une aussi flagrante usurpation, la pairie proclama sa compétence [1], après avoir prêté une oreille complaisante aux sophismes de MM. de Broglie, Portalis et Séguier, sophismes si pitoyables, que nous nous abstiendrons de les reproduire.

Ce fut le 6 février 1835 que les membres de la Cour libellèrent et signèrent, au nombre de 132, l'arrêt de mise en accusation. Cet arrêt déclarait connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Marseille, à Besançon, à Arbois, à Châlons, à Épinal, à Lunéville et dans l'Isère; il déclarait, à l'égard de tous ces faits, la Cour des pairs compétente; il ordonnait la mise en liberté de ceux des accusés que l'instruction n'avait pas trouvés coupables; il ordonnait la mise en accusation des autres, et laissait au président de la Cour le soin de fixer ultérieurement le jour de l'ouverture des débats [2], La Cour fit ensuite distribuer le rapport de M. Girod (de l'Ain) aux accusés, aux députés, aux membres du conseil d'État; et le procureur-général, M. Martin (du Nord), se mit à rédiger un acte d'accusation qui ne pouvait être et ne fut qu'un résumé brutal du rapport de M. Girod (de l'Ain).

Pendant que leurs ennemis se préparaient ainsi à les anéantir, les accusés parisiens, détenus à Sainte-Pélagie, attendaient avec impatience le moment de prouver, à la face de tous, la supériorité de leurs doctrines. Leur première pensée avait été de profiter de l'occasion pour tenir, au sein même de la Chambre des pairs, de véritables assises républicaines. « Il ne s'agit pas pour nous, s'étaient-ils dit, d'un procès judiciaire à soutenir, il s'agit d'une victoire politique à remporter. Ce ne sont pas nos têtes que nous avons à défendre, ce sont nos idées. Apprenons au monde quelle foi est la nôtre et pour quels principes il nous a plu de jouer cette formidable partie. Qu'importe que nos ennemis aient vaincu par le glaive et puissent compléter leur succès par l'échafaud? Nous serons les vainqueurs, s'il reste démontré que de notre côté se trouvaient la vérité, l'amour du peuple et la justice. » C'était là un noble et grand dessein. Pour le réaliser, les prisonniers résolurent de convoquer à Paris, des divers points de la France, tous les hommes qui, par leur talent, leurs vertus, leur renommée, leurs services, étaient en état de défendre et de représenter dignement le parti républicain.

Mais il était à craindre, si l'on s'en fiait aux caprices des inspirations personnelles, que la défense ne fît éclater des dissidences fâcheuses et ne s'égarât dans la confusion des systèmes. Les accusés cherchèrent à prévenir ce danger en formant parmi eux, pour poser des jalons à la défense et lui imprimer un caractère d'ensemble, un comité qui se composa de MM. Godefroi Cavaignac, Guinard, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilman, Granger et Pichonnier. Ils écrivirent ensuite à leurs co-accusés de Lyon, pour les engager à choisir, de leur cô-

loi; qu'aucune loi n'a encore déterminé ceux des attentats qui, conformément à cet article de la Charte, doivent être soumis à la Chambre des Pairs ; qu'ils demeurent donc encore dans le droit commun, et que la Cour d'assises de la Seine a été compétente pour instruire et prononcer sur l'accusation intentée contre le demandeur ;

« La Cour rejette le pourvoi. »

Il est inutile de remarquer que ce qui était vrai en 1815, à l'égard de M. de Lavalette, l'était en 1834 à l'égard des accusés d'avril, la législation étant la même aux deux époques.

1. Voir aux documents historiques.

2. La Cour des pairs avait été saisie, par ordonnance du Roi, des attentats commis à Lyon et à Paris, et elle s'était saisie elle-même, par plusieurs arrêts de connexité, des attentats commis sur d'autres points du royaume ; mais à l'égard du complot de Lunéville, il n'en avait pas été de même. La Cour se trouvant absente, lorsque ce complot fut connu, la commission d'instruction s'en était saisie elle-même et sans y être autorisée par un arrêt de connexité. Il y avait donc lieu sur la légalité de cette conduite à une délibération particulière. La commission eut pour elle l'immense majorité des pairs. Ceux dont le vote la condamna furent MM. Bérenger, de Flahaut, d'Authouard, de Sesmaisons, Latour-Dupin, Montauban, Lanjuinais, Dubouchage, de Biron et de Vogué.

Pour ce qui est de la compétence de la Cour relativement aux affaires dont elle avait été saisie par ordonnance du Roi ou dont elle s'était saisie par des arrêts de connexité, le résultat du vote ne donna que cinq voix pour la négative. Ce furent celles de MM. Dubouchage, de Biron, de Sesmaisons, Lanjuinais et de Vogué. Les noms de ces cinq pairs de France méritent ici d'être transcrits. La reconnaissance de l'histoire leur est due.

Quant aux votants affirmatifs, voir aux documents historiques.

té, des défenseurs, et à instituer, eux aussi, un comité de défense, démarche à laquelle les accusés lyonnais répondirent par la nomination de MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Thiphaine et Caussidière.

Alors, on vit ces hommes sur qui pesait la menace d'un arrêt terrible, s'élever soudain au-dessus du péril et de leurs passions, pour se livrer à l'étude des plus arides problèmes. Le comité de défense parisien avait commencé par distribuer entre les membres les plus capables du parti les principales branches de la science de gouverner, assignant à l'un la partie philosophique et religieuse, à l'autre la partie administrative, à celui-ci l'économie politique, à celui-là les arts. Ce fut, pour tous, le sujet des plus courageuses méditations, des recherches les plus passionnées. Mais tous, dans cette course intellectuelle, n'étaient pas appelés à fournir la même carrière. Des dissidences théoriques se manifestèrent entre MM. Godefroi Cavaignac, Guinard, Armant Marrast, d'une part; et, de l'autre, MM. Landolphe, Lebon, Vignerte. Des discussions brûlantes s'élevèrent. Par le corps, les captifs appartenaient au geôlier; mais, d'un vol indomptable et libre, leur esprit parcourait le domaine, sans limites, de la pensée. Du fond de leurs cachots, ils s'inquiétaient de l'avenir des peuples, ils s'entretenaient avec Dieu; et placés sur la route de l'échafaud, ils s'exaltaient, ils s'enivraient d'espérance, comme s'ils eussent marché à la conquête du monde. Spectacle touchant et singulier, dont il convient de garder le souvenir à jamais!

Que des préoccupations sans grandeur se soient mêlées à ce mouvement; que l'émulation ait quelquefois fait place à des rivalités frivoles ou haineuses; que des esprits trop faibles pour s'élever impunément, se soient perdus dans le pays des rêves, on ne peut le nier; mais ces résultats, trop inévitables, des infirmités de la nature humaine, ne suffisent pas pour enlever au fait général que nous venons de signaler ce qu'il présente de solennel et d'imposant.

Au reste, si l'agitation intellectuelle du parti républicain était vive dans l'intérieur de Sainte-Pélagie, elle l'était bien plus encore au-dehors. Car les membres du congrès convoqué par les accusés dans la capitale, y étaient accourus de toutes parts; et, à mesure qu'ils arrivaient, les questions à résoudre leur étaient soumises, de sorte que le cercle des dissidences allait s'élargissant de jour en jour. Quoique sincèrement attachés à la cause de la république, quelques-uns s'en effrayèrent. Ce furent ceux qui avaient dans l'esprit plus de netteté que de hardiesse, ou ceux qui n'avaient pas une assez longue habitude des partis pour comprendre que la difficulté de les conduire en les disciplinant est toujours moins grande en réalité qu'en apparence. Il faut, au surplus, le reconnaître: les réunions des défenseurs avaient une physionomie bizarre. Composées d'hommes qui, pour la plupart, ne se connaissaient que de réputation ou même ne se connaissaient pas, elles rapprochaient, avant d'avoir trouvé le lien qui les devait unir, les éléments les plus hétérogènes : la fermeté réfléchie des hommes du nord et la fougue des méridionaux. On y délibérait un peu confusément ; la vanité de quelques-uns y éclatait en prétentions bruyantes ; souvent les plus emportés dominaient le débat et couvraient du bruit de leurs motions les voix les plus respectables. Il arriva donc qu'un profond sentiment d'inquiétude et de trouble s'empara d'un certain nombre de défenseurs, et entre autres, de MM. Jules Favre, Saint-Romme, Ledru-Rollin. S'exagérant le mauvais côté du drame joué sous leurs yeux, ils crurent toucher au chaos, et ils firent tous leurs efforts pour ramener aux proportions d'un procès judiciaire, ce qui, dans l'opinion de l'immense majorité des défenseurs, devait avoir la portée d'une lutte politique.

Cependant, le jour décisif approchait. Les accusés lyonnais avaient été transférés de Lyon à Paris, où la conciergerie leur était donnée pour prison, tandis qu'on renfermait à l'Abbaye les accusés de Lunéville. Le gouvernement n'ignorait pas dans quel champ-clos les républicains prétendaient

l'attirer. Apès avoir accumulé fautes sur fautes et scandales sur scandales, pour agrandir outre mesure sa victoire et frapper dans les accusés l'ensemble du parti républicain, il se sentit tout-à-coup glacé d'effroi à l'aspect de ce parti s'avançant en masse pour soutenir le combat. Le 20 Mars (1835), M. Pasquier, président de la Cour des pairs, décida que des avocats d'office seraient imposés aux accusés, et le lendemain M. Félix Faure se rendit à Ste-Pélagie, où il signifia cette décision aux captifs, pris séparément. Ainsi l'on en était venu à violer le droit de défense, ce droit que, dans des sociétés en décadence, avaient respecté des tyrans !

Les accusés protestérent avec énergie, et ils écrivirent aux avocats nommés d'office par M. Pasquier: « Jugez vous-mêmes, Messieurs, « si votre dignité, si celle de l'ordre auquel « vous appartenez, peuvent vous permettre « de vous imposer aux accusés malgré eux, et « de vous rendre complices, d'une iniquité judiciaire sans exemple et des passions d'un « ennemi sans pudeur. » Ils avaient en même temps choisi trois de leurs camarades, MM. Armand Marrast, Lebon et Landolphe, pour aller demander compte à M. Pasquier d'une persécution toute nouvelle même dans les fastes de l'abitraire. L'entrevue fut étrange. Armé d'une froide politesse, M. Pasquier fit aux trois républcains, lorsqu'ils entrèrent, un salut d'homme de Cour. Ceux-ci s'inclinèrent à peine ; et ils s'avançaient, l'œil fier, l'indignation peinte sur le visage, lorsque M. Pasquier se jeta le premier dans son fauteuil, leur faisant signe ensuite de s'asseoir. Ils sourirent de ce puéril dépit, et s'exprimèrent d'un ton bref. Ils avaient reçu mission non pas de faire revenir le président de la Cour des pairs sur une mesure qu'ils savaient bien irrévocable, mais de lui dire les sentiments qu'elle éveillait en eux. Aussi parlèrent-ils le langage de la menace, d'autant plus agressifs et intraitables, qu'ils étaient les plus faibles et que leurs ennemis disposaient du bourreau. L'entretien terminé, ils se levèrent si brusquement que l'un d'eux, M. Landolphe, se heurta presque à un homme collé derrière la porte et qui n'avait pas eu le temps de se retirer. Cet écouteur indiscret était M. Decazes.

Les avocats nommés d'office par M. Pasquier ayant unanimement résolu de ne point optempérer à des réquisitions qui tendaient à déshonorer leur ministère, le *Moniteur* publia, le 30 mars (1835), une ordonnance qui investissait la Cour des pairs et son président, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux Cours d'assises et aux présidents de ces Cours.

Tels sont les entraînements de l'arbitraire ! Une fois lancé dans cette voie fatale, un pouvoir essaierait en vain de se modérer, il faut qu'il avance toujours, dût-il voir, à chaque pas, se creuser autour de lui un nouvel abîme. Les accusés écrivirent au barreau de Paris:

« On ne nous oppose plus seulement le pouvoir discrétionnaire d'une cour spéciale; c'est le bon plaisir qui statue, par disposition rétroactive, sur des questions judiciaires. Ainsi, ce n'est pas assez que nous soyons soumis à tous les caprices d'un tribunal exceptionnel, sans appel, sans contrôle. Si le mépris de toutes les lois ne lui suffit pas pour nous enlever jusqu'à notre dernière garantie, une ordonnance intervient, l'arbitraire s'ajoute à l'arbitraire, toutes les iniquités se liguent. La politique, disent effrontément nos ennemis, ne doit pas manquer à la justice. Nous ne manquerons pas, nous, à notre devoir, et nous vous demandons, Messieurs, de remplir le vôtre avec la fermeté qui convient à votre profession, avec la promptitude que les circonstances exigent. »

A d'aussi mâles accents, tout le barreau s'émut. Il n'y eut qu'un cri, parmi les avocats sur l'illégalité de l'ordonnance du 30 mars. Le 6 avril (1835), le conseil de l'ordre s'assemble extraordinairement, et une commission composée de MM. Philippe Dupin, bâtonnier de l'ordre, Parquin et Odilon Barrot, rédige une délibération dont voici les conclusions:

« Sans se préoccuper de l'illégalité de l'ordonnance, sans examiner si le mandat qui leur est donné est obligatoire, les avocats doivent persister à déclarer qu'un appel à leur humanité, à l'accom-



Expulsion de Lagrange (Page 777, col. 1.)

plissement des devoirs de leur profession, ne leur sera jamais adressé en vain ; que toujours si les accusés y consentent ou rétractent leur refus, ils seront prêts à payer leur tribut au malheur. Mais si les accusés persistent dans leur résistance, il est impossible d'engager avec eux une lutte sans convenance et sans dignité.

« Dans ces circonstances, le conseil, procédant par forme de simple avis, estime que le parti le plus convenable à prendre par les avocats est de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, écrire à M. le président de la Cour des pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déférée, mais que la résolution des accusés leur fait un devoir de s'abstenir. »

Suivaient les signatures de MM. Philippe Dupin, *bâtonnier*; Archambault, doyen; Parquin, Mauguin, Thévenin, Couture, Colmet-d'Aage, Gaubert, Hennequin, Berryer fils, Gaudry, Lavaux, Delangle, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Crousse, Paillet, Odilon Barrot, Leroy et Frédérich, *membres du conseil*.

Le même jour le barreau rouennais délibérait, contre l'ordonnance du 30 mars, une protestation, qui parut avec les signatures de MM. Sénard, *bâtonnier*, et Desseaux, *secrétaire*. Elle ne différait de celle qui précède qu'en ce que les conclusions en étaient plus précises encore et les termes plus énergiques.

L'exemple donné par les barreaux de Paris et de Rouen, fut suivi par presque tous les barreaux de France. On s'indigna, on protesta de toutes parts. De leur côté, les procureurs généraux, tant à Rouen qu'à Paris, fulminèrent contre l'ordre des avocats, et en appelèrent aux Cours royales

des décisions par lesquelles l'ordonnance du 30 mars était virtuellement annulée. Jamais pareil élan ne s'était manifesté au sein de la société; jamais anarchie pareille ne s'était produite au sein du pouvoir. En séance secrète, la Cour des pairs se raffermit dans sa résolution d'enlever aux accusés les défenseurs de leur choix; mais elle décida qu'elle ne *contraindrait* personne à plaider d'office, n'osant entrer en lutte avec le corps des avocats. C'était l'excès de la violence combiné avec l'excès de la peur.

Et comment peindre, maintenant, l'effet que produisaient sur les esprits tant de surprenantes complications? Le nom des accusés volait de bouche en bouche; on s'intéressait à leurs périls; on glorifiait leur constance; on se demandait avec anxiété jusqu'où ils pousseraient l'audace des résolutions prises. Dans les salons mêmes où leurs doctrines n'étaient pas admises, leur intrépidité touchait le cœur des femmes; prisonniers, ils gouvernaient irrésistiblement l'opinion; absents, ils vivaient dans toutes les pensées. Pourquoi s'en étonner? Ils avaient pour eux, chez une nation généreuse, toutes les sortes de puissance : le courage, la défaite et le malheur. Époque orageuse et pourtant regrettable! Comme le sang bouillonnait alors avec force dans nos veines! comme nous nous sentions vivre! comme elle était bien ce que Dieu l'a faite, cette nation française qui périra sans doute le jour où lui manqueront tout à fait les émotions élevées! Les politiques à courte vue s'alarment de l'ardeur des sociétés : ils ont raison; il faut être fort pour diriger la force. Et voilà pourquoi les hommes d'état médiocres s'attachent à énerver un peuple. Ils le font à leur taille, parce qu'autrement ils ne le pourraient conduire. Ce n'est pas ainsi qu'agissent les hommes de génie. Ceux-là ne s'étudient point à éteindre les passions d'un grand peuple; car ils ont à les féconder, et ils savent que l'engourdissement est la dernière maladie d'une société qui s'en va.

Privés de la faculté de se défendre selon leur désir et selon leur droit, les accusés détenus à Sainte-Pélagie avaient résolu de ne plus opposer à leurs juges que le silence et le dédain. « Vous nous condamnerez, mais « vous ne nous jugerez pas », avaient dit à M. Pasquier, en le quittant, MM. Lebon, Marrast et Landolphe. Il s'agissait pour les accusés de tenir parole, et de se borner à ennoblir la position de victimes que leur faisaient des inimitiés sans grandeur.

Malheureusement, il n'y avait pas unanimité de vues entre les accusés des diverses catégories.

Les Parisiens, d'accord en cela avec les sous-officiers de Lunéville, pensaient que, la force l'emportant sur la justice, il y avait devoir de s'abstenir; qu'une protestation muette était préférable à une défense mutilée; que, puisque la Cour des pairs osait prétendre aux bénéfices de l'arbitraire, il fallait lui en laisser les embarras et l'odieux; qu'il importait, en un mot, d'arracher au parti du gouvernement ce masque de légalité dont il avait un moment voulu couvrir ses vengeances.

Les Lyonnais envisageaient la situation sous un autre aspect. Ne pas se défendre, c'était perdre l'occasion de lire à la France attentive une des pages les plus mémorables de l'histoire de Lyon : pouvait-on s'y résoudre? Les hommes qui, comme Lagrange, avaient immortalisé la résistance par leur modération et leur courage, faisaient-ils donc si peu d'honneur au parti qu'on pût taire sans inconvénient ce qu'ils avaient été et ce qu'ils avaient fait? D'ailleurs, l'insurrection lyonnaise était calomniée; et il convenait que la vérité fût enfin connue, il convenait que la France apprît comment la lutte s'était engagée, et quelles manœuvres en avaient prolongé la durée funeste, et par quels massacres des soldats égarés avaient souillé la victoire.

Ce dissentiment ne pouvait tomber qu'autant qu'on aurait fourni aux divers accusés le moyen de se voir les uns les autres, de discuter, de se concerter. Ceux de Paris demandèrent donc qu'on transférât à Sainte-Pélagie, où ils étaient eux-mêmes détenus,

leurs camarades de Lunéville, qu'on avait renfermés à l'Abbaye, et leurs camarades de Lyon, déposés à la Conciergerie. Rien de plus juste. La demande fut, néanmoins, repoussée. Alors, les prévenus de Paris adressèrent au procureur-général une lettre où leurs griefs étaient résumés d'une manière saisissante :

« Vous ne voulez pas plus de la défense que vous ne voulez de la vérité.

« Ainsi, vous avez mis une année entière à compliquer votre accusation, et nous avons reçu seulement il y a quelques jours le volume de la procédure qui nous concerne.

« Ainsi, vous avez accusé tout notre passé, tous les actes du parti républicain, et vous prétendez nous interdire le choix de nos défenseurs ; vous voulez nous condamner à les prendre parmi les avocats, connus ou non, qu'ils aient ou non notre confiance. Ce qui est permis à tout citoyen, pour la plus mince affaire de police correctionnelle, vous l'interdisez à des hommes que vous introduisez devant une Cour exceptionnelle et qui sont sous le coup d'accusations capitales !

« Ainsi, nous demandons des témoins à décharge, et vous nous mettez dans l'impossibilité de les faire assigner !

« Ainsi, nous sommes incriminés pour avoir créé un vaste complot qui embrasse Paris, Lyon, Châlons, Arbois, Marseille, Epinal, Lunéville, et nous n'avons pu encore nous mettre en rapport avec nos co-accusés, et nous touchons à l'ouverture des débats sans avoir pu organiser une défense commune, pour répondre à une accusation commune ! »

Une entrevue d'un jour entre les deux comités de défense de Paris et de Lyon fut tout ce que les accusés obtinrent. Elle eut lieu à Sainte-Pélagie, le 18 avril (1835), et les dissentiments que nous venons de signaler s'y produisirent avec éclat. En soutenant que les débats devaient être acceptés, même avec des avocats d'office, les Lyonnais paraissaient plaider la cause de leur ville plutôt que celle du parti tout entier, ce qui leur donnait, dans la discussion, un désavantage marqué. Pour faire prévaloir leur opinion, les Parisiens n'eurent qu'à en appeler à ces inspirations du dévoûment qu'en présence de certains hommes on n'invoque jamais en vain. Il fut arrêté que les prisonniers se conformeraient unanimement à ce qui aurait été décidé dans la réunion des défenseurs, et la déclaration suivante fut, en attendant, rédigée par un membre du comité de défense de Paris :

« Informés que M. le Président de la Cour des pairs a l'intention de leur refuser pour défenseurs des hommes pris en dehors de l'ordre des avocats, les deux comités de défense de Lyon et de Paris protestent ensemble et unanimement contre toute violation de la libre défense ; ils déclarent que leur résolution formelle est de se présenter devant la Cour des pairs, accompagnés des défenseurs de leur choix, appuyés qu'ils sont, non seulement par les principes communs aux hommes de tous les partis, mais encore par l'opinion de tous les barreaux, qui comprennent comme eux le droit accordé à tout accusé de se faire défendre par des hommes qui aient toute sa confiance. »

Il n'était pas dit précisément, dans cette déclaration, que les accusés, en l'absence des défenseurs de leur choix, refuseraient unanimement les débats ; mais la conséquence était forcée. Un des membres du comité lyonnais, M. Caussidière, fit quelques difficultés pour signer, craignant qu'on ne s'engageât au-delà de ce qui était convenable. Mais, pressé par ses camarades, il céda ; et la déclaration fut publiée, avec les signatures de MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tiphaine, Caussidière, membres du comité lyonnais ; et Chilman, Granger, Vignerte, Landolphe, Pichonnier, Rozière, Lebon, Guinard, Armand Marrast, membres du comité parisien.

Les défenseurs, dont, la veille même, les journaux avaient fait connaître les noms[1], se réunirent ensuite pour résoudre définitivement la question qui s'était trouvée posée entre les accusés de Paris et ceux de Lyon. L'avis de l'immense majorité fut qu'on ne devait pas accepter les débats, si la défense n'était pas entièrement libre. L'opinion contraire était spécialement représentée par MM. Ledru-Rollin, Saint-Romme, et, surtout, Jules Favre, qui mit à la soutenir une

1. Voir aux documents historiques.

persistance invincible. Armand Carrel, après s'être associé aux sentiments de M. Jules Favre, avait fini par l'abandonner pour s'unir à la majorité. Celui-ci ne se découragea point. Il représentait que, si chaque accusé consentait à se défendre par lui-même et par un avocat, on arriverait inévitablement à rendre le procès impossible, le nombre des prévenus étant tellement considérable, que la plupart des juges seraient mis hors de combat avant la fin des plaidoiries, chargés qu'ils étaient d'ans et d'infirmités. C'était raisonner juste, s'il ne se fût agi que de soustraire à la condamnation les accusés qu'elle menaçait; mais la question avait été placée plus haut : c'était le parti républicain qui, comme parti, voulait entrer dans la lice. Et voilà ce que M. Jules Favre ne comprenait pas assez. Il objectait aussi sa qualité d'avocat et les devoirs que lui imposait une aussi sainte mission. Il ne voulait pas, pour faire réussir des combinaisons de parti, dont l'avantage lui semblait controversable, manquer à l'appel des accusés auxquels il plairait de lui confier les intérêts de leur liberté ou de leur vie.

La défiance est le caractère distinctif des partis en lutte, et ils supposent volontiers le mal. Bien que l'opinion de M. Jules Favre se pût expliquer par des motifs très honorables, les plus ardents la condamnèrent comme puisée aux sources de l'égoïsme et de l'amour-propre. Membre du barreau de Lyon, où il s'était fait remarquer, jeune encore, par une intelligence d'élite et un talent d'élocution incomparable, M. Jules Favre fut accusé de n'être venu chercher à Paris qu'un théâtre plus digne de ses facultés brillantes, et Armand Carrel, qu'il avait eu d'abord pour allié, s'emporta jusqu'à lui adresser ces amères paroles : « Eh bien ! Monsieur, puisque vous persistez, nous ferons de tout ceci une simple affaire correctionnelle. »

Il ne restait plus qu'à envoyer des commissaires aux accusés de Lyon, pour leur apprendre le résultat de la délibération des défenseurs. L'assemblé nomma M. Jules Favre et deux de ses adversaires : MM. Michel (de Bourges) et Dupont. On ne pouvait lui opposer de plus rudes jouteurs.

Doué d'une éloquence sauvage qui se mariait en lui à une grande pénétration, M. Michel (de Bourges) possédait tout d'un tribun : l'accent, le geste, le regard, les inspirations soudaines, les apostrophes véhémentes et imprévues.

Quant à M. Dupont, sa voix avait sur les républicains une irrésistible autorité; et sur ceux du parti contraire, elle était souvent d'un effet terrible. Partisan de toutes les mesures qui demandaient beaucoup de générosité et de courage, nul mieux que lui ne savait les faire triompher par la logique, par l'ironie, par l'invective, par l'emportement. On redoutait son mépris; et la brutalité même de sa parole était toujours applaudie, tant il y avait dans le sentiment qui l'inspirait d'intrépidité, d'abnégation et de noblesse !

On touchait au 5 mai (1835), jour fixé pour l'ouverture des débats; et, de leurs prisons respectives, les accusés des différentes catégories venaient d'être transférés dans la prison du Luxembourg, plus voisine du lieu où ils devaient être jugés. Le 4 mai, MM. Dupont, Michel (de Bourges) et Favre se rendirent dans le quartier assigné aux Lyonnais; et là les deux premiers exposèrent, sous la présidence de M. Baune, ce que la réunion des défenseurs avait décidé; mais, comme ils s'étendaient sur les motifs qui justifiaient la décision, M. Jules Favre s'empressa de la combattre, déclarant qu'au surplus elle n'avait rien d'obligatoire, et que pour son compte, il s'offrait à ceux qui jugeraient à propos de se défendre. Il en résulta une scène d'une violence extraordinaire. M. Michel (de Bourges) s'y montra au dernier point passionné, agressif; et l'intervention de M. Baune fut nécessaire pour mettre fin à cette querelle, bien concevable dans un moment où chacun vivait d'une vie brûlante et sans repos.

Le 5 mai était arrivé. L'arène allait s'ouvrir. Réunis chez M. Auguste Blanqui, les

défenseurs y attendaient avec anxiété le commencement d'une lutte dont nul ne pouvait prévoir l'issue. Tout-à-coup M. Jules Favre se présente. Accueilli par une rumeur de mécontentement et de colère, il obtient pourtant la parole. Mais à peine a-t-il annoncé sa résolution de paraître comme avocat devant la Cour des pairs et d'y plaider la cause de ses clients, qu'un effroyable tumulte s'élève. Des cris accusateurs partent de tous les points de la salle. M. Michel (de Bourges) s'élance vers l'orateur lyonnais qu'il interpelle d'une voix tonnante. Ne voulant pas céder, il fallait que M. Jules Favre sortît de l'assemblée : il se retire, en effet, laissant après lui une longue agitation.

Cependant, les abords du palais du Luxembourg se trouvaient encombrés, dès le matin, par la multitude. La permission d'assister aux débats avait été inhumainement refusée aux parents des accusés; et pâles, indignés, on les voyait se presser aux portes. Dans le jardin du Luxembourg, les baïonnettes brillaient au milieu des orangers et des fleurs. Les troupes consignées dans les casernes, les paquets de cartouches distribués aux soldats de service, les quatre magasins de munitions établis dans le jardin du Luxembourg, l'absence de la garde nationale sur le théâtre des troubles prévus, tout cela disait assez quelles terreurs assiégeaient le gouvernement, et à quelles mains il comptait, en cas de péril, confier ses destinées.

Les juges tremblaient, eux aussi. Soit excès de frayeur, soit respect pour les règles éternelles de la justice, beaucoup de pairs avaient pris le parti de s'abstenir, au risque de s'attirer le ressentiment de leurs collègues, dont la responsabilité se trouvait ainsi aggravée.

A une heure et quart, les accusés furent introduits, et les gardes municipaux se répandirent dans la salle. A deux heures, le président Pasquier entrait, à son tour, suivi des pairs, et ayant à sa droite MM. Portalis et de Bastard, à sa gauche MM. Séguier et Boyer. Les officiers du parquet, MM. Martin (du Nord), procureur-général, Franck-Carré, Plougoulm, Chégaray, de la Tournelle, étaient en robes rouges. M. Barbé-Marbois s'était fait porter à son fauteuil, la tête couverte d'un bonnet noir, et dans un déshabillé de malade. Rien de plus étrange à la fois et de plus imposant que l'aspect de cette assemblée. Ici, des dignitaires au front chauve, au corps affaissé, au regard éteint si la terreur et la passion n'en eussent par instant ranimé l'étincelle, représentants caducs d'un demi-siècle de gloire et de honte, vieillards célèbres, pour la plupart, dans les annales de la diplomatie ou de la guerre et quelques-uns dans celles de la trahison ; là, des hommes de conditions diverses, n'ayant ni la même éducation ni la même intelligence, quoique rapprochés et confondus par le hasard des discordes civiles ; les uns bons, les autres mauvais, mais tous rayonnants de jeunesse et d'audace, s'amusant de leurs dangers avec une légèreté pleine de dédain, moins émus que les spectateurs, et se préparant à condamner les juges. Cent soixante-quatre pairs étaient présents; il y en eut quatre-vingt-six qui ne répondirent pas à l'appel, et, parmi ces derniers, les maréchaux Maison, Grouchy, Gérard, les marquis de Castellane et de Dreux-Brézé, le comte Excelmans. [1] Les accusés étaient au nombre de cent vingt-un : quatre-vingts des départements et quarante-un de Paris. [2]

M. Pasquier ayant procédé à l'interrogatoire, les Lyonnais répondirent, les Parisiens refusèrent. M. Baune se leva ensuite. « Je « demande la parole, dit-il, pour me plain- « dre des ordres sévères qui ont été donnés : « nos femmes, nos mères et nos sœurs sont « privées des places qui devraient leur ap- « partenir. Je vous prie de considérer que, « dans les temps les plus orageux de la révolu- « tion, les familles des accusés ont toujours « été admises dans l'enceinte des cours crimi- « minelles. Le privilège du rang et de la

1. Voir aux documents historiques la liste des pairs présents et celle des pairs absents.

2. Voir aux documents historiques la liste des accusés.

« naissance doit céder à celui du malheur et « de la nature. Je demande, pour moi, que « ma femme soit immédiatement introduite. « Elle a fait cent vingt lieues peur partager mes périls et ma captivité. J'adresse « ma réclamation à l'impartialité de nos « juges ou à la générosité de nos ennemis. » La demande était juste et noblement exprimée : voici en quels termes M. Pasquier la repoussa : « La demande que vous faites est « étrangère à votre défense; c'est *un hors « d'œuvre.* » Expressions bien dignes du sentiment qui inspirait un pareil refus ! A trois heures, la séance fut suspendue, la Cour s'étant retirée dans la chambre du conseil. pour y délibérer sur la question de savoir si on admettrait comme défenseurs treize citoyens dont M. Maillefer venait de soumettre les noms au président[1]. A cinq heures, la Cour rentrait en séance, et M. Pasquier prononçait un arrêt qui repoussait les défenseurs proposés, sous prétexte que « ces « personnes n'étaient inscrites au tableau « ni comme avoués, ni comme avocats. » De sorte que la justice disparaissait pour faire place à la guerre. Les défenseurs choisis par les prévenus publièrent, le lendemain, une protestation énergique : « Considérant « que le droit de défense a été outrageusement violé, et approuvant hautement la « résolution des accusés qui ont flétri par « leur silence tout principe de juridiction « prévotale, les défenseurs soussignés éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur « douleur de n'avoir pu être utiles à leurs « amis, et protestent de toute l'énergie de « leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de « la nation ! »

Cette fermentation des esprits faisait prévoir des résistances terribles : elles éclatèrent, dans l'audience du 6 mai, avec un emportement et un ensemble qui accablèrent les juges. M. Godefroi Cavaignac avait réclamé la parole pour protester contre l'arrêt de la veille. On la lui refuse. Aussitôt, d'un mouvement spontané, les accusés se lèvent ; et l'œil en feu, le bras étendu : « Parlez, « Cavaignac, parlez ! » Les gardes municipaux sont debout, ils reçoivent l'ordre d'avancer; mais ils restent frappés de stupeur. Les cris redoublent. Le président, interdit, passe alternativement de l'obséquiosité à l'impatience ; il se consulte avec le grand référendaire, avec M. de Bastard, vice-président ; puis il annonce à la Cour qu'il faut qu'elle se retire pour délibérer. A ces mots, les pairs se précipitent vers la salle du conseil, en proie à un trouble invincible. Alors, au tumulte succède le plus profond silence. Au dehors, les troupes sont sous les armes. Après quatre heures d'attente solennelle, la Cour rentre en séance. Des conclusions sont prises contre M. Cavaignac, et la garde municipale entraîne les accusés.

Le lendemain, même tempête, et plus violente encore. Un avocat, Me Crivelli, avait commencé un discours pour demander la récusation des pairs qui s'étaient chargés de l'instruction, lorsqu'il fut interrompu par les accusés. La réclamation de Me Crivelli était fondée; car il était contraire, et aux dispositions formelles du code d'instruction criminelle, et aux notions les plus élémentaires de l'équité, que des hommes qui avaient instruit l'affaire et signé l'acte d'accusation vinssent siéger commes juges. Mais il importait, sur toute chose, aux prévenus que le débat ne s'engageât point. Ils se mirent donc à étouffer la discussion commencée, et il fallut les faire descendre dans les salles d'attente, pendant que la Cour rédigeait l'arrêt par lequel les conclusions de Me Crivelli étaient repoussés. Les accusés ne tardèrent pas à être ramenés ; et, l'arrêt prononcé, M. Cauchy, secrétaire-archiviste, commença la lecture de l'acte d'accusation. Aucune parole humaine ne peut rendre la physionomie que présenta, dans

1. « Ce sont : MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, le général Tarayre, La Mennais, Trelat, Raspail, Carnot, Carrel, Bouchotte, Pierre Leroux, Reynaud, F. Degeorge et de Cormenin. Voilà treize noms que nous avons l'honneur de soumettre à la Cour. Nous demandons que la Cour delibère sur cette réclamation, sans prejudice de toutes les autres que nos camarades pourront former. Nous protestons contre toute décision contraire. »

cet instant, l'assemblée. Ainsi que la veille, tous les accusés se sont levés en masse, et tous ils crient: nos défenseurs! nos défenseurs! Le colonel de la garde municipale, M. Feisthamel, donne des ordres menaçants Le président fait de vains efforts pour cacher son émotion. Les officiers du parquet lui adressent, de leurs siéges, des exhortations qui se perdent dans le tumalte. Parmi les pairs, ceux-ci, debout, mêlent leurs voix aux clameurs des prévenus, ceux-là se rejettent dans leurs fauteuils comme saisis d'épouvante. Les sténographes ont cessé d'écrire ; et, du haut des tribunes, les spectateurs suivent d'un regard inquiet et le corps penché, la marche de ce drame étonnant. Tout-à-coup, le procureur général se lève pour lire un réquisitoire ; mais M. Baune se lève, de son côté, au nom des prévenus, pour lire une protestation. Les deux voix montent ensemble, celle de M. Martin (du Nord) aigre et fatiguée, celle de M. Baune, au contraire, grave, sonore et dominante. Nous ne saurions figurer cette scène qu'en plaçant en regard le réquisitoire du procureur général et la protestation lue par M. Baune :

M. BAUNE

« La presque unanimité des accusés de Lyon, de Paris, Saint-Etienne, Arbois, Lunéville, Marseille, Epinal, Grenoble, soussignés,

« Après les faits graves qui ont eu lieu aux deux premières audiences croient qu'il est de leur dignité comme de leur devoir d'adresser à la Cour des pairs la déclaration suivante :

« La Cour, a, par son arrêt, violé le droit de la libre défense. » (Au banc des accusés : Oui! oui!)

« Cour souveraine armée d'un pouvoir exhorbitant, jugeant sans contrôle, procédant sans loi, elle enlève la garantie la plus sainte des accusés qui sont ses ennemis politiques, qu'elle retient depuis quatorze mois dans les prisons, et qu'elle force à venir défendre devant elle leur honneur et leur vie.

« Hier elle a été plus loin encore, et contrairement à tous les usages des cours criminelles où la parole n'est interdite qu'après la clôture des débats, elle a prononcé un arrêt contre l'accusé Cavaignac, sans permettre à personne ni à lui-même de dire un seul mot pour sa défense.

« Enfin, M. le président a voulu faire commencer la lecture de l'acte d'accusation, alors même que l'identité des accusés n'était pas constatée, et qu'aucun défenseur ne se trouvait à l'audience.

« Tous ces actes constituent des violences judiciaires, qui sont les précédents naturels des violences administratives auxquelles la Cour des pairs veut aboutir.

« Dans cette situation, les accusés soussignés déclarent que la défense étant absente, les apparences mêmes de la justice sont évanouies; que les actes de la Cour des pairs ne sont plus à leurs yeux que des mesures de force dont toute la sanction se trouve dans les baïonnettes dont elle s'entoure.

« En conséquence, ils refusent désormais de participer par leur présence à des debats (oui! oui!) où la parole est interdite et aux defenseurs et aux accusés; et, convaincus que le seul recours des hommes libres est dans une inébranlable

M. MARTIN (du Nord).

« Le procureur-général du roi près la Cour des pairs,

« Vu l'arrêt en date du 6 de ce mois, qui décide que les mesures nécessaires pour assurer à la justice son libre cours seront prises dans le cas de nouveaux désordres commis par des accusés. (Vives clameurs aux bancs des accusés. Elles vont toujours croissant jusqu'à la fin de ce réquisitoire. Parfois, la voix des accusés domine, et nous reproduisons les principales interpellations).

« Attendu, en fait, qu'au lieu d'obéir à nos avertissements, certains accusés, par les manifestations violentes auxquelles ils se livrent et par un tumulte qui paraît le résultat d'un système concerté entre eux à l'avance, s'efforcent de rendre impossible le cours régulier du procès; que l'impossibilité de continuer les débats en présence des accusés est par cela même démontrée. (Plusieurs voix : Prenez de suite nos têtes !).

« Attendu que s'il pouvait dépendre des accusés d'entraver, par des moyens quelconques, la marche d'une affaire, la puissance publique leur appartiendraït, et que l'anarchie prendrait la place de la justice ; que la tolérance qui serait apportée à cette rébellion contre la loi constituerait un véritable déni de justice envers la société et envers ceux des accusés qui usent de leur droit pour réclamer le jugement; (les accusés : Nous protestons tous! tous!)

« Attendu qu'il appartient à la Cour de s'opposer au renouvellement d'un pareil scandale, et d'assurer la justice à la société et aux accusés paisibles qui la réclament; (Les accusés :. Personne ne réclame!)

« Requiert qu'il plaise à la Cour statuant sur l'étendue du pouvoir discrétionnaire, indispensable à la suite et à la direction des debats, autoriser M. le president à faire sortir de l'audience et reconduire en prison tout accusé qui troublera l'ordre. (Les accusés : Nous sortirons tous!) A la charge par le greffier de tenir note des debats et d'en rendre compte à l'accusé expulsé à l'issue de l'audience; pour l'affaire

fermeté, ils déclarent qu'ils ne se présenteront plus devant la Cour des pairs, et qu'ils la rendent personnellement responsable de tout ce qui peut suivre de la présente résolution. » (Les accusés : Oui! oui! nous le déclarons.)

être ainsi continuée dans son ensemble, tant à l'égard des accusés présents de fait à l'audience qu'à l'égard de ceux que leurs violences en ont fait expulser. »

Les accusés : Vous pouvez être nos bourreaux; nos juges, jamais!

Ainsi, par je ne sais quel enchaînement de monstruosités inévitables, il se trouva, dans un pays prétendu libre, un magistrat capable de venir proposer le jugement sur pièces! Ainsi, ce que le tribunal révolutionnaire avait à peine osé contre Danton et Camille Desmoulins, au nom de la terreur, M. Martin (du Nord) demandait aux pairs du royaume de le tenter contre les républicains au nom de la monarchie! Que l'attitude des prévenus tendît à rendre le procès absolument impossible, c'est vrai; mais, grâce au premier pas de la pairie dans l'arbitraire, ce n'était pas à la justice, c'était au contraire à la violation de son principe et de ses formes que les accusés résistaient. Il faut le dire : la Cour des pairs hésita, cette fois, à porter la main sur les armes qu'on lui tendait. Les descendants des Pasquier, des Molé, craignirent, peut-être, d'imprimer une trop grande tache à des noms qui avaient été autrefois l'honneur de la magistrature française. Les conclusions de M. Martin (du Nord) furent vivement combattues dans la Chambre du conseil. Leur adoption eût été le signal de la retraite de plus de trente pairs : on ne voulut pas se risquer davantage. Et toutefois, par un arrêt qui était un acheminement à la condamnation sur pièces et un commencement d'iniquité, on décida qu'en cas de tumulte, les accusés pourraient être amenés devant la Cour séparément, et que l'acte d'accusation ayant été personnellement signifié à chacun des prévenus, on pourrait le lire, même en l'absence de ceux qui se seraient fait exclure de l'audience. Ce fut alors que MM. de Talhouet et de Noailles cessèrent de participer au procès. « Monsieur le président, écrivit « M. de Noailles à M. Pasquier, je vous « prie de vouloir bien faire agréer à la Cour « mes excuses de ce que je ne puis conti- « nuer à siéger dans le procès dont elle est « actuellement saisie. Mes motifs sont dans « l'arrêt qu'elle vient de rendre..... Sans « doute, il faut que force reste à la justice ; « mais n'est-ce-pas la force seule qui triom- « phe, quand, par l'absence des formes, il n'y « a véritablement plus de justice régulière? « Ce n'est pas faiblesse, à mon avis, de s'ar- « rêter lorsqu'on ne marche plus avec la « loi. »

En se réservant la faculté de séparer, à l'audience, ceux que l'accusation s'était étudiée cependant à réunir, pour l'échafaud, la prison ou l'exil, la Cour des pairs cherchait à mettre à profit leurs divisions, qu'on prenait soin, depuis quelques temps, d'entretenir et d'envenimer. Le ministère n'ignorait pas que, parmi les prévenus de Lyon, il y avait des hommes étrangers aux préoccupations politiques, soldats de hasard que l'insurrection n'avait recrutés qu'en passant, et auxquels il serait facile de faire accepter le procès, pour peu qu'on les enlevât à l'influence de leurs co-accusés. D'actives manœuvres furent pratiquées en vue de ce résultat, et l'on disposa les choses de manière à tirer parti des plus dociles. Dans l'audience du 9, en effet, la lecture de l'acte d'accusation ayant été de nouveau interrompue, on fit sortir de la salle tous les prévenus, et l'on n'en ramena que 29, appartenant à la catégorie de Lyon, et qu'on croyait moins fermes dans leurs projets de résistance. Mais, à l'égard de l'un d'eux, M. Lagrange, on s'était singulièrement trompé. Il ne fut pas plus tôt assis, qu'il demanda la parole pour protester, et M. Pasquier la lui refusant : « Je la prends, s'écria » t-il avec une impétuosité extraordinaire. « Oui, nous protestons devant la parodie de « vos réquisitoires comme nous l'avons fait « devant la mitraille. Nous protestons sans « crainte en hommes fidèles à leurs serments, « et dont la conduite vous condamne, vous « qui en avez tant prêtés et tant trahis ! »

La haute taille de l'accusé, son air martial, la fierté de sa contenance et de son geste, tout ajoutait à l'effet de cette violente apostrophe. Sur l'ordre du président, plusieurs gardes municipaux l'entourent, le saisissent. Mais lui, dans un état d'exaltation croissante : « A votre aise, Messieurs, condamnez-nous « sans nous entendre ; envoyez à la mort « sans avoir admis leurs défenseurs, les « soutiens de cent cinquante familles « d'hommes du peuple : moi, je vous « condamne à vivre, car notre sang ne « lavera pas les stigmates gravés sur vos « fronts par celui du brave des braves. » Et pressé par les gardes, il reculait, les yeux toujours fixés sur ses juges. Il sortit enfin, et la lecture de l'acte d'accusation dut être reprise. Dans les audiences qui suivirent, jusqu'au jour où cette lecture fut achevée, le tumulte ne se reproduisit qu'une fois. Mais, dès le 13 mai, il ne restait plus sur les bancs que 23 prévenus, et l'on devait naturellement s'attendre à voir recommencer la crise aussitôt qu'on aborderait les débats.

Il est triste d'avoir à parler des moyens auxquels, pour la conjurer, le pouvoir eut recours. Il avait fait ramener à l'Abbaye les sous-officiers de Lunéville, à Sainte-Pélagie les Parisiens, et à la Conciergerie les Lyonnais rebelles, ne retenant dans la prison du Luxembourg que les prévenus qu'il espérait gagner. Pour ces derniers, le régime de la prison fut adouci autant que possible ; pour eux le visage des geôliers devint moins farouche, et une nourriture plus saine leur fut mesurée d'une main plus libérale. Et en même temps, on traitait les malheureux hôtes de Sainte-Pélagie, de la Conciergerie, et de l'Abbaye, avec une rigueur calculée. Quiconque laissait percer de l'indécision ou de la fatigue devenait sur-le-champ, de la part des agents du pouvoir, l'objet d'égards empressés et de délicates prévenances. On mit en jeu tour-à-tour les excitations de la misère, de la vanité, de la douleur. L'abbé Noir, accusé lyonnais, ayant perdu sa mère, on vint le trouver au milieu de ses larmes, pour arracher à son affliction un consentement qu'il avait toujours refusé, et que, même alors, on ne put obtenir de lui. Des prisonniers sur qui le pouvoir comptait, quelques-uns, quoiqu'en très-petit nombre, appartenaient à la lie de la société, ne se piquaient en aucune sorte d'être républicains, avaient beaucoup moins de vertus que de vices et ne s'étaient jetés sur la place publique que par esprit de désordre. Ceux-là, pourtant,



Auguste Blanqui.
Défenseur des prévenus d'avril. (Page 785.)
(1805-1881.)

le pouvoir les glorifia ; et les meilleurs, il les appelait des misérables !

De leur côté, les républicains n'épargnaient rien pour encourager à la constance ceux des prisonniers qui, n'étant pas hommes de parti, menaçaient de faiblir. Dans des articles qu'on eût dit burinés avec la pointe d'une épée, Armand Carrel célébrait le courage des accusés et leur dévoûment; on exposait leurs portraits dans les rues; on distribuait leur biographie ; des lettres de félicitations et de sympathies étaient, pour eux, adressées de toutes parts aux feuilles radicales; on consacra d'avance aux plus pauvres d'entre eux

le produit d'une souscription de 20,000 francs ouverte d'enthousiasme; et, pour qu'il restât bien démontré, aux yeux de la France, que les soutiens ne manqueraient pas aux prévenus, les plus zélés d'entre les défenseurs résolurent de se lier à leur sort par un acte éclatant de fraternité. Ils se réunirent donc, un jour, au nombre de vingt-cinq ou trente, dans la rue des Maçons-Sorbonne; et là on fit la lecture d'une lettre qu'il s'agissait d'adresser publiquement aux accusés, et dont le rédacteur était M. Michel (de Bourges). La lettre est approuvée, les assistants y apposent leurs signatures; quelques-uns signent pour des amis absents dont ils ne doutent pas plus que d'eux-mêmes, et l'on décide la publication immédiate. M. Trélat, président de l'assemblée, n'était pas d'avis d'une précipitation qui imposait à tant de graves personnages le joug d'une solidarité sur laquelle ils n'avaient pas été appelés à se prononcer. Mais la décision prise était impérieuse; M. Trélat envoya la lettre aux journaux républicains; et, le lendemain, elle parut dans la *Tribune* et le *Réformateur*, avec les noms des défenseurs[1]. Il y était dit[2]: « Persévérez, citoyens; montrez-« vous, comme par le passé, calmes, fiers, éner-« giques; vous êtes les défenseurs du droit « commun; ce que vous voulez, la France « le veut; toutes les opinions généreuses le « veulent; la France ne verra jamais des « juges où il n'y a pas de défenseurs. Sans « doute, au point où les choses en sont « venues, la Cour des pairs continuera à « marcher dans les voies fatales où le « pouvoir l'entraîne, et après vous avoir mis « dans l'impuissance de vous défendre, elle « aura le triste courage de vous condamner. « Vous accepterez avec une noble résigna-« tion cette iniquité nouvelle ajoutée à tant « d'autres iniquités: l'infamie du juge fait la « gloire de l'accusé. »

Dénoncée, le 12 mai (1835), à la Chambre des pairs par M. de Montébello, cette provocation soudaine la jeta dans le plus grand trouble. Elle se forme en comité secret. Traduira-t-on les signataires à la barre de l'assemblée? Mais quoi! c'est un procès enté sur un procès déjà plein d'embarras et de périls! C'est une lutte nouvelle à affronter! Que la pairie s'élève au-dessus de son ressentiment: sa dignité l'exige, la prudence le lui conseille! Si les défenseurs des accusés deviennent eux-mêmes accusés, ne faudra-t-il pas se résigner à entendre jusqu'au bout cet exposé des doctrines républicaines qu'on avait voulu empêcher? Et si les défenseurs prennent des défenseurs, et qu'il plaise à ceux-ci de se faire mettre en cause à leur tour, quel spectacle à la fois odieux et bouffon donné au monde! Après avoir entassé incidents sur incidents, interrogatoires sur interrogatoires, plaidoyers sur plaidoyers, arrêts sur arrêts, la pairie ne succombera-t-elle pas, haletante, éperdue? En viendra-t-on à faire juger une moitié de la nation par l'autre moitié? Arrivera-t-on, de procès en procès, jusqu'à la guerre civile? Voilà ce que disent les moins téméraires MM. Gauthier, Barbé-Marbois, Dubouchage, Bérenger, Villemain, Tripier, Rœderer. Mais, ils sont combattus par M. Cousin, de Montébello, Lallemand. C'en est fait: chez la plupart, la passion parle plus haut que la sagesse, et c'est la passion qui va décider de tout. M. d'Argout prend alors la parole: « La question est épineuse, dit-il, et ce n'est « pas trop de la nuit pour y réfléchir. » Là-dessus, on ajourne le vote et on se sépare.

Au bas de la lettre on lisait les noms de MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, députés[1]. C'était une complication de plus. Car, en forçant deux députés à comparaître à sa barre, la pairie courait risque d'offenser la Chambre élective et d'éprouver un refus qui aurait donné naissance à un déplorable conflit. Eh bien, cela même précipita la décision. Les meneurs du procès pensèrent que MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau appartenant à la minorité de la

1. Voir aux documents historiques.

2. La *Tribune* portait 81 signatures, et le *Réformateur*, 100.

1. Le nom de M. Garnier-Pagès, par un hasard singulier, étant tombé en pâte à l'imprimerie, ne figurait pas au bas de la lettre publiée.



De Cormenin

(Louis-Marie de la Haye)

1788–1868

(Acier reporté typographiquement)

Chambre élective, la majorité n'hésiterait pas, ou à leur imposer l'humiliation d'un désaveu, ou à les sacrifier; que, dans le sein de cette majorité, asservie aux ministres, la haine de la république l'emporterait sur l'esprit de corps ; qu'en un mot, la Chambre des députés ne refuserait pas de livrer deux de ses membres aux rancunes d'une assemblée rivale, ce qui constaterait l'union des trois pouvoirs, donnerait à la pairie, au milieu d'une telle tempête, la force morale dont elle avait besoin, et contribuerait à ranimer son courage expirant. Il fut donc convenu :

1° Que la pairie manderait à sa barre les gérants de la *Tribune* et du *Réformateur*, et les signataires de la lettre, y compris MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau; 2° que la résolution serait transmise par un message à la Chambre des députés, afin d'autorisation de poursuite. Et tels furent, en effet, les résultats du vote émis par les pairs réunis en comité secret, le 13 mai (1835).

La Chambre des députés en fut aussitôt informée par un message. Le surlendemain, elle se rassemblait dans ses bureaux, et, à la suite d'une discussion animée, elle nommait, pour examiner la demande en autorisation concernant deux de ses membres, une commission composée de MM. François Delessert, Sapey, Bessières, Sauzet, de Rémusat, Jacqueminot, Augustin Giraud, Parant, Salvandy.

M. de Cormenin et M. Audry de Puyraveau ayant été appelés à s'expliquer, devant la commission, sur leur participation à la lettre, le premier déclara qu'il n'avait ni signé ni autorisé la signature en son nom, le second refusa de répondre d'une manière catégorique, ne reconnaissant pas à la Chambre élective dont il faisait partie le droit d'autoriser sa comparution à la barre de la pairie. La commission se trouvait de la sorte amenée à séparer deux causes qui avaient paru indissolublement liées. Elle opina donc à accorder l'autorisation de poursuites contre M. Audry de Puiraveau et à la refuser contre M. Cormenin; double conclusion que M. Sauzet reçut mission de motiver dans un rapport, où il sut marier aux inspirations de la colère tout ce que peut fournir de sophismes une analyse étroite et subtile de textes mal compris.

Pas plus que M. de Cormenin, M. Audry de Puyraveau n'avait signé. Et pourtant, l'attitude de l'un avait différé de celle de l'autre. Ce fut, dans l'intérieur du parti républicain, le sujet de commentaires où l'emportement domina. On n'eut que des éloges pour la conduite de M. Audry de Puyraveau, et l'on reprocha, au contraire, à M. de Cormenin d'avoir manqué d'énergie. On aurait pu lui reprocher avec plus de justice d'avoir commis une faute politique. Car, de tous les genres de courage, le plus réel et le plus rare est celui qu'on déploie contre son propre parti.

Au reste, à en juger par les apparences, à contempler cet homme au visage empreint d'une réserve légèrement ironique, aux allures pleines de modestie, au geste lent, à la démarche fatiguée, au sourire pensif et doux, qui n'eût été tenté de croire à M. de Cormenin, plus de circonspection que d'audace? Dans sa conversation, d'un charme inexprimable, mais tissue de phrases inachevées, il hésitait sans cesse, et la présence d'une assemblée donnait quelque chose d'effrayé à son regard, dont une douceur pénétrante noyait à demi l'étincelle. Nous l'avons vu à la tribune : ses mains tremblaient sur le marbre, sa voix s'éteignait dans l'espace en phrases indécises, et chaque mouvement de son corps trahissait son trouble. Qu'on juge de ce que devait être son attitude au milieu d'agitations sans exemple. Aussi s'était-il confiné d'abord dans des études paisibles, auxquelles il dut de devenir le créateur de la science administrative, le flambeau du Conseil d'état. Et tout semblait révéler en lui l'homme né pour vivre dans le silence du Cabinet, tout, jusqu'à ses habitudes et ses scrupules littéraires. Jamais, en effet, écrivain ne peigna sa phrase avec plus de complaisance, et son style était d'une admirable coquetterie. Mais il se trouva que dans cet homme si dépourvu d'assurance,

dans cet orateur sans aplomb, dans ce logicien solitaire, dans ce légiste, dans ce littérateur si soigneux de ses œuvres, la nature avait mis un pamphlétaire, un pamphlétaire aussi violent que Juvénal et aussi âpre que Milton. Qu'il y ait dans les monarchies un penchant funeste à absorber la fortune publique, c'est là leur moindre tort; elles abaissent les caractères, et voilà ce dont il convient, avant tout, de leur faire un crime; car il ne suffit pas d'inspirer aux nations des haines fortes et même légitimes, il faut aussi leur inspirer des haines élevées et ennoblir leurs passions en les excitant. M. de Cormenin s'y appliqua quelquefois dans ses pamphlets, mais pas asssez souvent, peut-être. Car, c'était, surtout, à la cupidité de la Cour qu'il avait coutume de s'attaquer, trop sûr que, dans un siècle corrompu, les questions d'argent ont une importance décisive. Alors, il donnait la vie aux chiffres, l'éloquence aux calculs, grave et impétueux, amer et entraînant tour à tour. Et tantôt il accablait ses adversaires de sa logique, tantôt il les perçait de ses railleries, flèches inévitables. Habile à souffler sur les colères du moment, M. de Cormenin n'avait pas tardé à se donner pour ennemis tous les ennemis du peuple : ce fut sa gloire. Du reste, c'était seulement comme pamphlétaire qu'il était terrible. En quittant la plume, il devenait le plus doux et même le plus timide des hommes.

Dans l'occasion dont il s'agit, cependant, il déploya une hardiesse inattendue. Voulant prouver par l'âpreté de son langage que s'il avait nié l'authenticité de la signature qu'on lui attribuait, c'était uniquement pour rendre hommage à la vérité, il parut, le 22 mai (1835) à la tribune, et ouvrit les débats par un discours plein de force et de logique :

« Ce n'est pas ici, Messieurs, l'une de nos « querelles intérieures entre l'opposition et « la majorité. C'est une question de gouver- « nement représentatif, de constitution ; de « prérogative à prérogative, de chambre à « chambre. Le député s'efface ici devant la « législature, le membre devant le corps, et « ma personne disparaît dans la grandeur « de la cause.

« Comment, Messieurs, vous ne mettriez « en accusation devant la Chambre des pairs « un ministre non député qu'après l'examen « le plus approfondi et que sur les présomp- « tions les plus graves, et vous livreriez à « cette Chambre un député, sans enquête, « sans instruction préalable, et sur les indi- « ces les plus légers ! Vous penseriez qu'il a « pu entrer dans l'esprit des législateurs de « 1822 de subordonner la Chambre des dépu- « tés à la Chambre des pairs ! Vous ne sen- « tiriez pas l'énorme différence qu'il y a, « pour des députés inculpés, entre les sûre- « tés du jury et les périls d'une juridiction « exceptionnelle et rivale ! Comment ! vous « renverriez vos collègues devant des hom- « mes qui nous jugeront si nous les avons « offensés, et que nous ne pourrons pas ju- « ger à notre tour s'ils nous offensaient ! de- « vant des hommes qui seraient tous récu- « sables, pour suspicion légitime, s'ils al- « laient juger l'un des vôtres, comme moi, « par exemple, qui ai, le premier d'entre « tous les députés, attaqué l'hérédité de la « pairie, ses dotations et son existence ! de- « vant des hommes qui sont, en majorité « pour nous, membres de l'opposition, nos « adversaires politiques d'intention, de vote « et de fait; devant des hommes qui, dans « leur propre cause et par une monstrueuse « copulation, sont à la fois dénonciateurs, « accusateurs, instructeurs, témoins, jurés, « juges et parties ! devant des hommes qui « vous tiendraient bientôt, malgré vous, « sous le joug de vos propres précédents, et « qui, renouvelés, absorbés par des four- « nées de créatures ministérielles, étouffe- « raient, sous la menace toujours pendante « de leur accusation, les remontrances et « l'énergie d'une opposition généreuse !

« Non, je ne puis croire que vous ne vous « sentiez pas offensés de subir la prévôtale « juridiction de l'autre Chambre. Je ne puis « croire que vous acceptiez une si humilian- « te condition. (Murmures très vifs aux cen- « tres.)

« Je ne l'accepterais pas, moi. Mes com- « mettants ne m'ont pas envoyé pour que « j'allasse traîner sur la sellette de la pairie « les restes de votre dégradation politique. « On pourrait m'avoir comme citoyen, on ne « m'aurait pas comme député. Je donnerais, « après la joie de ma poursuite, la joie de « ma démission, et, gardien de votre hon- « neur, j'aurais plus de souci de vous, que « vous-mêmes ! »

A cet impétueux discours, un des plus graves et des plus savants jurisconsultes du royaume vint ajouter le poids d'une parole respectée de tous les partis. M. Sauzet avait invoqué, dans son rapport, la loi du 25 mars 1822, qui attribuait effectivement aux deux Chambres, et cela d'une manière générale, le droit de se faire justice à elles-mêmes: M. Nicod prouva que cette loi était ici sans application. Il rappela qu'aux termes de l'article 29 de la Charte, les pairs ne pouvaient être, en matière criminelle, justiciables que de la pairie. Or, si les pairs ne pouvant comparaître à la barre de la Chambre élective, on consentait à ce qu'un député fût traduit à la barre de la Chambre des pairs, qu'arriverait-il? Que l'égalité entre les deux branches de la puissance législative serait détruite, que l'équilibre des pouvoirs disparaîtrait; que la majesté du principe électif recevrait une atteinte mortelle; que la constitution serait violée dans son essence. Ce raisonnement était sans réplique. Aussi les partisans sincères du pouvoir se placèrent-ils sur un autre terrain. « Vous ne voudrez « pas, Messieurs, s'était écrié M. Duvergier « de Hauranne, vous ne voudrez pas com- « bler de joie les partis et paraître vous « associer à leurs coupables tentatives; vous « prouverez à la pairie qu'elle a de son « côté cette Chambre, dans la lutte qu'elle « soutient contre les factieux. » C'était poser la question avec netteté. Car il s'agissait désormais, pour le gouvernement, de se défendre, non pas au moyen de la loi, mais par la loi, en écrasant ses ennemis sous une accumulation de mesures non moins arbitraires que brutales. Le Château en avait pris son parti. Entre M. Pagès (de l'Ariège), qui essaie de la ramener au sentiment de sa dignité, et M. Persil, qui l'excite à ne prendre conseil que de ses haines, la majorité n'hésite pas; elle a écouté le premier dans un morne silence, elle applaudit le second avec transport. A son tour M. Arago se lève. Et évoquant un souvenir funèbre :

« C'était en décembre 1815, dit-il. On « instruisait alors un grand procès dans le



Prévenu d'avril.
Corréa. (Lyon.)

« même palais où l'on veut traîner M. Au- « dry de Puyraveau. Le 6, cette date ne « s'effaçera jamais de ma mémoire, le droit « de défense fut outrageusement violé..... « Dans la matinée du 7, je parcourais la « liste des membres de la Cour des pairs. Je « marquais avec la pointe d'un crayon tous « ceux qui, d'après mes relations personnel- « les, me semblaient devoir prononcer un ver- « dict d'acquittement. La majorité me pa- « raissait immense ; elle se composait des « frères d'armes du maréchal ; d'une foule « d'hommes d'État vieillis dans l'expérience « des affaires, et éprouvés par dix révolu- « tions ; de savants, de littérateurs que d'im-

« mortels ouvrages avaient appelés aux « premières dignités, de magistrats, d'hom- « mes de cœur porteurs de noms illustres, « et dont les excellentes qualités sociales « ne pouvaient soulever un doute. Je par- « courais avec bonheur les résultats de mon « recensement, lorsque sous ma fenêtre une « horrible explosion d'armes à feu m'en- « seigna bien cruellement que la justice « politique est un vain mot, lors même « qu'elle est exercée par les hommes les « plus honorables.

« Des cris infâmes, des vociférations in- « fernales, m'apprirent que des hommes « habitués à toutes les exigences de la civi- « sation moderne, deviennent de véritables « cannibales sous l'empire de l'esprit de « parti.

« Le général qu'on venait d'immoler « était le pacificateur de la Suisse, le con- « quérant du Tyrol; c'était le héros d'El- « chingen, de Friedland, de la Moscowa; « celui que la grande armée avait salué du « titre de brave des braves, et cependant « son corps fut abandonné au milieu des « ordures parmi lesquelles il était tombé, « comme le cadavre d'un animal immonde. « Ces événements se sont passés sous mes « yeux, Messieurs, ne vous étonnez pas « qu'ils aient laissé dans mon esprit une « empreinte ineffaçable!

« Anathème, anathème éternel aux corps « politiques jugeant des délits politiques! »

En prononçant ces paroles, M. Arago était frémissant; toute son âme paraissait dans l'altération de sa figure, si majestueuse, si expressive; et son œil lançait des flammes. La séance fut un moment suspendue. L'assemblée ne vivait plus que dans ses souvenirs. Le lendemain, rendue à ses passions, et fermant l'oreille à la voix de son propre président, M. Dupin, elle frappait de son vote M. Audry de Puyraveau, et livrait aux pairs de Charles X celui qui, le premier, avait ouvert sa maison à la révolution de 1830.

Dans cette situation critique, M. Audry de Puyraveau ne se manqua pas à lui-même. Il écrivit au président de la Chambre des pairs que, ne reconnaissant pas à celle des députés le droit d'autoriser des poursuites contre lui, il ne comparaîtrait que contraint par la force. On n'osa employer la force, et il ne comparut pas.

Mais telle est l'époque à laquelle nous sommes arrivés, que l'historien n'y peut faire un pas sans se heurter à un scandale. Les débats dont nous venons d'esquisser la physionomie n'étaient pas encore terminés, que déjà un nouveau et triste procès y avait pris naissance. Dans la séance du 22 mai, M. Jaubert s'étant plaint de certaines manifestations injurieuses qu'il croyait parties de la tribune des journalistes, le président avait ordonné l'évacuation de cette tribune, et il en était résulté entre les députés de l'Opposition et leurs adversaires un tumultueux échange d'interpellations pleines d'aigreur. L'agitation calmée, la tribune est rouverte aux journalistes. Ils refusent d'y rentrer, et restent groupés dans la cour du palais. A la sortie de la séance, un d'eux s'avance vers M. Jaubert, pour lui exposer qu'une erreur et une injustice ont été commises. Mais quelques députés, qui s'attendaient à une collision ou la cherchaient, avaient entouré M. Jaubert d'une sorte de protection menaçante. Une rixe éclate; on s'aborde dans je ne sais quelle grossière et déplorable mêlée; des journalistes sont arrêtés, livrés à la garde municipale, et aussitôt après relâchés. Le *Réformateur*, feuille républicaine fondée depuis peu et dirigée par M. Raspail, le *Réformateur* rendit compte de l'altercation dans un article qui respirait la plus violente indignation, et qui signalait comme agresseurs certains membres de la majorité, parmi lesquels MM. Augustin Giraud et Renouard. Il n'en fallait pas davantage pour que la majorité de la Chambre se crût offensée. Sur la motion de M. Jolivet, et, après de vifs débats suivis d'assez nombreuses récusations, le Réformateur est traduit à la barre de l'assemblée. La défense, présentée par M. Raspail, ne dépassa pas, un seul instant, les bornes

d'une discussion calme et décente, philosophique et élevée. Mais tous les pouvoirs du jour étaient emportés par un irrésistible esprit de vertige. M. Jaffrenou, gérant du *Réformateur*, fut condamné à un mois de prison et à dix mille francs d'amende.

Ainsi, le monde politique était tombé dans la plus effroyable confusion. Plus de droit reconnu. Partout l'outrage au pouvoir. Pour les accusés, plus de garanties. La défense interdite ou insultante. A la place de la justice, la victoire abusant d'elle-même. Comme conclusion aux conflits parlementaires, d'odieuses scènes de pugilat. Et, sous l'égide de la loi, la vengeance. Non, jamais pareille complication de désordres ne s'était vue dans l'histoire ; jamais gouvernement ne s'était entouré de plus de périls, à force d'incapacité.

Si les défenseurs des accusés d'avril avaient su profiter de leurs avantages, si, bravant les chances de la prison et forts de leur fraternel courage, ils s'étaient présentés devant la pairie et lui avaient dit : « Cette « lettre dont il vous plaît tirer vengeance, « nous en sommes tous les auteurs. Frap- « pez encore, si vous l'osez ! » c'en était fait, selon toute apparence, et de la Chambre des pairs et de la monarchie. Car, au point où l'on en était déjà, il est clair que le procès ne pouvait s'agrandir sans confiner à la guerre civile et sans pousser la monarchie à se mettre hors la loi. Mais, parmi les défenseurs, il y en eut qui, à la seule idée du sort qui les menaçait, sentirent leur sang se glacer dans leurs veines. L'un pensait à sa fortune compromise et à son avenir engagé dans de terribles hasards, l'autre pâlissait pour ses enfants qu'il avait espéré revoir ou pour sa mère absente. Plusieurs réunions eurent lieu, et les timides se firent d'autant moins scrupule d'avouer leurs répugnances, que, n'ayant pas en effet signé, pour la plupart, ils couvraient d'un prétexte en apparence honorable la défaillance de leur patriotisme et la pusillanimité de leur cœur.

Quoi qu'il en soit, il suffisait que l'unanimité fût impossible, pour que la question devînt controversable. Aussi des hommes dont l'intrépidité et le dévoûment étaient au-dessus de tout soupçon, des hommes tels qu'Armand Carrel, soutinrent-ils que chacun devait, sans toutefois désavouer la lettre, déclarer qu'il ne l'avait ni signée ni publiée : puisqu'il y avait des dissidents, et des dissidents obstinés, pourquoi révéler au pouvoir les plaies intérieures du parti républicain ? Pourquoi souffrir que ce parti fût flétri, ne fut-ce que dans quelques-uns de ses membres ? Puisque, dans l'affirmation, l'on risquait de se montrer en désaccord, ne valait-il pas encore mieux s'accorder pour la négation ? Et, après tout, n'y avait-il donc aucun inconvénient à peupler les cachots de la pairie de tout ce qu'il y avait dans le parti, d'hommes énergiques, intelligents, dévoués, illustres ? Libres, ne serviraient-ils pas la cause plus puissamment que victimes et prisonniers ! Enfin, l'intérêt qu'excitaient les prévenus d'avril ne se trouverait-il pas singulièrement attiédi, lorsque la scène ne serait plus occupée que par leurs défenseurs, élevés eux-mêmes jusqu'aux bancs des accusés ?

A ces considérations, plus spécieuses que fondées, on en opposait d'invincibles. Quoi ! des républicains venaient demander au parti d'abdiquer sa réputation d'inflexibilité et de s'entourer, lui si courageux, des apparences de la peur ! Que la plupart des signatures imprimées n'eussent pas été données réellement, c'était bien de cela qu'il s'agissait, vraiment ! Parmi les défenseurs, est-ce que tous n'approuvaient pas la lettre ? Donc, tous ils l'avaient signée, le fait matériel ici n'étant rien à côté de l'acte moral. Frapper l'opinion en appelant à soi le danger, terrifier le pouvoir en lui prouvant qu'on était résolu à ne pas reculer d'un pas, accabler la pairie sous l'ineffaçable ridicule d'un procès sans fin, semer l'agitation dans l'agitation, et faire sortir du sein d'un nombre toujours croissant de familles en deuil un cri d'indignation et de terreur, voici ce qu'il fallait faire. On parlait de ne pas exposer à la privation de leur liberté des hommes qui en pouvaient faire un si profitable usage?

Comme si, pour rendre le pouvoir odieux, le plùs sûr moyen n'était pas de le condamner à la honte de mettre en prison la vertu ou le génie! Et quant aux dissidents qui persisteraient, entre les renier publiquement et subir leur joug, comment hésiter ?

On conçoit quelle dut être la violence du débat. M. Dupont s'y fit remarquer par l'énergie de sa conviction et l'impétueuse éloquence de son langage. Il fut même si âpre dans ses attaques contre Armand Carrel, qu'une rencontre aurait eu lieu inévitablement, si des amis communs ne s'étaient employés avec passion à rapprocher deux hommes si dignes de rester unis. Au reste, la fermentation des esprits s'expliquait assez par l'importance de la question qu'on agitait. Car enfin, il y allait de la dignité du parti tout entier, et c'est ce que M. Dupont avait amèrement compris. « Tout ceci, s'était-il « écrié, n'est pas seulement une affaire de « logique, c'est aussi une affaire de senti- « ment. Eh bien, qu'on interroge les femmes, « si aptes à décider des choses du cœur ; et, « j'en jure, pas une ne répondra : vous devez « reculer. » Mais, suivant M. Armand Carrel, il n'y avait nulle faiblesse, de la part d'un parti, à prendre ses avantages et à ne se point laisser imposer par ses propres ennemis sa manière de combattre. Il se trompait dans l'application, puisque la meilleure tactique ici était d'exagérer jusqu'à l'audace ; et, au fond, il le sentait si bien lui-même qu'il surprit tout le monde par la facilité avec laquelle, dans le cours de la discussion, il passa de son opinion à l'opinion contraire. Malheureusement, il faut, pour s'avouer vaincu, une noblesse de caractère et une supériorité d'intelligence dont peu d'hommes sont doués. Ceux qui voulaient éluder la solidarité de la lettre redoublèrent de clameurs, et bientôt il devint manifeste qu'on serait obligé de leur céder.

M. Trélat avait suivi en silence la marche de cette triste querelle. Il en prévit le dénoûment ; et il résolut d'affronter toute la responsabilité, en se déclarant seul coupable. Ce ne fut, toutefois, qu'apès une lutte intérieure pleine d'anxiété qu'il s'y décida. Il aimait tendrement sa femme; sa famille réclamait impérieusement son appui ; et, pour tout dire, il avait à craindre que son parti ne lui sût pas gré d'un tel sacrifice. L'inspiration première l'emporta. Mais c'était M. Michel (de Bourges) qui avait rédigé la lettre ; c'était donc à lui qu'appartenait l'honneur d'un dévoûment devenu nécessaire: il invoque son droit; et dans une lutte de générosité céder étant impossible, MM. Michel (de Bourges) et Trélat conviennent qu'ils se présenteront tous les deux à leurs ennemis, le premier comme auteur, le second comme publicateur de la lettre. En conséquence, ils écrivirent au président de la Chambre des pairs :

« Monsieur, la lettre dénoncée à la Chambre des pairs par le ministère public est de l'un de nous, M. Michel (de Bourges) ; elle a été publiée par un autre, M. Trélat; les signatures apposées au bas de la lettre ne sont que fictives. Il était urgent d'envoyer quelques mots de consolation et d'encouragement à nos amis en prison. Nous avons pris sur nous de faire imprimer, à la suite de nos noms, les noms des collègues qui, nous en étions sûrs, ne nous désavoueraient pas. Aujourd'hui que cette lettre donne lieu à des poursuites, il est de notre devoir de faire connaître la vérité. C'est donc sur nous seuls que doit reposer la responsabilité morale et légale de l'article incriminé. Nous nous présenterons devant la Chambre au jour qu'il lui conviendra.

« TRÉLAT, MICHEL. »

La réunion des défenseurs ne connut la déclaration précédente que lorsqu'il n'était déjà plus temps d'y mettre obstacle. Alors, plusieurs exhalèrent leur mécontentement : ceux-ci, parce qu'ils voyaient dans la résolution prise en-dehors d'eux un reproche indirect adressé à leur pusillanimité ; ceux-là, parce qu'ils enviaient l'éclat d'un rôle si honorable ; d'autres, parce qu'ils étaient blessés d'une démarche injurieuse, disaient-ils, pour l'assemblée, qui n'avait été appelée ni à la discuter ni à la permettre. L'orage finit pourtant par se calmer. Il fut convenu qu'on nierait unanimement l'authenticité des signatures ; et la responsabilité demeura concentrée sur la tête de MM. Michel (de Bourges) et Trélat.

Ce fut le 20 mai (1835) que les défenseurs parurent devant la Chambre des pairs. Leur position était si peu définie et trahissait une dérogation si flagrante aux formes ordinaires de la justice, que le président ne sut ou n'osa les désigner que sous le nom d'*appelés*, mot nouveau dans la langue judiciaire et créé tout exprès pour le besoin de la cause. M. Michel (de Bourges) s'attacha d'abord à démontrer que c'était comme *Chambre* des pairs et non comme *Cour* des pairs, comme branche du pouvoir législatif et non comme tribunal exceptionnel, que la pairie avait reçu de la loi de 1822 le droit de venger ses propres injures. La pairie était donc incompétente, puisque l'offense contenue dans la lettre incriminée ne s'adressait qu'à la *Cour* des pairs. Cette thèse, M. Michel de (Bourges) la développa de la manière la plus brillante ; il l'appuya sur une série d'arguments qui n'admettaient pas de réplique; mais que sert de raisonner contre la force ? La pairie, qui s'était reconnue compétente, à l'égard des accusés, se reconnut compétente à l'égard des défenseurs. Elle ne s'en tint pas là. Aux termes de la loi, on ne peut mettre en cause un citoyen pour délit commis par la voie de la presse, sans lui opposer sa signature autographe; et c'était la première fois qu'on allait sommer des accusés de se déclarer, sur l'honneur, coupables ou innocents. Voilà ce que M. Armand Carrel releva dans un langage aussi noble qu'énergique. Mais encore un coup, la pairie avait pris son parti des irrégularités les plus monstrueuses, et jusqu'au bout, la statue de la justice devait rester voilée.

Le président procéda en ces termes à l'interrogatoire : « Avez-vous signé la lettre? « L'avez-vous publiée ? En avez-vous autorisé « la publication ? » Suivant la décision prise, tous les appelés répondirent l'un après l'autre par la négative. Quelques-uns, cependant, ne purent retenir le cri de leur conscience révoltée. « Je suis indigné, s'écria M. Reynaud, « de l'injure qui nous a été faite à tous « par cette Chambre. En nous empêchant de « remplir notre ministère de défenseurs, « et en nous consignant à la porte des « prisons, la Cour a violé notre droit. Nous « sommes les premiers offensés. Les senti- « ments de cette lettre sont les miens. « Si je déclare n'avoir pas signé, c'est uni- « quement pour rendre hommage à la vé- « rité et non pour faire amende honorable. » Interrogé, M. Raspail répondit : « Je vous « donnerai la lettre et non l'esprit : je vous « donnerai deux fois trois lettres : Non



Prévenu d'avril.
Crevat. (Paris.)

« non ! » M. Flocon opposa spirituellement la conduite de la *Chambre* des pairs, qui ne refusait pas des conseils aux défenseurs, à la conduite de la *Cour* des pairs, qui avait refusé des défenseurs aux accusés. MM. Jules Bernard, David de Thiais, Auguste Blanqui, Franque, Antony Thouret, Fréd. Degeorge, Bergeron, Gazard, Armand Barbès, Grouvelle, Voyer d'Argenson, Laurent, Gervais de Caen), Ferdinand François, Rittiez, Demay, Dornez, ou refusèrent de répondre catégoriquement, ou firent suivre leurs réponses de réserves dédaigneuses et intrépides. L'assemblée commençait à être fortement remuée, lorsque vint le tour de M. de Lamennais. Car

il était là, perdu dans la foule des vaincus, cet homme dont le nom remplissait l'Europe, ce prêtre puissant qui avait proposé à la papauté, comme but de sa mission divine, la sanctification de la liberté et l'affranchissement du genre humain. Quand on l'interrogea, tous les regards se fixèrent sur l'homme illustre, avec un profond sentiment de curiosité et de respect. Lui, le front pâle, la tête un peu penchée sur son corps petit et frêle, il répondit d'une voix qui n'était qu'un souffle, mais qui fit tressaillir les juges: « Ce qui « se passe en ce moment, Messieurs, con« tient de graves enseignements qui ne doi« vent être perdus ni pour la France, ni « pour l'Europe. Ils ne le seront pas! « pour ma part, j'en prends l'engagement, « Messieurs les pairs! »

L'interrogatoire terminé, la Chambre des pairs rendit un arrêt qui renvoyait des fins de la citation ceux des appelés qui s'étaient bornés à une réponse négative. Quant à ceux qui s'étaient livrés à de véhéments commentaires, ils étaient retenus pour être jugés, ce qui donna lieu à de nouvelles plaidoiries. M. Dupont présenta la défense de MM. Jules Bernard et David de Thiais; M. Germain Sarrut, celle de la *Tribune*; et M. Raspail, celle du *Réformateur*. Ce dernier, célèbre dans les annales de la science, et de la plus haute distinction, étonna la Chambre par la verve pittoresque de son langage et par sa facilité à passer des considérations les plus élevées aux réflexions les plus familières. M. Gervais (de Caen) se leva ensuite. C'était un orateur habile, un homme d'une présence d'esprit et d'un sang-froid incomparables, et qui joignait à un grand fonds d'énergie la grâce des manières, la gravité du maintien, des passions contenues et ce quelque chose d'exquis que donne l'habitude du monde élégant. M. Gervais (de Caen) se plut à engager avec M. Pasquier, sur la question des formes violées, une lutte dans laquelle M. Pasquier ne tarda pas à succomber. Troublé par les répliques fermes et précises d'un adversaire qui, connaissant mieux que lui les lois et les formalités, se jouait impitoyablement de son embarras, M. Pasquier perdit contenance et ne put que balbutier. Humiliation dont il n'avait que trop encouru le châtiment!

Mais un moment redoutable approchait pour la pairie : M. Trélat allait prendre la parole. M. Trélat possédait au plus haut degré ce courage tranquille et ce calme inexorable qui conviennent à la défense du droit. Depuis longtemps il avait fait dans son cœur le sacrifice de sa liberté, le sacrifice de sa vie. Il se sentait la supériorité qu'on puise dans le mépris de la mort ; et ceux qui se disaient ses juges, il venait, lui, les condamner :

« Il fallait, dit-il, il fallait, Messieurs, que « nous nous vissions en face, et nous y « sommes.

« Messieurs, nos inimités ne datent pas « d'hier. En 1814, je maudis avec beaucoup « d'autres le pouvoir qui vous appelait, « vous ou vos prédécesseurs, à son aide « pour enchaîner la liberté. En 1815, je pris « les armes pour m'opposer au retour de « votre gracieux maître. En 1830, j'ai fait « mon devoir comme beaucoup d'autres « heureusement, et huit jours après la ré« volution je reprenais encore mon fusil, « moi qui n'ai pas l'habitude de prendre un « instrument de guerre, et je me rendais au « poste que le général Lafayette nous avait « assigné, sincèrement ou non, pour mar« cher contre vous personnellement, mes« sieurs les pairs.

« C'est en présence de mes amis et de moi « que fut reçu l'un de vous, quand il appor« ta la révocation des ordonnances à l'hôtel« de-ville ; et peut-être eûmes-nous quelque « influence sur le peu de succès de son am« bassade. Il comparaissait alors devant nous, « il pleurait ; c'est nous aujourd'hui qui « comparaissons devant vous, mais sans « pleurer, sans fléchir le genou. Nous « avions vaincu vos rois, et il ne vous « restait rien. Vous, vous n'avez pas vaincu « le peuple, et que vous nous considériez « ou non comme ses ôtages, notre situation « personnelle nous occupe fort peu, soyez-

« en sûrs. . . . .

« Qui donc se refuserait à voir dans ce qui « se passe les éclatantes prédictions de ce « qui se prépare ? Une aveugle fureur égare « tous les pouvoirs. Il n'y a plus de législa- « teurs, il n'y a plus de juges, mais partout « des ennemis qui se vengent. Après la ré- « volution la plus magnanime, et quand les « mœurs deviennent plus douces d'heure en « heure, on n'hésite pas à demander 163 « têtes. Et qu'on ne s'y trompe pas : vaine- « ment essaierait-on de touchantes homélies « après cette réquisition sanguinaire. Per- « sonne n'a oublié que l'échafaud a été dressé « depuis 1830 pour les condamnés Lepage « et Cuny, et que c'est le peuple qui l'a ren- « versé.

« Il y a cinq ans, M. Persil réclamait la « tête du noble prince de Polignac pour le « compte de la révolution. Aujourd'hui l'un « de ses subdélégués demande les têtes de « ceux dont il devait écrire l'histoire par « décision du gouvernement révolutionnaire « de 1830.

« Il y a ici tel juge qui a consacré dix ans « de sa vie à développer les sentiments ré- « publicains dans l'âme des jeunes gens. Je « l'ai vu, moi, brandir un couteau en faisant « l'éloge de Brutus. Ne sent-il donc pas « qu'il a une part de responsabilité dans nos « actes? Qui lui dit que nous serions tous « ici sans son éloquence républicaine ? J'ai « là, devant moi, d'anciens complices de « charbonnerie. Je tiens à la main le ser- « ment de l'un d'eux, serment à la républi- « que. Et ils vont me condamner pour être « fidèle au mien . . . .

« Si j'avais à parler à Messieurs de la « Cour, je leur dirais : Courage ! Il plane ici « des souvenirs bien propres à vous réchauf- « fer le cœur. Songez que nous ne sommes « qu'à 200 pas de l'Observatoire. Mais son- « gez bien aussi, dirais-je encore, que tout « vient en aide à notre cause ; elle a tou- « jours marché d'autant plus vite qu'elle a « rencontré plus d'obstacles.

« Que les prisons s'ouvrent pour renfer- « mer tout ce qui conserve un cœur libre. « Celui qui a mis le drapeau tricolore sur le « palais de votre vieux roi[1], ceux qui l'ont « chassé de France vous sont livrés pour le « compte de votre roi nouveau.

« Votre huissier a touché de sa verge « noire le courageux député qui le premier « a ouvert sa porte à la révolution (M. Audry « de Puyraveau). Tout est là.

« C'est la révolution en lutte avec la con- « tre-révolution ; c'est le passé aux prises « avec l'avenir, avec le présent, l'égoïsme « avec la fraternité, la tyrannie avec la li- « berté. La tyrannie a pour elle des baïon- « nettes, des prisons et les collets brodés de « MM. les pairs. La liberté a Dieu pour elle, « c'est-à-dire cette force qui pousse le « monde, qui éclaire la raison de l'homme « et ne lui permet pas de reculer. Il faudra « voir à qui restera la victoire, non demain, « non après demain..... que nous importe ? « Non pour nous? que nous importe encore? « C'est l'espèce humaine qui nous occupe. « Mais tout nous dit que le jour de la déli- « vrance ne se fera pas longtemps attendre.

« Il faudra voir à qui restera la vic- « toire, et si en définitive le démenti « sera donné à Dieu.

« Messieurs les pairs, je ne me suis pas dé- « fendu. Vous êtes mes ennemis politiques, « vous n'êtes pas mes juges. — Il faut que « le juge et l'accusé se comprennent. Il faut « que leurs âmes se rapprochent. Ici cela « n'est pas possible. Nous ne sentons pas de « même, nous ne parlons pas la même lan- « gue. Le pays, l'humanité, ses lois, ses « besoins, le devoir, la religion, les sciences, « les arts, l'industrie, rien de ce qui cons- « titue une société ;.... le ciel et la terre, rien « ne nous apparaît avec les mêmes carac- « tères. Il y a un monde entre nous.

« Condamnez-moi, mais vous ne me ju- « gerez pas, car vous ne pouvez me com- « prendre. »

Une agitation inexprimable succède à ce discours, si éloquent dans sa simplicité et si fier. Puis, M. Michel (de Bourges) s'a-

1. M. Guinard.

vance. On connaissait déjà l'entraînement de sa parole, et tous attendaient au milieu d'un solennel silence. Il commença d'une voix brève et profonde. A demi courbé sur la balustrade qui lui servait d'appui, tantôt il la faisait trembler sous la pression convulsive de ses mains, tantôt, d'un mouvement impétueux, il en parcourait l'étendue, semblable à ce Caius Gracchus dont il fallait qu'un joueur de flûte modérât lorsqu'il parlait, l'éloquence trop emportée. M. Michel (de Bourges) cependant, ne fut ni aussi hardi ni aussi terrible que M. Trélat. Il se défendit, ce que M. Trélat n'avait pas daigné faire, et les attaques qu'il dirigea contre la pairie ne furent pas tout-à-fait exemptes de ménagement. Tout en maintenant l'esprit de la lettre, il parut disposé à faire bon marché des formes, et il reconnut qu'à en juger par ce qu'il voyait depuis trois jours, les pairs valaient mieux que leur institution. Du reste, et pour ce qui concerne le fond même du procès, il fut inflexible. « Vous ne pou- « vez juger, dit-il, les accusés sans les enten- « dre. Et si vous les jugiez en leur absence, « écoutez ce qui se passerait. Avant qu'il « fût dix ans, le jardin du Luxembourg se- « rait agrandi de tout l'espace occupé par « votre palais, et sur les ruines de votre sal- « le de justice, le peuple planterait un poteau « où se liraient ces paroles : L'INFAMIE DU JUGE « FAIT LA GLOIRE DE L'ACCUSÉ. » En terminant, « il ajouta : « Si l'amende m'atteint, je met- « trai ma fortune à la disposition du fisc, « heureux de consacrer encore à la défense « des accusés ce que j'ai pu gagner dans « l'exercice de ma profession. Quant à la « prison, je me rappelle le mot de cette » autre républicain qui sut mourir à Utique : « J'aime mieux être en prison que de siéger « ici à côté de toi, César. »

Après la plaidoirie de M. Michel (de Bourges), la Chambre des pairs se forma en comité secret, et, se déclarant offensée, elle condamna M. Trélat à trois ans d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende ; MM. Michel (de Bourges), Bichat, gérant de la *Tribune*, et Jaffrenou, gérant du *Réformateur*, à un mois d'emprisonnement et à 10,000 fr. d'amende ; M Reynaud, à un mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende ; enfin MM. Gervais (de Caen), Jules Bernard, David de Thiais, Audry de Puyraveau, à un mois d'emprisonnement et à 200 fr. d'amende. En éludant la solidarité de la lettre, le congrès des défenseurs avait réduit aux proportions d'un incident terminé par un arrêt une lutte qu'on pouvait rendre formidable ; il s'était rapetissé à plaisir ; il s'était manqué à lui-même.

Aussi la pairie rentra-t-elle dans le procès principal avec une résolution qu'elle ne s'était point connue jusqu'alors. On profita de la présence de ceux des accusés lyonnais qui acceptaient les débats, et les témoins furent entendus. Mais quelle source nouvelle d'émotions ! L'un accusait le gouvernement d'avoir sciemment appelé sur Lyon la guerre civile ; un autre montrait la police excitant, de son souffle impur, les passions incandescentes, et créant des coupables pour avoir des victimes ; un troisième représentait l'insurrection promenant pendant plusieurs jours ses ravages dans une cité où elle devait être étouffée en quelques heures, et tous de se demander pourquoi il avait fallu opposer à une poignée d'hommes mal armés et à leurs mobiles remparts, des bataillons nombreux, des canons, des obus, la mitraillade, l'incendie ! Les provocation des Mercet, des Picot, des Corteys, et leurs lâches artifices furent dénoncés avec une rare vigueur par M. Carrier, qui, après avoir refusé les débats, s'était insensiblement laissé aller à la tentation de dévoiler les traîtres. Un père vint raconter, avec des accents qui firent courir dans l'assemblée un frisson d'horreur, comment son fils avait été percé de soixante-douze coups de baïonnettes et attaqué jusque dans la mort. Les flots de sang innocent versés dans le faubourg de Vaise eurent aussi leur place dans l'affreux tableau. Et autant les témoignages accusateurs étaient accablants et précis, autant les dépositions qu'on leur opposa furent vagues et peu concluantes. Dans les réponses de M. Aymard,

on remarqua une ignorance à peine croyable des faits le mieux établis ; et à l'indécision des souvenirs du général, à l'étonnement où certaines questions le plongèrent, à la chaleur honorable et sincère avec laquelle il déclara impossibles des abominations malheureusement trop prouvées, chacun put juger qu'une autre main que la sienne avait dirigé les événements ! La déposition que la Cour des pairs accueillit avec le plus de faveur fut celle du colonel de Perron, affirmant que le soldat avait déployé beaucoup de modération et de générosité. Dans quelques quartiers, en effet, il en avait été ainsi ; mais le colonel de Perron n'avait pas tout vu sans doute ! Pourquoi, d'ailleurs, l'autorité ne s'était-elle pas empressée d'ordonner une enquête sur les massacres de Vaise? D'une série de vives attaques dirigées par M. Jules Favre contre M. Chégaray, il résulta que le ministère public, à Lyon, n'avait rien fait pour se mettre sur la trace des meurtriers, et qu'il était resté confiné dans une impassibilité volontaire, alors que de toutes parts s'élevait autour de lui la voix publique criant vengeance ! M. Pasquier osa dire à ce sujet que les assassinats dénoncés n'étaient, après tout, s'ils avaient été commis, que des conséquences de la guerre civile, conséquences dont la responsabilité retombait sur les auteurs des troubles. Comme si l'origine de la lutte effaçait la honte d'une barbarie gratuite et suffisait pour absoudre la victoire de ses plus inutiles fureurs !

Cependant, la liste des accusés dociles se trouvait épuisée, et l'heure était venue de dompter les accusés rebelles. Ici notre plume s'arrête, de tristesse et de dégoût. Comment retracer, sans que le rouge monte au front, les moyens employés pour faire paraître les prisonniers à l'audience? Les gardes couraient les appréhender dans leurs cabanons, de la sommation passant bien vite à l'injure et de l'injure à la violence ; bientôt, on se prenait corps à corps, et quand, épuisé de fatigue, accablé par le nombre, le prisonnier n'avait plus à opposer qu'une résistance inerte, saisi par les pieds, il était traîné impitoyablement le long des escaliers de son cachot, sa tête bondissant sur chaque marche. Brutalité stérile ! En présence de la Cour, l'accusé se redressait fier de ses meurtrissures, fier de la poussière sanglante dont ses vêtements étaient souillés ; et alors, ce n'étaient plus qu'accès de colère et clameurs sauvages.

Ne faisons pas à l'humanité cette injure de croire qu'un semblable système de coercition laissât les pairs indifférents. Ils s'en affligeaient, pour la plupart, c'est certain ; mais une nécessité inéluctable pesait sur eux, et il leur était commandé de répéter avec M. Martin (du Nord) : « L'obstination « d'un accusé ne saurait arrêter le cours de la « justice. » Ah ! sans doute la justice ne doit pas être arrêtée dans son cours. Mais à qui la faute si tant d'hommes honnêtes en étaient venus à glorifier un pareil abus et une pareille révolte? Malheur au pays où il devient permis de mettre en doute si, en outrageant le juge, c'est la justice qu'on outrage ! Là où ce doute existe, plus de distinction possible entre l'arrogance et le courage, entre l'anar-



Prévenu d'avril.
Poirotte. (Paris.)

chie et une généreuse hardiesse, entre l'esprit de désordre et le culte des principes. L'arbitraire, lorsqu'il n'enfante pas la tyrannie, enfante le chaos. Et la Cour des pairs en fit la rude expérience. Que dis-je? Elle eut des inspirations louables, elle eut de prudents retours; et cela même tourna contre elle. En vain s'arma-t-elle de patience pour écouter jusqu'au bout des discours qui lui prodiguaient l'insulte; en vain M. Pasquier poussa-t-il maintes fois jusqu'à la condescendance les égards dus au malheur : rien ne put calmer l'exaspération des accusés, rien ne put fléchir l'opinion. La Cour des pairs n'avait pas voulu la défense libre, et elle était conduite à la souffrir injurieuse. Elle n'avait pas craint d'interdire l'usage du droit, et elle se voyait contrainte à en tolérer l'abus. De sorte qu'elle se sentait misérablement enlacée par les conséquences du pacte signé avec le despotisme. Semblable à un voyageur égaré dans un pays de marais, chaque pas qu'elle faisait en avant ne servait qu'à l'enfoncer davantage dans l'iniquité, et elle marchait haletante sous le poids de sa propre *omnipotence*. Je ne sache point que l'histoire ait jamais donné aux hommes un enseignement aussi utile et aussi profond!

Pendant ce temps, d'étranges et secrets préparatifs se faisaient dans l'intérieur de Sainte-Pélagie, prison assignée aux accusés parisiens. Dans la partie de la prison appelée *bâtiment de la dette*, et à peu de distance de l'escalier qui conduisait aux cabanons des détenus, il y avait un caveau faisant face à la porte de la cour, dont il n'était séparé que par un très petit corridor. Quelques détenus, parmi lesquels MM. Guinard, Cavaignac, Armand Marrast, avaient remarqué ce caveau; ils le jugent propre à une évasion, et se procurent aussitôt le moyen d'y pénétrer. Malheureusement, le regard des gardiens plongeait sans cesse dans le corridor, la porte de la cour restant ouverte à toute heure : on trouva dans l'organisation d'un jeu de balle des prétextes suffisamment plausibles pour la fermer au besoin, sans éveiller le soupçon. La sœur d'un détenu apporta sous sa robe les instruments qu'exigeait le percement du caveau, et les travaux commencèrent. Pour échapper au danger des indiscrétions, les premiers artisans du projet s'étaient abstenus de mettre dans la confidence le plus grand nombre de leurs camarades; ils s'étaient adjoint seulement Fournier, homme d'une adresse et d'une agilité singulières. Un succès inespéré couronna l'entreprise. Pendant que les uns travaillaient dans le caveau, à la lueur d'une lampe toujours prête à s'éteindre, les autres faisaient sentinelle au dehors, habiles à détourner l'attention de leurs co-détenus et à déjouer par mille ruses diverses la surveillance des gardiens. Par une heureuse coïncidence, des ouvriers avaient été introduits dans la prison pour des réparations urgentes, et le bruit qu'ils faisaient servait à couvrir celui qui partait du caveau. Mais où conduisait la route qu'on se traçait ainsi au milieu des ténèbres? On s'assura qu'elle traverserait souterrainement la prison, passerait sous le chemin de ronde, et irait s'ouvrir dans un jardin. Restait à connaître la disposition de ce jardin, ses différentes issues, le nom et les sentiments du propriétaire. On a recours à M. Armand Barbès, et celui-ci s'adresse, à son tour, à un dessinateur de ses amis, en qui sa confiance était entière. Ce dessinateur avait une sœur, jeune encore. Il la fait un jour sortir de sa pension, s'achemine avec elle vers la maison du maître du jardin, et, arrivé à la porte, il demande à la jeune fille de s'évanouir. Elle n'eut garde de s'y refuser, et lui d'appeler au secours. On vient, on s'empresse; la malade est transportée chez M. Vatrin (c'était le nom du propriétaire) et, l'évanouissement dissipé, on propose une promenade au jardin. C'est ce que le frère attendait. L'examen des lieux fut fait d'un œil exercé, le plan du jardin fut dressé, et le lendemain, les conspirateurs du caveau apprirent tout ce qu'il leur importait de savoir : la maison de M. Vatrin était située entre le jardin et une cour donnant sur la rue Copeau; pour sortir du jardin, resserré entre

des murs assez élevés, il fallait absolument traverser la maison ; et, quant au propriétaire, c'était un partisan déclaré du gouvernement. De pareilles données étaient peu rassurantes. Cependant, les travailleurs ne se découragèrent pas. La terre qu'ils déplaçaient, soigneusement étendue sur toute la surface du caveau, l'exhaussait sans en modifier l'aspect d'une manière sensible, et ils étaient parvenus à masquer si exactement l'ouverture, qu'il eût été presqu'impossible, en leur absence, de découvrir la trace de leurs travaux. L'activité qu'ils y déployèrent fut prodigieuse. Au bout de quelques jours, la besogne se trouvait terminée : la route mystérieuse s'allongeait sous la prison de façon à en dépasser les limites, et il n'y avait plus qu'une croûte de terre peu épaisse entre les détenus de Sainte-Pélagie et la liberté.

Or, chose remarquable et qui témoigne bien hautement de la puissance de certaines convictions, ceux qui venaient de conquérir si péniblement le moyen d'être libres, ceux-là même s'imposèrent la loi de rester captifs, tant que l'espoir de combattre fructueusement leurs ennemis par la parole ne leur serait pas enlevé. L'évasion fut donc ajournée et le caveau tenu en réserve.

Mais la pairie ne tarda point, par une aggravation d'arbitraire, à dégager les prisonniers de leurs nobles scrupules. Les débats relatifs aux accusés Lyonnais touchaient à leur fin. MM. Lagrange, Réverchon, Martin, Albert, Hugon et Baune, étaient venus successivement déclarer aux pairs, qu'ils ne les reconnaissaient point pour juges ; et ils s'étaient exprimés chacun suivant la trempe de son caractère : ceux-ci, comme MM. Réverchon et Lagrange, avec un emportement terrible ; ceux-là, comme MM. Baune, Albert et Martin[1], avec une dignité pleine de menaces et un calme méprisant. Quelqu'incomplète que fût l'instruction du complot, la poursuivre devenait impossible. On allait, par conséquent, aborder une nouvelle phase de la procédure, et une question grave se présentait : fallait-il commencer l'interrogatoire des accusés de Paris, de Lunéville, de Châlons-sur-Saône, de Saint-Étienne, de Marseille, d'Arbois, d'Épinal ? Ou bien, devait-on, les réquisitoires et les plaidoiries entendus, procéder d'une manière immédiate au jugement des accusés de Lyon?

Après tant d'efforts pour rattacher à un même complot une foule innombrable de faits particuliers, après tant d'efforts pour établir la connexité des délits, séparer les diverses catégories, pour les juger l'une après l'autre, l'une sans l'autre, c'était fouler aux pieds la logique et le bon sens. On ne le pouvait, d'ailleurs, qu'en violant la loi. Car l'article 226 du Code d'instruction criminelle ordonne que les Chambres d'accusation statuent par un seul et même arrêt sur les délits connexes. Et il y avait de la déloyauté à prétendre que la règle ne s'appliquait pas au jugement définitif, l'esprit de la loi portant sur le second cas aussi bien que sur le premier. Et puis, en vertu de quel principe d'équité prolongeait-on indéfiniment les rigueurs de la détention préventive pour des accusés auxquels on avait refusé les défenseurs choisis par eux, qu'on n'avait pas entendus, et qui, traités en coupables avant que leur innocence eût été discutée, gémissaient, depuis si longtemps déjà, dans les cachots où les avait poussés le soupçon guidé par la colère? Mais, nous l'avons dit, la cour des pairs était dominée par le mauvais génie de ses premières fautes : malgré les protestations de M. Baune, parlant au nom de tous ses camarades, elle passa outre et, sur les conclusions du procureur-général, M. Martin (du Nord), elle rendit le 11 juillet (1835), un arrêt qui, prononçant la disjonction des causes, ordonnait qu'il fût immédiatement procédé aux plaidoiries et jugement, en ce qui concernait les accusés de la catégorie de Lyon. La mesure était comblée : M. Molé se retira, ainsi que les marquis d'Aux et de Crillon.

L'arrêt de disjonction devait avoir des

1. MM. Albert et Martin n'avaient pas été arrêtés. Ils avaient eu la générosité de se constituer eux-mêmes prisonniers.

résultats faciles à deviner. En séparant les causes, la Cour des pairs se donnait le temps de reprendre haleine; Elle amortissait la fougue de l'opinion; elle jetait le découragement parmi les prévenus; elle ôtait enfin à leur résistance ce caractère d'ensemble qui seul pouvait la rendre imposante. Les détenus de Sainte-Pélagie ne s'y trompèrent pas; et désormais convaincus qu'on ne leur laisserait pas même le bénéfice moral de leur courage, ceux d'entre eux qui avaient tout préparé pour une évasion ne songèrent plus qu'à la liberté.

L'exécution est fixée au 12 juillet, dans la soirée, et l'on se livre avec ardeur aux préparatifs. Les complices du dehors ont déjà reçu leurs instructions. Pour désarmer la défiance du directeur, on lui adresse plusieurs demandes qui supposent la prolongation du séjour des prisonniers à Sainte-Pélagie; et M. Armand Marrast, qui avait coutume de prendre un bain chaque soir, commande son bain pour dix heures, comme à l'ordinaire. Rien ne transpire du projet, et cependant ceux qui l'ont conçu ne vivent plus que dans une brûlante alternative d'inquiétude et d'espérance. A la nuit tombante toutes les dispositions étaient prises. M. Dornez avait envoyé le produit des souscriptions à répartir entre les détenus; les voitures destinées à les recueillir, à la sortie de la prison, commençaient à filer le long de Sainte-Pélagie. M. Armand Barbès s'acheminait, donnant le bras à la femme d'un détenu, vers la maison Vatrin, où il importait de prendre position, sous un prétexte quelconque; enfin MM. Étienne Arago, Klein et Fulgence Girard se trouvaient installés dans un appartement situé en face de la chambre de M. Guinard, auquel ils devaient apprendre, par des signes convenus, si les rues voisines étaient sûres et les patrouilles absentes. De son côté, pour indiquer aux auxiliaires du complot que tout allait bien à l'intérieur, M. Guinard devait se promener devant une lampe, puis l'élever en l'air, quand il aurait lui-même à descendre dans le caveau!

Huit heures sonnèrent à l'horloge de la prison. Aussitôt les meneurs vont à ceux de leurs camarades qui ne sont pas dans le secret, disant à chacun: « Veux-tu être « libre? Voici de l'argent. Au caveau! » Quelques-uns, par des motifs que nous exposerons plus bas, repoussèrent l'offre. La plupart l'accueillirent avec une joie pleine de stupeur. Et tandis qu'ils se hâtaient, un à un, vers le rendez-vous mystérieux, un petit groupe, pour donner le change aux gardiens, se formait, à l'entrée de la chambre de M. Armand Marrast, devant laquelle il était d'usage que les prisonniers vinssent en masse, chaque soir, écouter la lecture du *Messager*. C'en est fait, les fugitifs sont réunis dans le caveau, mais ils s'y agitent, ils s'y coudoient dans l'obscurité la plus profonde; et, tout étourdis d'une nouvelle si peu attendue qu'inexpliquée, plusieurs se demandent s'ils ne sont pas les jouets d'une sorte de fantasmagorie lugubre. M. Landolphe avait eu soin de se munir d'un briquet phosphorique: une lampe s'allume tout-à-coup dans ces ténèbres, et elle n'éclaire de ses rayons vacillants que des visages étonnés, couverts de pâleur. On eût dit une assemblée de fantômes. Seul désormais M. Guinard était attendu. Il fait à MM. Etienne Arago et Klein le signal du départ et court rejoindre ses compagnons.

Avant d'aller plus loin, on envoya MM. Rozière, Vilain, Fournier, Landolphe, percer la croûte qui fermait encore la sortie du souterrain. Cette besogne fut faite en peu d'instants et parut durer des siècles. « C'est fini, » s'écria enfin M. Landolphe, du fond de l'excavation. Alors les fugitifs se mirent à ramper, l'un après l'autre, dans la voie sombre, étroite, étouffante, qui devait les conduire à la lumière. Ils avaient à passer sous le chemin de ronde, et sur leur tête ils entendirent, mêlé au bruit de la marche pesante des sentinelles, le retentissement des fusils frappant le sol. Ils arrivent ainsi et successivement, jusqu'à l'issue qui leur a été ménagée, gagnent le jardin, se dirigent vers la maison. Quelle que fut leur audace, ils



Évasion des prisonniers. (Page 792, col. 2.)

s'avançaient avec précaution, avec inquiétude. Car le ciel était clair, et ils avaient aperçu, au faîte de la prison, un factionnaire qui, l'œil fixe, le corps penché en avant, les observait dans l'attitude de l'indécision et de la menace. Mais bientôt des coups de sifflet, venus du dehors, leur apprirent qu'ils touchaient à un heureux dénouement.

Et en effet, tandis que MM. Klein et Fulgence Girard parcouraient la rue Copeau d'un regard vigilant, tandis que M. Étienne Arago, amusant la concierge de M. Vatrin par de futiles discours, veillait à ce que la porte de la cour ne fût pas fermée; M. Barbès s'introduisait dans la maison avec la dame qu'il accompagnait. Le propriétaire était absent. M. Barbès prétexte une affaire urgente à lui communiquer, demande la permission de lui écrire, ne pouvant le voir, et attend ses amis dans la fièvre de l'impatience. Soudain les marches du

perron résonnent ; la porte vitrée qui s'ouvre sur le jardin est ébranlée par des mains violentes ; les vitres volent en éclats. Madame Vatrin pousse un cri de terreur. Mais l'étrangère lui dit : « Ne craignez rien, Madame. « Ce sont les détenus de Sainte-Pélagie qui « s'évadent. » En même temps, M. Barbès s'est élancé sur le domestique, qu'il tient en respect. Traverser la maison, franchir la cour, monter en voiture, se disperser, disparaître, tout cela fut, pour les républicains, l'affaire d'un moment. Ils étaient sauvés !

A cette nouvelle, l'étonnement de la police ne fut égalée que par sa fureur La presse, qui s'intéressait vivement aux prisonniers, accabla les ministres des manifestations de sa joie railleuse. Et les agents de M. Gisquet, humiliés, appesantirent le poids de leur colère sur les détenus qui avaient refusé de suivre leurs compagnons ; tels que : MM. Kersausie, Baumont, Sauriac, Hubin de Guer; ils avaient eu, pour refuser la liberté offerte, des motifs respectables quoique empreints d'exagération. Ils avaient pensé qu'ils devaient au parti, qu'ils se devaient à eux-mêmes de déshonorer, à force de constance, la persécution dont ils étaient victimes. La gloire du combat leur étant dérobée, ils embrassaient avidement celle du martyre. D'ailleurs ils ne pouvaient se persuader que la police eût ignoré jusqu'à la fin les préparatifs de l'évasion, et ils ne voyaient dans cette négligence, suivant eux, calculée, qu'un moyen d'alléger à la pairie le fardeau de sa tâche judiciaire.

Mais la Cour des pairs ne tarda pas à montrer que, pour s'épargner les embarras, elle n'avait nul besoin du secours de la police. Se fondant sur la résistance opiniâtre des accusés lyonnais, M. Martin (du Nord) avait conclu à ce qu'on les jugeât sur pièces, s'il le fallait : la Cour des pairs n'hésita pas cette fois à faire droit à ces conclusions, dans un arrêt qui ne doit pas être perdu pour la postérité [1].

La procédure une fois simplifiée par une violation aussi extraordinaire des formes les plus inviolables de la justice, le procès fut rapidement terminé. MM. Martin (du Nord), Chégaray, de la Tournelle, ayant tour à tour développée avec beaucoup de véhémence et non sans talent, la thèse présentée dans l'acte d'accusation, les avocats adverses prirent successivement la parole, chacun pour son client. Mais nul ne le fit avec plus d'élévation et plus d'éloquence que M. Jules Favre. Après avoir défini en termes saisissants le véritable caractère de l'insurrection lyonnaise et renversé l'échafaudage du complot, il résumait ainsi les débats :

« Vous nous accusez d'avoir attenté à la sûreté de l'État ; et moi j'accuse le pouvoir de n'avoir pas déjoué cet attentat, d'avoir même nourri l'émeute, en attirant les insurgés sur la place publique, alors qu'il était si facile de la comprimer.

« Vous nous accusez d'avoir construit des barricades; moi, je vous accuse de les avoir laissé élever sous les yeux des agents de police et de l'autorité civile, et d'avoir jeté parmi les groupes inoffensifs des excitateurs soldés.

« Vous nous accusez d'avoir usé de la force contre les défenseurs de l'ordre ; moi, je vous accuse d'avoir déchiré la loi qui protège la vie des citoyens ; d'avoir donné une consigne qui à elle seule suffisait pour allumer l'insurrection ; d'avoir compromis la vie des femmes, des enfants, des vieillards ; d'avoir prolongé la lutte sans nécessité ; d'avoir enseveli sous les ruines de nos maisons des familles qui ne vous attaquaient pas; d'avoir été sourds aux demandes de trève et de conciliation qui vous étaient faites de toutes parts, et de n'avoir pas épargné la vie des vaincus.

« Vous avez fait votre réquisitoire, voilà le mien. Ils resteront tous deux affichés à la porte de ce palais et nous verrons lequel durera davantage, lequel la France lira avec le plus d'indignation. »

Ce fut le 13 août (1835) que la Cour des pairs rendit, en l'absence des prévenus. l'arrêt général de condamnation, relatif aux accusés de Lyon[1].

1. Voir aux documents historiques.

1. CONDAMNÉS DE LYON. Arrêt du 1835)

Baune, Antide Martin, Albert, Hugon, Marc Reverchon, Lafond, Desvoys, *à la déportation* : Lagrange, Tourrès, *à vingt ans de detention* ; Mollard-Lefevre, Huguet, Drigeard-Desgarniers, *à quinze ans de détention* ; Caussidière, Laporte, Villiard, Marigné, Rockzinski, Thion, Despinas, Benoit-Catin, *à dix ans de détention* ; Pradel, Chery, Cachot, Dibier, *à sept ans de détention* ; Carrier, Arnaud, Morel, Bille, Boyet, Chatagnier, Julien, Mercier, Gayet, Genest, Didier, Ratigme, Charmy, Charles, Ma-

L'arrêt[1] qui frappa les huit sous-officiers de Lunéville ne fut prononcé que vers le commencement du mois de décembre. Leur attitude avait été admirable et passionna toutes les âmes.

Vinrent ensuite les catégories de Lyon, de Saint Étienne, d'Arbois, de Marseille, de Grenoble, de Châlons[2], de Paris[3], qui ne fournirent que douze acquittements sur un nombre considérable de condamnations.

Dans la dernière phase du procès, les accusés s'étaient montrés, en général, fort calmes. Capendant MM. Caussidière, Kersausie et Beaumont firent revivre, par leur indomptable énergie, des scènes dont le souvenir était resté palpitant[4],

Le procès d'avril fut, pour le parti républicain que la révolution de juillet avait engendré, une défaite éclatante, mais non pas décisive. Quelques-uns exagérant le bien, la plupart se plaisant à outrer le mal, ce parti a été jugé d'une manière aussi fausse que diverse. S'il n'eut pas assez de loisir et de maturité pour pénétrer par l'étude dans les profondeurs de l'ordre social, de manière à en tirer la solution des grands problèmes, il contribua, du moins, puissamment à les soulever. Il sema l'agitation autour de lui, mais non sans entretenir dans la nation de généreuses ardeurs. Il sut ennoblir le désordre par le dévoûment, il ne s'épuisa qu'à force de se prodiguer, et il lutta si bien contre l'abaissement systématique de la France, qu'il fut au moment de la forcer à se tenir debout. Par lui fut ajourné dans ce pays le règne des spéculations sordides, de la bassesse mercantile, le règne du génie carthaginois; et il eut cette gloire, qu'il fit horreur à tous les vieux ennemis du nom français. Dans l'affaire du procès d'avril, ses adversaires se montrèrent si petits, et ils employèrent, pour le combattre, des armes tellement déloyales, et fragiles, qu'il aurait vaincu sans nul doute, si tous les membres qui le composaient avaient été plus étroitement unis par le lien des convictions et des idées. Mais le parti républicain s'était ouvert, par malheur, à certains hommes indignes d'y prendre place. De là un mélange sans exemple: le désintéressement, l'ardeur de connaître, l'ignorance, l'habitude de dénigrer, l'envie, le courage, le mépris de la mort, le désir de briller, la modestie du dévoûment poussée jusqu'à l'héroïsme. Un pareil amalgame d'éléments opposés pouvait-il ne pas entraîner

zoyer, Blanc, Jobely, Raggio, Chagny, *à cinq ans de détention*; et tous *sous la surveillance de la haute police toute leur vie.* = Roux, Renard, Guichard, *à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance*; Butet, Adam, *à un an d'emprisonnement et cinq ans de surveillance*; Girard, *à un an d'emprisonnement et deux ans de surveillance.*

1. CONDAMNÉS DE LUNÉVILLE. Arrêt du 7 décembre 1835.

Thomas, *à la déportation*; Bernard, *à vingt ans de détention*; Stiller, Tricotel, *à dix ans de détention*; Régnier, Caillié, Mathieu (d'Epinal), *à cinq ans de détention* et tous *sous la surveillance toute leur vie*; Lapotaire, Bechet, *à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.*

2. CONDAMNÉS DE St-ÉTIENNE, GRENOBLE, MARSEILLE, ARBOIS, ET BESANÇON. (Arrêt du 28 décembre 1835

Marc Caussidière, *à vingt ans de détention*; Pierre Reverchon, *à dix ans de détention*; Gilbert dit *Miran*, et Riban, *à cinq ans de détention* et tous *sous la surveillance toute leur vie.* Rossary, Offroy, *trois ans d'emprisonnement*; Tiphaine et Froidevaux, *un an d'emprisonnement*, et tous quatre *à cinq ans de surveillance.*

3. CONDAMNÉS DE PARIS. (Arrêt du 23 janvier 1836)

Beaumont, Kersausie, *à la déportation*; Crevat, Pruvot, *à dix ans de détention et à la surveillance toute leur vie.* Sauriac, *à cinq ans d'emprisonnement*; Bastien, Roger, Varé, Cahuzac, *à trois ans d'emprisonnement*; Bellon, Delayen, Delacquis, Buzelin, *à un an d'emprisonnement*, et tous *à cinq ans de surveillance.*

CONTUMACES. (Arrêt du même jour

Cavaignac, Berryer-Fontaine, Vignerte, Lebon, Guinart, Delente, Deludre, A. Marrast, *à la déportation*; Fouet, Grunger, Villain et Boura, *à quinze ans de détention*; Mathe, Lenormand, Landolphe, Yvon, Aubert, Pichonnier, Gueroult, Soullard dit *Chiret*, *à dix ans de détention*; Herbert, Chilman, Pornin, Rozières, Poirotte, Tassin, Fournier, *à cinq ans de détention* et tous *sous la surveillance toute leur vie.*

4. Les débats du procès d'avril ayant été coupés, comme on l'a vu, plusieurs révélations importantes qui devaient y trouver place sont restées dans l'ombre. Voici, par exemple, un fait sur lequel l'illustre M. Arago se proposait d'appeler l'attention publique.

Un jour, il se trouvait chez M. David (d'Angers) le statuaire, occupé dans ce moment à faire la statue de Mme de Staël. La conversation s'étant engagée sur les combats de la rue Transnonain, la femme qui servait de modèle raconta que, le 13 avril, regagnant avec une de ses compagnes sa demeure située près de la fontaine Maubuée, elle avait aperçu son amant, sergent-de-ville, qui travaillait aux barricades. Elle court à lui et témoigne son étonnement. « Retirez-vous, malheureuses, s'écrie le sergent-« de-ville furieux, si vous dites un mot de ceci, vous êtes « perdues. »

M. Arago se rendit au lieu désigné, demanda des renseignements et fut pleinement édifié sur l'exactitude du récit. Le nom du sergent-de-ville est Chenedeville.



PRÉVENUS D'AVRIL

Landolphe.	A. Marrast.	Guinard.
Varé.	Pruvost.	Berrier Fontaine.
Imbert.		Recurt.

la ruine du parti ? Par les vices des uns, les vertus des autres étaient, ou frappées d'impuissance, ou calomniées. Si donc le parti républicain succomba, c'est que ses ennemis l'emportèrent sur lui par l'habile combinaison de leurs vices et l'ensemble de leur corruption. Et voilà comme il en vint à se disperser, à se dissoudre, ne laissant après lui, pour le juger, que l'intolérance de la sottise ou de la haine. Du reste, les individus ne sont que des instruments destinés par Dieu à s'user et à se rompre au service des idées. Au moment même où l'on croyait le *parti* détruit en France pour jamais, il se trouva que l'*opinion* qu'il avait personnifiée se déployait avec une puissance nouvelle. Pourquoi s'en étonner ? Parmi les républicains, nous l'avons dit, plusieurs étaient des hommes spirituels, brillants, d'une bravoure chevaleresque, toujours prêts à se dévouer, pleins de gaîté dans le péril, et reproduisant avec plus de fidélité, plus d'éclat, que le parti légitimiste lui-même l'ancien type national ; mais, à côté de ceux-ci on put compter quel-

ques absurdes tribuns, quelques gens sans aveu, des traîtres dont la police salariait la turbulence et ces derniers, quoique formant la minorité, suffirent pour discréditer la cause républicaine, en rendant le parti tout entier responsable de leurs folles prédications, de leur ignorance, de leur orgueil, de leur penchant à parioder, sans les comprendre, les passions 1793. Ainsi, parce qu'il était arrivé à un petit nombre d'agitateurs dépourvus d'intelligence et incapables de modération, de se proclamer au hasard républicains, et de définir la république au gré de leurs aveugles colères, on mit en doute si la république n'était pas une chimère ou ne serait pas une calamité. Pour que les esprits sages fussent ramenés à une saine appréciation des choses, il fallait que le parti fût ou parût momentanément dissous, et qu'il se reformât plus homogène, plus studieux, plus calme, plus avancé dans la science des révolutions sociales. Or, à ce parti là, certes, l'avenir pouvait sourire. Car, nous ne saurions trop le répéter : le principe monarchique mis face à face avec le principe électif doit tôt ou tard le dévorer ou être dévoré par lui. Et ce dénoûment, un habile emploi de la corruption peut l'ajourner, non l'empêcher. « Que force reste à la loi ! » disent les gouvernements de fait, dans l'ivresse de leur fortune. Mais à cela, les hommes qui ne croient qu'à l'immortalité de la justice, les hommes droits et sincères répondent : « Qui sait si la loi « d'aujourd'hui sera celle de demain ? Il « faudra bien que force reste à la vé- « rité. »

XLII

Première demande d'observation de la part de l'Espagne. — Politique extérieure de M. Thiers : en quoi elle diffère de celle du roi. — Secrètes dissidences ; lutte entre le roi et M. Thiers. — Le roi défini par M. Thiers. — Scepticisme politique de M. Guizot. — L'Angleterre consultée au sujet de l'intervention. — Attitude de l'Ambassade anglaise à Madrid. — La demande d'intervention est repoussée. — Complots à l'intérieur. — Bruits sinistres. — Attentat du 28 juillet. — Sang-froid de Louis-Philippe. — Arrestation de l'assassin ; machine infernale. — Impression produite par l'attentat. — Physionomie du Château. — Indigne arrestation d'Armand Carrel. — Exploitation de l'attentat par les ministres. — Funérailles. — Discours de l'archevêque de Paris au roi. — Lois de septembre.

L'Espagne commençait à haleter sous le poids de la guerre civile. Les carlistes croissaient en force, et les destinées de la révolution espagnole semblaient sérieusement compromises. Le général Cordova, hardi et brillant officier, n'avait point dissimulé au Cabinet de Madrid que la situation était très-critique et rendait presqu'absolument nécessaire l'intervention des Français. Mais le chef du ministère espagnol, M. Martinez de la Rosa, éprouvait, pour l'intervention d'une armée française, la plus vive répugnance. L'idée que l'Espagne était trop faible pour pourvoir elle-même à son salut offensait ses susceptibilités d'Espagnol, et il tremblait d'acheter la liberté de ses concitoyens au prix de leur indépendance. Le mal s'aggravait, cependant, de jour en jour, les périls se multipliaient autour du trône de la jeune Isabelle, et il fallait prendre un parti. Il arriva donc que, malgré la résistance de M. Martinez de la Rosa, le Cabinet de Madrid résolut de s'adresser à la France. M. Martinez dut consentir à adresser au ministère français la demande d'intervention : il s'y résigna, mais il déclara en même temps à la reine Christine qu'il déposait son portefeuille et désirait qu'on lui trouvât le plus tôt possible un successeur.

La demande d'intervention embarrassa et

troubla Louis-Philippe. Dans l'excès de son ardeur pour la paix, il s'inquiétait du moindre mouvement. Mais, parmi ses ministres, il y en avait un dont la demande d'intervention servait merveilleusement les vues politiques.

Élevé dans les idées de l'empire et facilement tenté par l'éclat des grandes choses, M. Thiers gémissait en secret du rôle subalterne auquel la France était condamnée par la politique opiniâtrément craintive du château. Recommencer, après 1830, la grandeur impériale, opposer à une plus longue domination des insolents traités de 1815 le *veto* de la France révolutionnaire, revendiquer la ligne du Rhin, accepter la Belgique qui s'offrait, ou, du moins, provoquer dans un congrès un nouveau règlement des affaires du monde, M. Thiers n'avait cru rien de cela possible. Il sentait bien, au fond, que toute partie héroïque jouée en 1830, par son pays, faisait tomber la monarchie dans les chances du hasard. Or, il y avait dans l'avènement des idées démocratiques, quelque chose dont s'émouvait l'incertitude de son cœur. Mais si M. Thiers n'avait pas jugé la France assez forte pour se relever de cette humiliation profonde, qui avait duré quinze ans, assez forte pour se montrer à l'Europe debout et armée, il ne l'avait plus jugée si faible qu'elle dût se traîner servilement à la suite de toutes les chancelleries de l'Europe. Il pensait que, sans aller jusqu'à la menace, sans affronter la guerre, sans aspirer aux avantages d'un remaniement européen, nous pouvions, par une attitude ferme et une modeste ambition, nous créer dans la diplomatie une position digne de respect. Remarquant que, dans tous les pays où l'intérêt de la maison de Bourbon avait autrefois figuré, le cours des évènements avait fini par faire naître un intérêt révolutionnaire; remarquant que partout, et notamment en Espagne, en Italie, en Belgique, le mouvement révolutionnaire semblait résulter du passage de l'influence française, et était, en tout cas, de nature à la continuer, M. Thiers pensait qu'en servant l'intérêt de la révolution en Belgique, en Italie, en Espagne, nous ne nous écartions pas des traditions de notre vieille politique, puisque l'intérêt de la révolution n'était, tout autour de nous, que l'ancien intérêt de la maison de Bourbon transformé. Dans cet ordre d'idées, l'appui naturel de la France, suivant M. Thiers, c'était l'Angleterre. Aussi l'alliance anglaise faisait-elle le fond de sa politique.

Ainsi, s'unir diplomatiquement au Cabinet de Saint-James, et avec son secours, maintenir la ligne de démarcation tracée entre la Hollante et la Belgique par les journées de septembre, empêcher l'Autriche de comprimer tyranniquement les agitations de l'Italie, et tendre la main à la révolution espagnole représentée par Christine, tel était le résumé de la politique de M. Thiers.

Ces vues manquaient de justesse en plus d'un point; car il est évident, par exemple, qu'en Belgique l'alliance de la France et de l'Angleterre ne pouvait être basée sur aucune communauté d'intérêts. Ces vues manquaient aussi de grandeur; car, même après les prodiges de cette double épopée, la Révolution et l'Empire, la France étant beaucoup moindre en 1830 qu'elle ne l'était au milieu du dix-huitième siècle, pendant que la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, se trouvaient avoir pris, depuis cette époque, des accroissements considérables, c'était resserrer dans des bornes bien étroites l'ambition de la France que de la confiner en d'obscures menées diplomatiques ayant pour but l'indépendance de la Belgique déclarée neutre, le triomphe de Christine à Madrid, et, pour les Italiens, la faculté de se mouvoir sans être aussitôt foulés aux pieds par l'Autriche.

Quoi qu'il en soit, cette politique, toute réservée qu'elle était, ne paraissait au roi qu'une politique d'aventurier. Il la jugeait audacieuse, parce qu'elle n'était pas tout-à-fait inerte, et il craignait qu'elle ne nous conduisît aux abîmes, parce qu'elle ne nous conduisait pas au néant.

Aussi la demande d'intervention fit-elle éclater entre Louis-Philippe et M. Thiers les plus orageuses dissidences.



Un corps de Garde

D'APRÈS LŒILLOT

Le roi était doué, comme homme, d'une séduction de manières incomparables ; dans les rapports de la vie privée, il charmait ses ministres par un esprit facile, une bonhomie sans effort, une causerie familière, et le plus gracieux oubli des droits que donne la majesté royale ; mais, dans les affaires importantes, rien de plus absolu que son vouloir. Cette politique, toute composée de ménagements, qu'il avait embrassée, il la soutenait impérieusement. Avec l'ardeur que Napoléon mettait à chercher la gloire, les intimes de Louis-Philippe assurent qu'il l'évitait. M. Thiers disait de lui, fort spirituellement, qu'il *était la gravure en creux*, *et que Napoléon était la gravure en relief*.

M. Thiers eut donc à soutenir des combats acharnés ; mais comme, dans le cas particulier dont il s'agissait, la raison, même au point de vue de la dynastie d'Orléans, était évidemment de son côté, il déploya beaucoup de fermeté et de persévérance.

Les considérations qu'il faisait valoir avaient quelque chose de décisif. Louis-Philippe n'était-il pas poussé par un intérêt manifeste à exclure du trône d'Espagne ce Don Carlos dont les prétentions étaient liées si intimement à celles de Henri V ! Et si de la question dynastique on passait à la question française, comment mettre en doute l'énorme avantage qu'il y aurait pour la France à consolider son influence en Espagne ? Est-ce que telle n'avait pas été la politique de Louis XIV, continuée par celle de Napoléon ? La France, perpétuellement exposée aux attaques du Nord, pouvait-elle sans courir risque de la vie, laisser au Midi une Puissance dont l'alliance fût incertaine et l'amitié douteuse ? Ce qui faisait la principale force de la Russie, n'était-ce pas précisément sa position qui lui permettait d'aller en avant sans être obligée de regarder derrière elle ? Par où Napoléon avait-il péri ? Par la nécessité funeste qui retenait les troupes de Suchet en Espagne, tandis que la coalition envahissait toute la Champagne.

Ces raisons n'étaient pas sans faire impression sur l'esprit du roi. Plus d'une fois il parut ébranlé ; mais il ne tardait pas à revenir à son système favori, l'inaction. Le souvenir des malheurs qui avaient assailli les Français en Espagne, sous Napoléon, paraissait le préoccuper vivement. L'expédition que demandait M. Thiers réussirait-elle ? Nos troupes n'allaient-elles pas trouver, au-delà des Pyrénées, tous les dangers de cette guerre de partisans qui avait fait pâlir l'étoile du plus grand capitaine des temps modernes ? Voilà ce que le roi opposait à son ministre, et il n'écoutait qu'avec une froide incrédulité tout ce que celui-ci disait de l'impossibilité où serait don Carlos de se maintenir entre une invasion française et les troupes de Christine. L'Espagne n'est plus qu'une Vendée épuisée, répétait sans cesse M. Thiers ; il ne lui est pas plus donné de recommencer les prodiges de cette résistance qui étonna Napoléon, qu'il n'a été donné à la Vendée de se réveiller à la voix de la duchesse de Berri, et de se montrer telle que l'avaient faite Cathelineau, Bonchamps, Larochejaquelein et Lescure. Et, à l'appui de son opinion, M. Thiers citait celle de M. de Rayneval, ambassadeur de France à Madrid, qui, dans toutes ses dépêches, insistait vivement pour l'intervention, et déclarait le gouvernement de Christine perdu, si l'orage qui grondait autour d'elle n'était détourné par une démarche, dont il affirmait l'importance décisive en même temps qu'il en niait le péril.

Mais le roi n'entendait pas jouer son repos et la paix sur les hasards d'une semblable appréciation. Peut-être aussi y avait-il un motif secret à l'opiniâtreté de sa résistance. On a cru que don Carlos lui avait fait mystérieusement donner l'assurance que, s'il consentait à rester neutre, lui, don Carlos, s'engageait à ne prêter aucun appui à la cause de Henri V.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, M. Thiers se vit bientôt réduit à la nécessité de rompre ouvertement avec Louis-Philippe. Pour triompher de la volonté du monarque, il avait essayé de toutes les raisons :

après celles qui se puisaient dans de graves intérêts politiques, il avait invoqué celles qui se rattachaient à des idées d'honneur; il avait rappelé que l'intervention, aprés tout, n'était que l'accomplissement d'une promesse sacrée, que l'inévitable exécution du traité de la quadruple alliance, qu'une conséquence forcée de l'amitié politique qui nous unissait aux Anglais...... Vains efforts! Il fallait céder : il parla d'offrir sa démission.

Restait à savoir quelle serait, après un tel éclat, l'attitude des autres membres du Cabinet. Sondé par M. Mignet, M. de Broglie répondit que son opinion sur la nécessité d'intervenir en Espagne, n'était point parfaitement fixée; qu'il y voyait autant d'inconvénients que d'avantages; mais — ce furent ses propres expressions, — mais que c'était au plus convaincu à l'emporter, et que, par conséquent, il suivrait M. Thiers. Pour ce qui est de M. Guizot, il apportait dans la solution du problème plus que de l'indécision : de l'indifférence. « On peut « prendre, dit-il, l'un ou l'autre parti. » Et, en cela, M. Guizot ne sortait pas de son caractère. Car, passionné pour la possession du pouvoir, M. Guizot envisageait froidement les idées que le pouvoir sert à réaliser. Ce qu'il aimait dans les affaires, c'était le commandement, à la différence de M. Thiers, qui, dans les affaires, n'aimait que l'action.

Le Conseil s'étant rassemblé pour une décision définitive, la dissolution du Cabinet semblait imminente, lorsque M. de Broglie fit observer qu'aux termes mêmes du traité de la quadruple alliance, la France n'était engagée à intervenir qu'après s'être entendue sur ce point avec les Puissances alliées. Il fallait donc, suivant M. de Broglie, consulter l'Angleterre et attendre son avis.

M. Thiers ne pouvait combattre cette opinion, puisqu'elle s'appuyait réellement sur le texte du traité; mais il sentit bien que, dès ce moment, la cause soutenue par lui était perdue. Le Cabinet de Saint-James, en effet, était représenté, à Madrid, par Georges Villiers, depuis lord Clarendon, homme asservi à des habitudes d'élégance frivole, et mêlant volontiers la vie des salons à celle des affaires. Une rivalité qui n'avait rien de politique étant survenue entre Georges Villiers et M. de Toréno, membre du Cabinet de Madrid, l'ambassadeur anglais s'était détaché, presqu'à son insu, comme il arrive en pareille occurrence, du parti dont M. de Toréno était un des chefs, et les exaltés l'avaient entouré. Ses dépêches s'en ressentirent, et durent rendre naturellement plus réservés, à l'égard du ministère espagnol, les chefs du Cabinet de Saint-James, d'autant qu'il suivait avec jalousie les progrès de l'influence française à la Cour de Madrid. Cette disposition, jointe sans doute à la manière adroite dont la question d'intervention fut posée par les Tuileries, décida l'Angleterre à répondre négativement. C'est ce que Louis-Philippe avait espéré. M. Thiers était vaincu, et il ne lui restait pas même un prétexte pour offrir de nouveau sa démission, que le roi, si elle avait été isolée, aurait acceptée avec joie.

On refusa donc à l'Espagne les secours qu'elle avait demandés; mais quand la nouvelle de ce refus parvint à Madrid, M. Martinez de la Rosa n'était plus ministre, et M. de Toréno le remplaçait dans la présidence du Conseil.

Au reste, des évènements intérieurs, d'une douloureuse gravité, ne tardèrent pas à détourner de l'Espagne l'attention des ministres français.

Depuis quelque temps le roi semblait ne plus marcher qu'environné d'embûches. Quelques fanatiques avaient ouvert leur âme à de noirs projets, et diverses tentatives de complot, successivement découvertes, firent soupçonner que des poignards étaient aiguisés dans l'ombre. Mais, comme les preuves n'étaient jamais suffisantes, les accusés ne faisaient que passer devant la justice, et l'on voyait s'épaissir les ténèbres autour d'un trône qu'allait désormais assiéger l'épouvante.

Pour ce qui est du roi, il déployait une grande sérénité. Ceux qui s'étudient à rapetisser toute chose, ont prétendu que Louis-Philippe avait mis dans les calculs de sa politique l'affectation du courage. Mais nous croyons, nous, qu'il entrait réellement dans sa nature de défier le péril. Peut-être aussi n'était-il pas sans avoir deviné que les hommes chargés de la responsabilité de ses jours enflaient systématiquement ses dangers pour mieux établir leur importance et faire valoir leurs services.

Toujours est-il que chaque jour apportait un nouveau sujet d'alarme. Et comment couper le mal par la racine ? Comment arrêter les coupables par la terreur du châtiment ? il aurait fallu, pour cela, ne pas étouffer les complots à leur origine, et les laisser se développer jusqu'au flagrant délit. Sur ces entrefaites, M. Thiers apprit que, profitant d'un voyage que le roi devait faire de Neuilly à Paris, des conspirateurs avaient formé le dessein de lancer dans la voiture royale un projectile enflammé. Il prend aussitôt son parti, se rend auprès du roi, et lui demande, pour les faire monter dans la voiture, ses aides-de-camp. A cette proposition inattendue, le roi s'étant récrié : « C'est « leur devoir de s'exposer, sire, pour votre « personne, répondit M. Thiers; et pour-« ront-ils se plaindre quand ils verront le « ministre de l'intérieur à côté d'eux? » Bien que la police eût pris toutes les précautions convenables pour empêcher que la conspiration n'atteignît, en éclatant, son horrible but, l'offre de M. Thiers témoignait d'un incontestable dévoûment. Le roi mit beaucoup de noblesse à la repousser, et déclara qu'il entendait jouer lui-même cette partie. Sa résolution est en vain combattue par M. Thiers, et les préparatifs sont ordonnés. Mais, au moment du départ, la reine et les princesses se présentent tout-à-coup, éplorées, éperdues; soit qu'une habile indiscrétion les eût initiées au secret de ce qui venait de se passer, soit qu'elles n'eussent reçu d'autre avertissement que celui des instincts du cœur, la reine voulut être du voyage, et il fut impossible de la faire céder. M. Thiers, alors, eu égard aux circonstances, sollicita l'honneur de prendre place dans la voiture menacée, et l'on risqua le voyage. Il n'eut pas de suites, les conspirateurs, qui se sentaient surveillés, ayant renoncé à leur dessein ; mais rien ne montre mieux à quelles an-



Général Morand.

(1771-1835.)

goisses la royauté en France se trouvait condamnée.

Cependant, des bruits étranges et sinistres commencent à se répandre, et en France, et au-dehors. L'anniversaire de la révolution de juillet approche; et, suivant les mystérieux discours qui circulent dans le public, cet anniversaire doit être marqué par un attentat. Une lettre écrite de Berlin, le 26 juillet (1835), porte : « Le bruit court « généralement ici qu'il y aura une catas-« trophe pendant l'anniversaire des trois « jours. » La même nouvelle a été donnée, le 25 juillet, par un article inséré dans le *Correspondant de Hambourg*. A Coblentz, à Turin, à Aix, à Chambéry, les mots de

machine infernale ont été prononcés. Enfin, l'on raconte que, passant dans un village de Suisse, deux voyageurs ont écrit sur un registre d'auberge, à la suite des noms de Louis-Philippe et de ses fils : *qu'ils reposent en paix!*

La veille du 28, jour fixé pour la promenade solennelle de Louis-Philippe dans Paris, un jeune ouvrier, nommé Boireau, employé dans les ateliers de M. Vernert, lampiste, reçut la visite de deux personnages richement vêtus. Et quelque temps après, un commis de la maison, auquel Boireau avait fait confidence de cette visite, disait à son père, en parlant de la revue du lendemain : « Vous n'irez pas si vous m'en « croyez. » Les soupçons qu'éveillaient de telles paroles parviennent, comme renseignement, au commissaire de police de la Chaussée-d'Antin, M. Dyonnet ; mais, outre que l'indication était très vague, la fatalité ne permit pas qu'on mît la main sur l'homme qui seul pouvait donner le mot de cette redoutable énigme.

Le soleil du 28 se leva sur la ville, effrayée déjà par de sourdes rumeurs et comme oppressée. Vainement le tambour avait-il appelé, de grand matin, la garde nationale sous les armes. On remarquait partout une sorte d'apathie où entrait quelque défiance. Vers dix heures, les légions s'étendaient sur une ligne immense, le long des boulevards faisant face à quarante mille soldats, fantassins ou cavaliers. Le boulevard du Temple ayant été désigné, dans les rumeurs étranges dont nous avons parlé, comme le théâtre du crime prévu, des agents de police avaient reçu l'ordre de longer les maisons et de surveiller les fenêtres. Il paraît même que, la veille, M. Thiers avait fait fouiller, de ce côté, un assez grand nombre de maisons ; mais les réclamations des habitants du quartier s'étaient produites avec tant de violence, qu'il avait fallu abandonner les perquisitions commencées.

L'horloge du château marquait dix heures lorsque le roi sortit à cheval des Tuileries. Il était accompagné de ses fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville ; des maréchaux Mortier et Lobau, des ministres, et d'une foule nombreuse de généraux, d'officiers supérieurs, de fonctionnaires. Sur toute la ligne parcourue régnait un silence morne, qu'interrompaient seulement, d'intervalle en intervalle, les acclamations obligées des soldats.

A midi et quelques minutes, le cortége royal arriva devant le front de la 8e légion, stationnée sur le boulevard du Temple, à la hauteur du Jardin-Turc. Là, le roi se penchant pour recevoir une pétition des mains d'un garde national, on entendit tout-à-coup comme un feu de peloton bien nourri. En un instant, la terre est jonchée de morts et de mourants. Frappés à la tête, le maréchal Mortier et le général Lachasse de Vérigny tombent baignés dans leur sang. Un jeune capitaine d'artillerie, M. de Villate, glisse du haut de son cheval, les bras étendus, ainsi qu'un Christ en croix : il a été atteint à la tête, il expire. Au nombre des victimes, on compte le colonel de gendarmerie Raffé ; M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion ; les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ricard, Léger ; un vieillard plus que septuagénaire, M. Labrouste ; une pauvre ouvrière en franges, nommée Langeray : et une jeune fille à peine âgée de quatorze ans, nommée Sophie Rémy. Le roi n'est pas blessé ; mais, dans la confusion, son cheval s'est cabré, et il a lui-même reçu au bras gauche un choc violent. Le duc d'Orléans a une légère contusion à la cuisse. Une balle a frappé la croupe du cheval du duc de Joinville. Ainsi, l'affreuse tentative a manqué son but : la famille royale est sauvée ! Quelle parole humaine pourrait exprimer l'horreur produite par cet épouvantable et lâche attentat?

On envoya sur le champ rassurer la reine, et le roi continua sa marche au milieu des plus ardents témoignages de sympathie et d'enthousiasme. Réaction bien naturelle et qui, pour la centième fois, venait prouver que la théorie de l'assassinat n'est pas moins stupide qu'odieuse ! Car, même en admet-

tant le succès, nous l'avons déjà dit dans ce livre et nous le répétons : quand le mal existe, c'est qu'il est dans les choses, et là seulement il le faudra poursuivre ; si un homme le représente, en faisant disparaître cet homme, on ne détruit pas la personnification on la renouvelle : César assassiné renaquit plus terrible dans Octave.

Des personnages graves ont raconté, d'après le maréchal Maison, et pour donner une idée du sang-froid de Louis-Philippe, qu'ayant entrevu tout d'abord le parti qu'il était possible de tirer de la situation, il avait dit, au plus fort des préoccupations nées de l'attentat : « Maintenant, nous sommes sûrs « d'obtenir nos apanages. » Mais on ne doit accueillir ce fait, qu'avec la défiance que mérite tout ce qui est invaisemblable.

Cependant, au moment de la détonation, on avait vu des flots de fumée s'échapper d'une fenêtre du troisième étage de la maison n° 50. Un homme s'y élança, saisit une double corde qui s'y trouvait suspendue, et se laissa glisser jusqu'au niveau d'un petit toit. L'inconnu était à demi-vêtu, et avait le visage couvert de sang. Un pot de fleurs qu'entraîna le mouvement de la corde lorsqu'il l'abandonna, fit, en se brisant sur le pavé, lever les yeux à un agent de police posté dans la cour. « Voilà l'assassin qui « se sauve par le toit, » s'écria l'agent, et un garde national somma le fugitif de se rendre, le menaçant de faire feu. Mais lui, écartant de sa main le voile de sang étendu sur ses yeux, il poursuivit sa route, et s'élança, par une fenêtre ouverte, dans une maison voisine. Renverser une femme qui fuyait devant lui échevelée et gémissante, traverser la maison, descendre l'escalier, tout cela ne fut pour l'assassin que l'affaire d'une minute ; mais une traînée de sang indiquait son passage, comme si son propre crime l'eût poursuivi. Il arriva trop tard dans la cour et fut arrêté.

Dans la chambre d'où il s'était enfui on trouva les débris fumants de la machine qui avait servi au forfait. Elle était montée sur une espèce d'échafaudage que soutenaient quatre pilastres liés entre eux par de fortes traverses en bois de chêne. Vingt-cinq canons de fusil s'appuyaient par la culasse sur la traverse de derrière, plus élevée que celle de devant de huit pouces environ. Les bouts des canons posaient sur des entailles. Les lumières étaient en haut et rangées sur la même ligne, de manière à s'enflammer d'un seul coup, au moyen d'une traînée de poudre. Telle était la disposition des fusils, que la mitraille qu'ils renfermaient devait prendre le cortège en écharpe et embrasser un vaste carré, s'élevant des pieds des chevaux à la tête des cavaliers. La charge de chaque fusil était quadruple. Heureusement les prévisions de l'assassin furent trompées. Deux fusils ne prirent pas feu, quatre crevèrent, et ce hasard fut sans doute ce qui sauva le roi.

La chambre contenait une alcôve, et dans cette alcôve un matelas, plié en deux, laissait lire sur un de ses coins le mot *Girard*, nom du locataire de l'appartement. Girard, d'après les informations prises, habitait la maison depuis quelques mois. Il se donnait pour mécanicien. Jamais la concierge n'était entrée chez lui : il n'y avait reçu qu'un homme qu'il faisait passer pour son oncle, et trois femmes qu'il disait ses maîtresses. Le 28 juillet, on l'avait vu aller et venir, monter et descendre, dans un état manifeste d'agitation, et il était entré dans un café voisin pour y boire, contre son habitude, un petit verre d'eau-de-vie. Au corps-de-garde où on l'avait conduit après son arrestation un garde national lui ayant demandé : « Qui êtes-vous? « — Cela ne vous regarde pas, avait-il ré- « pondu avec assurance : je le dirai quand je « serai interrogé. » Il portait sur lui de la poudre : interrogé sur l'usage qu'il en voulait faire, il dit : *Pour la gloire*. Plus tard, à l'époque de son procès, nous ferons connaître ce misérable, dont le véritable nom était Fieschi, et nous dirons les manœuvres à jamais honteuses qui furent pratiquées pour lui arracher des aveux. Nous n'arriverons, hélas ! que trop tôt à des détails que nous

ne pourrons transcrire sans que le rouge nous monte au front.

Tout Paris connaissait déjà les malheurs de la journée, et la consternation qu'ils y avaient répandue est plus facile à concevoir qu'à décrire ; l'affliction était universelle, profonde, et, chez quelques-uns, mêlée d'effroi. Sur les places, dans les rues on ne s'abordait que par des questions sinistres. Que signifiait cette rage aveugle ? Comment



Fieschi, dit Girard ou Gérard.

un aussi exécrable forfait avait-il été possible dans un pays qui était la France? Et l'on disait le nombre des victimes, combien elles différaient par l'âge, combien par le rang et la renommée, ce qui les avait séparées durant la vie, et l'affreuse nouveauté du crime qui les réunissait pour toujours. Aux calamités irréparables on ajoutait les calamités possibles. On parlait du duc de Joinville menacé de si près, du duc d'Orléans légèrement blessé ; de M. de Broglie atteint d'une balle qui ne l'avait épargné que parce qu'elle avait glissé sur la plaque de sa décoration de grand-croix. Quelques-uns frémissaient en songeant aux désordres que la mort inopinée du roi aurait peut-être déchaînés sur la France. Car, telle est la misère des monarchies, tel est le vice de l'engrenage politique dont elles forment le principal ressort, que la destinée d'un grand peuple y semble dépendre de l'existence d'un seul homme, c'est-à-dire d'un coup de poignard, d'une maladie aiguë, d'une roue de voiture qui se brise, d'un cheval qui s'emporte ! Aussi peut-on dire que le régime monarchique abaisse outre mesure le niveau de l'humanité!

Quant à la responsabilité de l'attentat, les partis se montrèrent un moment disposés à se la renvoyer l'un à l'autre, par une tactique trop commune et qui n'en est pas moins dégradante. Parce qu'on avait trouvé dans la chambre de l'assassin une lithographie représentant le duc de Bordeaux, les légitimistes furent accusés. Et à leur tour, certaines feuilles légitimistes s'abaissèrent, contre les républicains, à des allusions dont la cruauté égalait à peine la bêtise. Hâtons-nous de le dire, à la gloire de notre nation, ces mutuelles récriminations furent passagères, et bientôt, grâce à un généreux sentiment de pudeur publique, le cri qui domina fut celui-ci : « C'est le crime d'un fanatique isolé. » Mais ce qu'un pareil cri avait de noble et de vraiment français, les courtisans, race obstinément vile, les courtisans étaient hors d'état de l'apprécier. Ils ne comprirent pas qu'en essayant d'étendre la solidarité de l'attentat, ils calomniaient leur pays ; et, comme c'était le parti républicain qu'ils redoutaient le plus, ce fut à lui que s'adressa d'abord l'outrage de leurs soupçons. Un loyal militaire, le général Morand, s'était rendu au château. Il y annonce que certains détails, à lui communiqués, tendent à assigner au complot une origine légitimiste, et qu'il est prêt à en faire part à la justice. Aussitôt on s'indigne, on l'interpelle avec aigreur. Pourquoi ne pas laisser sur un parti qu'on a un intérêt spécial à noircir, l'odieux d'un semblable crime ? « Ce sont les républicains, » murmurent les courtisans ; et une voix qu'on n'avait pas coutume de contre-

dire, s'écrie : « Nous savons d'où le coup est parti ; les légitimistes n'y sont pour rien. » « Ce sont les républicains, » s'était aussi écrié Bonaparte, après l'attentat de nivôse.

Quant aux ministres, ils avaient hâte de mettre à profit l'évènement. Sans autre guide que le soupçon, sans autre règle que la haine, ils ordonnent visites domiciliaires, arrestations préventives, poursuites. Qui le croirait ? M. Thiers étant ministre, Armand Carrel se vit enveloppé dans une persécution ayant pour but ou pour prétexte la recherche des complices d'un assassin! M. Thiers, pourtant, avait connu Armand Carrel dans l'intimité, et il le savait loyal jusqu'au scrupule. S'il le fit arrêter par calcul ou par vengeance, c'est ce qu'il importe peu d'examiner : dans l'un et l'autre cas, le fait n'admet pas d'excuse, et il restera comme une tache sur la mémoire de M. Thiers.

Les ministres ne s'en tinrent pas là. Il y a dans la vie d'un peuple des moments de stupeur si étranges, qu'il n'est rien qui, alors, ne se puisse obtenir de son imbécillité. Les ministres virent bien que la France était dans un de ces moments de surprise épaisse, et ils en profitèrent pour lui ravir ses libertés. « Mon gouvernement connaît ses devoirs, « et il saura les remplir, » avait dit une proclamation royale. Et les journaux ministériels de commenter la menace : il était temps enfin de pourvoir au salut du chef de l'Etat par des mesures énergiques ; il fallait rendre la justice plus prompte dans son action et plus terrible dans ses vengeances; il fallait rendre l'institution du jury plus dure aux accusés; il fallait museler la presse et placer définitivement au-dessus de toute discussion, non-seulement la personne du roi, mais encore la monarchie constitutionnelle. Que tardait-on ? L'attentat du 28 juillet ne venait-il pas de révéler la source empestée du mal ? Voilà ce que les feuilles du gouvernement soutenaient à l'envi. Comme s'il existait le moindre rapport entre le droit de discussion et les inspirations de la perfidie ! Comme si l'acte d'un fou sanguinaire suffisait pour faire mettre en interdit la raison humaine !

Elle n'était pas nouvelle, au surplus, cette insolente exploitation de l'étourdissement d'un peuple, et les ministres de Louis-Philippe n'étaient ici que les plagiaires de la Restauration. Après l'assassinat du duc de Berri par Louvel, les royalistes n'avaient-ils pas dit : « C'est de la presse de l'Op- « position que le coup est parti. Le prince



De Quélen, archevêque de Paris.
(1778-1839.)

« vient d'être poignardé par une idée libé- « rale. » Or, ceux à qui s'adressait la calomnie, à cette époque, c'étaient, entre autres libéraux, MM. de Broglie, Thiers, Guizot, aujourd'hui ministres ! Le dernier fut même frappé alors du coup qui atteignit M. Decazes, son patron, proclamé par M. Clauzel de Coussergues le complice de Louvel. Et maintenant, M. Guizot ne rougissait pas de se faire l'artisan d'une iniquité dont il avait jadis souffert lui-même ! Si cela s'appelle la politique, je ne saurais exprimer jusqu'à quel point la politique me fait pitié.

Il avait été décidé qu'on ferait aux vic-

times de l'attentat du 28 des funérailles magnifiques, de vraies funérailles nationales. Auguste et touchante pensée, si le ministère n'y eût associé le projet de faire servir la douleur publique au triomphe des mesures qu'il méditait ! Le 5 août (1835), les funérailles eurent lieu. Elles offrirent un inconcevable caractère de tristesse et de grandeur. De l'église Saint-Paul, où les corps avaient été provisoirement déposés, jusqu'à l'hôtel des Invalides, leur destination suprême, ce n'était qu'un océan de têtes, océan dont aucune tempête ne devait, cette fois, troubler les profondeurs, et qui roulait lentement à travers la ville, en la remplissant de son silence. Quatorze chars funèbres furent vus s'avançant l'un après l'autre sur le boulevard. Le premier était celui de la jeune fille si cruellement moissonnée par un hasard terrible ; le dernier, celui du vieux soldat impérial que la mort était venue surprendre dans les distractions d'une fête, après tant et de si dévorantes mêlées ! Venait ensuite, tout couvert de noires draperies, le cheval de bataille, accompagnant son cavalier immobile à jamais. L'église des Invalides reçut sous ses voûtes en deuil et inondées de clartés sépulcrales, les dépôts mortels qu'on lui venait confier. Puis, le roi, suivi de ses enfants, jeta l'eau bénite sur les corps. Et la foule s'écoula peu à peu, toujours silencieuse et recueillie.

L'attitude du clergé dans ces circonstances eut quelque chose de manifestement hostile à la dynastie d'Orléans. Après des hésitations offensantes pour la royauté, l'archevêque de Paris s'était enfin décidé à rendre au roi une visite, et même à officier au service funèbre qui devait être célébré dans l'église des Invalides. Mais les regrets du clergé pour la branche aînée se trahirent dans ces paroles singulières de l'archevêque au roi : « Sire, « en voyant aujourd'hui le chef et les corps « de l'État, doublement avertis par le mal- « heur et le bienfait, venir apporter aux pieds « des saints autels un juste tribut de remer- « ciments et d'hommages, la religion espère ! « Elle espère pour la France. Car, si l'in- « gratitude envers Dieu a le funeste privi- « lége d'arrêter le cours de ses dons, la re- « connaissance de la foi a le pouvoir, au « contraire, de les multiplier et de les faire « couler avec abondance sur les princes et « sur les peuples. »

S'il est une règle d'éternelle sagesse, c'est celle qui prescrit au législateur de se garder, lorsqu'il médite la loi, de toute précipitation passionnée, de toute impression de nature à altérer la sérénité de son jugement. Cependant, dès le 4 août 1835, la Chambre des députés était saisie des projets de lois annoncés par la polémique ministérielle. Dans un exposé des motifs qui démentait l'idée qu'il avait donnée de son caractère, M. de Broglie fit de l'état de la France, sous l'empire de la presse, un tableau qui présentait, avec le fameux rapport de M. de Chantelauze en 1830, des analogies frappantes. Comme conclusions de l'exposé des motifs, trois projets de lois furent présentés par M. Persil.

L'un, relatif aux cours d'assises, investissait le ministre de la justice, à l'égard des citoyens accusés de rébellion, du pouvoir de former autant de cours d'assises que le besoin l'exigerait, et chaque procureur-général d'abréger, en cas de besoin, les formalités de la mise en jugement. Il donnait aussi au président de la cour d'assises le droit de faire amener de force les accusés qui troubleraient l'audience et de faire passer outre aux débats en leur absence.

L'autre, relatif au jury, lui attribuait le vote secret, statuait que la majorité des voix *nécessaire* pour la condamnation serait réduite de 8 à 7, et aggravait la peine de la déportation.

Le troisième, relatif à la presse, déclarait punissables de la DÉTENTION ET D'UNE AMENDE DE 10,000 à 50,000 FR. l'offense à la personne du roi et toute ATTAQUE CONTRE LE PRINCIPE DU GOUVERNEMENT, COMMISE PAR VOIE DE PUBLICATION. Il défendait aux citoyens, sous des peines exorbitantes, quoique moins sévères, de prendre la qualification de républicain, de mêler la personne du roi à la discussion des actes du gouvernement, d'exprimer le vœu ou l'espoir

de la destruction de l'ordre monarchique et constitutionnel, d'exprimer le vœu ou l'espoir de la restauration du gouvernement déchu, d'attribuer des droits au trône à quelqu'un des membres de la famille bannie, de publier les noms des jurés avant ou après la condamnation, de rendre compte des délibérations intérieures du jury, d'organiser des souscriptions en faveur des journaux condamnés... Il enlevait aux gérants la faculté de donner des signatures en blanc; il leur imposait l'obligation de dénoncer les auteurs des articles incriminés ; il les privait de l'administration des journaux durant le cours de l'emprisonnement. Il statuait qu'aucun dessin, aucun emblème, aucune gravure, aucune lithographie, ne pourraient être exposés, publiés, mis en vente, qu'après avoir subi la censure préalable ; et qu'à cette seule condition un spectacle pourrait être établi et une pièce de théâtre jouée.

Quand on songe que cet effrayant ensemble de dispositions despotiques était motivé sur les fureurs solitaires d'un misérable ; quand on songe que c'était une nation tout entière qu'on punissait ainsi du crime d'un scélérat qui lui faisait horreur ; et que c'était d'une situation exceptionnelle, passagère, qu'on faisait sortir la permanence de pareilles lois dans le pays le plus civilisé du monde, le plus jaloux de sa liberté, le plus éprouvé par les révolutions..... L'esprit reste confondu d'étonnement, et l'on se demande si tout cela n'est pas un rêve.

Mais ce qui n'est pas moins triste à rappeler, c'est que les Chambres répondirent avec une sorte d'impatience grossière à l'appel qui leur était fait. Les projets du gouvernement ne rencontrèrent qu'une approbation convulsive dans les trois commissions nommées, dont les rapporteurs furent : pour la loi sur les cours d'assises, M. Hébert; pour la loi sur le jury, M. Parent; pour la loi sur la liberté de la presse, M. Sauzet. Et même, tant était grand le vertige! la dernière commission ne craignit pas d'ajouter aux lois proposées des dispositions qui en exagéraient les rigueurs, déjà excessives. Elle demanda qu'on déclarât punissables de l'amende et de la prison les attaques contre la propriété, le serment et le respect dû aux lois ; que le taux du cautionnement des journaux fût élevé de 48.000 fr. à 200.000 (le chiffre de 100.000 fut adopté par la chambre) ; qu'on en exigeât le versement en numéraire, et que le gérant ne pût entrer en fonctions sans en posséder le tiers en son nom propre.

La discussion s'ouvrit à la Chambre des députés le 13 août. Elle souleva une lutte ardente mais courte, et eut le résultat prévu : on avait délibéré sous le joug de la passion. Le ministère obtint donc plus encore qu'il n'avait demandé. Le concours de la Chambre des pairs ne pouvait manquer aux ministres; elle s'empressa de donner la consécration de son vote à ces lois fameuses qui devaient rester dans la mémoire du peuple et dans l'histoire sous le nom de *lois de septembre*. Pour les flétrir, M. Royer-Collard avait rompu un long silence, et son discours commença le châtiment des ministres.

Les lois de septembre dépouillèrent les accusés de leurs garanties les plus précieuses. Elles assimilèrent à un attentat la discussion d'une théorie. Elles firent de la puissance de la presse l'arme exclusive de la haute bourgeoisie, et enlevèrent tout organe à la défense des intérêts sacrés du pauvre. C'était à cela que la révolution de juillet était venue aboutir !

Les lois de septembre rétablissaient aussi la censure, cette censure contre laquelle les libéraux, aujourd'hui vainqueurs, avaient si énergiquement élevé la voix, au temps de la Restauration. Qu'on eût essayé d'imprimer aux théâtres une direction sociale, rien de mieux, suivant nous. De tous les moyens de gouvernement, il n'en est pas de plus efficace et de plus légitime que le théâtre. Permettre à un simple particulier d'agir, au gré de son caprice, sur les hommes rassemblés, par les séductions de la scène, l'intérêt du drame, la beauté des femmes, le talent des artistes, l'enchantement des peintures et des flots de lumières, c'est livrer au premier corrupteur venu l'âme du

peuple en pâture; c'est abandonner au passant le droit d'empoisonner les sources de l'intelligence humaine. Dans un pays où le gouvernement serait digne de ce nom, l'État ne saurait renoncer à la direction morale de la société par le théâtre, sans abdiquer. Mais si les ministres du 11 octobre s'étaient proposé pour but la réalisation d'une aussi noble pensée, au lieu de revenir à ce que la censure avait eu de plus tyrannique et de plus inepte, ils auraient demandé qu'on retirât aux spéculateurs, pour la confier à l'État, l'exploitation des théâtres; et ils en auraient attribué la surveillance à un jury véritablement national, c'est-à-dire électif, temporaire, amovible par le peuple et responsable. C'est le contraire qu'ils firent, dominés qu'ils étaient par des passions mesquines et des idées sans profondeur.

Ainsi, les droits de la raison et ceux de la presse étaient foulés aux pieds de la manière la plus brutale : par M. Thiers, que la presse avait poussé au faîte des grandeurs; par M. de Broglie, qui, sous la Restauration, s'était fait ouvertement le protecteur de la liberté d'écrire ; par M. Guizot, qui, soit comme publiciste, soit comme professeur, n'avait cessé de proclamer la souveraineté de la raison. Et ces trois hommes venaient gravement affirmer, à la face du monde, qu'au-delà de la monarchie qu'ils voulaient et qu'ils avaient intérêt à vouloir, il n'était plus de progrès possible; que l'intelligence, ici-bas, s'arrêtait fatalement aux limites tracées par eux; que l'humanité devait rester emprisonnée jusqu'au bout dans leur formule; qu'il y avait crime, enfin, à les importuner, ne fut-ce que par un vœu, que par un espoir, dans la jouissance de leur fortune constitutionnelle! Et ces prétentions, d'une bouffonnerie à peine croyable, elles devenaient lois de l'État! Et toutes ces choses se passaient au milieu des ruines de cinq ou six gouvernements renversés l'un sur l'autre, parce que tous, ils avaient eu l'insolence de s'écrier: « Je suis inviolable, indiscutable, « immortel! » Qu'ajouter au tableau d'un pareil désordre ? On avait décrété en France l'anarchie des cultes, et l'on y déclarait factieuse la lutte pacifique des systèmes! Il n'était plus permis de se dire républicain là où il l'était de se dire athée! Discuter Dieu restait un droit; discuter le roi devenait un crime!

XLIII

Intrigues de Cour. — Le ministère du 11 octobre sourdement miné. — On excite l'ambition de M. Thiers. — Mot de M. Talleyrand sur M. Thiers. — Madame de Dino et Madame de Lieven. — M. Thiers insensiblement détaché de ses collègues. — Le Cabinet divisé, au moyen de M. Humann. — Honteuses menées. — Véritable motif de la proposition relative à la réduction de la dette publique. — M. Thiers s'irrite contre M. Guizot. — Moyens employés pour les séparer à jamais l'un de l'autre. — Propos blessants tenus par les amis de M. de Broglie. — M. Thiers, mis au défi, se décide à rompre ouvertement avec ses collègues et forme un nouveau Cabinet. — Gravité de cette résolution. — Le ministère du 11 octobre dissous, le gouvernement personnel est fondé. — Conclusion.

L'année 1836 s'ouvrait, pour Louis-Philippe, sous les plus favorables auspices. L'attentat de Fieschi, en glaçant la France d'horreur, avait fortifié la monarchie. Les uns, sincères dans leur effroi, se pressaient plus vivement que jamais autour du trône sauvé; les autres affectaient de reconnaître le doigt de Dieu dans la conservation des jours du roi, au milieu d'un si effroyable péril; d'autres s'étudiaient à changer en

fiel la douleur éveillée dans toutes les âmes, et, avec une habileté funeste, ils faisaient le compte des victimes de Fieschi, présentant l'assassinat comme le dernier terme des encouragements donnés par la presse opposante à l'esprit de révolte.

Ainsi calomniée, l'Opposition commandait à sa colère et ajournait l'explosion de ses ressentiments. La législation de septembre était en vigueur: on la subissait. La société languissait dans un morne repos, et le pouvoir triomphait, porté par le deuil public.

Au château, cependant, la satisfaction n'était pas entière. On y aspirait toujours avec la même impatience aux douceurs du gouvernement personnel, et ce désir devenait naturellement plus vif, toutes les fois que les circonstances faisaient paraître moins impérieuse la nécessité d'un Cabinet fortement constitué. Le surnom de *Casimir premier* donné à Casimir Périer disait assez combien la dictature ministérielle de cet homme arrogant avait été jugée insolente et combien le roi en avait souffert. Qu'elle fût continuée par MM. de Broglie, Guizot et Thiers, étroitement unis, voilà ce qu'à la Cour on trouvait insupportable. Les courtisans se remirent à l'œuvre.

Rompre les liens que l'amitié avait noués entre le duc de Broglie et M. Guizot, on y parvint plus tard, mais on ne se croyait pas encore en droit d'espérer un aussi notable succès. A cette époque, les deux chefs du parti doctrinaire étaient considérés comme inséparables, si bien que le roi les appelait avec un amer sourire les *jumeaux siamois*. Ce fut, par conséquent, autour de M. Thiers que se croisèrent les intrigues, et l'on s'attacha laborieusement à lui souffler les plus audacieuses espérances.

M. de Broglie chancelait sous le poids de son impopularité; il était, de la part du roi, l'objet d'une aversion profonde; il avait déplu aux diplomates étrangers par sa raideur, et M. de Talleyrand disait de lui avec une affectation d'ironie impertinente, que *sa vocation était de n'être pas ministre des affaires étrangères*: en fallait-il davantage pour préparer sa chute? On essaya de tenter M. Thiers par l'appât de ce brillant héritage. Au lieu d'un ministère qui le rendait responsable de la vie du roi, qui le commettait avec des agents de police, qui le condamnait à lutter de ruse avec des conspirateurs infatigables, qui le plongeait dans un chaos de soucis dégradants, on lui montrait en perspective un ministère qui allait l'élever à des



Dufaure (1798-18. .).

relations pleines d'éclat et lui assigner un rôle dans la grande partie qui se joue entre souverains. Quelle plus haute fortune pouvait être promise à son orgueil! Et avec quel tressaillement ne devait-il pas ouvrir son esprit à l'idée de voir les plus fiers représentants de l'Europe aristocratique saluer en lui le moderne ascendant du mérite plébéien! Une seule crainte aurait pu l'arrêter au seuil d'un monde pour lequel il ne semblait pas fait, et où, selon toute apparence, il allait manquer de contenance et d'ampleur. Mais, même sous ce rapport, on avait eu soin de lui aplanir les voies. « M. Thiers, avait dit M. de Talleyrand, n'est « point *parvenu*, il est *arrivé*. » Et chacun

de s'incliner devant cet oracle. De sorte que M. Thiers avait reçu du gentilhomme le plus renommé de son pays la *convenance des salons*.

Aussi bien, nul n'était plus que lui de la société de madame de Dino et de madame de Lieven, reines charmantes de la diplomatie, gouvernée despotiquement par leur éventail. Employa-t-on dès lors les influences de salon pour détacher M. Thiers de l'alliance anglaise et l'attirer à l'alliance du continent ? Les amis de M. Guizot l'ont pensé, mais les faits subséquents prouvent, ou qu'il n'en fut rien, ou que la tentative échoua. Ce qui est plus sûr, c'est qu'au sein d'un entourage qui l'enveloppait de séductions, M. Thiers n'eut pas de peine à s'accoutumer à l'éclat des grandeurs qu'on rêvait pour lui.

Il ne restait plus qu'à le séparer de ses collègues, en faisant grandir la cause et naître l'occasion d'un conflit. La rivalité qui existait entre M. Thiers et M. Guizot fut donc envenimée. On supposa des propos offensants, dont on se servit pour semer les défiances et enflammer la vanité, toujours crédule. On sut grossir des plaisanteries futiles jusqu'à en faire des injures. On inventa des torts, on créa des griefs. En un mot, l'on mit en jeu tous les ressorts de cette plate habileté qui est à l'usage des Cours.

M. Thiers se défendit assez faiblement. Il était d'autant plus disposé à se laisser vaincre, que son portefeuille était très lourd à porter, dans la circonstance. Chargé, comme chef suprême de la police, d'écarter sans cesse le bras des assassins levé sur le roi, M. Thiers aurait voulu qu'on le déchargeât momentanément de cette pénible besogne. Or, ayant témoigné le désir d'aller à Lille prendre un peu de repos, il n'avait pu obtenir que, pendant ce temps, un de ses collègues doctrinaires acceptât le poids de l'intérim, et il avait dû se résoudre à envoyer, de Lille, des ordres qui continuaient sa responsabilité en l'aggravant. De là des ombrages, des motifs d'aigreur. Les doctrinaires entendaient donc lui laisser tout le fardeau du pouvoir et en garder pour eux tous les avantages ! Voilà ce que M. Thiers se disait à lui-même pour colorer à ses propres yeux son dépit, et, peut être aussi, pour s'encourager à une rupture.

Toutefois, la pensée de trahir ses collègues n'approcha point de son cœur. Il ne fit rien pour précipiter la chute du Cabinet dont il était membre. Seulement il s'habitua doucement à l'idée de marcher sans ses collègues, si la fortune venait lui faire de nouvelles avances, et s'il se trouvait porté à la présidence du Conseil par le cours naturel des évènements.

Mais si M. Thiers n'agissait pas, d'autres agissaient. Le fameux ministère du 11 octobre, sourdement miné, allait tomber enfin. Que fallait-il pour cela ? Une occasion. Et elle ne tarda pas à se présenter, sans qu'il soit permis d'affirmer si elle naquit du hasard ou du calcul !

Le 14 janvier 1836, le ministre des finances, M. Humann, présentait à la Chambre le budget de l'exercice de 1837, lorsque tout-à-coup on l'entendit déclarer que le moment était favorable pour réduire l'intérêt de la dette publique. A ces mots, un étonnement inexprimable éclate sur le banc ministériel. Le duc de Broglie indique par un geste expressif sa stupéfaction et sa colère, tandis que, se penchant vers lui, M. Thiers lui dit tout bas : « Mettez la main « dans votre poche, mon cher duc, vous « allez y trouver un évènement. » Et en effet, rien n'était à la fois plus imprévu et plus grave que la déclaration de M. Humann. Proposer la réduction de la dette publique, c'était jeter l'alarme parmi les rentiers, agiter la Bourse, affronter les péripéties d'une crise financière. Nous exposerons plus loin cette question, en rendant compte des débats auxquels elle donna naissance ; qu'il nous suffise de dire ici qu'elle était d'une importance capitale, touchant à tous les principes qui servent de base au crédit. Et cependant, c'était contre le gré de ses collègues, sans les avoir avertis, que M. Humann venait poser un pro-

blème de ce genre devant la Chambre et devant la France! Jamais on ne vit un pareil coup de théâtre. Particulièrement blessé dans ses droits de président du Conseil, M. de Broglie était indigné. Le fait est que les collègues de M. Humann s'attendaient si peu à sa déclaration, qu'au moment où les députés entraient en séance, M. Fould ayant demandé au garde-des-sceaux s'il serait question de la réduction de l'intérêt dans l'exposé des motifs du budget, M. Persil avait répondu très sincèrement et très péremptoirement par la négative. Mais combien ne fut pas plus amère et plus profonde l'humiliation des ministres, quand M. Augustin Giraud annonça qu'il se proposait de leur adresser, dans la séance du 18 janvier, des interpellations formelles; car, quels motifs pouvaient empêcher la présentation officielle d'une mesure que le ministre des finances jugeait si utile et si opportune?

Aux interpellations dont ils étaient menacés, les collègues du ministre des finances avaient à répondre, avant tout, par le renvoi de M. Humann: ils résolurent de le sacrifier. M. Thiers, néanmoins, penchait pour une réconciliation, et même il essaya de la négocier; mais, outre que la conduite de M. Humann, à l'égard du Cabinet dont il faisait partie, était réellement digne de blâme, il fallait une victime au ressentiment des doctrinaires, hommes orgueilleux par essence et implacables. Un bal que M. de Broglie donna sur ces entrefaites ne servit qu'à irriter les amours-propres qu'il mettait en présence. Les amis de M. de Broglie firent cercle autour de lui, tandis que ceux de M. Humann se tenaient à l'écart. On se sépara donc avec un redoublement d'aigreur; et, le 18 janvier, jour fixé pour les interpellations de M. Augustin Giraud, une ordonnance royale remplaça M. Humann par M. d'Argout.

Les explications provoquées par M. Giraud trompèrent la curiosité publique. M. Humann se justifia d'une manière embarrassée et avec une humilité tout-à-fait équivoque. M. Giraud insista pour obtenir des explications plus claires; et, alors, emporté par son orgueil, M. de Broglie s'écria: « On nous demande s'il est dans l'intention « du gouvernement de proposer la mesure? « je réponds: Non. Est-ce clair? »

C'était là ce qu'attendait le tiers-parti. Dans un régime où les intérêts les plus sacrés ne sont jamais débattus qu'au point de vue et au profit de passions vraiment misérables, dans un régime où les questions les plus hautes ne sont, aux yeux de ceux qui les soulèvent, que des moyens de faire et de défaire des ministres, il était tout simple que la réduction des rentes ne fût considérée que comme une machine de guerre dressée contre le Cabinet. Les chefs du parti doctrinaire ne voulaient pas de la mesure: donc, pour les remplacer, leurs rivaux du Parlement n'avaient qu'à la vouloir; et M. Humann venait d'ouvrir une brèche par laquelle mécontents et ambitieux allaient inévitablement se précipiter.

M. Thiers comptait dans la majorité parlementaire un certain nombre de partisans qui l'aimaient de toute la haine que leur inspiraient MM. de Broglie et Guizot. Tous ceux qui brûlaient de supplanter ou de mortifier les doctrinaires, coururent se ranger autour de M. Thiers. L'occasion était favorable, la marche à suivre toute tracée: M. Gouin prendrait l'initiative et développerait, à la tribune, les avantages de la réduction des rentes; le tiers-parti se joindrait à la gauche pour obtenir, en faveur de la proposition, un vote de majorité; et le Cabinet du 11 octobre, renversé par ce vote, ferait place à un ministère qui, fourni par les vainqueurs, serait présidé par M. Thiers. Tel était le plan. M. Thiers ne crut pas devoir s'y associer, soit qu'il n'osât pas encore rompre avec les doctrinaires, soit, plutôt, qu'il reculât devant le déshonneur d'une perfidie. Il fit plus, il poussa plusieurs de ses amis, et, entre autres, M. Ganneron, à voter pour le Cabinet. Et lui-même il se tint prêt à soutenir le choc du tiers-parti, dans cette question, avec une loyale énergie.

En effet, le 4 février 1836, le combat s'étant engagé, à la Chambre, par un savant discours de M. Gouin en faveur de la réduction des rentes, et M. Passy ayant soutenu vivement M. Gouin, M. Thiers parut à la tribune : « La mesure est juste, s'écria-t-il, « mais elle est dure. » Et il développa ce thème dans une improvisation étincelante. La cause était mauvaise ; car, considérée dans sa valeur intrinsèque et indépendamment du parti



Persil (1785-1870).

qu'en voulaient tirer les passions en lutte, la mesure que M. Thiers repoussait était de tout point inattaquable. Nous aurons plus loin occasion de le prouver. Et pourtant, jamais il n'avait déployé un talent oratoire plus vrai. Mais jamais aussi résistance plus opiniâtre ne lui avait été opposée par l'assemblée. Il la sentait frémir, en quelque sorte, sous sa parole, de dépit, d'impatience et de colère. Successivement combattu par M. Berryer, son collègue de la veille, par M. Humann, par M. Sauzet, par M. Dufaure, il succomba. Le 5 février l'ajournement de la question fut rejeté à une majorité de deux voix. Au sortir de la séance, tous les ministres allèrent déposer leur démission aux pieds du roi. Et, le lendemain, la Chambre accepta cette démission, en votant la prise en considération de la mesure, second vote confirmatif du premier !

Il y avait quelque chose d'extraordinaire dans tout ce qui venait de se passer. Car enfin, comment supposer que M. Humann n'eût obéi qu'à ses inspirations personnelles, en jetant dans la Chambre et dans le Cabinet un brandon de discordes, alors que le pouvoir commençait à fonctionner librement et que la bourgeoisie jouissait d'un calme inaccoutumé ? Pourquoi cette surprise faite par M. Humann à ses collègues, au risque d'un immense et triste scandale ? Les amis les plus clairvoyants de MM. de Broglie et Guizot pensèrent que tout ce mouvement était né d'une secrète impulsion partie de la main d'un personnage auguste. Ce qui paraît prouvé, c'est que plusieurs familiers du Château votèrent, en cette occasion, contre le Cabinet, et qu'il y eut des négociations entre M. de Montalivet, un des plus dévoués serviteurs du roi, et M. de Malleville, membre du tiers-parti. Ce qui est hors de controverse, c'est que les ministres du 11 octobre, après tous les sanglants services rendus par eux à la dynastie d'Orléans, pesaient horriblement à son chef. On ne se crut roi que le jour où il devint possible de faire peur à M. Thiers de M. Guizot et à M. Guizot de M. Thiers.

Mais il fallait arriver à rompre le faisceau pour toujours. Voici quelles circonstances favorisèrent sur ce point les vues du Château :

M. Guizot allait quitter le ministère, et il n'était pas riche ; ses amis songèrent à lui créer une position qui l'élevât au-dessus de tout vulgaire souci, et ils mirent beaucoup d'activité à lui gagner des voix pour la présidence de la Chambre. M. Thiers, qui n'avait point reçu la confidence de leurs démarches, ne tarda pas à en être informé, et il en conçut un amer dépit. Pourquoi, dans une affaire qui le touchait de si près, avait-on jugé à propos d'agir si complètement en dehors de lui ? Ce coup lui fut d'autant plus sensible, qu'il venait de se sacrifier pour les doctri-

naires, et qu'il n'eût pas été éloigné de désirer le fauteuil promis à une ambition rivale. Un jour donc, M. Guizot étant monté dans la voiture de M. Thiers, et celui-ci laissant percer sur son visage l'irritation intérieure : « Plusieurs de mes amis, dit M. Guizot, me « destinent la présidence de la chambre ; et « j'y prétends. — Moi, je n'y prétends pas, « répondit M. Thiers, blessé au vif; toutefois, « l'avertissement me vient assez tard pour « qu'une semblable prétention ait eu le « temps de naître en moi. » Et les deux collègues se séparèrent, très-mécontents l'un de l'autre. Le projet fut abandonné ; mais il avait allumé dans l'âme de M. Thiers un ressentiment dont on sut bientôt augmenter la violence en y mêlant les excitations de l'amour propre. On fit savoir à M. Thiers, — et le roi ne fut pas le dernier à lui en donner avis, — que l'opinion le jugeait incapable de porter sa fortune lorsqu'il n'aurait plus pour appui le talent des doctrinaires et leur consistance. Que tardait-il à faire tomber une supposition aussi injurieuse, en saisissant avec hardiesse les rênes du pouvoir, devenues flottantes ? On devine l'effet de pareils discours sur un homme confiant dans sa destinée, prompt à s'émouvoir, et qui avait jusqu'alors vécu au milieu de tous les enivrements de la louange. D'ailleurs, il arriva que, par une ignorance trop commune des intrigues et des menées de cour, les journaux de l'Opposition servirent, à leur insu, la secrète politique du Château. Dans un article dont la crise ministérielle avait fourni le sujet, Armand Carrel manifesta, sur l'avenir de M. Thiers séparé de ses auxiliaires, des doutes railleurs et provoquants. M. Thiers avait été le collaborateur d'Armand Carrel, il l'estimait avec effroi, il s'inquiétait de l'avoir pour juge, et son orgueil saignait longtemps de chaque trait parti de cette main virile. Poussé à bout, il résolut enfin de montrer ce qu'il était en état de faire. Et puis, son ambition était décriée en tous lieux et narguée par M. Piscatory, ami de M. de Broglie. Il le sut, et prit son parti aussitôt. « On me met « au défi, s'écria-t-il avec un geste plein « d'emportement, de faire un Cabinet ? Eh « bien ! il est fait. » Et, le 22 février 1836, le *Moniteur* recevait des ordonnances nommant : MM. Thiers, *président du Conseil* et ministre des affaires étrangères ; Sauzet, garde des sceaux, ministre de *la justice et des cultes ;* de Montalivet, ministre de *l'intérieur ;* Passy, ministre du *commerce et des travaux publics ;* Pelet (de la Lozère), ministre de *l'instruction publique ;* le maréchal Maison,



Hippolyte Passy (1793-1880).

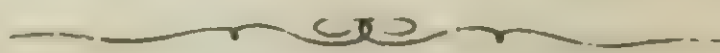
ministre de *la guerre ;* l'amiral Duperré, ministre de *la marine ;* d'Argout, ministre *des finances.*

Une grande faute venait d'être commise, et elle était surprenante de la part d'un homme qui avait adopté la fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* En effet, en dehors de MM. de Broglie, Guizot et Thiers réunis, M. Molé aurait en vain cherché les éléments d'un Cabinet doué de vie. Quant au tiers-parti, il avait donné la mesure de ses forces dans le *ministère des trois jours.* Donc, tant que M. Thiers serait resté l'allié des doctrinaires, il n'y aurait eu qu'un ministère possible. En se séparant de ses anciens collègues, M. Thiers changeait la face des choses :

il ruinait la discipline parlementaire; il assurait au roi la faculté de choisir entre plusieurs Cabinets également possibles quoique débiles, et il se mettait lui-même à la merci de l'autorité royale, désormais toute-puissante. Le roi put croire que son étoile l'emportait enfin, que sa puissance n'allait plus avoir d'autres bornes que sa volonté... Et il ne se trompait qu'à demi : avec le ministère du 11 octobre, le gouvernement parlementaire venait de finir : le gouvernement personnel était fondé.

Ainsi éclatait l'erreur des publicistes qui, comme Benjamin Constant, avaient fait reposer leurs théories sur la chimère d'un monarque automate, se résignant à la honteuse majesté d'une fonction de parade, tirant toujours de lui le pouvoir sans l'exercer jamais, faisant éternellement illusion aux peuples sur la nécessité de sa paresse éternelle, et n'occupant la première place par lui et par ses descendants que pour fermer à une trop haute espérance le cœur des ambitieux. Comment imaginer qu'un roi se puisse contenter de ce rôle imbécile ? Et s'il était un être assez vil pour s'en contenter, comment se préserverait-il du mépris ?

La royauté doit être ou une force ou un symbole. Si, en Angleterre, la royauté n'a pas besoin, pour vivre, d'agir et de gouverner, c'est qu'elle n'y est que la tête d'une aristocratie qui agit et qui gouverne ; c'est qu'elle y représente une association politique qui a, comme elle, l'hérédité pour essence; c'est, en un mot, qu'il y a identité de nature entre elle et la classe dominante. Mais, en France, qui l'ignore? l'aristocratie a été détruite de fond en comble ; les privilèges du moyen-âge ont été abolis à jamais; partout, si ce n'est sur le trône, la transmission du pouvoir politique a été condamnée, et la supériorité des droits du mérite sur ceux de la naissance est devenue le principe constitutif de la classe dominante. Donc, en France, la royauté est une exception au lieu d'être un symbole ; elle représente ce qu'on a cru devoir détruire, au lieu d'exprimer ce qui existe ; elle personnifie l'idée du repos, en présence d'une bourgeoisie qui n'a pris possession de la puissance qu'à force d'activité ; elle s'élève immobile sur un piédestal autour duquel s'agite en frémissant la société la plus mobile de l'Europe. Il faut, par conséquent, dans notre pays, que la royauté soit tout, sous peine de périr ; il faut qu'elle anéantisse le principe électif, arme de la bourgeoisie, ou qu'elle tombe écrasée sous les ruines de l'hérédité abattue. La Cour l'avait bien compris. De là son ardeur à mettre le trône hors de page ; de là les ténébreuses menées dont on vient de lire le récit. Mais ce n'était pas assez de semer la division entre les chefs de la majorité, et de livrer la majorité elle-même en proie à des rivalités dévorantes : on ne pouvait espérer de la soumettre qu'en la corrompant, qu'en la rendant semblable à un maître que son premier esclave enivrerait et endormirait, pour commander à sa place. Voilà le triste tableau qui nous reste à dérouler. Tableau bien triste, en effet ! car, de la Chambre, la corruption devait tomber goutte à goutte sur toutes les parties de la société, en pénétrer les profondeurs, et la réduire à un état de dégradation qui n'a d'exemple que dans l'histoire du Bas-Empire.



XLIV

Procès de Fieschi. — Morey. — Pépin. — Nina Lassave. — Triple exécution.

Le 30 janvier 1836, les portes du palais du Luxembourg s'ouvrirent pour un procès nouveau. La Cour des pairs allait juger l'assassin du 28 juillet et ses complices. Dans l'enceinte, et en avant du bureau du greffier on voyait étalés, entre autres pièces à conviction, une machine supportant des fusils inclinés, un tison, un poignard, un martinet à lanières garnies de balles de plomb, un gantelet de fer, une corde ensanglantée. La foule se pressait dans les tribunes, partagée entre une sorte de curiosité sauvage et un profond sentiment d'horreur.

Les accusés furent introduits. Ils étaient au nombre de cinq; mais il y en eut trois qui fixèrent plus particulièrement l'attention des spectateurs.

Le premier était un homme petit, impétueux dans ses mouvements. Son visage, défiguré par de récentes blessures, exprimait tout à la fois l'astuce et l'audace. Il avait le front étroit, les cheveux courts, le coin de la bouche relevé à gauche par une cicatrice, le sourire provocateur et faux, la lèvre impudente. Il s'agitait beaucoup pour qu'on ne remarquât que lui seul, insultant ceux qu'il connaissait, et jouissant avec affectation de son odieuse importance.

Le second était un vieillard malade et blême. Toutefois, à l'austérité de sa physionomie, à son œil plein d'une flamme sombre, au calme implacable de sa face romaine, on devinait son cœur. Il s'avança lentement, s'assit à la place désignée sans donner le moindre signe d'émotion; et, la tête penchée sur sa main amaigrie, il demeura immobile, le regard fixe, indifférent à ce qui l'entourait, et comme plongé dans la contemplation du monde intérieur.

Le troisième ne se détachait de ses compagnons que par l'excès de son abattement.

On procéda aux interrogatoires. Mais, avant d'aller plus loin, il faut reprendre l'affaire au point où nous avions dû la laisser dans le volume qui précède.

Le lecteur connaît les détails de l'horrible catastrophe qui, le 28 juillet 1835, avait épouvanté Paris. Quelques instants après l'explosion, une jeune fille venant de l'hospice de la Salpêtrière traversait le boulevard, à la hauteur du jardin Turc. Une pâleur mortelle couvrait ses joues, et son regard effaré semblait interroger les passants avec angoisse. Arrivée au n° 50, et apprenant que c'était de là qu'était partie l'explosion, elle revint sur ses pas précipitamment, regagna la Salpêtrière et ne s'y arrêta que le temps nécessaire pour changer de vêtements. Elle pleurait, elle tremblait, et ne cessait de répéter d'une voix étouffée: « Je suis perdue ! » C'était la maîtresse de l'assassin : Nina Lassave.

Dans sa frayeur, elle courut se réfugier chez un vieux bourrelier nommé Morey, avec lequel son amant avait eu des relations fréquentes. Celui-ci la reçut affectueusement, la rassura, la conduisit dans un asile qu'il croyait sûr, et ne la quitta qu'après lui avoir promis de revenir le lendemain. Il revint en effet suivi d'un commissionnaire qui portait une malle mystérieuse; et ce fut par là que tout se découvrit. Cette malle avait appartenu à l'assassin et avait été portée, quelques heures avant l'attentat, chez un ouvrier marbrier, avec ordre de ne la remettre qu'à Morey. On n'eut pas de peine à connaître l'itinéraire de la malle par les commissionnaires auxquels elle avait été successivement confiée; et, le 3 août

(1835), l'asile de Nina Lassave était envahi par les agents de la force publique. A leur aspect, elle essaya de se tuer, mais on enchaîna son désespoir. Alors elle tira de son corset une lettre qui contenait ces mots : « Vous êtes prié de ne plus aller voir « Nina ; elle n'existera plus dès ce soir. Elle « laisse dans sa chambre la *chose* dont « elle était dépositaire. Voilà ce que c'est « que de l'avoir abandonnée. Adieu. » Interrogée, Nina Lassave refusa quelque temps de s'expliquer. Enfin elle avoua que c'était Morey qui avait fait porter la malle chez elle, et que c'était à lui qu'était destiné le billet.

Morey nourrissait contre les rois une haine contenue. Ame violente et profonde dans un corps usé par l'âge, il parlait peu, et possédait cette sinistre puissance que donnent une passion unique et le mépris de la mort. On l'arrêta, et il fut traîné devant le juge d'instruction. Mais là il se montra si impassible, si complètement maître de sa pensée, il répondit avec tant de sang-froid aux questions dont on le pressa, que la justice le rendit à la liberté. Elle se ravisa bientôt ; et, quand elle se présenta pour la seconde fois, il lui ouvrit tranquillement sa porte et se livra de nouveau à elle avec une inconcevable sérénité.

L'arrestation la plus importante après celle de Morey fut celle d'un marchand d'épiceries nommé Pépin, homme excessivement timide et faible, mais qui avait été compromis dans les troubles de juin et qu'un solennel verdict d'acquittement n'avait pu protéger, depuis, contre les soupçons de la police. Une fouille opérée dans sa maison et en sa présence par trois agents seulement, lui ayant fourni l'occasion de s'évader, il en profita. Où se cachait-il? On l'ignora longtemps ; et une fausse nouvelle, rapidement propagée par les journaux, le faisait déjà supposer hors du royaume, lorsque tout-à-coup M. Gisquet reçut avis qu'on était sur la trace du fugitif ; que sa retraite était située entre Meaux et Coulommiers, dans l'épaisseur de la forêt de Crécy. Il ne tarda pas effectivement à être arrêté à Magny, où il fut trouvé en chemise, caché dans une fausse armoire, au fond d'une alcôve, et troublé à un point qui touchait au délire.

Indépendamment des ouvriers Boireau et Bescher, qui figurèrent au procès, on mit la main sur plusieurs individus dont on ne devait plus entendre parler. A Péronne, par exemple, dans la nuit du 30 au 31 juillet (1835), on raconte que, profitant du moment où une des portes s'ouvrait pour livrer passage à une diligence, un homme s'introduisit furtivement dans la ville. Il était sans chapeau, sans papiers : on le mena au chef de la gendarmerie, et bientôt on remarqua qu'une de ses mains, qu'il s'étudiait à cacher, portait l'empreinte d'une blessure qui semblait faite par une corde le long de laquelle il se serait laissé glisser. On le dirigea sur Paris ; mais aucun indice ne vint fortifier l'hypothèse de sa complicité.

Cependant, les ténèbres qui avaient d'abord environné l'assassin commençaient à se dissiper. Il s'était donné d'abord le nom de Girard et s'était dit natif de Lodève : sur l'indication de M. Olivier Dufresne, inspecteur des prisons, M. Lavocat fut appelé auprès de lui et le reconnut. Son véritable nom était Fieschi.

Doué d'une énergie que servaient en lui les calculs de la bassesse la plus raffinée, et vaniteux jusqu'à la démence, cet homme avait contracté toutes les souillures. Condamné comme voleur et comme faussaire, après s'être battu bravement comme soldat, il était sorti des prisons d'Embrun, amant d'une femme dont plus tard il corrompit la fille. En lui tout apparaissait monstrueux, même son origine ; car il était né en Corse, terre habitée par une race héroïque, et jamais pareil misérable n'appartint à si noble pays. Longtemps il traîna de ville en ville son inquiétude d'esprit, sa pauvreté intrigante et ses vices. Attiré à Paris en 1830, il y exerça, non sans intelligence, divers métiers dont sa fourberie accrut les

profits. C'est ainsi qu'à l'aide de certificats supposés, il avait obtenu du gouvernement les faveurs réservées aux condamnés politiques. Sicaire en disponibilité, il lui arriva d'offrir à ceux dont le patronage s'était égaré sur lui, ses services meurtriers. Ayant vendu à la police son âme et son bras, il se fit l'homme des partis contraires, souffla la révolte, marcha contre l'émeute un poignard à la main, et vécut en aventurier de carrefour jusqu'au moment où ses fraudes découvertes ne lui laissèrent que périls, opprobre et détresse. Réduit alors à fuir un châtiment plein d'ignominie, abandonné par l'une des deux femmes qu'il flétrissait d'une affection incestueuse, désespéré, furieux, impuissant pour tout, si ce n'est pour un crime, il médita quelque coup terrible... Comment il le frappa, et comment sa rage fut trompée, nous l'avons dit.

Il n'y a jamais eu peut-être de scélérat complet: Fieschi possédait une vertu, la reconnaissance. M. Lavocat, directeur de la manufacture des Gobelins, avait su le gagner en le traitant avec bonté dans les rapports qu'ils avaient eus ensemble antérieurement au crime. On peut juger, d'après les discours de Fieschi, que, pour obtenir de lui des aveux, le plus sûr était de le soumettre à l'influence de celui qu'il appelait son bienfaiteur. La Cour des pairs avait confié l'instruction à M. Pasquier et aux membres de la pairie par lui désignés : M. Lavocat fut prié d'intervenir officieusement auprès du coupable. Mission fâcheuse qu'on ne saurait accepter, surtout dans un pays tel que le nôtre, sans encourir le blâme de l'opinion publique et blesser le plus susceptible de tous les instincts.

Devant M. Lavocat, Fieschi se composa un rôle dont la suite dévoila bien l'hypocrisie. Il exagéra, il enfla d'une manière étrange l'expression de sa reconnaissance; il l'étala orgueilleusement, et il en vint à croire qu'elle lui serait une sauvegarde. Alors, pour que l'homme dont il attendait protection acquît la puissance et le crédit nécessaires, il en fit le sauveur du roi. « Au « moment d'accomplir le dessein fatal, di« sait-il, j'ai aperçu mon bienfaiteur, je me « suis troublé; et la machine, abaissée de « deux ou trois pouces, a manqué le but. »

Quant aux révélations qu'on lui demandait, il s'y refusa d'abord. Puis, abordant les demi-confidences, il promena les juges instructeurs dans un dédale de contradictions, de subterfuges, de réticences, de mensonges. On dut penser qu'indirectement il



Nina Lassave

marchandait le prix de ses aveux, et l'on s'oublia jusqu'à faire luire à sa vue la promesse d'une grâce qu'on était décidé à ne pas lui accorder[1]. M. Lavocat contribua-t-il à l'entretenir dans le lâche espoir de racheter sa vie en trahissant ses complices? Nous croyons pouvoir affirmer le contraire. Mais ce qui est certain, — et l'on en verra plus bas la preuve, — c'est que Fieschi conserva jusqu'à la fin la conviction qu'au moment décisif sa tête serait refusée au bourreau.

1. On lit page 113 des interrogatoires : « Vous devez « tenir à votre famille *et à la vie* : Il n'y a pas d'autre « moyen d'être utile à vos enfants *et à vous-même* que de « dire la vérité. »

Ce qui est encore certain, c'est que les représentants de la justice ne dédaignèrent pas de spéculer sur la vanité de ce malheureux. On l'entoura d'égards dont l'artifice égalait à peine le scandale. Pour qu'il pût envoyer de l'argent à sa maîtresse, faire largesse à ses gardiens, et ajouter comme Pépin et Morey, quelques douceurs au régime de la prison, diverses sommes lui furent successivement données ; elle finirent par s'élever à près de quatre mille francs, et il se plaisait à en disposer d'une manière fastueuse. Que de fois ne s'entendit-il pas appeler *monsieur* et *mon cher* ! On s'informait de sa santé avec une sollicitude dont l'urbanité l'enchantait, on lui laissait deviner en quelle estime on tenait son intelligence. Et lui, il acceptait ces hommages comme une sorte d'amende honorable faite tardivement par la société à son génie longtemps méconnu! Du fond de sa prison, il poursuivait les plus hauts personnages de lettres écrites dans un jargon à part, et où aux plus bizarres adulations se trouvaient cousus des lambeaux d'érudition grotesque. Un jour, il traça un parallèle entre Pépin l'épicier et Pépin-le-Bref ; un autre jour il composa un long travail dans lequel il se comparait à Salvator Rosa. « Lorsque Talleyrand m'a entendu, disait-il, il s'est troublé, retrouvant dans mon organe celui de Napoléon, qu'il a trahi. » Si bien qu'un scélérat, le plus vil peut-être qui ait jamais existé, en était venu à tomber dans l'adoration de lui-même. [1]

Pour tirer parti de cette ivresse sans nom, il ne restait qu'à rendre odieux à Fieschi les complices qu'on lui supposait. Or, Nina Lassave ayant déclaré tenir de Morey que c'était lui qui, dans la nuit du 27 au 28, avait chargé la machine, on eut soin de rappeler à l'assassin l'explosion qui l'avait mis à deux doigts de la mort. Plus de doute : Morey avait chargé quelques-uns des fusils de manière à les faire éclater, parce que, craignant

1. Nous avons sous les yeux plusieurs autographes de Fieschi ; et si nous transcrivons ici textuellement une lettre écrite par lui à M. le président Pasquier, c'est d'abord parce que cette lettre, si astucieuse et si burlesque, fait connaître parfaitement celui qui l'a écrite, et ensuite parce qu'elle indique avec quels egards on traitait ce misérable, qui devait naturellement se croire et se crut en effet tout permis :

A Monsieur le Président Pasquier.

Monsieur le Président,

« Pourège laisser glice en silence la triste nouvelle que j'ait aprit quil m'a était sucgéré par Mosieur Zangiacomi, mon digne juge d'instruction.

« Vottre délégué au pré de moi depui long temps, et que même que l'istruction soit finie vous avait la bonté de le prier de venir auprè de moi pour qu'il puise vous doner de mé nouvelle ; Mosieu, conviens cet atention et grand de votre part, car je suis persuade que le mine, seront pour vous sadisfécente, je me porte à mervègle ?

« Mais le votre il sont elte pour moi désagréable ; Davoir appri que vottre santet et Emparfait,

« Monsieur le Président, conviens cet nouvelle ma plongé dans une profonde reverie ; conviens il at attristé mon faible cœur, et j'en fait point de difficulté, que vous puisse le croire, parce que vous este en même de juger les homme. Mais la circonstance si funeste pour moi et d'autre victimes que je regret plus que ma vie, qu'il a était la cause que vous avait eu à instruire en si gros couppable comme moi Au reste vous savait que je nen suis pas flacteur, car tout flacteur est un traître. et moi cet mon cœur qui parle avecque la plus grand sincérite sans réserve.

« Monsieur le Président

« Cette lettre elle et écrite sans aucoun but aucoun sentiment de flaterie pour aspirer vottre protection ni cel de persone, car ma conduite mérite le mépri de tout le monde

« Monsieur le Président

« Empossible à moi de garder mon silence, sans que je puise vous dire voilà l'homme. vottre aute sagesse sous tous le points et principalement pour neu mettre jamais apperçue à vottre âge que la travaux législatif vous fus à charge.

« Que le gran nombre san plagnerait jusque à dire, c'est un fardeau plus pésent que le mont Etena que moi je conais trè bien. Pour moi je vous admire et je vous ai bien éttudié dans mes entérogatoir.

« Car tout saison de la vie a ses peine pour qui conque qu'il travaglerait, si sérieusement, depuis long temps pour la patrie, car un homme en négligent ses traveaux particuliers nen crain le reproche de persone.

« Mais celui qu'il est sincère à son pay neglige la famigle et ses affaire pour prouver la douce satisfactions qu'il nen neglige riens pour lui être utile. utile. Monsieur le president, l'homme devait sa gloire a sa patrie et non à lui-même. Le meillieurs

une trahison de la part de son complice, il l'avait pris pour victime. Ces insinuations eurent le succès prévu : le 11 septembre 1835 l'assassin compléta ses aveux.

Il en résulte en substance : que Fieschi avait inventé la machine dans un but purement stratégique ; que l'idée de la faire servir à tuer le roi était venue de Morey ; que Pépin avait fourni l'argent pour le loyer de la maison et l'achat du bois de la machine. Du reste, le dénonciateur niait la complicité de Victor Boireau, si fortement compromis dès l'origine ; et, pour ce qui est de Bescher, on n'avait à lui reprocher que d'avoir prêté à Fieschi, sur la prière de Morey, son livret et son passeport.

Tel était l'état des choses lorsque, le 30 janvier 1836, comme nous l'avons dit, les débats s'ouvrirent.

Morey s'y montra jusqu'au bout ce qu'on l'avait vu d'abord. Il y avait dans l'attitude de ce vieillard quelque chose de terrible et de singulier. Au milieu de tant d'hommes diversement émus, seul il ne témoignait ni haine, ni inquiétude, ni étonnement, ni colère, ni pitié. Toujours taciturne, toujours immobile, il n'appartenait à l'assemblée que lorsqu'on l'interrogeait. Il répondait alors pour nier ce dont il était accusé, mais cela froidement, en peu de mots, sans ostentation, sans embarras, sans insistance. Hautement dénoncé par Fieschi, il ne sortit pas un instant de cette impassiblité extraordinaire. Son front resta de glace, et l'on ne surprit pas même sur ses lèvres le sourire du dédain.

Pépin, au contraire, passait tour-à-tour d'une agitation fébrile à un morne accablement. A la moindre question, il se troublait, promenait sur l'assemblée des yeux suppliants et remplis de larmes, parlait de sa femme, de ses quatre enfants, et balbutiait des paroles étranges, évidemment dictées par l'égarement de la peur. Je suis innocent, disait-il sans cesse. Il ajoutait qu'il était victime d'un complot infernal, qu'on avait juré de le perdre. Puis il retombait sur son banc, épuisé, anéanti.

Pour ce qui est de Fieschi, comment décrire son attitude et son rôle dans ces déplorables débats ? La tête haute, le regard superbe, le sourire du triomphe sur les lèvres, il marquait ses victimes d'un geste théâtral et se haussait en quelque sorte sur son infamie, amusant les juges par des bouffonneries ignobles, faisant l'orateur, affichant des prétentions d'érudit, visant à l'effet, attendant qu'on l'applaudît, ainsi qu'un bateleur sur ses tréteaux. Et parmi les juges, il s'en trouva qui l'applaudissaient. A chacune de ses atroces pasquinades, on se mettait à rire, sur les bancs de la pairie, de ce rire approbateur qui semble encourager. L'assassin venait-il à se lever ? les lorgnons se braquaient de toutes parts sur lui, comme en un spectacle. Faisait-il signe qu'il avait à parler ? aussitôt des voix impatientes s'élevaient : « Fieschi a demandé la parole ; « Monsieur le président, la parole est à Fies-

arme de la viellesse sont le lettres et la vertu, cultivé dans le cours de sa vie.

« Elle produisent à la fin des fruit bien précieux non solement parce que elle-même sont pas abondante, pas dans l'arrière saison. cet qu'il est déjà beaucoup Mais encore parce que le témoignage d'un conscience pure Et le souvenir de plaisir action vertueus sont des grand sadisfaction pour L'homme.

« Monsieur le Président

« Quel sadisfaction de terminer une vie pure et tranquille par un vieglesse heureuse et douce. tel fut cele de Platon qu'il mourue à lage de quatre-vinct un ans; tenant la plume a la main. Tel fut la fin de Isocrate que quatre vinct 14 ans composa son panathainage, et qu'il vécut encore cinque ans !

« Son maître Gorgias de Leonse vecque cent 7 ans sans abandonner ses occupation ordinaire ;

« a répondit a quelqu un

« Je vous voudrais vivre encore lon temps parce que je nais pas de reproche à me faire.

« E bien Monsieur le Président

« Je madrece et je exhorte au près de lettre suprême que voas pusie terminer une si belle carrière.

« La satisfaction que j'ai prouve en voyant Monsieur Zangiacomi mat empeche de dormir et je me suis leve pour vous écrire très pressé une lettre de trois page.

« av

« Vottre ser embre et obest s

« St FIESCHI. »

« chi. » On ne voulait pas perdre un mot de ce qui pouvait sortir de la bouche de ce grand homme ! Et lui ne se possédait pas d'orgueil et de joie. Sa main sanglante cherchait des mains à presser publiquement... et elle en trouvait. Il échangeait avec sa concubine placée dans les tribunes, des signes d'intelligence et d'affection. Il posait, il trônait. Que dire encore ? C'était lui qui dirigeait les débats, lui qui excitait ou gourmandait les



Morey.

témoins, lui qui exerçait les fonctions d'accusateur public, lui qui gouvernait l'audience. Etait-il rien qui ne lui fût permis ? Tantôt, pour donner une idée de la manière dont il fallait viser, il criait à M. Pasquier en le couchant en joue avec ses doigts : « Je suppose, Monsieur le président, que « vous soyez un canard ; » tantôt, raillant le malheureux Pépin, qui semblait engagé dans un commencement d'avœu : « Il ne « faut pas se décourager, disait-il : une « femme accouche à sept et à neuf mois. « Voilà sept mois... Pépin commence à « accoucher. » Quelle que fût son impudence, Fieschi n'osait, tout en le dénonçant, insulter Morey ; mais, voyant la timidité de Pépin, il prenait un plaisir féroce à le tourner en ridicule et à l'accabler. Pour lui, il s'accusait avec complaisance, s'avouait le plus grand des criminels, et se déclarait trop heureux d'avoir à payer de son sang la vie des infortunés morts sous ses coups. Mais plus il insistait sur le sort qui lui était réservé, sur l'échafaud qui l'attendait, plus il devenait manifeste qu'intérieurement il croyait à sa grâce. D'autant qu'il avait soin de flatter outre mesure ceux de qui elle paraissait dépendre.

Heureusement, il se passa, dans le cours du procès quelques scènes qui consolent du scandale d'un tel triomphe. Parmi les témoins que Fieschi eut pour contradicteurs, il s'en était présenté un qui avait le front couvert en partie d'une plaque d'argent. Après la déposition, Fieschi s'étant écrié : « Que voulez-vous que je réponde à un « homme qui a la tête fêlée ? — Il est vrai, « répliqua le témoin en foudroyant de son « regard le meurtrier, il est vrai que j'ai « eu la tête fracassée, mais c'est dans une « bataille, ce n'est pas dans un assassinat. »

Les débats avaient employé déjà douze audiences sans ajouter de grandes lumières à celles qui jaillissaient de l'instruction, lorsque la situation d'un des accusés fut aggravée par une circonstance inattendue. Irrité d'une déclaration de Pépin dirigée en apparence contre lui, et vaincu d'ailleurs par les larmes de sa mère, qui le conjurait de tout avouer, Boireau exposa, le 11 février (1836), que si, la veille de l'attentat, il avait fait une promenade à cheval pour que Fieschi pût ajuster ses canons, c'était à la demande de Pépin, qui devait la faire lui-même.

Il y avait là, pour Pépin, comme un coup de foudre. Et pourtant ce fut le signal de la transformation qui s'opéra subitement en lui, transformation complète et véritablement phénoménale. L'un de ses deux avocats, Mᵉ Marie, s'était empressé de l'aller voir dans sa prison au sortir de l'audience. Il le trouva plein de calme, de résolution et de dignité. « Boireau m'envoie à la mort, dit le

« prisonnier, et je pourrais bien aisément « me venger.... Mais non.... je ne veux pas « l'exciter à charger aussi Morey. » A dater de ce moment, Pépin fut un autre homme. Sa figure prit une expression de fermeté simple et touchante; sa parole devint lucide; on eût dit que des horizons nouveaux venaient d'apparaître à cette intelligence jusque-là si bornée.

La compassion qu'il avait généralement éveillée s'en accrut. Il n'avait en effet échappé à personne que si un homme de la nature de Pépin avait trempé dans un complot du genre de celui qu'on jugeait, ce ne pouvait être que par entraînement, terreur ou faiblesse. On l'accusait d'avoir commandité le crime? Mais l'argent donné par lui, l'avait-il offert spontanément ou pour obéir à une influence terrible que sa pusillanimité ne lui avait permis ni de fuir, ni de secouer, ni de vaincre. L'opinion s'était emparée des interrogatoires des condamnés; et de ce document, produit sous la garantie du président de la Cour des pairs, il résultait que Pépin avait fait, pour détourner Fieschi du crime projeté, tous les efforts que comportait la timidité de son caractère; que ne pouvant détruire la machine et ne l'ayant jamais vue, il en avait du moins détruit le modèle; qu'il avait cherché à arrêter Fieschi en lui représentant le nombre des victimes qu'il allait frapper. Voilà ce qui ressortait, même des dénonciations de Fieschi confronté avec Pépin. N'étaient-ce point là, dans tous les cas, des circonstances atténuantes? Ainsi pensaient beaucoup d'esprits modérés, bien que l'attentat commis le 28 juillet leur fît horreur.

Cependant, le procureur-général, M. Martin (du Nord), avait prononcé son réquisitoire. Il y avait soutenu l'accusation avec beaucoup de force à l'égard de Fieschi, de Pépin et de Morey, l'avait abandonnée à l'égard de Bescher, et s'était exprimé sur Boireau en termes qui provoquaient une sentence indulgente. Les plaidoiries commencèrent immédiatement.

Chargé de la défense de Fieschi, cause impossible à plaider, Mᵉ Patorni ne put que se rejeter sur le meilleur emploi qu'auraient trouvé les facultés de Fieschi dans une société dirigée d'une manière plus intelligente. Mais, comme il partait de ce point de vue pour reprocher au gouvernement d'avoir réduit Fieschi au désespoir, un mouvement de désapprobation se manifesta sur les bancs de la pairie. Alors, fidèle à son rôle, Fieschi eut l'effronterie de rappeler à l'ordre son propre avocat, ce qui était une flatterie indirecte adressée aux juges et le couronnement de tant de bassesses!



Pépin.

Mᵉ Dupont, avocat de Morey, prit à son tour la parole. Après avoir marqué Fieschi au front comme avec un fer rouge, et fait ressortir, à côté de la jactance du délateur, le courage si calme et si vrai de son client, Mᵉ Dupont signala des contradictions sans nombre, soit dans les dépositions des témoins à charge, soit dans les déclarations du principal accusé. Il s'étudia ensuite à prouver que Fieschi avait un complice dont il cachait le nom et auquel se rapportaient les inculpations dirigées contre Morey; que celui-ci n'avait été choisi que pour tenir la place du complice inconnu protégé par

Fieschi; que Fieschi, en un mot, et Nina Lassave, s'étaient entendus pour perdre Morey. Ce système, développé avec un admirable talent d'induction, avait produit sur l'auditoire une impression profonde ; elle fut au comble quand, d'une voix saisissante et avec un geste violent, Me Dupont s'écria : « Croyez-vous que la tâche de l'avocat soit « achevée quand il a défendu son client? « Oui, si son client est acquitté ; mais, si on « le condamne, il est pour l'avocat un autre « devoir à remplir. Pour moi, si Morey est « condamné, je ne passerai pas un seul « jour de ma vie sans rechercher le com- « plice véritable de Fieschi. Et vous, Mes- « sieurs, après avoir fait tomber la tête de « Morey, ne craindriez-vous pas que mes « recherches ne fussent suivies de succès, « et qu'un jour je ne vinsse jeter à votre « audience un nom de coupable... quand « Morey serait mort? »

La sensation ne fut pas moindre lorsque, dans sa plaidoirie en faveur de Pépin, Me Marie prononça ces vives paroles : « Fies- « chi peut être satisfait de sa gloire. Com- « ment donc! Mais on l'admire, mais on le « caresse, mais on vous a parlé de l'intérêt « qu'il a reconquis! Oh, apparemment, vous « voulez que sa marche à l'échafaud soit une « marche triomphale! J'espère, moi, que la « morale publique protestera contre cette « prétention. Votre crime, vous en subirez « la peine ; et si votre nom passe à la posté- « rité, il y passera exécrable! »

On entendit encore : pour Fieschi, Mes Parquin et Me Chaix-d'Est-Ange ; pour Pépin, Me Dupin jeune; pour Boireau, Me Paillet; pour Bescher, Me Paul Fabre. Puis, Fieschi se leva et débita une espèce de discours dans lequel il insistait avec emphase sur la grandeur de son crime, sur l'immensité de son repentir, sur la postérité qui l'attendait, sur le courage avec lequel on le verrait mourir..... Et toutefois, n'oubliant pas de qui sa grâce dépendait, il avait soin d'affirmer en terminant qu'il estimait Louis-Philippe à l'égal de Napoléon.

Le lendemain, 15 février (1836), la Cour prononça un arrêt qui acquittait Bescher, condamnait Fieschi à la peine du parricide, Pépin et Morey à la peine de mort, Boireau à vingt ans de détention[1].

MM. Philippe Dupin et Marie s'étaient rendus, après l'arrêt, dans la prison de Pépin. Ils le trouvèrent dans sa camisole de force et au milieu de ses gardiens, aussi calme, aussi maître de lui que s'il eût été libre et environné de sa famille. Il les entretint de ses affaires privées avec une netteté d'esprit et une précision de langage qui les étonna.

Morey avait été tel jusqu'alors, qu'il ne pouvait étonner personne en se montrant incapable d'être ému. On avait imaginé un moyen détourné pour lui faire tenir du poison, il répondit : « J'aime mieux être guillo- « tiné ; je veux que mon sang leur coule sur « la tête. »

Quant à Fieschi, il conservait toujours l'espoir d'avoir la vie sauve. Et comment n'aurait-il pas espéré ? Entouré de soins prévoyants, de complaisances empressées, il pouvait se croire des admirateurs. On lui demandait son portrait, on recueillait précieusement ses facéties, on attendait de lui des mémoires, on s'arrachait ses autographes, devenus pour sa maîtresse l'objet d'un commerce lucratif. Et il y en avait, même parmi ses juges, qui brûlaient d'avoir de son écriture, de posséder ses fautes d'orthogaphe. Il y a plus : recevoir la fille de son ancienne concubine, Laurence Petit, passer avec elle des heures entières, prendre avec elle ses repas, voilà ce qu'on lui permettait !

Ajoutons qu'il n'était pas de forme qu'il ne donnât à son repentir ; jusque-là qu'il écrivit un jour à l'archevêque de Paris une lettre dans laquelle il sollicitait la permis-

1. Il est à noter qu'avant la délibération décisive, M. Pasquier n'avait pas craint d'interroger Boireau sur un autre complot que celui pour lequel Boireau comparaissait en ce moment devant la cour des pairs. De sorte qu'on profitait de la terreur que devait naturellement inspirer à un jeune homme le voisinage de l'échafaud pour lui arracher des révélations qui ne concernaient point le crime dont il s'agissait.

sion d'entendre la messe, rappelant que la première messe avait été servie par le larron pénitent.

Aussi, quelle ne dut pas être la surprise de Fieschi lorsque son confesseur lui vint dire : il faut se préparer à mourir. C'est impossible, s'écria-t-il aussitôt, et la suite prouva combien ce cri était sincère. La veille de l'exécution, il disait à Me Patorni, son avocat, qu'on devait lui faire une pacotille et l'envoyer en Amérique. Me Patorni essayant de lui prouver qu'il se berçait d'un faux espoir, il devint soucieux, et, regardant Nina Lassave, assise à sa table : « En tout cas, « Nina ira se jeter aux genoux de Madame « de Trévise, qui ne refusera point de par- « ler au roi. » Il prétendit, du reste, qu'on avait fait des promesses; et, comme son avocat lui avait prêté quelques livres : « Je « vais écrire, dit-il, ce qu'on m'a promis, « et, si je meurs, vous trouverez l'écrit ca- « ché dans un de vos livres, quand on vous « les rendra. » Les livres furent rendus, mais l'écrit ne s'y trouvait point.

Cependant, l'heure dernière approche, l'échafaud a été dressé pendant la nuit sur la place de la Barrière Saint-Jacques, tout est prêt, les condamnés sont attendus. Fieschi prie l'abbé Grivel de remettre un cigare à Morey comme gage de réconciliation. Morey refuse le cigare, Pépin l'accepte.

La pièce destinée aux préparatifs mortuaires s'ouvrit et reçut les trois condamnés. Fieschi était agité dans sa jactance, Pépin résigné, Morey indifférent et austère. Pendant qu'on procédait à la toilette funéraire, Fieschi n'avait cessé de diriger vers la porte des regards inquiets ; il s'écrie enfin : « Mais « M. Lavocat! est-ce que M. Lavocat ne « vient pas? » On lui répond qu'il ne doit point s'y attendre. Alors, l'œil en feu, le visage crispé, le corps animé d'un mouvement convulsif, furieux, effrayant, il s'écrie: « Ah! si M. Lavocat ne vient pas, je meurs « damné! »

Trois voitures, qui devaient transporter les condamnés et les abbés Grivel, Gallard et Montès, leurs confesseurs, stationnaient dans la cour de l'Orangerie. Au moment où Fieschi montait dans celle qui lui était réservée, le colonel de Pozac lui cria : « Fies- « chi, pense à Dieu, et souviens-toi du sol- « dat de Gaëte. » Fieschi expliqua aussitôt à son confesseur qu'il s'agissait d'un soldat corse qui, au siège de Gaëte, avait déployé un courage prodigieux. Lui-même, au reste, il fit preuve, durant tout le trajet, de la plus grande intrépidité. Croyant la conserver, il avait tenu à la vie, mais, rendu à l'affreuse certitude, il contempla la mort sans trouble. « Je devrais être superstitieux, « disait-il à l'abbé Grivel dans la voiture « qui le traînait à l'échafaud; car lorsque « j'étais en Calabre, une bohémienne me « prédit que je mourrais un jour guillo- « tiné et l'âme contente : elle ne m'a pas « trompé. »

Vers huit heures, le lugubre cortège arrivait sur le lieu du supplice. Le triple rang de soldats qui en barrait l'entrée s'ouvrit pour livrer passage aux condamnés et se referma. Pépin, Morey et Fieschi descendirent de voiture. Morey, courbé par les souffrances physiques, s'avançait à demi porté par deux gardes. Il leur avait dit : « Soutenez-moi. Le cœur va, mais les « jambes ne vont plus. » Les trois condamnés allèrent se placer, les mains liées derrière le dos, au pied de l'instrument du supplice, les prêtres qui les assistaient leur donnant à plusieurs reprises le crucifix à baiser. En cet instant suprême, un commissaire de police vint avertir Pépin que, s'il avait des révélations à faire, il serait sursis pour lui à l'exécution. Il répondit avec fermeté qu'il n'avait rien à dire.

Il s'écoula un moment d'inexprimable angoisse. Puis, un homme fut aperçu qui, la figure pâle, un long manteau jaune sur les épaules, montait d'un pas assuré les degrés de l'échafaud : c'était Pépin. Arrivé sur la plate-forme, il cria : « Je meurs innocent, « je meurs victime, adieu! » leva les yeux au ciel, et se livra aux exécuteurs.

Morey vint ensuite. Il n'y avait pas la plus légère altération sur ses traits, et il gardait

le silence. Seulement, comme l'exécuteur portait sur ses vêtements une main brusque: « Pourquoi, lui dit-il avec douceur et à voix « basse, gâter ce gilet? Il peut servir à un « pauvre. » Quand on ôta au vieillard son bonnet de soie, ses cheveux blancs furent soulevés par le vent sur sa tête nue. Et il se fit dans la foule un mouvement suivi d'une rumeur sourde.

C'était le tour de Fieschi. Accompagné du digne abbé Grivel, qu'il avait prié « de « ne le quitter que le plus près possible de « l'éternité », il s'avance fièrement, prend sur l'échafaud l'attitude d'un orateur, prononce quelques paroles d'adieu, de repentir, et, se penchant vers son confesseur: « Je « voudrais bien pouvoir, dans cinq mi- « nutes d'ici, venir vous donner de mes « nouvelles. » Cela dit, il se retourne vivement, se place de lui-même sur la planche...., et pour la troisième fois le couteau de la guillotine s'abaissa.

Deux jours après, la foule s'amoncelait et se pressait sur la place de la Bourse, aux portes d'un café. Dans un comptoir orné de sculptures précieuses et qu'ombrageaient de riches draperies, vous eussiez vu gravement assise une femme d'une figure commune, borgne, et n'ayant d'autre mérite extérieur que l'éclat de la jeunsse. C'était Nina Lassave. Elle était là, le front rayonnant, la lèvre épanouie, aussi joyeuse que fière de l'empressement qui rendait hommage à sa célébrité. Par un de ces traits qui servent à caractériser une époque, un spéculateur avait compté, pour s'enrichir, sur l'exposition d'une femme immortalisée par la délation et maîtresse incestueuse d'un assassin. Il y en eut beaucoup à qui cela parut tout simple.

XLV

Intrigues de Cour. — Le ministère du 11 octobre sourdement miné. — On excite l'ambition de M. Thiers. — Mot de M. de Talleyrand sur M. Thiers. — Madame de Dino et madame de Lieven. — M. Thiers insensiblement détaché de ses collègues. — Le Cabinet divisé, au moyen de M. Humann. — Honteuses menées. — Véritable motif de la proposition relative à la réduction de la dette publique. — M. Thiers s'irrite contre M. Guizot. — Moyens employés pour les séparer à jamais l'un de l'autre. — Propos blessants tenus par les amis de M. de Broglie. — M. Thiers, mis au défi, se décide à rompre ouvertement avec ses collègues et forme un nouveau Cabinet. — Gravité de cette résolution. — Le ministère du 11 octobre dissous, le gouvernement personnel est fondé. — Conclusion.

La révolution de juillet avait tenu le monde en suspens. Or, quel prodige qu'un semblable réveil de la nation française! Que vers la fin du dix-huitième siècle elle se fût montrée capable de tout faire trembler, de tout faire fléchir autour d'elle, au moment même où elle portai allumé dans son sein le foyer de vingt guerres civiles; et qu'ensuite, décimée par les batailles, décimée par les échafauds, à bout d'enthousiasme révolutionnaire, de génie, de fureur, elle eût suffi, avec ce qui lui restait encore de fougue et de sang, à l'immense fatigue de l'Empire et à ses miracles.... n'y avait-il pas déjà dans de tels témoignages de force un assez profond sujet d'étonnement pour le monde! Aussi,



Entrevue de Marie-Louise et du duc d'Orléans. (Page 832, col. 2.)

lorsqu'en 1815 on avait vu la France tomber enfin d'épuisement aux pieds d'un roi ramené par un million de soldats étrangers, on l'avait regardée comme une nation finie. Et c'était après quinze ans d'une domination énervante, c'était lorsque, immobile, humiliée, sous le double joug des courtisans et des prêtres, elle paraissait morte à demi, qu'on venait de la voir en 1830 se relever tout à coup, plus que jamais remplie de jeunesse et de sève, ivre d'audace, le front rayonnant, et prête à fournir une fois encore aux peuples stupéfaits la preuve de son inépuisable vigueur!

En de telles circonstances, un grand homme ayant une dynastie à fonder, n'avait, ce semble, qu'une marche à suivre.

Loin d'aspirer à l'anéantissment du génie révolutionnaire et démocratique, il se serait appliqué à le contenir en le dirigeant; loin de s'en faire un obstacle, il s'en serait fait un appui. Et, après avoir dit à la France : « La « liberté n'est possible qu'avec la paix. Te« nons l'Europe en respect; mais gardons« nous de l'effrayer, et ne la provoquons « pas », il aurait dit à l'Europe : « Rendez « ma dynastie populaire en ne refusant rien « à mon pays de ce qui lui est dû légitime« ment, et résignez-vous à l'honorer dans « ma personne. Car la tempête m'appartient, « et je puis, d'un signe, donner une secousse « aux trônes. » Maître alors de la situation, et pouvant tout: d'une part sur la France au moyen de l'Europe, de l'autre sur l'Europe au moyen de la France, il se serait élevé peut-être, dans son rôle de modérateur, au-dessus de la gloire des plus illustres conquérants, et, — du moins autant que cela se peut dans une monarchie, — il aurait fondé la grandeur de sa maison sur celle de son pays!

Ce fut une politique toute contraire que crut devoir suivre, dès l'origine, la royauté de juillet. Pour se concilier les Puissances continentales, elle déclara au génie révolutionnaire dont elle était issue la guerre la plus acharnée. Or, c'était se priver d'un appui pour acheter un patronage ; c'était tomber du rôle de modérateur à celui de vassal ; c'était encourager dans les souverains d'injustes caprices, après avoir perdu la force qui aurait servi à y résister ; c'était, enfin, pour ce qui concernait la dynastie à établir, la miner au dedans par l'impopularité et au dehors par la dépendance. Double danger ! double folie !

Et cependant, chose incroyable, les inspirateurs de cette politique sans intelligence s'étaient donnés pour des hommes habiles. Mais les faits ne permettent pas longtemps que les peuples s'abusent au point de prendre les calculs de l'égoïsme pour de l'habileté, et la ruse pour du génie. La vérité est que l'égoïsme accuse un esprit borné encore plus qu'un cœur sec. La ruse n'est qu'un procédé de l'impuissance, qu'une ressource de la médiocrité.

Voilà ce dont M. Thiers put aisément se convaincre dès son avènement à la présidense du Conseil. A cette époque, tout faisait silence autour du trône de Louis-Philippe ; plus d'insurrections, plus d'émeutes; l'assassinat était descendu à Fieschi ; la presse respirait à peine sous les lois de septembre ; la France était calme jusqu'à l'abattement. Et qu'en résultait-il? Que les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin redoublaient, à l'égard de la Cour des Tuileries, de morgue, d'exigences et de bravades. De sorte que, placé entre la France révolutionnaire et l'Europe monarchique, le gouvernement de juillet n'avait pu affaiblir la première sans subir de plus en plus le despotisme insolent de la seconde et ses rancunes immortelles. Abordons ce triste épisode de notre histoire.

Dans l'adresse votée par la Chambre des députés au commencement de l'année 1836, dont nous allons tracer le tableau, les sympathies de la France pour la Pologne avaient été formulées d'une manière touchante quoique timide. Adoptant un amendement de M. de Mornay, la Chambre avait dit, à propos de nos relations extérieures: « Cette harmonie nous donne l'espoir que, d'accord « avec la Grande-Bretagne et les Puissances « dont les intérêts sont liés aux nôtres, vous « pourrez, Sire, rétablir l'équilibre européen, si nécessaire au maintien de la paix, « et que le premier gage en sera la conservation de l'antique nationalité polonaise, « consacrée par les traités. »

Ces paroles exprimaient, avec une réserve convenable, les vœux et les sentiments du peuple français. Elles ne faisaient, d'ailleurs, que répondre à un discours adressé par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie, discours plein de hauteur, plein d'emportement, et qui trahissait une pensée hostile au Cabinet des Tuileries. Cependant, les Cours étrangères s'émurent, et aussi audacieuses alors qu'elles l'étaient peu en 1830, elles prirent la résolution de braver, par une manifestation collective, la Grande-Bretagne et la France.

On sait comment le congrès de Vienne, congrès de rois, fut le berceau de la république de Cracovie. L'Europe étant devenue, en 1815, une proie saignante à partager entre les plus forts, l'Autriche et la Prusse se disputèrent la possession de Cracovie, dont elles avaient besoin toutes deux pour clore, l'une la Gallicie, l'autre la Silésie. De son côté, le Cabinet de Saint-Pétersbourg couvait d'un regard inquiet la ville en litige.

On ne put s'entendre, et, pour que Cracovie n'appartînt à personne, on décida qu'elle s'appartiendrait. Ainsi érigée en république par l'égoïsme de trois monarques rivaux et jaloux, elle n'avait pas tardé à devenir, par ses institutions politiques, son langage, ses croyances religieuses, son université, le sanctuaire de la nationalité polonaise. Neutre en 1830, et, en 1831, occupée, rançonnée, foulée aux pieds par le général Rudiger, elle avait recueilli et conservait les derniers débris de la Pologne accablée. Ce fut par la

violation de son indépendance que le Cabinet de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, résolurent d'insulter le gouvernement français.

Le projet d'occupation fut communiqué à M. de Broglie dans les premiers jours du mois de février 1836. Il quittait les affaires, et il dut, par conséquent, se borner à recevoir la communication. Mais comme les Puissances du continent ne prenaient, pour agir, conseil que d'elles-mêmes, elles donnèrent sans plus de retard le signal de l'insulte. Le 9 février, puisant un prétexte dans quelques troubles éphémères dont la fête de l'empereur de Russie venait d'être l'occasion elles sommèrent, par leurs résidents, le Sénat de Cracovie d'expulser, dans le délai de huit jours, du territoire de la république, tous les réfugiés qu'elles tenaient pour dangereux, Polonais ou autres. La résistance eût été insensée, l'hésitation même était impossible. M. Wieloglowski, président du Sénat, se borna donc à représenter, dans une note suppliante, que, parmi les réfugiés qu'on frappait d'un coup si terrible et si imprévu, plusieurs avaient contracté depuis longtemps, à Cracovie, des relations de famille ou de fortune. Ne pouvait-on leur laisser, au moins, le temps indispensable au règlement de leurs affaires ? Les trois Cours furent inflexibles. Le délai de rigueur fut maintenu, et, comme il était insuffisant, dès le 17 février, les soldats autrichiens entrèrent dans Cracovie, les armes à la main et la menace au front.

Ce fut un véritable scandale européen. Jamais les traités n'avaient été violés, à la face du monde, d'une manière aussi brutale. Et il est à remarquer que le traité qu'on violait, ici, c'était précisément celui sur l'inviolabilité duquel la Russie, la Prusse, l'Autriche, faisaient reposer leurs usurpations de 1815. Car, par l'article 6 de l'acte du congrès de Vienne, Cracovie avait été déclarée ville *libre*, *indépendante*, *strictement neutre*, sous la protection des trois Puissances; et, pour ôter d'avance tout prétexte à la mauvaise foi, on avait eu soin d'ajouter, dans l'article 9, qu'aucune force militaire ne pourrait être introduite dans la ville, *sous quelque prétexte que ce fût*. A la vérité, le même article portait que Carcovie ne donnerait asile et protection, ni à des transfuges ou déserteurs, ni à des gens poursuivis par la loi, appartenant aux trois Puissances. Et c'était sur cette clause qu'on osait s'appuyer pour occuper militairement une ville indépendante! Comme si des réfugiés pouvaient être confondus avec des malfaiteurs; comme si la défense faite aux habitants de Cracovie de recevoir parmi eux des transfuges impliquait le droit d'envahir leur territoire, alors qu'un pareil envahissement se trouvait interdit par les traités en termes absolus; comme si, enfin, il était loisible aux gouvernements russe, autrichien et prussien, d'étendre à des Italiens, par exemple, ou à des Français, leur droit de souveraineté et leurs mesures de contrainte !

Mais quand la force compte sur l'impunité de ses violences, que valent, pour l'arrêter, le texte des conventions et les lois de la justice? Plus le fait était monstrueux, hardi, mieux il servait le but des royautés du continent, qui était d'humilier la France et l'Angleterre, pour relever en Europe l'ascendant dn vieux principe monarchique.

Aussi l'affaire fut-elle conduite avec une hauteur, une brusquerie, un dédain des usages diplomatiques, un mépris de la faiblesse, dont l'histoire fournit peu d'exemples. Les Autrichiens avaient été suivis par les Russes : les Russes le furent par les Prussiens. Aussitôt, la milice de Cracovie est dissoute ; les réfugiés sont traqués avec une rigueur inouïe ; on maltraite plusieurs habitants ; on menace de la prison ou de l'amende quiconque recèlera un proscrit; la main des étrangers pèse sur le gouvernement, trop faible pour désobéir et réduit à trembler : l'indépendance de Cracovie a complètement disparu.

L'occupation militaire de cette ville avait eu lieu le 17 février, et c'était le 22 que M. Thiers avait été nommé ministre des affaires étrangères. Quel parti allait-il prendre ? Ho-

norerait-il son entrée aux affaires par un acte de décision et de vigueur ? On ne craignait rien de semblable, ni à Saint-Pétersbourg, ni à Berlin, ni à Vienne. On s'en fiait du maintien de la paix à une volonté plus puissante que celle du nouveau ministre; et, d'ailleurs, M. Thiers lui-même, par des raisons qu'on verra plus bas, commençait alors à pencher vers la politique du continent et à se détacher de l'Angleterre. Le pousser de plus en plus sur cette pente, tel était le mot d'ordre donné à MM. de Werther, d'Appony et de Pahlen. Ils lui firent donc part de l'occupation de Cracovie, en le priant de remarquer qu'aucune communication analogue n'avait été et ne serait faite au Cabinet de Saint-James, attendu que la Russie, l'Autriche et la Prusse tenaient à marquer au gouvernement français, par cette différence de procédés, combien elles prisaient sa modération et sa sagesse. Ainsi, d'une part, on masquait sous un vain témoignage de déférence ce que la récente bravade avait d'excessif; et, de l'autre, on essayait de semer entre M. Thiers et lord Palmerston des causes de défiance et de jalousie. L'artifice était grossier : si M. Thiers en fut dupe ou feignit seulement de l'être, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il qu'il se tint pour satisfait, au milieu de l'indignation générale excitée en France par un acte qu'on y considérait avec raison comme un outrage calculé au génie révolutionnaire.

En Angleterre, l'élan ne fut pas moindre, et d'ardentes interpellations assaillirent, dans le parlement, le Cabinet whig. Mais, sans l'appui du gouvernement français, lord Palmerston ne se croyait pas en mesure de faire parler à la nation anglaise le langage de la menace : il déclara du haut de la tribune que l'entrée des Autrichiens, des Russes et des Prussiens à Cracovie lui paraissait une violation flagrante des traités; mais aucune mesure vigoureuse ne fut prise par lui pour soutenir l'honneur de cette déclaration.

Le résultat de tout cela était facile à prévoir. L'orgueil des ennemis de la révolution de juillet s'accrut à un point extraordinaire. Dans les feuilles des chancelleries, l'occupation militaire de Cracovie fut vantée comme une magnifique réponse aux déclamations des tribunes anglaise et française, comme une revanche à jamais glorieuse de l'occupation d'Ancône. Bientôt l'orgueil des journaux *censurés* de l'Allemagne ne connut plus de bornes, et, dans une correspondance publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, un Prussien qui avait oublié sans doute Iéna, nous rappela Rosbach.

Si la France et l'Angleterre, resserrant alors les nœuds de leur alliance, s'étaient décidées à intervenir en Espagne, nul doute que la victoire remportée par la diplomatie continentale n'eût été efficacement contre-balancée. C'est ce qu'aperçut clairement lord Palmerston.

La situation de l'Espagne était d'ailleurs devenue pour le Cabinet de St-James le sujet de préoccupations fort vives. Tant que la cause de don Carlos lui avait paru chancelante, il avait plus craint que désiré l'intervention française, qui l'aurait gêné dans le maniement des affaires de la Péninsule. Et voilà pourquoi la diplomatie britannique ne nous avait assigné qu'un rôle d'expectative dans ce fameux traité de la Quadruple-Alliance, dont il est permis de dire que M. de Talleyrand le signa sans le comprendre. Mais les progrès de l'insurrection carliste étaient venus changer, pour les Anglais, la face de la question. La présence de la France au-delà des Pyrénées, importune dans le premier cas, devenait nécessaire dans le second. Car il fallait, avant tout, avoir raison de don Carlos et tarir les sources sanglantes de la guerre civile ; il fallait, avant de prétendre aux bénéfices d'une tutelle exclusive, aviser au moyen de la conquérir. Or, le ministère whig n'ignorait pas que la légion d'Evans, composée de pillards, déshonorait le nom anglais, sans profit pour l'affermissement de la royauté d'Isabelle. Et les soldats manquaient pour la remplacer. Lord Palmerston se tourna donc du côté des Tuileries, invoquant le traité de la Quadruple-Alliance et demandant appui.

Mais les motifs pour lesquels Louis-Philippe s'était opposé à l'intervention en 1834 lui paraissaient plus forts, plus décisifs que jamais ; et deux causes, futiles en apparence, rendaient son obstination intraitable.

Depuis le jour où lord Palmerston, avec une légèreté arrogante, l'avait fait attendre dans son antichambre, M. de Talleyrand avait juré au Cabinet whig une haine implacable. Pour détourner ce faible esprit de l'alliance anglaise, qu'il avait d'abord voulue et dont il avait tiré vanité au yeux de l'Europe, quoiqu'il se fût montré incapable de la nouer, il avait suffi d'un procédé injurieux. M. de Talleyrand repoussait donc l'intervention en Espagne, sans autre but que d'humilier lord Palmerston. Rancunes misérables, qui servaient à merveille la répugnance que le roi éprouvait pour le ministre anglais ! Il est certain que lord Palmerston réunissait en lui les défauts les plus antipathiques à Louis-Philippe, la fatuité, l'amour propre dans les affaires, le goût du bruit, une activité tracassière et imprudente. Bientôt lord Palmerston ne fut plus considéré aux Tuileries que comme un brouillon, que comme un homme éminemment propre à gâter la paix. Et telle était, du reste, l'opinion qu'on avait de lui dans presque toutes les Cours de l'Europe, auxquelles il était devenu odieux.

D'un autre côté, le roi s'était laissé insensiblement détacher de l'alliance anglaise par les adroites flatteries de M. de Metternich. Le vieux courtisan autrichien ne cessait de dire que Louis-Philippe était le plus grand homme qui eût, depuis bien longtemps, occupé le trône ; que sa gloire était dans sa sagesse ; que sa force lui venait de son amour invariable pour la paix et de cet illustre entêtement auquel l'Europe monarchique devait son repos. Quelque manifeste que fût le piège, Louis-Philippe ne sut pas s'en garantir. Il ouvrit une oreille complaisante à des flatteries d'autant plus douces pour lui qu'elles venaient de loin et semblaient lui être apportées par le souffle de la renommée. Il s'enivra de l'espoir de prendre rang parmi tant de rois qui jusqu'alors avaient affecté de ne voir dans les princes de la maison d'Orléans que des artisans de troubles, des ambitieux descendus jusqu'au carrefour, des protégés de la populace. Il se crut du génie, enfin, sur la foi de ceux qui avaient besoin de l'attirer à leur politique : résultat digne de remarque, le roi se piquant de posséder au plus haut degré la connaissance des hommes, et supposant volontiers dans les actions humaines l'artifice et le calcul.

M. Thiers, lui aussi, fut pris au piège des cajoleries. A peine ministre des affaires étrangères, il s'était vu recherché par de grands personnages, dont les familières caresses gonflaient sa fierté plébéinne. L'aristocratie européenne se plaçait presque sous sa protection, le voulant pour jouet. Ainsi avait-elle agi à l'égard de M. de Talleyrand, réputation factice qui fut un de nos malheurs. On entourait donc M. Thiers, on l'encourageait : quelle gloire si, par lui, ministre encore si jeune, le repos de l'Europe était assuré ! Et quel rôle original, éclatant, que celui d'un homme sorti des tempêtes et se servant de son élévation même pour les calmer ! L'âge mûr s'immortalisait quelquefois par l'audace ; mais quoi de plus beau que d'immortaliser sa jeunesse par la prudence !

M. Thiers vivait, sans se l'avouer, sous le charme de ces adroites insinuations, lorsque au nom de la Quadruple-Alliance, lord Palmerston invita formellement la France à coopérer avec l'Angleterre au salut de l'Espagne, en occupant le port du Passage, Fontarabie et la vallée de Bastan.

L'embarras de M. Thiers dut être immense. D'une part, on ne lui demandait que ce qui avait toujours fait l'objet de ses plus chères pensées et formait le fond de sa politique. Mais, de l'autre, intervenir en Espagne, même dans les limites proposées, n'était-ce pas rompre d'une manière définitive avec la politique du Continent ? et lord Palmerston valait-il qu'on lui sacrifiât la mielleuse amitié de M. de Metternich ? Intervenir en Espagne ! Mais qu'en penserait cette diplomatie de bou-

doir dont M. Thiers aimait tant l'approbation? Qu'en penserait le roi ? Qu'en penserait M. de Talleyrand, devenu le plus violent adversaire de l'alliance anglaise ? Aussi bien, M. Thiers se disait que, dans le Conseil, personne, excepté lui et M. Passy, n'était d'avis de l'intervention. Il se décida en conséquence : et, le 18 mars, il adressa au général Sébastiani, qui avait remplacé M. de Talleyrand à Londres comme ambassadeur, une dépêche par laquelle la demande d'intervention était repousssée.

La dépêche exposait qu'une coopération de la nature indiquée conduirait irrésistiblement la France à des mesures plus décisives; que l'intervention et les immenses sacrifices qui en devaient résulter seraient sans but comme sans dignité, à moins qu'on ne pût raisonnablement espérer de pacifier l'Espagne et les partis qui la déchiraient ; que, si l'idée d'une intervention ou d'une coopération avait pu être jugée praticable à une autre époque, il n'en était plus de même, depuis que l'anarchie croissante et des scènes d'horreur, sans cesse renouvelées, avaient remis tout en question dans la Péninsule.

Qu'il s'attendît ou non à un refus, lord Palmerston ne put se défendre d'une irritation profonde ; et, à dater de ce jour, l'alliance du Cabinet des Tuileries et de celui de Saint-James se trouva, sinon rompue, du moins fort altérée et compromise.

D'un autre côté, M. de Metternich triomphait au milieu de ses alliés désormais rassurés. De là une série de mesures toutes pacifiques. La *Gazette d'Augsbourg*, qui nous avait précédemment insultés dans une correspondance prussienne, inséra, vers la fin du mois de mars, une correspondance autrichienne pleine d'avances doucereuses à l'adresse du gouvernement français ; l'*Observateur autrichien* du 19 avril publia une proclamation dans laquelle le général Kaufmann annonçait comme prochain le départ d'une grande partie des troupes qui occupaient Cracovie ; l'armée autrichienne fut réduite à des proportions qui la remettaient sur le même pied qu'avant 1830 ; enfin, le Cabinet de Saint-Pétersbourg parut disposé à faire preuve de modération, et le *Journal de Paris* du 22 avril annonça la réduction de la dette turque et l'évacuation de Silistrie par les Russes.

Il n'en fallait pas tant pour ranimer, à la Cour des Tuileries, un espoir auquel on n'avait jamais eu le courage de renoncer. Après le service qu'on venait de rendre à la politique du Continent, on se crut en droit de demander une place dans la famille des souverains, et la royauté de juillet se mit à vivre tout entière dans le roman de ses désirs.

Le duc d'Orléans, fils aîné du roi, était jeune, bien fait, d'un esprit agréable, d'une figure régulière, et, quoique peu expressive, attirante. Destiné, selon des apparences dont l'orgueil humain ne devine jamais le mensonge, à porter un jour la plus brillante couronne de l'univers, il avait joui de bonne heure de cette grandeur élégante et de ce frivole éclat, éternel enchantement du cœur des femmes. Le célibat n'ayant plus rien à lui promettre en plaisirs imprévus et en poétiques fantaisies, il rêva un mariage dont la splendeur compensât les devoirs austères, et ses vœux firent choix d'une archiduchesse d'Autriche. Rien ne pouvait plaire davantage à la famille royale, qui brûlait de rentrer en grâces auprès de l'Europe monarchique. Mais n'y avait-il pas en un tel espoir excès de témérité ? Irait-on affronter l'humiliation d'un refus ? M. Thiers avait trop de sagacité pour s'abandonner sans réserve à une politique d'illusions. Il pressentit une réponse pleine de dédains, et ne crut pas devoir s'en cacher. Avec plus de hardiesse dans l'esprit et de hauteur dans l'âme, il eût donné à la famille royale les seuls conseils vraiment dignes d'être suivis ; il lui eût représenté que courir après des alliances contre-révolutionnaires, c'était s'amoindrir gratuitement ; qu'après une révolution comme celle de juillet, et dans un pays comme le nôtre, la monarchie n'avait rien à emprunter à de gothiques majestés ; qu'elle n'était possible, si elle l'était, qu'à la condi-

tion de se suffire; qu'une Française fille de quelque grand citoyen valait bien, pour un prince français, une princesse issue d'un sang ennemi; que Rome avait dominé les nations pour avoir cru le moindre des citoyens de Rome supérieur en noblesse au plus auguste des rois; que Napoléon, en poursuivant, par une mesquine vanité de parvenu, l'alliance des Césars germaniques, avait abdiqué moralement aux yeux du monde et préparé sa chute. Voilà ce que M. Thiers, ou ne comprit pas, ou n'osa pas dire. Il se contentait de faire observer qu'il n'y avait pas lieu de se hâter; que les parvenus devaient se marier tard, parce qu'ils augmentaient ainsi la part des bonnes chances; que, dans tous les cas, il fallait jeter les yeux sur une petite princesse d'Allemagne, pourvu qu'elle eût du sang de roi dans les veines. Les objections de M. Thiers n'allèrent pas au-delà, et l'on n'eut pas de peine à vaincre sa résistance. Soit esprit de conduite, soit conviction, le roi, devant son ministre, ne s'était jusqu'alors qu'à demi associé aux désirs ambitieux du duc d'Orléans; et il en était résulté, entre le père et le fils, de légers indices de désaccord. Un jour, prenant M. Thiers à part, madame Adélaïde le pressa de mettre fin à des hésitations qui jetaient un certain trouble dans la famille. Et M. Thiers céda. Au fond, il n'était sans doute pas fâché de marquer son passage aux affaires par un évènement notable. Et puis, comment ne se serait-il pas senti flatté de l'hommage qu'on rendait à son importance d'obscure origine, en faisant de lui l'introducteur de la maison d'Orléans dans la famille des vieux souverains?

Prenant donc résolument son parti, il se ménage un entretien avec MM. de Werther et d'Appony, ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, leur parle d'un voyage en Allemagne projeté par le duc d'Orléans, les prie d'obtenir l'agrément de leurs Cours respectives et leur recommande le secret.

Un ambassadeur est toujours intéressé à ce que des rapports de bienveillance et d'intimité se nouent entre la Puissance qu'il représente et celle auprès de laquelle il est accrédité : MM. de Werther et d'Appony accueillent avec empressement la communication de M. Thiers. On met sur-le-champ des courriers à leur disposition, et l'on ne tarde pas à recevoir une réponse favorable. Qu'on juge de la surprise, du dépit de l'ambassadeur de Russie, dupe d'un secret trop bien gardé. Mais M. Thiers connaissait particulièrement le comte de Palhen: il s'était chargé de l'adoucir et n'y eut pas de peine. Tout avait donc réussi parfaitement. Le duc d'Orléans était transporté de joie ; le duc de Nemours, son frère, fut désigné pour l'accompagner; et, quant au roi, rompant avec ses habitudes d'économie parce qu'il s'agissait ici d'un intérêt dynastique, il mit à la disposition de ses enfants autant d'or qu'il leur en fallait pour briller à la manière des princes.

En même temps, M. Thiers écrivait à M. de Saint-Aulaire une lettre qui avait l'importance d'une dépêche sans en avoir le caractère, et que celui-ci devait se borner à lire à M. de Metternich, le cas échéant. On ne voulait pas, en effet, que l'affaire de famille ressemblât à une affaire de Cabinet; et il avait été convenu que le duc d'Orléans ferait, de sa personne, les frais de la négociation, sauf à être appuyé par l'ambassadeur français si le succès devenait probable. Dans sa lettre, M. Thiers n'avait pas manqué d'énumérer les divers avantages que promettait à l'Autriche l'auguste amitié de la France. Conviction difficile à faire prévaloir dans une Cour où de telles idées réveillaient naturellement de douloureux souvenirs ! Car enfin, Marie-Louise devenant l'épouse du triomphant empereur des Français, n'avait-elle pas été le gage de la protection accordée à l'Autriche vaincue par un soldat inévitable ? Et, en remontant plus haut, n'était-ce pas du sein de l'Allemagne qu'était sortie, pour venir mesurer la distance qui, dans notre pays, sépare un échafaud d'un trône, cette belle et imprudente fille de Marie-Thérèse, cette pauvre femme qu'avait si vite emportée une révolution nécessaire et puis-

sante comme le destin, mais, comme lui, terrible et sans pitié?

L'accueil que les ducs d'Orléans et de Nemours reçurent à Berlin fut très gracieux et plus sincère qu'on ne le crut généralement en Europe. Le roi de Prusse était un esprit modéré. Au plaisir d'offenser la France, il préférait l'avantage de se l'attacher en la calmant, et, quoique engagé autrefois contre nous dans une guerre d'extermination, il ne partageait, à l'égard du gouvernement français, ni les fiers ressentiments de l'empereur de Russie, ni les défiances systématiques du vieux diplomate autrichien. Il offrit donc aux deux princes français une hospitalité toute royale. Il n'en fallut pas davantage : ils virent aussitôt se presser sur leurs pas les imitateurs du souverain, foule nombreuse dont la bassesse leur fit cortège.

Eux, cependant, ils avaient soin de se montrer magnifiques, ajoutant à la courtoisie des manières les séductions d'une prodigalité habile. D'un autre côté, pour les hommes qu'avait gagnés, au-delà du Rhin, la contagion héroïque des idées modernes, pour le peuple, que tourmentait un vague besoin de liberté, c'était quelque chose d'émouvant que l'arrivée de deux princes faisant voyager avec eux, en dépit d'eux-mêmes, la vivante image d'une révolution dont ils avaient bien pu abjurer la politique, mais dont ils étaient forcés, après tout, de porter et d'agiter les couleurs.

De Berlin, ils se rendirent à Vienne. Et là aussi on leur fit un accueil de nature à encourager leur secrète espérance ; là aussi, la foule laissa éclater, à leur vue, une sorte de curiosité passionnée. On raconte, à ce sujet, que M. de Metternich alla jusqu'à dire : « *Vous avez à Paris des révolutionnaires « scélérats*, nous avons ici des révolution- « naires niais. »

Le duc de Nemours n'était pas homme à se faire aimer, car il avait un maintien raide à l'excès et des airs dédaigneux. Mais son frère fut charmant. Bientôt on ne s'entretint plus, parmi les dames de Vienne, que de l'amabilité du duc d'Orléans, de sa bonne mine ; si bien que le parfum de cette popularité de salon lui monta aisément à la tête et l'enivra. La princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles, lui avait plu : il s'insinua dans les bonnes grâces du père, devint l'ami du fils ; et, quand tout lui parut suffisamment préparé pour le succès, il n'hésita pas à se déclarer. L'archiduc Charles parut prêt à accepter la proposition. Mais une autre approbation que la sienne était nécessaire. M. de Saint-Aulaire court chez le ministre autrichien, lui fait part de ce qui se passe, lui montre la lettre de M. Thiers. M. de Metternich, tout en se montrant touché des considérations qu'on faisait valoir auprès de lui, répondit que c'était à la famille qu'il appartenait de décider la question, ce qui ressemblait à un commencement de refus. Et en effet, les objections ne pouvaient manquer. Était-il digne de l'illustre maison d'Autriche d'accorder le bénéfice de son intimité à un souverain de date si récente et qui avait égaré dans les barricades ses titres de noblesse ? Que penserait d'une telle mésalliance l'aristocratie autrichienne, la plus fière, la plus susceptible des aristocraties de l'Europe ? On assure que, de la part de l'archiduchesse Sophie surtout, l'opposition fut vive. Enfin la négociation échoua. « Est-il « possible d'exposer une princesse au dan- « ger de monter dans une voiture à travers « laquelle passent des coups de pistolet ? » : voilà de quel prétexte se colora l'outrage fait à la maison d'Orléans.

Surpris, humilié, impatient de couvrir la blessure de son orgueil, le fils aîné de Louis-Philippe se mit en route pour les Cours d'Italie, dont il attendait mieux. Et le hasard voulut que Marie-Louise se rendît à Vienne par le même chemin qui en éloignait le duc d'Orléans. Ils se rencontrèrent donc ; et ce que dut être une semblable entrevue, on le devine. Dans un prince tout brillant de jeunesse, dans un prince venu des rives de la Seine, il était naturel que, malgré ses torts d'épouse et de veuve, la mère du duc de Reichstadt retrouvât, à travers les nuages



Attentat du 25 Juin 1836

(ARRESTATION D'ALIBAUD)

du souvenir, une image absente et chère. Or, tandis que l'un se fatiguait, sur les routes de l'Europe, à chercher des héritiers pour un trône que Napoléon, en tombant, avait rendu vide à jamais, l'autre dormait de l'éternel sommeil dans le caveau sombre où l'Empire était avec lui descendu. A peine Marie-Louise eût-elle aperçu le duc d'Orléans, qu'elle fut saisie d'un attendrissement invincible. Elle voulut parler, mais en vain; et, succombant à son cœur, elle fondit en larmes. Rapprochement fatidique! Six ans après cette scène, une escorte gémissante et funèbre couvrait la route de Paris à Dreux, petite ville où les d'Orléans ont leurs tombeaux de famille. Un jeune prince venait de se briser le crâne contre le pavé d'un chemin, laissant une douteuse couronne suspendue sur la tête d'un enfant!

XLVI

Attentat du 25 juin 1836. — Arrestation d'Alibaud; son caractère; son attitude devant les juges; son exécution. — Mort d'Armand Carrel.

Le duc d'Orléans et son frère se proposaient de prolonger leur séjour en pays étranger, lorsqu'ils furent rappelés à Paris par une nouvelle sinistre.

Le 25 juin 1836, à six heures et demie du soir, le roi quittant le palais des Tuileries pour se rendre à Neuilly, un grand tumulte éclata tout-à-coup au tournant du guichet du Pont-Royal. Un fusil-canne venait d'être déchargé dans la voiture royale au moment où le prince, se penchant à la portière, saluait la garde. Un rapide mouvement en arrière sauva le roi, mais la bourre resta dans ses cheveux. On s'était jeté sur l'assassin: on lui arrache un poignard avec lequel il cherchait à se frapper, et il est entraîné au poste du drapeau, à travers des clameurs confuses.

Par un contraste aussi poignant que bizarre, le jeune homme qui venait de descendre à cet odieux attentat avait quelque chose de prévenant et d'affectueux dans toute sa personne; son visage, qu'encadraient de longs cheveux noirs flottants, était régulièrement beau; ses yeux bleus étaient pleins de tendresse, et sa physionomie présentait un singulier mélange de mélancolie, de grâce féminine et de fierté. On l'accablait d'invectives. Mais il ne laissait lire sur son front d'autre regret que celui d'avoir épuisé dans un vain effort toutes les puissances de sa passion; sa contenance était assurée quoique modeste, un sourire grave animait ses lèvres, et il s'avançait calme sous l'injure. Un garde surveillant s'étant emporté jusqu'à lui arracher une poignée de cheveux, « voilà « du courage, dit-il amèrement, vous êtes un « brave. » Le premier qui s'était emparé de lui était un armurier nommé Devisme. « Je le « connais, criait cet homme d'une voix trou- « blée. Il se nomme Louis Alibaud. C'est « moi qui lui ai fourni l'arme dont il vient « de se servir... Malheureux! c'était donc « pour cet abominable usage... » Alibaud

l'interrompit avec douceur et par une simple formule de politesse. Un colonel lui ayant dit : « Monstre, je t'aurais donné du pain, si « tu m'en avais demandé », son œil brilla d'un éclat terrible, et il répondit : « Du pain? « je ne le mendie pas, je le gagne ; et celui « qui m'empêche d'en gagner, je le tue. » Conduit à la Conciergerie, il y fut plongé dans le cachot qu'avait occupé Fieschi. On remarqua qu'il parcourait avec une distraction dédaigneuse les inscriptions que la vanité de son prédécesseur avait tracées sur les murs. Plus tard on put se convaincre qu'aucun désir de célébrité n'était arrivé jusqu'à lui. Triste, indomptable et résigné, il ne voulait pas se défendre, il voulait mourir.

Il avait en effet beaucoup souffert; mais, tout entier à sa foi républicaine, il ne s'était pas cru le droit de renoncer à la vie uniquement pour échapper à la douleur; et c'était dans l'espoir, aussi insensé que déplorable, de rendre son suicide utile aux peuples par le meurtre d'un roi, qu'il avait quitté Perpignan. On raconte qu'à la veille de partir, il reçut publiquement un soufflet, à la suite d'une querelle. Ses amis le savaient doué d'un courage extraordinaire, et pourtant ils le virent dévorer son outrage en silence. L'offenseur lui-même s'émut d'une résignation qui sans doute couvrait un mystère, et comme il provoquait Alibaud à prendre enfin souci de son honneur. « Voulez-vous que « je vous demande pardon, répondit Ali- « baud? J'y consens. Me battre ?... Ah! j'ai « autre chose à faire. » Peu de jours après, il arrivait à Paris. Là il vécut plusieurs mois livré à d'inexprimables tortures, poursuivi et obsédé par son dessein fatal, épiant cet ennemi de sa pensée qu'il s'était promis d'immoler, et, en attendant, pauvre, humilié, en peine de l'existence de chaque jour, et même traité d'espion par des citoyens honorables que trouva incrédules et qu'indigna la hardiesse de ses demi-confidences. Et telle était sa détresse que, pour se procurer l'instrument du crime, il fut réduit à offrir ses services à un armurier, comme commis-voyageur. L'armurier lui confia des cannes-fusils, et Alibaud les renvoya, quinze jours après, n'en gardant qu'une, qu'il prétendit avoir perdue, et dont il se reconnaissait débiteur. Pendant ce temps il avait obtenu un modique emploi : il le perdit parce que, dans un débat où la religion de sa parole était invoquée, il n'avait pas voulu s'associer à un mensonge. Son dégoût des hommes et de la vie s'en accrut. On sait le reste.

Les ministres se hâtèrent de dérober aux regards de la multitude un homme qu'il était difficile d'avilir suffisamment et avec profit. Dès le 25 juin, la Chambre des pairs avait été constituée en Cour de justice, et l'on procéda sans retard aux interrogatoires. Alibaud répondit aux diverses questions qui lui furent adressées, avec beaucoup de politesse et d'énergie. Il avait déjà dit : « Le « chef de la conspiration, c'est ma tête ; les « complices, ce sont mes bras. » Il ne prononça pas un mot qui ne se rapportât à cette déclaration. Par une réserve attentive, il protégea contre tout soupçon les personnes même qui n'avaient eu avec lui que des relations éloignées. Quant à lui, il se montrait inaccessible au repentir. Il y eut un moment toutefois, où sa fermeté l'abandonna. Ayant été amené à parler de sa famille, le malheureux se sentit tout-à-coup saisi d'un grand trouble, les paroles expirèrent sur ses lèvres, son visage s'altéra d'une manière étrange, et il se mit à pleurer. Voici ce qu'on lit dans l'instruction (interrogatoire du 27 juin 1836) :

« M. Pasquier : Ayant échoué dans vos « tentatives, qu'avez-vous fait?

« Alibaud : Ma famille est partie pour « Perpignan, où elle réside actuellement. »

(Ici l'interrogatoire a été suspendu pendant quelques minutes par les larmes et les sanglots du prévenu.)

« M. Pasquier : L'affliction que vous témoignez paraîtrait provenir d'un bon sen- « timent. Qui est-ce qui vous cause cette « émotion si vive ?

« Alibaud : La nature.

« M. Pasquier : N'est-ce pas aussi la pen-

« sée du mal que vous faites à vos parents « et du chagrin que doit leur donner votre « action ?

« Alibaud : C'est vrai.

« M. Pasquier : Eh bien, ce sentiment ne « devrait-il pas vous conduire à atténuer, « par la sincérité de vos aveux, l'horreur que « votre crime inspire ?

« Alibaud : C'est le roi qui est l'auteur de « mon crime, c'est lui qui a fait de moi un « assassin, c'est lui qui fait le malheur de « mon père. »

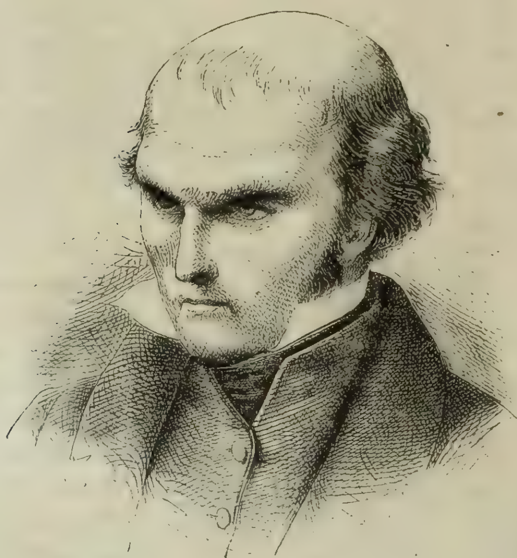
On a vu qu'Alibaud avait pris la résolution de ne se point défendre : il y persista tant qu'il crut n'avoir à faire qu'au bourreau. Mais il ne tarda pas à savoir qu'on cherchait à lui prêter des actions viles, des penchants ignobles, et que, soit pour mieux noircir le régicide, soit par flatterie à l'égard du prince, quelques-uns s'étudiaient à charger d'opprobre cette tête qu'on allait couper. L'acte d'accusation portait : « Les institutions hu- » maines n'ont d'influence que sur l'avenir, « et il ne leur est pas toujours donné de ré- « troagir sur le passé. Il pouvait donc se « rencontrer une de ces organisations à part, « qui, par une sorte d'anomalie, réunit en « elle toutes les conditions nécessaires pour « un crime dont la cause n'existe plus au- « jourd'hui : des idées démagogiques avec « des inclinations basses et perverses, la mi- « sère et le désœuvrement, la cupidité et la « paresse, l'ignorance et la vanité, le désir « immodéré de parvenir avec l'inhabileté à « tout. » D'un autre côté, M. le comte Bastard, dans le rapport dont on l'avait chargé, représentait Alibaud comme ayant été chassé, pour inconduite, par le marchand qui l'employait : imputation dont la fausseté fut reconnue, et qui transformait en un malheur mérité un sacrifice honorable commandé par la conscience !

Sous le coup de ces accusations, qui ne semblaient témoigner que du désir de déshonorer sa vie entière, Alibaud accepta la lutte judiciaire qu'il avait d'abord voulu éviter. Il fait choix d'un avocat, et rassemble ses souvenirs dans un récit destiné à servir de base à la défense. Rien n'était donné, dans ce récit, ni à l'ostentation, ni à la haine. Et même, l'accusé y passait sous silence plusieurs traits de dévoûment dont il aurait pu se faire honneur, et qu'on eût toujours ignorés si les débats, qui étaient au moment de s'ouvrir, ne les eussent mis en lumière.

La première audience eut lieu le 8 juillet (1836). Alibaud parut devant ses juges dans une attitude également exempte de faiblesse et d'arrogance. Un léger nuage de tristesse était répandu sur son front, et pourtant il était aisé de voir que l'accusé gardait intacte la foi violente et inexorable qui l'avait rendu meurtrier. Le président lui ayant demandé depuis combien de temps il nourrissait son projet funeste, il répondit : « Depuis que le « roi a mis Paris en état de siége, qu'il a « voulu gouverner au lieu de régner ; de- « puis qu'il a fait massacrer les citoyens « dans les rues de Lyon et au cloître Saint- « Méry. Son règne est un règne de sang, un « règne infâme. J'ai voulu tuer le roi. » Tel était le sombre fanatisme de cet homme, telle sa résolution implacable. Les dépositions commencèrent, et il en résulta qu'à une exaltation politique poussée jusqu'à la fureur Alibaud joignait une extrême aménité de mœurs et de caractère, une sensibilité profonde, une probité courageuse, et cette flamme intérieure qui porte l'homme à se prodiguer. Enfant et ne sachant pas encore nager, il s'était précipité dans les flots pour en retirer un autre enfant, avec lequel il faillit périr ; à dix-sept ans, se trouvant à Narbonne, il avait sauvé une jeune fille qui se noyait, et l'avait ramenée au rivage aux acclamations d'une foule nombreuse ; sous-officier à Strasbourg, il avait affronté et subi la sévérité d'un châtiment militaire pour s'être dévoué, dans une rixe, au salut de quelques-uns de ses camarades. Voilà ce que divers témoins vinrent affirmer. Il y en eut qui l'avouèrent hautement pour ami. A propos des insinuations dirigées contre sa vie privée, un de ses anciens compagnons d'armes s'écria impétueusement qu'on l'avait calomnié, et à ce cri d'une conviction sans

peur, l'assemblée ayant paru diversement agitée : « Oui, Messieurs, reprit le témoin « avec énergie, je jure qu'on l'a calomnié, « et toutes les puissances du monde ne me « feraient pas dire le contraire. »

Un seul jour fut employé à l'audition des témoins. L'accusé n'avait pas eu le temps de convoquer tous ceux qui lui étaient favorables, la Cour des pairs ayant abrégé, pour Alibaud, malgré les vives protestations



Louvel.

de son défenseur, les délais prescrits par la loi.

Ce fut dans l'audience du 9 juillet que M. Martin (du Nord) prononça son réquisitoire. Il fit ressortir avec beaucoup de force, de chaleur et de raison, tout ce qu'il y a dans l'assassinat politique de barbare et d'insensé ; mais il méconnut la gravité de sa mission et manqua de respect à la vérité lorsqu'il s'écria : « Consultez tous les documents de l'ins-« truction, demandez-vous quel est Alibaud. « Vous le verrez dominé par les inclinations « les plus vicieuses, plongé dans la misère « par la paresse et la vanité, maudire une « existence qui n'était pour lui qu'un far-« deau et une honte. » L'instruction à laquelle le procureur-général en appelait l'avait d'avance démenti.

M. Charles Ledru ne pouvait qu'implorer en faveur de son client la clémence des juges. C'est ce qu'il fit en termes touchants et convenables. Il montra dans l'accusé, à côté des égarements du fanatisme, des sentiments nobles et des germes de vertu. « Messieurs les pairs, s'écria-t-il en finis-« sant, je vous convie à la clémence. L'ac-« cusé n'en veut pas : repoussez ses vœux, « couvrez-le de votre pardon. Non, il ne « doit pas périr, vous devez le sentir comme « moi.... Vous ne ferez pas tomber cette « tête si noble, au milieu même de l'effroi « que la fermeté d'Alibaud vous inspire..... « Encore un mot, Messieurs : cette nuit, « dans l'agitation où m'a plongé cette af-« faire terrible, ne sachant que dire pour « cet homme et n'apercevant qu'abîmes de-« vant moi, je jetai les yeux sur un livre, je « l'ouvris. C'était Corneille. Et j'y lus, Mes-« sieurs, qu'un jour Auguste découvrit la « conspiration de Cinna, de Cinna comblé « de ses bienfaits :

Tu veux m'assassiner demain au Capitole,
Pendant le sacrifice ; et ta main, pour signal,
Me doit, au lieu d'encens, donner le coup fatal.

« Auguste était victime et juge ! il fut clé-« ment.... Depuis lors, le poignard des « meurtriers ne rechercha plus sa poi-« trine. »

A peine M. Charles Ledru prononçait-il les derniers mots de la défense qu'Alibaud était debout.

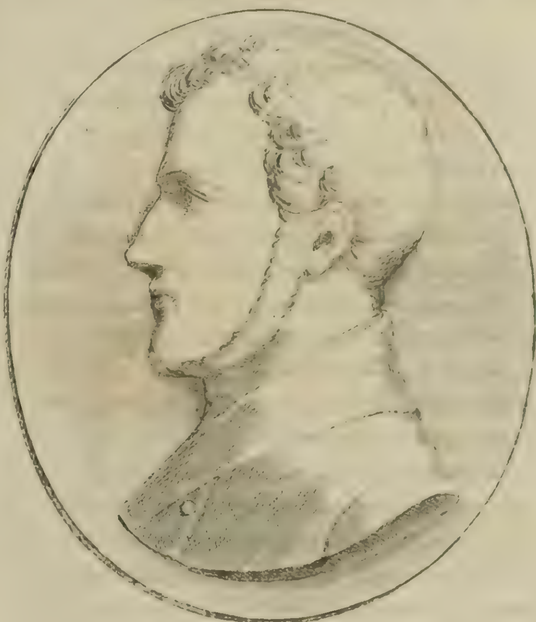
Il commença en ces termes : « Messieurs, « je n'ai jamais eu l'idée de défendre ma « tête ; mon intention était de vous l'appor-« ter loyalement, croyant que vous l'auriez « prise de même. Un conspirateur réussit « ou meurt. Moi, réussissant ou non, la mort « était mon partage. » Il s'attacha ensuite à repousser les accusations dont on lui avait prodigué l'outrage. Arrivant à l'attentat qui le jetait sur la route de l'échafaud : « J'avais, « dit-il, à l'égard de Philippe I[er], le droit « dont usa Brutus contre César. » Des rumeurs violentes l'interrompirent. Il continua : « Le régicide est le droit de l'homme

« qui ne peut obtenir justice que par ses « mains. » Alors un mouvement ayant éclaté sur les bancs de la pairie, le président retira la parole à l'accusé. Il la lui rendit après la réplique du procureur-général ; mais comme Alibaud en revenait toujours à l'expression de sa haine pour le roi, M. Pasquier, pour la seconde et dernière fois, lui imposa silence. Le régicide Louvel avait été jusqu'au bout écouté par ses juges.

Il n'y avait pas de doute possible sur la nature de l'arrêt qui allait être rendu : Alibaud fut condamné à avoir la tête tranchée.

Ce procès et cette condamnation firent sur le peuple une impression profonde. Les uns tremblaient d'ajouter à la force contagieuse du fanatisme, s'ils laissaient percer pour le coupable le moindre sentiment de compassion; ils craignaient que les esprits faibles ne prissent pour une apologie de l'attentat l'intérêt manifesté au coupable, et, sous l'empire de cette crainte, ils s'abstenaient. Quelques-uns, plus passionnés, maudissaient Alibaud à cause de ses vertus après l'avoir maudit à cause de son crime : moins convaincu et moins courageux, ils l'eussent poursuivi d'une haine moins ardente. D'autres enfin jugeaient que la vérité est inviolable dans tous les cas, et que l'assassinat est en soi assez odieux pour qu'on se dispense d'être injuste même à l'égard d'un assassin ; ils s'apitoyaient donc sur la jeunesse d'Alibaud, si déplorablement égarée, sur sa sensibilité pervertie, sur son courage; ils songeaient à ce que le condamné avait souffert, et à cette expiation si prochaine, si formidable !... Les accusations de vol et d'imposture lancées contre lui étonnaient aussi les âmes généreuses. Alibaud était-il un voleur pour s'être élancé au-devant d'une mort certaine, armé d'un instrument dont il n'avait pas payé le prix, et léguant à ses amis les modiques dettes de sa misère ? Eh quoi! pour Fieschi des flatteries pleines de scandale ! pour Alibaud tous les genres d'outrage ! A quoi bon, d'ailleurs, injurier un homme au moment où l'échafaud le réclame, et quand Dieu déjà pèse sa vie ? Armand Carrel rappela, dans le *National*, que même chez les sauvages du lac Érié, on ne se croit pas le droit d'insulter celui qui va mourir; et il opposa aux véhémentes affirmations de M. Martin (du Nord) sur la bassesse que suppose la pensée du régicide, ces paroles de M. Thiers, devenu depuis ministre :

« Des républicains qui croyaient voir un



Alibaud.
D'après le seul document historique connu.
Galerie des Estampes. — Bibliothèque Nationale.

« nouveau César pouvaient s'armer du fer « de Brutus sans être des assassins. Il y a « une grande faiblesse à les en justifier. [1] »

La discussion s'animant et se généralisant, les écrivains du Château appelèrent l'assassinat politique une conception républicaine. Armand Carrel répondit : « Il y a « eu, depuis cinquante ans, bien des rois, « bien des princes assassinés. Comptons, et « nous verrons par quelles idées ont été ai« guisés les poignards ou chargées les ar« mes régicides. Gustave III, roi de Suède, « a été assassiné par l'aristocratie suédoise. « Paul I[er] a été égorgé, comme un bœuf à

1. Voir l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, — récit du 18 brumaire.

« l'abattoir, par sa propre famille, parce « qu'il avait traité avec le premier consul et « menaçait de s'unir à lui pour défendre la « liberté des mers contre l'aristocratie bri- « tannique. Sultan Sélim a été mis en piè- « ces par ses soldats, à la voix des émissai- « res de l'Angleterre et de la Russie, parce « qu'il était l'ami de la France. Murat, l'ad- « mirable Murat, reconnu roi par l'Europe « entière, a été fusillé comme le dernier des « voleurs de grand chemin par la misérable « dynastie qui règne à Naples. Napoléon, « souverain de la France, aussi légitimement « que tous ceux qui ont occupé depuis lui « les Tuileries, Napoléon, sacré par un pape « et porté au trône par les suffrages volon- « taires de six millions de Français, est « mort à Sainte-Hélène victime de l'assas- « sinat le plus longuement et le plus horri- « blement consommé qui ait jamais été subi « par une créature vivante, dans les temps « anciens et modernes; et toutes les têtes « couronnées du monde ont été complices « de ce régicide. »

Le dimanche 10 juillet, dans l'après-midi, Alibaud reçut, en présence du directeur de la prison, M. Valette, et du chef de la police municipale, M. Joly, la visite de son défenseur. Il commença par lui témoigner avec effusion sa reconnaissance, il le chargea de remercier vivement de sa part les témoins qui avaient protégé son honneur, et, entre autres, MM. Léon Fraisse, Bothrel, Wattelier, Lespinasse. Il paraissait aussi très touché de la manière dont M. Cauchy, greffier de la cour, lui avait notifié l'arrêt de mort. « Remerciez-le bien en mon nom, dit-il à « M. Charles Ledru. Quelle voix bienveil- « lante et douce! Je souffrais pour cet excel- « lent homme, qui n'osait pas me dire de « quoi il était question. » Il raconta ensuite qu'au moment où on l'entraînait hors de la salle d'audience une dame lui avait serré la main, au passage, d'un air affectueux et attristé. « Ce moment-là m'a bien vengé, « ajouta-t-il, des invectives de M. Martin « (du Nord). » Au souvenir de son père l'attendrissement le gagna, et il quitta son défenseur, qu'il ne devait plus revoir.

N'ayant pu obtenir d'Alibaud qu'il se pourvût en grâce, M. Charles Ledru prit sur lui-même de présenter au roi un placet ainsi conçu :

« Sire, Alibaud, décidé à mourir, m'a lé- « gué le soin de consoler son vieux père. Je « viens, pour remplir cette mission sainte, « vous supplier de jeter un regard de clé- « mence sur un condamné dont l'inébran- « lable résolution rendra plus éclatante en- « core la grâce que votre majesté laissera « tomber du haut de son trône. Il était « impossible, sire, de vaincre l'obstination « d'un homme trop dédaigneux de la vie « pour vouloir la prolonger d'un seul jour; « mais il m'a semblé que, s'il est du devoir « de tout citoyen de pardonner à son enne- « mi, il est digne du premier citoyen de « l'État de pardonner à son assassin »

Le placet fut rejeté.

A cette nouvelle, M. Charles Ledru courut, accompagné de M. Gervais de Caen, chez M. Sauzet, garde-des-sceaux, entre les mains duquel il voulait déposer un pourvoi en cassation, car c'était un jour de dimanche, et les greffes étaient fermés. M. Sauzet répondit qu'on ne se pourvoyait pas en cassation contre un arrêt de la cour des pairs; que ce serait une inconvenance.

Alibaud passa la journée du dimanche, tantôt plongé dans une grave contemplation, tantôt chantant des airs de son enfance et de son pays. Il devait être exécuté le lendemain. Le lendemain donc, à la pointe du jour, le respectable abbé Grivel entra dans la prison. Le condamné était profondément endormi. Une lampe brûlait à deux pas de lui, éclairant son visage, où régnait une grande sérénité. Le confesseur éveilla son pénitent, et ils échangèrent, sous l'œil de Dieu, quelques paroles suprêmes. Alibaud écoutait le prêtre avec respect; mais la terrible pensée qui était, pour ainsi dire, entrée dans son sang, il devait la garder jusqu'à la fin. Avant qu'on l'appelât pour la toilette fatale, l'abbé Grivel lui demanda s'il ne désirait pas goûter du vin de son pays. Un verre

fut apporté, dans lequel Alibaud trempa ses lèvres. Mais aussitôt sa figure se décomposa, ses yeux se remplirent de colère et de terreur. L'abbé Grivel devine les appréhensions d'Alibaud ; il prend le verre avec vivacité, le vide et rassure ainsi le condamné. L'eau, que la prudence des gardiens avait mêlée au breuvage offert, avait fait craindre à Alibaud qu'on n'eût voulu, au moyen d'un narcotique, assoupir son énergie pour calomnier son courage. A quatre heures du matin, l'exécuteur était arrivé à la prison, on fit descendre Alibaud dans la petite pièce de l'avant-greffe. Son visage était pâle et fier. Lorsque l'exécuteur lui toucha le col, ayant éprouvé un rapide frisson, il se mit à sourire. On jeta sur lui le peignoir blanc et le voile noir des parricides, costume lugubre qu'on avait épargné à Fieschi. Tous ensuite se mirent en marche.

L'échafaud, que l'on vante comme imprimant la terreur par l'exemple, l'échafaud, qui, d'après la loi, doit être dressé devant le peuple assemblé, avait été comme caché sur la place Saint-Jacques, loin du centre de Paris, à une heure où tout n'est, dans les rues, que solitude et obscurité. Autour du lieu de l'exécution se pressaient, sur un triple rang, des milliers de soldats.

Placé au pied de l'instrument du supplice et débarassé du voile noir qui lui cachait la figure, Alibaud écouta sans trouble la lecture de son arrêt. Près de recevoir le coup mortel, il cria d'une voix forte : « Je meurs « pour la liberté ! » Puis il parcourut lentement du regard la foule des soldats, témoins silencieux et immobiles.

A cinq heures, le trot sonore des chevaux fit retentir le pavé qui mène au cimetière des suppliciés, et les cavaliers d'escorte parurent. Déjà le corps était hors du panier, et on allait le rendre à la terre, lorsque, suivant une formalité sinistre, le fossoyeur prit la tête par les cheveux, et la montra en disant : « Vous le voyez, c'est bien Ali- « baud. »

La presse était encore sous l'impression de ce drame, lorsqu'elle fut amenée tout-à-coup à s'occuper de sa propre constitution ; car une grande révolution allait s'introduire dans le journalisme.

Parmi les auteurs de cette révolution figura M. Émile de Girardin, un spéculateur.

Diminuer le prix des grand journaux quotidiens, accroître leur clientèle par l'appât du bon marché, et couvrir les pertes résultant du bas prix de l'abonnement, par l'augmentation du tribut qu'allaient payer à une publicité, devenue plus considérable, toutes les industries qui se font annoncer à prix d'argent, tel était le plan de M. Émile de Girardin.

Ainsi, l'on venait proposer de changer en un trafic vulgaire ce qui est une magistrature, et presque un sacerdoce ; on venait proposer de rendre plus large la part faite jusqu'alors, dans les journaux, à une foule d'avis menteurs, de recommandations banales ou cyniques, et cela aux dépens de la place que réclament la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes : le journalisme, en un mot, allait devenir la spéculation. Nul doute que, sous cet aspect, la combinaison nouvelle ne fut condamnable. D'un autre côté, elle appelait à la vie publique un grand nombre de citoyens qu'en avait éloignés trop longtemps le haut prix des journaux ; et cet avantage, il y avait évidemment injustice à le méconnaître. Mais les intérêts sont toujours absolus et exclusifs dans leurs colères : M. Émile de Girardin, qui avait commencé l'attaque, fût attaqué à son tour, et avec un blâmable excès d'âpreté, par quelques-unes des feuilles dont une concurrence inattendue menaçait la prospérité ou l'existence. Et, chose étrange ! ce fut le *Bon Sens*, journal démocratique, qu'on vit figurer à la tête de ce mouvement. Il est vrai qu'alors la direction du *Bon Sens* était flottante et divisée, circonstance qui permit à un des rédacteurs du feuilleton, M. Capo de Feuillide, de faire agréer ses attaques contre la presse à bon marché et contre M. de Girardin. Les articles publiés étaient écrits

avec beaucoup de verve, beaucoup d'esprit, mais sur un ton qui manquait de mesure et de gravité. M. Émile de Girardin, qui avait un journal pour se défendre, se défendit par un procès en diffamation, se réfugiant de la sorte sous la protection d'une loi qui n'admet point l'accusateur à prouver que l'accusation est juste. De là une irréparable catastrophe.

Armand Carrel, en effet, n'avait pas cru devoir rester spectateur impassible d'une querelle commencée par un journal de son parti ; et, le 20 juillet 1836, il publiait dans le *National* quelques lignes dans lesquelles il soutenait que M. de Feuillide avait bien le droit de trouver mauvaise l'entreprise de M. de Girardin, blâmant d'ailleurs ce dernier d'avoir eu recours aux lois de septembre.

M. Émile de Girardin répondit par un article qui semblait jeter des doutes sur la loyauté du rédacteur en chef du *National*, et annnonçait en termes généraux des attaques ultérieures.

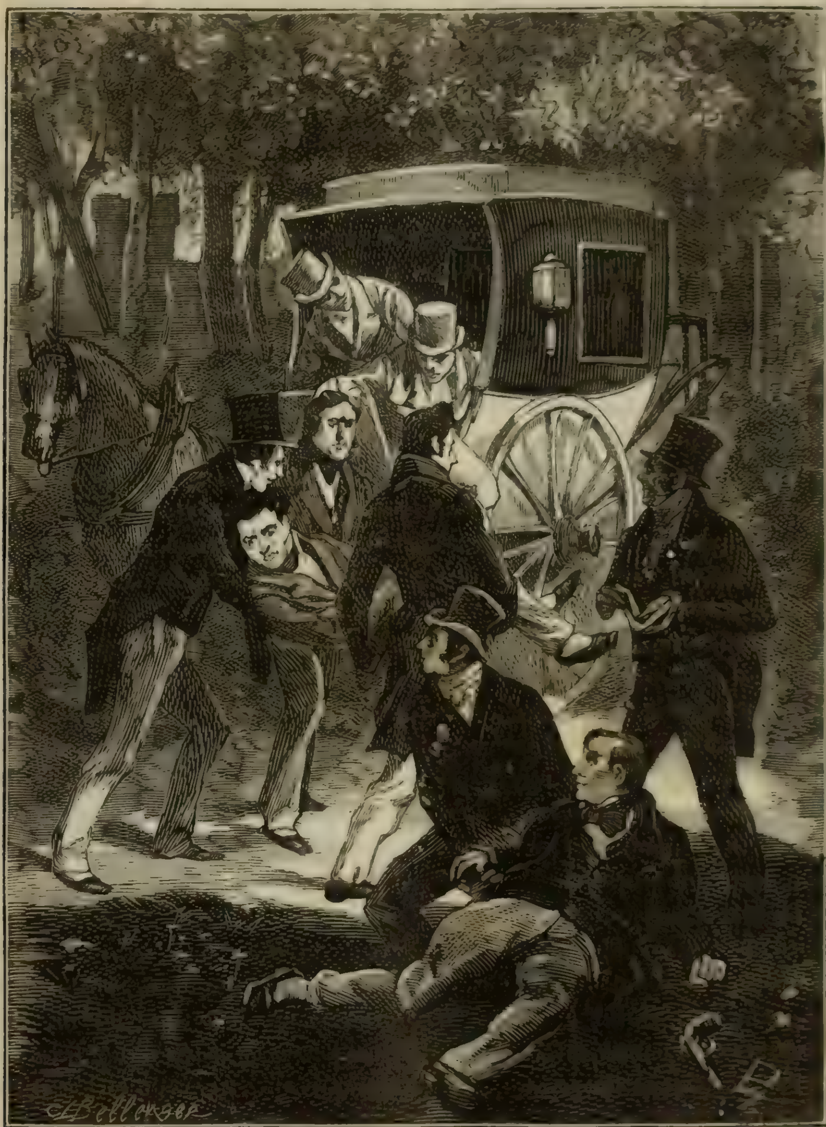
A l'égard de l'homme qui prétendait entrer en lice avec lui, Carrel était placé assez haut pour ne se pas émouvoir. Mais il se laissa emporter par l'ardeur de son sang.

Avant d'aller plus loin, je dirai quelle était alors sa situation d'esprit. Un trouble invincible l'agitait. Car, tout en le saluant chef de parti, l'opinion ne lui fournissait aucun point d'appui sérieux, et il le sentait amèrement. Comme il était dans sa nature de redouter les emportements populaires, et que la possibilité d'une vaste réforme sociale lui apparaissait à peine dans le lointain, peut-être se serait-il appuyé volontiers sur la bourgeoisie, s'il l'avait jugée digne de la république et accessible au goût des grandes choses. Mais la voyant soumise en général à des passions grossières, amoureuse d'un repos sans grandeur, passionnée pour le médiocre et servile par cupidité, il s'était détourné d'elle avec un mélange de regret et d'indignation. Il portait, d'ailleurs, à celui qu'elle avait choisi pour guide une haine presque personnelle, une haine dont chaque accident nouveau de la politique venait envenimer et creuser dans lui la blessure.

D'un autre côté, il se trouvait mal à l'aise dans son propre parti. Il s'effrayait d'avoir à conduire certains hommes dont l'obéissance même était impérieuse et violente ; il leur supposait une ardeur de représailles, des arrière-pensées de despotisme, dont sa modération prenait alarme. Au milieu des tentations de la crise prévue, sauraient-ils respecter la liberté individuelle? consentiraient-ils à proclamer sur le-champ le régime du droit commun? Voilà ce qu'il se demandait sous l'empire d'une magnanime inquiétude. Eux, cependant, ils étaient là, l'encourageant à l'audace, le pressant, le poussant, lui criant de marcher et de vaincre, sans s'inquiéter des limites futures....., parce que, la victoire une fois remportée, l'essentiel est moins de la faire absoudre par les vaincus que de la compléter et de l'asseoir. C'est ce qu'il fut impossible à Armand Carrel de nier jusqu'au bout, surtout en présence des excès d'un pouvoir qui ne gouvernait que par la colère. Les pensées de l'homme d'État et les ressentiments du citoyen qu'on opprime combattaient donc en lui les inspirations du chevalier, et ce combat avait fini par le jeter dans une tristesse héroïque.

Il s'affligeait aussi du perpétuel refoulement de ses désirs. Il lui aurait fallu les tourments de la gloire, la vie des camps ; et il n'avait, pour employer son énergie, que le journalisme, genre de lutte dont les émotions, si vite effacées, ne rachetaient point à ses yeux les froids soucis et les fatigues vulgaires.

Heureux encore s'il n'avait pas été en butte, parmi les siens, à des défiances qui, austères seulement de la part des uns, présentaient chez les autres un caractère marqué d'injustice. Suivant ceux-là, il n'était ni assez respectueux pour le peuple, ni assez impatient de son triomphe. Ceux-ci allaient plus loin : ils lui reprochaient son



Il lui demanda s'il souffrait. (Page 843, col. 1.)

élégance militaire et les formes patriciennes de son dédain ; ils ne pouvaient lui pardonner l'injure de sa supériorité et qu'il eût conquis jusqu'à l'estime de ses adversaires. C'est là en effet ce que pardonne le moins aisément aux hommes d'élite la médiocrité envieuse qui, dans un pays libre, gronde au fond de tous les partis. Mais la liberté vaut bien que, pour la servir, on affronte le plus grave de ses dangers, qui est l'ostracisme!

Pour achever ce tableau de l'agonie morale d'un grand cœur, ajoutons qu'Armand Carrel recevait depuis quelque temps des lettres anonymes qui lui prodiguaient tantôt la menace, tantôt l'insulte : elles l'appelaient *spadassin*, et lui prédisaient comme châtiment de la dictature exercée par son courage, une fin prochaine et tragique. Quelques-unes de ces lettres présentaient de sinistres emblèmes : un pistolet et une épée

en croix, par exemple. Dans des temps meilleurs, Armand Carrel n'aurait eu que du mépris pour tant de lâcheté; mais, au point de découragement où il était tombé alors, il ne put se défendre d'une secrète angoisse, et il eut des pressentiments. Un jour il raconta en ces termes aux plus intimes de ses amis un songe dont le souvenir le poursuivait: « J'ai vu ma mère pendant mon « sommeil. Elle était vêtue de noir et avait « les yeux pleins de larmes. Je lui ai de- « mandé avec effroi : « Qui pleurez-vous? « Est-ce mon père? — Non. — Est-ce mon « frère? — Non. — Et de qui donc portez- « vous le deuil? — De vous, mon fils. » Le lendemain de ce rêve prophéthique, Armand Carrel écrivait dans le *National* les lignes que nous avons mentionnées plus haut, et qui provoquèrent, de la part de M. Émile de Girardin, la réponse dont nous avons parlé.

Le débat était-il engagé de telle sorte que, s'il demeurait dans les mêmes termes, une rencontre dût naturellement s'en suivre? Carrel avait une susceptibilité trop altière pour hésiter. Accompagné de M. Adolphe Thibaudeau, homme d'un rare talent et son ami, il se rendit en toute hâte chez M. Émile de Girardin, décidé à obtenir, ou une explication publique, ou une réparation par les armes. Il entra tenant à la main le journal de son adversaire. Il faisait effort sur lui-même pour être calme, et il n'y eut rien que de très poli, soit dans ses manières, soit dans son langage. Mais à peine avait-il commencé que M. Émile de Girardin exprima le désir d'appeler dans la discussion un de ses amis, M. Lautour-Mézeray, qu'il envoya chercher. Jusqu'à l'arrivée de M. Lautour-Mézeray, il y eut un azsez vif échange de paroles. Armand Carrel crut voir dans la résistance de M. de Girardin une intention de duel, et, comme il en faisait l'observation: « Une rencontre « avec un homme tel que vous, Monsieur, « lui dit M. de Girardin, me paraît une « bonne fortune. — Un duel ne me paraît « jamais une bonne fortune, à moi, répon- « dit Carrel. » Peu d'instants après, M. Lautour-Mézeray étant arrivé, sa présence vint donner à la discussion un tour plus conciliant, et il fut convenu que quelques mots d'explication seraient publiés dans l'un et l'autre journal. M. Émile de Girardin parlant de rédiger la note, séance tenante: « Vous pouvez vous en fier à moi, Monsieur, « lui dit Armand Carrel avec dignité. » La querelle paraissait presque éteinte: un incident la ralluma. M. de Girardin demandait que la publication de la note eût lieu simultanément dans les deux journaux. Carrel voulait, au contraire, qu'elle eût lieu d'abord dans la *Presse;* mais il rencontra, sur ce point, une opposition persistante. Alors, étonné, blessé au vif, n'ayant plus rien à ajouter aux efforts de modération auxquels jusque-là il s'était plié si noblement, Carrel se leva et dit: « Je suis l'offensé, je choisis « le pistolet. » Il sortait, lorsque, par une louable inspiration, M. Lautour-Mézeray courut après lui pour le retenir et le calmer. Mais une inexorable fatalité pesait sur toute cette affaire. Le soir la discussion se ranima entre MM. Ambert et Thibaudeau, amis de Carrel, Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve, représentants de M. de Girardin. On ne put s'entendre.

Il est souvent donné aux natures supérieures d'avoir de ces intuitions sûres qu'on ne saurait nier, quoique la raison soit impuissante à en pénétrer le mystère. Armand Carrel, dans les affaires d'honneur, s'était toujours élancé au-devant du péril avec une insouciance extraordinaire, en homme qui s'abandonne à sa fortune et qui se plaît à interroger fièrement la destinée. Or, on observa que, sous ce rapport, un changement notable venait de s'opérer en lui. C'était bien toujours le même sang-froid, la même sérénité; mais ses discours semblaient contenir, pour ses amis, je ne sais quelles consolations cachées, son sourire avait quelque chose d'un adieu, et il était tout entier par la pensée à ceux qui lui étaient chers. Il mit à rendre un dépôt qu'on lui avait confié une précipitation étrange et, ce qu'il n'avait jamais fait, il s'occupa de son testament.



Mort d'Armand Carrel.

24 JUILLET 1836

Ce fut le vendredi 22 juillet 1836, de grand matin, qu'Armand Carrel et M. de Girardin se retrouvèrent en présence dans le bois de Vincennes. Le premier avait pour témoins MM. Maurice Persat et Ambert ; les témoins du second étaient MM. Lautour-Mézeray et Paillard de Villeneuve. Pendant qu'on chargeait les pistolets, Carrel dit à M. de Girardin : « Si le sort m'est contraire, « Monsieur, et que vous fassiez ma biogra- « phie, elle sera honorable, n'est-ce pas, « c'est-à-dire vraie ? — Oui, Monsieur, ré- « pondit celui-ci. » Les témoins avaient mesuré une distance de quarante pas : on devait s'approcher jusqu'à une distance de vingt. Armand Carrel s'avança aussitôt, sourd aux exhortations de M. Ambert, qui lui criait de s'effacer, et présentant à la balle qui le cherchait toute la largeur de son corps. M. de Girardin s'était avancé de quelques pas. Les deux coups étant partis presqu'en même temps, on vit les deux adversaires tomber, blessés tous deux, l'un à la jambe, l'autre dans l'aîne.

Au nombre des amis les plus dévoués de Carrel était M. Grégoire, qui l'avait accompagné jusqu'à la porte du bois et qui attendait là le dénoûment dans un cruel état d'anxiété. Tout à coup, le bruit d'un tilbury roulant avec rapidité dans les avenues se fait entendre. Le tilbury s'arrête à la grille, et deux amis de M. de Girardin en descendent. C'étaient MM. Gleemann et Boutmy, qui, de la part de Carrel, venaient chercher M. Grégoire. Par eux il apprit l'issue fatale du combat, et avec eux il se hâta vers le lieu de la scène. En arrivant, il aperçut les deux adversaires étendus par terre, l'un à gauche, l'autre à droite, aux bords du chemin. La blessure de Carrel était la plus profonde, la plus dangereuse, la balle ayant froissé les intestins. On s'empressa autour de lui pour le soulever. En passant à côté de M. de Girardin, il lui demanda s'il souffrait, noble et généreux jusqu'au bout. Cependant il était en proie à de vives douleurs et il se sentait perdu. Un homme qui travaillait aux champs étant accouru et cherchant à le rassurer sur les suites, il répondit par un sourire d'incrédulité et de résignation. Transporté à Saint-Mandé chez un de ses anciens camarades de l'école militaire, M. Peyra, il y reçut l'hospitalité la plus affectueuse et la plus touchante. Pendant les premières heures, un léger rayon d'espoir soutint ses amis. Les docteurs Jules Cloquet et Marx veillaient sur cette vie précieuse.

Au dehors, cependant, la sinistre nouvelle s'étant répandue de proche en proche, la consternation fut universelle, inexprimable. Les uns refusaient de croire qu'une aussi haute destinée pût être tranchée par une balle vulgaire ; les autres, comme il arrive aussi dans les grandes inquiétudes, osaient à peine se livrer à l'espérance, et ils reprochaient à Carrel cette magnanime puérilité qui lui avait fait jouer sa vie contre un homme qu'ils jugeaient indigne d'un tel adversaire. Chez plusieurs, la fureur contre M. Émile de Girardin était au comble, et ils l'accusaient de n'avoir vu dans une rencontre dont on devait tant parler, qu'une affaire de bruit, qu'une manière de spéculation. Tous enfin rappelaient à l'envi la carrière fournie par Armand Carrel et ses qualités éclatantes.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, l'état du blessé prit le caractère le plus alarmant. Ses souffrances étaient devenues intolérables ; et, d'une voix déchirante, il suppliait les assistants de lui faire apporter un bain. Il demanda tout à coup à M. Grégoire, qui ne l'avait point quitté, si l'on venait de retirer la lampe. Oui, répondit M. Grégoire avec une émotion contenue... La lampe brûlait toujours auprès du blessé, mais Carrel entrait déjà dans la nuit éternelle. L'agonie commença alors. Au sein de ces ténèbres de la mort, qui déjà prenait possession de lui, et en présence d'amis silencieux, Armand Carrel eut un délire sublime. Ses bras, étendus hors du lit, cherchait sans cesse la main de ceux qu'il savait là et qu'il aimait. Dans son monologue mystérieux comme un rêve et coloré comme une prophétie, on eût dit qu'il se hâtait d'exhaler tout ce que renfermait

son âme puissante. Il parla de la France, de l'Espagne, dont ses vœux et ses regrets mêlaient étroitement les destins. Il fit avec une netteté surprenante la description imaginaire des rues de Madrid, qu'il n'avait jamais vu. Il exprima quelques plaintes sur l'injustice de ses ennemis, et il évoqua le souvenir de plusieurs de ses amis dans un langage d'une éloquence passionnée. En parlant d'un officier nommé Maillé, mort en Afrique, il s'écria : « Il a été tué d'un coup « de pistolet.... non...., d'un coup d'épée..,. « c'était un brave. » Les parties de cette funèbre improvisation étaient diverses, sans liaison entre elles; mais chaque fragment, pris à part, formait un sens complet et présentait des aperçus d'une grandeur singulière. De temps en temps, le mourant s'interrompait pour redemander son bain. On dut céder à ce désir, qu'il n'y avait plus, hélas! de danger à satisfaire. Après avoir indiqué de quelle manière le bain devait être préparé, Carrel perdit le mouvement et la parole. Il y eut là un moment de solennité terrible. Était-ce le sommeil ? était-ce la mort? Tous étaient debout, muets, remplis de respect, et comme enchaînés dans une attente formidable. Tout à coup on entend dans l'escalier le frôlement de la baignoire. Aussitôt Carrel, qui depuis un quart d'heure ne donnait plus signe de vie, se soulève dans un indescriptible transport : « Voilà le bain ! Allons ! Allons ! » Ses amis le prirent dans leurs bras; mais à peine avait-il touché l'eau qu'une suffocation le saisit. Il murmura quelques paroles confuses :*France*, *ami*, *république*, poussa un faible cri, et rendit l'âme. Ceux qui ont assisté à une pareille scène ne pourront jamais l'oublier. Je l'ai vu dans sa dernière attitude : son pâle visage exprimait la passion au repos; la mort chez lui paraissait pleine de pensées; et il avait la raideur guerrière et la fière immobilité d'un capitaine endormi.

Tous les partis s'unirent pour bénir sa mémoire et pour le pleurer; MM. Arnold Scheffer, Thibaudeau, Martin Maillefer, lui firent des adieux touchants auxquels s'associa la France entière; et Chateaubriand, Arago, Cormenin, Béranger, furent aperçus en larmes autour de la fosse qui attendait et qui garde ce vaillant homme. L'illustre sculpteur David l'a fait revivre en bronze, et son tombeau est devenu le but d'un pèlerinage austère. Il manque aujourd'hui encore à son parti, qu'il honora, mais dont il n'a pas emporté avec lui le courage et la fortune.

XLVII

Le gouvernement français s'allie à la politique du continent. — Manœuvres de la Cour d'Autriche. — Dispositions des réfugiés accueillis par la Suisse. — Note menaçante adressée par le duc de Montebello au Directoire fédéral. — Indignation de la Suisse. — Timidité de la *Diète* : *conclusum* adopté par elle. — Affaire de l'espion Conseil. — Réponse de la Diète à l'office du duc de Montebello. — La persécution éclate contre les réfugiés. — Mission contre-révolutionnaire imposée par les Puissances du nord au gouvernement français. — L'envoi de l'espion Conseil caché à M. Thiers. — M. Thiers veut revenir à l'alliance anglaise; pourquoi? — L'intervention en Espagne est remise sur le tapis. — Résistance du roi. — Situation de l'Espagne sous le ministère de M. Mendizabal. — Système de ce ministre; il est sourdement combattu par M. de Rayneval; sa chute; avènement de M. Isturitz. — M. Thiers est appuyé dans la question d'intervention par le duc d'Orléans. — Portrait du duc d'Orléans. — Événements de la Granja. — Secrètes démarches tentées auprès de M. Guizot; on parvient à le détacher de M. de Broglie. — M. de Talleyrand est employé contre le système de l'alliance anglaise — M. Thiers est abandonné par M. de Montalivet. — Le ministère du 22 février dissous.

Le ministère de M. Thiers comprend deux phases bien distinctes.

Dans la première, M. Thiers se montra l'allié le plus fervent des monarchies abso-

lues, séduit qu'il était par les avances de la diplomatie continentale et par l'espoir de faire accorder au duc d'Orléans la main d'une archiduchesse d'Autriche.

Dans la seconde, déçu cruellement, et revenu de ses illusions d'un jour, il essaya, mais trop tard, de reprendre en Europe une attitude révolutionnaire, et ce fut alors que par l'intervention en Espagne, il s'efforça de rentrer dans l'alliance anglaise.

Mais, avant d'aborder ce dernier point, il convient de dire jusqu'où furent poussés, en 1836, les sacrifices faits par le gouvernement français au génie contre-révolutionnaire.

Le pays qui avait toujours tenu le plus de place dans les préoccupations de M. de Metternich, c'était l'Italie, et, après l'Italie, la Suisse. Placée en effet entre l'Autriche et la France, la Suisse pouvait devenir, soit pour l'un, soit pour l'autre de ces deux pays, ou une grande force ou un grand danger. M. de Metternich nourrissait donc un très vif désir de soustraire les vingt-deux cantons à l'influence française, surtout depuis que les révolutions cantonales de 1830 et 1831 étaient venues saper les bases du patriciat helvétique.

Tant que la France fut représentée en Suisse par M. de Rumigny, notre autorité y resta prépondérante. Mais, à l'arrivée de M. de Montebello, les choses changèrent de face. Appuyé faiblement par M. Morier, diplomate anglais d'une insouciance parfaite, M. de Montebello eut à combattre des rivaux fort actifs dans M. Severin, le ministre de Russie, et dans l'envoyé d'Autriche, M. de Bombelles, dont l'ascendant se faisait sentir particulièrement sur les cantons d'Uri, d'Unterwald et de Schwitz.

Mais ce n'était pas assez pour l'Autriche, la Prusse et la Russie liguées, de miner sourdement le crédit de la France. Pour nous porter le dernier coup, il fallait un prétexte : on le trouva dans l'hospitalité accordée par la Suisse aux réfugiés de diverses nations.

M. de Bombelles ne cessait d'écrire, sur les prétendues menées des proscrits italiens, des rapports propres à semer l'alarme. On parlait de réfugiés prêts à envahir à main armée le grand duché de Bade. L'Autriche affecta de grandes terreurs. Des représentations furent faites au cabinet des Tuileries sur la nécessité d'éteindre le foyer des conspirations allumé au cœur même de l'Europe. C'était en Suisse, disait-on, que les ennemis des trônes tenaient école de régicide : il y avait urgence à la fermer, cette école sanglante. Et quel prince y était plus intéressé que Louis-Philippe, environné de tant d'assassins?

En même temps, M. de Metternich donnait à entendre que si la France refusait d'agir contre la Suisse, l'Autriche, pour son compte, n'hésiterait pas.

M. Thiers voulut, sans déplaire à l'Autriche, l'empêcher d'intervenir et il prit le parti d'intervenir lui-même par des injonctions hautaines et des menaces.

Ainsi, M. de Metternich réussissait au delà de ses espérances. La France, devenue subitement la maréchaussée des rois absolus, consentait à prendre sur elle tout l'odieux d'une initiative brutale ; elle allait poursuivre jusque dans leur dernier asile quelques malheureux réfugiés, provoquer la Suisse, l'irriter, se la rendre hostile à jamais peut-être : double triomphe pour le Cabinet autrichien, qui avait amené de la sorte le gouvernement de juillet, et à s'armer contre la liberté, et à détacher de lui, pour le pousser dans les bras de l'Allemagne, un peuple dont il lui importait à un si haut degré de conserver les sympathies.

Le gouvernement français commença à élever des plaintes sur la conduite des réfugiés que la Suisse avait recueillis, sur l'abus qu'ils faisaient du droit d'asile, sur leurs relations ténébreuses avec les conspirateurs de Paris.

Or, rien de plus injuste que ces accusations, du moins en ce qui concernait la France. Car, loin de s'entendre avec la *Haute Vente Universelle*, siégeant à Paris, les principaux membres de l'asssciation dite la *Jeune Europe* la dénonçaient comme le

plus dangereux de tous les pouvoirs occultes. Ils lui reprochaient de rêver l'unité absolue de l'Europe, de prétendre à la confiscation des droits de tous au profit d'un seul peuple, la France, et même d'une seule ville, Paris; ils lui reprochaient d'avoir conçu l'audacieux et tyrannique dessein d'ériger au milieu du 19e siècle une papauté républicaine tout aussi dévorante que la monarchie universelle convoitée jadis par Charles-Quint et Philippe II. Et comment nier que tel fût le but de la *Haute Vente Universelle*? Ses théories de centralisation, sa physionomie dictatoriale, le secret redoutable dont son noyau suprême restait enveloppé, l'art avec lequel elle avait morcelé, fractionné les forces révolutionnaires des divers pays, de manière à ce qu'elles ne pussent jamais se concerter contre une mesure qui leur aurait paru funeste ou oppressive, en fallait-il davantage pour trahir les projets de ceux qui aspiraient à gouverner, de Paris, l'Europe souterraine ? Voilà sur quelles défiances, sincères évidemment, mais mal fondées, vivaient les meneurs de la *Jeune Europe :* c'était le fédéralisme en matière de conspiration. Aussi les efforts de la *Jeune Europe* étaient-ils dirigés, non du côté de la France, mais du côté de l'Allemagne et du Piémont. De sorte qu'en sommant la Suisse d'expulser les réfugiés, les ministres français ne faisaient, à leurs risques et périls, que les affaires de la monarchie autrichienne.

Mais cela même servit à décider la Cour des Tuileries, tant on y était impatient de donner des gages à la ligue des Puissances absolutistes !

On en était là et l'on n'attendait plus qu'une occasion, lorsque, le 22 juin 1836, le Directoire de Berne[1] adressa au duc de Montebello une note[2] par laquelle le gouvernement français était prié de recevoir sur son territoire les réfugiés dont la Suisse pouvait être amenée à ordonner l'expulsion.

1. On sait qu'en Suisse, le Vorort est le gouvernement où siège la Diète, et qu'il est alternativement possédé par Zurich, Berne et Lucerne. A l'époque dont il est ici question, Berne était le canton directeur.
2. Voir aux Documents historiques.

Ainsi, la Suisse allait d'elle-même au-devant de toutes les exigences. Mais ce n'était pas assez pour les Cabinets étrangers, qui brûlaient d'envie de compromettre la France, de la décrier, de lui aliéner le cœur des Suisses, de forcer enfin la royauté de juillet à faire amende honorable de son origine en se prononçant, à la face du monde, contre l'esprit révolutionnaire. M. de Montebello fut donc chargé, chose à peine croyable ! de répondre aux avances du Directoire de Berne par une note qui, rédigée à Paris, au ministère des affaires étrangères, avait un caractère si menaçant, si injurieux, qu'adressée à une grande Puissance, elle eût été renvoyée immédiatement et sans réponse. Après avoir exprimé la satisfaction que causait au gouvernement du roi la démarche récente du Directoire, et après avoir dit : « Il importe que les mesures ordonnées par « le Vorort s'exécutent ponctuellement, » le rédacteur de la note rappelait l'expédition tentée en 1834 contre la Savoie et les tentatives qui avaient troublé la sécurité de certains états d'Allemagne. Puis il ajoutait ces lignes, où, comme au temps de l'inquisition, l'on osait incriminer des espérances, des désirs, des pensées : « Le soussigné n'a parlé « jusqu'à présent que de la Sardaigne et de « l'Allemagne, dont ces attentats et ces « complots menaçaient la sécurité. Mais « la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette impor- « tante question de droit international, lors- « qu'il est avéré que les réfugiés en Suisse « sont en rapport avec les anarchistes « français, lorsque leurs indiscrétions attes- « tent si évidemment *la connaissance qu'ils* « *ont* des abominables projets des régicides, « lorsqu'enfin il est démontré que leurs des- « seins se lient *tout au moins d'intention et* « *d'espérance* aux crimes récemment tentés « en France? »[1] La note demandait ensuite au gouvernement fédéral de soumettre à la Diète les moyens les plus propres à assurer,

1 Nous engageons vivement le lecteur à voir aux documents historiques, cette note, qu'on ne saurait trop méditer.

dans chaque canton, l'accomplissement des mesures prises contre les réfugiés, demande sanctionnée par cette menace : « Le Direc-« toire comprendra sans doute que, si les « gages que l'Europe attend de lui devaient « se borner à des déclarations, sans qu'au-« cun moyen de coercition vînt les appuyer « au besoin, les Puissances intéressées à ce « qu'il n'en soit pas ainsi, seraient pleine-« ment en droit de ne plus compter que « sur elles-mêmes pour faire justice des réfu-« giés qui conspirent en Suisse contre leur « tranquilité, et pour mettre un terme à la « tolérance dont ces incorrigibles ennemis « du repos des gouvernements continue-« raient à être l'objet. »

Jamais l'indépendance d'un État n'avait été plus ouvertement méconnue, foulée aux pieds. En Europe, la note fit scandale. Interpellé, dans le Parlement, par MM. Bowring et Hume, lord Palmerston déclara que le gouvernement anglais n'avait pris aucune part efficace à cette affaire. *(No efficacious steps upon the subject.)* En France, toutes les âmes nobles s'émurent et s'indignèrent. « La « Diète, écrivit le *Bon Sens*, feuille démo-« cratique, la Diète aurait pu rappeler à « l'ambassadeur de Louis-Philippe, que son « maître, frappé par les tempêtes révolu-« tionnaires, avait été heureux, autrefois, « de trouver un refuge et du pain dans ces « tranquilles vallées, que les partis vaincus « ou triomphants devraient respecter comme « un sanctuaire protégé par la conscience « du genre humain. »

Mais comment donner une idée du frémissement de la Suisse? A Reiden, dix mille confédérés des cantons de Berne, Lucerne, Schwitz, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie, se réunirent pour protester. Dans une assemblée nombreuse et ardente qui se tint à Munzingen, le major Clias ayant parlé de solliciter le renvoi du duc de Montebello, sa voix fut couverte par une immense clameur d'approbation et d'enthousiasme. A Flawil, canton de Saint-Gall, un orateur populaire, M. Hume, avait déjà fait entendre des accents dignes d'être répétés par tous les échos de la Suisse. A Viedikon, près Zurich, vingt mille hommes s'étant donné rendez-vous sur le vaste emplacement du tir fédéral, et du haut d'une tribune décorée par les drapeaux pris dans les guerres de Bourgogne, M. Zehnder s'étant écrié : « Êtes-vous décidés tous à re-« pousser, au prix de votre sang, une agres-« sion injuste? » — Oui, oui, répondirent avec force les vingt mille voix; et une adresse fut votée à la Diète, gardienne de l'indépendance et des droits de la patrie.

Mais la Diète ne devait pas répondre à l'élan populaire, dominée qu'elle était par une prudence sans élévation. Une commission avait été nommée, qui semblait hésiter entre l'honneur et la peur. Ce fut alors que M. Thiers écrivit au duc de Montebello une lettre dans laquelle il déclarait que, si les conditions adoptées n'étaient point satisfaisantes, la Suisse serait immédiatement bloquée. C'était proclamer comme un droit l'abus de la force, c'était combler la mesure des outrages. Et cependant, la peur eut pour elle la majorité. Le projet de *conclusum* présenté à la Diète par la commission portait qu'une police centrale serait établie; que l'obligation d'expulser les réfugiés qui, par des faits constatés, auraient compromis les rapports internationaux de la Suisse, serait imposée aux cantons; que le Directoire veillerait à l'exécution et adresserait aux cantons les invitations convenables ; qu'en cas de conflit entre lui et un canton, ce serait lui qui *déciderait* avec un conseil de représentants fédéraux ; et que si le canton n'obtempérait pas, la Diète pourvoirait à l'exécution aux frais du canton en défaut. Si bien, qu'en violation du pacte fédéral, la souveraineté cantonale était complètement sacrifiée à un pouvoir central, placé lui-même sous l'empire de la diplomatie.

Soumis à la Diète, le 9 août 1836, le projet fut vivement attaqué par M. Steiger, député de Saint-Gall, c'est-à-dire du plus démocratique de tous les cantons ; mais il fut appuyé par l'avoyer Tscharner, particulièrement responsable de l'honneur de la Suisse à cause de la haute magistrature dont il était

revêtu. M. de Chambrier alla plus loin. Député de Neuchâtel et inspiré par la Prusse, il osa demander que le Directoire fût investi du droit de désigner directement les suspects et d'intimer l'ordre de l'expulsion. En vain fit-on ressortir ce qu'il y aurait de honteux pour la Diète, pliant sous la menace, à bouleverser le pacte, à renoncer au droit d'asile, à se faire l'instrument des haines de l'étranger, treize États et demi adoptèrent le projet : Zurich, Uri, Unterwald, définitivement; et, sous réserve de ratification : Zug, Soleure, Schaffouse, Valais, Neuchâtel, Grisons, Fribourg, Lucerne, Berne, Bale-Ville et Schwitz. Avaient voté *ad instruendum :* Appenzell, Thurgovie, Bale-Campagne et Vaud; et, quant aux cantons de Genève, de Glaris, d'Argovie, ils gardaient le protocole ouvert, de même que Saint-Gall, qui voulait, par une déclaration expresse, réserver le droit de souveraineté de son canton.

A cette nouvelle, toute la Suisse s'agita; et, dans les grands conseils, appelés à ratifier la décision de la Diète, les débats se ranimèrent avec une vivacité croissante. Toutefois seize cantons se prononcèrent pour le *conclusum.* Mais parmi ceux qui le rejetèrent figuraient Saint-Gall, Thurgovie, Vaud et Genève, quatre des plus considérables, et tous cantons frontières. Vaud et Genève formant la partie principale de la Suisse française, leur résistance aux prétentions injustes du gouvernement français en fut plus remarquée, plus applaudie. Et aussitôt s'éleva une question grave pour la majorité dissidente, le *conclusum* était-il obligatoire? En créant une police centrale, en dépouillant la souveraineté cantonale du droit d'asile, en soumettant aux décisions du Directoire et des représentants fédéraux, la Diète, autorité suprême de la confédération, n'avait-on pas porté sur le pacte une main impie? ne l'avait-on pas renversé de fond en comble? et, pour changer les termes d'un si auguste contrat, ne fallait-il pas l'unanimité des cantons? Voilà ce que M. Gaullieur soutint avec beaucoup de force et de véhémence dans le *Nouvelliste vaudois*, organe fidèle des patriotes suisses.

Telle était la situation des choses et des esprits, lorsqu'une machination odieuse fut tout à coup découverte.

Le 19 juillet 1836, M. de Montebello s'était adressé au Directoire pour réclamer l'expulsion d'un nommé Conseil, dans lequel l'ambassadeur français dénonçait un complice de Fieschi. Or, le 10 août, à dix heures du soir, le préfet de Nidau reçut avis que, parmi plusieurs étrangers qui étaient logés à l'hôtel-de-ville, se trouvait un espion. Là-dessus, le préfet de Nidau exigea l'exhibition des passeports. On lui en remit deux sous les noms de Certhola et Migliari, Italiens, et un troisième sous le nom de Hermann, Français, natif de Strasbourg, commis-voyageur, circulant en Suisse pour affaires de commerce. Ce dernier passeport avait été délivré par l'ambassade française, le 15 novembre 1835, et était signé : *Le chargé d'affaires de France, G. de Belleval.* Le même fonctionnaire reçut aussi divers papiers appartenant au prétendu Hermann : 1° un passeport sous le nom d'Auguste Chéli Conseil, daté d'Ancône, le 22 avril 1834; 2° un autre passeport sous le nom de Corelli, délivré à Besançon par le préfet du Doubs, le 4 août 1836, *valable pour un an.* Arrêté et conduit devant le préfet de Nidau, le prétendu Hermann avoua que son nom véritable était Conseil; il reconnut les trois passeports, et finit par confesser qu'il était, depuis quelque temps, au service de la police française. Le 12, il fut livré à la police de Berne, avec ses deux compagnons de voyage, Berthola et Migliari; et, le 16, on ordonna une information qui eut pour résultat un rapport que nous citerons ici textuellement, comme un témoignage immortel de la moralité des gouvernements monarchiques!...

« Conseil déclare que, depuis les premiers jours du mois de juin dernier, il est entré au service de la police de Paris. Immédiatement après la tentative d'assassinat d'Alibaud, il fut mandé dans un bureau du minis-

tère de l'intérieur, faubourg Saint-Germain. Un secrétaire nommé Jacobin lui dit qu'il devait partir pour la Suisse, où l'on faisait arrêter les réfugiés politiques, pour les transporter en Angleterre à travers la France. Il lui dit que l'on écrirait à l'ambassade française à Berne, en le désignant comme complice des attentats de Fieschi et d'Alibaud, afin de le faire arrêter et transporter hors du territoire; que par ce moyen il entrerait en relation avec les Allemands, les Français et autres qui seraient expulsés; qu'il devait chercher à gagner leur amitié et leur confiance, afin de savoir s'ils préméditaient quelque attentat contre la famille royale de France; qu'au besoin il devait faire en sorte d'être arrêté et conduit en Angleterre pour continuer sa mission, et qu'on attendait qu'il fît exactement son rapport sur tout ce qu'il pourrait apprendre. On lui indiqua l'adresse de M. le sous-secrétaire du ministère de l'intérieur. Là-dessus, il lui fut donné un passeport sous le nom de Chéli Napoléon, et une somme de 450 fr. (comme agent de la police il tirait un salaire fixe de 300 fr. par mois; en cas de déplacement, 150 fr. de plus); on lui donna en même temps pour direction, qu'aussitôt arrivé à Berne, il se rendrait à la police, où il déclinerait son véritable nom, Auguste Conseil, en ajoutant que, par un enchaînement de circonstances malheureuses, il s'était trouvé impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud, qu'à la suite du dernier, il avait dû quitter Paris pour éviter la prison, qu'il venait en Suisse chercher un asile; qu'il sollicitait par cette raison un permis de séjour; qu'au surplus ses moyens d'existence étaient assurés par sa famille de manière à ne le faire tomber à la charge de personne.

« Le 4 juillet, Conseil retint une place dans la diligence de Paris à Berne, pour le lendemain, jour où il partit effectivement. Le 8, il était à Besançon; le 9, à Neufchâtel; le 10, il arriva à Berne, où il séjourna jusqu'au 15 août. Il se logea d'abord à l'abbaye des Gentils-Hommes, ensuite à la Croix-Fédérale; il s'inscrivit dans le contrôle des étrangers sous le nom de Napoléon Chéli.

« Le jour de son arrivée, le 10, Conseil se rendit à midi sur la plate-forme; c'était un dimanche, on y faisait de la musique, il y avait foule. Là, il lia conversation avec les Italiens Boschi et Primavesi, qu'il entendit parler sa langue; il leur fit aussitôt entendre qu'il était impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud, ce qui, d'après leurs déclarations, excita leur surprise, de la part d'un homme qu'ils voyaient pour la première fois. Conformément aux instructions qui lui avaient été données à Paris, Conseil se rendit au bureau de la police de la ville.


Isabelle.

« Le permis de séjour lui fut refusé, et Conseil reçut ordre de quitter Berne.

« Il n'en continua pas moins à habiter, jusqu'au 22 juillet, cette capitale, sous prétexte qu'il y attendait des fonds demandés à ses parents. Pendant son séjour à Berne, il fréquentait souvent la taverne des Juifs, située dans la rue d'Aarberg, observait, à ce qu'il dit, les réfugiés, selon l'ordre qu'il en avait reçu, avait de fréquentes entrevues avec le comte romain Berthola et le Vénitien Maxata, qu'il voulait, d'après la déclaration de ces deux derniers, engager à entrer dans

la *Société des Familles*, nouvellement organisée à Paris, et calquée sur celle des Droits de l'Homme, société à laquelle il cherchait à procurer, à Berne, des affiliés dont la majeure partie se serait composée d'étudiants. C'est ainsi qu'il franchissait la limite qui sépare la carrière de l'espion de celle de l'agent provocateur, habitude assez ordinaire aux individus une fois engagés dans les liens de la dépravation.

« Pendant ce temps, Conseil avoue avoir adressé à diverses reprises des rapports à un sieur Jacobin, de Paris ; il prétend en avoir reçu deux réponses, qui lui furent adressées, poste restante, par cet individu. Ces deux réponses seraient les deux lettres mutilées, sans adresses et sans signatures (l'adresse paraît avoir été déchirée), qui sont jointes aux pièces, et qui sont conçues dans ces termes :

N° 1. « Acceptez toutes les propositions « que vous feront vos compatriotes. Donnez « votre adresse là où vous serez, pour que « l'on puisse continuer la correspondance.

« Paris, 16 juillet 1836. »

N° 2. « 16 juillet 1836.

« Si l'on veut vous forcer à quitter Berne, « informez-vous auprès de vos amis d'un « refuge dans un canton voisin où vous ne « puissiez être inquiété et où vous soyez « avec des amis. Si l'on vous expulse de la « Suisse, remettez-vous à la Providence. »

« Inquiété par la police, Conseil quitte Berne le 22 juillet, passe la nuit à Neufchâtel, prend le lendemain la poste de Pontarlier et arrive à Besançon le 24. Il écrit sur-le champ à Paris pour demander de nouvelles instructions, qui ne lui parviennent pas tout de suite. Aussitôt qu'elles sont arrivées, il se transporte à la préfecture, où il reçoit un passe-port sous le nom de Pierre Corelli, en échange de celui qui lui a été délivré sous le nom de Napoléon Chéli, et 150 francs en argent (pour ses dépenses d'auberge et de voyage), avec ordre de se rendre à Berne, par Morteau, Neufchâtel et le Locle, et d'aller chercher de nouvelles instructions à l'ambassade française. Comme il objectait avoir reçu, à Paris, l'ordre de ne pas mettre les pieds à l'ambassade, on lui répondit qu'il était arrivé contre-ordre. Il fit remarquer qu'un passe-port tout récent pourrait faire naître des soupçons sur sa qualité de réfugié, mais on n'eut aucun égard à cette observation.

« Il se remit aussitôt en route, et arriva de nouveau à Berne, dans la journée du 6 août ; descendu devant la porte d'Aarberg, il s'informa où était l'auberge du Sauvage : là, il s'inscrivit sur le registre des étrangers sous le nom de Corelli.

« Conseil avait excité la défiance des réfugiés Migliari, Boschi, Primavesi, qui résolurent de visiter secrètement sa malle et de s'emparer de ses papiers. L'arrivée de Conseil avait fait manquer ce projet ; on arrêta pour le lendemain (7 août) un déjeuner auquel devait assister Conseil. Les réfugiés avaient pour but dans cette réunion de se laver réciproquement du rèproche d'espionnage.

« Dans la soirée (6 août), Conseil se rendit fort tard à l'ambassade française. Voici ce qu'il raconte à ce sujet : « Arrivé chez M. de Montebello, je dis à un domestique de m'annoncer. Celui-ci fit d'abord des difficultés ; il voulait connaître mon nom, savoir ce qui m'amenait, etc. ; mais comme j'insistai, on m'introduisit directement dans une salle du rez-de-chaussée où se trouvait une société de messieurs et de dames. Le duc vint aussitôt vers moi et me conduisit dans un petit cabinet, où j'aperçus un bureau ainsi que des papiers. Là, je lui donnai des détails sur la position dans laquelle je me trouvais, et le duc me répondit à peu près en ces termes : « Savez-vous que cette po- « sition est très-mauvaise ? Que faire ? La « police est à votre recherche depuis que « je vous ai signalé. Il faut que vous quit- « tiez Berne ; je vous délivrerai un passe- « port sous un autre nom, et vous tâcherez « de vous échapper. » Là-dessus le duc s'assit, m'engagea également à prendre un siège, et fit chercher son secrétaire. Ce dernier n'ayant pu être découvert, le duc me dit de revenir le trouver le lendemain

dès les cinq heures du matin. Comme je lui fis observer qu'une visite à une heure aussi indue pourrait me faire découvrir, il changea d'avis et m'ordonna de me rendre le lendemain à neuf heures du soir, à la chancellerie de l'ambassade, où l'on me remettrait un nouveau passeport et de l'argent pour le voyage. En me congédiant, le duc m'adressa ces paroles : « Je donnerai à mon premier « secrétaire les ordres nécessaires, et il ar- « rangera l'affaire avec vous. » Sur quoi je repris le chemin du *Sauvage*.

« Le dimanche 7 août, dès six heures du matin, Berthola, Migliari, Boschi, Primavesi et Conseil se rendirent au déjeuner convenu.

« On exigea de Conseil la clé de sa malle, qu'il jeta aussitôt sur la table. Berthola s'en saisit, ainsi que du passeport, et il fut arrêté qu'on retournerait au *Sauvage* pour visiter les effets de Conseil.

« C'est alors, disent-ils, qu'eut lieu la visite de la malle. S'il faut en croire l'un d'eux, on alla jusqu'à fouiller Conseil, sur lequel on trouva 7 à 8 fr. en argent. Berthola se saisit de tous les papiers suspects au nombre de 10, les mêmes qui plus tard furent remis entre les mains du préfet de Nidau.

« Dans cet instant, Conseil renouvela ses aveux, et, pour donner une preuve de sa bonne volonté et de l'intention où il était de réparer sa faute, il confia à ses camarades qu'il devait se transporter le soir même, à 9 heures, au secrétariat de l'ambassade française pour y recevoir un nouveau passeport, de l'argent et des instructions qu'il promit de leur communiquer.

« A l'heure fixée, Conseil, suivi de Berthola et de Migliari, qui l'accompagnèrent jusque sur la place de la cathédrale, se rendit à la chancellerie de l'ambassade.

« J'y trouvai, dit Conseil, M. de Belleval: il échangea avec moi quelques paroles et me dit entre autres choses : « Eh bien! comment « arrangerons-nous l'affaire, elle est de na- « ture à mettre dans l'embarras. « Puis, il prit un formulaire de passeport en blanc, le remplit en ma présence, apposa sa signature au bas et me dit d'y joindre la mienne, ce que je fis sur-le-champ. Il avait daté le passeport, qui portait le nom de François Hermann, du 15 novembre 1835. Il me remit encore 200 fr. de France en napoléons d'or, en me donnant l'ordre de quitter Berne pour me rendre dans d'autres villes de la Suisse, où il me serait facile de passer pour voyageur, et pour y surveiller plusieurs réfugiés appartenant à diverses nations. Les noms de ces réfugiés se trouvaient dans mon portefeuille, où je les avais inscrits; mais les feuilles qui les contenaient furent détruites par moi à Nidau, où l'on ne me saisit mon portefeuille que le lendemain de mon arrestation. Je ne me rappelle plus que les noms de Mazzini et des deux frères Ruffini.

« Immédiatement après ce dernier aveu (en date du 26 août), Conseil tira de son sein un papier qu'il avait pu cacher jusqu'alors et qui n'était autre que celui dont il vient d'être question. Il contient, écrits par deux mains différentes, plusieurs noms de personnes et de localités, entre autres :
« Rauschenplatt, Ruffini, due fratelli.
« Genevra, Depercy, Dumoler.
« A Zuriche, Gragne (sans doute Granier).
« A Lusana, M. de Ludre.
« A Interlachen, Chancel.
« A Bal-Champagne, Liestal.

« D'après l'aveu de Conseil, les mots *Rauschenplatt*, *de Ludre*, *Interlachen*, *Chancel* ont été écrits par M. de Belleval. Dans le mot *Depercy*, M. de Belleval aurait changé l'*S* mis en tête par Conseil, en un *D*, qui commence maintenant le mot.

« Conseil courut immédiatement de la chancellerie de l'ambassade à l'Ober-Thor, où l'attendaient les quatre Italiens, comme on en était convenu. Il leur donna connaissance du passeport qu'il avait reçu sous le nom de François Hermann, commis-voyageur de Strasbourg, et des instructions qui lui avaient été données, en leur nommant les personnes qu'on lui avait désignées; il parla aussi à Berthola et à Migliari de l'argent qu'il avait reçu, et le montra, en pièces d'or. Après avoir promis de ne trahir aucun

des Italiens qui lui avaient été signalés, Conseil rentra en ville avec les Italiens, et, suivant le conseil que lui donna Berthola, au lieu de se rendre au *Sauvage*, il alla loger à la *Cigogne*, où il s'inscrivit dans le registre des étrangers sous le nom d'Hermann.

« Cependant Migliari avait formé la résolution de dévoiler le but de la mission de Conseil, et de le signaler publiquement comme un agent de la police française.

« Il fit retenir, à cet effet, à la poste, deux places pour Fribourg (où il devait encore aller chercher ses papiers pour le voyage qu'il avait déjà projeté antérieurement), les paya avec un napoléon d'or qu'il avait reçu à cet effet de Conseil, et écrivit à M. Bandelier, ancien employé à la *Jeune Suisse*, à Brienne, qu'il amènerait quelqu'un, le mercredi (10 août), à Nidau. A midi, il partit avec la poste. Ses compagnons l'attendaient à l'Ober-Thor, sur la route, où Conseil monta dans la voiture.

« Depuis ce moment, Migliari ne perdit plus Conseil de vue. Il alla loger au même hôtel, et passa la nuit sur un banc placé devant la porte qui séparait sa chambre de celle de Conseil, veillant pour faire échouer une tentative d'évasion que pourrait essayer Conseil. »

Qu'ajouter à ces révélations accablantes? Cependant, aucune réponse autre que le *Conclusum* n'avait encore été faite à la trop fameuse note du duc de Montebello : ce fut au milieu des sentiments d'indignation et de dégoût nés de l'affaire Conseil, que les délibérations de la Diète s'ouvrirent sur un projet de réponse terminé et résumé par ces mots : « L'office de M. le duc de Montebello « ne respecte pas assez les légitimes suscep- « tibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le « cas où elle manquerait à ses obligations « internationales. La Confédération a mon- « tré, par des faits, qu'elle connaît ses de- « voirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle « les remplit sans qu'on l'en somme. Mais « elle connaît de même ses droits, que sa « position géographique n'affaiblit point. « Aussi ne saurait-elle admettre que d'au- « tres s'arrogent le droit de *faire justice des* « *réfugiés qui conspirent en Suisse, et de* « *mettre un terme à la tolérance qu'elle exerce.* « La Diète repousserait de la manière la « plus énergique une violation de la souve- « raineté fédérale, forte du droit d'un État « souverain et indépendant, ainsi que de « l'appui de la nation entière. »

Un pareil langage aurait suffi, à la rigueur, pour couvrir la dignité de la Suisse, sans l'adoption préalable du *Conclusum*. Mais, après un acte aussi déplorable d'obéissance, que signifiaient quelques phrases pompeuses sur l'inviolabilité d'une nation souveraine, indépendante ? La Diète aurait dû comprendre que ce n'était pas trop du rappel de l'ambassadeur qui l'avait offensée, pour rétablir entre les deux pays l'ancienne égalité d'honneur. C'est ce qu'elle ne comprit point. Car, tout pâle qu'il était, le projet fut adopté par dix-huit états. Trois cantons avaient trouvé la réponse trop énergique ! C'était Uri, Unterwald et Schwitz.

Encore si le *Conclusum* n'avait pas été rigoureusement exécuté ! Mais dès le 24 août, le Vorort enjoignait à tous les cantons d'expulser les étrangers atteints par l'article 1er ; l'ordre était donné de conduire à la frontière française les réfugiés Mazzini, Ruffini, Rauschenplatt, Peters et Litzius ; on arrêtait à Berne, Harro Harring ; on dirigeait Strohmeyer vers l'Angleterre, et, sur de simples soupçons, non *sur des faits constatés*, Boschi se voyait frappé par le décret d'expulsion.

De là, de la part des Puissances du Nord, un redoublement de menaces poussé jusqu'à l'insolence. « Nous apprenons de source cer- « taine, écrivait la *Gazette d'Augsbourg*, que « les *troubles* de la Suisse ont donné lieu à « un traité entre les Puissances de l'Est et « de l'Ouest de l'Europe, qui ont choisi la « France pour organe de leurs demandes.... « Si la Diète helvétique n'accorde pas de « bonne grâce ce *qu'exige d'elle la diploma-* « *tie*, les mesures coercitives les plus sévè- « res seront prises contre la Confédération. « M. le syndic Thomas a développé au sénat

« de notre ville libre le plan d'opérations « préparé. » Voilà le rôle que, six ans après la révolution de 1830, on faisait jouer en Europe au gouvernement français ! Ce n'était pas ainsi que Napoléon en avait agi avec la Suisse, dont il fut presque le législateur, et qui dut tant à la protection de son génie. Mais le temps était passé des grandes conceptions et des grands hommes !

Suspendre le récit commencé devient ici nécessaire, car nous touchons à la chute de M. Thiers, sous le ministère de qui s'était engagée la querelle avec la Suisse.

Quelle fut, dans cette querelle funeste et honteuse, la part de responsabilité de M. Thiers ? La vérité est qu'il ne sut pas tout, ainsi qu'il en devait faire, plus tard, la déclaration solennelle. Il ignora, par exemple, lui premier ministre, la mission pleine d'ignominie donnée à l'espion Conseil. Mais ce qu'on peut justement et ce qu'on doit lui reprocher, c'est d'avoir accablé la Suisse, pays ami, terre de liberté, c'est d'avoir feint de prendre au sérieux des prétextes dont sa vive intelligence devinait bien le mensonge, et de s'être, par suite, associé aux entreprises des rois absolus contre le principe démocratique.

Il finit, il est vrai, par s'en repentir, mais ce fut seulement lorsque l'affront fait au fils aîné de Louis-Philippe par la Cour de Vienne vint enfin démontrer clairement combien artificieuses étaient les caresses de M. de Metternich et ce qu'avaient d'invincible ses répugnances. M. Thiers voulut alors remonter la pente. Vain effort ! La situation, telle qu'il avait contribué à la faire, fut plus forte que lui, et, comme on va le voir, elle l'écrasa.

C'était la question espagnole qui devait renverser M. Thiers. Or, voici quelle avait été, durant l'année 1836, la situation de la Péninsule.

Elle se trouvait gouvernée, au commencement de 1836, par M. Mendizabal, nature volcanique, tête pleine de combinaisons et d'expédients, homme sans égal en Espagne pour la vivacité du coup-d'œil et l'audace des entreprises, mais ne sachant ménager ni ses succès ni la fortune : aventurier brillant s'il eût été dans une petite sphère, et, au pouvoir, révolutionnaire passionné. Il avait d'ailleurs en lui tout ce qui parle puissamment aux hommes rassemblés : taille haute, regard de feu, geste décisif, faculté de s'émouvoir telle, qu'un jour il lui arriva, en pleine tribune, d'éclater en sanglots.

Éblouir les esprits par l'annonce d'un *secret* qui sauverait l'Espagne, obtenir de la Chambre des procuradorès un vote de confiance, ordonner à tout risque une levée de cent mille hommes, appeler la discussion sur un remaniement de la loi électorale, briser aux applaudissements du peuple la première résistance des Cortès, mettre en vente les biens nationaux, autoriser le rachat des redevances appartenant aux communautés religieuses, décréter la suppression des couvents dans cette Espagne, ancienne patrie de l'inquisition, tout cela fut pour M. Mendizabal l'affaire de quelques mois. Au sujet de la suppression des couvents, on



M. Molé. (1781-1855).

assure que, s'étant un soir présenté à la régente Christine, il lui dit, en tirant sa montre : « Madame, des courriers sont disposés « sur toutes les routes. Ils partent dans « une heure, si la régente daigne adhérer à « la mesure que je propose, » et dans le cas contraire, il rendait son portefeuille. Christine signa le décret, c'est-à-dire toute une révolution.

Il était impossible qu'un pareil ministre ne fût pas odieux à la Cour des Tuileries ; d'autant que les réformes par lui tentés s'accomplissaient au plus fort de l'étrange alliance contractée par le gouvernement français avec les Cours absolutistes. Aussi, pendant que notre ambassadeur à Madrid, M. de Rayneval, s'étudiait à desservir M. Mendizabal dans l'esprit de la régente, on le faisait accuser à Paris d'être vendu aux intérêts britanniques. On ne citait pourtant rien qu'il leur eût sacrifié ; mais on s'armait contre lui des apparences : il avait longtemps vécu en Angleterre, il était servi par un domestique anglais, certaines habitudes anglaises étaient les siennes, et il recevait du Cabinet de Saint-James, pour combattre don Carlos, des fusils, des munitions et de l'argent.

Au reste, la Cour des Tuileries avait, pour perdre le ministre espagnol, des motifs particuliers qu'il est bon de faire connaître.

M. Mendizabal — et ce fut là de sa part une déplorable inconséquence — avait apporté au pouvoir, avec le désir de révolutionner l'Espagne, celui d'y raffermir la monarchie. Mais ce dernier résultat dépendait de la solution de trois problèmes : il fallait d'abord étouffer la guerre civile, en préservant le trône de la trop grande popularité d'un général victorieux ; prévoir ensuite le cas où la régence deviendrait vacante avant la majorité d'Isabelle ; et, en troisième lieu, prévenir les difficultés diplomatiques que ne manquerait pas de soulever le mariage de la jeune reine. M. Mendizabal proposa secrètement à Christine de fondre les trois problèmes en un seul, par le mariage *immédiat* d'Isabelle. On n'aurait plus à redouter alors, pour la monarchie, l'ascendant d'un guerrier triomphateur, puisque le chef suprême de l'armée serait l'époux de la reine; la régence venant à vaquer, l'autorité se trouverait fixée entre les mains d'un prince placé au-dessus des rivalités de l'ambition; et, quant aux complications matrimoniales à éviter, le mieux était de ne pas leur laisser le temps de se produire, en brusquant la solution.

Restait à choisir un prince en qui fussent réunies les diverses qualités que la situation réclamait, savoir : l'habitude des armes, pour qu'il pût se mettre à la tête des troupes; une grande naissance, pour que les souverains n'eussent pas de peine à l'agréer ; une condition telle en Europe, que son mariage ne fit pas éclater la jalousie dont les Puissances principales étaient animées l'une contre l'autre; de la fortune, enfin, pour qu'on ne lui reprochât point d'être venu s'enrichir en Espagne. Le prince qui, suivant M. Mendizabal, réunissait toutes ces qualités, était le duc de Leuchtemberg[1] : il n'hésita pas à le proposer à Christine.

La régente parut accueillir ce plan avec faveur.

Mais il ne pouvait réussir que par la promptitude et le secret des moyens d'exécution. Or, M. de Rayneval fut instruit de la combinaison projetée, et c'en était assez pour qu'elle échouât. Aux yeux de Louis-Philippe, le duc de Leuchtemberg avait un tort irrémissible, celui de tenir à la famille des Bonaparte. M. Mendizabal avait, par conséquent, alarmé un intérêt dynastique, et il ne fut pas longtemps à savoir quelle influence minait son crédit, quelles mains préparaient sa chute. Donc, l'intervention française, qu'il repoussait comme Espagnol et révolutionnaire, M. Mendizabal était intéressé à la repousser aussi comme ministre.

Et pourtant, de combien de maux la guerre civile n'avait-elle pas accablé l'Espagne depuis l'avénement de M. Mendizabal?

1. Le même qui a épousé, depuis, la fille aînée de l'empereur de Russie.

En 1835, les carlistes avaient perdu dans Zumalacarréguy un homme aussi propre à organiser une armée qu'à la conduire à l'ennemi, un soldat indomptable, un chef expérimenté, un héros. Mais, quelque grande que fût cette perte pour don Carlos, l'insurrection s'était maintenue sur son terrain et fortifiée. Campée, en 1836, sur un territoire d'une étendue de plus de trente lieues compris entre les Pyrénées, l'Arga, l'Ebre et l'Océan, elle y occupait des positions formidables, inaccessibles, s'appuyait sur une masse compacte de près de quarante mille hommes, et rayonnait au loin par des bandes hardiment commandées, ivres de fureur, fortes par l'audace, par l'agilité, par la ruse, et dont la trace sanglante était partout marquée : en Catalogne, dans le bas Aragon, dans la Manche, dans la vieille Castille, dans la Galice, dans les Asturies. Ainsi, point de batailles rangées, mais des attaques sans cesse renaissantes, des embuscades à chaque pas, des villes surprises, des villages pillés, d'épouvantables vengeances, des incendies, des égorgements. La vieille mère de Cabrera fusillée à Tortose, et aussitôt après vengée par le meurtre de ving-quatre femmes que Cabrera fit fusiller à son tour, que faut-il de plus pour caractériser la lutte au sein de laquelle se débattait, meurtrie et désespérée, une brave, une malheureuse nation ? Encore si l'arène avait été circonscrite ! Mais aux excès du brigandage armé qui pesait sur les campagnes, l'émeute répondait, du fond des villes, par des hurlements sauvages et d'affreux holocaustes. Pour soulever la multitude, il suffisait souvent d'un cri : mort aux carlistes ! Et à Barcelone, par exemple, on avait vu le peuple, dans la nuit du 4 janvier 1836, courir, à la lueur des torches, vers la citadelle, l'escalader, massacrer cent vingt prisonniers carlistes, et lancer du haut des remparts le colonel O'Donnell, dont le cadavre, traîné dans les rues au bout d'une corde, fut enfin brûlé sur la place publique au milieu des rugissements d'une foule en délire.

Comment couper court à tant d'horreurs ? Comment sortir de la lice ensanglantée dans laquelle l'Espagne tournait depuis si longtemps ? Pour ceux que n'effrayait pas l'importation des idées contre-révolutionnaires mûries à la Cour de France, la question n'était pas douteuse, et ils invoquaient l'intervention à grands cris. Mais, sur ce point, M. Mendizabal n'était pas homme à fléchir. Tout ce qu'il s'était décidé à vouloir, c'était le système de *translimitation*, destiné uniquement à priver don Carlos des secours que les Puissances du Nord lui faisaient passer ; et nous avons exposé les causes qui portèrent M. Thiers à repousser ce système dans sa dépêche du 18 mars (1836).

Environ deux mois après l'envoi de cette dépêche, M. Mendizabal tomba victime de l'erreur qui lui avait fait croire conciliables le salut d'une révolution populaire et la consolidation d'une monarchie ; il tomba sous des intrigues de Cour, malgré l'appui de la Chambre des procuradorès, malgré les sympathies du peuple ! Et c'était M. Isturitz qui gouvernait l'Espagne quand M. Thiers essaya de renouer par l'intervention cette alliance anglaise qu'il avait lui-même rompue.

L'occasion semblait favorable. Gagné par Christine, M. Isturitz, en arrivant au pouvoir, s'était présenté sans scrupule comme adversaire de ses anciens amis et des principes soutenus par lui jusqu'alors, comme déserteur de la cause révolutionnaire, et enfin comme partisan de l'intervention. M. Thiers, en intervenant en Espagne, n'avait donc plus à craindre, ni de se heurter à un ministère hostile, ni d'aller prêter main-forte aux idées démocratiques.

La légion étrangère, composée de trois mille soldats, avait été formée et destinée à secourir la Péninsule : M. Thiers résolut de porter cette légion à douze mille hommes, et de protéger ainsi Christine d'une manière plus efficace. Il fallait pour cela faire entrer dans la légion étrangère des soldats d'élite, et la placer sous le commandement d'un chef plein de nerf et d'audace. M. Thiers jeta les yeux sur M. Bugeaud, dont il appréciait au plus haut point les qualités militaires, et

sur le dévouement duquel il comptait. Il lui écrivit donc en Afrique, où ce général venait de remporter la victoire de Sickak, et il fit si adroitement valoir à ses yeux les avantages de l'expédition confiée à son zèle, que M. Bugeaud accepta, bien qu'il lui en coutât beaucoup d'aller combattre sous une cocarde étrangère.

Restait le consentement du roi à obtenir; et M. Thiers, sur ce terrain, eut à engager contre le monarque une lutte fort vive. Mais, prévoyant bien cette résistance, il avait su se créer des appuis dans la famille royale. La reine désirait, quoique timidement, qu'on ne laissât point Christine exposée aux chances de la guerre civile; le duc de Nemours s'était laissé gagner insensiblement par l'éloquence persuasive de M. Thiers; mais, de tous les membres de la famille royale, celui qui soutenait le plus chaudement la politique du premier ministre, c'était le duc d'Orléans.

Mélange de bonnes et de mauvaises qualités, ce prince était plein de ruse, mais plein de bravoure. Les intérêts de la liberté le touchaient faiblement, quoiqu'il affectât des dehors de libéralisme, par une dissimulation commune aux héritiers présomptifs; mais ceux de la nationalité avaient une place énorme dans ses préoccupations. Il aimait passionnément la France militaire et abhorrait l'Europe. Aussi, nul ne se plaisait plus que lui aux manœuvres des camps et au maniement de l'armée. Il entrait volontiers dans la familiarité du soldat, se pliant avec un naturel bien joué aux habitudes soldatesques, se faisant aimer par la liberté de ses propos, par la rondeur de ses allures, attentif aux mécontentements de la caserne, et habile courtisan des hommes d'épée. Il préparait ainsi un règne destiné par lui aux agitations. Car le dédain avec lequel sa famille avait été traitée dans les grandes Cours, les discours insolents qu'on s'y permettait contre elle, ses sœurs réduites à désirer des maris et à les attendre, les refus humiliants essuyés par lui-même, tout cela avait laissé dans son cœur une trace envenimée. Son orgueil de jeune homme et de prince se révoltait contre des affronts auxquels se résignait la philosophie prudente de son père.

La lutte commença donc entre le roi et M. Thiers, soutenu par le duc d'Orléans. Elle fut longue, opiniâtre; et M. Thiers parla enfin d'abandonner son portefeuille.

Le roi, qui avait une sagacité rare quand il ne s'agissait que d'une décision à prendre dans les petites choses, ne possédait d'ailleurs aucune connaissance administrative. Personne n'avait l'esprit moins généralisateur que lui, et cependant, chose bizarre! il ne s'entendait à rien de ce qui est détail d'exécution. Témoin de l'inefficacité des efforts tentés par les agents de la reine Christine pour recruter en France des auxiliaires, il s'imagina qu'on ne viendrait pas à bout de faire franchir les Pyrénées à neuf mille volontaires, et ce fut dans cet espoir qu'il consentit enfin à laisser agir son ministre. M. Thiers se mit à l'œuvre sur-le-champ. On s'adressa aux régiments qui, sous les ordres du général Harispe, formaient le corps d'observation envoyé aux Pyrénées; on fit appel aux hommes de bonne volonté; et telle était l'impatience belliqueuse du soldat, que, dans un court espace de temps, la légion auxiliaire se trouva organisée et prête à combattre. Ces troupes étaient superbes, remplies d'ardeur, ivres de confiance, et l'on pouvait tout espérer de leur courage.

Le roi ne s'était pas attendu à ce résultat: il en fut alarmé et déconcerté. Mais ses inquiétudes redoublèrent lorsqu'il sut que le général Bugeaud était disposé à prendre le commandement de la légion. Car il se défiait de la fougue militaire du général, qu'il n'aimait pas à cause de ses manières brutales et de son arrogance.

Cependant, l'Espagne était aux abois, et les haines du parti, surexcitées par un continuel état de troubles, y avaient revêtu un caractère d'exaltation de plus en plus dangereux : qu'allait y devenir la révolution? Le Cabinet de Saint-James ne cessait d'insister pour que le traité de la Quadruple-



Berne.

Alliance fût exécuté. Christine envoya un moine déguisé à M. Thiers pour solliciter des secours, promettant la main d'Isabelle au duc d'Aumale.

Mais le roi résistait toujours. L'offre de la couronne d'Espagne pour un de ses fils répondait à une éventualité qui l'avait toujours faiblement tenté. Il n'aurait jamais consenti, pour agrandir sa famille, à effrayer les grandes Cours, qu'il était décidé à ménager à tout prix. D'ailleurs, il croyait ou paraissait croire que, pour se maintenir en Espagne, l'influence française avait besoin d'y être plus soigneusement masquée. Suivant lui, un prince français sur le trône d'Espagne eût donné trop d'ombrage au peuple espagnol, et cet aperçu ne manquait pas de justesse. Pour ce qui est du danger que courait la révolution espagnole, le roi n'était pas homme à sacrifier au désir de la sauver son système de paix et la bienveillance du Continent.

Une crise ministérielle approchait, elle était inévitable. Toutefois, comme le roi tenait aux services de M. Thiers, qui, en matière de politique intérieure, partageait ses idées et ses répugnances, il tenta quelques efforts pour le retenir au pouvoir en le faisant céder.

M. de Talleyrand était alors en France, où il traînait une vieillesse inutile. Il s'était complètement asservi au roi, qui avait su le gagner en caressant sa vanité sénile, et, par exemple, en se tenant debout devant le fauteuil où il exigeait qu'à cause de son infirmité le diplomate pied-bot restât assis. Ce fut M. de Talleyrand que Louis-Philippe employa pour ramener M. Thiers. Mais c'était une cause que les antécédents mêmes du négociateur rendaient bien difficile

à plaider. « Quoi! disait M. Thiers au prince « de Talleyrand, c'est vous, signataire du « traité de la Quadruple-Alliance, qui m'en- « gagez à en fouler aux pieds les clauses! « C'est vous, premier ambassadeur de la « révolution de juillet à Londres, qui cher- « chez à m'éloigner de l'Angleterre pour « me rapprocher du Continent! »

La négociation échoua donc, et de secrètes démarches furent faites pour la formation d'un nouveau Cabinet, après qu'on eût épuisé auprès de M. Thiers la ressource des séductions. Car Louis-Philippe aimait dans M. Thiers la créature du régime inauguré en 1830, l'homme nouveau, et il n'eut jamais beaucoup de goût pour les ministres qui avaient servi un autre gouvernement que le sien. Ainsi, chose singulière! ce qui lui déplaisait le plus dans M. Guizot, c'était son voyage à Gand. Il lui reprochait au fond de n'être pas assez *bleu*, et il lui échappa plus d'une fois de dire : « M. Guizot me « décolore. »

Ce fut de son côté, pourtant, qu'il résolut de se tourner.

Malheureusement, M. Guizot avait pour ami et pour collègue nécessaire le duc de Broglie, dont la Cour ne voulait à aucun prix. Détacher ces deux personnages l'un de l'autre devint donc la grande affaire du moment. M. Guizot se vit entouré de caresses soigneusement étudiées. A lui seul revenait désormais la gloire d'assurer la politique du 11 octobre par la conservation de la paix; mais, pour se rendre propre à remplir une aussi haute mission, il devait avoir le courage de sacrifier ses affections personnelles au bien de l'État, en se séparant de M. de Broglie, homme raide, orgueilleux, que la diplomatie n'aimait pas et qui pouvait tout compromettre. M. Guizot se défendit pendant quelque temps. Outre qu'il s'agissait pour lui de s'abaisser à ses propres yeux par une espèce de trahison qui n'était pas exempte d'ingratitude, il sentait bien au fond qu'il allait commettre une faute et perdre à jamais un appui sans lequel il ne lui serait plus donné d'exercer le pouvoir qu'en sous-ordre. L'impatience de son ambition finit par l'entraîner, et le roi eut un jour la satisfaction de lui entendre dire: « A dater de ce « moment, votre majesté peut me considé- « rer comme libre. »

C'était pour le Château une grande victoire: on eut soin de la rendre complète. M. Guizot, en se séparant de M. de Broglie, qu'il aimait, avait consenti à être ministre sous la présidence de M. Molé, qu'il n'aimait pas: on alla plus loin, M. de Montalivet fut sondé, toujours en secret, et on le détermina sans peine à servir les vues de la Cour. Collègue de M. Thiers, auquel il avait donné le droit de compter sur lui, il se tint prêt à l'abandonner pour prendre place, dès que le moment en serait venu, auprès de son successeur. De la sorte, le Cabinet dirigé par M. Thiers se trouva miné quelque temps avant sa chute, et la Cour en devint plus intraitable, sachant qu'elle ne serait pas prise au dépourvu.

Les choses en étaient là, quand survint la nouvelle d'un grand évènement arrivé en Espagne.

Lors de la chute de Mendizabal, l'insurrection de Navarre étouffait dans un cercle de cent dix mille bayonnettes. Mais cette situation périlleuse avait été de courte durée. Successeur du comte de Casa Eguia dans le commandement de l'armée carliste, Villaréal ne tarda pas à déjouer les combinaisons du général en chef ennemi Cordova ; et, pendant que celui-ci courait se mêler, à Madrid, aux cabales fomentées par un ministère nouveau, le général carliste Gomez brisait, vers Balmacéda, la ligne de blocus, suivi de cinq mille aventuriers intrépides. L'expédition de Gomez eut quelque chose d'étincelant. Pressé par Espartero, qui haletait sur sa trace, il parcourut avec la rapidité de la foudre les Asturies, la Gallice et les montagnes de Léon, franchissant les rivières, échappant aux mouvements combinés des généraux Manso, Latre et de la Puente, traversant les capitales d'un pas victorieux, frappant des contributions, semant partout l'épouvante et la révolte. Pendant ce temps, une autre

bande envahissait la province de Soria; Cabrera et Serrador étendaient de toutes parts leurs ravages; le général anglais Evans s'éloignait précipitamment de Fontarabie, qu'il avait menacée, il s'éloignait sous le coup d'une panique; Cordova, de retour au camp, s'agitait dans son impuissance; le carlisme, en un mot, semblait déjà se dresser devant Madrid comme un fantôme sanglant, inévitable.... Et, pour comble de maux, le ministère Isturitz, poussant la contre-révolution à l'extrême, mettait le feu aux passions. Déchirée alors, exaspérée, palpitante, l'Espagne fut tout-à-soup saisie d'un mouvement terrible. A Malaga, une junte est formée sur les cadavres encore chauds du comte de Donadio et de M. San Just, impitoyablement égorgés. Cadix, Xerès, l'île de Léon, Séville, Cordoue, Saragosse, Badajoz, Valence, Carthagène, Lorca, Alicante, Murcie, se soulevèrent d'un commun élan. D'un bout à l'autre de la Péninsule, un même cri s'élève: c'est la constitution de 1812 qu'on proclame, cette constitution démocratique votée jadis sous le feu des envahisseurs de la patrie, et sur un rocher, dernier refuge de la liberté espagnole.

Au milieu de cette immense tempête, seule la ville de Madrid restait immobile, silencieuse. Mise en état de siège, elle paraissait trembler sous la main du général Quesada, qu'environnait l'appareil d'une dictature homicide. Soudain, à quelque distance de la ville, presqu'aux portes de la Granja, palais qu'habite la reine, le régiment des milices provinciales se met en marche en chantant l'hymne de Riégo. C'était le 12 août 1836, à huit heures du soir. Les soldats du 4e régiment d'infanterie de la garde agrandissent, en s'y joignant, cette sédition militaire. Quelques instants après, des sergents pénétraient dans l'appartement de Christine, et à leur voix, sous leur regard, la régente signait un écrit portant : « La reine autorise « le général San Roman à laisser jurer la « constitution jusqu'à la réunion des Cor- « tès. » Il n'en fallait pas tant pour que Madrid fît explosion. C'est en vain que le ministère se prépare à une résistance furieuse, c'est en vain que Quesada parcourt les rues le sabre à la main, d'un air menaçant et indomptable : la révolte possède la ville; de la *Porte du Soleil*, ordinaire foyer des troubles, un mugissement sinistre s'élève; d'heure en heure augmente le bouillonnement de la foule.... il faut que le pouvoir tombe. M. Calatrava est, en effet, nommé président du Conseil des ministres, et le général Seoane capitaine-général de la Nouvelle-Castille. Ce fut dans la maison même de ce dernier que se cacha M. Isturitz, cherché par les vengeances populaires. Moins heureux, le général Quesada était sorti de Madrid et s'était dirigé vers le village d'Hortaleza. On le reconnut à une cicatrice de son visage, et sa fuite ayant été annoncée à Madrid, le général Seoane fit aussitôt partir des cavaliers pour le protéger. Ils arrivèrent trop tard. Devancés par quelques frénétiques, ils ne trouvèrent plus qu'un corps inanimé, proie funeste dont ils s'emparèrent et dont ils coururent à Madrid crier les lambeaux.

Telles étaient les nouvelles apportées aux Tuileries. Le roi s'en fit des armes contre M. Thiers. Pouvait-on porter secours à un gouvernement né d'une semblable révolte? Convenait-il de mettre l'épée de la France monarchique au service des caporaux vainqueurs de Christine? M. Thiers aurait pu répondre au roi que l'insurrection de la Grandja prouvait d'une manière péremptoire combien il était urgent d'extirper la guerre civile en Espagne; que c'était par la guerre civile qu'était allumée, entretenue la colère des partis, que c'était dans la prolongation de ces discordes funestes que les ennemis de Christine puisaient l'audace d'accuser ses intentions et de porter la main sur sa couronne : en un mot, qu'abandonner l'Espagne à elle-même, c'était lui creuser un tombeau entre l'anarchie et la guerre. M. Thiers aima mieux convenir que les scènes dont l'Espagne venait d'être le théâtre demandaient ajournement. Il désirait seulement que les auxiliaires réunis à Pau ne franchissent pas les Pyrénées jusqu'à ce que

la situation de l'Espagne se fût dessinée plus nettement.

Sur ces entrefaites, on apprit qu'arrivé le 12 août (1836) à Pampelune pour prendre le commandement de la légion étrangère, le général Lebeau avait publié un ordre du jour dans lequel, après s'être dit « honoré par le « roi des Français du commandement des « légions étrangère et française au service « de l'Espagne, » il ajoutait : « Je précède « de nombreux auxiliaires que la France, « dans son alliance avec l'Espagne, envoie « de plus à son service. Le mois ne s'écou- « lera pas avant leur arrivée. » Le général était, certes, autorisé par les circonstances à tenir ce langage, surtout au moment d'entrer en campagne, et presque sous le feu de l'ennemi. Il fut désavoué néanmoins, et cela par quelques lignes insérées au *Moniteur*, contrairement au vœu du président du Conseil. Vint alors la question de savoir ce qu'on ferait des auxiliaires réunis à Pau. Suivant MM. Thiers, Passy, Duperré, Maison, Sauzet, Pelet de la Lozère, il fallait conserver le corps, en attendant qu'on pût voir clair dans les évènements. Suivant le roi, au contraire, il le fallait dissoudre. Là était le nœud de la difficulté.

M. Thiers sentit bien qu'il chancelait; mais, voulant essayer d'une lutte dernière, il rassembla ses collègues. Jusque-là il avait marché d'accord avec eux; et, malgré des avertissements, malgré des indices de plus d'un genre, il s'était plu à croire jusqu'au bout que l'appui de M. Montalivet ne lui manquerait pas. Il fut donc aussi surpris qu'irrité lorsqu'il entendit M. de Montalivet se prononcer hautement pour le système du roi. Cédant à sa colère : « Qui donc, mon- « sieur, s'écria-t-il d'une voix altérée, vous « a appris cette leçon? Vous ne la saviez « pas si bien il y a huit jours. » M. de Montalivet répondit avec hauteur, et le président du Conseil répliqua : « Eh bien, allons trou- « ver le roi, il s'expliquera lui-même. » Devant le roi, M. Thiers continua la lutte, et il eut la satisfaction de se voir appuyé par le maréchal Maison. Le maréchal n'était pas d'avis d'une intervention en Espagne, mais il pensait que, puisqu'on s'était engagé par un traité, il fallait faire honneur à la signature de la France. Il parla en ce sens avec une fermeté et une franchise militaire dont le roi se sentit ému sans en être ébranlé. Dès ce moment, le Cabinet du 22 février fut dissous.

M. Thiers, en quittant les affaires, avait de graves reproches à s'adresser. La scandaleuse occupation de Cracovie si longtemps soufferte, les avances de M. Metternich légèrement acceptées, l'Angleterre mécontentée par la dépêche du 18 mars, la Suisse poursuivie odieusement, au nom et pour le compte des plus cruels ennemis de la révolution française, c'étaient là, sans contredit, des fautes capitales, des fautes dignes d'un blâme éternel. La partie honorable du ministère de M. Thiers est celle qui se rapporte à ses luttes en faveur de l'Espagne. Il y déploya non-seulement de la fermeté, mais encore un désintéressement élevé et courageux. Ce n'était pas, il est vrai, la cause de la vraie démocratie qu'il entendait soutenir au delà des Pyrénées; mais il ne serait pas juste de faire peser sur son caractère et de reprocher à sa conduite ce qui ne fut que le tort de son opinion.

Il abandonnait, du reste, sans regret un pouvoir dont certaines influences, difficiles à dompter, lui avaient rendu la jouissance très amère. Il s'était engagé dans l'affaire de Suisse parce qu'on lui avait laissé croire qu'à ce prix on lui accorderait l'intervention en Espagne, et il s'était vu ensuite trompé dans son espoir; il avait cru qu'on n'aurait rien de caché pour lui, et l'affaire de l'espion Conseil était venue pour lui prouver qu'à côté de la police ministérielle il y avait une autre police : que de motifs de dégoût! Attaqué par la presse, combattu par le roi, aiguillonné par l'Angleterre, trompé par les autres Cabinets de l'Europe, il était naturel que la fatigue le prît. Aussi tourna-t-il les yeux vers l'Italie, où sa vive imagination l'appelait et où il voulait pendant quelques mois oublier les tourments de la politique.

Mais, comme les négociations pour la formation du nouveau Cabinet traînaient en longueur, il s'en plaignit. Il tremblait que, durant l'interrègne ministériel, il ne survint en Espagne quelque malheur de nature à engager sa responsabilité. Selon le roi, le devoir d'un ministre était de rester aux affaires jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur; mais à cela M. Thiers répondait avec raison que, si on lui laissait la responsabilité du pouvoir, il devait en exercer les fonctions, et qu'il lui était loisible, tant qu'il n'était pas remplacé, de faire entrer, si bon lui semblait, une armée en Espagne.

Le roi craignit un coup de tête de la part de M. Thiers, il pressa la négociation, et en fit connaître enfin le résultat. Mais, n'ayant garde de se faire un ennemi d'un homme qui venait d'être ministre, il manda M. Thiers, le reçut à Neuilly avec un empressement affectueux, l'accabla de caresses, et, par quelques mots prudemment hasardés, lui laissa entrevoir la route qui ramène au pouvoir. M. Thiers prit congé du monarque, de la reine, et partit pour l'Italie, laissant à ses successeurs une autorité sans indépendance et des honneurs qui devaient finir par n'être plus qu'une servitude pompeuse.

XLVIII

Avènement du ministère Molé, au 6 septembre. — Continuation de l'affaire Suisse. — Adoption par la Diète du rapport sur l'espion Conseil. — M. Molé trompé. — Note du 27 septembre 1836 adressée à la Suisse. — Indignation du peuple en Suisse; préparatifs; souscription; adresse au peuple français. — Indécision et frayeur du gouvernement de Berne; procès du *Nouvelliste vaudois*. — Réponse de la Diète à la note du 27 septembre. — Langage de la *Gazette d'Augsbourg*. — La république de Saint-Marin et Louis-Philippe. — Conclusion à tirer de la querelle du gouvernement français avec la Suisse. — Projets de Louis Bonaparte. — Caractère de ce prince. — Préparatifs de complot. — Insurrection militaire à Strasbourg; comment elle échoue. — Louis Bonaparte fait prisonnier et conduit à Paris. — Le brigadier Bruyant à Vendôme. — Lettre de Louis Bonaparte au roi. — Louis Bonaparte exilé en Amérique. — Mort de Charles X.

Ce fut le 6 septembre (1836) que le roi signa les ordonnances qui constituaient un nouveau Cabinet. Ces ordonnances donnaient la *présidence du Conseil et les affaires étrangères*, à M. Molé, *la justice et les cultes* à M. Persil, *l'intérieur* à M. Gasparin, *la marine* à M. de Rosamel, *les finances* à M. Duchâtel, *l'instruction publique* à M. Guizot. Quelques jours après, le lieutenant-général Bernard, ayant été nommé ministre de la guerre, et M. Martin (du Nord) ministre du commerce et des travaux publics, le ministère se trouva complet.

On fut généralement surpris de n'y point voir figurer M. de Montalivet. Il était en effet singulier que ce personnage n'eût retiré aucun bénéfice de ses dissidences avec M. Thiers, et d'une rupture dont le roi avait été si touché! Mais M. de Montalivet tenait fortement au portefeuille de l'intérieur, portefeuille trop important pour n'être pas convoité par un homme tel que M. Guizot. Et de là naquit un désaccord auquel M. de Montalivet fut sacrifié.

Ce n'est pas que M. Guizot désirât pour lui-même le ministère de l'intérieur. Vive-

ment pressé de le prendre, et par M. Duvergier de Hauranne, et par les principaux chefs du parti doctrinaire, il s'y refusa constamment; mais il prétendait l'occuper par une de ses créatures: il le demanda pour M. de Gasparin, dont il était sûr. Car dominer le Cabinet dans une position secondaire, plaisait à cet homme orgueilleux.

Au premier rang des difficultés dont M. Thiers lui laissait l'héritage, M. Molé trouva la question Suisse.

Nous avons fait connaître la réponse de la Diète à la note de M. de Montebello. Mais, après l'arrestation et les aveux de Conseil, il était impossible que la Suisse se bornât à une protestation timide. Le 9 septembre (1836), la Diète entendit, au sujet de Conseil, la lecture du rapport rédigé par MM. Monnard et Keller, rapport cité plus haut, et qui contenait ces mots: « Qu'on pense ce que l'on « voudra de l'emploi des espions par les gou- « vernements et les ambassades; qu'on « admette comme vrai ou faux que la limite « entre ce qui est permis et ce qui ne l'est « pas ne se trace pas pour la diplomatie et « la police selon les idées ordinaires des « hommes sur l'honneur et la probité, nous « ne pourrons néanmoins jamais nous per- « suader que des actes tels que ceux dont il « est ici question, que la fraude et le faux, « qui, dans tous les pays du monde, sont « qualifiés crimes et tombent dans le do- « maine du mépris public, soient, lorsqu'ils « émanent de la diplomatie, qui a la haute « mission de rapprocher et de réunir les « peuples, des actes ordinaires et de tous les « jours.... L'honneur de la confédération ne « lui permet pas de supporter en silence une « pareille conduite. Et tout ceci s'est passé en « Suisse, au nom de la France et de son roi! « et ces faits ont donné lieu à une informa- « tion judiciaire! L'honneur de la France et « celui de son roi sont également compromis. « Mais la France et son roi ne fabriquent pas « de faux passeports; la France et son roi « ne commettent pas de crimes, et ils n'ont « chargé personne d'en commettre en leur « nom; et quiconque ne craindrait pas d'en « commettre en leur nom aurait cessé d'agir « comme leur représentant..... Il faut qu'ils « connaissent la vérité...., qu'il plaise à la « haute Diète de charger le Vorort d'infor- « mer, par le canal du chargé d'affaires « suisse à Paris, ou par toute autre voie sûre, « le roi des Français, ainsi que son gouver- « nement, du véritable état de l'affaire, et « de joindre à cette communication copie « certifié des pièces. »

Quelque terribles que fussent par leur sens caché de pareilles conclusions, M. Bruggiser, député d'Argovie, les combattit comme empreintes de mollesse. M. de Chambrier, au contraire, les déclarait offensantes à l'excès et pleines de périls. Après des débats fort animés, dix états seulement — la majorité voulue était de douze — se prononcèrent pour le rapport. Plusieurs cantons avaient demandé le *referendum*.[1] Mais les cantons de Fribourg et de Saint-Gall n'ayant pas tardé à adhérer aux conclusions, le Directoire fédéral dut songer à exécuter la décision de la Diète.

Qui le croirait? Sur l'opprobre de cette affaire Conseil, M. Molé fut trompé comme l'avait été M. Thiers. Il prit des renseignements auprès de ceux qui étaient le mieux en état d'éclairer sa religion, et *il ne sut pas tout*. Plus tard, un sourire expressif de M. d'Appony lui ayant inspiré d'étranges soupçons, il parvint enfin à connaître la vérité; mais déjà le mal était fait; déjà se trouvait consommée à l'égard de la Suisse, une scandaleuse iniquité. Persuadé, en effet, qu'il n'y avait rien de vrai dans la mission d'espionnage attribuée à Conseil, et que le rapport adopté par la Diète n'était que le résultat d'une trame ourdie par les réfugiés pour perdre l'ambassadeur français, M. Molé n'avait pas hésité à frapper la Suisse; et, le 27 septembre 1836, M. de Montebello adressait au Directoire fédéral une note qui interrompait toute relation diplomatique entre la Suisse et la France.

1. C'est-à-dire un ajournement pour prendre les ordres des commettants.

La note du 27 septembre reconnaissait d'abord — aveu d'une imprudence rare — que, dans le débat soulevé, la France n'était pas engagée directement[1]. Venaient ensuite de violentes attaques contre le régime intérieur de la Suisse, qu'on représentait comme dominée par des conspirateurs insensés. Dans l'affaire Conseil la note ne voyait qu'un guet-apens concerté contre l'ambassade de France. Elle se terminait ainsi : « La France croit fer-« mement que la Suisse ne tardera pas à re-« trouver dans ses souvenirs, dans ses inté-« rêts bien compris, dans ses intérêts vérita-« bles, des inspirations qui la préserveront « des périls auxquels l'expose une poignée « de conspirateurs étrangers. Si, par mal-« heur, il en devait être autrement, forte de « la justice de sa cause, elle n'écoutera plus « que sa dignité offensée, et jugera seule « alors des mesures qu'elle doit prendre pour « obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle « saura, et sans compromettre la paix du « monde, montrer qu'elle ne laissera jamais « un outrage impuni. »

C'était placer la Suisse entre la honte d'une réparation et les désastres d'un blocus commercial.

De quel étonnement douloureux fut saisie la partie vive du peuple français, on l'exprimerait difficilement. Et, quant à la Suisse, un cri de malédiction s'éleva du fond de ses plus tranquilles vallées. Eh quoi ! on avait commencé par adresser à la Diète des injonctions manifestement contraires au droit des gens, attentatoires au principe de la souveraineté des États ; puis, pour attiser ces mêmes complots qu'on reprochait au gouvernement fédéral d'avoir tolérés trop longtemps, on envoyait à Berne un vil espion, un agent provocateur... Et lorsqu'après une information judiciaire minutieuse, la Suisse élevait des plaintes, offrait des preuves, c'était par la violence qu'on lui répondait, et l'on ne rougissait pas d'exiger qu'elle demandât pardon des affronts qu'on lui avait infligés ! La Suisse était trop faible pour soutenir le choc de la puissance française? Raison de plus pour que la France reconnût ses torts. Car, à céder l'honneur était double, quand on avait contre soi la justice et pour soi la force. A l'effet de ces discours, répandus parmi le peuple, s'ajoutait l'agitation produite et entretenue par les discussions dont retentissaient les assemblées politiques. « Quelle est, s'écria M. Stettler dans le « grand Conseil de Berne, quelle est la « Puissance qui nous insulte? Celle pour « laquelle nous avons versé des torrents de « sang qui rougiraient le Rhin depuis sa « source jusqu'à la mer. » Les journaux tonnaient, de leur côté. Dans le *Nouvelliste vaudois*, M. Gaullieur prodiguait les encouragements à ceux des députés qui, tels que MM. Baumgartner et Bruggiser, couvraient courageusement de leurs personnes l'honneur de leur pays, et il poursuivait sans relâche ceux qu'animaient des susceptibilités moins fières: MM. de Chambrier (de Neufchatel), Schmid (d'Uri), Burckardt (de Bâle). « On remarque, disait le *Fédéral*, que parmi « les membres de la haute administration « française se trouvent actuellement trois « ministres élevés en Suisse ou par des « Suisses: MM. Guizot, Gasparin, Duchâtel ; « un fonctionnaire issu d'une famille suisse, « M. Delessert ; et le président du Conseil, « M. Molé, qui, lors de l'émigration, vint en « Suisse réclamer un asile et l'obtint : sans « parler de S. M. Louis-Philippe Ier, qui « plus d'une fois s'est montrée glorieuse de « l'hospitalité que le duc de Chartres avait « trouvée en Suisse. » Tout semblait ainsi concourir à précipiter la rupture, et même à la rendre terrible. Les uns faisaient remarquer que le blocus commercial, après tout, ne serait pas moins funeste à la France qu'à la Suisse ; ils prouvaient par d'irréfutables calculs qu'il s'agissait pour le commerce français d'une perte de plus de 40 millions ; ils montraient les villes de Lyon et de Marseille profondément émues et inquiètes. Les autres, prévoyant la guerre, rappelaient à leurs concitoyens tout un passé d'héroïsme guerrier : le Bourguignon fuyant

1. Voir aux documents historiques.

sur la route ensanglantée de Granson, au bruit de la trompe d'Unterwald et des cornets de Lucerne; le chapeau du rival de Louis XI essayé sur le champ de bataille par un paysan des cantons victorieux; l'ossuaire de Morat, et cet étang glacé où, dans la personne du Téméraire, la maison de Bourgogne était venue s'engloutir.

En même temps, on se préparait à la résistance par des actes. Une souscription nationale fut ouverte en faveur des citoyens sur qui pesait le manifeste du duc de Montebello. Et, pour qu'il restât bien constaté qu'aux yeux de la Suisse, la nation française n'était pas solidaire des fautes de son gouvernement, on fit circuler dans le canton de Vaud une adresse au peuple français conçue en ces termes:

« Français de juillet, vous allez nous « faire la guerre, à nous qui vous sommes « unis par six siècles de fraternité, à nous « qui avons accueilli avec enthousiasme « votre glorieuse révolution, qui avons « donné asile à vos proscrits, qui avons « mêlé notre sang au vôtre dans les ba « tailles. Et quel est notre crime? D'avoir « secoué le joug d'une faction qui mettait « notre vieille indépendance républicaine « aux pieds des monarques de l'Europe; d'a- « voir déchiré le voile qui couvrait des « menées infâmes! Crime irrémissible, pour « l'expiation duquel on nous appelle à un « combat sacrilége! Mais Dieu est juste; il « nous donnera le courage et la force, si l'on « précipite vos soldats contre nous. Avec « quelle douleur nous verserions leur sang! « Ah! que du moins ils se rappellent, si la « fortune leur livrait quelque point de notre « territoire, que les hommes contre lesquels « on les pousse sont leurs frères, et qu'ils « doivent relever par leur humanité cette « injuste et cruelle guerre. »

Mais, au milieu de ce vaste mouvement, le gouvernement de Berne ne montrait qu'indécision et frayeur. Le parti de la résistance n'y était guère représenté que par M. Stockmar. L'avoyer Tscharner voulait qu'on se soumît, et M. de Tavel qu'on eût recours à la médiation anglaise. Quelques voix s'élevèrent honteusement contre le préfet de Nidau, qui avait arrêté Conseil; contre MM. Bille et Luft, qui, par ordre supérieur, avaient instruit contre l'espion. Enfin, pour comble d'humiliation, le Conseil d'Etat du canton de Vaud n'hésita pas à faire un procès au *Nouvelliste vaudois*, sur la demande de l'ambassadeur français, et pour plaire à un gouvernement qui, non content de tenir la Suisse bloquée, suspendait le paiement des rentes dues à des Suisses par la France. Le *Nouvelliste vaudois* avait parlé de *transfuge de Famars, d'apostat de l'Hôtel-de-Ville*: M. de Montebello basa sa plainte sur ce que le journal, par ces expressions, avait désigné Louis-Philippe. Et, comme on craignait que la condamnation de la feuille n'allât point jusqu'à l'emprisonnement de son rédacteur, le parquet de Lausanne fit arrêter M. Gaullieur *préventivement*, sous prétexte qu'il n'avait pas fourni un cautionnement extraordinaire, exigé pour un cas pareil. L'évènement prouva que le parquet de Lausanne avait bien fait de hâter l'accomplissement des vengeances qu'il servait, car M. Gaullieur ne fut condamné qu'à une faible amende: « Vu, était-il dit dans les « considérants, empreints d'une légèreté in- « jurieuse et inconvenante, que, bien que « le roi des Français ne fût pas nominati- « vement désigné dans l'article incriminé, il « n'y avait pas moyen de le méconnaître « dans les expressions de *transfuge* et *d'a-* « *postat;* vu, surtout, quant à la première, « que, d'après l'Histoire de la Révolution « française par M. Thiers, le duc d'Orléans « était le seul officier général qui eût « passé dans le camp ennemi avec Du- « mouriez. »

Une Diète extraordinaire avait été convoquée : elle se rassembla le 17 octobre 1836, et le périlleux honneur de préparer une réponse à l'*ultimatum* de M. de Montebello fut confié à une commission composée de sept membres : MM. Tscharner, Monnard, Keller, Amrhyn, Kern, Nagel et Maillardoz. Des travaux de cette commission sortirent bientôt



Enterrement de Charles X. (Page 873.)

trois projets de réponse, dépourvus tous trois d'énergie, et présentés, le premier par la majorité de la commission, le second par M. Tscharner, le troisième par M. Maillardoz. La discussion eut lieu à huis clos, et ce ne fut qu'après plusieurs séances orageuses que la Diète composa, des divers projets, une réponse définitive. La Suisse y revenait formellement sur ses décisions antérieures, et y déclarait que la Diète n'avait eu aucunement l'intention d'offenser le gouvernement français en décidant que les pièces de l'affaire Conseil lui seraient envoyées[1]. De sorte que la mauvaise cause triomphait, et par la violence du plus fort, et par la pusillanimité du plus faible : triste couronnement de tant de scandales !

1. Voir aux documents historiques.

Or, la veille même du jour où la Diète oubliait à ce point ce que réclame la dignité d'une république, voici ce que racontait, avec une arrière-pensée d'insulte sans doute, la *Gazette d'Augsbourg*, organe censuré des chancelleries : « La petite république de « Saint-Marin, qui fait si peu de bruit dans « le monde politique, avait écrit à Louis-« Philippe une lettre de félicitation à l'occa-« sion de l'attentat d'Alibaud. Le monarque « répondit en termes très-gracieux que la « continuation de sa bienveillance était ac-« quise à la république de Saint-Marin, « mais que, pour la mériter, elle ferait bien « d'éloiger de son territoire huit réfugiés « qui y avaient été accueillis. La lettre men-« tionnait, entre autres individus à expulser, « le docteur Bergonzi, de Modène. Le gon-« falonier répondit, au nom de la république,

« qu'il ne pouvait être donné suite à la de-
« mande du roi des Français, et que les ré-
« fugiés désignés avaient si bien su acqué-
« rir l'estime des citoyens de la république,
« que ceux-ci n'hésiteraient pas à s'opposer,
« même par la force, à l'expulsion des pros-
« crits. Il est à observer que la France a
« pris l'initiative de cette demande d'expul-
« sion, et que jusqu'ici aucune insinuation
« semblable de la part d'une autre Puissance
« n'est arrivée à Saint-Marin. »

Le gouvernement français ayant fait savoir à la Suisse qu'il se tenait pour satisfait, la querelle se trouva ainsi apaisée. Mais il en resta dans le cœur des Suisses un ressentiment légitime. Et l'Autriche eut cette double satisfaction d'avoir créé des ennemis nouveaux à la royauté de juillet, et de l'avoir humiliée, à la face du monde, jusqu'à l'armer contre le principe démocratique, au nom des intérêts, des haines et des défiances du vieux despotisme.

Cependant, un complot se tramait qui allait causer en France beaucoup de surprise et d'agitation. Des deux fils de l'ancien roi de Hollande, frère de Napoléon, l'aîné, on l'a vu, avait succombé, dans les troubles d'Italie, à une mort aussi mystérieuse que prématurée. Et quant au plus jeune, retiré en Suisse, il s'y était appliqué sans relâche à préparer de loin des projets qui souriaient à son orgueil et répondaient aux plus vives aspirations de son âme. Neveu de celui que la France appelait l'Empereur, l'Empereur par excellence (Imperator), et condamné au tourment d'une jeunesse obscure, ayant à venger ses parents proscrits, exilé lui-même par une loi injuste d'un pays qu'il aimait et dont on pouvait dire sans exagération que Napoléon le couvrait encore de son ombre, Louis Bonaparte se croyait destiné tout à la fois à soutenir l'honneur de son nom, à punir les persécuteurs de sa famille, à ouvrir à son pays abaissé quelque issue vers la gloire.

Du reste, et bien qu'il se posât en prétendant, la démocratie lui paraissait une puissance trop redoutable pour qu'il se crût dispensé de compter avec elle. Son dessein était donc d'essayer du prestige de son nom pour renverser la dynastie d'Orléans, sauf à convoquer ensuite le peuple pour le consulter et lui obéir.

Que ce respect pour le principe de la souveraineté populaire fût, de la part du jeune prince, parfaitement sincère et loyal, rien de plus certain ; mais la part que, dans son désir, il faisait à son ambition, n'en était point pour cela moins grande. Héritier de la tradition impériale, pourrait-il n'être pas désigné par le peuple, surtout lorsqu'il lui apparaîtrait entouré de l'éclat d'une révolte heureuse? Voilà ce que Louis Bonaparte ne mettait pas en doute, bien convaincu que toute révolution, dans des temps d'ignorance et d'incertitude, s'accomplit suivant le programme, adopte le drapeau avec lequel on l'a commencée, et tourne aisément au profit du gouvernement provisoire qui se présente le lendemain.

Mieux inspiré, plus magnanime, il eût cherché la gloire dans un désintéressement absolu, et peut-être y eût-il trouvé le succès. Mais l'éducation que reçoivent les princes ne les porte pas à d'aussi hautes pensées !

Quoi qu'il en soit, l'entreprise était hasardeuse, et le prince qui l'avait conçue n'avait pas encore tout ce que devaient lui donner plus tard les enseignements de la mauvaise fortune.

Savoir commander à son cœur, être insensible et patient, n'aimer que son but, dissimuler; ne pas dépenser son audace dans les projets et la réserver tout entière pour l'action ; pousser au dévouement sans trop y croire, traiter avec la bassesse en la devinant, mépriser les hommes; pour devenir fort, le paraître ; et se donner des créatures, moins par la reconnaissance, qui fatigue le zèle, que par l'espérance, qui le stimule... : là est, dans le sens égoïste et vulgaire du mot, le génie des ambitieux. Or, le prince Louis Bonaparte n'avait, soit en qualités, soit en vices, presque rien de ce qui le compose. Sa sensibilité, facile à émouvoir, le livrait désarmé aux faux empressements des

subalternes. Il lui arrivait quelquefois de mal juger les hommes, par précipitation ou par bonté. La fougue de ses désirs le trompait et l'entraînait. Doué d'une droiture nuisible à ses desseins, il avait, par un rare assemblage, et l'élévation d'âme qui fait aimer la vérité, et la faiblesse dont profitent les flatteurs. Pour augmenter le nombre de ses partisans, il se prodiguait. Il ne possédait, en un mot, ni l'art de ménager ses ressources ni celui d'en exagérer habilement l'importance. Mais, en revanche, il était généreux, entreprenant, prompt aux exercices militaires, élégant et fier sous l'uniforme. Pas d'officier plus brave, de plus hardi cavalier. Quoique sa physionomie fût douce plutôt qu'énergique et dominatrice, quoiqu'il y eût une sorte de langueur habituelle dans son regard, où passait la rêverie, nul doute que les soldats ne l'eussent aimé pour ses allures franches, pour la loyauté de son langage, pour sa taille, petite comme celle de son oncle, et pour l'éclair impérial que la passion du moment allumait dans son œil bleu. Quel nom, d'ailleurs, que le sien!

Aussi aurait-il voulu prendre son point d'appui dans l'armée; et c'était pour se révéler à elle qu'il avait publié, sous le titre de *Manuel d'artillerie*, un ouvrage où le résultat des plus savantes études était exposé dans un style ferme, clair et précis.

Mais comment vaincre, sans le concours du peuple? Et, une fois vainqueur, comment se maintenir, sans l'assentiment de la bourgeoisie? Elevé dans l'exil et ne connaissant pas son pays, Louis Bonaparte se persuada que la bourgeoisie n'avait gardé, de l'Empire, d'autres souvenirs que ceux de la révolution tenue en laisse, de l'ordre rétabli, du Code civil fondé. Le peuple, il crut que pour l'entraîner il suffirait de la vue de l'aigle sur les étendards et du bruit des clairons. Double erreur! ce que la bourgeoisie, adonnée aux arts de la paix, se rappelait le mieux, dans l'histoire de Napoléon, c'était son despotisme coloré par la guerre; et, parmi le peuple, les plus intelligents, ceux qui donnent le signal, savaient bien que si Napoléon, par la conquête, avait semé en Europe les germes de la démocratie, il n'avait rien négligé pour les étouffer en France.

Continuer l'Empereur! Mais c'était parce que son œuvre était finie, sa mission épuisée, qu'on l'avait laissé mourir sur ce rocher où, selon le mot de Chateaubriand, on l'apercevait de toute la terre.

Et puis, Louis Bonaparte, s'il voulait plaire en France à la classe bourgeoise, était irrésistiblement conduit à abandonner ses idées guerrières. Et dès lors, qu'eut-il apporté à l'armée? qu'eût-il apporté au peuple? La continuation de l'œuvre de Napoléon, moins la guerre; c'eût été — il était permis de le craindre — le despotisme moins les triomphes, les courtisans sur nos têtes moins l'Europe à nos pieds, un grand nom moins un grand homme, l'Empire enfin moins l'empereur.

Louis Bonaparte, cependant, était pressé d'agir. Par des agents dévoués, il sonde les dispositions des troupes, interroge le zèle des officiers, entre en relation avec des personnages importants, se fait rendre compte de la situation des partis. Le résultat des informations prises ne fut ni tout-à-fait favorable ni tout-à-fait décourageant : des germes de fermentation existaient dans l'armée; nul doute que, par le souvenir, elle n'appartînt à Napoléon; parmi les chefs de corps, quelques-uns promettaient leur épée, mais seulement pour le lendemain d'un premier succès; et les personnages marquants auxquels des ouvertures avaient été faites se montraient plutôt bienveillants qu'hostiles. Quant au parti républicain, le seul que Louis-Bonaparte craignît et fût résolu à ménager, n'était-il pas réduit à ajourner ses espérances, faute d'un nom, faute d'un chef? C'est ce que le jeune prince crut complaisamment, sur la foi de quelques paroles d'Armand Carrel qu'on lui rapporta, et dont ses illusions exagérèrent la portée.

Il quitta donc le château d'Arenenberg, et, libre des trop doux liens dont l'entourait, dans sa vigilance armée, la tendresse maternelle, il se rendit aux eaux de Baden-

Baden, où l'attirait le voisinage de l'Alsace, et où le plaisir devait masquer les projets de son ambition.

Ce fut là que se nouèrent les principaux fils du complot. Ce fut là aussi que le prince gagna le colonel Vaudrey, qui commandait à Strasbourg le 4e régiment d'artillerie : conquête précieuse pour Louis Bonaparte, puisque Strasbourg figurait en première ligne dans le plan qu'il s'était tracé.

Ce plan était hardi et bien entendu. On devait d'abord obtenir l'adhésion des démocrates alsaciens par la perspective du peuple loyalement convoqué, enlever la garnison de Strasbourg au cri de *Vive l'Empereur*, appeler les citoyens à la liberté et la jeunesse des écoles aux armes, confier les remparts à la garde nationale, puis, à la tête des soldats soulevés, marcher sur Paris. Et alors ce qui se peignait naturellement à l'esprit de Louis Bonaparte, c'étaient les villes surprises, les garnisons enlevées, les jeunes gens poussés sur la trace d'une telle aventure, les vieux soldats quittant de toutes parts la charrue pour venir saluer le passage de l'aigle, au bruit des acclamations prolongées le long des routes d'échos en échos, et le ressentiment de l'invasion, le souvenir des grandes guerres, se réveillant sur chaque point des Vosges, de la Lorraine, de la Champagne.

Que pourrait alors le gouvernement ? S'enfermerait-il dans la capitale, au milieu de l'agitation croissante des faubourgs? Ou bien, avec les troupes qui servent d'ordinaire à la contenir, s'avancerait-il en rase campagne, appuyé sur leur fidélité douteuse et laissant derrière lui Paris embrasé ? Dans l'un et l'autre cas, la situation pour lui était terrible.

Mais il fallait l'emporter à Strasbourg. Louis Bonaparte s'y était ménagé des intelligences : il s'y rend en secret pour juger par lui-même de l'état des choses, convoque ses amis, les consulte. La réponse trompa son désir. Il trouva des hommes incertains quoique très-dévoués à la mémoire de son oncle, et ne croyant qu'à demi au succès. Il repassa le Rhin, l'âme ouverte aux inquiétudes. Mais on ne renonce pas si vite à des espérances si chères. D'ailleurs, le prince avait autour de lui des hommes qui l'excitaient, parce qu'ils jouaient sur les hasards de sa fortune.

Le département du Bas-Rhin était commandé, à cette époque, par un vieux soldat de l'Empire, le lieutenant-général Voirol. Louis Bonaparte avait compté sur lui, et lui avait demandé un rendez-vous dans une lettre aussi affectueuse que pressante. Le général Voirol s'abstint d'une démarche qui ne pouvait que le compromettre, et même il crut devoir parler à M. Choppin d'Arnouville, préfet de Strasbourg, des projets qu'on semblait nourrir aux portes de la France. Le préfet répondit, — d'après ce que le général Voirol a déclaré plus tard, — qu'il avait un agent auprès du jeune prince. D'un autre côté, l'éveil était donné au gouvernement. Un capitaine, nommé Raindre, avait reçu de Louis Bonaparte des ouvertures qu'il ne s'était pas contenté de repousser et dont il donna communication à M. de Franqueville, son commandant, qui en référa au général Voirol. Celui-ci, qui n'avait pas envoyé au ministre la lettre de Louis Bonaparte, n'hésita plus à le faire, et le capitaine partit, avec cette lettre, pour Paris. Mais, soit qu'on ne vît aux tentatives dénoncées aucun caractère sérieux, soit qu'on ne fût pas fâché de laisser se développer jusqu'à un certain point un complot qu'on se croyait sûr d'étouffer sans peine, nul obstacle ne fut mis aux menées des conspirateurs, et le dénoûment devint inévitable.

L'ardeur des conjurés allait croissant; et s'ils n'avaient pas été capables de puiser dans leur propre sein la résolution et l'audace, une femme était là qui leur en eût donné l'exemple. Fille d'un capitaine de la garde impériale et élevée dans le culte de Napoléon, Mme Gordon avait été initiée, à Lille, aux projets de Louis Bonaparte, à l'insu du prince lui-même ; et se jetant aussitôt dans la conspiration avec cette impétuosité qui caractérise le dévoûment des femmes, elle était accourue à Strasbourg. Cantatrice, elle parut à

Bade, y donna des concerts; et un jour Louis Bonaparte apprit, avec un étonnement mêlé d'abord d'inquiétude, qu'il n'y avait pas à se cacher de l'artiste dont il applaudissait le talent, et qu'elle savait tout. A dater de ce jour, Mme Gordon n'eut plus qu'une pensée, celle du succès; et, comme elle avait beaucoup d'intelligence et de passion, elle ne tarda pas à acquérir une influence qu'elle mit tout entière au service du complot.

Le 25 octobre 1836, Louis Bonaparte, qui était revenu de Bade à Arenenberg, quittait de nouveau l'asile maternel, après avoir prétexté une partie de chasse dans la principauté d'Héchingen. Un rendez-vous avait été assigné dans le grand duché de Bade à quelques personnages importants sur lesquels on comptait. Le prince n'y trouva personne, attendit pendant trois jours, et se décida enfin à partir pour Strasbourg, où il arriva, le 28 octobre, à dix heures du soir. Le lendemain, il eut avec le colonel Vaudrey un entretien qui aurait fait hésiter une âme plus patiente que la sienne. Le colonel objectait la témérité de l'entreprise, le nombre des chances contraires, l'extrême incertitude du succès au milieu de tant d'intérêts prompts à s'alarmer et de tant de passions ennemies, l'inconvénient d'exposer le neveu de l'Empereur à de si grands périls. Et ces conseils de la prudence avaient d'autant plus d'autorité qu'ils venaient d'un homme plein de bravoure et longtemps éprouvé par les combats. Mais Louis Bonaparte se jugeait trop engagé pour reculer: le colonel céda. Alors, le prince lui ayant montré un papier par lequel il assurait 10,000 francs de rente à chacun de ses deux enfants, le loyal militaire déchira le papier et répondit: « Je donne mon sang, je ne le « vends pas ».

Louis Bonaparte avait eu beaucoup moins de peine à décider le commandant Parquin, officier en qui revivaient, et les traditions de la vieille garde, et cet enthousiasme superstitieux que Napoléon avait su imprimer à la vie des camps.

Le 27 octobre 1836, à huit heures du soir, le prince appela auprès de lui ses principaux partisans, et la délibération s'ouvrit.

Trois régiments d'infanterie, un bataillon d'ouvriers du génie, et trois régiments d'artillerie composaient la garnison de Strasbourg. Mais c'était principalement sur les artilleurs qu'il était permis de compter. La marche à suivre semblait dès-lors toute tracée. Le 3e d'artillerie étant le seul des régiments de cette arme qui eût sous la main ses chevaux et son parc, on se serait d'abord adressé à lui, et l'enlever suffisait au succès: le 4e d'artillerie n'aurait pas hésité à obéir à la voix de son colonel, qui était du complot; on avait des intelligences dans le corps des pontonniers, et leur adhésion n'était pas douteuse; enfin le colonel Vaudrey possédait les clés de l'arsenal. Il n'y avait donc plus, l'artillerie soulevée, qu'à se porter sur la place d'armes et à y braquer les pièces de canon dont on était maître. L'infanterie, alors même qu'elle n'eût pas été entraînée, ne pouvait rien contre un semblable appareil de forces. Et la ville obéissait. Il est vrai que l'insurrection ainsi conçue n'eût été qu'un soulèvement de soldats. Mais quand on essaie d'un complot militaire, il ne faut pas l'exécuter à demi. Puisqu'on mettait en mouvement des hommes d'épée, l'essentiel était de conquérir le pouvoir, et on eût toujours été à temps de rassurer le peuple sur l'usage qu'on en voulait faire.

Un autre avis prévalut, et c'était le pire. Il fut arrêté qu'on irait d'abord au quartier d'Austerlitz, occupé par le 4e d'artillerie, et que, si l'on y était favorablement accueilli, on pousserait droit au 46e de ligne, c'est-à-dire à la caserne Finkmatt, située à l'extrémité d'une ligne de remparts le long de laquelle se trouvaient l'hôtel-de-ville, la préfecture, la division militaire, la subdivision, postes dont on devait s'emparer chemin faisant. Ainsi, l'on faisait tout dépendre d'une démarche hasardée avec des forces insuffisantes auprès d'un régiment dont on n'était pas sûr, et l'on renonçait à ce qu'il y aurait eu de décisif dans l'aspect des rues se remplissant de cavaliers et de places hérissées de canons!

Mais Louis Bonaparte avait confié son secret à des citoyens aimés du peuple, il comptait sur leur appui, il aurait voulu donner au mouvement une couleur démocratique et il lui répugnait de prendre au début même de l'entreprise, une attitude de nature à porter ombrage à la liberté. Inspiration plus honorable que réfléchie! car le mouvement devait commencer de grand matin, à une heure où il n'y avait pas lieu de compter sur l'affluence du peuple et son concours.

Le conseil s'était séparé, la nuit fut employée à rassembler dans une maison voisine du quartier d'Austerlitz, le reste des conjurés, à rédiger des proclamations, à régler les détails du plan convenu, à distribuer les rôles.

Cependant, le 30 octobre, à cinq heures du matin, un signal redoutable a retenti. Au quartier d'Austerlitz, le colonel Vaudrey fait sonner l'assemblée. Le temps est triste. Les toits se couvrent de neige. Réveillés par les éclats de la trompette, les soldats se lèvent précipitamment, saisissent leurs armes, et, surpris, ils descendent dans la cour. Cette occasion tant cherchée par Louis Bonaparte, elle est enfin venue, elle le sollicite, le presse. Lui, tout entier alors à sa mère absente, il lui écrit deux lettres, la première de triomphe, la seconde d'adieu éternel; il les remet l'une et l'autre à son aide-de-camp, d'une main tremblante et l'œil humide; puis, ramenant vers son but toutes ses pensées, il va, suivi de ses compagnons, où il croit que le destin l'appelle.

Les soldats du 4ᵉ attendaient, formés sur deux lignes se faisant face, et les regards fixés sur le colonel Vaudrey, seul au centre de la cour. Tout à coup le prince paraît en uniforme d'officier d'artillerie. Il s'avance d'un pas rapide vers le colonel, et celui-ci le présentant aux troupes : « Soldats, s'écrie-« t-il, une grande révolution commence en « ce moment. Le neveu de l'Empereur est « devant vous. Il vient se mettre à votre « tête. Il arrive sur le sol français pour « rendre à la France sa gloire et sa liberté. « Il s'agit de vaincre ou de mourir pour une « grande cause, la cause du peuple. Soldats « du 4ᵉ régiment d'artillerie, le neveu de l'Em-« pereur peut-il compter sur vous? » A ces mots, un indescriptible transport s'empare des soldats. Vive l'Empereur! crie chacun d'eux; et ils agitent leurs armes, et une clameur immense, prolongée, monte vers le ciel. Profondément ému, Louis Bonaparte fait signe qu'il veut parler : « C'est dans « votre régiment que l'Empereur Napoléon, « mon oncle, a fait ses premières armes; « avec vous il s'est illustré au siège de « Toulon; et c'est votre brave régiment « qui, au retour de l'île d'Elbe, lui ouvrit « les portes de Grenoble. Soldats, de nou-« velles destinées vous sont réservées. » Et, prenant l'aigle que portait un officier : « Voici le symbole de la vraie gloire fran-« çaise, qui doit devenir aussi désormais « l'emblème de la liberté. » Les acclamations redoublèrent, mêlées au bruit des instruments guerriers; et le régiment se mit en marche.

Mais une partie de la ville était encore endormie. Aucun aliment ne s'offrait à l'enthousiasme, dans les rues, toutes remplies de silence et solitaires. Seulement, des portes s'ouvraient, de loin en loin, montrant sur le seuil des maisons quelques habitants au visage étonné; et si, parmi les rares passants qu'on rencontrait, il y en avait qui, enflammés par la vue de l'aigle, se joignaient impétueusement au cortège, d'autres le suivaient d'un mouvement machinal, ou s'arrêtaient, interdits, pour les voir passer.

Au quartier général, le poste présenta les armes en criant *Vive l'Empereur*, et la colonne s'étant arrêtée, Louis Bonaparte monta chez le général Voirol. Quelques-uns ont pensé que le général Voirol tenait au chef des conjurés par des sympathies très vives quoique secrètes, et que, s'il ne consentit pas à s'associer activement au complot, il se laissa du moins volontiers réduire à l'impuissance de le combattre. Mais cette hypothèse, démentie par l'ensemble des faits, l'est aussi par les témoignages les plus dignes de foi. Il est sûr que, sommé par le

prince d'entrer dans le mouvement, le général s'y refusa en termes énergiques et qu'il fut retenu prisonnier dans son propre hôtel par des canonniers sous les ordres du commandant Parquin.

Pendant ce temps, tout semblait concourir au succès de l'entreprise. Avec un cri, avec un geste, le lieutenant Laity enlevait le bataillon de pontonniers : les officiers Dupenhoët, Gros, Pétri, de Schaller, Couard, Poggi, Lombard, s'étaient heureusement acquittés des missions diverses confiées à leur audace; le télégraphe appartenait à l'insurrection; commandés par M. de Persigny, des canonniers venaient d'arrêter le préfet; les proclamations s'imprimaient rapidement; le 3e d'artillerie montait à cheval; la ville se réveillait au sein d'une rumeur devenue formidable, et la colonne qui suivait Louis Bonaparte touchait à la caserne Finkmatt. Mais les choses ne tardèrent pas à changer de face.

La caserne Finkmatt est située entre le faubourg de Pierre et le rempart, sur une ligne qui leur est parallèle. Liée au faubourg par une ruelle extrêmement étroite qui aboutit à l'entrée principale du quartier, elle n'est séparée du rempart que par une cour allongée qui s'ouvre à l'une de ses extrémités au moyen d'une grille en fer. Or, il avait été convenu qu'on prendrait le chemin du rempart, seul itinéraire qui permît un déploiement de forces imposant, et, en cas d'insuccès, la retraite. Mais, par une fatalité inexplicable, la tête de colonne s'égare, elle pénètre dans la ruelle, laissant dans le faubourg de Pierre le gros de la troupe, et Louis Bonaparte se trouve ainsi engagé, avec une faible escorte, dans une cour qui, la fortune venant à manquer à son appel, lui pouvait servir de prison ou de tombeau.

Toutefois, à ce nom magique de l'Empereur qu'ils entendent prononcer, les fantassins accourent de toutes parts, un vieux sergent s'écrie qu'il a servi dans la garde impériale, et il s'incline pour saisir les mains du prince, qu'il embrasse en pleurant. A ce spectacle, les soldats s'émeuvent; et déjà ils entourent Louis Bonaparte avec des témoignages de sympathie, déjà le cri de *Vive l'Empereur* s'élève, quand tout à coup un bruit étrange se répand : On assure que c'est le neveu du colonel Vaudrey qui se présente sous le nom de Louis Bonaparte, odieusement usurpé, et un lieutenant nommé Pleignier s'élance vers le prince pour l'arrêter. Arrêté lui-même par les artilleurs, il se débat courageusement, tandis que ses soldats s'avancent pour le dégager. La situation était décisive. Pour en conjurer le péril, un coup de pistolet suffisait peut-être: Louis Bonaparte ne put se résoudre à le tirer. Il fit même relâcher le lieutenant, qui, en revenant à la charge, provoqua une lutte nouvelle. Sur ces entrefaites, le lieutenant-colonel Taillandier était arrivé, et à sa voix la défiance s'était changée en colère. La cour retentissait de menaces, les sabres étincelaient. Avertis, de leur côté, des dangers du prince, les artilleurs restés dans le faubourg de Pierre, s'étaient ébranlés. Soudain on les aperçoit qui se précipitent en foule dans le quartier, et avec eux entrent pêle-mêle soixante canonniers à cheval. Violemment refoulée aux deux extrémités de la cour, l'infanterie alors pousse des cris de rage, se reforme, et revient d'un air farouche, sur les partisans du prince, acculés, pressés, renversés par les chevaux contre la courtine du rempart. Ce fut un spectacle, ce fut un moment terrible. Ici les fantassins abaissant leurs baïonnettes; là les artilleurs penchés sur leurs mousquetons et prêts à faire feu; au-dessus, et le long des remparts, le peuple se répandant en vœux pour le prince et accablant l'infanterie d'une grêle de pierres, au milieu de clameurs confuses, du roulement des tambours, du cliquetis des armes et du piétinement des chevaux.

Mais tout cela fut de courte durée. C'est être vaincu, dans une insurrection, que de tarder à vaincre. Quelques coups de fusil tirés en l'air, sur l'ordre du lieutenant-colonel Taillandier, intimidèrent le peuple. MM. de Gricourt et de Querelles avaient proposé à Louis-Bonaparte de lui frayer un

passage l'épée à la main : il repoussa l'offre et fut arrêté. « Rendez-vous ! » criait-on en même temps au colonel Vaudrey. Et lui de refuser. Mais M. Taillandier s'étant approché et lui ayant dit à voix basse que la révolte passait dans la ville pour un mouvement légitimiste, il ordonna enfin à ses canonniers de se retirer et il se rendit.

C'en est fait : le général Voirol s'est échappé. Le commandant Parquin se présente à la caserne Finckmatt en uniforme de maréchal de camp : on le saisit, on l'entraîne, et il a la douleur de se voir arracher une de ses épaulettes sans pouvoir se venger d'un tel outrage. Le 3e d'artillerie était en marche : la nouvelle de l'arrestation du prince le disperse. A leur tour, les pontonniers conduits par Laity se débandent, et leur chef, dans un accès de noble désespoir, court partager le malheur du prince dont il n'a pu sauver la fortune. Mme Gordon est surprise livrant aux flammes des papiers remplis d'importants secrets : on l'arrête ; mais, par sa présence d'esprit, elle occupe la surveillance des gardes, et M. de Persigny en profite pour s'évader. Bientôt, ce ne sont, par la ville, que mouvements qui témoignent de la colère et de l'inquiétude des vainqueurs. Puis, le calme renaît, et il ne reste plus de la révolte que cette agitation sourde qui suit toute forte commotion.

Le même jour, et par une singulière coïncidence, quelques soldats d'un régiment de hussards formaient à Vendôme le plan d'un soulèvement militaire qui avait pour but de proclamer la république. Dénoncé avant l'heure fixée pour l'exécution, le complot fut étouffé sans peine. Il avait été conçu par un brigadier nommé Bruyant, homme résolu et d'une trempe peu ordinaire. Arrêté, il parvint à se débarrasser de ses gardes, tua d'un coup de pistolet un sous-officier qui lui barrait le chemin, et traversa la Loire à la nage. Mais ses complices n'ayant pu l'imiter, il ne voulut pas se soustraire au sort qui les attendait, et, après avoir erré pendant quelque temps dans la campagne, il revint se constituer prisonnier.

Le Château fut consterné. Dans une si longue série de conspirations, d'émeutes, de secousses, l'influence du gouvernement éclatait d'une manière sinistre. Pour couvrir la gravité des évènements, tout fut mis en œuvre. Les feuilles ministérielles n'insistèrent que sur la puérilité de l'entreprise, qu'elles appelèrent une échauffourée ; les agents du pouvoir reçurent ordre de fermer les yeux sur un grand nombre de coupables ; on n'eût pas honte d'afffrmer, dans les relations officielles, que le 4e régiment d'artillerie avait seul pris part au mouvement, et l'on se contenta de destituer sans bruit deux officiers du 3e d'artillerie ; en réponse aux soupçons dont quelques esprits défiants poursuivaient le général Voirol, on l'éleva à la dignité de pair de France, et des remercîments furent adressés à la garnison de Strasbourg pour sa fidélité à la dynastie d'Orléans !

Quant à Louis Bonaparte, il fut décidé qu'on ne le jugerait pas, plusieurs pairs de France, anciens serviteurs de l'Empire, s'étant récusés d'avance, et le jury paraissant à des hommes qui s'essayaient à la monarchie, une magistrature trop subalterne pour prononcer sur le sort d'un prince. Le dogme de l'égalité devant la loi avait été, cependant, inscrit dans la Charte ; mais le Conseil des ministres fut d'avis qu'il était d'un mauvais exemple de traiter comme un simple citoyen un neveu d'empereur. Innocent, on l'avait condamné à un exil éternel ; coupable, on le plaçait au-dessus des lois. Privilége monstrueux donné pour corollaire à une monstrueuse iniquité !

Le 9 novembre (1836), Louis Bonaparte vit entrer dans sa prison le préfet et le général Voirol. Une voiture attendait à la porte : on l'y fit monter sans répondre à ses questions, sans écouter ses plaintes ; et les chevaux prirent rapidement la route de Paris. Se voyant alors entraîné loin de ses compagnons d'infortune, Louis Bonaparte eut des pressentiments funestes. Trop rassuré sur ses propres périls, la tristesse le gagna, et l'on assure qu'il ne put retenir ses



Prague.

larmes. Il craignait, d'ailleurs, qu'on ne se bornât à le renvoyer en Suisse, ce qui eût fait de lui un conspirateur sans importance, dont il n'y avait lieu ni de punir les témérités ni de redouter les entreprises. Mais l'incapacité de ses ennemis le sauva de cette humiliation : ils décidèrent que leur prisonnier serait immédiatement transporté en Amérique sur un bâtiment d'État.

Louis Bonaparte, en effet, ne passa que deux heures à Paris. Il y fut reçu avec les égards convenables par M. Gabriel Delessert, préfet de police ; il y entendit des paroles qui adoucirent un peu l'amertume de son cœur ; et, dans sa loyauté trop confiante, il écrivit au roi une lettre où il intercédait pour ses amis captifs, ajoutant, pour ce qui le concernait lui-même, quelques expressions de gratitude. Il n'avait pas prévu que, familiarisés avec le mensonge, les courtisans dénatureraient cette démarche d'une manière odieuse et la transformeraient en une solennelle promesse faite par lui de rester en Amérique pendant dix ans !

Ce fut le 21 novembre (1836) que le neveu de Napoléon s'éloigna de cette terre sacrée de France où l'avait poussé tout ce qui peut éveiller les puissances de l'âme : orgueil du nom, pensées de gloire, ressentiment légitime, amour de la patrie mêlé à l'ardeur des désirs ambitieux. Vaincu, il laissait derrière lui le dénigrement et le sarcasme. Mais les républicains, qui l'auraient poursuivi et abattu peut-être au sein de sa victoire, protégèrent noblement sa défaite et demandèrent respect pour son malheur.

Or, pendant qu'une dynastie née des révolutions et des combats tombait ainsi frappée dans la personne de son plus jeune représentant, le vieux Charles X touchait au tom-

beau et allait emporter avec lui les débris de cette monarchie capétienne vainement consacrée par la succession des âges.

Accueilli dans le château de Prague, après un séjour douloureux sur le sol anglais, Charles X s'était décidé, vers la fin, à quitter la Bohême. Goritz l'attirait par la salubrité de ses eaux, la douceur de son climat, et aussi par le voisinage du chaud soleil de l'Italie: la famille se mit en route. A travers les vicissitudes de l'exil, atteindrait-on le but désiré? On raconte qu'en jetant un regard sur la Moldau, sur le pont qui la traverse, sur Prague et ses flèches gothiques, le roi fugitif fut pris de mélancolie et dit: « Nous quit« tons ce château sans bien savoir où nous « allons, à peu près comme les patriarches, « qui ignoraient où ils planteraient leurs « tentes. » Il gagna Tœplitz, et il commençait à y gouter quelque repos, lorsqu'il apprit que, dans la maison qu'il occupait, le roi de Prusse était attendu. Il fallut pousser plus loin, et, comme le choléra s'avançait, on dut s'arrêter à Budweiss, dans une petite et misérable auberge. Le duc de Bordeaux y tomba malade, et de ses souffrances, qui furent cruelles, il lui resta longtemps une grande pâleur: car celui qui naquit dans le palais des rois de France avait failli mourir au fond d'une obscure hôtellerie de Bohême, dans le silence et l'abandon. Du château de Kirchberg, où il avait cherché refuge en quittant Budweiss, Charles X fut chassé par la rigueur du climat, que rendaient plus sensible les approches de l'hiver: et, dans les derniers jours du mois d'octobre 1836, tous les membres de la famille se trouvaient réunis à Goritz, en Styrie.

Ils y étaient à peine, que la température se glaça tout à coup: un vent d'une violence extrême, le *Bora*, s'était levé; la neige s'étendit sur toutes les montagnes environnantes: le vieux roi n'eut bientôt autour de lui que les plus sinistres images de la désolation et de la douleur. Sa santé, pourtant, n'avait jamais paru meilleure, et il faisait à pied de longues promenades. Mais ce qui était atteint chez lui, c'était le cœur. L'idée de la mort revenait souvent dans ses entretiens. « Il ne « s'écoulera pas longtemps, disait-il, d'ici au « jour où l'on fera les funérailles du pauvre « vieillard. » Et l'on remarqua qu'il s'abandonnait chaque jour davantage au regret de la patrie perdue.

Dans la matinée du 4 novembre (1836), jour de la Saint-Charles, il avait éprouvé durant la messe un saisissement de froid: il ne put assister au dîner, suivant ce qu'a raconté un des compagnons de son exil, M. de Montbel; et lorsque, le soir, il entra dans le salon, où se trouvaient, avec quelques courtisans de leur infortune, les membres de sa famille, son aspect leur fut un sujet d'épouvante. Ses traits étaient contractés d'une manière étrange, sa voix avait une lugubre sonorité, en quelques heures il avait vieilli de plusieurs années, et l'on ne pouvait déjà plus douter que la mort ne fût avec lui. Dans la nuit, la crise se déclara. Les docteurs Bougon et Marcolini furent appelés, et le cardinal de Latil vint donner l'extrême-onction au roi mourant. La messe fut ensuite célébrée près de son lit. Accablé par le choléra, Charles X priait encore. L'évêque d'Hermopolis étant venu le consoler et l'encourager dans ces heures d'angoisse, il se montra calme, résigné au départ, et s'entretint sans trouble des choses de l'éternité. Quelques instants après, on lui amena, pour qu'il les bénît, le duc de Bordeaux et sa sœur. Alors, étendant sur leurs têtes ses mains tremblantes: « Que « Dieu vous protège, mes enfants, dit-il! « marchez dans les voies de la justice.... « Ne m'oubliez pas...... Priez quelquefois « pour moi. » Dans la nuit du 5 novembre, il tomba dans un anéantissement profond. Il n'appartenait plus au monde extérieur que par un léger mouvement des lèvres. On commença de réciter autour de lui les prières des agonisants. Enfin, le 6 novembre (1836, à une heure et quart du matin, sur un signe du docteur Bougon, chacun se mit à genoux, des gémissements étouffés se firent entendre, et le Dauphin s'avança pour fermer les yeux de son père.

Le 11, les portes du Graffenberg s'ouvraient

pour les funérailles. Le char, entouré de serviteurs tenant des torches, était précédé par le prince-archevêque de Goritz. Les ducs d'Angoulême et de Bordeaux suivaient, vêtus de manteaux noirs, l'un sous le titre de comte de Marnes, l'autre sous celui de comte de Chambord: et, parmi beaucoup d'étrangers, quelques Français. Des pauvres marchaient en avant avec des flambeaux. Le corps fut porté au couvent des Franciscains, situé sur une hauteur, à peu de distance de la ville. Ce fut là, dans un sépulcre vulgaire, à la lueur d'une lampe près de s'éteindre, que les amis du monarque déchu furent admis à contempler pour la dernière fois sa figure, blanche et grave sous le suaire. Le corps avait été d'abord déposé dans une bière provisoire : il en fut retiré pour être couché dans un cercueil de plomb, qui reçut l'inscription suivante :

CI-GIT
TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET TRÈS EXCELLENT
PRINCE CHARLES, X[e] DU NOM
PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE
MORT A GORITZ LE 6 NOVEMBRE 1836
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS

Toutes les maisons régnantes de l'Europe prirent le deuil d'étiquette, une seule exceptée : la maison d'Orléans.

Telle fut la fin de Charles X, de ce prince si diversement éprouvé. En songeant de quelle source étaient venues ses fautes et à quelle expiation Dieu l'avait condamné, les âmes généreuses s'abstinrent de rappeler combien funeste avait été son royal passage à travers la France. Dans l'humiliation de ses cheveux blancs, dans les misères de sa vieillesse en peine d'un abri tranquille, dans ce qu'avaient eu de morne et de poignant ses adieux à la terre, quelques-uns ne virent que les suites naturelles de la victoire remportée par la révolution sur les rois ; et ceux-là mêmes furent touchés d'une si grande infortune.

Pourtant, qu'est-ce que cela en comparaison de la longue agonie des peuples, perpétuée de siècle en siècle ? Et quels autres trésors de compassion l'histoire ne devrait-elle pas amasser pour ce qu'il faut de pleurs aux querelles où l'on se dispute un trône, et pour tant de nations broyées sous la roue des rois qui viennent ou des rois qui s'en vont, et pour tant de races incessamment sacrifiées à un petit nombre d'hommes, à leurs débats personnels, à leurs caprices, à leurs cruels plaisirs, à leur orgueil qui ne connaît point la pitié ? Après tout, l'émotion passée, il faut que la leçon reste. Et c'est une puissante, une mélancolique démonstration du déclin des monarchies, que la série des tragiques vicissitudes qui ont rempli soixante ans : la prison du Temple et Louis XVI sur un échafaud ; la mort de Louis XVII, étrange, inexpliquée ; tous ces fils, frères ou neveux de rois, courant effarés sur les chemins de l'Europe et allant mendier à la porte des républiques ; les Cosaques venant renverser l'Empire sur des chevaux marqués aux flancs de l'N impériale ; l'île d'Elbe, Sainte-Hélène ; le fils de la duchesse de Berri élevé en exil ; le fils de Napoléon enseveli par des mains autrichiennes ; Louis Bonaparte voguant vers l'Amérique sous le poids d'une défaite ; et, au fond d'une contrée lointaine, dans je ne sais quelle église sans nom, le *Requiem* chanté autour du cercueil de Charles X par des moines étrangers.

XLIX

Coup-d'œil général sur les affaires d'Afrique. — Mission historique de la France à Alger. — Système du maréchal Clauzel. — Le général Berthezène. — Le duc de Rovigo. — Abd-el-Kader. — Système pacifique du général Desmichels ; traité du 26 février 1834 ; ses conséquences. — Le comte Drouet d'Erlon remplace le lieutenant-général Voirol. — Incertitudes du gouvernement. — Affaire de la Macta. — Le maréchal Clauzel est envoyé de nouveau en Afrique. — Expédition de Mascara et de Tlemsen. — Influence du séjour de l'Afrique sur les Français. — Camp de la Tafna. — Victoire de la Sickak. — Le maréchal Clauzel à Paris. — Opinion du parti doctrinaire sur Alger ; opinion du roi ; vues de M. Thiers. — Première expédition de Constantine.

La fin de l'année 1836 fut marquée par un évènement douloureux, inattendu, et qui nous amène à jeter un coup d'œil rapide sur l'état de nos affaires en Afrique, en remontant au jour de la conquête.

Tant que l'Europe s'était vue en proie au tumulte et à l'agitation des batailles, il était tout simple que les pirates algériens eussent impunément promené leurs brigandages sur la Méditerranée. Il était arrivé, sous l'Empire, qu'un savant illustre, M. Arago, avait été pris par des corsaires et conduit en captivité. Le bruit de cet évènement s'était perdu dans une époque de tempêtes ; mais, de nos jours, quel n'eût pas été le retentissement d'une semblable nouvelle, au milieu du silence de l'Europe ? Délivrer la Méditerranée était donc une nécessité glorieuse. Et quel peuple était plus digne, plus capable que le peuple de France, de veiller sur la mer ? En forçant la piraterie dans son dernier asile, la France se montrait fidèle à son rôle historique ; elle reprenait, avec plus de lumières et moins de fanatisme, la grande tradition des croisades ; elle abritait une fois encore la civilisation. Le coup d'éventail eut quelque chose de providentiel. Il ne fut pas une cause, il fut un signal.

Qui qu'il en soit, arrivés à Alger, les Français se trouvèrent dans une situation pleine d'obstacles et de périls. Sur leurs têtes un ciel ardent. Devant eux, dans une plaine comprise entre la mer et une première chaîne de montagnes, tout un peuple de cultivateurs guerriers, fractionné en tribus.

Dans cette partie septentrionale de l'Algérie appelée le Tell, les villes étaient rares et habitées par un mélange de Maures et de Juifs portant sur le front l'empreinte de la domination turque. Mais là n'était point le vrai peuple de l'Algérie, l'Arabe des tribus. Refoulé loin des villes, repaires d'un gouvernement spoliateur, l'Arabe, dans le Tell, occupait un territoire dont il ne franchissait pas les limites, mais auquel il n'était enchaîné par aucun de ces liens dont notre système de propriété enlace les hommes d'Europe. La propriété, l'Arabe du Tell ne la connaissait, dans ce qu'elle a de personnel et de jaloux, que relativement à ses troupeaux, à sa charrue, à ses armes, à son cheval. Pour ce qui est du sol, il ne le jugeait pas transmissible par vente ou par héritage ; c'était comme membre de la tribu, sur la désignation du cheick, et sans autre droit que celui du travail, qu'il cultivait la terre. Car, d'après le Koran, la terre n'appartient qu'à Dieu ou à son vicaire ici-bas, le Sultan, et elle est à qui la féconde. Ainsi, pour l'Arabe du Tell, pas d'habitation stable ; mais des tentes qui protégeaient la moisson et des silos où allaient s'enfouir les grains.

Autre était l'existence des tribus répandues au sud des dernières chaînes de montagnes, dans le pays des Palmes, limité par le désert. Composées de pasteurs, ces tribus obéissaient à un régime de pérégrination annuel, régulier, prescrit par le climat et la nature des productions. Après avoir passé dans leurs landes l'hiver et le printemps, époques

favorables aux pâturages, les ambulantes cités du Sahara s'avançaient vers le nord, à la fin du printemps, suivies de chameaux chargés d'étoffes de laine et de dattes, et elles allaient échanger ces produits de l'Algérie du sud contre les céréales des cultivateurs du Tell.

De là pour les Français, conquérants du littoral, une indication de la plus haute importance. Puisque, chaque année, un mouvement nécessaire et pacifique entraînait vers le nord l'Algérie méridionale, l'attirer et l'attendre valait mieux que l'aller chercher en la menaçant. Comment, d'ailleurs, pénétrer par les armes dans l'intérieur? Comment franchir, sans les inonder de sang, les montagnes, remparts naurels et redoutables, défendus par des Kabyles en qui revivaient l'audace et l'agilité des anciens Numides?

Les Turcs, cependant, avaient pu étendre jusque sur les tribus du Sahara le joug de leur aristocratie militaire : ils y étaient parvenus par une savante combinaison de la violence et de la ruse. Habiles à profiter de l'ascendant que leur donnait sur une population musulmane le titre de chef suprême des croyants accordé à l'empereur de Constantinople, ils avaient su obtenir des indigènes une obéissance fondée sur l'opinion, et telle que le fatalisme la comporte. D'un autre côté, trouvant des tribus profondément divisées entres elles, ils s'étaient imposés par le besoin d'une sorte d'unité protectrice, avaient enflammé les haines locales au lieu de les éteindre et s'étaient rendus de la sorte aussi nécessaires qu'odieux.

Mais des moyens de ce genre ne convenaient pas aux Français, représentants de l'idée chrétienne. Le succès pour eux, était au prix de la justice, et, grâce au ciel, ils ne pouvaient déshonorer leur conquête sans risquer de la perdre. Les Turcs avaient divisé les Arabes pour les opprimer ; la France se devait de les gouverner en les rapprochant : mission noble, et d'autant plus facile, que le premier besoin des Arabes était celui d'un gouvernement tutélaire, vigoureux et juste! Il était donc permis d'espérer qu'au lieu d'entreprendre contre les indigènes une guerre d'extermination, la France essaierait de les soumettre à l'empire moral de son génie ; qu'elle songerait à coloniser l'Afrique sans toutefois négliger les moyens de l'occuper militairement; et qu'à la suite de ses soldats après une démonstration puissante et décisive, elle enverrait dans l'Algérie des associations de cultivateurs formées par l'État, dirigées par lui, et destinées à agrandir, non pas la domination française, mais la patrie française.

Le nord de l'Afrique une fois gagné, le midi venait de lui-même à nous, grâce au mouvement d'échange qui appelait, chaque année, dans la zône des terres de labour les pasteurs des landes du Sahara.

Ainsi, la Méditerranée à rendre française, un sol fertile à exploiter, les relations commerciales de l'Algérie du sud avec le Maroc, avec Tunis, à féconder et à étendre, une issue au débordement de cette marée de pauvres qui menace d'une prochaine et mortelle inondation nos sociétés d'Europe, voilà ce qu'en 1830 la fortune était venue nous offrir. Il ne nous restait plus qu'à savoir tirer partie de notre force et à justifier l'investiture que nous tenions de la victoire.

Or, si nous apportions aux Arabes, en même temps que le pouvoir et l'unité, nos lumières, nos arts, une notion plus haute de l'humanité, des mœurs plus douces, un sentiment délicat des choses, peut-être à leur tour nous pouvaient-ils induire à modifier quelques-unes de nos idées, surtout celles qui se rapportent à cet individualisme ombrageux d'où naît, dans nos villes et nos villages, une guerre sourde mais implacable et permanente.

Toujours est-il que c'était trop peu d'avoir étouffé, dans Alger conquis, un foyer de piraterie, et de camper sur la côte africaine, pour assurer le parcours de la Méditerranée : il était digne de la France de vouloir et oser davantage. Elle avait à découvrir le lien qui doit unir la civilisation de l'Orient à celle de l'Occident.

Et envisagée sous cet aspect, quelles magnifiques proportions ne prenait pas notre conquête! quelle perspective n'ouvrait-elle pas devant nous! Les idées qui germent depuis le commencement du siècle dans l'esprit des penseurs généreux et que salue de loin l'instinct du peuple, allaient trouver un vaste champ d'application; l'Afrique devenait le terrain précieux où pouvaient être sans danger mis à l'épreuve ces essais de rénovation sociale que font paraître si menaçants les habitudes, les préjugés, les complications politiques et industrielles de notre vieille Europe; la France armée prenait l'initiative de la paix future qu'établira un jour entre les hommes le dogme de la fraternité; et nos conquêtes, même guerrières, n'étaient plus que celles de l'esprit humain.

Malheureusement, la révolution de juillet avait porté aux affaires des hommes sans génie. L'Afrique ne leur apparaissant que comme un champ de bataille à parcourir, ils ne se préoccupèrent que du soin d'en borner l'étendue avec une prudence avare. La première faute du gouvernement français fut dans l'insuffisance des ressources déployées pour l'occupation, alors qu'il fallait frapper par un imposant appareil l'imagination d'un peuple qui ne respecte que la force.

Il est vrai que ce fut au maréchal Clauzel qu'il confia, dès le principe, le gouvernement de l'Afrique; et, sous le rapport militaire, on ne pouvait mieux choisir. Le maréchal Clauzel avait reçu cette forte éducation que l'Empire donnait au soldat. Il avait la conception hardie, le coup-d'œil prompt; rien de médiocre ne lui plaisait: c'était un homme des grandes guerres.

Toutefois, il ne devait pas entièrement compter, pour vaincre en Afrique, sur les combinaisons de la tactique européenne; car les Arabes ont une manière de combattre qui leur est propre. Montés sur des chevaux agiles, pleins de feu, ils les manient avec une dextérité merveilleuse. Ils y sont encadrés sur des selles à pommeau et à palette très-élevés; et, grâce à la largeur, au rapprochement des étriers sur lesquels ils s'appuient et s'affermissent en se soulevant, ils peuvent, à cheval, faire un aussi libre usage de leurs fusils que s'ils étaient à pied. Leurs armes consistent dans des fusils beaucoup plus longs que les nôtres, des pistolets, et une espèce de coutelas, nommé yatagan. A en juger par les apparences, rien de plus incommode que leur costume, composé d'un burnous et, sous le burnous, d'un vêtement qui, serré au corps par une ceinture, se continue de manière à envelopper la tête, où il est maintenu par plusieurs tours de corde en poil de chameau formant turban. Et néanmoins, les Arabes portent ce costume avec beaucoup d'aisance. Intrépides à l'attaque, prompts à la retraite, ils sont d'une bravoure impétueuse, mais n'attachent à la fuite aucune idée de déshonneur, assez semblables en cela aux anciens Parthes. On les voit charger confusément, se disperser, disparaître, revenir tout-à-coup pour disparaître encore, harceler les colonnes en marche, couper la tête aux blessés gisant sur le chemin : ce sont leurs batailles et leurs triomphes.

Le maréchal Clauzel n'eut pas plus tôt mis pied sur la terre d'Afrique, qu'il déclara la France héritière légitime du dey dont elle avait su châtier l'insolence. Puis, il conçut le projet de porter le drapeau français jusqu'aux limites atteintes par les Turcs. Son système était de jeter garnison dans certaines villes importantes, de les lier l'une à l'autre par des camps retranchés, et d'opposer aux beys ennemis qu'il nous serait impossible de supplanter directement, des beys indigènes relevant de nous.

La dernière partie de ce système était, on le voit, empruntée aux Turcs, et elle présentait des inconvénients graves. La gloire était petite, en effet, qui consistait à chercher dans la propagation du trouble et de l'anarchie des moyens de gouvernement. Et ne devait-on pas prévoir qu'aux yeux des Arabes, toute investiture par des chrétiens, c'est-à-dire par des *infidèles*, serait un objet d'horreur ou de mépris; que les beys de création française passeraient pour des traîtres, pour des

apostats; que la nécessité de les soutenir nous entraînerait à des expéditions fatales, et qu'obligés, à leur tour, de s'imposer violemment, ils engageraient peut-être l'honneur de la France dans la responsabilité des actes les plus iniques et les plus honteux ? Renoncer à faire sentir la main de la France sur chaque point du territoire, c'était compromettre la conquête. Se montrer partout à la fois... il aurait fallu pour cela un déploiement de troupes considérable; et l'effectif était loin de répondre aux idées du gouverneur. Vaste plan, faible armée : là fut le mal. Et les évènements ne le prouvèrent que trop.

Le passage du maréchal Clauzel en Afrique, depuis le mois de septembre 1830 jusqu'au mois de février 1831, avait été signalé par deux faits qui caractérisaient parfaitement son système. Bou-Mezrag, bey de la province de Titery, ayant prêché contre les chrétiens la *guerre sainte*, le gouverneur avait pris pied à Médéah et remplacé Bou-Mezrag par un Maure algérien nommé Mustapha Ben Omar. Peu de temps après, appelé par Hassan, bey d'Oran, que menaçait une armée marocaine, il avait occupé la ville d'Oran et livré le beylick à Kaïr-Eddin, prince de Tunis. Or, d'une part, Mustapha Ben Omar ne tarda pas à voir se former autour de lui une ligue formidable; et, de l'autre, les Tunisiens se créèrent d'implacables ennemis par leur domination aussi avide que cruelle. Si bien que, lorsqu'au commencement de 1831, le général Berthezène fut donné pour successeur au maréchal Clauzel, les avantages mêmes remportés par les Français n'avaient abouti qu'à multiplier les embarras.

Le général Berthezène arrivait, d'ailleurs, avec des idées administratives entièrement opposées à celles du maréchal Clauzel. Celui-ci avait désigné aux efforts des colons la plaine de la Métidja : son successeur aurait voulu qu'on se bornât à cultiver les environs d'Alger.

Pour ce qui est du côté militaire de la question, le gouvernement, qui chancelait alors au milieu de l'Europe agitée, avait rappelé à la hâte une partie des troupes expéditionnaires, et l'armée d'Afrique se trouvait réduite à un effectif de 9,300 hommes.

Ainsi, l'heure semblait passée de prendre vigoureusement l'offensive. Mais si la prudence a ses lois, l'honneur a ses devoirs. Le fils du bey de Titery, de ce bey dépossédé par nous, venait de reparaître, suivi de partisans nombreux et favorisé par le souvenir de son père; Turcs et Koulouglis se soulevaient; la France était bravée, insultée; le bey qu'elle avait institué tremblait assiégé dans sa propre maison : le général Berthezène dut ordonner la marche sur Médéah, et 4,500 hommes franchirent les montagnes pour aller dégager Mustapha Ben Omar. Il fut ramené sain et sauf. Mais le résultat de l'expédition n'en compensait pas les pertes. Resserré, étouffé dans un étroit passage, et de toutes parts assailli du haut des montagnes, le corps expéditionnaire avait eu 63 hommes tués ou égarés et 192 blessés. La confiance des Arabes s'en accrut à un point extraordinaire. Des émissaires se répandent dans les campagnes; des voix fanatiques appellent à la guerre sacrée les tribus éparses; une confédération est formée par un Maure algérien nommé Sidi-Sadi, auquel se joignent Ben-Aissa et Ben-Zamoun, chefs principaux des tribus de l'Est; le fils de Bou-Mezrag accourt plein de haine : le signal d'une conflagration générale vient d'être donné. Vaines tentatives ! Le courage des Français fit face à tout : trop lentes à se concerter, les tribus furent successivement prévenues par le général Berthezène, et la coalition fut dissoute.

Pendant ce temps, le traité qui avait donné Oran aux Tunisiens était tombé, faute de ratification; poursuivi par des malédictions unanimes, le lieutenant des princes de Tunis avait abandonné la ville; les Français y entraient pour la seconde fois, et le général Boyer, homme implacable par système, était élevé au commandement, indépendant, des troupes de la province.

De ce que le maréchal Clauzel avait établi, aucun vestige n'avait subsisté sous son successeur. Et l'année 1831 finissait à peine, que déjà le général Berthezène cédait la place au duc de Rovigo.

Du reste, le duc de Rovigo n'était investi que du commandement de l'armée et du pays. Quant à l'autorité civile, on venait de décider qu'elle serait indépendante et résiderait dans la personne d'un intendant civil : essai malheureux qui n'eut d'autre résultat que de faire vaciller l'autorité entre deux pouvoirs rivaux et bientôt ennemis !

Ainsi, rien de fixe dans l'administration de la colonie, rien de suivi, rien de stable. Les périls devenaient-ils plus pressants au pied de l'Atlas ? à Paris on décrétait au hasard la réduction des troupes expéditionnaires. Le général en chef commençait-il à connaître le pays, ses ressources, les moyens de le dominer ? on lui envoyait tout-à-coup un successeur. Déplorable légèreté qui paralysait notre action en Afrique, décriait notre puissance dans l'opinion de l'Europe, et prodiguait sans but l'héroïsme de l'armée !

Cependant, et en dépit des fautes accumulées, la France se maintenait à Alger. Sous le commandement du duc de Rovigo, le génie de l'Europe commença de pénétrer l'Afrique, la population civile s'accrut, on se mit à construire et à planter en vue d'un long avenir. Ce n'est pas que la conquête n'eût son écume. D'impurs spéculateurs avaient rampé jusque-là, et ils se livrèrent à des trafics dont l'opprobre, heureusement, devait disparaître dans la gloire de nos combats. Mais la guerre naissait de la guerre, et le duc de Rovigo avait pour système de se montrer à l'égard des Arabes, aussi dur, aussi impitoyable, que le général Berthezène s'était montré clément. Coupable envers nous de trahison, la tribu d'El-Ouffia fut détruite.

A la suite de cette exécution terrible, une coalition nouvelle s'était formée : elle fut anéantie. A l'est, 3,000 hommes partis de Toulon sous les ordres du général Monk-d'Uzer vinrent prendre possession de la ville de Bone, que Hajy-Ahmet, bey de Constantine et un de nos plus redoutables ennemis, avait déjà envahie et saccagée. Ceci se passait au mois de mai 1832 ; et au mois de mars 1833, le duc de Rovigo reprenait le chemin de la France, atteint d'un maladie mortelle.

Voici dans quel état il laissait l'occupation française :

Dans la province d'Alger, nous possédions la ville, la banlieue ; et notre souveraineté était reconnue dans le territoire compris entre l'Arrach, la Métidja, le Mazafran et la mer.

Du côté de l'est, nous avions à Bone un établissement qui, à la vérité, ne s'étendait pas au delà des murailles de la ville, mais qui marquait notre point de départ pour la conquête de Constantine.

Du côté de l'ouest enfin, dans la province d'Oran, nous occupions la ville d'Oran et une lieue de rayon autour de la place ; le fort de Mers-el-Kébir était en notre pouvoir ; nous étions d'intelligence avec les Turcs de Mostaganem ; et, à Tlemsen, si les Hadars, qui tenaient la ville, nous étaient hostiles, nous avions pour alliés les Koulouglis, leurs rivaux, qui tenaient la citadelle.

Mais, du fond de cette province d'Oran, allait se lever un homme qu'attendait la plus éclatante destinée et dont nous devions fonder nous-mêmes la puissance ennemie. Le commandement, qui a un caractère purement politique chez les Arabes de l'est de l'Algérie, et un caractère féodal chez ceux du sud, le commandement n'est guère, chez les Arabes de l'ouest, qu'une sorte de théocratie, et le pouvoir s'y perpétue dans les familles des marabouts. Fils d'un marabout renommé parmi les Arabes pour sa piété, Abd-el-Kader avait été de bonne heure présenté aux tribus du pays de Mascara comme le libérateur futur de la terre d'Afrique, comme le vengeur de l'islamisme insulté. Et il ne manqua pas à ce rôle. Il était ambitieux avec prudence, plein de décision, intrépide et rusé ; il avait des passions profondes et le fanatisme pour auxiliaire, : il fut soldat, il fut prophète. A

L'ARMÉE FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



CHASSEURS

sa voix, les populations s'enflammèrent. Les Arabes de la province d'Oran, courbés sous la main de fer du général Boyer, respirèrent sous le gouvernement, plus doux, du général Desmichels; mais Abd-el-Kader, toujours attentif à son but, étendait son influence. Il s'était déclaré, il avait pris le nom d'émir: tout à coup il lance ses partisans sur le port d'Arzew, se fait proclamer bey de Tlemsen, et marche sur Mostaganem en maître souverain de la contrée. Que le général Desmichels se fût renfermé dans la ville d'Oran, la province était perdue pour nous. Attaquer, ici, c'était se défendre; et il fallait pousser en avant, sous peine de périr. Le général Desmichels franchit les portes d'Oran, s'empare d'Arzew, court à Mostaganem, où il asseoit la domination française. Deux fois poussé au combat par son ambition et sa haine, l'émir est battu deux fois ; et les vaillantes tribus des Douairs et des Smélas se montrent disposées à faire pacte avec notre fortune.

Peut-être était-ce le moment de poursuivre Abd-el-Kader, de l'anéantir : par une inspiration plus généreuse que prévoyante, le général Desmichels crut devoir négocier avec lui la paix. Elle fut signée le 26 février 1834 ; et, pour la cimenter, le général Desmichels chargea le chef d'escadron de Thorigny et M. de Forges, officiers d'ordonnance, d'aller porter à Abd-el-Kader, en manière de présents, cent fusils et cinq cents kilogrammes de poudre. Abd-el-Kader était alors campé sur le Syg. Il reçut les envoyés du général Desmichels avec beaucoup de grâce, et, après les avoir invités à prendre du repos, il leur fit part de son désir de les emmener à Mascara, voulant par là sans doute leur donner le spectacle de son pouvoir et de l'ascendant qu'il exerçait sur les tribus. Le lendemain, en effet, au point du jour, le camp était levé, et l'on plaçait les tentes sur les chameaux et les mules. La petite armée d'Abd-el-Kaber se composait environ de 3,000 chevaux: elle se mit en marche au son d'une musique étrange. Lui, monté sur son cheval que quatre nègres lui avaient amené, il prit plaisir pendant quelque temps à le faire bondir dans la plaine, en intrépide et habile cavalier. De nombreuses salves de mousqueterie annonçaient son approche, et, pour le préserver des rayons du soleil, un de ses officiers portait à côté de lui un parasol en drap d'or, pendant qu'armés de petits sabres et couverts de boucliers, des gladiateurs charmaient par leurs combats non sanglants l'ennui de la route. Après



Drouet d'Erlon, maréchal de France (1765-1844).

plusieurs heures de marche, qui firent passer sous leurs yeux de riches vallons, des sites riants et d'immenses forêts d'oliviers, les envoyés français arrivèrent à Mascara dont les habitants, avec leurs burnous surmontés de capuchons blancs ou noirs, leur apparurent, suivant l'expression de M. Thorigny, comme autant de moines à l'œil ardent et à la physionomie sauvage. Du reste l'accueil qu'ils y reçurent fut affectueux de tout point. Dans une dernière entrevue, Abd-el-Kader les interrogea curieusement sur la situation de la France, protesta de son bon vouloir et de sa résolution de maintenir la paix : « J'ai

« visité, dit-il, le tombeau du prophète, et « ma parole est sacrée. »

La relation de ce voyage ne contribua pas médiocrement à confirmer le général Desmichels dans les espérances qu'il fondait sur sa politique pacifique. Malheureusement, l'émir ne faisait que cacher sous cet étalage d'intentions pacifiques la témérité de ses désirs ambitieux. Dans le traité du 26 février 1834 [1], la souveraineté de la France n'avait pas été expressément stipulée ; nous semblions y traiter avec l'émir sur le pied d'égalité, et les complications qui pouvaient naître de la délimitation des territoires n'y étaient pas même pressenties : Abd-el-Kader tira parti de tout cela en homme supérieur. En traitant avec lui, les Français avaient paru le mettre à leur niveau : il s'en prévalut auprès des siens, et profita de la paix pour se procurer des armes, pour raffermir son influence, pour abattre ses rivaux et, entre autres, Mustapha Ben-Ismaël, pour jeter enfin dans la province d'Oran des bases sur lesquelles pût revivre et se constituer la nationalité arabe.

Or, l'autorité supérieure flottait, à Alger, entre un général en chef provisoire et un intendant civil : celui-ci fier de ses connaissances administratives dont il faisait adroitement prévaloir l'empire ; celui-là se défiant trop de ses lumières et n'usant qu'avec réserve d'un pouvoir qu'il savait intérimaire. M. Genty de Bussi était un homme capable ; il avait une intelligence vive et le goût de la domination : il s'imposa pendant quelque temps au général Voirol, son supérieur. Mais il finit par perdre son influence, faute de l'avoir suffisament ménagée, irrita des susceptibilités légitimes, et fut rappelé. Le général Voirol ne tarda pas lui-même à quitter l'Afrique, où il laissait de belles routes ouvertes par lui dans le massif d'Alger, et un nom cher aux habitants.

Le gouvernement avait-il résolu l'abandon d'Alger? Déjà ce doute germait dans beaucoup d'esprits ; on allait jusqu'à prétendre que c'était là un sacrifice secrètement exigé par les Anglais : une commission envoyée en Afrique dans les premiers jours de septembre 1833, et qui se composait de MM. le lieutenant-général Bonnet, d'Haubersaërt, De la Pinsonnière, Piscatory, Reynard et Laurence, vint donner aux appréhensions publiques un consolent démenti, en décidant, après examen fait sur les lieux, que *l'honneur et l'intérêt de la France lui commandaient de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique*. Parut l'ordonnance du 22 juillet 1834 : elle confiait le commandement général et l'administration à un gouverneur général relevant de la direction du ministre de la guerre ; elle subordonnait le commandement des troupes à l'autorité du gouverneur général ; elle donnait des chefs spéciaux aux divers services ; elle appelait la régence d'Alger *Possessions françaises dans le nord de l'Afrique* : on crut qu'une ère nouvelle allait commencer pour la colonie. Mais la nomination du comte Drouet d'Erlon comme gouverneur général ne répondit pas entièrement à l'attente publique : M. Drouet d'Erlon avait soixante-dix ans, et on pouvait craindre que, pour tenir le gouvernail, sa main ne fût plus assez forte.

De fait, son passage en Afrique fut marqué par une oscillation de vues spécialement fâcheuse dans un pays qui demandait, pour être soumis, une politique décidée. Le comte d'Erlon ayant commencé par se déclarer opposé à la politique du général Desmichels, ce dernier fut amené à résigner le commandement de la province d'Oran, et il eut pour successeur le général Trézel, le même qui, en septembre 1833, s'était rendu maître de Bougie après une vigoureuse attaque.

Les conséquences du traité passé avec Abd-el-Kader se développaient avec rapidité, quand le général Trézel prit possession du commandement. Enhardi par le système de pacification trop confiant du général Desmichels, Abd-el-Kader en était venu à s'enivrer de ses succès : il parut sur les bords du

1. Voir aux documents historiques.

Chélif, fleuve qui coule entre la province d'Oran et celle d'Alger. Déjà le général Voirol lui avait défendu de passer outre, la défense fut renouvelée par le comte d'Erlon : l'émir s'arrêta. Mais bientôt appelé par les habitants de Médéah, qui, à défaut de notre protection, invoquaient la sienne, il prend son parti, traverse résolument le fleuve, reçoit en passant la soumission de Milianah, met en fuite un chef de tribu qui s'était porté à sa rencontre, entre dans Médéah en triomphateur, et après avoir pourvu au gouvernement de la ville, regagne sa résidence, applaudi, admiré par les populations musulmanes qu'ont éblouies les victoires de son audace.

On ne pouvait nous braver plus ouvertement, et pourtant le comte d'Erlon s'abstint de toute démarche violente, retenu qu'il était par les instructions du ministre, et aussi par l'influence qu'avait su prendre sur son esprit un Juif, espèce de chargé d'affaires de l'émir. Abd-el-Kader alors ne garda plus de mesure. Il osa menacer, il essaya de déplacer des tribus qui n'étaient coupables que de fidélité envers la France. C'en était trop. Invoqué par les Douairs et les Smélas, le général Trézel engagea sa responsabilité généreusement et s'avança pour les couvrir. Nous touchions, non pas à une défaite, mais à un malheur.

Le 26 juin 1835, le général Trézel était arrivé à une dizaine de lieues d'Oran, lorsque soudain apparut, avantageusement postée, l'armée de l'émir, six fois plus nombreuse que l'armée française. Quelque inégal que fût le combat, le général français n'hésita point. Attaqués avec fouge, les Arabes plièrent, mais non sans résistance. On s'était ouvert un passage : fallait-il continuer ce sanglant itinéraire ? A une lieue de là, prêt à recommencer la lutte, Abd-el-Kader était allé asseoir son camp ; la victoire venait de coûter cher aux français, le colonel Oudinot avait été tué ; la foule armée accourue sous le drapeau de l'émir croissait d'heure en heure : la retraite fut résolue. Durant cette marche sinistre, que troublait incessamment l'apparition d'une multitude de cavaliers farouches, tourbillonnant autour de nous et avides de nos dépouilles, la contenance des troupes françaises fut admirable de sang-froid et d'intrépidité. Malheureusement, il fallut s'engager dans une voie étroite qui s'allongeait entre les marais qui bordent la Macta et des collines boisées. Or, c'était là qu'Abd-el-Kader attendait la colonne française. A peine entrée dans ce passage funeste, elle eut à supporter le choc de plusieurs milliers d'Arabes qui, de toutes les hauteurs circonvoisines, fondaient sur elle avec rage. La résistance ne fut pas moins furieuse que l'attaque. Enfin, les Arabes s'étant élancés en masse vers le point où se trouvaient bagages et blessés, la ligne est rompue, la confusion s'introduit dans les rangs; quelques-uns de nos soldats se jettent dans les marais, d'autres dans les taillis, et, dispersés, ils tombent sous le yatagan. Pendant ce temps, ramenée en arrière par l'intrépide général Trézel, l'avant-garde repousse l'ennemi et dégage le convoi. La colonne put reprendre sa marche et gagner Arzew. Ainsi, une atteinte grave venait d'être portée au prestige de nos armes; et, sur les bords de la Macta, teints du sang de nos soldats, les Arabes se faisaient un horrible trophée de têtes coupées.

A cette nouvelle, un frémissement de colère courut d'un bout de la France à l'autre. Le général Trézel n'ayant été que malheureux, on fut touché de son courage et chacun lui sut gré de la fermeté de son cœur; mais contre l'imprévoyance du pouvoir, l'incertitude de ses plans, l'incohérence de ses idées, la mollesse de l'impulsion donnée par lui aux affaires de d'Afrique, le déchaînement fut extrême. A qui allait être confié le soin de châtier l'émir ? Le nom du maréchal Clauzel était dans toutes les bouches : pour la seconde fois, le maréchal fut envoyé en Afrique, avec mission d'anéantir Abd-el-Kader.

Après une proclamation où la volonté d'en finir était énergiquement exprimée, et que suivit un coup terrible frappé sur la tribu des Hadjoutes, récemment soulevée, le ma-

réchal Clauzel reprit avec beaucoup de vigueur son ancien système, en opposant à Abd-el-Kader et à ses lieutenants des beys indigènes. Ce n'était pas assez; il résolut de pousser droit à Mascara.

Aux portes d'Oran s'étend une vaste plaine de douze lieues de diamètre environ, bornée au nord par la mer, à l'est par le petit ruisseau le Tlelat et par une forêt de lentisques entre lesquels des pins sauvages, clair semés. La montagne des Beni-Amer est au sud, Oran à l'ouest. Au centre de la plaine s'élève un arbre solitaire, figuier que les Arabes vénèrent et qui longtemps prêta son ombre aux caravanes fatiguées. Ce fut là que l'armée expéditionnaire se rassembla, et ce fut de là qu'elle partit le 26 novembre 1835. Elle comprenait dix mille hommes et comptait dans ses rangs le fils aîné du roi. Le 29, à la lueur des feux allumés par les Arabes sur la cime des monts, elle touchait à la Sig et faisait halte au milieu de souvenirs encore palpitants. La marche fut heureuse, bien que passagèrement troublée par des attaques rapides. Les Arabes ayant deux fois approché de trop près l'armée française, elle leur passa sur le corps. Enfin, la ville se montra.

Le maréchal Clauzel avait pris les devants avec la cavalerie, deux régiments d'infanterie légère et quelques obusiers : à neuf heures du soir, l'infanterie arriva. La nuit était sombre; un silence morne pesait sur cette cité inconnue. Les soldats entrèrent dans le faubourg : il était désert; et l'on chemina le long de maisons fermées et muettes. Une seule créature vivante fut, à ce qu'il paraît, rencontrée dans les rues : c'était une vieille femme assise sur des lambeaux de nattes. On eût dit d'une ville habitée par des morts.

Et en effet, Abd-el-Kader venait de la quitter ne laissant après lui que dévastation et carnage. Pour avoir refusé de le suivre, les Juifs avaient vu leurs demeures pillées, et ceux qui avaient essayé quelque résistance gisaient inanimés parmi les débris.

Pour former un établissement à Mascara, il nous aurait fallu plus de forces que nous n'en avions : on acheva de détruire ce qu'on ne pouvait garder, et l'armée se remit en route à la clarté d'un incendie. Fuyant Abd-el-Kader et leurs maisons réduites en poussière, les Juifs suivaient, éplorés, éperdus. Suivaient aussi les enfants et les femmes. Des scènes que la générosité vigilante du soldat ne parvint pas toujours à prévenir attristèrent cette marche. Plus d'un vieillard s'arrêta pour mourir, ne pouvant résister à la fatigue. Plus d'une mère, les pieds meurtris par les pierres ou les ronces, s'épuisa douloureusement à porter son fils et n'acheva point la route. On raconte qu'un petit enfant fut trouvé dans un silo et mis sous la protection du duc d'Orléans.

Ainsi, l'expédition n'avait eu d'autre résultat que d'effacer aux yeux des Arabes l'auréole de gloire dont Abd-el-Kader leur avait paru couronné. Mais lui, vaincu sans être dompté, il s'était jeté du côté de Tlemsen, faisant appel aux sympathies des Hadards, maîtres de la ville, et menaçant les Koulouglis, nos alliés, qui défendaient la citadelle. De retour à Oran, le maréchal Clauzel dut se remettre en campagne le 8 janvier 1836, et marcher sur Tlemsen, qu'il occupa le 13 du même mois. Les Hadards s'étaient retirés à la suite d'Ab-el-Kader, emportant leurs richesses : la brigade Perrégaux se mit à leur poursuite et les ramena. Abd-el-Kader, serré de près, n'avait dû son salut qu'à la vitesse de son cheval. Le maréchal fit distribuer des fusils aux Koulouglis, frappa sur eux une contribution qui devait plus tard lui attirer des accusations violentes, et quitta la ville après avoir mis dans la citadelle une garnison de 500 hommes, sous les ordres du commandant Cavaignac, âme héroïque [1].

Tandis que ces choses se passaient dans la province d'Oran, les autres parties de l'Algérie française étaient en proie à de sourdes agitations.

Le général d'Uzer était parvenu à main-

1 Frère de M. Godefroi Cavaignac, que nous avons vu figurer si noblement dans les luttes républicaines.

tenir la paix dans la province de Bone par une administration sage et conciliante; et néanmoins le bey de Constantine, Hajy-Ahmed, se montrait toujours menaçant; à Bougie, l'occupation française restait immobile et inféconde au milieu des querelles intestines de tribus promptes à se disputer les avantages de notre marché. Dans la province d'Alger enfin, aucun des beys institués par le maréchal Clauzel n'avait pu faire reconnaître son autorité, soit à Médéah, soit à Miliana, soit à Scherschel.

Aussi bien, dans ces expéditions liées par un enchaînement inévitable, dans ces courses aventureuses à travers des montagnes et des déserts, dans ce passage dont la destruction marquait l'empreinte au milieu des villes, dans cette chasse aux hommes incessante et tragique, y avait-il l'éclat, y avait-il le profit d'une véritable conquête? Et quel tableau à tracer que celui de tant de marches dévorantes! Car ce n'était rien que le couteau des Arabes, en comparaison des fièvres et des dyssenteries qui accablaient les troupes. Heureux, en campagne, le soldat qui, partageant avec les chameaux la charge des vivres, n'avait qu'à se fatiguer et à combattre! Mais combien qui, attaqués par la maladie, périssaient misérablement, faute d'un suffisant abri sous la tente et d'un peu de paille sur le sol humide où ils avaient couché!

L'occupation, telle que jusqu'alors on l'avait entendue, était d'ailleurs de nature à donner aux soldats une éducation de férocité. En 1832, on avait vu Joussouf rentrer à Bone à la tête d'une troupe qui portait, surmontant le drapeau de la France, une tête de Maure. Parmi les objets composant le butin fait sur la tribu d'El-Ouffia, sous le gouvernement du duc de Rovigo, on avait vendu, à Bad-Azoun, des boucles d'oreilles tachées de sang et des bracelets encore attachés au poignet coupé! Ce fut aussi quelquefois pour nous un exemple contagieux que celui des moissons brûlées, des *razzia*; et nous ne nous contentâmes pas toujours de ressembler aux Arabes par le costume de nos zouaves ou de nos spahis. Ajoutez à cela toute sorte d'entreprises hideuses tentées par des industriels qui, dans l'ardeur sauvage de leur avidité, allèrent, dit-on, jusqu'à exploiter des ossements humains, jusqu'à bâtir avec des débris de tombeaux!

Le gouvernement aurait dû envoyer en Afrique assez de troupes pour la soumettre, et il ne l'avait pas fait; il aurait dû prendre



Théodule Changarnier (1793-1877).

lui-même en main la colonisation, et il l'avait abandonnée à des spéculateurs privés, que devaient suivre naturellement des bandes d'aventuriers faméliques: il n'y avait donc rien qui tînt à l'essence même des choses dans ce qui se passait en Afrique; mais on devine quelles armes une pareille histoire fournissait à ceux qui, tels que MM. Desjobert et Passy, avaient toujours mal auguré de notre établissement. La Chambre, de son côté, n'envisageait la question que sous un point de vue étroit, faux par conséquent; au lieu de chercher à résoudre le problème en l'embrassant dans

toute son étendue, elle limitait les crédits avec une déplorable parcimonie, demandait sans cesse la réduction de l'effectif, marchandait en un mot avec la conquête, ce qui revenait à perpétuer le décousu des opérations, les courses stériles, les ravages, les alternatives d'anarchie et d'oppression.

Nul n'était plus convaincu que le maréchal Clauzel de la nécessité d'une direction large et hardie. Impatient de faire prévaloir ses vues, il quitta l'Afrique dans les premiers jours d'avril, et se rendit à Paris.

Avant de partir, il avait décidé qu'un camp retranché serait établi à l'embouchure de la Tafna, de manière à ce que la garnison française de Tlemsen pût communiquer plus promptement avec la ville d'Oran et avec la mer. Ce fut pour réaliser ce projet que le général d'Arlanges se dirigea, suivi de 3,000 hommes et de 8 pièces d'artillerie, vers l'embouchure de la Tafna, qu'il atteignit après avoir rigoureusement repoussé Abd-el-Kader dans une rencontre glorieuse. Les travaux commencèrent. Mais les Arabes bloquaient la garnison de Tlemsen : il devenait urgent d'aller la secourir et la ravitailler. Le général d'Arlanges s'étant avancé avec 1,500 hommes pour reconnaître d'abord l'ennemi, se trouva tout-à-coup assailli à deux lieues du camp par près de 10,000 hommes, Arabes et Marocains. Bien qu'inégale, la lutte fut acharnée. Pressés de tous côtés par les Arabes, qui, furieux, rugissants, venaient les saisir corps-à-corps, les Français déployèrent un rare courage, jonchèrent la terre de morts, et parvinrent à regagner leur camp, sous la conduite du colonel Combes, le général d'Arlanges ayant été blessé.

La situation était critique : le camp se trouvait enveloppé d'ennemis, la tempête régnait sur la côte et empêchait les arrivages ; le général Rapatel, qui remplaçait momentanément le maréchal Clauzel à Alger, était trop faible et trop menacé lui-même pour envoyer du secours.... Avertie à temps, la France n'oublia point ses enfants en péril ; et, tandis que le colonel de La Rue était chargé par M. Thiers d'aller demander satisfaction à l'empereur du Maroc 5,400 hommes parurent sur la plage de la Tafna, commandés par le général Bugeaud.

La vengeance fut prompte et foudroyante. Le général Bugeaud avait successivement visité Oran, Tlemsen, et il était rentré au camp de la Tafna, lorsque, le 5 juillet 1836, il en sortit de nouveau pour conduire à Tlemsen, sous la protection de six régiments, d'un bataillon et des indigènes auxiliaires, un convoi de cinq cents chameaux et de trois cents mulets. L'émir s'était préparé à un vigoureux effort ; et, arrivé au passage de la Sickak, le général Bugeaud trouva devant lui 7,000 hommes, y compris 1,200 hommes d'infanterie régulière. Vainement Abd-el-Kader déploya-t-il une grande bravoure unie à une remarquable habileté ; acculée à un ravin, son armée fut taillée en pièces. Pour échapper à la mort qu'ils avaient devant les yeux, un grand nombre d'Arabes s'étaient précipités pêle-mêle du haut d'un rocher taillé à pic : des chasseurs et des voltigeurs les attendaient au bas et en firent un affreux carnage. La victoire de la Sickak venait d'ébranler jusque dans ses fondements la puissance morale de l'émir : beaucoup de ses alliés l'abandonnèrent.

A Paris, cependant, le maréchal Clauzel poussait le gouvernement à une résolution décisive. Si nous nous bornons, disait-il, à occuper le littoral, attendons-nous à être jetés dans la mer.

Mais à l'idée d'une occupation complète, illimitée, beaucoup d'esprits s'effrayaient. La définition de M. de Broglie « Alger n'est « qu'une loge à l'opéra » avait fait fortune parmi les doctrinaires, hommes qui manquaient souvent de portée dans les vues et qui n'était pas sans justifier ce mot de M. de Talleyrand : « Rien n'est plus léger « qu'un lourd doctrinaire. »

Quant au roi, la possession d'Alger l'inquiétait moins que son goût pour l'Angleterre et son ardeur pour la paix ne l'avaient fait croire généralement. Car les Anglais ne faisaient pas étalage de leur jalousie, nous

croyant peu propres à garder notre conquête ; et le roi savait bien que la guerre d'Alger n'était pas de celles qui embrasent tout. « Peu importe, disait-il avec un grand « bonheur d'expression, qu'on tire en Afrique « cent mille coups de canon : on ne les en- « tend pas en Europe. »

Restait M. Thiers ; et de tous les personnages marquants c'était le seul qui eût, relativement à l'Afrique, une volonté forte. Le fond des idées de M. Thiers étant l'impérialisme, l'Algérie lui plaisait comme pépinière de soldats. Si nos troupes n'y apprenaient pas à se tenir debout et inébranlables devant la gueule des canons, elles s'y exerçaient du moins à la fatigue, elles s'y accoutumaient à jouer avec le péril, à supporter les privations, à mener la vie du bivouac, à surmonter la nostalgie. Voilà ce qui attachait M. Thiers à l'Afrique, d'autant que nos luttes y mettaient en saillie des âmes vraiment militaires, des hommes qui, tels que Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, Duvivier, pouvaient un jour être opposés à l'Europe en armes, avec sécurité, confiance et orgueil.

On le voit, les conceptions de M. Thiers n'étaient pas dignes, sous tous les rapports, du principe représenté par la France dans le monde. Pas plus que le gouverneur général de l'Algérie, il ne s'était élevé à l'idée de la colonisation par l'Etat, idée qui ne paraissait impraticable que parce qu'elle était grande. Etendre les possessions militaires de la France, lui assurer le long de la côte africaine des positions maritimes d'où elle pût commander à la Méditerranée, la protéger en temps de paix, et, en cas de lutte, y déchaîner des corsaires, M. Thiers dans les conséquences de la conquête n'apercevait rien au delà. C'était beaucoup et trop peu.

Mais s'il n'avait que des vues bornées sur l'avenir de l'Algérie, du moins ne se faisait-il aucune illusion sur ce qu'il importait d'oser pour la soumettre. Il comprenait que le mal venait uniquement de la guerre mal faite; que l'incendie une fois allumé, il n'y avait pas de milieu entre l'étouffer puissamment et le fuir ; que les demi-mesures étaient un encouragement pour les Arabes, une cause d'impuissance pour l'armée, une source de ruine pour le budget, et un infaillible moyen de faire descendre tôt ou tard jusqu'à l'abandon la France lassée. Il n'eut donc pas de peine à s'entendre avec le maréchal Clauzel sur les mesures à adopter. Penché sur la carte d'Afrique, il y suivait d'un œil complaisant les détails du plan de campagne. Il autorisa le maréchal à marcher sur Constantine, lui accorda plus de forces qu'il n'en demandait, et craignant que l'audace du gouverneur général ne le portât à entreprendre l'expédition avec des ressources médiocres, il lui prescrivit de ne partir de Bone que sur un ordre écrit de sa main. Quant à l'exécution, elle rentrait dans le domaine du ministre de la guerre, et ce fut avec celui-ci que le gouverneur général dut s'aboucher.

Suivant le maréchal Clauzel, ce qu'il y avait de plus pressé à faire en Afrique, c'était d'arracher Constantine à Ahmed-Bey. Ahmed personnifiait, à l'est, la nationalité turque, de même qu'à l'ouest, Abd-el-kader personnifiait la nationalité arabe. Des relations dont il nous était permis de prendre ombrage liaient Constantine à Tunis et rattachaient l'Afrique au Divan. Que le Sultan s'avisât de disposer de l'investiture de Constantine, il n'en fallait pas davantage pour semer entre la France et la Porte les germes d'un conflit. De sorte que le projet de conquérir Constantine s'appuyait sur des considérations de la plus haute gravité.

Mais pour aborder une telle entreprise, le maréchal Clauzel avait demandé 30,000 combattants, un corps d'infanterie indigène de 5,000 hommes, 4,000 cavaliers auxiliaires, et que la campagne commençât le 15 septembre, au plus tard ; surtout, qu'on fît sur le-champ partir pour Bone 3 ou 4,000 hommes.

Avec 4,000 hommes à Bone, nous mettions notre camp de Dréhan à l'abri d'Ahmed ; nous pouvions nous porter à Ghelma, en faire le point de réunion des troupes et du

matériel que réclamait le siége de Constantine, et gagner ainsi plusieurs lieues de pays. Nul doute qu'alors les Arabes ne se joignissent à nous et ne vinssent nous offrir les moyens de transport nécessaires, ce qui eût d'avance ébranlé de l'autre côté de la Seybouze le pouvoir d'Ahmed et son influence. Ces raisons, que le maréchal Clauzel fit valoir avec beaucoup de force, furent adoptées et déterminèrent le sens des instructions adressées au général Rapatel.

Quelques jours après, le maréchal allait reprendre les rênes du commandement; mais à peine abordait-il sur la côte algérienne, que le Cabinet du 22 février chancela. Alors, comme s'il eût craint de laisser après lui la gloire de l'expédition convenue, le maréchal Maison se hâta de mander au maréchal Clauzel « Que les dispositions or-« données étaient bien, il est vrai, conformes « aux communications verbales avec plu-« sieurs des ministres du roi, mais qu'elles « n'avaient été l'objet d'aucune décision du « Conseil; que c'était au nouveau Cabinet à « refuser ou à accorder la sanction, et que, « jusque là, il importait de ne rien engager, « de ne rien compromettre, de se renfermer « dans les limites de l'occupation actuelle, « dans celles de l'effectif disponible et des « crédits législatifs. » En même temps, l'envoi des troupes fut suspendu.

Ce contre-ordre, si étrange, si peu attendu, jeta le maréchal Clauzel dans la stupeur. Il prévit le mal que tant d'incertitude et d'hésitation allait causer, et il eut la douleur de ne pas se tromper. Bone inquiétée par Ahmed, le camp de Dréhan attaqué, les tribus sur lesquelles nous comptions détachées de nous et châtiées par le bey de Constantine, les opérations dont Ghelma était le but, retardées à une époque où tout retard ajoutait à la somme des chances contraires, tels furent les fruits de cette instabilité ministérielle, de cette politique sans nerfs et sans suite, qui caractérisent le régime constitutionnel.

Sur ces entrefaites, M. de Rancé, aide-de-camp du maréchal Clauzel, ayant rapporté de Paris la nouvelle de la formation du Cabinet dirigé par M. Molé, les inquiétudes du gouverneur redoublèrent. La chute de M. Thiers enlevait à ses projets un soutien, l'hiver approchait, l'effectif général dans la Régence n'allait pas au delà de 28,000 hommes, ce qui ne fournissait guère que 23,000 combattants. Pressé d'agir, le maréchal fit sur-le-champ partir pour Paris M. de Rancé, avec mission de solliciter un renfort de 10,000 hommes.

Les ministres du 6 septembre se trouvaient, à l'égard de l'Afrique, dans une situation fort embarrassante. D'une part, ils ne voulaient point dépasser les crédits, compromettre leur responsabilité devant la Chambre, se laisser entraîner, à la suite de M. Thiers, dans un système dont la hardiesse les accablait. D'autre part, il leur paraissait dur d'avoir à abandonner une entreprise dont la nation se promettait gloire et profit: ne risquaient-ils point par là d'ajouter à la popularité de M. Thiers et de découronner en quelque sorte leur avènement? Ainsi ballottés entre des sentiments contraires, ils avaient décidé que l'expédition serait faite, mais sans accroissement notable de ressources; et ils s'étaient bornés à expédier en Afrique, pour y compléter un effectif général de 30,000 hommes, des bataillons qui étaient déjà partis quand M. de Rancé arriva.

M. de Rancé ayant expliqué l'objet de sa mission, on lui répondit par un refus fondé sur ce que le seul chiffre écrit dans les dépêches était celui de 30,000 hommes. En vain exposa-t-il que le maréchal Clauzel avait demandé 30,000 combattants, et non 30,000 hommes, parmi lesquels des malades et des blessés; en vain rappela-t-il que le maréchal avait, en outre, jugé indispensables, et un corps d'infanterie indigène, et 4,000 cavaliers auxiliaires: les ministres opposaient invariablement à l'autorité des promesses verbales celle du chiffre écrit.

Du reste, et dans les limites par eux tracées, ils étaient loin de désapprouver l'expédition, comme le prouve le passage suivant d'une lettre que le général Bernard, ministre de la



Retraite de Constantine. (Page 882, col. 1.)

guerre, écrivait au maréchal, le 22 octobre 1836 : « Monsieur le maréchal, je vous ai « fait connaître, par ma dépêche télégraphi- « que d'hier, que j'ai appris avec satisfaction « que vous entrepreniez l'expédition de Cons- « tantine et que vous n'étiez pas inquiet des « résultats. Je vous ai annoncé en même « temps que S. A. R. Monseigneur le duc de « Nemours est confié à vos soins, que le « prince arrivera à Toulon le 25, et qu'il « s'embarquera immédiatement pour Bone. »

L'approbation était donc incontestable et explicite, d'autant qu'un fils du roi prenait part à l'expédition ; et si, plus tard, dans une dépêche du 3 novembre, le général Bernard fit remarquer au maréchal que le gouvernement n'avait pas *ordonné*, mais seulement *autorisé* l'expédition de Constantine, la seule chose à en conclure, c'est que le ministère, par un calcul peu équitable, se pré-

parait en même temps, soit à profiter du succès, soit à décliner la responsabilité du revers.

Qu'allait résoudre le maréchal? Victime d'un refus qui déjouait ses plans et lui enlevait les moyens de succès reconnus par lui-même indispensables, donnerait-il sa démission? Laisserait-il au comte de Danrémont, qu'on lui avait envoyé pour prendre sa place, le cas échéant, la conduite d'une entreprise aussi importante, aussi décisive? Ou bien, sans renoncer au commandement, se bornerait-il à déclarer que le moment d'agir était passé, et qu'il fallait ajourner une expédition désormais compromise par une politique avare et de funestes retards?

Ce dernier parti eût été le meilleur; mais l'entreprise était depuis longtemps annoncée; elle tenait éveillée l'attention publique; elle devait servir de couronnement à des projets nourris avec complaisance, elle attirait un des fils du roi; elle avait fait déjà tant de bruit parmi les Arabes, qu'à la suivre l'honneur pouvait paraître engagé....: le maréchal Clauzel prit le parti d'aller jusqu'au bout.

D'ailleurs, Joussouf, qu'il avait nommé bey de Constantine, n'avait cessé de lui souffler la confiance : que craignait-on? Il ne s'agissait en réalité que d'une promenade militaire; les tribus étaient disposées à se soumettre; Constantine n'attendrait pas une attaque et s'empresserait d'ouvrir ses portes. De telles promesses flattaient le secret penchant du maréchal : il s'y abandonna; et les troupes eurent ordre de se réunir à Bone, qui devait être le point de départ.

On entrait dans le mois de novembre, et le ciel ne nous épargna point les avertissements sinistres. La pluie tombait jour et nuit par torrents. La neige couvrait les montagnes. Fatigués par le mal de mer, les soldats étaient entassés dans des casernes malsaines, mal abritées, où la fièvre les venait saisir. Le nombre des malades s'accrut d'une manière effrayante. A la veille du départ, deux mille hommes gisaient dans les hôpitaux.

Et puis, l'inondation de la plaine interceptait les communications, s'opposait à l'apport des denrées, aux achats de mulets. Joussouf, de qui on en attendait 1,500, fut forcé d'avouer qu'il en rassemblerait 500 à peine. Et ce chiffre, en effet, ne fut pas atteint.

Mais rien ne put ébranler la résolution du maréchal Clauzel. Le général de Rigny avec sa brigade avait pris les devants. Le 11 novembre (1836), les pluies ayant cessé, le maréchal salua comme un heureux présage le premier rayon de soleil, et, le lendemain, l'armée se mit en marche. Elle comptait en tout 7,000 hommes, portant pour quinze jours de vivres.

Un orage terrible accueillit le convoi au camp de Dréhan. Sur 200 bœufs appartenant au parc de l'administration, la moitié s'enfuit effrayée par les éclairs et le tonnerre. La marche continua, incertaine et pénible. Sur la terre argileuse qu'on parcourait, détrempée par les pluies, les prolonges mettaient cinq heures à parcourir un espace de cinq milles, et pour alléger le fardeau à traîner au milieu des boues, on jetait quelques-unes des échelles destinées à escalader, au besoin, Constantine. Le 15, les troupes atteignaient les ruines romaines de Ghelma; le 17, elles traversaient la Seybouze : et le 19, elles arrivaient à Raz-Oed-Zenati. Elles n'avaient point rencontré d'ennemis et n'avaient vu que quelques Arabes occupés çà et là au travail des champs. Mais, dans la journée du 20, des cavaliers menaçants parurent sur les hauteurs, et des coups de fusils retentirent. Il fut permis alors aux plus résolus d'avoir de sombres pressentiments, le défaut de munitions et de vivres ne permettant pas une longue lutte. Dans la nuit, la pluie, la neige et la grêle étaient tombées avec violence; plusieurs soldats avaient eu les pieds gelés, d'autres étaient morts de froid; aperçue déjà dans le lointain, Constantine semblait reculer devant les troupes. Enfin, le 21 novembre à midi, les mamelons qui la cachaient ayant été successivement franchis, elle se dressa tout à coup aux yeux

des soldats, protégée par un ravin d'une profondeur immense au fond duquel mugissait l'Oued-Rummel, et qui présentait pour escarpe et contre-escarpe un roc taillé à pic. Le maréchal s'attendait à trouver les portes ouvertes : illusion trop obstinément caressée, que dissipèrent bien vite deux coups de canon partis du rempart et le drapeau rouge arboré sur la principale batterie de la place !

Or, l'armée arrivait, épuisée par neuf jours de marche, pendant lesquels il avait fallu sans cesse lutter contre l'hiver en furie, abattre les arbres, casser les roches, rendre praticables à l'artillerie et aux voitures les rampes des montagnes. Les vêtements étaient trempés de pluie. Nul moyen de bivouaquer autre part que dans une fange. Les bagages restaient embourbés une demi-lieue en arrière. La neige tombait à gros flocons. On n'avait presque plus de vivres.

Ainsi, ce n'était pas un siège qu'on pouvait tenter, c'était un coup de main.

L'armée venait d'aborder sur un plateau communiquant avec la ville par un pont très étroit; et elle avait devant elle un ravin large de 60 mètres, des murs de rocher à l'épreuve de la mine et du boulet, une double porte très forte, et, pour aller jusque là, une voie étroite exposée au feu des maisons et des jardins.

Au sud était le côté faible de Constantine, la ville en cet endroit n'ayant pour défense qu'un simple mur d'enceinte dominé par le plateau de Koudiat-Aty.

Malheureusement, il était impossible d'y conduire les pièces de 8 sur le terrain où les roues s'enfonçaient jusqu'au moyeu et que coupait l'Oued-Rummel, grossi démesurément par les pluies.

Le maréchal Clauzel se décida donc à diriger contre la porte du pont l'attaque principale, tandis que, sur son ordre, le général de Rigny se dirigeait avec la brigade d'avant-garde vers les hauteurs de Koudiat-Aty.

Il y avait trois cours d'eau à traverser, outre le Rummel, changé en torrent, et les soldats eurent parfois de l'eau jusqu'à la ceinture. Le vent, d'ailleurs, et la grêle leur venaient à la face avec une telle violence, qu'ils étaient forcés de temps en temps de faire halte et de tourner le dos à l'orage. A peine approchaient-ils des mamelons qui précèdent le plateau de Koudiat-Aty, que de vives décharges partirent des divers points d'un cimetière musulman. Abrités par les tombeaux, un grand nombre d'arabes sortis de la ville paraissaient résolus à disputer énergiquement le passage aux Français. Ceux-ci manquaient de poudre : ils chargent à la baïonnette, enlèvent la position, et s'établissent sur le plateau. Mais Ahmed-Bey, qui avait confié à Ben-Aissa, son lieutenant, la défense de Constantine, et qui lui-même tenait la campagne avec sa cavalerie, vint dans la matinée du 22, prendre en queue la brigade d'avant-garde, au moment où les Kabyles l'attaquaient de front et où les Turcs se répandaient sur son flanc droit. La situation était critique ; la bravoure des Français ne laissa pas un instant la victoire indécise, et sur tous les points à la fois l'ennemi fut repoussé.

Pendant que ceci se passait sur les hauteurs de Koudiat-Aty, un nouveau malheur frappait l'armée. Le convoi resté en arrière n'ayant pu être arraché aux boues, les soldats qui escortaient les voitures se mirent à les piller avant de les abandonner, et se gorgeant d'eau-de-vie pour tromper la faim qui les tourmentait, livrèrent une proie facile au yatagan des Arabes.

La journée du 22 avait été employée par le principal corps d'armée à canonner la porte du pont et à préparer l'assaut : le 23, l'artillerie continua à battre la ville ; et la brigade d'avant-garde, appelée encore une fois au combat, chargea et culbuta les troupes du bey.

La nuit venue, deux attaques sont simultanément ordonnées : l'une, du côté de Mansourah, contre la porte du pont ; l'autre, du côté de Koudiat-Aty, contre la porte de Bab-el-Oued. Dans la première, qui n'était qu'un héroïque effort contre des obstacles trop multipliés, le général Trézel eut le cou traversé par une balle. La seconde conduite par le

colonel Duvivier, coûta la vie à deux officiers de la plus haute espérance : le capitaine Grand et le commandant Richepanse. Elle échoua, d'ailleurs, faute de moyens suffisants: les haches avaient manqué pour enfoncer une porte bardée de fer, que ne pouvaient entamer ni les crosses de fusil ni les baïonnettes.

Les éléments étaient conjurés contre les Français; les vivres se réduisaient à une ration de riz et à un biscuit par homme; il ne restait guère plus que trente coups de canon à tirer; partout où on avait eu l'ennemi en face, on l'avait mis en fuite : le signal de la retraite fut donné.

Le commandant Changarnier formait l'extrême arrière-garde avec son bataillon. Au moment où il atteignait le plateau de Mansourah, des nuées d'Arabes vinrent fondre sur les Français. Aussitôt le commandant Changarnier forme son bataillon en carré, et, se tournant vers ses soldats : « Mes amis, « voyons ces gens-là en face. Ils sont six « mille, vous êtes trois cents : la partie est « égale. » Cela dit, on attend les Arabes à portée de pistolet; et un feu de deux rangs jonche la terre d'hommes et de chevaux. Saisi d'étonnement, de terreur, l'ennemi s'éloigna précipitamment et ne suivit plus qu'à distance cette intrépide armée.

La retraite fut admirable. Les troupes formaient un carré long au milieu duquel avait été ménagé un espace suffisant pour l'ambulance et les équipages. En tête marchaient les spahis. Les deux files latérales se composaient d'infanterie. L'arrière garde, commandée par le général de Rigny, comprenait des corps d'infanterie et des corps de cavalerie. Des lignes de flanqueurs soutenus par des escadrons de chasseurs protégeaint toutes les faces du carré. Là se retrouva tout entier le héros des Arapiles, le puissant homme de guerre qui avait jadis sauvé des attaques du duc de Wellington 20,000 Français ramenés sans perte devant une armée victorieuse. Le regard ferme, le front calme, le maréchal Clauzel pourvoyait à tout avec une merveilleuse promptitude de coup-d'œil, et répandait autour de lui l'inébranlable confiance dont il était animé. Dignes de leur chef, les soldats ne cessèrent pas de s'avancer en bon ordre, les cavaliers, dans leur généreuse sollicitude, cédant leurs chevaux aux malades, et les officiers supérieurs tenant les blessés par la main pour les aider à marcher. On raconte qu'un soldat tombant de fatigue et un officier lui demandant s'il ne pouvait plus aller, celui-ci répondit : « Dans un instant je vais avoir la tête « coupée. Mais prenez mes cartouches; je ne « voudrais pas que l'ennemi les employât « contre vous. » Touché de tant de courage l'officier mit pied à terre et plaça le pauvre soldat sur son cheval, qu'il se mit à conduire lui-même par la bride jusqu'à Ghelma.

Mais il était impossible que la retraite ne fût pas douloureuse. La faim se faisait sentir cruellement et ajoutait aux fatigues de la marche. Aussi, dans les moments de halte, voyait-on les bataillons s'étendre sur la terre, semblables à des épis couchés par le vent. Or, attirés sur la trace de leur proie, les Arabes suivaient avec une avidité hideuse la colonne harassée. Et, de loin en loin, des soldats s'en détachaient que la force venait d'abandonner. Ils se couchaient ceux-là, muets et résignés, se couvraient la tête, et attendaient l'ennemi qui la leur devait couper. Souvent des charges eurent lieu pour arracher à une mort certaine les malheureux qui, de lassitude, se laissaient tomber sur la route; mais tous ne purent être sauvés !

Le 25 novembre, au déclin du jour, le nombre des traînards augmentant, et les officiers faisant remarquer que la nuit allait livrer à l'ennemi des victimes qu'on ne lui pourrait soustraire, le général de Rigny, qui commandait l'arrière-garde, envoya demander au maréchal Clauzel de ralentir sa marche ; et, comme il ne recevait pas de réponse, il s'avança lui-même jusqu'à la hauteur de l'ambulance, en prononçant des paroles où perçait imprudemment une inquiétude exagérée : tort réel sans nul doute, mais qui fut envenimé outre-mesure et pro-

voqua de la part du maréchal un ordre du jour d'une accablante sévérité [1].

Le 30 novembre (1836), l'armée avait couché à Dréhan, et le 1[er] décembre, elle rentrait à Bone.

Quatre cent quarante-trois hommes tués ou morts de froid et deux cents vingt-huit blessés, c'est à cela que se réduisait le chiffre des pertes éprouvées. Mais, en France, on mesura la grandeur du mal moins au nombre des morts qu'à la nature des circonstances qui avaient marqué comme d'un sceau fatal cette expédition tant désirée. D'ailleurs, coupées par le brouillard ou par la nuit, les dépêches télégraphiques n'avaient apporté que lambeaux par lambeaux la funèbre nouvelle, prolongeant ainsi l'anxiété publique. Mais ce qu'il y eut de plus triste, ce fut le parti que cherchèrent à tirer de l'évènement les passions politiques, de toutes parts déchaînées. A qui revenait la responsabilité de nos malheurs? Tel fut le texte d'une polémique acharnée, impitoyable. Dans la conduite du maréchal Clauzel il y avait eu la précipitation téméraire d'un général dont on a renversé les plans, et l'héroïsme d'un vieux soldat : ses ennemis n'insistèrent que sur ce qui donnait prise à leurs haines, et ils n'eurent pas honte de lui déchirer le cœur.

Du reste, loin de se décourager, l'opinion publique se déclara pour la conservation de l'Afrique avec plus de fougue et d'énergie que jamais. Toute âme française jura, dès ce moment, la prise de Constantine. Sous le coup des plus cruels revers, sous le poids des plus lourds sacrifices, l'instinct du peuple servait avec une étonnante sûreté la grandeur de la France, l'accomplissement de ses devoirs à l'égard du monde ; et rien qu'à l'invincible ardeur de notre volonté, il se pouvait reconnaître que c'était en vertu d'une loi véritablement providentielle que nous avions la Méditerranée à rendre française et l'Algérie à garder.

1. La conduite du général de Rigny ayant été depuis examinée par un conseil de guerre, il fut acquitté. Il avait d'ailleurs déployé sous les murs de Constantine un brillant courage.

L

Elargissement des prisonniers de Ham. — Attentat. — Débats sur l'Espagne. — Procès de Strasbourg. — Lutte sourde entre M. Molé et M. Guizot. — Projet d'ostracisme. — Loi de disjonction rejetée. — Tableau des souffrances publiques. — Présentation de la loi d'apanage. — Pamphlet de M. de Cormenin. — Continuation de la lutte secrète engagée au sein du Conseil. — Origine, physionomie et influence du tiers-parti. — Dislocation du Cabinet du 6 septembre. — Efforts pour constituer un ministère de tiers-parti ; comment ils échouent. — M. Guizot vaincu ; Cabinet du 15 avril.

Un acte qui semblait préluder à la politique de l'amnistie avait signalé l'avènement du ministère Molé : le château de Ham ne renfermait plus de prisonniers.

Déjà trois médecins célèbres, les docteurs Rostan, Ferrus et Andral, avaient été chargés par le gouvernement de visiter les prisonniers de Ham, dont on disait la santé compromise. Parmi les ex-ministres, deux seulement, MM. de Peyronnet et de Chante-

lauze, consentirent alors à recevoir la visite des médecins, qui, après un examen consciencieux, ne crurent pas devoir conclure, dans leur rapport, à la nécessité de l'élargissement des captifs. Plus tard, néanmoins, le 17 octobre (1836), MM. de Peyronnet et de Chantelauze, dont les souffrances s'étaient accrues, furent autorisés à résider, sur parole, le premier à Monferrand, dans le département de la Gironde, et le second dans le département de la Loire. Quant à MM. de Polignac et de Guernon-Ranville, ils s'étaient refusés à faire auprès du gouvernement de Louis-Philippe une démarche qui ne leur paraissait pas compatible avec leur serment. Mais la mort de Charles X étant venue les délier, ils demandèrent à être transférés dans une maison de santé, et, le 23 novembre (1836), une ordonnance parut qui commuait en vingt années de bannissement hors du royaume la peine prononcée contre M. de Polignac, et autorisait M. de Guernon-Ranville à résider, sur parole, dans le département du Calvados.

Ainsi, M. Molé semblait dès son début se séparer de la politique de ses prédécesseurs. Du reste, le roi avait failli devenir victime d'une nouvelle tentative d'assassinat, le jour même de l'ouverture de la session; et cette persistante contagion du régicide prouvait assez combien la rigueur était impuissante à garantir le trône.

L'année 1836 s'annonça par de vifs débats parlementaires. MM. de Dreux-Brezé et de Noailles avaient fait entendre à la Chambre des pairs des plaintes éloquentes : la Chambre des députés les répéta et les agrandit. M. Thiers avait une défaite à venger, le pouvoir à ressaisir; et, entouré de quelques amis frémissants, il attendait M. Molé au Palais-Bourbon, espérant le convaincre d'impuissance et l'accabler.

L'Espagne, noyée dans son sang, attirait alors tous les regards : c'était pour avoir voulu la sauver de la guerre civile que M. Thiers avait succombé. Ce fut donc au sujet de l'Espagne que la lutte s'engagea.

Le rôle de M. Molé dans cette querelle n'avait ni éclat ni grandeur : c'est ce que M. Thiers fit ressortir avec beaucoup d'impétuosité. Il prouva que, considéré dans son esprit et non dans ses termes, le traité de la Quadruple-Alliance liait à la conservation de la royauté d'Isabelle les destins de la monarchie constitutionnelle née, en France, de la tempête de juillet; que l'intervention en Espagne nous était commandée par notre alliance avec les Anglais: qu'en courant combattre au delà des Pyrénées don Carlos, l'élu de l'absolutisme, c'était la cause des gouvernements constitutionnels que nous allions soutenir à la face des peuples, et comme il convenait à des Français, fièrement, l'épée à la main ; que nous ne pouvions abandonner ainsi la Péninsule, sans y perdre notre influence, sans nous amoindrir à l'excès, sans nous priver d'avance de cette bonne et fidèle arrière-garde que l'amitié de l'Espagne aurait à nous fournir si jamais l'Europe coalisée revenait sur nous par les routes du nord. Répondant à ceux qui n'apercevaient aucune différence entre le système du 11 octobre, celui du 22 février, et celui du 6 septembre, qu'il attaquait, « la différence, « s'écriait l'orateur, la voici : Le premier « n'avait accordé à l'Espagne que des se- « cours insuffisants, le second voulait lui « en porter d'efficaces, le troisième n'en veut « pas donner du tout ». Puis, habile à manier les craintes qu'inspiraient à la classe moyenne de France les premières clameurs de la démocratie espagnole et ses progrès orageux, il faisait entrevoir à la bourgeoisie française le châtiment possible de son apathie. Car enfin, les juntes espagnoles se formant de toutes parts en tumulte ; Toreno renversé par Mendizabal, Mendizabal par Isturiz ; l'Espagne constitutionnelle poussée violemment dans les bras du parti démocratique ; l'épée des démagogues frappant aux portes de St-Ildefonse parce qu'on ne savait pas écraser les carlistes dans la Navarre ; en un mot, l'émeute dans les appartements de Christine, et la royauté d'Isabelle sur le point de manquer de place entre les séides enrégimentés du vieux despotisme et les partisans de la constitution de 1812 soulevés, furieux... tout

cela n'accusait-il pas assez haut l'égoïsme des hommes d'État opposés à l'intervention, et la folie de leur prudence?

C'étaient là des considérations pressantes: M. Molé leur opposa l'élasticité manifeste des termes dans lesquels le traité de la Quadruple-Alliance était conçu, les inconvénients d'une politique d'aventures, l'or et le sang de la France à mettre en réserve pour des intérêts français, la guerre à éviter là où dominait l'imprévu. Quelque autorité qu'eussent de tels arguments sur une assemblée depuis longtemps asservie à la peur, M. Molé aurait difficilement triomphé de son adversaire, s'il n'avait pu l'opposer à lui-même. De fait, M. Thiers avait varié dans sa politique à l'égard de l'Espagne. Sous le charme des flatteries dont la diplomatie autrichienne l'avait enivré, il lui était arrivé de repousser l'intervention, dans une dépêche en date du 18 mars, dépêche fatale que M. Molé vint lire à la tribune, et dont il loua la sagesse avec une triomphante ironie.

La discussion fit aussi revivre le souvenir de l'affaire Conseil, basse intrigue dans laquelle on avait laissé tomber le nom de la France. Vainement M. Odilon-Barrot demanda-t-il des explications sur un mystère dont la honte se perdait dans les derniers mois du Cabinet que M. Thiers avait présidé: M. Thiers affirma qu'il *n'avait pas tout su*, et renvoya la responsabilité à M. de Gasparin, qui, en balbutiant, la rejeta sur M. de Montalivet. M. de Montalivet n'était pas dans la salle en ce moment. Le lendemain, il se contenta d'écrire à ses collègues, dans une missive arrogante, qu'il était prêt à répondre de ses actes. Mais il ne donnait pas les explications attendues. Et la Chambre se tint pour satisfaite en se voyant bravée! soit qu'on s'effrayât de l'imminence du scandale, soit qu'on respectât dans M. de Montalivet son protecteur caché.

Le ministère du 6 septembre venait de sortir vainqueur d'une épreuve pleine de péril; mais son existence n'en était pas plus assurée, parce qu'il couvait dans son propre sein le germe de sa dissolution.

Un jugement droit, une élocution sans relief mais suffisante et sobre, beaucoup de tenue, de la présence d'esprit et du sang-froid, de l'habileté dans le maniement des hommes, tout ce que donne l'habitude des grandes relations, l'expérience des affaires, une politique apprise à l'école de l'Empire et par conséquent le goût du despotisme, mais avec cela une facilité singulière à se plier au joug des circonstances, peu d'élévation dans les vues, nulle hardiesse dans l'exécution, un amour-propre inquiet et trop aisément irritable: voilà ce que M. Molé avait apporté aux affaires en qualités et en défauts.

Qu'il eût occupé dans le Conseil la première place sans y prétendre à la domination, M. Guizot le lui aurait pardonné; mais M. Molé, comme premier ministre, entendait avoir le pas sur ses collègues, et c'est ce qui paraissait intolérable à M. Guizot, jaloux de personnifier dans un poste secondaire le Cabinet tout entier, et réclamant une influence proportionnée aux haines soulevées contre lui. M. Molé devant M. Guizot, c'était la susceptibilité patricienne aux prises avec l'orgueil. Le premier s'irritait d'avoir la suprématie à conquérir; le second affectait à l'égard de l'homme qui la lui contestait une sorte d'étonnement dédaigneux dont rien n'égalait l'injure. De là un duel sourd, implacable, dans lequel les conceptions législatives, les desseins politiques, l'emploi des agents, les mesures les plus générales en apparence, n'entraient que comme des armes à l'usage de la jalousie. Nous en pourrions citer mille preuves; quelques-unes suffiront, et peut-être le lecteur trouvera-t-il instructive la puérilité même de certains détails.

C'était, on l'a vu, M. Guizot qui avait fait placer au ministère de l'intérieur, pour y être tout-puissant, M. de Gasparin. La présence de M. de Gasparin dans le Conseil était donc très gênante pour M. Molé. Aussi, quelle ne fut pas la joie du premier ministre lorsque, dans la discussion de l'adresse, il vit son importun collègue réduit à laisser tomber de la tribune des excuses insignifiantes, embarrassées, dignes enfin des

murmures qu'elles excitèrent. Plus de doute, M. de Gasparin était perdu dans l'esprit de la Chambre ; après une démonstration aussi claire de son insuffisance oratoire, M. Guizot oserait-il encore le soutenir ? Evidemment c'était impossible : le moment était venu de porter à une influence rivale un coup décisif... Ainsi pensa M. Molé ; et le soir même de la séance marquée par l'échec de M. Gasparin, il s'en exprima librement chez Mme de Boignes, dont le salon avait à cette époque une importance politique. Le lendemain, le premier ministre courait chez M. Guizot pour le mettre en demeure, ou d'accepter le ministère de l'intérieur, ou d'y souffrir M. de Montalivet à la place de M. de Gasparin. M. Guizot s'était attendu à la démarche et il avait pris son parti. En apercevant M. Molé, il s'écria : « Je sais ce que vous venez me « proposer : le ministère de l'intérieur ? Je le « prends. » A ces mots, prononcés d'un air impérieux et d'une voix altière, M. Molé s'émeut, et, par un soudain revirement de pensée, il demande à garder pour collègue celui-là même dont il était disposé à exiger le renvoi.

Cependant, une nouvelle venait de se répandre qui remplissait les ministres de trouble et de confusion. Le 6 janvier, les débats judiciaires relatifs à la conspiration du 30 octobre 1836 avaient commencé, et le Cabinet en avait appris le dénouement au milieu des dernières rumeurs soulevées par la discussion de l'adresse.

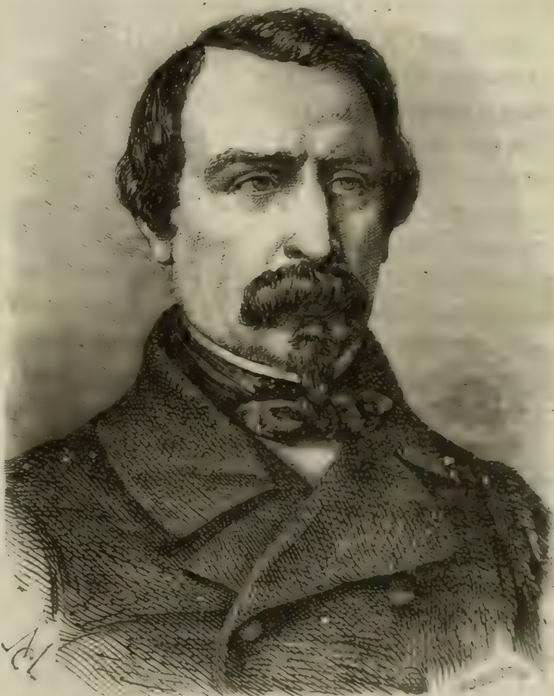
Parmi les complices du neveu de Napoléon, MM. de Persigny, Lombard, Gros, Pétry, Dupenhouat, de Schaller, étaient contumaces et il y avait sept accusés présents : le colonel Vaudrey, les chefs d'escadron Parquin et de Bruc, les lieutenants Laity et de Querelles, M. de Gricourt, Mme Gordon. Depuis 1830, les procès extraordinaires n'avaient certes pas manqué à la curiosité publique ; mais tout concourait à donner à celui-ci une physionomie particulière et saisissante : le rang des accusés, militaires pour la plupart ; le glorieux passé des uns, la jeunesse et la fierté des autres ; cette impériale révolte si pleine de souvenirs ; Louis Bonaparte voguant impuni vers des contrées lointaines ; parmi les pièces à conviction, l'aigle aux ailes déployées ; le tribunal érigé dans Strasbourg, ville à la fois républicaine et guerrière placée sur le chemin de nos victoires, et sous ses dehors allemands, la plus française peut-être de nos cités ; le Rhin, en un mot, coulant à quelques milles de l'enceinte où siégeaient les juges, ce Rhin que Napoléon avait franchi ! Aussi ne vit-on jamais pareil spectacle. Les audiences commençant de grand matin, l'impatience, pour éclater, n'attendait pas le lever du jour ; et, avant l'aube, les abords du palais de justice ne présentaient que groupes agités, que femmes se pressant aux portes une lanterne à la main.

L'attitude des accusés répondit à l'intérêt qu'ils excitaient. Le commandant Parquin puisa dans son dévouement à la mémoire de l'Empereur des accents d'une force et d'une vérité singulières. Douée d'une éloquence naturelle que relevait le caractère énergique de sa beauté, Mme Gordon sut ennoblir par la vivacité de ses convictions politiques ce qu'avait d'inusité son rôle de conspiratrice. MM. de Querelles, de Gricourt et de Bruc soutinrent l'interrogatoire avec assurance, et le colonel Vaudrey avec une fermeté toute militaire, quoique mêlée parfois d'embarras. Mais, parmi les accusés, nul ne remua plus fortement les âmes que le lieutenant Laity. C'était un jeune homme plein de courage, au regard triste, à la figure transparente, sérieuse et passionnée. En se jetant dans une entreprise où tout n'était que périls, il avait cru faire pacte avec la mort. Vaincu, il refusa de se défendre, et l'on ne parvint à l'y décider qu'en lui montrant jusqu'à quel point sa résolution compromettait ses compagnons d'infortune. Devant les juges, il fut indomptable et calme. Il s'exprimait noblement, sans recherche et d'un ton bref, en soldat. « Je suis républicain, dit-il, et n'ai suivi le « prince Louis Bonaparte que parce que je lui « ai trouvé des opinions démocratiques. » Les dépositions des témoins donnèrent lieu

à divers incidents qui ajoutèrent à l'impression de l'ensemble. Le colonel Tallandier ayant raconté qu'en arrêtant le commandant Parquin, il lui avait arraché une de ses épaulettes de général : « Il est très vrai, s'é- « cria celui-ci, que M. Tallandier m'a insul- « té. Il pouvait le faire impunément : j'étais « son prisonnier. » Et ces mots provoquèrent entre les deux soldats un échange de paroles et de regards dont chacun put deviner la portée sinistre.

Au dehors, l'émotion allait croissant. La ville retentissait de vœux formés en chœur pour l'acquittement des accusés. On entendit crier dans les rues : Vivent les opinions du lieutenant Laity ! Un procès gagné en quelque sorte par l'ombre auguste de Napoléon était aux yeux des bonapartistes, une merveilleuse victoire. Les républicains brulaient de voir l'autorité morale du roi régnant affaiblie et décriée. Plusieurs ne poursuivaient que l'humiliation du ministère. Et chacun de masquer les conseils de la haine ou les entraînements de la passion en invoquant le principe de l'égalité. Car, pouvait-on frapper les complices de Louis Bonaparte, quand Louis Bonaparte lui-même était élevé au-dessus du châtiment ? Ici l'injustice paraissait toucher au scandale. Aussi, s'en expliquait-on bruyamment dans les salons, dans les cafés, dans les hôtels, dans les brasseries. Et les jurés n'allaient nulle part sans traverser des impressions dont il fallait subir l'empire.

Il n'était pas jusqu'au choix des avocats qui ne fût de nature à protéger puissamment les accusés. M. Ferdinand Barrot portait un nom illustré par les luttes politiques ; M. Parquin, membre célèbre du barreau de Paris, se présentait pour défendre la vie ou la liberté d'un frère ; M. Thierret jouissait d'une grande réputation de science ; l'avocat de M[me] Gordon, M. Liechtemberger, avait acquis dans l'Alsace l'influence de la vertu colorée par le talent. Quant à M. Martin (de Strasbourg), il n'avait pas encore atteint à la réputation qu'il devait acquérir plus tard ; mais déjà l'on pouvait aimer et estimer en lui un républicain sans reproche, un homme en qui l'austérité des convictions, la fermeté du caractère, se mariaient à une rare simplicité de mœurs et à une douceur exquise. Attaqués par le procureur-général, M. Rossée, avec un emportement dont la modération de M. Gérard, procureur du roi de Strasbourg, fit ressortir l'excès, les accusés furent éloquemment défendus. Chacun des avocats



Louis Bonaparte (1808-1873).

vint plaider à son tour, et sous des formes variées, le système de l'égalité devant la loi. Quant à M. Parquin, il n'eut, pour attirer à lui tous les cœurs, qu'à s'abandonner aux inspirations de la tendresse fraternelle. « O « ma vénérable mère, s'écria-t-il en finissant, « toi qui, à quatre-vingt-deux ans, as retrouvé « des jours sans repos et des nuits sans som- « meil, toi qui accuses le ciel de ne t'avoir « pas enlevée plus tôt à la terre, je te vois, « je t'entends... Parquin, qu'as-tu fait de ton « frère ?.... Ah ! ma bonne, ma vénérable « mère, sèche tes pleurs. Ton fils ! un jury « d'Alsace te le rendra. » Des sanglots retentirent alors de toutes parts, et ce fut au milieu

d'un attendrissement inexprimable qu'on se sépara. Le lendemain, 18 janvier 1837, au moment où les jurés entraient dans la salle des délibérations, plusieurs voix s'élevèrent; Acquittez! acquittez! Un profond sentiment d'angoisse se peignait sur tous les visages. Mais, lorsque les jurés étant rentrés en séance, leur chef prononça ces mots : « Sur « mon honneur et ma conscience, devant « Dieu et devant les hommes, sur toutes les « questions, la réponse du jury est : Non, les « accusés ne sont pas coupables, » il y eut dans l'auditoire un mouvement de satisfaction contenu à peine par le respect dû à la justice. Bientôt la lecture du verdict d'acquittement par le greffier ouvrant un libre cours aux sentiments de tous, les accusés se précipitent dans les bras de leurs défenseurs ; on s'empresse autour d'eux, on les félicite ; et ce cri résonne avec force dans la salle : Vive le jury! le jury d'Alsace! Dans la cour extérieure du palais, mêmes transports. La ville de Strasbourg prit un air de fête, on offrit aux accusés un banquet somptueux, et les émotions furent prolongées par un duel entre le colonel Tallandier et le commandant Parquin, duel où celui-ci reçut une assez grave blessure, après avoir mis lui-même son adversaire en danger.

L'issue du procès de Strasbourg consterna les ministres. Le roi en fut particulièrement affecté. A Vendôme, le sous-officier Bruyant venait de tenter une insurrection avec le drapeau de la république; la pensée des complots grandissait; des haines implacables germaient dans la nuit dont s'étaient environnées les sociétés secrètes ; un ouvrier mécanicien nommé Champion fut découvert tramant un régicide, et il s'étrangla dans son cachot, sans qu'on pût savoir s'il ne laissait pas quelque sanglant héritier. Tout cela pesait sur le cœur de Louis Philippe.

Accoutumé lorsqu'il n'était qu'un prince du sang, au bonheur des promenades solitaires, il gémissait sur sa liberté perdue, et il s'irritait de cette prudence pleine d'angoisse dont il avait dû s'armer contre les desseins de tant d'ennemis invisibles. Qu'il se mêlât à une semblable tristesse des élans d'indignation et le désir de couper court à toute tentative nouvelle par des mesures de rigueur, rien de plus naturel sans doute ; mais dans cette tendance à établir un vaste système de répression, il y eut abus, et le tort vint des ministres. Dominés par des ardeurs jalouses, M. Guizot et M. Molé se tenaient sans cesse en observation auprès du roi, se disputant ses préférences, épiant, sans se l'avouer peut-être à eux-mêmes, les premiers indices de sa volonté pour accaparer sa faveur, et, par une triste émulation de condescendance, exagérant sa propre pensée. Aussi s'étudièrent-ils comme à l'envi à nourrir les inquiétudes du maître et ses chagrins vigilants. Réprimer devint, pour ainsi dire, le mot d'ordre du Conseil, et ce fut à qui proposerait le plus promptement les mesures les plus sévères.

M. Molé conçut alors un projet tel, qu'on n'aurait pu l'exécuter qu'en temps de crise ou sous le régime du pouvoir absolu. Il s'agissait de faire accorder au ministère le droit d'éloigner arbitrairement de Paris quiconque paraîtrait un peu trop dangereux. C'était un véritable plagiat de la loi des suspects. M. Guizot ne goûta pas la proposition; mais il craignit, s'il la combattait directement, que son rival n'en prît avantage dans le combat d'influence qu'ils se livraient. Il en consulta donc avec ses amis, et M. Duvergier de Hauranne se chargea d'une démarche auprès de M. Molé. L'entretien eut tout le succès désirable. M. Duvergier de Hauranne fit observer que la mesure était d'une portée incalculable ; qu'elle se liait à un système de coups d'État; qu'une crise seule pouvait justifier l'emploi de pareils moyens ; qu'il ne convenait pas après tant d'efforts de montrer la France dans une situation révolutionnaire.... M. Molé se rendit, mais non sans humeur; et l'on finit par s'arrêter à trois projets de lois marqués, évidemment, à la même empreinte. Le premier portait que, lorsque des crimes prévus par certaines lois déterminées auraient été commis en commun par des militaires et des individus appartenant à l'ordre civil, ceux-ci seraient renvoyés de-

vant les tribunaux ordinaires et ceux-là devant les conseil de guerre. Le second demandait qu'on établît à l'île Bourbon une prison destinée à recevoir les citoyens déportés. Le troisième menaçait de la réclusion quiconque ne révèlerait pas, en ayant connaissance, les complots formés contre la vie du roi.

En même temps, et comme pour rendre profitables à la fortune du roi les dangers que courait sa personne, les ministres conviaient la Chambre à constituer au duc de Nemours un riche apanage et à donner à la reine des Belges, sur l'argent des contribuables, une dot d'un million.

La première de ces trois lois, restée célèbre sous le nom de loi de disjonction, était une œuvre de colère, une revanche cruelle du verdict de Strasbourg : elle révolta la conscience publique. Quoi donc ? Pour un même crime des juges différents ! La division des causes dans la connexité des délits ! Et qui sait ? A deux pas du tribunal par qui des soldats coupables de rébellion seraient condamnés à mort, un autre tribunal qui acquitterait leurs complices ! L'opposition à la Chambre fut terrible. M. Dupin aîné commença l'attaque avec une verve sans égale et une autorité qu'il puisait dans son dévouement, bien connu, au gouvernement dont, cette fois, il se posait l'adversaire. Jamais sa physionomie n'avait été plus expressive, son geste plus vif, sa voix plus mordante, son éloquence plus féconde en étincelles. Rappelant que le principe d'indivisibilité avait été proclamé saint par tous les criminalistes anciens ou modernes, il montra ce principe mis hors d'atteinte dans les États despotiques comme dans les démocraties agitées ; il le montra respecté même à une époque où il y avait des juridictions royales, seigneuriales, prévôtales, ecclésiastiques, universitaires; il le montra survivant aux révolutions, traversant les âges, debout enfin, toujours debout au milieu de tant de ruines entassées par l'histoire. Puis, pénétrant dans les entrailles de la question, « pourquoi, s'écriait-« il, lorsqu'un délit est commis de compli« cité par des militaires et de simples citoyens, « pourquoi recourir, à l'égard des premiers, « à une juridiction exceptionnelle ?... Est-ce « que le propriétaire, le négociant, ne savent « pas que, sans l'ordre, leur travail, leur « industrie, seraient compromis, et que la « discipline dans l'armée est le gage de leur « repos ? » Passant aux conséquences, « la « justice militaire, Messieurs, veut que ses « arrêts soient promptement exécutés. Ferez-« vous exécuter l'arrêt ? Vous renoncez à la « confrontation des témoins. Si, au con« traire, vous faites surseoir à l'exécution, « vos témoins, ce sont des condamnés à « mort. Et quoi de plus cruel que de tenir un « homme pendant trois ou quatre mois sous « le coup de la mort ? Ne comprenez-vous « pas que son supplice sera augmenté, sera « doublé ?... Mais j'aperçois quelque chose « de plus terrible encore dans ces deux pro« cès qui se font séparément. Si les accusés « du conseil de guerre sont condamnés, l'ac« cusateur public se présentera au jury, leur « tête à la main en quelque sorte, pour deman« der la tête des autres !.... » S'élevant à des considérations plus générales, l'orateur ajoutait : « Votre loi détruit le sentiment qui fait le « bon soldat, ce sentiment qui dit au soldat « qu'il est citoyen. Ce qui rattache le soldat « au pays, c'est qu'il pense à la maison de « son père, à son champ, au cimetière qui a « reçu les cendres de ses aïeux et doit rece« voir les siennes. C'est tout ce qui tient à « sa petite patrie qui lui rend la grande « chère... Les bons citoyens font les bons « soldats... La justice est une en France, « disait Napoléon ; on est citoyen avant « d'être soldat. Vous l'entendez... Napoléon ! « Voilà sa pensée . Il faut que les délits du « soldat soient soumis à la justice civile. « Oui, cela doit être ainsi, sauf à l'armée, « car l'armée emporte tout avec elle, c'est « l'État qui voyage... Un autre point capital, « c'est qu'il ne faut pas que la tutelle de la so« ciété soit abdiquée par elle même. Eh quoi ! « quand un crime à la répression duquel tout « l'État est intéressé aura été commis, ce ne « sera plus la société qui aura le droit de ré-

« pression ! Or, le jury, c'est la société « même... Si vous faites de l'armée un corps « comme autrefois le clergé ; si, après lui « avoir mis les armes à la main, vous l'in-« vestissez du droit de rendre la justice sous « les armes, vous abdiquez la justice, vous « n'êtes plus la société, vous déléguez vos « droits à des hommes armés qui peuvent « en user contre le pays et contre vous-« mêmes ».

Pour détruire l'effet de cette vigoureuse improvisation, successivement appuyée par MM. Delespaul, de Golbéry et Nicod, il fallait un orateur puissant : M. de Lamartine se présenta. Il commença par dénoncer dans le verdict de Strasbourg un scandale sans exemple. Il s'étonnait, il s'indignait de tant de faveur accordée à d'aussi hardis rebelles; et, quant à l'impunité dont leur chef s'était vu couvert par la clémence royale, il rappelait que Louis Bonaparte avait été mis hors la loi commune le jour où, puni de la gloire de son nom, il fut frappé par la raison d'État d'un exil éternel. Qu'y avait-il d'injuste à ce qu'il profitât, coupable, d'une position exceptionnelle dont il avait souffert innocent? Et à supposer que l'indulgence du roi se fût trompée, de quel droit douze jurés faisaient-ils comparaître à leur barre la majesté du trône? Avaient-ils mission de venger les principes violés, de rappeler le pouvoir au respect de l'égalité méconnue? Suivant M. de Lamartine, il fallait se prémunir contre de tels abus en adoptant, au moins comme mesure transitoire, la loi proposée, loi bien facile à justifier, après tout, puisque les délits politiques commis par les militaires avaient un caractère spécial de gravité qui réclamait une juridiction particulièrement sévère.

Un long tumulte suit ce discours. M. Charamaule, pour le réfuter, paraît à la tribune, et la lutte continue. Appuyé par MM. Parant, Moreau (de la Meurthe), Persil, Magnoncourt, Martin (du Nord), le projet est flétri par l'Opposition avec une vivacité croissante. M. Chaix-d'Est-Ange l'appelle une loi de suspicion contre le jury. M. Teste le range dans la catégorie de ces mesures sinistres dont la liste comprend dans notre histoire et le tribunal révolutionnaire et les cours prévôtales. Mais la violence des partisans du projet se retrempe dans l'ardeur même de ces attaques. Dépassant la limite fixée par les ministres, le général Tirlet ne craint pas de demander que, dans le cas où les crimes prévus seraient commis par des individus de l'ordre civil, de complicité avec des militaires réunis et commandés par un ou plusieurs chefs militaires, tous les prévenus sans distiction soient traduits devant le conseil de guerre. De son côté, le général Bugeaud veut que la révolte à main armée soit justiciable des conseils de guerre, à quelque classe qu'appartiennent les coupables. Ainsi, c'est le renversement de la Charte que proposent des hommes d'épée. L'agitation redouble. Alors, s'élançant à la tribune, M. Berryer adjure ironiquement les soutiens du ministère d'imiter les généraux Bugeaud et Tirlet, d'aller jusqu'au bout, de se montrer logiques dans leurs pernicieux desseins. Car la disjonction lui paraît non moins insensée que cruelle. « Comment! vous allez envoyer les « coupables d'un même crime devant des ju-« ges diffférents ! Et vous ne comprenez pas « quelle atteinte est portée par là à l'auto-« rité de la justice, à sa dignité, au respect « dû à ses décisions? Supposez que vous « l'eussiez eue, cette loi, la veille de l'atten-« tat commis à Strasbourg : que serait-il ar-« rivé? que serait-il arrivé si, le jury restant « imbu des opinions que vous redoutez, le « conseil de guerre avait été animé, au con-« traire, des sentiments de rigueur que vous « attendez de lui? que serait-il arrivé, après « l'acquittement prononcé par l'un des deux « tribunaux et la condamnation prononcée « par l'autre? Quoi ! en même temps dans la « même ville, deux portes se seraient ouver-« tes : ici la marche funèbre des condamnés « à mort, là l'ovation aux coupables acquit-« tés et à leurs juges ! Et vous auriez laissé « passer le convoi à côté de ces joies bruyan-« tes des triomphateurs de la justice !... »

A peine M. Berryer a-t-il cessé de se faire entendre, qu'un bourdonnement s'élève. Les

députés ont quitté leurs places et vont se former en groupes dans les couloirs et dans l'hémicycle. Les tribunes sont en mouvement. Les ministres se concertent. Enfin M. de Salvandy, rapporteur du projet de loi, essaie de justifier son œuvre ; mais, au milieu de l'émotion qui se prolonge, on l'écoute à peine, et la discussion générale est fermée.

Le lendemain, 7 mars, M. Jaubert se jetait, éperdu, dans la mêlée. Pour cet homme fougueux, âpre avec esprit, incisif, aussi incapable de faiblesse que de discrétion, et qui mettait à soutenir des théories de despotisme l'impatience factieuse et l'emportement d'un tribun, la loi proposée par les ministres n'était pas encore assez dure, assez absolue. Il venait donc appuyer le général Tirlet, et provoquer M. Dupin aîné, qui avait à ses yeux le tort d'être momentanément l'adversaire du pouvoir, bien que fonctionnaire public. M. Dupin répondit avec une aigre éloquence. Ce fut le dernier épisode de la discussion. Le scrutin est interrogé et la loi rejetée par 211 voix contre 209. Alors montèrent jusqu'aux voûtes des cris d'enthousiasme que, depuis longtemps, on n'avait pas entendus. Les députés échangeaient des félicitations passionnées ; des mains qni ne s'étaient pas levées pour les mêmes serments se cherchaient, se pressaient avec effusion, et les femmes agitaient leurs mouchoirs du haut des tribunes.

Une crise ministérielle paraissait inévitable. Et pourtant la note suivante parut dans le journal ministériel du soir : « Le ministère « du 6 septembre ne se retirera pas devant « le vote de la Chambre. Il voulait renforcer « la discipline de l'armée et prévenir le re- « tour d'affligeants désordres : les mesures « qu'il proposait ayant été rejetées, ce n'est « pas sur lui que retombe la responsabi- « lité. » Mais, évidemment, une crise approchait.

Or, tandis qu'elle se préparait dans le palais du roi, la défiance et la misère envahissaient tout. De chaque point du royaume venaient de tristes nouvelles. A Rouen, les filatures languissaient, après avoir chômé une partie de l'hiver ; les ouvriers teinturiers ne travaillaient presque pas ; et, quant aux tisseurs, ils souffraient cruellement d'une récente diminution de salaire ; plusieurs ouvriers sans emploi avaient porté leurs livrets à la mairie ; quelques-uns étaient occupés par la ville à des travaux de balayage rapportant douze sous par jour. Dans les campagnes du département de l'Aude, un commencement de disette se faisait sentir. On citait, dans l'arrondissement de Limoux, deux cantons dont les habitants venaient d'émigrer pour se répandre, affamés, dans les plaines du Roussillon et du Bas-Languedoc. On racontait même qu'une famille du village de Chamus, situé au cœur des montagnes, voyant ses provisions épuisées, avait tué un cheval, dont elle s'était nourrie. Dans l'Ariège, la mendicité était telle, que les pauvres erraient par troupes, la besace sur le dos, le long des routes. Des mendiants, dans le canton d'Aix moururent de faim. La Normandie fut désolée, vers le même temps, par un affreux sinistre : un vent violent du nord-est ayant poussé la mer avec force contre les portes de flot du Pont-de-Vey, les eaux de la Vire, grossies par la fonte des neiges et par des pluies abondantes, franchirent brusquement les digues, inondèrent les marais de Dommartin, de Graignes, de Saint-Fromond, entraînant et noyant les bestiaux. Enfin, l'on écrivait de Lyon les lignes suivantes, que beaucoup de journaux reproduisirent : « Aujourd'hui plus que jamais la misère ici est « à son comble. Le gouvernement croit-il « qu'on meurt de faim comme d'un coup d'é- « pée, sans agonie ? Croit-il que le specta- « cle récent de cette pauvre mère qui se « traîne sur la place Bellecour pour y rendre « le dernier soupir soit de nature à conseil- « ler la résignation ? Pendant six jours, cette « malheureuse, qui n'avait rien à manger, « a nourri son enfant. Ses forces épuisées, « son lait s'est tari. Alors, rassemblant le « peu de forces qui lui restaient, elle s'est « traînée sur le pavé, où elle est morte en « recommandant son fils à la pitié des pas- « sants. » Des symptômes non moins douloureux se manifestaient dans la capitale : sur

la place du Châtelet, ce n'étaient que ventes par autorité de justice; les faillites allaient se multipliant; et, chaque jour, la place de l'Hotel-de-Ville était encombrée de journaliers qui après avoir inutilement offert leurs services se retiraient la malédiction à la bouche et la révolte dans l'âme. D'un autre côté, la caisse d'épargne suffisait à peine aux demandes de remboursement, les moins malheureux courant réclamer avec inquiétude le fruit de leurs économies; si bien que, dans une seule semaine, la première du mois d'avril, la somme des remboursements opérés par la caisse de Paris s'éleva au chiffre énorme de 1 million 766,000 francs! Le pauvre, dans les grandes villes, est un être enterré vivant et qui s'agite au fond d'un tombeau: on passe, on repasse sur sa tête sans entendre ses cris; on le foule, et on l'ignore! Seulement de loin en loin, il semble que la société s'entrouve un instant pour laisser descendre dans ses abîmes le regard effrayé de l'homme heureux. C'est ce qui arrivait. Que de drames profonds joués devant la justice! Tantôt c'était une mère qui, à la vue de son fils expirant sur la paille, avait dérobé pour lui un morceau de ce pain que dédaigne souvent la sensualité des riches; tantôt c'étaient de blêmes ouvriers qui, manquant d'ouvrage, s'étaient fait ramasser comme vagabonds sur le pavé des rues, pour qu'on les convainquît du crime de pauvreté, et qu'on les admît comme coupables à l'amer banquet où ils n'avaient pu trouver place comme travailleurs. Et ce qui se passait alors dans l'enceinte des tribunaux, on le devine: ils étaient condamnés, ces coupables, mais par des juges attendris, mais devant un auditoire, qui, quelquefois, fondait en larmes; et, lorsqu'ils se mettaient en route pour la prison, la charité les attendait aux portes de la salle d'audience, la main pleine de dons pieux. Protestation admirable contre les vices de notre ordre social! touchant et philosophique hommage rendu à la puissance de l'Évangile, au milieu des douleurs et des folies d'une civilisation corrompue!

Cependant, la loi d'apanage est présentée. Non contente de demander un million pour la dot de la fille aînée du roi, reine des Belges, et un accroissement de revenu d'un million pour l'héritier présomptif, duc d'Orléans, la Cour veut qu'on donne au duc de Nemours le domaine de Rambouillet, en y ajoutant les forêts de Sénonche, de Châteauneuf et de Montécaut. Mais, accueillie d'abord sans murmures dans les bureaux de la Chambre, la proposition n'est pas plus tôt connue du public, que partout l'opinion s'émeut et gronde. On rappelle que le roi jouit d'une liste civile de douze millions; que la munificence nationale lui a généreusement abandonné neuf millions perçus en trop dans les premiers mois de son règne; qu'il lui a été loisible de conserver son domaine privé, à la différence de tous ses prédécesseurs, lesquels se faisaient gloire, en montant sur le trône, d'ajouter le leur à celui de l'Etat; que ce domaine privé est considérable; que Louis-Philippe dont il s'agit de faire apanager les fils et doter les filles par la nation, est un des plus opulents souverains de l'Europe. Sur ces entrefaites, le bruit se répand que, pour enfler, à l'insu de tous, le don féodal réservé au duc de Nemours, les courtisans n'ont pas rougi de recourir à des évaluations fausses. L'irritation des esprits s'en accroît, et bientôt on ne parle plus que d'un pamphlet sorti de la redoutable plume de M. de Cormenin.

« Avouez, disait M. de Cormenin au duc « de Nemours, avouez, Monseigneur, que « c'est une bien généreuse nation que la « nation française, et que votre famille lui « doit une reconnaissance sans bornes pour « les aises, profits et grands biens dont elle « a été de tout temps emplie et remplie, « comblée et recomblée, chargée et surchar- « gée.... Tout d'abord, Monseigneur, les « édits de 1661, 1672 et 1692 prirent à l'État « et donnèrent à votre aïeul un apanage « composé de tant de fiefs, de terres, de ma- « noirs, de villes, de palais, de châteaux, de « fermes, de gouvernements, de principau- « tés, de duchés, de marquisats, de comtés « et de baronies, d'aleux, de champarts, de

« redevances féodales, de prés, de canaux, « de bois et de forêts, que je me fatiguerais, « dans cent pages, à vous les énumérer. « Votre maison, Monseigneur, passait, en « 1789, pour la maison princière non régnante « la plus riche de l'Europe, puisqu'on éva- « luait son capital à 112 millions, somme « énorme qui représente 200 millions de nos « jours; somme trop grande, de toute ma- « nière, entre les mains et à la disposition « d'un seul homme, quelque prince qu'il soit, « et, selon les temps, menaçante tantôt pour la « liberté, tantôt pour le pouvoir lui-même. Car « l'histoire ne sera que juste, Monseigneur, « lorsqu'elle dira que l'emploi révolution- « naire que votre aïeul fit de sa prodigieuse « fortune contribua plus que toute autre « chose au renversement du trône de Louis « XVI, son parent et son maître. Cette fata- « lité de bonheur pécuniaire qui s'attache « obstinément à ses pas poursuivit votre « famille jusque dans l'exil. Car, tandis que « les autres émigrés mouraient de faim à « l'étranger, la duchesse d'Orléans, votre « grand'mère, recevait une grosse pension « de la république française, et, vers le même « temps; le trésor payait, à la décharge de « votre père émigré, plus de 58 millions ! « Quelle brillante anticipation de liste civile ! « Ce n'est pas tout : Louis XVIII, à peine « débarqué d'Angleterre, vous remit, sur « vos vives prières, par une ordonnance de « bon plaisir, ce qui restait entre les mains « de la nation des biens non vendus de l'a- « panage d'Orléans, apanage irrévocable- « ment aboli, non par les lois de 1793 sur « l'émigration, mais par l'article 2 de la loi « du 21 décembre 1790 sur les apanages. « Pour excuser cette insigne violation des lois, « on a prétendu que Louis XVIII était alors « omnipotent. Mais avec ce beau raisonne- « ment-là on aurait pu dépouiller, pour vous « enrichir, le premier citoyen venu, comme « on dépouillait l'État.... La loi sur l'indem- « nité des émigrés, qui semble avoir été faite « pour votre heureuse famille, vint augmen- « ter encore ses bons points, commodités, « aises et profits, en lui fournissant l'occa- « sion de répudier la succession paternelle. « qui était criblée de dettes, pour accepter « la succession maternelle, qui rayonnait « d'or et d'argent; ce qui lui valut, au moyen « de cette ingénieuse division des patrimoi- « nes, subtilement admise par des conseillers « d'État amovibles, un boni de 12 millions « d'écus bien pesants, bien comptés et bien « encoffrés. Enfin, indépendamment du joy- « au de la couronne de France, le plus « éclatant joyau de l'univers, les Chambres, « voulant gonfler d'or votre famille comme « elles la gonflaient de pouvoir, ajoutèrent « aux immenses richesses de votre père les « meubles et immeubles de la dotation royale « de Charles X. J'ai trop fait de fois votre « compte, Monseigneur, pour que j'aie encore « ici besoin de vous rappeler que vous et les « vôtres jouissez du Louvre, des Tuileries et « de l'Elysée-Bourbon ainsi que de leurs « dépendances; des châteaux de Marly, « Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, « Compiègne, Fontainebleau et Pau, ainsi « que des maisons, bâtiments, fabriques, « terres, prés, corps de fermes, bois et forêts « qui les composent; des bois de Boulogne « et de Vincennes et de la forêt de Sénart; « des diamants, perles, pierreries, statues, « tableaux, pierres gravées, musées, biblio- « thèques et autres monuments des arts; « ainsi que des meubles meublants contenus « dans l'hôtel du Garde-Meuble et les divers « palais et établissements royaux. »

M. de Cormenin prouvait ensuite, dans un style rapide, pittoresque, aiguisé en épigrammes mortelles et tout étincelant d'amère gaîté, que la loi proposée était étrange avec sa physionomie féodale, car institutions aristocratiques et manoirs féodaux avaient disparu dans de légitimes tempêtes; qu'elle était menaçante pour l'avenir, car elle tendait à concentrer dans une même famille et dans un pays morcelé par le principe de la division des héritages une puissance immobilière sans contre-poids; qu'elle était insolente, car elle allait contre l'esprit de la révolution de juillet, source unique de la majesté du trône nouveau; qu'elle était absurde, car il

y avait absurdité à doter héréditairement les fils d'un roi pourvu seulement d'une dotation viagère; qu'elle était contraire à la loi du 21 décembre 1790, portant : « Il ne sera concédé à l'avenir aucun apanage en biens fonds » ; qu'elle était contraire à la loi de 1832 sur la liste civile, laquelle n'admettait que des dots éventuelles et non des apanages, et encore dans le cas où *le domaine privé serait insuffisant*. Or, soutenir l'insuffisance du domaine privé eût été, selon M. de Cormenin et d'après ses calculs, le comble de l'effronterie. Se demandant enfin à quel noble usage se pouvait employer le capital énorme dont les courtisans prétendaient gratifier le duc de Nemours, le hardi pamphlétaire ajoutait :

« Avec les 40 millions de Rambouillet, « vous donneriez des bibliothèques popu- « laires aux trente-huit mille communes de « France.

« Vous institueriez douze mille écoles de « couture pour les pauvres femmes de la « campagne.

« Vous feriez les frais d'établissement de « dix mille salles d'asile pour les petits en- « fants.

« Vous ouvririez dans trois cent cinquante « villes des refuges libres pour les vieillards « des deux sexes.

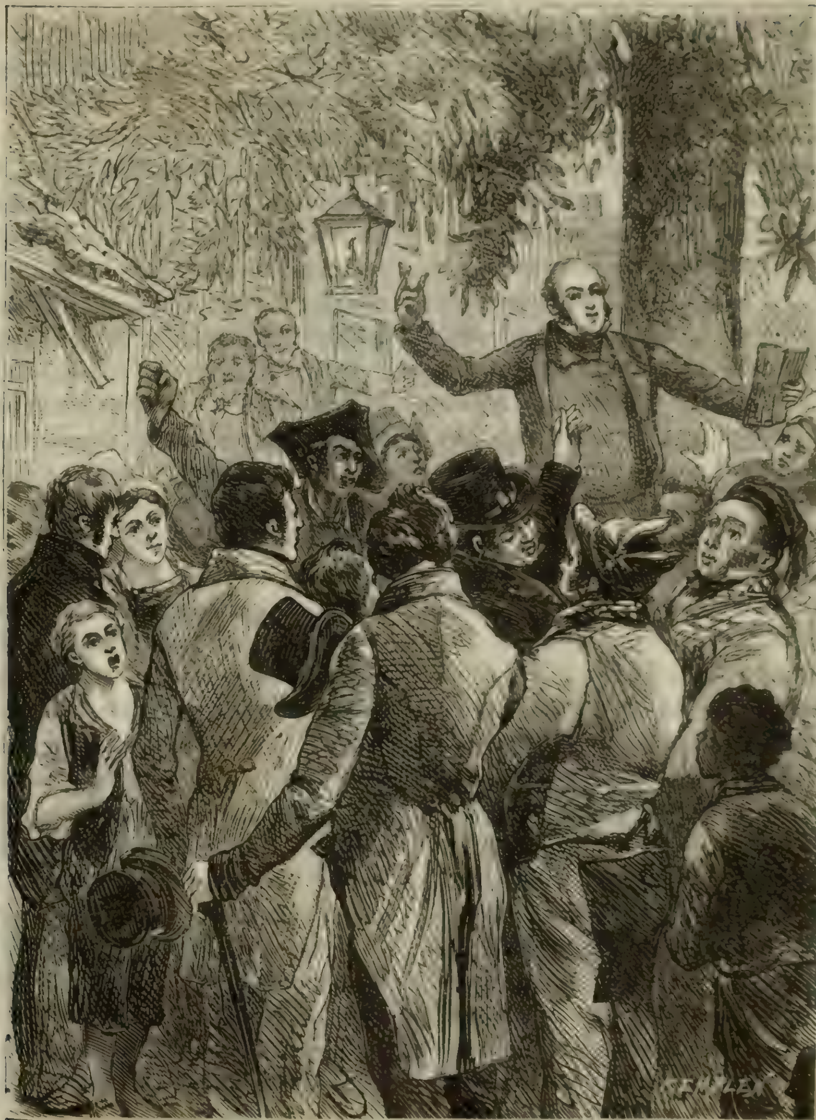
« Vous empêcheriez de mourir de faim, « pendant deux mois de la saison d'hiver, « trente mille ouvriers sans ouvrage.

« Vous fourniriez, pendant cinq ans, une « pension de cent francs à cinq mille soldats « blessés, estropiés ou infirmes. »

C'étaient là des considérations toutes républicaines. Elles touchèrent néanmoins une bourgeoisie qui se croyait et se disait monarchique. Ils ne comprirent pas, ces bourgeois inconséquents, qu'il est dans la nature des choses qu'une royauté s'entoure d'éclat et pèse sur le peuple. Ils auraient désiré une royauté obéissante, modeste, vivant de peu, mesurant avec sagesse ses demandes à ses besoins, et, même alors, se résignant volontiers à rendre des comptes. Désir chimérique! Quand on s'est avisé de placer un homme sur ces hauteurs qui donnent le vertige, quand on lui a permis de regarder les générations à venir comme la propriété de sa race, quand on a osé dire de lui qu'il *ne pouvait mal faire*, la folie est grande de vouloir assigner des limites à son orgueil et à ses exigences. Il faut le subir tel qu'on l'a fait. Il faut, ou ne se point donner un maître, ou s'entendre à servir.

Mais la bourgeoisie voulait un maître qu'elle eût le droit d'humilier au besoin. Elle salua donc de ses cris l'apparition du pamphlet lancé contre la loi d'apanage. Le succès de ce pamphlet fut prodigieux. Vingt-quatre éditions le répandirent en France sous toutes les formes. Il pénétra dans les campagnes les plus désertes, dans des chaumières où jamais journal n'était entré. Dans les villages du nord, on montait sur les bornes pour le lire à la foule, qu'il passionnait. Traduit dans les langues étrangères, il apprit aux rois de l'Europe que l'esprit d'affranchissement vivait encore dans notre pays, contenu mais indompté. Le triomphe de M. de Cormenin s'accrut des colères qu'il déchaîna. Car les hommes de Cour se montraient furieux, sachant que, dans la circonstance, l'indignation était le meilleur moyen de flatter.

Depuis le rejet de la loi de disjonction, le ministère se traînait languissant et divisé. Le soulèvement de l'opinion contre le projet d'apanage précipita la crise. Entre M. Guizot et M. Molé, c'était toujours la même rivalité, rivalité sourde et voilée par des égards réciproques, mais active, nourrie de fiel, excitée par un perpétuel contact, et sans cesse envenimée par les propos des subalternes. La situation était dure pour tous, pour M. de Gasparin, notamment. Écrasé en quelque sorte au ministère de l'intérieur, entre M. Guizot, qui l'accablait de sa protection, et M. Molé, qui le poursuivait d'une défiance implacable, il recevait le contre-coup de chaque combat que se livraient autour de lui les deux influences ennemies. Mais à mesure qu'il chancelait, les doctrinaires redoublaient de véhémence dans leur langage et de vivacité dans leurs atta-



Lecture de la brochure de M. de Cormenin (Page 904, col. 2.)

ques. Ils demandaient de quel droit on prétendait confiner dans le ministère de l'instruction publique, position évidemment secondaire, un homme aussi considérable que M. Guizot par son crédit sur les Chambres, par son talent, par sa passion.... et ils auraient pu ajouter : par la place qu'il occupait dans les haines. C'était donc pour lui qu'ils réclamaient le ministère de l'intérieur, poste aussi bon à occuper que difficile à défendre. M. Duvergier de Hauranne s'en ouvrit librement à M. Molé dans un entretien qu'ils eurent un jour ensemble au jardin des Tuileries. Mais celui-ci était bien résolu à ne pas céder. Et l'importance qu'il attachait à ces vaines querelles d'amour-propre était si grande, qu'en racontant sa conversation avec M. Duvergier à un de ses confidents, il s'échappa jusqu'à cette exclamation : « L'Europe a les yeux sur nous ; elle veut

« savoir qui l'emportera de M. Guizot ou de « moi. » De sorte que, dans un pays où s'étaient agitées les plus hautes questions qui puissent faire battre le cœur d'un peuple; dans un pays où des hommes avaient paru sur la scène, vers la fin du dernier siècle, gouvernant au milieu des plus effroyables périls, dans l'unique intérêt d'une moitié du monde asservie par l'autre, et sans souci de leur repos, de leur vie, de leur mémoire, tant il y avait en leur abnégation de profondeur et d'héroïsme!... dans ce même pays, misérablement affaissé sous le régime constitutionnel, la vie publique n'était plus qu'un jeu d'enfants et le pouvoir qu'une intrigue!

Pour compléter l'enseignement, remarquons que la rivalité des chefs les rendant esclaves des inférieurs, ils n'avaient rien à refuser aux distributeurs de popularité, aux simples donneurs d'éloge. M. Loëve Weymar fut jugé apte aux fonctions diplomatiques pour avoir publié dans la *Revue des Deux-Mondes* un article plus favorable au président du Conseil qu'au ministre de l'instruction publique. De là, dans le camp opposé, mille rumeurs, des exhortations, des menaces. M. Guizot souffrirait-il plus longtemps un pareil système d'attaques souterraines et qu'on marchât à la ruine de son influence par l'obscurcissement de sa renommée? Que tardait-il à rompre avec des collègues pour qui sa supériorité seule était une offense? « Décidez-vous, lui disait M. Bertin, et, si « vous succombez, je vous promets que le « *Journal des Débats* vous suivra dans l'Op- « position. » La mesure des griefs était comblée de part et d'autre: la lutte prit un caractère décisif. Alors vous eussiez vu, spectacle accusateur des institutions plus que des hommes! les deux principaux personnages de l'Etat réduits à se disputer le cœur du monarque, s'empresser autour de lui, deviner ses désirs, faire assaut de propositions dont le prétexte du bien public colorait à peine le sens véritable. Pour témoigner de sa sollicitude à l'égard de la personne royale, M. Molé avait voulu se faire accorder le droit d'éloigner de Paris les citoyens suspects; à son tour, M. Guizot demanda qu'on traînât devant la juridiction exceptionnelle de la Cour des pairs le *Courrier français*, coupable, suivant lui, d'outrage au prince. Portée au Conseil, la mesure y parut grave; et, comme les avis se montraient partagés, on raconte que le roi se répandit en plaintes éloquentes sur ce qu'on le livrait désarmé à la fureur des partis. Un tel éclat semblait faire pencher du côté des doctrinaires la faveur royale: ils se réjouirent du succès de leur tactique, mais ils n'avaient pas tout prévu.

Entre la majorité par qui Casimir Périer et ses successeurs fidèles avaient été soutenus si violemment et l'Opposition que guidait M. Odilon Barrot, un parti s'était formé dans la Chambre qui mêlait certaines intentions louables à une ambition à la fois impatiente et timide. Dirigé d'abord par MM. Sauzet, Passy, Dufaure, il harcelait sans ménagement l'ancienne majorité, dont il s'était détaché, et néanmoins il n'en différait pas d'une manière sensible. Car il se bornait à vouloir qu'on apportât un adoucissement aux lois de septembre; qu'on accordât un peu plus d'air et d'espace aux opinions extrêmes; que la main du roi se fît moins sentir dans les affaires publiques; qu'on opposât des mesures d'oubli et de clémence à l'opiniâtreté des ressentiments, fruit de tant de révoltes armées. L'avènement de M. Molé au ministère, le 6 septembre, servit à donner de la vie à cette coalition de froids agitateurs. M. Thiers, qui avait besoin de leur appui pour reconquérir le pouvoir, n'hésita pas à se rapprocher d'eux, se fit leur chef, leur donna un nom, — celui de *Centre Gauche*, — et leur communiqua ce qu'il y avait en lui d'inquiétude belliqueuse, d'honorables caprices, de disposition enfin à braver par fantaisie l'Europe et le roi. Ainsi conduit, le *Centre Gauche* avait fini par peser sur les décisions importantes, et dans toute crise ministérielle il fallait désormais compter avec lui.

Telle était la division des forces parlementaires, lorsque la crise ministérielle éclata. Plus que jamais impénétrable sous des de-

hors de bonhomie, le roi chargea M. Guizot de la formation d'un nouveau Cabinet, et lui laissa croire que le ministère du 11 octobre était encore possible. M. Guizot alla donc trouver M. de Broglie, qui accueillit la démarche avec une froideur où perçait quelque ressentiment. Abandonné, au 6 septembre, par un homme qu'il avait jusqu'alors regardé comme un ami sûr, il était tout entier au souvenir de cette espèce de trahison. Il ne refusa pas, toutefois, d'entrer dans la combinaison proposée, si M. Thiers y adhérait. Mais M. Guizot irait-il s'humilier, par un empressement ambitieux et des offres flatteuses, devant M. Thiers, devenu son plus redoutable adversaire, son émule le plus vanté? C'est à quoi il consentit, cependant, à la grande surprise de ceux qui connaissaient le tour altier de son caractère. Si ce fut petitesse ou grandeur, amour immodéré du pouvoir ou dignité courageuse, il est difficile de le dire, l'un et l'autre se pouvant supposer dans une âme capable de se porter à toutes les extrémités de l'orgueil.

M. Thiers reçut avec bienveillance ce visiteur inattendu. Longtemps ils avaient vécu des mêmes pensées, couru les mêmes périls. Que de souvenirs propres à les rapprocher! Mais aussi depuis leur rupture, que d'emportement dans leurs querelles et combien diverses leurs alliances! M. Guizot ayant commencé par dire à son ancien collègue: « Je « vous apporte le ministère du 11 octobre, — « Vous m'en apportez le personnel, répon- « dit vivement M. Thiers, mais non la politi- « que. » Et il l'interrogea sur l'abandon de l'Espagne. Il se rejetait, d'autre part, sur ses amitiés récentes. A les dénouer il ne pouvait y avoir pour lui ni profit ni honneur. Chef du Centre Gauche, lui était-il permis de monter au pouvoir en reniant, pour les amis de M. Guizot, ses propres amis, ses alliés et presque ses soldats de la veille! Voilà comment M. Thiers motiva son refus. Il en éprouva du regret, peut-être; peut-être aurait-il désiré que, fournissant quelque honorable prétexte à son dévouement dans l'embarras, le roi, par une intervention directe et solennelle, l'eût sauvé du joug des scrupules.

Les tentatives de M. Guizot ayant ainsi échoué, une négociation s'entama entre le général Soult, MM. Thiers, Humann et Passy. On crut qu'elle réussirait. Il est vrai que M. Passy avait peu de goût pour M. Thiers, dont il avait eu à supporter, dans le Cabinet du 22 février, la présidence impérieuse. Mais M. Passy ne pouvait craindre, cette fois, rien de semblable, l'âge du maréchal Soult et son illustration militaire lui assignant la première place dans le Cabinet qu'il s'agissait de former.

L'émotion fut donc grande parmi les doctrinaires, et ils n'épargnèrent aux nouveaux candidats ni le dédain ni la raillerie. Ils les montraient divisés sur presque toutes les questions, quoique unanimes sur le partage du pouvoir; ils affirmaient que chacun d'eux avait réservé quelque chose : le maréchal Soult, la non intervention; M. Thiers, l'intervention; M. Humann, la conversion des rentes; M. Passy, Alger; et ils ne tarissaient pas d'attaques contre ce qu'ils appelaient ironiquement le *ministère des questions réservées*.

Sur ses entrefaites, M. Thiers avait été mandé au Château. Le roi lui fit un accueil plein de grâce, et sembla d'abord courir au-devant d'une explication franche. « J'ai deux « volumes à faire, lui dit M. Thiers : un sur « la politique intérieure, l'autre sur la poli- « tique extérieure », et, comme il n'ignorait pas que c'était sur le second que portaient les plus graves dissidences, il commença par le premier. Il exposa que la société s'acheminait vers un état de calme qui autorisait une politique moins absolue; qu'on avait atteint le but, qu'il fallait craindre de le dépasser; que la ligne à suivre était indiquée par le fractionnement de cette majorité parlementaire, si compacte et si inflexible lorsque l'émeute venait pour ainsi dire frapper chaque jour aux portes du palais et qu'on était réduit à lui livrer bataille dans la rue : que le temps des concessions prudentes était arrivé. Le roi parut en tomber d'accord, et

il laissa M. Thiers se bercer dans l'espoir qu'on adopterait ses vues ; mais, quant à celles qui avaient trait à la politique étrangère, il en renvoya l'exposition au lendemain. Là pouvait être l'écueil, et M. Thiers le sentait. Aussi apporta-t-il beaucoup de réserve dans l'énoncé de ses projets. L'intervention en Espagne, telle qu'il l'avait voulue, il l'abandonnait par respect pour les décisions de la Chambre. Mais il demandait que, du moins, on n'enviât pas à l'Espagne le bénéfice d'un secours naval ; qu'on empêchât les vaisseaux russes ou hollandais de porter à don Carlos des munitions de guerre ; et qu'en un mot on coupât court au renouvellement du scandale qu'avait offert Bilbao secouru par la marine anglaise sous les yeux de nos braves marins, condamnés, eux, à rester à bord, humiliés et immobiles. Ce n'était pas trop exiger ; et il était assurément bien difficile que le roi jugeât de semblables mesures compromettantes pour le repos du monde. Mais l'Europe croyant, à tort ou à raison, qu'en France le principe de la paix était représenté par Louis-Philippe et le principe de la guerre par M. Thiers, quelques-uns ont pensé que, pour ne pas paraître vaincu par un de ses sujets, le roi avait besoin de garder tout-à-fait intacte la politique qui lui était propre et qu'il personnifiait aux yeux des souverains.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers se retirant, M. Guizot est rappelé ; et, à son tour, il invoque l'appui de M. de Montalivet. Ce dernier étant de la part du roi l'objet d'une prédilection particulière, son alliance, pour les doctrinaires, était un danger mais une force. Aussi apprirent-ils avec satisfaction qu'il semblait se prêter de bonne grâce aux avances de M. Guizot, et qu'il s'était borné à demander vingt-quatre heures pour réfléchir. Le roi, de son côté, avait paru charmé de la combinaison. Et pourtant, M. de Montalivet finit par déclarer qu'il ne pouvait accepter la présidence de M. Guizot. Les doctrinaires en conçurent un violent dépit ; et l'on assure qu'à ce sujet M. Duchâtel s'emporta jusqu'à dire, dans un langage plus spirituel que mesuré : « Le roi a deux manières de sonner « M. de Montalivet. Quand il le sonne d'une « façon, il vient ; quand c'est de l'autre, il s'en « va. »

Or, pendant que les intrigues se croisaient de la sorte autour du trône, le public se perdait en conjectures sur les causes, sur la durée de l'interrègne ministériel. La presse nourrissait et déjouait par milles récits changeants la curiosité des oisifs. A la Chambre, plus de discussions suivies ; tout débat languissait ; la parole découragée des orateurs tombait dans le vide, et chacun s'inquiétait du pouvoir absent. Enfin, dans la séance du 15 avril (1837), M. Guizot, en allant reprendre, au Centre Droit, sa place de simple député, apprit à ses collègues qu'un dénouement venait d'être donné à la crise. Deux listes, en effet, avaient été concurremment présentées au roi : l'une par M. Guizot, l'autre par M. Molé. La première portait les noms de MM. de Montebello, Guizot, Dumon, de Rémusat. La seconde assignait la *présidence du Conseil et le département des affaires extérieures* à M. Molé ; la *justice et les cultes* à M. Barthe ; *l'intérieur* à M. de Montalivet ; *l'instruction publique* à M. de Salvandy ; *les finances* à M. Lacave-Laplagne. Ce fut pour celle-ci que le roi se décida. Elle laissait le ministère des *travaux publics* à M. Martin (du Nord), le portefeuille de *la marine* à M. de Rosamel, et chassait du pouvoir le parti doctrinaire, frappé dans la personne de MM. Guizot, de Gasparin et Duchâtel.

LI

Annonce du mariage du duc d'Orléans. — Discussion sur les affaires d'Afrique. — Dotation du duc d'Orléans. — Débats parlementaires. — Le cabinet du 15 avril est sauvé par M. Thiers. — Amnistie. — Arrivée de la princesse Hélène : son entrée dans Paris. — Ouverture du Musée de Versailles. — Fêtes dans Versailles.

En arrivant aux affaires, M. Molé avait eu à suivre une négociation importante. Dans une entrevue qu'il eut alors avec son prédécesseur, M. Thiers lui dit : « Le mariage du duc d'Orléans est à conclure, et il est question de donner au prince pour femme, ou la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, ou une princesse de Cobourg : la première, moins belle ; la seconde, d'un esprit moins cultivé, très jeune d'ailleurs et jouant encore, pour ainsi dire, avec sa poupée. » La princesse Hélène passait, en effet, en Allemagne pour une femme de beaucoup de mérite, et ce fut elle qui fixa le choix du Cabinet des Tuileries. La négociation fut conduite par M. Bresson avec une dextérité remarquable. Mais le succès fut longtemps incertain. Car, pour ruiner les tentatives de la Cour de France, la Russie mit tout en œuvre. Inspiré par elle, le frère de la princesse Hélène manifesta pour l'alliance à laquelle on le pressait de donner les mains, la répugnance la plus injurieuse et la plus obstinée. Peu s'en fallut qu'un successeur de Louis XIV ne se vît hautement rebuté par un petit prince d'Allemagne, et c'est ce qui serait arrivé sans l'entremise bienveillante du roi de Prusse.

Le 18 avril donc, M. Molé put annoncer à la Chambre que le traité de mariage était conclu.

Un projet de loi était en même temps présenté ayant pour but d'accorder au prince royal un supplément de dotation ; et, de peur que, pressée par trop d'exigences à la fois, la munificence du pays ne s'avouât lassée, le ministère faisait la déclaration suivante, qui produisit une sensation profonde : « S. M. a décidé que la demande présentée pour le prince son second fils serait ajournée. » Le mot *ajournée* était significatif, il trahissait l'obstination d'un désir inassouvi : la malignité publique s'en empara. Mais on la laissa s'exhaler en commentaires, et l'on attendit.

L'attention des esprits fut d'ailleurs un moment distraite par les affaires d'Afrique. L'effectif de l'armée ayant été augmenté en 1836, le ministère demandait à la Chambre un crédit supplémentaire de 5,647,000 fr ; M. Janvier avait présenté à ce sujet un rapport qui frappait d'une critique amère, et la politique suivie par le ministère du 22 février en Algérie, et la conduite que le maréchal Clauzel y avait tenue. Les débats s'ouvrirent.

On reprochait au maréchal Clauzel d'avoir trop poussé à la guerre ; d'avoir écrasé les Koulouglis de Tlemsen, nos alliés, d'une contribution énorme, dont il avait exempté les Hadars, nos ennemis, et qui, levée par des étrangers, par des indigènes, avait donné lieu à d'abominables extorsions, à des trafics spoliateurs. On lui reprochait aussi la province de Bone livrée aux violences de Joussouf, et l'expédition de Constantine entreprise sur la foi des illusions les plus téméraires. Sa réponse ne le justifia point d'une manière complète, mais elle fut noble et d'une tristesse pleine de grandeur. « Je « connaissais, dit-il en commençant, la fa- « talité qui s'attache à tous les services ren- « dus au loin, surtout à ceux qui tendent à « donner de nouvelles provinces à la patrie. « Dupleix disgracié sur le rapport de quel-

« ques commissaires intéressés après avoir « établi notre puissance dans l'Inde; Labour- « donnais abreuvé de dégoûts et d'injures, « Lally-Tollendal mourant sur l'échafaud, « un bâillon entre les dents... Je savais tout « cela et je suis parti. » Il reprit ensuite une à une les accusations dirigées contre lui. Oui, sans doute, il avait voulu, en Afrique, une guerre énergique et décisive; et de quel droit venait-on lui en faire un crime? Puisqu'on n'entendait pas abandonner l'Algérie, ne fallait-il pas la soumettre? Et comment la soumettre, si par l'incertitude des plans, la puérilité des efforts tentés, l'insuffisance des ressources mises en action, la domination française s'offrait à la risée des Arabes? Vouloir, il fallait vouloir. On lui demandait compte de la contribution frappée sur les Koulouglis de Tlemsen? Mais d'avance ils s'étaient engagés à supporter les frais d'une expédition entreprise pour les sauver; et l'on s'était adressé à eux parce qu'ils étaient riches, parce qu'il s'agissait de l'entretien d'une garnison destinée à les défendre, parce qu'ils avaient pillé la ville, pillé les Hadars, et qu'il n'eût été ni juste ni raisonnable de rançonner ceux qui venaient d'être dépouillés, en faveur de ceux qui jouissaient des dépouilles. La perception, il est vrai, avait été violente dans ses formes; mais elle s'était faite suivant les usages du pays; l'administration française n'y avait trempé en rien; et les détails n'en étaient pas plus tôt connus qu'on donnait l'ordre de la suspendre. Quant à l'expédition de Constantine, avait-elle été un échec? avait-elle été une défaite? Non. L'inclémence du temps, dont il est si difficile en Afrique de prévoir les variations, tel fut notre ennemi. Et pourtant, on l'avait destitué, lui maréchal de France, destitué pour ne s'être pas montré plus fort que les éléments! Le Directoire avait-il donc frappé Bonaparte échouant devant Saint-Jean-d'Acre? Le gouvernement anglais avait-il frappé le duc de Wellington renonçant à s'emparer de Burgos? Louis XIV avait-il frappé Condé levant le siège de Lérida?

Ces explications amenèrent M. Baude à la tribune. Envoyé en Afrique par le gouvernement avec une mission spéciale, il avait recueilli les plaintes des Kouloughlis, suivi l'expédition de Constantine; et il n'hésita pas à se porter hautement l'accusateur du maréchal. Son discours ne fut, du reste, qu'une reproduction plus vive de griefs déjà énoncés, et il provoqua, de la part du maréchal Clauzel, une réplique où perçait l'amertume d'un cœur blessé à jamais.

Là devait se borner tout l'intérêt de la discussion. Les saillies spirituelles de M. Jaubert au sujet d'Alger, « qui nous possédait « plus que nous ne le possédions », les attaques de M. Piscatory contre le système de l'occupation illimitée et celles de M. Thiers contre le système de la guerre mal faite, les vagues remarques de M. Guizot, les protestations philanthropiques de M. de Lamartine, tout cela n'éclaira que très faiblement le problème et eut peu d'influence sur le mouvement de l'opinion.

Les exigences financières du Château étaient à l'ordre du jour : on y revint. Et la royauté eut lieu d'être satisfaite de la générosité des Chambres. Il fut décidé, malgré l'opposition de MM. Garnier-Pagès, Demarçay, Briqueville, à la Chambre des députés, et malgré celle de M. le vicomte Dubouchage à la Chambre des pairs, que la dotation du prince royal serait portée annuellement à deux millions, que les contribuables paieraient un million pour les frais de son mariage, et que le douaire de la princesse serait fixé à 300,000 francs.

C'était trop faire pour une famille : on demanda plus encore, on demanda en faveur de la fille aînée du roi, devenue reine des Belges, une dot d'un million. En vain MM. Demarçay, Lherbette, Salverte, Larabit, Charamaule, adjurèrent-ils la Chambre de prendre en considération la misère du peuple, l'opulence de la maison royale, la grandeur des sacrifices déjà consentis; en vain réclamèrent-ils de ceux qui s'appuyaient sur l'insuffisance du domaine privé, la production des pièces justificatives.. la Chambre ne prêta une attention bienveillante qu'à M. de Montalivet, ministre per-



Prise de Constantine

OCTOBRE 1837

sonnellement dévoué au roi et le plus âpre des orateurs de la Cour. M. de Montalivet exposa d'abord avec habileté que les ressources de la royauté ne devaient point être séparées de leur application nécessaire, le roi des Français ayant naturellement des actes de bienfaisance à accomplir, des récompenses à donner, des encouragements à distribuer aux savants et aux artistes, des palais à restaurer ou à embellir. Mais, quand il en vint aux attaques provoquées par la présentation des lois de famille, il fut acerbe, accusateur, et s'attira une réponse terrible. Faisant allusion aux pamphlets de M. de Cormenin il avait prononcé le mot calomnie. Aussitôt M. de Cormenin se lève et fait signe qu'il veut parler de sa place. On savait combien il était intimidé par la tribune : on espère l'accabler s'il y monte, et de tous les bancs ministériels s'élève ce cri : A la tribune ! à la tribune ! Étonné, interdit, M. de Cormenin, se consulte, il promène autour de lui des regards troublés, il hésite. Mais les clameurs redoublant, encouragé par ses amis, il se risque enfin, et, appuyant sur le marbre de la tribune où on l'entraîne ses mains qui tremblent d'émotion : « Je repousse, dit-« il en s'adressant à M. de Montalivet, les « inculpations qui viennent de tomber de « votre bouche. S'il y a calomnie dans l'éva-« luation des chiffres énoncés par vous, la « calomnie vient de vous, non de moi. Car « c'est dans un méchant pamphlet de police « intitulé *La liste civile dévoilée,* que les fo-« rêts de la couronne figurent pour 184,000 « hectares. Je ne les ai portées, moi, qu'à « 162,000 hectares. En sorte que vous vous « seriez calomnié vous-même. Je ne me per-« drai pas dans le dédale de vos calculs : « osez produire les pièces justificatives, osez-« le ! J'accepte le combat. La question est « bien simple. Le domaine privé est de 74 « millions. Or, je demande si avec 74 mil-« lions vous ne pouvez pas payer un million « de dot à la reine des Belges. » Cette harangue, si courte, mais si nette et si péremptoire, eut un succès prodigieux, auquel M. de Montalivet ne fit qu'ajouter par l'aigreur excessive de sa réplique. Ayant dit en parlant de M. de Cormenin : *l'honorable* préopinant... le préopinant, ajouta-t-il, en se rétractant avec vivacité : insulte gratuite où l'on ne vit qu'une vengeance de courtisan ! La discussion ne fut pas autrement animée : la Chambre avait hâte de montrer qu'on n'épuiserait pas facilement sa complaisance. Au reste, puisqu'elle se disait monarchique, elle avait raison de ne pas refuser quand c'était un roi qui demandait !

Cependant, les amis de M. Guizot frémissaient de dépit et d'impatience ; et lui-même, immuable dans son orgueil, il ne vivait plus que de l'espoir d'abattre ses faibles vainqueurs. Mais la véritable cause de sa rupture avec M. Molé n'étant pas de celles dont on se vante, il cherchait avec inquiétude par où il saisirait son adversaire pour le renverser. Lorsqu'ils étaient ensemble au pouvoir, n'avaient-ils pas l'un et l'autre professé les théories de la violence ? n'avaient-ils pas voulu, d'une commune ardeur, aggraver la législation de septembre par le téméraire et brutal appendice des lois de disjonction, de déportation, de non révélation ? Si M. Guizot criait à M. Molé : « Vous êtes coupable », M. Molé n'allait-il pas lui répondre : « Vous êtes mon complice. » Que faire donc ? Inspiré et poussé par ses intimes, M. Guizot prit un parti qui ne prouvait pas sa sincérité, mais qui plaisait à son audace. Il résolut de se donner comme ayant représenté spécialement, dans le Cabinet dissous, la politique de Casimir Périer, cette vieille politique de résistance sous laquelle l'esprit révolutionnaire avait fléchi. C'était se parer d'un rôle monstrueux ; car, depuis Casimir Périer, la société n'avait cessé de pencher vers le repos, et la langueur des partis y rendait tout au moins superflu le gouvernement de la colère. Mais M. Guizot n'ignorait pas que dans la plupart des hommes dont s'était composée l'ancienne majorité, la guerre civile avait laissé une trace brûlante. Il espéra les attirer à son ambition en les enivrant du souvenir de leurs triomphes passés, en leur montrant toujours debout et toujours armé l'esprit

révolutionnaire, immortelle pâture de leurs passions; en leur soufflant enfin la peur et la haine. Alors, de deux choses l'une : ou M. Molé se laisserait imposer une politique sauvage, et il périrait par l'excès ; ou bien il ferait effort contre l'impulsion donnée, et, trop faible, il tomberait chargé de mépris.

L'exécution de ce plan fut poursuivie avec une impétuosité singulière. Dans la commission des fonds secrets, les amis de M. Guizot sommèrent fièrement M. Molé de s'expliquer sur le retrait de la loi d'apanage, concession pusillanime, à les entendre. Lui, étonné, incertain, et ne sachant encore dans quelle partie de l'assemblée il chercherait son point d'appui, il promit d'être ferme, d'être résolu, et que le pouvoir ne défaillirait pas entre ses mains. Mais les doctrinaires avaient juré de le pousser si ardemment dans la carrière des rigueurs, qu'à la fin, haletant et saisi d'effroi, il fut forcé de s'arrêter et de dire : « Je n'irai pas plus loin. » Et c'était là qu'on l'attendait pour le livrer aux coups d'une majorité rendue à ses emportements d'autrefois par le sentiment exagéré de ses périls.

M. Duvergier de Hauranne avait été chargé du rapport sur les fonds secrets : il le fit avec une habileté redoutable. Il demandait aide et protection pour les ministres, mais à certaines conditions ; et, après avoir rappelé ce que le trône devait à la politique vigoureuse du 13 mars, continuée par celle du 11 octobre, il affirmait que l'heure n'était pas venue de faiblir, mêlant ainsi à des conclusions favorables au Cabinet des conseils pleins de hauteur, et à des offres de sympathie des avertissements d'une austérité menaçante. Alors M. Molé s'effraya d'avoir de tels alliés ; ne les voulant point pour maîtres, il les accepta pour ennemis, et, se décidant tout-à-coup, il dériva vers le Centre Gauche.

La situation se trouvait donc parfaitement dessinée de part et d'autre et le champ de bataille préparé, quand la discusion sur les fonds secrets s'engagea. C'était dans les premiers jours de mai. Le ministère n'avait pas un mois d'existence, et les doctrinaires ne doutaient pas qu'il ne leur fût aisé d'avoir raison d'un pouvoir qui osait méconnaître l'importance de leur appui. Aussi le Cabinet eut-il à essuyer tout d'abord, après les attaques de MM. Havin, Salverte et Lacrosse, orateurs de la Gauche, l'implacable et hardi persifflage de M. Jaubert. M. de Sade vint ensuite, et enfin M. Guizot.

Quelque envenimées que fussent chez cet homme dédaigneux les blessures de l'orgueil offensé, sa démarche était plus affaissée que de coutume ; la tristesse de l'accablement tempérait le sombre éclat de ses yeux ; il portait sa tête avec une fierté contenue, et l'altération de son visage n'était pas celle qui trahit le secret des tumultueuses pensées. Il venait de perdre son fils. Mais les grandes douleurs exaltent une âme qui n'est point vulgaire, et, loin de l'abattre, la fortifient. Élevé un instant par la majesté de son deuil de père au-dessus de la tactique adoptée et des ruses misérables de l'ambition, M. Guizot trouva quelques accents d'une véritable éloquence. Il émut puissamment l'assemblée lorsque d'une voix presque éteinte il dit : « J'ai pris et quitté le pouvoir déjà plusieurs « fois en ma vie, et je suis, pour mon compte, « pour mon compte personnel, profondément « indifférent à ces vicissitudes de la fortune « politique. Je n'y mets d'intérêt que l'intérêt « public, celui de la cause à laquelle j'ap- « partiens et que je me fais honneur de sou- « tenir. Vous pouvez m'en croire, Messieurs. « Il a plû à Dieu de me faire connaître des « joies et des douleurs qui laissent l'âme « bien froide à tout autre plaisir et à tout « autre mal.... » Il s'étendit peu sur les causes de sa rupture avec M. Molé, dont il donna une explication plus hautaine que véridique ; et, abordant la situation dans ce qu'elle avait de général, il continua de manière à rester fidèle au système d'attaques convenu entre lui et ses amis : toujours grave cependant, et toujours attentif à voiler, à ennoblir par la solennité des motifs ce qui n'était après tout qu'une convention de l'intrigue.



La princesse Hélène. (Page 916, col. 1.)

La classe moyenne, suivant lui, avait droit à faire reconnaître et saluer sa prépondérance, mais elle ne devait être ni envieuse ni subalterne. Elle devait avoir assez de confiance dans ses destinées pour ne pas se croire perdue parce que l'établissement d'un apanage pour un de ses princes viendrait ramener au milieu des formes de la société moderne une ombre vaine du passé. La classe moyenne avait pour mission de gouverner, et pour devoir de mettre son cœur au niveau de sa fortune, en se gardant de toute basse jalousie et de toute frivole défiance. Le vrai danger pour elle, il était dans la permanence de l'esprit révolutionnaire, infatigable ennemi qui, même au milieu du sommeil apparent des passions et dans leur silence trompeur, se préparait à de nouveaux combats. Les agitations du monde, l'Espagne inondée de sang versé par la guerre et par la révolte,

les troubles du Portugal, les déchirements nés en Angleterre de la Réforme, issue elle-même de notre révolution de juillet, tout cela ne formait-il pas un ensemble de symptômes dont il était permis de prendre alarme ? Tout cela n'indiquait-il pas qu'il y avait dans le mouvement général de la civilisation moderne quelque chose à réprimer et à contenir?

On se rassurait parce que les clameurs de la rue étaient tombées et qu'on n'entendait plus autour de soi le choc des partis armés du glaive? Comme si l'esprit révolutionnaire n'avait qu'à s'apaiser pour qu'on le jugeât mort; comme s'il n'existait point partout : au sein des classes pauvres, rongées par l'envie; au centre des ateliers, depuis longtemps remplis du bruit des systèmes d'égalité ; dans le peuple entier, auquel il ne restait plus d'autre frein que le frein du travail ; au fond des institutions représentatives enfin, qui avaient organisé la lutte, glorieuse sans doute et désirable mais terrible, du vrai et du faux, des bons instincts et des passions anarchiques. Il fallait donc se tenir en garde , veiller au maintien des lois répressives, discipliner les fonctionnaires, raffermir le pouvoir.

Ainsi, dans la société à conduire, M. Guizot ne voyait qu'une bataille à livrer ! Cette foule à ses pieds gémissante, la foule sainte des ignorants et des faibles, des pauvres et des journaliers, il croyait que, pour la contenir, il suffirait de peser un peu plus sur elle ! Le travail est un frein, osait-il dire, espérant sans doute que la faim serait pour le prolétaire des sociétés modernes ce qu'avaient été le fatalisme pour l'esclave antique et le dogme de la résigntion pour le serf du moyen-âge. Et il ne comprenait pas que prévenir les révolutions dispense de les calomnier, il ne comprenait pas que l'éternité de la souffrance en bas, c'est en haut l'éternité de la peur ! Nous l'avons entendu, ce discours : nous étions là. Et, il nous en souvient, pendant que l'assemblée s'agitait à la voix de l'orateur, l'esprit en proie au tourment de la pensée et l'âme remplie d'amertume, nous cherchions des yeux un homme qui, au risque des plus injustes murmures, eût le courage de confondre d'aussi froides, d'aussi crulles maximes.

M. Odilon-Barrot parla dans la séance qui suivit, mais sans aller au-delà de ce que la majorité de l'assemblée voulait entendre. Il s'éleva chaleureusement contre les doctrinaires, contre leur politique vindicative et dure, contre leur prétention de ne livrer qu'à la classe moyenne la victoire du peuple entier. Au surplus, il les attendait à l'œuvre, et il désirait que le pouvoir leur fût rendu : bien sûr que l'épreuve les accablerait, bien sûr que leur ambition couronnée mettrait à nu leur impuissance. Puis, se tournant vers les ministres : « Si vous n'êtes pas les continua-« teurs de la politique du 6 septembre, dé-« clarez-le nettement. Dans le cas contraire, « je crois que vous avez été insensés de vous « séparer des hommes les plus capables par « leur talent de défendre les principes qui « vous sont communs avec eux. Dans cette « guerre incessante, dans ces discussions « orageuses, sentez votre faiblesse devant un « homme à qui vous avez entendu dévelop-« per ses vues avec tant de hauteur et de fer-« meté. Hâtez-vous, hâtez-vous de recon-« naître la parole et le bras du maître ».

Excité par l'attaque, animé par l'éloge, M. Guizot répliqua qu'il n'était jamais entré dans sa pensée de faire de la classe moyenne une classe à part; que, loin de là, c'était la gloire du régime existant d'appeler au faîte quiconque se montrait capable et digne d'y monter; que lui, qu'on accusait de tendre à une aristocratie nouvelle, que M. Odilon-Barrot, que chacun de ceux qui l'écoutaient, avaient acquis leurs grades à la sueur de leurs fronts, et formaient une démocratie vivante; qu'il savait combien étaient douces les faveurs de la popularité, et qu'il les avait entendus, lui aussi, les applaudissements de la multitude, mais qu'il leur préférait l'honneur d'inspirer confiance aux intérêts conservateurs, aux vrais intérêts du pays.

Pendant cette lutte sans profondeur et sans portée, mais qui tirait un grand éclat du talent des deux orateurs adverses, de la généreuse chaleur de l'un, de l'émotion secrète

de l'autre, des haines et des passions de tous, les ministres, le regard fixe, le corps immobile, paraissaient abattus et comme écrasés sous le sentiment de leur insuffisance. On les jugea perdus. « Le combat vient « de se livrer sur leurs têtes », disait-on de toutes parts, au sortir de la séance. Et chacun d'attendre la décision de M. Thiers.

C'était lui, en effet, qui tenait entre ses mains la vie du ministère, puisqu'il disposait des voix du Centre Gauche. Le soir de la séance, il convoque ses amis. De quel côté penchera-t-on? Les avis se partagent. Ceux-ci veulent qu'on profite de l'incapacité des ministres, qu'on leur livre bataille, qu'on les supplante. Ceux-là font observer que le Centre Gauche n'est pas encore assez voisin du pouvoir pour s'en emparer; qu'en renversant M. Molé, on va pousser au faîte M. Guizot ; qu'il vaut mieux ajourner une victoire dont on n'est pas prêt à recueillir le profit. Mais, suivant M. Thil, tout pouvoir qui dure puise des forces dans sa seule durée ; quelque débile que paraisse le ministère Molé, si on le laisse vivre, on commet une faute et l'on perd une chance.

Au sein de tels débats, M. Thiers n'était point sans éprouver un certain trouble dont il ne s'avouait peut-être pas la cause. D'une part, il s'irritait de voir les affaires de l'État conduites, sans lui et en dehors de lui, par des hommes auxquels il se croyait bien supérieur. De l'autre, il tremblait de combattre pour le compte des doctrinaires et de leur chef, hommes résolus et opiniâtres, qui, une fois maîtres du pouvoir, sauraient le garder et le défendre. Aussi se sentait-il porté à soutenir momentanément un Cabinet que son influence même livrait à la merci de ses protecteurs, et qu'on serait toujours à temps de faire disparaître. Ajoutez à cela que M. Thiers avait promis au roi de ménager M. Molé, et que, par une faiblesse naturelle au cœur humain, il croyait suivre les inspirations de sa loyauté en cédant aux conseils de son ambition.

Les sollicitations, d'ailleurs, et les encouragements ne devaient pas lui manquer. Le lendemain, M. de Talleyrand intervint auprès de lui ; on l'entoura de prières flatteuses ; on eut recours contre ce qui lui restait d'incertitude, à ces influences de salon toujours si puissantes dans les monarchies ; et l'on parvint de la sorte à lui faire promettre, non seulement qu'il voterait pour le ministère, mais qu'il irait l'appuyer à la tribune.

Les doctrinaires avaient, un instant, compté, sinon sur l'alliance offensive de M. Thiers, du moins sur sa neutralité. Ce ne fut donc pas sans un vif dépit qu'ils le virent prêter au Cabinet le secours de cette éloquence facile et persuasive dont la Chambre acceptait si aisément l'empire. Le discours de M. Thiers fut plus insinuant que hardi, plus habile que chaleureux : mais il eut un résultat décisif. Les fonds secrets furent votés par 250 voix contre 112. Et le ministère Molé sortit, humilié tout à la fois et raffermi, d'une épreuve dans laquelle il avait failli périr.

Les doctrinaires, cependant, n'étaient pas découragés et ils se préparaient à redoubler d'audace, lorsqu'un acte aussi éclatant qu'inattendu vint les frapper de stupeur et sceller leur défaite. Déjà, dans les derniers jours d'avril, le roi avait fait grâce à Meunier, condamné par la Cour des pairs comme régicide : le 8 mai, un rapport du ministre de la justice apprit à la France qu'une amnistie était accordée à tous les individus détenus dans les prisons de l'État par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Au fond, l'amnistie était une machine de guerre dressée contre M. Guizot et ses amis. M. Guizot, pour créer des obstacles au Cabinet dont il ne faisait plus partie, s'était mis à l'accuser de mollesse et de lâcheté ; il avait essayé de ranimer les cendres, déjà refroidies, de nos discordes civiles ; il avait osé, dans un temps de calme, écrire sur sa bannière le mot *intimidation*. M. Molé, en décrétant l'amnistie, opposait à cette manœuvre d'un rival une manœuvre contraire. Et ce qui le prouve bien, c'est que, collègues dans le ministère du 6 septembre, M. Guizot et M.

Molé s'étaient trouvés d'accord sur la nécessité d'un système de rigueur. Mais lorsque une action est bonne en soi, il y a injustice à ne tenir compte que de ce qu'il s'est glissé de personnel dans les intentions et les motifs. L'amnistie était un appel à la réconciliation des partis; c'était donc une grande, une noble idée. M. Molé eut le mérite de l'avoir conçue, et le roi celui de l'avoir adoptée sans résistance.

Cependant, l'arrivée de la princesse Hélène était attendue au Château avec impatience. Non qu'un tel mariage fût brillant: il n'avait ni le prestige d'une haute alliance monarchique, ni l'héroïque signification d'un choix national et populaire. Mais, après le refus dont les familles souveraines lui avaient infligé l'affront, la maison d'Orléans se trouvait heureuse que ses offres n'eussent pas été repoussées par une obscure et indigente Cour d'Allemagne.

A part cela, on disait la princesse gracieuse; elle avait une âme sensible et douce, de la dignité naturelle, un esprit vif et cultivé. Luthérienne, elle allait entrer dans une famille catholique; mais si c'était là pour la reine des Français un sujet de dévote inquiétude, il n'en était pas de même du roi, prince qu'alarmaient faiblement les scrupules religieux et qui n'était pas fâché de trouver l'occasion de prouver sa tolérance.

La demande fut faite au grand-duc régnant par le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire; elle fut agréée; et la jeune princesse partit de Ludwigslust, résidence de sa famille. Des épisodes pleins d'intérêt marquèrent ce voyage. On raconte, par exemple, que, sur le milieu de la route, entre Hanau et Francfort, la princesse, qu'accompagnait l'ambassadeur français, fit arrêter sa voiture en face des hauteurs de Berghem, qui couronnent l'horizon sur la droite. Et, un instant après, un messager envoyé par elle courait dire au duc de Broglie : « M. le duc, Madame la princesse « vous prie de porter votre attention sur les « hauteurs de Berghem. C'est dans ce lieu « que votre grand'père, le maréchal de « Broglie, a remporté une victoire mémo- « rable. »

Le 24 mai, la princesse mit pied sur le sol de sa patrie nouvelle, et, le 29, elle entrait à Fontainebleau. Car c'était dans cette ville qui garde le souvenir de tant d'aventures épiques et de tant de chutes illustres, c'était dans ce palais dont les N impériales couvrent les murs, c'était à ce relais placé sur la route qui conduisit Napoléon de Moscow à l'île d'Elbe, qu'on attendait la jeune fille venue d'Allemagne pour donner des héritiers au trône le plus éclatant, mais le plus menacé, de l'univers. A sept heures, la voiture de la princesse dépassa la grille, au bruit des tambours, des acclamations et des fanfares. Louis-Philippe se tenait sur le haut du balcon. A la vue de la princesse, que le duc d'Orléans était allé recevoir au bas de l'escalier, le roi s'avança d'un air pénétré, et, comme elle se penchait pour lui baiser la main, il la releva et l'embrassa avec effusion.

Le lendemain, 30 mai, le mariage fut célébré civilement dans la galerie de Henri II, les témoins étant : pour le duc d'Orléans, le président et les quatre vice-présidents de la Chambre des députés, les quatre vice-présidents de la Chambre des pairs, les maréchaux Soult, Lobau et Gérard, le prince de Talleyrand; et, pour la princesse Hélène, le baron de Rantzau, le duc de Choiseul, M. Bresson. Vint ensuite la cérémonie religieuse, qui eut lieu, selon le rit catholique, dans la chapelle de Henri II, et, selon le rit luthérien, dans la salle de Louis-Philippe. Des banquets somptueux, des spectacles, des cavalcades brillantes, des divertissements de tout genre prolongèrent, pour la jeune princesse, l'enchantement d'une journée aussi solennelle. Mais des émotions plus profondes lui étaient réservées.

Le 4 juin, la famille royale avait quitté Fontainebleau et se dirigeait vers la capitale. On était arrivé sur un coteau un peu en avant de St-Cloud, lorsque la princesse Hélène aperçut tout-à-coup, à demi-cachée dans la vapeur, une masse imposante, confuse. C'é-

tait Paris. En approchant de cette ville aimable et tragique, peut-être la duchesse d'Orléans éprouva-t-elle, au sein de sa joie, une secrète terreur. Que ne pouvait-on lui dire :

« Vous allez vivre, Madame, au milieu d'une nation royale. Le peuple, en France, respecte les princesses, non parce qu'elles sont princesses, mais parce qu'elles sont femmes. Vous venez, il est vrai, dans un pays qui a été fatal à des reines allemandes, dans un pays où la vie des rois est pleine d'angoisses, et où la foule a un flux et un reflux comme la mer. Ne craignez rien cependant. Il est des époques qui n'apparaissent qu'une fois. Le peuple de France n'a plus rien à semer dans l'épouvante ou dans la guerre ; et ses mœurs sont aussi douces qu'héroïques. On vous l'a peint certainement en proie au tourment d'une inquiétude immortelle, avide de bruit, avide de mouvement, fatigué de son repos même, et ne pouvant souffrir ni la liberté ni la servitude. On vous a trompée. Le peuple de France a des joies bruyantes, mais qui cachent des pensées sérieuses ; il se livre quelquefois à des colères terribles, mais qui servent des projets persévérants et gigantesques ; l'apparente irrégularité de ses élans n'ôte rien à l'action constante de son génie. Seulement, fait pour les grandes choses, il lui faut des chefs qui le comprennent et qui le vaillent. S'il n'en rencontre pas de tels, il tombe et végète dans une alternative de langueur et de convulsions, jusqu'à ce que retrouvant des guides dignes de lui, il ait repris à travers l'histoire sa marche féconde. De sorte que nos agitations, dont votre Europe s'effraie, ne sont que les manifestations d'une force mal comprise et follement combattue par ceux qui devraient la calmer en l'employant. Ah ! si vous pouviez le connaître, Madame, ce peuple tant calomnié au dehors ! Mais non. Entre vous et lui vont s'étendre des voiles qui déroberont à vos regards les trésors qui sont en lui, trésors d'esprit et d'enthousiasme, de vaillance et de dévouement. Ce que vous connaîtrez mieux, et trop tôt, c'est ce petit monde de la Cour où vous allez entrer. N'espérez pas retrouver ici les splendeurs du règne de certains rois, chevaliers ou héros. Les révolutions ont effacé les noms anciens sous des noms tout-à-fait inconnus; elles ont mêlé, aux mêmes lieux les souvenirs les plus divers. Joséphine a dormi, à Trianon, dans le lit qui avait reçu la fille de Marie-Thérèse. Ne jugez donc pas le présent par le passé. Chez les courtisans d'aujourd'hui, vous ne trouverez ni le bon ton ni le bon goût, ni l'élégance



Hélène de Mecklembourg-Schwerin (1814-1858).

grave des habitudes plébéiennes ni la délicatesse des usages aristocratiques. Vos Lauzun et vos Richelieu, ce seront des hommes de bourse, des agioteurs, des loups-cerviers. Et si jamais on vous explique le sens de ces mots étranges, vous en serez épouvantée. Aussi attendez-vous à voir les grossiers paladins qui vont vous entourer faire de votre mariage une spéculation politique, et, ne cherchant que des preuves de royalisme dans les témoignages de la courtoisie française, empoisonner ainsi les joies les plus pures et les plus intimes de votre cœur. Voilà le vrai, le seul danger qui vous menace. »

Et ce fut bien là, en effet, ce qui caractérisa la réception préparée à la duchesse d'Orléans. Son entrée dans Paris fut marquée par un immense mouvement de foule, par un assemblage inaccoutumé de soldats, par des acclamations, par les éclats d'une curiosité sympathique ; mais, dès le lendemain, et de peur qu'on n'attribuât à ce qui avait été dit de ses qualités personnelles l'accueil dont elle venait de jouir, les historiographes de la Cour eurent soin de faire honneur au roi de tous les hommages rendus à sa bru. Ce fut pour mieux prouver combien il y avait de sagesse dans le choix du monarque, qu'après avoir vanté la taille de la princesse Hélène, la beauté de son teint, la couleur blonde de ses cheveux, la grâce de son maintien, ils lui prêtèrent plus d'érudition qu'une femme d'esprit n'en peut avoir,et plus d'esprit qu'une femme de bon sens n'en fait paraître. Puis croyant sans doute raviver par la pompeuse minutie de leurs descriptions le culte éteint de la monarchie, ils se mirent à raconter heure par heure, sans oublier le moindre détail, la vie des princes, les accidents de chaque promenade, et quel était le costume des fils du roi, et dans quel ordre s'avançaient voitures, calèches, char-à-bancs ou landaus, et comment la hiérarchie des rangs avait été observée dans la disposition des places assignées aux dames de la Cour sur les banquettes. En même temps, par une violation brutale du mystère qui protège la pudeur des femmes, on étalait pour ainsi dire devant le public le trousseau de la princesse Hélène, on décrivait sa toilette depuis sa coiffure jusqu'à ses jarretières : et cela pour montrer que la monarchie en France n'avait pas perdu le secret d'éblouir, pour accoutumer la nation à vivre de la vie de la royauté. « Est-ce que le plus simple bon « sens, s'était écrié le *Journal des Débats*, ne « fait pas comprendre que le peuple a voulu « honorer, dans la princesse Hélène, le choix « du roi, et donner une nouvelle preuve d'at- « tachement à sa dynastie libérale, un écla- « tant démenti à des passions coupables ? » Déclaration injurieusement naïve, qui trahissait le calcul politique caché au fond de ces fêtes dont la princesse Hélène paraissait être l'objet et n'était en réalité que le prétexte !

Cependant, des lettres d'invitation, répandues avec une profusion réfléchie, venaient d'annoncer l'ouverture du musée de Versailles. Dès 1832, le roi avait conçu le projet de léguer aux siècles à venir, racontées sur la toile, taillées dans le marbre et rassemblées dans de splendides galeries, les diverses époques de notre histoire. C'était là une noble, une belle idée, et le roi avait mis à la réaliser une ardeur digne des plus grands éloges. Or, l'heure était venue pour lui de jouir de son ouvrage. Le 10 juin, on vit se presser autour de ce palais de Versailles, réduit pendant si longtemps à la majesté de sa solitude et de son silence, des maréchaux, des membres de l'Institut, des ministres, des pairs de France, des députés, des artistes, des généraux, des poètes, foule étincelante et choisie. A dix heures du matin, les portes du palais s'ouvrirent, découvrant aux regards une immense série de tableaux, de portraits, de statues, l'histoire de France enfin écrite par les arts. Comment rendre l'effet d'un pareil spectacle ? Ici, la succession des grands amiraux et des connétables, depuis le maréchal Pierre jusqu'à Grouchy ; là, le siècle de Louis XIV, dans des salons que traversèrent tant de hardis capitaines, tant d'hommes de génie, tant de femmes au sourire invincible, salons dorés où le grand siècle semblait avoir laissé le reflet de ses guerres et le parfum de ses amours ; ailleurs, notre passé militaire depuis l'origine ; les batailles gagnées, les villes prises d'assaut, les rivières passées à la nage sous le feu de l'ennemi, les joutes chevaleresques, les victoires navales, tout ce qui fut accompli par l'épée entre Tolbiac et Wagram ; à côté, dans la salle de 92, la levée en masse du peuple français, saisi d'une sublime ivresse, et, dans l'indépendance de la patrie; courant défendre la liberté du monde, puis une incomparable épopée, l'Empire; puis la Restauration et ses pompes vaines ; puis la révolution de

1830 et ses prodiges. Aussi, combien de vieillards purent suivre de salle en salle leur propre histoire! Combien, après s'être reconnus sous l'habit de soldat, dans les armées républicaines, purent se retrouver, en uniforme de général, haletant sur la trace enflammée de leur empereur, ou assistant aux fêtes de son couronnement, ou portant le deuil de ses adieux! Ce fut donc une journée pleine d'émotions que celle où le musée de Versailles fut inauguré. Le roi, d'ailleurs, n'avait rien épargné pour la rendre éclatante et lui imprimer un caractère monarchique. Le banquet préparé pour les visiteurs servit d'occasion à l'étalage d'une magnificence dont ils se montrèrent aussi surpris que charmés. Il y eut ensuite, le long des galeries resplendissantes, une promenade aux flambeaux. A huit heures du soir, chacun avait pris place dans la salle de spectacle, et la représentation du *Misanthrope* commençait. Le spectacle fini, la toile du fond se leva et l'ancienne façade du château de Versailles apparut dans le lointain, et sur le piédestal de la statue équestre du roi on lut: « A la gloire de Louis XIV! » Il avait pourtant révoqué l'édit de Nantes, ce Louis XIV; et c'était devant une princesse luthérienne qu'on glorifiait sa mémoire.

Ainsi se termina une solennité dont la pensée méritait d'être louée sans réserve, si des préoccupations personnelles et dynastiques ne s'y étaient pas trop étroitement associées au sentiment national. Peut-être aussi aurait-on dû choisir comme temple des souvenirs un autre palais que Versailles. Car enfin, Versailles désert, Versailles muet avait bien sa grandeur. Abandonné, il parlait au cœur du philosophe et du poète. L'herbe qui poussait dans les avenues d'un château bâti sur la misère du peuple était une indication mélancolique mais éloquente. Quelle puissance d'émotion et quels enseignements dans ces vastes salles retentissantes et vides, dans ces dorures perdues, dans ces glaces où s'était miré le luxe d'un siècle et qui ne réfléchissaient plus que le passage de quelque visiteur attristé! Et le frémissement de ces vitres négligées par où le vent sifflait, et l'aspect morne de la chambre où Louis XIV avait dormi, et ces eaux croupissant au pied des Nymphes ou des Tritons ennuyés de leur solitude, et l'inutilité de ces ombrages qui avaient protégé des amours funestes, et le délabrement de ce bel escalier de l'Orangerie sur les marches duquel avaient traîné les robes de Lavallière et de Fontange: est-ce que cela n'était pas le plus saisissant des drames? Est-ce que tout cela ne nous montrait pas réunies la philosophie de l'histoire et la poésie des souvenirs?

Quoi qu'il en soit, les joies de la famille royale ne devaient pas être exemptes d'amertume; et le duc d'Orléans eut le chagrin de voir son mariage devenir, au sein des réjouissances populaires, l'occasion d'un affreux malheur. Le 14 juin, l'attaque simulée de la citadelle d'Anvers avait attiré devant l'école militaire le peuple de Paris. Or, si grande était la foule, que l'immensité du Champ-de-Mars pouvait à peine la contenir. Les choses se passèrent néanmoins dans un ordre parfait tant que dura le spectacle. Mais au moment où l'on s'ébranlait pour le départ, on entendit, mêlés à des cris de rage, des gémissements lamentables. Sur quelques points de la place et dans le voisinage de certaines issues trop étroites, la multitude s'était subitement resserrée, entassée, amoncelée, renversée sur elle-même, et des hommes dans la force de l'âge, des femmes, des enfants, des vieillards, périssaient étouffés misérablement. Qu'on juge de la consternation de Paris! Quiconque n'avait pas autour de lui tous ceux qu'il aimait se crut frappé Et, comme il arrive toujours, la renommée, en exagérant la catastrophe, agrandissait les alarmes. Aussi le gouvernement s'empressa-t-il de faire publier dans les journaux les noms des victimes, appendice funèbre au programme de tant de fêtes! Le 15 juin, un bal offert à la famille royale devait avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville. Qui le croirait? parmi les représentants spéciaux de la cité, plusieurs furent d'avis que les malheurs du Champ-de-Mars n'étaient pas un motif suffisant pour

suspendre les danses de la Cour. Mais à ce cruel raffinement de flatterie le duc d'Orléans répondit par une démarche d'une généreuse impétuosité. Entrant tout-à-coup dans la salle où le conseil municipal était rassemblé, il déclara d'un ton et avec un geste passionnés qu'il ne pouvait consentir à paraître en public avant que les cadavres eussent été reconnus et enterrés. Le bal et le banquet furent donc ajournés, ajournés seulement! Des secours furent distribués, par ordre du prince royal, aux familles des victimes; on conduisit les morts au cimetière; et, quatre jours après, plus de quatorze cents convives allaient joyeusement se ranger autour de tables somptueuses, dressées dans des salles inondées de lumière et tapissées de fleurs!

Quand Marie-Antoinette était venue s'unir, en France, au prince qui, depuis, fut Louis XVI, il y avait eu aussi des malheureux étouffés dans la foule et de grandes réjouissances à la Cour.

LII

Affaires d'Afrique. — Anarchie dans l'administration de la colonie. — Entrevue du général Bugeaud et d'Abd-el-Kader. — Traité de la Tafna. — Prise de Constantine.

Tandis que, par des jeux, des spectacles et des fêtes, l'on cherchait à ranimer en France le culte à demi-éteint des monarchies, l'œuvre de notre domination se poursuivait en Afrique avec un perpétuel mélange de bien et de mal, de fautes et de succès.

Donné pour successeur au maréchal Clauzel, le comte de Damrémont se trouvait depuis le mois de février à la tête de la colonie; et le général Bugeaud avait été investi, dans la province d'Oran, d'une autorité presque indépendante de celle du gouverneur-général.

Les débuts du général Damrémont ne furent guère marqués que par une promenade militaire à Bélida et l'engagement de Boudouaou, brillant combat dans lequel 900 Français, commandés par M. de la Torré, mirent en fuite plus de 5000 Arabes.

Quant au général Bugeaud, sa mission était, ou de conclure la paix avec Abd-el-Kader, ou de le poursuivre à outrance. Ce fut par des menaces sauvages qu'il annonça sa prise de possession. Mais le désir de la paix était dans son cœur, et il ne tarda pas à entrer en négociation avec l'émir. L'intermédiaire fut un juif nommé Durand, âme cupide et rusée, qu'on accusa, depuis, d'avoir semé la discorde parmi nos généraux, en vue de profits honteux. Toujours est-il que les négociations traînaient en longueur, quand tout-à-coup, rompant avec le général Bugeaud, l'émir s'adressa au comte de Damrémont pour obtenir la paix : démarche dont le gouverneur-général informa aussitôt le ministre de la guerre. A cette nouvelle, le général Bugeaud se persuade qu'on lui envie la gloire de pacifier la province d'Oran, il s'emporte, il éclate. Heureusement, la mésintelligence n'eut pas de suite : née du vague et de l'imprévoyance des instructions ministérielles, elle tomba devant un échange d'explications sincères. Le comte de Damrémont fit savoir à l'émir que c'était avec le



Le général Bugeaud et l'Émir. (Page 922, col. 2.)

général Bugeaud qu'il devait traiter; et, à son tour, le général Bugeaud s'empressa d'adresser à M. de Danrémont, qu'il avait injustement soupçonné, les excuses les plus franches, les plus loyales.

Cependant, l'émir s'obstinait dans des prétentions qui accusaient son orgueil et ne répondaient pas à sa puissance. Le général Bugeaud se mit donc en campagne. L'armée, forte de 9,000 hommes, se composait de trois brigades, commandées : la première par le général Laidet, la seconde par le général Rullières, la troisième par le colonel Combes. Déjà, depuis quinze jours, on battait la plaine sans rencontrer l'ennemi, lorsque de sourdes rumeurs se répandirent parmi les soldats, annonçant la paix. Elle venait en effet de se conclure, et le général Bugeaud apprit aux troupes, par un ordre du jour, qu'il allait partir pour une entrevue

avec l'émir. La nouvelle fut joyeusement accueillie par les soldats: il leur plaisait de voir de près cet infatigable Abd-el-Kader, ce chef inconnu dont ils avaient fait la renommé en le combattant, et qui leur devait le soudain éclat de sa fortune. Le général avait choisi quatre mille hommes pour l'accompagner: ils se mirent en mouvement le 1er juin, à la pointe du jour. En tête marchaient les Arabes alliés, sous les ordres de Mustapha-Ben-Ismaël. C'était un beau et austère vieillard, que reconnaissaient pour chef les belliqueuses tribus des Douairs et des Smélas. Animé contre Abd-el-Kader d'une haine immortelle, Mustapha-Ben-Ismaël avait cherché notre alliance, et associé fidèlement à notre drapeau tricolore ses deux étendards vert et blanc. Notre civilisation, du reste, l'avait gagné sans le surprendre ni l'éblouir.

A neuf heures du matin, on fit halte dans un vallon du plus riant aspect, que baignaient les eaux de la Safna. Là était le lieu du rendez-vous. Mais on n'y rencontrait que la solitude, le silence; et pas un cavalier arabe ne se dessinait à l'horizon. Le soldat se sentit humilié. Il fallut attendre, et l'on attendit longtemps. Les vedettes revenaient sans nouvelles. Habile à s'entourer de prestige, Abd-el-Kader avait voulu se donner auprès des siens l'avantage d'une supériorité apparente, et le dédain qu'il affectait à l'égard du chef des infidèles était un calcul de sa politique musulmane. Le jour commençait à baisser, l'émir ne paraissait pas; et, pendant que, tourné en gaîté, le mécontentement des troupes s'évaporait de toutes parts en vives saillies, le général Bugeaud avait peine à dissimuler sa colère. Enfin, l'approche des Arabes est annoncée. A l'instant même, les tambours rappellent, les faisceaux se rompent, chacun court à son poste. Mais, à une lieue de notre avant-garde, Abd-el-Kader s'était arrêté. Ce fut alors auprès du général une succession de messages ayant pour but de lui apprendre que l'émir était malade, qu'il n'avait pu se mettre en route que fort tard; qu'il serait bon, peut-être, de renvoyer l'entrevue au lendemain... A bout de patience, et oubliant la dignité de son rang pour n'obéir qu'aux impétueux conseils de son dépit et de son courage, le général Bugeaud laisse au général Laidet le commandement des troupes, et, suivi de son état-major, il se porte en avant.

Presque entièrement composée de cavalerie, l'armée d'Abd-el-Kader figurait un immense triangle, dont les angles mouvants s'appuyaient à trois collines. Arrivé au milieu des avant-postes, le général français vit venir à lui un chef de tribu, qui lui montra un coteau sur lequel était l'émir. « Je trouve « indécent de la part de ton chef, dit le gé- « néral Bugeaud à l'Arabe, de me faire « attendre si longtemps et venir de si loin. » Et il s'avança résolument. Alors parut l'escorte de l'émir. Jeunes et beaux pour la plupart, les chefs arabes étalaient avec faste leurs riches costumes et montaient des chevaux magnifiques. Bien différente était celle du général Bugeaud, à laquelle s'étaient réunis plusieurs membres de l'administration civile, coiffés de la casquette modèle, et dans une tenue fort peu militaire. Un cavalier sortit des rangs. Il portait un burnous grossier, la corde de chameau, et ne se distinguait point par son costume du dernier des cavaliers ennemis; mais autour de son cheval noir, qu'il enlevait avec beaucoup d'élégance, des Arabes marchaient, tenant le mors de bride et les étriers. C'était Abd-el-Kader. Le général français lui ayant tendu la main, il la lui serra par deux fois, sauta rapidement à terre et s'assit. Le général Bugeaud prit place auprès de lui, et l'entretien commença.

L'émir était de petite taille. Il avait le visage sérieux et pâle, les traits délicats et légèrement altérés, l'œil ardent. Ses mains, qui jouaient avec un chapelet suspendu à son cou, étaient fines et d'une distinction parfaite. Il parlait avec douceur, mais il y avait sur ses lèvres et dans l'expression de sa physionomie une certaine affectation de dédain. La conversation porta naturellement sur la paix qui venait d'être conclue; et Abd-

el-Kader parla de la cessation des hostilités avec une mensongère et fastueuse indifférance. Le général français lui faisant observer que le traité ne pourrait être mis à exécution qu'après avoir été approuvé, mais que la trève était favorable aux Arabes, puisque, tant qu'elle durerait, on ne toucherait pas à leurs moissons : « Tu peux dès à « présent les détruire, répondit-il, et je t'en « donnerai par écrit, si tu veux, l'autorisa- « tion. Les Arabes ne manquent pas de « grain. »

L'entretien fini, le général Bugeaud s'était levé, et l'émir restait assis. Blessé au vif, le général français le prit alors par la main, et, l'attirant à lui d'un mouvement brusque : « Mais relevez-vous donc ! » Les Français furent charmés de cette inspiration d'une âme impérieuse et intrépide, et les Arabes laissèrent percer leur étonnement. Quant à l'émir, saisi d'un trouble involontaire, il se retourna sans proférer une parole, sauta sur son cheval, et regagna les siens En même temps on entendit une puissante clameur que les échos prolongèrent de colline en colline. *Vive le Sultan*! criaient avec enthousiasme les tribus. Un violent coup de tonnerre vint ajouter à l'effet de cette étrange scène; et, se glissant dans les gorges des montagnes, les Arabes disparurent.

Le traité conclu avec l'émir portait : qu'Abd-el-Kader reconnaissait la souveraineté de la France ; que la France se réservait, dans la province d'Oran, Mostaganem, Mazagran et leurs territoires, plus Oran, Arzew et un territoire renfermé dans d'étroites limites[1] ; que, dans la province d'Alger elle se réservait Alger, le Sahel et une partie de la plaine de la Métidja. Tout le reste était abandonné à Abd-el-Kader. On lui livrait la province de Titéry, on lui remettait les clés de la citadelle de Tlemcen. Et en échange de tant de concessions, il s'engageait à fournir à l'armée française trente mille fanègues d'Oran de froment, trente mille fanègues d'Oran d'orge, cinq mille bœufs. Il était, d'ailleurs, convenu que les Koulouglis qui voudraient rester à Tlemcen, ou ailleurs, y posséderaient librement leurs propriétés et y seraient traités comme les Hadars.

1. Voir aux documents historiques.

Sur tout cela il n'y eut, en France, qu'un cri d'étonnement et d'indignation. L'entrevue du général Bugeaud avec Abd-el-Kader ne se pouvait séparer des circonstances qui l'avaient caractérisée : elle fut frappée d'une désapprobation énergique et presque unanime. On accusait M. Bugeaud de s'être conduit en aventurier plutôt qu'en général, et d'avoir exposé dans sa personne la dignité du commandement à des affronts que son intrépidité, son sang-froid, ne suffisaient pas à couvrir. Mais c'était contre le traité de la Tafna que s'élevaient les attaques les plus vives. Quoi ! après tant de sacrifices en hommes et en argent, après tant d'années employées à combattre, on faisait cadeau à notre plus cruel ennemi de l'ancienne régence presque tout entière ! Quoi ! l'on condamnait la France à camper misérablement sur le littoral, pressée, resserrée, étouffée entre l'ennemi et la mer ! Quel revers nous avait donc condamnés à un tel excès d'humilité dans notre ambition ? Le traité qui nous dépouillait était-il le résultat forcé de quelque terrible défaite, de quelque irréparable désastre ? Etions-nous en Afrique sans ressources, sans armée? Non, car 15,000 hommes avaient été réunis à Oran ; des dépenses considérables avaient déjà été faites pour une campagne ; une guerre à mort était annoncée ; le soldat était sûr de vaincre. Et c'était du sein des plus formidables préparatifs qu'on faisait sortir une paix semblable ! Et, avant même de s'être mesuré avec l'émir, on lui cédait la province de Titéry, Scherchell, la citadelle de Tlemcen, une portion de la Métidja, des territoires enfin sur lesquels jusqu'alors il n'avait affiché lui-même aucune prétention ! Dans la province d'Oran, nous conservions Mazagran et Mostaganem ; mais, séparées d'Oran et d'Arzew, ces deux villes ne seraient-elles pas en état de blocus ? Abd-el-Kader reconnaissait notre souve-

raineté : concession dérisoire qui lui assurait la réalité d'une puissance dont il ne nous laissait, à nous, que le fantôme.

Ces critiques, que le général Danrémont sanctionna de son expérience dans un exposé adressé par lui au président du Conseil, n'étaient par malheur que trop fondées. Et combien n'eussent pas été plus véhémentes les plaintes de l'opinion, si l'on eût connu alors ce qu'on apprit seulement l'année suivante par un procès fameux : c'est-à-dire que toutes les conditions du traité n'avaient pas été écrites, et que le général Bugeaud avait été autorisé à se faire payer une somme d'argent qui, dépensée en chemins vicinaux, devait accroître sa popularité électorale !

Quoi qu'il en soit, on dut, après le traité de la Tafna, se demander si l'on pousserait jusqu'à Constantine. Cette expédition avait été résolue cependant, l'honneur national la commandait, la France l'attendait comme la réparation d'une injure, et c'était avec la mission spéciale de l'entreprendre que M. de Danrémont avait été envoyé en Afrique. Mais, prendre Constantine, n'était-ce pas agrandir encore Abd-el-Kader, rendu déjà si redoutable par le récent traité ? Détruire Ahmed, n'était-ce pas délivrer l'émir d'un rival, appeler son influence dans l'Est, le signaler aux Arabes comme le représentant, désormais unique, des haines allumées par la conquête ? Cette considération pesa sans nul doute sur les délibérations du Conseil ; car le comte de Danrémont reçut ordre de négocier avec Ahmed. On lui demandait de rembourser les frais de la guerre, de se reconnaître vassal de la France, de payer tribut. Lui, comptant sur les secours de la Porte, il se retrancha d'abord dans de vagues réponses. Une escadre était partie de Constantinople avec des intentions équivoques : les contre-amiraux Gallois et Lalande lui firent rebrousser chemin. Pressé plus vivement, Ahmed refusa, et l'expédition fut résolue.

Une partie du mois d'août et le mois de septembre furent employés aux préparatifs. De Bone à Constantine, la route se couvrit d'étapes militaires. Ghelma était devenue, sous la direction du colonel Duvivier, une véritable place de guerre. Un camp fut établi sur le plateau de Medjez-Amar, choisi comme base des opérations, et ce fut là que, dans les derniers jours de septembre, l'armée se trouva réunie. Elle s'élevait à 13,000 hommes, abondamment pourvus de vivres et de munitions, et traînait avec elle un matériel considérable. Ville de feuillage, coupée de rues tirées au cordeau, le camp de Medjez-Amar présentait, au cœur des plaines désertes qui l'environnaient, une physionomie vraiment féerique. C'était l'ordre dans le mouvement, la régularité dans l'enthousiasme, c'était la guerre en habits de fête. Rien de comparable à l'ardeur du soldat. On allait donc couvrir de l'éclat d'un grand succès les revers de la campagne précédente ! Là se trouvaient des officiers qu'excitait le souvenir de la mort d'un ami. Le capitaine Richepanse était accouru pour venger la mort de son frère.

L'armée se mit en marche. On savait par une cruelle expérience, que les plaines à traverser étaient entièrement nues ; qu'elles n'offraient ni arbres ni buissons dont on se pût servir pour les feux de bivouac. Aussi, le soldat avait-il ajouté un petit faisceau de branches au fardeau dont il était chargé : fardeau qui se composait d'une ration de vivres pour douze jours, de cent-vingt cartouches, d'une provision de sucre, de sel, de café, de linge, et d'une giberne, sans compter une longue canne sur laquelle chaque homme appuyait la main droite et le fusil que portait la main gauche. Mais il y avait chez tous une vigueur morale qui défiait la fatigue, et la plus belliqueuse impatience éclatait dans les rangs. Toutefois, la première journée fut menaçante. Il fallait gagner des régions très élevées, il fallait monter à travers des couches d'atmosphère chargées d'humidité et de plus en plus froides. Au col de Ras-el-Akba, la pluie commença. Bientôt, sur la terre détrempée, les voitures eurent de la peine à se traîner ; et le lieutenant-général Valée, qui



Mort du général Danrémont

20 octobre 1837



Le général Valée fut aperçu, un fouet de conducteur à la main. (Page 925, col. 1.)

commandait l'artillerie, fut aperçu à pied, un fouet de conducteur à la main, animant la marche. Ainsi semblaient se reproduire les sinistres présages de 1836. Les images funestes ne manquèrent pas, d'ailleurs, le long de la route. A mesure que nous avançions, les Arabes fuyaient après avoir mis entre eux et nous la dévastation, le désert : et, de distance en distance, des tourbillons de fumée ardente marquaient la place des meules de paille incendiées. Le 5 octobre, on atteignit le sommet d'une colline sur laquelle se dressent les ruines d'un monument romain. Alors apparurent, vers la gauche, un camp arabe, et en face la plaine de Constantine. En ce lieu s'était ouverte, l'année précédente, la série de nos désastres. Ici était la place où plusieurs de nos frères moururent de froid : là coulait cette rivière de l'Oued-Akmimin qui, grossie par les pluies, avait opposé au

passage du maréchal Clauzel de si douloureux obstacles; plus loin s'étendait le champ où il avait fallu abandonner le convoi et celui auquel était resté le nom de Camp-de-la Boue. Chaque pas nouveau vers Constantine réveillait un souvenir poignant, et le pied du soldat se heurta plus d'une fois à des ossements qui n'avaient plus de nom, mais qui rappelaient la patrie.

L'armée était divisée en quatre brigades, commandées : la première par le duc de Nemours; la deuxième par le général Trézel; la troisième par le général Rullière, et la quatrième par le colonel Combes. Le lieutenant-général Fleury était commandant en chef du génie. Ce fut le 6 octobre (1837), à neuf heures du matin, que la première colonne couronna le plateau de Mansourah. A peine y était-elle arrivée, que du sein de la place s'éleva un grand cri où se distinguait la voix perçante des femmss. Cachés parmi les aloës qui couvrent les pentes du ravin en avant de Mansourah, trois cents tirailleurs turcs attendaient les Français, qu'ils accueillirent par une fusillade aussi vive qu'imprévue. Mais les Zouaves s'élançant avec violence, enivrés déjà par l'odeur de la poudre et frémissants, l'ennemi se replia en désordre dans la ville, et l'on put procéder aux préparatifs du siège.

Il fut reconnu sur-le-champ que la place devait être attaquée par le plateau de Koudiat-Aty, pendant que trois batteries de gros calibre, établies sur celui de Mansourah, prendraient d'enfilade et de revers les batteries du front d'attaque. Tout fut disposé en conséquence. Conduites par le général Rullières, la troisième et la quatrième brigade franchirent le Rummel, sous le feu de la place, et prirent position à Koudiat-Aty; de toutes parts les travaux commencèrent, poussés avec une activité que protégeait un courage inébranlable. Car les Arabes ne se contentaient pas d'envoyer la mort aux travailleurs du haut des remparts; et tandis que Ahmed, glissant de colline en colline, lançait sur nous ses cavaliers, Turcs et Kabiles accouraient du fond de Constantine, et contre les divers points de la courbe décrite autour d'eux venaient se briser en rugissant. Et puis, comme en 1836, le ciel semblait s'être déclaré contre les Français. La pluie tomba par torrents. Les passerelles jetées sur le Rummel furent emportées. Les sacs à terre, que les soldats se passaient de main en main, n'arrivaient à destination que remplis d'une fange liquide. A Mansourah, la terre, changée en boue, refusant à l'artillerie un appui suffisamment solide, trois pièces versèrent dans un ravin et ne furent relevées que par les efforts surhumains des Zouaves. Pas de foin, pas de paille pour les chevaux. Ceux de l'artillerie, les plus utiles, ne recevaient qu'un tiers de ration d'orge par jour. les mulets affamés rongeaient les caissons. Il y eut des nuits de tempête, effroyables, mortelles. Les soldats couchaient dans l'eau ; à quelques-uns il fut donné de s'étendre sur des cailloux ; d'autres, pénétrants dans le cimetière de Koudiat-Aty, se reposèrent sous la voûte des tombeaux.

On conçoit ce que de telles souffrances devaient être pour des Français, race impétueuse et plus propre à supporter le péril que le retard. Aussi, lorsque dans la matinée du 9, les batteries de Mansourah ouvrirent le feu, l'armée tout entière répondit au bruit du canon par un immense cri de joie. Mais c'était trop peu que d'éteindre çà et là le feu de la place, que d'échancrer les embrasures : les portes restant closes et rien n'annonçant que la ville se fût émue, les Français appelèrent avec impatience l'heure de l'assaut. Pour le rendre praticable, il fallait achever les travaux de la batterie de brèche que le mauvais temps avait interrompus et transporter à Koudiat-Aty, sur un terrain mouvant, inégal, profondément déchiré, des pièces de 24 et de 16 destinées à cette batterie. On y parvint, tant était forte la trempe des courages et des volontés ! Alors les Arabes sortent de tous côtés de la ville, et, à la faveur des ressauts de terrain, ils viennent ramper jusqu'au pied des parapets qui couvrent les assiégeants. Le général Danrémont arrive suivi du duc de Nemours. Il or-

donne aux soldats de sauter par-dessus les parapets. A la baïonnette! crient les Français, et les parapets sont franchis. En un clin-d'œil, les Arabes sont culbutés de gradins en gradins et refoulés dans Constantine. Le 12, les travaux étaient terminés : on touchait enfin à l'assaut !

Tout-à-coup, un jeune musulman, sorti des rangs de l'armée française, s'avança vers la ville, agitant un papier d'une main et de l'autre un drapeau blanc. Les assiégés lui jetèrent des cordes et le hissèrent sur le rempart. C'était un parlementaire que le général Danrémont envoyait aux assiégés pour les sommer de se rendre, avant le signal décisif et terrible. Le lendemain l'envoyé revint avec cette fière et noble réponse : « Si les « Français n'ont plus de poudre et de pain, « nous leur en donnerons. Nous défendrons « à outrance nos maisons et notre ville. On ne « sera maître de Constantine qu'après avoir « égorgé son dernier défenseur. »

M. de Danrémont prit aussitôt son parti. Depuis le commencement du siége, qu'il dirigeait d'ailleurs en général expérimenté, il n'avait cessé de prodiguer sa personne en soldat; si bien, qu'en le voyant passer dans les retranchements, le front chargé de soucis, mais d'un pas qui semblait chercher le péril, quelques-uns l'avaient cru décidé à mourir si la fortune pour la seconde fois nous était contraire. Heureusement, l'assaut était devenu praticable, et il n'y avait plus à douter du succès. Plein de confiance désormais, et suivi d'un petit groupe d'officiers, le comte de Danrémont se dirigea vers Koudiat Aty. Arrivé sur un point très-découvert, il s'y arrêta et se mit à observer la brèche. « Prenez « garde, lui dit alors le général Rullières, « qui était venu au-devant de lui : nous « sommes ici au point de mire de l'ennemi. « — C'est égal, répondit froidement M. de « Danrémont. » A peine avait-il prononcé ces mots qu'on le vit tomber à la renverse, frappé d'un boulet de canon. Le général Perrégaux se penchant aussitôt sur lui, une balle l'atteignit à la tête. Le gouverneur-général fut relevé avec une émotion pleine de respect par les témoins de sa mort glorieuse, et, quelques instants après, le corps sanglant traversait l'armée, couvert d'un manteau.

Parmi les soldats, il y en eut qui pleurèrent leur chef : tous saluèrent sa destinée. Le commandement revenait de droit au lieutenant-général Valée : il le prit, aux applaudissements des troupes ; et ce fut avec transport qu'elles reçurent, le jour même, la grande nouvelle de l'assaut pour le lendemain.

Le lendemain était un vendredi. Or, d'après une croyance superstitieuse depuis longtemps répandue parmi les Arabes, un vendredi devait marquer en Afrique le triomphe définitif des chrétiens. Mais Constantine ne s'en préparait pas moins à une résistance furieuse. Et, de leur côté, les Français se montraient sûrs de vaincre, puisque c'était corps à corps qu'ils allaient saisir l'ennemi. Les troupes destinées à l'assaut avaient été, dès la veille, divisées en trois colonnes, sous les ordres du lieutenant-colonel Lamoricière, du colonel Combes et du colonel Corbin. A sept heures, le signal est donné, et au bruit du tambour tous les cœurs palpitent d'impatience et de joie. Le ciel était radieux ce jour-là. Commandée par Lamoricière, la première colonne, au milieu de la plus vive fusillade, gagne le rempart au pas de course. Voilà les Zouaves debout sur la brèche; et le drapeau tricolore, qu'y place le capitaine Garderens, est salué par de victorieuses acclamations. Mais le danger restait caché dans le triomphe. Tandis qu'à droite et à gauche, les sapeurs du génie se fraient un passage le long des murs, leurs compagnons se trouvent devant un dédale de maisons en ruines et d'impasses mytérieuses d'où s'échappe une grêle de balles. On avance pourtant, on s'attache à l'ennemi, dans une mêlée meurtrière et furieuse. Soudain, un pan de mur s'écroule qui étouffe et enterre nombre d'assaillants. Bientôt une mine éclate; un tourbillon de flamme et de fumée s'élève; et, par un phénomène étrange, effroyable, plusieurs de nos soldats sentent que tout autour d'eux l'air s'embrase ; ils respi-

rent le feu ; une douleur âcre et cuisante les dévore ; leurs vêtements consumés laissent leur chair à nu ; leurs paupières sont brûlées; d'éternelles ténèbres les environnent. Ce fut un spectacle déchirant que celui de ces malheureux. Quelques-uns déliraient, défigurés à tel point, que leurs amis mêmes ne les pouvaient reconnaître, et ils allaient s'agitant semblables à des spectres.

Constantine, du reste, s'ouvrait de toutes



Le général comte Damrémont.
(1783-1837.)

parts aux flots des assaillants. D'intrépides canonniers turcs gisaient au pied d'une de leurs batteries conquise. On luttait de porte en porte, à travers des rues si étroites, que les maisons se faisant face se touchaient presque par le haut. Les Français se précipitaient la baïonnette au bout du fusil, poussant tout devant eux, fouillant la ville, et partout vainqueurs déchaînés, irrésistibles. Les insignes de la domination turque, les étendards d'Ahmed, les queues de cheval, disparaissaient de proche en proche pour faire place au drapeau tricolore. On dit que, ne voulant ni se soumettre ni fuir, un ministre du dey s'arracha la vie. Tout retentissait du tumulte de mille combats, et ce ne furent bientôt que morts, mourants et ruines. De dessous les débris fumants sortaient de farouches imprécations ou des cris étouffés. La population, pâle d'épouvante, avait reflué tumultueusement du côté opposé à nos attaques : elle arrive et s'entasse, derrière la Casbah, sur une pente rapide aboutissant à une muraille de rochers verticaux. Là, cette multide gémissante grossit outre-mesure, se presse, se pousse, roule pêle-mêle au fond de l'abîme. Femmes, enfants, vieillards y périssent dans une affreuse confusion. Les plus hardis se suspendent à des cordes qui, en se rompant, les laissent tomber sur un monceau de cadavres. L'odeur du sang monte dans l'air. La ville est prise.

Ce n'était pas sans de cruels sacrifices. Le chef de bataillon Sérigny et le capitaine du génie Haket avaient péri sur la brèche. Parmi les blessés on comptait le colonel Lamoricière, les chefs de bataillon Vieux et Dumas, l'officier du génie Leblanc, le capitaine Richepanse. Le colonel Combes avait été blessé lui aussi, et mortellement. Arrivé sur la brèche, il y commandait une attaque décisive, lorsqu'il reçut deux balles dont l'une lui traversa la poitrine. Alors se passa une scène digne des temps héroïques. Invincible à la douleur, le colonel Combes s'avança vers le duc de Nemours pour lui rendre compte de la situation. Son pas était assuré, son visage calme : à le voir, nul ne se fût douté qu'il portait la mort dans sa poitrine. Il s'exprima noblement, avec simplicité, sans parler de lui autrement que par cette allusion mélancolique et sublime : « Ceux qui ne sont « pas blessés mortellement jouiront de ce « succès. » On l'emporta près de rendre l'âme. Ses dernières paroles furent adressées au général Boyer, son ami : « Recevez mes « adieux, lui dit-il. Je ne demande rien à « mon pays pour ma femme, pour les miens; « mais je lui recommande les officiers de mon « régiment dont voici les noms... » La mort l'interrompit.

On raconte que, pendant la prise de Constantine, Ahmed, du haut d'une montagne voisine, assistait à ce solennel spectacle de sa puissance abattue. Frappé sans retour par le destin, il ne fut pas maître de sa douleur, et des larmes, dit-on, coulèrent de ses yeux. Toutefois, il ne renonça pas à la douceur de vivre ; il tourna bride et son cheval l'emporta.

La première pensée des nouveaux maîtres de Constantine fut pour les blessés. Confiés au docteur Baudens, ils eurent pour hôpital une des plus belles maisons de la ville, celle qu'occupait le califat du bey. Le palais d'Ahmed, dont un nègre ouvrit les portes aux vainqueurs, renfermait de riches tapis, des chevaux magnifiques, beaucoup d'esclaves ; mais on y avait rêvé des trésors qu'on ne put découvrir. Les femmes du harem, dont une seule, nommée Aïcha, était remarquable par sa beauté, furent mises sous la garde du muphti. Peu à peu tout rentra dans l'ordre ; du sein des campagnes arrivèrent des tribus qui venaient faire leur soumission ; les mesures que l'occupation réclamait furent prises, et l'armée se remit en route pour Bone, laissant dans Constantine 2,500 hommes sous le commandement du colonel Bernelle.

Cette conquête si chèrement disputée, fut célébrée en France d'une manière à la fois touchante et modeste. La dignité de maréchal de France et le titre de gouverneur-général de l'Algérie récompensèrent le lieutenant-général Valée. Un avancement mérité attendait les maréchaux-de-camp Rullières et Trézel, ainsi que les colonels Bernelle, Boyer, Vacher, de Tournemine. Le corps du comte de Danrémont reçut, à son arrivée en France, les honneurs militaires, et l'hôtel des Invalides lui fut donné pour sépulture. Quant au général Perrégaux, il était mort dans la traversée, presque au moment de toucher les rivages de la patrie[1].

1. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître toutes les circonstances de la prise de Constantine, aux *Annales algériennes* de M. Pélissier, et à un remarquable article publié dans la *Revue des Deux-Mondes* par le capitaine Latour-du-Pin. Le docteur Baudens, chirurgien du duc de Nemours, a publié, de son côté, sur les faits qui se rattachaient plus spécialement à la nature de ses fonctions, des détails du plus grand intérêt.

LIII

Nouvelle attitude prise par le parti démocratique. — Portrait de M. Arago. — Formation du Comité central : sa physionomie ; résultats de son influence. — Elections. — Origine de la Coalition. — Fausse tactique de M. Guizot. — Première défaite de la Coalition. — Derniers moments de M. de Talleyrand.

Pendant longtemps, on l'a vu, le parti démocratique avait obéi, dans sa marche, à des inspirations de dévouement ou à des haines impatientes ou à l'esprit d'aventure. Mais ses passions, même les plus généreuses, l'avaient mal servi. De tant de glaives tirés dans des jours de colère, pas un qui n'eût été retourné contre lui et ne l'eût déchiré. Il lui avait donc fallu enfin reconnaître que, sous la domination de la bourgeoisie, les chances n'étaient pas toutes du côté de l'audace et que malaisément il ferait violence à la fortune. Il ne se découragea point cependant, et, doué d'une force de volonté plus grande que ses revers, il résolut de se commander le calme, de mettre de la patience dans ses attaques, de vaincre, en un mot, avec les seules armes de la loi, par le seul effort de l'intelligence. L'occasion pour cela se présentait favorable et

pressante, à la fin de 1837; car M. Molé avait dissous la Chambre, et la lice électorale s'ouvrait.

Mais, pour que l'entreprise n'avortât point, il importait qu'elle fût conduite par des personnages d'une haute renommée et d'une modération qu'eût épargnée la calomnie, des personnages tels que M. Arago, par exemple.

Et quel puissant allié qu'un tel homme! Sa stature imposante, son œil étincelant sous de grands sourcils mobiles, la constante altération de ses traits, son profil aquilin, le rayonnement de son front, tout exprimait en lui l'intelligence dans la force et je ne sais quelle propension violente au commandement.

Il avait été donné à cet homme illustre d'entrer en commerce avec la gloire, à un âge où, d'ordinaire, on ose à peine la rêver. A vingt ans, M. Arago avait été choisi par le Bureau des Longitudes pour aller prolonger la méridienne de France jusqu'au midi de l'Espagne, et, dans l'accomplissement de cette mission, il avait enduré mille souffrances, affronté mille dangers. Il passa six mois sur un pic isolé des montagnes, attendant l'heure où une observation serait possible. Lors de la première entrée des Français dans la Péninsule, il fut, comme envoyé de Napoléon, plongé dans les prisons de Valence; plus tard, conduit à Alger, il regagnait la France, lorsque, capturé en vue de Marseille par un corsaire espagnol, il fut ramené à Rose, puis jeté sur un ponton à Palamos. Pendant sa dure captivité à Rose et à Palamos, il poussa le dévouement à la science jusqu'à refuser de se sauver, pour ne pas perdre ses observations et ses instruments. Ainsi avait commencé la vie scientifique de M. Arago, vie marquée par une foule de travaux célèbres et d'admirables découvertes.

Ce qui caractérisait M. Arago, c'était la diversité de ses aptitudes. Renommé dans l'Europe entière comme professeur et comme savant, il apportait dans les joutes oratoires une éloquence abondante, lumineuse, nourrie de faits, de citations, de détails saisissants; et certes, parmi les premiers écrivains de son siècle, nul n'aurait pu se flatter de l'emporter sur lui pour l'ampleur, la souplesse, et surtout la clarté du style. Cette dernière qualité avait chez M. Arago quelque chose d'éblouissant, et faisait de lui un des plus féconds vulgarisateurs qui aient jamais paru.

Un homme ainsi organisé pouvait d'autant moins se résigner à vivre éloigné de la politique, qu'il y était appelé par un esprit naturellement dominateur et un immense besoin d'activité; car à cette nature, si richement douée, tout semblait convenir également : le recueillement et l'action, l'immobilité de l'étude et le mouvement des choses humaines, la contemplation solitaire des mondes et le Forum rempli de tempêtes.

Puissant par la science, M. Arago l'était peut-être plus encore par la passion. Aussi n'avait-il pu se contenter longtemps de l'espèce de dictature que l'Académie des Sciences lui avait volontairement confiée, bien qu'il y eût là des obstacles à vaincre, et des ennemis à accabler. Mais, pour que les facultés de M. Arago trouvassent un emploi suffisant, il lui fallait d'autres obstacles et d'autres combats. Il s'était donc élancé vers les régions politiques, et, avec cette force d'attraction qu'elle exerce sur toutes les natures souveraines, la démocratie l'avait irrésistiblement attiré. Et qui, plus que lui, était fait pour y figurer avec éclat? Non moins capable d'émouvoir le peuple que de l'instruire, il s'imposait à ceux-ci par l'autorité de son nom, il entraînait ceux-là par l'énergie de son âme, affectueuse d'ailleurs et sans fiel.

Au besoin, le rôle de tribun n'eût pas été au-dessus de son ardeur. Et toutefois, il n'avait pas ce genre de supériorité qui permit à Mirabeau de se jouer des orages, d'y respirer avec une aisance orgueilleuse, de s'enivrer de la contradiction, et de se faire porter par les haines mêmes autour de lui soulevées. Accoutumé, comme professeur,

aux applaudissements, M. Arago ne se déployait tout entier que devant un auditoire disposé à le comprendre et à l'aimer. Les frémissements d'une assemblée hostile, sans abattre son courage, altéraient en lui les sources de l'inspiration. Un soir de printemps, comme il se promenait dans le jardin de l'Observatoire, avec quelques membres de sa famille et un ami, il lui plut d'exposer les idées dont se composait un discours qu'il devait prononcer à la Chambre, le lendemain. Il s'agissait de venger le peuple des mépris praticiens en traçant l'histoire des services rendus par lui à la science, et en faisant le compte des grands hommes sortis de son sein. Emporté par l'élan d'une improvisation d'abord familière, M. Arago s'anima peu à peu, il s'exalta, il devint sublime. Sur cette terrasse élevée d'où l'on domine Paris, il nous semble le voir encore avec sa haute taille et sa figure de chef arabe, la tête découverte, le bras étendu, l'œil plein de flamme, les cheveux agités par le vent, le sommet du front éclairé par les rayons du soleil qui descendait à l'horizon dans une vapeur embrasée..... Non, jamais homme n'eut un aspect plus majestueux, et jamais pensées du cœur ne revêtirent des formes plus solennelles et plus nobles! Le lendemain, nous allâmes entendre M. Arago à la Chambre, et nous eûmes de la peine à le reconnaître, tant il paraissait attentif aux murmures imbéciles que l'éloge du peuple arrachait à l'assemblée!

Les éminentes qualités de M. Arago n'étaient pas, du reste sans mélange. Se proposer un but invariable et unique, savoir concentrer son activité, ménager prudemment ses alliances et ses ressources, se faire des créatures par un système suivi d'attentions prévoyantes et d'égards patients, ne se donner d'autres ennemis que ceux qu'il est bon d'avoir, voilà ce qui importe à un chef de parti, dans une société qui balance entre le goût du changement et la peur des crises. Or, M. Arago avait moins de persévérance que de fougue; il se laissait trop aisément distraire de la poursuite d'un grand dessein par des préoccupations secondaires; il diminuait lui-même, en les répandant sur trop d'objets à la fois, les forces de sa volonté; il ne connaissait qu'à demi l'art de discipliner sous lui la résistance; intrépide et fidèle dans ses amitiés, il ne cherchait pas assez à gagner les indifférents, et sa personnalité impétueuse blessa plus d'une fois un parti ombrageux à l'excès : pour tout dire, il sacrifiait plus à sa passion du moment qu'à son but. L'opiniâtreté et le calcul dans la passion furent tout le génie de Pym. Avec ce génie-là on prépare les révolutions : M. Arago avait le génie qui les décide.

Quoi qu'il en soit, M. Arago, à l'époque dont nous parlons, ne faisait pas mystère de ses espérances, et le parti démocratique le pouvait déjà saluer comme un de ses chefs. Or, M. Arago se décidant, M. Laffitte, qui acceptait volontiers l'influence de son illustre ami, se laissait entraîner inévitablement; et, quant à M. Dupont (de l'Eure), les démocrates n'avaient jamais douté que son patriotisme ne leur fût un appui.

MM. Dupont, avocat, et Louis Blanc partirent de ces données pour prendre l'initiative des démarches qui devaient amener la formation d'un comité électoral au centre même du parti démocratique. M. Dupont (de l'Eure) promit son concours; on obtint celui de M. Arago; par M. Arago, celui de M. Laffitte; et, cela fait, les membres de l'Opposition dynastique furent invités à se réunir à un comité dont le parti démocratique venait de fournir le premier noyau.

Une double hypothèse avait été posée : ou bien l'Opposition dynastique accepterait, et alors on combattait à côté d'elle, réserve faite de la différence des principes; ou bien elle refuserait, et, dans ce cas, on était en mesure de se passer de son alliance, puisqu'on avait pour soi MM. Arago, Laffitte, Dupont (de l'Eure), c'est-à-dire trois hommes qui d'avance frappaient de mort tout comité d'Opposition dans lequel ils n'auraient pas siégé.

Le plan était bien conçu : la suite le prouva. Une assemblée ayant été indiquée, au mar-

ché des Jacobins, dans les bureaux de la *Nouvelle Minerve*, les deux Oppositions s'y réunirent. La république y siégait dans la personne de quelques-uns de ses plus fermes représentants, parmi lesquels MM. Dupont, Dornèz, Thomas, rédacteur en chef du *National*; Frédéric Degeorges, rédacteur en chef du *Propagateur du Pas-de-Calais*. La discussion s'ouvrit sous la présidence de M. Laffitte.

Les radicaux s'expliquèrent sur leur but, hautement et fièrement. Jusqu'alors on n'avait cessé de leur reprocher ce qu'il y avait d'intraitable dans leur humeur et de trop fougueux dans leurs agressions : s'ils se décidaient à l'attaque, disait-on, ils ne savaient que tirer l'épée, et leur repos même n'était qu'un isolement farouche. Eh bien, il leur plaisait de prouver combien était injuste l'exagération de ces reproches. Les élections allaient commencer : ils y prendraient part et ils invitaient l'Opposition dynastique à joindre ses efforts aux leurs. Mais pour qu'une telle association fût morale, il fallait qu'on la nouât sans secrète pensée, sans lâche détour, avec l'autorité que donnent aux actions humaines la droiture des intentions et la netteté des aveux. Pas de compromis équivoque entre les principes contraires, pas de concessions mollement échangées. Il s'agissait d'allier les forces contre un ennemi commun, non de confondre les drapeaux.

La proposition était loyale : ce fut avec un mélange d'estime et d'inquiétude que ceux à qui elle s'adressait l'écoutèrent et MM. Chambolle et Léon Faucher n'hésitèrent pas à la repousser. Ne savait-on pas quel esprit animait la plupart des électeurs, et que la politique radicale leur était un sujet d'effroi? L'Opposition dynastique commettrait donc une faute grave en se traînant comme auxiliaire à la suite d'hommes qui, par un scrupule aussi fatal qu'honorable et nécessaire, ne voulaient rien céder sur leurs doctrines et s'en faisaient gloire. M. Dupont répondit d'une manière impétueuse et hautaine. Il laissait entendre que, si l'on refusait de s'unir à eux les radicaux se sentaient assez forts pour marcher seuls. L'agitation gagna l'assemblée.

Là se trouvait un professeur du collége de France à qui un vif talent de journaliste et des opinions populaires éloquemment propagées avaient valu, parmi la jeunesse, une popularité éclatante. Mais, par une résolution qui est sans excuse et qui resta sans commentaire, M. Lerminier avait depuis peu rompu avec ses anciens amis, déserté son camp ; et condamné par l'opinion, poursuivi par le cri de la jeunesse, il s'était, comme il arrive, réfugié dans l'audace. Il prit la parole, et, avec une âpreté particulière, il insista sur l'éloignement de la classe moyenne pour les radicaux, sur les dangers de leur concours, sur leur faiblesse, prouvée, ajoutait-il, par le nombre de leurs défaites : paroles étranges dans la bouche de M. Lerminier, et qui lui attirèrent de la part de M. Louis Blanc, son collaborateur de la veille, une réplique véhémente, terminée par ces mots : « Il est, Monsieur, certaines défaites qui honorent plus que certains triomphes. »

Ainsi, le débat s'animait de plus en plus. Tout-à-coup M. Mathieu de l'Institut, se dirige vers le président, lui parle à voix basse et quitte l'assemblée. Professeur de l'école polytechnique et beau-frère de M. Arago, M. Mathieu est aussi renommé pour son patriotisme que pour sa science. A peine est-il sorti, que M. Laffitte se lève, et, d'un ton ferme : « Messieurs, dit-il, je suis prié de « vous déclarer que MM. Arago et Mathieu « sont résolus à ne point faire partie d'un « comité où le parti radical ne serait pas « représenté. Je fais la même déclaration. »

Tout fut décidé alors. Au milieu d'une agitation extrême, on consulte l'assemblée ; une majorité se prononce en faveur des radicaux ; parmi les membres de l'Opposition dynastique, les plus énergiques se rallient au parti de la démocratie, les dissidents se retirent, et le lendemain la note suivante paraissait dans les journaux :

« Un Comité central est constitué à Paris « pour s'occuper des élections. Son but est de « réunir dans une même action toutes les

« nuances de l'Opposition nationale, et d'ob-
« tenir, par la combinaison de leurs efforts,
« une Chambre indépendante.

« Le comité se compose actuellement de « MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Mauguin, « Mathieu, Larabit, Laffitte, Ernest Girar- « din, le maréchal Clauzel, Garnier-Pagès, « Cormenin, Salverte et Thiars, membres de « la dernière Chambre; Chatelain, rédacteur « en chef du *Courrier Français*; Cauchois-Le- « maire, rédacteur en chef de la *Minerve*; « Bert, rédacteur en chef du *Commerce*; E. « D. Durand, de la *Minerve*; Louis Blanc, « rédacteur en chef du *Bon Sens*; Frédéric « Lacroix, rédacteur en chef du *Monde*; Tho- « mas, rédacteur en chef du *National*; Du- « bosc, rédacteur en chef du *Journal du peu-* « *ple*; Goudchaux, banquier; Viardot, « homme de lettres; Dornèz, avocat; Népo- « mucène Lemercier, de l'Académie fran- « çaise; Rostan, professeur à l'école de mé- « decine; Félix Desportes, propriétaire; Ma- « rie, avocat; Ledru-Rollin, avocat; Du- « pont, avocat; Sarrans, homme de let- « tres; A. Guilbert; David (d'Angers), sculp- « teur. »

Furent chargés de la correspondance, MM. Garnier-Pagès, Cauchois-Lemaire et Mauguin.

La composition de ce comité était presque entièrement démocratique, et à côté de lui, nul autre comité d'Opposition n'était possible. M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, rendit compte au public, dans un article plein de convenance et de mesure, des motifs qui l'avaient amené à s'abstenir. De son côté, M. Odilon-Barrot, chef de l'Opposition dynastique, publia une note par laquelle il faisait connaître qu'il déplorait la scission qui venait de se manifester dans le parti constitutionnel, mais qu'il ne pouvait s'associer à un comité où le parti républicain venait d'entrer enseignes déployées.

Ainsi, la direction du mouvement électoral restait concentrée aux mains des radicaux. C'était la première fois qu'ils pénétraient au cœur des affaires résolument et avec ensemble; c'était la première fois qu'ils semblaient dire: « Pour saisir le gouvernail, « nous n'avons pas besoin de faire autour de « nous la tempête. » Aussi la frayeur fut-elle grande au Château. Pendant plus d'un mois, la presse ministérielle épuisa au sujet du Comité central, tout le fiel de sa polémique, et le *Journal des Débats* mit à le combattre un emportement furieux. Séparant, dans l'Opposition constitutionnelle, ceux qui avaient donné leur adhésion au comité de ceux qui la lui avaient refusée, le *Journal des Débats* louait les premiers de leur prudence et rendait les seconds responsables des maux à venir. A l'entendre le mineur était déjà au pied du trône. Et peu importait, suivant lui, que quelques noms constitutionnels fussent venus s'inscrire sur la liste fatale: « Rien de « plus sérieux et de mieux calculé, s'écriait- « il dans le numéro du 20 octobre, que le but « et l'intention du parti radical. Il est prêt à « revendiquer et à faire valoir tous les avan- « tages de la position qu'on lui a faite. La « coalition est son œuvre propre; il en a ins- « piré la pensée; il en est l'âme et l'élément « le plus vital; la place qu'il y tient, les « noms qu'il y a fait entrer lui en assurent « la direction secrète..... Ce ne sont pas les « programmes, c'est l'énergie des hommes « qui les classe et décide la prépondérance. » Dans son numéro du 18 octobre, le même journal avait dit: « Exclure! On s'exprimait « autrement il y a quarante ans! Et qui ex- « clue-t-on d'abord? Ce sont les constitu- « tionnels de toutes les nuances, les amis du « pouvoir, le tiers-parti, les dynastiques, « toute cette Opposition dont, il faut le dire, « M. Barrot est la force et l'honneur. » L'accusation était calomnieuse, M. Barrot n'ayant pas été exclu, et s'étant exclu lui-même; mais on semait de la sorte les défiances, la jalousie, et cela suffisait à la haine, presque toujours injuste.

Le Comité central était conduit par des hommes audacieux; il occupait, dans la presse, des positions formidables: dédaignant de se défendre, il attaqua. Animé à la lutte par la violence de ses adversaires, il fit

feu à la fois de ses sept journaux, émut Paris, remua la province ; et, s'il ne parvint pas à modifier d'une manière sensible la majorité ministérielle, il se fortifia du moins aux dépens des opinions indécises, accrut à la Chambre le nombre de ses représentants, et fit, en un mot, sentir sur chaque point de la sphère électorale la présence et le souffle de la démocratie. Jamais depuis 1830, le pouvoir n'avait vu se dresser contre lui, dans les élections, une minorité aussi forte. A Paris le nombre des électeurs opposants fut de 6,303 sur un chiffre *total* de 13,982. Tous les membres parlementaires du *Comité central* furent réélus. Deux républicains bien connus, MM. Martin (de Strasbourg) et Michel (de Bourges) entrèrent à la Chambre ; M. Arago obtint les suffrages de deux colléges, il en fut de même du maréchal Clauzel ; et, quelque éclat qu'eussent jeté par l'honorable excès de leur hardiesse les doctrines de M. Voyer-d'Argenson, une minorité imposante se déclara pour lui dans la capitale. Il est vrai qu'au deuxième arrondissement de Paris, M. Jacques Lefèvre l'emporta sur M. Laffitte, mais le sixième collége ne tarda pas à dédommager le banquier fameux dans la maison duquel la révolution de 1830 avait campé.

Le ministère, pendant ce temps, déployait une activité souterraine qui le décria et lui réussit. Les ennemis qu'il redoutait le plus, parce qu'il voyait en eux des héritiers, c'étaient les doctrinaires. Sa tactique fut de combattre ténébreusement leur élection en paraissant l'appuyer : manœuvres dont quelques-uns d'entre eux furent victimes, MM. d'Haubersaërt et Giraud, par exemple. Du reste, la corruption électorale, partout mise en pratique, était partout dénoncée. Le préfet du Morbihan trouva dans M. de Sivry un accusateur puissant et passionné. L'ingénieur en chef de la Gironde, M. Billaudel s'étant présenté comme candidat de l'Opposition, une lettre du ministre des travaux publics lui avait enjoint d'opter entre sa candidature et sa place : il renonça noblement à sa place, triompha dans sa candidature ; et le fait, porté par lui à la tribune, vint éclairer d'un jour odieux les moyens employés par le pouvoir pour arriver au succès.

La discussion de l'adresse ne se composa que de redites bruyantes et vaines ; et les commencements de la session n'offrirent de remarquable que l'attitude nouvelle prise par les doctrinaires. Trop faibles pour saisir le pouvoir de haute lutte, trop orgueilleux pour le servir, ils résolurent d'abord de le soutenir en le protégeant. Mais à ce patronage glacé, à cette arrogante soumission, à ces services pleins de menaces et injurieux, qui n'eût préféré la guerre ? La guerre, par conséquent, était au fond des choses ; elle éclata enfin, d'autant plus vive que les passions ennemies s'étaient plus longtemps contenues.

Ce fut M. Thiers qui en alluma la première étincelle. Bien que M. de Rémusat fût doctrinaire, M. Thiers l'avait toujours recherché. Il aimait en lui une intelligence élevée, un talent sérieux assaisonné d'esprit, des manières sans pédantisme, et l'indépendance de l'homme de lettres. Enfants de la presse tous deux, ils avaient encore cela de commun, qu'ils croyaient le maintien de la monarchie en France conciliable avec quelques idées de fierté nationale, pourvu qu'il s'y mêlât beaucoup de modestie et de prudence. Ils se convinrent donc, et dans leurs relations privées se trouva le germe de l'alliance si célèbre depuis sous le nom de Coalition. Il était singulier, selon M. Thiers, que les hommes les plus capables de la Chambre en fussent réduits à subir la loi de la médiocrité triomphante. Entre les doctrinaires et le Centre Gauche, n'y avait-il point de rapprochement possible ? M. de Rémusat se laissa convaincre ; à son tour il intervint efficacement auprès de ses amis ; et bientôt, MM. Jaubert, Piscatory, Duchâtel, Guizot lui-même s'accoutumèrent à l'idée d'une alliance offensive. M. Duvergier de Hauranne, qui, plus tard, devait en être l'âme, s'y montra d'abord peu disposé. Il pensait qu'à changer d'attitude un parti risquait son

crédit; que de telles résolutions veulent qu'on les mûrisse, parce que, s'il est facile de les prendre, il l'est moins de les expliquer. Toutefois, il était un drapeau auquel, d'après M. Duvergier de Hauranne, il suffisait de se rallier pour ôter à la Coalition le caractère d'une intrigue. La part inconstitutionnelle et excessive que le roi s'était faite dans le maniement des affaires de l'Etat pesait d'une manière égale sur toutes les fractions de la Chambre : n'y avait-il pas moyen de se réunir honnêtement pour faire prévaloir la maxime *le roi règne et ne gouverne pas;* pour défendre la prérogative parlementaire contre les empiétements de la prérogative royale? M. Duvergier de Hauranne en fut d'avis, et, pour préparer le terrain, il publia dans la *Revue française* un article où les doctrines de MM. His et Fonfrède étaient dénoncées hautement comme la destruction du gouvernement représentatif. MM. His et Fonfrède avaient écrit que la vie politique n'était qu'un douloureux chaos sans l'unité, sans la fixité; que la Chambre élective, pouvoir passager, fractionné, mobile, rebelle aux traditions, n'était en état, ni de concevoir un système, ni de diriger; que de la royauté devaient venir l'impulsion et l'initiative; que l'entendre autrement, c'était mettre en face d'une monarchie à moitié morte une république vivante. Mais quoi! MM. His et Fronfrède prétendaient-ils dépouiller la Chambre élective du droit de refuser les subsides? La logique de leurs théories les conduisait là. Il eût été absurde, en effet, de laisser à la Chambre un irrésistible instrument de domination, quand on demandait que la royauté dominât. Or, le droit de refuser les subsides anéanti, que restait-il ? Le despotisme, compliqué d'une Chambre consultative qui n'aurait plus été alors qu'un vain rouage, qu'un ressort à briser. C'est ce que M. Duvergier de Hauranne prouva sans peine et victorieusement.

Mais il fut moins heureux dans l'exposition de son propre système. Sentant bien qu'entre une assemblée armée du vote des impôts et une royauté inviolable un duel était à craindre, un duel à mort, il aurait voulu que le ministère participât à la fois et de la Chambre et de la Couronne ; de la première par la *désignation*, de la seconde par la *nomination*, de sorte que les ministres auraient servi de lien entre des pouvoirs rivaux et formé une autorité médiatrice. M. Duvergier de Hauranne ne prenait pas garde qu'en croyant prévenir le combat, il ne faisait que déplacer le champ de bataille; car on lui pouvait répondre : « De deux choses l'une : ou le roi sera forcé d'avoir égard à la *désignation*, ou il lui sera loisible de n'en pas tenir compte. Dans le premier cas, son droit est illusoire. Dans le second, la Chambre venant à lui refuser tout concours, la lutte renaît pour aboutir à un coup d'État, et, peut-être, à une révolution. »

Le régime constitutionnel allait ainsi s'affaiblissant, compromis, décrié, par les débats de ses publicistes et l'impuissance de leur logique. L'article de M. Duvergier de Hauranne, cependant, avait une signification redoutable : il donnait un mot d'ordre à la ligue parlementaire qui se préparait.

On touchait au 12 mars (1838), époque fixée pour la présentation de la loi sur les fonds secrets, question de confiance qui devait décider du maintien du ministère ou de sa chute. Les nouveaux alliés jugèrent l'occasion bonne pour essayer leurs forces et se partagèrent les rôles. Esprit agressif, orateur aventureux, M. Jaubert se chargea de commencer l'attaque. M. Guizot devait la soutenir, et M. Thiers porter le coup décisif. Mais les incertitudes de M. Guizot perdirent tout. Il entretenait avec le Centre certaines relations dont il n'aurait pas voulu que le bénéfice lui fût enlevé. Il annonça donc l'intention de blâmer le ministère avec ménagement et sans rien compromettre. En vain ses amis lui représentèrent-ils les inconvénients d'une attitude flottante, et que la sagesse ici c'était la décision; il s'obstina par excès de circonspection ou par égoïsme.

Ainsi qu'il avait été convenu, ce fut M. Jaubert qui engagea le combat. Il s'y montra ce qu'il était : plein de fougue, de

verve, et railleur. Ce qu'il réprouvait dans les *fonds secrets*, c'était moins leur principe que leur emploi. Il fit ressortir par de vives paroles le scandale des subventions payées aux journaux, mettant à l'index le patronage ruineux à l'ombre duquel le *Journal des Débats* avait vécu et grandi. « J'accorde mon « vote au gouvernement, disait-il comme con- « clusion, je l'aurais refusé au ministère. » M. Guizot, lui aussi, vint se poser à la tribune en adversaire du pouvoir. Mais il n'était plus reconnaissable. Il hésitait, il balbutiait, il s'embarrassait dans de vagues formules dont l'emphase dissimulait mal la banalité, cet homme ordinairement si superbe et si tranchant dans son dogmatisme. Tantôt le regard fixé sur ses nouveaux amis, il semblait leur demander pardon de la mollesse de ses attaques; tantôt se retournant vers le Centre, d'un air suppliant et contraint, il paraissait honteux de la nouveauté de son rôle d'opposition. Après un discours qui fut un supplice pour l'assemblée et pour lui-même, il descendit de la tribune, au milieu d'une désapprobation morne. Découragé, M. Thiers n'osa pas prendre la parole. C'était une campagne manquée. En dépit des graves protestations de M. Odilon-Barrot et de celles de M. Gisquet, ancien préfet de police, que sa destitution avait fait ennemi du ministère, le chiffre des fonds secrets fut voté tel que M. Molé le demandait. Et, réduite à attendre des jours meilleurs, la coalition vaincue se dispersa.

Une nouvelle bruyante émut, vers cette époque, le monde politique.

Nous avons dépeint M. de Talleyrand; nous avons dit combien était fastueuse sa vanité dans le mal. Mais son impassibilité n'était qu'un masque. Comme le mépris des hommes et des principes faisait école dans son salon, il ne voulait point perdre le bénéfice de ce professorat honteux, et il avait soin de ne paraître que triomphant et moqueur. Au fond, il était incertain, combattu, humble dans sa tristesse et toumenté. Son immoralité de parade ne répondant pas en lui à une forte nature, à une perversité énergique, il s'y épuisa misérablement. Des témoignagnes tenus longtemps secrets, mais irrécusables, prouvent que dans les dernières années de sa vie la méditation lui était amère, insupportable. Abandonné à lui-même dans le silence des nuits, il tombait du haut de son orgueil factice dans d'inexprimables découragements, et à la lueur de la lampe qui éclairait la solitude de ses veilles, il lui arriva d'écrire des lignes par où se montraient le tumulte de ses pensées et les défaillances de son âme, des lignes comme celles-ci, par exemple: « Voilà 83 ans écoulés! que de soucis! que d'agitations! que de malveillances inspirées! que de complications fâcheuses! Et cela sans autres résultats qu'une grande fatigue physique et morale, et qu'un sentiment profond de découragement à l'égard de l'avenir, de dégoût pour le passé! »

Ainsi, sous la glace de son front, l'ironie perpétuelle de son regard, le calme de son maintien, et la permanence de son bonheur apparent, M. de Talleyrand cachait une vie pleine de luttes et de pusillanimité. Une fois sur la scène, il faisait volontiers étalage de son dédain pour la vertu. Mais il avait le cinysme du mal sans en avoir le courage. Il ne croyait même pas à son scepticisme; il n'avait pas foi même en son immoralité: de sorte que tout était faux chez cet homme, jusqu'à ses vices.

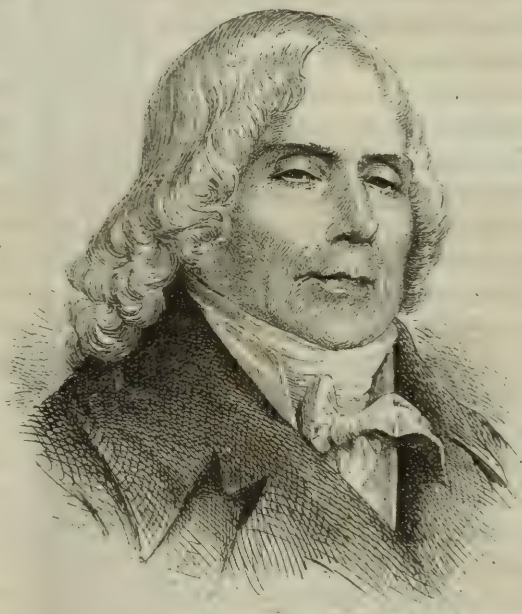
S'il en faut croire quelques dévots personnages, la première communion de la fille de Mme de Dino aurait marqué, dans la vie de M. de Talleyrand, d'une manière étrange, décisive; et il se serait laissé toucher à un point extraordinaire par le spectacle de la piété chez une jeune fille qu'il aimait tendrement. Ce qui est certain, c'est que Mlle Pauline de Dino était d'une dévotion rare, et, de la part de son grand-oncle, l'objet d'une espèce de culte. M. de Talleyrand, d'ailleurs, avait une faiblesse de caractère à peine croyable, et personne plus que lui n'était propre à être gouverné par un enfant. Ce fut de ces données qu'on partit pour préparer l'œuvre de sa conversion.

On devine de quelle importance était pour

les prêtres une conversion semblable ! Ceux d'entre eux qu'animait un zèle sincère pour la religion devaient s'en réjouir comme d'une sainte conquête; les autres y voyaient un hommage rendu à leur empire, une humiliation sans égale infligée au parti de Voltaire, la preuve enfin que le catholicisme avait droit de suzeraineté sur les deux extrémités de l'existence de l'homme, sur la naissance et sur la mort. Du reste, l'ancien archevêque de Paris, le cardinal Talleyrand de Périgord, avait spécialement recommandé la conversion de son neveu à M. de Quélen, qu'il désira, dans cette pensée, avoir pour successeur.

L'intérêt de l'Église fut merveilleusement servi par la duchesse de Dino. Fille du duc de Courlande, et née par conséquent dans le voisinage des trônes, elle avait exercé longtemps le double pouvoir de l'esprit et de la beauté; mais l'un dure plus que l'autre; et, soit qu'elle voulût par un changement d'habitudes rajeunir sa vie, soit que les allures de la Cour trop bourgeoise de Louis-Philippe eussent fini par épuiser ses aristocratiques dégoûts, elle en était venue à soupirer après le faubourg Saint-Germain. En vain M. Thiers et les hommes nouveaux lui avaient-ils maintes fois représenté combien était peu probable la réconciliation dont l'espoir la tentait, et qu'elle ne trouverait jamais ailleurs ce qu'elle allait perdre en s'éloignant de l'entourage de M. de Talleyrand, c'est-à-dire le plaisir d'influer sur les affaires et celui d'avoir des gens d'esprit pour courtisans, elle s'obstina. Or, elle crut, — et cette croyance, s'associant à des sentiments religieux, lui en était devenue sans doute plus chère, — elle crut que sa paix avec le faubourg Saint-Germain serait faite le jour où elle aurait obtenu de M. de Talleyrand un désaveu public du passé. Elle y gagnait, dans tous les cas, de flatter la reine. Et l'entreprise n'avait rien de chimérique, car la duchesse de Dino commandait irrésistiblement à la volonté de son oncle, douée qu'elle était d'une vive intelligence et d'un esprit charmant.

Aussi bien, M. de Talleyrand commençait à faire sur lui même de fréquents retours, quoiqu'il se gardât soigneusement d'en laisser rien paraître à ceux de ses amis qui, comme MM. de Montrond, Thiers et Mignet, auraient eu droit de s'en étonner. Pendant l'année qui précéda sa fin, il demanda souvent à son libraire des livres pieux; et sur un petit morceau de papier nous avons lu, tracée au crayon et de sa main, l'indication suivante:



M. de Talleyrand
(2e portrait)

La Religion chrétienne étudiée dans le véritable esprit de ses maximes. Enfin, arrivé à cet état d'inertie morale où l'homme ne peut plus se suffire, et voyant se dresser de toutes parts autour de lui les fantômes de son cœur, il résolut d'appeler un prêtre. Ce fut à l'abbé Dupanloup qu'il s'adressa. Il n'était pas encore atteint de la maladie à laquelle il devait succomber, et sa vieillesse seule l'approchait de la mort.

L'abbé Dupanloup éprouvait pour M. de Talleyrand une répugnance extrême: prié à dîner, il refusa d'abord; mais, sur l'invitation de l'archevêque de Paris, il dut se prêter à des relations évidemment profitables à l'É-

glise. Une secrète inquiétude l'agitait pourtant. N'était-il pas à craindre que la conversion de M. de Talleyrand ne fût une mystification cruelle préparée par son impiété, et comme une dernière comédie jouée audacieusement sur les bords du tombeau? Tout n'était-il pas possible à une dissimulation qui fut un des grands scandales de l'histoire? Tremblant d'être pris pour dupe, l'abbé Dupanloup aurait volontiers provoqué un éclat qui pût éclaircir ses doutes. Mais la politesse exquise de M. de Talleyrand le désarmait. Il se décida donc à lui écrire une lettre qui, rappelant des souvenirs de religion et de sacerdoce, fût de nature à arracher à M. de Talleyrand une réponse péremptoire. M. de Talleyrand répondit en effet, et sa réponse s'ouvrait par la phrase que voici : « Les sou- « venirs que vous invoquez, monsieur l'abbé, « me sont tous bien chers, et je vous remer- « cie d'avoir deviné la place qu'ils ont con- « servée dans ma pensée et dans mon « cœur. » Entre le prince et l'abbé Dupanloup les relations continuèrent, la religion faisant le fond de leurs entretiens ; et telle était l'incertitude d'esprit de l'homme qui passait pour le patriarche de l'incrédulité, qu'il se laissa insensiblement amener non-seulement à l'idée de remplir ses devoirs religieux, mais encore à celle d'abjurer publiquement sa vie. C'est ce qu'il fit dans une déclaration adressée au pape, et qui fut soumise à l'archevêque de Paris. Le prince y confessait ses erreurs avec une humilité craintive. Seulement, il y en avait une qu'il s'étudiait à excuser. L'archevêque de Paris ne voulut pas de la restriction et fit subir à l'acte des modifications auxquelles M. de Talleyrand se résigna, tant il était soumis et dompté !

Cependant, il venait d'être atteint d'une maladie mortelle, et la nouvelle de ce qui se passait dans l'intérieur perçait déjà, quoique vaguement, au dehors. Ce fut pour la portion la plus mondaine de l'entourage du prince un inexprimable sujet de surprise et de douleur. Que M. de Talleyrand eût fait intervenir dans ses adieux à la vie la religion et les ordinaires pratiques du culte, des hommes comme MM. Thiers et Mignet ne pouvaient trouver cela que très convenable et très décent; mais dans la rétractation publique imposée au vieillard par qui la messe du Champ-de-Mars fut célébrée, il y avait, suivant eux, un outrage à l'ensemble des traditions révolutionnaires, et ils s'en indignaient. La colère était grande surtout chez M. de Montrond, homme d'État anonyme et génie clandestin, roué sans égal, perdu de mœurs et de dettes, possédant au plus haut degré la grâce dans l'impertinence et le dandysme de l'incrédulité, causeur étincelant d'ailleurs, ami du roi, et bien supérieur à M. de Talleyrand, duquel il disait : « *Qui ne l'adorerait? il est si vicieux !* » M. de Montrond mit à disputer aux prêtres son complice mourant une ardeur passionnée et violente. Tout fut inutile.

M. de Talleyrand avait toujours eu beaucoup de goût pour M. Thiers et pour M. Mignet. Il aimait leur genre de talent, l'originalité de leur fraternelle fortune; et il flattait en eux des historiens; car ce sceptique, si profond et si complet en apparence, se préoccupait avec une anxiété presque puérile du jugement que porterait sur lui la postérité. A son tour, M. Thiers avait été sensible aux avances faites à son mérite plébéien par un grand seigneur de la révolution. Il est vrai qu'au sujet du traité de la Quadruple-Alliance leurs relations s'étaient un peu refroidies, mais enfin elles ne s'étaient pas rompues, et M. Thiers n'avait cessé d'avoir auprès du prince un facile accès: il crut remarquer qu'on essaya de l'éloigner dès que M. de Talleyrand fut tombé malade.

Le 17 mai, les signes d'une mort prochaine devenant visibles, on présenta au prince, pour qu'il y apposât sa signature, la déclaration, objet de tant de craintes, de tant d'espérances. Il signa. Peu de temps après, le roi parut, et l'on raconte que, touché d'une telle visite, le gentilhomme à l'agonie exprima sa satisfaction en ces termes : « C'est « le plus grand honneur qu'ait jamais reçu « ma maison. » On raconte aussi — et c'est

par des ecclésiastiques que le fait, quelque invraisemblable qu'il soit, a été sourdement propagé — que le roi ayant demandé à M. de Talleyrand s'il souffrait, et celui-ci ayant répondu : « Oui, comme un damné, » Louis-Philippe laissa tout bas échapper ce mot : « Déjà? » mot que le mourant aurait entendu, et dont il se serait sur-le-champ vengé en donnant à une des personnes qui l'entouraient des indications secrètes et redoutables.

Vint l'heure suprême. La gangrène montait des entrailles vers la tête : les secours de l'Église furent apportés, et l'on récita les prières des agonisants. Le nombre des visiteurs de marque était considérable, et nul obstacle n'était mis à leur admission, la duchesse de Dino ayant intérêt à ce que les derniers moments du prince fussent entourés d'une publicité solennelle et incontestable. Or, parmi les personnages présents, quelle diversité de sentiments, de précautions, de discours ! Quelques-uns s'affligeaient de l'appareil catholique de cette mort ; la plupart y puisaient au contraire des motifs de consolations, et, entre autres, le duc de Noailles, Mme de Castellane. Beaucoup songeaient aux révélations curieuses qu'allait sans doute laisser après lui un homme qui avait passé un demi-siècle dans les coulisses de l'histoire ; ils ignoraient que ses *Mémoires* déposés en Angleterre, ne devaient être ouverts, conformément à sa volonté, qu'au bout de trente ans.

Vers quatre heures du soir, on s'aperçut qu'il ne lui restait plus que quelques minutes à vivre. Il avait néanmoins toute sa connaissance et paraissait attentif aux prières. En entendant prononcer les noms de ses patrons, Charles, archevêque de Milan, et Maurice, martyr, il ajouta d'une voix faible : « Ayez pitié de moi! » Enfin, comme l'abbé Dupanloup lui rapportait ces mots de l'archevêque de Paris : « Pour M. de Talleyrand je don-« nerais ma vie, — Il aurait un meilleur « usage à en faire, répondit-il. » Et il expira.

Rien ne devait manquer à la pompe officielle de ses funérailles; mais le peuple, qui doutait de son âme, attaqua par des propos moqueurs l'inviolabilité de son cercueil.

Pourtant, chose bizarre et navrante! cet homme, qui fut traître à son pays, qui méprisa l'humanité, qui n'hésita jamais à immoler d'un trait de plume des millions de créatures humaines, qui trempa dans toutes les iniquités fameuses, qui fit de la politique une science sèche et dure à l'excès, abominable et funeste, il se montrait, dans ses rapports privés, d'une bonté peu commune. Les gens de sa maison lui étaient dévoués. Se séparer d'un domestique était pour lui une peine si vive qu'il ne s'y pouvait résoudre. Il aima, il eut des amis.

N'importe. A qui touche aux destinées des peuples il faut plus qu'une certaine disposition à compatir aux souffrances individuelles. L'existence politique de M. de Talleyrand ne fut qu'un long scandale : il est juste, il est nécessaire qu'on la flétrisse. Par lui fut couvée, en effet, l'immoralité contemporaine, qui à son tour le soutint et le porta. A son école se formèrent les philosophes de boudoir qu'on a vus depuis prendre le cynisme pour une preuve de supériorité et la corruption pour de l'esprit, plagiaires du vice heureux, malhonnêtes gens à la suite.

Mais, grâce au ciel, il n'est pas vrai que l'intelligence soit du parti de l'improbité. M. de Talleyrand, nous le répétons, et la vérité l'exige, M. de Talleyrand fut un homme médiocre. M. d'Hauterive eut le mérite des travaux diplomatiques dont il usurpa, lui, tout l'honneur. Les traités sur lesquels on lit sa signature en qualité de serviteur de Napoléon, l'épée de son maître les avait conclus. Repoussé par l'Empereur après l'avoir été par la République, il ne prévit pas le retour des Bourbons, et ne le jugea possible que lorsqu'ils entrèrent dans Paris. Les Cent-Jours prirent au dépourvu sa prévoyance, si follement vantée! Au congrès de Vienne, et bien que le partage des dépouilles du monde eût fait naître entre les Puissances victorieuses des dissidences dont un négociateur habile pouvait aisément tirer

profit, il ne sut empêcher ni la formation du royaume des Pays-Bas, qui devait nous servir de barrière au Nord, ni celle du royaume de Sardaigne, qui devait nous servir de barrière au Midi; il s'allia, contre l'empereur de Russie, qui nous aimait, à l'Angleterre, qui travaillait ardemment à notre ruine; il ne put rien, absolument rien, pour le roi de Saxe, notre allié le plus fidèle; et, au lieu de donner pour voisin à la France, sur les bords du Rhin, une Puissance secondaire, ainsi que la Russie le proposait, il contribua, par imbécillité ou trahison, à établir à nos portes la Prusse, Puissance principale et hostile. Il fut incapable de se maintenir sous la Restauration, à laquelle Fouché lui-même, le régicide Fouché, s'était rendu nécessaire. Il n'eut point de part à l'avènement de Louis-Philippe, tant son influence était nulle en 1830! Dans les Conférences de Londres, réduit à un rôle tout à fait subalterne, il fut mis honteusement en dehors des délibérations qui avaient pour objet la destruction des forteresses élevées contre la France, et on lui fit signer le traité des vingt-quatre articles, appendice à ceux de 1815. Il ne connut la Quadruple-Alliance qu'après sa conclusion, et il permit qu'on lui en attribuât la pensée. Humilié par lord Palmerston dans sa fatuité de grand seigneur, il se détacha, pour se venger, des Whigs et de l'Angleterre, et prit parti pour la politique continentale, lui à qui d'ignorants panégyristes ont prêté des vues si persistantes et si profondes. Enfin, rappelé de Londres, il fut obligé, pour retenir un reste d'influence, de s'abaisser aux fonctions de flatteur, et il s'attira un jour, de la part de M. Thiers, cette exclamation cruelle : « Que M. de Talleyrand, « sous Napoléon, se soit fait le courtisan de « la gloire et de la grandeur, à la bonne « heure; mais se faire le courtisan de « ceci!... » Donc pas un fait qui prouve la capacité de M. de Talleyrand.

A la vérité, il a traversé beaucoup d'orages, et il est mort dans son lit. Mais, pour se tenir debout dans les hautes régions de la politique, quand on n'aspire qu'à cela, que faut-il? Avoir une âme d'esclave; savoir être infidèle au malheur et ingrat; ramper dans la tyrannie; ne sentir ni l'orgueil des choses sublimes, ni l'ambition des vastes desseins; être assez médiocre pour qu'on dédaigne de vous haïr, et assez vil pour qu'on se serve de vous, même en vous méprisant. On appelle cela le génie de l'homme heureux! Ah! qu'on descende jusqu'aux plus humbles conditions; qu'on regarde ce malheureux aux prises avec la misère; qu'on calcule l'étendue des ressources qu'il est obligé de mettre en œuvre pour échapper à la faim, la force de volonté qu'il emploie contre le désespoir... « Vous vous croyez un « grand homme, Monsieur le comte, parce « que vous êtes un grand seigneur, dit « Beaumarchais. Eh morbleu! perdu dans « la foule obscure, il m'a fallu déployer plus « de science pour subsister seulement qu'on « n'en a mis depuis cent ans à gouverner « toutes les Espagnes. » Non, le génie n'a point le succès pour mesure. La vraie grandeur ne reste pas si aisément impunie. Seul, abattu, exilé sur un point de la mer, et tenant fixés sur son impuissance les regards de l'univers inquiet, Napoléon était plus imposant qu'au sommet de sa fortune, où l'appareil du souverain pouvoir le cachait à demi.

LIV

Travaux législatifs dans l'année 1838 ; lois sur l'organisation départementale, sur l'état-major, sur les justices de paix, sur les aliénés. — Finances : question de la conversion des rentes. — Exposé des doctrines financières de M. Jacques Laffitte : théorie de la *dette perpétuelle*. — Nécessité d'abolir l'amortissement. — Etat moral de la société. — Agiotage. — Question des chemins de fer. — Le principe d'autorité défendu par le parti démocratique, abandonné par l'Etat. — Rapport de M. Arago. — Comment la question est résolue.

Les travaux législatifs de l'année 1838 furent très importants, non par leurs résultats, mais par leur objet : il convient de les passer en revue.

Nous ne nous arrêterons pas à la loi sur les attributions des conseils généraux et d'arrondissements : hérissée de détails stériles et conçue dans l'esprit le plus étroit, elle ne changeait rien au mécanisme administratif que nous avons eu déjà occasion de décrire, et elle signalait dans la bourgeoisie une ignorance complète des premiers rudiments de la science politique. Il ne saurait y avoir, en effet, dans la société que deux forces : la COMMUNE, qui répond à l'idée d'association, et l'ÉTAT, qui répond à l'idée de nationalité. Quant à l'autorité départementale, sa destination ne doit être évidemment que de mettre en rapport ces deux forces essentielles. Les Chambres travaillaient donc à une œuvre puérile et vaine, lorsque, n'ayant encore rien fait pour constituer la Commune, elles essayaient de constituer le Département.

La chambre élective eut ensuite à organiser l'état-major général de l'armée. La France entretenait sur pied 280,000 hommes, répartis en 53 régiments de cavalerie, 88 régiments d'infanterie et les armes spéciales. Ce fut sur ces données, bien qu'elles fussent variables de leur nature, qu'on s'appuya pour fixer le cadre des maréchaux et des généraux. Il fut décidé que le nombre des maréchaux serait de six en temps de paix et de douze en temps de guerre ; que le cadre des officiers généraux se diviserait en deux classes ; l'une d'activité et de disponibilité, comprenant 80 lieutenants-généraux, et 160 maréchaux-de-camp, et l'autre de réserve : que les lieutenants-généraux, à l'âge de 65 ans accomplis, et les maréchaux-de-camp, à l'âge de 62, cesseraient d'appartenir à la première section pour passer dans la seconde ; que les officiers généraux ne seraient admis à la retraite, à titre d'ancienneté, que sur leur demande, à l'exception de ceux qu'un conseil d'enquête aurait reconnus incapables de continuer à servir activement ou à faire partie des cadres de l'armée. Ces dispositions présentaient un inconvénient grave, celui d'établir une règle dont l'inflexibilité, trop absolue, tendait à priver le pays de services quelquefois précieux et nécessaires. Mais, par là, on coupait court à l'arbitraire ministériel ; on empêchait les héros d'antichambre de charger de leur présence inutile les cadres de l'activité ; en un mot, on arrachait l'armée au régime du bon plaisir. Aussi la loi fut-elle acceptée avec faveur par l'opinion, tant la conduite des divers gouvernements subis par la France avait décrié le principe d'autorité !

De toutes les institutions trouvées par nous dans le glorieux héritage de nos pères, pas une qui eût été aussi bienfaisante que celle des juges de paix : on n'aurait dû, par conséquent, y toucher qu'avec beaucoup de réserve et de prudence. C'est ce que les Chambres ne comprirent pas assez. Elles crurent qu'en étendant les attributions des juges de paix, elles fortifieraient l'institution. C'était l'altérer, au contraire, et en compromettre les avantages. Le juge de paix est la

loi vivante ; son autorité a cela d'admirable que par essence elle est paternelle. Organe de ces traditions d'équité dont la source est au sein de Dieu, il faut, pour que la spécialité sainte de sa mission ne soit point dépassée, qu'il juge avec simplicité de cœur : y avait-il sagesse à faire sortir ces magistrats du pauvre, de la sphère des choses simples et des procès sommaires, pour les accabler d'une besogne qui, exigeant une connaissance approfondie des lois écrites, risquait de remplacer le conciliateur par le jurisconsulte et l'homme par le fonctionnaire ?

Mais, du moins, la loi sur les justices de paix n'était qu'imprudente : celle qu'on rendit sur les aliénés fut presque odieuse ; car elle mettait à la merci du pouvoir administratif la liberté de tout individu *suspect* d'aliénation mentale.

Ici se présente une question qui mérite d'être exposée d'une manière complète, à cause de l'ébranlement qu'elle imprima aux esprits et parce qu'elle se lie à des considérations d'un ordre supérieur.

S'il est un droit incontestable, c'est celui qu'a tout débiteur de se libérer en rendant la somme qu'on lui a prêtée. Aussi les auteurs du code civil avaient-ils écrit dans l'article 1911 : « Toute rente constituée en perpétuel « est essentiellement rachetable. »

L'État pouvait-il réclamer le bénéfice du droit reconnu par le code civil à tout débiteur ? Serait-il admis à dire aux rentiers : « Je vous ai payé jusqu'à ce jour un intérêt « de 5 francs pour un capital de 100 francs: « voici 100 francs ; et nous sommes quittes. » Telle était, dans toute sa naïveté, la question à résoudre, et il était d'une haute importance qu'elle fût résolue en faveur de l'État.

En effet, l'intérêt de l'argent, à cette époque, étant descendu au dessous de 5, l'État n'aurait pas manqué de prêteurs disposés à lui fournir, en échange d'une rente de 4 francs, par exemple un capital de 100 francs, au moyen duquel il aurait éteint une rente de 5 francs, ce qui aurait, comme on voit, diminué d'un cinquième la somme des rentes annuellement payées par le trésor.

Que si les rentiers avaient préféré à l'avantage d'être remboursés celui de toucher 4 0/0 de leur capital resté aux mains de l'Etat, on leur aurait laissé le choix.

Il ne s'agissait donc pas de *réduire* les rentiers, mais de les *rembourser*. Seulement, la *conversion* leur eût été offerte comme un moyen d'échapper, s'ils l'avaient voulu, à l'exercice du droit qu'avait l'État de rembourser.

On avait, par conséquent, mal posé la question en disant : *Conversion des rentes ;* il aurait fallu dire : *Remboursement des rentes, avec faculté de convertir*.

Qui le croirait ? sur le mérite d'une opération si légitime, si fructueuse, si impérieusement commandée à l'État, et par la pénurie du trésor, et par la misère publique, les débats les plus acharnés s'engagèrent.

Les adversaires de la conversion trouvaient la mesure illégale, s'appuyant sur les mots *rentes perpétuelles* qui se trouvaient dans le Grand-Livre. Ils invoquaient la loi du 9 vendémiaire an VI, laquelle n'avait mis au néant les deux tiers de la dette publique qu'en déclarant l'autre tiers exempt de *toute retenue présente ou future*. Ils s'apitoyaient sur le sort des petits rentiers qu'on allait frapper inexorablement dans le revenu sur lequel ils avaient compté pour leurs vieux jours et qui était le fruit de leurs laborieuses économies. Sous le nom de conversion, s'écriaient-ils, c'est une spoliation qu'on demande. Consentirons-nous à une banqueroute déguisée ?

Mais les partisans de la conversion répondaient par des considérations décisives. Que signifiaient ces expressions du Grand Livre, dont on prétendait s'armer contre l'opération, ces expressions *rentes perpétuelles?* N'était-il pas évident que le législateur les avait employées en opposition avec celles-ci : *rentes viagères?* Et s'il y avait eu incompatibilité grammaticale entre les mots *rente perpétuelle* et *rente rachetable*, comment expliquer l'article 1911 du code civil : « Toute « rente constituée en perpétuel est essen- « tiellement rachetable » ? Eh quoi ! le droit

conféré par le code à chaque citoyen dans son intérêt propre, on osait le disputer à l'État voulant l'exercer dans l'intérêt de tous ! On rappelait la loi du 9 vendémiaire an VI ? Mais rembourser était-il synonyme de retenir ? Chose étrange ! on dépouillait les rentiers en leur rendant ce qu'ils avaient prêté, ou plutôt, ce qu'ils étaient censés avoir prêté ! car, lorsque la loi du 9 vendémiaire fut portée, les rentes ne valaient pas plus de 9 ou 10 francs. Or, c'était pour ces rentes, achetées 9 ou 10 francs par quelques-uns des possesseurs actuels, que l'Etat offrait 100 fr. Et l'on appelait cela une spoliation, une banqueroute déguisée !

Quant au sort des petits rentiers, atteints dans leurs revenus, était-il plus lamentable que la destinée de tant de malheureux cultivateurs, de tant de journaliers, privés de revenu, quelquefois privés de salaire? Si l'on plaignait le pauvre qui touche une rente, que ne plaignait-on davantage le pauvre, plus pauvre encore, qui la paie ? Que ne descendait-on sur les pas du fisc, qui descend partout, dans ces abîmes de misère d'où sort l'impôt, déplorable trésor dont chaque parcelle représente une souffrance ? Mais non : les riches propriétaires et les financiers opulents pourvus de rentes, voilà ceux dont on prenait en réalité la défense en ayant l'air de plaider seulement la cause des petits rentiers. Et la preuve, c'est que les adversaires de l'opération étaient des gens de Cour, des écrivains du *Journal des Débats*, des banquiers ou amis de banquiers, et les mêmes qui, à la nouvelle des désastres de Lyon couvert d'une population affamée, révoltée, avaient indiqué la mitraille pour tout remède, trouvant sans doute que, de la part des tisseurs, le crime était grand d'avoir manqué de pain !

La polémique en était à ce point de violence et d'emportement, lorsque, le 17 avril (1838), la discussion s'ouvrit à la Chambre. La Cour ne voulait à aucun prix de la conversion ; mais la mesure avait pour elle la majorité de la commission s'exprimant par l'organe de M. Antoine Passy, la majorité des députés, et enfin l'opinion publique, qui s'était prononcée hautement.

Le chiffre des rentes 5 0/0 inscrites sur le Grand-Livre s'élevant à 134 millions, l'opération proposée eût réalisé une économie de plus de 13 millions par an, alors même qu'elle n'aurait eu pour résultat que de substituer à chaque rente de 5 fr. une rente de 4 fr. 1/2. Mais elle devait avoir un résultat bien plus utile encore, quoique moins direct; et c'était celui-là qui frappait surtout les bons esprits. La baisse de l'intérêt de l'argent, a dit Turgot, c'est la mer qui se retire, laissant à sec des plages que le travail de l'homme peut féconder : définition magnifique et juste! Le haut prix des capitaux, voilà le despotime, que consacre la civilisation moderne, lourd despotisme, qui arrête l'essor de l'industrie, enchaîne l'activité humaine, et soumet l'intelligence à une suzeraineté aussi grossière qu'inepte. Faire baisser l'intérêt des effets publics, c'est faire baisser celui des capitaux que réclament l'industrie et l'agriculture ; parce que le prix des rentes payé par l'État est un prix régulateur, parce qu'il sert de terme de comparaison dans les transactions particulières, parce que c'est, en un mot, le thermomètre sur lequel se mesurent les exigences du capitaliste. Augmenter la valeur du travail, affaiblir la tyrannie de l'argent, diminuer la prime payée à l'oisiveté par un ordre social corrompu, tendre à ranimer dans le pauvre le sentiment de sa dignité, telles étaient les conséquences certaines, bien qu'éloignées, de la mesure en discussion.

Aussi nul doute sur l'adoption du principe. Mais, pour l'application, à quel système convenait-il de s'arrêter? On en avait proposé deux.

Le premier consistait à émettre, pour rembourser le capital des rentes 5 p. 0/0, d'autres rentes inférieures et que néanmoins l'État pouvait vendre, vu le cours du marché, à 100 fr., c'est-à-dire au pair (1). De sorte

1. Personne n'ignore qu'émettre un *fonds au pair*, c'est émettre une rente qui coûte 100 fr. ; et qu'émettre un *fonds au-dessous du pair*, c'est émettre une rente qui, vu le cours du marché, coûte moins de 100 fr.

que l'Etat, pour chaque rente de 4 fr. émise par lui, aurait reçu 100 francs, avec lesquels il aurait remboursé le capital d'une rente de 5 fr. ; à moins que les possesseurs d'une rente de 5 francs n'eussent consenti à en toucher seulement une de 4, ce qui, pour l'État, serait revenu au même et lui aurait toujours procuré un bénéfice d'un cinquième.

Le second consistait à émettre, pour racheter le capital des rentes 5 0/0, d'autres rentes inférieures, et coûtant, vu le cours du marché, moins de 100 francs, c'est-à dire étant au dessous du pair.

Voici quelle était la différence des deux systèmes :

Les remboursements se font toujours au pair, c'est-à-dire à 100 francs. Que l'État, lorsqu'il a emprunté, ait reçu en échange de la rente émise par lui, un capital de 100 fr. ou un capital moindre, peu importe : c'est toujours un capital de 100 fr. qu'il s'oblige à rembourser le jour où il voudra s'affranchir du paiement de la rente, quelle qu'elle soit.

Lors donc que l'État *émet des rentes au pair*, recevant 100 francs pour chacune d'elles, il ne sera pas tenu plus tard à rendre un capital supérieur à celui qu'il aura reçu en réalité ; et, par conséquent, cette opération n'entraîne aucune augmentation de capital dans la dette publique.

Lorsqu'au contraire, l'État émet des *rentes au-dessous du pair*, comme il touche pour chacune d'elles moins de 100 francs, il se charge de l'obligation de payer plus tard, pour les racheter, 100 fr.; c'est-à-dire un capital supérieur à celui qui est entré dans ses caisses. D'où résulte dans la dette publique une augmentation de capital.

Ainsi, la dette se compose de deux choses qu'il importe de ne pas confondre : le capital et l'intérêt. Il peut arriver que parallèlement au premier, qui s'accroît, le second diminue. Et c'est même là le résultat nécessaire de toute conversion au-dessous du pair (1).

Tels étaient les deux modes mis en présence. Ce fut sur leur valeur comparative que porta la discussion presque tout entière ; et parmi ceux qui combattirent le second, nul ne le fit avec plus de puissance que M. Garnier-Pagès. Jusqu'alors on l'avait cru étranger à l'aride science des chiffres, et la surprise vint s'ajouter à l'impression profonde que produisit son éloquence, aussi vive que substantielle et entraînante quoique austère. Il rappela d'abord que l'amortissement était une caisse alimentée par l'impôt et créée pour éteindre par des rachats successifs de rentes, le capital de la dette publique. Or, augmenter par une conversion au-dessous du pair un capital que l'amortissement avait précisément pour but de diminuer, c'était, suivant l'orateur républicain, faire une opération insensée, puisque c'était enlever aux contribuables d'une main beaucoup plus qu'on ne leur rendait de l'autre. Au lieu de cela, M. Garnier-Pagès proposait de convertir au pair, par l'émission d'une rente qui pût être vendue 100 francs, c'est-à-dire par l'émission du 4 pour 0/0.

Mais si ce système était le plus simple, s'il avait l'avantage de réduire l'intérêt de la dette sans en augmenter le capital ; s'il allégeait les charges du présent et n'empiétait point sur l'avenir, n'offrait-il pas en revanche un grave danger? C'est ce que fit ressortir avec beaucoup de force et d'autorité un financier célèbre, M. Jacques Laffitte. Que l'État, disait-il, propose aux rentiers de les rembourser, il en a le droit assurément, mais il a le plus pressant intérêt à ce que

1. Pour fixer les idées de ceux qui ne sont pas habitués au langage financier, supposons que l'Etat émette cinq rentes de 3 fr. C'est comme s'il s'obligeait à payer aux prêteurs nouveaux une somme annuelle d'intérêts montant à 15 fr. Or, si les rentes 3 pour 0/0 se vendent à la Bourse 80 fr., l'Etat, pour les cinq rentes émises, aura reçu cinq fois 80 fr. ou 400 fr., qui lui serviront à éteindre au pair quatre rentes de 5 fr., ou, en d'autres termes, à se décharger de l'obligation de payer annuellement aux prêteurs anciens une somme d'intérêt montant à 20 fr.

Bénéfice sur l'intérêt annuel : 5 fr.

Mais si, plus tard, il faut qu'il rembourse le capital des cinq rentes de 3 fr, ne pouvant le rembourser qu'au pair, c'est-à-dire en offrant 100 fr. par rente, il devra donner 500 fr., au lieu de 400 fr. qu'il aura reçus.

Perte sur le capital : 100 fr.

De sorte que l'opération aura eu ce double effet de diminuer la dette quant aux intérêts à servir, et de l'augmenter quant au capital à rembourser.

ses créanciers actuels demeurent dans la rente en subissant la conversion. Quel embarras en effet pour le trésor, si, chassés tumultueusement de la Bourse, les rentiers se décidaient tous pour le remboursement! Pressé, accablé, l'État serait-il en mesure de faire face à toutes les demandes? Non, bien évidemment. Et alors quelles clameurs! quelle panique! Une pareille crise pouvait devenir terrible, et c'était le comble de l'imprudence que de l'affronter. M. Jacques Laffitte concluait de là que, tout en réduisant les rentes, il fallait ménager à leurs possesseurs un attrait qui les portât à préférer la conversion au remboursement. Et cet attrait, il se trouvait dans l'émission du 3 1/2 pour 100 à 83 fr. 33, parce que, dans ce système, les rentiers avaient pour se consoler de la diminution de leur revenu, l'espoir de gagner un jour sur le capital, tandis que la conversion au pair leur imposait une perte sans compensation (1).

Les deux camps une fois dessinés, chacun courut à celui où l'appelaient ses instincts, ses intérêts, ses prédilections personnelles; mais bientôt la mêlée parlementaire devint si confuse, et de si épaisses ténèbres descendirent sur le champ de bataille, qu'il n'y eut plus moyen de s'y reconnaître.

Convertissons au pair, disaient les uns avec M. Garnier-Pagès; mais on leur répondait : Prenez garde! tous les rentiers vont affluer au trésor : l'opération sera impossible.

Convertissons au-dessous du pair, disaient les autres avec M. Jacques Laffitte; mais on leur répondait : Vous augmentez ainsi le capital que l'amortissement est destiné à racheter; et ne voyez-vous pas combien il est absurbe de faire perdre à l'État par l'amortissement plus qu'il ne gagnerait par la conversion? l'opération serait ruineuse.

De part et d'autre on avait tort, et le tort venait de ce que nul n'avait compris qu'avant d'aborder le problème de la conversion, il aurait fallu abolir l'amortissement.

L'amortissement aboli, l'argument tiré de l'augmentation du capital tombait de lui-même. Car il importait peu, au point de vue financier, que le capital de la dette publique fût indéfiniment accru, si on le considérait comme ne devant jamais être racheté. Cette augmentation, dès lors, devenait un fardeau purement *nominal*, et le meilleur système, sous le rapport, exclusif, de l'économie à réaliser, se pouvait résumer de la sorte : Augmentons indéfiniment le capital de la dette, charge fictive, et réduisons indéfiniment l'intérêt de la dette, charge réelle.

Rien, d'ailleurs, n'eût été plus facile que de prouver combien l'institution de l'amortissement était onéreuse et insensée[1]. C'est ce que sentait parfaitement M. Laffitte. Lui aussi, il avait cru autrefois aux merveilles tant vantées de l'amortissement; mais, depuis, il était bien revenu de son illusion; et il avait, en matière de finances, trop de sagacité pour ne pas voir que le système des conversions au-dessous du pair avait un corollaire inévitable dans la suppression de l'amortissement. Il n'osa point la demander, cependant, convaincu peut-être que devant

1. Dans le système soutenu par M. Laffite, le rentier aurait pu dire : « Si j'exige de l'Etat qu'il me rembourse, « je me verrai en possession d'un capital que j'aurai peut- « être de la peine à placer ou que je placerai mal. Eh « bien, l'Etat m'offre pour un capital de 83 fr. 33, une « rente de 3 fr. 1/2, c'est comme s'il m'offrait, pour un ca- « pital de 100 fr., une rente de 4 fr. 20. Au lieu de 5 fr. « que je touche aujourd'hui, je ne toucherai donc plus que « 4 fr. 20. Mais, en revanche, les rentes 3 1/2 que je vais « posséder, et qui ne valent en ce moment que 83 fr. 33 c. « vaudront davantage dans quelque temps, puisque dans « les époques de paix et de calme, les rentes tendent tou- « jours à la hausse, surtout quand elles ne sont pas au- « dessus du pair, comme les rentes 5 pour 0/0. Donc, en « me résignant à perdre momentanément quelque chose « sur les intérêts, je me prépare à la chance heureuse et « presque certaine de gagner beaucoup sur le capital, « quand il me plaira de vendre mes rentes. »

Dans le système soutenu par M. Garnier-Pagès, le rentier se trouvait dans une position bien différente. Car, à la place de sa rente de 5 fr., on lui en offrait une moindre et qui avait déjà atteint le pair. Or, il y a deux raisons pour que ces rentes au pair ne soient pas susceptibles d'une grande hausse. La première, c'est que, pour des motifs qu'on verra plus bas, il a été interdit à l'amortissement de les racheter, aussitôt qu'elles ont dépassé le pair; et l'on sait que le prix d'une marchandise s'élève d'autant moins qu'elle a moins d'acheteurs. La seconde, c'est que les rentes qui ont dépassé le niveau du pair se trouvent par cela seul menacées d'une conversion prochaine, ce qui tend à les discréditer.

1. Voir aux documents historiques.

une réforme aussi radicale la Chambre reculerait épouvantée. Et cette réserve de M. Laffitte était d'autant plus remarquable qu'il n'avait pas craint d'exposer dans le cours de la discussion des théories de la plus brillante audace, théories dont il n'est pas sans intérêt de présenter ici au lecteur un résumé rapide.

Lorsque la conversion des rentes fut soumise à la discussion, le capital de la dette publique en France ne s'élevait pas à moins de 2 milliards 800 mille francs. Quel moyen d'éteindre une dette aussi énorme? Ajouter au budget un impôt de près de trois milliards? Y songer, c'était folie. Maintenir l'amortissement? L'expérience l'avait déjà condamné comme le plus ruineux des mensonges. Que faire donc? Il fallait, suivant M. Laffitte, tendre constamment, et par une série de conversions au-dessous du pair, à réduire l'intérêt de la dette publique, sauf à en considérer le capital comme une quantité imaginaire, dont il n'y avait pas lieu par conséquent de redouter l'augmentation indéfinie. Ainsi, M. Laffitte élevait dans le lointain, devant les yeux éblouis de la Chambre, des montagnes de milliards, et il lui criait de ne pas s'effrayer, que c'étaient là de fantastiques apparitions; que, d'ailleurs, les progrès de la richesse publique avilissaient les capitaux en les multipliant; que les perfectionnements dus au génie de l'homme influaient aussi sur la baisse de l'intérêt, en rendant les chances de l'industrie moins incertaines; que les mines fournissaient plus de métaux qu'on n'en consommait; que le jour viendrait où la valeur de 100 francs serait représentée par 1 au lieu de l'être par 5 ou par 4. M. Laffitte n'hésitait donc pas à prononcer ces mots, qui embrassaient tout son système : augmentation indéfinie du capital, puisqu'on ne doit jamais le rembourser, et diminution indéfinie de l'intérêt, puisque chaque année on le paie; ce qui revenait à ceci : *Perpétuité de la dette publique*.

Sous le rapport exclusivement financier, le système de M. Laffitte était assurément fort acceptable; mais pour peu qu'on en voulût peser les conséquences politiques, morales et sociales, la question s'agrandissait; elle se liait aux plus mystérieux phénomènes de la production, aux plus formidables secrets de l'art de gouverner, et elle était alors de nature à provoquer des objections d'une portée immense.

Et d'abord, il y avait quelque chose de bizarre à déclarer le capital de la dette irremboursable, lorsque, pour en réduire l'intérêt par des conversions successives, on était obligé de s'appuyer sur le *droit de remboursement*. Et puis, l'on pouvait dire à M. Laffitte :

La perpétuité de la dette entraîne la perpétuité du mouvement des fonds publics : éterniser le flux et le reflux des fonds publics, est-ce un bien? Est-il convenable de laisser au capitaliste la facilité d'échanger sa condition contre celle de capitaliste, et cela en présence, entre les mains de l'État, caissier immuable de la Bourse? Les fonds publics sont un centre où viennent se réfugier les capitaux qui surabondent : est-il utile que ce centre existe? Car enfin, la surabondance de l'argent diminue sa cherté, elle élève proportionnellement la valeur de l'industrie; elle offre aux travailleurs, à des conditions moins dures, les instruments de travail qui leur manquent : pourquoi mettre obstacle à d'aussi heureux effets de la surabondance de l'argent? Si le capitaliste a dans les fonds publics un asile, il ne sera plus forcé de respecter dans le TRAVAIL la source unique de son revenu; il en deviendra, vis-à-vis du travailleur, plus exigeant, plus injuste peut-être; sûr du placement de ses capitaux, il se sentira sollicité puissamment à l'oisiveté, et, s'il succombe à la tentation, son activité personnelle sera un trésor perdu pour ses semblables. Pour que le travail ne fût pas opprimé par le capital, au moins faudrait-il les placer l'un à l'égard de l'autre, dans des conditions d'égalité aussi parfaites que possible. Donc il faudrait que la rente cessât de faire concurrence à l'industrie, ce qui n'arrivera jamais si la perpétuité de la dette nous con-

damne à laisser éternellement ouvertes les portes de la Bourse. Eh! le capitaliste n'a-t-il pas déjà sur le travailleur cet incalculable avantage, qu'il n'est pas pressé, lui, par l'aiguillon du moment, et qu'il peut toujours s'écrier: à demain la conclusion du marché? Si à cette première cause d'inégalité on en ajoute une seconde, résultant des fonds publics, n'est-il pas à craindre que des deux puissances aujourd'hui en lutte, l'une ne soit poussée à la tyrannie par la conscience de sa force, et l'autre à la révolte par le sentiment amer de sa faiblesse? Vous donnez au CAPITAL un moyen de placement indépendant du travail : le TRAVAIL a-t-il un moyen de placement indépendant du capital? Pourquoi une inégalité aussi monstrueuse, aussi funeste à toutes les classes, par les tiraillements dont elle complique l'œuvre de la production, par les désordres qu'elle enfante, par les haines qu'elle excite, par les ressentiments qu'elle entretient? Et si des considérations économiques on passe aux considérations politiques et morales, quelle source nouvelle d'appréhensions! La perpétuité des fonds publics! mais c'est l'asservissement indéfini d'une partie de la nation à tout pouvoir mauvais qui suspendrait sur elle la menace d'une banqueroute; c'est l'éternité promise à l'agiotage.

On jugera aisément par la nature des objections qui viennent d'être présentées combien était redoutable la portée des questions soulevées par M. Laffitte. Lui, cependant, il se montrait tout-à-fait rassuré sur les suites de son système. Loin d'admettre que le mouvement des fonds publics dût être glacé ou arrêté, il le voulait permanent, accéléré, éternel. Suivant lui, il y avait dans la société, des capitalistes peureux, toujours prompts à se cacher. Il y en avait d'autres qui, infirmes, intelligents, cheminaient d'un pied boiteux vers la production. Si les fonds publics n'étaient pas là pour les séduire, pour les attirer, pour donner à leurs richesses du mouvement et de la vie, qu'en résulterait-il? Que ces richesses seraient en partie perdues pour l'industrie. Et qui en souffrirait? Le travailleur. Les fonds publics étaient bien, à la vérité, les *Invalides des capitaux;* mais il importait de remarquer que dans cet hospice, les capitaux ne s'y rendaient pas pour s'y endormir, pour y séjourner. Le mouvement des fonds publics n'était après tout qu'un moyen de faire passer les capitaux des mains de ceux qui ne sauraient les employer ou perdraient un temps précieux à leur chercher un emploi, aux mains de ceux qui sont en état de les aller sur-le-champ offrir à l'industrie. Il en résultait donc une succession plus rapide dans les offres de capitaux, et le prix de l'argent, par l'effet de cet abaissement même, tendait à s'abaisser. Seulement, il fallait faire en sorte que les fonds publics n'attirassent point par la séduction du haut prix les capitaux de l'homme actif, aussi bien que les capitaux de l'oisif; et c'était précisément pour cela qu'il convenait qu'au moyen de conversions successives, l'intérêt de la dette fût réduit de plus en plus. Car, par la réduction de l'intérêt, on arrivait à ces deux résultats également avantageux : 1° d'ôter au capitaliste intelligent et assez bien placé pour trouver d'habiles industriels l'appât funeste qui l'aurait retenu dans les fonds publics; 2° d'en écarter celui qui pouvait encore travailler utilement pour la société, mais qui, si l'intérêt payé par l'Etat était considérable, ne demanderait pas mieux que d'échanger une vie de travail contre une vie de loisir.

Ainsi, dans les idées de M. Laffitte, la rente cessait d'être une prime offerte à l'oisiveté de certains capitalistes; elle devenait, au contraire, un moyen d'obvier à la paresse de certains capitaux, et devait acquérir de la sorte une véritable importance sociale.

Quant au danger d'établir entre le gouvernement et les rentiers des relations de dépendance trop étroites, M. Laffitte ne pensait pas que ce fût un mal que d'intéresser les citoyens au maintien de l'ordre traditionnel, par la crainte des éventualités calamiteuses que les révolutions entraînent. Et enfin, pour ce qui concernait l'agiotage, si déplorablement alimenté par les fonds publics, M. Laf-

fitte affirmait qu'en rasant la Bourse on ne ferait que déplacer l'agiotage, l'amour du jeu étant dans la nature humaine, comme le prouvaient bien tant de paris extraordinaires, ouverts sur l'échange de presque tous les produits.

On le voit, la conception financière de M. Laffitte avait une valeur incontestable dans son rapport avec l'ordre social que la bourgeoisie avait fondé et voulait maintenir. Mais en proclamant indestructible le temple de l'industrie moderne, en demandant, pour toute réforme, qu'on régularisât le banquet servi depuis si longtemps à d'insoucieux et immobiles convives, M. Laffitte n'avait point pressenti l'avènement de la société future, de celle que notre intelligence conçoit et cherche, de celle que notre cœur devine par de là l'horizon ténébreux et borné.

Quoi qu'il en soit, la discussion n'eût, à la Chambre, aucun caractère de grandeur. On se contenta d'opposer des chiffres à des chiffres; et, tandis que les partisans de la mesure se divisaient sur le choix du mode à adopter, ses adversaires allaient partout sonnant l'alarme et disant, de la conversion au pair, que c'était une spoliation véritable; de la conversion au-dessous du pair, que c'était un scandaleux encouragement à l'agiotage.

« Par l'augmentation du capital, criaient à M. Laffitte les gens de Cour, vous prétendez offrir aux rentiers une compensation? Mais, pour qu'ils en pussent profiter, il faudrait qu'ils vendissent leurs rentes. Or, les vrais rentiers sont les pauvres gens qui n'ont cherché dans la rente que le repos, et qui vivent les yeux constamment fixés sur le revenu. A qui donc profitera cette augmentation de capital dont vous nous vantez les avantages? Aux rentiers de passage, à ceux qui vendent des rentes et qui en achètent pour les revendre, à des spéculateurs enfin, race impure qu'on ne saurait favoriser sans honte et sans péril. »

A quoi les disciples de M. Laffitte répondaient : « Qu'il y avait injustice et mauvaise foi à confondre avec l'agiotage le profit tiré de l'augmentation du capital; que la majorité des vrais rentiers, des rentiers sérieux se composait d'hommes qui étaient entrés dans la rente, non pour s'y bercer dans une paresse sans fin, mais pour y attendre l'occasion de retrouver leur capital, quand le moment serait venu pour eux, soit d'établir leurs fils, soit de marier leurs filles, soit d'exploiter quelque idée utile; que c'était à ceux-là que l'augmentation de capital profiterait, et qu'à ceux-là surtout une compensation devait être offerte, puisqu'ils étaient, et les plus pauvres, n'ayant point un revenu assez considérable pour s'en contenter, et les plus dignes d'intérêt, n'ayant point renoncé à servir la société. »

Grande fut l'agitation produite par une querelle qui mettait aux prises tant de passions et tant d'intérêts. Etourdie du choc des systèmes, la Chambre était tombée dans les plus étranges anxiétés. Et quant aux ministres, pressés ici par l'opinion, là par la Cour, ils se montraient inquiets, embarrassés, mécontents de leur impuissance, et doublement serviles.

Il fallait se décider pourtant. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, vint enfin demander l'adoption simultanée des deux systèmes, et la faculté pour le gouvernement de les mettre en œuvre suivant sa convenance et sous sa responsabilité. Or, comme la Chambre comprenait peu la portée financière de la question, et ne tenait à la trancher que pour humilier la Cour, faire preuve d'initiative, relever la prérogative parlementaire, elle se précipita par l'issue qui venait de lui être ouverte; et, dans la séance du 3 mai (1838), il fut décidé que l'opération serait faite à condition :

1° Que la faculté serait conservée aux propriétaires du cinq pour cent d'opter entre le remboursement du capital, à raison de cent francs pour cinq francs de rentes, et la conversion en rentes nouvelles;

2° Qu'elle donnerait pour résultat définitif, sur l'intérêt des rentes échangées, une diminution effective par 5 fr. de rentes, de 50 centimes au moins, et que le capital des

rentes substituées ou échangées ne présenterait dans aucun cas plus de 20 p. 0/0 sur la somme qui aurait été remboursée;

3° Que l'exercice du droit de remboursement serait suspendu pendant un délai de douze années pour les rentes émises au pair, à compter du jour de leur émission.

Ainsi, une latitude énorme était laissée au gouvernement. Nulle désignation de fonds, nulle indication précise de mode, faculté pour les ministres d'émettre à la fois et des rentes au pair et des rentes au-dessous du pair, un maximum posé comme limite à l'augmentation du capital, un minimum posé comme limite à la diminutiou de l'intérêt... Jamais enfantement plus laborieux n'avait été plus stérile!

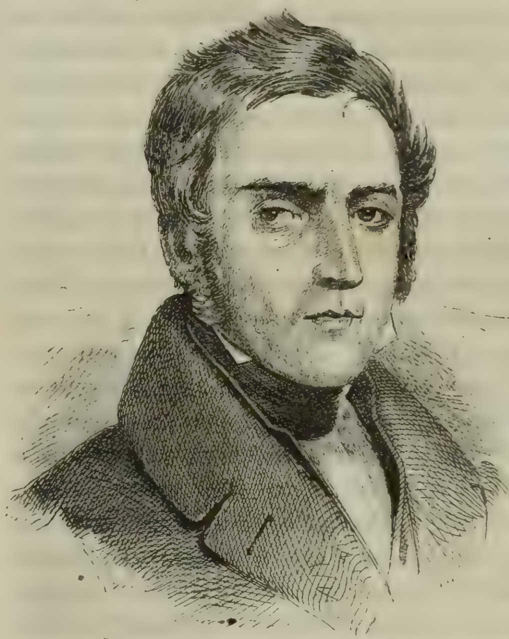
Le lendemain, 4 mai, pour mieux prouver qu'elle regardait la mesure financière adoptée comme une victoire politique, la Chambre imposa aux ministres l'humiliante condition de rendre un compte détaillé de l'exécution de la loi, dans les deux mois qui devaient suivre l'ouverture de la prochaine session. En vain MM. Lacave-Laplagne, Barthe, Montalivet, Molé, protestèrent-ils successivement contre l'injure cachée au fond d'une injonction pareille; en vain donnèrent-ils à entendre que le trait passait sur leurs têtes pour aller frapper un personnage auguste... la Chambre prit racine dans son orgueil; et, après avoir passé tour-à-tour de la résistance aux concessions, d'un faux étalage de fermeté à une humilité excessive; après avoir déclaré contraire à la dignité de la Couronne toute fixation de délai, pour adhérer ensuite à un amendement qui en fixait un; après avoir encouragé du regard les irrésolus, surveillé les fidèles, le ministère se vit réduit à avouer sa défaite, et retomba épuisé sur son banc pour y entendre et y subir son arrêt.

La Chambre, au reste, ne devait jouir que bien passagèrement de son triomphe, la pairie ayant, plus tard, voté contre l'opération [1].

1. 26 juin 1338.

Mais un bien autre scandale allait être donné, et les meneurs de la bourgeoisie étaient à la veille de fournir une preuve plus frappante encore de leur impuissance à régler avec équité, avec sagesse, les intérêts matériels de la France.

Ici, nous demandons la permission de nous arrêter un instant. On apprécierait mal le caractère des travaux législatifs que nous passons en revue, si l'on ne savait



Rodde, rédacteur du *Bon Sens*.

pas quel était alors l'état moral de la société.

On se rappelle à quel degré de frénésie s'était emporté l'agiotage sous la régence de Philippe, duc d'Orléans. Un jour tout Paris s'était mis à jouer, et ce qu'on raconte de l'extravagance publique à cette époque était à peine croyable. Dans la rue Quincampoix, le dos d'un bossu servait de pupitre aux agioteurs, et pour les disperser, la nuit venue, on était obligé de sonner la cloche. Des fortunes subites, prodigieuses, s'élevèrent sur la fraude. Les *Mémoires* du temps citent tel laquais auquel il arriva de monter, par habitude, derrière son propre carrosse. Des prin-

ces, des gentilshommes, des ministres, des amis du Régent, furent vus faisant assaut de cupidité avec des valets, avec des filles de joie ; et Chemillé put dire au duc de Bourbon petit-fils du grand Condé, qui lui montrait son portefeuille plein *d'actions* : « Toutes ces actions n'en valent pas deux de votre aïeul. »

Eh bien, trois ou quatre ans ne s'étaient pas écoulés depuis la révolution de 1830, qu'un mouvement semblable à celui qui déshonora la régence de Philippe éclatait au sein de la société française. Cette nation qui avait presque inventé la chevalerie, qui s'était illustrée à jamais par l'élégance de ses mœurs, cette nation qu'on avait coutume de citer pour son esprit, pour sa grâce, pour son désintéressement, pour sa courtoisie si délicate et si fière, elle se montra tout-à-coup dominée par une classe que tourmentait une honteuse fièvre d'industrialisme. Pour cette classe tout était devenu objet de trafic. On se pressait, on se heurtait dans les avenues des banques. Prendre des actions sans les payer, les vendre, toucher des primes, faire fortune avec la hausse, telle était la folie universelle, tel était le rêve de plusieurs milliers d'hommes éveillés. Aussi, dans l'arène industrielle, une émulation sordide entassait-elle chaque jour débris et victimes. Là, plus de croyances profondes ou exaltées, plus d'élans chevaleresques, plus de poésie dans les actes ou dans les pensées, plus de passions viriles. Chez les prolétaires, privés de repos, privés d'espérance, une résignation morne et l'envie tempérées toutefois par des aspirations nobles et une impérissable aptitude aux grandes choses ; mais, au-dessus, la convoitise, l'impatience du succès, une soif du gain inextinguible et cruelle, l'alliance de la richesse et de l'intrigue dans un but de spoliation, et, sous le nom d'habileté, la bassesse se glorifiant de ses triomphes. Rien de semblable ne s'était jamais vu dans notre pays. Ce ne furent bientôt plus partout qu'entreprises fondées sur le mensonge. Les faiseurs d'affaires pullulaient. Combiner des infamies lucratives, cela s'appelait *avoir des idées*. On mit en *actions* des mines imaginaires ; on proposa d'exploiter des inventions qui n'en étaient pas. Nombre d'aventuriers sans pudeur se firent payer par la crédulité des actionnaires, des apports chimériques ou honteusement exagérés. La France fut inondée d'impostures. Alors les tribunaux retentirent de plaintes ; mais on eût dit que le châtiment même ne servait qu'à répandre la contagion du mal. Déjà le théâtre s'était emparé de ces mœurs, et, dans une facétie célèbre intitulée *Robert Macaire*, la main d'un inconnu avait sculpté le type des charlatans en vogue : mais cette pièce, qui tournait, d'ailleurs, ou semblait tourner en ridicule les plus nobles sentiments : la tendresse paternelle, la piété filiale, l'amitié, l'amour..... on dut l'interdire à cause de l'immensité de son succès. Dans le miroir qu'on leur présentait, les coupables s'étaient reconnus sans se faire horreur, et la flétrissure même leur avait été un encouragement.

Voilà ce qu'était en France la classe des gros capitalistes, quand la question des chemins de fer vint promettre à l'industrialisme un aliment nouveau.

Dans la séance du 15 février (1838), le gouvernement avait soumis aux délibérations de la Chambre un projet relatif à l'établissement d'un vaste réseau de chemins de fer. Ce réseau se serait composé de neuf lignes principales, dont sept auraient lié Paris : à la frontière de Belgique, au Havre, à Nantes, à la frontière d'Espagne par Bayonne, à Toulouse par la région centrale du pays, à Marseille par Lyon, à Strasbourg par Nancy. Les deux autres grandes lignes auraient joint Marseille ; à Bordeaux par Toulouse, à Bâle par Lyon et Besançon. Le développement eût été de onze cents lieues, et la dépense présumée de plus d'un milliard. Toutefois, le ministère ne proposait pas l'exécution immédiate d'une masse aussi considérable de travaux ; il se bornait à demander l'autorisation de travailler, et cela simultanément, à la confection des lignes qui devaient unir Marseille à Avignon, et Paris : à la frontière Belge, à Rouen, à Bordeaux, à Orléans

et à Tours, ce qui formait un développement de trois cent soixante-quinze lieues, dont la dépense était d'avance évaluée à 350 millions.

Le projet était plein de hardiesse et d'éclat parfaitement motivé, digne enfin du gouvernement d'un grand peuple ; et le ministre du commerce, M. Martin (du Nord), aurait acquis une place honorable dans l'histoire s'il avait mis à le soutenir le courage qu'il avait fallu pour le présenter. Mais la proposition ne fut pas plus tôt connue, qu'un cri de fureur partit des premiers rangs de la bourgeoisie. L'exécution des chemins de fer par l'État enlevait, en effet, aux banquiers, aux faiseurs d'affaires, aux joueurs de l'industrie, aux capitalistes des deux Chambres, une proie sur laquelle ils avaient compté. Leur colère s'exhala de toutes parts en termes passionnés. Ils prétendirent que le gouvernement était incapable, en thèse générale, d'exécuter les travaux publics ; que les compagnies particulières devaient en être chargées, parce que pressées par l'aiguillon de l'intérêt privé, elles agiraient plus éconnomiquement et plus vite ; que l'esprit d'association avait besoin d'être encouragé en France ; que l'occasion était admirable et qu'il y avait nécessité de la mettre à profit.

Le gouvernement n'avait pas prévu l'excès des résistances qu'il allait soulever. Tant de violence l'effraya. C'était, d'ailleurs, du camp de ceux qui l'appuyaient que venait la clameur. Il commença donc à se repentir d'avoir voulu le bien, et ne chercha plus qu'un prétexte pour se faire absoudre.

Alors commença un spectacle aussi admirable que singulier. Le parti démocratique, si souvent calomnié, si souvent traité de factieux par ses ennemis, s'empara de cette cause de l'État que l'État lui-même se montrait prêt à abandonner, et par lui furent émises, en matière de travaux publics, les seules doctrines propres à fonder en France l'ordre et l'autorité.

Le parti démocratique, représenté alors à Paris par le *National,* le *Bon Sens*, le *Journal du Peuple*, envisageait les voies de communication sous trois aspects différents [1].

Il prouvait d'abord qu'au POINT DE VUE MORAL, rien n'était plus déplorable que l'enfantement des compagnies. Il montrait, se pressant autour de leur berceau, les spéculateurs, foule avide, effrénée, habile à battre monnaie avec des noms et des mensonges, et qui n'apportait au public, selon l'expression de M. Jules Séguin, qu'une grande caisse vide, l'invitant à la remplir pour prélever, sur ce qu'il y jetait, une prime scandaleuse. Les machinations des gens d'affaires, surnommés *loups-cerviers* par M. Dupin ; leur impunité trop certaine ; les dominateurs de la Bourse courant à la fortune au travers de leurs victimes frappées dans l'ombre ; les *actions* prises uniquement pour être vendues, et vendues à des prix monstrueux, au moyen de hausses factices ; à la place des travaux publics l'agiotage ; les gros joueurs enrichis, et les actionnaires sérieux soudainement précipités dans la misère ; les concessions livrées argent comptant par des fonctionnaires prévaricateurs ; les compagnies rivales se disputant, par l'ignominie des *pots-de-vin*, la protection des ministres, des chefs de bureau, des pairs de France, des députes, des hommes de Cour, des principaux commis ; la corruption et son venin partout ; l'amour du gain devenu comme une publique ivresse ; la société transformée en une arène d'agioteurs... voilà ce que le parti démocratique apercevait, voilà ce qu'il dénonçait dans le système des compagnies.

Et, AU POINT DE VUE INDUSTRIEL, combien leurs actions n'étaient-elles pas ruineuses ! Car enfin, ce que les compagnies dépensent pour l'exécution d'un chemin de fer, il faut qu'un tarif le leur rende et avec usure : l'Etat retrouve le capital qu'il a dépensé dans

1. Les considérations morales, économiques et politiques qu'on va lire, M. Louis Blanc, en 1838, les développa lors de la discussion, dans une série d'articles qui furent, en 1839, rassemblés dans la *Revue du Progrès*, et dont M. Louis Blanc n'a fait que resserrer ici dans un résumé rapide les principaux aperçus.

La question fut envisagée aussi au point de vue de l'Etat par beaucoup de journalistes de province, et entre autres par M. Rittiez, qui la traita dans le *Censeur de Lyon* avec beaucoup de chaleur et de talent.

les sources de l'impôt élargies, dans les recettes de l'enregistrement, les contributions mobilières, les douanes, les octrois, les passeports, les licences, les contributions foncières. — Les compagnies sont obligées, pour s'indemniser, de lever tribut sur le développement même de l'industrie, que par là elles retardent ou enchaînent : l'État laisse la prospérité publique s'accroître, et ne s'adresse à elle que lorsqu'elle s'est accrue. — Les compagnies veulent jouir vite, parce qu'elles meurent : l'État peut attendre, parce qu'il est immortel. — Les compagnies, par l'élévation et la durée des tarifs, arrêtent le pauvre à l'entrée des chemins de fer : l'État, qui a d'autres moyens que les tarifs pour rentrer dans ses avances, ouvre les chemins au pauvre comme au riche. — Les compagnies sont forcées à des dépenses énormes, dont le poids retombe ensuite sur le public ; il leur faut des agents d'intrigue pour obtenir la concession et écarter les rivalités importunes, des banquiers qui vendent leur crédit à l'entreprise et des spéculateurs qui lui donnent l'essor, des courtiers qui se chargent du placement des *actions*, un cautionnement, des caissiers, des receveurs, des payeurs, des ingénieurs civils, des conducteurs, des conseils : l'Etat n'a rien à créer; il a sous sa main des conducteurs tout trouvés; il a, pour la partie financière, ses receveurs généraux et particuliers, ses receveurs des communes, ses receveurs des contributions indirectes ; pour la partie exécutive, ses ingénieurs des ponts-et-chaussées ; pour la partie administrative, les agents qu'emploie le service des préfectures. — Les compagnies ont besoin d'une foule d'employés qu'elles tirent du néant : l'État n'a qu'à étendre les attributions de ceux dont il dispose. — Les compagnies sont à la merci d'agents choisis presque toujours au hasard, impatients de faire leur fortune, et dont il faut quelquefois escompter ou l'apprentissage, ou l'inconstance, ou l'incapacité, ou la mauvaise foi, ou la cupidité : l'État est servi par des agents revêtus d'un caractère officiel, soumis à un contrôle public, chargés d'une responsabilité morale, appartenant à une hiérarchie constituée, et ayant pour mobile, non l'argent, mais l'honneur. — Avec les compagnies, les travaux ne sauraient être exécutés que pièce à pièce : inconvénient grave, car il rompt tout équilibre, et retire précipitamment le sang de certaines parties de la société, pour le faire refluer ailleurs d'une manière violente : l'État est dans une sphère d'où il embrasse l'ensemble des intérêts ; ses prévisions peuvent avoir un caractère de généralité qui ne lui permet pas de sacrifier une localité à une autre, et de détourner trop brusquement le cours des relations commerciales. — Les compagnies ne cherchent et ne peuvent chercher qu'à tirer parti du présent : l'État a pour mission de pourvoir aux intérêts de l'avenir. — En un mot, les compagnies ne stipulent que pour elles-mêmes : l'État stipule pour la société.

Les considérations dont les démocrates s'armaient contre le système des compagnies étaient bien plus décisives encore au POINT DE VUE POLITIQUE. Quoi ! on parlait sérieusement de livrer tout le domaine de l'industrie à de simples particuliers, spéculateurs ou gens de finance ! et l'on ne voyait pas ce qu'arriveraient à oser contre l'intérêt public, des associations devenues plus puissantes de jour en jour, par leurs richesses, par leur crédit, par leurs accointances, par la position de leurs membres, qu'on trouverait dans chaque poste important : et dans les bureaux du ministère, et dans le Conseil d'État, et dans les Chambres, et dans les tribunaux, et à la Cour, et dans la presse ! On ne songeait pas au formidable réseau dont allait envelopper le pays cette tyrannie, multiple, mobile, insaisissable, ayant pied partout : véritable État dans l'État ! En Belgique, l'exécution des chemins de fer par le gouvernement avait été considérée comme le meilleur moyen de consolider la révolution de septembre et de défendre la nationalité belge contre la maison d'Orange ; et l'on avait eu raison. C'était donc une féodalité nouvelle qu'on prétendait organiser ! Qu'on y prît garde ! car, cette fois, le joug ne se-



Arago

Dominique-François

26 Février 1786 — 2 Octobre 1853

(Acier reporté typographiquement).

rait pas de fer, il serait d'or; et, pour le briser, une seconde nuit du 4 août ne suffirait pas. Mais, en cas de danger, ne pourrait-on exproprier les compagnies? Les exproprier! Oui, peut-être, mais au prix d'un bouleversement effroyable. Et, si les compagnies se trouvaient composées d'hommes anti-nationaux, quelle carrière ouverte à la trahison dans une circonstance critique? Les chemins de fer aux mains de ceux que la révolution de 89 abattit eussent probablement rendu cette révolution impossible.

Voilà par quels arguments le parti démocratique défendait ici la cause de l'État. Malheureusement, s'il jugeait nécessaire la consécration du principe, il ne pouvait pas, avec la même ardeur, en désirer l'application immédiate. Rempli, à l'égard de l'administration existante, d'une défiance légitime; la sachant pressée de mille exigences parasites et moins puissante pour le bien que pour le mal, il tremblait de lui confier des moyens d'action aussi étendus, aussi redoutables. Il se rappelait avec effroi le sort des millions engloutis dans la construction des canaux. Il se rappelait à quelles critiques fondées avaient donné lieu la concession du chemin de fer de Paris à Saint-Germain, et celles des deux chemins parallèles de Paris à Versailles. Dans une telle situation, ne valait-il pas mieux retarder l'exécution des grandes lignes? Ainsi pensa M. François Arago, et il n'hésita pas à conclure à l'ajournement dans son rapport sur les chemins de fer, travail lumineux, d'une élégance rare, et aussi savant qu'on devait l'attendre de son illustre auteur.

« L'expérience a montré, disait M. François Arago, qu'un cheval de force moyenne, « marchant au pas pendant neuf ou dix « heures sur vingt-quatre, et de manière à « se retrouver chaque jour dans les mêmes « conditions de force, ne peut pas porter « sur son dos au delà de cent kilogrammes. « Ce même cheval, sans se fatiguer davantage, si on l'attèle à une voiture, portera, ou plutôt traînera à une égale distance :

« Sur une bonne route ordinaire empierrée	1.000 k.
« Sur un chemin de fer	10.000
« Sur un canal	60.000

« L'auteur inconnu de la substitution du « roulage ou transport en voiture, au transport à dos de cheval, fut donc, vous le « voyez, Messieurs, un bienfaiteur de l'humanité; il réduisit, par son invention, le « prix des transports au dixième de leur « valeur primitive.

« Une amélioration tout aussi importante « est résultée, quant aux transports en voiture, du remplacement des empierrements « et des pavés des routes ordinaires par des « bandes de fer bien dressées sur lesquelles « tournent les roues. En atténuant les résistances, ces bandes ont, en quelque sorte, « décuplé la force du cheval, celle du moins « qui donne un résultat utile. Le long « d'un chemin à bandes métalliques, le poids « dont on charge un wagon est centuple de « celui que le cheval qui le traîne pourrait « porter sur son dos.

« Ce sont là, Messieurs, de bien admirables résultats; mais n'oublions pas que « les canaux en offrent de plus admirables « encore, rappelons-nous que, sur une nappe « d'eau stagnante, une bête de somme traîne « un poids dix fois fois plus fort que sur un « chemin de fer. Ne perdons pas, au reste, « de vue que le transport à dos de cheval, « s'il est peu économique, s'effectue en revanche, presque partout le long de sentiers à peine frayés, sur des pentes rapides; « tandis qu'une route ordinaire exige de « certaines conditions de tracé; tandis « qu'elle représente même en simple empierrement 70,000 fr. de première mise « par lieue, et plus de 2,000 fr. d'entretien « annuel; tandis que ces mêmes dépenses, « pour un canal, se montent respectivement « à 500,000 fr. et 5,000 fr.; tandis qu'enfin, « sur certaines lignes, l'exécution d'une « lieue de chemin de fer a coûté jusqu'à 3 « millions.

« Les chemins de fer, considérés comme « moyen d'atténuer les résistances de toute

« nature que le roulage doit surmonter sur « les routes ordinaires, seraient aujourd'hui, « relativement aux canaux, dans un état « d'infériorité évidente, si on avait dû tou- « jours y opérer la traction avec des che- « vaux. L'emploi des premières machines « locomotives à vapeur avait laissé les choses « dans le même état. Mais tout-à-coup, en « 1829, surgirent, en quelque sorte, sur le « chemin de Liverpool à Manchester, des « locomotives toutes nouvelles. Jusque-là « on n'avait espéré progresser qu'avec des « roues dentées et des crémaillères, ou bien « à l'aide de systèmes articulés dont on don « nerait une idée assez exacte en les com- « parant aux jambes inclinées d'un homme « qui tire en reculant.

« Les locomotives perfectionnées étaient « débarrassées de cet attirail incommode, « fragile, dispendieux. L'ingénieur Stephen- « son ne s'était pas servi non plus des en- « grenages artificiels de ses devanciers. « L'engrenage naturel résultant de la péné- « tration fortuite et sans cesse renouvelée « des aspérités imperceptibles des jantes de « la roue dans les cavités du métal du rail « et réciproquement, suffisait à tout. Cette « grande simplification permit d'arriver à « des vitesses inespérées, à des vitesses trois, « quatre fois supérieures à celles du cheval « le plus rapide. De cette époque date une « ère nouvelle pour les chemins de fer. D'a- « bord ils n'étaient destinés qu'au transport « des marchandises. Chaque jour, chaque « nouvelle expérience nous rapproche du « moment peu éloigné peut-être où ils ne « seront plus parcourus que par les voya- « geurs. Jadis, les rails étaient tout. Mainte- « nant ils n'occupent dans le système qu'une « place secondaire. Dès aujourd'hui les che- « mins de fer ne devraient s'appeler que des « chemins à locomotives ou des chemins à « vapeur.

« Quand on a lu dans les gazettes, dans « celles surtout de l'Angleterre et de l'Amé- « rique, le tableau des étonnantes vitesses « que les locomotives à vapeur ont déjà réa- « lisées, on est vraiment excusable de croire « qu'il ne faut plus compter sur des amélio- « rations importantes, que l'art est presque « arrivé à sa perfection.

« Cette opinion, quelque naturelle qu'elle « puisse paraître, n'en est pas moins une « erreur. L'art des chemins de fer est encore « dans l'enfance. »

De ces prémices M. Arago concluait qu'il fallait bien se garder d'entreprendre simultanément la construction de plusieurs grandes lignes, comme le gouvernement l'avait proposé. Il demandait, lui, que pour profiter des découvertes successives de la science, on n'établît que l'un après l'autre les chemins de fer projetés. Malheureusement, l'illustre rapporteur ne s'en tenait pas là ; et c'était au nom du système des compagnies existantes qu'il se prononçait contre le projet de loi. N'osant pas heurter trop violemment de front les compagnies, dont il redoutait la puissance, M. Martin (du Nord) leur avait fait, dans son exposé des motifs, la téméraire concession des lignes secondaires, des embranchements : M. Arago prouva que ce partage à l'amiable était absurde ; que, si l'on avait la folie de s'y arrêter, l'État ne pourrait abaisser les tarifs sur une ligne, sans nuire à l'affluence des transports sur toute autre ligne dont les tarifs n'auraient pas été en même temps abaissés ; que le gouvernement se trouverait ainsi dans l'alternative, ou de ne pas toucher à ses droits de péage, ou de ruiner certaines compagnies qui ne seraient pas en mesure de modifier les leurs. Tout cela était évident ; mais la seule conséquence à en tirer, c'est que l'État aurait dû réclamer l'exécution de toutes les lignes. Telle ne fut pas la conclusion de M. Arago. Convaincu que les ministres étaient incapables de justifier la hardiesse de leurs prétentions ; que l'exécution par l'État présentait des inconvénients et des dangers, rendus plus sensibles par la mauvaise organisation du pouvoir en France ; convaincu, en outre, que pour une aussi colossale entreprise les ressources du budget étaient insuffisantes, il prononçait, à la fin de son rapport, ces mots dont l'influence

fut décisive : « La commission a pensé qu'il « fallait se hâter de recourir aux compagnies, « et elle se voit forcée de vous proposer le « rejet du projet de loi. »

Les hommes qui, dans le parti démocratique, voulait en thèse générale, le système de l'execution par l'État, regrettèrent que M. Arago, en repoussant l'application immédiate, n'eût pas du moins réservé le principe : regret d'autant plus naturel, que, dans la balance des délibérations publiques, l'opinion du célèbre savant était d'un poids immense. Et il y parut bien dans les débats qui suivirent. Étourdi du coup qu'une main si puissante venait de frapper sur lui, le ministère perdit contenance. M. Martin (du Nord) défendit son projet avec une mollesse qui en trahissait l'abandon; et les compagnies, au contraire, eurent dans MM. Berryer, Duvergier de Hauranne, des avocats pleins de fougue et parfaitement décidés. Seul, dans cette lutte solennelle, M. Jaubert soutint énergiquement la bonne cause. Mais la dictature des banquiers était là, menaçante, intraitable : le principe de l'exécution par l'Etat fut vaincu et abandonné.

Ainsi éclataient les premières usurpations de cette oligarchie financière à la domination de laquelle devait tôt ou tard céder le règne de la classe moyenne en France. Or, la bourgeoisie applaudissait en masse, tant était grande son imprévoyance et profond son aveuglement.

LV

Procès Hubert. — Couronnement de la reine d'Angleterre; le maréchal Soult à Londres. — Condamnation du lieutenant Laity. — Louis Bonaparte forcé de quitter la Suisse. — Naissance du comte de Paris. — Evacuation d'Ancône. — La Coalition se ranime. — Fermentation générale des esprits. — Réveil du fanatisme religieux; troubles à Reims; mort du comte de Montlosier. — Procès de M. Gisquet contre le *Messager*. — Ouverture de la session de 1839. — Dernier combat de la Coalition contre le ministère. — Attaques du parti légitimiste. — M. de Genoude; son portrait. — Traité des 24 articles imposé à la Belgique; abandon du Limbourg et du Luxembourg. — Chute du Cabinet du 15 avril; jugement sur le ministère Molé.

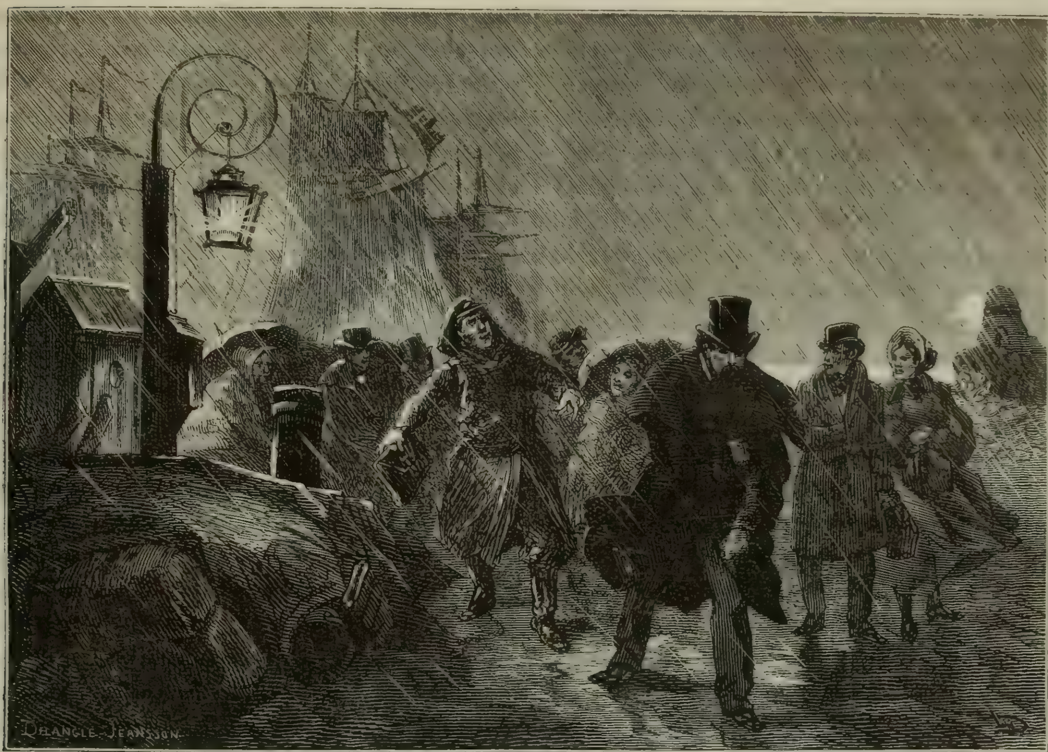
Dans les derniers jours de l'année qui précéda celle dont nous retraçons le souvenir, le 8 décembre 1837, vers dix heures du soir, un préposé de douanes, nommé Pauchet, se trouvait de service sur le quai de Boulogne, lorsqu'un paquebot arrivant de Londres jeta à terre ses passagers. La pluie tombait à flots. Un homme venant de la jetée passe en courant devant Pauchet et laisse tomber un portefeuille que celui-ci ramasse aussitôt. L'inconnu est en vain rappelé : il avait disparu. Le portefeuille ne fut pas réclamé : on finit par l'ouvrir, et l'on y trouva une lettre signée Stiégler et qui sem-

blait indiquer un complot formé contre le gouvernement. Le portefeuille devint alors l'objet d'un examen attentif : il contenait, entre autres choses, une feuille couverte de caractères allemands, un carnet sur lequel apparaissait une longue suite de nombres qui n'étaient l'expression d'aucun calcul, et enfin une lettre portant ces mots : « Tout le « matériel est concentré dans Paris. Le « plan qu'on exige, je l'apporte. » Deux heures après, on arrêtait dans un hôtel garni le propriétaire du portefeuille, dont le nom supposé était Stiégler, et le nom véritable Louis Hubert. Il fut conduit dans la maison d'arrêt de Boulogne, et, plus tard, au moment où il allait partir pour Paris, les gendarmes, en le fouillant, trouvèrent dans la coiffe de son chapeau le plan colorié d'une machine. L'instruction, activement poursuivie, fit supposer aux magistrats que cette machine était l'instrument d'un attentat projeté contre la personne du roi, et qu'elle avait pour auteur un mécanicien suisse nommé Steuble. La police se livra, sans plus de retard, à des recherches inquiètes, et beaucoup d'arrestations furent opérées.

Telles étaient les principales données de l'acte d'accusation qui, dans le mois de mai 1838, amenait devant la Cour d'assises de la Seine, Mlle Laure Grouvelle, MM. Louis Hubert, Jacob Steuble, Jules Arnoud, Martin Leproux, Vincent Giraud, de Vauquelin, Léon Didier, Vallantin et Annat; assistés par MM. Emmanuel Arago, Jules Favre, Billiard, ancien préfet, Hemersdinger, Teste, Leblond, Ferdinand Barrot, Colmet d'Aage fils et Charles Ledru.

Ce procès occupa plusieurs audiences et donna lieu aux scènes les plus orageuses. L'attitude des accusés était énergique et fière, leur mise en général recherchée. Les desseins criminels qu'on leur imputait, ils n'hésitaient pas à les nier; et ils le firent, les uns avec présence d'esprit, les autres avec emportement. Mais sur le banc où ils étaient assis se trouvait Vallantin, un malheureux qui avait indignement surpris leur confiance et s'était fait leur dénonciateur. Ce fut sur les affirmations de cet homme, flétri par une condamnation pour faux et auquel avait été arbitrairement épargné l'opprobe de l'*exposition*, que l'accusation s'appuya. On put remarquer aussi et on remarqua que la plupart des témoins à charge étaient des individus mal famés, compromis par des actes honteux. Les débats furent vifs et de nature à passionner le public. Louis Hubert y déploya des convictions réfléchies et ardentes. Steuble, qui ne parlait et ne comprenait que la langue allemande, fit preuve, devant le tribunal, d'une force de tête qu'il n'avait pas montrée dans l'instruction. Quant à Mlle Laure Grouvelle, elle unissait à une exaltation politique extraordinaire un dévouement sans bornes; sa tête était d'une républicaine audacieuse et son âme d'une sœur de charité; elle avait entouré d'ornements funéraires la tombe d'Alibaud, et, dans le choléra, elle s'était attachée à un hôpital, soignant les malades, consolant leur agonie, vivant au milieu de la contagion de la mort : sous le poids d'une accusation capitale, elle resta calme et mit à confesser sa foi une assurance exempte d'affectation.

Dans la dernière audience, les plaidoiries étant terminées, et le président ayant demandé à mademoiselle Laure Grouvelle, si elle n'avait rien à ajouter à sa défense, elle se leva et dit : « Si je prends la parole, Mes« sieurs les jurés, c'est pour donner un « témoignage public de gratitude à celui « qui est venu avec tant de courage — elle « désignait Hubert — apprendre quelle a « été ma vie, quelles sont mes pensées les « plus intimes. Mon cœur est pour lui plein « d'admiration et d'affection. Souvenez vous « qu'enveloppée dans un réseau fatal, je lui « devrai, ainsi qu'à votre consciencieuse « déclaration, la liberté... plus que la « liberté... la vie de ma mère! » Un moment interrompue par son émotion, elle reprit en désignant M. Billiard : « Un souvenir au « respectable ami qui ne m'a pas quittée « depuis le jour de mon arrestation et que « vous voyez assis près de moi dans cette « dernière épreuve. » Puis, se tournant du



Un homme venant de la jetée... laisse tomber un portefeuille. (Page 955, col. 2.)

côté de Vallantin, qui, pâle, les yeux baissés, paraissait atterré sous le remords : « Que j'apporte aussi quelque consolation à « une conscience qui, je le crois pour l'hon- « neur de l'humanité, n'est pas tranquille et « a besoin d'être consolée. Vallantin! Hu- « bert, de Vauquelin et moi, nous vous « pardonnons vos inventions infâmes. Si « jamais vous êtes malheureux, malade, « abandonné de tous, souvenez-vous que je « suis au monde. » La sensation produite par ces paroles durait encore quand lecture fut donnée de la déclaration du jury. Les accusés s'étaient retirés, suivant l'usage : on ramena Leproux, de Vauquelin et Vallantin pour leur apprendre le verdict qui les rendait à la liberté. C'était leur apprendre en même temps que Laure Grouvelle venait d'être jugée coupable ; une douleur profonde se peignit sur le visage de MM. Leproux et de Vauquelin, et ils sortirent consternés. Les autres accusés ayant été introduits, Hubert écouta avec beaucoup de sérénité la lecture du verdict qui le déclarait coupable de complot concerté et arrêté dans le but de changer ou de détruire la forme du gouvernement; mais, quand il entendit le nom de Mlle Grouvelle, un cri terrible s'échappa de sa poitrine, et une arme qu'il tenait cachée brilla dans sa main. Pour l'empêcher de se donner la mort, les gendarmes se précipitent aussitôt sur lui. Une lutte s'engage; le cri aux armes retentit. Tout le monde se lève précipitamment. Les bancs, les tables, les rampes, sont escaladés au sein d'une confusion inexprimable, redoublée par les lamentations des femmes. Steuble tombe évanoui aux bras des gendarmes.

Jamais les annales des cours d'assises n'offrirent pareil spectacle. Furieux, hors de lui, Hubert se répandait en imprécations, et du milieu des gardes entre les mains desquels il se débattait : « Cette femme, s'écria-« t-il avec une violence inouie, elle est « innocente! Misérables! Vous avez con-« damné la vertu même! Un jury français! « Oh, l'infamie! » On l'entraîna enfin; et ce ne fut pas sans peine qu'on put achever la lecture de la déclaration du jury, par laquelle étaient reconnus coupables de complot dirigé contre l'existence, non du roi, mais du gouvernement, Mlle Grouvelle, Steuble, Annat et Vincent Giraud. Ce dernier fut condamné à trois ans de prison, les autres à cinq. Hubert, déclaré coupable « de complot suivi « d'actes pour en préparer l'exécution », était frappé de la peine de la déportation.

Quant aux moyens mis en œuvre pour obtenir de Vallantin des révélations et des aveux, est-il vrai qu'une somme de huit à dix mille francs lui fut promise? C'est ce qu'il a affirmé dans une lettre écrite de sa main, et qui est là sous nos yeux.

Quoi qu'il en soit, au moment où nous écrivons, Hubert se meurt; Steuble est mort, s'étant coupé la gorge avec un rasoir dans son cachot; Mlle Grouvelle est folle; Vincent Giraud se trouve libre, mais il est sorti de prison avec des cheveux blancs.

Un mois environ après les débats du procès Hubert, qui montraient d'une manière si terrible de quelles haines la monarchie en France était entourée, le couronnement de la reine Victoria vint ouvrir carrière aux démonstrations du *loyalisme* anglais.

Le Cabinet des Tuileries avait cru devoir choisir pour ambassadeur extraordinaire à Londres le maréchal Soult : choix convenable, s'il faut en juger par l'évènement.

Et toutefois, l'arrivée du maréchal en Angleterre fut d'abord accueillie par des attaques non-seulement inhospitalières mais injustes. Le *Quaterly-Review* avait donné le signal : les journaux de l'aristocratie britannique n'eurent pas honte de répéter ce cri d'une rancune sans élévation et d'une immortelle jalousie. On contestait au vieux soldat la victoire de Toulouse, sa gloire incontestable; on racontait, avec un orgueil grossier, qu'à Waterloo, le repas préparé pour lui avait été mangé par le duc de Wellington. Mais la réaction vint, prompte, éclatante, mêlée d'enthousiasme : elle avait commencé par une lettre d'une modestie pleine de grandeur, dans laquelle le colonel Napier rappelait les esprits au respect de la France impériale et de l'équité.

Le 28 juin 1838, dans la matinée, la solennité du couronnement fut annoncé à Londres par une salve de vingt et un coups de canon. D'épais nuages menaçaient la fête, et cependant une foule inombrable inondait déjà Whitehall, Parliament-Street, Abingdon-Street, et toutes les rues voisines de l'abbaye de Westminster. Sur une ligne que l'œil se serait fatigué à parcourir, ce n'étaient qu'échafaudages chargés d'hommes et de femmes, que gradins mouvants, que galeries animées; et, partout, des drapeaux, des tentures somptueuses, des couronnes, des banderoles, des guirlandes de fleurs, des sièges de velours, des étoiles, des préparatifs d'illumination, de gigantesques V. R. L'aristocratie de l'Europe était à Londres dans la personne de ses plus célèbres représentants : le prince de Ligne, le comte de Strogonoff, les marquis de Bignolle et de Miraflorès, le baron Van der Capellan. Il n'y avait pas jusqu'au prince de Schwartzemberg qui ne fût accouru en Angleterre, au risque d'y réveiller le scandale, à peine assoupi, des aventures dont on l'avait fait le héros. A dix heures du matin, au bruit des cloches de Sainte-Marguerite, alternant avec celles de l'abbaye de Westminster, il se fit dans une des plus grandes villes du monde un mouvement de foule prodigieux, indescriptible. Ce n'était pas cette multitude de Paris, si impressionnable, si communicative, si chargée de fluide électrique, spirituelle en son enthousiasme, frondeuse jusque dans ses entraînements, et qui, jetée sur la place publique, n'est qu'un homme passionné ayant de l'esprit; les Anglais que le passage de leur reine attirait par

myriades, formaient une masse compacte et serrée, mais dans laquelle chaque individu conservait sa physionomie, sa personnalité. Pas d'échanges intellectuels, pas de fusion entre les âmes. L'enthousiasme de tous ces hommes s'entassant l'un sur l'autre sans se confondre avait quelque chose de puissant mais de glacé ; une gravité morne perçait dans les transports de leur joie ; un commun respect pour la tradition monarchique formait leur unique lien, et leur émotion venait de la tête, non du cœur ; là où des Français seraient allés voir passer une femme, les Anglais couraient voir passer un symbole.

Un indéfinissable bourdonnement salua l'apparition et le défilé des équipages. Ils étaient tous magnifiques, un seul excepté : celui de l'ambassadeur des États-Unis, peuple libre. Mais à l'aspect d'une certaine voiture aux rebords d'argent, d'un fond bleu, ayant la forme d'une gondole, et montrant, ciselées avec art, des couronnes ducales qui surmontaient des lanternes, une explosion de hourrahs frénétiques ébranla tout-à-coup les airs. Cette voiture, la plus brillante de celles dont l'insolence des grands seigneurs du cortège pouvait se vanter, renfermait un soldat de fortune, le maréchal Soult. Qu'applaudissait-on dans lui ? Était-ce l'alliance du gouvernement des Tuileries, ou l'envoyé d'un roi qui devait être cher aux Anglais, ou le souvenir d'un grand homme abattu ? Napoléon, en succombant à Waterloo, avait dégagé de toute crainte l'admiration de l'Angleterre, et il lui avait imposé le devoir d'être juste, en mourant à Sainte-Hélène.

L'accueil fait au maréchal Soult constitua la partie sérieuse du couronnement de Victoria, le reste de la cérémonie n'ayant été marquée que par un étalage de luxe insultant et des pratiques qui sans doute occuperont une large place dans les fastes de l'imbécillité humaine. Vers le milieu du jour, la reine mit pied à terre aux portes de l'abbaye de Westminster, où l'attendaient les témoins, désignés d'avance, de son couronnement : juges pliant sous le poids de leurs énormes perruques, rois d'armes couverts d'une longue chemise de drap d'or, lords temporels et spirituels, pairs et pairesses, membres des communes, et O'Connell en habit de cour ! La reine s'était retirée pour changer de costume. Elle parut bientôt vêtue d'une robe de velours écarlate fourrée d'hermine, et le front entouré d'un cercle d'or. En même temps s'avançaient vers l'autel, placé à quelques pas du trône, les grands constables d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre, et le vicomte de Melbourne, armé de pied en cap. « Messieurs, « dit l'archevêque de Cantorbéry, je vous « présente Victoria, reine incontestée de ce « royaume. Vous tous qui êtes venus ici pour « lui offrir votre hommage, voulez-vous le « faire? » A cette formule, répétée quatre fois dans quatre directions différentes, les assistants répondirent : Vive la reine ! Dieu garde la reine ! Cela fait, et, sur la demande du prélat, la reine donna gracieusement à l'autel une nappe d'or, puis un lingot d'or ; car les princes ne sont acceptés par les prêtres qu'à la condition de se conformer à cette maxime : « Ne te présente pas les mains vi- « des dans la maison du Seigneur ! » Vinrent la prière, un sermon prêché par l'évêque de Londres, et enfin le serment, dont le formulaire contient cette interrogation significative : « Conserverez-vous aux évêques et « au clergé d'Angleterre et aux églises ici « confiées à leurs soins les droits et privilè- « ges qui leur appartiennent ou leur appar- « tiendraient ? » Des droits du pauvre, pas un mot. Le serment prêté, quatre chevaliers de la Jarretière étendirent sur la reine un drap d'or, et l'archevêque de Cantorbéry, après lui avoir oint la tête et les mains, lui adressa gravement quelques paroles mystiques. Ce fut alors que la reine déposa sur l'autel une paire d'éperons, et reçut en échange, des mains de l'archevêque, un beau sabre que lord Melbourne portait en entrant et qu'il dut racheter au prix de cent schellings. Ensuite... Mais à quoi bon poursuivre le récit de ces bouffonneries monarchiques ? Et pourtant, voilà par quels moyens

on entretient dans l'esprit des peuples le respect des races privilégiées et l'adoration impie des couronnes ! Pendant le cérémonial de l'hommage, le comte de Surrey, en sa qualité de trésorier de la reine, avait jeté dans la nef des médailles frappées à l'occasion du couronnement, et aussitôt, se précipitant pour les ramasser, les plus illustres personnages s'en disputèrent la possession, au sein d'une espèce de pugilat, honteuse et systématique émulation de flatterie.

Ce jour-là, M. Green donna au peuple le spectacle d'une ascension en ballon. Le soir, les théatres de Covent-garden et de Drury-Lane ouvrirent libéralement leurs portes à la curiosité populaire. Hyde-Park était comme un immense village de toile : on fut admis à y applaudir des charlatans et à s'enivrer autour de la statue d'Achille, dédiée au duc de Wellington. La nuit, Londres se montra splendidement illuminé. Et le lendemain, à la lueur du gaz allumé devant les boutiques de *Gin*, on voyait comme à l'ordinaire rôder pieds nus et couverts d'effroyables haillons, des fantômes au visage livide, au regard éteint, damnés de ce monde dont, seule, l'opulente Angleterre a le privilège de perpétuer la race ; le lendemain, dans les districts où la pauvreté se trouve refoulée, parquée hideusement et mise hors la loi, dans les immondes ruelles à l'entrée desquelles la police elle-même s'arrête d'épouvante et d'horreur, dans les quartiers de *White-Chapel*, de *Saint-Gilles*, de *Shoredieth*, de *Saint-Olave*, il y avait, comme à l'ordinaire, des familles qui, enterrées vivantes sous des tas de bois pourri, croupissant sur le fumier, tremblaient la fièvre ou attendaient avec un désespoir hébété ce genre de mort qu'apporte la faim.

Dans les salons diplomatiques, cependant, on s'entretenait beaucoup de la robe de sa majesté, de ses colliers, de sa couronne neuve, évaluée deux millions huit cent mille francs, des illuminations féeriques du palais de M. de Strogonoff, de l'habit du prince Esterhazy, surtout, habit phénoménal, dont chaque bouton était un diamant et chaque couture un filet de perles fines. On parlait aussi de ce qu'avaient coûté les débauches nocturnes d'un jeune lord, lequel, après avoir pris part aux divertissements populaires, s'était fait ramasser ivre dans une voiture qui avait écrasé un passant.

Pour ce qui est de la presse anglaise, si l'on en excepte les feuilles du dimanche, spécialement destinées au peuple, son *loyalisme* éclata par des extravagances dont n'approchèrent jamais les superstitions du fétichisme. Pour que la postérité ne perdît rien de la journée mémorable qui avait vu mettre une couronne sur la tête d'un enfant, les journaux anglais se publièrent en volumes. Le *Sun* fut imprimé en lettres d'or, et il contenait un médaillon colossal de la jeune reine.

De leur côté, les journaux de la Cour, à Paris, insistèrent sur des pompes qu'ils jugeaient probablement de nature à éblouir les esprits. Avec une admiration servile et une affectation de stupeur, ils racontèrent combien de *yeomen* marchaient autour de la voiture de cérémonie, et quelle fut, en détail, l'entrée du cortége dans l'abbaye de Westminster, et combien de dames traînait après elle, portant la queue de sa robe, sa majesté Victoria, et quels titres paraient les divers personnages à qui était échu l'honneur inappréciable de porter les éperons, ou l'épée de merci ou le calice, ou la patène ; comme s'il suffisait de tout cela pour ranimer dans un pays tel que le nôtre le culte des vieilles idoles !

Le gouvernement ne pouvait se faire, à cet égard, illusion sur son impuissance ; mais il n'en mettait que plus d'emportement à s'asservir aux intérêts dynastiques. Pour avoir, dans un récit de l'insurrection de Strasbourg, relevé des erreurs historiques, repoussé des calomnies, rendu hommage à la partie glorieuse de l'empire, parlé de Louis Bonaparte par affection, le lieutenant Laity fut traduit devant la cour des pairs. Que devenait alors le jury ? Michel (de Bourges) défendit l'accusé d'un ton rude, fougueusement, mais bien en vain. Le hardi



Cette voiture... renfermait un soldat de fortune, le maréchal Soult. (Page 959, col. 1.)

jeune homme paya sa brochure dix mille francs et cinq ans de prison. C'était peu : Louis Bonaparte avait quitté l'Amérique, il était revenu embrasser, pour la dernière fois, sa mère mourante, il habitait Arenenberg : Louis-Philippe s'émut d'un tel voisinage, et la Suisse se vit sommée de chasser de son sein le neveu de l'empereur, un proscrit. Alors se reproduisirent les fatales scènes de 1836. La Suisse, indignée, demanda si elle formait un état indépendant, ou s'il était vrai qu'elle ne fût qu'une province française ! Le Grand-Conseil de Turgovie déclara que le prince Louis Bonaparte était citoyen turgovien. Des cris de douleur et de désespoir s'élevèrent du fonds des vallées où Louis-Philippe, proscrit lui aussi, avait autrefois reçu l'hospitalité. Et quant à la Diète, partagée entre l'horreur d'une soumission déshonorante et la crainte d'attirer sur la

Suisse d'irréparables calamités, elle hésitait, elle ajournait.

Mais, pendant ce temps, on se préparait à l'accabler. On agita un corps de 20 à 25 mille hommes sur les frontières de France; deux bataillons français entrèrent à Gex; l'artillerie de Lyon reçut ordre de se tenir prête au départ; le général Aymar publia un ordre du jour avec menaces.

D'un autre côté, pour amortir l'élan des populations qu'on touchait ainsi de la pointe de l'épée, que d'insinuations habiles! que de démarches sourdes et détournées, mais pressantes! De la Suisse, des cantons de Vaud et de Genève surtout, étaient sorties un certain nombre de familles qui occupaient alors à Paris la position qui y avaient occupée au XVIII[e] siècle Necker et son entourage; familles de banque pour la plupart et bien connues : les Delessert, les Odier, les Oppermann-Maudrot, les Keutsch. Or, l'accueil que plusieurs de ces Gallo-Helvétiens recevaient aux Tuileries et les facilités qu'ils y trouvaient avaient naturellement noué entre eux et le gouvernement français mille liens de gratitude ou d'intérêt. Aussi, envoyèrent-ils, en 1838, à leurs amis ou parents de Suisse des écrits, missives ou nouvelles, concluant à une soumission prompte. L'avocat Maudrot, de Lausanne, combattit les idées de résistance dont le *Nouvelliste vaudois* s'était fait l'organe, dans une série de lettres qui furent répandues à profusion. Chaque jour, à toute heure, arrivaient de Paris des conseils, des avertissements, des prières, des confidences : M. Molé avait fait telle déclaration, M. Benjamin Delessert tenu tel discours..... Mais quoi! Louis-Philippe lui-même conseillait aux Suisses, en véritable ami, de céder lorsqu'il en était temps encore. Et à ces obsessions se joignaient celles du commerce lyonnais, d'origine genevoise. La Suisse pourtant avait fléchi déjà une fois et elle sentait que son indépendance était au prix de son courage.

A quel dénouement devaient aboutir de semblables complications? A un dénouement désastreux, peut-être, si, pour le prévenir, Louis Bonaparte ne se fût décidé à quitter volontairement Arenenberg. Le 20 septembre, il partait pour Londres; le 24 août, la duchesse d'Orléans avait mis au jour un enfant du sexe masculin : ce furent deux grands sujets de joie pour la Cour des Tuileries. Les dynasties se croient si aisément immortelles!

Au reste, la prospérité de la maison d'Orléans avait suivi depuis 1830 une progression croissante. Mais on n'en pouvait pas dire autant de la France; et, tandis qu'à la Cour on se réjouissait de la naissance du comte de Paris, la nation était à la veille de voir s'accomplir un évènement qui la devait remplir de tristesse.

On se rappelle quel avait été sur l'Europe l'effet de l'occupation d'Ancône, et avec quel enthousiasme l'Italie avait salué dans le drapeau tricolore une promesse d'affranchissement, un gage de liberté. Mais, soumis à une politique ennemie des peuples, les Français d'Ancône furent bientôt forcés de se faire les auxiliaires du despotisme pontifical, qu'ils s'étaient crus destinés à contenir. Les espérances des patriotes italiens s'éteignirent; la liberté disparut, même de leurs rêves; à leur enthousiasme succéda une morne stupeur. Toutefois, la présence de l'uniforme français à Ancône n'avait pas entièrement cessé d'être chère à l'Italie. Car enfin, c'était là pour l'Autriche, une gêne, un affront... Et puis des évènements nouveaux ne pouvaient-ils pas, d'un instant à l'autre, déterminer à Paris le triomphe d'une politique plus généreuse?

De son côté, et tout intérêt de parti mis à part, la France avait pour garder Ancône des motifs diplomatiques et militaires de la plus haute importance. La ville d'Ancône était la clef de l'occupation de la haute Italie; elle couvrait Naples vis-à-vis de Vienne; elle nous assurait en Dalmatie et en Illyrie une influence notable; en cas de guerre avec les Autrichiens, elle nous eût été bonne et comme place de guerre et comme port; défendue autrefois par le général Monnier à la tête de 2,000 hommes dont 1,800 blessés,



Victoria Ire, reine d'Angleterre

28 Juin 1838

D'APRÈS UNE ESTAMPE ANGLAISE DE CETTE ÉPOQUE

elle avait, pendant douze jours, arrêté 42,000 hommes, et, pour la mettre en état de soutenir un siége opiniâtre, il n'eût fallu ni de longs travaux ni beaucoup d'argent; son occupation par la France avait toujours été jugée si utile pour nous qu'elle avait été réclamée d'une manière expresse dans la négociation des traités de Campo-Formio et de Lunéville. Que dire encore? entre nos escadres et nos Dardanelles, Ancône supprimait une distance de six cents lieues, dans un moment où chacune des grandes Puissances avait à veiller sur l'empire ébranlé des Osmanlis. L'abandon d'Ancône ne pouvait donc être qu'une mesure funeste. Et M. Thiers le sentait bien, lorsque dans une dépêche du 14 mars 1856 il écrivait à notre ambassadeur à Rome :

« Je vous recommande, Monsieur le mar-« quis, de ne point prendre à Rome l'ini-« tiative de cette question de l'évacuation « d'Ancône, de ne jamais la soulever, et « d'éviter tout ce qui s'y rapporterait. Si « vous étiez absolument obligé d'exprimer « une opinion, elle devrait être que le fait « de la retraite des Autrichiens n'entraîne-« rait pas nécessairement celle de nos « troupes. »

Mais ces recommandations de M. Thiers se trouvaient-elles conformes aux engagements pris? Oui, sans nul doute; et, pour s'en convaincre, il suffit de remonter à l'origine de l'affaire.

Nous avons raconté comment, dans un *memorandum* de 1831, les principales Puissances s'étaient concertées pour obtenir du Saint-Siége certaines réformes réclamées par la Romagne. Ce fut de Casimir Périer que vint l'initiative de ce concert. Non que Casimir Périer s'inquiétât beaucoup de la liberté des sujets du Pape; mais il ne lui avait pas échappé qu'il fallait faire droit à leur griefs si on voulait étouffer les germes d'une insurrection qui, en attirant les Autrichiens sur le Pô, aurait pu donner une secousse à l'Europe, à moins qu'elle ne se fût prêtée de bonne grâce à un accroissement démesuré de la puissance autrichienne en Italie. Le calcul était juste, et l'évènement le prouva : le Pape n'ayant accordé à ses sujets qu'une partie des réformes demandées par les grandes Cours, les légations se soulevèrent, l'Autriche intervint en armes, et pour contrebalancer l'effet de la présence des Autrichiens, la France dut occuper Ancône. De sorte que la prise d'Ancône avait pour cause première et certaine l'inexécution du *memorandum* de 1831, le refus de calmer les mécontentements de l'Italie.

Il est vrai qu'en 1832, Casimir Périer consentit à une convention par laquelle la France s'engageait à retirer ses troupes aussitôt après l'évacuation de l'Italie par les troupes autrichiennes. Mais cela signifiait-il que la retraite des Français dût suivre celle des Autrichiens *nécessairement*, *ipso facto*, sans négociations préliminaires, sans entente préalable entre les deux gouvernements, sans garanties stipulées pour l'avenir? Entendre ainsi la convention, c'eût été en sacrifier l'esprit à la lettre, c'eût été ruiner par la base la politique même de Casimir Périer, et exposer de nouveau : le Pape à une révolte, l'Italie à une intervention autrichienne, Ancône à une occupation française, l'Europe à un conflit.

Voilà ce que comprirent parfaitement MM. de Broglie et Thiers, M. Thiers surtout; et on doit les en louer.

Quant à M. Molé, il eut le tort, comme on va le voir, de ne pas se défier suffisamment de la diplomatie italiene. L'homme qui, à cette époque, la représentait le mieux était M. Capacini, esprit singulièrement délié. Il rencontra M. de Metternich à Florence, et ce fut là que les deux diplomates préparèrent le piége dans lequel M. Molé devait tomber. L'essentiel, pour eux, était d'empêcher entre Paris et Vienne toute négociation relative à l'évacuation d'Ancône. Car ils prévoyaient que, dans ce cas, le gouvernement français ne manquerait pas d'élever des difficultés, d'exiger des garanties, si même il n'allait jusqu'à dire : « Tant que la situation de l'Italie restera ce qu'elle était lors du *memorandum* de 1831, d'invincibles haines fer-

menteront dans la Romagne, et l'intervention autrichienne planera comme une menace de chaque jour sur l'Italie en deuil. Vous nous demandez d'évacuer Ancône? Faites disparaître les causes qui nous y conduisirent. Rappelez-vous le *memorandum* de 1831. Apaisez la Romagne, dont les espérances légitimes sont contenues mais non pas éteintes. » MM. de Metternich et Capacini voulaient absolument prévenir une déclaration de ce genre, et M. Molé ne les devina pas. Un jour donc, le représentant de la Cour de Rome à Paris courut annoncer au ministre français, comme une nouvelle satisfaisante pour le cabinet des Tuileries, que l'Autriche se décidait enfin à se retirer des États du Saint-Siège, ne paraissant pas d'ailleurs mettre en doute que les Français sur-le-champ n'abandonnassent Ancône. M. Molé, qui ne connaissait l'affaire qu'imparfaitement, trouva la conséquence naturelle, et il ne s'aperçut de la surprise que lorsque M. Desages lui eut appris quelle avait été la politique de ses prédécesseurs et de quelle manière la question se trouvait engagée.

L'évacuation d'Ancône eut lieu le 25 octobre 1838, et la sensation qu'elle produisit en France fut d'autant plus forte, que les esprits y étaient alors échauffés par une ligue ardente, audacieuse, redoutable au ministère, redoutable au roi.

La victoire parlementaire remportée par M. Molé lors de la discussion des fonds secrets semblait avoir abattu pour jamais la coalition dont nous avons indiqué l'origine. Et en effet, grand fut d'abord le découragement des vaincus... M. Thiers avait quitté Paris. Et, pour ce qui est de M. Guizot, ses amis le jugeaient en pleine décadence. Parce qu'une discussion solennelle et récente le leur avait montré faible, dépourvu d'habileté à la fois et de hardiesse, cherchant sa route d'un pas incertain au travers des partis, et s'embarrassant dans de misérables redites, ils s'étaient figuré que cette âme violente avait enfin épuisé sa vigueur, que cette intelligence avait jeté son dernier éclair. Et ils en étaient tellement convaincus, que, dans le partage hâtif des rôles que distribuait leur ambition, ils croyaient beaucoup faire pour leur ancien chef en lui réservant quelque ambassade. Lui-même, au reste, il paraissait livré à un trouble que n'avait pas encore connu son orgueil. Retiré au Val-Richer, loin du spectacle des affaires et de leur tumulte, il paraissait résigné à sa défaite, il se l'avouait.

Mais il y avait un homme, M. Duvergier de Hauranne, qui portait, réunies en lui et vivantes, toutes les colères de la coalition, momentanément dissoute. Ce fut son souffle qui la ranima; ce fut lui qui donna le signal de la reprise des hostilités dans un article que publia la *Revue française*. Il s'attachait à y prouver que les ministres étaient insuffisants; qu'ils avilissaient le pouvoir par un système de corruption et de bascule; qu'ils compromettaient le gouvernement représentatif par une outrageante affectation de dédain à l'égard de la Chambre, et à l'égard de la Couronne par une docilité sans mesure. Réduit à ses propres forces, M. Duvergier de Hauranne n'aurait probablement pas mené à bout l'entreprise. Mais avec lui, à côté de lui, et par suite d'un concert préalable, étaient descendus dans l'arène trois hommes de talent, appuyés sur la presse : M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle;* M. Léon Faucher, du *Courrier français,* M. Léonce de Lavergne, du *Journal général de France*. De sorte que la coalition avait pour organes officiels trois journaux quotidiens, dont deux appartenaient à l'Opposition dynastique et le troisième à l'école doctrinaire. Une force nouvelle venait de se produire; elle eut, suivant l'usage, des adorateurs. Les ambitions commencèrent à se déclasser et la polémique se déchaîna. Le *Constitutionnel* était naturellement entré dans la ligue, que les feuilles appuyaient, sans en faire partie, en haine du pouvoir. On fit, sur la maxime aussi folle que vantée le *roi règne et ne gouverne pas,* mille commentaires ingénieux, injurieux, menaçants, hypocrites, sincères. Avec une égale impétuosité, les uns attaquèrent la

majesté royale, les autres la défendirent.

Et, comme pour combler la mesure des agitations, l'intolérance d'une partie du clergé vint tout à coup ranimer les haines, à peine assoupies, du libéralisme. A Reims, un prédicateur de passage ayant osé, du haut de la chaire, laisser tomber sur le tombeau du captif de Sainte-Hélène des paroles d'insulte, l'habitation du missionnaire fut envahie dans l'emportement d'une émeute aussi déplorable que le fait qui l'avait provoquée. A Clermont-Ferrand, un scandale inouï marquait, dans le même temps (11 décembre 1838), la mort d'un des plus hardis adversaires des jésuites, le comte de Montlosier. En vain M. de Montlosier avait-il témoigné sa ferme volonté de mourir dans les bras de l'église : ce que l'évêque de Clermont exigeait de lui, c'était le désaveu de sa vie entière, une rétractation publique, la condamnation de son fameux *Mémoire à consulter;* et, parce qu'il avait refusé jusqu'au bout de croire les intérêts de la religion liés à la cause mondaine des jésuites, les portes du temple furent fermées à son cercueil. L'esprit de la *Restauration* semblait revivre : la ville de Clermont s'en émut, et, avec une pieuse unanimité de regrets, d'étonnement, d'amertume, le peuple accompagna au champ du repos les restes mortels qu'abandonnaient les ministres de la charité.

A ce scandale s'en joignit un autre d'une nature bien différente, mais qui n'en remua pas moins fortement l'opinion. Depuis quelque temps, de sourdes rumeurs faisaient courir dans Paris, mêlé à des accusations terribles, le nom de l'ancien préfet de police, M. Gisquet. On parlait d'actes condamnables commis dans l'exercice des fonctions publiques, on prononçait le mot de concussion, et certains détails dérobés au secret du foyer domestique étaient colportés par la haine, qui, en les répandant, les envenimait. Le *Messager*, journal du soir, éclata enfin. Dans un article où se trouvaient à demi soulevés des voiles mystérieux, M. Gisquet était désigné comme prévaricateur. Lui, blessé dans ce que l'homme a de plus cher, il résolut de porter devant les tribunaux son honneur déchiré, et de là un procès plein de tristes divulgations. On y lut publiquement une lettre dans laquelle M. Gisquet avait raconté lui-même l'histoire de ses passions intimes et les tourments cachés de son cœur. Des témoins nombreux furent entendus, et de leurs dépositions il résulta, non pas que M. Gisquet avait été un magistrat prévaricateur et concussionnaire, mais qu'il avait

(D'après un portrait du temps.)



F. D. de Reynaud de Montlosier. (1755-1838) (1).

tiré parti de ses fonctions pour enrichir par des concessions non sérieuses, étrangères à l'intérêt public et nuisibles à des tiers, ses proches, ses amis, ses employés, une femme qu'il aimait et la mère de cette femme.

Un ami de salon, Me Parquin, soutenait le plaignant. Me Mauguin l'accabla. Puis se leva l'avocat-général, M. Plougoulm, austère, inexorable. Et il entreprit de prouver, dans son réquisitoire, que M. Gisquet avait manqué à ses devoirs en consultant, pour la distribution de ses faveurs, ses affections personnelles, non le bien de la cité. Il lui imputait d'avoir ouvert les bureaux de la

(1) Auteur de la *Monarchie française* et du *Mémoire à consulter*.

préfecture de police à l'avidité du gain, d'avoir transformé les employés de l'État en agents d'affaires, lui opposant l'exemple de M. Rieublanc, que n'avait pas gagné cette contagion. Il laissa aussi tomber un blâme foudroyant sur l'empire subi par suite de liaisons illégitimes, et sur ce qu'offrait de hideux le spectacle d'une mère allant toucher le prix du déshonneur de sa fille. Il reconnaissait, au reste, dans M. Gisquet des qualités précieuses : le courage, l'énergie, un vrai talent d'administrateur; mais il le jugeait dépourvu de sens moral, et finissait par conclure à l'acquittement du *Messager* en ce qui concernait les attaques dirigées contre le fonctionnaire public, à la condamnation en ce qui touchait les attaques relatives à l'homme privé, la loi contre la diffamation mettant, sur ce dernier point, la vérité même en interdit. Le jury s'étant prononcé en sens inverse des conclusions de l'avocat-général, le *Messager* ne fut déclaré coupable que sur le fait de diffamation envers un fonctionnaire public, et la cour d'assises appliqua à M. Brindeau, gérant du journal, le *minimum* de la peine : cent francs d'amende.

Ainsi, une foule de causes diverses concouraient à augmenter l'ébranlement des esprits : actes de corruption électorale hardiment dénoncés, royauté prise à parti, réveil du fanatisme religieux, condamnation morale prononcée par un fonctionnaire du jour contre un fonctionnaire de la veille.

Voilà sous quels auspices s'ouvrit la session de 1839. De retour à Paris, MM. Thiers et Guizot avaient trouvé la coalition debout et prête. La confiance leur revint. Dans le *Journal général*, dont il avait fait une véritable machine de guerre, M. Duvergier de Hauranne ne cessait d'encourager les timides, de harceler les indifférents. Aux noms de MM. de Rémusat, Piscatory, Étienne, Jaubert, Duchâtel, etc., on eût ajouté volontiers sur la liste de la coalition celui de M. Dupin aîné. Mais lui, tremblant de perdre la présidence de la Chambre, il se renfermait dans une réserve obstinée. M. Duvergier de Hauranne, dans le *Journal général*, le somma hautement de se prononcer, le menaça, le poursuivit : tout fut inutile. M. Dupin attendait.

Enfin le moment vint où les deux armées en présence allaient se mesurer : le 17 décembre 1838 eût lieu la lecture du discours de la Couronne, espèce de harangue insignifiante et vague comme à l'ordinaire, mais qui servait à dessiner le champ de bataille. La coalition eut d'abord le dessous, M. Dupin l'ayant emporté, grâce à l'appui du ministère, sur M. Passy, candidat des coalisés pour la présidence de la Chambre; mais bientôt la chance tourna. Parmi les membres de la commission nommée pour la rédaction du projet d'adresse, trois seulement, MM. Debelleyme, de la Pinsonnière et de Jussieu, tenaient pour le ministère; les autres appartenaient tous à la coalition : c'étaient MM. Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne, Étienne, Mathieu de la Redorte, Passy.

Pour mieux assurer leur triomphe, les six élus de la coalition convinrent de décider entre eux, dans un conciliabule particulier, toutes les questions qui devaient être traitées dans le projet d'adresse, sauf à les soumettre ensuite, pour la forme, aux trois membres composant la minorité. C'est ce qui fut fait. M. Duvergier de Hauranne, on peut le dire, tenait la plume ; M. Thiers et M. Guizot dictaient.

Or, depuis l'adresse des 221, jamais rédaction parlementaire n'avait été aussi agressive que celle dont les deux principaux ministres du 11 octobre fournirent alors la pensée et les termes. On y exprimait l'espoir que, sous un gouvernement jaloux de la dignité nationale, la France conserverait son rang dans l'estime du monde ; on y regrettait que l'évacuation d'Ancône se fût effectuée sans les garanties qu'aurait dû stipuler une politique sage et prévoyante ; on y rappelait avec amertume les malheurs passés de la Pologne et les malheurs présents de l'Espagne; le dissentiment survenu entre la France et la Suisse y était sévère-

ment apprécié, et la conversion des rentes mise au nombre des mesures commandées par l'opinion; enfin il y était dit : « Une ad-« ministration ferme, habile, s'appuyant sur « les sentiments généreux, faisant respecter « au dehors de sa dignité et le couvrant au « dedans de sa responsabilité, est le gage « du concours que nous avons tant à cœur « de vous prêter » : avertissement qui semblait cacher une menace !

MM. Debelleyme, de la Pinsonnière et de Jussieu se réunirent pour combattre un projet où ils ne voyaient qu'un appel aux passions révolutionnaires; mais ils se heurtaient à une majorité impérieuse, résolue, opiniâtre, qui voulait, qui croyait vaincre, et ne respirait que le combat. Quant à M. Dupin, qui, en qualité de président de la Chambre, faisait de droit partie de la commission, il garda une stricte neutralité tant que les chances restèrent incertaines; mais, les débats terminés, il tira de sa poche un papier, confident de son culte pour la décision du succès, et il fit aux membres de la commission, qui le regardaient avec un mélange de surprise et d'ironie, la déclaration suivante : « Je ne veux pas que l'on puisse « penser que je cherche à m'envelopper « dans une *inviolabilité sournoise*. J'ai mis « par écrit mon opinion sur l'adresse : je « vais vous en donner lecture. » Et il lut, en effet, une note par laquelle il déclarait qu'à son sens une administration plus forte était nécessaire : 1° pour couvrir la Couronne contre les attaques dont elle était l'objet; 2° pour rallier une majorité dans la Chambre, scindée en deux moitiés égales et partagée comme en deux camps rivaux; 3° pour imprimer une marche plus nette aux affaires et relever l'administration aux yeux du pays. Il serait difficile de peindre quelle fut, à ces mots, la stupeur de MM. Debelleyme, de Jussieu et de la Pinsonnière. Ils s'expliquaient mal que M. Dupin, porté au fauteuil de la présidence par les suffrages du parti ministériel, se rangeât si facilement du parti des coalisés : il se décidait bien tard ! et il allait du côté des victorieux !

Le 4 janvier 1839, la Chambre eut connaissance du projet d'adresse, et l'on devine combien furent divers et emportés les sentiments qu'il excita. Les uns ne se possédaient pas de joie et se répandaient en éloges. Les autres s'indignaient : MM. Guizot et Thiers osaient donc tendre la main, comme Opposition, à cette Pologne qu'ils avaient abandonnée comme gouvernement ! Ce trône qu'ils avaient autrefois couvert de la sanglante égide des lois de septembre, voilà qu'eux-mêmes ils venaient le livrer aux coups des partis en fureur ! On remarquait, en outre, qu'impitoyable pour les actes du ministère Molé, le projet d'adresse était, en ce qui concernait l'avenir, d'une réserve excessive; et l'on concluait de là que les rédacteurs, qui entendaient redevenir ministres, n'avaient voulu se lier par aucun engagement. Eh quoi ! eux qui s'exprimaient d'une manière si nette sur la nationalité polonaise, déjà sacrifiée, ils n'avaient rien trouvé à dire sur la nationalité belge en péril, que ces mots cruellement vagues : Nous attendons le résultat des négociations ! La réticence n'était-elle pas significative? Ne suffisait-elle pas pour trahir derrière l'étalage des principes la présence des ambitions?

Tels étaient les discours par lesquels on s'animait de part et d'autre à la lutte prochaine, lorsque tout-à-coup fut lancée une nouvelle dont le ministère avait beaucoup espéré : le drapeau tricolore flottait sur les murs de Saint-Jean-d'Ulloa. Après avoir longtemps, et toujours en vain, demandé justice au gouvernement du Mexique de certains griefs justement élevés par les négociants français, le Cabinet des Tuileries avait enfin recouru à la force. Le président Bustamente ayant repoussé l'*ultimatum* de la France présenté par le baron Deffaudis, les ports de la république mexicaine avaient été mis d'abord en état de blocus. Mais le Mexique s'obstinant dans ses refus, le contre-amiral Baudin, vaillant homme de mer, était parti avec mission d'en finir; et le 27 novembre 1838, cinq vaisseaux d'attaque bombardaient le fort de Saint-Jean-d'Ulloa. Dans

l'espace de 4 heures, les cinq vaisseaux avaient tiré 8,000 boulets et 320 bombes; l'*Iphigénie* seule, avec ses 30 canons de sabord, avait lancé 3,400 boulets, plus de 4 coups par pièce à la minute; la tour des signaux, à Saint-Jean-d'Ulloa, ne présentait plus que débris; le *Caballero*, géant de pierre, était tombé : l'ennemi n'avait plus qu'à se rendre. Le général mexicain Rincon occupait Vera-Cruz : le contre-amiral Baudin le fit prévenir, par le lieutenant Doret, que si, dans la matinée du 28, à huit heures, la capitulation n'était pas signée, les Français recevraient le signal de l'assaut. Le général attendit jusqu'au dernier moment, mais il signa. Le fort était remis aux Français, la garnison de Vera-Cruz réduite de 4,000 hommes à 1,000, et une indemnité garantie aux Français qui avaient été forcés de quitter la ville.

C'était là un glorieux, un brillant fait d'armes, et le prince de Joinville y avait pris une part aussi active qu'honorable. Mais, loin d'en attribuer le mérite au ministère, les coalisés lui reprochèrent de n'avoir pas adopté plus tôt le système de la vigueur, et faisant le compte des malheureux qu'étaient venus frapper sur l'escadre de blocus le *Vomito* et la fièvre jaune, ils accusèrent hautement le Cabinet d'avoir retardé le triomphe pour en répandre sur la discussion de l'adresse l'influence et l'éclat.

Ce fut le 7 janvier 1839 que commença la lutte si impatiemment attendue. Et jamais il n'y en eut de plus animée. Deux hommes y figurèrent en première ligne, M. Thiers et M. Guizot : l'un brillant et ingénieux, infatigable et hardi; l'autre froidement hostile, provocateur, violent dans sa gravité, et ne laissant percer dans sa parole qu'une partie des colères que contenaient son regard, son geste, la fatigue de ses traits et sa lèvre haineuse. Qui les eût dit alliés, ces deux hommes? Et jusque dans le fond de leur discours, quelle diversité! Car, ce que M. Guizot, à l'entendre, ne pouvait pardonner aux ministres, c'était d'avoir décrié la vieille politique, avili le commandement, rempli toute chose d'anarchie, et, en penchant tour-à-tour à gauche et à droite, rendu les anciennes amitiés défiantes, les alliances incertaines. Selon M. Thiers, au contraire, la faute était de n'avoir donné l'amnistie que le lendemain d'un échec, de n'avoir pas su discerner l'heure précise à laquelle la cause de l'ordre devenait moins nécessaire à défendre que celle de la liberté, et d'avoir par là dépassé le but, à l'exemple de la Révolution, qui, voulant réformer le pays, y avait entassé des ruines; de l'Empire, qui, nous apportant la victoire, avait fini par nous donner le despotisme et la défaite; de la Restauration, qui, venue pour réconcilier la monarchie avec l'esprit nouveau, était morte dans un coup d'Etat. Qu'avez-vous fait du pouvoir? criait aux ministres M. Guizot. Qu'avez-vous fait de la liberté? leur criait M. Thiers. Attaques contradictoires qui condamnaient assez l'alliance!

M. Molé, à la Chambre des pairs, avait tenu bon contre MM. Cousin, Villemain, de Broglie, de Montalembert; à la Chambre des députés, il se défendit mieux qu'on ne croyait. Il eut des répliques fort heureuses, soudaines. M. Guizot ayant cité, en l'appliquant aux courtisans, le mot de Tacite *omnia serviliter pro dominatione*, ils font tout servilement pour devenir les maîtres : « Quand « Tacite disait cela, répondit M. Molé, il ne « parlait pas des courtisans, il parlait des « ambitieux. » De leur côté, les autres ministres, MM. de Salvandy, de Montalivet, Barthe, Martin (du Nord) firent effort contre la coalition, non sans fermeté.

Mais les coups se succédaient, le péril grossissait d'heure en heure, et les ennemis du ministère semblaient se multiplier. Ce fut d'abord la dialectique serrée, nourrie de faits, de M. Billault. Puis vinrent les sorties de M. Duvergier de Hauranne contre l'emploi des moyens corrupteurs, et son âcre persifflage. « Votre discours n'est qu'un mau- « vais pamphlet », s'écria M. Molé, poussé à bout. Et l'orateur de poursuivre, plus implacable encore et plus pressant. Alors se produisit un incident curieux, inattendu.

M. Odilon Barrot s'effraya presque de l'effervescence de ses nouveaux amis, et le rôle de modérateur lui plut. Il s'essaya donc gravement à calmer la tempête, couvrant à demi de sa protection le ministère trop impétueusement assailli. Il demandait qu'on épargnât davantage les personnes, qu'on s'occupât des principes. Recommandation fort inutile! Les esprits étaient en ébullition. La haine débordait.

Jusqu'alors, M. de Lamartine s'était abstenu; mais on n'ignorait pas de quel côté il voulait peser : son choix était déjà fait. Le parti ministériel ayant peu d'orateurs, avait eu soin d'entourer d'avance M. de Lamartine; et lui, soit dédain pour ce que la coalition cachait d'intrigues, soit désir de se mesurer avec les princes de la parole, soit générosité, puisque le ministère chancelait, il avait promis son appui. Il monta donc à la tribune, élevé et comme porté par l'enthousiasme du Centre, qui mettait en lui son espoir. Toutefois, il appuya les ministres par son patronage plutôt que par son approbation. Qu'une Opposition sérieuse se levât, qu'elle prît le progrès social pour devise, qu'elle eût de vrais principes, un programme sincère... il était prêt à y entrer. Mais que lui importait une ligue formée par de vulgaires ambitions? Il ne pensait pas d'ailleurs que la prérogative parlementaire, comme on l'avait tant répété, courût risque de périr. « Que peut contre vous la royauté, s'écria-« t-il? Un coup d'Etat, c'est-à-dire un crime. « Et vous savez s'il reste plus de trois jours « impuni ! »

Les débats durèrent plusieurs jours. Et quel emportement dans l'attaque, que d'opiniâtreté dans la défense! Tantôt, c'était M. Guizot qui, prenant article par article le projet d'adresse, s'attachait à prouver contre M. Liadières, que la rédaction n'en était ni inconstitutionnelle, ni révolutionnaire, ni factieuse; tantôt, c'était M. Thiers qui enlaçait les ministres dans les innombrables liens de sa subtile éloquence. M. Mauguin traita la question belge avec une remarquable supériorité de vues. Au sujet de l'évacuation d'Ancône, la dépêche du 14 mars fut victorieusement opposée au président du Conseil, qui ne se justifia que par la lecture imprévue de certaines pièces diplomatiques dont il exagérait habilement la valeur et dont il refusait communication à ses adversaires.

La lutte touchait à sa fin. Le projet d'adresse se trouvait modifié dans le sens du ministère par quelques amendements; mais ils avaient été contestés avec tant de puissance et si péniblement obtenus, que la chute du Cabinet n'était plus un doute pour personne. Restait, cependant, une dernière épreuve : le paragraphe dirigé contre les empiétements de la Couronne n'était pas encore voté. Les membres qui composaient la majorité de la commission tinrent conseil, et M. Thiers proposa l'atténuation du paragraphe. Il insistait sur les susceptibilités monarchiques de la Chambre, sur la nécessité d'y avoir égard, sur le danger de compromettre par trop de hardiesse le succès devenu certain. Et tous d'applaudir, deux hommes exceptés : M. Duvergier de Hauranne et M. Guizot. M. Guizot surtout se révoltait à la seule idée d'affaiblir l'attaque. Précipité vers les extrêmes par l'excès du ressentiment, et arrivé à ce point d'exaltation qu'il ne savait plus se modérer, même pour réussir, il combattit l'opinion de M. Thiers, mais sans l'emporter. Il se désolait, lorsque, pensant tout-à-coup à M. Odilon Barrot : « M. Barrot, dit-il, est « notre allié. Changer le texte convenu sans « en conférer avec lui est absolument im-« possible. » L'observation était juste : on dut se décider à consulter le chef de la Gauche. Et M. Guizot allait se félicitant de son heureuse inspiration, car il tenait pour certain que M. Barrot n'oserait pas se montrer plus monarchique que lui. Il en fut autrement. Interrogé, M. Barrot n'hésita pas à se prononcer pour une rédaction moins âpre, moins menaçante. On convint, en conséquence, d'un amendement que M. Billault devait présenter le lendemain et qui devait être adopté par la commission. Mais, dans la soirée, M. Odilon Barrot ayant raconté à ses amis ce qui venait

de se passer et s'étant vu désapprouvé par eux, le projet d'amendement fut abandonné, et l'on attaqua les usurpations de la prérogative royale aussi péremptoirement que M. Guizot le désirait.

Du reste, les appréhensions de M. Thiers ne devaient pas se réaliser. Au vote définitif, 221 voix adoptèrent l'adresse *modifiée*. Quant à l'adresse rédigée par la commission, elle eut pour elle 208 voix, et, dans le nombre, celle du marquis de Dalmatie, fils du maréchal Soult, celle de son gendre, M. de Mornay, celles enfin des deux frères de Casimir Périer. Le ministère se sentit perdu. Mais le roi était là, encourageant ses ministres, leur soufflant la persévérance, les excitant à ne pas abandonner, par une soumission trop prompte aux décisions de la Chambre, le soin de la prérogative royale. On tenta donc un nouvel effort. Le corps électoral pouvait être séduit ou intimidé : on le crut, et la Chambre fut dissoute.

Alors vous eussiez vu, dans cette arène ouverte aux passions, les partis se précipiter pêle-mêle et haletants. Ce fut un désordre sans nom, une corruption sans exemple, un déchaînement inouï de violences. Pour écraser ses ennemis et pour vivre, le ministère mit tout en feu. De chaque coin de la France, préfets et sous-préfets sont mandés à Paris, et ils regagnent aussitôt leur poste, chargés de firmans électoraux. La province est inondée de feuilles ministérielles distribuées d'une main prodigue, au compte des fonds secrets. On promet, on menace. M. Persil, président de la commission des monnaies, était entré dans la coalition : on oublie ses déplorables services, et traité de factieux par le *Journal des Débats*, accusé d'avidité par la *Presse*, il est frappé d'une destitution aussi brutale qu'imprévue. M. Bruley, préfet de Tarn-et-Garonne, dénoncé comme un fonctionnaire trop indépendant, est appelé à Paris, et il se croise en quelque sorte, sur la route, avec son successeur. En vue des élections, les places sont comme mises à l'encan. On accorde aux communes qu'il faut gagner, les secours qu'elles réclament, soit pour réparer une église, soit pour achever un pont, soit pour fonder un hospice, soit pour établir une bibliothèque. Les pamphlets soldés par la police succèdent aux pamphlets; et, suivant une expression du temps, les malles-postes parties de la capitale pour sillonner la France gémissent sous le poids des calomnies qu'elles transportent. Un formidable système de dénigrement poursuit, atteint et enveloppe quiconque s'est déclaré contre le ministère. M. Guizot est déchiré par des hommes qui furent ses amis. Les sympathies de M. Thiers pour la reine Christine sont commentées par les plus odieux mensonges, et on lit dans une feuille ministérielle : « Au dernier bal donné par le prince « T... chacun remarquait un admirable collier que portait Mme Thiers et qu'on estimait 50.000 fr. Il se disait hautement que « ce collier avait été donné à Mme Thiers par « la reine d'Espagne. »

De son côté, la coalition troublait, agitait, tourmentait, embrasait le pays. En face du comité Jacqueminot, qui appuyait le ministère, s'étaient formés plusieurs comités répondant aux divers partis confondus dans la coalition, savoir : le comité doctrinaire, composé de MM. Guizot, Persil, Duchâtel, Joseph Périer, de Rémusat, Raguet-Lépine, Jaubert, Duvergier de Hauranne; le comité du Centre Gauche, composé de MM. Thiers, Berger, Boudet, Caumartin, Mathieu de la Redorte, Cochin, de Dalmatie, Ganneron, Gouin, Muteau, Sapey; le comité de la Gauche, composé de MM. Barrot, Chambolle, Clauzel, Tracy, Isambert, Guyet-Desfontaines, Demarçay. Et, au-dessus de ces réunions, on en avait formé une dans laquelle figuraient les chefs et qui devait imprimer à la coalition un mouvement d'ensemble.

Là venaient aboutir les renseignements; là s'opérait entre des hommes autrefois rivaux ou ennemis, je ne sais quel bizarre échange de services et de complaisances; là brûlait le foyer des frivoles désirs et des passions jalouses. Que d'espérances couronnées si l'on triomphait; et, si l'on succombait, quelle honte! Mais, pour l'activité, pour

l'emportement, pour l'énergie factieuse, pour le délire de la colère allumée dans l'ambition, nul n'égalait M. Guizot. « C'est un austère intrigant », avait dit de lui un littérateur de l'époque, M. de Latouche, homme d'un esprit étincelant et d'une implacable probité. Et ce mot terrible, les adversaires de M. Guizot se plaisaient alors à le répéter. Martyr, en effet, de son propre orgueil, esclave des plus fougueuses puissances de l'âme, tantôt, s'adressant à ceux qui exerçaient encore des fonctions, comme M. Vivien, il leur demandait d'émouvoir l'esprit public par l'éclat de démissions collectives et hautaines ; tantôt il gourmandait les scrupules de M. Barrot, alarmé du concours des légitimistes; tantôt enfin, la bile sur le front et l'œil plein de haine, il criait à ses alliés, trop timides : « N'oubliez pas, surtout, n'oubliez pas de faire peur aux préfets. Qu'ils sachent bien que demain peut-être nous serons vainqueurs et..... inflexibles. »

Des comités avaient pris naissance dans presque toutes les villes de France, qu'entraînait l'exemple de Paris; et il fallait, par d'imposantes démonstrations empêcher la dispersion des efforts et les défiances. La coalition, d'ailleurs, ne devait pas avoir l'air d'un complot. Les chefs résolurent donc de continuer par des manifestes la guerre commencée par une attaque souterraine. Des déclarations publiques, véritables réquisitoires contre le Cabinet, furent adressées à Aix par M. Thiers, à Chauny par M. Odilon Barrot, à Sancerre par M. Duvergier de Hauranne, à Napoléon-Vendée par M. Chambolle, à Lisieux, par M. Guizot. Ce dernier fit plus; et, comme les ministériels, semant l'épouvante, affectaient d'appeler la coalition la faction de la guerre, il écrivit à M. Leroy-Beaulieu une lettre que les journaux publièrent et dans laquelle il s'exprimait en ces termes, touchant la paix :

La paix peut être compromise de deux manières :

Par une politique faible, peu digne, et qui blesserait l'honneur national;

Par une politique imprévoyante, malhabile, et qui conduirait mal les affaires.

La France est susceptible, très susceptible pour la dignité de sa vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâces lui en soient rendues! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés démocratiques; c'est par là que, malgré leurs inconséquences et leurs faiblesses, elles se relèvent et retentissent avec éclat dès que cette noble fibre est émue. Et que le gouvernement le sache bien ; elle peut paraître molle, inerte, et tout à coup s'émouvoir, s'ébranler et tout agiter par son ébranlement. Vous aimez la paix; vous voulez la paix. Prenez soin, grand soin de la dignité nationale : donnez-lui satisfaction et sécurité. Si elle doute, si elle s'inquiète, inquiétez-vous aussi pour la paix. Ses biens sont grands et doux; mais un pays libre ne les achètera pas longtemps au prix d'une souffrance morale et d'un malaise offensant.

C'est d'ailleurs une situation si commode, une si grande force pour le gouvernement que de se mettre en sympathie avec la fierté nationale et de s'en faire un bouclier! Que d'embarras il peut s'épargner, que de questions il peut résoudre par ce seul moyen! En toute occasion, à chaque instant, ces étrangers, à qui vous avez à faire, vous observent, vous tâtent. Qu'ils vous sachent fiers et fermes, ils mesureront, ils contiendront leurs paroles, leurs actes ; ils y regarderont à deux fois avant d'engager une question et de courir une chance contre vous. Mais s'ils vous trouvent, s'ils vous sentent un peu timides, irrésolus, enclins à éluder, à céder, croyez-vous qu'ils vous feront des conditions meilleures, qu'ils vous traiteront avec plus de ménagement? Tout au contraire : ils insisteront, ils presseront, ils inquièteront ; ils se soucieront peu de vous susciter des affaires, ils compteront peu avec vous. Et la paix, chargée d'embarras, de questions, d'ennuis, de dégoûts, deviendra de plus en plus incommode, difficile, et se trouvera enfin en péril, quoi que vous ayez fait pour la maintenir.

Grand et noble langage, mais bien différent de celui que M. Guizot devait tenir plus tard comme ministre des affaires étrangères!

Tout-à-coup, et du sein de tant de clameurs confuses, s'éleva une voix imposante : dans un discours aux électeurs de Vitry, M. Royer-Collard condamna formellement la coalition. Immense sujet de joie pour la Cour et de fureur pour ses ennemis! M. Royer-Collard, jusqu'alors respecté par la polémique, se vit en butte à des traits empoisonnés. L'envie, disait-on, est montée à son cœur, et la supériorité de M. Guizot, son ancien disciple, l'accable.

Ainsi, les opinions déroutées, les ancien-

nes amitiés méconnues, les ennemis de la veille se réveillant alliés, le pouvoir convoité à outrance, les ministres à bout de moyens corrupteurs, la société troublée par le choc de mille passions personnelles et factices, des hommes qui avaient exagéré l'ordre exagérant jusqu'à l'esprit de faction, l'autorité avilie par l'action d'autrui et par son action propre, l'insulte devenue l'arme de chacun, l'administration au pillage, et la royauté planant inquiète au-dessus d'un tel chaos, voilà le spectacle que présentait alors, abandonné à lui-même, le régime monarchique établi en Frauce.

Aussi, quel sujet de joie amère et d'ironie pour les républicains, témoins de tant de complications misérables! Dans un pamphlet qu'il publia sous ce titre: *État de la question,* M. de Cormenin s'écria : « La France veut le gouvernement du pays par le pays. La Cour veut le gouvernement personnel du roi. Au bout de l'un se trouvent l'ordre et la liberté : au bout de l'autre se trouve une révolution. Voilà l'état de la question. »

Cependant, l'heure décisive approchait. A Paris, le succès électoral de la coalition fut éclatant : sur douze colléges, elle en obtint huit par l'élection de MM. Ganneron, Eusèbe Salverte, Legentil, Carnot, Moreau, Galis, Cochin, Garnon; et le ministère quatre seulement, par l'élection de MM. Jacqueminot, Jacques Lefebvre, Beudin et Laurent de Jussieu. Dans les départements, mêmes résultats en faveur de la coalition.

Aux attaques dont le ministère Molé était assailli de tant de côtés à la fois, le parti légitimiste joignait les siennes. M. de Genoude, surtout, dans la *Gazette de France*, inquiétait le pouvoir et le harcelait.

Admis dans le sacerdoce après avoir été marié, M. de Genoude tenait à la fois du prêtre et du laïque. Il avait, du prêtre, le maintien composé, le calme dans l'audace, les passions sourdes, la tenacité ; mais il dédaignait les petites pratiques, ne se piquait nullement d'intolérance, et employait sans scrupule les procédés mondains. Mélange bizarre qui faisait de lui un caractère à part, et qui se retrouvait jusque dans son costume, moitié frac et moitié soutane! Ses manières étaient onctueuses et ses paroles remplies de miel; mais dans l'expression caressante de son regard la fermeté perçait, et sa physionomie annonçait la résolution, quoique habituellement amollie par un sourire insinuant. Il apportait, du reste, beaucoup de soin à se donner les dehors de la modération. Sa polémique, toujours subtile, était en général exempte de brutalité ; et il excellait à embarrasser ses adversaires par de longues citations, des rapprochements, des sophismes naïvement présentés, des attaques doucereuses et une dialectique de théologien. La révolution de juillet ayant mis à nu les fautes de la *Restauration,* souvent dénoncées par M. de Genoude, il en avait profité pour s'imposer aux légitimistes, dont il traitait les préjugés sans ménagement, et qu'il traînait à sa suite d'une main vigoureuse. S'il se montrait quelquefois violent, c'était à l'égard de son propre parti; mais, à l'égard du parti démocratique, dont il aurait voulu absorber la popularité et vers lequel il se sentait entraîné par un penchant secret, rien n'égalait l'habileté de ses prévenances et sa courtoisie. Il faisait aux chefs républicains des avances continuelles, résistant à leurs refus, s'étudiant à désarmer leurs défiances, les engageant bon gré mal gré dans ses tentatives, et se disant plus jaloux de leur estime que de celle des premiers souverains de l'Europe. Jamais homme ne sut mieux mettre à profit toute chose. Il disposait d'un journal et, par calcul, il en faisait l'écho des louanges que lui adressaient ses partisans. Tourné en ridicule par ses ennemis, il s'en vantait, et déconcertait le sarcasme à force de le braver. De sorte qu'il en était venu à transformer l'obstacle en moyen et faisait servir l'injure même à sa renommée. Son but, il le poursuivait d'un pas infatigable à travers les procès, les invectives, les moqueries, les échecs, les mécomptes. Quand on le croyait abattu, il se relevait tout à coup, souriant et fier. Le lendemain d'une défaite incontestable, il se proclamait

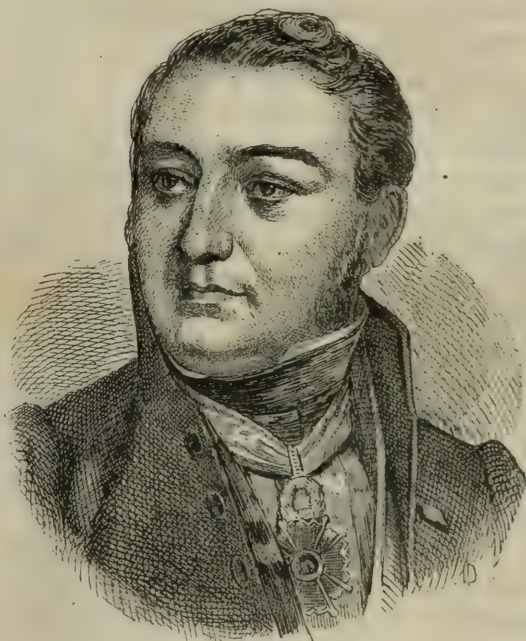
vainqueur. Il se donnait pour alliés des hommes qui repoussaient hautement son alliance, et il leur eût volontiers prouvé à eux-mêmes qu'ils étaient des siens. C'était, en un mot, un des hommes les plus remarquables, les plus divers et les plus singuliers de son temps.

Il avait bien compris, doué qu'il était d'une vive intelligence, qu'entre le peuple et Henri V il y avait tout un passé à voiler ou plutôt à détruire. Aussi, n'hésitait-il pas à proclamer le principe de la souveraineté nationale, mais avec une restriction qui emportait le principe. Car, à l'entendre, la souveraineté se serait composée, par essence, des droits de la nation et de ceux du roi, sans qu'il fût possible à l'une de ces deux puissances de nier la légitimité de l'autre. De sorte que M. de Grenoude s'ingéniait à combiner, par un vain, par un monstrueux assemblage, ses tendances monarchiques et les emprunts que son habileté faisait à la démocratie. Il n'admettait, d'ailleurs, que l'élection à deux degrés, sûr moyen de rétablir les grandes influences locales, influences de richesse et de sacristie. Or, de tout cela il résultait que M. de Genoude se trouvait repoussé, et par les républicains, auxquels son rôle d'homme de parti était suspect, et par ceux des légitimistes qui étaient restés fidèles au culte de la monarchie absolue. Mais il n'en continuait pas moins sa route, fatiguant les ministères nés de 1830, de sa haine obstinée et de son intarissable polémique.

Le Cabinet du 15 avril eût difficilement résisté à tant d'assauts : sa dernière heure approchait et malheureusement elle coïncidait avec le succès sinistre des négociations suivies, à Londres, au sujet de la nationalité belge.

Nous avons dit les clauses du traité des vingt-quatre articles, son esprit, son but. En livrant à la Hollande Venloo, Maëstricht, la rive droite de la Meuse, le grand-duché de Luxembourg, il relevait en partie la barrière qu'en 1815 le congrès de Vienne avait construite contre nous et qu'en 1830 les journées de septembre avaient abattue. Le gouvernement français n'aurait donc jamais dû souscrire à un pareil traité, et, la faute commise, il y avait pour lui honneur et devoir à saisir toutes les occasions légitimes de la réparer.

Quelle était la situation ? En 1832 la Belgique avait accepté le traité des vingt-quatre articles, mais en poussant un cri de désespoir, mais en prenant les peuples à témoin



M. de Genoude.

de la violence faite à sa faiblesse. Il était d'ailleurs bien entendu qu'elle n'acceptait que sous trois conditions : la première, qu'à ce prix sa nationalité serait unanimement reconnue par les Puissances contractantes ; la seconde, que le contrat liait les cinq grandes Cours ; la troisième, qu'il était obligatoire pour les Hollandais comme pour les Belges.

Or, de ces trois conditions pas une n'avait été remplie.

Parmi les Puissances contractantes, il n'y avait que la France et l'Angleterre qui eussent reconnu et sanctionné franchement la révolution belge en envoyant des ministres à

Bruxelles. L'Autriche et la Prusse n'y avaient eu que des chargés d'affaires. La Russie ne s'y était fait représenter par personne.

En second lieu, le traité des vingt-quatre articles n'avait jamais eu, même dans la pensée des Puissances signataires, le caractère d'un contrat inviolable, définitif; et la preuve c'est que l'Autriche, la Russie, la Prusse, loin de tenir la main à l'exécution des ordres de la Conférence, avaient au contraire encouragé les résistances du roi Guillaume et refusé ouvertement leur adhésion au siège d'Anvers; la preuve encore, c'est qu'après le siège d'Anvers, la France et l'Angleterre s'étaient arrêtées, n'osant pousser plus avant dans les voies de la contrainte et laissant la question pendante. Au reste, ce qui ne permettait à cet égard aucun doute, c'étaient les termes de la convention qui, en mai 1833, avaient constitué le provisoire : « Les hautes parties contractantes « s'engagent à s'occuper sans délai du traité « définitif qui doit fixer les relations entre « la Belgique et les États de S. M. le roi des « Pays-Bas. » On avouait donc que le traité des vingt-quatre articles n'était pas définitif!

A son tour, le roi Guillaume le regardait si peu comme obligatoire pour lui, que son refus d'y obtempérer durait depuis sept ans.

Ainsi la Belgique avait trois motifs péremptoires pour se croire déliée des suites d'une acceptation qui encore une fois, n'était de sa part qu'un douloureux hommage de la faiblesse à la force.

Et la cause de la Belgique était d'autant plus sacrée, que les Luxembourgeois et les Limbourgeois se sentaient Belges; qu'ils voulaient rester Belges; qu'ils avaient des représentants dans les deux Chambres et jusque dans le Conseil de Léopold; qu'ils s'étaient armés en 1830 pour la séparation des deux pays; qu'il s'agissait de les mettre à la merci d'un monarque par eux combattu et outragé; qu'il s'agissait de courber des catholiques sous un joug protestant.

Donc, nécessité d'affranchir les frontières de France injurieusement surveillées, droit résultant de l'inexécution d'un contrat essentiellement synallagmatique, honneur, justice, humanité, tout faisait une loi au Cabinet des Tuileries de négocier l'annulation du traité des vingt-quatre articles.

Il n'en fit rien. Il se contenta de solliciter la réduction des charges financières imposées à la Belgique, ce qu'on lui accorda sans peine, la Conférence ne tenant qu'aux clauses territoriales du traité, attendu que c'était par là qu'il blessait la France!

Il est vrai qu'en 1833, la diplomatie belge avait eu le tort d'invoquer la validité de l'acte fameux dont la Belgique, en 1839, ne voulait pas. Mais ce tort faisait-il disparaître les raisons d'intérêt national, de droit, d'équité, de haute morale, par lesquelles la diplomatie française devait se conduire? Les habitants du Luxembourg et du Limbourg en étaient-ils moins Belges? et le gouvernement français en devenait-il moins coupable de tremper dans le complot qui disposait d'eux, sans eux, malgré eux et contre eux?

Quoi qu'il en soit, le roi Guillaume s'étant enfin décidé à l'acceptation du traité, la Belgique fut sommée de se soumettre. A quelle douleur, à quelle indignation elle s'abandonna, il est facile de le deviner. Un moment on put croire qu'elle chercherait dans d'héroïques extrémités son salut ou du moins son honneur. Le ministre des finances vint demander à la Chambre des représentants de rendre exigibles les six premiers mois de la contribution foncière. En vue de la guerre possible ou, plutôt, probable, on jeta les yeux sur le général polonais Scrzynecki. Mais, comme la France, la Belgique avait à compter avec des passions toutes carthaginoises. Les commerçants d'Anvers, de Liège, de Bruxelles, ne manquèrent pas de représenter, dans des adresses lancées avec un déplorable courage, que la guerre aurait pour conséquences d'anéantir le crédit, de paralyser les opérations industrielles, de faire clore les frontières de Prusse, fermer l'Escaut, mettre en état de siège Ostende et la côte, séquestrer les navires belges et leurs cargaisons.

(D'après la Galerie militaire d'Aubry, 1835)



ARTILLERIE

C'était là évidemment la petite prudence. La grande prudence, Guillaume l'avait pratiquée, lorsque, durant sept années, il avait mis la Conférence au défi d'embraser l'Europe pour se faire obéir! Mais l'égoïsme mercantile ne voit ni d'aussi loin ni aussi juste.

Il faut le dire, toutefois, ce qui semblait donner raison au commerce belge, c'était l'attitude du gouvernement français. « Osez « affirmer, criaient les marchands d'Anvers « à leurs adversaires, que, si nous tirons « l'épée, le Cabinet des Tuileries nous pro- « tègera. C'est peu : osez affirmer qu'il ne « se joindra pas contre nous à nos oppres- « seurs! »

Ce fut le 18 février (1839) que le ministre des affaires étrangères en Belgique, M. de Theux, proposa au vote des représentants l'acceptation du fatal traité, pendant qu'au dehors la foule s'entassait et grondait. La lecture n'était pas achevée que les colères se firent jour. « Hommes misérables, s'écria « M. Dumortier en s'adressant aux minis- « tres, ne voyez-vous pas que c'est par votre « faute que la Belgique est conduite à sa « honte et à son malheur? Qui donc a pu « vous porter à un tel acte de pusillanimité? « Où sont ces forces qui se préparent à ac- « cabler la patrie, à envahir la Belgique? Si « votre intention était de céder à de dégra- « dantes conditions, pourquoi avez-vous mis « dans la bouche du roi ces mots de *persévé- « rance* et de *courage*, qui ont retenti dans « nos cœurs? Persévérance! Vous n'en « avez pas. Courage! Vous n'en aurez ja- « mais. »

Le 18 mars (1839), et après de tumultueux débats, la Chambre belge adopta, à la majorité de 58 voix contre 42, la loi fratricide qu'on lui présentait. M. Gendebien formula son vote en ces termes : « Non, non, trois « cent quatre-vingt mille fois non! pour au- « tant de Belges sacrifiés. » Et, sortant de la salle, il courut écrire une lettre dans laquelle il déclarait renoncer à sa qualité de représentant.

Avant la discussion, trois ministres, MM. Ernst, d'Huart et de Mérode, avaient sacrifié leurs portefeuilles à l'honorable conviction que la Belgique se devait de ne point reculer devant la menace, si sa destinée était de céder à la force. Quant au Sénat, il ne tarda pas à ratifier la sentence prononcée contre la nationalité belge.

Chose consolante et dont il faudra que la postérité se souvienne! plus que de nos propres malheurs la partie saine du peuple français fut touchée du malheur de la Belgique. Et quelle âme généreuse ne se révolterait pas contre l'insolence de tels partages qui nous montrent les potentats s'adjugeant la propriété des peuples et se distribuant des têtes d'hommes ainsi que des têtes de bétail!

Ce dernier triomphe de la diplomatie monarchique ne suivit que de quelques jours la chute des ministres français qui venaient d'en accepter, pour leur part, la triste responsabilité. Le 8 mars (1839), le ministère Molé avait donné sa démission.

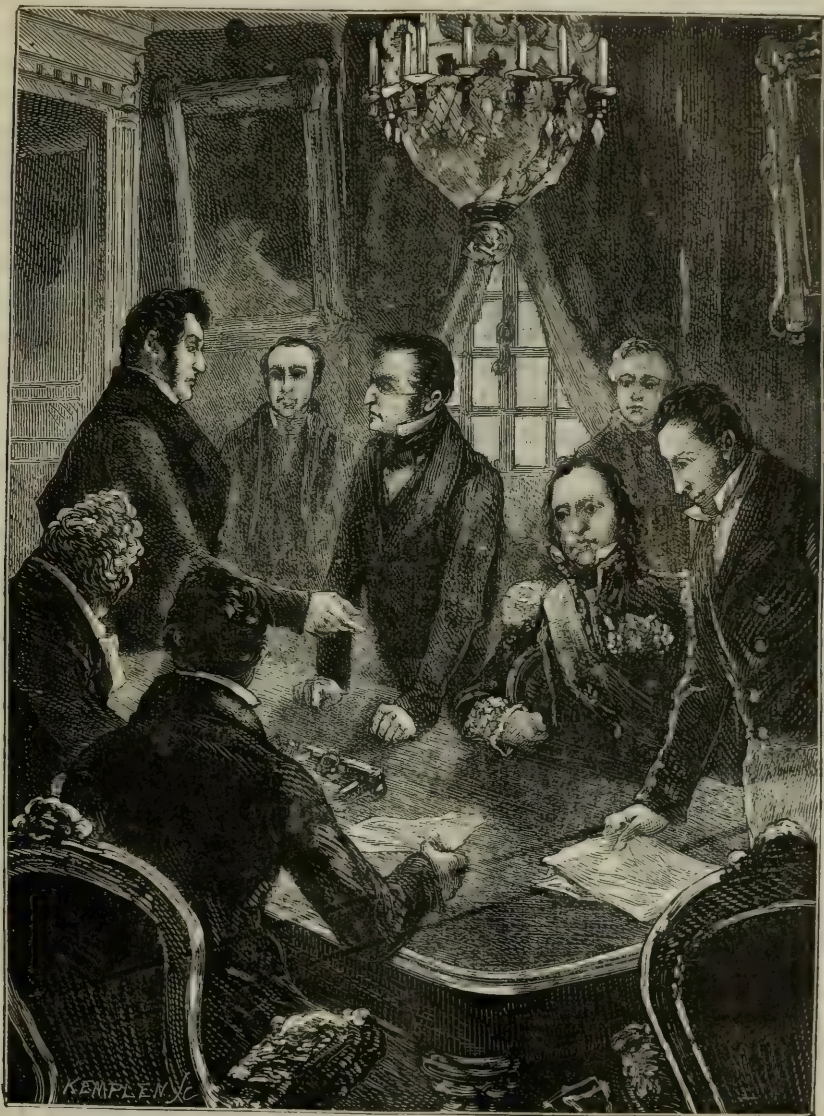
Il durait depuis près de deux ans (du 15 avril 1837 au 8 mars 1839.) Son existence avait été marquée : à l'intérieur, par l'amnistie; à l'extérieur, par l'évacuation d'Ancône et par le traité des vingt-quatre articles imposé à la Belgique. Il avait ainsi cherché à calmer les partis extrêmes à force de mansuétude et l'Europe à force de soumission, espérant vivre loin de la gloire et des soucis de la vraie grandeur. Mais il n'avait pas compris que la lutte entre la bourgeoisie et la royauté naîtrait terrible, implacable, aussitôt que de communs dangers auraient cessé d'assaillir ces deux puissances rivales et, au fond, ennemies. En effet, à peine délivrée de la crainte des insurrections et de celle de la guerre, la bourgeoisie se mit à avoir peur de la royauté. Alors se manifestèrent les vices du régime si follement appelé l'équilibre des pouvoirs. Un cri prolongé retentit contre le gouvernement personnel de Louis-Philippe; la prérogative parlementaire trouva partout des publicistes, elle eut partout des vengeurs, elle transforma en tribuns des hommes qui s'étaient jusqu'alors montrés fanatiques dans

le sens contraire ; M. Molé et ses collègues furent dénoncés comme les secrétaires du roi, comme ses complaisants ; et les lustres allumés pour le mariage du prince royal n'étaient pas encore éteints, que déjà l'on demandait compte au chef de la bourgeoisie, devenu le restaurateur du palais de Versailles, de sa tendance à recommencer la monarchie absolue. On a vu combien ce mouvement fut général et emporté. Pour humilier le roi, pour le punir de ses préférences, pour enchaîner son action, pour le réduire enfin au rôle de monarque-automate, des hommes qui s'étaient juré une haine immortelle se rapprochèrent tout-à-coup et se tendirent la main, s'honorant de combattre sous des drapeaux fraternellement confondus. Si bien que, de la rue, l'émeute monta dans le parlement. La coalition, il est vrai, se composait de beaucoup de vanités froissées, d'ambitions mécontentes, d'intérêts particuliers en souffrance, de petites passions, en un mot; mais elle n'aurait pas à ce point remué le pays électoral, elle n'aurait pas vaincu surtout, si le mot d'ordre adopté par elle n'eût répondu, dans la bourgeoisie, à un sentiment général et profond. Or, quel était ce mot d'ordre? *Haine au gouvernement personnel!* Pour résister à une attaque qui partait du sein même de la classe dominante, M. Molé et ses collègues n'avaient eu qu'un moyen, la corruption. Ils l'employèrent avec une sorte de frénésie, et elle ne put leur suffire. Ils tombèrent donc, laissant l'autorité compromise, les sources de l'élection empoisonnées, la Chambre en ébullition, la royauté découverte, la bourgeoisie enivrée à la fois et embarrassée de son triomphe : conséquences naturelles et inévitables de l'antagonisme du principe monarchique et du principe électif ! Car, s'unir contre de communs périls, et ensuite s'entre-déchirer, telle est la condition de deux pouvoirs rivaux mis en présence.

LVI

Premiers débats entre les chefs de la coalition : M. Guizot demande le ministère de l'intérieur; on le lui refuse. — Cabinet du Centre Gauche essayé; comment la combinaison avorte. — Scène devant le roi. — Piège tendu à M. Thiers. — Ambassade offerte à M. Thiers pour l'éloigner. — Nomination d'un ministère provisoire. — M. Passy président de la Chambre. — Nouvelles combinaisons vainement essayées. — Effroi de la bourgeoisie; fermentation générale. — Insurrection du 12 mai. — Formation d'un nouveau ministère. — Barbès, Martin Bernard; leur procès; leur attitude devant les juges; leur condamnation; physionomie de la capitale.

Ce qui précède prouve qu'à aucun prix la bourgeoisie, en France, ne voulait être asservie par la royauté. Elle aurait voulu l'asservir, au contraire; mais ce qui suit va montrer quelle était à cet égard son impuissance. Ainsi ressortira, sous ses deux aspects, l'absurdité du régime qui met face à face un roi et une assemblée. Et nous avions besoin d'indiquer d'avance la conclusion, pour expliquer comment nous avons pu aborder sans dégoût le récit des intrigues auxquelles la chute du ministère Molé ouvrit carrière. Pour l'homme d'Etat et le philosophe, l'histoire n'a pas de moindres enseignements



M. Thiers... appuyant ses mains avec violence sur la table... (Page 981, col. 1.)

quand elle se rapetisse que quand elle s'élève.

La coalition s'étant formée par l'alliance momentanée des doctrinaires, du Centre Gauche et de la Gauche, elle avait eu naturellement pour chefs MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot. Or, il y avait dans le gouvernement trois grandes positions politiques : le ministère de l'intérieur, celui des affaires étrangères, et la présidence de la Chambre. Donnerait-on l'une à M. Guizot, l'autre à M. Thiers, la troisième à M. Barrot? Rien ne paraissait plus équitable, et M. Guizot ne l'entendait pas autrement.

Mais pour la plupart des membres de la Gauche, le chef du parti doctrinaire n'avait pas cessé d'être un homme dangereux. Ils le savaient indifférent en matière politique, prompt à s'accommoder aux situations les plus diverses, capable enfin de passer au ser-

vice de la prérogative royale, sauf à faire ensuite de sa mobilité même un orgueilleux étalage et à se parer de sa défection. Ils le voyaient déjà esclave violent, impérieux, du roi; et ils se souvenaient de Strafford, servant avec fureur le despotisme de Charles Ier, après l'avoir avec fureur dénoncé et combattu. D'ailleurs, il n'était pas douteux que, devenu ministre, M. Guizot ne s'empressât de distribuer à ses amis les places dont il disposerait, grave sujet d'alarme pour certains amis de M. Barrot, qui prétendaient bien avoir leur part dans le partage des dépouilles conquises!

M. Thiers chercha-t-il à entretenir ces répugnances, pour affaiblir une influence redoutée par son ambition? On le lui a reproché depuis, mais injustement. Son seul tort à l'égard de M. Guizot fut de ne pas user de son ascendant sur les membres de la Gauche de manière à obtenir d'eux le complet sacrifice de leurs préventions. Une première réunion des amis de M. Barrot ayant eu lieu, M. Thiers y parut, et, avec une chaleur sincère, il s'attacha à prouver qu'enlever à M. Guizot toute participation aux bénéfices d'une victoire remportée par son concours, ne serait ni prudent ni équitable. Et toutefois, il n'allait pas jusqu'à demander pour le chef du parti doctrinaire le ministère de l'intérieur. L'assemblée était incertaine, la délibération fut pleine d'anxiété. Enfin, il fut décidé qu'on offrirait à M. Guizot le portefeuille de l'instruction publique, et que, s'il s'en contentait, il serait soutenu par la Gauche.

Fier d'un succès sur lequel il comptait à peine, M. Thiers court en informer M. Guizot. Mais dans ce qu'on venait lui annoncer comme une heureuse nouvelle, ce dernier ne vit qu'une injure, et il témoigna le désir de s'en expliquer hautement.

Une entrevue, qui devait être décisive, fut donc ménagée entre M. Barrot accompagné de MM. Havin et Chambolle, M. Thiers accompagné de MM. Mathieu de la Redorte et Roger, et M. Guizot, auquel s'étaient joints MM. Duvergier de Hauranne et de Rémusat.

La discussion s'engagea, vive de la part des uns, et de la part des autres, grave, solennelle. Pressé de consentir à une transaction qui tranchait toutes les difficultés, M. Guizot déclara qu'il ne pouvait accepter la position secondaire qu'on lui abandonnait, sans laisser amoindrir et insulter son parti dans sa personne. Alors, dans un discours aussi ingénieux que pressant, M. Chambolle essaya de le ramener à des prétentions moins hautaines : que craignait-il? Que son influence ne fût trop petite dans le Conseil s'il n'avait que le portefeuille de l'instruction publique? Mais l'importance d'un ministre résulte moins de sa place dans la hiérarchie ministérielle que de sa valeur personnelle et de son talent. M. Guizot, simple ministre de l'instruction publique, cesserait-il pour cela d'être aux yeux du public un des hommes les plus considérables du Cabinet? Moins que personne il devait être retenu par cette crainte, lui qui avait déjà occupé le poste qu'on lui offrait maintenant, et qui l'avait occupé de façon à attirer sur lui tous les regards. Si on lui refusait le ministère de l'intérieur, ce n'était nullement pour l'offenser. Mais était-il juste d'exiger des amis si nombreux de M. Thiers et de M. Barrot, qu'ils fissent le sacrifice du Conseil d'État, des préfectures, des sous-préfectures, des emplois vraiment politiques, au chef du parti doctrinaire, parti qui, dans la Chambre, ne comptait pas plus de trente membres, et qui ne tenait, au dehors, d'autre place que celle de son ancienne impopularité?

A ces considérations, développées par M. Chambolle avec convenance et dignité, M. Guizot répondit par une proposition fort embarrassante pour ses adversaires. « Si M. Odilon Barrot, dit-il, veut pour lui le ministère de l'intérieur, je le lui cède, à condition qu'on me donnera la présidence de la Chambre. Est-ce trop exiger? La coalition a eu trois chefs, et j'en suis un : il y a trois grandes positions à occuper, et je ne demande que celle dont MM. Barrot et Thiers ne voudront pas. Quoi de plus légitime? »

A son tour, et avec beaucoup d'éloquence,

beaucoup de feu, M. de Rémusat fit ressortir le danger de rompre le faisceau que la coalition avait formé. Il exposa que les empiétements de la prérogative royale ne pouvaient être arrêtés que par une alliance étroite entre MM. Barrot, Guizot et Thiers; que, cette alliance une fois brisée, la Chambre ne tarderait pas à être dominée ou asservie; qu'en présence d'une autorité permanente entourée du prestige que donne la majesté royale, douée de la force qui se puise dans l'unité, rien n'était plus à craindre que le fractionnement des partis parlementaires, et qu'il y allait de l'existence du régime constitutionnel; que, d'ailleurs, entre les doctrinaires et la Gauche les dissidences d'opinion n'étaient pas si réelles qu'un habituel contact ne les pût aisément faire disparaître; que la coalition avait déjà détruit bien des préventions injustes, émoussé beaucoup d'aspérités apparentes, et qu'il était aussi facile qu'urgent de poursuivre une œuvre de conciliation heureusement commencée. Et puis, il ne fallait pas, suivant M. de Rémusat, que la Gauche s'exagérât la portée de son action. Puissante sur une partie de la société, elle était pour l'autre un objet d'effroi. Que ne gagnerait-elle pas à s'associer un homme dont le nom lui servirait d'égide auprès des conservateurs les plus défiants? Mais comment obtenir de pareils résultats si l'on commençait par disputer à M. Guizot, dans le Cabinet, une place digne de son talent et en rapport avec ses services?

Pendant ce discours, M. Guizot avait donné de nombreux signes d'assentiment. Son adhésion avait éclaté surtout d'une manière non équivoque quand l'orateur l'avait montré prêt à couvrir de l'autorité de son nom les projets de réforme nourris par la Gauche. Et cependant on ne put s'accorder, les amis de M. Odilon Barrot n'ayant voulu à aucun prix livrer aux doctrinaires, dans la personne de leur chef, le ministère de l'intérieur. On juge si, dans un homme tel que M. Guizot, la blessure fut profonde. Quoi! pour rapprocher du pouvoir ses anciens adversaires, il s'était jeté au plus épais de la mêlée! il avait bravé le roi, bravé la Cour, joué le démagogue, affronté des ressentiments furieux, renoncé au faste de son impopularité!..... Et c'était là sa récompense! Habile à garder les dehors du dédain et de la sérénité, il s'abstint également et de menacer et de se plaindre; mais la vengeance était au fond du cœur, et ses alliés de la veille purent dès lors le compter au nombre de leurs plus implacables ennemis.

Dans l'intervalle, Louis-Philippe, par l'intermédiaire du maréchal Soult, avait fait faire des ouvertures à M. Thiers, et M. Thiers avait répondu qu'il n'entrerait en pourparlers avec le roi que sur une invitation formelle et directe, soit qu'il craignît une embûche, soit qu'il fût bien aise d'avoir entre les mains la preuve écrite des avances dont on l'honorait. La lettre qu'il désirait lui fut adressée; les négociations s'entamèrent; et, la première combinaison essayée ayant avorté comme on vient de le voir, M. Thiers s'empressa d'appeler à lui MM. Dupin aîné, Humann, Duperré, Sauzet, Passy, Villemain, Dufaure, tous membres du Centre Gauche. La présidence de ce Cabinet aurait appartenu au maréchal Soult, et M. Thiers aurait eu le portefeuille des affaires étrangères. On convint aussitôt d'un programme. Il portait en substance : 1° que les nouveaux ministres ne seraient pas gênés par la prérogative royale dans la distribution des emplois; 2° que, sans aller jusqu'à l'intervention, on prendrait quelques mesures protectrices de l'Espagne. M. Thiers insistait beaucoup sur ces deux clauses : sur la première, parce qu'il avait hâte de remplir les promesses qui le liaient à ses amis; sur la seconde, parce qu'elle semblait donner un but à la coalition, qui, sans cela, risquait fort de rester dans l'histoire comme la plus stérile des trames ourdies par l'ambition. M. Thiers éprouvait, de plus, une sorte de joie orgueilleuse et maligne à faire reculer le roi dans une question qui, aux yeux de l'Europe, avait pris le caractère d'un duel engagé entre lui et Louis-Philippe.

Et c'était pour en venir là que, pendant

plusieurs mois, on avait semé partout le trouble et la haine!

Quoi qu'il en soit, la liste des noms ayant été arrêtée et le programme adopté, MM. Soult, Thiers, Humann, Dupin, se rendirent au Château, tant pour interroger les dispositions du roi, que pour lui faire agréer MM. Passy, Villemain et Dufaure, qu'il n'aimait pas et redoutait. Il y eut quelque chose qui rappelait les réceptions de Roland à la Cour de Marie-Antoinette, dans l'accueil fait aux membres du Centre Gauche, bien qu'aucun d'eux ne rappelât par son indépendance ou son austérité le ministre girondin. Sur leur passage, la famille royale parut dans une attitude sévère et sombre. Seul, le roi les reçut avec un visage souriant. Ils traversèrent en silence les salons qui séparent de l'appartement de la reine le théâtre où devait se passer l'entrevue, et chacun prit place : M. Dupin poussant jusqu'à la hardiesse l'assurance de son maintien, M. Humann conservant l'air de bonhomie mêlée de ruse qui le distinguait, le maréchal taciturne et la tête penchée sur l'épaule, M. Thiers enfin dans un état d'agitation qui lui permettait à peine de se tenir assis. La discussion s'étant ouverte sur les personnes, le roi témoigna peu de goût pour M. Dufaure, ne l'ayant jamais vu et lui croyant un caractère très rude. En entendant prononcer le nom de M. Passy, il se souvint de ces mots qu'un jour M. Passy avait laissé échapper sur les marches de la tribune : « Le mal est plus haut que les ministres », et il s'écria : « M. Passy! mais c'est mon ennemi personnel. » Il dit aussi de M. Villemain : « C'est un ennemi de ma « maison », faisant allusion par là au peu d'empressement qu'avait mis M. Villemain, en 1830, à saluer la fortune de la dynastie d'Orléans. Quelque vives que fussent les répugnances exprimées en de pareils termes, M. Thiers s'empressa de les combattre et le fit avec succès. Sur la question de choses, l'opposition du roi se traduisit par une grande abondance de paroles, auxquelles, contre son habitude, M. Thiers ne résista que par un froid laconisme ou des redites obstinées.

Il y avait lieu de croire, d'après le résultat de cette première démarche, que le ministère proposé n'était point agréé par la Cour. Aussi M. Thiers fut-il très étonné en recevant du maréchal Soult l'assurance du contraire. Toutefois, se réunissant à ses collègues, il reprit avec eux le chemin du palais. Seulement, à la montée de l'escalier, il dit, en hochant la tête, ces paroles dont, plus tard, on devait s'armer contre lui : « Nous montons cet escalier ministres; je crains bien que nous ne le descendions pas ministres. » Pourtant la table était dressée; les ordonnances étaient prêtes : tout paraissait conclu. Mais M. Thiers s'était promis d'obtenir du roi des explications précises; car une acceptation vague du programme convenu ne suffisait point à ses défiances. Il commença donc par s'étendre avec détail sur ce qu'il convenait de tenter en faveur des Espagnols et de Christine. Il demanda si on était disposé à leur accorder un secours naval; à leur envoyer des armes; à permettre, le cas échéant, le débarquement de nos marins; à arrêter les secours en munitions portés à don Carlos par les vaisseaux russes ou hollandais. C'était demander, au fond, que la France interprétât le droit des neutres à la manière des Anglais. M. Passy en fit l'observation avec une vivacité dont M. Thiers fut plus irrité encore que surpris. Mais, encouragé par l'attention bienveillante que le roi lui prêtait, M. Passy développa son opinion en homme compétent et convaincu. Bientôt il eut pour lui tous ses collègues, à l'exception de M. Thiers, dont les yeux brillaient de colère. Quant au roi, il avait montré, dès l'abord, une condescendance parfaite, et la division qui éclatait à sa vue le dispensait du soin d'appeler à l'aide de ses secrets sentiments l'autorité de sa parole. La discussion paraissait épuisée, quand M. Thiers, bien décidé à pousser les éclaircissements jusqu'au bout, parla de la nécessité de donner à M. Odilon Barrot la présidence de la Chambre. Rien ne convenait moins au roi : il eût accepté volontiers M. Barrot pour ministre, dans l'espoir d'agir sur lui; mais le

drapeau de la Gauche planté victorieusement dans la Chambre l'épouvantait. Il n'eut pas, néanmoins, à s'en expliquer de façon à encourir le reproche d'avoir amené une rupture; car, au seul nom de M. Barrot, M. Humann se hâta de protester, affirmant que, pour son compte, il ne pourrait, sans rompre avec ses meilleurs amis, donner les mains à la présidence parlementaire du chef de la Gauche. C'en était trop. « Tâchez, Messieurs, « de vous mettre d'accord entre vous, » dit le roi avec une intention légèrement ironique, et en levant la séance. Alors, appuyant ses mains avec violence sur la table, M. Thiers s'écria d'un ton amer et presque insultant : « Je vous avais bien dit, Sire, « que ces messieurs valaient mieux que moi. « — Eh! je le vois bien, » répondit Louis-Philippe.

Au sortir du château, on se rendit chez le maréchal Soult; mais M. Humann déclara qu'il se retirait; et, d'ailleurs, des sentiments trop remplis d'aigreur venaient d'être éveillés pour que l'accord ne fût pas devenu impossible.

Il en naquit mille rumeurs contradictoires. MM. Humann, Passy, Dufaure, se persuadèrent aisément que M. Thiers, en soulevant les difficultés d'un long commentaire, avait eu pour unique but de faire avorter une combinaison qu'on supposait lui déplaire parce que le maréchal Soult y occupait la plus haute place. L'interprétation fit fortune, les gens de Cour s'en emparèrent, et M. Thiers fut dénoncé comme le plus dangereux des brouillons. De son côté, il fit répandre par ses amis que, s'il avait cru devoir provoquer des explications catégoriques, c'était par suite de la connaissance personnelle qu'il avait du roi, facile sur la théorie, non sur la pratique; qu'il eût été imprudent de sa part et insensé d'accepter le pouvoir sans avoir bien fait d'avance ses conditions; que sa justification complète se tirait de la résistance de ceux que lui-même avait choisis pour collègues : résistance si extraordinaire, si imprévue, et qui témoignait si clairement de l'influence exercée par le voisinage de la royauté et par l'amour trop impatient d'un portefeuille.

Sur ces entrefaites, le maréchal Soult alla voir M. Thiers, qu'il pressa de se mettre à la tête d'un cabinet. Mais M. Thiers, qui ne voulait pas donner prise aux accusations dirigées contre lui, et qui, à tort ou à raison, considérait le maréchal Soult comme l'envoyé du château, M. Thiers répondit : « Ne « donnez pas, monsieur le maréchal, un tel « conseil à la Couronne. Si j'étais appelé « aujourd'hui à former un Cabinet et qu'on « m'en offrît la présidence, je ne vous cache « pas que dans une offre semblable je verrais « un piège. »

Ainsi, aux désordres de l'interrègne ministériel se joignait le conflit des récriminations envenimées et des soupçons outrageants. Il fallut en revenir à l'idée de former un cabinet de coalition, et l'on eut recours à M. de Broglie pour opérer un rapprochement entre M. Thiers et M. Guizot. Malheureusement les situations s'étaient, depuis quelque temps, compliquées d'une manière étrange. Le jour où il s'était vu repoussé par la Gauche, M. Guizot avait commencé à reculer vers ses anciennes affections, et les membres du Centre, ravis de le ramener à eux, avaient mis à profit son ressentiment. Or, si parmi les doctrinaires, les uns, à l'exemple de M. Duvergier de Hauranne, restaient fidèles à la coalition, les autres, à l'exemple de M. Hébert, n'étaient pas éloignés de s'armer contre elle. Voilà ce que M. Thiers n'ignorait pas, et il ne voulait point, pour renouer avec M. Guizot, manquer à ses engagements avec la Gauche. Il s'était fait un point d'honneur d'obtenir pour M. Odilon Barrot la présidence de la Chambre, et plus ce résultat devenait incertain, plus il se préoccupait des moyens de l'atteindre. Jusqu'alors il s'était borné à dire : « Votons pour la présidence « parlementaire de M. Barrot » : il demandait maintenant davantage, il demandait qu'on fît de la présidence du chef de la Gauche une question de cabinet. Exigence qui parut exorbitante à M. Guizot et qui porta le dernier coup à la coalition!

Cependant, la société, si fortement remuée à sa surface, s'ébranlait déjà dans ses profondeurs; déjà l'on entendait le bouillonnement des partis; un mouvement inaccoutumé régnait dans les ambassades, et des courriers extraordinaires, lancés sur toutes les routes de l'Europe, allaient porter aux rois absolus la grande nouvelle du gouvernement constitutionnel tombé dans la dérision et à la veille de s'engloutir dans son impuissance. Une démarche tentée pour réunir dans un même cabinet M. Thiers et le maréchal Soult fut repoussée par le second avec une affectation de mépris qui prouvait au premier à quelles haines implacables il était voué; et l'émotion générale redoubla, excitée d'ailleurs et entretenue par le déchaînement de la presse. C'était de la fureur, c'était du vertige. Et pas un coup qui ne portât sur la royauté. On se battait pour ou contre le roi, mais autour de lui. A lui, à lui seul, disaient les amis de M. Thiers, la responsabilité d'une crise si prolongée; et chaque matin on lisait dans le *Constitutionnel* les attaques les plus véhémentes contre la faction de la Cour, contre le maréchal Soult surtout, soupçonné de jouer, dans ce funeste imbroglio d'intrigues, la partie du roi. Car volontiers l'on supposait à la Cour le dessein de diviser à jamais les chefs de la coalition, de les accabler de leur propre victoire, de les convaincre l'un par l'autre de folie et d'incapacité, de couvrir de ridicule l'assaut livré par eux à la prérogative royale

Et, de leur côté, les courtisans poursuivaient M. Thiers de leurs malédictions. A entendre le *Journal des Débats*, M. Thiers était l'ennemi personnel du roi, son calomniateur; il brouillait tout, parce que l'amour du désordre était entré dans son sang, et par lui le cardinal de Retz était dépassé.

Pour mieux accréditer l'accusation, le Château imagina un expédient bizarre. On fit semblant de croire que l'anarchie dont on souffrait était comme attaché à la personne de M. Thiers; que, lui absent, l'ordre renaîtrait aussitôt. Et une ambassade lui fut offerte. Or, on faisait courir, pendant ce temps, le bruit mensonger que ses affaires étaient embarrassées et qu'il avait dû recourir à la bourse de ses amis. Il crut comprendre où l'on en voulait venir. Mandé par le roi, il lui dit: « Je ne saurais accepter un exil avec « appointements. Mais que le roi déclare par « écrit qu'il regarde un voyage de moi au « dehors comme propre à faciliter le dénoû- « ment de la crise : ce sera un ostracisme. Je « le subirai. » Et le soir même, un grand nombre de députés, M. Barrot en tête, couraient chez lui pour l'entourer de leurs sympathies et le fortifier dans son refus.

Les choses en étaient là, quand, le 1er avril, on apprit qu'un Cabinet venait enfin d'être formé. Mais quelle ne fut pas la surprise du public en lisant dans le *Moniteur* les noms de MM. de Montebello, Gasparin, Girod (de l'Ain), Cubières, Tupinier, Parant, Gauthier! « Au temps des disputes de Fox et de Pitt, « s'écria la *Revue des Deux-Mondes,* l'Angle- « terre resta sept semaines sans ministère, « crise qui eût duré plus longtemps si « Georges III n'eût déclaré que, las de ces « entraves, il était décidé à aller à Charring- « Cross et à prendre pour ministres les sept « premiers gentlemen qu'il rencontrerait. » La liste publiée par le *Moniteur* donna lieu à des commentaires encore plus injurieux. Paris s'agita. Il y eut des rassemblements sur les places publiques, des cris confus, des murmures précurseurs de l'émeute, des charges de cavalerie!

Alors, saisis d'effroi et réduits à s'abaisser aux artifices, les partisans de la Couronne, les membres du Centre, ne songèrent plus qu'à gagner par des avances flatteuses certains chefs du Centre Gauche; et ils se résolurent à offrir la présidence de la Chambre à M. Passy, un des meneurs de la coalition. M. Thiers en est informé, il s'en indigne, convoque les membres du Centre Gauche chez M. Ganneron; et là, combattant la candidature de M. Passy, il rappelle les engagements pris envers M. Odilon Barrot, et conjure ses amis de ne pas voter pour un candidat qu'ils tiendraient de la main du Centre. Le Centre Gauche, en effet, n'hésita pas à se prononcer

pour M. Odilon Barrot ; si bien que, dans la séance du 16 avril, M. Passy, porté pour la présidence de la Chambre, eut en sa faveur ses adversaires et contre lui ses amis. Les premiers l'emportèrent. M. Odilon Barrot n'obtint que 193 suffrages : son concurrent en réunit 223.

C'était pour M. Passy une étrange victoire mais comme elle le rapprochait de la Cour, il fut chargé par le roi de la formation du Cabinet, celui qui existait n'étant que provisoire et ne se prenant pas lui-même au sérieux. M. Passy aussitôt se mit à l'œuvre. Interrogé par lui, M. Thiers se déclara prêt à accepter la présidence du maréchal Soult. Or, le maréchal de son côté ayant promis de faire partie avec M. Thiers de la combinaison proposée, la conclusion était déjà regardée comme certaine, lorsque tout-à-coup le maréchal fit savoir aux personnages chargés de la négociation que M. Thiers devait se résoudre à renoncer au ministère des affaires étrangères et à prendre celui de l'intérieur. La proposition avait quelque chose de si imprévu et de si insultant, elle indiquait si bien l'intention de donner à la question d'Espagne un tour contraire aux vues émises par M. Thiers, que ses amis refusèrent pour lui avant de l'avoir consulté. Lui, il en éprouva contre le maréchal Soult un surcroît de haine qu'il ne craignit pas d'exhaler, à la tribune, en termes passionnés. Et quant à M. Passy, qui avait noué l'affaire, il se plaignit hautement d'avoir été trompé, ce qui ne l'empêcha pas de faire une seconde tentative.

C'était la sixième combinaison essayée, et tout annonçait, cette fois, qu'on arriverait à un dénoûment. Les portefeuilles furent distribués comme il suit : le ministère de *affaires étrangères* à M. Thiers, l'*intérieur* à M. Dufaure, le *commerce* et les *travaux publics* à M. Sauzet, les *sceaux* à M. Dupin aîné, la *guerre* au maréchal Maison, la *marine* à l'amiral Duperré, l'*instruction publique* à M. Pelet (de la Lozère.) Pour prévenir toute dispute de prééminence, il avait été convenu que le Conseil n'aurait pas de président réel, qu'il y aurait seulement, pour la règle des délibérations, un président *d'ordre*, et que ce serait M. Dupin qui en remplirait les fonctions. Le 29 avril, chacun disait la crise terminée. Quoiqu'il n'y eût pas séance ce jour-là, les curieux affluaient autour du Palais-Bourbon; une foule nombreuse et impatiente de députés encombraient la salle des conférences, les yeux fixés sur les voitures qui stationnaient dans la cour et devaient conduire les nouveaux ministres aux Tuileries. On attend, mais en vain ; les heures s'écoulent ; les voitures restent immobiles ; on s'épuise en conjectures. Les uns se plaisent à attribuer le retard à des causes peu importantes ; les autres devinent le scandale d'un sixième avortement, et parlent d'une main cachée qui paralyse les efforts les plus sincères. Soudain, ces mots tombent dans la foule : « Tout est rompu. » En effet, M. Dupin, qui, la veille, s'était rendu au Château, venait de déclarer à ses collègues d'un jour qu'il n'y avait de ministère sérieux qu'avec une présidence réelle ; que la présidence d'*ordre* qu'on lui avait offerte ne pouvait lui convenir ; que, pour ne pas s'aliéner tout-à-fait le Centre, on aurait dû s'associer M. Cunin-Gridaine, dont il avait été question d'abord, mais que le refus de celui-ci changeait la situation ; que le roi avait témoigné de la froideur pour un Cabinet formé en dehors de ses préférences, et que cette froideur rendrait la position bien difficile devant une majorité dont la force n'était pas douteuse et dont il fallait craindre l'hostilité. Ainsi l'on retombait dans le chaos. La fermentation redoubla dans Paris ; appelé à la tribune pour y rendre compte de sa conduite, M. Dupin manqua à sa propre défense, se réfugia dans des excuses vaines, et s'attira de la part de M. Dufaure une réplique foudroyante. Mais contre tant d'anarchie quel remède ? A de pareilles complications quelle issue ?

Nul ne peut dire ce qui serait sorti d'un semblable désordre s'il n'en était pas sorti une insurrection qui, vaincue, rallia, par l'imminence du péril, les chefs de la bourgeoisie divisés.

Il existait alors à Paris une société secrète

dont l'origine remontait au mois de juillet 1834. Frappés des inconvénients qui étaient résultés, pour la *Société des Droits de l'Homme*, de la publicité de son existence, quelques républicains avaient résolu en 1834 de former une société nouvelle, ayant un caractère presqu'exclusivement militaire et dont les chefs devaient rester inconnus jusqu'au jour du combat. La fraction type de l'association, réduite à six membres, reçut le nom de *famille*. Cinq ou six familles, réunies sous un même chef, formèrent une *section*, et deux ou trois *sections* un *quartier*. Les chefs de quartier relevaient de *l'agent révolutionnaire*, membre du Comité mystérieux qui planait sur l'association. On avait des dépôts de munitions et elles étaient d'avance distribuées: mauvais système! car il avait pour effet non-seulement de donner lieu à des confidences dangereuses, mais encore d'enflammer chez les conspirateurs des espérances de combat qui, venant à languir, laissaient l'association sans but et tendaient à la dissoudre. Et cependant elle eût d'abord d'assez rapides développements. Dans les premiers mois de 1836, elle comptait 1200 hommes, et entretenait dans deux régiments en garnison à Paris de sérieuses intelligences. On était impatient d'agir : on se mit à fabriquer de la poudre. Mais l'éveil fut donné à la police ; des visites domiciliaires amenèrent la découverte d'importants secrets et l'arrestation des chefs : après un essai d'insurrection manqué, la société se désorganisa.

De 1836 à 1837, l'œuvre fut reprise par la base. *La Société des familles* se transforma sous le nom de *Société des Saisons ;* et il fut décidé, sur la proposition de M. Martin Bernard : 1° que des revues fréquentes auraient lieu à des époques indéterminées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ce qui permettait de réunir ou de séparer les hommes sans qu'il leur fût possible de savoir quand et comment devait se jouer la partie décisive; 2° que l'occasion de combattre se présentant, les munitions seraient déposées sur le passage des colonnes insurrectionnelles, de manière à n'être distribuée qu'en face du péril.

Le gouvernement marchait donc entouré d'invisibles ennemis. En 1838, une fabrication de cartouches fut constatée chez M. Raban, graveur au Palais-Royal, et ce ne fut pas le seul avertissement sinistre que le pouvoir reçut du hasard. Mais où battait le cœur de l'insurrection? Quelle serait l'heure du signal? Quel était le nombre de ces indomptables combattants dont il semblait que, de loin, on vît les épées briller dans les ténèbres? Au mois d'avril 1839, l'association avait mille hommes sur les cadres; elle possédait douze mille cartouches; ses chefs, inconnus à elle-même, étaient Armand Barbès, esprit brillant, âme chevaleresque et héroïque ; Martin Bernard, tête puissante servie par un courage de soldat lacédémonien ; Blanqui, conspirateur-né; Guignot, Nétré et Meillard, natures dévouées et pleines de feu. Nous venons de décrire l'effroyable confusion dans laquelle flottait alors le monde politique. Les conjurés, avec une funeste impatience, s'agitèrent, voulurent combattre : ils se sépareraient si l'on ne prenait pas les armes! Arrêtons-nous ici pour faire remarquer à quels tristes, à quels déplorables entraînements se condamnent les hommes qui, ayant plus de foi aux victoires de la force qu'aux pacifiques et inévitables conquêtes de l'intelligence, font du progrès de l'humanité une affaire de coup de main, une aventure! Les membres du Comité se sentirent enlacés fatalement par la circonstance. Leur armée leur échappait à moins qu'elle ne les entraînât, et une main de fer les poussait sur des pentes où il n'est donné à personne de s'arrêter après un premier, après un téméraire engagement! Exemple qui, de nos jours, ne saurait être trop médité par tant de nobles jeunes gens que trompe leur patriotisme! Car la foi politique a son ivresse et le dévouement ses illusions.

L'insurrection fut décidée. Quant aux moyens, ils étaient de tradition parmi les conjurés : grouper, sous prétexte de revue et à l'insu les unes des autres, toutes les divisions dans le voisinage d'un magasin d'armes, et distribuer sur place les fusils et



Barbès à l'Hôtel de Ville. (Page 986, col. 2.)

les cartouches, dont la répartition anticipée eût trahi le complot. Le magasin de Lepage passait pour un des mieux approvisionnés de Paris; il avait, en outre, l'avantage d'être situé dans un endroit central : il fut désigné comme point de réunion; on se procura dans les environs deux lieux de dépôt; et les dernières journées furent employées : par Barbès, à visiter les chefs de tous grades dans les divers quartiers; par Martin Bernard, Guignot, Meillard, etc..., à étudier en détail les localités et à marquer les boutiques qui pouvaient servir de logis d'attente. Pour éviter les erreurs de domicile et les encombrements suspects, on eut soin d'adresser à chaque membre estimé bon au combat un billet de convocation contenant une désignation spéciale et précise. Quel plan allait-on suivre? Celui que Blanqui proposa consistait à envahir la préfecture de police et à

s'y retrancher ainsi que dans une citadelle. Tout avait été prévu : tant de ponts à occuper; tant de barricades à construire; tant d'épaisseur à donner aux barricades pour les mettre à l'épreuve du canon ordinaire ; tant d'hommes à placer sur chacun des points qu'indiquait la carte. Barbès objecta le danger d'un volontaire isolement dans cette cité sans population à émouvoir, la difficulté de construire entre le signal et l'attaque des barricades telles que les voulait le manuel de l'ingénieur militaire, la difficulté, plus grande encore, de plier à des manœuvres prévues des conspirateurs en armes, troupe essentiellement indisciplinée. Le plan proposé l'emporta. Quant à une proclamation à lancer parmi le peuple, Barbès et Martin Bernard répugnaient, par modestie, à faire bruit de leurs noms; mais l'honneur de se compromettre hautement, irrévocablement, toucha leur courage, et ils donnèrent leurs signatures devant le succès possible, parce que c'était, selon toute apparence, les donner devant la mort.

L'heure est venue. Le 12 mai, à trois heures et demie, les sectionnaires débouchent dans la rue Bourg-l'Abbé. Le cri aux armes retentit soudain et se prolonge en échos formidables. Frappée à coups redoublés, la porte du magasin d'armes résiste ; mais quelques insurgés pénètrent dans le magasin par une fenêtre qui donnait sur la cour, et, bientôt, cédant aux efforts dirigés contre elle de l'intérieur et du dehors, la porte livre passage à un flot d'assaillants. On se distribue les fusils, les cartouches; on marche aux maisons de dépôt; et, tandis que Barbès, Meillard, Nétré, montent dans l'une, l'autre est envahie par Martin Bernard et Guignot. Les deux opérations auraient dû être d'une égale durée; mais la seconde ayant été retardée outre-mesure par des obstacles impossibles à prévoir, Barbès et Meillard ne retrouvèrent dans la rue, où Blanqui cependant était resté, que trouble, découragement, désertion, désordre : chose bien facile à comprendre ou, plutôt, inévitable en de pareils moments ! Ce n'étaient donc que murmures, qu'imprécations : Nous sommes trahis ! Il n'y a pas de plan ! Où sont les chefs ? Que le comité se montre ! Barbès se présente aux plus violents, et dans l'emportement d'une scène analogue à celle que caractérisait, un instant après, cette réponse de Martin Bernard : « Le comité, c'est nous », il parvient à reprendre quelque empire. La situation, toutefois, était pressante : le sauve-qui-peut commençait. Barbès vit bien qu'il fallait précipiter la lutte sans attendre la réunion de toutes les forces insurrectionnelles, et, suivi d'une poignée d'hommes, il se dirigea vers les quais. La colonne passe le pont Notre-Dame, traverse le quai aux Fleurs d'un pas rapide, et arrive sur le poste du Palais-de-Justice. Sommé de se rendre, l'officier répond : Plutôt mourir! et, se retournant, il fait signe qu'on apprête les armes. Deux coups de fusil partent alors du milieu des insurgés, et le lieutenant est atteint d'une blessure mortelle. Aussitôt les insurgés se portent en avant, attaquent le poste par une vive fusillade et l'enlèvent au milieu du sang versé. Mais, dans l'intervalle, la préfecture de police avait eu le temps d'armer ses défenseurs. Réduite à un trop petit nombre de combattants pour tenter sur la préfecture une attaque sérieuse, et avertie d'ailleurs, par les coups de fusil, qu'un détachement d'insurgés venait de gagner la place du Châtelet, la colonne de Barbès et de Meillard courut rejoindre sur ce point celle dont faisaient partie Guignot, Martin Bernard, Nétré et Blanqui. Beaucoup déjà s'étaient dispersés. Réunies, les deux colonnes formaient une troupe trop faible pour occuper la place publique. Il ne restait donc plus aux insurgés qu'à s'enfoncer dans les rues étroites et populeuses, en achevant de s'armer par l'enlèvement successif des postes qu'ils trouveraient sur leur passage. Conformément à cette résolution désespérée, ils se dirigèrent d'abord sur l'hôtel-de-ville, qu'ils occupèrent et où Barbès lut la proclamation d'une voix ferme. Ils se précipitèrent ensuite vers la place St-Jean, dont une attaque meurtrière leur livra le poste. De là à la mairie du 7ᵉ



Armand Barbès

1819–1869

(Acier reporté typographiquement).

arrondissement la distance est courte : ils la franchirent au pas de course. Ils espéraient trouver des armes : espoir qui bien vite se dissipa, ne leur laissant que le regret d'une tentative inutile.

Cependant la ville se remplissait de soldats. Le peuple s'était ému et ne s'était pas agité. Cinq ans plus tôt, les trois cents soldats d'une aussi impétueuse et soudaine révolte rencontraient sur leur chemin des passions qu'ils eussent allumées d'un souffle ; mais, en 1839, le prodige de leur audace ne fit que jeter dans l'immobilité de la stupeur Paris fatigué. D'où venaient ces hommes sans peur? Où avaient-ils puisé l'excès d'une telle entreprise? Que prétendait leur intrépide folie? Et qui donc les pressait de mourir ? Nous-même, dans cette sombre journée, à vingt pas de la rue de la Paix, nous avons vu passer, le fusil sur l'épaule et se rendant au sinistre appel des coups de feu, quatre jeunes gens à la démarche altière et au visage irrité. De rares passants se rangeaient à leur aspect et les suivaient de l'œil avec un étonnement mêlé d'épouvante.

Le jour touchait à sa fin. Attirés vers la mairie du 6e arrondissement par une nouvelle inspiration de leur désespoir, les insurgés s'étaient mis en marche à travers les rues Simon-le-Franc, Beaubourg et Transnonain, itinéraire funeste que les précédentes insurrections avaient tracé dans le sang et qui était comme peuplé de fantômes. Il y eut là, pour la partie la plus tumultueuse de la capitale, des heures d'anéantissement et de silence dont il est difficile d'exprimer l'horreur. Les maisons étaient fermées, obscures, et l'on n'entendait rien, plus rien : ni le frémissement des voitures, ni le cri des enfants, ni le bruit de la foule occupée. Or, tout-à-coup, du fond de ces rues muettes la *Marseillaise* s'éleva, chantée par des voix mélancoliques et lugubres. C'étaient les insurgés qui s'animaient à leur lutte dernière. Trois barricades furent élevées dans la rue Grenetat, et l'insurrection vint creuser son tombeau. Parmi les chefs, Guignot et Meillard étaient blessés ; Barbès avait été aussi frappé à la tête : on l'arrêta les mains noires de poudre et la figure couverte de sang.

L'insurrection du 12 mai, abattue, enfanta un ministère. Le maréchal Soult eut la présidence du Conseil et les *affaires étrangères*, M. Teste *la justice*, M. Schneider *la guerre*, M. Duperré *la marine*, M. Duchâtel *l'intérieur*, M. Cunin-Gridaine *le commerce*, M. Dufaure *les travaux publics*, M. Villemain *l'instruction publique*, M. Passy *les finances*.

Le 27 juin 1839, comparurent devant la Cour des pairs : Armand Barbès, Martin Bernard, Bonnet, Roudil, Guilbert, Mialon, Delsade, Lemière, Austen, Walch, Lebarzic, Philippet, Dugas, Nouguès, Noël Martin, Marescal, Pierné, Grégoire. Le nombre des inculpés était beaucoup plus considérable, mais, comme à l'égard des derniers l'instruction ne se trouvait pas encore complète, on s'était cru le droit de diviser les accusés en deux catégories. Avec une vive éloquence, MM. Emmanuel Arago et Dupont, défenfenseurs de Barbès et de Martin Bernard, prouvèrent que l'indivisibilité du délit entraînait celle de la procédure ; qu'ainsi le voulaient la jurisprudence, la logique, le bon sens, l'équité ; que, lorsqu'il s'agissait d'un fait commun à plusieurs, la part assignable à chacun dépendait de l'ensemble des témoignages ; qu'il y avait danger manifeste à condamner un acusé sur des apparences que ses co-accusés, sur des aveux ultérieurs, pouvaient détruire. Et à l'appui de leur doctrine, habilement combattue par le procureur général, MM. Emmanuel Arago et Dupont invoquaient une consultation signée par des avocats distingués : MM. Martin (de Strasbourg), Hennequin, Nicod, Odilon Barrot, Ledru-Rollin, Marie, Joly, Bethmont, Dugabé, Galisset, Coralli, Béchard, Lucas, Crémieux, Durand de Romorantin, Mandaroux-Vertamy, Charamaule, Dupont-White, Maurat-Ballange, Moulin, Lanvin, Nachet, Plocque, Durand de Saint-Amand, Chamaillard, Cotelle, Hennequin fils. Mais, soit que le gouvernement fût bien aise de faire juger Barbès et Martin Bernard sous l'impression des colères du moment, soit

qu'il craignît, suivant l'expression de M. Frank-Carré, le dépérissement successif des preuves et les embarras d'une longue procédure, on passa outre.

Dans son réquisitoire, M. Frank-Carré avait particulièrement insisté sur le meurtre de l'officier Drouineau, affirmant que c'était un assassinat et que Barbès en était coupable : Barbès se leva, et jamais conviction plus profonde n'apparut sous un plus noble aspect. Le calme de l'accusé, sa haute taille, le rayonnement de son front, la beauté fière et hardie de son visage, son élégance virile, tout révélait l'héroïsme de sa nature. Il s'exprima simplement, en peu de mots, et toucha jusqu'aux larmes une grande partie de l'assemblée. « Je ne me lève pas, dit-il, pour « répondre à votre accusation; je ne suis « disposé à répondre à aucune de vos ques- « tions. Si d'autres que moi n'étaient pas « intéressés dans l'affaire, je ne prendrais « pas la parole; j'en appellerais à vos cons- « ciences, et vous reconnaîtriez que vous « n'êtes pas ici des juges venant juger des « accusés, mais des hommes politiques ve- « nant disposer du sort d'ennemis politi- « ques. La journée du 12 mai vous ayant « donné un grand nombre de prisonniers, « j'ai un devoir à remplir.

« Je déclare donc que tous ces citoyens, « le 12 mai, à trois heures, ignoraient notre « projet d'attaquer votre gouvernement. Ils « avaient été convoqués par le comité sans « être avertis du motif de la convocation; « ils croyaient n'assister qu'à une revue; c'est « lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, où « nous avions eu le soin de faire arriver des « munitions, où nous savions trouver des « armes, que j'ai donné le signal, que je leur « ai mis les armes à la main, et que je leur « ai donné l'ordre de marcher. Ces citoyens « ont donc été entraînés, forcés par une vio- « lence morale, de suivre cet ordre. Selon « moi, ils sont innocents.

« Je pense que cette déclaration doit « avoir quelque valeur auprès de vous; car, « pour mon compte, je ne prétends pas en « bénéficier. Je déclare que j'étais un des « chefs de l'association; je déclare que c'est « moi qui ai préparé le combat, qui ai pré- « paré les moyens d'exécution; je déclare « que j'y ai pris part, que je me suis battu « contre vos troupes; mais si j'assume sur « moi la responsabilité pleine et entière de « tous les faits généraux, je dois aussi décli- « ner la responsabilité de certains actes « que je n'ai ni conseillés, ni ordonnés, ni « approuvés. Je veux parler d'actes de « cruauté que la morale réprouve. Parmi « ces actes, je cite la mort donnée au lieute- « nant Drouineau, que l'acte d'accusation « signale comme ayant été commis par moi, « avec preméditation et guet-à-pens.

« Ce n'est pas pour vous que je dis cela; « vous n'êtes pas disposés à me croire, car « vous êtes mes ennemis. Je le dis pour que « mon pays l'entende. C'est là un acte dont « je ne suis ni coupable ni capable. Si j'a- « vais tué ce militaire, je l'aurais fait dans « un combat à armes égales autant que cela « se peut dans le combat de la rue, avec un « partage égal de champ et de soleil. Je n'ai « point assassiné, c'est une calomnie dont « on veut flétrir un soldat de la cause du « peuple. Je n'ai pas tué le lieutenant « Drouineau. Voilà tout ce que j'avais à « dire. »

La vérité a des accents irrésistibles : ce que Barbès venait d'affirmer, chacun le crut dans le sanctuaire de sa conscience. Fidèle à sa déclaration, Barbès s'était imposé la loi de ne pas répondre aux questions du président. Il rompit, néanmoins, le silence pour dire, dans un moment où l'interrogatoire le pressait : « Quand l'Indien est vaincu, quand « le sort de la guerre l'a fait tomber au « pouvoir de son ennemi, il ne songe point « à se défendre, il n'a pas recours à des pa- « roles vaines : il se résigne et donne sa « tête à scalper. » Le lendemain, M. Pasquier ayant fait observer que l'accusé avait eu raison de se comparer à un sauvage, « le « sauvage impitoyable, reprit Barbès, n'est « pas celui qui donne sa tête à scalper; c'est « celui qui scalpe. »

Comme son ami, Martin Bernard refusa

de se prêter à l'interrogatoire et garda jusqu'à la fin une contenance stoïque. Il ne s'élevait contre lui d'autres charges que les révélations d'un de ses co-accusés, Nouguès, qui, le croyant mort, l'avait signalé. Ayant reconnu son erreur, Nouguès fit, pour en réparer les suites, des efforts touchants mais stériles : il était trop tard.

Parmi les accusés, il y en avait un, Noël Martin, sur qui son extrême jeunesse appelait un intérêt particulier. Véritable enfant de Paris, insouciant et brave, l'occasion de jouer aux combats l'avait séduit, et l'émeute l'avait rencontré chemin faisant. Son attitude devant la Cour des pairs fut à la fois audacieuse et naïve.

On remarquait aussi sur le banc des accusés un jeune homme aux longs cheveux blonds flottants, nommé Austen. Ainsi que Barbès, Martin Bernard et leurs compagnons, il avait fait dans la journée du 12 mai tout ce qu'il fallait pour y laisser la vie; mais la mort semblait n'avoir pas voulu de lui. Voici quelle fut à son sujet la déposition de M. Tisserand, officier de la garde municipale :

« Le 12 mai, vers quatre heures, on vint « nous prévenir que des désordres avaient « eu lieu dans la rue Bourg-l'Abbé. Des dé- « tachements se dirigèrent sur le lieu du dé- « sordre. Quelques instants après, on vint « encore nous prévenir que les désordres « augmentaient; on envoya de nouveaux « détachements. Vers quatre heures et de- « mie, on nous annonça que les insurgés « étaient fort nombreux, et qu'ils mena- « çaient la mairie du 6e arrondissement. Je « reçus ordre de M. le capitaine Lallemand « de me porter immédiatement vers cet en- « droit. Je partis, mais à peine arrivé dans « la rue Saint-Martin, je trouvai la foule « compacte, quoique inoffensive; elle s'ou- « vrit pour me faire passage, un grand nom- « bre de personnes vinrent au-devant de « moi en me conjurant de retourner sur mes « pas, disant que j'allais être infailliblement « écharpé.

« Je ne tins aucun compte de ces avis, qui « pouvaient m'être donnés dans de mauvai- « ses intentions... J'ordonnai à mes hom- « mes de me suivre au pas de course, sans « tirer un coup de fusil.

« Je me plaçai à quelques pas en avant du « centre de mon peloton et je donnai le si- « gnal au tambour de battre la charge. Je « m'élançai l'épée à la main, suivi de tous « mes hommes; les insurgés battaient aussi « la charge de leur côté et me reçurent par « un feu bien nourri à bout portant. Neuf « hommes furent touchés et je fus le dixième. « Je m'élançai aussitôt sur la barricade, un « des insurgés me tira un coup de fusil et « me manqua. Je lui portai un coup d'épée « dans le sein, il tomba. Cet homme avait « une chevelure blonde et flottante. Je sor- « tis de la barricade. En ce moment un des « insurgés était un genou en terre, tenant « son fusil qu'il appuya sur ma poitrine. Je « fus heureusement assez agile pour le tra- « verser d'un coup d'épée. Dans les con- « vulsions de la mort, il me saisit par les « jambes, je tombai, et nous roulâmes tous « les deux à terre. »

La défense fut présentée, par les divers avocats qui s'en étaient chargés [1], avec beaucoup d'éclat et d'habileté; mais, pour la plupart des accusés, il y avait flagrant délit. Ce que les plaidoiries de MMes Dupont et Emmanuel Arago prouvèrent sans réplique et ce qui importait à leur client, c'est que Barbès était complètement étranger à la mort de l'officier Drouineau.

Ce fut le 12 juillet (1839) que la Cour des pairs rendit son arrêt. Il portait acquittement de Bonnet, de Labarzic, de Dugas, de Grégoire, et condamnation de Barbés à la peine de mort; de Martin Bernard, à la déportation; de Mialon, aux travaux forcés à perpétuité; de Delsade et d'Austen, à 15 années

1 C'étaient Mes Dupont et Arago pour Barbès et Martin-Bernard; Paillet pour Nouguès; Etienne Blanc pour Bonnet; Jules Favre pour Roudil; Ligniers pour Guilbert; Bertin pour Delsade; Leguerre pour Mialon; Genteur pour Austen; Nogent-St-Laurent pour Lemière; Hemerdinger pour Walch; Grevy pour Phillippet; Barre pour Lebarzic; Benoît pour Dugas; F. Barrot pour Longuet; Barbin pour Noël Martin; Puybonnieux pour Marescal; Madier-Montjau pour Pierné, et Lafargue pour Grégoire.

de détention ; de Nouguès et de Philippet, à 6 années de détention ; de Roudil, Guilbert et Lemière à 3 années de détention ; de Martin et Longuet, à 5 années de prison ; de Marescal, à 5 années de prison ; de Walch et Pierné, à 2 années de prison.

Pendant la lecture de l'arrêt qui le livrait à l'échafaud, Barbès était tout entier par la pensée à Martin Bernard, son ami : « Est-il « condamné à mort? demanda-t-il vive- « ment » Et, comme on le rassurait à cet égard, une noble satisfaction brilla dans ses traits. De son côté, Martin Bernard, en apprenant son sort, manifesta le même détachement de soi et les mêmes préoccupations d'amitié.

La rigueur de la peine qui frappait Barbès consterna Paris. On se rappelait 1830, les flots de sang versés durant trois jours, les ordonnances, et comment fut épargnée la tête des ministres de Charles X, et quelle était, à cette époque, l'horreur du roi pour la peine de mort ! Barbès, d'ailleurs, avait éveillé partout d'inexprimables sympathies. On déplorait, on blâmait sa révolte, mais on admirait la ferveur de sa foi et la dignité de son courage. Le 13 juillet, vers le milieu du jour, on vit arriver sur la place Vendôme, se dirigeant vers la chancellerie, près de trois mille élèves des écoles de droit et de médecine. Ils s'avançaient lentement, en silence, la tête nue, avec l'ordre lugubre et le recueillement qui président à la solennité des funérailles. Sur la place, ils s'étendirent en cercle, et deux d'entre eux, se détachant, montèrent chez le garde des sceaux. Ils allaient demander, au nom de la jeunesse de Paris, l'abolition de la peine de mort en matière politique, et, pour Barbès, une commutation de peine. M. Teste était absent : M. Boudet les reçut et leur promit, avec une noble bienveillance, de rendre de leur mission un compte fidèle. Puis la colonne reprit sa marche silencieuse et grave à travers la population attristée. Dans le même temps, pour le même but et avec le même sentiment d'ordre, une autre colonne de citoyens, formée sur le boulevart Bonne-Nouvelle, se dirigeait vers le Palais-Bourbon. Mais elle avait dans ses rangs, celle-là, des hommes en blouse, des ouvriers : à peine atteignait-elle le pont de la Concorde qu'une charge de cavalerie vint qui la heurta violemment et la dispersa.

Et aux démonstrations publiques se joignirent une foule de démonstrations privées. Apprenant que de tous les membres du Cabinet le maréchal Soult était celui qui s'opiniâtrait le plus dans la rigueur, MM. Dupont et Emmanuel Arago firent auprès de lui une démarche qui avait pour but ou de l'ébranler ou de mettre sa responsabilité en évidence. Le maréchal éluda une réponse, feignant de ne pas comprendre ce qu'on lui voulait, et se bornant à dire qu'il n'avait point siégé parmi les juges. Que de vœux formés ! Que de projets conçus ! Un Anglais qui avait assisté aux débats, offrit cent mille francs pour la secrète délivrance de Barbès. Des lettres menaçantes furent écrites sous le voile de l'anonyme. Dans l'espoir d'intéresser au sort du prisonnier la tendresse maternelle de la reine, on lui fit craindre d'épouvantables vengeances et qu'une solidarité de sang ne s'établît entre la vie de ses enfants et celle de Barbès, s'il mourait sur un échafaud. La reine fut, en effet, glacée d'effroi. Les ducs d'Aumale et de Montpensier avaient jusqu'alors grandi, au collége Henri IV, à l'ombre d'une position privilégiée, assistant aux classes, mais ayant un appartement pour leurs études et un jardin pour leurs récréations : ces priviléges disparurent pendant les premiers jours qui suivirent la condamnation de Barbès. Avec le reste des élèves, on vit les jeunes princes aller à la messe et aux bains, comme si l'existence de leurs camarades plus étroitement associée à la leur, eût dû les protéger, les couvrir ! Et la frayeur du Château était si prompte au soupçon, que le feu ayant pris à une usine dans le quartier latin, des troupes furent postées sur la terrasse du collége. Autre sujet d'alarme ! Les guinguettes étaient vides, les barrières désertes ; sur les lieux accoutumés au bruit des plaisirs populaires pesait un silence de deuil : que présageait cette grande tristesse du

peuple? Malgré l'avis du Conseil, qu'avait tenté le triste éclat d'une résistance au vœu public, le roi décida que la peine de mort serait commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Pour un homme de la trempe de Barbès, c'était une aggravation : on le comprit enfin, et l'on substitua la déportation aux travaux forcés.

Ce fut six mois après seulement, que la deuxième catégorie des accusés du 12 mai comparut devant la Cour des pairs. Blanqui ayant refusé de répondre, et Me Dupont, son défenseur, ayant, par des motifs élevés, renoncé à prendre la parole, ce second procès ne présenta rien de notable.

Voici quel fut l'arrêt[1] :

L'insurrection du 12 mai veut être jugée sévèrement. Elle troubla d'une manière imprévue et coupable le repos de la cité. Elle éclatait si prématurément, que le peuple, qui souffrait, la regarda passer sans y prendre part. Il est manifeste qu'elle ne répondait ni à ces colères générales ni à ce vaste besoin de résistance qui seuls légitiment les entreprises du courage. Car ce serait tenir en trop petite estime la raison et l'équité que de faire dépendre leur triomphe des hasards d'un coup de main. Il y faut la sagesse, le temps ; et la patience est une vertu républicaine aussi.

Assurément, c'est le propre et la gloire des esprits d'élite de devancer leur époque ; mais la violenter n'est permis à personne. Et, sur ce point, il importe d'autant plus de combattre l'erreur, que c'est ordinairement celle des dévoués et des forts, celle des hommes qui ont pour amis nécessaires tous ceux qui sympathisent avec l'intrépidité généreuse et qui respectent, même quand elles égarent, les inspirations du dévouement.

1 « La Cour des pairs, après avoir entendu Blanqui dans ses observations, et Me Dupont, son défenseur, dans sa déclaration qu'il renonce à prendre la parole; Guignot et Me Grevy, son défenseur; Quarré et Me Lauras, son défenseur, et l'abbé Quarré, son conseil; Charles et Me Jules Favre, son défenseur; Moulines et Me Paumier, son défenseur ; Bonnefond et Me Derodé, son défenseur; Piéfort et Focillon, et Me Debrena, leur défenseur ; Hendrick et Me Desgranges, son défenseur; Lombard et Me Montadère, son défenseur; Simon et Hubert, et Me Desmarets, leur défenseur; Huart et Me Mathieu, son défenseur; Béasse et Me Genteur, son défenseur; Petremann et Me Delamare, son défenseur; Bordon et Me Thomas, son défenseur; Evanno et Me Hello, son défenseur; Lehéricy et Me Moreau, son défenseur; Dupouy et Me Benoist, son défenseur; Druz et Me Rodrigues, son défenseur; Herbulet et Me Leroyer, son défenseur; Vallière et Me Maudheux, son défenseur; Elie et Me Porte, son défenseur; Godard et Me Blot-Lequesne, son défenseur; Patissier et Me Gressier, son défenseur; Gérard et Me Grellet, son défenseur; Dubourdieu et Me Conte, son défenseur; Bouvrand et Me Jolly, son défenseur; Buisson et Me Cadet de Vaux, son défenseur; Espinousse et Me Nogent-St-Laurens, son défenseur; Dugrospré et Me Hemerdinger, son défensur; dans leurs moyens de défenses, lesdits accusés interpellés en outre conformément au troisième § de l'article 335 du Code d'instruction criminelle;

« En ce qui concerne Moulines (Eugène), Huard (Camille-Jean-Baptiste);

« Attendu qu'il n'y a pas de preuves suffisantes qu'ils se soient rendus coupables de l'attentat ci-après qualifié;

« Déclare : Moulines (Eugène), Huard (Camille-J.-B.), acquittés de l'accusation portée contre eux;

« Ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté s'ils ne sont retenus pour autre cause;

« Condamne Blanqui (Louis-Auguste) à la peine de mort; 1

« Guignot (Louis-Pierre-Rose), Élie (Charles-Étienne), chacun à quinze années de détention;

« Bonnefond jeune (Piere), Hendrick (Joseph-Hippolyte), Herbelet (Nicolas), Vallière (François), Godard (Charles), Dubourdieu (Jean), chacun à dix ans de détention;

« Espinousse (Jean-Léger), Dugrospré (Pierre-Eugène), à sept années de détention;

« Charles (Jean), Piéfort (François), Focillon (Louis-Xavier-Auguste), Lombard (Louis-Honoré), Hubert (Constant-Georges-Jacques), Pétremann (Emile-Léger), Évanno (Jean-Jacques), Dupouy (Bertrand), Druy (Charles), Gérard (Benjamin-Stanislas), Bouvrand (Auguste), Dubuisson (Louis-Médard, dit Pieux), chacun à cinq années de détention;

« Ordonne, conformément à l'article 47 du Code pénal, qu'après l'expiration de leur peine, tous les condamnés à la peine de la détention ci-dessus dénommés seront pendant toute leur vie sous la surveillance de la haute police;

« Condamne Béasse (Jean-François), Bordon (Jean-Maurice), Lehéricy (Pierre-Joseph), à cinq années d'emprisonnement;

« Quarré (Alexandre-Bazile-Louis), Patissier (Pierre-Joseph), à trois années d'emprisonnement. »

1 La peine de Blanqui, ainsi que celle de Barbès, fut commuée.

LVII

Question d'Orient : Mahmoud et Méhémet-Ali en présence. — Situation respective des cinq grandes Puissances relativement à Constantinople et à Alexandrie. — Préparatifs de guerre en Syrie. — Passage de l'Euphrate. — Apparente modération du vice-roi. — Commencement de la campagne diplomatique. — Fautes commises par les ministres du 12 mai. — Bataille de Nézib. — Ibrahim arrêté par la France au pied du Taurus. — Mort du sultan Mahmoud. — Jugement sur son règne. — Débats parlementaires sur la question d'Orient. — Le Cabinet français invite tous les Cabinets à garantir en commun l'intégrité de l'empire ottoman. — Concert européen. — Manœuvres diplomatiques de l'Angleterre. — Imprudences réitérées du gouvernement français. — Défection de la flotte ottomane. — Note du 27 juillet coupant court à un arrangement direct entre la Porte et Méhémet-Ali. — La note du 27 juillet désapprouvée par la Russie. — Maladie de M. de Metternich. — Efforts de lord Palmerston contre le vice-roi; mesures coërcitives proposées. — L'Angleterre et la Russie se rapprochent. — M. de Brunnow à Londres. — Le ministère français se déclare pour le vice-roi. — Ligue contre la France. — M. Sébastiani représentant d'une politique occulte. — Discours de M. Thiers sur l'alliance anglaise. — Dotation du duc de Nemours rejetée. — Chute du ministère du 12 mai.

L'Orient retentissait alors du bruit des armes. Deux hommes s'en disputaient l'empire et tenaient l'Europe attentive à leur querelle.

Le sultan Mahmoud brûlait de reprendre violemment la Syrie au vainqueur de Koniah. Méhémet-Ali prétendait obtenir, fut-ce par l'épée, la possession héréditaire de la Syrie et de l'Égypte. De part et d'autre la passion était immense, l'orgueil égal.

Seulement, Méhémet-Ali dissimulait. Devant les envoyés du sultan, son langage était celui d'un vassal. Avec quelle ardeur, si Alexandrie ne l'eût retenu invinciblement, il serait allé à Constantinople se prosterner devant son auguste maître ! avec quelle joie il aurait porté à ses lèvres le bord du manteau impérial! Mais sous cette affectation de respect le vice-roi d'Égypte ne faisait que cacher son ambition et les secrets de sa haine. Vieillard septuagénaire, il entendait que son œuvre lui survécût dans ses enfants. Ce qu'il désirait, d'ailleurs, il se sentait assez fort pour le prendre. Un signe de lui... et ses vaisseaux partaient du port d'Alexandrie, tandis qu'Ibrahim franchissait le Taurus. Mais l'Europe l'arrêtait, l'Europe pesait sur lui. Déjà, en 1834, il avait osé dire à la France, à l'Angleterre et à l'Autriche : « La Russie possède à demi l'empire ottoman; sous prétexte de le protéger, elle le couvre, et en le couvrant elle l'opprime. Qu'on la laisse mener à fin l'asservissement de Constantinople, et c'en est fait de la liberté universelle : la Russie devient un colosse qui, debout entre la mer Noire et la Méditerranée, fera pencher l'univers à droite, à gauche, selon sa fantaisie. Le permettrez-vous ? Eh bien, moi Turc, je vous propose, à vous, gardiens de la civilisation en péril, une croisade qui sauvera l'empire ottoman et l'Europe. Je lèverai l'étendard, je mettrai à votre disposition mon armée, ma flotte, mon trésor, je serai l'avant-garde. Et, pour prix de mon dévouement, je ne demande que la consécration de mon indépendance comme souverain. » Le plan était gigantesque : il fut vivement repoussé par les trois cours que Méhémet-Ali voulait rendre solidaires de sa fortune. Plus tard, en 1838, et après des négociations directes, mais infructueuses, avec le sultan, le vice-roi fit auprès des puissances européennes une seconde tentative. Il ne proposait plus cette fois un vaste embrasement, il faisait remarquer, au contraire, que le meilleur moyen d'assurer la paix était de déclarer le pachalik d'Égypte indépendant ou du moins héréditaire; sans



Le Taurus a'lait être franchi, quand parut un officier français. (Page 1001, col. 2.)

quoi l'Orient restait un foyer d'où pouvait à chaque instant partir l'étincelle qui mettrait le feu au monde. L'Europe fut inflexible. Alors il se plaignit, il menaça. Père, il demandait en termes touchants pourquoi on lui enviait la douceur de transmettre à sa famille le fruit des travaux de sa vie. Guerrier, il donnait à entendre qu'il était homme à se jeter éperdu dans la guerre de un contre cinq, sauf à tomber enseveli dans son droit et dans son audace. Les choses en étaient là, quand tout à coup l'on apprit qu'il venait de partir du Caire pour le Fazoklo, voyage de six cents lieues. Il allait explorer de riches mines d'or : avait-il dit vrai? Méhémet-Ali était, ainsi que beaucoup de grands hommes, un comédien sublime : il avait probablement voulu étonner les esprits, colorer ses projets d'une manière fantastique, effrayer ses ennemis par le vague de ses intentions et sur

la portée de ses ressources futures. En attendant qu'il reparût armé sur la scène, il la remplissait de son absence.

Pendant ce temps, Mahmoud se livrait à des colères furieuses. Il s'étonnait, il s'irritait, lui qui d'un geste faisait tomber à ses pieds ses sujets tremblants, lui, le successeur du Prophète, d'avoir à traiter avec un soldat macédonien. Entre la tutelle menaçante de la Russie et la révolte toujours imminente du vice-roi, il étouffait. Tout lui faisait horreur dans Méhémet-Ali : sa puissance formée des dépouilles de la Porte, sa gloire de novateur, son génie, la renommée guerrière de son fils, et jusqu'à cette froide modération dont il devinait bien le mensonge et l'injure. Comment aurait-il commandé à son agitation? Son empire lui échappait lambeau par lambeau. La Serbie s'était victorieusement insurgée, la Valachie et la Moldavie en étaient venues à relever de Saint-Pétersbourg, un prince bavarois régnait sur la Grèce affranchie, la France avait Alger, Méhémet-Ali avait l'Égypte ; et, après tant de démembrements successifs, on demandait à Mahmoud de se résigner à la perte de la Syrie! de souffrir que, du magnifique héritage des kalifes, il ne lui restât que Constantinople, dont les clefs étaient dans la main des Russes! Il lui en coûtait aussi de n'avoir pu réformer son peuple en magicien, d'un coup de baguette. Car le moindre obstacle est un supplice à qui ne connaît point de bornes à son orgueil, et c'est le châtiment du pouvoir absolu de désirer l'impossible. A la tête des vieux Turcs, sourdement hostiles aux innovations du sultan, marchait Pertew, noble et rigide vieillard renommé pour sa piété musulmane. Il fut disgracié, envoyé à Andrinople, et, enfin, condamné à mourir par un firman que ses ennemis arrachèrent à l'ivresse de Mahmoud. Pertew lut gravement, après l'avoir porté respectueusement à ses lèvres et à son front, le firman qui l'assassinait. Puis, avec la sérénité du fatalisme musulman, il s'abandonna en invoquant son Dieu. Et le sultan de gémir de cette mort qu'il avait ordonnée. Mais que d'autres sujets de trouble! que de présages sinistres! Un jour, comme il passait à cheval sur le nouveau pont de Galata, un derviche réputé saint parmi le peuple et appelé le cheick aux longs cheveux, s'élança au-devant de lui, et criant : « Arrête, *Sultan-Giaour,* » lui reprocha ses sacrilèges. Au mois de janvier 1839, le feu prit au bâtiment connu sous le nom de la Porte ; et les vieux Turcs ayant signalé le courroux du ciel dans cet accident qui livrait à la destruction le siège des délibérations du Divan, Mahmoud ne put se défendre d'une secrète terreur; d'autant que, comme punition de son impiété, son portrait avait péri dans les flammes. Ainsi troublé et déchiré, le sultan en était venu à vivre dans un état de surexcitation effroyable. Après s'être épuisé tout le jour, tantôt par une activité de corps effrénée, tantôt par un travail de tête prodigieux, excessif, il poursuivait le soir son lent suicide dans des orgies sans nom. Impatient d'endormir les inquiétudes qui lui rongeaient le cœur et avide d'oubli, il se gorgeait de vin, d'eau-de-vie et de rhum, jouissant de sa révolte contre la loi de Mahomet, exagérant même l'ivresse, et luttant avec frénésie contre le breuvage terrible, jusqu'à ce que des esclaves viennent ramasser, ivre-mort, ce réformateur de l'Orient.

Or, voici quelle était, à l'égard de Constantinople et d'Alexandrie, la situation respective des grandes puissances européennes.

La Russie dominait l'évènement. Le pied sur Constantinople, peu lui importait qu'entre les deux rivaux ce fût la paix ou la guerre. Dans le premier cas, elle avait pour lui répondre de sa domination l'état d'anxiété et d'épuisement où le *statu quo* retenait la Turquie. Dans le second, Ibrahim faisant un pas en avant, un seul pas, lui était un prétexte pour courir au Bosphore. Elle n'avait donc à s'inquiéter de rien. Seulement, pour se parer des dehors de la modération, et par pudeur, elle demandait le maintien de la paix.

C'est ce que demandait aussi la Prusse,

mais uniquement par crainte des hasards. Car sur le théâtre qui venait de s'ouvrir, il n'y avait pas de rôle pour elle.

Il n'en était pas ainsi de l'Autriche, directement intéressée à défendre contre l'ambition russe l'embouchure du Danube. D'ailleurs, M. de Metternich mettait sa gloire à préserver de toute secousse l'équilibre européen fondé en 1815, et les approches d'un conflit alarmaient sa politique circonspecte. Parvenu à l'âge où l'on a besoin de repos, il semblait dire, à l'exemple de Louis XIV : « Cela durera bien toujours autant que moi. » L'Autriche s'employait donc à calmer l'irritation belliqueuse de Mahmoud, sans cacher qu'elle préférait le sultan, souverain légitime, au vice-roi, sujet rebelle.

Pour ce qui est de l'Angleterre, elle portait à Méhémet-Ali une haine systématique, implacable. Elle avait juré sa perte parce qu'il résistait aux marchands de Londres, parce qu'il avait sous la main l'Euphrate et la mer Rouge, grandes routes de l'Inde; parce qu'on ne pouvait aller de la Tamise au Gange, en traversant la Méditerranée, sans le rencontrer et le subir; parce qu'il aimait la France. De là le traité de commerce conclu le 16 août 1838 entre l'Angleterre et la Porte, traité qui devait à la fois servir de contre-partie aux conventions d'Unkiar-Skelessi et ruiner le pacha d'Egypte par la suppression des monopoles, source à peu près unique de ses revenus. Et qui la représentait à Constantinople, cette haine anglaise? Un diplomate fougueux jusqu'à l'étourderie, passionné jusqu'à la violence : lord Ponsonby. Il est vrai que le consul général de la Grande-Bretagne à Alexandrie était M. Campbell, esprit juste et modéré. Mais lord Ponsonby attirait à lui le gros de la politique, se faisait centre, et, quoique le langage de la paix fût sur ses lèvres, tout bas il poussait à la guerre, enflammant les rancunes de Mahmoud et sa jalousie, encourageant son orgueil, présentant l'occupation de la Syrie par Ibrahim comme une usurpation d'une insolence rare, et prédisant comme un fait inévitable l'extermination du vice-roi. En cela, néanmoins, nul doute que lord Ponsonby ne dépassât la politique de son gouvernement. Au fond, le cabinet de Saint-James redoutait et devait redouter une rupture qui eût infailliblement placé Constantinople sous la protection de l'épée russe.

De la part de la France, mêmes appréhensions relativement à la Russie. Car, du reste, — et ici le gouvernement et la nation se trouvaient d'accord, — la France avait pour Méhémet-Ali une préférence marquée. Elle lui savait gré de son culte pour la mémoire de Napoléon et de son goût pour le caractère français, de son penchant à nous imiter, de son empressement à nous servir. Et puis, c'était un homme nouveau, le fils de ses œuvres, un élu des révolutions modernes. Malheureusement, et par une inconséquence grossière, la France, qui aimait le vice-roi, s'était fait représenter à Constantinople par un de ses adversaires les plus convaincus : l'amiral Roussin. Ajoutons que le Cabinet des Tuileries se préoccupait beaucoup moins d'Alexandrie que de Constantinople, ce qui le conduisait à faire pour le maintien de la paix des efforts persévérants et sincères.

On le voit, quelque profonde que fût entre les cinq Puissances la diversité des intérêts ou des sympathies, considérée dans son ensemble, l'Europe se prononçait pour le *statu quo*, et, en vue de sa propre tranquillité, elle ordonnait le repos à l'Orient.

Inutile violence faite à deux rivaux également pressés d'en finir! A Constantinople, à Alexandrie, sur les rives de l'Euphrate, au pied du Taurus, tout respirait la guerre. Mahmoud en poussait les préparatifs avec une ardeur sourde qu'aiguillonnaient l'obligation de dissimuler et les obstacles. Tandis que par de mensongères assurances il abusait de la bonne foi de l'amiral Roussin et tenait la diplomatie en suspens, ses ordres secrets allaient ébranlant tout son empire. Le capitan-Pacha Ackmet courut visiter et fortifier le détroit des Dardanelles. Une levée de soixante mille soldats fut décrétée. Sur les frontières de la Syrie, ce n'était qu'un formidable mouvement d'hommes et de chevaux.

L'armée que Hafiz commandait et qui, dès 1837, avait pris ses campements dans le pays des Kurdes, grossissait, s'avançait. Les aventuriers des montagnes refusant d'abandonner le système des courses armées pour entrer dans la nouvelle milice, dans le Nizam, l'enrôlement fut ensanglanté ; il fallut ravager les populations qu'on voulait enchaîner au drapeau ; on fit des prisonniers pour avoir des recrues. La marche des caravanes était arrêtée. Les routes se couvrirent de chameaux pliant sous le faix des munitions de guerre. De plus, et au nom du Grand-Seigneur, de mystérieux émissaires excitaient à la révolte. Leur voix monta, dit-on, jusqu'à la retraite embaumée du fond de laquelle lady Stanhope consultait les destins et lisait dans les étoiles. Proclamée reine de Palmyre dans la poésie du langage oriental, et reine en effet par la grâce, l'imagination et la beauté, elle était animée contre le pacha d'Egypte d'un ressentiment que son influence sur les montagnards du Liban pouvait rendre dangereux. La gloire des périls ne manqua donc pas à Ibrahim. Lui, de son côté, il faisait ses dispositions, se préparait à changer en casernes les caravansérails d'Alep, complétait les moyens de défense de la forteresse d'Acre, et fermait les défilés du Taurus, portes de la Syrie.

Sur ces entrefaites, Méhémet-Ali rentra au Caire, et son retour vint précipiter les évènements. Il ne rapportait pas de son voyage l'or convoité. Mais jamais il n'avait sérieusement compté pour abattre son ennemi sur le produit des mines du Sennaar. A peine arrivé, il s'occupa d'envoyer à son fils des renforts de troupes. Et le sultan s'enveloppait si bien dans sa dissimulation, le mustechar Nouri-Effendi protestait avec une obstination si naïve des intentions pacifiques de la Porte, qu'au milieu des images et du bruit de la guerre, l'amiral Roussin n'avait rien perdu de sa sécurité. Il écrivit à M. Cochelet, consul-général de France à Alexandrie, que la paix ne serait pas rompue ; que la France le voulait ainsi, et que sa volonté l'emportait. Mais tel n'était pas le sens des dépêches qu'à son tour M. de Stürmer adressait à M. de Laurin, consul-général d'Autriche auprès du vice-roi. « Quand d'aussi « graves personnages ne sont pas d'accord, « s'écria ironiquement M. Méhémet-Ali, le « doute est permis. » Et les renforts partirent.

Ainsi, l'on touchait au dénoûment. Mais lequel des deux rivaux allait se donner les torts de l'agression ? question grave, décisive peut-être, puisque l'Europe avait déclaré que celui-là serait le coupable qui aurait été l'agresseur ! L'agresseur, ce fut le sultan. Le 21 avril (1839), l'avant-garde turque passait l'Euphrate, près de Bir, ville située à vingt-cinq heures d'Alep, heures de caravane.

A cette nouvelle, Ibrahim tressaillit de joie, et ses courriers allèrent aussitôt porter aux troupes égyptiennes, disséminées dans la province, l'ordre d'un mouvement général sur Alep. La joie ne fut pas moindre chez Méhémet-Ali, mais sa vieillesse prudente en garda le secret. Le 16 mai, les consuls-généraux recevaient la note suivante :

« Le vice-roi a déclaré à M. le consul-gé- « néral qu'il s'engage, dans le cas où les « troupes du sultan qui ont tranchi l'Eu- « phrate près de Bir se retireraient de l'autre « côté du fleuve, à faire faire un mouvement « rétrograde à son armée et à rappeler son « fils Ibrahim à Damas ; que, dans le cas où « cette démonstration pacifique serait à son « tour suivie d'un mouvement rétrograde de « l'armée Hafiz-Pacha au delà de Malatia, « Son Altesse rappellera le généralissime « en Égypte. Son Altesse le vice-roi a ajouté « de son propre mouvement, que si les « grandes Puissances consentaient à lui ga- « rantir la paix et à s'intéresser à lui obtenir « l'hérédité du pouvoir dans sa famille, il « retirerait une partie de ses troupes de « la Syrie et serait prêt à s'entendre sur « un arrangement définitif propre à ga- « rantir sa sécurité et adapté aux besoins « du pays. »

Qui le croirait ? Dans le temps même où le vice-roi donnait un gage aussi incontesta-

ble de sa modération, lord Ponsonby, qui lisait dans l'âme du sultan, qui était le premier à lui souffler de haineuses impatiences, qui avait l'œil sur les préparatifs, qui allait jusqu'à proposer un généralissime de son choix, lord Ponsonby ne craignait pas d'écrire à son gouvernement : « Dès le principe « aussi bien qu'à la dernière heure, le pa-« cha a toujours été l'agresseur, et le sul-« tan a droit de sommer les grandes Puis-« sances de se montrer fidèles à leurs décla-« rations. »

Huit jours après, M. Campbell envoyait d'Alexandrie, à lord Palmerston, une dépêche où il s'exprimait en ces termes : « La « conduite perfide du sultan, qui a agi con-« trairement aux conseils que lui donnaient « les ambassadeurs à Constantinople, aura « non-seulement épuisé ses ressources, mais « affaibli son influence morale en Turquie, « tandis que la conduite modérée d'Ibrahim-« Pacha, agissant d'après les ordres de son « père, s'abstenant de tout acte d'hostilité « lorsqu'il pouvait détruire l'armée de Hafiz-« Pacha, élèvera dans la même proportion « Méhémet-Ali et augmentera son influence « dans l'empire ottoman. »

Des deux principaux agents de l'Angleterre dans le Levant, l'un réfutait l'autre.

Au reste, s'il avait pu rester un doute sur ce que signifiait le passage de l'Euphrate, ce doute fut bien vite levé. Coup sur coup, l'avant-garde de Hafiz poussa jusqu'à Nézib, des cavaliers turcs furent lancés sur le village d'Ouroul, et l'occupation brutale de 14 villages dans le district d'Aïntab déchaîna la guerre. Comment l'aurait-on évitée ? L'exaltation de Mahmoud était au comble. Tahar-Pacha, envoyé pour inspecter l'armée de Hafiz, était revenu à Constantinople plein de confiance et ne présageant que victoires. Si on ne l'eût retenu, Mahmoud eût pris en personne la route du camp et déployé l'étendard du Prophète, tant était fougueux le bouillonnement de sa passion ! Il fallut bien enfin subir la loi de l'évidence : surpris et blessé, l'amiral Roussin voulut avoir, aux Eaux-Douces d'Europe, une conférence avec Nouri-Effendi et le capitan-pacha ; et, comme Nouri-Effendi se répandait en explications ambiguës, l'ambassadeur français éclata d'une manière terrible. Le voile était tombé.

Donc, les deux armées ennemies se mesuraient déjà des yeux et étaient à la veille de s'entre-choquer, lorsqu'en France le ministère du 12 mai prit la direction des affaires. Le passage de l'Euphrate, connu à Paris, indiquait assez combien la situation était pressante : sur l'ordre du maréchal Soult, deux de ses aides-de-camp, MM. Foltz et Caillé, partirent aussitôt : l'un pour le camp de Hafiz, en passant par Constantinople ; l'autre pour celui d'Ibrahim, en passant par Alexandrie.

Ici commence, en Europe, une campagne diplomatique dont il importe de bien saisir les phases diverses.

Et d'abord quelle aurait dû être la conduite du gouvernement français ?

La question qui se présentait à lui était double : orientale, puisqu'il s'agissait de déterminer les positions respectives de Mahmoud et de Méhémet-Ali ; européenne, puisqu'en cas de conflit, le traité d'Unkiar-Skelessi autorisait les Russes à couvrir Constantinople.

Or, sur le terrain oriental et vis-à-vis des grandes Puissances, la France était très faible ; car elle avait contre elle la Russie, qui abhorrait dans Méhémet-Ali un régénérateur promis à l'empire ottoman ; la Prusse, qui suivait la Russie ; l'Autriche, qui poursuivait dans Méhémet-Ali le principe révolutionnaire ; l'Angleterre enfin, qui, pour promener librement son commerce indien à travers la Syrie et l'Égypte, brûlait de détruire le vice-roi.

Sur le terrain européen, au contraire, la France était très forte ; car elle avait pour elle, contre l'ambition moscovite — la Prusse en ceci demeurant neutre — l'Autriche, qu'eût ruinée un complet accaparement de la mer Noire, et l'Angleterre, dont la domination asiatique devait périr le jour où les Russes la menaceraient du haut de Constantinople.

De là une conséquence bien simple. L'intérêt de la France était de détourner les Puissances du terrain oriental, pour les attirer sur le terrain européen et les y retenir. D'une question que fort mal à propos on avait rendue complexe, la France aurait dû faire deux questions distinctes, et dire : « Que Mahmoud et Méhémet-Ali vident entre eux leurs différends ; et puisque leur querelle ne regarde l'Europe qu'en ce qu'elle offre à la Russie l'occasion de porter au sultan des secours dangereux, contentons-nous de veiller à l'inviolabilité du Bosphore. Voici l'heure de déchirer ce traité d'Unkiar-Skelessi contre lequel nous n'avons élevé jusqu'à présent que des plaintes ; voici l'heure d'annoncer que nous mettrions au ban de la république européenne toute Puissance qui poserait le pied dans la ville du sultan. »

C'était là sans contredit la vraie politique de la France, et il était d'autant plus facile d'en assurer le triomphe, qu'elle répondait à merveille aux vues de l'Angleterre et à ses passions.

L'Angleterre, en effet, aspirait bien à renverser Méhémet-Ali ; mais ce désir la touchait beaucoup moins que la crainte de voir passer aux mains des Russes, avec la clé des Dardanelles, le sceptre du monde. Si elle avait un intérêt secondaire à faire valoir à Alexandrie, elle avait à Constantinople un intérêt vital à défendre. Et, pour le défendre elle avait besoin de notre appui.

Aussi le Cabinet de St-James s'empressa-t-il de faire au ministère du 12 mai des ouvertures tendant à resserrer, pour mieux l'opposer à St-Pétersbourg, l'alliance de Londres et de Paris.

Dès le 25 mai (1829), M. de Bourqueney écrivait de Londres à son gouvernement: « Lord Palmerston est d'avis que nous « nous présentions, sans retard, à Vienne, « *unis d'intentions et d'efforts pour la conser-* « *vation de l'empire ottoman*, que nous y ex- « posions franchement le but que nous nous « proposons d'atteindre, et que nous pres- « sions l'Autriche d'y concourir par tous les « moyens en son pouvoir. Une démarche de « même nature aurait lieu en même temps à « Berlin. » Ce que lord Palmerston proposait, c'était donc que, par une entente préalable et particulière, la France et l'Angleterre se missent en mesure de dominer les délibérations qui auraient pour but la conservation de l'empire ottoman.

La route était tracée ; mais les ministres du 12 mai s'en écartèrent, entraînés par d'aveugles préoccupations. Qu'ils eussent essayé de faire entrer la Turquie dans le droit européen, auquel les traités de 1815 l'avaient déclarée étrangère, et de remplacer le protectorat exclusif des Russes sur Constantinople par une sorte de protectorat amphyctionique, rien de mieux, assurément; mais, plus on entrait dans l'idée d'un concert européen, plus il devenait indispensable de borner sa compétence, de spécifier son rôle. On pouvait lui laisser le soin de pourvoir à l'indépendance du Bosphore, le devoir de la garantir; mais pour peu qu'on lui reconnût le droit de régler entre Mahmoud et son vassal le partage de l'Orient, c'en était fait des intérêts de la France. Car n'était-il pas manifeste que, dès qu'il s'agirait de Méhémet-Ali à satisfaire et non plus de Constantinople à sauvegarder, la France trouverait dans le Cabinet de St-James un contradicteur intraitable ? N'était-il pas aisé de prévoir que, les Puissances une fois convoquées sur le terrain oriental, la France n'aurait qu'une voix contre cinq, et serait par conséquent réduite à l'alternative ou d'abandonner Méhémet-Ali, son allié, ou de se retirer du concert provoqué par elle-même?

Constantinople ralliait la France et l'Angleterre, Alexandrie les divisait. Il fallait donc porter tout l'effort des négociations du côté de Constantinople, et placer Alexandrie en dehors du cercle diplomatique. Malheureusement au lieu de séparer les deux questions, le ministère du 12 mai les considéra comme connexes et appela l'Europe à les résoudre en commun toutes les deux. Faute immense, irréparable!

Le premier acte par lequel le ministère du 12 mai dessina sa fausse politique fut un re-

fus dont l'Angleterre se tint et eut droit de se tenir pour offensée. Dans une dépêche en date du 19 juin (1839), lord Palmerston avait fait au Cabinet des Tuileries une proposition audacieuse, mais qui, acceptée, scellait pour longtemps l'alliance de la France et de l'Angleterre. Lord Palmerston proposait la réunion des pavillons français et britanniques dans la Méditerranée avec ordre de forcer le détroit des Dardanelles dans le cas où les troupes Russes paraîtraient sur le territoire turc. La dépêche ajoutait que « si les forts « turcs résistaient, il faudrait une force de « débarquement pour les prendre à re- « vers. »

Quelle plus grande preuve qu'à l'origine des négociations, c'était Constantinople et non pas Alexandrie qui préoccupait l'Angleterre ! Si les ministres français avaient su lui laisser cette préoccupation en s'y associant, tous les regards se fixaient sur le seul point où la France eût intérêt à les tenir fixés ; et la Syrie n'avait d'autre intervention à subir que celle de la victoire. C'est ce que le ministère du 12 mai n'entrevit pas. Depuis 1830, le gouvernement était accoutumé à prendre la peur pour de la politique : une manifestation imposante et légitime se peignit à des esprits pusillanimes à l'excès, sous les couleurs sombres de la guerre ; on se crut perdu si l'on se montrait décidé, et aux avances de lord Palmerston le maréchal Soult répondit qu'il « regardait comme très- « désirable que les pavillons anglais et fran- « çais parussent devant Constantinople en « même temps que le pavillon russe, mais « qu'il doutait qu'on pût laisser à la discré- « tion des amiraux une question aussi im- « portante que celle de déclarer la guerre à « la Russie et à la Turquie, ce qui pourtant « serait la conséquence inévitable de l'entrée « par la force des flottes anglaise et française « dans le passage des Dardanelles [1]. »

Au projet qu'on venait de lui soumettre, le Cabinet français en substituait un qui consistait à demander à la Porte l'admission des flottes dans la mer de Marmara en cas d'invasion russe. L'Angleterre accepta la contre-proposition, mais avec aigreur. Elle s'effraya d'avoir de tels alliés, elle eut des ombrages, et il en résulta dans sa politique un revirement soudain qui, plus tard, fit scandale.

Pendant qu'en Europe la diplomatie préparait de loin ses embûches, le canon s'allumait sur l'Euphrate. De Constantinople et d'Alexandrie venait de partir presque en même temps le signal redouté.

Et néanmoins le sultan se mourait. Atteindrait-il la fin cette guerre ? A l'aspect de sa face cadavérique, de son corps animé d'un mouvement convulsif, de ses genoux fléchissants, de ses yeux pleins d'une flamme terne, il était permis d'en douter [1]. Atteint d'une maladie à laquelle les médecins donnent le nom terrible de *delirium tremens*, la mort déjà le possédait. Mais lui, d'un effort désespéré qui le ranimait à la fois et le consumait, il avait embrassé dans un reste de vie l'espoir de tenir, ne fût-ce que pour un moment, son rival sous ses pieds. En juin (1839), il éclata par un manifeste, cri suprême de sa colère aux abois. Il reprochait à Méhémet-Ali l'insolence et l'impiété de sa révolte, ses expéditions au golfe Persique, le passage de Suez fermé aux Anglais, la presqu'île arabique parcourue et dévastée, les provinces de Bassorah et de Bagdad conviées à la rébellion, les gardiens établis au tombeau du Prophète indignement chassés. Mahmoud adressa cette note violente aux représentants de l'Autriche et de la Russie, déclarant sa patience à bout. Et, sur son ordre, en effet, la flotte ottomane appareilla, tandis que, pour la voir partir, il se traînait épuisé, haletant, jusqu'au kiosque de Scutari.

Avec une ardeur aussi grande, quoique moins farouche, Méhémet-Ali mettait en

1 Dépêche de lord Granville en date du 28 juin 1839.

1 Dans leur éloquent et curieux ouvrage intitulé deux années de l'*Histoire de l'Orient*, MM. de Cadalvène et Barrault ont donné sur la maladie de Mahmoud des détails du plus vif intérêt et présentés avec beaucoup de talent. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître des circonstances dans lesquelles ne nous permettait pas d'entrer le cadre de cet ouvrage.

mouvement la flotte égyptienne. A la nouvelle des agressions réitérées de Hafiz, il n'avait pu contenir ses transports; et levant vers le ciel sa tête blanchie : « Gloire à Dieu, « s'était-il écrié, qui permet à son vieux ser- « viteur de terminer ses travaux par le sort « des armes ! » Les instructions qu'il se hâta d'envoyer à son fils respiraient la certitude du triomphe : « A l'arrivée de la présente « dépêche, vous attaquerez les troupes de « nos adversaires qui sont entrées sur notre « territoire, et, après les en avoir chassées, « vous marcherez sur leur grande armée, à « laquelle vous livrerez bataille. Si, par « l'aide de Dieu, la fortune se déclare pour « nous, sans passer le défilé de Kulek-Bo- « ghaz, vous marcherez droit sur Malatia, « Karpout, Orfa et Diarbékir. »

Ce fut le 21 juin (1839) que l'armée d'Ibrahim s'ébranla définitivement pour combattre. Après s'être emparé sans coup férir du village de Mézar, que les cavaliers turcs qui l'occupaient auraient pu aisément défendre et abandonnèrent, le général égyptien alla faire en personne la reconnaissance du camp de Hafiz. L'armée des Turcs, campée au sud du village de Nézib, à gauche et à droite de la rivière, s'abritait derrière des retranchements très bien construits, et occupait une position formidable. Ibrahim jugea l'attaque de front trop périlleuse. Il revint donc sur ses pas et marcha vers l'est de manière à tourner la gauche de l'ennemi. Mais pour arriver jusqu'à lui en le prenant à revers, il fallait passer par une gorge étroite et longue, que les Egyptiens ne devaient franchir qu'inondée de leur sang, si Hafiz tentait de barrer le passage. Ibrahim n'hésita pas, tant il avait foi dans sa fortune, et le succès lui donna raison. Par un aveuglement inexplicable, Hafiz resta immobile dans son camp. Parvenu ainsi sans avoir rencontré visage ennemi, à l'extrémité de la gorge, Ibrahim fit halte avec son avant-garde, s'étendit à terre, et, en attendant le gros de son armée, s'endormit.

Le 24 juin était le jour fixé pour la bataille, jour solennel qui semblait porter en lui tout l'avenir de l'empire ottoman et, peut-être, un demi-siècle de révolutions et de combats pour l'Europe. Par le nombre, les deux armées étaient à peu près égales : 40,000 hommes environ de chaque côté. Mais, par la discipliue, la confiance, la réputation des généraux, les Egyptiens l'emportaient.

Né dans la région du Caucase, Hafiz-Pacha unissait à beaucoup de vigueur et de ténacité une exaltation pieuse qu'il avait puisée dans une étude spéciale du Koran et que son maintien révélait. Vainqueur des Albanais, vainqueur des Kurdes, il était cher à son maître, son maître comptait sur lui; et lui-même il se croyait volontiers destiné à mettre un terme aux prospérités d'Ibrahim. Toutefois, son étoile avait pâli dès le commencement des opérations récentes; et le village de Mézar occupé, la marche de flanc des Egyptiens permise et impunie, rendaient son habileté suspecte.

Quant à Ibrahim, il était rayonnant : il se souvenait de Koniah. Il s'appuyait, d'ailleurs, sur un homme renommé pour la promptitude et la justesse de son coup-d'œil militaire autant que pour son courage. De simple officier français devenu successivement l'instructeur des armées du vice-roi, son plus ferme soutien, l'ami de son fils, Sève jouissait dans sa seconde patrie, sous le nom et avec le titre de Soliman-Pacha, d'un ascendant que ne démentait pas son mérite. « Messieurs, avait-il dit aux officiers égyptiens, « la veille de la bataille, après leur avoir « distribué ses ordres : à demain, sous la « tente de Hafiz. »

A huit heures du matin, le combat s'engagea par le canon. La manœuvre d'Ibrahim portait ses fruits. L'armée turque avait le dos tourné aux retranchements qui auraient dû la protéger, et elle se présentait découverte. Du reste, même ardeur de part et d'autre, mais non même habileté, les coups des Turcs s'égarant pour la plupart dans le vide, tandis que l'artillerie égyptienne, bien dirigée, trouait de toutes parts l'armée ottomane et y portait un affreux désordre. Durant une heure et demie, le canon gronda; puis,



Ibrahim à Nézib

21 JUIN 1839

par une de leurs extrémités, les deux armées se joignirent et se heurtèrent. Suivi d'une partie de son extrême droite, cavaliers et fantassins, Ibrahim s'élance impétueusement vers l'extrême gauche de Hafiz. Mais, couverte par un bois d'oliviers, l'infanterie turque attend l'ennemi de pied ferme, le laisse approcher et ouvre le feu. La cavalerie d'Ibrahim recule alors, elle se replie sur les deux régiments d'infanterie qui l'appuyaient, les refoule et prend la fuite, malgré les imprécations d'Ibrahim frémissant. Mais la droite est restée inébranlable, et un mouvement d'hésitation se déclare, au contraire, à la gauche des Turcs. L'explosion de plusieurs caissons a mis des batteries hors de service et jeté du trouble dans les rangs. Les Kurdes lâchent pied. Aussitôt Ibrahim et Soliman-Pacha poussent leur droite en avant et envoient au centre et à la gauche l'ordre de donner. Pressée ainsi sur toute la ligne, l'armée turque cède, se renverse, se débande. Le sabre à la main et désespéré, Hafiz vainement apostrophe, supplie ou frappe les fuyards ; le torrent de la déroute le soulève et l'entraîne. Il court cacher dans les montagnes sa douleur et les débris de son armée, laissant à l'ennemi trois pachas morts, cent quatre pièces d'artillerie, vingt mille fusils, neuf mille prisonniers, ses tentes, ses bagages, et jusqu'à sa décoration en diamants.

Peu de jours après, la tente d'Ibrahim était ployée, son cheval prêt, et le Taurus allait être franchi, quand tout-à-coup parut un officier français qui venait dire : Il faut s'arrêter. La mission de M. Caillé en Egypte avait en effet réussi. Par un convenable mélange de modération et de fermeté, il était parvenu à obtenir du vice-roi une lettre qui enjoignait à Ibrahim de ne pas chercher l'action si les Turcs consentaient à évacuer le territoire égyptien, et de ne pas avancer dans le cas où, forcé de combattre, il demeurerait vainqueur. Cette lettre importante, M. Caillé avait fait diligence pour la remettre à temps; et s'il n'arrivait pas assez tôt pour empêcher le conflit, il arrivait du moins à heure fixe pour prévenir la conquête. Ce ne fut pas sans un dépit violent qu'Ibrahim se vit arracher le bénéfice de sa victoire. On voulait donc qu'il renonçât aux légitimes avantages d'une bataille gagnée ! Et c'était l'amitié de la France qui exigeait cela de lui ! Que lui parlait-on des ordres de son père ? Son père eût-il écrit la dépêche, connaissant Nézib ? D'ailleurs, il fallait bien que l'armée avançât pour avoir des vivres. Singulière injustice ! Il venait d'être attaqué, il venait de vaincre ; à lui était le droit, à lui la force... et on l'enchaînait ! Ces plaintes du général égyptien étaient d'autant plus naturelles, que, dans le camp de Hafiz, on avait trouvé des papiers contenant les instructions secrètes du sultan, instructions qui dénonçaient dans Mahmoud une longue préméditation de vengeance et de guerre. Mais, pour prix de ses conseils écoutés, le gouvernement français offrait sa médiation, si nécessaire contre le mauvais vouloir des autres Puissances : Ibrahim se résigna.

Mahmoud n'apprit point sa défaite. Car, tandis que le canon de Nézib faisait trembler l'empire des Osmanlis sur ses vieux fondements, la prière publique était ordonnée dans les mosquées de Constantinople pour le sultan à l'agonie. Le 14 juin, il avait été transporté au kiosque de Tchamlidjà, d'où il ne devait sortir que dans un cercueil. Doué d'une vigueur herculéenne et d'un tempérament de fer, il succombait enfin à la fureur de l'ivresse, à de frénétiques essais de plaisir et aussi à la fatigue de sa haine trop longtemps comprimée. Ses dernières journées furent, plus qu'on ne peut dire, amères et sombres. Quand il ne gardait pas le silence de l'anéantissement, c'était pour répandre le tumulte de ses pensées en paroles confuses. Ou bien, revenant à lui, il niait son mal, il se donnait des airs de prince impérissable, il faisait le maître : pitoyable comédie jouée, entre deux évanouissements, par un despote qui semblait trouver mauvais que même la mort lui manquât de respect. Le 28 juin, les médecins l'avaient jugé perdu : le 1er juillet (1839), il expira, non

sans avoir prononcé à diverses reprises un nom fatal, celui de Méhémet-Ali.

La fin du sultan, rapprochée des convulsions de son empire, avait je ne sais quelle signification austère et profonde. Ce fut avec une sorte de religieuse inquiétude que les habitants de Constantinople regardèrent passer, enveloppé de ses châles funèbres, leur terrible maître, abattu pour jamais.

Mahmoud n'était certes pas une nature vulgaire. Il avait l'instinct des grandes choses, il en avait le courage; mais pour en accomplir de telles, il lui manqua la sérénité et le bon sens du génie. Pour tout ce qui exigeait des prodiges de volonté ou d'audace, il fut suffisant. Et c'est ainsi qu'il se signala par le massacre des janissaires, auquel il n'y a de comparable dans l'histoire que la destruction des Templiers. Mais où il fallait clairvoyance et mesure, il échoua. Novateur, il alla droit à la réforme des coutumes, avant d'avoir touché aux institutions et changé les mœurs, ce qui était commencer par le plus périlleux et le moins important, les hommes en général tenant plus à leurs usages qu'à leurs idées. Il dépouilla les Turcs de leur riche et regrettable costume, leur mit sur la tête un fez à la place d'un turban; et les voyant à peu près habillés à l'européenne, il s'imagina les avoir civilisés. Voulant refaire sa milice, il la perdit. Bizarre inspiration que de soumettre aux règlements de notre école de cavalerie les descendants des Mameluks, les meilleurs cavaliers du monde! Il eut, en outre, le tort de donner ses innovations pour auxiliaires à ses vices: il se livra au goût de la boisson proscrite par Mahomet jusqu'à en mourir; sa sensualité rechercha jusqu'au scandale l'amour des Grecques du Bosphore, filles chrétiennes. Ce n'était pas rajeunir l'Islamisme, c'était l'outrager. Mais, par une insolence familière aux despotes, pouvant beaucoup oser, il osait tout. Par là il brisa gratuitement l'énergique individualité des Turcs.

Au fanatisme, leur sauvage mobile, qu'avait-il substitué? Il se trouva donc sans force contre les attaques du dehors, et la moitié de son empire lui échappa. Il avait l'empereur de Russie pour allié : il l'eut bientôt pour protecteur; il avait le pacha d'Égypte pour vassal : il l'eut pour ennemi. L'Europe, qu'il désirait imiter, qu'il avait conçu l'espoir d'égaler peut-être, l'enveloppa, opprima ses colères, et le tint comme enchaîné dans une rage inutile. Et au moment même où, par le signal de la guerre, il venait de s'affranchir, la vie l'abandonna. Il y avait eu défaut d'équilibre entre ses facultés : ce fut son mal. Il remua le monde autour de lui et n'enfanta que sa propre ruine, parce qu'il avait des lumières incomplètes avec de vigoureuses passions, et qu'une intelligence médiocre égarait, en l'abaissant, la puissance de son cœur.

Mais, dans les desseins de la Providence, un pareil homme était bon sans doute pour frayer les voies à la communion de l'Orient et de l'Occident. Mahmoud concourut — et il ignorait probablement la portée de son rôle — à ce travail moderne d'unité qui, faisant peu à peu disparaître l'originalité des races, la différence des traditions, la diversité des habitudes et des costumes, l'opposition des intérêts, les distances même, tend à constituer harmonieusement la grande famille humaine sur les débris du vieux monde, si plein d'éléments de lutte et si morcelé. Spectacle unique et vraiment merveilleux! En un pays où les changements de règne n'avaient admis jusqu'alors d'autre intervention extraordinaire que celle des complots d'eunuques ou des coups de poignard, c'était à un enfant de dix-sept ans que Mahmoud laissait l'héritage de son empire écroulé à demi..., et, grâce au principe de solidarité universelle nouvellement introduit dans l'histoire, il advint que cet enfant eut l'Europe entière pour tutrice.

Le 24 juin, date de la bataille de Nézib, la Chambre des députés, en France, avait entendu un lucide rapport de M. Jouffroy sur la nécessité d'accorder aux ministres dix millions pour augmenter nos forces dans le Levant : le 1er juillet, date de la mort de Mahmoud, la discussion s'ouvrit. Et jamais

débats ne présentèrent un semblable caractère de grandeur.

Le duc de Valmy commença. Son discours ne fut qu'une amère critique de la conduite du gouvernement français, et, malheureusement, la critique était juste. M. de Valmy n'eut pas de peine à prouver que le gouvernement français avait pris, dès l'origine, en Orient, une situation fausse et équivoque; qu'il avait créé par la convention de Kutaya un provisoire mortel; qu'il avait trop favorisé Méhémet-Ali pour ne pas perdre crédit dans les conseils de la Porte, et qu'il avait trop vacillé dans ses prédilections pour ne pas se compromettre auprès du vice-roi; qu'en un mot, il en était venu à avoir Constantinople contre lui, sans avoir pour lui Alexandrie. Au fond, l'orateur légitimiste aurait voulu, en haine des révolutions, qu'on immolât le pacha d'Egypte au sultan. C'était aussi ce qu'aurait voulu M. Denis (du Var), convaincu que la Turquie n'était pas aussi épuisée qu'on le croyait, et qu'il y aurait pour nous à la relever autant de profit que d'honneur.

Tout autre était le système de M. de Carné. A la légitimité morte d'un droit condamné par les batailles, la civilisation et le destin, il opposait la vivante et féconde légitimité du fait. Il saluait dans Méhémet-Ali le régénérateur d'une race que mal à propos on avait jugée éteinte. Selon M. de Carné, la nationalité arabe allait refleurir sous les auspices du vice-roi, évidemment destiné à tenir le sceptre de l'Orient rajeuni. Il importait donc de ne rien jeter entre sa fortune et Constantinople. Après Koniah, vingt marches l'eussent conduit au sérail! Pourquoi l'avait-on arrêté? Puisque la Turquie agonisait, puisqu'elle ne pouvait plus s'interposer efficacement entre l'Europe occidentale et les Russes, que ne cherchait-on à la remplacer? On voulait l'intégrité de l'empire ottoman, et elle n'était plus possible au moyen du sultan et des Turcs : il fallait donc la rendre possible au moyen des Arabes et de Méhémet-Ali. Sur le trône de Constantinople siégeait un fantôme : il fallait y mettre un homme armé. Méhémet-Ali, d'ailleurs, n'était-il pas un ami de la France? Et l'Égypte, soumise à notre influence, ne faisait-elle pas de la Méditerranée ce qu'avait rêvé le génie de Napoléon, un lac français?

M. de Lamartine se prononça tour à tour, et contre le système turc et contre le système arabe. L'intégrité de l'empire ottoman lui paraissait un rêve, avec le pacha d'Égypte aussi bien qu'avec le sultan. Comment espérer que Méhémet-Ali et Ibrahim parviendraient à resserrer dans leurs mains, si fortes qu'on les connût, tant de populations amollies? Où la trouver cette nationalité arabe dont on faisait bruit? Entendait-on par là l'incohérent, le monstrueux assemblage des Égyptiens, des Druses idolâtres, des Maronites catholiques, des Bédouins du désert? On sacrait Méhémet-Ali fondateur d'empire! Mais dans une contrée où n'existaient ni institutions, ni lois régulières, ni mœurs politiques, où il n'y avait qu'un maître et des esclaves, un grand homme pouvait-il être autre chose qu'un accident? « En un tel pays, disait l'orateur, un grand « homme replie en mourant son génie après « lui, ainsi qu'il replie sa tente, laissant la « place aussi vide qu'avant lui, aussi nue, « aussi ravagée. »

Passant au système adopté par le gouvernement, celui du *statu quo* : « Je comprends, « s'écriait M. de Lamartine, je comprends « le système du *statu quo* pour l'intégrité de « l'empire ottoman, avant le traité de 1774, « avant le traité de 1792; je le comprends « encore après 1813; je le comprends enfin « avant l'anéantissement de la marine tur- « que à Navarin, cet acte de démence natio- « nale de la France et de l'Angleterre au « profit de la Russie. Mais, après l'usurpa- « tion de la Crimée, le protectorat russe en « Valachie et en Moldavie; mais après l'é- « mancipation et l'occupation de la Grèce « par vos troupes, et les millions de subsides « que vous allez encore payer demain à son « indépendance; mais après l'asservisse- « ment de la mer Noire aux Russes et la « création de Sébastopol, d'où les flottes

« russes sont en vingt-quatre heures à Constantinople ; mais après les traités d'Andrinople, d'Unkiar-Skélessi, de Kutaya, et le démembrement de la moitié de l'empire par Méhémet et par vous, qui le protégez, le *statu quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision comparable à l'existence dérisoire de la nationalité polonaise. Quoi! vous allez armer pour le *statu quo* de l'empire turc, qui importe, dites-vous, à la sûreté de l'Europe ; et ce *statu quo*, c'est le démembrement, l'anéantissement, l'agonie de l'empire que vous prétendez vouloir relever? Soyez donc conséquents : si la Turquie vous importe, comme vous le dites, allez au secours, non de la révolte établie en Syrie, mais de la légitimité impériale à Constantinople! Prêtez vos conseils, vos ingénieurs, vos officiers, vos flottes aux généreux efforts de l'héroïque Mahmoud pour civiliser son peuple ; aidez-le à écraser Ibrahim, à ressaisir l'Egypte et toutes ces parties de son empire qui s'en détachent... Au lieu de cela, que vous dit-on? Armez pour le *statu quo ;* unissez vos flottes à celles des Anglais pour empêcher le Grand-Seigneur de recouvrer ses meilleures provinces sur son pacha rebelle. Savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire : Dépensez l'or, le sang et le temps de la France pour maintenir... quoi? La Turquie d'Europe et Constantinople sous la main de la Russie ; la Turquie d'Asie sous le sabre d'Ibrahim et l'usurpation de Méhémet. » M. de Lamartine abordait ensuite et justifiait avec une rare magnificence de langage son propre système : le partage de l'Orient entre les principales Puissances européennes, au nom et pour le compte de la civilisation [1]. « Un congrès! disait-il en terminant. Et dans le cas où le temps ne serait plus à vous, prenez immédiatement en Orient une de ces positions maritimes et militaires, comme l'Angleterre en possède à Malte, comme la Russie en a une dans la mer Noire ; saisissez provisoirement un gage d'influence et de force qui vous mette en état de dominer ou la négociation ou les évènements ; souvenez-vous d'Ancône ! »

Ces paroles de feu, la hardiesse et l'éclat de ces conseils, les funérailles d'un vaste empire sonnées en quelque sorte du haut de la tribune française, l'Europe conviée solennellement au partage des dépouilles de l'Islamisme, quel sujet d'émotion pour une assemblée, devant l'urne où allaient s'agiter de tels intérêts !

M. Villemain, ministre de l'instruction publique, avait dans le *statu quo* une cause difficile à défendre : il s'attacha moins à la plaider qu'à combattre les idées de M. de Lamartine, et il le fit avec une éloquente vivacité. « Quelle est, demandait-il, la solution de M. de Lamartine? Pour solution, il vous offre la difficulté même. Oui, Messieurs, il est difficile de maintenir, de garder l'empire ottoman ; mais il est plus difficile encore de le partager entre les principales nations de l'Europe. Et, de plus, cette fois, la difficulté est une iniquité : J'aime mieux une difficulté qui est une justice. » M. Villemain, d'ailleurs, ne souscrivait pas à la sentence de mort dont on frappait la Turquie : « Le préopinant sait-il tout ce qu'il y a de vitalité dans un peuple? sait-il combien il est malaisé de déraciner une nation du sol qu'elle occupe, lors même qu'elle l'a conquis? Etait-il à Varna? était-il à Chumla? a-t-il vu comment, le génie de l'Europe inspirant, la force guerrière de l'empire russe est venue languir devant de faibles murs défendus par d'intrépides musulmans? Le jour où il s'agirait de balayer les Turcs du sol qu'ils occupent, le jour où l'on détruirait les tombeaux de leurs pères et leurs mosquées, une insurrection nationale viendrait peut-être enflammer les deux rives du Bosphore, et peut-être retrouveriez-vous un peuple au milieu des ruines sous lesquelles on voudrait l'ensevelir. »

1. Nous avons exposé les idées de M. de Lamartine à cet égard, dans le chapitre trente-quatre. Nous avons dit aussi de quelle manière il aurait fallu, suivant nous, chercher à résoudre, dès 1830, cette question si difficile à la fois et si importante.

Après le discours de M. Villemain, la discussion se précipita. Sans exposer des vues particulières et nettement définies, M. de Tocqueville demandait que la France montât sur la scène imposante qui venait de s'ouvrir, dans une attitude digne et forte, de manière à prouver que, sous sa monarchie de date récente, elle n'avait point perdu le goût des grandes affaires. M. Berryer s'étonnait qu'on ne sût prendre tout-à-fait parti ni pour le sultan ni pour le pacha. Spécialement préoccupé de l'imminence d'une intervention russe à Constantinople, M. Odilon Barrot adjurait le gouvernement de prévenir le danger par la suite de ses efforts et la fermeté de sa contenance. Enfin, M. Guizot résumait en ces termes la politique du *statu quo*, en l'adoptant : « Maintenir l'empire ot-« toman pour le maintien de l'équilibre eu-« ropéen ; et, quand, par la force des choses, « par la marche naturelle des faits, quelque « démembrement s'opère, quelque province « se détache, favoriser la conversion de cette « province en état indépendant, qui prenne « place dans la coalition des Etats, et serve « un jour, sous sa nouvelle situation, au « nouvel équilibre européen : voilà la poli-« tique qui convient à la France, à laquelle « elle a été naturellement conduite, et que « nous avons suivie. »

La Chambre des députés se déclara pour ce système, qui était celui des ministres et de la majorité de la Chambre des pairs, et les dix millions que le Cabinet demandait lui furent accordés.

Le programme oriental adopté par les trois pouvoirs en France était donc : Intégrité de l'empire ottoman combiné avec le *statu quo*, c'est-à-dire avec maintien de la domination de Méhémet en Syrie.

Le programme oriental de la Grande-Bretagne était, au contraire : Intégrité de l'empire ottoman par la restitution de la Syrie au souverain de Constantinople.

Au point de vue de l'équité, la France avait raison.

Que demandait-elle, en effet? Qu'on respectât l'arrangement de Kutaya. Or, cet arrangement avait été garanti par toutes les Puissances, sans en excepter l'Angleterre. L'Angleterre maintenant parlait de renverser un traité revêtu de la sanction morale de l'Europe. Et pourquoi ? Méhémet-Ali avait-il démérité? avait-il fait autre chose en tirant l'épée que se défendre contre une agression brutale, reconnue? Et, vainqueur, n'avait-il pas donné, en s'arrêtant, un gage de modération dont il était naturel de le récompenser? Au lieu de cela, les Anglais exigeaient qu'on le dépouillât, qu'on lui enlevât une province après une bataille gagnée! C'était le comble de l'injustice.



A.-F. Villemain. (1790-1870.)

Au point de vue politique, ni le système de la France ni celui de l'Angleterre n'étaient soutenables.

Rien de plus contradictoire que la politique française. Quoi ! on voulait au colosse russe, penché sur l'Occident, opposer une Turquie forte, compacte; et on la déchirait! Que signifiait donc l'intégrité d'un État coupé en deux? Au sultan Constantinople et l'Asie-Mineure, au vice-roi le Caire et la Syrie, et

entre eux, pour les séparer, le Taurus, rien que le Taurus... on appelait cela l'intégrité de l'empire ottoman !

Voilà ce que disaient les Anglais en se prononçant pour la restitution de la Syrie au sultan. De sorte qu'ils avaient pour eux, sous le rapport politique, les apparences de la logique et de la bonne foi. On pouvait leur répondre, cependant, que la Porte était incapable d'administrer les provinces en litige ; qu'elle l'avait prouvé ; que les lui rendre c'était les rendre à la stérilité, au désordre, aux querelles sanglantes des Druses et des Maronites, à la permanence des révoltes dans la Montagne. Si l'on désirait savoir ce que la Syrie avait gagné à passer du régime des Turcs à celui des Egyptiens, on n'avait qu'à jeter les yeux sur la plaine d'Antioche couverte d'oliviers, sur les environs de Beyrouth plantés de vignes, sur la résurrection d'Alep, sur Damas que n'enrichissait plus le seul passage des pélerins. L'administration de Méhémet-Ali s'était montrée dure sans doute; mais enfin, sous ce provisoire de despotisme, nécessaire là où l'anarchie débordait, la Syrie avait retrouvé l'ordre et le chemin des richesses. Valait-il mieux la replonger dans le chaos que la laisser à un homme, musulman après tout, et qui, son ambition satisfaite, cesserait d'être le rival des sultans pour devenir leur soutien ?

Entre la France et l'Angleterre, tel était le débat. Et il en résultait d'une manière bien manifeste qu'elles avaient tort toutes les deux en faisant dépendre l'intégrité de l'empire ottoman : l'une du maintien de Méhémet en Syrie ; l'autre de la restitution de la Syrie au sultan. Car, pour l'empire ottoman, la Syrie donnée au vice-roi était un danger et la Syrie donnée au sultan un embarras.

Aiusi, de quelque manière qu'on l'entendît, cette intégrité dont on parlait tant ne pouvait être une chimère ou un leurre. Ce n'était point par elle qu'il y avait moyen de protéger Constantinople contre les Russes. Le vrai, l'unique moyen de garantir sérieusement le Bosphore, l'Angleterre l'avait entrevu lorsqu'elle avait proposé à la France de couvrir directement Constantinople de l'alliance maritime et armée des deux peuples[1].

Si les ministres du 12 mai eussent accédé à cette proposition, en demandant à l'Angleterre, pour prix de leur appui, qu'on permît au sultan et au vice-roi de régler entre eux leurs différends, la partie était gagnée pour la France. L'Angleterre, qui n'aurait plus trouvé de prétexte plausible pour frapper Méhémet-Ali au nom du sérail menacé par les Russes, l'Angleterre aurait détourné ses regards de la question égyptienne et sacrifié à la terreur que St-Pétersbourg lui inspirait sa mauvaise humeur contre le vice-roi ; la Russie ne se serait jamais risquée sur le Bosphore en voyant les vaisseaux français et britanniques prêts à forcer les Dardanelles ; vainqueur, Ibrahim aurait obtenu de la Porte effrayée, l'Égypte et la Syrie héréditaires ; et tout se serait terminé de la sorte au profit de la France et selon ses vues.

Malheureusement, les ministres du 12 mai ne suffisaient pas à la situation. Dans le Conseil, le maréchal Soult n'était qu'un nom. M. Passy possédait un jugement droit, des connaissances variées, mais il manquait de l'habitude des grandes affaires. Membre éminent du barreau de Paris et puissant orateur, M. Teste n'était pas en état de conduire le Cabinet. M. Dufaure avait dans l'esprit plus de netteté que de portée. M. Villemain était un discoureur brillant, M. Duchâtel, un ministre plein de dextérité ; mais ils n'avaient ni l'un ni l'autre le coup-d'œil de l'homme d'État.

Restait le roi, qui, comme nous le verrons dans le cours de ce récit, ne sut rien vouloir, ne sut rien prévenir, ne prévit rien, et s'endormit jusqu'au bout dans des illusions à peine croyables.

1 Le gouvernement anglais a fait publier sous ce titre : *Correspondence relative to the affairs of the Levant*, le recueil des dépêches diplomatiques auxquelles la question d'Orient a donné lieu.

Pour avoir la preuve de la proposition faite par l'Angleterre et refusée par le gouvernement français, on n'a qu'à chercher dans le recueil que nous indiquons une dépêche de lord Palmerston en date du 19 juin, et deux dépêches de lord Granville en date des 24 et 28 juin.

Les ministres français avaient interdit, quoiqu'il advînt, à Méhémet-Ali le passage du Taurus : ce fut leur première faute. Par là, ils protégeaient indirectement Constantinople, et délivraient l'Angleterre du souci de la protection directe. Qu'arriva-t-il? C'est que le Cabinet de St-James, une fois rassuré relativement à la question de Constantinople, reporta toutes ses préoccupations sur celle d'Alexandrie. Profitant de l'imprudence avec laquelle les ministres français faisaient dépendre la première de la seconde, lord Palmerston ne manqua pas de représenter à l'Europe, en s'appuyant sur les actes du gouvernement français lui même, que jamais Constantinople ne serait en sûreté et l'Europe en repos tant qu'on abandonnerait à Méhémet-Ali la faculté de tout compromettre en franchissant le Taurus, tant qu'on lui permettrait de tenir la clé militaire de la Turquie asiatique, tant qu'on exposerait aux convoitises de son ambition Bagdad du côté du midi, Diarbékir-Erzéroum du côté de l'est, Koniah, Brousse et Constantinople du côté du Nord. Déjà, dans une dépêche adressée le 28 juin (1839)[1], à lord Beauvale ambassadeur anglais à Vienne, lord Palmerston s'était expliqué fort clairement sur la nécessité, suivant lui, européenne, de chasser de Syrie le pacha d'Égypte. On comprend quelles armes le gouvernement français fournissait à la politique anglaise, lorsqu'au lieu de séparer la question russe de la question égyptienne, il semblait les regarder comme tout-à-fait connexes, lorsqu'au lieu de couvrir directement Constantinople, il envoyait M. Caillé à Ibrahim pour lui demander, au nom de l'équilibre européen, de n'entamer dans aucun cas l'Asie-Mineure. N'était-ce pas reconnaître que le salut de Constantinople et la paix universelle dépendaient d'un geste d'Ibrahim? N'était-ce pas autoriser l'Angleterre à demander qu'on mît le désert, s'il le fallait, entre le Taurus et cette armée qui, pour troubler l'Europe, n'avait qu'à faire un pas?

Du reste, les ministres du 12 mai ne furent pas sans pressentir que, dès qu'il s'agirait de régler le sort de Méhémet-Ali, l'Angleterre se déclarerait contre eux violemment et gagnerait à sa cause le reste de l'Europe. Aussi s'étudièrent-ils, dans leurs premières dépêches, à envelopper de réticences leur opinion sur les arrangements territoriaux à prendre en Syrie[1], ne cessant de répéter que c'était entre St-Pétersbourg et Constantinople qu'était le nœud gordien, et qu'on eût à regarder vers le Nord.

Mais, par une fatale inconséquence, tandis que d'une main ils voilaient de leur mieux la question égyptienne, de l'autre ils jetaient imprudemment les bases d'un concert européen, où il était impossible que cette question ne fût pas soulevée puis résolue contre eux. C'est ainsi que le 17 juillet (1839) répondant à l'initiative prise par l'Autriche, le maréchal Soult faisait la déclaration suivante :

« Tous les Cabinets veulent l'intégrité et « l'indépendance de la monarchie ottomane « sous la dynastie régnante ; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre « européen, et ils n'hésiteraient pas à se déclarer contre une combinaison quelconque « qui y porterait atteinte. Un pareil accord « de sentiments et de résolutions devant suffire, lorsque personne ne pourra plus en « douter, non-seulement pour prévenir toute « tentative contraire à ce grand intérêt, mais « même pour dissiper des inquiétudes qui « constituent un danger véritable, par suite « de l'agitation qu'elles jettent dans les esprits, le gouvernement du roi pense que « les Cabinets feraient quelque chose d'important pour l'affermissement de la paix « en constatant dans des documents écrits « qu'ils se communiqueraient réciproquement, et qui ne tarderaient pas à avoir « une publicité plus ou moins complète, « l'exposé des intentions que je viens de rappeler. »

1 *Correspondence relative to the affairs of the Levant.*

1 Voir, dans le recueil précité, la dépêche du maréchal Soult en date du 15 juin 1839.

Dans cette déclaration célèbre, pas une ligne qui ne fût une bévue. A la vérité, le mot *Syrie* n'y était pas prononcé, mais qu'importe puisqu'on y regardait « l'intégrité et l'indé« pendance de la monarchie ottomane » comme « un élément essentiel de l'équilibre « européen » ? Cela ne revenait-il pas à lier étroitement la question russe et la question égyptienne? Et dès lors, provoquer un concert européen, n'était-ce pas se soumettre d'avance aux décisions d'un concile politique où, sur la question égyptienne, la France risquait d'être seule de son avis? N'était-ce pas s'exposer à entendre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, déclarer que la domination de Méhémet en Syrie était *une combinaison propre à porter atteinte à l'équilibre européen?*

Il n'était pas jusqu'à la réserve gardée par les ministres du 12 mai qui, combinée avec leurs actes, ne fût une faute. Car s'ils ne s'expliquaient pas relativement à la Syrie, lord Palmerston, lui, s'expliquait, au contraire, d'une manière péremptoire, et il ne cessait de crier aux Puissances: « L'intégrité « de l'empire ottoman, c'est Méhémet chassé « de Syrie. » Or, de l'opinion du gouvernement français, qui en se cachant à demi semblait se condamner elle-même, et de celle du gouvernement britannique, qui partout se produisait avec énergie et autorité, il était naturel que la seconde finît par l'emporter dans les conseils de l'Europe. Et c'est ce qui arriva.

M. de Metternich, en proposant un concert européen, n'avait eu d'autre but que de soustraire la Turquie aux envahissements russes, en la faisant rentrer dans le cercle des traités de Vienne, d'où il se repentait de l'avoir exclue en 1815 ; et il s'était d'abord prononcé pour le système du *statu quo* en Orient, par amour pour le repos et pour la paix. Mais quand il vit avec quel emportement l'Angleterre poursuivait le vice-roi, couvert par la France d'une protection silencieuse, M. de Metternich ne se fit pas scrupule d'adopter les haines de lord Palmerston y trouvant le double avantage de châtier dans Méhémet-Ali l'esprit d'innovation, et de désunir les deux États constitutionnels dont 1830 avait inauguré l'alliance.

La Russie devait se décider par des motifs analogues.

Si bien, qu'au moment même où le Cabinet des Tuileries se donnait avec orgueil pour le promoteur d'un concert européen, la solitude commençait à se faire autour de lui.

Les choses en étaient là, quand la nouvelle de la victoire de Nézib se répandit en Europe. Ce fut un coup de foudre pour lord Palmerston. Nézib dérangeait ses plans ; Nézib, en poussant Ibrahim sur le chemin de Constantinople, pouvait y rendre nécessaire, inévitable, la présence des Russes ; Nézib, si le Taurus était franchi, forçait l'Angleterre à rompre plus brusquement que jamais avec la Russie, et à s'appuyer de nouveau, contre elle, sur nous. Quelle admirable occasion pour la France, si elle eût été alors en mesure de dire aux Anglais : « Le péril est immense : pour le conjurer, faut-il que nous unissions nos pavillons et nos épées? J'y consens, mais à une condition, c'est qu'entre la Porte et le vainqueur de Nézib l'arrangement sera direct et libre. Si vous refusez, ce n'est pas moi qui arrêterai Ibrahim. A vous de prévoir les suites! » A un pareil langage qu'aurait pu répondre lord Palmerston? Pour le plaisir d'empêcher un arrangement direct, favorable au pacha d'Egypte, aurait-il laissé Constantinople pressée entre la marche de l'armée égyptienne et le mouvement d'une flotte russe? C'eût été un acte de démence. Et l'eût-il voulu commettre, jamais l'Angleterre ne l'aurait permis. Car, après tout, la politique de lord Palmerston avait des contradicteurs jusque dans le Cabinet dont il faisait partie, et le peuple anglais tenait beaucoup moins à ôter la Syrie à Méhémet que le Bosphore à la Russie. Si donc le gouvernement français, prévoyant la victoire d'Ibrahim, ne lui eût pas assigné le Taurus pour limite, l'arrangement direct devenait la loi même de la situation ; et la politique de la France, ses intérêts, ses sym-



Ils exigèrent de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque. (Page 1018, col. 1.)

pathies, son influence méditerranéenne, se trouvaient confiés en Orient à un négociateur qui était la victoire.

Mais dans la carrière funeste de ses folies, le gouvernement français devait s'égarer de plus en plus. Qui le croirait? A la nouvelle de la bataille de Nézib, le premier soin du maréchal Soult fut de déclarer à lord Granville, ambassadeur d'Angleterre [1], « que, « selon les vues du gouvernement français, « la défaite de l'armée turque ne devait « influer en rien sur la marche des cinq « Puissances; que, dans un moment où les « conseillers du sultan étaient paralysés par « la peur ou cherchaient traîtreusement à « faire valoir leurs intérêts aux dépens de « leur maître, tous les arrangements conclus « entre la Porte et le pacha devaient être

1. Voir, dans le recueil précité, une dépêche de lord Granville à lord Palmerston en date du 29 juillet 1839.

« considérés comme nuls, et qu'une décla-
« ration à cet effet devait être remise à Mé-
« hémet-Ali. »

La mesure était comblée : on en venait à parler la langue de lord Palmerston!

Il est vrai qu'à côté de la dépêche de lord Granville relatant les paroles du maréchal Soult, une autre dépêche partait pour Londres, laquelle était adressée à M. de Bourqueney et portait que le résultat de la bataille de Nézib devait améliorer jusqu'à un certain point le lot de Méhémet.

Quel secret cachait donc une contradiction aussi monstrueuse? Pour connaître la véritable pensée du Cabinet des Tuileries, était-ce à la conversation reproduite par lord Granville ou à la dépêche adressée à M. de Bourqueney qu'il fallait s'en rapporter? L'ambassadeur anglais reçut ordre d'éclaircir le fait, et le maréchal Soult répondit : « qu'il ne rétractait rien de sa conversation « et qu'il persistait à regarder comme non « avenu tout arrangement direct entre le « pacha et le sultan.. »

D'une part, le maréchal Soult était l'homme du roi; de l'autre, il est constant qu'il ne signait les dépêches que pour la forme et, souvent, sans les comprendre. Il y a donc lieu de croire que la conversation exprimait l'opinion du roi, et la dépêche celle des ministres. Mais lord Palmerston n'avait pas charge de s'enquérir de l'observation du régime constitutionnel en France. S'emparant de l'aveu qu'avait formulé par deux fois le président du Conseil, il se hâta d'écrire à Vienne, à Berlin, à Constantinople, à Saint-Pétersbourg, que la victoire de Nézib ne pesait absolument rien dans la balance, et que « sur ce point, les cinq Puissances n'a-« vaient qu'une même pensée. »

Or, plus le gouvernement français s'obstinait et s'embarrassait dans ses fautes, plus la fortune semblait se plaire à lui fournir moyen de les réparer.

A peine Mahmoud avait-il fermé les yeux, qu'autour du sultan mort les ambitions s'agitèrent. Abdul-Medjid, son successeur, n'était qu'un gracieux et débile enfant : sa faveur appartient à ceux qui, maîtres des chemins obscurs qui conduisaient jusqu'à lui, coururent les premiers, par l'empressement de leurs hommages, le surprendre et le charmer. Dans le partage du pouvoir, le titre de sérashier fut à Halil et l'autorité du grand-visir à Khosrew : Halil, esprit faible et présomptueux, accepté pour gendre par Mahmoud, qui le savait et le voulait médiocre; Halil, qu'une ambassade à Saint-Pétersbourg avait rendu favorable à des innovations dont la Russie se réjouissait parce qu'elles préparaient les Turcs à passer sans étonnement sous son joug; et Khosrew, vieillard actif, nature implacable et vigilante, non moins rompu aux intrigues qu'aux affaires, zélateur de la réforme qu'on l'accusait d'avoir soutenue par des procédés pleins de mystère et de sang, capable enfin de défendre l'empire s'il eût suffi pour cela de frapper dans l'ombre. Un homme incapable, un ministre décrié, voilà donc sur quelles têtes reposait le lendemain de la Turquie vaincue!

C'était peu : il se trouva que Halil et Khosrew étaient les ennemis d'Akhmet-Fevzi-Pacha, aux ordres de qui obéissait la flotte ottomane. Favori de Mahmoud — dans un État despotique, c'était son mérite — Akhmet perdait tout en perdant son maître. Khosrew au faîte de l'empire l'épouvanta. Il se crut mort s'il restait fidèle; et, sollicité par la peur, par la haine, par une vulgaire espérance, par l'éblouissante prospérité de Méhémet-Ali, il fit sortir la flotte ottomane des Dardanelles, une trahison dans le cœur. Mais non loin de là, l'amiral Lalande se tenait en observation à la tête d'une petite escadre, trop faible pour un combat, et cependant assez forte pour être respectée puisqu'avec elle était le nom de la France. La rencontre prévue ayant eu lieu, il fallut tromper l'amiral français. Akhmet détacha donc vers lui, sur un bateau à vapeur, Osman, contre-amiral dans la flotte turque et complice du projet de défection. Osman prétendit que Mahmoud était mort empoisonné par Halil et Khosrew; que c'était pour livrer aux Russes les portes du sérail que

Halil et Khosrew avaient saisi le pouvoir; qu'en de telles extrémités, le capitan-pacha croyait de son devoir d'aller au-devant de la paix; et que c'était pour entrer en négociation avec Méhémet-Ali qu'il venait de mettre la flotte en mouvement. Peut-être l'amiral Lalande aurait-il dû s'armer de défiance; peut-être aurait-il fait sagement d'envoyer prendre des informations auprès de l'ambassadeur français à Constantinople, et d'arrêter la flotte ottomane, en attendant une réponse. Mais ses instructions lui enjoignaient d'empêcher la guerre, non la paix; et s'il n'admit pas aisément l'hypothèse d'une trahison, sa loyauté l'absout. Akhmet passa.

Ce fut un jour sans égal pour Méhémet-Ali que celui où, sous les yeux d'une innombrable multitude attirée par la splendeur et la singularité du spectacle, la flotte turque vint se confondre, dans le port d'Alexandrie, avec la flotte égyptienne. Que manquait-il désormais à la fortune du vice-roi? Coup sur coup, son fils avait remporté une victoire mémorable, son ennemi était mort désespéré, et maintenant huit vaisseaux, douze frégates et deux bricks venaient, mêlés à ses propres navires, lui ouvrir les routes de la mer! Sa joie fut imposante comme son destin. Radieux et calme, il étouffa dans un paternel embrassement la honte d'Akhmet, courbé jusqu'à terre; puis, se tournant vers les officiers turcs, il les toucha par des paroles de concorde et leur fit espérer qu'à l'abri de son ascendant revivrait la grande unité de l'empire.

C'en est fait; l'étoile du vice-roi l'emporte; la Turquie, par la défection de la flotte, vient de perdre sa dernière ressource : il faut céder, et le Divan s'y résigne. Méhémet-Ali a posé les conditions de la paix : on les subit; on lui accorde l'hérédité de l'Egypte, l'hérédité de la Syrie; et, pour lui porter le gage tant désiré de la réconciliation des Osmanlis, Hadji-Saïb-Effendi et Tefik-Effendi sont désignés.

Ainsi, cet arrangement direct que la politique du gouvernement français était de vouloir et qu'il avait jusqu'alors évité, la Providence, par une faveur spéciale, semblait le lui imposer, dans son intérêt et malgré lui.

Les deux personnages désignés allaient donc partir, lorsque l'internonce d'Autriche, M. de Sturmer, reçut une dépêche dans laquelle M. de Metternich lui enjoignait, au nom, disait-il, et d'après les vues des cinq Puissances, d'agir de façon à mettre sur l'arrangement direct le véto de l'Europe. Chose déplorable et vraiment incompréhensible! ce fut l'ambassadeur français qui contribua le plus à écarter la solution qui terminait la guerre au profit de Méhémet-Ali, le protégé de la France; ce fut l'amiral Roussin qui, d'accord avec M. de Sturmer, rédigea, le 27 juillet (1839), une note qui fut ensuite présentée par l'internonce à la signature de lord Ponsomby, de M. de Boutenieff, de M. de Kœnigsmark, ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de Prusse. La voici, cette note fameuse :

« Les cinq ambassadeurs soussignés, con-
« formément aux instructions reçues de
« leurs Cours respectives, se félicitent d'avoir
« à annoncer aux ministres de la Sublime
« Porte que l'accord des cinq Puissances
« touchant la question orientale est certain,
« et ils prient la Sublime Porte, en attendant
« les fruits de leurs dispositions bienveil-
« lantes, de ne décider absolument rien sur
« la susdite question d'une manière défini-
« tive, sans leur concours. »

Comment exprimer le ravissement de lord Ponsomby? C'était la revanche de Nézib qu'on lui offrait, et telle qu'il n'eût osé jamais la rêver si éclatante! Il signa. M. de Boutenieff n'avait pas, à beaucoup près, les mêmes motifs de satisfaction; car, si la note du 27 juillet cachait le futur abaissement du pacha d'Egypte, elle aboutissait, d'autre part, à l'annulation du traité d'Unkiar-Skélessi. Mais que faire? Un refus aurait dénoncé à l'Europe les arrière-pensées ambitieuses de la Russie. M. de Metternich, d'ailleurs, n'avait pas craint de répondre de l'approbation de l'empereur Nicolas. M. de Boutenieff signa donc, et M. de Kœnigsmark en fit autant.

La Turquie était déclarée mineure, et l'Europe s'emparait de la tutelle.

Si les Puissances avaient été unies par un sentiment élevé de la justice et du droit, c'eût été un fait auguste que leur intervention collective en Orient. Et même, réduite aux proportions que lui donnaient l'égoïsme des Cours et leurs rivalités misérables, elle avait cela de grand qu'elle était un involontaire hommage au principe de la solidarité humaine. Mais il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de l'intérêt français, qui est celui de la civilisation et de la liberté, la note du 27 juillet fut un tort et un malheur.

En doit-on rejeter le blâme sur l'amiral Roussin ? Ce serait injuste. Il n'avait fait qu'obéir à l'esprit de ses instructions. Seulement, là où un autre aurait hésité peut-être, lui, adversaire du pacha d'Égypte, il n'hésita pas.

La note du 27 juillet fut accueillie à St-Pétersbourg par de l'aigreur et presque de la colère. L'empereur de Russie trouva étrange et malséant que, sans l'avoir consulté et se portant fort pour lui, M. de Metternich eût engagé la signature de la Russie au bas d'un acte qui tendait implicitement à soustraire la Turquie au protectorat des Russes. Peu accoutumé à taire ses mécontentements, il s'en ouvrit, assure-t-on, avec une véhémence autocratique, à M. de Fiquelmont ambassadeur d'Autriche à St-Pétersbourg. Et, de son côté, M. de Nesselrode écrivait à M. de Médem : « L'empereur de Russie ne « désespère nullement du salut de la Porte « pourvu que les Puissances de l'Europe sa- « chent respecter son repos, et que, par une « agitation intempestive, elles ne l'ébranlent « point en voulant la raffermir. » Il disait aussi à l'ambassadeur de France : « Un peu « plus, un peu moins de Syrie donnée au « pacha nous touche peu ; notre seule condi- « tion, c'est que la Porte soit libre dans le « consentement qu'elle donnera. » Enfin, il mandait à M. de Boutenieff : « Nous ne de- « vons et nous ne pouvons pas nous ériger « en arbitres de ce qui touche à ce point aux « intérêts de la Porte : c'est à elle de dé- « cider. L'empereur vous accorde toute lati- « tude pour ouvrir les voies, de concert avec « vos collègues, à un arrangement pacifique « entre la Porte et l'Égypte, sauf la libre ad- « hésion du sultan. » Il était impossible de désavouer plus clairement la note du 27 juillet[1].

M. de Metternich ne s'était pas attendu à un pareil désaveu. Sa vanité avait caressé l'espoir d'une conférence prochaine où, à l'ombre de son expérience, aurait été résolu le problème, tourment de la diplomatie. L'attitude de la Russie lui fut un sujet d'humiliation et de trouble. Il tomba malade. Était-ce un jeu que sa maladie ? Ne s'éclipsait-il momentanément de la scène que pour éluder l'embarras d'une décision qui pouvait mettre une seconde fois sa circonspection en défaut ? Les ministres français le crurent.

Pour eux, s'ils n'approuvèrent pas sans réserve la note du 27 juillet, ce fut non parce qu'elle empêchait l'arrangement direct, mais qu'elle laissait trop complètement la Turquie en dehors des délibérations. Car, non moins

1 Du recueil diplomatique publié par lord Palmerston, M. Léon Faucher a tiré un véritable acte d'accusation contre la diplomatie des Puissances étrangères. Le travail de M. Léon Faucher, très remarquable d'ailleurs, nous a paru quelquefois aller trop loin dans l'accusation.

L'auteur, par exemple, regarde et dénonce comme une comédie la désapprobation dont la Russie frappa la note du 27 juillet. Une lecture attentive des dépêches nous a donné une opinion contraire. Une partie de la note du 27 juillet étant dirigée manifestement contre l'ambition du Cabinet de Saint-Pétersbourg, il est tout simple qu'il en soit offensé.

M. Léon Faucher reproche aussi, et très amèrement, à lord Palmerston, la perfidie de sa politique. Il n'y eut perfidie, de la part de lord Palmerston, que dans les menées qui, comme on le verra plus bas, fomentèrent l'insurrection de Syrie, et que dans le secret gardé sur le traité qui devait rompre définitivement l'alliance anglo-française. Mais il est certain qu'à l'origine des négociations, la conduite de lord Palmerston fut très naturelle et son langage très net. Dès le début, il parle de la nécessité d'enlever la Syrie au pacha ; dès le mois de mai, il proclame la restitution de la Syrie au sultan comme un élément essentiel de l'équilibre européen. S'il y eut quelque part défaut de franchise, ce fut dans le Cabinet des Tuileries, qui ne fit *officiellement* connaître son opinion sur la question égyptienne que vers la fin de septembre.

En somme, M. Léon Faucher nous semble avoir un peu trop cédé à l'honorable entraînement d'une indignation patriotique en mettant quelquefois sur le compte des perfidies d'autrui ce qui n'était que le résultat des fautes de nos ministres. Ceci nous est cruel à dire, mais la vérité l'exige.

vivement que M. de Metternich, M. Passy et ses collègues désiraient faire rentrer l'empire ottoman dans le droit public européen établi en 1815.

Il est inutile d'ajouter que, quant à lord Palmerston, il triomphait. La note du 27 juillet lui rendait sa proie, qu'il avait été au moment de se voir enlever. Aussi ne garda-t-il plus de mesure. Dès le 1er août (1839), il proposait au gouvernement français d'exiger impérieusement de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque, et, s'il refusait, de capturer la flotte égyptienne : proposition brutale que les ministres français repoussèrent, cette fois, avec beaucoup de force, de raison et de dignité[1].

Blessé au vif lord Palmerston ne se découragea point. Il insista sur l'adoption de certaines mesures coërcitives destinées à briser, au besoin, la résistance du vice-roi, et dont il détaillait complaisamment le programme : on aurait intercepté entre la Syrie et l'Egypte les communications par la mer; on aurait bloqué les ports de ces deux provinces ; les bâtiments qui naviguaient sous pavillon égyptien auraient été saisis ; Candie aurait été enlevée au vice-roi et restituée au sultan !

Et, au lieu d'arborer à son tour, d'arborer enfin l'étendard de la politique qui lui était propre, le gouvernement français hésitait; il se réfugiait dans une molle inertie ; il s'amusait à discuter la valeur des mesures coërcitives proposées. Que dis-je ? Par une dissimulation puérile et qui ne pouvait tromper personne, il allait jusqu'à déclarer « que « la France ne prenait aucun intérêt au pacha; que l'arrangement qui lui ôterait la « Syrie serait le meilleur, s'il existait de « suffisants moyens de contrainte. »

Lord Palmerston n'avait garde de laisser tomber d'aussi téméraires paroles. Il poussa violemment à la conclusion, sachant bien que le cabinet des Tuileries ne le suivrait pas ; et, bientôt, déchirant tous les voiles, il écrivait à M. Bulwer à Paris, à lord George Hamilton à Berlin, à lord Beauvale à Vienne à lord Clanricarde à Saint-Pétersbourg, que le moment était venu d'agir contre le pacha, qu'il fallait en prendre son parti et abandonner en chemin celle des puissances qui refuserait d'avancer.

La Russie ne comprit que trop ce langage. Elle vit la France et l'Angleterre à la veille d'une rupture, et à l'instant même sa politique orientale changea de face en ce qui concernait Méhémet-Ali et le *statu quo*. L'occasion de dissoudre l'alliance anglo-française était pour l'empereur de Russie un bonheur inespéré; à la saisir l'avantage était immense : M. de Brunnow fut envoyé à Londres, où il arriva le 15 septembre (1839).

Les propositions de M. de Brunnow portaient que, se rendant aux vues de l'Angleterre, la Russie s'engagerait à les seconder ; mais que, dans le cas où Ibrahim marcherait en avant, ce serait à la Russie de protéger le sultan menacé, tandis que les flottes alliées agiraient sur les côtes d'Égypte et de Syrie. C'était dire à lord Palmerston : « Li- « vrez-nous Constantinople, et nous vous « livrons Alexandrie. » Quelque monstrueux que fût le marché, lord Palmerston y acquiesça. Mais les ministres français, prévenus, protestèrent énergiquement contre une aussi scandaleuse consécration du traité d'Unkiar-Skélessi. « Jamais, écrivirent-ils, « jamais de notre aveu une escadre de « guerre étrangère ne paraîtra devant Cons- « tantinople sans que la nôtre ne s'y montre « aussitôt[1]. » De leur côté, les collègues de lord Palmerston, moins emportés que lui, refusèrent de se laisser entraîner. Le Cabinet britannique demanda en conséquence, et par voie d'amendement, que, si la marche d'Ibrahim amenait les vaisseaux russes dans le Bosphore, quelques vaisseaux alliés pussent entrer dans les Dardanelles. M. de Brunnow accepta l'amendement *ad referendum* et reprit la route de Saint-Pétersbourg pour y chercher une réponse définitive.

1 Dépêche du maréchal Soult à M. de Bourqueney, 6 août 1839.

1 Dépêche du maréchal Soult au général Sébastiani, 26 septembre 1839.

Ce fut alors seulement que les ministres du 12 mai se résolurent à dire leur dernier mot. Le 13 septembre (1839), ils nommèrent M. de Pontois ambassadeur à Constantinople, en remplacement de l'amiral Roussin, qu'on savait peu favorable au vice-roi, et le 21 septembre ils donnèrent connaissance à l'Europe de leur plan, qui consistait à accorder à Méhémet l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, héréditairement, et l'île de Candie à titre viager. Ils prenaient donc enfin la parole dans le débat! Mais il était trop tard. Le pacte ourdi contre eux entre la Russie et l'Angleterre allait se conclure.

Et, pour comble de malheur, le succès de leur politique avouée se trouvait combattu, à Londres, par leur propre ambassadeur, imperturbable agent d'une politique souterraine. Car, tandis que le ministère du 12 mai publiait son plan, voici le système que, dans une entrevue officielle et parlant en qualité d'ambassadeur, le général Sébastiani soumettait à lord Palmerston : la Syrie aurait été divisée en deux portions par une ligne tirée de l'ouest à l'est, du côté de Beyrouth ou de Damas; et l'on aurait donné la partie nord au sultan, la partie sud au pacha. Le général Sébastiani ajoutait que, si l'Angleterre accédait à cet arrangement, la France concourrait aux mesures coërcitives à employer pour en assurer l'exécution. Grande dut être la surprise du ministre anglais quand il reçut de Paris des dépêches qui prêtaient aux ministres français des vues tout autres que celles qui étaient émises par l'ambassadeur. Lord Palmerston en écrivit à M. Bulwer, et acquit la preuve que le général Sébiastiani était l'ambassadeur, non pas d'un cabinet, mais d'un homme[1]. Et dans une semblable conviction, le ministre anglais ne pouvait que puiser un surcroît d'insolence. Animé à l'égard de Louis-Philippe d'une haine qui volontiers revêtait les formes du dédain, il allait répétant sans cesse que le roi des Français ne se déciderait jamais à un acte de vigueur; que contre un pareil monarque, tant qu'il dirigerait les affaires de son pays, il n'était rien qu'on ne pût oser.

Cependant, et pour se parer des dehors de la modération, lord Palmerston avait fait une offre dernière : il avait proposé d'accorder au vice-roi, indépendamment de l'Égypte, la possession héréditaire du pachalick d'Acre, moins la place. Le ministère français trouva naturellement la concession insuffisante; et alors, avec une sécheresse injurieuse, lord Palmerston ne craignit pas de dire : « La concession est retirée. »

Sur ces entrefaites, on apprit que le gouvernement russe acceptait l'amendement dont M. de Brunnow était allé lui faire part. Qu'importait, en effet, au gouvernement russe que, suivant l'expression de M. de Nesselrode, le pacha eût un peu plus ou un peu moins de Syrie? Que lui importait même que le traité d'Unkiar-Skélessi reçût une légère atteinte par l'admission momentanée de saint Georges dans la mer de Marmara, pourvu qu'à ce prix la France fût humiliée, détachée de ses alliances; pourvu qu'à ce prix une aigreur jalouse séparât pour longtemps, peut-être pour toujours, les deux cabinets dont les cours du nord avaient tant redouté le concert?

Une ligue était donc formée contre la France: on y appela l'Autriche, la Prusse, et elles s'empressèrent d'y entrer. M. de Fiquelmont, qui, pendant la maladie du prince de Metternich, avait eu, à Vienne, la conduite des affaires, s'était un instant montré d'accord avec le Gouvernement français; mais la

1 Plus tard, lord Palmerston prit texte de la proposition du général Sébastiani pour accuser la politique française d'instabilité; et, comme M. Guizot lui faisait observer que le général avait sans doute parlé de son chef et sans y être autorisé, puisqu'il n'y avait pas trace du plan en question dans les archives de l'ambassade française, le ministre anglais répondit : « Qu'il était bien connu que le « comte Sébastiani était en communication directe et con« fidentielle avec le roi des Français, et que, lors même « qu'il n'y aurait aucune trace de ce plan dans les archives « publiques de l'ambassade française, ce ne serait pas « une preuve concluante que le comte eût parlé sans « autorisation. »

La phrase entre guillemets est de lord Palmerston luimême et se trouve dans une dépêche adressée par lui à M. Bulwer, le 22 juillet 1840.

Voir l'ouvrage intitulé : *Correspondence relative to the affairs of the Levant.*

dépêche qui contenait l'adhésion de M. de Fiquelmont aux vues des ministres du 12 mai avait dû passer par Johannisberg, où M. de Metternich la retint et l'annula. De sorte qu'en présence des grandes Cours par elle-même rapprochées et réunies, la France restait isolée !

Ce fut à peine si, dans l'excès de leur aveuglement, les ministres du 12 mai s'en aperçurent. Croyant que la partie pouvait encore être gagnée, ils rappelèrent de Londres, en le remplaçant par M. Guizot, le général Sébastiani, non moins opposé que l'amiral Roussin aux prétentions du vice-roi ; et ils persistèrent à réclamer pour Méhémet-Ali l'Égypte et la Syrie héréditaires. Mais l'Angleterre se sentait désormais, et irrévocablement, maîtresse du terrain. Pour mieux colorer l'intervention des quatre Puissances liguées, elle désira que le sultan intervînt dans le traité à conclure et que jusqu'à l'arrivée d'un plénipotentiaire turc les négociations demeurassent suspendues.

Cependant l'anné 1840 venait de s'ouvrir, les Chambres françaises s'étaient rassemblées, et l'on portait de nouveau devant elles le débat de l'Europe entière. La discussion fut brillante et vive, mais elle ressuscita sans la rajeunir une lutte que nous avons déjà décrite. On y combattit pour ou contre des systèmes connus au moyen de considérations épuisées. Seul M. Thiers y prononça un discours de nature à modifier le mouvement des choses. M. Thiers n'était pas précisément contraire à Méhémet-Ali ; mais il lui déplaisait de le rencontrer sur le chemin de l'alliance anglaise. Quelque avantage qu'il vît à le soutenir, le profit lui en paraissait moindre que le péril. D'autre part, l'opinion, en France, s'était partout déclarée en faveur du pacha d'Egypte avec un élan qui tenait de l'enthousiasme ; et M. Thiers était depuis quelque temps fort soigneux de sa popularité. De là son discours, qui était à double entente. Qu'on dût venir en aide au vice-roi, qu'on dût lui conserver ce qui lui avaient acquis ses travaux et la victoire, M. Thiers ne le niait pas. Il analysait même en termes pleins de justesse et d'éclat les diverses fautes commises par les ministres ; il en déplorait la source ; il indiquait les moyens propres, suivant lui, à en prévenir les conséquences. Mais ensuite, abordant la qustion de l'alliance anglaise: « Je suis, je l'avoue, dit-il, partisan « de l'alliance anglaise, partisan comme un « homme qui n'oublie jamais la fierté de son « pays. Non, je ne puis pas encore renoncer « à cette belle et noble alliance, qui est fon- « dée non-seulement sur la puissance maté- « rielle, mais encore sur la force morale des « principes. Car, quand nous sommes avec « l'Angleterre, nous ne sommes pas obligés « de cacher notre drapeau. D'accord avec « l'Angleterre, nous pouvons élever nos deux « drapeaux ; ils portent pour devise : *liberté « modérée et paix du monde*..... Et sur quoi « se fonde-t-on pour combattre l'alliance an- « glaise ? Quelle a été la cause de la haine « profonde, de la lutte acharnée qui ont sé- « paré la France et l'Angleterre ? Permettez- « moi de vous le rappeler en deux mots. La « démocratie française a fait explosion dans « notre Révolution, tantôt avec un comité « sanglant à sa tête, tantôt avec un grand « homme, Napoléon. Elle a étonné le monde « mais elle l'a effrayé, et, comme il arrive « toutes les fois que la liberté effraie, en don- « nant une puissance énorme aux ennemis de « la liberté. Qui a soutenu la lutte que la dé- « mocratie française avait provoquée ! Natu- « rellement celle de toutes les aristocraties « qui était la plus puissante, la plus riche, la « plus habile. L'aristocratie aussi a trouvé « un grand homme, Pitt ; l'aristocratie an- « glaise, pour le compte du monde effrayé, « a lutté avec un grand homme à sa tête con- « tre la démocratie française et son grand « homme. La lutte a été acharnée. Napoléon « a dit souvent : Il y a une erreur dans ma « vie, erreur commune à l'Angleterre et à moi : « nous pouvions être alliés et faire beaucoup « de bien au monde ; je l'aurais pu si Fox eût « été aux affaires. » Eh bien, que signifiait « cela, sinon que c'était l'aristocratie an- « glaise qui avait soutenu la lutte contre Na- « poléon ? Il y avait aussi derrière cette

« question de principe un immense intérêt. « La France alors n'avait pas renoncé à être « une Puissance maritime et coloniale du « premier ordre ; elle n'avait pas renoncé au « rêve brillant des possessions lointaines; « elle avait voulu prendre la Louisiane, « Saint-Domingue, et même essayer sur « l'Égypte une tentative merveilleuse, moins « solide qu'éclatante, mais dont le but avoué « était de menacer les Anglais dans l'Inde. « Notre puissance alors, à quoi la faisions- « nous servir? A coaliser toutes les marines « de l'Europe sous notre drapeau. Eh bien, « il y avait là des raisons d'une lutte achar- « née. Mais, heureusement, plus rien de cela « n'existe. C'est la révolution modérée qui « gouverne la France; c'est la révolution « modérée qui gouverne l'Angleterre. Et la « lutte d'intérêt est aussi impossible que « celle de principe. La France s'est éclairée « sur la véritable voie de sa grandeur. Qui « songe aujourd'hui, parmi nous, à des pos- « sessions lointaines?... C'est que l'esprit de « la France a changé, c'est que tout le « monde sent que notre grandeur véritable « est sur le continent. »

M. Thiers ne se trompait pas lorsqu'il disait que la France ne pouvait conserver l'alliance anglaise qu'en restant couchée sur ses rivages. Mais de quel droit M. Thiers condamnait-il son pays à cette humble, honteuse attitude? Appuyée sur l'Océan, appuyée sur la Méditerranée, la France est une nation maritime. Douée d'un génie cosmopolite, la France a été appelée par Dieu même à l'empire des mers. Il y va de l'accomplissement de son rôle historique; il y va peut-être de son existence comme Puissance du premier ordre, car, selon l'expression d'un grand homme d'État, les meilleures forteresses sont les vaisseaux. Et puis comment M. Thiers ne comprenait-il pas, lui qui voulait le maintien de la concurrence dans notre pays, qu'à cette bourgeoisie produisant outre mesure il fallait des débouchés, des comptoirs, des consommateurs au visage inconnu, un marché mouvant; et qu'à moins d'une révolution sociale, profonde, incommensurable, il ne nous resterait bientôt plus qu'à posséder l'Océan ou à périr?

Mais la classe moyenne était en général trop peu éclairée pour sentir jusqu'à quel point le système qu'on exposait devant elle manquait de portée et de profondeur. Elle se répandit en applaudissements. Le *Constitutionnel* appela le discours de M. Thiers un *discours-ministre*. Et, en réalité, M. Thiers venait de poser sa candidature du haut de la tribune.

Telle était la situation, lorsqu'en France un vote de la Chambre, témérairement provoqué, renversa les ministres.

Jamais certainement roi de France n'avait été appelé par la fortune sur une scène aussi imposante et au milieu d'aussi vastes évènements. Un grand peuple à maintenir au-dessus des orages, d'ardentes haines à déjouer ou à éteindre, l'Occident à couvrir, l'Orient à calmer, voilà ce qui s'offrait. Et quoi de plus propre à absorber les préoccupations d'un chef d'État ! Cependant, au milieu de tant de complications qui tenaient l'Europe en haleine et dont le sort du monde dépendait peut-être, Louis-Philippe poursuivait d'une âme attentive la dotation d'un de ses fils. Ce n'est pas qu'il ignorât combien les demandes d'argent étaient odieuses à une Chambre bourgeoise. Mais il espérait l'emporter à force de persévérance. Que risquait-il? L'affaiblissement moral de la monarchie? Son caractère ne le portait pas à tenir compte des résultats éloignés. La chute du Cabinet? Il s'en inquiétait peu depuis que le rappel du général Sébastiani, son homme de confiance, était venu lui révéler dans les ministres des inspirations d'indépendance. D'ailleurs, M. Passy avait une fierté prompte à s'émouvoir; M. Dufaure, dans la vie publique, était rude et sombre; M. Teste semblait avoir gardé de sa jeunesse proscrite un certain fonds de libéralisme : c'en était assez pour que le roi les sacrifiât sans regret à la chance de voir le duc de Nemours doté richement et nanti.

Le Cabinet ne crut pas devoir résister aux désirs de ce roi, père de famille. Ce fut sa

perte. A peine le public eut-il vent de la demande qui tendait à faire accorder au duc de Nemours une rente annuelle de 500,000 fr. sans compter 500,000 fr. pour les frais de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, que de toutes parts l'opinion s'enflamma. Le roi était-il si pauvre qu'il ne pût lui-même doter ses fils? Où s'arrêterait-on? Après le duc d'Orléans était venu le duc de Nemours : après le duc de Nemours viendraient, et le prince de Joinville, et le duc d'Aumale, et le duc de Montpensier. Décidément, il en coûtait trop pour avoir une cour. Y avait-il insuffisance du domaine privé? La preuve, sur ce point, restait à faire. Le domaine privé! que n'avait-on consenti à le fondre dans celui de l'État, suivant l'antique loi de la monarchie? Voilà ce qu'on disait, et l'on ajoutait mille commentaires offensants pour la majesté royale. Du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, affluèrent à Paris des lettres, des pétitions, des circulaires empreintes d'un vif sentiment d'hostilité. Dans un pamphlet intitulé *Questions scandaleuses d'un Jacobin au sujet d'une dotation*, M. de Cormenin répandit tout ce que sa plume contenait d'amers trésors. Enfin, rien ne manqua de ce qui était de nature à prouver que la bourgeoisie n'avait ni le goût ni l'intelligence du régime monarchique, et que, si elle tenait à la royauté, c'était uniquement comme à un plastron. Des commissaires avaient été nommés par la Chambre pour étudier l'insuffisance du domaine privé : examen fait, il se trouva que le revenu de ce domaine s'élevait à plus d'un million. Encore le chiffre paraissait-il atténué à quelques membres de la commission et, entr'autres, à M. Lherbette, qui ne craignit pas de s'écrier en plein parlement : « J'ai vu des chiffres, mais pas de pièces à « l'appui! » Le jour du vote, 20 février 1840, étant arrivé, seul M. Couturier prononça contre le projet de loi quelques paroles, graves et dignes. Puis, froide, silencieuse, la Chambre alla au scrutin. 226 boules noires en sortirent. C'était une majorité de 26 voix qui rejetait la loi de famille. Les ministres du 12 mai se confessèrent vaincus et se retirèrent.

Dans leur passage aux affaires, ils avaient eu des inspirations louables. Et, par exemple, ils avaient déclaré, au début, qu'il serait coupé court désormais au scandale d'une presse subventionnée. Il est juste aussi de rappeler que ce fut M. Teste qui le premier fit sérieusement effort contre le criant abus de la vénalité des offices. C'était toucher à un des privilèges d'argent sur lesquels repose le règne de la bourgeoisie. Elle poussa un cri furieux. Et les intérêts qu'on venait d'alarmer étaient si forts, que, sauf trois ou quatre feuilles qui jouèrent noblement leur existence par respect pour la vérité, la presse de l'opposition garda un silence coupable. L'entreprise échoua donc ; mais elle n'en mérite pas moins une mention dans l'histoire ; car elle fut honnête et courageuse. Pour ce qui est du dehors, rien de plus déplorable que la politique des ministres du 12 mai. La fortune leur avait donné à gouverner une telle affaire qu'ils pouvaient y gagner une gloire immortelle. Notre influence en Égypte une fois consolidée, la Méditerranée était à nous et nous frappions aux portes de l'Asie. Malheureusement, loin d'élever les ministres du 12 mai, la grandeur de la tâche les accabla. En Europe, ils auraient dû, par une alliance étroite et comminatoire avec l'Angleterre, couvrir Constantinople du côté des Russes; et, en Orient, laisser passer le génie de Méhémet et la victoire. Ils firent le contraire. Liant deux questions qu'il était de notre intérêt de séparer, ils firent dépendre l'indépendance du Bosphore de l'immobilité d'Ibrahim victorieux, et ils appelèrent imprudemment l'Europe à régler le partage de l'Orient, lorsqu'il était manifeste qu'elle le règlerait sans nous et contre nous. En vain y eut-il pour la France et pour le vice-roi accumulation de bonnes chances, savoir : la mort du sultan, la défaite de son armée, la défection de sa flotte, les ministres du 12 mai se mirent en révolte ouverte contre leur propre bonheur et les arrêts apparents de la destinée. Ils arrêtèrent Ibrahim prêt à fran-

chir le Taurus ; ils reconnurent qu'on devait à peine tenir compte de la victoire de Nézib ; ils exigèrent de Méhémet-Ali la restitution de la flotte turque; ils apposèrent à l'arrangement direct déjà conclu au profit du vice-roi, le veto de la France. Qu'en résulta-t-il? La France et l'Angleterre n'étant pas d'accord sur la question égyptienne, la Russie se joignit à l'Angleterre pour nous humilier et nous affaiblir. Animées de passions contre-révolutionnaires, rendues à leurs vieux ressentiments, l'Autriche et la Prusse suivirent. L'Europe entière se trouva d'un côté, la France restait seule de l'autre! Au milieu de tant de sujets d'affliction, l'Afrique, du moins, nous envoya quelques nouvelles consolantes. De brillants faits d'armes y signalaient notre présence, et, dans les premiers jours du mois de février 1840, Mazagran, défendu par une poignée de Français contre des milliers d'Arabes, avait jeté sur les tristesses de la patrie un reflet de gloire et d'héroïsme.

CONCLUSION HISTORIQUE

PARUE DANS LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

Ici s'arrête la première partie de l'œuvre que nous avons entreprise, notre intention étant d'écrire l'histoire de tout ce règne.

Ce que nous en connaissons déjà suffit, du reste, pour l'apprécier.

Il n'a été, à proprement parler, que le règne de la bourgeoisie.

Et d'abord, qu'est-ce que la bourgeoisie? Il importe d'autant plus de rappeler ici la définition que nous en avons donnée, qu'à entendre beaucoup d'esprit superficiels, la bourgeoisie ne formerait pas une classe distincte et se confondrait nécessairement avec le peuple.

La *bourgeoisie* est l'ensemble des citoyens qui, possédant des instruments de travail ou un capital, peuvent, sans s'asservir, développer leurs facultés, et ne dépendent d'autrui que dans une certaine mesure.

Le *peuple* est l'ensemble des citoyens qui, ne possédant pas les instruments de travail, ne trouvent pas en eux-mêmes leurs moyens de développement, et dépendent d'autrui en ce qui touche aux premières nécessités de la vie.

Ils sont du peuple par conséquent, quels que soient leur savoir, leur éducation, leurs relations sociales, tous ceux qui ne sont pas assurés de leur nourriture, de leur vêtement et de leur gîte.

Ceci posé, poursuivons.

Dans les monarchies mixtes, où la société n'est pas le domaine du prince, il y a ce vice fondamental que les devoirs du chef y peuvent être contrariés par ceux du père de famille. Car les vertus domestiques ne sont pas nécessairement vertus d'État. Et même, la science politique a des lois auxquelles résiste volontiers le sentiment paternel si respectable d'ailleurs dans la condition privée. La prudence de l'homme d'État est dans l'intelligence des hardiesses qui réussissent. Elle n'est point étroite, point servile. Comment une famille à pourvoir serait-elle pour le génie un suffisant emploi? Il faut aux grandes facultés de grandes choses à vouloir, comme il faut le stade entier au coureur agile, et aux yeux de l'aigle le soleil. Premier consul, chef sans enfants, Napoléon toucha au demi-dieu. Père du roi de Rome, un berceau arrêta et contint son regard qui avait coutume d'embrasser la terre. A côté du guerrier, toujours le même, il y eut le fondateur de dynastie, dont le travail fut puéril et vain. Il se donna des pages, il fit des nobles, que sais-je? Du haut de son rôle original, unique, il se laissa choir volontairement dans la plèbe des rois, les soucis paternels ayant dédoublé son génie.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un prince d'un esprit sans étendue ait plié sous des préoccupations semblables, d'autant qu'il y était encouragé par l'attitude de la bourgeoisie.

On croit assez généralement, en Europe, que c'est par

Louis-Philippe que la révolution a été muselée, et que son habileté personnelle a fait la situation présente. Qu'on le lui impute à blâme ou à louange, c'est une erreur. Le roi a montré des qualités d'un ordre secondaire. On citerait difficilement dans le passé un prince qui ait été plus complètement dépourvu d'initiative, et qui, s'étant beaucoup mêlé aux affaires, les ait moins marquées de son empreinte.

C'est le propre des hommes d'Etat supérieurs de donner du mouvement aux choses, d'ennoblir chaque situation, au risque d'en faire sortir pour eux-mêmes des obstacles et des périls. Sans oublier de se régler sur l'heure, les grands hommes fécondent le présent; ils élèvent l'histoire. Rien de pareil n'a été accompli en France de nos jours. On a fait honneur à Louis-Philippe de ce qui n'était qu'un résultat certain de la puissance des intérêts bourgeois mal réglés et mal compris.

Satisfaite de son lot, la bourgeoisie ne voulait point que des souffrances qui n'étaient pas les siennes lui fussent révélées par le bruit du tambour d'alarme : de là le système de l'ordre défini par le silence du malheur et défendu à coups de canon.

Aveuglée par de mesquines préoccupations de bien-être, la bourgeoisie ne voyait que des pertes d'argent dans les agitations possibles de l'Europe : de là le système de la paix implorée.

Or, l'ordre ancien, une paix sans nerf, convenait aussi à la royauté, qui avait besoin, pour s'asseoir, de l'excès du calme au dedans et au dehors.

Cette concordance explique les succès du règne. Elle tint lieu à Louis-Philippe d'habileté. Prince à qui l'on avait mis une couronne bourgeoise sur la tête, la prépondérance de sa classe adoptive le dispensa de créer un système. Son goût pour le médiocre plut à la classe dominante, et la force le prit à sa suite.

Il est à remarquer, toutefois, que, parallèlement à l'accord que nous constatons ici, l'histoire des dix dernières années nous offre le spectacle d'une lutte obstinée entre le gouvernement de la bourgeoisie par la Chambre élective et le gouvernement personnel du roi.

Il semble qu'il y ait là quelque chose de contradictoire, mais la contradiction n'est qu'apparente.

Entre la bourgeoisie et la royauté, l'accord, en France, a porté sur le système à suivre, sur les intérêts à faire prévaloir ; la lutte a porté sur des questions de prééminence et de prérogative.

Ainsi, le principe monarchique et le principe parlementaire se sont livré des combats ardents; bien que sur le drapeau de la royauté et sur celui de la bourgeoisie eussent été inscrites des devises identiques. Résultat significatif et qui vaut la peine qu'on l'analyse!

Le jour où la dotation du duc de Nemours a été si injurieusement refusée aux désirs du roi, il est devenu manifeste que le sens monarchique manquait à la bourgeoisie. Plus on conteste au prince le droit d'agir, plus, si l'on veut qu'il se maintienne, on doit lui accorder les moyens de briller. Le faste est plus nécessaire à un roi constitutionnel qu'il ne l'était à Louis XIV, pouvant dire : « Je veux! »

D'où vient donc que la bourgeoisie l'a entendu autrement? Cela vient de ce que, par essence et à son propre insu, la bourgeoisie, qui n'a pas le sentiment démocratique, est cependant républicaine.

Elle n'a, faisant violence à sa nature, adopté la monarchie que par égoïsme. Elle a cru que la royauté l'aiderait à contenir le peuple : que le trône serait comme ces bâtons vêtus qu'on plante dans les champs pour empêcher les oiseaux du ciel de s'y abattre.

Mais était-il possible que la royauté se contentât d'un rôle automatique? Il y avait folie à l'espérer. Les docteurs de la bourgeoisie avaient eu beau dire : « Le roi règne et ne gouverne pas ». Ce n'est point avec des subtilités qu'on mène le monde. Voilà pourquoi le gouvernement personnel a été si violemment attaqué par la bourgeoisie, dont il servait néanmoins le but : voilà pourquoi le duel des deux prérogatives se retrouve toutes les fois que de communs périls ne viennent pas renouveler entre la bourgeoisie et la royauté une alliance éphémère.

Comment se dénouera la situation? Le gouvernement parlementaire a de trop profondes racines pour succomber. Le 18 brumaire est une date, il est une menace peut-être; mais, si on le recommençait, on ne réussirait pas.

Ce qu'il importe donc d'étudier dans l'histoire contemporaine, et en France, ce n'est pas la vie de la royauté, c'est le gouvernement de la bourgeoisie.

Il s'ouvre en 1830, et nous n'avons pas écrit une autre histoire que la sienne.

Comme classe militante, la bourgeoisie a bien mérité de la civilisation. Elle possède d'ailleurs des qualités : l'amour du travail, le respect de la loi, la haine du fanatisme et de ses emportements, des mœurs douces, l'économie, ce qui compose le fond des vertus domestiques. Mais elle manque en général de profondeur dans les idées, d'élévation dans les sentiments, et elle n'a aucune vaste croyance. D'où son inaptitude aux affaires publiques. Le cens électoral a trouvé des défenseurs : il n'est pas de pire système! Ne demander qu'à la propriété les guides du peuple, des législateurs, c'est transporter à la conduite des Etats la politique du ménage ; c'est mettre la fortune des empires à la merci d'une sagesse qui a l'étendue d'un champ pour mesure. On le nierait en vain : l'inconvénient du régime électif se déployant sur une petite échelle est de faire tomber le gouvernail aux mains d'hommes insuffisants qui ne peuvent que perdre l'Etat, si quelque noble passion ne compense pas chez eux l'ignorance des traditions et le manque d'études. Le sentiment de la conservation sera-t-il cette passion noble? Au moins faudrait-il qu'un contre-poids lui fût donné. Car, sans cela, comme tout ce qui est exclusif, il deviendra aveugle et suicide. Il rapetissera la politique, et la faussera de la sorte. Au dedans, il repoussera des réformes qui eussent prévenu des révoltes. Au dehors, il conseillera jusqu'à cette abdication avouée du courage, qui est la plus folle des témérités.

Et c'est bien là, en effet, ce qui a caractérisé le gouvernement de la bourgeoisie.

A l'intérieur, nous avons entendu prêcher la morale des intérêts avec un succès odieux. Des scènes de bazar ont, plus d'une fois, rempli de tumulte et de scandale le palais des délibérations. Pour qu'on pût agrandir la sphère des faveurs à distribuer et donner pâture aux âmes vénales, la direction des travaux publics, enlevée à l'Etat, est devenue un instrument d'agiotage pour les banquiers, un moyen d'achalandage électoral pour les ministres. Le pouvoir a été mis au pillage. Et ce qui est bien autrement désastreux que des provinces envahies par l'ennemi, que des villes perdues, que des défaites essuyées, que des milliers de citoyens noyés dans leur sang, il y a eu altération du caractère national. Gouverner, c'est se dévouer. Qu'attendre d'un système qui fait précisément de l'intérêt privé la source des pouvoirs? Si nous avions à définir le génie politique, nous le définirions : un grand dévouement armé d'une grande force et mis au service d'un grand but. La Convention ne renfermait peut-être pas plus d'hommes de talent que nos assemblées contemporaines; mais c'était une assemblée désintéressée, dévouée : ce fut son génie. A la seule générosité de ses passions, elle dut, malgré ses fautes et ses excès, de dépasser les calculs de Richelieu. Elle porta impunément son drapeau dans la région des tempêtes ; et, en fin de compte, elle est morte debout.

Quant à l'ordre social, voulu et maintenu par la bourgeoisie, il a été marqué par un complet abandon du pauvre. « Chacun pour soi, chacun chez soi », ont dit les chefs : hideuse et lâche maxime qui contient toutes les oppressions jusqu'à ce qu'elle enfante tous les désordres! L'erreur de la bourgeoisie a été de croire que, là où il n'y

a pas égalité dans les moyens de développement, la liberté suffit au progrès et à la justice. Mais qu'importe le droit de s'enrichir accordé à tous, quand les instruments de travail et le crédit n'appartiennent qu'à quelques-uns? Qu'importe le droit au bonheur, sans la possibilité d'y atteindre? Qu'importe une route spacieuse et unie devant l'infortuné qui ne se peut mouvoir? La véritable liberté consiste non pas dans le droit, mais dans le pouvoir donné à chacun de développer ses facultés. La liberté n'est donc qu'un leurre, que l'hypocrisie du despotisme, partout où la possession des instruments de travail constitue un monopole; partout où la dispensation du crédit vient des particuliers, qui ne prêtent qu'aux riches, au lieu de venir de l'Etat, qui prêterait aux pauvres; partout où la concurrence livre le petit capitaliste en proie au capitaliste opulent; partout où les transactions industrielles ont lieu entre la richesse et la faim; partout où la vie de citoyens dépend non de leur bonne conduite et de leur prévoyance, mais d'une maladie qui survient, d'une commande qui cesse, d'un procédé nouveau qu'on invente; partout où l'enfant du pauvre est forcément arraché à l'école où on l'instruirait, pour être enseveli vivant dans l'atelier où on l'exténue; partout où la liberté de la presse n'existe qu'au profit de ceux qui peuvent payer un cautionnement monstrueux; partout enfin où il y a des enfants de sept ans qui travaillent douze heures par jour pour vivre, des filles de seize ans qui pour vivre se prostituent, des vagabonds qu'on ramasse endormis sur les marches d'un palais inhabité, des infanticides par misère, des journaliers que la découverte d'une machine jette affamés sur la place publique, des milliers de travailleurs qui se lèvent un jour, la pâleur sur le front, la rage dans le cœur, et qui marchent au combat avec ce cri : Vivre en travaillant ou mourir en combattant!

Et dans ceci, la faute n'est point aux hommes, elle est aux choses. La tyrannie féodale se composait de noms propres; on la voyait en face; on la touchait du doigt. Rien de semblable dans cette tyrannie qui n'est que la liberté mal comprise. Mystérieuse, impersonnelle, invisible, insaisissable presque, elle enveloppe le pauvre, elle l'étreint, elle l'étouffe, et ne lui permet pas même de se rendre compte du mal sous lequel il se débat misérablement et succombe.

Aussi, la destruction d'un semblable despotisme est-elle une affaire de science, non de révolte. C'est le principe qui est impie, c'est la situation qui est coupable. On ne se venge pas d'un principe, on le remplace; on ne punit pas une situation mauvaise, on la change. Des appels farouches à la colère des opprimés seraient donc aussi frivoles que funestes. D'autant qu'en masse le peuple n'est pas aujourd'hui assez éclairé pour avoir une idée nette de ce qu'il doit vouloir et de ce qui est possible. Mais le devoir de chercher le remède à tant de maux n'en est que plus impérieux. Et, pour la bourgeoisie, l'intérêt est pressant. Elle aussi, elle est minée par la concurrence, qui va détruisant peu à peu les existences modestes et engloutissant les fortunes moyennes dans l'opulence des grands capitalistes. De quelle sécurité peut jouir la bourgeoisie entre le danger des emportements populaires et le joug oligarchique lentement forgé pour elle? Preuve frappante et nouvelle de l'inévitable solidarité des intérêts! La bourgeoisie, si elle n'y prend garde, marche à sa ruine par le chemin sur lequel souffre le peuple. Malheureusement, elle ne paraît pas s'en être doutée jusqu'ici. « Le travail est un frein », disait un jour M. Guizot, et, plus tard, du haut de son fauteuil de président, M. Sauzet affirmait que la Chambre n'avait pas charge de fournir du travail aux ouvriers!

Encore, si la nationalité n'avait pas fléchi! Mais, dans la politique étrangère comme dans la politique extérieure, la bourgeoisie n'a eu ni prudence vraie ni coup-d'œil. Voulant la paix d'une ardeur violente, elle a eu l'étourderie de ne point s'en cacher. Elle a mis à s'humilier une affectation folle. Aussi, les occasions de guerre se sont-elles multipliées à l'excès. Que de provocations! que de mépris! Un temps fut où, sur chaque point du globe, notre pays faisait dans le moindre des citoyens saluer sa grandeur : en quelque lieu que des enfants de la France eussent été conduits par les affaires ou poussés par le hasard, la majesté de notre commune mère s'y trouvait pour les protéger, et la patrie voyageait avec eux. Combien désastreux, combien rapide le changement! Voici que la France ne peut plus sortir de chez elle sans être exposée à l'outrage. Bustamente la bravait hier, et Rosas l'insultera demain. Où sont nos amis? Quelles positions nous restent en Europe? La Pologne est en exil, nous avons frustré l'Italie et opprimé la Suisse; la Russie nous menace, la Hollande nous hait, la Belgique nous jalouse, l'Allemagne nous évite, le Portugal nous ignore, l'Espagne nous échappe, l'Angleterre nous domine, et la conjuration des Puissances nous a fermé l'Orient. Eh quoi! fallait-il donc une intelligence si haute pour comprendre que l'honneur national porte intérêt; que le courage économise le danger; qu'affronter la guerre par vertu et justice dispense d'acheter la paix et l'assure; que la valeur de la marchandise gagne à l'inviolabilité du pavillon? Ouvrez l'histoire de Carthage, de Venise, de Gênes, de l'Angleterre, de toutes les nations fameuses par le commerce, et vous verrez si c'est aux inspirations de la peur qu'elles ont dû les prodiges de leur opulence! Ce n'est pas qu'on doive éveiller parmi nous l'esprit de conquête. La France ne veut pas les peuples pour sujets. Il est dans son génie, secondé par des pouvoirs qui l'adoptent, de sauver le monde, non de l'asservir. Où les les Anglais s'imposent, nous semons la pensée. Glorieusement inhabile à se fixer, la France est comme le Nil : ce qu'elle submerge elle le féconde, et elle passe. Raison de plus pour qu'elle veille sur sa force, puisque les peuples en marche vers la liberté souffriraient de notre affaiblissement, et que la civilisation serait entamée par nos revers.

De son véritable génie résulte aussi, pour la France, le devoir de se répandre. Par son tempérament plus encore que par sa situation géographique, la France est une puissance des mers. A sa nature communicative, à ses passions cosmopolites, il faut des issues. Enchaînée à ses ports, refoulée dans ses villes, repliée sur elle, forcée de retenir dans son sein sa chaleur exubérante et l'inextinguible foyer de son dévouement, elle deviendrait terrible à ses voisins et à elle-même. Ce qu'on lui enlèverait en aventures héroïques, on le lui rendrait en soulèvements. Pour la sauver des agitations intérieures, sa prospérité navale est nécessaire. Et ce n'est pas une des moindres preuves de l'incapacité politique de la bourgeoisie, qu'un tel aperçu lui ait échappé.

Mais que dire de l'aveuglement qui a fait rechercher l'alliance anglaise alors qu'on s'attachait à maintenir en France un ordre social fondée sur le principe de la concurrence illimitée? C'était vouloir deux choses absolument inconciliables. La concurrence poussant à une production indéfinie, sa logique conduit à l'établissement d'un vaste système maritime et commercial, à la possession de l'Océan. L'Angleterre pouvait-elle consentir au partage de la mer? Elle eût été perdue. L'alliance anglaise nous condamne donc à n'être qu'une nation continentale; et, pour peu que nous y consentions, la concurrence va nous étouffer.

Voilà de quelles causes générales est sortie la situation présente. Dure aux uns, incertaine pour les autres, elle est pleine à la fois d'illusions et de périls. A qui n'a pas su l'approfondir elle peut paraître rassurante; et cependant la mort y germe sous le déshonneur. Ce silence est fatal, ce repos est sinistre. Notre calme est celui de l'épuisement. Mais, ainsi qu'il arrive dans les empires qui penchent, nous en sommes venus à prendre pour des gages de durée, pour des promesses de bonheur, l'énervement des âmes et l'abaissement des caractères. Dix ans de paix nous ont plus brisés que n'eût fait un demi-siècle de guerres; et nous ne nous en apercevons seulement pas

Dieu nous garde, pourtant, de désespérer de notre pays ! Il est des sociétés raides en quelque sorte, inflexibles, et que volontiers l'on comparerait à ces lourds cavaliers du moyen-âge bardés de fer : difficilement on les atteignait au travers de leur épaisse armure, mais, une fois par terre, ils ne pouvaient plus se relever. Autre est la France, société douée, dans sa force, d'une souplesse merveilleuse et qui semble éternellement jeune. A quelles fatigues sans exemple et sans nom n'a-t-elle pas résisté ? De 1789 à 1815, elle a eu des colères et enduré des souffrances et accompli des travaux à éreinter la nation la plus vigoureuse. Elle n'en est pas morte, néanmoins ; et en 1830, après quinze ans d'apparente langueur, il s'est trouvé qu'elle avait réparé son sang. Oui, la France est faite pour vivre plusieurs vies. Elle porte en elle de quoi étonner des hommes sous des aspects différents et imprévus. Jamais peuple eut-il, suivant l'expression de Montaigne parlant d'Alexandre, une beauté illustre par tant de visages ? La France n'a-t-elle pas suffi aux rôles les plus divers comme les plus éclatants ? N'a-t-elle pas été successivement la Révolution et l'Empire ?

Pourquoi nous découragerions-nous ? Le mal vient d'une erreur qu'il est si facile de réparer ! Comment croire que la bourgeoisie s'obstinera dans son aveuglement ? Tutrice naturelle du peuple, est-il possible qu'elle persiste à se défier de lui comme d'un ennemi ? Ceux qui l'y excitent la trompent et se préparent à l'asservir ; à force de lui faire peur des hommes du peuple, on lui a ôté la conscience de ses véritables dangers. Ils sont moins à ses pieds que sur sa tête et autour d'elle. Qu'elle y songe !

Si la bourgeoisie est noblement inspirée, elle peut tout pour la régénération de ce pays. Captive dans ses monopoles, vouée aux passions mesquines auxquelles l'égoïsme de son principe la condamne, elle perdrait la France et se perdrait elle-même, n'ayant que la moindre partie des qualités que la grande politique exige. Il faut donc qu'au lieu de se tenir séparée du peuple, elle s'unisse à lui d'une manière indissoluble en prenant l'initiative d'un système qui ferait passer l'industrie du régime de la concurrence à celui de l'association, qui généraliserait la possession des instruments de travail, qui instituerait le pouvoir banquier des pauvres, qui, en un mot, abolirait l'esclavage du travail. En une telle entreprise il y aurait équité et sagesse, intelligence et charité. Retrempée dans le peuple et raffermie par son concours, la bourgeoisie tirerait de sa sécurité reconquise des ressources incalculables. Pacifiquement et à jamais victorieuse de l'esprit de sédition, elle ne craindrait pas, tournée vers l'Europe des rois, de rendre à la France la parole et le geste du commandement. Elle acquerrait, d'ailleurs, en devenant la nation, toutes les vertus qui lui manquent. Car, si elle a beaucoup à donner au peuple, elle a beaucoup aussi à recevoir de lui. Elle lui peut donner l'instruction, la vraie liberté, et les trésors qui en découlent ; elle recevra de lui l'énergie, la puissance des mâles instincts, le goût de la grandeur, l'aptitude au dévoûment. Précieux échange qui sauverait, qui révèlerait notre pays par l'harmonieux emploi des volontés et des vertus de tous ses enfants !

Pour nous, nous n'avons cessé de nourrir et nous chérissons cette virile espérance. Elle nous a soutenu dans une œuvre si remplie de tristesse et si amère En traçant le tableau de tant de malheurs, nous nous disions qu'ils n'étaient pas irréparables ; que pour y mettre un terme il fallait se résigner à la douleur d'en connaître les causes et l'étendue ; qu'un jour viendrait où cesserait la longue folie de nos querelles intestines ; qu'à nos déchirements succèderait la fraternité, source de toute force durable et de toute justice ; que la France enfin reprendrait, dans l'intérêt de la civilisation et pour le salut des peuples opprimés, son influence sur les affaires du monde. Nous n'aurions pas écrit ce livre, s'il n'avait dû être que l'oraison funèbre de la Patrie.



**

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS HISTORIQUES

ORDONNANCES ROYALES, PIÈCES DIPLOMATIQUES, DISCOURS, ETC.

RAPPORT AU ROI[1]

SIRE,

Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature : déchue de sa force normale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; des doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses Rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente, parmi les peuples, un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

Et déjà, Sire, des évènements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

Une multitude de faits recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent les plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

Il faut bien le reconnaître : ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairées sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse periodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi, l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique a été et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité ! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchainement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions du pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prelude à l'anarchie dans l'État.

[1]. Page 26.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition : celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le Gouvernement et les peuples. Les Rois vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est un satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du Roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées, les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discréditée dans le public avant même d'être connue des électeurs.

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cette intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante ; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé ; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont pas tenu compte ; elles ont pris au contraire, à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférent aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée ; et signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

Ce qu'il ose faire chaque jour, dans l'intérieur du royaume, ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'etendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics ; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile ; on n'épargne que ceux dont la liberté chancelle ; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe ; les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'État. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances, et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers ; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes ; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études serieuses, nuit ainsi au progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient, jusque dans le sein des familles, de funestes dissensions, et pourrait, par degrés, nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux, enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression, et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience, et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits ; elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire

aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible, et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis ; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête, parce qu'il y a trop à sévir; l'autre multiplie ses forces, en multipliant ses délits.

Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre, élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions, l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814 qui en est, en quelque sorte, l'appendice; on peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois même qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte, et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjectures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser. Nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi, n'ont pu demeurer intacts, au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ces journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par cela même, la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de l'affermir sur ses bases.

Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps, et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à la justice.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,
Les très-humbles et très-fidèles sujets,

Le président du conseil des ministres,
Prince de Polignac.

Le garde-des-sceaux ministre secrétaire-d'état de la justice,
Chantelauze.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,
Baron d'Haussez.

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte de Peyronnet,

Le ministre secrétaire-d'état des finances,
Montbel,

Le ministre secrétaire-d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte de Guernon-Ranville.

Le ministre secrétaire-d'état des travaux-publics,
Baron Capelle.

ORDONNANCES DU ROI.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut..

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des articles 1er, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remis en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits, publiés en contravention à l'article 2, seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impres-

sion ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'art. 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. Nos ministres secrétaires-d'état sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné à notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le Roi : CHARLES.

Le président du conseil des ministres,
Prince de Polignac.

Le garde-des-sceaux de France ministre de la justice,
Chantelauze.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,
Baron d'Haussez.

Le ministre secrétaire-d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte de Guernon-Ranville.

Le ministre secrétaire-d'état des travaux publics,
Baron Capelle.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'article 50 de la Charte constitutionnelle,

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des collèges électoraux,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. La Chambre des dépntés des départements est dissoute.

Art. 2. Notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

Par le roi : CHARLES.

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte de Peyronnet.

CHARLES, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux,

Voulant, en conséquence, réformer les principes de la Charte constitutionnelle, les règles dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient, de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentative à la dignité de notre couronne.

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Conformément aux articles 15, 30 et 36 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des députés ne se composera que de députés de département.

Art. 2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Art. 3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

Art. 4. Les députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

Art. 5. Les collèges électoraux se diviseront en collèges d'arrondissement et collèges de département.

Sont toutefois exceptés les collèges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

Art. 6. Les collèges électoraux de département se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les collèges électoraux d'arrondissement se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

Art. 7. La circonscription actuelle des collèges électoraux d'arrondissement est maintenue.

Art. 8. Chaque collège éloctoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département.

Art. 9. Le collège d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opèrera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collège, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

Art. 10. Les sections du collège électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

Art. 11. Chaque section du collège électoral d'arrondissement élira un candidat et procèdera séparément.

Art. 12. Les présidents des sections du collège électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

Art. 13. Le collège de département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les collèges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collège du département.

Art. 14. Dans le cas où, par l'effet d'omissions, de nominations nulles ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les collèges d'arrondissement serait incomplète ; si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collège de département pourra élire un député de plus hors de la liste ; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collège de département pourra élire hors de la liste la totalité des députés du département.

Art. 15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

Art. 16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet

en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

Art. 17. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets seront jugées par la Chambre des députés en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

Art. 18. Dans les colléges électoraux de département les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de colléges d'arrondissement composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et par le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collége des sections de collége par le président et les scrutateurs.

Art. 19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

Art. 20. Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des colléges électoraux.

Art. 21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

Art. 22. Les nominations seront faites dans les colléges et sections de collége, à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

Art. 23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

Art. 24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau, ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

Art. 25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

Art. 26. Chaque scrutin sera ouvert pendant six heures et sera dépouillé séance tenante.

Art. 27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

Art. 28. Conformément à l'article 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

Art. 29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

Art. 30. Nos ministres secrétaires-d'État sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le président du Conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre des finances,
MONTBEL.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre des travaux publics,
CAPELLE.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu l'ordonnance royale en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art 1er. Les colléges électoraux se réuniront, savoir : les colléges électoraux d'arrondissement le 6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département le 18 du même mois.

Art. 2. La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du même mois de septembre prochain.

Art. 3. Notre ministre secrétaire-d'État de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'État de l'intérieur,
Comte de PEYRONNET.

PROTESTATION DES JOURNALISTES [1]

(27 juillet 1830)

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'État serait frappé ; le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte, article 8, dit que les Français, en matière de presse, sont tenus de se conformer aux *lois* ; elle ne dit pas aux ordonnances. La Charte, article 35, dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée *par les lois* ; elle ne dit pas les ordonnances.

La couronne avait elle-même reconnu ces articles ; elle n'avait point songé à s'armer contre eux, soit d'un prétendu pouvoir constituant. soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

1. Page 29.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres. La Royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même, ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

Les tribunaux, qui ont droit d'interprétation, ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'*Association bretonne*, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances, là où l'autorité de la loi peut seule être admise. Ainsi le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le Roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

Aujourd'hui donc, le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir; nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée : nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyen nous impose, et nous le remplissons.

Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute ; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le Roi peut dissoudre la Chambre des députés, mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en chambre; qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer sa dissolution. Mais, avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la Charte ne dit que le Roi peut casser les élections. Les Ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections, elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas. Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne ; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé les gérants et rédacteurs des journaux actuellement présents à Paris :

MM. Gauja, gérant du *National*.
Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapher, Dubochet, Rolle, rédacteurs du *National*.
Leroux, gérant du *Globe*.
De Guizard, rédacteur du *Globe*.
Sarrans jeune, gérant du *Courrier des Électeurs*.
B. Dejean, rédacteur du *Globe*.
Guyet, Mousette, rédacteurs du *Courrier*.
Auguste Fabre, rédacteur en chef de la *Tribune des départements*.
Annèe, rédacteur du *Constitutionnel*.
Cauchois-Lemaire, rédacteur du *Constitutionnel*.
Senty, rédacteur du *Temps*.
Haussman, rédacteur du *Temps*.
Avenel, rédacteur du *Courrier Français*.
Dussard, rédacteur du *Temps*.
Levasseur, rédacteur de la *Révolution*.
Évariste Dumoulin.
Alexis de Jussieu, rédacteur du *Courrier Français*.
Châtelain, gérant du *Courrier Français*.
Plagnol, rédacteur en chef de la *Révolution*.
Fazy, rédacteur de la *Révolution*.
Busoni, Barbaroux, rédacteurs du *Temps*.
Chalas, rédacteur du *Temps*.
A. Billard, rédacteur du *Temps*.
Ader, rédacteur de la *Tribune des Départements*.
F. Larreguy, rédacteur du *Journal du Commerce*.
J.-F. Dupont, avocat, rédacteur du *Courrier Français*.
Ch. de Rémusat, rédacteur du *Globe*.
V. de Lapelouze, l'un des gérants du *Courrier Français*.
Bohain et Roqueplan, rédacteurs du *Temps*.
J.-J. Baude, rédacteur du *Temps*.
Coste, gérant du *Temps*.
Bert, gérant du *Journal du Commerce*.
Léon Pillet, gérant du *Journal de Paris*.
Vaillant, gérant du *Sylphe*.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A NICOLAS [1]

Monsieur mon frère,

J'annonce mon avènement au trône à Votre Majesté par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites de la catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

Il y avait longtemps que je regrettais que le roi Charles et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin, pourtant, de prévoir les prodigieux évènements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la Charte et de nos institutions, qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération, pour que ce gouvernement pût aller longtemps comme il allait. Mais, depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du nouveau ministère m'avait fort alarmé. Je voyais à quel point cette composition était odieuse et suspecte à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre, ont fait de tels progrès en France que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de notre liberté nationale, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social; et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant désordres, les portait en même temps vers des essais de théorie politique qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus, peut-être, pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble

1. Page 262.

et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant-général qui laissait tout en question, excitait une confiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très compromise, si on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

Il n'échappera ni à la perspicacité de Votre Majesté, ni à sa haute sagesse que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que, l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue, que tant que le roi Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés. Elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté Impériale.

Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime e de l'inaliénable amitié avec laquelle je suis,

Monsieur mon frère, de Votre Majesté Impériale,
le bon frère,

LOUIS-PHILIPPE.

ARRET PRONONCÉ
PAR LA COUR DES PAIRS [1]

EN AUDIENCE PUBLIQUE DU 21 DÉCEMBRE 1830

« La Cour des pairs, ouï les commissaires de la Chambre des députés en leurs diverses conclusions, et les accusés en leur défense.

« Considérant que par les ordonnances du 25 juillet, la Charte constitutionnelle de 1814, les lois électorales et celles qui assuraient la liberté de la presse, ont été manifestement violées, et que le pouvoir royal a usurpé la puissance législative;

« Considérant que si la volonté personnelle du roi Charles X a pu entraîner la détermination des accusés, cette circonstance ne saurait les affranchir de la responsabilité légale;

« Considérant qu'il résulte des débats qu'Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, en sa qualité de ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, de ministre de la guerre par intérim et de président du conseil des ministres; Pierre-Denis, comte de Peyronnet, en sa qualité de ministre secrétaire d'État de l'intérieur; Jean-Claude-Balthazard-Victor Chantelauze, en sa qualité de garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice; et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville, en sa qualité de ministre secrétaire d'État des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, responsables aux termes de l'article 13 de la Charte de 1814, ont contresigné les ordonnances du 25 juillet dont ils reconnaissent eux-mêmes l'illégallité, qu'ils se sont efforcés d'en procurer l'exécution et qu'ils ont conseillé au roi de déclarer la ville de Paris en état de siège pour triompher par l'emploi des armes de la résistance légitime des citoyens;

« Considérant que ces actes constituent le crime de trahison prévu par l'article 56 de la Charte de 1814;

« Déclare :

« Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac;

« Pierre-Denis, comte de Peyronnet;

« Jean-Claude-Balthazard-Victor de Chantelauze,

« Et Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de Guernon-Ranville,

« Coupables du crime de trahison;

« Considérant qu'aucune loi n'a déterminé la peine de la trahison, et qu'ainsi la Cour est dans la nécessité d'y suppléer;

« Vu l'article 7 du Code pénal, qui met la déportation au nombre des peines afflictives et infamantes;

« Vu l'article 17 du même Code, qui porte que la déportation est perpétuelle;

« Vu l'article 18, qui déclare qu'elle emporte la mort civile;

« Vu l'article 25 du Code civil, qui règle les effets de la mort civile;

« Considérant qu'il n'existe, hors du territoire continental de la France, aucun lieu où les condamnés à la peine de la déportation puissent être transportés et détenus,

« Condamne le prince de Polignac à la prison perpétuelle sur le territoire continental du royaume, le déclare déchu de ses titres, grades et ordres, le déclare mort civilement, tous les autres effets de la peine de la déportation subsistant ainsi qu'ils sont réglés par les articles précités;

« Ayant égard aux faits de la cause, tels qu'ils sont résultés des débats;

« Condamne le comte de Peyronnet, Victor de Chantelauze, le comte de Guernon-Ranville, à la prison perpétuelle;

« Ordonne qu'ils demeureront en état d'interdiction légale, conformément aux articles 28 et 29 du Code pénal, les déclare pareillement déchus de leurs titres, grades et ordres;

Condamne le prince de Polignac, le comte de Peyronnet, Victor de Chantelauze, le comte de Guernon-Ranville, personnellement et solidairement aux frais du procès;

« Ordonne qu'expédition du présent arrêt sera transmise à la Chambre des députés, par un message, sera imprimée et affichée à Paris et dans toutes les autres communes du royaume, et transmise au garde-des-sceaux, ministre secrétaire au département de la justice, pour en assurer l'exécution.

« Fait et prononcé au palais de la Cour des pairs, où siègeaient MM..., lesquels ont signé [1]. »

NOTE[2]

DE M. DE SAINT-AULAIRE AU CARDINAL BERNETTI,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Le soussigné, ambassadeur de France à Rome, a reçu avec reconnaissance la communication que Son Éminence le cardinal Bernetti, pro-secrétaire d'État du Saint-Siège,

1. Page 273.

1. Par un arrêté du 11 avril 1831, la Cour des pairs, prononçant sur les contumaces des trois autres ministres compris dans l'accusation (baron d'Haussez, baron Capelle et comte de Montbel), les a condamnés à la prison perpétuelle, etc., etc.

2. Page 317.

a bien voulu faire d'une pièce imprimée à Ancône, et de laquelle il résulterait que les promoteurs et les partisans de la révolte dans les Etats du pape, ont osé chercher une excuse de leur conduite dans de prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français.

Le soussigné n'a pu voir sans un vif ressentiment les auteurs de cette assertion aggraver ainsi leurs fautes par des calomnies aussi contraires à l'évidence des faits qu'offensantes à la France. Le soussigné sait que ces assertions sont appréciées à leur juste valeur par les hommes sages de tous les pays, et le sentiment de la dignité de la France lui interdit toute espèce d'apologie. Néanmoins, le soussigné se prête à rappeler les témoignages d'intérêt et de sollicitude que le gouvernement du roi très chrétien a donnés au saint-père, aussitôt qu'il fut informé de la révolte qui venait d'éclater à Bologne, et sa volonté manifestée plusieurs fois de rester fidèle aux traités qui garantissaient la souveraineté séculaire du Saint-Siège.

Rome, 29 avril.

Signé : SAINT-AULAIRE.

ARRET DANS L'AFFAIRE DES PROUVAIRES

Prononcé par la Cour d'Assises de la Seine, en séance publique du 25 juillet 1832 [1]

A sept heures, MM. les jurés entrent en délibération. On emmène les accusés et l'on fait évacuer la salle d'audience.

Le jury, entré la veille à sept heures du soir dans la chambre des délibérations, en est sorti ce matin à cinq heures et demie. Pendant toute la nuit, l'audience a été remplie d'une foule nombreuse composée des parents, des amis des accusés et de la plupart des témoins.

M. Callou, avoué, désigné par MM. les jurés comme chef du jury, a donné lecture de la déclaration ainsi conçue :

1er CHEF D'ACCUSATION. — 1re *Question.* — En 1831 et 1832, a-t-il été concerté et arrêté entre plusieurs personnes une résolution d'agir ayant pour but soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, et d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres?

Réponse. — Oui, à la majorité de plus de sept voix.

2e *Question.* — Ledit complot a-t-il été suivi d'un ou de plusieurs actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution?

Réponse. — Oui, à la majorité de plus de sept voix.

Les questions spéciales relatives aux accusés compris dans ce premier chef d'accusation ont été ainsi résolues :

Oui, Suzanne est coupable sur la première question seulement. — Oui, il y a en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Sainte-Croix Piégard est coupable sur les deux premières questions. Oui, il y a en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Magret n'est pas coupable.

Oui, Guérin est coupable sur la première question seulement.

Non, Dufoussac n'est pas coupable.

Oui, Fargues est coupable sur la première question.

1. Page 476.

Oui, Vuchard est coupable sur la première question. — Oui, il y a en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Descloux est coupable sur la première question.

Oui, Charbonnier de la Guesnerie est coupable sur la première question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Gressier n'est pas coupable.

Non, Reiter n'est pas coupable.

Oui, Gechter est coupable sur la première question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Lebrun est coupable sur la première question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Lemesle n'est pas coupable.

Oui, Fizanne est coupable sur les deux questions.

Oui, Poncelet est coupable sur les deux questions.

Non, Tillet n'est pas coupable.

Oui, Chéry est coupable sur la première question seulement.

Oui, Coudert est coupable sur la première question.

Oui, Roger est coupable sur la première question.

Oui, Lechat est coupable sur la première question.

Oui, Mauger est coupable sur la première question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Gillot n'est pas coupable.

Oui, Daxelhoffer est coupable sur la première question.

Non, Paoul n'est pas coupable.

Oui, Patriarche est coupable sur les deux questions.

Oui, Collet est coupable sur la première question seulement. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Buffenoir n'est pas coupable.

Oui, Collin père est coupable sur la première question seulement.

Non, Panouillot n'est pas coupable.

Non, Bonneau n'est pas coupable.

Non, Collot n'est pas coupable.

Non, Bouvier n'est pas coupable.

Oui, Bousselot est coupable sur la première question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Fortier est coupable sur les deux questions. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, Delapujade n'est pas coupable.

Oui, Dutillet est coupable sur les deux questions.

Oui, Bacquier est coupable sur la première question.

Non, Verneuil n'est pas coupable.

2e CHEF D'ACCUSATION. — 43e *Question.* — Un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, a-t-il été exécuté en 1832 !

Réponse. — Non, à la majorité de sept voix.

44e *Question.* — Un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, a-t-il été commis par tentative en 1832?

Réponse. — Oui, à la majorité de plus de sept voix.

Les questions spéciales relatives aux accusés compris dans ce second chef d'accusation ont été ainsi résolues :

Oui, Poncelet est coupable sur la 44e question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Marliat est coupable sur la 44e question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Dutertre est coupable sur la 44e question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Oui, Dutillet est coupable sur la 44e question. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

Non, les accusés Tillet, Goetz, Romaneski, Maréchal, Billard, Coudert, Daxelhoffer, Paoul, Patriarche, Collet,

Lartigues, Panouillot, Bonneau, Collot, Bousselot, Dumoulier de la Brosse, Delapalme-Duborne, Prévot, Duchillon, De Tusseau, Lapujade et Lavaux ne sont pas coupables sur ce second chef d'accusation.

3e CHEF D'ACCUSATION. — Les accusés Sainte-Croix Piégard, Toutain, Guérin, Brunet-Dufoussac, Fargues, Vuchard, Charbonnier, Gechter, Lebrun, Lemesle, Fizanne, Chéry, Roger, Lechat, Mauger, Gillot et Fortier, sont-ils coupables d'avoir, par dons, promesses, machinations, provoqué les auteurs de l'attentat spécifié dans les 43e et 44e questions à le commettre?

Réponse. — Non, les accusés ne sont pas coupables.

Ces mêmes accusés sont-ils coupables d'avoir fourni aux auteurs de l'attentat spécifié les armes, munitions et d'autres objets qui ont servi à le commettre, sachant qu'ils devaient y servir?

Réponse. — Non, les accusés ne sont pas coupables.

Ces mêmes accusés sont-ils coupables d'avoir aidé et assisté les auteurs de cet attentat dans les faits qui l'ont préparé et facilité?

Réponse. — Non, les accusés ne sont pas coupables.

4e CHEF D'ACCUSATION. — Poncelet est-il coupable d'avoir, en 1832, commis volontairement un homicide sur la personne du sergent de ville Houet.

Réponse. — Oui, l'accusé est coupable. — Oui, il existe en sa faveur des circonstances atténuantes.

126e *et dernière Question.* — Le meurtre précédent a-t-il accompagné l'attentat spécifié dans les 43e et 44e *questions?*

Réponse. — Non, l'accusé n'est pas coupable.

Après la lecture de ces questions et réponses, M. le président donne ordre d'introduire les accusés à l'égard desquels la réponse du jury a été négative. Il déclare acquittés de l'accusation les individus dont les noms suivent, et ordonne leur mise en liberté immédiate.

Accusés acquittés : Megret, Brunet, Dufoussac, Reiter, Gressier, Lemesle, Tillet, Goetz, Romaneski, Paoul, Gillot, Billard, Maréchal, Buffenoir, Lartigues, Panouillot, Bonneau, Collot, Bouvier, Dumoulier de la Brosse, Delapalme-Duborne, Prévot, Duchillon, Lapujade, Lavaux.

Les condamnés sont introduits, et M. l'avocat-général Frank-Carré requiert, à l'égard de Poncelet, l'application des articles 87, 88, 89, 91, 291, 304 et 463 du code pénal; à l'égard de Roger, l'application des articles 56 et 89 du même code; à l'égard des autres accusés, l'application des articles 89 et 463 du code pénal.

Mes Guillaumin et Fontaine soutiennent en droit que les faits déclarés constants par le jury ne tombent pas dans l'application du code pénal actuel.

Mes Hardy, Belval, Pinet, Battier, Wolis, appellent l'indulgence de la cour en faveur de leurs clients, à l'égard desquels le jury a déclaré qu'il existait des circonstances atténuantes.

Au moment où Me Fontaine se lève pour plaider en droit, l'accusé Charbonnier de la Guesnerie l'interrompt en lui disant avec vivacité : « Non! non! M. Fontaine, point de grâce, point d'indulgence, je n'en veux pas! »

L'accusé Bacquier interrompt aussi Me Couturier en lui disant : « Point de grâce! point d'indulgence. J'aime autant être condamné à dix ans qu'à six mois! »

« Cela reviendra au même, reprend un autre accusé; ça ne peut pas durer. »

La cour se retire pour délibérer. (Il est huit heures.)

Après une heure de délibération, elle rend l'arrêt suivant :

La cour (suivent les articles cités) :

Condamne Poncelet, Marliat, Dutertre, Dutillet, Patriarche et Fizanne à la peine de la déportation.

Condamne Piégard Sainte-Croix, Fortier, Toutain, Guérin, Fargues, Descloux, Chéry, Coudert, Roger, Lachat, Daxelhoffer et Bacquier, chacun à cinq ans de détention et à rester sous la surveillance de la haute police pendant toute leur vie.

Condamne Charbonnier, Gechter, Lebrun et Collet, chacun à deux années d'emprisonnement, les met sous la surveillance de la haute police pendant deux ans.

Condamne Suzanne, Vuchard, Mauger, Colin père et Bousselot, chacun à une année d'emprisonnement et à un an de surveillance.

Les condamne solidairement aux frais.

PIÈCES DIPLOMATIQUES [1]

Sur l'intervention des Puissances dans les affaires de la Romagne

LETTRE DE LORD SEYMOUR

Adressée à chacun des ambassadeurs composant la Conférence politique à Rome

Rome, 7 septembre.

« Le soussigné a l'honneur d'informer votre excellence qu'il a reçu l'ordre de sa cour de quitter Rome et de retourner à son poste à Florence. Le soussigné a l'ordre aussi d'expliquer à votre Excellence les motifs qui ont amené le gouvernement anglais à l'envoyer à Rome, ainsi que ceux pour lesquels il va maintenant quitter cette ville.

« Le gouvernement anglais n'a pas d'intérêt direct dans les affaires des États-Romains, et n'a jamais songé à y intervenir. Il fut, dans le principe, invité par les Cabinets de France et d'Autriche à prendre part aux négociations de Rome, et il céda aux instances de ces deux Cabinets, dans l'espoir que ses bons offices unis aux leurs pourraient contribuer à produire la solution amiable des discussions entre le pape et ses sujets, et écarter ainsi des dangers de guerre en Europe.

« Les ambassadeurs de Prusse et de Russie à Rome, ayant subséquemment pris part aux négociations, les ambassadeurs des cinq Puissances n'ont pas été longtemps sans découvrir les principaux vices de l'administration romaine, et sans indiquer les remèdes à y apporter; en mai 1831, ils présentèrent au gouvernement papal un mémoire contenant des instructions d'améliorations qu'ils déclarèrent unanimement indispensables pour la tranquillité permanente des États-Romains, et que le gouvernement anglais trouva fondé en justice et en raison.

« Plus de quatorze mois se sont écoulés depuis la production de ce mémoire, et pas une des recommandations qu'il renferme n'a été adoptée ni exécutée par le gouvernement papal; les édits mêmes, préparés ou publiés, et qui déclarent que quelqu'une de ces recommandations va recevoir son effet, diffèrent essentiellement des mesures consignées dans le mémoire. La conséquence de cet état de choses a été telle qu'on pouvait l'attendre. Le gouvernement papal n'ayant rien fait de ce qu'il fallait faire pour calmer le mécontentement, il n'a fait que s'accroître, grossi par la déception des espérances qu'avaient fait naître les négociations entamées à Rome.

« Ainsi, les efforts faits depuis plus d'un an par les cinq Puissances, pour rétablir la tranquillité dans les

1. Page 477.

États-Romains ont été vains; l'espoir de voir la population volontairement soumise au pouvoir du souverain n'est pas plus assuré qu'il ne l'était au commencement des négociations. La Cour de Rome paraît compter sur la présence temporaire des troupes étrangères, et sur la coopération qu'elle espère d'un corps de Suisses pour le maintien de l'ordre. Mais l'occupation étrangère ne peut être indéfiniment prolongée, et il n'est pas probable qu'un corps de Suisses, à l'entretien duquel suffiraient les ressources du gouvernement papal, fût assez fort pour comprimer la population mécontente. Si même, la tranquillité pouvait être ainsi rétablie, on ne pourrait espérer qu'elle serait durable, et ne remplirait d'ailleurs nullement les vues qu'avait le gouvernement anglais en s'associant aux négociations. Dans ces circonstances, le soussigné a reçu l'ordre de déclarer que le gouvernement anglais n'a plus aucun espoir de succès, et que la présence du soussigné à Rome devenant sans objet, l'ordre lui a été intimé d'aller reprendre son poste à Florence. Le soussigné a de plus mission d'exprimer le regret dont sa Cour est pénétrée de n'avoir pu, pendant une année et demie, rien faire pour le rétablissement de la tranquillité en Italie. Le gouvernement anglais prévoit que si l'on persévère dans la marche actuelle, de nouveaux troubles éclateront dans les États-Romains, d'une nature plus sérieuse et dont les conséquences multipliées peuvent à la longue devenir dangereuses pour la paix de l'Europe. Si ces prévisions se réalisaient par malheur, l'Angleterre, au moins, sera pure de toute responsabilité pour les malheurs qu'occasionnera la résistance aux sages et pressants conseils émis par le Cabinet anglais.

« Le soussigné profite, etc.

« *Signé :* G.-H. Seymour. »

LETTRE DU PRINCE DE METTERNICH

Adressée à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne et transmise à lord Seymour par l'ambassadeur d'Autriche comte de Lutzow.

« Le soussigné, chancelier de Cour et d'État de S. M. l'empereur d'Autriche, a l'honneur d'accuser réception de la note qu'il a reçue de l'ambassadeur de S. M. britannique. »

Ici M. de Metternich fait allusion aux délibérations déjà connues de la Conférence de Rome et termine ainsi :

« Le saint Père a refusé seulement deux points principaux :

« 1° L'admission du principe de l'élection populaire, comme base des assemblées communales et provinciales; 2° la formation d'un conseil d'État composé de laïques, qui serait placé auprès du sacré collège, ou plutôt en opposition avec lui.

« Il n'appartenait sans doute ni à l'Autriche ni à aucune autre Puissance de dicter des lois au souverain Pontife, surtout quand il s'agissait de matières placées hors de la sphère des améliorations administratives sur lesquelles il était permis de donner des avis à sa Sainteté; quand il s'agissait, en un mot, de tendre à créer un nouveau pouvoir dans l'État. Le Cabinet autrichien se voyait obligé de céder sur ce point à la résistance légitime du Pape, aussi bien qu'aux protestations unanimes des autres gouvernements d'Italie; ces derniers, en effet, aux institutions desquels le principe de l'élection populaire est étranger, voient dans de pareilles concessions un danger imminent pour la sûreté de leurs Etats. De plus, il a lui-même acquis par les faits les plus positifs communiqués au gouvernement anglais, la conviction profonde que les concessions demandées par les mécontents n'étaient, même à eurs yeux, que des armes avec lesquelles ils se proposaient d'attaquer et de détruire le gouvernement lui-même en excitant sans cesse des troubles dans les Etats de l'Eglise.

« L'ensemble des lois et des institutions données par le saint Père a reçu longtemps les suffrages solennels et non équivoques des ambassadeurs des grandes Puissances résidant à Rome, par les notes qu'ils ont adressées au cardinal secrétaire d'Etat, le 12 janvier dernier, au moment où les mesures prises par S. S. pour rappeler à l'obéissance les provinces réfractaires leur ont été annoncées. Les actes officiels en réponse à la note circulaire du 11 janvier ont ainsi obtenu un caractère synallagmatique. Nous n'opposerons pas à la validité de pareils documents celle de l'avis officiel que les mêmes personnages diplomatiques ont adressé à la Cour de Rome dans le *mémorandum* du 21 mai précédent.

« Les événements qui ont suivi sont bien connus. Depuis que les troupes impériales sont rentrées dans les légations, et l'occupation d'Ancône, de vive force, par les Français, le Cabinet autrichien a apprécié la valeur de l'opinion exprimée par le gouvernement pontifical, que chaque concession nouvelle, faite soit aux demandes de ses sujets mécontents, soit à la requête d'une nation étrangère, par voie diplomatique, serait une dérogation à l'indépendance du souverain, de qui, en apparence, on parviendrait à l'arracher par la force des armes, et que, dans ce fait de concessions obtenues par l'intervention armée des étrangers, les factieux trouveraient un précédent pour se faire accorder encore plus, au moyen d'un appel à ces mêmes étrangers.

« Cette manière de voir les choses a été franchement communiquée au gouvernement français et à celui de la Grande-Bretagne ; on leur a présenté les concessions dont il s'agit comme dangereuses pour le reste de l'Italie et comme une source intarissable de troubles permanents dans l'Etat où elles seraient admises. Pénétré de cette conviction, l'empereur ne pouvait en conscience tenir un autre langage au saint Père.

« Mais en même temps, S. M. I. n'a pas cessé d'inviter le souverain Pontife de la manière la plus pressante, non seulement à maintenir dans une complète exécution les dispositions législatives déjà publiées, mais encore à donner à ces dispositions un caractère de stabilité qui les mettrait à l'abri du risque de changements futurs, sans empêcher d'utiles perfectionnements. Les preuves de la sollicitude du Cabinet autrichien sur ce point ont été placées sous les yeux du Cabinet britannique ; mais l'intérêt que l'Autriche éprouve de voir mettre un terme aux sujets de dissensions dans ces Etats, ne s'est pas borné là. Les recommandations les plus sérieuses, pour l'établissement du meilleur ordre de choses possible, n'ont point été épargnées au gouvernement romain. Des fonctionnaires autrichiens expérimentés et connaissant bien l'Italie ont été mis à sa disposition, afin de l'aider à introduire les améliorations praticables dans les circonstances difficiles où il est placé, occasionnées par les troubles perpétués depuis dix-huit mois dans une grande partie de ses provinces.

« Telle est la manière dont l'Autriche a entrepris d'exercer l'influence que le caractère ferme et désintéressé de son gouvernement lui a procurée à la Cour de Rome. Repoussant, en ce qui la concerne, tout agrandissement territorial, fermement résolue de maintenir, de concert avec ses alliés, l'état de possession tel qu'il se trouve établi par les traités dans la Péninsule italienne, et particulièrement l'intégrité du Saint-Siège, ou en détacher quelques-unes de ses provinces, S. M. I. conserve la conviction que les concessions proposées pour changer la forme du gouvernement pontifical n'ont pour but, dans la pensée de ceux qui les réclament, que de les affranchir entièrement du pouvoir du Saint-Siège. C'est donc par égard pour le repos de l'Italie que l'empereur se croit obligé de refuser de soutenir de pareilles demandes. C'est ainsi qu'obéissant à la

voix de sa conscience, il sert véritablement la cause de la paix générale, qui est l'objet de tous ses vœux et de sa constante sollicitude.

« Rendant pleine justice aux dispositions que le gouvernement français, guidé par les motifs de sa propre conservation, manifeste sous ce rapport, le Cabinet autrichien espère qu'il sera toujours facile de s'entendre et de se débarrasser de toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans le cours des événements. Il n'éprouve aucune crainte d'une complication sérieuse qui prendrait sa source dans les mesures administratives d'un État indépendant. Mais, fort de la sincérité de ses sentiments, l'empereur se plaît à croire qu'il trouvera dans tous les cas S. M. britannique disposée comme lui-même à maintenir les nœuds indissolubles d'amitié et d'alliance qui unissent les deux monarques, et dont la garantie se trouve des deux côtés dans une identité de principes, de vues et d'intérêt.

« Le soussigné requiert l'ambassadeur de porter sa réplique à la connaissance de sa Cour.

« *Signé:* Prince de METTERNICH »

RÉPONSE DE M. SEYMOUR AU COMTE LUTZOW.

« Le soussigné a l'honneur de recevoir la communication de S. Exc. M. le ministre d'Autriche. Il connaissait déjà la note de M. le prince de Metternich; mais ayant reçu depuis peu l'ordre de quitter Rome, le soussigné doit en conclure que les observations du prince n'ont pas paru à son gouvernement de nature à modifier ses vues sur l'état des affaires de Rome. Le soussigné reste convaincu, d'après ses instructions, que son gouvernement ne croit pas les améliorations introduites par le pape dans l'administration de ses États suffisantes pour répondre aux vœux et aux espérances des Puissances, tels qu'ils furent exprimés en 1831. Le gouvernement anglais sait très-bien qu'il existe parmi les sujets de sa Sainteté des individus appartenant à la faction dont parle M. de Lutzow; mais ce fait n'empêche pas que les vœux d'une partie très raisonnable de la population romaine peuvent être satisfaits sur une plus large échelle avec avantage pour le pays.

« On arriverait ainsi à une scission parmi les mécontents; tandis qu'une partie se trouverait attachée à son souverain par de nouveaux liens, l'autre perdrait toute influence à cause de l'injustice de ses demandes. C'est dans ces vues que le gouvernement de S. M. a cherché jusqu'à ce jour à arranger les difficultés qui embarrassent encore les affaires des États-Romains; mais quoiqu'on ne puisse douter que toutes les grandes Puissances ne partagent ses intentions, toutefois il paraît qu'on n'est pas d'accord sur les moyens à employer pour atteindre ce but. Le temps ne manquera pas de démontrer la fausseté ou la justesse de cette opinion sur les affaires des États-Romains, et le soussigné peut assurer M. le comte de Lutzow qu'il verra avec le plus grand plaisir ses tristes prédictions ne pas se réaliser. Il saisit en outre la dernière occasion qu'il aura peut-être de faire part à S. Exc. de sa conviction que les dangers auxquels il a dû faire allusion diminueront à mesure que les améliorations annoncées par la note de S. Exc. seront adoptées avec énergie et franchise.

« G.-H. SEYMOUR. »

— 28 MAI 1832 —

COMPTE-RENDU DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION [1]

(Session de 1831.)

A NOS COMMETTANTS.

Les députés soussignés, présents à Paris[2], convaincus des périls d'un système qui éloigne le gouvernement de plus en plus de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnue dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée; elle a présidé à la discussion du budget; elle dirige l'administration de l'empire, et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué, dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies; que, forte de son origine populaire et de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévoûments; dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de *sujets*, nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les priviléges préexistants à la révolution, et suivant eux, point d'État, point de société possibles hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de Restauration.

Quand à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus: nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre Chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement: le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous.

L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Ré-

1. (n° 3) Page 524.
2 L'original du *compte-rendu* a été signé par 41 députés présents à Paris, et qui s'étaient réunis pour en discuter la rédaction.

parer, pour le passé, les injustices de la Restauration; la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée; assurer l'avancement non à la faveur, mais aux services; répandre l'instruction dans les régiments; enfin améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux Chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des Chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de la sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée: l'un qui demandait une puissante réserve composée de la garde nationale et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente; l'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation; il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables.

Les continuateurs de la Restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis; et, comme si ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la Révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires; mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier diminueraient le fardeau des charges publiques: elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes pour les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant, et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modérations pour les réprimer. Le gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi, par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel il se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis d'un nouvel ordre de choses. Le gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'Opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craindrait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de Juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle etait comme le pressentiment d'une tentative récente, dès lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même, après le vote des Chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être une protestation tacite, et un motif d'absolution. Ce système de ménagement compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la Charte. Les Chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agents du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendît partout les éléments de la vie politque, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre possible de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait en effet le plus puissant moyen de force, d'ordre public et de prospérité matérielle. Des projets de loi avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de l'opinion: ils ont été neutralisés dans la Chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournements indéfinis. Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure: ils ont été impuissants.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a encore été celle de 1789: point de guerre d'ambition ni de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agents du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers; nous croyions que la France était jamais affranchie de cette humiliante influence: nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la Sainte-Alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvements des monarques étrangers. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance.

Il l'avait reconnu lui-même, quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croit pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre: nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France, l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie: telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue?

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie.

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses

appuis naturels par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

Ils devaient favoriser la liberté de la presse, qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissements, accablée avec les amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la Chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de *visionnaire et de folle* la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application ;

Qu'ils s'appueraient sur les Chambres, et ils ont étouffé leur initiative ; qu'ils acquitteraient, par l'hospitalité, la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violents entre les peuples et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses du gouvernement déchu.

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et dans le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux du pouvoir? Attendra-t-il, pour se prononcer, que nos départements soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfants et ses trésors?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction : que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La Restauration et la Révolution sont en présence ; la vieille lutte que nous avions crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse : la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le Gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne ; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers ; nous lui avons consacré notre vie, et nous avons foi dans son triomphe.

LISTE DES DÉPUTÉS QUI ONT SIGNÉ LE COMPTE-RENDU :

MM.

Allier (Hautes-Alpes).
Arago (Pyrénées-Orient.).
Audry-de-Puyraveau (Charente-Inférieure).
Auguis (Deux-Sèvres).

MM.

Bacot César (Indre-et-Loire).
Ballot (Orne).
Basterrèche (Landes).
Baudet-Dulary (Seine-et-O.)
Baudet-Lafarge (Puy-de-D.)

MM.

Bavoux (Jura).
Beauséjour (Charente-Inf.)
Bérard (Seine-et-Oise).
Bernard (Côtes-du-Nord).
Bernard (Var).
Bertrand, le général (Ind.).
Beslay fils (Morbihan).
Bioche (Eure).
Blaque-Belair (Finistère),
Blondeau (Doubs).
Boudet (Tarn-et-Garonne).
Bousquet (Gard).
Boyer de Peireleau (Gard).
Bricqueville (Manche).
Bryas, le marq. de (Gironde)
Cabanon (Seine-Inférieure)
Cabet (Côte-d'Or).
Chaigneau (Vendée).
Charamaule (Hérault).
Charlemagne (Indre).
Charpentier (Moselle).
Clauzel, le maréchal comte (Ardennes).
Clerc-Lasalle Deux-Sèvres).
Cogez (Nord).
Colomès (Hautes-Pyrén.).
Ch. Comte (Sarthe).
Corcelles (Saône-et-Loire).
Cordier (Ain).
Cormenin (Ain).
Couderc (Rhône).
Coulman (Bas-Rhin).
Couturier (Isère).
Demarçay, le gén. (Vienne).
Desaix (Puy-de-Dôme).
Dubois (Ardèche).
Dubois-Aymé (Isère).
Duchaffault, le c[te] (Vendée).
Ducluzeau (Dordogne).
Dulong (Eure)
Dupont (Eure).
Duréault (Saône-et-Loire).
Duris-Dufresne (Indre).
Eschassériaux (Charente-Inférieure).
Falgayrac (Tarn).
Faure (Hautes-Alpes).
Faure-Dère (T.-et-Garon.).
Flot (Seine-et-Oise).
Galabert (Gers).
Garnier-Pagès (Isère).
Gauthier de Rumilly (Som.)
Gavaret (Gers).
Genot (Moselle).
Genoux (Haute-Saône).
Girardin (Charente).
Glais-Bizoin (Côtes-du-N.).
Gouve de Nuncques, de (Pas-de-Calais).
Grammont, de (H.-Saône).
Gréa (Doubs).
Guillemaut (S.-et-Loire).
Havin (Manche).
Hérambault, d' (P.-de-C.).
Hernoux (Côte-d'Or).
Jollivet (Ille-et-Vilaine).
Joly (Ariège).

MM.

Jousselin (Loiret).
Junyen (Vienne).
Kœchlin (Haut-Rhin).
Laboissière (Vaucluse).
Lafayette, le général (Seine-et-Marne).
Lafayette, Georges (Seine-et-Marne).
Laffitte, le général (Ariège).
Laffitte, Jacques (B.-Pyr.).
Lamarque, le gén. (Landes).
Larabit (Yonne).
Las Cases père, le comte de (Seine).
Laurence (Landes).
Legendre (Eure).
Lenouvel (Calvados).
Leprovost (Côtes-du-Nord).
Ludre, de (Meurthe).
Luminais (Loire-Inférieure)
Luneau (Vendée).
Mangin d'Oins (Ille-et-V.).
Marchal (Meurthe).
Marchegay (Vendée).
Mauguin (Côte-d'Or).
Meilherat (Allier).
Mornay, le baron de (Ain).
Mornay, le marq. de (Oise).
Muntz (Bas-Rhin).
Nicod (Gironde).
Odilon Barrot (Bas-Rhin).
Périn (Dordogne).
Perreau (Vendée).
Picot-Désormaux (Sarthe).
Podenas, le baron (Aude).
Portalis (Var).
Pourrat (Puy-de-Dôme).
Raynaud (Allier).
Réal, Félix (Isère).
Réalier-Dumas (Rhône).
Reboul-Coste (Hérault).
Renouvier (Hérault).
Reynard (Bouches-du-Rh.).
Resynier (Haute-Vienne).
Robert (Ardennes).
Robineau (Maine-et-Loire).
Roger, le baron (Loiret).
Roussilhe (Cantal).
Salverte (Seine).
Sans (Gaute-Garonne).
Saubat (Haute-Garonne).
Senné (Charente-Infér.).
Subervic, le général (Gers).
Taillandier (Nord).
Tardieu (Meurthe).
Teysseire (Aude).
Toulon (Gard).
Thévenin (Puy-de-Dôme).
Thiard, le comte de (Saône-et-Loire).
Thouvenel (Meurthe).
Toupot de Bévaux (Haute-Marne).
Tracy, Victor (Allier).
Tribert (Deux-Sèvres).
Vidal (Hérault).
Voyer-d'Argenson (B.-Rh.)

ETAT DE SIÈGE DE PARIS[1]

RAPPORT AU ROI

Sire,

La prévoyance du Gouvernement lui commande d'adopter aujourd'hui toutes les mesures propres à prévenir à jamais le retour de tentatives pareilles à celles qui ont affligé la capitale depuis hier; et c'est par une répression forte des désordres actuels qu'il obtiendra ce résultat.

Votre Majesté, en traversant aujourd'hui les rangs de la population pressée sur ses pas, a pu distinguer, à travers l'expression si vive de son dévouement, celle de sa confiance dans la fermeté du pouvoir, qui ne manquerait pas plus aux bons Français que ceux-ci ne lui ont manqué dans cette circonstance.

Quand de généreux citoyens viennent rivaliser avec les plus braves soldats de zèle et d'intrépidité, le Gouvernement serait coupable, en effet, de ne pas déployer tous les moyens qui lui appartiennent pour protéger efficacement leurs propriétés, leur industrie, leurs familles, leurs personnes lâchement assassinées du haut des fenêtres de la ville dont la prospérité est leur ouvrage.

Ce n'est pas assez que la force matérielle ait anéanti aujourd'hui sur tous les points la révolte en armes, il faut qu'une force morale toute-puissante frappe d'interdit l'esprit de sédition, en pénétrant par des recherches rapides, par une action vive, au fond des complots que les factions coalisées ont ourdis.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. de déclarer Paris en état de siège.

Ce n'est pas après la répression des troubles par la force armée qu'il est besoin de rassurer la population sur la portée de cette mesure, qu'elle a désirée elle-même trop généralement pour ne pas s'être rendu compte de son véritable caractère. Elle a senti que c'était dans le sein de la ville même où naquit, où triompha la révolution de juillet, qu'il convenait de la défendre avec le plus d'énergie contre les efforts des factieux qui veulent nous ravir cette révolution ou lui en substituer une autre pleine d'orages et de dangers. Il faut garantir l'avenir comme on a maintenu le présent, et pour cela mettre en dehors la loi, la loi toute entière, comme on y a mis les ressources matérielles, afin de ne pas prolonger le malheur de la situation et des nécessités qu'elle entraînait.

Tel sera, pour Paris, l'objet et l'effet de l'état de siège: rendre la force publique plus présente et plus active, sans rien changer du reste, en tout ce qui ne concerne ni les préparatifs ni l'exécution du complot et de la révolte, à la juridiction ordinaire et à la marche habituelle de l'administration. Pour tout dire, en un mot, c'est la conspiration seule qu'il s'agit de mettre en état de siège dans Paris.

Au reste, Sire, c'est à Paris surtout qu'une mesure de ce genre sera essentiellement temporaire; peu de jours suffiront à un pouvoir actif pour la rendre complètement efficace. Elle le sera, et cette belle capitale aura su conquérir l'ordre, en juin 1832, comme en juillet 1830 elle a su conquérir la liberté !

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le pair de France, ministre secrétaire-d'État de l'intérieur,

MONTALIVET.

1. (nº 4) Page 544.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut.

Considérant que des attroupements séditieux se sont montrés en armes dans la capitale; que leur présence a été signalée par des attentats contre les propriétés publiques et privées, et par les assassinats contre les gardes nationaux, la troupe de ligne, la garde municipale et les agents de l'autorité publique ;

Qu'il importe de protéger par des mesures promptes et énergiques la sûreté publique contre le retour de semblables attentats ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La ville de Paris est mise en état de siège; néanmoins il n'est rien dérogé au commandement et au service de la garde nationale.

Art. 2. Notre ministre secrétaire-d'État au département de la guerre et notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur sont chargés de la présente ordonnance.

Au palais des Tuileries, le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'État au département de l'intérieur,

MONTALIVET.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

C'est avec douleur que je me vois dans l'obligation de rendre compte à V. M. des grands désordres auxquels s'est livré un grand nombre d'élèves de l'École polytechnique.

Ces jeunes gens, égarés dans de déplorables illusions, et mettant en oubli les devoirs qu'ils ont à remplir envers l'État, qui contribue à grands frais à leur instruction, et qu'ils se destinaient à servir un jour dans les diverses carrières publiques, ont forcé la consigne de l'École pour aller se joindre aux séditieux ; ils ont pris une part active aux actes de rébellion dont les fauteurs de l'anarchie se sont rendus coupables; ils ont cherché à entraîner ceux de leurs camarades qui sont restés fidèles à leur devoir; ils sont revenus à deux reprises pour tenter de les séduire, et, ne pouvant y parvenir, ils ont manifesté par des actes l'intention de leur enlever les armes de l'École, que ces derniers élèves ont constamment défendues avec honneur.

Dans cet état de choses, ne pouvant plus répondre du dévoûment de la totalité des élèves de l'Ecole polytechnique aux institutions et au trône fondés par notre glorieuse révolution de juillet, je me vois à regret dans la nécessité de proposer à V. M. le licenciement de cette École. Mais je remplis en même temps un devoir en appelant la bienveillance du roi sur des élèves qui ont fait preuve des bons sentiments dont ils sont animés.

Tel est le but du projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de soumettre à la signature de V. M.

Le ministre secrétaire-d'État de la guerre,

Maréchal duc de DALMATIE.

ORDONNANCE DU ROI

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut.

D'après le compte qui nous a été rendu des graves désordres auxquels un grand nombre d'élèves de l'École polytechnique s'est livré,

1° En forçant la consigne de l'École pour aller se joindre aux séditieux, et en prenant part aux actes de rébellion dont les fauteurs de l'anarchie se sont rendus coupables;

2° En revenant à deux reprises chercher à séduire les élèves qui sont demeurés fidèles à leur devoir, et ayant manifesté l'intention de leur enlever les armes de l'École, que ces derniers élèves ont constamment défendues avec honneur;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'État au département de la guerre,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les élèves de l'École polytechnique sont licenciés, et rentreront immédiatement dans leurs familles.

Art. 2. L'École polytechnique sera immédiatement réorganisée.

Art. 3. Les élèves de l'École polytechnique qui, demeurés fidèles à leur devoir, ont défendu avec honneur les armes de l'École, feront partie de l'École réorganisée, dont ils composeront le noyau. Il sera pourvu au complément de l'École par les nouvelles admissions qui auront lieu après les examens de cette année, conformément aux lois et ordonnances.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'État de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi:

Le ministre secrétaire-d'État de la guerre,

Maréchal duc de DALMATIE

RAPPORT AU ROI.

Sire,

L'intention de V. M., en donnant au corps d'artillerie de la garde nationale de Paris son organisation actuelle, était d'ajouter à l'éclat et à la force de notre milice citoyenne. V. M. voulait témoigner ainsi sa sollicitude pour l'admirable institution de la garde nationale et son désir de la perfectionner dans toutes ses parties. J'ai eu moi-même l'honneur de proposer au roi les moyens d'exécution qui étaient jugés propres à atteindre ce but.

J'ai la douleur d'annoncer aujourd'hui à V. M. qu'une expérience récente m'a démontré qu'il y avait lieu de procéder différemment sans doute pour obtenir le résultat désiré; car une assez grande partie du corps d'artillerie ne s'est pas montrée en parfaite harmonie avec la garde nationale tout entière, et c'est cette harmonie que je proposerais à V. M. de rétablir par une réorganisation devenue nécessaire. Dans cette réorganisation seront admis sans doute en première ligne ceux des artilleurs que la population de Paris a vus avec satisfaction se réunir aujourd'hui aux légions pour combattre l'anarchie, et pour réparer ainsi des torts qu'il n'appartient pas à ce rapport de qualifier.

En conséquence, je prie V. M. de vouloir bien accorder son assentiment à la dissolution du corps d'artillerie de la garde nationale de Paris, et à sa réorganisation ultérieure.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le pair de France, ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

MONTALIVET.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Le corps d'artillerie de la garde nationale de Paris est dissous.

Art. 2. Il sera procédé ultérieurement à la réorganisation de ce corps.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Au palais des Tuileries, le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'État au département de l'intérieur,

MONTALIVET.

ORDONNANCES DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics,

Notre conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons:

Art. 1er. L'École royale vétérinaire d'Alfort est licenciée. Notre ministre du commerce et des travaux publics nous en proposera la réorganisation, s'il y a lieu.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Paris le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi:

Le pair de France, ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics,

Comte D'ARGOUT.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. M. Marchand, maire du septième arrondissement de Paris, est révoqué.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de la présente ordonnance.

Au palais des Tuileries, le 6 juin 1832.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le pair de France, ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

MONTALIVET.

PROTOCOLES DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Extrait du protocole n° 11, de la Conférence tenue au Foreingh-Office, le 20 janvier 1831.

« Présents, les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie :

« Les plénipotentiaires des Cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie ont pris connaissance de la lettre ci-jointe, adressée à leurs commissaires à Bruxelles, au nom du gouvernement provisoire de la Belgique, lettre qui porte, conformément à la teneur du protocole du 9 janvier 1831, que les troupes belges qui s'étaient avancées aux environs de Maëstricht avaient reçu l'ordre de se retirer immédiatement et d'éviter à l'avenir les causes d'hostilités.

« Ayant eu lieu de se convaincre, par les explications de leurs commissaires, que cette retraite des troupes belges aura pour effet d'assurer à la place de Maëstricht l'entière liberté de communication dont elle doit jouir ; ne pouvant douter que, de son côté, S. M. le roi des Pays-Bas n'ait pourvu à l'accomplissement du protocole du 9 janvier ; ayant du reste arrêté les déterminations nécessaires pour le cas dans lequel les dispositions de ce protocole seraient soit rejetées, soit enfreintes, et étant parvenus au jour où doit se trouver complètement établie la cessation d'hostilités que les cinq Puissances ont eu à cœur d'amener, les plénipotentiaires ont procédé à l'examen des questions qu'ils avaient à résoudre pour réaliser l'objet de leur protocole du 20 décembre 1830, pour faire une utile application des principes fondamentaux auxquels cet acte a rattaché l'indépendance future de la Belgique, et pour affermir ainsi la paix générale, dont le maintien constitue le premier intérêt, comme il forme le premier vœu des Puissances réunies en conférence à Londres.

« Dans ce but, les plénipotentiaires ont jugé indispensable de poser avant tout des bases, quant aux limites qui doivent séparer désormais le territoire hollandais du territoire belge.

« Des propositions leur avaient été remises de part et d'autre sous ce dernier rapport. Après les avoir mûrement discutées, ils ont concerté entre eux les bases suivantes :

« Art. 1er. Les limites de la Hollande comprennent tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

« 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans le traité de l'année 1815, sauf le grand-duché de Luxembourg, qui, possédé à un titre différent par les princes de la maison de Nassau, fait et continuera à faire partie de la Confédération germanique.

« 3. Il est entendu que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront applicables aux rivières et aux fleuves qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

« 4. Comme il résulterait néanmoins des bases posées dans les articles 1 et 2 que la Hollande et la Belgique possèderaient des enclaves sur leurs territoires respectifs, il sera effectué par les soins des cinq Cours tels échanges et arrangements entre les deux pays, qui leur assureraient l'avantage réciproque d'une entière contiguïté de possessions et d'une libre communication entre les villes et fleuves compris dans leurs frontières.

« Ces premiers articles convenus, les plénipotentiaires ont porté leur attention sur les moyens de consolider l'œuvre de paix auquel les cinq Puissances ont voué une active sollicitude, et de placer dans leur vrai jour les principes qui dirigent leur commune politique.

« Ils sont unaniment d'avis que les cinq Puissances devaient à leur intérêt bien compris, à leur union, à la tranquillité de l'Europe, et à l'accomplissement des vues consignées dans leur protocole du 20 décembre, une manifestation solennelle, une preuve éclatante de la ferme détermination où elles sont de ne rechercher, dans les arrangements relatifs à la Belgique, comme dans toutes les circonstances qui pourront se présenter encore, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les États qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité. C'est par suite de ces maximes, c'est dans ces intentions salutaires, que les plénipotentiaires ont résolu d'ajouter aux articles précédents ceux qui se trouvent ci-dessous :

« 5. La Belgique, dans les limites telles qu'elles seront arrêtées et tracées conformément aux bases posées dans les art. 1, 2 et 4, du présent protocole, formera un État perpétuellement neutre. Les cinq Puissances lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intrégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées ci-dessus.

« 6. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquilité intérieure ni extérieure.

« Pour copie conforme : *Signé :* PONSONBY. »

PROTOCOLE DU 19 FÉVRIER.

« Présents, les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie :

« Les plénipotentiaires des Cours de France, de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie s'étant assemblés, ont porté toute leur attention sur les interprétations diverses données au protocole de la Conférence de Londres en date du 20 décembre 1830, et aux principaux actes dont il a été suivi. Les délibérations des plénipotentiaires les ont conduits à reconnaître unaniment qu'ils doivent à la position des cinq Cours, comme à la cause de la paix générale, qui est leur propre cause et celle de la civilisation européenne, de rappeler ici le grand principe de droit public, dont les actes de la Conférence de Londres n'ont fait qu'offrir une application salutaire et constantaute.

« D'après ce principe d'un ordre supérieur, les traités ne perdent pas leur puissance, quels que soient les changements qui interviennent dans l'organisation intérieure des peuples. Pour juger de l'application que les cinq Cours ont faite de ce même principe, pour apprécier les déterminations qu'elles ont prises relativement à la Belgique, il suffit de se reporter à l'époque de l'année 1814.

« A cette époque, les provinces belges étaient occupées militairement par l'Autriche, la Grande Bretagne, la Prusse et la Russie, et les droits que ces Puissances exerçaient sur elles furent complétés par la renonciation de la

France à la possession de ces mêmes provinces. Mais la renonciation de la France n'eut pas lieu au profit des Puissances occupantes. Elle tint à une pensée d'un ordre plus élevé. Les Puissances, et la France elle-même, également désintéressées alors, comme aujourd'hui, dans leurs vues sur la Belgique, en gardèrent la disposition et non la souveraineté, dans la seule intention de faire concourir les provinces belges à l'établissement d'un juste équilibre en Europe et au maintien de la paix générale. Ce fut cette intention qui présida à leurs stipulations ultérieures ; ce fut elle qui unit la Belgique à la Hollande ; ce fut elle qui porta les Puissances à assurer dès-lors aux Belges le double bienfait d'institutions libres et d'un commerce fécond pour eux en richesse et en développement d'industrie.

« L'union de la Belgique avec la Hollande se brisa. Des communications officielles ne tardèrent pas à convaincre les cinq Cours que les moyens primitivement destinés à la maintenir ne pourraient plus ni la rétablir pour le moment, ni la conserver par la suite, et que désormais, au lieu de confondre les affections et le bonheur des deux peuples, elle ne mettrait en présence que des passions et des haines, elle ne ferait jaillir de leur choc que la guerre avec tous ses désastres. Il n'appartenait pas aux Puissances de juger des causes qui venaient de rompre les liens qu'elles avaient formés. Mais quand elles voyaient ces liens rompus, il leur appartenait d'atteindre encore l'objet qu'elles s'étaient proposé en les formant; il leur appartenait d'assurer, à la faveur de combinaisons nouvelles, cette tranquillité de l'Europe dont l'union de la Belgique avec la Hollande avait constitué une des bases. Les Puissances y étaient impérieusement appelées. Elles avaient le droit, et les évènements leur imposaient le devoir d'empêcher que les provinces belges, devenues indépendantes, ne portassent atteinte à la sécurité générale et à l'équilibre européen.

« Un tel devoir rendait inutile tout concours étranger. Pour agir ensemble, les Puissances n'avaient qu'à consulter leurs traités, qu'à mesurer l'étendue des dangers que leur inaction ou leur désaccord aurait fait naître. Les démarches des cinq Cours à l'effet d'amener la cessation de la lutte entre la Hollande et la Belgique, et leur ferme résolution de mettre fin à toute mesure qui, de part ou d'autre, aurait eu un caractère hostile, furent les premières conséquences de l'identité de leurs opinions sur la valeur et les principes des transactions solennelles qui les lient.

« L'effusion du sang s'arrêta : la Hollande, la Belgique, et même les États voisins, leur sont également redevables de ce bienfait.

« La seconde application des mêmes principes eut lieu dans le protocole du 20 décembre 1830.

« A l'exposé des motifs qui déterminaient les cinq Cours, cet acte associa la réserve des devoirs dont la Belgique resterait chargée envers l'Europe, tout en voyant s'accomplir ses vœux de séparation et d'indépendance.

« Chaque nation a ses droits particuliers ; mais l'Europe aussi a son droit : c'est l'ordre social qui le lui a donné.

« Les traités qui régissent l'Europe, la Belgique, devenue indépendante, les trouvait faits et en vigueur ; elle devait donc les respecter, et ne pouvait pas les enfreindre. En les respectant, elle se conciliait avec l'intérêt et le repos de la grande communauté des États Européens ; en les enfreignant, elle eût amené la confusion et la guerre. Les Puissances seules pouvaient prévenir ce malheur, et, puisqu'elles le pouvaient, elles devaient faire prévaloir la salutaire maxime, que les évènements qui font naître en Europe un État nouveau ne lui donnent pas plus le droit d'altérer le système général dans lequel il entre, que les changements survenus dans la condition d'un État ancien ne l'autorisent à se croire délié de ses engagements antérieurs : — Maxime de tous les peuples civilisés, maxime qui se rattache au principe même d'après lequel les États survivent à leurs gouvernements, et les obligations imprescriptibles des traités à ceux qui les contractent ; maxime enfin qu'on n'oublierait pas sans faire rétrograder la civilisation, dont la morale et la foi publique sont heureusement et les premières conséquences et les premières garanties.

« Le protocole du 20 décembre fut l'expression de ces « vérités ; il statua : Que la Conférence s'occuperait de « discuter et de concerter les nouveaux arrangements les « plus propres à combiner l'indépendance future de la Bel- « gique avec les stipulations des traités, avec les intérêts « et la sécurité des autres États, et avec la conservation de « l'équilibre européen. »

« Les Puissances venaient d'indiquer ainsi le but auquel elles devaient marcher. Elles y marchèrent, fortes de la pureté de leurs intentions et de leur impartialité. Tandis que, d'un côté, par leur protocole du 18 janvier, elles repoussaient des prétentions qui seront toujours inadmissibles, de l'autre, elles pesaient avec le soin le plus scrupuleux toutes les opinions qui étaient mutuellement émises, tous les titres qui étaient réciproquement évoqués. De cette discussion approfondie des diverses communications faites par les plénipotentiaires de sa majesté le roi des Pays-Bas et par les commissaires belges, résulta le protocole définitif du 20 janvier 1831.

« Il était à prévoir que la première ardeur d'une indépendance naissante tendrait à franchir les justes bornes des traités et des obligations qui en dérivent. Les cinq Cours ne pouvaient néanmoins admettre en faveur des Belges le droit de faire des conquêtes sur la Hollande ni sur d'autres États. Mais obligées de résoudre des questions de territoire essentiellement en rapport avec leurs propres conventions et leurs propres intérêts, les cinq Cours ne consacrèrent, à l'égard de la Belgique, que les maximes dont elles s'étaient fait à elles-mêmes une loi rigoureuse. Assurément elles ne sortaient ni des bornes de la justice et de l'équité, ni des règles d'une saine politique, lorsqu'en adoptant impartialement les limites qui séparaient la Belgique de la Hollande avant leur réunion, elles ne refusaient aux Belges que le pouvoir d'envahir : ce pouvoir, elles l'ont rejeté, parce qu'elles le considèrent comme subversif de la paix et de l'ordre social.

« Les Puissances avaient encore à délibérer sur d'autres questions qui se rattachaient à leurs traités, et qui ne pouvaient par conséquent être soumises à des décisions nouvelles sans leur concours direct.

« D'après le protocole du 20 décembre, les instructions et les pleins pouvoirs demandés pour les commissaires belges qui seraient envoyés à Londres devaient embrasser tous les objets de la négociation. Cependant ces commissaires arrivèrent sans autorité suffisante, et, sur plusieurs points importants, sans informations ; et les circonstances n'admettaient point de retard.

« Les Puissances, par le protocole du 27 janvier, ne firent néanmoins, d'une part, qu'énumérer les charges inhérentes, soit au territoire belge, soit au territoire hollandais et se bornèrent à *proposer*, de l'autre, des arrangements fondés sur une réciprocité de concessions, sur les moyens de conserver à la Belgique les marchés qui ont le plus contribué à sa richesse, et sur la notoriété même des budgets publics du royaume des Pays-Bas.

Dans ces arrangements, la médiation des Puissances sera toujours requise ; car, sans elle, ni les parties intéressées ne parviendraient à s'entendre, ni les stipulations auxquelles les cinq Cours ont pris, en 1814 et 1815, une part immédiate, ne pourraient se modifier.

« L'adhésion de S. M. le roi des Pays-Bas aux protocoles du 20 et du 27 janvier 1831 a répondu aux soins de la Conférence de Londres. Le nouveau mode d'existence de la Belgique et sa neutralité reçurent ainsi une sanction dont ils ne pouvaient se passer. Ils ne restait plus à la Conférence que d'arrêter ses résolutions relatives à la protestations faite en Belgique contre le premier de ces protocoles d'autant plus important qu'il est fondamental.

« Cette protestation invoque d'abord un droit de postliminie qui n'appartient qu'aux États indépendants, et qui ne saurait, par conséquent, appartenir à la Belgique, puisqu'elle n'a jamais été comptée au nombre de ces États. Cette même protestation mentionne en outre des cessions faites à une Puissance tierce, et non à la Belgique, qui ne les a pas obtenues, et qui ne peut s'en prévaloir.

« La nullité de semblables prétentions est évidente. Loin de porter atteinte au territoire des anciennes provinces belges, les Puissances n'ont fait que déclarer et maintenir l'intégrité des Etats qui l'avoisinent. Loin de resserrer les limites de ces provinces, elles y ont compris la principauté de Liége, qui n'en faisait point partie autrefois.

« Du reste, tout ce que la Belgique pouvait désirer, elle l'a obtenu : séparation d'avec la Hollande, indépendance, sûreté extérieure, garantie de son territoire et de sa neutralité, libre navigation des fleuves qui lui servent de débouchés, et paisible jouissance de ses libertés nationales.

« Tels sont les arangements auxquels la protestation dont il s'agit oppose le dessein, publiquement avoué, de ne repecter ni les possessions ni les droits des États limitrophes.

« Les plénipotentiaires des cinq Cours, considérant que de pareilles vues sont des vues de conquête, incompatibles avec les traités existants, avec la paix de l'Europe, et par conséquent avec la neutralité de l'indépendance de la Belgique, déclarent :

« 1° Qu'il demeure entendu, comme il l'a été dès l'origine, que les arrangements arrêtés par le protocole du 20 janvier 1831 sont des arrangements fondamentaux et irrévocables ;

« 2° Que l'indépendance de la Belgique ne sera reconnue par les cinq Puissances qu'aux conditions et dans les limites qui résultent desdits arrangements du 20 janvier 1831 ;

« 3° Que le principe de la neutralité et de l'inviolabilité du territoire belge, dans les limites ci-dessus mentionnées, reste en vigueur, et obligatoire pour les cinq Puissances ;

« 4° Que les cinq Puissances, fidèles à leurs engagements se reconnaissent le plein droit de déclarer que le souverainrd de la Belgique doit répondre, par sa position personnelle, au principe d'existence de la Belgique même, satisfaire à la sûreté des autres États, accepter, sans aucune restriction, comme l'avait fait S. M. le roi des Pays-Bas pour le protocole du 21 juillet 1814, tous les arrangements fondamentaux renfermés dans le protocole du 20 janvier 1831, et être à même d'en assurer aux Belges la paisible jouissance ;

« 5° Que ces premières conditions remplies, les cinq Puissances continueront d'employer leurs soins et leurs bons offices pour amener l'adoption réciproque et la mise à exécution des autres arrangements nécessités par la séparation de la Belgique d'avec la Hollande;

« 6° Que les cinq Puissances reconnaissent le droit en vertu duquel les autres États prendraient telles mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour faire respecter ou pour rétablir leur autorité légitime dans tous les pays à eux appartenant, sur lesquels la protestation mentionnée plus haut élève des prétentions, et qui sont situés hors du territoire belge, déclaré neutre ;

« 7° Que S. M. le roi des Pays-Bas ayant adhéré sans restriction, par le protocole du 18 février 1831, aux arrangements relatifs à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, toute entreprise des autorités belges sur le territoire que le protocole du 20 janvier a déclaré hollandais, serait envisagée comme un renouvellement de la lutte à laquelle les cinq Puissances ont résolu de mettre un terme.

Signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz. »

Préliminaires d'un traité en dix-huit articles dressés par la Conférence de Londres.[1]

A M. Lebeau, à Bruxelles.

Londres, 26 juin 1831.

« Monsieur, nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre, en date du 5 juin, que MM. Devaux et Nothomb nous ont remise de votre part, et nous croyons devoir vous adresser en réponse les articles ci-joints, que la Conférence de Londres vient d'arrêter pour être communiqués aux deux parties intéressées.

« La Conférence considèrera ces articles comme non avenus, si le congrès belge rejette en tout ou en partie.

« Agréez, monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée,

Signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewicz. »

« La Conférence, animée du désir de concilier les difficultés qui arrêtent encore la conclusion des affaires de Belgique, a pensé que les articles suivants qui formeraient les préliminaires d'un traité de paix, pourraient conduire à ce but. Elle a résolu en conséquence de les proposer aux deux parties :

« Art. 1er. Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

« 2. La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient la dénomination de royaume des Pays-Bas dans les traités de 1815.

« 3. Les cinq Puissances emploieront leurs bons offices pour que le *statu quo* dans le grand duché de Luxembourg soit maintenu pendant le cours de la négociation séparée que le souverain de la Belgique ouvrira avec le roi des Pays-Bas et avec la Confédération germanique, au sujet dudit grand-duché, négociation distincte de la question des limites entre la Hollande et la Belgique.

« Il est entendu que la forteresse de Luxembourg conservera ses libres communications avec l'Allemagne.

« 4. S'il est constaté que la républiques des Provinces-Unies des Pays-Bas n'exerçait plus exclusivement la souveraineté dans la ville de Maëstricht en 1790, il sera avisé par les deux parties aux moyens de s'entendre à cet égard sur un arrangement convenable.

« 5. Comme il résulterait des bases posées par les articles 1 et 2 que la Hollande et la Belgique posséderaient des enclaves dans leurs territoires respectifs, il sera fait à l'amiable entre la Hollande et la Belgique les échanges qui pourraient être jugés d'une convenance réciproque.

« 6. L'évacuation réciproque des territoires, villes et places, aura lieu indépendamment des arrangements relatifs aux échanges.

« 7. Il est entendu que les dispositions des articles 108 jusqu'à 117 inclusivement, de l'acte général du congrès de Vienne, relatifs à la libre navigation des fleuves et rivières navigables, seront appliquées aux fleuves et aux rivières qui traversent le territoire hollandais et le territoire belge.

« La mise à exécution de ces dispositions sera réglée dans le plus bref délai possible.

« La participation de la Belgique à la navigation du Rhin, par les eaux intérieures entre ce fleuve et l'Escaut, formera l'objet d'une négociation séparée entre les parties intéressées, à laquelle les cinq Puissances prêteront leurs bons offices.

1. Page 483 et non 383 indiquée à tort page 16.

« L'usage des canaux de Gand à Terneuse et de Zuid-Wislemswart, construits pendant l'existence du royaume des Pays-Bas, sera commun aux habitants des deux pays; il sera arrêté un règlement sur cet objet.

« L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé de la manière la plus convenable, afin de prévenir les inondations.

« 8. En exécution des articles 1 et 2 qui précèdent, des commissaires démarcateurs hollandais et belges se réuniront dans le plus bref délai possible, en la ville de Maëstricht, et procèderont à la démarcation des limites qui doivent séparer la Hollande et la Belgique, conformément aux principes établis à cet effet dans les articles 1 et 2.

« Ces mêmes commissaires s'occuperont des échanges à faire par les pouvoirs compétents des deux pays par suite de l'article 5.

« 9. La Belgique, dans ses limites telles qu'elles seront tracées conformément aux principes posés dans les pré sents préliminaires, formera un Etat perpétuellement neutre. Les cinq Puissances, sans vouloir s'immiscer dans le régime intérieur de la Belgique, lui garantissent cette neutralité perpétuelle, ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans les limites mentionnées au présent article.

« 10. Par une juste réciprocité, la Belgique sera tenue d'observer cette même neutralité envers les autres Etats, et de ne porter aucune atteinte à leur tranquillité intérieure ni extérieure, en conservant toujours le droit de se défendre contre toute agression étrangère.

« 11. Le port d'Anvers, conformément à l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1815, continuera d'être uniquement un port de commerce.

« 12. Le partage des dettes aura lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesaient, avant la réunion, sur les divers territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion celles qui ont été contractées en commun.

« 13. Des commissaires-liquidateurs nommés de part et d'autre se réuniront immédiatement. Le premier objet de leur réunion sera de faire la quote-part que la Belgique aura à payer provisoirement, et sauf liquidation pour le service d'une partie des intérêts des dettes mentionnées dans l'article précédent.

« 14. Les prisonniers de guerre seront renvoyés de part et d'autre quinze jours après l'adoption de ces articles.

« 15. Les séquestres mis sur les biens particuliers dans les deux pays seront immédiatement levés.

« 16. Aucun habitant des villes, places et territoires réciproquement évacués, ne sera recherché ni inquiété pour sa conduite politique passée.

« 17. Les cinq Puissances se réservent de prêter leurs bons offices, lorsqu'ils seront réclamés par les parties intéressées.

« 18. Les articles réciproquement adoptés seront convertis en traité définitif.

Signé : Esterhazy, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Matuszewicz.

Pour copie conforme : Signé : Palmerston. »

TRAITÉ DÉFINITIF EN 24 ARTICLES

ENTRE LA HOLLANDE ET LA BELGIQUE, ARRÊTÉ PAR LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Lettre d'envoi

Les soussignés plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, après avoir mûrement pesé toutes les communications qui leur ont été faites par M. le plénipotentiaire belge sur les moyens de conclure un traité définitif relativement à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, ont eu le regret de ne trouver dans ces communications aucun rapprochement entre les opinions et les vœux des parties directement intéressées.

Ne pouvant toutefois abandonner à de plus longues incertitudes des questions dont la solution immédiate est devenue un besoin pour l'Europe, forcés de les résoudre, sous peine d'en voir sortir l'incalculable malheur d'une guerre générale; éclairés du reste sur tous les points en discussion par les informations que M. le plénipotentiaire belge et MM. les plénipotentiaires des Pays-Bas leur ont données, les soussignés n'ont fait qu'obéir à un devoir dont leurs Cours ont à s'acquitter envers elles-mêmes comme envers les autres Etats, et que tous les essais de conciliation directe entre la Hollande et la Belgique ont encore laissé inaccompli : ils n'ont fait que respecter la loi suprême d'un intérêt européen du premier ordre : ils n'ont fait que céder à une nécessité de plus en plus impérieuse, en arrêtant les conditions d'un arrangement définitif que l'Europe, amie de la paix et en droit d'en exiger la prolongation, a cherché en vain depuis un an, dans les propositions faites par les deux parties ou agréées tour à tour par l'une d'elles et rejetées par l'autre.

Dans les conditions que renferment les vingt-quatre articles ci-joints, la Conférence de Londres a été obligée de n'avoir égard qu'aux règles de l'équité. Elle a suivi l'impression du vif désir qui l'animait, de concilier l'intérêt avec les droits, et d'assurer à la Hollande, ainsi qu'à la Belgique, des avantages réciproques, de bonnes frontières, un état de possession territoriale sans dispute, une liberté de commerce mutuellement bienfaisante, et un partage de dettes qui, succédant à une communauté absolue de charges et de bénéfices, les diviserait pour l'avenir, moins d'après les supputations minutieuses dont les matériaux mêmes n'avaient pas été fournis, moins d'après la rigueur des conventions et des traités, que selon l'intention d'alléger les fardeaux et de favoriser la prospérité des deux Etats.

En invitant M. le plénipotentiaire belge à signer les articles dont il a été fait mention ci-dessus, les soussignés observeront :

1° Que ces articles auront toute force et valeur d'une convention solennelle entre le Gouvernement belge et les cinq Puissances;

2° Que les cinq Puissances en garantissent l'exécution;

3° Qu'une fois acceptés par les deux parties, ils sont destinés à être insérés, mot pour mot, dans un traité direct entre la Belgique et la Hollande, lequel ne renfermera, en outre, que des stipulations relatives à la paix et à l'amitié qui subsisteront entre les deux pays et leurs souverains.

4° Que ce traité, signé sous les auspices de la Conférence de Londres, sera placé sous la garantie formelle des cinq Puissances;

5° Que les articles en question forment un ensemble et n'admettent pas de séparation;

6° Enfin, qu'ils contiennent les décisions *finales* et *irrévocables* des cinq Puissances, qui, d'un commun accord, sont résolues à amener elles-mêmes l'acceptation pleine et entière desdits articles par la partie adverse, si elle venait à les rejeter.

Les soussignés saisissent cette occasion d'offrir à M. le plénipotentiaire belge l'assurance de leur très haute considération.

Signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Mastuszewicz.

Texte du traité

Art. 1er. Le territoire belge se composera des provinces

de Brabant méridional, Liège, Namur, Hainaut, Flandre occidentale, Flandre orientale, Anvers et Limbourg, telles qu'elles ont fait partie du royaume uni des Pays-Bas, constitué en 1815, à l'exception des districts de la province du Limbourg désignés dans l'article 4.

Le territoire belge comprendra en outre la partie du grand-duché de Luxembourg indiquée dans l'article 2.

Art. 2. S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, consent à ce que, dans le grand-duché de Luxembourg, les limites du territoire belge soient telles qu'elles vont être décrites ci-dessous :

A partir de la frontière de France, entre Rodange, qui restera au grand-duché de Luxembourg, et Athus, qui appartiendra à la Belgique, il sera tiré, d'après la carte ci-joint, une ligne qui, laissant à la Belgique la route d'Arlon avec sa banlieue et la route d'Arlon à Bastogne, passera entre Mesaury, qui sera sur le territoire belge, et Clémency, qui restera au grand-duché de Luxembourg, pour aboutir à Steinford, lequel endroit restera également au grand-duché. De Steinford cette ligne sera prolongée dans la direction d'Eischen, de Hecbus, Guirsch, Oberpalen, Grende, Nothomb, Pareth et Perlé, jusqu'à Martelange : Hecbus, Guirsch, Grende, Nothomb et Pareth devant appartenir à la Belgique; et, d'Eischen, Oberpalen, Perlé et Martelange, ladite ligne descendra le cours de la Sure, dont le Thalveg servira de limite entre les deux États, jusque vis à vis Tintange, d'où elle sera prolongée aussi directement que possible vers la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, et passera entre Surel, Harlange, Jauchemps, qu'elle laissera au grand-duché de Luxembourg, et Houville, Jwarchamps et Loutremange, qui feront partie du territoire belge; atteignant ensuite aux environs de Donclos et de Soulez, qui resteront au grand-duché, la frontière actuelle de l'arrondissement de Diekirch, la ligne en question suivra ladite frontière jusqu'à celle du territoire prussien. Tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'ouest de cette ligne, appartiendront à la Belgique; et tous les territoires, villes, places et lieux situés à l'est de cette même ligne, continueront d'appartenir au grand-duché de Luxembourg.

Il est entendu qu'en traçant cette ligne et en se conformant autant que possible à la description qui en a été faite ci-dessus, ainsi qu'aux indications de la carte jointe, pour plus de clarté, au présent article, les commissaires démarcateurs dont il est fait mention dans l'article 5, auront égard aux localités, ainsi qu'aux convenances qui pourront en résulter mutuellement.

Art. 3. S. M. le roi des Pays Bas, grand-duc de Luxembourg, recevra, pour les cessions faites dans l'article précédent, une indemnité territoriale dans la province de Limbourg.

Art. 4. En exécution de la partie de l'article 1er relative à la province de Limbourg, et par suite des cessions que S. M. le roi des Pays-Bas fait dans l'article 2, sadite Majesté possèdera, soit en qualité de grand duc de Luxembourg, soit pour être réunis à la Hollande, les territoires dont les limites sont indiquées ci-dessous.

1°. *Sur la rive droite de la Meuse*, aux anciennes enclaves hollandaises, sur ladite rive dans la province de Limbourg, seront joints les districts de cette même province, sur cette même rive, qui n'appartenaient pas aux états-généraux en 1790, de façon que la partie actuelle du Limbourg située sur la rive droite de la Meuse et comprise entre ce fleuve, à l'ouest, la frontière du territoire prussien, à l'est, la frontière actuelle de la province de Liège, au midi, et la Gueldre hollandaise, au nord, appartiendra désormais tout entière à S. M. le roi des Pays-Bas, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être réunie à la Hollande.

2° *Sur la rive gauche de la Meuse*, à partir du point le plus méridional de la province hollandaise de Brabant septentrional, il sera tiré, d'après la carte ci-jointe, une ligne qui aboutira à la Meuse, au-dessus de Wessem, entre cet endroit et Stevensweert, au point où se touchent sur la rive gauche les frontières des arrondissements actuels de Ruremonde et de Maëstricht, de manière que Bergerot, Stamproy, Heer-Itteren, Ittervoor et Thorn, avec leurs banlieues, ainsi que tous les autres endroits situés au nord de cette ligne, feront partie du territoire hollandais.

Les anciennes enclaves hollandaises dans le Limbourg, sur la rive gauche de la Meuse, appartiendront à la Belgique, à l'exception de Maëstricht, laquelle, avec un rayon de territoire de 1,200 toises, à partir du glacis extérieur de la place sur ladite rive de ce fleuve, continuera d'être possédée en toute souveraineté et propriété par S. M. le roi des Pays-Bas.

Art. 5. S. M. le roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg, s'entendra avec la Confédération germanique et les agnats de la maison Nassau sur l'application des stipulations renfermées dans les articles 3 et 4, ainsi que sur tous les arrangements que lesdits articles pourraient rendre nécessaires, soit avec les agnats ci-dessus nommés de la maison de Nassau, soit avec la Confédération germanique.

Art. 6. Moyennant les arrangements territoriaux ci-dessus, chacune des deux parties renonce réciproquement, pour jamais, à toute prétention sur les territoires, villes, places et lieux situés dans les limites des possessions de l'autre partie, telles qu'elles se trouvent décrites dans les articles 1, 2 et 4.

Lesdites limites seront tracées conformément à ces articles, par des commissaires-démarcateurs belges et hollandais, qui se réuniront le plus tôt possible en la ville de Maëstricht.

Art. 7. La Belgique, dans les limites indiquées aux articles 1, 2 et 4, formera un État indépendant et perpétuellement neutre. Elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Art. 8. L'écoulement des eaux des Flandres sera réglé entre la Hollande et la Belgique, d'après les stipulations arrêtées à cet égard dans l'article 6 du traité définitif conclu entre S. M. l'empereur d'Allemagne et les états-généraux, le 8 novembre 1783; et, conformément audit article, des commissaires nommés de part et d'autre s'entendront sur l'application des dispositions qu'il consacre.

Art. 9. Les dispositions des articles 108 et 117 inclusivement, de l'acte général du Congrès de Vienne, relatives à la libre navigation des fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire belge et le territoire hollandais.

En ce qui concerne spécialement la navigation de l'Escaut, il sera convenu que le pilotage et le balisage, ainsi que la conservation des passes de l'Escaut en aval d'Anvers, serant soumis à une surveillance commune; que cette surveillance commune sera exercée par des commissaires nommés à cet effet de part et d'autre; que des droits de pilotage modérés seront fixés d'un commun accord, et que ces droits seront les mêmes pour le commerce hollandais et pour le commerce belge. Il est également convenu que la navigation des eaux intermédiaires entre l'Escaut et le Rhin, pour arriver d'Anvers au Rhin et *vice versâ*, restera réciproquement libre, et qu'elle ne sera assujettie qu'à des péages modérés qui seront provisoirement les mêmes pour le commerce des deux pays.

Des commissaires se réuniront, de part et d'autre, à Anvers, dans le délai d'un mois, tant pour arrêter le montant définitif et permanent de ces péages, qu'afin de convenir d'un règlement général pour l'exécution des dispositions du présent article, et d'y comprendre l'exercice du droit de pêche et du commerce de pêcherie, dans toute l'étendue de l'Escaut, sur le pied d'une parfaite réciprocité en faveur des sujets des deux pays.

En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables ci-

dessus mentionnés restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831, à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en tant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge.

Art. 10. L'usage des canaux qui traversent à la fois les deux pays continuera d'être libre et commun à leurs habitants.

Il est entendu qu'ils en jouiront réciproquement et aux mêmes conditions ; que de part et d'autre il ne sera perçu sur la navigation des canaux que des droits modérés.

Art. 11. Les communications commerciales par la ville de Maëstricht et par celle de Sittard resteront entièrement libres, et ne pourront être entravées sous aucun prétexte.

L'usage des routes qui, en traversant ces deux villes conduisent aux frontières d'Allemagne, ne sera assujetti qu'au paiement de barrière modéré, pour l'entretien de ces routes, de telle sorte que le commerce de transit n'y puisse éprouver aucun obstacle, et que, moyennant les droits ci-dessus mentionnés, ces routes soient toujours entretenues en bon état et propres à faciliter ce commerce.

Art. 12. Dans le cas où il aurait été construit en Belgique une nouvelle route, ou creusé un nouveau canal qui aboutirait à la Meuse, vis-à-vis le canton hollandais de Sittard, alors il serait loisible à la Belgique de demander à la Hollande, qui ne s'y refuserait pas dans cette supposition, que ladite route ou ledit canal fut prolongé d'après le même plan, entièrement aux frais et dépens de la Belgique, par le canton de Sittard, jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

Cette route ou ce canal, qui ne pourrait servir que de communication commerciale, serait construit au choix de la Hollande, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Belgique obtiendrait l'autorisation d'employer à cet effet dans le canton de Sittard, soit par des ingénieurs et ouvriers que la Hollande fournirait, et qui exécuteraient aux frais de la Belgique les travaux convenus, le tout sans charge aucune pour la Hollande, et sans préjudice de ses droits de souveraineté exclusifs sur le territoire que traverserait la route ou le canal en question.

Les deux parties fixeraient, d'un commun accord, le montant et le mode de perception des droits de péage qui seraient prélevés sur cette même route ou canal.

Art. 13 § 1. A partir du 1er janvier 1832, la Belgique, du chef du partage des dettes publiques du royaume uni des Pays-Bas, restera chargée d'une somme de huit millions quatre cent mille florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont les capitaux seront transportés en débet du grand livre à Amsterdam, ou du débet du trésor général du royaume uni des Pays-Bas, sur le débet du gand livre de la Belgique.

§ 2. Les capitaux transférés et les rentes inscrites sur le débet du grand livre de la Belgique, par suite du paragraphe précédent, jusqu'à la concurrence de la somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, seront considérés comme faisant partie de la dette nationale belge, et la Belgique s'engage à n'admettre, ni pour le présent, ni pour l'avenir, aucune distinction entre cette portion de la dette publique et toute autre dette nationale belge déjà créée ou à créer.

§ 3. L'acquittement de la somme de rentes annuelles ci-dessus mentionnée de 8,400,000 florins des Pays-Bas, aura lieu régulièrement, de semestre en semestre, soit à Bruxelles, soit à Anvers, en argent comptant, sans déduction aucune de quelque nature que ce puisse être, ni pour le présent ni pour l'avenir.

§ 4. Moyennant la création de ladite somme de rentes annuelles de 8,400,000 florins, la Belgique se trouvera déchargée envers la Hollande de toute obligation du chef du partage des dettes publiques du royaume uni des Pays-Bas.

§ 5. Des commissaires nommés de part et d'autre se réuniront dans le délai de quinze jours en la ville d'Utrecht, afin de procéder à la liquidation des fonds du syndicat d'amortissement et de la banque de Bruxelles, chargés du service du trésor général du royaume uni des Pays-Bas. Il ne pourra résulter de cette liquidation aucune charge nouvelle pour la Belgique, la somme de 8,400,000 florins de rentes annuelles comprenant le total de ses passifs. Mais, s'il découlait un actif de ladite liquidation, la Belgique et la Hollande le partageront dans la proportion des impôts acquittés par chacun des deux pays pendant leur réunion, d'après les budgets consentis par les états-généraux du royaume uni des Pays-Bas.

§ 6. Dans la liquidation du syndicat d'amortissement seront comprises les créances des domaines dites *domen los rentein* ; elles ne sont citées dans le précédent article que pour mémoire.

§ 7. Les commissaires hollandais et belges mentionnés au § 3 du présent article, et qui doivent se réunir en la ville d'Utrecht, procéderont, outre la liquidation dont ils sont chargés, au transfert des capitaux de rentes qui, du chef du partage des dettes publiques du royaume uni des Pays-Bas, doivent retomber à la charge de la Belgique jusqu'à concurrence de 8,400,000 florins de rentes annuelles. Ils procéderont aussi à l'extradition des archives, cartes, plans et documents quelconques appartenant à la Belgique ou concernant son administration.

Art. 14. La Hollande ayant fait exclusivement, depuis le 1er novembre 1830, toutes les avances nécessaires au service de la totalité des dettes publiques du royaume des Pays-Bas, et devant les faire encore pour le semestre échéant au 1er janvier 1832, il est convenu que lesdites avances calculées depuis le 1er novembre 1830 jusqu'au 1er janvier 1832, pour quatorze mois, au prorata de la somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rentes annuelles, dont la Belgique reste chargée, seront remboursées par tiers au trésor hollandais par le Trésor belge. Le premier tiers de ce remboursement sera acquitté par le trésor belge au trésor hollandais le 1er janvier 1832, le second au 1er avril, et le troisième au 1er juillet de la même année ; sur ces deux tiers il sera bonifié, à la Hollande, un intérêt calculé à raison de cinq pour cent par an, jusqu'à parfait acquittement aux susdites échéances.

Art. 15. Le port d'Anvers, conformément aux stipulations de l'article 15 du traité de Paris du 30 mai 1814, continuera d'être uniquement un port de commerce.

Art. 16. Les ouvrages d'utilité publique ou particulière, tels que canaux, routes, ou autres de semblable nature, construits en tout ou en partie aux frais du royaume uni des Pays-Bas, appartiendront, avec les avantages et les charges qui y sont attachés, au pays où ils sont situés. Il reste entendu que les capitaux empruntés pour la construction des ouvrages, et qui y sont spécialement affectés, seront compris dans lesdites charges, pour autant qu'ils ne sont pas encore remboursés et sans que les remboursements déjà effectués puissent donner lieu à liquidation.

Art. 17. Les séquestres qui auraient été mis en Belgique pendant les troubles, pour cause politique, sur des biens et domaines patrimoniaux quelconques, seront levés sans nul retard, et la jouissance des biens et domaines susdits sera immédiatement rendue aux légitimes propriétaires.

Art. 18. Dans les deux pays, dont la séparation a lieu en conséquence des présents articles, les habitants et propriétaires, s'ils veulent transférer leur domicile d'un pays à l'autre, auront la liberté de disposer, pendant deux ans, de leurs propriétés, meubles et immeubles, de quelque nature qu'elles soient, de les vendre , et d'emporter le produit de

ces ventes, soit en numéraire, soit en autres valeurs, sans empêchement ou acquittement de droit autres que ceux qui sont aujourd'hui en vigueur dans les deux pays pour les mutations et transferts. Il est entendu que renonciation est faite, pour le présent et pour l'avenir, à la perception. de tout droit d'aubaine et de distraction sur les personnes et sur les biens des Hollandais en Belgique, et des Belges en Hollande.

Art. 19. La qualité de sujet mixte, quant à la propriété, sera reconnue et maintenue.

Art. 20. Les dispositions des articles 11 jusqu'à 21 inclusivement, du traité conclu entre l'Autriche et la Russie le 3 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétaires mixtes, à l'élection de domicile qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre État, et aux rapports de voisinage dans les propriété coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétaires qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg ou en Belgique, se trouveront dans le cas prévu par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne.

Les droits d'aubaine et de distraction etant abolis dès à présent entre la Hollande, le grand-duché de Luxembourg et la Belgique, il est entendu que, parmi les dispositions ci-dessus mentionnées, celles qui se rapporteraient aux droits d'aubaine et de distraction seront censées nulles et sans effet dans les trois pays.

Art. 21. Personne, dans les pays qui changent de domination, ne pourra être recherché ni inquiété en aucune manière pour cause quelconque de participation directe ou indirecte aux évènements politiques.

Art. 22. Les pensions et traitements d'attente, de non-activité et de réforme, seront acquittés à l'avenir, de part et d'autre, à tous les titulaires tant civils que militaires qui y ont droit, conformément aux lois en vigueur avant le 1er novembre 1830.

Il est convenu que les pensions et traitements susdits des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Belgique, resteront à la charge du trésor belge, et les pensions et les traitements des titulaires nés sur les territoires qui constituent aujourd'hui la Hollande à celle du trésor hollandais.

Art. 23 Toutes les réclamations des sujets belges sur les établissements particuliers, tels que fonds des veuves et fonds connus sous la dénomination de fonds de legs et de la caisse des retraites civiles et militaires, seront examinées par la commission mixte de liquidation dont est question dans l'article 13, et résolues d'après la teneur des règlements qui régissent ces fonds ou caisses.

Les cautionnements fournis, ainsi que les versements faits par les comptables belges, les dépôts judiciaires et les consignations, seront également restitués aux titulaires sur la présentation de leurs titres.

Si, du chef des liquidations dites *françaises*, des sujets belges avaient encore à faire valoir des droits d'inscription, ces réclamations seront également examinées et liquidées par ladite commission.

Art. 24. Aussitôt après l'échéance des ratifications du traité à intervenir entre les deux parties, les ordres nécessaires seront envoyés aux commandants des troupes respectives pour l'évacuation des territoires, villes, places et lieux qui changent de domination. Les autorités civiles y recevront aussi en même temps les ordres nécessaires pour la remise de ces territoires, villes, places et lieux aux commissaires qui seront désignés à cet effet de part et d'autre. Cette évacuation et cette remise s'effectueront de manière à pouvoir être terminées dans l'espace de quinze jours, ou plus tôt, si faire se peut.

Signé : Esterhazy, Wessemberg, Talleyrand, Palmerston, Bulow, Lieven, Matuszewicz.

CONSULTATION[1]

SUR L'ÉTAT DE LA SANTÉ DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRI

Madame la duchesse de Berri est née de parents phtisiques ; son père était en outre sujet à la goutte. Son tempérament est éminemment nerveux, et les maladies qu'elle a antérieurement éprouvées démontrent qu'elle est disposée aux affections inflammatoires ; ainsi, à plusieurs reprises, elle a été atteinte de catarrhes pulmonaires, dont quelques-uns assez graves pour avoir inspiré aux médecins qui la soignaient des craintes assez sérieuses. Plusieurs fois aussi elle a ressenti des douleurs articulaires avec gonflement, présentant tantôt le caractère rhumatismal, tantôt les apparences de la goutte.

Depuis son séjour à Blaye, M. le docteur Gintrac a été appelé quatre fois. Le 11 décembre 1832, il observa les symptômes suivants : douleurs rhumatismales aux épaules; petite toux sèche portant un caractère nerveux ; suppression des règles qui dataient de deux mois, et qui, d'après le rapport de la princesse, avaient été supplées par un flux hémorrhoïdal ; du reste, il n'y avait point de fièvre, et les organes digestifs étaient en assez bon état.

Le 18 du même mois, à sa seconde visite, le docteur Gintrac, appelé à l'occasion d'une forte douleur de tête, avec pesanteur et étourdissement, remarqua une diminution notable des douleurs rhumatismales et de la toux dont nous venons de parler.

La troisième visite du docteur Gintrac eut lieu le 9 janvier 1833. Alors de nouvelles douleurs s'étaient manifestées aux articulations des hanches, et un nouveau flux hémorrhoïdal avait en quelque sorte remplacé les règles qui n'avaient point paru. Un examen attentif de l'abdomen, dans la position assise, il est vrai, fit reconnaître qu'il était assez volumineux, et que l'augmentation de ce volume dépendait surtout du gonflement de la rate.

Des suffocations s'étant manifestées dans la nuit du 16 au 17 de mois, M. le docteur Gintrac se rendit auprès de madame la duchesse de Berri, et crut pouvoir attribuer cette indisposition à l'ingestion d'un aliment excitant et indigeste. Déjà le calme avait reparu, et même les douleurs articulaires, dont elle se plaignait, avaient cessé. Du reste, point de changements, quant à la suppression des règles.

Depuis cette époque jusqu'à ce jour, la santé de madame la duchesse de Berri a été assez bonne ; toutefois, avant hier sur les remparts, elle éprouva, par suite de l'impression d'un air vif et froid, un accès de toux sèche, et intense qui l'obligea de chercher un abri, et qui bientôt s'apaisa.

Aujourd'hui 25 janvier, vers 9 heures, nous nous sommes rendus auprès de S. A. R. Nous l'avons trouvée levée : elle l'était depuis une heure. Elle a paru à celui qui avait eu l'honneur de lui donner des soins les années précédentes, un peu amaigri ; sa coloration s'éloignait peu de l'état ordinaire ; une toux sèche assez féquente se faisait entendre ; une légère oppression existait ; les mouvements de la respiration, observés avec soin, ne paraissaient point aussi facile que dans l'état normal ; l'oreille, appliquée sur le thorax, faisait reconnaitre que l'air ne pénétrait qu'imparfaitement dans les poumons, les inspirations même profondes n'opérant qu'une dilatation incomplète de la poitrine : le poulx manifestement accéléré par l'émotion qu'éprouvait S. A. R. donnait environ quatre-vingt-huit à quatre-vingt-neuf battements par minute; il était d'ailleurs naturel sous le rapport de la plénitude et de la régularité, une douleur assez forte existait dans la partie moyenne du thorax,

1. (no 1) Page 606.

suivant la direction de l'œsophage et se terminant à l'épigastre.

Les fonctions digestives s'accomplissent avec facilité; la langue est légèrement saburrhale, et les gencives, qui avaient jadis été malades, sont en assez bon état.

L'abdomen a paru un peu développé relativement à son état ordinaire. Il ne nous a pas été permis de l'explorer. Madame ne se plaint plus de la région hypocondriaque gauche, qui, quelques jours auparavant, était douloureuse.

L'urine qui parfois avait été chargée d'acide urique, est maintenant presque naturelle.

Au rapport de la princesse, les règles ont paru il y a cinq jours, et ont coulé jusqu'à hier. Cette apparition se serait manifestée à l'epoque mensuelle où ce flux avait ordinairement lieu.

Des faits qui précèdent il suit:

Que madame la duchesse de Berri a éprouvé quelques-uns des maux auxquels elle avait été sujette antérieurement.

Que cet état s'était compliqué d'une suppression des règles, laquelle, il est vrai, n'avait point produit d'accidents graves, probablement à cause de la déviation qui s'était effectuée vers les vaisseaux hémorrhoïdaux.

Enfin, qu'il existe dans les organes repiratoires une susceptibilité naturelle, peut-être héréditaire, bien propre à éveiller toute la sollicitude des hommes de l'art chargés de diriger la santé de S. A. R.

Le traitement, dans l'état actuel, doit se borner à l'emploie des moyens suivants:

1º Madame usera de bains et de demi-bains à une douce température, rendus émollients par l'addition de décoctions de plantes mucilagineuses, pris dans la chambre à coucher et suivis immédiatement du séjour au lit pendant une demi-heure ou une heure ;

2º Des boissons tempérantes, gommées, émulsionnées, seront employées toutes les fois que la toux l'exigera ; le looch blanc conviendra lorsque, la nuit, ce symptôme sera plus intense ;

3º Le lait de chèvre, déjà plusieurs fois mis en usage avec un succès constant, est particulièrement recommandé ;

4º Si quelque état de spasme l'exigeait, des infusions de tilleul, de coquelicot ou de téchas seraient indiquées :

5º Les eaux de seltz trouveraient un emploi convenable, si les fonctions digestives languissaient :

6º Le régime sera en général doux, composé de potages avec des fécules, tels que le tapioka, le salep, le sagou, l'averwroot, de poissons blancs, de volailles bouillies ou rôties, de mouton grillé, de fruit cuit, etc. Une eau légèrement gommée et mêlée d'un peu de vin léger, servira de boisson au repas.;

7º Il est extrêmement utile d'entretenir, à la surface du corps, et principalemennt vers la poitrine et les membres inférieurs, une douce chaleur. Des vêtements immédiats de laine rempliront cette importante indication. Et en général toutes les précautions propres à prévenir le refroidissement des pieds doivent être prises avec soin ;

8º Enfin, il est d'une grande importance d'éviter l'impression d'un air froid, sur toute l'habitude du corps. Ainsi les promenades doivent se faire dans le milieu de la journée, lorsque le temps est beau, et de préférence dans les lieux abrités. Cette recommandation est, surtout utile, à cause de la situation élevée de la citadelle, de son voisinage d'un grand fleuve fréquemment couvert de brouillards épais, et de son exposition à des vents plus ou moins violents.

Blaye, ce 25 janvier 1833.

ORFILA, P. AUVITY, GINTRAC, BARTHEZ.

RAPPORT SUR LA SALUBRITÉ

DE LA CITADELLE DE BLAYE [1]

A Monsieur le Ministre de l'intérieur.

Paris, 1er février 1833.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser un rapport circonstancié sur la salubrité de la citadelle de Blaye, sur la convenance des distributions qui ont été faites, et des mesures qui ont été prises, afin que ce séjour ne devînt pas nuisible à la santé de madame la duchesse de Berri. Enfin sur son logement et sur les soins dont elle est l'objet.

Pour remplir la mission que vous nous avez confiée, nous croyons devoir vous entretenir successivement de la situation de la citadelle de Blaye, de l'habitation occupée par madame la duchesse de Berri, des lieux dans lesquels elle se promène, des aliments dont elle fait usage, et des soins dont elle est l'objet.

La citadelle de Blaye, située à 12 lieues N. de Bordeaux est placée entre la ville de Blaye qu'elle domine, et dont elle n'est en quelque sorte que le prolongement, et la rive droite de la Gironde ; la hauteur est fort considérable, et son étendue assez grande pour qu'il soit impossible de la parcourir en moins de 20 à 25 minutes. L'air qu'on y respire est pur : et quoiqu'assez vif sur les remparts, sa température n'est pas très basse dans les autres points. Ainsi, le 25 et le 26 du mois dernier, pendant notre séjour, le thermomètre marquait à peine 0 dans les environs de l'habitation de madame la duchesse de Berri, tandis qu'il était au-dessous de ce degré à Paris. L'atmosphère était calme et sans nuage, même sur les remparts. Toutefois nous avons appris qu'assez fréquemment il y régnait à certaines heures de la journée des vents et des brouillards, notamment sur les parties les plus élevées et les plus voisines de la Gironde ; aussi avons-nous cru devoir conseiller à madame la duchesse de Berri de ne se promener dans ces parties de la citadelle que vers le milieu du jour et de choisir de préférence les allées abritées. Au reste, malgré les inconvénients que nous signalons, il est impossible d'élever le moindre doute sur la salubrité de la forteresse de Blaye. La garnison qui se compose d'environ 700 hommes ne compte en ce moment que 22 malades, et encore plusieurs d'entre eux sont-ils atteints de scrofules, et d'autres affections chroniques, d'abcès, etc., maladies sur la production desquelles le séjour de la citadelle ne peut avoir exercé aucune influnce.

Sans doute les personnes d'une faible constitution, celles qui sont disposées à contracter des catharres pulmonaires ou d'autres affections inflammatoires, et celles qui sont habituellement souffrantes, devront éviter, comme elles le feraient partout ailleurs, de sortir, et surtout de parcourir les remparts pendant que le temps est mauvais, à moins d'être parfaitement couvertes.

L'habitation occupée par madame la duchesse de Berri, située dans l'ancienne ville de Blaye est à une distance notable du fleuve et dans un point de la citadelle bien au-dessous des remparts, quoique déjà assez élevé au-dessus du sol. Le corps de logis et les deux ailes dont elle se compose offrent un rez-de-chaussée et un étage ; celui-ci sert de logement à la princesse et à deux des personnes qui lui sont attachées; les pièces qui en font partie, sans être vastes ni très-nombreuses, sont assez spacieuses et suffisamment aérées, pour qu'il n'y ait aucun inconvénient de

1. (nº 2) Page 607.

les habiter, d'autant plus qu'elles ne sont pas humides. Convenablement meublées, elles nous ont paru disposées de manière à ce que les habitants puissent être parfaitement garantis de toutes les vicissitudes atmosphériques. Un jardin planté d'arbres fruitiers, coupé par des plates-bandes en fleurs, par des allées sablées, et dont pourrait évaluer l'étendue au quart ou peut-être au tiers de la cour du Louvre, est immédiatement annexé à l'appartement de madame la duchesse de Berri, et lui offre une promenade commode, ayant un point de vue très étendu sur le cours de la Gironde, et dont elle peut disposer entièrement à son gré et à toute heure du jour. Indépendamment de ce jardin la princesse a à sa disposition, pour se promener, toute l'étendue de la citadelle, dans laquelle des mouvements de terrain multipliés, et des contre-allées sablées, situées en face au-dessous des remparts, lui donnent un abri contre les vents. Sur le pont le plus élevé du rempart de la citadelle, on achève en ce moment un pavillon destiné à servir de repos à madame la duchesse de Berri, à la soustraire à l'influence des vents et des orages, et propre à la faire jouir d'un horizon immense, tant sur le cours du fleuve que sur la campagne environnante.

Pour juger de la nature des aliments dont la princesse fait usage, et de la manière dont ils sont préparés, nous avons dû visiter la cuisine peu de temps avant le moment où le dîner allait être servi; nous avons pu constater qu'ils étaient de bonne qualité, apprêtés avec soin et même avec recherche.

Relativement aux soins dont madame la duchesse de Berri est l'objet, nous pouvons affirmer d'après ce que nous avons vu, et d'après ce qui nous a été dit, qu'elle est traitée avec les plus grands égards, et qu'il nous a paru que rien n'était omis de ce qui pouvait adoucir sa position. L'exposé qui précède nous porte à conclure que dans l'état de captivité où est madame la duchesse de Berri, aucun autre lieu susceptible de pareille destination ne pourrait lui offrir des conditions plus salubres.

Nous sommes avec respect, Monsieur le ministre,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs

ORFILA, PIERRE AUVITY.

RAPPORT SUR LA SANTÉ DE LA DUCHESSE DE BERRI [1].

Les soussignés, après avoir pris les renseignements relatifs aux circonstances commémoratives de la santé de madame la duchesse de Berri, et soumis à un examen attentif l'état actuel de S. A. R., résument de la manière suivante les résultats de leurs observations :

L'état des organes respiratoires offre des indices d'une lésion grave. La toux est fréquente, presque continuelle; elle a augmenté depuis quelque temps; elle est suadée, sèche, accompagnée d'une douleur avec chaleur dans le centre de la poitrine et du larynx jusqu'à l'épigastre. Il y a gêne de la respiration. A l'aide de l'auscultation, on distingue à la partie postérieure et gauche du thorax, un rale muqueux. Le pouls est fréquent, la peau présente le soir un peu de chaleur et se couvre, pendant la nuit, d'une sueur légère. De ces phénomènes, il suit que les poumons sont le siége d'une irritation vive et profonde, ayant déjà produit probablement des tubercules à l'état de crudité, susceptibles de prendre un accroissement plus ou moins rapide.

1. (nº 3) Page 611.

Les fonctions digestives sont dans un état assez satisfaisant. Cependant il y a peu d'appétit, des borborygmes, de la constipation.

La région de la rate est sensible à la pression et on remarque un léger accroissement du volume de ce viscère.

Relativement aux organes génitaux, voici ce que l'on observe : une tumeur arrondie, globuleuse, existe dans l'hypogastre et s'élève jusqu'à l'ombilie; elle est molle et offre de l'élasticité. Au rapport de madame la duchesse de Berri, cette tumeur a été le siége de mouvements obscurs depuis le mois de janvier. L'oreille appliquée sur cette partie ne distingue point de battements dépendants de l'existence d'un fœtus. Le toucher fait reconnaître que le col de l'utérus est un peu élevé, incliné en arrière, ramolli, entr'ouverts; le doigt rencontre à la partie antérieure du sommet du vagin, une tumeur large, molle, fluctueuse, et en exerçant une pression de bas en haut, tandis que la main gauche déprime la région hypograstrique, on distingue un ballottement assez évident. La suppression des règles date du 21 septembre dernier; d'après la déclaration verbale de madame la duchesse de Berri, l'état de grossesse présumée daterait de la fin du mois d'août. Cette déclaration et les phénomènes ci-dessus énoncés donnent des probabilités de l'existence d'une gestation, mais ne peuvent constituer à cet égard une certitude. Il est en outre à remarquer que les mamelles ne sont que peu développées.

Il résulte des faits précédents, que l'état des poumons mérite une sérieuse attention; et dans la circonstance présente leur disposition morbide réclame des précautions plus grandes que dans les cas ordinaires. En supposant, en effet, l'existence d'une grossesse, il serait à craindre, comme le prouve l'expérience, qu'après l'accouchement, les symptômes de l'affection pulmonaire ne prissent un développement rapide et funeste.

Afin de prévenir, en attendant cette époque, un accroissement fâcheux de la maladie, on usera des moyens suivants :

1º Un excitoire sera établi à l'un des bras.

2º On continuera l'emploi du lait de chèvre.

3º Une décoction légère de lichen d'Islande sera donnée par tasses et édulcorée avec le sirop de mou de veau.

4º Un régime adoucissant et léger sera toujours suivi.

5º Il importera de procurer à madame la duchesse de Berri la faculté de se rapprocher le plus tôt possible de son pays natal, dont la température paraît devoir être plus favorable au rétablissement de sa santé; et si cette décision salutaire était prise, il serait à désirer qu'elle fût exécutée avant le terme de la grossesse présumée, dans la crainte qu'après l'accouchement, les symptômes de l'affection pulmonaire ne fissent des progrès trop rapides pour permettre un voyage quelconque. Ce conseil doit avoir d'autant plus de poids que l'état moral de madame la duchesse de Berri ne peut aujourd'hui que recevoir des impressions de plus en plus funestes par l'effet d'une détention prolongée.

A la citadelle de Blaye, le 1er mars 1833.

P. MENIÈRE, J. POURGU, GRATELOUP, E. GINTRAC, GAICHRAC.

PROCÈS-VERBAL DE L'ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRI.

L'an mil huit cent trente-trois, le dix mai, à trois heures et demie du matin,

Nous soussignés, Thomas-Robert Bugeaud, membre de la chambre des députés, maréchal-de-camp, commandant supérieur de Blaye ;

Antoine Dubois, professeur à la Faculté de médecine de Paris ;

Charles-François Marchand Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye ;

Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye ;

Pierre Nadaud, procureur du roi près le même tribunal ;

Guillaume Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye ;

Charles Bordes, commandant de la garde nationale de Blaye ;

Elie Descrambes, curé de Blaye ;

Pierre-Camille Delord, commandant de la place de Blaye ;

Claude-Ollivier Defresne, commissaire civil du gouvernement, à la citadelle ;

Témoins appelés à la requête du général Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri ;

(MM. Merlet, maire de Blaye, et Régnier, juge de paix, témoins également désignés, se trouvant momentanément à la campagne, n'ont pu être prévenus à temps.)

Nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye, et dans la maison habitée par S. A. R., nous avons été introduits dans un salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée.

M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud, et M. Delord, commandant de la place, étaient dans le salon dès les premières douleurs; ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berri venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très courtes douleurs ; qu'ils l'avaient vue accouchant, et recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière ; M. Dubois étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant.

M. le général Bugeaud est entré demander à madame la duchesse si elle voulait recevoir les témoins ; elle a répondu : « Oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant. »

Quelques instants après, madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés.

Nous avons trouvé la duchesse de Berri couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche ; aux pieds de son lit était assise madame d'Hautefort, madame Hanler, MM. Deneux et Menière étaient debout à la tête du lit.

M. le président Pastoureau s'est approché de la princesse, et lui a adressé à haute voix les questions suivantes :

« Est-ce à madame la duchesse de Berry que j'ai l'honneur de parler ?

« Oui.

« Vous êtes bien madame la duchesse de Berri ?

« Oui, Monsieur.

« L'enfant nouveau-né qui est auprès de vous est-il le vôtre ?

« Oui, Monsieur, cet enfant est de moi.

« De quel sexe est-il ?

« Il est du sexe féminin. J'ai d'ailleurs chargé M. Deneux « d'en faire la déclaration. »

Et à l'instant Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la Faculté de Paris, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, a fait la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berri, « ici présente, épouse en légitime mariage du comte « Hector Lucchesi-Palli, des princes de Campo-Franco, « gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, « domicilié à Palerme. »

M. le comte de Brissac et madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la relation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berri comme amis, mais non pour signer un acte quelconque.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en triple expédition, dont l'une a été déposée en notre présence aux archives de la citadelle ; les deux autres ont été remises à M. le général Bugeaud, gouverneur, que nous avons chargé de les adresser au gouvernement, et avons signé après lecture faite, les jours, mois et ans que dessus.

Signé, Deneux, A. Dubois ; P. Menière, D. M. P. Bugeaud ; Descrambes, *curé de Blaye* ; Marchand-Dubreuil, Pastoureau, Nadaud, Bellon, Bordes, Delord, O. Dufresne.

Extrait des registres des actes de naissance de la ville de Blaye, département de la Gironde.

Aujourd'hui dix mai mil huit cent trente-trois, à midi, nous André-Victor Merlet, maire de la ville de Blaye, officier de l'état civil, nous sommes présenté, sur la demande de M. le général Bugeaud, avons été introduit dans la chambre à coucher de S. A. R. Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berri, dans laquelle se trouvait M. Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, etc., accoucheur ordinaire de madame la duchesse de Berri, âgé de soixante-cinq ans, domicilié à Paris, rue Saint-Guillaume, n° 36, dixième arrondissement, de présent à la citadelle de Blaye ;

Lequel nous a présenté un enfant nouveau-né, que nous avons reconnu être du sexe féminin, et nous a déclaré, en présence de madame la duchesse de Berri, et auprès de son lit, « que son Altesse royale Marie-Caroline, duchesse « de Berri, épouse en légitime mariage du comte Hector « Luchessi Palli, des princes de Campo-Franco, gentil- « homme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domi- « cilié à Palerme, ledit comte absent, est accouchée « cejourd'hui à trois heures vingt minutes du matin, dudit « enfant, auquel ont été donnés les prénoms de Anne- « Marie-Rosalie. »

Après cette déclaration faite à haute voix, madame la duchesse de Berri l'a confirmée en nous attestant qu'elle contenait la vérité, et qu'elle voulait, en effet, donner à son enfant les prénoms d'*Anne-Marie-Rosalie*.

Laquelle déclaration, présentation et vérification ont eu lieu en présence de messieurs :

1° Antoine Dubois, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Paris, âgé de soixante-dix-sept ans, demeurant à Paris, rue Monsieur-le-Prince, n° 12;

2° Prosper Menière, docteur en médecine, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien du quatrième dispensaire de la Société philanthropique et des bureaux de bienfaisance du 11e arrondissement, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Paris, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, n° 42;

Lesquels susnommés ont été présents à l'accouchement;

3° Thomas-Robert Bugeaud, ci-dessus qualifié;

4° Charles-François Marchand-Dubreuil, *id.*

5° Daniel-Théotime Pastoureau, *id.*

6° Pierre Nadaud, *id.*

7° Guillaume Belon, id.

8° Charles Bordes, *id.*

9° Pierre-Camille Delord, *id.*

10° Claude Olivier-Dufresne, *id.*

11° Jean-Baptiste Régnier, *id.*

Et 12° Achille de Saint-Arnaud, officier d'ordonnance du

général Bugeaud, âgé de trente-quatre ans, demeurant à Paris.

Lesquels témoins et déclarant ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Signé au registre : DENEUX; A. DUBOIS; P. MENIÈRE, D. M. P., BUGEAUD, maréchal-de-camp; MARCHAND-DUBREUIL, sous-préfet; PASTOUREAU, NADAUD, BELLON, BORDES, DELORD, RÉGNIER, O. DUFRESNE, A. DE SAINT-ARNAUD, et MERLET, maire.

Delivré conforme au registre par nous, maire de la ville de Blaye. — Blaye, le 10 mai 1833.

Le maire, MERLET.

Vu par nous, Daniel-Théothime Pastoureau, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Blaye, pour la légalisation de la signature ci-dessus apposée de M. Merlet, maire de la ville de Blaye.

Blaye, le 10 mai 1833.

Signé : PASTOUREAU.

TRAITÉ D'UNKIAR-SKELESSI [1]

S. M. I. le très haut et très puissant empereur et autocrate de toutes les Russies, et S. H. le très haut et très puissant empereur des Ottomans, également animées du sincère désir de maintenir le système de paix et d'harmonie heureusement établi entre les deux empereurs, ont résolu d'étendre et de fortifier la parfaite amitié et la confiance qui règnent entre elles par la conclusion d'un traité d'alliance défensive.

En conséquence, LL. MM. ont choisi et nommé pour eurs plénipotentiaires, savoir : S. M. l'empereur de toutes les Russies, les excellents et très honorables le sieur Alexis comte Orloff, son ambassadeur extraordinaire près la Sublime-Porte Ottomane, etc., etc.

Et le sieur Apollinaire Boutenieff, son envoyé extraordinaire près la Sublime-Porte Ottomane, etc., etc.

Et S. H. le sultan des Ottomans, le très illustre et très excellent, le plus ancien de ses visirs, Khosrew-Méhémet-Pacha, Séraskies, commandant en chef des troupes régulières, et gouverneur général de Constantinople, etc.; les très excellents et très honorables Ferzi-Akmet-Pacha, mouchir et commandant de la garde de S. H., etc., etc., Hadji-Méhémet-Akif, Effendi, Reis-effendi actuel, etc., etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. l'empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs Etats contre tout empiètement. LL. MM. promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leur tranquillité et leur sûreté respectives, et de se prêter, à cet effet, mutuellement des secours matériels et une assistanc efficace.

Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople le 2 septembre 1829, ainsi que les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg, le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople, le 9 (21) juillet 1883, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelles qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et entière indépendance de la Subime-Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance morale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plaît à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux parties contractantes le jugeraient nécessaires. D'après cela, il est convenu qu'en ce cas les troupes de terre et de mer, dont la Sublime-Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition.

Art. 4. Selon ce qui a été dit plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la Puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. Quoique les deux hautes Puissances contractantes soient sincèrement intentionnées de maintenir cet engagement jusqu'au temps le plus éloigné, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu de fixer sa durée à huit ans, à dater du jour de l'échéance des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce temps, se concerteront suivant l'état où seront les choses, à cette époque, sur le renouvellement du même traité.

Art. 6. Le présent traité d'alliance définitive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople, dans le terme de deux mois, ou plus tôt, si faire se peut.

Le présent traité, contenant six articles, et auxquelles il sera mis la dernière main, par l'échange des ratifications respectives, ayant été arrêté entre nous, nous l'avons signé et scellé de nos sceaux, en vertu de nos pleins pouvoirs, et délivré, en échange contre un autre pareil, entre les mains des plénipotentiaires de la Sublime-Porte Ottomane.

Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Lefer, l'an 1,249 de l'Hégire).

Signé : Comte ALEXIS ORLOFF. (L. S.)
Signé : A. BOUTENIEF. (L. S.)

Article séparé et secret du précédent traité d'alliance.

En vertu d'une des clauses de l'article 1er du traité patent d'alliance définitive entre la Sublime-Porte et la cour impériale de Russie, les deux parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs Etats respectifs. Néanmoins, comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime-Porte Ottomane les charges et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, ne demandera pas ce secours, si les circonstances mettaient la Sublime-Porte dans l'obligation de le fournir, *la Sublime-Porte Ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action, en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer, sous aucun prétexte quelconque.*

Le présent article, séparé et secret, aura les mêmes force et valeur que s'il était inséré dans le traité d'alliance définitive de ce jour.

1. Page 672.

Fait à Constantinople, le 26 juin, l'an 1833 (le 20 de la lune de Lefer, l'an 1249 de l'Hégire).

Signé : Comte Alexis Orloff. (L. S.)
Signé : A. Boutenief. (L, S.)

TRAITÉ ENTRE LA FRANCE ET LA GRANDE BRETAGNE[1]

Relatif à la répression du crime de la traite des noirs

Les cours de France et de la Grande-Bretagne, désirant rendre plus efficaces les moyens de répression jusqu'à présent opposés au trafic criminel connu sous le nom de *traite des noirs*, ont jugé convenable de négocier et conclure une convention pour atteindre un but si salutaire, et elles ont, à cet effet, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le roi des Français, le lieutenant-général comte Horace Sébastiani, ministre des affaires étrangères, etc.;

Et Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le vicomte Granville, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à la cour de France, etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne forme, ont signé les articles suivants :

Art. 1r. Le droit de visite réciproque pourra être exercé à bord des navires de l'une et de l'autre nation, mais seulement dans les parages ci-après indiqués, savoir :

1° Le long de la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à la distance de dix degrés au sud de l'équateur, c'est-à-dire du dixième degré de latitude méridionale au quinzième degré de latitude septentrionale, jusqu'au trentième degré de longitude occidentale, à partir du méridien de Paris ;

2° Tout autour de l'île de Madagascar, dans une zone d'environ vingt lieues de largeur;

3° A la même distance des côtes de l'île de Cuba;

4° A la même distance des côtes de l'île de Porto-Rico;

5° A la même distance des côte du Brésil.

Toutefois, il est entendu qu'un bâtiment suspect, aperçu et poursuivi par les croiseurs en dedans dudit cercle de vingt lieues, pourra être visité par eux en dehors même de ces limites, si, ne l'ayant jamais perdu de vue, ceux-ci ne parviennent à l'atteindre qu'à une plus grande distance de la côte.

Art. 2. Le droit de visiter les navires de commerce de l'une et de l'autre nation, dans les parages ci-dessus indiqués, ne pourra être exercé que par des bâtiments de guerre dont les commandants auront le grade de capitaine, ou au moins celui de lieutenant de vaisssau.

Art. 3. Le nombre de bâtiments à investir de ce droit sera fixé, chaque année, par une convention spéciale; il pourra n'être pas le même pour l'une et l'autre nation, mais dans aucun cas le nombre des croiseurs de l'une ne devra être de plus du double de celui des croiseurs de l'autre.

Art. 4. Les noms des bâtiments et ceux de leurs commandants seront communiqués par chacun des gouvernements contractants à l'autre, et il sera donné réciproquement avis de toutes les mutations qui pourront survenir parmi les croiseurs.

Art. 5. Des instructions seront rédigées et arrêtées en commun par les deux gouvernements, pour les croiseurs de l'une et de l'autre nation, qui devront se prêter une mutuelle assistance dans toutes les circonstances où il pourra être utile qu'ils agissent de concert.

Des bâtiments de guerre, réciproquement autorisés à exercer la visite, seront munis d'une autorisation spéciale de chacun des deux gouvernements.

Art. 6. Toutes les fois qu'un des croiseurs aura poursuivi et atteindra comme suspect un navire de commerce, le commandant, avant de procéder à la visite, devra montrer au capitaine les ordres spéciaux qui lui confèrent le droit exceptionnel de le visiter; et lorsqu'il aura reconnu que les expéditions seront régulières et les opérations licites, il fera constater, sur le journal du bord, que la visite n'a eu lieu qu'en vertu desdits ordres; ces formalités étant remplies, le navire sera libre de continuer sa route.

Art. 7. Les navires capturés pour s'être livrés à la traite, ou comme soupçonnés d'être armés pour cet infâme trafic, seront, ainsi que leurs équipages, remis sans délai à la juridiction de la nation à laquelle ils appartiendront.

Il est d'ailleurs bien entendu qu'ils seront jugés d'après les lois en vigueur dans leurs pays respectifs.

Art. 8. Dans aucun cas, le droit de visite réciproque ne pourra s'exercer à bord des bâtiments de guerre de l'une ou l'autre nation.

Les deux gouvernements conviendront d'un signal spécial, dont les seuls croiseurs investis de ce droit devront être pourvus, et dont il ne sera donné connaissance à aucun autre bâtiment étranger à la croisière.

Art. 9. Les hautes parties contractantes au présent traité sont d'accord pour inviter les autres puissances maritimes à y accéder dans le plus bref délai possible.

Art. 10. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans le délai d'un mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le 30 novembre 1831.

Granville. Horace Sébastiani.

Convention supplémentaire conclue, à Paris, entre la France et la Grande-Rretagne, le 22 mars 1833, relativement à la répression du crime de la traite des noirs.

S. M. le roi des Français, et S. M. le roi du royame-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,

Ayant reconnu la nécessité de développer quelques-unes des clauses contenues dans la convention signée entre LL. MM. le 30 novembre 1831, relativement à la répression du crime de la traite des noirs, ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. M. le roi des Français,

M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, etc.;

Et S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,

Le vicomte Granville, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la cour de France ;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Toutes les fois qu'un bâtiment de commerce naviguant sous le pavillon de l'une des deux nations aura été arrêté par les croiseurs de l'autre, dûment autorisés à cet effet, conformément aux dispostions de la convention du 30 novembre 1831, ce bâtiment, ainsi que le capitaine et l'équipage, la cargaison et les esclaves qui pourront se trouver à bord, seront conduits dans tel port que les deux parties contractantes auront repectivement designé, pour qu'il y soit procédé à leur égard suivant les lois de chaque Etat; et la remise en sera faite aux autorités préposées dans ce but par les gouvernements respectifs.

1. Page 675.

Lorsque le commandant du croiseur ne croira pas devoir se charger lui-même de la conduite et de la remise du navire arrêté, il ne pourra en confier le soin à un officier d'un rang inférieur à celui du lieutenant dans la marine militaire.

Art. 2. Les croiseurs des deux nations autorisés à exercer le droit de visite et d'arrestation en exécution de la convention du 30 novembre 1831, se conformeront exactement, en ce qui concerne les formalités de la visite et de l'arrestation, ainsi que les mesures à prendre pour la remise à la juridiction respective des bâtiments soupçonnés de se livrer à la traite, aux instructions jointes à la présente convention, et qui seront censées en faire partie intégrante.

Les deux hautes parties contractantes se réservent d'apporter à ces instructions, d'un commun accord, les modifications que les circonstances pourraient rendre nécessaires.

Art. 3. Il demeure expressément entendu que si le commandant d'un croiseur d'une des deux nations avait lieu de soupçonner qu'un navire marchand naviguant sous le convoi ou en compagnie d'un bâtiment de guerre de l'autre nation s'est livré à la traite, ou a été armé par ce trafic, il devra communiquer ses soupçons au commandant du convoi ou du bâtiment de guerre, lequel procèdera seul à la visite du navire suspect; et, dans le cas où celui-ci reconnaîtrait que les soupçons sont fondés, il fera conduire le navire, ainsi que le capitaine et l'équipage, la cargaison et les esclaves qui pourront se trouver à bord, dans un port de sa nation, à l'effet d'être procédé à leur égard conformément aux lois respectives.

Art. 4. Dès qu'un bâtiment de commerce, arrêté et renvoyé par devers les tribunaux, ainsi qu'il a été dit cidessus, arrivera dans l'un des ports respectivement désignés, le commandant du croiseur qui en aura opéré l'arrestation, ou l'officier chargé de sa conduite, remettre aux autorités préposées à cet effet une expédition, signée par lui, de tous les inventaires, procès-verbaux et autres documents spécifiés dans les instructions jointes à la présente convention; et lesdites autorités procèderont en conséquence à la visite du bâtiment arrêté et de sa cargaison, ainsi qu'à l'inspection de son équipage, et des esclaves qui pourraient se trouver à bord, après avoir préalablement donné avis du moment de cette visite et de cette inspection au commandant du croiseur, ou à l'officier qui aura amené le navire, afin qu'il puisse y assister ou s'y faire représenter.

Il sera dressé de ces opérations un procès-verbal en double original, qui devra être signé par les personnes qui y auront procédé ou assisté; et l'un de ces originaux sera délivré au commandant du croiseur, ou à l'officier qui aura été chargé de la conduite du bâtiment arrêté.

Art. 5. Il sera procédé immédiatement devant les tribunaux compétents des états respectifs, et suivant les formes établies, contre les navires arrêtés, ainsi qu'il est dit ci-dessus, leurs capitaines, équipage et cargaisons; et s'il résulte de la procédure que lesdits bâtiments ont été employés à la traite des noirs, ou qu'ils ont été armés dans le but de faire ce trafic, il sera statué sur le sort du capitaine, de l'équipage et de leurs complices, ainsi que sur la destination du bâtiment et de sa cargaison, conformément à la législation respective des deux pays.

En cas de confiscation, une portion du produit net de la vente desdits navires et de leurs cargaisons sera mise à la disposition du gouvernement du pays auquel appartiendra le bâtiment capteur, pour être distribué par ses soins entre les état-major et équipage de ce bâtiment: cette portion, aussi longtemps que la base indiquée ci-après pourra se concilier avec la législation des deux états, sera de 65 pour 100 du produit net de la vente.

Art. 6. Tout bâtiment de commerce des deux nations, visité et arrêté en vertu de la convention du 30 novembre 1831 et des dispositions ci-dessus, sera présumé de plein droit, à moins de preuve contraire, s'être livré à la traite des noirs, ou avoir été armé pour ce trafic, si, dans l'installation, dans l'armement ou à bord dudit navire, il s'est trouvé l'un des objets ci-après spécifiés, savoir:

1° Des écoutilles en treillis et non en planches entières, comme les portent ordinairement les bâtiments de commerce;

2° Un plus grand nombre de compartiments dans l'entrepont ou sur le tillac, qu'il n'est d'usage pour les bâtiments de commerce;

3° Des planches en réserve actuelluellement disposées pour cet objet, ou propres à établir de suite un double pont, ou un pont volant, ou un pont dit à esclaves;

4° Des chaînes, des colliers de fer, des menottes;

5° Une plus grande provision d'eau que n'exigent les besoins de l'équipage d'un bâtiment marchand;

6° Une quantité superflue de barriques à eau, ou autres tonneaux propres à contenir de l'eau, à moins que le capitaine ne produise un certificat de la douane du lieu de départ, constatant que les armateurs ont donné des garanties suffisantes pour que ces barriques ou tonneaux soient uniquement remplis d'huile de palme, ou employés à tout autre commerce licite;

7° Un plus grand nombre de gamelles ou de bidons que l'usage d'un bâtiment marchand n'en exige;

8° Deux ou trois chaudières en cuivre, ou même une seule évidemment plus grande que ne l'exigent les besoins d'un bâtiment marchand;

9° Enfin, une quantité de riz, de farine, de manioc du Brésil ou de cassave, de maïs ou de blé des Indes, au-delà des besoins probables de l'équipage, et qui ne serait pas portée sur le manifeste comme faisant partie du chargement commercial du navire.

Art. 7. Il ne sera, dans aucun cas, accordé de dédommagement, soit au capitaine, soit à l'armrteur, soit à toute autre personne intéressée dans l'armement ou dans le chargement d'un bâtiment de commerce qui aura été trouvé muni d'un des objets spécifiés dans l'article précédent, alors même que les tribunaux viendraient à ne prononcer aucune condamnation en conséquence de son arrrestation.

Art. 8. Lorsqu'un bâtiment de commerce de l'une ou de l'autre des deux nations aura été visité et arrêté indûment ou sans motif suffisant de suspicion, ou lorsque la visite et l'arrestation auront été accompagnées d'abus ou de vexations, le commandant du croiseur ou l'officier qui aura abordé ledit navire, ou enfin celui à qui la conduite en aura été confiée, sera, suivant les circonstances, passible de dommages et intérêts envers le capitaine, l'armateur et les chargeurs.

Ces dommages et intérêts pourront être prononcés par le tribunal devant lequel aura été inscrite la procédure contre le navire arrêté, son capitaine, son équipage et sa cargaison; et le gouvernement du pays auquel appartiendra l'officier qui aura donné lieu à cette condamnation paiera le montant desdits dommages et intérêts dans le délai d'un an, à partir du jour du jugement.

Art. 9. Lorsque dans la visite ou l'arrestation d'un bâtiment de commerce, opérée en vertu des dispositions de la convention du 30 novembre 1831 ou de la présente convention, il aura été commis quelque abus ou vexation, mais que le navire n'aura pas été livré à la juridiction de sa nation, le capitaine devra faire la déclaration sous serment des abus ou vexations dont il aura à se plaindre, ainsi que des dommages et intérêts auxquels il prétendra, devant les autorités compétentes du premier port de son pays où il arrivera, ou devant l'agent consulaire de sa nation, si le navire aborde dans un port étranger où il existe un tel officier. Cette déclaration devra être vérifiée au moyen de l'interrogatoire, sous serment, des principaux hommes de l'équipage ou passagers qui auront été témoins de la vi-

site ou de l'arrestation ; et il sera dressé de tout un seul procès-verbal, dont deux expéditions seront remises au capitaine, qui devra en faire parvenir une à son gouvernement, à l'appui de la demande en dommages-intérêts qu'il croira devoir former. Il est entendu que si un cas de force majeure empêche le capitaine de faire sa déclaration, celle-ci pourra être faite par l'armateur, ou par toute autre personne intéressée dans l'armement ou dans le chargement du navire.

Sur la transmission officielle d'une expédition du procès-verbal, ci-dessus mentionné, par l'intermédiaire des ambassades respectives, le gouvernement du pays auquel appartiendra l'officier à qui des abus ou vexations seront imputés, fera immédiatement procéder à une enquête ; et si la validité de la plainte est reconnue, il fera payer au capitaine, à l'armateur, ou à toute autre personne intéressée dans l'armement ou le chargement du navire molesté, le montant des dommages et intérêts qui lui seront dus.

Art. 10. Les deux gouvernements s'engagent à se communiquer respectivement, sans frais et sur leur simple demande, des copies de toutes les procédures intentées et de tous les jugements prononcés relativement à des bâtiments visités ou arrêtés, en exécution des dispositions de la convention du 30 novembre 1831 et de la présente convention.

Art. 11. Les deux gouvernements conviennent d'assurer la liberté immédiate de tous les esclaves qui seront trouvés à bord des bâtiments visités et arrêtés, en vertu des clauses de la convention principale ci-dessus mentionnée et de la présente convention, toutes les fois que le crime de traite aura été déclaré constant par les tribunaux respectifs; néanmoins, ils se réservent, dans l'intérêt même de ces esclaves, de les employer comme domestiques ou comme ouvriers libres, conformément à leurs lois respectives.

Art. 12. Les deux hautes parties contractantes conviennent que toutes les fois qu'un bâtiment arrêté, sous la prévention de traite, par les croiseurs respectifs, en exécution de la convention du 30 novembre 1831, et de la présente convention supplémentaire, aura été mis à la disposition des gouvernements respectifs, en vertu d'un arrêt de confiscation émané des tribunaux compétents, à l'effet d'être vendu, ledit navire, préalablement à toute opération de vente, sera démoli en totalité ou en partie, si sa construction ou son installation particulière donne lieu de craindre qu'il ne puisse de nouveau servir à la traite des noirs, ou à tout autre objet illicite.

Art. 13. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Paris dans le délai d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut : en foi de quoi les plénipotentiaires ci-dessus nommés ont signé la présente convention en double original, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris, le 22 mars 1833.

V. Broglie, Granville.

Annexe à la Convention supplémentaire relative à la répression de la traite des noirs, en date du 22 mars 1833.

Article premier. Toutes les fois qu'un bâtiment de commerce de l'une des deux nations sera visité par un croiseur de l'autre, l'officier commandant le croiseur exhibera au capitaine de ce navire les ordres spéciaux qui lui confèrent le droit exceptionnel de visite, et lui remettra un certificat signé de lui, indiquant son rang dans la marine militaire de son pays, ainsi que le nom du vaisseau qu'il commande, et attestant que le seul but de la visite est de s'assurer si le bâtiment se livre à la traite des noirs, ou s'il est armé pour ce trafic. Lorsque la visite devra être faite par un officier du croiseur autre que celui qui le commande, cet officier ne pourra être d'un rang inférieur à celui de lieutenant de la marine militaire, et, dans ce cas, ledit officier exhibera au capitaine du navire marchand une copie des ordres spéciaux ci-dessus mentionnés, signée par le commandant du croiseur, et lui remettra de même un certificat signé de lui, indiquant le rang qu'il occupe dans la marine, le nom du commandant par les ordres duquel il agit, celui du croiseur auquel il appartient et le but de la visite, ainsi qu'il est dit ci-dessus. S'il est constaté par la visite que les expéditions du navire sont régulières et ses opérations licites, l'officier mentionnera sur le journal du bord que la visite n'a eu lieu qu'en vertu des ordres spéciaux ci-dessus mentionnés, et le navire sera libre de continuer sa route.

Art. 2. Si, d'après le résultat de la visite, l'officier commandant le croiseur juge qu'il y a des motifs suffisants de supposer que le navire se livre à la traite des noirs, ou qu'il a été équipé ou armé pour ce trafic, et s'il se décide en conséquence à l'arrêter et à le faire remettre à la juridiction respective, il fera dresser sur-le-champ, en double original, inventaire de tous les papiers trouvés à bord, et signera cet inventaire sur les deux originaux, en ajoutant à son nom son rang dans la marine militaire, ainsi que le nom du bâtiment qu'il commande.

Il dressera et signera de la même manière, en double original, un procès-verbal énonçant l'époque et le lieu de l'arrestation, le nom du bâtiment, celui de son capitaine et ceux des hommes de son équipage, ainsi que le nombre et l'état corporel des esclaves trouvés à bord; ce procès-verbal devra en outre contenir une description exacte de l'état du navire et de sa cargaison.

Art. 3. Le commandant du croiseur conduira ou enverra sans délai le bâtiment arrêté, ainsi que son capitaine, son équipage, sa cargaison et les esclaves trouvés à bord, à l'un des ports ci-après spécifiés, pour qu'il soit procédé à leur égard conformément aux lois respectives de chaque État, et il en fera la remise aux autorités compétentes, ou aux personnes qui auront été spécialement préposées à cet effet par les gouvernements respectifs.

Art. 4. Nul ne devra être distrait du bord du navire arrêté; et il ne sera enlevé non plus aucune partie de la cargaison ou des esclaves trouvés à bord, jusqu'à ce que le navire ait été remis aux autorités de sa propre nation, excepté dans le cas où la translation de la totalité ou d'une partie de l'équipage, ou des esclaves trouvés à bord, serait jugée nécessaire, soit pour conserver leur vie, ou par toute autre considération d'humanité, soit pour la sûreté de ceux qui seront chargés de la conduite du navire après son arrestation. Dans ce cas, le commandant du croiseur, ou l'officier chargé de la conduite du bâtiment arrêté, dressera de ladite translation un procès-verbal dans lequel il énoncera les motifs; et les capitaines, matelots, passagers ou esclaves ainsi transbordés seront conduits dans le même port que le navire et sa cargaison, et la remise, ainsi que la réception, auront lieu de la même manière que celles du navire, conformément aux dispositions ci-après énoncées.

Art. 5. Tous les navires français qui seront arrêtés par les croiseurs de S. M. B. de la station d'Afrique seront conduits et remis à la juridiction française à Gorée.

Tous les navires français qui seront arrêtés par la station britannique des Indes occidentales seront conduits et remis à la juridiction française à la Martinique.

Tous les navires français qui seront arrêtés par la station britannique de Madagascar seront conduits et remis à la juridiction française à l'île de Bourbon.

Tous les bâtiments français qui seront arrêtés par la station britannique du Brésil seront conduits et remis à la juridiction française à Cayenne.

Tous les navires britanniques qui seront arrêtés par des

croiseurs de S. M. le roi des Français de la station d'Afrique seront conduits et remis à la juridiction de S. M. B. à Bathurst, dans la rivière de Gambie.

Tous les bâtiments britanniques arrêtés par la station française des Indes occidentales seront conduits et remis à la juridiction britannique à Port-Royal dans la Jamaïque.

Tous les navires britanniques arrêtés par la station française de Madagascar seront conduits et remis à la juridiction britannique au cap de Bonne-Espérance.

Tous les navires britanniques arrêtés par la station française du Brésil seront conduits et remis à la juridiction britannique à la colonie de Déméraly.

Art. 6. Dès qu'un bâtiment marchand qui aura été arrêté, comme il a été dit ci-dessus, arrivera dans l'un des ports ou des lieux ci-dessus désignés, le commandant du croiseur, ou l'officier chargé de la conduite du navire arrêté, remettra immédiatement aux autorités dûment préposées à cet effet par les gouvernements respectifs, le navire et sa cargaison, ainsi que le capitaine, les passagers et les esclaves trouvés à bord, comme aussi les papiers saisis à bord, et l'un des deux exemplaires de l'inventaire desdits papiers, l'autre devant demeurer en sa possession.

Ledit officier remettra en même temps à ces autorités un exemplaire du procès-verbal ci-dessus mentionné ; et il y ajoutera un rapport sur les changements qui pourraient avoir eu lieu depuis le moment de l'arrestation jusqu'à celui de la remise, ainsi qu'une copie du rapport des transbordements qui ont pu avoir lieu, ainsi qu'il a été prévu ci-dessus. En remettant ces diverses pièces, l'officier en attestera la sincérité sous serment et par écrit.

Art. 7. Si le commandant d'un croiseur d'une des hautes parties contractantes, dûment pourvu des instructions spéciales ci-dessus mentionnées, a lieu de soupçonner qu'un navire de commerce naviguant sous le convoi ou en compagnie d'un vaisseau de guerre de l'autre partie, se livre à la traite des noirs, ou a été équipé pour ce trafic, il devra se borner à communiquer ses soupçons au commandant du convoi ou du vaisseau de guerre, et laisser à celui-ci le soin de procéder seul à la visite du navire suspect, et de le placer, s'il y a lieu, sous la main de la justice de son pays.

Art. 8. Les croiseurs des deux nations se conformeront exactement à la teneur des présentes instructions, qui servent de développement aux dispositions de la convention principale du 30 novembre 1831, ainsi que de la convention à laquelle elles sont annexées.

Les plénipotentiaires soussignés sont convenus, conformément à l'article 2 de la convention signée entre eux sous la date de ce jour 22 mars 1833, que les instructions qui précèdent seront annexées à ladite convention, pour en faire partie intégrante.

Paris, le 22 mars 1833.

V. Broglie, Granville.

RÈGLEMENT DU MUTUELLISME [1]

Équité, ordre, fraternité ;
Indication, secours et assistance.

Le travail est un trésor ; le travail, qui en apparences n'est que peines, est au contraire une source intarissable de prospérités et de bonheur. L'homme néanmoins ne peut et ne doit pas toujours travailler ; il lui faut le repos nécessaire à sa santé ; il lui faut une particularité qui puisse le tenir au devoir et aux obligations de son état ; il lui faut de la dissipation ; il lui faut, pour orner sa vie, pour embellir sa carrière, l'amour et la pratique du bien, il lui faut enfin cultiver son art ou profession quels qu'ils soient et rendre homage à l'humanité.

Alors l'abeille est prise en quelque sorte pour patron et modèle, par son travail, par sa douceur, son union et sa force ; elle qui, dans la belle saison, lorsqu'elle sort de sa loge, cherche et recherche les fleurs, les caresse à leur rencontre, voltige autour, en obtient la quintessence et rentre ainsi pour se délasser et grossir le dépôt commun.

L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt-neuvième jour du mois de juin, les statuts du mutuellisme ou du devoir des chefs d'ateliers de soieries ont été rédigés en acte d'association pour valoir règlement.

L'association prend le nom de mutuellisme qui signifie faire mutuellement comme l'on voudrait qu'il fût fait à soi-même.

Chaque associé prend le nom de mutuelliste qui signifie qui fait toujours comme il voudrait qu'il fût fait à lui-même.

Le mutuellisme est basé sur l'équité, l'ordre et la fraternité : telles sont les qualités que doivent avoir ceux qui le composent. Le but du mutuellisme est indication, secours et assistance ; tels sont les devoirs de chaque membre. En conséquence, le but du mutuellisme est donc entre tous ses fondateurs et ceux qui seront reçus frères : 1° de s'indiquer avec franchise et loyauté, mutuellement et généralement, tout ce qui peut leur être utile et nécessaire, concernant leurs professions ; 2° de secourir par le prêt d'ustensiles autant que possible, et pécuniairement au moyen de cotisations dans des malheurs arrivés à l'un d'eux ; 3° de s'assister de leur attention, de leur amitié et de leurs conseils, et lors de leurs funérailles et celles de leurs épouses, en se regardant et traitant comme frères jusque-là.

Les nombreux résultats qui font le mérite de l'institution, étant trop multipliés pour être ici détaillés, sont l'objet de discours ou d'entretien, faisant principalement partie des attributions des chefs et indicateurs de petites loges, ainsi que des inspecteurs.

Afin de doter, régulariser et perpétuer le mutuellisme, un secret inviolable envers les intrus quelconques et l'exécution entière de chaque principe ou article, sont reconnus pour ses éléments : aussi les fondateurs et les frères qui seront reçus feront serment en finale réception d'être secrets et fidèles aux articles qui suivent.

CHAPITRE PREMIER

§ I. *Composition*

Art. 1r. Le mutuellisme se compose de chefs d'atelierss fabricants d'étoffes de soie, demeurant dans la ville de la Croix-Rousse, aux Brotteaux, la Guillottière, Saint-George, Saint-Just et Vaise, d'une probité irréprochable, mariés, de bonne vie et mœurs, reçus mutuellistes et se conformant à ses devoirs.

CHAPITRE II

ORGANISATION ET DIVISION, DEVOIRS DES FONCTIONNAIRES, INDICATION, POLICE

§ I. *Organisation et division*

Art. 4. Chaque petite loge s'organise après la mère sous son fondateur ou chef, par cinq hommes, fondateurs compris, dont un élu premier indicateur de semaine, aussitôt cinq, ainsi de suite, jusqu'à son complément de vingt hommes ; lesquels élisent ensuite le chef ou fondateur de

[1] Page 707.

la loge suivante, ainsi de suite. En conséquence, il y a dans chaque petite loge un chef de cette petite loge président et quatre indicateurs de semaine; lesquels forment un bureau et conseil de conciliation pour l'administration et la police de cette loge.

Art. 5. Pour être admis, il faut être proposé à la loge qui s'organise à l'inscription sur la liste des récipiendaires à l'une des indications obligatoires du dimanche, par deux frères nommés parrains, pour n'être reçus qu'après avoir passé au scrutin de quatre indications obligatoires, et après passer en finale réception pour devenir franc mutuelliste.

Le scrutin se fait au moyen des pois blancs et autres couleurs, les pois blancs sont pour admettre et les autres pour récuser.

Art. 6. A un mois de date de son inscription, le récipiendaire ou ses parrains consigneront entre les mains de l'indicateur de semaine de la loge qui s'organise son droit de réception fixé à *cinq francs*. Dès-lors le récipiendaire jouira des avantages de l'indication et prêt comme surnuméraire. Mais il ne pourra paraître à toutes indications qu'après les gazettes cachetées, la séance levée, ni profiter des autres secours et assistance tant qu'il n'aura été reçu en finale réception. Ce droit de réception est non remboursable en devenant franc, autrement il peut être remboursé comme consignation.

Art. 7. Indépendamment du droit de réception, chacun paiera une cotisation personnelle proportionnée au besoin de dépenses ou de secours décidés au grand conseil. Les cotisations pour secours seront proposées et votées par petite loge pour un tiers des voix, et le grand conseil pour le reste. Lorsque le grand conseil sera de vingt membres, le tier des voix des petites loges sera de sept, et différemment le nombre des voix des petites loges sera du tiers des membres du conseil, la fraction, s'il y en a, compte pour une voix.

Art. 8. Il y aura dans chaque petite loge un registre nommé ordre du jour, ayant en tête l'extrait du règlement et le catalogue de sa loge seulement. Sur ce registre seront notées les nominations, les décisions de bureau, de conseil, les arrêtés de trimestre, les arrêtés de comptes de la fin de chaque année, les rompus, les amendes payées, les propositions et demandes les plus importantes faites en indication obligatoire; et généralement l'aperçu du mutuellisme entier, ayant de plus à son retour un état où les amendes seront inscrites lorsqu'elles seront prononcées seulement, et d'où elles seront rayées au fur et à mesure qu'elles seront payées et portées en recettes de l'autre côté.

Art. 9. Les rompus des dépenses faites en indication obligatoire, en assemblée générale ou réunions quelconques, seront portés en recettes à l'ordre du jour pour ne pas liarder, par l'inspecteur ou l'indicateur de semaine qui notera aussi sur son livre d'indication; il en sera de même du paiement des amendes. Ces rompus et amendes seront versés fins septembre, décembre, mars et juin de chaque année, c'est-à-dire trimestre par trimestre, sous peine de l'amende du maximum contre les indicateurs envers le chef de leur loge et contre les chefs de loge envers le trésorier.

Art. 10. Le minimum des amendes est de cinquante centimes, et le maximun est d'un franc.

Art. 11. Les veuves des mutuellistes jouiront sans frais des avantages de l'institution durant une année, à compter du décès de leurs maris.

Art. 12. Les fonds seront placés grande loge par grande loge, par chaque trésorier, à ses risques et périls. Chacun d'eux en paiera intérêt à cinq pour cent, moyennant un effet de sa part qui sera toujours daté du premier du mois, aussitôt qu'avant ce jour les recettes s'élèveront à une somme ronde au moins de cent francs, qu'il sera tenu de rembourser à réquisition, en le prévenant un mois d'avance. L'effet sera noté à l'ordre du jour et remis entre les mains du grand-maître qui signera la note audit ordre du jour de sa loge. Les intérêts de tous ses effets seront calculés et payés à chaque anniversaire; alors ils seront portés en recette et produiront ensuite d'autres intérêts comme les autres recettes.

Au cas où les trésoriers ne voudraient pas remplir toutes les conditions de cet article, les fonds seront placés de concert entre le grand conseil et eux, et chaque fois la note en sera faite à chaque ordre du jour, pour que chacun en ait connaissance.

Art. 13. Les fonds sont un capital disponible pour le cas où un incendie, ou une mort subite, ou autre malheur, mériterait d'être promptement secouru, et que le moyen de cotisation retarderait trop; en ce cas le secours décidé serait pris à la caisse et il serait reversé par la cotisation qui reproduirait la même somme, etc.

Aucun secours ne pourra être accordé si l'inconduite a été la cause du malheur; la demande et déclaration seront faites par la loge à laquelle appartenait le réclamant ou le défunt.

Art. 14. Un parfait silence régnera à toute indication obligatoire, à toute assemblée générale de bureau et de conseil, du moment que l'ouverture de la séance sera prononcée jusqu'à ce que la séance soit levée; cet intervalle sera de rigueur consacré aux travail et occupation dont il s'agira, sous peine de rappel à l'ordre et d'amende; mais, avant l'ouverture et après la clôture de la séance, la conversation sera fraternellement libre.

Art. 14 *bis*. Il est expressément défendu de s'occuper même de s'entretenir d'affaires politiques ou religieuses en séance.

Art. 15 Les articles omis au présent et ceux qui seraient reconnus nuisibles seront proposés, discutés et votés aux quatre indications obligatoires de chaque petite loge, avant d'être ou additionnés ou annulés.

Art. 16. Tous les titulaires devront savoir lire et écrire, et toutes les fonctions seront exercées gratuitement.

Art. 17. En vertu du mot *d'ordre*, il y aura chaque année à un des cinquièmes dimanches, ensuite d'une invitation du bureau honoraire, une indication générale dans chaque petite loge, dont l'objet sera le perfectionnement du régime en usage des ateliers envers les fabricants, envers les ouvriers et les apprentis, et réciproquement de ceux-ci envers les maîtres.

Le chef de la loge prendra note des dires et propositions et les adressera au grand conseil qui fera un extrait du tout, lequel sera inscrit au registre destiné à cet effet. Une copie sera faite par chaque chef de loge pour pouvoir en donner connaissance à chaque mutuelliste et pour que chacun puisse s'y conformer uniformement dans son atelier.

Art. 18. Dernier mois de l'année qui aura un cinquième dimanche, il sera délivré par les membres du grand conseil et autres, à concurrence de vingt, une ou plusieurs primes d'émulation et d'encouragement à celui ou ceux qui dans le cours de l'année, auront fait noter à l'indication obligatoire des procédés d'invention, d'amélioration ou innovation, dans quelques étoffes, dispositions de metier, etc., pourvu qu'ils aient écrit ces procédés, les aient pliés, cachetés en forme de lettre et adresses au président du bureau honoraire, qui les décachetera ce jour-là. La prime sera allouée, à la majorite des voix, à celui ou ceux dont les procedes seront les plus simples et jugés meilleurs.

Cette prime consistera en l'inscription des procedés faite litteralement au registre à ce destine, au nom de l'auteur et en une distribution de trois rubans, un blanc, un vert et un jaune, couleur immortelle, que l'auteur pourra se mettre à la boutonnière, fraternel aux anniversaires surtout et dans les séances quelconques.

Art. 19. Tous les comptes seront réglés annuellement, dans la semaine qui précédera le quatrième dimanche de

juin, ceux des chefs de petite loge d'abord, après ceux des secrétaires et des trésoriers, de manière que tous ces comptes puissent être rendus à huit heures du matin. Au quatrième dimanche, jour anniversaire et de grande fête, où les amendes et les rompus de l'année, produits par chaque petite loge, pourront leur être rendus et portés en dépenses pour aider aux frais d'un repas fraternel qui suivra toujours le rendement des comptes et les nominations.

Art. 20. Un langage ou usage indicatif et fraternel sera adopté, à l'aide de signes et de mots, par le grand-maître, le président honoraire et l'indicateur central, au moyen desquels on pourra ou se reconnaître et se parler en francs mutuellistes.

Art. 21. Au cas où des différends naîtraient entre des mutuellistes, ces différends seront jugés par le bureau de leur petite loge ou par le grand conseil, si l'on y a recours, conformément à l'article.

Art. 22. La dissolution ne peut être invoquée par aucun frère, et celui qui ferait cette proposition serait exclu sans recours.

Art. 23. Il sera fait cinq répertoires par chaque petite loge des peignes et battants des membres qui la composent, comme de ceux de la loge précédente et suivante. Aussitôt que le surnuméraire sera reçu franc, il remettra à son indicateur la note de ses peignes et battants qui seront inscrits sur le répertoire du bureau et ensuite sur les autres par les indicateurs; les changements seront aussi successivement déclarés, l'indicateur central aura un répertoire pour toute la grande loge.

Lorsque ces peignes et battants seront prêtés, ils seront rendus dès qu'ils ne seront plus, ou plutôt si le prêteur en a besoin, toujours en aussi bon état que lors du prêt. Les frères de la même loge et ceux de l'indication du même jour devront avoir le prêt le plus fréquent entre eux, à défaut par la loge précédente et après, et enfin réciproquement là où l'objet se trouve.

§ II. *Élections.*

Art. 24. Toutes les élections se font en assemblées générales relatives au scrutin et à la pluralité des voix. Toutes les fonctions sont annuelles, mais les mêmes titulaires pourront être réélus.

Art. 25. A la fin de chaque année et au jour anniversaire, toutes les petites loges se réuniront en assemblée générale, à huit heures précises du matin, et après avoir rendu leurs comptes, éliront les membres du bureau de leur grande loge. Les chefs de petites loges en feront le bulletin et se réuniront ensemble dans un endroit indiqué sous la présidence du grand-maître pour en faire le dépouillement du scrutin définitif, en l'absence du chef de petite loge (la loge mère exceptée), toutes les autres petites loges éliront leur chef de loge et attendront ensuite le retour du chef absent pour faire les élections des indicateurs.

§ III. *Devoirs et comptabilité.*

Art. 26. Le trésorier est responsable des fonds de sa grande loge; il reçoit tout droit de réceptions, amendes, rompus, cotisations et autres recettes imprévues qui sont arrêtées trimestre par trimestre, et dont tous les chefs de loges viennent lui faire le versement au quatrième dimanche du dernier mois du trimestre, au lieu de son indication ou autre convenu; ces chefs de loges sont munis de l'ordre du jour de leur loge, où l'arrêté est fait, arrêté que le trésorier signe pour valoir acquit de la somme versée.

Le chef de chaque petite loge veille à l'exécution entière du règlement dans sa loge; il se conforme aux ordres qu'il reçoit du président de sa grande loge, il préside au bureau et conseil de sa loge, il tient les comptes des recettes et dépenses par l'arrêté qu'il fait trimestriellement et dont il fait le versement entre les mains du trésorier, comme il est dit ci-dessus; il est indicateur général pour des indications d'importance qu'il transmet à l'indicateur central; et il est indicateur central aux mois de l'année qui correspond au numéro de sa loge; en cette qualité il tient le carnet d'indication centrale sur lequel il inscrit les demandes ou propositions dont il s'agit, pour lesquelles il correspond au besoin avec le président du bureau de la grande loge, pour que le président honoraire en fasse parvenir le mérite dans chaque petite loge, à chaque indicateur de semaine et à chaque frère par leur correspondant.

Chaque indicateur de semaine préside à son indication dont il est seul chef; il fait exécuter l'article 14; il reçoit tous droits de réceptions, consignations, amendes, rompus et cotisations, qui sont dus et versés par les membres de son indication; il en rend compte en notant à l'ordre du jour et sur son livre d'indication pour son souvenir, il remplace le chef de la loge pour l'arrêté et le versement de trimestre, quand il en est requis; il est indicateur des quatre membres de son indication dans le courant de la semaine; il fait trois gazettes à chaque indication obligatoire pour les trois indicateurs de semaine de sa loge, et une pour le chef de ladite loge, si des indications importantes ont été faites; il est membre du bureau et conseil de sa loge; il correspond avec le chef de la loge, avec ses trois collègues, les trois autres indicateurs, et avec les quatre frères de son indication seulement.

Chaque frère mutuelliste n'a autre chef, sauf assemblée générale ou de conseil, que son indicateur de semaine; hors de là et même hors de la séance ou fonctions, on est tous frères; chaque frère mutuelliste sans fonctions doit, pour partager la peine générale, porter à son tour les gazettes, invitations pour assemblées générales ou de conseil, invitations pour décès, etc., etc., pour obéissance à son indicateur de semaine seulement.

§ IV. *Indication.*

Art. 27. L'indication est le principal avantage du mutuellisme; c'est un vaste champ commun où chaque mutuelliste sème paternellement en tout temps, pour en recueillir fraternellement, à propos et au besoin, toutes sortes de fruits, dont pour en jouir chaque petite loge se choisit un local, lors de son complément en assemblée générale et à la majorité des voix, et s'y rend de rigueur, indication par indication, chaque dimanche, une fois par mois, à midi moins un quart ou midi très-précis, c'est-à-dire que l'indication est obligatoire au premier indicateur de semaine et aux quatre frères qui sont de son indication au premier dimanche de chaque mois; ceux qui composent la seconde indication au second dimanche; la troisième au troisième, et la quatrième au quatrième dimanche toujours de chaque mois, mais sous peine de l'amende du minimum. Néanmoins quoiqu'il n'y ait que cinq membres de chaque petite loge qui soient obligés de se rendre à leur local, une fois par mois, toujours au même dimanche, tous les quinze autres frères peuvent s'y rendre aussi tous les dimanches, mais sans être passibles de l'amende dans le cas d'absence.

Ce local est nommé *loge* ou *école* de nos devoirs et de nos droits. Il doit y avoir un bureau ou placard fermant à clef, dont une sera toujours entre les mains de l'indicateur de semaine et l'autre au pouvoir du chef de la loge, pour y fermer un cartable, des papiers, encre et plumes, registres, etc., etc., dont le tout est aux frais des membres de chaque petite loge.

Chaque petite loge ayant sa police, son administration respective, mais selon le règlement, il sera facultatif à la majorité de ses membres réunis en assemblée générale

de changer l'heure de leur indication et de la fixer différemment.

Art. 28. De sorte que chaque indicateur de semaine n'aura que quatre frères dont il recevra les indications et auxquels il indiquera ; et chaque frère n'ayant pour chef direct que son indicateur, ce n'est que chez cet indicateur et à lui-même qu'il parlera de l'ouvrage, ou ouvriers ou ustensiles qu'il propose ou qu'il a besoin, et auquel il adressera les fabricants qui offriront de l'ouvrage dans le courant de la semaine et à domicile.

§ V. *Police.*

Art. 29. Chaque mutuelliste est obligé de se rendre à son indication obligatoire une fois par mois, sous peine de l'amende du minimum pour la première absence, du maximum pour la seconde absence de suite et de l'exclusion pour la troisième absence de suite. En conséquence, celui que des affaires ou indispositions empêcheraient de remplir ce devoir devra se faire remplacer par un frère de sa loge, n'importe lequel.

Art. 30. L'indicateur de semaine qui ne pourra se rendre à l'arrêté trimestriel des recettes et dépenses, à la charge du chef de loge, devra se faire représenter par un de ses collègues, ou par un membre de son indication, et lui remettre son livre d'indication et tout son compte, à défaut l'amende contre son absence sera du maximum.

Pareillement tout chef de loge qui ne pourra se rendre à l'arrêté trimestriel, à la charge du trésorier ou de son secrétaire, devra remettre son compte à un de ses collègues ou à un indicateur de sa loge, avec le livre ordre du jour, pour que ce versement ne soit pas retardé, sous peine aussi de l'amende du maximum.

Art. 31. Tout mutuelliste qui ne se conformera pas au règlement et à la civilité, lorsque la séance sera ouverte, sera rappelé à l'ordre pour les premières fois, ensuite amendé du minimum, et par récidive du maximum, même de l'exclusion, le conseil entendu.

Art. 32. Celui qui cesserait de bonne vie et mœurs sera exclu, par décision du grand conseil, après l'accusé.

Art. 33. Après un an de repos, celui des frères de la loge mère qui n'accepterait pas les fonctions auxquelles il serait appelé sans cause de maladie, devra sortir de la loge et passer dans une autre.

Art. 34. Toute démission et exclusion est sans remboursement (art. 6), le nom du démissionnaire ou de l'exclu sera rayé de suite. La cause de l'exclusion sera au surplus motivée, et il en sera donné avis à toutes les loges.

CHAPITRE III

Funérailles.

Art. 35. Au décès d'un frère mutuelliste ou de son épouse, tous ses autres frères de la même loge et ceux des frères dont le numéro de leur loge est le plus près, se font un devoir d'assister en personne à ses funérailles, ou en se faisant représenter pour des causes légitimes ; une mise décente est toujours de rigueur, de sorte qu'à chaque funéraille trois petites loges y assisteront et y seront conséquemment invitées. Il est également du devoir de tous les autres frères des autres loges de faire la même assistance, pourvu qu'ils le sachent, mais l'amende ne sera jamais prononcée que contre les frères de la loge où appartenait le défunt. Les imprimés pour invitation seront toujours à la charge de la loge dont le défunt faisait partie ; ces invitations seront faites et portées indication par indication, à tour et rond.

Art. 36. Au décès d'un chef de loge, les membres du conseil surtout, tous les chefs des autres petites loges seront invités ainsi toujours que les trois loges.

Art. 37. Au décès de tout indicateur de semaine ou celui de son épouse, comme dans tous les autres cas, les invitations seront faites par ses trois autres collègues, d'accord avec le chef de loge qui remettra, comme au décès de tous frères, au moins soixante imprimés dont vingt pour la loge où le défunt appartenait, et les quarante autres pour les deux loges du nº précédent, et suivant la dernière loge qui, au lieu d'inviter ainsi, invitera la loge mère et celle du nº précédent, les chefs adresseront à leurs collègues, ceux-ci à leur indicateur adresseront aux quatre frères de leur indication dont celui au tour duquel il sera de marcher portera lesdites invitations.

Art. 38 L'amende du maximum sera prononcée contre l'absence qui sera faite (selon l'art. 35), laquelle sera regardée comme un acte d'ingratitude envers le défunt et ses autres frères, afin de pouvoir appliquer cette peine ; un délégué, par le chef de la loge où appartenait le défunt sera placé de manière à recueillir toutes les invitations qui lui seront remises, sauf à se rendre passible de l'amende.

Art. 39. Le présent acte d'association qui fonde la seconde loge à perpétuité a été signé par tous les membres qui composeront cette loge, pour être fidèlement et fraternellement exécuté, sous peine des remords et parjures résultant de la finale réception. En foi de quoi le présent a été extrait à la Ville-Neuve de la Croix-Rousse par le fondateur de la 2e loge, le 30 octobre 1831.

Millet, P., Berthétier, Daviet, A. Plantard, Pernollet, Courtois, Farget, Perretien, Ravel fils, Dhérens, Duran, Dufour, Valentin aîné, Martin, Blin, Peut, Charpin, Chicard, D. Rigollet, Gauthier.

CERTIFICATS LYONNAIS [1]

Voici quelques-uns de ces certificats dus au zèle d'un simple particulier, M. Charnier, lequel eut le courage de remplir, après les affreux événements de Lyon, le devoir que négligeait le ministère public : nous citions textuellement, sans rien changer à la rédaction ni à l'orthographe :

« Ce jourd'hui premier mai dix-huit cent trante quatre
« nous soussignés Bonnavanture Galant propriétaire mar-
« chand de bois grande route de Paris et Barthelemy Du-
« perray propriétaire fabricant négociant rue projetée nº 8,
« et Honnoré Picotin marchand de vin ancienne route de
« Paris aussi propriétaire, et Jean Chagny propriétaire ca-
« baretier rue projettée nº 9 attestons que pour rendre ho-
« mage à la véritée que Marie Grisot, épouse de Louis
« Saugnier mousselinier demeurant à Vaize rue Projottée
« nº 14. La susditte s'étant enfuit, de son domicile pour ce
« réfugier chez le sieur Coquet, serrurier demeurant route
« du Bourbonnais ou elle crue être mieux en suretée étant
« plus éloignée du faubourg à la elle fut fousillée sans
« quelle eue donné lieu en aucune maniere à un pareille
« traitement elle laisse son époux homme d'une probitée
« intact, perre de quattre enfant, dont trois en bas âge
« en fois de quoi nous lui avons signé le present pour va-
« loir ce que de droit à Vaize le premier mai 1834.

« Picotin, Duperay, Charnier, Galland.

« *Vu à la mairie de Vaise le 1er mai 1834, pour*
« *légalisation des signatures cy-dessus, au*
« *nombre de quatre.*

« Le Maire,

« Erhard, adjoint. »

1. Page 724.

« Nous soussignés tous habitants de la commune de « Vaise, attestons pour rendre hommage a la vérité que « le nommé Claude Sève vieillard de 70 ans demeurant « chez sa fille nommée Marie Sève blanchisseuse route du « Bourbonnois et rue projetée maison Sourdillon au 2me a « été le 12 avril 1834 fusillé et percé de coups de bayon- « nettes dans son lit et geté ensuite par la fenêtre par les « soldats du 28me régiment de ligne. Ajoutons de plus qu'ils « ont cassés brisé et geté par la fenêtre tout le linge et ménage « de sa fille qui se trouvoit absente dans ce moment. En « fois de quoi avons signés le présent pour servir au besoin. « Vaise le 28 avril 1834.

« CIMETIER, SIMONAUD BENOIT, NOEL, CHARNIER,
« PLAGNE, ANTOINE VERNE.

« *Vu à la mairie de Vaise le* 28 *Avril* 1834, *pour* « *légalisation des signatures cy-dessus, au* « *nombre de six.*

« Le Maire,
« ERHARD, adjoint. »

« Cejourd'huy premier may dix huit cent trente qua- « tre, nous soussignes Bonnaventure Galaud marchand de « boit, Honoré-Picotin marchand de vin tout deux pro- « priétaire domiciliés à Vaize, François Foucret forgeur « et Jean Charnier propriétaire aussi domicilier à Vaise. « Ateston pour rendre hommage a la vérité qne le sieur « Jean Barge mousselinier demeurant à Vaise route de « Villefranche n° 19, a été arraché violement du domicile « du sieur Laffay demeurant rue projettée n° 7, ou il s'é- « tait réfugié d'une manière paisible et très inoffensive « pour se mettre en sureté, la des soldats l'ont trainé jusque « sur la nouvelle route du Bourbonnais pour le massacrés « impitoyablement, sans qu'il lui soit possible de faire en- « tendre la moindre explication, qui aurait été sincère et « on ne peu plus justificative, ce malheureux quoi que « persé de coupt a encore pû se trainer chez le sieur Fou- « cret forgeur demeurant près du lieu ou il fut mutilé, ce « dernier lui prodigua les premiers secours qui ne servirent « qu'à prolonger son agonie d'une heure environ pendant « laquelle son épouze le fit transporter dans son domicile « ou il fut accompagnie par le docteur Guichanet qui avoit « été appelé pour lui donner ses soins, le défunt laisse « Barthellemye Saunier veuve et mére de deux enfant, « l'une agé de treize et l'autre de quinze ans sans aucune « ressource pécuniaire, en foi de quoi nous avons signé la « présent ces jours et an que dessus.

« PICOTIN, CHARNIER, GALLAND, FOUCRÉ.

« *Vu à la mairie de Vaise le* 1er *Mai* 1834, *pour* « *légalisation des signatures cy-dessus, au* « *nombre de quatre.*

« Le Maire,
« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés tous habitants de la commune de « Vaise, atestons pour rendre hommage à la vérité que le « nommé Mathieux Prost profession de couverturier de- « meurant a Vaise rue projetée maison Feuillet a été le « 12 d'avril 1834, arraché de son domicile, où il étoit pai- « sible et innofensife, par des soldats du 28me régiment de « ligne, qui l'on innumainement fusillé a la porte de son « domicile, sans qu'il lui ait été possible de faire enten- « dre la moindre explication qui eue étée sincère et jus- « tificative en fois de quoi nous avons signé le présent « pour servir au besoin, Vaise le 28 avril 1834.

« CHARNIER, ANT. VERNE, PICOTIN, VINCENT

« *Vu à la mairie de Vaise le* 28 *Avril* 1834. *pour* « *légalisation des signatures cy-dessus, au nom-* « *bre de quatre.*

« Le Maire, »
« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés attestons que le sieur François Lau- « vergnat cadet ouvrier en soie demeurant à Vaise rue pro- « jetée a été arraché du domicile du sieur Véron couver- « turier son voisin (ou il était paisible et inoffensif) par des « soldats du 15e régiment léger pour être fusillé ; sans qu'il « lui ait été possible de faire entendre la moindre explica- « tion qui n'aurait laissé aucun doute pour sa justification « En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir à « sa veuve.
« Vaise faubourg de Lyon le 29 Avril 1834.

« J. PÉLUGAUD, DAMET, GALLAND, BERTHAUD,

« *Vu à la mairie de Vaise le* 30 *Avril* 1834, *pour* « *légalisation des signatures cy-dessus, au nom-* « *bre de quatre.*

« Le Maire,
« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés attestons que le sieur Étienne Julien « de la profession d'ouvrier en soie demeurant à Vaize rue « Projeté maison Magny n° 7 a été arrachés de son domi- « cile où il était paisible et innoffensif par des soldats du « 28me et dautre régiments pour être fusilé ce que nous « avons vu exécuter au même instant, sans qu'il lui soit « possible de faire entendre la moindre explication qui au- « rait été sincère et on ne peut plus jutificative en foi de « quoi nous avons signé la présente. Vaise le 26 avril 1834.

« TRIDON, ESCOFFIER. »

« Cejourd'huy premier May dix-huit cent trente quatre, « nous soussignés Jean Chagnier cabaretier et J. Me Emou- « ton maitre maçon tous deux propriétaires domiciles à « Vaise. Atestons pour rendre hommage a la vérité que « le douze du courant André Dejoux mousselinier domici- « lié audit Vaize rue Projetée n° 6 a été arraché du do- « micile du sr Alexandre Markof ouvrier en soye domici- « liés grande routee du Bourbonnais n° 32 par des soldats « qui l'ont fusillé malgré tout ce qu'il a pû dire pour sa « justification, il laisse Marie Béal son épouse, veuve et « mère dépourvue de toutes ressources pécuniaires, en « foi de quoi nous avons signés la présente les jours et an « que dessus.

« CHARNIER, EMOUTON.

« *Le maire de Vaise certifie que les signa-* « *tures cy-dessus sont celles des sieurs* « *Charnier et Emouton, habitans de cette* « *commune.*

« Vaise le 1er Mai 1834.

« Le Maire,
« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussigne abitant de la commune de Vaise, at-
« testons que le sieur Benoit Heraut, de la profession dou-
« vrier maçon demeurant a Vaise rue projeté maison
« Magni no 7, a été araché de son domicile ou il était paisi-
« ble et innofensif par des soldats du 28me de ligne et au-
« tre régiments pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible
« de faire entendre la moindre explication qui aurait été
« sincère et justificative, plus les soldats ont brisé toute sa
« vaisselle, son armoire. Il laisse sa femme enceinte et
« deux petits enfants dont le plus agé na que cinq annés,
« cette pauvre famille par suite de cet événement se trouve
« réduit à la plus grande misère si lon ne venait à son se-
« cour en foi de quoi nous avons signé pour rendre homage
« à la vérité.

« Vaise le 28 avril 1834.

« ANT. VERNE, CHARNIER

« *Vu à la mairie de Vaise le* 29 *Avril* 1834, *pour*
« *légalisation des signatures cy-dessus au*
« *nombre de deux.*

« Le Maire de Vaise,

« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussignés tous habitants de la commune de
« Vaise, atestons pour rendre hommage à la vérité que le
« nommé Joseph Nandry profession de voiturier demeurant
« à Vaise, route du Bourbonnais maison Guillaume Laroche
« aubergiste, a été le 12 avril 1834, arraché de son domi-
« cile où il était paisible et d'une manière innofensive, par
« des soldats du 28me régiment de ligne ; qui l'ont arrachés
« des bras de sa femme et qu'ils l'ont fusillé a la porte d'a-
« lée de son domicile qu'il n'a pu rien faire entendre pour
« sa justification et qu'il laisse un enfant de deux ans et
« une veuve sans ressource, que l'on lui a cassé et déva-
« lisé son linge. et son ménage en foi de quoi nons avons
« signé le présent pour servir au besoin. Vaise le 28 avril
« 1834.

« Femme LAROCHE, BENOIT NOEL, MARTIN,
« SIMONAUD, BARCEL.

« *Vu à la mairie de Vaise le* 28 *Avril* 1834, *pour*
« *légalisation des signatures cy-dessus au nom-*
« *bre de cinq.*

« Le Maire,

« ERHARD, adjoint. »

« Nous soussigné attestons que le nommé Vairon-La-
« croix agé de 27 ans demeurant a Vaise maison Magni rue
« Projeté no 7, a été arraché de son domicile ou il était
« paisible et inofensit par des soldats de diferent regiment
« pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible de faire en-
« tendre la moindre explication qui aurcit été sincère et on
« ne peut plus justificative en foi de quoi nous avons signe
« le présent.

« Vaise le 27 avril 1834.

« ANT. VERNE, PLANCHE, J. PÉLUGAUD, DUPEREY.

« *Vu a la mairie de Vaise le* 29 *Avril* 1834 *pour*
« *légalisation des signatures cy-dessus au nom-*
« *bre de quatre.*

« Le Maire de Vaise,

« ROSSIGNOL fils, *adjoint.* »

Les circonstances du meurtre constaté dans le certificat qui précède furent atroces jusqu'à l'invraisemblance. Quand les soldats se présentèrent chez Veyron, il leur déclara qu'il était militaire, les fit mettre à table, but et mangea avec eux. Ceux-ci n'en voulurent pas moins le conduire à leur officier, et c'est en arrivant, au moment où il dépliait sa feuille de congé, qu'il fut mis à mort.

Nous l'avons là, sous nos yeux, cette feuille de congé, toute tachée du sang de la victime!

Voici, pour compléter cette lugubre série de pièces justificatives, la pétition qui fut adressée au roi, par le père de l'infortuné Lauvergnat :

« Sire, le règne de la justice est celui des grands rois
« Elu de la nation, roi des barricades! Je demande justice
« au nom de mon malheureux fils, je le demande au nom de
« cent personnes, victimes comme lui, de la plus crimi-
« nelle atrocité.

« Le samedi, 12 avril, de midi à une heure, mon fils prit
« quelqu'argent ; il se disposait à rejoindre sa mère et mon
« fils aîné, qui étaient partis pour le village d'Ecally ; il est
« arrêté par des voisins et amis, qui lui demandent où il
« va ; il entre pour un instant chez les sieurs Véron et Né-
« rad, rue Projetée no 7 où se trouvait un autre ami, le
« sieur Prost : ces messieurs étaient avec leurs épouses.
« Pendant ce temps, les troupes entrent à Vaise ; elles sont
« bientôt maîtresses de toutes les issues de la commune.
« alors les soldats du 28e de ligne, du 15e léger et des sa-
« peurs du génie enfoncent les portes, pénètrent dans les
« maisons non fermées.

« Mon fils, Véron et Prost, sont percés de plusieurs coups
« de bayonnettes ; ils reçoivent des coups de feu, ils expi-
« rent dans les corridors et au bas de l'escalier. Le sieur
« Nérad est sauvé comme par miracle ; au même instant
« une infinité d'autres personnes inoffensives périssent dans
« le voisinage. Le sieur Coquet, maître serrurier, demeu-
« rant rue Tarare no 7, est frappé de mort chez lui avec la
« dame Saunier ; c'était un vieillard de 62 ans.

« Signé Lauvergnat, fabricant de couvertures. Vaise.
« faubourg de Lyon, le 12 mai 1834. »

TRAITÉ DE LA QUADRUPLE ALLIANCE [1]

Convention conclue entre le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la France, à l'effet de rétablir la paix dans la Péninsule.

Sa Majesté la reine régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, et sa majesté impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, profondément convaincues que les intérêts des deux couronnes et la sûreté de leurs états respectifs exigent l'emploi immédiat et énergique de leurs efforts réunis pour mettre fin aux hostilités qui, dirigées en premier lieu contre le trône de sa Majesté Très-Fidèle, fournissent aujourd'hui un appui et des secours aux sujets mal intentionnés et rebelles de la couronne d'Espagne ; et Leurs Majestés désirant en même temps prendre les mesures nécessaires pour rendre à leurs sujets les bienfaits de la paix intérieure, et affermir par de bons offices mutuels l'amitié qu'elles désirent établir et cimenter entre les deux états se sont déterminées à unir leurs forces dans le but de contraindre l'infant don Carlos d'Espagne à se retirer des états portugais.

En conséquence de cet accord, Leurs Majestés les régents se sont adressés à Leurs Majestés le roi des Français et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ; et Leurs dites Majestés, prenant en considération l'intérêt qu'elles doivent toujours porter à la sûreté

1. Page 736.

de la monarchie espagnole, et étant de plus animées du plus vif désir de contribuer à l'établissement de la paix dans la Péninsule, comme dans toutes les autres parties de l'Europe ; et sa Majesté Britannique considérant en outre les obligations spéciales provenant de son ancienne alliance avec le Portugal, Leurs Majestés ont consenti à devenir parties dans l'engagement proposé.

C'est pourquoi Leurs Majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le roi des Français, le sieur Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de sadite Majesté près de Sa Majesté Britannique, etc.

Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, — don Manuel-Pando-Fernandez de Pinedo, Alava y Dala, marquis de Miraflores, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près Sa Majesté Britannique.

Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, — le très-honorable Henri-Jean, vicomte Palmerston, Baron Temple, membre du Parlement, et son principal secrétaire-d'état, ayant le département des affaires étrangères ;

Et sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, — le sieur Chritophe-Pierre de Moraes-Sarmento, membre du conseil de Sa Majesté, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près Sa Majesté Britannique ;

Qui sont convenus des articles suivant :

Art. 1er. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour forcer l'infant don Carlos à se retirer des états du Portugal.

2. Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, étant, par le présent acte, invitée et requise par Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent au nom de la reine dona Maria II; et ayant, en outre, reçu de justes et graves motifs de plainte contre l'infant don Miguel, par l'appui et la protection qu'il a accordés au prétendant à la couronne d'Espagne, s'engage à faire entrer sur le territoire portugais un corps de troupes espagnoles, dont le nombre sera déterminé plus tard entre les deux parties, afin de coopérer, avec les troupes de Sa Majesté Très-Fidèle, à forcer les infans don Carlos d'Espagne et don Miguel de Portugal à se retirer des états portugais; et Sa Majesté la reine régente d'Espagne s'engage, de plus, à ce que ces troupes seront entretenues aux frais de l'Espagne, et sans charge aucune pour le Portugal, lesdites troupes espagnoles étant néanmoins reçues et traitées sous tous les autres rapports, de la même manière que les troupes de Sa Majesté Très-Fidèlé ; et Sa Majesté la reine régente s'engage à ce que ces troupes se retireront du territoire portugais aussitôt que le but mentionné ci-dessus de l'expulsion des infans aura été atteint; et lorsque la présence de ces troupes en Portugal ne sera plus requise par Sa Majesté Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II.

3. Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à concourir, par l'emploi d'une force naval, à l'appui des opérations qui doivent être entreprises, conformément aux engagements de ce traité par les troupes d'Espagne et de Portugal.

4. Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, pour atteindre complètement le but de ce traité, Sa Majesté le roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté, de commun accord, entre elle et ses trois augustes alliées.

5. Il est convenu, entre les hautes parties contractantes, que par suite des stipulations contenues dans les articles précédents, une déclaration sera immédiatement publiée, annonçant à la nation portugaise les principes et le but des engagements de ce traité; et sa Majesté Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II, animée du sincère désir d'effacer tout souvenir du passé, et de réunir autour du trône de Sa Majesté Très-Fidèle la nation entière sur laquelle la volonté de la divine Providence l'a appelée à régner, déclare son intention de proclamer en même temps une amnistie générale et complète en faveur de tous ceux des sujets de Sa Majesté Trés Fidèle qui, dans un temps qui sera spécifié, feront leur soumission; et S. M. Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II, déclare aussi son intention d'assurer à l'infant don Miguel, à sa retraite des états portugais et espagnols, un revenu convenable à sa naissance et à son rang.

6. Sa Majesté la régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne déclare par le présent article son intention d'assurer à l'infant don Carlos, à sa retraite des états espagnols et portugais, un revenu convenable à sa naissance et à son rang.

7. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres, dans l'espace d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signé, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 22 avril de l'an de grâce 1834.

(*L. S.*) TAILLEYRAND.
(*L. S.*) MIRAFLORES.
(*L. S.*) PALMERSTON.
(*L. S.*) C.-P. DE MORAES SARMENTO.

ARTICLES ADDITIONNELS [1]

Sa Majesté le roi des Français, Sa Majesté la reine régente d'Espagne pendant la minorité de sa fille la reine dona Isabelle II, Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, hautes parties contractantes au traité du 22 avril 1834, ayant porté leur sérieuse attention sur les événements récents qui ont eu lieu dans la Péninsule, et étant profondément convaincues que, dans ce nouvel état de choses, de nouvelles mesures sont devenues nécessaires pour atteindre complétement le but dudit traité ;

Les soussigués, Charles-Maurice de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Français près Sa Majesté Britannique.

Don Manuel-Pando-Fernandez de Pinedo, Alava y Davilla, marquis de Miraflores, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique près Sa Majesté Britannique ;

Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, principal secrétaire-d'État de Sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères,

Christophe-Pierre de Moraes Sarmento, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près Sa Majesté Britannique,

Etant munis de l'autorisation de leur gouvernement respectifs, sont convaincus des articles suivants, additionnels du traité du 22 avril 1834 :

Art. 1er. Sa Majesté le roi des Français s'engage à prendre, dans la partie de ses états qui avoisine l'Espagne,

1. Page 736.

les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre, soient envoyés du territoire français aux insurgés espagnols.

2. Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à fournir à Sa Majesté Catholique tous les secours d'armes et de munitions de guerre que Sa Majesté Catholique pourra réclamer, et, en outre à l'assister avec des forces navales si cela devient nécessaire.

3. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, partageant complétement les sentiments de ses augustes alliés, et désirant reconnaître par un juste retour les engagements contractés par Sa Majesté la reine régente d'Espagne, dans le deuxième article du traité du 22 avril 1834, s'oblige à prêter assistance, si la nécessité s'en présentait, à Sa Majesté Catholique, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, d'après la forme et la manière qui seraient convenues ensuite entre leurs dites Majestés.

Art. 4. Les articles ci-dessus auront la même force et le même effet que s'ils avaient été insérés mot pour mot dans le traité du 22 avril 1834, et seront considérés comme faisant partie du traité; ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées dans le délai de quarante jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs les ont signés, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Londres, le 18 du mois d'août 1834.

(*L. S.*) TALLEYRAND.
(*L. S.*) MIRAFLORES.
(*L. S.*) PALMERSTON.
(L. *S.*) C.-P. DE MORAES SARMENTO.



ARRET DE MISE EN ACCUSATION [1]

La Cour des pairs :

Ouï, dans les séances des 24, 25, 26, 27, 28, 29 novembre, 1er, 2 et 3 décembre 1834, M. Girod (de l'Ain), en son rapport de l'instruction ordonnée par les arrêts des 16, 21 et 30 avril précédent ;

Ouï, dans les séances des 8, 9, 10, 12 et 15 décembre 1834, le procureur général du roi en ses dires et réquisitions... ;

Après qu'il a été donné lecture par le greffier en chef et son adjoint des pièces de la procédure et des mémoires présentés par les inculpés, et après en avoir délibéré hors la présence du procureur-général, dans les séances des 19, 20, 22, 23, 24 et 26 décembre 1834, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, et 31 janvier 1835, 2 et 6 du présent mois ;

En ce qui touche la question de COMPÉTENCE ;

A l'égard des faits déférés à la Cour par ordonnance royale du 15 avril 1833, ainsi que de ceux sur lesquels la Cour a, par ses arrêts des 16, 21 et 30 du même mois, statué qu'il serait procédé ;

Attendu qu'il résulte de l'instruction que ces faits sont connexes ;

Attendu qu'ils constituraient, s'ils étaient prouvés, le crime d'attentat à la sûreté de l'État, défini par le Code pénal ;

Attendu qu'il appartient à la Cour d'apprécier si les circonstances de ces faits les classent au nombre de ceux qui constituent les crimes indiqués par l'art. 28 de la Charte constitutionnelle ;

1. Page 766.

Attendu que si la simultanéité des mêmes faits sur divers points du royaume, la nature des provocations qui les auraient précédés et amenés, le concert qui aurait existé entre leurs auteurs, fauteurs et complices, le but commun et publiquement avoué du renversement de la constitution de l'Etat par la violence et la guerre civile, imprimeraient à cet attentat le caractère de gravité et de généralité qui doit déterminer la Cour à s'en réserver la connaissance ;

En ce qui touche les faits qui se sont passés à Lunéville les 15 et 16 avril 1834 et jours précédents ;

Attendu qu'il résulte de l'instruction que ces faits sont connexes avec ceux qui viennent d'être énoncés, et présenteraient les mêmes caractères ;

Au fond, en ce qui concerne :

Abeille, Aberjoux, Albran, Amand, Anfroy, Arago, Auclaire, Auzard, Ayel ;

Bartel, Barthélemy, Bayle dit le *Chambonnaire*, Bérard, Bérardier, Berlié, Bernard, Berroyez, Berthelier, Bertholon, Bertrand, Bicon, Billecard, Billet, Bith, Blançafort, Blancart, Bœuf, Boissier, Bonnefonds, Bossu, Boucher, Boudet, Bouilleret, Bouladon, Bouquin, Bourdon, Bourgeois, Bourseaux, Bregand, Bremant. Bressy, Brogniac dit *Labrousse*, Butor;

Cailleux, Camus, Cathelin, Chapuis, Charles, Charpentier, Charrié, Chauvel, Chiret, Choublan, Clément (Jean-Baptiste-Joseph,) Clément (Pierre-François), Clocher, Corbière, Couchoud, (Louis) Couchoud (troisième des frères de ce nom) Coudreau, Crepu, Crouvisier, Curia ;

Danis, Decœur, De Bérot, Defrance, Dégly, Delacroix, Delorme, Delsériès, De Murard de Saint-Romain, Denfer, Desgenetais, Desgranges, Desiste, Desmard, Dessagne, Diano, Drevet, Drin fils, Drulin, Duchesne, Duffet, Dufour, Dumas, Durand (Napoléon), Durand (Joseph-Antoine), Durand (Honoré ou Jean), Durdan, Durière, Dusségné, Duval ;

Edouard, Escoffier, Esselinger ;

Faillon, Faivre, Farcassin, Favier, Fayard cadet, Ferton, Fontaine, Forgeot, Fortunat fils, Fouet dit *Offroy*, Fournier, Frandon, Fumey ;

Gaignaire, Garcin, Gardet Garnet, Gaud de Roussillac, Gaudelet, Gaudry père, Gauthier, Gauthié, Genin, Gerbet Gervaise, Gervasy, Gille, Girard (Joseph), Girard (Pierre-Antoine), Girod, Godard, Gossent, Granier, Gros dit *Barbefine*, Gros (François), Gros (Louis), Cuélard, Guyat, Guerpillon, Guibaud, Guigues, Guillemin, Guillot, Guy, Guydamour ;

Hamel, Hance, Hardouin, Hébert, Heer, Hervé, Hettinger ;

Jacquilliard, Jour, Journet, Joyard, Jullard ;

Kolmerchelac, Krug (Adèle), dite *femme Jomard* ;

Labrousse, Lacambre, Langlois, Lapointe, Laporte, Lardin, Lassalle, Laurençeot, Laval, Lechalier, Lecouvey, Ledoux, Lefèvre, Léger, Legoff, Leroux, Levraud, Lhéritier, Livonge, Lizier, Loret, Loriot ;

Mamy, Manin, Marrel aîné, Marquet, Martinault, Martinier dit *Landat*, Matrod, Maurice, Mazille, Mazoyer, Medal, Mercier, Mérieux, Meyniel, Millet, Minet, Mollon (Jean-François), Mollon (Jean-Pierre), Morat, Moriencourt, Moulin, Mouton, Muzard;

Obry, Odéon, Œuillet, Olagnet, Olanier ;

Pacrat, Panier, Papillard, Paquet, Paret, Parize, Paulandré, Pellegrin, Perin, Petavy, Petetin, Petit, Peyrard, Picard, Pichat, Pichot, Pillot, Piroutet, Poncel, Poujol, Prieur, Pailloud ;

Raggio, Raison, Ramondetti, Rançor, Raynaud, Regnier, Renard, Rènault, Renaux, Rennevier, Reinhard, Rey, Reymond fils, Rhonat, dit Renat, Richard, Risbey, Rocatty, Romand-Lacroix, Rousset, Roustan, Roux, Ruand ;

Saffray, Sailliet, Salles, Sans, Saublin, Séchaud, Séguin, Sicard, Simon, Simonet, Sobrier, Spilment ;

Tabey, Taxil, Terrier, Thibaudier, Thiver, Thouvenin, Tournet, Tournier, Toyé ou Troilliet, Trevez, Tronc;

Valin, Verpillat, Vignerte (Pierre-Benjamin), Vincent, Vourpes ou Vourpy cadet dit Virot;

Attendu que de l'instruction ne résultent pas contre eux charges suffisantes de culpabilité :

En ce qui concerne :

Adam, Albert;

Bastien, Baume fils dit Roguet, Bertholat, Bérard, Bille dit l'Algérien, Bille (Pierre), Billon, Blanc, Bocquis, Boura, Bouvard, Boyet, Breitbach, Brunet, Butet, Buzelin;

Cachot, Cahuzac, Caillet, Carrey, Carrier, Catin dit Dauphiné, Caussidière, Chagny cadet, Chancel, Charles, Charmy, Chatagnier, Chéry, Cocher, Corréa, Court;

Daspré, Delacquis, Depassio aîné, Depassio cadet, Despinas, Desvoys, Didier, Drigearde, Desgarnier;

Fouet, Froideveaux;

Gayet, Genets, Girard, Giraud ou Girod, Goudot, Gouge, Granger, Guéroult, Guibier ou Dibier dit Biale, Guichard, Guillebeau fils;

Hugon, Huguet;

Jobely, Julien;

Lafont, Lagrange, Lambert, Lange, Laporte;

Marcadier, Margot, Marigné, Marpelet, Martin, Mathon, Mazoyer, Mercier, Mollard-Lefèvre, Mollon, Morel, Muguet;

Nicot, Noir;

Offroy, Onke de Wurth;

Pacaud, Pirodon, Pommier, Pradel, Prost (Joseph), Prost (Gabriel), Pruvost;

Raggio, Ratignié, Renaud d'Epercy, Reverchon (Marc-Etienne), Reverchon cadet (Pierre), Riban fils, Rockzinsky, Roger, Rossy, Roux dit Sans-Peur;

Saunier, Servietes, Sibille aîné, Sibille cadet, Souillard dit Chiret;

Thion, Tourrès;

Varé, Veyron, Villain, Villiard, Vincent;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes d'avoir commis ou tenté de commettre un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres;

Crimes prévus par les articles 87, 88, 89 et 91 du Code pénal;

En ce qui concerne :

Albert, Baune, Beaumont, Berrier-Fontaine, Cavaignac, Court, Delente, de Ludre, Guillard de Kersausie, Guinard, Hugon, Lebon, Marrast, Martin, Recurt, Rivière, Vignerte;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus complices dudit attentat, en provoquant ses auteurs à le commettre, par des écrits ou imprimés vendus ou distribués, laquelle provocation aurait été suivie d'effet;

Crimes prévus par l'article 59 du Code pénal et par l'article 1er de la loi du 17 mai 1819;

En ce qui concerne

Albert, Arnaud, Aubert, Baune, Beaumont, Béchet, Bernard, Berrier-Fontaine, Caillé, Candre, Carrier, Caussidière (Jean), Caussidière (Marc), Cavaignac, Chilman, Court, Crevat, Delayen, Delente, de Ludre, de Regnier, Farolet, Fournier, Gilbert dit *Miran*, Girard, Guibout, Guillard de Kersausie, Guinard, Herbert, Hubin de Guer, Hugon, Imbert, Lally de la Neuville, se disant Lally-Tolendal; Landolphe, Lapotaire, Lebon, Leconte, Lenormand, Maillefer, Marrast, Martin, Mathé, Mathieu, Ménaud, Montaxier, Nicot, Pichonnier, Poirotte, Pornin, Poulard, Ravachol, Recurt, Regnault d'Epercy, Rosières, Rossary, Sauriac, Stiller, Tassin, Thomas, Tiphaine, Tricotel, Vignerte, Yvon;

Attendu que de l'instruction résultent contre eux charges suffisantes de s'être rendus coupables du même attentat, soit en en concertant et arrêtant la résolution, soit en donnant des instructions pour le commettre, soit en y provoquant par des machinations ou artifices coupables, soit en procurant à ses auteurs des armes ou tous autres moyens ayant servi à le commettre, sachant qu'ils devaient y servir; soit en aidant ou assistant, avec connaissance, les auteurs dudit attentat dans les faits qui l'ont préparé ou facilité et dans ceux qui l'ont consommé;

Crimes prévus par les articles 59, 60, 87, 88, 89 et 91 du Code pénal;

La Cour se déclare compétente;

Donne acte au procureur-général de ce qu'il s'en remet à la prudence de la Cour à l'égard des inculpés... (Suivent les noms.)

Déclare qu'il n'y a lieu à suivre contre... (Ici se reproduit la première liste ci-dessus, commençant par Abeille, et finissant par Vourpes ou Vourpy, dit *Virot*, et comprenant les prévenus abandonnés par le procureur-général.)

Ordonne qu'ils seront mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause.

Lesdites mises en liberté, déjà provisoirement exécutées les 20, 22, 23, 24, 26 décembre 1834, et les 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 31 janvier dernier, et le 2 du présent mois, en vertu de la décision prise par la Cour le 20 décembre;

Ordonne la mise en accusation desdits... (Suivent les noms des prévenus contre lesquels il existe des charges.)

Ordonne de plus qu'ils seront pris au corps et conduits dans l'une des maisons d'arrêt de Sainte-Pélagie, de la Conciergerie, de l'Abbaye, ou dans telle autre maison d'arrêt que la Cour autorise le président à désigner ultérieurement pour servir, avec celles ci-dessus, de maisons de justice près d'elle;

Ordonne que le présent arrêté sera notifié, à la requête du procureur-général, à chacun des accusés;

Ordonne également que l'acte d'accusation, qui sera dressé en vertu du présent arrêt, sera notifié, à la même requête, à chacun des accusés;

Ordonne que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le président de la Cour, et dont il sera donné connaissance, au moins quinze jours à l'avance, à chacun des accusés;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du roi.

LISTE DES PAIRS[1]

Qui ont voté affirmativement la mise en accusation des accusés d'avril.

Nous écrivons en italique les noms de ceux qui s'étaient prononcés contre la compétence de la Cour.

M. le baron Pasquier, président de la Cour, et MM. le duc de Choiseul, le duc de Broglie, le duc de Montmorency, le duc de Maillé, le duc de la Force, le maréchal duc de Tarente, le comte Klein, le marquis de Sémonville, le duc de Castries, le duc de Latrémouille, le duc de Caraman, le comte d'Haussonville, le comte Molé, le comte Ricard, le baron Séguier, le comte de Noé, le comte de la Roche-Aymon, le duc de Massa, le duc Decazes, le comte Claparède, le vicomte d'Houdetot, le baron Mollien, le

1. Page 766.

comte de Pontécoulant, le comte Pelet (de la Lozère), le comte Reille, le comte Rampon, le marquis de Talhouet, l'amiral comte Truguet, le vice-amiral comte Verhuell, le marquis d'Angosse, le marquis d'Aramon, le comte de Germiny, le comte d'Hunolstein, le comte de la Villegontier, le baron Dubreton, le comte Portalis, le duc de Praslin, le duc de Crillon, le duc de Valmy, le comte Siméon, le comte Roy, le comte de Tascher, le maréchal comte Molitor, le comte Guilleminot, le comte Bourke, *le comte de Vogué*, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le duc de Plaisance, le vicomte Dode, *le vicomte Dubouchage*, le comte Davoust, le comte de Montalivet, le comte de Sussy, le comte Cholet, *le comte Lanjuinais*, *le marquis de La Tour-du-Pin-Montauban*, le marquis de Laplace, le duc de la Rochefoucauld, le comte Clément de Ris, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le duc d'Istrie, le comte Abrial, le marquis de Lauriston, le marquis de Crillon, le comte de Ségur, le marquis Bolsgelin, le duc de Bassano, le comte de Bondy, le comte de Cessac, le baron Davillier, le comte Gilbert de Voisins, le comte de Turenne, *le comte d'Anthouard*, le comte Mathieu-Dumas, le comte Excelmans, *le comte de Flahaut*, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le vicomte Rogniat, le comte de Saint-Sulpice, le comte Philippe de Ségur, le comte Perregaux, le duc de Gramont-Caderousse, le baron de Lascours, le comte Roguet, le comte de la Rochefoucauld, Girod (de l'Ain); le baron Athalin, Aubernon, Bertin de Veaux, Besson, le président Boyer, le vicomte de Caux, Cousin, le comte Desroys, Devaines, le comte Dutaillis, le duc de Fezensac, le baron de Fréville, Gautier, le comte Heudelet, Humblot-Conté, le baron Louis, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le comte de Montlosier, le comte Ornano, le comte Rœderer, le chevalier Rousseau, le baron Silvestre de Sacy, le baron Thénard, Tripier, Villemain, le comte Jacqueminot, le comte Edouard de Colbert, le comte Charles de Lagrange, le comte de Nicolaï, le président Faure, le maréchal marquis de Grouchy, le comte de Labriffe, le comte Baudrand, le baron Neigre, le maréchal comte Gérard, le baron Haxo, le baron de Saint-Cyr-Nugues, le maréchal comte Lobau, le baron de Reinach, Barthe et le comte d'Astorg.

On remarquera que MM. de Sesmaisons, de Biron et Bérenger se sont abstenus de signer.

LISTE DES DÉFENSEURS[1]

Choisis par les accusés d'avril.

Paris.

Arago (Étienne). — Audry de Puyraveau. — Barbès. — Bastide (Jules). — Baud. — Bergeron. — Bernard (Jules). — Bernard (Martin.) — Blanqui (Auguste). — Bouquin. — Boussi. — Briquet. — Buonarotti. — Carnot. — Carrel (Armand). — Caunes. — Caylus. — Chamaillard. — Charton. — Chas. — Comte (Auguste). — Desjardins. — Doiley. — Dufraisse (Marc). — Dupont. — Dussart. — Fabas (Théodore). — Fenet. — Franque. — Flocon. — Fortoul (Hippolyte). — Froussard. — Garnier-Pagès. — Girard. (Fulgence). — Grouvelle. — Hadot-Desages. — La Mennais (F. de). — Landon. — Landrin. — Laponneraye. — Latrade. — Lebreton (Émile). — Ledru. (Charles). — Ledru-Rollin. — Legendre. — Leroux (Pierre). — Lhéritier. — Marie. — Morand. — Moulin. — Naintré (Ludovic). — Plocque. — Raspail. — Reynaud. (Jean). — Rodières. — Rouet. — Saunières. — Savary — Sirot. — Sterlin. — Teste (Charles). — Thibeaudeau. — Thomas. — Vervoort. — Vignerte (Benjamin). — Virmaître. — Voyer-d'Argenson.

Départements.

Aiguebelles (d'Auch). — Bidault (de Saint-Amand). — Bouchotte (de Metz). — Boveron-Desplaces (de Valence). — Caillé (de Poitiers). — Chanay et Charasson (de Lyon). — Copens (de Beaune). — Coralli (de Limoges). — Corbière (de Perpignan). — Couture (d'Amiens). — Crépu (de Grenoble). — David (de Poitiers). — Dédouis (de Coutance). — Degeorge (d'Arras). — Delamarre (de Dieppe). — Demay, officier (de Dijon). — Dornez (de Metz). — Duc (de Romans). — Duteil (de la Châtre). — Farconnet (de Grenoble). — Favre, Jules (de Lyon). — Fémy (de Lille). — Fortoul, J.-J. (de Marseille). — Gadon (de Guéret). — Giffard (de Tarbes). — Girard (de Nevers). — Guicheni (de Bayonne). — Imberdis (d'Ambert). — Hauterive (de Lille). — Joly (de Carcassonne). — James-Demontry (de Dijon). — Kauffmann (de Lyon). — Laflise (de Nancy). — Laissac (de Montpellier). — Lamiet (de Guéret). — Laurent (de Grenoble). — Leduc (d'Arras). — Lereuil (de Semur). — Leroux, Jules (de Marseille). — Lichtemberger (de Strasbourg). — Michel (de Bourges). — Mithiers (d'Aurillac). — Pance (de Troyes). — Périer, M.-A. (de Lyon). — Pesson (de Tours). — Pontois (de Poitiers). — Ritiez (de Moulins). — Robert (d'Auxerre). — Saint-Ouen (Nancy). — Saint-Romme (de Grenoble). — Sénard (de Rouen). — Séguin (de Lyon). — Sévin (du Mans). — Sigaud (de Villefranche). — Le général Tarrayre (de Rodez). — Thouret, Antony (de Douai). — Thouvenel (de Nancy). — Titot (de Colmar). — Trélat (de Clermont). — Trinchan (de Carcassonne). — Vasseur (de Grenoble). — Vergers (de Dax). — Voilquin (de Saint-Etienne). — Werner (de Strasbourg). — Woirhaye (de Metz).

Cette liste se grossit plus tard de plusieurs autres noms.

LISTE DES PAIRS QUI RÉPONDENT A L'APPEL[1]

Duc de Mortemart, duc de Choiseul, duc de Clermont-Tonnerre, duc de Montmorency, duc de Laforce, duc de Tarente, marquis de Barbé-Marbois, comte Klein Lemercier, marquis de Sémonville, duc de Latrémouille, duc de Caraman, comte d'Ossonville, duc de Reggio, comte Molé, marquis dé Mathan, comte Ricard, baron de Séguier, comte de Noé, vicomte Laroche-Aymon, duc de Massa, duc Decazes, comte d'Argout, baron de Barante, baron Beker, comte Claparède, marquis d'Houdetot, comte Laforest, baron Mounier.

MM. comte Mollien, comte Reille, comte Rampon, comte de Sparre, duc de Trévise, marquis de Talhouet, amiral Truguet, amiral Verhuell, marquis d'Aramon, comte de Germiny, comte Hunolstein, comte Laville-Gonthier, marquis d'Arragon, baron Dubreton, baron Bastard, marquis de Pange, comte Portalis, duc de Crillon, duc de Coigny, marquis de Vaudreuil, comte de Tascher, comte de St-Priest, comte Guilleminot, comte Bourke, comte de Vogué, maréchal Molitor, comte Dejean, comte de Richebourg, duc de Plaisance, vicomte Dode Delabrunerie, vicomte Dubouchage, comte Davoust, comte Montalivet, comte de Sussy, comte Cholet, comte Boissy-d'Anglas, duc de Montebello, du de Praslin.

1. Page 771.

1. Page 773.

MM. duc de Noailles, comte Latour-Dupin-Montauban, marquis Delaplace, duc de Larochefoucault, comte Clément de Ris, vicomte Ségur Lamoignon, duc d'Istries, baron Abrial, duc de Périgord, comte Saint-Aulaire, marquis de Crillon, comte Ségur, baron d'Aux, Aubernon, comte de Bondy, duc de Bassano, comte Latour-Maubourg, baron Davillers, comte Gilbert Devoisins, comte de Turenne, comte d'Anthouard, comte de Mathieu Dumas, comte Flahaut, comte Pajol, amiral Jacob, Rogniat, comte Philippe de Ségur, comte Montlosier, baron Lascours.

MM. le comte Roguet, comte Larochefoucault, Girod (de l'Ain), baron Athalin, Bertin Devaux, Besson, Boyer, comte de Caux, Cousin, comte Desroyes, comte de Vaisnes, comte Dutailly, comte Lagrange (Charles), duc de Fezenzac, marquis de Lamoignon, Gauthier, baron Heudelet, baron Malhouet, Humblot Conté, baron Ornano, comte Rœderer, chevalier Rousseau, baron Sylvestre de Sacy, baron Thénard, Tripier, marquis de Turgot, Villemain, comte Jacqueminot de Ham, Durand de Mareuil, vicomte Jurieu Lagravière, comte Bérenger, baron Berthezène, comte Colbert, comte Gueheneuc, marquis de Nicolaï, Félix Faure, comte Labriffe, baron Baudrand, baron Haxo, baron Neigre, baron Saint-Cyr Nugues, baron Lallemand, Maurice Duval, Rainhard, baron Brayer, comte Lobau, baron Louis.

MM. baron Reinach, comte de Rumigny, baron de Saint-Cricq, Barthe, baron Pasquier, comte d'Astorg, comte Bonnet, comte de Cessac, duc de Crussol, baron Fréville, comte Gazan, duc de Grammont-Caderousse, comte Monguyon, comte Perregaux, baron Zangiacomi, le marquis Laucour, duc du Castrie, comte Siméon, comte d'Haubersaert, prince de Beauveau, comte Morand.

En tout 164 membres présents.

LISTE DES PAIRS QUI NE RÉPONDENT PAS A L'APPEL[1]

MM. duc de Grammont, duc de Valentinois, prince de Talleyrand, duc de Broglie, duc de Maillé, comte Destutt de Tracy, duc de Montbazon.

MM. comte Vaubois, maréchal Maison, duc de Brissac, comte d'Aligre, baron Boissy du Coudray, duc de Bellune, marquis de Castellane, comte de Compans, marquis de Biron, marquis de La Guiche, marquis de Louvois, marquis de Mun, de Gasparin, baron Bernard, Le Poitevin, comte Joseph Lagrange, comte Drouet d'Erlon, comte Français de Nantes, baron Émériau, Allent, maréchal Grouchy.

MM. comte Saint-Sulpice, baron Roussin, vicomte Sercey, baron Grenier, Canson, maréchal Gérard, comte de Pressac, comte Duchâtel, Saint-Aignan, baron Cassaignolles, Baillot, comte du Cayla, comte Lanjuinais, marquis de Chabrillant, marquis de Lauriston, marquis de Dreux-Brézé, duc de Dalmatie, comte de Sesmaisons, duc de Richelieu, amiral Dupérré, marquis de Barthélemy, comte d'Aubusson-Lafeuillade, marquis de Boisgelin, comte Caffarelli, comte Excelmans.

MM. Marquis d'Angosse, duc de Conegliano, duc de Valmy, baron Portal, comte Roy, comte Bordesoulle, comte de Puy-Ségur, comte de Chabrol, comte Emery, marquis de Breteuil, comte de Courtavel, vicomte Lainé, comte d'Ambrugeac, marquis de Talaru, marquis de Verac, comte Lynh, marquis d'Osmond, duc de Sabran, comte Choiseul-Gouffier, comte Raymond de Bérenger, baron Morel de Vindé, marquis de Catelan, marquis de Dampierre, comte de Pontécoulant, comte Pelet (de la Lozère), marquis de Saint-Simon, comte Herwin, comte de Hédouville, comte Daru, marquis de Coislin, comte de Beaumont, duc de Brancas.

Et tout 86.

1. Page 773.

LISTE DES ACCUSÉS[1]

(Voir au nº 10, l'arrêt de mise en accusation.)

PROTESTATION[2]

Des Défenseurs choisis par les accusés d'avril contre la violation du droit de défense.

Le but du gouvernement a toujours été, ainsi qu'il résulte des pièces d'instruction rédigées sous son influence, non-seulement de poursuivre un certain nombre d'hommes dans leurs actes individuels, mais de faire condamner dans ces hommes l'ensemble de principes et d'espérances de l'opinion à laquelle ils appartiennênt. Dans cette position, les prévenus avaient deux partis à prendre ; ou protester par le silence le plus absolu contre une commission politique qui ne pouvait que les livrer et non les juger, ou s'emparer de la tribune que leur offrait même une commission politique pour défendre et faire connaître complètement au pays les opinions qu'on voulait frapper en eux.

Pour atteindre ce dernier but, ils avaient besoin de réunir autour d'eux et de toutes les parties de la France, un concours d'hommes qui complétât à leurs yeux et aux yeux du pays la représentation de la pensée républicaine.

Ce résultat a été rendu impossible par les mesures qui ont empêché la communication des prévenus entre eux et avec leurs conseils, et enfin par l'arrêt de la cour des pairs qui vient de repousser les conseils non-avocats.

Dans cette circonstance, les défenseurs sussignés, avocats et non-avocats, considérant que le droit de la défense a été outrageusement violé, et approuvant hautement la résolution des accusés, qui ont flétri par leur silence tout principe de juridiction prévôtale, éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leur amis, et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de la nation !!!

(*Voir, pour les signataires, les noms des défenseurs, au nº* 12.)

ARRÊT DU 15 JUILLET 1835

La Cour des pairs : ouï M. le procureur-général en son réquisitoire :

Vu le procés-verbal dressé par l'huissier Sajou, le 11 de ce mois, constatant la rébellion de plusieurs des accusés et leur refus de se présenter à l'audience ;

Vu l'arrêt rendu par la Cour le 9 du mois dernier ;

Attendu que les accusés dénommés dans cet arrêt ont été confrontés avec les témoins tant à charge qu'à dé-

1 Page 794.
2. Page 794.

charge; qu'ils ont entendu les dépositions desdits témoins, qu'ils ont discuté ou pu discuter en ce qui les concernait : qu'ils ont présenté ou pu présenter leurs moyens de défense sur les faits de l'accusation ;

Qu'ainsi le réquisitoire du ministère public, tendant à continuer les débats en l'absence des accusés rebelles qui refusent de présenter leurs moyens de défense, peut être admis, sans qu'ils en éprouvent aucun préjudice, puisqu'ils pourront toujours être entendus ;

Attendu que la rébellion des accusés et leur refus de prendre part aux débats et de présenter leurs moyens de défense ne sauraient arrêter le cours de la justice;

Ordonnons que M. le procureur-général, après avoir fait constater le refus des accusés de se présenter à l'audience présentera, même en l'absence des accusés, son réquisitoire lequel sera déposé sur le bureau de la Cour et signifié à chaque accusé;

Ordonne que lorsque le réquisitoire du ministère public aura été entendu, les accusés absents seront de nouveau sommés de se présenter devant la Cour, et faute par eux d'obéir à cette sommation, ordonnons qu'il sera même en leur absence passé outre au jugement;

Ordonne en outre que si la rébellion se renouvelle, et présente encore le degré de gravité dont on a donné le scandale, il en sera dressé procès-verbal pour être, par la Cour, statué ce qu'il appartiendra;

Donné acte à M. le procureur-général de ses réserves, à à raison des faits de rébellion qui ont été constatés.

NOTE [1]

Adressée par le Directoire à M. le duc de Montebello, ambassadeur de France près la Confédération Suisse.

Berne, 22 juin 1836.

Informés que plusieurs réfugiés politiques, expulsés de la Suisse pour avoir participé en 1834 à l'attentat contre la Savoie, ont reparu en Suisse, et qu'un certain nombre de réfugiés ont tramé dans les derniers temps le désordre, et même, à ce qu'il paraît, une invasion à main armée dans le grand-duché de Baden limitrophe de la Suisse, les avoyer et Conseil d'État de la République de Berne, Directoire actuel de la Confédération suisse, ont cru de leur devoir, autant envers la Suisse qu'envers les États limitrophes avec lesquels la Suisse entretient avec plaisir des rapports de bon voisinage, de prendre les mesures qui, dans les limites de leur compétence, ont paru les plus propres à mettre une fin à des menées aussi compromettantes pour la Confédération que pour ses voisins. Ils ont donc engagé de la manière la plus pressante tous les gouvernements cantonaux à faire arrêter et tenir à leur disposition tous les réfugiés politiques qui ont pris part à l'expédition de la Savoie, et qui, expulsés de la Suisse pour cet attentat, y ont reparu, ainsi que tous ceux qui ont compromis ou qui pourraient compromettre encore les intérêts de la Suisse en se mêlant dans les affaires intérieures de la Confédération ou des cantons, ou qui troublent par des entreprises subversives les rapports de bonne intelligence heureusement existants entre la Suisse et tous les autres États.

Le Directoire fédéral est résolu à faire évacuer la Suisse de tous les réfugiés qui se trouvent dans les catégories indiquées ; mais, pour pouvoir parvenir efficacement à des mesures aussi salutaires pour le repos des États voisins et de la Confédération elle-même, et aussi conformes aux rapports internationaux, il a besoin de l'assistance d'une des Puissances limitrophes.

En se rappelant avec une vive gratitude les procédés pleins de bienveillance que le gouvernement royal de France n'a cessé d'avoir pour la Suisse toutes les fois qu'elle s'est trouvée dans des embarras desquels elle ne pouvait sortir d'elle-même à cause de sa position intermédiaire, les avoyer et Conseil d'État du Directoire fédéral ont l'honneur de s'adresser à S. E. M. l'ambassadeur de France en Suisse, avec la demande la plus pressante de bien vouloir engager ses hauts commettants à recevoir sur le territoire français tous les réfugiés politiques que le Directoire fédéral ou les gouvernements des cantons seraient dans le cas de faire conduire sur la frontière de France.

Ils ont l'honneur de joindre à cette note une liste des individus les plus impliqués dans les intrigues qu'on vient de découvrir, ainsi que de ceux qui, pour avoir pris part à l'expédition de la Savoie, avaient été expulsés de la Suisse et y ont reparu.

En priant M. le duc de Montebello de bien vouloir appuyer leur demande de toute son influence, les avoyer et Conseil d'État du Directoire fédéral de Berne ont l'honneur de réitérer à S. Exc. les assurances de leur très-haute considération.

Les avoyer et Conseil d'État du Directoire fédéral de Berne.

(Suivent les signatures.)

NOTE [1]

Adressée par l'ambassadeur de France à LL. EE. MM. les avoyer et Conseil d'État de la république de Berne, Directoire fédéral.

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français près la Confédération suisse, a reçu la note que S. E. M. le président du Directoire fédéral lui a fait l'honneur de lui adresser le 22 juin au sujet des mesures que le Vorort a cru devoir adopter pour expulser du territoire de la Confédération les réfugiés qui, déjà atteints par une semblable décision, après avoir participé en 1834 à l'expédition tentée contre la Savoie, ont osé reparaître en Suisse, et ceux qui plus récemment ont abusé de l'hospitalité helvétique en s'associant à des complots contre la tranquillité des États limitrophes. M. le président du Directoire, sollicitant à cette occasion un nouveau témoignage de l'intérêt amical dont la France s'est déjà plu à donner tant de preuves à la Confédération, a exprimé, au nom du Vorort, le désir de voir le gouvernement du roi seconder ses intentions en donnant passage à travers le royaume aux réfugiés qui devront quitter la Suisse.

Le soussigné, s'étant empressé de mettre cette communication sous les yeux du gouvernement, a reçu l'ordre d'y répondre de la manière suivante :

Le gouvernement du roi a vu avec plaisir une démarche aussi conforme à la tranquillité intérieure de la Suisse qu'à l'intérêt bien entendu de ses rapports de droit international, et il n'a pas été moins satisfait de retrouver dans le discours prononcé par M. le président du Directoire, à l'ouverture de la Diète fédérale, les principes de la saine

1. Page 846. Col. 1.

1. Page 846. Col. 2.

et loyale politique qui ont inspiré cette sage résolution. Constamment animé des sentiments de la plus sincère amitié pour la Suisse, et toujours prêt à lui en renouveler les témoignages, le gouvernement de Sa Majesté n'a point hésité à prendre en considération la demande qui fait l'objet de la note de S. E. M. l'avoyer Tscharner, et le Directoire peut compter, en cette occasion, sur le concours bienveillant que l'administration française s'est déjà fait un devoir de lui prêter dans des circonstances analogues. Le soussigné est d'ailleurs autorisé à déclarer que le gouvernement du roi, pour rendre plus facile à la Suisse l'accomplissement d'un devoir impérieux, consent à accorder aux réfugiés dont l'expulsion aura lieu, les moyens pécuniaires propres à subvenir à leur subsistance pendant un certain temps à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume.

Il importe dès lors que les mesures ordonnées par le Vorort s'exécutent ponctuellement. On ne saurait d'ailleurs prévoir qu'il puisse renaître, sur quelque point de la Confédération, des susceptibilités semblables à celles qui s'élevèrent en 1834, en matière de droit d'asile. De tels scrupules seraient, il faut le dire, moins fondés que jamais, et dénoteraient seulement une appréciaiton peu réfléchie d'une question sans doute très délicate, mais dont ici les termes ne sauraient avoir et n'ont assurément rien d'équivoque.

En effet, ce n'est pas le gouvernement du roi qui pourrait méconnaître ce que le droit d'asile a de réel et de sacré. La France et l'Angleterre ne l'exercent pas moins généreusement que la Suisse, et certes il est loin de leur pensée de vouloir le lui contester. Mais, comme tout autre, ce droit à ses limites et suppose aussi des devoirs à remplir. Il ne peut, il ne doit exister qu'à la condition indispensable que l'application n'en aura rien de contraire aux règles non moins sacrées du droit des gens, c'est-à-dire à la sécurité des autres Etats, laquelle a des exigences plus ou moins impérieuses, suivant la situation géographique des pays intéressés à ce que leur repos ne soit pas compromis, ou selon l'organisation intérieure de ceux où le droit d'asile est en honneur. Ainsi, par exemple, il est évident que l'Angleterre, isolée du continent par sa position insulaire, peut donner, sans danger pour les autres États, une plus large extension à ce droit; et qu'un pays constitué comme la France, avec sa puissante organisation administrative, sa force militaire et les moyens de police dont elle dispose, peut offrir, sous le même rapport, des garanties également rassurantes; tandis que ces garanties n'existent pas habituellement pour la Suisse, non que ses intentions puissent être mises en doute, mais parce que sa constitution fédérative, son fractionnement en vingt-deux États souverains, régis par des législations différentes et par des principes divers d'administration, ne sauraient permettre qu'elle ait au même degré les moyens de surveillance et de répression contre les réfugiés qui, accueillis sur son territoire, oseraient abuser du bienfait de l'hospitalité au détriment des États avec lesquels la Confédération helvétique est en paix.

Ainsi donc, dans les mesures adoptées par la sagesse du Directoire, et dont le gouvernement du roi consent à faciliter, autant qu'il dépendra de lui, l'exécution, il ne s'agit aucunement de porter atteinte au droit d'asile, mais d'en rendre l'exercice compatible avec le droit international, avec le repos des pays voisins de la Suisse, avec l'honneur et les intérêts de la Codfédération tout entière.

Ces vérités incontestables trouveraient, s'il le fallait, une démonstration encore plus éclatante dans les enseignements du passé et dans l'autorité d'exemples récents, ou, pour mieux dire, dans le témoignage de faits actuels. Il suffirait à cet égard de rappeler l'expédition tentée en 1834 contre la Savoie par les réfugiés admis en Suisse; la fâcheuse influence que cette entreprise, hautement condamnée par le Directoire, mais qu'il ne s'était pas trouvé en mesure de prévenir, exerça sur les relations extérieures de la Confédération les nombreuses et graves complications dont elle fut la source. Il suffirait également de rappeler les machinations bien plus récemment ourdies contre la tranquillité de certains États de l'Allemagne, machinations découvertes par un des gouvernements de la Suisse, officiellement dénoncées par le Directoire fédéral, et dont, par ce motif, la Suisse se doit à elle-même de ne pas tolérer les auteurs ou les complices sur son territoire. Le soussigné n'a parlé jusqu'à présent que de la Sardaigne et de l'Allemagne, dont ces attentats et ces complots menaçaient la sécurité. Mais la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette importante question de droit international, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en Suisse sont en rapport avec les anarchistes français, lorsque leurs indiscrétions attestent si évidemment la connaissance qu'ils ont des abominables projets des régicides, lorsqu'enfin il est démontré que leurs desseins se lient tout au moins d'intention et d'espérances aux crimes récemment tentés en France? Il est clair qu'un pareil état de choses ne saurait plus se prolonger, tant pour la Suisse elle-même que pour les autres Puissances. Nul doute encore que si les étrangers, dont les trames révolutionnaires tendent à le perpétuer, n'étaient pas éloignés du sol helvétique, les gouvernements menacés par leurs coupables desseins ne se vissent dans la nécessité de prendre des mesures dictées par le sentiment impérieux de leur propre sécurité, et que dès lors la Confédération n'ait le plus grand intérêt à prévenir ces inévitables déterminations.

En définitive, l'Allemagne et l'Italie ont le droit de s'attendre à ce que les hommes qui conspirent contre leur repos cessent de recevoir en Suisse un asile dont ils se sont rendus indignes. Mais la France, intéressée à le demander au même titre, est encore en droit de le réclamer au nom de cet intérêt politique qui l'unit à la Suisse, et qui la porte sincèrement à désirer que la Confédération helvétique soit tranquille, qu'elle n'entretienne que des relations de bonne harmonie avec toutes les Puissances; qu'en un mot, sa situation, vis-à-vis de l'Europe, soit ce qu'elle doit être, facile, régulière et conforme à la bienveillance dont l'Europe n'a pas cessé d'être animée pour les cantons. C'est donc, à vrai dire, de l'intérêt de la Suisse qu'il s'agit personnellement ici, et le gouvernement du roi aime à trouver dans la note à laquelle le soussigné a l'honneur de répondre, aussi bien que dans le langage de M. le président de la Diète, la preuve qu'aucune de ces graves considérations n'avaient échappé à la pénétration du Directoire fédéral. Dès lors il ne reste plus au gouvernement de S. M. qu'à souhaiter que des manifestations aussi rassurantes ne demeurent point infructueuses, et que les résultats qu'elles promettent ne se fassent point attendre. La réunion de la Diète lui paraît, sous ce rapport, la circonstance la plus heureuse, et le gouvernement fédéral sera sans doute empressé de la saisir pour obtenir de cette haute assemblée les moyens d'assurer, dans chacun des cantons, la prompte et complète exécution des mesures dont il a décrété l'adoption.

Le Directoire comprendra sans doute également que, si cet espoir était déçu, si les gages que l'Europe attend de lui devaient se borner à des declarations, sans qu'aucun moyen de coërcition vînt les appuyer au besoin, les Puissances intéressées à ce qu'il n'en soit pas ainsi seraient pleinement en droit de ne plus compter que sur elles-mêmes pour faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse contre leur tranquillité, et pour mettre un terme à la tolérance dont ces incorrigibles ennemis du repos des gouvernements continueraient à être l'objet. Il n'est pas moins évident que la France, après s'être inutilement efforcée, par des conseils et des avertissements répétés, de prémunir la Suisse contre le danger de contraindre les États d'Allemagne et d'Italie à donner cours à des réso-

lutions éventuellement arrêtées par eux de la manière la plus positive, n'aurait plus qu'à pourvoir, dans le même but, en ce qui la concerne, à ce que lui prescrirait l'intérêt non moins légitime de sa propre sécurité.

Mais le soussigné aime à le répéter ici, le gouvernement du roi a la confiance que le Directoire, loin de se méprendre sur le caractère franchement amical d'une communication si complètement en harmonie avec les principes qu'il vient encore de proclamer, n'hésitera pas à réclamer de la Diète, et surtout à mettre en œuvre les moyens les plus propres à préserver, par la prompte expulsion de tous les réfugiés qui se trouvent dans le cas d'être atteints par cette mesure, le maintien des rapports de bonne intelligence que la Confédération helvétique est intéressée à entretenir avec toutes les Puissances qui l'avoisinent. La bienveillante amitié de la France lui ouvre, à cet égard, des voies sans lesquelles il serait difficile à la Suisse d'atteindre un but considérable. La haute sagesse du gouvernement fédéral garantit qu'il s'empressera de les mettre à profit, et d'acquérir ainsi de nouveaux titres à l'estime de l'Europe.

Le soussigné saisit cete occasion pour offrir à LL. EE. MM. les avoyer et Conseil d'État de la république de Berne, Directoire fédéral, les assurances de sa haute considération.

Berne, le 18 juillet 1836.

Signé : Duc de Montebello.

RÉPONSE

A la note de M. l'ambassadeur du roi des Français, adoptée par la Diète dans la séance du 29 août.

La Suisse, compromise par des réfugiés qui ont abusé de son hospitalité, avait à remplir des devoirs en satisfaisant aux exigences du droit international. Fidèle à ses rapports avec les autres États, elle s'est empressée de prendre ses obligations pour règle.

Des poursuites ont été dirigées par le Vorort et par plusieurs cantons avec non moins d'activité que de succès contre des agitateurs étrangers. L'action de la justice et celle de la haute police ont eu leur cours régulier; déjà un grand nombre des étrangers perturbateurs ont été conduits hors des frontières.

Afin de renforcer cette action par celle de la Confédération, le Directoire a soumis cette objet à la Diète. Celle-ci, procédant avec les formes qu'exigeaient la nature de ses délibérations et l'importance de la matière, vient de prendre un arrêté d'après lequel le concours des autorités fédérales et cantonales débarrassera la Suisse, dans un bref délai, des étrangers dont la présence pourrait encore compromettre jusqu'à un certain point sa tranquillité intérieure et ses relations avec les autres États.

Cette mesure a été prise conformément au droit international, dont la Suisse reconnaît et veut faire respecter les principes. La fidélité à l'accomplissement de ses devoirs fait partie de cet honneur helvétique que la Confédération est jalouse de conserver.

Mais elle n'est pas moins jalouse de conserver ses droits, et dans ce nombre, le droit de l'hospitalité. Le sol de ses cantons a été de tout temps une terre hospitalière : tous les malheurs y ont trouvé un refuge, toutes les grandeurs déchues, toutes les espérances trompées, un abri et souvent le repos.

Personne n'est plus intéressé que la Suisse elle-même à ce que ce titre d'honneur se conserve pur de toute souillure. Aussi peut-on s'en rapporter à son intérêt pour se persuader que sa vigilance ne négligera aucun moyen d'empêcher les étrangers d'abuser de son hospitalité.

Elle l'a prouvé en rompant les trames ourdies par des réfugiés. Le Directoire, organe des sentiments qui unissent la Confédération aux Etats avec lesquels elle aime à entretenir des relations de bon voisinage, s'est empressé d'informer la France, par sa note du 22 juin, de la découverte faite et de la poursuite commencée.

La Suisse entière a donc dû éprouver un sentiment de surprise lorsque le Directoire a reçu, en réponse à une communication amicale, une note dans laquelle le ton du reproche est à peine adouci par la bienveillante amitié dont la France y fait encore profession pour la Suisse, et dont l'expression sincère est le seul langage auquel la Confédération ait été accoutumée de la part de cet Etat, son puissant voisin.

En réponse à la communication des mesures prises contre les réfugiés dont la Suisse venait de déjouer les desseins, en réponse à une demande de coopération pour l'expulsion des coupables, la note de M. l'ambassadeur suppose que les gages que l'Europe attend de la Suisse pourraient se borner à des déclarations!

La Confédération ne devait surtout pas s'attendre à voir la France se faire un grief contre elle des complots tramés dans quelques cantons. En effet, les enquêtes judiciaires et administratives ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'aucun des complots constatés n'a été dirigé contre la France, mais qu'au contraire y ont été conçus ; que le foyer des conspirations est à Paris, que les ordres pour les milices secrètes des conspirateurs partent de Paris.

La France, par l'intermédiaire de M. le duc de Montebello, accuse la faible organisation de la police suisse, avec laquelle elle fait contraster « sa puissante organisation administrative, sa force militaire, et les moyens de police dont elle dispose ».

Comment se fait-il donc que les cantons et le Vorort aient découvert d'eux-mêmes les projets signalés avec tant de soin par la France, qu'ils aient expulsé un grand nombre de coupables, et livré quelques autres aux tribunaux, tandis que la France n'a pas encore pu atteindre les chefs, ni découvrir le principe du mal caché dans son sein? Comment se fait-il que, précédemment déjà, elle n'ait ni prévu ni empêché l'évasion armée de plusieurs centaines de Polonais, et leur invasion en Suisse, et qu'elle n'ait pas davantage su arrêter sur son territoire le corps de réfugiés qui pénétra en Savoie sous les ordres de Ramorino?

Si la Suisse réprime les étrangers dont les intentions criminelles se sont trahies par des actes appréciables, elle ne saurait faire de même à l'égard de ceux dont on soupçonne simplement « que les desseins se lient tout au moins d'intention et d'espérance à des crimes tentés en France ». La Suisse, en vertu du « conclusum » de la Diete du 23 août, prend des mesures contre les etrangers qui se sont rendus coupables par des faits constatés ; mais sa police ne descendra jamais dans les consciences pour y surprendre des intentions, et ses tribunaux ne puniront jamais des espérances.

L'office de M. le duc de Montebello ne respecte pas assez les légitimes susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le cas où elle manquerait à ses obligations internationales. La Confédération a montré par des faits qu'elle connaît ses devoirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on l'en somme. Mais elle connaît de même ses droits, que sa position géographique n'affaiblit point. Aussi ne saurait-elle admettre la prétention que d'autres qu'elle-même s'arrogent le droit de « faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse » et de « mettre un

terme à la tolérance » qu'elle exerce. La Diète repousserait de la manière la plus énergique une telle violation de la souveraineté fédérale, forte du droit d'un Etat souverain et indépendant, ainsi que de l'appui de la nation entière.

La Suisse s'est honorée pendant des siècles de mériter et d'obtenir l'amitié de la France; elle s'est plu à entretenir des relations de bonne harmonie entre les deux pays; ses régiments ont versé leur sang sous des bannières françaises; ils ont défendu le roi de France à Meaux, et combattu dans le palais des Tuileries et sur les bords de la Bérésina. Aujourd'hui encore la Confédération désire que la même réciprocité de dispositions amicales continue de subsister entre les deux nations, et elle se flatte d'avoir d'autant plus de droits à l'affection bienveillante de la France, qu'elle est décidée à n'acheter l'amitié de personne au prix de son indépendance et de sa dignité comme Etat souverain.

NOTE

adressée par l'ambassadeur de France à MM. les avoyer et Conseil d'Etat de la république de Berne, Directoire fédéral[1]

Le soussigné, ambassadeur de S. M. le roi des Français auprès de la Confédération suisse, a porté à la connaissance de son gouvernement la note que le Directoire fédéral lui a adressée le 29 août dernier. Il vient de recevoir l'ordre de remettre au Directoire la note suivante :

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la présence des étrangers réfugiés sur le territoire de la Suisse a troublé son repos et compromis son indépendance. Depuis plus de deux ans, leur conduite et la condescendance de plusieurs cantons à eur égard inquiétèrent les Puissances voisines de la Suisse et provoquèrent leur mécontentement. Les réclamations de ces Puissances ne se firent pas attendre, et les cantons se virent demander des mesures de précaution et de sûreté que les relations de bon voisinage, autant que leur propre intérêt, auraient dû peut-être leur suggérer et les porter à prendre d'eux-mêmes.

La France n'était point engagée directement dans le débat; mais, fidèle à ses anciens sentiments, elle saisit cette occasion pour témoigner combien elle avait à cœur les intérêts, l'indépendance et la dignité de la Confédération; pour faire preuve d'une affection que le temps a cimentée entre deux peuples voisins, entre deux États également intéressés en Europe au maintien des droits de tous, le gouvernement du roi s'interposa entre la Suisse et les Puissances réclamantes; il conseilla de toute part la modération; il s'attacha à obtenir que ni l'irritation ni la force ne vinssent compliquer une question délicate. Des mesures destinées à rassurer l'Europe furent consenties ou plutôt délibérées par la Suisse dans l'intérêt même de son repos. La Diète fit de sages promesses; la France les prit en quelque sorte sous sa garantie, et c'est ainsi qu'elle épargna à la Suisse, par une intervention bienveillante, ou les risques d'un conflit, ou les inconvénients d'une concession dont sa dignité aurait pu souffrir; il lui importait, en effet, non-seulement que l'indépendance helvétique fût essentiellement respectée, mais encore qu'elle fût ménagée jusque dans ses moindres formes. Elle avait à cœur (et ses sentiments n'ont point changé) de faciliter à un pays ami le maintien de cette politique digne et modérée qui jusque-là avait dirigé ses conseils. C'est ainsi que, depuis six années, la France a appuyé de son influeuce cette sagesse et cette modération qu'essaient de faire prévaloir en Suisse des hommes aussi amis de l'indépendance de leur pays qu'ennemis de sance l'anarchie et des factions.

Cependant les promesses avaient été imparfaitement tenues; le but n'était point atteint; les plaintes des Puissances voisines s'étaient renouvelées, et lorsque, le 22 juin 1836, le Directoire, reconnaissant enfin l'insuffisance des mesures prises jusqu'à ce moment, invita les cantons à en adopter de plus efficaces, et dénonça à la France les coupables menées de quelques-uns des étrangers dont le territoire helvétique était devenu l'asile, le gouvernement du roi applaudit à de si sages résolutions, et, pour en faciliter l'accomplissement, il permit aux réfugiés dont l'expulsion était demandée, d'emprunter le territoire français pour se rendre à leur nouvelle destination. Ainsi provoquée par la Suisse même, qui, avouant l'existence des complots dénoncés, reconnaissait et les devoirs et les droits que l'intérêt de leur propre conservation donnait aux Puissances voisines, il crut répondre aux intentions mêmes de ce pays, et seconder ses sages dispositions, en posant le vrai principe du droit d'asile, tout en assignant à ce droit les limites dont la conduite même de la Suisse était une reconnaissance si formelle.

Le monde sait comment la note où le Cabinet français exprimait ses idées, conformes d'ailleurs aux vues et aux mesures dont le Dirесtoire avait pris l'initiative, fut accueillie par la Diète, et commentée par une opinion qui commençait à tout envahir dans quelques cantons, et dont la domination récente semble avoir déplacé le pouvoir: domination funeste qui, si elle se prolongeait, dénaturerait à la fois et la politique, et le caractère, et les mœurs mêmes d'un pays renommé par sa droiture, par sa sagesse par le sentiment de sa vraie dignité.

Une note fut remise au soussigné, le 29 août, en réponse à ses communications. Elle annonçait les dispositions adoptées par la Diète; elles étaient en partie conformes aux mesures de précaution que le soussigné avait cru devoir conseiller; et, bien qu'elles ne fussent pas aussi complètes, aussi énergiques que l'aurait désiré le gouvernement du roi, aucune objection grave ne s'éleva contre le *conclusum* du 23 août, qui contenait du moins une reconnaissance explicite du principe posé par la France.

Mais à côté de ces dispositions, la note présentait une étrange réponse aux réflexions que le soussigné avait reçu l'ordre de communiquer au Directoire. Dans cette réponse les conseil donnés par la France avec autant de désintéressement que de bienveillance, sont interprétés avec amertume, repoussés avec irritation; ses intentions sont dénaturées, ses paroles perverties. Certes la France devait voir dans cette acte une offense grave. Justement blessée, elle sacrifia au désir de prévenir des complications nouvelles tout ce que pouvait lui inspirer un légitime ressentiment; elle imputa un langage qu'elle est fondée à déclarer sans exemple, non à la Suisse, mais à ce parti qui prétend la dominer. Le gouvernement du roi resta convaincu que, de ce jour, l'indépendance helvétique était prête à tomber sous le coup d'une tyrannie intérieure, et que c'en était fait des influences pacifiques et régulatrices auxquelles la Suisse avait dû jusque-là son bonheur et son repos. Une faction composée d'éléments divers a usurpé, soit dans l'opinion, soit au sein des pouvoirs publics, une prépondérance fatale à la liberté de la Suisse; consacrée par le temps, garantie par les mœurs, cette liberté est le patrimoine incontesté, le paisible héritage d'une nation qui compromettrait sa renommée historique si jamais elle se laissait dominer par des conspirateurs insensés, qui n'ont encore réussi qu'à déshonorer la liberté.

Il était impossible de méconnaître l'empreinte de l'esprit d'anarchie dans quelques-uns des actes qui viennent d'être signalés, et surtout dans les publications qui les suivirent.

[1] Page 863.

Mais un incident inouï est venu compliquer une situation déjà grave, et jeter un triste jour sur l'origine et la portée du changement déplorable qui semble s'accomplir dans la politique de la Suisse; le complot dont le nommé Conseil a été l'artisan ou l'instrument, offrit une nouvelle preuve de l'incroyable perfidie des factions et de la mollesse non moins incroyable de quelques-uns des pouvoirs constitués. Un guet-à-pens a été concerté preque publiquement contre l'ambassade de France, et, chose plus étrange, il s'est trouvé des pouvoirs assez faibles ou assez dupes pour se rendre complices d'une manœuvre tramée par les ennemis de tout pouvoir.

Quelques réfugiés semblent s'être proposé d'amener la Confédération à rétracter les principes, à désavouer les mesures énoncées dans le *conclusum* du 23 août. Le succès a dépassé toutes leurs espérances; un acte de basse vengeance contre le représentant d'un grand État, conçu et accompli par quelques révolutonnaires, a été pour ainsi dire adopté par l'autorité légale comme une représaille de gouvernement à gouvernement.

On arrache, ou on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là même qui l'ont pris pour instrument renouvellent entre eux une sorte de tribunal vehmique; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie, et accepte toute cette série de crimes secrets, comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le Directoire défère cette enquête sans exemple à la Diète; une commission est nommée, et la Diète sanctionne par son vote les conclusions d'un rapport où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus; ainsi les étrangers font la police, les conspirateurs provoquent des arrêts, saisissent les autorités! — Certes, la France peut le dire, le jour où de tels actes s'accomplissent, c'est bien moins le respect du nom français que le sentiment de l'indépendance helvétique qui est anéanti dans les cantons qui n'ont pas craint de s'associer à de pareilles machinations.

Si de tels procédés ne sont promptement désavoués, la France se demandera si le droit des gens subsiste encore entre deux États limitrophes, entre deux Puissances alliées, entre deux pays libres, qui ont en commun tant de principes d'affection et de souvenirs?

Tout en laissant à la Suisse le temps de se soustraire à de funestes et criminelles influences et de revenir, à ce système de modération et de justice dont ces gouvernements n'auraient jamais dû s'écarter la France, se doit à elle-même de témoigner d'une manière éclatante qu'elle ressent l'injure, et qu'elle en attend la prompte satisfaction. Jusqu'à ce que cette satisfaction soit donnée, le soussigné reçoit l'ordre de son gouvernement de cesser tout rapport avec la Suisse, d'attendre dans cette attitude qu'une politique plus sage ait repris l'empire dans ses conseils.

C'est de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre que la France en appelle, et c'est de cette dernière qu'elle attend une prompte satisfaction. Elle croit fermement que la Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, dans ses intérêts bien compris, dans ses sentiments véritables, des inspirations qui la préserveront des périls auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étrangers. Si par malheur il en devait être autrement, forte de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa dignité offensée, et jugera seule alors des mesures qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfaction. Enfin, elle saura, et sans compromettre la paix du monde, montrer qu'elle ne laissera jamais un outrage impuni.

Le soussigné saisit cette occasion pour offrir à LL. EE. MM. les avoyer et Conseil exécutif de la république de Berne, Directoiro fédéral, les assurances de sa haute considération.

Berne, le 27 septembre 1836.

Signé Duc de MONTEBELLO.

RÉPONSE A M. DE MONTEBELLO

Par la Diète helvétique [1]

La France et la Suisse, unies depuis des siècles, voient la bonne harmonie qui régnait entre elles compromise par un malentendu. L'un et l'autre État doivent désirer le rétablissement des anciens rapports. Comme le différend provient d'une erreur, des explications loyales sont le moyen de la terminer et de rétablir les précédentes relations entre les deux pays.

Dans la note du 27 septembre, le gouvernement de S. M. le roi des Français se plaint de la marche suivie par la Diète, dans l'affaire concernant Conseil. Avant que la Diète, qui n'avait pas fait naître cet incident, ait pu donner aucune communication, les rapports des deux États ont été interrompus par ordre du gouvernement français. La Suisse voit avec d'autant plus de peine cette mésintelligence, qu'elle n'a jamais pu avoir l'intention de porter la moindre atteinte aux relations amicales qui subsistaient entre elle et la France.

M. le duc de Montebello avait signalé par son office du 19 juillet, à l'autorité fédérale, le nommé *Conseil*. Le Directoire transmit à la Diète les pièces relatives à cet individu qui venait d'être arrêté. La Diète estimant dès-lors que M. le duc aurait dû retirer son office, et trouvant une connexion entre l'objet de la note du 19 juillet et les pièces saisies, décida d'envoyer celles-ci au gouvernement du roi, sans arrière-pensée et sans avoir l'intention d'offenser le gouvernement ni son ambassadeur. Elle n'a jamais entendu joindre à son envoi un rapport de commission qui, n'exprimant que la pensée des commissaires, regardait uniquement les relations de ceux-ci avec la Diète, et qui d'ailleurs renfermait une opinion de majorité et une opinion de minorité.

Les circonstances qui sont survenues ont fait comprendre à la Diète que contre ses intentions, la décision a été interprêtée d'une manière défavorable par la France, *elle a résolu en conséquence de ne pas y donner suite.*

La note de M. le duc de Montebello du 27 septembre renferme de graves erreurs sur la situation intérieure de la Confédération suisse. La Diète pourrait repousser par des faits, des allégations sans fondement; elle trouverait ses preuves dans la constitution sociale des cantons, ainsi que dans leur état matériel et moral, mais elle n'acceptera pas ce débat. Les cantons helvétiques ne sauraient reconnaître à aucun État étranger le droit de surveiller leurs institutions ou de contrôler la marche de leurs gouvernements, ni d'intervenir directement ou indirectement dans les délibérations des conseils de la Confédération. La Suisse se doit à elle-même d'invoquer à cet égard les principes du droit des gens et des traités qui l'ont constituée comme État indépendant.

Du reste, la Diète, après les explications franches qu'elle vient de donner, espère que les rapports d'amitié entre la France et la Suisse, cimentés par le temps et ses habitudes, seront rétablis dans l'intérêt des deux pays et dans celui de la justice. Elle aime à croire que les liens d'une

1. Page 865.

vieille alliance, momentanément relâchés, vont se resserrer et se raffermir, et que des griefs passagers n'auront servi qu'à mieux faire sentir aux deux nations les avantages réciproques d'une union qui n'aurait jamais dû être troublée.

TRAITÉ DE PAIX [1]

ENTRE LE GÉNÉRAL DESMICHEL ET ABD-EL-KADER

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et acheter de la poudre, des armes, du soufre, en ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Mersa [2] sera sous le gouvernement du prince des Croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Marsa.

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les Musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

4° On ne pourra empêcher un Musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Ce sont là nos conditions qui sont revêtues du cachet du général commandant à Oran.

Conditions des Français.

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes.

2° La religion et les usages des musulmans seront respectés.

3° Les prisonniers français seront rendus.

4° Les marchés seront libres.

5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes.

6° Tout Chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du général.

Sur ces conditions se trouve le cachet du prince des Croyants.

TRAITÉ DE LA TAFNA [3]

Entre le lieutenant-général Bugeaud, commandant les troupes Françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant :

Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique:

Art. 2. La France se réserve,

Dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran et leurs territoires ; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité : à l'est par la rivière de la Macta et le marais d'où elle sort : au sud, par une ligne partant du lac Sebca, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malah (Rio-Salado), dans la direction de Sidi-Saïd, et de cette rivière jusqu'à la mer, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Dans la province d'Alger :

Alger, le Sahel, la plaine de la Métidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara, et au-delà ; au sud, par la première crête de la première chaîne du petit Atlas jusqu'à Chiffa, en y comprenant Bélida et son territoire; à l'ouest par la Chiffa jusqu'au coude du Mazafran, et de là par une ligne droite jusqu'à la mer, renfermant Coléah et son territoire ; de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Art. 3. L'émir administrera la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise à l'ouest dans la limite indiquée par l'art. 2. Il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la régence.

Art. 4. L'Émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France : mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'Émir a l'administration ; comme les habitants du territoire de l'Émir pourront s'établir sur le territoire français.

Art. 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées, et suivre en tout point leur discipline religieuse, sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Art. 6. L'Émir donnera à l'armée française :

Trente mille fanègues d'Oran de froment.

Trente mille fanègues d'Oran d'orge.

Cinq mille bœufs.

La livraison de ces denrées se fera à Oran par tiers. La première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres, de deux mois en deux mois.

Art. 7. L'Émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

Art. 8. Les Koulouglis qui voudront rester à Tlémecen, ou ailleurs, y possèderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les Hadars.

Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre ou affermer leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'Émir : Rachgoun [1], Tlémecen, le Méchouar et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle.

L'Émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlémecen.

Art. 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un ou l'autre territoire.

Art. 11. Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les Français auront acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties. Ils en jouiront librement, et l'Émir s'oblige à rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

Art. 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

Art. 13. L'Émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une Puissance quelconque sans l'autorisation de la France.

Art. 14. Le commerce de la régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

Art. 15. La France pourra entretenir des agents auprès de l'Emir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaire près de lui aux sujets français pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'Émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

1. Page 882.
2. Arzew.
3. Page 923

1. Non l'île, mais la position que nous occupions à la Tafna, et que les Arabes appellent aussi Rachgoun.

AMORTISSEMENT[1]

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en plaçant ici, après la description de ce bizarre mécanisme, la démonstration de ses vices essentiels. Aussi bien, l'histoire de l'amortissement doit avoir sa place dans la partie financière du travail que nous avons entrepris.

Histoire de l'amortissement. — La caisse d'amortissement a été créée en France par la loi du 28 avril 1816. Sa dotation avait d'abord été fixée à 20 millions de revenu par an ; elle fut portée à 40 millions par la loi du 25 mars 1817.

La caisse devait, au moyen de cette somme, racheter successivement les rentes, au cours de la Bourse ; mais les rentes rachetées ne devaient pas être annulées. Jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé par la législature, elles devaient être payées par l'Etat à l'amortissement et s'ajouter à sa dotation.

L'idée de l'amortissement reposait sur la théorie des intérêts composés, c'est-à-dire des intérêts qui, s'accumulant chaque année pour être ajoutés au principal, portent eux-mêmes intérêt pour les années suivantes : théorie merveilleuse au premier abord, puisque avec une dotation de un pour 0/0 par an, successivement accrue des intérêts du capital racheté, une dette en 5 pour 0/0 se trouve éteinte, par des rachats au pair, dans l'espace de trente-six ans! Aussi le docteur Price n'avait-il pas eu beaucoup de peine à séduire les esprits par la magie d'une semblable arithmétique. Mais, pour que ces beaux calculs n'eussent pas été une source de déceptions, il aurait fallu que, tandis qu'on amortissait d'une main, on n'eût pas été obligé d'emprunter de l'autre. Or, c'était justement là ce qui devait arriver en France.

Voici à quoi se réduit ce mécanisme tant vanté :

Une crise éclate. L'Etat est placé sous le coup de circonstances critiques. Il emprunte en rentes 5 pour 0/0. Pour chaque rente de 5 fr. qu'il émettra, il sera censé avoir reçu 100 fr. et se reconnaîtra débiteur de cette somme. En réalité, cependant, combien aura-t-il touché? Pas plus de 25 fr., peut-être. Le reste sera tombé dans la bourse des banquiers entremetteurs de l'emprunt. Mais la crise se dissipe, la confiance renaît, le cours des rentes s'élève. Survient alors l'amortissement, qui rachète au prix de 82 ou 83 fr. les rentes pour lesquelles l'État n'en avait reçu que 52. Qu'imaginer de plus ruineux, de plus absurde qu'une pareille combinaison? Or, il n'y a rien d'hypothétique dans ce que nous venons de dire : nous n'avons fait que raconter l'histoire de 1817.

Depuis 1816 jusqu'à la fin de 1823, le Trésor a emprunté 1,792,183,139 fr., pendant qu'il employait à l'amortissement des rentes, 1,276,462,534 fr. Qu'on calcule tout ce qu'un tel mécanisme a dû coûter à l'État!

En 1825, pourtant, on avait commencé à comprendre que suivre cette voie, c'était marcher vers un précipice, et que l'État pourrait bien se ruiner à force d'être dégrevé de la sorte. Une loi fut portée qui interdisait à l'amortissement la faculté de racheter au-dessus du pair, c'est-à-dire au-dessus de 100 fr. Les rentes 5 pour 0/0 étaient alors au-dessus du pair, ou, en d'autres termes, elles coûtaient à la Bourse plus de 100 fr. : elles furent donc soustraites à l'action de l'amortissement. Le but du législateur était manifeste : les rentes 5 pour 0/0 coûtaient trop cher, et il déclarait qu'il y aurait ruine à les racheter. Rien de mieux. Mais les rentes 3 pour 100 étaient alors à 81 fr., par conséquent au-dessous du pair; et celles-là, il était permis à l'amortissement de les racheter. Or, là était la folie. Car une rente de 3 fr. qu'on ne se procure qu'au prix de 81 fr., coûte plus cher en réalité qu'une rente de 5 fr. qu'on obtient au prix de 110. Ainsi, par une inconséquence ridicule, la loi de 1825 défendait à l'amortissement de racheter les rentes qui coûtaient le moins, en lui laissant la faculté de racheter celles qui coûtaient le plus! Et cela parce que les premières étaient au-dessus de cette limite de convention qu'on appelle *le pair*, et les secondes au-dessous!

Aussi, qu'arriva-t-il? Que tout l'effort de l'amortissement s'étant porté sur les rentes 3 0/0, elles montèrent à un prix excessif, en vertu de la loi qu'une marchandise se vend d'autant plus cher qu'elle est plus demandée. Cette hausse extraordinaire, qui l'avait produite? L'amortissement. Qui en souffrait? L'amortissement.

Il fallut mettre un terme à ce mouvement désastreux. En 1831, il fut arrêté que la dotation de l'amortissement serait répartie entre les diverses espèces de rentes, et que la portion de cette dotation affectée au rachat des rentes 5 0/0 serait mise en réserve.

Mais que faire de cette réserve? On imagina de la convertir en bons du trésor, et ce que les contribuables avaient voté pour la réduction de la dette publique reçut une tout autre destination.

L'Etat restait débiteur de cette réserve vis-à-vis de la caisse d'amortissement. Pour le libérer, que fit-on? En 1833 et 1834, divers crédits en rentes avaient été accordés au gouvernement. Les rentes qui venaient de lui être allouées, il les fit inscrire au nom de la caisse, en échange des bons du trésor qui la constituaient créancière de l'Etat. Cette opération singulière fut pompeusement appelée *consolidation de la dette publique*, et tout fut dit. De sorte que les millions demandés à la misère des contribuables pour le rachat des rentes déjà émises, on les employait à émettre impunément des rentes nouvelles! De sorte qu'on augmentait la dette publique par le jeu même des fonds donnés pour la réduire!

Cependant, le 4 continuant à se maintenir au-dessus du pair, on s'avisa d'appliquer la réserve aux travaux publics.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de cette institution, qu'on n'avait pu conserver, comme on vient de le voir, qu'à la condition de la dénaturer sans cesse.

Prouvons maintenant que, lors même qu'il n'est point paralysé, ou détourné de sa destination, l'amortissement est pour la société une cause de ruine.

Absurdité de l'amortissement. — Que fait un commerçant qui veut s'enrichir? Il achète en gros et vend en détail. L'amortissement fait le contraire.

Chacun sait que plus une marchandise est courue, plus son prix s'élève. Or, l'amortissement, gros acheteur de rentes, ne saurait paraître sur le marché sans faire hausser par sa présence même les rentes qu'il doit acheter. Singulière façon d'alléger les charges de l'État!

En temps de prospérité, à quoi bon l'amortissement? Puisque le cours des rentes, alors, s'élève rapidement, les racheter est une duperie.

En temps de crise, à la bonne heure. Mais, en temps de crise, les gouvernements sont forcés de recourir à des emprunts, et à des emprunts onéreux. L'Etat qui en de telles circonstances, emprunte pour amortir ne ressemble-t-il pas au négociant qui achèterait des grains dans des jours de disette pour les vendre plus tard à une époque d'abondance? Les grains ici, ce sont les capitaux. Ce qu'on demande aux contribuables pour l'amortissement, mieux vaudrait cent fois le leur demander pour échapper à l'emprunt et s'affranchir de l'intervention ruineuse des banquiers.

Et alors même qu'il n'y aurait plus d'emprunts à faire, plus deà primes distribuer aux banquiers, plus de conditions usuraires à subir ; alors même que les recettes de l'Etat présenteraient un notable excédant sur les dépenses, le jeu de l'amortissement serait funeste. Car, l'excédant des recettes sur les dépenses peut-il jamais être pour un

1. Page 945.

pouvoir intelligent et ami du bien public un sujet d'embarras? N'y a-t-il pas des travaux importants à entreprendre, des routes à percer, des canaux à améliorer, des ateliers à ouvrir? Et n'y eût-il rien de tout cela à faire, l'excédant des recettes sur les dépenses ne serait-il pas employé d'une manière beaucoup plus féconde, appliqué à la diminution de l'impôt, que consacré à celle de la dette publique? Consacrer cet excédant à l'extinction de la dette, c'est enlever au contribuable un capital qui, bien manié, lui aurait rapporté, selon toute apparence, un revenu supérieur à celui qu'exige l'acquittement du tribut annuel levé sur la production par les rentiers.

Les millions donnés pour le rachat des rentes, qui les paie? N'est-ce pas le laboureur sur ses semences, le manufacturier sur ses matières premières, l'artisan sur ses outils, l'ouvrier sur son salaire, et celui qui consomme, et celui qui produit? L'amortissement n'a donc pas seulement pour effet de régulariser les gaspillages de l'emprunt, il absorbe des ressources qu'on ne se procure qu'en attaquant la production avec toute l'aveugle brutalité qui caractérise l'impôt. Résultat deux fois funeste!

Mais l'amortissement contribue au moins à la baisse de l'intérêt, puisqu'il élève le cours des rentes? Entendons-nous : l'élévation du cours des rentes, telle qu'elle est produite par les rachats de l'amortissement, est un résultat factice ; il en est un autre plus réel auquel l'amortissement fait obstacle.

Quand la richesse publique s'accroît, les capitaux se multiplient, et le travail se les procure à des conditions plus avantageuses. Que l'intérêt de l'argent baisse d'une manière normale, toutes les transactions sont facilitées; une énergie nouvelle est imprimée à toutes les industries; née des accroissements de la richesse publique, la baisse de l'intérêt en élargit encore les sources; elle est tout à la fois effet et cause.

Or, cette baisse de l'intérêt, qu'engendrent l'activité du travail et une bonne direction donnée à l'industrie, l'amortissement la ralentit, loin de la provoquer. En quoi consiste, en effet, son action? A déplacer laborieusement des capitaux utilement employés.

Ce qu'il donne au rentier, il a bien fallu qu'il le prît au contribuable. Et pour arriver de celui-ci à celui-là, quel détour les capitaux n'ont-ils pas dû faire! Combien de temps perdu pour la production! Encore, si ce genre de perte était le seul! Mais du chiffre porté au budget pour la dotation de l'amortissement, n'y a-t-il pas à défalquer la part des receveurs-généraux, et celle des receveurs particuliers, et celle des percepteurs, celle enfin de toute la nombreuse légion d'agents que le fisc entretient! Ajoutez à ces frais de perception, qui ne s'élèvent pas à moins de 12 pour 0/0, les frais d'administration de la caisse : que de pertes d'argent tout-à-fait gratuites! Que d'atteintes au principe de la production! Que d'entraves à l'abaissement général de l'intérêt!

Et notez bien que tous ces sacrifices n'empêchent point le contribuable de rester toujours sous le même fardeau, relativement au service des intérêts de la dette. Comment cette pompeuse théorie de l'intérêt composé se réaliserait-elle, je vous prie, si les rentes rachetées étaient annulées? Pour qu'elles le soient, il ne faut pas moins qu'une loi bien et dûment votée par les trois pouvoirs. En attendant, le contribuable paie toujours la même somme de rentes : tant pour les rentiers, tant pour la caisse d'amortissement, qui n'amortit rien.

Il faut décidément en finir avec cette jonglerie financière. L'amortissement, sans doute, a exercé sur le crédit une action féconde, aussi longtemps qu'il a gardé le prestige de son origine et que ses ressorts ont joué dans l'ombre. Il a été, pourrions-nous l'avoir oublié? le levier terrible avec lequel les puissantes mains du second Pitt ont remué le monde.

Mais aujourd'hui cette institution a cessé d'être, puisque la confiance ignorante qui faisait sa force est détruite. Il est des institutions qui meurent nécessairement le jour où quelqu'un s'avise de demander pourquoi elles vivent. L'amortissement est mort en Angleterre après y avoir été éventré, suivant une énergique parole. Pourquoi ne mourrait-il pas en France? Déjà ses plus intrépides partisans commencent à l'abandonner comme instrument financier, et ne le défendent plus que comme instrument politique.

Mais l'amortissement n'a eu quelque puissance en politique qu'autant qu'on a pu lui croire quelque utilité en finances. Qu'une guerre éclate, que le pays soit envahi, s'imagine-t-on de bonne foi que l'amortissement faciliterait un emprunt? Non, mille fois non, quoi qu'en pense M. d'Argout, quand il appelle l'amortissement *la vieille garde de nos finances*. Car si l'État s'avisait d'offrir aux prêteurs nouveaux, à titre d'intérêts, les arrérages appartenant à la caisse, que deviendrait la garantie de remboursement pour les prêteurs anciens? Changer la destination de pareils fonds, la changer brutalement, la changer sous le coup d'une nécessité impérieuse, au sein du danger, ce serait ébranler le pays jusqu'en ses fondements. Au lieu de parer la crise, on ne ferait qu'en redoubler la violence.

La Brabançonne page 209